RAPPORTS

****

LE DÉPARTEMENT

12B00

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA SOLIDARITÉ
Direction Gestion Coordination

Rapport examiné par la 1ère commission :
Solidarité, santé et protection

OBJET :
Participation du Conseil Départemental au titre de l'aide à l'investissement pour les travaux de rénovation de l'EHPAD Les Jardins d'Agapé (Rafraichissement des chambres).

Comptabilité des affectations :
Hébergement personnes âgées
Autorisation de programme (2022)
N°1

Voté	146 696,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	146 696,00 €
Proposé	146 696,00 €

Pièces jointes ou annexes :	*Projet de convention d'objectifs*

Mes chers collègues,

Je vous propose d'examiner les éléments présentés à l'appui de la demande de Mme Valérie OULE, Directrice de l'EHPAD les Jardins d'Agapé, qui sollicite l'attribution d'une subvention d'investissement au titre de la participation du Conseil Départemental au financement de travaux de rénovation.

I – PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'EHPAD Les Jardins d'Agapé, situé 1 rue René Cassin à Auch, est géré par la SAS AILES dont la PDG est Mme Nathalie SOULIER.

Il a ouvert ses portes le 01/02/2006 et son autorisation a été renouvelée en 2019. Cet EHPAD a une capacité de 90 lits dont 84 lits en hébergement permanent, 6 lits en hébergement temporaire.

Il est habilité à l'aide sociale pour la totalité de sa capacité. En 2020, 13 résidents dont 10 gersois bénéficiaient de l'aide sociale à l'hébergement.

II – PRÉSENTATION DU PROJET

L'établissement a présenté son projet de restructuration dans le cadre de la programmation du Plan d'Aide à l'Investissement (PAI) Immobilier pour 2021-2025, issu du Ségur et porté par la CNSA après validation des départements.

Le projet prévoit la rénovation de l'ensemble des chambres et des salles d'eau de la Résidence. Les travaux incluent la réfection des sols, peintures, installation électrique, équipements sanitaires ainsi que des lits médicaux, du mobilier et tissus d'ameublement.

Le périmètre du projet éligible concerne les travaux menés par restructuration des capacités existantes sur les travaux de peinture, de sols, d'électricité et de plomberie.

L'espace chambre et salle de bain individuelle est un espace privatif qui est à considérer comme la transposition en établissement du domicile du résident tout en respectant la perte d'autonomie de la personne accueillie.

Il se doit d'être esthétique, confortable et adapté aux besoins des résidents. La configuration de la chambre doit répondre aussi aux normes d'ergonomie, de sécurité, de prévention des risques de TMS pour les soignants.

L'établissement prévoit une mise en service des locaux rénovés en juin 2023.

III - COUT DE L'OPÉRATION ET PLAN DE FINANCEMENT

•Le **cout prévisionnel global** du projet est de 1 466 960 € HT soit 1 760 352 € TTC.

•Le **plan de financement prévisionnel** est le suivant :

Emprunts 1 (10 ans, tx à 0,78 %)	625 000 €
Emprunts 2 (7 ans, tx à 0,69 %)	125 000 €
Total des emprunts	*750 000 €*
Subvention CD	146 696 €
Subvention CNSA	362 500 €
Total subventions	*509 196 €*
Fonds propres	*30 652 €*
SCI	*177 112 €*
Récupération TVA	*293 392 €*
TOTAL :	**1 760 352 €**

IV – RAPPEL DES CRITÈRES D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT

1 - Critères d'attribution

Par délibération du 28 mai 2021, le Conseil Départemental du Gers a décidé de participer aux travaux lourds d'humanisation et de mise aux normes des établissements d'accueil pour personnes âgées et a fixé le montant de cette aide à 10 % du montant hors taxes des travaux, dans la limite 1 000 000 €.

Cette aide peut être attribuée :

- aux établissements sociaux et médico sociaux d'accueil pour personnes âgées publics ou privés, habilités en totalité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale ;

- aux propriétaires publics ou privés louant des locaux à un gestionnaire d'établissement social ou médico-social public ou privé, habilité en totalité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale, locaux affectés dans leur intégralité à l'accueil de personnes âgées ;

- les établissements sociaux et médico sociaux d'hébergement pour personnes adultes handicapées, publics, habilités en totalité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

Dans le cadre d'une gestion en AP/CP, les versements de l'aide à l'investissement du Département interviendront sur un ou plusieurs exercices, en fonction de l'avancée des

travaux.

Les modalités de versement seront réglées dans le cadre d'une convention à intervenir au moment de l'attribution de la subvention.

2 - Calcul du montant de la subvention départementale

Les éléments qui viennent d'être décrits permettent d'établir que les critères d'attribution sont remplis. Le montant de la subvention départementale pouvant être attribuée est de 10 % du cout des travaux hors taxes, plafonnée à 1 000 000 €, soit :

1 466 960 € HT x 10 % = 146 696 €

L'EHPAD Les Jardins d'Agapè peut donc bénéficier d'une subvention à hauteur de **146 696 €.**

3 - Intérêt de l'attribution de la subvention

L'aide financière du Département a pour objectif de limiter l'impact de l'opération sur le tarif à la charge des résidents et de l'aide sociale d'une part en réduisant le recours à l'emprunt donc le montant des intérêts à intégrer dans le budget de fonctionnement, d'autre part en générant sur ce même budget, une recette en atténuation liée au caractère amortissable de la subvention.

L'impact des travaux sur le tarif est de 1.54 € la première année, 2.93 € en 2024 année d'incidence maximum, puis est dégressive sur la durée d'amortissement.

Grâce à l'attribution des subventions amortissables du Conseil Départemental et de la CNSA, cette incidence tombe à 1.04 € la première année, 1.80 € en 2024 année d'incidence maximum, puis est dégressive sur la durée d'amortissement. Soit une économie jusqu'à 412 € par an pour les résidents.

V - CONCLUSION

La demande présentée répond aux critères d'attribution définis par notre assemblée.

C'est pourquoi, afin de limiter l'incidence du coût des travaux de rénovation de L'EHPAD Les Jardins d'Agapé, je vous propose de lui accorder une aide départementale à l'investissement d'un montant de **146 696 €** et de m'autoriser à en fixer les conditions de versement par convention, dont le projet est ci-annexé.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

CONVENTION D'OBJECTIFS

ENTRE

Le Département du Gers, représenté par son président, Monsieur Philippe DUPOUY, dûment autorisé par délibération du Conseil Départemental du Gers en date du 24/06/2022, ci-après dénommé le Département, d'une part,

ET

L'EHPAD Les Jardins d'Agapè, situé 1 rue René Cassin 32 000 Auch, dûment représenté par sa directrice Madame Valérie OULE, ci-après dénommé le cocontractant, d'autre part,

Vu la délibération du Conseil Départemental du Gers en date du 28 mai 2021, portant fixation des modalités de la participation du Conseil Départemental au titre de l'aide à l'investissement pour les établissements sociaux et médico-sociaux hébergeant des personnes âgées ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du Gers en date du 24/06/2022, portant attribution d'une subvention d'investissement l'EHPAD Les Jardins d'Agapè pour la réalisation de travaux de rénovation;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Département apporte son soutien au projet d'investissement du cocontractant.

Article 2 : Description du projet subventionné

Le projet subventionné, au titre de l'aide à l'investissement du Département, correspond à la rénovation des chambres et des salles de bain de l'EHPAD Les Jardins d'Agapè.

Le coût prévisionnel global de l'opération s'élève à 1 760 352€ TTC soit **1 466 960 € HT**.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Emprunt 1 (10 ans - 0,78%)	625 000 €
Emprunt 2 (7 ans - 0,69%)	125 000 €
Total des emprunts	750 000 €
Subvention CD 32	146 696 €
Subvention CNSA	362 500 €
Total subventions	509 196 €
Fonds propres	30 652 €
SCI	177 112 €
Récupération TVA	293 392 €
TOTAL :	**1 760 352 €**

Article 3 : Délai et autres conditions de réalisation

La mise en service des locaux rénovés est prévue pour juin 2023. Le cocontractant s'engage à communiquer le calendrier d'avancement des travaux ainsi que tout changement dans le déroulement de l'opération.

Article 4 : Montant de la subvention

Pour la réalisation de ce projet, dans le cadre de la politique départementale d'aide à l'investissement en faveur de ce type d'établissement, le Département attribue au cocontractant, une subvention dite « amortissable » de **146 696 €**.

Elle est exclusivement destinée à financer, à hauteur de 10 % du coût hors taxes et à concurrence de 146 696 €, la rénovation et l'équipement des chambres et des salle de bain de l'EHPAD Les Jardins d'Agapè, tels que décrits dans le dossier déposé.

Article 5 : Modalités de versement

Cette subvention de 146 696 € fera l'objet de quatre versements, selon les modalités suivantes :

1er versement : 30 % du montant de la subvention (soit **44 009 €**) sur demande du cocontractant et production d'une attestation de commencement de travaux ;

2ème versement : 20 % du montant de la subvention (soit **29 339 €**) sur production, par le cocontractant, de factures attestant d'une réalisation de travaux à hauteur de **733 480 €** hors taxes et d'un état récapitulatif des factures faisant apparaître le nom du fournisseur, les montants HT et TTC, et la date de paiement.

3ème versement : 20 % du montant de la subvention (soit **29 339 €**) sur production, par le cocontractant, de factures attestant d'une réalisation de travaux à hauteur de **1 026 872 €** hors taxes (cumulés) et d'un état récapitulatif des factures faisant apparaître le nom du fournisseur, les montants HT et TTC, et la date de paiement.

4ème versement : le solde du montant de la subvention (soit **44 009 €**) sur production par le cocontractant, des factures complémentaires justifiant d'une réalisation totale des travaux à concurrence du montant total du coût des travaux, soit **1 466 960 €** hors taxes, d'un état récapitulatif des factures faisant apparaître le nom du fournisseur, les montants HT et TTC, la date de paiement, et d'une attestation de fin de travaux.

Au cas où le montant final du coût des travaux s'avèrerait inférieur au coût prévisionnel, le montant de la subvention serait revu à la baisse en application des critères d'attribution, soit 10 % du montant hors taxes des travaux et dans les mêmes conditions de justificatifs à produire.

Article 6 : Clause de non reversement à un tiers

Le reversement de tout ou partie de la présente subvention à d'autres organismes est interdit.

Article 7 : Contrôle de l'emploi de la subvention

Les services du Département se réservent le droit de procéder ou de faire procéder, sur pièces et sur place, à tout contrôle qu'ils jugeraient utile sur l'emploi de la subvention accordée pendant ou après la réalisation de l'opération.

Le cocontractant s'engage à faciliter le contrôle par les services du Département, notamment par l'accès aux documents comptables et administratifs.

Il s'engage à faire parvenir, au plus tard le 30 juin de chaque année, le bilan financier et d'activité ainsi que le compte de résultat de l'année écoulée.

A ceci, devront être joints :

- les échéanciers de remboursement des emprunts (intérêts et capital),
- le tableau d'amortissement des immobilisations correspondant à l'opération,
- la retranscription comptable de l'amortissement de la subvention octroyée,

Si la subvention était utilisée à d'autres fins que pour la réalisation de l'opération, le reversement des sommes perçues sera demandé au bénéficiaire.

Article 8 : Délai de versement de la subvention

Le versement de la subvention devra être sollicité dans un délai de quatre ans à compter du 1er janvier suivant la date portant décision d'attribution de la subvention.

Article 9 : Modalités de révision des dispositions de la présente convention

Toute modification des présentes interviendra par avenant qui sera négocié d'accord parties.

Article 10 : Conditions de résiliation de la convention et conséquences

En cas de non respect, par l'une des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'autre partie après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet dans un délai de deux mois.

Les services du Département pourront exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées, notamment en cas de cessation de l'activité.

Article 11 : Règlement des conflits liés à la présente convention

En cas de litige dans l'exécution de la présente convention, la juridiction compétente est le Tribunal Administratif de PAU.

Fait à Auch, le

La Directrice
de l'EHPAD Les Jardins d'Agapè,

Valérie OULE

Le Président
du Conseil Départemental du Gers,

Philippe DUPOUY

LE DÉPARTEMENT

12B01

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA SOLIDARITÉ
Direction Gestion Coordination

Rapport examiné par la 1ère commission :
Solidarité, santé et protection

OBJET :
Participation du Conseil Départemental au titre de l'aide à l'investissement pour les travaux de rénovation de l'EHPAD Résidence Alliance (Rafraichissement des chambres).

Comptabilité des affectations :
Hébergement personnes âgées
Autorisation de programme (2022)
N°1

Voté	139 926,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	139 926,00 €
Proposé	139 926,00 €

Pièces jointes ou annexes :	*Convention objectifs EHPAD résidence Alliance*

Mes chers collègues,

Je vous propose d'examiner les éléments présentés à l'appui de la demande de Mme Nathalie SOULIER, Directrice de l'EHPAD Résidence Alliance, qui sollicite l'attribution d'une subvention d'investissement au titre de la participation du Conseil Départemental au financement de travaux de rénovation.

I – PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

L'EHPAD Résidence Alliance, situé Clos de la Bourdette à COLOGNE (32), est géré par la SAS AILES dont la PDG est Mme Nathalie SOULIER.

Il a ouvert ses portes le 06/03/2000. Son autorisation a été renouvelée en 2015.

Cet EHPAD a une capacité de 88 lits dont 80 lits en hébergement permanent et 8 lits en hébergement temporaire.

Il est habilité à l'aide sociale pour la totalité de sa capacité. En 2020, 15 résidents dont 6 gersois bénéficiaient de l'aide sociale à l'hébergement.

II – PRESENTATION DU PROJET

L'établissement a présenté son projet de restructuration dans le cadre de la programmation du Plan d'Aide à l'Investissement (PAI) Immobilier pour 2021-2025, issu du Ségur et porté par la CNSA après validation des départements.

Le projet prévoit la rénovation de l'ensemble des chambres et des salles d'eau de la Résidence. Les travaux incluent la réfection des sols, peintures, installation électrique, équipements sanitaires ainsi que des lits médicaux, du mobilier et tissus d'ameublements.

Le périmètre du projet éligible à l'aide concerne les travaux menés par restructuration des capacités existantes sur les travaux de peinture, de sols, d'électricité et de plomberie.

L'espace chambre et salle de bain individuelle est un espace privatif qui est à considérer comme la transposition en établissement du domicile du résident tout en respectant la perte d'autonomie de la personne accueillie.

Il se doit d'être esthétique, confortable et adapté aux besoins des résidents. La configuration de la chambre doit aussi répondre aux normes d'ergonomie, de sécurité, de prévention des risques de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) pour les soignants.

L'établissement prévoit une mise en service des locaux rénovés en juin 2023.

III - COUT DE L'OPERATION ET PLAN DE FINANCEMENT

•Le **coût prévisionnel global** du projet est de **1 399 262 € HT** soit 1 679 114 € TTC.

•Le **plan de financement prévisionnel** est le suivant

Emprunts 1 (10 ans, tx à 0,78%)	625 000 €
Emprunts 2 (7 ans, tx à 0,69%)	125 000 €
Total des emprunts	*750 000 €*
Subvention CD	139 926 €
Subvention CNSA	362 500 €
Total subventions	*502 426 €*
SCI	*146 836 €*
Récupération TVA	*279 852 €*
TOTAL :	**1 679 114€**

IV – RAPPEL DES CRITERES D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT

1- Critères d'attribution

Par délibération du 28 mai 2021, le Conseil Départemental du Gers a décidé de participer aux travaux lourds d'humanisation et de mise aux normes des établissements d'accueil pour personnes âgées et a fixé le montant de cette aide à 10 % du montant hors taxes des travaux, dans la limite 1 000 000 €.
Cette aide peut être attribuée

- aux établissements sociaux et médico sociaux d'accueil pour personnes âgées publics ou privés, habilités en totalité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale ;
- aux propriétaires publics ou privés louant des locaux à un gestionnaire d'établissement social ou médico-social public ou privé, habilité en totalité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale, locaux affectés dans leur intégralité à l'accueil de personnes âgées.
- les établissements sociaux et médico sociaux d'hébergement pour personnes adultes handicapées, publics, habilités en totalité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

Dans le cadre d'une gestion en AP/CP, les versements de l'aide à l'investissement du Département interviendront sur un ou plusieurs exercices, en fonction de l'avancée des travaux.
Les modalités de versement seront réglées par convention à intervenir au moment de l'attribution de la subvention.

2- Calcul du montant de la subvention départementale

Les éléments qui viennent d'être décrits permettent d'établir que les critères d'attribution sont remplis. Le montant de la subvention départementale pouvant être attribuée est de 10% du coût des travaux hors taxes, plafonnée à 1 000 000 €, soit :

1 399 262 € HT x 10 % = 139 926 €

L'EHPAD Résidence Alliance peut donc bénéficier d'une subvention à hauteur de **139 926 €.**

3- Intérêt de l'attribution de la subvention

L'aide financière du Département a pour objectif de limiter l'impact de l'opération sur le tarif à la charge des résidents et de l'aide sociale d'une part en réduisant le recours à l'emprunt, donc le montant des intérêts à intégrer dans le budget de fonctionnement, d'autre part en générant sur ce même budget, une recette en atténuation liée au caractère amortissable de la subvention.

L'impact des travaux sur le tarif est de 1.52 € la première année, 2.91 € en 2024 année d'incidence maximum, puis est dégressive sur la durée d'amortissement.

Grâce à l'attribution des subventions amortissables du Conseil Départemental et de la CNSA, cette incidence tombe à 1.02 € la première année, 1.77 € en 2024 année d'incidence maximum, puis est dégressive sur la durée d'amortissement. Soit une économie jusqu'à 415 € par an pour les résidents.

V - CONCLUSION

La demande présentée répond aux critères d'attribution définis par notre assemblée.

C'est pourquoi, afin de limiter l'incidence du coût des travaux de rénovation de l'EHPAD Residence Alliance je vous propose de lui accorder une aide départementale à l'investissement d'un montant de **139 926 €** et de m'autoriser à signer la convention correspondante, dont le projet figure ci-joint, en fixant les conditions de versement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

CONVENTION D'OBJECTIFS

ENTRE

Le Département du Gers, représenté par son président, Monsieur Philippe DUPOUY, dûment autorisé par délibération du Conseil Départemental du Gers en date du 24/06/2022, ci-après dénommé le Département, d'une part,

ET

L'EHPAD Résidence Alliance, situé Clos de la Bourdette à COLOGNE (32), dûment représenté par sa directrice Mme Nathalie SOULIER, ci-après dénommé le cocontractant, d'autre part,

Vu la délibération du Conseil Départemental du Gers en date du 28 mai 2021, portant fixation des modalités de la participation du Conseil Départemental au titre de l'aide à l'investissement pour les établissements sociaux et médico-sociaux hébergeant des personnes âgées ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du Gers en date du 24/06/2022, portant attribution d'une subvention d'investissement l'EHPAD Résidence Alliance pour la réalisation des travaux de rénovation des chambres et de leur salle de bain ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Département apporte son soutien au projet d'investissement du cocontractant.

Article 2 : Description du projet subventionné

Le projet subventionné, au titre de l'aide à l'investissement du Département, correspond à la rénovation des chambres et des salles de bain de l'EHPAD Résidence Alliance.

Le coût prévisionnel global de l'opération s'élève à **1 399 262 € HT** soit 1 679 114 € TTC

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Emprunt 1 (10 ans - 0,78%)	625 000 €
Emprunt 2 (7 ans - 0,69%)	125 000 €
Total des emprunts	750 000 €
Subvention CD32	139 926 €
Subvention CNSA	362 500 €
Total subventions	502 426 €
SCI	146 836 €
Récupération TVA	279 852 €
TOTAL :	**1 679 114 €**

Article 3 : Délai et autres conditions de réalisation

La mise en service des locaux rénovés est prévue pour juin 2023. Le cocontractant s'engage à communiquer le calendrier d'avancement des travaux ainsi que tout changement dans le déroulement de l'opération.

Article 4 : Montant de la subvention

Pour la réalisation de ce projet, dans le cadre de la politique départementale d'aide à l'investissement en faveur de ce type d'établissement, le Département attribue au cocontractant, une subvention dite « amortissable » de **139 926 €.**

Elle est exclusivement destinée à financer, à hauteur de 10 % du coût hors taxes et à concurrence de 139 926 €, la rénovation et l'équipement des chambres et des salles de bain de l'EHPAD Résidence Alliance, tels que décrits dans le dossier déposé.

Article 5 : Modalités de versement

Cette subvention de 139 926 € fera l'objet de quatre versements, selon les modalités suivantes :

1er versement : 30 % du montant de la subvention (soit **41 978 €**) sur demande du cocontractant et production d'une attestation de commencement de travaux ;

2ème versement : 20 % du montant de la subvention (soit **27 985 €**) sur production, par le cocontractant, de factures attestant d'une réalisation de travaux à hauteur de **699 631 €** hors taxes et d'un état récapitulatif des factures faisant apparaître le nom du fournisseur, les montants HT et TTC, et la date de paiement.

3ème versement : 20 % du montant de la subvention (soit **27 985 €**) sur production, par le cocontractant, de factures attestant d'une réalisation de travaux à hauteur de **979 483 €** hors taxes (cumulés) et d'un état récapitulatif des factures faisant apparaître le nom du fournisseur, les montants HT et TTC, et la date de paiement.

4ème versement : le solde du montant de la subvention (soit **41 978 €**) sur production par le cocontractant, des factures complémentaires justifiant d'une réalisation totale des travaux, à concurrence du montant total du coût des travaux, soit **1 399 262 €** hors taxes, d'un état récapitulatif des factures faisant apparaître le nom du fournisseur, les montants HT et TTC, la date de paiement, et d'une attestation de fin de travaux.

Au cas où le montant final du coût des travaux s'avèrerait inférieur au coût prévisionnel, le montant de la subvention serait revu à la baisse en application des critères d'attribution, soit 10 % du montant hors taxes des travaux et dans les mêmes conditions de justificatifs à produire.

Article 6 : Clause de non reversement à un tiers

Le reversement de tout ou partie de la présente subvention à d'autres organismes est interdit.

Article 7 : Contrôle de l'emploi de la subvention

Les services du Département se réservent le droit de procéder ou de faire procéder, sur pièces et sur place, à tout contrôle qu'ils jugeraient utile sur l'emploi de la subvention accordée pendant ou après la réalisation de l'opération.

Le cocontractant s'engage à faciliter le contrôle par les services du Département, notamment par l'accès aux documents comptables et administratifs.

Il s'engage à faire parvenir, au plus tard le 30 juin de chaque année, le bilan financier et d'activité ainsi que le compte de résultat de l'année écoulée.

A ceci, devront être joints :

- les échéanciers de remboursement des emprunts (intérêts et capital),
- le tableau d'amortissement des immobilisations correspondant à l'opération,
- la retranscription comptable de l'amortissement de la subvention octroyée,

Si la subvention était utilisée à d'autres fins que pour la réalisation de l'opération, le reversement des sommes perçues sera demandé au bénéficiaire.

Article 8 : Délai de versement de la subvention

Le versement de la subvention devra être sollicité dans un délai de quatre ans à compter du 1er janvier suivant la date portant décision d'attribution de la subvention.

Article 9 : Modalités de révision des dispositions de la présente convention

Toute modification des présentes interviendra par avenant qui sera négocié d'accord parties.

Article 10 : Conditions de résiliation de la convention et conséquences

En cas de non respect, par l'une des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'autre partie après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet dans un délai de deux mois.

Les services du Département pourront exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées, notamment en cas de cessation de l'activité.

Article 11 : Règlement des conflits liés à la présente convention

En cas de litige dans l'exécution de la présente convention, la juridiction compétente est le Tribunal Administratif de PAU.

Fait à Auch, le

La Directrice
de l'EHPAD Résidence Alliance,

Mme Nathalie SOULIER

Le Président
du Conseil Départemental du Gers,

Philippe DUPOUY

12B02

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA SOLIDARITÉ
Direction Gestion Coordination

Rapport examiné par la 1ère commission :
Solidarité, santé et protection

OBJET :
Participation du Conseil Départemental au titre de l'aide à l'investissement pour les travaux de rénovation de l'EHPAD MONT ROYAL (rénovation toiture).

Comptabilité des affectations :
Hébergement personnes âgées
Autorisation de programme (2022)
N°1

Voté	6 200,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	6 200,00 €
Proposé	5 167,00 €

Pièces jointes ou annexes :	*Annexe en attente*

Mes chers collègues,

Je vous propose d'examiner les éléments présentés à l'appui de la demande de M. Francis POSSAMAÏ, Président de l'Association Mont-Royal En Gascogne, qui sollicite l'attribution d'une subvention d'investissement au titre de la participation du Conseil Départemental au financement de travaux de rénovation pour l'EHPAD Résidence Mont-Royal.

I – PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

L'EHPAD Résidence Mont-Royal, situé rue Pémay à Montréal du Gers (32) est une structure de statut associatif, privée à but non lucratif, gérée par l'Association Mont-Royal En Gascogne et dirigée par Mme Isabelle BROTO.

Créé en 1995, son autorisation a été renouvelée en 2017. Cet EHPAD a une capacité de 32 lits en hébergement permanent.

Il est habilité à l'aide sociale pour la totalité de sa capacité. Actuellement, 5 résidents, tous gersois, bénéficient de l'aide sociale à l'hébergement.

II – PRESENTATION DU PROJET

L'établissement a présenté son projet de restructuration dans le cadre de la programmation du Plan d'Aide à l'Investissement (PAI) Immobilier pour 2021-2025, issu du Ségur et porté par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) après validation des départements.

Le projet concerne la réfection de 600 m² de toiture pour deux bâtiments accueillant des locaux communs et des locaux privatifs (chambres des résidents) l'établissement.

L'établissement prévoit une mise en service du bâtiment en juillet 2022.

III - COUT DE L'OPERATION ET PLAN DE FINANCEMENT

- Le **cout prévisionnel global** du projet est de **51 666 € HT** soit 61 999 € TTC.

- Le **plan de financement prévisionnel** est le suivant

Subvention CD32	5 167€
Subvention CNSA	37 199 €
Total subventions	*42 366 €*
Fonds propres	*19 633 €*
TOTAL :	**61 999 €**

IV – RAPPEL DES CRITERES D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT

1- Critères d'attribution

Par délibération du 28 mai 2021, le Conseil Départemental du Gers a décidé de participer aux travaux lourds d'humanisation et de mise aux normes des établissements d'accueil pour personnes âgées et a fixé le montant de cette aide à 10 % du montant hors taxes des travaux, dans la limite 1 000 000 €.
Cette aide peut être attribuée :

- aux établissements sociaux et médico sociaux d'accueil pour personnes âgées publics ou privés, habilités en totalité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale ;
- aux propriétaires publics ou privés louant des locaux à un gestionnaire d'établissement social ou médico-social public ou privé, habilité en totalité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale, locaux affectés dans leur intégralité à l'accueil de personnes âgées.
- les établissements sociaux et médico sociaux d'hébergement pour personnes adultes handicapées, publics, habilités en totalité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

Dans le cadre d'une gestion en AP/CP, les versements de l'aide à l'investissement du Département interviendront sur un ou plusieurs exercices, en fonction de l'avancée des travaux.

Les modalités de versement seront réglées dans le cadre d'une convention à intervenir au moment de l'attribution de la subvention.

2- Calcul du montant de la subvention départementale

Les éléments qui viennent d'être décrits permettent d'établir que les critères d'attribution sont remplis. Le montant de la subvention départementale pouvant être attribuée est de 10% du cout des travaux hors taxes, plafonnée à 1 000 000 €, soit :

51 666 € HT x 10 % = 5 167 €

L'EHPAD Mont-Royal peut donc bénéficier d'une subvention à hauteur de **5 167 €.**

3- Intérêt de l'attribution de la subvention

L'aide financière du Département a pour objectif de limiter l'impact de l'opération sur le tarif à la charge des résidents et de l'aide sociale : d'une part en générant sur le budget de fonctionnement une recette en atténuation liée au caractère amortissable de la subvention, d'autre part parce que l'EHPAD, qui a une faible capacité de financement, ne fera pas appel à l'emprunt et ne répercutera donc pas le coût des intérêts sur ce même budget. Grâce à l'attribution des subventions, l'impact sur le tarif hébergement passe de 0.36 €/j à 0.12 €/j.

V - <u>CONCLUSION</u>

La demande présentée répond aux critères d'attribution définis par notre Assemblée.

C'est pourquoi, afin de limiter l'incidence du coût des travaux de rénovation de L'EHPAD Mont-Royal, je vous propose de lui accorder une aide départementale à l'investissement d'un montant de **5 167 €** et de m'autoriser à signer la convention correspondante, dont le projer figure ci-joint, en fixant les conditions de versement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

12B03

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA SOLIDARITÉ
Direction Gestion Coordination

Rapport examiné par la 1ère commission :
Solidarité, santé et protection

OBJET :
Modalités de la participation du Conseil Départemental à l'achat de modules informatiques par les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)dans le cadre de la dématérialisation.

Comptabilité des affectations :

Chapitre 65 article 65737 fonction 58
Enveloppe n°39560
Subvention déploiement interface - SAAD Public
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	25 000,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	25 000,00 €
Proposé	25 000,00 €

Chapitre 65 article 6574 fonction 58
Enveloppe n°39561
Subvention déploiement interface - SAAD Privés
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	25 000,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	25 000,00 €
Proposé	25 000,00 €

Pièces jointes ou annexes :	*Néant*

Mes chers collègues,

Le Département du Gers, qui finançait depuis 2009 les prestations d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), de Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et d'Aide-Ménagère sous forme de CESU, a décidé de mettre en place à compter du 1er janvier 2022 un dispositif de télétransmission (SolisSad) permettant de gérer sous forme dématérialisée tout le processus d'attribution de ces aides en lien direct avec les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), à savoir : l'envoi automatisé des plans d'aides, le suivi des heures effectuées, la facturation et le contrôle d'effectivité.

La mise en œuvre de ce système de télétransmission nécessite l'installation d'un module permettant de réaliser l'interface entre l'extranet SolisSad et les logiciels métier de télégestion existants des SAAD.

Dès la présentation du projet, les SAAD privés et les SAAD publics (par l'intermédiaire de l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (UDCCAS) ont sollicité une aide permettant de couvrir le coût de cet investissement incontournable.

C'est pourquoi, je vous propose d'examiner maintenant les conditions dans lesquelles cette aide pourrait être accordée à nos partenaires de l'intervention à domicile.

Les services de la DGA-Solidarité ont effectué une enquête qui a révélé l'hétérogénéité des situations et des coûts induits selon les éditeurs de logiciels métier, certains facturant davantage l'achat du module, d'autres l'installation/paramétrage, la formation ou la maintenance qui y sont associées.

Il apparait donc préférable, si vous en êtes d'accord, d'attribuer une aide forfaitaire évaluée à 1000 € qui permet de compenser l'ensemble de ces frais de première installation.

Cette aide forfaitaire sera attribuée aux SAAD partenaires du Département du Gers pour la mise en œuvre des prestations APA, PCH et Aide-Ménagère, équipés en télégestion, sur demande de leur part et fourniture d'une facture justificative.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

LE DÉPARTEMENT

12B04

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA SOLIDARITÉ
Direction Gestion Coordination

Rapport examiné par la 1ère commission :
Solidarité, santé et protection

OBJET :
Mise en place des mesures issues du décret n°2022-739 du 28 avril 2022 (extension du périmètre d'application de la revalorisation salariale des salariés des établissements publics et privés intervenant auprès des personnes âgées et handicapées).

Pièces jointes ou annexes :	*Néant*

Mes chers collègues,

Le décret n°2022-739 du 28 avril 2022 porte application de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 (LFSS 2022) :

- d'une part, en étendant les mesures de revalorisations prévues à l'article 48 de la LFSS 2021, puis dans la rédaction initiale de l'article 43 de la LFSS 2022 ;

- d'autre part, en précisant les modalités de détermination et de mise en œuvre du financement de ces mesures entre la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et les Départements.

1/L'extension du champ d'application des mesures de revalorisation :

•Les établissements et services concernés par les mesures de revalorisation sont les Etablissements et Services Médicaux-Sociaux (ESMS) publics et privés intervenant auprès des personnes âgées et des personnes handicapées et ne relevant pas de l'objectif de dépenses d'assurance maladie, c'est-à-dire relevant de la compétence tarifaire des Départements, soit : les résidences autonomie, les foyers de vie, les foyers d'hébergement d'ESAT, les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), les établissements à caractère expérimental et les lieux de vie. Reste à clarifier la situation des EHPAD, USLD, AJ, FAM pour leur section Hébergement.

•Les personnels concernés par les mesures de revalorisation sont ceux exerçant, au sein de ces Etablissements et Services Médicaux-Sociaux (ESMS), les fonctions de diététicien, d'aide médico-psychologique (AMP), d'auxiliaire de vie sociale (AVS), et d'accompagnant éducatif et social.

2/La revalorisation salariale :

Par communiqué de presse en date du 29 avril 2022, la Direction de la Cohésion Sociale a annoncé l'instauration d'une prime de 183 € net pour les salariés concernés (cf. ci-dessus), conformément aux montants pris en compte par le Ségur de la santé.
Dans le secteur public, ces primes ont vocation à être transformées en Complément de Traitement Indiciaire (CTI) afin d'être intégrées au calcul des retraites, avec effet rétroactif au 1er avril 2022. Dans le secteur privé, une revalorisation équivalente interviendra via des accords agréés.

3/ Le financement alloué par la CNSA au Département :

Le surcoût du Complément de Traitement Indiciaire (CTI) et de la revalorisation équivalente dans le secteur privé pour les ESMS intervenant auprès des personnes âgées et des personnes handicapées relevant de la compétence tarifaire des Départements, est compensé par la CNSA.

- Calcul du financement

Le financement attendu est égal au produit entre le nombre d'équivalents temps-plein bénéficiant du complément de traitement indiciaire et un montant forfaitaire utilisé par la CNSA. Ce montant forfaitaire tient compte du niveau des cotisations et contributions sociales acquittées par les employeurs. Il n'est pas fixé à ce jour.

Nombre ETP bénéficiant CTI x montant forfaitaire CNSA

- Procédure pour l'année 2022

Pour l'année 2022, le montant du financement alloué à chaque département est déterminé, à titre prévisionnel, par la CNSA en fonction d'une estimation des effectifs concernés par le bénéfice du complément de traitement indiciaire ou des mesures salariales équivalentes mentionnées.
Le montant du financement prévisionnel ainsi déterminé est versé dans les 90 jours suivant la publication du décret, soit le fin juillet 2022.
Le montant définitif sera versé au Département par la CNSA au plus tard le 31 juillet 2023.
Ce montant tiendra compte de la moyenne annuelle du nombre d'ETP sur la base des documents des comptes administratifs 2022 transmis par chaque établissement et chaque service du département.
Par dérogation, le montant du financement versé au titre de l'année 2022 sera majoré du Complément de Traitement Indiciaire (CTI) ou des mesures salariales équivalentes, dus sur la période du 1er novembre au le 31 décembre 2021.
Les modalités de calcul décrites dans le décret ne permettent pas de connaître les montants qui seront remboursés par CNSA au Département. Par conséquent, le Département ne sait pas si la compensation sera intégrale.

- Procédure normale

Pour les années 2023 et suivantes, le montant du financement alloué à chaque département est déterminé par la CNSA en fonction des effectifs pris en compte pour la détermination du montant définitif de l'aide pour l'année 2022.
Le financement est versé à chaque Département au plus tard le 31 juillet de l'année en cours.

- Transmission d'information

Le Département transmet à la CNSA chaque année avant le 1er avril, par tout moyen, une attestation justifiant la compensation effective de la charge financière pour tous les établissements et services de leur compétence de tarification, sans prise en compte du domicile de secours des usagers ou de l'augmentation des créances d'aide sociale recouvrables sur succession.

Les informations transmises par le Département et les Etablissements et Services Médicaux-Sociaux (ESMS) à la CNSA peuvent faire l'objet par cette dernière, ou par toute personne mandatée par elle, d'un contrôle sur place et sur pièces.

4/ Conséquences pour le Département :

Il découle de ces mesures que le Département est chargé, via la mobilisation de ses services, de mettre en œuvre le financement de la revalorisation salariale puis sa régularisation en fonction du réalisé.
Pour ce faire, il doit en particulier ouvrir des lignes budgétaires en charge et en recettes dédiées d'une part au versement des dotations de compensation aux ESMS, d'autre part à l'encaissement des financements alloués par la CNSA. Le décret ne garantit pas la pérennité de cette compensation dans le temps.
Les montants prévisionnels de dépenses, en l'état actuel des informations dont nous disposons, sont estimés à 1 110 727 €, hors établissements médicalisés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

12B05

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA SOLIDARITÉ
Direction Gestion Coordination

Rapport examiné par la 1ère commission :
Solidarité, santé et protection

OBJET :
Mise en place des mesures issues du décret n°2022-740 du 28/04/2022 (revalorisation salariale SAAD Territoriaux, SAAD associatifs et SAAD privés commerciaux).

Comptabilité des affectations :

Enveloppe n°

Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	800 000,00 €
Affecté	€
Disponible	€
Proposé	€

Pièces jointes ou annexes :	*Avenant 43-convention 2022 CD-SAAD*

Mes chers collègues,

La crise sanitaire a eu un effet « loupe » sur les problématiques rencontrées dans le secteur de l'accompagnement à domicile et plus particulièrement sur les difficultés de recrutement des salariés.

C'est dans ce contexte que le gouvernement a signé, en 2021, un accord de branche dont l'avenant 43 prévoit une revalorisation salariale pour les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) associatifs.

Le Département du Gers s'était déjà engagé dans cette démarche de revalorisation via deux campagnes de soutien aux SAAD volontaires du département, prestataires habilités ou non habilités, qui ont été intégrées dans des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) :

les CPOM 2018-2019, avec la mise en œuvre du fonds d'appui aux bonnes pratiques dans le champ de l'aide à domicile, ont favorisé une première démarche d'accompagnement à l'attractivité de ces métiers.

Les CPOM 2020-2021, avec la préfiguration d'un nouveau modèle de financement des services d'aide à domicile, ont confirmé cette orientation soutenue par une évolution tarifaire sur les années 2020 et 2021 de :

+ 3.04% en moyenne au 1er janvier 2020 soit un tarif moyen de 21.91€/heure

+ 2.86 % en moyenne au 1er janvier 2021 soit un tarif moyen de 22 €/heure

Par ailleurs, suite à la signature de l'avenant 43 de la convention collective de la Branche d'Aide à Domicile (BAD) qui revalorise les salaires des structures privées à but non lucratif, le Département du Gers, soucieux de traiter équitablement les intervenants du secteur de l'aide à domicile, a choisi de l'appliquer aux SAAD associatifs habilités (champ règlementaire) mais également aux SAAD associatifs non habilités (facultatif).

Enfin, conscient du déséquilibre que la mise en place de cette mesure pouvait créer dans un contexte de recrutement très tendu, le Conseil départemental du Gers a décidé, en mars 2022, de consacrer un montant de 800 000 € à la revalorisation des salaires au sein des SAAD publics territoriaux. Cette somme est désormais fléchée pour la mise en place des mesures issues du décret 2022-740 du 28 avril 2022 qui élargit le bénéfice du dispositif «avenant 43» aux SAAD relevant de la fonction publique territoriale.

I- Périmètre du décret 2022-740 du 28 avril 2022

Ce décret prévoit le versement d'une aide par la CNSA aux Départements qui financent le soutien aux professionnels des SAAD afin de compenser les coûts induits par :

1) La conclusion de conventions ou accords collectifs de branche **postérieurement** au 1er avril 2021 en matière de revalorisation des rémunérations versées aux salariés de ces services (SAAD privés);

2) Le versement d'une prime de revalorisation d'un montant correspondant à 49 points d'indice majoré à **des agents territoriaux** exerçant des missions d'aide à domicile auprès des personnes âgées ou des personnes handicapées au sein des SAAD. Ces dispositions entrent en vigueur à compter du 1er avril 2022.

Les mesures sont donc étendues aux SAAD privés commerciaux et aux SAAD publics territoriaux.

II- SAAD Privés (à but non lucratif + commerciaux)

1- Aide allouée par la CNSA au Département :

Le montant de l'aide allouée au Département du Gers, pour compenser le surcout de cette mesure de revalorisation, est équivalent au produit entre le nombre d'heures d'activité APA/PCH réalisées dans le département par ces services privés et un montant forfaitaire utilisé par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie **(inconnu à jour)**.

Nombre heures Département x montant forfaitaire CNSA

2- Détermination d'un état prévisionnel

Dans un premier temps, le Département doit remonter à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, un état prévisionnel des coûts accompagné d'un rapport présentant leurs modalités de calcul, qui lui servira de base pour calculer le montant de l'aide compensant une partie de ces coûts.
L'aide fait l'objet du versement d'un acompte représentant 80 % de son montant prévisionnel, au plus tard le 15 mai de l'année en cours.

A ce jour, la CNSA n'a pas transmis d'informations suffisantes pour connaître le montant exact qui sera versé au Département.

3- Incidence pour le Département :

Le décret modifie les éléments de calcul de la compensation attendue mais les informations à disposition du Département ne permettent pas d'avoir une visibilité sur les points suivants :

- le pourcentage de compensation par la CNSA du surcout à la charge du Département.

Pour rappel, lors de la mise en place de « l'avenant 43 », pour les SAAD relevant de la convention collective de la branche d'aide à domicile (BAD), la compensation annoncée par la CNSA était la suivante :

Période d'octobre-décembre 2021 : 70% compensé par CNSA

Année 2022 : 50% compensé par la CNSA

- Le périmètre des accords de branches passés par les SAAD privés commerciaux postérieurement au 1er avril 2021. Le Département réalisera une enquête auprès de ces derniers afin vérifier si ils entrent dans le périmètre de ces accords et déterminer le surcoût correspondant

En attente de clarification et afin de poursuivre le soutien engagé en direction des SAAD relevant de la convention collective de la branche d'aide à domicile (BAD), en limitant l'impact des surcouts sur leur trésorerie, le Département propose de mettre en place un dispositif de versement de l'aide au titre de 2022, selon les modalités suivantes :

- versement des 6 premiers mois de 2022, dès fin juin ;
- versement du solde prévisionnel par mensualités, dans l'attente de la transmission des coûts réels supportés. Le versement de ces mensualités interviendra jusqu'à la notification du nouveau montant 2023 ;
- régularisation via un titre de recette ou un versement complémentaire, s'il y lieu, lorsque le coût réel sera connu.
- signature d'une convention réglant ces modalités (cf. annexe).

I- SAAD Publics territoriaux

1- Aide allouée par la CNSA au Département :

L'aide est égale au produit entre le nombre, exprimé en équivalents temps plein, d'agents affectés à titre principal aux fonctions d'aide à domicile, pondéré à hauteur du rapport entre le nombre d'heures d'activité réalisées par le service au titre l'APA/PCH et le nombre total d'heures réalisées par le service, et un montant forfaitaire utilisé par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie. Soit :

$$\text{Nombre ETP} \times \frac{\text{nombre heures APA/PCH}}{\text{nombre heures totales réalisées}} \times \text{montant forfaitaire CNSA}$$

Le montant forfaitaire **n'est pas connu à ce jour** et il n'est pas indiqué si cette compensation couvrira partiellement ou totalement le coût induit par la prime de revalorisation.

2- Détermination d'un état prévisionnel

Dans un premier temps, le Département transmettra à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie un état prévisionnel des coûts, prenant en compte le nombre pondéré indiqué ci-dessus.
Ces éléments permettront à la CNSA de verser au Département un acompte représentant 80 % **du montant prévisionnel**, au plus tard le 15 mai de l'année en cours.

Au titre de l'année 2022, cet acompte est versé avant le 1er octobre 2022.

3- Incidence pour le Département :

- Comme pour l'aide apportée aux SAAD privés le Département ne peut connaitre à ce jour le montant de la compensation qu'il percevra de la part de la CNSA pour l'aide aux SAAD publics ;
- il ne connait pas non plus comment les collectivités territoriales concernées vont appliquer les mesures de revalorisations salariales de leurs agents.
- Le Conseil départemental va, préalablement, recueillir des informations auprès des SAAD publics territoriaux pour déterminer le nombre d'équivalent temps plein (ETP) concernés.

Je vous propose donc d'en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DE L'AVENANT 43 A LA CONVENTION COLLECTIVE DE LA BRANCHE DE L'AIDE A DOMICILE, POUR L'ANNEE 2022

ENTRE :

Le Département du Gers
Représenté par son Président, Philippe DUPOUY, dûment autorisé par la délibération de la Commission Permanente en date du 25/01/2022,
ci-après désigné « le Département » ;

d'une part

ET

L'association xxxxx dont le siège est situé xxxxx représentée pour les besoins de la signature de la présente convention par xxxxxx.
ci-après désigné « le SAAD » ;

d'autre part,

VU l'avenant 43 à la convention collective de la branche de l'aide à domicile en date du 21 juin 2021

VU l'arrêté du 21 juin 2021 relatif à l'agrément de certains accords de travail applicables dans les établissements et services du secteur social et médico-social privé à but non lucratif

VU l'article 47 de la loi N°2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale

VU Décret n° 2022-740 du 28 avril 2022 modifiant le décret n° 2021-1155 du 6 septembre 2021 relatif à l'aide aux départements versée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie en application de l'article 47 de la loi n° 2020-1576 du 14 décembre 2020

VU le Code de l'action sociale et des familles

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le vade-mecum « dispositif de soutien aux professionnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile » à destination des départements publiée par la CNSA en septembre 2021

VU la délibération du Conseil départemental du Gers en date du 24 juin 2022 relative à la mise en place d'un dispositif de soutien pour les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) pour la mise en œuvre de l'avenant 43 au titre de l'année 2022.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour objectif de définir le dispositif de soutien du Département au SAAD dans le cadre de la mise en œuvre de l'avenant 43 à la convention collective de la branche de l'aide à domicile (BAD).

Le Département prend en charge le surcoût de l'avenant 43 pour le SAAD sur la part des activités relevant d'un financement du Département, soit sur les activités APA, PCH, Aide sociale départementale (Aide-ménagère personnes âgées et personnes handicapées) et Aide Sociale à l'Enfance pour l'année 2022.

Le soutien financier du Département au SAAD se concrétise via le versement d'une dotation de compensation venant neutraliser la charge pour le service afin de ne pas la répercuter sur le tarif horaire.

ARTICLE 2 : MONTANTS DE LA DOTATION

En attente des éléments que la CNSA doit communiquer pour fixer le montant de la compensation qu'il percevra au titre de 2022, le Département détermine le montant du financement du surcoût induit par la revalorisation des mesures salariales, sur la base des éléments financiers communiqués par le SAAD relatifs au surcoûts réellement supportés pour la période du 1er octobre 2021 au 31 décembre 2021, soit un montant de ……€ .

ARTICLE 3 : MODALITES DE VERSEMENT

La dotation sera versée selon les modalités suivantes :

- versement des 6 premiers mois de 2022, à réception de la convention signée, soit ……..€
- versement du solde prévisionnel par mensualités de ……..€ à partir de juillet 2022 dans l'attente de la transmission des coûts réels supportés.
- Le versement de ces mensualités interviendra jusqu'à la notification du nouveau montant 2023 ;

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DU SAAD

Le SAAD s'engage à :

- Affecter cette dotation au financement exclusif des coûts supplémentaires engendrés par la mise en œuvre de l'avenant 43 sur la part des activités APA/PCH/Aide-ménagère/[TISF] (coût des évolutions de la rémunération et l'ensemble des cotisations et contributions patronales)
- Ne pas répercuter les coûts supplémentaires liés à l'avenant 43 sur le prix facturé au bénéficiaire, afin de ne pas augmenter son reste à charge.
- Transmettre les informations nécessaires dans les délais requis (cf. article 5 de la présente convention).

En cas de non-respect de ces engagements, le Département pourra être amené à récupérer les dotations versées.

ARTICLE 5 : MODALITES DE CONTRÔLE ET DE TRANSMISSION DES PIECES JUSTIVICATIVES

Le Département procède à des contrôles a posteriori pour vérifier l'effectivité des dépenses réalisées par le SAAD au titre de l'application de l'avenant 43.

Le Département procède également à des contrôles pour vérifier que le SAAD n'a pas répercuté les surcoûts de l'avenant 43 sur le prix facturé aux usagers.

Le SAAD doit être en mesure de communiquer aux services du Département le montant du surcoût réel et définitif induit par l'avenant 43 et de fournir l'ensemble des pièces demandées au plus tard le 15 avril 2023.

Le SAAD doit être en mesure de fournir au Département toute pièce administrative ou comptable permettant de vérifier l'effectivité des dépenses réellement supportées par le SAAD au titre de l'application de l'avenant 43.

A titre d'exemple, le Département pourra demander :

- Bulletins de paie
- Journaux de paie
- Le listing complet des salariés (listing qui pourra être anonymisé) **sous format Excel** avec le diplôme, l'ancienneté, la classification, le montant du salaire brut versé, etc…
- Factures envoyées aux usagers
- Tout autre document utile aux opérations de vérification et de contrôle.

Si l'effectivité ne peut être prouvée, le Département peut exiger le reversement partiel ou total des sommes versées.

De même, en l'absence de transmission des documents demandés dans les délais requis, le Département peut exiger le reversement partiel ou total des sommes versées.

ARTICLE 6 : REGULARISATION DES FINANCEMENTS ALLOUES PAR LE DEPARTEMENT

Si le montant du surcoût définitif pour 2022 relatif à la mise en œuvre de l'avenant 43 pour le SAAD est inférieur au montant de la dotation versée au SAAD, le Département procède à l'émission d'un titre de recettes.

Si le montant du surcoût définitif pour 2022 relatif à la mise en œuvre de l'avenant 43 pour le SAAD est supérieur au montant de la dotation versée en 2022 au SAAD, le Département procède au versement d'un solde, en un seul versement et **au plus tard le 31 mai 2023**.

ARTICLE 7 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'exercice 2022. Elle prend effet au 1er janvier 2022.

ARTICLE 8 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification importante des conditions d'exécution de la présente fait l'objet d'un avenant à la convention.

ARTICLE 9 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et de l'utilisation des fonds non conformes à l'objet de la présente convention, le Département peut mettre fin au financement et exiger le reversement partiel ou total des sommes versées.

Résiliation pour motif d'intérêt général

La présente convention peut être résiliée par le Département, pour tout motif d'intérêt général, après expiration d'un délai de trois mois suivant la réception d'un courrier recommandé avec accusé de réception, le cas échéant par voie électronique.

Résiliation pour faute

En cas de non-respect, par l'une au l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci peut être résiliée de plein droit, par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de trois mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure, le cas échéant par voie électronique.

Résiliation amiable

La présente convention peut être dénoncée à tout moment par un écrit concordant entre les parties.

ARTICLE 10 – COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

En cas de litige relatif à l'interprétation de la présente convention, si les voies amiables de recours ou de conciliation ont échoué, tout contentieux est porté devant le Tribunal Administratif de Pau.

Fait à AUCH, le
En 2 exemplaires originaux

Le Président du conseil départemental
Du Gers

Pour le SAAD,

Philippe DUPOUY

LE DÉPARTEMENT

12B06

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA SOLIDARITÉ
Direction Gestion Coordination

Rapport examiné par la 1ère commission :
Solidarité, santé et protection

OBJET :
Mise en place des mesures issues du décret n° 2022-735 du 28 avril 2022 (dotation complémentaire de + 3 € aux SAAD et mécanismes de compensation par la CNSA du tarif plancher).

Comptabilité des affectations :

Enveloppe n°

Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	€
Affecté	€
Disponible	€
Proposé	1 020 000,00 €

Pièces jointes ou annexes :	*Modèle d'appel à candidatures dotation complémentaire*

Mes chers collègues,

Afin de poursuivre la politique d'accompagnement au maintien à domicile de nos ainés, il s'agit aujourd'hui de définir la mise en place dès septembre 2022 de la dotation complémentaire au bénéfice de certains Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD).

Ce dispositif vient compléter celui du tarif national plancher à hauteur de 22€/heure servant de référence pour la rémunération des aides à domicile salariées des SAAD depuis le 1er janvier 2022.

L'article 44 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 instaure en effet une dotation complémentaire en faveur de certains SAAD qui s'engagent à mettre en œuvre les objectifs prévus par le Conseil départemental, et contractualisés dans le cadre d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

La dotation complémentaire qui s'élève à 3€/heure pourra être versée aux SAAD à partir de septembre 2022, sous réserve de l'organisation d'appels à candidatures par les départements.

Un décret du 28 avril 2022 vient préciser les modalités de mise en œuvre de cette mesure.

Elle est financée par le Département et compensée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

Cette « dotation qualité », couplée au tarif plancher, permettra aux SAAD de percevoir une ressource d'au moins 25 €/heure et leur donnera ainsi de réels moyens pour améliorer la qualité du service rendu aux bénéficiaires et les conditions de travail des intervenants à domicile.

La dotation finance des actions permettant :

- d'accompagner des personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités ;
- d'intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés;
- de contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire ;
- d'apporter un soutien aux aidants des personnes accompagnées ;
- d'améliorer la qualité de vie au travail des intervenants ;
- de lutter contre l'isolement des personnes accompagnées.

I/- <u>Le cadre de la mise en place de cette mesure et son financement par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) nécessite les étapes suivantes</u> :

1- <u>Appel à candidature :</u>

Pour l'attribution de la dotation, le Président du Conseil départemental organise un appel à candidatures chaque année. Ce dernier comporte au moins :

- Une présentation des priorités retenues par le Département en fonction des besoins identifiés et des éléments financiers relatifs à la détermination du montant de la dotation pouvant être accordée ;
- Pour les services non-habilités à l'aide sociale, il faudra préciser les modalités de limitation du reste à charge des personnes accompagnées ;
- Les règles d'organisation de l'appel à candidature (contenu du dossier, pièces justificatives, date et modalité de dépôt…) ;
- Le Président du Conseil départemental notifie à chaque SAAD candidat et publie la liste des services retenus à l'issue de l'appel à candidature.

L'appel à candidatures ne peut prévoir de critères d'éligibilité sans rapport avec les objectifs mentionnés, qui seraient notamment liés au statut juridique du service, à un volume minimal d'activité ou à une part minimale d'heures effectuées auprès de bénéficiaires de prestations d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et de Prestations de Compensation du Handicap (PCH).
Le service dont la candidature n'est pas retenue peut demander au Président du Conseil départemental de motiver sa décision qui dispose d'un mois pour répondre.

<u>2- Signature d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) :</u>

Le Président du Conseil départemental conclut avec chaque établissement un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec chaque service retenu en vue du versement de la dotation. Le CPOM doit contenir les éléments suivants:

- Les actions conduites par le service afin d'améliorer la qualité de pris en charge ;
- Les indicateurs de suivi et les modalités d'évaluation de ces actions ;
- Lorsque les services ne sont pas habilités à recevoir des personnes bénéficiant de l'aide sociale, les modalités de limitation du reste à charge des personnes accompagnées ;
- Les modalités de contrôle de l'effectivité des actions décrites dans le CPOM ;
- Les conditions de cessation de versement de la dotation et sa récupération par le Président du Conseil départemental si les actions ne sont pas effectives ou si les modalités de limitation du reste à charge prévues ne sont pas respectées.

3- Montant de la dotation et son évolution

- La dotation est versée sous forme de montant forfaitaire pour chaque action réalisée par le SAAD ou pour chaque objectif retenu dans le CPOM ;
- Le montant de la dotation tient compte de la nature des différentes actions financées, de la fréquence de chacune d'entre elles et de leur coût pour les services ;
- La dotation s'ajoute aux tarifs horaires lorsque les SAAD ne sont pas habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale ;
- L'attribution de cette dotation ou son augmentation éventuelle ne peut avoir pour conséquence une diminution des tarifs par rapport à ceux en vigueur lors de son attribution ;
- La dotation est versée par douzième de son montant. Le versement de chaque fraction est effectué le vingtième jour du mois ou, si ce jour n'est pas ouvré, le dernier jour ouvré précédant cette date (sauf mention contraire dans le CPOM).

4- Renouvellement du CPOM

Le renouvellement du CPOM vaut reconduction, pour la durée de l'autorisation restant à courir, du bénéfice de l'attribution de la dotation au titre des actions financées, sans que le service n'ait à répondre, pour ces actions, à un nouvel appel à candidature, à condition que l'évaluation des actions financées soit positive.
Le service répond à l'appel à candidature pour bénéficier de la dotation au titre de nouvelles actions.

5- Concours versés par la branche autonomie

Il est déterminé en multipliant le montant de référence par le volume horaire des prestations fournies dans le Département au titre des heures APA et PCH.
Le montant de référence est fixé à 3€ pour l'année 2022 et sera revalorisé chaque année par application du coefficient mentionné à l'article L 161-25 du code de la sécurité sociale.
Le concours fait l'objet d'un acompte calculé à titre provisoire par la CNSA sur la base de 70% du volume horaire estimé d'activité transmis par le Département au plus tard le 31 janvier de l'année N. Cet acompte est versé au plus tard au 31 mars de l'année N.
Au plus tard le 30 juin de l'année N+1 le Président du Conseil départemental communique à la CNSA les montants versés à chaque SAAD.
Au 31/08 de l'année N+1, la CNSA procède au calcul du concours définitif dû au Département ainsi qu'au versement, ou à la mise en recouvrement, du solde (théoriquement 30%).

Le Président du Conseil départemental transmet à la CNASA:

- L'avis d'appel à candidatures, dans un délai d'un mois à compter de sa publication ;
- Un exemplaire de chaque CPOM conclu avec les SAAD, dans un délai d'un mois à compter de sa signature ;
- Au plus tard le 30 juin, les réponses à l'enquête annuelle menée par la CNSA portant notamment sur les actions réalisées l'année précédente financées par la dotation complémentaire, les montants attribués pour chaque action, le niveau de leur consommation effective par les services, la réalisation des objectifs fixés pour cette même année dans les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) et, le cas échéant, les modalités de limitation du reste à charge pour les usagers.
- A la demande de la CNSA, toute information nécessaire à l'exercice de sa mission de versement du concours mentionné à l'article R. 178-1 de l'action sociale et des familles.

A défaut de transmission de ces documents dans les délais, la CNSA peut suspendre le versement d'une partie du montant du concours à échoir.

II/- <u>La Mise en place dans le Département du Gers de la dotation complémentaire</u> :

Le Département du Gers a toujours eu la volonté d'accompagner les SAAD dans leur activité.

C'est d'ailleurs dans cette démarche qu'il s'est inscrit dans la préfiguration du nouveau modèle de financement via la signature de CPOM afin d'améliorer la qualité du service rendu.

Le décret n° 2022-735 du 28 avril 2022, relatif au financement des services proposant des prestations d'aide et d'accompagnement à domicile, donne la possibilité aux Départements de financer une dotation de 3€/heure aux SAAD faisant acte de candidature et retenus par le Président du Conseil départemental, et ce dès le 1er septembre 2022.

1- <u>L'appel à candidature</u>

Je vous propose de lancer un appel à candidature dont les actions prioritaires déjà identifiées dans l'élaboration du schéma Départemental d'Action Sociale seront :

- d'accompagner des personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités ;
- d'intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés;
- de contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire ;

- d'apporter un soutien aux aidants des personnes accompagnées ;
- d'améliorer la qualité de vie au travail des intervenants ;
- de lutter contre l'isolement des personnes accompagnées.

Et dont la concrétisation serait :

- de financer les temps de déplacement et frais de déplacement
- de former les personnels intervenants à domicile ;
- de garantir l'exécution des plans d'aide auprès des bénéficiaires gersois, notamment les jours fériés et dimanche.

2- Calendrier de mise en place de la compensation CNSA en 2022

Le concours fait l'objet d'un acompte calculé à titre provisoire par la CNSA sur la base de 70 % du volume horaire estimé d'activité, transmis par le Département au plus tard le 8 juin 2022.
Cet acompte est versé par la CNSA au plus tard le 8 juillet 2022, sous réserve que le Département lui ait communiqué les données mentionnées précédemment.

Au plus tard le 30 juillet 2023, le Président du Conseil départemental communique à la CNSA les montants versés à chaque service, le cas échéant après régularisation en fonction de la réalisation des objectifs fixés dans le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, ainsi que le volume horaire d'activité.

Au plus tard le 30 septembre 2023 et sous réserve que le Département lui ait communiqué les données mentionnées précédemment, la CNSA procède au calcul du concours définitif dû au Département et au versement ou à la mise en recouvrement du solde.

3- Versement de la dotation complémentaire (dite « qualité » de 3€/heure) aux SAAD par le Département du Gers

Les Départements ont le choix d'améliorer les ressources des SAAD via l'augmentation des tarifs ou l'attribution d'un forfait.
Pour rappel, toute augmentation de tarif a pour conséquence la diminution du nombre d'heures constituant un Plan d'aide, mais aussi l'augmentation du reste à charge pour le bénéficiaire.

C'est pourquoi le Département du Gers a décidé de financer l'augmentation des ressources des SAAD via un forfait versé par dotation à tous les SAAD retenus, donc sans incidence sur le tarif et sans effet négatif pour les bénéficiaires.

Ce forfait sera versé en 2022 en totalité le mois suivant la notification par le Département du résultat de l'appel à candidature. A partir de 2023 et les années suivantes, la dotation sera versée mensuellement par 12ème.

En affirmant sa volonté de mettre en œuvre la dotation complémentaire dès septembre 2022, le Conseil départemental continue à manifester ainsi son soutien au secteur de l'aide à domicile.

Une évaluation en année pleine du projeté des heures à réaliser par les SAAD durant le premier quadrimestre 2022, aboutirait à une enveloppe de 3 060 000€. Ces sommes, seraient selon la note explicative de la Direction Générale de la Cohésion Sociale du 25 mai 2022 compensées intégralement par la CNSA.

III- <u>Compensation de l'application du tarif plancher 22€/heure d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)</u>

1- <u>Périmètre et calcul de la compensation CNSA</u>

- Au titre de l'année 2022, par décret du 28 avril 2022, le montant du concours de la CNSA (Md) attribué à chaque département au titre des surcoûts d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et de Prestation de Compensation du Handicap (PCH) liés à l'application du tarif horaire minimal de 22€, est calculé selon la formule suivante :

$$Md = (Tmin - Td) \times Nd \times (1 - Rd)$$

<u>où :</u>

- Tmin est la valeur, en vigueur au 1er janvier 2022, du tarif horaire minimal mentionné au premier alinéa ;
- Td est égal à la moyenne, pondérée par le volume horaire de ces prestations, rendues en 2021, des tarifs horaires, en vigueur au 1er septembre 2021, fixés par le département, dans le cadre de l'attribution de l'APA et de la PCH, pour la couverture du coût des prestations rendues par les SAAD aux personnes bénéficiant du droit à ces allocations, lorsque ces tarifs sont inférieurs au tarif minimal mentionné à l'alinéa précédent ;
- Nd est égal au volume horaire total des prestations, mentionnées précédemment, rendues dans le Département en 2021, pour lesquelles les tarifs horaires applicables au 1er septembre 2021 sont inférieurs au tarif minimal ;
- Rd est le taux moyen, en 2021, de la participation financière des personnes, ayant recours aux services mentionnés à l'article L. 313-1-3 du même code, aux dépenses relevant des plans d'aide élaborés dans le cadre de l'attribution de l'APA ou de la PCH.

2- <u>Procédure</u>

Le Département devra communiquer à la CNSA, au plus tard le 30 juin 2022, par voie dématérialisée et selon des modalités fixées par cette caisse, les données mentionnées supra.

La CNSA procèdera alors au calcul du concours définitif dû au Département et au versement du solde au plus tard le 30 septembre 2022.

Le Département communique également à la caisse, à sa demande, toute information nécessaire à l'exercice de sa mission de versement du concours mentionné.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

Logo du Conseil départemental

Appel à candidatures

Attribution d'une dotation complémentaire aux services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) pour le financement d'actions améliorant la qualité du service rendu à l'usager

Publié le …/…/…

I- Contexte :

L'article 44 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 prévoit une refonte du modèle de financement des Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), visant à améliorer leurs conditions de solvabilisation ainsi que la qualité de service.

Le premier volet de cette refonte a consisté en la mise en place, au 1er janvier 2022, d'un tarif minimal national de valorisation d'une heure d'aide à domicile, fixé pour l'année 2022 à 22€ par heure.

Le second volet de cette refonte, consiste en la mise en place d'une dotation « complémentaire », prévue au 3° du I de l'article L. 314-2-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF), visant à financer des actions améliorant la qualité du service rendu à l'usager.

Les actions ouvrant droit au financement par la dotation complémentaire doivent permettre de réaliser un ou plusieurs des objectifs suivants, listés à l'article L. 314-2-2 du CASF :

1° Accompagner des personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités ;
2° Intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés ;
3° Contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire ;
4° Apporter un soutien aux aidants des personnes accompagnées ;
5° Améliorer la qualité de vie au travail des intervenants ;
6° Lutter contre l'isolement des personnes accompagnées.

[Le contexte départemental peut être explicité ici]

Le présent appel à candidatures vise à sélectionner les SAAD pouvant bénéficier de la dotation complémentaire pour le financement d'actions répondant aux objectifs prioritaires du département.

Les services retenus à l'issue de l'appel à candidatures s'engageront ensuite dans un processus de contractualisation avec les services du département. Ce processus doit conduire à la signature, au plus tard un an après la notification des résultats de l'appel à candidatures, à la signature d'un CPOM tel que prévu par l'article L.313-11-1 du CASF, ou d'un avenant à celui-ci. Le CPOM ou l'avenant précisent, notamment, les conditions de mise en œuvre de la dotation complémentaire pour le service.

Conformément au décret n° 2022-735 du 28 avril 2022, le présent appel à candidatures sera renouvelé tous les ans jusqu'au 31 décembre 2030, ou lorsque l'ensemble des services du département aura intégré le dispositif.

Une notice explicative relative à la mise en œuvre de la dotation complémentaire a été rédigée par la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et est consultable au lien suivant : **lien hypertexte vers la notice explicative.**

II- Services éligibles

Est éligible à la dotation complémentaire, tout service d'aide et d'accompagnement à domicile prestataire ou service polyvalent d'aide et de soins à domicile au titre de son activité d'aide relevant des 6° et/ou 7° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

Tout service autorisé sur le territoire de […] peut donc candidater au présent appel à candidatures.

Le statut juridique, l'habilitation à l'aide sociale ou un volume minimal d'heures prestées au titre de l'APA et de la PCH ne constituent pas des critères d'éligibilité.

III- Objectifs prioritaires du département et éléments financiers utiles à la détermination du montant de la dotation

A- Présentation des objectifs prioritaires retenus par le département, parmi les six objectifs énumérés par l'article L. 314-2-2 CASF

[Le département présente ici ses objectifs prioritaires parmi les 6 listés dans la loi : il peut retenir tous les objectifs ou une partie d'entre eux. Les objectifs retenus peuvent être classés par ordre de priorité.

Il est recommandé de faire figurer l'objectif de qualité de vie au travail en bonne place parmi les objectifs prioritaires.

Une présentation rapide des enjeux identifiés par le département pour chaque objectif prioritaire est attendue, sans toutefois les décliner en actions finançables à ce stade (objet de la sous-partie suivante)]

Cette présentation des priorités du département est indicative. Les services qui le souhaitent peuvent proposer, dans le cadre de leur candidature, des actions visant à atteindre d'autres objectifs, parmi ceux listés par la loi. [Paragraphe à supprimer si l'ensemble des 6 objectifs ont été retenus]

B- Présentation des actions prioritaires finançables par la dotation complémentaire :

[Le département peut présenter ici, et pour chaque objectif prioritaire présenté en sous-partie A, les actions qu'il envisage de financer prioritairement.

Il indique également, les éléments financiers relatifs à la valorisation de chaque action. Ces éléments peuvent être plus ou moins précis en fonction de la marge de manœuvre que le département souhaite donner à la négociation du CPOM.

Cette présentation des actions prioritaires est indicative. Les services qui le souhaitent peuvent proposer, dans le cadre de leur candidature, d'autres actions et notamment des actions de nature innovante permettant la réalisation des objectifs énumérés par l'article L. 314-2-2 CASF.

C- Montant maximal « cible » de dotation, attribuable à chaque service retenu :

Le montant attribué au titre de la dotation complémentaire aux services retenus dépendra des actions inscrites dans leur CPOM, de leur valorisation unitaire et de leur fréquence.

Toutefois, un montant annuel cible de dotation complémentaire correspondant à un montant de X € en 2022, indexé sur l'inflation, par heure d'APA/PCH prestée par le service peut être défini. [*Indiquer ici le montant cible retenu par le département. Il peut s'agir du montant de référence de la dotation complémentaire indiqué dans le décret (3€ en 2022 indexés sur l'inflation) ou un montant supérieur.]*

[Le département peut donner un exemple pour donner davantage de visibilité aux SAAD]

Par exemple : un service réalisant 100 000 heures d'APA/PCH annuel peut se projeter sur un montant cible de X00 000€ par an au titre de la dotation complémentaire (indexé sur l'inflation). Toutefois, le montant réellement attribué dépendra des actions effectivement inscrites dans le CPOM.

IV- Principes relatifs à la limitation du reste à charge des personnes accompagnées.

[Le département indique ici les principes selon lesquels il entend limiter le reste à charge pour les services non tarifés par le département. La formulation de ces principes doit demeurer suffisamment large pour ne pas préempter la négociation entre le département et chaque service, car aux termes de la loi, « *les modalités de limitation du reste à charge* » relèvent bien du CPOM, négocié entre les parties.

Le reste à charge doit être compris comme la différence entre le tarif appliqué par le SAAD à l'usager et le montant du tarif de référence du département.

L'encadrement du reste à charge n'a vocation à concerner que les prestations financées par le département.

La limitation du reste à charge peut concerner l'ensemble des heures APA et PCH ou uniquement une partie d'entre elles (notamment, celles faisant l'objet d'une valorisation par la dotation complémentaire comme les heures réalisées auprès de publics spécifiques ou celles le dimanche et les jours fériés.)]

Pour plus d'information : **Lien hypertexte vers la notice explicative.**

V- Règles d'organisation de l'appel à candidatures :

A- Modalités de réponse à l'appel à candidatures

Chaque candidat devra adresser, en une seule fois, son dossier de candidature complet par voie dématérialisée, par courriel, à l'adresse suivante : […]

La date limite d'envoi des candidatures est fixée au …/…/…

Les dossiers transmis après la date limite fixée ci-dessus ne seront pas retenus ni étudiés. Ils seront par nature irrecevables.

En cas de pièces manquantes, le département enjoint le candidat à compléter son dossier dans un délai défini. En cas de non-respect de ce délai, le dossier est considéré comme irrecevable.

Pour toute demande d'information, vous pouvez contacter : […]

B- Contenu du dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comporter obligatoirement :

- Le dossier de réponse à l'appel à candidatures selon la trame précisée en annexe 1 ;
- Une attestation sur l'honneur du responsable de la structure, précisant que le service d'aide à domicile ne se trouve pas dans une procédure de redressement judiciaire ou de dépôt de

bilan et qu'il est à jour de ses obligations déclaratives fiscales et sociales ou est engagé dans un processus de régularisation de ses paiements ;

- La grille tarifaire actualisée des prestations proposées par le service d'aide à domicile ;

- Pour les services non tarifés par le département, un courrier indiquant que le service s'engage à négocier dans le cadre du CPOM, des modalités de limitation du reste à charge des personnes accompagnées, selon les principes formulés dans le présent appel à candidatures. ;

- [Le département peut compléter cette liste…]

De manière facultative, le dossier de candidature peut comporter tout élément que le candidat jugerait pertinent, permettant de mieux identifier la structure porteuse, son activité.

VI- Modalités et critères de sélection des candidatures par le département

A- Procédure d'examen des dossiers :

[Il convient de décrire ici les règles d'organisation de la sélection des dossiers.]

Il sera pris connaissance du contenu des candidatures à l'expiration du délai de réception des réponses.

Les candidatures seront analysées dans un délai de […] jours par les agents du service […]. [Possibilité de prévoir d'autres modalités d'instruction, comme, par exemple, la mise en place d'un comité de sélection.]

Durant la période d'instruction, les agents en charge de l'analyse des dossiers peuvent être amenés à proposer un temps d'échange oral avec les candidats.

B- Critères de sélection des candidatures :

Les critères de sélection des candidats portent notamment sur : [possibilité d'indiquer un barème permettant de pondérer chaque critère]

- La présence des actions prioritaires du département dans la candidature du SAAD [rédaction à adapter si le département ne présente pas d'actions prioritaires dans son AAC] ;

- La capacité technique et organisationnelle du SAAD à réaliser les actions prioritaires du département [Selon le souhait du département : Les candidatures de SAAD réalisant déjà une ou plusieurs des actions prioritaires du département pourront être particulièrement valorisées ; …] ;

- Le coût de réalisation des actions proposées dans la candidature du SAAD [rédaction à adapter si les modalités de valorisation sont définies de façon ferme par le département dans son AAC] ;

- La pertinence des actions proposées à l'initiative du SAAD dans sa candidature ;

- La capacité du SAAD à assurer le suivi de ses interventions de manière fiable (télégestion) et à assurer la remontée d'informations auprès du département ;

- [Le département peut compléter cette liste…]

C- Nombre de services retenus à l'issue de l'appel à candidatures : [à ne conserver que si un nombre maximal de candidatures par AAC est fixé]

A l'issue de l'appel à candidatures, le département retiendra […] candidatures.

D- Notification et publication des résultats :

Avant le .../.../…, le conseil départemental notifie sa décision à chacun des services candidats en motivant sa décision, et publie la liste des services retenus à l'issue de l'appel à candidatures

Le département entame le processus de contractualisation avec l'ensemble des SAAD retenus. Toutefois, la sélection du SAAD n'entraîne pas nécessairement l'inscription dans le CPOM de l'ensemble des actions proposées dans la candidature.

[Le département peut également décider d'indiquer de manière ferme, dès la publication des résultats, la liste des actions retenues pour chaque service. Il y a alors engagement du département à faire figurer dans le CPOM l'ensemble des actions retenues.

Si cette option est choisie, il convient d'inciter les SAAD à être le plus précis possible dans la présentation de leurs actions lors de leur réponse à l'appel à candidatures, notamment sur la présentation des éléments financiers et de calendrier.]

VII- Calendrier récapitulatif

Publication de l'appel à candidatures	XX-XX-XXXX
Date limite de réponse à l'appel à candidatures	XX-XX-XXXX
Etude des candidatures	De XX-XX-XXXX à XX-XX-XXXX
Notification et publication des résultats de l'appel à candidatures. Début de la négociation des CPOM	XX-XX-XXXX
Date-limite de signature des CPOM	XX-XX-XXXX [soit, un an après la publication des résultats]

ANNEXE : TRAME DE REPONSE A L'APPEL A CANDIDATURE

Présentation du service

Identification de la structure
Nom : ……
Statut juridique : ……
Adresse du siège social : ……
Code postal et commune : ……
Courriel et téléphone : ……
N° SIRET/SIREN : ……
N° d'identification au répertoire national des associations : ……
N° FINESS : ……
Date de la première autorisation (ou ex. agrément) :……

Identification du responsable légal de la structure
Nom et prénom : ……
Fonction : ……
Courriel et téléphone : ……

Identification de la personne chargée du dossier (si différente du responsable)
Nom et prénom : ……
Fonction : ……
Courriel et téléphone : ……

Activité 2021 :
Total des heures réalisées au domicile des usagers (toute prestation confondue):

- Dont heures APA :
- Dont heures PCH :
- Dont heures Aide sociale :

Nombre de personnes suivies :

- Personne bénéficiaires de l'APA :
  Dont GIR 1 :
  Dont GIR 2 :
  Dont GIR 3 :
  Dont GIR 4 :
  Dont bénéficiaires de l'APA avec un taux de participation inférieur à 20 % :
- Personnes bénéficiaires de la PCH :
- Personnes bénéficiaires de l'Aide sociale :
  […]

Durée minimale d'intervention consécutive :
Amplitude horaire d'intervention :
Zone géographique d'intervention :
[…]

Personnel :

Effectif total du service (en nombre d'ETP) :

- Dont personnel d'intervention (en ETP) :
- Dont personnel d'encadrement (en ETP) :

Focus Personnel d'intervention :
Pourcentage d'intervenant.e.s en CDI :
Pourcentage d'intervenant.e.s à temps complet :
Pourcentage d'intervenant.e.s ayant un diplôme en lien avec leur activité :
Ancienneté moyenne des intervenant.e.s dans la structure :
[…]

Télégestion :

Description du système de télégestion appliqué dans la structure, ou qu'il est envisagé d'acquérir par la structure (nom du logiciel, équipement mobile ou non, date de mise en place, % de bénéficiaires couverts…) :

……
……
……
……
……

Description libre du service et présentation de ses spécificités :

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

1° Accompagner des personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités

Niveau de priorité pour le département : (Haute - Moyenne – non prioritaire)

Lien hypertexte vers la fiche objectif n° 1

Déclinez votre compréhension des enjeux relatifs à cet objectif:
Vous pouvez évoquer les difficultés rencontrées actuellement par votre service dans la réalisation de cet objectif.

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

Description des actions proposées par le service, ayant vocation à être financées par la dotation complémentaire : Les actions prioritaires du département déclinées en partie III-B peuvent être reprises totalement ou en partie. D'autres actions peuvent également être proposées. Il peut s'agir d'actions déjà réalisées par le service mais non solvabilisées par le tarif départemental ou de nouvelles actions que vous souhaiteriez mener si celles-ci étaient financées par la dotation complémentaire.

……
……
……
……
……

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

Estimation du coût de réalisation de chacune de ces actions sur une année pleine :
Détailler au maximum les estimations. Pour les actions ayant vocation à faire l'objet d'un financement à l'heure, indiquer le volume prévisionnel d'heures concernées par la valorisation.

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

2° Intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés

Niveau de priorité pour le département : (Haute - Moyenne – non prioritaire)

Lien hypertexte vers la fiche objectif n° 2

Déclinez votre compréhension des enjeux relatifs à cet objectif:
Vous pouvez évoquer les difficultés rencontrées actuellement par votre service dans la réalisation de cet objectif.

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

Description des actions proposées par le service, ayant vocation à être financées par la dotation complémentaire : Les actions prioritaires du département déclinées en partie III-B peuvent être reprises totalement ou en partie. D'autres actions peuvent également être proposées. Il peut s'agir d'actions déjà réalisées par le service mais non solvabilisées par le tarif départemental ou de nouvelles actions que vous souhaiteriez mener si celles-ci étaient financées par la dotation complémentaire.

……
……
……
……
……
……

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

Estimation du coût de réalisation de chacune de ces actions sur une année pleine :
Détailler au maximum les estimations. Pour les actions ayant vocation à faire l'objet d'un financement à l'heure, indiquer le volume prévisionnel d'heures concernées par la valorisation.

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

3° Contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire

Niveau de priorité pour le département : (Haute - Moyenne – non prioritaire)

Lien hypertexte vers la fiche objectif n° 3

Déclinez votre compréhension des enjeux relatifs à cet objectif:
Vous pouvez évoquer les difficultés rencontrées actuellement par votre service dans la réalisation de cet objectif.

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

Description des actions proposées par le service, ayant vocation à être financées par la dotation complémentaire : Les actions prioritaires du département déclinées en partie III-B peuvent être reprises totalement ou en partie. D'autres actions peuvent également être proposées. Il peut s'agir d'actions déjà réalisées par le service mais non solvabilisées par le tarif départemental ou de nouvelles actions que vous souhaiteriez mener si celles-ci étaient financées par la dotation complémentaire.

……
……
……
……
……
……
……

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

Estimation du coût de réalisation de chacune de ces actions sur une année pleine :

Détailler au maximum les estimations. Pour les actions ayant vocation à faire l'objet d'un financement à l'heure, indiquer le volume prévisionnel d'heures concernées par la valorisation.

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

4° Apporter un soutien aux aidants des personnes accompagnées

Niveau de priorité pour le département : (Haute - Moyenne – non prioritaire)

Lien hypertexte vers la fiche objectif n° 4

Déclinez votre compréhension des enjeux relatifs à cet objectif:
Vous pouvez évoquer les difficultés rencontrées actuellement par votre service dans la réalisation de cet objectif.

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

Description des actions proposées par le service, ayant vocation à être financées par la dotation complémentaire : Les actions prioritaires du département déclinées en partie III-B peuvent être reprises totalement ou en partie. D'autres actions peuvent également être proposées. Il peut s'agir d'actions déjà réalisées par le service mais non solvabilisées par le tarif départemental ou de nouvelles actions que vous souhaiteriez mener si celles-ci étaient financées par la dotation complémentaire.

……
……
……
……
……
……
……

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

Estimation du coût de réalisation de chacune de ces actions sur une année pleine :

Détailler au maximum les estimations. Pour les actions ayant vocation à faire l'objet d'un financement à l'heure, indiquer le volume prévisionnel d'heures concernées par la valorisation.

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

5° Améliorer la qualité de vie au travail des intervenants

Niveau de priorité pour le département : (Haute - Moyenne – non prioritaire)

Lien hypertexte vers la fiche objectif n° 5

Déclinez votre compréhension des enjeux relatifs à cet objectif:
Vous pouvez évoquer les difficultés rencontrées actuellement par votre service dans la réalisation de cet objectif.

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

Description des actions proposées par le service, ayant vocation à être financées par la dotation complémentaire : Les actions prioritaires du département déclinées en partie III-B peuvent être reprises totalement ou en partie. D'autres actions peuvent également être proposées. Il peut s'agir d'actions déjà réalisées par le service mais non solvabilisées par le tarif départemental ou de nouvelles actions que vous souhaiteriez mener si celles-ci étaient financées par la dotation complémentaire.

……
……
……
……
……
……
……
……

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

Estimation du coût de réalisation de chacune de ces actions sur une année pleine :

Détailler au maximum les estimations. Pour les actions ayant vocation à faire l'objet d'un financement à l'heure, indiquer le volume prévisionnel d'heures concernées par la valorisation.

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

6° Lutter contre l'isolement des personnes accompagnées

Niveau de priorité pour le département : (Haute - Moyenne – non prioritaire)

Lien hypertexte vers la fiche objectif n° 6

Déclinez votre compréhension des enjeux relatifs à cet objectif:
Vous pouvez évoquer les difficultés rencontrées actuellement par votre service dans la réalisation de cet objectif.

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

Description des actions proposées par le service, ayant vocation à être financées par la dotation complémentaire : Les actions prioritaires du département déclinées en partie III-B peuvent être reprises totalement ou en partie. D'autres actions peuvent également être proposées. Il peut s'agir d'actions déjà réalisées par le service mais non solvabilisées par le tarif départemental ou de nouvelles actions que vous souhaiteriez mener si celles-ci étaient financées par la dotation complémentaire.

……
……
……
……
……
……
……
……

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

Estimation du coût de réalisation de chacune de ces actions sur une année pleine :

Détailler au maximum les estimations. Pour les actions ayant vocation à faire l'objet d'un financement à l'heure, indiquer le volume prévisionnel d'heures concernées par la valorisation.

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

12B07

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA SOLIDARITÉ
Direction Gestion Coordination

Rapport examiné par la 1ère commission :
Solidarité, santé et protection

OBJET :
Subventions de fonctionnement et d'investissement aux organismes œuvrant dans le domaine social.

Comptabilité des affectations :
Actions partenariat action sociale territoriale Actions partenariat action sociale territoriale

Enveloppe n°38415
Chapitre 204 article 204142 fonction 50
Crédit d'investissement (exercice)

Voté	20 000,00 €
Affecté	10 000,00 €
Disponible	10 000,00 €
Proposé	10 000,00 €

Enveloppe n°36634
Chapitre 204 article 20421 fonction 50
Crédit d'investissement (exercice)

Voté	20 000,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	20 000,00 €
Proposé	20 000,00 €

Pièces jointes ou annexes :	*20220609BPDdeSubDGAS.pdf - BP Gers Solidaire 2022 - DAST delib GERS SOLIDAIRE005.pdf - MLE - Convention 2022 - Projet.pdf - CIAS Epicerie - Convention 2022 - Projet.pdf - CIDFF - Convention 2022 - 2024 - Projet.pdf - convention udccas cd.pdf*

Chapitre 65 article 6574
fonction 51
Enveloppe n°2653
Sub Enfance
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	26 950,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	26 950,00 €
Proposé	26 700,00 €

Chapitre 65 article 6574
fonction 538
Enveloppe n°28123
Subv PA
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	21 150,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	20 430,00 €
Proposé	11 000,00 €

Chapitre 65 article 6574
fonction 52
Enveloppe n°28124
Subv PH
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	16 000,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	16 000,00 €
Proposé	15 300,00 €

Chapitre 65 article 65738 fonction 58
Enveloppe n°36780
Subv Organismes Divers
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	22 450,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	22 450,00 €
Proposé	22 450,00 €

Chapitre 65 article 6574 fonction 58
Enveloppe n°2659
Subv Asso Interêt Social
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	228 550,00 €
Affecté	30 000,00 €
Disponible	208 550,00 €
Proposé	125 600,00 €

Chapitre 65 article 6574 fonction 58
Enveloppe n°3164
Subv MLE
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	110 000,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	110 000,00 €
Proposé	110 000,00 €

Chapitre 65 article 65734
fonction 58
Enveloppe n°26657
Subv COM INTERCOM
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	46 000,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	46 000,00 €
Proposé	46 000,00 €

Chapitre 65 article 6574
fonction 58
Enveloppe n°32639
Subv Personnes et
Organismes
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	5 000,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	5 000,00 €
Proposé	5 000,00 €

Chapitre 65 article 6574
fonction 538
Enveloppe n°2650
Subv UDCCAS
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	30 200,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	30 200,00 €
Proposé	30 200,00 €

Chapitre 65 article 6568 fonction 58
Enveloppe n°35361
GIP Gers Solidaire
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	55 000,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	55 000,00 €
Proposé	55 000,00 €

Mes chers collègues,

J'ai l'honneur de vous soumettre, ci-après, les propositions de subventions et participations de fonctionnement et subventions d'investissement qui seront attribuées, au cours de l'exercice 2022, aux associations gersoises et organismes œuvrant dans le domaine du social, dont la liste figure ci-dessous.

Ces propositions s'élèvent à un montant total de 477 250 € destinés à soutenir financièrement ces structures, dans la mise en œuvre de diverses actions relevant des domaines de la protection de l'enfance, de l'insertion et des solidarités actives, et des personnes handicapées et âgées. Au sein de ces propositions, 30 000€ en investissement sont destinés à la création d'une épicerie sociale et solidaire (LC38415 10 000€) et à l'aménagement d'un restaurant d'insertion (LC36634 20 000€).

Elles se répartissent comme suit :

I) Direction Enfance Famille.....26 700 €

Demandeur	Attribué en 2021	Demande 2022	Proposition d'attribution
Association de défense des familles et de l'individu	300 €	900 €	900 €
Association Départementale des Assistants Familiaux du Gers	2 750 €	1 500 €	1 500 €
Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Association Gersoise des Assistants Maternels Indépendants	500 €	500 €	500 €
Association Gersoise pour l'Enseignement aux Jeunes Malades	500 €	600 €	600 €
Association Contact HG	300€	1 950 €	600 €
PAEJ – Point Accueil Ecoute Jeune	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Mouvement gersois Planning Familial	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Les Amis de l'Aérium	0 €	600 €	600 €
Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant et de l'Adulte	3 000 €	3 000 €	3 000 €
TOTAL	26 350 €	28 050 €	26 700 €

II) Direction Gestion Coordination ..... 30 200€

Demandeur	Attribué en 2021	Demande 2022	Proposition d'attribution
Union Départementale des CCAS et CIAS – Fonctionnement du RPAD	12 000 €	12 000 €	12 000 €
Union Départementale des CCAS et CIAS – Formation des agents des SAAD publics (convention)	18 200 €	18 200 €	18 200 €
TOTAL	30 200 €	30 200 €	30 200 €

III) Direction Action Sociale Territoriale ..... 60 000€

Demandeur	Attribué en 2021	Demande 2022	Proposition d'attribution
GIP GERS SOLIDAIRE – Participation du CD	55 000 €	55 000 €	55 000 €
Association Rebonds ! Rugby	5 000 €	5 000 €	5 000 €
TOTAL	60 000 €	60 000 €	60 000 €

IV) Direction Insertion et Solidarités Actives.....334 050 €

Demandeur	Attribué en 2021	Demande 2022	Proposition d'attribution
Centre Intercommunal d'Action Sociale d'Auch	40 000 €	40 000 €	40 000 €
Mission Locale pour l'Emploi (convention)	110 000	110 000 €	110 000 €
Association les Jardins de Cocagne – Action « Ferme	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Association Pierre et Terre	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Association Inter-Cantonale des Retraités Agricoles du	10 800 €	13 000 €	10 800 €
Agricultures & Territoires - Chambre d'agriculture	22 450 €	27 000 €	22 450 €
SAMU Social agricole	6 300 €	10 000 €	6 300 €
Service de remplacement	8 000 €	31 557 €	10 000 €
Ligue contre le Cancer	5 000 €	1 500 €	1 000€
Croix Rouge Française	18 000 €	26 000 €	22 000 €
CIDFF	19 000 €	37 000 €	37 000 €
CCAS Fleurance	0 €	9 000 €	6 000 €
CCAS Fleurance	0 €	10 000 €	10 000 €
Armagnac Service au Territoire	0 €	30 000 €	20 000 €
Jardins du Bonheur à Condom	5 500 €	5 500 €	5 500 €
Les Restaurants du Coeur	7 000 €	7 000 €	7 000 €
TOTAL	278 050	383 557 €	334 050 €

V) Direction Politiques de l'Autonomie ..... 26 300€

Demandeur	Attribué en 2021	Demande 2022	Proposition d'attribution
Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées	15 000 €	31 937 €	15 000 €
Visite des malades en établissements hospitaliers	200 €	400 €	200 €
Association Générations Mouvement	10 000 €	13 000 €	10 000 €
Union Nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques	0 €	100 €	100 €
Vivre toujours CH Intercommunal (Galop 'âge 32)	0 €	1 000 €	1 000 €
TOTAL	25 200 €	46 437 €	26 300 €

Je vous propose :

- de retenir ces orientations et de rendre un avis favorable aux demandes de subventions et participations de fonctionnement et subventions d'investissement ci-dessus détaillées ;

- de m'autoriser à signer les conventions à intervenir en tant que de besoin.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

ADFI

5. Budget[1] de l'association

Année 2022 *ou exercice du* *au*

Budget supplémentaire - demande pluriannuelle

Suppression du budget - demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		**RESSOURCES DIRECTES**	
60 - Achats	4200	**70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	20
Achats matières et fournitures	700	**73 - Concours publics**	0
Autres fournitures	3500	**74 - Subventions d'exploitation[2]**	98200
		Etat préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf 1ère page	59100
61 - Services extérieurs	4250		
Locations	1800		
Entretien et réparation	300		
Assurance	450	Conseil-s Régional(aux)	
Documentation	1700		
62 - Autres services extérieurs	13900	Conseil-s Départemental (aux) :	6400
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1600	dont Conseil Départemental du Gers 900€	
Publicité, publication	600		
Déplacements, missions	9200	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations	2500
Services bancaires, autres	2500		
63 - Impôts et taxes	400		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes	400	Organismes sociaux (CAF, etc détailler)	30200
64 - Charges de personnel	78770	Fonds européens (FSE, FEDER, etc)	
Rémunération des personnels	65047	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	13323	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	400	Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	0	**75 - Autres produits de gestion courante**	2800
		756 Cotisations	700
		758 Dons manuels - Mécénat	2100
66 - Charges financières	0	**76 - Produits financiers**	
67 - Charges exceptionnelles		**77 - Produits exceptionnels**	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	1300	**78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions**	1800
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		**79 - Transfert de charges**	
TOTAL DES CHARGES	102820	**TOTAL DES PRODUITS**	102820
Excédent prévisionnel (bénéfice)		**Insuffisance prévisionnelle (déficit)**	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE[3]			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	54000	**87 - Contributions volontaires en nature**	54000
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	54000	875 - Bénévolat	54000
TOTAL	156820	TOTAL	156820

[1] Ne pas indiquer les centimes d'euros

[2] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

[3] Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 2018-06, prévoit a *minima* une information (quantitative ou à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice

ADAAF 32

2. Budget prévisionnel de l'association

Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, précisez les dates de début et de fin d'exercice.

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20 22 ou date de début : date de fin :

CHARGES	Montant[4]	PRODUITS	Montant
60 – Achats	1000	**70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	
Prestations de services		**74 - Subventions d'exploitation[5]**	2000
Achats matières et fournitures	1000	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Autres fournitures			
61 - Services extérieurs	2200		
Locations	2000		
Entretien et réparation			
Assurance	200		
Documentation		Région(s)	
62 - Autres services extérieurs	1110	Département(s)	1500
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1000		
Publicité, publication		Intercommunalité(s) : EPCI[6]	
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres	110	Commune(s)	
63 - Impôts et taxes	0	Organismes sociaux (détailler)	
Impôts et taxes sur rémunération,		UDAF	500
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64 - Charges de personnel	0		
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65 - Autres charges de gestion courante		**75 - Autres produits de gestion courante**	1800
		Dont cotisations, dons manuels ou legs	1800
66 - Charges financières		**76 - Produits financiers**	
67 - Charges exceptionnelles		**77- produits exceptionnels**	510
68 - Dotation aux amortissements		**78 - Reprises sur amortissements et provisions**	
TOTAL DES CHARGES	4310	**TOTAL DES PRODUITS**	4310
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE[7]			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	**87 - Contributions volontaires en nature**	0
860-Secours en nature		870-Bénévolat	
861-Mise à disposition gratuite de biens et service		871-Prestations en nature	
862-prestations			
864-Personnel bénevole		875-Dons en nature	
TOTAL	4310	TOTAL	4310

[4] Ne pas indiquer les centimes d'euros

[5] L'attention du demandeur est appelée sur la nécessité de faire figurer sous cette rubrique le détail de tous les financements demandés auprès des financeurs publics. Les indications valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant toutes les autorités sollicitées

[6] Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine

[7] Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat, voir notice

ADAAF 32

Objet n°

3-2. BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Année ou exercice 20 22

CHARGES	Montant[10]	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		**RESSOURCES DIRECTES**	
60 – Achats	1000	**70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	
Prestations de services		**74- Subventions d'exploitation[11]**	2000
Achats matières et fournitures	1000	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Autres fournitures			
61 - Services extérieurs	2200		
Locations	2000		
Entretien et réparation			
Assurance	200		
Documentation		Région(s)	
62 - Autres services extérieurs	1110	Département(s)	1500
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1000		
Publicité, publication		Intercommunalité(s) EPCI[12]	
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres	110	Commune(s)	
63 - Impôts et taxes	0	Organismes sociaux (détailler)	
Impôts et taxes sur rémunération		UDAF	500
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64- Charges de personnel	0		
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65- Autres charges de gestion courante		**75 - Autres produits de gestion courante**	1800
		Dont cotisations, dons manuels ou legs	1800
66- Charges financières		**76 - Produits financiers**	
67- Charges exceptionnelles		**77- produits exceptionnels**	510
68- Dotation aux amortissements		**78 - Reprises sur amortissements et provisions**	
CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES AFFECTÉES À L'ACTION		**RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES À L'ACTION**	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	4310	**TOTAL DES PRODUITS**	4310

La subvention de.....1500€ représente .....35.00% du total des produits :
(montant attribué/total des produits) x 100

[10] Ne pas indiquer les centimes d'euros

[11] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités

[12] Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine

ADEPAD32

Projet n°

6. Budget[5] du projet

Année 2022 ou exercice du 01/01/22 *au* 31/12/22

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		**RESSOURCES DIRECTES**	
60 - Achats	12 125	**70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	
Achats matières et fournitures	9 125	**73 - Dotations et produits de tarification**	
Autres fournitures	3 000	**74 - Subventions d'exploitation[6]**	319 267
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	49 370	ARS	227 800
Locations	39 600	ARS FIR	24 000
Entretien et réparation	4 000	ARS CONTRAT DE VILLE	
Assurance	1 600	Conseil-s Régional(aux)	
Documentation	4 170		
62 - Autres services extérieurs	6 000	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		CD GERS	3 000
Publicité, publication	1 800	FONDATION LUDOVIC LAPEYRERE	25 000
Déplacements, missions	1 600	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	
Services bancaires, autres	2 600	CONDOM CIAS	3 000
63 - Impôts et taxes	14 600		
Impôts et taxes sur rémunération	14 600	FGPEP	
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	235 033	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	164 000	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	71 033	Aides privées (fondation)	36 467
Autres charges de personnel		Autres établissements publics	
65 - Autres charges de gestion courante	6 300	**75 - Autres produits de gestion courante**	4 170
		756. Cotisations	4 170
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		**76 - Produits financiers**	
67 - Charges exceptionnelles		**77 - Produits exceptionnels**	2 859
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	5 114	**78 - Reprises sur amortissements et provisions**	2 246
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		**79 - Transfert de charges**	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		**RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET**	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	328 542	**TOTAL DES PRODUITS**	328 542
Excédent prévisionnel (bénéfice)		**Insuffisance prévisionnelle (déficit)**	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE[7]			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		**87 - Contributions volontaires en nature**	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

La subvention sollicitée de.....3000€, objet de la présente demande représente .....0,90% du total des produits du projet

(montant sollicité/total du budget) x 100

[5] Ne pas indiquer les centimes d'euros

[6] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés aupres d'autres financeurs publics valent declaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

[7] Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

AGAni

COMPTE DE RESULTAT prévisionnel 2023

CHARGES	Montant	RESSOURCES	Montant
ACHATS		ADHESION	1900,00
Frais postaux	80,00		
Téléphonie	24,00	SUBVENTION	
Publicité flyers		Conseil régional	500,00
Communication Site internet	100,00		
Fournitures administratives	50,00		
Remplacement ordinateur	450,00	LOCATION DE MATERIEL	300,00
Dons		DONS	
Repas réunion CA	200,00		
Frais de fonctionnement	200,00		
	1104,00		
FRAIS FINANCIERS		Approv, par compte épargne	
Frais de banque	70,00		
Fond de caisse		caisse	
ASSURANCE	16,00		
AUTRES CHARGES			
Indemnisation bénévoles	400,00		
Frais de port sur commande groupée	50,00		
Repas adhérentes	150,00		
Sorties agami	200,00		
Agenda	300,00		
Cadeaux fin d'année (stylo)			
Fournitures soirées bricolage	50,00		
Livres pour bibliothèque			
	1150,00		
ACHAT POUR REVENTE		VENTE	
Contrat ufnafaam	500,00	Contrat ufnafaam	400,00
Ticket cinéma	530,00	Ticket cinéma	480,00
TOTAL DEPENSES	3370,00	TOTAL RECETTES	3580,00
bénéfice	210,00		
TOTAL	3580,00	TOTAL	3580,00

Renseignements certifiés exacts

AUCH Le 19.01.2022

La trésorière

Mme LEROY Christine

AGESN

5. Budget[1] de l'association

exercice du 1er septembre 2020 au 31 août 2021

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		***RESSOURCES DIRECTES***	
60 - Achats	585	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures	276	Produits de Tarifications	1534
Autres fournitures	309	74 – Subventions d'exploitation[2]	3982
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf 1ère page	
61 – Services extérieurs	588	CPAM GERS	300
Documents CDDP Cannoé	85	CONSEIL DEPARTEMENTAL	900
Entretien et réparation	262	MUTUALITE FRANCAISE	300
Assurance	115	FDVA Préfecture & Cohésion Sociale	1500
Réception	80	HARMONIE MUTUELLE	300
Frais Postaux	46	Pg ASSOCIATIONS & UDAF	482
62 – Autres services extérieurs	2868		
Cotisation Fédération	188		
Publicité, publications , documentation, site web	0		
Déplacements, missions	2612	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations .	200
Services bancaires, autres	68		
63 – impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes			
64 – Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 – Autres charges de gestion courante		75 – Autres produits de gestion courante	462
		756. Cotisations	462
		758 Dons manuels - Mécénat	
66 – Charges financières		76 – Produits financiers	42
67 – Charges exceptionnelles	0	77 – Produits exceptionnels	
68 – Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
69 – Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		79 – Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	4041	**TOTAL DES PRODUITS**	6020
Excédent prévisionnel (bénéfice)	1979	**Insuffisance prévisionnelle (S/ fonds propres)**	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE[3]			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature	1235	87 – Contributions volontaires en nature	1235
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	1235	875 – Dons en nature	1235
TOTAL	5276	TOTAL	7255
BENEFICE EXERCICE 2020/2021	1979		

1 *Ne pas indiquer les centimes d'euros*
2 *L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.*
3 *Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n°99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat , voir notice*

AGEN

6. Budget[5] Prévisionnel

Exercice du 01/09/2021au 31/08/2022

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		***RESSOURCES DIRECTES***	
60 - Achats	800	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures	300	73 – Dotations et produits de tarification	2300
Autres fournitures	500	74 – Subventions d'exploitation[6]	2500
61 – Services extérieurs	720	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf 1ére page	
CDDP Documents CANOPE	100	MUTUALITE FRANCAISE	300
Entretien et réparation	300	HARMONIE MUTUELLE	300
Assurance	200	Conseil s Régional(aux)	
Réception	120		
62 – Autres services extérieurs	3820	Conseil s Départemental(aux)	600
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Pn ASSOCIATIONS & UDAF	400
Cotisation Fédération	250	-	
Déplacements, missions	3500	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	600
Services bancaires, autres	70		
63 – Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (Caf, etc. Détailler)	300
64 – Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 – Autres charges de gestion courante		75 – Autres produits de gestion courante	450
		756. Cotisations	450
		758 Dons manuels - Mécénat	
66 – Charges financières		76 – Produits financiers	50
67 – Charges exceptionnelles		77 – Produits exceptionnels	
68 – Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
69 – Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		79 – Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		***RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET***	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	5340	**TOTAL DES PRODUITS**	5300
Excédent prévisionnel (bénéfice)	40	**Insuffisance prévisionnelle (déficit)**	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE[7]			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature	2800	87 – Contributions volontaires en nature	2800
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 – Dons en nature	
TOTAL	8140	**TOTAL**	8100
Bénéfice 40 euros			

5 Ne pas indiquer les centimes d'euros
6 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.
7 Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

Contact 31

2. Budget prévisionnel de l'association

Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, préciser les dates de début et de fin d'exercice.
Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20 22 ou date de début : 01/01/2022 date de fin : 31/01/2022

CHARGES	Montant[4]	PRODUITS	Montant
60 – Achats	5880	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	13500
Prestations de services	480	74 - Subventions d'exploitation[5]	230525
Achats matières et fournitures	4900	Etat préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Autres fournitures	500	ANCT - FDVA -	13500
61 - Services extérieurs	13020	ARS Occitanie et Auvergne	45025
Locations	11600	DILCRAH	57000
Entretien et réparation	0		
Assurance	1200		
Documentation	220	Région(s) :	24300
		Conseil Régional Occitanie	
62 - Autres services extérieurs	32600	Département(s) :	49000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	4800	09, 31, 32 46, 65, 66,	
Publicité, publication	11000	Intercommunalité(s) : EPCI[6]	
Déplacements missions	15000		
Services bancaires, autres	1800	Commune(s) :	
		Mairie de Toulouse	4200
63 - Impôts et taxes	1500	Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		CAF/REAAP	37500
Autres impôts et taxes	1500	Fonds européens	
64 - Charges de personnel	193000		
Rémunération des personnels	154576	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
Charges sociales	38424	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	1975
		Dont cotisations, dons manuels ou legs	1975
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77- produits exceptionnels	
68 - Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES	246000	TOTAL DES PRODUITS	246000
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE[7]			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	61500	87 - Contributions volontaires en nature	61500
860-Secours en nature		870-Bénévolat	61500
861-Mise à disposition gratuite de biens et service		871-Prestations en nature	
862-prestations			
864-Personnel bénévole	61500	875-Dons en nature	
TOTAL	307500	TOTAL	307500

[4] Ne pas indiquer les centimes d'euros.

[5] L'attention du demandeur est appelée sur la nécessité de faire figurer sous cette rubrique le détail de tous les financements demandés auprès des financeurs publics. Les indications valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant toutes les autorités sollicitées.

[6] Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes , communauté d'agglomération , communauté urbaine.

[7] Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a *minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat , voir notice.

Contact31

Projet n°1

3-2. BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Année ou exercice 2022

CHARGES	Montant[10]	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats	309	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	1982
Prestations de services		74- Subventions d'exploitation[11]	10850
Achats matières et fournitures	283	Etat préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Autres fournitures	26	DILCRAH 32	3500
61 - Services extérieurs	684	ARS Occitanie	2500
Locations	610	FDVA	500
Entretien et réparation			
Assurance	63		
Documentation	11	Région(s)	500
		Conseil Régional Occitanie	
62 - Autres services extérieurs	1713	Département(s) .	1950
Rémunérations intermédiaires et honoraires	252	Conseil Départemental 32	
Publicité, publication	578	Intercommunalité(s) : EPCI[12]	
Déplacements, missions	788		
Services bancaires, autres	95	Commune(s) :	
63 - Impôts et taxes	79	Organismes sociaux (détailler) .	
Impôts et taxes sur rémunération,		CAF/REAAP 32	1900
Autres impôts et taxes	79	Fonds européens	
64- Charges de personnel	10145		
Rémunération des personnels	8125	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	
Charges sociales	2020	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	100
		Dont cotisations, dons manuels ou legs	100
66- Charges financières		76 - Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77- produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES AFFECTÉES À L'ACTION		RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES À L'ACTION	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	12930	TOTAL DES PRODUITS	12932

La subvention de.....1950€ représente .....17.51% du total des produits :
(montant attribué/total des produits) x 100.

[10] Ne pas indiquer les centimes d'euros.

[11] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

[12] Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes , communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

BUDGET PREVISIONNEL PAEJ 2022

CHARGES			PRODUITS		
60	**ACHATS**	**23 111 €**	**70**	**VENTE DE PRODUITS**	**- €**
604-	Prestations activités	20 592 €	706-	Produits ventes d activités	
604-	Prestations activités		707-	Ventes produits	
6062	Matériels informatiques	- €	708-	Participations diverses	
6063	F. Entretien et Petit Equipement	1 273 €	708-	Participations aux actions	
6064	Fourn. admnist / informatiques	150 €	**74**	**SUBVENTIONS DE L'ETAT**	**79 135 €**
6066	Carburant	1 097 €		PREFECTURE	
607-	Revente BIJ			F.O.N.J.E.P	
61	**SERVICES EXTERIEURS**	**3 638 €**		D.R.J.S.C.S	
613	Location	3 004 €		Direction Générale de la Cohesion Sociale	
6151	Entretien et réparations véhicule			C.A.F	49 135 €
6152	Entretien et réparations matériel			A.R.S	30 000 €
6156	Maintenance informatique			INJEP (ERASMUS+)	
6161	Assurances / RC et MRP			Europe Direct	
6163	Assurances véhicules	634 €	**7412**	**SUB. COLLECT. TERRITORIALES**	**10 000 €**
617-	Etudes et recherches				
6182	Abonnements			CACDG	- €
6183	Documentations			Marie Auch	
62	**AUTRES SERVICES EXTERIEURS**	**3 391 €**		Conseil Départemental	10 000 €
6214-	Personnel détaché à l'asso Service civique			Conseil Régional	
6214S	Personnel détaché à l'asso SVE				
6226	Rémunérat° honoraires		**75**	**PRODUITS DIVERS**	**- €**
623 -	Publications / publicité / imprimés	2 131 €			
624-	Transports			Cartes adhérents	
6251	Déplacements missions			Produits divers de gestion	
251EU	Déplacement Europe Direct				
251SV	Déplacement SVE		**76**	**PRODUITS FINANCIERS**	**- €**
6256	Récept° + Missions (Restaurant)				
6257	Hébergement	400 €	764	Revenus des valeurs mobilières	
626-	Frais postaux + téléphone	460 €	7681	Intérêts Compte à Termes	
6278	Frais bancaires				
6281	Diverses cotisations	400 €	**77**	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	**- €**
63	**IMPOTS ET TAXES**	**2 041 €**			
631-	Taxes sur les salaires	1 136 €	771	Produits exceptionnels	
6333	Formation professionnelle continue	906 €			
635	Autres impôts		**78**	**REPRISE PROV RETRAITE**	
6378	Taxe parafiscale		**791**	**TRANSFERT DE CHARGES**	**- €**
64	**CHARGES DE PERSONNEL**	**56 954 €**		Remboursement assurance	
641-	Rémunérat° personnel . Educateur	27 302 €		Transfert de charges sur salaires	
641-	Rémunérat° personnel Médiation	13 879 €		Remb Formations	
641-				Déplacements	
641-				Agence service civique indemnités	
641-					
645-	Charges Sociales	14 944 €		**TOTAL DES PRODUITS**	**89 135 €**
6475	Tickets resto	360 €			
6481	complémentaire santé	470 €			
65	**SACEM + CHARGES DIVERSES**				
671	**AUTRES CHG EXCEPTIONNELLES**				
68-69	**DOTATIONS / PROVISIONS**	**- €**			
6811	Dotations aux amortissements			**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE**	
6815	Dotations provision retraite			**REPARTITION PAR NATURE DE PRODUITS**	
695	Impôts sur les bénéfices		**871**	**MISE DISPO PERSONNELS MDA**	**- €**
	TOTAL DES CHARGES	**89 135 €**		**REPARTITION PAR NATURE DE CHARGES**	
	RESULTATS	**0 €**		**MISE DISPO PERSONNELS MDA**	**- €**
	TOTAL DES PRODUITS	**89 135 €**	**861**	**TOTAUX**	**- €**

PF.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

cerfa
N°12156*05

5. Budget[1] prévisionnel de l'association

Année 2022 ou exercice du ..... au .....

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		**RESSOURCES DIRECTES**	
60 - Achats	11000	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	44000
Achats matières et fournitures	6000	73 – Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	5000	74 – Subventions d'exploitation[2]	90580
		État : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf 1ère page	31750
61 – Services extérieurs	27650	DRDFE	5000
Locations	14556	FIPD	4000
Entretien et réparation	800	Dicrah	4750
Assurance	294	FDVA 1	1500
Documentation	12000	FDVA 2	15000
		DRAC	1500
		Conseil.s Régional(aux) : Occitanie	5000
		Egalité Réelle	5000
62 – Autres services extérieurs	20560	Conseil.s Départemental(aux) : Gers	6000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	10000		
Publicité, publications	4000		
Déplacements, missions	6500	Communes, communautés de communes ou	7000
Services bancaires, autres	60	Auch	3000
63 – Impôts et taxes	0	Grand Auch	4000
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (Caf, etc. Détailler)	10500
		MSA	6000
		CPAM	3000
		CAF	1500
64 – Charges de personnel	76760	Fonds européens (FSE, FEDER, etc)	
Rémunération des personnels	58800	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	30330
Charges sociales	17640	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	320	Aides privées (fondation)	
65 – Autres charges de gestion courante	310	75 – Autres produits de gestion courante	1700
Carnet adhésion Confédération	310	756. Cotisations	700
		758 Dons manuels - Mécénat	1000
66 – Charges financières		76 – Produits financiers	
67 – Charges exceptionnelles		77 – Produits exceptionnels	
68 – Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
69 – Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		79 – Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	136 280	TOTAL DES PRODUITS	136 280
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

[1] *Ne pas indiquer les centimes d'euros*

[2] *L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.*

PF

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

cerfa

N°12156*05

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE[3]			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 – Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	10000
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	500	871 - Prestations en nature	1200
862 - Prestations	1200		
864 - Personnel bénévole	10000	875 – Dons en nature	500
TOTAL	11700	TOTAL	11700

3 *Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n°99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice*

LES AMIS DE L AERIUM
Centre Cantoloup Lavallée
32380 BP 5 Saint Clar
N°association : W322001549
Adresse mail : Lesamisdelaérium@gmail.com

REVISIONNEL DES DEPENSES ET RECETTE DU 01/10/2021 au 01/10/2022

	DATE	Nbres	DEPENCES	PRIX/1	RECETTES
REUNION DES MEMBRES (pour la journée du 24/09)	01/06/2022	7	70,00 €	10,00 €	
ASSIETTES BAMBOU	24/09/2022	200	72,00 €	0,36 €	
COUPE DECATHELON POUR CONCOURS DE PETANQUE/LOT POUR LE DEUXIEME PR	24/09/2022	1	23,00 €	23,00 €	
BOULANGERIE PETIT DEJ GASCON	24/09/2022	1	17,10 €	17,10 €	
INTERMARCHE PETIT DEJ GASCON	24/09/2022	1	22,21 €	22,21 €	
EVENEMENT FUNERAIRE	24/09/2022	1	80,00 €	80,00 €	
PAIEMENT REPAS	24/09/2022	200	2 400,00 €	12,00 €	
TIMBRES	24/09/2022	200	216,00 €	1,08 €	
ENVELOPPES	24/09/2022	200	35,00 €	0,18 €	
TOMBOLA (partcipation gratuite)	24/09/2022	50	200,00 €	4,00 €	
LOCATION BARNUM	24/09/2022	3	150,00 €	50,00 €	
EVENEMENTS: départ à la retraite, mariage, naissance,	24/09/2022	1	50,00 €	50,00 €	
ENCAISSEMENT REPAS	24/09/2022	200		10,00 €	2 000,00 €
ENCAISSEMENT COTISATIONS	25/09/2022	200		5,00 €	1 000,00 €
TOTAL			3 335,31 €		3 000,00 €

SOLDE 2021
-129,21 €

A AVANCER
3 335,31 €

SOLDE 2022
-335,31 €

RECETTE 2021 + SOLDE 2022	RECETTE 2022
	-464,52 €

ADSEA

6. Budget[5] du projet

Année 2022. ou exercice du ..... au .....

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		**70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures			
Autres fournitures			
61 - Services extérieurs			
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux)	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs		Conseil-s Départemental (aux)	3 000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	10 215		
Publicité, publication	150	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres		CAF	7 320
63 - Impôts et taxes		MSA	500
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel			
Rémunération des personnels			
Charges sociales		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Autres charges de personnel	455	Autres établissements publics	
65 - Autres charges de gestion courante			
66 - Charges financières		**76 - Produits financiers**	
67 - Charges exceptionnelles		**77 - Produits exceptionnels**	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		**79 - Transfert de charges**	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		**TOTAL DES PRODUITS**	

[7]

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		**87 - Contributions volontaires en nature**	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

La subvention sollicitée de.....3 000.....€, objet de la présente demande représente .....28.....% du total des produits du projet

(montant sollicité/total du budget) x 100.

[5] Ne pas indiquer les centimes d'euros.

[6] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

[7] Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

udccas
Union Départementale
des Centres Communaux d'Action Sociale
du Gers

Budget Prévisonnel de Fonctionnement
UDCCAS32
2022

Dépenses	Total	RPAD		UD		Recettes	Total	RPAD		UD	
		Montant	Clé	Montant	Clé			Montant	Clé	Montant	Clé
60 Achats	**1 650,00 €**	**1 400,00 €**		**250,00 €**		**74 Subventions**	**36 000,00 €**	**36 000,00 €**		**0,00 €**	
Fourniture	900,00 €	765,00 €	85%	135,00 €	15%	CD 32 /Conv CNSA	14 400,00 €	14 400,00 €	100%	0,00 €	0%
Frais Postaux &télecommunication	750,00 €	635,00 €	85%	115,00 €	15%	UNCCAS /Conv CNSA	21 600,00 €	21 600,00 €	100%		
61 Services externes	**109 386,00 €**	**108 876,00 €**		**510,00 €**		**75 Autres produits de gestion courante**	**173 636,00 €**	**163 486,00 €**		**10 150,00 €**	
Locations	3 000,00 €	2 550,00 €	85%	450,00 €	15%	Cotisations UDCCAS 32	10 150,00 €	0,00 €	0%	10 150,00 €	100%
Primes d'assurance	400,00 €	340,00 €	85%	60,00 €	15%	Cotisations RPAD 32	151 486,00 €	151 486,00 €	100%	0,00 €	0%
Maintenance et hébergement Télégestion	47 465,00 €	47 465,00 €	100%	0,00 €	0%	Subvention CD 32	12 000,00 €	12 000,00 €	100%	0,00 €	0%
Maintenance et hébergement logiciel métier	45 500,00 €	45 500,00 €	100%	0,00 €	0%						
Maintenance Interface SILIS-SAAD	13 021,00 €	13 021,00 €	100%	0,00 €	0%						
62 Autres services externes	**36 500,00 €**	**36 425,00 €**		**75,00 €**							
Honoraires/rémunération d'intermédiaire	500,00 €	425,00 €	85%	75,00 €	15%						
Régulation	24 000,00 €	24 000,00 €	100%	0,00 €	0%						
Passeport Formation	12 000,00 €	12 000,00 €	100%	0,00 €	0%						
64 Frais du personnel	**62 000,00 €**	**52 700,00 €**		**9 300,00 €**							
Salaires bruts	44 000,00 €	37 400,00 €	85%	6 600,00 €	15%						
Charges sociales	18 000,00 €	15 300,00 €	85%	2 700,00 €	15%						
66 Charges financières	**100,00 €**	**85,00 €**		**15,00 €**							
Frais bancaires	100,00 €	85,00 €	85%	15,00 €	15%						
Total des dépenses de fonctionnement	**209 636,00 €**	**199 486,00 €**		**10 150,00 €**		**Total des recettes de fonctionnement**	**209 636,00 €**	**199 486,00 €**		**10 150,00 €**	

Budget 2022 - Rebonds! - Gers -
"Projet Insertion Rugby" et "Essai Au Féminin"

Charges		Produits	
60 Achats	875,00 €	70 Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	6 100,00 €
Achats matières et fournitures	325,00 €	73 Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	550,00 €	74 - Subventions d'exploitation	32 810,00 €
61 - Services extérieurs	2 815,00 €	ETAT	
Locations	625,00 €	Politique de la ville	2 500,00 €
Entretien et réparation	400,00 €	PRIPI	2 500,00 €
Assurance	1 790,00 €	Agence Nationale du Sport	3 500,00 €
Documentation		Conseil.s Régional aux	5 000,00 €
62 - Autres services extérieurs	7 640,00 €	OCCITANIE	5 000,00 €
Rémunérations intermediaires et honoraires	700,00 €	Conseil.s Départemental.aux	5 000,00 €
Publicite, publications	220,00 €		
Déplacements, missions	6 600,00 €	-	
Services bancaires, autres	120,00 €	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations	
63 - Impôts et taxes	1 000,00 €	Auch	
Impôts et taxes sur rémunération	1 000,00 €	Isle Jourdain	
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc)	2 000,00 €
64 - Charges de personnel	60 580,00 €	Fonds européens (FSE, FEDER)	- €
Rémunération des personnels	39 377,00 €	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	8 310,00 €
Charges sociales	21 203,00 €	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	4 500,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	- €	75 - Autres produits de gestion courante	3 000,00 €
		756 Cotisations	
		758 Dons manuels - Mecenat	3 000,00 €
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEEES AU PROJET Charges fixes de fonctionnement Frais financiers Autres		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
TOTAL DES CHARGES	72 910,00 €	TOTAL DES PRODUITS	41 910,00 €
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	31 000,00 €

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

86 - Emploi des contributions volontaires en nature	5 130,00 €	87 - Contributions volontaires en nature	5 130,00 €
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	1 140,00 €
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	3 990,00 €	871 - Prestations en nature	3 990,00 €
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	1 140,00 €	875 - Dons en nature	
TOTAL	78 040,00 €	TOTAL	78 040,00 €

CIAS Grand Auch Cœur de Gascogne
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

BUDGET EPICERIE SOCIALE AIDE ALIMENTAIRE A CARACTERE REGULIER (BUDGET DISPOSITIF MAGASIN)
CIAS DU GRAND AUCH CŒUR DE GASCOGNE
COMPTE ADMINISTRATIF 2021
BUDGET PREVISIONNEL 2022

N° DE COMPTE	LIBELLE	COMPTE ADMINISTRATIF 2021	% que represente chaque poste de depenses ou recettes	BUDGET PREVISIONNEL 2022	% que represente chaque poste de depenses ou recettes
60623	achat denrees alimentaires	17 239,73	7,36%	19 000,00	8,54%
	achat denrees alimentaires - AIDE ALIMENTAIRE	6 235,31		8 000,00	
60631	achat d'autres produits destinée à la vente (hygiene..)	8 020,93	3,43%	9 000,00	4,04%
60611	Eau	352,60		450,00	
60612	Electricite / gaz	3 549,79		5 000,00	
60631	Produits entretien	13,32		200,00	
60632	Petit Equipement	163,12		1 000,00	
60636	Vetement de travail	0,00		300,00	
6064	Fournitures administratives	0,00		250,00	
61558	Maintenance matériel	2 064,91		3 000,00	
6156	Maintenance informatique	4 261,45		2 000,00	
6168	Assurance dommages aux biens	180,35		200,00	
6184	Versement aux organismes de formation			100,00	
6188	Autres frais Divers	750,00		800,00	
6251	Voyages et deplacements	0,00		300,00	
	TOTAL FRAIS GENERAUX	42 831,51	18,29%	49 600,00	22,26%
64	MASSE SALARIALE (personnel administratif + contrats aides)	175 278,89	74,86%	160 000,00	71,88%
658	Charges de structure (depenses non affectables directement au service . Calcul fait suivant la methode UJO)	16 038,00	6,85%	13 000,00	5,84%
	TOTAL AUTRES DEPENSES	16 038,00		13 000,00	
	TOTAL GENERAL DEPENSES	234 148,40		222 600,00	
6419	AIDE AU POSTE (C.D.D.I)	23 129,77	26,73%	24 000,00	10,78%
701	REGIE PASS AIDE ALIMENTAIRE MAGASIN	5 811,53	6,72%	6 000,00	
	SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL	40 000,00	46,23%	40 000,00	17,97%
747	SUBVENTION ARS (Promotion d'une alimentation équilibrée à faible cout auprès des ménages accueillis dans le cadre d'une aide alimentaire régulière afin de contribuer à réduire les inégalités sociales de santé	4 000,00	1,71%	4 000,00	1,80%
	CNES ANDES	3 743,00	4,33%	2 000,00	0,90%
	ANDES - Fonds exceptionnels COVID	8 308,42			
	ANDES - Projet CITEO	1 150,00			
	ANDES - Collecte dématérialisée	378,46			
	TOTAL PRODUITS	86 521,18		76 000,00	
	EQUILIBRE DU DISPOSITIF - SUBVENTION EQUILIBRE GAA	147 627,22	63,05%	146 600,00	65,86%
	TOTAL PRODUITS	234 148,40		222 600,00	
	RESULTAT DE L'EXERCICE			0,00	

CHARGES

Compte 658

Les charges de structure recouvrent toutes les dépenses non ventilables (électricité, eau, chauffage, téléphone, véhicules, agent accueil etc.) supportées par la structure. Cette ventilation est opérée pour l'ensemble des services et budgets de l'établissement afin de connaître le véritable coût des prestations réalisées. Ces charges sont réparties selon une méthode européenne dite UJO (Unité Jour Opérateur).

CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
Rue Pasteur - 32000 Auch
Tél. 05 62 60 61 40
Fax 05 62 60 61 59
secretariat.direction@cias.grand-auch.fr
www.grandauch.fr

mission locale DU GERS

BUDGET PREVISIONNEL 2022

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
60 Achats	70 000 €	**70 Ventes**	- €
Achats, matériels et fournitures	50 000 €	(précisez)	
Autres fournitures	20 000 €	(précisez)	
		74 Subventions d'exploitation	1 924 432 €
61 Services extérieurs	334 895 €	ETAT CPO	579 679 €
Locations et charges	50 000 €	CEJ	841 500 €
Entretien et réparation	100 000 €	Obligation de formation	51 487 €
Assurances	15 000 €	Parrainage	4 880 €
Documentation	9 895 €		
Maintenance informatique	60 000 €		
Prestataire de service	100 000 €	Conseil regional	128 003 €
62 Autres services extérieurs	220 000 €	Conseil départemental	110 000 €
Rémunération interm. et honor	20 000 €	FAJ	16 042 €
Honoraires administratifs	50 000 €		
Publicité, publication,réception	20 000 €	Communes	20 500 €
Déplacements, missions	40 000 €	EPCI	29 000 €
Téléphone/affranchissement	50 000 €		
cotisations imilo+autre	40 000 €	Pole emploi	99 551 €
63 Impôts et taxes	134 807 €	ARS	15 000 €
Impôts et taxe sur rémunération	103 698 €		
Autres impôts et taxes	31 109 €	PIC REFUGIES	20 790 €
64 Charges de personnel	1 451 766 €	Caisse d'épargne	8 000 €
Rémunération des personnels	1 036 976 €		
Charges sociales	414 790 €	ASP emploi aidés	12 988 €
Autres charges de personnel			
65 Autres charges de gestion	- €	**75 Autres produits de gestion**	1 937 420 €
		Cotisations	
		(précisez)	
66 Charges financières		***76 Produits financiers***	
68 Dotations provisions pour risques et charges	20 000 €	***78 REPRISE de provision***	314 048 €
68 Dotations aux amortissements	20 000 €		
TOTAL CHARGES	**2 251 468 €**	**TOTL PRODUITS**	**2 251 468 €**

Jardins de Cocagne Flemance

2. Budget prévisionnel de l'association

Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, préciser les dates de début et de fin d'exercice.
Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 2022 ou date de début : 01/01/22 date de fin : 31/12/22

CHARGES	Montant[4]	PRODUITS	Montant
60 – Achats	39400	**70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	80500
Prestations de services			
Achats matières et fournitures	39400	**74 - Subventions d'exploitation[5]**	373900
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s) aide accompagnement	10000
61 - Services extérieurs	8000	Aide aux salaires CDDI	240000
Locations	300	Aide aux salaires /PEC	6100
Entretien et réparation	5000	Région(s) :	
Assurance	2600		
Documentation	100	Département(s) : PDI/FSE	48000
		Département(s) : Ferme pédago.	20000
62 - Autres services extérieurs	25150	Direccte, Fond départemental d'ins.	5000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	17700	Intercommunalité(s) : EPCI[7]	
Publicité, publication	400		
Déplacements, missions	2650	Commune(s) : Refuge	3000
Services bancaires, autres	4400	Commune: Ferme pédagogique	3500
63 - Impôts et taxes	1150	Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,	900	MSA paniers solidaires + R Cocagn	4300
Autres impôts et taxes	250	Fonds européens	
64 - Charges de personnel	371900	Formation FAFSEA	
Rémunération des personnels	303400	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	
Charges sociales	65000	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	3500	Aides privées	34000
65 - Autres charges de gestion courante		**75 - Autres produits de gestion courante**	5400
		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
66 - Charges financières	1000	**76 - Produits financiers**	
67 - Charges exceptionnelles		**77- produits exceptionnels**	2000
68 - Dotation aux amortissements	15200	**78 - Reprises sur amortissements et provisions**	
TOTAL DES CHARGES	461800	**TOTAL DES PRODUITS**	461800
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES[8]			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	**87 - Contributions volontaires en nature**	0
860-Secours en nature		870-Bénévolat	
861-Mise à disposition gratuite de biens et service		871-Prestations en nature	
862-prestations			
864-Personnel bénévole		875-Dons en nature	
TOTAL	461800	**TOTAL**	461800

[5] Ne pas indiquer les centimes d'euros.
[6] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.
[7] Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.
[8] Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais « au pied » du compte de résultat.

Pierre de Terre.

ANNEXE 2 : BUDGET PRÉVISIONNEL 2022

Budget prévisionnel du projet :

CHARGES			PRODUITS		
	€			€	
Achats	15 526	8 %	Autofinancement	95 260	47%
Achat marchandises pour travaux FSL	10 000				
Autres études et prestations	4 000				
Fournitures d'animation	1 526		Subventions d'exploitation	109 507	53 %
Services extérieurs	350	0 %	Etat DREAL	5 000	2 %
Locations	350		FONJEP	7 107	3 %
Autres services extérieurs	3 000	1 %	Etat France relance / projet lutte précarité énergétique	15 000	7 %
Frais de déplacement et restauration	1 900		Région Occitanie	48 000	23 %
Réceptions	100		PNP	6 000	3 %
Supports d'information & de communication	1 000		PETR PVA TEPCV	12 000	6 %
Charges de personnel	172 498	84 %	Département du Gers	6 000	3 %
Salaires bruts	132 401		Département du Gers FSL	10 000	5 %
Indemnités repas	8 482		Mairie de Riscle	200	0 %
Charges patronales	31 614		Mairie de Termes d'Armagnac	200	0 %
Autres charges de gestion courante	160	0 %			
Droits de diffusion	160				
Frais généraux	13 233	6 %			
Total Charges	**204 767**		**Total Produits**	**204 767**	

AIGRA 32

Rapport financier prévisionnel 2022

DÉPENSES		RECETTES	
Fournitures bureau	855,00	Subvention Conseil Départemental	13000,00
Mission-réception	1800,00		
Journaux	456,00	Cotisations Adhérents	3500,00
Photocopieur - location Maintenance copies	1563,84 728,16		
Cars	1750,00	Remboursement MUTUALIA	500,00
Loyer bureau 150x12	1800,00		
Assurances	644,00	Recettes Lotos	2739,00
Déplacements Président Et secrétaire adjointe	1700,00		
Postes	1830,00		
Téléphone et Internet	1084,00		
Services bancaires	18,00		
Cotisations ANRAF	3000,00		
Frais divers + Achats lotos	2510,00		
TOTAL	**19 739,00**	**TOTAL**	**19 739,00**

AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
GERS

ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS EN DIFFICULTE
COMPTE PREVISIONNEL - 2022

Dépenses	Montant en €
Dépenses directes :	
Salaires, charges et taxes afférentes des agents	45 000,00 €
Frais de déplacements des agents	1 000,00 €
Prestations de service	
Acquisition de matériels	
Autres dépenses directes	
Dépenses indirectes affectées	14 000,00 €
Total des dépenses.....	**60 000,00 €**

Recettes	Montant en €
Subvention Conseil Départemental.....	**27 000 €**
Autres recettes :	
Autres subventions : CASDAR / FNSP..	21 000 €
Ventes de prestations	
Autofinancement.....	12 000 €
Total des recettes.....	**60 000,00 €**

SAMU SOCIAL AGRICOLE
Hospitalet
Route de Toulouse
32000 AUCH
Tél. 05 62 06 53 47 - Fax : 05 62 06 32 68

BUDGET PREVISIONNEL 2012

CHARGES	EUROS	PRODUITS	EUROS
ACHATS.		**RESSOURCES PROPRES**	
-FOURNITURES DE BUREAU.	280,00	ADHESIONS ANIMAT.	2800,00
-MATERIEL DE BUREAU.	440,00.	Prestations de service.	10200,0
TOTAL ACHATS.	720,00		
SERVICES EXTERIEURS.		**SUBVENTIONS. AIDES**	
FRAIS POSTAUX.	450,00		
TELEPHONE FAX.	1340,00	AIDE DU CONSEIL	
-ELECTRICITE BUREAU.	1300,00	DEPARTEMENTAL	
- FRAIS DE DEPLACEMENTS.	10400,00	DU GERS.	10000,00
- REPAS ASSEMBLEE GENERALE	1040,00		
-ASSURANCE AXA. RC.	270,00		
- GPA. Bulletins de salaire.	240,00		
- FRAIS BANCAIRES.	145,00		
TOTAL SERVICE EXTERIEURS.	15185,00	TOTAL AIDES	10000,0
CHARGES DE PERSONNEL			
REMUNERATION DU PERSONNEL	7095,00		
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	7095,00	TOTAL PRODUITS.	23000,0
TOTAL CHARGES.	23000,00	TOTAL PRODUITS.	23000,00

Service de remplacement.

Budget prévisionnel

2021

Dépenses		Recettes	
Agents de remplacement	740 000	Cotisations	50 000
Personnel administratif	115 000	Prestations	785 443
Frais de gestion	65 000	Subventions	58 000
Autres charges	5 000	Conseil Départemental	31 557
TOTAL HT	925 000	TOTAL HT	925 000

Budget 2021

	Budget 2022
PRODUITS	
Collectes (manifestations et dons)	239 929
Fonds social d'urgence	15 000
Subventions communales	5 550
Subvention Conseil Départemental	1 500
Cotisations	16 007
Assurance-vie / legs	9 600
Autres produits	4 542
TOTAL DES PRODUITS	**292 128**
CHARGES	
Achats et fournitures (énergies, petit matériel, marketing siège...)	25 724
Location copieur	7 644
location immobilière (avec charges locatives)	24 538
Honoraires	14 553
Honoraires (soin de support)	28 899
Déplacements et réceptions	9 641
Affranchissement (dont frais du siège)	21 050
Salaires (charges sociales comprises)	114 473
Recherche	50 000
commission sociale	10 000
Cotisation du siège	16 562
Autres charges	16 086
TOTAL CHARGES	**339 169**

Croix Rouge

5. Budget[1] de l'association

Année 2022 *ou exercice du* 01/01/2022 *au* 31/12/22

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	36 200	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	37200
Achats matières et fournitures	13 400	73 - Concours publics	
Autres fournitures	22 800	74 - Subventions d'exploitation[2]	30 500
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	23 685		
Locations	4 500		
Entretien et réparation	12 500		
Assurance	6 685	Consell-s Régional(aux) :	4 000
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	38 931	Consell-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	4 800	Bus dentaire	4 000
Publicité, publication	3 150	Croix Rouge sur roues	22 000
Déplacements, missions	14 000	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	500
Services bancaires, autres	16 981		
63 - Impôts et taxes	3 115		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes	3 115	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	52 643	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	52 643	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	18 304	75 - Autres produits de gestion courante	154 671
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	7 200
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	56 250	78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	6 757
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	229 128	TOTAL DES PRODUITS	229 128
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE[3]			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	12 000
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	12 000	875 - Bénévolat	
TOTAL		TOTAL	

[1] Ne pas indiquer les centimes d'euros.

[2] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

[3] Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 2018-06, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

CJDFF

5. Budget[1] de l'association

Année 2022 ou exercice du 01/01/22..... au 31/12/22.....

[redacted]

[redacted]

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		**RESSOURCES DIRECTES**	
60 - Achats	8 333	**70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	21 427
Achats matières et fournitures	3 568	**73 - Dotations et produits de tarification**	
Autres fournitures	4 765	**74 - Subventions d'exploitation[2]**	369 561
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	152 664
61 - Services extérieurs	43 202		
Locations	27 090		
Entretien et réparation	8 230		
Assurance	5 000	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	2 882	Conseil Régional	18 000
62 - Autres services extérieurs	38 496	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	17 420	Conseil Départemental	75 000
Publicité, publication	250		
Déplacements, missions	5 616	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	6 150
Services bancaires, autres	15 210		
63 - Impôts et taxes	3 904		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes	3 904	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	117 747
64 - Charges de personnel	296 854	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	241 915	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	54 939	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		**75 - Autres produits de gestion courante**	5 000
		756. Cotisations	5 000
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		**76 - Produits financiers**	120
67 - Charges exceptionnelles		**77 - Produits exceptionnels**	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	5 319	**78 - Reprises sur amortissements et provisions**	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		**79 - Transfert de charges**	
TOTAL DES CHARGES	396 108	**TOTAL DES PRODUITS**	396 108
Excédent prévisionnel (bénéfice)		**Insuffisance prévisionnelle (déficit)**	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE[3]			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		**87 - Contributions volontaires en nature**	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	0	**TOTAL**	0

[1] Ne pas indiquer les centimes d'euros.

[2] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

[3] Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

CCAS Fleurance

LE BUDGET PREVISIONNEL

BUDGET D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Travaux aménagement Bâtiment	**8 000**		
Travaux bâtiment	3 000	Ville de Fleurance	4 000
Maîtrise d'oeuvre/contrôle sécurité	5 000	Conseil Départemental du Gers	10 000
Aménagement intérieur	**19 300**	ANDES	2 000
Espace accueil/bureau	1 500	Mécénat Entreprise	4 400
Epicerie (vitrines réfrigérées, gondoles, caisse...)	10 800	CAF	5 000
Aménagement réserve	5 000	MSA	2 600
Caisse enregistreuse	2 000	CARSAT	1 000
Matériel roulant	**5 000**	CCAS	3 300
Transpalette/diable	5 000		
TOTAL TTC	32 300	TOTAL	32 300

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

CHARGES	Année N	Année N+1
Achats	**6 500,00 €**	**66 700,00 €**
Achats Denrees (file active x panier moyen x nbr de mois d'ouverture x part de produits issus d'achats) 60 foyers année N / 100 foyers année N+1	12 800,00 €	80 000,00 €
Fournitures d'entretien	200,00 €	400,00 €
Eau-gaz-électricité	1 500,00 €	3 000,00 €
Carburant	500,00 €	800,00 €
Fournitures bureau	500,00 €	1 000,00 €
Autres achats (fournitures ateliers)	2 000,00 €	3 500,00 €
Autres achats (fournitures pharmaceutiques)		
Services extérieurs	**1 000,00 €**	**8 200,00 €**
Charges locatives 6/12 mois	2 400,00€	7 200,00€
Assurances local/personnel/bénévolat	500,00 €	500,00 €
Location véhicule		
Assurance véhicule		
Entretien	500,00 €	500,00 €
Amortissement		
Autres services extérieurs	**1 865,00 €**	**1 965,00 €**
Voyages, missions, déplacements	300,00 €	400,00 €
Frais postaux et télécommunications	500,00 €	700,00 €
Adhésion ANDES	100,00 €	100,00 €
Logiciel Escarcelle	365,00 €	365,00 €
Cotisation BA et autres cotisations adhésions	400,00 €	400,00 €

Salaires et charges de personnel	11 340,00 €	34 000,00 €
Coordinateur ES		
Gestionnaire	5 670,00 €	17 000,00 €
Référent social	5 670,00 €	17 000,00 €
Médecine du travail		
TOTAL DES CHARGES	**33 905,00 €**	**132 865,00 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

PRODUITS	Année N	Année N+1
Produits d'exploitation	4 800,00 €	30 000,00 €
Recettes des ventes (file active x panier moyen x nbr de mois d'ouverture x taux de revente)	4 800,00 €	30 000,00 €
Subventions de fonctionnement	50 085,00 €	102 865,00 €
CNES ANDES : Enveloppe de constitution de stocks (uniquement Année N)	3 000,00 €	
CNES 57€/bénéficiaire/an (valeur 2021) à partir de l'année N+1		5 700,00 €
CCAS	11 000,00 €	36 165,00 €
Services sociaux départementaux (aide alimentaire)	9 000,00 €	24 000,00 €
MSA	3 000,00 €	7 000,00 €
Commune de Fleurance	1 605,00 €	15 500,00 €
CAF (ateliers : santé, parentalité)	1 500,00 €	10 000,00 €
ARS		2 500,00 €
Fondations		2 000,00 €
TOTAL DES PRODUITS	**133 905,00 €**	**132 865,00 €**

ASTER

Prévisionnel de septembre 2022 à décembre 2023

	Recettes	Dépenses
Investissements		
Fond de commerce/Prêt bancaire	140000	
DEETS/aide au démarrage	45000	
Département du Gers	30000	
Frais de garantie+dossier		5018
Frais de notaire		4330
Cuisine : renouvellement équipement et adaptation à la formation		30000
Exploitation		
Ventes produits	232166	
Achats consomés		86551
Fournitures consommables (electricité, eau etc)		14800
Services extérieurs (location, assurance, honoraires comptables etc)		21450
Impôts et taxes		1132
Salaires brut		92000
Charges sociales		41400
Transfert de charges salaires salariés en insertion	33000	
Intérêts sur emprunt		1600
Résultat		6233
	265166	265166

Le détail se trouve dans le document prévisionnel du cabinet Sygnatures

Association : Les Jardins du Bonheur

mpte de résultat 2021 (ou saison 2020/2021): Du 01/01/2021 Au 31/12/2021

udget Prévisionnel 2022 (ou saison 2021/2022)): Du 01/01/2022 Au 31/12/2022

CHARGES (Dépenses de fonctionnement)			PRODUITS (Recettes de fonctionnement)		
Achats	Réalisé 2021	Prévisionnel 2022	Vente de Produits	Réalisé 2021	Prévisionnel 2022
Fournitures pour les activités	120	150	Cotisations adhérents-dons	1260,78	130
Fournitures d'entretien et de bureau papier, publicité et calendrier	101,18	150	Prestations aux usagers		
Investissements (matériel durable	610	300	loyers des jardins	200	200
Autres fournitures consommables (pharmacie..)essence, entretien	50,06	100	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT OBTENUES		
			ETAT		
SERVICES EXTERNES			Commune	3500	3500
Cotisation Fédérale			Département	5500	5500
Frais de Formation			Région		
Location(véhicule, matériel divers)					
Locations (salles, équipements)					
Travaux d'entretien et de réparati	85,87	300			
Primes d'assurances	620,08	800			
Documentation					
Prestations diverses	93,6	100			
Transports liés aux activités et à l'animation			Autres PRODUITS		
Frais postaux- edf	99,43	200	recettes manifestations	526,5	300
Frais de mission et réceptions			Partenariat(sponsors, publicité..)		
Frais d'inscription aux compétitions			remboursement divers	19,17	0
Aides en nature			dons		0
Défraiement 50 h à 10 €	0	0	Défraiements	0	0
			Autres : intérêts parts socia	0,25	0
IMPOTS ET TAXES			I TOTAL DES PRODUITS	11006,7	9630
Frais de Personnel			II Déficit de Fonctionnement		
Salaires bruts	3680,06	4100	TOTAL GENERAL (I+II)	11006,7	9630
Formation des salariés					
URSSAF	3752	3000			
PENALITES, AGIOS, FRAIS bancaire	24,5	30			
CHARGES EXCEPTIONNELLES					
Dépense de manifestations	369,72	400			
I TOTAL des CHARGES	9606,5	9630			
II Excedent de fonctionnement de l'exercice (Bénéfice)	1400,2				
TOTAL GENERAL I+II	11006,7				

Le Président Le Trésorier

Renseignements certifiés exacts

Reste du coût.

5. Budget[1] de l'association

Année 2022 ou exercice du ..... au .....

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	25 500	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	9 000
Prestations de services		74 - Subventions d'exploitation[2]	25 000
Achats matières et fournitures	12 000	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	3 000
Autres fournitures	13 500		
61 - Services extérieurs	37 300		
Locations	32 300		
Entretien et réparation	3 500		
Assurance	1 500	Conseil-s Régional(aux) :	2 000
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	19 200	Conseil-s Départemental (aux) :	7 000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2 300		
Publicité, publication		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations.	13 000
Déplacements, missions	7 000		
Services bancaires, autres	9 900		
63 - Impôts et taxes	200		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes	200		
64 - Charges de personnel	26 000	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
Rémunération des personnels	20 968	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Charges sociales	5 032	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Autres charges de personnel		Autres établissements publics	
65 - Autres charges de gestion courante	100	75 - Autres produits de gestion courante	29 510
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	29 510
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	56 290
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	25 000	78 - Reprises sur amortissements et provisions	13 500
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	133 300	TOTAL DES PRODUITS	133 300

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE[3]			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	30 000	871 - Prestations en nature	30 000
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	30 000	TOTAL	30 000

[1] Ne pas indiquer les centimes d'euros.

[2] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

[3] Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

III BUDGET PREVISIONNEL 2022

(Du 1er janvier au 31 décembre 2022)

CHARGES (Dépenses de Fonctionnement)	TOTAL	Assoc (hors SvceTranspor t PMR)	Transport PMR
ACHATS	**5 217,00**	**25,00**	**5 192 €**
Fournit. d'exploitat°, bureau et infor (masques	415,00	25 00	390 00
Petit équipement	100,00	0,00	100 00
Carburant (25600km/2500courses)	4 702,00		4 702 00
SEVICES EXTERNES	9 705 €	2 316 €	7 390 €
Cotisations Diverses et Frédates	1 200,00	0,00	1 200 00
Charges locatives	300,00		300 00
lavage station Véhicule	350,00		350 00
Entretien Répara°, Contrôle véhicule	2 749,58		2 749 58
Doc	50,00		50,00
Primes d'assurance	1 430,00		1 430,00
Frais Mission	120,00	70,00	50,00
Frais de déplacement	2 160,00	2 080,00	80,00
Frais Postaux et Télecom	1 345,00	165,00	1 180,00
CHARGES FI	100 €	- €	100 €
FRAIS DE PERSONNEL	57 876 €	- €	57 876 €
CONDUITE (172 heures/mois)	50 316,00		50 316,00
GEST°/EXPLOITAT° (26h/mois)	5 548,40		5 548,40
Autres : Mutuelle, Format°,Médecine W	1 012,00		1 012,00
DIVERS ET EXCEPTIONNEL	253 €	53 €	200 €
Frais banquaire, amende			
REMBT/PROVISION VEHICULE	3 600 €		3 600 €
TOTAL GENERAL	**76 751 €**	**2 393 €**	**74 358 €**

PRODUITS (Recettes de Fonctionnement)	TOTAL	Assoc (hors SvceTranspor t PMR)	Transport PMR
RECETTES RANSPORTS	**14 703 €**	**853,00 €**	**13 850 €**
Cotisations adhérents	1 303,00	853 00	450,00
Transports " GAA"	6 650,00		6 650 00
Transports "CDJ2"	6 750,00		6 750 00
SUBVENTIONS	**61 899 €**	**1 540 €**	**60 359 €**
Grand Auch Agg'o	29 961,16	780,00	29 181
Département du Gers	31 937,55	760,00	31 178
RECETTES FI	**150 €**	**- €**	**150 €**
TOTAL GENERAL	**76 752 €**	**2 393 €**	**74 358 €**

DETAILS DES PRINCIPAUX POSTES DU BUDGET PREVISIONNEL 2022

Achats fournitures : dont masques et gel hydroalcoolique

Entretien véhicule :

- frais d'entretien : vidanges, remplacement pneumatiques, plaquettes freins, extincteur ...
- frais de réparation et de contrôles : (contrôle technique du véhicule, contrôle du hayon élévateur, contrôle des extincteurs.,

Frais de télécommunication :

- un abonnement internet
- 1 abonnement pour le téléphone mobile « permanence et réservation transport »
- ainsi que le défraiement des télécommunications du conducteur du véhicule.

Charges locatives : location salle de réunion –

VMEH.

COMPTE PREVISIONNEL GLOBAL 2021 / 2022

CHARGES				PRODUITS			
Achats			540,00	70	Ventes		540,00
602250	Fournitures de bureau						
6022501	Asso Départ	200		701000	Rubans		
6022511							
				706000	Prestation de service		
602100	Matières consommables			706001	Cotis.VMEH Asso Départementale	540,00	
602101	Asso Départ	240					
602111							
				74	Subventions d'exploitation		2 700,00
606400	Fournitures administratives						
6064101	Asso Départ	100		740000	Conseil général	200,00	
6064111							
				7400011	Communes : Auch + sections	1 300,00	
61	Assurances		220,00				
					Autres organismes protection sociale		
616101	Asso Départ	220,00		7400171	CPAM	800,00	
				7400271	MSA		
62	Autres services extérieurs		3 100,00	7400371	Harmonie mutuelle	200,00	
62260	Honoraires Intervenant	500,00		7400471	Mutualité française	200,00	
623400	Cadeaux			75	Autres produits de gestion courante		400,00
6234000	Asso Départ	550,00					
6234001				7582000	Repas	400,00	
6234000	Journée nationale						
6,2E+07	Asso Départ	450,00		76	Produits financiers		20,00
6244000	Frais de déplacement			7600	Intérêts livret A	20,00	
6244101	Congrès Paris	500,00					
6244201	Permanence			77	Produits exceptionnels		200,00
6244301	Intervenant	200,00					
6244401	FIDR			7700	Don	200,00	
6244501	Conseil administration			7710	Abandon des frais par adhérent		
6244501	Autres			87	Emploi des contributions volontaires		15 000,00
6257000	Repas	500,00			Bénévolat	15 000,00	
626000	Frais postaux						
6260001	Asso Départ	100,00					
6260011							
628100	Cotisation fédération	200,00					
6282001	Cotisations diverses	100,00					
66	Charges Financières		0,00				
		0,00					
86	Emploi des contributions volontaires		15 000,00				
	Bénévolat	15 000,00					
	TOTAL DES CHARGES		18 860,00		TOTAL des RECETTES		18 860,00

Certifié exact le 04/02/2022

La Présidente
Mme Marie Sophie BRAHMIA

La secrétaire
Mme Anne-Marie LE GUEN

Générations Mouvement Fédération du Gers

Bilan prévisionnel 2022

	Dépenses	Recettes	Reste
Fonctionnement.			
Cotisations Adhésion	0,00 €	36 000,00 €	36 000,00 €
Cotisations nationale et regionale	11 100,00 €	0,00 €	-11 100,00 €
Assurances GM GROUPAMA	12 400,00 €	0,00 €	-12 400,00 €
Subvention demandée Conseil Départemental	**0,00 €**	**13 000,00 €**	**13 000,00 €**
Subvention demandée à Groupama	**0,00 €**	**3 000,00 €**	**3 000,00 €**
Subvention demandée auprès FDVA		**5 000,00 €**	**5 000,00 €**
AG documents et divers AG	500,00 €	0,00 €	-500,00 €
Divers : masques, gel, aide ponctuelle	500,00 €	0,00 €	-500,00 €
Formation site internet et SAGA	500,00 €	0,00 €	-500,00 €
Fournitures de bureau	800,00 €	0,00 €	-800,00 €
Achat matériel divers PC, Imp., ...	800,00 €	0,00 €	-800,00 €
Frais Télécom	800,00 €	0,00 €	-800,00 €
Frais bancaires	50,00 €	0,00 €	-50,00 €
Intérêts livrets bancaires	0,00 €	200,00 €	**200,00 €**
Frais de déplacements/Missions	5 000,00 €	0,00 €	-5 000,00 €
Salaire secrétaire	11 500,00 €	0,00 €	-11 500,00 €
Partenariat	300,00 €	0,00 €	-300,00 €
Cotisations Sociales	6 500,00 €	0,00 €	-6 500,00 €
Cotisations (Humanis + formation)	750,00 €	0,00 €	-750,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	**51 500,00 €**	**57 200,00 €**	**5 700,00 €**
Festivités			
Fête du Printemps	14 000,00 €	13 300,00 €	-700,00 €
Fête de l'Amitié régionale SAMATAN	23 900,00 €	18 900,00 €	-5 000,00 €
Rencontres			
Dictée intergénération (départ et region aveyron)	500,00 €	0,00 €	-500,00 €
Marches intergénérationnelles	200,00 €	0,00 €	-200,00 €
Pétanque (départ. Région. et nationale	12 750,00 €	12 000,00 €	-750,00 €
Belote (départementale et régionale)	7 800,00 €	7 500,00 €	-300,00 €
concours divers photos, actions innovantes, ..	300,00 €	0,00 €	-300,00 €
Voyages			
Voyages ANCV	60 000,00 €	59 700,00 €	-300,00 €
Voyage etranger	36 000,00 €	36 000,00 €	0,00 €
Solidarité			
Biscuits Madagascar (transport)	500,00 €	450,00 €	-50,00 €
TOTAL FESTIVITES	**155 950,00 €**	**147 850,00 €**	**-8 100,00 €**
Total général BILAN PREVISIONNEL	**207 450,00 €**	**205 050,00 €**	**-2 400,00 €**

Association "Vivre Toujours"

Budget prévisionnel 2022

Dépenses		Recettes	
Four Lombez + Gaufrier	1 000 €	Cartes adhérents	660 €
Spectacles + Gâteaux Anniversaires	1 600 €	Dons	1 500 €
Matériel divers (gaz plancha, activités manuelles, pâtisserie...)	500 €	Subventions conseil départemental et mairies de l'intercommunalité	3 700 €
Clowns de soins USLD	1 120 €	Ventes réalisations	500 €
Ferme pédagogique (6 interventions à Lombez)	1 440 €	Auto finacement par réserve	1 500 €
Calèche Samatan	1 000 €		
Projet Jardin	50 €		
Matériel Esthétique	100 €		
Lots Loto	300 €		
Sorties café	400 €		
Budget fonctionnement			
Bureautique	150 €		
Assurance	200 €		
TOTAL	**7 860 €**	**TOTAL**	**7 860 €**

Fait le

Signature de la présidente

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ETABLISSEMENT PUBLIC :GIP GERS SOLIDAIRE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE GIP GERS SOLIDAIRE (2)

Numéro SIRET : 83524045800025

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE

M. 52

Budget primitif (projet de budget)

voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer soit « Département : nom du département », soit le libellé de l'établissement ou du syndicat (exemples : MDPH, libellé du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT...).
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal (du département ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble du budget par section 9
A2.1 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Dépenses 10
A2.2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Recettes 11
A3.1 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Dépenses 12
A3.2 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Recettes 13
B1 - Balance générale - Dépenses 14
B2 - Balance générale - Recettes 15

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble - Dépenses / Recettes 17
A1.1 - Equipements départementaux - Dépenses non individualisées en programme d'équipement 19
A1.2 - Equipements départementaux - Dépenses RMI / RSA 20
A1.3 - Equipements départementaux - Dépenses individualisées en programme d'équipement 21
A1.4 - Equipements départementaux - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme 22
A1.5 - Equipements départementaux - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme 23
A2 - Equipements non départementaux 24
A3 - Dépenses financières 25
A4.1 - Financement des équipements départementaux et non départementaux 26
A4.2 - Recettes RMI / RSA 27
A4.3 - Recettes financières 28
A5 - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers 29
A6 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections 30
A7 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales 31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 32
B1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 34
B2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes 36

IV - Annexes

A - Présentation croisée par fonction

A1 - Vue d'ensemble 38
A1/01 - Opérations non ventilées Sans Objet
A1/0 - Fonction 0 (sauf 01) Sans Objet
A1/1 - Fonction 1 Sans Objet
A1/2 - Fonction 2 Sans Objet
A1/3 - Fonction 3 Sans Objet
A1/4 - Fonction 4 Sans Objet
A1/5 - Fonction 5 Sans Objet
A1/6 - Fonction 6 Sans Objet
A1/7 - Fonction 7 Sans Objet
A1/8 - Fonction 8 Sans Objet
A1/9 - Fonction 9 Sans Objet

B - Eléments du bilan

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées 44
B3 - Etat des provisions Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers Sans Objet
B6 - Prêts Sans Objet
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses Sans Objet
B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes Sans Objet

C - Engagements hors bilan

C1.1 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
C2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
C3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
C4 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
C5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
C6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
C7 - Situation des autorisations de programme	Sans Objet
C8 - Situation des autorisations d'engagement	Sans Objet
C9 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet

D - Autres éléments d'information

D1 - Etat du personnel	45
D2 - Liste des organismes dans lesquels le département a pris un engagement financier	Sans Objet
D3.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
D3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe	Sans Objet

E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures

E1 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
E2 - Arrêté et signatures	48

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale Longueur de la voirie départementale (en km)		Nombre de m^2 de surface utile de bâtiments (5) Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient le département	

Informations fiscales (N-2)			
Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant pour le département (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par catégorie (2)
Fiscal	Financier		

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et financier définis à l'article L. 3334-6 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).
(2) Il s'agit du potentiel financier défini à l'article L. 3334-6-1 pour les départements urbains et R. 3334-3-1 du CGCT pour les départements non urbains. Le potentiel financier moyen par catégorie figure sur la fiche de la répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2.

	Informations financières – ratios	Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population (3) (4)		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (5)		
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (5)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (5)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (3) (4) (5)		

(3) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 01/01/N.
(4) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts
(5) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.
(6) Les valeurs devant figurer dans cet état sont celles du dernier CA adopté avant le vote du budget concerné.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- (2) sans les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- (3) sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement, et, en section d'investissement, sans chapitre de programme.

III – La comparaison s'effectue par rapport au budget (4) primitif de l'exercice précédent.

IV – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT	C1

RESULTATS DE L'EXERCICE PRECEDENT

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (3)	
TOTAL DU BUDGET	304 794,20	322 387,85	75 825,84	A1	93 419,49
Investissement	40 420,80	52 039,41	(1) -19 737,07	A2	-8 118,46
Fonctionnement	264 373,40	270 348,44	(2) 95 562,91	A3	101 537,95

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (1)
TOTAL	A1 + B1	93 419,49
Investissement	A2 + B2	-8 118,46
Fonctionnement	A3 + B3	101 537,95

(1) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES

Chap. /art. (1)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	0,00
010	Revenu minimum d'insertion		0,00
018	Revenu de solidarité active		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (2)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)		0,00
21	Immobilisations corporelles (2)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)		0,00
23	Immobilisations en cours (2)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (2)		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)	0,00
011	Charges à caractère général (3)		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
015	Revenu minimum d'insertion		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie		0,00
017	Revenu de solidarité active		0,00
65	Autres charges de gestion courante (3)		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges exceptionnelles (3)		0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(2) Hors dépenses imputées aux comptes 010 et 018.

(3) Hors dépenses imputées aux comptes 015, 016 et 017.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES

Chap. / art. (1)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
010	Revenu minimum d'insertion		0,00
018	Revenu de solidarité active		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (2)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)		0,00
21	Immobilisations corporelles (2)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)		0,00
23	Immobilisations en cours (2)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (2)		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Impositions directes		0,00
74	Dotations, subventions et participations (3)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)		0,00
013	Atténuations de charges (3)		0,00
015	Revenu minimum d'insertion		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie		0,00
017	Revenu de solidarité active		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels (3)		0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	373 641,54	381 760,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 8 118,46	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (3)	381 760,00	381 760,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	642 300,00	548 880,51
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 93 419,49
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (4)	642 300,00	642 300,00

TOTAL DU BUDGET (5)	1 024 060,00	1 024 060,00

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	359 900,72	13 740,82	373 641,54	8 118,46	373 641,54	381 760,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	268 658,46	373 641,54	642 300,00	535 139,69	13 740,82	548 880,51
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	628 559,18	387 382,36	1 015 941,54	543 258,15	387 382,36	930 640,51

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).
(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (= RAR + vote)
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris programmes) (6)	10 000,00	0,00	9 200,72	0,00	9 200,72
204	Subventions d'équipement versées (6)	71 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris programmes) (6)	21 000,11	0,00	350 700,00	0,00	350 700,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris programmes) (3) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris programmes) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**102 000,11**	**0,00**	**359 900,72**	**0,00**	**359 900,72**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	Total des opé. pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**102 000,11**	**0,00**	**359 900,72**	**0,00**	**359 900,72**

040	*Opérations ordre transf. entre sections (2)*	*13 740,82*		*13 740,82*	*0,00*	*13 740,82*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***13 740,82***		***13 740,82***	***0,00***	***13 740,82***

TOTAL	**115 740,93**	**0,00**	**373 641,54**	**0,00**	**373 641,54**
					+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					**8 118,46**
					=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					**381 760,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(6) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.2

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (= RAR + vote)
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	19 737,07	0,00	8 118,46	0,00	8 118,46
138	Autres subventions invest. non transf. (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**19 737,07**	**0,00**	**8 118,46**	**0,00**	**8 118,46**
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**19 737,07**	**0,00**	**8 118,46**	**0,00**	**8 118,46**

021	*Virement de la section de fonctionnement (2)*	*83 438,59*		*336 729,95*	*0,00*	*336 729,95*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (2)*	*32 302,34*		*36 911,59*	*0,00*	*36 911,59*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***115 740,93***		***373 641,54***	***0,00***	***373 641,54***

TOTAL	**135 478,00**	**0,00**	**381 760,00**	**0,00**	**381 760,00**
					+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					**0,00**
					=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					**381 760,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (7)	**359 900,72**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(8) Sauf 165, 166 et 16449.

(9) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A3.1

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	260 600,00	0,00	191 070,00	0,00	191 070,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	6 000,00	0,00	56 820,00	0,00	56 820,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**266 600,00**	**0,00**	**247 890,00**	**0,00**	**247 890,00**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (3)	0,00	0,00	20 768,46	0,00	20 768,46
68	Dotations amortissements et provisions (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	4 613,07		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**271 213,07**	**0,00**	**268 658,46**	**0,00**	**268 658,46**
023	*Virement à la section d'investissement (2)*	*83 438,59*		*336 729,95*	*0,00*	*336 729,95*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (2)*	*32 302,34*		*36 911,59*	*0,00*	*36 911,59*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (2)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***115 740,93***		***373 641,54***	***0,00***	***373 641,54***
TOTAL		**386 954,00**	**0,00**	**642 300,00**	**0,00**	**642 300,00**
						+
					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**642 300,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) *DF 023 = RI 021 , DI 040 = RF 042 , RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 , DF 043 = RF 043.*

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A3.2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	10 000,27	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (4)	267 650,00	0,00	293 819,69	0,00	293 819,69
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		**277 650,27**	**0,00**	**293 819,69**	**0,00**	**293 819,69**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (4)	0,00	0,00	241 320,00	0,00	241 320,00
78	Reprises amortissements et provisions (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**277 650,27**	**0,00**	**535 139,69**	**0,00**	**535 139,69**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (2)*	*13 740,82*		*13 740,82*	*0,00*	*13 740,82*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (2)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***13 740,82***		***13 740,82***	***0,00***	***13 740,82***

TOTAL		**291 391,09**	**0,00**	**548 880,51**	**0,00**	**548 880,51**
						+
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**93 419,49**
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**642 300,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	**359 900,72**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(3) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	B1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (7)		0,00	*13 740,82*	13 740,82
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(5)	0,00		0,00
	Total des programmes d'équipement		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (7)		9 200,72	*0,00*	9 200,72
204	Subventions d'équipement versées (3) (7)		0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (7)		350 700,00	*0,00*	350 700,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	(6)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (7)		0,00	*0,00*	0,00
010	Revenu minimum d'insertion		0,00	*0,00*	0,00
018	Revenu de solidarité active		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (7)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
3 ..	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*			*0,00*	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues		0,00		0,00
	Dépenses d'investissement –Total		**359 900,72**	***13 740,82***	**373 641,54**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	8 118,46

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	381 760,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (8)	191 070,00		191 070,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (8)	56 820,00		56 820,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (8)	0,00	*0,00*	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles (8)	20 768,46	*0,00*	20 768,46
68	Dot. aux amortissements et provisions (8)	0,00	*36 911,59*	36 911,59
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*336 729,95*	336 729,95
	Dépenses de fonctionnement –Total	**268 658,46**	***373 641,54***	**642 300,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	642 300,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	B2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (6)		0,00	*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(4)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)		0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(5)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)		0,00	*0,00*	0,00
010	Revenu minimum d'insertion		0,00	*0,00*	0,00
018	Revenu de solidarité active		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (6)		0,00	*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*			*36 911,59*	36 911,59
45	Opérations pour compte de tiers (3)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*			*336 729,95*	336 729,95
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00		0,00
	Recettes d'Investissement –Total		**0,00**	***373 641,54***	**373 641,54**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

\+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	**8 118,46**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**381 760,00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (7)	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Impositions directes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations (7)	293 819,69		293 819,69
75	Autres produits d'activités (7)	0,00	*0,00*	0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels (7)	241 320,00	*13 740,82*	255 060,82
78	Reprise sur amortissements et provisions (7)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement –Total	**535 139,69**	***13 740,82***	**548 880,51**

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**93 419,49**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**642 300,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(4) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

(7) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A

DEPENSES

Nature	Pour mémoire budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2) II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	**115 740,93**	**0,00**	**373 641,54**	**0,00**	**0,00**	**373 641,54**	**373 641,54**
Dépenses des équipements départementaux (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)	**31 000,11**	**0,00**	**359 900,72**	**0,00**	**0,00**	**359 900,72**	**359 900,72**
- Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)	31 000,11	0,00	359 900,72	0,00	0,00	359 900,72	359 900,72
- Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III A1.5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)	**71 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépenses financières (détail en III-A3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	***13 740,82***		***13 740,82***	***0,00***		***13 740,82***	***13 740,82***
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	***0,00***		***0,00***	***0,00***		***0,00***	***0,00***

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (3)	**8 118,46**

Total des dépenses d'investissement cumulées	**381 760,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A

RECETTES

Nature	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1 I	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	**115 740,93**	**0,00**	**373 641,54**	**0,00**	**373 641,54**
Recettes d'équipements départementaux et non départementaux (détail en III-A4.1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières (détail en III-A4.3) (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	*32 302,34*		*36 911,59*	*0,00*	*36 911,59*
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
021 Virement de la section de fonctionnement	*83 438,59*		*336 729,95*	*0,00*	*336 729,95*

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (3)	0,00

Affectation au compte 1068 (4)	8 118,46

Total des recettes d'investissement cumulées	381 760,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(4) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux – Dépenses non individualisées	A1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
TOTAL		31 000,11	0,00	359 900,72	0,00	0,00	359 900,72
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 000,00	0,00	9 200,72	0,00	0,00	9 200,72
2031	Frais d'études	10 000,00	0,00	9 200,72	0,00		
21	Immobilisations corporelles	21 000,11	0,00	350 700,00	0,00	0,00	350 700,00
21351	Bâtiments publics	7 000,11	0,00	350 700,00	0,00		
21838	Autre matériel informatique	5 000,00	0,00	0,00	0,00		
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	7 000,00	0,00	0,00	0,00		
2185	Matériel de téléphonie	2 000,00	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux – RMI / RSA - Dépenses	A1.2

RMI DEPENSES

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

RSA DEPENSES

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – VUE D'ENSEMBLE DES PROGRAMMES D'EQUIPEMENT	A 1.3

Vue d'ensemble des chapitres de programmes d'équipement (1)

N° progr.	Libellé du programme	N° AP (2)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	Pour information	
							Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les programmes d'équipement afférents ou non à une AP sont présentés individuellement en détail en III-A1.4 et en III-A1.5.

(2) Colonne à renseigner uniquement lorsque le programme d'équipement est afférent à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX	A1.4

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX	A1.5

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX – DEPENSES	A2

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
204	**Subventions d'équipement versées (2)**	**71 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	53 000,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	18 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses relatives au compte 204 sauf celles relatives au RMI et au RSA (voir état III-A1.2).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES	A3

Dépenses financières

Chap./ art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES TOTALES		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT	A4.1

RECETTES D'EQUIPEMENT – Détail des chapitres

Financement des équipements départementaux et non départementaux (hors RMI et RSA)

Chap./art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RMI / RSA - RECETTES	A4.2

RECETTES RMI

Chap./ art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

RECETTES RSA

Chap./ art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES	A4.3

Recettes financières

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
TOTAL		19 737,07	0,00	8 118,46	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	19 737,07	0,00	8 118,46	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	19 737,07	0,00	8 118,46	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	A5

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap. (4)	Libellé	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération au 01/01/N (2)	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
TOTAL DEPENSES (3) (4)		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES (3) (4)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir le détail des opérations pour compte de tiers en annexe en IV-B5.

(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote.

(3) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat. Pour les opérations gérées sur plusieurs années, l'opération peut être déséquilibrée au titre d'un exercice. Toutefois cette opération doit être équilibrée à sa clôture.

(4) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	A6

Chap. /art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du président	Vote de l'assemblée
040	***DEPENSES (2)***	***13 740,82***	***13 740,82***	***0,00***
13913	*Sub. transf cpte résult. Départements*	*13 740,82*	*13 740,82*	*0,00*
040	***RECETTES (2)***	***32 302,34***	***36 911,59***	***0,00***
28031	*Frais d'études*	*720,00*	*720,00*	*0,00*
2804142	*Subv.Cne : Bâtiments, installations*	*1 875,73*	*1 875,73*	*0,00*
280421	*Privé - Biens mob., matériel et études*	*0,00*	*2 584,74*	*0,00*
28051	*Concessions et droits similaires*	*960,00*	*960,00*	*0,00*
281351	*Bâtiments publics*	*3 242,92*	*3 821,93*	*0,00*
28182	*Matériel de transport*	*10 736,73*	*10 736,73*	*0,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*5 235,61*	*6 166,66*	*0,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*3 594,51*	*3 909,81*	*0,00*
28185	*Matériel de téléphonie*	*4 747,57*	*4 946,72*	*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*1 189,27*	*1 189,27*	*0,00*

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES	A7

Chap. /art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du président	Vote de l'assemblée
041	*DEPENSES (2)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*RECETTES (2)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
DEPENSES DE L'EXERCICE (Détail en III-B1)		**386 954,00**	**0,00**	**642 300,00**	**0,00**	**0,00**	**642 300,00**	**642 300,00**
011	Charges à caractère général (4)	260 600,00	0,00	191 070,00	0,00	0,00	191 070,00	191 070,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	6 000,00	0,00	56 820,00	0,00		56 820,00	56 820,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (4)	0,00	0,00	20 768,46	0,00		20 768,46	20 768,46
68	Dotations amortissements et provisions (4)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	4 613,07		0,00	0,00		0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*83 438,59*		*336 729,95*	*0,00*		*336 729,95*	*336 729,95*
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*32 302,34*		*36 911,59*	*0,00*		*36 911,59*	*36 911,59*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*		*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*

D002 Résultat reporté ou anticipé (3)	**0,00**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**642 300,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2)	Total (RAR N-1 + Vote)
	RECETTES DE L'EXERCICE (Détail en III-B2)	**291 391,09**	**0,00**	**548 880,51**	**0,00**	**548 880,51**
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	10 000,27	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (4)	267 650,00	0,00	293 819,69	0,00	293 819,69
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (4)	0,00	0,00	241 320,00	0,00	241 320,00
78	Reprises amortissements et provisions (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*13 740,82*		*13 740,82*	*0,00*	*13 740,82*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*

R002 Résultat reporté ou anticipé (3)	**93 419,49**

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**642 300,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

OPERATIONS REELLES – GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
011	**Charges à caractère général (3)**	**260 600,00**	**0,00**	**191 070,00**	**0,00**
60611	Eau et assainissement	600,00	0,00	700,00	0,00
60612	Energie - Electricité	4 000,00	0,00	7 200,00	0,00
60622	Carburants	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00
60623	Alimentation	2 000,00	0,00	500,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	300,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	3 500,00	0,00	11 000,00	0,00
6064	Fournitures administratives	1 500,00	0,00	500,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	195 000,00	0,00	116 240,00	0,00
6135	Locations mobilières	10 850,00	0,00	9 220,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	2 000,00	0,00	6 200,00	0,00
6156	Maintenance	400,00	0,00	800,00	0,00
6161	Multirisques	6 250,00	0,00	7 300,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	5 000,00	0,00	2 000,00	0,00
6188	Autres frais divers	1 500,00	0,00	3 000,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00	110,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	2 000,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	3 000,00	0,00	800,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	4 000,00	0,00	500,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	4 000,00	0,00	1 700,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	3 700,00	0,00	4 000,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 000,00	0,00	200,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	9 100,00	0,00
012	**Charges de personnel et frais assimilés (2) (3)**	**6 000,00**	**0,00**	**56 820,00**	**0,00**
6218	Autre personnel extérieur	6 000,00	0,00	300,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	100,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	1 000,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	1 100,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	38 620,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	13 000,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	2 700,00	0,00
014	**Atténuations de produits**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
015	**Revenu minimum d'insertion**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
016	**Allocation personnalisée d'autonomie**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
017	**Revenu de solidarité active**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6586	**Frais fonctionnement des groupes d'élus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A) = (011 + 012 + 014 + 015 + 016+ 017 + 65 + 6586)		**266 600,00**	**0,00**	**247 890,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Conformément à l'article L. 3312-4 du CGCT, les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES – OPERATIONS D'ORDRE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
66	Charges financières (B)	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (C) (3)	0,00	0,00	20 768,46	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	20 768,46	0,00
68	Dotations amortissements et provisions (D) (3)	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (E)	4 613,07		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = A + B + C + D + E		271 213,07	0,00	268 658,46	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*83 438,59*		*336 729,95*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (2)*	*32 302,34*		*36 911,59*	*0,00*
6811	*Dot. amort. et prov. immos incorporelles*	*32 302,34*		*36 911,59*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (2)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		*115 740,93*		*373 641,54*	*0,00*
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		386 954,00	0,00	642 300,00	0,00
	002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE				0,00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				642 300,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. *DF 042 = RI 040, DF 043 = RF 043.*

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(4) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap / art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
70	**Prod. services, domaine, ventes diverses**	**10 000,27**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
7068	Autres redevances et droits	10 000,27	0,00	0,00	0,00
73	**Impôts et taxes (sauf impôts locaux)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
731	**Impositions directes**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Dotations, subventions et participations (2)**	**267 650,00**	**0,00**	**293 819,69**	**0,00**
74712	Emplois d'avenir	0,00	0,00	50 000,00	0,00
74718	Autres participations Etat	52 000,00	0,00	52 994,69	0,00
7473	Participation Départements	60 000,00	0,00	56 000,00	0,00
74788	Autres	155 650,00	0,00	134 825,00	0,00
75	**Autres produits de gestion courante (2)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	**Atténuations de charges (2)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
015	**Revenu minimum d'insertion**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
016	**Allocation personnalisée d'autonomie**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
017	**Revenu de solidarité active**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (70 + 73 + 731 + 74 + 75 + 013 + 015 + 016 + 017)		**277 650,27**	**0,00**	**293 819,69**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits « surfiscalisés » (compte 7321) (3)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

(3) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS – OPERATIONS D'ORDRE

Chap / art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
76	Produits financiers (B)	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (C) (3)	0,00	0,00	241 320,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	241 320,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (D) (3)	0,00		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = A + B + C + D		277 650,27	0,00	535 139,69	0,00
042	*Opérations ordre transf. entre sections (2)*	*13 740,82*		*13 740,82*	*0,00*
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*13 740,82*		*13 740,82*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (2)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		*13 740,82*		*13 740,82*	*0,00*
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		291 391,09	0,00	548 880,51	0,00
				R 002 RESULTAT REPORTE	93 419,49
				TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	642 300,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043*.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(4) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES — IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE — A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0
- Equipements départx		0	0	0	0	0
- Equip. non départx (c/204)		0	0	0	0	0
- Opérations financières	0					
Dépenses d'ordre	*0*					
Total dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0
RAR N-1 et reports	8 118	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	8 118	0	0	0	0	0
RECETTES						
Total recettes de l'exercice	36 912	0	0	0	0	0
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	36 912	0	0	0	0	0
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
Total dépenses de l'exercice	96 300	0	0	0	0	0
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	96 300	0	0	0	0	0
RECETTES						
Total recettes de l'exercice	13 741	0	0	0	0	0
RAR N-1 et reports	93 419	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	107 160	0	0	0	0	0

IV – ANNEXES — IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION — A1

Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
INVESTISSEMENT									
DEPENSES									
Dépenses réelles	359 901	0	0	0	0	0	0	0	359 901
- Equipements départx	359 901	0	0	0	0	0	0	0	359 901
- Equip. non départx (c/204)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières									0
Dépenses d'ordre									*13 741*
Total dépenses de l'exercice	373 642	0	0	0	0	0	0	0	373 642
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	8 118
Total cumulé dépenses d'investissement	373 642	0	0	0	0	0	0	0	381 760
RECETTES									
Total recettes de l'exercice	344 848	0	0	0	0	0	0	0	381 760
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	344 848	0	0	0	0	0	0	0	381 760

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES									
Total dépenses de l'exercice	546 000	0	0	0	0	0	0	0	642 300
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	546 000	0	0	0	0	0	0	0	642 300
RECETTES									
Total recettes de l'exercice	535 140	0	0	0	0	0	0	0	548 881
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	93 419
Total cumulé recettes de fonctionnement	535 140	0	0	0	0	0	0	0	642 300

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
	INVESTISSEMENT						
	DEPENSES						
Total dépenses d'investissement		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0
203	Frais d'études, recherche, développement	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0
213	Constructions	0	0	0	0	0	0
218	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre entre section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations patrimoniales		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
	RECETTES						
Total recettes d'investissement		**36 912**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0
106	Réserves	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		*36 912*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre entre section		*36 912*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
280	*Amort. immobilisations incorporelles*	*6 140*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
281	*Amortissement immobilisations corporelle*	*30 771*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations patrimoniales		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

	FONCTIONNEMENT						
	DEPENSES						
Total dépenses de fonctionnement		**96 300**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Dépenses réelles		59 388	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0
606	Achats non stockés de matières et fourni	0	0	0	0	0	0
611	Contrats de prestations de services	0	0	0	0	0	0
613	Locations	0	0	0	0	0	0
615	Entretien et réparations	0	0	0	0	0	0
616	Primes d'assurances	0	0	0	0	0	0
618	Divers	0	0	0	0	0	0
621	Personnel extérieur au service	0	0	0	0	0	0
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
623	Pub., publications, relations publiques	0	0	0	0	0	0
625	Déplacements et missions	0	0	0	0	0	0
626	Frais postaux et frais télécommunication	0	0	0	0	0	0
628	Divers	0	0	0	0	0	0
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0	0	0	0	0	0
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0	0	0	0	0	0
6413	Personnel non titulaire	38 620	0	0	0	0	0
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0	0	0	0	0	0
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	20 768	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		*36 912*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre entre section		*36 912*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
023	*Virement à la section d'investissement*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
681	*Dot. amort. et prov. Charges de fonct.*	*36 912*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
		RECETTES					
Total recettes de fonctionnement		**13 741**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0
706	Prestations de services	0	0	0	0	0	0
747	Participations	0	0	0	0	0	0
778	Autres produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		*13 741*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre entre section		*13 741*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*13 741*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour les comptes 641 et 6516 qui sont déclinés à quatre chiffres et le compte 6517 qui est décliné à cinq chiffres.

IV – ANNEXES — IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION — A1

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
INVESTISSEMENT										
DEPENSES										
Total dépenses d'investissement		**373 642**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**373 642**
Dépenses réelles		359 901	0	0	0	0	0	0	0	359 901
203	Frais d'études, recherche, développement	9 201	0	0	0	0	0	0	0	9 201
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
213	Constructions	350 700	0	0	0	0	0	0	0	350 700
218	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		*13 741*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*13 741*
Opérations d'ordre entre section		*13 741*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*13 741*
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*13 741*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*13 741*
Opérations patrimoniales		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
RECETTES										
Total recettes d'investissement		**344 848**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**381 760**
Recettes réelles		8 118	0	0	0	0	0	0	0	8 118
106	Réserves	8 118	0	0	0	0	0	0	0	8 118
Recettes d'ordre		*336 730*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*373 642*
Opérations d'ordre entre section		*336 730*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*373 642*
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*336 730*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*336 730*
280	*Amort. immobilisations incorporelles*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*6 140*
281	*Amortissement immobilisations corporelle*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*30 771*
Opérations patrimoniales		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

FONCTIONNEMENT										
DEPENSES										
Total dépenses de fonctionnement		**546 000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**642 300**
Dépenses réelles		209 270	0	0	0	0	0	0	0	268 658
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0
606	Achats non stockés de matières et fourni	29 900	0	0	0	0	0	0	0	29 900
611	Contrats de prestations de services	116 240	0	0	0	0	0	0	0	116 240
613	Locations	9 220	0	0	0	0	0	0	0	9 220
615	Entretien et réparations	7 000	0	0	0	0	0	0	0	7 000
616	Primes d'assurances	7 300	0	0	0	0	0	0	0	7 300
618	Divers	5 000	0	0	0	0	0	0	0	5 000
621	Personnel extérieur au service	300	0	0	0	0	0	0	0	300

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et Infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	110	0	0	0	0	0	0	0	110
623	Pub., publications, relations publiques	1 300	0	0	0	0	0	0	0	1 300
625	Déplacements et missions	1 700	0	0	0	0	0	0	0	1 700
626	Frais postaux et frais télécommunication	4 000	0	0	0	0	0	0	0	4 000
628	Divers	200	0	0	0	0	0	0	0	200
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	2 200	0	0	0	0	0	0	0	2 200
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	9 100	0	0	0	0	0	0	0	9 100
6413	Personnel non titulaire	0	0	0	0	0	0	0	0	38 620
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	15 700	0	0	0	0	0	0	0	15 700
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	0	0	0	0	0	0	0	0	20 768
Dépenses d'ordre		*336 730*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*373 642*
Opérations d'ordre entre section		*336 730*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*373 642*
023	*Virement à la section d'investissement*	*336 730*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*336 730*
681	*Dot. amort. et prov. Charges de fonct.*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*36 912*
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
					RECETTES					
Total recettes de fonctionnement		**535 140**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**548 881**
Recettes réelles		535 140	0	0	0	0	0	0	0	535 140
706	Prestations de services	0	0	0	0	0	0	0	0	0
747	Participations	293 820	0	0	0	0	0	0	0	293 820
778	Autres produits exceptionnels	241 320	0	0	0	0	0	0	0	241 320
Recettes d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*13 741*
Opérations d'ordre entre section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*13 741*
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*13 741*
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – METHODES UTILISEES	B2

METHODES UTILISEES

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article D. 3321-1 du CGCT) : 500 €		11 MAI 2020
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	FRAIS D ETUDES	5	11/05/2020
L	SUBVENTION D EQUIPEMENT A DES STRUCTURES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES	15	11/05/2020
L	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	5	11/05/2020
L	INSTALLATION GENERALE AGENCEMENT AMENAGEMENT DE BATIMENT PUBLIC	18	11/05/2020
L	INSTALLATION GENERALE AGENCEMENT AMENAGEMENT DE BATIMENT PUBLIC	5	11/05/2020
L	INSTALLATION GENERALE AGENCEMENT AMENAGEMENT DE BATIMENT PUBLIC	3	11/05/2020
L	MATERIEL DE TRANSPORT	7	11/05/2020
L	MATERIEL INFORMATIQUE	3	11/05/2020
L	MATERIEL DE BUREAU	7	11/05/2020
L	TELEPHONIE	2	11/05/2020
L	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5	11/05/2020

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	D1

D1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**1,00**	**0,00**	**1,00**	**0,00**	**1,00**	**1,00**
ATTACHE TERITORIAL	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**1,00**	**0,00**	**1,00**	**0,00**	**1,00**	**1,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	D1

D1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**39 360,00**		
ATTACHE TERITORIAL	A	ADM		39 360,00	A MISE A DISPOSITION DU DEPARTEMENT	
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**342 305,94**		
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	ADM		39 569,28	A MISE A DISPOSITION DU DEPARTEMENT	
AGENT DE MAITRISE	C	TECH		39 388,68	A MISE A ISPOSITION DU DEPARTEMENT	
AJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM		18 109,02	A MISE A DISPOSITION DU DEPARTEMENT	
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF	A	S		47 531,40	A MISE A DISPOSITION DU DEPARTEMENT	
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM		61 104,36	A MISE A DISPOSITION DU DEPARTEMENT	
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM		7 695,36	A MISE A DISPOSITION DU DEPARTEMENT	
INGENIEUR PRINCIPAL	A	TECH		82 025,52	A MISE A DISPOSITION DU DEPARTEMENT	
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	ADM		46 882,32	A MISE A DISPOSITION DU DEPARTEMENT	
TOTAL GENERAL				**381 665,94**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

GIP GERS SOLIDAIRE

BUDGET PRIMITIFL 2022

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

Nombre de membres en exercice :
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES :
Pour :
Contre :
Abstentions :

Date de convocation :

Présenté par la présidente (1), Hélène ROZIS LE BRETON
A , le

La Présidente,

Délibéré par l'assemblée départementale (2), réunie en session du **BUDGET PRIMITIF 2022.**

A AUCH , le 07 AVRIL 2022

Les membres de l'assemblée départementale (2),

BOUE Charlette Conseil Départemental	
ROZIS LE BRETON Hélène Conseil Départemental	
LIER Marie-José Croix rouge	
DILLIES Annie Secours Catholique	
EVERLET Marie-Line UDCCAS	

GIP GERS SOLIDAIRE

BUDGET PRIMITIFL 2022

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

FILHOL Florence CIAS Grand Auch	
BUFFO Pierre Banque Alimentaire	

Certifié exécutoire par le président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée délibérante (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : conseil général, conseil syndical...

#AIDER #AGIR #FEDERER

DELIBERATION N°24

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt deux et le sept avril à 11 heures, le Conseil d'Administration s'est réuni dans les locaux de Gers Solidaire à Auch, sous la présidence de Madame Hélène ROZIS LE BRETON, Présidente du GIP Gers Solidaire.

Etaient présents : Hélène ROZIS LEBRETON, Charlette BOUE, Marie-José LIER, Pascal MERCIER, Anne DILLIES, Pierre BUFFO, Alain RECHOU
Etaient absents excusés : Florence FILHOL

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

OBJET : Validation de la contribution non statutaire pour l'année 2022

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- De valider le montant de la contribution non statutaire pour l'année 2022 à :
  - 55 000€ pour le Conseil départemental,
  - 600€ pour les autres membres.

Ainsi fait et délibéré au jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Auch, le 7 avril 2022

La Présidente,

Hélène ROZIS LEBRETON

CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS 2022

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU la demande de subvention présentée et le Contrat d'Engagement Républicain du 12/04/2022,

VU la délibération du Conseil Départemental du 24/06//2022,

CONSIDERANT que l'association Mission Locale pour l'Emploi remplit une mission de service public d'insertion sociale et professionnelle auprès des jeunes de 16 à 25 ans, mission relevant tant d'orientations nationales que locales.

Il est conclu

ENTRE

- le Département du Gers, représenté par Monsieur Philippe DUPOUY, Président du Conseil Départemental,

ET

- la Mission Locale pour l'Emploi (MLE) du Gers, association de type loi 1901, représentée par sa Présidente, Madame Hélène ROZIS LE BRETON,

LES DISPOSITIONS SUIVANTES :

Préambule

La MLE a pour but de prendre en compte les problèmes concernant les jeunes en quête d'emploi, ceux présentant des difficultés particulières et ceux porteurs d'un projet professionnel ou de création d'activité.

PROJET

La MLE garantit l'unicité et la qualité du service rendu à tous les jeunes ; elle reçoit prioritairement les jeunes nécessitant un suivi personnalisé dans une démarche d'accompagnement continu vers l'emploi et la formation.
La MLE est dotée des savoir-faire qui lui permettent de répondre à certains besoins de la jeunesse, et notamment de la jeunesse en difficulté d'insertion professionnelle.

Article 1 : **Objet de la convention**

Le Département confie à la MLE la responsabilité de participer activement à l'accueil, au conseil, à la formation et à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, en complément des actions qu'il développe, par ailleurs, dans le cadre de ses compétences en matière de solidarité.

Article 2 : Nature des missions

■ La MLE intervient auprès des jeunes de la tranche d'âge précitée, en les accueillant, en les écoutant en leur apportant des informations et des conseils au moyen d'entretiens individuels. Elle engage, le cas échéant, des actions relatives à la santé et à la précarité, notamment en permettant l'ouverture des droits sociaux et la mutualisation des risques de santé.

■ La MLE développe des actions de soutien, de mise en relation avec des services, oriente les jeunes dans le cadre d'un partenariat avec les autres acteurs du secteur socioprofessionnel.

■ La MLE poursuit des actions d'accompagnement vers l'emploi, par l'utilisation d'un réseau de parrainage visant à l'insertion dans le monde du travail. Elle participe à la négociation des contrats de travail. Les ateliers recherche-emploi concourent à la réalisation de ces missions.

■ La MLE met en œuvre un accompagnement structuré dans une prise en charge globale des jeunes les plus en difficulté, et met pour cela en place des outils spécifiques.

■ La MLE s'attache à mettre en place une meilleure cohérence entre les dispositifs existants afin de prévenir les risques d'exclusion du marché de travail.

■ La MLE est organisme gestionnaire des dispositifs suivants : le Fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté, le Fonds de Soutien et d'Initiatives Jeunes.

■ La MLE met en œuvre le dispositif Garantie jeunes dans le département.

■ La MLE assure l'accompagnement des jeunes bénéficiaires du RSA et / ou de leurs conjoints. Le Département les oriente vers la Mission Locale. Il les informe par courrier, dont une copie est transmise à la Mission Locale qui se charge de les inviter à un premier entretien.
La MLE établit un diagnostic approfondi. Au terme de celui-ci, elle peut contractualiser avec le jeune un accompagnement. Il est finalisé par la signature d'un PACEA (contrat du parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie) entre le jeune et la Mission Locale. Ce temps est l'occasion de préciser les objectifs et de formaliser le plan d'actions.
Afin de garantir le suivi des jeunes bénéficiaires du RSA, la MLE informe le Département par courriel à l'adresse suivante : correspondantrsa@gers.fr
- de l'impossibilité de contractualiser avec un jeune orienté par le Département
- du manquement d'un jeune à ses engagements contractuels inscrits dans le PACEA
- de la fin de l'accompagnement réalisé dans le cadre du PACEA

PROJET

<u>Article 3</u> : **Conditions d'exécution des missions**

3-1/Moyens matériels

Le Département met à la disposition de la MLE à titre gratuit :

- dans le cadre des permanences délocalisées dans certains sites du Conseil Départemental, le Département met à la disposition des agents de la MLE, sur quelques postes informatiques, l'accès au réseau interne MLE et aux sites internet référencés dans la liste annexée à la présente convention ; cette liste sera revue chaque année ; cette mise à disposition de matériels informatiques exclut l'utilisation sur le réseau du Conseil Départemental de matériels propres à la MLE ;

- les locaux, situés 7 rue Arago à Auch,

- par ailleurs, la MLE bénéficie pour l'année 2022, de la prise en charge directe par le Département des charges locatives : gaz, électricité, eau, entretien chaufferie et redevance spéciale ordures ménagères.

Ces avantages en nature sont estimés à 21 651 €.

3-2/Moyens financiers

Pour l'exercice de ces missions en 2022, la MLE bénéficiera de l'aide financière suivante :

- 110 000 € au titre de la subvention de fonctionnement.

Cette dotation sera versée à la signature de la présente convention.

Elle sera imputée sur le budget du Département du Gers, chapitre 65, article 6574, fonction 58 (LC 3164).

<u>Article 4</u> : Versement d'un acompte

Au titre de l'exercice 2023, un acompte par douzième pourra être versé à la MLE, dans la limite du montant de la subvention accordée en 2022 et jusqu'à signature d'une nouvelle convention.

<u>Article 5</u> : Contrôle et évaluation

En début d'année 2023, la MLE fournira au Département le compte-rendu des activités mises en œuvre en 2022 ainsi que le bilan financier des missions exercées pour être présentés au Conseil Départemental, lors de l'une de ses premières réunions. Ces bilans seront accompagnés de la demande de dotation de l'année en cours.

PROJET

Le rapport devra mentionner a minima :
- les diverses actions menées en direction des jeunes (description, objectifs, résultats),
- le nombre de sorties en formation professionnelle et en emploi durable,
- des éléments statistiques sur la typologie du public reçu.
- un bilan sur les jeunes accompagnés bénéficiaires du RSA.

Article 6 : La MLE s'engage à se mettre en cohérence avec la politique de communication du Département, par le programme d'actions suivant :

- le concours financier du Département devra être mentionné par l'association au moyen de supports de communication,

- l'association s'engage à publier l'annonce du présent partenariat dans une prochaine lettre d'information et/ou dans un communiqué,

- l'association s'engage à apposer, sur tout document informatif relatif à l'opération subventionnée, le logo du Département du Gers, conforme à sa charte graphique, téléchargeable sur le site www.gers.fr. Si elle en dispose, l'association doit également faire figurer sur son site Internet, en bonne place, le logo du Département du Gers et un lien vers le site www.gers.fr.

- l'association s'engage à faire état du soutien du Département dans toute publication ou sur tout support de communication, ou au cours de colloques, réunions, séminaires, en relation avec la subvention. Elle s'engage également à développer la communication de ses projets en étroite concertation avec le Département pour tout événement presse et opération ponctuelle.

- l'association s'engage, avant la publication de ses différents supports de communication, à faire valider par le Département du Gers tous ceux qui le concernent,

- l'association s'engage à fournir au Département tout document prouvant l'utilisation de son soutien financier (documents de communication, bilan du projet ou de l'opération menée, rapport d'activité de l'exercice concerné …) dans les 12 mois suivant le versement des fonds,

- l'association transmettra au Département le bilan des actions de communication menées dans le cadre du partenariat.

En cas de non-respect de ces clauses, l'association encourt le risque d'un rappel du Département. En cas de non-rectification par l'association, le Département se réserve le droit de ne pas renouveler son partenariat avec elle.

Article 7 : Durée

La présente convention est conclue pour l'année 2022.

Toutes modifications nécessaires pourront être intégrées par avenant à la présente convention, après accord entre les parties.

PROJET

Article 8 :

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention relève du ressort du tribunal administratif de Pau.

Fait à Auch le,

Le Président
du Conseil Départemental du Gers,

Philippe DUPOUY

La Présidente de la Mission Locale
pour l'Emploi du Gers,

Hélène ROZIS LE BRETON

PROJET

Annexe 1 à la convention d'objectifs pour l'année 2022

Sites Internet auxquels la Mission Locale pour l'Emploi du Gers peut accéder, à partir des postes informatiques du Conseil Départemental dans les locaux du service social :

- I-milo : logiciel des Missions Locales,
- Intranet de la Mission Locale (serveur de la structure + boites mails),
- Intranet des réseaux des Missions Locales de Midi Pyrénées,
- Pôle emploi,
- BIJ,
- Conseil Régional,
- Conseil Départemental,
- **CarifOref Midi-Pyrénées,**
- CPAM,
- CAF,
- PagesJaunes,
- Sites d'entreprises de travail temporaire,
- Gers Emploi,
- Gers Info.

ooOOoo

PROJET

CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS 2022
DISPOSITF EPICERIE SOCIALE

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU la délibération du Conseil Départemental du 24/06/2022,

CONSIDERANT que le Centre Intercommunal d'Action Sociale Grand Auch Cœur de Gascogne participe à la lutte contre l'exclusion des personnes en difficulté et notamment l'accueil, l'insertion sociale et l'aide alimentaire,

Il est conclu

ENTRE

- le Département du Gers, représenté par Monsieur Philippe DUPOUY, Président du Conseil Départemental,

ET

- le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Grand Auch Cœur de Gascogne, représenté par son Président, Monsieur Pascal MERCIER,

LES DISPOSITIONS SUIVANTES :

Article 1 :
Le dispositif d'épicerie sociale porté par le CIAS Grand Auch Cœur de Gascogne est destiné à des ménages résidant sur la communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne présentant des difficultés sociales et/ou financières.

Article 2 :
L'accompagnement, exercé par des conseillères en économie sociale familiale, est fondé sur un dispositif d'épicerie sociale où les usagers peuvent effectuer des achats de 10 à 30 % inférieur au prix public en étant accompagnés dans la gestion de leur vie quotidienne.

PROJET

La prise en charge au sein de l'épicerie sociale constitue une étape dans le parcours d'insertion de l'usager. Elle a pour objectif la ré-autonomisation à travers un accompagnement individuel ou collectif autour des thématiques nutrition, santé, budget, lien social.
L'engagement de l'usager est contractualisé dès son admission sur le dispositif en lien avec le référent social prescripteur et une conseillère en économie sociale familiale.

Article 3 :
Le Département, par les compétences qui lui sont dévolues, est partenaire des acteurs qui œuvrent dans le secteur social. A ce titre, il soutient les actions conduites par le CIAS Grand Auch Cœur de Gascogne.

Article 4 :
Le Conseil Départemental s'engage à soutenir le CIAS Grand Auch Cœur de Gascogne par l'attribution d'une subvention à hauteur de 40 000 €, pour le fonctionnement du dispositif d'épicerie sociale au titre de l'année 2022, permettant de soutenir les usagers en situation de précarité du territoire.

Cette subvention sera versée à la signature de la présente convention.

Elle sera imputée sur le budget du Département du Gers, chapitre 65, article 65734, fonction 58 (LC 26657).

Article 5 :
Le CIAS Grand Auch Cœur de Gascogne produira, au plus tard le 28 février de l'année suivante :
- le bilan financier de l'année, qui présentera les comptes du dispositif d'épicerie sociale arrêtés au 31 décembre,
- le rapport d'activité du dispositif d'épicerie sociale.

Article 6 :
Le CIAS Grand Auch Cœur de Gascogne mettra à disposition du Département toutes les informations nécessaires à la vérification du bon emploi de ce concours financier.

Article 7 : Le CIAS Grand Auch Cœur de Gascogne s'engage à se mettre en cohérence avec la politique de communication du Département, par le programme d'actions suivant :

- le concours financier du Département devra être mentionné par l'association au moyen de supports de communication,

- le CIAS Grand Auch Cœur de Gascogne s'engage à publier l'annonce du présent partenariat dans une prochaine lettre d'information et/ou dans un communiqué,

- le CIAS Grand Auch Cœur de Gascogne s'engage à apposer, sur tout document informatif relatif à l'opération subventionnée, le logo du Département du Gers, conforme à sa charte graphique, téléchargeable sur le site www.gers.fr. S'il en dispose, le CIAS Grand Auch Cœur de Gascogne doit également faire figurer sur son site Internet, en bonne place, le logo du Département du Gers et un lien vers le site www.gers.fr.

PROJET

- le CIAS Grand Auch Cœur de Gascogne s'engage à faire état du soutien du Département dans toute publication ou sur tout support de communication, ou au cours de colloques, réunions, séminaires, en relation avec la subvention. Il s'engage également à développer la communication de ses projets en étroite concertation avec le Département pour tout événement presse et opération ponctuelle,

- le CIAS Grand Auch Cœur de Gascogne s'engage, avant la publication de ses différents supports de communication, à faire valider par le Département du Gers tous ceux qui le concernent,

- Le CIAS Grand Auch Cœur de Gascogne s'engage à fournir au Département tout document prouvant l'utilisation de son soutien financier (documents de communication, bilan du projet ou de l'opération menée, rapport d'activité de l'exercice concerné …) dans les 12 mois suivant le versement des fonds,

- le CIAS Grand Auch Cœur de Gascogne transmettra au Département le bilan des actions de communication menées dans le cadre du partenariat.

En cas de non-respect de ces clauses, le CIAS Grand Auch Cœur de Gascogne encourt le risque d'un rappel du Département. En cas de non-rectification par le CIAS Grand Auch Cœur de Gascogne, le Département se réserve le droit de ne pas renouveler son partenariat avec lui.

Article 8 :
La présente convention est conclue au titre de l'année 2022.

Article 9 :
Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention relève du ressort du tribunal administratif de Pau.

Fait à Auch, le

Le Président du Conseil Départemental du Gers,	Le Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale Grand Auch Cœur de Gascogne,
Philippe DUPOUY	Pascal MERCIER

PROJET

CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS 2022 - 2024

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU la demande de subvention présentée et le Contrat d'Engagement Républicain du 05/05/2022,

VU la délibération du Conseil Départemental en date du 24 juin 2022,

CONSIDERANT que le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles participe à la lutte contre l'exclusion des personnes en difficulté, et notamment à leur accès aux droits,

Il est conclu

ENTRE

- le Département, représenté par Monsieur Philippe DUPOUY, Président du Conseil Départemental du Gers,

ET

- le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), représenté par sa Présidente, Madame Alda LESOUPLE,

LES DISPOSITIONS SUIVANTES :

Article 1 :

Le CIDFF assure une mission d'information des femmes et des familles dans les domaines juridiques, professionnels et familiaux.

PROJET

Il a pour objet d'informer gratuitement les femmes, et le public en général, sur leurs droits dans tous les domaines et de les aider à accéder à plus d'autonomie.

Le dispositif « accueil de jour » met à disposition des femmes victimes de violences avec ou sans enfant un accueil de proximité sans rendez-vous durant la journée pour favoriser une prise en charge précoce et contribuer à une plus grande fluidité dans le parcours des femmes pour sortir de la situation de violence.

Un « lieu d'accueil, d'écoute violence » avec un soutien psychologique est ouvert pour les personnes victimes de violences, notamment de violences conjugales et sexuelles.

Le service du Bureau d'Accompagnement Individualisé vers l'Emploi (BAIE) propose un accueil et un parcours personnalisé aux femmes confrontées à des difficultés particulières en matière d'insertion professionnelle.

En outre, le CIDFF propose un service de médiation familiale en faveur des personnes en situation de rupture et un espace rencontre pour le maintien des relations enfants/parents selon les articles 373-2-1 et 373-2-9 du code civil.

De plus, il met en œuvre des actions de conseil familial et d'accompagnement à la vie affective, relationnelle et sexuelle pour tous les publics.

Enfin, une Intervenante Sociale auprès du Commissariat et de la Gendarmerie du Gers (ISCG32) intervient en faveur de personnes en situation de détresse sociale et/ou de violences. Elle favorise la prise en charge et le traitement social des victimes, en lien avec les services sociaux et/ou de santé. Elle est l'interface entre les différents services.

Article 2 :

Le Département soutient cette initiative qui s'adresse à des personnes en difficulté, notamment pour ce qui concerne leur accès aux droits.

Article 3 :

Le CIDFF assure son action auprès du public féminin ayant besoin d'informations juridiques, en coordination avec les services sociaux du département.

Article 4 :

En contrepartie de l'action conduite auprès des personnes en difficulté, le Département s'engage à aider le CIDFF à hauteur de 37 000 € en 2022, répartis comme suit :

- 12 000 € au titre de la subvention de fonctionnement global,
- 3 000 € pour les actions de médiation familiale,
- 4 000 € pour le fonctionnement de l'Etablissement d'Information, de Consultation ou de Conseil Familial (EICCF),
- 18 000 € pour l' Intervenante Sociale auprès du Commissariat et de la Gendarmerie du Gers (ISCG32).

Cette dotation sera versée à la signature de la présente convention.

PROJET

Elle sera imputée sur le budget du Département du Gers, chapitre 65, article 6574, fonction 58 (LC 2659).

Article 5 :

Les actions conduites donneront lieu à une évaluation annuelle. Le rapport d'évaluation fera apparaître :

- le profil des personnes ayant bénéficié de l'action à l'entrée (âge, situation géographique, familiale, niveau scolaire, professionnel …),
- l'identification du résultat de l'action dans le parcours d'insertion de ces personnes,
- l'état des relations avec le tissu économique environnant pendant le déroulement de l'action.

Article 6 :

L'association produira, au plus tard le 28 février de l'année suivante :

- le bilan financier de l'année qui présentera les comptes de l'association arrêtés au 31 décembre et l'état du personnel assorti des grilles de salaires appliqués,
- le rapport d'activité.

Article 7 :

Le CIDFF mettra à disposition du Département toutes les informations nécessaires à la vérification du bon emploi de ce concours financier.

Article 8 :

Le CIDFF s'engage à mettre en œuvre, en cohérence avec la politique de communication du Département du Gers, le programme d'actions suivant :

- le concours financier du Département du Gers devra être mentionné par l'association au moyen de supports de communication,

- l'association s'engage à publier l'annonce du présent partenariat dans une prochaine lettre d'information et/ou dans un communiqué,

- Le CIDFF s'engage à apposer, sur tout document informatif relatif à l'opération subventionnée, le logo du Département du Gers, conforme à sa charte graphique, téléchargeable sur le site www.gers.fr. Si elle en dispose, l'association doit également faire figurer sur son site Internet, en bonne place, le logo du Département du Gers et un lien vers le site www.gers.fr.

- l'association s'engage à faire état du soutien du Département du Gers dans toutes publications ou sur tout support de communication, ou au cours de colloques, réunions, séminaires, en relation avec la subvention. Elle s'engage également à développer la communication de ses projets en étroite concertation avec le Département du Gers pour tout événement presse et opération ponctuelle,

PROJET

- l'association s'engage, avant la publication de ses différents supports de communication, à faire valider par le Département du Gers tous ceux qui le concernent,

- l'association s'engage à fournir au Département du Gers tout document prouvant l'utilisation de son soutien financier (documents de communication, bilan du projet ou de l'opération menée, rapport d'activité de l'exercice concerné...) dans les 12 mois suivant le versement des fonds,

- l'association transmettra au Département du Gers le bilan des actions de communication menées dans le cadre du partenariat.

En cas de non-respect de ces clauses, l'association encourt le risque d'un rappel du Département du Gers. En cas de non-rectification par l'association, le Département du Gers se réserve le droit de ne pas renouveler son partenariat avec l'association.

Article 9 :

La présente convention est conclue au titre des années 2022, 2023 et 2024.
Un avenant fixera, chaque année, le montant de la dotation financière du Département.

Article 10 :

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention relève du ressort du tribunal administratif de Pau.

Fait à Auch, le

Le Président du Conseil Départemental du Gers,	La Présidente du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Gers,
Philippe DUPOUY	Alda LESOUPLE

PROJET

CONVENTION
DÉPARTEMENT du GERS – UDCCAS du Gers
2019 / 2022

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Le Département du Gers, dont le siège social est situé 81 route de Pessan 32000 AUCH, représenté par son président, Monsieur Philippe MARTIN, ci-après dénommé le Département,

D'une part,

ET

L'Union Départementale des CCAS/CIAS du Gers (ci-après dénommée UDCCAS du Gers) dont le siège est situé 4 rue d'Espagne, 32 000 Auch, représenté à la signature des présentes par Monsieur Jean - François CELLIER, agissant en qualité de Président,

D'autre part,

ÉTANT EXPOSE AU PRÉALABLE

L'UDCCAS du Gers porte fortement la défense du service public en milieu rural, dans un département qui a la particularité de disposer d'un nombre très important d'opérateurs publics de proximité. Elle assure de nombreuses missions :

- Animer le réseau des professionnels, encadrants de services d'aide à domicile, directeurs de CCAS, CIAS, membres de l'association, afin de favoriser les échanges d'expériences et la diffusion d'informations entre les CCAS,
- Élaborer des outils communs dans l'objectif d'améliorer la qualité des prestations, en lien avec les principaux partenaires de ce secteur
- Accompagner des structures membres dans la rationalisation de leur organisation,
- Accompagner des structures membres dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de projets d'action sociale,
- Représenter les CCAS auprès des partenaires locaux et apporter leur contribution à la mise en

œuvre des politiques sociales
- Organiser des journées de formation et d'information
- Diffuser et relayer les positions de l'UNCCAS sur les politiques d'action sociale

Le Réseau Public de l'Aide à Domicile du Gers (RPAD32), a été créé en janvier 2014. Il s'agit d'un regroupement des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) publics structuré sur la base d'une convention d'adhésion approuvée lors de l'assemblée générale de l'UDCCAS du Gers par l'ensemble des structures adhérentes.

Le RPAD32 répond à la nécessité de partage des expériences de terrain et de construction de démarches communes visant à préserver et à développer le Service Public constitué par les CCAS/CIAS et Communautés de Communes du Gers À ce titre, il bénéficie du soutien actif de l'UDCCAS et du Conseil Départemental du Gers et d'une attention soutenue de l'UNCCAS.

Fort de ses 13 structures le réseau public réalise 535 000 heures d'interventions APA, PCH et aide-ménagère grâce à ses 630 agents intervenant auprès de 2 260 bénéficiaires.

Pour permettre la mise en œuvre du plan d'action 2019/ 2022, dans la continuité des actions financées au titre d'un premier accord-cadre signé entre la CNSA et le Département du Gers dans le domaine de la professionnalisation et de la modernisation de l'aide à domicile, l'UDCCAS du Gers souhaite s'inscrire dans un second accord cadre CNSA – UNCCAS pour la période 2019 / 2022.

Le programme de l'UDCCAS du Gers en 2019 et 2022 comprend deux actions :

- (1) L'analyse des pratiques professionnelles et des journées de régulation,
- (2) La formation des intervenants à domicile dans une perspective d'adaptation au poste.

Les deux thèmes complètent le programme national développé par l'UNCCAS et cofinancé par la CNSA. A ce titre le Département du Gers souhaite continuer à soutenir les actions portées par le RPAD32.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1er – Objet

La présente convention a pour objet de définir et d'organiser les modalités de déploiement des actions portées par l'UDCCAS du Gers, de prévoir leur cofinancement et leur suivi ainsi que leur évaluation.

Les actions du programme se dérouleront, sur le territoire du Gers, conformément aux règles fixées par l'accord cadre UNCCAS-CNSA (cf annexe 1). Elles répondront aux exigences méthodologiques générales établies (définition des objectifs, résultats attendus, moyens consacrés, indicateurs de résultats et d'impact, calendrier de mise en œuvre).

L'UDCCAS du Gers organisera :

- Action 1 : la mise en place de groupes d'analyse de pratique professionnelle et de journées de régulation
- Action 2 : le « passeport formation » pour la professionnalisation des aides à domicile

Article 2 – Durée

La présente convention est conclue pour les années 2019, 2020, 2021, 2022.

Article 3 – Obligation réciproques des parties

3.1 – Au titre de l'exécution de la présente convention, le département s'engage à :

- Cofinancer la réalisation du programme, sur la base des actions réellement engagées
- Suivre le déroulement du programme et son évaluation

3.2 – Au titre de la présente convention, l'UDCCAS du Gers s'engage à :

- Rendre compte régulièrement au département de l'état d'avancement technique et financier du programme ;
- Élaborer un compte rendu d'exécution avant le 30 Janvier de l'année N +1 ;
- Transmettre ou tenir à disposition du département tous les documents justificatifs de la réalisation (feuilles émargements, contenu des accompagnements et fiches de présentation/ Communication, références des consultants, intervenants, acteurs et prestataires…) permettant de valider le respect de la présente convention. Les documents et pièces justificatives sont à conserver jusqu'à la limite à laquelle sont susceptibles d'intervenir les contrôles, soit trois ans après le dernier paiement par l'UNCCAS ;
- Identifier un interlocuteur dédié – référent financier – pour assurer le lien avec le service financier du département.

Article 4 – Montant et modalités de versement de l'aide financière

Le coût global des actions 2019/2022 programmées par l'UDCCAS du Gers s'élève à 182 000 €.

Le Conseil Départemental du Gers s'engage auprès de l'UDCCAS du Gers à financer 40% du montant du coût réel de ces actions, soit 72 800 € (soixante-douze mille huit cent euros) pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022. Le montant annuel de l'aide financière ne pourra excéder 18 200€ (dix-huit mille deux cent euros).

Le versement de l'aide financière interviendra au plus tard en janvier N+1 de l'année N de réalisation des actions.

Article 5 – Responsable et déclaration diverses :

L'UDCCAS du Gers certifie et déclare qu'elle est titulaire d'une assurance de responsabilité couvrant l'intégralité des conséquences pécuniaires pouvant résulter de sa responsabilité, à raison des négligences et dommages de toute nature liés à l'accomplissement ou l'inaccomplissement de son activité.

Article 6 : Modalités de révision des dispositions de la convention :

Toute modification des présentes interviendra par avenant qui sera négocié d'accord parties.

Article 7 – Règlement des différends

7.1 – Tout différend né de la conclusion, de l'exécution ou de l'inexécution, de la cessation ou de l'interprétation de la présente convention donnera lieu à une tentative préalable de conciliation entre les parties.

7.2 – En cas de litige dans l'exécution de la présente convention, la juridiction compétente est le Tribunal Administratif de Pau.

Fait à Auch, le 6 janvier 2020

Pour le Département du Gers,
Le Président

Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint Solidarité,

Philippe MARTIN — Yannick BOMPART

Pour l'UDCCAS du Gers,
Le Président

Jean-François CELIER

12C00

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA SOLIDARITÉ
Direction Enfance Famille

Rapport examiné par la 1ère commission :
Solidarité, santé et protection

OBJET :
Rapport d'exécution 2021 du Contrat Départemental Prévention et Protection de l'Enfance (CDPPE) - projet d'avenant 2022.

Pièces jointes ou annexes :	*Avenant 2022 au contrat départemental prévention et protection*

Mes chers collègues,

Par délibération en date du 24.09.2021, l'Assemblée départementale a approuvé le Contrat Départemental Prévention et Protection de l'Enfance (CDPPE) pour les années 2021-2022 qui s'inscrivait dans la stratégie nationale fondée sur un nouveau partenariat entre le Département, l'Agence Régionale de Santé et l'Etat.

Pour rappel, quatre engagements étaient stipulés dans la stratégie, en plus des conditions pour y parvenir ; chacun de ces engagements a été décliné dans des objectifs obligatoires (au nombre de 11) ou facultatifs (8 retenus sur 15) :

1- Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles (décliné en 9 fiches action)
2- Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures (décliné en 12 fiches action)
3- Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits (décliné en 1 fiche action)
4- Préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte (décliné en 2 fiches action)

Concernant l'engagement transverse (0- conditions pour y parvenir), 4 fiches action ont été définies.

Conformément à l'instruction du ministère des solidarités et de la santé en date du 18.02.2022, un rapport d'exécution doit être établi au 30.06.2022 après avis de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE). Ce dernier s'est réuni le 10 juin 2022 et a émis un avis favorable sur le rapport d'exécution couvrant la période fin 2021- début 2022 ainsi que sur le projet d'avenant au CDPPE qui concernera 2022-2023.

Il ressort que l'ensemble des engagements a été respecté, avec l'amorçage d'une réflexion pour trois actions et la réalisation pour les autres. Il est à noter que pour certaines actions, le calendrier a été modifié en raison d'un contexte de recrutement fragilisé dans le secteur social/ médico-social.

La nouvelle enveloppe annuelle mentionnée dans le projet d'avenant est arrêtée comme suit :

- au titre du BOP 304 : 632 705€
- au titre du FIR ARS : 130 000€ (à confirmer)
- et au titre de l'ONDAM médico-social : 107247€

Comme le prévoit l'instruction et préconisé dans le cadre du suivi de la Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté (CALPAE), les actions relatives à la prévention des sorties sèches de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) sont transférées dans le CDPPE. Aussi, le projet d'avenant comporte-t-il une fiche action supplémentaire (n°4.25-1) relative à cette thématique.

Les crédits supplémentaires de l'enveloppe BOP (32705€) sont donc imputés sur cette fiche action.

En conséquence et conformément aux attendus de l'instruction du 18 février 2022, les documents suivants sont soumis ce jour à l'Assemblée départementale :

⇒ Rapport d'exécution 2021-2022 (arrêté au 30 avril 2022) ;
⇒ Projet d'avenant au contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance 2022-2023 ;
⇒ Annexe 1 Tableau de bord et plan d'actions actualisés ;
⇒ Annexe 2 Fiche action 4.25-1 avec sommaire actualisé des 29 fiches action.

Aussi, je vous propose :

- D'approuver le rapport d'exécution 2021-2022 ainsi que le projet d'avenant au contrat tripartie ci-joint, établi entre le Département, l'Agence Régionale de Santé et la Préfecture du Gers ;
- De m'autoriser à signer l'avenant dont le projet figure ci-joint.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

Pacte pour l'enfance

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

AVENANT 2022
AU CONTRAT DÉPARTEMENTAL PRÉVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE

LE DÉPARTEMENT

ars Agence Régionale de Santé Occitanie

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture du Gers

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT D'EXÉCUTION ET BILAN FINANCIER 2021-2022 3

AVENANT N° 1- 2022 AU CONTRAT DÉPARTEMENTAL
DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE..... 41

ANNEXE 1 : TABLEAU DE BORD ET PLAN D'ACTIONS ACTUALISÉS 45

ANNEXE 2 : SOMMAIRE ACTUALISÉ DES 29 FICHES ACTION
ET NOUVELLE FICHE ACTION 4.25-1 51

Pacte pour l'enfance

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

RAPPORT D'EXÉCUTION ET BILAN FINANCIER 2021-2022

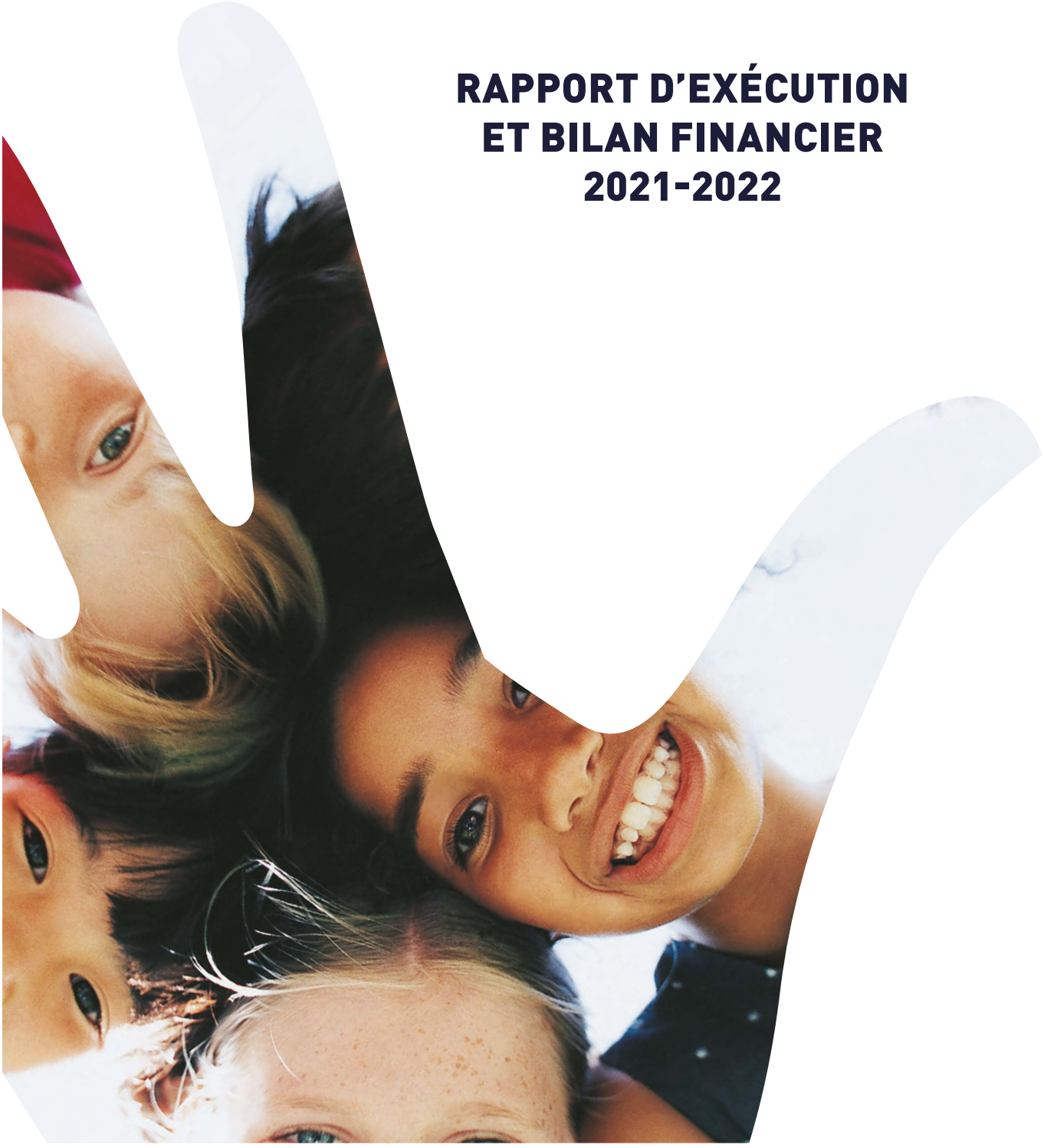

LE DÉPARTEMENT

Agence Régionale de Santé
Occitanie

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture du Gers

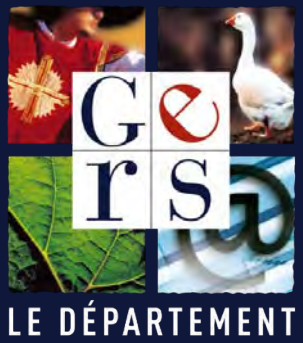

Rapport exécution CDPPE

ANNEE 2021

Juin 2022

Retour sommaire

LE DÉPARTEMENT

Engagement 1- agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles

1.1- Atteindre à horizon 2022 un taux de couverture par le service de protection maternelle et infantile (PMI) d'au moins 20 % des entretiens prénataux précoces au niveau national

1.2- Faire progresser le nombre de bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI et se rapprocher du contenu de l'examen de santé tel que défini dans le carnet de santé

1.3- Doubler au niveau national le nombre de visites à domicile pré et postnatales réalisées par des sages-femmes de PMI en faveur des familles vulnérables

1.4- Permettre qu'à horizon 2022, au niveau national, au moins 15 % des enfants bénéficient de l'intervention à domicile d'infirmières puéricultrices de la PMI en particulier jusqu'aux deux ans de l'enfant en faveur des familles vulnérables

1.5- Permettre qu'à horizon 2022, au niveau national, au moins 20 % des enfants bénéficient de consultations infantiles en PMI correspondant à des examens de santé obligatoire du jeune enfant, en particulier pour les enfants jusqu'à deux ans

1.12- Renforcer les interventions de travailleurs en intervention sociale et familiale (TISF)

1.13- Soutenir les actions innovantes en PMI en matière de santé publique

1.13-1- participation de la PMI sur la coordination CAMSP/ TND

1.13-2- implantation MDS et permanences CPEF

1.13-3- soutien CPEF/ PMI auprès des adolescents confiés à l'ASE

Retour sommaire

1.1 L'entretien prénatal précoce (EPP)

Atteindre à horizon 2022 un taux de couverture par la PMI d'au moins 20% des entretiens prénataux précoces au niveau national

Actions mises en œuvre en 2021 :

- *Courrier EPP de mise à disposition* aux mères modifié en indiquant le caractère obligatoire et précisant le contenu (le choix a été fait de ne pas établir de fascicule distinct mais de compléter le courrier de mise à disposition avec un descriptif détaillé) / amélioration de la communication de par la transmission des adresses mails et la demande de confirmation de rdv; plus grande efficience en évitant des déplacements qui n'aboutissaient pas à des rdv .
- Certains EPP ont été réalisés par téléphone, en accord avec les mères, compte tenu du contexte sanitaire
- Lancement de *l'appel à candidatures du poste de sage-femme* supplémentaire après avoir redéfini les secteurs (prises en compte des naissances et des EPP) et établi la fiche de poste.

Retour sommaire

Actions engagées/ à poursuivre sur 2022 :

- A compter du 08,02,2022, *recrutement d'une troisième sage-femme* avec une double expérience maternité/ gynécologie permettant le positionnement sur les missions 50% PMI- 50% CPEF.
- Mise en œuvre de la nouvelle organisation territoriale (1 sage femme sur 2 MDS au lieu de 3) pour une augmentation de la capacité de visites à domicile et du nombre de liaisons avec les partenaires.
- Démarrage du travail avec la Direction informatique du CD et la CAF pour l'amélioration de la dématérialisation des déclarations de grossesse

1504 naissances en 2021, 1362 déclarations de grossesses reçues à la PMI

283 EPP réalisés soit 18,81% par rapport aux naissances ou 20,33% par rapport aux déclarations transmises

1.2 Les bilans de santé en école maternelle

Faire progresser le nombre de bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI et se rapprocher du contenu de l'examen de santé tel que défini dans le carnet de santé

Cible nationale à horizon 2022 : entre 80 et 90 % des bilans de santé réalisés par la PMI (médecin ou protocole pluridisciplinaire)

Actions mises en œuvre en 2021 :

- Structuration des BSEM pour l'année scolaire 2021-2022 sur toutes les classes de moyenne section avec mise en œuvre du bilan complet prévu réglementairement.
- Echanges de mails et organisation d'une réunion de travail avec le service d'Instruction à domicile de la DSDEN (05,01,2022) en vue de définir une procédure permettant de proposer aux enfants instruits à domicile, niveau moyen section, de bénéficier d'un BSEM par la PMI (pour info: 84 enfants âgés de 3 à 5 ans en instruction à domicile)

Actions engagées/ à poursuivre sur 2022 :

- Création du courrier à destination des parents des enfants scolarisés à domicile par la PMI validé par l'EN qui envoie l'offre de service aux parents . Les parents appellent le secrétariat PMI pour demander un RDV (démarche volontaire, respectant le cadre de la RGPD)
- Réunion prévue en juin avec la CPAM afin d'envisager la mise à jour de la convention CPAM/ CD concernant la prise en charge des BSEM.

1589 enfants scolarisés en MS/ 1552 BSEM réalisés soit 98%. Recensement des prescriptions d'orientation non réalisables. Pas encore de sollicitation de parent d'enfants instruits à domicile.

Retour sommaire

1.3 Visites à domicile par les sages femmes PMI

Doubler au niveau national les visites à domicile pré et postnatales réalisées par des sages-femmes de PMI en faveur des familles vulnérables

Cible nationale à horizon 2022 : doublement, soit environ 20 % des femmes/enfants bénéficiant de VAD de PMI

Actions mises en œuvre en 2021 :

- Accompagnement renforcé en proposant une VAD ciblée selon les critères de vulnérabilité. Il est à noter que l'activité des sages femmes PMI au CD32 est réalisée quasi exclusivement dans le cadre de visites à domicile au vu des nombreux avantages pour l'accompagnement des usagers.
- Préparation des nouveaux critères de découpage des secteurs en intégrant une sage femme supplémentaire (cf. fiche 1,1 également).
- Participation à des réunions partenariales sur les situations à risque (en MDS, à l'hôpital), en plus des liaisons régulières (2 par mois) avec le pôle maternité du CH d'Auch.

Actions engagées et à poursuivre sur 2022 :

- A compter du 08,02,2022, *recrutement d'une troisième sage-femme* avec une double expérience maternité/ gynécologie permettant le positionnement sur les missions 50% PMI- 50% CPEF.
- Poursuite des réunions bimensuelles au CH d'Auch/ à formaliser dans le cadre d'une convention CD- CH
- Avec l'arrivée de la 3ème sage-femme, augmentation du nombre de visites post-partum envisagé
- Démarrage du travail avec la Direction informatique du CD et la CAF pour l'amélioration de la dématérialisation des déclarations de grossesse

1504 naissances en 2021, 1362 déclarations de grossesses reçues à la PMI

581 VAD pré natales réalisées soit 18,81% par rapport aux naissances ou 20,33% par rapport aux déclarations transmises. 283 de ces VAD sont des EPP réalisés dans le cadre de la prévention primaire et l'autre moitié (298) pour le suivi de familles avec critères de vulnérabilité (2 rdv et plus)

Retour sommaire

1.4 Visites à domicile par les puéricultrices PMI

Permettre qu'à horizon 2022, au niveau national, au moins 15 % des enfants bénéficient de l'intervention à domicile d'infirmières puéricultrices de la PMI, notamment jusqu'aux deux ans de l'enfant et dans les familles vulnérables

Actions mises en œuvre en 2021 :

- Arrivée d'une nouvelle puéricultrice en octobre 2020 permettant un renfort et des remplacements réguliers sur les secteurs assurant la continuité des visites à domicile et des permanences de PMI sur l'ensemble du territoire. Retour à une activité normale suite à la crise sanitaire de 2020.
- Systématisation de notification de visite sur HORUS par toutes les puéricultrices pour tout enfant avec suivi mensuel de l'activité.
- Poursuite des liaisons hebdomadaires avec le pôle maternité du CH d'Auch en plus des temps de réunions sur les Maisons départementales des solidarités (MDS) ainsi que REGAR et le CADA.

Actions engagées/ à poursuivre sur 2022 :

- Dotation pour toutes les puéricultrices d'un téléphone portable afin d'optimiser les déplacements.
- Maintenir voire accentuer les fréquences des liaisons avec les différents établissements spécialisés (CADA, REGAR…) pour les familles les plus vulnérables, à visiter en priorité
- Difficulté de recrutement de personnel médical et para médical qui risque d'impacter le niveau des VAD (ex. deux postes IDE puer vacants sur le secteur de la MDS de Condom / sans candidat)

1855 VAD ont été réalisées par les puéricultrices / 960 enfants soit 25,6% des enfants <2 ans

Retour sommaire

1.5 Consultations infantiles PMI

Permettre qu'à horizon 2022, au niveau national, au moins 20 % des enfants bénéficient de consultations infantiles en PMI correspondant à des examens de santé obligatoire du jeune enfant, en particulier pour les enfants jusqu'à deux ans

Actions mises en œuvre en 2021 :

- En 2021, retour à la normale de l'activité des médecins concernant les consultations nourrissons jusqu'à deux ans malgré l'absence d'un médecin de secteur ce qui a eu pour résultat 4685 examens cliniques réalisés sur 401,5 ½ journées de consultation sur l'année pour 4,9 ETP médecin. En moyenne 57 ½ journées de consultation par mois.
- Augmentation du temps de consultation sur 3 des 20 secteurs
- Constant croissant des effets de la désertification médicale avec des parents témoignant de refus de nouveaux patients en cabinet libéral, d'orientations de nouvelles situations yc des zones limitrophes au département.
- Ouverture d'un lieu de consultation supplémentaire sur Aignan depuis mars 2021, portant le nombre de lieux consultations à 20
- Hausse du temps de consultation nourrissons sur les MDS de Fleurance, Auch, Isle Jourdain

Actions engagées / à poursuivre sur 2022 :

- Réflexion sur une ouverture d'un lieu de consultation à Saramon (repérer les lieux et éventuelles mises au normes)
- Difficulté de recrutement de personnel médical: vacance d'un poste de médecin sur Fleurance depuis 1er,02,2022; vacance de celui de Mirande depuis un an; perspective d'un départ à la retraite sur Nogaro au 1er,01,2023. Offre de vacation (avec valorisation financière) faite pour essayer d'élargir les possibilités de recrutement.

4685 examens cliniques réalisés au bénéfice de 1915 enfants soit 20,31% des enfants

Retour sommaire

1.12 Interventions TISF

Renforcer les interventions en techniciennes en intervention sociale et familiale

ADAF (Association Départementale des Aides Familiales)

LE DÉPARTEMENT

Actions mises en œuvre en 2021 :

- Organisation de différentes actions de communication et d'information de la part d' l 'ADAF en novembre et décembre (médecin chef PMI et puéricultrice coordonnatrice, réunion de service PMI avec tous les agents, cadres ASE).
- A compter d'octobre, un critère « ASE- périnatalité » a été créé au niveau informatique par l'ADAF afin d'identifier toutes les nouvelles situations orientées par la PMI ou l'AS de secteur en prévention.
- Recrutement d'une TISF supplémentaire à compter du 1er,10,2021

Actions engagées/ à poursuivre sur 2022 :

- Travail de qualité par le lien étroit puéricultrice/ TISF, binôme bien accepté par les familles
- Constat persistant de difficultés ou fragilités psychiques de certaines mères avec un accompagnement spécifique parfois difficile à mettre à place.
- Il est à noter que les interventions se font majoritairement pour des interventions à la naissance et très peu pendant la grossesse

Du 1er,10,2021 au 31,03,2022, 291 heures ont été effectuées par les TISF auprès de 20 familles dont 10 nouvelles (9 sur le secteur d'Auch, 6 Isle Jourdain, 3 Condom, 1 Nogaro et 1 Mirande)

Retour sommaire

1.13 Soutenir les actions innovantes en PMI en matière de santé publique

1.13-1 Participation de la PMI sur la coordination CAMSP /TND

LE DÉPARTEMENT

Actions mises en œuvre en 2021 :

- 06/12/2021 : réunion sur les modalités d'orientation/adressage des enfants par les médecins de PMI avec DEF, chef de service PMI et 4 intervenants CAMSP/PCO
- COPIL du 08/12/2021 bilan de fonctionnement de la PCO TND + transmission d'informations aux différents partenaires concernés

Actions engagées/ à poursuivre sur 2022 :

- Notes d'informations à destination des AssMat, EAJE pour adressage des enfants repérés vers un médecin pour inscription sur la plateforme
- Transmission annuelle du nombre d'enfants orientés vers la plateforme par les EAJE/Assmat/BSEM/CN… pour suivi des indicateurs

Les orientations ne passent pas par la PMI, le chef de service doit récupérer les données N-1 en début d'année pour un suivi des indicateurs, auprès du référent de la plateforme.

Retour sommaire

Actions mises en œuvre en 2021 :

- Elaboration d'un *cadre d'intervention du CPEF auprès des assistants familiaux*: 3 séances d'animations/an avec 2 jours dédiés aux primo accueillants (environ 15 personnes à chaque session), ceux qui ont eu l'agrément sur le 1er semestre puis ceux sur le 2nd semestre de l'année dans le cadre de la formation initiale; 1 journée dédiée aux AssFam déjà en activité pour une mise à jour des connaissances dans le cadre de la formation continue.
- Le 18/10/2021, une documentation sur le service CPEF avec numéros de contact, lieux de permanences, description des missions du CPEF a été mise à disposition de l'UFAS pour envoi à l'ensemble des assistants familiaux.
- Concernant les lieux d'implantation, cf. fiche 1,5 également: 1 point supplémentaire depuis 03,2021 (Aignan) soit 20 lieux au total.

Actions engagées/ à poursuivre sur 2022 :

- Le 08/02/2022 arrivée d'une 2nde sage-femme 50% pour doubler les consultations les mercredis et vendredis sur Auch et assurer une permanence pour les urgences.
- La communication aux AssFam (salariés du département) est possible de manière directe via la liste de diffusion créée, recensant toutes les adresses professionnelles des assistants familiaux
- Programmation des sessions d'information auprès des AssFam pour l'année 2022

Retour sommaire

1.13 Soutenir les actions innovantes en PMI en matière de santé publique

1.13-3 Soutien CPEF/PMI auprès des adolescents confiés à l'ASE

Promouvoir la santé sexuelle auprès des jeunes bénéficiaires d'un accompagnement ASE

<u>Actions mises en œuvre en 2021 :</u>

- Réalisation de 4 demi-journées de consultations longues médecins de PMI/sage-femme CPEF . 11 adolescents ont été reçus. Une réunion d'intervention collective a été organisée (sans possibilité d'identifier le nombre de jeunes confiés à l'ASE à l'intérieur du groupe).

Retour sommaire

<u>Actions engagées/ à poursuivre sur 2022 :</u>

- Le 08/02/2022 arrivée d'une 2nde sage-femme 50% pour doubler les consultations les mercredis et vendredis sur Auch et assurer une permanence pour les urgences.
- Actions collectives à développer auprès des MECS voire d'autres établissements comme les ITEP
- Difficulté de recrutement de personnel médical: vacance d'un poste de médecin sur Fleurance depuis 1er,02,2022 (secteur d'expérimentation) / point de vigilance. A voir mobilisation des médecins des autres secteurs pour participer à l'extension de l'action- sous réserve de nouveaux recrutements.
- Création d'un poste de sage femme supplémentaire sur le CPEF à compter du 1er,07,2022 afin de renforcer les interventions du CPEF, qui deviendra Centre de santé sexuelle (loi du 07,02,2022 relative à la protection des enfants).

Engagement 2- Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures

2.6- Renforcer les moyens, les ressources et la pluridisciplinarité des cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP) pour atteindre sur l'ensemble du territoire un délai maximal de trois mois par évaluation

2.7- Systématiser et renforcer les protocoles informations préoccupantes (IP)

2.8- Systématiser un volet « maîtrise des risques » dans les schémas départementaux de protection de l'enfance, incluant un plan de contrôle des établissements et services

2.9- Garantir l'accompagnement de tous les enfants protégés en situation de handicap

- 2.9-1- bilan complet réalisé pour les enfants confiés à l'ASE par les médecins PMI
- 2.9-2- fonctionnement du Sarthé
- 2.9-3- création d'un SESSAD renforcé intervenant auprès des établissements de l'ASE
- 2.9-4- convention PCPE- ASE
- 2.9-5- coordination insertion scolaire et professionnelle dans les parcours d'enfants ASE CCL

2.17- Mieux articuler les contrôles Etat / département

2.19- Diversifier l'offre en matière de protection de l'enfance à domicile

- *2.19-1 Mise en place d'une prestation d'accompagnement de transition en sortie du centre parental*
- *2.19-2 Structure le placement à domicile*

2.21- Développer les centres parentaux

Retour sommaire

2.6 CRIP

Renforcer les moyens, les ressources et la pluridisciplinarité des cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP) pour atteindre sur l'ensemble du territoire un délai maximal de trois mois par évaluation

LE DÉPARTEMENT

Actions mises en œuvre en 2021 :

- Elaboration d'un nouveau cadre d'intervention à travers une équipe spécialisée dans le traitement des IP: fin des réunions du groupe de travail en septembre puis présentation sur l'ensemble des MDS des travaux pour finalisation. Présentation en Comité Technique le 21,10,2021.
- Lancement des appels à candidatures à partir des fiches de postes établies pour les 6 évaluateurs (dont 4 travailleurs sociaux et 1,5 ETP d'IDE)
- Préparation du cahier des charges pour la formation relative au nouveau référentiel de la Haute Autorité de Santé (HAS)

Actions engagées/ à poursuivre sur 2022 :

- Entretiens de recrutement étalés jusqu'en 04,2022 pour pourvoir l'ensemble des postes. 2 prises de poste mi mars (1 TS et 1 IDE); 2 autres début avril (TS), 2 mi juin (1 TS et 1 IDE). Equipe complète avec la dernière prise de fonction mi juin 2022
- Réalisation des deux jours de formation avec le CREAI Occitanie pour l'ensemble des agents du pôle CRIP ainsi que certains cadres de l'ASE (30 et 31,03,2022). Un dernier jour sera à programmer courant 2022.
- Démarrage du traitement des IP par l'équipe spécialisée le 15,04,2022
- Refonte des courriers à destination des parents et création d'un support de présentation du nouveau dispositif.

En 2021, 468 IP entrantes dont 264 évaluées. 90 évaluations réalisées en moins de 3 mois soit 34%

Retour sommaire

2.7 Protocoles IP

Systématiser et renforcer les protocoles informations préoccupantes (IP)

LE DÉPARTEMENT

Actions mises en œuvre en 2021 :

- En réponse à des sollicitations de partenaires, des réunions ont été préparées et programmées début 2022 afin de rappeler le cadre réglementaire des informations préoccupantes et des signalements ainsi que les procédures en vigueur sur le département
- A l'occasion de la mise en place de l'équipe spécialisée IP, un rappel du protocole a été fait auprès des MDS comme de la PMI. Il est également évoqué dans le cadre de la nouvelle formation accueil « mission protection de l'enfance » mise en place en interne à destination des nouveaux agents en charge de la mission.

Actions engagées / à poursuivre sur 2022 :

- Réalisation de trois temps d'informations en mars et avril 2022: 17,03 CC Val de Gers (15 professionnels), 24,03 intervention auprès de l'IFAP (auxiliaires de puériculture), 22,04 CC Val de Gers suite (22 autres professionnels). Réponse aux sollicitations au fil de l'eau.
- Au vu du démarrage effectif de l'équipe spécialisée IP au 15,04,2022, la mise en place du groupe de travail pour évaluer, mettre à jour et rédiger le protocole départemental sera différée à la rentrée de septembre 2022,

Retour sommaire

2.8 « Maîtrise des risques »/ plan de contrôle des établissements et services

Systématiser un volet « maîtrise des risques » dans les schémas départementaux de protection de l'enfance, incluant un plan de contrôle des établissements et services

LE DÉPARTEMENT

Actions mises en œuvre en 2021 :

- Poursuite des visites des établissements avec l'autorité judiciaire: MDEF, MECS Louise de Marillac, report du DDAEOMI- MECS Rimedo à l'achèvement des travaux.
- Enquête administrative diligentée sur un établissement suite à un signalement anonyme adressé conjointement à l'ARS et au CD. Pas de suite donnée au regard des conclusions, en accord avec l'autorité judiciaire.

Actions engagées/ à poursuivre sur 2022 :

- 1ère réunion de travail DEF- DGC SACES (15,04,2022) à la prise de fonction du nouveau DGC (M. Martin Régis). Méthodologie et calendrier de travail établis: 06,2022 recensement des documents existants dans les établissements pour préparation d'un document unique de signalement des évènements indésirables (EI) /passage de la procédure à une séance du CD de fin d'année (si possible 28,10,2022) avec mise à jour du RDAS (règlement départemental action sociale)
- Programmation d'un contrôle commun avec la DDETS PP d'ici la fin de l'année
- Recherche d'une formation adaptée pour un ou deux agents du SACES

Retour sommaire

2.9 Garantir l'accompagnement de tous les enfants protégés

2.9-1 Bilan complet réalisé pour les enfants confiés à l'ASE par les médecins PMI

LE DÉPARTEMENT

Actions mises en œuvre en 2021 :

- Reprise progressive des consultations de coordination et de suivi des enfants confiés à l'ASE par les médecins de PMI, de la participation en MDS aux Etudes de Situations (EDS)
- Développement du suivi administratif sur le sujet: mise en place d'un support partagé , numérisation sur Horus des courriers médicaux
- Participation du médecin chef PMI aux réunions Réseau cas complexes (6 en 2021) et aux Equipes Pluridisciplinaires de la MDPH (4 en 2021)

Actions envisagées / à poursuivre sur 2022 :

- Rencontre entre les médecins PMI et les cadres ASE afin de renforcer la coordination des suivis (réunion le 25,03,2022)
- Partager avec l'ASE le schéma d'organisation de la PMI: consultation à l'arrivée, consultation annuelle, courriers aux familles, TSE
- Développement des bilans tributaire du maintien voire de l'évolution des effectifs médecins: en absence de recrutement, optimiser le temps médical disponible pour répondre aux situations urgentes et complexes; si recrutement effectif, systématiser à tous les enfants ASE, la visite d'arrivée et les visites annuelles.

507 enfants confiés à l'ASE ont été reçus en consultation PMI courant 2021 (209 en 2020)

Retour sommaire

2.9 Garantir l'accompagnement de tous les enfants protégés

2.9-2 Fonctionnement du Sarthé

LE DÉPARTEMENT

Actions mises en œuvre en 2021 :

- La MECS du Sarthé accueille et accompagne au 31,12,2021 33 situations d'enfants et de jeunes adultes de 8 à 19 ans. L'ensemble de ces jeunes bénéficie d'une mesure de protection de l'enfance (4 accueils provisoires, 27 jugements en assistance éducative et 3 AP jeunes majeurs). 79% de l'effectif de la MECS du Sarthé relève d'une situation de handicap (21 orientations ITEP, 3 IME et 2 FAM/ FO en attente d'orientation).
- La continuité dans l'accompagnement entre la MECS et l'ITEP favorise l'ouverture de l'éducatif vers le soin et l'enracinement de ce dernier dans l'expérience vécue.
- Il est à noter également une prise en charge complémentaire au niveau d'un suivi pédopsychiatrique: 19 jeunes soit 56% de l'effectif

Actions engagées/ à poursuivre sur 2022 :

- Maintien d'un niveau d'activité soutenu avec des problématiques complexes alliant difficultés sociales, psychiques et comportementales. La nécessité d'une prise en charge très personnalisée alliant un accompagnement éducatif à un petit collectif de vie est systématiquement mise en avant comme indication du placement.
- Échéance du CPOM pour la MECS à prendre en considération en lien avec l'ARS et la future échéance du CPOM de l'ITEP, au regard des besoins constatés sur le département.

Retour sommaire

2.9 Garantir l'accompagnement de tous les enfants protégés

2.9-3 Création d'un SESSAD renforcé intervenant auprès des établissements de l'ASE

LE DÉPARTEMENT

Actions mises en œuvre en 2021 :

- Préparation de l'appel à candidatures par l'ARS
- Financement par le Conseil départemental en complément de l'enveloppe ONDAM d'un ETP par Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) afin de renforcer l'accompagnement auprès des jeunes présentant une double vulnérabilité:

  Louise de Marillac: choix d'un ETP psychologue/ recrutement effectif le 14,02,2022

  Centre Cantoloup Lavallée: choix d'un ETP infirmier afin d'assurer une continuité de présence sur l'infirmerie et développer des actions de prévention de la santé / recrutement effectif le 04,04,2022

Actions engagées/ à poursuivre sur 2022 :

- 02,2022: échanges entre la DT ARS, les MECS ,la MDPH et le CD pour finaliser le cahier des charges de l'appel à candidatures en vue de la création du SESSAD renforcé 4 places
- L'AAC a été lancé le 07,03,2022 par l'ARS Occitanie avec un date limite des candidatures au 15,04,2022
- Deux dossiers ont été reçus: SESSAD P. Monello ADSEA 32 et IME- SESSAD Terre d'envol. L'instruction est en en cours.

Retour sommaire

2.9 Garantir l'accompagnement de tous les enfants protégés

2.9-4 Convention PCPE- ASE

LE DÉPARTEMENT

Actions mises en œuvre en 2021 :

- En raison du contexte sanitaire et des autres chantiers engagés, il n'a pas été possible d'organiser les réunions d'informations sur les MDS / l'ASE et le PCPE.

Actions engagées / à poursuivre sur 2022 :

- 1ère réunion de travail conjointe DEF- PCPE (nouveau directeur et chef de service) le 13,05,2022. Partage d'éléments de constats autour des pratiques de partenariat déjà existantes, des difficultés d'orientation de certaines situations complexes, du fonctionnement du Réseau ainsi que de la démarche Réponse Accompagnée pour Tous (RAPT).
- Poursuite de la réflexion pour envisager une convention partenariale et la programmation d'une réunion de présentation a minima avec l'ensemble des cadres ASE.

Retour sommaire

2.9 Garantir l'accompagnement de tous les enfants protégés

2.9-5 Coordination insertion scolaire et professionnelle dans les parcours d'enfants ASE CCL

LE DÉPARTEMENT

Actions mises en œuvre en 2021 :

- Renouvellement de la convention avec l'EN pour conforter le dispositif de coordination
- Elargissement du partenariat avec la MECS le Sarthé

Actions engagées/ à poursuivre sur 2022 :

- Maintien d'une démarche de scolarisation ou d'insertion scolaire et professionnelle pour l'ensemble des jeunes accueillis sur la MECS: illustration par la situation des jeunes au 30,04,2022

Scolarité milieu ordinaire		Unité enseignement CCL	Prise en charge médico-sociale		Formation en apprentissage	Recherche appren-tissage	Recherche emploi	En activité professionnelle	Néant	Total jeunes accueillis
Ens. général	Ens. Profes.		ITEP	IMPro						
30	10	13	9	1	25	4	3	1	2	98
30,61 %	10,20%	13,27%	9,18%	1,02%	25,51%	4,08%	3,06%	1,02%	2,04%	100%

Retour sommaire

2.17 Mieux articuler les contrôles Etat/ département

LE DÉPARTEMENT

Actions mises en œuvre en 2021:

- Mise à jour du RDAS (règlement départemental de l'aide sociale) yc du livret autorisation/ habilitation/ tarification des établissements et services

Actions engagées/ à poursuivre sur 2022 : (cf. fiche 2,8)

- 1ère réunion de travail DEF- DGC SACES (15,04,2022) à la prise de fonction du nouveau DGC (M. Martin Régis). Méthodologie et calendrier de travail établis: 06,2022 recensement des documents existants dans les établissements pour préparation d'un document unique de signalement des évènements indésirables (EI) /passage à un CD de fin d'année (si possible 28,10,2022) de la procédure avec mise à jour du RDAS (règlement départemental action sociale)
- Définition d'une procédure conjointe de contrôle des établissements et services en associant ces derniers à la démarche.
- Programmation d'un contrôle commun avec la DDETS PP d'ici la fin de l'année
- Recherche d'une formation adaptée pour un ou deux agents du SACES

Retour sommaire

2.19 Diversifier l'offre en matière de protection de l'enfance à domicile

2.19-1 Mise en place d'une prestation d'accompagnement de transition en sortie du centre parental

LE DÉPARTEMENT

Actions mises en œuvre en 2021 :

- Finalisation du projet relatif à la prestation d'accompagnement de transition par la MDEF
- Préparation de l'arrêté d'autorisation par le SACES- DGC: 4 places ont été créées afin d'éviter une rupture brutale dans le suivi au moment de la sortie, consolider l'accompagnement précédemment mis en place et passer le relais vers d'autres partenaires.
- Pas de famille concernée par la prestation en 2021

Actions engagées/ à poursuivre sur 2022 :

- Introduction dans la campagne budgétaire d'une dotation globale spécifique conformément au prévisionnel qui avait été établi
- Intégration de cette nouvelle modalité d'accompagnement dans le projet de service / validé par le Conseil d'administration
- Rencontre avec l'ensemble des cadres ASE pour présenter le nouveau projet et favoriser les orientations.

Retour sommaire

2.19 Diversifier l'offre en matière de protection de l'enfance à domicile

2.19-2 Structurer le placement à domicile

LE DÉPARTEMENT

Actions mises en œuvre en 2021 :

- Etablissement par le SACES de l'arrêté d'extension non importante pour la MECS Louise de Marillac concernant 5 places supplémentaires sur le DAPAD (dispositif d'accompagnement au placement à domicile)
- Mise en place d'un groupe de travail animé par la cheffe de service ASE afin de définir un référentiel départemental du Placement à Domicile. Participation: psychologue ASE, TSE, chef de MDS, cadre ASE, chef de service SAE, responsable du pôle administratif ASE.

Retour sommaire

Actions engagées/ à poursuivre sur 2022 :

- Poursuite du groupe de travail jusqu'en avril 2022 (dernière réunion le 08,04,2022) avec réalisation d'un benchmark sur d'autres départements et préparation d'un référentiel en cours de validation.
- Intégration du bilan de fonctionnement du DAPAD dans la réflexion sur le nouveau référentiel.
- Arbitrage à poser au niveau DGAS- DGC SACES- DEF pour suite à donner.
- Inscription au BP2022 d'une nouvelle prestation PAD proratisée sur l'année.

2.21 Développer les centres parentaux

LE DÉPARTEMENT

Actions mises en œuvre en 2021 :

- Travail en lien avec le Service d'Autorisation et de Contrôle des Etablissements et Services (SACES) de la DGC afin de changer l'agrément: passage de la MDEF au Centre Parental permettant ainsi d'accueillir des mères enceintes ou avec enfants, des pères avec enfants ou des couples avec enfants. 13 adultes dont 5 places mixtes.
- A titre dérogatoire depuis août 2021, un père est accueilli avec ses deux enfants.
- *Cf. fiche action 0.26-3 sur la formation en complément*

Actions engagées/ à poursuivre sur 2022 :

- Equipement des logements extérieurs pour intégrer cette mixité et l'accueil éventuel de couple est en cours et devrait être achevé à la fin du 1er trimestre 2022
- L'ensemble des documents réglementaires a été révisé
- L'équipe de cadres ASE a été rencontrée afin de présenter le nouveau projet d'accueil

Retour sommaire

LE DÉPARTEMENT

Engagement 3- Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits

3.10 Systématiser la participation des enfants et des jeunes aux ODPE

Retour sommaire

3.10 Systématiser la participation des enfants et des jeunes aux ODPE (observatoire départemental de protection de l'enfance)

LE DÉPARTEMENT

Actions mises en œuvre en 2021 :

- Le service de la participation citoyenne de la DPACPC a été mandaté afin d'analyser des retours d'expériences d'autres départements sur la démarche de participation des enfants/ jeunes aux ODPE. Des difficultés ou freins apparaissent sur tous les départements. 1ère réunion le 15,12,2021 suite à changement de chef de service.

Actions engagées/ à poursuivre sur 2022 :

- Comme prévu au niveau du CD 32, certains départements ont utilisé le biais des Conseils de Vie Sociale (CVS) des établissements pour avoir un 1er niveau de retour d'implication des usagers dans le dispositif. 2ème réunion DEF DDACPC le 27,01,2022: préparation d'un questionnaire à destination des MECS et LVA du département afin de faire le point sur les CVS sur le département.
- 4 MECS et 1 LVA ont répondu à la démarche / les CVS ou conseils de jeunes ont été mis en place mais les questions traitées convergent essentiellement vers l'amélioration de la vie quotidienne au sein de l'établissement et peu voire pas sur le système de protection de l'enfance. 3ème réunion le 25,04,2022
- A échanger avec le service ASE les pistes envisageables sur le département (rencontre calée le 30,05,2022).
- Divers contacts avec l'ADEPAPE afin de remobiliser l'association sur le département et l'aider à se restructurer. A ce jour, pas de piste précise mais une volonté et des recherches auprès d'autres départements pour relancer l'association.

Retour sommaire

LE DÉPARTEMENT

Engagement 4- Préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte

4.24- Mettre en place des dispositifs d'accompagnement global et « passerelles », notamment pour les jeunes en situation de handicap

4.25- Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement vers l'autonomie des anciens mineurs non accompagnés (MNA)

Retour sommaire

4.24 Mettre en place des dispositifs d'accompagnement global et « passerelles » notamment pour les jeunes en situation de handicap

LE DÉPARTEMENT

Actions mises en œuvre en 2021 :

- Poursuite des échanges entre la MDPH et la DEF concernant tant les situations individuelles complexes que les besoins en général.
- Participation à la démarche de Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT) ainsi qu'au Réseau.

Actions engagées/ à poursuivre sur 2022 :

- Participation à la 1ère réunion du COPIL RAPT le 17,03,2022 puis à la COMEX de la MDPH / validation des orientations de travail à venir afin de répondre aux différents engagements de la convention: meilleure connaissance de l'offre; renforcement de la coordination par la mise en place d'un dispositif départemental coordonné de gestion et de suivi des admissions en ESMS.
- Nécessité de dégager du temps pour recenser les jeunes majeurs accompagnés au niveau de l'ASE et relevant d'une situation de handicap avec une problématique d'orientation spécifique

Retour sommaire

4.25 Favoriser l'accès aux droits et à l'accompagnement vers l'autonomie des anciens mineurs non accompagnés (MNA)

LE DÉPARTEMENT

Actions mises en œuvre en 2021 :

- Poursuite de l'accompagnement des Mineurs Non Accompagnés avec le même engagement de continuité au-delà de 18 ans. Sur l'année 2021, 40 MNA ont été recueillis en urgence, 49 nouveaux ont été confiés. Au 31,12,2021, 137 MNA étaient accompagnés par le CD32 (72 mineurs et 65 jeunes majeurs); tous engagés dans une démarche de scolarisation ou d'insertion professionnelle.

Retour sommaire

Actions engagées/ à poursuivre sur 2022 :

- Poursuite de l'accompagnement socio-éducatif global des MNA. Au 30,04,2022, 140 MNA sont accompagnés (52 mineurs et 88 jeunes majeurs).
- Rencontre avec le service d'école inclusive de l'EN pour interroger sur les possibilités supplémentaires d'enseignement FLE. Nécessité de poursuivre auprès d'autres partenaires afin de développer/ adapter l'offre sur le département
- Travail à engager sur le document d'information relatif aux dispositifs de droit commun.

Engagement transverse 0- Conditions pour y parvenir

0.11- Renforcer les ODPE

0.26- Renforcer la formation des professionnels

- *0.26-1 accompagnement professionnel des assistants familiaux*
- *0.26-2 formation des agents du CD*
- *0.26-3 autres actions de formation (ADAF, MDEF)*

Retour sommaire

0.11 Renforcer les ODPE (observatoires départementaux de protection de l'enfance)

LE DÉPARTEMENT

Actions mises en œuvre en 2021 :

- Elaboration d'une *fiche de poste « chargé de mission ODPE »* rattaché à la DEF. Missions: il met en œuvre les missions dévolues à l'ODPE, telles que définies par les lois du 05.03.2007 et 14.03.2016. Il contribue aux travaux et réflexions de la DEF en rapport avec l'ODPE. Il impulse la dynamique nécessaire à cette mission en développant les relations partenariales avec les acteurs institutionnels locaux concernés. Il fait le lien avec les autres référents ODPE ainsi que l'ONPE
- Lien avec la DRH pour contacts avec des écoles et recherche de candidats dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Retour sommaire

Actions engagées/ à poursuivre sur 2022 :

- Examen d'une candidature dans le cadre d'un master 1 Droit public parcours cadre sanitaire, social et médico-social. Prise de fonction le 1er,06,2022 jusqu'au 31,08,2023 dans le cadre d'un contrat par alternance.
- Création du poste afin de pérenniser la mission et développer le travail avec les partenaires sur des thématiques identifiées.

0.26 Renforcer la formation des professionnels

0.26-1 accompagnement professionnel des assistants familiaux

Actions mises en œuvre en 2021 :

- Mise en place des groupes d'accompagnement professionnel animés par un binôme AS/ psychologue à compter du 28,06,2021: 4 groupes se sont réunis en septembre et octobre. Chaque mois de nouveaux assistants familiaux primo-accueillants intègrent le groupe. Ce temps d'accompagnement permet de faire la transition entre le stage de 60heures et la formation obligation de 240 heures.
- Les questions traitées dans l'accompagnement collectif concernent les problématiques des enfants, les relations avec les travailleurs sociaux ou le partage d'expériences dans l'accueil d'enfants.
- Concernant l'accompagnement individuel, 8 assistants familiaux en ont bénéficié en 2021 (6 à la demande de l'ASE, 2 suite aux constats effectués dans le cadre du renouvellement de l'agrément).

Actions engagées/ à poursuivre sur 2022 :

- Poursuite des groupes : 4 se sont réunis en février et avril. Un des objectifs de cet accompagnement porte également sur la prévention tant du risque d'isolement que d'épuisement, qui pourraient entrainer d'éventuelles ruptures de parcours des enfants accueillis.
- Sur la période de janvier à avril 2022, 3 AF bénéficient d'un accompagnement individuel dont 1 à sa demande. Cet accompagnement est mis en place sur une durée de 6 mois; il fait l'objet d'un rapport social à l'issue et d'une présentation à la commission technique d'agrément.

	Sept 2021	Nov 2021	Fev 2022	Avril 2022
IJ Auch	annulée	5	6	6
Condom Fleurance	9	10	10	10
Nogaro	5	6	5	5
Mirande	9	9	10	10
Total ass fam	23	30	31	31

Retour sommaire

0.26 Renforcer la formation des professionnels

0.26-2 formation des agents du Conseil départemental

LE DÉPARTEMENT

Actions mises en œuvre en 2021 :

- Une *formation accueil pour les agents intervenant en mission de protection de l'enfance* a été mise en place en interne, animée par les chefs de service/ responsables de pôle et la DEF. La 1ère session s'est tenue le 29,11,2021 à destination de 12 agents sociaux ou administratifs. Les points abordés sont l'organisation générale du CD, le cadre juridique de la protection de l'enfance, le management de la mission, l'organisation et les orientations ASE, l'organisation de l'UFAS et les assistants familiaux, le relais administratif. Il est ressorti de cette 1ère session un besoin de complément d'informations; les sessions de 2022 s'organiseront donc en deux temps.
- Mise en œuvre du plan de formation: 68 agents ont participé à des sessions de formation sur des thématiques relatives à la prévention et la protection de l'enfance, correspondant à 89,5 jours.

Actions engagées/ à poursuivre sur 2022 :

- Organisation de la 2ème session de formation accueil des nouveaux agents en protection de l'enfance, sur la base de 2 ½ journées. Autres thématiques abordées suite à l'évaluation de la 1ère expérience: présentation du Service Assistance Educative, présentation de la PMI ainsi que de la procédure de recherche de lieu d'accueil. 1ère date le 11,04 (8 agents) et 2nde le 30,05,2022 (20 agents des deux groupes réunis). Nouvelle session sur le 2nd semestre.
- Poursuite du suivi du plan de formation 2021-2022 et préparation du nouveau plan de formation 2023-2024.

Retour sommaire

0.26 Renforcer la formation des professionnels

0.26-3 autres actions de formation (ADAF, MDEF)

LE DÉPARTEMENT

Actions mises en œuvre en 2021 :

- ADAF: préparation du cahier des charges de la formation
- MDEF/ centre parental: la formation sur la conjugalité a eu lieu en novembre 2021

Actions engagées/ à poursuivre sur 2022 :

- ADAF: en septembre et octobre 2022, les 7 TISF sont positionnées à une formation « accompagner la parentalité / de la grossesse au développement de l'enfant » relative au développement, l'attachement, l'affectivité dans la relation, l'interdisciplinarité.
- MDEF/ centre parental: la formation dispensée par Aire de Famille s'est déroulée sur les mois de février, mars et avril 2022. Une dernière journée est programmée en novembre 2022, L'ensemble de l'équipe du centre parental y a participé ainsi que les deux cadres socio-éducatifs et la psychologue de l'établissement.

Retour sommaire

LE DÉPARTEMENT

Merci de votre attention

Retour sommaire

BILAN FINANCIER CDPPE- DU 01/11/2021 AU 30/04/2022

BUDGET BOP 304

	Fiche action	*Prévisionnel 2021*	*Réalisé*	*Financement CD*
ADAF- TISF	***1.12***	40000	22299	*217250*
équipe spécialisée IP*	***2.6***	290000	47780	*101087*
protocole IP	***2.7***	24000	13566	*5609*
maîtrise des risques	***2.8***	18000	8747	*8747*
contrôle établissements/ services	***2.17***	18000	8747	*8747*
service suite MDEF	***2.19.1***	21800	21800	*21800*
structuration placement à domicile	***2.19.2***	32200	18174	*3000*
centre parental MDEF	***2.21***	7200	7200	*7200*
participation enfants ODPE	***3.10***	13400	5981	*5981*
accès aux droits anciens MNA	***4.25***	31200	7028	*7028*
renforcer ODPE*	***0.11***	50000	0	*4750*
formation ass fam	***0.26.1***	18600	10022	*2160*
formation professionnels	***0.26.2***	25100	25100	*5875*
formation autres	***0.26.3***	10500	7458	
**recrutement en cours jusqu'en juin2022*	***sous total 1***	**600 000,00 €**	**203 902,00 €**	**399 234,00 €**

BUDGET FIR ARS

	Fiche action	*Prévisionnel 2021*	*Réalisé*	*Financement CD*
EPP	***1.1***	21000	15421	*19371*
BSEM	***1.2***	16000	9282	*37837*
VAD pré post sage femme	***1.3***	21000	15421	*25828*
VAD pré post puéricultrices	***1.4***	15000	7893	*66153*
consultations PMI	***1.5***	15000	10053	*112546*
CAMSP/ TND	***1.13.1***	0	0	*14263*
implantation MDS	***1.13.2***	21000	15421	*44903*
CPEF/ méd PMI- enfants confiés ASE	***1.13.3***	21000	15421	*14710*
	sous total 2	**130 000,00 €**	**88 912,00 €**	**335 611,00 €**

BUDGET ONDAM

	Fiche action	*Prévisionnel 2021*	*Réalisé*	*Financement CD*
bilan PMI/ enfants confiés	***2.9.1***	0	0	*3198*
Sarthé	***2.9.2***	0	0	
création d'un SESSAD renforcé auprès de	***2.9.3.1***	107257	0	*59149*
PCPE	***2.9.4***	0	0	*1250*
coordination insertion scolaire CCL	***2.9.5***	0	0	*125000*
passerelles/ handicap	***4.24***	0	0	*4830*
	sous total 3	**107257**	**0**	***193427***

TOTAL 1-2-3	**837 257,00 €**	**292 814,00 €**	**928 272,00 €**

Pacte pour l'enfance

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

AVENANT N° 1- 2022
AU CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE

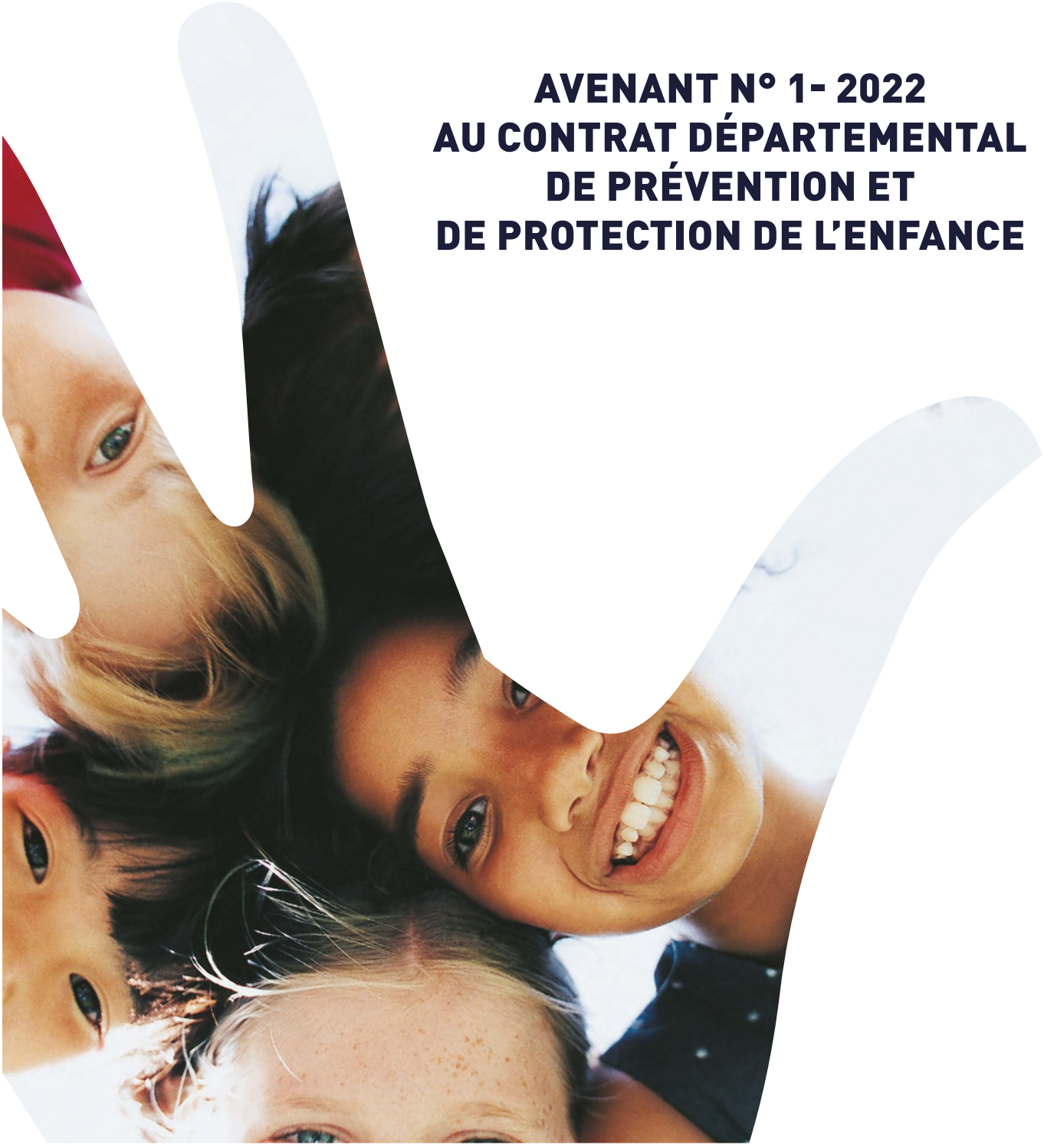

LE DÉPARTEMENT

Agence Régionale de Santé
Occitanie

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture du Gers

AVENANT N° 1- 2022
AU CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE

2021-2022

Entre l'État, représenté par Xavier BRUNETIERE, préfet du Gers, et désigné ci-après par les termes « le Préfet », et le directeur général de l'Agence régionale de santé d'Occitanie, désigné ci-après par les termes « l'ARS », d'une part,

Et le Conseil départemental du Gers, représenté par Philippe DUPOUY, président du conseil départemental, et désigné ci-après par les termes « le Département », d'autre part,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 221-1 et suivants ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 2111-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 ;

Vu la loi n° 2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022 ;

Vu le contrat départemental pour la prévention et la protection de l'enfance signé le 08 novembre 2021 entre le préfet, l'ARS et le Département du Gers,

Vu la délibération du Conseil départemental du Gers en date du 24.06.2022 autorisant le président du conseil départemental à signer le présent avenant à ce contrat ;

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

Le paragraphe 2.2.1 du contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance signé le 08 novembre 2021, est complété par les éléments suivants :

« Au titre de l'année 2022, le soutien financier de l'État s'élève à un montant prévisionnel de 762 705,00 €, dont :

– 632 705,00 € au titre de la loi de finances (programme 304) et 130 000,00 € au titre du fonds d'intervention régional (FIR) versés au Département pour la mise en œuvre des actions prévues au présent contrat et relevant de sa compétence »

ARTICLE 2

L'article 3 est remplacé par :

ARTICLE 3 – SUIVI ET ÉVALUATION DU CONTRAT

Le suivi et l'évaluation de l'exécution du présent contrat sont effectués de façon conjointe par le Département et l'État, selon une périodicité annuelle. Toutefois, les indicateurs relatifs aux visites à domicile réalisées par la PMI feront l'objet de remontées semestrielles. Les modalités de pilotage au niveau départemental sont définies par le Département, le Préfet et l'ARS.

Le Département est chargé de préparer un rapport d'état exécution du contrat au 30 juin 2022, afin d'établir un point d'avancement de la mise en œuvre du programme d'actions.

Le Département est chargé de préparer un projet de rapport annuel d'exécution du présent contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance. Ce projet contient un bilan financier des actions mises en œuvre et décrit les résultats obtenus ainsi que l'atteinte des objectifs fixés en s'appuyant sur le tableau de bord annexé au présent contrat. Il contient également un bilan global synthétisant l'ensemble des actions conduites par le département et ses partenaires sur le territoire.

Ce projet de rapport est proposé au Préfet et à l'ARS, puis présenté pour avis à l'observatoire départemental de la protection de l'enfance, avant d'être arrêté conjointement. Il fait l'objet d'une délibération départementale, transmise au Préfet et à l'ARS au plus tard un an après la signature du contrat départemental. Il est mis en ligne sur le site du ministère chargé de la protection de l'enfance et du ministère chargé de la santé.

ARTICLE 3

Le tableau de bord et le plan d'action annexés au présent avenant se substituent au tableau de bord et au plan d'action annexés au contrat signé le 08 novembre 2021.

Les fiches actions annexées au présent avenant s'ajoutent aux fiches actions annexées à ce même contrat.

PROJET

ARTICLE 4

L'article 5 du contrat est remplacé par les dispositions suivantes :

Le contrat peut être renouvelé pour une durée d'un an supplémentaire, sous réserve de la disponibilité des crédits en loi de finances, et prend fin au plus tard le 31 décembre 2023. En tant que de besoin il peut faire l'objet d'un avenant annuel en cours d'année sur les montants financiers alloués et le cas échéant sur les engagements respectifs des deux parties.

ARTICLE 5

Le présent avenant prend effet à la date de sa signature.

Fait à Auch, le

Le président du Conseil départemental du Gers	Le préfet du Gers	Le directeur général de l'agence régionale de santé d'Occitanie

PROJET

ANNEXE 1 :
TABLEAU DE BORD ET PLAN D'ACTIONS ACTUALISÉS

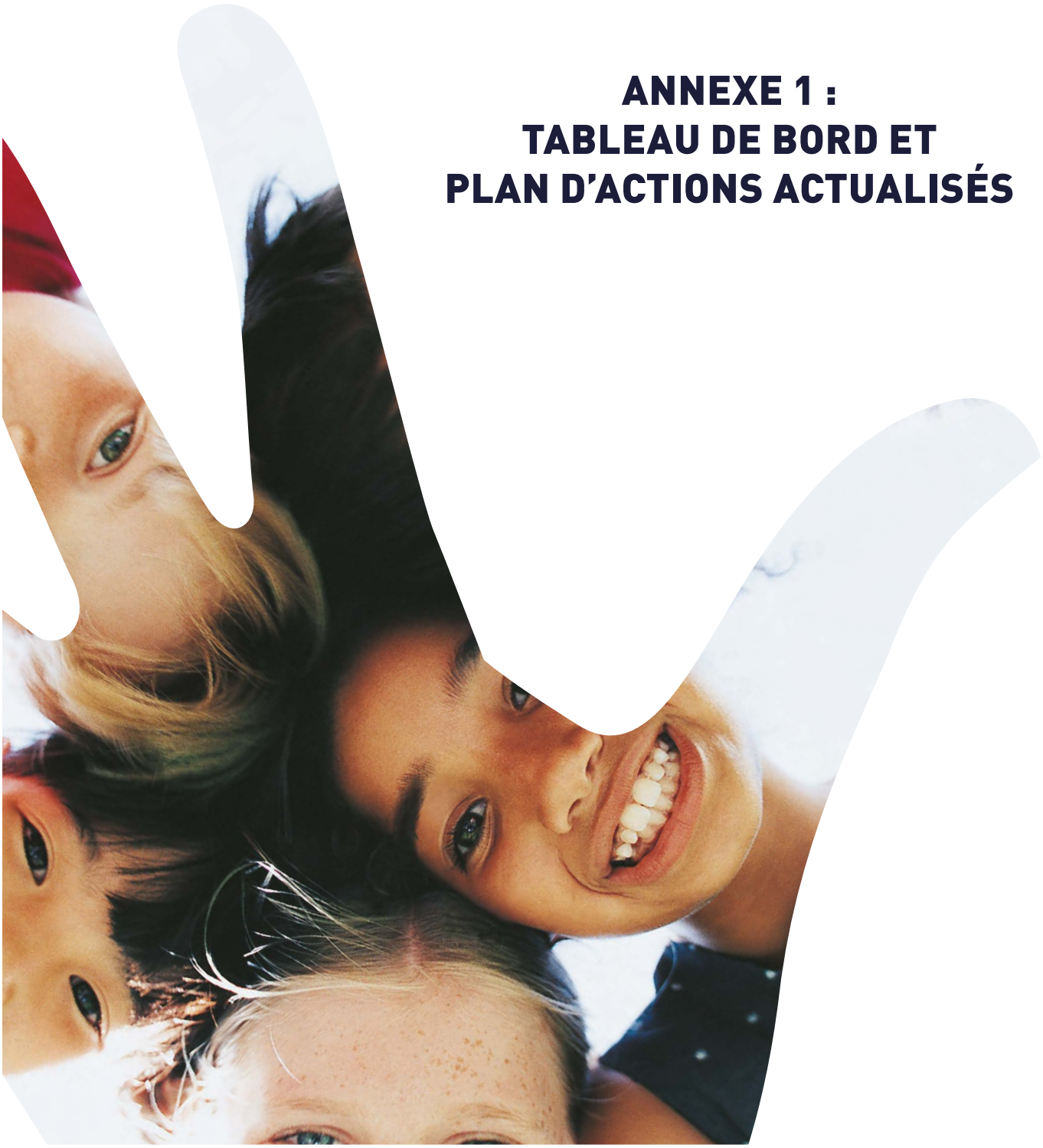

Mesure	Objectif	Indicateur	Niveau des indicateurs en 2020	Niveau des indicateurs en 2021	Niveau cible de l'objectif 2021 (rappel)	2022	2023
Engagement 1 : Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles							
Rendre obligatoire l'entretien prénatal précoce (EPP)	Atteindre à horizon 2022 un taux de couverture par la PMI d'au moins 20 % des entretiens prénataux précoces au niveau national	Nombre d'entretiens du 4e mois réalisés par la PMI (source DREES / CD)	233	283	242	285	300
		Nombre d'entretiens du 4e mois réalisés par la PMI (source SNDS)	233	283	ND	ND	ND
		Nombre de naissances vivantes selon le domicile de la mère (source INSEE)	pas de chiffre 2020, estimation provisoire 1395	1504	1408	1422	1450
		Part des femmes enceintes ayant bénéficié d'un entetien du 4e mois réalisé par la PMI	*estimation 17%*	*19%*	17%	20%	21%
Généraliser les bilans de santé en école maternelle	Faire progresser le nombre de bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI et se rapprocher du contenu de l'examen de santé tel que défini dans le carnet de santé *Cible nationale à horizon 2022 : entre 80 et 90 % des bilans de santé réalisés par la PMI (médecin ou protocole pluridisciplinaire)*	Cohorte d'enfants de 3-4 ans scolarisés en septembre N-1 (source Education nationale)	1635	1589	1486	1580	1580
		Nombre de bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI (source DREES / CD)	971	1552	1395	1550	1550
		- dont par un médecin de PMI	971	1552	1395	1550	1550
		- dont dans le cadre d'un protocole pluridisciplinaire	0	0	0		
		Part des enfants de 3-4 ans ayant bénéficié d'un bilan de santé à l'école maternelle réalisé par la PMI	59,39%	98%	94%	98%	98%
Augmenter le nombre de visites à domiciles et de consultations infantiles	Doubler au niveau national les visites à domicile pré et postnatales réalisées par des sages-femmes de PMI en faveur des familles vulnérables *Cible nationale à horizon 2022 : doublement, soit environ 20 % des femmes/enfants bénéficiant de VAD de PMI*	Nombre de VAD pré-natales réalisées par des sages-femmes de PMI (source DREES / CD)	554	581			
		Nombre de VAD post-natales réalisées par des sages-femmes de PMI (source DREES / CD)	27	23			
		Nombre de VAD pré-natales réalisées par des sages-femmes de PMI (source SNDS)	554	581	ND	ND	ND
		Nombre de VAD post-natales réalisées par des sages-femmes de PMI (source SNDS)	27	23	ND	ND	ND
		Nombre de femmes ayant bénéficié d'une VAD pré-natale réalisée par une sage-femme de PMI (source DREES / CD) **(à produire semestriellement)** **(1ere fois)**	*123 1er semestre 110 2ème semestre*	*154 premier semestre 129 second semestre*	253	280	300
		Nombre de femmes ayant bénéficié d'une VAD post-natale réalisée par une sage-femme de PMI (source DREES / CD) **(à produire semestriellement)**	27	23	13	20	25
		Nombre de naissances vivantes au domicile de la mère (source INSEE)	pas de chiffre 2020, estimation provisoire 1395	1504	1408	1422	1450
		Part des femmes ayant bénéficié d'une VAD pré-natale réalisée par une sage-femme de PMI	17%	19%	18%	20%	21%
		Part des femmes ayant bénéficié d'une VAD post-natale réalisée par une sage-femme de PMI	2%	2%	1%	1%	2%
	Permettre qu'à horizon 2022, au niveau national, au moins 15 % des enfants bénéficient de l'intervention à domicile d'infirmières puéricultrices de la PMI, notamment jusqu'aux deux ans de l'enfant et dans les familles vulnérables	Nombre de VAD ayant pour motif un enfant réalisées par la PMI (source DREES / CD)	972	1855			
		Nombre d'enfants ayant bénéficié d'une VAD réalisée par la PMI (source DREES / CD) **(à produire semestriellement)**	480 1er semestre 492 2nd semestre	477 1er semestre 483 2nd semestre	1131	1414	1414
		Nombre d'enfants de 0 à 2 ans (source INSEE)	*3838*	*3747 (prévisionnel)*	3747	N/A	N/A
		Nombre d'enfants de 0 à 6 ans	*9632*	*9428*	9428		
		Part d'enfants ayant bénéficié d'une VAD réalisée par la PMI	10,09%	10,18%	12%	15%	15%
	Permettre qu'à horizon 2022, au niveau national, au moins 20 % des enfants bénéficient de consultations infantiles en PMI correspondant à des examens de santé obligatoire du jeune enfant, en particulier pour les enfants jusqu'à deux ans	Nombre d'examens cliniques réalisés par des médecins de PMI (source DREES / CD)	4610	4685			
		Nombre d'examens médicaux obligatoires réalisés par des médecins de PMI (source SNDS)	*4610*	*4685*			
		Nombre d'enfants ayant bénéficié d'un examen clinique réalisé par un médecin de PMI (source DREES / CD)	1569	1915	1697	1885	1885
		Nombre d'enfants de 0 à 6 ans (source INSEE)	9632	*9428*	9428	N/A	N/A
		Part d'enfants ayant bénéficié d'un examen clinique par un médecin de PMI	16%	20%	18%	20%	20%
	Renforcer les interventions de travailleurs en intervention sociale et familiale (TISF)	Nombre de visites à domicile de TISF	452	604			
		Nombre de familles bénéficiaires	28	28	30	40	45
Engagement 2 : Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures							

PMI
ASE
DEF

Retour sommaire

		Délai d'exécution des décisions de justice - placements à l'ASE - AEMO	*mise en œuvre immédiate* *mise en œuvre immédiate*	*mise en œuvre immédiate* *mise en œuvre immédiate*	*mise en œuvre immédiate*	*mise en œuvre immédiate*	
Renforcer les CRIP	Renforcer les moyens, les ressources et la pluridisciplinarité des cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP) pour atteindre sur l'ensemble du territoire un délai maximal de trois mois par évaluation	Nombre d'IP entrantes Nombre d'IP évaluées Nombre d'IP évaluées en moins de 3 mois Taux d'IP évalués sous 3 mois **Taux d'IP évalués sous 4 mois** **Taux d'IP évalués sous 5 mois** **Taux d'IP évalués sous 6 mois**	415 245 78 32% **31%** **18%** **10%**	468 264 90 34% **27%** **21%** **12%**	N/A *40%*	N/A *45%*	N/A *50%*
	Systématiser et renforcer les protocoles informations préoccupantes (IP)						
Créer un référentiel national de contrôle des lieux d'accueil	Systématiser un volet "maîtrise des risques" dans les schémas départementaux de protection de l'enfance incluant un plan de contrôle des établissements et services						
	Mieux articuler les contrôles Etat / département						
Créer des dispositifs adaptés ASE / handicap	Garantir l'accompagnement de tous les enfants protégés en situation de handicap	Nombre d'enfants bénéficiant d'une mesure ASE et d'une notification MDPH Nombre d'enfants bénéficiant d'une double prise en charge ASE/handicap effective Part des enfants bénéficiant d'une double prise en charge ASE/handicap effective	N/C *N/C* N/C	260 (sur 846 mesures ASE hors IP et AEMO) *187* 71,92%			
	Diversifier l'offre en matière de protection de l'enfance à domicile		82 PAD dont 8 LDM	85 PAD dont 8 LDM	80	80	80
Développer les centres parentaux et les compétences parentales	Développer les centres parentaux	Nombre de places d'accueil en centre parental	13 mères	13 mixtes	*13 mixtes (père et/ou mère)*	*13 mixtes (père et/ou mère)*	
Engagement 3 : Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits							
Développer la participation des enfants et des jeunes	Systématiser la participation des enfants et des jeunes aux observatoires départementaux de la protection de l'enfance (ODPE)						
Engagement 4 : Préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte							
Mobiliser l'ensemble des outils et des dispositifs pour l'accès au logement et aux droits	Mettre en place des dispositifs d'accompagnement global et "passerelles", notamment pour les jeunes en situation de handicap						
Accompagner les sorties de l'ASE- prévenir les sorties sèches	**Poursuivre les actions prévues dans le cadre du CALPAE (nouveau 2022)**						
Faciliter l'intégration pro des anciens MNA	Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement vers l'autonomie des anciens MNA						
Conditions pour y parvenir							
Repenser la gouvernance	Renforcer l'ODPE						
Renforcer la formation des professionnels	Renforcer la formation des professionnels						

Retour sommaire

Mesure	Objectif	Actions à mettre en œuvre		Partenaires	Financements (le cas échéant)											
						2021				2022				Total 2021-2022			
		2021	2022		Source de financement Etat	Département	Etat	Total pour l'objectif	Autres financements *(Précisez la source)*	Département	Etat	Total pour l'objectif	Autres financements *(Précisez la source)*	Département	Etat	Total pour l'objectif	Autres financements *(Précisez la source)*
Engagement 1 : Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles																	
Rendre obligatoire l'entretien prénatal précoce (EPP)	Atteindre à horizon 2022 un taux de couverture par la PMI d'au moins 20 % des entretiens prénataux précoces au niveau national	**Action n°1-1**: Augmenter le nombre de propositions d'EPP; Renforcer les liens avec les maternités pour un meilleur repérage des familles en situation de vulnérabilité, afin de proposer un EPP le plus précocement possible	**Action n°1-1**: Augmenter le nombre de propositions d'EPP; Renforcer les liens avec les maternités pour un meilleur repérage des familles en situation de vulnérabilité, afin de proposer un EPP le plus précocement possible	Centres Hospitaliers avec maternité (Auch, Agen, Tarbes, Mont de Marsan, Toulouse), CPAM, CAF-MSA	FIR	37950	21000	58950		37950	21000	58950		75900	42000	117900	
Généraliser les bilans de santé en école maternelle	Faire progresser le nombre de bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI et se rapprocher du contenu de l'examen de santé tel que défini dans le carnet de santé	**Action n°1-2**: organiser dans tous les classes de moyenne section les BSEM, les proposer aux enfants bénéficiant d'une instruction à domicile, repérer les troubles éventuels et orienter	**Action n°1-2**: organiser dans tous les classes de moyenne section les BSEM, les proposer aux enfants bénéficiant d'une instruction à domicile, repérer les troubles éventuels et orienter	DASEN, directeurs d'écoles et enseignants, parents, CPAM	FIR	81000	16000	97000		81000	16000	97000		162000	32000	194000	
Augmenter le nombre de visites à domiciles et de consultations infantiles	Doubler au niveau national le nombre de visites à domicile pré et postnatales réalisées par des sages-femmes de PMI en faveur des familles vulnérables	**Action n°1-3**: proposer systématiquement les VAD, Améliorer le circuit des déclarations de grossesse, Pérenniser et renforcer le lien avec les professionnels de secteur autour des familles vulnérables, Développer et formaliser le travail de coordination avec les professionnels de la périnatalité (libéraux et hospitaliers), Coordonner des visites pré et post-natales pour les familles vulnérables avec les puéricultrices pour le maintien du lien en post-natal	**Action n°1-3**: proposer systématiquement les VAD, Améliorer le circuit des déclarations de grossesse, Pérenniser et renforcer le lien avec les professionnels de secteur autour des familles vulnérables, Développer et formaliser le travail de coordination avec les professionnels de la périnatalité (libéraux et hospitaliers), Coordonner des visites pré et post-natales pour les familles vulnérables avec les puéricultrices pour le maintien du lien en post-natal	Services maternité, professionnels libéraux, MDS	FIR	50600	21000	71600		50600	21000	71600		101200	42000	143200	
	Permettre qu'à horizon 2022, au niveau national, au moins 15 % des enfants bénéficient de l'intervention à domicile d'infirmières puéricultrices de la PMI, notamment jusqu'aux deux ans de l'enfant et dans les familles vulnérables	**Action n°1-4**: renforcer l'existant en systématisant l'offre, améliorer le repérage des familles fragiles, repérer les enfants non suivis, aller vers les groupes en situation d'isolement	**Action n°1-4**: renforcer l'existant en systématisant l'offre, améliorer le repérage des familles fragiles, repérer les enfants non suivis, aller vers les groupes en situation d'isolement	Services maternité, professionnels libéraux, MDS, CAMSP, REGAR, CADA	FIR	125700	15000	140700		125700	15000	140700		251400	30000	281400	
	Permettre qu'à horizon 2022, au niveau national, au moins 20 % des enfants bénéficient de consultations infantiles en PMI correspondant à des examens de santé obligatoire du jeune enfant, en particulier pour les enfants jusqu'à deux ans	**Action n°1-5:** développer les consultations médecins/ puéricultrices, réaliser une couverture vaccinale de qualité, assurer le suivi des enfants confiés à l'ASE	**Action n°1-5:** développer les consultations médecins/ puéricultrices, réaliser une couverture vaccinale de qualité, assurer le suivi des enfants confiés à l'ASE	Professionnels libéraux, MDS	FIR	207000	15000	222000		207000	15000	222000		414000	30000	444000	
	Renforcer les interventions de travailleurs en intervention sociale et familiale (TISF)	**Action n°1-12**: poursuivre et renforcer les interventions des TISF notamment sur la période périnatale (jusqu'aux 2 ans de l'enfant)	**Action n°1-12**: poursuivre et renforcer les interventions des TISF notamment sur la période périnatale (jusqu'aux 2 ans de l'enfant)	ADAF32, MDS, PMI	304	262500	40000	302500		262500	40000	302500		525000	80000	605000	
Soutenir les actions innovantes en PMI	Soutenir les actions innovantes en PMI en matière de santé publique	**Action n°1-13-1**: repérer et orienter le plus précocément possible les enfants vers la plateforme de coordination et d'orientation TND 32, mobiliser les EAJE et ass mat dans le repérage, encadrer et accompagner les familles vulnérables	**Action n°1-13-1**: repérer et orienter le plus précocément possible les enfants vers la plateforme de coordination et d'orientation TND 32, mobiliser les EAJE et ass mat dans le repérage, encadrer et accompagner les familles vulnérables	Plateforme de coordination et d'orientation TND32, Education nationale, EAJE, assistants maternels, libéraux	FIR	28500	0	28500		28500	0	28500		57000	0	57000	
		Action n°1-13-2: développer la présence de la PMI sur les territoires avec de nouveaux besoins ainsi que les animations collectives de prévention (CPEF)	**Action n°1-13-2**: développer la présence de la PMI sur les territoires avec de nouveaux besoins ainsi que les animations collectives de prévention (CPEF)	MDS, assistants familiaux, DASEN	FIR	78200	21000	99200		78200	21000	99200		156400	42000	198400	
		Action n°1-13-3: mettre en place des consultations conjointes PMI/ CPEF pour les adolescents et jeunes adultes confiés à l'ASE, mettre en place des interventions individuelles et collectives auprès de ce public	**Action n°1-13-3**: mettre en place des consultations conjointes PMI/ CPEF pour les adolescents et jeunes adultes confiés à l'ASE, mettre en place des interventions individuelles et collectives auprès de ce public	Assistants familiaux, MECS- IETP- IMPro	FIR	32500	21000	53500		32500	21000	53500		65000	42000	107000	
Engagement 2 : Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures																	
Renforcer les CRIP	Renforcer les moyens, les ressources et la pluridisciplinarité des cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP) pour atteindre sur l'ensemble du territoire un délai maximal de trois mois par évaluation	**Action n°2-6**: créer et professionnaliser une équipe pluridisciplinaire spécialisée pour l'évaluation des IP	**Action n°2-6**: créer et professionnaliser une équipe pluridisciplinaire spécialisée pour l'évaluation des IP	Autorité judiciaire, DASEN	304	245100	290000	535100		245100	290000	535100		490200	580000	1070200	
	Systématiser et renforcer les protocoles informations préoccupantes (IP)	**Action n°2-7:** améliorer et renforcer l'interconnaissance des acteurs et des procédures concernant les IP (protocoles)	**Action n°2-7:** améliorer et renforcer l'interconnaissance des acteurs et des procédures concernant les IP (protocoles)	Autorité judiciaire, DASEN, Préfecture, centres hospitaliers du Gers	304	39500	24000	63500		39500	24000	63500		79000	48000	127000	
Créer un référentiel national de contrôle des lieux d'accueil	Systématiser un volet "maîtrise des risques" dans les schémas départementaux de protection de l'enfance incluant un plan de contrôle des établissements et services	**Action n°2-8**: développer les visites d'établissements et services, établir une fiche de signalement des EI, définir une procédure coordonnée de contrôle et procéder aux visites et/ou contrôle.	**Action n°2-8**: développer les visites d'établissements et services, établir une fiche de signalement des EI, définir une procédure coordonnée de contrôle et procéder aux visites et/ou contrôle.	Établissements et services, Etat (DDETS PP)	304	18000	18000	36000		18000	18000	36000		36000	36000	72000	
	Mieux articuler les contrôles Etat / département	**Action n°2-17**: mettre à jour le RDAS avec la procédure conjointe de contrôle des établissements et service, instaurer à minima un 1er contrôle sur la durée du contrat	**Action n°2-17**: mettre à jour le RDAS avec la procédure conjointe de contrôle des établissements et service, instaurer à minima un 1er contrôle sur la durée du contrat	Établissements et services, Etat (DDETS PP)	304	18000	18000	36000		18000	18000	36000		36000	36000	72000	
		Action n°2-9-1: généraliser les consultations médicales dans les 3 mois suivants l'admission ASE et accompagner les préconisations médicales	**Action n°2-9-1**: généraliser les consultations médicales dans les 3 mois suivants l'admission ASE et accompagner les préconisations médicales	Professionnels libéraux, CPAM	ONDAM	8100	0	8100		8100	0	8100		16200	0	16200	
		Action n°2-9-2: accompagnement coordonné et global de la MECS et de l'ITEP du Sarthé	**Action n°2-9-2**: accompagnement coordonné et global de la MECS et de l'ITEP du Sarthé	MDPH, ARS	ONDAM			0				0		0	0	0	

Retour sommaire

Créer des dispositifs adaptés ASE / handicap	Garantir l'accompagnement de tous les enfants protégés en situation de handicap	**Action n°2-9-3**: création d'un SESSAD intervenant auprès des accueillants de l'ASE	**Action n°2-9-3**: mettre en place un accompagnement médico-social adapté aux jeunes confiés à l'ASE ; créer un SESSAD renforcé dans le cadre d'un appel à candidature suivant un cahier des charges défini au regard des besoins identifiés.	Assistants familiaux/ MECS, MDPH, services de pédiatrie et pédopsychiatrie, EN, ESMS	ONDAM	101400	107257	208657		101400	107257	208657		202800	214514	417314	
		Action n°2-9-4: permettre et faciliter l'accès du PCPE 32 aux jeunes confiés à l'ASE, présentant un handicap, en risque ou en rupture de parcours	**Action n°2-9-4**: permettre et faciliter l'accès du PCPE 32 aux jeunes confiés à l'ASE, présentant un handicap, en risque ou en rupture de parcours	Equipe du PCPE32, MDPH	ONDAM	2500	0	2500		2500	0	2500		5000	0	5000	
		Action n°2-9-5: maintenir et conforter un dispositif d'insertion scolaire et professionnelle, lien avec les partenaires de l'EN	**Action n°2-9-5**: maintenir et conforter un dispositif d'insertion scolaire et professionnelle, lien avec les partenaires de l'EN	Education nationale, CFA, EMS	ONDAM	250000	0	250000		250000	0	250000		500000	0	500000	
Soutenir la diversification de l'offre	Diversifier l'offre en matière de protection de l'enfance à domicile	**Action n°2-19-1**: mettre en place une prestation d'accompagnement de transition en sortie de centre parental	**Action n°2-19-1**: mettre en place une prestation d'accompagnement de transition en sortie de centre parental	MDEF, MDS, PMI	304		21800	21800			21800	21800		0	43600	43600	
		Action n°2-19-2: structurer le placement à domicile	**Action n°2-19-2**: structurer le placement à domicile	MECS FLM, juge des enfants	304	*3000*	32200	35200		*800000*	32200	832200		803000	64400	867400	
Développer les centres parentaux et les compétences parentales	Développer les centres parentaux	**Action n°2-21**: transformer le centre maternel départemental en centre parental pour accompagner et soutenir la mère, le père ou les deux parents; leur permettre un accompagnement global	**Action n°2-21**: transformer le centre maternel départemental en centre parental pour accompagner et soutenir la mère, le père ou les deux parents; leur permettre un accompagnement global	MDEF, MDS, PMI, partenaires institutionnels (CIDFF, MFPF)	304		7200	7200			7200	7200			14400	14400	
Engagement 3 : Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits																	
Développer la participation des enfants et des jeunes	Systématiser la participation des enfants et des jeunes aux observatoires départementaux de la protection de l'enfance (ODPE)	**Action n°3-10**: construire différentes possibilité d'expression des jeunes autour de la politique de protection de l'enfance du département notamment par le biais de l'ODPE	**Action n°3-10**: construire différentes possibilité d'expression des jeunes autour de la politique de protection de l'enfance du département notamment par le biais de l'ODPE	ADEPAPE 32	304	13400	13400	26800		13400	13400	26800		26800	26800	53600	
Engagement 4 : Préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte																	
Mobiliser l'ensemble des outils et des dispositifs pour l'accès au logement et aux droits	Mettre en place des dispositifs d'accompagnement global et "passerelles", notamment pour les jeunes en situation de handicap	**Action n°4-24**: identifier les besoins des jeunes majeurs accompagnés au niveau de l'ASE et relevant d'une situation de handicap afin de proposer un dispositif d'accompagnement le plus adapté	**Action n°4-24**: identifier les besoins des jeunes majeurs accompagnés au niveau de l'ASE et relevant d'une situation de handicap afin de proposer un dispositif d'accompagnement le plus adapté	MDPH, ESMS adultes, MECS, ARS	ONDAM	14500	0	14500		14500	0	14500		29000	0	29000	
Accompagner les sorties de l'Aide Sociale à l'Enfance- prévenir les sorties sèches	**Poursuivre les actions prévues dans le cadre du CALPAE (nouveau 2022)**		Action n°4-25.1: soutenir l'offre de logement social, garantir l'accès au dispositif de couverture santé, favoriser l'accès aux soins en milieu spécialisé, valoriser et pérenisser le partenariat avec Regar	Etablissements de soins, Mission Locale pour l'Emploi, REGAR dont SIAO	304					**3200000**	**32705**	**3232705**					
Faciliter l'intégration pro des anciens MNA	Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement vers l'autonomie des anciens MNA	**Action n°4-25.2:** renforcer pour tous les MNA l'enseignement FLE et favoriser l'accès aux droits	**Action n°4-25.2:** renforcer pour tous les MNA l'enseignement FLE et favoriser l'accès aux droits	EN, associations FLE, MECS, DDETS PP	304	19200	31200	50400		19200	31200	50400		38400	62400	100800	
Conditions pour y parvenir																	
Repenser la gouvernance	Renforcer l'ODPE	**Action n°0-11**: faire évoluer le fonctionnement de l'ODPE du Gers afin qu'il assure l'ensemble de ses missions	**Action n°0-11**: faire évoluer le fonctionnement de l'ODPE du Gers afin qu'il assure l'ensemble de ses missions	Membres de l'ODPE	304	9500	*50000*	59500		9500	*50000*	59500		19000	100000	119000	
Renforcer la formation des professionnels	Renforcer la formation des professionnels	**Action n°0-26-1**: accompagnement professionnel des assistants familiaux	**Action n°0-26-1**: accompagnement professionnel des assistants familiaux	UFAS, MDS	304	2700	18600	21300		2700	18600	21300		5400	37200	42600	
		Action n°0-26-2: préserver un niveau de connaissances et d'adaptation des compétences et des pratiques professionnelles à tous les intervenants du champ de la prévention et la protection de l'enfance	**Action n°0-26-2:** préserver un niveau de connaissances et d'adaptation des compétences et des pratiques professionnelles à tous les intervenants du champ de la prévention et la protection de l'enfance	Organismes de formation	304	5000	25100	30100		5000	25100	30100		10000	50200	60200	
		Action n°0-26-3: autres actions de formation (MDEF, ADAF)	**Action n°0-26-3**: autres actions de formation (MDEF, ADAF)	Organismes de formation	304		10500	10500			10500	10500		0	21000	21000	
						1 653 850,00 €	***837 257,00 €***	***2 491 107,00 €***		***5 650 850,00 €***	***869 962,00 €***	***6 520 812,00 €***		***4 104 700,00 €***	***1 674 514,00 €***	***5 779 214,00 €***	

Retour sommaire

ANNEXE 2 : SOMMAIRE ACTUALISÉ DES 29 FICHES ACTION ET NOUVELLE FICHE ACTION 4.25-1

SOMMAIRE FICHES ACTION 2022

(par engagement/ objectif obligatoire**/** *objectif facultatif)*

Engagement 1- agir le plus précocément possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles

1.1- Atteindre à horizon 2022 un taux de couverture par le service de protection maternelle et infantile (PMI) d'au moins 20 % des entretiens prénataux précoces au niveau national

1.2- Faire progresser le nombre de bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI et se rapprocher du contenu de l'examen de santé tel que défini dans le carnet de santé

1.3- Doubler au niveau national le nombre de visites à domicile pré et postnatales réalisées par des sages-femmes de PMI en faveur des familles vulnérables

1.4- Permettre qu'à horizon 2022, au niveau national, au moins 15 % des enfants bénéficient de l'intervention à domicile d'infirmières puéricultrices de la PMI en particulier jusqu'aux deux ans de l'enfant en faveur des familles vulnérables

1.5- Permettre qu'à horizon 2022, au niveau national, au moins 20 % des enfants bénéficient de consultations infantiles en PMI correspondant à des examens de santé obligatoire du jeune enfant, en particulier pour les enfants jusqu'à deux ans

1.12- Renforcer les interventions de travailleurs en intervention sociale et familiale (TISF)

1.13- Soutenir les actions innovantes en PMI en matière de santé publique

1.13-1- participation de la PMI sur la coordination CAMSP/ TND

1.13-2- implantation MDS et permanences CPEF

1.13-3- soutien CPEF/ PMI auprès des adolescents confiés à l'ASE

Engagement 2- sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures

2.6- Renforcer les moyens, les ressources et la pluridisciplinarité des cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP) pour atteindre sur l'ensemble du territoire un délai maximal de trois mois par évaluation

2.7- Systématiser et renforcer les protocoles informations préoccupantes (IP)

2.8- Systématiser un volet « maîtrise des risques » dans les schémas départementaux de protection de l'enfance, incluant un plan de contrôle des établissements et services

2.9- Garantir l'accompagnement de tous les enfants protégés en situation de handicap

2.9-1- bilan complet réalisé pour les enfants confiés à l'ASE par les médecins PMI

2.9-2- fonctionnement du Sarthé

2.9-3- création d'un SESSAD renforcé intervenant auprès des établissements de l'ASE

2.9-4- convention PCPE- ASE

2.9-5- coordination insertion scolaire et professionnelle dans les parcours d'enfants ASE CCL

2.17- Mieux articuler les contrôles Etat / département

2.19- Diversifier l'offre en matière de protection de l'enfance à domicile

2.19-1 Mise en place d'une prestation d'accompagnement de transition en sortie du centre parental

2.19-2 Structure le placement à domicile

2.21- Développer les centres parentaux

Engagement 3- donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits

3.10- Systématiser la participation des enfants et des jeunes aux ODPE

Engagement 4- préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte

4.25-1-Accompagner les sorties de l'Aide Sociale à l'Enfance, prévenir les sorties sèches de l'ASE–nouveau 2022/ plan pauvreté

Engagement transverse 0- conditions pour y parvenir

0.26-3 autres actions de formation (ADAF, MDEF)

ENGAGEMENT N°4

Préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte

FICHE ACTION N°4.25-1

Nouvelle 2022/ transfert plan de pauvreté

Accompagner les sorties de l'Aide Sociale à l'Enfance- prévention des sorties sèches

Référent (personne ou institution)
Cheffe de service ASE- cadres ASE

Constat du diagnostic	Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le Département s'est engagé aux côtés de l'Etat pour décliner des actions formalisées dans une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, mise à jour régulièrement depuis 2019. Conformément aux instructions du 19.01.2022 relative aux CALPAE et du 18.02.2022 relative à la contractualisation préfet/ ARS/ département en prévention et protection de l'enfance, les actions engagées dans le domaine des sorties sèches ASE au sein des CALPAE peuvent intégrer les CDPPE au titre de l'objectif 25. Il est proposé de poursuivre les efforts engagés par le Département en faveur des jeunes majeurs dans ce cadre. La loi du 07.02.2022 relative à la protection des enfants énonce les possibilités de prise en charge des jeunes majeurs de moins de 21 ans sans ressources ou soutien familial suffisants. Le département n'a jamais cessé cet accompagnement et pourra ainsi le développer avec d'autres moyens, y compris pour partie financés par l'Etat.
Objectif opérationnel	Poursuivre les actions prévues dans le cadre du CALPAE : offre de logement autonome, accès aux soins des jeunes, insertion sociale, médico-sociale et professionnelle
Description de l'action	- Soutenir l'offre de logement social et en prioriser l'accès, développer l'accompagnement des jeunes vers l'accès au logement - Garantir l'accès au dispositif de couverture santé pour les jeunes pris en charge par l'ASE ou sortants (convention CPAM/ CD) - Favoriser l'accès aux soins en milieu spécialisé (convention RAPT, Réseau, Maison des ados) - Valoriser et pérenniser le partenariat avec la Mission Locale pour l'Emploi ainsi qu'avec REGAR, notamment le SIAO - Garantir l'accès au dispositif de prise en charge des jeunes majeurs
Identification des acteurs à mobiliser	CD- DGAS/ DEF- DISA Etablissements de soins CPAM DDETS PP Mission Locale pour l'Emploi, Pôle Emploi

PROJET

	REGAR (SIAO)
Moyens financiers prévisionnels	Financement Etat : BOP 304 *32705€* Financement CD : 200000€ allocations jeunes majeurs + 3 M€ hébergement jeunes majeurs budget 2022 Financements autres : -
Calendrier prévisionnel	**2022** : poursuite des engagements du CALPAE dans le contexte de mise en œuvre de la loi du 07.02.2022 **2023** : *à voir en fonction des financements*
Indicateurs de mise en œuvre de l'action	Nombre de jeunes majeurs accompagnés Nombre de jeunes sortants de l'ASE Nombre de jeunes sortants de l'ASE avec hébergement Nombre de jeunes sortants de l'ASE avec insertion professionnelle engagée Nombre de jeunes ayant refusé un CJM Nombre d'entretiens PAA réalisés
Points de vigilance	

PROJET

12C01

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA SOLIDARITÉ
Direction Enfance Famille

Rapport examiné par la 1ère commission :
Solidarité, santé et protection

OBJET :
Projet de convention Caisse Allocations Familiales (CAF)- Conseil Départemental du Gers dans le cadre d'actions de soutien à la parentalité.

Comptabilité des affectations :

Chapitre 011 article 611 fonction 51
Enveloppe n°39521
action soutien à la parentalité
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	6 000,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	6 000,00 €
Proposé	6 000,00 €

Pièces jointes ou annexes :	*Convention_partenariat_Caf_CD*

Mes chers collègues,

Par délibération en date du 10/12/2021, l'Assemblée Départementale a approuvé le Schéma Départemental des Services aux Familles pour la période 2021-2025 qui intégrait les évolutions définies dans l'ordonnance du 19/05/2021 relative aux Services aux Familles.

Parmi les enjeux identifiés dans les groupes de travail et repris dans le « parcours parent », le soutien à la parentalité apparaît comme un axe majeur. Des actions nouvelles vont être déclinées pour répondre aux besoins sur le territoire pour les années à venir et d'autres actions déjà engagées vont se poursuivre.

Parmi ces dernières, il convient de citer le REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents) auquel le Conseil Départemental participait déjà et souhaite apporter un soutien complémentaire.

Piloté par la Caisse aux Allocations Familiales du Gers (CAF), ce réseau bénéficie de contributions également de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), de la direction des Services de l'Education Nationale, de la Préfecture et du Conseil Départemental.

Sur les trois réunions annuelles du comité de pilotage, les projets d'actions sont étudiés pour répondre au plus près des besoins du territoire et soutenir des initiatives locales. Les projets portent sur de l'écoute individuelle, des groupes de parents, des actions parents-enfants ainsi que des conférences thématiques en lien avec la parentalité.

A titre d'exemple sur le dernier rapport d'activité 2020, malgré l'année particulière touchée par le confinement, 34 actions ont été financées au bénéfice de 324 familles (en 2019 : respectivement 94 et 1785).

Face à la fragilisation du lien parents/enfants, l'accroissement de l'isolement de certaines familles et l'intérêt d'agir le plus précocement possible en prévention, le Conseil départemental souhaite soutenir davantage ce dispositif du Réaap en apportant un soutien financier annuel à hauteur de 6000€ au titre de l'année 2022.

Aussi, je vous propose d'approuver le projet de convention CAF- CD ci-joint et de m'autoriser à le signer ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière à intervenir, en tant que de besoin.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

CONVENTION DE PARTENARIAT

PROJET

Versement d'une participation financière dans le cadre du soutien à la parentalité, actions Réaap

Entre :

Le Département du Gers,

Représenté par M. Philippe DUPOUY, Président,

Dont le siège est situé 81 route de Pessan – 32000 Auch,

Ci-après désigné « le Département du Gers ».

Et :

La Caisse d'Allocations familiales du Gers,

Représentée par M. Emmanuel ROUIT, Directeur,

Dont le siège est situé 11 rue de Châteaudun – 32000 Auch,

Ci-après désignée « la Caf du Gers ».

PROJET

Vu la délibération n° XXXXX de la séance du Conseil départemental du Gers, du 24/06/2022, décidant d'accorder une participation financière venant compléter les financements Réaap,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1- L'objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'un partenariat entre le Département du Gers et la Caf du Gers, dans le cadre d'un versement par le Département du Gers à la Caf du Gers, d'une subvention au développement du soutien à la parentalité, pour les actions Réaap.

Article 2- Montant de la participation financière et modalités de versement

Le montant de la participation financière est de **6.000,00 euros** (six mille euros) pour l'année 2022.

Le versement de cette somme à la Caf du Gers sera effectué à l'issue de la signature de la présente convention.

Article 3- Engagement(s) de la Caf du Gers

- Faire apparaître le soutien du Département du Gers par l'utilisation de son logo dans les notifications de décisions envoyées aux porteurs de projets Réaap, suite aux commissions.
- Présenter un rapport d'activité annuel qui rende lisible le nombre d'actions financées et le nombre de familles bénéficiaires.

Article 3- Engagement(s) du Département du Gers

- Fournir son logo en version numérique.
- Participer aux 3 commissions Réaap annuelles.

Article 4- Durée et révision des termes de la convention

La présente convention de partenariat est conclue du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant conclu entre les deux parties.

Article 5- Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de six mois.

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des versements.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

PROJET

Article 6- Recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève le Département du Gers.

****

Les parties à la présente convention s'engagent à se conformer à l'ensemble des dispositions constitutives de celle-ci.

Il est établi un original de la présente convention pour chacun des signataires.

Fait à Auch, le XX/XX/2022, en 2 exemplaires

Le Département du Gers **La Caf du Gers**

M. Philippe DUPOUY ***M. Emmanuel ROUIT***

PROJET

12D00

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA SOLIDARITÉ
Direction Insertion et Solidarités Actives
Service Ressources Insertion

Rapport examiné par la 1ère commission :
Solidarité, santé et protection

OBJET :
Avenant à la subvention globale élargie 2018 - 2020 du Fonds Social Européen.

Comptabilité des affectations :

Chapitre 017 article 6568 fonction 564
Enveloppe n°29389
Actions insertion PTI - FSE
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	90 000,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	90 000,00 €
Proposé	90 000,00 €

Pièces jointes ou annexes :	*Annexe 1 plan de financement avenant 3 SGE 2018-2020 avec arrondis*

Mes chers collègues,

Je soumets à votre approbation la passation de l'avenant n°3 à la convention de gestion de la subvention globale élargie du Fonds Social Européen (FSE) 2018 - 2020, visant à étendre la programmation des crédits FSE à l'année 2022.

1) <u>Rappels sur la gestion du FSE et de l'enveloppe pour la période de programmation 2014 - 2020</u>

Le Département du Gers a géré la subvention globale dite « élargie », pour la période de programmation des fonds européens 2014 - 2020, à savoir la totalité des crédits FSE consacrés à la « cohésion sociale, l'inclusion sociale et la lutte contre les discriminations ».

La délégation de gestion de l'enveloppe FSE à notre collectivité pour la période 2014 - 2020 a fait l'objet de 2 conventions (pour la période 2014 - 2017 puis 2018 - 2020) et d'avenants. Ainsi, le montant total des crédits FSE de la période 2014 - 2020 s'est élevé à 4 739 904 €.

Le lancement de la nouvelle période de programmation du FSE, dite FSE +, prévue sur la période 2021 - 2027 a pris du retard. Pour mémoire, notre collectivité a décidé de ne plus être gestionnaire du FSE pour cette nouvelle-période de programmation.

Le Département a financé l'année 2021 grâce à des reliquats de crédits 2014 - 2020 non consommés pour un montant de 600 000 €. Cela a permis de subventionner 12 projets, portés par 10 structures, et ainsi d'éviter une « année blanche ».

2) <u>Possibilité de financer et de programmer des reliquats de la programmation 2014 - 2020 sur l'année 2022</u>

En mars 2022, la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) Occitanie a informé de la possibilité de mobiliser des reliquats de crédits de la programmation 2014 - 2020 sur l'année 2022, comme cela a été fait en 2021. Cela tient notamment aux sous-réalisations constatées sur les opérations en 2020 et en 2021, ainsi qu'au retard dans le lancement de la programmation FSE + 2021 - 2027.

Cependant, cette mobilisation des reliquats de crédits sera limitée et contrainte. Elle ne devra pas impacter l'atteinte des objectifs de la programmation FSE + à venir, notamment l'obligation de programmer 70 % des crédits FSE + au 31/12/2025.

Par conséquent, la programmation sur la période 2021 - 2027 restera la règle et la mobilisation des reliquats en 2022 pour la période 2014 - 2020 aura un caractère subsidiaire.

3) <u>Formalisation et modalités de mise en œuvre de la programmation des reliquats de crédits</u>

Au regard des contraintes énoncées ci-dessus et des sous-réalisations financières constatées les années précédentes, le montant des reliquats est estimé à 280 000 €. Il est proposé, après concertation avec la DREETS, que le montant des reliquats de crédits de la programmation 2014 - 2020 pouvant être mobilisé en 2022 s'élèverait à 90 000 €.

Ces crédits pourront faire l'objet d'un report sur l'année 2022 par un avenant à la convention de subvention globale. Il est important de préciser que le montant total des crédits FSE, soit 4 739 904 €, ne varie pas. Cet avenant portera sur la ventilation de ces crédits entre 2018 et 2022.

Le projet d'avenant et le détail du plan de financement prévisionnel de l'avenant figurent en annexe.

Suite à l'appel à projet, la sélection des opérations pouvant bénéficier de la programmation des reliquats de crédits tiendra compte notamment :

- du montant de l'enveloppe FSE,
- de la capacité administrative et financière des porteurs de projets afin de respecter le calendrier de finalisation des bilans.

Les projets susceptibles d'être retenus vous seront soumis ultérieurement.

Je vous propose de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°3 à la convention de délégation de gestion du FSE 2018 – 2020 étendue à l'année 2022 et le plan de financement prévisionnel correspondant au report des reliquats de crédits FSE 2014 - 2020, pour un montant de 90 000 € et m'autoriser à le signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

ANNEXE 1 :
PLAN DE FINANCEMENT DE L'AVENANT N°3 A LA SUBVENTION GLOBALE ÉLARGIE 2018 - 2020
DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN

PLAN DE FINANCEMENT INITIAL

Axe du PON FSE	Objectif spécifique	Dispositif	2018	2019	2020	2021	FSE total 2018 - 2021
3	3.9.1.1	7. Lutte contre les freins sociaux à l'emploi et soutien à l'autonomie sociale pour engager un parcours d'insertion	102 414,00 €	70 496,61 €	60 289,19 €	120 000,00 €	353 199,80 €
3	3.9.1.1	8. Accompagnement socio-professionnel par la mise en situation de travail et par le développement de compétences, en favorisant les parcours intégrés	536 526,00 €	622 375,84 €	553 359,16 €	480 000,00 €	2 192 261,00 €
3	3.9.1.2	9. Soutien aux actions de mobilisation renforcée des employeurs	24 500,00 €	22 113,00 €	0 €	0 €	46 613,00 €
3	3.9.1.3	10. Coordination entre acteurs de la politique d'inclusion et soutien à l'innovation sociale en lien avec l'économie sociale et solidaire	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
4	4.0.0.1	11. Assistance technique	0 €	22 556,50 €	22 556,50 €	0 €	45 113,00 €
			663 440,00 €	**737 541,95 €**	**636 204,85 €**	**600 000,00 €**	**2 637 186,80 €**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'AVENANT N°3 A LA SUBVENTION GLOBALE ÉLARGIE

Axe du PON FSE	Objectif spécifique	Dispositif	2018	2019	2020	2021	2022	FSE total 2018 - 2022
3	3.9.1.1	7. Lutte contre les freins sociaux à l'emploi et soutien à l'autonomie sociale pour engager un parcours d'insertion	82 414,00 €	70 496,61 €	60 289,19 €	120 000,00 €	70 000,00 €	403 199,80 €
3	3.9.1.1	8. Accompagnement socio-professionnel par la mise en situation de travail et par le développement de compétences, en favorisant les parcours intégrés	472 526,00 €	622 375,84 €	553 359,16 €	480 000,00 €	0 €	2 128 261,00 €
3	3.9.1.2	9. Soutien aux actions de mobilisation renforcée des employeurs	18 500,00 €	22 113,00 €	0 €	0 €	20 000,00 €	60 613,00 €
3	3.9.1.3	10. Coordination entre acteurs de la politique d'inclusion et soutien à l'innovation sociale en lien avec l'économie sociale et solidaire	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
4	4.0.0.1	11. Assistance technique	0 €	22 556,50 €	22 556,50 €	0 €	0 €	45 113,00 €
			573 440,00 €	**737 541,95 €**	**636 204,85 €**	**600 000,00 €**	**90 000,00 €**	**2 637 186,80 €**

12E00

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA SOLIDARITÉ
Direction Politiques de l'Autonomie
Service Information et Coordination de l'Autonomie

Rapport examiné par la 1ère commission :
Solidarité, santé et protection

OBJET :
Accord pour l'habitat inclusif.

Pièces jointes ou annexes :	*Accord pour l'habitat inclusif*

Mes chers collègues,

La loi n°2048-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN) a élargi les compétences de la Conférence des financeurs, créée par la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, à l'habitat inclusif.

Le rapport Piveteau-Wolfrom remis en juin 2020 au Premier Ministre : « Demain je pourrai choisir d'habiter avec vous » montre que l'essor des formules innovantes d'habitat regroupé ou d'habitat partagé, très plébiscitées par les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et leurs proches, nécessite une nouvelle impulsion.

Formalisant l'engagement durable de l'Etat en soutien au déploiement de l'habitat inclusif, l'article 34 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 introduit la possibilité pour les Conseils Départementaux de passer un accord pour l'habitat inclusif avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et d'intégrer la prestation d'Aide à la Vie Partagée (AVP) dans leur règlement départemental d'aide sociale en assurant une couverture partagée de son coût entre le Département (à hauteur de 20%) et la CNSA (à hauteur de 80%) pour les habitats inclusifs qui conventionneront avec le Département avant le 31/12/2022.

Le Département choisit de fixer le maximum de l'aide totale apportée aux projets d'habitats inclusifs à 7 000 € /habitant/ an, soit un maximum de 1 400 €/ habitant / an pour la part départementale (voir annexe 2).

La CNSA s'engage à maintenir son financement de 80% pour la période 2023-2029.

Dans le cadre de la Conférence des Financeurs de l'Habitat Inclusif, le Conseil Départemental du Gers s'est engagé dans la démarche dite « starter » de la CNSA qui finance le déploiement de l'AVP.

A l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt organisé par le Département du Gers, cinq projets d'habitat inclusif ont reçu un avis favorable de la Conférence des Financeurs puis de la CNSA et du Comité Interministériel pour l'habitat inclusif.

La programmation 2023-2029 de ces projets, intégrée au présent accord permettra d'accueillir dans ces habitats inclusifs jusqu'à 45 personnes âgées de 65 ans et plus, ou personnes en situation de handicap.

Au travers de l'accord qui vous est soumis, le Département aux côtés de la CNSA et de l'Etat s'engage à :

- Promouvoir et coordonner le développement de l'habitat inclusif,
- Animer la conférence des financeurs de l'habitat inclusif,
- Déployer la prestation d'aide à la vie partagée,
- Mobiliser les autres leviers en matière de développement de l'habitat inclusif ou de politiques venant à son soutien,
- Suivre la mise en œuvre de l'accord.

Je vous demande d'approuver le contenu de cet accord joint au présent rapport et de m'autoriser à le signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

LE DÉPARTEMENT

Accord pour l'habitat inclusif

Département du GERS

Entre d'une part :

La CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITE POUR L'AUTONOMIE
66 avenue du Maine, 75682 Paris cedex 14
Représentée par sa Directrice, Mme Virginie MAGNANT,
Ci-après désignée « La CNSA »,

d'autre part :

L'ETAT
3 place Préfet Claude Erignac 32 000 Auch
Représenté par le Préfet de département,
Ci-après désignée « l'Etat »,

Et d'autre part :

LE DEPARTEMENT du Gers
81 route de Pessan 32000 Auch
Représenté par son Président en exercice, Mr Philippe DUPOUY, agissant au nom et pour le compte de la collectivité,
Ci-après désigné « le Département »,

Vu l'article L. 281-1 du Code de l'action sociale et des familles qui définit l'habitat inclusif ;

Vu l'article L.281-2-1 du Code de l'action sociale et des familles précisant les conditions d'attribution de l'aide à la vie partagée ;

Vu l'article L.14-10-5 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération du Conseil de la CNSA du 22 avril 2021 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du Gers, en date du 24 juin 2022 créant l'Aide à la Vie Partagée (AVP) par modification du Règlement départemental d'aide sociale (RDAS) ;

Préambule :

Notre société traverse une période de mutations importantes avec des conséquences sur tous les aspects de la vie quotidienne de nos concitoyens et tout particulièrement pour les plus vulnérables d'entre eux. La crise sanitaire en a été le révélateur, mettant en exergue les risques liés à l'isolement, mais aussi la force des réseaux de proximité, l'intérêt du vivre ensemble, la résilience du collectif.

Parmi ces mutations, le parcours résidentiel des personnes âgées et des personnes en situation de handicap tout au long de la vie constitue un enjeu majeur de la transition vers une société plus inclusive.

Ces aspirations à une vie en milieu ordinaire, que ce soit pour y accéder ou pour la conserver, au sein de son propre domicile et en lien avec son environnement de proximité sont des marqueurs forts des lois de 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et celle du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement mobilisant l'ensemble des politiques publiques.

Les formules innovantes d'habitat regroupé ou d'habitat partagé, de plus en plus plébiscitées par les seniors et les personnes en situation de handicap, peinent à se déployer sur le territoire national et appellent une nouvelle dynamique, résolument ancrée dans les territoires, et réunissant autour de la collectivité départementale l'ensemble des acteurs concernés.

Aussi, l'habitat inclusif, enjeu majeur du virage domiciliaire des politiques de l'autonomie, bénéficie de la part de l'Etat et des collectivités territoriales d'une attention croissante. Une première impulsion a été donnée par le gouvernement à travers la loi ELAN du 23 novembre 2018, avec la définition de l'habitat inclusif et la création d'un « forfait pour l'habitat inclusif » destiné à couvrir les frais d'animation de ces lieux de vie partagés.

Le rapport « *Demain je pourrai choisir d'habiter avec vous* » de Denis Piveteau et Jacques Wolfrom remis au Premier ministre en juin 2020 fait la proposition d'instaurer une « aide à la vie partagée » (AVP), octroyée à tout habitant d'un habitat inclusif dont la personne morale porteur du projet d'habitat a passé une convention avec le Département.

Formalisant l'engagement durable de l'Etat en soutien au déploiement de l'habitat inclusif, l'article 34 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 introduit la possibilité pour les conseils départementaux de passer un accord pour l'habitat inclusif avec la CNSA et d'intégrer la prestation AVP dans leur règlement départemental d'aide sociale, en assurant une couverture partagée de son coût entre le Département et la CNSA. Il fixe les conditions de cofinancement de l'AVP par la CNSA et peut prévoir d'autres engagements en matière de développement de l'habitat inclusif ou des politiques venant à son soutien.

Concernant l'aide à la vie partagée, les caractéristiques de cette nouvelle prestation individuelle ont été arrêtées lors du comité de pilotage de l'habitat inclusif du 24 février 2021 en présence des ministres Jacqueline GOURAULT, Emmanuelle WARGON, Brigitte BOURGUIGNON et Sophie CLUZEL et de l'Association des Départements de France (ADF) ; elles sont définies dans l'annexe 1.

L'animation et la mise en œuvre de la démarche générale visant le plein déploiement des mesures du rapport précité est pilotée au niveau national par l'Etat, sous l'égide des administrations centrales compétentes et par la CNSA au titre du déploiement spécifique de la prestation d'aide à la vie partagée. A ce titre, la CNSA pilote les relations avec les départements pour assurer la promotion de la mesure.

Au plan local, l'Etat mobilisera l'ensemble de ses agences et services déconcentrés compétents pour le développement de l'habitat inclusif et en appui de la démarche de déploiement de l'AVP

Aussi, partageant cette ambition commune pour l'habitat inclusif, la CNSA, l'Etat et le Département s'engagent par cet accord et à leur niveau respectif à :

Article 1 : Promouvoir et coordonner le développement de l'habitat inclusif

Le Département s'engage à :

➢ Animer la conférence des financeurs de l'habitat inclusif afin de coordonner avec l'ensemble des acteurs concernés les actions de développement de l'habitat inclusif ;
➢ Conventionner une offre d'habitat inclusif au titre de l'AVP ;
➢ Ouvrir un droit au bénéfice de la prestation d'aide à la vie partagée en habitat inclusif pour les personnes âgées et les personnes handicapées.
➢ Participer au soutien des dynamiques locales de création d'habitat inclusif à l'initiative des collectivités locales et des porteurs de projets, notamment en cherchant à mobiliser des ressources en ingénierie de conception et de démarrage des projets.
➢ Associer l'ensemble des réseaux, des personnes concernées et/ou de leurs représentants à la démarche, en veillant à la diversité des publics, des besoins et des modèles d'habitats inclusifs et en garantissant un équilibre entre les publics personnes âgées et personnes handicapées.

La CNSA s'engage à :

➢ Animer le dispositif national de déploiement de la prestation d'aide à la vie partagée ;
➢ Apporter un appui à l'ingénierie pour les acteurs locaux pour le déploiement de l'habitat inclusif ;
➢ Copiloter l'observatoire national de l'habitat inclusif et y faire remonter les projets inspirants des territoires ;
➢ Mobiliser les aides au soutien à l'investissement et faire connaitre les aides disponibles portées par les pouvoirs publics ;
➢ Mobiliser les réseaux nationaux de porteurs de projets.

L'Etat s'engage à :

➢ Associer ses services en appui de la démarche de développement de l'habitat inclusif, en lien étroit avec le Département ;
➢ Mobiliser les aides et financements possibles (aide à l'ingénierie, adaptation des logements, adaptation des politiques de la ville, concours financiers au logement social par l'Etat, investissement, mobilisation voire évolution de l'offre sanitaire et médico-sociale, etc.) ;
➢ Participer à la Conférence départementale des financeurs de l'habitat inclusif.

Article 2 : Animer la conférence des financeurs de l'habitat inclusif

Le Département s'engage à installer et animer, en lien avec l'ARS, la conférence départementale des financeurs de l'habitat inclusif, c'est-à-dire :

- Etablir un état des lieux précis des projets en cours, des habitats existants et des conventions qui y sont attachées notamment celles au titre du forfait habitat inclusif ;

- Assurer la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés en appui aux porteurs de projets (services déconcentrés de l'Etat, collectivités locales, agence régionale de santé, Caisses de retraite, ...) ;
- Dresser l'inventaire et rendre accessible aux porteurs l'ensemble des aides et financements disponibles au sein et hors de la conférence : CDC, ANCT, Fonds d'appui aux démarches territoriales en faveur du vieillissement actif de la CNSA, caisses de retraite, organismes de protection sociale, EPCI, Conseil régional, ... ;

Le Département réunit les membres de la conférence départementale qui, sur la base d'un double diagnostic (des besoins et des réponses), élaborent un programme coordonné de financement de ces formes d'habitat, dans lequel figurent notamment les projets soutenus par l'ARS au titre du forfait habitat inclusif et par le Département au titre de l'AVP.

A ce titre, elle s'assure que ces formes d'habitats s'articulent de façon complémentaire avec les besoins du territoire et l'offre existante. Elle veille à ce que les projets mobilisent l'ensemble des acteurs et des financements nécessaires à son modèle économique.

Le Département organise également le bilan annuel de la conférence de sorte de transmettre les données d'activités à la CNSA avant le 30 juin de chaque année. Ces données font notamment état de la consommation des crédits relatifs au forfait habitat inclusif sur le territoire.

Cette instance est un levier fondamental pour coordonner la dynamique territoriale de développement de l'habitat inclusif.

La CNSA s'engage à rendre compte de l'activité des conférences départementales des financeurs de l'habitat inclusif par la production d'un bilan annuel et à capitaliser les bonnes pratiques en vue d'en assurer la promotion et la diffusion.

Article 3 : Déployer la prestation d'aide à la vie partagée

Le déploiement de la prestation AVP débute par une phase d'amorçage d'une durée de deux ans, en 2021 et 2022, pendant laquelle se mettent en place des éléments juridiques, financiers et techniques de la démarche nationale ainsi qu'une évaluation en continu.

Conformément à l'article L. 281-2-1 du code de l'action sociale et des familles, ce présent accord ouvre droit au versement par la caisse, au titre du 4° de l'article L. 14-10-5 du CASF, d'un concours pour le financement des dépenses départementales d'aide à la vie partagée.

Pour la phase d'amorçage, il est convenu que, pour tout ou partie des conventions passées entre le Département et la personne morale porteur d'un projet d'habitat inclusif (personnes 3P) qui sont signées avant **le 31 décembre 2022,** le concours de la CNSA est garanti, pour la durée de la convention pour la couverture des dépenses d'aide à la vie partagée.

Ce soutien est fixé à **80% de la dépense du Département, plafonné à 8 000 euros par an et par habitant**.

Au titre du présent accord, la **convention passée entre le Département et le porteur 3P est fixée pour une durée de 7 ans**. La convention doit garantir que le type d'habitat est conforme à l'article L. 281-1 du CASF et que les prestations financées ont les caractéristiques de l'AVP telles que définies à l'annexe 1 de la présente convention. Un modèle de convention est joint en annexe 5 à l'accord.

L'intensité de la prestation AVP peut varier selon le projet de vie sociale et partagée et le besoin exprimé par les habitants. Le cadre de modulation de l'intensité de l'AVP, soumis à l'appréciation du Département, est présenté en annexe 2.

Le présent accord précise le versement de la compensation financière de la CNSA au Département pour les dépenses relatives à l'AVP.

- **Programmation de l'habitat inclusif par le Département au titre de l'AVP**

Le Département inscrit au sein de son règlement départemental d'aide sociale (RDAS) un droit à l'Aide à la Vie partagée pour les habitants d'un habitat inclusif auquel n'est pas attribué un forfait habitat inclusif mentionné à l'article L. 281-2 du code de l'action sociale et des familles.

Il transmet à la CNSA les éléments du RDAS faisant référence à la prestation d'AVP.

Le Département définit sa programmation de projets d'habitat inclusifs pour la phase d'amorçage. Il s'agit de projets existants ou à venir d'habitat inclusif faisant l'objet d'un conventionnement entre le porteur de projet et le Département d'ici le 31 décembre 2022 (présenté en annexe 3) et pour lesquels la CNSA apporte son concours financier pour la mise en œuvre de l'AVP sur la durée de chaque convention, soit 7 ans.

Cette programmation doit s'intégrer dans une démarche plus large et concertée visant une dynamique/stratégie territoriale en faveur de l'habitat des personnes âgées et des personnes handicapées. Elle a notamment vocation à s'intégrer dans les programmes locaux de l'habitat (PLH) et le plan départemental de l'habitat (PDH).

Le Département s'engage à ce que sa programmation comprenne 5 projets d'habitat inclusif visant à accueillir 49 personnes bénéficiaires potentiel de l'AVP dont 36 personnes âgées et 13 personnes handicapées.

Le Département transmet la programmation pour avis à la conférence des financeurs de l'habitat inclusif.

La présente programmation peut faire l'objet d'ajustement par voie d'avenant à l'accord.

- **Engagements financiers**

La CNSA verse un concours pour le financement des dépenses départementales d'aide à la vie partagée dont les acomptes annuels sont calculés sur la base de la programmation prévisionnelle des engagements pris par le Département, transmise annuellement : nombre de conventions passées entre le Département et le porteur 3P en 2022, nombre d'AVP pour ses habitants de 2023 à 2029.

L'accord prend effet à la date de sa signature par la CNSA et le Département. Le terme des engagements définis par le présent accord est fixé au plus tard au 31 décembre 2029.

Un cas de non transmission du bilan des dépenses, tel que défini à l'article 5, la CNSA se réserve le droit de suspendre son engagement.

Modalités de versement du concours de la CNSA

La 1ère année (l'année de signature de l'accord) :

- La CNSA s'engage à verser au Département un acompte dans les 30 jours suivant la signature du présent accord (année N) à hauteur de 50% de la dépense estimée par le Département pour la première année de l'accord (décrite en annexe 3) ;
- Puis, la CNSA verse au Département le solde du concours le dernier jour ouvré de **novembre** de l'année N+1, sur la base d'un bilan des dépenses réelles (état récapitulatif des dépenses) relatives à l'AVP de l'année N;
- En cas de non transmission dans les délais fixés, le versement du solde est repoussé au dernier jour ouvré de novembre de l'année suivante ;

Puis les années suivantes :

- La CNSA verse au département un premier acompte le dernier jour ouvré de **mars** de l'année N à hauteur de 30% de la dépense estimée, sur la base de la programmation annuelle de l'année N dont le modèle est en annexe 6, communiquée au 31 décembre N-1 ;
- Elle verse au Département un second acompte le dernier jour ouvré de **novembre** de l'année N à hauteur de 30% de la dépense estimée, sur la base de la programmation annuelle de l'année N dont le modèle est en annexe 6, communiquée au 31 décembre N-1. En cas de trop versé au titre de l'année N-1, ce second acompte fera l'objet d'un versement après déduction du trop versé. Si l'acompte est insuffisant pour récupérer l'ensemble du trop-versé, le reste du trop-versé sera récupéré sur les acomptes futurs ;
- La CNSA verse au département le solde de son concours au titre de l'année N, le dernier jour ouvré de **novembre** de l'année N+1, sur la base d'un bilan des dépenses réelles (état récapitulatif des dépenses) relatives à l'AVP de l'année N ;
- En cas de non transmission dans les délais fixés, le versement du solde est repoussé au dernier jour ouvré de novembre de l'année suivante ;

La compensation financière de la CNSA au titre de l'AVP représente 80% de la dépense réelle (telle que définie dans l'état récapitulatif des dépenses à l'article 5) du département au titre de l'AVP, plafonnée à 8 000 € par an/bénéficiaire. Le seuil de 8 000 € étant annuel, il s'apprécie pour chaque habitant au prorata temporis du temps de présence de l'habitant dans l'habitat inclusif. Pour toute entrée ou toute sortie dans le mois d'un habitant de l'habitat inclusif, le financement prend en compte le mois entier.

<u>Article 4</u> : Mobiliser les autres leviers en matière de développement de l'habitat inclusif ou de politiques venant à son soutien

Des financements complémentaires pour favoriser le développement d'habitats inclusifs pourront être mobilisés par le Département, l'Etat et la CNSA dans le cadre d'engagements spécifiques et complémentaires aux engagements liés à l'aide à la vie partagée.

S'il est rappelé la non possibilité de cumul entre le forfait habitat inclusif attribué par l'ARS et l'AVP, le Département et la CNSA veilleront à la bonne articulation dans le temps entre ces modes financements, avec les acteurs concernés (ARS, porteurs de projets). Les projets bénéficiant d'un forfait inclusif pourront potentiellement être intégrés à la programmation du Département et être éligible à l'AVP à terme.

Ils pourront être spécifiés notamment dans la feuille de route stratégique et opérationnelle précisant les engagements de la convention socle 2021-2024 signée entre le Département et la CNSA.

Le Département, l'Etat et la CNSA chercheront plus particulièrement à mobiliser les moyens dédiés au soutien à l'investissement. Ces financements doivent globalement contribuer à l'équilibre de l'opération, faciliter l'accès à ces logements aux catégories modestes et contribuer à la meilleure expression des missions portées par l'AVP et définies à l'annexe 1 du présent accord.

Une attention particulière pourra être portée à l'association des communes et des EPCI ainsi que des ressources locales dont elles disposent à contribution des projets (subventions, ingénierie de projet, aide à la pierre, adaptations des logements, subventions diverses...).

Le Département, l'Etat et la CNSA chercheront, chacun à leur niveau respectif, à développer de l'ingénierie au service de la programmation départementale de l'habitat inclusif.

Article 5 : Suivre la mise en œuvre de l'accord

Bilan annuel et évaluation

A l'issue de l'exercice, chaque Département communique à la CNSA, au plus tard le **30 juin**, un bilan d'exécution comprenant notamment :

- Un état récapitulatif visé par le comptable du département des comptes relatifs aux dépenses de la prestation d'aide à la vie partagée. Cet état fait apparaître, par article budgétaire, pour l'exercice clos, les montants des mandats et des titres émis, diminués des mandats et titres d'annulation arrêtés au 31 décembre de l'année ;
- Un état anonymisé des habitants ayant occupé un habitat inclusif couvert par la présente convention, mentionnant les dates d'entrée et de sortie de chaque habitant afin de calculer le seuil des 8 000 €/an/habitant ;
- Les échanges annuels de données sur le suivi du nombre d'AVP / du nombre de projets d'habitats inclusifs en annexe 4 ;
- Les bilans financiers relatifs aux dépenses AVP du Département pour l'année N-1, en annexe 4 ;
- Les états quantitatifs à transmettre à la CNSA dans le cadre de la remontée annuelle des données d'activités de la conférence des financeurs le 30 juin de chaque année ;
- Les éléments qualitatifs de la mise en œuvre de l'accord permettant d'apporter un premier niveau d'évaluation.

Modification de l'Accord pour l'habitat inclusif

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de l'Accord pour l'habitat inclusif, définies d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant, à l'exception d'une demande de report des délais tels que définis aux articles 3 et 5 de l'Accord pour l'habitat inclusif pour la transmission des programmations financières, bilans annuels et évaluations. Cette demande de report des délais fera l'objet d'une réponse expresse de la CNSA.

Résiliation

En cas de non-respect par l'une des parties de ses obligations résultant du présent accord, ce dernier pourra être résilié de plein droit par l'autre partie, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles, et restée infructueuse.

Dénonciation

Le présent accord peut être dénoncé d'un commun accord entre les parties.

Règlement des litiges

Si un différend survenait à l'occasion de l'exécution du présent accord, les parties s'efforceraient de le régler à l'amiable.

En cas d'échec de cette procédure et de désaccord persistant, les litiges survenant du fait de l'exécution du présent accord seront portés devant le tribunal administratif compétent.

Fait en 3 exemplaires, à , le

Signatures

La Directrice de la CNSA,	Le Président du Conseil départemental,	Le Préfet de département

Date de notification :

Caractéristiques de l'aide à la vie partagée (AVP)

(Annexe 1)

L'aide à la vie partagée est une aide individuelle concourant à solvabiliser les personnes faisant le choix d'habiter dans un habitat inclusif. Elle s'inscrit dans le cadre du développement de nouvelles formes d'habitats à destination des personnes handicapées et des personnes âgées, impulsé par la loi Elan de 2018 et conforté par le nouvel article 281-2-1 du Code de l'action sociale et des familles :

« Le règlement mentionné à l'article L. 121-3 peut prévoir que les habitants d'un habitat inclusif auquel n'est pas attribué le forfait mentionné à l'article L. 281-2 bénéficient d'une aide à la vie partagée leur permettant de financer le projet de vie sociale et partagée, versée directement à la personne morale chargée d'assurer le projet de vie sociale et partagée.

Le bénéfice de l'aide est subordonné à la signature, au titre des logements concernés, d'une convention entre le département et cette personne morale.

Un accord pour l'habitat inclusif, passé entre le département et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, fixe les conditions, portant notamment sur le montant de l'aide et ses conditions d'attribution, qui ouvrent droit au versement par la caisse, au titre du 4° de l'article L. 14-10-5, d'un concours pour le financement des dépenses départementales d'aide à la vie partagée.

Cet accord peut prévoir d'autres engagements en matière de développement de l'habitat inclusif ou de politiques venant à son soutien. A ce titre, il peut être également signé par le représentant de l'Etat dans le département ou le directeur général de l'agence régionale de santé.

A titre transitoire, l'accord prévoit que, pour tout ou partie des conventions mentionnées au deuxième alinéa du présent article qui sont signées avant le 31 décembre 2022, le concours mentionné au troisième alinéa garantit, pour la durée de la convention, la couverture des dépenses d'aide à la vie partagée à un taux, fixé par l'accord, d'au moins 80 % de la dépense du département. »

L'aide est destinée à financer l'animation, la coordination du projet de vie sociale ou encore la régulation du « vivre ensemble », à l'intérieur comme à l'extérieur de l'habitat (entourage, voisinage, services de proximité).
Elle n'a pas vocation à financer l'accompagnement individuel de la personne pour la réalisation des actes de la vie quotidienne (aide à l'autonomie et surveillance), ni le suivi des parcours individuels ou la coordination des interventions médico-sociales.

Elle ne peut pas se cumuler avec le « forfait habitat inclusif » ; l'AVP a vocation à se substituer au forfait.

Conditions d'octroi de l'AVP :

Publics concernés :

- Les personnes handicapées bénéficiant de droit(s) ouvert(s) à la MDPH (AAH, PCH, RQTH, CMI, orientation ESMS, etc.) ou d'une pension d'invalidité délivrée par la CPAM, et sans condition de ressources.
- Les personnes âgées de plus de 65 ans, sans condition de ressources.

Types d'habitat :

Il s'agit d'un habitat inclusif dont le porteur de projet (dit porteur 3P) a signé une convention avec le département.
Pour rappel, l'habitat inclusif est un habitat regroupé et inséré dans la vie locale ou, en référence au rapport Piveteau/Wolfrom, « accompagné, partagé et inséré dans la vie locale ». Il participe au développement d'une société plus inclusive dans un environnement facilitant la participation sociale des personnes handicapées et des personnes âgées ; il participe aussi à la promotion d'une nouvelle forme d'habiter adaptée à une société de la longévité. Il est destiné principalement aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode

d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes. Il s'agit de petits ensembles de logements autonomes ou de colocations, caractérisés par des espaces de vie individuelle associés à des espaces de vie partagée, dans un environnement adapté, sécurisé et à proximité de services (services publics, transports, commerces, sanitaires, sociaux et médico-sociaux). Ce mode d'habitat est assorti d'un projet de vie sociale et partagée, co-construit avec les habitants.

Ces petits ensembles doivent être à « taille humaine ».

Fondé sur le principe du libre choix, l'habitat inclusif s'inscrit en dehors de tout dispositif d'orientation sociale ou médico-sociale. Y emménager n'est pas conditionné à une orientation médico-sociale, à une évaluation dédiée de la situation individuelle ni à l'attribution d'une aide sociale.

Contenu de l'AVP :

La prestation d'animation de la vie partagée s'appuie sur le projet de vie sociale et partagée de chaque habitat inclusif considéré (caractéristiques et intensité) ainsi que la configuration des lieux et le mode d'habiter (espaces de vie individuelle et espaces de vie partagée, volonté des habitants d'y habiter, modalités de relations et de contractualisation entre les habitants et les services de soins ou médico-sociaux, situation géographique, etc.).

Les fonctions susceptibles d'être financées par l'AVP relèvent ainsi de cinq domaines complémentaires :

- La participation sociale des habitants, le développement de la citoyenneté et du pouvoir d'agir ;
- La facilitation des liens d'une part entre les habitants (réguler les conflits, gérer les événements particuliers comme les décès, les arrivées, les départs...) et d'autre part entre les habitants et l'environnement proche dans lequel se situe l'habitat (réguler le « vivre ensemble » à l'extérieur de l'habitat, faciliter les liens avec le voisinage, les services de proximité, la personne 3P, faciliter l'utilisation du numérique...) ;
- L'animation du projet de vie sociale et des temps partagés, la gestion et la régulation de l'utilisation partagée des espaces communs, voire des circulations, ainsi que la programmation de sorties, achats, visites, interventions culturelles, sportives, fêtes, évènements de type familial, ou au sein du collectif ;
- La coordination au sein de l'habitat des intervenants permanents et ponctuels, en jouant un rôle d'alerte/vigilance, de veille ou de surveillance bienveillante pour la sécurité des habitants dans tous les domaines (logement, approvisionnement, etc.) ;
- L'interface technique et logistique des logements avec le propriétaire (selon convention) et selon le contenu de la prestation de service.

L'intensité de l'aide ainsi que ses fonctionnalités pouvant être variables, il est étudié de définir plusieurs niveaux de financement par le département.

Eléments pour la mise en œuvre :

L'ouverture de ce nouveau droit individuel est conditionnée à l'introduction de l'AVP dans le règlement départemental d'action sociale (RDAS) et à l'inscription d'un budget dédié par délibérations de l'assemblée départemental.

Dans le cadre de l'expérimentation (phase dite « starter »), l'ouverture et le versement de cette nouvelle prestation individuelle sont également basés sur un double conventionnement :

- Entre la CNSA et le conseil départemental
- Entre le Conseil départemental et la personne morale « Porteuse du Projet Partagé » (personne 3P).

Modulation de l'intensité de l'aide à la vie partagée (AVP)
(Annexe 2)

Préambule :

Le Département du Gers a fixé 2 montants d'AVP par an et par personne :

AVP 1 = 3 500 euros (2 800 CNSA / 700 Département)

AVP 2 = 7 000 euros (5 600 CNSA / 1400 Département)

L'AVP peut être d'un montant inférieur ou supérieur au regard des spécificités du projet de vie sociale et partagée.

Le principe général est de tendre à terme vers un montant d'AVP au plus proche du besoin estimé au regard de l'intensité du projet de vie sociale et partagée.

Trois éléments de contexte plaident toutefois pour une prise en compte bienveillante et pragmatique des projets :

- Ne pas rompre l'équilibre fragile de nombreux projets en cours
- Ouvrir la possibilité d'une évolution de l'intensité de l'AVP en accompagnement d'une démarche à l'initiative des habitants et du porteur vers plus de qualité et d'intensivité du projet de vie sociale et partagée. Cela peut répondre à un changement de cap intentionnel, répondre à des besoins nouveaux, accompagner l'évolution et la demande du public habitant et de leurs proches.
- Prendre en compte la réalité budgétaire des projets en évitant une sur-dotation non indispensable à leur réalisation.

Cinq indicateurs structurels de pondération	
Il s'agit d'éléments structurels, non totalement rattachables à la qualité et à l'intensité du projet de vie sociale (bien qu'étroitement liés) et susceptibles d'impact sur l'équilibre général et particulièrement sur les charges courantes. Ne pas les prendre en compte dans la détermination du niveau d'AVP pourrait constituer une fragilité sur la durée.	
Le public concerné et la nature des activités mises en place dans le cadre du projet de vie sociale et partagée	Selon le niveau d'autonomie des habitants, de l'intensité de leur participation au projet, et de leurs besoins de présence, d'animation et de régulation du vivre ensemble, à l'intérieur et à l'extérieur des logements (autre que pris en charge par APA, PCH, autre que les services médico-sociaux, sociaux, etc.)
Le nombre de logements constituant l'habitat	Le nombre de logements détermine le coefficient de répartition des charges fixes. Orientation à privilégier d'habitats ou d'entités fonctionnelles à taille humaine.
Le temps de présence du ou des professionnels chargés d'animer la vie sociale et partagée et leur qualification	Tendre vers la qualité suggère des temps de formation régulier, leur implication dans des réseaux d'échange entre pairs, une reconnaissance financière des qualifications.
Les partenariats organisés avec les acteurs locaux pour assurer la mise en œuvre du projet de vie sociale et partagée.	La mobilisation des ressources locales (humaines, patrimoniales, culturelles) conditionne l'ancrage de l'habitat, de ses occupants et de leur lien au territoire. Elle peut s'avérer complexe et chronophage au quotidien pour les professionnels et bénévoles impliqués et doit être prise en compte à sa juste mesure.
La recherche de financements complémentaires	Exercice particulièrement complexe et chronophage pour les porteurs de projets en amont, mais dont l'effort de diversification constitue une garantie et une exigence de qualité pour le projet de vie sociale lui-même et de sécurisation sur le long terme (financement culturel, développement durable, citoyen, micro local...).

ACCORD POUR L'HABITAT INCLUSIF (Annexe 3)

CNSA / Etat / Département du Gers

Programmation 2021-2029

									Dépenses estimées									
N° du projet	Nom du projet	Existant / en projet	Porteur du projet (conventionné avant le 31 décembre 2022)	Forfait Habitat (oui/non)	Nombre de bénéficiaires AVP	*Dont nombre de PA*	*Dont nombre de PH*	Montant AVP de référence par an par habitant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total des dépenses prévisionnelles
1	Résidence TIADORE	Existant	CIAS d'Aire sur l'Adour	oui	5	4	1	3 500	0	0	17 500	17 500	17 500	17 500	17 500	17 500	17 500	122 500
2	Habitat inclusif 32.1	en projet	ALOJEG	non	12	4	8	4 000	0	0	0	24 000	48 000	48 000	48 000	48 000	48 000	264 000
3	Résidence ancien Carmel de condom	en projet	Association des amis de l'ancien Carmel de Condom	non	12	10	2	3 500	0	0	21 000	42 000	42 000	42 000	42 000	42 000	42 000	273 000
4	Habitat inclusif de Montaut	en projet	Communauté de communes Astarac Arros en Gascogne	non	10	8	2	3 500	0	0	0	32 083	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	207 083
5	Résidence Maison Goudin	en projet	EHPAD Lavallée	non	10	5	5	3 500	0	0	0	17 500	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	192 500
																		0
																		0
																		0
																		0
																		0
																		0
																		0
																		0
																		0
																		0
																		0
																		0
																		0
																		0
																		0
																		0
																		0
																		0
																		0
																		0
																		0
																		0
																		0
																		0
total					**49**	**31**	**18**	**18 000**	**0**	**0**	**38 500**	**133 083**	**177 500**	**177 500**	**177 500**	**177 500**	**177 500**	**1 059 083**

Logo CD

Convention Département – Métropole / Porteur de projet (personne 3 P)

(Annexe 5)

MOBILISATION DE L'AIDE A LA VIE PARTAGEE

AU BENEFICE DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

DANS LE CADRE DU DEPLOIEMENT DE L'HABITAT INCLUSIF

CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT/ LA METROPOLE DE ..... ET LE PORTEUR DE PROJET

Entre d'une part :

LE DEPARTEMENT/ LA METROPOLE DE . .....
Adresse.
Représenté par son/sa Président(e) en exercice, Mr/Mme, agissant au nom et pour le compte de la collectivité,
Ci- après désigné « le Département », la Métropole,

Et d'autre part :

LE PORTEUR DU PROJET PARTAGE (Personne 3 P)
NOM : .....
(Adresse) .....
Statut juridique : .....
N° de Siret .....
Représenté par Monsieur/Madame .....(fonction), dûment mandaté(e),
Ci- après désigné « .....le porteur de projet » ou « ..... »
Porteur de projet d'habitat inclusif.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

Document de travail

Vu l'article 129 de la loi ELAN du 23 novembre 2018 portant évolution du Logement, de l'aménagement et du numérique et apportant une définition de l'habitat inclusif

Vu l'article 34 de la loi de financement de la sécurité sociale de 2021 du 15 décembre 2020 introduisant la possibilité pour les Départements de créer une aide à la vie partagée (AVP) pour les personnes faisant le choix de vivre dans un habitat partagé,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération du Conseil de la CNSA du 22 avril 2021 approuvant les termes de la convention avec les Départements,

Vu l'accord conclu entre la CNSA et le Département en date du .....

Vu la délibération du Conseil départemental/de la Métropole de ..... créant l'Aide à la Vie Partagée par modification du Règlement départemental/métropolitain d'aide sociale (RDAS)

Vu la délibération cadre du Département/de la Métropole adoptant les modalités de financement et de conventionnement des Porteurs de projets habitat inclusif.

Vu la délibération du Conseil départemental adoptant le Schéma départemental .....

Vu la délibération de la Commission Permanente n° .....en date du.....relative à la convention entre le Département / la Métropole de ..... Et le porteur de projet ;

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

La loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite loi ELAN) a donné un cadre juridique aux formes alternatives d'habitat sous la dénomination « Habitat inclusif ».
L'habitat inclusif destiné aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap fait l'objet d'un titre VIII au livre II du code de l'action sociale et des familles, codifié aux articles L.281-1 à L.281-4.
Afin de favoriser le développement des habitats inclusifs, la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) 2021, a créé une nouvelle prestation relevant de l'aide sociale départementale intitulée « l'Aide à la Vie Partagée (AVP). Cette aide est versée directement à la personne morale chargée d'assurer le projet de vie sociale et partagée de l'habitant de l'habitat inclusif. Dans la phase « starter », elle est financée à hauteur de 80% par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et 20% par le Département.

L'AVP est attribuée aux habitants sous réserve qu'ils vivent dans un logement « Habitat inclusif » respectant le cahier des charges défini par l'arrêté du 24 juin 2019 et bénéficiant d'une convention avec le département. Cette aide sera versée directement au porteur du

projet en sa qualité de « tiers payeur » et devra être dédiée aux missions et actions arrêtées en accord avec les habitants et à leur intention, et ayant choisi de vivre dans cet habitat. Ces actions dont bénéficieront les habitants seront mentionnées dans le projet de vie sociale et partagée signé entre chacun d'entre eux et le porteur de projet.

Le Département/la Métropole de… porte une ambitieuse politique de développement de l'habitat inclusif, dans une logique de diversification de l'offre d'habitat proposée aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap sur son territoire, plus inclusive et adaptée aux envies de chacun.

Après avis de la Conférence départementale des financeurs de l'habitat inclusif donné le ……., le Département / la Métropole de …… a retenu le projet ci-après présenté lors de délibérations mentionnées ci-dessus.

Paragraphe de présentation du porteur du projet : nom, statut, objet, expérience dans l'accompagnement du public, autres projets d'habitat inclusif.

Ceci étant exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les droits et les obligations des parties en vue de mettre en œuvre, dans le respect des souhaits exprimés par les habitants bénéficiaires de l'AVP, et donc financeurs de la personne 3P, des prestations d'Aide à la vie partagée au sein d'un habitat inclusif défini par l'article L.281-1 du code de l'action sociale et des familles.
La présente convention ouvre, pendant sa durée, l'AVP définie à l'article XX du règlement départemental d'aide sociale du département pour les personnes ayant bénéficiées d'une attribution préalable du droit par les services du département/métropole.

La présente convention définit :
- le projet concerné.
- les modalités du soutien départemental ou métropolitain et d'en préciser les limites,
- les engagements / garanties de chaque partie,
- les moyens de contrôle du respect de ces engagements par chaque partie.

Le Département/la Métropole agit en tiers garant du respect des engagements concernant la réalisation du projet de vie sociale et partagée entre le Porteur de projet et les bénéficiaires de l'AVP, co-auteurs de ce projet.

Article 2 : Description du projet d'Habitat inclusif

La présente convention est établie pour le (ou les) projet(s) d'habitat suivant(s) :

- *Nom, adresse*

Ce projet d'habitat inclusif est destiné à accueillir [nombre] [préciser le public] dont [nombre] [PA-PH] concernés par l'AVP. Il s'agit d'un [préciser le type de logement : groupé, colocation, intergénérationnel…].
……

Article 3 : Prise d'effet de la convention

Document de travail

La présente convention ainsi que ses avenants éventuels prennent effet à la date de leur signature. La convention est conclue pour une durée de 7 ans. En cas de modification des conditions de l'opération, (nombre d'habitants, changement substantiel des missions du Porteur du projet partagé, changement de locaux, ...) les parties pourront faire évoluer les termes de la présente convention par avenant.

Article 4 : Modalités d'exécution de la convention

4.1 Engagements du Porteur de projet 3P

Le Porteur de projet « personne 3P » s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à :

- d'une part mettre à disposition des habitants les logements au titre du projet décrit à l'article 2 avant le XX/XX/XX. Si les habitants n'ont pas emménagé dans un délai de X mois suivant cette date, la convention est rendue caduque.
- d'autre part de réaliser les actions inscrites au contrat passé avec chaque habitant au titre de l'AVP et résumées comme suit : [à adapter selon l'intensité du projet à l'article 2]

  - La participation sociale des habitants, le développement de la citoyenneté et du pouvoir d'agir ;
  - La facilitation des liens d'une part entre les habitants (réguler les conflits, gérer les événements particuliers comme les décès, les arrivées, les départs...) et d'autre part entre les habitants et l'environnement proche dans lequel se situe l'habitat (réguler le « vivre ensemble » à l'extérieur de l'habitat, faciliter les liens avec le voisinage, les services de proximité, la personne 3P, faciliter l'utilisation du numérique...) ;
  - L'animation du projet de vie sociale et des temps partagés, la gestion et la régulation de l'utilisation partagée des espaces communs, voire des circulations, ainsi que la programmation de sorties, achats, visites, interventions culturelles, sportives, fêtes, évènements de type familial, ou au sein du collectif ;
  - La coordination au sein de l'habitat des intervenants permanents et ponctuels, en jouant un rôle d'alerte/vigilance, de veille ou de surveillance bienveillante pour la sécurité des habitants dans tous les domaines (logement, approvisionnement, etc.) ;
  - En appui et à la demande des habitants, l'interface technique et logistique des logements en lien avec le propriétaire.

Le Porteur de projet, personne 3P, s'engage à respecter *(au choix) le cahier des charges joint en annexe (1) à la présente convention, ou le cadre de l'appel à projets/appel à manifestation d'intérêt départemental/métropolitain auquel il a répondu, contenant notamment* les recommandations relatives aux solutions innovantes d'habitat inclusif pour personnes âgées et personnes en situation de handicap.

Ces recommandations concernent le projet de vie sociale et partagée, les logements, les éléments juridiques relatifs au lieu de vie, la mobilisation des partenaires et l'intervention autour de la personne intégrant l'habitat.

Concernant la participation des habitants aux décisions les concernant, le Porteur, personne 3P s'engage à mettre tout en œuvre pour favoriser leur implication (voire leurs proches aidants) à toutes les étapes du projet et de sa vie quotidienne. Elle organise la participation, la contribution et la prise de décisions des habitants au projet de vie sociale et partagée, aux règles de vie commune, aux modalités d'accueil et de départs d'un nouvel

habitant, et, de manière générale, à toutes les décisions liées au projet d'habitat. Les habitants pouvant eux-mêmes prendre l'initiative de travailler sur le projet.
Les décisions pouvant également et le cas échéant concerner les situations de crises, les transitions en cas d'hospitalisation, le respect des règles, les départs, les décès, le recrutement d'un nouvel habitant, la modification d'éléments au contrat de vie collective, ou le projet de vie sociale et partagée…

Le Porteur de projet s'engage à respecter le caractère personnel de ce financement : la présente convention est conclue avec le Porteur de projet à titre "intuitu personae". Aucune substitution n'est possible dans l'exercice des droits et obligations résultant de ses stipulations, sauf mentionnée de façon explicite dans la décision d'attribution. Aucun reversement, sous forme de subvention ou de don, de tout ou partie de cette subvention, à d'autres associations, sociétés, collectivités privées ou œuvres ne pourra être effectué. En revanche et dans le respect du programme, elle pourra confier à des tiers, et en accord avec les habitants, des prestations nécessaires à la réalisation des actions prévues.

Au plan administratif et comptable :

Le Porteur du projet s'assure par tout moyen :
- de la stricte utilisation de l'AVP aux fonctions/actions sus-indiquées
- de la tenue exacte et sincère d'une comptabilité respectant le plan comptable révisé,
- de la tenue et de leur transmission au Département/Métropole des documents ci-après :
  - Un bilan d'activité quantitatif et qualitatif, à l'issue de l'exercice
  - Un rapport annuel financier comportant les documents comptables et budgétaires suivants : bilan, compte de résultat, documents annexes jugés nécessaires par l'une ou l'autre des parties
- du respect de ses obligations vis-à-vis de la réglementation sur l'utilisation des subventions publiques.

Dans l'hypothèse où certains financements seraient à la charge de certains habitants du projet ou en cas de présence de personne non éligible à l'AVP, le Porteur, personne 3P se charge de la récupération mensuelle des contributions individuelles.

Dans les habitats inclusifs où co-habitent, avec les personnes âgées ou handicapées, d'autres populations (intergénérationnelles par exemple), la participation active de ces dernières aux activités est partie intégrante du projet de vie sociale. Par leur présence et leur implication, ces autres locataires sont acteurs du maintien du lien social, de l'autonomie, de l'atmosphère de sécurité et de bienveillance recherchés par le projet.
Des activités d'animation qui seraient spécifiquement destinées à ces autres locataires ne peuvent toutefois pas être financées par l'AVP portée par les personnes éligibles.

4.2 Engagements du Département/la Métropole de……..

Le Département/La Métropole de ……..contribue financièrement à ce projet d'intérêt général et mobilise pour cela l'AVP.

Intensité et montant de l'AVP :

Le montant de l'AVP est défini sur la base de l'intensité du projet de vie sociale et partagée définie à l'article 2.

Pour ce projet, qui a reçu l'accord des personnes concernées et de leurs proches, il est convenu de mobiliser l'AVP *[à sélectionner : intensive / intermédiaire/ socle]* soit *[X]* euros annuels par habitant bénéficiaire de l'AVP.

Le nombre d'habitants éligibles à l'AVP au sein de cet habitat étant de X, l'aide versée en tiers payant au porteur s'élève au maximum, pour une année complète, à XXX€.

En 1ère année de fonctionnement, un acompte est calculé sur le rythme de montée en charge prévu par le Porteur.

Le versement de l'AVP au Porteur du projet partagé est subordonné à la présence (en référence au bail en qualité de locataire) des habitants bénéficiaires de l'AVP dans l'habitat inclusif.

Tout mois démarré est financé dans son intégralité quel que soit le jour d'entrée ou de sortie dans le logement. Il en est de même pour les départs.

Révision du montant de l'AVP :

En cas d'évolution du projet de vie sociale, le montant de l'AVP est susceptible d'être révisé à la demande des parties. Cette révision fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

Les périodes de vacance des logements : afin de prévenir et limiter les périodes de vacance sans déséquilibrer le budget global de l'opération, y compris dans la phase d'installation et de démarrage, il est convenu que le Porteur de projet mobilisera l'un ou plusieurs des outils suivants :

- Constituer une liste d'attente actualisée des candidats à la cohabitation,
- Constituer une provision suffisante pour absorber le risque éventuel.

Les périodes d'hospitalisations ou tout autre séjour en faveur de l'état de santé ou du bien-être de l'habitant sans rupture du bail locative ou de la colocation donnent lieu au maintien de l'AVP.

A titre préventif, le Porteur de projet veillera à anticiper la vacance structurellement prévisible.

Les dépenses concernées par l'AVP comprennent exclusivement des coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet définis à l'article 2 pour l'année X. Elles doivent être liées à l'objet du projet accepté par le Département/la Métropole, nécessaires à sa réalisation, raisonnables selon le principe de bonne gestion, engendrées pendant le temps de sa réalisation, dépensées par le demandeur et identifiables et contrôlables.

Sont exclus des dépenses éligibles : les frais financiers et judiciaires, la charge de la dette, les impôts et taxes, les provisions et dotations aux amortissements, le travail effectué par les bénévoles (à l'exception des frais engagés pour la réalisation de l'opération ou du projet subventionné(e)).

Article 5 : Modalités de versement de l'AVP :

Le versement du financement relatif à l'AVP est subordonné à la réalisation du projet défini à l'article 2 (ou annexe). Il prend effet dès le premier mois de l'arrivée dans le logement d'un bénéficiaire de l'AVP.

Le Porteur du projet partagé devra fournir au Département/la Métropole de..... avant le 31 mars de l'année concernée :

- Le bilan financier relative à cette activité de l'année précédente ;
- Le bilan des actions réalisées l'année précédente (le Porteur de projet veillera à associer les habitants à la réalisation de ce bilan) – voir **modèle de bilan** en **annexe ;**
- Le budget prévisionnel de l'année en cours.

L'ensemble de ces éléments ayant été préalablement soumis sous des formes adaptées aux habitants et/ou leur représentant légal, financeurs et co-auteurs du projet de vie sociale et partagée via l'AVP dont ils bénéficient individuellement.

Le Département/La Métropole de .... procédera au paiement de l'AVP suite à l'étude de ces documents. En cas de constat de dépense inférieure au montant d'AVP versé en année N-1, le versement de l'année N sera réduit de l'écart constaté en année N-1.

Les documents susmentionnés devront être transmis par courrier électronique et par courrier postal aux adresses suivantes :

- Département / Métropole de....
- Adresse / Mail

Le versement interviendra sur le compte n° *[RIB à compléter]*.
Le Porteur de projet s'engage à avertir le Département/la Métropole de..... en cas de changement de coordonnées bancaires.

Article 6 : Modalités de contrôle de l'utilisation de l'AVP

Le Département/la Métropole de..... est chargé de vérifier la bonne utilisation du financement attribué. Le porteur de projet envoie chaque année le bilan financier et le rapport annuel de l'année écoulée, avant le *[à définir]*. En cas de modification de la liste des bénéficiaires de l'AVP dans l'habitat inclusif (changement d'habitant), cela doit être mis en avant auprès du Département/de la Métropole de.....
Pendant et au terme de la présente convention, le Département/la Métropole se réserve le droit de contrôler ou de faire contrôler, à tout moment sur pièce et sur place, par toute personne désignée à cet effet, le déroulement ou l'effectivité des activités du porteur de projet, en lien avec la réalisation du projet, ainsi que tous documents budgétaires et comptables, et ce dans le respect des droits liés au contrat de location. Ce contrôle se fera dans le respect de l'intimité due aux locataires dans le cadre de leur vie privée.

Le Porteur de projet s'engage à faciliter l'accès à toute pièce justificative dont la production serait jugée utile pour ce contrôle.

Article 7 : Sanctions

Si après vérification, y compris après expiration, résiliation ou dénonciation de la présente convention, il s'avère que le projet ne correspondrait pas au contrat de vie sociale défini dans la présente convention et arrêté entre le Porteur de projet et les personnes bénéficiaires de l'AVP / ou si le Porteur de projet est défaillant à produire les justificatifs demandés, le Département/La Métropole de..... se réserve le droit de ne pas honorer le second paiement et/ou de demander la restitution des sommes déjà versées.

Le Département/La Métropole informera le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception.

Document de travail

Les personnes concernées, leur représentant légal, leurs proches, en seront également informés.

Article 8 : Communication (engagement du Porteur de projet)

Le soutien accordé par la CNSA et le Département/La Métropole de ..... dans le cadre de la présente convention sera mentionné dans tous documents en rapport avec le projet édité par le Porteur bénéficiaire, à destination de ses membres et de son public.

En cas de subvention d'investissement : le soutien accordé par la CNSA au Département/la Métropole de..... dans le cadre de la présente convention fera l'objet d'une information du public par l'apposition de la mention « Projet réalisé avec le concours financier de la CNSA et du Département/La Métropole de ..... » et les logos de la CNSA et du Département/La Métropole sur le panneau du chantier ou tout autre support d'information au public. A cet effet, les logos seront fournis au bénéficiaire sur simple demande.

Le Département / La Métropole s'engage par ailleurs :

1) A accompagner le développement et le démarrage du projet par un soutien en ingénierie ou par la mobilisation de ressources externes dédiées à l'ingénierie.
1) A soutenir le fonctionnement du projet par un soutien à la coordination et l'animation de temps d'échanges spécifiques au bénéfice de la communauté des Porteurs de projets.

Article 9 : Données personnelles

Dans le cadre de sa mission de portage du projet partagé de l'habitat inclusif, le Porteur de projet est amené à transmettre les données relatives aux habitants au Département / à la Métropole de ... et convenues préalablement afin que la collectivité vérifie que la personne est bien bénéficiaire de l'AVP.

Le Porteur de projet s'engage à demander un accord écrit de la personne concernée par la transmission de données ou à son représentant légal et à n'utiliser ces données que pour le strict nécessaire et à respecter la Règlementation sur la Protection des Données.

Document de travail

Article 10 : Résiliation

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles, et restée infructueuse.

Article 11 : Dénonciation

La présente convention peut être dénoncée d'un commun accord entre les parties.

Article 12 : Attribution de compétence

Si un différend survenait à l'occasion de l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceraient de le régler à l'amiable.

En cas d'échec de cette procédure et de désaccord persistant, le tribunal administratif de [Ville].....est compétent pour juger des litiges relatifs à la présente convention.

Fait à ..... en deux exemplaires, le

Pour le DEPARTEMENT/LA METROPOLE	Pour le PORTEUR DE PROJET

Copie adressée à la CNSA.

Document de travail

LE DÉPARTEMENT

12E01

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA SOLIDARITÉ
Direction Politiques de l'Autonomie

Rapport examiné par la 1ère commission :
Solidarité, santé et protection

OBJET :
Convention FEPEM/Département relative à l'accompagnement des particuliers employeurs en situation de perte d'autonomie et de handicap.

Pièces jointes ou annexes :	*Projet convention Fepem*

Mes chers collègues,

La Fédération des Particuliers Employeurs de France (FEPEM) a signé le 13 décembre 2018 une convention avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) relative à l'accompagnement des particuliers employeurs en perte d'autonomie et en situation d'handicap.

Cette convention permet de renforcer le partenariat avec les Conseils départementaux par la mise en œuvre d'actions concrètes à destination des particuliers employeurs, des équipes médico-sociales et des structures mandataires qui les accompagnent.

Aussi, par délibération en date du 8 novembre 2019, le Département a conventionné avec la FEPEM afin de pouvoir bénéficier gracieusement des actions suivantes :

- pour les particuliers employeurs âgés ou en situation de handicap : des temps d'animations sur les territoires ou des dispositifs d'accompagnement pour les informer et les accompagner dans leur rôle d'employeur,
- pour les professionnels intervenant auprès de ces publics (équipes médico-sociales APA-PCH, CLIC etc) : des temps d'information dédiés ainsi qu'une assistance téléphonique pour une information qualifiée et en continu,
- pour les structures d'aide à domicile qui interviennent en mode mandataire : des temps d'animation pour les informer sur les actualités du secteur de l'emploi à domicile et renforcer leurs pratiques professionnelles.

La situation de crise sanitaire ayant fortement perturbé la mise en œuvre des actions depuis le mois de mars 2020, la FEPEM et la CNSA ont convenu de proroger la date de fin initiale de la convention, pour permettre la réalisation des engagements pris.

Initialement prévue jusqu'au 31 décembre 2021, cette convention a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2023 par un avenant conclu le 28 décembre 2021 entre la FEPEM et la CNSA. La signature de cet avenant national permet ainsi de poursuivre les actions territoriales dans les départements ayant conventionné avec la FEPEM.

Aussi, au vu de ces éléments, je vous propose d'adopter la prorogation des actions territoriales formalisées dans le projet de convention joint au présent rapport. Ce dernier reprend les termes de la convention signée le 9 décembre 2019 entre la FEPEM et le Département du Gers, annexée à la présente convention (annexe n°1), définit une nouvelle période de réalisation des actions initialement prévues et ajoute trois articles, un sur des actions supplémentaires 2022-2023, un sur la communication et un sur les données à caractère personnel.

Je vous demande donc de m'autoriser à signer la convention correspondante dont le projet figure ci-joint.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

cnsa
Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

Fepem
Particuliers. Employeurs. Citoyens.

DÉPARTEMENT DU GERS

Convention entre la FEPEM et le Conseil Départemental du Gers

Relatif à l'accompagnement des particuliers employeurs en situation de perte d'autonomie et de handicap

---

Entre, d'une part,

Le Département du Gers,
représenté par Monsieur Philippe Dupouy,
dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil départemental en date du 24 juin 2022,

Ci-après désigné par le terme de « **Département** »,

Et, d'autre part,

La Fédération des Particuliers Employeurs de France (Fepem),
dont le siège social est situé au 79 rue de Monceau 75 008 Paris,(n° SIRET : 784 204 786 000 72. n° SIREN : 784 204 786)
représentée par Madame Martine Plane Présidente de la délégation Occitanie,

Ci-après désignée **«la FEPEM»**,

- Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L14-10-5 et R. 14-10-49 et suivants,
- Vu les circulaires d'application relatives à la section IV du budget de la CNSA ;
- Vu les actions éligibles à la section IV du budget de la CNSA présentées par la FEPEM ;
- Vu la convention nationale entre la FEPEM et la CNSA du 13 décembre 2018, modifiée par l'avenant du 28 décembre 2021.

Il est décidé et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

La FEPEM et la CNSA se sont engagées en 2018 dans le déploiement d'un programme d'actions visant à informer et accompagner les personnes âgées de 60 ans et plus, dont les bénéficiaires de l'APA et de la PCH qui ont recours à l'emploi d'un salarié à domicile.

Cette convention nationale établissait un cadre de partenariat qui a été décliné dans les territoires auprès des conseils départementaux et un certain nombre d'acteurs locaux. Initialement prévue sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2021, cette convention a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2023 par un avenant conclu le 28 décembre 2021.

En effet, la situation de crise sanitaire ayant fortement perturbé la mise en œuvre des actions depuis le mois de mars 2020, la FEPEM et la CNSA ont convenu de proroger la date de fin initiale pour permettre la réalisation des engagements pris.

La signature de cet avenant national permet dorénavant de poursuivre les actions territoriales, formalisées dans la présente convention.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de reprendre les termes de la convention signée le 9 décembre 2019 entre la FEPEM et le Département du Gers, annexée à la présente convention (annexe n°1), de définir une nouvelle période de réalisation des actions initialement prévues et d'ajouter trois articles, un sur des actions supplémentaires 2022-2023, un sur la communication et un sur les données à caractère personnel.

Les autres dispositions de la convention susvisée (annexe 1) demeurent inchangées.

Les engagements à réaliser sont décrites dans l'annexe n°2, qui fait partie intégrante de la présente convention.

Article 2 – Durée de la convention, avenant et résiliation

La présente convention est conclue jusqu'au 31/12/2023. Elle pourra, en accord avec les deux parties signataires, faire l'objet d'avenant.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties, d'un ou plusieurs des engagements contenus dans la présente convention, celle-ci pourra être dénoncée par l'une d'elles. Dans ce cas, cette décision devra être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception et respecter un préavis de trois mois.

Article 3 - Actions supplémentaires 2022-2023

Dans le cadre de la précédente convention de partenariat, l'ensemble des consultations juridiques à destination des bénéficiaires APA et PCH ont été consommées. Au vu de l'intérêt et des besoins exprimés, les actions supplémentaires suivantes seront à mettre en œuvre :

- 120 consultations juridiques supplémentaires mobilisables par les bénéficiaires APA, PCH et leurs aidants
- 200 accompagnements individuels des bénéficiaires APA, PCH et de leurs aidants

Article 4 – Communication

Le financement accordé par la CNSA dans le cadre de la présente convention, au bénéfice des personnes âgées ou en situation de handicap, doit être porté à la connaissance des bénéficiaires des actions conduites. Les documents écrits, audiovisuels ou numériques expressément réalisés pour la mise en œuvre des actions prévues dans la présente convention, doivent faire mention de la participation de la CNSA (logo « Avec le soutien de la CNSA » présenté en annexe 4).

Article 5 – Données à caractère personnel

La FEPEM et le Département du Gers sont responsables des traitements informatiques qu'ils mettent respectivement en œuvre pour la réalisation des actions inscrites dans la présente convention.
A ce titre, la FEPEM et le Département du Gers s'engagent à prendre les mesures appropriées pour assurer la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données à caractère personnel collectées, et à traiter ces données, conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi du 6 août 2004, et du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne du 27 avril 2016. La FEPEM et le Département du Gers s'engagent à respecter les dispositions réglementaires et celles de la CNIL.

La FEPEM et le Département du Gers s'interdisent d'utiliser les données à caractère personnel collectées et traitées dans le cadre de la présente convention à d'autres fins que celles faisant l'objet de celle-ci.

Fait en trois exemplaires originaux à Auch, le

Pour le Département	Pour la FEPEM – Délégation Occitanie
Philippe Dupouy	Martine Plane
Président	Présidente

ANNEXE N°1 : CONVENTION ENTRE LA FEPEM ET LE DEPARTEMENT DU GERS DU 09 / 12 / 2019

Convention entre la FEPEM et le Conseil Départemental du Gers

Relative à l'accompagnement des particuliers employeurs en situation de perte d'autonomie et de handicap

---

Entre, d'une part,

Le Département du Gers,
Représenté par Philippe Martin
Dûment habilité à cet effet par décision du Conseil départemental du 8 novembre 2019,

Ci-après désigné par le terme de « Département »,

Et, d'autre part,

La Fédération des Particuliers Employeurs de France (Fepem),
dont le siège social est situé au 79 rue de Monceau 75 008 Paris,(n° SIRET : 784 204 786 000 72. n° SIREN : 784 204 786)
représentée par sa Présidente, Madame Martine Plane

Ci-après désignée **«la FEPEM»,**

- Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L14-10-5 et R. 14-10-49 et suivants,
- Vu les circulaires d'application relatives à la section IV du budget de la CNSA ;
- Vu les actions éligibles à la section IV du budget de la CNSA présentées par la FEPEM ;

Il est décidé et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

En France, 3,4 millions de particuliers emploient 1,4 million de salariés à leur domicile afin de répondre à leurs besoins d'accompagnement en matière de garde d'enfants, de l'entretien de leur cadre de vie ou encore du maintien à domicile des personnes fragiles.

Ces particuliers employeurs sont représentés par la Fédération des Particuliers Employeurs de France (FEPEM) qui s'engage et se mobilise pour la structuration de l'emploi à domicile entre particuliers.
La FEPEM œuvre depuis de nombreuses années, en lien avec les partenaires sociaux représentatifs des branches salariés et assistants maternels du particulier employeur, au développement, à la professionnalisation et à la sécurisation de l'emploi à domicile.

Le secteur de l'emploi à domicile est fortement concerné par l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie et en situation de handicap afin de répondre aux enjeux liés à leur maintien à domicile. **En effet, avec 1.1 millions de particuliers employeurs de plus de 60 ans et 70 000 en situation de handicap**, le secteur de l'emploi à domicile se mobilise afin d'accompagner ces publics dans leur fonction d'employeur. Par ses conseils et ses services, elle accompagne le particulier employeur dans la dimension administrative et juridique de sa relation avec son salarié et concourt au développement de nombreux outils de structuration juridique et de professionnalisation du secteur.

La FEPEM est aussi à l'initiative avec ses partenaires, Groupe IRCEM et IPERIA l'Institut, de la création du Réseau Particulier Emploi. A ce jour, ce Réseau compte 23 Relais Particuliers Emploi installés en région qui ont pour mission d'accueillir le grand public et d'accompagner les partenaires du secteur.

Enfin, la FEPEM a renouvelé sa convention avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie le 13 décembre 2018 pour 3 ans afin de soutenir et renforcer les actions à destination de ces particuliers employeurs et des partenaires du secteur que sont, notamment, les conseils départementaux.

Les actions identifiées dans le cadre de cette convention entre le Conseil départemental du Gers et la FEPEM seront d'ailleurs co-financées dans le cadre de la convention CNSA/FEPEM.

La région Occitanie compte 284 161 particuliers employeurs dont 102 341 ont plus de 60 ans et 13 265 perçoivent l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). Le poids économique de l'emploi à domicile dans l'accompagnement à domicile des ménages, en particulier des seniors, est important. Il représente, dans la région, 21 240 emplois équivalents temps plein (ETP) pour les seuls salariés à domicile. Le développement de l'emploi à domicile devrait se poursuivre ces prochaines années sous l'effet des évolutions démographiques et de l'augmentation du nombre de seniors souhaitant vivre à leur domicile tout en étant accompagnés par le salarié de leur choix. L'Observatoire des emplois de la famille[1] estime à 10 000 le nombre d'ETP qui devront être créés dans la région d'ici à 2050 pour répondre aux besoins d'accompagnement à domicile des plus de 80 ans.

Dans le Gers, 14,5% des ménages ont recours à l'emploi à domicile contre 11% en Occitanie et 12% en France Métropolitaine. En 2017, l'emploi à domicile concerne, dans le Gers, 8 939 particuliers employeurs et 4124 salariés. Ce sont 1,8 million d'heures qui ont été déclarées et plus de 17 millions d'euros de masse salariale qui ont été versés dans le secteur.

5 144 particuliers employeurs sont âgés de 60 ans et plus. Parmi ce public, 47% sont âgés de 80 ans et plus. En 2017, 729 particuliers employeurs sont bénéficiaires de l'APA à domicile et 1 336 particuliers employeurs sont bénéficiaires de la PCH.

Pour accompagner ce public, le Conseil Départemental du Gers dispose sur chacun de ses six territoires d'action:

- Une **Maison Départementale des Solidarités (MDS)** : Il s'agit d'un lieu d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement de proximité. La MDS propose l'intervention

[1] Depuis 2008, l'Observatoire des emplois de la famille produit, à l'échelle nationale et sur les territoires, des études, des recherches et des statistiques visant à mieux connaître le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile Ces travaux portent principalement sur le recours à l'emploi à domicile, l'analyse des attentes au domicile des familles et l'évolution des besoins en emplois et en compétences dans le secteur des particuliers employeurs.

de professionnels de l'accompagnement social dans le cadre d'actions individuelles ou collectives

- Un **Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)** : Lieu d'information, d'orientation, de conseil et d'accompagnement des personnes âgées de plus de 60 ans, des personnes en situation de handicap et des aidants. Le CLIC est un service du Conseil départemental du Gers qui peut recevoir le public sur leurs lieux de permanence ou se déplacer au domicile.

De plus, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) informe et accompagne les personnes handicapées et leur famille. Elle met en place et organise l'équipe pluridisciplinaire qui évalue les besoins de la personne sur la base du projet de vie et propose un plan personnalisé de compensation du handicap.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir la nature et le coût des actions que la FEPEM s'engage à réaliser, en partenariat avec le Conseil départemental, à destination des personnes en perte d'autonomie et en situation de handicap.

Ce programme porte sur les points suivants :

- Action 1 - Accompagnement des particuliers employeurs en perte d'autonomie et en situation de handicap
- Action 2 – Accompagnement des professionnels du conseil départemental intervenant auprès des personnes âgés et en situation de handicap.

Les actions à réaliser sont décrites dans l'annexe n°1, qui fait partie intégrante de la présente convention.

Article 2 – Coût du projet

Le coût global des actions s'élève à 10 800€

Le montant de ce programme d'actions est établi sous réserve de la réalisation des opérations dont la programmation financière figure en annexe 2. Cette annexe est une partie intégrante de la présente convention.

Les actions 1-2 sont financées dans le cadre de la convention CNSA/FEPEM. Pour la réalisation de ce programme, la FEPEM soumettra annuellement une demande de participation à la CNSA, à hauteur de 60% du coût global des actions réalisées.

Article 3 – Modalité de mise en œuvre des actions

Dans le cadre de la réalisation des différentes actions, la FEPEM pourra faire appel à ses partenaires que sont notamment :

- Le Réseau Particulier Emploi. Ce Réseau, récemment installé à l'initiative du groupe IRCEM, d'IPERIA l'Institut et de la FEPEM est engagé dans une démarche d'animation visant à décliner, sur les territoires, des actions permettant d'accompagner les particuliers employeurs âgés et en situation de handicap ainsi que leur entourage proche. Il pourra être sollicité, concrètement, afin d'organiser des réunions d'information, des entretiens individuels et de diffuser et valoriser les outils existants à destination des particuliers employeurs.

- Fédération Mandataires : Fédération mandataires représente des structures intervenants en mode mandataire notamment auprès de particuliers employeurs en perte d'autonomie et en situation de handicap. Cette Fédération assure une mission d'assistance et de conseil auprès des structures mandataires. En partenariat avec cette Fédération, la FEPEM a développé une démarche Qualité nommée Qualimandat ®. Cette démarche a pour objectif

d'accompagner la professionnalisation des structures et de s'assurer de la qualité des services rendus aux particuliers employeurs.

Article 4 – Suivi de l'application de la convention par un comité de pilotage

Un comité de pilotage, composé notamment de représentants de la FEPEM et du Conseil départemental, assurera le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du programme, et en communiquera les résultats, sur la base d'indicateurs que les membres dudit comité de pilotage auront préalablement définis.

Article 5 – Durée de la convention, avenant et résiliation

La présente convention est conclue pour deux ans jusqu'au 31 décembre 2021. Elle pourra, en accord avec les deux parties signataires, faire l'objet d'avenant.

Enfin, en cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties, d'un ou plusieurs des engagements contenus dans la présente convention, celle-ci pourra être dénoncée par l'une d'elles. Dans ce cas, cette décision devra être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception et respecter un préavis de trois mois.

Article 6 – Contentieux

Le Tribunal administratif de Paris – 7, rue Jouy 75004 Paris – est compétent se saisir des contestations nées de l'application de la présente convention.

Fait en trois exemplaires originaux à Auch, le 29.11.2019

Pour le Département,
Philippe MARTIN
Président

Pour le Président
et par délégation,
le Directeur Général des Services

Robert ROUQUETTE

Pour la FEPEM
Martine PLANE
Présidente de la Délégation Fepem
Occitanie

Annexe 1 : Programme d'actions.

Contexte et présentation du programme d'actions :

Dans le cadre des politiques sociales mises en œuvre par les Conseils départementaux, certaines personnes, percevant l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ou la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), font le choix de recourir à l'emploi direct ou au mandataire. Ces personnes sont donc particuliers employeurs. Cette convention doit permettre de les informer et de les accompagner par la mise en place de dispositifs spécifiques.

- Cf. fiche 1 : Accompagnement des particuliers employeurs en perte d'autonomie et en situation de handicap

Un accompagnement des acteurs de proximité, équipe médico-social, a été identifié comme nécessaire afin de répondre à leurs questions au sujet de l'emploi à domicile.

- Cf. fiche 2 : Accompagnement des professionnels du conseil départemental intervenants auprès des personnes âgés et en situation de handicap.

Action 1	*Accompagnement des particuliers employeurs en perte d'autonomie et en situation de handicap*
Objectifs	Dans le cadre de cette convention, en partenariat avec le Conseil départemental, des actions seront réalisées à destination des particuliers employeurs, des aidants et des salariés du particulier employeur. Il s'agit, par le biais, des différentes actions menées, de pouvoir informer et accompagner notamment ces particuliers employeurs dans la gestion de la relation avec leur(s) salarié(s).
Pilote	FEPEM
Organisations sollicités	Réseau Particulier Emploi
Descriptif de l'action	Des dispositifs d'accompagnement individuel seront proposés aux particuliers employeurs percevant l'APA ou la PCH. L'objectif est de faciliter l'accès de ces particuliers employeurs à un outillage et à un accompagnement personnalisé afin de les accompagner dans la gestion de la relation de travail avec leur(s) salarié(s). Pour se faire, deux types d'accompagnement sont possibles : - Un premier niveau d'accompagnement via un entretien avec un professionnel qui permettra au particulier employeur d'être accompagné dans la mise en place ou dans la gestion de la relation de travail avec son (ses) salarié(s). Il bénéficiera d'un conseil personnalisé et pourra accéder à un ensemble d'outils notamment via l'Espace Particulier Employeur. 200 accompagnements sont proposés dans le cadre de cette convention. - Un second niveau d'accompagnement via une consultation juridique. Cette consultation doit permettre au particulier employeur d'échanger avec un juriste afin d'être accompagné dans le cadre de la formalisation juridique de la relation de travail et dans l'ensemble des procédures liées à son rôle d'employeur (recrutement, rupture de contrat, gestion courante de la relation, ..). 30 accompagnements sont proposés dans le cadre de cette convention. **<u>Modalités de communication relatives aux dispositifs individuels :</u>** Tous les bénéficiaires de l'APA ou de la PCH auxquels un plan d'aide en emploi direct est notifié, recevront un courrier d'information et un bulletin afin de pouvoir bénéficier des deux accompagnements proposés : - un premier niveau d'accompagnement permettant un conseil et l'accès à des outils adaptés. En acceptant cet accompagnement, la personne devient membre de la FEPEM. - un second niveau d'accompagnement permettant l'accès à une consultation juridique afin de sécuriser la relation d'emploi entre particulier employeur et salariés. Ces deux niveaux d'accompagnement feront l'objet de bulletins distincts. Les modalités d'envoi et de communication sont à prévoir par le Département. Les équipes médico-sociale seront sensibilisées aux 2 dispositifs lors des réunions d'informations et en mesure de faire le lien avec la Fepem selon le besoin du particulier. Ces deux accompagnement pourront également présentés sur le site et / ou sur les supports de communication diffusé par le Département.
Cibles	• Particuliers employeurs âgés, • Particuliers employeurs en situation de handicap, • Environnement proche des personnes âgées et des personnes en situation de handicap : proches aidants.
Budget	6 900€ (cf. Annexe 2)
Calendrier	Démarrage de l'action en janvier 2020 et déploiement sur la continuité de la convention • Elaboration et validation des outils (courrier + bulletin) • Validation du process d'accompagnement • Identification des canaux de diffusion de l'information
Indicateurs de résultats et Eléments de bilan	**Afin d'évaluer la réussite des actions, différents indicateurs seront prévus :** • Nombre d'accompagnement individuel au global par an orientées par les CD • Nombre de permanences juridiques (idem ci-dessus), • Mesure de la satisfaction des particuliers employeurs

Action 2	***Accompagnement des professionnels du conseil départemental intervenants auprès des personnes âgées et en situation de handicap.***
Objectifs	Dans le cadre de cette action, il est prévu d'informer et d'accompagner les équipes médico-sociales qui sont au contact des personnes qui perçoivent l'APA et la PCH. Cette offre dédiée doit permettre de répondre à leurs questions sur l'emploi à domicile notamment en ce qui concerne la relation de travail entre particulier(s) employeur(s) et salarié(s).
Pilote	FEPEM
Organisations sollicités	FEPEM
Descriptif de l'action	Afin d'accompagner les professionnels qui sont en contact avec les particuliers employeurs en perte d'autonomie et en situation de handicap seront mises en place : - 2 Réunions d'information par des juristes experts et des animateurs territoriaux (présentation du secteur, présentation juridique des étapes clefs de la vie du contrat de travail encadrée par la convention collective, transmission des clefs de l'accompagnement en fonction des publics concernés). Un questionnaire de satisfaction sera proposé à l'issue de chacune des réunions. - Une assistance téléphonique à destination des équipes médico-sociales APA et PCH, les agents des MDS, les TS CLIC afin qu'ils puissent bénéficier d'une information en continu. Ils auront ainsi accès directement aux conseils d'un juriste qui pourra leur délivrer une information relative aux références conventionnelles et légales. (*120 appels de 15 minutes*)
Cibles	Les acteurs sur les territoires contribuant à l'accompagnement des personnes âgées et en situation de handicap ou plus spécifiquement à leur maintien à domicile et dépendant du conseil départemental.
Budget	3 900€
Calendrier	Démarrage de l'action en janvier 2020
Indicateurs de résultats et Eléments de bilan	• Nombre d'actions réalisées - nombre et type de réunions, - nombre et type de participants - nombre d'appel des collaborateurs des CD ou partenaire. • Mesure de la satisfaction des Conseils départementaux et autres partenaires • Mesure de la satisfaction des bénéficiaires de l'APA et PCH

ANNEXE n° 2 à la convention Conseil départemental du Gers /FEPEM

relatif à l'accompagnement des particuliers employeurs en situation de perte d'autonomie et de handicap,

Programmation financière prévisionnelle pour la période 2020-2021

		2020	2021	Total
Action 1 - Accompagnement des particuliers employeurs en perte d'autonomie et en situation de handicap				
Dispositif d'accompagnement individuel				
	Premier niveau d'accompagnement (conseil & orientation)	1 200	1 200	2 400
	Second niveau d'accompagnement - Consultation juridique	2 250	2 250	4 500
Sous total Action 1		3 450	3 450	6 900

Action 2 – Accompagnement des professionnels du conseil départemental intervenant dans l'accompagnement des personnes âgés et en situation de handicap				
	Réunion d'information à destination des professionnels du conseil départemental	750	750	1 500
	Mise en place d'une ligne dédiée (120 appels)	2 400	0	2 400
Sous-total Action 2		3 150	750	3 900

ANNEXE N°2 : Programme d'actions

relatif à l'accompagnement des particuliers employeurs en situation de perte d'autonomie et de handicap

Rappel des engagements

	Engagements initiaux	Niveau de réalisation	Actions supplémentaires	Engagements à réaliser
Action 1 - Accompagnement des particuliers employeurs en perte d'autonomie et en situation de handicap				
Réunion d'information *(Nombre de réunions)*	4	0		4
Dispositif d'accompagnement individuel				
1er niveau d'accompagnement : conseil et orientation *(Forfait d'accompagnements) **	200	En cours	200	400
2ème niveau d'accompagnement : consultation juridique *(Forfait d'accompagnements) **	30	30	120	60
Action 2 – Accompagnement des professionnels du Conseil départemental intervenant dans l'accompagnement des personnes âgés et en situation de handicap				
Réunion d'information à destination des professionnels du conseil départemental *(Nombre de réunions)*	2	1		1
Mise en place d'une ligne téléphonique juridique *(Forfait d'appels) **	200	En cours		200

**Les engagements forfaitaires sont donnés à titre indicatif et ne tiennent pas compte des accompagnements et des appels déjà consommés avant le 1er janvier 2022.*

ANNEXE N°3 : Budget

relatif à l'accompagnement des particuliers employeurs en situation de perte d'autonomie et de handicap

Programmation financière prévisionnelle pour la période 2022-2023

	2022	2023	Total
Action 1 - Accompagnement des particuliers employeurs en perte d'autonomie et en situation de handicap			
Réunion d'information	1 400	0	1 400
Dispositif d'accompagnement individuel			
1er niveau d'accompagnement : conseil et orientation *(Forfait de 200 accompagnements) **	2 400	2 400	4 800
2ème niveau d'accompagnement : consultation juridique *(Forfait de 30 accompagnements) **	9 000	9 000	18 000
Sous total Action 1	12 800	11 400	24 200
Action 2 – Accompagnement des professionnels du Conseil départemental intervenant dans l'accompagnement des personnes âgés et en situation de handicap			
Réunion d'information à destination des professionnels du conseil départemental	750	0	750
Mise en place d'une ligne téléphonique juridique *(Forfait de 200 appels) **	1 200	1 200	2 400
Sous-total Action 2	1 950	1 200	3 150
Total	**14 750**	**12 600**	**27 350**

**Les chiffres concernant les forfaits sont donnés à titre indicatif et ne tiennent pas compte des accompagnements et des appels déjà consommés avant le 1er janvier 2022.*

ANNEXE N°4 : LOGO DE LA CNSA

12E02

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA SOLIDARITÉ
Direction Politiques de l'Autonomie
Service Information et Coordination de l'Autonomie

Rapport examiné par la 1ère commission :
Solidarité, santé et protection

OBJET :
Création d'une Aide à la Vie Partagée (AVP).

Pièces jointes ou annexes :	*Néant*

Mes chers collègues,

Suite à la remise du rapport de Denis Piveteau et de Jacques Wolfrom « Demain je pourrai choisir d'habiter avec vous » au Premier ministre le 26 juin 2020, la Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie a été désignée pour piloter un ambitieux projet de déploiement de l'Aide à la Vie partagée (AVP), sur l'ensemble du territoire national.
Cette aide individuelle est destinée à faciliter l'accès des candidats à un mode d'Habitat Inclusif c'est-à-dire « accompagné, partagé et inséré » dans la vie locale.

En écho aux propositions du rapport précité, l'article 34 de la loi de financement de la sécurité sociale de 2021 publiée le 15 décembre 2020, a introduit la possibilité pour les Départements de créer une nouvelle prestation individuelle, l'Aide à la Vie Partagée (AVP), à destination des personnes âgées et en situation de handicap souhaitant s'engager dans ce type d'habitat.

Cette aide individuelle est indirecte car versée aux porteurs de projet. Elle doit contribuer au financement des fonctions d'animation et de coordination du projet de vie sociale au sein de cet habitat Accompagné, Partagé et Inséré (API) en prenant progressivement le relais du forfait habitat inclusif qui avait été instauré par la loi Elan. Elle n'a pas vocation à financer l'accompagnement individuel de la personne pour la réalisation des actes de la vie quotidienne (aide à l'autonomie et surveillance), ni le suivi des parcours individuels ou la coordination des interventions médico-sociales.

Afin d'accélérer le déploiement de l'Aide à la Vie Partagée, un concours spécifique de la CNSA a été instauré qui garantit le financement à hauteur de 80% des dépenses engagées par le Département pour la période 2023-2029 pour les aides à la vie partagée.
Sa mobilisation s'appuie sur un accord pour l'habitat inclusif passé entre le Département, la CNSA et l'Etat qui sera soumis à votre validation lors de cette séance.

La mise en place de l'Aide à la Vie Partagée repose donc sur le volontariat des Départements. Le Département du Gers soucieux de développer l'Habitat inclusif sur son territoire a manifesté, dès mars 2021, son intérêt pour déployer l'Aide à la Vie Partagée.

Il vous est proposé de créer une Aide à la Vie Partagée départementale dont les modalités d'instruction et d'attribution ainsi que les conditions dans lesquelles elle cesse de plein droit, devront être définies dans le Règlement d'Action Sociale soumis à votre validation lors de cette séance.

Au vu de ces éléments, je vous demande de bien vouloir créer l'Aide à la Vie Partagée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

LE DÉPARTEMENT

12E03

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA SOLIDARITÉ
Direction Politiques de l'Autonomie
Service Information et Coordination de l'Autonomie

Rapport examiné par la 1ère commission :
Solidarité, santé et protection

OBJET :
Prestation de Compensation du Handicap (PCH) : Remise gracieuse de dettes

Comptabilité des affectations :

Chapitre 65 article 6577 fonction 52
Enveloppe n°38358
remise gracieuse PCH
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	980,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	980,00 €
Proposé	974,15 €

Pièces jointes ou annexes :	*Tableau*

Mes chers collègues,

J'ai l'honneur de vous informer que des bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), figurant au tableau ci-joint, sont redevables de créances envers le Département et ont sollicité une remise gracieuse de dettes.

Je vous propose de donner une suite favorable à leur demande.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

Remise gracieuse de dettes

Conseil Départemental du 24 juin 2022

Prénom et nom du bénéficiaire	Date d'émission du titre	Montant de la remise gracieuse
F. O…..	10 mars 2021	190,54 €
F. O…..	31 mars 2022	134,26 €
A. D….., représentant légal de l'enfant M. M…..	31 mars 2022	649,35 €

12E04

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA SOLIDARITÉ
Direction Politiques de l'Autonomie
Service Prestations Autonomie

Rapport examiné par la 1ère commission :
Solidarité, santé et protection

OBJET :
Dispositif de Téléassistance - actualisation des tarifs et du barème d'intervention de l'aide sociale.

Pièces jointes ou annexes :	*Barème intervention aide sociale*

Mes chers collègues,

Le 26 février 2021, l'Assemblée Départementale a confié, dans le cadre d'une concession de service public, la gestion du dispositif de téléassistance pour les personnes âgées et les personnes handicapées au groupement Europ Téléassistance / Europ Assistance France, pour une durée de 5 ans, à compter du 1er avril 2021.

Conformément aux dispositions de l'article 16 du contrat, le concessionnaire propose une évolution des tarifs du service.

Cette révision tient compte non seulement de l'augmentation de l'indice des prix des prestations des services d'aide et d'accompagnement à domicile, mais aussi de la diminution du coefficient lié à la baisse du montant des interventions facturées en 2021 par le SDIS par rapport à l'année de référence de 2019.

Ainsi, après application des formules de révision successives prévues à l'article susvisé, il est proposé de porter les tarifs des prestations de base et des prestations optionnelles ainsi qu'il suit, soit une diminution de 2,9 % par rapport aux tarifs en vigueur depuis le 1er avril 2021.

Prestations	Tarifs 2021 € TTC	Tarifs 2022 € TTC
Prestation base téléphone fixe	9,20	**8,94**
Prestation base sans téléphone fixe	14,48	**14,06**
Options		
Détecteur de chute	5,20	**5,04**
Détecteur de fumée	3,00	**2,91**
Détecteur d'activité	7,08	**6,87**
Chemin lumineux	10,08	**9,79**
Bandeau LED	3,00	**2,91**
Téléassistance mobile	19,20	**18,64**

Le barème d'intervention de l'aide sociale du Conseil Départemental pour l'accès à cette prestation se trouve, en conséquence, modifié conformément à la proposition figurant en annexe.

Je vous demande de vous prononcer sur la diminution des tarifs du service de téléassistance et sur la modification du barème d'intervention de l'aide sociale départementale pour l'accès à ce service.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

BAREME D'INTERVENTION DE L'AIDE SOCIALE
pour l'accès au service de téléassistance - EUROP ASSISTANCE
(basé sur le barème de ressources mensuelles - *CNAV 2022 annexe 2*)

Ressources* mensuelles		Décomposition de la prise en charge de l'abonnement mensuel Solution ligne fixe ou numérique			Décomposition de la prise en charge de l'abonnement mensuel Solution réseau mobile			Décomposition de la prise en charge de l'abonnement mensuel Détecteur de chute		
Personne seule	Ménage	Reste à charge de l'usager	Participation du Département	Total abonnement mensuel	Reste à charge de l'usager	Participation du Département	Total abonnement mensuel	Reste à charge de l'usager	Participation du Département	Total abonnement mensuel
Jusqu'à 1 043 €	Jusqu'à 1 754 €	2,25	6,69	8,94	3,50	10,56	14,06	1,25	3,79	5,04
de 1 043,01 à 1 301 €	de 1 754,01 à 1 986 €	4,45	4,49	8,94	7,00	7,06	14,06	2,50	2,54	5,04
> ou = à 1 301,01 €	> ou = 1 986,01 €	8,94	0,00	8,94	14,06	0,00	14,06	5,04	0,00	5,04

*** <u>Ressources prises en compte</u> :**

. Toutes les ressources figurant sur la déclaration de revenus : pensions, retraites, rentes, avant abattement

. Toutes les ressources figurant sur la déclaration de revenus sur les lignes : "revenus de capitaux mobiliers déclarés", "revenus fonciers nets"

12E05

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA SOLIDARITÉ
Direction Politiques de l'Autonomie

Rapport examiné par la 1ère commission :
Solidarité, santé et protection

OBJET : **Modification du Règlement Départemental d'Action Sociale (RDAS).**

Pièces jointes ou annexes :	*AVP - Aide à la vie partagée - Compilation_Filigrane*

Mes chers collègues,

L'article L121-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit que « le Conseil départemental adopte un Règlement Départemental d'Aide Sociale (RDAS) définissant les règles selon lesquelles sont accordées les prestations d'aide sociale relevant du département ».

Ce document a vocation à renseigner les usagers sur leurs droits et les conditions d'accès aux prestations délivrées par la collectivité territoriale et garanties par la loi, mais aussi celles à l'initiative des élus en ayant délibéré en Assemblée Départementale. Lorsque le Département en fait le choix politique, des aides plus favorables à celles prévues par la loi sont délibérées par l'Assemblée au bénéfice des Gersois.

Le RDAS est également un document d'informations générales à l'attention de tous. C'est donc aussi pour rendre lisible l'ensemble des évolutions de ces prestations, et des efforts consacrés dans des domaines aussi variés que l'insertion, l'enfance, l'autonomie, l'action sociale territoriale ou même le logement, que la réédition complète du RDAS a été adoptée en plusieurs étapes du 3 juillet 2020 au 16 avril 2021 et réactualisée le 10 décembre 2021.

Il comporte cinq livrets, actualisés en fonction des évolutions réglementaires et organisationnelles des dispositifs qu'ils présentent.

Au-delà des rectifications de forme, l'objet de ce rapport est de vous présenter les modifications apportées afin d'adopter l'actualisation pour 2022 de ce document.

Cette actualisation porte sur 3 des 5 livrets :
- Insertion, prévention, santé et logement ;
- Enfance Famille ;
- Politiques de l'autonomie.

I – <u>Insertion, prévention, santé et logement</u>

L'actualisation du livret «Insertion, prévention, santé et logement» a pour objectif d'intégrer la gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes, transféré à la Direction Insertion et Solidarités Actives depuis le 10 janvier 2022, et à cet effet :

- de mettre à jour la fiche « Fonds d'aide aux Jeunes » en indiquant les coordonnées de la Direction Insertion et Solidarités Actives ;

- d'insérer dans les annexes du livret «Insertion, prévention, santé et logement», le Règlement intérieur du Fonds d'Aide aux Jeunes qui a été actualisé par délibération n°CD220318 12D02.

II- Enfance Famille

L'actualisation du livret Enfance Famille a pour objectif de prendre en compte le changement intervenu dans la gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes, qui ne relève plus de la Direction Enfance Famille depuis le 10 janvier 2022.

III – Politiques de l'autonomie

L'actualisation du livret Politiques Autonomie a pour objectif :

- De mettre à jour la fiche « **Aide sociale à l'hébergement pour personnes handicapées** » dans la rubrique « Procédure d'attribution » (p 33) chapitre Prise d'effet de la décision et durée de l'aide en remplaçant :
« La durée de l'aide est conditionnée par la décision de la CDAPH » par « La décision d'orientation vers un établissement est attribuée par la CDAPH. La décision de prise en charge au titre de l'aide sociale à l'hébergement par le Département est accordée pour une durée de 3 ans en vue de la réévaluation périodique de la situation du bénéficiaire » ;

- De mettre à jour la fiche **« Aide sociale à l'hébergement pour personnes handicapées »** dans la rubrique « Dispositions particulières » (p 34) avant le paragraphe titré « Dérogation amendement Creton », en insérant un nouveau paragraphe titré « Prises en charge des périodes d'essai et des séjours de courte durée » comprenant les dispositions suivantes :

Période d'essai en établissement :

Pour les personnes bénéficiant d'une décision d'orientation CDAPH en établissement ou service d'aide par le travail, la période d'essai en établissement **d'une durée inférieure à 6 mois** est éligible à l'aide sociale.

Séjour de courte durée :

- Bénéficiaire de l'aide sociale résidant en établissement : le séjour de courte durée (stage), de l'établissement d'origine vers un autre établissement, ne donne pas lieu à une nouvelle décision d'aide sociale. L'établissement d'accueil peut, par convention, voir ses frais d'hébergement réglés par l'établissement d'origine qui continuera à percevoir les frais de séjour en application de la décision d'admission à l'aide sociale initiale.

- Pour les personnes à domicile, les séjours de courte durée (stage) supérieurs à 5 jours ouvrés, sont éligibles à l'aide sociale. Une décision d'orientation CDAPH est obligatoire et doit correspondre au type d'établissement accueillant le demandeur.

- Les séjours de courte durée (stage) inférieurs à 5 jours ouvrés, ne sont pas éligibles à l'aide sociale, quelle que soit l'orientation CDAPH.

- De mettre à jour la fiche « **Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile**» dans la rubrique Dispositions financières chapitre versement de l'APA p. 52 en remplaçant les 3 premiers paragraphes par :

« Pour les bénéficiaires dont les interventions sont réalisées en mode emploi direct et/ou mandataire, l'APA est versée mensuellement à son bénéficiaire sous forme de Chèque Emploi Service Universel (CESU).

Le nombre et le montant des CESU transmis mensuellement et à terme échu correspondent au plan d'aide attribué. Les CESU rémunèrent les frais de personnel ; la valeur faciale est minorée de la participation due par le bénéficiaire. La part correspondant aux cotisations sociales minorées de la participation est versée sur le compte bancaire du bénéficiaire au fur et à mesure de l'encaissement des titres CESU. L'allocataire a l'obligation de déclarer mensuellement les salaires versés et de régler la part relative aux cotisations sociales auprès de l'URSAAF CESU. Il peut choisir de recevoir les CESU soit sous format papier directement à son domicile, soit sous format électronique (Compte Solidarité Gers) auquel cas son compte personnel sera directement chargé du montant correspondant au montant de l'aide allouée.

Pour les bénéficiaires dont les interventions sont réalisées par un prestataire, l'APA est versée mensuellement directement au service prestataire par le biais de la télétransmission, en fonction du nombre d'heures réalisées dans le cadre du plan d'aide attribué, sur présentation de factures. »

- De mettre à jour la fiche « **Téléassistance pour les personnes âgées et handicapées** » p 62 en modifiant les références juridiques s'y rapportant par l'intégration de la délibération du 24 juin 2022 portant actualisation des tarifs et du nouveau barème d'aide sociale et mise à jour de la fiche « Annexe 4 : Barème d'intervention de l'aide sociale » pour la téléassistance p 92.

- De mettre à jour la fiche « **Prestation de Compensation du Handicap** » p 68 en intégrant une nouvelle aide, la prestation de compensation du handicap (PCH) parentalité issue du décret n° 2020-1826 du 31 décembre 2020 relatif à l'amélioration de la prestation de compensation du handicap pour les parents en situation de handicap ;

- De mettre à jour la fiche « **Prestation de Compensation du Handicap** » dans la rubrique « Procédure d'attribution » chapitre Traitement de la demande page 70 en modifiant le dernier paragraphe comme suit : « la décision est notifiée au bénéficiaire par la MDPH. Le département adresse ensuite à l'intéressé un arrêté de paiement de la PCH indiquant toutes les dispositions relatives au versement et au contrôle de la prestation. Cet arrêté comporte une partie intitulée « Demande de mise en paiement de la prestation » qui devra obligatoirement être complétée et retournée pour permettre la liquidation de la prestation. »

- De mettre à jour la fiche « **Prestation de Compensation du Handicap** » rubrique « Dispositions financières » chapitre Modalités de versement (page 73) en intégrant :

- au deuxième paragraphe que « La prestation de compensation est versée mensuellement par le Département sur un compte bancaire ouvert au nom du bénéficiaire, ou sous forme de chèques emploi service universel (CESU) pour l'aide humaine en mode emploi direct (hors accueil familial et bénéficiaires de la majoration pour tierce personne ou prestation compensatoire pour le recours à une tierce personne) »
- au septième paragraphe que « Pour les aides payées mensuellement, le bénéficiaire pourra demander que les versements soient ajustés à due concurrence du montant réellement dépensé dans l'attente d'une révision de leur aide. Si le Département constate lors d'un contrôle d'effectivité de l'aide que les justificatifs présentés sont en deçà du montant accordé par la CDAPH (moins de 50% d'effectivité), les versements automatiques pourront être suspendus et une saisie de la MDPH par le Département sera effectuée en vue d'une réévaluation de la situation. »

- D'intégrer **une annexe supplémentaire** p.97 ANNEXE 7 : Détail des aides de la PCH.

- D'intégrer un nouveau paragraphe avant les annexes : l'Habitat inclusif et l'aide à la vie partagée dont la fiche est annexée au présent rapport.

Je vous remercie de prendre acte des modifications apportées au Règlement Départemental d'Action Sociale, et d'approuver les fiches modifiées, figurant en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

Fiche : **L'HABITAT INCLUSIF ET L'AIDE A LA VIE PARTAGÉE**

Références légales

- L'article 129 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN) définit l'habitat inclusif au sein de l'article L.281-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles et créant un « forfait habitat inclusif » pour le financement du projet de vie sociale partagée par l'article L. 281-2 du code de l'action sociale et des familles ;
- L'article 20 de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) donnant « l'autorisation pour les bailleurs sociaux d'attribuer en priorité à des personnes en perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap des logements construits ou aménagés spécifiquement » ;
- Le décret n° 2019-629 du 24 juin 2019 relatif aux diverses dispositions en matière d'habitat inclusif pour les personnes handicapées et les personnes âgées mentionné au titre VIII du livre II du code de l'action sociale et des familles ;
- L'Article 34 de la loi n° 2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021;
- L'Article L.281-2-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles précisant les conditions d'attribution de « l'Aide à la Vie Partagée ».

L'HABITAT INCLUSIF

DEFINITION

L'habitat inclusif est un habitat accompagné, partagé et inséré dans la vie locale. Il participe au développement d'une société plus inclusive dans un environnement urbain et à la promotion d'une nouvelle forme d'habiter adaptée à une société de la longévité.

Il est destiné principalement aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes. Il s'agit de petits ensembles de logements indépendants, caractérisés par des espaces de vie individuelle associés à des espaces de vie partagée, dans un environnement adapté, sécurisé et à proximité de services (services publics, transports, commerces, sanitaires, sociaux et médico-sociaux). Ce mode d'habitat est assorti d'un projet de vie sociale et partagée, co-construit avec les habitants.

L'habitat inclusif repose sur 3 piliers :

- L'inclusion sociale ;
- Une vie autonome ;
- Un cadre sécurisant.

<u>TYPES D'HABITAT CONCERNÉS</u>

L'habitat inclusif constitue la résidence principale de la personne qui peut être locataire, propriétaire ou sous-locataire. Il s'agit d'un logement pérenne.

Il peut être constitué :

- Dans le parc privé, dès lors que la conception du logement ou de l'immeuble ou groupe d'immeubles permet de répondre aux exigences de l'habitat inclusif (logements autonomes et locaux communs permettant de mettre en œuvre les activités définies par le projet de vie sociale et partagée) ;
- Dans le parc social de manière générale, l'habitat inclusif doit se constituer dans le respect des règles de droit commun.

Quelle que soit la configuration choisie, l'habitat doit être constitué à minima d'un logement privatif.

L'habitat peut prendre différentes formes :

- Un logement meublé ou non, loué dans le cadre d'une colocation ;
- Un ensemble de logements autonomes, meublés ou non, et situé dans un immeuble comprenant un/des espaces communs affectés au projet de vie sociale et partagée.

Compte tenu du public auquel il s'adresse, l'habitat doit :

- respecter des exigences d'accessibilité ;
- comporter les équipements, le cas échéant en matière de domotique, et les aménagements ergonomiques, adaptés aux besoins des personnes.

L'habitat inclusif correspond donc à un ensemble de logements indépendants ou intégrés à un autre ensemble architectural, à « taille humaine », caractérisé par des espaces privatifs pour une vie individuelle garantissant l'intimité et associés à des espaces communs de vie partagée, dans un environnement adapté et sécurisé, permettant la réalisation d'un projet commun de vie sociale.

L'entrée dans un habitat inclusif est fondée sur le libre choix. Elle s'inscrit en dehors de tout dispositif d'orientation sociale ou médico-sociale (orientation MDPH ou GIR) et est indépendante de toute attribution d'aides à l'autonomie, que ce soit la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ou l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

L'AIDE A LA VIE PARTAGEE (AVP)

CONDITIONS GENERALES D'OCTROI

Les occupants d'un habitat, reconnu habitat inclusif par le Département, peuvent bénéficier d'une aide à la vie partagée leur permettant de financer le projet de vie

sociale et partagée, qui sera versée directement à la personne morale 3P (porteuse de Projet de vie sociale et partagée), s'ils remplissent les conditions d'octroi définies ci-dessous.

Le bénéfice de l'aide est subordonné à la signature, au titre des logements concernés, d'une convention entre le Département et la personne morale porteuse du projet de vie sociale et partagée.

Un accord pour l'habitat inclusif, passé entre le Département, l'Etat et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, fixe les conditions, portant notamment sur le montant de l'aide et ses conditions d'attribution, qui ouvrent droit au versement par la Caisse d'un concours pour le financement des dépenses départementales d'aide à la vie partagée.

DEFINITION DE L'AIDE

L'aide à la vie partagée est une aide individuelle concourant à solvabiliser les personnes faisant le choix d'habiter dans un habitat inclusif.

L'aide est destinée à financer :

- l'animation de l'habitat Inclusif ;
- la coordination du projet de vie sociale et partagée ;
- la régulation du « vivre ensemble », à l'intérieur comme à l'extérieur de l'habitat (entourage, voisinage, services de proximité).

Elle n'a pas vocation à financer l'accompagnement individuel de la personne pour la réalisation des actes de la vie quotidienne (aide à l'autonomie et surveillance), ni le suivi des parcours individuels ou la coordination des interventions médico-sociales.

PERSONNES POUVANT BENEFICIER DE L'AIDE

Les personnes éligibles à l'aide à la vie partagée sont :

- Les personnes en situation de handicap, sans limite d'âge, qui bénéficient d'un droit ouvert à la MDPH (AAH, PCH, RQTH, CMI, etc.) ou d'une pension d'invalidité délivrée par la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) et sans condition de ressources ;
- Les personnes âgées de plus de 65 ans, sans condition de ressources.

DEPENSES POUVANT ÊTRE FINANCEES PAR L'AIDE

La prestation d'animation de vie partagée s'appuie sur le projet de vie sociale et partagée de chaque habitat inclusif considéré (caractéristiques et intensité) ainsi que la configuration des lieux et le mode d'habiter (espaces de vie individuelle et espaces de vie partagée, volonté des habitants d'y habiter, modalités de relations et de contractualisation entre les habitants et les services de soins ou médico-sociaux, situation géographique, etc.).

Les fonctions susceptibles d'être financées par l'aide à la vie partagée relèvent de cinq domaines :

- La participation sociale des habitants, le développement de la citoyenneté et du pouvoir d'agir;
- La facilitation des liens d'une part entre les habitants (réguler les conflits, gérer les événements particuliers comme les décès, les arrivées, les départs etc.) et d'autre part entre les habitants et l'environnement proche dans lequel se situe l'habitat (réguler le « vivre ensemble » à l'extérieur de l'habitat, faciliter les liens avec le voisinage, les services de proximité, la personne porteur de projets, faciliter l'utilisation du numérique etc.) ;
- L'animation du projet de vie sociale et des temps partagés, la gestion et la régulation de l'utilisation partagée des espaces communs, voire des circulations, ainsi que la programmation de sorties, achats, visites, interventions culturelles, sportives, fêtes, évènements de type familial, ou au sein du collectif ;

- La coordination au sein de l'habitat des intervenants permanents et ponctuels (hors accompagnement médico-social ou social), en jouant un rôle d'alerte/vigilance, de veille ou de surveillance bienveillante pour la sécurité des habitants dans tous les domaines (logement, approvisionnement, etc.) ;
- L'interface technique et logistique des logements en lien avec le propriétaire (selon convention) et selon le contenu de la prestation de service.

DEPÔT DE LA DEMANDE

L'aide à la vie partagée est sollicitée sur simple demande formulée par l'occupant de l'habitat inclusif reconnu habitat inclusif par le Département.

L'occupant doit apporter la preuve qu'il relève bien d'un des publics pouvant bénéficier de l'aide à la vie partagée.

CONDITIONS TENANT A L'OUVERTURE DES DROITS

L'aide est ouverte de plein droit si les trois conditions cumulatives sont remplies :

- La personne occupe pleinement un habitat reconnu habitat inclusif par le Département ;
- La personne relève des publics éligibles à l'aide à la vie partagée ;
- la personne morale 3P a signé une convention spécifique avec le Département du Gers concernant cet habitat inclusif et le projet de vie sociale et partagée correspondant à la mobilisation de l'aide à la vie partagée.

L'ouverture des droits est déclenchée dès la date d'intégration du logement pour chaque habitant remplissant les conditions d'octroi et si la demande a été déposée dans les deux mois qui suivent ce jour. Sinon, l'ouverture des droits débutera deux mois avant la date de dépôt de la demande.

Comme pour toutes prestations individuelles, le domicile de secours s'applique.

Le recours en récupération ne s'applique pas.

MONTANT DE L'AIDE

Le montant de l'aide versée est déterminé dans la convention signée entre le Département et la personne morale 3P. Il est identique pour tous les habitants au sein d'un même habitat.

Il ne peut pas excéder un montant plafond de 7 000 euros par an (sur 12 mois consécutifs) et par habitant remplissant les critères d'éligibilité.

Ce montant est modulable en fonction de l'intensité du projet de vie sociale et partagée porté au titre notamment de :

- La participation sociale des habitants et du développement de la citoyenneté,
- Du vivre ensemble au sein de l'habitat et en interaction avec son environnement de proximité ;
- De la programmation et de l'animation du projet de vie sociale et partagée et de l'utilisation des espaces partagés,
- Des besoins en coordination des intervenants et en veille active,
- Des besoins en facilitation entre les habitants et le bailleur ou propriétaire sur les questions liés au logement.

DECISION D'ATTRIBUTION

L'aide à la vie partagée est accordée par décision du Président du Conseil départemental et servie par le Département directement à la personne morale 3P.

NOTIFICATION DE LA DECISION

La décision relative à l'aide à la vie partagée est notifiée à l'occupant de l'habitat inclusif qui a sollicité l'aide ainsi qu'à la personne morale 3P.

La notification de décision mentionne :

- La date d'ouverture des droits,
- Le montant de l'aide attribuée, déterminé selon le projet de vie social et partagée établi pour l'habitat inclusif en cause et la convention signée entre le Département et la personne morale porteuse dudit projet partagé.

MODALITE DE VERSEMENT

L'aide à la vie partagée est versée directement à la personne morale 3P (Porteur du projet de vie social et partagée) en sa qualité de « tiers bénéficiaire » selon les modalités définies par la convention signée entre la personne morale 3P et le Département.

Le versement effectif de l'aide est conditionné à l'intégration effective dans l'habitat inclusif de la personne remplissant les critères d'éligibilité. Tout mois commencé est dû par le Département, quel que soit le jour d'entrée ou de sortie de la personne éligible dans l'habitat inclusif. Il en est de même pour les départs.

Les périodes d'hospitalisations ou tout autre séjour en faveur de l'état de santé ou du bien-être de l'habitant sans rupture du bail ou de la colocation donnent lieu au maintien de l'AVP.

CONDITIONS TENANT AUX CONTRÔLES

L'aide à la vie partagée doit être utilisée pour des dépenses conformes à sa destination. La personne morale 3P devra justifier de l'utilisation de l'aide conformément aux dispositions de la convention signée entre le Département et la personne morale 3P.

CONDITION DE RETRAIT

L'aide à la vie partagée cesse de plein droit pour les motifs suivants :

- Le bénéficiaire ne remplit plus les conditions d'éligibilité en application du présent RDAS ;
- le bénéficiaire quitte définitivement l'habitat inclusif (retour dans un logement ordinaire, entrée en établissement …) ;
- le bénéficiaire décède ;
- la convention entre le Département et la personne morale 3P est expirée, dénoncée, résiliée
  ou devenue caduque.

LES RECOURS EN MATIERE d'AIDE A LA VIE PARTAGEE

- **LE RECOURS ADMINISTRATIF PREALABLE**

Un recours administratif peut être exercé contre la décision prise par le Président du Conseil départemental, devant l'auteur de cette décision, à titre préalable et obligatoire à tout recours contentieux.

Ce recours administratif préalable doit être motivé, adressé de préférence par lettre recommandée avec avis de réception à Monsieur le Président du Conseil départemental, dans un délai deux mois à réception de la décision contestée.

Le Président du Conseil départemental prend une nouvelle décision confirmant ou infirmant la décision initiale. Celle-ci est notifiée à l'intéressé dans les mêmes conditions que la décision initiale.

Le silence gardé pendant plus de deux mois à compter de la réception de ce recours par le Président du Conseil départemental vaut décision de rejet du recours (rejet implicite).

Un recours administratif peut être formulé à l'encontre de la décision de l'aide à la vie partagée.

Ce recours administratif peut notamment porter sur :

- la date d'ouverture des droits à l'aide à la vie partagée.

Celle-ci est arrêtée lorsque les trois conditions cumulatives sont remplies ; elle est donc liée, à la date d'entrée effective dans l'habitat reconnu inclusif par le Département, la date de reconnaissance de l'éligibilité de l'occupant à l'aide sollicitée et la date de signature de la convention spécifique entre le Département et la personne morale 3P qui mentionne explicitement le montant de l'aide à la vie partagée et les prestations attendues ou mise en œuvre par le porteur ;

- le montant de l'aide à la vie partagée.

Celui-ci reste déterminé par l'intensité du projet de vie sociale et partagée élaboré avec et pour les habitants de l'habitat reconnu inclusif par le Département et la convention

signée entre le Département et la personne morale 3P au regard des prestations attendues et mises en œuvre.

- **LE RECOURS CONTENTIEUX**

Un recours contentieux peut être formé devant le juge administratif auprès du Tribunal administratif, dans un délai de deux mois uniquement après réception de la décision du recours administratif préalable obligatoire ou du rejet implicite.

- **PERSONNES HABILITEES A EXERCER LE RECOURS**

Dans un délai de 2 mois après la notification de décision, le recours peut être formé par le demandeur, ses débiteurs d'aliments, l'établissement ou le service qui fournit les prestations, le maire, le Président du Conseil départemental, le représentant de l'Etat dans le département, les organismes de sécurité sociale et de mutualité sociale agricole intéressés ou par tout habitant ou contribuable de la commune ou du département ayant un intérêt direct à la réformation de la décision.

Le requérant peut être assisté ou représenté par le délégué d'une association régulièrement constituée depuis cinq ans au moins pour œuvrer dans les domaines des droits économiques et sociaux des usagers ainsi que dans ceux de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion et la pauvreté.

Règlement Départemental d'Aide Sociale

Insertion, Prévention Santé, Logement

Juin 2022

LE DÉPARTEMENT

INSERTION, PRÉVENTION SANTÉ ET LOGEMENT

INSERTION SOCIO PROFESSIONNELLE 3

RSA - Allocation 5
RSA - Accompagnement 8
Programme Départemental d'Insertion – Prestations d'Accompagnement 10
Fonds d'Urgence Départemental. 13
Programme Départemental d'Insertion - Aides Individuelles 11
Fonds d'aide aux jeunes 15

PRÉVENTION SANTE 17

LA VACCINATION 19
LE CeGIDD 20
Le Centre de Lutte Anti Tuberculeux (CLAT) 22

LOGEMENT 25

Fonds Solidarité Logement (FSL) 27

ANNEXES 31

Liste et adresses des Maisons Départementales des Solidarités 33
Règlement des aides individuelles du Programme Départemental D'insertion 35
Fonds d'Urgence Départemental Règlement intérieur : actualisation du 3 juillet 2020 . . . 40
Le règlement intérieur du FAJ 42
Le calendrier vaccinal 56
Critères et barèmes FSL 59

TEMPORAIRE

INSERTION SOCIO PROFESSIONNELLE

TEMPORAIRE

Fonds d'aide aux jeunes

Références légales
Articles L263-3, L263-4, du code de l'action sociale et des familles (CASF).

Délibération 12D02 du 18 mars 2022 portant sur la participation financière pour l'année 2022 au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et actualisation du Règlement intérieur

TEMPORAIRE

Nature de la prestation

Le FAJ (Fonds d'aide aux jeunes) est un dispositif départemental de secours temporaire qui permet aux jeunes de bénéficier d'un soutien financier dans le cadre d'un accompagnement socio-professionnel.

Les aides, versées directement au jeune ou à un prestataire (centre de formation, auto-école, etc.), peuvent prendre la forme :

- ◊ de dons ou de prêts remboursables (qui peuvent également s'associer),
- ◊ d'aides financières individuelles ou collectives pour aider à la réalisation d'un projet d'insertion,
- ◊ d'aides d'urgence ponctuelles, débloquées sous 48 heures.

Bénéficiaires

Tout jeune âgé de 18 à 25 ans, français ou étranger en situation de séjour régulier en France, en difficulté d'insertion socio-professionnelle

Conditions d'attribution

Un règlement intérieur propre au FAJ définit le montant, les conditions d'octroi et la procédure d'attribution du FAJ (voir en annexe).

Procédure d'attribution

La demande est présentée par un professionnel habilité (un référent ASE, un conseiller de la Mission locale, un assistant social, etc.). Les demandes d'aides sont instruites lors d'une réunion pluridisciplinaire. Les aides d'urgence sont traitées en temps réel avec la Mission Locale pour l'Emploi. Les mesures d'accompagnement social nécessaires au jeune y sont également décidées.

Dispositions particulières

Le Conseil Départemental a confié la gestion du FAJ à la Mission Locale pour l'Emploi du Gers, qui assure des permanences sur plusieurs villes du département.

Dispositions financières

Le montant maximum annuel des aides individuelles est plafonné. Le montant de l'aide au permis de conduire est également fixé chaque année.

En règle générale, la saisine du FAJ est prioritaire par rapport à celle des aides financières de l'ASE.

Le FAJ ne peut se substituer aux services et aux dispositifs de droit commun existants (revenu de solidarité active, complémentaire santé solidaire, fonds solidarité logement, etc.) ;

Le fonds d'aide aux jeunes est abondé par une subvention du Conseil départemental, d'autres collectivités territoriales volontaires ainsi que des organismes sociaux.

Voie de recours

Toute décision de rejet explicite ou implicite d'une demande de fonds d'aide aux jeunes peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de la date de notification. Un recours gracieux préalable est également envisageable et entraine, lorsqu'il est exercé dans le délai de 2 mois, de conserver la possibilité d'exercer le recours contentieux dans le délai de 2 mois à compter de la nouvelle décision

Service contact du CD 32

Le conseiller à la Mission locale, l'assistante sociale du secteur de votre domicile, le référent Aide Sociale à l'Enfance.

Mission Locale pour l'emploi du Gers **05 62 05 32 32**

Carte des MDS

https://www.gers.fr/aides-infos-pratiques/dispositifs-et-structures-daide-sociale/maisons-departementales-des-solidarites-mds

Auch - **05 62 67 18 27** ou **05 62 67 17 82**
Fleurance - **05 81 32 35 20**
L'Isle-Jourdain - **05 31 00 45 15**
Condom **- 05 31 00 45 45**
Mirande - **05 31 00 46 57**
Nogaro - **05 31 00 46 01**

Ou

Direction Insertion et Solidarités Actives
81, route de Pessan
BP 20569 - 32022 AUCH cedex 9
05 81 32 31 39
disainsertionjeunes@gers.fr

TEMPORAIRE

ANNEXES

Le règlement intérieur du FAJ

DIRECTION GENERALE ADJOINTE SOLIDARITE
Direction Insertion et Solidarités Actives

Fonds d'Aide aux Jeunes - FAJ - Règlement intérieur

TEMPORAIRE

Préambule

L'objet du Fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté (FAJ) est défini par l'article 51 de la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et l'article L263-3 du Code de l'action Sociale et des Familles, modifié par la Loi n°2013-403 du 17 mai 2013 - art. 1 (V).

« Le département est compétent pour attribuer aux jeunes en difficulté, âgés de dix-huit à vingt-cinq ans, des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.

A cette fin, il est créé dans chaque département un fonds d'aide aux jeunes, placé sous l'autorité du président du conseil départemental. Ce fonds se substitue à celui ayant le même objet institué dans le département avant l'entrée en vigueur de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Le financement du fonds d'aide aux jeunes est assuré par le département. Les autres collectivités territoriales, leurs groupements et les organismes de protection sociale peuvent y participer. »

Le règlement intérieur du fonds est adopté par le conseil départemental.

« Il détermine les conditions et les modalités d'attribution des aides, notamment en cas d'urgence, et les conditions de mise en œuvre des mesures d'accompagnement.

Aucune durée minimale de résidence dans le département n'est exigée pour l'attribution d'une aide du fonds.

Tout jeune bénéficiaire d'une aide du fonds fait l'objet d'un suivi dans sa démarche d'insertion.

Les aides du fonds d'aide aux jeunes sont attribuées sans qu'il soit tenu compte de la participation pouvant être demandée aux personnes tenues à l'obligation alimentaire à l'égard de l'intéressé. »

Principes généraux de fonctionnement du Fonds d'Aide aux Jeunes :

Titre I - L'administration du fonds :

Article 1 - Gestion financière et comptable -

La gestion financière et comptable du fonds d'aide aux jeunes est déléguée à la Mission Locale pour l'Emploi du Gers, 7 rue Arago, 32000 Auch.

Cette délégation est régie par une convention entre le Conseil Départemental et la Mission Locale pour l'Emploi.

TEMPORAIRE

Article 2 - Comité de pilotage -

Il est créé un comité de pilotage (COPIL) du Fonds d'Aide aux Jeunes, présidé par le Président du Conseil Départemental ou son représentant.

2-1 Composition du COPIL :

Représentants du Département :

- un-e élu-e,
- la Directrice Générale Adjointe Solidarité (DGAS),
- la Directrice Insertion et Solidarités Actives,
- la Directrice adjointe Insertion et Solidarités Actives
- la Directrice Enfance Famille, ou sa suppléante.

Représentants des financeurs :

- le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), ou son représentant,
- le Président de la communauté d'agglomération du Grand Auch, ou son représentant,
- le Président de l'association des maires, ou son représentant.

Sont associés à titre d'experts :

- un représentant de la Direction de la Mission Locale pour l'Emploi (MLE)
- le Directeur Action Sociale Territoriale (DAST), ou son suppléant.

2-2 Fonctionnement :

Le comité de pilotage du FAJ se réunit au moins 1 fois par an. Il est chargé de proposer toute modification au règlement intérieur, d'approuver le budget et le résultat de l'exercice, d'analyser le dispositif et de piloter son évolution.

Le comité de pilotage du FAJ délègue l'attribution des aides financières à une commission d'examen des dossiers qui se réunit au moins 11 fois par an à la Mission Locale pour l'Emploi.

Article 3 – Commission d'examen des demandes d'aides -

3.1 Composition :

- pour le Département : la Directrice Insertion et Solidarités Actives ou son adjointe,

  Un représentant du service de l'Aide Sociale à l'Enfance, Direction Enfance Famille, participe à l'examen des demandes d'aides en qualité de personne qualifiée,

- pour la Caisse d'Allocations Familiales : le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales ou son représentant,
- pour Grand Auch Cœur de Gascogne : le Directeur de la Communauté d'agglomération du Grand Auch ou son représentant,
- pour la Mission Locale pour l'Emploi : un représentant de la Direction de la Mission Locale pour l'Emploi.

TEMPORAIRE

3.2 Présidence:

La commission est présidée par le représentant du Conseil Départemental.

3.3 Secrétariat:

Le secrétariat de la commission est assuré par la Mission Locale pour l'Emploi.

3.4 Fonctionnement :

La commission propose le montant des aides ou des prêts, les conditions de remise éventuelle de tout ou partie des prêts, la forme de l'engagement pris par le bénéficiaire de l'aide.

Les décisions relatives aux aides financières et aux mesures d'accompagnement social nécessaires sont prises par le Président du Conseil Départemental ou son représentant, au vu des propositions de la commission d'examen des dossiers.

Titre II - Les conditions d'intervention du fonds :

Article 4 - Public éligible -

Les aides du Fonds d'Aide aux Jeunes du département du Gers sont destinées aux jeunes âgés **de 16 à 25 ans**, français et étrangers en situation de séjour régulier en France, qui connaissent des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.
Aucune durée minimale de résidence dans le département n'est exigée.

Les lycéens et les étudiants ne constituent pas la cible privilégiée du FAJ. Cependant certains de ces jeunes qui connaissent des difficultés sociales et familiales importantes peuvent prétendre exceptionnellement à une aide du FAJ, dès lors qu'elle est ponctuelle et qu'elle a trait à leur avenir professionnel.
Dans le cas des lycéens et des étudiants, la demande d'aide est renvoyée au département ou à la ville d'origine du jeune.

Article 5 - Modalités d'intervention -

5.1 Aides de droit commun

Les aides peuvent prendre la forme :

- de dons pour faire face à des besoins urgents sans l'existence préalable obligatoire d'un projet d'insertion.
- de prêts remboursables auprès de l'organisme gestionnaire du fonds selon les modalités fixées par la commission d'attribution,
- de dons et de prêts associés,
- d'aides financières individuelles, ou complémentaires à un dispositif spécifique de soutien dans la démarche d'insertion.

Attribution et montant :

→ Les aides individuelles sont accordées pour une période de 1 à 3 mois exceptionnellement renouvelables sur proposition de la commission d'examen des dossiers. Leur versement peut-être fractionné.

→ Si l'aide accordée n'est pas utilisée par le jeune, elle devient caduque à l'issue du terme fixé. Au-delà de ce terme, un nouveau dossier devra être déposé.

→ Les accords de principe sont valables 1 mois, sauf exception. Au-delà de cette durée, un nouveau dossier devra être déposé.

→ Le montant maximum annuel des aides individuelles est équivalent au montant mensuel du RSA multiplié par trois. Le fonds peut être sollicité plusieurs fois par an, dans la limite de ce montant et lorsque le projet d'insertion l'exige. Les modalités de versement figurent en annexe.

→ Le montant de l'aide à la mobilité (dont le permis de conduire) est fixé à 320 €. Cette aide peut être majorée sur argumentation sociale.

5.2 Aides d'urgence

Les aides d'urgence sont attribuées en 48 heures jours ouvrables (selon les modalités figurant en annexe 3).
Ces aides doivent être accordées ponctuellement dans l'attente de l'élaboration d'un projet d'accompagnement. La situation du jeune concerné sera toujours examinée lors de la plus proche commission.

Motifs d'attribution des aides d'urgence:

- paiement d'un moyen de transport pour se rendre à un travail ou à un entretien d'embauche,
- paiement d'un hébergement permettant l'accès à l'emploi,
- paiement de matériel professionnel permettant l'accès à l'emploi,
- paiement pour aide alimentaire et besoins de santé en l'absence de structures spécifiques (CIAS, Associations caritatives).

Les Chef-fe-s des Maisons Départementales des Solidarités valident les attributions des aides d'urgence d'un montant inférieur ou égal à 80€.
La Mission Locale pour l'Emploi, chargée de la gestion financière et comptable, a également délégation pour attribuer des aides d'urgence d'un montant inférieur ou égal à 80 €.

Cas particuliers : l'avis de la Directrice Insertion et Solidarités Actives ou de son représentant est indispensable → pour toute aide dont le montant est supérieur à 80€,

→ ou pour tout autre motif d'attribution listé ci-dessus, quel que soit le montant demandé.

TEMPORAIRE

Article 6 - Critères d'éligibilité et règles d'examen -

6.1 Les ressources :

Le niveau d'appréciation des ressources est celui du R.S A.

D'une manière générale, pour toute demande d'un jeune qui n'est pas en situation d'errance ou de rupture familiale, les ressources des parents ou du conjoint sont prises en compte (le plafond d'octroi est celui du quotient familial retenu par le FSL).

TEMPORAIRE

6.2 Champ dérogatoire :

Les jeunes surendettés ou présentant des conditions d'existence particulièrement difficiles peuvent bénéficier d'une dérogation aux critères de ressources.
Chaque dérogation sera appréciée au cas par cas et au vu d'un plan d'aide. Ce plan devra mentionner les propositions d'apurement des dettes ainsi que les mesures de prévention visant à améliorer la situation.

6.3 Principes d'articulation entre les dispositifs :

Le Fonds d'Aide aux Jeunes s'inscrit dans une logique de subsidiarité et de complémentarité.

6.3.1 Subsidiarité :

L'aide du FAJ ne peut se substituer aux services et aux dispositifs de droit commun existants.

Avant toute demande d'aide auprès du FAJ, il convient de faire appel aux dispositifs de droit commun relevant des domaines suivants :

- accès aux droits (RSA, prestations…),
- accès au logement : FSL, Garantie Visale pour le Logement,
- maintien dans le logement : FSL (paiement du loyer, énergie, eau),
- accès aux soins : PUMA, Complémentaire Santé Solidaire,
- aides à la scolarité : bourses scolaires et universitaires, fonds de solidarité scolaire et universitaire,
- aides individuelles des fonds d'insertion (PDI…).

Le Fonds d'Aide aux Jeunes peut cependant intervenir exceptionnellement en attente ou en relais d'une aide, ou suite à un refus en cas d'inéligibilité aux fonds existants.

6.3.2 Complémentarité et coordination :

Le FAJ intervient en complémentarité des autres dispositifs relevant des collectivités locales, de l'action sociale des organismes sociaux.

Liaisons avec le service de l'Aide Sociale à l'Enfance :

- En règle générale, la saisine du Fonds d'Aide aux Jeunes est prioritaire par rapport à celle des aides financières en MDS de l'Aide Sociale à l'Enfance.
- Cas particuliers : pour le jeune déjà suivi par l'Aide Sociale à l'Enfance, le Fonds d'Aide aux Jeunes peut intervenir pour un objectif précis, en concertation avec le référent du jeune et après avis du chef de service de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Autres liaisons :

- Structures d'hébergement d'urgence: les aides sollicitées par les jeunes en ALT, en CHRS ou suivis par l'association REGAR nécessitent une concertation entre le référent social instructeur de la demande et la structure pour garantir la cohérence de l'accompagnement.
- Service social départemental : de même, lorsque le jeune est suivi par la Mission Locale pour l'Emploi, les demandes instruites par le service social départemental, nécessitent une concertation entre le travailleur social instructeur de la demande et le conseiller de la Mission Locale.

6.4 Présentation de la demande :

La demande doit être présentée par une personne qualifiée appartenant à un organisme référent qui assure l'accompagnement du jeune (liste des organismes référents en annexe 4).

Support:
Le dossier de demande est constitué de **:**

- **l'imprimé de demande d'aide financière,** renseigné avec tous les éléments susceptibles d'éclairer la décision de la commission d'examen des dossiers et complété des justificatifs de ressource, ainsi que ceux inhérents à la demande,
- **la fiche statistiques complétée,**
- **une évaluation sociale**.

Transmission :

- Le dossier de demande est prioritairement transmis par mail à faj@missionlocalegers.com
- Il doit parvenir au secrétariat 48 heures avant la date de la commission. Cependant, certaines demandes pourront exceptionnellement être examinées en urgence.
- Les dossiers incomplets ne pourront pas être examinés.

TEMPORAIRE

Article 7 - Décision et recours -

7.1 Décision :

La décision d'attribution d'une aide FAJ doit prendre en compte les conditions d'accès au dispositif (plafond de ressources, situation sociale et environnement familial), une analyse du projet d'insertion du jeune et de sa motivation.

Décisions pouvant être prises lors du traitement en commission d'examen des dossiers :

- accord d'une aide financière
- ajournement pour complément d'information
- rejet/refus : tout rejet doit être motivé.

7.2 Notification des décisions

Les notifications de décision sont faites par la Mission Locale pour l'Emploi au jeune demandeur. Une copie est adressée à l'organisme référent dans un délai de 8 jours après la tenue de la commission.

7.3 Recours :

Toute décision de rejet/refus explicite ou implicite d'une demande de fonds d'aide aux jeunes peut faire l'objet de recours :

→ recours administratif préalable auprès du Président du Conseil Départemental, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision contestée.

→ recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de la date de notification, ou de la date de la nouvelle décision dans l'hypothèse où le recours préalable a été rejeté.

TEMPORAIRE

Article 8 - Règlement Général de la Protection des Données et Confidentialité

8.1 RGPD - Règlement Général de la Protection des Données :

La gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes est déléguée à la Mission Locale pour l'Emploi, seul organisme habilité à recueillir et traiter les données personnelles des demandeurs.

Conformément à la réglementation applicable aux traitements de données personnelles, notamment le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, dit «règlement général sur la protection des données» (RGPD) et la loi n°78-17 du 6 janvier1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les jeunes bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de leurs données ou d'une limitation du traitement.

Ils peuvent s'opposer au traitement de données les concernant et disposent du droit de retirer leur consentement à tout moment en s'adressant à leur conseiller Mission Locale.
Ils ont la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

8.2 Confidentialité :

L'ensemble des partenaires et des personnels qui participent au fonctionnement de la commission d'examen des dossiers sont soumis à la discrétion professionnelle.

Les rapports d'activité du Fonds d'Aide aux Jeunes ne doivent pas comporter d'information personnalisée permettant d'identifier les bénéficiaires.

ANNEXE 1

Fiche de procédure pour l'instruction des dossiers

Principes généraux	En règle générale le plafond des ressources est celui du FSL (QF 14 €) - dérogation possible sur argumentation ● pour les mineurs et jeunes hébergés au domicile de leurs parents : situation et ressources des parents (sauf rupture familiale avérée)
Constitution d'un dossier	- imprimé unique (intitulé FAJ) ● fiche statistique individuelle (obligatoire) ● signature du demandeur et procuration (si paiement à un tiers) ● évaluation sociale
Pièces à fournir	● justificatifs des ressources ● justificatifs liés à la demande (factures, devis, ….)
Dépôt de la demande	● 48 h avant la commission (sauf urgence), transmission prioritairement par mail à faj@missionlocalegers.com
Coordination	Pour tout dossier instruit par la DGAS, la MLE ou tout autre instructeur : ● vérifier si le jeune est suivi par une autre structure (DGAS, MLE, établissement ASE, DPJJ, REGAR, CCAS ….) ● faire le lien si nécessaire
Décision	● la commission d'examen des dossiers se réunit à la MLE onze fois par an ● toute décision d'ajournement ou de rejet doit être motivée
Notification	● envoyée au demandeur avec copie à l'instructeur.

TEMPORAIRE

ANNEXE 1bis

LE DÉPARTEMENT

DIRECTION GENERALE ADJOINTE SOLIDARITE
Direction Insertion et Solidarités Actives

mission locale POUR L'EMPLOI DU GERS

TEMPORAIRE

FICHE STATISTIQUE INDIVIDUELLE DE DEMANDE D'AIDE AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES

LA DEMANDE D'ATTRIBUTION

Date d'envoi : .....

Qui a présenté la demande :

☐ service social MDS ☐ service ASE ☐ MLE
☐ REGAR ☐ CIAS ☐ CAF
☐ MSA ☐ autres, préciser :.....

SITUATION DU DEMANDEUR

Année de naissance : ..... Sexe : ☐ M ☐ F ☐ IEL

Conditions de logement lors de la demande :

1 ☐ Logé chez les parents 2 ☐ hébergé par un tiers 3 ☐ logement autonome
4 ☐ Hôtel 5 ☐ CHRS / accueil d'urgence 6 ☐ Noctile
7 ☐ Sans domicile 8 ☐ assistante familiale, MECS

Ressources :

☐ aide financière → 1 ☐ familiale, 2 ☐ conjoint ou concubin, 3 ☐ amis
4 ☐ allocation logement 5 ☐ rémunération de stage 6 ☐ RSA
7 ☐ Autre 8 ☐ Bourses 9 ☐ Allocation chômage
10 ☐ Salaire 11 ☐ AAH 12 ☐ Aucune ressource

Dispositifs d'accompagnement en cours :

☐ AEJM ☐ PACEA ☐ CEJ ☐ autre :.....

Le demandeur est-il scolarisé : ☐ oui ☐ non

Si oui, préciser la classe suivie:

1 ☐ avant la 3ème, enseignement spécial 2 ☐ 3ème
3 ☐ CAP BEP 4 ☐ 2nde et 1ère 5 ☐ terminale 6 ☐ enseignement supérieur

S'il n'est plus scolarisé, préciser l'année de sortie ..... et le niveau scolaire à la sortie :

1 ☐ abandon avant 3ème, enseignement spécial 2 ☐ abandon 1ère année CAP, BEP
3 ☐ arrêt classe 3ème 4 ☐ CAP, BEP
5 ☐ arrêt en 2nde ou 1ère 6 ☐ baccalauréat 7 ☐ enseignement supérieur

Situation professionnelle actuelle :

1 ☐ stage de formation professionnelle rémunéré
2 ☐ contrat de travail aidé
3 ☐ contrat alternance ou formation
4 ☐ CDI ou CDD
5 ☐ intérim
☐ Pôle Emploi → allocation chômage 8 ☐ oui 7 ☐ non
9 ☐ autre situation : ……

DECISION A L'ISSUE DE LA COMMISSION D'EXAMEN FAJ

Date commission ……..

Si procédure d'urgence, date de versement de l'aide :……..

Décision :

☐ Rejet simple
☐ Report / ajournement
☐ Attribution simple

Type d'aide attribuée :

☐ Secours d'urgence
☐ Aide financière pour la réalisation d'un projet
☐ Prêt

Montant attribué :

Aide financière ……..
Prêt ……..

Finalité de la demande :

☐ Emploi
☐ Formation
☐ Logement
☐ Mobilité
☐ Subsistance
☐ vie sociale / santé
☐ Autre :……..

TEMPORAIRE

LE DÉPARTEMENT

Fonds départemental
D'aide aux jeunes
En difficulté

ANNEXE 2

N° Dossier :

TEMPORAIRE

Monsieur

Auch le 21 mars 2022

Monsieur,

Suite à votre demande d'aide formulée auprès de , Conseiller(e) Technique à la Mission Locale, nous vous informons qu'un avis favorable a été donné pour vous allouer, en procédure d'urgence, une aide de : €.

Sur présentation de ce courrier et d'une pièce d'identité vous pouvez bénéficier du montant précité en espèces, en vous présentant à **l'Agence de la Caisse d'Épargne**

Agence d' Auch, place de la Libération.

Ce secours vous est accordé pour vous aider dans la réalisation du projet d'insertion défini avec votre référent et dans lequel vous vous êtes engagé(e).

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

P/O Georges MARTIN

Directeur Opérationnel

Secrétariat :

Mission locale pour l'emploi
7 rue Arago

32000 Auch

ANNEXE 2 bis

TELECOPIE

LA MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI
7, rue Arago
Association Loi 1901

Tél : 05.62.05.32.32
Fax : 05 62 05 55 27

TEMPORAIRE

Envoyé par
Destinataire : Caisse d'Épargne Midi Pyrénées
Organisme : Agence d'Auch, place de la Libération / Numéro de fax : 05.62.05.09.26
Date :
Numéro de dossier :

Demande et autorisation de retrait

J'autorise M

A effectuer un retrait d'un montant de €

sur le compte du Fonds d'Aide aux Jeunes n°

Fait à Auch le

Georges MARTIN

Directeur Opérationnel

ANNEXE 3

Fiche de procédure pour les aides d'urgence

1) Demande ≤ 80 €

a) le jeune s'adresse à la MLE – Mission Locale pour l'Emploi:

la MLE a délégation pour accorder une aide ≤ 80 €

la demande passe toujours par un conseiller MLE qui en évalue la pertinence

un membre de la Direction de la MLE prend la décision

le jeune perçoit l'aide → par chèque bancaire

le jeune perçoit l'aide → en espèces à la Caisse d'Épargne la plus proche de son domicile

le dossier est instruit et présenté à la commission suivante.

b) le jeune s'adresse aux MDS – Maisons Départementales des Solidarités :

la demande est validée par le-la chef-fe de la MDS

la demande transmise à la MLE qui met en œuvre le paiement

le dossier est instruit et présenté à la commission suivante.

2) Demande > 80 €

toute demande en urgence doit être validée par le Conseil Départemental

contact : Direction Insertion et Solidarités Actives

site Carnot, 32000 AUCH , Tél : 05 62 67 31 39, Courriel : mbaures@gers.fr

modalités de versement (voir annexe 2 et 2bis)

le dossier est instruit et présenté à la commission suivante.

TEMPORAIRE

55

ANNEXE 4

Liste des organismes habilités à instruire les demandes

TEMPORAIRE

- **DGAS – Direction Solidarité, (DISA, DAST, DEF)**
- **MLE – Mission Locale pour l'Emploi**
- **CAF – Caisse d'Allocations Familiales**
- **MSA – Mutualité Sociale Agricole du Gers**
- **Association REGAR**
- **CIAS – Centres Intercommunaux d'Action Sociale**

Règlement Départemental d'Aide Sociale

POLITIQUES DE L'AUTONOMIE

TEMPORAIRE

Juin 2022

LE DÉPARTEMENT

Politiques de l'autonomie

Dispositions générales 3

Dispositions générales de l'aide sociale 5
Conditions d'admission à l'aide sociale 7
Domicile de secours 9
Constitution et dépôt du dossier de demande d'aide sociale 11
Obligation alimentaire 13
Récupération de la créance d'aide sociale et répétition de l'indu 16
Les recours sur les décisions d'aide sociale générale 19

Aide sociale générale 21

L'aide-ménagère aux personnes âgées 23
L'aide-ménagère aux personnes handicapées 26
L'aide sociale à l'hébergement pour personnes âgées 28
L'aide sociale à l'hébergement pour personnes handicapées 32
L'accueil temporaire et l'accueil de jour 37
Accueil en établissement pour personnes en situation de handicap 39

Aides à l'inclusion et a l'autonomie 43

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) : dispositions communes 45
L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile 51
L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) en établissement 57
Carte Mobilité Inclusion (CMI) 60
Téléassistance pour les personnes âgées et les personnes handicapées 64
Transport des élèves et étudiants en situation de handicap:
Allocation Individuelle de Transport (AIT) 66
La Prestation de Compensation du Handicap 71

Dispositif d'accueil familial des personnes âgées ou handicapées 81

L'accueil familial de gré à gré des personnes âgées ou handicapées : agrément et accueil 83
L'accueil familial de gré à gré des personnes âgées ou handicapées : La formation des accueillants 89

Aides en habitat inclusif 91

Aide à la Vie Partagée (AVP) 93

ANNEXES 95

ANNEXE 1 : Participation au titre de l'obligation alimentaire 97
ANNEXE 2 : Tableau des voies de recours sur succession 98
ANNEXE 3 : Groupes Iso Ressources (Gir) 99
ANNEXE 4 : Simulation bareme d'intervention de l'aide sociale pour l'accès au service de téléassistance 100
ANNEXE 5 : référentiel d'agrément des accueillants familliaux 101
ANNEXE 6 : Reste à vivre pour les bénéficiaires de l'aide sociale en accueil familial 104
ANNEXE 7: Détail des aides de la PCH 106
ANNEXE 8: L'habitat inclusif 111

TEMPORAIRE

Aide sociale générale

L'aide sociale à l'hébergement pour personnes âgées

Références légales

Articles L 113-1, L 132-1 à 132 – 4, L 132-6 à 132-7, L 231-4, L 232-10, R 231-6, et R 243-2 du Code du Code de l'Action Sociale et des Familles
Article 515-4 du Code civil
Délibération 12 E00 du 26 juin 2017 « Aide sociale à l'hébergement : actualisation du dispositif ».
Délibération 12B 01 du 23 mars 2018 « Aide sociale légale : modification des modalités de paiement de l'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées. »
Délibération 12 E00 du 30 Novembre 2018 « Règlement Départemental d'Aide Sociale (RDAS) - Modification de l'article 85. »

TEMPORAIRE

Nature de la prestation

L'aide à vocation à couvrir en partie ou en totalité la prise en charge des frais d'hébergement en établissement des personnes âgées ne disposant pas de ressources suffisantes pour s'acquitter des frais d'hébergement.

Bénéficiaires :

Toute personne âgée de 65 ans privée de ressources suffisantes peut bénéficier d'une prise en charge en établissement ainsi que les personnes âgées de plus de 60 ans qui justifient , avant l'âge de 65 ans, d'un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80 % en cours de validité, ou lorsqu'elles sont reconnues inaptes au travail.

Conditions d'attribution en complément des conditions d'attribution visées dans les dispositions générale :

Condition liée à l'établissement d'accueil : Etre accueilli dans des établissements habilités à l'aide sociale à l'hébergement pour personnes âgées dépendantes : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), les unités de soins longue durée (USLD), les résidences autonomie, les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées (EHPA), et petites unités de vie (PUV).

Règles de cumul : Le cumul de l'aide sociale à l'hébergement est possible avec l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile dans les résidences autonomie.

Obligation alimentaire : Cette prestation fait appel à l'obligation alimentaire (voir chapitre concerné)

Devoir de secours : Une participation aux frais d'hébergement est demandée aux conjoints au titre du devoir de secours entre époux (quel que soit le régime matrimonial), aux partenaires pacsés qui se doivent assistance mutuelle et matérielle.

Appréciation des ressources : Sont pris en compte l'ensemble des ressources de quelque nature qu'elles soient, à l'exception des prestations familiales y compris les intérêts de capitaux placés ou les revenus de biens immobiliers qui sont affectés dans la limite de 90 % de leur montant au remboursement de leur frais d'hébergement.

Les biens non productifs de revenu dont les immeubles bâtis (à l'exclusion de l'habitation principale), sont considérés comme procurant un revenu annuel égal à 50 % de leur valeur locative, à 80 % de cette valeur s'il s'agit de terrain non bâtis et à 3 % du montant des capitaux

Dès lors qu'une clause de soin et d'entretien est prévue par un acte notarié (donation), celle-ci est génératrice d'un revenu indirect et est intégrée dans l'appréciation des ressources du demandeur.

Sont exclues du calcul des ressources : la retraite du combattant et les pensions attachées aux distinctions honorifiques.

Tout demandeur qui refuse de faire valoir ses droits à l'ASPA (Allocation de Solidarité aux Personnes Agées) ne pourra prétendre à l'aide sociale à l'hébergement dans le sens où celui-ci organise sa propre insolvabilité pour participer à ses frais d'hébergement.

La provision : Pendant la période allant de l'entrée dans l'établissement à la décision du Président du Conseil départemental, le demandeur d'aide sociale doit s'acquitter de la provision demandée par l'établissement correspondant à 90 % de ses ressources y compris l'allocation logement.

En cas de rejet de la demande d'aide sociale, la personne hébergée est tenue de régler la totalité des frais d'hébergement.

Réception et instruction de la demande :

A réception du dossier de demande par le Conseil départemental, un accusé de réception est adressé au demandeur. Le service procède à l'instruction de la demande.

Tout dossier incomplet, sauf justification expresse signée par le Président du CCAS ou du CIAS est retourné avec la liste des pièces manquantes. Le demandeur est avisé du retour de son dossier.

Les services peuvent solliciter les administrations fiscales, les organismes de la sécurité sociale et de la mutualité agricole pour obtenir les renseignements nécessaires à l'instruction des demandes. Pour exercer ce contrôle, les services départementaux disposent d'agents habilités par le département qui vérifient sur pièces le respect des règles applicables aux formes d'aide sociale relevant de la compétence du Département.

TEMPORAIRE

Procédure d'attribution

Le montant de l'aide attribuée par le Président du Conseil départemental est fixé en fonction du coût de l'hébergement, de la participation du bénéficiaire, de la participation éventuelle de ses obligés alimentaires pour les personnes âgées, y compris le conjoint. Les aides au logement sont affectées à 100% au règlement des frais d'hébergement.

Le demandeur doit solliciter, l'A.S.P.A en cas de ressources inférieures à ce minimum.

Décision (accord ou refus) : Le Président du Conseil départemental décide ou non de l'admission et fixe la proportion de l'aide consentie par le département.

Refus d'admission : Les frais d'hébergement devront être acquittés par le résident.

Accord de l'aide : Le Département règle directement à l'établissement la part restant due après déduction du reversement de la participation de l'hébergé (reversement des ressources), de la totalité de l'allocation logement y compris la contribution des obligés alimentaires et du conjoint le cas échéant.

La notification d'accord précise, la date d'effet de la prise en charge, la durée d'attribution de l'aide et la participation laissée à la charge des obligés alimentaires et du conjoint le cas échéant. Celle-ci est adressée : au demandeur et, le cas échéant, à son représentant légal, au maire de la commune de résidence du demandeur ou au CIAS ou CCAS instructeur de la demande, au conjoint chargé de participer aux frais d'hébergement au titre de la solidarité entre époux, des obligés alimentaires, à l'établissement.

Prise d'effet de la décision et durée de l'aide : La décision de prise en charge des frais d'hébergement prend effet, à compter de la date d'entrée dans l'établissement si la demande a été déposée dans un délai de deux mois. A titre exceptionnel, le délai peut être prolongé une fois par le Président du Conseil départemental, dans la limite de deux mois, sur avis motivé. Passé ce délai, la prise en charge s'effectue le 1er jour de la quinzaine qui suit la date du dépôt du dossier, soit le 1er ou le 16 du mois.

La durée de l'aide est accordée pour une durée de 3 ans en vue de réévaluer périodiquement la situation des bénéficiaires.

Révision d'une décision d'aide sociale : Les décisions peuvent faire l'objet d'une révision lorsque des éléments nouveaux sont de nature à modifier de manière substantielle la situation de l'aidé. La demande de révision devra comporter l'ensemble des justificatifs nécessaires à l'évaluation de la nouvelle situation. Une nouvelle décision viendra se substituer à la décision initiale.

La décision est alors effective à compter du 1er jour du mois suivant la date de la demande.

Renouvellement de l'aide : Quatre mois avant l'échéance de l'aide, le Département fait connaître au CCAS, au CIAS ou à la mairie, la liste des dossiers concernés. Un dossier de demande est envoyé au bénéficiaire ou son représentant légal pour l'envoi des justificatifs nécessaires à la continuité de l'aide.

Abandon de l'aide : Toute renonciation à une demande d'aide sociale doit être effectuée par l'usager ou son représentant légal par écrit.

Dispositions particulières

Admission en urgence :

Lors du dépôt d'une demande d'aide sociale, avant même la constitution du dossier, le maire de la commune de résidence du demandeur peut prononcer l'admission d'urgence pour répondre immédiatement à des situations où une personne est privée brusquement de l'assistance de la personne dont l'aide était nécessaire au maintien au domicile.

La décision est notifiée par le Maire au Président du Conseil départemental dans les 3 jours avec demande d'avis de réception. L'inobservation des délais prévus ci-dessus entraîne la mise à la charge exclusive de la commune, de l'établissement, en matière de prise en charge des frais de séjour, des dépenses exposées jusqu'à la date de la notification.

En cas d'hébergement, le directeur de l'établissement est tenu de notifier au Président du Conseil départemental, dans les 48 heures, l'entrée de toute personne ayant fait l'objet d'une décision d'admission d'urgence à l'aide sociale.

Le Président du Conseil départemental statue dans le délai de deux mois sur l'admission d'urgence. A cette fin, le Maire transmet au Président du Conseil départemental, dans le mois de sa décision, le dossier réglementaire d'aide sociale constitué, pour instruction et décision. En cas de rejet de l'admission, les frais exposés antérieurement à cette décision sont dus par l'intéressé.

Autorisation perception des ressources :

Les demandes d'autorisation de perception de revenus sont adressées au Président du Conseil départemental et avec l'accord de l'établissement.

La perception des revenus, y compris les aides au logement à caractère social, des personnes admises dans les établissements sociaux ou médico-sociaux au titre de l'aide sociale aux personnes âgées, peut être assurée par le comptable de l'établissement, soit à la demande de l'intéressé ou de son représentant légal, soit à la demande de l'établissement lorsque l'intéressé ou son représentant légal ne s'est pas acquitté de sa contribution pendant trois mois au moins.

Dans les deux cas, la décision est prise par le Président du Conseil départemental qui précise la durée pendant laquelle cette mesure est applicable. Le comptable de l'établissement reverse mensuellement à l'intéressé la somme laissée à disposition ainsi que le montant éventuel des dépenses prises en compte par l'aide sociale.

Dans le cas ou la demande émane de la personne concernée, elle est accompagnée de l'avis du responsable de l'établissement. Dans le cas ou elle est formulée par l'établissement, elle comporte l'indication des conditions dans lesquelles la défaillance de paiement est intervenue, la durée de celle-ci, ainsi que, le cas échéant, les observations de l'intéressé.

Le Président du Conseil départemental dispose d'un délai d'un mois pour se prononcer sur la demande de perception des revenus, à compter de la date de réception de celle-ci.

A l'expiration de ce délai et sauf si, au cours de celui-ci, une décision expresse a été notifiée à la personne et à l'établissement intéressé, l'autorisation est réputée acquise. La personne concernée est immédiatement informée. Lorsque l'autorisation résulte d'une décision expresse notifiée dans les conditions prévues à l'alinéa précédent, sa durée ne peut être inférieure à deux ans et supérieure à quatre ans. La durée de l'autorisation est de deux ans lorsqu'elle a été tacitement délivrée.

Dispositions financières :

Participation du demandeur : Elle correspond au montant de ses ressources y compris l'allocation logement, déduction faite des dépenses obligatoires et de l'argent de poche (10 % du montant total des ressources, hors allocation logement pour les personnes âgées, et 30 % du montant de l'AAH pour les personnes âgées handicapées).

Les dépenses obligatoires sont : l'impôt sur le revenu, la taxe foncière pour l'année d'entrée en établissement, la cotisation mutuelle santé à hauteur maximale de 75 € mensuelle, le ticket modérateur correspondant au tarif du GIR 5/6, les frais de tutelle, le minimum garanti au conjoint resté au domicile et les dépenses d'entretien (linge) non prises en compte dans le tarif journalier de l'hébergement de l'établissement.

La récupération sur les intérêts de capitaux placés, des fermages et des rentes viagères est effectuée annuellement par le service comptabilité de la Direction Gestion Coordination du Conseil départemental.

Participation du département : Elle correspond au coût de l'hébergement, déduction faite de la participation du demandeur, de ses obligés alimentaires et du conjoint le cas échéant.

Pour les résidents de 60 à 65 ans en EHPAD ou en USLD qui justifient d'un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80 % en cours de validité, il est appliqué au 1er jour suivant le 60eme anniversaire le tarif hébergement et dépendance pour les plus de 60 ans (délibération 12 E00 du 26 juin 2017).

TEMPORAIRE

Versement de la prestation :

Il s'effectue dans le cadre du paiement différentiel. Le Département règle à l'établissement uniquement la part aide sociale de la facture d'hébergement à terme à échoir. La contribution du résident est versée directement par l'intéressé à l'établissement.

Lorsqu'une personne part d'un établissement et entre dans un autre établissement dans la même journée, c'est le nouvel établissement d'accueil qui facture la journée d'admission.

Recouvrement de la participation du bénéficiaire :

Le recouvrement de la participation du résident et de ses obligés alimentaires relève de la compétence de l'établissement.

Absences du résident pour hospitalisation ou convenance personnelle :

Durée	Impact sur la dépense d'hébergement
Hospitalisation + de 72 heures (3 nuitées)	Le versement du tarif journalier d'hébergement, minoré du montant du forfait hospitalier en vigueur est maintenu durant 30 jours, renouvelable 2 fois maximum sur avis du service médical, soit 90 jours consécutif maximum. La participation du résident et de ses obligés alimentaires est maintenue durant cette période.
Hospitalisation + de 90 jours (avec dérogation)	Le versement de l'aide sociale est suspendu. L'établissement peut affecter la chambre à un autre résident. Il doit prévoir la mise à l'abri des biens personnels du résident absent et sa réinstallation dans des conditions similaires lors de son retour éventuel. Le devenir du résident doit être anticipé, en lien avec le bénéficiaire, sa famille, son représentant légal, les organismes compétents. La participation au titre de la dépendance n'est plus facturée dès le 1er jour d'hospitalisation (directives DGAS). La participation du résident et de ses obligés alimentaires est maintenue durant cette période (dans la limite du tarif global hébergement minoré et des participations du Conseil départemental – obligé alimentaire – APL recouvrées)
Absence pour convenance personnelle + 72 heures (3 nuitées)	Le versement du tarif journalier hébergement est maintenu avec une minoration du montant du forfait hospitalier en vigueur sur une durée de 35 jours par année civile soit 5 semaines. La participation au titre de la dépendance n'est plus facturée dès le 1er jour d'absence. La participation du résident est maintenue durant ces périodes d'absence

TEMPORAIRE

Voie de recours

Voir chapitre concerné

Service contact du Conseil départemental du Gers

Direction Politiques de l'Autonomie
Service Prestations Autonomie
Pôle aide sociale générale
81, route de Pessan
32022 Auch Cedex 09
Tél. : 05 62 67 42 32
ASH@gers.fr
SUCCESSION@gers.fr

L'aide sociale à l'hébergement pour personnes handicapées

Références légales

Articles L 132-1, L 132 – 3, L 241-1, L 344-5 , R 132-1, R 344-29, R 344-31, D344-35 à -39 (Amendement Creton) , L 344-5, du Code de l'Action Sociale et des Familles.
Délibération 12 E 00 du 26 juin 2017 « Aide sociale à l'hébergement : actualisation du dispositif. »

Nature de la prestation

L'aide à vocation à couvrir en partie ou en totalité la prise en charge des frais d'hébergement en établissement des personnes handicapées ne disposant pas de ressources suffisantes pour s'acquitter des frais d'hébergement.

Bénéficiaires

Etre âgé de 20 ans et plus, (ou d'au moins 16 ans lorsque le droit aux prestations familiales n'est plus ouvert).

Etre reconnu handicapé par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), avec une incapacité au moins égale à 80 % avant l'âge de 65 ans ou qui est, compte tenu de son handicap, dans l'impossibilité de se procurer un emploi et disposer d'une orientation CDAPH en cours de validité pour un type d'hébergement correspondant à celui de l'établissement d'accueil habilité à l'aide sociale.

Condition liée à l'établissement d'accueil

Etre accueilli dans les foyers d'hébergement des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), les Foyers occupationnels d'accueil (FOA), les Foyers d'accueil médicalisé (FAM), les établissements relevant de l'éducation spéciale, les placements à titre dérogatoire avant 60 ans, en établissement pour personnes âgées, les établissements pour personnes âgées après 60 ans, les autres établissements cités dans le CASF, article L 312-1du CASF.

Pour les établissements non habilités à l'aide sociale relevant de la compétence de l'Etat, l'aide sociale à l'hébergement n'est pas accordée aux adultes handicapés.

Conditions d'attribution en complément des conditions d'attribution visées dans les dispositions générales

Obligation alimentaire et devoir de secours : Les obligés alimentaires ne sont pas mis à contribution. Seul le devoir de secours s'applique (Voir fiche obligation alimentaire).

Appréciation des ressources : Sont pris en compte l'ensemble des ressources de quelque nature qu'elles soient, à l'exception des prestations familiales y compris les intérêts de capitaux placés ou les revenus de biens immobiliers qui sont affectés dans la limite de 90 % de leur montant au remboursement de leur frais d'hébergement.

Les biens non productifs de revenu dont les immeubles bâtis (à l'exclusion de l'habitation principale), sont considérés comme procurant un revenu annuel égal à 50 % de leur valeur locative, à 80 % de cette valeur s'il s'agit de terrain non bâtis et à 3 % du montant des capitaux.

Dès lors qu'une clause de soin et d'entretien est prévue par un acte notarié (donation), celle-ci est génératrice d'un revenu indirect et est intégrée dans l'appréciation des ressources du demandeur.

Sont exclues du calcul des ressources : la retraite du combattant et les pensions attachées aux distinctions honorifiques, les rentes issues des contrats épargne handicap et des rentes survie, la prime d'activité pour les personnes handicapées qui travaillent.

TEMPORAIRE

Réception et instruction de la demande

A réception du dossier de demande par le Conseil départemental, un accusé de réception est adressé au demandeur. Le service procède à l'instruction de la demande.

Tout dossier incomplet, sauf justification expresse signée par le Président du CCAS ou du CIAS est retourné avec la liste des pièces manquantes. Le demandeur est avisé du retour de son dossier.

Les services peuvent solliciter les administrations fiscales, les organismes de la sécurité sociale et de la mutualité agricole pour obtenir les renseignements nécessaires à l'instruction des demandes. Pour exercer ce contrôle, les services départementaux disposent d'agents habilités par le département qui vérifient sur pièces le respect des règles applicables aux formes d'aide sociale relevant de la compétence du Département.

Procédure d'attribution

Le montant de l'aide attribuée par le Président du Conseil départemental est fixé en fonction du coût de l'hébergement, de la participation du bénéficiaire et du conjoint. Les aides au logement sont affectées à 100% au règlement des frais d'hébergement.

Le demandeur doit solliciter, l'A.A.H. ou l'A.S.I et l'A.S.P.A pour les personnes âgées handicapées en cas de ressources inférieures à ces minimums.

Décision (accord ou refus) : Le Président du Conseil départemental décide ou non de l'admission et fixe la proportion de l'aide consentie par le département.

- ◊ **Refus d'admission :** Les frais d'hébergement devront être acquittés par le résident,
- ◊ **Accord de l'aide :** Le Département règle directement à l'établissement la part restant due après déduction du reversement des ressources de l'hébergé, de la totalité de l'allocation logement y compris la contribution du conjoint le cas échéant.

La notification d'accord précise, la date d'effet de la prise en charge, la durée d'attribution et la participation laissée à la charge du conjoint le cas échéant. Celle-ci est adressée : au demandeur et, le cas échéant, à son représentant légal, au maire de la commune de résidence du demandeur ou au CIAS ou CCAS instructeur de la demande, au conjoint chargé de participer aux frais d'hébergement au titre de la solidarité entre époux, à l'établissement.

Prise d'effet de la décision et durée de l'aide :

La décision de prise en charge des frais d'hébergement prend effet, à compter de la date d'entrée dans l'établissement si la demande a été déposée dans un délai de deux mois. A titre exceptionnel, le délai peut être prolongé une fois par le Président du Conseil départemental, dans la limite de deux mois, sur avis motivé. Passé ce délai, la prise en charge s'effectue le 1er jour de la quinzaine qui suit la date du dépôt du dossier, soit le 1er ou le 16 du mois.

La décision d'orientation vers un établissement est attribuée par la CDAPH. La décision de prise en charge au titre de l'aide sociale à l'hébergement par le Département est accordée pour une durée de 3 ans en vue de la réévaluation périodique de la situation du bénéficiaire.

Révision d'une décision d'aide sociale :

Les décisions peuvent faire l'objet d'une révision lorsque des éléments nouveaux sont de nature à modifier de manière substantielle la situation de l'aidé. La demande de révision devra comporter l'ensemble des justificatifs nécessaires à l'évaluation de la nouvelle situation. Une nouvelle décision viendra se substituer à la décision initiale.

La décision est alors effective à compter du 1er jour du mois suivant la date de la demande.

Renouvellement de l'aide :

Quatre mois avant l'échéance de l'aide, le département fait connaître au CCAS, au CIAS ou à la mairie, la liste des dossiers concernés. Un dossier de demande est envoyé au bénéficiaire ou son représentant légal pour l'envoi des justificatifs nécessaires à la continuité de l'aide.

Abandon de l'aide :

Toute renonciation à une demande d'aide sociale doit être effectuée par l'usager ou son représentant légal par écrit.

TEMPORAIRE

Dispositions particulières

Admission en urgence : Lors du dépôt d'une demande d'aide sociale, avant même la constitution du dossier, le maire de la commune de résidence du demandeur peut prononcer l'admission d'urgence pour répondre immédiatement à des situations où une personne est privée brusquement de l'assistance de la personne dont l'aide était nécessaire au maintien au domicile.

La décision est notifiée par le Maire au Président du Conseil départemental dans les 3 jours avec demande d'avis de réception. L'inobservation des délais prévus ci-dessus entraîne la mise à la charge exclusive de la commune, de l'établissement, en matière de prise en charge des frais de séjour, des dépenses exposées jusqu'à la date de la notification.

En cas d'hébergement, le directeur de l'établissement est tenu de notifier au Président du Conseil départemental, dans les 48 heures, l'entrée de toute personne ayant fait l'objet d'une décision d'admission d'urgence à l'aide sociale.

Le Président du Conseil départemental statue dans le délai de deux mois sur l'admission d'urgence. A cette fin, le Maire transmet au Président du Conseil départemental, dans le mois de sa décision, le dossier réglementaire d'aide sociale constitué, pour instruction et décision. En cas de rejet de l'admission, les frais exposés antérieurement à cette décision sont dus par l'intéressé.

Prises en charge des périodes d'essai et des séjours de courte durée

Période d'essai en établissement :

Pour les personnes bénéficiant d'une décision d'orientation CDAPH en établissement ou service d'aide par le travail, la période d'essai d'une durée inférieure à 6 mois est éligible à l'aide sociale. »

Séjour de courte durée :

◊ Bénéficiaire de l'aide sociale résidant en établissement : le séjour de courte durée (stage), de l'établissement d'origine vers un autre établissement, ne donne pas lieu à une nouvelle décision d'aide sociale.

L'établissement d'accueil peut, par convention, voir ses frais d'hébergement réglés par l'établissement d'origine qui continuera à percevoir les frais de séjour en application de la décision d'admission à l'aide sociale initiale.

Pour les personnes à domicile :

◊ les séjours de courte durée (stage) supérieurs à 5 jours ouvrés, sont éligibles à l'aide sociale. Une décision d'orientation CDAPH est obligatoire et doit correspondre au type d'établissement accueillant le demandeur.

◊ les séjours de courte durée (stage) inférieurs à 5 jours ouvrés, ne sont pas éligibles à l'aide sociale, quelle que soit l'orientation CDAPH.

Dérogation Amendement CRETON

Les jeunes adultes maintenus dans un établissement pour enfant handicapé au-delà de leur 20eme anniversaire peuvent également bénéficier d'une prise en charge par l'aide sociale départementale dans l'attente de leur admission dans un établissement pour adulte à compétence exclusivement départementale conforme à l'orientation de la CDAPH.

Les frais d'hébergement sont réglés sur la base du prix de journée complet de l'établissement en fonction de l'orientation « cible »de la CDAPH. La participation est identique à celle d'un bénéficiaire pris en charge dans un établissement pour adulte handicapé.

TEMPORAIRE

Dispositions financières

Participation du demandeur : Elle correspond au montant de ses ressources y compris l'allocation logement, déduction faite des dépenses obligatoires et de l'argent de poche (30 % du montant de l'AAH).

Les dépenses obligatoires sont : l'impôt sur le revenu, la taxe foncière pour l'année d'entrée en établissement, la cotisation mutuelle santé à hauteur maximale de 75€ mensuels, les frais de tutelle, le minimum garanti au conjoint resté au domicile et le cas échéant, le minimum garanti pour enfant en charge.

La récupération sur les intérêts de capitaux placés, des fermages et des rentes viagères est effectuée annuellement par le service comptabilité de la Direction Gestion Coordination du Conseil départemental.

Participation du département : Elle correspond au coût de l'hébergement, déduction faite de la participation du demandeur et du conjoint le cas échéant.

Versement de la prestation : S'effectue mensuellement à terme échu à l'établissement sur présentation d'un formulaire par résident mentionnant ses absences, leurs motifs, ses ressources et charges mensuelles.

Particularités :

Pour les salariés des ESAT, les dépenses des repas de midi du Lundi au Vendredi, non pris au sein du foyer d'hébergement, sont prises en charge par l'aide sociale. Deux possibilités : La réalité de la dépense ou l'application de 20% de l'AAH à taux plein lorsque le nombre de repas mensuels est supérieur ou égal à 10, pour 30 jours de présence.

Lorsqu'une personne part d'un établissement et entre dans un autre établissement dans la même journée, c'est le nouvel établissement d'accueil qui facture la journée d'admission.

Lorsqu'un jour férié se situe le vendredi ou le lundi, l'établissement peut l'assimiler à un week-end. Les règles de facturation seront identiques à celles des fins de semaine.

S'il se situe un autre jour de la semaine, il sera assimilé à un jour d'absence pour convenance personnelle avec impact sur le compteur annuel des congés autorisés.

(Cf tableau ci-contre page 36)

TEMPORAIRE

Absences du résident pour hospitalisation ou convenance personnelle :

Séjour internat/ Entretien Total	DUREE	FACTURATION ETABLISSEMENT	CONTRIBUTION RESIDENT
Absences Pour Hospitalisation / Arret maladie- convalescence	Inférieure à 72 heures (3 jours)	Tarif hébergement à taux plein	Reversement des ressources
	Supérieure à 72 heures et inférieure à 30 jours	Tarif hébergement à taux minoré du forfait hospitalier en vigueur	Reversement des ressources
	A compter du 31eme jour sur dérogation renouvelable une fois par période de 30 jours	Tarif hébergement à taux minoré du forfait hospitalier en vigueur	Reversement des ressources
	Au-delà de 90 jours tarif minoré	Plus de facturation. L'etablissement n'est plus tenu de conserver la chambre.	Aide sociale suspendue. Plus de reversement

Séjour internat/ entretien total	Durée	Facturation Etablissement	Contribution resident
ABSENCES POUR CONVENANCES PERSONNELLES (Congés) *ou jour ferié autre que lundi ou vendredi*	Inférieure à 72 heures (soit les 3 premiers jours de l'année civile)	Tarif hébergement à taux plein	Reversement des ressources
	Supérieure à 72 heures et Inférieure à 35 jours (soit du 4eme au 35eme jour de l'année civile)	(Pris en continu ou discontinu) Tarif hébergement minoré du forfait hospitalier en vigueur	Pas de reversement des ressources, hormis l'allocation logement.
	Au-delà de 35 jours	Pas de facturation. L'établissement n'est plus tenu de conserver la chambre.	Pas de reversement des ressources. Aide sociale suspendue ou révisée. (Passage en entretien partiel, hébergement temporaire, accueil de jour, retour domicile...)
FERMETURE DE L'ETABLISSEMENT		Pas de facturation.	Pas de reversement des ressources, hormis l'allocation logement.
ABSENCES DE FIN DE SEMAINE (Samedi et Dimanche) *et jour ferié du vendredi au lundi*	Cas des internes de semaine, qui partent chaque week-end	Tarif hébergement à taux plein dès lors qu'un des 2 repas principaux quotidien est pris dans l'établissement.	Reversement des ressources dès lors qu'un des 2 repas quotidien est pris dans l'établissement.
	Cas des internes à temps complet, qui partent occasionnellement les week-ends.	Application des règles des absences pour convenance personnelle dans la limite de 38 jours par an.	Reversement des ressources: Règle identique à celle des congés.

TEMPORAIRE

Voie de recours

Voir chapitre concerné

Service contact du Conseil départemental du Gers

Direction Politiques de l'Autonomie
Service Prestations Autonomie
Pôle aide sociale générale
81, route de Pessan
32022 Auch Cedex 09
Tél. : 05 62 67 42 32
ASH@gers.fr
SUCCESSION@gers.fr

Aides à l'inclusion et a l'autonomie

TEMPORAIRE

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile

Références juridiques

Articles L232-1 à L232-28 et R232-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Nature de la prestation

L' APA est une prestation en nature destinée à financer tout ou partie des aides dont la personne âgée a besoin pour accomplir les actes de la vie courante, ou dont l'état nécessite une surveillance particulière. Elle sert aussi pour couvrir le droit au répit de l'aidant principal. Par contre les dépenses de soins n'entrent pas dans cette définition.

TEMPORAIRE

Bénéficiaires

L'APA à domicile peut être versée à toute personne âgée de 60 ans et plus, dont l'état de perte d'autonomie se situe de GIR 1 à GIR 4, qui vit à domicile (locataire, propriétaire ou hébergée), en résidence autonomie, en établissement pour personnes âgées de moins de 25 places ou qui est accueillie à titre onéreux chez un particulier agréé.

Procédure d'attribution

L'évaluation multidimensionnelle :

Sur la base d'une évaluation multidimensionnelle, définie par voie réglementaire, l'équipe médico-sociale, comprenant un professionnel de santé et un travailleur social instruit la demande d'APA.

L'équipe médico-sociale :

- ◊ Consulte le médecin désigné, le cas échéant, par le demandeur. Si l'intéressé le souhaite, ce médecin assiste à la visite à domicile,
- ◊ Procède à domicile à l'appréciation du degré de perte d'autonomie, et à l'évaluation des besoins du demandeur et de ses proches aidants,
- ◊ Présente les modalités de prise en charge du bénéficiaire en cas d'hospitalisation de l'aidant indispensable au maintien à domicile,
- ◊ Présente l'ensemble des modalités d'intervention existantes et recommande celles qui lui paraissent les plus appropriées au regard du besoin d'aide et des besoins des proches aidants,
- ◊ Présente de manière exhaustive, l'ensemble des dispositifs d'aide et de maintien à domicile dans le territoire concerné,
- ◊ Identifie les autres aides utiles, dont celles déjà mises en place, au soutien à domicile du bénéficiaire, y compris dans un objectif de prévention, ou au soutien de ses proches aidants, non prises en charge au titre de l'allocation qui peut lui être attribuée,
- ◊ Fournit à l'intéressé et, le cas échéant à son représentant légal ou ses proches, tous les conseils et informations en rapport avec le besoin d'aide du postulant à l'allocation personnalisée,
- ◊ Informe de l'obligation de communiquer à l'équipe médico-sociale tout changement dans la situation de l'intéressé.

Les informations fournies sur les différentes modalités d'intervention sont garantes du libre choix du bénéficiaire.

Les suites données à l'évaluation :

◊ L'évaluation ne relève pas d'un plan d'aide

Au terme de l'instruction, si le demandeur est classé en GIR 5 ou 6, celui-ci ne peut pas bénéficier de l'APA. La demande fait alors l'objet d'un rejet. Un compte rendu de visite est établi et peut-être transmis si l'équipe médico-sociale le juge opportun et sous réserve de l'accord du bénéficiaire, à la caisse de retraite dont celui-ci relève, assorti des éléments sur l'appréciation de son degré de dépendance et le cas échéant l'évaluation de ses besoins.

◊ L'évaluation relève d'un plan d'aide

Si le demandeur relève des Groupes GIR 1 à 4, dans un délai de 30 jours à compter de la date du dépôt du dossier de demande complet, l'équipe médico-sociale adresse une proposition de plan d'aide à l'intéressé, dans la limite du montant maximum attribuable.

Le plan d'aide mentionne la nature des aides accordées, le volume d'heures d'aide à domicile, le montant du plan d'aide, le taux et le montant de la participation financière, ainsi que le montant de l'allocation.

Le bénéficiaire de l'APA peut employer un ou plusieurs membres de sa famille, à l'exception de son conjoint, de son concubin, ou de la personne avec laquelle il a conclu un pacte civil de solidarité. Le lien de parenté éventuel avec son salarié est mentionné dans sa déclaration.

Pour les personnes classées dans les groupes 1 et 2 de la grille nationale, l'équipe médico-sociale demande que l'allocation personnalisée d'autonomie soit, sauf refus exprès du bénéficiaire, affectée à la rémunération d'un service prestataire d'aide à domicile autorisé par le Président du Conseil départemental. Le refus exprès de recourir à un service prestataire d'aide à domicile autorisé est formulé par écrit sur le plan d'aide soumis à l'acceptation de l'intéressé.

Le bénéficiaire dispose d'un délai de 10 jours, à compter de la date de réception de la proposition pour présenter ses observations et en demander la modification. Dans ce cas, une 2ème proposition définitive lui est adressée dans les 8 jours. En cas de refus exprès ou en cas de non réponse de l'intéressé à cette proposition dans le délai de 10 jours, la demande d'APA est alors réputée refusée.

La non-réponse dans les 10 jours à la première proposition vaut pour acceptation.

Date d'ouverture des droits et délais :

Les droits à l'APA à domicile sont ouverts à compter de la date de la notification de la décision du Président du Conseil départemental.

Le Président du Conseil départemental dispose d'un délai de 2 mois à compter de la date du dépôt du dossier de demande complet pour notifier au bénéficiaire sa décision relative à l'APA.

Au terme de ce délai, à défaut d'une notification, l'APA est réputée accordée pour un montant forfaitaire fixé par décret, à compter de la date d'ouverture des droits jusqu'à ce que la décision expresse le concernant soit notifiée à l'intéressé.

TEMPORAIRE

Contenu de la décision et notification :

Les décisions sont notifiées au bénéficiaire, ou à son représentant légal.

La décision d'admission énonce la durée de validité de la décision, le montant mensuel de l'APA, et la participation financière éventuelle du bénéficiaire.

Dans le délai d'un mois à compter de la notification de la décision d'attribution de la prestation, le bénéficiaire doit déclarer au Président du Conseil départemental le ou les salariés ou le service d'aide à domicile, à la rémunération desquels est utilisée l'APA.

Tout changement ultérieur de salarié ou de service doit être déclaré dans les mêmes conditions.

La décision est accordée par le Président du Conseil départemental pour une durée de 3 ans maximum, quel que soit le mode d'intervention auprès du bénéficiaire.

La décision de rejet fait mention explicite des voies de recours.

L'admission d'urgence :

En application de l'article L232-12 du CASF, si la situation du demandeur présente un caractère d'urgence, d'ordre médical ou social, le Président du Conseil départemental peut attribuer l'APA à titre provisoire. L'urgence médicale correspond notamment à une situation où l'absence d'une aide immédiate est de nature à compromettre le maintien à domicile de la personne âgée.

Un plan d'aide provisoire est élaboré en coordination avec un service prestataire, cette allocation d'urgence est accordée à compter de la date validée par l'équipe médico-sociale jusqu'à l'expiration du délai de deux mois d'instruction de la demande.

TEMPORAIRE

La suspension de l'APA à domicile :

En application de l'article L-232-7 du CASF, le versement de l'APA peut-être suspendu :

- ◊ Si le bénéficiaire n'a pas adressé la déclaration d'embauche dans un délai d'un mois,
- ◊ Si le bénéficiaire n'acquitte pas sa participation à l'APA,
- ◊ Si le bénéficiaire ne produit pas dans un délai d'un mois les justificatifs de dépenses correspondant aux montants de l'allocation perçue suivant la demande des services du Département,
- ◊ Si sur rapport de l'équipe médico-sociale ou en cas de non-respect du plan d'aide, le service rendu présente un risque pour la santé, la sécurité ou le bien-être physique ou moral de son bénéficiaire,

Procédure de suspension

Pour les situations qui font l'objet d'une suspension, sauf pour les cas d'hospitalisation ou d'absence pour convenances personnelle, le Président du Conseil départemental met en demeure le bénéficiaire ou, le cas échéant, son représentant légal par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, de remédier aux carences constatées.

Si le bénéficiaire ou son représentant légal n'a pas ne s'est pas conformé dans le délai d'un mois à la demande du Président du Conseil départemental, celui-ci peut suspendre le service de l'allocation par une décision motivée.

Cette décision prend effet au premier jour du mois suivant sa notification à l'intéressé par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'allocation est rétablie au premier jour du mois au cours duquel le bénéficiaire justifie qu'il a remédié aux carences constatées.

Dispositions financières

Le montant de l'APA :

Les montants maximum des plans d'aide à domicile sont déterminés par application d'un coefficient au montant de la Majoration pour Tierce Personne (MTP) au 1er janvier de chaque année.

- ◊ 1,553 fois le montant de cette majoration pour les personnes classées en GIR 1.
- ◊ 1,247 fois le montant de cette majoration pour les personnes classées en GIR 2.
- ◊ 0,901 fois le montant de cette majoration pour les personnes classées en GIR 3.
- ◊ 0,601 fois le montant de cette majoration pour les personnes classées en GIR 4.

La participation financière du bénéficiaire :

La participation financière est calculée et actualisée au 1er janvier de chaque année au prorata de la fraction du plan d'aide que le bénéficiaire a accepté et qu'il utilise dans la limite des tarifs nationaux, en fonction de ses ressources.

Pour les bénéficiaires dont les ressources mensuelles sont inférieures ou égales à 0.725 fois le montant mensuel de la majoration pour aide constante d'une tierce personne (MTP), le taux de participation est 0.

Pour les bénéficiaires dont les ressources mensuelles sont supérieures à 0.725 fois la MTP et inférieures ou égales à 2.67 fois la MTP, le taux de participation est dégressif en fonction du montant du plan d'aide.

Pour les bénéficiaires dont le revenu mensuel est supérieur à 2.67 fois de la MTP, le taux de participation est égal à 90 % du montant du plan d'aide.

TEMPORAIRE

Versement de l'APA :

Pour les bénéficiaires dont les interventions sont réalisées en mode emploi direct et/ou mandataire, l'APA est versée mensuellement à son bénéficiaire sous forme de Chèque Emploi Service Universel (CESU).

Le nombre et le montant des CESU transmis mensuellement et à terme échu correspondent au plan d'aide attribué. Les CESU rémunèrent les frais de personnel ; la valeur faciale est minorée de la participation due par le bénéficiaire. La part correspondant aux cotisations sociales minorées de la participation est versée sur le compte bancaire du bénéficiaire au fur et à mesure de l'encaissement des titres CESU. L'allocataire a l'obligation de déclarer mensuellement les salaires versés et de régler la part relative aux cotisations sociales auprès de l'URSAAF CESU. Il peut choisir de recevoir les CESU soit sous format papier directement à son domicile, soit sous format électronique (Compte Solidarité Gers) auquel cas son compte personnel sera directement chargé du montant correspondant au montant de l'aide allouée.

Pour les bénéficiaires dont les interventions sont réalisées par un prestataire, l'APA est versée mensuellement directement au service prestataire par le biais de la télétransmission, en fonction du nombre d'heures réalisées dans le cadre du plan d'aide attribué, sur présentation de factures.

Conformément à l'article R232-30 du CASF, le premier versement intervient le mois qui suit celui de la décision d'attribution.

Pour les prestations particulières et ponctuelles, le montant accordé est versé à l'allocataire après production des justificatifs de dépenses déduction faite du taux de participation du plan d'aide.

Financement du Droit au répit de l'aidant et de relais en cas d'hospitalisation de l'aidant

Définition du Proche aidant :

En application de l'article L113-1-3 du CASF, est considéré comme proche aidant d'une personne âgée son conjoint, le partenaire avec qui elle a conclu un pacte civil de solidarité ou son concubin, un parent ou un allié, définis comme aidants familiaux, ou une personne résidant avec elle ou entretenant avec elle des liens étroits et stables, qui lui vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne.

Prise en charge du droit au répit :

Dans le cadre de l'APA et sans préjudice du plafond établi en fonction du degré de dépendance, le droit au répit peut être activé lorsque le plafond du plan d'aide APA de la personne aidée est atteint. Le droit au répit peut alors financer dans la limite d'un plafond et suivant des modalités fixées par décret l'accueil de la personne aidée dans un accueil de jour ou de nuit, un hébergement temporaire en établissement ou en accueil familial, un relais à domicile.

Ces dispositifs doivent être adaptés à la personne aidée, et sont définis dans le plan d'aide, en fonction du besoin évalué par l'équipe médicosociale lors de la demande d'APA, ou dans le cadre d'une demande de révision.

Le montant maximum de la majoration est fixé, pour une année, à 0.453 fois le montant mensuel de la majoration pour aide constante d'une tierce personne (MTP).

Les bénéficiaires de l'APA acquittant une participation financière sur leur plan d'aide acquitteront une participation sur le droit au répit dans les mêmes conditions.

TEMPORAIRE

Relais en cas d'hospitalisation :

En cas de nécessité, le montant du plan d'aide peut être ponctuellement augmenté au-delà du plafond mentionné à l'article L. 232-3-1, jusqu'à un montant fixé par décret, pour faire face à l'hospitalisation du proche aidant.

Le montant maximum de la majoration est fixé, à 0.9 fois le montant mensuel de la majoration pour aide constante d'une tierce personne (MTP).

Dans le cas d'une hospitalisation du proche aidant, celui-ci adresse une demande au Président du Conseil départemental indiquant la date et la durée prévisibles de l'hospitalisation, assortie des documents en attestant, les caractéristiques de l'aide apportée par l'aidant, la nature de la solution de relais souhaitée et, le cas échéant, l'établissement ou le service identifié pour l'assurer.

Dans le cas d'une hospitalisation programmée, la demande est adressée dès que la date en est connue, et au maximum un mois avant cette date.

L'équipe médico-sociale propose au bénéficiaire de l'allocation personnalisée d'autonomie et à son aidant, après échange avec eux, et au vu des caractéristiques et des besoins d'accompagnement du bénéficiaire, des possibilités de relais de son aidant et de l'offre de service disponible, la ou les solutions de relais les plus adaptées pour la durée de l'hospitalisation de l'aidant. Elle prend en compte, dans la mesure du possible, les propositions d'organisation formulées par le bénéficiaire, son proche aidant, son entourage familial, ou des professionnels de leur entourage.

En cas d'absence de réponse du Président du Conseil départemental huit jours avant la date de l'hospitalisation et en cas d'urgence, la majoration est attribuée à titre provisoire jusqu'à la date de notification de la décision, pour un montant correspondant au coût de la solution de relais demandée, dans le respect des limites fixées et déduction faite de la participation du bénéficiaire. La différence éventuelle entre le montant accordé à titre provisoire et le montant prévu par la décision du Président du Conseil départemental, pour ce qui concerne la période de relais non encore effectuée, peut être récupérée par le Département dans les conditions prévue réglementairement.

Les bénéficiaires de l'APA acquittant une participation financière sur leur plan d'aide acquitteront une participation sur le droit au relais en cas d'hospitalisation dans les mêmes conditions.

Dispositions particulières

L'APA en accueil chez un particulier agréé :

En cas d'accueil chez un particulier agréé, le Président du Conseil départemental doit être avisé sans délai par la personne âgée bénéficiaire de l'APA, ou le cas échéant par son représentant légal, ou par l'accueillant familial, ou par l'entourage familial.

Pour les bénéficiaires de l'APA, la décision d'APA à domicile chez un accueillant familial prend effet à la date du jour de l'accueil.

Pour les personnes non bénéficiaires de l'APA, la décision d'APA à domicile prend effet à la date du dossier réputé complet.

Le montant de l'APA en famille d'accueil est forfaitisé selon le degré de dépendance (classement dans le groupe iso ressources) et du barème relatif à l'indemnité journalière pour sujétions particulières sur la base de la valeur horaire du SMIC.

GIR 1 : 1.00 SMIC + (1.46xSMIC)
GIR 2 : 0.75 SMIC + (1.09xSMIC)
GIR 3 : 0.50 SMIC + (0.73xSMIC)
GIR 4 : 0.25 SMIC + (0.37x SMIC)

Versement de l'APA :

La prestation est versée directement sur le compte bancaire du bénéficiaire.

TEMPORAIRE

Voies de recours

Voir les dispositions communes

Service contact du Conseil départemental du Gers :

Direction Politiques de l'Autonomie
Service Prestations Autonomie
81, route de Pessan
32022 Auch Cedex 09
Tél. : 0562674232

Téléassistance pour les personnes âgées et les personnes handicapées

Références juridiques :

Délibération n° 1205 du Conseil Général du 17 décembre 1999 portant sur la mise en œuvre du dispositif de téléalarme,

Délibération n° 12E02 du conseil départemental du 26 février 2021 portant décision d'attribution de la concession de service public de téléassistance (renouvellement) et approbation du nouveau barème d'aide sociale

Délibération du 24 juin 2022 portant actualisation des tarifs et du nouveau barème d'aide sociale

TEMPORAIRE

Nature de la prestation :

Aide sociale facultative, la téléassistance est un dispositif technique simple pour appeler du secours à toute heure en cas de besoin: un petit médaillon porté en collier ou en bracelet, d'une portée de 300 mètres en champ libre, 80 m en intérieur, est relié par radio à un transmetteur installé au domicile de la personne. En cas de problème, une simple pression sur le médaillon suffit à déclencher le transmetteur, jour et nuit et permet :

- ◊ De communiquer, via une liaison téléphonique, avec la centrale d'écoute du délégataire,
- ◊ De traiter des alarmes émanant de personnes en difficulté,
- ◊ D'effectuer des tests techniques sur les transmetteurs,
- ◊ De déclencher, le cas échéant, prioritairement l'intervention de l'entourage direct ou, en cas de graves difficultés avérées, les services de secours.

Les interventions au domicile du bénéficiaire reposent sur la mobilisation d'un réseau de solidarité constitué de personnes référentes, désignées dans le contrat d'abonnement pour être prévenues par la plateforme de téléassistance en cas d'alerte et porter secours à la personne en difficulté.

Si la personne est secourue ou hospitalisée, le service de téléassistance se charge de prévenir ses proches et d'en informer son médecin traitant. Si la personne se sent seule ou isolée, elle peut appeler le service de téléassistance pour parler et établir une relation de convivialité.

Le dispositif de téléassistance pour personnes âgées et personnes handicapées a été confié à un opérateur dans le cadre d'une délégation de service public pour favoriser l'autonomie de ces personnes et leur maintien à domicile, mais aussi pour lutter contre le sentiment d'isolement et de solitude, en assurant un accompagnement 7 jours sur 7 et 24 H/24. Il garantit une continuité du service et une égalité de traitement des usagers en tous lieux du Département.

Bénéficiaires du service

Le service est ouvert à toutes personnes répondant aux caractéristiques suivantes :

- ◊ Personnes âgées d'au moins 65 ans, ou 60 ans en cas d'inaptitude au travail,
- ◊ Personnes reconnues handicapées par la Maison Départementale des Personnes Handicapées,
- ◊ Personnes résidant à domicile dans le Gers (hors établissements, résidences autonomies ou autres structures apparentées).

PRESTATION FACULTATIVE

Accès au service et procédure d'attribution de l'aide sociale

Le demandeur envoie le contrat de téléassistance au délégataire, ainsi que le dossier de demande d'aide sociale, le cas échéant. Le délégataire assure l'intégralité du service et gère :

◊ l'installation des équipements à domicile sous 48 H ouvrables à réception du dossier complet, 24 H pour les dossiers signalés urgents,

◊ l'instruction de la demande d'aide sociale à transmettre au département qui peut l'attribuer pour une durée de 2 ans, à effet au jour de l'installation du matériel de téléassistance.

◊ le traitement des appels effectué 24 H sur 24, 365 jours par an.

Conditions d'attribution de l'aide sociale départementale

Le Département participe financièrement à la prise en charge de la prestation selon un barème de ressources (cf en annexe) voté par l'assemblée départementale. Cette aide sociale est attribuée aux personnes souscrivant un contrat auprès de l'opérateur en charge de la délégation de service public. Elle est versée mensuellement directement à l'opérateur et vient en déduction de la participation réclamée au bénéficiaire.

TEMPORAIRE

Dispositions financières

Seront prises en compte les ressources du demandeur ou, celle du couple, au regard du dernier avis d'imposition ou non-imposition à l'impôt sur le revenu du demandeur, du conjoint, du concubin ou de la personne ayant conclu un PACS, figurant sur la déclaration de revenus : pensions, retraites, rentes, avant abattement, et sur les lignes « revenus capitaux mobiliers déclarés », « revenus fonciers nets ». Toute modification de la situation familiale ou financière doit être signalée au Département pour mise en conformité du dossier.

Voies de recours

Les recours sont à adresser au Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de l'aide sociale.

Service contact du Conseil départemental du Gers :

Direction Politiques de l'Autonomie
Service Prestations Autonomie
81, route de Pessan
32022 Auch Cedex 09
Tél. : 05 62 67 42 32

La Prestation de Compensation du Handicap

Références légales :

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 modifiée pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Code de l'Action Sociale et des Familles :

Articles L245-1 à L245-14 (conditions d'attribution)
Articles R245-1 à R 245-72 (PCH à domicile)
Articles D245-73 à D245-78 (PCH en établissement)
Annexe 2-5

Arrêté du 28 décembre 2005 modifié fixant les tarifs de l'élément de la prestation de compensation mentionné au 1° de l'article L245-3 du code de l'action sociale et des familles,

Arrêté du 28 décembre 2005 modifié fixant les fixant les montants maximaux attribuables au titre des éléments de la prestation de compensation.

Décret N° 2020-1826 du 31 décembre 2020 relatif à l'amélioration de la PCH pour les parents en situation de handicap. L'aide « PCH parentalité » permet de financer des aides humaines et/ou techniques cf mdph

DOCUMENT TEMPORAIRE

Nature de la prestation :

C'est une prestation en nature, financée et versée par le département. La prestation de compensation du handicap (PCH) est une aide destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie de la personne handicapée dans 4 domaines : la mobilité, l'entretien personnel, la communication, les tâches et exigences générales.

Sont financées par la PCH les aides suivantes :

◊ Aides humaines : la PCH peut être utilisée pour rémunérer un service prestataire d'aide à domicile autorisé ou un salarié directement employé par la personne handicapée , pour dédommager un aidant familial, ou sous forme forfaitaire en cas de cécité, surdité ou pour l'exercice de la parentalité. Ces aides humaines doivent permettre d'apporter une aide à la réalisation des actes essentiels de la vie quotidienne comme l'entretien personnel (par exemple, la toilette, l'habillage, l'alimentation), les déplacements dans le logement ou à l'extérieur pour accomplir les démarches liées au handicap, la participation à la vie sociale (aides nécessaires pour accéder aux loisirs, à la vie associative, etc.). Le besoin d'aide humaine peut également être reconnu pour la surveillance régulière, l'exercice d'une activité professionnelle ou d'une fonction élective, ou l'exercice de la parentalité.

◊ Aides techniques : peut couvrir le coût d'acquisition ou de location d'un instrument, d'un équipement adapté ou spécialement conçu pour compenser une limitation d'activité rencontrée par une personne du fait de son handicap. Les aides techniques doivent avoir pour finalité de maintenir ou améliorer l'autonomie ; d'assurer la sécurité, de répondre à un besoin lié à l'exercice de la parentalité, ou de faciliter l'intervention des personnes qui aident.

◊ Aides à l'aménagement du logement et du véhicule ainsi qu'au paiement d'un transport adapté pour certains trajets

◊ Aides spécifiques ou exceptionnelles : Permettent de couvrir des dépenses permanentes et prévisibles, qui ne peuvent pas être prises en charge par ailleurs (par exemple, les nutriments pour supplémentation orale, les protections absorbantes, ou la téléalarme) ainsi que des dépenses ponctuelles comme la réparation de matériel ou les vacances adaptées.

◊ Aides animalières : elles permettent de financer l'entretien de l'animal dont la personne handicapée a besoin vu son handicap (ex achat de nourriture d'un chien guide d'aveugle)

Un plan de compensation est élaboré en considération des besoins et des aspirations de la personne, tels qu'ils sont exprimés dans son projet de vie et évalués par l'Equipe pluridisciplinaire.

La PCH ne peut financer l'hébergement en établissement pour personnes handicapées.

TEMPORAIRE

Bénéficiaires

La prestation de compensation du handicap est ouverte aux personnes handicapées résidant à domicile ainsi qu'aux personnes handicapées hébergées dans un établissement social ou médico-social ou hospitalisées dans un établissement de santé.

Conditions d'attribution

Condition de résidence :

La personne doit justifier d'une résidence stable et régulière en France.

Les personnes de nationalité étrangère, hormis les ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen, doivent en outre justifier qu'elles sont titulaires d'une carte de résident ou d'un titre de séjour exigé pour résider régulièrement en France.

Condition pour la PCH en établissement

Le demandeur peut :

- ◊ être hébergé ou accompagné en établissement social ou médico-social,
- ◊ être hospitalisé, en établissement de santé ou à domicile.

Les personnes handicapées hébergées en établissement dans un pays ayant une frontière commune avec la France (Belgique, Luxembourg, Allemagne, Suisse, Italie ou Espagne), faute de possibilité d'accueil adapté plus proche, peuvent bénéficier de la PCH en établissement.

TEMPORAIRE

Dans ce cas, le séjour doit s'inscrire dans le cadre d'une décision d'orientation de la commission pour les droits et l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), d'une durée comprise entre 1 et 5 ans et donner lieu, en plus, à une prise en charge par l'assurance maladie ou par l'aide sociale.

Condition d'âge :

Enfants ou adolescents :

- ◊ Avoir moins de 20 ans et ouvrir droit au préalable à un complément de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH).

Adultes :

- ◊ Avoir moins de 60 ans,
- ◊ Ou avoir plus de 60 ans mais exercer une activité professionnelle,
- ◊ Ou avoir plus de 60 ans si le handicap répondait aux critères d'éligibilité avant 60 ans. Par exemple un Monsieur est aveugle depuis qu'il a 55 ans. Il a 70 ans aujourd'hui. Sa femme ne peut plus l'aider. Même si ce Monsieur a plus de 60 ans il peut faire sa première demande de PCH parce qu'il était handicapé avant 60 ans et que son handicap répond aux critères d'éligibilité.

Ou à n'importe quel âge dans le cadre d'un renouvellement ou si le demandeur est bénéficiaire de l'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP).

Condition de handicap :

Le demandeur doit se trouver dans l'un des cas suivants :

- ◊ Présenter une difficulté absolue pour la réalisation d'une activité, ou présenter une difficulté grave pour la réalisation d'au moins deux activités dans les domaines suivants : mobilité, entretien personnel, communication, tâches et exigences générales,
- ◊ 19 activités importantes de la vie sont recensées dans l'annexe 2-5 du CASF,
- ◊ Les difficultés doivent être définitives ou d'une durée prévisible d'au moins un an,
- ◊ En ce qui concerne les enfants, il est fait référence aux étapes du développement habituel d'un enfant du même âge.

Condition de ressources :

Aucune condition de ressources n'est fixée pour l'ouverture du droit à la PCH.

Toutefois, elle est attribuée selon un taux de prise en charge fixé en fonction d'un plafond de ressources à :

- ◊ 100 % si les ressources du bénéficiaire sont inférieures ou égales à deux fois le montant annuel de la majoration pour tierce personne.
- ◊ 80 % si les ressources du bénéficiaire sont supérieures à deux fois ce montant.

Les ressources prises en compte sont celles de l'année N-1 à l'exclusion de celles visées à l'article L245-6 du CASF.

Procédure d'attribution

Retrait du dossier (Cerfa n° 15692*01) :

Le dossier de PCH est retiré auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), des Maisons des Services Au Public (MSAP), des mairies ou téléchargé sur le site internet du Département ou de la MDPH.

Dépôt de la demande :

La demande de PCH doit comporter :

- ◊ Le formulaire Cerfa N°15692*01 et son certificat médical de moins de 6 mois
- ◊ Une photocopie de la carte d'identité ou un titre de séjour
- ◊ Un justificatif de domicile (facture d'électricité par exemple)
- ◊ Le demandeur peut produire tous les documents jugés utiles à l'appréciation de la situation de handicap.

Elle est déposée ou transmise à la MDPH du lieu de domicile de secours (dossier papier ou sur internet).

A réception du dossier, la MDPH vérifie sa recevabilité et envoie au bénéficiaire un accusé de réception, ou, si le dossier est incomplet, un courrier de dépôt comprenant la liste des pièces manquantes.

La MDPH peut demander des pièces justificatives complémentaires nécessaires à l'établissement des droits du demandeur et la liquidation de la prestation.

Traitement de la demande :

La MDPH dispose de 4 mois pour rendre sa décision.

L'évaluation de la situation de handicap est effectuée par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH. Un entretien ou une visite médicale avec un membre de l'équipe pluridisciplinaire peut être nécessaire. A l'issue de l'évaluation, un plan personnalisé de compensation est adressé au demandeur qui peut faire valoir ses observations à la MDPH dans un délai de 15 jours. Après ce délai, le dossier est présenté en Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

La CDAPH prend une décision qui est envoyée au Département (organisme payeur) lorsqu'un droit à la PCH est ouvert. Si la personne est bénéficiaire de l'ACTP ou de l'AEEH, la transmission au Département n'a lieu que si le bénéficiaire opte pour la PCH dans le délai d'un mois.

La décision est notifiée au bénéficiaire par la MDPH. Le département adresse ensuite à l'intéressé un arrêté de paiement de la PCH indiquant toutes les dispositions relatives au versement et au contrôle de la prestation. Cet arrêté comporte une partie intitulée « Demande de mise en paiement de la prestation » qui devra obligatoirement être complétée et retournée pour permettre la liquidation de la prestation.

TEMPORAIRE

Dispositions particulières

Révision de la situation :

Le bénéficiaire de la PCH doit informer la MDPH et le Président du Conseil départemental de toute modification de sa situation de nature à modifier ses droits.

En cas d'évolution du handicap ou des facteurs ayant déterminé les charges prises en compte, la personne peut déposer une nouvelle demande avant la fin de la période d'attribution en cours.

La CDAPH réexamine alors les droits à la PCH.

Le Président du Conseil départemental peut également demander un réexamen de la situation, si les conditions qui avaient initialement conduit au bénéfice de la prestation ont évolué.

Dans ce cas, il saisit la CDAPH en vue du réexamen des droits et lui transmet les informations portées à sa connaissance.

Procédure d'urgence :

En cas d'urgence attestée, telle que définie par l'arrêté du 27/06/2006 l'intéressé peut à tout moment de l'instruction de sa demande de PCH, joindre une demande particulière sur laquelle le Président du Conseil départemental statue dans un délai de 15 jours ouvrés en arrêtant le montant provisoire de la PCH. Il dispose d'un délai de deux mois pour régulariser cette décision.

TEMPORAIRE

Règles de cumul :

La PCH ne peut pas se cumuler avec :

- ◊ L'ACTP (allocation compensatrice pour tierce personne),
- ◊ L'ACFP (allocation compensatrice pour frais professionnels),
- ◊ L'APA,
- ◊ Les compléments d'AEEH à l'exception de l'élément aménagement du logement ou du véhicule.

Le cumul partiel :

Le montant des prestations de même nature versées par la sécurité sociale est déduit du montant attribué au titre de la PCH lorsqu'une personne perçoit les deux droits durant la même période.

Exemple : la prestation de compensation peut compléter la majoration pour tierce personne (MTP), si le montant de cette dernière est inférieur à la PCH.

Droits d'option :

1- Le droit d'option PCH/ Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP) -Allocation Compensatrice pour Frais Professionnels (ACFP)

Les personnes percevant l'ACTP ou l'ACFP peuvent, sans limite d'âge, choisir de bénéficier de la prestation de compensation, au moment du renouvellement de leur droit.

Le choix du passage à la prestation de compensation est définitif. Quand la personne ne fait pas connaître son choix, elle est présumée avoir opté pour la PCH.

Avant la formulation de son choix, l'allocataire est informé des montants respectifs auxquels il a droit.

Les règles relatives à l'ACTP continuent de s'appliquer pour ceux qui en restent bénéficiaires.

2-Le droit d'option entre PCH et Allocation Personnalisée D'Autonomie (APA)

1- Le droit d'option PCH/ APA

Toute personne qui a obtenu le bénéfice de la prestation de compensation avant l'âge de 60 ans et qui remplit les conditions d'ouverture à l'APA peut choisir, lorsqu'elle atteindra cet âge et à chaque renouvellement de l'attribution de cette prestation, entre le maintien de celle-ci et le bénéfice de l'APA. Lorsque la personne qui atteint cet âge n'exprime aucun choix, elle est présumée vouloir continuer à bénéficier de la prestation de compensation.

Une personne qui percevait la PCH avant 60 ans et dont le handicap évolue après 60 ans pourra faire une demande de révision pour prendre en compte cette évolution. Il n'est pas nécessaire que cette évolution soit en rapport avec le handicap ayant justifié l'éligibilité avant ses 60 ans. Cette révision entrainera les mêmes effets qu'un renouvellement au niveau du droit d'option.

Une personne ayant bénéficié d'une aide à l'aménagement du logement ou du véhicule, d'une aide technique ou d'une aide exceptionnelle pourra déposer une demande d'APA sous réserve de renoncer à son droit PCH si celui-ci est toujours en cours. Un remboursement des sommes non amorties au moment du droit d'option sera alors

demandé (montant versé – montant dû au prorata de la période).

2- Le droit d'option PCH établissement /APA établissement

La demande d'APA est obligatoire pour les personnes de plus de 60 ans entrant en EHPAD et présentant une dépendance supérieure ou égale au GIR 4.

Lorsqu'un bénéficiaire de la PCH intègre un établissement il devra donc déposer une demande d'APA. Cette prestation est non cumulable avec la PCH. Aussi, il lui sera proposé par le Département un comparatif entre l'APA et la PCH.

Si le bénéficiaire qui entre en Etablissement (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) / Unité de Soins Longue Durée (USLD)) opte pour la PCH, il devra régler la partie afférente à la dépendance en fonction de son GIR (qui ne peut être pris en charge par l'aide sociale à l'hébergement) avec sa PCH.

S'il opte pour l'APA, il devra éventuellement rembourser les sommes versées à tort au titre de la PCH.

En fonction de la décision, les droits sont soit ouvert à l'APA et la PCH est abandonnée, soit le bénéficiaire conserve ses droits ouverts.

Le cas échéant, le service PCH confirme l'abandon de ses droits au bénéficiaire et informe la MDPH de l'abandon du droit.

3-Le droit d'option APA/PCH

Une personne bénéficiaire de l'APA peut opter pour la PCH si sa situation répondait aux critères d'ouverture du droit à la PCH avant 60 ans.

Elle devra alors renoncer à ses droits à l'APA et ne pourra revenir à cette prestation que dans les conditions définies au 2-1.

TEMPORAIRE

3- Le droit d'option Complément d'AEEH/PCH

Les familles doivent choisir entre continuer à percevoir le complément d'AEEH ou percevoir la PCH.

Ce choix est exercé sur la base des propositions figurant dans le plan personnalisé de compensation (PCH) élaboré par l'équipe pluridisciplinaire de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Ces propositions précisent les montants respectifs de l'AEEH de base, de son complément et de la PCH.

Après la transmission du plan personnalisé, le demandeur dispose de 15 jours pour exprimer son choix, lequel est porté à la connaissance de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Les caractéristiques juridiques de la PCH

La PCH n'est pas subordonnée à la mise en œuvre de l'obligation alimentaire.

La PCH n'est pas soumise à récupération sur succession, ni à l'encontre de la succession du bénéficiaire décédé, ni sur le légataire ou le donataire ou le bénéficiaire d'un contrat d'assurance vie au titre de l'art L245-7 du CASF.

La PCH ne fait pas l'objet d'un recouvrement à l'encontre du bénéficiaire lorsque celui-ci est revenu à meilleure fortune.

La PCH est incessible en tant qu'elle est versée directement au bénéficiaire.

La PCH n'est en principe pas saisissable. Elle peut néanmoins être saisie pour le paiement des frais de compensation de la personne handicapée relevant des « 1 à 4 » de l'art L.245-3 du CASF. En cas de non-paiement de ces frais d'aide humaine, la personne physique ou morale ou l'organisme qui en assume la charge peut demander au Président du Conseil départemental que les sommes lui soient versées directement. Dans ce cas, la décision de ne plus verser directement les sommes à la personne handicapée lui est notifiée au moins un mois avant sa mise en œuvre.

L'action du bénéficiaire pour le paiement de la prestation se prescrit par 2 ans.

Elle est applicable à l'action intentée par le Président du Conseil départemental en recouvrement des prestations indument payées, sauf en cas de fraude ou de fausse déclaration.

Dispositions financières

Taux de prise en charge en fonction des ressources :

La MDPH envoie la notification PCH de la CDAPH au Département qui détermine le taux de prise en charge (80 ou 100%) avant de mettre en paiement (voir conditions de ressources).

Le bénéficiaire peut demander au Président du Conseil départemental de réviser le taux de prise en charge lorsqu'une ressource prise en compte pour apprécier ses ressources cesse de lui être versée.

Modalités de versement :

Les versements seront effectués conformément aux modalités précisées dans l'arrêté de paiement de la prestation du Département.

La prestation de compensation est versée mensuellement par le Département sur un compte bancaire ouvert au nom du bénéficiaire, ou sous forme de chèques emploi service universel (CESU) pour l'aide humaine en mode emploi direct (hors accueil familial et bénéficiaires de la majoration pour tierce personne ou prestation compensatoire pour le recours à une tierce personne).

La décision attributive de la prestation peut prévoir un ou plusieurs versement(s) ponctuel(s) pour certains des éléments, lorsqu'ils relèvent :

- ◊ d'une aide technique,
- ◊ d'un aménagement du logement ou du véhicule,
- ◊ d'une acquisition d'une aide animalière,
- ◊ ou d'aides spécifiques ou exceptionnelles.

Dans ce cas, le nombre de versements ponctuels est limité à 3.

Pour l'aménagement du logement ou du véhicule, une partie du montant correspondant à 30 % du montant total accordé, peut être versé, à la demande du bénéficiaire, sur présentation du devis, à compter du début de ces travaux d'aménagement.

Le reste de la somme est versé sur présentation de factures après vérification de la conformité de celles-ci avec le descriptif accompagnant le plan personnalisé de compensation.

Pour les aides payées mensuellement, le bénéficiaire pourra demander que les versements soient ajustés à due concurrence du montant réellement dépensé dans l'attente d'une révision de leur aide. Si le Département constate lors d'un contrôle d'effectivité de l'aide que les justificatifs présentés sont en deçà du montant accordé par la CDAPH (moins de 50% d'effectivité), les versements automatiques pourront être suspendus et une saisie de la MDPH par le Département sera effectuée en vue d'une réévaluation de la situation.

Effet rétroactif des décisions :

La date d'ouverture des droits à la PCH est le premier jour du mois du dépôt de la demande auprès de la MDPH.

Pour les demandes faites par un bénéficiaire d'un complément AEEH la date d'ouverture du droit de la PCH est fixée par la CDAPH:

- ◊ au premier jour qui suit la date d'échéance du droit de l'AEEH;
- ◊ quand la demande est faite en cas d'évolution du handicap ou des facteurs ayant déterminé les charges prises en compte:
  - au premier jour du mois de la décision de la CDAPH
  - date comprise entre le premier jour du mois du dépôt de la demande et la date de la décision de la CDAPH quand le bénéficiaire justifie avoir été exposé à des charges supplémentaires prises en compte au titre de la PCH.

Dans le cadre d'un droit d'option ACTP/PCH ou APA/PCH, la date d'ouverture des droits sera la date d'expression du droit d'option.

En conséquence, les paiements seront effectués de la manière suivante :

- **Si le bénéficiaire de la PCH ne percevait aucune aide auparavant** :

Un rappel est payé, pour la période comprise entre la date d'ouverture du droit de la PCH et la date de la première mise en paiement sur présentation des justificatifs.

- **Si le bénéficiaire de la PCH percevait auparavant un complément d'AEEH, l'ACTP ou l'APA :**

Un rappel est payé, pour la période comprise entre la date d'ouverture du droit et la date de la première mise en paiement si les dépenses engagées sont supérieures au montant perçu au titre des autres prestations. Le rappel n'est effectué que sur présentation des justificatifs.

TEMPORAIRE

Modifications ayant un impact sur les versements :

Le Département ajuste le montant de la prestation en cours de droit, à compter du 1er jour du mois de la modification :

- ◊ de la composition familiale,
- ◊ du taux de prise en charge ;
- ◊ du montant des prestations en espèces de sécurité sociale (MTP) ou de tout avantage analogue (ANAH, AGEFIPH,...) à déduire du montant des aides de toute nature ayant pour effet de réduire les charges du demandeur ;
- ◊ des revalorisations tarifaires des « aides humaines »
- ◊ du changement de statut du ou des aidants : la modification prend effet à compter du mois où cette modification est intervenue (Art L245-12 et R245-63 du CASF).

Contrôle de l'effectivité des aides allouées et conséquences

1- Contrôle de l'utilisation des sommes allouées

Le président du Conseil départemental peut, à tout moment, faire contrôler sur place ou sur pièces si les conditions d'attribution de la prestation de compensation restent réunies ou si le bénéficiaire consacre effectivement l'intégralité des sommes prévues selon leur destination.

Pour l'aide humaine en mode emploi direct et mandataire, le Département vérifiera si la dépense réelle est égale à la dépense engagée sur une période minimale de 6 mois.

Pour les autres aides, le contrôle portera sur le respect de l'utilisation des sommes versées conformément aux dispositions du plan de compensation et aux taux de prise en charge par éléments.

TEMPORAIRE

2- Suspension ou interruption du versement

Le versement de la prestation peut être suspendu ou interrompu après que l'intéressé ait été mis en mesure de présenter ses observations » art R245-70, lorsqu'il est établi, au regard du plan personnalisé de compensation, que son bénéficiaire n'a pas utilisé cette prestation pour compenser les charges liées à son handicap.

Dans ce cas, le président du Conseil départemental peut intenter une action en récupération des sommes indument versées.

Les versements peuvent être rétablis dès que les conditions qui ont fait naître la suspension disparaissent.

3- Récupération des indus

Elle est effectuée en priorité par la retenue sur les versements ultérieurs de la prestation.

A défaut, elle peut faire l'objet d'une procédure de recouvrement amiable puis, faute d'accord, d'une procédure de recouvrement forcé par les comptables directs du Trésor, conformément aux dispositions prévues par le code général des collectivités territoriales.

4- Décès du bénéficiaire

Le droit à la PCH s'interrompt au jour du décès du bénéficiaire.

La PCH ne fait pas l'objet d'un recouvrement sur la succession du bénéficiaire, sur le légataire ou sur le donataire (article L.245-7 du CASF), mais la récupération des dettes contractées du vivant du bénéficiaire à l'égard du département payeur, en raison de versements indument effectués, est quant à elle possible.

5- Obligations du bénéficiaire

Le bénéficiaire informe la CDAPH et le Président du Département de toute modification de nature à modifier ses droits.

Lorsque le bénéficiaire rémunère un ou plusieurs salariés, il déclare au Président du Conseil départemental l'identité et le statut du ou des salariés, le lien de parenté éventuel, le montant des sommes versées à chaque salarié, le cas échéant, l'organisme mandataire auquel il fait appel.

Lorsque le bénéficiaire fait appel à un aidant familial qu'il dédommage, il déclare au Président du Conseil départemental l'identité et le lien de parenté de celui-ci dans un délai d'un mois à compter de la date de réception de la notification du Département.

Lorsque le bénéficiaire fait appel à un service prestataire d'aide à domicile, il déclare au Président du Conseil départemental le service prestataire ainsi que les sommes qu'il lui verse.

Quelle que soit la nature de l'aide, le bénéficiaire conserve les justificatifs de dépenses pendant 2 ans.

TEMPORAIRE

Voies de recours

Pour tout recours sur l'évaluation et la décision d'attribution de la PCH : En cas de désaccord avec la décision de la CDAPH, le demandeur doit formuler un recours administratif préalable obligatoire auprès de la MDPH sous un délai de 2 mois à compter de la date de réception de la notification de décision de la CDAPH.

La CDAPH statue alors de nouveau.

Un recours contentieux peut être formé sur cette nouvelle décision dans un délai de 2 mois suivant la date de réception de la notification.

Pour tout recours sur la décision de versement par le département, le demandeur doit dans un premier temps faire un recours administratif préalable obligatoire (RAPO).

Celui-ci prendra la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception, précisant les : nom, prénom, adresse, la copie de la décision contestée, le motif du recours et tout élément d'information utile. Il sera adressé dans un délai de 2 mois à compter de la réception de la décision contestée à :

Monsieur le Président du Conseil départemental du Gers
Direction des Politiques de l'Autonomie
81 route de Pessan
BP 20569
32022 AUCH Cedex

L'administration dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. L'absence de réponse dans ce délai équivaut à un rejet du recours.

Le bénéficiaire peut alors faire un recours contentieux par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette requête datée et signée doit comporter :

- ◊ le nom, prénom, profession, domicile, date et lieu de naissance
- ◊ la copie du recours administratif préalable,
- ◊ une copie de la décision initiale et de la décision prise suite au recours administratif préalable obligatoire, ou de l'accusé de réception en l'absence de réponse de l'administration,
- ◊ l'objet de la demande,
- ◊ un exposé des motifs du recours contentieux,
- ◊ tout élément d'information utile.

Ce recours contentieux sera adressé au Tribunal de Grande Instance dans un délai de de 2 mois :

- ◊ soit à compter de la réception de la nouvelle décision du Département rendue suite au recours administratif
- ◊ soit, en l'absence de réponse du Département, à la fin du délai de 2 mois dont disposait le Département pour répondre.

Il sera envoyé à l'adresse suivante : **Tribunal de Grande Instance d'Auch - Allées d'Etigny - 32008 AUCH CEDEX**

Service contact du Conseil départemental du Gers :

Direction des Politiques de l'Autonomie
Service Information Coordination Autonomie (SICA)
14 place du Maréchal Lannes 32000 Auch
Tél accueil : 05.62.67.40.93

TEMPORAIRE

Aides en habitat inclusif

TEMPORAIRE

TEMPORAIRE

Aide à la Vie Partagée (AVP)

Références légales

Articles L.281-1 et 281-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles
Article L.281-2-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles précisant les conditions d'attribution de « l'Aide à la Vie Partagée »
Articles D 281.1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles

Nature de la prestation

Les occupants d'un habitat, reconnu Habitat inclusif (défini en annexe) par le Département, peuvent bénéficier d'une aide à la vie partagée leur permettant de financer le projet de vie sociale et partagée.

L'aide est individuelle et destinée à financer :

- ◊ l'animation de l'habitat Inclusif,
- ◊ la coordination du projet de vie sociale et partagée,
- ◊ la régulation du « vivre ensemble », à l'intérieur comme à l'extérieur de l'habitat (entourage, voisinage, services de proximité).

Elle n'a pas vocation à financer l'accompagnement individuel de la personne pour la réalisation des actes de la vie quotidienne (aide à l'autonomie et surveillance), ni le suivi des parcours individuels ou la coordination des interventions médico-sociales.

TEMPORAIRE

Bénéficiaires

- ◊ Les personnes en situation de handicap, sans limite d'âge, qui bénéficient d'un droit ouvert à la MDPH (AAH, PCH, RQTH, CMI, etc.) ou d'une pension d'invalidité délivrée par la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) et sans condition de ressources,
- ◊ Les personnes âgées de plus de 65 ans, sans condition de ressources.

Conditions d'attribution

L'aide est ouverte de plein droit si les trois conditions cumulatives sont remplies :

- ◊ La personne occupe pleinement un habitat reconnu habitat inclusif par le Département,
- ◊ La personne relève des publics éligibles à l'aide à la vie partagée,
- ◊ Le porteur du projet de vie sociale et partagée dite « personne morale 3P » a signé une convention spécifique avec le Département du Gers concernant cet habitat inclusif et le projet de vie sociale et partagée correspondant à la mobilisation de l'aide à la vie partagée.

Comme pour toutes prestations individuelles, le domicile de secours s'applique.

Motifs de perte des droits à l'AVP

L'aide à la vie partagée cesse de plein droit pour les motifs suivants :

- ◊ Le bénéficiaire ne remplit plus les conditions d'éligibilité en application du présent RDAS,
- ◊ le bénéficiaire quitte définitivement l'habitat inclusif (retour dans un logement ordinaire, entrée en établissement ...),
- ◊ le bénéficiaire décède,
- ◊ la convention entre le Département et la personne morale 3P est expirée, dénoncée, résiliée ou devenue caduque.

Procédure d'attribution

L'aide à la vie partagée est sollicitée sur simple demande formulée par l'occupant d'un logement reconnu habitat inclusif par le Département. L'occupant doit apporter la preuve qu'il relève bien d'un des publics pouvant bénéficier de l'aide à la vie partagée.

L'ouverture des droits est déclenchée dès la date d'intégration du logement pour chaque habitant remplissant les conditions d'octroi et si la demande a été déposée dans les deux mois qui suivent ce jour. Sinon, l'ouverture des droits débutera deux mois avant la date de dépôt de la demande.

L'aide à la vie partagée est accordée par décision du Président du Conseil départemental et servie par le Département directement à la personne morale 3P.

La décision relative à l'aide à la vie partagée est notifiée à l'occupant de l'habitat inclusif qui a sollicité l'aide ainsi qu'à la personne morale 3P.

La notification de décision mentionne :

- ◊ La date d'ouverture des droits,
- ◊ Le montant de l'aide attribuée, déterminé selon le projet de vie social et partagée établi pour l'habitat inclusif en cause et la convention signée entre le Département et la personne morale porteuse dudit projet partagé.

Dispositions particulières

Contrôle de l'utilisation de l'AVP : L'aide à la vie partagée doit être utilisée pour des dépenses conformes à sa destination. La personne morale 3P devra justifier de l'utilisation de l'aide conformément aux dispositions de la convention signée entre elle et le Département.

Dispositions financières

L'aide à la vie partagée est versée directement à la personne morale 3P en sa qualité de « tiers bénéficiaire » selon les modalités définies par la convention signée entre elle et le Département.

Le versement effectif de l'aide est conditionné à l'intégration effective dans l'habitat inclusif de la personne remplissant les critères d'éligibilité. Tout mois commencé est dû par le Département, quel que soit le jour d'entrée ou de sortie de la personne éligible dans l'habitat inclusif. Il en est de même pour les départs.

Les périodes d'hospitalisations ou tout autre séjour en faveur de l'état de santé ou du bien-être de l'habitant sans rupture du bail ou de la colocation donnent lieu au maintien de l'AVP.

Le recours en récupération ne s'applique pas.

Voie de recours

Le recours contentieux

Un recours contentieux peut être formé devant le juge administratif auprès du Tribunal administratif, dans un délai de deux mois uniquement après réception de la décision du recours administratif préalable obligatoire ou du rejet implicite.

Service contact du CD 32

Direction Politiques de l'Autonomie

Service Information Coordination de l'Autonomie

81 route de Pessan

32022 Auch Cedex 09

Tel : 05 62 67 40 93

TEMPORAIRE

ANNEXES

ANNEXE 4 : Simulation bareme d'intervention de l'aide sociale pour l'accès au service de téléassistance

Proposition europ assistance

(basé sur le barème de ressources mensuelles - CNAV)

TEMPORAIRE

Ressources* mensuelles		Décomposition de la prise en charge de l'abonnement mensuel Solution ligne fixe ou numérique			Décomposition de la prise en charge de l'abonnement mensuel Solution réseau mobile			Décomposition de la prise en charge de l'abonnement mensuel Détecteur de chute		
Personne seule	Ménage	Reste à charge de l'usager	Participation du Département	Total abonnement mensuel	Reste à charge de l'usager	Participation du Département	Total abonnement mensuel	Reste à charge de l'usager	Participation du Département	Total abonnement mensuel
Jusqu'à 1 043 €	Jusqu'à 1 754 €	2,25	6,69	8,94	3,50	10,56	14,06	1,25	3,79	5,04
de 1 043,01 à 1 301 €	de 1 754,01 à 1 986 €	4,45	4,49	8,94	7,00	7,06	14,06	2,50	2,54	5,04
> ou = à 1 301,01 €	> ou = 1 986,01 €	8,94	0,00	8,94	14,06	0,00	14,06	5,04	0,00	5,04

Ressources prises en compte :

◊ Toutes les ressources figuarant surla déclaration de revenus :
- pensions, retraite, rentes, avant abattement

◊ Toutes les ressources figurant sur la déclaration des revenus sur les lignes :
- revenus de captiaux mobiliés déclarés, revenus fonciers nets

ANNEXE 6 : Reste à vivre pour les bénéficiaires de l'aide sociale en accueil familial

Délibération portant sur le reste à vivre pour les bénéficiaires de l'aide sociale en accueil familial

TEMPORAIRE

CD190614 12E00

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 14 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vendredi quatorze juin à 09 h 30, le Conseil Départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sur la convocation et sous la présidence de M. Philippe MARTIN, Président du Conseil Départemental.

Etaient présents : M. X. BALLENGHIEN, Mmes G. BIEMOURET, C. BOUE, M. C. BOURDIL, Mme F. CASALE, M. G. CASTET, Mme H. COOMANS, M. JP. COT, Mmes M-M. DALLA-BARBA, C. DASTE-LEPLUS, C. DUCARROUGE, MM. F. DUPOUEY, P. DUPOUY, Mme P. ESPERON, MM. R. FRAIRET, M. GABAS, B. GENDRE, V. GOUANELLE, B. KSAZ, Mme L. LABEDAN, MM. C. LAPREBENDE, F. LARROQUE, Mme V. MANISSOL, M. P. MARTIN, Mmes Y. RIBES, H. ROZIS LE BRETON, M. J-P. SALERS, Mme C. SALLES, MM. J. SAMALENS, C. TERRAIN, Mmes I. TINTANE et L. TOISON.

Excusés ou absents : Mmes N. BARROUILLET et C. DEJEAN-DUPEBE.

Ont donné procuration : Mme N. BARROUILLET à M. G. CASTET et Mme C. DEJEAN-DUPEBE à M. C. LAPREBENDE

Délibération adoptée à l'unanimité

OBJET : Bénéficiaires de l'aide sociale en Accueil Familial : modalités financières relatives au reste à vivre, au logement et aux absences.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, dont notamment les articles L. 3111-1 et suivants relatifs à l'organisation des départements ;

VU le rapport du Président du Conseil Départemental du Gers ;

VU l'avis des commissions organiques compétentes ;

TEMPORAIRE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Le Conseil Départemental décide :

Dans le cadre du dispositif de l'Accueil Familial à destination des personnes âgées e handicapées,

- de maintenir le montant du reste à vivre pour les personnes handicapées en Accue Familial, soit 30 % de l'Allocation Adulte Handicapé,

- d'adopter une revalorisation de l'indemnité représentative de mise à disposition de l ou des pièces réservées à la personne accueillie, dont les montants s'échelonnent entre 122 € e 200 €,

- d'adopter les nouvelles dispositions financières en cas d'absence de la personn accueillie, conformément au document ci-annexé, et en conséquence d'annuler l'article 67 d chapitre II du Règlement Départemental d'Aide Sociale (RDAS),

- de mettre en place ces nouvelles modalités financières pour les bénéficiaires à l'aid sociale à l'accueil familial, à compter du 1er juillet 2019,

- d'intégrer ces modifications dans le Règlement Départemental d'Aide Sociale (RDAS)

Le Président,

Philippe MARTIN.

ANNEXE 7: Détail des aides de la PCH

DETAIL DES AIDES

1- **Aides humaines à domicile :**

L'élément "aides humaines" peut être employé :

- **à rémunérer directement un ou plusieurs salariés :**

Les membres de la famille autres que le conjoint, le concubin, la personne avec laquelle un PACS a été conclu, ou un obligé alimentaire du 1er degré peuvent être salariés, à condition qu'ils n'aient pas fait valoir leurs droits à la retraite et qu'ils aient cessé ou renoncé totalement ou partiellement à une activité professionnelle pour être employé de la personne handicapée.
Toutefois lorsque son état nécessite à la fois une aide totale pour la plupart des actes essentiels et une présence due à un besoin de soins constants ou quasi constants, la personne handicapée peut salarier son conjoint, son concubin ou la personne avec laquelle elle a conclu un pacte civil ou un obligé alimentaire du 1er degré. Il faut que la personne salariée n'ait pas fait valoir ses droits à la retraite et qu'elle ait cessé ou renoncé totalement ou partiellement à une activité professionnelle pour être employée de la personne handicapée.

Dans le cas où le membre de la famille salarié par la personne handicapée est son tuteur, le contrat de travail est conclu par le subrogé tuteur ou, à défaut de subrogé tuteur, par un tuteur ad hoc nommé par le juge des tutelles. Le contrat de travail doit être homologué par le conseil de famille ou, en l'absence de conseil de famille, par le juge des tutelles.

La personne handicapée pourra choisir un organisme mandataire agréé, qui sera donc chargé (mandaté) par elle afin de procéder au recrutement d'un salarié intervenant pour elle et d'effectuer la gestion administrative. La personne handicapée est l'employeur légal et à ce titre, responsable du paiement du salaire et des cotisations sociales L'organisme agréé assurera alors, pour son compte, l'accomplissement des formalités administratives et des déclarations sociales liées à l'emploi de ses aides à domicile.

Le taux horaire applicable sera différent selon que la personne fasse appel à un emploi direct (elle recrute elle-même un salarié), à un service mandataire, et selon que ce salarié est amené à réaliser des gestes liés à des soins ou aspirations endo-trachéales (sous réserve de la production d'une attestation d'apprentissage ou de formation).

- **à rémunérer un service prestataire d'aide a domicile autorisé :**

La personne handicapée paie une structure qui emploie des salariés et fournit une prestation. Le tarif appliqué sera le tarif horaire légal conformément à l'arrêté du 28 décembre 2005 modifié, ou en cas de service tarifé par le Département, le tarif fixé dans l'arrêté de tarification.

- **à dédommager un aidant familial :**

L'aidant familial peut-être: le conjoint, le concubin, la personne pacsée, l'ascendant, le descendant ou le collatéral jusqu'au 4ème degré du bénéficiaire ou le descendant ou le collatéral jusqu'au 4ème degré de l'autre membre du couple.
Si l'aidant familial n'a pas réduit son activité professionnelle ou s'il est à la retraite, le tarif horaire et le plafond mensuel normal lui sont appliqués.

TEMPORAIRE

Si l'aidant familial a cessé ou renoncé totalement ou partiellement à une activité professionnelle afin d'apporter une aide à la personne handicapée, le dédommagement horaire est majoré
Dans tous les cas le tarif horaire et, le cas échéant, le plafond mensuel, sont déterminés par Décret.
Si l'aidant familial n'exerce aucune activité professionnelle afin d'apporter une aide à une personne handicapée dont l'état nécessite à la fois une aide totale pour la plupart des actes essentiels et une présence constante ou quasi constante due à un besoin de soins ou d'aide pour les gestes de la vie quotidienne le plafond mensuel est majoré de 20%.
Le dédommagement est une somme versée au bénéfice de l'aidant familial. Ce n'est pas un salaire et donc n'est pas soumis à cotisations sociales et n'ouvre pas les droits qui découlent d'une activité salariale.

TEMPORAIRE

- **forfait cécité et surdité :**

Les personnes atteintes d'une surdité sévère, profonde ou totale, c'est-à-dire dont la perte auditive moyenne est supérieure à 70 décibels, qui recourent à un dispositif de communication adapté nécessitant une aide humaine bénéficient, pour leurs besoins de communication, d'un forfait d'aides humaines de 30 heures par mois, sur la base du tarif emploi direct.

Les personnes atteintes de cécité, c'est-à-dire dont la vision centrale est nulle ou inférieure à 1/20 de la vision normale, bénéficient d'un forfait de 50 heures par mois sur la base du même tarif.

Si l'évaluation au regard du référentiel le justifie, le nombre d'heures attribué peut être supérieur au forfait.

- **forfait parentalité aide humaine :**

Il s'agit d'une aide forfaitaire, mensuelle, calculée sur la base de l'âge du plus jeune des enfants du bénéficiaire (un forfait de la naissance à trois ans, et un forfait de 3 à 6 ans), attribuée une seule fois quel que soit le nombre d'enfant. Le forfait est majoré en cas de situation de monoparentalité.

2- <u>Aides humaines en établissement :</u>

Une distinction est faite entre les personnes qui bénéficiaient de l'aide humaine avant l'entrée en établissement et les personnes qui font la demande de PCH alors qu'elles sont déjà accueillies en établissement (ou hospitalisées).

La personne bénéficiait de la PCH avant son entrée en établissement

Le montant de la PCH est réduit : la personne conserve 10 % du montant qu'elle percevait avant son entrée en établissement, dans la limite d'une somme mensuelle minimum et maximum déterminée par décret.
La réduction ne s'opère qu'à partir :
- du 45ème jour d'accueil en établissement ou d'hospitalisation,
ou
- du 60ème jour si la personne doit licencier sa tierce personne.

La personne demande une PCH en cours d'hébergement ou d'hospitalisation

La CDAPH décide de l'attribution de l'élément aide humaine pour les périodes d'interruption de l'hospitalisation ou de l'hébergement et fixe le montant journalier correspondant. Le montant journalier réduit servi pendant les périodes d'hospitalisation ou d'hébergement est fixé à 10 % de ce montant dans les limites d'un montant journalier minimum et maximum fixés par arrêté du ministre chargé des personnes handicapées.

La prestation de compensation non réduite est versée pour les périodes où la personne ne sera pas hébergée en établissement ou hospitalisée (jours de retours au domicile).

Les jours de rétablissement de la PCH à taux plein sont déterminés à partir d'un planning fourni par l'établissement mentionnant les jours d'hébergement en établissement et les jours de sortie (hors hospitalisations) d'une durée supérieure à 12 heures.

3- Aides techniques :

L'aide technique est attribuée pour l'achat ou la location par la personne handicapée et pour son usage personnel, d'un instrument, un équipement ou un système technique adapté ou spécialement conçu pour compenser une limitation d'activité rencontrée par une personne du fait de son handicap.
Produits pris en charge :
Pour être prise en charge au titre de la prestation de compensation, l'aide technique doit figurer dans la liste portée à l'annexe de l'arrêté du 28 décembre 2005 et sur l'arrêté du 18 juillet 2008 ou dans la liste des produits et prestations remboursables (LPPR) de la sécurité sociale.

L'aide technique peut être attribuée au bénéficiaire résidant en établissement, à condition qu'elle ne soit pas fournie par l'établissement.

Selon les aides technique, elles seront financées en application des tarifs détaillés fixés par arrêtés ou à 75 % du prix, dans la limite du montant maximal attribuable de 13 200 euros par période de 10 ans. Ce montant pourra être déplafonné sous conditions.

L'acquisition ou la location des aides techniques doit s'effectuer au plus tard dans les 12 mois qui suivent la date de notification de la décision d'attribution.

Une aide technique forfaitaire pourra être accordée en cas de besoin lié à l'exercice de la parentalité. Il s'agit d'une aide forfaitaire, dont le montant est fixé par arrêté, alloué automatiquement au parent bénéficiaire de la PCH à la naissance de son enfant puis aux troisième et sixième anniversaires de son enfant.

4- Aides à l'aménagement du logement ou du véhicule :

Logement :
Les aménagements concernent le logement de la personne handicapée ou de la personne qui l'héberge s'il s'agit de l'ascendant, du descendant ou du collatéral jusqu'au 4ème degré ou de l'ascendant, du descendant ou du collatéral jusqu'au 4ème degré de son conjoint, concubin ou de la personne avec qui elle a conclu un pacte civil de solidarité.
Tout bénéficiaire de l'AEEH peut prétendre au bénéfice de la PCH liée à un aménagement du logement. En cas de séparation des parents, la PCH peut prendre en charge l'aménagement du logement du parent n'ayant pas la charge de l'enfant sous condition de l'établissement d'un compromis écrit entre les parents dans la limite du montant maximum attribuable.
Les aménagements ne peuvent pas concerner le logement de l'accueillant familial de la personne handicapée.

Les aménagements du logement pris en compte doivent permettre à la personne de circuler chez elle, d'utiliser les équipements indispensables à la vie courante, de se repérer et de communiquer, sans difficulté et en toute sécurité.
Ils visent également à faciliter l'intervention des aidants à domicile.

TEMPORAIRE

La prise en charge des frais liés à l'adaptation du logement au titre de la prestation de compensation doit être complétée d'autres aides financières pouvant être mobilisées pour des travaux d'adaptation et d'accessibilité.

Les travaux seront pris en charge à 100% jusqu'à 1 500 euros, puis à 50 % au-delà de 1 500 euros, dans la limite de 10 000 euros par période de 10 ans.

Les travaux d'aménagement du logement doivent débuter dans les 12 mois suivants la notification de la décision d'attribution et être achevés dans les 3 ans.
Une prolongation des délais, dans la limite d'un an, peut être accordée, sur demande du bénéficiaire, lorsque des circonstances extérieures à sa volonté ont fait obstacle à la réalisation des travaux.

Peuvent être pris en compte également, les coûts entraînés par le déménagement, lorsque l'aménagement du logement est impossible ou jugé trop coûteux et que le demandeur fait le choix d'un déménagement dans un logement répondant aux normes réglementaires d'accessibilité.
Ces frais de déménagement seront pris en charge à hauteur de 3 000 euros par période de 10 ans.

Lorsqu'une personne accueillie en établissement séjourne au moins 30 jours par an à son domicile, ou chez un tiers, elle peut demander la PCH pour l'aménagement du logement dans la limite du plafond.
Le mode de calcul et les montants de l'aide sont identiques à ceux définis pour la PCH pour les personnes vivant à domicile.

Véhicule :

Les aménagements pris en compte doivent être ceux du véhicule utilisé habituellement par la personne handicapée, en qualité de conducteur ou de passager.
Pour bénéficier de la prestation de compensation au titre de l'aménagement du poste de conduite, s'agissant d'un véhicule exigeant le permis de conduire, le demandeur doit :

être titulaire du permis portant la mention restrictive d'un poste de conduite adapté,
ou manifester sa volonté d'apprendre à conduire en recourant à la conduite accompagnée.

Il doit produire, dans ce dernier cas, un certificat médical d'aptitude, conformément aux dispositions du code de la route.

Les travaux d'aménagement du véhicule seront pris en charge à 100% jusqu'à 1 500 euros, puis à 75 % au-delà de 1 500 euros, dans la limite de 10 000 euros par période de 10 ans.

L'aménagement du véhicule doit être effectué au plus tard dans les 12 mois suivants la notification de la décision d'attribution.

Pour les personnes hébergées, le mode de calcul et les montants et la période d'attribution de l'aide sont identiques à ceux définis pour la PCH pour les personnes vivant à domicile.

5- <u>Aides aux surcoûts liés aux transports :</u>

Sont pris en compte les surcoûts liés au transport de la personne handicapée, réguliers ou fréquents.
Ainsi, peuvent être considérés comme des surcoûts sans que cette liste soit limitative :
- les frais supplémentaires auxquels doit faire face la personne handicapée, si du fait du handicap, elle doit être accompagnée par un tiers pour effectuer le déplacement.
- le coût des trajets aller et retour d'une distance importante, supérieure à 50 km, quel que soit le mode de transport, nécessaire pour effectuer des démarches liées au handicap, fréquenter un service ou établissement social ou médico-social ou se rendre sur son lieu de travail. Dans le cas

TEMPORAIRE

particulier de l'Etablissement ou Service d'Aide par le Travail (ESAT), cela peut concerner la partie de trajet hors circuit de ramassage.
Les dépenses ouvrant droit à la prise en charge par d'autres organismes sont déduites de l'évaluation des dépenses déterminées.

Le montant maximum attribuable est déterminé par décret pour une période de 10 ans.

6- Aides aux charges spécifiques :

Les charges spécifiques sont des dépenses permanentes et prévisibles liées au handicap et n'ouvrant pas droit à une prise en charge au titre de l'un des autres éléments de la prestation de compensation (nutriments pour supplément oral, assurances de fauteuils roulants, protections pour incontinence, bavoirs jetables…..).

La prise en charge se fait à hauteur de 75% des coûts dans la limite de 100 € par mois pour les produits non indiqués dans l'annexe de l'arrêté du 28 décembre 2005, et suit la grille pour ceux indiqués dans cette annexe.

Pour les personnes accueillies en établissement ou hospitalisées, la PCH prend en compte ces charges lorsqu'elles ne relèvent pas des missions de l'établissement ou pour les périodes d'interruption de l'accueil en établissement ou de l'hospitalisation.

7- Aides aux charges exceptionnelles :

Les charges exceptionnelles sont des dépenses ponctuelles liées au handicap et n'ouvrant pas droit à une prise en charge au titre d'un des autres éléments de la prestation de compensation.
Il peut s'agir des frais de réparations d'un lit médicalisé (par exemple : du moteur ou de la télécommande) ou d'une audioprothèse.
La prise en charge se fait à hauteur de 75% des coûts dans la limite de 6 000 € par période de 10 ans.

8- Aides animalières :

Ces aides sont destinées à l'acquisition et à l'entretien d'un animal concourant au maintien ou à l'amélioration de l'autonomie de la personne handicapée dans la vie quotidienne.
Elles prennent en charge en particulier, les frais relatifs aux chiens guides d'aveugle et aux chiens d'assistance.
La prise en charge peut aller jusqu'à 100 % dans la limite de 6 000 euros par période de 10 ans.

TEMPORAIRE

ANNEXE 8: L'habitat inclusif

ANNEXE HABITAT INCLUSIF

L'HABITAT INCLUSIF

DEFINITION

L'habitat inclusif est un habitat accompagné, partagé et inséré dans la vie locale. Il participe au développement d'une société plus inclusive dans un environnement urbain et à la promotion d'une nouvelle forme d'habiter adaptée à une société de la longévité.

Il est destiné principalement aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes. Il s'agit de petits ensembles de logements indépendants, caractérisés par des espaces de vie individuelle associés à des espaces de vie partagée, dans un environnement adapté, sécurisé et à proximité de services (services publics, transports, commerces, sanitaires, sociaux et médico-sociaux). Ce mode d'habitat est assorti d'un projet de vie sociale et partagée, co-construit avec les habitants.

L'habitat inclusif repose sur 3 piliers :

• L'inclusion sociale,

• Une vie autonome,

• Un cadre sécurisant.

TYPES D'HABITAT CONCERNÉS

L'habitat inclusif constitue la résidence principale de la personne qui peut être locataire, propriétaire ou sous-locataire. Il s'agit d'un logement pérenne.

Il peut être constitué :

- Dans le parc privé, dès lors que la conception du logement ou de l'immeuble ou groupe d'immeubles permet de répondre aux exigences de l'habitat inclusif (logements autonomes et locaux communs permettant de mettre en œuvre les activités définies par le projet de vie sociale et partagée) ;
- Dans le parc social de manière générale, l'habitat inclusif doit se constituer dans le respect des règles de droit commun.

Quelle que soit la configuration choisie, l'habitat doit être constitué à minima d'un logement privatif.

L'habitat peut prendre différentes formes :

- Un logement meublé ou non, loué dans le cadre d'une colocation ;
- Un ensemble de logements autonomes, meublés ou non, et situé dans un immeuble comprenant un/des espaces communs affectés au projet de vie sociale et partagée.

Compte tenu du public auquel il s'adresse, l'habitat doit :

- respecter des exigences d'accessibilité ;
- comporter les équipements, le cas échéant en matière de domotique, et les aménagements ergonomiques, adaptés aux besoins des personnes.

TEMPORAIRE

L'habitat inclusif correspond donc à un ensemble de logements indépendants ou intégrés à un autre ensemble architectural, à « taille humaine », caractérisé par des espaces privatifs pour une vie individuelle garantissant l'intimité et associés à des espaces communs de vie partagée, dans un environnement adapté et sécurisé, permettant la réalisation d'un projet commun de vie sociale.

L'entrée dans un habitat inclusif est fondée sur le libre choix. Elle s'inscrit en dehors de tout dispositif d'orientation sociale ou médico-sociale (orientation MDPH ou GIR) et est indépendante de toute attribution d'aides à l'autonomie, que ce soit la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ou l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

TEMPORAIRE

TEMPORAIRE

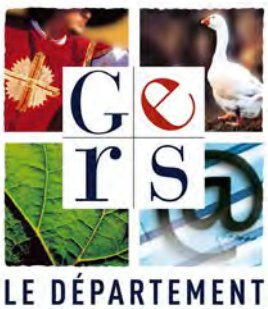
Ge
rs
LE DÉPARTEMENT

12F00

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA SOLIDARITÉ
Direction Action Sociale Territoriale

Rapport examiné par la 1ère commission :
Solidarité, santé et protection

OBJET :
Contractualisation avec l'État sur l'action sociale : rapport annuel d'exécution du Plan Pauvreté pour 2021/22.

Pièces jointes ou annexes :	*RAE PP 2021-22 pour rapport CD - Tableau financier réalisé 21 - 22 VF*

Mes chers collègues,

Par délibération du 14 juin 2019, le Conseil Départemental a décidé de s'inscrire dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, et de conclure avec l'État la « convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi » pour la période 2019 - 2021.

Cette convention a été signée le 27 juin 2019. Un premier avenant, à caractère financier, a été élaboré en 2019 pour prendre en compte l'augmentation de la participation de l'État concernant l'accompagnement des jeunes majeurs.

Afin de rendre compte des actions de 2019 et de 2020, des rapports annuels d'exécution ont été examinés lors des réunions du Conseil Départemental du 14 février 2020 et du 24 mai 2021. Compte-tenu des difficultés de mise en œuvre intervenues en 2020, le Département a opté pour une présentation de cette seconde année de réalisation en « année glissante », soit du 1/1/2020 au 31/5/2021.

Le présent rapport a pour objet de dresser le bilan d'exécution pour 2021 des actions déployées dans le cadre de cette convention et de ses avenants successifs, selon le principe de l'année glissante, soit du 1/1/2021 au 31/5/2022.

A- Rappel sur le cadre conventionnel modifié par avenant en 2021

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté prévoit des mesures pour lutter contre la pauvreté, et la prévenir, dès la petite enfance. Elle se caractérise par un pilotage de l'État au niveau régional pour une mise en œuvre par les Départements, dans le cadre d'une contractualisation avec les Conseils Départementaux.

La convention-cadre, complétée par avenant en 2020 et 2021, décline au niveau départemental six grands objectifs nationaux :

- Prévention des sorties sèches de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ;
- Premier accueil social inconditionnel de proximité ;
- Mise en œuvre d'un « référent de parcours » ;
- Insertion et parcours vers l'emploi des allocataires du RSA ;
- Garantie d'activité, avec une action nouvelle : « créer des sas d'accès à l'Insertion par l'Activité Économique (IAE), pour les bénéficiaires du RSA durablement éloignés de l'emploi » (action « Passerelle IAE ») ;
- Formations des travailleurs sociaux sur les thématiques suivantes : « participation des personnes accompagnées », « développement social et travail social collectif », « travail social et numérique », « aller vers », « insertion socio-professionnelle », « travail social et territoires ».

Elle prévoit également le déploiement d'actions spécifiques, laissées à l'initiative départementale.

Pour 2021, le Département s'est engagé à la mise en œuvre de cinq actions :

- Organisation des « Assises de l'insertion » ;
- Mise en œuvre de l'obligation de formation des 16 – 18 ans dans le Gers ;
- Dispositif d'accueil des femmes enceintes ou en sortie de maternité sans hébergement ;
- Accompagnement vers les dispositifs de droit commun pour les jeunes majeurs sortants de l'ASE ;
- Acquisition du complément « Action Sociale Territoriale » du logiciel SOLIS.

B- Bilan 2021/22 des réalisations

Malgré une mise en œuvre impactée par les suites de la crise sanitaire, les objectifs pour la troisième année d'exécution sont globalement atteints.

Le « Rapport annuel d'exécution de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi », figurant en annexe, rend compte de l'exécution de cette convention, pour l'année 2021, étendue aux 5 premiers mois de 2022 (principe de « l'année glissante »). Ses deux annexes complémentaires synthétisent les indicateurs de réalisation et le budget mobilisé sur la période allant du 1/6/2021 au 31/5/2022.

Aussi, comme suite aux délibérations du 14 juin 2019, du 2 octobre 2020, et du 24 septembre 2021 relatives à la « Convention d'Appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi » et à ses avenants, je vous prie de bien vouloir approuver le rapport annuel d'exécution pour 2021/22, dont le projet figure en pièce jointe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

Rapport d'exécution de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi

Année 2021/22
Le 12 avril 2022
Région Occitanie
Département du Gers

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté repose sur une mise en œuvre à partir des territoires, en appui de la gouvernance nationale dont elle fait l'objet. La contractualisation exigeante entre l'Etat et les départements lancée le 21 février 2019 en constitue un levier essentiel.

Cette contractualisation a débuté par un processus de conventionnement qui s'est déroulé en 2019. L'année 2020 a été l'occasion de procéder à une première évaluation de la mise en œuvre des actions de la contractualisation qui a conditionné le versement des crédits de la contractualisation pour 2020. Le présent rapport d'exécution doit permettre, pour l'année 2021, une nouvelle période d'évaluation des actions contractualisées.

Le rapport a pour but de rendre compte de l'exécution des crédits versés au titre de la convention signée par le préfet de département et le président du conseil départemental. A l'aune des fiches-actions annexées à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, le rapport rappelle succinctement, action par action, les engagements et le cadre financier initial, rend compte de son exécution et des résultats atteints.

Les départements qui ont fait le choix de conserver le calendrier initial de la contractualisation doivent délibérer au plus tard le 31 mars 2021 sur ce rapport d'exécution qu'ils transmettront aux préfets de région et préfets de département pour analyse en vue de la délégation des crédits pour l'année 2021. Les départements ayant pris en compte le report du calendrier, doivent délibérer au plus tard le 30 juin 2021.

Le Département du Gers a choisi cette seconde option.

1. Mesures socle

1.1. Prévenir toute « sortie sèche » pour les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance (ASE)

Action 1.1-1 – Jeunes - Logement

Intitulé de l'action : garantir l'accès au logement autonome aux jeunes majeurs sortant du dispositif ASE

Contexte 2018 :

Les jeunes de 16 à 25 ans représentent 13% de la population gersoise.

PROJET

Les actions dédiées à l'offre de logement social et à l'accès à un logement autonome en faveur des jeunes majeurs sont inscrites dans le PDALHPD 2017-2022.

Le partenariat entre les acteurs du PDALHPD et le service de l'ASE permet de répondre aux besoins en logement des jeunes sortants du dispositif de l'ASE.

La continuité du travail de coordination avec les représentants de la résidence sociale « jeune »/FJT permet de répondre aux besoins de logement de jeunes en insertion socio-professionnelle.

Les actions de la mission locale pour l'emploi en faveur du public jeune est à soutenir notamment sur la mise à disposition de logements temporaires sur la ville d'AUCH.

Description de l'action :

- Dépôt systématique des dossiers de demande de logement HLM auprès des bailleurs sociaux
- obtenir la priorité de relogement dans le cadre du PDALHPD
- développer l'utilisation de la plateforme J LOGE en faveur de l'offre de logement autonome
- maintien du partenariat avec la Mission Locale pour l'Emploi à travers la mise à disposition au public jeune de logement temporaire.
- accompagner le jeune dans les démarches d'accès au logement (FSL, AVDL, ASLL, dispositif VISALE…)
- sécuriser le bailleur social grâce à une intermédiation locative de type bail glissant et mise en place de la garantie de loyer dans le cadre du PDALHPD
- Mise en place d'une étude sur le territoire gersois pour la mise en place du bail mobilité issu de la loi portant Evolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique promulguée le 24/11/2018
- accompagner le jeune à déposer une demande de logement en FJT (ALOJEG)
- accompagner le jeune à déposer une demande de logement auprès du CROUS ou logement étudiant

Bilan 2019 :

21 jeunes majeurs sont sortis du dispositif ASE, 57% de ces jeunes sont logés en logement autonome ou en structures (foyer occupationnel, résidence sociale…)

Les dispositifs du PDALHPD sont actionnés par le service de l'ASE à chaque fois que la situation du jeune le permette.

Perspectives 2020 :

Pour 2020, les actions inscrites sur la CALPAE seront maintenues et à conforter autant par le Département du Gers, par la DDCSPP et par les partenaires œuvrant dans le domaine du logement.

PROJET

Bilan 2020 :

46 jeunes majeurs sont sortis du dispositif ASE à l'issue de leur projet et une fois stabilisée leur situation, 78% de ces jeunes sont logés en logement autonome ou en structures (foyer occupationnel, résidence sociale…)

Les dispositifs du PDALHPD sont actionnés par le service de l'ASE à chaque fois que la situation du jeune le permette.

Bilan 2021 :

Pour 2021, 20 jeunes devenus majeurs sont sortis du dispositif ASE à l'issue de leur projet et en mettant un terme à leur accompagnement par l'ASE. 4 jeunes sont en logement autonome 16 sont en hébergement familial ou location étudiante.

PROJET

Action 1.1-2 – Jeunes - Santé

Intitulé de l'action : Intensifier le travail partenarial permettant l'accès à une offre diversifiée de soins des jeunes de 16 à 21 ans

Contexte :

En 2017, une convention a été contractualisée entre la **CPAM** et le Département dans un but de définir les modalités de coordination entre ces deux acteurs afin de permettre la mise à disposition d'outils ou d'actions en faveur de l'accès aux soins des enfants et jeunes majeurs pris en charge par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Elle permet donc :

-une meilleure coordination entre le service de l'ASE et la CPAM sur l'ouverture ou le maintien de la CMU CMU-C pour les enfants et jeunes majeurs confiés

-l'accès aux bilans de santé proposés par la CPAM

En 2018, 69 bilans de santé ont été réalisés pour des jeunes de moins de 21 ans. Ces bilans ont majoritairement été effectués pour les jeunes accueillis à la MECS Cantoloup Lavallée.

En 2018, la contractualisation pour la continuité des actions du **PAEJ Point Accueil Écoute Jeunes** a été reconduite jusqu'en 2020. L'association IMAJ porte le PAEJ depuis le 01/07/2018.

Le PAEJ contribue à :

-prévenir les situations à risques pour éviter les décrochages et les ruptures des adolescents et jeunes adultes

-rétablir le dialogue et restaurer des liens de confiance entre ces jeunes et leur entourage

-participer au « bien être » des adolescents et jeunes adultes et concourir de fait à leur insertion sociale, culturelle et professionnelle.

Le PAEJ assure une couverture de l'ensemble du Département en se concentrant sur les territoires suivants :

-permanence sur le territoire de l'agglomération du Grand Auch

- antenne sur la commune de Fleurance

- antenne sur l'intercommunalité de Nogaro

En 2018, l'équipe du PAEJ a rencontré 45 jeunes et familles lors des permanences d'accueil et d'écoute. 25 jeunes bénéficient d'un accompagnement. 3 situations ont été orientées vers la Maison des Ados.

20 partenaires ont été rencontrés par l'équipe du PAEJ sur l'année 2018 dont le Noctile, l'ANPAA.

Au titre du dispositif « Aller vers », 22 ateliers/rencontres ont eu lieu en faveur de lycéens et de collégiens.

PROJET

Sur le secteur d'interventions de Fleurance et Nogaro, l'équipe du PAEJ a rencontré 20 partenaires comme Canopé, l'Espace Jeune.

Durant l'année 2018, l'équipe du PAEJ a construit divers ateliers à destination de jeunes, de familles et de professionnels qui seront organisés sur l'année 2019.

La **Maison des Ados** est une structure proposant un lieu d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'accompagnement des adolescents.

L'accompagnement proposé consiste à offrir aux adolescents une prise en charge médico psychologique et somatique, mais aussi juridique, éducative et sociale.

La maison des adolescents intervient aussi sur la prévention des violences sexuelles, sur le harcèlement à l'école, sur les comportements à risque

Il est proposé d'accentuer l'accompagnement des jeunes majeurs et la continuité du soin pendant les phases d'errance dans leurs parcours professionnels ou de formation en partenariat avec le PAEJ.

En 2018, 381 adolescents sont suivis par la maison des ados dont 177 nouvelles situations.

L'équipe de la maison des adolescents reçoit des jeunes en souffrance psychologique (39%) et rencontrant des difficultés familiales (21%).

La tranche d'âge 14 à 17 ans représente 62 % des adolescents suivis par cette structure.

En 2018, la permanence de Condom a permis de rencontrer 38 professionnels. L'équipe de la Maison des Ados ont pu apporter une écoute et un accompagnement à 18 jeunes et parents. Durant la semaine du civisme, la Maison des Ados est intervenue auprès de 62 collégiens.

La maison des ados continue son action sur l'organisation d'ateliers comme par exemple l'atelier « Clash Back » qui est un jeu interactif réalisé avec la participation d'un pédopsychiatre en faveur de parents et d'adolescents. Ce simulateur de comportement met en scène un échange entre parent et adolescent en situation de crise.

Depuis sa mise en place en 2015, le **RESEAU**, réunissant les intervenants institutionnels ayant à connaître de l'orientation, suivi et prise en charge de situations complexes a permis à ses participants de mieux appréhender le périmètre d'intervention de chacun, de le dépasser parfois afin de répondre à des problématiques particulières et de construire des modalités de prise en charge articulées et coordonnées.

Pour illustrer de son activité, il est possible de citer des éléments du bilan 2017. Dans son rôle d'animation, la MDPH a visité 3 établissements (5 en 2016) afin de mieux appréhender les missions et spécificités de chaque institution. Elle a recueilli et traité 6 demandes d'examen de situation en Cellule Technique et Tactique (10 en 2016). Les jeunes concernés sont majoritairement des garçons, âgés de 14 à 17 ans. En moyenne, 17 représentants d'établissements et services participent à ces réunions.

Lors de la réunion annuelle 2018, les partenaires du RESEAU en lien avec l'ARS le Conseil Départemental et la Maison Départementale des Personnes Handicapées ont confirmé leur volonté de renouveler ce partenariat en l'adaptant au nouveau contexte national et départemental, lié à la mise en place du dispositif Réponse Accompagnée pour Tous (RAPT).

En 2018, 2 cellules techniques se sont déroulées au titre du RESEAU.

PROJET

Au 31/12/2018, 8 situations sont suivies par le dispositif RESEAU dont 2 situations nouvelles instruites en 2018 d'enfants et d'adolescents en grande difficulté.

2 situations sont sorties du RESEAU dont une qui a été solutionnée et l'autre a basculé vers le dispositif adulte.

Le nouveau coordonnateur RESEAU a visité des établissements et des services afin de recenser les besoins de chaque institution participant à ce dispositif.

Description de l'action :

Ouverture ou maintien d'une couverture santé :

- Lors de l'entretien des 17 ans, informer le jeune des démarches à entreprendre pour l'accès à une couverture de santé à sa sortie du dispositif ASE
- A 16 ans, faire la déclaration du médecin traitant
- A 16 ans, octroi de la carte vitale
- Informer la CPAM de la sortie du jeune du dispositif ASE et communiquer sa domiciliation
- Dans le cadre d'un contrat jeune majeur, accompagner le jeune à faire les démarches d'accès à une couverture de santé

Maintenir et développer l'offre de soins :

- Lors de l'entretien des 17 ans, orientation du jeune vers le bilan de santé CPAM
- Possibilité d'un examen périodique de santé jeune de 16 à 25 ans proposé par la CPAM
- Mise en place d'un bilan de santé systématiquement pour les mineurs non accompagnés recueillis
- Orientation des jeunes vers les offres éducation santé (M'T Dents, vaccination, sevrages tabagiques, dispositif SOPHIA, contraception, addictions…)
- Développer des actions de prévention des addictions à travers le Schéma Régional de Prévention (ANPAA)
- Développer les permanences et l'accès au CPEF et au CIDFF pour un accompagnement, conseil ou écoute au sujet de l'éducation sexuelle, de la contraception et du dépistage des IST

Favoriser l'accès aux soins des jeunes en milieu spécialisé :

- proposition d'accompagnement et suivi psychologique sur le territoire sous forme de permanences par la Maison des ados
- Maintien du dispositif d'écoute et d'orientation des jeunes par le dispositif PAEJ avec une implantation sur le territoire

PROJET

- continuité du travail partenarial sur le développement des suivis psychiatrique infanto juvénile du CH à travers le développement des suivis de l'équipe mobile, mobilisation de places d'accueil, augmentation des suivis individuels et familiaux (CMP, guidance infantile…)

- participation active du partenariat dans le cadre du RESEAU et de la RAPT.

- renforcer les actions de prévention de la souffrance psychique chez les adolescents afin de prévenir la dépression des adolescents en milieu scolaire (COTER Santé des jeunes)

Bilan 2019 :

En 2019, l'équipe médicale de la CPAM a réalisé 12 bilans de santé en faveur de jeunes de moins de 21 ans. Ils ont été réalisés majoritairement sur des jeunes accueillis à la MECS du Foyer Louise de Marillac.

En 2019, 8 situations sont suivies par le dispositif RESEAU dont 4 situations ont été présentées en cellule technique. La coordinatrice RESEAU n'a pas eu de nouvelles saisies de situation d'enfant ou d'adolescent en grande difficulté.
Il a été proposé par la révision de la convention partenariale 2020-2022 d'ajouter d'autres membres au dispositif RESEAU comme la MDEF, le foyer Ludovic Lapeyrere…
Une évolution de l'offre en faveur du secteur enfants est en cours d'engagement sur le redéploiement ou la reconfiguration de l'offre de places en structures adaptées (ITEP, IME, SESSAD)
En 2019, les acteurs du RESEAU participent au projet territorial sur la santé mentale ayant pour but notamment de repérer la souffrance et des troubles psychiques, de prévenir les situations de défaut ou de rupture de prise en charge, de garantir l'accès aux soins somatiques. Des groupes de travail ont été constitués et démarreront en janvier 2020.
6 cellules techniques sont prévues en 2020.

En 2019, l'équipe du PAEJ a rencontré 45 jeunes lors des permanences d'accueil et d'écoute orientés principalement par les établissements scolaires et la mission locale pour l'emploi. 51% d'entre eux présentent une situation de mal être liée à une rupture familiale. 3 jeunes sont venus exclusivement pour aborder un problème d'addiction.
Sur le secteur d'interventions de Fleurance et Nogaro, l'équipe du PAEJ a débuté son implantation à travers l'organisation d'ateliers collectifs.
Durant l'année 2019, l'équipe du PAEJ a organisé plusieurs ateliers collectifs permettant la rencontre de 180 jeunes sur l'ensemble du territoire d'intervention. Durant ces ateliers, les jeunes ont pu libérer leur parole et être entendus. Des situations d'harcèlement ont pu être repérées ainsi que des situations de mal être.

En 2019, 401 adolescents sont suivis par la maison des ados dont 235 nouvelles situations.
L'équipe de la maison des adolescents reçoit des jeunes en souffrance psychologique (59%) et rencontrant des difficultés familiales (16%).
La tranche d'âge 12 à 17 ans représente 77 % des adolescents suivis par cette structure.
En 2019, une formation des professionnels sur le thème de l'adolescence a été organisée le 12 avril. 120 professionnels ont pu bénéficier de cette formation. Aussi, une conférence le 11 avril a été organisée en faveur des parents. 20 parents y ont participé.
De plus, 10 familles ont bénéficié d'un accompagnement de type thérapie familiale.

PROJET

La maison des ados continue son action sur l'organisation d'ateliers comme par exemple l'atelier « sophrologie » : en réponse à des jeunes et à leurs difficultés scolaires et sociales, un atelier « sophrologie » leur a été proposé avec une sophrologue professionnelle. Une session a été proposée en février et une autre pendant la période de révision du brevet. Un atelier pour les parents a également été proposé. 9 jeunes ont bénéficié de ces ateliers ainsi que 2 parents.

Bilan 2020

En 2020, l'équipe médicale de la CPAM a réalisé des bilans de santé en faveur de jeunes de moins de 21 ans. Ils ont été réalisés majoritairement sur des jeunes accueillis à la MECS du Foyer Louise de Marillac. (en attente données CPAM)

En 2020, 9 situations sont suivies par le dispositif RESEAU. 3 nouvelles saisines pour l'année 2020 dont 2 déposées par le service ASE et 1 par la Clinique des Ados. Pour ces 3 nouvelles situations, le RESEAU a pu proposer pour deux d'entre elles une solution qui n'est pas encore effective à ce jour.

En 2020, le RESEAU a vu son organisation perturbée par la crise sanitaire. En effet, 2 réunions du CTT ont dû être annulées.

Les difficultés rencontrées pour la résolution opérationnelle des points de blocage dans les situations complexes, que ce soit dans le cadre des CTT du RESEAU ou des groupes opérationnels de synthèse réunis dans le cadre de la RAPT, permettent aujourd'hui de mettre en évidence certains freins :

- manque de moyen en pédopsychiatrie pour répondre à toutes les demandes de prise en charge,

- absence de lieu de répit pour l'accueil des jeunes souffrant de troubles psychiques et/ou du comportement

- manque de place en ESMS

- absence sur le département de familles d'accueil thérapeutiques et manque de lieux de vie

- difficultés encore persistantes à raisonner selon une logique de dispositif et non plus de « places »

- absences de dispositif partenarial permettant de suivre les listes d'attente, de coordonner les admissions et de prioriser éventuellement, certaines prises en charges indispensables notamment pour l'accès aux soins.

En 2020, la convention partenariale du réseau de coopération et d'interventions coordonnées en faveur des enfants et adolescents en grandes difficultés a été reconduite pour 2020-2022 au vu de la volonté des acteurs concernés de prolonger ce partenariat en articulation avec le dispositif RAPT (Réponse Accompagnée Pour Tous). Ce partenariat a été élargi avec la participation de l'IME Terre d'envol, Clinipôle, de la MDEF et du Foyer Ludovic Lapeyrere. La démarche partenariale sur l'ensemble du Département, au-delà du Réseau est maintenue en favorisant le dispositif de la RAPT, ayant pour vocation notamment d'intégrer le nouveau dispositif national : communauté 360° qui est en cours de finalisation

PROJET

En 2020, l'équipe du PAEJ a rencontré 60 jeunes lors des permanences d'accueil et d'écoute orientés. 40% des jeunes rencontrés ont de 15 à 17 ans. 83% d'entre eux présentent une situation de mal être, de souffrance psychique. Il est à noter une augmentation importante entre 2019 et 2020. En effet, 51% des jeunes rencontrés présentés une situation de souffrance psychique.

69% des jeunes rencontrés bénéficient d'une poursuite d'accompagnement par le PAEJ. Les autres sont orientés vers des partenaires selon la problématique repérée (Maison des Ados, la Mission Locale…)

L'intervention du PAEJ sur la commune de Fleurance et de Nogaro a permis de rencontrer 16 jeunes.

Malgré le confinement en mars 2020, l'équipe du PAEJ a su maintenir l'accompagnement des jeunes à travers des appels téléphoniques, l'organisation de visioconférences. L'effet du confinement a impacté et accentué la souffrance psychologique sur certains jeunes accompagnés.

Durant l'année 2020, l'équipe du PAEJ a organisé plusieurs ateliers collectifs permettant la rencontre de 280 jeunes sur l'ensemble du territoire d'intervention. Durant ces ateliers, il a pu être abordé le décrochage scolaire, la sexualité, le harcèlement.
Par ailleurs, grâce au réseau promeneur du net, 7 jeunes ont pu prendre contact avec le PAEJ. Aussi, la présence du PAEJ sur l'application SNAPCHAT permet à des jeunes d'échanger avec l'équipe du PAEJ.

En 2020, la Maison des Ados observe une augmentation de 34% des demandes de premier accueil. Les demandes sont plus urgentes et les problématiques repérées plus complexes. En effet, il existe une augmentation des situations à risques (crise suicidaire) qui nécessitent une prise en charge spécialisée. Pour l'année 2020, les jeunes et familles suivis par la maison des ados rencontrent des difficultés relationnelles (isolement social), scolaires (décrochage scolaire), familiales (promiscuité : sources de tension..) et psychiques (crise d'angoisse, perte de repères…)

Bilan 2021 :

En 2021, la **convention partenariale CPAM**/Département favorisant l'affiliation et l'accès au droit de la CSS pour les enfants et jeunes confiés à l'ASE du Gers et garantissant l'accès aux bilans de santé proposés par la CPAM a été reconduite et signée le 15/02/2021.

L'intervention du PAEJ a pour objectif de :
-prévenir les situations à risques pour éviter les décrochages et ruptures chez les jeunes
- rétablir le dialogue et restaurer le lien de confiance entre les ados, les jeunes adultes et leur environnement familial et social
-participer au bien être des ados et jeunes adultes et concourir de fait à leur insertion sociale, culturelle et professionnelle
-favoriser l'autonomie des jeunes et leurs capacités d'initiative et d'action
En 2021, l'équipe du PAEJ a rencontré 74 jeunes en rendez-vous avec 240 entretiens individuels sur l'année. 12 de ces jeunes sont toujours en suivi fin 2021. L'équipe a organisé

PROJET

41 actions collectives dont 180 jeunes ont pu y participer comme notamment projet photo IMAJ/PAEJ pour travailler l'estime de soi ou intervention au CFA sur le sujet de l'utilisation des réseaux sociaux. Le PAEJ reçoit à 60% un public âgé de 18 à 25 ans. La problématique majeure des jeunes rencontrés est une situation de mal être. Il s'agit du même constat que l'année 2020. Des problématiques familiales (rupture, décès, maladie des parents, violences subies) sont à l'origine de ce mal être.
Le PAEJ poursuit son action d'Aller Vers en développant de nouveaux partenariats avec les établissements scolaires, les missions locales, les EPCI pour trouver une place dans les communes.

Pour 2021, la **maison des ados** est alertée par une dégradation de la situation notamment des jeunes. Au cours du premier trimestre 2021, une augmentation des demandes de la part des lycéens, étudiants, d'apprentis et de familles monoparentales est constatée. Aussi, il est constaté une aggravation des difficultés scolaires, sociales et familiales. L'équipe de la maison des ados reçoit des jeunes ayant quitté le dispositif, qui demandent de nouveau à bénéficier d'un accompagnement. Les mesures sanitaires engagées au titre de la crise COVID 19 sont en opposition aux besoins essentiels au développement de l'adolescent (isolement social, réorganisation familiales…)

En 2021, le partenariat est maintenu au titre de la convention partenariale du **réseau** de coopération et d'interventions coordonnées en faveur des enfants et adolescents en grandes difficultés reconduite pour 2020-2022.

La démarche partenariale sur l'ensemble du Département ayant pour vocation notamment d'intégrer le nouveau dispositif national : communauté 360° sera poursuivie pour l'année 2021.

PROJET

Action 1.1-3 – Jeunes - Lutte contre l'exclusion

Intitulé de l'action : favoriser l'insertion sociale, médico-sociale et professionnelle et maintenir le dispositif contrat jeune majeur

Contexte :

L'émancipation des jeunes passe par leur insertion socio professionnelle et médico-sociale. Différents dispositifs y participent mais des difficultés persistent s'agissant des personnes souffrant d'un handicap.

Malgré les orientations de la MDPH en ITEP ou en IME, il est noté une diminution du temps de présence en journée et surtout de nuit un manque flagrant de places en internat ou famille d'accueil spécialisée sur le territoire.

La problématique s'accentue dans le cadre de l'orientation de ces jeunes devenus majeurs vers une offre d'intégration socio professionnelle adapté de type foyer occupationnel, ESAT…)

La coordination des acteurs œuvrant dans le domaine du soin spécialisé doit être redynamisée afin de répondre à la problématique de l'insertion socio-professionnelle des jeunes handicapées.

La Mission Locale pour l'Emploi permet de répondre aux besoins des jeunes en insertion sociale et professionnelle à travers notamment la gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes. En 2018, 282 jeunes ont perçu une aide financière notamment pour répondre à un problème de mobilité ou à l'accès à une formation professionnelle. Il convient de maintenir le soutien à cette association.

Fin 2018, le Département a développé la capacité d'accueil des jeunes majeurs en créant 20 places supplémentaires en MECS. A ce jour, 48 places en MECS sont mobilisés pour accueillir les jeunes majeurs de 18 à 21 ans.

Au 31/12/2018 : 85 jeunes bénéficient d'un contrat jeune majeur :

- 68 jeunes sont accueillis provisoirement
- 17 jeunes bénéficient d'un suivi socio-éducatif adossé à une aide financière allouée mensuellement pour leur besoin en subsistance, en logement.

En 2018, 12 jeunes sont sortis du dispositif ASE à leur majorité. A leur sortie et au regard des indicateurs ces 12 jeunes étaient dans les situations suivantes:

- 6 hébergés chez un tiers familial
- 6 en apprentissage ou en emploi
- 5 bénéficiaient d'un suivi psychologique ou d'un suivi médical en lien avec une addiction
- Il est constaté pour l'année 2018 une seule sortie sèche. En effet, malgré toutes les tentatives d'accompagnement, ce jeune a quitté le dispositif ASE en confirmant son attirance pour des réseaux illicites et délictuels

PROJET

Description de l'action :

Insertion sociale et professionnelle des jeunes :

- favoriser la scolarisation ou la formation des enfants et adolescents et l'insertion socio-professionnelle en institut spécialisé
- maintien de l'accompagnement vers l'emploi exercé par la mission locale
- maintien du dispositif Garantie Jeune
- favoriser l'accès au dispositif Fond d'Aide aux Jeunes
- soutenir la coordination entre acteurs afin de favoriser l'accès à l'insertion professionnelle d'un public jeune souffrant d'un handicap.

Dispositif contrat jeune majeur :

- garantir l'accès au dispositif de prise en charge des jeunes majeurs ayant été confiés à l'ASE durant leur minorité (APJM, AEJM)
- assurer la dynamique de places disponibles en MECS en logement semi autonome

Bilan 2019

La **Mission Locale pour l'Emploi** permet de répondre aux besoins des jeunes en insertion sociale et professionnelle à travers notamment la gestion du FAJ. En 2019, 299 jeunes âgés de 16 à 25 ans ont bénéficié d'une aide financière au titre du FAJ représentant 401 demandes déposées. 374 ont été accordées soit 93%.

45% des demandes concernent des filles et 55% des demandes concernent des garçons
La tranche d'âge des 18/21 ans représente à elle seule 54.5% du public concerné.
70 % de ces jeunes ont au plus un CAP ou un BEP
Il est observé une augmentation de 20 % du nombre de demandes entre 2017 et 2019.

Il est à noter que 62 % des demandes d'aide financière sont attribuées au titre de la mobilité ainsi que 28 % des demandes sont allouées pour de la subsistance.

On constate que 67 % des jeunes ont bénéficié d'une aide en procédure d'urgence.
31% des demandes sont faites par des jeunes logés par leurs parents mais dont les ressources du foyer ne peuvent leur permettent d'aider leur enfant.

Au 31/12/2019, 111 jeunes bénéficient d'un **contrat jeune majeur** :

- 53 jeunes sont accueillis provisoirement
- 58 jeunes bénéficient d'un suivi socio-éducatif adossé à une aide financière allouée mensuellement pour leur besoin en subsistance, en logement.

En 2019, 76 jeunes ont atteint la majorité dans l'année. 46 jeunes âgés de plus de 18 ans sont sortis du dispositif ASE dont 21 jeunes à l'issue de leur majorité. A leur sortie et au regard des indicateurs ces 21 jeunes étaient dans les situations suivantes:

PROJET

o 57% logés en logement autonome ou en structures (foyer occupationnel, résidence sociale…)

o 66% en apprentissage ou en emploi

o 38% bénéficiaient d'un suivi psychologique ou d'un suivi médical en lien avec une addiction

Il est constaté pour l'année 2019 aucune sortie sèche. En effet, les 21 jeunes sortis du dispositif avaient une situation professionnelle ou scolaire en cours et étaient hébergés chez des tiers familiaux ou en logement autonome. 23% de ces jeunes ont refusé la poursuite de l'accompagnement éducatif par la signature d'un contrat jeune majeur.

Il est à noter que la prise en charge des jeunes majeurs au titre d'une aide éducative jeune majeur accompagné du versement d'une aide financière mensuelle a triplé entre 2018 et 2019 (17 en 2018 contre 58 en 2019). L'enveloppe budgétaire pour le paiement des allocations financières a été augmentée en conséquence. En effet, l'enveloppe budgétaire d'un montant de 41 860.51€ en 2018 a été abondée à hauteur de 133 066.71 en 2019.

Bilan 2020 :

La **Mission Locale pour l'Emploi** permet de répondre aux besoins des jeunes en insertion sociale et professionnelle à travers notamment la gestion du FAJ. En 2020, 270 jeunes âgés de 16 à 25 ans ont bénéficié d'une aide financière au titre du FAJ représentant 343 demandes déposées. 320 ont été accordées soit 93%.

38% des demandes concernent des filles et 62% des demandes concernent des garçons
La tranche d'âge des 18/21 ans représente à elle seule 52% du public concerné.
66 % de ces jeunes ont au plus un CAP ou un BEP
Il est observé une baisse des demandes FAJ 401 en 2019 et 343 en 2020. Le taux d'octroi est inchangé soit 93 %.

Il est à noter que 60 % des demandes d'aide financière sont attribuées au titre de la mobilité ainsi que 31 % des demandes sont allouées pour de la subsistance.

On constate que 58 % des jeunes ont bénéficié d'une aide en procédure d'urgence.
57% des demandes sont faites par des jeunes sans logement autonome dont 45% hébergés par leurs parents ou par des tiers. 53% des demandes sont des jeunes sans ressources.

Au 31/12/2020, 127 jeunes bénéficient d'un **contrat jeune majeur** :

o 69 jeunes sont accueillis provisoirement

o 58 jeunes bénéficient d'un suivi socio-éducatif adossé à une aide financière allouée mensuellement pour leur besoin en subsistance, en logement.

En 2020, 72 jeunes ont atteint la majorité dans l'année. 6 jeunes sont sortis du dispositif ASE à l'issue de leur majorité. A leur sortie et au regard des indicateurs ces 6 jeunes étaient dans les situations suivantes:

PROJET

o 3 jeunes logés en logement autonome ou en structures (foyer occupationnel, résidence sociale…)

o 5 jeunes en apprentissage ou en emploi

o un jeune bénéficiait d'un suivi psychologique ou d'un suivi médical en lien avec une addiction

Il n'est constaté pour l'année 2020 aucune sortie sèche. En effet, les 6 jeunes sortis du dispositif avaient une situation professionnelle ou scolaire en cours et étaient hébergés chez des tiers familiaux ou en logement autonome. Le service ASE a proposé systématiquement une continuité de prise en charge à leur majorité. Ces jeunes n'ont pas donné suite à la poursuite d'un accompagnement éducatif au titre du contrat jeune majeur.

En 2020, le Département a octroyé une allocation financière aux jeunes suivis au titre d'une aide éducative jeune majeur d'un montant moyen de 330€ pour une durée moyenne de 8 mois. Le montant global pour l'année 2020 est de 215000 €. Il est à noter que le Département a augmenté massivement l'enveloppe budgétaire depuis 2018. Les aides financières sont attribuées pour aider les jeunes dans le paiement des charges de logement, de la mobilité, de la subsistance.

Bilan 2021 :

Au 31/05/2021, 134 jeunes bénéficient d'un contrat jeune majeur :
o 76 jeunes sont accueillis provisoirement
o 58 jeunes bénéficient d'un suivi socio-éducatif adossé à une aide financière allouée mensuellement pour leur besoin en subsistance, en logement.

Au 31/05/2021, 38 jeunes ont atteint la majorité dans l'année dont 32 ont accepté la poursuite de la prise en charge ASE par le biais d'un contrat jeune majeur. 6 jeunes sont sortis du dispositif ASE à leur majorité. A la sortie du dispositif, ces jeunes sont hébergés par leur famille (retour au domicile parental). 5 de ces jeunes sont en insertion professionnelle. 1 jeune est pris en charge par un institut spécialisé.

Au 30/04/2021, le Département a octroyé une allocation financière aux jeunes suivis au titre d'une aide éducative jeune majeur et bénéficiant d'une aide financière mensuelle d'un montant moyen de 280€. Le budget dépensé au 30/04/2021 est de 52 200 €.

Au 31/12/2021, 137 jeunes bénéficient d'un contrat jeune majeur :
o 80 jeunes sont accueillis provisoirement
o 57 jeunes bénéficient d'un suivi socio-éducatif adossé à une aide financière allouée mensuellement pour leur besoin en subsistance, en logement.

Au 31/12/2021, 96 jeunes ont atteint la majorité dans l'année dont 76 ont accepté la poursuite de la prise en charge ASE par le biais d'un contrat jeune majeur. 20 jeunes sont sortis du dispositif ASE à leur majorité. 15 jeunes sont sortis du dispositif puisqu'ils avaient atteint les résultats engagés (autonomie, insertion professionnel/ scolaire). Pour ces raisons un contrat jeune majeur n'a pas été envisagé.
5 jeunes sont sortis du dispositif en refusant la poursuite de prise en charge de l'ASE. Pour autant à la sortie du dispositif, ces jeunes sont hébergés par un parent (2 ont quitté le

PROJET

département pour retour chez un des parents) et sont en une insertion professionnelle ou une poursuite de scolarité.

Au 31/12/2021, le Département a octroyé une allocation financière aux jeunes suivis au titre d'une aide éducative jeune majeur et bénéficiant d'une aide financière mensuelle d'un montant moyen de 296€. Le budget dépensé au 31/12/2021 est de 171 675 €.

Au 30/04/2022, 169 jeunes bénéficient d'un contrat jeune majeur :

o 101 jeunes sont accueillis provisoirement

o 58 jeunes bénéficient d'un suivi socio-éducatif adossé à une aide financière allouée mensuellement pour leur besoin en subsistance, en logement.

Au 31/05/2022, 25 jeunes ont atteint la majorité dont 22 ont accepté la poursuite de la prise en charge ASE par le biais d'un contrat jeune majeur. 3 jeunes sont sortis du dispositif ASE à leur majorité de leur volonté. A la sortie du dispositif, ces jeunes sont hébergés par leur famille (retour au domicile parental ou familial). Tous les jeunes sont en insertion professionnelle (CAP).

Au 30/04/2022, le Département a octroyé une allocation financière aux jeunes suivis au titre d'une aide éducative jeune majeur et bénéficiant d'une aide financière mensuelle d'un montant moyen de 347€. Le budget dépensé au 30/04/2022 est de 73 000€.

En 2022, il est convenu conformément aux instructions CALPAE et SNPPE 2022 que ces objectifs relatifs à la prévention des sorties sèches de l'ASE soient transférés dans le cadre du Contrat départemental prévention et protection de l'enfance.

Date de mise en œuvre des actions : 2019

Partenaires et co financeurs : DDCSPP, CD représenté par différents services, bailleurs sociaux, ARS, CPAM ,CAF, MSA, CHS, CMP, CMPP, MDPH, éducation nationale, établissements spécialisés (ITEP, IME, ESAT), MLE, REGION, CFA, MECS, Grand Auch, PAEJ, Maison des Ados, CIDFF, ALOJEG, dispositif VISALE

Durée des actions *:* 3 ans

Budget

Budget prévisionnel figurant dans la CALPAE:

Part Etat = 13 400€
Part CD = 13 400€
Budget global = 26 800€

PROJET

Budget exécuté :

Comme prévu dans la CALPAE 2019-2021, la dépense pour l'établissement du projet, la rédaction des actions socles dans un but de prévenir les « sorties sèches » pour les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance, la participation aux diverses réunions pour sa mise en œuvre représente 26 880 € répartis en temps travail sur les agents du service de l'Aide Sociale à l'Enfance et sur la Directrice Enfance Famille et en frais de gestion comme suit :

25% du temps travail du Rédacteur ASE
20% du temps travail du Chef de l'ASE
10% du temps travail de la Directrice Enfance Famille
350 € de frais de gestion

Un avenant financier de la CALPAE a été contractualisé d'un montant de 12 400€ (6200 € part du Conseil Départemental et 6200 € part de l'État) afin de compenser l'augmentation de la prise en charge des jeunes majeurs au titre de l'aide éducative jeune majeur sur l'année 2019. L'enveloppe budgétaire d'un montant de 41 860.51€ en 2018 a été abondée à hauteur de 133 066.71 en 2019 afin de répondre à l'évolution des besoins.

Pour 2020, comme prévu dans la CALPAE 2019-2021, la dépense pour l'établissement du bilan de la CALPAE, la mise en œuvre des actions identifiées dans le plan dans un but de prévenir les « sorties sèches » pour les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance, et la participation aux diverses instances au titre du plan représente 33000 € répartis en temps travail sur les agents du service de l'Aide Sociale à l'Enfance et sur la Directrice Enfance Famille et en frais de gestion comme suit :

25% du temps travail du Rédacteur ASE
20% du temps travail du Chef de l'ASE
10% du temps travail de la Directrice Enfance Famille
350 € de frais de gestion

Pour 2021, comme prévu dans la CALPAE 2019-2021, la dépense pour l'établissement du bilan de la CALPAE, la mise en œuvre des actions identifiées dans le plan dans un but de prévenir les « sorties sèches » pour les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance, et la participation aux diverses instances au titre du plan représente 33000 € répartis en temps travail sur les agents du service de l'Aide Sociale à l'Enfance et sur la Directrice Enfance Famille et en frais de gestion comme suit :

25% du temps travail du Rédacteur ASE
20% du temps travail du Chef de l'ASE
10% du temps travail de la Directrice Enfance Famille
350 € de frais de gestion

Pour la période du 1/6/21 au 31/5/22, comme prévu dans la CALPAE 2019-2021 et ses avenants successifs, la dépense pour l'établissement du bilan de la CALPAE, la mise en œuvre des actions identifiées dans le plan dans un but de prévenir les « sorties sèches » pour les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance, et la participation aux diverses instances au

PROJET

titre du plan représente 33000 € répartis en temps travail sur les agents du service de l'Aide Sociale à l'Enfance et sur la Directrice Enfance Famille et en frais de gestion comme suit :

25% du temps travail du Rédacteur ASE
20% du temps travail du Chef de l'ASE
10% du temps travail de la Directrice Enfance Famille
350 € de frais de gestion

1.1.4 Actions déjà financées au titre du FAPI : NON

1.1.5 Indicateurs :

indicateur	2018	2019	2020	2021 attendus	2021 atteints	Explication écart	2022 attendus
Nbre de jeunes devenus majeurs dans l'année	**62**	**76**	**72**	**96**	**96**	**0**	**94**
Nbre de jeunes pris en charges dans le cadre du référentiel	**56**	**55**	**66**	**86**	**76**	**20 : pour 15 d'entre eux objectifs atteints à la majorité**	**85**
Taux de contrat jeune majeur	**90%**	**73% SUR 80% (prévu)**	**91%**	**90%**	**80%**	**10%**	**90%**
Nbre de jeunes ayant pu choisir leur personne lien au moment de la contractualisation	**56**	**55**	**66**	**76**	**76**	**0**	**85 (100%)**
A la sortie du dispositif :Nbre de jeunes avec logement	**6/6**	**12/21**	**3/6**	**10/20**	**4/20**	**16 bénéficient d'un hébergement familial**	**6/9 soit 70% des jeunes doivent avoir un logement**
A la sortie du dispositif :Nbre de jeunes avec ressources financières	**6/6**	**21/21**	**6/6**	**20/20**	**18/20**	**2 ont quitté le département en recherche d'emploi**	**9/9 soit 100% des jeunes doivent avoir des ressources à leur sortie**
A la sortie du dispositif : nbre de jeunes dans un parcours professionnel/scolaire	**6/6**	**21/21**	**6/6**	**20/20**	**18/20**	**2 ont quitté le département en recherche d'emploi**	**9/9 soit 100% des jeunes doivent être dans un parcours prof/scolaire à leur sortie**
Nbre de jeunes ayant refusé un contrat jeune majeur	**_**	**5**	**6**	**0**	**5**	**5**	**0 refus de CJM**
Nbre d'entretiens des 17 ans réalisés (PAA)	**25**	**55**	**58**	**97**	**65**	**32**	**94 100% des PAA**

PROJET

							devront être réalisés

PROJET

1.2. Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles – Premier accueil social inconditionnel de proximité

Contexte : le département du Gers avec son réseau de 6 Maisons Départementales des solidarités, ses 8 Pôles d'Action Sociale et ses permanences d'action sociale offre plus de 35 lieux d'accueil de proximité sur l'ensemble du territoire, qui ont réalisé plus de 56 000 accueils en 2018, dont 23 000 entretiens par les assistantes sociales de secteur.

En 2018,

- Adoption le 15 juin 2018 du schéma d'accessibilité des services aux publics, dont l'ambition est notamment de coordonner un réseau d'accueil social partenarial de proximité, pour l'évaluation, l'orientation, et la mise en œuvre de l'accompagnement.

- Réflexions sur la mutualisation des différents réseaux de présence (CAF, CPAM, MSA, CARSAT, Département, …) afin de constituer un réseau d'accueil de proximité, en lien avec les MSAP.

Objectif : renforcer le premier accueil social de proximité, ouvert à tous, physique ou téléphonique, avec ou sans rendez-vous, en articulation avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Niveau de réalisation pour 2019 - 21 :

- Adoption de la Convention Territoriale Globale Gersoise des Solidarités (CTGGS) avec la CAF, la MSA, la CPAM, et l'UDCCAS (signature en décembre 2019) : collecte de données, connaissance de l'offre de service sur le territoire, et articulations des offres de services d'accueil de proximité entre les MDS, la CAF, la MSA et les intercommunalités.
- Travail en 2020 sur les « portraits de territoire », première phase de travail commun avec la CAF, la MSA, la CPAM, et l'UDCCAS sur l'Analyse des besoins sociaux des territoires des intercommunalités
- Maillage territorial des MDS et des Pôles : maintien de la présence départementale (Maisons Départementales des Solidarités, Pôles d'Action Sociale, et Permanences d'Action Sociale) en 2019 et également en 2020 et au premier semestre 2021, dans le contexte de l'application des mesures sanitaires liées à la pandémie
- Maintien du volume d'accueil en MDS. Une légère inflexion en 2020, liée principalement à la longue période de confinement (du 17 mars au 30 avril), mais une forte reprise notamment depuis début 2021.
- Travail sur un label commun Etat / Département, charte de qualité de l'offre d'accueil proposée par les intercommunalités : un travail sur des critères de qualité engagé en 2020 au sein des MDS (« qualifier une offre d'accueil de qualité »)
- Déploiement de solutions numériques et technologiques pour l'accès aux informations sur les besoins sociaux, l'offre sociale, et une adaptation en continue de l'offre d'accueil départementale : développement d'un « SIG social ». Première étape début 2021 des « portraits de territoire » établis au niveau de chaque intercommunalité en lien avec la CAF.
- Réflexion sur le déploiement d'un système de services en ligne : accès aux formulaires en ligne, accès aux droits en ligne :

PROJET

- Engagement de la collectivité dans la mise en œuvre d'un système de Gestion Electronique des Données (GED)
- Déploiement de l'accès à des formulaires en ligne via le site internet du GIP Gers Solidaire : demande d'APA, aide sociale à l'hébergement, aide-ménagère, accueil familial, obligation alimentaire, téléassistance, aide sociale téléassistance,, subvention d'études, prêt d'honneur enseignement supérieur, formulaires de la commission locale Gers Solidaire (aides financières, aides alimentaires, aides vestimentaires, autres aides…), formulaires MDPH, liens avec les formulaires CAF, CPAM et MSA.

• Adoption en 5 étapes du Règlement Départemental d'Action Sociale (RDAS), de juillet 2020 à avril 2021, document accessible sur les site de la collectivité, présentant les champs de l'aide sociale départementale : insertion, prévention santé, logement (juillet 2020), politiques de l'autonomie (octobre 2020), action sociale (décembre 2020), enfance et famille (février 2021), autorisation, habilitation, tarification et contrôle des établissements sociaux et médico-sociaux (avril 2021).

• Elaboration d'un document « critères qualité du premier accueil social » en 2021.

Aller vers (Th 4) - Accueil social, accès aux droits et orientation des publics – Formation CNFPT
Mise en œuvre
- Session 1 : 25/26 novembre 2021 + 20 janvier 2022
- Session 2 : 9/10 décembre 2021 + 3 février 2022

30 participants

• Formation des agents chargés du premier accueil social en 2021.

Les 27 agents d'accueil des MDS et pôles d'action sociale ont été formés fin 2021 pour renforcer la qualité du premier accueil social : recherche d'un positionnement commun dans la fonction d'accueil : thématiques abordées :
- Participation à l'"accès au droit",
- Orientation du public, jusqu'où l'agent d'accueil doit-il aller ?
- Renforcer sa capacité à assurer un premier niveau d'écoute.
- Contribuer à une meilleure connaissance du réseau de partenaires.

Budget
Budget prévisionnel 2021 : 120 000 € dont part Etat 60 000 €
Contribution départementale identique à celle de l'Etat.

Budget exécuté 2021

Au 31/12/2021

Afin d'assurer sa présence sur l'ensemble du territoire départemental, et dans les conditions prévues aux termes de cette action, le Département a engagé en 2021 une dépense totale de **332 433 € (pour un engagement de 60 000€)** correspondant à la location de certains des bâtiments dédiés à l'action sociale départementale, **afin d'assurer une présence permanente dans 14 sites (MDS, pôles d'action sociale), répartis sur 13 communes (une MDS + un pôle à Auch), et sur plus de 20 permanences d'actions sociales.**

PROJET

33 communes sont ainsi desservies, sur tout le territoire départemental. Il est précisé que ces locaux sont affectés à la mise en œuvre de l'action sociale générale de la collectivité, sans affectation particulière à une action du plan pauvreté.

Il convient de signaler également la possibilité d'intervention sur d'autres communes, pour le traitement de situations particulières, à la demande et en accord avec les élus locaux, ainsi que les interventions à domicile, lorsque nécessaire.

L'augmentation 2020 / 2021 (332 433 € contre 326 376 €) s'explique par :

- la forte augmentation de l'indice concernant le loyer de la MDS de l'Isle Jourdain,
- le remboursement, pour la 1ère fois, de charges à la Commune de Masseube,
- l'actualisation annuelle des loyers en fonction de l'indice du coût de la construction.

On peut associer à cette contribution le temps d'ingénierie du DAST et des chefs de MDS lors des contributions suivantes :

- Contribution aux portraits de territoire : participation du DAST à 1 réunion
- Maintien du maillage territorial : Réunions d'encadrement DAST, principalement orientées sur l'organisation et le maintien de l'action sociale sur les territoires : 17 réunions en 2021.
- Conception d'un label commun de l'accueil : 3 réunions des Cadres administratifs des MDS sur cet objet, en 2021.

Sur la base de 1 607 heures de travail annuel, et de salaires bruts chargés estimés à 80 000 € par an pour le Directeur, 60 000 € pour les chefs de MDS et cadres administratives, les montants engagés par la collectivité pour l'organisation de ces réunions s'élève à 21 506 €.

Réunion portraits de territoire : 80 000 € X (4/1607) = 199 €

Réunions d'encadrement DAST : 17 X (80 000 € + 60 000 € X 6) X 4/1607 = 18 619 €

Réunions des cadres administratifs : 3 X 60 000 € X 6 X (4/1607) = 2 688 €

Au total, la participation départementale s'élève à 353 939 €

Indicateurs

Indicateurs	Situation 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Explication	31/5/2022
Taux de couverture du premier accueil social inconditionnel de proximité	*100 %*	*100%*	*100%*	*100%*	*Maintien de la répartition territoriale de l'action sociale*	*100 %*
Nombre de structures du CD engagés dans la démarche	*6*	*6*	*6*	*6*	*6 Maisons Départementales des Solidarités sur 6 sites + 8 « Pôles d'action Sociale » sur 8 autres sites + 22 « Permanences d'Action sociale ».*	*6*
Nombre de	*0*	*0*	*+ 3*	*+ 1*	*Tiers lieux Gers Solidaire*	

PROJET

structures engagées dans la démarche (hors CD)					*de Masseube, Lectoure et Lombez + Condom*	
Nombre de personnes accueillies par les structures du CD engagées dans la démarche	*10500*	*10624*	*10 985*	*10 585*	*Décompte des foyers concernés par les dispositifs suivis en MDS : an 31/12/2021 : 3990 bénéficiaires du RSA, 4134 bénéficiaires de l'APA à domicile, 1061 mesures de protection de l'enfance, 1 400 allocations mensuelles.* *Diminution du nombre de BRSA et des mesures de protection de l'enfance au 31/12.*	*10 000*
Nombre de personnes accueillies par les autres structures engagées dans la démarche	*0*	*0*	*0*	*0*	*Recensement non effectué*	

Budget exécuté 2021/22 (du 1/6/2021 au 31/5/2022)

Présence territoriale : dépense locative totale de 335 003 € (pour un engagement de 60 000€) : présence permanente sur 14 sites (MDS, pôles d'action sociale), répartis sur 13 communes (une MDS + un pôle à Auch), et sur plus de 20 permanences d'actions sociales.

Temps d'ingénierie du DAST et des chefs de MDS lors des contributions suivantes :
Réunions d'encadrement DAST, principalement orientées sur l'organisation et le maintien de l'action sociale sur les territoires : 17 réunions sur la période.

Sur la base de 1 607 heures de travail annuel, et de salaires bruts chargés estimés à 80 000 € par an pour le Directeur, 60 000 € pour les chefs de MDS et cadres administratives, les montants engagés par la collectivité pour l'organisation de ces réunions s'élève à 18 619 €.
17 X (80 000 € + 60 000 € X 6) X 4/1607 = 18 619 €

Au total, la participation départementale s'élève à 353 622 €

Pour 2022, il est envisagé :

- **L'installation de 4 nouveaux tiers-lieux Gers Solidaires Plaisance, Riscle, Cazaubon et Nogaro, qui viendront encore renforcer la présence territoriale.**

- **Maintenir la participation à la démarche d'identification du « besoin social non satisfait » au niveau des intercommunalités dans le cadre de la CTGGS**

PROJET

- **Poursuivre et finaliser le travail engagé sur la définition de critères communs État / Département, sur la qualité de l'offre d'accueil proposée par la collectivité.**

1.3. Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles – Référent de parcours « situations complexes »

Contexte :

Dans le Gers, la coordination des acteurs autour des familles en difficulté est assurée dans le cadre de réunions partenariales ou d'échanges bilatéraux intervenant entre un nombre d'acteurs limité : Département (insertion, protection de l'enfance), CAF, MSA, DDCSPP, Association pour le Droit à l'Information sur le Logement, mandataire judiciaire à la protection des majeurs, CIAS, CCAS, mission locale, associations caritatives et d'insertion. Ces échanges permettent d'articuler les interventions en cohérence et dans le sens de l'intérêt des personnes accompagnées.

De plus, plusieurs dispositifs locaux prévoient la coordination des acteurs :

- Les orientations générales du PTI et le PDI encouragent et soutiennent la coordination des acteurs d'insertion.

- Depuis 2015, la mise en œuvre de l'accompagnement global avec Pôle emploi a permis un renforcement de l'articulation entre Pôle emploi et le Département et un développement des échanges entre l'agence et la collectivité, dans l'intérêt des publics et de leur parcours.

- Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) est également le cadre d'échanges réguliers entre les acteurs intervenant sur le logement.

- La création en 2019 du GIP Gers Solidaire vient renforcer le partenariat avec et entre les associations caritatives.

Pour autant, au-delà de ces instances de coordination, la mise en œuvre du référent de parcours parait adaptée pour faciliter le traitement des « situations complexes », pour lesquelles un maillage large d'acteurs est mobilisé (enfance, jeunesse, action sociale, insertion, emploi, santé, logement, hébergement). Ce déploiement doit intervenir au cas par cas, lorsque la situation le nécessite.

Description de l'action

Mettre en œuvre un « référent de parcours situation complexe » pour le public en difficulté pour lequel un maillage d'acteur (supérieur à deux) est mobilisé. Identifier puis organiser l'intervention de ses référents, professionnels disposant de la vision globale sur les interventions sociales auprès de la famille : missions de coordination, de vérification de la cohérence des interventions, d'échange d'informations, d'aide à la résolution des problématiques.

Dans le Gers, les 60 assistantes sociales polyvalentes de secteur, réparties sur tout le territoire, assurent le rôle de référent de parcours situations complexes. Elles disposent de la vision globale des interventions sociales auprès des familles, et sont associées aux études de situations partenariales en MDS, dans lesquelles elles contribuent à la coordination des interventions.

PROJET

Niveau de réalisation des actions pour 2019 - 2021 :

• **Réflexions sur le traitement des signalements des adultes vulnérables** (2019). La procédure de traitement a été modifiée pour gagner en lisibilité, pour rationaliser les modalités de circulation de l'information, et pour engager dans les meilleurs délais l'accompagnement social si nécessaire. Le travail a été engagé au sein du comité de Direction de la Direction Générale Adjointe Solidarité du Département :

- CODIR : 3 réunions sur les modalités procédurales et sur la réalisation du document support de présentation de la procédure renouvelée
- Réunions d'encadrement DAST : 2 réunions
- Réunions plénières MDS : 6 réunions.

• Sensibilisation des responsables de MDS sur le référent de parcours (2020).

• Poursuite de l'engagement du Département dans les coordinations d'acteur (2020 à 2021) :

- Réunions d'étude de cas organisées au sein des MDS, associant des partenaires extérieurs à la collectivité.

81 études de cas partenariales en 2021 sur les 6 MDS, réunions associant le chef de MDS, 4 assistants sociaux de secteur et travailleurs sociaux spécialisés en moyenne (CESF, TSAPA, Chargé d'insertion, TSE), avec des partenaires extérieurs : structures d'aide à domicile, cabinets infirmiers, MAIA, CLIC, CMP, CCAS ou CIAS, Mairies, REGAR, MDPH, organismes tutélaires, SPIP, hôpitaux locaux, médecin traitant, aidants familiaux, gendarmerie, Gers Solidaire, ADMR.

MDS	Nombre d'études de cas partenariales en 2020	Nombre d'études de cas partenariales en 2021	Extrapolation du 1/1 au 31/5/2022
Auch	24	21	9
Condom	17	12	5
Fleurance	12	10	4
L'Isle Jourdain	15	15	6
Mirande	10	12	5
Nogaro	12	12	5
TOTAL	90	82	34

- Depuis 2020, les MDS se sont associées à de nouvelles réunions partenariales d'étude de situation :
    - Réunions partenariales d'étude de situation sur les demandes de FSL, pour une analyse partenariale de demandes particulièrement complexes. Organisation par le Service Logement Habitat et Urbanisme (SLHU) de la collectivité. Présence du SLHU (cheffe de service + 2 agents). Participation des chefs de MDS (tour de rôle) et, occasionnellement, des assistantes sociales. Partenaires présents : la DDCSPP, l'ADIL, la CAF, les bailleurs publics selon leurs dossiers (Toit de Gascogne, OPHLM, ALTEAL, ERILIA ou REVIVRE).
    - Commissions « habitat indigne » organisées par les services de l'État : participations du DAST et des chefs de MDS (tour de rôle). Partenaires présents DDT, ADIL, Agence Régionale de Santé. Effet positif de mobilisation des MDS sur les

PROJET

problématiques d'indignité, et d'un traitement partenarial avec des compétences complémentaires.

- En 2021, adoption le 16/4, puis signature le 17/5 d'une convention avec la clinique d'Embats, pour le déploiement de « l'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité » prévoyant la présence régulière, au sein des MDS, de cette équipe spécialisée dans le traitement des difficultés psychiques, avec :
  - accueil de publics orientés par les MDS ;
  - participation à des échanges sur les situations lors de réunions partenariales.

Réunions partenariales 2021

Réunions	Nombre de réunions partenariales en 2021	Nombre de situations abordées	Extrapolation du 1/1 au 31/5/2022
FSL	11	101	42
Habitat indigne	11	90	37

Date de mise en place de l'action : Réflexion engagée en 2019

Partenaires et co-financeurs *:* Etat / Département

Budget

Budget prévisionnel annuel figurant dans la convention : Etat, CD, total

2020 : 60 000 € dont part Etat 30 000 €

Contribution du Département identique à celle de l'Etat : temps de travail des 6 responsables de MDS + temps de travail des travailleurs sociaux

Budget exécuté en 2021

Sur la base de 1 607 heures de travail annuel, et de salaires bruts chargés estimés à 80 000 € pour le directeur, 60 000 € pour les chefs de MDS, et 40 000 € pour les agents, les montants engagés par la collectivité pour l'organisation de ces réunions s'élève à **30 043 €.**

81 études de cas partenariales, avec chef de MDS et 4 TS en moyenne :

81 X (60 000 € + 4 X 40 000 €) X (2/1607) = 22 178 €

11 commissions FSL avec 1 chef de MDS, 1 CS SLHU + 3 agents SLHU :

11 X (2X 60 000 € + 3 X 40 000 €) X (4/1607) = 6 571 €

11 commissions habitat indigne organisées par les services de l'Etat, avec participations du Directeur DAST puis des chefs de MDS : (80 000 € + 10 X 60 000 €) X 2 /1607 = 846 €.

13 commissions EMPP en MDS avec participation de 2 travailleurs sociaux :

13 X (2 X 40 000 €) X 2/1607 = 1 294 €

Indicateurs	**Situation 2018**	**Résultat 2019**	**Résultat 2020**	**Résultat 2021**	**Explication**	**Résultat attendu 2022**
Nombre d'intervenants sociaux formés ou	*0*	*6*	200	206	*La sensibilisation des 6 chefs des MDS à la notion de référent de parcours a été*	*206*

PROJET

sensibilisés à la démarche de référent de parcours					*menée en 2019. Ils ont eux-mêmes assuré une diffusion d'information auprès des agents des MDS, pôles et PAS entre 2019 et 2020.*	
Nombre de personnes accompagnées par un référent de parcours ou nombre de situations étudiées en partenariat	*0*	*0*	209	273	*-Etudes de cas en MDS + EMPP : 82 situations* *-Commissions FSL : 101 situations* *-Commissions habitat indigne : 90 situations*	*300*

Budget du exécuté du 1/6/2021 au 31/5/2022

Sur les mêmes bases de salaires, l'engagement de la collectivité pour l'organisation de ces réunions s'élève à **30 242 €.**

79 études de cas partenariales, avec chef de MDS et 4 TS en moyenne :

79 X (60 000 € + 4 X 40 000 €) X (2/1607) = 21 630 €

11 commissions FSL avec 1 chef de MDS, 1 CS SLHU + 3 agents SLHU :

11 X (2X 60 000 € + 3 X 40 000 €) X (4/1607) = 6 571 €

11 commissions habitat indigne organisées par les services de l'Etat, avec participations du Directeur DAST et des chefs de MDS : (80 000 € + 10 X 60 000 €) X 2 /1607 = 846 €.

12 commissions EMPP en MDS avec participation de 2 travailleurs sociaux :

12 X (2 X 40 000 €) X 2/1607 = 1 195 €

Perspectives 2022 :

- **Poursuivre le référencement et la structuration des réunions partenariales d'étude de cas sur les situations complexes.**
- **Déployer de nouveaux partenariats (SIAO de REGAR, dénombrement des EDS EMPP)**
- **Objectif d'étudier 300 situations complexes dans ces commissions sur une année.**

PROJET

1.4. Insertion des allocataires du revenu de solidarité active – Orientation et parcours des allocataires du revenu de solidarité active

Contexte :
La loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion prévoit que tout allocataire ou conjoint d'allocataire appartenant à un foyer ayant un droit ouvert au RSA et étant sans emploi ou ayant un revenu d'activité professionnelle inférieur à 500 euros par mois est soumis aux « droits et devoirs du bénéficiaire du RSA ». Pour un bénéficiaire du RSA (BRSA), être soumis aux droits et devoirs, c'est avoir la garantie par la loi de pouvoir bénéficier d'un accompagnement social et professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique, en contrepartie de rechercher un emploi, d'entreprendre les démarches nécessaires à la création de sa propre activité ou d'effectuer les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle.

Dans le parcours proposé aujourd'hui aux allocataires du RSA, le 1er enjeu est de renforcer la dynamique de l'accompagnement à travers une optimisation de l'orientation des allocataires et la réduction des délais d'entrée dans un parcours d'insertion vers l'emploi.

Ainsi le Département a pour objectif d'optimiser l'orientation des bénéficiaires du RSA et engager rapidement l'accompagnement. Cette démarche a pour but :

- D'accueillir et d'orienter rapidement vers un organisme accompagnateur
- De démarrer rapidement un parcours d'accompagnement
- De rencontrer l'intégralité des BRSA pour initier leur parcours d'accompagnement

1.4.1. Action 1 Instruire et orienter rapidement vers un organisme accompagnateur

Description de l'action :

- Objectif : orienter dans un délai de 1 mois à compter de la réception par le Département de la notification d'ouverture du droit RSA (transmission des flux aux Maisons Départementales des Solidarités).

Cette action se caractérise par la poursuite et l'optimisation de l'expérimentation de l'orientation en commission RSA des nouveaux entrants dans le dispositif.

Depuis 2019, l'orientation des bénéficiaires du RSA se déroule en commission pluridisciplinaire RSA qui a lieu tous les mois dans chacune des 6 MDS.
L'orientation est assurée selon la procédure suivante :
- à partir du croisement des données CAF – MSA – PÔLE EMPLOI – et CD
- par l'évaluation de la situation du bénéficiaire par une commission pluridisciplinaire à laquelle participent : le chef de MDS, le secrétariat RSA, les assistantes sociales, le chargé d'insertion, le correspondant RSA, le coordonnateur de parcours travailleurs non salariés et le référent départemental insertion.

PROJET

La diversité des personnes présentes en commissions et des informations sur la base desquelles sont prises les décisions permettent une orientation précise sans RDV et dans des délais courts.

A l'issue de la commission, une notification est transmise au BRSA l'informant de son orientation, son référent unique et le type de parcours (social, socio-pro ou professionnel).

Aujourd'hui cette organisation permet de procéder à l'orientation des BRSA dans un délai de deux mois environ après confirmation par la CAF et par la MSA que le droit est ouvert et versable.

Actions 2019 – 2021

Dans le cadre du Plan de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté, l'optimisation de cette organisation se caractérise par :

- une amélioration de la qualité des données traitées :
    - un traitement conjoint des divergences par les services du Département et la CAF pour permettre une étude plus rapide des dossiers en commission RSA
    - un traitement des flux mensuel au niveau du Conseil départemental (au service informatique et en MDS) permettant d'instruire le dossier lors de la commission du mois de réception de ces flux.
- une transmission des flux au début de la 1ère semaine du mois
- à terme de pouvoir utiliser les Données Socio Professionnelles (DSP) suite au travail mené par la Direction Générale de la Cohésion Sociale.

Date de mise en œuvre de l'action : 2019 - Travail sur la définition d'un échantillonnage

Durée de l'action : indéterminée

Partenaires et co-financeurs : État / Département

Partenaires non financeurs : la CAF, la MSA et Pôle Emploi

Action déjà financée au titre du FAPI : non

Indicateurs

	indicateur	**2018**	**2019**	**2020**	**2021 attendus**	**2021 atteints au 31 mai 2022**	**Explication écart**	**2022 attendus**
Instruire et orienter rapidement vers un organisme accompagnateur								
	Nombre de nouveaux entrants	**850**	**925**	**1602**	**983**	**1 436** - 1 014 au 31.12 - 422 du 1er janvier au 31 mai (prévision 936)		**1 064**
	Nombre de	**84**	**183**	**807**	**983**	**986**		**1 032**

PROJET

	nouveaux entrants orientés en 1 mois et moins							

En 2021, le nombre de BRSA est passé de 4 221 au 31 décembre 2020 à 3 990 au 31 décembre 2021 (– 231 BRSA) soit une baisse de 5,47%.
Au 28/02/2022, le nombre de bénéficiaires du RSA est de 3 867 soit 123 en moins (-3.08%)

Bilan 2021 et perspectives 2022

Le nombre de personnes orientées en moins d'un moins ne peut pas être égal au nombre de nouveaux entrants en raison des modalités d'organisation interne d'orientation des nouveaux entrants dans le dispositif : entre la réception des flux CAF et les dates des commissions au cours desquelles sont réalisées les orientations, un délai est nécessaire pour traiter les divergences.
En fonction du décalage qui existe entre la réception et le traitement des flux et les dates des commissions de certaines MDS, certains nouveaux entrants sont orientés le mois d'après.

1.4.2. Action 2 Démarrer rapidement un parcours d'accompagnement

Description de l'action :

- Objectif : démarrer rapidement un parcours d'accompagnement.
Cet objectif qui engage les étapes du parcours du bénéficiaire se caractérise par :
- la proposition d'un RDV dans les 15 jours à compter de la date d'orientation

- Pour les orientations Pôle Emploi (PE): poursuivre et optimiser l'expérimentation qui a démarré début 2019 :
Actuellement, dès qu'une personne est orientée Pôle Emploi, elle doit s'inscrire à PE, si elle ne l'est pas déjà. Dès son inscription, un RDV lui est proposé dans les 3 semaines.
Afin de garantir l'accompagnement des orientations PE et d'éviter un oubli d'allocataire, une expérimentation a été mise en place. Elle vise à identifier les personnes inscrites et celles qui ne le sont pas : suite aux commissions RSA, le Département transmet la liste des BRSA orientés à PE. Le correspondant RSA de PE vérifie quelles sont les personnes inscrites et transmet, en retour, au CD la liste des personnes non inscrites.

Actions 2019 – 2021 :
Dans le cadre du Plan de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté, l'optimisation de cette organisation se caractérise ainsi:

Pour les orientations Pôle Emploi :
- la réduction du délai de transmission des listes à PE et du retour de PE
- la mise en place d'un système de relance automatisé par le CD pour les personnes non inscrites
- le suivi régulier de l'effectivité de l'inscription des BRSA à Pôle Emploi.

PROJET

Le Département et Pôle Emploi travaillent sur un projet de convention visant un échange automatisé des données

- Pour les orientations sociales et socio pro : la mise en place d'une procédure permettant de proposer un RDV dans les 15 jours : la proposition d'une date de RDV par les secrétaires RSA dans les 15 jours qui suivent la commission RSA.

Date de mise en œuvre de l'action : Démarrage en 2019

Durée de l'action : indéterminée

Partenaires et co-financeurs : État / Département

Partenaires non financeurs : Pôle Emploi

Action déjà financée au titre du FAPI : non

Indicateurs

	indicateur	**2018**	**2019**	**2020**	**2021 attendus**	**2021 atteints**	**Explication écart**	**2022 attendus**
Démarrer rapidement un parcours d'accompagnement								
	Nombre total de 1er RDV d'accompagnement fixé	**211**	**555**	**972**	**590**	889 : - 628 au 31.12 - 261 entre le 1er janvier et le 31 mai 2022 (prévision 590)		**620**
	Nombre de 1er RDV fixés dans le délai de 2 semaines	**0**	**111**	**390**	**472**	818 - 578 au 31 décembre - 240 entre le 1er janvier et le 31 mai 2022 (prévision 472)		**589**

Le bilan 2021 et les perspectives 2022 :

Pour les orientations Pôle emploi : il était prévu la signature d'une convention relative aux modalités d'échange de données portant sur l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active entre le Département et Pôle emploi
Les données échangées permettront ainsi à Pôle Emploi d'avoir connaissance des orientations effectuées par le Département pour une mise en œuvre rapide de l'accompagnement des BRSA et au Département d'orienter les allocataires en ayant une connaissance fine de leur

PROJET

profil. La réduction des délais de transmission des informations des orientations à Pôle emploi permettra de proposer ainsi un RDV dans les 15 jours suivant l'orientation.
Le Département sera également informé plus rapidement des personnes non inscrites.

La signature de la convention a été retardée en raison de la crise sanitaire. Elle a été signée le 17 mai 2021.

La convention ayant été signée, les ateliers pour la mise en œuvre des flux pôle emploi vers le Conseil départemental ont débuté : paramétrage, formation, envoi flux aller et flux retour.

S'agissant des orientations sociales, l'expérimentation de la proposition d'une date de RDV par les secrétaires RSA s'est poursuivie : ces modalités de fixation des RDV sont mises en œuvre dans l'ensemble des MDS.
Ainsi la date de RDV est proposée directement en commission RSA suite à l'orientation qui est faite.

1.4.3 Action 3 : Rencontrer l'intégralité des allocataires pour initier leur parcours d'accompagnement et impulser une dynamique d'accompagnement

Description de l'action :

Cette action se décline en deux volets :
- la mise en place d'une action spécifique sous 15 jours pour les personnes qui ne se sont pas présentées au 1er RDV
- la généralisation des Matinales RSA

Années 2019 – 2021 :
- transmission d'un courrier de relance aux personnes qui ne se sont pas présentées au 1er RDV ; si la personne ne se manifeste pas dans un délai d'un mois, mise en œuvre de la procédure de sanction
- poursuite de l'expérimentation des Matinales : organisation chaque trimestre dans les MDS d'une réunion d'accueil des nouveaux BRSA. L'objectif est de présenter le dispositif, leur expliquer leurs droits et devoirs et les actions d'accompagnement en vue de :
    - les mobiliser dans leur parcours
    - favoriser leur participation à l'évaluation du dispositif RSA et de l'offre PDI à travers le « groupe ressources ».

Une expérimentation à la MDS de l'Isle-Jourdain a été menée : 2 réunions d'accueil des nouveaux BRSA, nommées « Matinales RSA », ont été organisées pour leur expliquer leurs droits et devoirs et présenter les actions et accompagnements. L'objectif était de les mobiliser pour participer au « groupe ressources » mais aussi de mieux les mobiliser dans leur propre parcours.

20 BRSA ont participé à ces rencontres.

PROJET

Le bilan en est particulièrement positif. Les BRSA ont exprimé leur satisfaction tant sur les informations données que sur les conditions d'accueil et leur compréhension du dispositif. L'équipe de la MDS n'a relevé que des avantages à ce dispositif expérimental.
Cette expérimentation est prévue dans la perspective d'un essaimage sur tout le territoire.

Date de mise en œuvre de l'action : Démarrage en 2019

Durée de l'action : indéterminée

Partenaires et co-financeurs : État / Département

Action déjà financée au titre du FAPI : non

Indicateurs

	indicateur	**2018**	**2019**	**2020**	**2021 attendus**	**2021 atteints**	**Explication écart**	**2022 attendus**
Rencontrer l'intégralité des allocataires								
	Nombre total de 1er contrat d'engagement	**430**	**555**	**1 134**	**590**	**889** 628 du 1er janvier au 31 décembre 2021 261 du 1er janvier au 31 mai 2022		**620**
	Nombre de 1ers contrats d'engagement dans les 2 mois	**21**	**28**	**286**	**295**	**417** -295 du 1er janvier au 31 décembre 2021 - 122 du 1er janvier au 31 mai 2022		**341**

Bilan 2021 et perspectives 2022 :

- la mise en place d'une action spécifique sous 15 jours pour les personnes qui ne se sont pas présentées au 1er RDV

Un travail d'actualisation de la procédure de sanction en cas de non respect des devoirs liés à la perception de l'allocation RSA est en cours ; dans ce cadre un travail d'harmonisation de la procédure entre les 6 MDS est réalisé avec le projet d'envoi d'un courrier sous les 15 jours pour les personnes qui ne se sont pas présentées au 1er RDV.

- la généralisation des « Matinales »:
Cette action avait été reportée en 2020 en raison du contexte sanitaire ; en 2021, les contraintes sanitaires se sont prolongées. Cependant cette action a été inscrite et validée lors

PROJET

des Assises de l'insertion du Gers. Fin 2021, des réunions ont été programmées et se sont tenues au sein des MDS. Ainsi la référente départementale insertion porte cette action au sein des 6 MDS pour une mise en œuvre en 2022, dès que le contexte sanitaire permettra de nouveau de réunir du public.

Budget des trois actions :
Instruire et orienter rapidement, démarrer rapidement un parcours d'accompagnement, rencontrer l'intégralité des allocataires pour initier leur parcours d'accompagnement

Budget prévisionnel
2019 : 54 104,92€ dont 27 052,46 € Département
Contribution départementale de 27 052,46 € correspondant à la valorisation du temps de travail des agents concourant à l'organisation visant à réduire les délais d'orientation et accélérer la mise en œuvre de l'accompagnement (correspondant RSA, référent départemental d'insertion)

Budget exécuté

Au 31 mai 2022 :
Sur la base de 1 607 heures de travail annuel, et de salaires bruts chargés estimés à 40 000 € pour les 2 agents de la Direction Insertion et Solidarités Actives participant aux commissions RSA, les montants engagés par la collectivité pour ces actions s'élèvent à 31 064 €.

<u>De janvier à décembre 2021 :</u>
Le correspondant RSA et le référent départemental PDI participent à 6,5 commissions RSA soit 13 demi-journées par mois : 13 demi-journées de commissions (de janvier à décembre 2021) : (13 x 12 x 2 x 40 000 €) x (4/1607) = 31 064 €.

Soit de juin à décembre 2021 : 31 064 € x 7/12 = **18 121 €**

<u>De janvier à mai 2022</u> :
Le correspondant RSA et le référent départemental insertion ont participé à 6,5 commissions RSA soit 13 demi journées par mois
(13 x 5 x 2 x 40 000 €) x (4/1 607) = 12 943 €

<u>TOTAL du 1/6/21 au 31/5/22</u> : **31 064 €**

PROJET

1.5. Insertion des allocataires du revenu de solidarité active – Garantie d'activité

1.5.1 : Action 1 Garantie d'activité départementale

Description de l'action

La population gersoise couverte par l'allocation RSA payable représente au 31 décembre 2021, 7 724 personnes.
Les femmes représentent 51,71% des personnes en insertion. En composition familiale, la part des personnes isolées et sans enfant est de 58,27%.
Les familles monoparentales représentent 27,363 % des allocataires.

La situation de monoparentalité semble renforcer les problématiques et les difficultés individuelles auxquelles sont confrontés les BRSA lors de la recherche d'emploi et de la reprise d'une activité professionnelle notamment du fait de la garde d'enfants, mais également par la multiplication des freins : mobilité, logement, formation.

L'insertion et l'emploi des familles monoparentales est une préoccupation montante des pouvoirs publics. Elle s'inscrit dans une stratégie globale d'activation, associée à des objectifs d'égalité entre les femmes et les hommes, de développement des modes d'accueil pour les enfants et de lutte contre la pauvreté.
C'est pourquoi le Département du Gers a souhaité proposer aux familles monoparentales BRSA un accompagnement spécifique qui traitera de manière simultanée et articulée les difficultés sociales et professionnelles rencontrées par les BRSA et éviter le cloisonnement entre parcours social et parcours professionnel.

Objectif :

Accompagner vers l'insertion professionnelle les familles monoparentales bénéficiaires du RSA : parents seuls, femmes ou hommes, chargés de famille et au RSA

Cette action vise à accompagner individuellement les femmes en situation de monoparentalité afin de les aider par un suivi adapté à lever les freins existants à leur insertion sociale et professionnelle ; cet accompagnement s »appuie sur l'équipe pluridisciplinaire du CIDFF (juristes, psychologue…) et l'ensemble des acteurs du territoire pouvant apporter une réponse adaptée à la situation r(aide financière, aide à la mobilité, bilan de santé, etc…).

Il tient compte de la situation globale des femmes (situation emploi, formation, familiale, économique, sociale…). Cet accompagnement global permet aux personnes accompagnées de s'approprier leur projet tant personnel que professionnel, par une remobilisation et une confiance en soi.

<u>Rappel des réalisations 2019 – 2020 :</u>

- 2019 : expérimentation avec le financement, à hauteur de 15 000 €, d'une action portée par le CIDFF ; l'association a proposé la mise en place d'une action d'accompagnement socio-

PROJET

professionnel et de suivi des femmes en situation de monoparentalité, en impliquant les bénéficiaires dans leur action sociale et professionnelle.
Réalisation : démarrage de l'action au 4ème trimestre 2019; le travail a été mené sur la MDS de l'Isle-Jourdain avec la mise en place d'une permanence tous les 15 jours dans un local mis à disposition par la mairie ainsi que sur le territoire de la MDS de Condom avec une permanence tous les 15 jours au centre social.
Au total, 4 femmes ont été accompagnées à raison de 3 à 4 RDV par personne.
A partir d'un 1er entretien les freins et obstacles sont identifiés ; les entretiens suivants ont eu pour objectif de prendre en compte ces freins et obstacles et de construire un plan d'actions visant à les lever et à mettre en œuvre un projet professionnel.

- en 2020 : L'action a été menée de janvier à décembre. Sur les 30 personnes prévues sur l'ensemble du département, 8 femmes ont été orientées et 7 ont été accompagnées en 2020 (5 relevant de la MDS de l'Isle-Jourdain, 2 de Condom et 1 de Mirande). L'âge moyen des participantes est de 37 ans.

Date de mise en œuvre de l'action : expérimentation en 2019 ; mise en place en 2020 et reconduction de l'action en 2021. Le volume de public a néanmoins été réajusté au regard des réalisations constatées en 2019 et 2020, de 30 à 20 participants.

Durée de l'action : indéterminée

Partenaires et co-financeurs : État / Département

Action déjà financée au titre du FAPI : non

Indicateurs

indicateur	2018	2019	2020	2021 attendus	2021 atteints	Explication écart	2022 attendus
Nombre total de BRSA orientés vers la garantie d'activité dont l'accompagnement global		**188**	**304**	**246**	**137**	Garantie d'activité départementale : Au 31.12.21 : 19 personnes orientées et accompagnées Au 31.03 : 16 personnes en cours d'accompagnement dont 5 personnes orientées en 2022 Accompagnement global : Au 31.12.2021 : 119 personnes Du 1er janvier au 31 mai 2022 : 49 personnes	**252**
Nombre de bénéficiaires en cours d'accompagnement (accompagnement global et GAD)		**194**	**203**	**210**	**211**	Accompagnement global : Au 31.12.2021 : 192 personnes Du 1er janvier au 31 mai 2022 : 80 personnes Garantie d'activité	**220**

PROJET

						départementale : 16 personnes.	

Bilan 2021 et perspectives 2022:

Rappel des principaux résultats attendus : accompagnement de 20 femmes en situation de monoparentalité BRSA sur 2021.
L'objectif est quasiment atteint.

En 2021, 19 personnes ont été accompagnées (18 personnes entrées en 2021 et 1 entrée en 2020). Une personne a été prescrite en 2022 mais n'a pas encore démarré l'accompagnement.
L'accompagnement a été essentiellement mené sur des entretiens individuels selon une méthode qui place la personne au centre de son expérience, de son orientation, de son développement.
La moyenne du nombre d'entretiens réalisés au cours de l'accompagnement a été de 3. Les RDV ont eu lieu tous les 15 jours à 3 semaines afin de maintenir une dynamique d'accompagnement.

La situation sanitaire a perturbé l'accompagnement ; certains RDV en présentiel ont parfois du être annulés. La difficulté a été de de maintenir la mobilisation des personnes (situation anxiogène, perte de confiance, isolement…). Si les entretiens téléphoniques ont permis de maintenir le lien, et pour les personnes les plus autonomes dans leurs démarches de maintenir la motivation pour travailler leur projet professionnel.

En 2021, 5 permanences ont été proposées.

S'agissant des principaux freins d'accès à l'emploi et à la formation, les problématiques relevées sont les suivantes : la mobilité, la « garde d'enfants », la confiance et l'estime de soi, ainsi que le manque de qualification.

Concernant les perspectives, le CIDFF a répondu à l'appel à projet du Programme Départemental d'Insertion 2022 en proposant la reconduction de l'action « Accompagnement et suivi socioprofessionnel des familles monoparentales bénéficiaires du RSA ». L'assemblée départementale a décidé de la retenir à hauteur de 30 000 €, pour l'accompagnement de 20 femmes BRSA.

Budget

2020 : 30 000 € dont part État 15 000 €

Budget exécuté

En 2019, le montant consacré à la mise en œuvre de la garantie d'activité départementale s'élève à 15 000 € soit la subvention attribuée au CIDFF pour l'action d'accompagnement socio professionnel et de suivi des femmes en situation de monoparentalité. Après analyse du bilan financier, le montant retenu est de 7 515 €.

Au 31/12/2020
En 2020, après une période d'expérimentation sur le dernier trimestre 2019, le montant consacré à la mise en œuvre de la garantie d'activité départementale s'élève à 45 000 € sur

PROJET

2020 pour l'action d'accompagnement socio professionnel et de suivi des femmes en situation de monoparentalité. Le montant présenté par le CIDFF dans son bilan déposé fin mars s'élève à 25 584 €.

Pour les années 2021 – 2022 :

<u>- subvention 2021 : 30 000 €</u>

- 1er acompte : avril 2021 : 9 000 €
- 2ème avance : 27.07.2021 : 7 500 €
- solde : 12.05.2022 : 13 500 €

<u>- subvention 2022 : 30 000 €</u>

- 1er acompte : 17.05.2022 : 9 000 €

Du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 : 16 500 €

Du 1er janvier au 31 mai 2022 : 22 500 €

Du 1 juin 2021 au 31 mai 2022 : 30 000 €

PROJET

1.5.2 : Action 2 Accompagnement global porté par Pôle Emploi

Description de l'action

Contexte :
Le renforcement de l'efficacité de l'accompagnement constitue un objectif partagé des pouvoirs publics, Etat et collectivités territoriales. Il suppose la mobilisation d'une offre accrue de solutions adaptées sur les territoires. Elle vise à garantir à toute personne en difficulté d'inclusion sociale et professionnelle un accompagnement intensif et orienté vers l'activité, adapté à sa situation.
L'enjeu principal du partenariat entre Pôle emploi et les Départements consiste à poursuivre la mise en œuvre d'une approche globale de l'accompagnement articulant les expertises emploi et social des réseaux respectifs pour faciliter la levée des freins périphériques à l'emploi et le retour à l'emploi.

Dans le cadre de ce partenariat, la Direction Territoriale de Pôle emploi et le Département s'engagent à renforcer leurs articulations permettant une approche globale de l'accompagnement. La force de ce partenariat réside dans sa capacité à apporter des réponses de proximité à tous les demandeurs d'emploi qui en ont besoin quels que soient leurs statuts.

Objectif : augmenter le nombre de BRSA bénéficiant d'un accompagnement global

L'accompagnement global s'appuie sur des conseillers Pôle emploi dédiés et des travailleurs sociaux (chargés d'insertion) du Département.

Un diagnostic partagé entre Pôle emploi et le Département est réalisé en amont de chaque entrée dans l'accompagnement global afin de valider les entrées.

Dans le cadre de cet accompagnement, le conseiller Pôle emploi intervient en qualité de référent et s'assure, en lien avec le professionnel du Département, de la réalisation effective des actions et de leurs impacts conformément aux préconisations du Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE). Le conseiller Pôle Emploi et le chargé d'insertion s'accordent ensemble sur l'articulation du parcours et sur sa réalisation.

<u>Rappel des réalisations 2019 - 2020 :</u>
Mise en place d'une procédure visant à redynamiser l'entrée des BRSA dans le dispositif.

Elle doit permettre d'intégrer au plus tôt des BRSA orientés vers Pôle emploi, d'enclencher rapidement une dynamique de levée des freins et de retour à l'emploi. Elle implique une information régulière (mensuelle) par le CD en direction de Pôle emploi, sur les orientations faites vers les correspondants RSA de Pôle emploi.

Date de mise en œuvre de l'action : 2019

Durée de l'action : indéterminée

Partenaires et co-financeurs : État / Département

PROJET

Partenaires non financeurs : Pôle emploi

Action déjà financée au titre du FAPI : non

Indicateurs

indicateur	2018	2019	2020	2021 attendus	2021 atteints	Explication écart	2022 attendus
Accompagnement global porté par Pôle Emploi							
Nombre de personnes accompagnées par conseiller dédié à l'accompagnement global	NC	375 Soit 51 personnes par conseiller	451 soit 59 personnes par conseiller	246 Soit 70 personnes par conseiller	678 soit Du 1.01 au 31.12.2021 : 479 personnes Du 1.01 au 31.05.2022 : 199		500
Délai moyen de démarrage de l'accompagnement global	NC	32	20,5	28	25 jours		25

Le bilan 2021 et les perspectives 2022 :

En décembre 2020, une réunion prévue entre toutes les assistantes sociales et Pôle emploi avait dû être annulée en raison du contexte sanitaire.

Elle a finalement eu lieu en octobre 2021, en partie en présentiel et en partie en visio avec les 6 Maisons Départementales des Solidarités (chargées d'insertion et assistantes sociales), le directeur Pôle emploi de l'Isle-Jourdain en charge du dispositif accompagnement global et les conseillers accompagnement global de Pôle emploi.

Grâce à cette réunion, le lien est aujourd'hui établi entre les 59 assistantes sociales et les 3 conseillers accompagnement global de Pôle emploi pour réaliser l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Cela se fait avec l'appui des secrétariats RSA des MDS et la validation de l'intervention des assistantes sociales par leur hiérarchie.

Ainsi, fin 2021, l'accompagnement par les assistantes sociales est effectif.

Budget prévisionnel

2019 : 24 104,92 € dont part Département 12 052,46 €
12 052,46 par an correspondant à la valorisation du temps de travail des 7 chargés d'insertion sur le dispositif accompagnement global

PROJET

Budget exécuté

La participation des assistantes sociales à l'accompagnement global a débuté fin 2021 ; durant l'année 2021 les chargés d'insertion ont donc continué à assurer l'accompagnement.

Sur la base de 1 607 heures de travail annuel, et de salaires bruts chargés estimés à 40 000 € pour les 7 chargés d'insertion la Direction de l'Action Sociale et Territoriale participant à l'accompagnement global aux commissions RSA, le montant engagé par la collectivité pour ces actions s'élève à **46 596 €** :

- Du 1er janvier au 31 décembre 2021 :

  Les 7 chargés d'insertion consacrent une journée par mois à l'accompagnement global :
  (7 x 40 000 €) x (12 x 2 x 4/1607) = 16 727 €
  Soit du 1er juin 2021 au 31 mai 2022 : **16 727 €**

- A partir du 1/1/2022 :

  Les 60 assistantes sociales de secteur interviennent dans le processus d'accompagnement global, à raison d'une demi-journée par mois :
  Soit en année pleine : (60 x 40 000 €) x (12 x 4/1607) = 71 686 €
  Du 1/1 au 31/5/2022 : 71 686 x 5/12 = **29 869 €**

  TOTAL du 1/6/21 au 31/5/22 : **46 596 €**

PROJET

1.5.3 : Action 3 Accompagnement renforcé des BRSA – « passerelle vers l'IAE »

L'avenant 2020 à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi prévoyait d'intégrer des financements complémentaires à de nouvelles initiatives départementales. Il a donc été proposé de mener dans ce cadre une action nouvelle « Passerelle IAE », consistant à créer des sas d'accès à l'Insertion par l'Activité Économique (IAE), pour les bénéficiaires du RSA durablement éloignés de l'emploi, action menée en régie par les chargés d'insertion des Maisons Départementales des Solidarités

Description de l'action
Cette action consiste à proposer à des publics très éloignés de l'emploi pour lesquels les chantiers d'insertion sont une « marche trop haute », un accompagnement spécifique à la reprise progressive d'une activité professionnelle, en amont d'une intégration dans une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE).

Cet accompagnement qui vise à lever des freins identifiés en amont (santé, logement…) peut également s'appuyer sur des mises en situation professionnelle.

Durée de l'action : 3 ans (2020-2022)

Partenaires et co-financeurs : État / Département

Partenaires non financeurs : La méthode est à construire en lien avec les référents du CD, la DIRECCTE, les structures d'insertion par l'activité économique

Indicateurs
- Nombre de personnes bénéficiant de l'action
- Nombre de personnes accompagnées en amont dans le cadre du dispositif et intégrant une Structure d'Insertion par l'Activité Économique à l'issue de l'accompagnement
- Situation des personnes accompagnées en sortie de parcours

Rappel de l'objectif :
- 50 personnes entrées dans le dispositif
- dont 20 entrées dans l'IAE

Bilan 2021 et perspectives 2022 :
Cette action dont le démarrage était prévu en 2020 n'a pas pu démarrer en raison du contexte sanitaire.
Début 2021, le chef du service animation départementale et coordination territoriale de l'insertion et la référente départementale insertion en lien avec les chargés d'insertion et les référents de parcours des Travailleurs Non Salariés ont précisé les objectifs de cette action et défini une méthode d'accompagnement spécifique : définition des critères d'identification du public cible, du positionnement des personnes sur le dispositif et des méthodes d'accompagnement.

La mise en œuvre de cet accompagnement, engagé en mai 2021, permet de :
- faire converger les compétences attendues par les employeurs et celles des personnes
- pouvoir répondre au recrutement des SIAE en fonction de leurs attentes

PROJET

- accroître les sorties en emploi
- mieux inscrire le parcours en SIAE dans le parcours professionnel, avec l'acquisition de compétences utiles à un métier comme objectif projeté.

Cette méthode d'accompagnement concerne le temps de suivi individuel :

A l'entrée dans le dispositif, en entretien individuel

- Information sur le dispositif « PASSERELLE VERS L' IAE » et les modalités d'accompagnement
- Inscription de l'engagement « PASSERELLE VERS L' IAE » dans le contrat d'engagements réciproques
- Échange sur ce domaine spécifique (histoire de l'IAE, objectifs, activités support, modalités d'accompagnement par les CIP…)
- Exploration des sites web ou autres supports de communication des différents chantiers d'insertion pour ouvrir le dialogue,
- Information précise quant à l'évolution des droits après l'entrée en emploi : calcul précis salaire et évolution RSa socle vers la prime d'activité via les simulations CAF) pour éviter les fausses croyances (ex : on perd de l'argent à travailler)
- Préparation du CV mentionnant le parcours personnel/professionnel et le projet individuel

Préparation à l'accès en emploi IAE

- En proposant des visites sur place
- En organisant des rdv avec les CIP ou l'équipe en place dans un but de découverte (et non d'entretien d'embauche)
- En proposant des journées d'immersion en entreprise IAE (sous réserve d'un cadre légal utilisable par la collectivité)
- En mettant du sens dans le passage par l'IAE (tremplin au service du projet individuel)
- En préparant à l'entretien d'embauche
- En accompagnant l'inscription à Pôle Emploi

Accompagnement dans la prise de poste après l'embauche

- Echange sur les conditions d'arrivée du BRSA (téléphonique, mail…) avec le CIP concerné dès les 15 premiers jours d'entrée sur le chantier
Rdv tripartite sur le chantier dans le 1er trimestre de l'arrivée
- Rdv en individuel si nécessaire ou à la demande du BRSA ou de la structure

Clôture de l'accompagnement

- Entretien de passation du suivi entre le BRSA, le référent sociopro, la CIP et le référent IAE de pôle emploi à la fin du 4ème mois pour faciliter la continuité du parcours et valoriser le projet personnel

Il est également prévu d'organiser des temps d'accompagnement collectif pour permettre la découverte des entreprises.

PROJET

Les Chargées d'insertion du Conseil départemental sont mobilisées sur la mise en œuvre de ce dispositif en lien avec la Référente Départementale Insertion.

Réalisation :
- 38 personnes entrées dans le dispositif en 2021, + 15 du 1/1 au 31/5/2022 (estimation)
- 12 entrées dans l'IAE, + 8 du 1/1 au 31/5/2022 (estimation)

indicateur	2018	2019	2020	2021 attendus	2021 atteints	Explication écart	2022 attendus
			0	50	38	Contexte sanitaire	15
			0	20	12		8

Budget de l'action

Budget prévisionnel sur 2020 – 2022, détaillé dans l'avenant 2020:

2020 : 110 395,90 €dont part État 55 197,95 €
Contribution du Département identique à celle de l'État à travers la valorisation du temps de travail des agents concourant à la mise en œuvre de cette action : les 7 chargés d'insertion, le directeur de l'action sociale territoriale, la directrice de l'insertion et des solidarités actives, le chef de service animation territoriale et coordination départementale de l'insertion, la cheffe de service ressources insertion

2021 et 2022 : 110 395,90 € par an dont part État 55 197,95 €

Budget exécuté :
Au regard des conditions sanitaires, la mise en place de cette action a été reportée en 2021.

Calcul du coût d'une heure de travail

Base de calcul : 1 607 heures de travail annuel, salaires bruts chargés estimés
- pour les directeurs : 80 000 € ; 80 000 €/1607 = 49,78 €
- pour les chefs de service : 60 000 € ; 60 000 € / 1 607 = 37,33 €
- pour la référente départementale insertion : 40 000 € : 40 000 € / 1 607 = 24,89 €
- pour une chargée d'insertion ou un référent départemental d'insertion : 40 000 € : 40 000 € / 1 607 = 24,89 €

Coût de mise en œuvre de l'action

Avant le 31/5/2021 : définition / validation de la méthodologie

- Réunions de 3 heures préparatoires de la méthodologie en interne : équipe interne DISA : les 2 chefs de service + la référente départementale d'insertion) : (37,33 x 3 x 2) + (24,89 x3) = 223,98 + 74,67 = 298,65 €
  8 réunions.
  8 x 298,65 € = **2 389,20 €**

PROJET

- Réunions de 3 heures de validation de la méthodologie : 2 directeurs + les 2 chefs de service + la référente départementale d'insertion : (49,78 € x 2 x 3) + (37,33 x 3 x 2) + (24,89 x3) = 597,33 €
  2 réunions
  2 x 597,33 € = **1 194,66 €**

- Réunions préparatoires avec les 7 chargés d'insertion et les 3 référents départementaux :
  5 réunions
  5 x (10 x 24,89 + 2 x 24,89 + 2 x 37,33) = **1 866,70 €**

TOTAL du 1/1/21 au 31/5/21 : 5 450,56 €

A partir du 1/6/2021 : mise en œuvre

- Back-office d'identification des candidats : 5 demi-journées de travail par chargé d'insertion et correspondant de parcours :
  5 x 4/1607 x 40 000 € x 7 = **3 484,75 €**

- Back-office de diffusion d'informations sur le dispositif aux travailleurs sociaux : 5 demi-journées de travail des chargés d'insertion et de la référente départementale :
  5 x 4/1607 x 40 000 € x 8 = **3 982,57 €**

- Intervention des chargés d'insertion
  4 entretiens de mobilisation de 2 h par personne x 50 personnes accompagnées :
  24,89 x 4 x 2 x 50 = **9 956 €**

- 8 entretiens de suivi de 2 h (1 par mois). Moyenne pondérée ; prenant en compte une entrée massive en début d'action
  24,89 x 8 x 2 x 50 = **19 912 €**

- Organisation de visite sur les chantiers – temps de découverte :
  Les 7 chargées d'insertion ont organisé chacune 5 visites de chantiers – 3 h pour chaque visite
  5 x (7 x 24,89 x 3) = **2 613,45 €**

- Accompagnement dans la prise de poste après le recrutement : 20 entretiens de 3h
  20 x 3 x 24,89 = **1 493,40 €**

- Réunions de 3 heures de bilans intermédiaires 3 réunions : 2 directeurs + les 2 chefs de service + la référente départementale d'insertion + 7 CI + 3 coordonnateurs de parcours : (49,78 € x 2 x 3) + (37,33 x 3 x 2) + (24,89 x 13 x 3) = **1 493,37 €**

TOTAL du 1/6/21 au 31/5/22 : 42 935,54 €

PROJET

1.5 - Evolution du logiciel SOLIS - Acquisition du « complément AST »

Thème de la contractualisation : Insertion

Contexte

La Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté ambitionne la mise en place de dossiers partagés de l'insertion afin d'améliorer et de fluidifier les parcours d'insertion.

Dans ce cadre, dans la perspective de la mise en place du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE), l'Etat investit dans le numérique pour les acteurs de l'insertion et de l'emploi, dont les conseils départementaux, autour de deux axes :

- Partage de données entre les acteurs de l'insertion ;
- Développement de services numériques existants et construction de nouveaux services numériques nationaux, notamment par la modernisation des systèmes d'information des Conseils départementaux.

Objectif

Renforcer le système de collecte et traitement des données du Département, pour améliorer le suivi des parcours des bénéficiaires du RSA et produire de nouveaux indicateurs de pilotage des politiques d'insertion.

Description de l'action

Description de l'action

Le Département dispose depuis plusieurs années du Logiciel SOLIS, permettant le traitement des données concernant les familles, avec des modules spécialisés « métier » : protection de l'enfance, APA, RSA, aides financières, FSL.

SOLIS est construit pour permettre l'instruction des dossiers par les services centraux du Conseil Départemental. Ceci s'applique aux différentes demandes d'aide, comme une base de données centrale regroupant toutes les informations des bénéficiaires mais classant celles-ci en différentes applications spécialisées par métier social, ce qui reflète l'organisation des différentes directions de la DGAS.

Le module AST offre une interface d'utilisation appropriée pour les travailleurs sociaux car les données saisies le sont de façon transversale, alimentant les différentes applications de SOLIS sans devoir naviguer au sein des multiples écrans du logiciel. Ce module est spécifiquement pensé pour apporter aux travailleurs sociaux les outils dont ils ont besoin (voir la liste ci-dessous) tout en échangeant les données en temps réel avec les services centraux à propos du suivi des dossiers des bénéficiaires.

La mise en place de ce module au sein du Département du Gers a pour objectif d'améliorer la qualité des informations partagées par les différents intervenants et donc de la réponse aux demandes des usagers, y compris dans des cas complexes où plusieurs intervenants doivent coordonner leurs efforts sur un même dossier. Enfin cet outil informatique s'inscrit dans l'axe 2/brique 4/proposition

PROJET

14 « créer des outils numériques pour assurer l'accompagnement tout au long du parcours » du SPIE, dispositif de mise en œuvre du plan pauvreté.

Le principe du module Aide Sociale Territoriale (AST) est de permettre un paramétrage complet des domaines de suivi, il permet d'y intégrer toutes les mesures citées. Les principales fonctionnalités couvertes par le module AST étant, tous domaines, toutes mesures confondues :

- Saisie des contacts et des accueils anonymes,
- Prise de rendez-vous des usagers, amélioration de l'accueil social et de l'accès aux droits
- Suivi des dossiers individuels et des parcours d'insertion dans le cadre d'un dossier social unique
- Gestion des interventions des professionnels et améliorations dans la dématérialisation du dossier individuel par les référents sociaux
- Gestion des actions collectives et des actions du programme départemental insertion mobilisées
- Gestion des aides financières,
- Fiabilisation des Statistiques relatives à l'activité du dispositif et aux profils et besoins des publics.

Date de mise en place de l'action :

- Commande en 2021
- Début du déploiement en 2022 (avant le 31/5).

Durée de l'action : indéterminée

Partenaires et co-financeurs : Etat et Département

Budget détaillé sur 2021-2022 :

• **2021 – 22 :** 55 640 € HT (acquisition) + 3 485 € HT (maintenance), soit 59 125 € HT.
Financement Etat : 50 %, soit 29 562, 50 €.
Autofinancement CD : 50 %, soit 29 562, 50 €.

Bilan 2021 :

L'investissement a été reporté à fin 2022 – début 2023.

PROJET

1.6 – Formations des travailleurs sociaux : formations nouvelles mises en place par le Département et mobilisation sur les actions thématiques du CNFPT

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté porte un objectif central de renforcement et de valorisation du travail social comme levier majeur de transformation des politiques de prévention et de lutte contre la pauvreté. Pour faire évoluer ou renforcer certaines pratiques professionnelles favorables à une amélioration de la qualité de l'accompagnement offert à nos concitoyens, la stratégie prévoit, entre autres moyens, de mobiliser le levier de la formation professionnelle continue.

Le plan de formation des travailleurs sociaux présenté à l'occasion de la journée nationale de lancement du 14 janvier 2020 prévoit le déploiement des six thématiques de formation prioritaires qui ont fait l'objet de notes de cadrage au plan national et qui seront déclinées par le CNFPT sous la forme de modules de formation de quelques jours intégrés à leur catalogue. Une enveloppe de 8 M€, répartie au prorata de la taille des départements, permet par ailleurs de financer, au-delà de l'offre de formation du CNFPT, des **actions de formation plus spécifiques, adaptées aux territoires** ou aux **besoins d'agents plus experts**. Les crédits prévus pour le financement du plan de formation des travailleurs sociaux ne sont pas fongibles avec les autres mesures du socle.

Le plan de formation des travailleurs sociaux met en avant six thématiques considérées comme prioritaires. Ces dernières ont fait l'objet de notes de cadrage issues des travaux de six groupes de travail, réunissant des personnes accompagnées et/ou accueillies, des travailleurs sociaux, des cadres sociaux, des formateurs et des experts :

1- Participation des personnes accompagnées ;
2- Développement social et travail social collectif ;
3- Travail social et numérique ;
4- Aller vers ;
5- Travail social et territoires ;
6- Insertion socio-professionnelle.

Le plan de formation s'adresse prioritairement aux travailleurs sociaux et leur encadrement. Il peut néanmoins être élargi à d'autres intervenants sociaux.

La mise en œuvre opérationnelle du volet contractualisé repose sur deux axes :

- **Des modules de formation développés par le CNFPT et accessibles aux travailleurs sociaux dans le cadre du partenariat habituel entre les conseils départementaux et le CNFPT**. Ce dernier s'engage à intégrer à son catalogue, dès 2020, des formations portant sur trois thématiques (Participation des personnes accompagnées ; Développement social et travail social collectif ; Travail social et numérique). Les trois autres thématiques (Aller vers ; Travail social et territoires ; Insertion socio-professionnelle) sont mises à disposition en 2021.

- **Des modules de formation complémentaires, adaptés aux territoires et/ou aux besoins spécifiques de certains agents, font l'objet d'un financement fléché**. Une enveloppe de 8 millions d'euros sera répartie de manière forfaitaire entre les départements, au prorata de leur taille, pour l'achat de ces modules de formation complémentaires. Cette enveloppe de crédits doit également permettre d'organiser des formations pluridisciplinaires et interinstitutionnelles regroupant des professionnels relevant d'employeurs différents, les initiatives en ce sens, favorables au décloisonnement devant être encouragées.

PROJET

Description de l'action

Engagée en 2021 dans le Gers, l'action consiste en année 1 à identifier les actions de formation se rapportant aux objectifs du plan pauvreté. Les actions identifiées sont les suivantes :

Actions mises en œuvre en 2021/22

Travail social et numérique (Th 3) – Formation des travailleurs sociaux à l'utilisation de la Gestion Electronique des Données pour le FSL – Formation spécifique

Mise en œuvre : 9 sessions de 0,5 jours du 7 au 18 juin 2021.
77 participants
Suite à la mise en place de la GED sur le FSL, et en anticipation de son déploiement sur les autres champs de l'action sociale territoriale, première formation aux intervenants en MDS (administratifs et travailleurs sociaux) sur l'utilisation de cet outil.

Aller vers (Th 4) - Droit sociaux des étrangers – formation CNFPT

Mise en œuvre : 3 jours :15 / 16 /17 mars 2021
Reconduction : seconde session : 1er semestre 2022.
10 participants en 2021 (jauge)
+15 participants en 2022.
Les fondamentaux du droit des étrangers : maîtriser les conditions d'accès au séjour des étrangers européens et non-européens, identifier les motifs d'accès au séjour et voies de régularisation

Aller vers (Th 4) - Souffrance psychique et pathologies mentales – formation spécifique

Mise en œuvre : 3 jours **:** 29/30 novembre et 9 décembre 2021
Reconduction envisagée premier semestre 2022
15 participants en 2021
+ 15 participants en 2022
Journée de sensibilisation (acquisition / actualisation de connaissances) : connaître les différents signes de la souffrance psychique et des maladies mentales, leurs impacts sur la vie quotidienne, la relation, l'insertion scolaire, sociale et professionnelle, la parentalité, publics.
Journée d'approfondissement : au travers d'études de cas et de mises en situation, adapter sa posture et l'accompagnement social des publics (intervention, orientation).

Aller vers (Th 4) - Enjeux de l'approche interculturelle dans l'intervention sociale – formation CNFPT

Mise en œuvre : 1er semestre 2022
10 participants
3 jours
Améliorer la communication entre deux personnes de cultures différentes.

Aller vers (Th 4) - Accueil social, accès aux droits et orientation des publics – Formation CNFPT

Mise en œuvre
- Session 1 : 25/26 novembre 2021 + 20 janvier 2022
- Session 2 : 9/10 décembre 2021 + 3 février 2022

30 participants

L'agent d'accueil social comme facilitateur de l'accès aux droits des publics. Recherche d'un positionnement commun dans la fonction d'accueil : "accès au droit", orientation du public, jusqu'où l'agent d'accueil doit-il aller ? Renforcer sa capacité à assurer un premier niveau d'écoute. Contribuer à une meilleure connaissance du réseau de partenaires.

Date de mise en place de l'action : 2021

Durée de l'action : 2 ans (2021 et 2022)

Partenaires et co-financeurs : Etat et Département

PROJET

Budget 2021 :

• **Prévisionnel :** 50 000 € dont part Etat 25 000 €
Contribution du Département identique à celle de l'Etat : part du budget consacré à la formation des travailleurs sociaux sur les thématiques, agents intervenants en MDS et responsables de MDS.

Budget réalisé du 1/6/2021 au 31/5/2022 :

5 formations

- Coûts pédagogiques à la charge de la collectivité : **20 400 €**
  - Droits sociaux des étrangers (3 jours) : 3 600 €
  - Utilisation de la GED FSL (0,5 jour) : 2 000 €
  - Accompagnement des publics en souffrance psychique (3 jours) : 4 000 €
  - Accueil social en MDS (2 sessions de 3 jours) : 7 200 €
  - Approche interculturelle (3 jours) : 3 600 €.

- Mobilisation des agents de la collectivité : **63 023 €**
  - Droits sociaux des étrangers (3 jours) : 3 X 24 X 40 000 € X 8/1607 = 14 337 €
  - Utilisation de la GED FSL (0,5 jour) : 0,5 X 177 X 40 000 € X 8/1607 = 17 623 €
  - Accompagnement des publics en souffrance psychique (3 jours) : 3 X 15 X 40 000 € X 8/1607 = 8 960 €
  - Accueil social en MDS (2 sessions de 3 jours) : 3 X 27 X 40 000 € X 8/1607 = 16 129 €
  - Approche interculturelle (3 jours) : 3 X 10 X 40 000 € X 8/1607 = 5 974 €
- **TOTAL : 83 423 €**

Indicateurs	**2020 (Réf)**	**2021/22**	**Explication**	**2022 (prévision)**
Nombres de personnes formées par des formations figurant sur le catalogue CNFPT, par thématique				
Numérique	1			
Participation				
Développement social				
Aller vers	4	34	*Action CNFPT : « droits sociaux des étrangers »*	40
Territoire				
Insertion professionnelle				
Nombre de personnes formées par des formations faisant l'objet d'un financement spécifique, par thématique				
Numérique		77	*Action : « Utilisation de la GED FSL »*	
Participation				
Développement social				
Aller vers	23	42	*Actions « accompagnement des publics en souffrance psychique » + « accueil social en MDS ».*	45
Territoire				

PROJET

Insertion socio- professionnelle				

Objectifs de l'année 2022 :

- Poursuivre la mobilisation des travailleurs sociaux sur les orientations du Plan Pauvreté : les chefs des Maisons Départementales des Solidarités assureront une information sur les actions « plan pauvreté » du catalogue national du CNFPT, pour inviter les travailleurs sociaux à se positionner.

- Mobilisation d'actions :

  - **Aller vers (Th 4) - Droit sociaux des étrangers – formation CNFPT**
    Reconduction : 2 sessions : 1er puis 2nd semestre 2022.
    25 participants en 2022.
  - **Aller vers (Th 4) - Souffrance psychique et pathologies mentales – formation spécifique**
    Reconduction : 2 sessions : 1er puis 2nd semestre 2022.
    25 participants en 2022
  - **Aller vers (Th 4) - Enjeux de l'approche interculturelle dans l'intervention sociale – formation CNFPT**
    1er semestre 2022
    10 participants
  - **Aller vers (Th 4) – Prévention des expulsions : comprendre et mieux intervenir – Formation spécifique**
    1 session sur 2 jours
    15 participants.
    Comprendre les dispositifs pour agir le plus en amont possible en prévention de l'expulsion : le cadre juridique, la connaissance des dispositifs d'accompagnement et de relogement, le diagnostic social et financier, les spécificités du parc public. Echanges de pratiques
  - **Aller vers (Th 4) - Prise en charge des publics connaissant des addictions**
    1 session sur 2 jours
    15 participants
    Identifier les problématiques des conduites addictives - repérer les manifestations des conduites addictives - adapter ses actions et attitudes - accompagner la personne concernée et les aidants - repérer les acteurs de la prévention et les relais possibles – addictions et parentalité.

PROJET

2. Mesures à l'initiative du département

Action 1 : Organisation des « Assises de l'insertion »

Contexte

Cette démarche a été lancée en 2019. Elle vise à améliorer les politiques d'insertion et de maintien dans l'emploi du Département pour mieux répondre aux besoins de la population gersoise en y associant l'ensemble des personnes concernées.
Ces assises auraient dû se tenir en 2020 mais ont été retardées en raison du contexte sanitaire.

En plus de relancer une dynamique parmi les intervenants de terrain et les opérateurs, elle vise à identifier la question du non recours, interroger la notion de contrat et mieux connaître les publics.
Aussi, lors du lancement de la démarche des assises, il a été décidé de réaliser en amont une étude sociologique des publics concernés pour connaître le parcours et la trajectoire de celles et ceux qui sont concernés par le RSA.

Cette étude « Etre au RSA dans le GERS en 2019 » réalisée par M. François Xavier MERRIEN, sociologue, vient objectiver scientifiquement la connaissance de terrain qu'ont les agents du Conseil départemental ainsi que la situation des BRSA. Elle porte sur la trajectoire des publics concernés de manière à appréhender au plus près leur expérience vécue.

Réalisée sur l'ensemble du territoire gersois avec près d'une centaine d'entretiens individuels entre les mois d'août et novembre 2019,, elle illustre l'hétérogénéité des publics concernés, la multiplicité des raisons et situations qui font que personne, ou quasiment personne, ne fait le choix d'être au RSA. Cette étude fait ressortir 4 grandes catégories : les classes populaires en désarroi, les indépendants et agriculteurs qui ne dégagent pas assez de revenus, des classes moyennes en crise de vie, des personnes en marge de la société de marché.

Objectifs et description de l'action

Le Département avec l'ensemble des partenaires et acteurs de l'insertion souhaite repenser l'orientation du dispositif d'insertion et de son triptyque allocation, soutien du parcours vers l'emploi et accompagnement social.

Ainsi les Assises de l'insertion permettront d'identifier des leviers d'actions et de mieux coordonner les interventions des acteurs afin d'améliorer l'accompagnement des public concernés.

Objectifs :
- réunir l'ensemble des parties prenantes (professionnels, bénéficiaires du RSA, personnes concernées…) et des acteurs de l'insertion et de l'emploi à l'hôtel du Département,
- impliquer les contributeurs, notamment les opérateurs de l'insertion et de la formation, aux politiques d'emploi et de développement
- mobiliser un ensemble large des parties prenantes à la politique d'insertion (professionnels, bénéficiaires du RSA, personnes concernées et acteurs de l'écosystème de l'insertion et de l'emploi).à la production d'une feuille de route des ruralités innovantes

PROJET

- mettre à disposition des parties prenantes et des citoyens le résultat des travaux des Assises du Gers à travers la présentation de pistes opérationnelles ancrées dans les besoins des territoires, et des bénéficiaires du RSA et des personnes concernées.

Méthode :
Cette démarche participative est réalisée en interne avec l'appui de l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (ANSA) et en y associant les bénéficiaires du BRSA. L'ANSA est missionnée par le Département pour :
- contribuer à la communication des assises
- proposer les modalités de déroulement des ateliers
- animer les assises
- produire les actes des assises

Date de mise en place – durée de l'action : du 19 au 22 octobre 2021

Partenaires et Co financeurs : État et Département

Budget détaillé : 60 000 € dont 30 000 € Etat
Contribution du Département identique à celle de l'État à travers :

- le coût de la prestation réalisée par l'ANSA soit 30 000 €
- la valorisation du temps de travail des agents du Département concourant à la mise en œuvre de cette action

ETAPE	**Coût HT (€)**
Préparation des ateliers des Assises	9 826
Animation des ateliers des Assises	15 440
Production des actes des Assises	3 113
TOTAL	**28 379**

Objectifs et progression : organisation des Assises.

Bilan 2021 :

Les Assises se sont déroulées les 19, 20 et 21 octobre 2021.

Durant ces trois jours d'Assises, les ateliers proposés ont permis aux participant.es d'identifier à la fois les difficultés rencontrées et des actions concrètes à mettre en œuvre pour y répondre. Outre le Département, chef de file de l'action sociale et porteur d'une politique ambitieuse à destination des personnes concernées et en parcours d'insertion, de nombreux acteurs étaient mobilisés. Un certain nombre d'institutions, d'organismes publics, d'entreprises et d'associations étaient présents ainsi que les personnes concernées et les professionnel.le.s les accompagnant.

Ce sont ainsi 150 personnes qui ont travaillés dans le cadre de 13 ateliers thématiques

Les travaux ont donné lieu à 31 fiches actions réparties en 4 axes :

- La prévention et le défi du non recours,

PROJET

- Mieux se connaitre et coordonner les acteurs de l'insertion au service d'un parcours d'accompagnement global,
- Des ruralités innovantes via des circuits courts et des micro-projets,
- Des services mutualisés pour simplifier les parcours des bénéficiaires du RSA.

Cette démarche entre en résonnance avec l'ambition de réaliser le Schéma Global des Solidarités et d'enrichir le volet dédié à l'insertion.

L'Ansa a apporté une attention particulière à l'association de personnes accompagnées dans cette réflexion. Un kit d'animation a notamment été produit pour les Séminaires Territoriaux pour faciliter la prise de parole des participant.es.

La définition du futur Schéma Global des Solidarités du Conseil départemental du Gers s'appuiera pour le volet insertion sur les réflexions nées de cette démarche participative.

Budget exécuté

- Prestations ANSA : **28 379 €**
- Valorisation RH interne : **37 254,55 €**

TOTAL : 65 633,55 €

1/ Prestation ANSA :

ETAPE	**Coût HT (€)**
Préparation des ateliers des Assises	9 826
Animation des ateliers des Assises	15 440
Production des actes des Assises	3 113
TOTAL	**28 379**

2/ Valorisation du temps de travail :

Calcul du coût d'une heure de travail :

Base de calcul : 1 607 heures de travail annuel, et de salaires bruts chargés estimés

- pour la direction et la chargée de mission DGAS : 80 000 € ; 80 000 €/ 1 607= 49,78 €
- pour les chefs de service : 60 000 € ; 60 000 € / 1 607 = 37,33
- agents logistiques : 40 000 € / 1 607 = 24,89 €
- secrétariat de direction : 40 000 € / 1 607 = 24,89 €

Coût réunion de 3 heures :

Équipe complète (3 directeurs + la chargée de mission + les 2 chefs de service) : (49,78 x 4 x 3) + (37.33 x 2 x 3) = 821,34 €

Équipe restreinte : la chargée de mission + les 2 chefs de service (49,78 x3 = 149,34 €) + (37,33 x2x3) = 223,98

= 373.32

PROJET

Équipe direction insertion : la directrice et les 2 chefs de service : 49,78 x3 = 149,34 €) + (37,33 x2x3) = 223,98
= 373.32

1- **Préparation des Assises : 20 902,72 €**

Entre juin et octobre 21 réunions se sont tenues. Ces réunions ont eu pour objectifs de préciser les attendus et le contenu des Assises (thématiques travaillées et méthode d'animation) ainsi que le calendrier et les participants (qui, les modalités d'invitation et d'inscriptions).
Elles ont également permis d'anticiper et de proposer des réponses aux contraintes logistiques liées au contexte sanitaire.

Ces réunions se sont tenues en présentielle lorsqu'elles étaient internes et en distanciel avec l'ANSA.

Parallèlement à ces réunions, le secrétariat de direction a fortement été mobilisé sur cette phase de préparation : organisation logistique (réservation de salles, suivi des équipements informatiques…), lien avec le service logistique et le service informatique, organisation des réunions de préparation, rédaction des mails d'invitation, conception des supports d'inscription, suivi des invitations, appui à la réalisation des supports de communication en lien avec le service de la communication.

Réunion préparatoire aux assises :
-8 en équipe complète = 821,34 € x 5 = 6 570,72 € €
- 10 en équipe restreinte = 373.32 € x 10 = 3 733,20 €
- 15 en équipe « direction insertion » : la directrice et les 2 chefs de service : 373,32 € x15 = 5 599,98 €
= 15 903,72 €

Mobilisation du secrétariat de direction :
- juin 2021 : 40 heures/mois
- septembre : 14h/ semaines soit 56h/mois
- octobre : 14h/ semaines soit 28 h

Le temps de travail du secrétariat sur cette phase de préparation a été de 110 heures
- secrétariat de direction : 40 000 € / 1 607 = 24,89 € x 110 heures soit **1 103 €**

Conception des supports de communication, conception graphique :
= 3 000 €

Logistique :
6 agents sur 6 demi journées : soit 18 heures
= 896 €

2- **Animation des ateliers des Assises – 7 765,36 €**

Nombre d'heure consacrées aux assises : 8 (demi journées) x 4 (une demi journée = 4 heures) =
Soit 32 heures par agent

3 agents à 49,78 € /h : 4 778,88 €

PROJET

2 chefs de service à 37,33 € /h : 2 389,12 €

S'ajoutent à ces heures, les heures des agents mobilisés sur les temps d'accueil :
4 agents à 24,89 €/h mobilisés sur les temps d'accueil (émargement et contrôle de pass sanitaire) : soit 6 heures/agents : 597,36 €

3- Production des Actes des Assises : 8 586,48 €

Un travail important a été réalisé par la Direction Insertion et Solidarités Actives : échanges avec l'ANSA pour préciser et valider le contenu, la mise en forme des Actes des Assise.
- 10 réunions en équipe « direction insertion » : la directrice et les 2 chefs de service : 373,32 € x10 = 3 733,32 €.
- 3 en équipe complète = 821,34 € x 3 = 4 853,16 €

Récapitulatif :

ETAPE	ANSA (prestation)	Valorisation temps de travail – agents CD
Préparation des ateliers des Assises	9 826	20 902,72 €
Animation des ateliers des Assises	15 440	7 765,35 €
Production des actes des Assises	3 113	8 586,48
TOTAL	**28 379**	**37 254,55**

PROJET

Action 2 : Obligation de formation pour les jeunes de 16 à 18 ans

Contexte :

L'obligation de formation pour les jeunes de 16 à 18 ans est une des mesures issues de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, qui prévoit un parcours de formation garanti pour tous les jeunes dans son engagement n°3.
L'obligation de formation a pour objectif de ne laisser aucun jeune mineur vulnérable sans solution, à la fois ceux qui viennent de décrocher du système scolaire mais également ceux, diplômés ou non, qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) depuis plus longtemps

Le décret n°2020-978 précise les conditions qui doivent être réunies pour répondre à l'obligation de formation, les motifs d'exemption ainsi que le rôle des Missions Locales pour l'Emploi (MLE) chargées de sa mise en œuvre et de son contrôle.

Description de l'action :

La MLE est chargée de contrôler le respect de l'obligation de formation et de mettre en œuvre des actions de repérage et d'accompagnement.

Les travailleurs sociaux de secteur ou spécialisés (insertion, protection de l'enfance) du Département, participent au repérage des jeunes dans le cadre des suivis familiaux ou individuels.

En cas de non-respect de l'obligation de formation :
- la MLE convoque le jeune et le représentant de l'autorité parentale,
- en l'absence de suite donnée dans les 2 mois et de respect de l'obligation de formation, la MLE transmet la situation au Département.

L'action a été mise en place en 2021. La Direction Insertion et Solidarités Actives (DISA) assure la référence de ce dispositif au sein du Département.

Dans ce cadre, des réunions préparatoires ont été organisées d'une part avec la MLE et d'autre part avec l'encadrement des Maisons Départementales des Solidarités (MDS) et des services de protection de l'Enfance.
La DISA a élaboré les supports de coordination. Une convention de partenariat avec la MLE a été conclue et approuvée lors de l'Assemblée Départementale du 22 octobre 2021.

L'activité sur le dernier trimestre 2021 :

Contribution au repérage des situations et suites données :
- 3 situations ont ainsi été orientées par le Département vers la MLE
- les 3 jeunes concernés ont intégré le dispositif « Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie » (PACEA).

Concernant la MLE, aucune situation n'a nécessité une transmission vers le Département.

Durée de l'action : 2 ans (2021 et 2022)

Partenaires et co-financeurs : Etat et Département

Budget détaillé sur 2021 - 2022 :

PROJET

Contribution du Département identique à celle de l'Etat : part du budget consacré aux salaires des travailleurs sociaux en MDS et relevant des services d'action éducative en milieu ouvert (AEMO), des chefs de MDS, des chefs de service et cadres de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et de l'AEMO, des directrices DEF et DISA, et directrice adjointe DISA.

Année **2021 :** 20 014,70€ dont part Etat 10 000 €

Année **2022 :** 80 058,81 € dont part Etat 40 000 €

Budget exécuté :

Calcul du coût d'une heure de travail

Base de calcul : 1 607 heures de travail annuel, salaires bruts chargés estimés

- pour les directeurs: 80 000 € ; 80 000 €/1607 = 49,78 €
- pour le directeur adjoint : 73 700 ; 73 700 €/1607= 45.86 €
- pour les chefs de MDS, de service et cadres : 60 000 € ; 60 000 € / 1 607 = 37,33 €
- pour les travailleurs sociaux : 40 000 € : 40 000 € / 1 607 = 24,89 €

Coût de mise en œuvre de l'action

Du 1/6/2021 au 31/12/2021, construction du dispositif et de la méthodologie :

- Réunions internes DISA - préparatoires et de suivi : 5 fois 2h, Directrice et directrice adjointe, soit 5 x 2 (49.78 + 45.86) = **956,40 €**

- Temps de travail de construction des divers supports au sein de la DISA :
  - 4 fois 2h, Directrice DISA et directrice adjointe : 4 x 2 (49.78 + 45.86) = **765,12 €**
  - 12 fois 3h directrice adjointe : 12 x 3 x 45.86 = **1 650,96 €**

- Réunion préparatoire avec la MLE : 1 fois 3h30, Directrice DISA et directrice adjointe, soit 3h30 (49.78 + 45.86) = **334,74 €**

- Réunions de validation de la Direction : 3 fois 2h, Directrice DISA et Directeur adjoint Solidarité, soit 3 x 2 (49.78 + 49.78)= **597,36 €**

- Réunion d'information du Directeur de l'action sociale territoriale (DAST) et des 6 Chefs des MDS : 1 fois 3h, Directeur DAST, directrice adjointe DISA et chefs de MDS, soit : 3 (49.78 + 45.86) + 3 (6x37.33) = **958,86 €**

- Temps de travail de coordination avec la MLE : 7 fois 3h, directrice adjointe, soit 7 x 3 x 45.86 = **963,06€**

- Réunion de présentation du dispositif et d'échanges avec la Directrice Enfance Famille (DEF), le chef de service de l'ASE et 6 cadres, le DAST et les 6 Chefs des MDS, Directrice DISA et directrice adjointe : Une fois 3h, soit 3 [(3 x 49,78) + 45.86 + (6 x 37.33)] **= 2 041,47 €**

- Temps de travail de suivi du dispositif au sein de la DISA : 14 fois 3h, directrice adjointe, soit 14 x 3 x 45.86 = **1 926,12 €**

PROJET

- Temps de coordination mensuel des 6 Chefs de MDS avec l'ensemble des 101 travailleurs sociaux :
  Soit 3 fois 1h15 : 1h15 x 3 [(6 x 37.33) + (101 x 24.89)] = **9 512,85 €**

- Temps de coordination du Chef de service de l'ASE et des 7 cadres ASE, soit 1 heure :
  8 x 37.33 **= 298,64 €**

Total du 01/06/2021 au 31/12/2021 : 20 005,58 €

Du 01/01/2022 au 31/05/2022, suivi et portage du dispositif en vue de son déploiement :

- Réunions de portage auprès des 6 MDS, directrice adjointe DISA, 6 chefs de MDS, 6 cadres et les travailleurs sociaux. Réunions de 3h30 par MDS, soit 6 interventions de la directrice adjointe.
  3h30 x [(6 x 45.86) + (6 x 37.33) + (6 x 37.33) + (101 x 24.86)] = **11 329,53 €**

- Temps de coordination mensuel des 6 Chefs de MDS avec l'ensemble des travailleurs sociaux :
  Soit 5 fois 1h15 : 1h15 x 5 [(6 x 37.33) + (101 x 24.89)] = **17 111,69 €**

- Temps de coordination du Chef de service de l'ASE et des 7 cadres ASE, soit 1h30 : 1h30 x 8 x 37.33 **= 447,96 €**

- Temps de travail de suivi du dispositif au sein de la DISA : 5 fois 3h, directrice adjointe, soit :
  5 x 3 x 45.86 = **687,90 €**

- Temps de travail de suivi de la Directrice DISA : 3 fois 1h, soit 3 x 49.78 = **149,34 €**

- Temps de travail de coordination avec la MLE : 5 fois 2h, directrice adjointe, soit 5 x 2 x 45.86 = **458,60 €**

Total du 01/01/2022 au 31/05/2022 : 30 185,02 €

Total du 1/6/2021 au 31/5/2022 : 50 190,60 €

Objectifs et progression :

Indicateurs	**2020**	**2021**	**2022**
Nombre de situations identifiées par le Département et transmises à la MLE	0	**3**	15
Détail des suites données par la MLE Nombre de suivis : Nombre de sorties :	 …. ….	 **3** 0	 …. ….
Nombre de situations transmises par la MLE au Département :	0	0	7
Détail des suites données par le Département (après saisie MLE) Nombre de suivis : Nombre de sorties :	 …. ….	 …. ….	 …. ….

PROJET

Action 3 : Accompagnement des femmes enceintes ou en sortie de maternité sans hébergement

Thème : insertion sociale, médico-sociale et professionnelle / initiatives locales

Intitulé de l'action : accompagnement des femmes enceintes ou en sortie de maternité sans hébergement

Contexte : l'association REGAR a répondu à un appel à projets « femmes en pré et post maternité sans solution de logement ou d'hébergement » en vue de la création de 4 places d'hébergement. Le Conseil départemental a soutenu ce projet dans la mesure où la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille était la seule réponse sur le territoire mais pour des femmes présentant une problématique protection de l'enfance. Il semblait important d'avoir une offre spécifique pour les femmes sans logement ou hébergement tout en veillant à un accompagnement socio-éducatif et sanitaire adapté.

Description de l'action :

Les services du Conseil départemental travaillent déjà en lien étroit avec l'association REGAR dans le cadre des différents dispositifs qu'elle déploie sur le territoire. Néanmoins ce partenariat notamment auprès des services sociaux et de la Protection Maternelle et Infantile n'est pas formalisé.

Comme mentionné dans le dossier d'appel à candidatures de REGAR, il convient de faciliter l'orientation des personnes accueillies vers les professionnels de la PMI pour le suivi prénatal et postnatal ainsi que le suivi de l'enfant. Les différents outils de la PMI sont connus (suivi de la grossesse par les sages-femmes, entretien prénatal précoce, préparation à la naissance, visite post-natale par l'infirmière puéricultrice, suivi de la santé de l'enfant ainsi que du lien mère-enfant…).

Dans le cadre de l'ouverture de ces 4 places d'hébergement, il y aura lieu de formaliser les modalités de partenariat et coordination entre l'association REGAR et les services de la PMI en particulier et plus largement de travailler à une convention de partenariat entre les différents services des deux entités.

L'objectif visé sera de favoriser l'accès aux soins de ce public cible (femmes enceintes ou sortant de maternité sans logement ou hébergement) qui présente plusieurs vulnérabilités à leur égard comme à l'égard de l'enfant à naître ou né.

Il s'agira également de soutenir un accompagnement social autour de la recherche de logement comme de l'accès aux droits sur la période des 6 mois prévus voire de prendre le relais soit au titre de la protection de l'enfance soit dans le droit commun au-delà du délai des 6 mois.

PROJET

Date de mise en place de l'action : 2021-2022

Durée de l'action : 2 ans

Partenaires et co financeurs : Etat et Département

Budget détaillé sur 2021 : 20000€ par l'Etat; 20000€ par le Département

Action déjà financée au titre du FAPI : NON

Bilan 2021- début 2022

Un premier contact a été pris avec Regar dès la validation du projet par l'Etat afin d'indiquer un travail en lien possible sur les situations suivies (tant par les sages femmes de la PMI que les puéricultrices à la sortie de la maternité). Sur une situation un lien a été établi et un suivi amorcé.

Une rencontre a eu lieu (le 06.01.2022) avec la Direction de Regar, les deux sages femmes PMI, le médecin chef PMI, la cadre de santé coordonnatrice et la Directrice Enfance Famille. Le projet a été rappelé avec la précision sur une durée d'accompagnement limitée à 2 mois ainsi que les modalités d'admission. Il a été convenu que Regar proposerait un projet de convention sur la base de documents qu'ils ont déjà utilisé avec d'autres partenaires. A suivre en 2022

	2021	**2022**
Rencontres partenariales REGAR- CD	**1**	**1**
Elaboration d'une convention de parternariat		
Suivis commun REGAR/ PMI ou REGAR/ MDS	**1**	

PROJET

Action 4 : Favoriser la mobilisation des dispositifs de droit commun des jeunes majeurs sortant de l'ASE

Thème : insertion sociale, médico sociale et professionnelle / initiatives locales

Intitulé de l'action : favoriser l'insertion sociale, médico sociale et professionnelle des jeunes majeurs sortant du dispositif ASE

Contexte :

L'émancipation des jeunes passe par leur insertion socio professionnelle et médico sociale. Différents dispositifs y participent et doivent être activés par le jeune majeur à la sortie du dispositif ASE.

L'entretien des 17 ans est organisé par le service de l'ASE avec tout mineur accueilli pour faire un bilan de son parcours et envisager les conditions de son accompagnement vers l'autonomie.

Il est abordé à cet entretien la scolarité ou l'insertion professionnelle, les démarches administratives à faire avant la majorité, la santé et l'accès aux soins, le budget, la mobilité et le suivi éducatif et social à poursuivre pour garantir l'autonomie.

En sortant du dispositif ASE, le jeune doit avoir été informé de l'ensemble des dispositifs du droit commun pouvant être actionnés. Le jeune pourra bénéficier d'un premier entretien avec l'assistante sociale de secteur.

Description de l'action :

A l'entretien des 17 ans organisé par l'ASE avec le jeune, il est proposé de remettre aux jeunes toutes les informations qu'il doit disposer et actionner à sa majorité. Il est proposé un livret reprenant une présentation des dispositifs de droit commun et les coordonnées des organismes et/ou associations à contacter.

A sa sortie du dispositif de l'ASE, le livret pourra lui être envoyé de nouveau avec la notification de fin de placement.

Ce livret comprendra la présentation des dispositifs suivants :

- Insertion professionnelle du jeune majeur : la Mission locale pour l'Emploi, le pôle emploi
  - accompagnement vers l'emploi exercé par la mission locale
  - description du dispositif Garantie Jeune mise en œuvre par la Mission locale
  - l'accès au fond d'aide aux jeunes par la Mission Locale
  - l'accès à Pôle emploi pour l'accès aux offres d'emploi et l'accompagnement proposé notamment l'accompagnement intensif des jeunes, les modalités d'ouverture du droit à l'indemnité chômage.

PROJET

- Insertion sociale : CAF, bailleurs sociaux, ADIL
    - Accéder à un logement ou si maintenir sans difficultés :
      Coordonnées du site JLOG, présentation des aides financières pour favoriser l'accès au logement et son maintien (FSL, 1% logement, droit à l'allocation logement …), présentation de l'ADIL

- Acte de citoyenneté :
    - présentation des démarches pour l'inscription sur les listes électorales de la commune de domiciliation

- L'accès aux soins : CPAM, MSA, CPEF
    - Aide à la création du compte AMELI pour avoir accès aux documents relatifs à la prise en charge aux soins médicaux, déclaration du médecin traitant…
    - Information de l'intervention de la CPAM auprès des bénéficiaires de la CSS sur la proposition d'un RDV avant les 19 ans du jeune au sujet du droit à la CSS et sur l'accès aux soins (bilan de santé, orientation vers spécialiste…)
    - Présentation de l'intervention du CPEF

- La gestion des ressources : CAF/MSA, MDS
    - Démarche pour l'ouverture d'un compte bancaire et livret épargne,
    - Démarche pour récupérer l'allocation de la rentrée scolaire auprès de la caisse des dépôts et de consignation
    - Le renouvellement des droits aux allocations ou prestations sociales (AAH…)
    - Présentation de la mesure de protection majeur vulnérable
    - Orientation vers un accompagnement engagé par l'assistant social de secteur de la MDS de domiciliation.
- Présentation du site du gouvernement un jeune une solution

De plus, afin de favoriser l'accompagnement du jeune majeur, il est prévu l'envoi d'un courrier de mise à disposition avec proposition d'entretien avec l'assistante sociale du secteur de domiciliation. Lors de cet entretien, il sera abordé avec le jeune l'accès au droit commun. Un accompagnement pourra lui être proposé en cas de difficulté.

Date de mise en place de l'action : 2021

Durée de l'action : 2 ans

Partenaires et co financeurs : Etat et Département

Budget détaillé sur 2021 : 10 056.44€ par l'Etat; 10 056.44€ par le Département

Bilan 2021 :

L'entretien de l'année des 17 ans du jeune, soit un an avant la majorité, permet d'une part de relater l'historique du parcours de vie du jeune à l'ASE et d'autre part, d'aborder l'un des

PROJET

axes essentiels du suivi : évaluer si le jeune a déjà « pensé » voir amorcé un projet d'accès à l'autonomie. Cet entretien est tenu en présence du jeune, du TSE et du cadre ASE.

Cet entretien a également pour objectif d'informer le jeune sur l'accès au Droit commun mais aussi d'aborder divers points :

L'insertion professionnelle ou scolaire :

une information est faite sur les différents dispositifs existants tels que le service civique, le suivi par la Mission locale, (Garantie jeune)…

La santé :

Il est souligner l'importance de rouvrir les droits à la CPAM, (faire les démarches pour ouverture d'un dossier CSS, proposition d'un RDV avec conseiller CPAM), nécessité d'une mutuelle, bilan de santé des 16-18 ans, aborder la question des addictions avec proposition si nécessaire d'un lieu ressources, (ANPA, Centre Arthur Rimbaud). La thématique de la sexualité est à considérer comme un point important, (CPEF)…

La mobilité :

Il est envisagé la possibilité : du passage du BSR, du Code de la route voir du permis de conduire. Le jeune est informé sur l'accès à la gratuité des transports pour les jeunes encore scolarisés ou des tarifs réduits…

Le logement :

Les diverses possibilités sont abordés tels que le DEVAC, le PAS LE FJT puis le logement autonome, (allocation logement, les aides financières (FSL si possible, 1% logement), bail glissant, et le logement privé et HLM en lien avec la Maison du logement, (volet secteur locatif).

Le budget :

Il est envisagé avec lui l'ouverture d'un compte. Il est conseillé sur la gestion du budget. Une plaquette est remise au jeune sur la procédure de « récupération » de l'argent de l'ARS bloqué à la Caisse des dépôts et de consignation…

Le point administratif :

Il est abordé avec lui la validité de la carte d'identité, il est conseillé sur les démarches en cours ou à faire par rapport notamment au titre de séjour…. Il est informé sur le droit de vote.

La gestion de la vie quotidienne :

la place du jeune au sein de la famille d'accueil s'il est accueilli en placement familial et celle qu'il occupe en MECS. Comment le jeune s'implique dans la gestion du quotidien ? Quels sont ses loisirs, quel est son réseau social et amical ? Il est abordé avec lui également les relais familiaux.

PROJET

L’année 2021 a permis de travailler sur le support d’entretien intitulé Projet d’Accès à l’Autonomie.

Ce document est accompagné d’une fiche technique explicative du cadre légal du PAA et des rubriques à renseigner afin d’apporter l’accompagnement nécessaire dans la dernière année avant la majorité du jeune et de donner les informations du Droit commun au jeune dans le cas où il viendrait à quitter le dispositif ASE à sa majorité.

Les cadres ASE ont réalisés 65 entretiens au 17 ans des jeunes confiés.

Le Projet d’Accès à l’Autonomie est un outil qui doit être revu en 2022 pour y inclure de nouvelles actions notamment en faveur de l’insertion professionnelle des jeunes.

PROJET

TABLEAU FINANCIER RECAPITULATIF REALISE
CONVENTION STRATÉGIE PAUVRETÉ - Région Occitanie - Département du Gers
Année 2021 - 2022 (du 1/6/2021 au 31/5/2022)

	Thème de la contractualisation	Imputation chorus *(code chorus - description longue)*	Fiche action N°	Intitulé de l'action	Budget global de l'action	Crédits Etat pré-notifiés	Participation État (effective)	Crédits reportés (le cas échéant)	Participation CD	Dont valorisation	Participation d'autres financeurs le cas échéant
Engagements du Socle	1 - Prévenir toute « sortie sèche » pour les jeunes **sortants de l'ASE**	0304 50 19 19 01 - Accompagnement des jeunes sortant de l'ASE	1.1	**Accompagner les sorties de l'aide sociale à l'enfance** - Temps de travail et d'ingénierie des agents de la DEF	66 000,00 €		33 000,00 €	- €	33 000,00 €	33 000,00 €	
			1.2		0,00 €						
			Sous total		66 000,00 €	0,00 €	33 000,00 €		33 000,00 €	33 000,00 €	0,00 €
	2 - Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles – **Premier accueil social inconditionnel de proximité**	0304 50 19 19 03 - 1er accueil social inconditionnel	2.1	**Premier accueil social inconditionnel** de proximité Temps de travail et d'ingénierie sur pilotage du DAST et des 6 responsables de MDS et frais liés à la couverture territoriale	413 939,00 €		60 000,00 €	- €	353 939,00 €	353 939,00 €	
			2.2	*le cas échéant*	0,00 €						
			Sous total		413 939,00 €	0,00 €	60 000,00 €		353 939,00 €	353 939,00 €	0,00 €
	3 - Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles – **Référent de parcours**	0304 50 19 19 04 - Référents de parcours	3.1	**Référent de parcours** Temps de travail et d'ingénierie sur pilotage du DAST et des 6 responsables de MDS	60 043,00 €		30 000,00 €	- €	30 043,00 €	30 043,00 €	
			3.2	*le cas échéant*	0,00 €						
			Sous total		60 043,00 €	0,00 €	30 000,00 €		30 043,00 €	30 043,00 €	0,00 €
	4 - Insertion des allocataires du RSA – **Orientation et parcours des allocataires**		4.1	**Insertion et parcours des allocataires du RSA** Temps de travail des agents concourant à l'organisation visant à réduire les délais d'orientation et accélérer la mise en œuvre de l'accompagnement (correspondant RSA et référent départemental insertion)….	58 116,46 €		27 052,46 €	- €	31 064,00 €	31 064,00 €	
			4.2	*le cas échéant*	0,00 €						
			Sous total		58 116,46 €	0,00 €	27 052,46 €		31 064,00 €	31 064,00 €	0,00 €
	5 - Insertion des allocataires du RSA – **Garantie d'activité**	0304 50 19 19 07 - Garantie d'activité et insertion des BRSA	5.1	**Garantie d'activité départementale Mise en place**, dans le cadre de l'appel à projets du PDI, d'actions proposant des approches innovantes de l'accompagnement social et professionnel des familles monoparentales.	45 000,00 €		15 000,00 €		30 000,00 €		
			5.2	**Accompagnement global** Valorisation du temps de travail des 7 chargés d'insertion de la collectivité sur le dispositif accompagnement global …	58 648,46 €		12 052,46 €		46 596,00 €	46 596,00 €	
			5.3	**Accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA** – Passerelle IAE	98 133,49 €		55 197,95 €		42 935,54 €	42 935,54 €	
			5.4	**Evolution du logiciel SOLIS -** Acquisition complément AST, pour améliorer le suivi des parcours des bénéficiaires du RSA et produire de nouveaux indicateurs de pilotage des politiques d'insertion	29 562,50 €		29 562,50 €		0,00 €		
			Sous total		231 344,45 €	0,00 €	111 812,91 €	0,00 €	119 531,54 €	89 531,54 €	0,00 €
	6 - Mise en place du **plan de formation des travailleurs sociaux** des conseils départementaux	0304 50 19 19 02 - Formation travail social CD contract	6.1	Formation des travailleurs sociaux - formations nouvelles mises en place par le Département et mobilisation sur les actions thématiques du CNFPT	108 423,00 €		25 000,00 €	- €	83 423,00 €	63 023,00 €	
			6.2	*le cas échéant*	0,00 €						
			Sous total		108 423,00 €	0,00 €	25 000,00 €		83 423,00 €	63 023,00 €	0,00 €
Engagements à l'**initiative du département**		0304 50 19 19 10 - Initiatives locales		Intitulé action 1 Organisation des assises de l'insertion	95 633,55 €		30 000,00 €	- €	65 633,55 €	37 254,55 €	
				Intitulé acion 2 Mise en œuvre de l'obligation de formation des 16 - 18 ans.	90 190,60 €		40 000,00 €	- €	50 190,60 €	50 190,60 €	
				Intitulé action 3 Accueil des femmes enceintes ou en sortie de maternité sans hébergement	40 000,00 €		20 000,00 €	- €	20 000,00 €	20 000,00 €	
				Intitulé action 4 Accompagnement vers les dispositifs de droit commun pour les jeunes majeurs sortant de l'ASE, hors MNA.	20 112,88 €		10 056,44 €		10 056,44 €	10 056,44 €	
			Sous total engagements à l'initiative du département		245 937,03 €		100 056,44 €	- €	145 880,59 €	117 501,59 €	0,00 €
			TOTAUX FINANCIERS		**1 183 802,94 €**		**386 921,81 €**	**0,00 €**	**796 881,13 €**		**0,00 €**
				Total de contrôle	1 183 802,94 €						

24L00

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES
Direction Territoires et Développement Durable
Service Logement, Habitat et Urbanisme

Rapport examiné par la 2ème commission :
Transition écologique, solidarités pour les territoires et croissance verte

OBJET :
Politique départementale de l'habitat du Gers 2022-2028.

Pièces jointes ou annexes :	*politique habitat 2022-2028*

Mes chers collègues,

Je soumets à votre examen le projet relatif à l'approbation de la Politique Départementale de l'Habitat qui couvrira la période de 2022 à 2028.

Depuis 2005, dans le cadre de différents schémas et politiques de l'habitat successifs, nous avons mené une politique volontariste de soutien à la production et à la rénovation énergétique des logements sociaux et d'accompagnement des propriétaires occupants très modestes dans l'amélioration de leurs conditions de vie.

Nous accompagnons aussi les acteurs de l'habitat et les territoires dans leur politique d'aménagement mais aussi dans la nécessaire transition écologique dans un objectif de développement durable.

La Politique Départementale de l'Habitat 2019-2021, prorogée en partie jusqu'au 30 juin 2022, est aujourd'hui arrivée à son terme et il convient d'en redéfinir les contours.

L'objectif principal de la nouvelle politique de l'Habitat 2022–2028 que je vous propose est de permettre aux ménages gersois de vivre dans un logement décent, sain et adapté aux besoins et aux moyens de ses occupants.

Elle répond ainsi aux besoins de publics spécifiques et notamment à l'objectif de maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap dans des conditions favorables. Elle se préoccupe du « bien vieillir ».

Une politique qui se veut aussi le soutien de production de logements par les bailleurs sociaux.

Dans le même temps, en cette période de crise durable et dans le contexte de changement climatique, les objectifs de transition énergétique nous amènent à devoir renforcer la réduction des consommations énergétiques.

Aussi, nous devons non seulement continuer à accompagner, par de l'ingénierie et des soutiens financiers, les propriétaires occupants très modestes, mais aussi accélérer les actions de lutte contre la précarité énergétique en faveur des locataires du parc social et communal qui mérite d'être réhabilité thermiquement voire rénové pour un plus grand confort.

Une politique qui se veut aussi plus « souple » en tant qu'elle pourra plus facilement intervenir au profit de projets « innovants » : résidence sociale, pensions de famille, résidence jeunes **et bien évidemment en faveur de projets d'habitat inclusif qui feront l'objet d'une orientation spécifique.**

C'est enfin une politique tournée vers les territoires et s'inscrivant en cohérence avec les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH), les contrats bourgs-centres, ou encore les dispositifs Petites Villes de Demain (PVD).

La Politique de l'Habitat 2022-2028 que je vous propose se veut évolutive. Elle s'inscrit sur la durée de la mandature mais elle permettra des adaptations en fonction des évolutions réglementaires ou conjoncturelles.

En prenant en compte toutes les interventions de notre collectivité en faveur de l'Habitat, elle démontre que la thématique est transversale par les multiples enjeux auxquels elle a l'ambition de répondre : enjeux sociaux, territoriaux, de développement durable et de respect du patrimoine.

I/ LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'HABITAT DU GERS 2022-2028

La nouvelle Politique de l'Habitat se décline en 7 orientations et 20 actions. Certaines sont immédiatement opérationnelles, d'autres s'inscrivent dans des perspectives dont il convient, à ce jour, d'en adopter le principe.

• **Orientation 1 : participer à la construction d'une stratégie Habitat et Urbanisme sur les territoires :**

- en développant des synergies territoriales par le bais des études menées par l'Observatoire de l'Habitat ;

- en incitant les territoires à s'engager dans une démarche de conventionnement avec l'ANAH afin de porter leur propre dispositifs d'aides et d'accompagnement aux travaux d'amélioration de l'habitat privé (via des OPAH, de PIG ou le dispositif « Petites Villes de Demain ») ;

- en accompagnant la prise en charge de l'ingénierie des propriétaires occupants modestes s'engageant dans les travaux ANAH sur les territoires diffus (hors dispositif OPAH ou PIG) ;

- en s'appuyant et en consolidant le partenariat avec l'ADIL et le CAUE ;

- en apportant une assistance technique aux études de planification urbaine.

• **Orientation 2 : contribuer au défi de la transition énergétique et de prévention de la précarité énergétique en améliorant la performance des logements existants et en accompagnant leurs occupants :**

- en animant et coordonnant le Guichet Rénov'Occitanie du Gers ;

- en accordant des primes complémentaires à l'ANAH « Précarité Energétique » à destination des propriétaires occupants très modestes ;

- en apportant un appui technique et financier aux communes pour la rénovation énergétique de leurs logements locatifs.

• **Orientation 3 : participer à la lutte contre l'Habitat indigne ou très dégradé :**

- en accordant une prime complémentaire à l'ANAH pour des « travaux lourds » ;

- en créant une aide exceptionnelle d'urgence pour le traitement de situations particulières ;

- en accompagnant le bail à réhabilitation.

• **Orientation 4 : anticiper les effets du vieillissement ou de la perte d'autonomie en faveur du maintien à domicile :**

- en accordant une prime complémentaire « autonomie » à l'ANAH à destination des propriétaires occupants très modestes ;

- en aidant les bailleurs sociaux à adapter le parc public existant au vieillissement ou à la perte d'autonomie de leurs occupants.

• **Orientation 5 : accompagner le parcours résidentiel des personnes âgées ou en situation de handicap à travers le développement de projets innovants en faveur de l'autonomie :**

- en soutenant les projets en faveur de l'habitat inclusif.

• **Orientation 6 : agir sur les équilibres sociaux des territoires à travers la diversification de l'offre de logements très sociaux :**

- en soutenant la production de logements sociaux par la garantie d'emprunt ;

- en soutenant une offre équilibrée de logement très sociaux : PLAI ressources, adaptés et issus des baux à réhabilitation ;

- en répondant à des besoins spécifiques de logements adaptés des publics du PDALHPD : résidences sociales jeunes ou autres résidences sociales ; pension de famille…

• **Orientation 7 : soutien spécifique à la politique patrimoniale de l'Office Public de l'Habitat (OPH) du Gers :**

- en poursuivant le financement des logements PLAI dans le cadre de l'engagement du Département au titre du NPNRU du Grand Garros ;

- en accompagnant la politique de rénovation thermique du parc locatif social de l'OPH et en participant à l'amélioration du confort de ses occupants.

II/ LE FINANCEMENT DE LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'HABITAT DU GERS 2022-2028

<u>En fonctionnement</u> :

Le budget du volet fonctionnement s'établit à **457 320 €** pour l'année 2022. Celui-ci évoluera en fonction de l'avancée des stratégies Habitat des territoires.

Subventions de fonctionnement aux associations partenaires (ADIL – CAUE – Un logement pour Revivre – Observatoire de l'habitat)	132 000 €
Animation du Guichet Rénov'Occitanie du Gers	220 320 €
Etudes « Habitat »	65 000 €
Ingénierie des propriétaires occupants modestes	40 000 €
TOTAL	**457 320 €**

<u>Au niveau du volet d'investissement</u> :

La Politique de l'Habitat s'inscrit dans le cadre du budget respectant le programme pluriannuel d'investissement. La programmation annuelle dédiée est évaluée à 1 million d'euros par an en autorisations de programme, **soit 7 millions d'euros sur la mandature**.

Cette section permettra de financer la production de logements très sociaux, de résidences et de projets d'habitat inclusif à destination des personnes âgées ou handicapées. Par ailleurs, elle soutient les propriétaires occupants très modestes dans la réhabilitation de leur habitat.

Performance énergétique POTM	144 000 €
Habitat indigne ou très dégradé POTM	30 000 €
Adaptation au vieillissement	138 000 €
Projets « Habitat inclusif »	140 000 €
Production PLAI	368 000 €
Politique patrimoniale de l'OPH 32	180 000 €
TOTAL	**1 000 000 €**

En conséquence, je vous propose :

- d'approuver les orientations de la Politique Départementale de l'Habitat 2022-2028 dont le projet figure en annexe ;

- de valider les procédures d'accès aux aides telles que figurant dans les fiches actions ;

- de m'autoriser à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de la politique de l'habitat et au partenariat avec les différents programmes d'amélioration de l'habitat en cours et à venir.

Les crédits nécessaires à la mise en place de la Politique Départementale de l'Habitat seront inscrits lors du vote des budgets des années correspondantes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

Politique Départementale de l'Habitat du Gers 2022-2028

Préambule

L'objectif de la Politique Départementale de l'Habitat du Gers est de permettre aux ménages gersois de vivre dans un logement décent, sain et adapté aux besoins et aux moyens de ses occupants. Il rejoint les objectifs nationaux de productions de logements sociaux, de lutte contre la précarité énergétique, d'adaptation à la perte d'autonomie et de lutte contre l'habitat indigne.

Le Département est ainsi engagé aux côtés de l'Etat pour accompagner les politiques nationales mais aussi celles menées par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

Il s'agit également d'une politique tournée vers les territoires s'inscrivant en cohérence avec un certain nombre de dispositifs existants et de documents cadres : Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), Programmes Locaux de l'Habitat (PLH), contrats bourgs-centres, dispositifs Petites Villes de Demain (PVD), etc.

La Politique Départementale de l'Habitat répond également aux besoins de publics spécifiques et notamment à l'objectif de maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap dans des conditions favorables. Elle se préoccupe du « bien vieillir ».

Dans le même temps, en cette période de crise durable et dans le contexte de changement climatique, les objectifs de transition énergétique nous amènent à devoir renforcer la réduction des consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre. En ce sens, la Politique Départementale vise une plus grande performance énergétique et environnementale des logements.

Aussi, le Département du Gers continue à accompagner, par de l'ingénierie et des soutiens financiers, les propriétaires occupants très modestes. Il ambitionne aussi d'accélérer les actions de lutte contre la précarité énergétique en faveur des locataires du parc social et communal qui méritent d'être réhabilités thermiquement voire rénovés pour un plus grand confort.

Toutes les aides financières déployées peuvent être bonifiées en faveur de leur qualité environnementale et notamment l'utilisation de matériaux bio-sourcés. Parmi ces derniers, le développement de la filière bois dans notre département fait l'objet d'une attention particulière.

Par ailleurs, l'action publique dans le domaine de l'Habitat agit indirectement sur l'activité des entreprises locales et le maintien de l'emploi. Le portage par le Département du Guichet Renov'Occitanie du Gers en partenariat avec la Région

Occitanie comporte d'ailleurs une dimension partenariale avec les professionnels du bâtiment.

La Politique de l'Habitat 2022-2028 se veut évolutive .Elle s'inscrit sur la durée de la mandature et permet des adaptations en fonction des évolutions réglementaires ou conjoncturelles. En prenant en compte toutes les interventions de notre collectivité en faveur de l'Habitat, elle montre que cette thématique est transversale par les enjeux auxquels elle a l'ambition de répondre : enjeux sociaux, territoriaux, de développement durable et de respect du patrimoine.

Malgré les spécificités de chaque territoire, certains enjeux communs se dégagent comme l'amélioration du parc existant et la lutte contre la précarité énergétique ou encore la prise en compte des besoins en logements de certains publics comme les personnes en perte d'autonomie ou les personnes en situation de précarité et en risque d'exclusion.

La nouvelle Politique Départementale de l'Habitat est un moyen de créer des synergies entre les différentes politiques publiques et de répondre à la diversité des besoins en logements dans les territoires gersois en mobilisant tout un panel de solutions existantes ou à expérimenter.

Elle se décline en 7 orientations et 20 actions. Certaines sont immédiatement opérationnelles, d'autres s'inscrivent dans des perspectives à construire.

La programmation dédiée au volet fonctionnement de la politique Habitat s'établira à **457 320 € pour l'année 2022**. Cette programmation pourra s'ajuster chaque année en fonction du caractère évolutif des actions concernées notamment concernant la prise en charge des frais d'ingénierie des propriétaires occupants, des études Habitat et du devenir du Guichet Rénov'Occitanie après 2023.

Enfin, le point d'orgue de cette politique Habitat est une programmation annuelle dédiée au volet investissement qui s'inscrira dans le cadre d'un budget variable respectant le programme pluriannuel d'investissement qui s'établira à **1 million d'euros par an** sur une période de 7 ans, destinés à une politique volontariste en faveur d'un programme d'aides apportant une réponse différenciée aux besoins en logement et aux spécificités des territoires.

Orientation 1
Participer à la construction d'une stratégie Habitat et Urbanisme sur les territoires

La mise en œuvre de la Politique Départementale de l'Habitat prend appui sur des liens forts avec les services de l'Etat, la délégation locale de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), les collectivités, la mobilisation d'associations ressources, les bailleurs sociaux, etc.

Ce partenariat construit depuis de nombreuses années conforte la légitimité du Département d'agir en matière d'habitat.

L'évolution des compétences et du positionnement des collectivités territoriales amène le Département à se positionner en appui des territoires pour soutenir des objectifs alliant cohésion sociale et projets territoriaux.

Budget de fonctionnement 2022
457 320 €

Le Département, partenaire des territoires dans la construction de leur politique d'aménagement de l'espace et du cadre de vie de leurs habitants

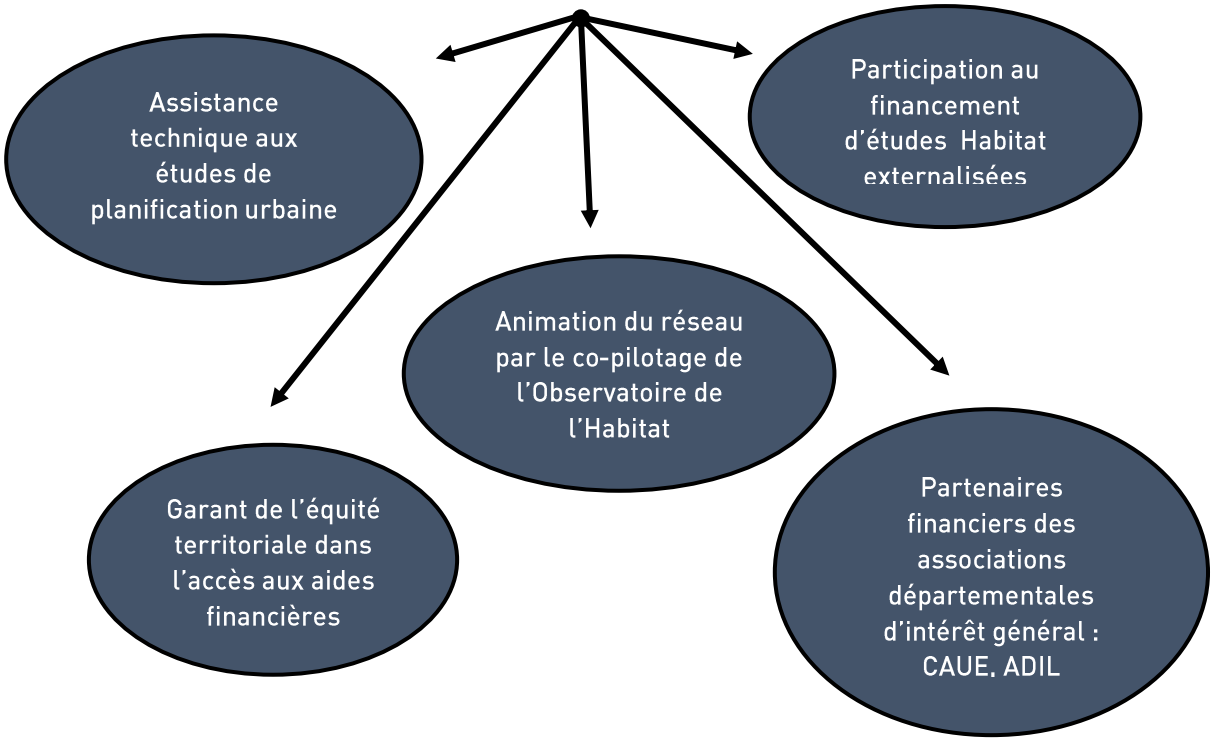

Orientation 1

Fiche action 1.1 : Développer des synergies territoriales en matière d'Habitat par le biais de l'Observatoire Départemental de l'Habitat

Afin de suivre les évolutions du territoire sur la thématique Habitat, l'Observatoire Départemental de l'Habitat a été mis en place par l'Etat et le Département.
Il constitue un véritable outil évolutif qui s'adapte aux besoins des territoires.
Depuis sa création, deux études pouvant aboutir à des projets structurants ont été menées : une sur le besoin de logement de courte durée (focus sur les saisonniers) et l'autre sur la définition d'outils pour qualifier et lutter contre la vacance.

Objectif : une étude externalisée par an 5 000 €

http://www.obshabitat.gers.sd.min-e2.fr

Enjeux

- Apporter une connaissance actualisée des phénomènes afin de permettre aux territoires de se comparer
- Homogénéiser la connaissance des enjeux Habitat pour pouvoir orienter les prises de décisions
- Alimenter les réflexions stratégiques locales par la mise en place d'outils facilitateurs à destination des collectivités ou acteurs.
- Création d'un lieu d'échange et de dialogue entre élus et techniciens afin de trouver des solutions partagées aux problématiques étudiées

Objectifs

- Consolider les missions de l'Observatoire par de nouvelles adhésions et une meilleure lisibilité
- Poursuivre le financement partenarial des études « Habitat »
- Mettre en commun les expériences, projets, démarches ou dispositifs menés sur les territoires

Modalités opérationnelles

- Exploitation de bases de données et production de données « ad hoc » afin de disposer de moyens de suivre, évaluer et actualiser les données qui peuvent être des supports d'aide à la décision
- Développer un suivi autour de certaines thématiques ou problématiques à résonance départementale

Orientation 1

Le département du Gers compte 13 conventions d'adhésion Petites Villes de Demain (PVD) couvrant les 24 communes gersoises sélectionnées.

Au niveau local, des actions en faveur de l'amélioration de l'habitat ont été mises en place ainsi que des dispositifs ciblés sur les centres bourgs ou de renouvellement urbain.
Dégager des perspectives de revitalisation des petites villes dans le cadre de la réalisation d'études est nécessaire pour mener à bien un projet global de redynamisation des centralités.

Objectif
65 000 €
5 000 € / étude

Fiche action 1.2 : Participer à l'émergence des politiques Habitat adaptées aux enjeux locaux par la participation de financement d'études

Enjeux
Inciter les territoires à s'engager dans une démarche de conventionnement avec l'ANAH, afin de porter leurs propres dispositifs d'aides et d'accompagnement aux travaux d'amélioration de l'habitat privé.

Bénéficiaires
Établissements Publics de Coopération Intercommunale gersois ou communes gersoises engagées dans le dispositif PVD

Modalités opérationnelles
Accompagner les communautés de communes pour réaliser des études pré-opérationnelles Habitat en lien avec le dispositif PVD

Opérations éligibles
Financement d'études Habitat externalisées

Montant de l'aide
Aide maximale de **5 000 €** par étude soit 10% du coût HT de l'étude plafonné à 50 000 €

Critères d'éligibilité
L'étude doit être confiée à un prestataire spécialisé.
Aide conditionnée au financement de l'Etat/ANAH

Modalités
- Validation des demandes de subvention par délibération de l'Assemblée Départementale
- Aide attribuée par arrêté du Président du Conseil Départemental

Orientation 1

Fiche action 1.3 : Garantir la solidarité et l'équité territoriale

Au 1er janvier 2022, le Gers dispose de **2 Programmes d'Intérêt Général (PIG) locaux et de 5 OPAH (opérations programmées d'amélioration de l'habitat) effectives.**
Sur les territoires non couverts par ce type de programmes, les ménages ayant un projet de travaux d'amélioration de leur logement doivent supporter les coûts d'ingénierie obligatoires.
Sur la période 2019-2021, dans un souci d'équité, **251 ménages** ont ainsi pu bénéficier d'une AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) complémentaire à celle versée par l'ANAH, les opérateurs confirmant le caractère déterminant de l'aide départementale pour faciliter le passage à l'acte.
Le Département maintient ce dispositif d'aides en faveur des propriétaires modestes dans la prise en charge de ces coûts et continue en parallèle d'encourager les EPCI non engagés à lancer leur propre programme.

Objectif annuel :
40 000 €
110 dossiers

Objectifs

- Accompagner les propriétaires occupants modestes pour financer le montage de dossiers d'amélioration de l'Habitat en secteurs non couverts par un programme (diffus)
- compléter le forfait AMO de l'ANAH afin de diminuer le reste à charge des propriétaires relatif aux frais d'accompagnement par un opérateur

Bénéficiaires

Propriétaires occupants ou usufruitiers modestes ou très modestes respectant les plafonds de ressources annuels établis par l'ANAH au 1er janvier et résidant dans les secteurs diffus du département

Modalités opérationnelles

- Participation à la prise en charge du coût lié à l'ingénierie des dossiers (conseils et assistance technique auprès des ménages pour les dossiers d'amélioration de l'habitat)
- Aide forfaitaire complémentaire au forfait de l'ANAH

Opérations éligibles

Frais de rémunération du bureau d'études TTC liés au montage technique et financier des dossiers éligibles aux dispositifs de l'ANAH ou Ma PrimeRénov' Sérénité des propriétaires occupants modestes ou très modestes

Montant de l'aide

Aide forfaitaire « précarité énergétique » plafonnée à 300 € / dossier
Aide forfaitaire « adaptation » et « travaux lourds », plafonnée à 500 €
Dans la limite du montant de la facturation réelle

Critères d'éligibilité

Aide conditionnée au financement préalable de l'ANAH

Modalités

- Dépôt des demandes « au fil de l'eau »
- Aide individuelle attribuée par arrêté du Président du Conseil Départemental dans le respect des critères établis et dans la limite des crédits budgétaires annuels.
- Validation a posteriori des aides attribuées par délibération de l'assemblée

Orientation 1

Fiche action 1.4 : S'appuyer sur le partenariat existant et le consolider

Subvention de fonctionnement de 82 000 €

Institué par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, la CAUE est un organisme départemental mis en place à l'initiative du Département. Il exerce des missions variées de service public pour la promotion et le développement de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale à destination du public, des professionnels, des élus et des administrations publiques.

Le CAUE intervient auprès des collectivités, en partenariat avec le Département, dans la mise en œuvre et le soutien aux politiques relatives à l'urbanisme, l'aménagement, le cadre de vie (énergie, habitat, développement durable, paysage, tourisme…), l'ingénierie territoriale ou encore les projets patrimoniaux sous maitrise d'ouvrage départementale.

Le CAUE assure des missions de sensibilisation et d'accompagnement technique des communes (aide au lancement et au suivi des projets) mais aussi d'information et de conseil auprès de particuliers sur les questions de rénovation énergétique de l'habitat par le biais du Guichet Rénov'Occitanie.

Subvention de fonctionnement 41 000 €

Créée à l'initiative du Département du Gers en 2004, l'ADIL 32 assure, sur tout le territoire départemental, un service public d'assistance, d'information et de conseil en matière de logement et d'habitat. Elle a pour objet de mettre en œuvre en direction des gersois une information juridique, financière et fiscale neutre et gratuite. Elle permet l'accès au droit notamment en matière de rapports locatifs, d'habitat indigne, de rénovation énergétique, d'adaptation au vieillissement, de projets d'investissement locatif ou d'accession à la propriété.

Par ailleurs, les collectivités et partenaires sollicitent l'ADIL pour son expertise. A ce titre, elle est partenaire privilégié de l'Observatoire de l'Habitat et du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne. Depuis 2017, l'ADIL s'est dotée d'un pôle social axé sur la politique de prévention des expulsions locatives.

Orientation 1

Fiche action 1.5 : Apporter une assistance technique aux études de planification urbainee

Le code de l'urbanisme reconnaît le Département en tant que **Personne Publique Associée (PPA)** aux études de planification urbaine. Il est, à ce titre, associé de plein droit à la procédure d'élaboration des Plans locaux d'urbanisme, Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et leurs éventuelles révisions et modifications.

Objectif (à construire)

- Elaborer une « feuille de route » pour accompagner les collectivités à mettre en place une stratégie globale et la décliner dans les documents d'urbanisme

L'article 29 de la loi 3DS autorise les Départements à mettre à disposition une assistance technique aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre qui ne bénéficient pas des moyens suffisants pour l'élaboration de programme local de l'habitat,

Orientation 2
Contribuer au défi de la transition énergétique et de prévention de la précarité énergétique

« La politique énergétique garantit la cohésion sociale et territoriale en assurant un droit d'accès de tous les ménages à l'énergie sans coût excessif au regard de leurs revenus » *(article 1 de la loi du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour la croissance verte)*

L'accès à l'énergie est et sera un enjeu majeur de la transition énergétique. Aujourd'hui, 12 millions de français vivent en situation de précarité énergétique, soit près d'une personne sur 5. Ce phénomène s'aggrave en raison des crises multiples que nous traversons actuellement.

Depuis la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, les Départements sont désignés chefs de file de la résorption de la précarité énergétique.

16 084 ménages soit 18,5% des ménages gersois (13,9% au national) sont en situation de précarité énergétique
(ONPE 2020)

Deux aides légales existent pour aider les ménages les plus modestes à régler leurs factures :

Le chèque énergie :
en 2020, 19 387 chèques envoyés aux ménages gersois éligibles dont 75% ont été utilisés.

Le Fonds Solidarité Logement (FSL) :
entre 50% et 60% de son budget dédié au règlement de factures et à l'accompagnement à la maîtrise des consommations énergétiques soit environ 500 000 € par an.

Malgré les aides déployées, la rénovation énergétique des logements s'avère être le seul outil efficace pour réduire la vulnérabilité des ménages les plus fragiles et les protéger des crises.

Le Département participe à l'amélioration de la performance des logements énergétiques des logements et accompagne leurs occupants

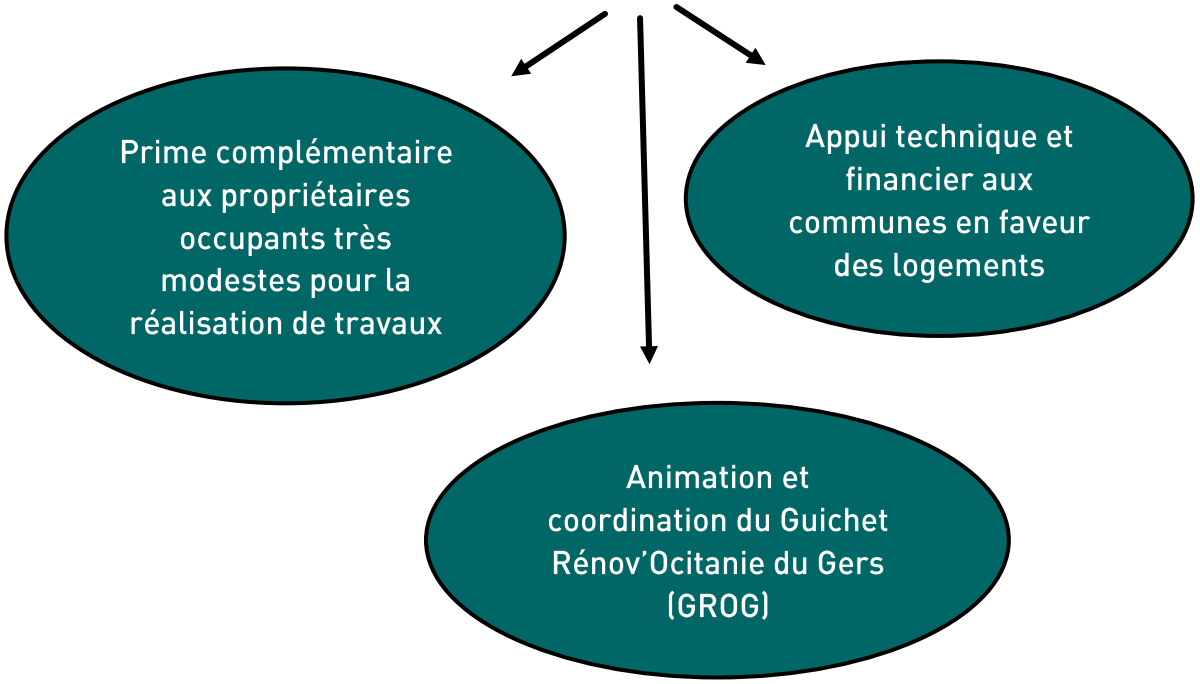

<u>Budget orientation 2 : 364 320 €</u>

- 220 320 € en budget de fonctionnement pour le GROG compensé à 70% par des recettes de la Région Occitanie

- 144 000 € en budget d'investissement pour la prime complémentaire en faveur des propriétaires occupants très modestes

Orientation 2

Fiche action 2.1 : Animer et coordonner le Guichet Rénov'Occitanie du Gers

Depuis le 1er janvier 2021, la Région Occitanie a créé le Service Public de la Rénovation Energétique pour une durée de 3 ans qui se compose :

d'un Guichet unique : le Guichet Rénov'Occitanie qui est porté par le Conseil Départemental du Gers

d'un opérateur Rénov'Occitanie : Altaïr pour la réalisation des audits énergétiques

Le Guichet Rénov'Occitanie du Gers (GROG) est un service public d'information et de conseil pour la rénovation énergétique des logements privés.

Le Département a confié son animation au réseau d'opérateurs historiques: **le CAUE du Gers et l'ADIL 32**

Un numéro unique : **05 62 67 31 30**
Une adresse mail dédiée :
contact@renovgers.fr

Enjeux

L'accès aux aides peut parfois souffrir d'à priori négatif (complexité des démarches, difficulté à trouver un interlocuteur de confiance, etc.) de la part des ménages qui méconnaissent leurs droits et les procédures pour en bénéficier. Aussi, face aux montages financiers complexes, il est apparu nécessaire de soutenir le développement d'un service public de proximité à même de répondre à la diversité des besoins d'information et d'accompagnement.

Objectifs :

Apporter un 1er niveau d'information et de conseils personnalisés adaptés et éclairés

☞ A tous les propriétaires privés (occupants ou bailleurs)
☞ Quel que soit l'état d'avancement de leur projet
☞ Quel que soit leur niveau de ressources

Coût de 220 320 € en 2022
compensé par des recettes de la Région Occitanie à hauteur de 70%

Accompagner les ménages pour

☞ Etudier leur projet, accompagner et/ou mobiliser les aides publiques les plus pertinentes

☞ Guider les ménages vers les professionnels agréés RGE, analyse des devis,

☞ Orienter vers des audits énergétiques financés par la Région les projets susceptibles de répondre à des critères de haute performance énergétique

Mobiliser et sensibiliser les professionnels et les acteurs du logement

Bilan 2021 de l'activité du GROG
- 4 799 actes A1 (1er niveau d'information)
- 611 actes A2 (conseils personnalisés)

Orientation 2

La délégation locale de l'ANAH du Gers estime que 69% des propriétaires occupants gersois sont éligibles aux aides de l'ANAH.

73% des résidences gersoises ont été construites avant 1991 et 35% avant 1946 (INSEE 2017).

Dans le cadre de sa Politique de l'Habitat, le Département soutient la politique de l'ANAH locale en apportant des aides complémentaires aux propriétaires occupants très modestes et en leur permettant ainsi d'amoindrir leur reste à charge.

442 dossiers aidés de 2019 à 2021 pour un montant de **495 165 €.**

Objectif annuel :
144 000 €
120 logements

Fiche action 2.2 : Prime complémentaire « précarité énergétique » à destination des Propriétaires Occupants très modestes

Enjeux

S'adapter aux réformes des dispositifs nationaux d'aide à la rénovation énergétique dans le sens d'une massification des aides : disparition du dispositif Habiter mieux en faveur de ma Prime Rénov'Sérénité et création de la marque France Rénov'.

Objectifs

- Soutenir tous les propriétaires occupants très modestes gersois sur le volet « précarité énergétique »
- Maintien de la Prime complémentaire au même niveau et dans les mêmes conditions sur le nouveau dispositif Ma Prime Rénov'Serénité

Bénéficiaires

Propriétaires occupants ou usufruitiers très modestes respectant les plafonds de ressources annuels en cours établis par l'ANAH

Opérations éligibles

Travaux recevables selon les critères définis par le programme d'action territorial de l'ANAH locale

Sont exclus du dispositif : la mise en place de chaudières gaz propane et les isolants classiques non biosourcés pour les combles et les murs intérieurs.

Montant de l'aide

Prime complémentaire : aide maximale de **1 200 € soit 10% des travaux plafonnés à 12 000 € TTC**

La prime peut être doublée soit une aide maximale de 2 400 € (ou 20% de travaux plafonnés à 12 000 € TTC) uniquement pour la

conversion de l'utilisation du combustible fioul/propane par un combustible bois.

Critères d'éligibilité

- Aide conditionnée par une aide préalable de l'ANAH
- *Critère énergétique* : atteinte du gain énergétique fixé par l'Anah
- *Critère environnemental* : exclusion des chaudières GPL et isolants non biosourcés (combles et murs intérieurs)
- *Critère patrimonial* : propriétaire occupant en nom propre ou usufruitiers
- *Critère financier* :
    - ◆ revenu imposable N-1 du propriétaire et/ou usufruitiers
    - ◆ revenu de placement ou d'épargne du propriétaire et/ou usufruitiers : **seuil de 20 000 € maximum tous comptes confondus** ⇨ fournir un relevé établi par le ou les établissements bancaires gestionnaires des comptes (compte courant, livret d'épargne, livret développement durable, assurance vie, actions et obligations…)

Modalités

- Le montage technique, administratif et financier des dossiers est assuré par les différents opérateurs mandatés par les particuliers, les collectivités ou EPCI concernés, maîtres d'ouvrage du suivi/animation des différents programmes d'amélioration de l'habitat existants
- Dépôt au fil de l'eau. Les propriétaires occupants disposeront d'un délai supplémentaire d'un mois pour envoyer les pièces manquantes, à défaut leurs dossiers seront écartés.
- Examen des dossiers éligibles par la commission d'attribution de la prime complémentaire (une fois par trimestre) dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle.
- Aides attribuées par arrêté du Président du Conseil Départemental dans le respect des critères établis et dans la limite des crédits budgétaires annuels.
- Validation a posteriori des aides attribuées par délibération de l'assemblée

Orientation 2

Les logements locatifs communaux peuvent permettre aux municipalités des secteurs ruraux, dans lesquelles les bailleurs sociaux sont souvent absents, de proposer une offre en logements abordables afin d'accueillir des ménages modestes et rester attractives.

Dans le cadre de sa mission Ingenierie des Territoires, le Département accompagne les collectivités dans leur projet de rénovation de biens communaux anciens à des fins d'habitat privé.

Enveloppe annuelle DDR/ DDR+ / F2D Ingenierie départementale

Fiche action 1.3 : Apporter un appui technique et financier aux communes pour la rénovation énergétique de leur logement locatif

Enjeux

Les collectivités proposent des logements locatifs à loyer modéré afin de favoriser l'accès au logement des ménages à faibles revenus et de lutter contre la désertification rurale. Ce patrimoine est parfois vétuste et nécessite des travaux important afin d'atteindre un confort énergétique minimal.
Le Département a inscrit ses dispositifs d'accompagnement financiers et en ingenierie dans le prolongement de ses priorités en matière de transition écologique et de soutien locatif aux ménages défavorisés (FSL).

Objectifs

L'aide départementale vise l'incitation des communes à améliorer la qualité énergétique de leur patrimoine locatif, afin de permettre aux personnes aux moyens modérés d'accéder à un certain confort tout en maitrisant leurs charges.
Il s'agit dans un même temps de rénover et de conforter les centres-bourgs.
Le Département accompagne les collectivités en ingenierie pour le montage de leur projet, ainsi que financièrement par ses fonds DDR, DDR+ et F2D.

Bénéficiaires

DDR et DDR+ : Communes et leurs groupements hors EPCI à fiscalité propre
F2D : EPCI à fiscalité propre
Ingenierie : toute collectivité.

Opérations éligibles

Rénovation énergétique des logements communaux

Montant de l'aide

DDR : taux maximum de 10%

DDR+ et F2D : taux maximum de 20%, dans la limite de 150 000€ de subvention départementale

L'aide est complémentaire aux aides de la Région et de l'Etat, dans la limite des 20% d'autofinancement.

Les frais de maitrise d'œuvre et autres études sont incluses dans la dépense éligible. Les études seules ne sont pas subventionnées.

Ingenierie : accompagnement à titre gratuit en fonction des besoins (conseils pour montage du projet, la conduite du projet, les financements mobilisables, les marchés publics et la gestion du patrimoine), en lien avec le CAUE.

Critères d'éligibilité

Travaux de rénovation énergétique avec atteinte de la classe C au minimum

DDR : projet inférieur à 100 000€. 1 dossier maximum par an et précédente DDR acquise par le maitre d'ouvrage soldée.

DDR+ : projet supérieur à 100 000€. 2 projets maximum sur le mandat subventionnés à ce titre

F2D : projet supérieur à 10 000€.

Modalités

DDR : Dépôt des dossiers au fil de l'eau (subventions.dmit@gers.fr).

2 programmations /an votées en conseil départemental.

DDR+ et F2D : Dépôt des dossiers avant le 31 janvier de l'année en cours (subventions.dmit@gers.fr).

Programmation unique au printemps.

Ingenierie : saisine au fil de l'eau (ingenierie@gers.fr ; 05 62 67 31 50)

Orientation 3
Participer à la lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé

La loi de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion (MLLE) du 25 mars 2009 donne une définition de l'habitat indigne : « constituent un habitat indigne, les locaux ou installations utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé »

Le Gers est particulièrement concerné par des situations de logements indignes notamment en milieu rural. Elles concernent les locataires mais aussi des propriétaires occupants.

Environ 5 720 logements sont considérés de qualité médiocre (source DGFIP). Dans le Gers, le parc privé potentiellement indigne est évalué à 3,45 % soit environ 3 000 logements (source FILOCOM 2015). Ce parc, constitué majoritairement de logements locatifs privés anciens (construits avant 1946) est occupé principalement par des personnes âgées et des ménages à faibles revenus.

Ses situations locatives sensibles sont traitées par le Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI). Sous l'autorité du Préfet, son fonctionnement est assuré par la Direction Départementale des Territoires (DDT). Le Département en est un des principaux partenaires en participant au repérage et à l'accompagnement des ménages concernés.

Des politiques publiques sont conduites depuis des années pour lutter contre l'habitat indigne au travers de programmes locaux d'amélioration de l'habitat portés par les EPCI.

Les engagements du Département au titre de sa Politique de l'Habitat tendent à soutenir exclusivement les propriétaires occupants très modestes qui, malgré le déploiement d'aides publiques peinent à assumer leur reste à charge ou sont dans l'incapacité d'effectuer les travaux.

Budget orientation 3 : 34 000 €

- 30 000 € en budget d'investissement pour la prime aux travaux lourds et pour l'aide exceptionnelle

- 4 000 € en budget de fonctionnement dans le cadre de la subvention en faveur de l'association « Un logement pour Revivre »

Orientation 3

La problématique principale de la résorption de l'habitat indigne en faveur des propriétaires occupants reste de trouver des financements plus importants du fait de coûts de travaux élevés et d'un reste à charge parfois difficile à assumer pour le ménage. Il s'agit souvent d'un public qui ne peut ou ne veut contracter de prêt pour finaliser un plan de financement après déploiement des aides.

Le bilan 2021 de la délégation départementale de l'ANAH fait apparaitre un taux de réalisation des objectifs d'aide financière aux propriétaires occupants au titre de l'Habitat indigne ou trop dégradé de 40% soit 10 dossiers réalisés sur un objectif de 25, pour un montant moyen de subvention de 25 272€.

Dans le cadre de la Politique départementale Habitat, seuls deux dossiers ont permis de traiter des cas d'insalubrité sur ces trois dernières années. Outre l'augmentation de la prime, un travail important sera à entreprendre sur cette thématique dans les territoires.

Fiche action 3.1 : Prime complémentaire à l'ANAH « travaux lourds »

Objectifs

- Augmenter le forfait d'aide complémentaire de 1 200 € à 5 000 € pour soutenir tous les propriétaires occupants très modestes gersois sur le volet « travaux lourds »

Objectif annuel : 15 000 € pour 3 logements

Bénéficiaires

Propriétaires occupants ou usufruitiers très modestes respectant les plafonds de ressources annuels en cours établis par l'ANAH

Opérations éligibles

Travaux recevables selon les critères définis par l'ANAH

Montant de l'aide

Prime complémentaire : aide forfaitaire de **5 000 €**

Critères d'éligibilité

- Aide conditionnée par une aide préalable de l'ANAH
- *Critère patrimonial* : propriétaire occupant en nom propre ou usufruitiers
- *Critère financier* :
  - revenu imposable N-1 du propriétaire et/ou usufruitiers
  - revenu de placement ou d'épargne du propriétaire et/ou usufruitiers ou locataires : **seuil de 20 000 € maximum tous comptes confondus** ⇨ fournir un relevé établi par le ou

les établissements bancaires gestionnaires des comptes (compte courant, livret d'épargne, livret développement durable, assurance vie, actions et obligations…).

Modalités

- Le montage technique, administratif et financier des dossiers est assuré par les différents opérateurs mandatés par les particuliers, les collectivités ou EPCI concernés, maîtres d'ouvrage du suivi/animation des différents programmes d'amélioration de l'habitat existants
- Dépôt au fil de l'eau. Les propriétaires occupants disposeront d'un délai supplémentaire d'un mois pour envoyer les pièces manquantes, à défaut leurs dossiers seront écartés
- Examen des dossiers éligibles par la commission d'attribution de la prime complémentaire (une fois par trimestre) dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle
- Aides attribuées par arrêté du Président du Conseil Départemental dans le respect des critères établis et dans la limite des crédits budgétaires annuels.
- Validation a posteriori des aides attribuées par délibération de l'assemblée

Orientation 3

Les travailleurs sociaux des Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) qui accompagnent les personnes âgées (dans le cadre du maintien à domicile) ou des ménages précaires peinent à trouver des solutions pour boucler les plans de financement pour des travaux indispensables qui ne rentrent pas dans le cadre d'éligibilité des dispositifs « classiques ».

Par ailleurs, dans le cadre du traitement des situations d'incurie ou de syndrome de Diogène, il convient de pouvoir aider les personnes confrontées à cette problématique à supporter les coûts de nettoyage et de déblaiement qui leur incombe.

Au cas par cas, le Département apporte son soutien financier à des projets personnalisés travaillés en partenariat sur les territoires afin de garantir un minimum de sécurité aux occupants très modestes ne pouvant assumer des travaux d'urgence.

Fiche action 3.2 : Création d'une aide exceptionnelle d'urgence pour le traitement de situations particulières

Objectifs

- Tenter d'apporter des solutions à des situations exceptionnelles par un examen partenarial et l'apport d'une aide financière d'urgence

Enveloppe annuelle dédiée : 15 000 €

Bénéficiaires

Propriétaires occupants ou locataires (confrontés à une situation d'incurie, etc.) très modestes respectant les plafonds de ressources annuels en cours établis par l'ANAH

Opérations éligibles

Au cas par cas, travaux de mise en sécurité, nettoyage ou déblaiement, etc.

Montant de l'aide

Plan d'aide évalué en partenariat sur présentation du montant du devis des artisans.
Aide plafonnée à **5 000 € / ménage, montant déterminé au cas par cas**

Critères d'éligibilité

- *Critère patrimonial* : propriétaire occupant en nom propre ou usufruitiers ou locataire
- *Critère financier* :
  - ◆ revenu imposable N-1 du propriétaire et/ou usufruitiers ou revenus mensuels du locataire
  - ◆ revenu de placement ou d'épargne du propriétaire, usufruitiers ou locataire : **seuil de 20 000 € maximum tous comptes confondus** ⇨

fournir un relevé établi par le ou les établissements bancaires gestionnaires des comptes (compte courant, livret d'épargne, livret développement durable, assurance vie, actions et obligations…).

Modalités

- Versement de l'aide au tiers (entreprises, artisans, etc.)
- Validation interne après examen partenarial de la situation particulière
- Aides attribuées par arrêté du Président du Conseil Départemental dans le respect des critères établis et dans la limite des crédits budgétaires annuels.
- Validation a posteriori des aides attribuées par délibération de l'assemblée

Orientation 3

Fiche action 3.3 : Accompagner le dispositif Bail à Réhabilitation (BAR)

Créé par la loi du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement dite loi Besson, le bail à réhabilitation est un instrument mis au service de la réhabilitation de biens privés vacants ou occupés dont les propriétaires ne sont pas en mesure d'assurer la réhabilitation.

Il consiste en un démembrement du droit de propriété par un contrat notarié par lequel une personne morale appelée « le preneur » s'engage à réaliser des travaux de réhabilitation du bien immobilier du propriétaire et à le conserver en bon état d'entretien et de réparation, en vue de le louer à usage d'habitation conventionnée pendant la durée du bail à réhabilitation.

En fin de bail d'une durée comprise entre 12 et 20 ans, le propriétaire ou ses héritiers bénéficient des améliorations réalisées et retrouve la libre disposition du bien.

Objectifs

Afin de pouvoir développer cette action et permettre à l'association « Un logement pour Revivre » d'effectuer des études préalables de faisabilité, une convention régie les conditions de versement d'une subvention de fonctionnement.

Subvention de fonctionnement : 4 000 € / an

Conditions de mise en œuvre

Seules des personnes morales peuvent être des « preneurs ». Dans le Gers l'association « Un Logement pour REVIVRE » est une des associations agréées par le Préfet pour réaliser ce type d'opération.
Une obligation incombe au preneur de conclure une convention avec l'Etat en contrepartie de subventions et d'allègements fiscaux permettant d'assurer la vocation sociale de l'opération, les logements ne pouvant être loués qu'à des personnes aux revenus très modestes.

Bilan

A ce jour, l'association « Un logement pour REVIVRE » gère 10 immeubles pour 35 logements et perçoit au titre du FSL une aide à la gestion locative pour compenser les frais de gestion de ces logements très sociaux réservés au public prioritaire du PDALHPD en recherche de logement ou au ménage occupant initialement le logement

Orientation 4
Anticiper les effets du vieillissement ou de la perte d'autonomie en faveur du maintien à domicile

Aujourd'hui dans le Gers, près d'un habitant sur 3 a plus de 60 ans. Les territoires plus ruraux sont davantage marqués par le vieillissement.

L'analyse démographique par tranche d'âge démontre clairement une population qui vieillit. Ce phénomène est doublement alimenté à la fois par un vieillissement naturel de la population en place mais également par l'arrivée sur le territoire de populations retraitées. L'espérance de vie s'établit à 85,6 ans pour les femmes et 79,4 ans pour les hommes.

Avec une pension de retraite moyenne de 1 382 € nets en 2020, la population gersoise est marquée par de faibles ressources. Dans le Gers, la population surendettée âgée de 65 ans et plus, s'est accrue au cours des dernières années passant de 11,6% en 2015 à 14% en 2021.

Le nombre de bénéficiaires d'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA) à domicile s'établit à environ 4 000.

La question de l'autonomie n'est pas uniquement liée à l'âge. Elle peut être due à une situation de handicap. Le parc existant doit permettre l'accueil de ces personnes et leur maintien à domicile dans des conditions de confort et de sécurité appropriées.

L'approche transversale de la notion du vieillissement de la société interagit avec les différents domaines comme la santé, le logement, l'urbanisme, le transport, l'accessibilité aux services et mobilise de nombreuses politiques publiques.

Au croisement de ses politiques de l'autonomie et de l'habitat, le Département assure un rôle de chef de file pour promouvoir des solutions de maintien dans le logement des personnes âgées en perte d'autonomie ou de handicap.

Dans une logique de prévention de la dépendance et en réponse à une demande croissante de logements adaptés, le Département soutient l'adaptation au vieillissement ou au handicap du parc de logements existants.

Budget orientation 4 : 138 000 € en investissement

Orientation 4

De 2019 à 2021, le Département a accordé 91 primes « autonomie » et 25 primes travaux couplés « autonomie + énergie » pour un montant total de 93 341 €

Dans le parc privé, l'intervention principale concerne l'adaptation des logements et en premier lieu, tous les travaux qui ont pour finalité de permettre aux personnes concernées de se maintenir dans le logement, en considérant aussi bien l'adaptabilité que l'accessibilité.

L'objectif est bien de retarder ainsi l'entrée en structure d'hébergement spécialisée qui ne serait justifiée que par le fait de vivre dans un logement inadapté.

Objectif annuel
72 000 €
40 logements

Fiche action 4.1 : Prime complémentaire « autonomie » à destination des propriétaires occupants très modestes (POTM)

Objectifs

- Augmenter le forfait d'aide complémentaire de 1 200 € à 1 800 € pour soutenir tous les propriétaires occupants très modestes gersois sur le volet « autonomie »
- Elargir la prime sous conditions à des locataires du parc privé

Bénéficiaires

Propriétaires occupants ou usufruitiers ou locataires très modestes respectant les plafonds de ressources annuels en cours établis par l'ANAH

Opérations éligibles

Travaux recevables selon les critères définis par l'ANAH

Montant de l'aide

Prime complémentaire : aide maximale de **1 800 €** soit 20% des travaux plafonnés à 9 000 € TTC .
Celle-ci peut faire l'objet d'une minoration en cas de sur-financement.

Critères d'éligibilité

- Aide conditionnée par une aide préalable de l'ANAH
- *Critère patrimonial* : propriétaire occupant en nom propre ou usufruitiers ou locataire
- *Critère financier* :
  - revenu imposable N-1 du propriétaire et/ou usufruitiers ou locataire
  - revenu de placement ou d'épargne du propriétaire et/ou usufruitiers ou locataire : **seuil de 20 000 € maximum tous comptes**

confondus ⇨ fournir un relevé établi par le ou les établissements bancaires gestionnaires des comptes (compte courant, livret d'épargne, livret développement durable, assurance vie, actions et obligations…)

Modalités

- Le montage technique, administratif et financier des dossiers est assuré par les différents opérateurs mandatés par les particuliers, les collectivités ou EPCI concernés, maîtres d'ouvrage du suivi/animation des différents programmes d'amélioration de l'habitat existants
- Dépôt au fil de l'eau. Les propriétaires occupants disposeront d'un délai supplémentaire d'un mois pour envoyer les pièces manquantes, à défaut leurs dossiers seront écartés.
- Examen des dossiers éligibles par la commission d'attribution de la prime complémentaire (une fois par trimestre) dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle.
- Aides attribuées par arrêté du Président du Conseil Départemental dans le respect des critères établis et dans la limite des crédits budgétaires annuels.
- Validation a posteriori des aides attribuées par délibération de l'assemblée

Orientation 4

Dans le parc public, l'adaptation des logements devra également être un enjeu pour les bailleurs, sur l'ensemble du territoire.

Le Département entend favoriser l'accompagnement des bailleurs sociaux dans la mise en place d'une stratégie d'adaptation du parc au vieillissement ou au handicap des locataires afin de leur permettre de mieux vivre à domicile et plus longtemps.

Objectif annuel
66 000 €
44 logements

Fiche action 4.2 : Adapter le parc public existant au vieillissement ou à la perte d'autonomie de leurs occupants

Objectifs
- Adaptation des pièces sanitaires en faveur des locataires du parc social qui en font la demande auprès de leurs bailleurs
- Faciliter les procédures de gestion des demandes de travaux notamment ceux présentant un caractère d'urgence (sortie d'hospitalisation, accident, etc.) dans les meilleurs délais par le bailleur

Bénéficiaires
Bailleurs sociaux

Travaux éligibles
Adaptation des salles de bain et des sanitaires, travaux d'accès…

Montant de l'aide
Aide forfaitaire de 1 500 € par logement

Critères d'éligibilité
Production d'une note détaillant les travaux réalisés et identifiant les causes et la localisation du logement

Modalités
Procédure : demande de versement d'une enveloppe forfaitaire fixant le nombre prévisionnel d'adaptations à réaliser
A compter du 1er janvier 2023, dépôt des demandes de forfaits avant le 30 mars de l'année N (pour 2022 date limite fixée au 30 octobre)
Versement de l'aide en année N+1 sur production des justificatifs des réalisations

Orientation 5
Accompagner le parcours résidentiel des personnes âgées ou en situation de handicap par le développement de projets d'habitat inclusif

Comme l'ensemble de la population nationale, la population gersoise est vieillissante. Dans le département, les personnes de 60 ans et plus représentent 34,6% de la population avec une projection dans 15 ans à plus de 56,4% de la population gersoise.

De plus en plus, l'entrée dans un établissement d'hébergement spécialisé est retardée au profit du maintien à domicile parce que vieillir à domicile est le désir de la plupart des français (8 sur 10 souhaitent vivre le plus longtemps possible chez eux)

C'est pourquoi le développement de solutions alternatives reste un enjeu pour l'ensemble des publics pouvant rencontrer des problématiques d'isolement social, de mobilité et de perte d'autonomie qu'elles soient liées au vieillissement ou au handicap.

En sa qualité de chef de file de l'Action Sociale et conformément à la loi du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillissement (ASV), le Département du Gers a confié à la Direction des Politiques de l'Autonomie, la gestion, la coordination et l'animation de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des Personnes âgées qui a été élargie à l'habitat inclusif depuis la loi pour l'Evolution du Logement, d'Aménagement et du Numérique (ELAN) du 23 novembre 2018.

Elle définit la notion d'Habitat inclusif dans son article 129, repris dans le code de l'action sociale et des familles (CASF article L281-1) :

« ***habitat destiné aux personnes handicapées et aux personnes âgées qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes*** ».

L'habitat inclusif constitue :

✓ un **enjeu fort de société**, au cœur des politiques à destination des personnes handicapées ou âgées ;

✓ une **solution innovante** qui enrichit la palette de l'offre existante en matière de lieu de vie et d'accompagnement avec des caractéristiques qui la différencient de l'offre sociale et médico-sociale.

Le soutien du Département au développement de l'habitat inclusif

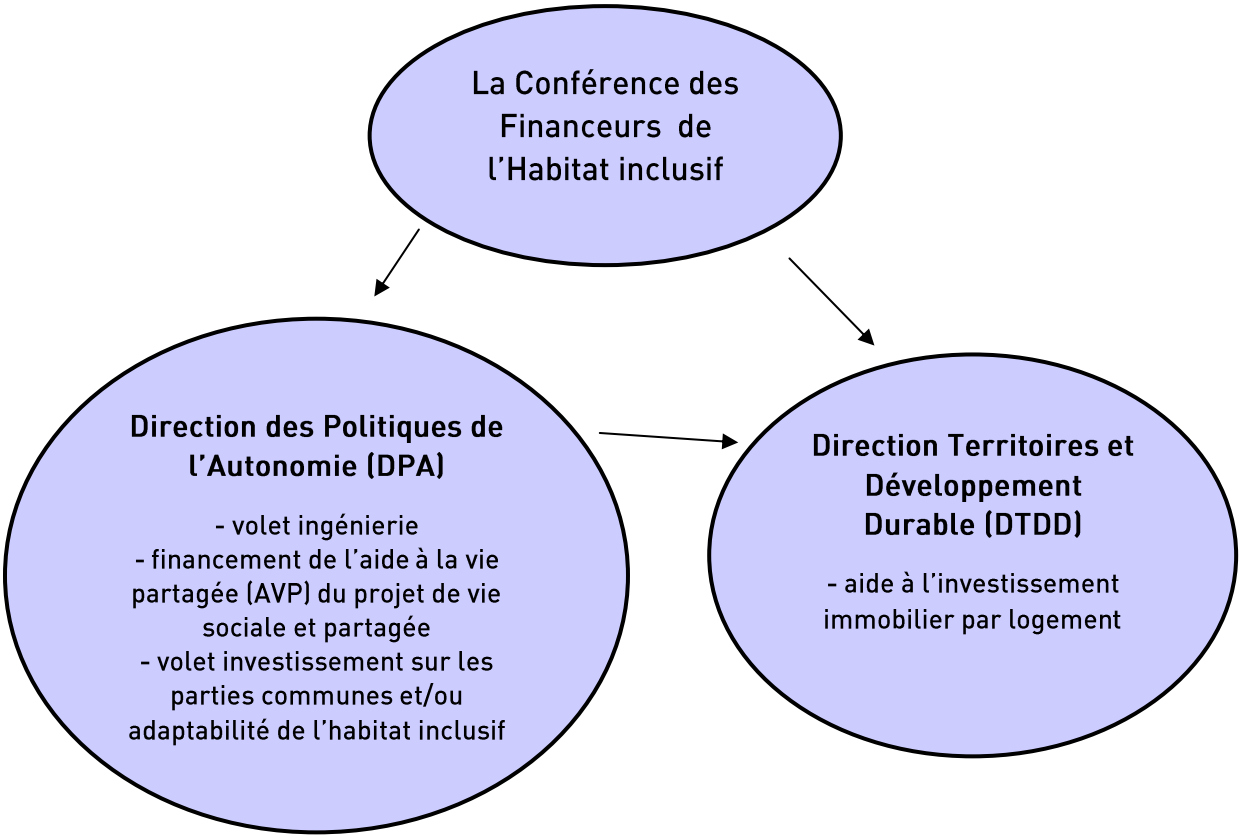

Budget orientation 5 : 140 000 € / an en investissement

Orientation 5

Même en bonne santé de nombreux séniors autonomes souhaitent s'installer dans un logement plus petit, plus accessible, plus facile à entretenir. En plus d'un aménagement adapté, il est indispensable de maintenir une vie sociale pour prolonger l'autonomie et éviter l'isolement. Les projets d'habitat inclusif répondent à cette attente.

A l'échelle du territoire départemental, l'Habitat Inclusif doit être en cohérence avec les Politiques de l'Habitat et de la santé au sens large : leur développement doit être en cohérence avec les orientations des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH), du PDALHPD et de la Politique Départementale de l'Habitat mais aussi du schéma régional de santé.

Fiche action 5.1 : Soutenir les projets en faveur de l'habitat inclusif

Définition

3 critères fondamentaux différencient l'habitat inclusif du logement ordinaire ou d'un établissement d'accueil :

- **Lieu de vie « ordinaire »** qui s'inscrit durablement dans la vie de la cité avec une offre d'accompagnement à la vie sociale et partagée
- Fondé sur **le libre choix de la personne,** l'occupant est responsable de son mode de vie.
- L'absence de PCH (prestation de compensation du handicap) ou de l'APA (Allocation Personnalisée Autonomie) ne constitue pas un critère d'exclusion.

L'offre d'habitat inclusif est diversifiée et se développe dans le cadre de partenariats très larges et qui peut prendre la forme :

- de logements individuels groupés dans un même lieu avec un espace de vie collectif
- des logements individuels disséminés avec un local collectif à proximité
- un espace de vie individuel privatif au sein de logements partagés (colocation)
- possibilité de mixage de publics (résidences intergénérationnelles)

Objectifs

- soutenir les initiatives en faveur de toute forme d'habitat inclusif, validées par la Conférence des Financeurs de l'Habitat Inclusif (CFHI), la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNAS) et le Comité interministériel de l'habitat inclusif

Bénéficiaires

Le maître d'ouvrage de l'opération quel que soit le statut du porteur de projet: associations,

gestionnaires d'établissement ou de services sociaux et/ou médico sociaux, collectivités territoriales, etc.

Travaux éligibles

Construction de logement neuf ou acquisition et amélioration de logements existants ou création de logements dans des bâtiments vacants

✓ Montant de l'aide

Forfait de 5 000 €/ logement ou 10 000 € si PLAI, montant global de l'aide plafonné à 70 000 € par opération

dans le respect de l'enveloppe budgétaire annuelle (les dossiers écartés pourront être présentés lors de la programmation de l'année suivante)

Critères d'éligibilité

- avis favorable préalable de la CFHI
- situation géographique du projet : dans tout le département
- public : personnes âgées de plus de 65 ans et/ou handicapées (quel que soit l'âge)

Une attention particulière sera portée aux modalités d'accès aux services de proximité (transport, commerces, équipements et services) afin de faciliter l'intégration dans la vie sociale et prévenir ainsi l'isolement.

Modalités

- Procédure :
    - dépôt des dossiers par le maître d'ouvrage en année N.
    - Instruction des dossiers éligibles en année N ou N +1 (en fonction de la date de réception) par le service Logement, Habitat et Urbanisme
    - validation par le comité de pilotage Habitat
    - vote en assemblée départementale.
- Convention d'objectifs avec le bénéficiaire

Orientation 6
Agir sur les équilibres sociaux des territoires par la diversification de l'offre de logements très sociaux

Au 1er janvier 2020, cinq organismes de logement social détiennent un parc de 5 763 logements. Sur la totalité de ce parc, l'offre très sociale proposant des loyers minorés de type PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration) est de 467 logements soit 8,10% de la totalité du parc.

De manière générale, l'offre locative sociale se calque sur les principaux bassins de vie. Le Gers présente un parc locatif modérément développé au regard de la « précarité » de la population et inégalement réparti. L'Agglomération du Grand Auch reste la mieux équipée avec plus de 41% des logements locatifs sociaux existants.

Des disparités territoriales fortes se dessinent avec des territoires ruraux confrontés à une paupérisation de leur population. La partie sud-ouest du département est sous équipée en logements sociaux. Face à ce constat, les efforts de développement du parc HLM doivent être maintenus sur tous les secteurs du département.

Alternative à la construction neuve, l'acquisition/amélioration permet de transformer des bâtiments délaissés en logements sociaux bien intégrés dans le tissu urbain. La production de logements très sociaux par la reconquête du parc existant, en lien avec l'objectif national du « Zéro artificialisation nette », sera encouragée.

De même, des logements plus qualitatifs, moins énergivores et plus respectueux de l'environnement seront privilégiés, en cohérence avec les aspirations des ménages et les défis écologiques.

Le Département soutient une offre sociale diversifiée répondant aux différents types de besoins en logements

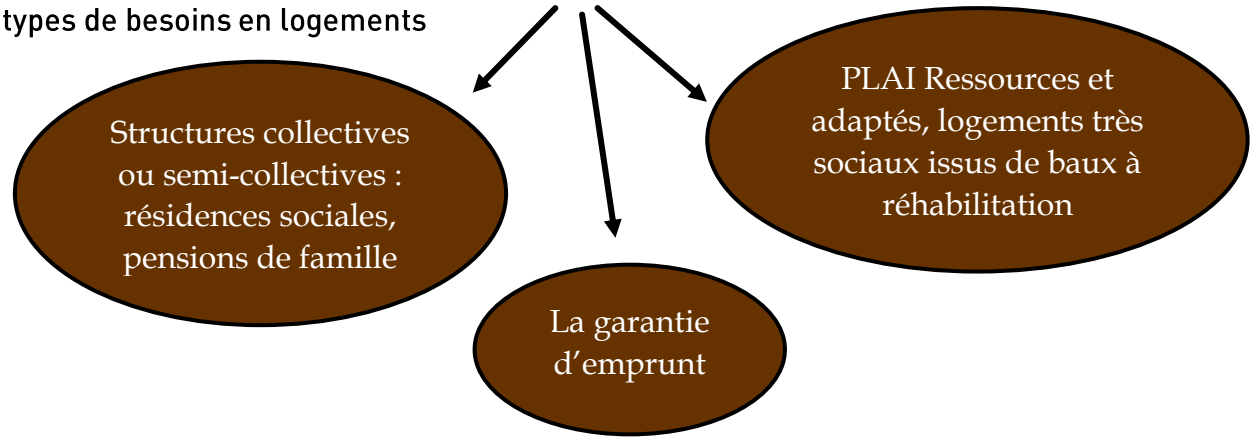

Budget orientation 6 : 368 000 € / an en investissement

Orientation 6

Fiche action 6.1 : Soutenir la production de logements sociaux : la garantie d'emprunt

Le financement du logement social repose sur l'accès des bailleurs aux prêts spécifiques de la Caisse des dépôts et consignation, qui sont dans la grande majorité des cas garantis par les collectivités.

Dans un contexte de rétrécissement des fonds propres des organismes d'HLM, le Département réaffirme sa politique d'attribution de garanties d'emprunt en faveur de la construction neuve et de la réhabilitation du logement social.

Objectifs

- Faciliter le montage financier d'opérations de logements sociaux en construction neuve ou acquisition/amélioration par un accès facilité au crédit immobilier

- En cas de défaillance du débiteur, la collectivité s'engage à assumer l'exécution de l'obligation ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti.

Orientation 6

Fiche action 6.2 : Soutenir une offre équilibrée de logements très sociaux : PLAI Ressources, adaptés et issus des baux à réhabilitation

Sur la période 2019-2021, le Département a contribué au financement de 112 logements PLAI en faveur des deux organismes HLM gersois pour un montant de 434 000 €

Le besoin de produire une offre locative très sociale s'explique avant tout par le profil socio-économique de la population gersoise.

Différents indicateurs (taux de chômage, part des foyers fiscaux non imposables...) convergent pour montrer qu'une part importante de la population gersoise est exposée à une forte précarité financière. Le taux de pauvreté atteint près de 15% de la population en 2019.

De par leur niveau de ressources, près de 80% des ménages gersois sont éligibles à un logement locatif social. Parmi eux, 31% ont des revenus inférieurs à 60% des plafonds HLM et répondent ainsi aux critères d'éligibilité à un logement très social (PLAI).

Objectif annuel : 268 000 €

Enjeux

Le défi des territoires ruraux est de maintenir et d'accueillir les populations dans toute leur diversité.

Afin de soutenir l'objectif de revitalisation des centres bourgs, la politique Habitat du Département encourage les opérations d'acquisition/amélioration. Elle contribue ainsi au traitement des problématiques d'habitat indigne, de vacance et de préservation des immeubles à forte valeur patrimoniale.
Dans ce cadre, un bonus environnemental est créé pour favoriser les opérations permettant aux locataires de maîtriser ses charges et de vivre dans un environnement confortable et sain.

Par ailleurs, pour répondre aux besoins identifiés par les instances du PDALHPD un complément d'aide est accordé:
- aux bailleurs sociaux pour la création de logement de type 5 et plus et limiter les phénomènes de surpeuplement en augmentation.
- pour les PLAI adaptés conformément à l'objectif national de développement du logement accompagné

Objectifs

Afin de soutenir les objectifs du PDALHPD en termes de relogement du public rencontrant des difficultés économiques, le Département poursuit le soutien à la production de logements

très sociaux destinés aux ménages les plus modestes dont les besoins sont avérés sur l'ensemble des territoires.
Un système de modulation des aides est mis en place pour répondre à des enjeux sociaux, environnementaux et patrimoniaux
Cette aide complémentaire à l'investissement permet le soutien de la Région Occitanie en faveur du développement du logement social.

Bénéficiaires

Bailleurs sociaux, organismes ou associations agréés par l'Etat, éventuellement les collectivités ou leurs groupements (à défaut d'autres initiatives sur leur territoire)

Travaux éligibles

Constructions de logements neufs, acquisition et amélioration de logements ou bâtiments vacants

Montant de l'aide

Le Département module son financement des logements locatifs très sociaux en priorisant les opérations d'acquisition/amélioration :
- Opération acquisition/amélioration (AA) dont le bail à réhabilitation : aide forfaitaire de 5 000 € / logement
- Opération neuve en MOD (Maitrise d'Ouvrage Directe) : **aide forfaitaire de 3 500€ par logement**
- **Opération neuve en VEFA** (Vente en Etat Futur d'Achèvement) : **aide forfaitaire de 2 000 € par logement**

Création de bonus cumulables :

- Grands logements (T5 et +) : 5 000 €/ logement
- Logements bénéficiant d'une gestion locative adaptée (uniquement PLAI adapté) : 5 000 €/logement
- Bonus environnemental (uniquement pour des opérations exemplaires en AA en termes de maîtrise des charges et de qualité environnementale)

Critères d'éligibilité

- financement de l'Etat (opération agréée)
- description des modalités de mise en œuvre d'une gestion locative adaptée
- la délivrance du bonus environnemental sera appréciée par le comité de pilotage après examen d'une note émanant du maître d'ouvrage décrivant les moyens mis en œuvre pour répondre à l'objectif : utilisation de matériaux biosourcés, énergie renouvelable, etc.

Modalités

- Procédure : dépôt des dossiers courant année N. Instruction des dossiers éligibles par ordre de priorité en année N+1 par le comité de pilotage avant le vote en assemblée départementale dans le respect de l'enveloppe budgétaire annuelle.
- Convention d'objectifs avec le bénéficiaire

Orientation 6

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), piloté par l'Etat et le Département, définit les objectifs de réalisation de solutions alternatives de logements adaptés aux besoins particuliers des publics ciblés.

Il peut s'agir de ménages en risque d'exclusion sociale cumulant des difficultés pour lesquels le maintien dans un logement « classique » ne peut être garanti que par un accompagnement social renforcé et de longue durée.

Il s'agit aussi de catégories de population comme les jeunes en apprentissage ou en parcours d'insertion professionnelle pour lesquels l'accès à un logement temporaire dans une structure collective garantit la réussite de leur projet d'insertion professionnelle.

Objectif annuel : 100 000 €

Fiche action 6.3 : Répondre aux besoins en logements adaptés des publics spécifiques du PDALHPD

Objectifs

Une des ambitions de la Politique Départementale de l'Habitat est de participer au volet investissement de ces structures de logement temporaire ou pérenne et ainsi faciliter les parcours résidentiels de certaines catégories de population ou éviter la succession d'échecs et de ruptures des publics les plus fragiles. Il s'agit de :

-résidences sociales jeunes (FJT) ou autre résidences sociales

- **pensions de famille** à destination de personnes particulièrement fragiles, en risque d'exclusion, atteints de maladies psychiques etc.

Bénéficiaires

Bailleurs sociaux, organismes ou associations agréés par l'Etat

Travaux éligibles

Constructions de logements neufs ou en acquisition et amélioration

Montant de l'aide

Aide forfaitaire de 5 000 € / logement

Critères d'éligibilité

- Validation des projets par l'Etat au niveau régional
- Financement de l'Etat : subvention d'aide à la pierre : PLAI

Modalités

Dépôt des dossiers courant année N. Instruction des dossiers éligibles par le comité de pilotage avant le vote en assemblée départementale dans le respect de l'enveloppe budgétaire annuelle.

- Convention d'objectifs avec le bénéficiaire.

Orientation 7
Soutenir la politique patrimoniale de l'Office public de l'Habitat (OPH) du Gers

L'Office Public de l'Habitat du Gers (OPH 32) inscrit sa stratégie dans les objectifs fixés par les politiques publiques, au premier rang desquelles figurent les politiques de sa collectivité de rattachement, le Conseil Départemental. Ce dernier prend part à la définition de la stratégie et aux décisions de gestion de l'Office. Par délibération du 24 septembre 2021, le Conseil Départemental est signataire de la Convention d'Utilité Sociale (CUS) qui engage l'organisme en matière de politique patrimoniale, sociale et de qualité de service pour la période 2021-2026.

Afin de répondre aux obligations de la loi ELAN du 23 novembre 2018, l'OPH 32 s'est inscrit dans une démarche de regroupement avec d'autres offices de l'habitat de la région dans une société de coordination dénommée HASSO (Habitat Solidarité Sud-Ouest) qui représente un ensemble immobilier de près de 25 000 logements.

Par délibération du 12 avril 2019, le Département s'est engagé à soutenir l'Office de l'Habitat dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) engagé sur le quartier du Grand Garros à Auch. Cet engagement concerne le volet rénovation énergétique des bâtiments et la reconstruction de l'offre démolie pour un montant de deux millions d'euros sur 8 ans (2019-2026).

Sur la période couvrant la politique habitat 2019- 2021, 495 logements ont été rénovés pour un montant de **978 000 €** versés par le Département. 65 logements PLAI ont été financés pour un montant de 323 000 €.

Le Département poursuit le soutien de l'Office dans le PRU afin d'atteindre l'objectif d'un patrimoine renouvelé en termes d'attractivité et de qualité de services à l'horizon 2028.

En complément du PRU, s'impose la poursuite des interventions en investissement pour améliorer le patrimoine sur tout le territoire notamment en direction des résidences les plus anciennes , énergivores et/ou inconfortables afin de gagner en attractivité en secteurs détendus.

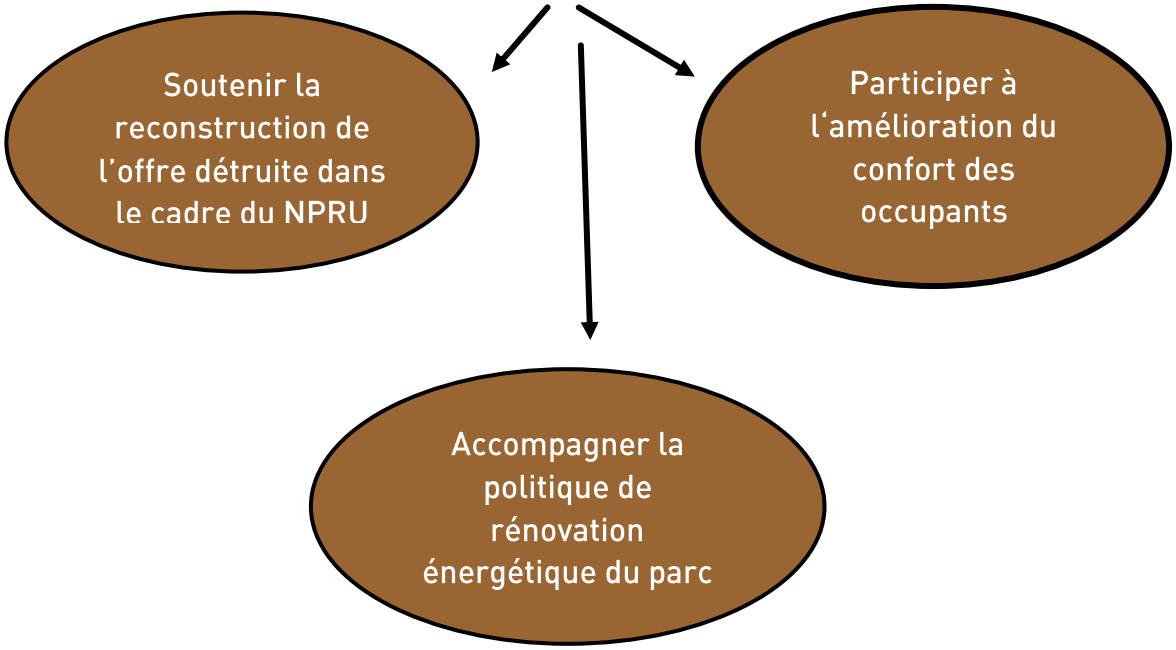

Budget orientation 7 : 180 000 € / an

Orientation 7

Fiche action 7.1 : Le soutien à la reconstruction de l'offre détruite (NPRU)

Fin 2021, le Département a participé au financement de **65 logements PLAI** dans le cadre du projet de renouvellement urbain (NPRU).

Celui-ci prévoit la démolition de 321 logements sur le quartier du Grand Garros et la reconstitution de 161 logements sociaux hors périmètre du quartier prioritaire de la ville (QPV).

Objectif annuel
50 000 €
(dans la limite de l'engagement départemental fixé par délibération du 12/04/2019)

Objectifs
- poursuite du financement des logements PLAI dans le cadre de l'engagement du Département au titre du NPRU

Travaux éligibles
Constructions de logements neufs, acquisition et amélioration de logements ou bâtiments vacants

Montant de l'aide
Aide forfaitaire de 5 000 € / logement quel que soit le mode de l'opération (acquisition/amélioration, neuf en MOD ou VEFA)
Intégration des bonus cumulables (cf action 6.2)

Critères d'éligibilité
- financement de l'Etat (opération agréée)

Modalités
Dépôt des dossiers courant année N. Instruction des dossiers éligibles par le comité de pilotage avant le vote en assemblée départementale dans le respect de l'enveloppe budgétaire spécifique allouée au NPRU.
- Convention d'objectifs avec le bénéficiaire

Orientation 7

Fiche action 7.2 : Accompagner la politique de rénovation thermique du parc locatif social de l'OPH 32

Le parc public de l'OPH 32 nécessite une remise à niveau sur de nombreuses communes du territoire départemental notamment face à la problématique de la précarité énergétique.

Ce parc constitue un vivier important de logements à loyer maîtrisé et il convient de l'adapter aux attentes des locataires et de réduire la vacance.

La mobilisation de la collectivité départementale dans le suivi de l'entretien du parc est un enjeu essentiel pour le maintien d'une offre de qualité aux populations à faibles ressources notamment dans un objectif de lutte contre la précarité énergétique.

Aussi, l'amélioration du parc de l'OPH 32 et de sa performance énergétique devra se poursuivre aussi bien dans le secteur QPV que dans le reste du département sur les secteurs à fort enjeu et ainsi renforcer l'attractivité et maintenir l'offre.

Objectif annuel
80 000 €

Objectifs

L'aide départementale répond à un enjeu fort de remise en attractivité d'un parc souvent soumis à un risque d'obsolescence et de délaissement en raison de charges énergétiques élevées et d'un manque de confort.
Le Département termine en 2022 son appui renforcé sur le territoire NPRU et élargit son action au reste du département

Travaux éligibles

L'amélioration de la performance énergétique passe le plus souvent par :
- un renforcement de l'isolation thermique par l'extérieur et l'isolation en combles et sous faces
- un remplacement des menuiseries
- l'installation ou le renouvellement des systèmes de ventilation
- la conversion des modes de chauffages : l'expertise de la mission « chaleur renouvelable » du Département est mis à disposition pour les études de projets dans un objectif d'optimisation de l'utilisation d'énergie renouvelable
- le recours au gaz propane (GPL) ne sera pas financé (sauf exception dûment justifiée par un rapport technique)

Montant de l'aide

Aide forfaitaire de 2 000 € / logement

Modalités

- Dépôt des dossiers courant année N. Instruction des dossiers éligibles par le comité de pilotage avant le vote en assemblée départementale dans le respect de l'enveloppe budgétaire annuelle.
- Convention d'objectifs avec les bénéficiaires

Orientation 7

Fiche action 7.3 : Participer à l'amélioration du confort des occupants

Au-delà des engagements pris par les partenaires dans le cadre de la convention ANRU signée le 24 novembre 2019 pour une durée de 6 ans, la ville d'Auch a sollicité le Département afin de mutualiser des fonds financiers et donner des moyens à l'OPH de conduire des travaux d'adaptation au vieillissement et au confort des locataires du quartier du Grand Garros.

Une enveloppe estimée à 150 000 € par an sur 6 ans permettrait d'adapter 20 à 25% des 750 logements locatifs sociaux en cours de réhabilitation.

D'ores et déjà, la ville d'Auch envisage une enveloppe de 50 000 € / an.

Objectif annuel
50 000 €

Objectifs

- dédier une enveloppe de 50 000 € / an

Travaux éligibles

Ils seront définis dans la convention tripartite entre la ville d'Auch, l'Etat et le Département

Montant de l'aide

Aide forfaitaire de 1 000 € / logement

Modalités

- A définir dans le cadre de l'élaboration de la convention tripartite
- Convention d'objectifs avec le bénéficiaire

Pilotage et évaluation

Le comité de pilotage

Composition

Le comité de pilotage est composé des élus, des représentants de l'administration du Département et de l'Etat et des associations compétentes dans le domaine du logement et de l'habitat :

- ✓ Trois élus départementaux
- ✓ Les services du Département concernés
- ✓ Le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant
- ✓ Le Délégué de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) ou son représentant
- ✓ L'ADIL 32 ;
- ✓ Le CAUE du Gers

Rôle

Le comité de pilotage est chargé :

- de proposer toute modification ou évolution des orientations de la politique de l'habitat et de ses actions.

Il est assisté d'un **comité de suivi interne** au Département, sous l'autorité de la Présidente de la 2ème commission, qui se réunit autant que de besoin pour analyser le dispositif et piloter son évolution. Il valide les éléments de bilan d'activités et financiers qui seront portés à la connaissance de l'assemblée départementale

- d'examiner une à deux fois par an, les demandes des bailleurs sociaux et maîtres d'ouvrage concernant la production de logements, les travaux de rénovation thermique et d'adaptation. Les propositions du COPIL seront soumises au vote de l'Assemblée Délibérante.

La commission d'attribution de la Prime Complémentaire

Deux élus sont référents pour siéger à la Commission d'Attribution de la Prime Complémentaire au moins une fois par trimestre. Cette commission a pour objet d'examiner les demandes d'aides financières complémentaires à l'Anah formulées par les opérateurs en faveur des propriétaires occupants très modestes.

En amont, la DTDD assure l'instruction de l'ensemble des dossiers reçus et les présente en Commission. Il sélectionne les dossiers éligibles et soumet une proposition d'aide auprès de la Commission qui les examine au cas par cas. Pour les dossiers incomplets, un délai d'un mois sera accordé aux propriétaires occupants afin de fournir les pièces manquantes, à défaut les dossiers seront écartés.

La CAPC tient compte de plusieurs critères pour l'éligibilité des dossiers :

- les dossiers doivent avoir été préalablement validés par la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) de l'ANAH
- le statut des propriétaires occupants ou usufruitiers très modestes conformément au plafond de ressources annuel établi par l'ANAH au 1er janvier
- le revenu imposable du ou des demandeur(s)
- l'attestation bancaire relative aux capitaux placés (livret d'épargne, assurance vie…) : avec un seuil maximum de 20 000 € tous comptes confondus
- le plan de financement
- le respect des critères environnementaux établis pour certains types de travaux

Les demandeurs pourront former un recours motivé à l'encontre de la décision prise par la CAPC, dont le dossier sera réexaminé lors d'une Commission spécifique avec une réactualisation éventuelle de leur situation.

Compte tenu du caractère d'urgence des situations, les aides seront octroyées, après validation par la CAPC, dans le respect des critères établis et dans la limite des crédits budgétaires annuels alloués, par arrêté du Président du Conseil Départemental. Elles seront validées à posteriori par délibération de l'Assemblée Départementale sous la forme d'un rapport récapitulatif des aides accordées à l'issue de chaque exercice.

24L01

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES
Direction Territoires et Développement Durable
Service Logement, Habitat et Urbanisme

Rapport examiné par la 2ème commission :
Transition écologique, solidarités pour les territoires et croissance verte

OBJET :
Avenant financier à la convention de partenariat pluriannuelle avec l'ADIL 32 et le CAUE du Gers dans le cadre du Guichet Rénov'Occitanie du Gers (GROG).

Comptabilité des affectations :

Chapitre 65 article 6574 fonction 72
Enveloppe n°37927
subv fonctionnement GROG
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	210 000,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	210 000,00 €
Proposé	207 941,00 €

Pièces jointes ou annexes :	*avenant financier convention GROG*

Mes chers collègues,

Je soumets à votre examen l'avenant financier à la convention de partenariat pluriannuelle en date du 22 octobre 2021 entre le Département du Gers, l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 32) et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) du Gers, relative au fonctionnement du Guichet Rénov'Occitanie du Gers (GROG).

I/ Contexte

Par délibération du 14 novembre 2019, la Région Occitanie a créé le Service Public Intégré de la Rénovation Énergétique (SPIRE) qui vise à accélérer la rénovation énergétique des logements privés par le déploiement d'un réseau de guichets uniques pour guider les ménages. En tant que chef de file, elle est chargée de décliner ce service sur les territoires.

Depuis le 1er janvier 2021 et suite à l'appel à manifestation d'intérêt régional, le Département du Gers a été retenu pour être le porteur du Guichet Rénov'Occitanie à l'échelon départemental, dont il a confié l'animation à l'ADIL 32 et au CAUE du Gers pour une durée de 3 ans.

Il a pour objet d'assurer des missions d'information, d'orientation et de conseil de 1er niveau, neutre et gratuit, à destination des gersois dans le cadre de leur projet de travaux de rénovation énergétique. L'ADIL 32 et le CAUE du Gers ont également un rôle proactif dans l'animation territoriale : participation à des salons thématiques, formation des professionnels du bâtiment du territoire, etc.

Par délibération du 24 septembre 2021, l'assemblée départementale a adopté la convention de partenariat pluriannuelle du Guichet Rénov'Occitanie entre notre collectivité, l'ADIL 32 et le CAUE signée le 22 octobre 2021.

Le présent avenant a pour objet d'entériner l'évolution du coût de fonctionnement du Guichet Rénov'Occitanie du Gers (GROG) et des subventions à verser par le Département à l'ADIL 32 et au CAUE du Gers pour l'année 2022, conformément à la convention de fonctionnement relative au programme d'actions 2022 du 25 mars 2022 entre le Département du Gers et la Région Occitanie.

II / Le financement global du Guichet Rénov'Occitanie du Gers au titre de l'année 2022

Le déploiement du Guichet Rénov'Occitanie du Gers se traduit par un conventionnement financier et d'objectifs entre la Région Occitanie et le Département du Gers qui fixe les objectifs à atteindre et les subventions associées.

Suite au dernier comité de pilotage, il a été décidé de recruter un équivalent temps plein (ETP) supplémentaire pour faire face à une forte augmentation d'activité, ce qui porterait l'effectif du GROG à 3,9 ETP.

En termes financiers, le fonctionnement du GROG se matérialise selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

	BP 2022
Charges	
Salaires	181 221 €
Charges indirectes	32 620 €
Programme d'action (frais de communication, animation, matériel, etc.)	6 479 €
Total charges	**220 320 €**
Produits	
Part Région (SARE) - 70%	154 224 €
Reste à charge CD + EPCI - 30%	66 096 €
Total produits	**220 320**

Proposition de répartition du reste à charge	66 096 €
Part Département	56 096 €
Part EPCI	10 000 €

La Région Occitanie contribue à hauteur de 154 224 € (soit un taux d'intervention de 70%) pour un coût de fonctionnement global de 220 320 €. Cette aide régionale se compose d'une part forfaitaire (en fonction de la densité de population) et d'une part variable (en fonction des résultats obtenus). L'engagement de la Région repose sur un principe d'annualité budgétaire. Les dépenses éligibles concernent les ressources humaines, les frais connexes et le programme d'actions (animation, communication, etc.).

La prise en charge des 30% restants (soit 66 096 €) est, pour l'instant, entièrement supportée par le Département. Elle pourrait être, à terme, partagée avec les EPCI volontaires sur la base d'une péréquation au prorata du nombre d'habitants.

III / Le partenariat financier avec l'ADIL 32 et le CAUE du Gers pour l'année 2022

Au regard du budget prévisionnel, le Département reverse à l'ADIL 32 et au CAUE du Gers, une participation financière selon le mécanisme de répartition suivant :

	2022			
	CAUE	**ADIL**	**CD 32**	**TOTAL**
Salaires	85 200 €	91 021	5 000 €	181 221 €
Charges indirectes	15 336	16 384 €	900 €	32 620 €
Frais communication et matériel	0 €	0 €	6 479 €	6 479 €
Total	**100 536 €**	**107 405 €**	**12 379 €**	**220 320 €**

En fonction des missions réalisées, le budget prévisionnel sera éventuellement actualisé et réajusté en DM.

En conséquence, je vous propose :

✓d'approuver les termes du présent avenant financier à la convention de partenariat pluriannuelle entre le Département, l'ADIL 32 et le CAUE du Gers, signée le 22 octobre 2021 ;

✓ d'approuver le budget prévisionnel du Guichet Rénov'Occitanie du Gers au titre de l'année 2022 pour un montant de 220 320 € ;

✓ d'entériner le montant des subventions de fonctionnement à reverser en 2022 :

- à l'ADIL 32 pour un montant de 107 405 € prévoyant la mise à disposition du guichet de 0,5 ETP de conseiller d'accompagnement juridique et financier, de 2 ETP de conseillers techniques énergie et la prise en compte des charges indirectes, de logistiques et de matériels ;

- au CAUE pour un montant de 100 536 € prévoyant la mise à disposition de 1,5 ETP de conseillers techniques, de 0,05 ETP d'architecte conseil et la prise en compte des charges indirectes, de logistiques et de matériels ;

✓ de valoriser 0,10 ETP du Département pour assurer la coordination du dispositif et le suivi administratif et financier avec la Région ainsi que prise en charge des frais de communication et des charges indirectes, de logistiques et de matériels pour un montant prévisionnel de 12 379 € ;

✓ de mettre à disposition les services du pôle équipement de la DOSIN pour les équipements de téléphonie (casques micro, SDA (sélection directe à l'arrivée), téléphone avec serveur vocal et message répondeur) nécessaire au fonctionnement du guichet ;

✓ d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer l'avenant financier à la convention de partenariat pluriannuelle du 22 octobre 2021, dont le projet figure en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

AVENANT FINANCIER A LA CONVENTION DE PARTENARIAT PLURIANNUELLE DU 22 OCTOBRE 2021

RELATIVE AU DEPLOIEMENT DU GUICHET DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : GUICHET RÉNOV'OCCITANIE DU GERS

ENTRE

LE DEPARTEMENT DU GERS
ET

L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL)
DU GERS
ET
LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT (CAUE)
DU GERS

Vu le code de l'énergie ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 12 avril 2000 *relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;*

Vu la loi du 12 juillet 2010 *portant engagement national pour l'environnement ;*

Vu la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) *qui confie aux Régions la mise en place du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) ;*

Vu le décret du 6 juin 2001 *pris pour l'application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;*

Vu l'arrêté du 5 septembre 2019 *(publié au JORF du 8 septembre 2019) portant validation du programme « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie ;*

Vu la convention nationale de mise en œuvre du programme SARE *conclue entre l'Etat, l'ADEME, l'ANAH et les obligés le 7 mai 2020 ;*

Vu la délibération du Conseil Régional Occitanie en date du 14 novembre 2019 *portant la création du Service Public Intégré de la Rénovation Energétique (SPIRE) désormais dénommé « Rénov'Occitanie »;*

Vu la décision de la Région Occitanie en date du 4 décembre 2020 *approuvant la candidature du Département du Gers à l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la mise en place d'un guichet unique de la rénovation énergétique;*

Vu la délibération du Conseil Régional Occitanie du 18 février 2022 *attribuant une subvention de fonctionnement au Département du Gers pour l'animation du Guichet unique Rénov'Occitanie pour le territoire du Gers pour l'année 2022 ;*

Vu la délibération du Conseil Départemental du Gers en date du 04 décembre 2020 *approuvant la création du Guichet Unique du Service Public Intégré de la Rénovation Energétique (GURE) déployé dans tout le département du Gers ;*

Vu la délibération du Conseil Départemental du Gers en date 24/09/2021 *relative à la convention partenariale pluriannuelle entre le Département, l'Association d'Information sur le Logement (ADIL) du Gers et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) du Gers pour l'animation du Guichet Rénov'Occitanie du Gers*

Vu la convention d'objectifs en date du 03/02/2021 *entre la Région Occitanie et le Département du Gers porteur d'un guichet Rénov'Occitanie du Gers.*

Vu la convention de fonctionnement relative à la réalisation du programme d'actions 2022 en date du 25 mars 2022 *entre la Région Occitanie et le Département du Gers*

Vu la convention de partenariat pluriannuelle entre le Département, le CAUE et le Département du Gers en date du 22 octobre 2021,

ENTRE

Le DEPARTEMENT DU GERS,
81 route de Pessan BP 20569, 32 022 Auch Cedex 9, représenté par Monsieur Philippe DUPOUY, Président du Conseil Départemental, dûment habilité par délibération du Conseil Départemental du 24/06/2022
ci-après dénommé « **le Département** »,

ET

L'ASSOCIATION D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL) du GERS
81 route de Pessan BP 40571, 32 022 Auch Cedex 9, représentée par Madame ROZIS-LEBRETON, sa Présidente en exercice,
ci-après dénommée « **l'ADIL 32** »,

ET

Le CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT (CAUE) du Gers
93 route de Pessan, 32 000 Auch, représenté par Madame ROZIS-LEBRETON, sa présidente en exercice,
ci-après dénommé « **le CAUE** »,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte les modifications apportées à la convention de partenariat pluriannuelle entre le département, l'ADIL 32 et le CAUE du Gers en date du 22 octobre 2021. Ces modifications portent sur les modalités financières pour l'année 2022 conformément à ceux fixés dans la convention de fonctionnement relative au programme d'actions 2022 du 25 mars 2022 entre le Département et la Région.
Cet avenant va modifier les articles 3, 4 et 6 de la convention initiale sus visée, ainsi que les annexes techniques et financières.

ARTICLE 2/ MODIFICATION DE L'ARTICLE 3 « Les engagements réciproques »

La première disposition relative aux engagements de l'ADIL 32 et du CAUE du Gers, dans son article 3 de la convention signée le 22 octobre 2021 est modifiée comme suit :

L'ADIL 32 et le CAUE 32 s'engagent à :

✓ mettre à disposition du guichet 3,8 postes équivalents temps plein formés et opérationnels ;

La dernière disposition relative aux engagements du Département est complétée comme suit :

Le Département s'engage pendant la durée de la convention à :
✓ assurer la coordination du Guichet Rénov'Occitanie du Gers en y dédiant 0,10 ETP.

Les autres dispositions de l'article 3 restent inchangées.

ARTICLE 3 / MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 « Matériels, moyens logistiques et humains affectés à la mission »

L'article 3 de la convention susvisée est intégralement remplacé par ce qui suit :

Le Département, l'ADIL et le CAUE mettent à disposition les moyens ci-après :

✓ **Moyens en personnel**

3,90 équivalents temps plein (ETP) sont mis à disposition du guichet unique dont :
- 3,50 ETP chargés de l'accompagnement technique et financier,
- 0,25 ETP d'accompagnement juridique et financier,
- 0,10 ETP de coordination administrative et financière,
- 0,05 ETP d'architecte conseil.

Les conseillers mobilisés pourront bénéficier des formations du réseau pour adapter et actualiser leurs connaissances.

Pour l'année 2022, les charges de personnel sont valorisées à hauteur de :
Pour l'ADIL : 91 021 €,
Pour le CAUE : 85 200 €,
Pour le Département : 5 000 €.

Pour les années suivantes, les charges de personnel varieront en fonction du taux d'évolution propre à chacune des structures.

✓ **Moyens matériels, logistiques et charges indirectes**

Pour l'année 2022, les moyens matériels, logistiques et charges indirectes sont globalisées à hauteur de 39 099 €.

De plus, le Département met également à disposition du Guichet : 3 casques micro pour téléphones fixes, 3 SDA (Sélection directe à l'Arrivée) et 3 téléphones IP CISCO modèle 7811 avec serveur vocal interactif et message répondeur. Un équipement supplémentaire pourra être demandé dans le cadre du nouveau recrutement.

Seules les téléphonies IP de marque CISCO sont maintenues par le Département. Par conséquence, le système de téléphonique utilisé en parallèle n'est pas géré par le Département et l'accès au Centre de Support au 32.00 depuis un poste TOIP CISCO ou depuis un poste extérieur au 05.31.00.32.00 uniquement pour le périmètre téléphonie TOIP

ARTICLE 4 / MODIFICATION DE L'ARTICLE 6 « Le montant de la contribution du Département du Gers et les modalités de versement »

Les dispositions de l'article 6 dans son point 6.2 sont annulées et modifiées comme suit:

Le Département s'engage à verser pour la réalisation du programme d'actions défini :

Pour l'ADIL 32

Une contribution de **107 405 €** au titre de l'année 2022, conformément au plan de financement ci-annexé et dans la limite des justificatifs produits, selon les modalités suivantes :

- **un premier versement** correspondant à **un acompte de 50%** sera effectué dès la signature de la présente convention sur présentation d'une demande écrite ;
- **un deuxième versement** correspondant à **un acompte de 30%** sera effectué sur présentation d'un rapport intermédiaire d'activité faisant état des résultats quantitatifs du programme d'actions (bilan synthétique du premier semestre) et d'un état récapitulatif intermédiaire des dépenses ;
- **le troisième versement** correspondant **au solde :** sur demande écrite de l'ADIL qui s'engage à fournir dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice comptable, un rapport ou bilan final d'activité de l'année écoulée et un état récapitulatif des dépenses.

Pour le CAUE 32

Une contribution de **100 536 €** au titre de l'année 2022, conformément au plan de financement ci-annexé et dans la limite des justificatifs produits, selon les modalités suivantes :

- **un premier versement** correspondant à **un acompte de 50%** sera effectué dès la signature de la présente convention, sur présentation d'une demande écrite,
- **un deuxième versement** correspondant à **un acompte de 30%** sera effectué sur présentation d'un rapport intermédiaire d'activité faisant état des résultats quantitatifs du programme d'actions (bilan synthétique du premier semestre) et d'un état récapitulatif intermédiaire des dépenses ;
- **le troisième versement** correspondant **au solde** : sur demande écrite du CAUE qui s'engage à fournir dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice comptable, un rapport ou bilan final d'activité de l'année écoulée et un état récapitulatif des dépenses.

Le montant de la contribution pourra être réajusté au prorata des dépenses réelles justifiées par les structures ou révisé sur décision du Département en fonction des recettes réellement perçues par la Région Occitanie.

Le point 6.3 est supprimé. Toutes les autres dispositions de l'article 6 non visées dans le présent avenant restent inchangées.

ARTICLE 5 les annexes

L'annexe 1 (programme d'actions 2022) au présent avenant annule et remplace l'annexe 2 de la convention initiale.

L'annexe 2 (plan de financement prévisionnel 2022) au présent avenant annule et remplace l'annexe 3 de la convention initiale.

ARTICLE 6

Les autres termes dispositions de la convention initiale du 22 octobre 2021 non visés par le présent avenant, demeurent inchangés

Fait en 3 exemplaires originaux

A le

Le Président du Conseil Départemental du Gers

Philippe DUPOUY

La Présidente du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement

Hélène ROZIS-LEBRETON

La Présidente de l'Association Départementale d'Information sur le Logement

Hélène ROZIS-LEBRETON

ANNEXES

Annexe 1 : programme d'actions 2022
(Extrait du dossier de la convention de fonctionnement signée avec la Région)

ANNEXE TECHNIQUE ET FINANCIERE

Dossier n°: 21034763

Bénéficiaire : Conseil Départemental du Gers

Objet : Programme d'actions du Guichet Unique Rénov'Occitanie pour le Département du Gers pour l'année 2022

Annexe Technique

Territoire concerné par l'opération : Département du Gers

Description des missions / actions réalisées	Indicateurs de réalisation ou document à produire
Information, conseil : Accueil et info de 1er niveau tous les jours aux heures d'ouverture de l'accueil – objectif 4 500 personnes Conseil personnalisé lors de permanences dédiées – objectif 500 personnes	▪ Nombre de contacts réalisés
Stimulation de la demande : ▪ Atelier sur la thermographie ▪ Foires et salons ▪ Ateliers copro	▪ Liste des participants à la réunion du salon de l'habitat ▪ Dossiers de presse, documents de communication sur sites internet, tracts, dépliants ▪ Supports d'annonce des permanences
Accompagnement phase 1 (suivi audits) Réalisation d'audits énergétiques par l'opérateur AREC : Altair	Liste des ménages ayant bénéficié d'un audit réalisé par l'opérateur AREC
Accompagnement phase 2 (suivi AMO) Accompagnement par l'opérateur AREC : Altair	Liste des ménages ayant bénéficié d'un accompagnement réalisé par l'opérateur AREC
Actions auprès des professionnels : ▪ Patrimoine énergie en secteur OPAH et PIG ▪ Formation FEEBAT ▪ Ateliers de sensibilisation auprès des banques notaires et agences immobilières ▪ Ateliers en partenariat avec la FDBTP et le CAPEB	▪ Liste des actions ▪ Liste des participants aux actions
Gouvernance et coordination ▪ Comité de pilotage ▪ Comité technique ▪ Instance partenariale	1 COPIL : département, 1 élu de chaque collectivité impliquée et un représentant de la Région. 2 COTECH : Département, Région, Agglo, EPCI, CAUE, ANAH, DDT. Instance partenariale : Copil i Cotech et les autres acteurs de la rénovation

N°21034763
Page 9/12

Annexe 2 : Plan de financement prévisionnel 2022
(Extrait du dossier de demande de subvention auprès de la Région)

NOM DU DEMANDEUR	Conseil Départemental du Gers
ANNEE	2022
BUDGET ETABLI EN HT ou TTC	TTC

ANNEXE 1 : BUDGET PREVISIONNEL DE LA STRUCTURE

A renseigner pour tout type de structure sollicitant une subvention de fonctionnement spécifique

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
60 Achats	4 879 €	**70 Ventes**	- €
Prestations de services		(précisez)	
Achats matériels et fournitures	4 879 €	(précisez)	
Autres fournitures			
		74 Subventions d'exploitation	220 320 €
61 Services extérieurs	1 500 €	Conseil Régional	154 224 €
Locations	1 500 €	Ville (précisez)	
Entretien et réparation		EPCI	10 000 €
Assurances		CG	56 096 €
Documentation		CG	
Autres (précisez)		...	
62 Autres services extérieurs	- €		
Rémunération interm. et honoraires		Etat (précisez)	
Publicité, publication		Europe (précisez)	
Déplacements, missions		Autres publics (précisez)	
Autres (précisez)		Aides privées (précisez)	
63 Impôts et taxes	- €		
Impôts et taxe sur rémunération			
Autres impôts et taxes			
64 Charges de personnel	183 221 €		
Rémunération des personnels			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
65 Autres charges de gestion	32 620 €	**75 Autres produits de gestion**	€
		Cotisations	
		(précisez)	
66 Charges financières		***76 Produits financiers***	
67 Charges exceptionnelles		***76 Produits financiers***	
68 Dotations aux amortissements		***78 Reprise sur amortissements et provisions***	
TOTAL CHARGES	**220 320 €**	**TOTAL PRODUITS**	**220 320 €**
Contributions volontaires			
86 Emplois des contributions volontaires en nature	€	# ***Contributions volontaires en nature***	- €
(précisez)		(précisez)	
(précisez)		(précisez)	
TOTAL	**220 320 €**	**TOTAL**	**220 320 €**

Attention, le budget présenté doit être équilibré.

Fait le 13 DEC. 2021 à Auch Signature

Par délégation
Le Directeur Général des Services
Robert ROUQUETTE

Ce modèle est indicatif. Un autre modèle utilisant le plan comptable général peut être proposé par le bénéficiaire

24L02

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES
Direction Territoires et Développement Durable
Service Logement, Habitat et Urbanisme

Rapport examiné par la 2ème commission :
Transition écologique, solidarités pour les territoires et croissance verte

OBJET :
Convention de fonctionnement avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) du Gers au titre de l'année 2022.

Comptabilité des affectations :

Chapitre 65 article 6574 fonction 71
Enveloppe n°3491
subv fonctionnement CAUE (Budget Principal)
Crédit de paiement (fonctionnement)

Inscrit	82 000,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	82 000,00 €
Proposé	82 000,00 €

Chapitre 014 article 73928 fonction 738
Enveloppe n°18562
Reversement Taxe Aménagement (Budget ENS)
Crédit de paiement (fonctionnement)

Inscrit	400 000,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	400 000,00 €
Proposé	350 000,00 €

Pièces jointes ou annexes :	*projet convention CAUE 2022*

Mes chers collègues,

Je soumets à votre examen le projet de convention avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) du Gers au titre de l'année 2022.

I - L'OBJET DE LA CONVENTION ENTRE LE CAUE ET LE DÉPARTEMENT DU GERS

Institué par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, le CAUE est un organisme mis en place à l'initiative du Département. Il exerce de fait des missions variées de service public de proximité en vue de promouvoir et améliorer la qualité architecturale, urbaine, paysagère ou environnementale. La loi lui assigne la conduite de plusieurs missions exercées à titre gratuit :

- informer le public dans les domaines afférents à l'architecture, l'urbanisme, l'environnement ou aux paysages ;
- informer et sensibiliser les élus, les techniciens, les professionnels et les maîtres d'ouvrage sur ces mêmes thématiques ;
- informer et conseiller les particuliers sur la qualité architecturale de leurs projets de construction ou de réhabilitation tout comme leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans pour autant se charger de la maîtrise d'ouvrage ;
- intervenir auprès des collectivités publiques pour tout conseil relatif aux projets de planification, d'aménagement, de construction, de paysages ou de cadre de vie.

Le CAUE demeure donc un partenaire privilégié de notre collectivité départementale pour le soutien et la mise en œuvre des politiques définies dans le projet de convention ci-annexé, notamment en matière d'urbanisme, d'aménagement paysager ou de cadre de vie (énergie, habitat, ingénierie des projets, etc.).

Ce partenariat s'est aujourd'hui fortement renforcé dans le cadre des missions dévolues à la Direction Territoires et Développement Durable et à la Direction Mission Ingénierie des Territoires.

Pour exercer ses missions, le CAUE sollicite, pour l'année 2022, une subvention de fonctionnement de 82 000 € dont 7 000 € destinés à l'organisation du concours « Villes et villages fleuris » dont l'animation lui a été confiée depuis le 1er janvier 2019. Elle sera versée par acomptes mensuels.

Outre cette subvention, il demande le renouvellement des mises à disposition suivantes :

✓ **un véhicule de service** dont la valeur annuelle d'usage (entretien et assurance) est estimée à 719,52 € TTC (sur la base des coûts 2021) ;

✓ **les services de reprographie** du Département ;

✓ **le service de pré-archivage** ;

De plus, à titre exceptionnel, dans le cadre du concours « villes et villages fleuris », le CAUE sollicite la mise à sa disposition **d'un véhicule** pour assurer les visites du jury sur la période du concours (soit environ 5 à 6 semaines).

Par ailleurs, le Département reverse au CAUE une partie du produit de la taxe d'aménagement. La part départementale de cette taxe finance d'une part, la politique de protection des espaces naturels sensibles, et d'autre part, les dépenses des activités du CAUE. Conformément à la délibération du 17 mars 2017, l'Assemblée Départementale a fixé la part du taux de la taxe d'aménagement dévolue au CAUE à 0,5%.

Pour 2022, le **reversement de cette taxe** est estimé à **350 000 €.** Compte tenu des modalités d'encaissement de cette taxe par le Département et afin d'assurer une régularité des paiements au profit du CAUE, le reversement s'effectuera par acomptes trimestriels de 87 500 €. Toutefois, une régularisation éventuelle en fonction du produit réellement perçu, sera effectuée sur le dernier versement lors de la journée complémentaire.

II - LES OBJECTIFS DE LA CONVENTION ENTRE LE CAUE ET LE DÉPARTEMENT DU GERS

Cette convention bipartite confie au CAUE, une mission d'accompagnement des collectivités territoriales dans la mise en place de leurs politiques en matière de planification, de maîtrise de l'énergie ou d'aménagement et de développement durable du cadre de vie (habitat, espaces publics, espaces naturels, etc.).

Le CAUE intervient principalement par la mise à disposition de ses compétences professionnelles et capacités d'expertise en accompagnement des réflexions, études ou actions menées par le Département.

Son intervention porte donc sur plusieurs domaines d'action :

A / Au cœur de la cité des transitions énergétique et écologique (CiT2E)

La CiT2E a vocation à être une instance innovante, chargée de réunir et dynamiser les différents acteurs territoriaux engagés sur des enjeux de maitrise de l'énergie, d'écoconstruction, d'énergie renouvelable, de qualité environnementale et de soutien aux filières locales ou courtes.

C'est en ce sens que le CAUE s'impliquera activement dans le projet CiT2E que ce soit en terme d'information, de formation, de réflexion ou de partage. A cet effet, le CAUE et le Département pourront organiser des groupes de travail ou évènements autour de la « transition énergétique ».

B / Et comme vecteur d'ingénierie pour le territoire départemental

1 / En synergie avec la direction Mission Ingénierie des Territoires

Le CAUE et la Mission Ingénierie concourent conjointement, de par leurs

expertises respectives, à l'appui aux territoires gersois afin de les accompagner dans leurs démarches de projets et leur mise en place opérationnelle.

Cette collaboration permet de répondre au mieux aux demandes des collectivités que ce soit au niveau de l'assistance administrative et technique que de l'éclairage stratégique.

Les communes pourront également solliciter le CAUE pour toute réflexion autour de la gestion des plantations d'alignement le long des routes départementales tant en terme d'intégration que de gestion à long terme.

2 / Et sur des thématiques portées par les communes et intercommunalités, assorties d'enjeux et actions partagées avec le Département

✓ **L'urbanisme :**

Le CAUE apportera son soutien administratif et technique aux collectivités dans leurs démarches et réflexions stratégiques en matière de planification ou d'instruction du droit du sol. Le CAUE, en appui du Département, pourra former et aider les élus à faire émerger les premiers PLU intercommunaux gersois.

Le CAUE et le Département participeront à la sensibilisation des élus et acteurs ressources à la culture de l'urbanisme, en particulier l'intégration dans les documents de planification, des enjeux et thématiques transversales portés par le Département.

✓ **L'habitat et le logement**

Partenaire de la politique de l'habitat, le CAUE apportera un éclairage technique au comité de pilotage dans le cadre des aides en faveur de la production et la réhabilitation des logements sociaux.

En tant que membre de l'Observatoire de l'Habitat, le CAUE pourra contribuer aux réflexions, études ou animations internes, de par son expertise et sa connaissance fine des territoires.

Dans le cadre du Fonds Solidarité Logement, un travail de partenariat sera entrepris afin de repérer les logements communaux énergivores et réfléchir à un projet de rénovation énergétique en lien avec la mission ingénierie territoriale.

✓ **Le développement touristique**

Le CAUE pourra participer à la mise en place des actions départementales de développement touristique en lien avec le 5ème schéma de destination touristique du Gers.

✓ **Le développement des sports de nature**

Le CAUE pourra être associé à la mise en œuvre de la politique départementale de développement maîtrisé des sports de nature par une collaboration proactive à la conception du centre départemental des sports de nature et aux projets d'aménagement des espaces, sites et itinéraires inscrits dans le Plan départemental afférent.

3 / Sur l'appui aux projets d'investissement du Département

Le Département pourra solliciter le CAUE pour une assistance technique sur les opérations d'aménagement du patrimoine immobilier départemental ou tout projet réalisé sous maitrise d'ouvrage départementale.

En conséquence, je vous propose :

- de procéder au reversement en faveur du CAUE d'une partie de la taxe d'aménagement pour un montant prévisionnel de 350 000 € au titre de l'année 2022, par versements trimestriels de 87 500 €, avec, le cas échéant, un réajustement sur le dernier acompte en fonction du produit définitif 2022 réellement perçu ;

- d'attribuer au CAUE une subvention de fonctionnement de 82 000 € dont 7 000 € dédiés spécifiquement à l'organisation du concours « Villes et villages fleuris » ;

- de poursuivre les différentes mises à disposition telles qu'un véhicule de service spécifique, les moyens de reprographie et de pré-archivage du Département ainsi que dans le cadre du concours « villes et villages fleuris », un véhicule pour assurer les visites du jury ;

- de m'autoriser à signer la convention bipartite dont le projet figure ci-joint et qui précise les modalités du partenariat engagé pour l'année 2022 entre le Département et le CAUE ainsi que tout avenant éventuel sans incidence financière à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

CONVENTION 2022

Entre

Le Département du Gers, représenté par Monsieur Philippe DUPOUY, Président du Conseil Départemental, ci-après dénommé "la collectivité",
d'une part,

Et

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Gers, association d'intérêt général, dont les statuts ont été publiés au Journal Officiel du 5 décembre 1978, le siège étant situé à AUCH (32000), 93 route de PESSAN, représenté par sa Présidente en exercice, Madame Hélène Rozis-Lebreton, ci-après dénommé « le CAUE »
d'autre part,

Vu la loi 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture et notamment ses articles 6 à 8, ainsi que les textes pris pour son application,

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration,

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1559 B,

Vu la délibération de l'Assemblée Départementale du 7 décembre 1982,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 17 mars 2017 relative au taux de répartition de la taxe d'aménagement entre la politique de protection des Espaces Naturels Sensibles et les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement,

Vu la délibération du Conseil Départemental du Gers en date du 24 juin 2022

PRÉAMBULE

En vertu de l'article 7 de la loi 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, le CAUE exerce les activités suivantes :

« *Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et des paysages.*

Il contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.

Il fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre.
Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. Le CAUE peut déléguer ses missions aux services d'assistance architecturale fonctionnant exclusivement dans le cadre des parcs naturels régionaux.

Les interventions du C.A.U.E. sont gratuites. »

Le CAUE, aux termes des textes régissant son activité, est à la disposition des collectivités et administrations publiques gersoises. À ce titre, il joue un rôle de préconisations, de propositions et d'expertises indépendantes.

L'accomplissement de certaines missions ou interventions départementales requiert des compétences particulières en matière de conseils, d'études ou de formations dans des domaines variés tels que l'aménagement durable du territoire, les politiques territoriales, l'habitat, l'urbanisme, l'environnement, l'énergie, le cadre de vie ou le tourisme.

Le CAUE est donc un partenaire privilégié du Département pour la mise en œuvre et le soutien de ces politiques. Il conseille et apporte des réponses à des problématiques locales.

Par ailleurs, trois conventions distinctes régissent cette coopération :

- ✓ la présente convention annuelle de partenariat technique et financier ;
- ✓ la convention d'occupation temporaire du domaine public concernant la mise à disposition des locaux de la Chartreuse.
- ✓ une nouvelle convention d'objectifs relative aux missions du Guichet Rénov'Occitanie du Gers que lui a confié le Département.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les relations financières et techniques entre le Département et le CAUE, au titre de l'année 2022, dans le cadre de l'aide accordée pour l'exercice de ses activités telles que décrites dans le préambule.

ARTICLE 2 : ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES

En vue de favoriser une meilleure qualité du cadre de vie, le CAUE accompagne le Département dans la mise en œuvre de ses politiques qualitatives en matière d'aménagement du territoire, d'habitat, d'urbanisme, d'environnement, d'énergie, de cadre de vie ou de tourisme.

Pour cela, il mènera des actions :

- **en matière d'information et de sensibilisation en amont des publics** : organisation de manifestation, élaboration des documents pédagogiques (fiche réalisation, guide pratique, projet de publication à l'attention de différents publics, etc.),
- **de conseil et d'accompagnement méthodologique et technique auprès des acteurs** dans la mise en œuvre de leurs opérations,
- **de veille et d'appui des politiques publiques** dans différents domaines (urbanisme, plan climat énergie territorial, habitat, tourisme...).

Le CAUE interviendra plus particulièrement dans les domaines suivants :

1/ AU CŒUR DE LA CIT2E (CITE DES TRANSITIONS ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE)

Le CAUE participera à la sensibilisation des acteurs locaux aux problématiques de **performance énergétique et de qualité environnementale des constructions publiques** et aux réflexions autour du développement et du soutien aux filières locales et courtes dans le bâtiment.

Il collaborera au développement du projet Cité des Transitions écologique et énergétique notamment en ce qui concerne l'accompagnement des collectivités sur l'éco-construction ou la maîtrise de l'énergie.

Il s'impliquera dans le projet CiT2E avec notamment :

✓ le partage systématique des informations et programmations avec les partenaires,
✓ la contribution active au projet (au travers notamment des comités, réunions et ateliers de travail),
✓ la participation à la réflexion autour de « Réinventer l'espace public »,

✓ l'alimentation des actualités (site internet, écran d'accueil),
✓ la valorisation de la donnée scientifique (au travers notamment d'une base de données sur le site internet, rédaction d'actes…).

Dans le cadre du projet CiT2E et de la stratégie « énergie » du Département, des groupes de travail seront mis en place sur la thématique « transition énergétique » et co-animés par le Département et le CAUE.

Les sous-thématiques possibles sont nombreuses : rénovation du bâti ancien, RE 2020, bilans carbone, MDE, confort d'été, EnR, urbanisme et transition énergétique…

Ces groupes de travail auront notamment pour objectifs de confronter les compétences, pratiques et techniques de chacun, de lever les freins potentiels, de prendre en compte les spécificités locales, d'accompagner le développement de projets de qualité avec une cohérence territoriale.

Ils pourront également permettre de co-rédiger des documents d'aide à la décision à destination des collectivités en lien avec l'ingénierie territoriale.

Ces groupes d'échanges autour de la maitrise de la demande en énergie, de la réduction des émissions de gaz à effets de serre et du développement des énergies renouvelables dans les collectivités locales s'intéresseront à la fois aux aspects économiques, juridiques et techniques. Suivant les thématiques, différents acteurs et partenaires seront sollicités.

Pour initier ce fonctionnement, un premier évènement fédérateur sur la thématique « transition énergétique » pourra être organisé en partenariat avec le CAUE, à la CiT2E. A l'issue de cette journée dédiée, une proposition de création de groupes de travail thématiques pourra être faite aux participants.

2/ ET COMME VECTEUR D'INGENIERIE POUR LE TERRITOIRE DEPARTEMENTAL

2–1 : EN SYNERGIE AVEC LE SERVICE ASSISTANCE TECHNIQUE, JURIDIQUE ET PARTENARIALE :

2–1–1 : DANS LE CADRE DE L'INGENIERIE TERRITORIALE

Le Département et le CAUE ont engagé depuis 2017 un partenariat en matière d'ingénierie aux collectivités gersoises, dans l'objectif d'apporter un conseil plus complet à ces dernières en combinant les différents domaines d'expertise des deux entités.

Ce partenariat se traduit par :

✓ **un porter à connaissance des demandes d'accompagnement des collectivités** lors de réunions régulières, accompagné d'une détermination du ou

des acteurs à mobiliser en fonction du sujet et des modalités de coopération, puis de travail et réunion sur place en commun.

✓ **un traitement en commun de demandes d'ingénierie**. Depuis 2017, 176 projets ont ainsi bénéficié d'un accompagnement conjoint entre le CAUE, le Service Assistance Technique, Juridique et Partenariale (aspects juridique, financier et administratif) et la Cellule d'Assistance Technique Aménagement et Voirie (aménagement voirie).

L'arrivée d'un conseiller en montage de projets au 1er mars 2020 au sein du Service Assistance Technique, Juridique et Partenariale a permis d'approfondir la complémentarité avec le CAUE sur les conseils donnés, notamment en matière d'éclairage stratégique aux élus et de commande publique.

✓ **des documents à destination des collectivités** (trames marchés publics, fiches reflex montage de projet…) réalisés en commun. Ils sont régulièrement mis à jour en fonction de l'évolution de la règlementation et des besoins des maitres d'ouvrage.

✓ **des documents de communication communs** concernant l'ingénierie auprès des collectivités.

Pour l'année 2022, il est décidé les axes de partenariat suivants :

☞ Le bilan étant très positif, autant du point de vue de la méthode que de l'enrichissement des conseils donnés grâce à une vision plus transversale, ce partenariat sera reconduit pour l'année 2022 sur l'ensemble des aspects précités.

☞ Il a été identifié la nécessité **d'aider les collectivités à se projeter sur les différentes étapes et temporalités souvent contraintes de la réalisation de leur projet.** Un travail de complémentarité des conseils sur ce volet spécifique sera mené.

☞ Si la situation sanitaire le permet, il est prévu la réalisation commune d'un **atelier d'information aux élus** à l'automne, **sur la thématique du montage de projet (« Passer de l'intention à la réalisation »)**. Cette formation avait été annulée en 2020 du fait de la crise sanitaire.

☞ Il est prévu en septembre 2022, la réalisation commune d'un atelier de sensibilisation auprès des collectivités relatif au montage d'un projet et aux enjeux spécifiques de la commande publique, sur la thématique « réhabiliter un bâtiment ou équipement public ». Cette formation, prévue initialement en 2020, a été repoussée du fait de la crise sanitaire.

☞ Une attention particulière sera portée aux échanges d'informations notamment relatives aux financements publics mobilisables, aux contrats régionaux et de l'Etat, sur des projets spécifiques.

Un bilan annuel sera réalisé par la Mission Ingénierie des Territoires.

2-1-2 : DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION AUTOUR DU PLAN DE GESTION DES ARBRES EN AGGLOMERATION

Le CAUE interviendra en matière d'accompagnement des communes dans la mise en place d'une réflexion sur les plantations d'alignement le long des routes départementales. Des études et réflexions pourront être conduites, à la demande des communes, pour définir la place des plantations d'alignement au sein de l'agglomération, leur intégration dans le développement urbain et leurs modalités de gestion sur le long terme.

Cette réflexion d'ordre global pourra être conduite en collaboration avec des partenaires habituels des communes notamment les services gestionnaires de la voirie du Département et l'association Arbres et Paysages 32.

2–2 : SUR LES THEMATIQUES PORTEES PAR LES COMMUNES ET LES EPCI AUX ENJEUX ET ACTIONS PARTAGÉS AVEC LE DEPARTEMENT

2-2-1 : DANS LE CADRE DE L'URBANISME

Le CAUE aide les collectivités (communes, EPCI, syndicats mixtes, PETR) dans leurs démarches et réflexions stratégiques en matière de planification urbaine (SCOT, PLUi, PLU ou carte communale, PCET, etc.), d'instruction du droit des sols, d'aménagement et de développement durable. Il assure à la fois un rôle d'accompagnement technique et administratif sur la procédure d'élaboration du document (déroulement administratif de la procédure, rédaction du cahier des charges, etc.) et un rôle de formation/sensibilisation des élus et/ou techniciens.

Un travail de collaboration pourra être entrepris avec la collectivité départementale pour sensibiliser les élus et les personnes ressources sur des missions portées par le Département ou sur les enjeux environnementaux :

Ce travail en commun pourra porter sur :

- ✓ **la recherche d'une synergie pour associer plus en amont, le Département, aux projets de planification** sur ses domaines de compétences propres ;
- ✓ **une articulation optimale de ses actions avec les politiques départementales** (en terme d'urbanisme, de biodiversité, d'habitat, de trame verte et bleue, développement des sports de nature ...). Tous deux s'engagent à apporter leurs compétences complémentaires auprès des collectivités.
- ✓ **des actions communes de sensibilisation** sur les thématiques transversales des documents d'urbanisme (Habitat, Espaces Naturels Sensibles, développement durable, énergie renouvelable, assainissement, etc.) ;
- ✓ **la mise en place et l'animation d'un comité technique,** entre le CAUE et les référents internes à la collectivité sur la sensibilisation à l'urbanisme en vue d'une appropriation de cette problématique et de la formalisation de doctrines et procédures communes partagées.

2-2-2 : DANS LE CADRE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT

En tant que personne ressource, le CAUE a été consulté pour l'élaboration du nouveau projet de Politique Départementale de l'habitat 2022-2028 afin de définir des critères de qualité environnementale en faveur des projets d'habitat durable. Il participera à sa mise en œuvre par sa présence au comité de pilotage pour éclairer les élus dans leurs décisions concernant les aides en faveur de la production et la réhabilitation des logements sociaux. Il assurera en amont un accompagnement technique du service Logement, Habitat et Urbanisme pour l'identification des opérations exemplaires en matière d'habitat social durable.

En tant que membre de l'Observatoire Départemental de l'habitat, structure copilotée par l'Etat et le Département, le CAUE participera aux ateliers techniques et comités de suivi. Cette instance de connaissance et de suivi des problématiques de l'habitat doit permettre de développer une culture partagée et une aide à la prise de décision des différents acteurs locaux. Le CAUE pourra apporter son expertise, sa technicité, sa vision pluridisciplinaire et sa connaissance des enjeux locaux pour répondre aux problématiques en matière d'habitat traitées dans le cadre des publications, des études spécifiques ou des ateliers thématiques.

Le service Logement, Habitat et Urbanisme souhaite encourager la rénovation énergétique de logements communaux. En effet, des dossiers FSL (fonds de solidarité logement) émanent de locataires confrontés à la problématique de logements communaux énergivores. Il s'agira donc de les identifier et d'accompagner au mieux les communes concernées dans la réalisation de travaux d'isolation énergétique, en lien avec la mission ingénierie des territoires. A ce titre, le CAUE pourra être associé.

2-2-3 : DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Le CAUE contribuera, en tant que de besoin et à la demande des services départementaux, à la mise en place de la stratégie de développement touristique du Département.

☞ **SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DESTINATION TOURISTIQUE DU GERS**

Le CAUE apportera son appui, en tant que de besoin et à la demande des services départementaux, à l'élaboration et mise en œuvre du 5ème schéma en collaboration avec le Comité Départemental du Tourisme.

☞ **EQUIPEMENTS TOURISTIQUES STRUCTURANTS**

Le CAUE apportera ses conseils et son accompagnement méthodologique et technique aux projets de création ou de réhabilitation d'équipements touristiques structurants notamment ceux dont le Département a la maîtrise d'ouvrage.

☞ **VALORISATION DES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES DEPARTEMENTAUX**

Le CAUE pourra contribuer aux projets de valorisation touristique des itinérances douces en participant notamment à la conception graphique des panneaux images, d'orientation, de paysage et patrimoniaux et à la mise en place de fiches techniques pour l'aménagement d'équipements spécifiques vélos et équestres.

☞ **CONCOURS « VILLES ET VILLAGES FLEURIS »**

Le CAUE est depuis 2019, la structure en charge de l'animation du label et concours « villes et villages fleuris » (VVF) pour le Département du Gers. Celui-ci récompense les communes qui œuvrent pour la qualité du cadre de vie et qui proposent des démarches exemplaires et innovantes notamment en matière de biodiversité et de valorisation du patrimoine et des paysages.

Le CAUE met en œuvre l'animation de ce label VVF au niveau départemental : organisation administrative, visites des communes inscrites au concours, conseil aux collectivités proposées à la 1ère fleur, délibération et remise des prix.

2-2-4 : DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DES SPORTS DE NATURE

Le CAUE pourra contribuer à politique départementale de développement maitrisé des sports de nature en participant notamment :

- à la conception du centre départemental des sports de nature en collaboration avec Monsieur Olivier Bessy, universitaire de Pau ;
- à l'élaboration de projets d'aménagements pour les Espaces, Sites et Itinéraires inscrits au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires.

2-3 : DANS LE CADRE DES PROJETS D'INVESTISSEMENT DU DÉPARTEMENT : LE PATRIMOINE IMMOBILIER DÉPARTEMENTAL

Le CAUE pourra apporter une assistance technique ou des conseils ponctuels dans la perspective d'opérations d'aménagement du patrimoine immobilier départemental ou tout projet réalisé sous maîtrise d'ouvrage départementale, notamment :

✓ **la réflexion sur une étude relative au réaménagement de l'espace d'accueil des salles de cinéma** dont les cinémas de Vic-Fezensac, Condom, Mirande, Fleurance et l'Isle-Jourdain

✓ **tout autre projet relevant du patrimoine du Département.**

ARTICLE 3 : CONTRIBUTIONS DU DEPARTEMENT AU FINANCEMENT DU C.A.U.E.

Le Département s'engage à mettre à disposition du CAUE :

✓ **un véhicule de service**, immatriculé CJ–636-BK, pour l'exercice de ses missions. Le montant annuel de cette mise à disposition est estimé à 719,52 € TTC

(sur la base des coûts de l'exercice 2021) correspondant aux coûts de maintenance (pièces, sous-traitance et main d'œuvre) et d'assurance ;

✓ **les services de reprographie** du Département du Gers. Le coût estimatif annuel de cette prestation en nature n'est pas valorisé, le CAUE fournissant le papier.

✓ **le service de pré-archivage** du Département.

✓**les services du pôle équipements de la DOSIN** pour les équipements fournis dans le cadre du fonctionnement du Guichet Rénov'Occitanie du Gers (détails et modalités précisées dans la convention spécifique du GROG)

A titre exceptionnel, dans le cadre du concours « villes et villages fleuris »,

✓ **le prêt d'un véhicule** pour assurer les visites du jury sur la période du concours soit 5 à 6 semaines ;

Outre ces mises à disposition, le Département garantit au CAUE :

✓ **<u>le reversement d'une partie de la taxe d'aménagement :</u>**

La loi de finances 2017 avait imposé de fixer les taux de répartition de la part départementale de la taxe d'aménagement entre la politique de protection des espaces naturels sensibles et les CAUE.

Conformément à sa délibération du 17 mars 2017 relative à la taxe d'aménagement, le Conseil départemental a fixé la part revenant au CAUE à 0,5%.

Pour 2022, le Département estime à **350 000 €** le montant prévisionnel à reverser au CAUE sous réserve de l'encaissement définitif des produits.

Afin d'assurer une régularité des paiements au profit du CAUE, ce reversement sera effectué par acomptes trimestriels de 87 500 €.

Toutefois, une régularisation en fonction du produit définitif de la taxe d'aménagement 2022 réellement perçu sera effectuée en janvier 2023 selon la règle de reversement citée ci-dessus.

✓ **<u>une subvention de fonctionnement</u> :**

Pour l'année 2022, la subvention de fonctionnement versée par le Département au CAUE pour l'exercice des activités mentionnées au préambule et à l'article 2, est fixée à **82 000 €** dont **7 000 € pour organiser le concours « Villes et villages fleuris »** (remise des prix, frais de repas, logistique, etc.). Son versement sera effectué en 11 mensualités de 6 830 € et un dernier acompte en décembre de 6 870 €.

L'aide pourra être annulée et donnera alors lieu à reversement au profit du Département, si elle était utilisée à d'autres fins que celles définies aux présentes.

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

Un comité technique se réunira une fois par an pour l'exécution et le suivi de cette convention. Lors de ce comité technique, il sera notamment procédé à l'évaluation partielle des activités spécifiques ci-dessus énumérées, chacun des partenaires s'engageant à porter à connaissance toute information susceptible de modifier le programme annuel. Un tableau de suivi financier sera également présenté.

ARTICLE 5 : DURÉE

La présente convention est conclue au titre de l'année 2022.

ARTICLE 6 : MODIFICATIONS

Toute modification à la présente convention interviendra par avenant, qui sera négocié en accord entre les parties.

ARTICLE 7 : RÉSILIATION

La présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, en cas de non-respect des obligations résultant des présentes, sous réserve d'un préavis de trois mois, signifié par lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure de régularisation.

ARTICLE 8 : LITIGES

En cas de litige dans l'exécution des présentes, la juridiction compétente est le Tribunal Administratif de Pau.

Fait à AUCH, en deux exemplaires, le

Le Président du Conseil Départemental du Gers	**La Présidente du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement**
Philippe DUPOUY	**Hélène ROZIS-LEBRETON**

24L03

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES
Direction Territoires et Développement Durable

Rapport examiné par la 2ème commission :
Transition écologique, solidarités pour les territoires et croissance verte

OBJET :
Avis sur le Schéma de Cohérence Territoriale SCOT de Gascogne

Pièces jointes ou annexes :	*rapport de présentation SCOT de Gascogne*

Mes chers collègues,

Par délibération du 12 avril 2022 le comité syndical du syndicat mixte du SCOT de Gascogne a arrêté son projet de Schéma de Cohérence Territoriale. Il convient aujourd'hui, en tant que Personne Publique Associée, que nous émettions un avis sur ce projet.

I/ LE CONTEXTE TERRITORIAL :

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est un document d'urbanisme qui détermine à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'environnement et de développement économique.

Régi par le code de l'urbanisme, il porte une large vision stratégique et politique du futur développement du territoire. Il est également un outil de planification et d'aménagement : il est opposable aux documents d'urbanisme locaux (PLU, PLUi, carte communale, PLH, etc.)

Le SCOT de Gascogne se structure autour du périmètre de la **Communauté d'Agglomération et de 12 communautés de communes** dont une à cheval sur le département de la Haute-Garonne. Il regroupe **397 communes**. Il rassemble les 3 territoires des PETR (pôles d'équilibre territorial et rural) Armagnac, Portes de Gascogne et Auch.

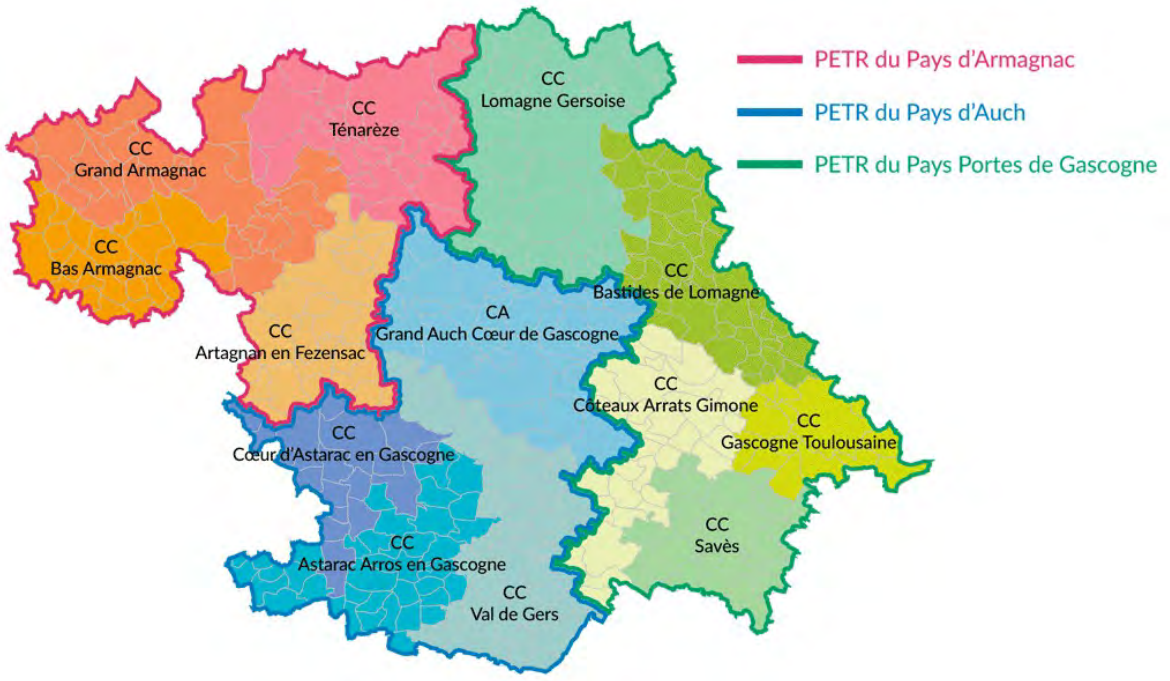

Le territoire couvert est de **5 600 km²**, représentant une population totale d'environ **180 000 habitants**. Le territoire compte **65 000 emplois**. 80% des actifs travaillent et résident sur le territoire.

Le SCOT est constitué de 3 documents :

- **un rapport de présentation** qui contient notamment un diagnostic duquel sont tirés les enjeux et une évaluation environnementale ;

- **un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** qui constitue le cœur du SCOT. C'est le projet politique qui exprime la vision d'avenir des élus pour leur territoire ;

- **un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)** qui est opposable aux PLUi et PLU, PLH, PDU et cartes communales ainsi qu'aux principales opérations d'aménagement (ZAD, ZAC, lotissement, etc.). C'est l'outil qui permet de déterminer comment les territoires vont parvenir à atteindre la vision d'avenir inscrite dans le PADD. Il permet de traduire concrètement la stratégie du SCOT à travers notamment les projets d'urbanisme.

Ces documents sont consultables sur le site du SCOT via le lien suivant : https://scotdegascogne.com/actualite-du-scot

Vous trouverez en annexe le résumé non technique du rapport de présentation.

II / LE SCOT DE GASCOGNE, UN PROJET DE TERRITOIRE :

A/ Des constats qui posent des enjeux ambitieux :

Le diagnostic du SCOT a été posé entre 2017 et 2018. Il a permis une connaissance partagée des territoires autour de trois items : une Gascogne « patrimoniale » ; une Gascogne « habitée » et une Gascogne « active ».

Il a permis de connaitre, comprendre et analyser les territoires ; d'en faire ressortir les atouts et les fragilités.

Les élus du SCOT se sont donc projetés **à l'horizon des 20 ans** afin de définir une ambition volontariste qui traduise un souhait de devenir un territoire innovant qui ne soit :

- ni une réserve d'indiens qui fonctionne en autarcie ;
- ni un territoire sanctuarisé (« sous cloche ») qui constituerait le poumon vert d'Occitanie ;
- ni un « territoire dortoir » à l'instar de la périphérie de la banlieue de l'agglomération toulousaine ;

A ce titre, ils ambitionnent que :

- le territoire renoue avec la croissance démographique positive sur l'ensemble des secteurs et s'organise pour accueillir **34 000 habitants supplémentaires** ;

- le territoire crée les conditions et mettent en œuvre les moyens pour maintenir l'équilibre habitants/emploi observé actuellement afin de répondre aux besoins de **10 000 emplois** consécutifs à l'accueil d'habitants ;

- le territoire s'inscrive dans un changement de modèle pour préserver ses ressources, notamment **en réduisant de 60 % sa consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers à l'horizon 2040 par rapport à ce qui a été observé entre 2010 et 2020** et en s'adaptant au défi des transitions climatique, énergétique environnementale et sociétale.

B/ Les axes stratégiques du PADD

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) s'organise en **3 axes stratégiques** :

1/ « **Un territoire ressources** » : qui préserve et valorise les ressources locales pour répondre au défi de la préservation du cadre de vie et la pérennisation des activités.

6 objectifs stratégiques ont été identifiés à ce stade :
- préserver les paysages supports de l'identité rurale du territoire ;
- valoriser l'agriculture présente sur le territoire ;
- économiser et optimiser le foncier ;
- sécuriser, préserver, économiser et optimiser la ressource en eau ;
- préserver et valoriser la trame verte et bleue du territoire ;
- lutter contre le changement climatique et maîtriser les risques et les nuisances.

2/ « Un territoire acteur de son développement » : vis-à-vis des dynamiques externes et internes pour répondre aux défis de l'attractivité et des coopérations territoriales.

4 objectifs stratégiques:
- développer des coopérations territoriales avec les polarités extérieures pour tirer parti de leur proximité et de leur dynamisme ;
- promouvoir et susciter un développement économique créateur de richesses et d'emplois ;
- développer et améliorer l'accessibilité externe du territoire ;
- développer une offre commerciale articulée à l'armature du territoire.

3/ « Un territoire des proximités » : afin de promouvoir une organisation multipolaire, garante de proximité, de solidarité territoriale et de qualité de vie.

4 objectifs stratégiques :

- promouvoir un développement plus équilibré et plus maillé du territoire où chaque commune à un rôle à jouer ;
- développer une politique ambitieuse en matière d'habitat pour répondre aux besoins en logements ;
- maintenir, créer et développer les équipements et services pour répondre aux besoins des habitants actuels et en attirer de nouveaux ;
- développer et améliorer les mobilités internes au territoire.

C/ Un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) qui fixe un principe de territorialisation :

Pour garantir un développement plus équilibré et plus maillé du territoire, chaque commune a un rôle à jouer. Le SCOT a ainsi défini une organisation autour de cinq **niveaux de polarité** en fonction du rôle, de l'influence et du rayonnement de chaque commune :

- **Pavie et Auch, (pôle central)** : qui constituent une polarité majeure dont le tissu urbain est contigu. Elles concentrent des structures administratives et culturelles mais aussi des équipements et commerces d'échelle départementale.

- **14 communes (pôles structurants des bassins de vie)** : qui disposent à minima d'un collège et d'une zone d'activité économique mais aussi d'un ou plusieurs équipements à fort rayonnement tel qu'un lycée, une gare ou un hôpital. Elles structurent le territoire à l'échelle des bassins de vie.

- **14 communes (pôles relais)** : qui rassemblent des équipements importants mais moins nombreux que pour les pôles structurants.

- **29 communes (pôles de proximité)** : qui disposent d'une diversité de commerces de proximité d'usage courant. De plus de 250 habitants, elles structurent les bassins de vie de proximité et jouent un rôle important pour les usages du quotidien.

- **338 communes (communes rurales et périurbaines)** : plus ou moins peuplées et dotées de commerces ou équipements, qui jouent un rôle relatif à l'échelle du territoire au regard de leur population.

Cette armature permet d'orienter et d'adapter les choix d'aménagement et de développement en fonction des spécificités et des dynamiques de chaque territoire.

Dans cette armature, des objectifs différenciés ont été définis en termes :

- d'accueil de population ;
- d'activités et de commerces ;
- d'implantation d'équipements et de services ;
- de maîtrise du développement urbain, d'utilisation économe des espaces naturels et de préservation des espaces agricoles et forestiers ;
- de déplacements.

III – <u>AVIS DE LA COLLECTIVITÉ :</u>

Le projet arrête des objectifs qui croisent de nombreuses priorités affichées par notre collectivité.

- <u>Sur la sécurisation, la préservation, et l'optimisation de la ressource en eau</u> :

• dans le cadre notamment de l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Neste et rivières de Gascogne, dans l'objectif de créer une politique commune de l'eau intégrant les aspects quantitatifs et qualitatifs, mêlant l'ensemble des usages (agricole, industriel, assainissement, eau potable, tourisme…) ;

• dans le cadre de notre assistance technique et de notre ingénierie auprès des collectivités concernées par nos cellules SATESE et CATER sur l'assainissement et les milieux aquatiques ;

• dans le cadre des investissements réalisés depuis de nombreuses années pour sécuriser notre ressource en eau, le soutien d'étiage et l'irrigation (Travaux programmés sur les barrages du Lizet et de Bousquetara).

- <u>Sur la préservation des paysages et la préservation de la trame verte et bleue</u> :

• dans le cadre notamment de la mise en œuvre du nouveau schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et du projet d'installation d'un observatoire de la biodiversité, afin d'accompagner les territoires dans la mise en place d'Atlas de la Biodiversité et promouvoir une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans les documents d'urbanisme ;

• dans le cadre de la valorisation de la filière bois énergie et de la prise en compte d'une gestion durable des espaces boisés (haies agricoles, ripisylve et forêts).

- <u>Sur la question de la valorisation agricole</u> :

dans le cadre notamment du Projet Alimentaire de Territoire (PAT) « C'est fait dans le Gers » visant à construire une politique locale de l'agriculture et de l'alimentation, visant à renforcer l'articulation entre le « bien produire » et le « bien manger », et visant à faire de l'agriculture locale et de l'alimentation de proximité un levier de développement économique vertueux et durable.

- <u>Sur le développement d'une politique ambitieuse en matière d'habitat pour répondre aux besoins en logements :</u>

dans le cadre très général de la mise en œuvre de la politique « habitat » départementale et du soutien à la production de logements à hauteur de 7 millions d'euros sur la durée de la présente mandature.

- **<u>Sur la lutte contre le changement climatique, la maîtrise des risques et des nuisances :</u>**

• dans le cadre notamment de la mise en œuvre de la stratégie votée le 16 avril 2021, afin de faire du Gers un territoire à énergie positive en réduisant ses consommations énergétiques de 36 % tous secteurs confondus et en multipliant par 5 ses productions d'énergie renouvelables ;

• dans la cadre des nombreuses actions déployées en matière de rénovation énergétiques : politique départementale de l'Habitat – déploiement du guichet Rénov'occitanie du Gers (GROG) – Mission « Chaleur renouvelable » - Aides à la rénovation du parc de logements communaux à vocation sociale…

• dans le cadre du partenariat avec le Syndicat Départemental d'Electrification (SDEG) pour la création d'une structure gersoise de développement des énergies renouvelables.

Ces priorités partagées ne peuvent constituer à elles seules un quitus indirect sur la totalité des effets de la loi « climat et résilience ». En effet, à date, les deux décrets d'application sur l'artificialisation des sols constituent une inquiétude fondamentale des communes gersoises rurales pleinement partagée par le Conseil Départemental.

En conséquence, je vous propose :

- de donner un avis favorable au projet de Schéma de Cohérence Territoriale SCOT de Gascogne ;

- de rester en pleine vigilance sur la question de la territorialisation de la réduction de consommation du foncier, afin de ne pas conduire à une entrave totale des projets des communes et des EPCI par un gel total du foncier.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

Syndicat mixte
SCoT
de Gascogne

Rapport de présentation

Tome 1

Résumé non technique

Projet de SCoT annexé à la délibération 2022_C11 du 12 avril 2022

AUAT

SOMMAIRE

PREAMBULE 6

Qu'est-ce qu'un SCoT ? 6

Le SCoT et les évolutions législatives 6

Le SCoT, un document de planification stratégique et un outil de mise en cohérence des politiques publiques 7

La composition du dossier de SCoT 7

Quel territoire pour le SCoT de Gascogne ? 8

OBJECTIFS DU SCOT ET MODALITES D'ELABORATION 9

L'ambition et les objectifs de la démarche de SCoT 9

L'organisation du dialogue territorial 9

Les étapes de l'élaboration du SCoT 10

LE DIAGNOSTIC ET LES ENJEUX 11

Gascogne patrimoniale 12

Des atouts paysagers, culturels, évènementiels et de loisirs, supports d'un cadre de vie attrayant mais des pressions identifiées 12

Une agriculture qui a façonné les paysages gersois, dotée d'atouts mais qui reste fragile 13

Des ressources territoriales riches mais subissant les pressions urbaines et climatiques 14

Gascogne habitée 15

Des dynamiques démographiques et résidentielles différenciées et une offre de logements peu adaptée à la diversité des populations 15

Une organisation territoriale caractéristique d'un territoire rural mais des secteurs ruraux vulnérables 17

Un territoire multipolarisé et des spécificités territoriales différenciées 18

Gascogne active 19

Une économie reposant sur les spécificités locales mais des dynamiques économiques territorialement différenciées 19

Un territoire « charnière » mais à l'écart des principales infrastructures de transport 20

LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES 22

Défis et ambitions du projet de territoire 22

La « ruralité », une valeur fédératrice 22

Une ambition de développement partagée et volontariste 22

Vers une meilleure répartition du développement qui tienne compte des spécificités territoriales. 23

Axes stratégiques et objectifs du PADD 24

Axe 1 - Un territoire « ressources » 24

Axe 2 - Un territoire acteur de son développement 25
Axe 3 - Un territoire des proximités 26

LE DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS 28

Ambitions du DOO et organisation 28
Impulser un changement de modèle d'aménagement 29
Inverser le regard dans la manière d'aménager le territoire 29
Favoriser les proximités 29
Promouvoir un développement plus dense afin de limiter la consommation d'espace et l'étalement urbain 30
Conditionner le développement à la disponibilité des ressources et des équipements 30

JUSTIFICATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS 31

L'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix dernières années 31
La source de la donnée 31
L'ambition foncière affichée dans le PADD 31
Une territorialisation de l'ambition foncière 31

L'ANALYSE DES INCIDENCES POTENTIELLES DU PROJET DE SCOT ET MESURES ENVISAGEES 34

Incidences et mesures envisagées par thématiques environnementales 34
Paysage, patrimoine bâti et identité du territoire 34
Occupation du sol et consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers 34
Préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité 35
Gestion des espaces agricoles 35
Gestion de la ressource en eau 35
Gestion des ressources minérales 35
Changement climatique, air, énergie 35
Production et valorisation des déchets 35
Gestion des risques et des nuisances 35
Incidences et mesures relatives aux sites Natura 2000 36

LE DISPOSITIF DE SUIVI 37

Les indicateurs d'observation du territoire 38
Les indicateurs d'appréciation de la mise en œuvre 40

PREAMBULE

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Le SCoT et les évolutions législatives

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), instauré par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000, a pour objectif de coordonner et articuler, dans l'espace et dans le temps, les différentes politiques publiques liées à l'aménagement du territoire. Sa procédure d'élaboration et son contenu sont encadrés par le Code de l'Urbanisme.

La loi de programmation du 3 août 2009, relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, a permis de placer l'environnement au cœur des politiques d'aménagement.

Avec les lois Engagement National pour l'Environnement (ENE), Urbanisme et Habitat (UH) et de Modernisation de l'Economie (LME), le SCoT est devenu la "clé de voûte" des documents de planification en France et l'outil privilégié pour lutter contre l'étalement urbain et le changement climatique tout en préservant la biodiversité.

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) et la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF) ont confirmé cette orientation de fond et ont renforcé le rôle du SCoT en tant que document intégrateur des différentes politiques nationales et régionales. Il est devenu l'unique document intégrant les documents de rang supérieur pour la planification locale.

L'élaboration du SCoT de Gascogne, prescrite le 3 mars 2016, s'inscrit dans le cadre des lois citées ci-avant.

La loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) du 23 novembre 2018 a programmé un nouveau cadre pour les SCoT, afin de les rendre moins formels et faciliter leur mise en œuvre. L'ordonnance du 17 juin 2020 relative à la modernisation des SCoT, dont l'entrée en vigueur est intervenue au 1er avril 2021, a introduit des mesures transitoires permettant aux SCoT en cours d'élaboration ou en révision et n'ayant pas encore arrêté leur projet à cette date, d'appliquer les nouvelles dispositions par anticipation (uniquement si l'entrée en vigueur du SCoT est postérieure à cette date) ou de poursuivre leur élaboration sous l'ancien régime juridique.

Le Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne a choisi de finaliser son SCoT sous l'ancien cadre juridique afin de bénéficier dans les meilleurs délais d'un document de planification cadre pour son territoire.

Le SCoT intégrateur : règles d'opposabilité

Le SCoT, un document de planification stratégique et un outil de mise en cohérence des politiques publiques

Le SCoT constitue un document de planification stratégique à long terme et un projet de territoire. Il a pour objet de fixer « les orientations générales de l'organisation de l'espace », de déterminer « les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers », de définir des objectifs en matière de logements, de transports, de développement économique, de commerce... et de déterminer les « espaces naturels, agricoles, forestiers ou urbains à protéger ».

Il n'a pas vocation à définir la destination et l'usage des sols à la parcelle. Il définit le cadre général à traduire dans les documents de rang inférieur (Plans Locaux d'Urbanisme locaux ou intercommunaux, cartes communales, Programmes Locaux de l'Habitat, Plan de Mobilité, projets d'aménagement de surface plancher supérieur à 5 000 m², autorisations d'exploitations commerciales...).

Le SCoT constitue ainsi un outil aux multiples dimensions :

>**Une dimension stratégique et politique** : il repose sur une vision stratégique et prospective à horizon d'une vingtaine d'années. Il exprime, en ce sens, un projet politique visant à organiser ou repenser le développement d'un territoire, à accompagner les dynamiques qui l'animent et à veiller à la cohérence entre les secteurs qui le composent. Des ambitions sont formulées et des grands choix de développement sont opérés et hiérarchisés au regard de prévisions démographiques et économiques et des besoins identifiés pour l'avenir.

>**Une dimension spatiale et planificatrice** : il propose une stratégie globale d'aménagement durable du territoire. Établie au regard d'un diagnostic fonctionnel, elle se traduit par l'affirmation de grands principes d'aménagement et la formalisation d'un modèle de développement et d'organisation des territoires qui guident les différentes politiques sectorielles (transports, habitat, développement commercial...) et dont les impacts sont évalués sur le plan environnemental.

>**Une dimension règlementaire** : le SCoT constitue un document règlementaire et un cadre de référence qui fixe, entre autres, les objectifs territorialisés en matière de logements, de consommation économe de l'espace, de protection des espaces de biodiversité...Il s'impose dans un rapport de compatibilité aux documents de rang inférieur, conformément au Code de l'Urbanisme.

>**Une dimension collective et partenariale** : le SCoT renvoie à un processus de travail. Son élaboration itérative, concertée et multi-partenariale mobilise l'ensemble des élus et des techniciens des territoires concernés, ainsi que les Personnes Publiques Associées (État, Région, Départements, chambres consulaires, intercommunalités compétentes en matière d'habitat, Autorités Organisatrices de la Mobilité...). Un dialogue est également engagé avec la société civile par le biais de la concertation.

La composition du dossier de SCoT

Le SCoT se compose de trois documents dont le contenu est fixé précisément par le Code de l'Urbanisme :

> **Le rapport de présentation** qui comprend le diagnostic, l'état initial de l'environnement, l'analyse des incidences du plan sur l'environnement et les mesures mises en œuvre, la justification des choix, les modalités d'analyse des résultats de l'application du SCoT, le résumé non technique et le glossaire (permettant de retrouver les définitions et acronymes cités dans l'ensemble des documents). Il constitue à la fois un outil de connaissance du territoire et de ses enjeux, et un outil de prospective et d'évaluation environnementale. La justification des choix permet de comprendre les différentes options examinées et ce qui a conduit aux choix opérés par les élus.

> **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** qui fixe une ambition politique pour le devenir du territoire à travers les grands choix stratégiques et les orientations en matière d'aménagement, d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements... Il ne s'impose pas juridiquement aux documents de rang inférieur, mais fonde le DOO qui en précise les orientations.

> **Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)** qui traduit concrètement les ambitions du PADD en objectifs et orientations opposables en matière de développement économique et commercial, d'habitat, d'équipements, de localisation des espaces ou sites naturels à protéger, de projets de développement...

Quel territoire pour le SCoT de Gascogne ?

(Données 2014)

3 PETR

13 EPCI

397 communes

178 670 habitants

32 habitants par km²

65 440 emplois

99 320 logements

5 600 km² (Gers : 6 257 km²)

Les PETR et les EPCI du SCoT de Gascogne

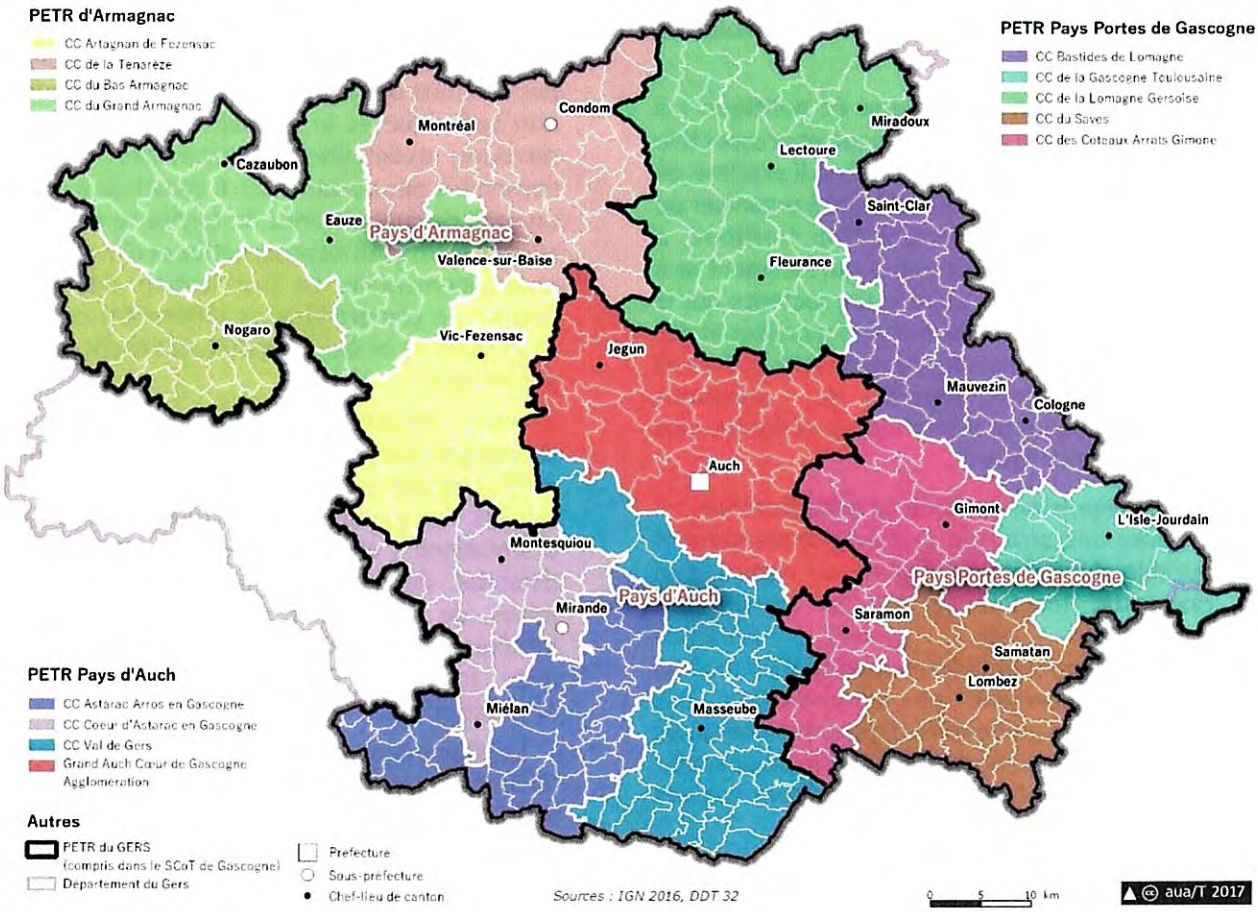

OBJECTIFS DU SCOT ET MODALITES D'ELABORATION

L'ambition et les objectifs de la démarche de SCoT

Les objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration du SCoT de Gascogne s'articulent autour de cinq axes :

- Construire un projet de territoire cohérent et partagé, fruit du dialogue entre les différentes intercommunalités, concourant au dynamisme et à l'attractivité du Gers.
- Assurer le développement harmonieux de chacune des composantes territoriales constitutives du territoire, en confortant chacune des entités territoriales et en prenant en compte leurs enjeux spécifiques : le renforcement du chef-lieu départemental au service de l'attractivité de l'ensemble, la maîtrise des espaces sous l'influence du développement métropolitain ou en pression face au développement de l'accueil, le renouvellement de l'attractivité des territoires « hyper-ruraux ».
- Conforter la solidarité et la cohésion.
- Affirmer l'identité gersoise fondée notamment sur l'équilibre et la complémentarité entre les espaces urbains, ruraux, agricoles, forestiers et naturels ainsi que sur la valeur patrimoniale des paysages et du bâti.
- Promouvoir un développement maîtrisé et durable en satisfaisant les besoins économiques tout en assurant la mixité sociale, la qualité de l'environnement et la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité.

L'organisation du dialogue territorial

L'élaboration du SCoT de Gascogne est le fruit d'un long processus de dialogue et de concertation, tant entre les élus du Syndicat Mixte du SCoT qu'avec les territoires eux-mêmes et les partenaires institutionnels. Ainsi, au fil de la démarche, de nombreux acteurs, politiques et techniques, ont été mobilisés dans le cadre de différentes instances de travail :

- Des instances politiques :
  - Le Comité Syndical, organe délibérant du Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne
  - Le Comité de Pilotage (CoPil), instance de travail privilégié pour l'élaboration du SCoT
  - La Conférence des Elus, réunissant l'ensemble des élus du territoire afin d'élargir les échanges et de nourrir les réflexions
  - La Conférence du SCoT, instance élargie de concertation avec l'ensemble des élus du territoire mais aussi avec les Personnes Publiques Associées et autres partenaires techniques
  - Les Conférences des Maires des PETR, regroupant l'ensemble des Maires de chacun des PETR.
- Des instances techniques :
  - Le Comité des Référents Techniques (CRT), instance de travail technique privilégiée dans le cadre des travaux d'élaboration du SCoT
  - La concertation avec les partenaires techniques via des réunions bilatérales et des réunions des Personnes Publiques Associées.
- La concertation avec la société civile, tout au long de la démarche, dans un souci de transparence et d'implication citoyenne.

Les instances politiques	Les instances techniques	La concertation avec la société civile
- Comité Syndical - Comité de pilotage - Conférence des Elus - Conférence du SCoT - Conférences des Maires des PETR	- Comité des référents techniques - Réunions PPA - Réunions bilatérales avec les partenaires	- Réunions publiques - Ateliers de travail

L'organisation du dialogue territorial

Les étapes de l'élaboration du SCoT

Les travaux d'élaboration du SCoT de Gascogne s'organisent autour des grandes étapes d'un SCoT et se sont déclinées en sept séquences successives. Les temps de travail sur chacun des documents majeurs du SCoT (diagnostic, PADD, DOO) ont été systématiquement divisés en deux étapes distinctes :

- En premier lieu, des séquences de « pré-diagnostic », de « pré-PADD, de « pré-DOO », afin de familiariser et d'acculturer les élus et techniciens des intercommunalités sur l'intérêt et la finalité des documents sur lesquels ils allaient être amenés à travailler. Ces séquences ont également permis de travailler en CoPil sur ces documents, avant de partager plus largement dans la seconde étape.
- En second lieu, les séquences dédiées aux rédactions proprement dites de ces divers documents.

Les sept séquences de travail visaient ainsi à :

- Analyser le territoire, ses atouts, ses faiblesses et mettre en exergue les enjeux pour l'élaboration du SCoT (séquences 1 et 2 : pré-diagnostic et diagnostic)
- Fixer le cap, le projet politique, et définir les grandes orientations du SCoT (séquences 3 et 4 : pré PADD et PADD)
- Définir la traduction règlementaire du projet politique (séquences 5 et 6 : pré-DOO et DOO)
- Finaliser la procédure d'élaboration du SCoT (séquence 7 : procédure administrative).

A noter que le SCoT de Gascogne est régi par le Code de l'Urbanisme dans sa version antérieure à la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) du 23 novembre 2018. Néanmoins, les évolutions du Code de l'Urbanisme relatives à la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 s'imposent de fait au SCoT de Gascogne.

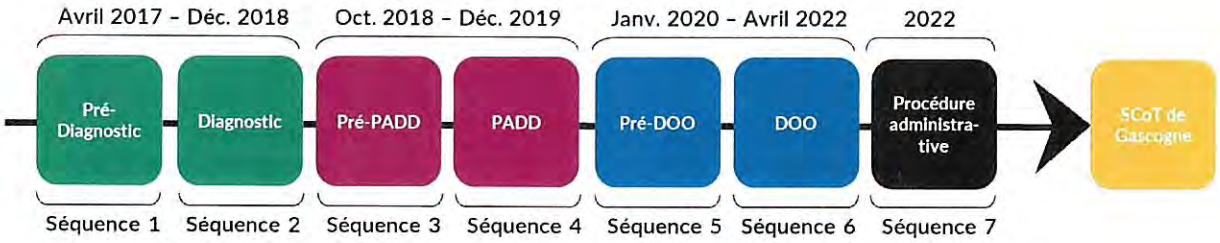

Le calendrier général d'élaboration du SCoT de Gascogne

LE DIAGNOSTIC ET LES ENJEUX

Le diagnostic du rapport de présentation permet de partager la connaissance du territoire, ses forces et faiblesses, mais aussi les opportunités et menaces auxquels il fait face. Il aborde différentes thématiques (y compris environnementales dans le cadre de l'état initial de l'environnement) afin de fournir une appréhension la plus exhaustive possible de son fonctionnement interne mais également des interactions avec les espaces limitrophes.

Il comprend un recueil de données quantitatives et qualitatives issus des observations du territoire. Pour chacun des thèmes abordés, il dresse un constat et définit les enjeux qui leurs sont propres.

A noter que ce diagnostic, première étape d'élaboration du SCoT de Gascogne, a été réalisé entre 2017 et 2018 et présentent donc des données souvent anciennes aujourd'hui. Les principaux chiffres clés du territoire ont toutefois été mis à jour dans le cadre du document relatif au dispositif de suivi. Par ailleurs, il existe toujours un temps de décalage entre l'année n d'une donnée statistique et l'année de mise à disposition.

Les éléments présentés ci-après synthétisent les principaux constats et enjeux observés sur le territoire. Ils sont issus des travaux de priorisation des enjeux réalisés par les élus du territoire et les acteurs associés à la démarche.

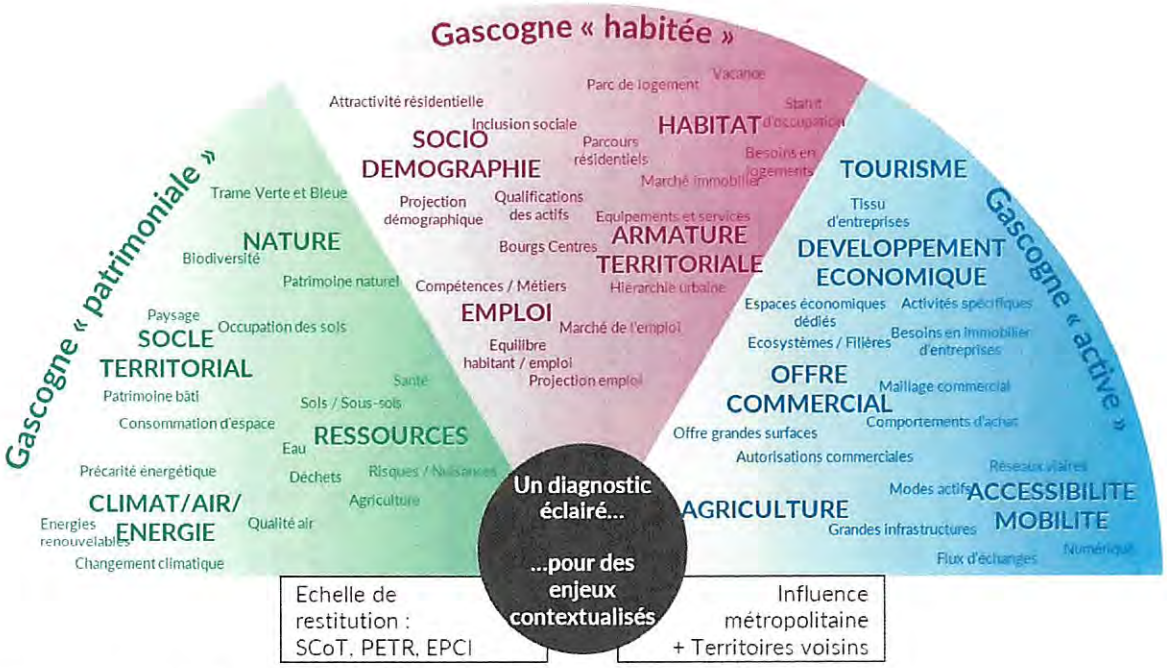

Le diagnostic du SCoT de Gascogne

Gascogne patrimoniale

L'analyse de la géographie du territoire, de son histoire, de ses paysages diversifiés, de sa richesse écologique, de ses ressources, de son patrimoine varié mais aussi des risques et contraintes rencontrées, a permis de mettre en exergue le caractère rural du SCoT de Gascogne.

Cette ruralité plurielle participe à l'attractivité du territoire qui incarne la convivialité et l'art de vivre à la campagne.

Des atouts paysagers, culturels, évènementiels et de loisirs, supports d'un cadre de vie attrayant mais des pressions identifiées

Le territoire présente un patrimoine naturel et bâti hérité de l'histoire et de l'agriculture, avec des sites et des paysages diversifiés et qui participent de l'identité territoriale affirmée.

Néanmoins, les pressions urbaines sur certains secteurs (notamment le long des axes routiers ou à l'est et au nord du territoire) entraînent une banalisation des tissus urbains et une perte d'identité architecturale. L'agriculture intensive engendre également, sur certains secteurs, une disparition des spécificités paysagères. Enfin, le territoire présente des secteurs vulnérables vis-à-vis des risques d'inondations, de mouvements de terrain... mais aussi vis-à-vis de nuisances, notamment sonores.

Les deux grands enjeux suivants ont ainsi été identifiés :

- Protection et valorisation des richesses naturelles, culturelles et paysagères, vecteurs d'identité.
- Maîtrise du développement de l'urbanisation, notamment dans les secteurs vulnérables.

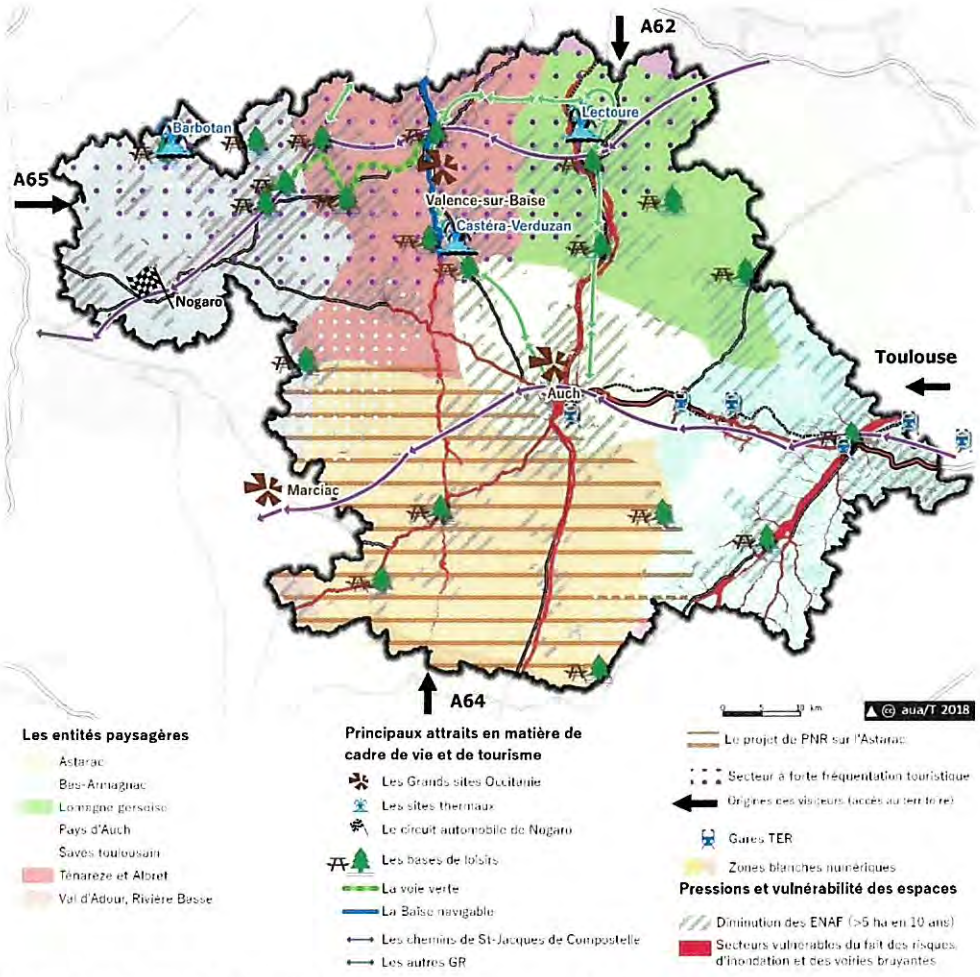

Le cadre de vie et l'identité territoriale et rurale du SCoT de Gascogne

Une agriculture qui a façonné les paysages gersois, dotée d'atouts mais qui reste fragile

Avec près de 77% de sa surface, les espaces agricoles donnent une identité forte au territoire.

Les activités agricoles y sont diversifiées et les productions de qualité distinguées pour leurs produits d'excellence à forte notoriété. Pourvoyeuses de nombreux emplois, elles connaissent une accélération du développement de l'agriculture biologique et un recul des systèmes de polyculture-élevage. Elles souffrent néanmoins d'un déficit de fixation de la valeur ajoutée mais des potentialités de développement de transformation agro-alimentaire peuvent émerger.

Comme sur tous territoires ruraux, la profession agricole est confrontée à un vieillissement des exploitants, qui n'est pas compensé par l'installation de nouveaux agriculteurs, mais également de la difficulté de recrutement de la main d'œuvre agricole.

Impactée par les aléas climatiques et les épidémies sur les filières palmipèdes et volailles, la filière agricole doit également composer avec des phénomènes structurels (réforme de la Politique Agricole Commune par exemple) et l'évolution des aides allouées pour soutenir les agriculteurs. Enfin, la pression foncière sur les espaces agricoles reste importante, notamment le long des axes routiers, sur la partie est du territoire et sur la partie nord entre Cazaubon/Eauze et Montréal, entraînant un morcellement agricole et un accroissement des prix du foncier.

Trois grands enjeux ont ainsi été mis en évidence via ce diagnostic de la filière agricole du territoire :

- Maintien et pérennisation de l'activité agricole
- Valorisation des productions locales et fixation de la valeur ajoutée
- Poursuite du développement d'une agriculture innovante et durable soucieuse de la préservation du territoire.

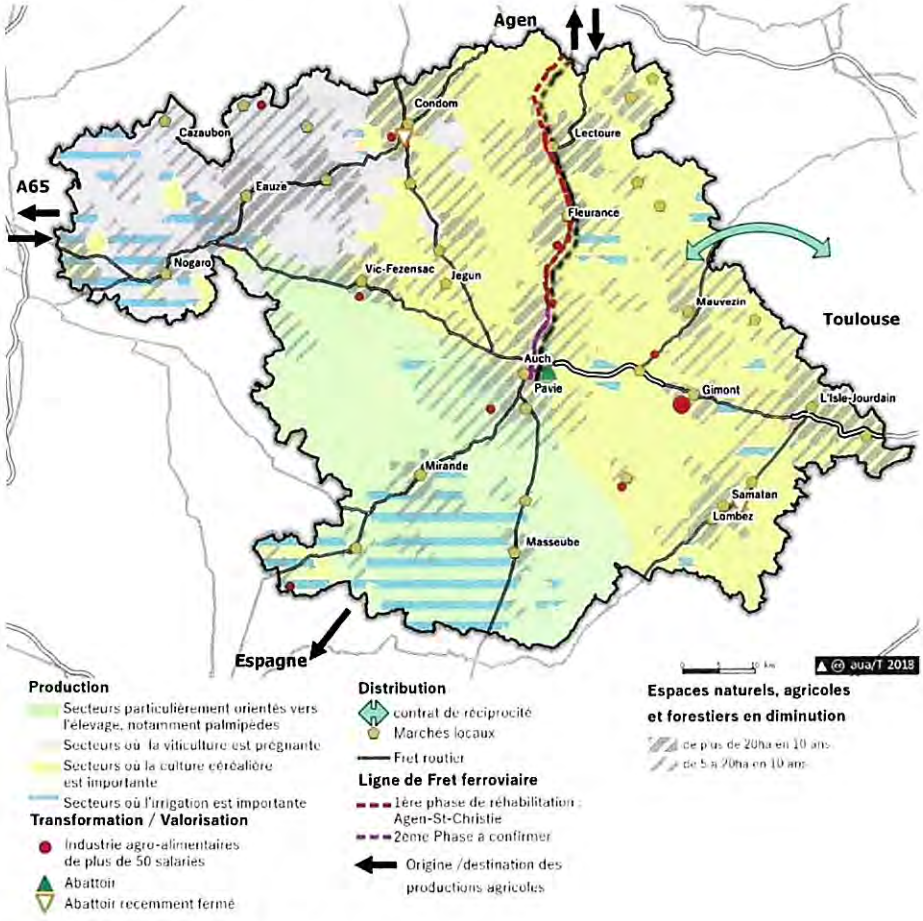

L'agriculture du SCoT de Gascogne

Des ressources territoriales riches mais subissant les pressions urbaines et climatiques

Le territoire du SCoT de Gascogne dispose d'un patrimoine naturel riche et reconnu à travers des périmètres de protection règlementaires mais aussi plusieurs périmètres d'inventaires. Ces derniers concernent notamment des zones humides et des milieux ouverts de l'Armagnac ainsi que des boisements et milieux ouverts de l'Astarac. Le territoire présente ainsi un maillage écologique dense, mais déséquilibré entre un secteur Sud-Ouest très fonctionnel et bien préservé (marqué par des espaces agro-pastoraux) et un secteur Nord-Est moins fonctionnel et essentiellement marqué par des espaces naturels résiduels (secteur subissant fortement la périurbanisation et l'évolution des pratiques agricoles).

Le territoire souffre en outre d'un équilibre fragile de sa ressource en eau afin de satisfaire l'ensemble des usages (agricoles, domestiques, industriels mais aussi naturels), notamment en période d'étiage malgré la réalimentation par le système Neste.

La qualité de la ressource est également altérée par l'érosion des sols, certaines pratiques culturales, les rejets d'eaux usées et aggravée par des déficits hydriques fréquents.

Le recours croissant aux énergies renouvelables concerne tout le territoire, via notamment la présence d'installations photovoltaïques et de chaufferies bois. Le potentiel de développement reste en outre important mais est freiné aujourd'hui par un manque de structuration de la filière.

Le territoire présente donc les grands enjeux suivants en matière de préservation des ressources territoriales :

- Préservation des espaces naturels remarquables et de la nature ordinaire locale (trame verte et bleue) essentiels au fonctionnement écologique des milieux
- Protection, sécurisation et partage de la ressource en eau pour les usages actuels et futurs avec le bassin de la Garonne, en anticipant les déficits hydrauliques liés au changement climatique
- Développement des énergies renouvelables sans concurrence avec l'agriculture, la préservation des milieux naturels, des paysages et la qualité architecturale des bourgs
- Adaptation du territoire aux évolutions du climat pour réduire la vulnérabilité des populations, des ressources et des activités économiques.

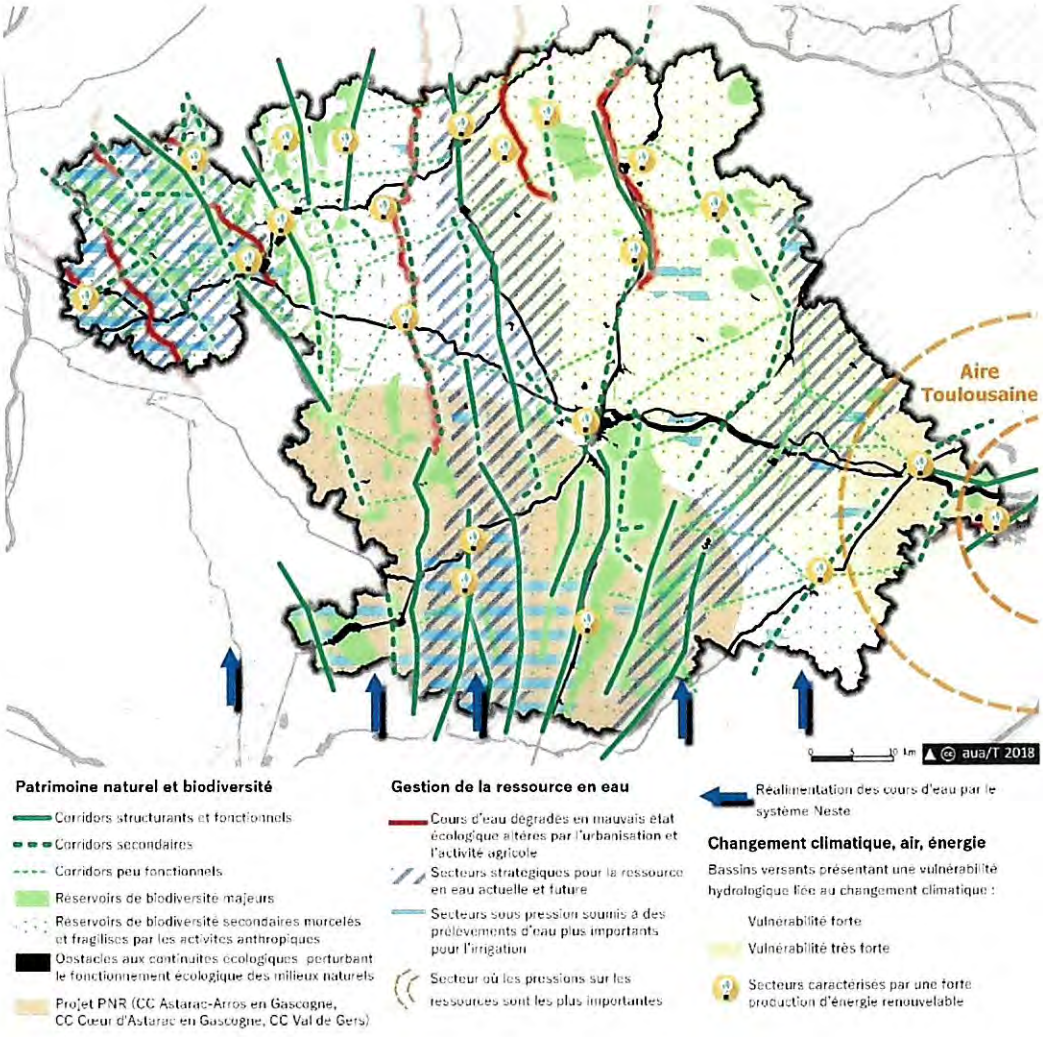

Les ressources territoriales du SCoT de Gascogne

Gascogne habitée

Le territoire du SCoT de Gascogne connaît des dynamiques démographiques et résidentielles très contrastées d'un secteur à un autre. En effet, l'est du territoire subit une forte pression démographique en lien avec la proximité de la métropole toulousaine, tandis que le reste du territoire peine parfois à maintenir sa population. La multipolarisation du territoire participe de sa spécificité et renforce les liens de proximité des habitants. Néanmoins, les pressions démographiques tendent à la remettre en cause.

Des dynamiques démographiques et résidentielles différenciées et une offre de logements peu adaptée à la diversité des populations

Le SCoT de Gascogne est aujourd'hui confronté à une forte pression démographique, notamment dans sa partie Est liée à sa proximité de la métropole toulousaine et le long des grands axes de communication, tout autant qu'à une déprise démographique sur certaines communes et secteurs, notamment au Sud et à l'Ouest. Une majeure partie du territoire connaît un vieillissement et une paupérisation de la population, notamment dans sa partie Ouest.

Sur le secteur Est attractif, le vieillissement de la population et le desserrement des ménages sont compensés par l'accueil de nouveaux habitants

et l'arrivée de familles avec enfants. Les taux de vacance y sont faibles et la proportion de logements récents importante.

Les bourgs-centres anciens connaissent une déprise démographique et une vacance structurelle importante et une croissance de leurs périphéries immédiates.

Le parc de logement est dominé par des grands logements individuels en accession. Le parc locatif, notamment social est, quant à lui, limité et concentré dans certaines communes et ne permet pas ainsi de répondre aux besoins des petits ménages à faibles ressources rendant l'accès au logement difficile pour les jeunes ménages et les ménages fragiles.

Cinq grands enjeux ont ainsi été identifiés :

- Maîtrise du développement urbain, notamment dans les secteurs sous pression
- Renforcement de l'attractivité résidentielle des bourgs-centres en déprise
- Prise en compte et anticipation du vieillissement de la population
- Développement d'une offre de logement pour tous
- Adaptation et mise en réseau des services au public, des commerces et des équipements.

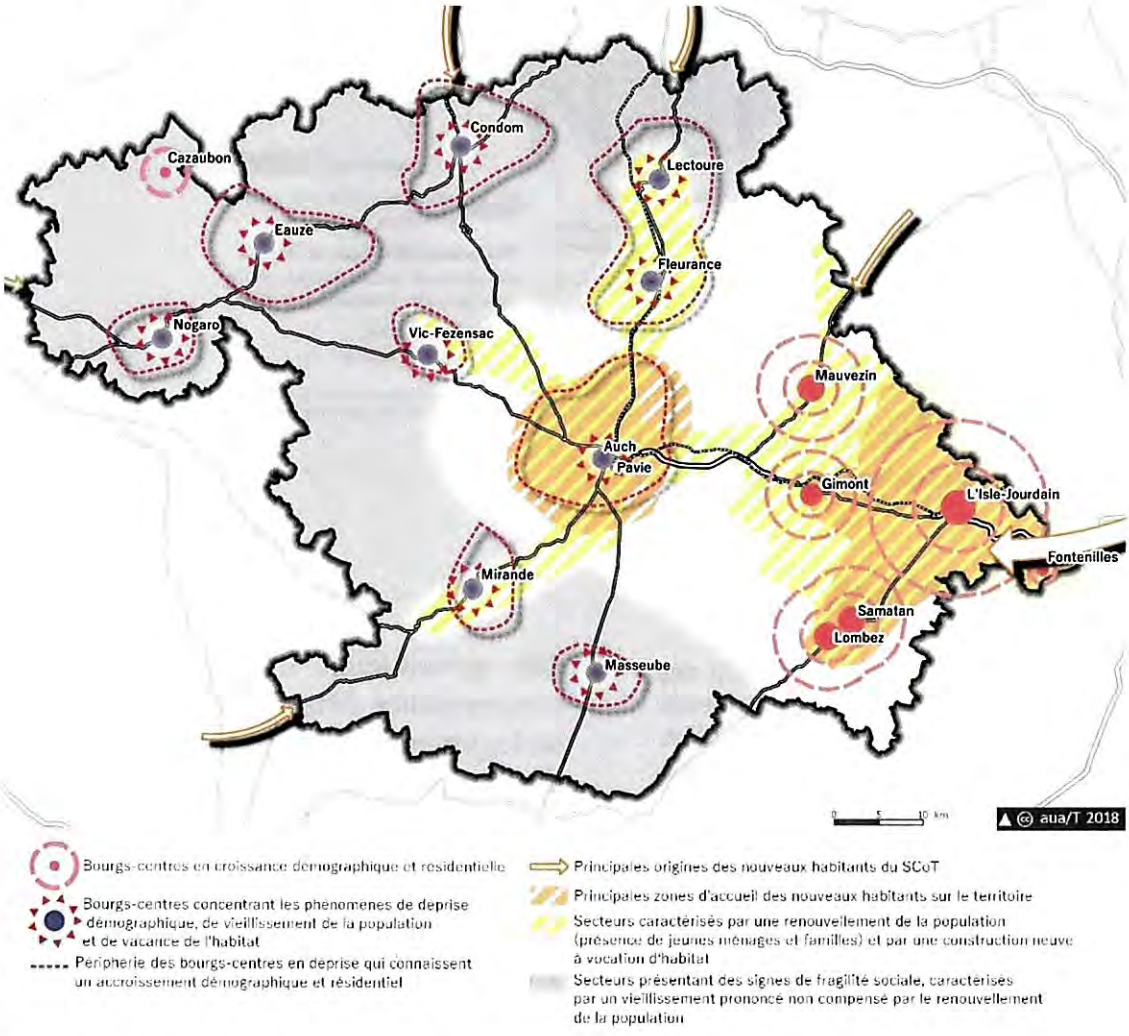

Les dynamiques résidentielles du SCoT de Gascogne

Une organisation territoriale caractéristique d'un territoire rural mais des secteurs ruraux vulnérables

L'analyse des lignes de force du fonctionnement du SCoT de Gascogne fait apparaitre un territoire rural organisé autour d'une structure multipolaire composée de polarités de différents niveaux de rayonnement et d'attraction, dont le fonctionnement est en évolution du fait notamment d'une interdépendance de plus en plus marquée vis-à-vis des territoires voisins, notamment de la métropole toulousaine.

Le pôle urbain auscitain concentre la majeure partie des emplois, des habitants, de l'offre locative (notamment sociale), des équipements supérieurs et de l'offre de soins.

Les polarités secondaires et un maillage de bourgs-centres jouent un rôle essentiel dans la structuration des bassins de vie du territoire. D'autres communes jouent également un rôle de proximité et maillent les secteurs ruraux du territoire.

Le territoire souffre néanmoins d'une fragilité de ses bourgs-centres qui perdent des habitants, des commerces, des emplois mais qui subissent aussi un vieillissement prononcé de la population et une vacance importante.

De plus, certains secteurs ruraux, aux faibles densités de population, présentent une pénurie d'équipements et de services, notamment au sud-ouest du territoire. Les services médicaux-sociaux sont en première ligne des manques mis en évidence sur le territoire, avec notamment un manque d'accessibilité aux urgences dans certains territoires.

Quatre grands enjeux ont ainsi été identifiés :

- Confortement du rôle et de l'attractivité d'Auch et des bourgs structurants
- Revitalisation des bourgs-centres
- Prise en compte des spécificités liées à la ruralité et à l'hyper-ruralité
- Renforcement de l'offre de soin et de son maillage sur le territoire.

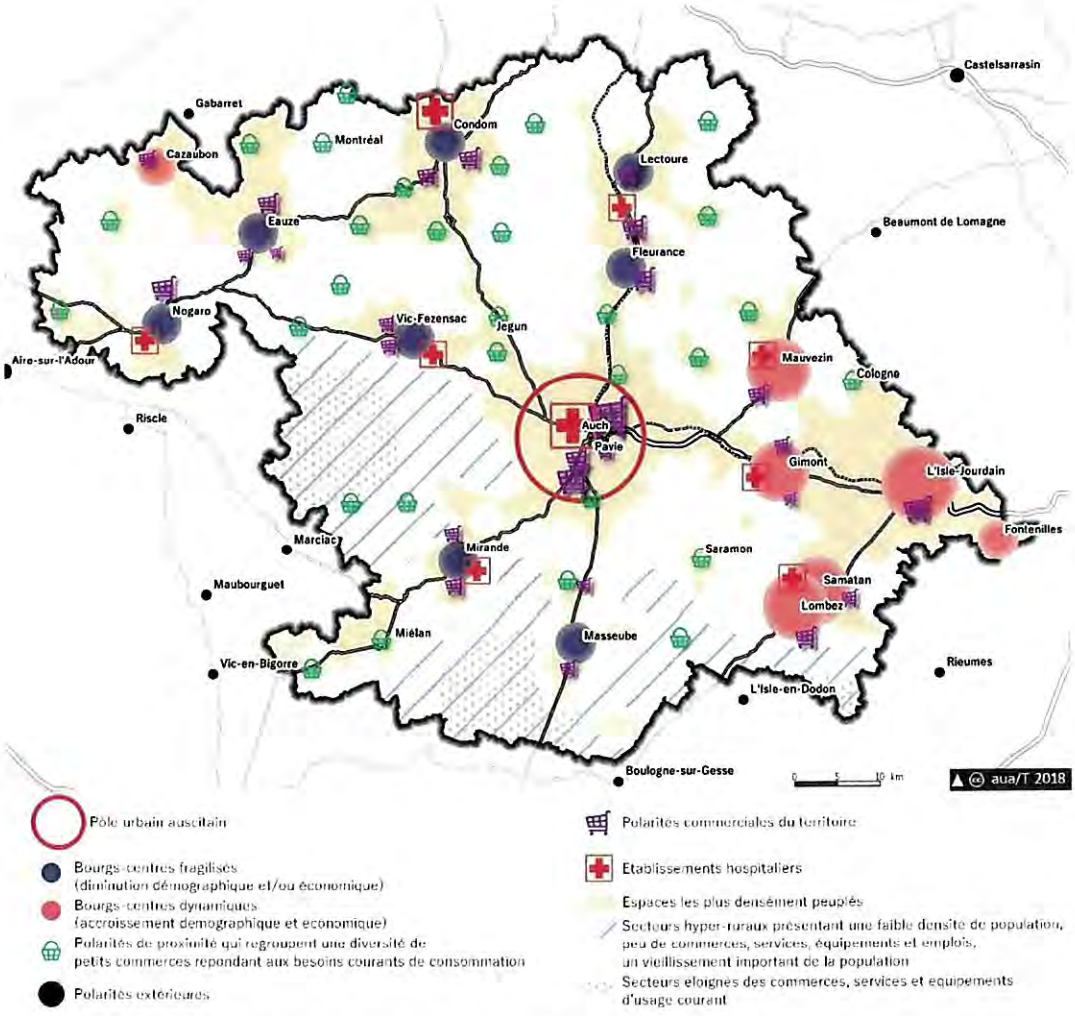

Le maillage du territoire et la vitalité des bassins de vie du SCoT de Gascogne

Un territoire multipolarisé et des spécificités territoriales différenciées

Le territoire du SCoT de Gascogne est organisé autour de 47 polarités qui, selon leur rôle, leur influence et leur rayonnement, peuvent être classés en 4 niveaux hiérarchiques.

Le territoire est, en outre, composé de secteurs présentant des caractéristiques et des spécificités territoriales différenciées :

- Le système auscitain qui rassemble les fonctions économiques, commerciales, scolaires à fort rayonnement attirant les habitants de nombreuses communes du territoire
- Un secteur rural qui se caractérise par des influences territoriales fortes, via l'agglomération auscitaine ou toulousaine.
- Un secteur hyper-rural correspondant an grande partie à l'entité paysagère de l'Astarac.

Trois grands enjeux ont ainsi été identifiés :

- Maintien et confortement du maillage territorial multipolaire
- Limitation des concurrences territoriales
- Prise en compte des dynamiques territoriales différenciées et adaptation des orientations de développement.

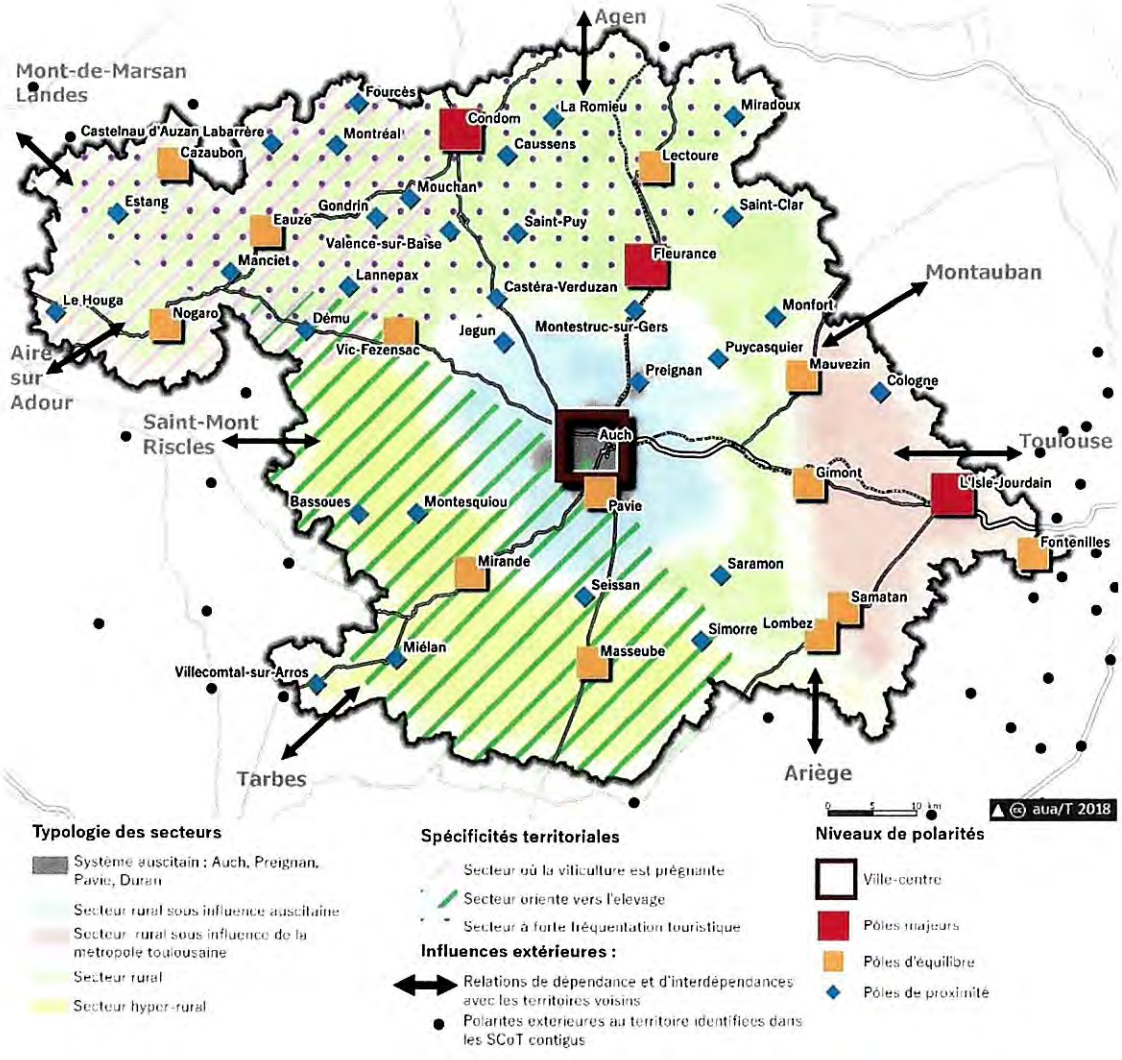

L'organisation et le fonctionnement territorial du SCoT de Gascogne

Gascogne active

Le SCoT de Gascogne présente une forte proportion d'emplois liés à l'agriculture. En revanche, les emplois tertiaires et métropolitains, comme les activités à haute valeur ajoutée (recherche et développement) sont sous-représentés, notamment du fait de leur concentration sur le territoire toulousain.

L'agriculture constitue un secteur important pour l'économie du territoire mais elle est en profonde mutation et est considérablement impactée par les évolutions en cours de la Politique Agricole Commune.

Une économie reposant sur les spécificités locales mais des dynamiques économiques territorialement différenciées

Le territoire du SCoT de Gascogne présente trois filières économiques majeures reposant sur ses ressources propres :

- La filière agroalimentaire à fort potentiel de développement qui s'appuie sur les productions agricoles locales et qui constitue la principale activité industrielle du territoire
- La filière touristique qui constitue un secteur d'activités essentiel pour le territoire que ce soit en matière d'attractivité, d'emplois et de retombées directes ou indirectes
- La filière aéronautique en développement mais fragile car dépendant des donneurs d'ordre et de la dynamique économique de la capitale européenne de l'aéronautique.

La concentration de l'emploi et des activités s'observe autour des principaux pôles du territoire qui rayonnent sur leur bassin de vie :

- Le secteur d'Auch représente ainsi un poids économique important, avec une diversification du tissu économique engagée notamment autour des filières agroalimentaire (bio en particulier) et aéronautique.
- La partie Est du territoire, le long de la RN124, bénéficie de l'influence de l'agglomération toulousaine et réussit à capter quelques entreprises exogènes liées à l'aéronautique sur des zones d'activités d'envergure.
- Le secteur de Fleurance-Lectoure constitue le premier pôle industriel du territoire (BTP, construction métallique et agro-alimentaire), et qui a développé des filières propres telles que la phytothérapie.
- Dans les secteurs ruraux, les emplois s'appuient essentiellement sur l'agriculture et l'économie de proximité.

Trois grands enjeux ont ainsi été identifiés :

- Consolidation du tissu économique en lien avec l'armature du territoire
- Amélioration de l'accessibilité du territoire et notamment des pôles économiques
- Confortement de l'économie touristique.

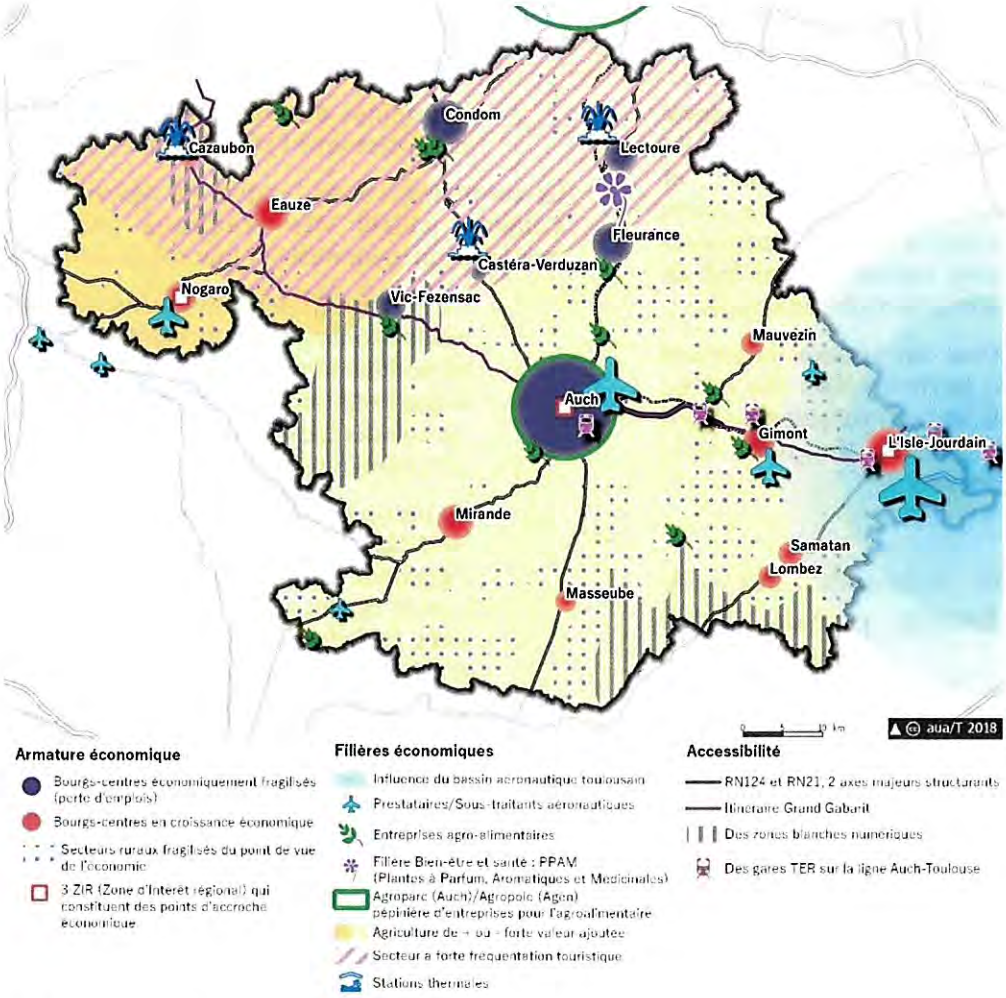

Les dynamiques économiques du SCoT de Gascogne

Un territoire « charnière » mais à l'écart des principales infrastructures de transport

Le territoire du SCoT de Gascogne est localisé aux franges de l'Occitanie et de la Nouvelle-Aquitaine, à l'interface entre les agglomérations de Toulouse, Montauban, Agen, Mont-de-Marsan et Tarbes. Il développe néanmoins des coopérations avec les territoires voisins, notamment à travers des contrats de réciprocité, l'interscot du Grand Bassin Toulousain, l'Association du Dialogue Métropolitain…

Le territoire souffre, par ailleurs, d'un éloignement des grandes infrastructures de transport nationales ou régionales. Toutefois, plusieurs projets vont permettre d'améliorer l'accessibilité et les temps de parcours du territoire, notamment vis-à-vis de Paris.

Enfin, le territoire, bien que traversé d'Est en Ouest par deux axes majeurs, présente une desserte interne peu efficiente. Des projets routiers et ferroviaires devraient néanmoins permettre d'améliorer la desserte interne. Néanmoins, la mobilité et l'accessibilité restent difficiles dans les secteurs les plus ruraux du territoire. De plus, l'offre alternative à la voiture individuelle est très limitée en raison du caractère rural et vallonné du territoire.

Quatre grands enjeux ont été mis en évidence :

- Inscription du territoire dans la dynamique régionale, interrégionale et métropolitaine
- Structuration et consolidation de l'armature territoriale interne
- Développement de l'accessibilité externe du territoire
- Poursuivre de la mise à niveau des infrastructures de transport et de l'amélioration de la desserte multimodale interne du territoire.

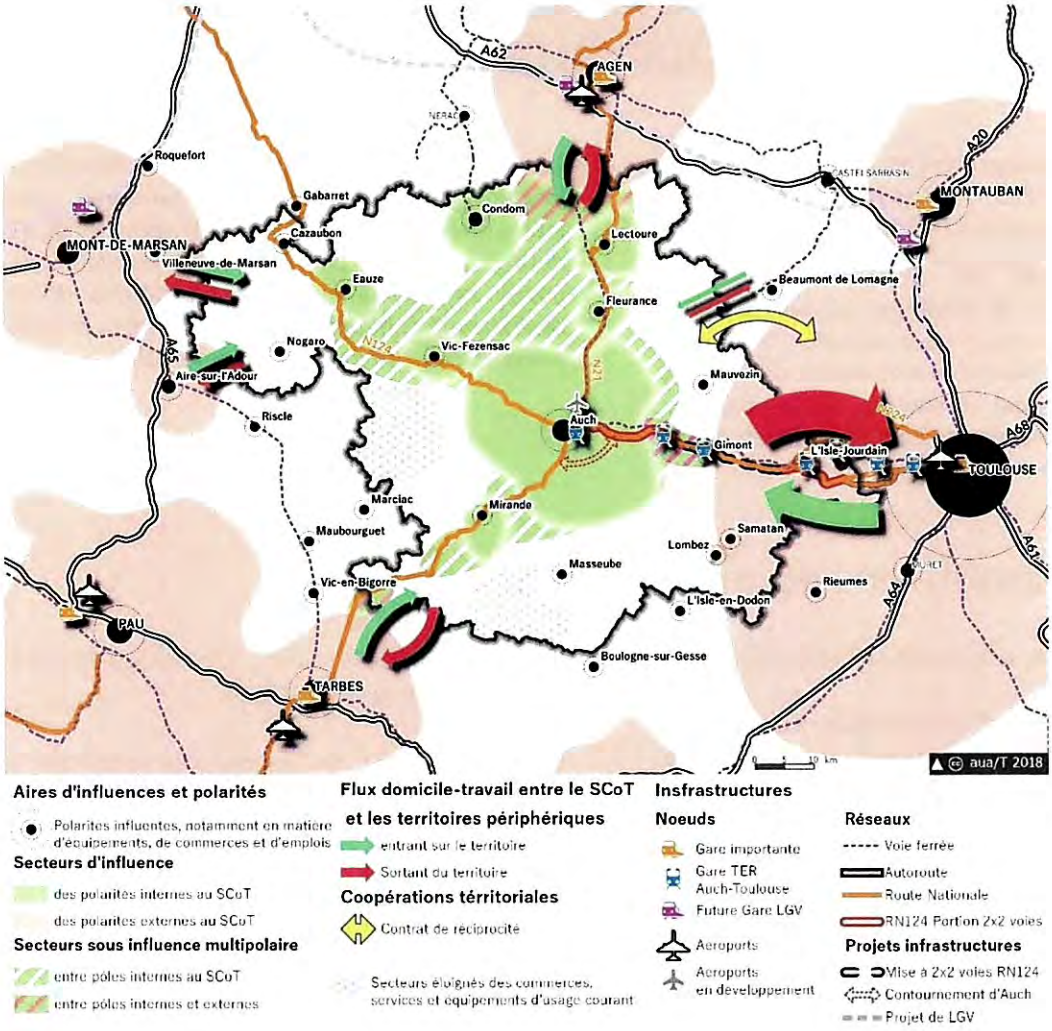

L'accessibilité, le rayonnement et les influences territoriales du SCoT de Gascogne

LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) constitue l'expression politique et prospective du projet territorial.

Pièce maîtresse du SCoT, il définit le positionnement, la stratégie et les objectifs adaptés au territoire pour orienter le futur à travers le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) mais aussi à travers l'ensemble des politiques publiques sectorielles développées sur le territoire.

Les logiques d'aménagement dépassant largement les périmètres institutionnels des treize intercommunalités concernées, le SCoT permet de construire un projet commun, de porter collectivement des orientations et de renforcer la cohérence des politiques publiques à une échelle presque départementale.

Défis et ambitions du projet de territoire

La « ruralité », une valeur fédératrice

Le territoire du SCoT de Gascogne, à dominante rurale, se caractérise notamment par une prégnance des paysages agricoles et de l'activité qui en découle, par une organisation maillée et multipolaire et par une intensité de la vie sociale et associative.

Cette ruralité constitue un élément identitaire et un levier fort d'attractivité territoriale et d'ancrage des populations et des entreprises. Elle apparaît ainsi comme une valeur fédératrice pour l'ensemble du territoire. C'est pourquoi, les élus du SCoT de Gascogne souhaitent définir un projet affirmant et valorisant cette identité rurale, vivante et innovante, support d'authenticité et de qualité de vie pour le territoire.

Les élus souhaitent également inscrire leur projet dans le contexte actuel, soumis à de fortes transitions, qu'elles soient environnementales, sociales, économiques ou sociétales, afin d'en limiter les effets, d'assurer la résilience et la pérennité de leur territoire. Le changement climatique et ses impacts, au premier titre desquels figure l'évolution de la disponibilité de la ressource en eau, sera ainsi au cœur du projet dans un souci de préservation de cette ruralité.

Une ambition de développement partagée et volontariste

Les élus du SCoT de Gascogne se projettent à l'horizon des 20 ans à venir pour définir une ambition de développement volontariste qui traduise leur souhait de devenir un territoire rural innovant qui ne soit :

- Ni une « réserve d'indiens » qui fonctionnerait en autarcie
- Ni un territoire sanctuarisé (« sous cloche ») qui constituerait le « poumon vert » de l'Occitanie
- Ni un « territoire dortoir » à l'instar de la périphérie de la banlieue de l'agglomération toulousaine.

Les élus souhaitent, ainsi, tirer parti du positionnement d'interface de leur territoire pour développer les liens avec la Nouvelle-Aquitaine et renforcer son rôle au sein de la nouvelle région Occitanie et de l'aire métropolitaine toulousaine. Le territoire du SCoT de Gascogne doit en effet prendre davantage part aux dynamiques régionales, métropolitaines et d'agglomérations, qui se caractérisent par une très forte attractivité résidentielle et économique, en s'appuyant notamment sur les polarités extérieures ainsi que sur le renforcement de la ville centre, cœur du département.

Fort de ce nouveau positionnement, les élus du SCoT de Gascogne entendent définir, à travers les grands axes du PADD, une stratégie territoriale qui s'appuie sur une ambition de développement volontariste pour répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux auxquels est confronté le territoire.

A ce titre, ils ambitionnent que :

- Le territoire renoue avec la croissance démographique positive sur l'ensemble des secteurs et s'organise pour accueillir **34 000 habitants supplémentaires.**
- Le territoire crée les conditions et mette en œuvre les moyens pour maintenir l'équilibre habitants / emploi observé actuellement (à savoir 2,8 habitants pour un emploi en moyenne à l'échelle du périmètre du SCoT de Gascogne) afin de ne pas devenir un territoire dortoir et ainsi répondre aux besoins de **10 000 emplois** consécutifs à l'accueil d'habitants.
- Le territoire s'inscrive dans un changement de modèle pour préserver ses ressources, notamment en réduisant de **60% sa consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers à l'horizon 2040** par rapport à ce qui a été observé entre 2010 et 2020 (avec des jalons de -50% à 2030 et -55% à 2035) et en **s'adaptant au défi des transitions climatique, énergétique environnementale et sociétale.**

Cette perspective ambitieuse implique l'amélioration des infrastructures afin d'assurer le désenclavement complet de l'ensemble du territoire et la mise en place d'une stratégie d'attractivité résidentielle et économique qui permette d'enclencher une inversion des tendances socio-démographiques observées sur certains secteurs du territoire (pour parer à la déprise observée au sein des secteurs ruraux et les plus éloignés des polarités voisines, mais aussi aux pressions démographiques observées à l'est du territoire), tout en préservant la qualité de vie et les ressources naturelles du territoire, facteurs d'attractivité.

Il s'agit ainsi de mettre en place une véritable politique du changement, que ce soit en matière de tendance comme en matière de stratégie de développement, et qui laisse place à un développement cohérent, solidaire, innovant et complémentaire d'un secteur à un autre.

Il convient aussi d'intégrer le changement de modèle garantissant ainsi la réalisation de l'ambition politique et assurant le développement durable des territoires dans un contexte de changement climatique.

Ambitions de développement du SCoT de Gascogne à l'horizon 2040

Cette ambition si elle parait importante, permettra de répondre à l'objectif régional de rééquilibrage du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) d'Occitanie, arrêté en décembre 2019.

Vers une meilleure répartition du développement qui tienne compte des spécificités territoriales

Le territoire étant très vaste, diversifié et complexe dans ses caractéristiques comme dans ses dynamiques, il requiert la recherche d'équilibres, de cohérence et de solidarités territoriales. C'est pourquoi, dans l'expression de leur stratégie territoriale, les élus du SCoT de Gascogne entendent tenir compte des spécificités de chaque partie du territoire.

Ainsi, cette ambition forte et volontariste de rupture et de développement est accompagnée d'une volonté partagée de tendre vers une meilleure répartition territoriale de l'accueil et du développement, accompagné d'un principe d'équilibre et de gestion économe de l'espace.

L'objectif poursuivi par les élus du territoire ne vise pas à homogénéiser et uniformiser le développement sur l'ensemble des territoires diversifiés composant le SCoT de Gascogne. Il s'agit plutôt de moduler les dynamiques et l'ambition projetée à 2040 en les adaptant au

contexte et aux capacités de chaque secteur. Ainsi, les élus entendent polariser le développement, en s'appuyant sur les communes structurantes de l'armature territoriale, conforter la ville centre, promouvoir un développement raisonné sur l'Est du territoire et redynamiser les autres secteurs, notamment hyper-ruraux.

Axes stratégiques et objectifs du PADD

Pour traduire les ambitions portées et affirmées par les élus pour leur territoire à l'horizon 2040, le PADD se décline en trois grands axes présentés ci-après.

Axe 1 - Un territoire « ressources »

Le territoire du SCoT de Gascogne se caractérise par de nombreux atouts et ressources qui constituent les supports d'une identité forte et d'un cadre de vie attrayant et préservé.

Néanmoins, les pressions urbaines qui s'exercent sur le territoire, notamment au niveau de ses franges, l'évolution tendancielle des systèmes d'exploitation agricoles et les phénomènes liés au changement climatique font porter un risque de fragilisation et de dégradation de l'environnement et de la qualité de vie.

Pour préserver et valoriser durablement les ressources locales et tirer parti des spécificités de chaque secteur constitutif du territoire, les élus du SCoT de Gascogne placent la préservation de l'environnement au cœur de leur projet de développement.

Six objectifs stratégiques permettent de décliner cette ambition forte :

- Préserver les paysages supports de l'identité rurale du territoire :
    - Préserver la qualité et la diversité des paysages gersois
    - Protéger et valoriser le patrimoine historique emblématique
    - Accompagner la valorisation du petit patrimoine et des paysages ordinaires
    - Veiller à la qualité paysagère et architecturale des aménagements
- Valoriser l'agriculture présente sur le territoire :
    - Valoriser la diversité des productions agricoles et des modes de production
    - Promouvoir la structuration et l'amplification d'une agriculture de qualité approvisionnant davantage la consommation de proximité et préservant les milieux
- Économiser et optimiser le foncier :
    - Mobiliser et optimiser l'existant en priorisant le développement dans le tissu déjà urbanisé
    - Maîtriser le développement en contenant la dispersion et l'éparpillement de l'urbanisation
- Sécuriser, préserver, économiser et optimiser la ressource en eau :
    - Améliorer la qualité de l'eau vis-à-vis des pollutions de toutes origines
    - Garantir un approvisionnement durable et économe en eau pour tous les usages
- Préserver et valoriser la trame verte et bleue du territoire :
    - Préserver et valoriser le patrimoine naturel et la biodiversité
    - Protéger et conforter les milieux aquatiques et humides, supports de la trame bleue
    - Protéger et conforter la trame verte
- Lutter contre le changement climatique, maîtriser les risques et les nuisances :
    - Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre du territoire
    - Développer un territoire à énergie positive
    - Assurer la résilience du territoire face au changement climatique

- Limiter les pollutions et les nuisances à l'environnement et maîtriser l'exposition des personnes et des biens.

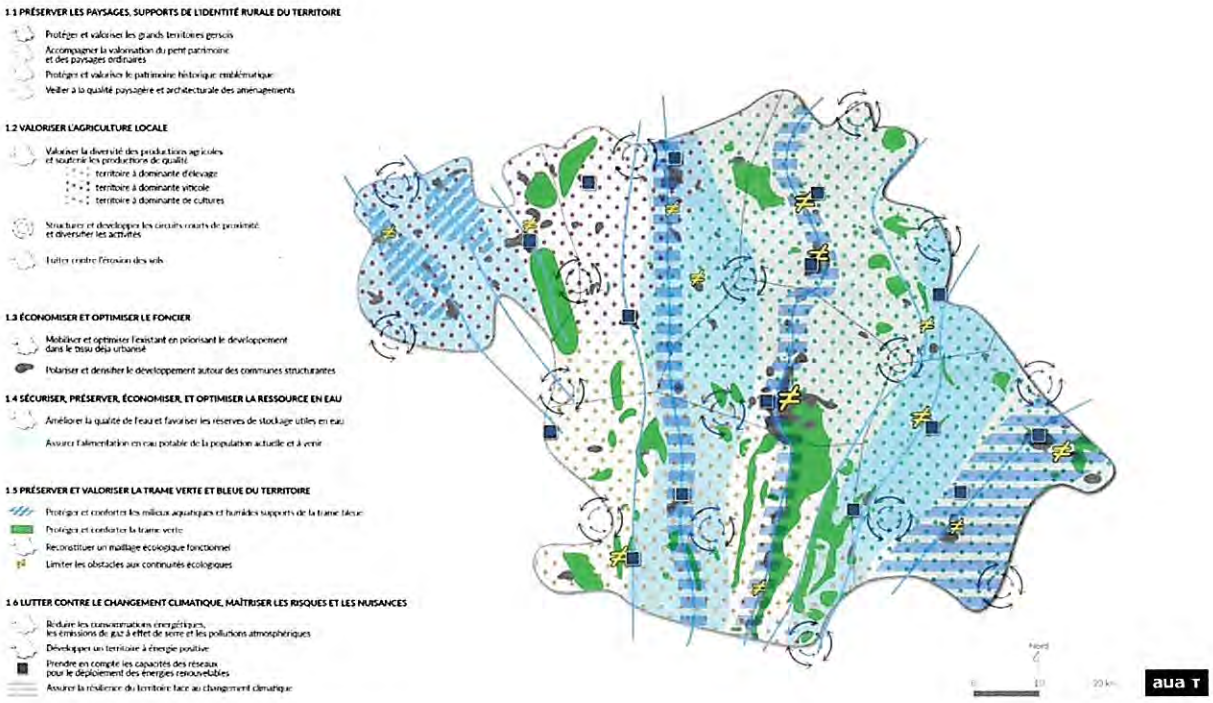

Gascogne, un territoire « ressources »

Axe 2 - Un territoire acteur de son développement

Le SCoT de Gascogne constitue un territoire de franges qui se localise aux confins de l'Occitanie et de la Nouvelle-Aquitaine, à l'interface entre les agglomérations de Toulouse, Montauban, Agen, Mont-de-Marsan et Tarbes.

Cette situation géographique n'est pas sans incidence sur le territoire du SCoT. En effet, ces polarités voisines constituent des pôles d'attractivité économique, commerciale, touristique qui influent sur son développement, notamment au Nord et à l'Est, et créent une interdépendance de plus en plus marquée entre le SCoT de Gascogne et les territoires voisins.

Le projet porté par les élus du SCoT de Gascogne vise à bénéficier au maximum de cette position géographique et des externalités positives issues de ces territoires, sans néanmoins subir les effets négatifs liés à la métropolisation et au développement des polarités voisines. Il s'appuie aussi sur le local et les savoir-faire qui constituent de plus une part importante de l'identité des territoires.

Quatre objectifs stratégiques ont ainsi été identifiés par les élus pour être acteur vis-à-vis des dynamiques extérieures autant que vis-à-vis des dynamiques internes :

- Développer les coopérations territoriales avec les polarités extérieures pour tirer parti de leur proximité et de leur dynamisme :
    - Ouvrir le territoire vers les espaces régionaux les plus proches
    - Promouvoir la gouvernance interterritoriale et rendre davantage visible le territoire dans les différentes scènes régionales et locales

- Promouvoir et susciter un développement économique créateur de richesses et d'emplois :
    - Répondre aux besoins d'emplois consécutifs à l'accueil d'habitants
    - Mettre en place une véritable stratégie économique de maintien et d'accueil des entreprises
    - Appuyer le développement économique territorial sur les filières d'avenir et l'innovation
    - Inscrire l'activité agricole au cœur de l'économie gersoise
    - Développer des produits touristiques diversifiés et complémentaires
- Développer et améliorer l'accessibilité externe du territoire :
    - Améliorer et renforcer les infrastructures de transports structurantes existantes sur le territoire
    - S'appuyer sur le développement du numérique pour initier les mobilités de demain
- Développer une offre commerciale articulée à l'armature du territoire :
    - Adapter la taille et la composition des équipements commerciaux selon le niveau de polarités
    - Maintenir et développer l'offre commerciale de proximité dans le tissu urbain
    - Définir une véritable stratégie commerciale afin de limiter les ouvertures de zones commerciales en périphérie des villes.

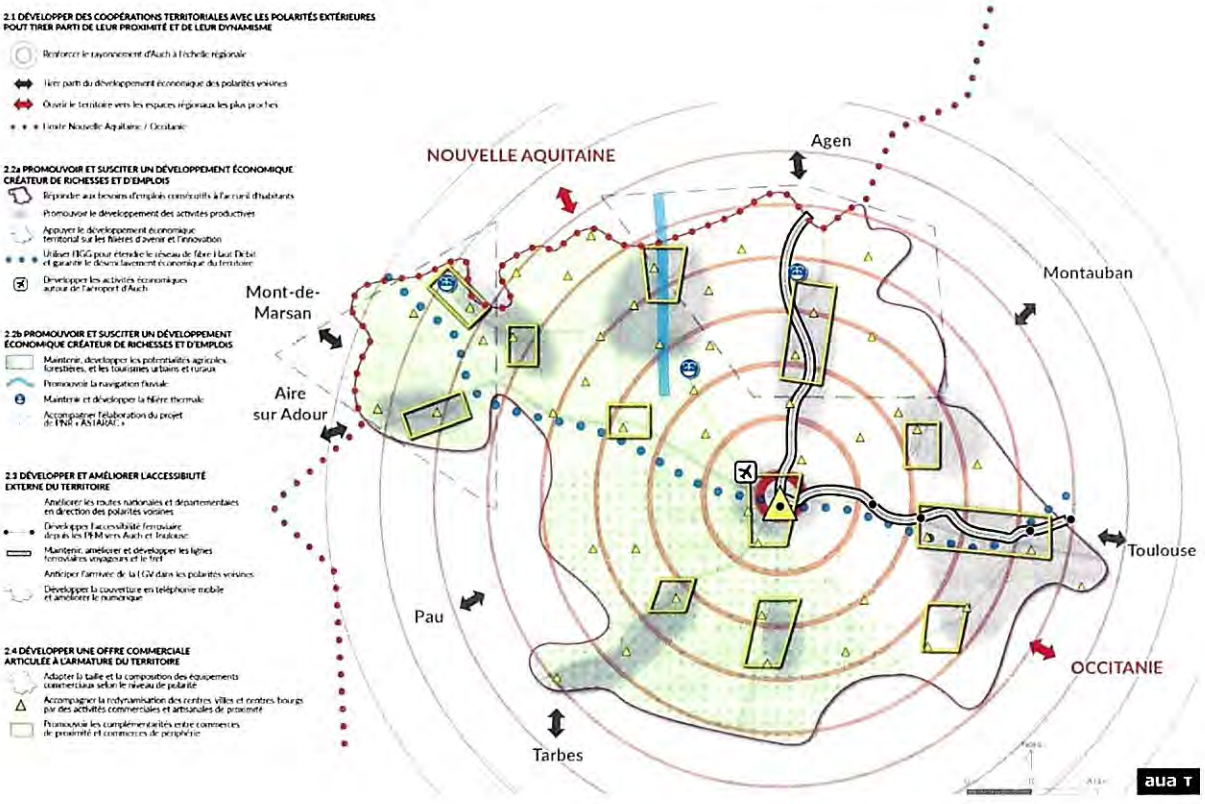

Gascogne, un territoire acteur de son développement

Axe 3 - Un territoire des proximités

Le territoire du SCoT de Gascogne, à dominante rurale, est organisé autour de communes structurantes de niveaux de rayonnement et d'attraction différents et offrant aux habitants une réponse de proximité à leurs besoins.

Néanmoins, la pression démographique dans certains secteurs du territoire et, à contrario, la déprise des zones les plus reculées, tend à remettre en cause cette structuration du territoire, gage de qualité de vie.

En outre, les modes de vie évoluent au fil du temps et imposent de réinventer sans cesse les

différentes politiques d'aménagement du territoire afin de rester attractif. L'accueil, ambitionné par les élus du SCoT de Gascogne, de 34 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2040 implique, par ailleurs, une nécessaire anticipation des besoins futurs en matière d'habitat, d'équipements et services mais aussi de mobilités.

Ainsi, quatre objectifs stratégiques ont été identifiés par les élus du SCoT de Gascogne afin de promouvoir une organisation multipolaire, garante de proximité, de solidarité territoriale et de qualité de vie :

- Promouvoir un développement plus équilibré et plus maillé du territoire où chaque commune a un rôle à jouer :
    - Conforter un maillage territorial à plusieurs niveaux de polarités et reconnaître un rôle, des fonctions et des responsabilités à chacun
    - Organiser l'accueil de nouveaux habitants et fixer les populations en place
- Développer une politique ambitieuse en matière d'habitat pour répondre aux besoins en logements
    - Anticiper les besoins en logements au regard de l'ambition démographique
    - Adapter l'habitat à la mixité des besoins et des publics
    - Limiter la consommation d'espace dédiée à l'habitat
- Maintenir, créer et développer les équipements et services pour répondre aux besoins des habitants actuels et en attirer de nouveaux :
    - Conforter le niveau de qualité et le maillage des équipements et services pour assurer leur attractivité et leur maintien sur l'ensemble du territoire
    - Développer les équipements de la petite enfance, de l'éducation, de l'enseignement, de la culture et du sport
    - Maintenir et développer les activités médico-sociales et sanitaires sur le territoire et lutter contre les déserts médicaux
    - Adapter les équipements publics à la croissance du territoire
- Développer et améliorer les mobilités internes au territoire :
    - Renforcer les liaisons entre Auch et les principales polarités du territoire
    - Développer les mobilités sous toutes leurs formes
    - Promouvoir la non-mobilité pour éviter les trajets inutiles.

Gascogne, un territoire des proximités

LE DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) constitue le volet réglementaire du SCoT. Il définit les modalités d'application des politiques d'urbanisme et d'aménagement affichées dans le PADD, via des orientations localisées et parfois chiffrées.

Document opposable juridiquement, il permet d'assurer la cohérence d'ensemble des documents de planification et de programmation des politiques sectorielles (PLU/i, cartes communales, PLH...), de certains périmètres, de certaines opérations foncières, de projets d'aménagement, commerciaux ou culturels dans un lien de compatibilité (cf. Code de l'Urbanisme). Il est rappelé que, selon le Code de l'Urbanisme, lorsque le PLU, le document en tenant lieu ou la carte communale a été approuvé avant le Schéma de Cohérence Territoriale, il est, si nécessaire, rendu compatible avec ce dernier dans un délai d'un an ou de trois ans si la mise en compatibilité implique une révision du document d'urbanisme. Les orientations et objectifs du DOO doivent, elles-mêmes, être compatibles avec les lois et règlements, ainsi qu'avec les documents supérieurs dans la hiérarchie des normes.

Ambitions du DOO et organisation

Le DOO du SCoT de Gascogne est construit comme la traduction point à point du projet politique partagé dans le PADD, chaque orientation de ce dernier donnant lieu à une traduction règlementaire. Ce travail a été mené grâce aux réflexions prospectives, aux débats et à la concertation issus des instances techniques et politiques qui ont jalonné l'élaboration de ce document.

Diagnostic				PADD		DOO	
Thématiques Diagnostic	Sous-thématiques Diagnostic	Enjeux	Sous-enjeux	Déclinaison orientations	Détails orientations	Prescription / Recommandation	Proposition de traduction
Exemple							
Valorisation et protection du patrimoine	Préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité	Maintien de la diversité des milieux naturels et des conditions écologiques favorables à une biodiversité riche et patrimoniale	Préserver la mosaïque de milieux naturels et la diversité des paysages gersois	Protéger et valoriser les grands paysages gersois	Faire connaître et partager leurs caractéristiques et leurs valeurs pour une meilleure prise en compte dans les projets d'aménagement	P	

La « matrice » ayant guidé l'élaboration du DOO du SCoT de Gascogne

Le DOO comprend deux grands types de mesures :

- **Les prescriptions P** : il s'agit des **mesures strictement opposables** dans un rapport de compatibilité aux documents de rang inférieur. Elles tiennent lieu d'orientations et objectifs pour le DOO.
- **Les recommandations R** : il s'agit de **mesures incitatives ou indicatives** n'ayant pas de caractère d'opposabilité mais facilitant la mise en application des objectifs du PADD. Elles invitent les maîtres d'ouvrage à adopter une posture ou à utiliser un outil dans le cadre d'une politique d'aménagement ou d'urbanisme. Il peut s'agir soit de mesures qui pourraient être mises en application par les documents de rang inférieur, mais qui restent de nature optionnelle (Rp - pour planification), soit de mesures ne relevant pas du domaine d'opposabilité d'un SCoT (Ra - pour autres).

Afin de traduire le projet politique des élus du territoire du SCoT de Gascogne, le DOO est organisé en miroir du PADD. Un chapitre spécifique au modèle d'organisation territoriale a néanmoins été ajouté au début du document afin de faciliter la lecture des règles thématiques.

Le Document d'Orientation et d'Objectifs a vocation à être décliné via les documents de rang inférieur dans un souci de compatibilité. Concernant les documents d'urbanisme, de nombreuses communes du SCoT de Gascogne disposent d'une carte communale, document d'urbanisme ne permettant qu'en partie la définition d'un projet urbain. La mise en œuvre du SCoT s'y avèrera donc plus délicate. Néanmoins, le Syndicat Mixte du SCoT, personne publique associée dans les procédures d'évolution des documents d'urbanisme, sera associée aux différentes démarches. En outre, au-delà du document d'urbanisme en lui-même, chaque commune pourra mettre en œuvre le projet politique du SCoT à travers ses propres compétences, au-delà des seuls aspects règlementaires obligatoires.

Impulser un changement de modèle d'aménagement

Le contexte règlementaire et législatif évolutif, mais aussi les crises successives, exigent un changement de paradigme dans la manière de concevoir l'aménagement du territoire. Les élus du SCoT de Gascogne souhaitent, dès lors, inscrire, dans leur projet et sa déclinaison règlementaire, les mesures en faveur de l'impulsion d'un tel changement de modèle.

Inverser le regard dans la manière d'aménager le territoire

Afin de prendre en considération les défis environnementaux auxquels sont confrontés aujourd'hui les territoires et sociétés (changement climatique, effondrement de la biodiversité, épuisement des ressources naturelles...), les élus du SCoT de Gascogne entendent inverser le regard dans la manière de concevoir l'aménagement du territoire, et promouvoir ainsi le développement d'un territoire durable.

Il s'agit de :

- Préserver les atouts du territoire (naturels, paysagers, agricoles...)
- Intégrer les crises et les transitions pour assurer la résilience du territoire à long terme (crises climatique, écologique, sanitaire..., transitions écologique, énergétique, économique...)
- Prendre en compte les spécificités territoriales, la Gascogne étant un territoire aux multiples visages
- Développer sans renforcer les déséquilibres territoriaux : assurer un meilleur équilibre entre l'est et l'ouest du territoire et entre le nord et le sud
- Définir des limites qualitatives entre espaces urbains, agricoles et naturels.

Favoriser les proximités

Afin de préserver / renforcer le sentiment d'appartenance à un territoire mais aussi de développer les proximités dans le quotidien des habitants (proximité des commerces, équipements et services, proximité des emplois...), les élus entendent développer un territoire multipolarisé favorisant le fonctionnement en bassins de vie.

Ainsi, il s'agit de :

- Aménager autrement le territoire, en consolidant / renforçant les communes structurantes de l'armature territoriale dans leur rôle de structuration d'un bassin de vie via un accueil privilégié des habitants, des emplois, des commerces, des équipements et des services
- Renforcer les centralités, lieux privilégiés d'implantation du développement urbain pour encourager la proximité et les déplacements de très courtes distances.

Promouvoir un développement plus dense afin de limiter la consommation d'espace et l'étalement urbain

Afin d'inscrire le territoire dans la perspective d'une absence nette d'artificialisation des sols à l'horizon 2050 (objectif de la loi Climat et Résilience du 22 août 2022), les territoires entendent promouvoir un développement plus dense.

Il s'agit ainsi de :

- Recentrer l'urbanisation autour des bourgs, gages de proximité
- Construire en continuité de l'existant et éviter l'étalement urbain et le mitage des espaces agro-naturels
- Porter un regard en priorité sur les espaces déjà urbanisés pour répondre aux besoins de développement, en les densifiant, en comblant les dents creuses et en favorisant le renouvellement urbain
- Optimiser les espaces non bâtis déjà artificialisés pour les développements urbains futurs.

Conditionner le développement à la disponibilité des ressources et des équipements

Les développements urbains font peser de fortes pressions sur les ressources naturelles, mais aussi sur les équipements publics. Ainsi, afin d'éviter et réduire ces pressions, les élus du SCoT de Gascogne entendent conditionner le développement à la disponibilité des ressources et des équipements (ressource en eau potable et équipements d'adduction, capacités d'épuration des stations d'assainissement collectives mais aussi des milieux récepteurs, présence des réseaux...).

JUSTIFICATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

L'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix dernières années

La source de la donnée

La consommation d'espace est définie par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 dans son article 194 : « La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers est entendue comme la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné ».

L'analyse de la consommation d'espace sur les dix années précédant l'arrêt du SCoT a été réalisée à partir des fichiers fonciers. Fichiers d'origine fiscale, produits par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP), et retraités par le CEREMA, ils fournissent les données nécessaires pour mesurer la consommation d'espace attendue dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme.

Accessible sur le portail national de l'artificialisation des sols[1], cette donnée, établie selon une méthodologie homogène sur le territoire national, est à ce jour l'unique base de données permettant de répondre, à cette échelle, aux objectifs identifiés dans le cadre du Plan biodiversité d'un suivi chiffré de la consommation d'espace.

Grâce à ces données, la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers a été établie sur le territoire du SCoT de Gascogne entre 2010 et 2020 (dernières données disponibles au moment de l'arrêt du SCoT).

L'ambition foncière affichée dans le PADD

L'émergence des réflexions portées par la Convention Citoyenne pour le Climat, fin 2019 - début 2020 (notamment les treize propositions pour lutter contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain), l'objectif de limitation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour atteindre le zéro artificialisation nette ou encore les positionnements pris dans le cadre de l'élaboration du SRADDET Occitanie (engager pour chaque territoire une trajectoire phasée de réduction du rythme de consommation des sols aux horizons 2030, 2035 et 2040), ont permis d'attirer l'attention des élus sur cette problématique foncière.

Dès lors, ils ont souhaité faire preuve d'intelligence collective par rapport au défi à relever et être en cohérence avec leur volonté de revoir leur manière d'aménager le territoire, pour tendre vers plus de proximité et de sobriété. Redynamiser les centres-bourgs, maintenir et développer les commerces et services de proximité, éviter la dégradation de l'environnement et du cadre de vie, éléments identitaires et leviers d'attractivité du territoire, nécessite un changement de modèle d'aménagement, ligne directrice du projet de territoire.

Ainsi, dès mars 2021, a été acté la nécessité de respecter au plus près les dispositions à venir de la future loi Climat et Résilience et d'inscrire, à l'échelle du SCoT, une division par deux de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers à horizon 2030 (-50% par rapport à la décennie antérieure), puis d'envisager une trajectoire de réduction aux horizons 2035 et 2040 (avec des objectifs respectivement de -55% et de -60% toujours par rapport à la décennie précédente 2010-2020). Cette réduction a été actée tout en s'assurant de conserver un certain volume foncier pour répondre à l'apparition de projets ne pouvant s'inscrire au sein des tissus urbains existants.

Une territorialisation de l'ambition foncière

Pour répondre aux exigences du Code de l'Urbanisme d'arrêter dans le DOO, par secteur géographique, des objectifs chiffrés de

[1] https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr

consommation économe de l'espace, le choix des élus, pour identifier ces secteurs, s'est porté sur les découpages intercommunaux. En effet, territoires de projet, ils se sont avérés être à leurs yeux, les périmètres les plus pertinents pour répondre au défi du changement de modèle d'aménagement et par conséquent de celui de la limitation de la consommation d'espace. Des volumes maxima de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont ainsi été définis à l'échelle intercommunale.

Intercommunalités	Consommation maximale d'espace (en hectares cumulés)			Taux de baisse au regard des consommations d'ENAF passées à horizon 2040
	A horizon 2030	A horizon 2035	A horizon 2040	
CC Artagnan en Fezensac	41	55	65	51%
CC du Bas Armagnac	63	84	100	68%
CC du Grand Armagnac	78	105	125	61%
CC de la Ténarèze	74	100	118	71%
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	206	278	330	47%
CC Astarac Arros en Gascogne	55	74	88	59%
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	49	66	78	59%
CC Val de Gers	68	91	108	58%
CC Bastides de Lomagne	100	135	160	54%
CC des Coteaux Arrats Gimone	110	149	176	68%
CC de la Gascogne Toulousaine	225	304	360	44%
CC de la Lomagne Gersoise	150	203	240	73%
CC du Savès	78	105	125	59%
Total général	1 296	1 749	2 073	60%

Consommations maximales d'espaces naturels, agricoles et forestiers aux horizons 2030, 2035 et 2040 sur les treize intercommunalités du SCoT de Gascogne et pourcentages de baisse de cette consommation au regard des prélèvements passés (2010-2020)

Par ailleurs, afin d'assoir le projet de SCoT et garantir la mise en œuvre des choix politiques opérés sur un territoire où seulement trois intercommunalités disposent de la compétence PLUi (début 2022), les élus ont acté la nécessité de territorialiser, sur chacune des intercommunalités, la limitation de la consommation d'espace par niveau d'armature territoriale.

Cette ventilation est exprimée en pourcentage et non en volume pour plus de souplesse dans la prise en compte future dans les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux.

Modulée selon les territoires à l'aune de leurs objectifs de croissance, ces consommations maximales d'espace traduisent pour chaque intercommunalité la volonté de polariser l'accueil des habitants et des emplois sur les principales polarités du territoire. Pour autant, tout niveau d'armature peut prétendre à un développement à l'horizon 2040, comme inscrit dans le PADD.

Une adéquation devait néanmoins être recherchée entre les perspectives de croissance (répartition des habitants, des logements et des emplois) et les consommations maximales d'espace.

Les répartitions établies sont ainsi le reflet des situations locales et des choix politiques de chaque intercommunalité. Elles sont présentées en page suivante.

Intercommunalités	Répartition de la consommation maximale d'espace par niveau d'armature à horizon 2040				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
CC Artagnan en Fezensac	/	45%	/	14%	41%
CC du Bas Armagnac	/	24%	17%	13%	46%
CC du Grand Armagnac	/	41%	18%	11%	30%
CC de la Ténarèze	/	32%	20%	26%	22%
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	55%	/	/	20%	25%
CC Astarac Arros en Gascogne	/	/	20%	5%	75%
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	/	40%	22%	7%	31%
CC Val de Gers	/	27%	19%	14%	40%
CC Bastides de Lomagne	/	26%	28%	18%	28%
CC des Coteaux Arrats Gimone	/	43%	14%	10%	33%
CC de la Gascogne Toulousaine	/	46%	23%	18%	13%
CC de la Lomagne Gersoise	/	43%	/	13%	44%
CC du Savès	/	50%	/	/	50%

Répartition de la consommation maximale d'espace par niveau d'armature territoriale à l'horizon 2040 sur les treize intercommunalités du SCoT de Gascogne

L'ANALYSE DES INCIDENCES POTENTIELLES DU PROJET DE SCoT ET MESURES ENVISAGEES

L'évaluation environnementale est une démarche qui vise à placer l'environnement au cœur du processus de décision. Il s'agit en effet de prévenir les incidences potentielles des décisions d'aménagement, en amont, et ce en orientant les règles d'urbanisme qui seront établies par le schéma.

Ainsi, à l'échelle d'un SCoT, l'évaluation environnementale s'intéresse à l'ensemble des orientations d'aménagement concernant le territoire, et donc à la somme de leurs incidences environnementales. En ce sens, l'évaluation environnementale diffère de la démarche d'étude d'impact qui vise à analyser, quant à elle, chaque projet individuellement.

Pour remplir au mieux son rôle, l'évaluation environnementale a été conduite conjointement à l'élaboration du schéma, en accompagnant chacune de ses étapes. Il s'agit ainsi d'une démarche itérative avec des « allers-retours », si nécessaire, entre les deux démarches.

Incidences et mesures envisagées par thématiques environnementales

Paysage, patrimoine bâti et identité du territoire

L'analyse du PADD n'a pas mis en exergue de manque quant à la prise en compte des enjeux relatifs aux paysages et au patrimoine. Aussi, aucune mesure spécifique n'est nécessaire à ce stade, l'ensemble de la thématique ayant été correctement traitée.

L'analyse réalisée en phase DOO a permis, néanmoins, d'indiquer plusieurs points de vigilance quant à l'implantation d'équipements et aménagements touristiques, d'infrastructures de transport ou de pôles d'échanges multimodaux ou encore de systèmes d'habitat « démontable » en périphérie des milieux urbains ou au sein des espaces agro-naturels. La formulation des règles concernées a, dès lors, été reprise afin d'éviter les potentielles incidences négatives.

Concernant le développement des infrastructures de transport, une vigilance spécifique subsiste après les mesures indiquées précédemment, tout projet d'infrastructure ayant nécessairement un impact sur son environnement et les paysages. L'évaluation environnementale de ces projets devra permettre de les éviter, les réduire, voire les compenser.

Occupation du sol et consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

L'analyse du PADD n'a pas permis de mettre en exergue de manque spécifique quant à cette thématique environnementale. Mais il avait été relevé la nécessité de proposer, en phase DOO, des mesures en vue de limiter la consommation d'espace sur les communes de niveau 5 de l'armature territoriale ainsi que d'apporter une vigilance quant à la consommation d'espace dédiées aux infrastructures. Le premier point fait l'objet, dans le DOO, d'une règle spécifique quant à la répartition territoriale de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au sein du territoire, dans le respect de la règlementation en vigueur (loi Climat et Résilience d'août 2021) et en cohérence avec les principes de polarisation édictés dans le PADD et le DOO. Ainsi, les communes de niveau 5 de chaque intercommunalité se sont vues attribuées un quota maximal d'espaces à consommer, la priorisation s'étant faite sur les communes structurantes de l'armature territoriale.

Concernant la consommation d'espace liée aux infrastructures de transport, il s'agit d'un point de vigilance également mis en exergue lors de l'analyse du DOO. Tout projet de création d'infrastructures aura nécessairement une incidence négative en ce sens. Néanmoins, ces

projets sont soumis à évaluation environnementale et devront, à ce titre, analyser les solutions de substitutions existantes au projet et veiller à éviter au maximum leurs impacts, à défaut les réduire ou les compenser.

L'analyse menée en phase DOO a, quant à elle, permis de proposer une mesure afin de réduire les incidences éventuelles prévisibles relatives à l'implantation de pôles d'échanges multimodaux en milieux ruraux.

Préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité

Dans la première mouture du PADD débattu en décembre 2019, la question de la nature en ville apparaissait n'être traitée que sous l'angle climatique avec le maintien d'îlots de fraîcheur. La première analyse environnementale ayant permis de mettre en exergue cette lacune, cette thématique a été réintégrée dans la version du PADD nouvellement débattu en juillet 2021.

En phase DOO, l'analyse a révélé plusieurs points de vigilance concernant le développement du tourisme vert ou encore de l'habitat démontable. La nécessité d'une gestion durable de la ressource forestière est également mise en avant. Les règles concernées ont, dès lors, été ajustées pour prendre en compte ces vigilances.

En outre, une prescription a été ajoutée concernant la réalisation d'inventaire habitats/faune/flore pour toutes nouvelle zones à urbanisation et toutes orientations d'aménagement et de programmation.

Gestion des espaces agricoles

Sur la question des enjeux agricoles, il n'a pas été relevé d'incidence spécifique nécessitant la proposition de mesures, ni au stade du PADD, ni au stade du DOO.

Gestion de la ressource en eau

En phase PADD, il n'a pas été relevé de manque spécifique concernant la gestion de la ressource en eau. Seule une vigilance a été posée concernant le développement du tourisme fluvial et thermal sur la ressource. Cette vigilance a également été remise en exergue via l'analyse du DOO. Aussi, la rédaction des règles concernées a été affinée afin d'éviter tout impact.

Gestion des ressources minérales

Aucune mesure spécifique n'a été mise en œuvre au regard de l'analyse des incidences du projet sur la gestion des ressources minérales, le DOO ne présentant pas d'incidence spécifique sur cette question.

Changement climatique, air, énergie

En matière d'énergie-climat, il n'a pas été relevé d'incidence spécifique nécessitant la proposition de mesures, ni au stade du PADD, ni au stade du DOO.

Production et valorisation des déchets

En matière de gestion et de valorisation des déchets, il n'a pas été relevé d'incidence spécifique nécessitant la proposition de mesures, ni au stade du PADD, ni au stade du DOO.

Gestion des risques et des nuisances

Non traitée dans la première mouture du PADD débattu en décembre 2019, cet enjeu de la réduction de l'exposition des populations aux risques technologiques et aux pollutions des sols a été réintégré dans le PADD débattu en juillet 2021, suite à la première analyse environnementale réalisée.

L'analyse du DOO a, quant à elle, permis de soulever plusieurs points de vigilance quant à la proximité d'activités économiques pouvant générer un risque ou une nuisance pour les riverains (y compris les outils de transformation agricoles) ou encore la proximité d'une station d'épuration pouvant générer une nuisance olfactive. Les règles concernées ont été ajustées pour éviter ces incidences.

Incidences et mesures relatives aux sites Natura 2000

L'analyse du PADD n'a pas mis en exergue de manque quant à la prise en compte des enjeux relatifs au réseau Natura 2000. Aussi, aucune mesure spécifique n'est nécessaire à ce stade, l'ensemble ayant été correctement traitée.

L'analyse réalisée en phase DOO a permis, néanmoins, de mettre en exergue des incidences négatives ainsi que plusieurs points de vigilance par rapport aux sites Natura 2000 du territoire.

En effet, malgré la reconnaissance du caractère intangible des cinq sites Natura 2000, l'accroissement de population et des emplois sur le territoire du SCoT de Gascogne est susceptible d'aggraver les pressions sur certains milieux naturels. Les territoires de développement ne devraient pas toucher le périmètre Natura 2000, et donc ne pas entraîner d'effet direct d'emprise, mais une vigilance est néanmoins à maintenir au regard de plusieurs incidences éventuelles :

- La consommation foncière liée à l'accroissement de la population et des entreprises. A ce titre, le DOO développe des prescriptions et des recommandations en faveur d'une limitation de la consommation d'espace.
- L'augmentation des besoins et des pressions sur la ressource en eau relatif à l'accueil de nouveaux habitants et emplois. Les règles édictées dans le DOO permettent toutefois d'en limiter les incidences.
- La dégradation des habitats naturels ou le dérangement des espèces relatif au développement du tourisme vert ou de l'habitat démontable dans des secteurs à fort intérêt écologique. Des mesures spécifiques ont été prises à ce titre dans la version finale du DOO.

La prise en compte de la sensibilité des milieux naturels reconnue par le classement en Natura 2000 devra permettre d'intégrer les mesures de précaution nécessaires dès l'amont des projets, dans le cadre de la mise en œuvre de la séquence Eviter-Réduire-Compenser, et d'éviter ou réduire ainsi les incidences négatives.

Par ailleurs, plusieurs enjeux issus des documents d'objectifs des cinq sites Natura 2000 apparaissent peu traités ou manquants dans le DOO, risquant ainsi une incidence négative du projet sur ces milieux naturels (dérangement d'espèces, maintien des niveaux d'eau, prise en compte des pelouses calcaires, prise en compte des gîtes à chiroptères, préservation des vieux arbres). La formulation des règles concernées a, dès lors, été reprise afin d'éviter les potentielles incidences négatives.

LE DISPOSITIF DE SUIVI

Etape clé dans la vie du SCoT, l'évaluation de sa mise en œuvre et l'analyse de ses effets, a minima tous les 6 ans à partir de son approbation, constitue une obligation réglementaire du Code de l'Urbanisme.

Elle doit permettre au Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne de maintenir les choix d'aménagement et de développement opérés dans le cadre du présent SCoT pour une nouvelle période de 6 ans, de les ajuster ou d'engager une révision.

Au-delà de mesurer les effets de l'application du SCoT sur le territoire et de connaître les mutations effectives de celui-ci (économiques, démographiques, environnementales...), l'évaluation a aussi vocation à analyser la manière dont les orientations du SCoT se sont déclinées (ou non) pour obtenir ces résultats (traduction dans les politiques locales d'urbanisme ou dans les politiques sectorielles, mise en œuvre d'actions opérationnelles, de partenariats, etc.). L'évaluation du SCoT constitue donc aussi l'opportunité d'analyser, mesurer et réinterroger les capacités de l'établissement public du SCoT et de ses partenaires à le mettre en œuvre.

C'est pourquoi, le rapport de présentation du SCoT doit, dès son approbation, identifier les indicateurs et les modalités du suivi de sa mise en œuvre et de ses effets. Ce document présente, dès lors, ces indicateurs qui pourront être mobilisés au fil du temps. Les indicateurs proposés permettront également aux élus et acteurs du territoire d'avoir une meilleure connaissance des évolutions en cours et éventuellement d'adapter leurs politiques en conséquence.

Deux types d'indicateurs sont entrevus :

- Des indicateurs d'observation du territoire, présentés selon la structuration du PADD afin d'éclairer, pour chaque orientation, les décideurs locaux sur l'évolution du territoire. Ces indicateurs ont été renseignés pour une valeur d'état initial (T_0) correspondant aux dernières données disponibles à ce jour, excepté concernant les indicateurs relatifs à l'emploi, à la démographie et au logement pour lesquels les données 2017 utilisées dans le cadre du projet ont été retenues. Les échelles d'analyse ont été choisies, quant à elles, afin d'étudier la mise en œuvre du SCoT selon les données disponibles.
- Des indicateurs d'appréciation de la mise en œuvre de règles spécifiques du DOO.

Il est intéressant également, dans le cadre du bilan du SCoT, de mener des entretiens avec les acteurs concernés par la mise en œuvre du document afin de vérifier l'applicabilité des règles sur le territoire, de mettre en exergue les difficultés éventuelles rencontrées et de définir des pistes pour améliorer le document ou sa mise en œuvre par le Syndicat Mixte du SCoT.

Les indicateurs d'observation du territoire

Axe stratégique du PADD	Objectif stratégique du PADD	Indicateurs de suivi
Territoire ressources	1.1 Préserver les paysages supports de l'identité rurale du territoire	Nombre de sites et monuments historiques Nombre de sites patrimoniaux remarquables
	1.2 Valoriser l'agriculture présente sur le territoire	Surface effective des terres à usage agricole Nombre d'outils de protection des espaces agricoles mis en place et superficies concernées
	1.3 Économiser et optimiser le foncier	Consommation annuelle d'espaces naturels, agricoles et forestiers Superficie des espaces artificialisés État des procédures de documents d'urbanisme
	1.4 Sécuriser, préserver, économiser et optimiser la ressource en eau	Etat qualitatif et quantitatif des masses d'eau Prélèvements d'eau Etat de la protection des captages d'alimentation en eau potable Capacités résiduelles et conformité des stations d'épuration collectives
	1.5 Préserver et valoriser la trame verte et bleue du territoire	Nombre de bâtiments localisés au sein d'un réservoir de biodiversité Superficie de zones humides recensées sur le territoire Surface effective des espaces forestiers
	1.6 Lutter contre le changement climatique, maîtriser les risques et les nuisances	Consommations d'énergie finale Emissions de gaz à effet de serre Production d'énergie renouvelable Nombre de jours de dépassement de seuils d'alerte à la qualité de l'air Production de déchets, part de valorisation et nombre de programmes de prévention des déchets Nombre de bâtiments localisés au sein d'une zone d'aléa connue vis-à-vis d'un risque majeur Nombre de bâtiments localisés au sein d'un secteur affecté par le bruit
Territoire acteur de son développement	2.1 Développer les coopérations territoriales avec les polarités extérieures pour tirer parti de leur proximité et de leur dynamisme	Nombre de contrats de coopération signés entre un territoire du SCoT de Gascogne et un territoire voisin
	2.2 Promouvoir et susciter un développement économique créateur de richesses et d'emplois	Nombre d'emplois et évolution au cours des dix dernières années Nombre d'habitants pour un emploi Nombre d'emplois agricoles Nombre d'exploitations agricoles

Axe stratégique du PADD	Objectif stratégique du PADD	Indicateurs de suivi
		Capacités d'accueil touristique Caractéristiques des zones d'activités économiques
	2.3 Développer et améliorer l'accessibilité externe du territoire	Fréquentation des gares voyageurs
	2.4 Développer une offre commerciale articulée à l'armature du territoire	Surfaces de vente en grandes surfaces commerciales Surfaces de vente autorisées en Commission Départementale d'Aménagement Commercial Equipement en commerces de proximité pour les besoins de consommation courants
Territoire des proximités	3.1 Promouvoir un développement plus équilibré et plus maillé du territoire où chaque commune a un rôle à jouer	Nombre d'habitants et évolution au cours des dix dernières années Nombre de ménages et taille moyenne des ménages
	3.2 Développer une politique ambitieuse en matière d'habitat pour répondre aux besoins en logements	Nombre de logements et évolution au cours des dix dernières années Caractéristiques du parc de logements Nombre de logements vacants et de résidences secondaires Consommation foncière moyenne par logement Nombre de Programmes Locaux de l'Habitat
	3.3 Maintenir, créer et développer les équipements et services pour répondre aux besoins des habitants actuels et en attirer de nouveaux	Dotation en équipements et services Nombre d'étudiants inscrits dans les établissements et les formations de l'enseignement supérieur Couverture téléphonique et numérique
	3.4 Développer et améliorer les mobilités internes au territoire	Desserte en transports en commun Nombre d'aires de covoiturage Parts modales des déplacements des actifs ayant un emploi

Les indicateurs d'appréciation de la mise en œuvre

Axe stratégique du DOO	Objectif du DOO	Règle du DOO	Indicateurs de suivi
Modèle d'organisation territoriale		P3	Accueil démographique au regard des objectifs retenus dans le SCoT de Gascogne
Territoire ressources	1.1 Préserver les paysages supports de l'identité rurale du territoire	P1.1-7	Niveau d'intégration des franges urbaines (complète/partielle/aucune)
	1.2 Valoriser l'agriculture présente sur le territoire	P1.2-1	Prise en compte des zones à enjeux (totalement/partiellement/aucune) avec comme critères d'analyse : définition de critères, concertation proposée, identification de zones à enjeux, non urbanisation de ces zones
	1.3 Économiser et optimiser le foncier	P1.3-3 Rp1.3-1	Consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au regard des objectifs retenus dans le SCoT de Gascogne Nombre de documents d'urbanisme compatibles avec le SCoT de Gascogne
	1.4 Sécuriser, préserver, économiser et optimiser la ressource en eau	P1.4-2 Ra1.4-1	Nombre de schémas directeur d'assainissement des eaux usées existants sur le territoire Nombre de schémas directeur d'assainissement des eaux pluviales existants sur le territoire
	1.5 Préserver et valoriser la trame verte et bleue du territoire	P1.5-2 P1.5-5	Prise en compte de la trame verte et bleue du SCoT de Gascogne (totalement / partiellement / aucune) avec comme critères d'analyse : identification de la trame verte et bleue et des obstacles aux continuités écologiques, mesures de protection, mesures de restauration, mesures de renforcement, mesures de traitement des obstacles Prise en compte des zones humides au sein des zones à urbaniser ou des zones couvertes par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (totalement / partiellement / aucune) avec comme critères d'analyse : inventaire, mesures de protection de la zone humide, mesures de protection de la zone d'alimentation
	1.6 Lutter contre le changement climatique, maîtriser les risques et les nuisances	P1.6- 5	Suivi du déploiement de systèmes de production d'énergie renouvelable « industriels » (instruits par la DDT), en superficie et puissance et par type de surface concernée
Territoire acteur de son développement	2.1 Développer les coopérations territoriales avec les polarités extérieures pour tirer parti de leur proximité et de leur dynamisme	Ra2.1-4	Nombre de réunions d'échanges du Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne avec des territoires et/ou partenaires extérieurs

Axe stratégique du DOO	Objectif du DOO	Règle du DOO	Indicateurs de suivi
	2.2 Promouvoir et susciter un développement économique créateur de richesses et d'emplois	P2.2-1 P2.2-5, P2.2-6, P2.2-7	Accueil d'emplois au regard des objectifs retenus dans le SCoT de Gascogne Nombre de documents d'urbanisme ayant introduit une Orientation d'Aménagement et de Programmation sur des zones d'activités économiques existantes en vue d'une requalification
	2.3 Développer et améliorer l'accessibilité externe du territoire	P2.3-3	Nombre de documents d'urbanisme / nombre de communes concernées ayant pris des mesures pour réaliser un pôle d'échange multimodal autour de leur gare
	2.4 Développer une offre commerciale articulée à l'armature du territoire	P2.4-5	Nombre de documents d'urbanisme ayant introduit une Orientation d'Aménagement et de Programmation sur des zones d'activités commerciales existantes en vue d'une requalification
Territoire des proximités	3.1 Développer une politique ambitieuse en matière d'habitat pour répondre aux besoins en logements	P3.3-1	Production de logements au regard des objectifs retenus dans le SCoT de Gascogne
	3.2 Maintenir, créer et développer les équipements et services pour répondre aux besoins des habitants actuels et en attirer de nouveaux	P3.2-2	Nombre de documents d'urbanisme mettant en œuvre la mutualisation des équipements et services sur le territoire
	3.3 Développer et améliorer les mobilités internes au territoire	P3.3-2, P3.3-4, P3.3-5, P3.3-6, P3.3-7	Nombre de documents d'urbanisme ayant pris des mesures pour favoriser le développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle

Syndicat mixte
SCOT de Gascogne

Z.I. Engachies
11 rue Marcel Luquet
32 000 Auch
Tel : 05-62-59-79-70
https://scotdegascogne.com/

Claire Céron, directrice
c.ceron@scotdegascogne.com

Christine Sanchez-Martin, chargée de mission urbanisme
c.sanchezmartin@scotdegascogne.com

Raphaël Gouill, chargé d'études
r.gouill@scotdegascogne.com

Sophie Ferrero, assistante de direction
s.ferrero@scotdegascogne.com

Des territoires, un avenir

AUAT

24L04

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES
Direction Territoires et Développement Durable
Service Logement, Habitat et Urbanisme

Rapport examiné par la 2ème commission :
Transition écologique, solidarités pour les territoires et croissance verte

OBJET :
Agence Départementale d'Information sur le Logement - ADIL 32 - subvention de fonctionnement 2022.

Comptabilité des affectations :

Chapitre 65 article 6574 fonction 72
Enveloppe n°11367
Subvention Associations oeuvrant pour le logement
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	45 000,00 €
Affecté	€
Disponible	45 000,00 €
Proposé	41 000,00 €

Pièces jointes ou annexes :	*Convention ADIL32.pdf*

Mes chers collègues,

Je soumets à votre examen la demande de subvention de fonctionnement de l'Association Départementale d'Information sur le Logement –ADIL32– , pour l'année 2022.

Créée à l'initiative du Département, par délibération en date du 20 février 2004, dans le cadre des dispositions du code de l'habitation et de la construction, l'ADIL 32 a pour objet de mettre en œuvre en direction des gersois une information juridique, financière et fiscale neutre et gratuite en matière de logement et d'habitat.

Elle permet l'accès au droit notamment en matière de rapports locatifs, d'habitat indigne, de rénovation énergétique, d'adaptation au vieillissement. Ainsi, 86 611 ménages ont été renseignés depuis 2005 à travers le déploiement de 15 lieux de permanences sur tout le territoire gersois.

Par ailleurs, les collectivités et partenaires sollicitent l'ADIL pour leur qualité d'expertise en matière d'habitat et de logement. A ce titre, elle est partenaire privilégié de l'Observatoire de l'Habitat et du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne. En 2013, l'ADIL 32 a été désignée Point Rénovation Info Service (PRIS), devenu « FAIRE » (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique).

En 2017, son action s'est étendue avec la création d'un pôle social axé sur la politique de prévention des expulsions locatives. Depuis le 1er janvier 2021, le Département a confié à l'ADIL 32 une partie de la mise en œuvre du Guichet Rénov'Occitanie du Gers.

Les bureaux de l'ADIL 32 sont situés au Département (bâtiment Bois) –81 route de Pessan à Auch– depuis le 1er avril 2013. L'effectif de cette association est aujourd'hui de 8 ETP : la directrice, deux conseillères juridiques, une conseillère habitat, une chargée de mission, deux conseillères en économie sociale-familiale et 1 ETP de secrétariat.

Le budget prévisionnel 2022, tel qu'annexé au présent rapport, s'élève à 380 804 €.

L'ADIL 32 sollicite le renouvellement de l'octroi d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2022, proposée à la somme de 41 000 €.

Je vous demande donc :

- de vous prononcer sur l'attribution d'une aide au fonctionnement de l'ADIL 32 au titre de l'année 2022, pour un montant de 41 000 €,

- d'approuver la mise à disposition des locaux qui sont consentis moyennant une redevance annuelle de 430 €,

- de m'autoriser à signer la convention correspondante, dont le projet figure ci-joint.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

REPUBLIQUE FRANÇAISE **DEPARTEMENT DU GERS**

N/Ref : 00062126

CONVENTION D'OBJECTIFS 2022

Entre

Le Département du Gers, représenté par le Président du Conseil Départemental, M. Philippe DUPOUY, ci-après dénommé « la Collectivité »

d'une part,

et

l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL32) représentée par la Présidente de son conseil d'administration, Madame Hélène ROZIS LE BRETON, ci-après désignée « le bénéficiaire »

d'autre part,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, pris pour son application,

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 24 juin 2022 accordant une aide au fonctionnement de l'ADIL32 au titre de l'année 2022,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions et les modalités du partenariat financier entre le Conseil Départemental et l'ADIL 32 au titre de l'année 2022.

Le soutien financier apporté par le Conseil Départemental a tout d'abord pour objectif de permettre à l'ADIL 32 de mener ses missions d'assistance, de conseil et d'information auprès des gersois (locataires, propriétaires, accédants à la propriété, personnes en recherche de logement) et des acteurs du logement du département du Gers.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'UTILISATION

L'aide du Conseil Départemental, objet des présentes, devra être exclusivement utilisée dans le cadre de l'objet mentionné à l'article 1.

Elle permettra notamment de financer les frais de fonctionnement de l'ADIL 32 (salaires et charges du personnel, loyers, fournitures, fluides…).

Toute utilisation de l'aide par le bénéficiaire dans un but autre que celui prévu aux présentes, pourra donner lieu au reversement de celle-ci.

ARTICLE 3 : AIDE

L'aide du Conseil Départemental consistera dans le versement d'une subvention relevant de l'enveloppe budgétaire n° 11 367.

- Subvention de fonctionnement :

La Collectivité attribue à l'ADIL 32 sur le budget du Département et conformément à la délibération précitée, une subvention forfaitaire de fonctionnement d'un montant de 41 000 euros.

La somme de 41 000 euros sera versée en 3 fractions :

- 1ère fraction de 50 %, soit 20 500 euros, à la demande de l'ADIL 32, sur présentation du budget prévisionnel 2022 approuvé par le conseil d'administration,

- 2ème fraction de 30 %, soit 12 300 euros en octobre 2022 sur présentation d'un rapport intermédiaire d'activité (bilan 1er semestre 2021),

- le solde, soit 8 200 euros, en décembre 2022 sur présentation du bilan d'activité 2021 et du budget prévisionnel 2023.

Le Département met à disposition de l'ADIL 32, au sein des locaux du bâtiment bois sur le site de l'Hôtel du Département, cinq bureaux équipés en électricité et en chauffage, identifiés sous les n° 2 - 3 - 24 - 25 et 26 pour une surface d'environ 60 m². Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance annuelle de 430 € T.T.C, charges comprises.

ARTICLE 4 : CONTRÔLE

Le bénéficiaire devra fournir à la demande, tous éléments justificatifs relatifs aux actions menées par l'ADIL 32 pour lesquelles il pourra être procédé à des contrôles concernant la réalisation et la conformité avec le dossier présenté.

ARTICLE 5 : DUREE

La subvention, objet de la demande, est attribuée au titre de l'exercice 2022.

ARTICLE 6 : MODIFICATIONS

Toute modification de la présente convention interviendra par avenant qui sera négocié en accord avec les parties.

ARTICLE 7 : LITIGES

En cas de litige dans l'exécution de la présente convention, le tribunal compétent est le Tribunal Administratif de PAU.

Fait à AUCH, le

Le bénéficiaire **Le Président**

Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 32)

24L05

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES
Direction Territoires et Développement Durable

Rapport examiné par la 2ème commission :
Transition écologique, solidarités pour les territoires et croissance verte

OBJET :
Partenariat "Gers Energies Renouvelables".

Pièces jointes ou annexes :	*20220420-Projet-Entente-V7.docx*

Mes chers collègues,

Dans un enjeu d'urgence climatique, la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) décrit la feuille de route de la France pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre et atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Cet enjeu, accentué par le contexte économique actuel, nous engage collectivement et il devient urgent d'inscrire une véritable trajectoire partagée à l'échelle du territoire départemental, pour être exemplaire, expérimenter et innover.

C'est dans cet objectif que vous avez délibéré le 16 avril 2021 **en faveur d'une stratégie visant à faire du Gers un territoire à énergie positive en réduisant ses consommations énergétiques de près de 40 % tous secteurs confondus et en multipliant par 5 ses productions d'énergies renouvelables.**

Cette stratégie est portée principalement par les trois engagements suivants :

- accélérer la transition énergétique du territoire ;
- proposer un programme d'actions pour un modèle de développement énergétique sobre et pérenne, rapprochant production renouvelable et consommation ;
- créer les conditions favorables pour que les revenus financiers des projets d'énergies renouvelables restent au maximum sur le territoire et soient réinvestis dans les transitions énergétiques, écologiques et solidaires dans un objectif de circuit court.

Nous partageons cette dernière ambition avec le Syndicat Départemental d'Energies du Gers (SDEG), et il convient aujourd'hui d'arriver à structurer une démarche de coopération et de formaliser un partenariat, **afin de créer, à court terme, une structure publique d'investissement et de développement des projets d'énergie renouvelable gersois.**

Un partenariat qui devra permettre de :

- disposer d'une gouvernance publique pour réaliser des modèles de production d'énergies renouvelables adaptés au territoire pour le territoire ;
- prendre en compte les intérêts locaux et les enjeux environnementaux ; sensibiliser aux enjeux énergétiques et encourager à la participation citoyenne ;
- pouvoir co-investir à plusieurs collectivités et acteurs locaux dans tous types de projets de production d'énergie renouvelable ;
- pouvoir réinvestir l'argent des projets d'énergie renouvelable gersois dans d'autres projets du territoire ;
- prendre des parts dans les sociétés de projets, les ouvrir aux collectivités et collectifs citoyens ;
- structurer les sociétés EnR du territoire et limiter l'arrivée massive de sociétés diverses.
- repositionner citoyens et collectivités au cœur des projets.

Je vous propose donc, en accord avec le Président du SDEG, d'arrêter l'installation d'un partenariat, conformément au projet de convention ci-joint qui prévoit les dispositions principales suivantes:

- un partenariat **en vue d'étudier la création d'une SEM EnR à l'objectif du 1er janvier 2023 ;**

- la recherche d'un prestataire pour l'accompagnement des démarches de création de la SEM (consultation en cours) ;

- une parité entre les deux collectivités (qui détiendront 85% des parts de la SEM), avec éventuelle minorité de blocage et présidence tournante de deux ans - capital initial évalué à hauteur de 500 000 € pour chacune des deux collectivités, avec un objectif d'un capital après plusieurs années de 4 M€ ;

- la recherche d'un ou plusieurs partenaires privés ;

- l'installation d'un comité de pilotage composé de trois élus du Département et trois élus du SDEG.

Ce partenariat, au-delà de permettre la création de la structure d'investissement et de développement des projets EnR, a également vocation à constituer un espace de réflexions, d'échanges, d'analyses en faveur de la transition énergétique du territoire.

Un partenariat qui s'inscrit dans une dynamique départementale plus large avec la création autour du Préfet du Gers, **d'un pôle départemental des énergies renouvelables** qui sera la porte d'entrée pour tous les porteurs de projets.

Ce pôle permettra au territoire de se doter d'une stratégie départementale, d'un règlement d'examen des projets, d'une Charte EnR et d'un Observatoire EnR départemental.

En conséquence, je vous propose :

- d'approuver le principe de la création d'une structure départementale « énergies renouvelables » en partenariat avec le SDEG ;
- d'approuver le contenu de la convention de partenariat avec le SDEG jointe en annexe du présent rapport ;
- de m'autoriser à signer cette convention de partenariat ;
- de m'autoriser à créer un Comité de Pilotage composé de trois conseillers départementaux et de trois élus désignés par le SDEG.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

Convention de partenariat « Gers énergies renouvelables »

Entre

Le Département du Gers, représenté par son Président, M. Philippe DUPOUY, dûment habilité par délibération du 24 juin 2022

Et

Le Syndicat Départemental d'Energies du Gers ci-nommé SDEG, représenté par son Président, M. Jean-Guy DUPUY, dûment habilité par délibération du 27 avril 2022

En date du

Vu la délibération du 16 avril 2021 de l'Assemblée délibérante du Département approuvant les actions « Gers Energie Positive » contribuant à atteindre l'objectif de devenir un territoire à énergie positive et comprenant dix actions dont la création d'une structure d'investissement dédiée au développement des énergies renouvelables

Vu la délibération du Département du Gers du 24 juin 2022 approuvant la convention de partenariat « Gers énergies renouvelables »

Vu la délibération du SDEG du 27 avril 2022 approuvant la convention de partenariat « Gers énergies renouvelables »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Dans un contexte d'urgence climatique et un objectif de neutralité carbone, le Département du Gers et le SDEG ont la volonté commune :

- D'inscrire le territoire Gers dans une trajectoire partagée de département à énergie positive,
- D'accélérer la transition énergétique du territoire,
- D'engager l'ensemble des parties prenantes et secteurs d'activités du territoire dans cette démarche de transition énergétique.

Ils souhaitent, pour cela, créer une structure publique d'investissement et de développement des projets d'énergie renouvelable (EnR) du Gers reposant sur les objectifs suivants :

- Réinvestir l'argent des projets d'énergie renouvelable gersois dans d'autres projets du territoire,
- Pouvoir co-investir à plusieurs collectivités et acteurs locaux dans tous types de projets de production d'énergie renouvelable,
- Repositionner citoyens et collectivités au cœur des projets,
- Disposer d'une gouvernance publique pour réaliser des modèles de production d'énergies renouvelables adaptés au territoire pour le territoire,
- Prendre en compte les intérêts locaux et les enjeux environnementaux,
- Sensibiliser aux enjeux énergétiques et encourager à la participation citoyenne,
- Prendre des parts dans les sociétés de projets, les ouvrir aux collectivités et collectifs citoyens,
- Structurer les sociétés EnR du territoire et limiter l'arrivée massive de sociétés diverses.

Le Département et le SDEG souhaitent structurer leur démarche de coopération sous la forme d'un partenariat préalable.

Sur la structure publique d'investissement et de développement des projets d'énergie renouvelable, les membres du partenariat se sont arrêtés en première intention sur les principes généraux suivants qui guideront les travaux de structuration à venir :

- Une parité (gouvernance et capital social) avec éventuelle minorité de blocage,
- Une Présidence tournante de 2 ans,
- Une contribution au capital initial évaluée à hauteur de 500 000 € pour chaque membre du partenariat (avec un objectif d'un capital de 4 M€ à moyenne échéance).

En lien avec les objectifs définis en préambule, chaque membre du partenariat s'engage à céder les parts qu'il détient ou détiendra dans des sociétés EnR, à la future structure qui sera créée après accord préalable de l'autre partie via échange de courrier.

1. OBJET

Avec le Gers comme territoire de projets, ce partenariat met en évidence la capacité de ses membres fondateurs à travailler ensemble pour une synergie vertueuse.

Ne constituant pas une personne morale propre, ce partenariat, composé du Département et du SDEG, a deux objets :

- Constituer un espace de réflexions, d'échanges, d'analyses en faveur de la transition énergétique du territoire,
- Déterminer les moyens et modalités nécessaires à la création de la structure d'investissement et de développement des projets d'énergie renouvelable à objectif du 1er janvier 2023.

2. FONCTIONNEMENT

Le Département sera Maître d'Ouvrage pour la prestation d'accompagnement à la création de la structure. Le SDEG versera une subvention au Département équivalente à 50% du montant de la prestation conformément à un état dressé par le Maître d'Ouvrage.

Un Comité de pilotage et un Comité technique sont créés.

Le **Comité de pilotage** du partenariat est composé de trois élus du Département et trois élus du SDEG. Il propose les orientations et les ambitions du partenariat. Il constitue un espace de réflexions, d'échanges, d'analyses en faveur de la transition énergétique du territoire. Il propose les projets de statuts de la SEM projetée avant décision des deux assemblées délibérantes.

Le **Comité technique**, autour du Directeur Général des Services du SDEG et du Directeur Général Adjoint Investissements et Territoires du Département, prépare les travaux du Comité de pilotage.

Le Comité technique participe à la définition notamment du cahier des charges du marché d'accompagnement, à l'analyse des offres et au suivi de cet accompagnement jusqu'à la création de la structure.

3. LITIGES

En cas de litige dans l'application des présentes, la juridiction compétente est le Tribunal Administratif de Pau.

LE DÉPARTEMENT

24N00

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES
Direction Patrimoine Immobilier
Service Gestion Patrimoine Immobilier

Rapport examiné par la 2ème commission :
Transition écologique, solidarités pour les territoires et croissance verte

OBJET :
Forêt départementale - création d'un Comité de Pilotage.

Pièces jointes ou annexes :	*Néant*

Mes chers collègues,

Comme vous le savez, le Département a constitué progressivement entre 1957 et aujourd'hui un domaine forestier de 706,48 hectares, répartis sur 14 massifs.

Relevant du régime forestier, la gestion de cette forêt départementale est obligatoirement confiée à l'Office National des Forêts (ONF), par convention, et a donné lieu à l'élaboration de plusieurs documents d'aménagement.

Pour mémoire, le document d'aménagement en cours couvre la période 2018/2037 et poursuit trois objectifs : la production de bois notamment du bois d'œuvre mais également du bois énergie à destination des chaudières de nos collèges, la préservation de l'environnement avec la protection de la biodiversité et le stockage de carbone, et enfin, la promotion d'un usage partagé de la forêt, l'accueil du public étant un axe fort de ce document.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces objectifs et des nouveaux enjeux qui en découlent, l'objet du présent rapport est de vous proposer la mise en place d'un comité de pilotage chargé de définir et mettre en place l'ensemble des orientations liées à la forêt départementale.

Piloté par le président ou la présidente de la 2ème commission « Transition écologique, solidarités pour les territoires et croissance verte », ce comité pourrait être composé de l'ensemble des membres de la 2ème commission, du président ou de la présidente de la 7ème commission « Démocratie citoyenne, sport, vie associative et éducation populaire », du vice-président ou de la vice-présidente de la 7ème commission en charge du sport, du président ou de la présidente de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires du Gers (CDESI) et du président ou de la présidente du Comité Départemental du Tourisme.

Pour votre information, le premier dossier soumis à cette instance sera l'élaboration d'un schéma d'accueil du public en forêt.

En effet, la survenue de la pandémie de COVID 19 a provoqué un engouement pour les sorties en forêt et un développement des sports de nature et activités de plein air. La cohabitation entre forestiers, chasseurs, promeneurs, sportifs, scolaires… est susceptible de provoquer des conflits d'usage et fait courir de forts risques de dégradation des milieux naturels du fait d'une fréquentation excessive et/ou anarchique et du manque de structures d'accueil et d'information.

Aussi, l'élaboration d'un schéma d'accueil du public s'est avérée nécessaire afin de répondre aux enjeux sociaux, culturels et de protection de l'environnement de ces massifs, ainsi que pour harmoniser les différents usages de la forêt.

Je soumets donc à votre approbation la constitution du Comité de pilotage pour la gestion des forêts départementales selon la composition décrite ci-avant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

24N01

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES
Direction Patrimoine Immobilier
Service Gestion Patrimoine Immobilier

Rapport examiné par la 2ème commission :
Transition écologique, solidarités pour les territoires et croissance verte

OBJET :
Forêt départementale : proposition de programmation de travaux au titre de l'année 2022.

Comptabilité des affectations :
forêt départementale - travaux d'aménagement

Enveloppe n°5113
Chapitre 21 article 2117 fonction 738
Crédit d'investissement (exercice)

Voté	52 410,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	52 410,00 €
Proposé	52 409,00 €

Pièces jointes ou annexes :	*368_DBRAP annexe Travaux Forets Programme 2022.docx*

Chapitre 011 article 61524 fonction 738
Enveloppe n°17511
forêt départementale - travaux d'entretien
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	32 000,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	32 000,00 €
Proposé	27 812,00 €

Mes chers collègues,

Je vous rappelle que le document d'aménagement forestier, élaboré en collaboration avec l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2018-2037, poursuit trois objectifs qui sont la production de bois, dont le bois énergie à destinations des chaudières des collèges, la préservation de la biodiversité et la promotion d'un usage partagé de la forêt.

Dans ce cadre, l'Office National des Forêts, nous propose chaque année un programme de travaux à réaliser tant en investissement qu'en fonctionnement.

Ainsi, l'objet du présent rapport est de vous présenter la programmation, définie avec l'ONF, pour l'exercice 2022.

Il s'agit de travaux d'entretien courant et d'amélioration du patrimoine forestier, ainsi que de travaux d'investissement portant notamment cette année, sur le suivi des plantations de résineux dans le massif forestier de Dému (application de répulsifs biologiques afin d'éviter l'abroutissement des jeunes plants), sur l'implantation de barrières bois pour éviter les intrusions de véhicules motorisés dans les massifs de Labéjan et Réjaumont ainsi que de pose de panneaux interdisant l'accès des véhicules sur les massifs de Réjaumont et Sérilhac, dans le cadre de l'ouverture des forêts au public. Des travaux d'aménagement de la desserte forestière en forêt de Saint Blancard sont également prévus dans le cadre de l'exploitation raisonnée de ce massif.

Le montant global de cette tranche de travaux s'établit à 80 224,00 € TTC soit 52 409,00 € TTC en section d'investissement et 27 815,00 € TTC en section de fonctionnement.

Je vous remercie, au vu de ces éléments de vous prononcer sur ce programme de travaux, tel qu'il est détaillé dans les tableaux ci-joints, et de m'autoriser à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de celui-ci.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

FORÊT DÉPARTEMENTALE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 24 JUIN 2022

TRAVAUX D'ENTRETIEN 2022
FONCTIONNEMENT

– Budget annexe des espaces naturels sensibles – Ligne de crédits 17511. Chapitre 011 - Article 61524		
NATURE DES TRAVAUX	**COUT H.T (€)**	**COUT TTC (€)**
Massif de Labéjan : - Entretien courant à la débroussailleuse du versant de la digue ; nettoyage de la végétation à la tronçonneuse sur la partie déversoir.	520,00 €	624,00 € (TVA 20 %)
Massif de Pauilhac : - Fourniture et pose de 9 lames de tables-banc et banc.	540,00 €	648,00 € (TVA 20%)
Massif de Pauilhac : - Enlèvement manuel d'un banc en béton et évacuation en déchetterie.	140,00 €	168,00 € (TVA 20 %)
Massifs de Dému et de Mazous : -Délimitation du parcellaire : ouverture manuelle d'un layon de 1,5 m de large sur 6 km ;	2 360,00 €	2 596,00 € (TVA 10 %)
Massifs de Dému et de Mazous : -Délimitation du parcellaire : matérialisation des limites à la peinture sur 6 km.	5 170,00 €	5 687,00 € (TVA 10 %)
Massif de Saint Blancard : -Travaux d'entretien du sentier suite à l'installation de la passerelle et du sentier relatif au passage busé.	4 410,00 €	5 292,00 € (TVA 20 %)
Massif de Sérilhac : - Entretien manuel de la digue et du coursier; travaux manuels avec prise en compte de la présence de cistudes.	3 620,00 €	4 344,00 € (TVA 20%)
Massif de Réjaumont : - Délimitation du parcellaire : matérialisation des limites après passage du géomètre : ouverture manuelle d'un layon de 1,5 m de large sur 0,8 km.	430,00 €	473,00 € (TVA 10%)
Massif de Réjaumont : - Délimitation du parcellaire : matérialisation des limites après passage du géomètre ; matérialisation des limites à la peinture sur 0,8 km.	1 180,00 €	1 298,00 € (TVA 10%)
Massif de Labéjan : - Entretien du périmètre au lamier : 1,2 km.	1 830,00 €	2 013,00 € (TVA 10%)
Massif de Pauilhac : - Entretien du périmètre au lamier : 0,6 km.	920,00 €	1 012,00 € (TVA 10%)
Divers massifs : - Opérations liées à la propreté des forêts et espaces naturels : plusieurs passages par an selon le site.	3 050,00 €	3 660,00 € (TVA 20%)
TOTAL TRAVAUX FONCTIONNEMENT	**24 170,00 € HT**	**27 815,00 € TTC**

FORET DEPARTEMENTALE
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 JUIN 2022

TRAVAUX D'AMENAGEMENT 2022
INVESTISSEMENT

– <u>Budget annexe des espaces naturels sensibles – Ligne de crédit 5113</u> <u>Chapitre 21 - Article 2117</u>		
NATURE DES TRAVAUX	***COUT H.T (€)***	***COUT TTC (€)***
<u>Massif de Sérilhac (parcelle 113 a)</u> - Dégagement mécanique en plein de plantation par broyage de tous les interlignes et dégagement manuel de plantation sur la ligne avec coupe rez-de-terre dans la plantation de chênes.	1 330,00 €	1 463,00 € (TVA 10%)
<u>Massif de Dému (parcelle 82 a) :</u> - Dégagement mécanique en plein de plantation par broyage de tous les interlignes et dégagement manuel de plantation sur la ligne avec coupe rez-de-terre dans la plantation, contre l'envahissement de fougères.	4 450,00 €	4 895,00 € (TVA 10 %)
<u>Massif de Dému (parcelle 82 a) :</u> - Application d'un répulsif bio anti cervidés en deux passages (avril et novembre).	2 210,00 €	2 431,00 € (TVA 10%)
<u>Massif de Saint-Blancard :</u> - Création d'un passage busé de diamètre 1000 mm, traitement des berges : installation de chantier, aménagements, en conformité avec la loi sur l'eau.	9 060,00 €	10 872 € (TVA 20%)
<u>Massif de Saint-Blancard :</u> - Empierrement d'une piste en terrain naturel comprenant une place de retournement et des zones de dépôt	19 320,00 €	23 184,00 € (TVA 20%)
<u>Massifs de Sérilhac et de Réjaumont :</u> - Fourniture et pose de trois panneaux règlementaire de type B0 ; scellement par socle bétonné de panneau routier avec panonceau en pin. Un panneau pour Sérilhac ; deux pour Réjaumont.	1 650,00 €	1 980,00 € (TVA 20%)
<u>Massif de Labéjan :</u> - Fourniture de deux barrières pivotantes en pin traité classe 4 avec poteau.	2 330,00 €	2 796,00€ (TVA 20%)
<u>Massif de Labéjan :</u> - Pose de deux barrières par scellement par socle bétonné.	830,00 €	996,00 € (TVA 20%)
<u>Massif de Réjaumont :</u> - Fourniture de deux barrières pivotantes en pin traité classe 4 avec poteau.	2 330,00 €	2 796,00€ (TVA 20%)
<u>Massif de Réjaumont :</u> - Pose de deux barrières par scellement par socle bétonné.	830,00 €	996,00 € (TVA 20%)
TOTAL TRAVAUX INVESTISSEMENT	**44 340,00 €**	**52 409,00 €**

24N02

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES
Direction Patrimoine Immobilier
Service Gestion Patrimoine Immobilier

Rapport examiné par la 2ème commission :
Transition écologique, solidarités pour les territoires et croissance verte

OBJET :
Forêt Départementale - proposition d'additif à l'état d'assiette 2022.

Pièces jointes ou annexes :	*2022 Etat d'assiette ANNEXE.docx*

Mes chers collègues,

Je vous rappelle que le document d'aménagement forestier élaboré, en collaboration avec l'Office National des Forêts, pour la période 2018-2037, prévoit les coupes de bois à effectuer chaque année.

Toutefois, la forêt étant un patrimoine vivant et naturel, des ajustements concernant ces coupes sont parfois nécessaires et il vous est présenté chaque année un « état d'assiette », proposé par l'ONF, sur lequel vous êtes amenés à vous prononcer. Cet état d'assiette précise les coupes à réaliser, reporter ou avancer chaque année en fonction de l'état des peuplements.

Lors de notre séance du 10 décembre dernier, nous avons arrêté l'état d'assiette au titre de l'année 2022.

Toutefois, l'Office National des Forêts nous a récemment informé du dépérissement important de sapins de Nordmann dans les parcelles 31a, 32b et 33a, situées dans le massif de Labéjan et nous propose de réaliser une coupe sanitaire qui permettra de proposer ces arbres à la vente de bois sur pied, tant qu'ils conservent une certaine valeur marchande.

546 arbres ont été « martelés » (désignés) pour un volume d'environ 295 m3.

Je vous précise que ces résineux dépérissants seront remplacés à terme par la régénération naturelle, des repousses de feuillus sont d'ores et déjà en cours sur ces parcelles.

Ainsi, l'ONF nous propose l'adoption d'un additif à l'état d'assiette 2022, tel qu'il figure en annexe au présent rapport.

Dans l'affirmative, compte tenu des besoins satisfaits en 2022 pour le bois énergie, les produits pourraient être destinés à la vente sur pied, ce qui permettra la perception de recettes non encore évaluées par le Département.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

ANNEXE

ADDITIF À L'ÉTAT D'ASSIETTE 2022

MASSIF FORESTIER DE LABEJAN

Parcelle / Unité de gestion	Type de coupe	Surface parcourue (ha)	Coupe réglée Oui/Non	Année prévue par l'aménagement	Année proposée par l'ONF	Année décidée par le propriétaire	Destination		Mode de commercialisation prévisionnel		
							Délivrance en totalité	Vente en totalité	Mixte	Sur pied	Façonné
31 a	Sanitaire	7,34	OUI	2034	2022		☐	☒	☐	☒	☐
32 b	Sanitaire	7,27	OUI	2033	2022		☐	☒	☐	☒	☐
33 a	Sanitaire	9,13	OUI	2034	2022		☐	☒	☐	☒	☐

34M00

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES
Direction Déplacements Infrastructures
Service Gestion Infrastructures

Rapport examiné par la 3ème commission :
Infrastructures de transport, ingénierie territoriale et nouvelles mobilités

OBJET :
Transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap : modifications du règlement départemental.

Pièces jointes ou annexes :	*Réglement Départemental TSESH-EG-16052022.docx*

Mes chers collègues,

Lors de la séance du 2 décembre 2021, une modification du règlement départemental du transport scolaire des élèves et des étudiants en situation de handicap (TESH), portant notamment sur le protocole organisationnel entre le Département et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), a été adoptée.

A cette occasion, vous avez été informés d'une évolution substantielle de l'organisation du transport scolaire des élèves et des étudiants en situation de handicap, à compter de la rentrée scolaire 2022, à savoir l'adoption d'une organisation directe du transport par la collectivité.

Désormais, à compter de la rentrée 2022, la mise à disposition de services de transport collectifs adaptés, organisés et financés intégralement par le Département sera proposée aux familles qui ne font pas le choix d'effectuer elles-mêmes le transport avec leur véhicule personnel et qui bénéficient à ce titre de la prestation destinée à compenser une partie des frais de déplacements.

Les modalités de cette évolution ont été portées à la connaissance des familles dès le mois d'avril 2022 et font aujourd'hui l'objet de la modification du Règlement du TESH, dont le projet figure en annexe.

Le projet de Règlement du TESH qui est soumis à votre approbation précise :

- les conditions d'attribution du service et la procédure subséquente : principes généraux, conditions de scolarisation, trajets pris en charge, modalité de dépôt d'une demande de transport scolaire adapté ;

- les modalités de prise en charge : remboursement des indemnités kilométriques, organisation des services de transport par le Département du Gers, transports liés aux périodes de stage ;

- les règles de bonne conduite et de bon usage destiné aux transporteurs et aux parents d'élèves transportés : Horaires de prise en charge, gestion des absences de l'élève, obligations des familles, des élèves/étudiant et des sociétés de transport ;

- les sanctions et responsabilités ;

- les contestations et réclamations : une commission spéciale d'examen du « Transport Scolaire des Élèves et étudiants en Situation de Handicap (TESH) » est constituée afin de formuler un avis consultatif dans le cadre notamment de recours déposés par les familles.

Je vous demande donc de bien vouloir adopter le règlement départemental du transport scolaire des élèves en situation d'handicap, dont le projet figure ci-joint.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

REGLEMENT DEPARTEMENTAL DU TRANSPORT SCOLAIRE DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

(TSESH)

LE DÉPARTEMENT

SOMMAIRE

PREAMBULE

ARTICLE 1
CONTEXTE LEGAL RELATIF A LA PRISE EN CHARGE D'UN TRANSPORT SCOLAIRE

1-1 Compétence du département
1-2 Droit des usagers
1-3 Limites du droit au transport scolaire

ARTICLE 2
CONDITIONS D'ATTRIBUTION ET PROCEDURE

2-1 Principes généraux
2-2 Conditions de scolarisation
2-3 Trajets pris en charge
2-4 Déposer une demande de transport scolaire adapté

ARTICLE 3
MODALITES DE PRISE EN CHARGE

3-1 Remboursement des indemnités kilométriques
3-2 Organisation des services de transport par le Département du Gers
3-3 Transports liés aux périodes de stage

ARTICLE 4
CONTRAT DE BONNE CONDUITE ET DE BON USAGE
DESTINE AUX TRANSPORTEURS ET AUX PARENTS ET ELEVES TRANSPORTES

4-1 Horaires de prise en charge
4-2 Absences de l'élève
4-3 Obligations des familles, des élèves/étudiant et des sociétés de transport

ARTICLE 5
SANCTIONS ET RESPONSBILITES

ARTICLE 6
CONTESTATIONS ET RECLAMATIONS

CONTACTS

PREAMBULE

La prestation de transport scolaire s'adresse aux élèves et étudiants, domiciliés dans le Gers, dont la situation de handicap, évaluée par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) du Gers, justifie un transport scolaire adapté. La prestation a pour but de soutenir leur accès à la scolarité en milieu ordinaire et à l'enseignement supérieur.

Les conditions ainsi que les modalités d'accès aux transports scolaires adaptés du Département sont précisées ci-après. Elles visent à organiser un service public de transport gratuit de la meilleure qualité possible, pour les élèves et étudiants gersois en situation de handicap.

Cette mise en œuvre s'inscrit dans le cadre **d'un service de transport collectif** de personnes.

Le présent règlement entre en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2022-2023.

ARTICLE 1
CONTEXTE LEGAL RELATIF A LA PRISE EN CHARGE D'UN TRANSPORT SCOLAIRE

1-1 Compétence du département

La loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (appelée loi NOTRe) a modifié profondément l'organisation des transports collectifs en France et acté le transfert de certaines compétences du Département vers la Région, notamment en matière de transport routier non urbain et transport scolaire. Cependant le transport des élèves et étudiants en situation de handicap demeure dans le champ des compétences des Départements.
Le Département définit les conditions d'indemnisation des familles qui assurent elles-mêmes le transport de leur enfant et les modalités d'accès aux transports scolaires adaptés.

1-2 Droit des usagers

La loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapés » qui met en œuvre le principe du droit à la compensation des conséquences de son handicap, fait obligation « d'assurer à l'enfant en situation de handicap une scolarisation en milieu ordinaire au plus près possible du domicile, de garantir une continuité du parcours scolaire et d'assurer l'égalité des chances aux examens. »

Conformément à l'article R311-24 du Codes des Transports, « les frais de déplacements exposés par les élèves handicapés qui fréquentent un établissement d'enseignement général, agricole ou professionnel, public ou privé placé sous contrat (…) et qui ne peuvent utiliser les moyens de transport en commun en raison de la gravité de leur handicap, médicalement établie, sont pris en charge par le département du domicile de l'intéressé. »
Conformément à l'article R311-27 du Codes des Transports, « les frais de déplacements exposés par les étudiants handicapés qui fréquentent un établissement d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, ou du ministère de l'agriculture et qui ne peuvent utiliser les moyens de transport en commun, en raison de la gravité de leur handicap, médicalement établie, sont pris en charge par le département du domicile de l'intéressé. »

Les articles R311-25 et 26 du Code des Transports prévoient que ces frais de transports soient remboursés directement aux familles ou aux intéressés s'ils sont majeurs ou, le cas échéant à l'organisme qui en a fait l'avance. Ce remboursement s'opère sur la base d'un tarif fixé par le conseil départemental pour les déplacements dans les véhicules appartenant aux élèves ou à leur famille. Pour les déplacements dans des véhicules exploités par des tiers rémunérés à ce titre, le remboursement s'opère sur la base de dépenses réelles dument justifiées.

1-3 Limites du droit au transport scolaire

Les élèves en situation de handicap en capacité d'emprunter un transport ordinaire, scolarisés sur leur école ou établissement de secteur, n'ont pas accès à la prise en charge par le Département.

Pour les élèves scolarisés dans un établissement médico-social (ITEP, IME, IMPRO…), le transport est organisé directement par l'Etablissement conformément à l'article L242-12 du Code de l'Action sociale et des Familles.

Les jeunes au statut d'apprentis bénéficiant d'une formation en alternance, du fait de leur contrat, relèvent du droit du travail. Ils n'ont pas accès à la prise en charge du transport scolaire par le Département.

ARTICLE 2
CONDITIONS D'ATTRIBUTION ET PROCEDURE

2-1 Principes généraux

La prestation s'adresse aux élèves et étudiants domiciliés dans le Gers, présentant un handicap dont les répercussions, évaluées par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), nécessitent la mise en place d'un transport scolaire spécifique. Les élèves et étudiants affectés par les services de l'Éducation Nationale, du fait de leur handicap, dans un établissement scolaire, autre que l'établissement de référence, non desservi par les services organisés de transport scolaire peuvent également en bénéficier.

La prise en charge par le Département du transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap peut prendre la forme **d'une prestation destinée à compenser une partie des frais de déplacements de la famille** qui effectue elle-même le transport avec son véhicule personnel ; ou de la **mise à disposition de services de transport collectifs adaptés, organisés et financés intégralement par le Département.**

2-2 Conditions de scolarisation

L'élève doit fréquenter une école ou un établissement scolaire d'enseignement général, agricole ou professionnel, public ou privé sous contrat avec le Ministère de l'Education Nationale ou de l'Agriculture.
L'étudiant doit poursuivre un cursus aboutissant à un diplôme de l'enseignement supérieur reconnu par l'Etat.

Les transports à destination ou au départ d'un établissement médico-social (ITEP, IME, IMPRO…), d'un centre de loisirs, ou pour effectuer des soins, ne sont pas pris en charge par le Département du GERS.

Le refus, pour des raisons personnelles, de l'affectation dans l'établissement désigné par les services de l'Éducation Nationale prive l'élève de toute prise en charge du transport scolaire spécifique mise en œuvre par le Département.

2-3 Trajets pris en charge

Les transports pris en charge sont ceux effectués du lieu de résidence à l'école ou établissement scolaire d'affectation ou d'enseignement supérieur, au lieu de stage obligatoire dans le cadre de la scolarité, au centre d'examen.

Les trajets entre le domicile et l'école ou l'établissement scolaire sont pris en charge sur la base d'un aller-retour quotidien pour les ½ pensionnaires et maximum deux aller-retour hebdomadaires pour les internes, en dehors des vacances scolaires.

La distance quotidienne entre le domicile et l'école ou l'établissement scolaire est **au maximum de 100 km.**

Les trajets exclus de la prestation :

- Les trajets de l'élève accueilli dans un établissement ou service médico-social (ESMS) qui sont à la charge de l'établissement conformément à l'article L242-12 du Code de l'Action sociale et des Familles.
- Les trajets relatifs aux sorties et activités périscolaires, à charge de la personne morale organisatrice des activités
- Les trajets de l'élève accueilli en centre de loisirs sans hébergement (CLSH)
- Les trajets relatifs aux « séjours de découvertes »

- Les trajets relatifs aux « stages découvertes » ou « portes ouvertes »
- Les trajets dit de « confort » (Exemple : changement d'adresse ponctuel pour se rendre chez les grands-parents ou tout autre personne désignée provisoirement par le représentant légal).

2-4 Dépôt de la demande de transport scolaire adapté

La demande est formulée par les représentants légaux de l'élève ou l'étudiant, ou l'élève ou l'étudiant majeur au moyen du formulaire de demande (Cf. Annexe 1), auprès du Service Gestion Infrastructures (SGI) de la Direction Déplacements Infrastructures. La demande est renouvelée chaque année.

Dans le cas d'une garde alternée chaque responsable légal doit déposer une demande.

Les modalités de prise en charge indiquées par la famille sur le formulaire de demande de transports scolaire, sont valables pour une année scolaire complète.

Les justificatifs suivants doivent être joints au dossier de demande avant la date de clôture des inscriptions :

- ✓ Pour les étudiants : un certificat de scolarité
- ✓ Pour les demandes de transport par véhicule personnel : un RIB pour le versement de l'indemnité kilométrique.

Toute demande incomplète sera retournée et non prise en compte par le service en charge de la gestion du transport scolaire adapté.

Le formulaire de demande est disponible sur le site internet du département du Gers pendant la campagne d'inscription. Il doit être adressé complété et signé, accompagné des justificatifs nécessaires, de préférence par mail à transport.scolaire.adapte@gers.fr ou par courrier à :

Département du Gers
DGAIT-Direction Déplacements Infrastructures
Service Gestion Infrastructures « Transport scolaire Adapté »
81, route de Pessan – BP 20569 - 32 022 AUCH CEDEX 9

Le dossier est transmis pour évaluation à l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH qui donne un avis sur la mise en place du transport au regard de la situation de handicap et de ses répercussions et selon les modalités suivantes:

- ☿ Ne nécessite pas la mise en place d'un transport scolaire spécifique
  - ☑ L'élève n'est pas dans l'impossibilité d'emprunter les transports publics ou scolaires collectifs, du fait de son handicap
  - ☑ L'établissement dans lequel l'enfant est scolarisé ne correspond pas à l'affectation décidée par l'Education Nationale
  - ☑ Autre :
- ☿ Nécessite la mise en place d'un transport scolaire spécifique :
  - ☑ L'élève peut utiliser un taxi avec d'autres enfants en situation de handicap
  - ☑ L'élève a besoin d'être transporté seul
  - ☑ L'élève a besoin d'un transport spécifique **seulement si** l'orientation ULIS ou SEGPA n'est pas prévue sur l'établissement scolaire de référence

La décision du Président du Conseil Départemental d'accord ou de rejet de la demande est ensuite notifiée à la famille par le Service Gestion Infrastructures.

En cas de non réponse dans les 2 mois à une demande d'éléments complémentaires nécessaires au traitement de l'allocation, la demande est considérée comme rejetée.

La campagne d'inscription sera ouverte le printemps précédent la rentrée scolaire. La date de clôture des inscriptions sera mentionnée sur le formulaire de demande de transport scolaire.

L'organisation d'un transport ne pourra pas être garantie à la rentrée scolaire en cas de dépôt de la demande après la date de clôture des inscriptions.

Demandes déposées en cours d'année scolaire :

- ✓ Pour les demandes de remboursement d'indemnités kilométriques : la date de réception du dossier tient lieu de date d'effet de la demande.
- ✓ Pour les demandes d'organisation de transport scolaire par le Département : la mise en place sera effective dans les meilleurs délais en tenant compte des circuits déjà existants.

ARTICLE 3
MODALITES DE PRISE EN CHARGE

3-1 Remboursement des indemnités kilométriques

Si le responsable légal de l'élève peut effectuer les accompagnements scolaires avec son véhicule personnel, une indemnité kilométrique pourra lui être versée tous les mois selon les modalités suivantes :

- Le nombre de kilomètres entre le domicile et l'école ou l'établissement scolaire sera validé par une application de cartographie permettant de calculer l'itinéraire.
- Les remboursements s'effectueront sur la base des justificatifs mensuels à compléter qui seront adressés avec le courrier de décision.
- L'indemnité kilométrique est fixée par le Département selon un montant par kilomètre en charge.

Concernant les fratries pour lesquels les accompagnements sont effectués sur un même trajet: les remboursements se feront sur la base d'un seul trajet par famille.

3-2 Organisation des services de transport par le Département du Gers

Si le responsable légal de l'élève est dans l'impossibilité d'effectuer les accompagnements scolaires avec son véhicule personnel, il peut demander au Département du GERS d'organiser le transport scolaire à partir de son domicile.
L'adresse du domicile de départ et de retour de l'élève doit être la même sur l'ensemble de la semaine (semaine paire ou impaire à préciser dans les situations de garde alternée).

La mise en place des services de transport adapté aux élèves et étudiants en situation de handicap est organisée en favorisant au maximum le transport collectif regroupant ainsi les usagers transportés dans un souci de mutualisation des moyens de transports mobilisés. Toute mise en place d'un service de transport fait l'objet d'une étude particulière de la durée du transport pour chacun des élèves. Le temps de trajet maximum pour chaque élève transporté, ne pourra pas excéder 1h.
Les prestataires ne transportent que des élèves notifiés par le Département. D'autres élèves peuvent être intégrés ponctuellement et exceptionnellement à la demande du Département dans les circuits.

Les horaires d'arrivée et de départ de l'élève ou de l'étudiant dans son école ou son établissement scolaire doivent être organisés conformément aux horaires de fonctionnement de ce dernier, étant précisé que l'accueil des élèves est assuré dix minutes avant l'entrée en classe ou l'ouverture de l'établissement.

Ainsi, le Département définit les circuits et les attribue aux transporteurs selon les modalités suivantes :

- Plusieurs enfants sont regroupés dans un même véhicule qui peut desservir plusieurs écoles ou établissements scolaires.
- Les horaires des transports scolaires des élèves en situation de handicap sont établis en fonction des horaires d'ouverture et de fermeture des écoles et établissements scolaires desservis par le circuit de transport défini.
- Le temps de trajet maximum pour chaque élève transporté ne pourra excéder pas excéder 1h.

Les coordonnées de la famille et toutes les informations permettant d'organiser le transport sont transmises au prestataire désigné par le Département. Ce dernier prendra directement contact avec la famille afin de présenter le conducteur en charge des trajets. Il communiquera, au plus tard la semaine précédant la rentrée scolaire, les horaires de prise en charge.

ⓘ Le transport scolaire organisé par le Département est un transport collectif. Ce n'est pas un transport à la demande. Il ne peut s'adapter aux emplois du temps individuels des élèves ou des parents.

3-3 Transports liés aux périodes de stage

Seuls les trajets pour se rendre sur un lieu de stage obligatoire dans le cadre de la scolarité peuvent être pris en charge (à l'exclusion des « portes ouvertes » et des « stages découvertes » qui ne sont pas pris en charge par le Département).
Les transports peuvent être pris en charge par le Département dans la limite d'un aller-retour par jour, **sous réserve d'avoir réceptionné la convention de stage dans un délai d'un mois avant son démarrage.**

ARTICLE 4
CONTRAT DE BONNE CONDUITE ET DE BON USAGE DESTINE AUX TRANSPORTEURS ET AUX PARENTS ET ELEVES TRANSPORTES

Les modalités ci-dessous ne s'appliquent que dans le cas du transport collectif des élèves ou étudiants en situation de handicap.

4-1 Horaires et modalités de prise en charge

Avant toute première prise en charge, le transporteur est tenu, au moins 24 heures à l'avance, de contacter la famille pour l'informer des conditions d'exécution du service et de présenter physiquement le conducteur.

La prise en charge du matin et du soir de l'élève ou l'étudiant est effectuée :
- Sur la place de parking la plus proche du lieu de résidence.
- Sur la place de parking la plus proche de l'école, l'établissement ou le lieu de stage.

La famille est dans l'obligation d'être présente sur le lieu de prise en charge 10 minutes avant l'heure indiquée par le transporteur. En cas de retard supérieur à 5 minutes, le transporteur est autorisé à poursuivre son service. Si la famille ne respecte pas les horaires de prise en charge de l'enfant, le transporteur devra en informer par écrit la Direction Déplacements Infrastructures qui pourra décider d'une interruption des prestations.

L'accueil des élèves scolarisés en école maternelle ou primaire est effectué :

- Au domicile de l'élève : par un adulte référent (le responsable légal de l'élève ou un adulte désigné par lui) qui doit obligatoirement accompagner l'enfant à chaque trajet entre le domicile et le véhicule du prestataire. Dans le cas où l'élève ne serait pas accueilli par l'adulte référent, le prestataire est autorisé à déposer l'enfant à la gendarmerie. En aucun cas il ne pourra le laisser seul devant le domicile.
- Devant l'école : par le responsable de l'école ou son représentant. Il n'appartient pas au conducteur d'accompagner les élèves dans les locaux de l'école.

4-2 Absences de l'élève

Les représentants légaux des élèves ou les étudiants sont tenus d'avertir l'entreprise de transport des absences de l'élève ou de l'étudiant transporté afin d'éviter tout déplacement inutile, dans les conditions suivantes :

- Toute absence intervenant dans les heures qui précèdent la desserte doit être signalée au transporteur dès que possible au plus tard une heure avant l'horaire de desserte.
- Toute absence programmée (connue plus d'un jour à l'avance) doit être signalée au transporteur dès que possible et au moins 12h avant l'heure de desserte.

Le Département devra être avisé par le responsable légal par écrit (de préférence par mail), dans les mêmes délais. Ces modalités sont susceptibles d'évoluer au regard des nouvelles procédures que le Département mettrait en place.

4-3 Obligations des familles, des élèves et des transporteurs

Afin de s'assurer du bon déroulement des transports mis en œuvre à l'initiative du Département pour l'élève ou l'étudiant en situation de handicap, il est impératif que l'usager et/ou son (ses) représentant (s) légal (aux) respectent les dispositions du présent règlement.

4-3-1 Obligation des familles

Toute modification qui pourrait avoir une incidence sur les conditions de transport (Déménagement, changement d'affectation scolaire…) doit faire l'objet d'une information écrite au Service Gestion Infrastructures à l'adresse mail transport.scolaire.adapte@gers.fr, **sans délai**.

Les heures de prise en charge définies au préalable avec le transporteur doivent être respectées. En cas de retard supérieur à 5 minutes et si le transporteur n'a pas été prévenu, il est autorisé à poursuivre sa desserte afin de ne pas pénaliser l'ensemble des usagers transportés.

En cas de retards ou d'absences répétées non préalablement signalées au transporteur, l'organisation du transport pourra être remise en question.

4-3-2 Obligation des élèves ou étudiants

L'élève ou l'étudiant est tenu de respecter le personnel de conduite, les autres passagers et le véhicule. Il se présente dans le véhicule dans une tenue correcte.

Chaque élève doit se conformer aux obligations et aux règles de sécurité de base à avoir dans un véhicule.

4-3-3 Obligations des sociétés de transport

Les entreprises désignées par le Département pour assurer le transport scolaire sont titulaires d'accords-cadres : elles sont soumises aux dispositions contractuelles inscrites dans ces accords. En cas de non-respect de ces dispositions, des pénalités seront appliquées conformément au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

Les conducteurs doivent faire preuve de professionnalisme et se comporter avec bienveillance en tenant compte des spécificités du public transporté (prudent et diligent, patient, attentif, soucieux des biens et/ou des intérêts qui lui sont confiés, tenue correcte, langage adapté…).

En matière de transport de jeunes enfants, le transporteur est tenu d'appliquer les dispositions légales et de fournir des dispositifs de retenues réglementaires (sièges, rehausseurs…) adaptés à la morphologie (poids/taille).

Le conducteur devra s'assurer du respect de toutes les dispositions réglementaires et, en particulier, de celles du Code de la route.

Les copies conformes de la licence de transport de l'entreprise doivent figurer à bord de chaque véhicule exploité.

Le titulaire s'engage à assurer le bon entretien et, si nécessaire, le renouvellement de tous les biens utiles à l'exécution des services. Il a l'entière responsabilité du bon état des installations et du matériel s'y rapportant.

Il appartient au transporteur d'assurer la surveillance des élèves pendant la totalité du service. En cas de manquement aux obligations de l'article 4-3-2 'un ou plusieurs élèves ou étudiants, il est fait obligation au transporteur d'en informer la Direction Déplacements Infrastructures, afin qu'elle prenne les mesures nécessaires.

ARTICLE 5
SANCTIONS ET RESPONSBILITES

Tout manquement des élèves, des étudiants et/ou de leurs familles (signalé par un usager, un transporteur, un responsable d'établissement ou toute personne concernée) aux obligations et dispositions de ce présent règlement donnera lieu à une lettre de rappel ou à un avertissement suivant la gravité des faits. Tout manquement répété ayant fait l'objet d'un rappel ou d'un avertissement pourra être sanctionné, suivant la gravité des faits, d'une suspension temporaire, voire définitive de la prise en charge du transport de l'élève ou de l'étudiant en situation de handicap.

Seuls les services du Département sont habilités à prononcer, à l'encontre des bénéficiaires, les sanctions évoquées ci-dessus.

Toute anomalie de service d'une entreprise chargée du transport d'un élève ou d'un étudiant fera l'objet dans un premier temps d'une demande d'explication par courrier. Dans un second temps des pénalités pourront être appliquées conformément au CCAP. Si, du fait du titulaire, la sécurité des personnes

transportées et/ou des tiers venait à être compromise par le mauvais état du matériel ou la mauvaise exécution du service de transport, le pouvoir adjudicateur ou son représentant pourra résilier le contrat sans indemnité avec un effet immédiat conformément au CCAP.

ARTICLE 6
CONTESTATIONS ET RECLAMATIONS

Toute contestation ou réclamation concernant l'application de ce règlement devra être adressée au Président du Conseil Départemental.

Ces dossiers feront l'objet d'un examen par la commission « Transport Scolaire des Elèves et étudiants en Situation de Handicap (TSESH) » du Conseil Départemental du Gers.

Une réponse écrite sera ensuite adressée au demandeur.

CONTACTS

Département du Gers
DGAIT-Direction Déplacements Infrastructures
Service Gestion Infrastructures « Transport scolaire Adapté »
81, route de Pessan – BP 20569 - 32 022 AUCH CEDEX 9

@ transport.scolaire.adapte@gers.fr

05 62 67 41 46

34M01

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES
Direction Déplacements Infrastructures
Service Modernisation Infrastructures

Rapport examiné par la 3ème commission :
Infrastructures de transport, ingénierie territoriale et nouvelles mobilités

OBJET :
Voirie Départementale : vente et régularisations d'emprises.

Pièces jointes ou annexes :	*Tableau - avis du Domaine - plan de division Lauraet - plan division Labastide-Savès*

Mes chers collègues,

J'ai l'honneur de vous présenter ci-après, un projet de vente d'un terrain appartenant au domaine privé du département.

Le Département a acquis par acte de vente en date du 29 juin 1973, lors du déclassement de la voie ferrée appartenant à la S.N.C.F., d'Auch à Vic-Bigorre, certaines parties de la voie sur le territoire de la commune de Villecomtal-Sur-Arros.

Cette acquisition a permis de procéder à des travaux d'aménagement de la RD 292 et la création d'un dépôt de matériaux sur la commune sus-nommée.

En 1985, le Département a vendu aux riverains les délaissés excédentaires sauf la parcelle B1110, qui se trouve aujourd'hui enclavée, sans accès au milieu de parcelles privées.

M. CLEMENCIS Guy, propriétaire riverain de cette parcelle souhaite se porter acquéreur. Selon l'avis du Service du Domaine, le prix de ce terrain dont la superficie totale est de 1 211 m² a été évalué à 205 € (copie ci-annexée).

D'autre part, suite aux plans d'alignement réalisés sur la RD 247 à Labastide-Savès et la RD 254 à Lauraet, il est nécessaire de régulariser les emprises entre le domaine public et le domaine privé (plans ci-annexés).

Aussi, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur la vente de la parcelle B1110 au riverain au prix du Service du Domaine et sur les régularisations des emprises sur les RD247 et RD254 à titre gracieux, conformément au tableau ci-annexé et de m'autoriser à signer tout document relatif à ces transactions.

Ces transferts nécessitant des circuits administratifs et juridiques complexes et souvent itératifs, il est utile de préciser que cette réalité technique conduira à la réalisation des dépenses afférentes, même modestes, sur plusieurs exercices budgétaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 juin 2022
chapitre 21 - article 2111 - fonction 621 - VOIRIE DEPARTEMENTALE : vente et régularisations d'emprises

OBJET	NOMS - PRENOMS-ADRESSES	N° DES PARCELLES	EMPRISE EN M²	PRIX	MONTANT
Commune de VILLECOMTAL-SUR-ARROS Vente d'une parcelle acquise par le Département du Gers le 29 juin 1973 à la SNCF, pour permettre des travaux d'aménagement de la RD 292, devenue inutile et enclavée au milieu de parcelles privées, sur le territoire de la commune de VILLECOMTAL-SUR-ARROS.	**Monsieur CLEMENCIS Guy** 5 chemin du Pecos 32730 VILLECOMTAL-SUR-ARROS	B 1110	1 211	205,00 € avis du Domaine sur la valeur vénale du 12 avril 2022	205,00 €
RD 254 - Commune de LAURAET Régularisation d'emprises suite à une demande d'alignement délimitant de domaine public routier sur la route départementale n° 254, du PR 8+737 au PR 8+793 (hors agglomération), sur le territoire de la commune de LAURAET.	**Monsieur et Madame DIVO Christian** A Bajol 32330 LAURAET	A 480 A 485	83 34	cession gratuite	0,00 €
RD 247 - Commune de LABASTIDE-SAVES Régularisation d'emprises suite à une demande d'alignement délimitant de domaine public routier sur la route départementale n° 247, du PR 1+104 au PR 1+235, côté gauche (hors agglomération), sur le territoire de la commune de LABASTIDE-SAVES.	**Société M.D.B.A. représentée par Monsieur Moïse BOUZIN** Las Finettes 32420 TOURNAN	B 334 B 336 B 338 B 340 B 341	82 12 93 67 59	cession gratuite	0,00 €
				TOTAL	**205,00 €**

MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques
Direction régionale des Finances publiques d'Occitanie
et du département de la Haute-Garonne
Pôle d'évaluation domaniale
Cité administrative - Bâtiment C
31098 TOULOUSE Cedex 6
Téléphone : 05 34 44 83 05
mél : drfip31.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le 12/04/2022

Le Directeur régional des Finances publiques
d'Occitanie
et du département de la Haute-Garonne

à

DEPARTEMENT DU GERS

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Odile DEVILLE
Téléphone : 05 34 44 83 13
Courriel : odile.deville@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. DS: 8210085
Réf OSE : 2022-32464-22482

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Cession coll : CGCT, art. L.2241-1, L.3213-2, L.4221-4, L.5211-37 et L.5722-3 et articles R correspondants

Désignation du bien :	Evaluation d'une parcelle
Adresse du bien :	Las Peyrères à Villecomtal-sur-Arros
Département :	32
Valeur vénale :	**205 € HT**

1 –Service consultant

Département du Gers
affaire suivie par :Mme BARON Patricia

2 - Date

de consultation	22/03/2022
de réception	22/03/2022
de visite	Sans objet
de dossier en état	22/03/2022

3 – Opération soumise à l'avis du Domaine – description du projet envisagé

Cession à un propriétaire riverain d'une parcelle départementale n'ayant plus d'utilité.

4 – Description du bien

Référence cadastrale :

Parcelle cadastrée B 1110 d'une contenance de 1 211 m².

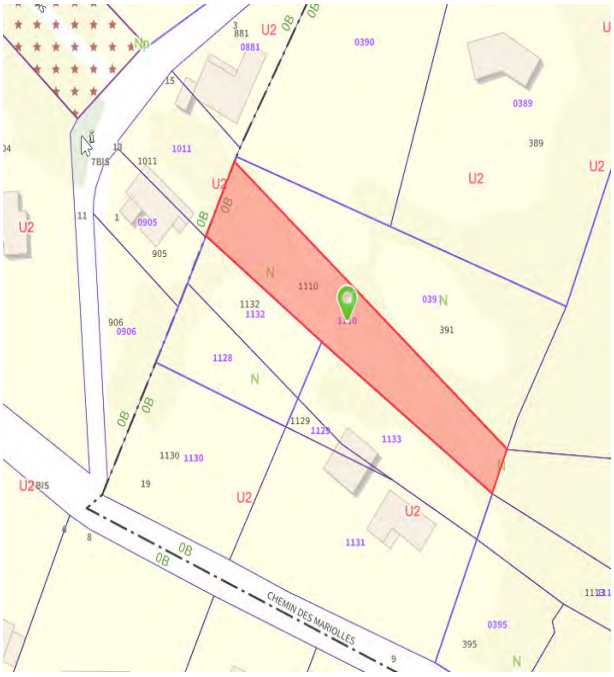

Parcelle est un terrain nu en nature de bois-taillis laissé en friche.

5 – Situation juridique

Propriétaire : Département du Gers

6 – Urbanisme - réseaux

Dans le PLU du 11/04/2017 de la commune, la parcelle est en zone N, zone naturelle à protéger.

7 – Date de référence

sans objet

8 – Détermination de la valeur vénale

La valeur vénale est déterminée par la méthode de la comparaison.

La valeur vénale du bien est estimée à 205 € HT.

Une marge d'appréciation de 10 % à la hausse ou la baisse est admise.

9 – Durée de validité

2 ans

10 – Observations

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

La présente estimation est réalisée sur la base des éléments en possession du service à la date du présent avis.

Une nouvelle consultation du Pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus ou si les règles d'urbanisme ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur régional des Finances publiques d'Occitanie
et du Département de la Haute-Garonne et par délégation,

L'inspecteur des Finances Publiques

Odile DEVILLE

DEFINITIONS

Caractéristiques de la contenance cadastrale (exprimée en ha a ca):

La contenance cadastrale est généralement obtenue par mesures graphiques relevées sur le plan cadastral à partir des limites y figurant. Cette contenance et ces limites n'ont qu'une valeur indicative, le cadastre n'étant pas un document à caractère juridique, mais fiscal, servant essentiellement au calcul de l'impôt. Les contenances et limites cadastrales ne sont donc pas garanties et un écart plus ou moins important peut être constaté par rapport aux limites et à la superficie réelle.

Caractéristiques de la superficie réelle (exprimée en m²):

La superficie réelle est obtenue par mesures prises sur le terrain et entre limites de propriété, c'est à dire définies contradictoirement avec les propriétaires riverains y compris la Commune pour les chemins ruraux, et (ou) fixées unilatéralement par la procédure d'alignement pour les voies communales, départementales et nationales, par procédure de la délimitation du Domaine Public dans les autres cas. Seules les limites de propriété ainsi déterminées par un Géomètre Expert inscrit à l'Ordre sont garanties.

DEPARTEMENT du GERS
Commune de LAURAËT

Section A du cadastre
Lieu-dit " Au Bourdieu "

PLAN DE DIVISION

Vente par M. et Mme Christian DIVO à M. Michel ZIN

Parcelle Section A n° 476 pour 16 a 75
Parcelle Section A n° 481 pour 14 a 39

Superficie Totale Mesurée = 3114 m²

Vente par M. et Mme Christian DIVO à M. et Mme Thierry TIFFON

Parcelle Section A n° 477 pour 13 a 51
Parcelle Section A n° 482 pour 16 a 81

Superficie Totale Mesurée = 3032 m²

ARCHIVES

Vente par M. et Mme Christian DIVO à M. et Mme Laurent KELLENER

Parcelle Section A n° 478 pour 30 a 75
Parcelle Section A n° 483 pour 52 a 70

Superficie Totale Mesurée = 8345 m²

Echelle : 1/500

Dossier n°21163 Date : Novembre 2021

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Jérôme BASTARD
Géomètre - Expert D.P.L.G.
9 Avenue des Pyrénées - 32800 EAUZE
Tél. : 05.62.09.85.08
Mail : jerome.bastard@geometre-expert.fr

L'authenticité de ce document est exclusivement assurée par la signature originale du Géomètre-Expert.

ORDRE DES GEOMETRES EXPERTS
Jérôme BASTARD
32800 EAUZE
Tél. : 05.62.09.85.08
N° d'inscription 5394

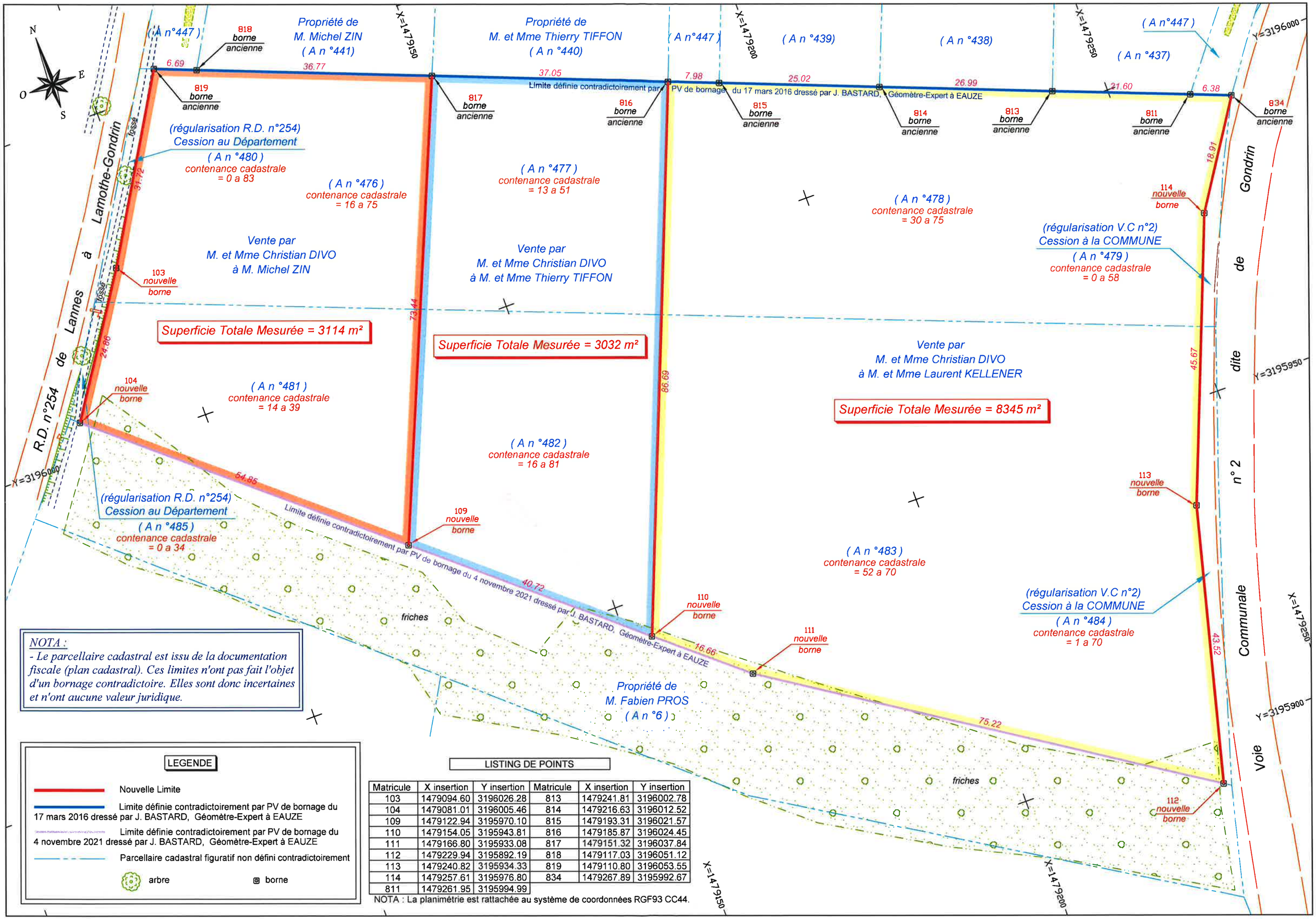

NOTA :
- Le parcellaire cadastral est issu de la documentation fiscale (plan cadastral). Ces limites n'ont pas fait l'objet d'un bornage contradictoire. Elles sont donc incertaines et n'ont aucune valeur juridique.

LEGENDE

- Nouvelle Limite
- Limite définie contradictoirement par PV de bornage du 17 mars 2016 dressé par J. BASTARD, Géomètre-Expert à EAUZE
- Limite définie contradictoirement par PV de bornage du 4 novembre 2021 dressé par J. BASTARD, Géomètre-Expert à EAUZE
- Parcellaire cadastral figuratif non défini contradictoirement
- arbre
- borne

LISTING DE POINTS

Matricule	X insertion	Y insertion	Matricule	X insertion	Y insertion
103	1479094.60	3196026.28	813	1479241.81	3196002.78
104	1479081.01	3196005.46	814	1479216.63	3196012.52
109	1479122.94	3195970.10	815	1479193.31	3196021.57
110	1479154.05	3195943.81	816	1479185.87	3196024.45
111	1479166.80	3195933.08	817	1479151.32	3196037.84
112	1479229.94	3195892.19	818	1479117.03	3196051.12
113	1479240.82	3195934.33	819	1479110.80	3196053.55
114	1479257.61	3195976.80	834	1479267.89	3195992.67
811	1479261.95	3195994.99			

NOTA : La planimétrie est rattachée au système de coordonnées RGF93 CC44.

Département du GERS

Commune de LABASTIDE-SAVES

Section B Lieu-dit : Aux Bejouets

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

PLAN DE DIVISION

Propriété de M.Mme TOMASIN Albert

Vente à la SARL MDBA

Plan de situation (1/25000)

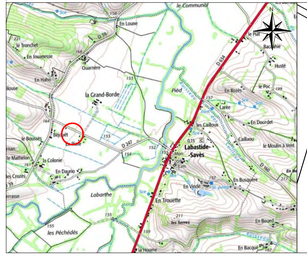

Extrait Cadastral (1/2500)

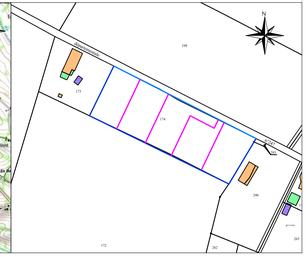

DATE	INDICE	MODIFICATION(S)	Dessiné par	Géomètre-expert
04/11/2021	A	Création du plan	X. DUBARRY	Julien PEREZ
26/01/2022	B	Mise à jour du plan avec signature en archives et des nouveaux numéros cadastraux	X. DUBARRY	Julien PEREZ

REFERENCES PLANS EXISTANTS
Le plan de bornage dressé le 28.12.2005 par la SCP ST-SUPERY et JEAN, réf 003930
Le plan de bornage dressé le 08.02.2008 par la SCP ST-SUPERY et JEAN, réf 013930

S.A.R.L. Julien PEREZ

Géomètre-Expert Foncier D.P.L.G.

Bureau Principal
4 rue des Papillons
32600 L'ISLE-JOURDAIN
Tél : 05.62.07.03.76
Mél : contact@geo32.fr

Agence AUCH
3 rue Dessoles
32000 AUCH
Tél : 05.62.05.29.77
Mél : contact@geo32.fr

Agence PIBRAC
22 bis rue des Frères
31820 PIBRAC
Tél : 05.61.84.08.79
Mél : contact@geo32.fr

Archivage dossier n°006157-DIV

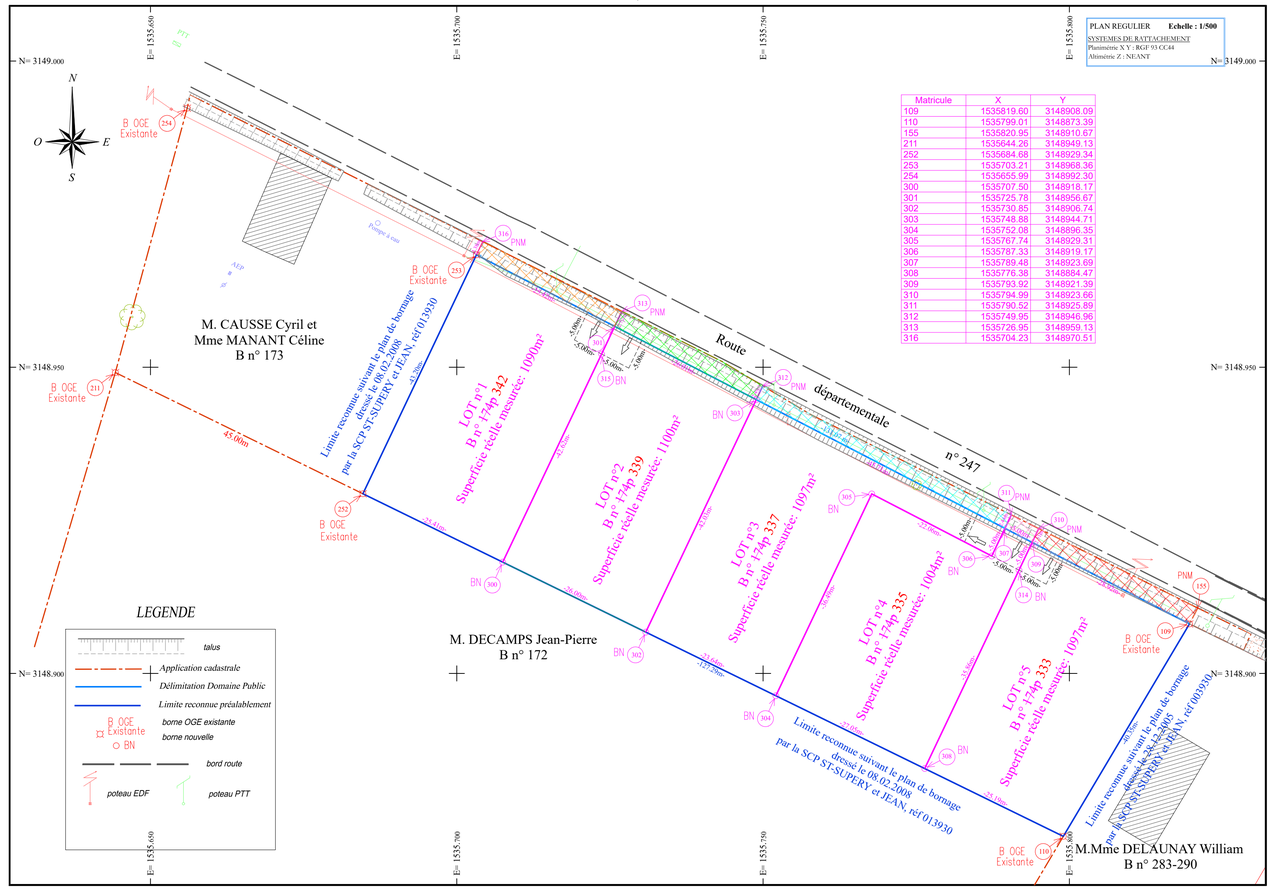

Matricule	X	Y
109	1535819.60	3148908.09
110	1535799.01	3148873.39
155	1535820.95	3148910.67
211	1535644.26	3148949.13
252	1535684.68	3148929.34
253	1535703.21	3148968.36
254	1535655.99	3148992.30
300	1535707.50	3148918.17
301	1535725.78	3148956.67
302	1535730.85	3148906.74
303	1535748.88	3148944.71
304	1535752.08	3148896.35
305	1535767.74	3148929.31
306	1535787.33	3148919.17
307	1535789.48	3148923.69
308	1535776.38	3148884.47
309	1535793.92	3148921.39
310	1535794.99	3148923.66
311	1535790.52	3148925.89
312	1535749.95	3148946.96
313	1535726.95	3148959.13
316	1535704.23	3148970.51

Servitude devant faire l'objet d'une création par acte notarié

NATURE	FONDS DOMINANT	FONDS SERVANT
Servitude de passage et servitude de passage tous réseaux en tréfonds	Parcelle B n°174p (lot1)	Parcelle B n°174p
Servitude de passage et servitude de passage tous réseaux en tréfonds	Parcelle B n°174p (lot2)	Parcelle B n°174p
Servitude de passage et servitude de passage tous réseaux en tréfonds	Parcelle B n°174p (lot3)	Parcelle B n°174p
Servitude de passage et servitude de passage tous réseaux en tréfonds	Parcelle B n°174p (lot4)	Parcelle B n°174p
Servitude de passage et servitude de passage tous réseaux en tréfonds	Parcelle B n°174p (lot5)	Parcelle B n°174p

B n°~~174p~~ 341
Propriété de M. TOMASIN Albert
Partie devant faire l'objet d'une cession au Département du GERS suite à l'arrêté d'alignement contenance cadastrale: 59ca

B n°~~174p~~ 340
Propriété de M. TOMASIN Albert
Partie devant faire l'objet d'une cession au Département du GERS suite à l'arrêté d'alignement contenance cadastrale: 67ca

B n°~~174p~~ 338
Propriété de M. TOMASIN Albert
Partie devant faire l'objet d'une cession au Département du GERS suite à l'arrêté d'alignement contenance cadastrale: 93ca

B n°~~174p~~ 336
Propriété de M. TOMASIN Albert
Partie devant faire l'objet d'une cession au Département du GERS suite à l'arrêté d'alignement contenance cadastrale: 12ca

B n°~~174p~~ 334
Propriété de M. TOMASIN Albert
Partie devant faire l'objet d'une cession au Département du GERS suite à l'arrêté d'alignement contenance cadastrale: 82ca

Références cadastrales	NOM Prénom (ou raison sociale) Qualité Signataire	Date et lieu de naissance	Adresse	Signature
B n°174p	Monsieur TOMASIN Albert (propriétaire)	14/08/1931 à LAYMONT (32)	Pericous, 32490 MARESTAING	Signature en archives
B n°174p	Madame TOMASIN Germaine née PE (propriétaire)	09/03/1937 à AURADE (32)	Pericous, 32490 MARESTAING	Signature en archives
B n°174p	SARL MDBA n°SIRET 510285836 représentée par M. BOUZIN Moïse		Las Finettes, 32420 TOURNAN	Signature en archives

LE DÉPARTEMENT

34M02

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES
Direction Déplacements Infrastructures
Service Gestion Infrastructures

Rapport examiné par la 3ème commission :
Infrastructures de transport, ingénierie territoriale et nouvelles mobilités

OBJET :
Voirie départementale : conventions pour la réalisation d'opérations conjointes entre le Département et les Communes ou leurs groupements.

Comptabilité des affectations :

MODERNISATION DES RD (ap à abonder en dm1)
Autorisation de programme (2020)
N°1

Voté	1 266 946,41 €
Affecté	1 266 946,41 €
Disponible	0,00 €
Proposé	13 171,00 €

MODERNISATION DES RD
Autorisation de programme (2022)
N°1

Voté	1 200 000,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	1 200 000,00 €
Proposé	555 626,00 €

Pièces jointes ou annexes :	*Castelnau-d'Auzan-Labarrère traverse RD15et43 - Mouchan traverse RD35-208-931 - Sempesserre traverse RD284 - Sainte-Radegonde RD654-VC Sartoulat - SIVOM M-M Saint-Ost RD226-VC5 - Préchac RD103 arrêt cars - Bezolles RD158 Avenant n°1*

Mes chers collègues,

L'article L1615-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) autorise les communes et leurs groupements, dès lors qu'ils sont compétents en matière de voirie, à bénéficier du fonds de compensation pour la TVA, pour les travaux qu'ils conduisent sur le domaine public routier d'une autre collectivité territoriale.

Depuis plus de 15 ans, pour notre collectivité, ce type de travaux et les participations financières afférentes interviennent dans le cadre d'une convention conclue entre le maître d'ouvrage et nous, entre notre qualité de collectivité territoriale propriétaire, autorisant l'exécution des travaux et fixant les modalités administratives, techniques et financières. Ainsi, le Département participe financièrement à ces travaux via un fonds de concours et une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police, selon la nature du projet

Cependant, l'article 251 de la loi 2020-1721 de finances pour 2021 est venu modifier les critères d'éligibilité au fonds de compensation de la TVA pour ce qui concerne les travaux précités. Les communes et leurs groupements ne peuvent plus percevoir le fonds de compensation pour la TVA pour les travaux qu'ils conduisent sur le domaine public routier d'une autre collectivité territoriale. Afin de compenser cette perte, et dans la mesure où le Département est éligible au FCTVA pour les fonds de concours versés à l'occasion de ce type de travaux, je vous propose de majorer les fonds de concours correspondants de 20 %.

Cette évolution n'empêchant pas la réalisation d'aménagements de sécurité sur le domaine public routier départemental sous la forme d'une délégation de maitrise d'ouvrage du Département à l'endroit des communes ou de leurs groupements, les projets réalisés dans le cadre juridique habituel restent possibles. Dans ce cadre, certaines collectivités souhaitent mettre en œuvre un projet d'aménagement sur le domaine public routier départemental.

Il s'agit :

- **de la commune de Castelnau-d'Auzan-Labarrère** pour l'aménagement de la traverse du village le long des RD 15 et 43, avec une participation en fonds de concours de 88 319 € ;

- **de la commune de Mouchan** pour l'aménagement de la traverse du village le long des RD 35, 208 et 931, avec une participation en fonds de concours de 391 393 € ;

- **de la commune de Sempesserre** pour l'aménagement de la traverse du village et de l'accès à l'école publique intercommunale le long de la RD 284, avec une participation en fonds de concours de 55 141 € ;

- **de la commune de Sainte-Radegonde** pour l'aménagement du carrefour entre la RD 654 et la VC du Sartoulat, avec une participation en fonds de concours de 18 000 € ;

- **du SIVOM de Miélan-Marciac** pour l'aménagement du carrefour entre la RD 226 et la VC5 à Saint-Ost, avec une participation en fonds de concours de 2 773 € ;

- **de la commune de Préchac** pour l'aménagement d'une aire d'arrêt de cars scolaires le long de la RD 103 ;

- **de la commune de Bezolles** pour l'avenant n° 1 à la convention du 9 juillet 2021 relative à l'aménagement de la traverse du village le long de la RD 158, avec un complément en fonds de concours de 13 171 €.

En conséquence, il convient de préparer les conventions qui fixent les montants et les modalités des participations financières respectives du Département et des collectivités ainsi que les modalités de réalisation et de gestion des ouvrages construits.

Pour ce qui concerne les modalités d'entretien de ces ouvrages, elles sont régies par les textes en vigueur (code de la voirie routière, circulaire interministérielle de signalisation routière...) et seront précisées par des conventions d'entretien entre les Communes et le Département. Cette convention d'entretien, telle qu'elle a été adoptée lors de notre séance du 30 mars 2009, sera proposée à chaque collectivité à l'achèvement de l'ouvrage.

Je vous propose de valider les opérations précitées et de m'autoriser à signer les conventions correspondantes dont les projets figurent ci-joint, ainsi que les avenants aux conventions, dès lors qu'ils n'ont pas pour objet la modification du plan de financement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

CONVENTION D'AMENAGEMENT ROUTIER
Maîtrise d'ouvrage communale

Routes Départementales 15 et 43
Aménagement de la traverse

Commune de CASTELNAU-D'AUZAN LABARRERE

Entre

Le Département du Gers, représenté par le Président du Conseil Départemental, M. Philippe DUPOUY, dûment autorisé par décision de l'Assemblée Départementale du 24 juin 2022, ci-après dénommé « le Département », d'une part,

et

La Commune de Castelnau-d'Auzan Labarrère, représentée par son Maire, M. Philippe BEYRIES, dûment autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 11 mars 2021, ci-après dénommée « la collectivité », d'autre part,

Vu les nouvelles dispositions législatives relatives à la loi de finances rectificative pour 2021 du 19 juillet 2021 et l'automatisation du fonds de compensation pour la TVA (article 251 de la loi n°2020-1721 de finances pour 2021),

Vu l'article L1111-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Il est convenu et établi ce que suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

Le Département autorise la collectivité **à porter la maîtrise d'ouvrage** des travaux d'aménagement de la traverse du village le long des routes départementales 15 et 43, Commune de Castelnau-d'Auzan Labarrère, tels que décrits en annexe n°1.

ARTICLE 2 : ACQUISITIONS FONCIERES

La collectivité prend en charge l'établissement du ou des documents d'arpentage nécessaires à la rédaction des actes.

La collectivité transmet au Département, l'ensemble des éléments relatifs aux acquisitions foncières, notamment les plans d'emprise du projet, le tableau récapitulatif des parcelles concernées (section, n°, noms des propriétaires, exploitants, adresses, etc...).

PROJET

Le Département procède aux acquisitions foncières (négociations à l'amiable des terrains et rédaction des actes).

ARTICLE 3 : DESIGNATION ET FINANCEMENT DE L'OUVRAGE

Les travaux, objet de la présente convention, portent sur l'aménagement de la traverse du village le long des routes départementales 15 et 43, commune de Castelnau-d'Auzan Labarrère.

Le coût total de l'opération s'élève à 1 056 604,00 € H.T. dont 539 395,00 € H.T. éligibles aux aides départementales (fonds de concours et amendes de police).

La collectivité assure le financement de l'opération.

ARTICLE 4 : FINANCEMENT ET MODALITES DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT

Compte tenu des dépenses éligibles, le Département participera au financement de l'opération, à hauteur de 162 523 €.

La participation financière du Département se décompose comme suit :

- fonds de concours : .....88 319 €

- subvention amendes de police.....74 204 €

Le fonds de concours du Département pourra être versé selon les modalités suivantes :

- 1° acompte de 30% soit 26 496 € à la demande expresse de la collectivité, accompagnée de la notification du marché,

- 2° acompte de 30% soit 26 496 € à la demande expresse de la collectivité,

- le solde après réception des travaux par le maître d'ouvrage. La demande de versement sera accompagnée du procès-verbal de réception définitive sans réserve, du décompte général définitif du marché et des factures des dépenses annexes. Le montant sera réajusté si le montant des travaux réalisés est inférieur au coût indiqué dans le cadre du détail estimatif du contrat.

Le solde de la subvention proposé au titre des « amendes de police » pourra être réajusté si le montant des travaux réalisés est inférieur au coût indiqué dans le cadre du détail estimatif du contrat.

L'inscription des subventions relatives aux amendes de police fait l'objet d'une délibération spécifique de l'Assemblée Départementale.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DE LA COLLECTIVITE

Si la collectivité envisageait de modifier l'aménagement routier, elle devra consulter la Direction Déplacements Infrastructures du Département et un avenant à la présente convention devra être signé.

La collectivité s'engage à ne pas appeler en garantie le Département, à ne pas engager d'action récursoire à son encontre dans le cadre de toute action en responsabilité qu'elle aurait à subir pendant la période allant du début des travaux jusqu'à la remise de l'ouvrage.

La collectivité s'engage à remettre au gestionnaire un dossier de récolement des travaux, préalablement à la réception des travaux.

Obligations de publicité :

Conformément aux dispositions de l'article L1111-11 du CGCT, la collectivité s'engage à publier son plan de financement et à l'afficher de manière permanente pendant la réalisation de l'opération et à son issue.

PROJET

ARTICLE 6 : REALISATION, GESTION ET ENTRETIEN DE L'OUVRAGE

Le dossier de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux visés en objet devra respecter les prescriptions fixées en annexe n°1.

La collectivité devra, après signature du contrat initial et de tout projet d'avenant, transmettre un exemplaire du marché au Service Local d'Aménagement de Valence/Baïse, gestionnaire du domaine public.

Suivi du chantier

La collectivité fera appel à un maître d'œuvre pour le suivi et le contrôle des travaux conformément à l'annexe n°1.

La collectivité devra informer, au moins quinze jours à l'avance, le Chef du Service Local d'Aménagement de Valence/Baïse de la date d'ouverture du chantier. Dans le cadre de ses compétences de gestionnaire du domaine public routier départemental, ce dernier devra être convié à participer aux réunions de chantiers. A la fin du chantier, il vérifiera la conformité de l'exécution de l'ouvrage et un procès-verbal de récolement sera établi et annexé à la présente convention.

La collectivité aura la charge de la signalisation réglementaire au droit du chantier, de jour comme de nuit (cf. Instruction Interministérielle sur la signalisation routière 8ème partie). Le Service Local d'Aménagement de Valence/Baïse contrôlera l'installation effective de cette signalisation.

Si une déviation est nécessaire pour permettre l'exécution des travaux, les conditions de sa mise en œuvre et les modalités d'exploitation s'y afférents, seront définies dans l'annexe n°1 jointe. Elles feront ensuite l'objet d'un DESC (Dossier d'Exploitation Sous Chantier) qui sera proposé par la collectivité au Département.

Entretien de l'ouvrage

1. A la charge de la collectivité :

   - Entretien des abords (bordures, îlots, ouvrages d'assainissement, végétaux et aménagements paysagers hors plantations d'alignement),
   - Entretien de la signalisation verticale de police et de la Signalisation d'Information Locale (SIL),
   - Entretien de la signalisation horizontale des îlots, des passages piétons et autres dispositifs de signalisation relevant des pouvoirs de police du Maire.

2. A la charge du Département :

   - Entretien de la chaussée des routes départementales 15 et 43 à titre permanent à l'exclusion des zones de stationnement,
   - Entretien des dépendances de la voie (hors sections aménagées) dans le cadre de sa politique d'entretien courant des routes départementales,
   - Entretien de la signalisation verticale directionnelle conformément aux modalités précisées dans l'Instruction Interministérielle de la signalisation routière et du Schéma directeur départemental,
   - Renouvellement de la signalisation horizontale de police relevant du pouvoir de police du Maire après réfection de la couche de roulement. Le marquage du stationnement pourra être renouvelé sous réserve qu'il soit impacté par les travaux de réfection de la couche de roulement.

La signalisation verticale (police, directionnelle, d'information, et autre), ainsi que la signalisation horizontale devront être conformes à l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière.

Une convention d'entretien du domaine public routier départemental en traversée d'agglomération sera proposée à la collectivité à l'issue des travaux et fixera les modalités de l'entretien de l'ouvrage. En l'attente de sa conclusion, les dispositions d'entretien des routes départementales en traversée d'agglomération, spécifiées ci-dessus, restent applicables.

PROJET

Dossier de récolement :

Les dossiers de récolement à remettre au gestionnaire sont composés de :

- Plans de récolement :
  - altitude
  - emprise
  - géométrie
  - réseaux
  - signalisation
- plans de récolements altimétriques des arases de terrassement (1 exemplaire)
- plans de récolements altimétriques des couches de chaussées (1 exemplaire)
- rapport d'inspection des canalisations du réseau pluvial pour les réseaux de longueur supérieure à 10 mètres (1 exemplaire).

- Plans des emprises

- Dossier de suivi des travaux :
  - dossier des études géotechniques initiales (1 exemplaire)
  - comptes-rendus des réunions de chantier (1 exemplaire sous forme de dossier relié)
  - plans d'assurance qualité des entreprises (1 exemplaire)
  - fiches de suivi journalier des terrassements (1 exemplaire)
  - fiches de résultat des contrôles internes, externes et extérieurs pour les terrassements et les chaussées (1 exemplaire).

ARTICLE 7 : MODALITES ET DELAIS

La présente convention devra être signée dans un délai de un an à compter de la décision de l'Assemblée Départementale.

La mise en œuvre de l'ouvrage devra se faire dans un délai de un an à compter de la signature de la convention (date la plus tardive), faute de quoi l'autorisation sera réputée caduque.

L'exécution de l'ouvrage devra être terminée dans un délai de trois ans, à compter de la signature de la convention (date la plus tardive).

Elle pourra être dénoncée avant son terme par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée expédiée trois mois avant la date d'expiration.

Elle pourra être prorogée une fois pour le délai de commencement des travaux, sur demande expresse de la collectivité maître d'ouvrage, par lettre recommandée expédiée trois mois avant la date d'expiration.

Dans ces conditions, la participation financière du Département ne sera pas réévaluée à la hausse.

Le Tribunal Administratif de Pau sera seul compétent pour tout litige provenant de l'application de la présente convention.

La présente convention comporte 4 (quatre) pages et son annexe.

Fait en double exemplaire,

à Castelnau-d'Auzan Labarrère,	**à Auch,**
le	**le**
Le Maire de Castelnau-d'Auzan Labarrère,	**Le Président du Conseil Départemental du Gers,**
Philippe BEYRIES	

PROJET

Annexe n°1 à la convention

Routes Départementales 15 et 43
Aménagement de la traverse

Commune de Castelnau-d'Auzan Labarrère

I – DESIGNATION DE L'AMENAGEMENT

Le projet consiste à la réalisation de divers aménagements sécuritaires visant à réduire les vitesses à l'entrée, dans la traversée du village et à améliorer la sécurité des routes départementales n°15 et 43.

Ces aménagements consistent en :

Sur la RD 15 :

La création de 2 chicanes de part et d'autre de son carrefour avec la RD 43.
La réalisation d'un carrefour surélevé avec la RD 43.
La réalisation de trottoirs aux normes PMR (1.40 m minimum) en grave émulsion avec pose de bordures T2 et caniveaux CS1.
La réalisation d'un espace vert entre la RD et le trottoir.

Sur la RD 43 :

La réfection de son carrefour avec la RD 15 avec dévoiement de la RD43.
La réalisation d'un carrefour surélevé avec la RD 15.
La réalisation de trottoirs aux normes PMR (1.40 m minimum) en enrobés avec pose de bordures T2 et caniveaux CS1.
L'aménagement de dispositifs de diminution de vitesse type plateaux traversants ou carrefours surélevés.
La réfection de la couche de roulement de la RD par rabotage de chaussée jusqu'à l'interface maximum et réalisation d'un BBSG de 6cm. (Le Département dans le cadre de sa politique départementale d'entretien des chaussées ne subventionnera qu'à hauteur d'un reprofilage en GE + MBCF).
La réalisation de parkings longitudinaux.
La réalisation du marquage au sol (signalisation de chaussée, stationnements, passages piétons, ligne stop, etc...) et de la signalisation verticale.
La réalisation d'un arrêt bus au niveau du Stade municipal.

II – CARACTERISTIQUES GEOMETRIQUES

L'aménagement comprend :

1) - Création de chicanes sur la RD 15

Le projet consiste en la création de 2 chicanes simples de part et d'autre de la RD 43 nord. Elles devront être conformes au plan de masse et au carnet de détail du dossier PRO.

- largeur des voies déviées : 3,75m entre fils d'eau

- largeur de l'îlot (I2) : 2.00m, les bordures I1 seront recouvertes de peinture blanche rétroréfléchissante

- largeur de trottoir et d'accotement bordure (T2-CS1) : 1.40m minimum

Cet aménagement en agglomération devra faire l'objet d'un éclairage public dont l'implantation sera à 2.00m du bord de chaussée et hors de toute trajectoire de sortie de route potentielle.

PROJET

2) - <u>Carrefours et plateaux surélevés</u>

Les carrefours et plateaux surélevés devront avoir les caractéristiques suivantes :

- leur longueur sera comprise entre 8.00 et 30.00m
- hauteur : 10cm +ou- 10%
- la longueur des rampants sera comprise entre 1.00 et 1.40, leur pente entre 7 et 10% et la saillie d'attaque inférieure à 5mm
- l'aménagement comportera des bordures T2 en limite
- ils seront réalisés en 2 couches de béton bitumineux semi-grenu

Ces aménagements en agglomération devront faire l'objet d'un éclairage public.

<u>Carrefour surélevé D15-D43</u> :

Longueur : 30m sur la RD 15 et 10m sur RD 43
Largeur chaussée 6.00m

<u>Carrefour D43 – VC</u> :

Longueur : 15m sur la RD43
Largeur chaussée : 5.75m

<u>Plateau entre cabinet médical et pharmacie</u> :

Longueur : 30m maxi
Largeur chaussée : 5.75m.

3) - <u>Cheminements piétonniers</u>

- largeur du trottoir 1.40m minimum
- mise en place de bordures T2 + CS1 pour matérialiser le chemin piétonnier et assurer une protection des piétons par rapport à la chaussée
- pose des bordures sur une poutre de rive en grave de 20cm d'épaisseur mini
- la chaussée existante sera sciée au droit de la pose des CS1 (max +10cm) afin d'être décaissée sans déstructuration de la RD
- raccordement entre la chaussée et le CS1 réalisé en béton, recouvert d'un enduit bicouche sur mini 0.5m de large
- mise en place de regards avaloirs avec grille et raccordement au réseau pluvial existant
- mise en place de bordurettes P1 pour épauler le trottoir entre le trottoir et les espaces verts
- structure des trottoirs :
    - couche de fondation en GNT 0/20 épaisseur 20cm minimum
    - grave émulsion en couche de roulement.
- gestion des eaux pluviales avec le busage du fossé sur la RD15 en diamètre 400 mm entre la VC de la Route de Peyronduhet et la RD 43, la mise en place de regards de visite et/ou de grilles avaloirs tous les 50m minimum.

III – <u>STRUCTURE DE CHAUSSEE ET ABORDS</u>

1) - <u>Chaussée</u>

<u>RD 15</u> :

Dans le cadre du projet, il n'est pas prévu de reprendre la couche de roulement de la RD15.

Une attention particulière sera portée concernant le profil en long de la chaussée existante et celui des CS1 des trottoirs du projet.

<u>Structure de chaussée de chicanes et dévoiement de la RD43 pour aménagement du carrefour avec RD15</u>

La nouvelle structure sera ancrée de 10cm minimum dans le corps de chaussée existant, voire plus si besoin. Un soin particulier devra être apporté aux raccordements (en pointe) qui devront être

PROJET

suffisamment larges pour permettre une mise en œuvre et surtout un compactage efficace des matériaux.

La structure sera la suivante :

COUCHE DE ROULEMENT		**< 4 cm** **(ESU, ECF, BBE ou BBM)**
COUCHE D'ASSISE	**BASE**	**(Enduit MPG en protection)** **GNT A 0/20 : 25 cm**
	FONDATION	**GNT A 0/31.5 : 25 cm** **(Géotextile anti-contaminant si besoin)** **PF2**
COUCHE DE FORME si nécessaire en fonction de la qualité de l'arase		**(Enduit de protection MPG)** **MATERIAUX D3 : 50 cm** **(Géotextile anti-contaminant si besoin)**

ou

COUCHE DE ROULEMENT		**≥ 6 cm** **(BBSG)**
COUCHE D'ASSISE	**BASE**	**GB3 0/14 : 12 cm** **PF2**
COUCHE DE FORME si nécessaire en fonction de la qualité de l'arase		**(Enduit de protection MPG)** **MATERIAUX D3 et GNT de réglage : 50 cm** **(Géotextile anti-contaminant si besoin)**

RD 43 :

La politique d'entretien du Département préconise un renforcement ou un reprofilage en GE 0/10 précédé d'une couche d'accrochage et en finition d'une couche de roulement en MBCF bicouche 0/6-06.

Toutefois la Mairie souhaite que la RD 43 au nord de la RD 15 soit réalisée selon la structure suivante :

Renforcement ou reprofilage de la chaussée actuelle en GB3 0/14 en reprofilage + BBSG 2 ou 3 0/10 sur 6cm.

Cette proposition technique est validée par le Département, étant précisé que la chaussée actuelle ne devra aucunement être déstructurée.
Dans le cas contraire, la chaussée devra être décaissée et une structure neuve devra être réalisée à la charge du Maître d'ouvrage.
Le projet du Maître d'œuvre consiste à un renforcement de la chaussée par la mise en œuvre d'une couche de roulement de 6cm de BBSG sur la chaussée existante, il s'assurera des seuils des riverains ainsi que de l'évacuation des eaux de surface vers le réseau d'eaux pluviales.

PROJET

La structure chaussée neuve ou purge pour le RD 43 :

COUCHE DE ROULEMENT		**≥ 6 cm (BBSG)**
COUCHE D'ASSISE	**BASE**	**GB3 0/14 : 12 cm PF2**
COUCHE DE FORME si nécessaire en fonction de la qualité de l'arase		**(Enduit de protection MPG) MATERIAUX D3 et GNT de réglage : 50 cm (Géotextile anti-contaminant si besoin)**

La nouvelle structure sera ancrée de 10cm minimum dans le corps de chaussée existant, voire plus si besoin. Un soin particulier devra être apporté aux raccordements (en pointe) qui devront être suffisamment larges pour permettre une mise en œuvre et surtout un compactage efficace des matériaux.

Un géotextile anti-contaminant est à prévoir à l'interface sol support/GNT.

Il est précisé que le Département ne subventionnera la chaussé de la RD que sur la base de ses préconisations à savoir GE + MBCF bicouche.

2) - Îlots

Les îlots seront bordurés à l'aide de bordures I1 scellées non franchissables, elles seront recouvertes d'une peinture blanche rétroréfléchissante. Le remplissage sera en béton.

3) - Évacuation des eaux pluviales

Les eaux pluviales seront récupérées par des avaloirs et bouches d'égouts et canalisées par des buses en béton jusqu'aux fossés ou exutoires existants par l'intermédiaire de grilles avaloirs (tous les 400 m²) et des canalisations principales de diamètre égal ou supérieur à 400 mm.

IV – SIGNALISATION ET AMENAGEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Signalisation temporaire de chantier

La collectivité aura la charge de la signalisation réglementaire au droit du chantier, de jour comme de nuit. Le Service Local d'Aménagement de Valence/Baïse contrôlera l'installation effective de cette signalisation.

- Signalisation de l'aménagement

Les signalisations verticales (directionnelle et de police) et horizontales seront réalisées conformément au plan de masse Avenue de la République et au plan de masse Boulevard de la Libération (planches 1 et 2) du dossier PRO, validés en date du 17 janvier 2022, et sous réserve des observations ci-après :

- la signalisation verticale de police : la gamme sera définie lors de la réunion préparatoire et sera de classe 2 en rétro-réflexion, elle sera placée sur support à 2m00 de hauteur sous panneau

- la signalisation verticale de jalonnement (directionnelle) devra être conforme à la circulaire 82-31 du 22 mars 1982 modifiée

- la signalisation horizontale sur chaussée aura une largeur des lignes définie avec l'unité U = 5 cm. Les fléchés, zébras, lignes de « cédez le passage » et de « stop » seront conformes à la réglementation en vigueur.

PROJET

CONVENTION D'AMENAGEMENT ROUTIER
Maîtrise d'ouvrage communale

Routes Départementales 35, 208 et 931
Aménagement de la traverse

Commune de MOUCHAN

Entre

Le Département du Gers, représenté par le Président du Conseil Départemental, M. Philippe DUPOUY, dûment autorisé par décision de l'Assemblée Départementale du 24 juin 2022, ci-après dénommé « le Département », d'une part,

et

La Commune de Mouchan, représentée par son Maire, M. Christian TOUHÉ-RUMEAU, dûment autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 24 mars 2022, ci-après dénommée « la collectivité », d'autre part,

Vu les nouvelles dispositions législatives relatives à la loi de finances rectificative pour 2021 du 19 juillet 2021 et l'automatisation du fonds de compensation pour la TVA (article 251 de la loi n°2020-1721 de finances pour 2021),

Vu l'article L1111-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Il est convenu et établi ce que suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

Le Département autorise la collectivité **à porter la maîtrise d'ouvrage** des travaux d'aménagement de la traverse du village le long des routes départementales 35, 208 et 931, Commune de Mouchan, tels que décrits en annexe n°1.

ARTICLE 2 : ACQUISITIONS FONCIERES

La collectivité prend en charge l'établissement du ou des documents d'arpentage nécessaires à la rédaction des actes.

La collectivité transmet au Département, l'ensemble des éléments relatifs aux acquisitions foncières, notamment les plans d'emprise du projet, le tableau récapitulatif des parcelles concernées (section, n°, noms des propriétaires, exploitants, adresses, etc...).

PROJET

Le Département procède aux acquisitions foncières (négociations à l'amiable des terrains et rédaction des actes).

ARTICLE 3 : DESIGNATION ET FINANCEMENT DE L'OUVRAGE

Les travaux, objet de la présente convention, portent sur l'aménagement de la traverse du village le long des routes départementales 35, 208 et 931, commune de Mouchan.

Le coût total de l'opération sur s'élève à 1 149 158,00 € H.T. dont 732 405,00 € H.T. éligibles aux aides départementales (fonds de concours et amendes de police).

La collectivité assure le financement de l'opération.

ARTICLE 4 : FINANCEMENT ET MODALITES DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT

Compte tenu des dépenses éligibles, le Département participera au financement de l'opération, à hauteur de 457 990 €.

La participation financière du Département se décompose comme suit :

- fonds de concours : .....391 393 €

- subvention amendes de police.....66 597 €

Le fonds de concours du Département pourra être versé selon les modalités suivantes :

- 1° acompte de 30% soit 117 418 € à la demande expresse de la collectivité, accompagnée de la notification du marché,

- 2° acompte de 30% soit 117 418 € à la demande expresse de la collectivité,

- le solde après réception des travaux par le maître d'ouvrage. La demande de versement sera accompagnée du procès-verbal de réception définitive sans réserve, du décompte général définitif du marché et des factures des dépenses annexes. Le montant sera réajusté si le montant des travaux réalisés est inférieur au coût indiqué dans le cadre du détail estimatif du contrat.

Le solde de la subvention proposé au titre des « amendes de police » pourra être réajusté si le montant des travaux réalisés est inférieur au coût indiqué dans le cadre du détail estimatif du contrat.

L'inscription des subventions relatives aux amendes de police fait l'objet d'une délibération spécifique de l'Assemblée Départementale.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DE LA COLLECTIVITE

Si la collectivité envisageait de modifier l'aménagement routier, elle devra consulter la Direction Déplacements Infrastructures du Département et un avenant à la présente convention devra être signé.

La collectivité s'engage à ne pas appeler en garantie le Département, à ne pas engager d'action récursoire à son encontre dans le cadre de toute action en responsabilité qu'elle aurait à subir pendant la période allant du début des travaux jusqu'à la remise de l'ouvrage.

La collectivité s'engage à remettre au gestionnaire un dossier de récolement des travaux, préalablement à la réception des travaux.

Obligations de publicité :

Conformément aux dispositions de l'article L1111-11 du CGCT, la collectivité s'engage à publier son plan de financement et à l'afficher de manière permanente pendant la réalisation de l'opération et à son issue.

PROJET

ARTICLE 6 : REALISATION, GESTION ET ENTRETIEN DE L'OUVRAGE

Le dossier de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux visés en objet devra respecter les prescriptions fixées en annexe n°1.

La collectivité devra, après signature du contrat initial et de tout projet d'avenant, transmettre un exemplaire du marché au Service Local d'Aménagement de Valence/Baïse, gestionnaire du domaine public.

Suivi du chantier

La collectivité fera appel à un maître d'œuvre pour le suivi et le contrôle des travaux conformément à l'annexe n°1.

La collectivité devra informer, au moins quinze jours à l'avance, le Chef du Service Local d'Aménagement de Valence/Baïse de la date d'ouverture du chantier. Dans le cadre de ses compétences de gestionnaire du domaine public routier départemental, ce dernier devra être convié à participer aux réunions de chantiers. A la fin du chantier, il vérifiera la conformité de l'exécution de l'ouvrage et un procès-verbal de récolement sera établi et annexé à la présente convention.

La collectivité aura la charge de la signalisation réglementaire au droit du chantier, de jour comme de nuit (cf. Instruction Interministérielle sur la signalisation routière 8ème partie). Le Service Local d'Aménagement de Valence/Baïse contrôlera l'installation effective de cette signalisation.

Si une déviation est nécessaire pour permettre l'exécution des travaux, les conditions de sa mise en œuvre et les modalités d'exploitation s'y afférents, seront définies dans l'annexe n°1 jointe. Elles feront ensuite l'objet d'un DESC (Dossier d'Exploitation Sous Chantier) qui sera proposé par la collectivité au Département.

Entretien de l'ouvrage

1. A la charge de la collectivité :

   - Entretien des abords (bordures, îlots, ouvrages d'assainissement, végétaux et aménagements paysagers hors plantations d'alignement),
   - Entretien de la signalisation verticale de police et de la Signalisation d'Information Locale (SIL),
   - Entretien de la signalisation horizontale des îlots, des passages piétons et autres dispositifs de signalisation relevant des pouvoirs de police du Maire.

2. A la charge du Département :

   - Entretien de la chaussée des routes départementales 35, 208 et 931 à titre permanent à l'exclusion des zones de stationnement,
   - Entretien des dépendances de la voie (hors sections aménagées) dans le cadre de sa politique d'entretien courant des routes départementales,
   - Entretien de la signalisation verticale directionnelle conformément aux modalités précisées dans l'Instruction Interministérielle de la signalisation routière et du Schéma directeur départemental,
   - Renouvellement de la signalisation horizontale de police relevant du pouvoir de police du Maire après réfection de la couche de roulement. Le marquage du stationnement pourra être renouvelé sous réserve qu'il soit impacté par les travaux de réfection de la couche de roulement.

La signalisation verticale (police, directionnelle, d'information, et autre), ainsi que la signalisation horizontale devront être conformes à l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière.

Une convention d'entretien du domaine public routier départemental en traversée d'agglomération sera proposée à la collectivité à l'issue des travaux et fixera les modalités de l'entretien de l'ouvrage. En l'attente de sa conclusion, les dispositions d'entretien des routes départementales en traversée d'agglomération, spécifiées ci-dessus, restent applicables.

PROJET

Dossier de récolement :

Les dossiers de récolement à remettre au gestionnaire sont composés de :

- Plans de récolement :
  - altitude
  - emprise
  - géométrie
  - réseaux
  - signalisation
- plans de récolements altimétriques des arases de terrassement (1 exemplaire)
- plans de récolements altimétriques des couches de chaussées (1 exemplaire)
- rapport d'inspection des canalisations du réseau pluvial pour les réseaux de longueur supérieure à 10 mètres (1 exemplaire).

- Plans des emprises

- Dossier de suivi des travaux :
  - dossier des études géotechniques initiales (1 exemplaire)
  - comptes-rendus des réunions de chantier (1 exemplaire sous forme de dossier relié)
  - plans d'assurance qualité des entreprises (1 exemplaire)
  - fiches de suivi journalier des terrassements (1 exemplaire)
  - fiches de résultat des contrôles internes, externes et extérieurs pour les terrassements et les chaussées (1 exemplaire).

ARTICLE 7 : MODALITES ET DELAIS

La présente convention devra être signée dans un délai de un an à compter de la décision de l'Assemblée Départementale.

La mise en œuvre de l'ouvrage devra se faire dans un délai de un an à compter de la signature de la convention (date la plus tardive), faute de quoi l'autorisation sera réputée caduque.

L'exécution de l'ouvrage devra être terminée dans un délai de trois ans, à compter de la signature de la convention (date la plus tardive).

Elle pourra être dénoncée avant son terme par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée expédiée trois mois avant la date d'expiration.

Elle pourra être prorogée une fois pour le délai de commencement des travaux, sur demande expresse de la collectivité maître d'ouvrage, par lettre recommandée expédiée trois mois avant la date d'expiration.

Dans ces conditions, la participation financière du Département ne sera pas réévaluée à la hausse.

Le Tribunal Administratif de Pau sera seul compétent pour tout litige provenant de l'application de la présente convention.

La présente convention comporte 4 (quatre) pages et son annexe.

Fait en double exemplaire,

à Mouchan,
le

Le Maire de Mouchan,

Christian TOUHÉ-RUMEAU

à Auch,
le

Le Président du Conseil Départemental du Gers,

PROJET

Annexe n°1 à la convention

Routes Départementales 35, 208 et 931
Aménagement de la traverse

Commune de Mouchan

I - DESIGNATION DE L'AMENAGEMENT

Le projet consiste à la réalisation de divers aménagements sécuritaires visant à réduire les vitesses, dans la traversée du village et à améliorer la sécurité des routes départementales 35, 208 et 931.

Ces aménagements consistent en :

Sur la RD 208 :

- réfection de son carrefour avec la 931 avec dévoiement de la chaussée et réalisation d'un îlot franchissable
- pose de bordures T2 le long de la RD et du carrefour
- réalisation de cheminements piétonniers aux normes PMR délimités par des bordurettes P1
- réalisation d'un espace vert entre la RD et les cheminements piétonniers-trottoirs
- réalisation d'une chaussée neuve pour la partie dévoyée et réfection de la couche de roulement.

Sur la RD 931 :

- création d'une chicane à l'entrée est de Mouchan
- aménagement de 3 dispositifs de diminution de vitesse type plateaux traversants ou carrefours surélevés
- réalisation de trottoirs aux normes PMR (1.40m minimum) en grave émulsion avec pose de bordures T2 et caniveaux CS1
- réfection de la couche de roulement de RD par rabotage de chaussée jusqu'à l'interface maximum et réalisation d'un BBSG de 6cm
- réalisation des purges
- réalisation de parkings longitudinaux
- réalisation de la signalisation verticale
- réalisation d'espaces verts ou massifs fleuris entre la RD et le trottoir, avec replantation d'arbres d'ornement. La gestion de ces nouvelles plantations nécessitera la mise en place d'une convention d'entretien.

Sur la RD 35 :

- création d'une chicane simple à l'entrée sud de Mouchan
- aménagement d'un dispositif de diminution de vitesse type plateau traversant surélevé afin d'assurer la traversée de la RD entre l'école, l'arrêt bus et la salle des fêtes
- réalisation de trottoirs aux normes PMR (1.40 m minimum) en enrobés avec pose de bordures T2 et caniveaux CS1
- réfection de la couche de roulement de RD par la réalisation d'un BBSG de 6cm. (Le Département dans le cadre de sa politique départementale d'entretien des chaussées ne subventionnera qu'à hauteur d'un reprofilage en GE + un MBCF)
- aménagement de son carrefour sur avec la RD 931
- réalisation du marquage de la signalisation verticale.

II - CARACTERISTIQUES GEOMETRIQUES

L'aménagement comprend :

1) - Création d'une chicane simple sur la RD 35

Le projet consiste en la création d'une chicane simple sur la RD 35 à l'entrée sud de l'agglomération de Mouchan.

PROJET

- longueur d'aménagement : 60m
- largeur de la voie déviée : 3,50m entre fils d'eau
- largeur de la voie non déviée sera de minimum 3.00m entre fils d'eau. Toutefois si la largeur est inférieure à 3.50m les bordures T2 devront être baissées afin de permettre le franchissement
- largeur de l'îlot (I2) : 2.70m
- les rayons de courbure du dispositif sont :
  - 80m – 60m – 50m en entrant dans l'agglomération
- largeur d'accotement borduré (T2-CS1) : 1.50m côté gauche
- le projet nécessite des acquisitions foncières.

Cet aménagement en agglomération devra faire l'objet d'un éclairage public dont l'implantation sera à 2.00m du bord de chaussée et hors de toute trajectoire de sortie de route potentielle.

2) - <u>Création d'une chicane double en entrée du village (RD 931)</u>

Le projet consiste en la création d'une chicane double sur la RD 931 à l'entrée est de l'agglomération de Mouchan.

- longueur d'aménagement : 92m maxi
- largeur des voies déviées : 3,50m entre fils d'eau
- largeur de l'îlot (I2): 3.00m
- les rayons de courbure du dispositif sont respectivement :
  - 50m – 80m – 100m en sortant de l'agglomération sens EAUZE / CONDOM
  - 120m – 80m – 70m en entrant dans l'agglomération sens CONDOM / EAUZE
- largeur d'accotement borduré (T2-CS1) : 1.50m côté gauche
- le projet nécessite une acquisition foncière.

Cet aménagement en agglomération devra faire l'objet d'un éclairage public dont l'implantation sera à 2.00m du bord de chaussée et hors de toute trajectoire de sortie de route potentielle.

3) - <u>Carrefours et plateaux surélevés</u>

Le projet consiste en la création de 3 plateaux surélevés sur la RD 931 et 1 sur la RD 35 conformément au plan du projet.

Les carrefours et plateaux surélevés devront avoir les caractéristiques suivantes :

- leur longueur sera comprise entre 8.00 et 30.00m
- hauteur : 15 cm +ou- 10%
- la longueur des rampants sera comprise entre 1.00 et 1.40m, leur pente entre 7 et 10% et la saillie d'attaque inférieure à 5mm
- l'aménagement comportera des bordures T2 en limite
- ils seront réalisés en 2 couches de béton bitumineux semi-grenu.

Ces aménagements en agglomération devront faire l'objet d'un éclairage public.

- <u>Plateau surélevé RD 35</u> :
  - Longueur : 10m
  - Largeur chaussée 5.75m

- <u>Carrefour surélevé RD 931 VC vers centre du village</u> :
  - Longueur : 27m
  - Largeur chaussée : 6.00m

- <u>Plateau surélevé RD 931 devant commerce</u> :
  - Longueur : 10m
  - Largeur chaussée : 6.00m

- <u>Plateau surélevé RD 931 entre chicane et commerce</u> :
  - Longueur : 10m
  - Largeur chaussée : 6.00m

PROJET

4) - Carrefour RD 208 / 931

Le projet consiste en la réfection du carrefour entre la RD 208 et la RD 931. La RD 208 sera dévoyée afin d'arriver plus perpendiculairement à la RD 931 et un îlot franchissable sera créé.

Les raccordements de chaussée d'entrée et de sortie de la RD 931 seront :

- Rayon de sortie de la RD 931 vers la RD 208 : 15m mini
- Rayon d'entrée de la RD 208 sur la RD 931 : 10m mini.

L'îlot séparateur du carrefour sera bordé à l'aide de bordures T2 scellées franchissables. Le remplissage sera en béton armé.
Un platane devra être enlevé.

5) - Cheminements piétonniers

- largeur du trottoir 1.40m mini
- mise en place de bordures T2 + CS1 pour matérialiser le chemin piétonnier et assurer une protection des piétons par rapport à la chaussée
- pose de bordures sur une poutre de rive en grave de 20cm d'épaisseur mini
- la chaussée existante sera sciée au droit de la pose des CS1 (max +10cm) afin d'être décaissée sans déstructuration de la RD
- raccordement entre la chaussée et le CS1 réalisé en graves bitume
- mise en place de regards avaloirs avec grille et raccordement au réseau pluvial existant
- mise en place de bordurettes P1 pour épauler le trottoir entre le trottoir et les espaces verts
- structure des trottoirs :
  - couche de fondation en GNT 0/20 épaisseur 20cm mini
  - grave émulsion en couche de roulement.

Sur certaines sections, il est prévu des trottoirs en béton désactivé, cette technique est validé par le Département, étant précisé que le Département ne subventionnera qu'à hauteur d'une grave émulsion et d'une GNT.

III - STRUCTURE DE CHAUSSEE ET ABORDS

1) - Chaussée

RD 35 :

La couche de roulement sera de type BBSG au niveau des aménagements (carrefour, plateau et chicane), et en MBCF sur la section courante.

Un reprofilage préalable de la chaussée sera exécuté si besoin en couche de liaison (entre la couche d'assise et la couche de roulement) pour réaliser les raccordements et traiter les déformations :

- en micro GB 0/10 au niveau des aménagements (traitement à chaud sous BBSG),
- en GE R 0/10 sur la section courante (traitement à froid sous MBCF).

Structure de la chicane

COUCHE DE ROULEMENT		**BBSG 2 ou 3 0/10 : 6 cm (Couche d'accrochage)**
COUCHE DE LIAISON OU REPROFILAGE		**Micro GB 0/10 : épaisseur variable (Couche d'accrochage)**
COUCHE D'ASSISE	**BASE**	**(Enduit MPG en protection) GNT A 0/20 : 25 cm**
	FONDATION	**GNT A 0/31.5 : 25 cm (Géotextile anti-contaminant si besoin)**
COUCHE DE FORME si nécessaire en fonction de la qualité de l'arase		**MATERIAUX D3 : sur épaisseur nécessaire à l'obtention d'une PF2**

PROJET

Structure section courante

COUCHE DE ROULEMENT	**MBCF bicouche 0/4-0/6**
COUCHE DE LIAISON OU REPROFILAGE	**GE R 0/10 : épaisseur variable (Couche d'accrochage)**

Sur les zones d'élargissement, les fossés et les souches des arbres existants devront être préalablement purgés en matériaux granulaires D3.

La structure neuve sera suffisamment ancrée dans le corps de chaussée existant en tenant compte de l'état de dégradation et du profil des rives de chaussée.

La largeur des pointes des surlargeurs (entrée et sortie de la chicane) devra être suffisante pour permettre une mise en œuvre et surtout un compactage efficace. En effet ces zones sont fortement sollicitées et se dégradent souvent rapidement.

La période de mise en œuvre des techniques à froid type GE et MBCF se situe entre les mois de mai et septembre (températures de l'air >10°C). En cas de mise en œuvre de GE, il faut respecter une période de mûrissement du mélange de 1 mois avant de réaliser la couche de roulement définitive.

La politique d'entretien du Département préconise un renforcement ou un reprofilage en GE 0/10 précédé d'une couche d'accrochage et en finition d'une couche de roulement en MBCF bicouche 0/6-06.

Toutefois la Mairie souhaite que la RD 35 soit réalisée selon la structure suivante :

Renforcement ou reprofilage de la chaussée actuelle en GB3 0/14 en reprofilage + BBSG 2 ou 3 0/10 sur 6cm.

Cette proposition technique est validée par le Département. Etant précisé que la chaussée actuelle ne devra aucunement être déstructurée.
Dans le cas contraire, la chaussée devra être décaissée et une structure neuve devra être réalisée à la charge du Maitre d'Ouvrage.
Le projet du Maitre d'œuvre consiste à un renforcement de la chaussée par la mise en œuvre d'une couche de roulement de 6cm de BBSG sur la chaussée existante, il s'assurera des seuils des riverains ainsi que de l'évacuation des eaux de surface vers le réseau d'eaux pluviales.

Il est précisé que le Département ne subventionnera la chaussé de la RD que sur la base des ses préconisations à savoir GE + MBCF bicouche.

RD 208 et RD 931 :

La couche de roulement sera de type BBSG sur 6cm

Structure section courante

COUCHE DE ROULEMENT	**BBSG 2 ou 3 0/10 : 6 cm (Couche d'accrochage)**
COUCHE D'ASSISE	**Rabotage de la chaussée existante sur 6cm**

PROJET

Structure neuve, chicane et purges

COUCHE DE ROULEMENT		**BBSG 2 ou 3 0/10 : 6 cm (Couche d'accrochage)**
COUCHE D'ASSISE	**BASE**	**GB 3 0/14 : 9 cm (Couche d'accrochage)**
	FONDATION	**GB 3 0/14 : 10 cm (Couche d'accrochage)**
COUCHE DE FORME si nécessaire en fonction de la qualité de l'arase		**PF2 MATERIAUX D3 + GNT si nécessaire**

Un reprofilage préalable de la chaussée sera exécuté si besoin en couche de liaison (entre la couche d'assise et la couche de roulement) pour réaliser les raccordements et traiter les déformations :

- en micro GB 0/10 au niveau des aménagements.

La nouvelle structure sera ancrée de 10cm minimum dans le corps de chaussée existant, voire plus si besoin. Un soin particulier devra être apporté aux raccordements (en pointe) qui devront être suffisamment larges pour permettre une mise en œuvre et surtout un compactage efficace des matériaux.

Un géotextile anti-contaminant est à prévoir à l'interface sol support / GNT.

2) - Îlots

Les îlots seront bordurés à l'aide de bordures I1 scellées et non franchissables. Elles seront recouvertes d'une peinture blanche rétroréfléchissante. Le remplissage sera en béton.

3) - Évacuation des eaux pluviales

Les eaux pluviales seront récupérées par des avaloirs et bouches d'égouts et canalisées par des buses en béton jusqu'aux fossés ou exutoires existants par l'intermédiaire de grilles avaloirs (tous les 400 m²) et des canalisations principales de diamètre égal ou supérieur à 400 mm.

IV - SIGNALISATION ET AMENAGEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Signalisation temporaire de chantier

La collectivité aura la charge de la signalisation réglementaire au droit du chantier, de jour comme de nuit. Le Service Local d'Aménagement de Valence/Baïse contrôlera l'installation effective de cette signalisation.

- Signalisation de l'aménagement

Les signalisations verticales (directionnelle et de police) et horizontales seront réalisées conformément aux plans VRD 1, VRD 2 et VRD 3 du dossier projet, validé en date du 23 mai 2022, et sous réserve des observations ci-après :

- la signalisation verticale de police : la gamme sera définie lors de la réunion préparatoire et sera de classe 2 en rétro-réflexion, elle sera placée sur support à 2m00 de hauteur sous panneau

- la signalisation verticale de jalonnement (directionnelle) devra être conforme à la circulaire 82-31 du 22 mars 1982 modifiée

- la signalisation horizontale sur chaussée aura une largeur des lignes définie avec l'unité U = 5cm. Les fléchés, zébras, lignes de « cédez le passage » et de « stop » seront conformes à la réglementation en vigueur.

PROJET

CONVENTION D'AMENAGEMENT ROUTIER
Maîtrise d'ouvrage communale

Route Départementale 284
Aménagement de la traverse et de l'accès à l'école publique intercommunale

Commune de SEMPESSERRE

Entre

Le Département du Gers, représenté par le Président du Conseil Départemental, M. Philippe DUPOUY, dûment autorisé par décision de l'Assemblée Départementale du 24 juin 2022, ci-après dénommé « le Département », d'une part,

et

La Commune de Sempesserre, représentée par son Maire, M. Philippe BLANCQUART, dûment autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du ci-après dénommée « la collectivité », d'autre part,

Vu les nouvelles dispositions législatives relatives à la loi de finances rectificative pour 2021 du 19 juillet 2021 et l'automatisation du fonds de compensation pour la TVA (article 251 de la loi n°2020-1721 de finances pour 2021),

Vu l'article L1111-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Il est convenu et établi ce que suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

Le Département autorise la collectivité **à porter la maîtrise d'ouvrage** des travaux d'aménagement de la traverse du village et de l'accès à l'école publique intercommunale le long de la route départementale 284, Commune de Sempesserre, tels que décrits en annexe n°1.

ARTICLE 2 : ACQUISITIONS FONCIERES

Sans objet.

PROJET

ARTICLE 3 : DESIGNATION ET FINANCEMENT DE L'OUVRAGE

Les travaux, objet de la présente convention, portent sur l'aménagement de la traverse du village et de l'accès à l'école publique intercommunale le long de la route départementale 284, commune de Sempesserre.

Le coût total de l'opération s'élève à 367 488,00 € H.T. dont 205 997,00 € H.T. éligibles aux aides départementales (fonds de concours et amendes de police).

La collectivité assure le financement de l'opération.

ARTICLE 4 : FINANCEMENT ET MODALITES DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT

Compte tenu des dépenses éligibles, le Département participera au financement de l'opération, à hauteur de 102 136 €.

La participation financière du Département se décompose comme suit :

- fonds de concours : .....55 141 €

- subvention amendes de police.....46 995 €

Le fonds de concours du Département pourra être versé selon les modalités suivantes :

- 1° acompte de 30% soit 16 542 € à la demande expresse de la collectivité, accompagnée de la notification du marché,

- 2° acompte de 30% soit 16 542 € à la demande expresse de la collectivité,

- le solde après réception des travaux par le maître d'ouvrage. La demande de versement sera accompagnée du procès-verbal de réception définitive sans réserve, du décompte général définitif du marché et des factures des dépenses annexes. Le montant sera réajusté si le montant des travaux réalisés est inférieur au coût indiqué dans le cadre du détail estimatif du contrat.

Le solde de la subvention proposé au titre des « amendes de police » pourra être réajusté si le montant des travaux réalisés est inférieur au coût indiqué dans le cadre du détail estimatif du contrat.

L'inscription des subventions relatives aux amendes de police fait l'objet d'une délibération spécifique de l'Assemblée Départementale.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DE LA COLLECTIVITE

Si la collectivité envisageait de modifier l'aménagement routier, elle devra consulter la Direction Déplacements Infrastructures du Département et un avenant à la présente convention devra être signé.

La collectivité s'engage à ne pas appeler en garantie le Département, à ne pas engager d'action récursoire à son encontre dans le cadre de toute action en responsabilité qu'elle aurait à subir pendant la période allant du début des travaux jusqu'à la remise de l'ouvrage.

La collectivité s'engage à remettre au gestionnaire un dossier de récolement des travaux, préalablement à la réception des travaux.

Obligations de publicité :

Conformément aux dispositions de l'article L1111-11 du CGCT, la collectivité s'engage à publier son plan de financement et à l'afficher de manière permanente pendant la réalisation de l'opération et à son issue.

PROJET

ARTICLE 6 : REALISATION, GESTION ET ENTRETIEN DE L'OUVRAGE

Le dossier de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux visés en objet devra respecter les prescriptions fixées en annexe n°1.

La collectivité devra, après signature du contrat initial et de tout projet d'avenant, transmettre un exemplaire du marché au Service Local d'Aménagement de Mauvezin, gestionnaire du domaine public.

Suivi du chantier

La collectivité fera appel à un maître d'œuvre pour le suivi et le contrôle des travaux conformément à l'annexe n°1.

La collectivité devra informer, au moins quinze jours à l'avance, le Chef du Service Local d'Aménagement de Mauvezin de la date d'ouverture du chantier. Dans le cadre de ses compétences de gestionnaire du domaine public routier départemental, ce dernier devra être convié à participer aux réunions de chantiers. A la fin du chantier, il vérifiera la conformité de l'exécution de l'ouvrage et un procès-verbal de récolement sera établi et annexé à la présente convention.

La collectivité aura la charge de la signalisation réglementaire au droit du chantier, de jour comme de nuit (cf. Instruction Interministérielle sur la signalisation routière 8ème partie). Le Service Local d'Aménagement de Mauvezin contrôlera l'installation effective de cette signalisation.

Si une déviation est nécessaire pour permettre l'exécution des travaux, les conditions de sa mise en œuvre et les modalités d'exploitation s'y afférents, seront définies dans l'annexe n°1 jointe. Elles feront ensuite l'objet d'un DESC (Dossier d'Exploitation Sous Chantier) qui sera proposé par la collectivité au Département.

Entretien de l'ouvrage

1. A la charge de la collectivité :

   - Entretien des abords (bordures, îlots, ouvrages d'assainissement, végétaux et aménagements paysagers hors plantations d'alignement),
   - Entretien de la signalisation verticale de police et de la Signalisation d'Information Locale (SIL),
   - Entretien de la signalisation horizontale des îlots, des passages piétons et autres dispositifs de signalisation relevant des pouvoirs de police du Maire.

2. A la charge du Département :

   - Entretien de la chaussée de la route départementale 284 à titre permanent à l'exclusion des zones de stationnement,
   - Entretien des dépendances de la voie (hors sections aménagées) dans le cadre de sa politique d'entretien courant des routes départementales,
   - Entretien de la signalisation verticale directionnelle conformément aux modalités précisées dans l'Instruction Interministérielle de la signalisation routière et du Schéma directeur départemental,
   - Renouvellement de la signalisation horizontale de police relevant du pouvoir de police du Maire après réfection de la couche de roulement. Le marquage du stationnement pourra être renouvelé sous réserve qu'il soit impacté par les travaux de réfection de la couche de roulement.

La signalisation verticale (police, directionnelle, d'information, et autre), ainsi que la signalisation horizontale devront être conformes à l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière.

Une convention d'entretien du domaine public routier départemental en traversée d'agglomération sera proposée à la collectivité à l'issue des travaux et fixera les modalités de l'entretien de l'ouvrage. En l'attente de sa conclusion, les dispositions d'entretien des routes départementales en traversée d'agglomération, spécifiées ci-dessus, restent applicables.

PROJET

Dossier de récolement :

Les dossiers de récolement à remettre au gestionnaire sont composés de :

- Plans de récolement :
  - altitude
  - emprise
  - géométrie
  - réseaux
  - signalisation
- plans de récolements altimétriques des arases de terrassement (1 exemplaire)
- plans de récolements altimétriques des couches de chaussées (1 exemplaire)
- rapport d'inspection des canalisations du réseau pluvial pour les réseaux de longueur supérieure à 10 mètres (1 exemplaire).

- Plans des emprises

- Dossier de suivi des travaux :
  - dossier des études géotechniques initiales (1 exemplaire)
  - comptes-rendus des réunions de chantier (1 exemplaire sous forme de dossier relié)
  - plans d'assurance qualité des entreprises (1 exemplaire)
  - fiches de suivi journalier des terrassements (1 exemplaire)
  - fiches de résultat des contrôles internes, externes et extérieurs pour les terrassements et les chaussées (1 exemplaire).

ARTICLE 7 : MODALITES ET DELAIS

La présente convention devra être signée dans un délai de un an à compter de la décision de l'Assemblée Départementale.

La mise en œuvre de l'ouvrage devra se faire dans un délai de un an à compter de la signature de la convention (date la plus tardive), faute de quoi l'autorisation sera réputée caduque.

L'exécution de l'ouvrage devra être terminée dans un délai de trois ans, à compter de la signature de la convention (date la plus tardive).

Elle pourra être dénoncée avant son terme par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée expédiée trois mois avant la date d'expiration.

Elle pourra être prorogée une fois pour le délai de commencement des travaux, sur demande expresse de la collectivité maître d'ouvrage, par lettre recommandée expédiée trois mois avant la date d'expiration.

Dans ces conditions, la participation financière du Département ne sera pas réévaluée à la hausse.

Le Tribunal Administratif de Pau sera seul compétent pour tout litige provenant de l'application de la présente convention.

La présente convention comporte 4 (quatre) pages et son annexe.

Fait en double exemplaire,

à Sempesserre, le **à Auch, le**

Le Maire de Sempesserre, **Le Président du Conseil Départemental du Gers,**

Philippe BLANCQUART

PROJET

Annexe n°1 à la convention

Route Départementale 284
Aménagement de la traverse et de l'accès
à l'école publique intercommunale

Commune de Sempesserre

PROJET

I - OBJET DE L'AMENAGEMENT

L'objectif du projet est de proposer un aménagement de la route départementale 284 dans la traverse de l'agglomération de SEMPESSERRE permettant de créer un arrêt de cars scolaires sécurisé et d'apaiser la circulation aux abords de l'école élémentaire. Pour ce faire, deux ralentisseurs sont projetés sur la RD 284 et une voie communale est créée afin d'organiser la circulation autour de l'école en toute sécurité pour les usagers. Ces aménagements sont complétés par la création d'une zone 30.

II - DESCRIPTION DE L'AMENAGEMENT

L'aménagement consiste à :

- Reprofiler la RD284 et à refaire la couche de roulement
- Implanter deux ralentisseurs sur la RD284
- Créer un arrêt de cars scolaires sur la RD284
- Créer une voie communale permettant de définir un sens de circulation autour de l'école élémentaire

III - CARASTERISTIQUES TECHNIQUES ET GEOMETRIQUES

- Travaux sur chaussée existante de la RD 284

➢ Reprise de la couche de roulement du PR 3+400 jusqu'au PR 3+640 :

Reprise des déformations en GE de reprofilage GE 0/14 type R
Mise en œuvre d'un ESU : MSG 6/10

➢ Calibrage de la voie

Les travaux consistent à la pose de bordures T2 et de caniveaux CS2
La voie sera calibrée 5.5m de large

➢ Création trottoir

Un cheminement piéton est créé le long de la RD 284 matérialisé par un trottoir aux dimensions conformes à la loi accessibilité. Ce cheminement piétons relie la zone de stationnement existante réaménagée aux arrêts de cars scolaires d'un côté et à école élémentaire de l'autre.
Les travaux consistent à la mise en œuvre d'une couche de fondation GNT 0/20 et l'application d'un revêtement type enduit gravillonné.

➢ Création de 2 ralentisseurs :

- Ralentisseur de type plateau :

Les travaux consistent à :

- mettre en place une bordure T2 de part et d'autre afin de former le plateau et les rampants
- la longueur du plateau sera comprise entre 10m et 30m

- mise en œuvre les caniveaux type CS1 sur le profil en long en cas de pente trop faible
- mise en œuvre d'une couche de roulement en enrobés à chaud type BBSG 0/10 (la hauteur du ralentisseur n'excèdera pas 15cm)
- réalisation des rampants avec des pentes comprises entre 5% et 10%
- réalisation du marquage au sol de type « dents de requin »
- mise en place de la signalisation de position et pré-signalement conformément aux règles en vigueur et précisées sur plans

- Ralentisseur de type trapézoïdal :

Les travaux consistent à :

- mise en place d'une bordure T2 de part et d'autre afin de former le plateau et les rampants
- la longueur du plateau sera comprise entre 2.5m et 4m
- mise en œuvre de caniveaux type CS1 sur le profil en long en cas de pente trop faible
- mise en œuvre d'une couche de roulement en enrobés à chaud type BBSG 0/10 (la hauteur du ralentisseur n'excèdera pas 10cm)
- réalisation des rampants avec des pentes comprises entre 7% et 10% et leur longueur sera comprise entre 1m et 1.4m
- le passage piéton sera matérialisé par des bandes blanches de 50cm et débordant de 50cm sur les rampants
- mise en place de la signalisation de position et pré-signalement conformément aux règles en vigueur et précisées sur plans

➢ Aménagement du raccordement de la voie communale PR 3+410

Le raccordement de la nouvelle voie communale se fera au niveau de l'accès existant au PR 3+410. Le gabarit de l'accès sera dimensionné de façon à permettre la circulation dans les deux sens (entrée et sortie) : environ 6m.

Un ESU sera mis en œuvre sur la voie communale.

L'altimétrie de la voie communale sera étudiée de façon a limiter l'effet « haut de cote ».

Une grille pluviale sera mise en place de façon à ce que les eaux de ruissellement de voirie soient rejetées dans le fossé existant.

➢ Création d'un arrêt de cars scolaires PR 3+630

Un arrêt de cars scolaires sera réalisé dans chaque sens de circulation. Les travaux consistent à :

- Poser des bordures T2 avec une vue de 14cm au moins + CS1
- Mettre en œuvre une couche de fondation en GNT 0/20
- Mettre en œuvre un revêtement de type enduit gravillonné
- Implanter des bandes podotactiles répondant aux normes PMR
- Tracer le marquage en ligne « zig-zag » sur chaussée

Réseau d'eaux pluviales :

Un réseau pluvial sera créé sous chaussée et sous accotement à une profondeur minimale de 1m par rapport à la génératrice supérieure du tuyau. D'autre part, les émergences seront implantées de manière à ce qu'elles ne soient pas sur le passage des roues.

Espaces verts :

Les arbres d'alignement seront conservés. Le terrassement au pied des arbres d'alignement devra être conduit de manière à préserver le système racinaire de l'arbre.
Les plantations d'arbustes en bordure de voie ne dépasseront pas 1m de hauteur.

IV - <u>SIGNALISATION ET AMENAGEMENTS COMPLEMENTAIRES</u>

➢ <u>Signalisation temporaire de chantier</u>

PROJET

La collectivité aura la charge de la signalisation réglementaire au droit du chantier, de jour comme de nuit. Le Service Local d'Aménagement de Mauvezin contrôlera l'installation effective de cette signalisation.

Si une déviation est nécessaire, le SLA de Mauvezin, validera, lors de la phase de préparation de chantier, le DESC fourni par l'entreprise attributaire des travaux et contrôlera sa mise en place conformément à celui-ci. L'entretien et la maintenance de la déviation incomberont à l'entreprise en charge des travaux.

- Signalisation de l'aménagement

Les signalisations verticales (directionnelle et de police) et horizontales seront réalisées conformément au plan transmis au Département pour l'établissement de cette convention.

Les travaux de signalisation consistent à la mise en place de :

- la signalisation verticale de police qui se fera en gamme normale de classe 2 en rétro- réflexion, et placée sur support à 2.10m de hauteur sous panneau (sauf les J5 placés sur les îlots)

- la signalisation horizontale sur chaussée en agglomération sera normalisée. Les rampants du plateau seront matérialisés par des « dents de requin ». Les flèches, zébras, lignes de "stop", de « cédez le passage » et les passages piétons, seront conformes à la réglementation en vigueur.

PROJET

CONVENTION D'AMENAGEMENT ROUTIER
Maîtrise d'ouvrage communale

Route Départementale 654
Aménagement du carrefour
avec la VC du Sartoulat

Commune de SAINTE-RADEGONDE

Entre

Le Département du Gers, représenté par le Président du Conseil Départemental, M. Philippe DUPOUY, dûment autorisé par décision de l'Assemblée Départementale du 24 juin 2022, ci-après dénommé « le Département », d'une part,

et

La Commune de Sainte-Radegonde, représentée par son Maire, M. Francis BARELLA, dûment autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 8 novembre 2021, ci-après dénommée « la collectivité », d'autre part,

Vu les nouvelles dispositions législatives relatives à la loi de finances rectificative pour 2021 du 19 juillet 2021 et l'automatisation du fonds de compensation pour la TVA (article 251 de la loi n°2020-1721 de finances pour 2021),

Vu l'article L1111-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Il est convenu et établi ce que suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

Le Département autorise la collectivité **à porter la maîtrise d'ouvrage** des travaux d'aménagement du carrefour entre la route départementale 654 et la voie communale « Le Sartoulat », Commune de Sainte-Radegonde, tels que décrits en annexe n°1.

ARTICLE 2 : ACQUISITIONS FONCIERES

La collectivité prend en charge l'établissement du ou des documents d'arpentage nécessaires à la rédaction des actes.

La collectivité transmet au Département, l'ensemble des éléments relatifs aux acquisitions foncières, notamment les plans d'emprise du projet, le tableau récapitulatif des parcelles concernées (section, n°, noms des propriétaires, exploitants, adresses, etc...).

PROJET

Le Département procède aux acquisitions foncières (négociations à l'amiable des terrains et rédaction des actes).

ARTICLE 3 : DESIGNATION ET FINANCEMENT DE L'OUVRAGE

Les travaux, objet de la présente convention, portent sur l'aménagement du carrefour entre la route départementale 654 et la voie communale « Le Sartoulat », commune de Sainte-Radegonde.

Le coût total de l'opération s'élève à 50 000,00 € H.T. Ce montant est éligible aux aides départementales (fonds de concours et amendes de police).

La collectivité assure le financement de l'opération.

ARTICLE 4 : FINANCEMENT ET MODALITES DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT

Compte tenu des dépenses éligibles, le Département participera au financement de l'opération, à hauteur de 28 000 €.

La participation financière du Département se décompose comme suit :

- fonds de concours : .....18 000 €

- subvention amendes de police.....10 000 €

Le fonds de concours du Département pourra être versé selon les modalités suivantes :

- 1° acompte de 30% soit 5 400 € à la demande expresse de la collectivité, accompagnée de la notification du marché,

- le solde après réception des travaux par le maître d'ouvrage. La demande de versement sera accompagnée du procès-verbal de réception définitive sans réserve, du décompte général définitif du marché et des factures des dépenses annexes. Le montant sera réajusté si le montant des travaux réalisés est inférieur au coût indiqué dans le cadre du détail estimatif du contrat.

Le solde de la subvention proposé au titre des « amendes de police » pourra être réajusté si le montant des travaux réalisés est inférieur au coût indiqué dans le cadre du détail estimatif du contrat.

L'inscription des subventions relatives aux amendes de police fait l'objet d'une délibération spécifique de l'Assemblée Départementale.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DE LA COLLECTIVITE

Si la collectivité envisageait de modifier l'aménagement routier, elle devra consulter la Direction Déplacements Infrastructures du Département et un avenant à la présente convention devra être signé.

La collectivité s'engage à ne pas appeler en garantie le Département, à ne pas engager d'action récursoire à son encontre dans le cadre de toute action en responsabilité qu'elle aurait à subir pendant la période allant du début des travaux jusqu'à la remise de l'ouvrage.

La collectivité s'engage à remettre au gestionnaire un dossier de récolement des travaux, préalablement à la réception des travaux.

Obligations de publicité :

Conformément aux dispositions de l'article L1111-11 du CGCT, la collectivité s'engage à publier son plan de financement et à l'afficher de manière permanente pendant la réalisation de l'opération et à son issue.

PROJET

ARTICLE 6 : REALISATION, GESTION ET ENTRETIEN DE L'OUVRAGE

Le dossier de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux visés en objet devra respecter les prescriptions fixées en annexe n°1.

La collectivité devra, après signature du contrat initial et de tout projet d'avenant, transmettre un exemplaire du marché au Service Local d'Aménagement de Mauvezin, gestionnaire du domaine public.

Suivi du chantier

La collectivité fera appel à un maître d'œuvre pour le suivi et le contrôle des travaux conformément à l'annexe n°1.

La collectivité devra informer, au moins quinze jours à l'avance, le Chef du Service Local d'Aménagement de Mauvezin de la date d'ouverture du chantier. Dans le cadre de ses compétences de gestionnaire du domaine public routier départemental, ce dernier devra être convié à participer aux réunions de chantiers. A la fin du chantier, il vérifiera la conformité de l'exécution de l'ouvrage et un procès-verbal de récolement sera établi et annexé à la présente convention.

La collectivité aura la charge de la signalisation réglementaire au droit du chantier, de jour comme de nuit (cf. Instruction Interministérielle sur la signalisation routière 8ème partie). Le Service Local d'Aménagement de Mauvezin contrôlera l'installation effective de cette signalisation.

Si une déviation est nécessaire pour permettre l'exécution des travaux, les conditions de sa mise en œuvre et les modalités d'exploitation s'y afférents, seront définies dans l'annexe n°1 jointe. Elles feront ensuite l'objet d'un DESC (Dossier d'Exploitation Sous Chantier) qui sera proposé par la collectivité au Département.

Entretien de l'ouvrage

1. A la charge de la collectivité :

   - Entretien des abords (bordures, îlots, ouvrages d'assainissement, végétaux et aménagements paysagers hors plantations d'alignement),
   - Entretien de la signalisation verticale de police et de la Signalisation d'Information Locale (SIL),
   - Entretien de la signalisation horizontale des îlots, des passages piétons et autres dispositifs de signalisation relevant des pouvoirs de police du Maire.

2. A la charge du Département :

   - Entretien de la chaussée de la route départementale 654 à titre permanent à l'exclusion des zones de stationnement,
   - Entretien des dépendances de la voie (hors sections aménagées) dans le cadre de sa politique d'entretien courant des routes départementales,
   - Entretien de la signalisation verticale directionnelle conformément aux modalités précisées dans l'Instruction Interministérielle de la signalisation routière et du Schéma directeur départemental,
   - Renouvellement de la signalisation horizontale de police relevant du pouvoir de police du Maire après réfection de la couche de roulement. Le marquage du stationnement pourra être renouvelé sous réserve qu'il soit impacté par les travaux de réfection de la couche de roulement.

La signalisation verticale (police, directionnelle, d'information, et autre), ainsi que la signalisation horizontale devront être conformes à l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière.

Une convention d'entretien du domaine public routier départemental en traversée d'agglomération sera proposée à la collectivité à l'issue des travaux et fixera les modalités de l'entretien de l'ouvrage. En l'attente de sa conclusion, les dispositions d'entretien des routes départementales en traversée d'agglomération, spécifiées ci-dessus, restent applicables.

PROJET

Dossier de récolement :

Les dossiers de récolement à remettre au gestionnaire sont composés de :

- Plans de récolement :
  - altitude
  - emprise
  - géométrie
  - réseaux
  - signalisation
- plans de récolements altimétriques des arases de terrassement (1 exemplaire)
- plans de récolements altimétriques des couches de chaussées (1 exemplaire)
- rapport d'inspection des canalisations du réseau pluvial pour les réseaux de longueur supérieure à 10 mètres (1 exemplaire).

- Plans des emprises

- Dossier de suivi des travaux :
  - dossier des études géotechniques initiales (1 exemplaire)
  - comptes-rendus des réunions de chantier (1 exemplaire sous forme de dossier relié)
  - plans d'assurance qualité des entreprises (1 exemplaire)
  - fiches de suivi journalier des terrassements (1 exemplaire)
  - fiches de résultat des contrôles internes, externes et extérieurs pour les terrassements et les chaussées (1 exemplaire).

ARTICLE 7 : MODALITES ET DELAIS

La présente convention devra être signée dans un délai de un an à compter de la décision de l'Assemblée Départementale.

La mise en œuvre de l'ouvrage devra se faire dans un délai de un an à compter de la signature de la convention (date la plus tardive), faute de quoi l'autorisation sera réputée caduque.

L'exécution de l'ouvrage devra être terminée dans un délai de trois ans, à compter de la signature de la convention (date la plus tardive).

Elle pourra être dénoncée avant son terme par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée expédiée trois mois avant la date d'expiration.

Elle pourra être prorogée une fois pour le délai de commencement des travaux, sur demande expresse de la collectivité maître d'ouvrage, par lettre recommandée expédiée trois mois avant la date d'expiration.

Dans ces conditions, la participation financière du Département ne sera pas réévaluée à la hausse.

Le Tribunal Administratif de Pau sera seul compétent pour tout litige provenant de l'application de la présente convention.

La présente convention comporte 4 (quatre) pages et son annexe.

Fait en double exemplaire,

à Sainte-Radegonde, le **à Auch, le**

Le Maire de Sainte-Radegonde, **Le Président du Conseil Départemental du Gers,**

Francis BARELLA

PROJET

Annexe n°1 à la convention

Route Départementale 654
Aménagement du carrefour avec
la VC « Le Sartoulat »

Commune de Sainte-Radegonde

I - OBJET DE L'AMENAGEMENT

L'objectif du projet est de sécuriser le carrefour de la RD654 avec la voie communale « le Sartoulat » situé au PR 23+765, commune de Sainte-Radegonde, en augmentant les visibilités d'approche.

II - DESCRIPTION DE L'AMENAGEMENT

L'aménagement consiste à la création d'un champ de vue dans la courbe de la RD 654 en amont du carrefour et à la reprise du profil et du dévoiement vers l'aval de la voie communale.

Ce projet nécessite des acquisitions foncières :

- l'acquisition des 550m² nécessaires au dévoiement de la voie communale est à la charge de la commune
- pour le champ de vue, la surface nécessaire a été estimée à 800m². La commune confirmera la superficie et l'acquisition qui sera à la charge du Département.

III - CARASTERISTIQUES TECHNIQUES ET GEOMETRIQUES

Les altimétries précises du projet devront être déterminées par la Maitrise d'œuvre mandatée par la commune en respectant les principes.

- Dévoiement de la voie communale :

  Ces travaux consistent à :

  - la démolition de la voie communale existante
  - la constitution du remblai routier pour obtenir un profil avec une pente moyenne de 5% maximum et de 2% maximum sur les 6 derniers mètres pour assurer une meilleure visibilité au carrefour
  - création de deux fossés de part et d'autre de la voie nouvelle pour assurer l'assainissement de la voie
  - mise en œuvre d'un enduit gravillonné.

- La création du champ de vue dans la courbe de la RD 654 :

  Ces travaux consistent à :

  - terrasser le terrain naturel de façon à constituer une plateforme de niveau avec l'accotement de la voie (côté route), avec une pente de 1 à 2 % vers la route. Côté champ, un talus avec une pente de 1/1 sera constitué de façon à garantir une bonne tenue des terres
  - reprofiler le fossé de la route pour assurer un parfait écoulement des eaux.

PROJET

IV - SIGNALISATION ET AMENAGEMENTS COMPLEMENTAIRES

➢ Signalisation temporaire de chantier

La collectivité aura la charge de la signalisation réglementaire au droit du chantier, de jour comme de nuit. Le Service Local d'Aménagement de Mauvezin contrôlera l'installation effective de cette signalisation.

Si une déviation est nécessaire, le SLA de Mauvezin, validera, lors de la phase de préparation de chantier, le DESC fourni par l'entreprise attributaire des travaux et contrôlera sa mise en place conformément à celui-ci. L'entretien et la maintenance de la déviation incomberont à l'entreprise en charge des travaux.

➢ Signalisation de l'aménagement

Les signalisations verticales (directionnelle et de police) et horizontales seront réalisées conformément au plan transmis au Département pour l'établissement de cette convention.

Les travaux de signalisation consistent à la mise en place de :

- la signalisation verticale de police qui se fera en gamme normale de classe 2 en rétro-réflexion, et placée sur support à 2.10m de hauteur sous panneau
- panneau AB4 (STOP) et AB5 + M5
- la signalisation horizontale
- bande STOP sur la VC.

PROJET

CONVENTION D'AMENAGEMENT ROUTIER
Maîtrise d'ouvrage intercommunale

Route Départementale 226
Aménagement du carrefour
avec la VC5

Commune de Saint-Ost

Entre

Le Département du Gers, représenté par le Président du Conseil Départemental, M. Philippe DUPOUY, dûment autorisé par décision de l'Assemblée Départementale du 24 juin 2022, ci-après dénommé « le Département », d'une part,

et

Le SIVOM de Miélan-Marciac, représenté par son Président, M. Francis DAGUZAN, dûment autorisé par délibération du Bureau Syndical en date du 6 janvier 2022, ci-après dénommé « le syndicat », d'autre part,

Vu les nouvelles dispositions législatives relatives à la loi de finances rectificative pour 2021 du 19 juillet 2021 et l'automatisation du fonds de compensation pour la TVA (article 251 de la loi n°2020-1721 de finances pour 2021),

Vu l'article L1111-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Il est convenu et établi ce que suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

Le Département autorise le syndicat **à porter la maîtrise d'ouvrage** des travaux d'aménagement du carrefour entre la route départementale 226 et la voie communale 5, commune de Saint-Ost, tels que décrits en annexe n°1.

ARTICLE 2 : ACQUISITIONS FONCIERES

Sans objet.

ARTICLE 3 : DESIGNATION ET FINANCEMENT DE L'OUVRAGE

Les travaux, objet de la présente convention, portent sur l'aménagement du carrefour entre la route départementale 226 et la voie communale 5, commune de Saint-Ost.

PROJET

Le coût total de l'opération s'élève à 8 287,00 € H.T. dont 7 704,00€ éligibles aux aides départementales (fonds de concours et amendes de police).

Le syndicat assure le financement de l'opération.

ARTICLE 4 : FINANCEMENT ET MODALITES DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT

Compte tenu des dépenses éligibles, le Département participera au financement de l'opération, à hauteur de 4 314 €.

La participation financière du Département se décompose comme suit :

- fonds de concours : .....2 773 €

- subvention amendes de police.....1 541 €

Le fonds de concours du Département pourra être versé selon les modalités suivantes :

- 1° acompte de 30% soit 832 € à la demande expresse du syndicat, accompagnée de la notification du marché,

- le solde après réception des travaux par le maître d'ouvrage. La demande de versement sera accompagnée du procès-verbal de réception définitive sans réserve, du décompte général définitif du marché et des factures des dépenses annexes. Le montant sera réajusté si le montant des travaux réalisés est inférieur au coût indiqué dans le cadre du détail estimatif du contrat.

Le solde de la subvention proposé au titre des « amendes de police » pourra être réajusté si le montant des travaux réalisés est inférieur au coût indiqué dans le cadre du détail estimatif du contrat.

L'inscription des subventions relatives aux amendes de police fait l'objet d'une délibération spécifique de l'Assemblée Départementale.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DU SYNDICAT

Si le syndicat envisageait de modifier l'aménagement routier, il devra consulter la Direction Déplacements Infrastructures du Département et un avenant à la présente convention devra être signé.

Le syndicat s'engage à ne pas appeler en garantie le Département, à ne pas engager d'action récursoire à son encontre dans le cadre de toute action en responsabilité qu'il aurait à subir pendant la période allant du début des travaux jusqu'à la remise de l'ouvrage.

Le syndicat s'engage à remettre au gestionnaire un dossier de récolement des travaux, préalablement à la réception des travaux.

Obligations de publicité :

Conformément aux dispositions de l'article L1111-11 du CGCT, le syndicat s'engage à publier son plan de financement et à l'afficher de manière permanente pendant la réalisation de l'opération et à son issue.

ARTICLE 6 : REALISATION ET GESTION DE L'OUVRAGE

Le dossier de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux visés en objet devra respecter les prescriptions fixées en annexe n°1.

Le syndicat devra, après signature du contrat initial et de tout projet d'avenant, transmettre un exemplaire du marché au Service Local d'Aménagement de Masseube, gestionnaire du domaine public.

Suivi du chantier

Le syndicat fera appel à un maître d'œuvre pour le suivi et le contrôle des travaux conformément à l'annexe n°1.

PROJET

Le syndicat devra informer, au moins quinze jours à l'avance, le Chef du Service Local d'Aménagement de Masseube de la date d'ouverture du chantier. Dans le cadre de ses compétences de gestionnaire du domaine public routier départemental, ce dernier devra être convié à participer aux réunions de chantiers. A la fin du chantier, il vérifiera la conformité de l'exécution de l'ouvrage et un procès-verbal de récolement sera établi et annexé à la présente convention.

Le syndicat aura la charge de la signalisation réglementaire au droit du chantier, de jour comme de nuit (cf. Instruction Interministérielle sur la signalisation routière 8ème partie). Le Service Local d'Aménagement de Masseube contrôlera l'installation effective de cette signalisation.

Si une déviation est nécessaire pour permettre l'exécution des travaux, les conditions de sa mise en œuvre et les modalités d'exploitation s'y afférents, seront définies dans l'annexe n°1 jointe. Elles feront ensuite l'objet d'un DESC (Dossier d'Exploitation Sous Chantier) qui sera proposé par le syndicat au Département.

Entretien de l'ouvrage

1. A la charge du syndicat :

   - Entretien des abords (bordures, îlots, ouvrages d'assainissement, végétaux et aménagements paysagers hors plantations d'alignement),
   - Entretien de la signalisation verticale de police et de la Signalisation d'Information Locale (SIL),
   - Entretien de la signalisation horizontale des îlots, des passages piétons et autres dispositifs de signalisation relevant des pouvoirs de police du Maire.

2. A la charge du Département :

   - Entretien de la chaussée de la route départementale 226 à titre permanent à l'exclusion des zones de stationnement,
   - Entretien des dépendances de la voie (hors sections aménagées) dans le cadre de sa politique d'entretien courant des routes départementales,
   - Entretien de la signalisation verticale directionnelle conformément aux modalités précisées dans l'Instruction Interministérielle de la signalisation routière et du Schéma directeur départemental,
   - Renouvellement de la signalisation horizontale de police relevant du pouvoir de police du Maire après réfection de la couche de roulement. Le marquage du stationnement pourra être renouvelé sous réserve qu'il soit impacté par les travaux de réfection de la couche de roulement.

La signalisation verticale (police, directionnelle, d'information, et autre), ainsi que la signalisation horizontale devront être conformes à l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière.

Une convention d'entretien du domaine public routier départemental en traversée d'agglomération sera proposée au syndicat à l'issue des travaux et fixera les modalités de l'entretien de l'ouvrage. En l'attente de sa conclusion, les dispositions d'entretien des routes départementales en traversée d'agglomération, spécifiées ci-dessus, restent applicables.

Dossier de récolement :

Les dossiers de récolement à remettre au gestionnaire sont composés de :

- Plans de récolement :
  - altitude
  - emprise
  - géométrie
  - réseaux
  - signalisation
- plans de récolements altimétriques des arases de terrassement (1 exemplaire)
- plans de récolements altimétriques des couches de chaussées (1 exemplaire)
- rapport d'inspection des canalisations du réseau pluvial pour les réseaux de longueur supérieure à 10 mètres (1 exemplaire).

PROJET

- Plans des emprises

- Dossier de suivi des travaux :
  - dossier des études géotechniques initiales (1 exemplaire)
  - comptes-rendus des réunions de chantier (1exemplaire sous forme de dossier relié)
  - plans d'assurance qualité des entreprises (1 exemplaire)
  - fiches de suivi journalier des terrassements (1 exemplaire)
  - fiches de résultat des contrôles internes, externes et extérieurs pour les terrassements et les chaussées (1 exemplaire).

ARTICLE 7 : MODALITES ET DELAIS

La présente convention devra être signée dans un délai de un an à compter de la décision de l'Assemblée Départementale.

La mise en œuvre de l'ouvrage devra se faire dans un délai de un an à compter de la signature de la convention (date la plus tardive), faute de quoi l'autorisation sera réputée caduque.

L'exécution de l'ouvrage devra être terminée dans un délai de trois ans, à compter de la signature de la convention (date la plus tardive).

Elle pourra être dénoncée avant son terme par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée expédiée trois mois avant la date d'expiration.

Elle pourra être prorogée une fois pour le délai de commencement des travaux, sur demande expresse du syndicat maître d'ouvrage, par lettre recommandée expédiée trois mois avant la date d'expiration.

Dans ces conditions, la participation financière du Département ne sera pas réévaluée à la hausse.

Le Tribunal Administratif de Pau sera seul compétent pour tout litige provenant de l'application de la présente convention.

La présente convention comporte 4 (quatre) pages et son annexe.

Fait en double exemplaire,

à Miélan, le **à Auch, le**

Le Président du Sivom de Miélan-Marciac, **Le Président du Conseil Départemental du Gers,**

Francis DAGUZAN

PROJET

Annexe n°1 à la convention

Route Départementale 226
Aménagement du carrefour
avec la VC5

Commune de Saint-Ost

I - CONSTAT ET OBJECTIFS DE L'AMÉNAGEMENT

La Commune de SAINT-OST a sollicité la Mission Ingénierie afin d'obtenir une étude de faisabilité permettant de sécuriser le carrefour entre la RD 226 et la voie communale n°5.

La Commune a fixé comme objectif la mise en sécurité du carrefour et la réduction de la vitesse.

II - CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DE L'AMÉNAGEMENT

L'aménagement consiste à réaménager le carrefour de la RD 226 et de la VC n°5 en créant un îlot en rive de chaussée sur la VC pour diminuer les vitesses.

III - CARACTÉRISTIQUES GEOMETRIQUES DE L'AMÉNAGEMENT

L'aménagement proposé consiste à décaler le STOP, créer un îlot en bordure I2 et marquer l'axe de la RD 226 en ligne T2 sur 100m.

IV - SIGNALISATION ET AMENAGEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Signalisation temporaire de chantier

Le syndicat aura la charge de la signalisation réglementaire au droit du chantier, de jour comme de nuit. Le Service Local d'Aménagement de Masseube contrôlera l'installation effective de cette signalisation.

- Signalisation de l'aménagement

Les signalisations verticales (directionnelle et de police) et horizontales seront réalisées conformément au plan n°001 du 15 décembre 2021 du dossier technique, validé en date du 18 mai 2022, et sous réserve des observations ci-après :

- la signalisation verticale de police se fera en gamme normale de classe 1 en rétro-réflexion, et placée sur support à 1.00m de hauteur

- la signalisation horizontale sur chaussée aura une largeur des lignes définie avec l'unité U = 5cm. Les marquages spéciaux seront conformes à la réglementation en vigueur.

PROJET

CONVENTION D'AMENAGEMENT ROUTIER
Maîtrise d'ouvrage communale

Route Départementale 103
Aménagement d'une aire d'arrêt
de cars scolaires

Commune de PRÉCHAC

Entre

Le Département du Gers, représenté par le Président du Conseil Départemental, M. Philippe DUPOUY, dûment autorisé par décision de l'Assemblée Départementale du 24 juin 2022, ci-après dénommé « le Département », d'une part,

et

La Commune de Préchac, représentée par son Maire, M. Pierre PELLEFIGUE, dûment autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 10 mai 2022, ci-après dénommée « la collectivité », d'autre part,

Vu les nouvelles dispositions législatives relatives à la loi de finances rectificative pour 2021 du 19 juillet 2021 et l'automatisation du fonds de compensation pour la TVA (article 251 de la loi n°2020-1721 de finances pour 2021),

Vu l'article L1111-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Il est convenu et établi ce que suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

Le Département autorise la collectivité **à porter la maîtrise d'ouvrage** des travaux d'aménagement d'une aire d'arrêt de cars scolaires le long de la route départementale 103, Commune de Préchac, tels que décrits en annexe n°1.

ARTICLE 2 : ACQUISITIONS FONCIERES

Sans objet.

PROJET

ARTICLE 3 : DESIGNATION ET FINANCEMENT DE L'OUVRAGE

Les travaux, objet de la présente convention, portent sur l'aménagement d'une aire d'arrêt de cars scolaires le long de la route départementale 103, commune de Préchac.

Le coût total de l'opération s'élève à 21 369,00 € H.T. dont 16 833,00 € H.T. éligibles aux aides départementales (fonds de concours et amendes de police).

La collectivité assure le financement de l'opération.

ARTICLE 4 : FINANCEMENT ET MODALITES DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT

Compte tenu des dépenses éligibles, le Département participera au financement de l'opération, à hauteur de 6 733 €.

La participation financière du Département se décompose comme suit :

- subvention amendes de police.....6 733 €

Le solde de la subvention proposé au titre des « amendes de police » pourra être réajusté si le montant des travaux réalisés est inférieur au coût indiqué dans le cadre du détail estimatif du contrat.

L'inscription des subventions relatives aux amendes de police fait l'objet d'une délibération spécifique de l'Assemblée Départementale.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DE LA COLLECTIVITE

Si la collectivité envisageait de modifier l'aménagement routier, elle devra consulter la Direction Déplacements Infrastructures du Département et un avenant à la présente convention devra être signé.

La collectivité s'engage à ne pas appeler en garantie le Département, à ne pas engager d'action récursoire à son encontre dans le cadre de toute action en responsabilité qu'elle aurait à subir pendant la période allant du début des travaux jusqu'à la remise de l'ouvrage.

La collectivité s'engage à remettre au gestionnaire un dossier de récolement des travaux, préalablement à la réception des travaux.

Obligations de publicité :

Conformément aux dispositions de l'article L1111-11 du CGCT, la collectivité s'engage à publier son plan de financement et à l'afficher de manière permanente pendant la réalisation de l'opération et à son issue.

ARTICLE 6 : REALISATION, GESTION ET ENTRETIEN DE L'OUVRAGE

Le dossier de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux visés en objet devra respecter les prescriptions fixées en annexe n°1.

La collectivité devra, après signature du contrat initial et de tout projet d'avenant, transmettre un exemplaire du marché au Service Local d'Aménagement de Mauvezin, gestionnaire du domaine public.

Suivi du chantier

La collectivité fera appel à un maître d'œuvre pour le suivi et le contrôle des travaux conformément à l'annexe n°1.

La collectivité devra informer, au moins quinze jours à l'avance, le Chef du Service Local d'Aménagement de Mauvezin de la date d'ouverture du chantier. Dans le cadre de ses compétences de gestionnaire du domaine public routier départemental, ce dernier devra être convié à participer aux réunions de chantiers. A la fin du chantier, il vérifiera la conformité de l'exécution de l'ouvrage et un procès-verbal de récolement sera établi et annexé à la présente convention.

PROJET

La collectivité aura la charge de la signalisation réglementaire au droit du chantier, de jour comme de nuit (cf. Instruction Interministérielle sur la signalisation routière 8ème partie). Le Service Local d'Aménagement de Mauvezin contrôlera l'installation effective de cette signalisation.

Si une déviation est nécessaire pour permettre l'exécution des travaux, les conditions de sa mise en œuvre et les modalités d'exploitation s'y afférents, seront définies dans l'annexe n°1 jointe. Elles feront ensuite l'objet d'un DESC (Dossier d'Exploitation Sous Chantier) qui sera proposé par la collectivité au Département.

Entretien de l'ouvrage

1. A la charge de la collectivité :

   - Entretien des abords (bordures, îlots, ouvrages d'assainissement, végétaux et aménagements paysagers hors plantations d'alignement),
   - Entretien de la signalisation verticale de police et de la Signalisation d'Information Locale (SIL),
   - Entretien de la signalisation horizontale des îlots, des passages piétons et autres dispositifs de signalisation relevant des pouvoirs de police du Maire.

2. A la charge du Département :

   - Entretien de la chaussée de la route départementale 103 à titre permanent à l'exclusion des zones de stationnement,
   - Entretien des dépendances de la voie (hors sections aménagées) dans le cadre de sa politique d'entretien courant des routes départementales,
   - Entretien de la signalisation verticale directionnelle conformément aux modalités précisées dans l'Instruction Interministérielle de la signalisation routière et du Schéma directeur départemental,
   - Renouvellement de la signalisation horizontale de police relevant du pouvoir de police du Maire après réfection de la couche de roulement. Le marquage du stationnement pourra être renouvelé sous réserve qu'il soit impacté par les travaux de réfection de la couche de roulement.

La signalisation verticale (police, directionnelle, d'information, et autre), ainsi que la signalisation horizontale devront être conformes à l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière.

Une convention d'entretien du domaine public routier départemental en traversée d'agglomération sera proposée à la collectivité à l'issue des travaux et fixera les modalités de l'entretien de l'ouvrage. En l'attente de sa conclusion, les dispositions d'entretien des routes départementales en traversée d'agglomération, spécifiées ci-dessus, restent applicables.

Dossier de récolement :

Les dossiers de récolement à remettre au gestionnaire sont composés de :

- Plans de récolement :
  - altitude
  - emprise
  - géométrie
  - réseaux
  - signalisation
- plans de récolements altimétriques des arases de terrassement (1 exemplaire)
- plans de récolements altimétriques des couches de chaussées (1 exemplaire)
- rapport d'inspection des canalisations du réseau pluvial pour les réseaux de longueur supérieure à 10 mètres (1 exemplaire).

- Plans des emprises

- Dossier de suivi des travaux :
  - dossier des études géotechniques initiales (1 exemplaire)

PROJET

- comptes-rendus des réunions de chantier (1 exemplaire sous forme de dossier relié)
- plans d'assurance qualité des entreprises (1 exemplaire)
- fiches de suivi journalier des terrassements (1 exemplaire)
- fiches de résultat des contrôles internes, externes et extérieurs pour les terrassements et les chaussées (1 exemplaire).

ARTICLE 7 : MODALITES ET DELAIS

La présente convention devra être signée dans un délai de un an à compter de la décision de l'Assemblée Départementale.

La mise en œuvre de l'ouvrage devra se faire dans un délai de un an à compter de la signature de la convention (date la plus tardive), faute de quoi l'autorisation sera réputée caduque.

L'exécution de l'ouvrage devra être terminée dans un délai de trois ans, à compter de la signature de la convention (date la plus tardive).

Elle pourra être dénoncée avant son terme par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée expédiée trois mois avant la date d'expiration.

Elle pourra être prorogée une fois pour le délai de commencement des travaux, sur demande expresse de la collectivité maître d'ouvrage, par lettre recommandée expédiée trois mois avant la date d'expiration.

Dans ces conditions, la participation financière du Département ne sera pas réévaluée à la hausse.

Le Tribunal Administratif de Pau sera seul compétent pour tout litige provenant de l'application de la présente convention.

La présente convention comporte 4 (quatre) pages et son annexe.

Fait en double exemplaire,

à Préchac, le **à Auch, le**

Le Maire de Préchac, **Le Président du Conseil Départemental du Gers,**

Pierre Pellefigue

PROJET

Annexe n°1 à la convention

Route Départementale 103
Aménagement d'une aire d'arrêt de cars scolaires

Commune de Préchac

I - OBJET DE L'AMENAGEMENT

L'objectif du projet est de créer un arrêt de cars scolaires sécurisé le long de la route départementale 103 au carrefour avec la VC 2, commune de Préchac.

II - DESCRIPTION DE L'AMENAGEMENT

L'arrêt de cars scolaires sera créé en encoche le long de la RD 103 sur une emprise foncière communale.

Un cheminement piéton est créé afin de relier l'arrêt de cars scolaires à l'espace de dépose le long de la VC 2. Il sera entièrement bordure et revêtu d'un matériau étanche. Les bordures seront abaissées au niveau du passage piéton sur la RD 103.

III - CARASTERISTIQUES TECHNIQUES ET GEOMETRIQUES

- L'aménagement du stationnement de cars scolaires en encoche sur emprise foncière communale :
  - prolongement du busage du fossé existant
  - pose d'une grille avaloir permettant de récupérer les eaux de l'aire de stationnement
  - pose de bordures T2
  - revêtement étanche (pente 2% vers le côté opposé à la RD)
- L'aménagement de la traversée piétonne sur RD :
  - sciage de la chaussée
  - pose de bordures A2
  - remplissage en GE en rive de bordure
  - reprise des rives en bicouche.

IV - SIGNALISATION ET AMENAGEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Signalisation temporaire de chantier

La collectivité aura la charge de la signalisation réglementaire au droit du chantier, de jour comme de nuit. Le Service Local d'Aménagement de Mauvezin contrôlera l'installation effective de cette signalisation.

Si une déviation est nécessaire, le SLA de Mauvezin, validera, lors de la phase de préparation de chantier, le DESC fourni par l'entreprise attributaire des travaux et contrôlera sa mise en place conformément à celui-ci. L'entretien et la maintenance de la déviation incomberont à l'entreprise en charge des travaux.

- Signalisation de l'aménagement

Les signalisations verticales (directionnelle et de police) et horizontales seront réalisées conformément au plan transmis au Département pour l'établissement de cette convention.

PROJET

Les travaux de signalisation consistent à la mise en place de :

- la signalisation verticale de police se fera en gamme normale de classe 2 en rétro-réflexion, et placée sur support à 2.10m de hauteur sous panneau (sauf les J5 placés sur les îlots)

- la signalisation horizontale :

- bande STOP sur la VC 2
- le marquage du passage piéton.

PROJET

AVENANT n°1 à la
CONVENTION D'AMENAGEMENT ROUTIER
Maîtrise d'ouvrage communale

Route Départementale 158
Aménagement de la traverse
Commune de Bezolles

Entre

Le Département du Gers, représenté par le Président du Conseil Départemental, M. Philippe DUPOUY, dûment autorisé par décision de l'Assemblée Départementale du 24 juin 2022, ci-après dénommé « le Département », d'une part,

et

La commune de Bezolles, représentée par son Maire, M. Daniel DARROUX, dûment autorisé par délibération du Conseil municipal en date du , ci-après dénommée « la collectivité », d'autre part,

Vu les nouvelles dispositions législatives relatives à la loi de finances rectificative pour 2021 du 19 juillet 2021 et l'automatisation du fonds de compensation pour la TVA (article 251 de la loi n°2020-1721 de finances pour 2021),

Vu l'article L1111-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la convention d'aménagement routier signée le 9 juillet 2021,

Les articles 1, 2, 5 et 7 de la convention susvisée restent inchangés,

Les articles 3, 4 et 6 ainsi que l'annexe n°1 à la convention sont modifiés comme suit :

ARTICLE 3 : DESIGNATION ET FINANCEMENT DE L'OUVRAGE

Les travaux, objet de la présente convention, portent sur l'aménagement de la traverse du village le long de la RD 158, commune de Bezolles.

Le coût total de l'opération s'élève à 252 760,00 € H.T. dont 100 215,00 € H.T. éligibles aux aides départementales (fonds de concours et amendes de police).

La collectivité assure le financement de l'opération.

ARTICLE 4 : FINANCEMENT ET MODALITES DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT

La participation financière initiale, votée lors de l'Assemblée Départementale du 26 février 2021, était de 55 393 €. La nouvelle participation financière du Département s'établit à 68 975 €, correspondant à un avenant de 13 582 €, et se décompose comme suit :

- fonds de concours : .....59 134 €

- subvention amendes de police.....9 841 €

Le fonds de concours du Département sera versé selon les modalités suivantes :

- 1° acompte de 30 % soit 17 740 € à la demande expresse de la collectivité, accompagnée de la notification du marché,

PROJET

- 2ème acompte de 30% à la demande expresse de la collectivité,

- le solde après réception des travaux par le maître d'ouvrage. La demande de versement sera accompagnée du procès-verbal de réception définitive sans réserve, du décompte général définitif du marché et des factures des dépenses annexes. Le montant sera réajusté si le montant des travaux réalisés est inférieur au coût indiqué dans le cadre du détail estimatif du contrat.

ARTICLE 6 : REALISATION ET GESTION DE L'OUVRAGE

Le dossier de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux visés en objet devra respecter les prescriptions fixées en annexe n°1.

La collectivité devra, après signature du contrat initial et de tout projet d'avenant, transmettre un exemplaire du marché au Service Local d'Aménagement de Valence/Baïse, gestionnaire du domaine public.

Suivi du chantier

La collectivité fera appel à un maître d'œuvre pour le suivi et le contrôle des travaux conformément à l'annexe n°1.

La collectivité devra informer, au moins quinze jours à l'avance, le Chef du Service Local d'Aménagement de Valence/Baïse de la date d'ouverture du chantier. Dans le cadre de ses compétences de gestionnaire du domaine public routier départemental, ce dernier devra être convié à participer aux réunions de chantiers. A la fin du chantier, il vérifiera la conformité de l'exécution de l'ouvrage et un procès-verbal de récolement sera établi et annexé à la présente convention.

La collectivité aura la charge de la signalisation réglementaire au droit du chantier, de jour comme de nuit (cf. Instruction Interministérielle sur la signalisation routière 8ème partie). Le Service Local d'Aménagement de Valence/Baïse contrôlera l'installation effective de cette signalisation.

Si une déviation est nécessaire pour permettre l'exécution des travaux, les conditions de sa mise en œuvre et les modalités d'exploitation s'y afférents, seront définies dans l'annexe n°1 jointe. Elles feront ensuite l'objet d'un DESC (Dossier d'Exploitation Sous Chantier) qui sera proposé par la collectivité au Département.

Entretien de l'ouvrage

1. A la charge de la collectivité :

   - Entretien des abords (bordures, îlots, ouvrages d'assainissement, végétaux et aménagements paysagers hors plantations d'alignement),
   - Entretien de la signalisation verticale de police et de la Signalisation d'Information Locale (SIL),
   - Entretien de la signalisation horizontale des îlots, des passages piétons et autres dispositifs de signalisation relevant des pouvoirs de police du Maire.

2. A la charge du Département :

   - Entretien de la chaussée de la route départementale 158 à titre permanent à l'exclusion des zones de stationnement,
   - Entretien des dépendances de la voie (hors sections aménagées) dans le cadre de sa politique d'entretien courant des routes départementales,
   - Entretien de la signalisation verticale directionnelle conformément aux modalités précisées dans l'Instruction Interministérielle de la signalisation routière et du Schéma directeur départemental,
   - Renouvellement de la signalisation horizontale de police relevant du pouvoir de police du Maire après réfection de la couche de roulement. Le marquage du

PROJET

stationnement pourra être renouvelé sous réserve qu'il soit impacté par les travaux de réfection de la couche de roulement.

La signalisation verticale (police, directionnelle, d'information, et autre), ainsi que la signalisation horizontale devront être conformes à l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière.

Une convention d'entretien du domaine public routier départemental en traversée d'agglomération sera proposée à la collectivité à l'issue des travaux et fixera les modalités de l'entretien de l'ouvrage. En l'attente de sa conclusion, les dispositions d'entretien des routes départementales en traversée d'agglomération, spécifiées ci-dessus, restent applicables.

Dossier de récolement :

Les dossiers de récolement à remettre au gestionnaire sont composés de :

- Plans de récolement :
  - altitude
  - emprise
  - géométrie
  - réseaux
  - signalisation
- plans de récolements altimétriques des arases de terrassement (1 exemplaire)
- plans de récolements altimétriques des couches de chaussées (1 exemplaire)
- rapport d'inspection des canalisations du réseau pluvial pour les réseaux de longueur supérieure à 10 mètres (1 exemplaire).

- Plans des emprises

- Dossier de suivi des travaux :
  - dossier des études géotechniques initiales (1 exemplaire)
  - comptes-rendus des réunions de chantier (1exemplaire sous forme de dossier relié)
  - plans d'assurance qualité des entreprises (1 exemplaire)
  - fiches de suivi journalier des terrassements (1 exemplaire)
  - fiches de résultat des contrôles internes, externes et extérieurs pour les terrassements et les chaussées (1 exemplaire).

Fait en double exemplaire,

à Bezolles, le **à Auch, le**

Le Maire de Bezolles, **Le Président du Conseil Départemental du Gers,**

PROJET

Annexe n°1 à la convention

Route Départementale 158
Aménagement de la traverse

Commune de Bezolles

I - DESIGNATION DE L'AMENAGEMENT

Afin de sécuriser la traversée de l'agglomération de Bezolles, la commune a décidé d'aménager :

- une zone 30 entre les PR 17+750 et 18+230 sur la RD 158 ;
- l'accès à la salle des fêtes par le dévoiement de la RD et la création d'un parvis devant le bâtiment.

Cet aménagement a pour but de sécuriser les carrefours, de réduire les vitesses sur la RD 158 et d'aménager les abords de la salle des fêtes.

II - CARACTERISTIQUES GEOMETRIQUES

L'aménagement comprend :

- la réalisation de trottoirs aux normes PMR (1.40m minimum) en GE calcaire
- l'aménagement de dispositifs de diminution de vitesse type plateaux traversants ou dévoiement de chaussée
- l'aménagement du parvis de la salle des fêtes
- la réfection de la chaussée par un reprofilage en GE0/10 et un MBCF bicouche 0/4-0/6
- la réalisation du marquage au sol (signalisation de chaussée, stationnement, passage piétons, ligne stop, etc...) et de la signalisation verticale
- l'aménagement paysager des abords de la chaussée.

Tous ces aménagements prendront en compte les normes d'accessibilité PMR (Personnes à Mobilités Réduites).

1) - L'aménagement du carrefour avec la VC4

- recalibrage de la RD à 5.20 par poutre de rive
- reprise de la géométrie du carrefour en Y en carrefour en T
- création d'un trottoir de 2m sur 30 m
- gestion des eaux pluviales.

2) - Dévoiement de la RD face à la salle des fêtes

- longueur : 75 ml
- largeur : 4.70 minimum
- mise en place de bordures T2 basses afin de permettre le croisement de 2 véhicules
- structure : voir paragraphe III
- mise en place de regards avaloirs avec grille et raccordement au réseau pluvial existant
- aménagement du parvis devant la salle des fêtes, aménagements paysagers.

3) - Plateau traversant

- création d'un plateau surélevé de 8.00m avec deux rampes de 2.00m maximum (pente entre 5 et 7 %) en Béton bitumineux semi grenu 0/10 classe 2
- hauteur : 10 cm maximum
- largeur des voies de circulation entre fils d'eau : 4.25m
- recalibrage de la voie à 4.25m par poutres de rive

PROJET

- l'aménagement comportera des bordures T2 en limite.

Cet aménagement en agglomération devra faire l'objet d'un éclairage public.

4) - Carrefour surélevé entre la D158 et la VC4

- création d'un plateau surélevé de 30.00m (maximum) sur la RD 158 avec deux rampes de 2.00m maximum (pente entre 5 et 7 %) en Béton bitumineux semi grenu 0/10 classe 2
- hauteur : 10 cm maximum
- largeur des voies de circulation entre fils d'eau : 4.39 (existant) côté Largadère et 5.20 m côté Bezolles
- recalibrage de la voie par poutres de rive
- l'aménagement comportera des bordures T2 en limite
- prévoir l'évacuation des eaux pluviales de la RD au niveau du passage surélevé.

Cet aménagement en agglomération devra faire l'objet d'un éclairage public.

III – STRUCTURE DE CHAUSSEE ET ABORDS

1) - Structure

Chaussée plateau surélevé :

Afin de réaliser le plateau surélevé, la chaussée existante sera reprofilée en grave bitume 0/14 recouverte d'une couche de roulement en béton bitumineux semi-grenu 0/10 classe 2 sur 6 cm d'épaisseur.
Le raccordement des rampes à la chaussée existante sera réalisé par un rabotage de la chaussée sur 6 cm et mise en œuvre d'un BBSG 0/10 sur 6 cm.

Structure chaussée neuve :

La portance de la plate-forme support devra être de 50 Mpa (PF 2).

- couche de forme en matériaux D3 si nécessaire pour atteindre une PF2.
- couche de fondation en GNT A 0/31.5 épaisseur : 25 cm.
- couche de base en GNT A 0/20 épaisseur : 22 cm.
- couche de roulement en MBCF bicouche 0/4-0/6.

Structure purge et poutre de rive :

La portance de la plate-forme support devra être de 50 Mpa (PF 2).

- couche de forme en matériaux D3 si nécessaire pour atteindre une PF2.
- couche de fondation en GNT A 0/31.5 épaisseur : 40 cm (15+ 25).
- couche de base en GNT A 0/20 épaisseur : 20 cm.
- couche de de roulement en MBCF bicouche 0/4-0/6.

Pour les poutres de rive, la nouvelle structure sera ancrée de 10cm minimum dans le corps de chaussée existante, voire plus si besoin. Un soin particulier devra être apporté aux raccordements (en pointe) qui devront être suffisamment larges pour permettre une mise en œuvre et surtout un compactage efficace des matériaux.

Chaussée existante :

Afin de reprendre les dévers et déformations, la chaussée existante sera reprofilée en GE R 0/10 recouverte d'une couche de roulement en MBCF bicouche 0/4-0/6.

Structure des trottoirs :

- couche de fondation en GNT 0/20 épaisseur 20 cm minimum.
- GE calcaire.

PROJET

2) - Évacuation des eaux pluviales

Les eaux pluviales seront récupérées par des avaloirs et bouches d'égouts et canalisées par des buses en béton jusqu'aux fossés ou exutoires existants par l'intermédiaire de grilles avaloirs (tous les 400 m²) et des canalisations principales de diamètre égal ou supérieur à 400 mm.

IV – SIGNALISATION ET AMENAGEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Signalisation temporaire de chantier

La collectivité aura la charge de la signalisation réglementaire au droit du chantier, de jour comme de nuit. Le Service Local d'Aménagement de Valence/Baïse contrôlera l'installation effective de cette signalisation.

- Signalisation de l'aménagement

Les signalisations verticales (directionnelle et de police) et horizontales seront réalisées conformément à la convention signée le 9 juillet 2021, et sous réserve des observations ci-après :

- la signalisation verticale de police se fera en gamme normale de classe 2 en rétro-réflexion, et placée sur support à 2m00 de hauteur sous panneau

- la signalisation verticale de jalonnement (directionnelle) devra être conforme à la circulaire 82-31 du 22 mars 1982 modifiée

- la signalisation horizontale sur chaussée aura une largeur des lignes définie avec l'unité conforme à la réglementation en vigueur.

PROJET

34M03

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES
Direction Déplacements Infrastructures
Service Modernisation Infrastructures

Rapport examiné par la 3ème commission :
Infrastructures de transport, ingénierie territoriale et nouvelles mobilités

OBJET :
RD953 - Confection de joints de chaussée sur l'ouvrage d'art sur l'Arrats : Convention de travaux entre le Département du Gers et le Département du Tarn-et-Garonne.

Comptabilité des affectations :
Ouvrage d'art
Autorisation de programme (2021)
N°1

Voté	2 062 362,44 €
Affecté	2 042 362,44 €
Disponible	20 000,00 €
Proposé	20 000,00 €

Pièces jointes ou annexes :	*Convention signée par le TARN et GARONNE*

Mes chers collègues,

Le pont situé sur la RD 953 permettant de franchir la rivière Arrats sur les communes de Saint-Antoine (Gers) et Auvillar (Tarn et Garonne) présente des désordres structurels et des défauts d'équipements nécessitant des réparations pour assurer sa préservation.

Ces travaux vont consister à :

- renouveler la couche de roulement qui est très dégradée,
- mettre en place des joints de chaussée et de trottoir permettant d'assurer l'étanchéité de la partie supérieure de l'ouvrage et stopper les infiltrations d'eau sur les appuis.

Compte tenu que cet ouvrage est situé en limite séparative et administrative des départements du Gers et du Tarn et Garonne, il convient de définir les modalités d'intervention, de financement, d'entretien et d'exploitation entre les deux collectivités départementales.

Il est convenu ce qu'il suit :

- la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le Département du Gers,

- la maîtrise d'œuvre sera assurée par le Département du Gers à titre non onéreux comprenant les conditions de mise en œuvre et le suivi des travaux prévus,

- la répartition financière de l'opération se fera à hauteur de 50 % pour chacune des collectivités. Le montant prévisionnel des travaux est de 20 000 € HT.

Pour ce faire, une convention, dont le projet figure ci-joint, doit être contractée entre les deux collectivités.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose de valider le projet de convention ci-joint et de m'autoriser à la signer, ainsi que les éventuels avenants à intervenir, sans incidence financière.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

CONVENTION ENTRE
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU GERS
ET
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU TARN-ET-GARONNE

RELATIVE À LA MISE EN PLACE DE JOINTS DE CHAUSSEE D'UN OUVRAGE D'ART SUR LE RUISSEAU DE L'ARRATS SITUÉ À LA LIMITE DES DÉPARTEMENTS DU GERS ET DU TARN-ET-GARONNE

Entre :

Le Conseil Départemental du Gers, dont le siège est situé 81 route de Pessan, BP 20569, 32022 AUCH Cedex 9,

Représentée par son Président, M. Philippe DUPOUY, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Départemental en date du 24 juin 2022,

d'une part,

Et :

Le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, dont le siège est situé 100 bd Hubert Gouze, BP 783, 82013 MONTAUBAN Cedex,

Représenté par son Président, M. Michel WEILL, agissant en vertu d'une délibération de la Commission Permanente en date du 7 décembre 2021,

d'autre part,

PRÉAMBULE :

L'ouvrage d'art qui permet à la Route départementale n° 953 sur la commune d'Auvillar (Tarn-et-Garonne) et la Route départementale n° 953 sur la commune de Saint-Antoine (Gers), de franchir la rivière Arrats, est un vieil ouvrage dont le tablier a été reconstruit en 1959.

Dans le cadre de l'entretien programmé de cet ouvrage, le Département du Gers prévoit dans un premier temps de renouveler la couche de roulement qui est très dégradée et dans un second temps de réaliser les travaux de confection de joints de chaussée et de trottoir permettant d'assurer l'étanchéité de la partie supérieure de l'ouvrage et de stopper les infiltrations d'eau sur les appuis.

Dans ce contexte, il a été convenu ce qui suit.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer les modalités financières, ainsi que la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre nécessaires à la réfection de la chaussée et la confection des joints de chaussée et trottoir de l'ouvrage d'art franchissant le ruisseau de l'Arrats, situé sur la Route départementale n° 953 sur la commune d'Auvillar (Tarn-et-Garonne) et la Route départementale n° 953 sur la commune de Saint-Antoine (Gers).

ARTICLE 2 – MAÎTRISE D'OUVRAGE ET MAÎTRISE D'ŒUVRE

La maîtrise d'ouvrage et la maitrise d'œuvre seront assurées par le Conseil Départemental du GERS.

Ainsi, la collectivité assurera selon les règles qui lui sont applicables et à titre non onéreux :

✓ la définition des conditions administratives, techniques et financières selon lesquelles l'opération des joints de chaussée et trottoir de l'ouvrage d'art sera étudiée et réalisée,

✓ l'élaboration des études,

✓ la passation, la gestion et la rémunération des contrats d'assurance nécessaires,

✓ la préparation, la passation, l'exécution et la rémunération de tous les marchés de travaux et de fournitures nécessaires à l'opération,

✓ la concertation et validation de l'APD entre le Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne et le Conseil Départemental du Gers,

✓ la notification au Conseil Départemental du Gers du coût prévisionnel des travaux tel qu'il ressort des attributions de marchés,

✓ la direction, le contrôle et la réception des travaux,

✓ la gestion financière et comptable de l'opération,

✓ la gestion administrative,

✓ les actions en justice, en défense, comme en recours,

et, de manière générale, tous les actes attachés à la maîtrise d'ouvrage, nécessaires à l'exercice de ses missions pour l'opération susmentionnée.

ARTICLE 3 – DISPOSITIONS ET RÉPARTITION FINANCIÈRES

Le coût prévisionnel des travaux est **20 000 € HT** (vingt mille euros).

La répartition entre les deux collectivités s'effectue à 50 % chacune. La participation du Conseil Départemental du Tarn et Garonne, d'un montant de 10 000 € H.T, interviendra par le fonds de concours – article 238 - en deux fractions :

– 50 % de la part prévisionnelle au démarrage des travaux, soit 5 000 € H.T.
– le solde sur la base du coût réel hors taxes des travaux effectués, au vu du décompte général de l'opération.
– Cette dépense n'est pas assujettie au remboursement du FCTVA pour le Département du Tarn et Garonne.

ARTICLE 4 – DURÉE DE LA CONVENTION ET ACHÈVEMENT DE LA MISSION

La convention prendra effet à la date de signature par les parties.

Elle prendra fin par résiliation de la convention ou après réalisation complète des travaux sur l'ouvrage par le Conseil Départemental du Gers.

ARTICLE 5 – RESPONSABILITÉ, GARANTIE

Au titre de sa mission de maître d'ouvrage, le Conseil Départemental du Gers assumera à l'égard du Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne et des tiers les responsabilités découlant de la loi du 12 juillet 1985 et notamment en cas d'accidents ou dommages de toutes natures causés aux tiers, aux usagers et/ou à tout intervenant au cours de l'exécution des travaux et ce jusqu'à l'achèvement des travaux.

Le Conseil Départemental du Gers, conformément à l'intitulé de la présente convention, ne percevra aucune rémunération pour ses missions de maîtrise d'œuvre études qui s'effectueront à titre gratuit.

ARTICLE 6 – LITIGES

A défaut d'accord amiable, tous les litiges auxquels pourraient donner lieu l'exécution de la présente convention relèveront du Tribunal Administratif de Toulouse.

La présente convention est établie en 2 exemplaires originaux.

Fait en deux exemplaires originaux,
le 04 FEV. 2022

Pour le Conseil Départemental du Gers, Le Président,	Pour le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, Le Président,
Philippe DUPOUY	Michel WEILL

34M04

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES
Direction Déplacements Infrastructures
Service Gestion Infrastructures

Rapport examiné par la 3ème commission :
Infrastructures de transport, ingénierie territoriale et nouvelles mobilités

OBJET :
Voie Verte de l'Armagnac : groupement de commandes avec la commune d'Eauze concernant la fourniture et la pose de candélabres solaires.

Pièces jointes ou annexes :	*Projet de convention*

Mes chers collègues,

Dans le cadre du développement de ses infrastructures de mobilité, le Département du Gers poursuit l'aménagement de la Voie Verte de l'Armagnac entre Cazeneuve et Eauze. Cette section sera mise en service fin 2022.

Dans le cadre des travaux, il est prévu, à Eauze, la création d'un parking éclairé au moyen de candélabres solaires. Ceux-ci seront installés entre le parc public de Panblan et la RD931 qui marque la fin de la section de la Voie Verte.

Lors de la présentation du projet auprès de la commune d'Eauze, en date du 2 juin 2021, cette dernière a indiqué souhaiter l'installation de candélabres supplémentaires sur la section comprise entre le lac du Pouy et le parc public de Panblan, ceci aux frais de la commune.

Dans un souci de cohérence du matériel acheté et d'organisation des travaux d'éclairage, la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de candélabres semble la procédure la plus adaptée. Le Département serait ainsi désigné coordonnateur de l'ensemble des étapes liées à la commande publique.

Pour ce faire, une convention, dont le projet figure ci-joint, doit être conclue entre les deux collectivités.

Pour permettre la constitution de ce groupement de commande, je vous propose de valider le projet de convention ci-joint et de m'autoriser à la signer, ainsi que l'ensemble des documents y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

Aménagement de la Voie Verte de l'Armagnac

Section située à Eauze

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE

Entre les soussignés :

Le Département du Gers, représenté par son Président, Monsieur Philippe DUPOUY, dûment autorisé par Décision de l'Assemblée Départementale du 24 juin 2022,

Et

La Commune d'Eauze, représentée par son Maire, Monsieur Michel GABAS, dûment autorisé par délibération n° du Conseil Municipal du .

Il a été exposé ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le cadre des travaux de prolongement de la Voie Verte de l'Armagnac qu'il conduit, entre Montréal du Gers et Eauze, le Département du Gers souhaite installer des candélabres solaires entre la fin de section aménagée au droit de la route départementale n°931 et le parc public de Panblan situé sur la commune d'Eauze.

Afin de permettre aux usagers de la Voie Verte de l'Armagnac de rallier le parc public de PanBlan et le lac du Moulin du Pouy, la Commune souhaite quant à elle installer des candélabres solaires sur cette seconde section.

Le Département du Gers et la Commune d'Eauze collaborent pour mener de façon cohérente et concertée ces aménagements.

Projet

Dans cette optique, le Département du Gers et la Commune d'Eauze souhaitent coordonner l'achat et l'installation des candélabres solaires à travers la mise en œuvre d'un groupement de commande conformément aux dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du code de la commande publique qui offrent la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Une convention constitutive, définissant les modalités de fonctionnement du groupement, doit être signée entre ses membres avec désignation d'un coordonnateur chargé de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractants, de la signature et de la notification du marché.

- Considérant la volonté commune du Département du Gers et de la Commune d'Eauze d'implanter des candélabres solaires le long de la Voie Verte de l'Armagnac sur le territoire de la Commune d'Eauze, de part et d'autres du parc public de Panblan,
- Considérant que la section de voie verte concernée appartient au Département du Gers,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET, DUREE DE LA CONVENTION ET COORDONNATEUR DU GROUPEMENT DE COMMANDES

La présente convention a pour objet l'achat et l'installation de candélabres solaires tel que décrit en préambule. Elle prendra fin à la réception des chantiers jugés conformes et sans réserve par les deux soussignés.

Par la présente convention, le Département du Gers, représenté par son Président, est désigné en tant que coordonnateur de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, de la signature et de la notification du marché.

L'exécution du marché sera assurée par chaque membre du groupement.

ARTICLE 2 - REPARTITION DES ROLES ENTRE LE COORDONNATEUR ET LES AUTRES MEMBRES DU GROUPEMENT

Il incombe au coordonnateur désigné à l'article 1 de la présente convention de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de constitution des dossiers de marchés, sélection du ou des cocontractants du marché au nom et pour le compte des membres du groupement, de la notification, des avis d'attribution et du contrôle de légalité.

En conséquence, relèvent notamment du coordonnateur les missions suivantes :
- Définition et recensement des besoins, en associant l'autre membre du groupement,
- Choix de la procédure,
- Rédaction des cahiers des charges et constitution des dossiers de consultation,
- Rédaction et envoi des avis d'appel à la concurrence,

Projet

- Mise à disposition gratuite du dossier de consultation des entreprises (DCE) au sein des services du coordonnateur et téléchargement gratuit possible du DCE sur le site internet : http://marches.gers.fr ou http://gers.aws-achat.info/
- Centralisation des questions posées par les candidats et centralisation des réponses,
- Réception des candidatures et des offres,
- Analyse des candidatures et demande de compléments éventuels,
- Convocation et organisation de la CAO si besoin et rédaction des procès-verbaux,
- Analyse des offres et négociations, le cas échéant, en partenariat avec les membres,
- Présentation du dossier et de l'analyse en CAO, si besoin
- Information des candidats évincés (stade candidature et stade offre),
- Signature des marchés et/ou accords-cadres
- Transmission si besoin au contrôle de la légalité avec le rapport de présentation, le cas échéant
- Notification du marché

- Rédaction et publication de l'avis d'attribution, le cas échéant.

ARTICLE 3 – CAO DU GROUPEMENT

La CAO du groupement de commande est celle du coordonnateur.

ARTICLE 4 – EXECUTION ET LITIGES

A l'attribution du marché son exécution relève de chaque membre du groupement et notamment l'exécution technique et financière pour la part des prestations le concernant. L'exécution technique et financière recouvre les opérations suivantes : envoi des ordres de service (OS) le cas échéant, passation des commandes, gestion des livraisons / livrables, réception et paiement des factures, gestion des sous-traitances et avenants.
A compter de l'exécution, en cas de litige avec le titulaire, chaque membre du groupement sera chargé d'exercer sa propre action en justice.

ARTICLE 5 - PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE

La procédure de passation du marché sera déterminée par le représentant du coordonnateur du groupement, en lien avec l'autre membre du groupement.

Le coordonnateur informe l'autre membre du groupement du déroulement de la procédure.

ARTICLE 6 - OBLIGATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT

Il appartient au Département du Gers, désigné coordonnateur de la présente convention de procéder à l'ensemble des étapes liées à la procédure.

La Commune d'Eauze s'engage à :

- Communiquer au coordonnateur une évaluation quantitative et qualitative de ses besoins en vue de la passation du marché,
- Respecter les demandes du coordonnateur en s'engageant à y répondre dans le délai imparti,
- Participer si besoin, en collaboration avec le coordonnateur, à la définition des prescriptions administratives et techniques (élaboration des CCAP, CCTP, règlement de consultation),
- Respecter les clauses du contrat signé par le coordonnateur,

Projet

- Inscrire le montant de l'opération qui le concerne dans le budget de sa collectivité et à assurer l'exécution comptable du marché qui le concerne,
- Informer le coordonnateur du groupement de tout litige né à l'occasion de l'exécution du marché. Le règlement des litiges nés à l'occasion de l'exécution du marché et relève de la responsabilité de chacun des membres du groupement.

ARTICLE 7 - LITIGES RELATIFS A LA PRESENTE CONVENTION

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente convention relèvera de la compétence du tribunal administratif de Pau.

ARTICLE 8 - SIGNATURES

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux.

Fait à Auch, le

Pour le Département du Gers,	Pour la Commune d'Eauze,
Philippe DUPOUY Président du Conseil départemental du Gers	Michel GABAS Maire

Projet

34M05

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES
Direction Déplacements Infrastructures
Service Modernisation Infrastructures

Rapport examiné par la 3ème commission :
Infrastructures de transport, ingénierie territoriale et nouvelles mobilités

OBJET :
Ouvrages d'art : participation au développement d'outils et de logiciels pour la maçonnerie existante et neuve via la charte Dolmen.

Comptabilité des affectations :

Chapitre 011 article 6281 fonction 621
Enveloppe n°35291
Cotisations adhésions diverses
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	11 800,00 €
Affecté	2 400,00 €
Disponible	9 400,00 €
Proposé	3 000,00 €

Pièces jointes ou annexes :	*charte DOLMEN*

Mes chers collègues,

Notre patrimoine départemental d'ouvrages d'art routier est majoritairement constitué de ponts et murs en maçonnerie. Leur rôle dans le maintien des déplacements et la valeur architecturale de ces constructions anciennes font de leur préservation un enjeu de premier ordre. Il s'agit, en les préservant, de répondre aux obligations de sécurité des personnes et des biens, à la préservation des ressources environnementales et à la rationalisation des coûts par une optimisation des techniques de réparations.

Les techniques de réparation de ces vieux ouvrages maçonnés sont fondées sur la réglementation et le dimensionnement des techniques de génie civil en béton armé. Cependant, ces dispositions ne sont pas optimisées et peuvent se révéler inadaptées pour ce type d'ouvrage pouvant parfois même engendrer des désordres irréversibles.

Devant ce constat, le Département du Gers souhaite s'engager activement au projet national de recherche collaborative « Développement d'outils et de logiciels pour la maçonnerie existante et neuve » dénommé « DOLMEN », administré par l'IREX, Institut pour la Recherche appliquée et l'Expérimentation en génie civil.

L'objectif de ce projet est de progresser dans la compréhension du comportement des ouvrages d'art en maçonnerie et de transmettre les résultats de la recherche vers la profession pour proposer des outils adaptés et efficaces pour améliorer l'évaluation et la maintenance du patrimoine existant. Il permettra de rétablir la maçonnerie dans le catalogue des techniques de construction contemporaine quelques peu négligées depuis l'avènement du béton armé. Cet engagement permettra au Département, à la fois d'optimiser techniquement et financièrement l'entretien de son patrimoine, mais aussi de faire valoir une nouvelle expertise technique dans le cadre de l'ingénierie de solidarité territoriale apportée aux collectivités du territoire démunies sur le sujet des ponts et murs.

Ce projet est encadré par une charte qui a pour objet de définir les droits et obligations des partenaires du projet et de préciser l'organisation qui permettra d'assurer la coordination des travaux menés dans le cadre de ce dernier.

Les signataires s'engagent :

- à participer à son financement au prorata du budget alloué aux infrastructures, soit pour le Département du Gers une cotisation totale de 12 000 € HT sur les 4 ans de la durée du projet ;
- à contribuer sous la forme d'apport en nature consistant à transmettre de la donnée sur des ouvrages issus de son patrimoine et ainsi permettre au projet de corréler le volet étude et dimensionnement au côté besoin opérationnel du terrain.

Je vous demande :

- de m'autoriser à signer la charte Dolmen ci-jointe pour acter la participation du Département du Gers au projet national de recherche collaborative pour le « développement d'outils et de logiciels pour la maçonnerie existante et neuve » ;

- de m'autoriser la contribution sous la forme d'apports en nature en partageant des exemples de dimensionnement d'ouvrages maçonnés ;

- d'autoriser le Département du Gers à participer au financement de ce projet à hauteur de 12 000 € HT qui seront versés à l'Institut pour la Recherche appliquée et l'Expérimentation en génie civil (IREX) en quatre versements de 3 000 € HT chacun sur toute la durée du projet de 2022 à 2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

PROJET DE RECHERCHE COLLABORATIVE

DOLMEN

Développement d'outils et de logiciels pour la maçonnerie existante et neuve

CHARTE

PREAMBULE

Le présent document intitulé « Charte » concerne le Projet de Recherche collaborative « Développement d'outils et de logiciels pour la maçonnerie existante et neuve », ci-après dénommé « DOLMEN », labellisé par le comité d'orientation du réseau RAGC (Recherche appliquée en génie civil).

Le Projet DOLMEN est décrit dans le document intitulé « Programme de recherche du projet DOLMEN » annexé à la présente Charte.

La présente Charte a pour objet de définir les droits et obligations des Partenaires du Projet, et de préciser l'organisation qui permettra d'assurer la coordination des travaux menés dans le cadre du Projet.

paraphes

9 rue de Berri, 75008 PARIS – Tél. : 01 44 13 32 79
Mail : contact@irex.asso.fr – Site web : www.irex.asso.fr – N° SIRET : 389 486 549 000 22

ARTICLE 1 DÉFINITIONS

Action de recherche
Partie du Programme de recherche formalisée par une Lettre de commande. Le Programme de recherche est décliné en Actions de recherche sous la responsabilité de l'Assemblée générale.

Assemblée Générale
L'Assemblée générale est composée d'un représentant de chacun des Partenaires, chacun d'eux disposant d'une voix.

Connaissances propres
Désignent toutes les informations et connaissances techniques et/ou scientifiques de quelque nature que ce soit nécessaires à l'exécution du Projet. Ces connaissances, protégées ou non et/ou protégeables ou non au titre d'un droit de propriété intellectuelle :

- appartiennent à un Partenaire ou sont détenues par lui, avant la date de signature de la Charte
- ou ont été acquises et/ou développées par le Partenaire postérieurement à la date de signature de la Charte mais indépendamment de l'exécution du projet.

Informations confidentielles
Désignent toutes les informations techniques, commerciales ou de quelque nature que ce soit, communiquées par un Partenaire aux autres Partenaires à l'occasion de l'exécution du projet, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, par remise de documents ou par voie de fourniture de produits, échantillons, matériels, matières ou oralement en particulier lors de réunions ou d'entretiens, sous réserve que le Partenaire qui les divulgue, ait indiqué par écrit de manière claire et non équivoque leur caractère confidentiel dans un délai de trente (30) jours calendaires.

Lettre de commande
Document contractuel établi entre le Mandataire (défini à l'Article 9) et un organisme qui réalise une Action de recherche. La lettre de commande est co-signée par l'organisme qui réalise l'Action de recherche, le Mandataire et le Président du Projet. Le Lettre de commande précise entre autres le contenu de l'Action de recherche, les délais d'exécution et le financement alloué à l'organisme réalisant l'action. Un exemple de lettre de commande est fourni en annexe.

Partenaire(s)
Signataire(s) de la présente Charte.

Programme de recherche
Ensemble des travaux de recherche entrepris et des résultats attendus faisant l'objet de la présente Charte, décrits dans l'annexe « Programme de recherche du projet DOLMEN ».

Projet
Programme de recherche avec les moyens humains, matériels et financiers mis à disposition pour le mettre en œuvre.

Résultats
Désignent les livrables, documents de travail, rapports intermédiaires et toutes les informations et connaissances, brevetables ou non, y compris les brevets, savoir-faire, logiciels nouveaux, données, bases de données, plans, maquettes, prototypes, dessins et formules et tous droits de propriété intellectuelle en découlant et ce quel qu'en soit le support, générées dans le cadre du Projet.

paraphes

➢ 9 rue de Berri, 75008 PARIS – Tél. : 01 44 13 32 79
➢ Mail : contact@irex.asso.fr – Site web : www.irex.asso.fr – N° SIRET : 389 486 549 000 22

Résultats propres
Résultats obtenus par un Partenaire seul, sans le concours d'un autre Partenaire, c'est-à-dire sans la participation en termes d'activité inventive ou intellectuelle lors de l'exécution de sa part du Programme de recherche.

Résultats communs
Tous Résultats développés au titre du Projet conjointement par des personnels d'au moins deux Partenaires et dont les caractéristiques sont telles qu'il n'est pas possible de séparer la contribution intellectuelle de chacun desdits Partenaires pour la demande ou l'obtention d'un droit de propriété intellectuelle.

ARTICLE 2 ENGAGEMENT

Les signataires de la présente Charte sont les Partenaires du projet et le Mandataire défini à Article 9. Ils s'engagent à :

- prendre en charge la réalisation du Programme de recherche ;
- participer au financement du Projet selon les modalités définies à l'Article 8 de cette Charte.

Pour mener à bien cet engagement, les Partenaires, ainsi que leur(s) filiale(s), disposent d'un droit d'accès aux Résultats.

Les Partenaires s'engagent à collaborer pleinement et entièrement, et à apporter tous les moyens nécessaires à la réalisation du Projet ; y compris toutes informations qu'ils jugeront utiles à la réalisation du Projet.

Conscients que la défaillance financière de l'un des signataires de la Charte peut compromettre la réalisation du programme, chacun d'eux s'engage par la présente à assurer sa part propre de financement conformément aux budgets approuvés.

Dans le cas où l'un des Partenaires du Projet aurait déjà bénéficié ou bénéficierait d'une aide de la Commission Européenne ou de l'Etat français sur un thème voisin ou lié à celui du Projet, il s'engage à en informer le Mandataire.

Aucune stipulation de la présente Charte ne peut être interprétée comme constituant entre les Partenaires une entité juridique de quelque nature que ce soit, ni impliquant une quelconque solidarité entre les Partenaires.

ARTICLE 3 PARTENAIRES

Peut demander à devenir Partenaire du Projet DOLMEN tout organisme acceptant de signer la Charte avant un délai de six (6) mois à compter de la date de l'Assemblée Constitutive (cf. Article 5.1). Toute demande d'adhésion au Projet présentée après ce délai est soumise à l'accord de l'Assemblée générale qui en fixera les conditions notamment financières.

paraphes

9 rue de Berri, 75008 PARIS – Tél. : 01 44 13 32 79
Mail : contact@irex.asso.fr – Site web : www.irex.asso.fr – N° SIRET : 389 486 549 000 22

ARTICLE 4 PROGRAMME - BUDGET

Le programme ainsi que le budget et plan de financement du Projet sont annexés à la présente Charte dans le document intitulé « Programme de recherche du projet DOLMEN ».

Pendant toute la durée du Projet, le Programme, son budget et son plan de financement peuvent être modifiés par l'Assemblée générale du Projet.

ARTICLE 5 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Article 5.1 Composition de l'Assemblée générale

Les pouvoirs de décision concernant le déroulement du Projet sont confiés à une Assemblée générale.
L'Assemblée générale est composée d'un représentant de chacun des Partenaires, chacun d'eux disposant d'une voix. L'Assemblée générale élit un Président lors de la première réunion de l'Assemblée générale, nommée Assemblée Constitutive.

Assistent également à l'Assemblée générale, avec voix consultative, les directeurs technique, scientifique et opérationnel et le Mandataire. Des conseillers scientifiques et techniques peuvent être conviés à toute réunion de l'Assemblée générale sous réserve d'y avoir été expressément invités par le Président.

Article 5.2 Attribution de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale détient la totalité des pouvoirs de décision concernant le déroulement du Projet. Elle :

- définit les orientations stratégiques du Projet,
- arrête les programmes et les budgets annuels,
- suit l'exécution des études et des travaux,
- décide au besoin des modifications ou extensions à apporter au Programme de recherche et décide éventuellement de l'opportunité de présenter une demande de subvention complémentaire pour une partie du Programme de recherche,
- approuve les rapports définitifs et les recommandations qui constituent l'un des objectifs essentiels du Projet,
- définit les modalités de validation des livrables des Actions de recherche.

L'Assemblée générale décide des modalités de participations des nouveaux Partenaires sollicitant leur adhésion après un délai de six (6) mois à compter de l'Assemblée Constitutive du Projet et statue sur le désistement éventuel des Partenaires.

Elle approuve les choix des organismes en charge des Actions de recherche et des conditions de leur intervention proposés par le Comité de pilotage défini à Article 6.1.

Elle valide les propositions du Comité de pilotage sur les demandes de publications ou de communications des Partenaires relatives au Projet et, le cas échéant, de titres de propriété, dans les conditions fixées à l'Article 10 et à l'Article 11. Elle décide de la forme à donner à la publication des Résultats (livre de synthèse des résultats et recommandations ou guide technique) et aux présentations publiques des Résultats.

paraphes

9 rue de Berri, 75008 PARIS – Tél. : 01 44 13 32 79
Mail : contact@irex.asso.fr – Site web : www.irex.asso.fr – N° SIRET : 389 486 549 000 22

Article 5.3 Fonctionnement de l'Assemblée générale

La première réunion de l'Assemblée générale est dénommée Assemblée Constitutive. Elle est convoquée par le Mandataire dans les huit (8) mois suivant la date de labellisation du projet par le comité d'orientation du réseau RAGC (Recherche appliquée en génie civil). Elle regroupe les Partenaires qui ont été identifiés en tant que « partenaires pressentis » dans l'étude de montage.

L'Assemblée générale se réunit ordinairement une (1) ou deux (2) fois par an sur convocation de son Président qui est élu lors de l'Assemblée Constitutive du Projet. Toute réunion supplémentaire ne peut se tenir que sur convocation du Président ou à la demande d'un tiers au moins du nombre de Partenaires, sous réserve que la demande soit adressée au Président.

Chacun des Partenaires désigne un représentant et un suppléant à l'Assemblée générale. Un Partenaire peut donner pouvoir à un autre Partenaire aux fins de le représenter étant précisé que chaque Partenaire ou suppléant ne peut détenir plus de cinq (5) pouvoirs. Les conventions de délégation de pouvoir doivent être présentées à l'ouverture de la réunion de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale ne peut valablement délibérer et prendre des décisions concernant la modification du Programme de recherche et les budgets que lorsque la moitié au moins des Partenaires est réunie ou représentée.

Pour toute décision de l'Assemblée générale, l'unanimité est recherchée. S'il n'est pas possible de recueillir celle-ci, les décisions sont prises à la majorité simple des présents et représentés, à l'exception de la modification de la présente charte pour laquelle la majorité à deux tiers est requise. La voix du Président comptera double en cas d'égalité de voix.

Un compte rendu de chaque réunion est établi par le Mandataire, validé par le Président et adressé à tous les Partenaires dans les deux mois suivant la réunion. Si ce compte rendu n'appelle pas d'observation adressée au Président dans un délai d'un mois après sa réception, il est considéré comme approuvé.
Si le compte rendu appelle des observations, les modifications éventuelles sont soumises à l'approbation de l'Assemblée générale suivante.

Afin d'assurer un pilotage opérationnel du Projet, l'Assemblée générale désigne un Comité de pilotage tel que défini à l'Article 6.1 et un Bureau qui assiste le Comité de pilotage dans la mise en œuvre de ses actions.
Le Bureau est composé :

- du Président,
- des trois directeurs scientifique, technique et opérationnel,
- du coordinateur,
- du Mandataire.

En cas de désistement ou d'incapacité, l'Assemblée générale élit un nouveau Président.

paraphes

9 rue de Berri, 75008 PARIS – Tél. : 01 44 13 32 79
Mail : contact@irex.asso.fr – Site web : www.irex.asso.fr – N° SIRET : 389 486 549 000 22

ARTICLE 6 ORGANISATION DU PROJET

Article 6.1 Comité de pilotage (ci-après le « CoPil»)

Un Comité de pilotage coordonne le Projet et veille à la cohérence des travaux. Il est mandaté par l'Assemblée générale.
Le Comité de pilotage est composé :

- du Bureau défini à l'Article 5.3 ;
- des Pilotes des groupes thématiques (voir Article 6.2) ;

Le Comité de pilotage est animé par les directeurs technique, scientifique et opérationnel, et se réunit autant que besoin, au minimum une (1) fois tous les trimestres. Il a pour missions de :

- définir avec précision les Actions de recherche à entreprendre dans le cadre du Projet, qui sont ensuite approuvées par l'Assemblée générale ;
- organiser, avec les pilotes des groupes thématiques, la réalisation des Actions de recherche du Projet ;
- assurer une coordination et la circulation de l'information entre les différents axes de recherche ;
- donner un avis technique à l'Assemblée générale sur les propositions des Partenaires ou tiers extérieurs, appelés à participer au programme ;
- suivre l'exécution des études réalisées par les Partenaires et/ou les tiers extérieurs, pour tout ce qui concerne leur contenu scientifique et technique ;
- rendre compte à l'Assemblée générale de l'avancement des différentes opérations prévues dans le programme du Projet et lui proposer toutes modifications ou tous compléments ;
- diriger la préparation des documents de synthèse et des recommandations ou guides techniques ;
- assister le Bureau dans toute décision ne pouvant attendre la prochaine réunion de l'Assemblée générale, sous réserve d'avoir été mandaté par ce dernier ;
- organiser une réunion plénière annuelle ouverte à tous les collaborateurs des Partenaires.

Les comptes rendus des réunions du Comité de pilotage sont rédigés sous la responsabilité des directeurs technique, scientifique et opérationnel et mis à disposition de tous les Partenaires dans un délai de six (6) semaines suivant la date de réunion du comité de pilotage.

Article 6.2 Groupes thématiques (GT)

Les groupes thématiques ont pour mission d'organiser, planifier, conduire et contrôler les travaux de recherche des axes définis dans le Programme de recherche du Projet. Les groupes thématiques se réunissent autant que besoin avec un minimum de 1 fois tous les 3 mois.
Peut assister aux actions et réunions d'un groupe thématique tout collaborateur d'un Partenaire du Projet.

Chaque groupe thématique est animé par un ou deux pilote(s) d'axe, membre(s) du CoPil. Les pilotes d'axe sont responsables de la production des livrables de leur axe et représentants de leur groupe thématique au sein du CoPil.

paraphes

➢ 9 rue de Berri, 75008 PARIS – Tél. : 01 44 13 32 79
➢ Mail : contact@irex.asso.fr – Site web : www.irex.asso.fr – N° SIRET : 389 486 549 000 22

ARTICLE 7 PARTICIPATION DE L'ETAT

Le Projet DOLMEN peut faire l'objet d'un soutien financier de l'Etat via le(s) Ministère(s) en charge de la transition écologique. Le cas échéant, l'engagement financier du/des Ministère(s) vis-à-vis du Projet sera établi sous la forme de convention(s) de subvention notifiée(s) entre ce(s) Ministère(s) et le Mandataire.

Dans la mesure où l'Etat peut contribuer au financement du Projet, les Partenaires s'engagent à accepter le contrôle de l'Administration sur la comptabilité du Projet ainsi que sur le contenu et la valeur des apports en nature.

ARTICLE 8 CONTRIBUTION DES PARTENAIRES AU FINANCEMENT DU PROJET

Les contributions des Partenaires sont constituées :

- des cotisations réglées par des appels en principe annuels. Chaque Partenaire s'engage à verser **quatre (4) cotisations sur toute la durée du projet**, modulées selon le tableau ci-dessous :

Catégories	Base	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5
Maîtres d'ouvrages publics	Budget alloué aux infrastructures		Moins de 10M€	De 10 à 100 M€	De 100 à 1000M€	Plus de 1000M€
Entreprises de travaux, Industriels, Concessionnaires exploitants d'infrastructures	Chiffre d'affaires		Moins de 100M€	De 100 à 500M€	De 500 à 2000M€	Plus de 2000M€
Ingénieries, Bureaux d'étude, Etablissements R&D, Editeurs de logiciels	Chiffre d'affaires ou budget annuel	Moins de 2 M€	De 2 à 20M€	De 20 à 200M€	De 200 à 2000M€	Plus de 2000M€
Ecoles d'ingénieurs, Universités	Statut	Toutes tailles				
Fédérations, Syndicats, Associations	Chiffre d'affaires du secteur		Moins de 500M€	De 500M€ à 10000M€	Plus de 10G€	
COTISATION ANNUELLE		**0,2 T**	**0,5 T**	**T**	**2T**	**3T**
T = 6000 € H.T. pour les partenaires non membres de l'Irex		**1200 € HT**	**3000 € HT**	**6000 € HT**	**12000 € HT**	**18000 € HT**
T = 5000 € H.T. pour les partenaires membres de l'Irex		**1000 € HT**	**2500 € HT**	**5000 € HT**	**10000 € HT**	**15000 € HT**

paraphes

9 rue de Berri, 75008 PARIS – Tél. : 01 44 13 32 79
Mail : contact@irex.asso.fr – Site web : www.irex.asso.fr – N° SIRET : 389 486 549 000 22

- d'un financement complémentaire optionnel, propre à chaque Partenaire, sur lequel il s'engage par acte séparé ; ce financement complémentaire traduit son intérêt pour les résultats et les retombées du Projet ;

- de contributions fournies sous la forme d'apports en nature (ou autofinancement) ; il s'agit de contributions valorisées et liées à des Actions de recherche du Projet, prises en charge directement par les Partenaires qui exécutent ces actions, réalisées explicitement pour le Programme de recherche, et non facturées au Projet. Dans le cas général, une Action de recherche du Projet est affectée à un Partenaire sur la base d'une proposition acceptée par le Comité de pilotage. Cette affectation se formalise par une Lettre de commande. La partie de l'Action de recherche non facturée par le Partenaire au Mandataire (pour le compte du Projet) constitue un apport en nature du Partenaire ;

Les versements au PN peuvent prendre la forme de subvention.

Chaque Partenaire peut à sa demande verser le montant total correspondant au nombre de cotisations prévus dans le programme de recherche en une seule fois, lors du premier appel à cotisation.

Les contributions des Partenaires complétées par la participation financière de l'État couvrent ainsi l'ensemble de la production du Projet.

La valorisation des coûts pour établir le plan de financement ou les Actions de recherche est faite sans marge ou bénéfice.

ARTICLE 9 GESTION DU PROJET ET RÔLE DU MANDATAIRE

Les Partenaires de la Charte désignent l'IREX comme Mandataire du Projet.

Le Mandataire est chargé de la gestion administrative et financière du Projet mais non de son animation technique et scientifique, que les Partenaires assurent eux-mêmes.

Au titre de sa mission, le Mandataire fournit les prestations suivantes :

- Secrétariat des réunions : édition et envoi des convocations et diffusion des comptes rendus de l'Assemblée générale y compris ceux du Comité de pilotage rédigés sous la responsabilité des directeurs technique, scientifique et opérationnel ;
- Gestion administrative, financière et comptable du Projet ;
- Compte-rendu, lors de chacune des réunions de l'Assemblée générale, de l'état de réalisation des prévisions budgétaires ;
- Appels des participations en numéraire des Partenaires ainsi que des subventions de l'Etat ;
- Négociation et signature conjointement avec le Président de l'Assemblée générale des commandes, conventions ou tous contrats de travaux, de fourniture ou de service passés entre le Projet et tel ou tel organisme dans le cadre du Projet ;
- Présentation à l'approbation de l'Assemblée générale, lors de sa première réunion ordinaire annuelle, du bilan financier de l'exercice écoulé ;
- Suivi de la(des) convention(s) passée(s) avec le(s) Ministère(s), le cas échéant, notamment concernant l'établissement de factures pour acomptes ou solde y compris rassemblement et envoi des documents devant les accompagner ;
- Mise à disposition de locaux pour les réunions de l'Assemblée générale ;
- La gestion et la maintenance du site internet et de la plateforme collaborative d'échanges de données numériques.

paraphes

9 rue de Berri, 75008 PARIS – Tél. : 01 44 13 32 79
Mail : contact@irex.asso.fr – Site web : www.irex.asso.fr – N° SIRET : 389 486 549 000 22

La rémunération du Mandataire est fixée à 5% du budget global HT du projet, dans la limite de 18% des ressources financières en numéraire du projet.

ARTICLE 10 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Article 10.1 Connaissances propres

Chaque Partenaire reste propriétaire ou titulaire de ses Connaissances propres. Les Partenaires peuvent faire état de leurs Connaissances propres à leur discrétion et tout au long du projet.
L'utilisation ou la communication des Connaissances propres aux autres Partenaires, sous quelque forme que ce soit, n'entraîne pas, sauf accord spécifique contraire, de transfert ou de cession d'un quelconque droit de propriété intellectuelle.

Article 10.2 Résultats

Les Résultats propres sont la propriété du Partenaire qui les a générés seul et les éventuels brevets en découlant seront déposés aux seuls noms et frais de ce Partenaire et à sa seule initiative.
Les Résultats communs sont la copropriété des Partenaires qui les ont développés, sauf accord contraire unanime des Partenaires concernés. Les Partenaires copropriétaires signeront, par acte séparé, un accord définissant la répartition des quotes-parts définies à hauteur de leur contribution ainsi que les droits et obligations s'y rapportant. A défaut de tout accord, la copropriété des Résultats communs sera répartie à part égale entre les Partenaires copropriétaires.
Les Partenaires propriétaires doivent pouvoir disposer alors, pour la durée de la validité du droit de propriété, d'un droit d'usage des Connaissances propres mises en œuvre pour l'obtention de ces résultats et appartenant aux Partenaires y ayant contribué, dans la stricte mesure où ce droit d'usage des connaissances propres leur est raisonnablement nécessaire pour pouvoir jouir pleinement de leur droit de propriété.

Article 10.3 Protection des Résultats

Les Partenaires seront libres de protéger les Résultats par tout titre de propriété intellectuelle approprié et dans tous pays de leur choix. Les Partenaires décideront si tout ou partie des Résultats doivent faire l'objet d'une protection par un titre de propriété intellectuelle approprié, notamment par brevet, dessin ou modèle, à leurs noms conjoints en copropriété. Les frais de dépôt, d'obtention et de maintien en vigueur desdits titres de propriété intellectuelle seront supportés par les Partenaires à hauteur de leur quote-part de propriété.
Dans l'hypothèse où l'un des Partenaires ne souhaite pas, soit prendre en charge les frais de dépôt d'une demande de titre de propriété intellectuelle en copropriété, soit poursuivre une extension dans un pays donné, soit maintenir en vigueur un titre de propriété intellectuelle déposé en copropriété en application des dispositions qui précèdent, il devra en informer les autres Partenaires en temps opportun, afin que ceux-ci puissent, s'ils le désirent, déposer la demande, poursuivre la procédure d'extension, de délivrance ou de maintien en vigueur de la demande de titre de propriété intellectuelle ou dudit titre de propriété intellectuelle, à leurs noms et à leurs frais. Il est entendu que le Partenaire qui se serait désisté ne saurait revendiquer un quelconque droit d'exploitation et une quelconque rémunération au titre de l'exploitation

paraphes

➢ 9 rue de Berri, 75008 PARIS – Tél. : 01 44 13 32 79
➢ Mail : contact@irex.asso.fr – Site web : www.irex.asso.fr – N° SIRET : 389 486 549 000 22

du ou des titres de propriété intellectuelle et des Résultats couverts par ceux-ci, dans le ou les pays concernés.
Si l'un des Partenaires désire céder sa quote-part de propriété sur un titre de propriété intellectuelle, il notifiera son intention aux autres Partenaires qui bénéficieront d'un droit de préemption pendant un délai de deux (2) mois à compter de la notification. Chaque Partenaire s'engage à communiquer aux autres Partenaires toutes informations relatives à tout projet d'exploitation de ces titres de propriété intellectuelle par un tiers précisant le nom de ce tiers et les conditions d'exploitation.

ARTICLE 11 EXPLOITATION DES CONNAISSANCES

Article 11.1 Exploitation des connaissances propres

Chaque Partenaire dispose librement de ses Connaissances propres.

Pour les besoins du Projet, à cette seule fin et pour sa seule durée, chacun des Partenaires pourra utiliser sans contrepartie financière les Connaissances propres d'un autre Partenaire, sous réserve d'avoir demandé expressément leur communication au Partenaire détenteur. Ces Connaissances propres devront être traitées comme des informations confidentielles.

Plus particulièrement, lorsque ces Connaissances propres sont des logiciels, le Partenaire bénéficiaire ne peut les utiliser que sur ses propres matériels et n'est autorisé à réaliser la reproduction strictement nécessitée par le chargement, l'affichage, l'exécution, la transmission et le stockage de ces logiciels que de façon strictement nécessaire et aux seules fins de son utilisation pour la réalisation de sa part du Projet, ainsi qu'une copie de sauvegarde. Il ne peut effectuer tous autres actes d'exploitation ou d'utilisation de ces logiciels, et notamment tout prêt ou divulgation à des tiers, sauf autorisation préalable du Partenaire détenteur.

Le droit d'usage concédé dans les cas décrits ci-dessus fera l'objet d'un accord écrit spécifique entre les Partenaires concernés, définissant l'étendue des droits octroyés.

Article 11.2 Exploitation des Résultats

Chaque Partenaire s'engage à accorder aux autres Partenaires un droit non exclusif, non cessible, sans droit de sous-licence, et sans contrepartie financière, d'utilisation de ses Résultats aux seules fins de l'exécution de leur part du Projet. Les conditions d'exercice de ce droit d'utilisation sont les mêmes que celles prévues à l'Article 11.1.

Chaque Partenaire peut librement utiliser, exploiter et/ou faire exploiter ses Résultats propres.

Les Partenaires disposent d'un droit d'exploitation gratuit des Résultats à des fins de recherche interne ou à des fins industrielles, pour satisfaire leurs besoins propres.

En cas d'exploitation des Résultats à des fins commerciales, un accord d'exploitation avec les Partenaires copropriétaires sera établi prévoyant, le cas échéant, une rémunération au profit des Partenaires copropriétaires.

paraphes

➢ 9 rue de Berri, 75008 PARIS – Tél. : 01 44 13 32 79
➢ Mail : contact@irex.asso.fr – Site web : www.irex.asso.fr – N° SIRET : 389 486 549 000 22

ARTICLE 12 CONFIDENTIALITE

Chacun des Partenaires, pour autant qu'il soit autorisé à le faire, transmettra aux autres Partenaires les seules informations confidentielles jugées nécessaires, par le Partenaire titulaire, à la poursuite des objectifs décrits dans le Projet. Aucune disposition de la Charte ne peut être interprétée comme obligeant l'un des Partenaires à divulguer des Informations confidentielles à un autre Partenaire, en dehors de celles qui sont nécessaires à l'exécution du Programme de recherche.

Le Partenaire récipiendaire s'engage, pendant la durée du Projet et pendant les cinq (5) ans qui suivent sa réalisation à son terme, à ce que les Informations confidentielles émanant du Partenaire titulaire :

- soient protégées et gardées strictement confidentielles et soient traitées avec le même degré de précaution et de protection qu'elle accorde à ses propres Informations confidentielles de même importance ;
- ne soient divulguées de manière interne qu'aux seuls membres de son personnel ayant à en connaître et ne soient utilisées par ces derniers que dans le but défini par le Projet ;
- ne soient pas utilisées, totalement ou partiellement, dans un autre but que celui défini dans le Projet, sans le consentement préalable et écrit du Partenaire titulaire ;
- ne soient ni divulguées ni susceptibles de l'être, soit directement, soit indirectement à tout tiers ou à toutes personnes autres que celles mentionnées au deuxième tiret ci-dessus.

Le Partenaire récipiendaire n'aura aucune obligation et ne sera soumis à aucune restriction eu égard à toutes Informations confidentielles dont il peut apporter la preuve :

- qu'elles sont entrées dans le domaine public préalablement à leur divulgation ou après celle-ci mais dans ce cas en l'absence de toute faute qui lui soit imputable ;
- qu'elles sont déjà connues de celui-ci, cette connaissance préalable pouvant être démontrée par l'existence de documents appropriés dans ses dossiers ;
- qu'elles ont été reçues d'un tiers autorisé à les divulguer, de manière licite, sans restrictions ni violation des présentes dispositions ;
- que l'utilisation ou la divulgation ont été autorisées par écrit par le Partenaire titulaire.

Il est expressément convenu entre les Partenaires que la divulgation par les Partenaires entre eux d'Informations confidentielles ne peut en aucun cas être interprétée comme conférant de manière expresse ou implicite au Partenaire récipiendaire un droit quelconque (aux termes d'une licence ou par tout autre moyen) sur les matières, les inventions ou les connaissances auxquelles se rapportent ces Informations confidentielles. Il en est de même en ce qui concerne tout droit de propriété intellectuelle.

ARTICLE 13 PUBLICATION

L'Assemblée générale définit les règles à respecter par les Partenaires en matière de publication et de communication des Résultats, dans la limite du respect des droits de propriété industrielle et d'usage des Partenaires, notamment en veillant à ce qu'elles ne nuisent pas au dépôt éventuel de titres de propriété industrielle, en France et/ou à l'étranger.

Les Partenaires autorise l'IREX à rendre public au cours du Projet la liste des Partenaires.

Les Partenaires s'engagent, après achèvement du projet, à présenter publiquement les conclusions finales du Projet ainsi que les connaissances acquises d'intérêt général non susceptibles de nuire au dépôt éventuel de titres de propriété industrielle.

paraphes

➢ 9 rue de Berri, 75008 PARIS – Tél. : 01 44 13 32 79
➢ Mail : contact@irex.asso.fr – Site web : www.irex.asso.fr – N° SIRET : 389 486 549 000 22

ARTICLE 14 ACTIONS DE VALORISATION

Dès le démarrage du Projet, un site internet public présentera le Projet et donnera des informations sur son déroulement, complété par une plateforme collaborative dont l'accès sera réservé aux Partenaires. La plateforme collaborative permettra les échanges d'informations entre les Partenaires et l'archivage de tous les documents, notamment les rapports concluant chaque Action de recherche. Le Mandataire aura la responsabilité de la gestion et de la maintenance du site internet public ainsi que de la plateforme collaborative.

L'Assemblée générale peut décider pendant le déroulement du Projet de présenter en séance publique certains Résultats obtenus dans la limite des règles définies à l'Article 13.

ARTICLE 15 RESPONSABILITÉS

Chaque Partenaire est responsable dans les conditions du droit commun des dommages de toute nature qui, du fait de ses installations, de son matériel, de son personnel ou de ses instructions, peuvent être causés au personnel d'un autre Partenaire, à son propre personnel, à un tiers, aux biens d'un autre Partenaire, à ceux de tiers ou à ses biens propres.

Chaque Partenaire est responsable de la sécurité dans ses installations. En conséquence, le personnel que chaque Partenaire détaché chez ledit Partenaire doit se conformer aux consignes de sécurité qui lui sont indiquées, chaque Partenaire étant responsable, dans les conditions de droit commun, des conséquences pouvant découler d'infractions caractérisées auxdites consignes de la part de son personnel.

Chaque Partenaire, doit, en tant que de besoin souscrire et maintenir en cours de validité les polices d'assurance nécessaires pour garantir les éventuels dommages aux biens ou aux personnes qui pourraient survenir dans le cadre de l'exécution du présent projet.

ARTICLE 16 AVENANTS

Toute modification de la Charte doit être approuvée par écrit par l'Assemblée générale, statuant à la majorité des deux tiers.

ARTICLE 17 DÉLAI – DURÉE DE L'ENGAGEMENT

Le délai de réalisation prévisionnel du Projet est fixé à quatre (4) ans. La Charte s'éteindra de plein droit à la date d'achèvement du Projet.

L'Assemblée générale, lors de sa dernière réunion, arrêtera un état des lieux qui portera sur :

- la situation des tâches du Programme de recherche et les livrables associés y compris les actions de valorisation prévues initialement ;
- l'état comptable du Projet ;
- la diffusion des Résultats en termes de modalités, de cibles et de durée. Les aspects liés à la propriété ou aux droits sur les Résultats en général seront abordés si nécessaire ;
- la nomination, si besoin, d'un comité restreint pour accompagner les actions qui se dérouleront dans la période de transition avant la clôture définitive du Projet.

paraphes

9 rue de Berri, 75008 PARIS – Tél. : 01 44 13 32 79
Mail : contact@irex.asso.fr – Site web : www.irex.asso.fr – N° SIRET : 389 486 549 000 22

ARTICLE 18 RETRAIT OU EXCLUSION D'UN PARTENAIRE

Article 18.1 Retrait d'un partenaire

Si un Partenaire veut se retirer du Projet avant son achèvement, il doit en faire la demande à l'Assemblée générale qui établira les conditions de ce retrait, notamment financières.
Le Partenaire qui se retire perd tout droit sur la disposition et la diffusion des Résultats des autres Partenaires acquis à l'occasion du Projet.

Article 18.2 Exclusion d'un partenaire

En cas de défaillance de l'un des Partenaires dans l'exécution de ses obligations, l'Assemblée générale lui adressera, par lettre recommandée avec avis de réception, une mise en demeure d'avoir à exécuter ses obligations. A défaut de réponse dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception de la mise en demeure, le Partenaire sera considéré comme défaillant.
A compter de cette date, ses droits seront suspendus et plus aucune Information confidentielle ne lui sera communiquée. L'Assemblée générale devra se réunir dans un délai de trente (30) jours, afin d'étudier les conséquences de la défaillance du Partenaire et pourra décider d'exclure le Partenaire défaillant.

Article 18.3 Droits et obligations du Partenaire sortant ou exclu

Le Partenaire exclu ou qui se retire du Projet perd le bénéfice des droits concédés ou qui auraient pu lui être concédés, sur les Connaissances propres des autres Partenaires. Il s'engage par ailleurs à négocier une licence d'exploitation relative à ses Connaissances propres dans la stricte mesure où elles sont nécessaires à la bonne exécution du Programme de recherche. Le Partenaire sortant ou exclu reste également tenu aux obligations de confidentialité.
Le retrait ou l'exclusion d'un Partenaire ne dispense pas ledit Partenaire de remplir les obligations contractées jusqu'à la date d'effet de la résiliation et ne saurait en aucun cas être interprété comme une renonciation des autres Partenaires à l'exercice de leurs droits et à d'éventuels dommages et intérêts.
Le retrait ou l'exclusion prendra effet de plein droit à la date de réception de la notification.

ARTICLE 19 DROIT APPLICABLE ET REGLEMENT DES LITIGES

La Charte est soumise au droit français.

En cas de difficulté sur l'interprétation, l'exécution ou la validité de la Charte, les Partenaires s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable par l'intermédiaire du Comité de Pilotage, puis à défaut de solution, par l'intermédiaire de l'Assemblée générale.

Au cas où l'Assemblée générale ne parviendrait pas à résoudre le différend dans un délai de deux (2) mois à compter de sa saisine, le litige sera porté par le Partenaire le plus diligent devant les tribunaux français compétents.

paraphes

➢ 9 rue de Berri, 75008 PARIS – Tél. : 01 44 13 32 79
➢ Mail : contact@irex.asso.fr – Site web : www.irex.asso.fr – N° SIRET : 389 486 549 000 22

Fait à PARIS, le……

Organisme :

Nom du signataire :

Nom du représentant à l'Assemblée générale :

Nom du suppléant :

Données pour le calcul de la cotisation :

- catégorie :
- groupe :

Signature :

Pour le Projet

Le Mandataire

paraphes

9 rue de Berri, 75008 PARIS – Tél. : 01 44 13 32 79
Mail : contact@irex.asso.fr – Site web : www.irex.asso.fr – N° SIRET : 389 486 549 000 22

34T00

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES
Direction Mission Ingénierie des Territoires

Rapport examiné par la 3ème commission :
Infrastructures de transport, ingénierie territoriale et nouvelles mobilités

OBJET :
Dispositifs d'accompagnement financier aux projets des collectivités "Gers 2030" : programmation 2022 du Fonds Départemental de Développement (F2D), de la Dotation Départementale Rurale Plus (DDR+) / 1ère programmation de la Dotation Départementale Rurale (DDR)

Comptabilité des affectations :

SUBVENTION DE SOLIDARITE TERRITORIALE
Autorisation de programme (2022)
N°39449
Chapitre 204 article 204142
fonction 74

Voté	9 000 000,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	9 000 000,00 €
Proposé	2 365 050,00 €

CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT
Autorisation de programme (2017)
N°32356
Chapitre 204 article 204142
fonction 74

Voté	5 075 865,17 €
Affecté	5 075 865,17 €
Disponible	0,00 €
Proposé	-75 000,00 €

DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE
Autorisation de programme (2021)
N°37911
Chapitre 204 article 204142
fonction 74

Voté	326 376,92 €
Affecté	326 376,92 €
Disponible	0,00 €
Proposé	-1 500,00 €

Pièces jointes ou annexes :	*Annexe A - Programmation 2022 F2D - Annexe B - Programmation 2022 DDR - Annexe C - 1ère Programmation 2022 DDR*

Mes chers collègues,

Notre Département a consolidé ces dernières années son rôle de garant de la solidarité territoriale en matière d'accompagnement au développement des projets des collectivités.

L'ingenierie départementale s'est renforcée sur les volets techniques, administratifs, juridiques et de conduite de projet. Elle permet d'aider les maitres d'ouvrage à passer de l'idée à la réalisation de leurs projets.

Nous avons par ailleurs choisi, non seulement de continuer à exercer la compétence facultative d'aide financière aux projets d'investissement des collectivités gersoises, mais aussi de maintenir ce soutien à un niveau élevé.

I. Rappel sur le contenu des dispositifs financiers F2D, DDR+ et DDR

L'année dernière, nous avons décidé de revoir nos dispositifs financiers en créant un troisième fonds, la Dotation Départementale Rurale Plus (DDR+), et en réorientant nos priorités de soutien.

L'objectif poursuivi est de mieux accompagner l'émergence des projets sur le territoire, tout en incitant les maitres d'ouvrage à les inscrire dans le prolongement des politiques portées et défendues par notre collectivité.

Ainsi, trois dispositifs complémentaires existent désormais :

DDR

- Communes et leurs groupements sans fiscalité propre
- Projets entre 5 000€ HT et 100 000€ HT
- Taux plafond de 10%
- 1 dossier/an/commune, et si la précédente DDR est soldée

DDR+

- Communes et leurs groupements sans fiscalité propre
- Projets supérieurs à 100 000€ HT
- Taux plafond de 20%, dans la limite de 150 000€
- Limitée à 2 projets/commune sur le mandat

F2D

- EPCI à fiscalité propre
- Projets supérieurs à 10 000 HT
- Taux plafond de 20%, dans la limite de 150 000€
- Plusieurs dossiers possibles par an

Un contrat cadre par EPCI 2021-2027

Cet outil rénové apporte à notre collectivité la capacité à soutenir à la fois les projets structurants pour le territoire (DDR+ et F2D), mais aussi les projets de plus petite envergure pour pouvoir accompagner l'ensemble du territoire (DDR).

Le taux d'aide maximum, qui a été porté à 20% pour la DDR+ et le F2D, permet au soutien financier départemental de bénéficier d'un réel effet de levier, à mène d'agir sur la concrétisation de l'opération.

Des critères d'éligibilité, identiques pour les trois fonds, ont par ailleurs été instaurés dans l'objectif d'influer sur l'émergence de projets en cohérence avec nos propres politiques.

Des thématiques prioritaires ont notamment été identifiées pour pousser les collectivités à s'engager plus intensément sur ces sujets, en complément et cohérence avec les actions directes menées par notre collectivité sur le territoire. Nous nous sommes par ailleurs réservé la possibilité d'intervenir jusqu'à un taux maximal de 30% sur les projets énergie-bois, les projets vélo, ainsi que les opérations en faveur de l'alimentation locale dont l'ambition est de dépasser les obligations posées par la loi Egalim de 25% en bio et durable.

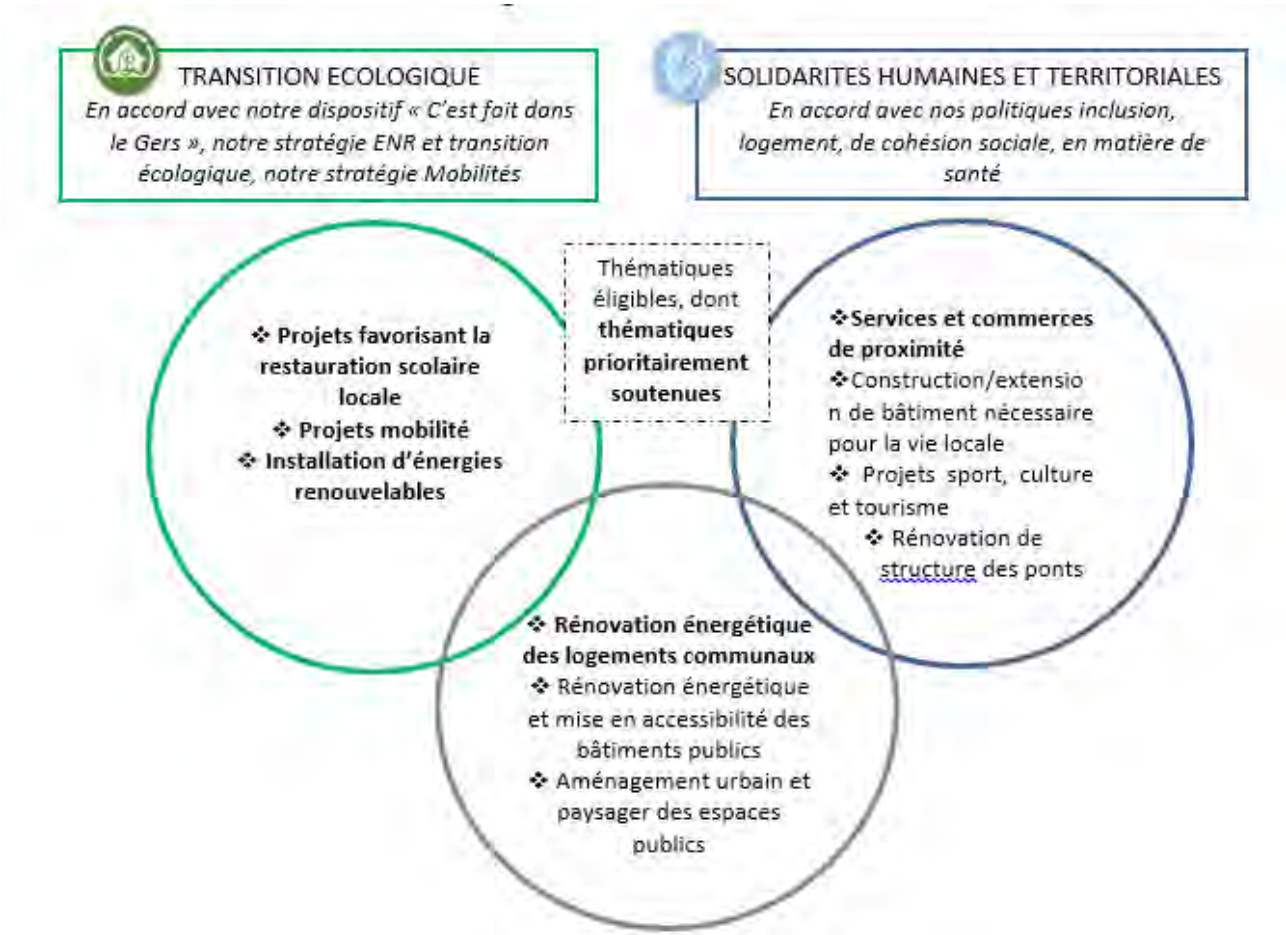

II. <u>Proposition de programmation</u>

A. **Fonds Départemental de Développement (F2D) –** *Annexe A*

Je vous soumets une programmation 2022 comprenant 15 projets, listés dans un tableau en annexe du présent rapport.

Il est à noter que la majorité concerne des opérations intéressant les enfants du territoire (rénovation / agrandissement écoles, périscolaires et crèches).

Je vous propose d'accorder un soutien financier à hauteur de 20%, soit le maximum, pour les projets s'inscrivant dans les thématiques prioritaires afin de marquer notre attachement particulier aux politiques auxquelles ils se rattachent :

- extension des maisons de santé de Fleurance et Lectoure,
- réaménagement de la cuisine centrale territoriale de Val de Gers afin de développer une restauration locale et bio pour les structures scolaires et sociales,
- développement des énergies renouvelables sur les territoires des communautés de communes Gascogne Toulousaine, Bastides de Lomagne, Bastides et Vallons du Gers et Grand Armagnac.

Concernant les autres projets, compte tenu de la volumétrie financière globale, je vous propose d'arrêter un taux de 15%, qui reste suffisant pour produire un effet de levier.

La programmation 2022 du F2D s'élève ainsi à **802 000€.**

B. **Dotation Départementale Rurale Plus (DDR+) –** *Annexe B*

La programmation 2022 inscrite au tableau en annexe comprend 30 projets.

Trois projets bénéficieraient d'une subvention conséquente, avoisinant ou dépassant 100 000 € :

- la réhabilitation de l'ancienne station d'épuration à Gimont en un complexe sportif ainsi que lieu de détente et promenade, avec une attention particulière portée au volet paysager et environnemental ;
- la rénovation énergétique de l'école maternelle Georges Coulonges à Auch, dans le cadre du projet de renouvellement urbain du Grand Garros ;
- l'aménagement d'un espace sport et nature intergénérationnel à Duran, comprenant des équipements sportifs et de loisirs, des jardins et cheminements doux.

La DDR + créé en 2021 nous permet ainsi d'apporter un soutien financier non négligeable pour aider à la concrétisation de projets de grande ampleur pour les communes.

De la même manière que pour le F2D et pour les mêmes raisons, je vous propose un taux de 20 % pour les projets entrant dans les thématiques prioritaires et 15 % pour les autres.

Par ailleurs, il est à souligner que le projet porté par la commune de Marambat, relatif à la création d'une cantine scolaire afin de produire une restauration locale et de qualité, est éligible au taux bonus de 30 % puisque l'objectif visé dépasse les obligations de la loi Egalim. De ce fait, je vous propose d'accorder une subvention de l'ordre de 25 % pour cette opération, comme sollicité par le maitre d'ouvrage.

Le total cumulé au titre de la DDR+ est de **1 408 000€.**

C. **<u>Dotation Départementale Rurale (DDR)</u> –** *Annexe C*

41 opérations font l'objet de la première programmation au titre de la DDR.

L'effort financier se porte en majorité sur des projets de rénovation des bâtiments, dont des logements communaux, les aménagements d'espaces de loisirs et sports, ainsi que de zones paysagères, les aménagements liés à la défense incendie.

Cela représente un soutien financier de l'ordre de **155 050€.**

Le total cumulé des subventions pour les trois fonds s'élève à 2 365 050 €. Cela représente une hausse de +1 million d'euros par rapport à l'année dernier, un effort exceptionnel de notre collectivité de soutien aux projets des collectivités de notre département.

Une seconde programmation relative à la Dotation Départementale Rurale (DDR) pourra être proposée en fin d'année. Le dépôt des demandes de subventions s'effectue en effet au fil de l'eau, en cohérence avec la temporalité de ces petits projets relativement rapide à mettre en œuvre.

Je vous propose donc aujourd'hui d'approuver l'octroi des subventions comme listées dans les trois tableaux, par dispositif, annexés au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

III. <u>Ajustements relatifs à des subventions accordées précédemment</u>

Le 18 janvier dernier, la commune de Plaisance nous a informés de son renoncement à la subvention de 75 000 € qui lui avait été accordée par délibération du 15 juin 2018 au titre du F2D pour le projet de la cité des orgues. Ce dernier fait actuellement l'objet d'une nouvelle étude afin de revoir en profondeur les contours de l'opération, dont la réalisation est repoussée sine die.

Par ailleurs, nous avions accordé par délibération du 22 octobre 2021 une subvention DDR de 1 500€ pour le projet de création d'un sentier ornithologique à L'Isle-Jourdain. Après accord de la commune, nous avons opté en janvier pour l'octroi d'une subvention plus importante au titre des Espaces Naturels Sensibles. Cela nécessite désormais le retrait de la subvention DDR afin de respecter le principe de non cumul des fonds départementaux sur un même projet.

Je vous prie de bien vouloir en prendre acte.

Signé
Philippe DUPOUY

ANNEXE A

PROGRAMMATION 2022 FONDS DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT (F2D)

Maitre d'ouvrage	Descriptif de l'opération	Montant des travaux éligibles HT	Montant subvention proposé
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	Rénovation énergétique et mise en accessibilité de l'ancienne école Marianne pour y installer la ludothèque	601 500,00 €	91 000,00 €
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	Création de la crèche "Boule de gomme"	992 146,81 €	80 000,00 €
CC Armagnac Adour	Réfection du pont de Lelin-lapujolle	77 904,00 €	11 000,00 €
CC Astarac Arros en Gascogne	Agrandissement et mise en accessibilité du pôle scolaire de St Elix (phases 1 et 2)	744 020,00 €	111 000,00 €
CC Bas Armagnac	Création d'un Pôle Enfance Jeunesse Intercommunal sur la commune de Nogaro	1 287 000,00 €	150 000,00 €
CC Bastides de Lomagne	Remplacement des systèmes de chauffage par des pompes à chaleur dans trois établissements scolaires	53 932,44 €	10 000,00 €
CC Bastides et Vallons du Gers	Rénovation énergétique et mise en accessibilité de l'école maternelle de Plaisance	167 433,37 €	33 000,00 €
CC Gascogne Toulousaine	Rénovation énergétique du siège de la CC	58 000,00 €	11 000,00 €
CC Grand Armagnac	Rénovation énergétique du nouveau siège de la CC (T1)	273 420,00 €	54 000,00 €
CC Lomagne Gersoise	Extension de la maison de santé de Fleurance	499 025,00 €	99 000,00 €
CC Lomagne Gersoise	Extension de la maison de santé de Lectoure	210 238,00 €	40 000,00 €
CC Savès	Aménagement paysager de la cour de l'école élémentaire de Lombez	42 570,00 €	4 000,00 €
CC Savès	Mise en sécurité d'un pont (Saint-Lizier du Planté)	73 271,00 €	7 000,00 €
CC Ténarèze	Travaux de démolition et de reconstruction du pont de Beaucaire sur Baïse	540 215,00 €	81 000,00 €
CC Val de Gers	Aménagement et équipement de la cuisine centrale territoriale en vue de développer la restauration locale et bio	102 738,00 €	20 000,00 €
	TOTAL		**802 000,00 €**

ANNEXE B

PROGRAMMATION 2022 DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE PLUS (DDR+)

Maitre d'ouvrage	Descriptif de l'opération	Montant des travaux éligibles HT	Montant subvention proposé
AUCH	Rénovation énergétique de l'école maternelle Georges Coulonges	699 574,00 €	104 000,00 €
BASSOUES	Réhabilitation énergétique du presbytère en 3 logements	374 030,89 €	74 000,00 €
BERNEDE	Construction de la salle commune de l'Habitat regroupé avec aménagements des abords extérieurs	201 140,00 €	40 000,00 €
CALLIAN	Rénovation énergétique d'un ancien batiment communal transformé en deux logements communaux	315 590,61 €	63 000,00 €
CASSAIGNE	Rénovation énergetique et extension de la salle des fêtes	382 600,00 €	57 000,00 €
COLOGNE	**Abondement :** Travaux de rénovation énergétique de la mairie + création d'une médiathèque	588 570,00 €	10 000,00 €
DURAN	Création d'un Parcours Sport Santé Nature (tranche 1)	658 616,22 €	98 000,00 €
GALIAX	Aménagement paysager de la place de la mairie	232 026,30 €	34 000,00 €
GIMONT	Réhabilitation de l'ancienne Station d'Epuration en stand de tir/boulodrome et traitements paysagers des abords extérieurs	1 028 439,60 €	150 000,00 €
LAHAS	Rénovation énergétique de l'ancien presbytère en deux logements locatifs	302 210,78 €	60 000,00 €
LARROQUE ENGALIN	Rénovation énergetique et mise en accessibilité de la salle des fêtes.	185 241,15 €	27 000,00 €
MANENT MONTANE	Mise en accessibilité et aménagement de la salle polyvalente	101 836,00 €	15 000,00 €
MARAMBAT	Création d'une cantine scolaire pour une restauration locale et durable	160 270,00 €	40 000,00 €
MARSAN	Création d'un terrain multisport type city Stade et de 2 terrains de tennis	200 790,75 €	30 000,00 €

Maitre d'ouvrage	Descriptif de l'opération	Montant des travaux éligibles HT	Montant subvention proposé
MARSOLAN	Rénovation énergétique et mise en accessibilité de la mairie	263 872,07 €	39 000,00 €
MAS D'AUVIGNON	Réhabilitation de l'étage de l'ancienne école en deux logements locatifs	176 280,00 €	29 000,00 €
MAS D'AUVIGNON	Rénovation énergétique et mise en accessibilité de l'ancienne école réhabilitée en mairie	176 600,00 €	16 000,00 €
MASSEUBE	Mise en accessibilité des batiments publics	253 512,50 €	38 000,00 €
MAUVEZIN	Agrandissement des vestiaires sportifs du stade municipal	153 546,26 €	23 000,00 €
MIRAMONT LATOUR	Rénovation énergétique et mise en accessibilité de la mairie et de la salle communale	318 928,00 €	47 000,00 €
MONLEZUN D'ARMAGNAC	Rénovation énergétique de 2 logements communaux	150 270,00 €	30 000,00 €
ORDAN LARROQUE	Rénovation énergétique et mise en accessibilté de l'école	196 659,00 €	29 000,00 €
RISCLE	Aménagement urbain et paysager des espaces publics aux abords de la halle	410 132,75 €	61 000,00 €
SAINT LARY	Amélioration énergétique de la salle polyvalente	168 144,00 €	25 000,00 €
SAINT PUY	Rénovation énergétique de la salle des fêtes	1 354 803,49 €	94 000,00 €
SAINTE MERE	Aménagement des espaces publics Phase 1 : Place de l'église et jardin du midi	160 500,00 €	24 000,00 €
SARRAGACHIES	Rénovation énergétique du logement social communal – Ancien Presbytère	170 400,00 €	12 000,00 €
SAVIGNAC MONA	Rénovation énergétique et mise en accessibilité de la salle des fêtes (T1)	362 566,50 €	54 000,00 €
TRAVERSERES	Rénovation énergétique de la salle des fêtes et création de toilettes PMR	256 112,00 €	38 000,00 €
VIC FEZENSAC	Rénovation énergétique de l'école élémentaire	488 485,86 €	47 000,00 €
	TOTAL		**1 408 000,00 €**

ANNEXE C

1ère PROGRAMMATION 2022 - DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE (DDR)

Maitre d'ouvrage	Descriptif de l'opération	Montant des travaux éligibles HT	Montant subvention proposé
AURADE	Création d'un city stade	80 506,00 €	8 000,00 €
BARRAN	Aménagement paysager de la Place des centenaires	47 585,00 €	4 700,00 €
BEZUES BAJON	Travaux d'amélioration énergétique de la salle polyvalente	51 135,09 €	5 000,00 €
BRUGNENS	Démolition et reconstruction du pont de l'Auroue	65 050,00 €	6 500,00 €
CASTELNAU D'ARBIEU	Mise en accessibilité des sanitaires publics	6 208,00 €	600,00 €
CASTELNAU D'AUZAN LABARRERE	Réalisation d'un terrain de Basket-Ball 3x3	74 000,00 €	7 400,00 €
CASTILLON DEBATS	Aménagement d'une parcelle en parc de détente végétalisé au cœur du village	24 382,00 €	2 400,00 €
CRASTES	Mise en accessibilité de l'entrée de l'église	25 069,71 €	2 500,00 €
CUELAS	Rénovation énergétique de la salle des fêtes	76 237,00 €	7 600,00 €
ESTIPOUY	Programme communal de défense et de mise en sécurité incendie.	64 219,57 €	6 400,00 €
GAZAX ET BACCARISSE	Rénovation énergétique de la salle des fêtes par l'isolation du plafond	25 299,72 €	2 500,00 €
LABRIHE	Aménagement d'une place végétalisée au niveau du Parvis église	97 790,00 €	9 500,00 €
LAHAS	Installation d'un distributeur de pains	17 500,00 €	1 700,00 €
LALANNE ARQUE	Mise en accessibilité de la salle des fêtes	18 874,88 €	1 800,00 €
LAMAZERE	Rénovation énergétique du logement communal	13 238,11 €	1 300,00 €
LELIN LAPUJOLLE	Rénovation énergétique du logement communal de l'ancienne école	9 786,55 €	950,00 €
LOURTIES MONBRUN	Aménagement d'un espace sportif intergénérationnel	15 153,96 €	1 500,00 €
LOUSSOUS DEBAT	Extension et rénovation énergetique de la mairie et de la salle des fêtes	54 800,93 €	5 400,00 €
MARAVAT	Réfection de la toiture d'un batiment communal	17 155,30 €	1 700,00 €
MARCIAC	Réhabilitation d'un court de tennis	22 507,00 €	2 200,00 €

Maitre d'ouvrage	Descriptif de l'opération	Montant des travaux éligibles HT	Montant subvention proposé
MONFERRAN PLAVES	Rénovation énergétique de la salle des fêtes	73 390,36 €	7 000,00 €
MONTESTRUC SUR GERS	Réfection de la toiture de la mairie	39 650,00 €	3 900,00 €
PERCHEDE	Construction d'un local de stockage pour les services techniques	31 541,00 €	3 000,00 €
PLIEUX	Rénovation énergétique de la salle des fêtes par l'installation de 4 pompes à chaleur réversibles	17 023,44 €	1 700,00 €
POUYLOUBRIN	Rénovation énergétique de la mairie	22 643,33 €	2 200,00 €
PRENERON	Aménagement d'une aire de jeux	16 697,60 €	1 600,00 €
RISCLE	Création d'un terrain multisports	56 926,22 €	5 500,00 €
SABAILLAN	Mise en place d'une réserve incendie	6 180,00 €	600,00 €
SABAZAN	Rénovation énergétique de la salle polyvalente	61 172,75 €	6 000,00 €
SAINT BLANCARD	Rénovation énergétique de la mairie	45 304,00 €	4 500,00 €
SAINT CAPRAIS	Création d'une aire de jeux et aménagement paysager	28 427,40 €	2 800,00 €
SAINT LEONARD	Création d'un sas entre la Halle des Fêtes et les WC Publics	64 121,32 €	6 400,00 €
SAINT MARTIN D'ARMAGNAC	Réfection de la toiture du vieux foyer et de la mairie	19 595,52 €	1 900,00 €
SAINT SOULAN	Aménagements pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)	12 869,39 €	1 250,00 €
SIVOM Miélan-Marciac	Travaux d'amélioration de la couverture incendie de la commune de **SADEILLAN**	6 577,96 €	650,00 €
SIVOM Miélan-Marciac	Travaux d'amélioration de la couverture incendie de la commune de **VIOZAN**	24 309,32 €	2 400,00 €
SIVOM Miélan-Marciac	Travaux d'amélioration de la couverture incendie de la commune de **MONT DE MARRAST**	28 454,39 €	2 800,00 €
SIVOM Miélan-Marciac	Rénovation energétique et mise en accessibilité d'un entrepôt transformé en salle des associations à **ESTAMPES**	97 217,07 €	9 700,00 €
SORBETS	Création de sanitaires aux normes accessibilité et d'un local de rangement à la salle des fêtes	57 170,71 €	5 500,00 €

Maitre d'ouvrage	Descriptif de l'opération	Montant des travaux éligibles HT	Montant subvention proposé
TERRAUBE	Aménagement et végétalisation des espaces publics du village	47 431,00 €	4 700,00 €
TOUGET	Réhabilitation du terrain de pétanque	13 130,00 €	1 300,00 €
	TOTAL		**155 050,00 €**

43H00

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA RESSOURCES ET MOYENS
Direction Organisation des Systèmes d'Information et Numérique
Service Administratif et Financier

Rapport examiné par la 4ème commission :
Education, collèges et jeunesse

OBJET :
Appel à projet numérique éducatif 2022/2023.

Comptabilité des affectations :
COLLEGES PUBLICS
Autorisation de programme (2021)
N°1
Chapitre 21 article 21831 fonction 221 (AP à abonder en DM1)

Voté	1 440 000,00 €
Affecté	1 438 189,09 €
Disponible	1 810,91 €
Proposé	53 000,00 €

Pièces jointes ou annexes :	*Fiches d'analyse de la DRANE*

Mes chers collègues,

Dans le cadre de sa politique de développement éducatif, notre collectivité a lancé début 2022 un 2ème appel à projets numériques auprès des collèges publics Gersois.
Le bilan de la 1ère édition étant concluant, les modalités initiales d'organisation ont été maintenues, à savoir :

- Un partenariat avec la Direction Régionale Académique du Numérique Educatif (DRANE) qui analyse les projets et les retient par intérêt pédagogique,
- Pas de restriction sur la nature des matériels éligibles (tablette, imprimante et scanner 3D, découpe laser, casque réalité virtuelle, mobilier adapté, etc),
- 1 seul projet éligible par établissement,
- Priorité donnée aux collèges non retenus à la précédente édition,
- Financement par le Département des projets retenus par la DRANE et dans la limite d'une enveloppe maximale de 150 000 €.

Compte tenu de ces éléments et sur proposition de la DRANE (descriptif des projets en annexe), je vous propose de valider les projets numériques éducatifs pour les collèges ci-dessous :

- Riscle : « Utilisation d'outils numériques dans l'enseignement artistique »,
- Mauvezin : « une classe flexible »,
- Vic-Fezensac : « Aménagement d'un laboratoire de langue »,
- Samatan « Stratos-Phénix 2022 ».

Pour votre complète information, les projets suivants n'ont pas été retenus par la DRANE :

- Miélan : « L'art et la Matière »,
- Marciac : « Dotation d'outils numériques pour L'E.P.S. »,
- Fleurance : « Atelier création d'un orgue ».

Je vous prie de bien vouloir délibérer sur le choix des quatre collèges retenus dans le cadre de cet appel à projet numérique éducatif 2022.
Le coût est estimé à 53 000 € TTC.

Pour votre information, les projets des collèges de Condom, Gimont, Masseube et Mathalin à Auch ont été retenus dans le cadre du 1er appel à projet numérique.

Je vous prie de bien vouloir délibérer sur le choix des quatre collèges retenus dans le cadre de cet appel à projet numérique éducatif.

Signé
Philippe DUPOUY

Collège Val d'Adour de Riscle

Titre du projet : Utilisation d'outils numériques dans l'enseignement artistique (éducation musicale et éducation artistique).
2ème demande : réitération du projet déposé l'an passé.

Description générale :
Afin de développer l'utilisation du numérique dans les disciplines artistiques avec les élèves, les enseignants souhaitent pouvoir bénéficier de matériel numérique pour favoriser la pratique numérique avec et par les élèves.

Description pédagogique :
Développement de l'autonomie des élèves face au numérique. Transdisciplinarité, transfert des pratiques numériques d'une discipline à l'autre tout en créant des liens, quête de sens pour les élèves.

Description des matériels numériques à acquérir :
17 tablettes IPAD permettant de former une classe numérique + 1 valise spécifique pour charger les tablettes et diffuser le wifi nécessaire.

Indicateurs de suivi proposés par l'établissement :
Evaluation PIX (certification nationale de l'éducation nationale en 3°) et réalisation d'expositions tout au long de l'année avec l'intervention d'intervenants extérieurs (artistes en résidence ou action ponctuelle) avec présentation des travaux aux parents et communiqués de presse.

Estimation du coût du projet : 7 500 euros.

Observations/Avis :
L'apport des informations communiquées nous permet de mieux cerner le projet pédagogique et ainsi d'émettre un avis favorable à la demande de matériel exprimée par l'établissement.

Conseils
Nous préconisons la répartition suivante :
- 15 tablettes élèves
- 2 tablettes profs
- Gestion de l'ensemble des tablettes via un MDM.

Pour rappel le suivi des connexions utilisateurs est une obligation légale.

Collège du Fezensaguet (Mauvezin)

Titre du projet : une classe flexible au collège du Fezensaguet

Description générale :

Notre volonté au collège du Fezensaguet c'est de susciter l'envie d'apprendre et veiller à l'épanouissement de nos élèves en travaillant différemment, en s'adaptant à nos élèves et en leur proposant des activités variées.

Nous souhaitons rendre une classe plus accueillante et adaptée pour le bien de nos élèves et donc plus favorable à un apprentissage efficace.

Nous innovons, nous remettons en questions nos pédagogies afin de s'adapter aux besoins de nos élèves et pensons qu'équiper une salle au collège permettrait de pallier et de faire face aux difficultés réelles de beaucoup de nos élèves et développer davantage les compétences de tous nos élèves : nous pourrions alors faire acquérir des compétences transversales à tous les élèves.

Plusieurs enseignants ont déjà adopté les îlots en classe et ont constaté les effets grâce à une adaptation et modification de leur pédagogie.

Nous pensons qu'il s'agit là de la première étape et souhaitons maintenant développer davantage cette nouvelle piste d'enseignement : nous concevons des jeux et des ateliers manipulatoires pour donner une coloration ludique aux activités d'enseignement-apprentissage, nous proposons des ateliers d'apprentissage par le numérique et ce dans le but de provoquer plus d'implication et de motivation chez nos élèves et avoir une salle adaptée et du matériel approprié serait dans la continuité de notre volonté d'enrichir nos pratiques et l'apprentissage de tous nos élèves. Nous souhaitons favoriser la différenciation pédagogique et la coopération entre les élèves. Il nous faut alors repenser la place et le rôle de l'élève ainsi que la place de l'enseignant : celui-ci n'est plus dans une position souveraine de "dispenseur" unique du savoir, mais il devient animateur d'une classe où chaque enfant va contribuer à un savoir, construit en commun.

Notre établissement est aussi impliqué activement dans une démarche développement durable, et au cours de leurs scolarité nos élèves sont tous confrontés à cette thématique. Nos éco-délégués sont aussi très engagés et débordent d'idées. Bénéficier de cet équipement numérique nous permettrait de mener à bien d'autres projets et envies, comme notamment un atelier WEB radio/tv ou encore un journal numérique avec un "flash info" sur les différentes actions menées au collège. Avoir accès au numérique et proposer divers ateliers c'est former des collégiens et futurs écocitoyens.

Equiper notre établissement nous permettrait aussi d'approfondir certains points essentiels dans la formation de nos élèves. Nous pensons bien sûr aux différents parcours et prenons l'exemple du PEAC. Nous pourrions permettre aux élèves d'avoir accès à des visites virtuelles, enrichir leurs connaissances et les préparer à l'épreuve orale du diplôme national du brevet des collèges. Etudier l'art grâce aux visites virtuelles, aux études en 3D de tableaux ne se révèle-t-il beaucoup plus intéressant que l'étude dite classique d'un tableau : avec une photocopie noir et blanc

et une œuvre en couleur projetée au vidéoprojecteur...

Penchons-nous sur le parcours citoyen, de nombreuses possibilités pourraient s'offrir à nos élèves et à nos écocitoyens fortement engagés dans notre établissement : une implication des élèves à la vie du collège et ce façon plus immédiate, plusieurs actions pourraient être développé avec l'appui de notre professeur documentaliste par exemple.

Description pédagogique :

Les professeurs de notre établissement proposent de multiples activités et adoptent différentes stratégies pour former nos élèves. Nous souhaitons approfondir ou tester plusieurs pédagogies par exemple : les activités collaboratives, les centres d'autonomie, la différenciation, la pédagogie de projets.
A notre sens, cela permettrait de favoriser la liberté des élèves, favoriser la participation orale et l'investissement dans le travail, mettre en place une pédagogie concrète basée sur la manipulation de matériels et l'expérimentation et encourager une pédagogie collaborative. En créant plusieurs ateliers, en différenciant les besoins de nos élèves nous pensons diminuer le stress et l'ennui et créer de l'enthousiasme, via notamment le plaisir visuel. En instaurer un climat plus serein, nous pensons que tous nos élèves progresserons, à leur rythme. Tout cela demande anticipation, organisation et diversification : nous devons être en mesure de proposer plusieurs approches en rendant nos élèves acteurs des apprentissages.
Plusieurs essais, expérimentation nous ont démontré que les élèves, actifs en classe, impliqués dans leurs apprentissages fixent mieux et réinvestissent plus rapidement les acquisitions. Nous avons tiré des enseignements de différentes situations traversées jusqu'à présent et nous souhaitons faire évoluer et adapter nos pédagogies au profit de nos élèves.

Jusqu'à présent nous avons la chance de pouvoir travailler avec 30 tablettes pour tout l'établissement. Nous avons pu alors mesurer les bénéfices que cela pouvait apporter aux élèves : un travail en autonomie, ludique et différencié.
En effet nous pouvons cibler les besoins de nos élèves et proposer différentes activités : toutes disciplines confondues, nous avons tous constaté un point essentiel : chaque élève revoit les points travaillés, met en application, progresse et à son rythme. Toutefois pour l'ensemble de l'équipe pédagogique cela demande une organisation particulière. Nous devons réserver ce matériel, aller le récupérer auprès de notre professeur documentaliste qui pourrait aussi le mettre à disposition des élèves sans pour autant l'avoir réservé. Si notre collègue n'est pas disponible sur la pause méridienne car elle propose différents ateliers aux élèves nous devons alors encore anticiper et récupérer les clés, aller chercher le matériel et faire de même pour le retour du matériel. Avec ces contraintes et dans ces conditions, nous sommes nombreux à effectuer une séance tablette d'une heure car nous souhaitons, et c'est malheureusement le terme adéquat "rentabiliser" la réservation de ce matériel. Conscients que ce matériel demande de l'organisation, nous ne pensons pas l'utiliser de façon optimale car nous devons le partager. A notre sens, les bienfaits seraient

plus immédiats et durables grâce à une utilisation régulière, adaptée et mesurée dans le temps.

Description des matériels numériques à acquérir : détaillé dans le projet
-Padcase, tablettes, PC

Indicateurs de suivi proposés par l'établissement :
Les indicateurs quantitatifs : nombres d'enseignants inscrits dans le projet, nombre de réservation de la salle, nombre d'élèves utilisant la salle (jour/semaine, quels niveaux de classes), utilisations des outils numériques (fréquence), construction d'outils et contenus numériques.
Les indicateurs qualitatifs : sondage à destination des familles et élèves (conditions, envie d'apprendre, motivation), mise en place d'une pédagogie différenciée et de projet (mutualisation et harmonisation des pratiques et des contenus, aide aux élèves à besoin particulier, mise en place d'une évaluation différente, utilisation des tablettes en dehors de la classe flexible, amélioration des résultats notamment pour les élèves les plus fragiles)

Estimation du coût du projet : 20 000 euros environ.

Observations/Avis :
Les informations communiquées nous permettent de cerner le projet pédagogique et ainsi d'émettre un avis favorable à la demande de matériel exprimée par l'établissement.
Au bout d'une première année d'utilisation, il sera intéressant de remonter à la DRANE les bénéfices et manques de cette expérimentation.

Conseils :
Il est effectivement préférable d'emprunter dans un premier temps le pad caster afin de vérifier s'il correspond bien aux besoins.
Une demande complémentaire pourra être faite l'an prochain en fonction des résultats de l'expérimentation.
Il nous semble nécessaire d'utiliser des applications gratuites RGPD. Ainsi, pour le travail collaboratif, les outils Apps éducation sont tout à fait appropriés.
Pour rappel le suivi des connexions utilisateurs est une obligation légale.

Collège Gabriel Séailles Vic Fezensac

Titre du projet : Aménagement d'un laboratoire de langues

Description générale :
Afin de pouvoir diversifier le travail des activités langagières dans les différentes langues vivantes étudiées dans notre établissement (anglais, espagnol, occitan) et répondre aux attentes institutionnelles en faisant de l'apprentissage des langues vivantes un enjeu majeur pour nos élèves, le collège Gabriel Séailles a pour projet d'aménager un laboratoire de langues.
L'établissement ne dispose actuellement que d'une seule salle informatique pour l'ensemble des disciplines et cela est donc impossible pour l'équipe de langues vivantes de pouvoir s'investir tel qu'elle le souhaiterait dans l'utilisation de l'outil informatique pour enrichir l'enseignement de leurs matières.

Description pédagogique :
Le laboratoire de langues permet une pratique accrue de la compréhension de l'oral et de la prise de parole, ce qui constitue une véritable plus-value pour chaque élève par rapport à un cours traditionnel. L'utilisation du laboratoire de langues rend optimale la préparation à l'oral qui a une grande place dans la formation future de nos élèves.

- Il permet aux élèves de travailler à leur rythme et ainsi à l'enseignant de pouvoir mettre plus facilement en place une pédagogie différenciée.
- Les élèves sont davantage acteurs dans les exercices d'apprentissage des langues et parlent beaucoup plus à l'oral que dans un cours classique.

Le laboratoire de langues donne la possibilité de :
- travailler la prise de parole en continu
- travailler la prononciation avec des exercices de répétition
- s'écouter et se corriger
- travailler sur différents supports : vidéo / enregistrements / sites web (recherches culturelles)

Description des matériels numériques à acquérir :
- 15 ordinateurs portables
- 1 ordinateur fixe (enseignant)
- 30 combinés micro casques USB avec micro anti-bruit
- vidéo-projecteur
- borne wifi

Indicateurs de suivi proposés par l'établissement :
- taux de fréquentation de ce laboratoire de langues
- progression des compétences numériques des élèves en lien avec la certification PIX

Estimation du coût du projet : 23 033 €

- **Matériel informatique :** 14 500 €
* 15 ordinateurs portables : 11 131.02 € TTC
* 1 ordinateur enseignant : 443.02 € TTC
* 30 combinés micro caques : 1050 €
* vidéo projecteur intéractif : 1802.40 € TTC
* borne wifi = installation déjà prévue, donc pas besoin dans le cadre du projet

- Mobilier : 8 533 €
* 15 chaises lean à tablette : 7 485 €
* une armoire de rangement sécurisée pour les ordinateurs : 547,44 € TTC
* 1 bureau enseignant : 242,42 € TTC
* 1 tableau mobile : 258 € TTC

Observations/Avis :

Projet interdisciplinaire intéressant.
Il nous semble préférable d'utiliser une connexion filaire Ethernet pour relier les postes au réseau informatique du collège.
Dans l'hypothèse où l'utilisation du filaire n'est pas possible, Il faudra au moins trois bornes WIFI pour répartir la charge.

Conseils :
Contacter l'IPR et le IAN de la discipline

Collège de Belleforest Samatan

Titre du projet : Stratos-phenix 2022

Description générale :
En lien avec Planètes Sciences Occitanie et le CNES, le projet consiste à lâcher un ballon stratosphérique depuis le collège. Des élèves de 4eme sont chargés d'imaginer, puis fabriquer une nacelle contenant des expériences embarquées qui leur permettront de valider des hypothèses sur différents paramètres en altitude.

Description pédagogique : Directives et compétences attendues détaillé dans le projet

Description des matériels numériques à acquérir :
- PC portable avec disque SSD et bonne carte vidéo
- Scanner 3D rotatif
- 2 caméras légères type Go Pro embarquées dans la nacelle
- 1 casque de réalité virtuelle type OCULUS
- 2 jeux de 16 tablettes numériques
- Imprimante 3D
- Imprimante scanner couleur 2D
- Divers capteurs

Indicateurs de suivi proposés par l'établissement :
- Visite d'intervenants durant le projet (bénévoles de l'association Planète Science)
- Suivi par l'intermédiaire d'un blog public crée sur l'ENT (https://de-belleforest.mon-ent-occitanie.fr/vie-de-l-etablissement/ballon-stratospherique)
- Participation presse locale et représentants mairie lors du lâcher
- Participation au concours C génial
- Participation au concours Faite de la science

Estimation du coût du projet : 10 890 €
- Ordinateur portable 15 pouces avec disque SSD et bonne carte vidéo + logiciel de retouche vidéo Filmora Pro : 800€ + 200€
- Scanner 3D rotatif : 1200€
- Caméras embarquées type Go Pro : 120 X 2 = 240€
- Casque réalité virtuelle type OCULUS : 350€
- 2 jeux de 16 tablettes (estimation sur samsung galaxy tab) : 16 X 400 = 6400€
- Imprimante 3D : 1200€
- Imprimante scanner couleur 2D : 300€
- Divers capteurs : 200€

Observations/Avis :
Projet interdisciplinaire intéressant.
Il nous semble qu'un seul jeu de 15 tablettes est nécessaire.
Certains matériels peuvent être empruntés dans l'Edul@b (Ordinateur et casque Oculus).

Conseils
Peut être privilégié des tablettes IPAD avec le MDM adapté.
Il est important de rappeler que l'utilisation de la réalité virtuelle est fortement déconseillée pour les enfants de moins de 13 ans.
Projet réalisable pour les niveaux 4° et 3°
Pour rappel le suivi des connexions utilisateurs est une obligation légale.

Collège Vasconie de MIELAN

Titre du projet : L'art et la Matière

Description générale :
Le projet consiste à associer une ou plusieurs matières à celle des arts plastiques afin de créer numériquement un « objet partagé ». Chaque association mettra en œuvre un projet qui prendra forme sur des tablettes numériques pensées comme des outils de production partagée.

Description pédagogique :
Créations interdisciplinaires sur tablettes numériques d'« objets partagés », au sens large du terme (tableaux, magazines, films, musiques, objets de design…).
Idéalement, ces « objets » seront matérialisés au cours de l'année et exposés à la fin de celle-ci pour les rendre visibles. Dans le projet « l'art et la matière », plusieurs binômes peuvent être constitués (avec ou sans les arts plastiques) ; plusieurs « objets partagés » peuvent ainsi être créés. Les projets sont élaborés sur les temps de classe.

Description des matériels numériques à acquérir :
- 30 tablettes avec antenne WIFI (si pas LIFI)
- 30 Casques audio (éducation musicale, langues…)
- 30 stylets (pour plus de précision) ▪
- 15 supports de tables (du type hoverBar Duo) pour tablettes (corrigent les postures, facilitent les captures…)

Indicateurs de suivi proposés par l'établissement :
Exposition /projection des réalisations en cours ou fin d'année
- Auto-évaluation (formulaires distribués aux élèves participants)
- Réunion bilan (correction/ ajustements…) avec l'équipe pédagogique participante et le Chef d'établissement

Estimation du coût du projet :
Similaire aux dotations numériques des autres établissements du Département

Observations/Avis :
La description du projet n'est pas assez détaillée et ne démontre pas la nécessité d'utiliser des tablettes.
Il est nécessaire de préciser l'articulation du projet entre les différentes disciplines.
Nécessité de faire apparaître l'évaluation PIX.

Collège Aretha Franklin de Marciac

Titre du projet : Dotation d'outils Numériques pour l'E.P.S. intérêts pédagogiques

Description générale :
Que ce soit en escalade, en art du cirque, en expression corporelle, en athlétisme ou dans bien d'autres activités physiques et sportives de notre programmation, l'utilisation du numérique et de tablettes permettra à nos élèves d'avoir un retour immédiat sur leurs pratiques, sur leurs réussites, leurs difficultés ou leurs échecs...
De par ce retour immédiat, l'élève (et l'enseignant) gagne du temps, peut mieux comprendre les bonnes réponses à apporter et ainsi modifier son comportement afin de mieux réussir tout en développant son autonomie face aux apprentissages.

Description pédagogique :
« Faire entrer l'École dans l'ère du numérique » a été une des mesures clés du projet de loi pour la refondation de l'École (mesure relayée par l'académie de Toulouse et la région Occitanie).En effet, l'acquisition d'outils numériques pour la discipline E.P.S., permettrait de faciliter, améliorer, enrichir à la fois l'apprentissage des élèves et l'enseignement du professeur tout en répondant à la spécificité de la profession : la mobilité. De plus, les élèves sont en action, en mouvement en E.P.S. et ont besoin de recueillir des données, des informations, des indicateurs pour valider, stabiliser les apprentissages ou les compétences visées.

Description des matériels numériques à acquérir :
2 tablettes numériques
Ce que peut permet l'utilisation de tablettes numériques en EPS :
• Gestion base de données élèves (informations générales, appels, suivi des dispenses/inaptitudes, suivi de la distribution des tickets tram, notes trimestrielles ou semestrielles, notes d'examen, livret de compétences, statistiques, évolution de l'investissement / effort, bilan en conseil de classe …)• Retour immédiat (feedback) sur la pratique des élèves au niveau de la maîtrise gestuelle et de la performance grâce à la Vidéos / Photos … afin d'apporter des remédiations,
• Recenser des actions (positives, négatives, des %, système de scores, points bonus, points consignes …) et de les traiter pendant le cours pour identifier l'efficience des élèves,
• Elaboration de séances de cours et utilisation de son contenu à portée de mains (Médias, Powerpoint, QR code …),
• Utilisation des tableurs et logiciels pour les évaluations formatives, sommatives et certificatives au cours et en fin de cycle d'enseignement (en sport collectifs, activités de raquettes athlétisme…),
• Utilisation des médias (vidéos, photos, bandes sons…) comme support de l'enseignement (en Escalade, en danse, en acrosport, en gymnastique, en athlétisme…),

Indicateurs de suivi proposés par l'établissement :
La réduction des inégalités sociales, territoriales et numériques- Développement des pratiques pédagogiques diversifiées- Renforcement du plaisir d'apprendre et d'aller à l'École, levier motivationnel

Estimation du coût du projet : Aux environs de 1000 euros

Observations/Avis :
C'est de l'équipement personnel, pas de lien avec un projet pédagogique, l'établissement peut investir sur fonds propres.
C'est un projet qui ne concerne qu'une discipline. Peut-être qu'un enseignant ?

Collège Hubert Reeves Fleurance

Titre du projet : Atelier Création d'un orgue

Description générale :
Les élèves vont construire un orgue accompagnés par la professeure d'Education Musicale, Mme Gillet et par le professeur de Technologie.

Description pédagogique :
L'Atelier intégrera des élèves de tous les niveaux le lundi de 13h à 14h.
Avec l'appui d'un facteur d'orgues et des professeurs, les élèves réaliseront un orgue en PVC pour les tuyaux à l'aide de l'imprimante 3D.
Pour le reste, ils utiliseront notamment la découpe graveuse laser.
Ce projet d'interdisciplinaire doit permettre aux élèves de mieux connaître, concevoir et réaliser un instrument de musique à partir de compétences techniques qu'ils développeront.

Description des matériels numériques à acquérir :
-Decoupe graveuse laser 40W
- LaserBox Pro
- Makeblock

Indicateurs de suivi proposés par l'établissement :
Finalisation de l'objet (Orgue)

Estimation du coût du projet : 7 766 €
Financement collège
Intervention du facteur d'orgues : 1000 €
Matières premières : 1000 €
Financement Appel à projets
Découpe graveuse laser : 5 766 €

Observations/Avis :
La description du projet n'est pas assez détaillée et ne démontre pas l'utilisation du numérique.
Peu d'élèves concernés (Atelier d'une heure).
Coût d'acquisition important pour une utilisation qui ne nous semble pas péreine sur plusieurs années.
Il est nécessaire de préciser l'articulation du projet entre les différentes disciplines.
Nécessité de faire apparaître l'évaluation PIX.

Conseils
L'IPR d'anglais doit contacter l'enseignante pour évaluer la pertinence de la demande.

43H01

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA RESSOURCES ET MOYENS
Direction Organisation des Systèmes d'Information et Numérique
Service Administratif et Financier

Rapport examiné par la 4ème commission :
Education, collèges et jeunesse

OBJET :
Poursuite de l'expérimentation relative à la dotation de PC portables pour les classes de 6ème au collège de Plaisance.

Comptabilité des affectations :
Collèges publics
Autorisation de programme (2021)
N°1
Chapitre 21 article 21831 fonction 221 (AP à abonder en DM1)

Voté	1 440 000,00 €
Affecté	1 438 189,09 €
Disponible	1 810,91 €
Proposé	54 000,00 €

Pièces jointes ou annexes :	*Projet de convention*

Mes chers collègues,

Lors de sa séance du 24 septembre 2021, le Conseil Départemental a délibéré favorablement au projet d'expérimentation relative à la dotation de PC portables pour les classes de 6ème au collège de Plaisance.

Le but de cette expérimentation, co construite avec les services de l'Education Nationale, la principale et l'équipe enseignante, consistait à évaluer l'intérêt de l'utilisation d'un ordinateur portable pour permettre une continuité pédagogique entre l'établissement et le domicile de l'élève.

Malgré la livraison des matériels en novembre 2021 aux élèves et enseignants, la couverture Wifi n'a pu être installée qu'en janvier 2022 par pénurie et retard de livraison de composants électroniques.

A noter que la formation des enseignants sur ces nouveaux usages n'a pu être programmée qu'en Mai 2022 par la Direction Régionale Académique au Numérique Educatif (DRANE).

Des points réguliers ont été réalisés avec les différents acteurs du projet et la DRANE. Certains ajustements ont été réalisés comme par exemple sur le contenu du cartable pédagogique numérique. Un questionnaire d'évaluation intermédiaire a été transmis aux enseignants, aux élèves et aux parents.

Malgré des premiers indicateurs plutôt positifs et encourageants, il apparait clairement que la période de référence n'est pas probante (décalage Wifi, formation tardive, etc) pour en tirer des conclusions définitives sur ce dispositif expérimental.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose pour l'année scolaire 2022/2023 de :

- poursuivre l'expérimentation avec les élèves de 6ème qui passeront en 5ème,
- doter les 40 nouveaux élèves de 6ème dans les mêmes conditions,
- engager de nouvelles démarches auprès de la DRANE pour que l'équipe enseignante de cet établissement puisse suivre un programme de formation spécifique et renforcé au plus tôt après la rentrée des classes,
- faire un bilan définitif début 2023.

Le coût global de ce dispositif est estimé à 112 220 € dont :

- 58 200 € pour la 1ère phase en 2021/2022
- 54 000 € pour la 2ème phase en 2022/2023

Vous trouverez en annexe un projet de convention de prêt fixant les règles de cette mise à disposition gratuite pour l'année scolaire 2022/2023 et prévoyant notamment une indemnité
de 500 € en cas de non remise du matériel en fin d'expérimentation.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

Convention de Prêt de Matériels Informatiques et Conditions d'Utilisation

Contexte

Lors des différents confinements de 2020 et 2021, certains collégiens Gersois ont rencontré des difficultés pour assurer une continuité pédagogique numérique entre leur établissement et leur domicile. Parfois le foyer n'était pas équipé, parfois il l'était insuffisamment pour toute la famille.

Face à cette problématique, Le Département du Gers a souhaité apporter une réponse adaptée et solidaire.

Pour ce faire, il a souhaité expérimenter une dotation individuelle par élève en ordinateur portable pour les 6ème et 5ème du collège Louis Pasteur de Plaisance du Gers.

L'expérimentation se déroulera de Septembre 2022 à Juin 2023.

L'objectif est de développer l'usage du numérique par ces matériels en classe mais aussi au domicile des élèves.

Définitions :

- ÉLÈVE : il s'agit des élèves de 6eme du collège Louis Pasteur de Plaisance du Gers
- MATÉRIEL : il désigne l'ensemble des éléments remis à l'élève, soit l'ordinateur portable, le câble et le boîtier d'alimentation, une souris filaire et une sacoche de protection.
- COLLEGE : il désigne le collège Louis Pasteur de Plaisance du Gers

Bénéficiaire :

Elève
Nom Prénom ……
Né(e) le……En classe de 6ième……
Adresse ……
Code Postal…… Ville ……

*Représentant Légal 1 (père, mère ou tuteur *)* *rayer les mentions inutiles*
Nom Prénom ……
Adresse *(si différente de l'élève)*……
Code Postal…… Ville ……
Courriel ……@……
Téléphone fixe…… Téléphone Portable 1 ……

*Représentant Légal 2 (père, mère ou tuteur *)* *rayer les mentions inutiles*
Nom Prénom ……
Adresse *(si différente de l'élève)*……
Code Postal…… Ville ……
Courriel ……@……
Téléphone fixe…… Téléphone Portable 1 ……

Matériel :

Marque : ……
Numéro de Série : ……

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

Le Département prête à l'élève, qui l'accepte, à titre gratuit, sous les conditions ci-après définies un matériel.

Article 2 – Remise du matériel

Le matériel est prêté à l'élève qui l'accepte sans aucune réserve. Il est remis à l'élève uniquement après :

1. signature de la présente attestation,
2. fourniture d'une attestation d'assurance couvrant la casse, la perte et le vol du matériel et de ses accessoires (Cf article 7).

Article 3 – Responsabilité du matériel

Le matériel remis à l'élève par le Département est, à compter de la date de signature du présent document, sous l'entière responsabilité de l'élève et de son représentant légal.

Article 4 – Conditions d'utilisation du matériel

Le matériel est destiné exclusivement à être utilisé dans un cadre scolaire au domicile de l'élève et dans le collège.

Le Département est dégagé de toute responsabilité quant à l'utilisation faite du matériel et des dommages dont il est susceptible de faire l'objet.

Les représentants légaux de l'élève reconnaissent être informés que le Département n'est, en aucun cas, responsable de l'utilisation qui pourrait en être faite par l'élève.

La solution ***WITIGO*** qui permet un contrôle parental pour l'utilisation d'internet en dehors du collège est fournie avec le matériel, ainsi qu'un manuel d'utilisation de cette solution.

La gestion de contrôle parental est de la seule responsabilité des responsables légaux. Pour ce faire, ces derniers ont un compte à privilèges «administrateur » sur le matériel contrairement aux élèves qui ont un compte « simple utilisateur ».

Au regard du risque majeur de cyber sécurité, le matériel est équipé d'un dispositif antivirus et d'analyse comportementale ***F-SECURE*** monitoré à distance par une société spécialisée sous contrat avec le Département du Gers. En cas de comportement suspect, le service informatique du Conseil Départemental du Gers et/ou le collège pourra demander à l'élève de ramener dans les meilleurs délais le matériel dans le collège pour être analysé.

Les responsables légaux s'engagent à ce que l'élève :

- utilise le matériel prêté en totale conformité avec la législation française en vigueur,
- ne contourne pas les mécanismes de protection (désactivation…etc).

L'élève devra le conserver personnellement en bon état et en assurer un bon entretien.

L'élève s'engage à amener le matériel en classe à la demande de ses enseignants. Il veillera au préalable à bien charger la batterie.

Des chariots sécurisés seront à la disposition de l'élève dans le collège pour sécuriser le matériel et le recharger entre les cours.

Article 5 – Garantie
Le matériel prêté est garantie pendant la durée du prêt.

Article 6 – Assistance / Maintenance
Les coordonnées et conditions d'accès au service d'assistance et de maintenance du matériel prêté sont remises à l'élève avec ce dernier.

Si un retour atelier du matériel prêté est nécessaire dans le cadre du service de maintenance, celui-ci devra être déposé par l'élève au collège qui se chargera de l'envoi.

Article 7 – Assurance
Le matériel n'est pas assuré par le Département du Gers. Il appartient aux représentants légaux de l'assurer.

En cas de vol, perte ou casse, le Département ne peut être tenue pour responsable.

Seule la souscription d'une assurance couvrant l'usage du matériel est à même de prendre en charge les dommages subis par ces matériels.

Article 8 – Propriété
Le matériel est la propriété du Département du Gers.

Article 9 – Restitution du Matériel
En juin 2023, les matériels seront restitués par les élèves et leurs représentants légaux au Département du Gers.

Une procédure sera alors communiquée aux élèves et leurs représentants légaux par la principale du collège.

Article 10 – Indemnités
Le Département du Gers recouvrera une indemnité de 500 € (cinq cent euros) aux représentants légaux en cas de :

1. non restitution du matériel en fin d'expérimentation,
2. casse ou perte du matériel si l'assurance ne couvre pas ces 2 risques.

Article 11 – Normes
Le matériel prêté à l'élève est conforme aux normes françaises en vigueur.

Article 12 – Données Personnelles
Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Conseil Départemental du Gers pour la gestion du dispositif de prêt de matériel informatique à destination des collégiens. La base légale du traitement est l'intérêt public.

Les données collectées seront communiquées au personnel habilité du Département et aux prestataires intervenant dans ce dispositif. Les données sont conservées pendant la durée du prêt puis archivées selon les règles issues du Code du Patrimoine.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant et les faire rectifier. Vous pouvez également demander l'effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données, et pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de vos données ; dans ces hypothèses, le prêt est suspendu.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter **dpd@gers.fr**.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Fait à ……, le……

En deux exemplaires originaux,

Le Président du Conseil Départemental du Gers,

L'élève,

Le représentant légal 1,

Le représentant légal 2,

LE DÉPARTEMENT

43K00

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA RESSOURCES ET MOYENS
Direction Dynamiques Associatives, Culturelles et Participation Citoyenne
Service Culture

Rapport examiné par la 4ème commission :
Education, collèges et jeunesse

OBJET :
Subventions culture et langue occitanes au titre de l'année 2022.

Comptabilité des affectations :

Chapitre 65 article 6574 fonction 311
Enveloppe n°14602
Subventions aux associations occitanes
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	42 000,00 €
Affecté	16 400,00 €
Disponible	25 600,00 €
Proposé	24 500,00 €

Chapitre 65 article 65737 fonction 311
Enveloppe n°39814
Subventions autres établissements publics – Culture occitane
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	1 500,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	1 500,00 €
Proposé	1 500,00 €

Pièces jointes ou annexes :	*Descriptif des associations - Tableau récapitulatif des demandes de subvention*

Mes chers collègues,

Je vous propose d'examiner les demandes de subventions concernant la valorisation de la langue et de la culture occitanes au titre de l'année 2022.

Ces demandes sont formulées par 3 types d'associations :

- les pôles ressources départementaux (ACPPG, Ostau Gascon) ;

- les associations développant un programme d'activité à l'année (Trad'Envie, Lo Rondèu de Castelnau, Escota e Minja, Les Gasconnades, Oc-Bi, Lo Congres Permanent de la Lenga Occitana) ;

- les associations organisatrices de manifestations (Radio Pais Gers).

Une demande est également formulée par l'Office de Tourisme Grand Auch Cœur de Gascogne pour la création d'un jeu d'évasion (escape-game) sur le thème de la culture occitane, adaptable à d'autres lieux du département. Cette initiative a pour objectif de renforcer l'attractivité territoriale en valorisant ses spécificités culturelles, considérant que la culture et la langue occitanes bénéficient d'une image d'authenticité, de proximité et d'identification au terroir auprès des clientèles extérieures mais également auprès des populations locales.

Ce projet s'inscrit dans les différents axes d'intervention développés par le Département du Gers dans le cadre de sa politique de valorisation de la langue et de la culture régionales. Il répond également aux objectifs de la Région Occitanie en la matière. Cette action s'intègre par ailleurs parfaitement dans la stratégie touristique du 5ème schéma de développement touristique du Gers 2021-2026. Le déploiement à moyen terme de ce jeu à l'échelle départementale constitue un atout supplémentaire justifiant le soutien du Département.

Vous trouverez en annexe le tableau détaillé de l'ensemble des demandes et des propositions, et une fiche descriptive de chaque association ou projet.

Je vous propose, au vu de ces éléments, d'accorder les subventions suivantes, figurant dans le tableau ci-annexé :

- montant global des subventions aux associations : 24 500 €,
- montant de la subvention à l'Office de Tourisme Grand Auch Cœur de Gascogne : 1 500 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

Demandes de subventions concernant la valorisation de la langue et de la culture occitanes

LES PÔLES RESSOURCES DÉPARTEMENTAUX

- **Association pour la Culture Populaire en Pays Gascon**

L'ACPPG a pour but de coordonner et d'impulser l'étude du patrimoine local : toute manifestation de la culture populaire et de la vie traditionnelle, la création, et plus particulièrement le chant, la musique, la danse, les contes, la langue gasconne.

L'association intervient dans plusieurs domaines :
- la formation : ateliers réguliers de musique, de chant et de langue ;
- la diffusion de spectacles vivants : concerts, animations, bals par le biais des groupes de l'association.

Bien que basée sur Auch, cette association développe une activité départementale et joue un rôle primordial dans le développement musical et chorégraphique gersois.

L'association est un partenaire privilégié du Département au travers de multiples actions et projets. Depuis 2013, elle intervient dans les domaines de la petite enfance et des personnes âgées résidant en établissement, en complément des actions engagées par le Conseil départemental. Elle a récemment collaboré à la création de la fresque « Regards sur le Gers » produite par les Archives Départementales ainsi qu'à la réalisation du support pédagogique du jeu des 7 familles.

La demande de subvention au titre de l'année 2022 est de 5 000 €, pour l'ensemble du programme d'activité de l'association (5 000 € alloués en 2021).

Subvention proposée : 5 000 €.

- **Ostau Gascon**

L'association Ostau Gascon a été crée le 4 octobre 2002, de la nécessité de mutualisation de plusieurs associations. Elle a pour objet de coordonner et de valoriser les actions des associations membres, notamment en matière de développement et de promotion du patrimoine sous toutes ses formes, tout particulièrement la langue occitane, mais également d'autres langues qui contribueraient à l'expression de la culture gasconne. Elle peut proposer des actions transversales.

Cette fédération a été mise en sommeil quelques années, et a été réactivée en avril 2015. Elle compte désormais 28 associations gersoises adhérentes, ainsi que des membres individuels.

Ce centre culturel occitan organise un festival "Còr de Gasconha" et participe à l'organisation de diverses manifestations (Prima deus contaires, Hèsta de Lagraulet). Il propose par ailleurs différents services : gestion d'un centre de ressources (prêt d'ouvrages), aide logistique aux associations membres, animation culturelle à l'occasion de manifestations, animation du site Internet et des réseaux sociaux. Des ateliers de langue sont également dispensés.
Depuis le 1er décembre 2020, l'association, initialement basée dans le quartier du Garros, a loué un local rue Marceau, accédant ainsi à une meilleure visibilité. A cet effet, des permanences hebdomadaires sont assurées par des bénévoles et le recrutement d'une salariée est envisagé à court terme.

La demande de subvention 2022 est de 4 000 € pour l'ensemble du programme d'activité de l'association (3 000 € alloués en 2021).

Subvention proposée : 3 000 €.

LES ASSOCIATIONS DÉVELOPPANT UN PROGRAMME D'ACTIVITÉ À L'ANNÉE

- **Trad'Envie**

Dans le cadre de son programme d'activité, l'association s'implique dans :

- la diffusion : organisation de la 24ème édition du festival avec un partenariat reconduit avec CIRCA et le déploiement de conventions de diffusion avec des maisons de disques via la médiathèque de Pavie, programmation ponctuelle de spectacles, concerts ou bals ;

- l'atelier de danses, temps hebdomadaire d'échange et d'apprentissage ;

- la formation musicale : poursuite du partenariat avec Jazz in Marciac permettant une rencontre entre musiciens traditionnels et musiciens de jazz ;

- l'Education Artistique et Culturelle : pratique des chants et danses en direction des scolaires ;

- l'organisation d'un concert pédagogique en partenariat avec les écoles de Pavie.

Après l'annulation des éditions 2020 et 2021 du festival annuel, l'édition 2022 propose un programme riche et varié.

La demande de subvention 2022 est de 8 500 € pour l'ensemble du programme d'activité de l'association (7 600 € alloués en 2021, non versés en raison de l'annulation du festival et de l'interruption temporaire des activités).

Subvention proposée : 8 000 €.

- **Lo Rondèu de Castelnau**

L'association organisatrice du festival a pour but la promotion de la culture traditionnelle gasconne. Elle compte une centaine de bénévoles soucieux de préserver et de promouvoir la culture occitane.

L'association organise depuis 1988 une fête biennale qui met à l'honneur la danse, la musique, le chant et la langue gasconne. Elle est aujourd'hui devenue une référence pour sa qualité musicale, sa programmation soignée ouverte aux professionnels mais également aux amateurs.

La prochaine édition aura lieu en 2023. Toutefois, depuis 2020, l'association a mis en place un festival "hors les murs" proposant des activités réparties dans le temps et dans l'espace au cours des années sans festival, lui permettant de poursuivre ses activités de promotion et de diffusion. Ainsi, en 2022, un grand événement sera organisé fin juin, en complément de divers concerts et bals programmés tout au long de l'année, à Castelnau Barbarens mais également Simorre, Sauveterre… A cette occasion, les enfants des écoles de Castelnau Barbarens et de la section bilingue de l'Isle Jourdain sont conviés à une journée autour de la danse et des contes occitans.

La demande de subvention 2022 est de 3 000 € (4 500 € alloués en 2021 - année avec festival).

Subvention proposée : 3 000 €.

- **Escota e Minja**

Développer la culture occitane, animer l'espace public, socialiser la langue en créant de nombreux supports en direction d'un public intergénérationnel, tels sont les objectifs de l'association Escota e Minja.

L'association organise la 19ème édition d'un festival annuel qui a intégré depuis 2018 la manifestation régionale Total Festum. Toutefois, compte tenu des incertitudes liées à la crise sanitaire mais également dans un souci de remobilisation de l'ensemble des bénévoles et du public, l'édition 2022 sera écourtée et se déroulera sur une seule journée. Comme à l'accoutumée, le festival reposera sur un fort

partenariat avec les acteurs économiques et les associations locales. Il convient de noter que l'intégralité des animations du festival sont gratuites.

Par ailleurs l'association développe des actions de promotion de l'occitan tout au long de l'année avec entre autre des ateliers plurilingues occitan-portugais-français et un jeu d'orientation bilingue sur la commune à destination des scolaires.

La demande de subvention 2022 est de 1 500 € pour l'ensemble du programme d'activité de l'association (2 000 € alloués en 2021).

Subvention proposée : 1 500 €.

- **Les Gasconnades**

Créée en 2017, l'association Gasconnades a pour objet de promouvoir la culture occitane par l'organisation d'événements divers. Elle compte 80 adhérents et 50 bénévoles.

Outre la poursuite des ateliers d'initiation à la cornemuse gasconne et de danses traditionnelles, l'association propose depuis la rentrée 2021 un atelier de langue. Elle accueille par ailleurs depuis quelques années l'assemblée générale des Bohaires de Gascogne, anime des interventions scolaires et organise divers événements dans le cadre de son programme d'activités.

Pour la 8ème année consécutive, le festival "Les Gasconnades" sera organisé sur 3 journées à la fin du mois d'août et proposera diverses activités telles que des passe-rues, des ateliers de langue, des chants, des jeux traditionnels, des concerts et bals, ainsi qu'une messe en occitan.

La demande de subvention 2022 est de 1 500 € pour l'ensemble du programme d'activité de l'association (1 500 € alloués en 2021).

Subvention proposée : 1 500 €.

- **Oc-Bi**

L'association Oc-Bi, basée à Villeneuve sur Lot, a pour objet d'accompagner les acteurs publics (OPLO, Département et DSDEN) au développement de l'enseignement bilingue dans le secteur public.

L'association s'attache ainsi à accompagner l'ouverture de cursus bilingues en lien avec les partenaires publics, informer les équipes éducatives de l'apport du bilinguisme précoce français-occitan, tout en veillant à la construction de cursus bilingues complets. Elle favorise également le tissage d'un réseau culturel autour de ces cursus avec des actions en direction des parents d'élèves et la mise en place d'un

partenariat avec des associations culturelles locales. L'association participe par ailleurs à des actions nationales de défense et de promotion des langues de France.

L'action de l'association Òc-Bi a été déterminante dans le projet d'ouverture de section bilingue à Vic Fezensac. Elle souhaiterait désormais proposer une journée de rencontre "Familhas en lenga" pour les nouveaux parents d'élèves de ce secteur. Elle oeuvre actuellement dans la communauté de communes Bastides de Lomagne pour un projet d'ouverture de section bilingue sur le RPI Monbrun-Encausse.

La demande de subvention 2022 est de 1 000 € (pas de demande en 2021).

Subvention proposée : 1 000 €.

- **Lo Congres Permanent de la Lenga Occitana**

L'association, basée à Billères (64), a pour objectif de contribuer à la vitalité et au développement de l'occitan en travaillant à sa connaissance et à sa codification par la production des outils concernant les différents aspects de la langue (lexicographie, lexicologie, terminologie, néologie, phonologie, graphie, grammaire et toponymie).

Le Congrès rassemble les institutions et les fédérations historiques de langue occitane. Il est soutenu par les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, le ministère de la Culture et de la Communication – D.G.L.F.L.F (via l'OPLO), la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les départements des Pyrénées- Atlantiques, des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Garonne, de la Dordogne et du Tarn ainsi que la ville de Toulouse. L'équipe technique est appuyée dans ses travaux par un Conseil linguistique qui rassemble l'ensemble de la communauté scientifique occitane. Parmi ses membres on retrouve des universitaires et des spécialistes représentatifs de la diversité linguistique de l'occitan.

Avec ses applications linguistiques de pointe, tels dicod'Òc–multi dictionnaire français-occitan et vèrb'Òc – conjugateur en ligne, ainsi que ses nombreuses ressources linguistiques téléchargeables (bibliographies, grammaires en ligne, bases toponymiques, etc.), le portail lexical en ligne est désormais devenu l'outil de référence pour les locuteurs et les usagers de l'occitan.

En 2022, Lo Congrès poursuivra son travail de production, avec le même souci de répondre au besoin du public scolaire, et de mise à disposition des outils nécessaires à la transmission autour des applications phares du site.

La demande de subvention 2022 est de 500 € (pas de demande en 2021).

Subvention proposée : 500 €.

LES ASSOCIATIONS ORGANISATRICES DE MANIFESTATIONS

- **Radio Pais Gers**

L'association Radio Pais Gers en Gasconha a été fondée en 1993 et a pour but de réaliser et diffuser des productions audiovisuelles, écrites ou de toute autre nature, en gascon et en français, ayant rapport avec notre culture.

L'association organise annuellement différentes manifestations (contes d'ivèrn, contes d'autona), ainsi qu'une fête gasconne durant l'été. La manifestation principale demeure la "Prima deus contaires", organisée sur une journée, avec au programme un concours d'expression orale, un repas conté et une soirée festive avec spectacle. Cette manifestation, créée en 2006, est itinérante et permet une diffusion sur le territoire départemental.

L'association est partenaire de l'Ostau Gascon dans l'organisation du festival "Còr de Gasconha".

La demande de subvention 2022 est de 1 500 € pour l'ensemble du programme d'activité de l'association (1 000 € alloués en 2021).

Subvention proposée : 1 000 €.

OFFICE DE TOURISME GRAND AUCH CŒUR DE GASCOGNE

Présentation du projet :

Suite au grand succès de l'escape-game « D'Artagnan » proposé à l'été 2021, l'Office de Tourisme du Grand Auch Cœur de Gascogne souhaite créer un rallye/escape-game sur le thème de la culture occitane qui pourra s'implanter dans un premier temps dans le village de Castelnau-Barbarens à partir de l'été 2022.

L'objectif principal de cette activité est de faire comprendre le caractère vivant, actuel et contemporain de la culture occitane. Il vise à sensibiliser le grand public : touriste, habitant, nouveaux arrivants – à cette culture. En démontrant l'existence de nombreux « points communs », il tend à tisser des liens en favorisant les rencontres entre ces différents publics.

Ce jeu s'adresse à un public francophone familial, ne pratiquant pas forcément la langue occitane.

Il est constitué d'un scénario nécessitant la résolution de différentes énigmes pour réaliser une mission en moins d'une heure. Il se joue à l'échelle d'un village, en extérieur, favorisant le déplacement et la découverte de celui-ci.

Les énigmes du jeu illustreront les thématiques suivantes :

- les grandes dates dans l'histoire de la langue occitane ;

- les comptes et les légendes ;
- les danses et les chants traditionnels ;
- les signes et symboles ;
- le vocabulaire toujours vivant dans la langue française ;
- la toponymie (nom de lieu, nom de rue) ;
- la création artistique contemporaine.

Il est important de noter que le jeu sera conçu pour être exploitable sur n'importe quelle commune de l'aire culturelle occitane. Il sera effectivement décliné en deux parties. La première partie portera sur des éléments généraux de la culture occitane. Seule la deuxième étape pourra bénéficier d'une personnalisation.

Le coût du projet, développé par les équipes du réseau Canopé d'Auch, se décline ainsi :

- conception du jeu : 8 100 € ;
- production matérielle du jeu : 1 500 € ;
- formation à l'animation du jeu : 1 425 € (peut être pris en charge, dans le cadre de la formation continue, par notre OPCO).

Dans un second temps, tout autre opérateur intéressé (association, collectivité, office de tourisme, etc.) aura uniquement à sa charge les dépenses suivantes :

- 500 à 1 000 € de personnalisation ;
- 1 500 € de fabrication du matériel ;
- 1 425 € de formation (pouvant être pris en charge au titre de la formation).

Le jeu pourra également être exploité en lien avec le service de l'agglomération en charge de l'éducation et de la jeunesse, permettant d'intégrer l'activité au programme des activités périscolaires et extrascolaires.

Plan de financement :

Dépenses TTC		**Recettes TTC**	
Conception du jeu	8 100 €	Subvention du Conseil Régional 40%	3 840 €
Production du matériel de jeu	1 500 €	Subvention du Conseil Départemental 40%	3 840 €
		Autofinancement 20%	1 920 €
Sous-total	**9 600 €**	**Sous-total**	**9 600 €**
Frais de formation de l'animation	1 425 €	Prise en charge de l'OPCO de l'office de tourisme	1 425 €
Total	**11 025 €**	**Total**	**11 025 €**

Analyse :

Ce projet s'inscrit dans les différents axes d'intervention développés par le Département du Gers dans le cadre de sa politique de valorisation de la langue et de la culture régionales. Il répond également aux objectifs de la Région Occitanie en la matière. Cette action s'intègre par ailleurs parfaitement dans la stratégie touristique du 5ème schéma de développement touristique du Gers 2021-2026.

Il a pour objectif de renforcer l'attractivité territoriale en valorisant ses spécificités culturelles, considérant que la culture et la langue occitanes bénéficient d'une image d'authenticité, de proximité et d'identification au terroir auprès des clientèles extérieures mais également auprès des populations locales. Dans le présent projet, la culture occitane est à la fois une finalité car elle permet de maintenir une identité, et un moyen parce qu'elle est un outil au service d'un projet de territoire.

Ce projet a un caractère innovant puisqu'il porte sur la conception d'un outil « de terrain » permettant de découvrir des éléments culturels du territoire à destination des touristes mais également de la population locale. Il pourra également avoir une fonction de sensibilisation auprès des acteurs touristiques (hébergeurs, restaurateurs) qui seront conviés à l'expérimenter et bénéficieront ainsi d'une approche ludique et non moins pédagogique ayant pour objectif de les impliquer dans cette démarche de valorisation du patrimoine immatériel.

Par ailleurs, il convient de noter l'intérêt manifeste de trois autres territoires envers ce projet (Ténarèze, Bastides de Lomagne et Gascogne Toulousaine). Le déploiement à moyen terme de ce jeu à l'échelle départementale constitue un atout supplémentaire justifiant le soutien du Département.

La demande de subvention 2022 est de 3 840 €.

Subvention proposée : 1 500 €.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 JUIN 2022

CULTURE OCCITANE

Enveloppe 14602	Associations Culture Occitane						
	2021 (€)				2022 (€)		
NOM DE L'ASSOCIATION	**Budget Prévisionnel**	**Budget réalisé**	**Subvention attribuée**	**Résultat Excédent ou Déficit**	**Budget Prévisionnel**	**Subvention sollicitée**	**Montant proposé**
POLES RESSOURCES DEPARTEMENTAUX							
ACPPG AUCH	23 410	18 726	5 000	E : 6 064	23 600	5 000	5 000
OSTAU GASCON AUCH	18 300	15 184	3 000	D : 3 335	18 800	4 000	3 000
REALISATION DU PROGRAMME D'ACTIVITE							
TRAD ENVIE PAVIE	139 884	6 349	7 600 (non versée)	E : 1 052	108 327	8 500	8 000
LO RONDEU DE CASTELNAU CASTELNAU BARBARENS	34 126	20 415	4 500	E : 3 709	12 954	3 000	3 000
ESCOTA E MINJA L'ISLE JOURDAIN	25 250	20 312	2 000	E : 951	27 230	1 500	1 500
LES GASCONNADES LECTOURE	55 244	43 742	1 500	E : 5 154	40 842	1 500	1 500
OC-BI VILLENEUVE SUR LOT	Pas de demande en 2021				189 900	1 000	1 000
LO CONGRES PERMANENT DE LA LENGA OCCITANA BILLERE	Pas de demande en 2021				303 830	500	500
ORGANISATION DE MANIFESTATIONS							
RADIO PAIS GERS MAUVEZIN	3 950	2 675	1 000	D : 490	5 500	1 500	1 000
SOMME			**17 000**			**26 500**	**24 500**

Enveloppe 39814	Subventions autres établissements publics – Culture occitane						
	2021 (€)				2022 (€)		
NOM DE LA STRUCTURE	**Budget Prévisionnel**	**Budget réalisé**	**Subvention attribuée**	**Résultat Excédent ou Déficit**	**Budget Prévisionnel**	**Subvention sollicitée**	**Montant proposé**
OFFICE DE TOURISME GRAND AUCH CŒUR DE GASCOGNE AUCH	Pas de demande en 2021				11 025	3 840	1 500

43K01

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA RESSOURCES ET MOYENS
Direction Dynamiques Associatives, Culturelles et Participation Citoyenne
Cellule Préparation et Coordination Budgétaire

Rapport examiné par la 4ème commission :
Education, collèges et jeunesse

OBJET :
Report de l'échéance de remboursement de prêts attribués à deux étudiants.

Pièces jointes ou annexes :	*Tableau*

Mes chers collègues,

Le présent rapport expose les demandes de report de l'échéance de remboursement du prêt attribué à deux étudiants.

Ces deux étudiants devaient rembourser leur prêt de 760 € en février 2022.

Une étudiante (dont l'identité figure en annexe) avait obtenu son prêt en 2016, elle a dû stopper ses études en septembre 2021. N'étant actuellement pas en capacité financière de rembourser le prêt à l'échéance prévue, elle sollicite le report dans le délai fixé par notre collectivité de trois ans après la fin des études ou au moins en février 2024.

L'autre étudiant (dont l'identité figure en annexe) a obtenu trois prêts de la collectivité pour ses études. Il est encore engagé pour une année universitaire. Il sollicite donc le report de l'échéance du remboursement de son premier prêt en septembre 2023. Les deux autres prêts doivent en principe être remboursés en 2025.

Dans ces conditions, je vous propose d'accorder à ces étudiants le report de l'échéance de remboursement de leur prêt comme indiqué dans le document ci annexé, soit en février 2024 pour l'un et en septembre 2023 pour l'autre.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

REPORT ECHEANCE DE REMBOURSEMENT

DE PRÊTS D'HONNEUR ETUDIANT

Conseil Départemental du 24 juin 2022

Nom et adresse de l'étudiant	Date d'obtention du prêt	Montant du prêt	Observations
M. B	31 mars 2016	760 €	La date de remboursement prévue initialement le 26 février 2022 **Report de l'échéance de remboursement au 26 février 2024**
W. N.....	5 mars 2018	760 €	La date de remboursement prévue initialement le 23 février 2022 **Report de l'échéance de remboursement au 23 septembre 2023**

43R00

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA RESSOURCES ET MOYENS
Direction Collèges, Restauration et Enseignement
Service Collèges et Enseignement

Rapport examiné par la 4ème commission :
Education, collèges et jeunesse

OBJET :
Collège du Fezensaguet de Mauvezin : utilisation par les collégiens de la piscine municipale de Mauvezin.

Comptabilité des affectations :

Chapitre 65 article 65737 fonction 221
Enveloppe n°16106
COLLEGEPUB
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	200 500,00 €
Affecté	42 186,00 €
Disponible	158 774,00 €
Proposé	2 696,00 €

Pièces jointes ou annexes :	*Projet de convention*

Mes chers collègues,

J'ai l'honneur de vous soumettre un projet de convention pour l'utilisation de la piscine municipale par le collège du Fezensaguet, dans le cadre de l'Education Physique et Sportive (EPS) pour l'apprentissage de la natation.

Je vous rappelle qu'en application de l'article L 214-4 du code de l'éducation, lorsque le collège ne dispose pas d'équipements nécessaires à la pratique de l'éducation physique et sportive, des conventions sont passées entre les établissements publics locaux d'enseignement, leur collectivité de rattachement et les propriétaires des installations sportives concernées, afin de permettre la réalisation des programmes d'EPS.

Le code général des collectivités territoriales précise, dans son article L1311-15, que la participation financière pour l'occupation des équipements sportifs, est calculée par référence au coût de fonctionnement de ces équipements.

Compte-tenu du coût de fonctionnement calculé sur la base des dépenses 2021 (avec les mesures sanitaires en vigueur), un tarif de 53,92 € l'heure est fixé par la Commune de Mauvezin pour l'année 2022.

Cette redevance sera révisable tous les ans en fonction des dépenses de l'année N-1.

Monsieur le Principal du collège de Mauvezin a fourni un planning précisant une utilisation prévisionnelle à hauteur de 50 heures pour l'année en cours.

Compte-tenu de ces éléments, je vous propose d'accepter cette proposition et en conséquence :

- de conclure une convention tripartite pour l'occupation de la piscine municipale ;

- de prendre acte du coût de l'utilisation de cet équipement, qui sera remboursé au collège sur production des factures acquittées, à hauteur de 53,92 € par heure d'utilisation ;

- de m'autoriser à signer la convention tripartite, conformément au modèle ci-joint.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

CONVENTION D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

ENTRE :

Le Département du Gers, collectivité de rattachement du collège, représenté par Monsieur Philippe DUPOUY, Président du Conseil Départemental, dûment autorisé par décision du Conseil Départemental en date du 24 juin 2022 ;

La Commune de Mauvezin, propriétaire des installations sportives municipales, représentée par Monsieur Alain BAQUE, Maire de la Commune, dûment autorisé par décision du Conseil Municipal en date du 3 janvier 2020;

ET

Le collège du Fezensaguet de Mauvezin, représenté par Monsieur Madjid BARA, Principal du collège,

PROJET

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : équipements et installations mis à disposition

La Commune s'engage à mettre à disposition du Collège contractant, la piscine municipale, lieu uniquement ouvert au public, et d'en définir les conditions et les horaires.

ARTICLE 2 : utilisation

Le Collège utilisera cette installation pour y assurer l'apprentissage de la natation dans le cadre des activités physiques et sportives obligatoires

L'utilisation des équipements sportifs ne concerne que le programme d'éducation physique et sportive à l'exclusion de l'U.N.S.S.

Préalablement à l'utilisation des locaux, le chef d'établissement ou ses représentants auront :

- Procédé à une visite de l'installation mise à disposition et plus particulièrement des locaux et voies d'accès qui seront effectivement utilisés ;
- Constaté l'emplacement du dispositif d'alarme, des moyens d'extinction d'incendie et auront pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours ;
- Accepté qu'en toute circonstance, l'occupation des lieux s'exerce sous leur contrôle et leur surveillance ou celle de toute autre personne mandatée par leur soin ;
- Pris connaissance des consignes générales de sécurité, du règlement intérieur affiché dans les locaux et s'engagent à les respecter.

En cas de non-respect de ces dispositions, le propriétaire pourra, sur simple mise en demeure restée sans effet, interdire l'accès à la piscine.

ARTICLE 3 : durée, résiliation

La présente convention est conclue pour l'année civile en cours, renouvelable par tacite reconduction.

Elle pourra être résiliée, par l'une ou l'autre partie, à la fin de chaque période annuelle, sous réserve d'un préavis de quatre mois adressé par lettre recommandée avec avis de réception.

ARTICLE 4 : planning

A compter de 2023, un calendrier prévisionnel d'utilisation sera proposé par le Collège au Département et à la Commune au plus tard le 1er octobre pour l'année civile suivante, et sera signé par la Commune, le Département et le Collège.

Le calendrier définitif, sera établi en concertation avec la Commune et le Collège courant du 2ème trimestre de l'année civile concernée et transmis au Département.

En cas de non utilisation des équipements, le Collège devra avertir la Commune 24 heures avant. Ces heures non utilisées pourront être décomptées du calendrier en cas d'annulation de force majeure résultant d'un évènement imprévisible

Les utilisateurs doivent respecter strictement ce calendrier tant sur le plan des plages horaires que sur celui de la nature des activités.

PROJET

ARTICLE 5 : assurances et responsabilité

Pendant le temps et les activités scolaires, le Collège assumera la responsabilité des équipements et matériels qu'il utilise. La Commune assurera la responsabilité du gardiennage.

La Commune garantit la présence d'un Maître-nageur sauveteur durant les heures d'occupation, ayant pour missions exclusives la surveillance et le secours. En aucun cas il ne dispensera l'enseignement de la natation.

Aucun élève ne doit accéder aux bassins ou aux plages en son absence.

D'une manière générale, les utilisateurs devront respecter le règlement intérieur, affiché dans l'équipement. En cas de non-respect de ces dispositions, la commune pourra, sur simple mise en demeure restée sans effet, interdire l'accès des installations.

Les utilisateurs devront prendre connaissance des règles de sécurité propres à chaque équipement et consulter régulièrement le cahier de suivi en matière d'entretien et y porter toutes les observations nécessaires.

En dehors des périodes d'utilisation par le Collège, la Commune aura la libre disponibilité des lieux et en assurera la responsabilité.

Chacune des deux parties, commune et utilisateur, garantit par une assurance appropriée les risques inhérents à l'utilisation des lieux.

Le Collège souscrira et prendra à sa charge les assurances concernant les risques nés de l'activité (recours des tiers et des voisins, incendie ou vol de matériel lui appartenant), qui devront être couverts par une police de responsabilité civile ou d'activité.

La Commune assure les responsabilités qui lui incombent, et notamment le maintien de l'équipement en conformité avec les règles de sécurité en vigueur.

La Commune décline toute responsabilité en cas de vol ou disparition d'objets appartenant à l'établissement, aux enseignants et aux élèves.

ARTICLE 6 : dispositions financières et facturation

Fixée après concertation entre les parties à hauteur de 53.92 € / heure pour l'année 2022, cette redevance sera révisable tous les ans au 1er mars sur la base des dépenses de fonctionnement de n-1. Le détail de ce calcul sera transmis au Collège et au Département tous les ans.

Le montant facturé sera le produit du taux horaire par le nombre d'heures réservées, dans le cadre du temps scolaire (selon les modalités de l'article 4 concernant les heures non effectuées).

Le Collège effectuera directement les paiements, à l'ordre de Monsieur le Trésorier de AUCH, comptable assignataire avant la fin de l'année civile.

Les sommes correspondantes seront remboursées au collège par le Département, sur présentation des factures acquittées transmises avant la fin de l'année civile.

PROJET

ARTICLE 7 : application de la convention

A l'occasion de la répartition annuelle des heures de réservation, les parties feront le point sur l'application de cette convention.

A tout moment, à la demande de l'une ou l'autre des parties, une réunion de concertation peut être organisée en cas de besoin.

ARTICLE 8 : modification

Toute modification des présentes, autre que celle prévue à l'article précédent et du montant de la redevance, interviendra par un avenant.

ARTICLE 9 : litiges

En cas de litige dans l'application des présentes, la juridiction compétente est le Tribunal Administratif de Pau.

Fait à , le

Le Président du Conseil Départemental du Gers	**Le Maire de Mauvezin**	**Le Principal du Collège de Fezensaguet**

P.J. :
Annexe : calendrier d'occupation de la piscine municipale par le collège, 2022

43R01

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA RESSOURCES ET MOYENS
Direction Collèges, Restauration et Enseignement
Service Collèges et Enseignement

Rapport examiné par la 4ème commission :
Education, collèges et jeunesse

OBJET :
Collège d'Eauze-Cazaubon : mise à disposition de locaux intercommunaux pour les collégiens pendant la pause méridienne.

Pièces jointes ou annexes :	*Projet de convention.*

Mes chers collègues,

Dans le cadre de sa politique « Jeunesse », la Communauté de Communes du Grand Armagnac met à disposition des élèves du collège d'Eauze-Cazaubon les locaux et installations du Centre de Loisirs Associé au Collège (CLAC) afin de leur permettre de pratiquer, pendant leur pause méridienne, des activités éducatives encadrées.

Cette mise à disposition est formalisée par une convention tripartite, qu'il vous est proposé de renouveler afin de mettre à jour les modalités, conditions et périodes d'utilisation des locaux concernés.

Le coût horaire d'utilisation de ces locaux est identique à celui proposé précédemment, c'est-à-dire 7 € de l'heure.

La dépense annuelle, résultant des heures réservées selon un planning d'utilisation arrêté en début d'année scolaire, est prise en charge par le collège. Elle lui est remboursée par le Département, sur production de la facture acquittée.

Cette dépense, compte-tenu d'une occupation de trois heures quotidiennes (deux heures pour le site d'Eauze, une heure pour le site de Cazaubon) sur quatre jours par semaine, devrait s'élever à environ 3 000 €.

Ainsi, je vous propose :

- d'approuver la mise à disposition au collège d'Eauze-Cazaubon, par la Communauté de Communes du Grand Armagnac, de deux locaux du Centre de Loisirs Associé au Collège, un pour le site d'Eauze et un second pour le site de Cazaubon ;

- d'approuver le remboursement du coût de cette mise à disposition supporté par le collège, sur production par ce dernier d'une facture acquittée ;

- de m'autoriser à signer la convention correspondante dont le projet figure en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

CONVENTION D'UTILISATION
DU LOCAL DU CENTRE DE LOISIRS ASSOCIE AU COLLEGE (C.L.A.C.)

ENTRE :

Le Département du Gers, collectivité de rattachement du Collège d'EAUZE-CAZAUBON,
Représenté par Monsieur Philippe DUPOUY, Président, autorisé par délibération du 24 juin 2022

Le Collège d'EAUZE-CAZAUBON, site d'EAUZE et site de CAZAUBON, représenté par Monsieur Philippe DEJEAN, principal

La Communauté de Communes du Grand Armagnac (C.C.G.A), gestionnaire du CLAC, représentée par Monsieur Philippe BEYRIES, Président

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : équipements et installations mis à disposition

La CCGA s'engage à mettre à disposition de l'établissement contractant les locaux et les installations situés 26 avenue de SAUBOIRES à EAUZE et 3 rue Cousiné 32150 CAZAUBON.

ARTICLE 2 : états des lieux

Des états des lieux contradictoires sont réalisés avant la signature de la convention et figurent en annexe 1 de la présente.
Ces états des lieux pourront être réactualisés chaque année.

ARTICLE 3 : durée, résiliation

La présente convention est conclue à partir de sa signature, pour une durée d'un an, renouvelable tacitement sur une période de trois ans.

Elle pourra être résiliée par l'une ou l'autre partie, à la fin de chaque période annuelle, sous réserve d'un préavis de trois mois adressé par lettre recommandée avec avis de réception.

ARTICLE 4 : utilisation

Le Collège d'EAUZE-CAZAUBON, site d'EAUZE et site de CAZAUBON, utilisera ces installations pour y offrir des activités éducatives encadrées.

Toute autre activité que le Collège souhaitera y organiser sera soumise à l'autorisation préalable de la CCGA.

Les plannings d'utilisation, établis chaque année au mois de septembre en concertation entre le représentant du Collège d'EAUZE-CAZAUBON et la CCGA, préciseront les périodes, jours et heures pour l'utilisation des dits locaux ou espaces dans la limite de de 4 jours par semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi) et hors vacances scolaires.

Les utilisateurs doivent respecter strictement le calendrier des attributions tant sur le plan des plages horaires que celui de la nature des activités.

ARTICLE 5 : responsabilité

L'accueil des collégiens au sein de ces locaux et durant la pause méridienne (12h/14h pour le site d'EAUZE, 13h/14h pour le site de Cazaubon) sera sous la responsabilité de la CCGA organisatrice.

D'une manière générale, les utilisateurs devront respecter le règlement intérieur affiché dans les locaux utilisés. En cas de non respect de ce règlement, la CCGA gestionnaire, pourra, sur simple mise en demeure restée sans effet, interdire l'accès des installations.

ARTICLE 6 : dispositions financières

Le coût d'utilisation sera le produit du taux horaire par le nombre d'heures réservées, révisable chaque année au mois de septembre, il sera pris en charge par le Collège en tant qu'utilisateur.
Le coût d'utilisation fixé à 7€ de l'heure de fonctionnement, sera actualisé à la fin de chaque année après accord des parties.

Un état d'utilisation détaillé sera effectué par la CCGA avant facturation, sur la base des heures réservées au début de chaque année scolaire. Il sera adressé au Collège pour validation et paiement.

Ce dernier effectuera les paiements à la fin de chaque année scolaire, à l'ordre du SGC de CONDOM, comptable assignataire.

(Toute autre solution entraînera une modification de cet article).

Le Département procèdera, sur présentation des factures acquittées, au remboursement des dépenses relatives à la mise à disposition des locaux visés à l'article 1 au collège d'EAUZE-CAZAUBON.

ARTICLE 7 : bilan convention

A l'occasion de la répartition annuelle des heures de réservation, les parties feront le point sur l'application de cette convention.

À tout moment, à la demande de l'une ou l'autre des parties, une réunion de concertation peut être organisée en cas de besoin.

ARTICLE 8 : contentieux

Les parties décident de régler à l'amiable les différends et les contestations qui viendraient à s'élever sur le sens de l'interprétation et conditions présentes.

En cas d'échec, les contestations seront portées devant le Tribunal Administratif de PAU.

Fait à EAUZE, le

Le Président du
Conseil Départemental du Gers

Le Principal du Collège
D'EAUZE-CAZAUBON

Le Président de la Communauté de
Communes Grand Armagnac

43R02

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA RESSOURCES ET MOYENS
Direction Collèges, Restauration et Enseignement
Service Collèges et Enseignement

Rapport examiné par la 4ème commission :
Education, collèges et jeunesse

OBJET :
Participation financière du Département de la Haute-Garonne aux charges de fonctionnement des collèges publics et privés à recrutement interdépartemental du Gers pour l'année scolaire 2021-2022

Pièces jointes ou annexes :	*Projet de convention avec la Haute-Garonne pour 2021-2022*

Mes chers collègues,

J'ai l'honneur de vous soumettre un projet de convention ayant pour objet de fixer les modalités de calcul de la participation 2021/2022 du Département de la Haute-Garonne aux charges de fonctionnement des établissements publics et privés sous contrat d'association du Gers.

Je vous rappelle que le code de l'Education, dans ses articles L213-8 et R442-46, prévoit que, lorsque 10 % au moins des élèves d'un collège public ou privé résident dans un autre département, une participation aux différentes charges de fonctionnement de l'établissement peut être demandée par le Département d'accueil. Le montant de cette participation est alors fixé par convention entre les Départements concernés.

Ainsi, pour l'année scolaire 2021/2022, le Département de la Haute-Garonne participe aux contributions versées par le Département du Gers au collège public d'Aignan et aux collèges privés de Masseube et de L'Isle-Jourdain.

Ces participations sont calculées sur la base des dotations de fonctionnement du Département d'accueil, au prorata des élèves accueillis pour l'année scolaire de référence.

Ces dispositions devant faire l'objet d'une convention signée entre les deux collectivités, je vous propose :

- de prendre acte de l'accord du Département de la Haute-Garonne pour sa contribution aux frais de fonctionnement de ses élèves scolarisés au sein des collèges Vert d'Aignan, Saint-Christophe de Masseube et Notre-Dame le Clos Fleuri de L'Isle-Jourdain ;

- de prendre acte de la participation du Département de la Haute-Garonne versée pour l'année scolaire 2021/2022 sur la base du coût moyen d'un élève de l'enseignement public et d'un élève de l'enseignement privé (« part matériel » et « part personnel »), estimé à un montant total de 73 075,66 € ;

- de m'autoriser à signer la convention dont le projet figure ci-joint.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

DEPARTEMENT du GERS DEPARTEMENT de la HAUTE GARONNE

CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PUBLICS ET PRIVES A RECRUTEMENT INTERDEPARTEMENTAL DU GERS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

ENTRE :

Le Département du Gers, représenté par son Président, Monsieur Philippe DUPOUY, dûment habilité par délibération du Conseil Départemental du 24 juin 2022, d'une part

ET

Le Département de la Haute Garonne, représenté par son Président, Monsieur Georges MERIC, dûment habilité par délibération du 2022, d'autre part

Préambule

En application des dispositions des articles L213-8 et R442-46 du code de l'Éducation, lorsque 10% au moins des élèves accueillis dans un collège public ou dans un collège d'enseignement privé sous contrat d'association avec l'État, résident dans un autre département, une participation aux différentes charges de fonctionnement de l'établissement peut être demandée par le département du siège de l'établissement au département de résidence. Le montant de cette participation est fixé par convention entre les départements concernés.

CONSIDERANT, pour l'année scolaire 2021/2022, que les dispositions des articles susvisés sont applicables,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

Le Département de la Haute-Garonne est appelé à participer :

- aux charges de fonctionnement du collège public d'AIGNAN ;
- aux charges de fonctionnement et de personnel des collèges privés « Saint-Christophe » de MASSEUBE et « Notre-Dame Le Clos Fleuri » de l'ISLE-JOURDAIN.

ARTICLE 2 : Montant de la participation pour le collège public

A la rentrée scolaire 2021, le collège Vert d'AIGNAN accueillait **13** élèves originaires du département de la Haute-Garonne pour un effectif global de **102** élèves, soit **12,75%**.

La dotation de fonctionnement allouée par le Département du Gers au collège Vert d'AIGNAN au titre de 2022 s'élève à **30 648 €**.

En conséquence, la contribution du Département de la Haute-Garonne aux charges de fonctionnement du collège Vert d'AIGNAN, calculée au prorata du nombre de collégiens, s'élève à **3 906,12 €**.

ARTICLE 3 : Montant de la participation pour les collèges privés

A la rentrée scolaire 2021, le collège privé Notre-Dame le Clos Fleuri de l'ISLE-JOURDAIN accueillait **60** élèves originaires du département de la Haute-Garonne pour un effectif global de **322** élèves, soit **18,63%**.

Quant au collège privé Saint-Christophe de MASSEUBE, il accueillait **79** élèves originaires du département de la Haute-Garonne pour un effectif global de **180** élèves, soit **43,89 %**.

Les forfaits d'externat relatifs au fonctionnement et au personnel alloués à ces collèges par le Département du Gers au titre de 2022 s'élèvent à **93 607,69 €** s'agissant de la « part fonctionnement », et à **156 198,85 €** s'agissant de la part « personnel », soit un total de **249 806,54 €**.

En conséquence, la contribution du Département de la Haute-Garonne aux charges de fonctionnement et de personnel des collèges privés susvisés, calculée au prorata du nombre d'élèves, s'élève à **69 169,54 €**.

Établissement	Origine Haute Garonne	Sur effectif global de	%	Forfaits d'externat 2022	Participation Haute Garonne
ND LE CLOS FLEURI ISLE-JOURDAIN	60	322	18,63	160 234,47 €	29 857,35 €
SAINT-CHRISTOPHE MASSEUBE	79	180	43,89	89 572,07 €	39 312,19 €
TOTAL	**139**	**502**	**27,69**	**249 806,54 €**	**69 169,54 €**

ARTICLE 4 : Montant total de la participation du Département de la Haute-Garonne

Compte-tenu de ce qui précède, le Département de la Haute-Garonne apportera sa contribution au Département du Gers au titre de l'année scolaire 2021/2022 pour un montant total de **73 075,66 €**.

ARTICLE 5 : **Durée**

La présente convention est conclue au titre de l'année scolaire 2021/2022.

ARTICLE 6 : **Modalités de versement**

La participation due par le Département de la Haute-Garonne interviendra avant la fin de l'année civile 2022, sur la base de l'émission par le Département du Gers d'un titre de recettes.

ARTICLE 7 - Litiges

Tout litige pouvant naître de la présente convention et qui n'aurait pu être réglé de façon amiable, sera porté devant le tribunal administratif compétent.

Auch, le	Toulouse le
Le Président du Conseil départemental du GERS,	Le Président du Conseil départemental de la HAUTE GARONNE,
Philippe DUPOUY	Georges MERIC

43R03

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA RESSOURCES ET MOYENS
Direction Collèges, Restauration et Enseignement
Service Collèges et Enseignement

Rapport examiné par la 4ème commission :
Education, collèges et jeunesse

OBJET :
Subventions de fonctionnement à l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) et à l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) pour 2022.

Comptabilité des affectations :

Chapitre 65 article 65731 fonction 23
Enveloppe n°13146
ETABLSUP
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	83 000,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	83 000,00 €
Proposé	83 000,00 €

Pièces jointes ou annexes :	*Néant*

Mes chers collègues,

Je soumets à votre examen les demandes de subventions présentées, au titre de l'année 2022, par deux établissements de l'enseignement supérieur : l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) d'Auch et l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) d'Auch.

I - Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) d'Auch

La loi 2019-791 du 26 juillet 2019, pour une Ecole de la confiance, prévoit d'améliorer la formation initiale des professeurs des écoles. Pour ce faire, la loi renomme les « Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education (ESPE) » en « Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Education (INSPE) ».

Opérationnels depuis la rentrée 2019, ils ont pour vocation d'accueillir les étudiants se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation, et proposent des formations de préparation aux concours de recrutement.

Le site d'Auch accueille 53 étudiants en Master 1 et 43 étudiants en Master 2. Par ailleurs, il reçoit également 22 professeurs élèves stagiaires et 15 personnes en formation continue.

Il accueille ponctuellement des formations organisées par l'ADDA 32 et par le CNFPT.

Les engagements de notre collectivité sont formalisés dans le cadre d'une convention de partenariat renouvelée le 22 décembre 2017 pour la période 2017-2021 et reconduite tacitement pour 5 ans, du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026. Ce document précise les conditions et modalités de prise en charge, par le Département, des dépenses de fonctionnement et de gestion des locaux affectés à l'INSPE, et définit les engagements de chacune des parties.

Le montant de la participation financière du Département est déterminé chaque année par notre assemblée.

Pour l'année 2022, l'INSPE sollicite une subvention d'un montant de 38 793,33 € pour le financement des charges de fonctionnement du site d'Auch.

Je vous propose de reconduire le montant de notre participation à hauteur de 33 000 € à l'INSPE pour l'année 2022.

II - <u>Institut Universitaire de Technologie (IUT) d'Auch</u>

Créé en 1990, l'IUT d'Auch comprend aujourd'hui trois départements de formation au Diplôme Universitaire Technologique (*« génie biologique », « gestion des entreprises et des administrations » et « hygiène sécurité environnement »*) et six licences professionnelles pour un effectif total d'environ 570 étudiants. Il héberge également des structures de recherche reconnues pour leur expertise.

Dans le cadre de son bilan d'évaluation quinquennal, l'IUT poursuit son projet de développement pour les années à venir, et notamment celui d'un quatrième département d'enseignement avec une perspective d'ouverture à la rentrée 2023 ou 2024.

À Auch, les étudiants bénéficient d'un cadre de travail de grande qualité (*locaux, équipements…*) et d'une proximité avec les équipes pédagogiques.

En effet, le site de l'IUT d'Auch est structuré autour de trois bâtiments dédiés aux formations, à la recherche et à l'administration et d'une brasserie-cafétéria. Il possède également une médiathèque commune à l'IUT, à CANOPE et à l'INSPE.

Depuis plusieurs années, notre collectivité participe au financement du fonctionnement du pôle universitaire d'Auch en incluant notamment une aide pour le concours AGAR'ART.

Pour l'année 2022, l'IUT Paul Sabatier sollicite une aide financière à hauteur de 50 000 €.

Cette demande est justifiée par l'atteinte d'une partie des objectifs fixés, à savoir :

- l'augmentation de la capacité d'accueil pour tenir compte de la croissance du nombre de bacheliers,

- la transformation du cycle de DUT de 2 ans en BUT (*Bachelor Universitaire de Technologie*) d'une durée de 3 ans, et sa reconnaissance au grade de licence.

Pour tenir compte de ces résultats et continuer notre accompagnement du développement de l'IUT, une aide de 50 000 € pourrait être allouée pour l'année 2022.

En conclusion, pour l'année 2022, je vous propose d'attribuer aux établissements gersois d'enseignement supérieur les subventions de fonctionnement suivantes :

- 33 000 € à l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education d'Auch,
- 50 000 € à l'Institut Universitaire de Technologie d'Auch.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

44N00

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES
Direction Patrimoine Immobilier
Service Technique Patrimoine Immobilier

Rapport examiné par la 4ème commission :
Education, collèges et jeunesse

OBJET :
Collège Louise Michel à L'Isle-Jourdain : quitus à l'Agence Régionale de l'Energie et du Climat (AREC) Occitanie pour l'opération d'extension du Service de Restauration Collective.

Pièces jointes ou annexes :	*Néant*

Mes chers collègues,

Le collège Louise Michel à L'Isle-Jourdain a fait l'objet d'une opération d'extension du Service de Restauration Collective, visant à :

- adapter les capacités d'accueil à plus de 1 500 rationnaires quotidiens, par une extension surfacique de 340 m² ;
- optimiser et étendre les locaux de la plonge ;
- adapter les sanitaires d'accueil au service de restauration, pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite.

La Société de Construction et de Gestion Midi-Pyrénées (COGEMIP) dont le contrat a depuis été transféré à l'Agence Régionale de l'Énergie et du Climat Occitanie (SEM AREC Occitanie) avait été retenue, dès 2012, pour mener cette opération en qualité de mandataire du maître d'ouvrage.

Lors de notre Conseil Départemental du 27 juin 2014, le montant de l'estimation financière prévisionnelle définitive des travaux avait été arrêté à 1 104 960 € HT, soit un coût d'opération estimée à 1 703 350 € TTC, incluant l'ensemble des prestations intellectuelles et les taxes applicables (assistance à maitrise d'ouvrage, maitrise d'œuvre, contrôle technique, coordonnateur Sécurité & Protection de la Santé - CSPS, TVA, actualisations et révisions des marchés…).

Cette opération est achevée y compris les reprises des malfaçons qui avaient pu subsister à la livraison.

Dans le cadre de la clôture financière du mandat, la SEM AREC Occitanie nous fait état d'un coût total des travaux de 1 145 482,46 € HT, pour un montant total d'opération de 1 548 181,84 € TTC – toutes taxes et prestations connexes incluses, hors sa propre rémunération (57 339,42 € TTC).

Le total des avances de fonds que nous avons versé au mandataire représente 1 549 228 € TTC, faisant ainsi apparaitre un solde positif de trésorerie de 1 046,16 €, auxquels s'ajoutent 50,13 € au titre des « produits financiers », soit un montant total de 1 096,29 € en faveur de notre collectivité.

La période de garantie de parfait achèvement étant achevée, l'ensemble des réserves levé et la totalité des dépenses acquittée, je vous propose :

- de donner quitus à la SEM AREC Occitanie de la mission de mandat qui lui a été confiée,

- d'approuver la reddition des comptes,

- de procéder à la régularisation comptable correspondant à un excédent de trésorerie de 1 096,29 € en faveur de notre collectivité.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

LE DÉPARTEMENT

53K00

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA RESSOURCES ET MOYENS
Direction Dynamiques Associatives, Culturelles et Participation Citoyenne
Conservation du Patrimoine

Rapport examiné par la 5ème commission :
Culture et tourisme

OBJET :
Programmation culturelle 2022 de la Conservation départementale du Patrimoine et des Musées - Flaran.

Pièces jointes ou annexes :	*Bilan d'activité 2021 et Programmation 2022*

Mes chers collègues,

Je vous rappelle que le Conservateur départemental du Patrimoine et des Musées et son service, dans le cadre de la convention de développement culturel que nous avions signée avec l'Etat, exerce notamment ses responsabilités statutaires dans les activités de conservation, d'enrichissement, de valorisation, d'animation et de développement culturel du patrimoine départemental et de l'abbaye de Flaran, ainsi que de mise en réseau des « *Musées de France* » du Gers.

Je vous précise que le Conseil Départemental, après la reprise en régie directe de l'Abbaye de Flaran le 1er janvier 2000, soutient l'activité du service de la Conservation Départementale du Patrimoine et des Musées, sur ce site, au titre de la propriété départementale.

L'Abbaye de Flaran, centre patrimonial départemental, grand site de Midi-Pyrénées puis d'Occitanie depuis 2017, constitue l'élément phare de la politique culturelle du Département du Gers, dans le cadre de la mission publique du service :

- en tant que site culturel majeur du territoire gersois,
- en tant que tête du réseau muséographique départemental,
- en tant que vitrine de la politique culturelle départementale,
- en tant que pôle patrimonial adapté à la mise en œuvre d'une politique ambitieuse de manifestations culturelles et pédagogiques, notamment en matière d'expositions.

Vous voudrez bien prendre connaissance, comme chaque année :

- du bilan 2021 de l'activité de la Conservation départementale du Patrimoine et des Musées, service du Conseil Départemental, sur l'Abbaye de Flaran ;

- des tarifications en vigueur au titre de la régie départementale sur ce site ;

- du programme d'activités 2022 des associations ou structures accueillies sur ce site et qui participent à son rayonnement ;

- du programme d'activités 2022 des opérations à maîtrise d'ouvrage départementale, initiées par la Conservation Départementale du Patrimoine et des Musées, pour le Département.

Le document de présentation est annexé au présent rapport.

Le financement de l'ensemble de ce programme annuel d'animations muséographiques et pédagogiques départementales sur le territoire, porté par la Conservation départementale du patrimoine et des musées/Flaran, sous l'égide du Conseil Départemental du Gers, s'établit en fonctionnement à 230 000 €.

Je vous propose de prendre acte de ces éléments et de m'autoriser à :

- engager, dès à présent, la mise en œuvre de ce programme de manifestations départementales,

- solliciter le concours financier des éventuels partenaires concernés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

BILAN ACTIVITE 2021
PROGRAMMATION FLARAN 2022

_____

ANNEXE

_____

I / BILAN 2021 DE L'ACTIVITE DE LA CONSERVATION DEPARTEMENTALE DU PATRIMOINE ET DES MUSEES-FLARAN

I.1. Le bilan 2021, comme sur l'ensemble des sites et *Musées de France* du territoire national, a été largement entaché, pour la seconde année consécutive, par la pandémie de la Covid19 : Impossibilité de recevoir, une partie de l'année, les groupes scolaires durant la pleine période d'activités pédagogiques, arrêt des groupes adultes, absence totale des visiteurs étrangers jusqu'à l'automne, imposition du Pass sanitaire au mois de juillet…
L'importante fréquentation annuelle (pour ce site rural éloigné des pôles urbains), grâce à l'attractivité habituelle du site, de ses expositions et de ses animations, correspond donc à un étiage bas, du fait de ce contexte national et international, avec un déficit cumulé d'environ 8 000 visiteurs (dont près d'un millier d'étrangers) et un chiffre d'affaires amputé d'un bon tiers.

Pour autant, la logique nationale de dé-confinement a confirmé chez nos publics, à la fois la validité de l'attractivité « locale et rurale » vis-à-vis du fait urbain (jusque dans le domaine culturel), et l'engouement pour la redécouverte des richesses du patrimoine départemental, régional et national. La préservation du protocole strict de visite (gestes barrières et port du masque), malgré l'abandon de la jauge (150 pers. seulement en 2020), ont participé de ce sentiment de sécurité de nos visiteurs, renforcé par l'imposition du Pass sanitaire à l'été 2021.

Ce dernier, malheureusement exigé sur nos établissements 15 jours AVANT les cafés et restaurants, a largement détérioré les conditions d'accueil et d'échanges avec des publics en majorité mal informés (ou faisant semblant de l'être) provoquant nombres d'altercations quelquefois extrêmement violentes dès le premier jour (et durant tout le mois de juillet), altercations principalement subies par les personnels d'accueil. Son renforcement strict et la progression de la vaccination dans la perspective des vacances d'été ont apaisé petit à petit la situation avec, dès la rentrée de septembre, une hausse des publics de plus de 800 personnes chaque mois jusqu'en décembre, mais une lente reprise des groupes scolaires du fait de l'ambigüité des directives.

L'élaboration d'une programmation riche et diversifiée, une large utilisation des espaces et les animations pédagogiques contribuent au taux de satisfaction et à l'image forte de l'Abbaye vis-à-vis de ses publics, en particulier auprès des gersois (pour 1/5 des visiteurs), des scolaires et de leurs enseignants, comme des familles ; de

ce fait, le programme a pu être plus ambitieux qu'en 2020, notamment vis-à-vis des expositions estivales.

Le service a ainsi proposé pas moins de six expositions cette année (dont cinq sur Flaran), activités toujours référentielles en Occitanie, tout en poursuivant les échanges avec des structures muséographiques équivalentes ou plus prestigieuses, au titre des projets communs et de la gestion des collections (prêts de collections à Toulouse, Musée Saint-Raymond et Musée des Augustins, échanges au sein du réseau des musées d'Occitanie…).

Dans ce contexte, l'absence criante de locaux normés continue de peser sur l'exercice des missions du service, tant en terme d'accueil (exiguïté, rangements…), qu'en terme d'espaces de travail pour l'administration, la gestion et la conservation des collections ou bien encore pour le service éducatif qui « nomadise » sur l'ensemble du site, la nécessité d'un contrôle des regroupements et des distanciations ne facilitant pas, là encore, le travail des agents.

L'année 2021 a cependant vu la réception du local de stockage du mobilier et des expositions sur Valence-Sur-Baïse (Zone industrielle, en début d'année 2020) et l'amorce de la réflexion sur la réfection du bureau du secrétariat.

I.2. L'installation de la régie publique depuis 2001, a permis de développer l'activité de la boutique et de la vente par correspondance, des produits dérivés et des documents produits par le service pour la collectivité (recettes : env. 130 000 €/an) ; elle subit une chute importante (plus d'un tiers) consécutive donc à la baisse des publics durant le confinement et à l'interdiction de rendre accessibles les supports papier (catalogues…).

Les bénéfices de la réfection de la dite boutique (2018-janv. 2020) ne résorbent pas pour autant les inquiétudes exprimées sur le fonctionnement pratique, avec les blocages techniques des bornes tactiles non résolus encore et, en terme de personnels, sur le départ à la retraite, prochainement, de la régisseuse principale et adjointe (2022).

La tarification d'entrée reste très attractive à l'échelle régionale, contribuant à atténuer les fluctuations touristiques et s'établit comme suit (en temps normal) :
(Rappel : fermeture de la billetterie ½ heure avant celle du site)

- Plein tarif (18 ans et plus) : 5,00€ ; gratuit pour les moins de 18 ans
- Tarif réduit (groupes libres adultes dès 15 personnes, étudiants individuels -26 ans) : 2,00€
- Tarif réduit spécial (CE conventionnés par exemple…) : 3,00€
- Tarif spectacle : 12,00€
- Visite guidée groupe adulte : 2,50€
- Visite guidée ou active pour les scolaires : 1,50€
- Visite guidée ou animation et/ou atelier pour les scolaires (sans intervenant extérieur) : 3,00€
- Visite guidée ou animation et/ou atelier pour les scolaires (avec intervenant extérieur ou matériel fourni) : 5,00€

- Stage et atelier adulte (avec intervenant extérieur ou matériel fourni) : 12,00€ ½ journée ; 20,00€ la journée
- Stage et atelier enfant (avec intervenant extérieur ou matériel fourni) : 5,00€ ½ journée ; 10,00€ la journée
- Stage et atelier famille (avec intervenant extérieur ou matériel fourni) : enfant 5,00€ - adulte 8,00€ la demi-journée ; enfant 10,00€ - adulte 15,00€ la journée
- Conférence : 3,00€ l'entrée individuelle ; gratuit pour les moins de 18 ans
- Concert : 3,00€ l'entrée individuelle ; gratuit pour les moins de 18 ans
- Carte « famille » Flaran : 24,00€/an
- Offre « privilège » (CDTL32 et autres) : entrée réduite à 2,00€ pour un seul site du réseau et un seul membre de la famille ou du groupe restreint, sur présentation du « passeport » imprimé (valable sur tous les sites et musées du réseau).
- Location des expositions temporaires conçues par les services : 800,00€ mensuel
- Location de visuels (droits d'utilisation et de reproduction ponctuels) : 80,00€ pièce. Dans le cas d'une utilisation à but non lucratif (étude universitaire, étudiant, catalogue de musée…) une réduction de 50% pourra être consentie
- Location de la salle de la Madeleine pour des manifestations à caractère départemental de 8h00 à 18h00 : 500€ la journée, 300€ la demi-journée
- Réduction (30 à 50% suivant l'état) sur tous les ouvrages obsolètes ou détériorés en vente à la librairie du site
- Ventes d'ouvrages déstockés toute l'année au prix de 2,00€.

Accueil des groupes en visite guidée, à titre exceptionnel, dès 9h le matin (10h00 avec la pandémie) et 13h30 l'après-midi selon besoin.

Ouverture exceptionnelle en continu (9h00/10h00-18h00) le dimanche correspondant aux *Journées Européennes du Patrimoine*.

Fermeture du site : Après le 2e ou 3e dimanche de janvier, réouverture le 1er février de l'année en cours.

En complément de la modicité du coût d'entrée, la politique d'élargissement de l'accès à la culture a été poursuivie selon des dispositifs qui demeurent exemplaires en France : gratuité pour les demandeurs d'emploi, les personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap et leurs accompagnants ; pour les moins de 18 ans et les enseignants ou accompagnateurs de groupes ; visites scolaires à 1,50 € par élève seulement (sur la majorité du réseau muséographique) ; gratuité pour tous, à destination du public local, le 1er dimanche de chaque mois, de novembre à mars ; "Pass-culturel" du Conseil Départemental du Gers …

I.3. Les opérations de restauration annuelles du site (dites de « strict entretien »), engagées depuis plus de 30 ans par l'Assemblée départementale en lien avec l'Etat et stoppées avant le Covid ont été revues, avec l'élaboration d'un programme qui portera sur les occultants des façades principales et secondaires en 2022.

I.4. La réflexion globale sur le site s'est poursuivie selon les tranches fonctionnelles validées par l'Assemblée départementale dès 2008 et réévaluée suite

aux conclusions de la visite d'inspection de l'Etat (1er juillet 2016), au rapport qui a suivi (septembre 2016), puis à la réorientation de la mission patrimoniale de M. S. Thouin (fin 2019).

Dans l'attente de la mise en œuvre potentielle du « Grand Projet Flaran », une programmation de restaurations architecturales plus limitée du site, découpée en plusieurs tranches opérationnelles sur différents espaces, a été confiée, depuis 2019, au Cabinet S. Thouin, Architecte en Chef des Monuments Historiques, dans la continuité des travaux de la Tranche I (Chantier du « Dortoir des moines », 2007-2009) ; ce cabinet doit rendre, après l'Avant-projet sommaire (APS), l'avant-projet définitif (APD) au début de l'année 2022, qui permettra d'enclencher ces opérations pour près de 900 000 € et sur plusieurs années (suivi DPI32).

Dans cette perspective, et sous le contrôle de la DRAC Occitanie, après une phase de prospection géophysique des sols (Ste Géocarta), le site de l'abbaye fera l'objet, pour la première fois de son histoire, d'une campagne de sondages archéologiques sur la totalité de son périmètre (INRAP) lors de sa fermeture au public (mi-février 2022).

Parallèlement, dans le cadre de l'installation de la réserve incendie définitive en 2022, un réservoir provisoire a été mis en œuvre contre la ferme de la Magdeleine.

I.5. Le plan de communication adapté (presse, affichages, flyers…), l'édition d'un dépliant générique regroupant l'ensemble de nos activités (édité à 30 000 exemplaires et épuisé chaque année) et la production de catalogues, participent de la présence de l'Abbaye de Flaran sur les réseaux médiatiques su Sud-Ouest ou nationaux, en prolongement des expositions, d'autant plus nécessaire en cette période de pandémie pour la visibilité du site.

L'année 2021 poursuit le mouvement de lisibilité de Flaran engagé aussi par le service sur les réseaux sociaux depuis quelques années, même si le site continue cependant à souffrir d'un référencement beaucoup trop local (et donc limité) de la presse départementale, preuve de ce désintérêt manifeste et pour tout dire incompréhensible et d'un balisage encore faillible (panneau rocade Auch et autoroute, sortie Agen).
En palliatif, deux agents du service organisaient depuis plusieurs années des tournées de distribution des documents-programmes, notamment à destination des établissements scolaires, qui sont demeurées en suspens depuis deux ans du fait des contraintes sanitaires ; le réseau internet, notamment celui de « *l'Association des Conservateurs et Personnels scientifiques d'Occitanie* », demeurent toujours des relais appréciables, comme celui (depuis l'adhésion en 2018) du réseau « CISTE » (*Association des Abbayes Cisterciennes d'Europe*, regroupant 200 sites) au plan européen.

I.6. Au cœur de ces politiques le Conseil Départemental a donc mené sur l'Abbaye, par le truchement de son service, un programme culturel à maîtrise départementale qui reste ambitieux ; à nouveau, malgré le contexte pandémique,

l'année 2021 demeure riche et dense, accompagnée de l'édition de catalogues, de manifestations de tous ordres et des animations pédagogiques :
- La fermeture rapide (au bout de 10 jours !) du *sillon n° 12* de l'opération "*La profondeur des champs*" consacré à «*Eric Dessert, Japon* » (Photo contemporaine, logis, 25 oct. 2020-mars 2021), supposera une nouvelle présentation en 2022,
- La poursuite de l'exposition de l'exceptionnelle donation au Département du Gers de cent œuvres du peintre « *Ken Paine (1947-)* » issues de la collection de M. Michael Simonow (Beaux-Arts, dortoir, février 2020-janvier 2022),
- L'évènement que constitue la présentation d'œuvres méconnues et intimes de Jean Dieuzaide (1921-2003) « *Jean Dieuzaide, les grands formats…* », a prouvé, une nouvelle fois, la réactivité du service (en lien avec son fils Michel) permettant que le Gers, terre d'élection de la famille, soit aussi concerné par les manifestations inscrites dans le cadre de l'anniversaire de sa naissance (Photographie, cloître, 29 mai-26 septembre 2021),
- L'exposition estivale consacrée à une immense peintre et sculptrice française du Sud-Ouest d'origine flamande, « *Lydie Arickx, Ne me consolez pas…*», à travers une sélection encore jamais présentée dans le Gers, par ailleurs invitée d'honneur, au même moment, du Château de Chambord (Peinture contemporaine, Eglise abbatiale, juillet-octobre 2021),
- La découverte du peintre inconnu « *William Einstein (1907-1972)* », inspiré par le bouillonnement de l'Ecole de Paris, compagnon de Georgia O'Keeffe et ami de Calder et Man Ray, avant son établissement en France (Peinture contemporaine, logis abbatial, juin à septembre 2021),
- Le *sillon n° 13* de l'opération "*La profondeur des champs*", rendez-vous annuel dédié à la ruralité de la planète à travers la photographie contemporaine, consacré cette année à Marie-Françoise Nunez et Marie Hernandez pour « *Ethiopie 1980-2001* » (Photo contemporaine, logis, oct. 2021- mars 2022).

I.7. Le programme d'animations, d'ateliers pédagogiques ou de conférences, conçu et mis en œuvre par le service de médiation culturelle (à partir de Flaran et sur l'ensemble du réseau), poursuit sa trajectoire référentielle en Occitanie (env. 5 000 scolaires/an en temps normal) et notamment vis-à-vis des publics empêchés, qu'il porte sur le patrimoine départemental, les collections des Musées, les opérations nationales ou l'accompagnement des expositions. L'apport d'un personnel vacataire supplémentaire a permis de développer la réflexion sur les supports dématérialisés futurs (application mobile de visite…) encore bridés par le sous-équipement du site.

De son côté, le soutien de l'Education Nationale (avec la présence depuis 5 ans d'une enseignante en mission, détachée sur le service), a notablement participé à la fluidité des contacts avec le monde enseignant, tout en rationalisant les documents d'appel.

Le site continue d'être ainsi le relais des opérations de portée nationale telles la "*Nuit européenne des Musées*", les "*Journées européennes du Patrimoine*", "*Rendez-vous aux jardins*", « *Journée du Handicap* »… Initiées par le Ministère de la Culture. Toutes sont coordonnées par le service médiation de la Conservation départementale, souvent en partenariat avec des services ou structures départementales, (service tourisme ;

mission langues occitanes, Médiathèque32 ou Archives 32…) et l'ensemble du réseau des musées, et mobilisent un important public.
- Sur le territoire départemental : la refonte de l'opération « *Mon collège est un musée* », rattachée au service de la Conservation départementale des Musées, est en phase de reprise après l'arrêt pour cause de Covid19.

I.8. Le réseau des sites et Musées de France du Gers poursuit, lui-aussi sous l'impulsion départementale, son évolution après le développement spectaculaire de 2016. La politique mise en œuvre par la Conservation départementale avec l'aide de la collectivité prend acte, comme chaque année, de la variété et de la richesse des thèmes abordés sur le réseau qui touche un public d'environ 30 000 personnes/an en temps normal.

Les élections communales de 2021 nécessiteront cependant un nouveau tour de table et une vigilance attentive aux volontés des nouvelles équipes, mais la réouverture tardive, à l'été seulement, des établissements, n'a pas permis de mettre en œuvre les expositions prévues.

- Ainsi, seul le musée d'Eauze (où elle était déjà en place) a bénéficié de la poursuite de l'exposition conçue par la Conservation départementale et créée à Flaran (pour le *Pole archéologique Elusa Capitale antique*), pour la seconde année consécutive : « *La villa de Séviac-Gers, la fin d'un monde (IVe-VIIe s. ap.J.-C.*) » (janvier 2020 à décembre 2021).

I.9. La réflexion sur les opérations d'Inventaire du patrimoine départemental, s'était définitivement stabilisée avec la création, en début d'année 2018, du poste affecté et d'un agent (cadre A, fonction culturelle) qui a aussi en charge la gestion administrative et scientifique des dossiers départementaux d'aide à la restauration du patrimoine classé, inscrit et non protégé.

Le vote de nouveaux critères, favorisant notamment l'aide aux petites communes (oct. 2016), et la consolidation des crédits affectés à hauteur de 150 000€ (AP Investissement 2021), ont permis de réengager favorablement cette politique d'ingénierie culturelle du Département sur la foi d'environ 50 dossiers/an et sur des patrimoines emblématiques, grâce au recrutement d'une chargée de mission en remplacement de l'agent titulaire.

Elle s'effectue en dialogue transversal avec la mission « *Ingénierie des Territoires* » (DGA, Investissements et Territoires), pour lequel la Conservation départementale assure désormais une instruction partagée, sur les aspects scientifiques ou de protection du Patrimoine classé.

I.10. Après la signature, avec le Conseil Régional, de la convention "*Grand site Flaran-Baïse-Armagnac*" (2011), et le «diagnostic qualité» (2016), le Conseil départemental s'est inscrit dans le cadre des nouveaux appels à projets de 2017 « Grand Site d'Occitanie, Armagnac, Abbaye et Cités », qui a fait l'objet de plusieurs réunions techniques relatives à l'avancée des dossiers en 2021.

Sous réserve de l'engagement définitif du chantier de travaux destiné à améliorer l'accueil des publics et à accompagner le développement scientifique et culturel du site, ces réflexions convergentes, l'apport de la collection Simonow, comme la programmation annuelle qualitative d'animations ou d'expositions, confirment le rang envié de l'Abbaye de Flaran en tant que site public et payant le plus visité du Gers, y compris durant la pandémie du Covid19.

Pôle éminent de la politique culturelle départementale, l'abbaye de Flaran doit donc poursuivre son évolution en tant que lieu scientifique et culturel d'audience régionale, assumant des missions d'ingénierie scientifique et culturelle, parfaitement intégrée dans l'économie touristique locale.

L'année 2022, dans un contexte international perturbé et encore aléatoire, tentera de poursuivre les efforts engagés en ce sens et destinés à conférer au Centre patrimonial départemental une assise nationale qu'il possède déjà dans le cœur des publics.

II / LA PROGRAMMATION CULTURELLE 2022 DES ASSOCIATIONS ACCUEILLIES SUR LE SITE

Depuis l'année 2000, le tissu associatif est accueilli sur le site dans le cadre des animations susceptibles de participer à sa mise en valeur culturelle, principalement dans le domaine musical.

Avec une programmation désormais annuelle, l'amélioration des conditions d'accueil sur le centre patrimonial et sa sécurité sont, à quelques exceptions près, pleinement intégrées dans les réflexions de la majorité des utilisateurs. Pour autant, la crise de la Covid19 est venue mettre à bas cet édifice fragile et une seule manifestation a pu être organisée en fin d'année 2021 par les Amis de Flaran.

Cet effort de rayonnement (que le Département a toujours soutenu), nécessitera cependant, compte tenu d'un contexte local particulier (polémique de fin d'année sur les crèches, messes…), que la position et la légitimité départementale soient réaffirmés au regard de la loi régissant l'accueil sur les sites publics et laïcs.

III / LE PROGRAMME D'ACTIVITES 2022 A MAITRISE DEPARTEMENTALE

Sur la foi d'un budget réévalué en 2022, il vous est proposé la poursuite du programme suivant de manifestations scientifiques, muséographiques et pédagogiques, à maîtrise départementale, affirmation de la volonté départementale d'irrigation culturelle du territoire :

III.1. Le relais des principales opérations nationales initiées par le Ministère de la Culture (*Nuit des Musées*, *Journées européennes du Patrimoine*, *Rendez-vous aux*

Jardins, *Journée du Handicap*…), en lien avec d'autres services ou structures du Conseil Départemental du Gers, l'ensemble des partenaires et le réseau muséographique gersois.

III.2. L'organisation d'expositions sur Flaran et notamment :

- La poursuite du *sillon n° 13* de l'opération "*La profondeur des champs*", consacrée à « *Marie-Françoise Nunez* (décédée à Noël) *et Marie Hernandez, Ethiopie 1980-2001* » (Photo contemporaine, logis, oct. 2021- mars 2022),
- La création de l'exposition issue de la Collection de M. Michael Simonow « *Autour de l'Ecole de Paris, de l'exil aux Années Noires (1900-1941)* » première de ce thème en Occitanie depuis plus de 20 ans (Beaux-Arts, dortoir, février 2022-janvier 2024),
- La présentation du travail de Flor Cairo, artiste condomoise « *Flor Cairo, Traversées, 2011-2022* » (Peinture, Logis abbatial, avril et mai 2022),
- L'opération « *l'œuvre MystèRe 12ed., Daniel Denise, La Terre du Monde*» (Installation contemporaine, Salle capitulaire, mai à octobre 2022),
- L'exposition de plus de trente ans de travail sur l'acier, le corten et l'inox, dévolue au sculpteur Jean Suzanne « *Jean Suzanne, Minéralité Métallique, 1993-2020* », (Sculptures, Logis abbatial, juin à septembre 2022),
- L'exposition estivale des peintures non-figuratives et poétiques d'Alain Ballereau « *Alain Ballereau, Dérives en rives, 2004-2021* » (Peinture contemporaine, Eglise abbatiale, juillet- octobre 2022),
- L'exposition "*BD à Flaran 20e éd.…Bienvenue à ….*" en partenariat avec le Festival « *BD en Gascogne* » d'Eauze sur l'illustratrice et scénariste Marie Jaffredo (Bande Dessinée, réfectoire, juillet- septembre 2022),
- Comme tous les deux ans désormais (en partenariat avec la Tour Jean Sans Peur, Paris) une exposition consacrée au Moyen-Âge « *Le vin au Moyen-Âge* » (Vie quotidienne, réfectoire des moines, octobre 2022-janvier 2023)
- Le présentation, à nouveau, du *sillon n° 12* de l'opération « *La profondeur des champs*, *Eric Dessert, Japon, les premiers bruits du soleil…*» (Photographie, logis abbatial, octobre 2022- mars 2023), reportée pour cause de Covid19.

III.3. Sur le réseau départemental des sites et musées :

- Pole archéologique Elusa, Capitale antique : Poursuite (3e année) de l'exposition conçue par la Conservation départementale à Flaran : « *La villa de Séviac-Gers, la fin d'un monde (IVe-VIIe s. ap.J.-C.*) » au musée archéologique d'Eauze (mars-décembre 2022).
- Au musée de Mirande :

• Une exposition sur les « *Harkis-Chibanis* » (réal. Mémorial de Rivesaltes) avec l'association Hom (Histoire contemporaine, avril 2022),
• Une exposition sur C. Fitzpatrick, maître artisan gersoise en faïence « *Christiane Fitzpatrick, un demi-siècle de vie de céramiste…* » (Artisanat d'Art, mai-juin 2022),
• Une exposition créée par la Conservation avec les ayants-droit du peintre « *Henri Montassier, 1880-1946, Un peintre en Armagnac* », qui termina sa carrière en terre gersoise (Peintures, juillet-octobre 2022),

- Au musée de l'Isle-Jourdain : La présentation, à nouveau, de l'exposition « *Cloches et sonnailles à tous vents, la donation Killick-Kendrick* » (Ethnologie & patrimoine campanaire, juillet –octobre 2022), reportée pour cause de Covid19.

- Tandis que de graves incertitudes sur le Musée de Condom empêchent toute programmation.

III.4. Poursuite des opérations d'Inventaire et de suivi des dossiers du Patrimoine départemental bâti, et réflexion sur l'engagement d'expositions thématiques en rapport, relatives à notre politique de soutien à la restauration du patrimoine départemental classé, Inscrit ou non protégé (portée à 200 000 €/an en 2022).

III.5. L'enrichissement, par l'acquisition ou le don, de la collection départementale, en symbiose avec les animations et expositions du site (J. Dieuzaide, L. Arickx, W. Einstein, M. Hernandez, F. Nunez…).

III.6. La poursuite d'un programme d'animations, d'ateliers pédagogiques et de conférences, organisé par le service de médiation culturelle (à partir de Flaran et sur l'ensemble du réseau), et son volet au titre de l'Education artistique et Culturelle (E.A.C.), qui porte sur le patrimoine départemental, les collections des Musées, les opérations nationales, l'accompagnement des expositions (env. 5 000 scolaires/an) ou vis-à-vis des publics empêchés. En lien avec la DOSIN32, réfection des bornes tactiles et engagement du projet d'application mobile.

III.7. Enfin, la continuation de la mission d'ingénierie et de conseil scientifique du Conservateur départemental du patrimoine et des musées (souhaitée par la collectivité départementale dès la création du service), vis-à-vis des projets culturels structurants ou émergeants sur le territoire (Simorre, Toujouse, Lectoure-revalorisation du musée E. Camoreyt-, pôle archéologique « Elusa, capitale antique », etc...).

LE DÉPARTEMENT

53K01

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA RESSOURCES ET MOYENS
Direction Dynamiques Associatives, Culturelles et Participation Citoyenne
Service Culture

Rapport examiné par la 5ème commission :
Culture et tourisme

OBJET :
Subvention aux associations culturelles au titre de l'année 2022.

Comptabilité des affectations :

Chapitre 65 article 6574 fonction 311
Enveloppe n°654
Subventions aux associations culturelles
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	1 224 601,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	1 224 601,00 €
Proposé	1 116 550,00 €

Chapitre 65 article 65734 fonction 311
Enveloppe n°14863
Subventions diverses aux communes
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	5 000,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	5 000,00 €
Proposé	5 000,00 €

Pièces jointes ou annexes :	*Tableau récapitulatif des demandes de subvention - Projets de conventions*

Mes chers collègues,

Je vous propose d'examiner la première programmation des demandes de subvention des associations culturelles, au titre de l'année 2022.

Cette programmation intervient comme chaque année au cours du 2ème trimestre et permet de soutenir financièrement les associations culturelles qui mettent en œuvre un programme d'activité à l'année, organisent un festival ou une manifestation culturelle pendant l'été ou ont un rôle structurant à l'échelle du département de par leurs actions en matière d'ingénierie culturelle et de mise en réseau.

1. Éléments de contexte

1.1. Rappel des critères d'attribution

Les demandes, présentées de façon détaillée dans le tableau joint en annexe 1, sont examinées au regard des critères adoptés par notre Assemblée en matière culturelle lors des séances des 21 mars 1996 et 29 juillet 2005, à savoir :

- aide maximum plafonnée à 10 % du budget prévisionnel à l'exception des structures à vocation départementale ;

- aide accordée aux compagnies ou associations développant des actions d'intérêt départemental ;

- aide accordée par le Département subordonnée à l'attribution d'une aide de la commune siège de l'association ou de celle dans laquelle se déroule la manifestation ;

- aide modulée en fonction des éléments suivants :
  - qualité artistique,
  - intégration dans le tissu local (spectateurs - bénévoles),
  - promotion de l'image du Gers,
  - innovation,
  - faisabilité du projet (dont perspectives à long terme de développement culturel, rayonnement et diversification, effort de calendrier, données budgétaires et financières présentées, niveau de tarification des entrées proposées au public),

- signature d'une convention de partenariat en tant que de besoin, conditionnant le versement de la subvention (convention obligatoire pour toute subvention supérieure ou égale à 23 000 €).

1.2. État des demandes de subventions et typologie des associations

Pour l'année 2022, dans un contexte d'assouplissement des mesures sanitaires, le nombre total de demandes adressées au Département s'élève à 113, dont 42 concernent de nouveaux projets ou des projets jusque-là non soutenus par la collectivité. Le montant total sollicité s'élève ainsi à 1 499 804 €, dont 200 114 € au titre de nouvelles demandes.

Le détail des demandes retenues figure dans le tableau en annexe 1, présentées selon la typologie suivante :

- structures culturelles,
- acteurs culturels territoriaux
- festivals et manifestations,
- enseignements artistiques et pratiques amateurs,
- histoire, patrimoine et vie locale.

Le soutien aux équipes artistiques professionnelles gersoises fait l'objet d'une programmation distincte.

2. Proposition de programmation

2.1. Montants proposés

A l'issue de l'examen des dossiers au regard des critères d'attribution et du cadre budgétaire, je vous propose de vous prononcer sur les montants de subventions à allouer aux associations culturelles au titre de 2022 à hauteur de 1 121 550 €.

Les montants proposés visent à soutenir 91 associations culturelles, dont 19 qui n'ont pas été soutenues en 2021.

2.2. Conventionnement

Une convention d'objectifs lie le Département du Gers aux associations bénéficiant d'une aide supérieure à 23 000 €, conformément à la loi du 12 avril 2000. Certaines associations bénéficiant d'une aide inférieure à 23 000 € ont également signé une convention annuelle avec le Département.

Ces associations sont reconnues :

- au titre de leur rôle structurant dans le champ culturel à l'échelle départementale : ADDA du Gers, Ciné 32, CIRCa, Arrêt sur images et IMAJ ;

- en tant qu'acteurs culturels territoriaux, intervenant à l'échelon infra-

départemental, à l'échelle d'un ou plusieurs bassins de vie et mènent des actions de diffusion et de soutien à la création : La Main Harmonique, La Petite Pierre ;

- en tant que festivals d'envergure au fort rayonnement : Jazz in Marciac, Tempo Latino, Nuits Musicales en Armagnac, Eclats de voix.

• **ADDA du Gers – Auch**

L'Association Départementale pour le Développement des Arts a pour mission de coordonner et susciter le développement des activités dans le domaine des arts vivants et de favoriser toute nouvelle initiative pouvant contribuer à l'élargissement de la vie artistique par des actions d'information, de conseil, de sensibilisation, de formation des amateurs et des professionnels, de diffusion et de création.

L'ADDA sollicite pour 2022 une aide de 309 000 €, dont 282 000 € au titre de son fonctionnement, 20 000 € pour la mise en œuvre de Parcours Educatifs, Artistiques et Culturels dans les établissements scolaires, et 7 000 € au titre d'un nouveau projet dans le cadre du plan chant choral. Il est proposé pour 2022 d'augmenter le niveau de soutien de la collectivité pour tenir compte du nouveau projet, à hauteur de 306 500 €.

• **Ciné 32 – Auch**

L'association Ciné 32 exerce de multiples activités sur l'ensemble du territoire gersois dans les champs suivants :

- exploitation du complexe cinématographique d'Auch, pilotage du réseau départemental des salles de cinéma et co-organisation du festival « Indépendance(s) et Création » ;

- animations culturelles, actions d'Education Artistique et Culturelles (EAC) notamment dans le cadre du plan scolaire cinéma et de ses actions de formation au cinéma de personnels pédagogiques ;

- activité soutien des activités des Régies de Gascogne pour l'accueil et l'accompagnement de tournages.

Pour 2022, Ciné 32 sollicite une aide de 127 000 €, dont 120 000 € au titre de son fonctionnement et 7 000 € au titre du festival « Indépendance(s) et Création ». Cette demande correspond au niveau de soutien du Département précédant la crise sanitaire. Il est proposé de revenir à ce niveau de soutien de 127 000 € en 2022.

• **CIRCA – Auch**

L'association CIRCa a pour objectifs :

- d'affirmer ses missions artistiques de création et de production notamment par l'accueil de compagnies en résidences ;

- de développer ses missions territoriales et partenariales par un travail autour de la diffusion de spectacles vivants tout au long de l'année sur la ville d'Auch et le département, avec pour temps fort son festival du cirque actuel et en s'appuyant sur une politique tarifaire incitative ;

- de développer ses missions d'accompagnement des talents émergents, notamment durant le festival, mais aussi dans le cadre amateur ;

- de développer les échanges et la mise en réseau des acteurs de la discipline (artistes, pédagogues, programmateurs, journalistes, chercheurs, décideurs politiques...) tant sur un plan local qu'international ;

- de poursuivre le dispositif « Collégiens du Gers, en piste », parcours culturel et artistique autour du cirque pour 2 collèges du département dans le cadre d'un parcours découverte et d'une initiation aux arts du cirque.

Pour 2022, CIRCa sollicite une aide au fonctionnement de 141 000 €. En 2021, le montant attribué à l'association s'est élevé à 161 000 € dont 141 000 € au titre du fonctionnement et 20 000 € de subvention complémentaire en soutien au festival impacté par les restrictions sanitaires. Il est proposé de revenir au niveau de soutien de 141 000 € en 2022, qui est celui sollicité par l'association.

• **Arrêt sur Images- Centre photo de Lectoure**

Le centre d'art et de photographie de Lectoure est une structure référente dans le domaine des arts visuels au niveau national et régional ayant pour objet de valoriser, soutenir et diffuser la création artistique, labellisée Centre d'Art d'Intérêt National par le Ministère de la Culture en 2020.

Les actions phares de l'association sont :

- l'été photographique, prolongation de cette action en septembre pour une ouverture aux établissements scolaires ;

- expositions, résidences d'artistes et workshops avec les artistes ;

- ateliers de pratiques et actions pédagogiques (notamment formation à destination des professionnels de l'enfance).

Arrêt sur images sollicite cette année une aide de 48 000 €. Le montant attribué en 2021 s'élevait à 45 000 €. Pour 2022, compte tenu de montée en puissance des activités de l'association confortée par sa labellisation, il est proposé de monter le niveau de soutien à 48 000 € comme demandé.

- **IMAJ – Information – Musique – Animation – Jeunesse- Auch**

L'espace musique du Cri'Art, service de l'association IMAJ', est la seule structure du département entièrement dédiée aux musiques amplifiées, sa salle de concert peut accueillir jusqu'à 400 personnes. Il mène des actions de diffusion et de promotion des musiques actuelles, ainsi que d'accompagnement et de suivi des artistes amateurs en voie de développement. Cet espace est labellisé « Pôle structurant musiques actuelles » par le Conseil Régional Occitanie. Il a également obtenu en 2021 la labellisation SMAC (Scène des Musiques Actuelles) par le Ministère de la Culture pour la valorisation et la diffusion des musiques actuelles.

IMAJ sollicite pour 2022 une aide au fonctionnement de 7000 €, soit le montant attribué en 2021. Il est proposé de reconduire ce montant de subvention de 7 000 €.

- **Association La Main Harmonique – La Romieu**

L'association La Main Harmonique créée en 2010 est implantée depuis 2014 dans la commune de La Romieu. Elle a pour but de promouvoir par les spectacles, concerts, stages et enregistrements, un répertoire musical vocal et instrumental qui s'étend de la musique ancienne à la création contemporaine. Elle organise également à la fin du mois de juillet son festival « Musique en Chemin » et propose une saison culturelle, principalement dans le nord du Département (Collégiale de La Romieu). Enfin, en partenariat avec le Conseil Départemental, l'association a initié en 2021 la programmation de concerts itinérants sur la période de septembre à octobre, « Gers enchanté ».

La Main Harmonique sollicite pour 2022 une aide de 30 000 €. En 2021, le Département lui a octroyé une subvention de 25 000 € dont 20 000 € de fonctionnement et 5 000 € pour « Gers enchanté ». Il est proposé pour 2022 d'augmenter le niveau de soutien de la collectivité pour soutenir le développement des activités de la structure, à hauteur de 26 500 €.

- **La Petite Pierre – Jégun**

L'association La Petite Pierre a pour objectifs :

- la diffusion de spectacles vivants en milieu rural, sur le territoire de l'intercommunalité,
- l'organisation du estival « N'amasse pas mousse » dédié aux arts de la rue,

- des actions de formation artistique,
- le soutien à la création par l'accueil d'artistes en résidence,
- des actions d'éducation artistique auprès des centres de loisirs de la communauté de communes Coeur de Gascogne.

Elle bénéficie du label régional « Scènes en région » qui compte 10 structures labellisées au plan régional dont une seule gersoise, et elle est labellisée « espace de vie sociale » par la CAF.

La Petite Pierre sollicite une aide de 24 000 €. En 2021, le Département lui a octroyé une subvention de fonctionnement de 22 000 €. Il est proposé de reconduire ce niveau de soutien, soit 22 000 €.

- **Jazz in Marciac – Marciac**

Jazz in Marciac se situe parmi les festivals les plus prestigieux en Europe. Pour 2022, avec la perspective d'une amélioration de la situation sanitaire, l'association prévoit l'organisation d'un festival plus proche des éditions précédant la crise, étalé sur 15 soirées du 20 juillet au 6 août, accompagnées du festival off et d'initiatives autour du festival avec notamment, des expositions, du théâtre, des spectacles, du cinéma des rencontres et débats pour un public varié. L'association associe également les élèves de la section jazz du collège de Marciac à l'évènement.

Jazz In Marciac sollicite cette année une aide de 220 000 €. En 2021, le Département a alloué à l'association une subvention de fonctionnement de 130 000 € ainsi qu'une subvention complémentaire de 60 000 € afin de soutenir l'association dont le festival a été fortement impacté par les restrictions sanitaires induisant une programmation resserrée et une fréquentation moindre. Pour 2022, il est proposé de reconduire le niveau de la subvention de fonctionnement de l'année précédente, soit 130 000 €.

- **Tempo Latino – Vic Fezensac**

L'association Tempo latino a été créée en septembre 1993 à Vic-Fezensac dans le but de réaliser un festival mettant en scène la musique afro-cubaine et la musique latine. Aujourd'hui Tempo Latino est devenu le 1er festival européen de musiques latines afro-Cubaines. L'édition devrait se dérouler du 28 au 31 juillet après 2 années consécutives d'annulation.

Tempo Latino sollicite une aide de 50 000 €, qui correspond au montant attribué en 2021. Il est proposé de reconduire pour 2022 l'aide attribuée à Tempo Latino au titre du fonctionnement, soit 50 000 €.

• **Les Nuits Musicales en Armagnac – Condom**

Implantée depuis 50 ans dans la ville de Condom, l'Association « Nuits Musicales en Armagnac » organise des festivals de musique classique, de mi-juillet à mi-août. Elle se caractérise par son rayonnement culturel départemental, à travers ses objectifs :

- la démocratisation de la musique classique en zone rurale,

- la valorisation du patrimoine gersois, l'insertion professionnelle de jeunes artistes et artistes locaux,

- le maillage territorial à travers des actions culturelles, accueillant des artistes internationaux.

Les Nuits Musicales en Armagnac sollicitent une aide de 20 000 €, qui correspond au montant attribué en 2021. Il est proposé de reconduire pour 2022 l'aide attribuée à l'association au titre du fonctionnement, soit 20 000 €.

Je vous propose pour conclure de m'autoriser à signer les conventions de partenariat ou avenants, dont les projets se trouvent en annexe 2.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

Annexe 1
Subventions 2022 aux associations culturelles gersoises

Association	Commune	Objet de la demande	2021	2022		
			Montant alloué (€)	Budget de l'association (€)	Montant sollicité (€)	Montant proposé (€)
Structures culturelles						
A.D.D.A. 32	Auch	Réalisation du programme d'activités au titre de l'année 2022	302 000	539 540	309 000	306 500
Circa	Auch	Réalisation du programme d'activités au titre de l'année 2022	161 000	2 205 090	141 000	141 000
Ciné 32	Auch	Réalisation du programme d'activités au titre de l'année 2022	107 000	1 816 800	127 000	127 000
Arrêt sur Images	Lectoure	Réalisation du programme d'activités au titre de l'année 2022	45 000	345 000	48 000	48 000
Imaj'	Auch	Réalisation du programme d'activités au titre de l'année 2022	7 000	713 857	7 000	7 000
Sous-total structures culturelles			**622 000**		**632 000**	**629 500**
Acteurs culturels territoriaux						
La Main Harmonique	Gazaupouy	Réalisation du programme d'activités au titre de l'année 2022	25 000	380 317	30 000	26 500
La Petite Pierre	Jegun	Réalisation du programme d'activités au titre de l'année 2022	22 000	200 100	24 000	22 000
Spirale	Arblade-le-Bas	Réalisation du programme d'activités au titre de l'année 2022	20 000	92 989	22 000	20 000
Maison des Ecritures	Lombez	Réalisation du programme d'activités au titre de l'année 2022	5 000	208 900	19 000	9 000
Académie Médiévale et Populaire de Termes	Termes d'Armagnac	Réalisation du programme d'activités au titre de l'année 2022	10 000	139 100	8 800	7 000
Campagn'Art	Saint-Martin	Organisation d'un salon d'art du 8 au 16 octobre 2022 à Saint-Martin	2 000	89 700	1 200	3 000
		Organisation d'un symposium international de sculpture du 5 au 16 octobre 2022			2 100	
		Organisation d'un festival de musique éclectique le 17 septembre 2022			2 200	
Mairie de Tournan	Tournan	Organisation de concerts (jazz, musique du monde, chanson française) dans la cour de l'école	3 000	Sans objet	5 000	3 000
CAVEA Club d'Animation Valencien d'Expression Artistique	Valence-sur-Baïse	Organisation de la saison culturelle 2021/2022	1 200	NR	2 500	2 200
		Organisation de la seconde édition du festival "Valence ton Slam!" du 3 au 5 juin 2022	1 000	NR	2 500	
Les Amis de Flaran	Valence-sur-Baïse	Réalisation du programme d'activités au titre de l'année 2022	2 000	20 120	3 000	2 000

Association	Commune	Objet de la demande	2021	2022		
			Montant alloué (€)	Budget de l'association (€)	Montant sollicité (€)	Montant proposé (€)
Atelier des Berges du Gers	Auch	Programme d'expositions 2022 (peinture, sculpture, photographie, techniques mixtes, assemblages, installations)	1 500	75 203	2 500	1 500
Tous en Scène	Condom	Programmation de concerts hebdomadaires tout au long de l'année	500		1 000	1 000
Association Culture Loisirs de l'Espace Dastros	Saint-Clar	Réalisation du programme d'activités au titre de l'année 2022	500	11 500	1 000	500
Orgues, Culture et Musiques en Val d'Adour	Plaisance du Gers	Réalisation du programme d'activités au titre de l'année 2022	800	15 000	800	800
Atelier d'Arts Plastiques	Plaisance du Gers	Réalisation du programme d'activités au titre de l'année 2022	600	16 910	750	750
A l'Ane Bleu	Marciac	Réalisation du programme d'activités au titre de l'année 2022	600	NR	600	600
Sous-total acteurs culturels territoriaux			**95 700**		**128 950**	**99 850**
Festivals et manifestations						
Festival Jazz in Marciac	Marciac	Festival Jazz in Marciac du 20 juillet au 6 août 2022	190 000	4 557 500	220 000	130 000
Tempo Latino	Vic-Fezensac	Festival Tempo Latino du 28 au 31 juillet 2022	50 000	755 100	50 000	50 000
Eclats de Voix	Preignan	25e édition du festival Eclats de Voix du 13 au 19 juin 2022	20 000	180 800	35 000	22 000
L'Air des Balkans	Seissan	15ème édition du festival Welcome in Tziganie du 29 avril au 1er mai 2022 + création du spectacle "Natacha Atlas & Dzambo Agusevi Orchestra"	15 000	403 774	31 000	18 500
Nuits musicales en Armagnac	Condom	Festival des Nuits Musicales en Armagnac du 24 juillet au 10 août 2022	20 000	121 000	20 000	20 000
Festival international du Ciel et de l'Espace	Fleurance	Festival International du Ciel et de l'Espace du 5 au 12 août 2022 composé du Festival d'Astronomie de Fleurance, du Festival Astro-Jeunes, du Marathon des Sciences et du Marathon des transitions	12 000	180 000	12 000	12 000
Festival européen de Bandas y Penas	Condom	Festival de Bandas de Condom du 13 au 15 mai 2022	8 000	628 500	8 000	8 000
CAMOM	L'Isle-Jourdain	Festival itinérant Tournez villages du 21 juin au 21 août 2022	3 000	251 000	5 000	4 500
ADAMA 32	Samatan	Festival Sam'Africa les 2, 3 et 4 septembre 2022	4 000	52 900	5 000	4 500
Les Attracteurs étranges	Termes-d'Armagnac	Festival " Les moissons d'été " du 2 au 6 août 2022	4 000	122 000	5 000	4 000
Venderborg Prod	Auch	Festival du Court Métrage d'Auch du 24 au 27 novembre 2022	3 000	60 491	4 000	3 500

Association	Commune	Objet de la demande	2021	2022		
			Montant alloué (€)	Budget de l'association (€)	Montant sollicité (€)	Montant proposé (€)
Los Bambasitos	Eauze	Programmation de concerts tout au long de l'année + journée à l'occasion des 20 ans de l'association le 11 juin 2022	3 000	65 300	8 000	4 000
Chemins d'Art en Armagnac	Condom	Manifestation " Itnérance douce et art contemporain en Ténarèze " du 27 mai au 24 juin 2022	2 500	29 000	4 000	3 000
BD en Gascogne	Eauze	Festival BD en Gascogne les 6 et 7 août 2022	2 300	30 480	3 500	3 000
Chateau-Neuf des Peuples	Belmont	5ème anniversaire du Château-Neuf des Peuples du 27 au 29 mai 2022	2 000	58 246	3 500	3 000
Fleurance Cuivro	Fleurance	Festival " Cuivro'Foliz " du 15 au 17 juillet 2022	2 800	55 665	4 000	2 800
Montesquiou on the Rock's	Montesquiou	Festival Montesquiou on the Rock's les 19 et 20 août 2022	6 000	48 510	3 500	2 500
Les Musicales des Coteaux de Gimone	Betcave-Aguin	Musicales des Coteaux de Gimone du 9 au 13 juillet 2022 plus 7 concerts hors festival	2 500	39 800	2 500	2 500
Mouvements Urbains en Ruralité (MUR)	Eauze	Festival Street'Art'Magnac en octobre 2022	6 000	30 500	3 000	1 500
		Réalisation d'une fresque de street art éphémère avec exposition au public			5 000	1 000
Asta'Drôle	Simorre	Festival Festi-Drôle les 2 et 3 juillet 2022	2 500	23 330	2 500	2 500
Country Music'N Mirande	Mirande	Festival Country In Mirande du 14 au 17 Juillet 2022	1 000	123 500	12 000	2 000
Un Livre dans la Poche	Nogaro	Rencontres Littéraires de Nogaro du 1er au 4 juin 2022	1 200	35 258	4 000	2 000
Scènes en Vie	Samatan	Festival théâtre d'Été à Samatan du 20 au 24 juillet 2022	2 000	26 900	2 000	2 000
Kiosk'N'Rock - Office Mirandais d'Animation	Mirande	Festival Kiosqnrock les 5 et 6 août 2022	1 500	51 560	2 000	1 800
Les Amis du Bach Festival Gers	Mirande	" Bach Festival Gers " en juin et août 2022	1 500	48 314	4 800	1 500
Collines en Scènes	Couloumé-Mondébat	Festival Collines en Scènes les 6 et 7 août 2022	1 500	17 258	1 800	1 500
Les amis des Orgues du Pays D'Auch et de la lomagne Gersoise	Auch	Festival Claviers en Pays d'Auch : - "Graines de Printemps" du 13 mai au 15 mai 2022 - "Claviers en Pays d'Auch, l'été" du 10 juillet au 21 août 2022 - Journées du Patrimoine en septembre	1 500	15 900	1 500	1 500
Musique dans le Gers	Simorre	Fêtes de la musique classique en août 2022	1 000	24 670	5 000	1 000
Avoz'Art	Mourède	Festival de sculpture du 3 juillet au 16 août 2022	500	8 440	3 000	1 000
Association PIMAO	Perchède	"Ecofête du Pesqué" en juillet 2022	1 000	46 470	2 000	1 000
Lectoure à Voix Haute	Lectoure	Festival Lectoure à voix haute du 19 au 24 juillet 2022	500	13 420	1 500	1 000

Association	Commune	Objet de la demande	2021	2022		
			Montant alloué (€)	Budget de l'association (€)	Montant sollicité (€)	Montant proposé (€)
Culture Loisirs Animation Patrimoine	Marciac	Salon de la Caricature et du Dessin de Presse les 4 et 5 juin 2022	1 000	17 110	1 200	1 000
Distorsion	L'Isle-Bouzon	Festiva Distofest, du 17 au 26 juin 2022 + concerts de rock durant l'année	1 000	59 910	1 000	1 000
Le Castella Théâtre	Valence-sur-Baïse	Festival de théâtre amateur Les automnales les 7, 8 et 9 octobre 2022	800	11 570	1 000	800
Eauze Culture Loisirs Animations (ECLA)	Eauze	Rencontres littéraires et culturelles du territoire (anciennement Littfest) du 15 mai au 12 juin 2022	800	47 400	1 000	800
Art-Terre 32	Flamarens	Estivales de Flamarens le 17 juillet 2022	600	7 350	3 000	600
Label de Nuit	Vic-Fezensac	Programmation d'événements culturels et d'animations au titre de l'année 2022	600	18 970	1 000	600
Sous-total festivals et manifestations			**373 600**		**482 300**	**323 900**
Enseignements artistiques et pratiques amateurs						
Fédération départementale des sociétés musicales	Auch	Réalisation du programme d'activités au titre de l'année 2022	15 000	55 100	17 000	15 000
Pop Circus	Auch	Réalisation du programme d'activités au titre de l'année 2022	9 000	166 000	11 000	9 000
Cirque et Campagnie	Idrac Respailles	Réalisation du programme d'activités au titre de l'année 2022	5 000	67 510	8 000	6 000
Musique de Chambre dans le Gers	Caillavet	Réalisation du programme d'activités au titre de l'année 2022	1 500	24 550	2 000	1 500
Comité Départemental de Théâtre Amateur	Castéra-Verduzan	Réalisation du programme d'activités au titre de l'année 2022	1 800	4 268	1 800	1 800
Jeunesses Musicales de France	Miélan	Organisation d'un concert pour le public scolaire, de la maternelle au collège	1 500	NR	1 500	1 200
Capella Auscitensis	Auch	Réalisation du programme d'activités au titre de l'année 2022	500	7 251	1 500	500
Ensemble vocal D'AUSCI Femmes	Auch	Réalisation du programme d'activités au titre de l'année 2022	500	5 300	1 200	500
Les Troubadours de Gascogne	Saint-Clar	Réalisation du programme d'activités au titre de l'année 2022	500	7 180	500	500
Sous-total enseignements artistiques et pratiques amateurs			**35 300**		**44 500**	**36 000**

Association	Commune	Objet de la demande	2021	2022		
			Montant alloué (€)	Budget de l'association (€)	Montant sollicité (€)	Montant proposé (€)
Histoire, patrimoine et vie locale						
Parlem TV	Nogaro	Réalisation du programme d'activités au titre de l'année 2022	1 200	38 900	5 000	2 500
		Réalisation d'une fresque de street art dans le cadre d'un chantier jeunes			3 000	2 000
Marguerite Peterson	Condom	Animations "voie verte, voix des poètes" et juillet et août 2022	2 000	24 900	5 000	2 500
Comité Gersois de la Mémoire des Anciens Combattants	Auch	Concours National de la Résistance et de la Déportation	1 000	5 550	1 000	1 000
Grand Auch Pays d'Art et d'Histoire	Auch	Programmation culturelle du Pays d'Art et d'Histoire au titre de l'année 2022	1 000	292 808	5 840	1 000
Université du Temps Libre	Auch	Réalisation du programme d'activités au titre de l'année 2022	500	40 150	800	500
Les Amis des Eglises Anciennes du Gers	Auch	Réalisation du programme d'activités au titre de l'année 2022	300	NR	300	300
Sous-total histoire, patrimoine et vie locale			**6 000**		**20 940**	**9 800**
Nouveaux dossiers						
La Maison de l'illustration	Sarrant	Centre de ressources et d'innovation rurale pour l'illustration, à partir de trois entrées : exposition, atelier, accueil des publics avec l'espace de vie sociale.		57 310	8 000	4 000
OT Pays Val d'Adour	Marciac	Création de 4 parcours sur des sites patrimoniaux majeurs avec des propositions artistiques contemporaines		107 500	5 000	3 000
Pentecôtavic	Vic-Fezensac	Festival Pentecôtavic du 3 au 5 juin 2022 à Vic-Fezensac		180 500	18 000	2 900
Le Son de la Nuit	Duran	Festival de musique autour du rock des années 1980-90, avec organisation d'un tremplin		37 900	3 500	1 500
les fadas gascons	Pavie	Festival ska / dub / reggae Duck a Dub		41 938	1 500	1 500
Artichatz	Montesquiou	Organisation d'une soirée concerts avec San Severino comme tête d'affiche		19 420	3 000	1 000
Ecole de musique Grand Auch cœur de Gascogne	Auch	Spectacle musical "Les noces d'Artagnan" organisé par l'école de musique de l'agglomération à la caserne Espagne les 25 et 26 juin.		25 784	19 384	1 000
Les furiosi galantes	Plaisance du Gers	Enregistrement d'un album et diffusion (2 concerts) d'un jeune orchestre de musique baroque		25 500	2 000	1 000
Pôle vocal de Masseube	Masseube	Organisation de "Musique en Astarac" en juillet, 4 concerts dans des églises ou chapelles.		22 850	2 000	800
L'Ouverture	Mauvezin	Programme culturel à l'année (12 évènements minimum)		26 800	2 000	800

Association	Commune	Objet de la demande	2021	2022		
			Montant alloué (€)	Budget de l'association (€)	Montant sollicité (€)	Montant proposé (€)
Electrogène	Estang	Festival gratuit de musiques actuelles (chanson, punk, funk, rock, tzigane...) avec concert du groupe Brass Attack. 20 ans de l'association et de l'évènement.		8 700	1 800	800
Le Projecteur d'Instants	Condom	Association créée en février 2019 autour de la promotion et du développement du théâtre d'improvisation		13 420	1 300	600
Arpèges en gascogne	Tillac	Concerts de musique classique dans l'église de Tillac		16 908	1 000	600
Des Clochers Tors d'Europe	Barran	Organisation d'un évènement autour des 50 ans de la restauration du clocher Tors de Barran		17 300	2 500	500
Flock you in Condom	Condom	1ère édition d'un festival de rock à Condom le 24 septembre 2022		9 581	2 500	500
La Cimaise Armagnacaise	Roques	Exposition d'art à Roques sur 3 jours en août + organisation de 2 concerts de flamenco		3 760	1 500	500
Les Amis de la Chapelle de Luzanet	Montréal	Association ayant pour but de participer à l'entretien de la chapelle de Luzanet et de faire vivre le site grâce à l'organisation de manifestations culturelles (4 concerts en 2022)		5 300	1 000	500
Les amis de Paul Lacome	Le Houga	Festival en hommage au compositeur classique Paul Lacome		5 300	530	500
Association des écrivains et artistes paysans	L'Escarène (06)	Organisation du 50e anniversaire de l'association à Plaisance, sur 5 jours en août		21 500	8 000	500
Sous-total nouveaux dossiers			**-**		**84 514**	**22 500**

MONTANT TOTAL	***1 393 204***	***1 121 550***

AVENANT

À la convention triennale d'objectifs 2021-2023

Entre

Le Département du Gers,
Représenté par le Président du Conseil Départemental, Monsieur Philippe DUPOUY,
Agissant en vertu de la décision du Conseil Départemental du 25 janvier 2022,
ci-après dénommé le **« Département du Gers »**

d'une part

et

L'Association Départementale pour le Développement des Arts
Créée le 21 avril 1974,
Domiciliée 16 place de la Libération – 32 000 AUCH,
Représentée par sa Présidente, Madame Nathalie BARROUILLET,
Dûment autorisée,
ci-après dénommée « **Adda32** »

d'autre part

Conformément à l'article 2 « Durée de la convention » de la convention triennale d'objectifs signée par les parties le 22 juillet 2021, il est prévu qu'un avenant à la convention sera signé chaque année afin de préciser notamment le programme d'activités de l'Adda et le montant de la subvention allouée par le Département du Gers.

ARTICLE 1 – Moyens alloués par le Département

Le Département du Gers apporte son concours à la réalisation du programme d'activités de l'Adda32 par :

1-1 – des moyens financiers :
Le Département du Gers allouera pour l'exercice 2022 une subvention globale de fonctionnement de 306 500 €.
Le Département s'engage à procéder au versement de cette aide selon les modalités suivantes :
- versement, au cours du premier trimestre, de 50 % de la subvention 2021, soit 141 000 €,
- versement du solde en fin d'année, sur production du bilan provisoire des dépenses engagées 2022.

1-2 – des moyens matériels et techniques :
- Prise en charge du loyer des locaux, situé 16 place de la Libération, 32 000 Auch,
- Mise à disposition de mobilier et d'équipement,

- Prise en charge de frais administratifs et fluides.

L'ensemble de ces prestations volontaires est détaillé en annexe.

ARTICLE 2 – Programme d'activités de l'Adda 32 pour l'année 2022

L'Adda 32 s'engage à réaliser en 2022 le programme d'objectifs joint en annexe.

Fait à Auch, le

Pour le Département du Gers
Le Président du Conseil Départemental

Pour l'Adda 32
La Présidente
Nathalie BARROUILLET

ANNEXE 2 : Avantages en nature (coût TTC)

- **Contribution informatique et bureautique :**

Le Département met à la disposition de l'ADDA les matériels et logiciels suivants :

La mise à disposition de ces matériels et l'exécution des prestations sont effectuées à titre gracieux et constituent un avantage en nature estimé à **7 030 €** (la grande majorité des matériels étant déjà amortie sur le plan comptable).

1 - POSTES DE TRAVAIL

- 2 ordinateurs fixes Windows 7 avec écrans
- 2 ordinateurs Windows 10 avec écran
- 3 ordinateurs portables Windows 10
- 2 ordinateurs portables W10 (propriété de l'ADDA)

La préparation des postes devra être obligatoirement effectuée par le Conseil Départemental du Gers (CD32).

Les équipements actuels seront renouvelés et préparés par la DOSIN selon sa politique de renouvellement. Tout matériel supplémentaire sera financé par l'ADDA 32 à travers le marché « Fourniture d'ordinateur ».

De plus, les postes de travail devront obligatoirement être mis à jour à la demande du CD32 afin d'assurer la sécurité de l'ensemble du parc informatique.

Le système d'antivirus F-Secure est mis à disposition sur l'ensemble des postes de travail de l'ADDA.

2 - IMPRIMANTE

- 1 imprimante laser jet HP 2015 réseau

La Direction Organisation des Systèmes d'Information et Numérique assure la maintenance et le suivi de ce matériel. Les consommables sont à la charge de l'ADDA.

- Les autres imprimantes sont à la charge de l'ADDA32.

3 - PACK OFFICE WINDOWS

- Configuration des comptes du personnel mis à disposition
- Configuration des postes avec suite Office
  - OneNote
  - Excel
  - Publisher
  - Word
  - PowerPoint
  - Outlook 2013
- 6 licences Microsoft Office 2013

4 - INFRASTRUCTURE

4.1 Gestion Espace de travail stockage fichiers

- Mise à disposition d'espace de stockage de fichier en concordance avec les besoins et évolution des missions de l'ADDA
- Partage de l'arborescence des disques et ajustements nécessaires (suppression, agglomération, création)
- Soutien technique dans la gestion des fichiers et stockage

4.2 Serveurs

- 1 serveur virtuel avec système d'exploitation Microsoft Windows 2012 R2 (2CPU, 4Go de RAM, 100 Go de disques)
- 1 serveur de fichier de 100 Go sur Baie NAS mutualisée
- 1 serveur virtuel avec système d'exploitation Microsoft Windows 2019 (2 CPU, 50 Giga de disque dur)

4.3 Messagerie

- La gestion du domaine « adda32.fr » pour la mise en place de sa messagerie
- Mise en place d'une redirection des adresses « gers.fr » vers les adresses « adda32.fr »
- Les éléments actifs du réseau sont mutualisés avec le CD32 ainsi que les systèmes de sécurité (sauvegarde, antivirus, pare-feu, anti-spam)

4.4 Citrix

L'ADDA bénéficie d'ordinateur portable du CD32. Ces équipements se connectent à distance ou en télétravail par l'intermédiaire du VPN. Par conséquence, l'ADDA ne pourra pas bénéficier des licences CITRIX pour leurs utilisateurs.

4.5 Internet

- En interne : l'accès internet est fourni par le Département du Gers avec règles de sécurité mutualisées avec celles du CD32.
- En externe (domicile, itinérance) : VPN IP SEC peut être proposé
- ADDA32 est un site extérieur, mise à disposition d'une liaison par MPLS à2 m/bits sera mise en place par le CD32 pour assurer la qualité de la téléphonie sur IP.
- Mise en place d'une fibre optique de type FTTH grand public
- Mise en place d'un boitier SD WAN FORTINET pour permettre une évasion locale d'internet tout en assurant la sécurité informatique du site.

5 - LICENCES / LOGICIELS / MAINTENANCE / ABONNEMENTS

- 1 licence PDF
- Magic INFO : l'ADDA se paie la licence mais la DOSIN met à disposition un serveur virtuel mutualisé pour héberger la licence du logiciel avec celle du CD32.

NB : Les autres logiciels ne sont pas gérés par le CD32. Seuls les logiciels dont nous avons une trace des sources, du contrat avec l'éditeur et une documentation exploitation sont maintenus par le CD32.

6 - WIFI

- 2 bornes WIFI sont mises à disposition de l'ADDA. Une borne WIFI de marque ARUBA par étage.
- Le matériel portable (téléphones et ordinateurs portables) de l'ensemble des personnels mis à disposition de l'Association est géré et configuré par le CD32 pour accéder au « WIFInternecd32.fr»
- Le WIFI grand publique :
    - Financement du système UCOPIA à la charge de l'ADDA

- Installation et maintenance à la charge du CD32.
- Solution WIFI public du CD32: « Wifi Invité » proposé en local mais au vu de la situation géographique du site, le SSID est caché afin de ne pas écrouler les performances du site. La gestion des tickets aux invités est gérée directement par le personnel de l'ADDA.

7 - TELEPHONE FIXE

- Mise à disposition de 7 téléphones IP (avec licences) Cisco modèle 7931

La mise à disposition de ces matériels et l'exécution des prestations sont effectuées à titre gracieux et constituent un avantage en nature estimé à 500 €, coût des consommations : 500 €

La Direction Organisation des Systèmes d'Information et Numérique assure la maintenance et la suite de ces matériels avec prise en charge des abonnements et les taxes téléphoniques.

8 - TELEPHONIE MOBILE

- Le matériel et les abonnements en téléphonie mobile ne sont pas gérés par le CD32.

9 - ONDULEUR et INFRASTRUCTURE D'APPUI NOUVEAU BATIMENT

- L'ADDA 32 fournira l'ensemble du matériel nécessaire à la sécurité électrique du bâtiment. Le CD32 a fourni un Onduleur 3kva avec carte SNMP afin de protéger et superviser les équipements informatique de la salle serveur : Switch, Routeur.

10 - REPROGRAPHIE

10.1 Travaux

- copies « noir et blanc » : 10 000
- copies « couleur » : 4 500

Le coût total des copies représente un avantage en nature de 240 € TTC
Les prestations exécutées par l'atelier reprographie sont estimées à environ 370 € TTC.

Les tirages spéciaux (type affiches, publicité, flyers…) ne sont pas inclus dans le champ de la présente convention

10.2 Fourniture de papier et enveloppes

- 30 ramettes de papier blanc sans logo
- 15 000 enveloppes papier kraft
- 3 000 enveloppes à fenêtres

Les fournitures de papier et enveloppes et les travaux de reprographie sont délivrés à titre gracieux et constituent un avantage en nature estimé à 1060 €

12 CARTOGRAPHIE

La Cellule Cartographie de la DOSIN réalise à la demande de l'ADDA des travaux de cartographie papier ou numérique dans le respect des conditions suivantes :

- Demandes effectuées par écrit (courrier ou mail) au moins 4 semaines avant la date de réalisation demandée

- Pas de demande entre juin et septembre

- Dans la limite de 24 h annuelles de travail dédiées à l'ADDA

Les prestations seront exécutées à titre gracieux et constituent un avantage en nature estimé à 500 €

13- Support Utilisateurs :

Adda bénéficie d'un support informatique pour des problèmes matériels informatiques, sécurité informatique, installation et maintenance des équipements validés en amont par la Direction Organisation des Systèmes d'Information et Numérique.

Le support est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Pour toutes demandes, une demande doit être adressée par l'outil interne GLPI https://dosin.gers.fr ou pour des problèmes bloquants ou urgents uniquement au 05.31.00.32.00. Le support s'engage à traiter les demandes dans un temps raisonnable.

Mise à disposition de ressources et systèmes informatiques du Département à ADDA.

Nature	Contenu des prestations	Montants TTC Forfaitaires Annuel
Messagerie électronique	Le relais de messagerie des mails de l'ADDA sera relayé par l'opérateur du CD32 vers les serveurs de messageries du CD32. ADDA bénéfice des services associés tels que l'antispam, l'antivirus, relay sur la messagerie. Mutualisation serveur Exchange	inclus
Accès internet	ADDA est considéré comme un site distant extérieur avec une centralisation des accès internet par un débit de 2 m/bits de type VPN MPLS pour le VPN et une fibre FFTH pour accès en tunnel sécurisé au site principal	1900 € MPLS 720€ FTTH
Poste de travail	Le CD 32 assure l'installation, le paramétrage et la mise à jour des postes fournis par ADDA. Les licences suivantes sont à la charge du CD32: - Licence Active Directory - Antivirus poste de travail	850 €
Infrastructure	- Antispam - Antivirus serveur - Serveur Windows 2012 R2 dédié à ADDA avec licence windows associé - Baie de stockage de 100Giga redondé dans 2 salles informatique - Sauvegardes des données de l'ADDA sur serveur uniquement	1000€
Assistance informatique	Support informatique du CD32 de 8h30 à 12h00 et de 13:30 à 17:00	Inclus
Téléphonie fixe	Fourniture, maintenance et référencement des équipements de téléphonie de marque CISCO avec accessoires associés. Gestion de la messagerie vocale Gestion des appels et des licences associées sont	500€

	gérés par le CD32. Coût des consommations	500€
Serveurs de fichiers	Mise à disposition d'un espace de stockage de fichiers spécifiques sauvegardé 1 fois par jour avec politique de sécurité commune au CD32	Inclus
Onduleurs	Configuration, protection et supervision des éléments à protéger en cas de coupure électrique	Inclus
Supervision	Supervision des équipements informatique en prévention d'une panne ou d'un dysfonctionnement	Inclus
Travaux de reprographie	Fournitures et prestations de services	1060€
Cartographie	Prestations de services	500€
Hébergement site web	N/A	

❖ Contribution logistique:

LISTE DES BIENS ET EQUIPEMENTS MIS A LA DISPOSITION DE L'ADDA PAR LE DEPARTEMENT

MOBILIER	AFFECTATION	montant en euros TTC
1er ETAGE		
BUREAU 1 CHARGEE DE MISSION Francoise Lamarque		
bureaux	1	**350**
chaises	2	**210**
porte manteaux	1	
caissons	1	**180**
armoires basses	1	**240**
BUREAU 2 DIRECTION Marc Fouilland		
bureaux	1	**350**
chaises	5	**528**
table de réunion	1	**360**
fauteuils	1	**330**
caissons	3	**540**
armoires basses	1	**240**
BUREAU 3 CHARGEE DE MISSION Coralie Réboulet		
bureaux	1	**350**
chaises	2	**105**
porte manteaux	1	

fauteuils	1	**330**
caissons	1	**180**
armoires basses	1	**240**
lampes de bureau	1	**103**
BUREAU 4 CHARGEE DE MISSION Lucile Debaye		
bureaux	2	**700**
fauteuils	2	**660**
armoires à rideaux	1	**319**
armoires basses	1	**240**
lampes de bureau	1	**103**
LOCAL du Personnel: SALLE DE COWORKING		
table	1	**360**
armoires basses	1	**240**
CAFETERIA		
grande table	1	**360**
armoires à rideaux	2	**638**
chaises	6	**633**
meuble bas mis à disposition par la propriétaire	1	
Dégagement 1		
Armoires hautes	2	**638**
Dégagement 2		
Meuble étagères bas	1	
REZ DE CHAUSSEE demi étage		
BUREAU 1 ADMINISTRATION Daniele Monge		
bureaux	1	**350**
chaise ergonomique propriété Adda	1	**330**
armoires à rideaux	1	**318**
caissons	1	**180**
armoires basses	1	**240**
BUREAU non fermé communication Laura Soucek		
bureaux	1	**350**
fauteuils	1	**330**
caissons	1	**180**
armoires basses	1	**240**

REZ DE CHAUSSEE		
Salle de Réunion		
tables	10	**2500**
chaises	60	**6370**
Halle d'entrée		
meuble présentoir	1	**276**
		21 191 €

Récapitulatif :

AVANTAGES EN NATURE pour l'ADDA	
SERVICES du Département du Gers concernés	**2022**
DOSIN : informatique, téléphonie, Reprographie, Cartographie	7 030 €
PATRIMOINE : Charges diverses (fluides, maintenance, TEOM…)	8 500 €
PATRIMOINE : Locaux : 16 place de l'Hôtel de Ville - 32 000 AUCH	34 849 €
DMG : Mis à disposition de biens bureautiques	21 191 €
DMG : Affranchissement et courriers	2 000 €
TOTAL	73 570 €

Annexe 2

ADDA
Programme d'activités 2021/2022

Mise en partage de ressources

Création d'un nouveau site internet avec le prestataire NOUS.
Bascule de la nouvelle version de la base de données RIC.
Vidéos des saisons culturelles : « Le Gers au fil des saisons culturelles » avec Venderborg, 5 structures partenaires : La Petite Pierre, Spirale, la Ligue de l'Enseignement, L'Astrada et la ville de Fleurance.

Travail de mise en partage des ressources avec le service culturel du Conseil départemental.
Travail sur des questionnaires d'observation partagée de la vie culturelle en direction des acteurs.
Conférences de presse et newsletters mensuelles.
Forte présence sur les réseaux sociaux en particulier Facebook.

Développement des politiques culturelles

Diagnostic culturel Astarac Arros.
Rencontres avec élus et techniciens autour des politiques culturelles.
Suivi des actions Tiers lieux en lien avec La dynamo.
Participation à la coordination des Rencontres départementales de la vie associative.

Accompagnement de la résidence de territoire en Bas Armagnac avec la compagnie de l'Aurore et préparation d'une résidence de réalisateur avec Occitanie Films.

Accompagnement de la résidence de territoire en Armagnac Adour avec la compagnie Momatique, intervention à l'école de musique de Riscle, Ciné concert à Spirale, intervention extra scolaires avec 2 représentations de « La Grande Réparation » et 1 représentation du « Concertino ».

Préparation de la résidence de territoire en Astarac Arros autour d'une équipe chorégraphique et des danses urbaines.

Accompagnement de dispositifs de l'État DRAC et partage de l'observation du territoire.

Éducation Artistique et Culturelle

Dans le cadre de la convention de généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) signée en décembre 2021 entre le Conseil départemental, la DRAC et la DASEN, mise en place de l'accompagnement de certains projet d'EAC d'établissements scolaires.

Projet P.Art(s)cours & culture (nouveau dispositif) en lien avec les collectivités, les acteurs et l'Éducation Nationale, en Grand Armagnac avec la Compagnie Obra et en Ténarèze avec le chœur Estélum.

Commissions thématiques :
- Diffuseurs musiques actuelles en partenariat avec Imaj' Cri'Art
- Pratique vocale
- Conseil pédagogique départemental musique

Mise en réseau des ateliers et troupes de théâtre en amateur du Gers.

Plan académique de formation danse et théâtre avec la plateforme interdépartementale.

2 Soirées Ciné arts vivants (cinéma de Samatan et cinéma de Masseube).

« Dansons les œuvres 2022 » autour de la pièce « Rupture » avec la compagnie DANS6T.

Formations- ateliers :
- Formation technique : appréhender la régie et la création lumière
- Formation administrative : Comprendre mon bilan et mon compte de résultats

Adda'péro :
- Autour du dispositif Jeunes culture en présence de la DSDEN et de la CAF
- Autour du fonds d'encouragement aux pratiques artistiques et culturelles d'amateurs, en présence des 2 groupes lauréats du Gers

Mise en place d'Adda'gora.

Dispositif Chant Choral :
Partenariat avec la DSDEN et Canopé, artiste invité : Jean Michel MAURY, 10 classes concernées, 215 élèves, 5 interventions de 1h30 par classe, 3 journées de formation pour les enseignants.
Poursuite du dispositif Jeunes culture en lien avec la DDCSPP (Service Jeunesse, engagement et sports) et la CAF : 16 projets retenus.

Soutien à la diffusion des œuvres

Résidence départementale avec Guillaume Lopez.
Concerts à :
L'Isle Jourdain le 26 mars
Berdoues le 1er avril
Fleurance le 9 avril
Eauze le16 avril
Auch le 22 avril
Condom le 23 avril

Commission des programmateurs de saisons.

Atelier-rencontre « Spectacle vivant et cinéma, comment partager l'usage d'un même équipement culturel en milieu rural », en partenariat avec Ciné 32, Le Clan et la commission des programmateurs, le 14 décembre. Prochaine rencontre au théâtre Spirale autour du bénévolat.

Accompagnement du théâtre Spirale et du Clan dans la création d'un emploi partagé de coordination, administration et médiation.
Préparation d'une « saison chorégraphique » à Fleurance en partenariat avec le Centre de développement chorégraphique de Toulouse.
Poursuite du partenariat avec les festivals et le CDT.

Soutien à la vie artistique dans le Gers

Journée professionnelle des Compagnies le 10 février à l'Astrada de Marciac (11 compagnies gersoises et 1 compagnie aveyronnaise).

Accueil de compagnies professionnelles avec Angèle Picgirard, conseillère Occitanie en Scène, le 23 novembre 2021 et le 18 janvier 2022 (11 équipes artistiques rencontrées).

Accueil de la plénière de la Plateforme interdépartementale des arts vivants en Occitanie et du séminaire de la Fédération Arts Vivants et département.

CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU GERS

ASSOCIATION
CINE 32

CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL 2022

Entre

le Département du Gers, représenté par le Président du Conseil Départemental, Philippe DUPOUY, dûment habilité par décision du 25 janvier 2022, ci-après dénommé le Département, d'une part,

et

l'Association « CINE 32 », représentée par son Président, Monsieur Alain BOUFFARTIGUE, dûment autorisé, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 3211-1 ;
VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et notamment son article 10 ;
VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour son application ;
VU la demande de subvention présentée ;
VU la décision du Conseil départemental du 24 juin 2022 ;

EXPOSE DES MOTIFS

La présente convention a pour objet de définir le cadre de soutien apporté par la collectivité départementale l'Association « Ciné 32 », au titre de l'aide aux associations culturelles, pour la réalisation de son programme d'activités.

Le cadre général de l'aide apportée à Ciné 32 et le soutien historique du Département au cinéma dans le Gers sont présentés en annexe.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

OBJET DE L'AIDE

Article 1 :

L'aide est allouée au titre du fonctionnement de l'association et de la mise en œuvre des actions suivantes :

1. Ciné 32, Centre de Soutien Logistique des salles du Gers : Coordination et animation du réseau des salles de cinéma du département

   - Elaboration d'une programmation mutualisée, spécifique à chacune des salles, qui s'adresse à la diversité des publics tout en revendiquant un volontarisme art et essai, jeune public et répertoire.
   - Soutien de la politique d'animation culturelle des salles.

- Soutien logistique et administratif apporté aux exploitants du réseau : gestion de la billetterie scolaire, remboursement des contremarques, gestion du social...
- Mutualisation d'un ensemble de ressources et de mises en lien indispensables au maintien des salles : commandes de matériel, élaboration des dossiers, réseau d'information...

2. Actions en faveur des jeunes et du cinéma, pour un spectateur actif
   Ces actions d'éducation à l'image permettent à la fois de former les spectateurs de demain tout en maintenant un niveau vital d'entrées art et essai aux salles du Gers.
   - Le plan scolaire cinéma regroupe les actions « Un film pour tous » « Ecole et Cinéma », « Collège au cinéma » et « Lycéens au cinéma ».
   - Ciné32 organise des centaines de projections dans toutes les salles du département. Ciné32 assure la logistique des transports en bus. Les projections sont accompagnées, en fonction des demandes et des possibles, d'interventions dans les classes assurées par les animateurs de Ciné32.
   - L'accompagnement pédagogique propose aux élèves, de la maternelle à la terminale, d'acquérir des éléments de grammaire cinématographique, de développer le sens critique, d'enrichir l'imaginaire et le regard.

3. Cinéma en plein air
   Organisation de séances de cinéma en plein air l'été pour promouvoir la culture en milieu rural, contribuer à l'aménagement du territoire sur le département et à son attractivité touristique. Séances organisées à l'initiative d'organisateurs locaux avec rattachement à la salle de cinéma la plus proche.

4. Soutien aux Régies de Gascogne pour l'accueil de tournages
   Afin d'encourager et faciliter les tournages de films dans le Gers et dans la Région.
   - En lien avec le réseau national Film France, promotion du département auprès des producteurs et accompagnement des projets proposés.
   - Création et mise à jour d'une base de données de décors tout particulièrement gersois
   - Création et mise à jour d'une base de données de techniciens comédiens, figurants et professionnels du cinéma ainsi que de prestataire techniques et d'hébergements dans la zone dont le département du Gers.

OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

Article 2 :
L'association « CINE 32 » s'engage à inviter un représentant du Conseil Départemental à toutes ses Assemblées Générales.

Article 3 :
L'association « CINE 32 » s'engage à adresser au Conseil Départemental les comptes rendus des Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires.

Article 4 :
L'association « CINE 32 » s'engage à informer le Conseil Départemental de toute modification des statuts et de la composition du Conseil d'Administration.

Article 5 :
En clôture d'exercice 2022, l'association CINE 32 s'engage à adresser au Conseil Départemental le rapport d'activité, le bilan financier et le compte de résultats détaillés de l'association.

Article 6 :
L'association Ciné 32 s'engage à mettre en œuvre, en cohérence avec la politique de communication du Conseil Départemental du Gers, le programme d'actions suivant :
- Tout concours financier du Conseil Départemental du Gers devra être mentionné par l'association Ciné 32 au moyen de supports de communication.
- L'association Ciné 32 s'engage à apposer, sur tout document informatif le logo du Conseil Départemental du Gers, conforme à sa charte graphique. L'association Ciné 32 doit faire figurer sur son site internet, en bonne place, le logo du Conseil Départemental du Gers avec un lien vers son site www.gers.fr, dans la rubrique partenaires.
- L'association Ciné 32 s'engage à faire état du soutien du Conseil Départemental du Gers dans toutes les publications ou sur tout support de communication, ou lors de toute communication télévisée ou radiodiffusée se rapportant au festival « Ciné 32 » ou à la programmation de l'Astrada ;
Elle s'engage également à développer la communication de ses projets en étroite concertation avec le Conseil Départemental du Gers pour tout événement presse et opération ponctuelle.
- L'association Ciné 32 s'engage, avant la publication de ses différents supports de communication, à faire valider par le Conseil Départemental du Gers tous ceux qui le concernent et à insérer le "mot du Président du Conseil Départemental " en place privilégiée du journal ou des plaquettes de présentation.
- L'association Ciné 32 s'engage à fournir au Conseil Départemental du Gers tout document prouvant l'utilisation de son soutien financier (documents de communication, bilan de l'opération menée, rapport d'activité de l'exercice concerné, ...).
- L'association Ciné 32 transmettra au Conseil Départemental du Gers le bilan des actions de communication menées dans le cadre du partenariat.
- En cas de non respect de ces clauses, l'association Ciné 32 encourt le risque d'un rappel du Conseil Départemental du Gers.
En cas de non-rectification par l'association, le Conseil Départemental du Gers se réserve le droit de ne pas renouveler son partenariat avec l'association Ciné 32

Article 7 :
A l'issue de la réalisation de ses actions, l'association adressera au Conseil Départemental le bilan de fréquentation détaillant :
- le nombre d'entrées payantes réalisées ;
- l'évolution du nombre de ces entrées par rapport à l'année précédente ;
- la répartition entre public gersois et public extérieur au département.

OBLIGATIONS DU DEPARTEMENT

Article 8 :
Le Département fournira tout support publicitaire nécessaire aux obligations découlant de l'article 6.

Article 9 :
Le Conseil Départemental réuni le 24 juin 2022 a décidé d'allouer à l'association "CINE 32" une subvention de 120 000 €.

Le Département s'engage à procéder au versement de cette aide selon les modalités suivantes :
- versement, au cours du premier trimestre, de 50 % de la subvention 2021, soit 50 000 €,
- versement du solde en fin d'année, sur production du bilan provisoire des dépenses engagées 2022.

DISPOSITIONS GENERALES

Article 10 :
Le versement de la subvention devra être sollicité dans un délai de quatre ans à compter du 1er janvier 2023. Passé ce délai, la somme due sera prescrite au profit du Conseil Départemental.

Article 11 :
Le bénéficiaire devra fournir à la demande, tous les éléments justificatifs relatifs à l'opération subventionnée sur laquelle il pourra être procédé à des contrôles concernant la réalisation et la conformité avec le dossier présenté.

Article 12 :
Dans le cas où la subvention allouée serait utilisée à d'autres fins qu'à la réalisation des opérations pour lesquelles elle a été accordée, ou bien, si les obligations particulières mentionnées à la présente convention n'étaient pas respectées, le reversement intégral des sommes perçues pourra être demandé au bénéficiaire.

Article 13:
La présente convention est conclue au titre de l'année 2022.

Article 14 :
Toute modification de la présente convention interviendra par avenant qui sera signé après accord des parties.

Article 15:
En cas de non-respect des engagements définis par la présente convention, celle-ci pourra être résiliée, par l'une ou par l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure de régularisation.

Article 16 :
En cas de litige dans l'exécution de la présente convention, la juridiction compétente est le Tribunal Administratif de Pau.

Fait à Auch, le
en deux exemplaires originaux,

Le Président du Conseil Départemental,

Le Président de l'association « CINE 32 »,

Alain BOUFFARTIGUE

ANNEXE

I. Historique de l'action du Conseil Départemental en faveur du cinéma

- La crise générale de l'exploitation cinématographique qui s'est accentuée au milieu des années 80 a conduit la FALEP, en 1988, à ne plus pouvoir assurer l'existence de ses 19 salles Ciné 32 réparties sur 14 communes : risque de fermeture de l'ensemble des salles du département

- Délibération du CG du 22 avril 1988 : dans le cadre d'un plan de relance du cinéma, le Département rachète les salles que les communes ne peuvent ou ne veulent acquérir. Le Département les met à disposition des communes à condition qu'elles en confient l'exploitation à l'association Ciné 32, nouvellement créée.
Ciné 32 exploite directement les salles d'Auch et, pour les salles du Conseil Départemental, signe avec le département un contrat d'affermage d'un an renouvelable par tacite reconduction. Son rôle départemental dans le cadre de conventions avec les communes et les associations locales ne se limite pas à faire fonctionner un centre de ressources mutualisé (programmation, formation, aide à la gestion etc), il s'agit aussi de piloter et de coordonner le processus de relance et de modernisation dans le respect de la diversité des salles.
Ce plan de relance, une première en France, a été possible grâce au concours du Ministère de la Culture par l'intermédiaire du CNC. Durant les 25 années qui suivent, le sauvetage des salles, puis la relance, vont aller de pair avec de nouvelles actions (rénovations et création de salles, plan Cinéma Jeunesse, Régies de Gascogne, Festival « Indépendance(s) et Création », passage au numérique, nouveau Ciné 32) dans lesquelles le Conseil Départemental a eu une part déterminante. Quelques dates :

- 1989 : pour la 1ère fois en France, un Département, le Gers, signe avec l'Etat, à titre expérimental, une convention de développement culturel dans laquelle notamment le Gers s'engage à mener une action en faveur des jeunes pour faire découvrir le 7ème Art (de la maternelle au lycée). Le Département prend à sa charge le coût des séances et le transport des élèves pour 3 films par an.
Figurent aussi dans la convention des mesures visant à favoriser l'organisation d'opérations de promotion et d'édition de copies de films afin d'offrir la possibilité aux salles gersoises de diffuser des films le jour même de leur sortie nationale.

Cette convention sera reconduite en 1990.

- Délibération du CG du 17 décembre 1991 : signature d'une convention entre le Département et l'Etat (CNC) intégrant des actions nouvelles, notamment les Régies de Gascogne (objectif de créer une structure d'encouragement au tournage de films dans le Gers et à la réalisation de projets audiovisuels).

- Délibération du 10 mars 1995 : Politique d'intervention du Conseil Départemental d'aide à la production de films à moyen budget assurant la promotion du Gers

- Délibérations du 29 octobre 2010 :
  - Lancement d'un programme départemental d'équipement numérique des cinémas
  - Subvention allouée à Ciné 32 pour la construction du complexe cinématographique d'Auch

- Délibération du 2 Décembre 2011 : Mise en œuvre du programme départemental d'équipement numérique des cinémas du Gers : aide à l'équipement des communes propriétaires et adoption du plan de financement pour les salles appartenant au Conseil Départemental.

CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU GERS

ASSOCIATION
CIRCa

CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL 2022

Entre

le Département du Gers, représenté par M. Philippe DUPOUY, Président du Conseil Départemental, dûment habilité par délibération du 25 janvier 2022, ci-après dénommé le Département, d'une part,
et

l'Association CIRCa, représentée par son Président, M. Joël BROUCH, dûment autorisé, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 3211-1 ;
VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et notamment son article 10 ;
VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour son application ;
VU la demande de subvention présentée ;
VU la décision du Conseil départemental du 24 juin 2022 ;

EXPOSE DES MOTIFS

La présente convention a pour objet de définir le cadre de soutien apporté par la collectivité départementale à l'Association « Circa », au titre de l'aide aux associations culturelles, pour la réalisation de son programme d'activités.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

OBJET DE L'AIDE

Article 1 :
Le Conseil Départemental alloue à l'association CIRCa une aide de 141 000 € pour la réalisation de son programme d'activités, notamment l'opération « Collégiens du Gers, en piste ! ».

OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

Article 2 :
L'association CIRCa s'engage à inviter un représentant du Conseil Départemental à tous ses Conseils d'Administration et toutes ses Assemblées Générales.

Article 3 :
Le Conseil Départemental est destinataire des comptes rendus des Conseils d'administration, des Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires et des comités techniques.

Article 4 :
Le Conseil Départemental est informé de toute modification de statuts et composition du Conseil d'Administration.

Article 5 :
En clôture d'exercice 2022, l'Association CIRCa communique au Conseil Départemental le bilan financier, le compte des résultats détaillés et le rapport d'activités de l'association.

Article 6 :
L'association CIRCa s'engage à mettre en œuvre, en cohérence avec la politique de communication du Conseil Départemental du Gers, le programme d'actions suivant :
- Tout concours financier du Conseil Départemental du Gers devra être mentionné par l'association CIRCa au moyen de supports de communication.
- L'association CIRCa s'engage à apposer, sur tout document informatif le logo du Conseil Départemental du Gers, conforme à sa charte graphique. L'association CIRCa doit faire figurer sur son site internet, en bonne place, le logo du Conseil Départemental du Gers avec un lien vers son site www.gers.fr, dans la rubrique partenaires.
- L'association CIRCa s'engage à faire état du soutien du Conseil Départemental du Gers dans toutes les publications ou sur tout support de communication, ou au cours de colloques, réunions, séminaires... Elle s'engage également à développer la communication de ses projets en étroite concertation avec le Conseil Départemental du Gers pour tout événement presse et opération ponctuelle.
- L'association CIRCa s'engage, avant le publication de ses différents supports de communication, à faire valider par le Conseil Départemental du Gers tous ceux qui le concernent.
- L'association CIRCa s'engage à fournir au Conseil Départemental du Gers tout document prouvant l'utilisation de son soutien financier (documents de communication, bilan de l'opération menée, rapport d'activité de l'exercice concerné, ...).
- L'association CIRCa transmettra au Conseil Départemental du Gers le bilan des actions de communication menées dans le cadre du partenariat.
- En cas de non respect de ces clauses, l'association CIRCa encourt le risque d'un rappel du Conseil Départemental du Gers.
En cas de non-rectification par l'association, le Conseil Départemental du Gers se réserve le droit de ne pas renouveler son partenariat avec l'association CIRCa

OBLIGATIONS DU DEPARTEMENT

Article 7:
Le Conseil Départemental, réuni le 24 juin 2022, a décidé d'allouer à l'association "CIRCa" une subvention de 141 000 €.

Le Département s'engage à procéder au versement de cette aide selon les modalités suivantes :
- Versement, au cours du premier trimestre, de 50 % de la subvention 2021, soit 70 500 €,
- versement du solde en fin d'année, sur production du bilan provisoire des dépenses engagées 2022.

DISPOSITIONS GENERALES

Article 8:
Le versement de la subvention devra être sollicité dans un délai de quatre ans à compter du 1er janvier 2023. Passé ce délai, la somme due sera prescrite au profit du Conseil Départemental.

Article 9:
Le bénéficiaire devra fournir à la demande, tous éléments justificatifs relatifs à l'opération subventionnée sur laquelle il pourra être procédé à des contrôles concernant la réalisation et la conformité avec le dossier présenté.

Article 10:
Dans le cas où la subvention allouée serait utilisée à d'autres fins qu'à la réalisation des opérations pour lesquelles elle a été accordée, le reversement intégral des sommes perçues pourra être demandé au bénéficiaire.

Article 11:
La présente convention est conclue au titre de l'année 2022.

Article 12:
Toute modification de la présente convention interviendra par avenant qui sera conclu après accord des parties.

Article 13:
En cas de non-respect des engagements définis par la présente convention, celle-ci pourra être résiliée, par l'une ou par l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure de régularisation.

Article 14 :
En cas de litige dans l'exécution de la présente convention, la juridiction compétente est le Tribunal Administratif de Pau.

Fait à Auch, le
en deux exemplaires originaux,

Le Président
du Conseil Départemental

Le Président de l'Association
CIRCa

Joël BROUCH

DEPARTEMENT DU GERS

ASSOCIATION
ARRET SUR IMAGES
CENTRE D'ART
ET PHOTOGRAPHIE DE LECTOURE

CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL 2022

Entre

le Département du Gers, représenté par M. Philippe DUPOUY, Président du Conseil Départemental, dûment habilité par délibération du 25 janvier 2022, ci-après dénommé le Département, d'une part, et

l'Association « Arrêt sur Images, Centre d'art et photographie», représentée par son Président, Monsieur Dominique PAILLARSE, dûment autorisé, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 3211-1 ;
VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et notamment son article 10 ;
VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour son application ;
VU la demande de subvention présentée ;
VU la décision du Conseil départemental du 24 juin 2022 ;

EXPOSE DES MOTIFS

La présente convention a pour objet de définir le cadre de soutien apporté par la collectivité départementale à l'Association « Arrêt sur Images », au titre de l'aide aux associations culturelles, pour la réalisation de son programme d'activités.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

OBJET DE L'AIDE

Article 1 :
L'aide est allouée au titre du programme d'activités 2022 de l'association et notamment pour le financement des actions intitulées « L'Été photographique » et « Cheminements ».

OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

Article 2 :
L'association « Arrêt sur Images, Centre d'art et photographie» s'engage à inviter un représentant du Département à toutes ses Assemblées Générales.

Article 3 :
L'association « Arrêt sur Images, Centre d'art et photographie» s'engage à adresser au Département les comptes rendus des Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires.

Article 4 :
L'association « Arrêt sur Images, Centre d'art et photographie» s'engage à informer le Département de toute modification de statuts et de la composition du Conseil d'Administration.

Article 5 :
En clôture d'exercice 2022, l'Association « Arrêt sur Images, Centre d'art et photographie » communique au Département le bilan financier et le compte des résultats détaillés.

Article 6 :
L'association «Arrêt sur Images, Centre d'Art et photographie» s'engage à mettre en œuvre, en cohérence avec la politique de communication du Département Gers, le programme d'actions suivant :
- Tout concours financier du Département du Gers devra être mentionné par l'association «Arrêt sur Images, Centre d'Art et photographie» au moyen de supports de communication.
- L'association «Arrêt sur Images, Centre d'Art et photographie» s'engage à apposer, sur tout document informatif le logo du Département du Gers, conforme à sa charte graphique. L'association «Arrêt sur Images, Centre d'Art et photographie» doit faire figurer sur son site internet, en bonne place, le logo du Département du Gers avec un lien vers son site www.gers.fr, dans la rubrique partenaires.
- L'association «Arrêt sur Images, Centre d'Art et photographie» s'engage à faire état du soutien du Département du Gers dans toutes les publications ou sur tout support de communication, ou lors de toute communication.

Elle s'engage également à développer la communication de ses projets en étroite concertation avec le Département du Gers pour tout événement presse et opération ponctuelle.
- L'association «Arrêt sur Images, Centre d'Art et photographie» s'engage, avant la publication de ses différents supports de communication, à faire valider par le Département du Gers tous ceux qui le concernent.
- L'association «Arrêt sur Images, Centre d'Art et photographie» s'engage à fournir au Département du Gers tout document prouvant l'utilisation de son soutien financier (documents de communication, bilan de l'opération menée, rapport d'activité de l'exercice concerné, ...).
- L'association «Arrêt sur Images, Centre d'Art et photographie» transmettra au Département du Gers le bilan des actions de communication menées dans le cadre du partenariat.
- En cas de non respect de ces clauses, l'association «Arrêt sur Images, Centre d'Art et photographie» encourt le risque d'un rappel du Département du Gers.

En cas de non-rectification par l'association, le Département du Gers se réserve le droit de ne pas renouveler son partenariat avec l'association «Arrêt sur Images, Centre d'Art et photographie»

Article 7 :
A l'issue de la réalisation de son programme d'activités, l'association devra adresser au Département le bilan de fréquentation détaillant :

- le nombre d'entrées payantes réalisées ;
- l'évolution du nombre de ces entrées par rapport à l'année précédente ;
- la répartition entre public gersois et public extérieur au département.

OBLIGATIONS DU DEPARTEMENT

Article 8 :
Le Département fournira tout support publicitaire nécessaire aux obligations découlant de l'article 6.

Article 9 :
Le Conseil Départemental, réuni le 24 juin 2022, a décidé d'allouer à l'association « Arrêt sur Images, Centre d'art et photographie de Lectoure » une subvention de 48 000 €.

Le Département s'engage à procéder au versement de cette aide selon les modalités suivantes :
- versement, au cours du premier trimestre, de 50 % de la subvention 2021, soit 22 500 €,
- versement du solde en fin d'année, sur production du bilan provisoire des dépenses engagées 2022.

DISPOSITIONS GENERALES

Article 10 :
Le versement de la subvention devra être sollicité dans un délai de quatre ans à compter du 1er janvier 2023. Passé ce délai, la somme due sera prescrite au profit du Département.

Article 11 :
Le bénéficiaire devra fournir à la demande, tous éléments justificatifs relatifs aux opérations subventionnée sur lesquelles il pourra être procédé à des contrôles concernant la réalisation et la conformité avec le dossier présenté.

Article 12 :
Dans le cas où la subvention allouée serait utilisée à d'autres fins qu'à la réalisation des opérations pour lesquelles elle a été accordée, ou bien, si les obligations particulières mentionnées à la présente convention n'étaient pas respectées, le reversement intégral des sommes perçues pourra être demandé au bénéficiaire.

Article 13:
La présente convention est conclue au titre de l'année 2022.

Article 14 :
Toute modification de la présente convention interviendra par avenant qui sera conclu après accord des parties.

Article 15:
En cas de non-respect des engagements définis par les présentes, la convention pourra être résiliée, par l'une ou par l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure de régularisation.

Article 16 :
En cas de litige dans l'exécution de la présente convention, la juridiction compétente est le Tribunal Administratif de Pau.

Fait à Auch, le
en deux exemplaires originaux,

Le Président du Conseil Départemental

Le Président
de l'Association Arrêt sur Images

Dominique PAILLARSE

CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU GERS

ASSOCIATION
IMAJ
Information
Musique
Animation
Jeunesse

CONVENTION D'OBJECTIFS 2022

Entre

le Département du Gers, représenté par M. Philippe DUPOUY, Président du Conseil Départemental, dûment habilité par délibération du 25 janvier 2022, ci-après dénommé le Département, d'une part,

Et

L'Association IMAJ, représentée par sa Présidente, Mme Valérie BAUP, dûment autorisée, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 3211-1 ;
VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux doits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;
VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour son application ;
VU la décision du Conseil départemental du 24 juin 2022 ;

Préambule

1-L'association I.M.A.J. a pour but d'informer, d'accompagner et d'être un relais d'information pour le plus grand nombre mais surtout les jeunes Gersois de 11 à 30 ans, en permettant l'accès à l'information, la promotion ***de la participation, et le développement du sens critique et de la citoyenneté.***

Elle s'appuie pour mettre en œuvre ces actions sur 3 services à la population :
- Le Bureau Information Jeunesse
- L'espace « Ressources numériques »
- L'espace Musique Actuelles (Cri'Art)

Le Bureau Information Jeunesse et son « Centre d'Information Europe Direct/Information sur l'Europe », assurent une mission d'écoute, d'information et d'accompagnement des jeunes avec pour but principal l'émancipation et l'émergence des jeunes par l'information. La citoyenneté est l'une des priorités de l'association.

« L'espace Ressources numériques », complémentaire du BIJ, permet une initiation et une sensibilisation à Internet, à l'informatique et aux technologies de l'information et aux

multimédias. Le but étant de renforcer la citoyenneté numérique des jeunes mais aussi de l'ensemble des publics.

2- En tant que pôle territorial des musiques actuelles, labellisé « Scène de musiques actuelles - SMAC » au titre de son projet artistique et culturel d'intérêt général dans le champ des musiques actuelles, le CRI'ART tient une place privilégiée à l'échelle départementale. La salle du « le Cri'Art » est un lieu de pratique, d'expression et de diffusion de Musiques Actuelles pour le département du Gers.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : objet de la convention

Au titre de la présente convention, l'association I.M.A.J. s'engage à assurer ses missions d'intérêt départemental, conformément à son objet social et approuvé par son Conseil d'administration.
Pour sa part, compte tenu de l'intérêt que présentent ces diverses actions et notamment en faveur de la culture, le Département s'engage à en faciliter la réalisation en participant au financement et à l'accompagnement des actions de l'association.

Article 2 : durée

La présente convention est conclue pour l'année 2022.

Article 3 : Les engagements de la collectivité

Le Département du Gers allouera pour l'exercice 2022 une subvention de 7 000 € à l'association I.M.A.J., au titre des actions du CRI'ART.
Le versement de cette subvention interviendra en une seule fois, après signature de la présente convention.

Article 4 : Les engagements de l'association

1) Missions :

Dans le cadre du partenariat avec le Département du Gers, l'association IMAJ' s'engage à maintenir ses dispositifs en faveur de l'ensemble des jeunes du territoire gersois, notamment à l'appui :

- De la diffusion des musiques actuelles dans un objectif de rayonnement et de partage des valeurs : convivialité, ouverture, solidarité, innovation…
- De la structuration d'un réseau d'accompagnement à la professionnalisation : dispositif de repérage, de soutien, de mise en réseau pour les groupes ; découverte et activités autour des métiers de la musique et du spectacle vivant.
- D'actions culturelles et de résidences d'artistes dans un cadre d'échanges pédagogiques et de création artistique.

***2)* Comptables :**

En clôture d'exercice budgétaire 2022, l'association I.M.A.J. communique au Département le bilan financier et le compte des résultats détaillés correspondants, visés par le trésorier et paraphés par le commissaire aux comptes.

3) Modifications statutaires :
Le Département est informé de toute modification de statuts et composition du conseil d'administration.

4) Représentation :
L'association s'engage à inviter un représentant du Département à toutes ses assemblées générales.

5) Communication :
Par la présente, l'association s'engage à mettre en œuvre, en cohérence avec la politique de communication du Département du Gers, le programme d'actions suivant :

Tout concours financier du Département du Gers devra être mentionné par l'association au moyen de supports de communication, quel que soit le montant de la subvention.

L'association s'engage à publier l'annonce du présent partenariat dans une prochaine lettre d'information et/ou dans un communiqué.

L'association s'engage à apposer, sur tout document informatif relatif à l'opération subventionnée, le logo du Département du Gers, conforme à sa charte graphique, téléchargeable sur le site www.gers.fr. Si elle en dispose, l'association doit également faire figurer sur son site Internet, en bonne place, le logo du Département du Gers et un lien vers le site www.gers.fr.

L'association s'engage à faire état du soutien du Département du Gers dans toutes publications ou sur tout support de communication, ou au cours de colloques, réunions, séminaires, en relation avec la subvention ou le partenariat. Elle s'engage également à développer la communication de ses projets en étroite concertation avec le Département du Gers pour tout événement presse et opération ponctuelle.

L'association s'engage, avant la publication de ses différents supports de communication, à faire valider par le Département du Gers tous ceux qui le concernent.

L'association s'engage à fournir au Département du Gers tout document prouvant l'utilisation de son soutien financier (documents de communication, bilan du projet ou de l'opération menée, rapport d'activité de l'exercice concerné...) dans les 12 mois suivant le versement des fonds.

L'association transmettra au Département du Gers le bilan des actions de communication menées dans le cadre du partenariat.

En cas de non-respect de ces clauses, l'association encourt le risque d'un rappel du Département du Gers. En cas de non-rectification par l'association, le Département du Gers se réserve le droit de ne pas renouveler son partenariat avec l'association.

Article 5 : évaluation – contrôle
Le Département est destinataire :
- du rapport annuel d'activité et du bilan financier de l'année écoulée,
- des comptes rendus des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

L'association I.M.A.J. s'engage à mettre à disposition de la collectivité départementale tout document ou toute pièce justificative dont la production serait jugée utile.

Article 6 : modification
Toute modification de la présente convention interviendra par avenant qui sera négocié entre les parties.

Article 7 : résiliation

En cas de non-respect des engagements définis par les présentes, la convention pourra être résiliée, par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure de régularisation.

Article 8 : sanction

Dans le cas où la subvention allouée serait utilisée à d'autres fins qu'à la réalisation des opérations pour lesquelles elle a été attribuée, le reversement intégral des sommes perçues serait demandé au bénéficiaire.

Article 9 : litige

En cas de litige dans l'exécution de la présente convention, la juridiction compétente est le tribunal administratif de Pau.

Fait à Auch, le
En deux exemplaires originaux,

Le Président
du Conseil Départemental du Gers,

La Présidente de l'association I.M.A.J.

Valérie BAUP

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2022 – 2024

VU le Code général des Collectivités Territoriales pris dans son article L 3211-1 ;
VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;
VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour son application ;
VU la décision du Conseil départemental du 24 juin 2022 ;
VU la demande de subvention présentée ;

- Entre :

Le Département du Gers, ayant son siège 81 route de Pessan, BP 20 569, 32 022 Auch Cedex 9
Représenté par le Président du Conseil Départemental, Monsieur Philippe DUPOUY,
En sa qualité de président du Conseil Départemental du Gers, dûment habilité par délibération du 25 janvier 2022,
Ci-après désigné par les termes le « Département du Gers »,
D'une part,

- Et

L'association « La Main Harmonique », ayant son siège place Bouet, 32 480 LA ROMIEU
Représentée par le Président de l'Association, Monsieur Clément LYON-CAEN,
Dûment autorisé,
Ci-après désignée par les termes « l'association »,
D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Implantée depuis 2010 dans le nord du Gers, en région Occitanie, l'association La Main Harmonique est un lieu de rencontres artistiques et humaines, en résidence depuis 2014 dans la commune de La Romieu dont la Collégiale classée au Patrimoine de l'Unesco est une étape majeure du Chemin de Compostelle.
La Main Harmonique a pour but de promouvoir par les spectacles, concerts, stages et enregistrements, un répertoire musical vocal et instrumental qui s'étend de la musique ancienne à la création contemporaine.

Cette activité s'exerce :

- par le biais de l'ensemble professionnel de musique du même nom **« La Main Harmonique »**, dédié à l'interprétation de la musique polyphonique de la Renaissance et à la création au moyen de projets transversaux et de commandes à des compositeurs d'aujourd'hui,
- par le festival **« Musique en Chemin »** (concerts, spectacles, balades musicales, etc.) en juillet,
- par une saison de concerts au printemps et en automne, prolongeant le festival,
- par le chœur **« Ambròsia »**, activité tournée plus spécifiquement vers la pratique amateur et la pédagogie,
- par une activité de sensibilisation du public en lien avec les spectacles et concerts qu'elle promeut.

Elle assure ainsi une présence artistique tout au long de l'année sur le territoire.

Article 1 : Objet de la convention

Au titre de la présente convention, l'association s'engage à assurer ses missions d'intérêt départemental, conformément à son objet social et approuvé par son conseil d'administration.

Pour sa part, compte tenu de l'intérêt que présentent ces diverses actions et notamment en faveur de la culture, le Département du Gers s'engage à en faciliter la réalisation en participant à leur financement.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans et porte sur les années 2022, 2023 et 2024.

Article 3 : Engagements de la collectivité

Le Département du Gers, lors de l'Assemblée départementale du 24 juin 2022, a décidé d'allouer à l'association une aide globale de 26 500 € pour la réalisation de son programme d'activités au titre de l'année 2022. Cette subvention est inscrite au budget de la collectivité, chapitre 65, article 6574.

Le Département du Gers s'engage à procéder au versement de cette aide selon les modalités suivantes :
- versement, au cours du premier trimestre, de 50 % de la subvention 2021, soit 12 500 €,
- versement du solde en fin d'année, sur production du bilan provisoire des dépenses engagées 2022.

Pour les années 2023 et 2024, le montant de la subvention sera déterminé par un avenant financier, dans le respect de la règle de l'annualité budgétaire et sous réserve du vote du budget, et sur présentation du budget prévisionnel annuel de l'association et d'un programme d'actions qui seront joints en annexe.

Article 4 : Engagements de l'association

L'association s'engage à réaliser le programme d'actions conformes à son objet social, et à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution :

- pour la réalisation de son programme d'activités artistiques : création et diffusion des programmes de l'ensemble La Main Harmonique, diffusion du spectacle vivant par l'organisation du Festival « Musique en chemin » à La Romieu et de la Saison Musique en Chemin sur le territoire gersois, et activités tournées vers la pratique amateur et la pédagogie sur l'ensemble du territoire gersois ;
- pour lui permettre de pratiquer des tarifs facilitant l'accès de tous les publics aux manifestations qu'elle organise notamment dans le cadre du dispositif du Pass Culturel ;
- pour les actions de médiation à destination de tous les publics et notamment les scolaires ;
- pour mettre en place des actions innovantes dans les domaines de la création, de la diffusion et de la médiation.

Article 5 : Modalités de suivi, d'évaluation et de contrôle

- **5 – 1 : Bilan annuel et final de la convention**

L'association s'engage à fournir un rapport d'activités annuel détaillé comprenant notamment :

- pour l'ensemble professionnel La Main Harmonique : actions de diffusion et de création, mise en place d'actions de médiation (envers les amateurs, le public et les scolaires), visibilité des actions (supports de communication, relations presse) ;
- pour le festival et saison Musique en chemin : nombre et rythme des manifestations, public concerné et fréquentation.

Une réunion d'évaluation de l'activité sera organisée par l'association au cours du quatrième trimestre de chaque année avec les services du Département du Gers.

Un bilan d'exécution triennal sera effectué entre les parties signataires lors d'une réunion qui se tiendra au plus tard 6 mois avant l'expiration de la présente convention. Ce bilan comprendra une synthèse des bilans annuels et apportera des précisions sur les conditions de réalisation des objectifs visés à l'article 1 pour toute la durée de la convention.

- **5 – 2 : Représentation**

L'association s'engage à inviter un représentant du Département du Gers à toutes ses assemblées générales.

- **5 – 3 : Obligation comptable**

L'association adoptera un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général.

Elle s'engage à fournir au Département du Gers au plus tard le 30 juin 2022, le bilan financier de l'exercice 2021 (compte de résultat et bilan) certifié par le trésorier.

- **5 – 4 : Contrôle**

L'association s'engage à mettre à disposition du Département du Gers tout document ou toute pièce justificative dont la production serait jugée utile.

Article 6 : Information au Département

Le porteur de projet s'engage à informer le Département dans les plus brefs délais de toute modification :

- dans la réalisation de l'action ;
- en cas d'abandon du projet ;
- dans l'organisation de la structure, en particulier tout changement relatif aux statuts et à la composition du Conseil d'Administration.

En cas d'événement significatif pouvant impacter la réalisation de l'action conventionnée et l'atteinte des objectifs, le porteur de projet devra informer dès que possible le Département du Gers. Celui-ci pourra évaluer la pertinence d'établir un avenant à la présente convention.

Article 7 : Communication

L'association s'engage à mettre en œuvre, en cohérence avec la politique de communication du Département du Gers, le programme d'actions suivant :

- Tout concours financier du Département du Gers devra être mentionné par l'association au moyen de supports de communication, quel que soit le montant de la subvention.
- L'association s'engage à apposer, sur tout document informatif le logo du Département du Gers, conforme à sa charte graphique, et à faire figurer sur son site Internet, en bonne place, le logo du Département du Gers avec un lien vers le site www.gers.fr. dans la rubrique partenaires.
- L'association mentionne le Département du Gers sur leurs réseaux sociaux :
  - INSTAGRAM : @gersledepartement
  - FACEBOOK et TWITTER : @LeGers32
- L'association transmettra au Département du Gers le bilan des actions de communication menées dans le cadre du partenariat.

En cas de non-respect de ces clauses, l'association encourt le risque d'un rappel du Département du Gers.
En cas de non-rectification par l'association, le Département du Gers se réserve le droit de ne pas renouveler son partenariat avec l'association.

Article 7 : Résiliation

En cas de non-respect des engagements définis par les présentes, la convention pourra être résiliée, par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure de régularisation.

Article 8 : Modalités de reversement de la subvention

Dans le cas où la subvention allouée serait utilisée à d'autres fins qu'à la réalisation des opérations pour lesquelles elle a été attribuée, le reversement intégral des sommes perçues serait demandé au bénéficiaire.

Le reversement pourra être également demandé en cas d'annulation des actions prévues.

Il pourra être tenu compte des frais engagés par l'association La Main Harmonique, avant l'annulation d'une action, sur production des pièces justificatives à transmettre au service culture du Département du Gers. Dans ce cas, un reversement partiel pourra être demandé à l'association.

Article 9 : Litige

En cas de litige dans l'exécution de la présente convention, la juridiction compétente est le tribunal administratif de Pau.

Fait à Auch, le

En deux exemplaires originaux,

POUR LE DEPARTEMENT DU GERS	POUR L'ASSOCIATION
Le Président,	**Le Président,**
	Clément LYON-CAEN

CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU GERS

ASSOCIATION
LA PETITE PIERRE

CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL 2022

Entre

le Département du Gers, représenté par le Président du Conseil Départemental, Philippe DUPOUY, dûment habilité par décision du 25 janvier 2022, ci-après dénommé le Département, d'une part,
et

l'Association « La Petite Pierre », représentée par son Président, Monsieur Guillaume FIEVET, dûment autorisé, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 3211-1 ;
VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et notamment son article 10 ;
VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour son application ;
VU la demande de subvention présentée ;
VU la décision du Conseil départemental du 24 juin 2022 ;

EXPOSE DES MOTIFS

La présente convention a pour objet de définir le cadre du soutien apporté par la collectivité départementale à l'association « La Petite Pierre », au titre de l'aide aux associations culturelles, pour la réalisation de son programme d'activités.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

OBJET DE L'AIDE

L'aide allouée à l'association La Petite Pierre concerne la mise en œuvre de son programme d'activités au titre de l'année 2022.

Article 1 :
L'aide financière du Département du Gers à l'association la Petite Pierre, référencée comme pôle culturel territorial dans le domaine du spectacle vivant, a pour objet de soutenir les actions menées dont notamment :

- La diffusion de spectacles sur l'ensemble du département du Gers,
- L'organisation du festival « N'amasse pas mousse », chaque année, au mois de septembre, à Castéra-Verduzan,
- Les actions de sensibilisation, d'éducation et de médiation culturelle auprès du public scolaire, en particulier dans les collèges gersois,
- L'accompagnement de la création artistique par l'accueil d'artistes en résidence,
- Les actions de formation artistique (stages pour amateurs et professionnels).

OBLIGATIONS GENERALES DE L'ASSOCIATION

Article 2 :
L'association « La Petite Pierre» s'engage à inviter un représentant du Conseil Départemental à toutes ses Assemblées Générales.

Article 3 :
Le Conseil Départemental est destinataire des comptes-rendus des Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires.

Article 4 :
Le Conseil Départemental est informé de toute modification de statuts et de la composition du Conseil d'Administration.

Article 5 :
En clôture d'exercice 2022, l'Association « La Petite Pierre» communique au Conseil Départemental le bilan financier et le compte des résultats détaillés.

OBLIGATIONS PARTICULIERES DE L'ASSOCIATION

Article 6 :
L'association s'engage à :
- mentionner le partenariat du Conseil Départemental lors de toute communication télévisée, radiodiffusée, ou par internet, se rapportant aux actions menées par l'association,
- faire figurer le concours du Conseil Départemental et son logo sur tout support publicitaire ou de communication écrit,
- faire figurer sur les lieux de la manifestation et pour toute sa durée, les banderoles spécifiques mises à disposition par le service Communication du Conseil Départemental. Les lieux où devront être apposées les banderoles seront à déterminer en lien avec le service précité.

Article 7:
Le partenariat du Conseil Départemental apparaîtra sur le site de la manifestation par tous moyens mis à disposition de l'association : banderoles, panneaux, écran géant,...

Article 8 :
A l'issue de la réalisation de son programme d'activités, l'association devra adresser au Conseil Départemental le bilan de fréquentation détaillant :
- le nombre d'entrées payantes réalisées ;

- l'évolution du nombre de ces entrées par rapport à l'année précédente ;
- la répartition entre public gersois et public extérieur au département.

OBLIGATIONS DU DEPARTEMENT

Article 9 :
Le Département fournira tout support publicitaire nécessaire aux obligations découlant de l'article 6.

Article 10 :
Le Conseil Départemental, lors de sa réunion du 24 juin 2022, a décidé d'allouer à l'association « La Petite Pierre » une subvention de 22 000 €.

Le Département s'engage à procéder au versement de cette aide selon les modalités suivantes :
- Versement, au cours du premier trimestre, de 50 % de la subvention 2021, soit 11 000 €,
- versement du solde en fin d'année, sur production du bilan provisoire des dépenses engagées 2022.

Article 11 :
Le versement de la subvention devra être sollicité dans un délai de quatre ans à compter du 1er janvier 2023. Passé ce délai, la somme due sera prescrite au profit du Conseil Départemental.

Article 12 :
Le bénéficiaire devra fournir à la demande, tous éléments justificatifs relatifs aux opérations subventionnée sur lesquelles il pourra être procédé à des contrôles concernant la réalisation et la conformité avec le dossier présenté.

Article 13 :
Dans le cas où la subvention allouée serait utilisée à d'autres fins qu'à la réalisation des opérations pour lesquelles elle a été accordée, ou bien, si les obligations particulières mentionnées à la présente convention n'étaient pas respectées, le reversement intégral des sommes perçues pourra être demandé au bénéficiaire.

Article 14:
La présente convention est conclue au titre de l'année 2022.

Article 15 :
Toute modification de la présente convention interviendra par avenant qui sera conclu après accord des parties.

Article 16:
En cas de non-respect des engagements définis par les présentes, la convention pourra être résiliée, par l'une ou par l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure de régularisation.

Article 17 :
En cas de litige dans l'exécution de la présente convention, la juridiction compétente est le Tribunal Administratif de Pau.

Fait à Auch, le
en deux exemplaires originaux

Le Président
du Conseil Départemental

Le Président de l'Association
La Petite Pierre

Guillaume FIEVET

CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU GERS

ASSOCIATION
JAZZ IN MARCIAC

CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL 2022

Entre

le Département du Gers, représenté par M. Philippe DUPOUY, Président du Conseil Départemental, dûment habilité par délibération du 25 janvier 2022, ci-après dénommé le Département, d'une part,

et

l'Association « Jazz In Marciac », représentée par son Président, M. Jean-Louis GUILHAUMON, dûment autorisé, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 3211-1 ;
VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et notamment son article 10 ;
VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour son application ;
VU la demande présentée ;
VU la décision du Conseil départemental du 24 juin 2022 ;

EXPOSE DES MOTIFS

La présente convention a pour objet de définir le cadre de soutien apporté par la collectivité départementale à l'Association « Jazz in Marciac », au titre de l'aide aux associations culturelles, pour l'organisation du 44ème Festival Jazz in Marciac.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

OBJET DE L'AIDE

Article 1 :
L'aide allouée concerne l'organisation de la 44ème édition du festival Jazz In Marciac.

OBLIGATIONS GENERALES DE L'ASSOCIATION

Article 2 :
L'association « Jazz In Marciac » s'engage à inviter un représentant du Conseil Départemental à toutes ses Assemblées Générales.

Article 3 :
Le Conseil Départemental est destinataire des comptes rendus des Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires.

Article 4 :
Le Conseil Départemental est informé de toute modification de statuts et composition du Conseil d'Administration.

Article 5 :
En clôture d'exercice 2022, l'Association « Jazz In Marciac » communique au Conseil Départemental le bilan financier et le compte de résultats détaillés du festival Jazz in Marciac.

Article 6 :
L'association s'engage à organiser une soirée exclusivement parrainée par le Département.
Ce parrainage sera mentionné sur tout programme et support écrit assurant la promotion du festival.

Article 7 :
L'association Jazz in Marciac s'engage à mettre en œuvre, en cohérence avec la politique de communication du Conseil Départemental du Gers, le programme d'actions suivant :
- Tout concours financier du Conseil Départemental du Gers devra être mentionné par l'association Jazz in Marciac au moyen de supports de communication.
- L'association Jazz in Marciac s'engage à apposer, sur tout document informatif le logo du Conseil Départemental du Gers, conforme à sa charte graphique. L'association Jazz in Marciac doit faire figurer sur son site internet, en bonne place, le logo du Conseil Départemental du Gers avec un lien vers son site www.gers.fr, dans la rubrique partenaires.
- L'association Jazz in Marciac s'engage à faire état du soutien du Conseil Départemental du Gers dans toutes les publications ou sur tout support de communication, ou lors de toute communication télévisée ou radiodiffusée se rapportant au festival « Jazz In Marciac »;
Elle s'engage également à développer la communication de ses projets en étroite concertation avec le Conseil Départemental du Gers pour tout événement presse et opération ponctuelle.
- L'association Jazz in Marciac s'engage, avant la publication de ses différents supports de communication, à faire valider par le Conseil Départemental du Gers tous ceux qui le concernent et à insérer le "mot du Président du Conseil Départemental " en place privilégiée du journal ou des plaquettes de présentation du festival.
- L'association Jazz in Marciac s'engage à fournir au Conseil Départemental du Gers tout document prouvant l'utilisation de son soutien financier (documents de communication, bilan de l'opération menée, rapport d'activité de l'exercice concerné, ...).
- L'association Jazz in Marciac transmettra au Conseil Départemental du Gers le bilan des actions de communication menées dans le cadre du partenariat.
- En cas de non respect de ces clauses, l'association Jazz in Marciac encourt le risque d'un rappel du Conseil Départemental du Gers.
En cas de non-rectification par l'association, le Conseil Départemental du Gers se réserve le droit de ne pas renouveler son partenariat avec l'association Jazz in Marciac

Article 8:
Le Président du Conseil Départemental ou son représentant est associé à toute conférence de presse, cérémonie et rencontre officielle se rapportant à l'organisation du festival.

Article 9 :
À l'issue du festival, l'association adresse au Conseil Départemental le bilan de fréquentation détaillant :
- le nombre d'entrées payantes réalisées ;
- l'évolution du nombre de ces entrées par rapport à l'année précédente ;
- la répartition entre public gersois et public extérieur au département.

OBLIGATIONS DU DEPARTEMENT

Article 10 :
Le Département fournira tout support publicitaire nécessaire aux obligations découlant de l'article 7.

Article 11 :
Le Conseil Départemental, lors de sa réunion du 24 juin 2022, a décidé d'allouer à l'association "Jazz In Marciac" une subvention de 130 000 €.

Le Département s'engage à procéder au versement de cette aide selon les modalités suivantes :

- versement, au cours du premier trimestre, de 50% de la subvention 2021, soit 65 000 €,
- versement du solde en fin d'année, sur production du bilan provisoire des dépenses engagées 2022.

Le versement du solde interviendra en fonction de la totale et régulière exécution des droits et obligations du bénéficiaire de la subvention.

DISPOSITIONS GENERALES

Article 12 :
Le versement de la subvention devra être sollicité dans un délai de quatre ans à compter du 1er janvier 2023. Passé ce délai, la somme due sera prescrite au profit du Conseil Départemental.

Article 13 :
Le bénéficiaire devra fournir à la demande, tous éléments justificatifs relatifs à l'opération subventionnée sur laquelle il pourra être procédé à des contrôles concernant la réalisation et la conformité avec le dossier présenté.

Article 14 :
Dans le cas où la subvention allouée serait utilisée à d'autres fins qu'à la réalisation des opérations pour lesquelles elle a été accordée, le reversement intégral des sommes perçues pourra être demandé au bénéficiaire.

Article 15:
La présente convention est conclue au titre de l'année 2022.

Article 16 :
Toute modification de la présente convention interviendra par avenant qui sera conclu après accord des parties.

Article 17:
En cas de non-respect des engagements définis par la présente convention, celle-ci pourra être résiliée, par l'une ou par l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure de régularisation.

Article 18 :
En cas de litige dans l'exécution de la présente convention, la juridiction compétente est le Tribunal Administratif de Pau.

Fait à Auch, le
en deux exemplaires originaux,

Le Président **du Conseil Départemental du Gers**	Le Président de l'Association **Jazz in Marciac**
	Jean-Louis GUILHAUMON

CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU GERS

ASSOCIATION
TEMPO LATINO VIC

CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL 2022

Entre

le Département du Gers, représenté par M. Philippe DUPOUY, Président du Conseil Départemental, dûment habilité par délibération du 25 janvier 2022, ci-après dénommé le Département, d'une part,

et

l'Association « Tempo latino Vic », représentée par son Président, Monsieur Jean-François LABIT, dûment autorisé, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 3211-1 ;
VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et notamment son article 10 ;
VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour son application ;
VU la demande de subvention présentée ;
VU la décision du Conseil départemental du 24 juin 2022 ;

EXPOSE DES MOTIFS

La présente convention a pour objet de définir le cadre du soutien apporté par la collectivité départementale à l'Association « Tempo latino Vic », au titre de l'aide aux associations culturelles, pour l'organisation de l'édition 2022 de son festival.

.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

OBJET DE L'AIDE

Article 1 :
L'aide allouée concerne l'organisation du Festival « Tempo Latino » et, notamment, le financement des actions suivantes :
- frais d'organisation de la manifestation (budget artistique, frais d'organisation,...)
- salaires et charges de personnel,
- achat de marchandises,
- frais de communication,
- frais postaux, d'eau, d'électricité, assurances,....

OBLIGATIONS GENERALES DE L'ASSOCIATION

Article 2 :
L'association « Tempo Latino Vic » s'engage à inviter un représentant du Département à toutes ses Assemblées Générales.

Article 3 :
Le Conseil Départemental est destinataire des comptes-rendus des Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires.

Article 4 :
Le Conseil Départemental est informé de toute modification de statuts et composition du Conseil d'Administration.

Article 5 :
En clôture d'exercice 2022, l'Association « Tempo Latino Vic » communique au Conseil Départemental le bilan financier et le compte des résultats détaillés.

Article 6 :
A l'issue de la manifestation, l'association adresse au Conseil Départemental le bilan de fréquentation détaillant :

- le nombre d'entrées payantes réalisées ;
- l'évolution du nombre de ces entrées par rapport à l'année précédente ;
- la répartition entre public gersois et public extérieur au département.

OBLIGATIONS PARTICULIERES DE L'ASSOCIATION

Article 7 :
Par la présente, l'association s'engage à mettre en œuvre, en cohérence avec la politique de communication du Conseil Départemental du Gers, le programme d'actions suivant :

Tout concours financier du Département du Gers devra être mentionné par l'association au moyen de supports de communication, quel que soit le montant de la subvention.

L'association s'engage à publier l'annonce du présent partenariat dans une prochaine lettre d'information et/ou dans un communiqué.

L'association s'engage à apposer, sur tout document informatif relatif à l'opération subventionnée, le logo du Conseil Départemental du Gers, conforme à sa charte graphique, téléchargeable sur le site www.gers.fr. Si elle en dispose, l'association doit également faire figurer sur son site Internet, en bonne place, le logo du Conseil Départemental du Gers et un lien vers le site www.gers.fr.

L'association s'engage à faire état du soutien du Conseil Départemental du Gers dans toutes publications ou sur tout support de communication, ou au cours de colloques, réunions, séminaires, en relation avec la subvention. Elle s'engage également à développer la communication de ses projets en étroite concertation avec le Conseil Départemental du Gers pour tout événement presse et opération ponctuelle.

L'association s'engage, avant la publication de ses différents supports de communication, à faire valider par le Conseil Départemental du Gers tous ceux qui le concernent.
L'association s'engage à fournir au Conseil Départemental du Gers tout document prouvant l'utilisation de son soutien financier (documents de communication, bilan du projet ou de l'opération menée, rapport d'activité de l'exercice concerné...) dans les 12 mois suivant le versement des fonds.

L'association transmettra au Conseil Départemental du Gers le bilan des actions de communication menées dans le cadre du partenariat.

En cas de non-respect de ces clauses, l'association encourt le risque d'un rappel du Conseil Départemental du Gers. En cas de non-rectification par l'association, le Conseil Départemental du Gers se réserve le droit de ne pas renouveler son partenariat avec l'association.

OBLIGATIONS DU DEPARTEMENT

Article 8 :
Le Département fournira tout support publicitaire nécessaire aux obligations découlant de l'article 7.

Article 9 :
Le Conseil Départemental, lors de sa réunion du 24 juin 2022, a décidé d'allouer à l'association "Tempo Latino Vic" une subvention de 50 000 €.

Le Département s'engage à procéder au versement de cette aide selon les modalités suivantes :

- Versement, au cours du premier trimestre, de 50 % de la subvention 2021, soit 25 000 €,
- versement du solde en fin d'année, sur production du bilan provisoire des dépenses engagées 2022.

Article 10 :
Le versement de la subvention devra être sollicité dans un délai de quatre ans à compter du 1er janvier 2023. Passé ce délai, la somme due sera prescrite au profit du Conseil Départemental.

Article 11 :
Le bénéficiaire devra fournir à la demande, tous éléments justificatifs relatifs à l'opération subventionnée sur laquelle il pourra être procédé à des contrôles concernant la réalisation et la conformité avec le dossier présenté.

Article 12 :
Dans le cas où la subvention allouée serait utilisée à d'autres fins qu'à la réalisation des opérations pour lesquelles elle a été accordée, le reversement intégral des sommes perçues pourra être demandé au bénéficiaire.

Article 13 :
La présente convention est conclue au titre de l'année 2022.

Article 14 :
Toute modification de la présente convention interviendra par avenant qui sera négocié d'accord parties.

Article 15 :
En cas de non-respect des engagements définis par les présentes, la convention pourra être résiliée, par l'une ou par l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure de régularisation.

Article 16 :
En cas de litige dans l'exécution de la présente convention, la juridiction compétente est le Tribunal Administratif de Pau.

Fait à Auch, le
En deux exemplaires originaux,

Le Président du Conseil Départemental,

Le Président de l'Association
Tempo Latino Vic

Jean-François LABIT

DEPARTEMENT DU GERS

ASSOCIATION
NUITS MUSICALES
EN
ARMAGNAC

CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL 2022

Entre

le Département du Gers, représenté par le Président du Conseil Départemental, Philippe DUPOUY, dûment habilité par décision du 25 janvier 2022, ci-après dénommé le Département, d'une part,

et

l'Association «Nuits Musicales en Armagnac», représentée par son Président,
Monsieur Didier RANDOT, dûment autorisé, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 3211-1 ;
VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et notamment son article 10 ;
VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour son application ;
VU la demande de subvention présentée ;
VU la décision du Conseil départemental du 24 juin 2022 ;

EXPOSE DES MOTIFS

La présente convention a pour objet de définir le cadre du soutien apporté par la collectivité départementale à l'Association « Nuits Musicales en Armagnac», au titre de l'aide aux associations culturelles, pour l'organisation de son 54ème festival.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

Article 1 :
Dans le cadre de sa programmation et conformément aux modalités établies dans une future convention spécifique entre l'association «Nuits Musicales en Armagnac» et la Conservation du Patrimoine,

l'association «Nuits Musicales en Armagnac» s'engage à respecter les normes de sécurité réglementaire du site de l'Abbaye de Flaran, mis à disposition par le Département.

Article 2 :
L'association «Nuits Musicales en Armagnac» s'engage à inviter un représentant du Département à toutes ses Assemblées Générales.

Article 3 :
L'association «Nuits Musicales en Armagnac» s'engage à adresser au Département les comptes rendus des Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires.

Article 4 :
L'association «Nuits Musicales en Armagnac» s'engage à informer le Département de toute modification de statuts et de la composition du Conseil d'Administration.

Article 5 :
En clôture d'exercice 2022, l'Association «Nuits Musicales en Armagnac» communique au Département le bilan financier provisoire et le compte des résultats détaillés.

Article 6 :
En fin d'année 2022, l'association devra adresser au Département le bilan de fréquentation détaillant :
- le nombre d'entrées payantes réalisées ;
- le nombre d'entrées réalisées à tarif réduit du Pass-Culturel ;
- l'évolution du nombre de ces entrées par rapport à l'année précédente ;
- la répartition entre public gersois et public extérieur au département.

COMMUNICATION

Article 7 :
L'association «Nuits Musicales en Armagnac» s'engage à mettre en œuvre, en cohérence avec la politique de communication du Département Gers, le programme d'actions suivant :
- Tout concours financier du Département du Gers devra être mentionné par l'association «Nuits Musicales en Armagnac» au moyen de supports de communication.
- L'association «Nuits Musicales en Armagnac» s'engage à apposer, sur tout document informatif le logo du Département du Gers, conforme à sa charte graphique. L'association «Nuits Musicales en Armagnac »doit faire figurer sur son site internet, en bonne place, le logo du Département du Gers avec un lien vers son site www.gers.fr, dans la rubrique partenaires.
- L'association «Nuits Musicales en Armagnac» s'engage à faire état du soutien du Département du Gers dans toutes les publications ou sur tout support de communication, ou lors de toute communication.

Elle s'engage également à développer la communication de ses projets en étroite concertation avec le Département du Gers pour tout événement presse et opération ponctuelle.
- L'association «Nuits Musicales en Armagnac» s'engage, avant la publication de ses différents supports de communication, à faire valider par le Département du Gers tous ceux qui le concernent.
- L'association «Nuits Musicales en Armagnac» s'engage à fournir au Département du Gers tout document prouvant l'utilisation de son soutien financier (documents de communication, bilan de l'opération menée, rapport d'activité de l'exercice concerné, ...).

- L'association «Nuits Musicales en Armagnac» transmettra au Département du Gers le bilan des actions de communication menées dans le cadre du partenariat.
- En cas de non respect de ces clauses, l'association «Nuits Musicales en Armagnac» encourt le risque d'un rappel du Département du Gers.
En cas de non-rectification par l'association, le Département du Gers se réserve le droit de ne pas renouveler son partenariat avec l'association «Nuits Musicales en Armagnac»

ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT

Article 8 :
Le Département fournira tout support publicitaire nécessaire aux obligations découlant de l'article 7.

Article 9 :
Le Conseil Départemental, lors de sa réunion du 24 juin 2022, a décidé d'allouer à l'association "Nuits Musicales en Armagnac" une subvention de 20 000 €.

Le Département s'engage à procéder au versement de cette aide selon les modalités suivantes :
- Versement, au cours du premier trimestre, de 50 % de la subvention 2021, soit 8 000 €,
- versement du solde en fin d'année, sur production du bilan provisoire des dépenses engagées 2022.

DISPOSITIONS GENERALES

Article 10 :
Le versement de la subvention devra être sollicité dans un délai de quatre ans à compter du 1er janvier 2023. Passé ce délai, la somme due sera prescrite au profit du Département.

Article 11:
Le bénéficiaire devra fournir à la demande, tous éléments justificatifs relatifs aux opérations subventionnées sur lesquelles il pourra être procédé à des contrôles concernant la réalisation et la conformité avec le dossier présenté.

Article 12 :
Dans le cas où la subvention allouée serait utilisée à d'autres fins qu'à la réalisation des opérations pour lesquelles elle a été accordée, ou bien, si les obligations particulières mentionnées à la présente convention n'étaient pas respectées, le reversement intégral des sommes perçues pourra être demandé au bénéficiaire.

Article 13:
La présente convention est conclue au titre de l'année 2022.

Article 14 :
Toute modification de la présente convention interviendra par avenant qui sera conclu après accord des parties.

Article 15:
En cas de non-respect des engagements définis par les présentes, la convention pourra être résiliée, par l'une ou par l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure de régularisation.

Article 16:
En cas de litige dans l'exécution de la présente convention, la juridiction compétente est le Tribunal Administratif de Pau.

Fait à Auch, le
En deux exemplaires originaux,

Le Président du Conseil Départemental

Le Président
de l'Association Nuits Musicales en Armagnac

Didier RANDOT

CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU GERS

ASSOCIATION
ECLATS DE VOIX

CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL 2022

Entre

le Département du Gers, représenté par le Président du Conseil Départemental, Philippe DUPOUY, dûment habilité par décision du 25 janvier 2022, ci-après dénommé le Département, d'une part,

et

l'Association « Éclats de Voix », représentée par son Président, Monsieur Patrick DE CHIREE, dûment autorisé, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 3211-1 ;
VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et notamment son article 10 ;
VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour son application ;
VU la demande de subvention présentée ;
VU la décision du Conseil départemental du 24 juin 2022 ;

EXPOSE DES MOTIFS

La présente convention a pour objet de définir le cadre du soutien apporté par la collectivité départementale à l'Association « Éclats de Voix », au titre de l'aide aux associations culturelles, pour l'organisation de l'édition 2022 du festival « Éclats de Voix » et le fonctionnement du chœur d'adultes Cr'Auch Chœur.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

OBJET DE L'AIDE

Article 1 :
L'aide allouée concerne l'organisation du festival « Éclats de Voix » et, notamment, le financement des actions suivantes :
- frais d'organisation de la manifestation (budget artistique, frais d'organisation,...)
- salaires et charges de personnel,
- achat de marchandises,
- frais de communication,
- frais postaux, d'eau, d'électricité, assurances,...

OBLIGATIONS GENERALES DE L'ASSOCIATION

Article 2 :
L'association « Éclats de Voix » s'engage à inviter un représentant du Département à toutes ses Assemblées Générales.

Article 3 :
Le Conseil Départemental est destinataire des comptes-rendus des Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires.

Article 4 :
Le Conseil Départemental est informé de toute modification de statuts et composition du Conseil d'Administration.

Article 5 :
En clôture d'exercice 2022, l'Association « Éclats de Voix » communique au Conseil Départemental le bilan financier et le compte des résultats détaillés.

Article 6 :
A l'issue de la manifestation, l'association adresse au Conseil Départemental le bilan de fréquentation détaillant :
- le nombre d'entrées payantes réalisées ;
- l'évolution du nombre de ces entrées par rapport à l'année précédente ;
- la répartition entre public gersois et public extérieur au département.

OBLIGATIONS PARTICULIERES DE L'ASSOCIATION

Article 7 :
Par la présente, l'association s'engage à mettre en œuvre, en cohérence avec la politique de communication du Conseil Départemental du Gers, le programme d'actions suivant :

Tout concours financier du Département du Gers devra être mentionné par l'association au moyen de supports de communication, quel que soit le montant de la subvention.

L'association s'engage à publier l'annonce du présent partenariat dans une prochaine lettre d'information et/ou dans un communiqué.

L'association s'engage à apposer, sur tout document informatif relatif à l'opération subventionnée, le logo du Conseil Départemental du Gers, conforme à sa charte graphique, téléchargeable sur le site www.gers.fr. Si elle en dispose, l'association doit également faire figurer sur son site Internet, en bonne place, le logo du Conseil Départemental du Gers et un lien vers le site www.gers.fr.

L'association s'engage à faire état du soutien du Conseil Départemental du Gers dans toutes publications ou sur tout support de communication, ou au cours de colloques, réunions, séminaires, en relation avec la subvention. Elle s'engage également à développer la communication de ses projets en étroite concertation avec le Conseil Départemental du Gers pour tout événement presse et opération ponctuelle.

L'association s'engage, avant la publication de ses différents supports de communication, à faire valider par le Conseil Départemental du Gers tous ceux qui le concernent.

L'association s'engage à fournir au Conseil Départemental du Gers tout document prouvant l'utilisation de son soutien financier (documents de communication, bilan du projet ou de l'opération menée, rapport d'activité de l'exercice concerné...) dans les 12 mois suivant le versement des fonds.

L'association transmettra au Conseil Départemental du Gers le bilan des actions de communication menées dans le cadre du partenariat.

En cas de non-respect de ces clauses, l'association encourt le risque d'un rappel du Conseil Départemental du Gers. En cas de non-rectification par l'association, le Conseil Départemental du Gers se réserve le droit de ne pas renouveler son partenariat avec l'association.

OBLIGATIONS DU DEPARTEMENT

Article 8 :
Le Département fournira tout support publicitaire nécessaire aux obligations découlant de l'article 7.

Article 9 :
Le Conseil Départemental, lors de sa réunion du 24 juin 2022, a décidé d'allouer à l'association "Éclats de Voix" une subvention de 22 000 €.

Le Département s'engage à procéder au versement de cette aide selon les modalités suivantes :

- Versement, au cours du premier trimestre, de 50 % de la subvention 2021, soit 10 000 €,
- versement du solde en fin d'année, sur production du bilan provisoire des dépenses engagées 2022.

Article 10 :
Le versement de la subvention devra être sollicité dans un délai de quatre ans à compter du 1er janvier 2023. Passé ce délai, la somme due sera prescrite au profit du Conseil Départemental.

Article 11 :
Le bénéficiaire devra fournir à la demande, tous éléments justificatifs relatifs à l'opération subventionnée sur laquelle il pourra être procédé à des contrôles concernant la réalisation et la conformité avec le dossier présenté.

Article 12 :
Dans le cas où la subvention allouée serait utilisée à d'autres fins qu'à la réalisation des opérations pour lesquelles elle a été accordée, le reversement intégral des sommes perçues pourra être demandé au bénéficiaire.

Article 13 :
La présente convention est conclue au titre de l'année 2022.

Article 14 :

Toute modification de la présente convention interviendra par avenant qui sera négocié d'accord parties.

Article 15 :
En cas de non-respect des engagements définis par les présentes, la convention pourra être résiliée, par l'une ou par l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure de régularisation.

Article 16 :
En cas de litige dans l'exécution de la présente convention, la juridiction compétente est le Tribunal Administratif de Pau.

Fait à Auch, le
en deux exemplaires originaux,

Le Président du Conseil Départemental,

Le Président de l'Association
Éclats de Voix,

Patrick DE CHIREE

LE DÉPARTEMENT

53K02

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA RESSOURCES ET MOYENS
Direction Dynamiques Associatives, Culturelles et Participation Citoyenne
Service Culture

Rapport examiné par la 5ème commission :
Culture et tourisme

OBJET :
Subventions aux écoles de musique au titre de l'année 2022.

Comptabilité des affectations :

Chapitre 65 article 6574 fonction 311
Enveloppe n°14583
Ecoles de musique associatives
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	112 306,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	112 306,00 €
Proposé	112 306,00 €

Chapitre 65 article 65734 fonction 311
Enveloppe n°11556
Ecoles de musique communales ou intercommunales
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	20 018,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	20 018,00 €
Proposé	20 018,00 €

Pièces jointes ou annexes :	*Tableau récapitulatif des subventions proposées*

Mes chers collègues,

Je vous propose d'examiner la programmation des demandes de subventions pour le fonctionnement des écoles de musique, au titre de l'année 2022.

Le tableau annexé au présent rapport détaille, pour chaque école de musique bénéficiaire, le budget prévisionnel et la subvention proposée par la collectivité au titre de 2022.

I – RAPPEL DES CRITÈRES DÉPARTEMENTAUX

Le Conseil Départemental, lors de sa séance du 13 décembre 2019, a décidé de mettre en place un nouveau dispositif d'aide au fonctionnement des écoles de musique en liant son intervention au respect des 4 types de critères suivants tels que présentés ci-dessous :

Critères qualitatifs relatifs à l'enseignement :

- emploi de musiciens professionnels ;
- équipe pédagogique encadrée par un professeur diplômé, titulaire soit :
  - du certificat d'aptitude,
  - du diplôme d'État de professeur de musique,
  - du diplôme d'Études Musicales,
  - d'une médaille d'or d'un Conservatoire National de Région, d'une École Nationale de Musique ou d'une Ecole Municipale de Musique agréée.

Critères administratifs :

- respect des règles relatives au droit du travail (contrats, fiches de salaires, déclarations aux organismes sociaux...) ;
- respect des dispositions régissant les associations.

Critères financiers :

- aide forfaitaire de 2 000€ par antenne, (AF) ;

La participation du Département est conditionnée à un financement communal au moins égal à 3 050 € correspondant à l'ancienne aide critérisée.

Si l'aide communale est inférieure à 3 050 €, le Département n'octroiera que l'aide forfaitaire de 2 000 €.

- aide forfaitaire de 300 € au partenariat ou l'action culturelle (APAC) ;
- aide variable en fonction des effectifs en avantageant les petites écoles de musique, (API) :
  - jusqu'à 70 élèves inclus : 38 €,
  - de 71 à 100 élèves : 28 €,
  - de 101 à 200 élèves : 18 €,
  - de 201 à 300 élèves : 12 €,
  - à partir de 301 élèves : 6 €.

Critère géographique :

- Aide aux communes dont la population n'excède pas 10 000 habitants.

II – <u>PROPOSITION DE PROGRAMMATION</u>

Vous trouverez dans le tableau récapitulatif joint en annexe, les propositions de programmation qui tiennent compte de l'application des critères approuvés par le Conseil Départemental, lors de sa séance du 13 décembre 2019.

Je vous propose d'allouer les subventions aux écoles de musiques, récapitulées dans le tableau annexé, pour un montant global de 132 324 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 juin 2022

Subventions aux écoles de musique

Ecoles de musique	Communes	BP 2022	MONTANT PROPOSE 2022
ENVELOPPE N° 11 556 : Fonctionnement des écoles de musique communales ou interco			
Ecole de musique de la CC Armagnac Adour	Riscle	79 700 €	4 618 €
Ecole de musique de la CC des Bastides de Lomagne	Mauvezin	106 540 €	6 460 €
Ecoles de musique de la CC de la Lomagne Gersoise	Fleurance	250 000 €	8 940 €
	Sous total (1)		**20 018 €**
ENVELOPPE N° 14 583 : Fonctionnement des écoles de musique associatives			
Ecole de Musique d'Aignan	Aignan	20 700 €	3 516 €
Ecole de Musique de la Gascogne Toulousaine	L'Isle-Jourdain	287 000 €	5 180 €
Auch Nord Musique	Preignan	37 000 €	4 846 €
Armusic	Jégun	45 420 €	4 624 €
Association des Ecoles de Musique du Terroir de d'Artagnan	Vic-Fezensac/Lupiac	63 338 €	6 820 €
Ecole de musique Elusate	Eauze	38 000 €	4 732 €
Ecole de Musique Massylvaine	Masseube	65 668 €	3 668 €
Ecole de Musique Montréalaise	Montréal du Gers	55 490 €	4 540 €
Ecole de Musique de Plaisance	Plaisance du Gers	47 550 €	4 086 €
Foyer Rural d'Aubiet - section école de musique	Aubiet	16 490 €	3 592 €
La Lyre Miélanaise	Miélan	30 620 €	4 314 €
La Lyre Seissannaise	Seissan	23 100 €	3 668 €
Le Réveil Valencien	Valence sur Baïse	18 190 €	3 022 €
Les Amis de la Musique	Condom	131 802 €	4 208 €
Musicoli	Castéra-Verduzan	27 000 €	3 402 €
Premières Notes	Estang	22 824 €	3 820 €
Montesquiou	Montesquiou	17 000 €	3 668 €
Ecole de musique d'Escorneboeuf	Escorneboeuf	30 651 €	4 504 €
Ecole de musique de Mirande	Mirande	28 152 €	4 352 €
La Lyre Cazaubonnaise	Cazaubon	49 321 €	4 846 €
Foyer Rural - section musique	Pavie	44 942 €	4 624 €
La Lyre d'Orphée	Ordan-Larroque/Roquefort *	18 572 €	2 000 €
La Lyre Nouvelle Auzanaise	Castelnau d'Auzan	16 080 €	2 908 €
Les Notes Saintes Christoises	Ste-Christie d'Armagnac	17 560 €	3 364 €
Ecole de Musique Nogarolienne	Nogaro	36 420 €	4 922 €
GIMONT	Gimont	65 400 €	4 540 €
Harmonie de la Save	Samatan/Lombez	73 573 €	4 540 €
	Sous-Total (2)		**112 306 €**
	<u>TOTAL (1+2)</u>		**132 324 €**

53K03

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA RESSOURCES ET MOYENS
Direction Dynamiques Associatives, Culturelles et Participation Citoyenne
Service Culture

Rapport examiné par la 5ème commission :
Culture et tourisme

OBJET :
Subventions aux équipes artistiques professionnelles gersoises du spectacle vivant au titre de l'année 2022.

Comptabilité des affectations :

Chapitre 65 article 6574 fonction 311
Enveloppe n°654
Subventions aux associations culturelles
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	1 224 601,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	1 224 601,00 €
Proposé	108 000,00 €

Pièces jointes ou annexes :	*Tableau récapitulatif des subventions proposées*

Mes chers collègues,

Je vous propose d'examiner la programmation des subventions aux équipes artistiques professionnelles gersoises du spectacle vivant au titre de l'année 2022.

1. <u>Rappel des critères d'attribution</u>

Par délibération en date du 10 décembre 2021, la collectivité a adopté un nouveau dispositif de soutien aux équipes artistiques professionnelles gersoises du spectacle vivant.

Les objectifs généraux, de ce dispositif, sont les suivants :

- développer une offre culturelle de qualité ;

- soutenir la création dans toutes ses formes avec une attention particulière aux nouvelles expressions ou projets ;

- consolider l'emploi et les parcours artistiques professionnels des artistes travaillant dans le Gers ainsi que les équipes administratives et techniques ;

- développer de nouveaux publics dans le Gers et contribuer à renforcer le rayonnement culturel du Département ;

- favoriser la rencontre des publics avec les équipes artistiques dans le cadre du processus de création ou lors de la diffusion, notamment en accord avec les objectifs de la Convention de Généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC).

Le dispositif de soutien est scindé en plusieurs types d'aides cumulables, sauf pour l'aide à la création et à la diffusion la même année, qui sont :

- <u>Aide à la création</u> :

Pour les équipes professionnelles de moins de 2 ans, dans le département : une aide forfaitaire de 1000 à 3000 €.

Pour les équipes professionnelles de plus de 2 ans, dans le département :

- pour un budget création < 25 000 € : une aide forfaitaire de 1 000 à 3 000 €,
- pour un budget création > 25 000 € - 50 000 € : une aide forfaitaire de 2 000 € à 5 000 €,
- pour un budget création > 50 000 € : une aide forfaitaire de 3 000 € à 8 000 €.

- Aide à la diffusion :

Aide forfaitaire de 2 000 € sur réalisation d'une programmation de plus de 8 dates (Gers et Hors Gers).

- Aide aux actions d'EAC :

Aide plafonnée à 2 000 € au vu d'un programme annuel.

- Aide à la mise en partage d'espace de travail :

Aide plafonnée à 2 000 € au vu d'un programme annuel.

- Aide exceptionnelle à un projet « ponctuel » :

Aide forfaitaire de 500 € à 1 000€, mobilisable tous les 3 ans.

2. Proposition de programmation

Le Département du Gers se caractérise par plus d'une soixantaine d'équipes artistiques professionnelles et ensembles musicaux dans l'ensemble des esthétiques du spectacle vivant : théâtre, cirque, arts de la rue, marionnettes, musique et danse. 29 d'entre elles ont sollicité le soutien financier du Département au titre de l'année 2022, parmi lesquelles 28 répondaient aux nouveaux critères d'éligibilité.

On peut noter une augmentation du nombre des demandes de subvention des équipes artistiques professionnelles qui s'élevait à 22 pour l'année 2021.

A l'issue de l'étude des demandes au regard des nouveaux critères, je vous propose d'allouer les subventions pour un montant global de 108 000 € aux équipes artistiques professionnelles gersoises du spectacle vivant pour l'année 2022, tel que détaillé dans le tableau figurant en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

ANNEXE
Subventions 2022 aux équipes artistiques professionnelles gersoises

Commune	Association	Montant attribué en 2021 (€)	Montant sollicité en 2022 (€)	Montant proposé par type d'aide (€)	Montant total proposé (€)
Jegun	Kiroul	6 000	10 000	Création : 7 000 EAC : 2 000	9 000
Auch	Clo Lestrade La Boite à Dires	10 000	11 000	Création : 5 000 EAC : 2 000	7 000
Gimont	Cie Carré Blanc	4 500	7 000	Création : 5 000 EAC : 2 000	7 000
Arblade le Bas	Monde à Part	4 000	6 500	Diffusion : 2 000 EAC : 1 500 Espace de travail : 1 000 Projet ponctuel : 1 000	5 500
Condom	La Boite à jouer	3 000	6 000	Création : 3 000 EAC : 1 500 Projet ponctuel : 1 000	5 500
Auch	Le KIOSK	-	11 000	Création : 2 000 EAC : 2 000 Projet ponctuel : 1 000	5 000
Fleurance	La zanka	-	11 000	Création : 5 000	5 000
Gimont	La Langue Ecarlate	4 000	6 000	Création : 3 000 EAC : 2 000	5 000
Termes-d'Armagnac	Les attracteur étranges	5 500	5 000	Création : 3 000 Espace de travail : 2 000	5 000

Commune	Association	Montant attribué en 2021 (€)	Montant sollicité en 2022 (€)	Montant proposé par type d'aide (€)	Montant total proposé (€)
Lectoure	Compagnie Yves Marc Théâtre du Mouvement	500	5 550	Création : 3 500 Espace de travail : 1 000	4 500
Lectoure	J'ai pas sommeil	-	5 000	Diffusion : 2 000 EAC : 1 000 Projet ponctuel : 1 000	4 000
Pauilhac	ARIAC de Gascogne	4 000	5 000	EAC : 2 000 Espace de travail : 2 000	4 000
L'Isle-Jourdain	Plume au vent	-	5 000	Diffusion : 2 000 EAC : 1 500	3 500
Marciac	Compagnie de la Rose	2 500	5 000	Création : 1 500 EAC : 2 000	3 500
Auch	Ouest of Center	-	8 000	Création : 3 000	3 000
Le Houga	La môme aux souliers rouges	-	3 000	Création : 3 000	3 000
Lectoure	Art Vivant	3 500	3 000	EAC : 2 000 Projet ponctuel : 1 000	3 000
Lectoure	Cie Vortex	3 500	3 000	Création : 3 000	3 000
Marsolan	Compagnie Gilles Bouillon	-	3 000	Création : 3 000	3 000
Pavie	La relative	2 000	3 000	Création : 3 000	3 000
Auch	9 Mars Compagnie France David	-	2 500	Création : 2 500	2 500

Commune	Association	Montant attribué en 2021 (€)	Montant sollicité en 2022 (€)	Montant proposé par type d'aide (€)	Montant total proposé (€)
Marsolan	A pied d'Œuvre	2 000	3 000	Diffusion : 2 000	2 000
Tieste-Uragnoux	Momatique	3 000	3 000	Diffusion : 2 000	2 000
Auch	Parfois l'Oiseau	2 200	2 000	Diffusion : 2 000	2 000
Auch	L'Attraction Céleste	3 000	2 000	Diffusion : 2 000	2 000
Auch	Compagnie Année Zéro	3 000	2 000	Diffusion : 2 000	2 000
L'Isle-Jourdain	Compagnie Bulle d'Artis	-	2 000	Diffusion : 2 000	2 000
Miramont-d'Astarac	Feuille de Scène	3 000	2 000	Diffusion : 2 000	2 000

TOTAL	**108 000**

53K04

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA RESSOURCES ET MOYENS
Direction Dynamiques Associatives, Culturelles et Participation Citoyenne
Service Culture

Rapport examiné par la 5ème commission :
Culture et tourisme

OBJET :
Demande de subvention de l'Association des Anciens du Corps Franc Pommiès pour la première phase du projet de création du "Chemin de l'étoile noire".

Comptabilité des affectations :
Aides à la culture

Enveloppe n°33829
Chapitre 204 article 20422 fonction 312
Crédit d'investissement (exercice 2022)

Voté	4 000,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	4 000,00 €
Proposé	1 000,00 €

Pièces jointes ou annexes :	*Néant*

Mes chers collègues,

Je vous propose d'examiner la demande de subvention de la section gersoise de l'Association Nationale des Anciens du Corps Franc Pommiès.

Près de 80 ans après la Seconde Guerre mondiale, à l'heure où les derniers témoins viennent à disparaître, l'Association des Anciens du Corps Franc Pommiès (Section du Gers) souhaite créer un chemin du souvenir intitulé "Chemin de l'étoile noire", qui reliera 14 lieux de mémoire érigés en l'honneur des Résistants tombés dans le Gers.

L'association souhaite implanter, auprès des stèles déjà existantes, un panneau pédagogique sur lequel figureront les photos des victimes, la circonstance de leur mort, mais aussi l'histoire du Corps Franc Pommiès.

L'association souhaite également éditer un dépliant documentaire pour chaque lieu.

Ce parcours de Mémoire aura pour vocation d'éclairer en permanence et en toutes circonstances les visiteurs de tous âges, les scolaires comme les touristes, sur les valeurs de Résistance, de Sacrifice et d'amour de la Liberté.

Les sept lieux de mémoire qui seront équipés de panneaux en 2022 se situent à Aubiet, Auch, Barran, Faget-Abbatial, Leboulin, Ordan-Larroque et Ponsampère.

Le budget prévisionnel du projet pour l'année 2022 s'élève à 14 406 €. Le Département du Gers est sollicité à hauteur de 1 000 €.

Les autres financeurs sollicités sont :
- les Communes : 1 806 €
- la Région Occitanie (budget participatif citoyen) : 3 000 €
- le Ministère des Armées : 3 600 €
- des financeurs privés : 5 000 €

Je vous propose d'allouer à la section gersoise de l'Association Nationale des Anciens du Corps Franc Pommiès une subvention d'un montant de 1 000 € pour la première phase du projet de création du chemin du souvenir intitulé "Chemin de l'étoile noire".

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

64L00

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES
Direction Territoires et Développement Durable
Service de l'Eau

Rapport examiné par la 6ème commission :
Agriculture, alimentation, eau

OBJET :
Institution Adour : bilan des aides versées en 2021 et présentation du programme d'actions prévisionnel 2022.

Pièces jointes ou annexes :	*Institution Adour - programme 2022*

Mes chers collègues,

Le présent rapport a pour objet de vous communiquer et d'approuver les participations financières versées par le Département à l'Institution Adour (IA) en 2021 et les futurs appels de fond pour l'exercice budgétaire 2022.

1. CONTEXTE

Créée en 1978, l'IA est un Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB), constitué de 4 membres historiques, les départements du Gers, des Hautes-Pyrénées, des Landes et des Pyrénées-Atlantiques. Sur l'intégralité du bassin versant de l'Adour, il est en charge de la coordination et de la mise en cohérence de la gestion du grand cycle de l'eau, ainsi que de la maîtrise d'ouvrage et de l'animation de démarches dans ce cadre. L'IA intervient dès lors sur des problématiques telles que la ressource en eau, la prévention des inondations, la préservation de la biodiversité, et plus généralement à la mise en place d'une gestion intégrée de l'eau.

En 2017, il s'est transformé en un syndicat mixte ouvert, sans modification de ses compétences. Ce nouveau statut a permis d'intégrer la Région Nouvelle Aquitaine et 23 Etablissements Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et 9 syndicats de bassins versants.

2. BILAN DES OPÉRATIONS FINANCÉES EN 2021

Le total des dépenses du Département du Gers sur l'exercice 2021, s'élève à 388 286,58 €, décliné comme suit :

Investissement	Fonctionnement
250 286,58 €	**138 000 €** (dont 95 159 € au titre de la cotisation statutaire)

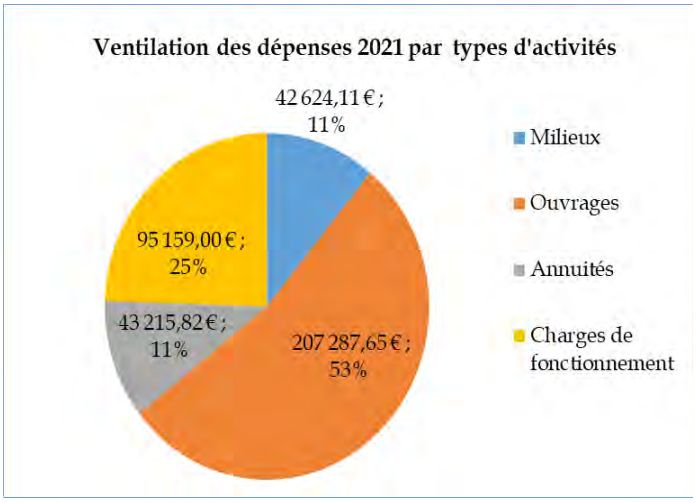

L'IA a notamment assuré la réalisation de travaux de confortement et de mise en conformité de la digue du réservoir hydraulique de Saint-Jean (2,5 millions de m3 sur le bassin versant de la Douze à Lupiac), le confortement du parement amont du réservoir hydraulique du Louet (5 millions de m3 sur le bassin versant de l'Adour dans les Hautes-Pyrénées), ainsi que certaines actions comme la concertation du projet de territoire et de gestion des eaux (PTGE) du bassin versant de la Douze ou le suivi de la qualité des eaux des réservoirs de soutien d'étiage sur le bassin versant du Midour.

3. DÉPENSES PRÉVISIONNELLES 2022

Le Conseil Syndical de l'IA a débattu de son orientation budgétaire 2022 (DOB), en séance du 26 janvier 2022. Le budget prévisionnel a été approuvé lors du Conseil Syndical du 23 mars 2022.

Le détail des opérations et des actions portées par l'IA, est présenté en annexe du présent rapport.

Ainsi, au vu de notre cadrage budgétaire, du prévisionnel de réalisation de l'IA et du taux de réalisation des exercices précédents, je vous propose d'approuver le principe de la participation financière du Département, à l'IA pour son exercice budgétaire 2022 à hauteur de :

- **300 000 €** en investissement,
- **138 000 €** en fonctionnement (dont 91 526 € au titre de la cotisation statutaire soit 9,53%).

En conclusion, je vous propose :

- de prendre acte de la présentation du bilan 2021 des participations financières du Département, en faveur de l'Institution Adour,

- d'approuver le principe de la participation financière du Département, à l'IA pour son exercice budgétaire 2022 à hauteur de :

- **300 000 €** en investissement,
- **138 000 €** en fonctionnement (dont 91 526 € au titre de la cotisation statutaire soit 9,53%).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

PARTICIPATION DEPARTEMENTALE AU PROGRAMME D'ACTIONS 2022

VERSION janvier 2022

FONCTIONNEMENT 2022

	CD 32	CD 40	CD 64	CD 65	Total	*pm 2021*
Participations statutaires des départements au titre des charges de fonctionnement	91 526 €	281 393 €	246 988 €	125 797 €	745 704 €	*755 459 €*
Participations des départements aux charges de fonctionnement liées à des prestations extérieures	56 263 €	98 960 €	100 392 €	91 938 €	347 552 €	*273 046 €*

	CD 32	CD 40	CD 64	CD 65	
Total particpations des départements	**147 789 €**	**380 353 €**	**347 380 €**	**217 735 €**	1 093 257 €
pm BP 2021	146 462 €	308 781 €	366 165 €	207 097 €	1 028 505 €
différence	1 327 €	71 572 €	-18 785 €	10 638 €	64 752 €
	0,91%	*23,18%*	*-5,13%*	*5,14%*	*6,30%*

INVESTISSEMENT 2022

	CD 32	CD 40	CD 64	CD 65	Total
Estimation des besoins en CP 2022 sur programme 2017	6 781 €	6 100 €	0 €	0 €	12 881 €
Estimation des besoins en CP 2022 sur programme 2019	459 €	20 834 €	52 508 €	2 436 €	76 237 €
Estimation des besoins en CP 2022 sur programme 2020	55 029 €	37 496 €	19 481 €	15 537 €	127 542 €
Estimation des besoins en CP 2022 sur programme 2021	36 988 €	243 829 €	414 459 €	60 970 €	

	CD 32	CD 40	CD 64	CD 65	Total
Reste à inscrire en investissement pour 2022 sur RAR	99 257 €	308 259 €	486 448 €	78 943 €	972 906 €
Estimation des besoins en CP 2022 sur programme 2022	111 064 €	234 027 €	46 704 €	328 363 €	720 158 €
TOTAL A INSCRIRE EN INVESTISSEMENT EN 2022	**210 320 €**	**542 286 €**	**533 152 €**	**407 306 €**	1 693 064 €

Institution Adour

DOB 2022 Institution Adour Annexe 1 Fonctionnement 2022 participations statutaires aux charges générales de fonctionnement

								32		40		64		65	
Missions	COUT	AEAG, Régions, Europe…	Région NA contribution statutaire	EPCI-FP	Syndicat	Profession agricole	MONTANT RESIDUEL	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT
Chrages générales	90 000		700	250	240		88 810	9,53	8 464	33,37	29 636	41,43	36 794	15,67	13 917
Locaux mont de marsan (annuités)	27 500		700	250	240		27 010	9,53	2 574	33,37	9 013	41,43	11 190	15,67	4 232
Personnel administratif	245 355		700	250	240		244 865	9,53	23 336	33,37	81 711	41,43	101 448	15,67	38 370
Animation territoriale	143 043	98 905	5 150	1 900	1 775		35 313	9,53	3 365	33,37	11 784	41,43	14 630	15,67	5 534
Observatoire de l'Eau	140 000	70 000	6 000	2 250	2 000		59 750	9,53	5 694	33,37	19 939	41,43	24 754	15,67	9 363
Thèse GEMAPI	44 400	36 200	750	300	355		6 795	9,53	648	33,37	2 267	41,43	2 815	15,67	1 065
Sage Midouze (animation)	59 747	47 416					12 331	25	3 082,75	25	3 082,75	25	3 082,75	25	3 082,75
Sage Adour Amont (animation)	55 094	43 693					11 401	25	2 850,25	25	2 850,25	25	2 850,25	25	2 850,25
Sage Adour aval (animation)	59 355	48 729		2 967			7 659	25	1 914,75	25	1 914,75	25	1 914,75	25	1 914,75
Préfiguration d'un outil de GI des nappes	61 049	50 272					10 777	25	2 694,25	25	2 694,25	25	2 694,25	25	2 694,25
animation du plagepomi	81 896	62 169					19 727	5	986	45	8 877	45	8 877	5	986
Coordination espèces patrimoniales	4 610	2 000					2 610	25	652,50	25	652,50	25	652,50	25	652,50
Suivi PAP	5 025						5 025	9,53	479	33,37	1 677	41,43	2 082	15,67	787
Animation de la maison de l'eau	54 805	41 076					13 729	45	6 179	15	2 059	15	2 059	25	3 432
Suivi travaux continuité écologique gave de Pau	45 054	36 043					9 011	0	0	0	0	100	9 011	0	0
Suivi travaux pont de fer	3 081	2 465					616	0	0	0	0	0	0	100	616
Etude continuité écologique Arros	3 095	1 857					1 238	100	1 238	0	0	0	0	0	0
Actions transversale et de partenariat	1 921						1 921	9,53	183	33,37	641	41,43	796	15,67	301
Suivi et animation PGE Adour , DIG	35 300	17 550					17 750	25	4 437,50	25	4 437,50	25	4 437,50	25	4 437,50
Suivi et animation du PGE Luys Louts	15 083	7 441					7 642	25	1 910,50	25	1 910,50	25	1 910,50	25	1 910,50
Suivi qualité des eaux	12 812	6 255					6 557	25	1 639,3	25	1 639,3	25	1 639,3	25	1 639,3
Etude prospective qualité des eaux PT Midour	13 105	9 174					3 932	40	1 573	60	2 359	0	0	0	0
Animation du projet de Territoire Adour Amont	94 896	66 007					28 889	14	4 044	0	0	11	3 178	75	21 667
Animation du projet de Territoire Midour	54 405	39 873					14 532	45	6 539	55	7 993	0	0	0	0
Animation du projet de Territoire Douze	44 146	32 031					12 115	21	2 544	79	9 571	0	0	0	0
Appel à projet canaux	16 670	11 670					5 000	33	1 650	0	0	0	0	67	3 350
Appel à projet bahus Midour	4 500	3 150					1 350	60	810	40	540	0	0	0	0
Missions réservoirs, gestion des eaux, DSP	55 407					55 407	0								
Actions transversales ressource en eaux	24 411	8 830					15 581	9,53	1 485	33,37	5 199	41,43	6 455	15,67	2 442
suivi technique ADOUR 32-65	2 214	1 107					1 107	50	553,5	0	0	0	0	50	553,5
suivi technique ADOUR Moyen	82 656	40 809					41 848	0	0	100	41 848	0	0	0	0
suivi technique ADOUR Aval	14 366	6 933					7 434	0	0	50	3 717	50	3 717	0	0
Etude classement systèmes d'endiguements	10 345			10 345			0								
Suivi travaux systèmes d'endiguements	5 306			5 306			0								
Dispositif "MIRAPI" année 1	98 238	74 858					23 380			100	23 380				
PEP au PAPI Adour aval	64 374	51 500		12 874			0								
PEP au PAPI gave d'Oloron	64 374	51 500		12 874			0								
PAPI Agglomération dacquoise	62 023	49 618		12 405			0								
Mutualisation Irrigadour	18 150				18 150		0								
Mutualisation SMD	17 560				17 560		0								
Mutualisation SAM	47 240				47 240		0								
Mutualisation SMAA	10 000				10 000		0								
TOTAUX fonctionnement	1 992 611	1 019 130	14 000	61 971	97 800	55 407	*745 704*		*91 526*		*281 393*		*246 988*		*125 797*
p.m 2021	*1 791 511*	*833 588*	*14 000*	*48 489*	*84 975*	*55 000*	*755 459*		*95 159*		*264 333*		*267 168*		*128 799*
différence	*201 100*	*185 542*	*0*	*13 482*	*12 825*	*407*	*-9 756*		*-3 633*		*17 060*		*-20 180*		*-3 002*
	11,23%						-1,29%		-3,82%		6,45%		-7,55%		-2,33%

DOB 2022 Institution Adour Annexe 2 Fonctionnement 2022 relevant de prestations extérieures

N° de fiche	Opérations	Montant opération TTC	Participation Europe / Etat / Autres	Participation AEAG	Participation Nouvelle Aquitaine	Participation Occitanie	EPCI, Syndicat	OPA	Autofinancement		CD 32	CD 40	CD 64	CD 65
									%	Mt	Montant aide	Montant aide	Montant aide	Montant aide
	Intérêt de la dette	9 885 €							100%	9 885 €	9 885 €			
3	Sage Midouze (communication)	5 040 €		2 940 €	504 €				31,7%	1 596 €	399 €	399 €	399 €	399 €
4	Sage Adour amont (communication)	5 040 €		2 940 €	504 €				31,7%	1 596 €	399 €	399 €	399 €	399 €
5	Sage Adour aval (communication)	5 040 €		2 100 €	645 €		252 €		48,3%	2 043 €	511 €	511 €	511 €	511 €
6	SAGE Adour aval – Mise en œuvre-Etude de caractérisation du réseau hydrographique (fossés/cours d'eau) au sein de l'aire d'alimentation des captages d'Orist	30 000 €		12 500 €	6 000 €				38,3%	11 500 €		11 500 €		
7	Préfiguration d'un outil de gestion intégrée des nappes profondes (communication)	5 040 €		2 940 €					41,7%	2 100 €	525 €	525 €	525 €	525 €
	Préfiguration d'un outil de gestion intégrée des nappes profondes (analyse juridique)	8 100 €		3 375 €	891 €	729 €			38,3%	3 105 €	776 €	776 €	776 €	776 €
8	Préfiguration d'un outil de GI des nappes - Evaluation de l'état quantitatif des nappes profondes basée sur les simulations du modèle GAIA	40 000 €		16 667 €	4 400 €	3 600 €			38,3%	15 333 €	3 833 €	3 833 €	3 833 €	3 833 €
9	Projet de Territoire Midour -communication	5 760 €		3 360 €					41,7%	2 400 €	1 080 €	1 320 €		
10	Projet de Territoire Midour - Animateur agricole	44 900 €		31 430 €		3 996 €			21,1%	9 474 €	4 263 €	5 211 €		
11	Projet de Territoire Douze -communication	5 760 €		3 360 €					41,7%	2 400 €	504 €	1 896 €		
12	Projet de Territoire Adour amont -Garants	20 000 €		14 000 €					30%	6 000 €	840 €		660 €	4 500 €
	Projet de Territoire Adour amont -communication	5 760 €		3 360 €					41,7%	2 400 €	336 €		264 €	1 800 €
15	PAPI Agglo dax -Mutualisation et valorisation des données sur l'inondation du territoire-Action 1.1	24 000 €	19 200 €				4 800 €		0%	0 €				
16	PAPI Agglo dax - Mise en en place de repères de crue - Action 1.5	22 995 €	17 495 €				5 500 €		0%	0 €				
17	PAPI Agglo dax - Pose d'échelles limnimétriques - Action 2.2	15 490 €	12 390 €				3 100 €		0%	0 €				
18	PAPI Agglo dax - Réalisation de diagnostics de vulnérabilité - Action 5.1	96 000 €	48 000 €				48 000 €		0%	0 €				
22	Dispositif MIRAPI réalisation de diagnostic de réduction de vulnérabilité de biens à usage d'habitation	1 000 000 €	800 000 €				200 000 €	La répartition du résiduel entre les EPCI-FP et le département des Landes reste à définir						
23	Relève des filets	10 000 €			3 000 €				70%	7 000 €	350 €	3 150 €	3 150 €	350 €
25	Suivi et entretien des passes à poissons	66 500 €							100%	66 500 €	3 000 €	11 500 €	34 500 €	17 500 €
26	Animation de la Maison de l'eau et mise en œuvre du plan de gestion de Ju belloc - Prestations extérieures	58 335 €	7 070 €	22 174 €		10 290 €			28,7%	18 801 €	8 461 €	2 820 €	2 820 €	4 700 €
29	Volume Gabas 2021	66 500 €							100%	66 500 €			52 555 €	13 945 €
30	Canal de la Gespe fonctionnement (2020,2021 et 2022)	20 000 €							100%	20 000 €				20 000 €
31	Frais de stockage fonciers	59 920 €							100%	59 920 €	21 100 €	16 120 €		22 700 €
32	Réalisation suivi de la qualité des eaux et sédiments réservoirs 2022 - Prestations externes	29 000 €		12 084 €				16 916 €	0%	0 €	les prestations externes sont financées par les recettes d'affermage			
33	Réequipement du dispositif d'auscultation et vérification de la stabilité du réservoir de Latrille	39 000 €							100%	39 000 €		39 000 €		
Sous total opérations de fonctionnement		1 698 065 €	904 155 €	133 230 €	15 944 €	18 615 €	261 652 €	16 916 €		347 553 €	56 263 €	98 960 €	100 392 €	91 938 €
									pm BP 2020	273 046 €	51 303 €	44 448 €	98 997 €	78 298 €
									différences		4 960 € 9,67%	54 512 € 122,64%	1 395 € 1,41%	13 640 € 17,42%

Pour rappel reste à payer en 2022 sur fonctionnement programmes antérieurs	CD 32 Montant crédits de paiements	CD 40 Montant crédits de paiements	CD 64 Montant crédits de paiements	CD 65 Montant crédits de paiements
Thèse Gemapi communication	192,00 €	664,00 €	832,00 €	313,00 €
Sage Midouze communication 2021	735,00 €	735,00 €	735,00 €	735,00 €
Sage Adour amont communication 2021	735,00 €	735,00 €	735,00 €	735,00 €
Sage Adour Aval communication 2021	609,00 €	609,00 €	609,00 €	609,00 €
Sage Adour Aval enquête publique	1 613,32 €	2 765,00 €	1 613,32 €	1 613,32 €
Préfiguration d'un outil de gestion intégrée des nappes profondes (communication)	666,00 €	666,00 €	666,00 €	666,00 €
animation poissons migrateurs 2021	350,00 €	2 047,50 €	3 150,00 €	350,00 €
Gestion des passes à poissons 2021		2 300,00 €	27 870,00 €	
Animation de la maison de l'eau 2021	4 697,42 €	1 769,95 €	930,73 €	2 610,32 €
Projet de territoire Midour Garants 2020		720,00 €		
Projet de territoire Midour Communication 2021	1 463,00 €	1 787,00 €		
Projet de territoire Douze Communication 2021	835,00 €	3 140,00 €		
Projet de territoire Adour amont Communication 2021	560,00 €		440,00 €	3 000,00 €
Projet de territoire Adour amont Garant 2021	560,00 €		440,00 €	3 000,00 €
Réservoir de Latrille mesure de réduction des risques		15 750,00 €		
AAP restauration des zones humides de la Midouze	12 000,00 €			
Ouvrages de protection de Baudreix, Mirepeix et Bourdettes : Réalisation d'une note d'analyse juridique			1 200,00 €	
Ouvrages de protection de Baudreix, Mirepeix et Bourdettes : Rédaction d'une convention "d'attente à intervenir" entre l'IA et la société DPL			4 365,60 €	
Etude d'opportunité émergence gave de Pau		2 426,67 €	3 733,33 €	3 733,33 €
TOTAL reste à payer sur fonctionnemment antérieurs	25 015,74 €	36 115,12 €	47 319,98 €	17 364,97 €

		Montant opération		Participation				Autofinancement		EPCI / Syndicat		Conseil Départemental 32				Conseil Départemental 40				Conseil Départemental 64				Conseil Départemental 65			
	Reste à réaliser sur programme 2017	TTC	HT	Europe / Etat / Autres	AEAG	Région Nouvelle Aquitaine	Région Occitanie					Taux	Montant résiduel total	Crédits paiements 2022	Crédits paiements 2023	Taux	Montant résiduel total	Crédits paiements 2022	Crédits paiements 2023	Taux	Montant résiduel total	Crédits paiements 2022	Crédits paiements 2023	Taux	Montant résiduel total	Crédits paiements 2022	Crédits paiements 2023
34/2017	travaux de rééquipement et d'aménagement du réservoir de Charros		20 000					100%	20 000			40%	8 000	4 000		60%	12 000	6 100									
42/2017	Etude groupée continuité écologique Arros	120 000		10 000	72 000		18 000	20%	20 000			100%	20 000	2 781													
	sous total RAR programme 2017										**0**			**6 781**	**0**			**6 100**	**0**			**0**	**0**			**0**	**0**
	Programme 2019	Montant opération		Participation				Autofinancement		EPCI / Syndicat/ Région NA		Conseil Départemental 32				Conseil Départemental 40				Conseil Départemental 64				Conseil Départemental 65			
		TTC	HT	Europe / Etat / Autres	AEAG	Région Nouvelle Aquitaine	Région Occitanie					Taux	Montant résiduel total	Crédits paiements 2022	Crédits paiements 2023	Taux	Montant résiduel total	Crédits paiements 2022	Crédits paiements 2023	Taux	Montant résiduel total	Crédits paiements 2022	Crédits paiements 2023	Taux	Montant résiduel total	Crédits paiements 2022	Crédits paiements 2023
24/2019 ajusté suite à délibération CGDP 03-2020	Opération d'aménagement sur des ouvrages de l'Institution Adour sur le gave de Pau et l'Ouzom Phase 1 (ajustée): restauration de la continuité écologique et du franchissement des embarcations		1 660 107	332 021	996 064			20%	332 021	50%	166 011									50%	166 011	52 150					
	Travaux de réparation des seuils		265 000	79 500				70%	185 500											100%	185 500						
36/2019	Projet de territoire Adour amont -Etudes - Actualisation du bilan besoins-ressources	120 000			84 000		12 000	20%	24 000			14%	3 360	459						11%	2 640	358		75%	18 000	2 436	
39/2019	Réalisation d'études relatives aux demandes d'autorisation de classement des systèmes d'endiguement (département des Landes)	97 500						100%	97 500	50%	48 750					50%	48 750	20 834									
	sous total RAR programme 2019										**48 750**			**459**	**0**			**20 834**	**0**			**52 508**	**0**			**2 436**	**0**
	Programme 2020	Montant opération		Participation				Autofinancement		EPCI / Syndicat		Conseil Départemental 32				Conseil Départemental 40				Conseil Départemental 64				Conseil Départemental 65			
		TTC	HT	Europe / Etat / Autres	AEAG	Région Nouvelle Aquitaine	Région Occitanie					Taux	Montant résiduel total	Crédits paiements 2022	Crédits paiements 2023	Taux	Montant résiduel total	Crédits paiements 2022	Crédits paiements 2023	Taux	Montant résiduel total	Crédits paiements 2022	Crédits paiements 2023	Taux	Montant résiduel total	Crédits paiements 2022	Crédits paiements 2023
27/2020	Elaboration de la nouvelle DIG Adour Amont		81 961		40 980			50%	40 981 € (1)			50%	15 792	7 896	7 896									50%	15 792	7 896	7 896
36/2020	Projet de territoire Midour : Suivi de la qualité des eaux des réservoirs de soutien d'étage dans le bassin versant du Midour-Phase 1 (cf fiche 40/2022 pour ajustement déjà acté en DM1 de 2021)	156 452			91 264		15 645	31%	49 543			40%	19 817	3 450		60%	29 726	17 766									
32/2020	Réservoir de Tillac: travaux de modification du passage à gué en aval du bassin de restitution		10 000					100%	10 000			100%	10 000	10 000													
33/2020	Réservoir du Balaing: travaux de réparation de l'érosion du chenal du réservoir		15 000					100%	15 000							30%	4 500	4 500		70%	10 500	10 500					
37/2020	Projet de territoire Midour: Etude de l'impact des prélèvements en eaux souterraines sur les cours d'eau de la zone aval du Midour- année 1	100 000		20 000	41 665	5 000	5 000	28,3%	28 335							100%	28 335	0	0								
38/2020	Actualisation du bilan besoins-ressources - Complément	15 000			8 750		3 000	21,7%	3 250			14%	455	455						11%	358	358		75%	2 437	2 437	
40/2020	Etude hydraulique et hydromorphologique de la partie aval du Gave d'Oloron		80 000		40 000	16 000		30%	24 000						100%	24 000	24 000	12 000								
41/2020	Mise en œuvre du PAPI de l'agglomération dacquoise. Action 1.4 DICRIM	86 450		58 786				32%	27 664	100%	27 664																
	Mise en œuvre du PAPI de l'agglomération dacquoise. Action 1.9 Etude RD 10	60 000		46 000				23,4%	14 000	100%	14 000																
	Mise en œuvre du PAPI de l'agglomération dacquoise. Action 3.4 PCS	86 450		58 786				32%	27 664	100%	27 664																
	Mise en œuvre du PAPI de l'agglomération dacquoise. Action 4.2 outils d'acquisitions	60 000		48 000				20%	12 000	100%	12 000																
43/2020	Aménagements de la Maison de l'eau pour une mise aux normes et montée en gamme de l'accueil des publics - Niveau 1		154 200	74 016			38 550	27%	41 634			45%	18 735	9 368		15%	6 245	1 250		15%	6 245	3 123		25%	10 409	5 204	
43-1/2020	Aménagements de la Maison de l'eau pour une mise aux normes et montée en gamme de l'accueil des publics - Niveau 2		164 745	79 078			41 186	27%	44 481			100%	44 481	22 240	22 241												
46/2020	Projet de territoire Midour Mise en œuvre études stockages		18 000		12 600	*900*	*900*	20%	3 600			45%	1 620	1 620		55%	1 980	1 980									
50/2020	Travaux de réparation de seuils à la suite des crues de décembre 2019 (phase 1)		11 000	3 300		2 200		50%	5 500											100%	5 500	5 500					
51bis/2020	Travaux sur les digues le l'Adour moyen à la suite des crues de décembre 2019		224 600	67 380		44 920		50%	112 300	50%	112 300																
52/2020	Réalisation d'études hydrauliques (Luys)		485 000	291 000	97 000			100%	97 000	100%	97 000																
53/2020	Poursuites des études relatives aux classements de système d'endiguement (saint sever et Hagetmau)		102 000					100%	102 000	100%	102 000																
	sous total RAR programme 2020										**392 628**			**55 029**	**30 138**			**37 496**	**0**			**19 481**	**0**			**15 537**	**7 896**

	Programme 2021	Montant opération		Participation				Autofinancement		EPCI / Syndicat/ Région NA		Conseil Départemental 32				Conseil Départemental 40				Conseil Départemental 64				Conseil Départemental 65			
		TTC	HT	Europe / Etat / Autres	AEAG	Région Nouvelle Aquitaine	Région Occitanie					Taux	Montant résiduel total	Crédits paiements 2022	Crédits paiements 2023	Taux	Montant résiduel total	Crédits paiements 2022	Crédits paiements 2023	Taux	Montant résiduel total	Crédits paiements 2022	Crédits paiements 2023	Taux	Montant résiduel total	Crédits paiements 2022	Crédits paiements 2023
46/2020	Projet de territoire Midour Mise en œuvre études stockages		250 000	25 000	175 000			20%	50 000			45%	22 500	11 250		55%	27 500	13 750									
22/2021	Projet de territoire Douze : Concertation	127 860			74 585		6137		47 138			21%	9 899	5 244		79%	37 239	19 727									
22/2021	Projet de territoire Douze : Etude socio économique	170 000			99 166		17000	32%	53 834			21%	11 305	5 653	5 653	79%	42 529	21 264	21 264								
23/2021	Projet de territoire Adour Amont- Phase 3 - Etude socio économique complément	20 000			11 666		2000	32%	6 334			14%	887	887						11%	697	697		75%	4 750	4 750	
24/2021	Papi Dax action 1.2 : Recueil des données existantes et acquisition de nouvelles informations	36 000		28 800				20%	7 200	100%	7 200																
25/2021	Papi Dax action 1.6 : Sensibilisation de la population sur le risque inondation	108 000		86 400				20%	21 600	100%	21 600																
26/2021	Papi Dax action 1.9 : Étude du devenir de l'ouvrage Maisonnave-RD10	30 000		23 000				23,4%	7 000	100%	7 000																
27/2021	Pré-stockage foncier sur projets de réservoirs		64 102					100%	64 102			20%	12 820											80%	51 282	51 282	
28/2021	Préconisation du plan de gestion de JU BELLOC : Maintien de la population de cistude (phase 2)	21 658		16 576				23,5%	5 082			45%	2 287	2 287		15%	762	762		15%	762	762		25%	1 271	1 271	
29/2021	Rééquipement du dispositif d'auscultation et vérification de la stabilité sur le réservoir de Fargues		60 000					100%	60 000							100%	60 000	48 854	1 000								
30/2021	Mise en sécurité du réservoir de Miramont		120 000					100%	120 000							100%	120 000	98 020	2 000								
31/2021	Rééquipement du dispositif d'auscultation sur le réservoir de Tailluret		35 000					100%	35 000							100%	35 000	35 000									
délibération CGDP 03-2020	Opération d'aménagement sur des ouvrages de l'Institution Adour sur le gave de Pau et l'Ouzom Phase 2: restauration de la continuité écologique et du franchissement des embarcations		2 030 000	406 000	1 218 000			20%	406 000	50%	203 000									50%	203 000	203 000					
	Travaux de réparation des seuils		300 000	90 000				70%	210 000											100%	210 000	210 000					
39/2021	AAP économies et efficience de l'eau en agriculture- amélioration de la gestion des canaux de l'Adour et de l'Echez sur le bassin versant de l'Adour amont		18 333		12 833			30%	5 500			33%	1 833	1 833										67%	3 667	3 667	
40/2021	AAP économies et efficience de l'eau en agriculture - mises en place de compteurs sur le Bassin versant du Bahus (40) et du Midour (32, 40)		108 574		76 002			30%	32 572			60%	19 668	9 834	9 834	40%	12 904	6 452	6 452								
sous total RAR programme 2021														**36 988**	**15 487**			**243 829**	**30 716**			**414 459**	**0**			**60 970**	**0**
TOTAL crédits de paiements 2022 sur reste à réaliser programmes antérieurs														**99 257**	**45 625**			**308 259**	**30 716**			**486 448**	**0**			**78 943**	**7 896**

environnement	52 612
agriculture	255 647

(1) dont 9 397 € d'ingénierie financée en section de fonctionnement. Reste à financer 31 584 €

DOB 2022 Institution Adour Annexe 4 Investissement opérations nouvelles programme 2022

N° de fiche	Programme 2020	Montant prestations TTC	Montant prestations HT	TVA	Participation Europe / Etat / Autres	Participation AEAG	Participation Région Nouvelle Aquitaine	Participation Région Occitanie	Autofinancement		EPCI		Conseil Départemental 32 Taux	CD 32 Montant résiduel total	CD 32 Crédits paiements 2022	CD 32 Crédits paiements 2023	CD 32 Crédits paiements 2024	Conseil Départemental 40 Taux	CD 40 Montant résiduel total	CD 40 Crédits paiements 2022	CD 40 Crédits paiements 2023	CD 40 Crédits paiements 2024	Conseil Départemental 64 Taux	CD 64 Montant résiduel total	CD 64 Crédits paiements 2022	CD 64 Crédits paiements 2023	CD 64 Crédits paiements 2024	Conseil Départemental 65 Taux	CD 65 Montant résiduel total	CD 65 Crédits paiements 2022	CD 65 Crédits paiements 2023	CD 65 Crédits paiements 2024
	Capital	33 334							100%	33 334			100%	33 334	33 334																	
34/2022	Travaux sur le dispositif d'auscultation et vérification de la stabilité sur le réservoir de Fargues complément		60 000	*12000*					100%	60 000								100%	60 000	60 000											
35/2022	Etudes hydraulique et hydrologique sur le réservoir de Renung	9 600							100%	9 600								100%	9 600	9 600											
36/2022	Travaux sur le réservoir du Louet: confortement du parement amont et étanchéité de la galerie		1 756 000	*351 200*		1 018 480			42%	737 520			14%	103 253	45 805								20%	147 504	46 704			66%	486 763	328 363		
37/2022	Pré stockage foncier (PT Midour)		35 000						100%	35 000			45%	15 750	15 750			55%	19 250	19 250											
38/2022	PTGE Midour phase de mise en oeuvre : REUSE station de Conte à Mont de Marsan 1ère phase etude et maîtrise d'œuvre		450 000	*90 000*		360 000			20%	90 000								100%	90 000	30 000	30 000	30 000									
39/2022	PTGE Midour phase de mise en œuvre: Etude complémentaire volumes/usages/période	20 832				12 152			41%	8 680			45%	3 906	3 906			55%	4 774	4 774											
40/2022	Projet de territoire Midour : Suivi de la qualité des eaux des réservoirs de soutien d'étage dans le bassin versant du Midour-Phase 2	193 548				112 850		19 355	31%	61 343			40%	24 537	12 269	12 268		60%	36 806	18 403	18 403											
41/2022	Acquisitions foncières sur le périmètre de l'espace de mobilité de l'Adour Landais		125 000			100 000			20%	25 000								100%	25 000	5 000	5 000	5 000									
42/2022	Travaux de confortement de l'ouvrage de protection contre les inondations "Penich-Laburthe" sis sur la communauté de communes du Pays Grenadois	600 000			87 000		58 000		75%	455 000	81%	368 000						19%	87 000	87 000											
sous total programme investissement 2022		**3 283 314**		*453 200*	**87 000**	**1 603 482**	**58 000**	**19 355**		**1 515 477**		**368 000**		180 780	**111 064**	12 268	0		332 430	**234 027**	53 403	35 000		147 504	46 704	0	0		486 763	328 363	0	0

CD 32	2022	2023	2024
Total DOB	**111 064**	12 268	0

CD 40	2022	2023	2024
Total DOB	**234 027**	53 403	35 000

CD 64	2022	2023	2024
Total DOB	**46 704**	0	0

CD 65	2022	2023	2024
Total DOB	**328 363**	0	0

environnement	110 403	23 403	5 000
agriculture	*123 624*	*30 000*	*30 000*

64L01

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES
Direction Territoires et Développement Durable
Service de l'Eau

Rapport examiné par la 6ème commission :
Agriculture, alimentation, eau

OBJET :
Programme départemental 2022 d'aides en matière de Gestion des Milieux Aquatiques : 1ère partie.

Comptabilité des affectations :
QUALITEAU
Autorisation de programme (2022)
N°1

Voté	350 000,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	350 000,00 €
Proposé	295 094,44 €

Pièces jointes ou annexes :	*Programmation Départemental GEMA - 1ère partie*

Mes chers collègues,

Le présent rapport a pour objet de vous proposer la liste des opérations que je soumets à votre approbation, au titre de la 1ère partie du programme départemental 2022 d'aides, dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques.

1. Examen au regard de l'éligibilité à la politique départementale

Depuis 2017, conscient de la nécessité de maintenir une solidarité territoriale, le Département a instauré une ingénierie territoriale technique, administrative et financière et à ce titre, contribue au financement des projets d'investissement, dans le domaine de l'eau et plus particulièrement des milieux aquatiques.

Dans ce domaine, tous les dossiers présentés portent sur des projets ayant un impact positif, pour l'atteinte du « bon état écologique des masses eaux » au titre de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE).

Ainsi, la politique départementale s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (*11ème programme 2019-2024*), conformément au contrat de progrès signé le 5 décembre 2019.

Par ailleurs, les opérations présentées sont conformes aux critères d'aides en vigueur votés par le Département lors de sa séance du 22 février 2019, soit une participation de 10 à 30 % du montant des opérations.

2. Présentation des opérations proposées

Cette programmation propose 24 opérations qui concernent entre-autres, des études de modélisation du fonctionnement des bassins versants, des travaux de renaturation de berges ou des dépenses de mise en œuvre de leur programme pluriannuel de gestion (PPG) du bassin versant.

Un tableau détaillé de cette 1ère partie de la programmation 2022 est présenté en annexe.

En conclusion, je vous propose d'adopter la 1ère partie de la programmation départementale 2022, en matière d'aides à la gestion des milieux aquatiques, pour un montant d'aides s'élevant à 295 094,44 €, dont les opérations figurent dans le tableau ci-annexé.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2022 - 1ère PARTIE

AIDES EN MATIERE DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Maître d'ouvrage	N° Progos	Nature des opérations éligibles		Détails des opérations	Montant des opérations	Plafond maximum éligible	Taux	Subvention
SYNDICAT GESTION SAVE ET AFFLUENTS	62 080	Gestion des cours d'eau	Etude d'élaboration des Plans Pluriannuels de Gestion	Réalisation de vidéos pédagogiques de présentation du Syndicat et des axes du Plan Pluriannuel de Gestion	14 600 €	14 600 €	20%	2 920,00 €
SYNDICAT GESTION SAVE ET AFFLUENTS	62 341	Gestion des cours d'eau	Travaux	Travaux d'amélioration des fonctionnalités de la Ripisylve : Plantations et gestion des invasives	24 445 €	17 445 €	15%	2 616,75 €
SYNDICAT GESTION SAVE ET AFFLUENTS	62 342	Gestion des cours d'eau	Travaux	Travaux de gestion des zones à enjeux et des embâcles	79 191 €	36 800 €	20%	7 360,00 €
SYNDICAT GESTION SAVE ET AFFLUENTS	62 350	Gestion des cours d'eau	Missions Techniciens	Mise en œuvre du Plan Pluriannuel de Gestion pour l'année 2022	204 710,00 €	30 000,00 €	10%	3 000,00 €
SYNDICAT MIXTE GESTION RIVIERES ASTARAC LOMAGNE	62 354	Gestion des cours d'eau	Missions Techniciens	Mise en œuvre du Plan Pluriannuel de Gestion sur l'Arrats Amont et la Gimone Amont pour l'année 2022	34 605,00 €	30 000,00 €	10%	3 000,00 €
SYNDICAT MIXTE GESTION RIVIERES ASTARAC LOMAGNE	62 353	Gestion des cours d'eau	Missions Techniciens	Mise en œuvre du Plan Pluriannuel de Gestion sur l'Arrats Aval pour l'année 2022	55 625,00 €	30 000,00 €	10%	3 000,00 €
SYNDICAT MIXTE GESTION RIVIERES ASTARAC LOMAGNE	62 355	Gestion des cours d'eau	Missions Techniciens	Mise en œuvre du Plan Pluriannuel de Gestion sur la Gimone Aval pour l'année 2022	39 102,00 €	15 000,00 €	10%	1 500,00 €
SYNDICAT MIXTE des 3 VALLEES	62 339	Gestion des cours d'eau	Travaux hydromorphologie	Travaux de renaturation des berges du ruisseau de Junquassas sur la commune d'Urdens	12 000 €	12 000 €	20%	2 400,00 €
SYNDICAT MIXTE des 3 VALLEES	62 357	Gestion des cours d'eau	Travaux hydromorphologie	Travaux de renaturation des berges du Gers sur la commune de Seissan	12 000 €	12 000 €	20%	2 400,00 €
SYNDICAT MIXTE des 3 VALLEES	62 358	Gestion des cours d'eau	Travaux hydromorphologie	Travaux de renaturation des berges du Gers sur la commune de Auch (Site de la Ribère)	60 000 €	60 000 €	20%	12 000,00 €
SYNDICAT MIXTE des 3 VALLEES	62 352	Gestion des cours d'eau	Travaux hydromorphologie	Travaux de renaturation et de plantation sur les rivières du Syndicat	12 000 €	12 000 €	20%	2 400,00 €
SYNDICAT MIXTE des 3 VALLEES	62 351	Gestion des cours d'eau	Travaux	Travaux de gestion de la ripisylve et d'entretien des rivières du Syndicat	108 000 €	108 000 €	20%	21 600,00 €
SYNDICAT MIXTE des 3 VALLEES	62 348	Gestion des cours d'eau	Missions Techniciens	Mise en œuvre du Plan Pluriannuel de Gestion sur le Gers Aval pour l'année 2022	80 000,00 €	30 000,00 €	10%	3 000,00 €
SYNDICAT MIXTE des 3 VALLEES	62 349	Gestion des cours d'eau	Missions Techniciens	Mise en œuvre du Plan Pluriannuel de Gestion sur le Gers Amont pour l'année 2022	33 680,02 €	15 000,00 €	10%	1 500,00 €

PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2022 - 1ère PARTIE

AIDES EN MATIERE DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Maître d'ouvrage	N° Progos	Nature des opérations éligibles		Détails des opérations	Montant des opérations	Plafond maximum éligible	Taux	Subvention
SIVOM de MIELAN-MARCIAC	59 354	Gestion des cours d'eau	Travaux	Travaux de mise en sécurité des berges de la Baïse et de la VC1 sur la commune de Montaut	**648 000 €**	**648 000 €**	**20%**	**129 600,00 €**
SYNDICAT MIXTE BASSINS VERSANTS MIDOUR DOUZE	62 084	Gestion des cours d'eau	Etude élaboration des Plans Pluriannuels de Gestion	Etude de définition d'une stratégie de gestion des masses d'eau des bassins versants gersois du Midour et de la Douze	**125 000 €**	**125 000 €**	**15%**	**18 750,00 €**
SYNDICAT MIXTE BASSINS VERSANTS MIDOUR DOUZE	62 340	Gestion des cours d'eau	Travaux	Travaux de gestion des embâcles sur les rivières du Syndicat	**39 000 €**	**39 000 €**	**20%**	**7 800,00 €**
SYNDICAT MIXTE BASSINS VERSANTS MIDOUR DOUZE	62 081	Gestion des cours d'eau	Missions Techniciens	Mise en œuvre du Plan Pluriannuel de Gestion du syndicat pour l'année 2022	**45 000,00 €**	**30 000,00 €**	**10%**	**3 000,00 €**
SYNDICAT ADOUR MIDOUZE	62 243	Gestion des cours d'eau	Etude	Etude hydromorphologique et hydraulique sur les bassins versants du Baillié et du Vergoignan	**42 000 €**	**16 800 €**	**15%**	**2 520,00 €**
SYNDICAT MIXTE ADOUR AMONT	62 343	Gestion des cours d'eau	Travaux	Travaux de gestion de la ripisylve et de traitement des embâcles sur le fleuve Adour et sur les rivières Estéous, Lées et Arros	**150 000,00 €**	**150 000,00 €**	**20%**	**30 000,00 €**
SYNDICAT MIXTE ADOUR AMONT	62 344	Gestion des cours d'eau	Travaux	Travaux de gestion de la dynamique fluviale, de gestion de la ripisylve et des embâcles Restauration hydromorphologique sur le fleuve Adour, sur les rivières Arros, Lées	**579 934,00 €**	**136 275,00 €**	**20%**	**27 255,00 €**
SYNDICAT MIXTE ADOUR AMONT	62 345	Gestion des cours d'eau	Missions Techniciens	Mise en œuvre du Plan Pluriannuel de Gestion de l'Arros pour l'année 2022	**48 998,40 €**	**30 000,00 €**	**10%**	**3 000,00 €**
SYNDICAT MIXTE ADOUR AMONT	62 346	Gestion des cours d'eau	Missions Techniciens	Mise en œuvre du Plan Pluriannuel de Gestion de l'Adour Aval et du canal de l'Alaric pour l'année 2022	**31 657,95 €**	**30 000,00 €**	**10%**	**3 000,00 €**
SYNDICAT MIXTE ADOUR AMONT	62 347	Gestion des cours d'eau	Missions Techniciens	Mise en œuvre du Plan Pluriannuel de Gestion des Lées et leurs Affluents pour l'année 2022	**14 726,88 €**	**14 726,88 €**	**10%**	**1 472,69 €**
				Total 1ère partie Programmation 2022	**2 494 275,25 €**	**1 642 646,88 €**		**295 094,44 €**

64L02

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES
Direction Territoires et Développement Durable
Service de l'Eau

Rapport examiné par la 6ème commission :
Agriculture, alimentation, eau

OBJET :
Avis du Département du Gers pour l'émergence d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) pour la gestion des nappes profondes du bassin de l'Adour.

Pièces jointes ou annexes :	*Néant*

Mes chers collègues,

Le présent rapport a pour objet de solliciter votre avis sur l'émergence d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) pour la gestion des nappes profondes du bassin de l'Adour.

1 - HISTORIQUE DE TRAVAIL SUR LES NAPPES PROFONDES DE L'ADOUR :

Depuis 2018, l'Institution Adour porte une démarche de concertation ayant pour but la mise en place d'une gestion durable et solidaire des nappes profondes du bassin de l'Adour.

Le 24 septembre 2021, vous avez concrétisé la démarche par la signature d'une « charte d'engagement dans la gouvernance pour une gestion intégrée, concertée et durable des nappes profondes du bassin de l'Adour ».

Les objectifs de cette charte sont de formaliser la volonté commune des acteurs du territoire de continuer la concertation et d'engager l'élaboration d'un **outil de gestion collective,** visant à assurer la pérennité de la ressource et des usages.

2 - LE PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE :

Les limites géographiques du territoire étudié correspondent à des limites géologiques, hydrologiques ou à des localisations d'usages. Le périmètre couvre près de 12 000 km2 en surface et une grande partie de notre département. Ce périmètre est plus étendu que le territoire de l'Institution Adour.

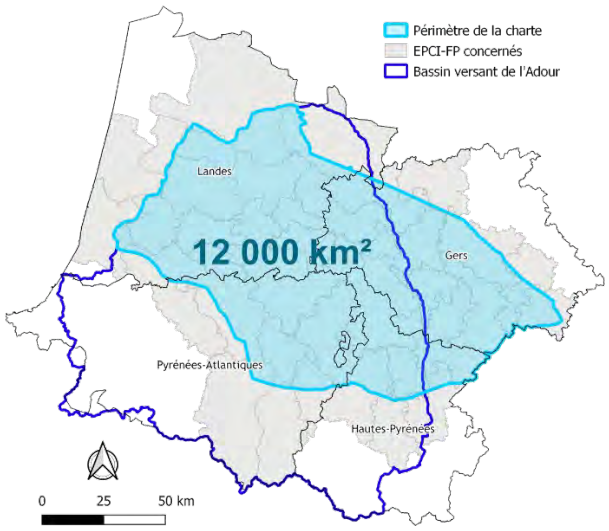

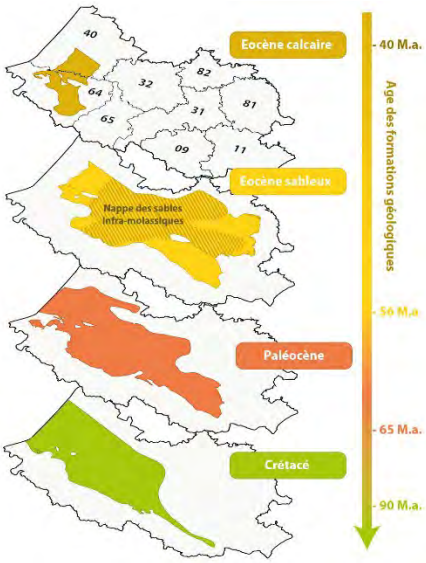

3 - LES ENJEUX DE GESTION PARTAGÉS PAR LES ACTEURS LOCAUX :

Ces années de discussions, de travail et de partage d'expériences avec d'autres territoires en France, ont permis à tous les acteurs concernés par ces ressources, de mieux comprendre le fonctionnement des nappes profondes et surtout d'identifier les enjeux majeurs qui doivent être partagés, à une échelle élargie pour les appréhender de manière efficiente :

- améliorer et diffuser la connaissance des usages et prélèvements et de leurs impacts ;
- préserver la ressource tant pour sa qualité que pour sa disponibilité, en visant à définir une utilisation durable, permettant de satisfaire les usages sur le long terme ;
- mettre en place une gestion concertée et solidaire des nappes profondes.

Ces nappes représentent une ressource stratégique, dès aujourd'hui et pour l'avenir, qu'il convient de préserver.

Pour le Gers, ces nappes profondes sont indispensables à différents usages comme la production d'eau potable, avec les SIAEP de Nogaro, Arblade / Loubédat-Sion et Castéra-Verduzan qui sont entièrement dépendants de cette ressource, les SIAEP d'Armagnac-Ténarèze et de Manciet-Dému, consommatrices à hauteur de 75% de leur besoin (2 millions de m3 par an, soit 17 000 habitants). Il existe aussi un usage industriel et thermal, avec le stockage de gaz à Izaute et les centres thermaux de Barbotan et Castéra-Verduzan, qui la valorisent pour assurer 285 000 journées de soin.

L'ensemble des acteurs concernés partagent à présent un consensus sur le besoin d'agir pour garantir la pérennité des ressources et des usages, pour le territoire et ses générations futures, dans le contexte de changement climatique.

4 - VERS LA MOBILISATION D'UN SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) POUR LA GESTION DES NAPPES PROFONDES :

Dans le cadre de la concertation menée en 2021, la mobilisation d'un **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** semble admise comme une solution permettant de répondre aux enjeux de gestion de ces ressources.

Le SAGE est un document de planification de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, élaboré à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente par les acteurs locaux (élus, usagers, associations, représentants de l'Etat…). Ils se réunissent au sein d'une commission locale de l'eau (CLE) à constituer, afin d'établir un projet pour une gestion concertée et collective de l'eau.

Le SAGE fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau et il doit être compatible avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

L'objectif principal est la recherche d'un équilibre durable entre protection des milieux aquatiques et satisfaction des usages. Cet équilibre doit satisfaire à l'objectif de bon état des masses d'eau, introduit par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

Il se compose de deux documents, à élaborer par la CLE, dont le contenu est opposable sur le territoire, afin de permettre la gestion durable et solidaire des nappes profondes :

- un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques, qui définit notamment les principaux enjeux de la gestion de l'eau dans le bassin, les objectifs généraux du SAGE, l'identification des opérations prioritaires permettant de les atteindre ainsi que les moyens matériels et financiers nécessaires à la mise en œuvre du schéma et au suivi de celui-ci ;

- un règlement dont la principale plus-value réside dans sa portée juridique définissant des règles directement opposables aux tiers.

Ainsi, au regard :

- de l'historique de travail concerté, mené sur le territoire depuis 2018, ayant permis de réunir les acteurs du territoire usagers des nappes profondes,

- de la signature de la charte d'engagement dans la gouvernance pour une gestion intégrée, concertée et durable des nappes profondes du bassin de l'Adour, lors de l'assemblée délibérante du 24 septembre 2021,

- des constats et enjeux de gestion identifiés, partagés par les acteurs usagers de ces nappes,

je vous propose de donner un avis favorable à l'émergence d'un SAGE pour la gestion des nappes profondes du bassin de l'Adour.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

64L03

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES
Direction Territoires et Développement Durable
Service Agriculture et Transition Ecologique

Rapport examiné par la 6ème commission :
Agriculture, alimentation, eau

OBJET :
Arbre et Paysage 32 : subvention 2022 et convention de partenariat.

Comptabilité des affectations :

Chapitre 65 article 6574 fonction 738
Enveloppe n°32334
SUBV ARBRE ET PAYSAGE
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	30 000,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	30 000,00 €
Proposé	30 000,00 €

Pièces jointes ou annexes :	*2022 Proposition actions AP32 - Convention AP32 Partenariat 2022*

Mes chers collègues,

Je soumets à votre examen la demande de subvention présentée par l'Association Arbre et Paysage 32, dont le président est M. Noël LASSUS.

Je vous rappelle que l'association Arbre et Paysage 32, œuvre en faveur de grandes thématiques telles que :

- la préservation des paysages et de l'environnement,
- la promotion des arbres hors forêts et de l'agroforesterie,
- la sensibilisation des publics.

A travers son programme d'actions 2022, elle réaffirme sa volonté de poursuivre son travail d'éducation populaire sur des thématiques faisant échos aux politique menées par notre collectivité.

En effet, notre collectivité poursuit sa dynamique sur les dispositifs auxquels elle est attachée (qualité de l'eau et des sols, promotion des énergies renouvelables et préservation de la biodiversité et des paysages) et en matière de promotion d'une agriculture durable dans le cadre des dispositifs réglementaires existants :

- la convention de partenariat avec la Région fixant les conditions d'intervention complémentaire en matière de développement rural pour les secteurs de l'agriculture, de la pêche et l'aquaculture, de la forêt et de l'agroalimentaire ;

- en application des actions rattachées aux compétences partagées entre la Région et les Départements au titre du tourisme et à sa compétence propre en matière d' éducation populaire.

I – PRÉSENTATION DE LA CONVENTION D'AIDE :

La convention jointe présente les actions détaillées du projet :

1 - L'accompagnement des projets du Conseil Départemental :

- **Participation à la mise en œuvre de « C'est Fait Dans le Gers »** : l'association participe aux groupes de travail de la thématique agricole ;
- Contribution à la démarche **transition énergétique du Département ;**
- Contribution à **la lutte contre l'érosion des sols** et la préservation du patrimoine agricole par la diffusion des techniques agronomiques favorables et la participation aux réunions ;
- **Participation au réseau de partenaires de la Cité des Transitions Énergétique et Écologique** (Cit2E) : groupe de travail, organisations de la journée des agriculteurs optimistes, etc. ;
- **L'intégration de l'enjeu biodiversité dans l'ensemble des actions menées :** gestion des bords de routes, forêts, érosion des sols et énergie ;
- **Maintien d'une activité agricole viable et durable sur le département.**

2 – Les missions du bénéficiaire :

- **Co-animation avec le CAUE 32 d'ateliers mensuels** à destination des élus et des professionnels sur la transition écologique et énergétique ;
- **Conduite d'un programme de sensibilisation pour tous les publics :**
  - animations pour le Grand Public,
  - éducation à l'Environnement et au Développement Durable auprès du jeune public (hors collèges et lycées),
  - programme d'interventions à destination des collégiens ;
- **Organisation de Paysages In Marciac** (du 28 juillet au 31 juillet 2022) ;
- **Participation et apports de contributions lors des commissions locales :** CDPENAF, CDSNP, etc. ;
- **Consultations et représentation auprès d'instances et de programmes spécifiques :** SCOT de Gascogne - PTGE Midour, SAGE Neste, Programme Life Coteaux Gascons, etc. ;
- **Proposition de cycles d'information et de formations** à destination des acteurs locaux.

II – <u>PROPOSITION :</u>

Compte tenu de l'intérêt que présentent ces actions pour un développement local et la mise en œuvre de politiques départementales, je vous propose :

- d'allouer une subvention de **30 000 €** à l'association Arbre et Paysage 32, au titre de l'année 2022,

- de m'autoriser à signer la convention, dont vous trouverez le projet en annexe, ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière s'y rapportant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

Actions proposées par Arbre et Paysage 32

Année 2022

Dans le cadre du partenariat avec le Conseil Départemental du Gers

Dans le prolongement des actions initiées les années précédentes et dans l'optique de proposer de nouvelles opérations en lien avec l'actualité, Arbre et Paysage 32 propose de déployer son programme d'actions 2022 conventionnées avec le Conseil Départemental autour des axes suivants :

- **Poursuite du partenariat et des échanges avec les acteurs territoriaux** impliqués dans la transition écologique, énergétique et le développement durable : Bios du Gers, CAUE 32, ADEAR, Fédération des chasseurs du Gers, CPIE 32, AFAHC-O, etc. Notamment par **la participation aux projets du groupe Cit2E** animé par le Conseil Départemental.

- **Mise en place des Ateliers de la Cit2E**

> Proposition d'ateliers mensuels à destination des élus et des professionnels, pour aborder les questions de la Transition écologique et énergétique – Un programme d'interventions co-construit et co-animé par AP32 et le CAUE 32 - Un jeudi par mois de 18h à 20h au sein du bâtiment « Chartreuse » avec mobilisation d'intervenants extérieurs selon les thématiques (Ma commune en transition – Urbanisme, planification et sobriété foncière – Les paysages du Gers – Etc.).

- **Mise en place de « Tronc commun », Groupe départemental de l'Arbre**

> Pour réunir les divers acteurs locaux concernés de près ou de loin par la question de l'arbre sur le territoire. Pour partager l'actualité, l'analyser et co-construire un programme d'actions à court et moyen termes notamment en lien avec les dérives récemment constatées en matière d'entretien et de gestion de l'existant arboré et de son exploitation.

- **Conduite d'un programme de sensibilisation pour tous les publics**

> **Animations pour le Grand Public** : Organisation d'ateliers, de balades thématiques, de conférences et causeries, d'expositions, etc. - Interventions lors d'évènements locaux (Fête de la Science, Fête de la Nature, Fête de l'arbre, etc.)

> **Éducation à l'Environnement et au Développement Durable auprès du jeune public** (hors collèges et lycées) : Interventions dans les écoles, ateliers et sorties dans la nature – Encadrement de chantiers de plantations avec les enfants.

> Construction d'un programme d'interventions à destination des collégiens dans le prolongement de l'opération « 7000 arbres ». Avec l'objectif de sensibiliser tous les jeunes gersois au moins une fois dans leur scolarité – Proposition de valorisation de l'album de dessins pédagogiques co-produite avec Serge Ernst.

- **Organisation de Paysages In Marciac** (du 28 juillet au 31 juillet 2022), le RDV estival de l'agroécologie et de l'agroforesterie – Avec pour sa quatorzième édition, le fil conducteur de la Santé unique (animale, végétale)

- **Participation et apports de contributions lors des commissions locales**

> CDPENAF - Commission Départementale d'Aménagement Foncier – CDSNP - Commission urbanisme – Etc.

- **Consultations et représentation auprès d'instances et de programmes spécifiques**

> SCOT de Gascogne - PTGE Midour - PTGE Adour Amont - SAGE Neste - PETR Armagnac - PETR Pays Portes de Gascogne - PNR Astarac - Programme Life Coteaux Gascons - Espaces Naturels Sensibles – Etc.

- **Accompagnement et définition de projets innovants**

- **Proposition de cycles d'information et de formations à destination des acteurs locaux**

« Mon Territoire demain » pour amorcer la question de la Transition sur les Territoires – A destination des élus et agents des collectivités

« Apprentis du Vivant » pour poser un socle de connaissances autour de l'Agroécologie : Pourrait être intégré au Plan Alimentaire Territorial porté par le Conseil Départemental.

- **Réunions de concertation CD32 / AP32** (3 par an) : Programmation et validation des actions - Bilan intermédiaire - Evaluation et orientation.

REPUBLIQUE FRANCAISE **DEPARTEMENT DU GERS**

CONVENTION D'OBJECTIFS 2022

Entre

Le Département du Gers, représenté par le Président du Conseil Départemental, Monsieur Philippe DUPOUY ci-après désigné « Le Département » ou « Le Conseil Départemental »

d'une part,

et

l'Association Arbre et Paysage 32, dont le siège social est situé 93, route de Pessan – 32000 AUCH, représentée par son Président, Monsieur Noël LASSUS ci-après désigné « le bénéficiaire »

d'autre part,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, dont notamment les articles L.3111-1 et suivants relatifs à l'organisation des départements,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 Avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour son application,

Vu la demande de subvention présentée,

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 24 juin 2022 portant octroi d'une subvention de 30 000 € en faveur de l'association Arbre et Paysage 32, au titre de l'année 2022,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions et les modalités de versement d'une subvention par le Conseil Départemental à l'association Arbre et Paysage 32, au titre des actions portées en 2022.

En 2022, Le Département souhaite poursuivre la dynamique de promotion d'une alimentation et d'une agriculture durable engagé dans le cadre de son projet alimentaire territorial « C'est Fait Dans le Gers ». Il porte également un fort intérêt à la continuité des dispositifs auxquels il est attaché notamment : la qualité de l'eau et des sols, la promotion des énergies renouvelables et la préservation de la biodiversité et des paysages.

Ainsi, le soutien financier apporté par le Conseil Départemental a pour objectif de permettre à Arbre et Paysage 32 de mener à bien ses missions d'assistance, de conseil et d'information d'intérêt départemental.

L'ambition est également de développer et partager ces expériences et bonnes pratiques au sein de la Cité des transitions Énergétique et Écologique (CIT2E).

L'accompagnement du conseil départemental est accordé pour deux thématiques d'actions :

1 - <u>l'accompagnement des projets du Conseil Département</u> :

- **LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) C'EST FAIT DANS LE GERS :**

- Participer aux groupes de travail du PAT, notamment le groupe de réflexion sur la définition collective « l'agriculture de demain » dans le Gers
- Diffusion des informations auprès des adhérents et du réseau de producteurs d'Arbre et Paysage 32 afin de faciliter l'approvisionnement local.
- Partage des informations avec le conseil départemental pour faciliter la mise en œuvre des projets.

- **LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE :**

- Contribution à la démarche de résilience du territoire et échanges avec le conseil départemental sur les démarches rendant plus efficiente cette transition.

- **L'ÉROSION DES SOLS ET LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE AGRICOLE :**

- Diffusion des techniques agronomiques favorables et participations aux réunions.

- **LE RÉSEAU DE PARTENAIRES DE LA CITÉ DES TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE (CIT2E) :**

- Groupes de travail sur les thématiques « Agriculture », « Énergies Renouvelables » et « Filière Bois-Énergie » ;
- Organisation d'événementiels, notamment la journée «Agriculteurs Optimistes » et participation aux Assises de l'alimentation durable ;
- Mise en avant d'initiatives gersoises en matière d'agroécologie ;
- Participation au développement d'un projet de centre de démonstration de nouvelles pratiques culturales, d'expérimentations de circuits de proximité et d'accompagnement à l'installation ou à la reconversion sur les terres de La Hourre.

- **LES ACTIONS DIVERSES :**

- L'intégration de l'enjeu biodiversité dans l'ensemble des actions menées : gestion des bords de routes, forêts, érosion des sols et énergie.
- Maintien d'une activité agricole viable et durable sur le département alors que les perspectives de départ à la retraite sans reprise d'activité ne cessent d'augmenter et remettent en question l'autonomie alimentaire de notre département ;
- Communication auprès des agriculteurs et des consommateurs sur tous les avantages d'une agriculture paysanne et la consommation de produits locaux : sensibilisation lors de salons particuliers, mise à disposition de guides, etc.

2 – <u>Les missions du Bénéficiaire</u> :

- **MISE EN PLACE DES « ATELIERS DE LA CIT2E » :**

- Proposition d'ateliers mensuels à destination des élus et des professionnels, pour aborder les questions de la transition écologique et énergétique.

  Un programme d'interventions co-construit et co-animé par AP32 et le CAUE 32 (un jeudi par mois de 18h à 20h au sein du bâtiment « Chartreuse ») est proposé avec mobilisation d'intervenants extérieurs selon les thématiques.

- **CONDUITE D'UN PROGRAMME DE SENSIBILISATION POUR TOUS LES PUBLICS :**

- **Animations pour le Grand Public** : Organisation d'ateliers, de balades thématiques, de conférences et causeries, d'expositions, etc.

  Interventions lors d'évènements locaux (Fête de la Science, Fête de la Nature, Fête de l'arbre, etc.)
- **Éducation à l'Environnement et au Développement Durable auprès du jeune public (**hors collèges et lycées) : Interventions dans les écoles, ateliers et sorties dans la nature – Encadrement de chantiers de plantations avec les enfants.
- **Construction d'un programme d'interventions à destination des collégiens** dans le prolongement de l'opération « 7000 arbres ». Avec l'objectif de sensibiliser tous les jeunes gersois au moins une fois dans leur scolarité

  Valorisation de l'album de dessins pédagogiques co-produite avec Serge Ernst.

- **ORGANISATION DE PAYSAGES IN MARCIAC (DU 28 JUILLET AU 31 JUILLET 2022)**

- **PARTICIPATION ET APPORTS DE CONTRIBUTIONS LORS DES COMMISSIONS LOCALES :** CDPENAF - Commission Départementale d'Aménagement Foncier – CDSNP - Commission urbanisme – Etc.

- **CONSULTATIONS ET REPRÉSENTATION AUPRÈS D'INSTANCES ET DE PROGRAMMES SPÉCIFIQUES :** SCOT de Gascogne - PTGE Midour - PTGE

Adour Amont - SAGE Neste - PETR Armagnac - PETR Pays Portes de Gascogne - PNR Astarac - Programme Life Coteaux Gascons - Espaces Naturels Sensibles – Etc.

- **PROPOSITION DE CYCLES D'INFORMATION ET DE FORMATIONS À DESTINATION DES ACTEURS LOCAUX**

- « **Mon Territoire demain** » pour amorcer la question de la Transition sur les Territoires – A destination des élus et agents des collectivités
- « **Apprentis du Vivant** » pour poser un socle de connaissances autour de l'Agroécologie : Pourrait être intégré au Plan Alimentaire Territorial porté par le Conseil Départemental.

ARTICLE 2 - Aide et conditions d'utilisation

Le Département attribue à l'Association Arbre et Paysage 32, sur le budget du Département et conformément à la délibération précitée, une subvention forfaitaire de fonctionnement d'un montant de 30 000 €.

Conditions de versement de l'aide :

- Un acompte de 15 000 € sera versé à la signature de la convention et à la demande du bénéficiaire**,**

- Le solde de 15 000 € sera versé, à la demande du bénéficiaire, sur production d'un bilan des interventions réalisées en 2022 sur les différentes actions,

L'aide du Conseil Départemental, objet des présentes, devra être exclusivement utilisée dans le cadre de l'objet mentionné à l'article 1.

Toute utilisation de l'aide par le bénéficiaire dans un but autre que celui prévu aux présentes, pourra donner lieu au reversement de celle-ci.

ARTICLE 3 - Engagement de l'Association Arbre et Paysage 32

Le bénéficiaire s'engage à informer du soutien financier du Département lors de la réalisation de chacune des actions.

Le rôle du Département comme cofinanceur et le logo du Département du Gers devront apparaître sur le site internet du bénéficiaire et les publications en lien avec ces actions.

ARTICLE 4 - Contrôle

Le bénéficiaire devra fournir, à la demande du Département, tous éléments justificatifs relatifs aux actions qu'il a menées. Ces éléments justificatifs pourront permettre le contrôle de la réalisation et la conformité avec le dossier présenté.

ARTICLE 5 - Durée

La subvention, objet de la demande, est attribuée au titre de l'exercice 2022.

ARTICLE 6 - Modifications

Toute modification de la présente convention interviendra par avenant qui sera négocié en accord avec les parties.

ARTICLE 7 – Non-versement, Reversement et Suspension

En cas de non-respect des engagements du bénéficiaire et des clauses de la présente convention relatives au contrôle, la subvention ou le solde de celle-ci ne sera pas versé.

Dans les mêmes cas, Le Départemental se réserve le droit de demander le reversement des sommes indûment mandatées, soit dans leur intégralité, soit à due proportion, correspondant à la part non réalisée ou non conforme à l'objet de l'aide.

Dans tous les cas, la demande de reversement par Le Départemental intervient après une mise en demeure informant le bénéficiaire du risque de mise en œuvre d'une procédure de non-versement ou de reversement et l'invitant à apporter tous les éléments en sa possession justifiant du bon emploi des fonds publics alloués.

Cette mise en demeure est faite en lettre recommandée avec accusé de réception, le bénéficiaire disposant d'un délai de 2 mois courant à compter de la réception de cette mise en demeure.

En outre et dans tous les cas, Le Départemental se réserve le droit de suspendre le paiement dans le cadre d'un contrôle sur pièces et/ou sur place.

ARTICLE 8 - Litiges

En cas de litige dans l'exécution de la présente convention, le tribunal compétent est le Tribunal Administratif de PAU.

Fait à AUCH, en 2 exemplaires.

Le

Le Président,

Le Président
de l'association
Arbre et Paysage 32,

Noël LASSUS

64L04

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES
Direction Territoires et Développement Durable
Service Agriculture et Transition Ecologique

Rapport examiné par la 6ème commission :
Agriculture, alimentation, eau

OBJET :
Arbre et Paysage 32 : aide au programme de plantation de haies 2022.

Comptabilité des affectations :
AGRICULTURE DURABLE (B49)

Enveloppe n°16483
Chapitre 204 article 20422 fonction 738
Crédit d'investissement (exercice)

Voté	49 000,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	49 000,00 €
Proposé	49 000,00 €

Pièces jointes ou annexes :	*Convention AP32 Plantations Haies 2022*

Mes chers collègues,

Je soumets à votre examen la demande de subvention présentée par l'association Arbre et Paysage 32 pour l'accompagnement du programme de plantation de haies champêtre.

La préservation de l'environnement du territoire a toujours été une des préoccupations importante du Département du Gers. C'est à ce titre que nous avons notamment mis en œuvre le programme de plantation de haies champêtres.

Ce programme revêt aujourd'hui un caractère encore plus essentiel tant il est utile pour l'accompagnement de pratiques agricoles permettant la préservation des sols et de la qualité de l'eau, éléments essentiels mis à mal sur notre territoire.

Il intervient en cohérence avec la démarche de lutte contre l'érosion des sols engagée par le Département.

Ce programme a donc de multiples vertus et impacts positifs :

- promotion et réalisation de plantations d'arbres d'alignements et de haies brise-vent,
- régulation hydrique et la préservation de la ressource en eau,
- conservation des sols et la lutte contre l'érosion,
- protection climatique des cultures, des élevages et des bâtiments,
- maintien de la biodiversité et des équilibres écologiques (faune et flore),
- préservation de la qualité des paysages et du cadre de vie,
- stockage durable du carbone.

Cette politique d'aide s'inscrit dans le prolongement de la convention de partenariat avec le Conseil Régional adoptée lors de la séance du 26 juin 2017 qui permet aux Départements d'Occitanie de contribuer, en investissement ou en fonctionnement, à des mesures en faveur de l'environnement en compléments des objectifs de politiques régionales.

Il est à noter que la Fédération de Chasse Gersoise participe également au déploiement de ce programme par son action sur le terrain et l'accompagnement des porteurs de projet de plantations de haies. En effet, cette action permet également la restauration des habitats naturels des gibiers en voie de disparition faute de zones refuges.

I – PRÉSENTATION DE LA DEMANDE :

Cette année, l'association Arbre et Paysage 32 souhaite maintenir la mise en œuvre de ce programme et sollicite la poursuite de l'engagement du Département et son soutien au financement de la plantation de 30 000 mètres linéaires de haies champêtres.

II – PRÉSENTATION DE LA CONVENTION D'AIDE :

Le programme détaillé, dans la convention jointe en annexe, fait notamment un focus spécifique sur l'érosion des sols et les zones de coulées de boues pour lesquelles la plantation de haies peut présenter une solution d'atténuation.

1. Engagements du bénéficiaire :

Dans le cadre de ce dispositif, l'association Arbre et Paysage 32 s'engage notamment à :

- prioriser les actions d'ingénierie, de formation et de sensibilisation liées au projet dans les secteurs identifiés comme « points noirs » pour l'érosion des sols ;

- apporter des explications techniques auprès des propriétaires, avant et pendant la plantation (choix des essences en fonction du sol, techniques de plantations…) ;

- réaliser un suivi technique et la mise en œuvre des chantiers (protection cervidés, tuteurs, paillage naturel du sol, etc.) ;

- apporter des conseils techniques durant les trois années consécutives à la plantation (désherbage, taille de formation, élagage).

La subvention attribuée pour la réalisation du projet s'élève à 49 000 €. Il s'agit d'une subvention forfaitaire. Le montant du programme subventionné s'élève à 412 500 € HT.

2. Public bénéficiaire des plantations :

Ce programme sera mis en œuvre en faveur des agriculteurs, d'entreprises agricoles (GAEC, EARL, SCEA, SARL et SA) et de structures agricoles à caractère collectif (CUMA uniquement).

L'intervention du Département se limitera aux projets de plantations de plus de 200 mètres en situation de « plein champ » entre deux parcelles, autour d'une parcelle, le long d'une voie.

3. <u>Plan de financement</u> :

DÉPENSES (HT)		RECETTES (HT)		%
Fourniture	130 500 €	**Financement publics**		
		REGION OCCITANIE	124 000 €	30 %
Travaux à la charge du planteur	169 500 €	DEPARTEMENT du GERS (haies de plein champ > 200 m)	49 000 €	12 %
Ingénierie, appui technique et gestion du projet	112 500 €	AUTO-FINANCEMENT	239 500 €	58 %
TOTAL DÉPENSES	**412 500 €**	**TOTAL RECETTES**	**412 500 €**	**100 %**

III - <u>PROPOSITIONS :</u>

Au regard de ces éléments et **en cohérence avec la démarche de lutte contre l'érosion des sols portée par Le Département**, je vous propose :

- d'attribuer une subvention d'investissement de 49 000 € en faveur de l'association Arbre et Paysage 32 dans le cadre de la réalisation de la plantation de 30 000 mètres linéaires de haies champêtres ;

- de m'autoriser à signer la convention afférente à cette opération dont le projet figure ci-joint, ainsi que tout avenant sans incidence financière.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

REPUBLIQUE FRANÇAISE **CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GERS**

CONVENTION PLANTATIONS HAIES 2022

Entre

Le Département du Gers, représenté par le Président du Conseil Départemental, Monsieur Philippe DUPOUY, ci-après désigné « Le Département » ou « Le Conseil Départemental »

d'une part,

et

l'Association Arbre et Paysage 32, dont le siège social est situé 93, route de Pessan - 32000 AUCH, représentée par son Président, Monsieur Noël LASSUS ci-après désigné « le bénéficiaire »

d'autre part,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

Vu Le Décret n°2001-495 du 6 juin 2001, pris pour son application,

Vu la demande de subvention présentée,

Vu la délibération du 24 juin 2022,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – Objet

Le Bénéficiaire a pour objet d'organiser la réalisation de la campagne de plantations de haies champêtres pour la saison 2021-2022, soit 30 000 mètres de linéaire.

Le Conseil Départemental apporte son aide au financement de ce projet, dans le cadre du programme de soutien aux plantations de haies champêtres, dans les conditions prévues dans la présente convention par l'octroi d'une subvention d'investissement

Ce financement intervient également en cohérence avec la démarche de lutte contre l'érosion des sols portée par Le Département.

ARTICLE 2 – Engagements du Bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage :

- à utiliser la subvention conformément à l'objet pour lequel elle a été attribuée ;

- à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du projet ;

- à prioriser les actions d'ingénierie, de formation et de sensibilisation liées au projet dans les secteur identifiés comme « points noirs » dans le cadre de la démarche du Département en matière de lutte contre l'érosion des sols ;

- à respecter les conditions d'utilisation de la subvention, objet de la présente convention, pour assurer l'organisation, l'accompagnement et le suivi, tant au plan pédagogique qu'au plan logistique, des plantations d'arbres et de haies champêtres et des actions d'ingénierie, de formation et de sensibilisation qui y sont liées ;

- à faciliter le contrôle par les services du Département du Gers de la réalisation des actions :

. par l'accès à ses documents administratifs et comptables,
. dans le cadre de visites réalisées par les agents du Conseil Départemental ou les prestataires désignés par lui.

- à informer le Conseil Départemental de toute initiative de communication publique ayant trait à l'opération mentionnée ;

- à faire état du concours du Conseil Départemental ;

- à faire connaître le soutien du Conseil Départemental lors des actions de relations avec la presse (dossiers et communiqués de presse, conférences de presse, etc.), en étroite concertation avec le Conseil Départemental ;

- à apposer, sur tout document informatif relatif à l'opération subventionnée, le logo du Conseil Départemental.

ARTICLE 3 – Délai de réalisation

Le bénéficiaire informe le Conseil Départemental de l'action par une attestation de démarrage du programme. Il devra être achevé dans un délai de 12 mois à compter de cette date de démarrage.

Une prorogation peut être éventuellement accordée à la demande du bénéficiaire par le Conseil Départemental, en cas de nécessité justifiée par lui avant l'expiration du délai

initial, liée à la complexité du programme ou à des circonstances particulières ne résultant pas de son fait et à condition que le programme ne soit pas dénaturé.

ARTICLE 4 – Modalités de calcul de la subvention

La subvention attribuée pour la réalisation du projet s'élève à 49 000 €.

Il s'agit d'une subvention forfaitaire.

Le montant de l'action ou du programme subventionné s'élève à 412 500 HT.

ARTICLE 5 – Modalités de versement de l'aide départementale

Le versement de la subvention s'effectuera en une seule opération.

ARTICLE 6 – Pièces justificatives à produire

Le bénéficiaire devra fournir la liste définitive des actions de plantations accompagnée d'une attestation précisant le nombre de mètres linéaires plantés ainsi que la liste détaillée des planteurs.

ARTICLE 7 – Contrôle

Le Conseil Départemental se réserve, en dehors de la vérification opérée au moment du versement de la subvention, le droit de procéder à toute autre forme de contrôle et de se faire remettre tout document nécessaire à la réalisation d'un audit financier portant sur des opérations ayant reçu un concours financier de la collectivité.

La subvention peut faire l'objet d'un contrôle sur pièces et/ou sur place dans un délai de trois ans suivant le paiement du solde. A cette occasion, le bénéficiaire devra fournir toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Le Conseil Départemental se réserve également le droit de contrôler la conformité de l'utilisation de la subvention au regard de l'objet pour lequel elle a été attribuée.

ARTICLE 8 – Non-versement, Reversement et Suspension

En cas de non-respect des engagements du bénéficiaire et des clauses de la présente convention relatives au contrôle, la subvention ou le solde de celle-ci ne sera pas versé.

Dans les mêmes cas, le Conseil Départemental se réserve le droit de demander le reversement des sommes indûment mandatées, soit dans leur intégralité, soit à due proportion, correspondant à la part non réalisée ou non conforme à l'objet de l'aide.

Dans tous les cas, la demande de reversement par le Conseil Départemental intervient après une mise en demeure informant le bénéficiaire du risque de mise en œuvre d'une procédure de non-versement ou de reversement et l'invitant à apporter tous les éléments en sa possession justifiant du bon emploi des fonds publics alloués.

Cette mise en demeure est faite en lettre recommandée avec accusé de réception, le bénéficiaire disposant d'un délai de 2 mois courant à compter de la réception de cette mise en demeure.

En outre et dans tous les cas, le Conseil Départemental se réserve le droit de suspendre le paiement dans le cadre d'un contrôle sur pièces et/ou sur place.

ARTICLE 9 – Caducité

La subvention départementale deviendra caduque de plein droit :

- si la réalisation complète du programme n'est pas justifiée dans le délai de 18 mois à compter de la date de fin du programme telle que fixée dans la convention ;

- si le bénéficiaire a fait connaître par courrier sa décision de ne pas réaliser l'action subventionnée.

ARTICLE 10 – Durée de la convention

La présente convention prend fin à l'issue des délais de contrôles tels que définis ci-dessus.

ARTICLE 11 – Compte rendu financier

Le bénéficiaire s'engage à fournir au Conseil Départemental le compte rendu financier exigé par l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

Fait à AUCH, en 2 exemplaires,

Le

Le Président,

Le Président
de l'association
Arbre et Paysage 32,

Noël LASSUS

64L05

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES
Direction Territoires et Développement Durable
Service Agriculture et Transition Ecologique

Rapport examiné par la 6ème commission :
Agriculture, alimentation, eau

OBJET :
Opérations d'installation de systèmes agroforestiers : aide 2022.

Comptabilité des affectations :
AGRICULTURE DURABLE

Enveloppe n°16484
Chapitre 204 article 20422 fonction 738
Crédit d'investissement (exercice)

Voté	15 000,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	15 000,00 €
Proposé	15 000,00 €

Pièces jointes ou annexes :	*Néant*

Mes chers collègues,

Le Gers est considéré comme précurseur en agroécologie en raison des différentes initiatives qui se sont développées sur son territoire. Notre collectivité a souhaité très tôt soutenir ces initiatives et notamment les plantations agroforestières depuis 2007.

Ce soutien se poursuit dans le cadre du partenariat financier avec la Région Occitanie pour la mesure 8.2.1 du Programme de Développement Rural (PDR) consacré à l'installation des systèmes agro-forestiers.

Ainsi, je soumets à votre examen l'attribution d'une enveloppe financière annuelle de 15 000 € dans le cadre de ce partenariat pour l'année 2022.

I – <u>CONTEXTE :</u>

Vous avez validé le 15 juin 2018 le principe du partenariat départemental sur le dispositif 8.2.1 du PDR « Installation de Systèmes Agro-forestiers ». A ce titre une convention pluriannuelle 2018-2020 précisant ce partenariat, sous la forme d'un paiement associé, a été signée.

Le 4 décembre 2020, vous avez délibéré en faveur de l'avenant prolongeant la durée des engagements juridiques jusqu'au 31 décembre 2024.

Dans le cadre de cette convention, le Conseil Départemental s'est engagé à affecter au dispositif 8.2.1 du PDR une enveloppe annuelle de 15 000 € maximum.

II – <u>MODALITÉ DE VERSEMENT :</u>

L'Agence de Services et de Paiement (ASP) assure le versement des aides du Conseil Départemental du Gers et du cofinancement FEADER aux bénéficiaires et le Département notifie cette décision aux intéressés.

III – <u>PROPOSITION :</u>

Au vu des engagements départementaux précédents en matière d'agroforesterie et conformément au vote du budget, je vous propose :

- de reconduire l'attribution d'une enveloppe financière annuelle de 15 000 € pour ce partenariat,
- de notifier à l'ASP le montant de l'engagement financier conformément à l'article 7 de la convention précité,
- de réaliser le versement d'un acompte de 7 500 € à l'ASP.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

64L06

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES
Direction Territoires et Développement Durable
Service Agriculture et Transition Ecologique

Rapport examiné par la 6ème commission :
Agriculture, alimentation, eau

OBJET :
Les Bios du Gers - GABB 32 : subvention et convention de partenariat 2022.

Comptabilité des affectations :

Chapitre 65 article 6574 fonction 738
Enveloppe n°32335
SUBV. AGRICULTURE BIOLOGIQUE
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	40 000,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	40 000,00 €
Proposé	40 000,00 €

Pièces jointes ou annexes :	*Convention Bios32 2022*

Mes chers collègues,

Je soumets à votre examen la demande de subvention présentée par l'association Les Bios du Gers, dont la présidente est Mme Audrey RAMIS.

L'association s'est engagée très significativement depuis plusieurs années dans le développement de l'agriculture biologique. Elle participe également au développement de nouvelles filières ainsi qu'à différentes action à l'éducation populaire pour la préservation d'une alimentation durable et de qualité.

A travers son programme d'actions 2022, elle réaffirme ses choix dans le développement d'une action faisant échos aux politique menées par notre collectivité notamment à travers son projet alimentaire « C'est Fait Dans le Gers ».

En effet, notre collectivité poursuit sa dynamique de promotion d'une agriculture et d'une alimentation durable ainsi que la continuité des dispositifs auxquels elle est attachée (qualité de l'eau et des sols, promotion des énergies renouvelables et préservation de la biodiversité et des paysages) dans le cadre des dispositifs réglementaires existants.

Le programme 2022 de l'association concilie promotion de l'agriculture biologique et soutien au développement des filières auprès de la restauration collective et des particuliers en lien avec les transitions climatique et alimentaire.

La convention jointe présente les conditions d'attribution d'une aide départementale à l'association Les Bios du Gers-GABB32, ainsi que les actions détaillées du projet dont vous trouverez un résumé ci-dessous :

1 - <u>L'accompagnement des projets du Conseil Départemental :</u>

- **Participation à la mise en œuvre de « C'est Fait Dans le Gers »** : l'association participe notamment au comité de pilotage du projet ainsi qu'aux groupes de travail « Réflexion sur le maintien / l'augmentation de l'offre agricole du Gers » et « Définition collective « l'agriculture de demain » dans le Gers » ;

- Contribution à **la lutte contre l'érosion des sols** et la préservation du patrimoine agricole par la diffusion des techniques agronomiques favorables et la participation aux réunions ;

- **Participation au réseau de partenaires de la Cité des Transitions Énergétique et Écologique** (Cit2E) : groupe de travail, organisations de la journée des agriculteurs optimistes, etc. ;

- **Communication auprès des agriculteurs et des consommateurs** sur tous les avantages d'une agriculture paysanne et la consommation de produits locaux : sensibilisation lors de salons particuliers, mise à disposition de guides, etc.

II - <u>Les actions « Alimentation » visant à développer une offre alimentaire résiliente en Agriculture Biologique de Conservation :</u>

Ces actions sont réalisées afin de répondre aux besoins et aux attentes de la restauration collective et des consommateurs et au maintien d'une agriculture biologique de conservation autonome dans le Gers.

Il s'agit de structurer des filières et des outils locaux, bios et autonomes pour répondre à la demande et au besoin de proposer une alimentation saine et durable.

Plusieurs filières sont concernées : maraichage, porc gersois, millet gersois, maïs population Rouge d'Astarac, légumineuses.

Ces actions répondent aux enjeux identifiés dans le diagnostic sont pleinement en lien avec les fiches actions du projet « C'est Fait Dans le Gers ».

Aussi, compte tenu de l'intérêt que présentent les pratiques durables en matière d'agriculture biologique gersoise ainsi que de l'implication de l'association dans des actions répondant aux enjeux du Projet « C'est Fait Dans le Gers », je vous propose :

- d'allouer une subvention de 40 000 € aux Bios du Gers – GABB 32, au titre de l'année 2022, dont 20 000 € seront spécifiquement orientés vers les actions de structuration de filières pour répondre aux enjeux du PAT du Département ;

- de m'autoriser à signer la convention dont le projet figure ci-joint, ainsi que tout éventuel avenant s'y rapportant sans incidence financière.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **DÉPARTEMENT DU GERS**

CONVENTION D'OBJECTIFS 2022

Entre

Le Département du Gers, représenté par le Président du Conseil Départemental, Monsieur Philippe DUPOUY ci-après désigné « Le Département » ou « Le Conseil Départemental »

d'une part,

et

Les Bios du Gers , Groupement des Agriculteurs Biologiques et Bio-Dynamiques du Gers (GABB 32), dont le siège social est situé 93, route de Pessan - 32000 AUCH, représentée par sa Présidente, Madame Audrey Ramis, ci-après désigné « Le bénéficiaire »

d'autre part,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, dont notamment les articles L.3111-1 et suivants relatifs à l'organisation des départements,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 Avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour son application,

Vu la demande de subvention présentée,

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 24 juin 2022 portant octroi d'une subvention de 40 000 € en faveur des Bios du Gers - GABB 32, au titre de l'année 2022,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions et les modalités de versement d'une subvention par le Conseil Départemental du Gers aux Bios du Gers - GABB 32, pour les activités détaillées ci-dessous menées en 2022.

En 2022, Le Département souhaite poursuivre la dynamique de promotion d'une alimentation et d'une agriculture durable engagé dans le cadre de son projet alimentaire territorial « C'est Fait Dans le Gers ». Il porte également un fort intérêt à la continuité des dispositifs auxquels il est attaché notamment : la qualité de l'eau et des sols, la promotion des énergies renouvelables et la préservation de la biodiversité et des paysages.

Ainsi, le soutien financier apporté par le Conseil Départemental a pour objectif de permettre aux Bios du Gers - GABB 32 de mener à bien ses missions d'assistance, de conseil et d'information d'intérêt départemental dans le développement d'actions de sensibilisation pour la préservation d'une agriculture et d'une alimentation durable et de qualité.

L'ambition est également de développer et partager ces expériences et bonnes pratiques au sein de la Cité des transitions Énergétique et Écologique (CIT2E).

L'accompagnement du conseil départemental est accordé pour deux thématiques d'actions :

1 - <u>l'accompagnement des projets du Conseil Département</u> :

- **LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) C'EST FAIT DANS LE GERS :**

- Participation au comité de pilotage du PAT
- Participation aux groupes de travail du PAT :
  - Réflexion sur le maintien / l'augmentation de l'offre agricole du Gers.
  - Définition collective « l'agriculture de demain » dans le Gers.
- Diffusion des informations auprès du réseau de producteurs des Bio du Gers-GABB32 afin de faciliter l'approvisionnement local.
- Partage des informations avec le conseil départemental pour faciliter la mise en œuvre des projets.

- **LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE :**

- Contribution à la démarche de résilience du territoire et échanges avec le conseil départemental sur les démarches rendant plus efficiente cette transition.

- **L'ÉROSION DES SOLS ET LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE AGRICOLE :**

- Diffusion des techniques agronomiques favorables et participations aux réunions.

- **LE RÉSEAU DE PARTENAIRES DE LA CITÉ DES TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE (CIT2E) :**

- Groupes de travail sur les thématiques « Agriculture », « Énergies Renouvelables » et « Filière Bois-Énergie » ;
- Organisation d'événementiels, notamment la journée «Agriculteurs Optimistes » et participation aux Assises de l'alimentation durable ;
- Mise en avant d'initiatives gersoises en matière d'agroécologie ;

- Participation au développement d'un projet de centre de démonstration de nouvelles pratiques culturales, d'expérimentations de circuits de proximité et d'accompagnement à l'installation ou à la reconversion sur les terres de La Hourre.

➢ **LES ACTIONS DIVERSES :**

- Maintien d'une activité agricole viable et durable sur le département alors que les perspectives de départ à la retraite sans reprise d'activité ne cessent d'augmenter et remettent en question l'autonomie alimentaire de notre département ;
- Communication auprès des agriculteurs et des consommateurs sur tous les avantages d'une agriculture paysanne et la consommation de produits locaux : sensibilisation lors de salons particuliers, mise à disposition de guides, etc.

2 – <u>La mise en œuvre des actions du Bénéficiaire</u> :

➢ **LES ACTIONS « ALIMENTATION » VISANT À DÉVELOPPER UNE OFFRE ALIMENTAIRE RÉSILIENTE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE DE CONSERVATION**

Ces actions sont réalisées afin de répondre aux besoins et aux attentes de la restauration collective et des consommateurs et au maintien d'une agriculture Biologique de Conservation autonome dans le Gers.

Structuration de filières et d'outils locaux, bios et autonomes pour répondre à la demande et au besoin de proposer une alimentation saine et durable en phase avec la transition agroécologique, à l'adresse de la restauration collective, restauration commerciale et consommation de particuliers : cultures alternatives en phase avec le dérèglement climatique et la prospective pédoclimatique du département.

Plusieurs filières sont concernées : maraichage, porc bio gersois, millet Gersois, maïs population Rouge d'Astarac, légumineuses.

Dans le cadre de cette première action, les tâches suivant seront particulièrement réalisées :

- Diagnostic des filières bio concernées.
- Identification du modèle économique en matière de production légumière le plus adapté au besoin du territoire.
- Adapter et calibrer cette offre en lien avec le projet de plateforme logistique alimentaire du Département.
- Accompagnement et développement de tous les collectifs et groupes d'agriculteurs (Dephy, GIEE, maraichage, Herbes et Elevage 32, Champs Bios du Gers, Collectif Maïs Population, etc.) afin de développer avec efficience l'approvisionnement pour la consommation locale et bio de produits Gersois.

<u>ARTICLE 2 – Aide et conditions d'utilisation</u>

Le Département attribue aux Bios du Gers - GABB 32, sur le budget du Département et conformément à la délibération précitée, une subvention forfaitaire de fonctionnement d'un montant de 40 000 € réparti ainsi :

- 20 000€ pour la mise en œuvre de l'accompagnement des projets du Département
- 20 000€ pour l'action « Alimentation » visant à la structuration des filières (Maraichage, Porc, Millet, Légumineuse et Maïs rouge d'Astarac) répondant aux enjeux du Projet alimentaire territorial du Département.

Conditions de versement de l'aide :

Cette somme de 40 00 € sera versée en 2 fractions :

- Un acompte de **20 000 €**, à la demande des Bios du Gers - GABB 32, à la signature de la convention.
- Le solde de **20 000 €**, au cours du 4ème trimestre, sur présentation du bilan des activités et des justificatifs de dépenses 2022.

L'aide du Conseil Départemental, objet des présentes, devra être exclusivement utilisée dans le cadre de l'objet mentionné à l'article 1.

Toute utilisation de l'aide par le bénéficiaire dans un but autre que celui prévu aux présentes, pourra donner lieu au reversement de celle-ci.

ARTICLE 3 - Engagement des Bios du Gers - Groupement des Agriculteurs Biologiques et Bio-Dynamiques du Gers (GABB 32)

L'association s'engage à informer régulièrement le Département de la mise en œuvre des actions visées à l'article 1, notamment en l'invitant aux réunions de suivi de celles-ci.

Elle s'engage à informer, pour chacune des actions, les bénéficiaires du soutien financier du Département.

Le rôle du Département comme cofinanceur et le logo du Département du Gers devront apparaître sur le site internet des Bios du Gers – GABB 32 et les publications en lien avec ces actions.

ARTICLE 4 - Contrôle

Le bénéficiaire devra fournir à la demande, tous éléments justificatifs relatifs aux actions menées par les Bios du Gers – GABB 32, pour lesquelles il pourra être procédé à des contrôles concernant la réalisation et la conformité avec le dossier présenté.

ARTICLE 5 - Durée

La subvention, objet de la demande, est attribuée au titre de l'exercice 2022.

ARTICLE 6 - Modifications

Toute modification de la présente convention interviendra par avenant qui sera négocié en accord avec les parties.

ARTICLE 7 - Non-versement, Reversement et Suspension

En cas de non-respect des engagements du bénéficiaire et des clauses de la présente convention relatives au contrôle, la subvention ou le solde de celle-ci ne sera pas versé.

Dans les mêmes cas, le Conseil Départemental se réserve le droit de demander le reversement des sommes indûment mandatées, soit dans leur intégralité, soit à due proportion, correspondant à la part non réalisée ou non conforme à l'objet de l'aide.

Dans tous les cas, la demande de reversement par Le Conseil Départemental intervient après une mise en demeure informant le bénéficiaire du risque de mise en œuvre d'une procédure de non-versement ou de reversement et l'invitant à apporter tous les éléments en sa possession justifiant du bon emploi des fonds publics alloués.

Cette mise en demeure est faite en lettre recommandée avec accusé de réception, le bénéficiaire disposant d'un délai de 2 mois courant à compter de la réception de cette mise en demeure.

En outre et dans tous les cas, le Conseil Départemental se réserve le droit de suspendre le paiement dans le cadre d'un contrôle sur pièces et/ou sur place.

ARTICLE 8 - Litiges

En cas de litige dans l'exécution de la présente convention, le tribunal compétent est le Tribunal Administratif de PAU.

Fait à AUCH, en 2 exemplaires.

Le

Le Président,

La Présidente
des Bios du Gers
Groupement des Agriculteurs Biologiques
et Biodynamiques du Gers,

64L07

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES
Direction Territoires et Développement Durable
Service Agriculture et Transition Ecologique

Rapport examiné par la 6ème commission :
Agriculture, alimentation, eau

OBJET :
Terre de Liens : subvention 2022 et convention de partenariat.

Comptabilité des affectations :

Chapitre 65 article 6574 fonction 738
Enveloppe n°32333
SUBV ASSOC AGRI-ENVIRONNEMENTA
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	37 975,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	37 975,00 €
Proposé	5 800,00 €

Pièces jointes ou annexes :	*Demande de subvention CD32 - 2022_TDL - Convention-Terre de Liens 2022*

Mes chers collègues,

Je soumets à votre examen la demande de subvention présentée par l'association Terre de Liens Midi-Pyrénées, dont le Président est M. Nino FILLOS.

Terre de Liens Midi-Pyrénées accompagne depuis 2007 les personnes qui souhaitent créer ou transmettre leur ferme mais aussi les démarches d'accès collectif à la terre (environ 150 accueils et accompagnements par an). L'association travaille également avec des collectivités, tisse des partenariats avec d'autres structures (SAFER, ADEAR…) et favorise l'implication des citoyens.

La mobilisation d'un système d'acteurs élargi est essentiel tant l'enjeu de renouvellement des exploitations est fort déjà aujourd'hui et dans les cinq prochaines années avec le départ en retraite et la cessation d'activité de quasiment 50 % des 7 000 exploitants aujourd'hui en activité. Il s'agit de mobiliser toutes les forces pour favoriser et faciliter l'accès au foncier afin de permettre l'installation de nouveaux agriculteurs issus d'horizon divers.

Une forme élargie de dispositifs qui fait écho à la foncière agricole que déploie la Région Occitanie, l'ensemble visant à organiser une mobilisation générale pour enrayer la déprise agricole et engager une nouvelle dynamique.

Dans le Gers, l'association a créé un groupe local en 2019 et a acheté des terres à Armous-et-Cau, afin de permettre aux producteurs en fermage de pérenniser leur activité sans avoir à investir dans le foncier. Cela a permis aux exploitants de concentrer leurs moyens à maintenir et développer leurs activités : producteur de veaux bio et paysanne boulangère.

Deux projets d'achat de fermes permettant de sécuriser l'activité des producteurs locaux sont en cours en 2022.

A travers son programme d'actions 2022, Terre de Lien réaffirme ses choix dans le développement d'une action faisant échos aux politique menées par notre collectivité notamment à travers son projet alimentaire « C'est Fait Dans le Gers ».

En effet, notre collectivité poursuit la dynamique de promotion d'une agriculture et d'une alimentation durable ainsi que le maintien d'une activité agricole viable et durable dans le Gers, alors même que les perspectives de départ à la retraite sans reprise d'activité ne cessent d'augmenter et remettent en question la production alimentaire de proximité dans notre département telle qu'elle est visée au travers de « C'est Fait Dans le Gers ».

I – <u>PRÉSENTATION DE LA DEMANDE :</u>

Les objectifs du projet 2022 de Terre de Liens sont de **préserver le foncier agricole, de valoriser le rôle des acteurs du monde rural et de diversifier les modes d'attractivité pour un territoire vivant**.

Dans le cadre de ce projet, Terre de Liens présente un plan d'actions spécifiques au département du Gers visant à :

- la prospection et la mise en œuvre de nouvelles acquisitions de ferme pour la sécurisation des activités agricoles ;
- l'animation du groupe bénévole gersois,
- l'accueil des candidats à l'installation sur le volet foncier,
- l'information auprès du public,
- la participation à la création du premier "espace-test" agricole du Gers.

Le budget prévisionnel du programme 2022, dont vous trouverez le détail en annexe, s'élève à 151 750 €.

II – PRÉSENTATION DE LA CONVENTION D'AIDE :

L'accompagnement de Terre de Liens se fait en cohérence avec le Projet « C'est fait dans le Gers ».

Le travail d'expertise, de sensibilisation et de communication réalisé par « Terre de Liens » répond à notre ambition de rapprocher « le bien produire » et « le bien manger ». Le maintien des surfaces et des activités agricoles reste un préalable indispensable à la structuration d'une offre alimentaire de qualité sur le territoire.

La convention jointe en annexe présente les partenariats à tisser avec cette association :

1 - L'accompagnement des projets du Conseil Départemental :

- **participation à la mise en œuvre de « C'est Fait Dans le Gers »** : l'association participe notamment au comité de pilotage du projet ainsi qu'aux groupes de travail « Réflexion sur le maintien/l'augmentation de l'offre agricole du Gers » et « Définition collective « l'agriculture de demain » dans le Gers » ;
- **participation au réseau de partenaires de la Cité des Transitions Énergétique et Écologique** (Cit2E) : groupe de travail, organisations de la journée des agriculteurs optimistes, etc. ;
- **communication auprès des agriculteurs et des consommateurs** sur tous les avantages d'une agriculture paysanne et la consommation de produits locaux : sensibilisation lors de salons particuliers, mise à disposition de guides, etc.

2 – La mise en œuvre du projet de l'association :

- **La préservation du foncier agricole l'installation de nouvelles générations de paysannes et paysans dans le Gers :**
  - sécuriser la transmission des terres agricoles par l'acquisition foncière ;
  - impliquer les citoyens dans la gestion des fermes Terre de Liens et dans les préoccupations du foncier agricole ;
  - participer au renouvellement des générations de paysans.

- **Répondre aux enjeux de la Transition :**
  - des citoyens mobilisés, formés pour accueillir et orienter des porteurs de projet (groupe « primo accueil ») : s'appuyer sur des bénévoles locaux (Gers) ;
  - améliorer en interne les outils de collecte et de partage d'information sur l'offre et la demande de foncier ;
  - renforcer les liens avec les acteurs agricoles du département du Gers.

- **L'implication des citoyens dans les enjeux fonciers :**
  - maintenir et développer le vivier de bénévoles et leur donner les moyens d'agir (formations, supports de vulgarisation…) ;
  - sensibiliser le grand public sur les enjeux fonciers et agro-écologiques.

III – <u>PROPOSITION :</u>

Ainsi :

- conformément à la convention de partenariat avec la Région fixant les conditions d'intervention complémentaire en matière de développement rural pour les secteurs de l'agriculture, de la pêche et l'aquaculture, de la forêt et de l'agroalimentaire ;

- en application des actions rattachées aux compétences partagées entre la Région et les Départements au titre du Tourisme et à sa compétence propre en matière d'Éducation populaire ;

- et compte tenu de l'intérêt que présentent ces actions en matière d'éducation populaire, d'alimentation mais également de développement solidaire du territoire ;

je vous propose :

- d'allouer une subvention de 5 800 € à l'association Terre de Liens Midi-Pyrénées pour son projet 2022 ;

- de conclure avec cet organisme une convention, définissant les actions financées par le Département et les engagements de Terre de Liens Midi-Pyrénées, dont le projet figure ci-joint ;

- de m'autoriser à signer la convention ainsi que tout éventuel avenant sans incidence financière s'y rapportant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

Programme d'action 2022 - Terre de Liens Midi-Pyrénées

Sans paysans, on fait comment ?
La préservation du foncier agricole et l'implication des citoyens dans l'installation des nouvelles générations de paysan.nes

Contenu du dossier

1) Présentation de Terre de Liens Midi-Pyrénées

2) Notre projet en 2022

> La préservation du foncier et l'installation de nouvelles générations de paysannes et paysans
> Sans paysans on fait comment ? répondre aux enjeux de la transmission
> L'implication des citoyens dans les enjeux fonciers

3) Budget

1 - Présentation de Terre de Liens Midi-Pyrénées

Terre de Liens est né en 2003 de la convergence de plusieurs mouvements liant l'éducation populaire, l'agriculture biologique, le développement local, la finance et l'économie éthique et solidaire.
La création de Terre de Liens s'est faite alors que l'on constate déjà les difficultés qu'ont les porteurs de projets à l'installation à accéder au foncier agricole : charge financière importante, difficultés pour avoir connaissance du marché car non issus du monde agricole, etc.
Alors que le nombre de départs en retraite s'accélère sans que les reprises ne soient assurées, et que les enjeux de relocalisation de la production alimentaire s'intensifient, l'action du Mouvement se développe.

Terre de Liens est un acteur qui représente à la fois un mouvement citoyen, un apporteur de capitaux et un opérateur foncier.

Après 18 ans d'existence, Terre de Liens est aujourd'hui reconnu comme expert sur les problématiques de maîtrise et d'usage du foncier agricole et propose différentes modalités d'accompagnement et d'actions aux côtés des territoires :

- sensibilisation et formation des élus et techniciens sur les problématiques liées à l'installation et au foncier agricole;
- accompagnement des collectivités dans leurs démarches d'achat de terres et de mise en oeuvre d'installations agricoles;
- appui dans la mise en œuvre de projets de territoires (programme alimentaire, programme de préservation des espaces agricoles, etc.).

L'expertise de Terre de Liens en tant que propriétaire (via sa Foncière et sa Fondation) est également au service des territoires par :

- le partage d'expériences en tant que bailleur : la mise à bail, la gestion locative et patrimoniale;
- la mise en place d'acquisitions ou de co-acquisitions de biens agricoles.

Enfin, Terre de Liens est présent sur l'ensemble du territoire pour mobiliser et animer le dialogue avec les acteurs du foncier et de l'installation agricole et pour créer des dynamiques citoyennes autour de ces thématiques.

Et Terre de Liens en Midi-Pyrénées ?
Depuis 2008 :
20 fermes pour 1000 hectares et 35 paysan.nes installé.es
160 porteurs de projets à l'installation et propriétaires (agriculteurs ou non) accueillis en 2021
1800 citoyen.nes engagé.es
20 collectivités conseillées, accompagnées en 2021

www.terredeliens.org
http://terredeliens-midi-pyrenees.org/

Fiche d'identité

Terre de Liens Midi-Pyrénées
Association loi 1901, créée le 10 mars 2008
26-28, Rue Marie Magné 31300 TOULOUSE
09 70 20 31 14 mp@terredeliens.org
http://terredeliens-midi-pyrenees.org

Conseil d'administration
Président : Nino FILLOS, éleveur ovin, producteur de lait à roquefort (Saint-Izaire, Aveyron)
Le CA 2021 est composé de 13 membres.

Equipe salariée
Fabrice RUFFIER, Gaëlle LACAZE et Marine THOMASSON, Camille RASSE, Gaëlle VIVES.
Gestionnaire du dossier : Marine THOMASSON.
4,2 équivalents temps plein en CDI.

Citoyens
60 bénévoles répartis sur l'ensemble de la région;
470 adhérents sur Midi-Pyrénées en 2021;
900 000 € de collecte d'actions en 2021.

Réseau
Membre de Terre de Liens Occitanie (création 2017).
Membre de la Fédération Terre de Liens.
Membre du réseau InPACT Occitanie (initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale) - www.inpact-occitanie.org

Partenaires financiers

Conseil Régional Occitanie
Conseil départemental de la Haute-Garonne
Conseil Départemental du Gers
Conseil départemental du Lot
Conseil départemental du Tarn et Garonne
Commissariat de Massif Central
Commissariat de Massif Pyrénées
Ministère de l'agriculture
Fondation Terre de Liens
Fondation Carasso

2 - Les actions menées par Terre de Liens

2 - A - La préservation du foncier et l'installation de nouvelles générations de paysannes et paysans

Contexte

En 2021, Terre de Liens Midi-Pyrénées c'est 19 fermes en propriété, 1000 hectares préservés, 35 paysans et paysannes installés avec un bail rural environnemental et une dizaine de projets en cours d'acquisition. Dans le Gers, Terre de Liens est propriétaire depuis 2019 de la ferme de Barrotes (Commune d'Armous et Cau) et la Foncière a donné son accord début 2022 pour l'acquisition d'une deuxième ferme , la Bergerie du Bosc à Saint Blancard.
En se positionnant en propriétaire, Terre de Liens sécurise le foncier et des pratiques en bio sur le long terme. Cette gestion des fermes est portée par des bénévoles et salariés, impliquant ainsi les citoyens dans des actions concrètes créant un lien fort entre paysans et citoyens.

Objectifs 2022

> Sécuriser la transmission des terres agricoles par l'acquisition foncière;
> Impliquer les citoyens dans la gestion des fermes Terre de Liens et dans les préoccupations du foncier agricole;
> Participer au renouvellement des générations de paysan.ne.s

Actions opérationnelles

> Suivi de la ferme Terre de Liens dans le Gers (ferme de Barrotes) avec des visites et des échanges avec les fermiers : finalisation de la collecte.
Résultats : implication de bénévoles et citoyens dans le suivi de la ferme, organisation d'un moment de rencontre entre citoyens et paysans de Barrotes.

> Clôture de l'acquisition de la ferme à Saint Blancard : réalisation de l'état des lieux, lancement de la collecte et sensibilisation du territoire à cette nouvelle acquisition.
Résultats : création de support de collecte pour mettre en valeur la ferme et le paysan, implication de citoyens dans la collecte d'épargne en 2022 (objectif de collecte 100 000 €), implication de bénévoles dans la mise en route de la location de la ferme à Terre de liens (mise à bail / état des lieux / suivi)

> Prospection et étude plus approfondie pour l'acquisition d'une nouvelle ferme Terre de Liens dans le Gers, proche de Auch.
Résultats : lancement d'une instruction en vue d'une nouvelle acquisition Terre de Liens fin 2022/ début 2023, d'une ferme collective (5 ateliers indépendants) de 120 ha.

> En lien avec l'ADEAR, les Bios du Gers, le Jardin de Cocagne Terra Ferma, et d'autres acteurs, participation à la création et à l'animation du premier espace-test agricole du Gers : GERsMES; Terre de Liens est membre du Conseil d'administration de la structure.
Résultats : Mise à disposition d'un cadre légal, de moyens de production, d'un dispositif d'accompagnement et de suivi pour de futurs porteurs de projet. A ce jour, GERsMES a accueilli 4 personnes souhaitant se tester sur une activité de maraîchage, sur 3 sites.

> Rencontres régulières avec la Safer sur les opportunités foncières.

2 - B - Sans paysans on fait comment ? répondre aux enjeux de la transmission

Contexte

Terre de Liens est une porte d'entrée sur l'installation agricole pour le public «hors cadre familial» et «non issu du milieu agricole».

Nous sommes par ailleurs de plus en plus sollicités par des cédants et propriétaires qui souhaitent transmettre ou mettre à disposition leur foncier pour des projets d'agriculture biologique et paysanne.

Après une année d'outillage (Objectif terre : site de petites annonces foncières ; Guide de la propriété foncière agricole responsable), de campagne de sensibilisation (campagne de fin d'année "Sans paysans on fait comment ?"), Terre de Liens continue son travail d'accueil et d'accompagnement des candidats à l'installation et des cédants.

Objectifs

> Des citoyens mobilisés, formés pour accueillir et orienter des porteurs de projet (groupe « primo accueil ») : s'appuyer sur des bénévoles locaux (Gers).

> Améliorer en interne les outils de collecte et de partage d'information sur l'offre et la demande de foncier.

> Faire réseau : renforcer nos liens avec les acteurs agricoles du département du Gers.

Actions

> Consolidation du réseau des accueillants bénévoles Terre de Liens sur le Gers

Accompagnement personnalisé des accueillants pour sécuriser et renforcer les membres actifs déjà impliqués dans l'accueil de porteur de projet, renforcement du protocole d'accueil et des outils de partage

Résultats : des bénévoles formés sur les sujets de l'accompagnement foncier, une montée en compétence des bénévoles sur les enjeux de transmission

> Participation au fonctionnement de l'espace-test GERsMES, (conseils d'administration, visites de suivi des porteurs de projets "couvés").

Résultats : des porteurs de projets en capacité de s'installer sur le territoire, et une augmentation de l'offre d'activités-test et de lieux-tests; recherche de partenariats avec des collectivités; développement d'un espace-test en archipel.

> Consolidation des liens avec les partenaires et diffusion du site Objectif Terres.

Résultats : plus d'annonces sur le site Objectif Terres.

> Accueil et accompagnement des candidats à l'installation et des cédants

Résultats : 10 accueils de porteurs de projet minimum dans le Gers.

> Participation au groupe foncier et agriculture du Conseil Départemental, et co-organisation de la journée des Agriculteurs Optimistes en 2022

2 - C - L'implication des citoyens dans les enjeux fonciers

Contexte

Terre de Liens agit quotidiennement dans la mobilisation citoyenne :

- auprès des citoyens bénévoles, auprès des citoyens adhérents et / ou membres de Terre de Liens, auprès du grand public

Chaque public bénéficie d'une communication propre (lettre d'information, réunions publiques, formations, stands, conférences, etc.).

La mobilisation des citoyens est essentielle pour faire vivre le projet de Terre de Liens, mais aussi pour changer de regard sur les pratiques autour du foncier agricole, de l'agriculture, de l'alimentation, de la biodiversité, de l'habitat paysan, etc.

La crise du covid ne s'est pas tarie en 2021, et la communication a été encore essentiellement numérique. Mais les enjeux de transmission, d'accès aux terres agricoles, de circuits courts et d'alimentation sont restés d'actualité. Grâce à une année forte en campagne de notoriété, Terre de Liens connaît encore une année record

- 470 adhérents (+100 / 2021)
- 900 000 € de collectes d'actions .

Objectifs

> Maintenir et développer le vivier de bénévoles et leur donner les moyens d'agir (formations, supports de vulgarisation…).

> Sensibiliser le grand public sur les enjeux fonciers et agroécologiques.

Actions

> Mobilisation des adhérents de Terre de Liens : Newsletter, réunions du groupe départemental 32.

Résultats : un groupe bénévole vivant, avec des nouvelles recrues en 2022. Développement du nombre d'adhérents dans le Gers.

> Développement de compétences : formations des bénévoles Terre de Liens.

Résultats : organisation de 20 formations sur 2022

> Communication au grand public : participation à des évènements relatifs à l'agriculture, l'ESS, l'environnement (stands, tables rondes, conférences).

3 - Budget

A - La préservation du foncier et l'installation de nouvelles générations de paysannes et paysans	> Suivi de la ferme Terre de Liens dans le Gers (ferme de Barrotes) avec des visites et des échanges avec les fermiers : finalisation de la collecte	2 jours
	> Clôture de l'acquisition de la ferme à Saint Blancard : réalisation de l'état des lieux, lancement de la collecte et sensibilisation du territoire à cette nouvelle acquisition.	3 jours
	> Prospection et étude plus approfondie pour l'acquisition d'une nouvelle ferme Terre de Liens dans le Gers, proche de Auch	2 jours
B - Sans paysans on fait comment ? répondre aux enjeux de la transmission	> Consolidation du réseau des accueillants bénévoles Terre de Liens sur le Gers > Consolidation des liens avec les partenaires et diffusion du site Objectif Terres. > Accueil et accompagnement des candidats à l'installation et des cédants > Participation au fonctionnement de l'espace-test GERsMES	4 jours
	> Participation au groupe foncier et agriculture du Conseil Départemental, et à la journée des Agriculteurs Optimistes	2 jour
C - L'implication des citoyens dans les enjeux fonciers	> Mobilisation des adhérents de Terre de Liens > Formations des bénévoles Terre de Liens > Participation à des évènements grand public	1,5 jours
		14,5 jours

Nombre de jours	14,5
Forfait jour (prenant en compte les déplacements)	400€ / jour
Demande de subvention 2022	5 800€

Budget prévisionnel association Terre de Liens - 2022				
Dépenses prévisionnelles	**€**	**Recette prévisionnelles**	**€**	**%**
Charges de personnel	113 000,00 €	**Subvention publiques**	**44 000,00 €**	29
Environnement de poste	10 000,00 €	Conseil départemental Haute-Garonne	5 000,00 €	
Déplacements	14 000,00 €	Conseil départemental Lot	2 000,00 €	
Communication / Réception	3 800,00 €	Conseil départemental Gers	**5 800,00 €**	
Autres charges	10 950,00 €	Conseil départemental Tarn-et-Garonne	7 000,00 €	
		Agence de l'eau	7 000,00 €	
		CGET Massif Central	10 000,00 €	
		CGET Pyrénées	6 000,00 €	
		Toulouse Métropole	8 000,00 €	
		ADEME	10 000,00 €	
		Subventions privées (fondations)	**50 000,00 €**	33
		Fondation Terre de Liens	10 000,00 €	
		Mécénat entreprises locales	40 000,00 €	
		Prestations	**31 950,00 €**	21
		Cotisations	**25 000,00 €**	17
TOTAL	**151 750,00 €**	**TOTAL**	**151 750,00 €**	**100**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **DÉPARTEMENT DU GERS**

CONVENTION D'OBJECTIFS 2022

Entre

Le Département du Gers, représenté par le Président du Conseil Départemental, Monsieur Philippe DUPOUY ci-après désigné « Le Département » ou « Le Conseil Départemental »

d'une part,

et

Terre de Liens Midi-Pyrénées, dont le siège social est situé 26-28, rue Marie Magné – 31000 TOULOUSE, représentée par son Président, Monsieur Nino FILLOS, ci-après désigné « Le bénéficiaire »

d'autre part,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, dont notamment les articles L.3111-1 et suivants relatifs à l'organisation des départements,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 Avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour son application,

Vu la demande de subvention présentée,

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 24 juin 2022 portant octroi d'une subvention de 5 800 € en faveur de Terre de Liens Midi-Pyrénées, au titre de l'année 2022,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions et les modalités de versement d'une subvention par le Conseil Départemental du Gers à Terre de Liens Midi-Pyrénées, au titre de l'année 2022.

Le soutien financier du Département a pour objectif de permettre à Terre de Liens Midi-Pyrénées de mener à bien ses missions d'assistance, de conseil et d'information dans le développement d'actions pour la préservation d'une agriculture et d'une alimentation durable et de qualité sur le territoire du Gers.

En effet, à travers son Projet Alimentaire C'est Fait Dans le Gers notre collectivité s'est donnée pour objectifs de rapprocher « le bien produire » et « le bien manger ».

Dans ce cadre, le maintien des surfaces et des activités agricoles est un préalable indispensable à la structuration d'une offre alimentaire de qualité sur le territoire.

L'ambition est de développer et partager les expériences et les bonnes pratiques portée ou identifiées par Terre de Liens notamment au sein de la Cité des transitions Énergétique et Écologique (CIT2E) et des groupes de travail animés par le Département.

1 - <u>l'accompagnement des projets du Conseil Département</u> :

- **LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) C'EST FAIT DANS LE GERS :**

- Participation aux groupes de travail du PAT :
  - Réflexion sur le maintien / l'augmentation de l'offre agricole du Gers.
  - Définition collective « l'agriculture de demain » dans le Gers.
- Diffusion des informations auprès du réseau de producteurs de Terre de Liens afin de faciliter l'approvisionnement local.
- Partage des informations avec le conseil départemental pour faciliter la mise en œuvre des projets.

- **LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE :**

- Contribution à la démarche de résilience du territoire et échanges avec le conseil départemental sur les démarches rendant plus efficiente cette transition.

- **LE RÉSEAU DE PARTENAIRES DE LA CITÉ DES TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE (CIT2E) :**

- Groupes de travail sur les thématiques « Agriculture », « Énergies Renouvelables » et « Filière Bois-Énergie » ;
- Organisation d'événementiels, notamment la journée «Agriculteurs Optimistes » et participation aux Assises de l'alimentation durable ;
- Mise en avant d'initiatives gersoises en matière d'agroécologie ;
- Participation au développement d'un projet de centre de démonstration de nouvelles pratiques culturales, d'expérimentations de circuits de proximité et d'accompagnement à l'installation ou à la reconversion sur les terres de La Hourre.

- **LES ACTIONS DIVERSES :**

- Maintien d'une activité agricole viable et durable sur le département alors que les perspectives de départ à la retraite sans reprise d'activité ne cessent d'augmenter et remettent en question l'autonomie alimentaire de notre département ;
- Communication auprès des agriculteurs et des consommateurs sur tous les avantages d'une agriculture paysanne et la consommation de produits locaux : sensibilisation lors de salons particuliers, mise à disposition de guides, etc.

2 – Les missions du Bénéficiaire :

➢ **LA PRÉSERVATION DU FONCIER AGRICOLE L'INSTALLATION DE NOUVELLES GÉNÉRATIONS DE PAYSANNES ET PAYSANS DANS LE GERS :**

- Objectifs 2022 :
  - Sécuriser la transmission des terres agricoles par l'acquisition foncière ;
  - Impliquer les citoyens dans la gestion des fermes Terre de Liens et dans les préoccupations du foncier agricole ;
  - Participer au renouvellement des générations de paysan.ne.s.
- Actions :
  - Suivi de la ferme Terre de Liens dans le Gers (ferme de Barrotes) : visites et des échanges avec les fermiers : finalisation de la collecte.
  - Clôture de l'acquisition de la ferme à Saint Blancard : état des lieux, collecte et sensibilisation du territoire à cette nouvelle acquisition.
  - Prospection et étude plus approfondie pour l'acquisition d'une nouvelle ferme Terre de Liens dans le Gers, proche d'Auch.
  - En lien avec l'ADEAR, les Bios du Gers, le Jardin de Cocagne Terra Ferma, et d'autres acteurs gersois, participation à la création et à l'animation du premier espace-test agricole du Gers : GERsMES ; Terre de Liens est membre du Conseil d'administration de la structure.
  - Rencontres régulières avec la Safer sur les opportunités foncières.

➢ **RÉPONDRE AUX ENJEUX DE LA TRANSITION :**

- Objectifs 2022 :
  - Des citoyens mobilisés, formés pour accueillir et orienter des porteurs de projet (groupe « primo accueil ») : s'appuyer sur des bénévoles locaux (Gers).
  - Améliorer en interne les outils de collecte et de partage d'information sur l'offre et la demande de foncier.
  - Renforcer les liens avec les acteurs agricoles du département du Gers.
- Actions
  - Consolidation du réseau des accueillants bénévoles Terre de Liens sur le Gers : accompagnement personnalisé des accueillants pour sécuriser et renforcer les membres actifs déjà impliqués dans l'accueil de porteur de projet, renforcement du protocole d'accueil et des outils de partage.
  - Participation au fonctionnement de l'espace-test GERsMES.

- Consolidation des liens avec les partenaires et diffusion du site Objectif Terres.
- Accueil et accompagnement des candidats à l'installation et des cédants.

➢ **L'IMPLICATION DES CITOYENS DANS LES ENJEUX FONCIERS**

o Objectifs 2022 :
- Maintenir et développer le vivier de bénévoles et leur donner les moyens d'agir (formations, supports de vulgarisation…).
- Sensibiliser le grand public sur les enjeux fonciers et agroécologiques.

o Actions :
- Mobilisation des adhérents de Terre de Liens : Newsletter, réunions du groupe départemental 32.
- Développement de compétences : formations des bénévoles Terre de Liens.
- Communication au grand public : participation à des évènements relatifs à l'agriculture, l'ESS, l'environnement (stands, tables rondes, conférences).

ARTICLE 2 – Aide et conditions d'utilisation

Le Département attribue à Terre de Liens Midi-Pyrénées, sur le budget du Département et conformément à la délibération précitée, une subvention forfaitaire de fonctionnement d'un montant de 5 800 €.

Conditions de versement de l'aide :

Cette somme de 5 800 € sera versée en 2 fractions :

- Un acompte de 2 900 €, à la demande de Terre de Liens, à la signature de la convention.

- Le solde de 2 900 €, au cours du 4ème trimestre, sur présentation du bilan des activités et des justificatifs de dépenses 2022.

L'aide du Conseil Départemental, objet des présentes, devra être exclusivement utilisée dans le cadre de l'objet mentionné à l'article 1.

Toute utilisation de l'aide par le bénéficiaire dans un but autre que celui prévu aux présentes, pourra donner lieu au reversement de celle-ci.

ARTICLE 3 - Engagement de Terre de Liens Midi-Pyrénées

Elle s'engage à informer, pour chacune des actions, les bénéficiaires du soutien financier du Département.

Le rôle du Département comme cofinanceur et le logo du Département du Gers devront apparaître sur le site internet de Terre de Liens Midi-Pyrénées et les publications en lien avec ces actions.

ARTICLE 4 - Contrôle

Le bénéficiaire devra fournir à la demande, tous éléments justificatifs relatifs aux actions menées par Terre de Liens Midi-Pyrénées, pour lesquelles il pourra être procédé à des contrôles concernant la réalisation et la conformité avec le dossier présenté.

ARTICLE 5 - Durée

La subvention, objet de la demande, est attribuée au titre de l'exercice 2022.

ARTICLE 6 - Modifications

Toute modification de la présente convention interviendra par avenant qui sera négocié en accord avec les parties.

ARTICLE 7 - Non-versement, Reversement et Suspension

En cas de non-respect des engagements du bénéficiaire et des clauses de la présente convention relatives au contrôle, la subvention ou le solde de celle-ci ne sera pas versé.

Dans les mêmes cas, le Conseil Départemental se réserve le droit de demander le reversement des sommes indûment mandatées, soit dans leur intégralité, soit à due proportion, correspondant à la part non réalisée ou non conforme à l'objet de l'aide.

Dans tous les cas, la demande de reversement par Le Conseil Départemental intervient après une mise en demeure informant le bénéficiaire du risque de mise en œuvre d'une procédure de non-versement ou de reversement et l'invitant à apporter tous les éléments en sa possession justifiant du bon emploi des fonds publics alloués.

Cette mise en demeure est faite en lettre recommandée avec accusé de réception, le bénéficiaire disposant d'un délai de 2 mois courant à compter de la réception de cette mise en demeure.

En outre et dans tous les cas, le Conseil Départemental se réserve le droit de suspendre le paiement dans le cadre d'un contrôle sur pièces et/ou sur place.

ARTICLE 8 - Litiges

En cas de litige dans l'exécution de la présente convention, le tribunal compétent est le Tribunal Administratif de PAU.

Fait à AUCH, en 2 exemplaires.

Le

Le Président,

Le Président
de Terre de Liens Midi-Pyrénées,

Nino FILLOS

LE DÉPARTEMENT

64L08

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES
Direction Territoires et Développement Durable
Service Agriculture et Transition Ecologique

Rapport examiné par la 6ème commission :
Agriculture, alimentation, eau

OBJET :
Association Départementale de l'Emploi Agricole et Rural du Gers (ADEAR 32) : subvention 2022 et convention de partenariat 2022.

Comptabilité des affectations :

Chapitre 65 article 6574 fonction 738
Enveloppe n°32333
SUBV ASSO AGRI-ENVIRO
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	37 975,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	37 975,00 €
Proposé	9 000,00 €

Pièces jointes ou annexes :	*Convention-ADEAR32-2022 - 2022_Demande subvention ADEAR_CD32*

Mes chers collègues,

Je soumets à votre examen la demande de subvention présentée par l'Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural du Gers (ADEAR 32), dont la présidente est Mme Brigitte BARON.

L'ADEAR œuvre dans le champ social notamment par une action d'accompagnement des candidats à l'installation et au maintien d'activité en milieu agricole (notamment pour les bénéficiaires du RSA). Elle participe également à l'Éducation Populaire au travers d'actions de sensibilisation pour la préservation d'une alimentation durable et de qualité.

Cette structure déploie aussi une offre de formation tournée vers les modèles d'agriculture renouvelée. Elle vise la création d'un tissu rural dynamique et solidaire ainsi que la valorisation et le développement d'une agriculture durable.

Ces activités trouvent un lien avec la politique menée par le Département, notamment avec notre projet alimentaire « C'est Fait Dans le Gers ».

I – PRÉSENTATION DE LA DEMANDE :

Le projet 2022 de l'ADEAR s'inscrit dans les axes fondamentaux de développement de l'association en termes de valorisation de la dynamique des acteurs du monde rural gersois :

- actions de sensibilisation, afin d'inciter les débats et de proposer une alternative concernant le mode de production et de consommation s'inscrivant dans une démarche de développement durable ;

- actions d'animation pour dynamiser la vie en milieu rural et augmenter l'attractivité culturelle et économique du Gers ;

- actions d'incitation à la création de lien entre agriculteurs et citoyens ruraux et urbains.

- participation active aux actions portées par le Département.

Le budget prévisionnel du projet 2022, dont vous trouverez le détail en annexe, s'élève à 16 250 €.

II – PRÉSENTATION DE LA CONVENTION D'AIDE :

La convention jointe présente les conditions d'attribution d'une aide départementale à l'ADEAR, ainsi que les actions détaillées du projet :

1 - L'accompagnement des projets du Conseil Départemental :

• **Participation à la mise en œuvre de « C'est Fait Dans le Gers »** : l'association participe notamment au comité de pilotage du projet ainsi qu'aux groupes de travail « Réflexion sur le maintien/l'augmentation de l'offre agricole du Gers » et « Définition collective « l'agriculture de demain » dans le Gers ».

• **Participation au réseau de partenaires de la Cité des Transitions Énergétique et Écologique** (Cit2E) : groupe de travail, organisations de la journée des agriculteurs optimistes, etc.

• **Communication auprès des agriculteurs et des consommateurs** sur tous les avantages d'une agriculture paysanne et la consommation de produits locaux : sensibilisation lors de salons particuliers, mise à disposition de guides, etc.

2 – Les missions du bénéficiaire :

• **L'animation « L'Automnale de Monfort » - Foire du végétal :** existant depuis 2012, cette animation a pour objectifs de permettre aux jardiniers de s'approvisionner auprès de producteurs locaux, de découvrir des techniques de jardinage respectueuses de l'environnement et de faire découvrir les richesses du monde végétal. En 2022, elle aura lieu le 25 septembre.

• **L'animation « Croque ton jus » et la valorisation des variétés locales de fruitiers : c**ette animation consiste en la tournée d'un pressoir ambulant dans le Gers, durant la période de septembre à novembre 2022. Le pressoir fait escale dans plusieurs fermes, sur des places de village, dans des écoles de communes du Gers pour permettre aux particuliers et agriculteurs de venir presser leurs pommes, poires et coings**.**

III – PROPOSITION :

Suite à la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, cette subvention est allouée, en application des actions rattachées aux compétences partagées entre la Région Occitanie et le Département du Gers, au titre de l'Éducation Populaire telles que les actions de sensibilisation pour la préservation d'une alimentation durable et de qualité.

Aussi, compte tenu de l'intérêt que présentent ces actions pour un développement local et la mise en œuvre de politiques départementales, je vous propose :

- d'allouer à l'ADEAR 32 une subvention de 9 000 € pour son projet 2022 ;

- de conclure une convention, définissant les actions financées par le Département et les engagements de l'ADEAR 32, dont le projet figure ci-joint ;

- de m'autoriser à signer la convention ainsi que tout éventuel avenant sans incidence financière à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **DÉPARTEMENT DU GERS**

CONVENTION D'OBJECTIFS 2022

Entre

Le Département du Gers, représenté par le Président du Conseil Départemental, Monsieur Philippe DUPOUY, ci-après désigné « Le Département » ou « Le Conseil Départemental »

d'une part,

et

l'Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural du Gers (ADEAR 32), dont le siège social est situé 56, avenue des Pyrénées - 32000 AUCH, représentée par sa Présidente, Madame Brigitte BARON, ci-après désigné « le bénéficiaire »

d'autre part,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, dont notamment les articles L.3111-1 et suivants relatifs à l'organisation des départements,

Vu la loi n°2000-321 du 12 Avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour son application,

Vu la demande de subvention présentée,

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 24 juin 2022 portant octroi d'une subvention 9 000 € en faveur de l'Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural du Gers (ADEAR 32), au titre de l'année 2022,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions et les modalités du partenariat financier entre le Conseil Départemental et l'ADEAR au titre de l'année 2022 pour ses principales actions.

L'ADEAR 32, a pour but d'aider au développement local et durable des territoires ruraux (économie circulaire) et de favoriser l'émergence de démarches collectives et solidaires dans le domaine agricole.

Ses missions visent à accompagner les porteurs de projet, au travers de formations, de conseils, d'études, d'animation de groupes de travail.

En 2022, Le Département souhaite poursuivre la dynamique de promotion d'une alimentation et d'une agriculture durable engagé dans le cadre de son projet alimentaire territorial « C'est Fait Dans le Gers ». Il porte également un fort intérêt à la continuité des dispositifs auxquels il est attaché notamment : la qualité de l'eau et des sols, la promotion des énergies renouvelables et la préservation de la biodiversité et des paysages.

L'ambition est également de développer et partager les expériences et bonnes pratiques portées par l'ADEAR au sein de la Cité des transitions Énergétique et Écologique (CIT2E).

1 - <u>l'accompagnement des projets du Conseil Département</u> :

- **LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) C'EST FAIT DANS LE GERS :**

- Participation au comité de pilotage du PAT
- Participation aux groupes de travail du PAT :
  - Réflexion sur le maintien / l'augmentation de l'offre agricole du Gers.
  - Définition collective « l'agriculture de demain » dans le Gers.
- Diffusion des informations auprès du réseau de producteurs de l'ADEAR afin de faciliter l'approvisionnement local.
- Partage des informations avec le conseil départemental pour faciliter la mise en œuvre des projets.

- **LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE :**

- Contribution à la démarche de résilience du territoire et échanges avec le conseil départemental sur les démarches rendant plus efficiente cette transition.

- **LE RÉSEAU DE PARTENAIRES DE LA CITÉ DES TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE (CIT2E) :**

- Groupes de travail sur les thématiques « Agriculture », « Énergies Renouvelables » et « Filière Bois-Énergie » ;
- Organisation d'événementiels, notamment la journée «Agriculteurs Optimistes » et participation aux Assises de l'alimentation durable ;
- Mise en avant d'initiatives gersoises en matière d'agroécologie ;
- Participation au développement d'un projet de centre de démonstration de nouvelles pratiques culturales, d'expérimentations de circuits de proximité et

d'accompagnement à l'installation ou à la reconversion sur les terres de La Hourre.

- La participation à la mise en place de formations sur l'agroécologie au sein de la CiT2E et dans les réseaux de fermes gersoises, à leur animation et à la production de supports.

➢ **LES ACTIONS DIVERSES :**

- Maintien d'une activité agricole viable et durable sur le département alors que les perspectives de départ à la retraite sans reprise d'activité ne cessent d'augmenter et remettent en question l'autonomie alimentaire de notre département ;
- Communication auprès des agriculteurs et des consommateurs sur tous les avantages d'une agriculture paysanne et la consommation de produits locaux : sensibilisation lors de salons particuliers, mise à disposition de guides, etc.

2 – <u>Les missions du Bénéficiaire</u> :

➢ **<u>ANIMATION « L'AUTOMNALE DE MONFORT - FOIRE DU VÉGÉTAL »</u>**

L'objectif de cette animation est de permettre aux jardiniers :

- de s'approvisionner auprès de producteurs locaux,
- de découvrir des techniques de jardinage respectueuses de l'environnement
- de faire découvrir les richesses du monde végétal.

Pour l'année 2022, l'Automnale de Monfort aura lieu le 25 septembre. Cette manifestation propose aux visiteurs :

- une fête du végétal composée exclusivement de producteurs gersois et des départements alentours (pas de revendeurs) présentant une grande diversité de produits végétaux,

- des animations autour du monde végétal avec la participation de plusieurs associations gersoises (balade découverte, ateliers…), et le partenariat avec les collectivités locales.

L'ADEAR du Gers gère l'intégralité de l'organisation de cette manifestation.

➢ **<u>ANIMATION « CROQUE TON JUS » ET VALORISATION DES VARIÉTÉS LOCALES DE FRUITIERS</u>**

Cette animation consiste en la tournée d'un pressoir ambulant dans plusieurs fermes, sur des places de village, dans des écoles de communes du Gers durant la période de septembre à novembre 2022. Cela permet aux particuliers et agriculteurs de venir presser leurs pommes, poires et coings.

Les journées de pressage sont accompagnées de repas et/ou animations artistiques selon les lieux.

L'objectif est :

- de se réapproprier des savoir-faire écologiques et ruraux,
- de développer l'envie de faire soi-même, avec des produits de son jardin ou récoltés dans la nature (produits non traités).
- D'éviter le gaspillage des fruits oubliés.

Le rôle de l'ADEAR du Gers est de coordonner, d'organiser la tournée du pressoir avec l'appui des agriculteurs ou structures locales (école, centres sociaux, associations, magasins bio) accueillant le pressoir dans les différents lieux de tournée. Elle recueille les propositions d'amélioration de l'évènement et gère l'entretien du matériel.

L'ADEAR joue également un rôle dans la création d'outils de sensibilisation/d'animation permettant d'amener des questionnements et d'ouvrir les échanges avec les participants petits et grands lors de journées de pressage.

ARTICLE 2 - Aide et conditions d'utilisation

Le Département attribue à l'ADEAR, sur le budget du Département et conformément à la délibération précitée, une subvention forfaitaire de fonctionnement d'un montant de 9 000 €.

Conditions de versement de l'aide :

Le versement de l'aide interviendra en une seule fois, sur présentation des dépenses engagées et du compte-rendu des actions.

L'aide du Conseil Départemental, objet des présentes, devra être exclusivement utilisée dans le cadre de l'objet mentionné à l'article 1.

Toute utilisation de l'aide par le bénéficiaire dans un but autre que celui prévu aux présentes, pourra donner lieu au reversement de celle-ci.

ARTICLE 3 - Engagement de l'ADEAR 32

Elle s'engage à informer, pour chacune des actions, les bénéficiaires du soutien financier du Département.

Le rôle du Département comme cofinanceur et le logo du Département du Gers devront apparaître sur le site internet de l'ADEAR 32 et les publications en lien avec ces actions.

ARTICLE 4 - Contrôle

Le bénéficiaire devra fournir à la demande, tous éléments justificatifs relatifs aux actions menées par l'ADEAR 32, pour lesquelles il pourra être procédé à des contrôles concernant la réalisation et la conformité avec le dossier présenté.

ARTICLE 5 - Durée

La subvention, objet de la demande, est attribuée au titre de l'exercice 2022.

ARTICLE 6 - Modifications

Toute modification de la présente convention interviendra par avenant qui sera négocié en accord avec les parties.

ARTICLE 7 - Non-versement, Reversement et Suspension

En cas de non-respect des engagements du bénéficiaire et des clauses de la présente convention relative au contrôle, la subvention de celle-ci ne sera pas versée.

Dans les mêmes cas, le Conseil Départemental se réserve le droit de demander le reversement des sommes indûment mandatées, soit dans leur intégralité, soit à due proportion, correspondant à la part non réalisée ou non conforme à l'objet de l'aide.

Dans tous les cas, la demande de reversement par Le Conseil Départemental intervient après une mise en demeure informant le bénéficiaire du risque de mise en œuvre d'une procédure de non-versement ou de reversement et l'invitant à apporter tous les éléments en sa possession justifiant du bon emploi des fonds publics alloués.

Cette mise en demeure est faite en lettre recommandée avec accusé de réception, le bénéficiaire disposant d'un délai de 2 mois courant à compter de la réception de cette mise en demeure.

En outre et dans tous les cas, le Conseil Départemental se réserve le droit de suspendre le paiement dans le cadre d'un contrôle sur pièces et/ou sur place.

ARTICLE 8 - Litiges

En cas de litige dans l'exécution de la présente convention, le tribunal compétent est le Tribunal Administratif de PAU.

Fait à AUCH, en 2 exemplaires.

Le

Le Président,

La Présidente
de l'ADEAR 32,

Brigitte BARON

ADEAR du GERS - Association pour le développement de l'emploi agricole et rural du Gers
56 avenue des Pyrénées, 32000 Auch
Tél. 05 62 05 30 86 - contact@adear32.fr
http://www.agriculturepaysanne.org/adear32

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GERS

Projet « Développement des circuits courts pour une alimentation de proximité et une redynamisation du territoire »

Année 2022

Porteur de projet :

ADEAR 32, Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural du Gers

56 avenue des Pyrénées - 32000 Auch

Tél : 05 62 05 30 86 / contact@adear32.fr

I. Présentation de l'ADEAR 32

1. Objet, missions et activités

L'ADEAR 32, Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural du Gers a été créée en 2001 par des agriculteurs soucieux de développer une agriculture durable respectueuse de l'intérêt collectif, à l'écoute des problématiques sociétales et environnementales et favorisant la pérennité des emplois en milieu rural.

L'association décline au niveau départemental des actions s'inscrivant dans une réflexion à l'échelle nationale, au sein du réseau FADEAR, et de l'association régionale ARDEAR Occitanie. L'appartenance à ces deux niveaux de coordination territoriale est à la fois source de mutualisation, de partage d'expérience et de lancement de dynamiques de projets. Du reste, elle s'attache depuis sa création au développement d'actions partenariales avec les acteurs gersois, pour une meilleure résilience et une cohérence dans les projets mis en place.

Son but est d'aider au développement local et durable des territoires ruraux (économie circulaire) et de favoriser l'émergence de démarches collectives et solidaires dans les domaines agricole et alimentaire.

Ses missions sont d'accompagner les candidats à l'installation agricole, agriculteurs en activité et cédants dans la mise en place de leur projet (installation, évolution de l'activité agricole, transmission) à travers des formations, du conseil individualisé ou collectif, la réalisation d'études, l'animation de groupes de travail, la mise en réseau.

En 20 ans, elle a contribué à la création de nombreux emplois et au développement de certaines filières locales.

L'association emploiera 2,74 ETP en 2022.

2. Contacts

ADEAR du GERS - 56 avenue des Pyrénées, 32000 AUCH

Tél. : 05 62 05 30 86 - Mail : contact@adear32.fr

Représentante légale : Jimena BETTAYEB, présidente de l'ADEAR 32

Animateur.rice.s :

- Charleyne BARTHOMEUF, animatrice coordinatrice
- Audrey BOUSSAOUD, animatrice
- Thibaut CHOUANNEAU, animateur

- Alizée FRULEUX, animatrice
- Gala NABONNE, animatrice

II. Enjeux et contexte du projet

Le projet « Développement des circuits courts pour une alimentation de proximité et une redynamisation du territoire » s'inscrit dans les axes fondamentaux de développement de l'ADEAR 32 en terme d'accompagnement des acteurs des dynamiques agricoles et rurales gersoises.

Ce projet s'intègre dans un schéma en cohérence avec les enjeux du territoire gersois à travers la création d'un tissu rural dynamique et solidaire, la valorisation de ses acteurs et le développement d'une agriculture durable et d'une alimentation saine et locale.

Les objectifs pluridimensionnels du projet sont menés dans la perspective d'un développement durable du monde rural gersois :

- Valoriser le rôle des acteurs du monde agricole et rural ;
- Diversifier les modes de production et circuits alimentaires pour un territoire vivant et attractif.

Les évènements annuels de l'ADEAR 32 ont pour vocation première de sensibiliser les agriculteurs et citoyens gersois en proposant des espaces de débat et en mettant en lumière des alternatives pour tendre à échelle individuelle et collective vers des modes de production et d'alimentation plus durables. L'objectif est aussi de dynamiser la vie en milieu rural en rendant attractif culturellement et économiquement le Gers et de créer du lien et valoriser les initiatives entre agriculteurs et citoyens ruraux et urbains.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre d'un partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme gersois avec l'engagement sur le label Terra Gers®, label qui promeut le Gers comme destination de développement durable et d'art de vivre au naturel.

III. Stratégie de mise en œuvre

Les aspects méthodologiques du plan d'actions 2022 sont développés dans cette partie. En complément, les détails budgétaires sont présentés en partie IV.

1. Animation « L'Automnale de Monfort - Foire du végétal »

L'Automnale de Monfort a vu le jour en 2012 suite à la volonté de producteurs horticulteurs. L'objectif de cette animation est de permettre aux jardiniers de s'approvisionner auprès de producteurs locaux, de découvrir des techniques de jardinage respectueuses de l'environnement et de faire découvrir les richesses du monde végétal. L'édition 2021 a accueilli près de 60 exposants et plus de 1000 visiteurs, provenant du Gers et département limitrophes (Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne).

Pour cette année, l'Automnale de Monfort aura lieu le 25 septembre 2022. Cette manifestation propose aux visiteurs :

- une fête du végétal composée exclusivement de producteurs gersois et des départements alentours (pas de revendeurs) présentant une grande diversité de -produits végétaux ;
- des animations autour du monde végétal et des enjeux de l'agriculture dans le Gers, avec la participation de plusieurs associations gersoises (balades, conférences-débats, causerie dont le thème est renouvelé d'une année sur l'autre, intermèdes culturels : musique, cirque...) et le partenariat avec des collectivités du territoire – communautés de communes, municipalités.

L'ADEAR du Gers gère l'intégralité de l'organisation de cette manifestation, de la mise en place de la stratégie de communication à la gestion des inscriptions et l'organisation logistique, espaces de restauration, etc. Une équipe de salariés communaux de Monfort est également mobilisée pour la signalétique.

2. Animation « Croque ton jus » et valorisation du patrimoine agricole gersois

Cette animation consiste en la tournée d'un pressoir ambulant dans le Gers durant la période de septembre à novembre 2022. Le pressoir fait escale dans plusieurs fermes, sur des places de village, dans des écoles de communes du Gers pour permettre aux particuliers et agriculteurs de venir presser leur pommes, poires et coings. Les journées de pressage sont accompagnées de repas et/ou animations ludiques et artistiques selon les lieux.

L'objectif est de permettre à chacun de se réapproprier des savoir-faire écologiques et ruraux, de développer l'envie de faire soi-même avec des produits de son jardin ou récoltés dans la nature (produits non traités). De plus, cela favorise le non gaspillage des fruits oubliés. En effet, l'arbre fruitier en campagne tend à disparaître mais il reste néanmoins de nombreux pommiers inexploités dans les jardins, dans les haies ou dans les prés qui produisent des pommes variées et adaptées à notre territoire. Cette manifestation met ainsi en lumière ces ressources de notre patrimoine local peu connues qu'il est utile de préserver. Elle vise aussi à recréer du lien social entre citoyens ruraux et paysans et à renforcer les dynamiques collectives au sein du monde rural.

Le rôle de l'ADEAR du Gers est de coordonner et organiser la tournée du pressoir avec l'appui des agriculteurs ou de structures locales (écoles, centres sociaux, associations, magasins bio) accueillant le pressoir dans les différents lieux de tournée. Elle recueille les propositions d'amélioration de l'événement et gère l'entretien du matériel.

L'ADEAR joue également un rôle dans la création d'outils de sensibilisation, d'animation permettant d'amener des questionnements et d'ouvrir les échanges avec les participants - petits et grands - lors des journées de pressage.

En 2021, le nombre de journées de pressage étaient de 30 dates dans 22 lieux différents. Nous attendons les mêmes résultats sur l'année 2022.

3. Participation aux projets de la Cité des Transitions Énergétique et Écologique (CiT2E)

Dans le cadre des activités de la Cité des Transitions Énergétique et Écologique, l'ADEAR 32 œuvre aux côtés de ses partenaires pour le développement de pratiques innovantes et la transition des modèles agricoles, alimentaires et énergétiques dans le Gers. Ainsi, en 2022, l'ADEAR participera à ce projet et notamment à la réflexion autour du projet de la Hourre et de l'organisation de la journée des « Agriculteurs optimistes », en partenariat avec Arbre et Paysage 32, les Bios du Gers, l'ADASEA 32, la Chambre d'agriculture du Gers, le CREAB, le CFPPA du Gers, le lycée Beaulieu-Lavacant et le groupe local Gers Terre de Liens.

Remarque : Dans le cadre de la journée des Agriculteurs Optimistes, l'ADEAR interviendra pour sensibiliser les cédants et les élus sur l'enjeu de la transmission des exploitations agricoles. Pour cette action, l'ADEAR ne sollicite pas de subvention de la part du Conseil Départemental, car elle sera financée dans le cadre du dispositif d'État nommé « AITA » (accompagnement installation transmission agricole).

IV. Budget prévisionnel 2022

Actions	Libellé des dépenses	Montant des dépenses	Ressources financières
Animation Automnale de Monfort Animation Croque ton Jus Participation aux actions de la CiT2E	Temps salarié	35 jours à 350€/j **Total temps salariés : 12 250 €**	Conseil Départemental du Gers - Direction Territoires et Développement Durable : 9 000 € Conseil Départemental – Service communication : 2 000 € Autres financements publics (Mairie de Monfort) : 350€ Financement privé :4900 €
	Frais de déplacement	1500 km à 0,42€/km **Total déplacements : 630 €**	
	Autres frais (approvisionnements, prestations, locations, frais de communication)	**Total autres frais : 3 370 €**	
		Total dépenses : 16 250 €	**Total ressources : 16 250 €**

V. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Gers

L'ADEAR 32 sollicite, auprès du Conseil Départemental du Gers, une subvention au titre du soutien au projet « Développement des circuits courts pour une alimentation de proximité et une redynamisation du territoire » de 9 000 € pour l'année 2022.

Nous sommes à votre disposition pour vous fournir toutes précisions complémentaires que vous jugerez utiles.

Fait à Auch, le 24 Janvier 2022

Mme Jimena BETTAYEB,
Présidente de l'ADEAR 32

ADEAR 32
56, Avenue des Pyrénées
32000 AUCH
Mail : contact@adear32.fr
Tel : 05 62 05 30 86

64L09

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES
Direction Territoires et Développement Durable
Service Agriculture et Transition Ecologique

Rapport examiné par la 6ème commission :
Agriculture, alimentation, eau

OBJET :
Influenza aviaire : accompagnement financier des éleveurs pour les analyses de dépeuplement.

Comptabilité des affectations :

Chapitre 65 article 5674 fonction 738
Enveloppe n°32336
GESTION DE CRISE AGRICOLE - SUBV ORGA PRIVES
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	100 000,00 €
Affecté	1 565,89 €
Disponible	98 434,11 €
Proposé	3 090,48 €

Pièces jointes ou annexes :	*Liste des Bénéficiaires*

Mes chers collègues,

Come suite aux deux crises consécutives de 2016 et 2017, la filière avicole a dû faire face à un nouvel épisode d'influenza aviaire en 2021. La présence du virus H5N1 a conduit à la mise en place d'un dépeuplement suivi d'un vide sanitaire puis d'un repeuplement progressif des élevages.

Aussi, en continuité de ce qui avait été proposé en 2021, et dans un esprit de solidarité territoriale et sociale, nous avons décidé, lors de la séance du 18 mars 2022, que le Département du Gers apporterait une aide individuelle de solidarité aux éleveurs en prenant en charge 50 % des coûts induits par les analyses libératoires réalisées en 2022.

Aujourd'hui, je vous propose l'attribution de cette aide de solidarité aux premiers éleveurs qui en ont fait la demande. Cette première vague d'aide s'élève à 3 090,48 € (bénéficiaires figurant dans le dans tableau ci-annexé), correspondant à la prise en charge à 50 % des coûts induits par les analyses virologiques obligatoires de dépeuplement pour 7 éleveurs.

Les éleveurs en ont été informés que cette aide relève du régime « de minimis » qui limite le montant total des aides octroyées à chaque agriculteur à 15 000 € sur 3 ans.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

Infuenza aviaire : aide aux coûts d'analyses virologiques - CD du 24/06/2022

BENEFICIAIRE	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	Frais Analyses Montant Total HT	TVA	Frais Analyses Montant Total TTC	Aide Département 50%
BARROUILLET Thierry	Grit	32400	PROJAN	281,59 €	56,32 €	337,91 €	168,95 €
EARL DE MENICOT	Menicot	32300	MONTAUT	100,00 €	20,00 €	120,00 €	60,00 €
FAUQUÉ Serge	chemin du Galanat	32170	DUFFORT	300,00 €	60,00 €	360,00 €	180,00 €
LIBOUREL Michel	Carmail	32500	FLEURANCE	3 120,79 €	624,16 €	3 744,95 €	1 872,47 €
RAFFIN Philippe	23 bis, rue Saint-Pierre	32230	MARCIAC	948,42 €	189,68 €	1 138,10 €	569,05 €
ROQUES Roland	-	32140	CHÉLAN	100,00 €	20,00 €	120,00 €	60,00 €
SCEA DU CAMPANE	Campane	32260	SANSAN	300,00 €	60,00 €	360,00 €	180,00 €
			TOTAUX	**5 150,80 €**	1 030,16 €	6 180,96 €	**3 090,48 €**

64L10

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES
Direction Territoires et Développement Durable
Service Agriculture et Transition Ecologique

Rapport examiné par la 6ème commission :
Agriculture, alimentation, eau

OBJET :
Attribution d'une subvention et partenariat entre le PETR Pays d'Armagnac et le Département du Gers dans le cadre de leurs Projets Alimentaires Territoriaux.

Comptabilité des affectations :

Chapitre 65 article 65734 fonction 928
Enveloppe n°37916
Subv Com et Com-com PAT
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	3 875,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	3 875,00 €
Proposé	3 875,00 €

Pièces jointes ou annexes :	*convention de partenariat*

Mes chers collègues,

Je soumets à votre examen la proposition de partenariat entre notre collectivité et le Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) Pays d'Armagnac dans le cadre de nos projets respectifs d'alimentation territoriale.

I – PRÉSENTATION DU CONTEXTE

A travers son Projet Alimentaire Territorial (PAT) « C'est Fait Dans le Gers », notre collectivité s'est donnée comme objectif de renforcer le lien entre « bien produire » et « bien manger ». Le Département a ainsi été à l'origine d'un travail de mutualisation entre 5 territoires gersois, aujourd'hui signataires de la **charte de coordination** des PAT gersois.

Ce **travail collaboratif** a fait émerger de nombreux partenariats avec les territoires porteurs de PAT dans le Gers et en notamment avec le **PETR Pays d'Armagnac**.

En plus d'être associés respectivement aux démarches de construction et de mise en œuvre des deux PAT, le Département du Gers et le PETR travaillent collectivement au développement de nouvelles actions.

Deux des actions portées et initiées par le PETR Pays d'Armagnac ont vocation à être déployées à l'échelle départementale une fois expérimentées au sein du PETR :

1) Design d'un village gourmand itinérant :

Dans l'objectif de rapprocher les producteurs locaux des organisations d'évènementiels et de profiter de leur importante fréquentation, le PETR Pays d'Armagnac, en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme Destination Gers, a lancé une réflexion autour d'un village gourmand itinérant, espace dédié et scénarisé. Ce village a pour objectif de favoriser la sensibilisation et l'éducation à une alimentation durable au sein même des évènementiels gersois et par la même occasion, assurer la promotion des productions agricoles locales. Il a vocation à être itinérant à travers tout le territoire départemental et conçu de manière à pouvoir représenter toute la mosaïque des terroirs agro-alimentaires gersois (l'Armagnac mais aussi l'Astarac, la Lomagne, la Gascogne, etc.).

Le Département du Gers s'est associé au projet et a présenté l'action du design de ce village dans sa candidature à l'appel à projet « consolidations des PAT » de France Relance. Cette action (15500 €) bénéficie ainsi d'une subvention de 50% de l'État.

Pour autant et afin de garantir la bonne finalité du projet, le Président du PETR m'a saisi d'une demande complémentaire de financement à hauteur de 3875 €.

2) Boite à outils numériques de sensibilisation à l'alimentation durable :

Afin de répondre à la problématique d'éducation des scolaires à l'alimentation durable, le PETR du Pays d'Armagnac développe un projet de construction de boite à outils numériques.

Cette idée innovante n'a pas d'équivalent dans le secteur de l'éducation à l'alimentation durable. Elle est conçue pour proposer une approche pédagogique complète de l'alimentation et des systèmes alimentaires, adaptée en fonction des âges des publics.

Favorable à la construction de ces outils, l'inspection académique du Gers, partenaire technique du projet, a demandé qu'après une phase de test à l'échelle du PETR, cet outil soit déployé à l'échelle du département.

Cette action (36 680 €) a également été présentée dans la candidature de notre collectivité à l'appel à projet « consolidations des PAT » de France Relance et bénéficie d'un taux de subventions de 60 %.

II – PRÉSENTATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Les actions portées par le Pays d'Armagnac répondent aux besoins de sensibilisation et d'éducation aux goûts, à la saisonnalité et aux notions d'alimentation durable identifiés dans le projet « C'est Fait Dans le Gers ». Elles permettent aussi de créer des outils clé en main pouvant être déployés à l'échelle du Gers.

Aussi et afin de conforter le partenariat entre les deux PAT, je vous propose de signer une convention avec le PETR d'Armagnac dont le projet figure en annexe.

III – PROPOSITION

Compte tenu de qualité des actions proposées permettant de répondre aux objectifs que nous nous sommes fixés collectivement à travers le projet « C'est Fait Dans le Gers » et de leur intérêt pour le territoire gersois, je vous propose :

- d'allouer une subvention de 3 875 € au PETR Pays d'Armagnac pour la mise en œuvre de l'action « design du village gourmand itinérant » ;

- de m'autoriser à signer la convention de partenariat avec le PETR Pays d'Armagnac, ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière s'y rapportant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **DÉPARTEMENT DU GERS**

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE PETR PAYS D'ARMAGNAC POUR LES ACTIONS

« Conception d'un village gourmand itinérant Gers – Armagnac »
Et
« Boite à outils numériques de sensibilisation à l'alimentation durable »

Entre

Le Département du Gers, représenté par le Président du Conseil Départemental, Monsieur Philippe DUPOUY ci-après désigné « Le Département » ou « Le Conseil Départemental » dument habilité en date du 24 juin 2022
d'une part,

et

Le PETR du Pays d'Armagnac, représenté par le Président du PETR, Monsieur Michel GABAS ci-après désigné « le PETR du Pays d'Armagnac » ou « Pays d'Armagnac »
d'autre part,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, dont notamment l'article R 3221-1,

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 15 avril 2022 portant reversement d'une subvention de l'Etat de 30 207,60 € en faveur du PETR Pays d'Armagnac, dans le cadre du Projet de Relance de l'Alimentation gersoise.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

PREAMBULE

Le PETR du Pays d'Armagnac et le Département du Gers ont travaillé conjointement au déploiement de leurs Projets alimentaire territoriaux (PAT) reconnus aujourd'hui par le Ministère de l'Agriculture. Membre du COPIL de « C'est fait dans le Gers » (PAT porté par le Département), le Pays d'Armagnac est également signataire de la Charte de Coordination qui unit les 6 territoires du Conseil de Coordination des PAT gersois (communauté de communes Bastides de Lomagne, communauté de communes Astarac Arros en Gascogne, communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne, PETR Pays d'Armagnac, PETR Pays Porte de Gascogne et Département du Gers). Cette coordination est animée par le Département.

Le Pays d'Armagnac est un territoire moteur en matière d'alimentation locale. Certains projets portés à l'échelle du PETR revêtent un intérêt supra territorial et sont amenés à être étendus au département pour ainsi bénéficier à l'ensemble des gersois et contribuer à répondre aux enjeux du PAT « C'est fait dans le Gers ».

Ce principe de fonctionnement est en place depuis l'émergence de C'est fait dans le Gers et a démontré son efficacité et sa pertinence : déploiement du système d'accompagnement au changement de pratiques en restauration collective coordonné entre le territoire du Pays d'Armagnac et le Département, essaimage de la

dynamique de formation des agents en restauration collective au sein de la communauté de communes Bastides de Lomagne, etc.

A travers le programme d'action du PAT « C'est fait dans le Gers », le Département du Gers souhaite « soutenir les collectivités dans le développement de leurs projets promouvant une alimentation locale et de qualité » (fiche action 7 de la stratégie du PAT).

Ainsi, dans un concept global de renforcement du lien entre le « bien produire » et « bien manger », le soutien financier et technique apporté par le Département auprès du PETR Pays d'Armagnac et décrit dans ladite convention, a pour objectif d'aider le Pays d'Armagnac à réaliser les deux projets visés.

ARTICLE 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions et les modalités de soutien et de partenariat entre le PETR du Pays d'Armagnac et le Département du Gers pour les deux actions détaillées ci-dessous :

1- Conception d'un village gourmand itinérant Gers – Armagnac

Le PETR du Pays d'Armagnac a construit l'idée de promouvoir la culture gastronomique gersoise et ses produits par la création d'un « village gourmand ». Le Département du Gers a été associé dès le début de la réflexion : ce projet répond aux attentes et enjeux des deux PAT.

Ce village sera un stand dédié et scénarisé, à installer facilement au sein des festivals et autres événements. Il transmettra les valeurs du Gers et sera déclinable en fonction des territoires. Le PETR Pays d'Armagnac, afin de mener à bien ce projet, a commandité une étude auprès d'une école de design. L'objectif de cette étude est de concevoir ce village à l'aide de techniques de design afin de garantir un espace modulable et adaptable.

Le village gourmand a vocation à être itinérant à travers tout le territoire départemental et conçu de manière à pouvoir représenter toute la mosaïque des terroirs agro-alimentaires gersois (l'Armagnac mais aussi l'Astarac, la Lomagne, la Gascogne, etc.).

Cette action est mise en œuvre dans le cadre du Projet de Relance de l'Alimentation Gersoise porté par le PAT « C'est fait dans le Gers ». L'action a bénéficié d'un soutien de la part de l'Etat à hauteur de 50% des coûts, soit 7 750 €.

2- Boite à outils numériques de sensibilisation à l'alimentation durable

Afin de répondre à la problématique d'éducation des scolaires à l'alimentation durable, le PETR du Pays d'Armagnac développe un projet de construction de boite à outils numériques.

La boite à outils numériques est une idée innovante, qui n'a pas d'équivalent dans le secteur de l'éducation à une alimentation durable. Elle est conçue pour proposer une approche pédagogique complète de l'alimentation et des systèmes alimentaires, adaptée en fonction des âges des publics et adossée à un catalogue de ressources permettant aux publics intéressés d'approfondir les différentes thématiques abordées. Elle sera composée de 4 versions pour les différentes classes d'âges : maternelles, élémentaires, collèges/lycées et adultes.

Ce projet utilise largement les nouvelles technologies dont l'imagerie 360° et l'informatique pour une interactivité renforçant l'impact pédagogique.

La sensibilisation et l'éducation des enfants aux goûts, à la saisonnalité, aux notions d'alimentation durable, répond à une forte demande des acteurs du territoire, identifiée lors du diagnostic du PAT. L'action

portée par le PETR du Pays d'Armagnac permet de créer des outils clé en main qui seront testés et approuvés au sein d'un territoire avant d'être déployés à l'échelle du Gers.

ARTICLE 2 – Dispositions techniques

Le partenariat entre le Département du Gers et le PETR Pays d'Armagnac se caractérise par des engagements portant sur :

- une mutualisation des actions,
- un partage de connaissance et de données,
- une communication et une diffusion.

Ces engagements garantiront la bonne mise en œuvre des actions, ainsi que le bon déploiement à l'échelle gersoise et la pérennité des outils créés dans le Gers.

- **Engagements du PETR Pays d'Armagnac**

Dans le cadre de la mise en œuvre des deux actions visées dans l'article 1, le PETR Pays d'Armagnac s'engage à :

- Associer le Département aux actions,
- Inviter le Département à toutes les réunions d'étape importantes,
- Intégrer les propositions faites par le Département
- Communiquer sur le soutien technique et financier du Département,
- Mettre à disposition du Département, l'ensemble des livrables produits dans le cadre de ces deux projets.

- **Engagements du Département du Gers**

Le Département s'engage à :

- Participer à la construction des actions 1 et 2,
- S'engager à déployer les actions 1 et 2 à l'échelle du Gers en cas du succès de l'expérimentation

Pour le projet de boite à outil numérique :

- Permettre l'utilisation des données de la carte interactive « C'est fait dans le Gers » afin d'amender les outils numériques déployés ;
- Faciliter la collaboration technique entre le prestataire du PETR du Pays d'Armagnac : « Sté APP&PRINT /CIVIMEDIA » et le prestataire du Département du Gers : « société WEMAP », pour permettre une bonne articulation et complémentarité entre les outils du Département et ceux développés dans le cadre du projet ;
- Faire rayonner l'application « adulte » par le biais des canaux de communication du Département.

ARTICLE 3 – Dispositions financières

Le Pays d'Armagnac, soutenu par France Relance, est autonome financièrement pour le déploiement de l'action 2), boite à outil numérique de sensibilisation à l'alimentation durable. Aucune disposition financière n'est prise pour l'action 2) dans le cadre de cette convention.

Afin de soutenir le déploiement de l'action 1) conception du « village gourmand itinérant », le Département attribue au PETR du Pays d'Armagnac, sur le budget du Département et conformément à la délibération précitée et à la demande de subvention, une subvention d'une hauteur de 3 875 €, représentant 25 % du coût global de l'action.

Conditions de versement de l'aide pour l'action 1) :

La somme de 3 875 € sera versée en 2023, à la fin de la réalisation de l'action sur présentation et transmission des livrables du projet de design de village gourmand et des factures acquittées justifiant de la dépense éligible.

L'aide du Conseil Départemental, objet des présentes, devra être exclusivement utilisée dans le cadre de l'objet mentionné à l'article 1.

Toute utilisation de l'aide par le bénéficiaire dans un but autre que celui prévu aux présentes, pourra donner lieu au reversement de celle-ci.

ARTICLE 4 - Contrôle

Le bénéficiaire devra fournir à la demande, tous éléments justificatifs relatifs à l'action financée, pour lesquelles il pourra être procédé à des contrôles concernant la réalisation et la conformité avec le dossier présenté.

ARTICLE 5 - Durée

Le partenariat, est établi pour la durée de mise en œuvre de ces actions, soit 2 ans maximum à compter de la signature de la convention.

ARTICLE 6 - Modifications

Toute modification de la présente convention interviendra par avenant qui sera négocié en accord avec les parties.

ARTICLE 7 - Non-versement, Reversement et Suspension

En cas de non-respect des engagements du bénéficiaire et des clauses de la présente convention relatives au contrôle, la subvention ou le solde de celle-ci ne sera pas versé.

Dans les mêmes cas, le Conseil Départemental se réserve le droit de demander le reversement des sommes indûment mandatées, soit dans leur intégralité, soit à due proportion, correspondant à la part non réalisée ou non conforme à l'objet de l'aide.

Dans tous les cas, la demande de reversement par Le Conseil Départemental intervient après une mise en demeure informant le bénéficiaire du risque de mise en œuvre d'une procédure de non-versement ou de reversement et l'invitant à apporter tous les éléments en sa possession justifiant du bon emploi des fonds publics alloués.

Cette mise en demeure est faite en lettre recommandée avec accusé de réception, le bénéficiaire disposant d'un délai de 2 mois courant à compter de la réception de cette mise en demeure.

En outre et dans tous les cas, le Conseil Départemental se réserve le droit de suspendre le paiement dans le cadre d'un contrôle sur pièces et/ou sur place.

ARTICLE 8 : Résiliation - Révision

En cas d'inexécution ou de violation, par l'une des Parties de l'une quelconque des dispositions de Convention, celle-ci pourra être résiliée unilatéralement et de plein droit par l'autre Partie, 30 (trente) jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet et ceci, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la Partie défaillante.

La présente Convention sera, en outre, résiliée automatiquement et de plein droit dans l'hypothèse où, notamment par suite d'une modification législative ou règlementaire la concernant ou concernant ses activités, l'une ou l'autre des Parties de trouverait dans l'impossibilité de poursuivre la présente Convention.

ARTICLE 9 - Litiges

En cas de litige dans l'exécution de la présente convention, le tribunal compétent est le Tribunal Administratif de PAU.

Fait à AUCH, en 2 exemplaires.

Le

Le Président, Le Président du PETR Pays d'Armagnac

LE DÉPARTEMENT

73J00

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA RESSOURCES ET MOYENS
Direction Action Juridique et Institutionnelle
Service de l'Assemblée

Rapport examiné par la 7ème commission :
Démocratie citoyenne, sport, vie associative et éducation populaire

OBJET :
Aides au maintien du tissu associatif d'intérêt infradépartemental.

Pièces jointes ou annexes :	*Néant*

Mes chers collègues,

Dans le cadre de l'aide au maintien du tissu associatif d'intérêt infradépartemental, je soumets à votre examen les propositions de subventions en faveur d'associations, dont la liste vous sera remise en séance.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

LE DÉPARTEMENT

73J01

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA RESSOURCES ET MOYENS
Direction Action Juridique et Institutionnelle
Service Action Juridique

Rapport examiné par la 7ème commission :
Démocratie citoyenne, sport, vie associative et éducation populaire

OBJET :
Subvention 2022 à l'union départementale CFDT du Gers.

Comptabilité des affectations :

Chapitre 65 article 6574 fonction 0202
Enveloppe n°657
Subventions aux organisations syndicales
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	26 200,00 €
Affecté	7 459,00 €
Disponible	18 741,00 €
Proposé	2 520,00 €

Pièces jointes ou annexes :	*Budget prévisionnel 2022 - Compte de résultat 2021 - Utilisation subvention 2021*

Mes chers collègues,

Dans le cadre des dispositions de l'article L3231-3-1 du code général des collectivités territoriales, le Département a été saisi d'une demande de subvention pour 2022 de l'union syndicale CFDT du Gers.

I - RAPPEL DES MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION :

Conformément à la délibération du 27 octobre 2017, les modalités d'attribution de subventions annuelles aux unions syndicales départementales, pour leur fonctionnement, s'établissent ainsi qu'il suit :

1) le montant de la subvention sera calculé en prenant pour référence les résultats du scrutin organisé auprès des salariés des Très Petites Entreprises (TPE) du Gers de la mesure d'audience pour la représentativité syndicale nationale ;

2) le montant de l'aide à allouer sera plafonné à 14 % du budget prévisionnel de l'année concernée présenté par l'organisation syndicale.

II - PRÉSENTATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION :

Vous trouverez ci-dessous un tableau détaillé précisant, d'une part, le montant de la subvention sollicitée par la CFDT et, d'autre part, le montant de la participation proposée pour l'exercice 2022 :

Union syndicale	**Montant de la subvention allouée en 2021**	**Budget prévisionnel 2022** (en annexe)	**Montant de la subvention sollicitée pour 2022**	**Montant de la subvention proposée pour 2022**
CFDT	2 520 €	18 000 €	3 000 €	**2 520 €**

Je vous demande :

- de vous prononcer sur le montant de la subvention à accorder à l'union syndicale départementale CFDT du Gers,

- de prendre acte de l'utilisation de la subvention versée en 2021, conformément à l'attestation ci-jointe fournie par la CFDT.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

Union Départementale CFDT du Gers
Budget prévisionnel 2022

Postes de dépenses	Montants		Postes de recettes	Montants
ABONNEMENTS	250		interne CFDT	12500
ASSURANCES	550		Interne CFDT / aide salaire SG	1500
LOCATION EXTENTION	7200		PARTENAIRES	1000
CHARGES LOCATIVES	1800			
DEPLACEMENTS	400			
DOCUMENTATION	250		**Sous Total Recettes**	**16000 Euros**
FOURNITURES BUREAUX	400			
FRAIS BANCAIRES	150			
SALAIRE SG/QUOTE PART UL	3000			
PHOTOCOPIEUR	2200		**SUBVENTION CONSEIL**	**3000**
MANIFs et RECEPTIONS	500		**DEPARTEMENTAL (?)**	
TELECOM MOBILES	400			
TELECOM INTERNET FIBRE	900			
TOTAL DEPENSES	**18000 Euros**		**TOTAL RECETTES**	**18000 Euros**

UNION DEPARTEMENTALE CFDT DU GERS 2021

Compte de résultat

Charges

	2021	2020
Charges d'exploitation (I)	18 957,24 €	15 918,89 €
Achats	2 308,83 €	2 314,07 €
Autres charges externes	10 096,70 €	10 660,85 €
Autres services extérieurs	6 551,71 €	2 793,97 €
Impôts et Taxes	0,00 €	0,00 €
Charges du personnel	0,00 €	0,00 €
Autres charges	0,00 €	150,00 €
Dotations aux amortissements	0,00 €	0,00 €
Charges Financières (II)	221,63 €	242,33 €
Charges Exceptionnelles (III)	0,00 €	0,00 €
Engagements à réaliser sur contribution de financement (IV)	0,00 €	0,00 €
Total (I+II+III+IV)	19 178,87 €	16 161,22 €
Solde créditeur		
Excédent		

Produits

	2021	2020
Produits d'exploitation (I)	16 918,23 €	15 319,11 €
Cotisations	0,00 €	0,00 €
Subventions	4 457,88 €	2 770,00 €
Autres produits	12 460,35 €	12 549,11 €
Transferts de charges	0,00 €	0,00 €
Reprise des amortissements et des dépréciations		0,00 €
Produits Financiers (II)	327,80 €	452,33 €
Produits exceptionnels (III)	0,00 €	0,00 €
Contributions de financement - Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IV)	0,00 €	0,00 €
Total (I+II+III+IV)	17 246,03 €	15 771,44 €
Solde débiteur		
Déficit	-1 932,84 €	-389,78 €

CFDT GERS

Monsieur le Président

Conseil Départemental du Gers
Route de Pessan
32000 AUCH

Objet : attestation d'utilisation de fonds.

Je soussigné Marc Aurensan, trésorier de l'Union Départementale CFDT du Gers atteste :

- Avoir reçu au titre de l'année 2021, une subvention du Conseil Départemental du Gers d'un montant de 2520,00 Euros,
- Avoir utilisé le montant de cette subvention en complément de fonds propres pour payer la location d'un local à usage de réunion ou formation et situé au 40 rue Rouget de l'Isle 32000Auch.

Fait à Auch le 11 Avril 2022

LE DÉPARTEMENT

73K00

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA RESSOURCES ET MOYENS
Direction Dynamiques Associatives, Culturelles et Participation Citoyenne
Service Sport et Jeunesse

Rapport examiné par la 7ème commission :
Démocratie citoyenne, sport, vie associative et éducation populaire

OBJET :
Inscriptions d'espaces, sites et itinéraires (ESI) au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI).

Pièces jointes ou annexes :	*Fiche "Au fil des Vallées du Gers" - Fiche "Espace Nature de l'Armagnac" - Fiche "Descente de la Baïse en Canoë Kayak"*

Mes chers collègues,

Par délibération du 29 mars 2013, le Département approuvait la mise en place de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI), placée sous l'autorité du Président du Conseil Départemental, ainsi que les axes directeurs du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), en application des articles L311-1 et L311-3 du Code du Sport. Il s'agit d'outils permettant au Département d'assurer une gestion et un développement maîtrisé des sports de nature afin de garantir la pérennité et la préservation des lieux de pratique.

Depuis octobre 2013, la CDESI 32 est donc en place et se réunit à minima une fois par an pour échanger sur les problématiques liées aux sports de nature. Il s'agit d'une instance de concertation, regroupant les acteurs du territoire concernés par la thématique des sports de nature. Pour l'année 2022, la CDESI s'est tenue le mardi 14 avril 2022.

La CDESI du 14 avril 2022

L'ordre du jour de la CDESI du 14 avril 2022, portait sur la présentation de l'étude d'opportunité de création d'un centre départemental des sports de nature et sur la validation de l'inscription de 3 ESI (Espace, Site ou Itinéraire) au PDESI 32.

Pour rappel la procédure d'inscription au PDESI avait été proposée lors de la CDESI du 15 décembre 2015 et approuvée par l'Assemblée Départementale par délibération du 29 janvier 2016.

Les ESI proposés à l'inscription

Au cours de l'année 2022, 3 ESI ont été proposés à l'inscription :

1) ESI porté par le Pôle d'Equilibre Territorial et rural (PETR) du Pays d'Armagnac

Cet espace regroupe 6 communes réparties sur 3 communautés de communes *(CC)* du pays d'Armagnac (CC du Grand Armagnac, CC d'Artagnan en Fezensac et CC du Bas Armagnac). Il s'agit d'une collection de sites pour la valorisation du patrimoine naturel de ce territoire dont la marque touristique se nomme « Un Grand Vert d'Armagnac ».

Cet espace regroupe des forêts, des sentiers balisés, un sentier de Grande Randonnée (GR), une voie verte et des lacs aménagés ou à aménager. De plus, un patrimoine historique et culturel très important y est dispersé.

2) <u>ESI porté par une structure associative : le comité départemental de canoé kayak</u>

La descente de la Baïse entre Berdoues et Mirande en canoë n'est obstruée par aucun obstacle en dur entre le point de départ et d'arrivée.

Cet itinéraire existant est très prisé tout au long de l'année par les membres du club et les scolaires. Durant les vacances, le club y organise des descentes pour les touristes. Il permet l'organisation de diverses compétitions et propose la découverte de cette activité auprès d'un public touristique, des scolaires et des centres aérés.

3) <u>ESI porté par le département du Gers</u>

Le sentier « au fil des vallées du Gers » est un itinéraire de 153 km. Il est situé dans le sud du département et permet de joindre Auch à l'Espace nature de l'Astarac inscrit au PDESI en 2016.

Cet itinéraire pourrait accueillir des manifestations ponctuelles et aucune infrastructure durable en dur n'y est à prévoir. Il sera un parfait complément à celui du GR du Pays (GRP) Cœur de Gascogne au nord d'Auch. Grâce à lui, le Département pourrait proposer un sentier réunissant le Nord et le Sud du département. Ce sentier devrait, en collaboration avec les villages traversés, permettre des balades à étapes en vélo, à pied ou à cheval. Des stations vélos devraient y être aménagées, ainsi que des abris pour les chevaux. Pour les randonneurs, un panel de logements et campings sont déjà à leur disposition, mais l'offre pourrait se développer.

Les dossiers de demande d'inscription ont fait l'objet d'une étude préalable le 23 novembre 2021, par le comité technique de la CDESI, regroupant le CDOS (mouvement sportif), le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (Etat), le CDTL (Comité départemental du tourisme et des loisirs) et les Services du Département, afin de valider la demande et proposer un niveau d'inscription. Ce sont les propositions du comité technique qui ont été soumises au vote des membres de la CDESI.

Les propositions du Comité technique ont été approuvées à l'unanimité par le vote de la CDESI (22 votants : 22 pour). Ainsi, la CDESI 32 a validé l'inscription au PDESI des 3 dossiers présentés, **en tant « qu'ESI à développer** », à savoir :

- « Un Grand Vert d'Armagnac »,
- la descente de la Baïse entre Berdoues et Mirande en canoë,
- le sentier « au fil des vallées du Gers ».

Vous trouverez annexés au présent rapport une fiche descriptive et les propositions du comité technique concernant ces 3 ESI.

Chaque avis de la CDESI devant être validé par l'Assemblée Départementale, je vous propose :

- d'approuver les décisions de la CDESI du 14 avril 2022 sur l'inscription des 3 ESI au PDESI 32,

- d'en valider les caractéristiques telles que figurant en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires 2022

Fiche projet « au fil des vallées du Gers »

Activités concernées : randonnée, pédestre, VTT, équestre, marche nordique
Fédération délégataire : néant

Nom de l'ESI : Au fil des vallées du Gers

Porteur du projet : Département du Gers

Gestionnaire : Département du Gers

Adresse mail : sportsdenature@gers.fr

Téléphone : 05 62 67 31 78 ou 43 92 ou 4144

Commune(s) concernée(s) : voir carte annexe

Dépôt dossier CDESI 2022

Inscription PDESI 2022

Type d'ESI : Itinéraire

Proposition d'inscription de l'ESI : à développer

Caractéristiques de l'ESI :
- Le sentier « au fil des vallées du Gers » est un Itinéraire de 153 km. Il est situé dans le sud du département et permet de joindre Auch à l'Espace nature de L'Astarac inscrit au PDESI en 2016.

Cet Itinéraire pourrait accueillir des manifestations ponctuelles et aucune infrastructure durable en dur n'y est à prévoir. Il sera un parfait complément à celui du GRP de Gascogne au nord d'Auch. Grâce à lui, le Département pourrait proposer un sentier réunissant le Nord et le Sud du département.

Ce sentier devrait, en collaboration avec les villages traversés, permettre des balades à étapes en vélo, à pied ou à cheval. Des stations vélos devraient y être aménagées, ainsi que des abris pour les chevaux. Pour les randonneurs, un panel de logements et campings sont déjà à leur disposition, mais l'offre pourrait se développer.

.

Avis du comité de pilotage de la CDESI :
ESI « à développer »

Projet
Au fil des vallées du Gers

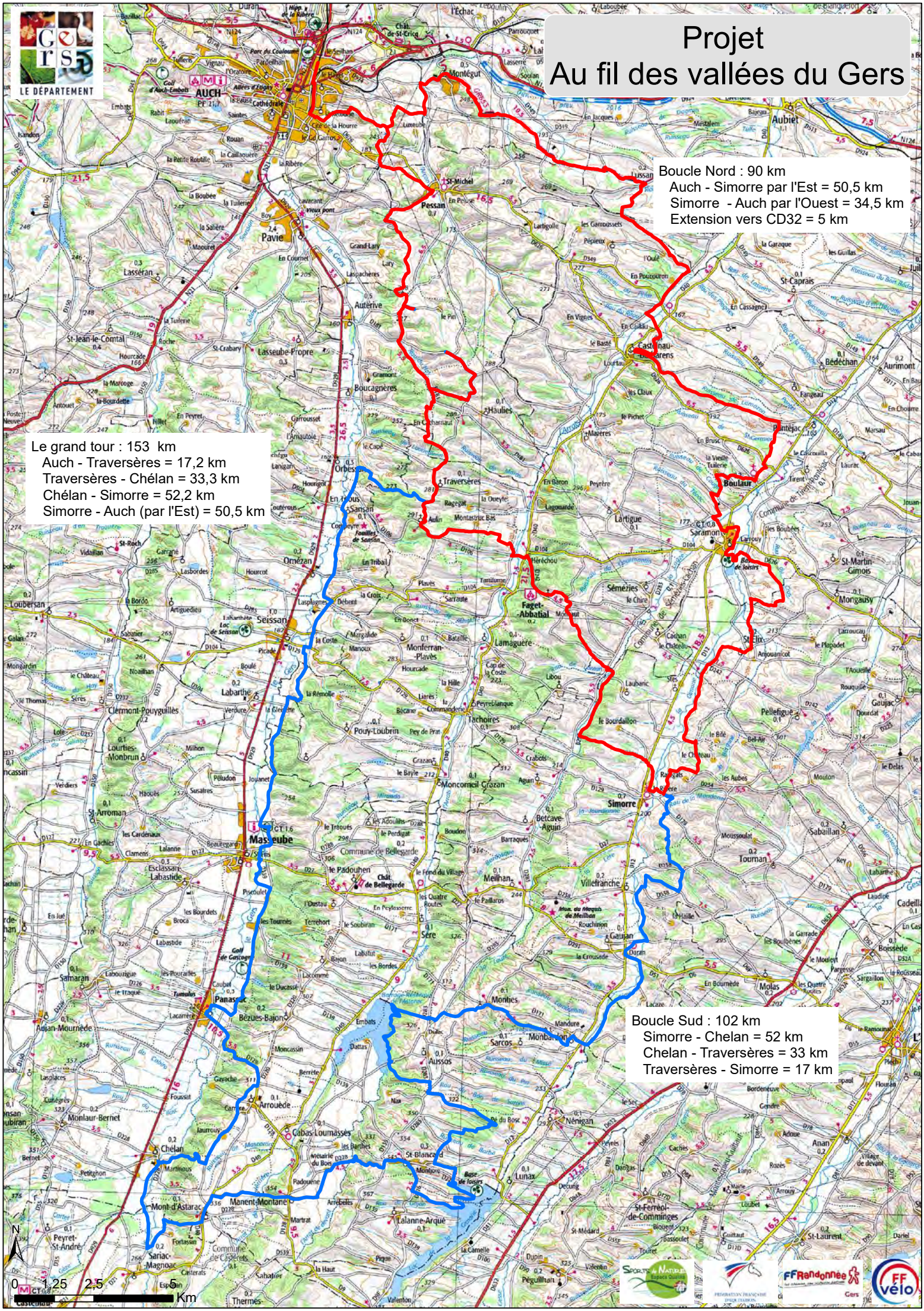

Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires 2022

Fiche Espace Nature de l'Armagnac

Activités concernées : randonnées (pédestre, équestre, vélo), sports de pleine nature, pêche, observation faune & flore.

Fédération délégataire : néant

Nom de l'ESI : Espace Nature de l'Armagnac

Porteur du projet : PETR du Pays d'Armagnac

Gestionnaire : PETR du Pays d'Armagnac

Adresse mail : **tourisme@pays-armagnac.fr**

Téléphone : 05 62 08 70 78

Commune(s) concernée(s) : 6 communes du Pays d'Armagnac

Dépôt dossier CDESI 2022

Inscription PDESI 2022

Type d'ESI : Espace

Caractéristiques de l'ESI :

Cet Espace regroupe 6 communes réparties dans 3 communautés de communes du Pays d'Armagnac (CC du Grand Armagnac, CC d'Artagnan en Fezensac et CC du Bas-Armagnac).

C'est une collection de sites pour la valorisation du patrimoine naturel de ce territoire dont la marque touristique se nomme « Un grand Vert d'Armagnac ».

Nous avons dans cet Espace des forêts, des sentiers balisés, un GR, une Voie verte et des lacs aménagés ou à aménager. De plus, un patrimoine historique et culturel très important est dispersé au travers de cet Espace.

Avis du comité de pilotage de la CDESI :
ESI « à développer »

Sites sélectionnés pour la collection du patrimoine naturel dans le cadre du contrat de transition écologique

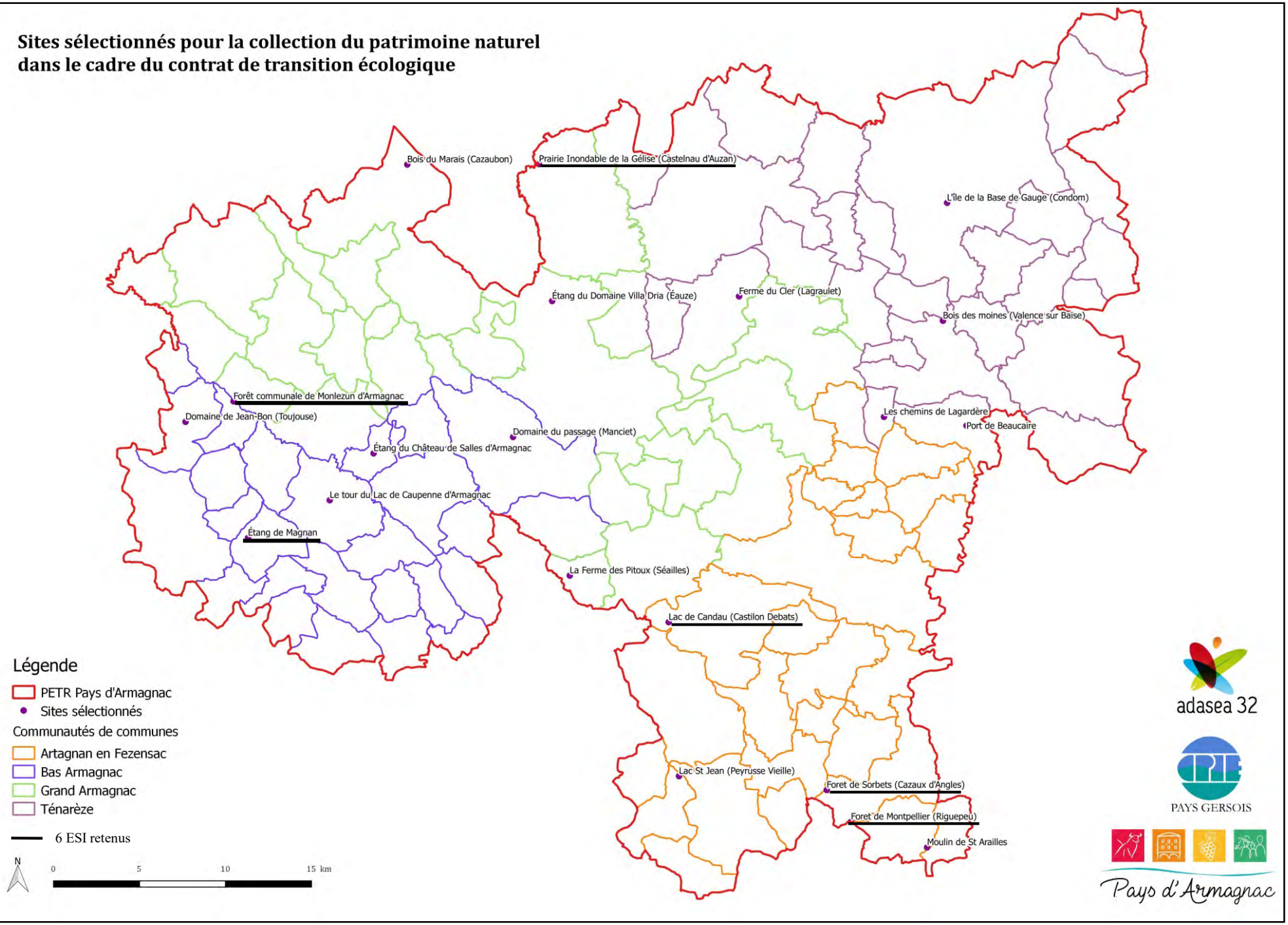

Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires 2022

Fiche projet : Descente de la Baïse en Canoë Kayak

Activités concernées : Canoë-kayak et Paddle

Fédération délégataire : Fédération française de Canoë-kayak

Nom de l'ESI : Parcours découverte sur la Baïse

Porteur du projet : Comité départemental de Canoë-kayak

Gestionnaire : Syndicat d'aménagement de la Baïse et des affluents

Adresse mail : cmckmirande@yahoo.com

Téléphone : 06.24.62.07.60

Commune(s) concernée(s) : Mirande - Berdoues

Dépôt dossier CDESI 2022

Inscription PDESI 2022

Type d'ESI : Itinéraire Nautique

Proposition d'inscription de l'ESI : à développer

Caractéristiques de l'ESI :

- Cet itinéraire propose une descente de 4,5km sur la Baîse entre Berdoues et Mirande. Cette descente n'est obstruée par aucun obstacle en dur entre le point de départ et d'arrivée.
- Cet itinéraire existant est très prisé toute l'année par les membres du club et les scolaires. Durant les vacances, le club y organise des descentes pour les touristes.
- Organisation de compétition N° 3 et Jeunes. Découverte de cet itinéraire auprès d'un public touristique et des scolaires et centres aérés.

En projet : La création d'un parcours de slalom et agrandissement de l'itinéraire vers St-Jean Poutge ce qui permettrait à cet itinéraire de rejoindre celui des canoës de Beaucaire déjà existant, lui-même inscrit au PDESI.

Avis du comité de pilotage de la CDESI :
ESI « à développer »

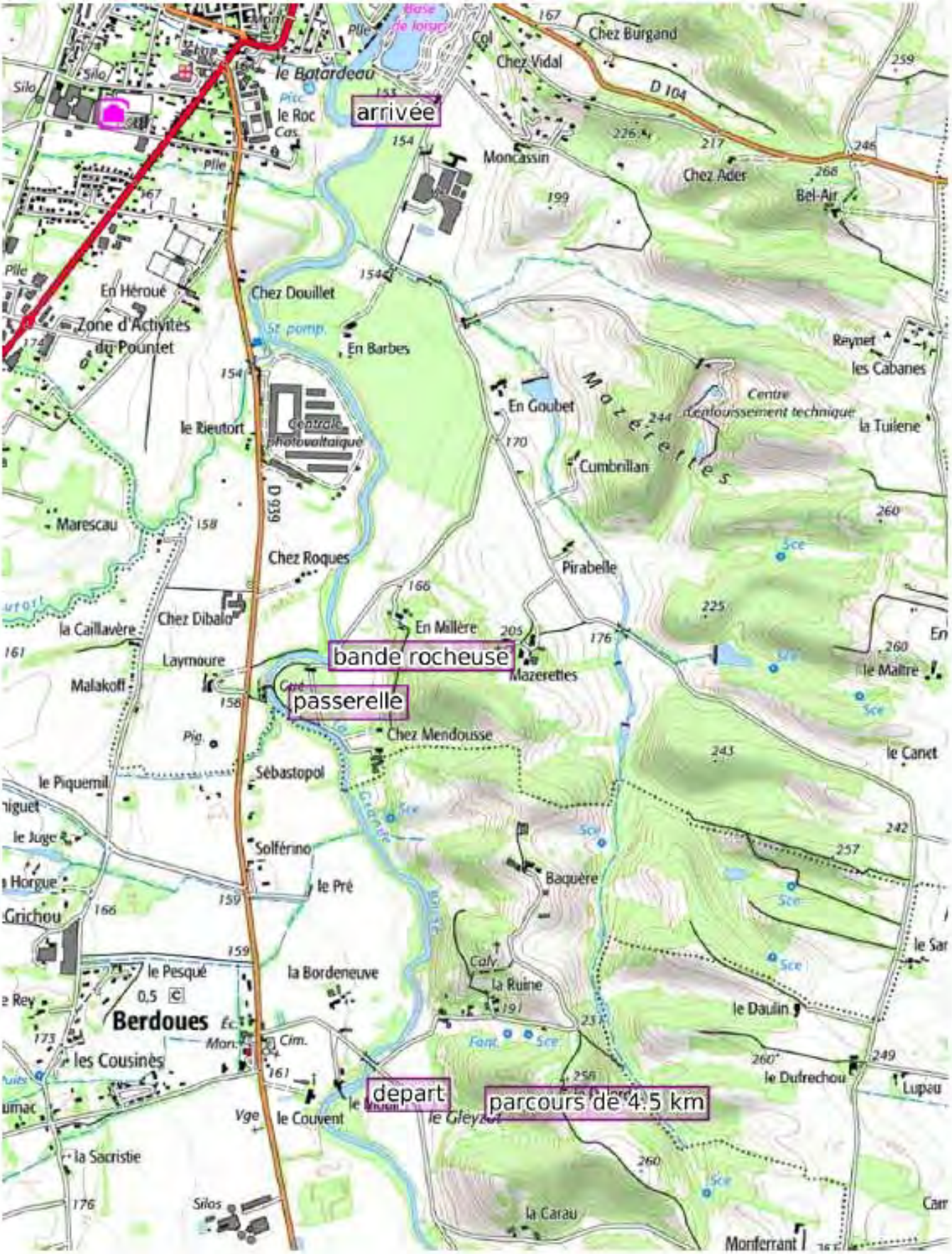
arrivée
bande rocheuse
passerelle
depart
parcours de 4.5 km
le Batardeau
le Roc
Chez Burgand
Chez Vidal
Moncassin
Chez Ades
Bel-Air
Chez Douillet
En Barbes
En Héroué
Zone d'Activités du Pountet
le Rieutort
Centrale photovoltaïque
Reynet
les Cabanes
En Goubet
Mazerettes
Centre d'enfouissement technique
la Tuilerie
Cumbrillan
Pirabelle
Marescau
Chez Roques
Chez Dibalo
la Caillavère
En Millère
Laymoure
Malakoff
Mazerettes
le Maître
Chez Mendousse
le Canet
Sébastopol
le Piquemil
le Juge
Solférino
le Pré
Horgue
Grichou
Baquère
le Pesqué
la Bordeneuve
Berdoues
les Cousinès
la Ruine
le Daulin
le Dufrechou
Lupeau
le Couvent
la Sacristie
la Carau
Monferrant
Silos
D 104
D 939

LE DÉPARTEMENT

73K01

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA RESSOURCES ET MOYENS
Direction Dynamiques Associatives, Culturelles et Participation Citoyenne
Service Sport et Jeunesse

Rapport examiné par la 7ème commission :
Démocratie citoyenne, sport, vie associative et éducation populaire

OBJET :
Associations sportives et collectivités territoriales : propositions d'attribution de subventions.

Comptabilité des affectations :

Chapitre 65 article 6574
fonction 32
Enveloppe n°649
Subvention fonctionnement associations sportives
Crédit de paiement (fonctionnement)

Inscrit	360 000,00 €
Affecté	24 100,00 €
Disponible	335 900,00 €
Proposé	14 100,00 €

Chapitre 65 article 65734
fonction 32
Enveloppe n°16950
Subvention aux communes en matière sportive
Crédit de paiement (fonctionnement)

Inscrit	15 000,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	15 000,00 €
Proposé	12 000,00 €

Chapitre 65 article 6574
fonction 32
Enveloppe n°25148
Subvention sport de nature versée aux associations
Crédit de paiement (fonctionnement)

Inscrit	17 000,00 €
Affecté	11 500,00 €
Disponible	5 500,00 €
Proposé	1 500,00 €

Pièces jointes ou annexes :	*Tableaux subventions - Projet d'avenant à la convention UNSS 2021-2022*

Chapitre 65 article 6574 fonction 32
Enveloppe n°30744
Subvention versée aux associations sportives des collèges
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	4 500,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	4 500,00 €
Proposé	1 430,00 €

Chapitre 65 article 6574 fonction 32
Enveloppe n°5642
Subvention comités sportifs départementaux
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	133 500,00 €
Affecté	123 550,00 €
Disponible	9 950,00 €
Proposé	1 000,00 €

Chapitre 65 article 6574 fonction 32
Enveloppe n°32293
Subvention association UNSS sport scolaire
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	19 000,00 €
Affecté	17 000,00 €
Disponible	2 000,00 €
Proposé	1 000,00 €

Mes chers collègues,

Dans le cadre de l'intervention de notre collectivité en matière sportive, je vous propose de statuer sur les demandes de subventions présentées par des associations sportives et des collectivités territoriales gersoises. Ces demandes relèvent des régimes d'aides suivants :

a) l'aide au fonctionnement des sections sportives des collèges (une demande), conformément au dispositif adopté par notre Assemblée le 26 juin 2017 ;

b) les aides aux initiatives d'envergure en faveur de 16 associations sportives et de 3 collectivités. Elles concernent :
   - le fonctionnement des structures dites « clubs développement & performances » (1 demande),
   - l'organisation de manifestations sportives (17 demandes),
   - la participation à des compétitions handisport ou sport adapté (1 demande).

Les montants des subventions proposés au titre des manifestations sportives tiennent compte de plusieurs éléments :

- l'envergure de la manifestation (au minimum régionale),
- le statut de la fédération délégataire (fédération rattachée à une discipline : aviron, pétanque) ou affinitaire (UNSS, sport adapté),
- la durée de la manifestation,
- le budget de la manifestation,
- la médiatisation de l'évènement,
- les caractéristiques ou spécificités (développement durable, handicap…).

Au total, pour cette programmation, je vous propose de statuer sur les 20 demandes de subventions qui figurent aux tableaux ci-annexés, pour un montant total de 31 030 €.

Par ailleurs, lors de notre session du 15 avril dernier, vous m'avez autorisé à signer la convention avec le comité départemental de l'UNSS du Gers. Suite au dépôt d'une nouvelle demande de subvention (organisation d'un raid nature départemental en faveur des collégiens à Aignan les 9 et 10 juin 2022) figurant dans les tableaux ci-annexés, je vous propose de m'autoriser à signer l'avenant à la convention avec l'UNSS du Gers dont le projet figure également en annexe du présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 JUIN 2022

SECTIONS SPORTIVES

N°	Nom de l'association	Objet de la demande	2021		Résultat 2021	2022		Observations	Montant proposé
			compte résultat (en €)	Subvention attribuée (en €)	Excédent/ Déficit (en €)	BP (€)	Subvention sollicitée (en €)		
1	**ASSOCIATION SPORTIVE LES MOUSQUETAIRES** 32110 NOGARO Principale : Rozenn JOUBAIRE	Fonctionnement de la section "activités physiques de pleine nature", au titre de l'année scolaire 2021/2022.	11 937,80	0,00	2 469,00	7 599,00	1 500,00	Section ouverte au 1er septembre 2020	***1 430 €***
							TOTAL		***1 430 €***

SPORT SCOLAIRE

N°	Nom de l'association	Objet de la demande	2021		Résultat 2021	2022		Observations	Montant proposé
			compte résultat (en €)	Subvention attribuée (en €)	Excédent/ Déficit (en €)	BP (€)	Subvention sollicitée (en €)		
RAID NATURE									
2	**COMITE DEPARTEMENTAL DE L'UNSS** 32000 AUCH Pdt : Julien PELLICER	Organisation de la 9ème édition du Raid Nature, les 9 et 10 juin 2022 à Aignan				15 290,00	2 500,00	Pas d'édition 2021	***1 000 €***
							TOTAL		***1 000 €***

CLUBS DEVELOPPEMENT & PERFORMANCE

N°	Nom de l'association	Objet de la demande	2021		Résultat 2021	2022		Observations	Montant proposé
			compte résultat (en €)	Subvention attribuée (en €)	Excédent/ Déficit (en €)	BP (€)	Subvention sollicitée (en €)		
ATHLETISME									
3	**ATHLETIC CLUB AUSCITAIN** 32000 AUCH Pdt : Arnaud TARAN	Fonctionnement 2021/2022	43 389,22	7 000,00	4 155,05	95 089,00	7 000,00	Subvention 2021 dans le CR 2022	***7 000 €***
							TOTAL		***7 000 €***

MANIFESTATIONS SPORTIVES									
N°	Nom de l'association	Objet de la demande	2021		Résultat 2021	2022		Observations	Montant proposé
			compte résultat (en €)	Subvention attribuée (en €)	Excédent/ Déficit (en €)	BP (€)	Subvention sollicitée (en €)		
COURSE LANDAISE									
4	**PENA LOU BEROY** 32460 LE HOUGA Pdt : Romain TRUCHAT	Organisation d'une course landaise, le 14 mai 2022				3 974,00	500,00	1ère édition	***300 €***
5	**LES AMIS DE LA COURSE LANDAISE** 32460 LE HOUGA Pdt : Janick TRUCHAT	Organisation du Festival Folgarien, les 26 et 27 juin et le 5 août 2022	17 689,81	1 300,00	1 764,06	25 776,00	1 800,00		***1 300 €***
CYCLISME - CYCLOTOURISME									
6	**COMMUNE DE L'ISLE-JOURDAIN** 32600 L'ISLE-JOURDAIN Maire : Francis IDRAC	Organisation de l'arrivée de la 1ère étape de la Route d'Occitanie, le 16 juin 2022				45 000,00	10 000,00	Pas d'édition 2021	***5 000 €***
7	**COMMUNAUTE DE COMMUNES ASTARAC ARROS EN GASCOGNE** 32730 VILLECOMTAL SUR ARROS Présidente : Céline SALLES	Organisation du départ de la dernière étape du Tour d'Occitanie (Villecomtal sur Arros / Vic-Fezensac) le 23 août 2022				en cours	2 500,00		***2 500 €***
8	**COMMUNE DE VIC-FEZENSAC** 32190 VIC-FEZENSAC Maire : Barbara NETO	Organisation de l'arrivée de la dernière étape du Tour d'Occitanie, (Villecomtal sur Arros / Vic-Fezensac) le 23 août 2022				en cours	4 500,00		***4 500 €***
9	**COMITE DEPARTEMENTAL UFOLEP** 32000 AUCH Pdte : Henriette MANUEL	Organisation de la cyclosportive " La Marion Clignet", le 28 mai 2022				27 600,00	1 500,00	Pas d'édition 2021	***1 000 €***
10	**COMITE DES FETES DE BIRAN** 32350 BIRAN Co-pdts : José LOPEZ et Joël LAFFARGUE	Organisation de la 63ème édition du Mur de Biran, le 7 août 2022				5 940,00	2 240,00	Pas d'édition 2021	***500 €***

N°	Nom de l'association	Objet de la demande	2021		Résultat 2021	2022		Observations	Montant proposé
			compte résultat (en €)	Subvention attribuée (en €)	Excédent/ Déficit (en €)	BP (€)	Subvention sollicitée (en €)		
JEU D'ECHECS									
11	**CLUB D'ECHECS DE CONDOM** 32100 CONDOM Pdt : Julien BEDUE	Organisation du 19ème festival international d'échecs de condom, du 9 au 16 juillet 2022				39 000,00	3 500,00	Pas d'édition 2021	***1 500 €***
JUDO									
12	**JUDO CLUB FOLGARIEN** 32460 LE HOUGA Pdt : ALAIN SAINT-PE	Organisation d'un tournoi inter-départemental de judo, le 15 mai 2022				5 000,00	1 000,00	Pas d'édition 2021	***300 €***
PETANQUE - BOULISTE									
13	**PETANQUE DE LA HOURRE** 32000 AUCH Pdte : Simone DEBAT	Organisation d'un tournoi régional de pétanque, du 25 au 28 août 2022				5 420,00	580,00	Pas d'édition 2021	***400 €***
14		Organisation d'un tournoi de pétanque golf rugby, les 24 et 25 juin 2022				22 410,00	1 000,00	1ère édition	***800 €***
15	**UNION BOULISTE AUSCITAINE** 32000 AUCH Pdt : Stéphane BUJ	Organisation de la 10ème édition du challenge BUJ, les 2 et 3 juillet 2022	5 151,20	300,00	1 481,55	7 250,00	600,00		***300 €***

N°	Nom de l'association	Objet de la demande	2021		Résultat 2021	2022		Observations	Montant proposé
			compte résultat (en €)	Subvention attribuée (en €)	Excédent/ Déficit (en €)	BP (€)	Subvention sollicitée (en €)		
QUILLES									
16	**FOYER RURAL ORBESSAN** 32260 ORBESSAN Pdt : Roland PUJOS	Organisation des finales interrégionales de quilles gasconnes, le 27 août 2022				19 650,00	2 000,00	1ère édition	***800 €***
SPORT ADAPTE - HANDISPORT									
17	**CERCLE PONGISTE AUSCITAIN** 32000 AUCH Pdt : Jean-Claude TURCHETTI	Participation aux championnats de France de Sport Adapté, du 31 mai au 2 juin à Metz et aux championnats de France Handisport, du 3 au 5 juin 2022 à Lille.				2 192,00	1 000,00		***900 €***
								TOTAL	***20 100 €***

SPORT DE NATURE - MANIFESTATIONS SPORTIVES

N°	Nom de l'association	Objet de la demande	2021		Résultat 2021	2022		Observations	Montant proposé
			compte résultat (en €)	Subvention attribuée (en €)	Excédent/ Déficit (en €)	BP (€)	Subvention sollicitée (en €)		
COURSE PEDESTRE									
18	**TRACKS ATHLE L'ISLE JOURDAIN 32** 32600 L'ISLE-JOURDAIN Pdt : Didier DELAGNES	Organisation d'une course pédestre, "Les Foulées de L'Isle", le 10 juin 2022				7 811,00	1 000,00	Pas d'édition 2021	***600 €***
19	**PENA LOU BEROY** 32460 LE HOUGA Pdt : Romain TRUCHAT	Organisation du trail Lou Coursaye de l'Armagnac, le 27 mars 2022	2 150,00	400,00	13,20	2 700,00	500,00		***300 €***
TRIATHLON									
20	**COTPODEGA** 32600 L'ISLE-JOURDAIN Pdt : Hervé BROQUA	Organisation du triathlon des Portes de Gascogne, le 26 juin 2022				11 705,00	600,00	Pas d'édition 2021	***600 €***
								TOTAL	***1 500 €***

DEPARTEMENT

DU GERS

UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE DU GERS
(UNSS 32)

CONVENTION D'OBJECTIFS
AVENANT N°1
SAISON 2021/2022

_____

Entre

le Département du Gers
Boîte Postale 20569
32022 AUCH CEDEX

représenté par le Président du Département,
M. Philippe DUPOUY, dûment autorisé par délibération du 24 juin 2022,
d'une part,

et

l'Union Nationale du Sport Scolaire du Gers (UNSS 32)
10, place Jean David
32000 AUCH

représentée par son directeur,
M. Julien PELLICER, d'autre part,

VU le Code Général des collectivités territoriales (CGCT) et, notamment, les articles L 3211-1 et L 1611-4 ;

VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et, notamment, ses articles 10 et 10-1 ;

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour son application de l'article 10 susvisé;

VU le décret n°2021-1947 pris pour son application de l'article 10-1 susvisé ;

VU l'attestation de souscription au contrat d'engagement républicain produite par l'association en date du 21 février 2022 ;

VU les délibérations du Conseil Départemental en date du 15 avril 2022 et du 24 juin 2022 ;

VU la convention signée avec l'UNSS 32 le 6 mai 2022 ;

EXPOSE DES MOTIFS

Lors de sa réunion du 15 avril 2022, l'Assemblée départementale a décidé d'accorder des aides à l'UNSS 32 pour son fonctionnement et la mise en œuvre du projet « savoir rouler à vélo » en faveur des élèves de 6ème. L'UNSS 32 a également sollicité une aide du Département du Gers pour l'organisation d'un raid nature départemental les 9 et 10 juin 2022 à Aignan avec les collégiens gersois.

Chargé du développement des sports de nature (compétence obligatoire), le Département du Gers accompagne les initiatives des associations sportives gersoises dans ce domaine, notamment l'organisation de manifestations sportives.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 :

L'article 2 de la convention du 6 mai 2022 est complété comme suit :

« Le Département allouera, au titre de la saison 2021/2022 :

- une subvention d'un montant de 1 000 € à l'Union Nationale du Sport Scolaire du Gers (UNSS 32) pour l'organisation du raid nature départemental, les 9 et 10 juin 2022 à Aignan. »

Article 2 :

Le versement de la subvention d'un montant de 1 000 € interviendra, en une seule fois à l'initiative des services du Département, après signature du présent avenant.

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention du 6 mai 2022 restent inchangées.

Fait à Auch, le
en deux exemplaires originaux,

Le Président du Département,

Le directeur de l'UNSS du Gers,

Julien PELLICER

LE DÉPARTEMENT

73K02

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA RESSOURCES ET MOYENS
Direction Dynamiques Associatives, Culturelles et Participation Citoyenne
Service Sport et Jeunesse

Rapport examiné par la 7ème commission :
Démocratie citoyenne, sport, vie associative et éducation populaire

OBJET :
Terre de Jeux 2024 : conventions de mise à disposition des expositions des Gersois-es Olympiques, Paralympiques et de haut niveau.

Pièces jointes ou annexes :	*Projet de convention Exposition Gersois Olympiques et Paralympiques - Projet de convention Exposition Gersoises de haut niveau*

Mes chers collègues,

Suite à l'obtention de la labellisation « Terre de Jeux 2024 » en 2019, notre collectivité s'est engagée à mettre plus de sport dans le quotidien des gersois. De nombreuses actions ont été mises en place depuis cette date, telles que la Journée Olympique, la Semaine Olympique et Paralympique, des ateliers sur l'olympisme lors des rendez-vous sportifs aux collèges, etc.

Au-delà du sport et depuis l'Antiquité, la culture occupe une place importante dans la promotion des Jeux olympiques et Paralympiques. Le Comité international olympique intégrera même un programme de manifestations culturelles, à la charte olympique. Le Département a donc souhaité associer le sport et la culture en réalisant une exposition des gersois-es olympiques et paralympiques.

Pas moins de 21 sportif-ve-s gersois-e-s ont participé à 15 éditions des Jeux Olympiques et Paralympiques et remporté 20 médailles (8 d'or, 4 d'argent et 8 de bronze).

Par ailleurs, dans le cadre de Gers Egalité, une exposition a entièrement été dédiée aux sportives gersoises de haut niveau.

Ces expositions ont été inaugurées le mercredi 20 avril à l'hôtel du Département, en présence de huit athlètes, des collectivités labellisées « Terre de Jeux 2024 », des collèges labellisés « Génération 2024 » et des comités sportifs départementaux.

Ceux-ci ont manifesté un réel intérêt pour ces expositions et sollicitent leurs mises à disposition.

A ce titre, je vous propose :

- de réserver en priorité ces prêts d'exposition aux collectivités labellisées « Terre de Jeux 2024 » et aux collèges labellisés « Génération 2024 » ;

- de mettre à disposition ces expositions pour une durée maximale de 2 semaines ;

- de formaliser le prêt de ces deux expositions par la signature de conventions dont vous trouverez, ci-joint, les projets ;

- de m'autoriser à signer ces conventions de prêt avec les emprunteurs.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

CONVENTION DE PRET D'EXPOSITION
dans le cadre de la politique départementale
en faveur des Jeux de Paris 2024

ENTRE

Le Département du Gers, représenté par le Président du Conseil Départemental, Monsieur Philippe DUPOUY, dûment autorisé par délibération de l'Assemblée Départementale en date du 24 juin 2022 ; ci-après dénommé "le Département", d'une part,

ET

…….représenté par……., ci-après dénommée « l'emprunteur » d'autre part,

PREAMBULE

Dans le cadre de la labellisation « Terre de Jeux 2024 », le Département du Gers s'est engagé à mettre plus de sport dans la vie des gersois et à promouvoir le sport sur son territoire.
Au-delà du sport et depuis l'Antiquité, la culture occupe une place importante dans la promotion des Jeux olympiques et Paralympiques. Le Département a donc souhaité associer le sport et la culture en réalisant une exposition des gersois-es olympiques et paralympiques.
Il s'engage à mettre cette exposition à la disposition des acteurs gersois qui s'impliquent dans l'aventure des Jeux de Paris 2024.

Il est convenu ce qui suit

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION.
Dans le cadre de la promotion du sport et des valeurs olympiques, la présente convention a pour objet de déterminer les conditions et modalités de mise à disposition de l'exposition ***« Gersois-es olympiques et paralympiques»*** propriété du Département, auprès de l'emprunteur.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DU MATERIAL
L'exposition se compose de 21 bâches pour une valeur globale de 1 386 TTC. Chacune de ces bâches est munie de 4 œillets et mesure 77 x 58 cm.

ARTICLE 3 : DUREE DE LA PRESTATION
Le prêt est consenti pour la période comprise **du …. au ……**
Ces dates comprennent l'enlèvement et le retour de l'exposition.

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS FINANCIERES
La présente mise à disposition est consentie par le Département à titre gratuit.

ARTICLE 5 : TRANSPORT
Le transport est à la charge de l'emprunteur qui devra enlever puis restituer l'exposition aux dates figurant à l'article 3.

ARTICLE 6 : DEROULEMENT DE L'EXPOSITION
L'emprunteur effectuera à ses risques la pose et la dépose de l'exposition. L'exposition devra être installée dans un lieu adapté.

En cas de perte ou de détérioration de tout ou partie des éléments de l'exposition, le Département en demandera le remboursement à l'emprunteur.

ARTICLE 7 : COMMUNICATION
Toute opération de communication devra mentionner le partenariat avec le Département par la mention suivante « Exposition mise à disposition par le Département du Gers dans le cadre de sa Politique d'Égalité Femmes – Hommes (Gers Égalité) ».

ARTICLE 8 : PHOTOGRAPHIES ET REPRODUCTION
Sauf autorisation expresse du Département du Gers, toute reproduction du matériel de l'exposition est strictement interdite.

ARTICLE 9 : ASSURANCES
L'emprunteur devra faire figurer dans son assurance dommages aux biens les objets qui lui sont prêtés ou souscrire un contrat d'assurance tous risques expositions.
Une attestation d'assurance devra obligatoirement être fournie au Département au plus tard au moment de l'enlèvement de l'exposition.

ARTICLE 10 : MODIFICATIONS
Toute modification des présentes interviendra par avenant qui sera négocié entre les parties.

ARTICLE 11 : DENONCIATION ET LITIGES
La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie, avec un préavis de 48 heures adressé par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas d'urgence dûment constatée (notamment la détérioration des supports de l'exposition), un préavis sera adressé par mail avec un effet immédiat, à compter de son envoi.

Tout litige dans l'exécution des présentes sera soumis à l'appréciation de la juridiction compétente, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Fait à AUCH , en double exemplaire, le……..

L'emprunteur,

Le Président
du Conseil Départemental du Gers

CONVENTION DE PRET D'EXPOSITION
dans le cadre de la politique départementale d'Égalité Femmes – Hommes (Gers Égalité)

ENTRE

Le Département du Gers, représenté par le Président du Conseil Départemental, Monsieur Philippe DUPOUY, dûment autorisé par délibération de l'Assemblée Départementale en date du 24 juin 2022 ; ci-après dénommé "le Département", d'une part,

ET

…….représenté par…….……., ci-après dénommée « l'emprunteur » d'autre part,

PREAMBULE

Dans le cadre de sa Politique Départementale Égalité Femmes-Hommes reprise dans sa mission Gers Égalité, approuvant la mise en place d'actions transversales et d'accompagnement des établissements pour la mise en œuvre de projet éducatif d'établissement et d'animations pédagogiques à destination des collégiens ; le Département s'engage dans ce cadre à mettre à disposition un panel de supports pédagogiques (expositions).

Il est convenu ce qui suit

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION.
Dans le cadre de la promotion du sport et des missions Gers Egalité, la présente convention a pour objet de déterminer les conditions et modalités de mise à disposition de l'exposition « ***Sportives Gersoises de haut niveau*** » propriété du Département, auprès de l'emprunteur.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DU MATERIAL
L'exposition se compose de 14 bâches pour une valeur globale de 924 TTC. Chacune de ces bâches est munie de 4 œillets et mesure 77 x 58 cm.

ARTICLE 3 : DUREE DE LA PRESTATION
Le prêt est consenti pour la période comprise du **……au ……**
Ces dates comprennent l'enlèvement et le retour de l'exposition.

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS FINANCIERES
La présente mise à disposition est consentie par le Département à titre gratuit.

ARTICLE 5 : TRANSPORT
Le transport est à la charge de l'emprunteur qui devra enlever puis restituer l'exposition aux dates figurant à l'article 3.

ARTICLE 6 : DEROULEMENT DE L'EXPOSITION
L'emprunteur effectuera à ses risques la pose et la dépose de l'exposition. L'exposition devra être installée dans un lieu adapté.

En cas de perte ou de détérioration de tout ou partie des éléments de l'exposition, le Département en demandera le remboursement à l'emprunteur.

ARTICLE 7 : COMMUNICATION
Toute opération de communication devra mentionner le partenariat avec le Département par la mention suivante « Exposition mise à disposition par le Département du Gers dans le cadre de sa Politique d'Égalité Femmes – Hommes (Gers Égalité) ».

ARTICLE 8 : PHOTOGRAPHIES ET REPRODUCTION
Sauf autorisation expresse du Département du Gers, toute reproduction du matériel de l'exposition est strictement interdite.

ARTICLE 9 : ASSURANCES
L'emprunteur devra faire figurer dans son assurance dommages aux biens les objets qui lui sont prêtés ou souscrire un contrat d'assurance tous risques expositions.
Une attestation d'assurance devra obligatoirement être fournie au Département au plus tard au moment de l'enlèvement de l'exposition.

ARTICLE 10 : MODIFICATIONS
Toute modification des présentes interviendra par avenant qui sera négocié entre les parties.

ARTICLE 11 : DENONCIATION ET LITIGES
La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie, avec un préavis de 48 heures adressé par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas d'urgence dûment constatée (notamment la détérioration des supports de l'exposition), un préavis sera adressé par mail avec un effet immédiat, à compter de son envoi.

Tout litige dans l'exécution des présentes sera soumis à l'appréciation de la juridiction compétente, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Fait à AUCH , en double exemplaire, le……..

L'emprunteur,

Le Président
du Conseil Départemental du Gers

73K03

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA RESSOURCES ET MOYENS
Direction Dynamiques Associatives, Culturelles et Participation Citoyenne
Service Sport et Jeunesse

Rapport examiné par la 7ème commission :
Démocratie citoyenne, sport, vie associative et éducation populaire

OBJET :
Association Départementale de l'Office Central de Coopération à l'école : subvention pour la réalisation du projet "Du théâtre pour mieux vivre ensemble".

Comptabilité des affectations :

Chapitre 65 article 6574 fonction 28
Enveloppe n°26938
Subventions aux associations départementales de la jeunesse
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	2 700,00 €
Affecté	2 000,00 €
Disponible	700,00 €
Proposé	700,00 €

Pièces jointes ou annexes :	*Néant*

Mes chers collègues,

Dans le cadre de notre politique départementale en faveur de la jeunesse gersoise, je soumets à votre examen une demande de subvention de l'Association Départementale Office Central de Coopération à l'École (AD-OCCE32), au titre de l'année 2022 pour la réalisation de son projet « Du théâtre pour mieux vivre ensemble ».

I – Présentation de l'association

L'Office Central de Coopération à l'École (OCCE), association complémentaire de l'enseignement public créée en 1989 par le Ministère de l'Éducation Nationale, est représenté dans le Gers par l'Association départementale du même nom, présidée par Madame Esther LOPES.

Cette structure coordonne l'activité de 187 coopératives scolaires réparties dans les écoles publiques maternelles et élémentaires, ainsi que dans certains collèges et lycées. Elle assume aussi la responsabilité morale et financière des coopératives scolaires vis-à-vis de l'Éducation Nationale. Elle a également pour mission de :

- développer la coopération au sein des établissements gersois,
- éduquer à l'empathie et à la communication bienveillante,
- outiller les encadrants pour la réalisation d'ateliers pédagogiques.

L'Association Départementale Office Central de Coopération à l'École souhaite poursuivre, pour l'année scolaire 2021/2022, ses missions et proposer aux établissements gersois un ensemble de dispositifs promouvant la coopération entre adolescents, soit :

- l'accueil des élèves en début d'année par la pratique de jeux coopératifs et d'activités bienveillantes,
- l'accompagnement à la formation des délégués élèves sur le thème de la citoyenneté,
- un accompagnement à la pratique théâtrale,
- l'animation scientifique lors de la fête de la science,
- la formation des encadrants à ces dispositifs.

II – Projet « Du théâtre pour mieux vivre ensemble »

L'AD-OCCE propose, dans le cadre scolaire, un projet intitulé « Du théâtre pour mieux vivre ». Cette action à destination des classes d'élèves, âgés de 9 à 14 ans, des écoles et collèges gersois a pour objectifs :

- l'ouverture des jeunes à la culture théâtrale,
- le développement de l'empathie envers les jeunes,
- la rencontre entre les jeunes et des artistes locaux,
- la formation de professionnels de l'éducation à mener des projets artistiques.

L'association propose aux écoles et collèges gersois de mettre en scène des textes d'auteurs. Pour l'année scolaire 2021/2022, 4 classes participeront à ce projet et donneront vie aux textes de l'auteure Sabine TAMISIER. Les enseignants seront avant tout formés par la compagnie « Kiroul », pour que chaque jeune, en fonction de ses atouts et de ses faiblesses, puisse prendre sa place dans le projet.

Engagées par une charte, les classes organiseront tout au long de l'année des ateliers auxquels se joindra l'auteure à 5 reprises. Elle encouragera les élèves à faire passer la lecture par le corps, par l'action, ou par le jeu collectif. Pour clôturer ce projet, les classes présenteront leur lecture lors d'une rencontre départementale qui pourrait avoir lieu au théâtre d'Auch, à la Petite Pierre à Jégun ou dans le parc de l'hôtel du Département.

Afin de pouvoir réaliser son projet « Du théâtre pour mieux vivre ensemble » au cours de l'année scolaire 2021/2022, un budget prévisionnel de l'action a été estimé à 6 725 € et se décompose comme suit :

DÉPENSES		**RECETTES**	
Services extérieurs	900,00 €	Subventions d'exploitation :	
Autres services extérieurs	5 825,00 €	*Ministère Éducation Nationale*	1 000,00 €
		Département du Gers	1 000,00 €
		Aides privées (fondation)	1 900,00 €
		Transfert de charges	2 000,00 €
		Autofinancement	825,00 €
TOTAL	**6 725,00 €**	**TOTAL**	**6 725,00 €**

III – <u>Propositions</u>

Dans le cadre du plan départemental jeunesse 2020-2030 adopté par notre Assemblée le 8 novembre 2019, l'AD-OCCE est un partenaire privilégié pour accompagner notre collectivité dans la mise en œuvre d'actions en faveur de la jeunesse gersoise et notamment le développement de la culture en milieu rural.

C'est pourquoi, je vous propose d'attribuer à l'Association Départementale Office Central de Coopération à l'École une subvention d'un montant de 700 € pour la réalisation du projet « Du théâtre pour mieux vivre ensemble ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

LE DÉPARTEMENT

73K04

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA RESSOURCES ET MOYENS
Direction Dynamiques Associatives, Culturelles et Participation Citoyenne
Service Sport et Jeunesse

Rapport examiné par la 7ème commission :
Démocratie citoyenne, sport, vie associative et éducation populaire

OBJET :
Association LIRES : demande de subvention au titre de l'année 2022.

Comptabilité des affectations :

Chapitre 65 article 6574 fonction 33
Enveloppe n°16778
subvention aux associations oeuvrant en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	253 800,00 €
Affecté	237 900,00 €
Disponible	15 900,00 €
Proposé	6 000,00 €

Pièces jointes ou annexes :	*Projet de convention LIRES*

Mes chers collègues,

Dans le cadre de la politique jeunesse du Département et plus particulièrement son axe 5 « Favoriser l'accès à la formation et à l'enseignement supérieur » votée en novembre 2019, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande de subvention de l'association « LIRES », association œuvrant en faveur du développement culturel en milieu rural, pour :

- l'accompagnement à l'entreprenariat pour 5 jeunes créateurs issus d'une Ecole d'Art ;
- l'accompagnement « métier et insertion territoriale » de ces jeunes entrepreneurs.

I – <u>Présentation de l'association</u>

Cette association a pour mission le développement culturel en milieu rural. Depuis les années 2000, une dynamique autour du livre et de l'illustration s'est implantée à Sarrant.

Cette association a tout d'abord porté un projet de création d'une librairie tartinerie, suivi en 2017 par la création de la Maison de l'Illustration, lieu de référence dédié à l'illustration, unique en milieu rural en France.

La Maison de l'Illustration a accueilli 8 expositions depuis 2018. Elle comprend un Espace de Vie Sociale qui favorise le lien avec la population locale autour de l'illustration, et l'accueil des ateliers techniques de sérigraphie, de gravure et de typographie.

Par ailleurs, l'association LIRES a élaboré un partenariat avec trois structures :

- l'Ecole d'Art de Lorraine et son antenne d'Epinal pour la mobilisation des jeunes diplômés,
- l'association In Site pour l'accueil de jeunes en Service Civique,
- la Coopérative d'Activité et d'Emploi gersoise Kanopé.

II – <u>L'accompagnement à l'entreprenariat</u>

Grâce à l'implantation de la Maison de l'Illustration et à la mise en place d'ateliers techniques et de partenariats, l'installation à Sarrant de 5 jeunes créateurs issus de l'Ecole d'Art a été possible.

Cependant, l'analyse du profil et des pré-requis propres à la création de leur activités d'entrepreneurs culturels a mis en évidence des déficits relatifs aux spécificités de ces métiers.

Ainsi, l'accompagnement à l'entreprenariat a pour objectif de transmettre aux nouveaux entrepreneurs les compétences entrepreneuriales nécessaires pour démarrer l'activité dans de bonnes conditions, la développer et la pérenniser.

III – <u>L'accompagnement « métier et insertion territoriale »</u>

L'accompagnement « métier et insertion territoriale » a pour objectifs :

- d'éclairer ces jeunes entrepreneurs sur les nombreuses relations professionnelles qui tissent l'écosystème de la création artistique sur un territoire rural ;

- de mieux déterminer les conditions de travail nécessaires au développement de leur projet ;

- d'appréhender les usages et bonnes pratiques pour dégager des premiers revenus artistiques.

Une capitalisation de la méthodologie co-construite avec tous les acteurs aura aussi comme objectif d'analyser les possibilités d'extension sur d'autres territoires.

IV – <u>Demande</u>

L'association LIRES sollicite une aide de notre collectivité à hauteur de 6 000€ pour mener à bien son dispositif d'accompagnement à l'entreprenariat ainsi que pour son dispositif d'accompagnement « métier et insertion territoriale ».

Le budget prévisionnel de l'association s'élève à 61 800 € pour 2022 et se décompose comme suit :

DEPENSES		**RECETTES**	
Achats	21 000 €	Vente de produits finis, marchandises, prestations de service	35 000 €
Services extérieurs	1 500 €		
Autres services extérieurs	26 800 €	Kanopé (Région Occitanie)	20 000 €
Charges de personnel	12 000 €	Département du Gers	6 000 €
Autres charges de gestion courante	500 €	Autres produits de gestion courante	800 €
Total	**61 800 €**	**Total**	**61 800 €**

V – <u>Propositions</u>

En conclusion, je vous propose :

- d'accorder une subvention d'un montant de 6 000 € à l'association LIRES pour leurs dispositifs d'accompagnement « métier et insertion territoriale » et d'accompagnement à l'entreprenariat ;

- de m'autoriser à signer la convention correspondante, dont le projet figure ci-joint.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

Département du Gers Association LIRES

Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens

2022 - 2025

_____

Entre :

- Le Département du Gers
  81 route de Pessan 32022 Auch

  Représenté par le Président du Conseil Départemental du Gers,
  M. Philippe DUPOUY, dûment autorisé par délibération du 24 juin 2022,
  d'une part,

  Et

- L'association LIRES
  4 rue Courbe 32120 Sarrant

  Représentée par le Président de l'association,
  M. Didier BARDY, d'autre part.

VU le Code Général des collectivités territoriales et, notamment, son article L3211-1 ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment, ses articles 10 et 10-1 ;

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour son application de l'article 10 susvisé;

VU le décret n°2021-1947 pris pour son application de l'article 10-1 susvisé ;

VU l'attestation de souscription au contrat d'engagement républicain produite par l'association en date du 25 avril 2022 ;

VU la décision du Conseil départemental en date du 24 juin 2022 ;

EXPOSE DES MOTIFS

Dans un contexte de revitalisation des espaces ruraux par la création d'activités sociales et économiques pour et par les jeunes, l'association LIRES propose

l'expérimentation « métier et insertion territoriale ». Celle-ci s'appuie sur un cas concret de désir d'installation de jeunes créateurs, illustrateurs diplômés d'Ecole d'art voulant s'installer à Sarrant.
Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la politique jeunesse, adoptée par l'Assemblée Départementale le 8 novembre 2019, notamment les axes dédiés à la professionnalisation des jeunes et à la sensibilisation à la culture.
En complément de l'accompagnement à l'entreprenariat mis en place par Kanopé, l'accompagnement « métier et insertion territoriale » a pour objectif d'éclairer ces jeunes sur les nombreuses relations professionnelles qui tissent l'écosystème de la création artistique sur un territoire rural, de mieux déterminer les conditions de travail nécessaires au développement de leur projet, d'appréhender les usages et bonnes pratiques pour dégager des premiers revenus artistiques en les amenant à vivre de leur art.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 : objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre les parties et de déterminer les conditions dans lesquelles le Département apportera son soutien à l'association LIRES dans le cadre de son activité.

Article 2 : durée

La présente convention est conclue pour une durée de 4 ans à compter de la date de la signature des deux parties.

Article 3 : les engagements de l'association

a) Développement des actions

Dans le cadre de « l'accompagnement métier et insertion territoriale », l'association LIRES s'engage à réaliser les actions suivantes en ciblant différents publics :

- En direction des jeunes entrepreneurs culturels : l'association propose d'organiser des séances de travail collectif à hauteur d'une fois tous les deux mois, ainsi que des rencontres individuelles à hauteur d'une rencontre tous les mois. L'objectif de cette rencontre individuelle est de construire le plan d'action et de formation du jeune concerné.
- Par ailleurs, l'association propose d'organiser des rencontres professionnelles ouvertes à tous les professionnels du Gers à hauteur de trois fois par an. Ces rencontres traiteront des aspects très concrets concernant le statut de l'artiste, les relations avec les différents acteurs du monde de l'art et aborderont la question du soutien à la création contemporaine en interrogeant des professionnels sur les dispositifs existants ainsi que sur leurs évolutions.
- En direction des partenaires : l'association mobilisera différents partenaires concernés.

- Au fur et à mesure de l'accompagnement, l'association capitalisera la méthodologie et les outils spécifiques mis en place, dans l'objectif à terme d'encourager les structures à : transférer la méthodologie sur d'autres territoires ; transférer la méthode sur d'autres métiers artistiques ; devenir pôle d'accompagnement à l'entreprenariat culturel en créant une branche Coopérative d'activité et d'emploi artistique pour Kanopé ; devenir centre ressource pour les jeunes gersois désireux de s'orienter dans les métiers liés à l'illustration.

b) Calendrier de réalisation

L'association LIRES s'engage à ce que l'opération soit réalisée dans les 4 ans à compter de la date de conclusion de la présente convention.

c) Comptables

Le bénéficiaire tiendra les pièces comptables liées à l'opération. En clôture d'exercice budgétaire, l'association LIRES communique au Département le bilan financier et le compte des résultats détaillés correspondants, visés par le trésorier et paraphés par le commissaire aux comptes, ainsi que le budget prévisionnel de l'année suivante.

d) Communication

Par la présente, l'association s'engage à mettre en œuvre, en cohérence avec la politique de communication du Département du Gers, le programme d'actions suivant :

- Tout concours financier du Département du Gers devra être mentionné par l'association au moyen de supports de communication, quel que soit le montant de la subvention.

- L'association s'engage à publier l'annonce du présent partenariat dans une prochaine lettre d'information et/ou dans un communiqué.

- L'association s'engage à apposer, sur tout document informatif relatif à l'opération subventionnée, le logo du Département du Gers, conforme à sa charte graphique, téléchargeable sur le site www.gers.fr. Si elle en dispose, l'association doit également faire figurer sur son site Internet, en bonne place, le logo du Département du Gers et un lien vers le site www.gers.fr.

- L'association s'engage à faire état du soutien du Département du Gers dans toutes publications ou sur tout support de communication, ou au cours de colloques, réunions, séminaires, en relation avec la subvention ou le partenariat. Elle s'engage également à développer la communication de ses

projets en étroite concertation avec le Département du Gers pour tout événement presse et opération ponctuelle.

- L'association s'engage, avant la publication de ses différents supports de communication, à faire valider par le Département du Gers tous ceux qui le concernent.

- L'association s'engage à fournir au Département du Gers tout document prouvant l'utilisation de son soutien financier (documents de communication, bilan du projet ou de l'opération menée, rapport d'activité de l'exercice concerné...) dans les 12 mois suivant le versement des fonds.

- L'association transmettra au Département du Gers le bilan des actions de communication menées dans le cadre du partenariat.

En cas de non-respect de ces clauses, l'association encourt le risque d'un rappel du Département du Gers. En cas de non-rectification par l'association, le Département du Gers se réserve le droit de ne pas renouveler son partenariat avec l'association.

e) Représentation

L'association s'engage à inviter un représentant du Département à toutes ses assemblées générales.

f) *Modifications statutaires*

Le Département est informé de toute modification de statuts et composition du conseil d'administration.

Article 4 : les engagements de la collectivité

Le Département s'engage à verser une subvention d'un montant de 6000 € à l'association LIRES pour le fonctionnement du dispositif d' « accompagnement métier et insertion territoriale ».

Le versement de cette subvention interviendra en une seule fois, après signature de la présente convention par les deux parties.

Pour les exercices 2023, 2024 et 2025, un avenant fixera le montant de la subvention ainsi que les conditions de versement.

Le Département du Gers aura aussi sous sa responsabilité un comité de pilotage ayant pour objectif d'assurer le suivi de cette expérimentation. Il permettra notamment de : vérifier que l'aide a bien été utilisée conformément à sa destination ;

évaluer le parcours des jeunes créateurs ; analyser les capacités de transfert de la démarche (transfert de la méthodologie sur d'autres territoires et sur d'autres métiers artistiques).

Article 5 : annulation de l'opération

En cas d'annulation de l'opération, le bénéficiaire s'engage à en informer le Département du Gers sans délai, et à lui restituer, le cas échéant, les sommes déjà versées et ce dans un délai de trente jours.

Article 6 : modification

Toute modification de la présente convention interviendra par avenant qui sera négocié entre les parties.

Article 7 : résiliation

En cas de non respect des engagements définis par les présentes, la convention pourra être résiliée, par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure de régularisation.

Article 8 : sanction

Dans le cas où la subvention allouée serait utilisée à d'autres fins qu'à la réalisation des opérations pour lesquelles elle a été attribuée, le reversement intégral des sommes perçues serait demandé au bénéficiaire.

Article 9 : litige

Tout litige concernant la validité, l'interprétation ou l'exécution de la convention sera, à défaut d'un accord à l'amiable, porté devant les tribunaux compétents de Pau.

Fait à Auch, le

en deux exemplaires originaux,

Le Président	Le Président
du Conseil Départemental du Gers	de l'association LIRES

Didier BARDY

73K05

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA RESSOURCES ET MOYENS
Direction Dynamiques Associatives, Culturelles et Participation Citoyenne
Service Sport et Jeunesse

Rapport examiné par la 7ème commission :
Démocratie citoyenne, sport, vie associative et éducation populaire

OBJET :
Associations diverses : demandes de subvention, au titre de l'année 2022.

Comptabilité des affectations :

Chapitre 65 article 6574 fonction 74
Enveloppe n°32294
Subventions aux associations diverses
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	7 500,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	7 500,00 €
Proposé	4 700,00 €

Pièces jointes ou annexes :	*Tableau des subventions proposées*

Mes chers collègues,

Je vous propose d'examiner les demandes de subvention de fonctionnement d'associations diverses, au titre de l'année 2022, pour un montant global de 4 700 € et de vous prononcer sur les montants à allouer figurant dans le tableau annexé à ce rapport.

I – <u>Groupement d'Employeurs des Associations Gersoises (GEAG)</u>

L'association « groupement d'employeur gersois » dont le siège social se situe à la Maison des Sports – 36 rue des Canaris à Auch, est présidée par M. Antoine AGOSTINI.

Elle a pour mission de :

- développer l'offre d'emploi mutualisé sur le département ;

- être au plus près des associations en mettant en place des points relais du Centre de Ressources et d'Informations aux Bénévoles (CRIB) sur le territoire et communiquer sur les politiques du département (Point d'appui à la vie associative (PAVA) ;

- développer le service de réalisation des bulletins de payes et déclarations sociales.

II – <u>La Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme (LICRA)</u>

L'association « LICRA Gers » dont le siège social est situé 16 rue Monplaisir à Toulouse, est présidée par Monsieur Daniel RAAB.

Elle a pour mission de :

- proposer une permanence juridique gratuite aux victimes de racisme, d'antisémitisme ou de xénophobie afin de les informer sur leurs droits ;

- conseiller les personnels de police et de gendarmerie à la question des discriminations ;

- éduquer les jeunes à devenir des citoyens conscients des dangers du racisme et de l'antisémitisme en les préparant à respecter les valeurs républicaines dont la mixité sociale et le vivre-ensemble ;

- mettre à disposition des internautes un formulaire de signalement des contenus haineux sur Internet susceptibles de constituer une infraction à la loi française.

III - <u>L'Association des RadioAmateurs de Gascogne (ARAG)</u>

L'association « ARAG » dont le siège social est situé 350 route de Crastes à Ansan, est présidée par M. Christian GERARD.

Elle a pour mission de :

- fédérer les radios amateurs du Gers ;

- participer au comité de gestion de crise des catastrophes majeures. Dans ce cadre, elle peut proposer l'installation rapide d'émetteurs radio pour prendre le relais de tous moyens de communication endommagés en raison d'un incident (évènement météorologique par exemple) ;

- sensibiliser les jeunes à l'usage technique des ondes radios dans le cadre de différents ateliers lors de la fête de la science par exemple.

Je vous rappelle qu'il n'existe pas de critères définis pour l'attribution des aides relevant de cette enveloppe financière.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

SUBVENTIONS PROPOSEES AUX ASSOCIATIONS DIVERSES GERSOISES EN 2022

ASSOCIATION	PRESIDENT	SIEGE	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2021	BUDGET PREVISIONNEL	MONTANT DEMANDE	MONTANT PROPOSE
Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémistisme (LICRA)	M. Daniel RAAB	32450 CASTELNAU BARBARENS	Réalisation du programme d'activités au titre de l'année 2022	400 €	3 250 €	2 500 €	400 €
Association des Radioamateurs de Gascogne (ARAG)	M. Christian GERARD	Route de Crastes 32270 ANSAN	Fonctionnement au titre de l'année 2022	300 €	1 740 €	600 €	300 €
Groupement d'employeurs des Associations Gersoises	M. Antoine AGOSTINI	36 rue des Canaris Maison du Sport 32000 AUCH	Fonctionnement au titre de l'année 2022	4 000 €	477 630 €	4 000 €	4 000 €
						TOTAL :	4 700 €

73K06

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA RESSOURCES ET MOYENS
Direction Dynamiques Associatives, Culturelles et Participation Citoyenne
Service Participation Citoyenne

Rapport examiné par la 7ème commission :
Démocratie citoyenne, sport, vie associative et éducation populaire

OBJET :
Subvention d'investissement - BPG 2019 - Tennis Club Massylvain - # 5019

Comptabilité des affectations :
Réinventer
Autorisation de programme (2019 / 1)
N°39815
Chapitre 204 article 20422 fonction 32

Voté	1 024 350,00 €
Affecté	1 024 350,00 €
Disponible	0,00 €
Proposé	€

Pièces jointes ou annexes :	*Projet de convention*

Mes chers collègues,

Le contexte sanitaire lié à la COVID-19 n'a pas permis à la commune de Masseube d'effectuer les travaux en 2021 de mise en œuvre du projet n° 5019 intitulé «Un terrain de padel à Masseube », lauréat de la deuxième édition du Budget Participatif Gersois.

La convention encadrant ces travaux est arrivée à son terme au 31 décembre 2021 mais la subvention d'un montant de 3 500€ n'a pas été versée en raison du retard pris sur la réalisation des travaux. De ce fait, un avenant a été conclu en vue de proroger le délai.

La commune de Masseube ne souhaitant plus porter cette opération, l'association du Tennis Club Massylvain a proposé de prendre le relais et elle sollicite l'octroi de la subvention en lieu et place de la commune de Masseube.

A cet effet, il convient donc de conclure une nouvelle convention avec l'association du Tennis Club Massylvain. Je précise que la Commune a expressément autorisé l'association à porter cette opération et à réaliser les travaux correspondants sur le domaine public communal.

Ayant obtenu pour mémoire 439 voix, ce projet vise à transformer un terrain de beach tennis, aujourd'hui obsolète et non utilisé, en un terrain de padel.

Je vous propose donc :

- d'annuler la subvention attribuée à la commune de Masseube pour la réalisation d'un terrain de padel,

- d'allouer cette subvention de 3500 € au Tennis Club Massylvain,

- de m'autoriser à signer la convention correspondante dont le projet figure en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

CONVENTION
SUR PROJETS D'INVESTISSEMENT TRAVAUX

Entre

Le Département du Gers, représenté par le Président du Conseil départemental, M Philippe DUPOUY, dûment habilité par délibération du 24 juin 2022, ci-après dénommé « la Collectivité », d'une part,

Et

L'association du Tennis Club Massylvain, dont l'adresse est : au stade municipal, 32140 Masseube, représentée par la présidente, Mme Sophie THEODORE, dûment habilitée, ci-après désignée « l'organisme», d'autre part,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°81R00 du 03 juillet 2020 relative à la mise en œuvre du BPG 2019,

Vu la délibération n°83K00 du 26 février 2021 relative à la convention sur projets d'investissement travaux, conclue entre le Département du Gers et la Commune de Masseube,

Vu la délibération n°73K05 du 10 décembre 2021 relative à l'avenant n°1 de la convention sur projets d'investissement travaux conclu avec la commune de Masseube,

Vu la demande du Tennis Club Massylvain en date du 02 avril 2022 sollicitant l'attribution de la subvention pour aménager l'équipement sportif,

Préambule

Le contexte sanitaire lié à la COVID-19 n'a pas permis à la commune de Masseube d'effectuer les travaux en 2021 pour la mise en œuvre du projet n° 5019 intitulé « Un terrain de padel à Masseube ».

Par ailleurs la convention visée ci-dessus est arrivée à son terme au 31 décembre 2021 sans que le montant de la subvention prévue en objet n'ait pu être versé eu égard au retard pris par les travaux. Un avenant a été conclu en vue de proroger le délai d'aménagement du site.

Par courrier du 02 avril 2022, l'association Tennis Club Massylvain sollicite le portage de cet aménagement en lieu et place de la commune de Masseube.

A ce titre et conformément à la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et pour permettre la réalisation de ce projet, il convient de conclure une nouvelle convention avec le Tennis Club Massylvain.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1er - Objet de la convention :

La présente convention a pour objet le versement d'une subvention d'investissement pour les travaux mis en œuvre sur la commune dont les caractéristiques sont les suivantes :
- nature de l'opération : Aménagement d'un terrain de padel
- coût estimatif des travaux : 5 000 €
- montant maximal de la subvention : 3 500 €

La subvention sera plafonnée en tout état de cause au montant mentionné ci-dessus et réajustée si le montant des travaux réalisés est inférieur au coût estimatif indiqué.

Article 2 - Durée de la convention

S'agissant d'une subvention d'investissement, la présente convention prend effet à compter de sa notification par la Collectivité à l'organisme.

Elle s'inscrit au titre du budget de l'exercice 2022. Elle devra être utilisée conformément à son objet avant la fin de l'exercice.

CARACTERISTIQUES

Article 3 – Communication autour du projet

L'organisme s'engage à faire mention de la participation de la Collectivité sur tout support de communication et dans ses relations avec les tiers relatifs aux activités définies par la convention. La signalétique spécifique du Budget Participatif Gersois sera apposée sur les réalisations soutenues financièrement dans le cadre de cette convention.

Article 4 – Modalités de versement

Le versement interviendra en 2022, à la demande du bénéficiaire, en une fois, sur présentation d'une attestation de fin de travaux et d'un état récapitulatif original des dépenses engagées HT, visé par le président de l'organisme.

Article 5 – Condition d'utilisation de la subvention

L'utilisation de la subvention à des fins autres que celles définies par la présente convention dans le cadre de l'objet mentionné à l'article 1 entraînera son remboursement.

Le reversement de tout ou partie de la subvention à une association, organisme, société, toute personne privée ou œuvre, est interdit et entraînera la restitution de tout ou partie des sommes déjà versées.

En outre, la Collectivité peut suspendre le montant du versement, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées, en cas de non-exécution, de retard significatif, de modification substantielle des conditions d'exécution de la présente convention par l'organisme.

Article 6 - Contrôle de la Collectivité

En application de l'article L1611-4 du code général des collectivités territoriales, l'organisme pourra être à tout moment contrôlé par la Collectivité. L'organisme devra tenir à la disposition des représentants

habilités du Département du Gers les documents comptables et de gestion relatifs aux activités et périodes couvertes par la présente convention.

L'organisme transmettra au service de la Collectivité dans le mois suivant leur approbation par l'assemblée générale et au plus tard dans les six mois suivant la date du versement, une copie certifiée :
- outre les documents comptables déjà demandés à l'article 4
- de tous les éléments d'information propres à rendre compte de la réalisation du projet défini à l'article 1 de la présente convention comportant notamment une note explicative relative aux travaux effectués dans le cadre du Budget Participatif Gersois.

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

Article 7 – Modifications

S'il y a lieu, toute modification de la présente convention interviendra par avenant qui sera négocié d'accord parties.

Article 8 – Responsabilités – Assurances

L'organisme se conformera aux prescriptions règlementaires relatives à son mandat. Les activités de l'organisme sont placées sous sa responsabilité exclusive. Il devra souscrire tout contrat d'assurance de façon à ce que la responsabilité de la Collectivité ne puisse être ni recherchée ni mise en cause.

Article 9 – Résiliations

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de non- respect de celle-ci ou de ses avenants, dans le délai d'un mois après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation sera prononcée par le Président du Conseil départemental et notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 10 - Règlement des litiges

Les litiges éventuels relatifs à la présente convention qui n'auront pu recevoir de solution amiable seront portés devant le tribunal administratif de Pau.

Fait à AUCH, le ……..

Pour la Collectivité
Le Président du Conseil départemental

Pour l'organisme,
La présidente,

Mme Sophie THEODORE

73K07

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA RESSOURCES ET MOYENS
Direction Dynamiques Associatives, Culturelles et Participation Citoyenne
Service Participation Citoyenne

Rapport examiné par la 7ème commission :
Démocratie citoyenne, sport, vie associative et éducation populaire

OBJET :
Création d'une Commission Consultative Citoyenne.

Pièces jointes ou annexes :	*Néant*

Mes chers collègues,

En 2018, les Gersois ont pu, pour la première fois, proposer et décider de l'affectation d'une part du budget d'investissement de la collectivité. En effet, 1 million d'euros ont été spécialement dédiés aux projets proposés et élus par les Gersois dans le cadre du 1er Budget Participatif Gers.

Lors de la deuxième édition du Budget Participatif Gers en 2019, la Commission Citoyenne, créée à cette occasion, a réuni près de 90 citoyens Gersois sur 4 sessions. A ce titre, le Département du Gers a été le premier en France à avoir co-construit le cadre règlementaire de son Budget Participatif.

Afin de poursuivre et de renforcer l'association des Gersois à la définition et à la mise en œuvre des politiques départementales, le Conseil Départemental souhaite expérimenter un nouvel outil de démocratie participative : la Commission Consultative Citoyenne.

L'instauration d'une Commission Consultative Citoyenne :

L'objectif est de nouer un dialogue avec les Gersois sur des thématiques de compétences relevant du Conseil Départemental.

La Commission Consultative Citoyenne sera composée de 34 citoyens tirés au sort à parité femme-homme, sur candidature, dans les 17 cantons du département.

Seront également tirés au sort 4 remplaçants (2 hommes et 2 femmes) par canton. Ces remplaçants constitueront une ressource citoyenne départementale.

Trois élus départementaux seront également référents dans cette commission.

Le mandat de ses membres sera de deux ans et demis.

Elle sera consultée pour avis sur les principaux schémas et documents prospectifs élaborés ou co-élaborés par le Conseil Départemental, dans le champs de ses compétences.

Elle pourra, à cet égard, émettre un avis sur demande de consultation du Président de la collectivité.

La création de cette Commission Consultative Citoyenne permettra d'examiner dans une seule instance l'ensemble des démarches de dialogue citoyen portées par le Conseil Départemental : budget participatif, concertations citoyennes thématiques.

Dans la continuité de l'annonce d'un Budget Participatif Gers #3 lors de la séance du 15 avril 2022, ce sujet sera l'un des premiers chantiers.

Par ailleurs, je vous informe que je procèderai, dans le cadre de la valorisation et de la reconnaissance de l'engagement citoyen, au remboursement des frais de déplacement des membres titulaires qui assisteront aux réunions de la Commission Consultative Citoyenne, dans la limite de 5 000 €.

Cette prise en charge sera faite conformément aux dispositions prévues par l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié, établissant les taux des indemnités kilométriques prévus à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat.

Les remboursements correspondants interviendront sur présentation d'un état de frais signé par chaque membre de la Commission Consultative Citoyenne qui en fera la demande dans la limite de l'enveloppe allouée.

Je vous propose donc :

- d'approuver la création, à titre expérimental, d'une Commission Consultative Citoyenne dont le mode de fonctionnement et les résultats seront évalués au terme de deux ans et demis d'exercice ;

- de prendre acte de la mise en œuvre par mes soins du remboursement des frais de déplacement des membres de cette commission.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

73K08

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA RESSOURCES ET MOYENS
Direction Dynamiques Associatives, Culturelles et Participation Citoyenne
Service Sport et Jeunesse

Rapport examiné par la 7ème commission :
Démocratie citoyenne, sport, vie associative et éducation populaire

OBJET :
Coopération avec la Moravie du Sud : accueil d'une délégation tchèque en juillet 2022.

Comptabilité des affectations :

Chapitre 011 article 6135
fonction 048
Enveloppe n°39819
Location véhicule
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	350,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	350,00 €
Proposé	350,00 €

Chapitre 011 article 6238
fonction 048
Enveloppe n°39817
Frais divers
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	1 045,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	1 045,00 €
Proposé	1 045,00 €

Chapitre 011 article 6188
fonction 048
Enveloppe n°39818
Frais hébergement et restauration
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	2 805,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	2 805,00 €
Proposé	2 805,00 €

Pièces jointes ou annexes :	*Néant*

Chapitre 011 article 62268 fonction 048
Enveloppe n°14724
Frais d'interprétariat
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	1 800,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	1 800,00 €
Proposé	1 800,00 €

Mes chers collègues,

Je soumets à votre examen la prise en charge des frais d'accueil d'une délégation tchèque en juillet 2022.

I - <u>Contexte</u>

Depuis la signature d'une convention le 1er octobre 2007, le Département du Gers et la Région de Moravie du Sud entretiennent des relations de coopération dans plusieurs domaines :

- coopération institutionnelle entre les autorités des deux régions ;
- économie (secteur agro-alimentaire et mécanique) ;
- tourisme et culture ;
- éducation populaire et citoyenneté auprès de la jeunesse.

Dans le cadre de ces échanges, le Département accueille des délégations d'élus tchèques. Des élus gersois se sont aussi rendus dans ce pays, notamment dans le cadre du plus grand salon du tourisme tchèque qui se déroule à Brno chaque année en janvier.

Cette action s'inscrit également dans le cadre de l'axe IV de la politique jeunesse votée le 8 novembre 2019, relative au développement des actions en lien avec l'international.

II – <u>Le projet</u>

Depuis juillet 2014, le partenariat entre le Département du Gers et la Région de Moravie du Sud s'est développé via des établissements scolaires gersois tels que le lycée professionnel agricole (LPA) de Riscle sur la thématique agri-viticole ainsi qu'avec le lycée professionnel de Nogaro en lien avec la mécanique automobile.

Ce partenariat a permis de nombreux échanges et plusieurs voyages d'étude ont eu lieu en République Tchèque. Plusieurs projets européens ont été menés avec ce pays :

- Comenius Régio,
- Projet européen jeunesse en action.

Dans le cadre du dossier Erasmus + déposé le 05 janvier 2022, dont le Département est chef de file, la République Tchèque est également associée à ce projet.

La période COVID a empêché la poursuite de ces échanges durant deux ans. Ces relations peuvent reprendre à nouveau.

Dans la continuité de cette coopération, je vous propose d'accueillir une délégation d'élus tchèque au mois de juillet 2022 et de prendre en charge les frais liés à cet accueil (hébergement, restauration, traduction, déplacement, visites…).

Diverses visites d'exploitations agricoles et de sites culturels agrémenteront le séjour des tchèques dans le Gers.

III – <u>Coût du projet</u>

Le budget prévisionnel de l'accueil de la délégation tchèque en juillet 2022 s'établit comme suit :

Objet de la dépense	Montant de la dépense
Location d'un mini bus de 9 places	350,00 €
Frais de traduction	1 800,00 €
Hébergement	2 000,00 €
Restauration	805,00 €
Visites culturelles	100,00 €
Places de concert Tempo Latino	260,00 €
Places Jazz in Marciac	385,00 €
Frais divers	300,00 €
TOTAL	6 000,00 €

*****

Compte tenu de ces éléments, je vous propose d'autoriser le financement de l'accueil de cette délégation tchèque en juillet 2022, pour un montant estimé à 6 000 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

81A00

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Direction Finances
Service Exécution Budgétaire

Rapport examiné par la 8ème commission :
Finances, patrimoine départemental, ressources humaines

OBJET :
Compte administratif et compte de gestion 2021 - Approbation - Affectation des résultats de l'exercice 2021.

Pièces jointes ou annexes :	*CA2021_DocGlobal_AvantVote - CA2021_DocumentsAnnexes*

Mes chers collègues,

J'ai l'honneur de vous soumettre le compte administratif de l'exercice 2021 qui est conforme au compte de gestion présenté par le payeur départemental.

Les niveaux d'exécution du budget (en mouvements réels) sont très élevés tant en dépense (96,0%) qu'en recette (104,5%).

L'exercice budgétaire 2021 a été marqué par un produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), principale ressource dynamique du Département, d'un niveau historiquement haut. En effet, le produit réel 2021 a dépassé de près de 10,1 M€ le produit de l'exercice 2020. Ceci a donc été le signe d'un marché de l'immobilier local particulièrement dynamique après une crise COVID 2020 qui avait fait planer de fortes incertitudes sur cette ressource.

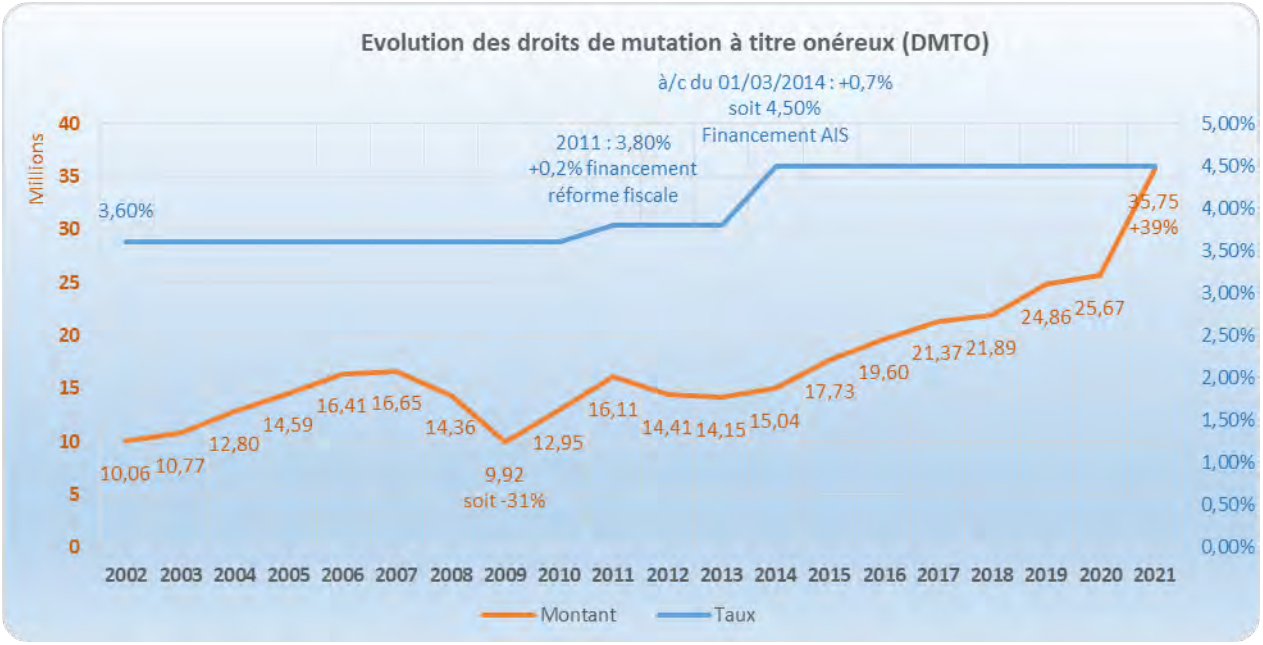

En 2021, la collectivité a repris sa trajectoire de désendettement initiée depuis 2016 en établissant son encours de dette à 122,112 M€. Le remboursement en capital s'est élevé à 14,770 M€ pour un recours à l'emprunt de 14 M€. L'encours de dette du Département, tous budgets confondus, est donc passé de 122,881 M€ au 31/12/2020 à 122,112 M€ au 31/12/2021.

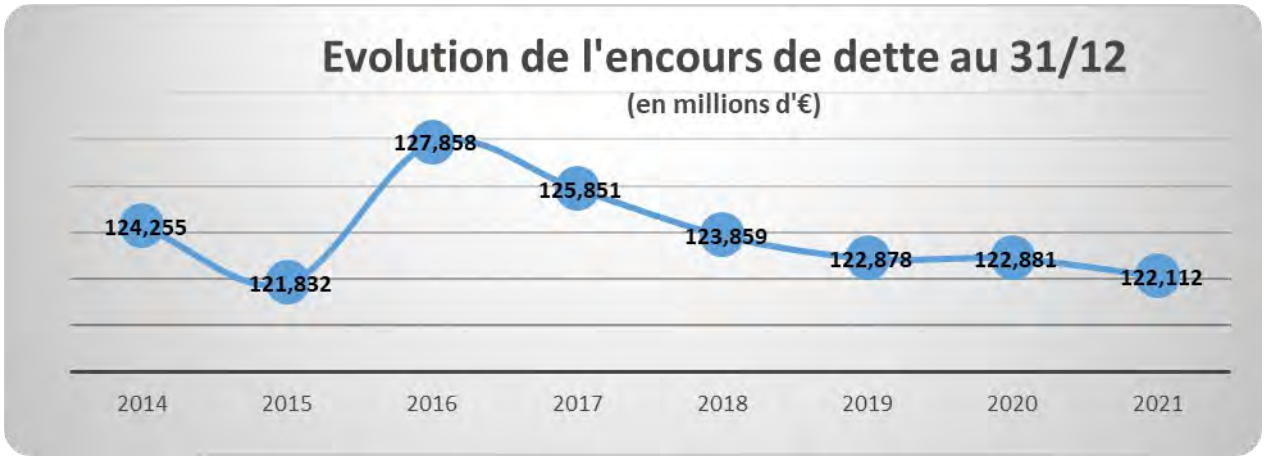

En 2021, l'épargne brute du Département tous budgets confondus s'est établie à 35,72 M€. Au titre du budget principal elle s'est située à 35,19 M€. L'épargne brute qui exprime la capacité de la collectivité à rembourser sa dette et à autofinancer ses investissements a été en nette progression de +14,8 M€ en 2021 où elle a atteint un niveau historiquement haut.

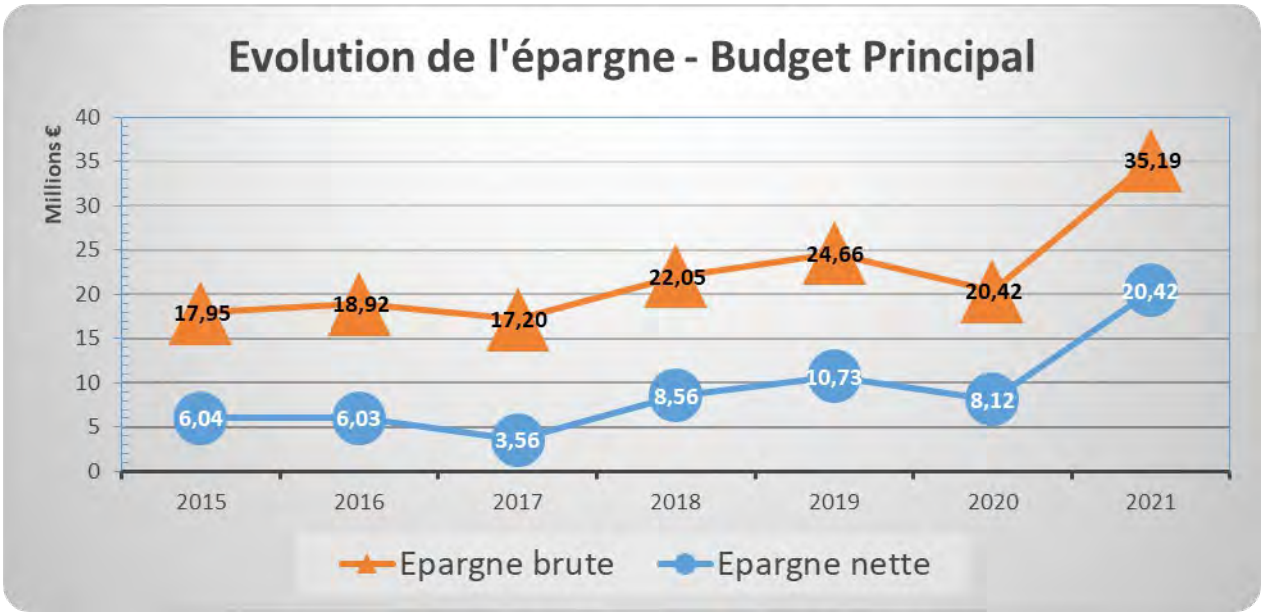

Les dépenses d'action sociale[1] s'établissement à 152,22 M€. Elles ont représenté 51,55 % des dépenses réelles totales de la collectivité (64,22 % des dépenses réelles de fonctionnement et 1,22% des dépenses réelles d'investissement, proportions quasiment inchangées par rapport à 2020). Elles sont composées notamment des 3 AIS [2] (APA, PCH, RSA) pour 66,113 M€ qui progressent respectivement de -5,60%, +4,70% et -0,34% ainsi que de dépenses d'hébergement pour un montant de 46,470 M€.

Les dépenses de masse salariale [3]se sont élèvé en 2021 à 71,078 M€ (contre 68,907 M€ en 2020). Cette évolution de +2,171 M€ est affectée à la rémunération des Assistants Familiaux (pour +0,263 M€ et à la rémunération de l'ensemble des autres agents pour +1,908 M€.

Les dépenses réelles d'investissement[4] se sont établies en 2021 à 59,36 M€ contre 53,63 M€ en 2020. Cette situation intègre la reprise du déficit d'investissement 2020 pour 12,26 M€ alors qu'il s'élevait à 13,53 M€ en 2019. Hors reprise du déficit, et hors dépenses liées au remboursement de la dette, les crédits d'investissement dédiés à l'équipement ont progressé sensiblement de +16,29% pour se situer à 32,33 M€ contre 27,80 M€ en 2020.

1 Total Fonction 5

2 AIS : Allocations Individuelles de Solidarité

3 Articles des comptes 621,64, 631 et 633, (rémunérations et charges sociales), des chapitres 012, 016 et 017 tous budgets confondus.

4 Hors CLTR et refinancement dette

Table des matières

I. LE COMPTE ADMINISTRATIF
A. Tous budgets confondus - Opérations réelles et d'ordre
B. Par budgets - Opérations réelles et d'ordre
C. Tous budgets confondus - Opérations réelles
D. Les prévisions et réalisations, par budgets
II. LA PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF PAR NATURE
A. Investissement
1. Les dépenses d'investissement
2. Les recettes d'investissement
B. Fonctionnement
1. Les dépenses de fonctionnement
2. Les recettes de fonctionnement
III. L'AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021
A. Les résultats de l'exercice 2021
B. L'affectation des résultats excédentaires de fonctionnement 2021
IV. LA PRÉSENTATION PAR FONCTIONS
V. LES BILANS SPECIFIQUES
ANNEXES – TABLEAUX FINANCIERS

I.LE COMPTE ADMINISTRATIF

A. Tous budgets confondus - Opérations réelles et d'ordre

Le résultat cumulé constaté au 31/12/2020, soit 14 635 189,83 € a enregistré une variation de +11 292 944,42 € pour s'établir à **25 928 134,25 €** au 31/12/2021. Ce résultat est identique à celui constaté dans le compte de gestion établi par le payeur départemental.

Sous l'effet notamment du changement de mode de calcul des dépenses d'hébergement, le total des dépenses enregistre un recul de -4.18% pour se situer à 309 945 M€. Le total des recettes varie de -0.66% pour s'élever à 335,874 M€.

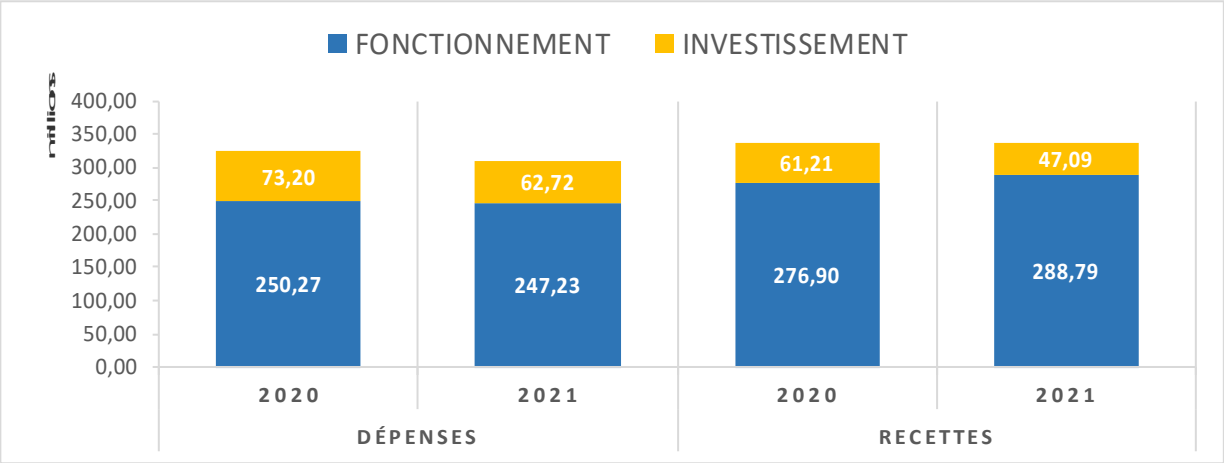

*Détail « **TABLEAU 1** » en annexe au présent rapport*

B. Par budgets - Opérations réelles et d'ordre

Les résultats, par budgets, font apparaître 3 budgets excédentaires. Il s'agit du budget principal pour 25,780 M€, du budget du Laboratoire Vétérinaire Eaux et Sols pour 0,090 M€ et du budget de l'Autodrome de Nogaro pour 0,057 M€.

Les budgets du SATESE, des ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS), du POLE THERMAL présentent un résultat égal à 0.

*Détail « **TABLEAU 2** » en annexe au présent rapport.*

C. Tous budgets confondus - Opérations réelles

Hors amplitude du Crédit Long Terme Renouvelable (CLTR) pour 1 804 052 € en 2020 et 0 € en 2021 ([5]) et hors refinancement dette (2020)

En 2021, en opérations réelles, *hors amplitude du Crédit à Long Terme Renouvelable et refinancement de la dette*, le total des dépenses s'est élevé à 295,261 M€ soit une progression

5 Le CLTR est utilisé comme une ligne de trésorerie et conduit à une inscription budgétaire identique en dépenses et en recettes d'investissement, sans incidence sur les équilibres budgétaires – Les derniers mouvements ont été réalisés sur l'exercice 2020.

de **+0,55%** par rapport à 2020 (-1,71% en fonctionnement et +10,68% en investissement). Le total des recettes s'est élevé quant à lui à 321,189 M€ contre 308,270 M€ en 2020 soit une progression de +4,19%.

*Détail « **TABLEAU 3** » en annexe au présent rapport.*

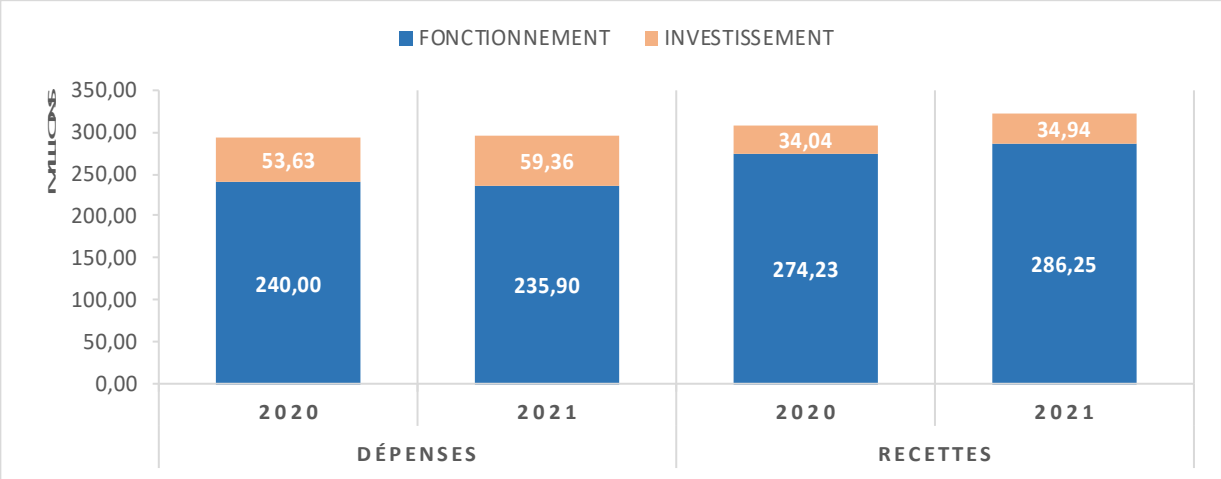

L'effet croisé de l'augmentation sensible des recettes réelles de fonctionnement et de la diminution des dépenses de fonctionnement participent à la nette amélioration de l'épargne brute de la collectivité évoquée plus haut.

D. Les prévisions et réalisations, par budgets

Les taux de réalisation (en mouvements réels) varient selon la section et le sens (Dépenses/Recettes) mais aussi selon le budget.

*Détail « **TABLEAU 4** » en annexe au présent rapport*

En 2021, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 286,249 M€ (report du solde de l'exercice précédent inclus). Elles progressent de +4,38 % soit +12,018 M€.

Hors report du solde de l'exercice précédent, reprise d'une provision (pour 0,173 M€) et participations d'équilibre aux budgets annexes, elles se situent à 270,614 M€ contre 258,728 M€ en 2020 soit **+4,59%.**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 235,903 M€ à comparer à un montant 2020 de 240,003 M€, soit un recul de -1,71%. Hors report du solde de l'exercice précédent, participations d'équilibre aux budgets annexes et dotations aux provisions (pour 0,507 M€), elles se situent à 234,309 M€, à comparer à 238,110 M€ pour l'exercice 2020, soit une diminution de **-1,60%.**

En 2021, les dépenses de fonctionnement ont représenté 79,90% des dépenses réelles totales (hors CLTR et refinancement dette). Ce pourcentage est en recul de -1,84% par rapport à l'exercice précédent (81,74%). Par conséquent les dépenses d'investissement ont progressé de +1,84%.

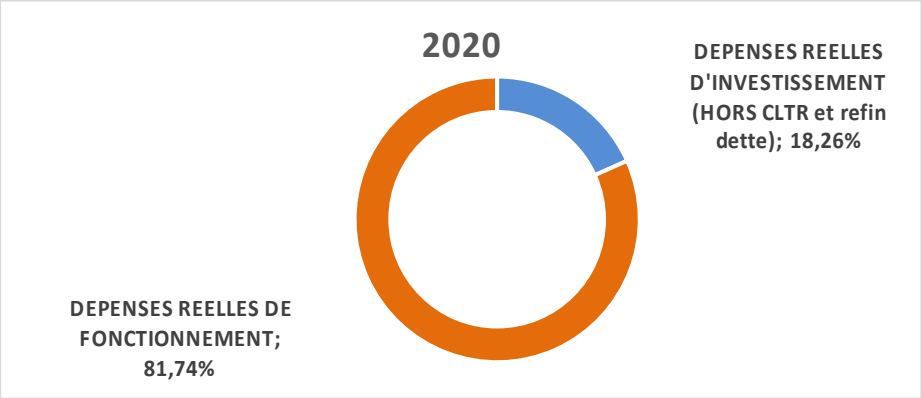

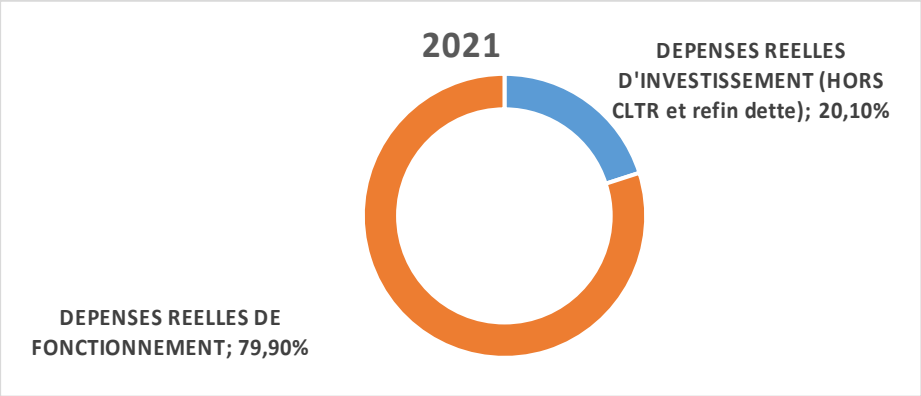

La gestion 2021 se caractérise par des taux de réalisation des prévisions très élevés, soit **96,02** % en dépenses et **104,45** % en recettes. Ces taux de réalisation se décomposent par section de la façon suivante :

- pour la section d'investissement 96,17 % en dépenses et 97,88 % en recettes ;
- pour la section de fonctionnement 95,98 % en dépenses et 105,31% en recettes.

On peut citer également pour le budget principal 105,69% de taux de réalisation des recettes de fonctionnement et 97,53% de taux de réalisation des dépenses d'investissement.

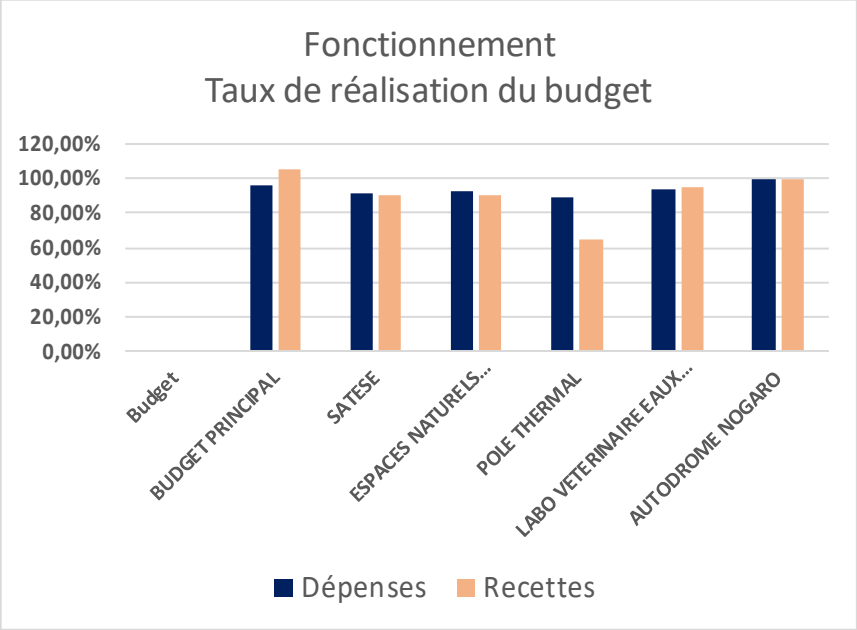

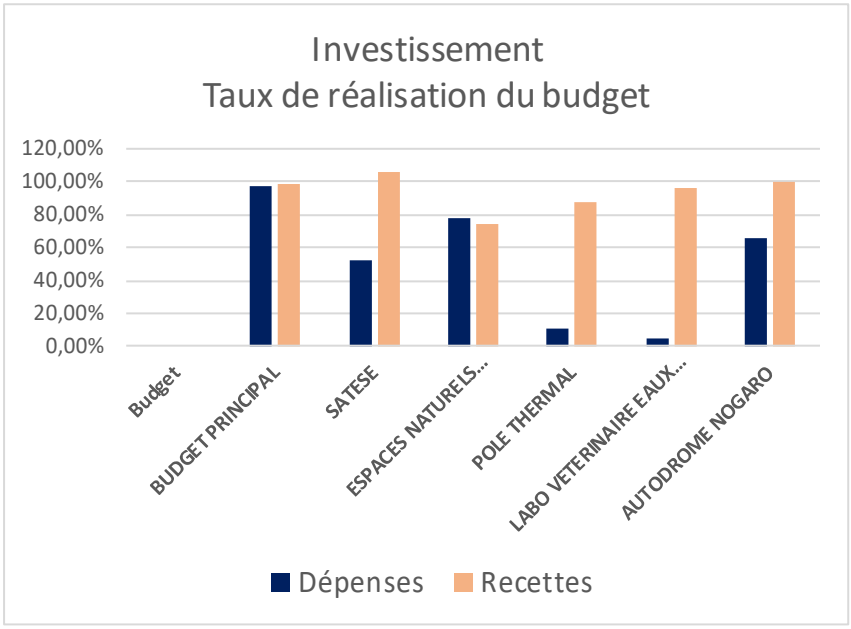
Investissement
Taux de réalisation du budget
120,00%
100,00%
80,00%
60,00%
40,00%
20,00%
0,00%
Budget
BUDGET PRINCIPAL
SATESE
ESPACES NATURELS...
POLE THERMAL
LABO VETERINAIRE EAUX...
AUTODROME NOGARO
Dépenses
Recettes

II.LA PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF PAR NATURE

Le compte administratif du Département est voté par chapitre. Le chapitre exprime une nature de dépense.

Vous trouverez en annexe des tableaux faisant apparaître, en éléments réels et par chapitre budgétaire, les dépenses et les recettes réalisées par rapport aux prévisions.

(Tous budgets, mouvements réels, hors CLTR et hors refinancement dette)

A. Investissement

*Détail « **TABLEAU 5** » en annexe au présent rapport.*

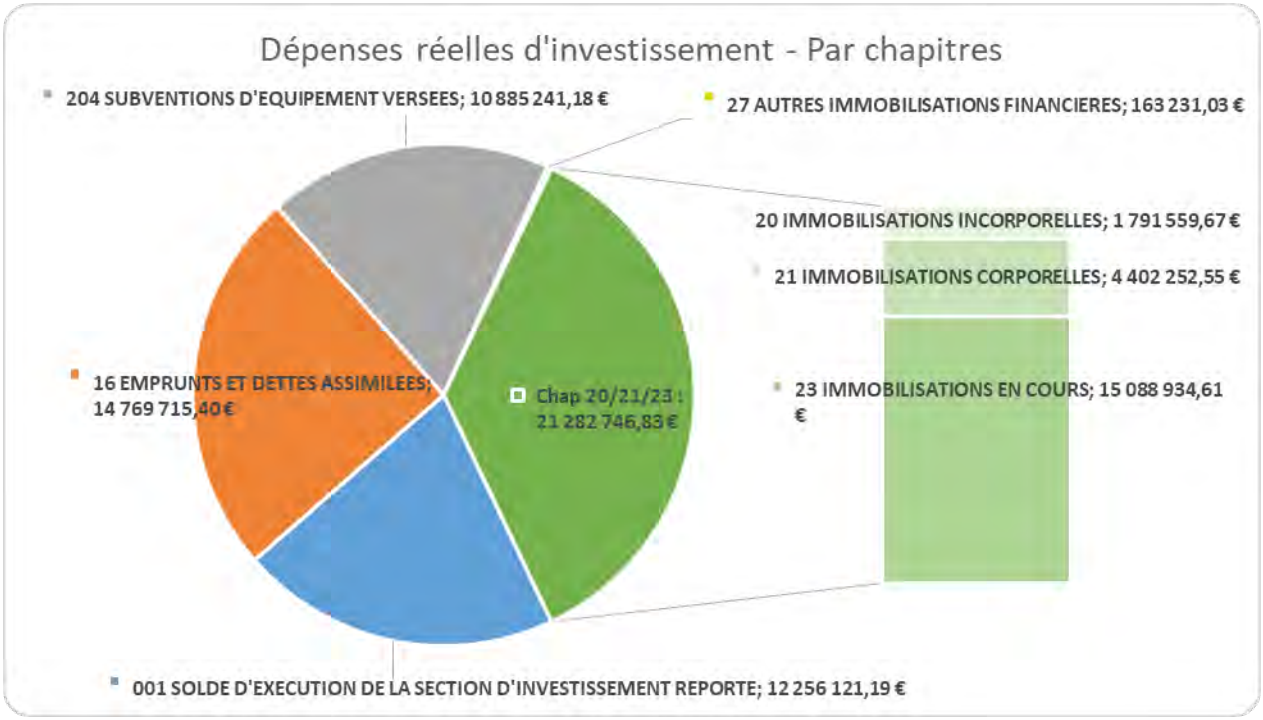

1. Les dépenses d'investissement

Elles sont réparties, pour l'essentiel, en cinq chapitres. Le montant des réalisations 2021 est financé par un montant d'emprunt de 14 M€ (cf §2 ci-dessous). Le taux de réalisation de ce programme d'investissement s'établit à 96,17%.

Le volume d'investissement (hors dette et résultat reporté) s'est élevé en 2021 à 32,331 M€ soit une évolution de +16,29% par rapport à 2020 (27,801 M€). Ce sont les chapitres 20 « immobilisations incorporelles », 21 « immobilisations corporelles » et 23 « immobilisations en cours » qui enregistrent les plus importante progressions avec respectivement +0,839 M€, +0,850 M€ et +2,938 M€.

- **Le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées »**. Le montant des emprunts remboursés passe de 12,296 M€ en 2020 à 14,770 M€ en 2021. Cette progression est liée au fait que l'exercice 2020 avait vu le refinancement d'un prêt au 01/01/2020, se traduisant par

le report d'une échéance au 01/01/2021.

L'encours de la dette s'élève au 31/12/21 à 122,112 M€ réparti pour 82,6% en taux fixe (contre 79,6% au 31/12/20) et 17,4% en taux variable (dont 6,5% sur livret A).

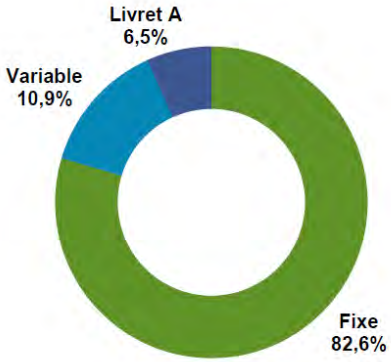

Cette situation s'inscrit dans une politique de gestion de dette prudente qui vise à sécuriser sur des taux fixes historiquement bas l'encours de dette de la collectivité (par exemple refinancement au 01/01/20 auprès de La Banque Postale d'un contrat DEXIA de 15M€, initialement indexé sur un taux variable EONIA, consolidé sur un taux fixe à 0% d'intérêt ou en 2021 exercice d'une option de taux à taux fixe à 0% sur un contrat Caisse d'Epargne).

Selon la charte Gissler de bonne conduite, la dette est indexée à 100% sur un risque 1A (c'est-à-dire non structurée).

La dette du Département comporte 36 emprunts contractés auprès de 10 établissements bancaires. Cette démarche de diversification des partenaires bancaires permet ainsi de réduire le risque d'exposition du Département et de bénéficier des meilleures conditions financières grâce à une large mise en concurrence lors de chaque mobilisation d'emprunt.

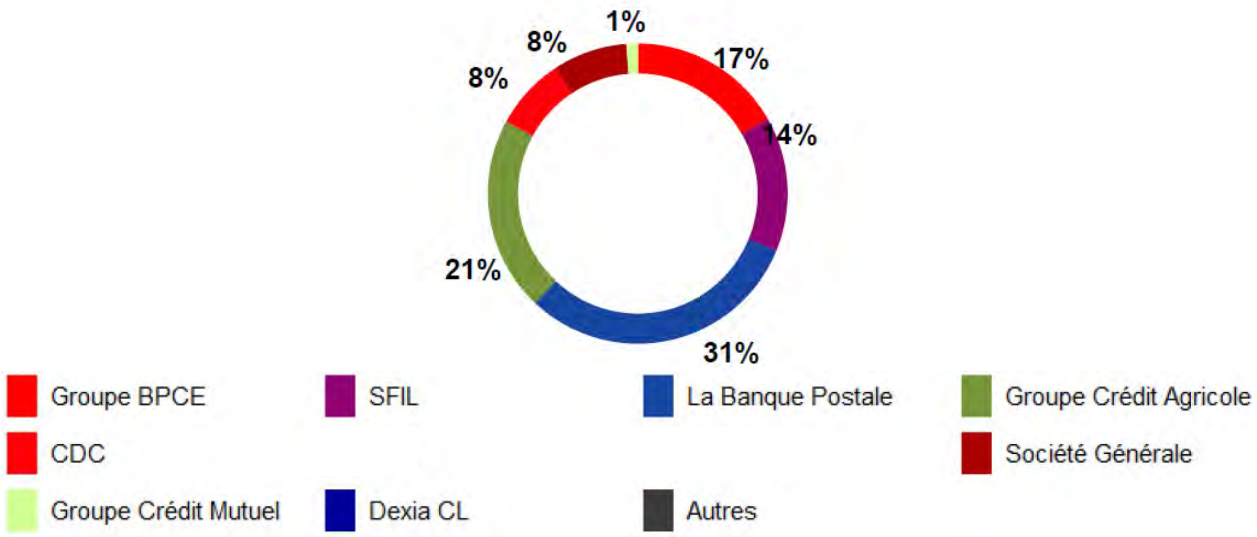

Le taux d'intérêt moyen a à nouveau diminué en 2021 pour s'établir à 1,21% (1,65% en 2020, 1,76% en 2019).

Il est à noter que l'exercice 2021 aura vu s'achever le contrat CLTR DEXIA qui disposait des modalités spécifiques de trésorerie.

- **Le chapitre 20 « immobilisations incorporelles »** regroupe les dépenses de frais d'études et d'achats de logiciels (1,792 M€). Il progresse de 88,16 % par rapport à 2020.

L'essentiel de cette progression est à imputer au programme « LOGICIEL » (+0,564 M€) porté par la DOSIN.

- **Le chapitre 204 « subventions d'équipement versées »** : 10,885 M€ contre 11,004 M€ en 2020 soit une diminution minime de -0,119 M€ (-1.08%) :

Les principaux versements ont concerné :

- Par grandes thématiques :

- Le financement de la mise à 2 fois 2 voies de la RN124 pour **5,400 M€** ;
- les aides à l'aménagement : **1,462 M€** (programme d'aide aux communes C2D 0,863 M€ ; DDR 0,360 M€ ; DDR+ 0,156 M€ ; AIL 0,027 M€ ; agriculture 0,057 M€) ;
- le financement du haut débit pour **1,139 M€** ;
- le budget participatif pour **0,134 M€** ;
- les aides en matière d'infrastructures, d'approvisionnement et de traitement de l'eau à hauteur de **0,660 M€** ;
- la subvention de **0,650 M€** à la Région pour les investissements qu'elle réalise dans les collèges publics (cité scolaire de Nogaro 0,050 M€ ; cité scolaire de Lectoure 0,600 M€) ;
- les aides à la réalisation de logements sociaux : **0,302 M€** ;
- la subvention versée à la Région dans le cadre du Fonds L'Occal : **0,300 M€** ;
- les aides aux personnes en matière de logement pour **0,167 M€** ;
- les aides à la réhabilitation de structures d'hébergement pour personnes âgées pour **0,164 M€** ;
- les subventions culturelles : **0,155 M€** ;
- la subvention à la Région dans le cadre du financement de l'école d'infirmière IFSI **0,100 M€** ;
- la participation financière versée à la commune d'Auch pour les travaux d'accès à la MDPH **0,042 M€** ;
- la participation financière versée à la commune de SAMATAN pour les travaux au Pôle d'action sociale **0,040 M€** ;
- les subventions aux collèges privés **0,032 M€** ;

- Par bénéficiaires :

On peut citer quelques contributions à des partenaires

- l'Etat : **5,400 M€** ;
- le syndicat mixte Gers Numérique : **1,139 M€** ;

- la Région Occitanie : **1,050 M€** ;
- l'Institution Adour : **0,250 M€** ;
- le Syndicat Mixte TRIGONE : **0,171 M€** ;
- l'Office Public de l'Habitat du Gers : **0,153 M€** ;
- la SA Gasconne d'HLM du Gers **0,144 M€** ;
- la commune de SAMATAN : **0,097 M€** ;
- l'ANRAS EHPAD ST Dominique : **0,094 M€** ;
- la Chambre de Métiers et de l'Artisanat : **0,087 M€**

Vous trouverez la liste complète des bénéficiaires en annexe au compte administratif.

- **le chapitre 21 « immobilisations corporelles » :** 4,402 M€. Les acquisitions les plus importantes concernent : l'achat de matériels, engins et mobilier de voirie : 1,521 M€ ; les acquisitions de matériel divers et de mobilier : 0,800 M€ ; les acquisitions de matériels informatiques et de téléphonie : 1,118 M€ ; l'achat de mobilier et matériel pour les collèges : 0,760 M€ ; l'acquisition de collections et œuvres d'art pour 0,118 M€ ; les acquisitions de terrains et frais associés pour 0,085 M€.

- le chapitre 23 « immobilisations en cours ». Il s'agit là du poste le plus important de la section d'investissement. Il concerne les travaux réalisés directement par le Département. Il représente 46,67% des dépenses consacrées à l'équipement (dépenses réelles d'investissement, hors CLTR, dette et résultat reporté), **soit 15,089 M€**. Il progresse de 2,938 M€ en 2021.

Les principales opérations ont été les suivantes:

- les travaux dans les collèges pour **2,588 M€** (0,436 M€ pour le collège de Miélan ; 0,302 € pour le collège d'Aignan ; 0,295 M€ pour le collège de Condom ; 0,246 M€ pour le collège de Mirande ; 0,227 M€ pour le collège de Samatan ; 0,211 M€ pour le collège de Masseube ; 0,120 M€ pour le collège Louise Michel de L'Isle-Jourdain ; 0,104 M€ pour le collège Carnot d'Auch et 0,647 M€ au titre des autres collèges) ;
- les travaux sur le réseau routier départemental pour un montant total de **10,650 M€** (contre 8,305 M€ en 2020) dont 0,957 M€ au titre de la modernisation du réseau et 9,099 M€ au titre de la rénovation des routes ;
- les travaux sur les bâtiments départementaux : **0,646 M€** ;
- les travaux sur les autres bâtiments : **0,473 M€** (dont Oxygers Arreau : 0,330 M€ ; Autodrome de Nogaro : 0,050 M€ HT ; MDPH La Fayette : 0,017 M€) ;
- les travaux sur les espaces et aménagements départementaux (Itinéraires randonnée, itinéraires cyclistes, Voie verte, Baïse) pour **0,354 M€** ;
- la plate-forme et hangar énergies renouvelables : **0,246 M€.**

2. Les recettes d'investissement

Elles sont réparties pour l'essentiel sur 4 chapitres :

- **chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves ».** Sur ce chapitre ont été imputés les crédits du Fonds de Compensation pour la taxe à la valeur ajoutée (FCTVA) pour 3,335 M€ (3,095 M€ en 2020).

Est également comptabilisée la part d'excédent de fonctionnement 2020 affectée à l'autofinancement de l'investissement 2021 pour 12,256 M€.

- **chapitre 13 « subventions d'investissement (perçues) ».** Un montant de **4,871 M€** (contre 4,657 M€ en 2020) de dotations et de subventions d'équipement a été perçu, dont principalement : 1,480 M€ de dotation de soutien à l'investissement des départements (1,731 M€ en 2020) ; 1,253 M€ au titre de la dotation départementale d'équipement des collèges publics ; 0,583 M€ de produits des amendes de police des radars automatiques (0,586 M€ en 2020) ; 0,745 M€ du Grand Auch au titre de sa participation au CPER RN124 ; 0,410 M€ de la région Occitanie (dont 0,298 M€ au titre de la plateforme de Saramon) ; 0,211 M€ de l'Etat au titre du plan de relance.

- **chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées ».** La somme mobilisée pour le financement de l'investissement s'est élevée à **14,000 M€,** exclusivement sur le budget principal.

Après stabilisation de son désendettement en 2020, succédant à une période de diminution de son encours de 2017 à 2019, le Département a de nouveau baissé son stock de dette en 2021en mobilisant un emprunt nouveau de 14M€ inférieur de près de 0,700 M€ au remboursement en capital de la dette qui s'est élevé à 14,770 M€. L'encours est donc passé de 122,881 M€ au 31/12/2020 à 122,112 M€ au 31/12/2021.

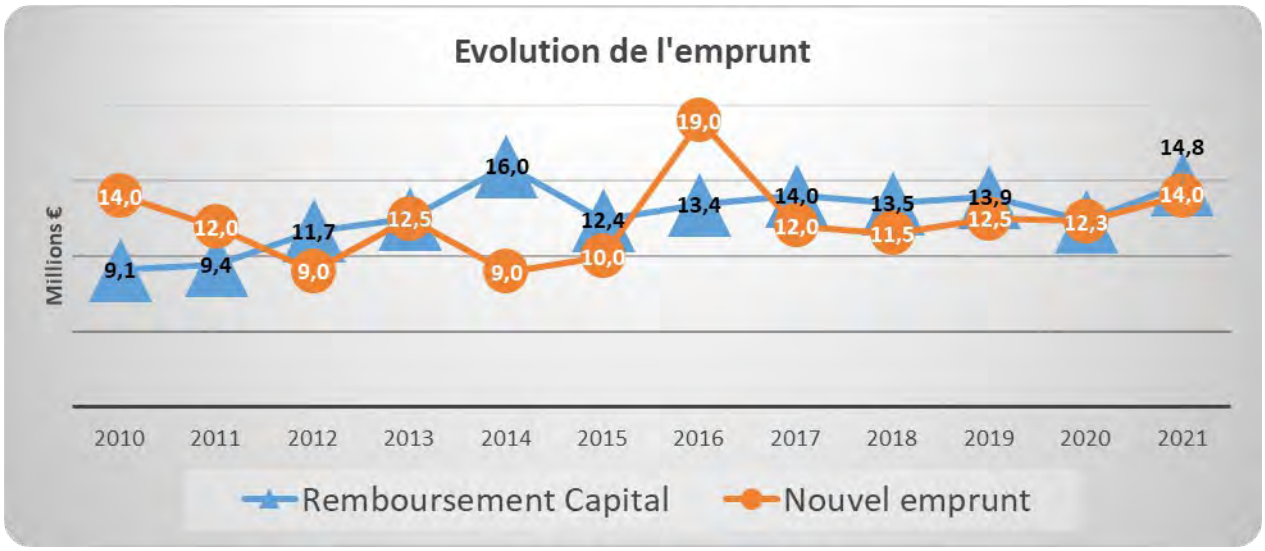

- chapitre 27 « Autres immobilisations financières ». Le montant de **0,186 M€** perçu en 2021 correspond principalement à des remboursements de prêts Fonds Solidarité Logement (FSL), Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), étudiants et personnel (dont la gestion a été réintégrée dans le comptes du Département au 01/01/2021), ainsi que du remboursement de l'annuité d'amortissement de l'emprunt de l'Aérodrome.

B. Fonctionnement

*Détail « **TABLEAU 6** » en annexe au présent rapport*

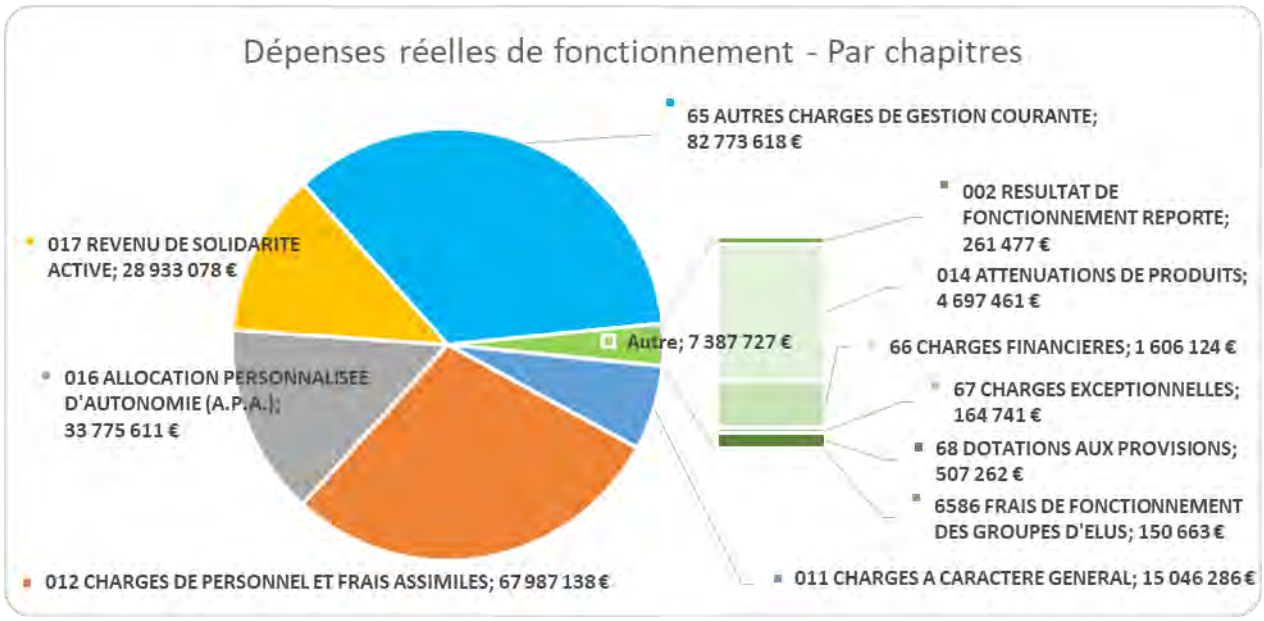

Les dépenses de fonctionnement 2021 qui s'élèvent à 235,903 M€ connaissent un recul de -1,71% par rapport à 2020 où elles se situaient à 240,003 M€.

1. Les dépenses de fonctionnement

Elles sont réparties, pour l'essentiel, en huit chapitres :

- **le chapitre 011 « Charges à caractère général »** regroupe les dépenses de fonctionnement et de petit équipement courant des services y compris celles nécessaires à la réalisation des missions relevant des compétences du Département. Les consommations de crédits sur ce chapitre se sont élevées à 15,046 M€ en 2021 contre 15,068 M€ en 2020 pour l'ensemble des budgets soit une diminution de -0,14%.

- le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés ». Ce chapitre correspond au regroupement de tous les articles de rémunération et de charge du personnel, à l'exception des personnels de gestion de l'APA et du RSA (cf chapitres 016 et 017). Il s'élève à 67,987 M€ en 2021.

En tenant compte des crédits de ressources humaines consommés sur les budgets annexes, ainsi que ceux inscrits sur les chapitres 016 et 017, le total des dépenses de masse salariale [6] aura représenté en 2021 la somme de 71,078 M€ contre 68,907 M€ en 2020.

Cette augmentation se répartit pour +0,263 M€ au titre de la rémunération des assistants familiaux qui passe de 9,873 M€ à 10,135 M€ soit une progression de +2,66%, et pour +1,908 M€ au titre de la rémunération des autres agents. Cette dernière passe de 59,034 M€ à 60,942 M€ soit une augmentation de 3,23%.

6 Articles des comptes 621,64, 631 et 633, (rémunérations et charges sociales), des chapitres 012, 016 et 017 tous budgets confondus.

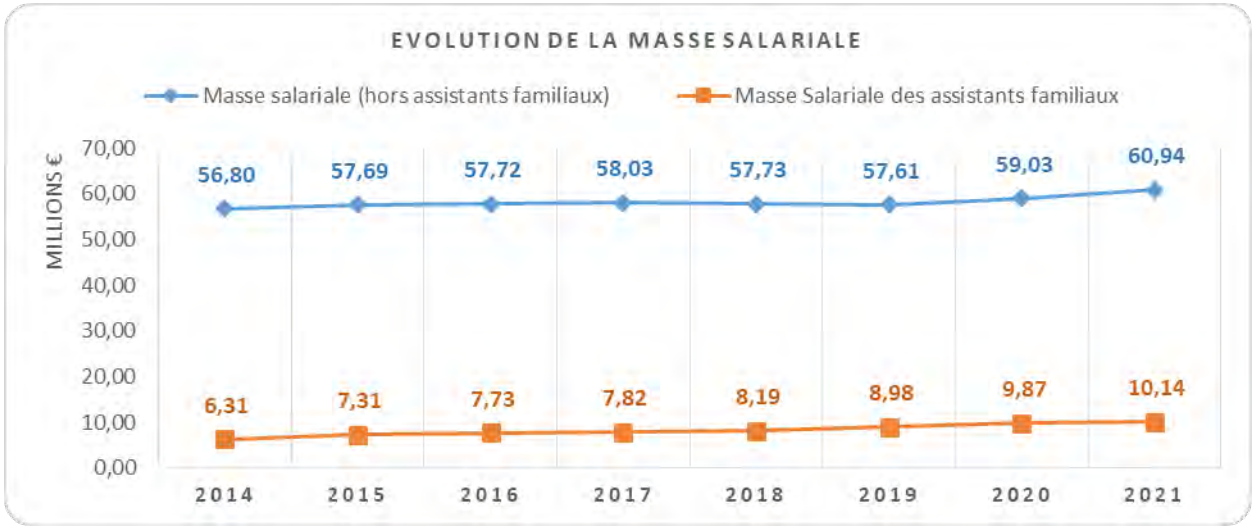

- **le chapitre 014 « Atténuations de produits ».** Sur ce chapitre figurent notamment le reversement de la compensation « Transports » à la Région dans le cadre du transfert de compétences pour 2,056 M€, le reversement de la dotation CNSA destinée à la MDPH pour 0,434 M€, le reversement au CAUE d'une part de taxe d'aménagement pour 0,418 M€ et le prélèvement -pour la 2nde année- au titre du fonds national de péréquation des DMTO pour 1,778 M€ instauré par la loi de Finances 2020. Le Département est contributeur et bénéficiaire de ce fonds au titre duquel il a perçu une recette de 14,670 M€ en 2021 (voir le commentaire du chapitre de recettes 73), soit une recette nette de 12,892 M€ (contre 15,092 M€ en 2020).

- **le chapitre 016 « Allocation Personnalisée d'Autonomie ».** Les dépenses de ce chapitre sont exclusivement imputées sur le budget principal. Il comprend les aides à la personne ainsi que les dépenses de rémunération du personnel de gestion de l'APA, pour un montant total de 33,776 M€ contre 35,687 M€ en 2020.

Le montant des allocations s'établit en 2020 à 32,258 M€ à comparer avec le montant de 2020 de 34,171 M€, soit une diminution de -5,60% (-1,913 M€).

Cette diminution s'explique essentiellement par la non reconduction en 2021 de la mesure prise en 2020 dans le cadre de la crise sanitaire afin de compenser les SAAD suite à la non réalisation des plans d'aide. Elle s'explique également par la diminution du nombre d'allocataires qui passe de 6215 au 31/12/2020 à 6094 au 31/12/2021 (-121 bénéficiaires). Ils sont répartis ainsi : 4035 bénéficiaires APA à domicile et 2059 bénéficiaires APA en établissement contre 4085 et 2130 au 31 décembre 2020.

- le chapitre 017 « Revenu de Solidarité Active ». Les dépenses de ce chapitre sont exclusivement imputées sur le budget principal. Il comprend les allocations RSA, les aides d'insertion ainsi que les dépenses de rémunération du personnel de gestion du RSA, pour un montant total de 28,933 M€ (contre 29,102 M€ en 2020). La diminution est imputable dans les mêmes proportions aux dépenses d'insertion (-0,081) et aux dépenses de RSA (-0,091).

Le montant des allocations RSA (art 6517) s'établit en 2021 à 24,999 M€ à comparer avec le montant de 2020 de 25,083 M€, soit une diminution de -0,34% (-0,084 M€).

Au 31/12/2021, on dénombre 3990 bénéficiaires RSA (droits payables) contre 4221 au 31/12/2020, année qui avait connu une augmentation notable pour cause de crise COVID. La situation au 31 décembre 2021 retrouve donc un niveau « normal » conforme aux années 2018 (3813) et 2019 (3922).

Les dépenses d'actions d'insertion s'établissent à 2,280 M€ (dont 0,942 M€ pour les actions d'insertion professionnelles/RSA, 0,544 M€ pour les contrats aidés, 0,508 M€ de Fonds Social Européen FSE, 0,165 M€ d'actions d'insertion, 0,081 M€ d'aides individuelles Insertion et 0,038 M€ pour l'organisation des assises de l'insertion).

Le reste à charge net cumulé relatif aux 3 AIS s'élève au 31/12/2021 à 20,915 M€, soit un recul de +11,9% par rapport à 2020 où il s'élevait à 23,735 M€. Ce reste à charge correspond aux dépenses nettes de RSA[7], APA[8] et PCH[9] après prise en compte de la part de fiscalité accordée en LFI2014[10].

7 Allocations (-) Admissions en non valeurs (-) Remb trop-perçus (-) TICPE (-) FMDI
8 Allocations (-) Admissions en non valeurs et indus (-) Réédition CESU (-) Dotation CNSA
9 Allocations (-) Admissions en non valeurs et indus (-) Dotations CNSA
10 Frais de gestion du foncier bâti (+) Fonds de solidarité net des DMTO (jusqu'en 2019) (+) Reversement 3 ((-) part contributeur) du Fonds national de péréquation des DMTO (a/c 2020) (+) Relèvement du taux des DMTO

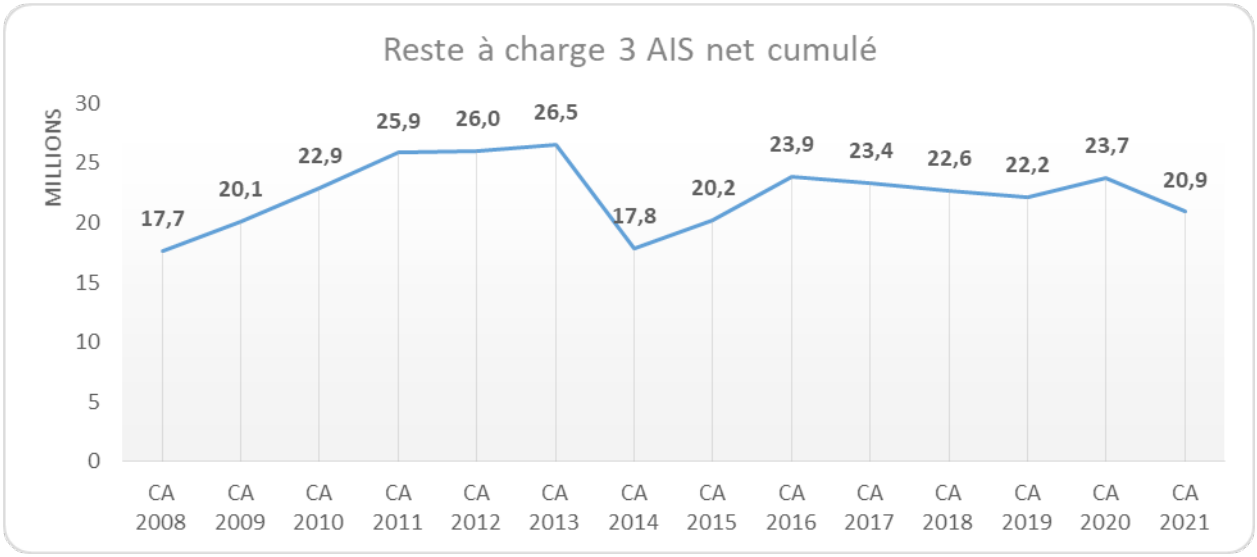

- le chapitre 65 « Autres charges de gestion courantes ». Sur ce chapitre qui comprend, pour l'essentiel, les interventions du Département en direction des tiers 82,774 M€ ont été payés en 2021 (86,711 M€ en 2020).

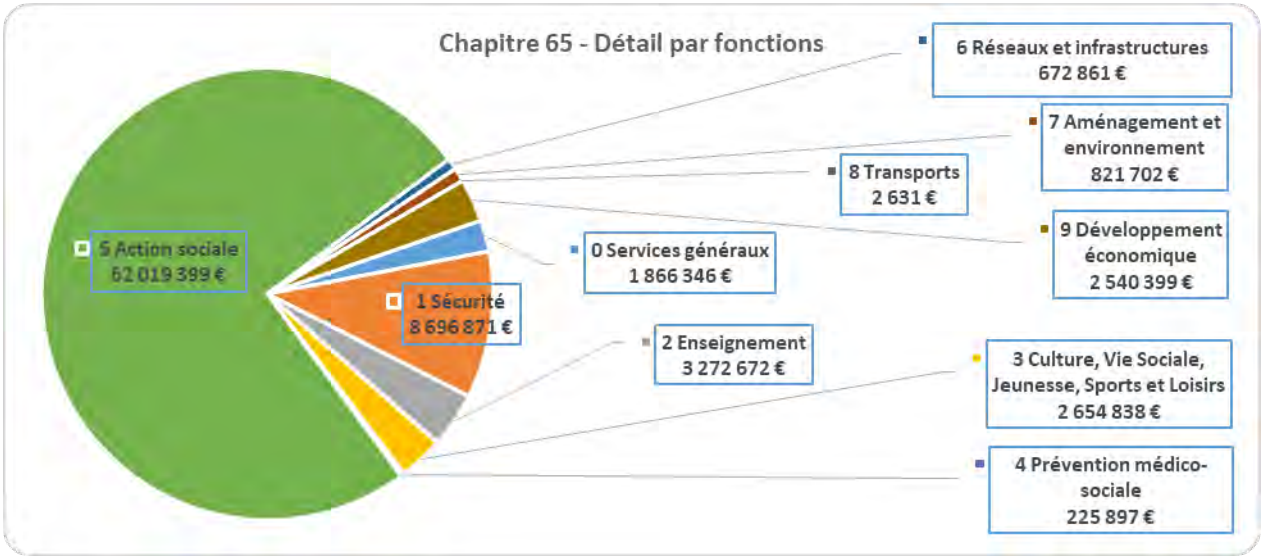

Il comprend principalement :

- 59,422 M€ d'aides à la personne (allocations, secours…), de frais de séjour et d'hébergement, d'allocations de perte de compensation du handicap ;

Les frais de séjour et d'hébergement[11]*, principal poste de dépenses du chapitre 65, s'élèvent à 46,470 M€ contre 49,229 M€ en 2020 soit une diminution de -5,60%.*
Cette baisse s'explique principalement par la mise en place en année pleine d'un nouveau mode de calcul des dépenses nettes d'hébergement des personnes handicapées (précédemment : dépenses brutes d'hébergement compensées par la perception par la collectivité des ressources du bénéficiaire)
Cette nouvelle méthode de comptabilisation en année pleine explique cette évolution.

11 Articles du compte 652 du chapitre 65

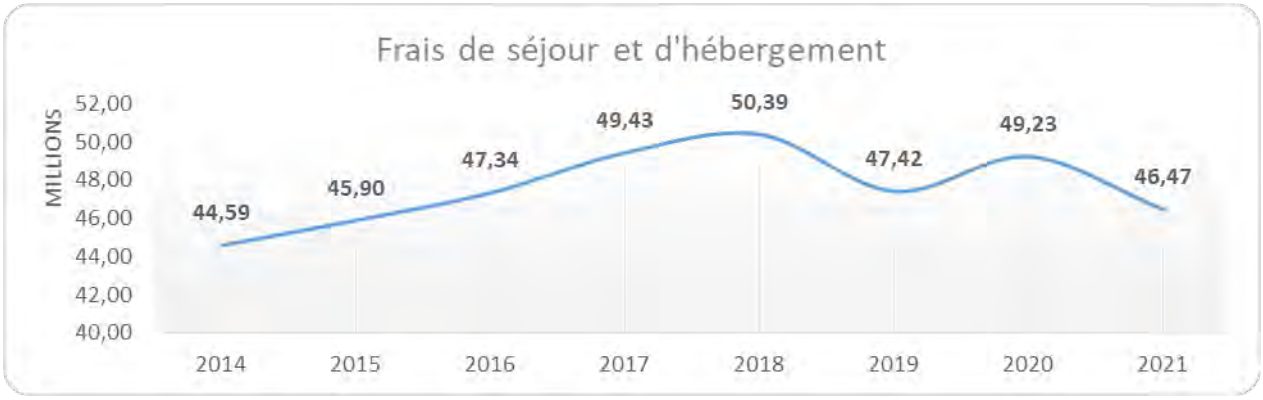

Les allocations PCH[12] *(Allocation Individuelle de Solidarité) s'élèvent à 8,856 M€, contre 8,458 M€ en 2020.*

- 2,802 M€ de subventions (2,138 M€) et participations (0,664 M€) au titre de l'action sociale (hors APA et RSA) ; [13]
- 6,776 M€ de subventions versées aux tiers (dont 2,138 M€ au titre de l'action sociale), inscrites sur le compte 657 (7,546 M€ en 2020), soit une diminution de -10.21%. Cette diminution porte essentiellement sur la fonction « Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs » pour -0,584 M€ (plus particulièrement sur les aides à la culture -0,503 M€ et les aides à la pratique du sport -0,264 M€) et sur la fonction « Action sociale » pour -0,214 M€ ;

  *Détail « **TABLEAU 7** » en annexe au présent rapport*

- 8,659 M€ de contribution ordinaire au SDIS (hors reversement part DGF pour 0,034 M€) contre 8,383 M€ en 2020 soit une augmentation de 3,29 % ;
- 2,284 M€ de dotations de fonctionnement des collèges (contre 2,316 M€ en 2020) ;
- 0,826 M€ de contributions du budget principal aux budgets annexes contre 1,696 M€ en 2020, soit une diminution de 0,870 M€ (-0,028 M€ sur le budget SATESE, +0,162 M€ sur le budget ENS, -0,091 M€ sur le budget du Pôle Thermal et -0,913 M€ sur le budget du Laboratoire Vétérinaire Eaux et Sols).

12 PCH : Prestation de Compensation du Handicap – Art 651121

13 Articles des comptes 657 et 656 du chapitre 65 tous budgets confondus – fonctions 4 et 5

*Détail « **TABLEAU 8** » en annexe au présent rapport*

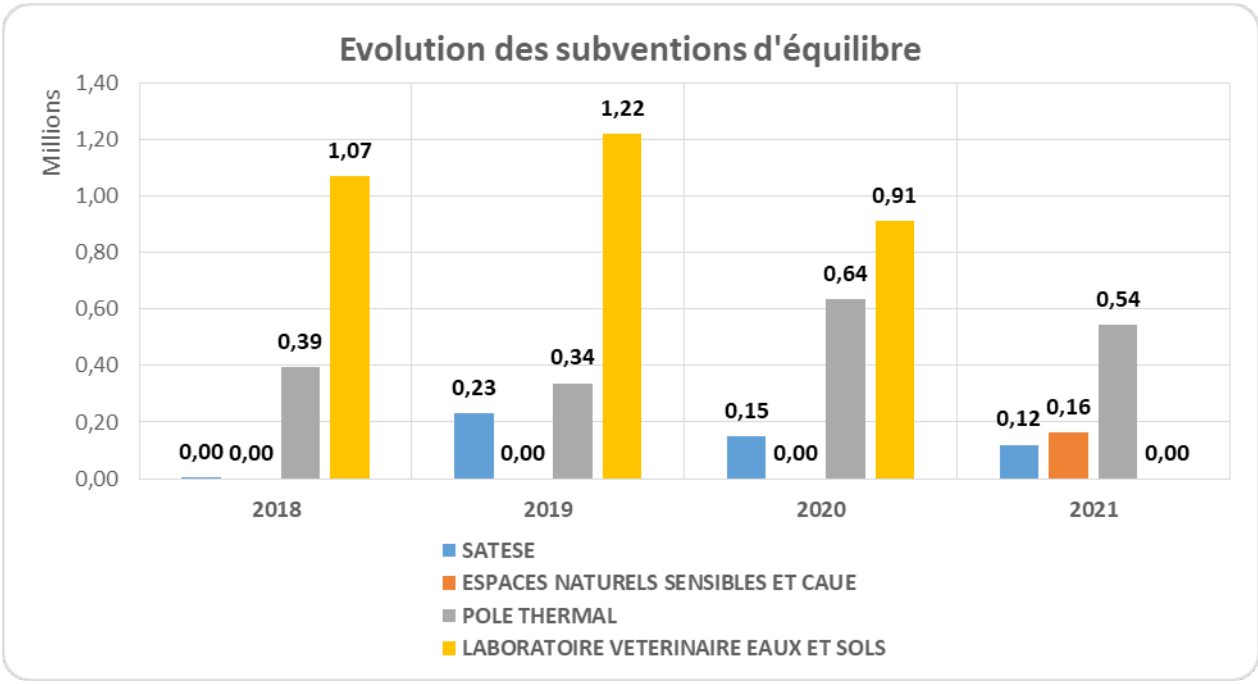

- **le chapitre 66 « charges financières »** qui correspond au remboursement des intérêts de la dette s'élève en 2021 à 1,606 M€ contre 1,884 M€ en 2020. Cette évolution favorable de -14,77% s'explique par un maintien à un niveau très bas des taux d'intérêt en 2021.

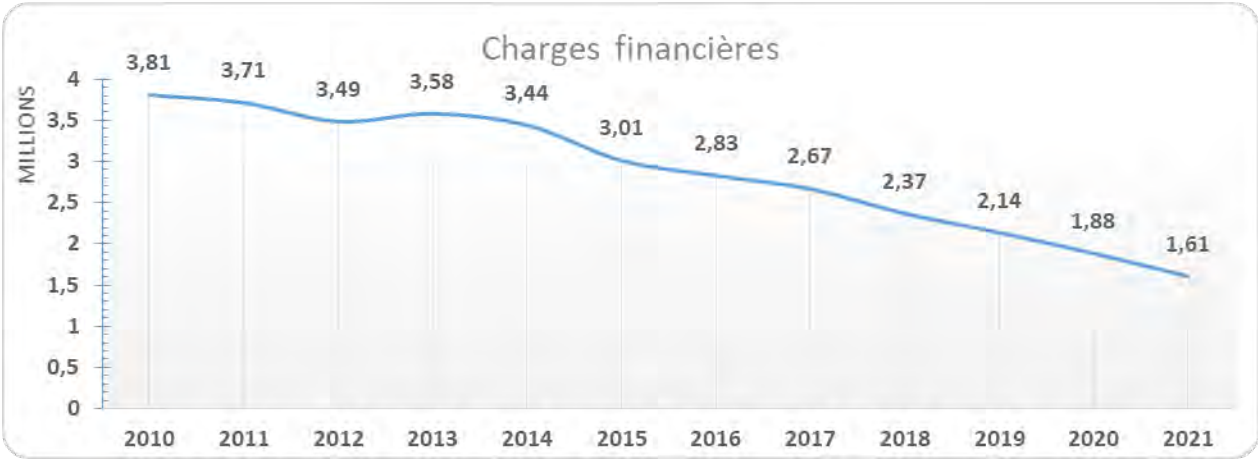

- **le chapitre 68 « dotations aux provisions » :** En 2021 0,507 M€ ont été provisionnés ainsi qu'il suit :

- 0,357 M€ au titre des risques liés à la gestion du personnel (maladies professionnelles, CET, ruptures conventionnelles)
- 0,147 M€ au titres des risques sur des créances anciennes
- 0,003 M€ au titre des risques juridiques.

2. Les recettes de fonctionnement

Elles sont réparties principalement entre huit chapitres :

- **le chapitre 016 « Allocation Personnalisée d'Autonomie » pour un montant de 16,461 M€** contre 16,512 M€ en 2020, soit une diminution de -0.30% (-0,050 M€).

Ce chapitre enregistre la dotation versée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) qui s'est élevée en 2021 à 13,459 M€ (13,017 M€ en 2020), rattachements compris, qui progresse donc de +0,442 M€.

L'autre recette principale perçue sur ce chapitre, pour un montant de 3,003 M€ (contre 3,495 M€ en 2020), concerne les recouvrements sur bénéficiaires ou sur établissements ainsi que le remboursement par le prestataire CESU du trop-versé au titre des heures non effectuées. Le rattachement correspondant aux heures non effectuées (pour 2,975 M€) est sensiblement inférieur au rattachement 2019/2020 qui s'était élevé à 3,407 M€ expliquant ainsi l'écart de recettes sur ce poste.

Le chapitre 017 « Revenu de Solidarité Active » qui s'élève à 0,893 M€ enregistre les indus liés au versement des allocations RSA et contrats d'insertion (0,280 M€) ainsi que la participation du Fonds Social Européen (0,613 M€).

Le chapitre 70 « Produits des services » qui s'élève à 1,543 M€ en 2021, soit un niveau quasi équivalent à 2020 (1,576 M€), enregistre divers produits de gestion dont notamment les remboursements de mise à disposition de personnel (0,901 M€), les redevances d'occupation (0,304 M€), les recettes d'activités du Pôle Thermal (0,120 M€), les recettes d'activité de Flaran (0,121 M€), les recettes d'activité MEMENTO (0,006 M€), ainsi que la vente de bois et de plaquettes bois (0,076 M€). A noter en 2021 une légère amélioration des recettes (+0,020 M€) du Pôle Thermal sans toutefois atteindre les niveaux des exercices antérieurs à 2020.

- **le chapitre 73 «Impôts et taxes ».** Chapitre le plus important des recettes avec un montant de 160,572 M€ contre 95,600 M€ en 2020.

Sur ce chapitre sont perçus les droits de mutation à titre onéreux pour un montant de 35,753 M€ contre 25,667 M€ en 2020 soit une progression de 10,086 M€ (+39,29%). Cette augmentation historique a été le signe d'un dynamisme exceptionnel du marché de l'immobilier gersois en 2021. Ils se composent de la part Etat transférée depuis la loi de finance 2011 pour un montant de 1,581 M€, d'une part dédiée au financement des AIS instaurée par la loi de finance de 2014 pour 5,534 € M€, de la taxe additionnelle pour 0,174 M€ et des droits de mutation sur les transactions immobilières au taux de base pour 28,463 M€.

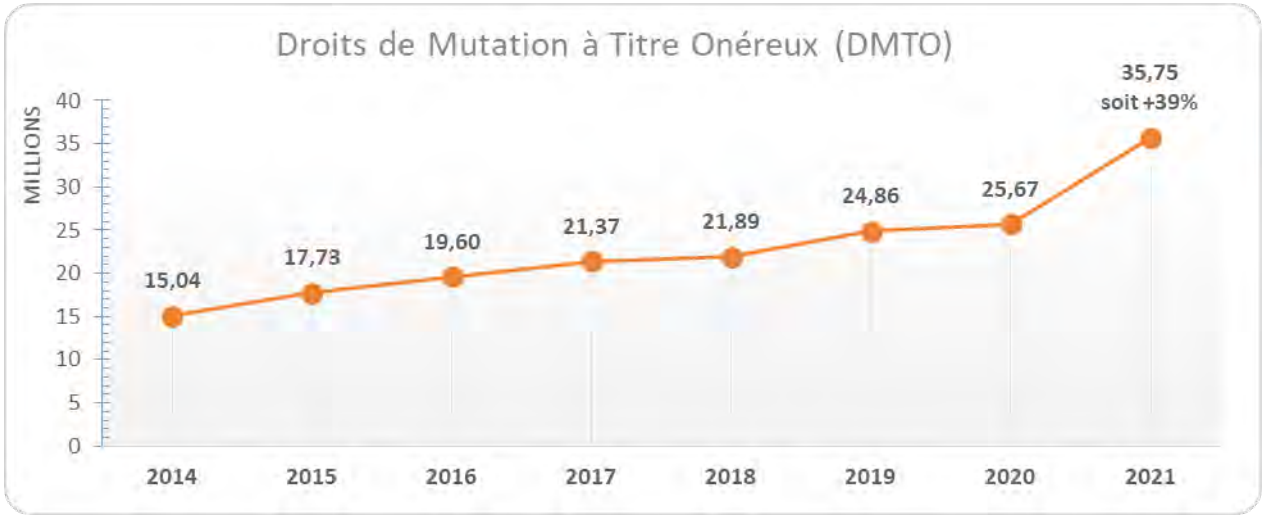

Ce chapitre intègre dorénavant les ressources de TVA liées à la réforme fiscale qui a transféré, des Départements vers le bloc communal, le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (anciennement perçu sur le chapitre 731 « Imposition directe »).

Ce transfert est donc compensé par une fraction de TVA attribuée au Département. Pour mémoire, la taxe sur le foncier bâti s'est élevée en 2020 à 53,116 M€. Elle a été compensée par une recette TVA de 53,383 M€.

Le produit de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance s'est élevé à 39,126 M€. Il progresse de +4,89% en 2021 (37,304 M€ en 2020) succédant à une augmentation de près de +4% l'année précédente (35,876 M€ en 2019). Il correspond à la perception au bénéfice des départements de la compensation des transferts de compétences prévus dans l'acte II de la décentralisation, au titre notamment, des agents des routes (ex DDE) et des collèges (transfert des TOS) et de la compensation liée à la suppression de la taxe professionnelle.

Le produit de la TICPE, taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, s'élève en 2021 à 12,395 M€ soit une augmentation de +2,80% par rapport à 2020. Il est versé en compensation des dépenses d'allocations d'insertion (RSA) pour 9,394 M€ (montant inchangé depuis 2015) et en compensation des autres transferts de compétences en complément de la taxe sur les conventions d'assurance pour 3,001 M€ (contre 2,663 M€ en 2020).

Le fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DTMO) instauré par la loi de Finances de 2020, perçu pour la première fois en 2020 est venu en remplacement du fonds de soutien interdépartemental (FSID), du fonds de solidarité et du fonds de péréquation des DMTO. Le produit de ce fonds s'est élevé en 2021 à 14,670 M€ (16,823 M€ en 2020) contre un produit cumulé 2019 des 3 fonds dissous de 16,534 M€. Compte tenu de la contribution de 1,778 M€ du Département à ce fonds nouvellement créé (inscrit en dépense de fonctionnement/chapitre 014) le produit net s'élève à 12,892 M€.

De plus, une fraction supplémentaire de TVA d'un montant de 1,399 M€ a été perçue pour la 1ère année en 2021. Cette fraction supplémentaire se substitue au fonds de stabilisation institué par l'article 261 de la loi de finances 2019.

Sur ce chapitre sont également perçus :

- le produit de la taxe d'électricité qui s'élève à 2,660 M€, en progression de +4,77% par rapport à 2020 ;
- le produit de la taxe d'aménagement sur le budget « Espaces Naturels Sensibles et CAUE » pour un montant de 1,185 M€ qui recule légèrement de -2,04% par rapport à 2020 (1,209 M€).

- le chapitre 731 « Impositions directes ». Le produit de ces impositions passe de 73,200 M€ en 2020 à 20,315 M€ en 2021. Cette forte diminution est la conséquence de la réforme fiscale et la suppression du produit de la taxe sur le foncier bâti compensé par une fraction de TVA (cf : chapitre 73 « Impôts et taxes »).

Ce chapitre inclut le transfert en recettes de l'équivalent des frais de gestion de la taxe foncière bâtie pour un montant de 6,562 M€ (+0,253 M€) institué par la loi de finances 2014 au titre du financement des AIS. Il inclut également le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui passe de 6,831 M€ en 2020 à 6,699 M€ en 2021 retrouvant quasiment son niveau de 2019. Enfin, à noter la perception sur ce chapitre du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) pour 5,779 M€ montant inchangé depuis 2011, de l'IFER (Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) pour 0,750 M€ et du Fonds de péréquation de la CVAE pour 0,468 M€.

- **le chapitre 74 « Dotations, subventions et participations »** pour un montant total de 65,429 M€ (contre 63,254 M€ en 2020). Sur ce chapitre sont comptabilisées les principales dotations de l'État :

- la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui passe de 44,975 M€ en 2020 à 44,584 M€ en 2021 ;
- la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) 1,701 M€ ;
- les compensations d'exonérations de taxes directes locales et de suppression de la taxe professionnelle. Ces compensations passent de 9,454 € en 2020 à 9,262 M€ en 2021 ;
- les dotations versées par la CNSA au titre du fonctionnement de la PCH (2,173 M€), MDPH (0,434 M€), conférence des financeurs (0,387 M€), de la réforme salariale des SAAD (0,230 M€), de la revalorisation salariale des personnels des établissements personnes handicapées dans le cadre du Ségur de la santé (0,159 M€) soit un total de 3,383 M€. Il est à noter que les dotations versées au titre de l'APA sont imputées sur le chapitre 016. La dotation versée pour le financement de la MDPH (pour 0,434 M€) fait l'objet d'un reversement imputé sur le chapitre 014 ;
- Le fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI) pour 1,235 M€ contre 1,193 M€ en 2020 ;
- Les fonds de stabilisation de l'Etat instauré en LFI 2019 pour 1,090 M€ ;
- Participation de l'Etat au titre du contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance pour 0,730 M€ ;
- le FCTVA de fonctionnement pour un montant de 0,179 M€.

- **le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante ».** Ce poste de recettes correspond, pour la part la plus importante, aux recouvrements dans le domaine social sur des collectivités, organismes ou bénéficiaires pour 3,585 M€ : au titre notamment des reversements de ressources pour 0,855 M€ (contre 3,827 M€ - baisse liée à la mise en place

du paiement différentiel), aux récupérations sur successions pour 1,199 M€ (contre 1,669 M€ en 2020), aux recouvrements sur des organismes, collectivités ou des établissements au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance pour 1,022 M€, à des récupérations d'indus pour 0,299 M€…

Ce chapitre comprend également les revenus locatifs pour 0,192 M€, les redevances perçues au titre des diverses DSP pour 0,097 M€, les remboursements des frais engagés par la collectivité pour le compte du GIP Public Labo pour 0,628 M€ ainsi que les subventions d'équilibre versées par le budget principal aux budgets annexes pour un montant cumulé de 0,826 M€.

- **le chapitre 77 « Produits exceptionnels »** pour un montant de 0,726 M€ en 2021. Sur ce chapitre figurent essentiellement :

- les recettes des cessions de biens immobiliers du Département pour 0,252 M€ (dont la vente du pôle d'action sociale de Lombez pour 0,065 M€, la vente d'une maison à Aire sur Adour pour 0,055 M€, la vente de divers matériels et véhicules pour 0,132 M€). Il est à noter que les prévisions relatives aux cessions sont inscrites sur le chapitre d'investissement 024 ;
- la réintégration dans les comptes du Département des prêts au personnel suivis antérieurement « hors budget » pour 0,187 M€ ;
- les subventions de soutien à la politique de l'eau versées par le budget principal au budget SATESE pour 0,100 M€ ;
- les mandats annulés émis sur exercices antérieurs et les recouvrements sur créances admises en non-valeur pour 0,050 M€ ;
- les autres produits exceptionnels pour 0,137 M€.

III.L'AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021

A. Les résultats de l'exercice 2021

*Détail « **TABLEAU 9** » en annexe au présent rapport.*

B. L'affectation des résultats excédentaires de fonctionnement 2021

Selon l'instruction budgétaire et comptable M52, les résultats excédentaires de la section de fonctionnement doivent être affectés en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, égal au cumul du déficit et des restes à réaliser de cette section.

Le reliquat excédentaire est ensuite affecté au choix de l'assemblée délibérante, en réserve complémentaire de la section d'investissement (recette compte 1068) ou en excédent de fonctionnement reporté (recette compte 002).

Je vous propose d'affecter les résultats excédentaires de fonctionnement de l'exercice 2021, soit **41 874 627,77** € de la manière suivante :

- **16 019 572,26** € permettent de couvrir le déficit de la section d'investissement (recette inscrite sur le compte 1068) ;

- le solde excédentaire de **25 855 055,51** € est affecté à la section de fonctionnement (recette inscrite sur le compte 002).

*Détail « **TABLEAU 10** » en annexe au présent rapport*

À noter, un report d'excédent d'investissement sur trois budgets annexes (le SATESE, le pôle thermal et le Laboratoire Vétérinaire Eaux et Sols) pour un montant de 388 471,84 € (recette au compte 001) et un déficit de fonctionnement pour deux budgets annexes (SATESE et pôle thermal) pour un montant de 315 393,10 € (dépense au compte 002).

IV.LA PRÉSENTATION PAR FONCTIONS

Dépenses réelles – Tous budgets (hors CLTR et refinancement de dette)

*Détail « **TABLEAU 11** » en annexe au présent rapport.*

Les dépenses d'action sociale représentent la part la plus importante des dépenses de la collectivité pour 51,55%. Cette part est en léger recul de -2.25% par rapport à 2020.

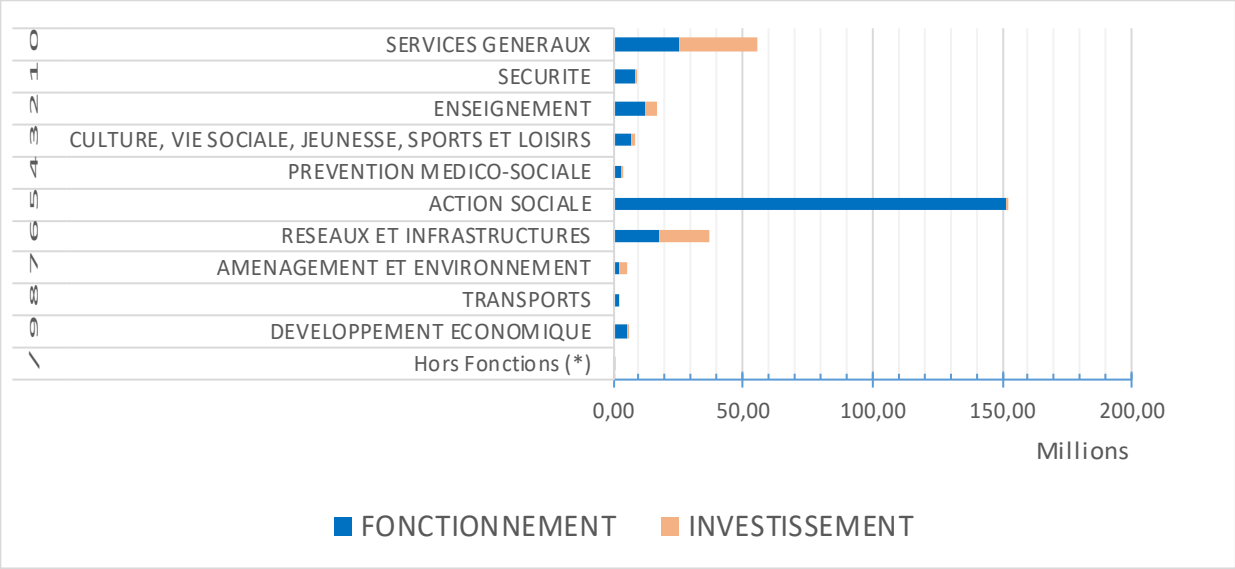

~~~

Vous trouverez ci-joint le document détaillé du compte administratif 2021 de notre collectivité décrivant l'ensemble des mouvements de dépenses et de recettes ainsi que ses annexes telles qu'elles sont prévues par la réglementation budgétaire et comptable M52.

V.LES BILANS SPECIFIQUES

Les bilans spécifiques suivants sont joints au présent rapport :

- le bilan de l'utilisation de la taxe d'aménagement, tel que prévu dans le code de l'urbanisme,

- le bilan de l'utilisation du Fonds Solidarité Logement (FSL) et du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ),

- les comptes produits par les délégataires de service public, tels que prévus par le code général des collectivités territoriales.

Je vous propose d'approuver le compte administratif du Département conforme au compte de gestion du Payeur Départemental pour 2021.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.
~~~

ANNEXES – TABLEAUX FINANCIERS

TABLEAU 1
Tous budgets confondus - Opérations réelles et d'ordre

En €	Dépenses			Recettes			Résultat	
	2020	2021	Evol	2020	2021	Evol	2020	2021
FONCTIONNEMENT	250 270 336,63	247 228 995,77	-1,22%	276 900 171,06	288 788 230,44	4,29%	26 629 834,43	41 559 234,67
INVESTISSEMENT	73 202 467,60	62 716 499,43	-14,32%	61 207 823,00	47 085 399,01	-23,07%	-11 994 644,60	-15 631 100,42
Total :	**323 472 804,23**	**309 945 495,20**	-4,18%	**338 107 994,06**	**335 873 629,45**	-0,66%	**14 635 189,83**	**25 928 134,25**

TABLEAU 2
Détail des résultats par budget

Budgets		en €	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat exercice antérieur dont Reprise résultat exercice antérieur (hors couverture du déficit)	Résultat exercice antérieur Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnt au déficit d'investisst	Résultat de l'exercice	Résultat ou solde final
			(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(2)-(1)-(3)-(4)	(6)=(2)-(1)
01	BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	242 983 290,49	284 519 132,59	14 441 896,79		**27 093 945,31**	**41 535 842,10**
		INVESTISSEMENT	61 144 361,07	45 388 823,19	-11 514 315,08	11 514 315,08	**-15 755 537,88**	**-15 755 537,88**
			304 127 651,56	**329 907 955,78**	**2 927 581,71**	**11 514 315,08**	**11 338 407,43**	**25 780 304,22**
47	SATESE	FONCTIONNEMENT	666 927,20	651 764,89	-20 631,70		**5 469,39**	**-15 162,31**
		INVESTISSEMENT	15 884,40	31 046,71	20 631,70	0,00	**-5 469,39**	**15 162,31**
			682 811,60	**682 811,60**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
49	ESPACES NATURELS SENSIBLES	FONCTIONNEMENT	1 260 014,57	1 473 825,76	97 685,19		**116 126,00**	**213 811,19**
		INVESTISSEMENT	1 409 068,22	1 195 257,03	-686 808,00	686 808,00	**-213 811,19**	**-213 811,19**
			2 669 082,79	**2 669 082,79**	**-589 122,81**	**686 808,00**	**-97 685,19**	**0,00**
51	POLE THERMAL	FONCTIONNEMENT	1 054 224,45	753 993,66	-216 500,77		**-83 730,02**	**-300 230,79**
		INVESTISSEMENT	37 881,26	338 112,05	216 500,77	0,00	**83 730,02**	**300 230,79**
			1 092 105,71	**1 092 105,71**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
54	LABO VETERINAIRE EAUX ET SOLS	FONCTIONNEMENT	1 189 624,06	1 206 978,69	-24 344,12		**41 698,75**	**17 354,63**
		INVESTISSEMENT	4 083,18	77 161,92	24 344,12	0,00	**48 734,62**	**73 078,74**
			1 193 707,24	**1 284 140,61**	**0,00**	**0,00**	**90 433,37**	**90 433,37**
57	AUTODROME NOGARO	FONCTIONNEMENT	74 915,00	182 534,85	95 607,85		**12 012,00**	**107 619,85**
		INVESTISSEMENT	105 221,30	54 998,11	-54 998,11	54 998,11	**-50 223,19**	**-50 223,19**
			180 136,30	**237 532,96**	**40 609,74**	**54 998,11**	**-38 211,19**	**57 396,66**
	TOTAL		**309 945 495,20**	**335 873 629,45**	**2 379 068,64**	**12 256 121,19**	**11 292 944,42**	**25 928 134,25**
					14 635 189,83			

TABLEAU 3

Tous budgets confondus - Opérations réelles – Hors amplitude du Crédit Long Terme Renouvelable (CLTR) pour 1 804 052 € (2020) / 0 € en 2021 [14] et hors refinancement dette (2020)

En €	Dépenses			Recettes			Résultat	
	2020	2021	Evol	2020	2021	Evol	2019	2020
FONCTIONNEMENT	240 003 464,90	235 903 457,97	-1,71%	274 230 207,02	286 248 622,60	4,38%	34 226 742,12	50 345 164,63
INVESTISSEMENT	53 631 575,67	59 357 055,63	10,68%	34 040 023,38	34 940 025,25	2,64%	-19 591 552,29	-24 417 030,38
Total :	**293 635 040,57**	**295 260 513,60**	0,55%	**308 270 230,40**	**321 188 647,85**	4,19%	**14 635 189,83**	**25 928 134,25**

14 Le CLTR est utilisé comme une ligne de trésorerie et conduit à une inscription budgétaire identique en dépenses et en recettes d'investissement, sans incidence sur les équilibres budgétaires – Les derniers mouvements ont été réalisés sur l'exercice 2020.

TABLEAU 4

Par budgets, les prévisions et les réalisations ainsi que les résultats se présentent ainsi qu'il suit (mouvements réels):

FONCTIONNEMENT

	Budget	Dépenses			Recettes			
		Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	Résultat
01	BUDGET PRINCIPAL	241 637 949,97	232 092 802,81	96,05%	266 807 119,59	281 979 524,75	105,69%	**49 886 721,94**
47	SATESE	716 407,70	657 960,19	91,84%	725 707,70	651 764,89	89,81%	**-6 195,30**
49	ESPACES NATURELS SENSIBLES ET CAUE	1 096 296,00	1 007 730,54	91,92%	1 642 482,26	1 473 825,76	89,73%	**466 095,22**
51	POLE THERMAL	1 044 626,77	933 243,17	89,34%	1 166 426,77	753 993,66	64,64%	**-179 249,51**
54	LABO VETERINAIRE EAUX ET SOLS	1 209 878,12	1 136 806,26	93,96%	1 279 598,00	1 206 978,69	94,32%	**70 172,43**
57	AUTODROME NOGARO	75 621,00	74 915,00	99,07%	182 534,85	182 534,85	100,00%	**107 619,85**
	Somme :	**245 780 779,56**	**235 903 457,97**	95,98%	**271 803 869,17**	**286 248 622,60**	105,31%	**50 345 164,63**

INVESTISSEMENT

	Budget	Dépenses			Recettes			
		Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	Résultat
01	BUDGET PRINCIPAL	59 265 022,51	57 798 510,27	97,53%	34 095 852,89	33 692 092,55	98,82%	**-24 106 417,72**
47	SATESE	30 309,70	15 884,40	52,41%	21 009,70	22 079,70	105,09%	**6 195,30**
49	ESPACES NATURELS SENSIBLES	1 797 261,50	1 395 475,22	77,64%	1 251 075,24	929 380,00	74,29%	**-466 095,22**
51	POLE THERMAL	369 650,77	37 881,26	10,25%	247 850,77	217 130,77	87,61%	**179 249,51**
54	LABO VETERINAIRE EAUX ET SOLS	95 064,00	4 083,18	4,30%	25 344,12	24 344,12	96,05%	**20 260,94**
57	AUTODROME NOGARO	161 911,96	105 221,30	64,99%	54 998,11	54 998,11	100,00%	**-50 223,19**
	Somme :	**61 719 220,44**	**59 357 055,63**	96,17%	**35 696 130,83**	**34 940 025,25**	97,88%	**-24 417 030,38**

TOTAL

01	BUDGET PRINCIPAL	**300 902 972,48**	**289 891 313,08**	96,34%	**300 902 972,48**	**315 671 617,30**	104,91%	**25 780 304,22**
47	SATESE	**746 717,40**	**673 844,59**	90,24%	**746 717,40**	**673 844,59**	90,24%	**0,00**
49	ESPACES NATURELS SENSIBLES ET CAUE	**2 893 557,50**	**2 403 205,76**	83,05%	**2 893 557,50**	**2 403 205,76**	83,05%	**0,00**
51	POLE THERMAL	**1 414 277,54**	**971 124,43**	68,67%	**1 414 277,54**	**971 124,43**	68,67%	**0,00**
54	LABO VETERINAIRE EAUX ET SOLS	**1 304 942,12**	**1 140 889,44**	87,43%	**1 304 942,12**	**1 231 322,81**	94,36%	**90 433,37**
57	AUTODROME NOGARO	**237 532,96**	**180 136,30**	75,84%	**237 532,96**	**237 532,96**	100,00%	**57 396,66**
	Total :	**307 500 000,00**	**295 260 513,60**	**96,02%**	**307 500 000,00**	**321 188 647,85**	**104,45%**	**25 928 134,25**

Excédent global de clôture :	**25 928 134,25**
dont Résultat cumulé des exercices antérieurs :	**14 635 189,83**
dont Résultat de l'exercice 2021 :	**11 292 944,42**

TABLEAU 5

Tableaux faisant apparaître, en éléments réels et par chapitre budgétaire, les dépenses et les recettes réalisées par rapport aux prévisions.

INVESTISSEMENT

	Chap	Chapitre	Prévu 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation
Dépenses	001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	12 256 121,19	12 256 121,19	100,00%
	020	DEPENSES IMPREVUES	520 000,00	0,00	0,00%
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	14 771 287,82	14 769 715,40	99,99%
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 968 699,00	1 791 559,67	91,00%
	204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	11 537 314,61	10 885 241,18	94,35%
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 532 325,00	4 402 252,55	97,13%
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	15 905 848,82	15 088 934,61	94,86%
	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	227 624,00	163 231,03	71,71%
		TOTAL	**61719220,44**	**59 357 055,63**	**96,17%**

(*)

Recettes	001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	261 476,59	261 476,59	100,00%
	024	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	216 807,00	0,00	0,00%
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	15 416 121,19	15 590 858,19	101,13%
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	5 566 173,24	4 870 852,10	87,51%
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	14 000 000,00	14 000 000,00	100,00%
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	
	204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00	0,00	
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	30 685,00	30 684,69	100,00%
	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	204 867,81	186 153,68	90,87%
		TOTAL	**35696130,83**	**34 940 025,25**	**97,88%**

(*) Comme prévu par l'instruction comptable M52, les réalisations de ce chapitre sont inscrites en section de fonctionnement (chapitre 77)

TABLEAU 6

Tableaux faisant apparaître, en éléments réels et par chapitre budgétaire, les dépenses et les recettes réalisées par rapport aux prévisions.

FONCTIONNEMENT

en € - cf [15] et [16]

	Chap	Chapitre	Prévu 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation
Dépenses	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	261 476,59	261 476,59	100,00%
	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	15 287 610,50	15 046 285,74	98,42%
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	68 764 274,00	67 987 137,59	98,87%
	014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	4 766 878,00	4 697 461,31	98,54%
	016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (A.P.A.)	34 564 880,00	33 775 611,47	97,72%
	017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	30 692 676,00	28 933 078,10	94,27%
	022	DEPENSES IMPREVUES	1 250 000,00	0,00	0,00%
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	87 439 238,60	82 773 618,05	94,66%
	6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	206 308,00	150 662,71	73,03%
	66	CHARGES FINANCIERES	1 740 100,00	1 606 123,71	92,30%
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	300 075,87	164 740,70	54,90%
	68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	507 262,00	507 262,00	100,00%
		TOTAL	**245780779,6**	**235 903 457,97**	**95,98%**
Recettes	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	14 635 189,83	14 635 189,83	100,00%
	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	77 800,00	110 417,11	141,92%
	016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (A.P.A.)	15 269 700,00	16 461 454,09	107,80%
	017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	812 713,00	893 346,21	109,92%
	70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 628 882,40	1 543 380,41	94,75%
	73	IMPOTS ET TAXES	147 197 651,00	160 572 477,69	109,09%
	731	IMPOSITIONS DIRECTES	20 217 846,00	20 314 991,00	100,48%
	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	65 339 963,10	65 429 303,48	100,14%
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	6 241 009,42	5 388 326,04	86,34%
	76	PRODUITS FINANCIERS	400,00	336,43	84,11%
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	209 710,14	726 396,03	346,38%
	78	REPRISES SUR PROVISIONS	173 004,28	173 004,28	100,00%
		TOTAL	**271803869,2**	**286 248 622,60**	**105,31%**

15 Chapitres 016 : y compris dépenses de personnel affecté à la gestion de l'APA

16 Chapitres 017 : y compris dépenses de personnel affecté à la gestion du RSA

TABLEAU 7

Les subventions versées (compte 657) par fonctions

Fonction	Total 2020 (en €)	Total 2021 (en €)	Ecart	%
Services généraux	369 221	361 145	-8 076	-2,19%
Sécurité	3 200	3 800	600	18,75%
Enseignement	251 950	239 510	-12 440	-4,94%
Culture, Vie Sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	2 997 118	2 413 551	-583 567	-19,47%
Prévention médico-sociale	700	700	0	0,00%
Action sociale	2 351 390	2 137 230	-214 159	-9,11%
Réseaux et infrastructures	13 800	14 350	550	3,99%
Aménagement et environnement	285 230	414 960	129 730	45,48%
Transports		48	48	
Développement économique	1 273 825	1 190 616	-83 209	-6,53%
Total général	**7 546 434**	**6 775 909**	**-770 524**	**-10,21%**

TABLEAU 8

Détail des subventions d'équilibre aux budgets annexes

		Dépenses	Recettes
01	**BUDGET PRINCIPAL**	826 045,67	
47	**SATESE**	0,00	119 927,90
49	**ESPACES NATURELS SENSIBLES**	0,00	161 554,47
51	**POLE THERMAL**	0,00	544 563,30
54	**LABO VETERINAIRE EAUX ET SOLS**	0,00	0,00
57	**AUTODROME NOGARO**	0,00	
	Total :	**826 045,67**	**826 045,67**

TABLEAU 9

Les résultats de l'exercice 2021 se décomposent comme suit :

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT
		Déficit 002	Excédent 002	Déficit 001	Excédent 001	Besoin de financement (Art 1068)
01	BUDGET PRINCIPAL		41 535 842,10	15 755 537,88		**15 755 537,88**
47	SATESE	15 162,31			15 162,31	
49	ESPACES NATURELS SENSIBLES		213 811,19	213 811,19		**213 811,19**
51	POLE THERMAL	300 230,79			300 230,79	
54	LABO VETERINAIRE EAUX ET SOLS		17 354,63		73 078,74	
57	AUTODROME NOGARO		107 619,85	50 223,19		**50 223,19**
	TOTAL :	**315 393,10**	**41 874 627,77**	**16 019 572,26**	**388 471,84**	**16 019 572,26**

TABLEAU 10

Le tableau suivant présente l'affectation des résultats excédentaires de fonctionnement 2021 :

		Affectation des résultats excédentaires de fonctionnement 41 874 627,77		
		Fonctionnement	Investissement	Total
01	BUDGET PRINCIPAL	25 780 304,22	15 755 537,88	41 535 842,10
49	ESPACES NATURELS SENSIBLES ET CAUE	0,00	213 811,19	213 811,19
54	LABO VETERINAIRE EAUX ET SOLS	17 354,63	0,00	17 354,63
57	AUTODROME NOGARO	57 396,66	50 223,19	107 619,85
	TOTAL :	**25 855 055,51**	**16 019 572,26**	**41 874 627,77**

TABLEAU 11

Dépenses réelles par fonctions – Tous budgets (hors CLTR et refinancement de dette)

Fonction		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	Total	
0	SERVICES GENERAUX	25 702 544,31	29 981 933,59	**55 684 477,90**	**18,86%**
1	SECURITE	8 714 624,67	21 105,00	**8 735 729,67**	**2,96%**
2	ENSEIGNEMENT	12 188 079,78	4 453 416,29	**16 641 496,07**	**5,64%**
3	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	7 031 484,21	1 204 579,61	**8 236 063,82**	**2,79%**
4	PREVENTION MEDICO-SOCIALE	3 400 896,89	41 324,96	**3 442 221,85**	**1,17%**
5	ACTION SOCIALE	151 491 801,58	725 577,07	**152 217 378,65**	**51,55%**
6	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	17 457 619,25	19 548 858,77	**37 006 478,02**	**12,53%**
7	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	2 572 904,70	2 599 355,55	**5 172 260,25**	**1,75%**
8	TRANSPORTS	2 059 102,83	0,00	**2 059 102,83**	**0,70%**
9	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	5 209 484,75	675 683,49	**5 885 168,24**	**1,99%**
/	Hors Fonctions (*)	74 915,00	105 221,30	**180 136,30**	**0,06%**
	Total :	**235 903 457,97**	**59 357 055,63**	**295 260 513,60**	**100,00%**

(*) : Dépenses du budget Annexe « Autodrome de Nogaro » dont la nomenclature comptable ne prévoit pas de présentation croisée par Fonction

Signé
Philippe DUPOUY

REPUBLIQUE FRANCAISE

ISSN 1152-4030

DEPARTEMENT DU GERS

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021

vote par nature - instruction comptable M 52

SOMMAIRE

BUDGET PRINCIPAL p. 3

SATESE (47) p. 506

ESPACES NATURELS SENSIBLES ET CAUE (49) p. 566

POLE THERMAL (51) p. 644

LABORATOIRE VETERINAIRE EAUX ET SOLS (54) p. 713

AUTODROME DE NOGARO (57) p. 778

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT - DEPARTEMENT DU GERS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE DEPARTEMENT DU GERS (2)

Numéro SIRET : 22320001500012

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE

M 52

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer soit « Département : nom du département », soit le libellé de l'établissement ou du syndicat (exemples : MDPH, libellé du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721- 2 du CGCT…).

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal (du département ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Pour mémoire : modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice - RAR Recettes 8

II - Présentation générale

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget 9
A2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement 10
A3 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement 11
B1 - Balance générale - Dépenses 12
B2 - Balance générale - Recettes 13

III - Vote

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble - Dépenses / Recettes 14
A1.1 - Equipements départementaux - Dépenses non individualisées en programme 16
A1.2 - Equipements départementaux - Dépenses RMI / RSA 17
A1.3 - Equipements départementaux - Vue d'ensemble des chapitres de programme 18
A1.4 - Equipements départementaux - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme 19
A1.5 - Equipements départementaux - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme 20
A2 - Equipements non départementaux 21
A3 - Dépenses financières 22
A4.1 - Recettes - Financement des équipements départementaux et non départementaux 23
A4.2 - Recettes - RMI / RSA 24
A4.3 - Recettes financières 25
A5 - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers 26
A6 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections 27
A7 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales 29
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 30
B1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 32
B2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes 38

IV - Annexes

A - Présentation croisée par fonction

A1 - Vue d'ensemble 41
A1/01 - Opérations non ventilées 63
A1/0 - Fonction 0 (sauf 01) 66
A1/1 - Fonction 1 70
A1/2 - Fonction 2 71
A1/3 - Fonction 3 75
A1/4 - Fonction 4 79
A1/5 - Fonction 5 81
A1/6 - Fonction 6 92
A1/7 - Fonction 7 96
A1/8 - Fonction 8 98
A1/9 - Fonction 9 100

B - Eléments du bilan

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 103
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 104
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 110
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 111
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées 112
B3 - Etat des provisions constituées 113
B4 - Etat des charges transférées Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers Sans Objet
B6 - Prêts 114
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 116

B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	117
B8 - Etat présentant le montant des recettes et des dépenses affectées aux services assujettis à la TVA ne faisant pas l'objet d'un budget annexe distinct du budget général	Sans Objet
B9.1 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Entrées	119
B9.2 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Sorties	139
B9.3 - Etat des opérations liées aux cessions	153
B10.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
B10.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
B11.1 - Etat des immobilisations - Bâtiments scolaires et administratifs	154
B11.2 - Etat des immobilisations - Constructions, installation et agencements (hors bâtiments scolaires)	155
B11.3 - Etat des immobilisations - Installations techniques, matériels et outillage	192
B11.4 - Etat des immobilisations - Autres immobilisations corporelles	224
B11.5 - Etat des immobilisations - Immobilisations incorporelles	293
B11.6 - Etat des immobilisations - Participations et créances rattachées à des participations	314
B11.7 - Etat des immobilisations - Autres immobilisations financières	315
B12 - Etat des travaux en régie	317
B13.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	319
B13.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	320
C - Engagements hors bilan	
C1.1 - Etat des emprunts garantis	321
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	400
C2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
C3 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
C4 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
C5 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
C6 - Situation des autorisations de programme	401
C7 - Situation des autorisations d'engagement	Sans Objet
C8 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	410
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Etat du personnel	412
D1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D2.1 - Liste des organismes dans lesquels le département a pris un engagement financier	419
D2.2 - Liste des concours attribués sous forme de prestations en nature ou de subventions	446
D2.3 - Liste des subventions versées par le département aux communes	470
D3.1 - Liste des organismes de regroupement	493
D3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	494
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	495
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	499
E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures	
E1 - Décisions en matière de taux	502
E2 - Arrêté et signatures	503

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES — I

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES — A

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale	198 043	Nombre de m^2 de surface utile de bâtiments (5)	311 338
Longueur de la voirie départementale (en km)	3 558	Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient le département	19

Informations fiscales (N-2)			
Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant pour le département (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par catégorie (2)
Fiscal	Financier		
88 432 362	115 739 688	438.96	554.04

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et financier définis à l'article L. 3334-6 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).
(2) Il s'agit du potentiel financier défini à l'article L. 3334-6-1 pour les départements urbains et R. 3334-3-1 du CGCT pour les départements non urbains. Le potentiel financier moyen par catégorie figure sur la fiche de la répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2.

	Informations financières – ratios	Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 146.41	Données non disponibles
2	Produit des impositions directes/population	37.62	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 326.62	
4	Dépenses d'équipement brut/population	105.43	
5	Encours de dette/population (3) (4)	616.62	
6	DGF/population	225.12	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (5)	30.44%	
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (5)	92.04%	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (5)	7.95%	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (3) (4) (5)	46.48%	

(3) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31/12/N.
(4) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts
(5) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE

I – L'Assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement
- (2) sans les programmes d'équipement listés en III-A1.3
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement
- (3) sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement, et, en section d'investissement, sans chapitre de programme.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RESULTATS	C1

RESULTATS DE L'EXERCICE

	RESULTAT DE L'EXERCICE N					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)		Résultat ou solde (A) (1)	
TOTAL DU BUDGET	292 613 336,48	315 466 058,99	2 927 581,71		A1	25 780 304,22
Investissement	49 630 045,99	45 388 823,19	(2)	-11 514 315,08	A2	-15 755 537,88
Dont 1068		11 514 315,08				
Fonctionnement	242 983 290,49	270 077 235,80	(3)	14 441 896,79	A3	41 535 842,10

(1) Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-1 reporté sur la ligne budgétaire 001 du budget. Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement N-1 reporté sur la ligne budgétaire 002 du budget (diminué de l'affectation au 1068 en N). Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

	RESTES A REALISER N (4)					
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I+II	0,00	III+IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

		RESULTAT CUMULE = (A)+(B) (6)
TOTAL	**A1+B1**	25 780 304,22
Investissement	**A2+B2**	-15 755 537,88
Fonctionnement	**A3+B3**	41 535 842,10

(6) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap./art (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	0,00
010	Revenu minimum d'insertion		0,00
018	Revenu de solidarité active		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)		0,00
20	Immobilisations incorporelles(3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées(3)		0,00
21	Immobilisations corporelles(3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(3)		0,00
23	Immobilisations en cours(3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières(3)		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)	0,00
011	Charges à caractère général(4)		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés(4)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
015	Revenu minimum d'insertion		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie		0,00
017	Revenu de solidarité active		0,00
65	Autres charges de gestion courante(4)		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges exceptionnelles(4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées aux comptes 010 et 018.

(4) Hors dépenses imputées aux comptes 015, 016 et 017.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap./art (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
010	Revenu minimum d'insertion		0,00
018	Revenu de solidarité active		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement(3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles(3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées(3)		0,00
21	Immobilisations corporelles(3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (3)		0,00
23	Immobilisations en cours(3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières(3)		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Impositions directes		0,00
74	Dotations, subventions et participations(4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante(4)		0,00
013	Atténuations de charges(4)		0,00
015	Revenu minimum d'insertion		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie		0,00
017	Revenu de solidarité active		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels(4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées aux comptes 010 et 018.

(4) Hors recettes imputées aux comptes 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE — II
VUE D'ENSEMBLE — A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 242 983 290,49	G 270 077 235,80
	Section d'investissement	B 49 630 045,99	H 45 388 823,19
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 14 441 896,79 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 11 514 315,08 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)
		=	=
	TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A+B+C+D 304 127 651,56	= G+H+I+J 329 907 955,78
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 242 983 290,49	= G+I+K 284 519 132,59
	Section d'investissement	= B+D+F 61 144 361,07	= H+J+L 45 388 823,19
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 304 127 651,56	= G+H+I+J+K+L 329 907 955,78

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

	TOTAL DES MANDATS EMIS			TOTAL DES TITRES EMIS		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	46 284 195,19	3 345 850,80	49 630 045,99	33 692 092,55	11 696 730,64	45 388 823,19
FONCTIONNEMENT	232 092 802,81	10 890 487,68	242 983 290,49	267 537 627,96	2 539 607,84	270 077 235,80
TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE (1)	278 376 998,00	14 236 338,48	292 613 336,48	301 229 720,51	14 236 338,48	315 466 058,99

(1) Total des réalisations = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement. Les reports N-1 ne sont pas comptabilisés car ils sont réalisés d'office.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	A2

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)		4 760 278,10
16	Emprunts et dettes assimilées (5)		14 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris programmes) (9)	1 730 392,67	0,00
204	Subventions d'équipement versées(9)	10 655 274,22	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris programmes) (9)	4 289 049,61	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2) (y compris programmes) (9)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris programmes) (9)	14 678 359,26	30 684,69
Total des réalisations d'équipement		**31 353 075,76**	**18 790 962,79**
10	Dotations, fonds divers et réserves (7)	0,00	3 201 606,00
13	Subventions d'investissement (6) (9)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	14 769 715,40	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (3)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières(9)	161 404,03	185 208,68
Total des réalisations financières		**14 931 119,43**	**3 386 814,68**
45…	Total des opé. pour compte de tiers (4)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I **46 284 195,19**	II **22 177 777,47**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (1)*	*2 539 607,84*	*10 890 487,68*
041	*Opérations patrimoniales (1)*	*806 242,96*	*806 242,96*
Total des réalisations d'ordre en investissement		***III 3 345 850,80***	***IV 11 696 730,64***

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I+III	**49 630 045,99**	II+IV	**33 874 508,11**

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'Exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	**11 514 315,08**	VI	**0,00**
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	**11 514 315,08**

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I+III+V	**61 144 361,07**	II+IV+VI+VII	**45 388 823,19**
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (8)		**-15 755 537,88**		

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(2) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(2) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) En recettes, sauf 1068.

(7) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(8) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	A3

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général(2)	14 153 910,66	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	759 103,85
012 Charges de personnel et frais assimilés(2)	66 185 010,91	73 Impôts et taxes (sauf 731)	159 385 756,83
		731 Impositions directes	20 314 991,00
		74 Dotations, subventions et participations(2)	65 085 836,25
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586)(2)	82 357 484,24	75 Autres produits de gestion courante(2)	3 763 804,45
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	150 662,71		
014 Atténuations de produits	4 278 953,31	013 Atténuations de charges(2)	106 305,67
015 Revenu minimum d'insertion	0,00	015 Revenu minimum d'insertion	0,00
016 Allocation personnalisée d'autonomie	33 775 611,47	016 Allocation personnalisée d'autonomie	16 461 454,09
017 Revenu de solidarité active	28 933 078,10	017 Revenu de solidarité active	893 346,21
Total dépenses de gestion des services	229 834 711,40	Total recettes de gestion des services	266 770 598,35
66 Charges financières	1 606 123,71	76 Produits financiers	336,43
67 Charges exceptionnelles(2)	164 740,70	77 Produits exceptionnels(2)	593 688,90
68 Dotations amortissements et provisions(2)	487 227,00	78 Reprises amortissements et provisions (2)	173 004,28
022 Dépenses imprévues	0,00		
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I **232 092 802,81**	**TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES**	II **267 537 627,96**

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections	*10 890 487,68*	*042 Opérations ordre transf. entre sections*	*2 539 607,84*
043 Opérations ordre intérieur de la section	*0,00*	*043 Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*III* ***10 890 487,68***	***TOTAL RECETTES D'ORDRE***	*IV* ***2 539 607,84***

TOTAL DES DEPENSES DE l'EXERCICE	I+III	**242 983 290,49**	**TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE**	II+IV	**270 077 235,80**

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	14 441 896,79

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I+III+V	**242 983 290,49**	**TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**	II+IV+VI	**284 519 132,59**

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (1)	**41 535 842,10**

(1) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(2) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE — II
BALANCE GENERALE – DEPENSES — B1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement(7)	0,00	*2 260 671,92*	2 260 671,92
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	14 769 715,40	*0,00*	14 769 715,40
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(5) 0,00		0,00
	Total des programmes d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (7)	1 730 392,67	*0,00*	1 730 392,67
204	Subventions d'équipement versées (3) (7)	10 655 274,22	*0,00*	10 655 274,22
21	Immobilisations corporelles(3) (7)	4 289 049,61	*864,00*	4 289 913,61
22	Immobilisations reçues en affectation(3) (7)	(6) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(3) (7)	14 678 359,26	*986 879,26*	15 665 238,52
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	*0,00*	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières(7)	161 404,03	*0,00*	161 404,03
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
19	*Neutral. et régul. d'opérations*		*97 435,62*	*97 435,62*
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	**46 284 195,19**	***3 345 850,80***	**49 630 045,99**

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	**11 514 315,08**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général(8)	14 153 910,66		14 153 910,66
012	Charges de personnel et frais assimilés(8)	66 185 010,91		66 185 010,91
014	Atténuations de produits	4 278 953,31		4 278 953,31
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	33 775 611,47		33 775 611,47
017	Revenu de solidarité active	28 933 078,10		28 933 078,10
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante(sauf 6586) (8)	82 357 484,24	*0,00*	82 357 484,24
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	150 662,71		150 662,71
66	Charges financières	1 606 123,71	*0,00*	1 606 123,71
67	Charges exceptionnelles(8)	164 740,70	*349 912,72*	514 653,42
68	Dot. aux amortissements et provisions(8)	487 227,00	*10 540 574,96*	11 027 801,96
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
	Dépenses de fonctionnement –Total	**232 092 802,81**	***10 890 487,68***	**242 983 290,49**

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE — II

BALANCE GENERALE – RECETTES — B2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		3 201 606,00	*0,00*	3 201 606,00
13	Subventions d'investissement(6)		4 760 278,10	*0,00*	4 760 278,10
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		14 000 000,00	*0,00*	14 000 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(4)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)		0,00	*98 965,03*	98 965,03
204	Subventions d'équipement versées(6)		0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles(6)		0,00	*246 067,98*	246 067,98
22	Immobilisations reçues en affectation(6)	(5)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(6)		30 684,69	*707 277,93*	737 962,62
010	Revenu minimum d'insertion		0,00	*0,00*	0,00
018	Revenu de solidarité active		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*20 930,05*	20 930,05
27	Autres immobilisations financières(6)		185 208,68	*0,00*	185 208,68
3…	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
19	*Neutral. et régul. d'opérations*			*82 914,69*	82 914,69
28	*Amortissement des immobilisations*			*10 540 574,96*	10 540 574,96
45	Opérations pour compte de tiers (3)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
	Recettes d'investissement –Total		**22 177 777,47**	***11 696 730,64***	**33 874 508,11**

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	**11 514 315,08**

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	**0,00**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges(7)	106 305,67		106 305,67
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	16 461 454,09		16 461 454,09
017	Revenu de solidarité active	893 346,21		893 346,21
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	759 103,85		759 103,85
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*181 500,30*	181 500,30
73	Impôts et taxes (sauf 731)	159 385 756,83		159 385 756,83
731	Impositions directes	20 314 991,00		20 314 991,00
74	Dotations, subventions et participations(7)	65 085 836,25		65 085 836,25
75	Autres produits d'activités(7)	3 763 804,45	*0,00*	3 763 804,45
76	Produits financiers	336,43	*0,00*	336,43
77	Produits exceptionnels(7)	593 688,90	*2 358 107,54*	2 951 796,44
78	Reprise sur amortissements et provisions(7)	173 004,28	*0,00*	173 004,28
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement –Total	**267 537 627,96**	***2 539 607,84***	**270 077 235,80**

Pour information R002 Résultat positif reporté	**14 441 896,79**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(4) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

(7) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III

A

DEPENSES

Nature	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits annulés (2)	Pour information réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information réalisations gérées hors AP
DEPENSES D'INVESTISSEMENT - TOTAL	**51 413 458,43**	**49 630 045,99**	**0,00**	**1 783 412,44**	**25 785 996,53**	**23 844 049,46**
Dépenses des équipements départementaux (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)	**21 035 752,00**	**20 697 801,54**	**0,00**	**337 950,46**	**15 814 819,96**	**4 882 981,58**
- Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)	21 035 752,00	20 697 801,54	0,00	337 950,46	15 814 819,96	4 882 981,58
- Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III A1.5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)	**11 206 627,61**	**10 655 274,22**	**0,00**	**551 353,39**	**9 971 176,57**	**684 097,65**
Dépenses financières (détail en III-A3)	**15 508 327,82**	**14 931 119,43**	**0,00**	**577 208,39**		**14 931 119,43**
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040* Opérations ordre transf. entre sections *(détail en III-A6)	***2 565 223,00***	***2 539 607,84***		***25 615,16***		***2 539 607,84***
041* Opérations patrimoniales *(détail en III-A7)	***1 097 528,00***	***806 242,96***		***291 285,04***		***806 242,96***

Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté	**11 514 315,08**					

Total des dépenses d'investissement cumulées	**62 927 773,51**	**61 144 361,07**	**0,00**	**1 783 412,44**	**25 785 996,53**	**23 844 049,46**

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A

RECETTES

Nature	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits annulés (2)
RECETTES D'INVESTISSEMENT - TOTAL	**62 927 773,51**	**45 388 823,19**	**0,00**	**17 538 950,32**
Recettes d'équipements départementaux et non départementaux (détail en III-A4.1)	**19 122 438,00**	**18 790 962,79**	**0,00**	**331 475,21**
010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
018 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes financières (détail en III-A4.3)	**14 973 414,89**	**14 901 129,76**	**0,00**	**72 285,13**
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	***10 587 300,00***	***10 890 487,68***		***-303 187,68***
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	***1 097 528,00***	***806 242,96***		***291 285,04***
021 Virement de la section de fonctionnement (3)	***17 147 092,62***			
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté	**0,00**			
Total des recettes d'investissement cumulées	**62 927 773,51**	**45 388 823,19**	**0,00**	**17 538 950,32**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisations).

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux – Dépenses non individualisées	A1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT (hors RMI et RSA)

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Réalisations gérées hors AP
TOTAL		**21 035 752,00**	**20 697 801,54**	**0,00**	**337 950,46**	**15 814 819,96**	**4 882 981,58**
20	**Immobilisations incorporelles(sauf 204)**	**1 838 699,00**	**1 730 392,67**	**0,00**	**108 306,33**	**913 712,01**	**816 680,66**
2031	Frais d'études	512 596,00	407 526,35	0,00	105 069,65		
2033	Frais d'insertion	24 789,00	24 451,20	0,00	337,80		
2051	Concessions, droits similaires	1 301 314,00	1 298 415,12	0,00	2 898,88		
21	**Immobilisations corporelles**	**4 356 923,00**	**4 289 049,61**	**0,00**	**67 873,39**	**2 314 762,58**	**1 974 287,03**
2111	Terrains nus	54 585,00	54 584,33	0,00	0,67		
2152	Installations de voirie	196 711,00	162 103,36	0,00	34 607,64		
2153	Réseaux divers	92 922,00	92 440,32	0,00	481,68		
2157	Matériel et outillage technique	1 410 885,00	1 402 055,85	0,00	8 829,15		
216	Collections et oeuvres d'art	120 131,00	118 127,82	0,00	2 003,18		
2182	Matériel de transport	286 090,00	286 086,49	0,00	3,51		
21831	Matériel informatique scolaire	336 206,00	331 963,54	0,00	4 242,46		
21838	Autre matériel informatique	1 021 866,00	1 012 426,08	0,00	9 439,92		
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	329 904,00	329 903,14	0,00	0,86		
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	203 927,00	202 466,14	0,00	1 460,86		
2185	Matériel de téléphonie	75 706,00	75 634,05	0,00	71,95		
2188	Autres immobilisations corporelles	227 990,00	221 258,49	0,00	6 731,51		
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**14 840 130,00**	**14 678 359,26**	**0,00**	**161 770,74**	**12 586 345,37**	**2 092 013,89**
231312	Bâtiments scolaires	39 887,00	38 646,59	0,00	1 240,41		
231318	Autres bâtiments publics	246 355,00	246 354,68	0,00	0,32		
231351	Bâtiments publics	3 302 661,00	3 287 910,89	0,00	14 750,11		
23151	Réseaux de voirie	9 999 189,00	9 856 497,35	0,00	142 691,65		
23153	Réseaux divers	18 600,00	17 816,16	0,00	783,84		
231735	Installations générales, agencements	275 831,00	273 538,60	0,00	2 292,40		
23181	Installations générales, agencements et	21 690,00	21 681,09	0,00	8,91		
238	Avances commandes immo corporelles	935 917,00	935 913,90	0,00	3,10		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux – RMI / RSA - Dépenses	A1.2

RMI DEPENSES

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Réalisations gérées hors AP
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

RSA DEPENSES

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Réalisations gérées hors AP
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III - VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT VUE D'ENSEMBLE DES CHAPITRES DE PROGRAMMES D'EQUIPEMENT DEPARTEMENTAUX	A1.3

Vue d'ensemble des chapitres de programmes d'équipement départementaux (1)

N° progr.	Libellé du programme	N° AP (2)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations	Pour information	
								Réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Réalisations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Le détail des programmes d'équipement afférents ou non à une AP sont présentés individuellement en détail en III-A1.4 et en III-A1.5.

(2) Colonne à renseigner uniquement lorsque le programme d'équipement est afférent à une AP.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – DETAIL PAR PROGRAMME	A1.4

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – DETAIL PAR PROGRAMME	A1.5

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX – DEPENSES	A2

EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER (hors RMI et RSA)

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits annulés (4)
204	**Subventions d'équipement versées (2)**	**11 206 627,61**	**10 655 274,22**	**0,00**	**551 353,39**
204114	Voirie	5 400 000,00	5 400 000,00	0,00	0,00
204122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	1 050 000,00	1 050 000,00	0,00	0,00
204141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	19 000,00	8 000,00	0,00	11 000,00
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	1 925 805,47	1 842 103,17	0,00	83 702,30
204151	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	38 654,00	11 085,34	0,00	27 568,66
204152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	251 346,00	239 201,24	0,00	12 144,76
2041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	555 976,48	394 382,43	0,00	161 594,05
204182	Autres org pub - Bât. et installations	87 040,00	87 040,00	0,00	0,00
204183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	1 140 000,00	1 139 382,00	0,00	618,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	70 966,00	29 291,38	0,00	41 674,62
20422	Privé : Bâtiments, installations	646 239,66	449 894,34	0,00	196 345,32
20431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	21 600,00	4 894,32	0,00	16 705,68

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses relatives au compte 204 sauf celles relatives au RMI et au RSA (voir état III-A1.2).

(3) Dépenses engagées non mandatées.

(4) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES	A3

Dépenses financières

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
DEPENSES TOTALES		**15 508 327,82**	**14 931 119,43**	**0,00**	**577 208,39**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**14 771 287,82**	**14 769 715,40**	**0,00**	**1 572,42**
1641	Emprunts en euros	13 869 761,82	13 868 189,40	0,00	1 572,42
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	901 526,00	901 526,00	0,00	0,00
18	**Cpte de liaison : affectation (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participations et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**217 040,00**	**161 404,03**	**0,00**	**55 635,97**
2743	Prêts au personnel	34 780,00	34 779,25	0,00	0,75
2744	Prêts d'honneur	760,00	0,00	0,00	760,00
2748	Autres prêts	16 990,00	2 250,00	0,00	14 740,00
275	Dépôts et cautionnements versés	164 510,00	124 374,78	0,00	40 135,22
020	**Dépenses imprévues**	**520 000,00**			

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT	A4.1

RECETTES D'EQUIPEMENT – Détail des chapitres

Financement des équipements départementaux et non départementaux (hors RMI et RSA)

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits annulés (4)
TOTAL		**19 122 438,00**	**18 790 962,79**	**0,00**	**331 475,21**
13	**Subventions d'investissement (sauf 138)**	**5 091 753,00**	**4 760 278,10**	**0,00**	**331 474,90**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	67 058,00	145 040,83	0,00	-77 982,83
1312	Subv. transf. Régions	410 121,00	410 121,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	60 982,00	60 982,00	0,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	7 000,00	2 057,34	0,00	4 942,66
13178	Autres fonds européens	68 222,00	0,00	0,00	68 222,00
1322	Subv. non transf. Régions	222 100,00	0,00	0,00	222 100,00
1324	Subv. non transf. Communes	762 000,00	745 101,00	0,00	16 899,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	12 233,00	12 232,11	0,00	0,89
1332	Dot. Dép. équip. Collèges transférables	1 252 923,00	1 252 923,00	0,00	0,00
1336	Dot. soutien investissement départements	328 060,00	327 412,32	0,00	647,68
1338	Autres fonds équip. transférables	227 121,00	179 120,50	0,00	48 000,50
1345	Amendes radars automatiques et de police	590 000,00	583 311,00	0,00	6 689,00
1346	Dot. soutien investissement départements	1 083 933,00	1 041 977,00	0,00	41 956,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (5)**	**14 000 000,00**	**14 000 000,00**	**0,00**	**0,00**
1641	Emprunts en euros	14 000 000,00	14 000 000,00	0,00	0,00
20	**Immobilisations incorporelles (2)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (2)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles (2)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation (2)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (2)**	**30 685,00**	**30 684,69**	**0,00**	**0,31**
231351	Bâtiments publics	30 685,00	30 684,69	0,00	0,31

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES RMI/RSA	A4.2

RECETTES RMI

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

RECETTES RSA

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES	A4.3

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
TOTAL		**14 973 414,89**	**14 901 129,76**	**0,00**	**72 285,13**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**14 554 315,08**	**14 715 921,08**	**0,00**	**-161 606,00**
10222	FCTVA	3 040 000,00	3 201 606,00	0,00	-161 606,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	11 514 315,08	11 514 315,08	0,00	0,00
138	**Autres subventions invest. non transf.**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Cpte de liaison : affectation (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participations et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**203 292,81**	**185 208,68**	**0,00**	**18 084,13**
2743	Prêts au personnel	25 000,00	20 174,65	0,00	4 825,35
2744	Prêts d'honneur	760,00	760,00	0,00	0,00
2748	Autres prêts	65 700,00	50 598,57	0,00	15 101,43
275	Dépôts et cautionnements versés	10 075,81	11 917,72	0,00	-1 841,91
27634	Créance Communes	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	72 257,00	72 257,74	0,00	-0,74
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	4 500,00	4 500,00	0,00	0,00
024	**Produits des cessions d'immobilisations**	**215 807,00**		**0,00**	

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	A5

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Cumul des réalisations (4)
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats/Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	
TOTAL DEPENSES (5) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES (5) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir le détail des opérations pour compte de tiers en annexe en IV-B5.

(2) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12. A la clôture de l'opération, les crédits ouverts non consommés sont automatiquement annulés. En cas de déficit, le solde s'obtient par l'inscription d'une recette à la rubrique « Financement par le département ».

(4) Ensemble des réalisations au 31/12.

(5) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat. Pour les opérations gérées sur plusieurs années, l'opération peut être déséquilibrée au titre d'un exercice. Toutefois cette opération doit être équilibrée à sa clôture.

(6) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	A6

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats/Titres émis	Crédits annulés (3)
040	***DEPENSES (2)***	***2 565 223,00***	***2 539 607,84***	***25 615,16***
13911	*Sub. transf cpte rés. Etat, étab. Nat.*	*202 100,00*	*202 069,16*	*30,84*
13912	*Sub. transf cpte résult. Régions*	*594 320,00*	*591 393,09*	*2 926,91*
13913	*Sub. transf cpte résult. Départements*	*2 170,00*	*2 167,00*	*3,00*
13914	*Sub. transf cpte résult. Communes*	*23 830,00*	*22 700,00*	*1 130,00*
13916	*Sub. transf cpte résult. Autres EPL*	*150 580,00*	*150 577,37*	*2,63*
139172	*Sub. transf cpte résult.FEDER*	*19 000,00*	*18 558,00*	*442,00*
13918	*Autres Sub. Transf équipement*	*20 300,00*	*20 284,30*	*15,70*
13932	*Sub. transf cpte résult. DDEC*	*1 252 923,00*	*1 252 923,00*	*0,00*
192	*Plus ou moins-values sur cession immo.*	*0,00*	*97 435,62*	*-97 435,62*
231351	*Bâtiments publics*	*281 500,00*	*163 024,59*	*118 475,41*
231735	*Installations générales, agencements*	*18 500,00*	*18 475,71*	*24,29*
040	***RECETTES (2)***	***10 587 300,00***	***10 890 487,68***	***-303 187,68***
192	*Plus ou moins-values sur cession immo.*	*0,00*	*82 914,69*	*-82 914,69*
2111	*Terrains nus*	*0,00*	*55 416,45*	*-55 416,45*
21313	*Bâtiments sociaux et médico-sociaux*	*0,00*	*161 792,61*	*-161 792,61*
2152	*Installations de voirie*	*0,00*	*2 892,80*	*-2 892,80*
2182	*Matériel de transport*	*0,00*	*25 966,12*	*-25 966,12*
266	*Autres formes de participation*	*0,00*	*20 930,05*	*-20 930,05*
28031	*Frais d'études*	*21 000,00*	*20 166,00*	*834,00*
28033	*Frais d'insertion*	*5 000,00*	*3 937,00*	*1 063,00*
2804113	*Subv. Etat : Projet infrastructure*	*205 000,00*	*203 379,00*	*1 621,00*
2804114	*Voirie*	*258 000,00*	*257 555,00*	*445,00*
2804122	*Subv. Régions : Bâtiments, installations*	*176 000,00*	*174 973,00*	*1 027,00*
2804141	*Subv.Cne : Bien mobilier, matériel*	*28 000,00*	*27 567,77*	*432,23*
2804142	*Subv.Cne : Bâtiments, installations*	*683 000,00*	*682 806,00*	*194,00*
2804151	*Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel*	*22 000,00*	*21 664,64*	*335,36*
2804152	*Subv. Grpt : Bâtiments, installations*	*41 000,00*	*40 216,00*	*784,00*
28041781	*Autres EPL: Bien mobilier, matériel*	*18 000,00*	*16 397,00*	*1 603,00*
28041782	*Autres EPL: Bâtiments, installations*	*280 000,00*	*279 146,00*	*854,00*
2804181	*Autres org pub - Biens mob, mat, études*	*17 000,00*	*15 877,00*	*1 123,00*
2804182	*Autres org pub - Bât. et installations*	*8 000,00*	*6 550,00*	*1 450,00*
2804183	*Autres org pub-Proj infrastruct int nat.*	*203 000,00*	*202 401,00*	*599,00*
280421	*Privé - Biens mob., matériel et études*	*232 000,00*	*231 927,00*	*73,00*
280422	*Privé - Bâtiments et installations*	*164 000,00*	*162 359,00*	*1 641,00*
280432	*Subv.Scol : Bâtiments, installations*	*1 500,00*	*1 324,00*	*176,00*
2804411	*Sub nat org pub - Biens mob, mat, études*	*9 000,00*	*8 083,00*	*917,00*
2804412	*Sub nat org pub - Bât. et installations*	*1 000,00*	*764,00*	*236,00*
28051	*Concessions et droits similaires*	*520 000,00*	*519 396,80*	*603,20*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*500,00*	*294,00*	*206,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*800,00*	*590,00*	*210,00*
281311	*Bâtiments administratifs*	*285 000,00*	*282 903,00*	*2 097,00*
281312	*Bâtiments scolaires*	*45 000,00*	*43 151,00*	*1 849,00*
281313	*Bâtiments sociaux et médico-sociaux*	*4 500,00*	*3 386,00*	*1 114,00*
281314	*Bâtiments culturels et sportifs*	*520 000,00*	*518 881,00*	*1 119,00*
281318	*Autres bâtiments publics*	*245 000,00*	*242 430,00*	*2 570,00*
281351	*Bâtiments publics*	*2 210 000,00*	*2 204 648,84*	*5 351,16*
28153	*Réseaux divers*	*53 000,00*	*51 271,00*	*1 729,00*
28157	*Matériel et outillage techniques*	*670 000,00*	*669 046,31*	*953,69*
2817312	*Bâtiments scolaires (m. à dispo)*	*755 000,00*	*752 862,65*	*2 137,35*
281735	*Installations générales (m. à dispo)*	*1 018 000,00*	*1 012 737,00*	*5 263,00*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*28 000,00*	*27 590,00*	*410,00*
28182	*Matériel de transport*	*363 000,00*	*362 865,10*	*134,90*
281831	*Matériel informatique scolaire*	*248 000,00*	*247 817,05*	*182,95*
281838	*Autre matériel informatique*	*531 000,00*	*530 151,42*	*848,58*
281841	*Matériel de bureau et mobilier scolaire*	*310 000,00*	*307 054,82*	*2 945,18*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*207 000,00*	*206 295,06*	*704,94*
28185	*Matériel de téléphonie*	*88 500,00*	*88 109,81*	*390,19*
28188	*Autres immo. corporelles*	*112 500,00*	*112 001,69*	*498,31*

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES	A7

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats/Titres émis	Crédits annulés (3)
041	***DEPENSES (2)***	***1 097 528,00***	***806 242,96***	***291 285,04***
204421	*Sub nat privé - Biens mob, mat, études*	*3 600,00*	*0,00*	*3 600,00*
2157	*Matériel et outillage technique*	*900,00*	*864,00*	*36,00*
231351	*Bâtiments publics*	*7 000,00*	*10 085,74*	*-3 085,74*
23151	*Réseaux de voirie*	*1 086 028,00*	*795 293,22*	*290 734,78*
041	***RECETTES (2)***	***1 097 528,00***	***806 242,96***	***291 285,04***
2031	*Frais d'études*	*360 840,00*	*96 373,03*	*264 466,97*
2033	*Frais d'insertion*	*28 900,00*	*2 592,00*	*26 308,00*
2182	*Matériel de transport*	*3 000,00*	*0,00*	*3 000,00*
21838	*Autre matériel informatique*	*600,00*	*0,00*	*600,00*
238	*Avances commandes immo corporelles*	*704 188,00*	*707 277,93*	*-3 089,93*

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations.

III – VOTE — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)	Pour information dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information dépenses gérées hors AE
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)			
DEPENSES DE L'EXERCICE(Détail en III-B1)		**269 372 342,59**	**235 401 079,05**	**7 582 211,44**	**0,00**	**26 389 052,10**	**0,00**	**242 983 290,49**
011	Charges à caractère général (4)	14 204 302,50	14 051 884,62	102 026,04	0,00	50 391,84	0,00	14 153 910,66
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	66 862 416,00	66 185 010,91	0,00	0,00	677 405,09		66 185 010,91
014	Atténuations de produits	4 313 718,00	4 278 953,31	0,00	0,00	34 764,69		4 278 953,31
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	34 564 880,00	33 620 601,47	155 010,00	0,00	789 268,53	0,00	33 775 611,47
017	Revenu de solidarité active	30 692 676,00	27 943 486,10	989 592,00	0,00	1 759 597,90	0,00	28 933 078,10
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	87 018 246,60	76 531 906,76	5 825 577,48	0,00	4 660 762,36	0,00	82 357 484,24
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	206 308,00	150 662,71	0,00	0,00	55 645,29		150 662,71
66	Charges financières	1 740 100,00	1 096 117,79	510 005,92	0,00	133 976,29		1 606 123,71
67	Charges exceptionnelles (4)	298 075,87	164 740,70	0,00	0,00	133 335,17		164 740,70
68	Dotations amortissements et provisions (4)	487 227,00	487 227,00			0,00		487 227,00
022	Dépenses imprévues (3)	1 250 000,00						
023	*Virement à la section d'investissement (3)*	*17 147 092,62*						
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*10 587 300,00*	*10 890 487,68*			*-303 187,68*		*10 890 487,68*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*		*0,00*

Pour information : **002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1**	**0,00**							

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**269 372 342,59**	**235 401 079,05**	**7 582 211,44**	**0,00**	**26 389 052,10**	**0,00**	**242 983 290,49**

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Mandats émis – Charges rattachées – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de mandats (opérations sans réalisations).

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III

B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	
RECETTES DE L'EXERCICE(Détail en III-B2)		**254 930 445,80**	**264 317 027,03**	**5 760 208,77**	**0,00**	**-15 146 790,00**
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	741 635,40	756 218,77	2 885,08	0,00	-17 468,45
73	Impôts et taxes (sauf 731)	145 944 651,00	159 385 756,83	0,00	0,00	-13 441 105,83
731	Impositions directes	20 217 846,00	20 314 991,00	0,00	0,00	-97 145,00
74	Dotations, subventions et participations (3)	65 055 529,98	64 194 571,56	891 264,69	0,00	-30 306,27
75	Autres produits de gestion courante (3)	3 963 921,00	3 653 928,45	109 876,00	0,00	200 116,55
013	Atténuations de charges (3)	77 800,00	106 305,67	0,00	0,00	-28 505,67
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	15 269 700,00	11 705 271,09	4 756 183,00	0,00	-1 191 754,09
017	Revenu de solidarité active	812 713,00	893 346,21	0,00	0,00	-80 633,21
76	Produits financiers	400,00	336,43	0,00	0,00	63,57
77	Produits exceptionnels (3)	108 022,14	593 688,90	0,00	0,00	-485 666,76
78	Reprises amortissements et provisions (3)	173 004,28	173 004,28			0,00
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*2 565 223,00*	*2 539 607,84*			*25 615,16*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*

Pour information : **002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1**	**14 441 896,79**					

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**269 372 342,59**	**278 758 923,82**	**5 760 208,77**	**0,00**	**-15 146 790,00**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

III

B1

OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Dépenses gérées hors AE
011	**Charges à caractère général(4)**	**14 204 302,50**	**14 051 884,62**	**102 026,04**	**0,00**	**50 391,84**	**0,00**	**14 153 910,66**
60611	Eau et assainissement	36 932,38	36 921,80	0,00	0,00	10,58		
60612	Energie - Electricité	551 345,06	516 089,46	34 943,12	0,00	312,48		
60621	Combustibles	6 097,00	6 096,45	0,00	0,00	0,55		
60622	Carburants	941 906,80	941 906,80	0,00	0,00	0,00		
60623	Alimentation	8 571,37	8 556,65	0,00	0,00	14,72		
60628	Autres fournitures non stockées	23 329,00	23 322,12	0,00	0,00	6,88		
60631	Fournitures d'entretien	65 931,47	65 931,47	0,00	0,00	0,00		
60632	Fournitures de petit équipement	813 727,55	808 715,16	16,67	0,00	4 995,72		
60633	Fournitures de voirie	832 784,63	829 347,80	3 427,56	0,00	9,27		
60636	Vêtements de travail	267 482,78	266 961,38	74,31	0,00	447,09		
6064	Fournitures administratives	69 496,15	68 628,97	0,00	0,00	867,18		
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	146 247,55	146 202,71	0,00	0,00	44,84		
60662	Vaccins et sérums	24 610,00	24 608,96	0,00	0,00	1,04		
60668	Autres produits pharmaceutiques	14 904,20	13 078,89	1 489,20	0,00	336,11		
6068	Autres matières et fournitures	211 198,59	210 843,64	0,00	0,00	354,95		
611	Contrats de prestations de services	1 848 170,75	1 834 557,64	1 630,00	0,00	11 983,11		
6132	Locations immobilières	561 338,50	561 334,92	0,00	0,00	3,58		
6135	Locations mobilières	372 503,01	372 487,23	0,00	0,00	15,78		
614	Charges locatives et de copropriété	38 778,03	38 777,00	0,00	0,00	1,03		
61521	Entretien terrains	55 197,20	48 292,00	0,00	0,00	6 905,20		
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	194 236,00	194 232,11	0,00	0,00	3,89		
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	827,00	826,44	0,00	0,00	0,56		
615231	Entretien, réparations voiries	868 659,31	867 794,17	857,03	0,00	8,11		
61551	Entretien matériel roulant	285 543,95	285 167,29	376,20	0,00	0,46		
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 121,64	10 114,56	0,00	0,00	7,08		
6156	Maintenance	1 382 975,98	1 379 700,45	0,00	0,00	3 275,53		
6161	Multirisques	63 478,00	63 477,41	0,00	0,00	0,59		
6168	Autres primes d'assurance	289 680,13	289 672,30	0,00	0,00	7,83		
617	Etudes et recherches	243 486,50	242 812,80	670,00	0,00	3,70		
6182	Documentation générale et technique	136 257,60	136 256,18	0,00	0,00	1,42		
6183	Frais de formation (personnel extérieur	16 721,07	16 721,07	0,00	0,00	0,00		
6184	Versements à des organismes de formation	288 160,00	279 183,47	0,00	0,00	8 976,53		
6188	Autres frais divers	175 386,18	174 996,35	0,00	0,00	389,83		
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 961,00	1 959,67	0,00	0,00	1,33		
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	9 928,42	9 927,64	0,00	0,00	0,78		
62268	Autres honoraires, conseils	152 787,22	152 782,07	0,00	0,00	5,15		
6227	Frais d'actes et de contentieux	14 907,00	10 132,86	4 774,00	0,00	0,14		
6228	Divers	7 684,00	7 681,25	0,00	0,00	2,75		
6231	Annonces et insertions	292 750,89	291 616,08	0,00	0,00	1 134,81		
6232	Fêtes et cérémonies	37 128,85	37 127,90	0,00	0,00	0,95		
6234	Réceptions	37 946,12	35 691,67	0,00	0,00	2 254,45		
6236	Catalogues et imprimés	68 038,74	67 860,41	0,00	0,00	178,33		
6238	Divers	137 821,64	136 101,90	0,00	0,00	1 719,74		
6241	Transports de biens	35 890,00	35 886,82	0,00	0,00	3,18		
6245	Transports de personnes extérieures	51 526,00	51 306,58	0,00	0,00	219,42		
6247	Transports collectifs	5 468,00	4 762,54	0,00	0,00	705,46		
6248	Divers	7 660,16	7 660,16	0,00	0,00	0,00		
6251	Voyages, déplacements et missions	1 089 250,00	1 035 786,17	53 272,00	0,00	191,83		
6255	Frais de déménagement	1 175,00	1 174,51	0,00	0,00	0,49		
6261	Frais d'affranchissement	213 501,57	213 075,64	425,27	0,00	0,66		

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Dépenses gérées hors AE
6262	Frais de télécommunications	515 190,00	512 351,04	0,00	0,00	2 838,96		
627	Services bancaires et assimilés	19 376,02	19 268,04	0,00	0,00	107,98		
6281	Concours divers (cotisations)	54 854,57	54 782,86	0,00	0,00	71,71		
6283	Frais de nettoyage des locaux	78 226,56	78 226,56	0,00	0,00	0,00		
62878	Remboursement de frais à des tiers	435 209,43	433 342,88	0,00	0,00	1 866,55		
6288	Autres services extérieurs	4 734,65	4 634,00	0,00	0,00	100,65		
63512	Taxes foncières	71 559,00	71 559,00	0,00	0,00	0,00		
63513	Autres impôts locaux	4 200,00	4 200,00	0,00	0,00	0,00		
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	17,00	17,00	0,00	0,00	0,00		
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	7 193,28	7 122,12	70,68	0,00	0,48		
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	2 232,00	2 231,60	0,00	0,00	0,40		
012	**Charges de personnel et frais assimilés (2) (4)**	**66 862 416,00**	**66 185 010,91**	**0,00**	**0,00**	**677 405,09**		**66 185 010,91**
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	57 868,00	57 867,59	0,00	0,00	0,41		
6331	Versement mobilité	110 056,00	108 966,85	0,00	0,00	1 089,15		
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	196 830,00	193 488,43	0,00	0,00	3 341,57		
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	438 102,00	434 312,10	0,00	0,00	3 789,90		
64111	Rémunération principale titulaires	28 638 985,00	28 610 976,89	0,00	0,00	28 008,11		
64112	SFT, indemnité résidence	277 669,00	271 318,34	0,00	0,00	6 350,66		
64113	NBI	223 732,00	221 628,35	0,00	0,00	2 103,65		
64118	Autres indemnités titulaires	7 078 885,00	7 070 509,06	0,00	0,00	8 375,94		
64121	Rémunération principale	7 386 919,00	7 083 150,15	0,00	0,00	303 768,85		
64123	Indemnités d'attente	84 500,00	38 028,97	0,00	0,00	46 471,03		
64126	Indemnités de licenciement	135 111,00	106 382,15	0,00	0,00	28 728,85		
64128	Autres indemnités	63 000,00	52 470,24	0,00	0,00	10 529,76		
64131	Rémunérations non tit.	2 573 816,00	2 531 021,42	0,00	0,00	42 794,58		
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	58 558,00	58 557,34	0,00	0,00	0,66		
64138	Autres	705 453,00	685 760,99	0,00	0,00	19 692,01		
6414	Personnel rémunéré à la vacation	40 038,00	38 762,50	0,00	0,00	1 275,50		
64168	Autres emplois d'insertion	64 629,00	44 189,98	0,00	0,00	20 439,02		
6417	Rémunérations des apprentis	126 167,00	121 567,49	0,00	0,00	4 599,51		
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	7 415 952,00	7 399 282,41	0,00	0,00	16 669,59		
6453	Cotisations aux caisses de retraites	9 857 333,00	9 843 066,58	0,00	0,00	14 266,42		
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	428 506,00	420 604,32	0,00	0,00	7 901,68		
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	96 820,00	95 619,00	0,00	0,00	1 201,00		
6475	Médecine du travail, pharmacie	29 000,00	25 424,52	0,00	0,00	3 575,48		
6478	Autres charges sociales diverses	559 988,00	512 825,55	0,00	0,00	47 162,45		
6488	Autres charges	214 499,00	159 229,69	0,00	0,00	55 269,31		
014	**Atténuations de produits**	**4 313 718,00**	**4 278 953,31**	**0,00**	**0,00**	**34 764,69**		**4 278 953,31**
73913	Attributions de compensation CVAE	2 056 245,00	2 056 244,31	0,00	0,00	0,69		
73926	Prélèvements fonds péréquation des DMTO	1 778 401,00	1 778 401,00	0,00	0,00	0,00		
73928	Autres reversements sur droits d'enreg.	15 000,00	10 236,00	0,00	0,00	4 764,00		
7398	Autres reversements	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00		
7498	Autres	434 072,00	434 072,00	0,00	0,00	0,00		
015	**Revenu minimum d'insertion**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
016	**Allocation personnalisée d'autonomie**	**34 564 880,00**	**33 620 601,47**	**155 010,00**	**0,00**	**789 268,53**	**0,00**	**33 775 611,47**
6251	Voyages, déplacements et missions	12 000,00	6 308,52	0,00	0,00	5 691,48		
6331	Versement mobilité	3 750,00	3 749,93	0,00	0,00	0,07		
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 500,00	4 499,03	0,00	0,00	0,97		
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	10 347,00	10 346,27	0,00	0,00	0,73		
64111	Rémunération principale titulaires	834 088,00	832 342,23	0,00	0,00	1 745,77		
64112	SFT, indemnité résidence	7 200,00	5 643,38	0,00	0,00	1 556,62		
64113	NBI	11 400,00	11 178,27	0,00	0,00	221,73		
64118	Autres indemnités titulaires	158 190,00	155 712,96	0,00	0,00	2 477,04		
64131	Rémunérations non tit.	53 250,00	46 459,60	0,00	0,00	6 790,40		
64138	Autres	9 202,00	9 171,43	0,00	0,00	30,57		
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	146 845,00	146 844,34	0,00	0,00	0,66		

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Dépenses gérées hors AE
6453	Cotisations aux caisses de retraites	274 983,00	273 650,58	0,00	0,00	1 332,42		
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 350,00	2 252,30	0,00	0,00	97,70		
6478	Autres charges sociales diverses	9 075,00	8 080,67	0,00	0,00	994,33		
6488	Autres charges	1 700,00	1 013,66	0,00	0,00	686,34		
651141	APA à domicile au serv. Aide Dom.	368 096,00	29 705,95	6 967,00	0,00	331 423,05		
651142	APA versée au bénéficiaire	21 384 070,00	20 997 019,28	61 500,00	0,00	325 550,72		
651143	APA versée bénef. en étab.	200 000,00	138 739,93	0,00	0,00	61 260,07		
651144	APA versée à l'étab.	10 994 834,00	10 877 805,54	83 593,00	0,00	33 435,46		
651148	APA autres	79 000,00	60 077,60	2 950,00	0,00	15 972,40		
017	**Revenu de solidarité active**	**30 692 676,00**	**27 943 486,10**	**989 592,00**	**0,00**	**1 759 597,90**	**0,00**	**28 933 078,10**
6068	Autres matières et fournitures	600,00	464,74	0,00	0,00	135,26		
611	Contrats de prestations de services	49 000,00	38 260,40	0,00	0,00	10 739,60		
617	Etudes et recherches	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00		
6182	Documentation générale et technique	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00		
6188	Autres frais divers	15 000,00	14 197,90	0,00	0,00	802,10		
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	200,00	23,70	0,00	0,00	176,30		
6234	Réceptions	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00		
6251	Voyages, déplacements et missions	14 074,00	13 740,75	0,00	0,00	333,25		
6331	Versement mobilité	3 200,00	3 039,78	0,00	0,00	160,22		
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	5 000,00	4 594,45	0,00	0,00	405,55		
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	10 668,00	10 568,02	0,00	0,00	99,98		
64111	Rémunération principale titulaires	896 200,00	896 199,58	0,00	0,00	0,42		
64112	SFT, indemnité résidence	8 200,00	7 693,80	0,00	0,00	506,20		
64113	NBI	10 000,00	9 477,13	0,00	0,00	522,87		
64118	Autres indemnités titulaires	163 365,00	163 364,61	0,00	0,00	0,39		
64131	Rémunérations non tit.	35 801,00	29 134,45	0,00	0,00	6 666,55		
64138	Autres	8 142,00	6 517,36	0,00	0,00	1 624,64		
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	150 000,00	146 930,18	0,00	0,00	3 069,82		
6453	Cotisations aux caisses de retraites	294 000,00	292 170,19	0,00	0,00	1 829,81		
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 500,00	1 443,89	0,00	0,00	56,11		
6478	Autres charges sociales diverses	10 220,00	6 918,26	0,00	0,00	3 301,74		
6488	Autres charges	1 500,00	1 440,00	0,00	0,00	60,00		
6512	Secours d'urgence	24 000,00	15 773,58	0,00	0,00	8 226,42		
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	61 663,00	46 090,49	15 572,00	0,00	0,51		
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	23 316 000,00	22 212 668,96	0,00	0,00	1 103 331,04		
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	3 000 000,00	2 786 298,43	0,00	0,00	213 701,57		
6518	Autres (primes, dots)	20 337,00	3 472,56	0,00	0,00	16 864,44		
6541	Créances admises en non-valeur	36 268,00	14 586,54	0,00	0,00	21 681,46		
6542	Créances éteintes	21 032,00	20 879,27	0,00	0,00	152,73		
65661	Contrat d'accompagnement dans l'emploi	550 000,00	544 297,65	0,00	0,00	5 702,35		
6568	Autres participations	1 850 506,00	641 578,89	974 020,00	0,00	234 907,11		
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00		
6577	Remises gracieuses	17 000,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00		
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	12 000,00	11 660,54	0,00	0,00	339,46		
65	**Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)**	**87 018 246,60**	**76 531 906,76**	**5 825 577,48**	**0,00**	**4 660 762,36**	**0,00**	**82 357 484,24**
65111	Famille et enfance	707 727,00	661 612,76	0,00	0,00	46 114,24		
6511211	Presta. de compensation handicapé +20ans	8 496 055,00	8 025 301,94	214 473,00	0,00	256 280,06		
6511212	Presta. de compensation handicapé -20ans	616 265,00	616 263,32	0,00	0,00	1,68		
651122	Allocation compensatrice tierce personne	969 223,00	969 220,34	0,00	0,00	2,66		
651123	Aides au titre du FDPH	140 000,00	140 000,00	0,00	0,00	0,00		
651128	Autres	1 275 000,00	1 033 436,07	241 563,74	0,00	0,19		
65113	Personnes âgées	576 764,00	390 145,75	0,00	0,00	186 618,25		
6512	Secours d'urgence	310 000,00	274 820,72	0,00	0,00	35 179,28		
6513	Bourses	30 000,00	29 996,00	0,00	0,00	4,00		

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Dépenses gérées hors AE
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	319 056,00	232 971,43	21 127,00	0,00	64 957,57		
6518	Autres (primes, dots)	120 997,00	101 146,49	0,00	0,00	19 850,51		
65211	Frais de scolarité	21 245,00	19 582,90	0,00	0,00	1 662,10		
65212	Frais périscolaires	299 987,00	268 747,32	30 363,00	0,00	876,68		
6522	Accueil familial	3 406 523,00	3 093 092,92	0,00	0,00	313 430,08		
6523	Frais d'hospitalisation	7 495,00	6 837,62	0,00	0,00	657,38		
652411	Foyers enf, centres et hot. mat.	915 855,00	845 133,78	70 672,00	0,00	49,22		
652412	Mais. enf. caract. social	13 557 661,00	12 389 041,23	1 151 835,00	0,00	16 784,77		
652413	Lieux de vie et d'accueil	427 210,00	400 765,50	26 444,00	0,00	0,50		
652415	Etablissements scolaires	41 216,00	38 024,58	3 190,00	0,00	1,42		
652416	Serv. aide éduc. milieu ouvert dom.	1 414,00	1 399,11	0,00	0,00	14,89		
652418	Autres	202 528,00	202 095,21	0,00	0,00	432,79		
65242	Frais séj. étab. adultes hand	21 154 577,00	17 879 303,49	1 848 009,00	0,00	1 427 264,51		
65243	Frais séj. étab. pers. âgées	8 366 500,00	6 433 776,87	1 761 936,00	0,00	170 787,13		
6531	Indemnités	789 100,00	789 056,13	0,00	0,00	43,87		
6532	Frais de mission et de déplacement	27 000,00	12 512,15	0,00	0,00	14 487,85		
6533	Cotisations de retraite	73 000,00	63 641,69	0,00	0,00	9 358,31		
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	222 000,00	199 370,91	0,00	0,00	22 629,09		
6535	Formation	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	700,00	658,09	0,00	0,00	41,91		
6541	Créances admises en non-valeur	76 374,18	35 489,71	0,00	0,00	40 884,47		
6542	Créances éteintes	17 700,00	15 322,42	0,00	0,00	2 377,58		
65511	Etablissements publics	1 525 000,00	1 517 530,80	0,00	0,00	7 469,20		
65512	Etablissements privés	770 000,00	765 983,69	0,00	0,00	4 016,31		
6553	Service d'incendie	8 693 071,00	8 693 071,00	0,00	0,00	0,00		
65542	Compens. / article L. 5217-13 du CGCT	50 260,00	50 260,00	0,00	0,00	0,00		
6558	Autres contributions obligatoires	93 186,00	84 340,40	7 199,00	0,00	1 646,60		
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	937 093,00	937 041,35	0,00	0,00	51,65		
6568	Autres participations	1 933 989,00	1 787 854,73	24 502,26	0,00	121 632,01		
65731	Subv. fonct. Etat	83 000,00	83 000,00	0,00	0,00	0,00		
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	75 500,00	73 068,00	0,00	0,00	2 432,00		
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	916 580,00	201 903,70	43 508,00	0,00	671 168,30		
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	22 450,00	22 450,00	0,00	0,00	0,00		
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	6 856 227,00	5 958 448,54	380 755,48	0,00	517 022,98		
6577	Remises gracieuses	26 953,00	905,69	0,00	0,00	26 047,31		
65811	Droits d'utilisat° informatique nuage	77 584,00	72 054,14	0,00	0,00	5 529,86		
65818	Autres	5 733,00	5 732,00	0,00	0,00	1,00		
65821	Déficit des budgets annexes administrati	1 458 433,42	826 045,67	0,00	0,00	632 387,75		
65881	Hébergement et restauration scolaires	304 000,00	283 447,71	0,00	0,00	20 552,29		
65888	Autres	15,00	2,89	0,00	0,00	12,11		
6586	**Frais fonctionnement des groupes d'élus**	**206 308,00**	**150 662,71**	**0,00**	**0,00**	**55 645,29**		**150 662,71**
65861	Frais de personnel	206 308,00	150 662,71	0,00	0,00	55 645,29		
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A)= (011+012+014+015+016+017+65+6586)		**237 862 547,10**	**222 762 505,88**	**7 072 205,52**	**0,00**	**8 027 835,70**	**0,00**	**229 834 711,40**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Mandats émis – Charges rattachées – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE	B1

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES – OPERATIONS D'ORDRE

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE
66	**Charges financières (B)**	**1 740 100,00**	**1 096 117,79**	**510 005,92**	**0,00**	**133 976,29**		**1 606 123,71**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 820 000,00	1 739 055,69	0,00	0,00	80 944,31		
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-100 000,00	-643 129,77	510 005,92	0,00	33 123,85		
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	20 000,00	145,00	0,00	0,00	19 855,00		
6688	Autres	100,00	46,87	0,00	0,00	53,13		
67	**Charges exceptionnelles (C) (5)**	**298 075,87**	**164 740,70**	**0,00**	**0,00**	**133 335,17**		**164 740,70**
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	3 232,00	3 175,34	0,00	0,00	56,66		
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	15 673,00	3 445,16	0,00	0,00	12 227,84		
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	177 560,87	56 510,20	0,00	0,00	121 050,67		
678	Autres charges exceptionnelles	101 610,00	101 610,00	0,00	0,00	0,00		
68	**Dotations amortissements et provisions (D) (5)**	**487 227,00**	**487 227,00**			**0,00**		**487 227,00**
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	351 695,00	351 695,00			0,00		
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	135 532,00	135 532,00			0,00		
022	**Dépenses imprévues (E)**	**1 250 000,00**						
TOTAL DES DEPENSES REELLES = A+B+C+D+E		**241 637 949,97**	**224 510 591,37**	**7 582 211,44**	**0,00**	**9 545 147,16**	**0,00**	**232 092 802,81**
023	***Virement à la section d'investissement***	***17 147 092,62***						
042	***Opérations ordre transf. entre sections (4)***	***10 587 300,00***	***10 890 487,68***			***-303 187,68***		***10 890 487,68***
675	*Valeurs comptables immobilisations cédée*	*0,00*	*266 998,03*			*-266 998,03*		*266 998,03*
6761	*Différences sur réalisations (positives)*	*0,00*	*82 914,69*			*-82 914,69*		*82 914,69*
6811	*Dot. amort. et prov. Immos incorporelles*	*10 587 300,00*	*10 540 574,96*			*46 725,04*		*10 540 574,96*
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (= prélèvement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)		***27 734 392,62***	***10 890 487,68***			***16 843 904,94***		***10 890 487,68***
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**269 372 342,59**	**235 401 079,05**	**7 582 211,44**	**0,00**	**26 389 052,10**	**0,00**	**242 983 290,49**
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		**0,00**	**0,00**					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		**269 372 342,59**	**235 401 079,05**	**7 582 211,44**	**0,00**	**26 389 052,10**	**0,00**	**242 983 290,49**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Mandats émis – Charges rattachées – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040.*

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Pour information : détail du calcul des ICNE au compte 66112 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	510 005,92

- Montant des ICNE de l'exercice N-1	643 129,77
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-133 123,85

(6) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap/ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
70	**Prod. services, domaine, ventes diverses**	**741 635,40**	**756 218,77**	**2 885,08**	**0,00**	**-17 468,45**
7022	Coupes de bois	53 302,00	54 922,03	0,00	0,00	-1 620,03
7024	Remboursement forfaitaire TVA	0,00	1 319,61	0,00	0,00	-1 319,61
7028	Autres produits forestiers	30 030,40	21 358,40	0,00	0,00	8 672,00
70323	Red.occupation dom. public départemental	71 232,00	68 490,10	0,00	0,00	2 741,90
7037	Contribution pour dégradation des voies	25 000,00	24 459,95	0,00	0,00	540,05
70388	Autres	217 538,00	211 492,00	0,00	0,00	6 046,00
7062	Redevances services à caractère culturel	80 225,00	119 043,02	2 081,08	0,00	-40 899,10
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	253 114,00	236 770,44	0,00	0,00	16 343,56
70872	Remb. frais Budgets annexes	0,00	6 602,61	0,00	0,00	-6 602,61
70878	Remb. frais par des tiers	843,00	809,59	0,00	0,00	33,41
7088	Produits activités annexes (abonnements)	10 351,00	10 951,02	804,00	0,00	-1 404,02
73	**Impôts et taxes (sauf 731)**	**145 944 651,00**	**159 385 756,83**	**0,00**	**0,00**	**-13 441 105,83**
7321	Taxe départementale publicité foncière	23 840 000,00	35 578 729,00	0,00	0,00	-11 738 729,00
7322	Taxe départ. Add. certains droits enreg.	160 000,00	174 103,69	0,00	0,00	-14 103,69
7326	Attrib. fonds péréquation sur les DMTO	14 669 651,00	14 669 651,00	0,00	0,00	0,00
7342	Taxe sur les conventions d'assurance	37 700 000,00	39 126 449,40	0,00	0,00	-1 426 449,40
7351	Taxe sur consommation finale électricité	2 500 000,00	2 659 821,26	0,00	0,00	-159 821,26
7352	TICPE	12 295 000,00	12 395 067,48	0,00	0,00	-100 067,48
73811	Fraction compensatoire de la TFPB	53 380 000,00	53 382 582,00	0,00	0,00	-2 582,00
73818	Autres	1 400 000,00	1 399 353,00	0,00	0,00	647,00
731	**Impositions directes**	**20 217 846,00**	**20 314 991,00**	**0,00**	**0,00**	**-97 145,00**
73112	Cotisation sur la VAE	6 699 468,00	6 699 468,00	0,00	0,00	0,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	693 000,00	750 464,00	0,00	0,00	-57 464,00
73121	F.N.G.I.R.	5 778 954,00	5 778 954,00	0,00	0,00	0,00
73122	Fonds péréquation cotis./VA entreprises	467 540,00	467 540,00	0,00	0,00	0,00
73125	Frais taxe foncière propriétés bâties	6 561 937,00	6 561 937,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	16 947,00	56 628,00	0,00	0,00	-39 681,00
74	**Dotations, subventions et participations(4)**	**65 055 529,98**	**64 194 571,56**	**891 264,69**	**0,00**	**-30 306,27**
7411	Dotation forfaitaire	20 723 034,00	20 723 034,00	0,00	0,00	0,00
74121	Dotation de fonctionnement minimale	13 006 478,00	13 006 478,00	0,00	0,00	0,00
74123	Dotation de compensation	10 829 884,00	10 829 884,00	0,00	0,00	0,00
74124	DGF des permanents syndicaux	24 000,00	0,00	24 732,00	0,00	-732,00
744	FCTVA	160 000,00	179 128,00	0,00	0,00	-19 128,00
7461	DGD	1 711 076,00	1 701 076,00	0,00	0,00	10 000,00
74718	Autres participations Etat	2 694 631,00	2 659 487,69	287 841,41	0,00	-252 698,10
7472	Participation régions	505 612,00	409 366,11	73 592,50	0,00	22 653,39
7473	Participation Départements	77 510,00	44 148,25	0,00	0,00	33 361,75
7474	Participation Communes et interco	47 027,00	43 695,10	0,00	0,00	3 331,90
7475	Group. coll et coll. statut particulier	764 017,98	710 473,21	0,00	0,00	53 544,77
7476	Sécurité sociale, organism. Mutualistes	15 700,00	15 700,00	0,00	0,00	0,00
74772	Participation FEDER	77 359,00	113 775,58	0,00	0,00	-36 416,58
747812	Dotation versée au titre de la PCH	2 100 000,00	1 968 922,87	203 777,78	0,00	-72 700,65
747813	Dotation versée au titre des MDPH	434 072,00	412 724,95	21 347,00	0,00	0,05
7478141	Part autonomie	36 089,00	36 907,46	0,00	0,00	-818,46
7478142	Part prévention	442 073,00	350 302,32	0,00	0,00	91 770,68
747818	Autres	539 585,00	183 644,81	204 974,00	0,00	150 966,19
74783	Fonds mobilisation départ. Insertion	1 194 000,00	1 235 183,00	0,00	0,00	-41 183,00
74788	Autres	385 805,00	308 311,21	75 000,00	0,00	2 493,79
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	30 000,00	4 752,00	0,00	0,00	25 248,00
74832	D.C.R.T.P.	6 670 108,00	6 670 108,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	3 350,00	3 350,00	0,00	0,00	0,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	2 584 119,00	2 584 119,00	0,00	0,00	0,00
75	**Autres produits de gestion courante(4)**	**3 963 921,00**	**3 653 928,45**	**109 876,00**	**0,00**	**200 116,55**
7511	Recouvrements sur département, autres CL	975 000,00	960 049,72	0,00	0,00	14 950,28
7512	Recouvrements sur Sécurité Sociale	154 000,00	185 503,03	0,00	0,00	-31 503,03
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-pa	2 328 436,00	1 958 688,80	109 876,00	0,00	259 871,20
7518	Recouvrements sur autres redevables	173 600,00	218 814,71	0,00	0,00	-45 214,71
752	Revenus des immeubles	148 995,00	149 221,89	0,00	0,00	-226,89
7535	PCH	100 000,00	87 432,41	0,00	0,00	12 567,59
7538	Autres	8 852,00	11 911,41	0,00	0,00	-3 059,41
757	Redevances versées par fermiers, conces.	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits divers gestion courante	65 038,00	72 306,48	0,00	0,00	-7 268,48
013	**Atténuations de charges(4)**	**77 800,00**	**106 305,67**	**0,00**	**0,00**	**-28 505,67**
6419	Remboursements rémunérations personnel	49 100,00	73 910,97	0,00	0,00	-24 810,97

Chap/ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	27 700,00	32 343,70	0,00	0,00	-4 643,70
6479	Rembourst sur autres charges sociales	1 000,00	51,00	0,00	0,00	949,00
015	**Revenu minimum d'insertion**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
016	**Allocation personnalisée d'autonomie**	**15 269 700,00**	**11 705 271,09**	**4 756 183,00**	**0,00**	**-1 191 754,09**
747811	Dotation versée au titre de l'APA	13 000 000,00	11 677 761,64	1 781 077,00	0,00	-458 838,64
7533	APA	2 269 700,00	27 509,45	2 975 106,00	0,00	-732 915,45
017	**Revenu de solidarité active**	**812 713,00**	**893 346,21**	**0,00**	**0,00**	**-80 633,21**
74771	Participation Fonds social européen	612 713,00	612 712,53	0,00	0,00	0,47
75342	Allocations forfaitaires	170 000,00	213 806,48	0,00	0,00	-43 806,48
75343	Allocations forfaitaires majorées	10 000,00	27 641,11	0,00	0,00	-17 641,11
7718	Autres prod. except. opération gestion	20 000,00	39 186,09	0,00	0,00	-19 186,09
TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (70 + 73 + 731 + 74 + 75 + 013 + 015 + 016 + 017)		**252 083 796,38**	**261 010 389,58**	**5 760 208,77**	**0,00**	**-14 686 801,97**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits « surfiscalisés » (compte 7321) (5)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

(5) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS – OPERATIONS D'ORDRE

Chap/ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
76	**Produits financiers (B)**	**400,00**	**336,43**	**0,00**	**0,00**	**63,57**
761	Produits de participations	400,00	336,43	0,00	0,00	63,57
77	**Produits exceptionnels (C) (5)**	**108 022,14**	**593 688,90**	**0,00**	**0,00**	**-485 666,76**
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	2 000,00	1 426,84	0,00	0,00	573,16
7718	Autres prod. except. opération gestion	56 167,15	64 075,55	0,00	0,00	-7 908,40
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	7 384,16	18 392,39	0,00	0,00	-11 008,23
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	252 477,10	0,00	0,00	-252 477,10
7788	Produits exceptionnels divers	42 470,83	257 317,02	0,00	0,00	-214 846,19
78	**Reprises amortissements et provisions (D) (5)**	**173 004,28**	**173 004,28**			**0,00**
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	173 004,28	173 004,28			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = A+B+C+D		**252 365 222,80**	**261 777 419,19**	**5 760 208,77**	**0,00**	**-15 172 405,16**
042	***Opérations ordre transf. entre sections (4)***	***2 565 223,00***	***2 539 607,84***			***25 615,16***
722	*Immobilisations corporelles*	*300 000,00*	*181 500,30*			*118 499,70*
7761	*Différences sur réalisations (négatives)*	*0,00*	*97 435,62*			*-97 435,62*
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*2 265 223,00*	*2 260 671,92*			*4 551,08*
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***2 565 223,00***	***2 539 607,84***			***25 615,16***
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**254 930 445,80**	**264 317 027,03**	**5 760 208,77**	**0,00**	**-15 146 790,00**
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		**14 441 896,79**	**14 441 896,79**			
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		**269 372 342,59**	**278 758 923,82**	**5 760 208,77**	**0,00**	**-15 146 790,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040.*

(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(6) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES — IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE — A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
INVESTISSEMENT						
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)						
Dépenses réelles	14 772 715	3 008 095	21 105	4 453 416	1 204 580	41 325
- Equipements départementaux		2 973 316	21 105	3 665 159	828 825	41 325
- Equipements non départementaux (c/204)		0	0	786 749	375 755	0
- Opérations financières	14 772 715					
Dépenses d'ordre	2 539 608					
Solde d'exécution reporté de N-1	11 514 315					
Total dépenses	**28 826 638**	**3 008 095**	**21 105**	**4 453 416**	**1 214 665**	**41 325**
Total recettes	**39 681 927**	**20 175**	**4 500**	**1 433 073**	**468 510**	**0**
Solde d'investissement	**10 855 288**	**-2 987 920**	**-16 605**	**-3 020 344**	**-746 156**	**-41 325**
RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total RAR recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
SOLDE RAR investissement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
FONCTIONNEMENT						
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)						
Total dépenses	**15 034 689**	**21 288 190**	**8 714 625**	**12 188 080**	**7 031 484**	**3 400 897**
Total recettes	**244 482 021**	**788 759**	**72 885**	**1 039 406**	**225 573**	**537 063**
Solde de fonctionnement	**229 447 332**	**-20 499 431**	**-8 641 740**	**-11 148 674**	**-6 805 911**	**-2 863 834**
RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total RAR recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
SOLDE RAR fonctionnement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

IV – ANNEXES — IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE — A1

Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
INVESTISSEMENT									
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)									
Dépenses réelles	725 577	0	0	0	19 548 859	1 874 804	0	633 719	46 284 195
- Equipements départementaux	357 309	0	0	0	12 477 044	0	0	333 719	20 697 802
- Equipements non départementaux (c/204)	246 152	0	0	0	7 071 815	1 874 804	0	300 000	10 655 274
- Opérations financières									14 772 715
Dépenses d'ordre									3 345 851
Solde d'exécution reporté de N-1									11 514 315
Total dépenses	**725 577**	**0**	**0**	**0**	**20 345 016**	**1 874 804**	**0**	**633 719**	**61 144 361**
Total recettes	**91 666**	**0**	**0**	**0**	**2 189 569**	**1 041 977**	**0**	**457 428**	**45 388 823**
Solde d'investissement	**-633 911**	**0**	**0**	**0**	**-18 155 447**	**-832 827**	**0**	**-176 291**	**-15 755 538**
RESTES A REALISER au 31/12/N									
Total RAR dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total RAR recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
SOLDE RAR investissement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
FONCTIONNEMENT									
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)									
Total dépenses	**88 783 112**	**0**	**33 775 611**	**28 933 078**	**17 457 619**	**928 208**	**2 059 103**	**3 388 594**	**242 983 290**
Total recettes	**8 638 734**	**0**	**16 461 454**	**11 522 993**	**445 788**	**217 511**	**0**	**86 945**	**284 519 133**
Solde de fonctionnement	**-80 144 378**	**0**	**-17 314 157**	**-17 410 085**	**-17 011 832**	**-710 697**	**-2 059 103**	**-3 301 648**	**41 535 842**
RESTES A REALISER au 31/12/N									
Total RAR dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total RAR recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
SOLDE RAR fonctionnement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

IV – ANNEXES — IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE — A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
Total dépenses d'investissement		**28 826 638**	**3 008 095**	**21 105**	**4 453 416**	**1 214 665**	**41 325**
Dépenses réelles		14 772 715	3 008 095	21 105	4 453 416	1 204 580	41 325
1641	Emprunts en euros	13 868 189	0	0	0	0	0
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	901 526	0	0	0	0	0
2031	Frais d'études	0	4 226	0	124 479	42 657	0
2033	Frais d'insertion	0	0	0	4 579	864	0
204114	Voirie	0	0	0	0	0	0
204122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	0	0	0	750 000	0	0
204141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	0	0	0	0	8 000	0
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0	0	0	0	251 423	0
204151	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	0	0	0	0	0	0
204152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0
2041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0	0	0	0	87 040	0
204183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	0	0	0	0	0	0
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0	0	0	0	29 291	0
20422	Privé : Bâtiments, installations	0	0	0	31 855	0	0
20431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	0	0	0	4 894	0	0
2051	Concessions, droits similaires	0	1 175 846	0	67 877	27 448	0
2111	Terrains nus	0	0	0	0	0	0
2152	Installations de voirie	0	0	0	0	0	0
2153	Réseaux divers	0	34 152	0	58 288	0	0
2157	Matériel et outillage technique	0	26 322	0	0	34 313	0
216	Collections et oeuvres d'art	0	0	0	0	118 128	0
2182	Matériel de transport	0	268 325	0	0	2 621	0
21831	Matériel informatique scolaire	0	0	0	331 964	0	0
21838	Autre matériel informatique	0	974 586	0	0	204	0
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0	0	0	329 903	0	0
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0	114 624	0	0	46 239	320
2185	Matériel de téléphonie	0	70 740	0	1 186	1 129	0
2188	Autres immobilisations corporelles	0	88 663	0	38 182	69 248	17 070
231312	Bâtiments scolaires	0	0	0	38 647	0	0
231318	Autres bâtiments publics	0	0	0	0	0	0
231351	Bâtiments publics	0	215 832	21 105	2 324 292	485 975	23 935
23151	Réseaux de voirie	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
23153	Réseaux divers	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
231735	Installations générales, agencements	0	0	0	273 539	0	0
23181	Installations générales, agencements et	0	0	0	0	0	0
238	Avances commandes immo corporelles	0	0	0	72 224	0	0
2743	Prêts au personnel	0	34 779	0	0	0	0
2748	Autres prêts	0	0	0	0	0	0
275	Dépôts et cautionnements versés	3 000	0	0	1 508	0	0
Dépenses d'ordre		*2 539 608*	*0*	*0*	*0*	*10 086*	*0*
Opérations d'ordre entre section		*2 539 608*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
13911	*Sub. transf cpte rés. Etat, étab. Nat.*	*202 069*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
13912	*Sub. transf cpte résult. Régions*	*591 393*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
13913	*Sub. transf cpte résult. Départements*	*2 167*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
13914	*Sub. transf cpte résult. Communes*	*22 700*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
13916	*Sub. transf cpte résult. Autres EPL*	*150 577*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
139172	*Sub. transf cpte résult.FEDER*	*18 558*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
13918	*Autres Sub. Transf équipement*	*20 284*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
13932	*Sub. transf cpte résult. DDEC*	*1 252 923*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
192	*Plus ou moins-values sur cession immo.*	*97 436*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
231351	*Bâtiments publics*	*163 025*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
231735	*Installations générales, agencements*	*18 476*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations patrimoniales		*0*	*0*	*0*	*0*	*10 086*	*0*
2157	*Matériel et outillage technique*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
231351	*Bâtiments publics*	*0*	*0*	*0*	*0*	*10 086*	*0*
23151	*Réseaux de voirie*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
001 Solde d'exécution reporté de N-1		11 514 315	0	0	0	0	0

		RECETTES					
Total recettes d'investissement		**39 681 927**	**20 175**	**4 500**	**1 433 073**	**468 510**	**0**
Recettes réelles		28 791 439	20 175	4 500	1 433 073	458 424	0
10222	FCTVA	3 201 606	0	0	0	0	0
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	11 514 315	0	0	0	0	0
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0	0	0	2 058	70 983	0
1312	Subv. transf. Régions	0	0	0	70 387	42 000	0
1313	Subv. transf. Départements	0	0	0	0	60 982	0
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0	0	0	0	0	0
1324	Subv. non transf. Communes	0	0	0	0	0	0
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0	0	0	12 232	0	0
1332	Dot. Dép. équip. Collèges transférables	0	0	0	1 252 923	0	0
1336	Dot. soutien investissement départements	0	0	0	0	169 343	0
1338	Autres fonds équip. transférables	0	0	0	64 005	115 116	0
1345	Amendes radars automatiques et de police	0	0	0	0	0	0
1346	Dot. soutien investissement départements	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
1641	Emprunts en euros	**14 000 000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
231351	Bâtiments publics	0	0	0	30 685	0	0
2743	Prêts au personnel	0	20 175	0	0	0	0
2744	Prêts d'honneur	760	0	0	0	0	0
2748	Autres prêts	0	0	0	0	0	0
275	Dépôts et cautionnements versés	2 500	0	0	783	0	0
27634	Créance Communes	0	0	0	0	0	0
27638	Créance Autres établissements publics	72 258	0	0	0	0	0
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	0	0	4 500	0	0	0
Recettes d'ordre		*10 890 488*	*0*	*0*	*0*	*10 086*	*0*
Opérations d'ordre entre section		*10 890 488*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
192	*Plus ou moins-values sur cession immo.*	*82 915*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
2111	*Terrains nus*	*55 416*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
21313	*Bâtiments sociaux et médico-sociaux*	*161 793*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
2152	*Installations de voirie*	*2 893*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
2182	*Matériel de transport*	*25 966*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
266	*Autres formes de participation*	*20 930*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
28031	*Frais d'études*	*20 166*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
28033	*Frais d'insertion*	*3 937*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
2804113	*Subv. Etat : Projet infrastructure*	*203 379*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
2804114	*Voirie*	*257 555*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
2804122	*Subv. Régions : Bâtiments, installations*	*174 973*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
2804141	*Subv.Cne : Bien mobilier, matériel*	*27 568*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
2804142	*Subv.Cne : Bâtiments, installations*	*682 806*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
2804151	*Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel*	*21 665*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
2804152	*Subv. Grpt : Bâtiments, installations*	*40 216*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
28041781	*Autres EPL: Bien mobilier, matériel*	*16 397*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
28041782	*Autres EPL: Bâtiments, installations*	*279 146*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
2804181	*Autres org pub - Biens mob, mat, études*	*15 877*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
2804182	*Autres org pub - Bât. et installations*	*6 550*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
2804183	*Autres org pub-Proj infrastruct int nat.*	*202 401*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
280421	*Privé - Biens mob., matériel et études*	*231 927*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
280422	*Privé - Bâtiments et installations*	*162 359*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
280432	*Subv.Scol : Bâtiments, installations*	*1 324*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
2804411	*Sub nat org pub - Biens mob, mat, études*	*8 083*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
2804412	*Sub nat org pub - Bât. et installations*	*764*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
28051	*Concessions et droits similaires*	*519 397*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*294*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*590*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
281311	*Bâtiments administratifs*	*282 903*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
281312	*Bâtiments scolaires*	*43 151*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
281313	*Bâtiments sociaux et médico-sociaux*	*3 386*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
281314	*Bâtiments culturels et sportifs*	*518 881*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
281318	*Autres bâtiments publics*	***242 430***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***
281351	*Bâtiments publics*	*2 204 649*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
28153	*Réseaux divers*	*51 271*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
28157	*Matériel et outillage techniques*	*669 046*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
2817312	*Bâtiments scolaires (m. à dispo)*	*752 863*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
281735	*Installations générales (m. à dispo)*	*1 012 737*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*27 590*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
28182	*Matériel de transport*	*362 865*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
281831	*Matériel informatique scolaire*	*247 817*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
281838	*Autre matériel informatique*	*530 151*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
281841	*Matériel de bureau et mobilier scolaire*	*307 055*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*206 295*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
28185	*Matériel de téléphonie*	*88 110*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
28188	*Autres immo. corporelles*	*112 002*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations patrimoniales		*0*	*0*	*0*	*0*	*10 086*	*0*
2031	*Frais d'études*	*0*	*0*	*0*	*0*	*6 996*	*0*
2033	*Frais d'insertion*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
238	*Avances commandes immo corporelles*	*0*	*0*	*0*	*0*	*3 090*	*0*
001 Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de fonctionnement		**15 034 689**	**21 288 190**	**8 714 625**	**12 188 080**	**7 031 484**	**3 400 897**
Dépenses réelles		4 144 201	21 288 190	8 714 625	12 188 080	7 031 484	3 400 897
60611	Eau et assainissement	0	16 847	0	500	1 950	250
60612	Energie - Electricité	0	236 173	0	2 368	112 529	3 715
60621	Combustibles	0	0	0	0	0	0
60622	Carburants	0	116 522	0	0	0	0
60623	Alimentation	0	2 587	0	810	333	0
60628	Autres fournitures non stockées	0	22 746	0	0	576	0
60631	Fournitures d'entretien	0	65 931	0	0	0	0
60632	Fournitures de petit équipement	0	95 077	0	12 196	8 822	5 520
60633	Fournitures de voirie	0	0	0	0	0	0
60636	Vêtements de travail	0	94 988	0	66 846	1 940	0
6064	Fournitures administratives	0	51 954	0	232	999	737
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0	2 181	0	0	144 022	0
60662	Vaccins et sérums	0	0	0	0	0	24 609
60668	Autres produits pharmaceutiques	0	1 489	0	0	0	13 079
6068	Autres matières et fournitures	0	69 789	254	31 136	64 183	1 646
611	Contrats de prestations de services	0	383 296	0	56 090	121 302	971
6132	Locations immobilières	0	109 108	0	34 306	48 003	6 479
6135	Locations mobilières	0	106 217	0	43 749	6 535	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
614	Charges locatives et de copropriété	**0**	**1 746**	**0**	**2 728**	**567**	**0**
61521	Entretien terrains	0	7 255	2 640	10 524	4 852	0
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	22 377	6 360	106 208	20 869	0
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0	826	0	0	0	0
615231	Entretien, réparations voiries	0	0	0	0	0	0
61551	Entretien matériel roulant	0	29 169	0	0	0	0
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	2 959	0	0	0	0
6156	Maintenance	0	933 202	0	250 289	83 651	575
6161	Multirisques	0	59 225	0	4 252	0	0
6168	Autres primes d'assurance	0	215 860	0	0	3 050	0
617	Etudes et recherches	0	78 185	0	0	5 260	14 700
6182	Documentation générale et technique	0	121 286	0	874	13 907	189
6183	Frais de formation (personnel extérieur	0	0	0	0	5 591	0
6184	Versements à des organismes de formation	0	186 046	0	13 472	1 992	32 055
6188	Autres frais divers	0	96 136	0	50 308	18 165	420
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	0	0	0	0	0	0
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0	541	0	0	234	0
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0	0	0	0	0	9 788
62268	Autres honoraires, conseils	0	48 989	0	7 292	2 002	297
6227	Frais d'actes et de contentieux	0	5 213	0	0	0	0
6228	Divers	0	4 786	0	159	1 024	0
6231	Annonces et insertions	0	212 660	0	0	48 843	6 504
6232	Fêtes et cérémonies	0	37 128	0	0	0	0
6234	Réceptions	0	30 310	0	0	98	0
6236	Catalogues et imprimés	0	28 645	0	0	36 942	0
6238	Divers	0	73 907	0	0	46 276	0
6241	Transports de biens	0	6 327	0	0	29 560	0
6245	Transports de personnes extérieures	0	0	0	705	3 234	0
6247	Transports collectifs	0	0	0	0	0	0
6248	Divers	0	7 660	0	0	0	0
6251	Voyages, déplacements et missions	0	47 316	0	904	9 677	37 629
6255	Frais de déménagement	0	1 175	0	0	0	0
6261	Frais d'affranchissement	0	160 123	0	0	0	53 378
6262	Frais de télécommunications	0	457 617	0	54 487	0	0
627	Services bancaires et assimilés	18 894	23	0	0	351	0
6281	Concours divers (cotisations)	0	44 028	0	1 600	670	0
6283	Frais de nettoyage des locaux	0	0	0	0	5 981	0
62878	Remboursement de frais à des tiers	0	185	0	8 610	0	0
6288	Autres services extérieurs	0	3 006	0	0	1 628	0
6331	Versement mobilité	0	44 244	0	7 270	8 082	8 656
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	40 783	0	23 622	9 816	8 887
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	93 695	0	54 267	22 577	19 996
63512	Taxes foncières	0	26 788	8 500	1 169	9 998	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
63513	Autres impôts locaux	**0**	**4 200**	**0**	**0**	**0**	**0**
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0	0	0	0	0	0
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0	6 737	0	0	0	0
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	2 232	0	0	0	0
64111	Rémunération principale titulaires	0	6 915 770	0	4 321 850	1 862 426	1 403 508
64112	SFT, indemnité résidence	0	58 584	0	42 693	10 134	17 825
64113	NBI	0	55 630	0	24 430	26 716	8 107
64118	Autres indemnités titulaires	0	2 016 372	0	940 618	393 900	312 320
64121	Rémunération principale	0	0	0	0	0	0
64123	Indemnités d'attente	0	0	0	0	0	0
64126	Indemnités de licenciement	0	0	0	0	0	0
64128	Autres indemnités	0	0	0	0	0	0
64131	Rémunérations non tit.	0	947 728	0	363 524	120 308	255 914
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0	58 557	0	0	0	0
64138	Autres	0	311 985	0	89 364	23 321	70 901
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0	0	0	0	0	38 763
64168	Autres emplois d'insertion	0	16 243	0	10 215	0	0
6417	Rémunérations des apprentis	0	86 539	0	3 147	0	0
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	1 433 186	0	798 901	323 763	317 501
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	2 338 115	0	1 437 356	599 243	482 071
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0	51 629	0	18 682	5 372	14 839
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0	95 619	0	0	0	0
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	25 425	0	0	0	0
6478	Autres charges sociales diverses	0	471 688	0	11 574	0	0
6488	Autres charges	0	110 289	0	6 082	3 762	2 796
65111	Famille et enfance	0	0	0	0	2 648	0
6511211	Presta. de compensation handicapé +20ans	0	0	0	0	0	0
6511212	Presta. de compensation handicapé -20ans	0	0	0	0	0	0
651122	Allocation compensatrice tierce personne	0	0	0	0	0	0
651123	Aides au titre du FDPH	0	0	0	0	0	0
651128	Autres	0	0	0	0	0	0
65113	Personnes âgées	0	0	0	0	0	0
651141	APA à domicile au serv. Aide Dom.	0	0	0	0	0	0
651142	APA versée au bénéficiaire	0	0	0	0	0	0
651143	APA versée bénef. en étab.	0	0	0	0	0	0
651144	APA versée à l'étab.	0	0	0	0	0	0
651148	APA autres	0	0	0	0	0	0
6512	Secours d'urgence	0	0	0	0	0	0
6513	Bourses	0	0	0	29 996	0	0
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	0	0	0	0	0	41 960
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	0	0	0	0	0	0
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	0	0	0	0	0	0
6518	Autres (primes, dots)	0	0	0	0	83 101	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
65211	Frais de scolarité	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
65212	Frais périscolaires	0	0	0	0	0	0
6522	Accueil familial	0	0	0	0	0	0
6523	Frais d'hospitalisation	0	0	0	0	0	0
652411	Foyers enf, centres et hot. mat.	0	0	0	0	0	0
652412	Mais. enf. caract. social	0	0	0	0	0	0
652413	Lieux de vie et d'accueil	0	0	0	0	0	0
652415	Etablissements scolaires	0	0	0	0	0	0
652416	Serv. aide éduc. milieu ouvert dom.	0	0	0	0	0	0
652418	Autres	0	0	0	0	0	0
65242	Frais séj. étab. adultes hand	0	0	0	0	0	0
65243	Frais séj. étab. pers. âgées	0	0	0	0	0	0
6531	Indemnités	0	789 056	0	0	0	0
6532	Frais de mission et de déplacement	0	12 512	0	0	0	0
6533	Cotisations de retraite	0	63 642	0	0	0	0
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0	199 371	0	0	0	0
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0	658	0	0	0	0
6541	Créances admises en non-valeur	0	456	0	0	0	0
6542	Créances éteintes	0	2 167	0	0	0	0
65511	Etablissements publics	0	0	0	1 517 531	0	0
65512	Etablissements privés	0	0	0	765 984	0	0
6553	Service d'incendie	0	0	8 693 071	0	0	0
65542	Compens. / article L. 5217-13 du CGCT	0	0	0	0	0	0
6558	Autres contributions obligatoires	0	0	0	0	0	0
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	0	0	0	0	140 000	0
65661	Contrat d'accompagnement dans l'emploi	0	0	0	0	0	0
6568	Autres participations	0	365 276	0	436 204	9 806	183 237
65731	Subv. fonct. Etat	0	0	0	83 000	0	0
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	0	0	0	0	31 568	0
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	0	0	0	144 840	44 700	0
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0	0	0	0	0	0
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	89 000	272 145	3 800	11 670	2 337 283	700
6577	Remises gracieuses	0	0	0	0	0	0
65811	Droits d'utilisat° informatique nuage	0	72 054	0	0	0	0
65818	Autres	0	0	0	0	5 732	0
65821	Déficit des budgets annexes administrati	0	0	0	0	0	0
65861	Frais de personnel	150 663	0	0	0	0	0
65881	Hébergement et restauration scolaires	0	0	0	283 448	0	0
65888	Autres	3	0	0	0	0	0
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 739 056	0	0	0	0	0
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-133 124	0	0	0	0	0
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	145	0	0	0	0	0
6688	Autres	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	**3 175**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	525	0	0	0	0	376
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0	0	0	0	0	0
678	Autres charges exceptionnelles	0	0	0	0	101 610	0
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	351 695	0	0	0	0	0
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	135 532	0	0	0	0	0
73913	Attributions de compensation CVAE	0	0	0	0	0	0
73926	Prélèvements fonds péréquation des DMTO	1 778 401	0	0	0	0	0
73928	Autres reversements sur droits d'enreg.	10 236	0	0	0	0	0
7498	Autres	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		*10 890 488*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre entre section		*10 890 488*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
675	*Valeurs comptables immobilisations cédée*	*266 998*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
6761	*Différences sur réalisations (positives)*	*82 915*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
6811	*Dot. amort. et prov. Immos incorporelles*	*10 540 575*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes de fonctionnement		**244 482 021**	**788 759**	**72 885**	**1 039 406**	**225 573**	**537 063**
Recettes réelles		227 500 516	788 759	72 885	1 039 406	225 573	537 063
6419	Remboursements rémunérations personnel	0	73 911	0	0	0	0
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0	32 344	0	0	0	0
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0	51	0	0	0	0
7022	Coupes de bois	0	0	0	0	0	0
7024	Remboursement forfaitaire TVA	1 320	0	0	0	0	0
7028	Autres produits forestiers	0	0	0	0	0	0
70323	Red.occupation dom. public départemental	0	0	0	0	0	0
7037	Contribution pour dégradation des voies	0	0	0	0	0	0
70388	Autres	0	0	0	0	0	0
7062	Redevances services à caractère culturel	0	0	0	0	121 124	0
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0	66 359	0	0	0	146 225
70872	Remb. frais Budgets annexes	0	6 603	0	0	0	0
70878	Remb. frais par des tiers	0	0	0	0	0	0
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0	6 361	0	0	67	0
73112	Cotisation sur la VAE	6 699 468	0	0	0	0	0
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	750 464	0	0	0	0	0
73121	F.N.G.I.R.	5 778 954	0	0	0	0	0
73122	Fonds péréquation cotis./VA entreprises	467 540	0	0	0	0	0
73125	Frais taxe foncière propriétés bâties	6 561 937	0	0	0	0	0
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	56 628	0	0	0	0	0
7321	Taxe départementale publicité foncière	35 578 729	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
7322	Taxe départ. Add. certains droits enreg.	**174 104**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
7326	Attrib. fonds péréquation sur les DMTO	14 669 651	0	0	0	0	0
7342	Taxe sur les conventions d'assurance	39 126 449	0	0	0	0	0
7351	Taxe sur consommation finale électricité	2 659 821	0	0	0	0	0
7352	TICPE	3 000 603	0	0	0	0	0
73811	Fraction compensatoire de la TFPB	53 382 582	0	0	0	0	0
73818	Autres	1 399 353	0	0	0	0	0
7411	Dotation forfaitaire	20 723 034	0	0	0	0	0
74121	Dotation de fonctionnement minimale	13 006 478	0	0	0	0	0
74123	Dotation de compensation	10 829 884	0	0	0	0	0
74124	DGF des permanents syndicaux	24 732	0	0	0	0	0
744	FCTVA	179 128	0	0	0	0	0
7461	DGD	1 701 076	0	0	0	0	0
74718	Autres participations Etat	1 089 883	287 023	0	0	90 359	259 257
7472	Participation régions	0	0	0	327 473	0	0
7473	Participation Départements	0	0	0	36 638	0	0
7474	Participation Communes et interco	0	0	0	0	0	0
7475	Group. coll et coll. statut particulier	0	1 500	0	587 974	4 000	0
7476	Sécurité sociale, organism. Mutualistes	0	0	0	0	0	0
74771	Participation Fonds social européen	0	0	0	0	0	0
74772	Participation FEDER	0	0	0	77 359	0	0
747811	Dotation versée au titre de l'APA	0	0	0	0	0	0
747812	Dotation versée au titre de la PCH	0	0	0	0	0	0
747813	Dotation versée au titre des MDPH	0	0	0	0	0	0
7478141	Part autonomie	0	0	0	0	0	0
7478142	Part prévention	0	0	0	0	0	0
747818	Autres	0	0	0	0	0	0
74783	Fonds mobilisation départ. Insertion	0	0	0	0	0	0
74788	Autres	0	2 500	0	0	6 000	0
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	4 752	0	0	0	0	0
74832	D.C.R.T.P.	6 670 108	0	0	0	0	0
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	3 350	0	0	0	0	0
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	2 584 119	0	0	0	0	0
7511	Recouvrements sur département, autres CL	0	0	0	0	0	0
7512	Recouvrements sur Sécurité Sociale	0	0	0	0	0	131 580
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-pa	0	0	0	0	0	0
7518	Recouvrements sur autres redevables	0	0	0	0	0	0
752	Revenus des immeubles	0	72 481	72 885	402	0	0
7533	APA	0	0	0	0	0	0
75342	Allocations forfaitaires	0	0	0	0	0	0
75343	Allocations forfaitaires majorées	0	0	0	0	0	0
7535	PCH	0	0	0	0	0	0
7538	Autres	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
757	Redevances versées par fermiers, conces.	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
7588	Autres produits divers gestion courante	3	17 612	0	0	0	0
761	Produits de participations	336	0	0	0	0	0
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	1 427	0	0	0	0	0
7718	Autres prod. except. opération gestion	0	49 839	0	1 048	273	0
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	15 000	0	0	0	2 700	0
775	Produits des cessions d'immobilisations	0	160 812	0	0	0	0
7788	Produits exceptionnels divers	186 599	11 363	0	8 512	1 050	0
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	173 004	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		*2 539 608*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre entre section		*2 539 608*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
722	*Immobilisations corporelles*	*181 500*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
7761	*Différences sur réalisations (négatives)*	*97 436*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*2 260 672*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		14 441 897	0	0	0	0	0

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES — IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE — A1

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
					INVESTISSEMENT					
					DEPENSES					
Total dépenses d'investissement		**725 577**	**0**	**0**	**0**	**20 345 016**	**1 874 804**	**0**	**633 719**	**61 144 361**
Dépenses réelles		725 577	0	0	0	19 548 859	1 874 804	0	633 719	46 284 195
1641	Emprunts en euros	0	0	0	0	0	0	0	0	13 868 189
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0	901 526
2031	Frais d'études	8 187	0	0	0	148 594	0	0	79 383	407 526
2033	Frais d'insertion	324	0	0	0	18 684	0	0	0	24 451
204114	Voirie	0	0	0	0	5 400 000	0	0	0	5 400 000
204122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	300 000	1 050 000
204141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	0	0	0	0	0	0	0	0	8 000
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	81 877	0	0	0	102 979	1 405 824	0	0	1 842 103
204151	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	0	0	0	0	11 085	0	0	0	11 085
204152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0	0	0	0	239 201	0	0	0	239 201
2041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	70 472	0	0	0	170 954	152 956	0	0	394 382
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0	0	0	0	0	0	0	0	87 040
204183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	0	0	0	0	1 139 382	0	0	0	1 139 382
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0	0	0	0	0	0	0	0	29 291
20422	Privé : Bâtiments, installations	93 803	0	0	0	8 212	316 024	0	0	449 894
20431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	0	0	0	0	0	0	0	0	4 894
2051	Concessions, droits similaires	27 244	0	0	0	0	0	0	0	1 298 415
2111	Terrains nus	0	0	0	0	54 584	0	0	0	54 584
2152	Installations de voirie	0	0	0	0	162 103	0	0	0	162 103
2153	Réseaux divers	0	0	0	0	0	0	0	0	92 440
2157	Matériel et outillage technique	455	0	0	0	1 340 357	0	0	608	1 402 056
216	Collections et oeuvres d'art	0	0	0	0	0	0	0	0	118 128
2182	Matériel de transport	0	0	0	0	15 140	0	0	0	286 086
21831	Matériel informatique scolaire	0	0	0	0	0	0	0	0	331 964
21838	Autre matériel informatique	37 636	0	0	0	0	0	0	0	1 012 426
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0	0	0	0	0	0	0	0	329 903
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	38 965	0	0	0	2 317	0	0	0	202 466
2185	Matériel de téléphonie	2 579	0	0	0	0	0	0	0	75 634
2188	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	723	0	0	7 373	221 258
231312	Bâtiments scolaires	0	0	0	0	0	0	0	0	38 647
231318	Autres bâtiments publics	0	0	0	0	0	0	0	246 355	246 355
231351	Bâtiments publics	155 097	0	0	0	61 675	0	0	0	3 287 911
23151	Réseaux de voirie	0	0	0	0	9 856 497	0	0	0	9 856 497

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
23153	Réseaux divers	**0**	**0**	**0**	**0**	**17 816**	**0**	**0**	**0**	**17 816**
231735	Installations générales, agencements	0	0	0	0	0	0	0	0	273 539
23181	Installations générales, agencements et	16 829	0	0	0	4 852	0	0	0	21 681
238	Avances commandes immo corporelles	69 992	0	0	0	793 698	0	0	0	935 914
2743	Prêts au personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	34 779
2748	Autres prêts	2 250	0	0	0	0	0	0	0	2 250
275	Dépôts et cautionnements versés	119 867	0	0	0	0	0	0	0	124 375
Dépenses d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*796 157*	*0*	*0*	*0*	*3 345 851*
Opérations d'ordre entre section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*2 539 608*
13911	*Sub. transf cpte rés. Etat, étab. Nat.*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*202 069*
13912	*Sub. transf cpte résult. Régions*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*591 393*
13913	*Sub. transf cpte résult. Départements*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*2 167*
13914	*Sub. transf cpte résult. Communes*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*22 700*
13916	*Sub. transf cpte résult. Autres EPL*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*150 577*
139172	*Sub. transf cpte résult.FEDER*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*18 558*
13918	*Autres Sub. Transf équipement*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*20 284*
13932	*Sub. transf cpte résult. DDEC*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1 252 923*
192	*Plus ou moins-values sur cession immo.*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*97 436*
231351	*Bâtiments publics*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*163 025*
231735	*Installations générales, agencements*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*18 476*
Opérations patrimoniales		*0*	*0*	*0*	*0*	*796 157*	*0*	*0*	*0*	*806 243*
2157	*Matériel et outillage technique*	*0*	*0*	*0*	*0*	*864*	*0*	*0*	*0*	*864*
231351	*Bâtiments publics*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*10 086*
23151	*Réseaux de voirie*	*0*	*0*	*0*	*0*	*795 293*	*0*	*0*	*0*	*795 293*
001 Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	11 514 315

					RECETTES					
Total recettes d'investissement		**91 666**	**0**	**0**	**0**	**2 189 569**	**1 041 977**	**0**	**457 428**	**45 388 823**
Recettes réelles		91 666	0	0	0	1 393 412	1 041 977	0	457 428	33 692 093
10222	FCTVA	0	0	0	0	0	0	0	0	3 201 606
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0	0	0	0	0	0	0	0	11 514 315
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0	0	0	0	40 000	0	0	32 000	145 041
1312	Subv. transf. Régions	0	0	0	0	0	0	0	297 734	410 121
1313	Subv. transf. Départements	0	0	0	0	0	0	0	0	60 982
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	2 057	0	0	0	0	0	0	0	2 057
1324	Subv. non transf. Communes	0	0	0	0	745 101	0	0	0	745 101
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0	0	0	0	0	0	0	0	12 232
1332	Dot. Dép. équip. Collèges transférables	0	0	0	0	0	0	0	0	1 252 923
1336	Dot. soutien investissement départements	30 375	0	0	0	0	0	0	127 694	327 412
1338	Autres fonds équip. transférables	0	0	0	0	0	0	0	0	179 121
1345	Amendes radars automatiques et de police	0	0	0	0	583 311	0	0	0	583 311

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
1346	Dot. soutien investissement départements	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1 041 977**	**0**	**0**	**1 041 977**
1641	Emprunts en euros	0	0	0	0	0	0	0	0	14 000 000
231351	Bâtiments publics	0	0	0	0	0	0	0	0	30 685
2743	Prêts au personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	20 175
2744	Prêts d'honneur	0	0	0	0	0	0	0	0	760
2748	Autres prêts	50 599	0	0	0	0	0	0	0	50 599
275	Dépôts et cautionnements versés	8 635	0	0	0	0	0	0	0	11 918
27634	Créance Communes	0	0	0	0	25 000	0	0	0	25 000
27638	Créance Autres établissements publics	0	0	0	0	0	0	0	0	72 258
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	0	0	0	0	0	0	0	0	4 500
Recettes d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*796 157*	*0*	*0*	*0*	*11 696 731*
Opérations d'ordre entre section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*10 890 488*
192	*Plus ou moins-values sur cession immo.*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*82 915*
2111	*Terrains nus*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*55 416*
21313	*Bâtiments sociaux et médico-sociaux*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*161 793*
2152	*Installations de voirie*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*2 893*
2182	*Matériel de transport*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*25 966*
266	*Autres formes de participation*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*20 930*
28031	*Frais d'études*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*20 166*
28033	*Frais d'insertion*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*3 937*
2804113	*Subv. Etat : Projet infrastructure*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*203 379*
2804114	*Voirie*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*257 555*
2804122	*Subv. Régions : Bâtiments, installations*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*174 973*
2804141	*Subv.Cne : Bien mobilier, matériel*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*27 568*
2804142	*Subv.Cne : Bâtiments, installations*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*682 806*
2804151	*Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*21 665*
2804152	*Subv. Grpt : Bâtiments, installations*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*40 216*
28041781	*Autres EPL: Bien mobilier, matériel*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*16 397*
28041782	*Autres EPL: Bâtiments, installations*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*279 146*
2804181	*Autres org pub - Biens mob, mat, études*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*15 877*
2804182	*Autres org pub - Bât. et installations*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*6 550*
2804183	*Autres org pub-Proj infrastruct int nat.*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*202 401*
280421	*Privé - Biens mob., matériel et études*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*231 927*
280422	*Privé - Bâtiments et installations*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*162 359*
280432	*Subv.Scol : Bâtiments, installations*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1 324*
2804411	*Sub nat org pub - Biens mob, mat, études*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*8 083*
2804412	*Sub nat org pub - Bât. et installations*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*764*
28051	*Concessions et droits similaires*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*519 397*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*294*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*590*
281311	*Bâtiments administratifs*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*282 903*
281312	*Bâtiments scolaires*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*43 151*

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
281313	*Bâtiments sociaux et médico-sociaux*	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***3 386***
281314	*Bâtiments culturels et sportifs*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*518 881*
281318	*Autres bâtiments publics*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*242 430*
281351	*Bâtiments publics*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*2 204 649*
28153	*Réseaux divers*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*51 271*
28157	*Matériel et outillage techniques*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*669 046*
2817312	*Bâtiments scolaires (m. à dispo)*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*752 863*
281735	*Installations générales (m. à dispo)*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1 012 737*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*27 590*
28182	*Matériel de transport*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*362 865*
281831	*Matériel informatique scolaire*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*247 817*
281838	*Autre matériel informatique*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*530 151*
281841	*Matériel de bureau et mobilier scolaire*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*307 055*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*206 295*
28185	*Matériel de téléphonie*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*88 110*
28188	*Autres immo. corporelles*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*112 002*
Opérations patrimoniales		*0*	*0*	*0*	*0*	*796 157*	*0*	*0*	*0*	*806 243*
2031	*Frais d'études*	*0*	*0*	*0*	*0*	*89 377*	*0*	*0*	*0*	*96 373*
2033	*Frais d'insertion*	*0*	*0*	*0*	*0*	*2 592*	*0*	*0*	*0*	*2 592*
238	*Avances commandes immo corporelles*	*0*	*0*	*0*	*0*	*704 188*	*0*	*0*	*0*	*707 278*
001 Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de fonctionnement		**88 783 112**	**0**	**33 775 611**	**28 933 078**	**17 457 619**	**928 208**	**2 059 103**	**3 388 594**	**242 983 290**
Dépenses réelles		88 783 112	0	33 775 611	28 933 078	17 457 619	928 208	2 059 103	3 388 594	232 092 803
60611	Eau et assainissement	7 387	0	0	0	9 927	0	0	61	36 922
60612	Energie - Electricité	103 123	0	0	0	92 912	0	0	214	551 033
60621	Combustibles	0	0	0	0	6 096	0	0	0	6 096
60622	Carburants	0	0	0	0	825 385	0	0	0	941 907
60623	Alimentation	0	0	0	0	4 827	0	0	0	8 557
60628	Autres fournitures non stockées	0	0	0	0	0	0	0	0	23 322
60631	Fournitures d'entretien	0	0	0	0	0	0	0	0	65 931
60632	Fournitures de petit équipement	778	0	0	0	686 032	0	0	307	808 732
60633	Fournitures de voirie	0	0	0	0	832 775	0	0	0	832 775
60636	Vêtements de travail	0	0	0	0	103 261	0	0	0	267 036
6064	Fournitures administratives	10 213	0	0	0	4 494	0	0	0	68 629
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0	0	0	0	0	0	0	0	146 203
60662	Vaccins et sérums	0	0	0	0	0	0	0	0	24 609
60668	Autres produits pharmaceutiques	0	0	0	0	0	0	0	0	14 568
6068	Autres matières et fournitures	27 945	0	0	465	15 892	0	0	0	211 308

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
611	Contrats de prestations de services	1 224 343	0	0	38 260	26 407	18 696	0	5 083	1 874 448
6132	Locations immobilières	347 791	0	0	0	15 649	0	0	0	561 335
6135	Locations mobilières	233	0	0	0	215 753	0	0	0	372 487
614	Charges locatives et de copropriété	33 736	0	0	0	0	0	0	0	38 777
61521	Entretien terrains	5 461	0	0	0	0	16 080	0	1 480	48 292
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	19 759	0	0	0	18 660	0	0	0	194 232
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0	0	0	0	0	0	0	0	826
615231	Entretien, réparations voiries	0	0	0	0	868 651	0	0	0	868 651
61551	Entretien matériel roulant	0	0	0	0	256 375	0	0	0	285 543
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	0	0	0	7 156	0	0	0	10 115
6156	Maintenance	45 552	0	0	0	51 166	14 400	0	864	1 379 700
6161	Multirisques	0	0	0	0	0	0	0	0	63 477
6168	Autres primes d'assurance	0	0	0	0	70 762	0	0	0	289 672
617	Etudes et recherches	21 015	0	0	0	108 911	0	0	15 412	243 483
6182	Documentation générale et technique	0	0	0	0	0	0	0	0	136 256
6183	Frais de formation (personnel extérieur	11 130	0	0	0	0	0	0	0	16 721
6184	Versements à des organismes de formation	45 618	0	0	0	0	0	0	0	279 183
6188	Autres frais divers	9 967	0	0	14 198	0	0	0	0	189 194
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	0	0	0	0	0	57 868	0	0	57 868
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 184	0	0	24	0	0	0	0	1 983
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	140	0	0	0	0	0	0	0	9 928
62268	Autres honoraires, conseils	45 325	0	0	0	2 973	0	0	45 904	152 782
6227	Frais d'actes et de contentieux	9 694	0	0	0	0	0	0	0	14 907
6228	Divers	997	0	0	0	716	0	0	0	7 681
6231	Annonces et insertions	2 268	0	0	0	14 256	0	0	7 086	291 616
6232	Fêtes et cérémonies	0	0	0	0	0	0	0	0	37 128
6234	Réceptions	5 283	0	0	0	0	0	0	0	35 692
6236	Catalogues et imprimés	2 273	0	0	0	0	0	0	0	67 860
6238	Divers	9 072	0	0	0	5 150	198	0	1 500	136 102
6241	Transports de biens	0	0	0	0	0	0	0	0	35 887
6245	Transports de personnes extérieures	47 368	0	0	0	0	0	0	0	51 307
6247	Transports collectifs	4 763	0	0	0	0	0	0	0	4 763
6248	Divers	0	0	0	0	0	0	0	0	7 660
6251	Voyages, déplacements et missions	846 339	0	6 309	13 741	143 548	0	0	3 646	1 109 107
6255	Frais de déménagement	0	0	0	0	0	0	0	0	1 175
6261	Frais d'affranchissement	0	0	0	0	0	0	0	0	213 501
6262	Frais de télécommunications	247	0	0	0	0	0	0	0	512 351
627	Services bancaires et assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	19 268
6281	Concours divers (cotisations)	3 975	0	0	0	800	210	0	3 500	54 783
6283	Frais de nettoyage des locaux	22 013	0	0	0	50 233	0	0	0	78 227
62878	Remboursement de frais à des tiers	424 548	0	0	0	0	0	0	0	433 343

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
6288	Autres services extérieurs	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**4 634**
6331	Versement mobilité	24 661	0	3 750	3 040	12 677	0	0	3 377	115 757
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	73 126	0	4 499	4 594	34 030	0	0	3 224	202 582
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	158 087	0	10 346	10 568	78 275	0	0	7 414	455 226
63512	Taxes foncières	1 735	0	0	0	13 845	9 524	0	0	71 559
63513	Autres impôts locaux	0	0	0	0	0	0	0	0	4 200
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	17	0	0	0	0	0	0	0	17
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0	0	0	0	456	0	0	0	7 193
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	0	0	0	0	0	0	0	2 232
64111	Rémunération principale titulaires	6 828 168	0	832 342	896 200	6 780 648	0	0	498 606	30 339 519
64112	SFT, indemnité résidence	65 865	0	5 643	7 694	70 893	0	0	5 324	284 656
64113	NBI	69 729	0	11 178	9 477	30 860	0	0	6 157	242 284
64118	Autres indemnités titulaires	1 328 133	0	155 713	163 365	1 908 116	0	0	171 049	7 389 587
64121	Rémunération principale	7 083 150	0	0	0	0	0	0	0	7 083 150
64123	Indemnités d'attente	38 029	0	0	0	0	0	0	0	38 029
64126	Indemnités de licenciement	106 382	0	0	0	0	0	0	0	106 382
64128	Autres indemnités	52 470	0	0	0	0	0	0	0	52 470
64131	Rémunérations non tit.	641 541	0	46 460	29 134	77 120	1 401	0	123 487	2 606 615
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0	0	0	0	0	0	0	0	58 557
64138	Autres	135 446	0	9 171	6 517	21 178	0	0	33 566	701 450
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0	0	0	0	0	0	0	0	38 763
64168	Autres emplois d'insertion	17 732	0	0	0	0	0	0	0	44 190
6417	Rémunérations des apprentis	29 416	0	0	0	2 466	0	0	0	121 567
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	3 339 416	0	146 844	146 930	1 064 443	0	0	122 073	7 693 057
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 564 423	0	273 651	292 170	2 236 078	0	0	185 779	10 408 887
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	319 759	0	2 252	1 444	3 997	0	0	6 326	424 301
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0	0	0	0	0	0	0	0	95 619
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	0	0	0	0	0	0	0	25 425
6478	Autres charges sociales diverses	29 564	0	8 081	6 918	0	0	0	0	527 824
6488	Autres charges	24 848	0	1 014	1 440	10 441	0	0	1 012	161 683
65111	Famille et enfance	658 965	0	0	0	0	0	0	0	661 613
6511211	Presta. de compensation handicapé +20ans	8 239 775	0	0	0	0	0	0	0	8 239 775
6511212	Presta. de compensation handicapé -20ans	616 263	0	0	0	0	0	0	0	616 263
651122	Allocation compensatrice tierce personne	969 220	0	0	0	0	0	0	0	969 220
651123	Aides au titre du FDPH	140 000	0	0	0	0	0	0	0	140 000
651128	Autres	1 275 000	0	0	0	0	0	0	0	1 275 000
65113	Personnes âgées	390 146	0	0	0	0	0	0	0	390 146
651141	APA à domicile au serv. Aide Dom.	0	0	36 673	0	0	0	0	0	36 673
651142	APA versée au bénéficiaire	0	0	21 058 519	0	0	0	0	0	21 058 519
651143	APA versée bénef. en étab.	0	0	138 740	0	0	0	0	0	138 740

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
651144	APA versée à l'établ.	**0**	**0**	**10 961 399**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**10 961 399**
651148	APA autres	0	0	63 028	0	0	0	0	0	63 028
6512	Secours d'urgence	274 821	0	0	15 774	0	0	0	0	290 594
6513	Bourses	0	0	0	0	0	0	0	0	29 996
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	212 138	0	0	61 662	0	0	0	0	315 761
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	0	0	0	22 212 669	0	0	0	0	22 212 669
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	0	0	0	2 786 298	0	0	0	0	2 786 298
6518	Autres (primes, dots)	18 046	0	0	3 473	0	0	0	0	104 619
65211	Frais de scolarité	19 583	0	0	0	0	0	0	0	19 583
65212	Frais périscolaires	299 110	0	0	0	0	0	0	0	299 110
6522	Accueil familial	3 093 093	0	0	0	0	0	0	0	3 093 093
6523	Frais d'hospitalisation	6 838	0	0	0	0	0	0	0	6 838
652411	Foyers enf, centres et hot. mat.	915 806	0	0	0	0	0	0	0	915 806
652412	Mais. enf. caract. social	13 540 876	0	0	0	0	0	0	0	13 540 876
652413	Lieux de vie et d'accueil	427 210	0	0	0	0	0	0	0	427 210
652415	Etablissements scolaires	41 215	0	0	0	0	0	0	0	41 215
652416	Serv. aide éduc. milieu ouvert dom.	1 399	0	0	0	0	0	0	0	1 399
652418	Autres	202 095	0	0	0	0	0	0	0	202 095
65242	Frais séj. étab. adultes hand	19 727 312	0	0	0	0	0	0	0	19 727 312
65243	Frais séj. étab. pers. âgées	8 195 713	0	0	0	0	0	0	0	8 195 713
6531	Indemnités	0	0	0	0	0	0	0	0	789 056
6532	Frais de mission et de déplacement	0	0	0	0	0	0	0	0	12 512
6533	Cotisations de retraite	0	0	0	0	0	0	0	0	63 642
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0	0	0	0	0	0	0	0	199 371
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0	0	0	0	0	0	0	0	658
6541	Créances admises en non-valeur	32 595	0	0	14 587	0	0	2 439	0	50 076
6542	Créances éteintes	13 011	0	0	20 879	0	0	144	0	36 202
65511	Etablissements publics	0	0	0	0	0	0	0	0	1 517 531
65512	Etablissements privés	0	0	0	0	0	0	0	0	765 984
6553	Service d'incendie	0	0	0	0	0	0	0	0	8 693 071
65542	Compens. / article L. 5217-13 du CGCT	0	0	0	0	0	50 260	0	0	50 260
6558	Autres contributions obligatoires	91 539	0	0	0	0	0	0	0	91 539
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	0	0	0	0	552 091	0	0	244 950	937 041
65661	Contrat d'accompagnement dans l'emploi	0	0	0	544 298	0	0	0	0	544 298
6568	Autres participations	480 400	0	0	1 615 599	106 420	75 000	0	156 013	3 427 956
65731	Subv. fonct. Etat	0	0	0	0	0	0	0	0	83 000
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	41 500	0	0	0	0	0	0	0	73 068
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	55 072	0	0	0	800	0	0	0	245 412
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	22 450	0	0	0	0	0	0	0	22 450
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	2 017 351	0	0	0	13 550	403 090	0	1 190 616	6 339 204
6577	Remises gracieuses	858	0	0	0	0	0	48	0	906
65811	Droits d'utilisat° informatique nuage	0	0	0	0	0	0	0	0	72 054

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
65818	Autres	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**5 732**
65821	Déficit des budgets annexes administrati	0	0	0	0	0	281 482	0	544 563	826 046
65861	Frais de personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	150 663
65881	Hébergement et restauration scolaires	0	0	0	0	0	0	0	0	283 448
65888	Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	3
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0	0	0	0	0	0	0	0	1 739 056
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0	0	0	0	0	0	0	0	-133 124
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	0	0	0	0	0	0	0	0	145
6688	Autres	47	0	0	0	0	0	0	0	47
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	0	0	0	0	0	0	0	0	3 175
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	2 076	0	0	0	469	0	0	0	3 445
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	56 282	0	0	11 661	0	0	228	0	68 171
678	Autres charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	101 610
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0	0	0	0	0	0	0	0	351 695
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0	0	0	0	0	0	0	0	135 532
73913	Attributions de compensation CVAE	0	0	0	0	0	0	2 056 244	0	2 056 244
73926	Prélèvements fonds péréquation des DMTO	0	0	0	0	0	0	0	0	1 778 401
73928	Autres reversements sur droits d'enreg.	0	0	0	0	0	0	0	0	10 236
7498	Autres	434 072	0	0	0	0	0	0	0	434 072
Dépenses d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*10 890 488*
Opérations d'ordre entre section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*10 890 488*
675	*Valeurs comptables immobilisations cédée*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*266 998*
6761	*Différences sur réalisations (positives)*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*82 915*
6811	*Dot. amort. et prov. Immos incorporelles*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*10 540 575*
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0

					RECETTES					
Total recettes de fonctionnement		**8 638 734**	**0**	**16 461 454**	**11 522 993**	**445 788**	**217 511**	**0**	**86 945**	**284 519 133**
Recettes réelles		8 638 734	0	16 461 454	11 522 993	445 788	217 511	0	86 945	267 537 628
6419	Remboursements rémunérations personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	73 911
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0	0	0	0	0	0	0	0	32 344
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0	0	0	0	0	0	0	0	51
7022	Coupes de bois	0	0	0	0	1 646	53 276	0	0	54 922
7024	Remboursement forfaitaire TVA	0	0	0	0	0	0	0	0	1 320
7028	Autres produits forestiers	0	0	0	0	0	21 358	0	0	21 358
70323	Red.occupation dom. public départemental	0	0	0	0	68 490	0	0	0	68 490
7037	Contribution pour dégradation des voies	0	0	0	0	24 460	0	0	0	24 460
70388	Autres	0	0	0	0	211 492	0	0	0	211 492
7062	Redevances services à caractère culturel	0	0	0	0	0	0	0	0	121 124

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**24 186**	**236 770**
70872	Remb. frais Budgets annexes	0	0	0	0	0	0	0	0	6 603
70878	Remb. frais par des tiers	810	0	0	0	0	0	0	0	810
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0	0	0	0	0	0	0	5 326	11 755
73112	Cotisation sur la VAE	0	0	0	0	0	0	0	0	6 699 468
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	0	0	0	0	0	0	0	0	750 464
73121	F.N.G.I.R.	0	0	0	0	0	0	0	0	5 778 954
73122	Fonds péréquation cotis./VA entreprises	0	0	0	0	0	0	0	0	467 540
73125	Frais taxe foncière propriétés bâties	0	0	0	0	0	0	0	0	6 561 937
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	56 628
7321	Taxe départementale publicité foncière	0	0	0	0	0	0	0	0	35 578 729
7322	Taxe départ. Add. certains droits enreg.	0	0	0	0	0	0	0	0	174 104
7326	Attrib. fonds péréquation sur les DMTO	0	0	0	0	0	0	0	0	14 669 651
7342	Taxe sur les conventions d'assurance	0	0	0	0	0	0	0	0	39 126 449
7351	Taxe sur consommation finale électricité	0	0	0	0	0	0	0	0	2 659 821
7352	TICPE	0	0	0	9 394 464	0	0	0	0	12 395 067
73811	Fraction compensatoire de la TFPB	0	0	0	0	0	0	0	0	53 382 582
73818	Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	1 399 353
7411	Dotation forfaitaire	0	0	0	0	0	0	0	0	20 723 034
74121	Dotation de fonctionnement minimale	0	0	0	0	0	0	0	0	13 006 478
74123	Dotation de compensation	0	0	0	0	0	0	0	0	10 829 884
74124	DGF des permanents syndicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	24 732
744	FCTVA	0	0	0	0	0	0	0	0	179 128
7461	DGD	0	0	0	0	0	0	0	0	1 701 076
74718	Autres participations Etat	1 163 374	0	0	0	0	0	0	57 433	2 947 329
7472	Participation régions	0	0	0	0	13 101	142 385	0	0	482 959
7473	Participation Départements	0	0	0	0	7 510	0	0	0	44 148
7474	Participation Communes et interco	40 666	0	0	0	3 029	0	0	0	43 695
7475	Group. coll et coll. statut particulier	47 981	0	0	0	69 019	0	0	0	710 473
7476	Sécurité sociale, organism. Mutualistes	15 700	0	0	0	0	0	0	0	15 700
74771	Participation Fonds social européen	0	0	0	612 713	0	0	0	0	612 713
74772	Participation FEDER	36 417	0	0	0	0	0	0	0	113 776
747811	Dotation versée au titre de l'APA	0	0	13 458 839	0	0	0	0	0	13 458 839
747812	Dotation versée au titre de la PCH	2 172 701	0	0	0	0	0	0	0	2 172 701
747813	Dotation versée au titre des MDPH	434 072	0	0	0	0	0	0	0	434 072
7478141	Part autonomie	36 907	0	0	0	0	0	0	0	36 907
7478142	Part prévention	350 302	0	0	0	0	0	0	0	350 302
747818	Autres	388 619	0	0	0	0	0	0	0	388 619
74783	Fonds mobilisation départ. Insertion	0	0	0	1 235 183	0	0	0	0	1 235 183
74788	Autres	374 811	0	0	0	0	0	0	0	383 311
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	0	0	0	0	0	0	0	0	4 752
74832	D.C.R.T.P.	0	0	0	0	0	0	0	0	6 670 108

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**3 350**
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	0	0	0	0	0	0	0	0	2 584 119
7511	Recouvrements sur département, autres CL	960 050	0	0	0	0	0	0	0	960 050
7512	Recouvrements sur Sécurité Sociale	53 923	0	0	0	0	0	0	0	185 503
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-pa	2 068 565	0	0	0	0	0	0	0	2 068 565
7518	Recouvrements sur autres redevables	218 815	0	0	0	0	0	0	0	218 815
752	Revenus des immeubles	3 454	0	0	0	0	0	0	0	149 222
7533	APA	0	0	3 002 615	0	0	0	0	0	3 002 615
75342	Allocations forfaitaires	0	0	0	213 806	0	0	0	0	213 806
75343	Allocations forfaitaires majorées	0	0	0	27 641	0	0	0	0	27 641
7535	PCH	87 432	0	0	0	0	0	0	0	87 432
7538	Autres	11 911	0	0	0	0	0	0	0	11 911
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0	0	0	0	10 000	0	0	0	10 000
7588	Autres produits divers gestion courante	53 194	0	0	0	1 497	0	0	0	72 306
761	Produits de participations	0	0	0	0	0	0	0	0	336
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	0	0	0	0	0	0	0	0	1 427
7718	Autres prod. except. opération gestion	4 038	0	0	39 186	8 878	0	0	0	103 262
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	693	0	0	0	0	0	0	0	18 392
775	Produits des cessions d'immobilisations	65 000	0	0	0	26 665	0	0	0	252 477
7788	Produits exceptionnels divers	49 300	0	0	0	0	492	0	0	257 317
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0	0	0	0	0	0	0	0	173 004
Recettes d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*2 539 608*
Opérations d'ordre entre section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*2 539 608*
722	*Immobilisations corporelles*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*181 500*
7761	*Différences sur réalisations (négatives)*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*97 436*
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*2 260 672*
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	14 441 897

IV – ANNEXES — IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – OPERATIONS NON VENTILEES — A1/01

SOUS-FONCTION 01 OPERATIONS NON-VENTILABLES (hors RAR et reports)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
DEPENSES		**17 312 323,24**
Dépenses réelles		**14 772 715,40**
1641	Emprunts en euros	13 868 189,40
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	901 526,00
275	Dépôts et cautionnements versés	3 000,00
Dépenses d'ordre		***2 539 607,84***
040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*2 539 607,84*
13911	*Sub. transf cpte rés. Etat, étab. Nat.*	*202 069,16*
13912	*Sub. transf cpte résult. Régions*	*591 393,09*
13913	*Sub. transf cpte résult. Départements*	*2 167,00*
13914	*Sub. transf cpte résult. Communes*	*22 700,00*
13916	*Sub. transf cpte résult. Autres EPL*	*150 577,37*
139172	*Sub. transf cpte résult.FEDER*	*18 558,00*
13918	*Autres Sub. Transf équipement*	*20 284,30*
13932	*Sub. transf cpte résult. DDEC*	*1 252 923,00*
192	*Plus ou moins-values sur cession immo.*	*97 435,62*
231351	*Bâtiments publics*	*163 024,59*
231735	*Installations générales, agencements*	*18 475,71*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
RECETTES		**39 681 926,50**
Recettes réelles		**28 791 438,82**
10222	FCTVA	3 201 606,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	11 514 315,08
1641	Emprunts en euros	14 000 000,00
2744	Prêts d'honneur	760,00
275	Dépôts et cautionnements versés	2 500,00
27638	Créance Autres établissements publics	72 257,74
Recettes d'ordre		***10 890 487,68***
040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*10 890 487,68*
192	*Plus ou moins-values sur cession immo.*	*82 914,69*
2111	*Terrains nus*	*55 416,45*
21313	*Bâtiments sociaux et médico-sociaux*	*161 792,61*
2152	*Installations de voirie*	*2 892,80*
2182	*Matériel de transport*	*25 966,12*
266	*Autres formes de participation*	*20 930,05*
28031	*Frais d'études*	*20 166,00*
28033	*Frais d'insertion*	*3 937,00*
2804113	*Subv. Etat : Projet infrastructure*	*203 379,00*
2804114	*Voirie*	*257 555,00*
2804122	*Subv. Régions : Bâtiments, installations*	*174 973,00*
2804141	*Subv.Cne : Bien mobilier, matériel*	*27 567,77*
2804142	*Subv.Cne : Bâtiments, installations*	*682 806,00*
2804151	*Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel*	*21 664,64*
2804152	*Subv. Grpt : Bâtiments, installations*	*40 216,00*
28041781	*Autres EPL: Bien mobilier, matériel*	*16 397,00*
28041782	*Autres EPL: Bâtiments, installations*	*279 146,00*
2804181	*Autres org pub - Biens mob, mat, études*	*15 877,00*
2804182	*Autres org pub - Bât. et installations*	*6 550,00*
2804183	*Autres org pub-Proj infrastruct int nat.*	*202 401,00*
280421	*Privé - Biens mob., matériel et études*	*231 927,00*
280422	*Privé - Bâtiments et installations*	*162 359,00*
280432	*Subv.Scol : Bâtiments, installations*	*1 324,00*
2804411	*Sub nat org pub - Biens mob, mat, études*	*8 083,00*
2804412	*Sub nat org pub - Bât. et installations*	*764,00*
28051	*Concessions et droits similaires*	*519 396,80*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*294,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*590,00*

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
281311	*Bâtiments administratifs*	*282 903,00*
281312	*Bâtiments scolaires*	*43 151,00*
281313	*Bâtiments sociaux et médico-sociaux*	*3 386,00*
281314	*Bâtiments culturels et sportifs*	*518 881,00*
281318	*Autres bâtiments publics*	*242 430,00*
281351	*Bâtiments publics*	*2 204 648,84*
28153	*Réseaux divers*	*51 271,00*
28157	*Matériel et outillage techniques*	*669 046,31*
2817312	*Bâtiments scolaires (m. à dispo)*	*752 862,65*
281735	*Installations générales (m. à dispo)*	*1 012 737,00*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*27 590,00*
28182	*Matériel de transport*	*362 865,10*
281831	*Matériel informatique scolaire*	*247 817,05*
281838	*Autre matériel informatique*	*530 151,42*
281841	*Matériel de bureau et mobilier scolaire*	*307 054,82*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*206 295,06*
28185	*Matériel de téléphonie*	*88 109,81*
28188	*Autres immo. corporelles*	*112 001,69*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
	DEPENSES	**15 034 688,79**
Dépenses réelles		**4 144 201,11**
627	Services bancaires et assimilés	18 893,97
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	89 000,00
65861	Frais de personnel	150 662,71
65888	Autres	2,89
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 739 055,69
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-133 123,85
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	145,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	3 175,34
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	525,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,36
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	351 695,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	135 532,00
73926	Prélèvements fonds péréquation des DMTO	1 778 401,00
73928	Autres reversements sur droits d'enreg.	10 236,00
Dépenses d'ordre		***10 890 487,68***
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*10 890 487,68*
675	*Valeurs comptables immobilisations cédée*	*266 998,03*
6761	*Différences sur réalisations (positives)*	*82 914,69*
6811	*Dot. amort. et prov. Immos incorporelles*	*10 540 574,96*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*
	RECETTES	**230 040 124,30**
Recettes réelles		**227 500 516,46**
7024	Remboursement forfaitaire TVA	1 319,61
73112	Cotisation sur la VAE	6 699 468,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	750 464,00
73121	F.N.G.I.R.	5 778 954,00
73122	Fonds péréquation cotis./VA entreprises	467 540,00
73125	Frais taxe foncière propriétés bâties	6 561 937,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	56 628,00
7321	Taxe départementale publicité foncière	35 578 729,00
7322	Taxe départ. Add. certains droits enreg.	174 103,69
7326	Attrib. fonds péréquation sur les DMTO	14 669 651,00
7342	Taxe sur les conventions d'assurance	39 126 449,40
7351	Taxe sur consommation finale électricité	2 659 821,26
7352	TICPE	3 000 603,48
73811	Fraction compensatoire de la TFPB	53 382 582,00
73818	Autres	1 399 353,00
7411	Dotation forfaitaire	20 723 034,00

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
74121	Dotation de fonctionnement minimale	13 006 478,00
74123	Dotation de compensation	10 829 884,00
74124	DGF des permanents syndicaux	24 732,00
744	FCTVA	179 128,00
7461	DGD	1 701 076,00
74718	Autres participations Etat	1 089 883,00
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	4 752,00
74832	D.C.R.T.P.	6 670 108,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	3 350,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	2 584 119,00
7588	Autres produits divers gestion courante	2,84
761	Produits de participations	336,43
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	1 426,84
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	14 999,79
7788	Produits exceptionnels divers	186 598,84
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	173 004,28
Recettes d'ordre		***2 539 607,84***
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*2 539 607,84*
722	*Immobilisations corporelles*	*181 500,30*
7761	*Différences sur réalisations (négatives)*	*97 435,62*
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*2 260 671,92*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES — IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION — A1/0

FONCTION 0 – Services généraux (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	02 Administration générale				04 Coop. décent., act° europ. et inter.		05 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		020 Administration générale collectivité		021 Assemblée locale	023 Information, communication, publicité	041 Subvention globale	048 Autres		
		0201 Admin. géné. collect. (pers. non vent.)	0202 Admin. géné. collect. (autres moy. gén.)						
DEPENSES REELLES		**34 779,25**	**2 958 458,87**	**0,00**	**14 856,99**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 008 095,11**
Equipements départementaux		**0,00**	**2 958 458,87**	**0,00**	**14 856,99**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 973 315,86**
2031	Frais d'études	0,00	4 225,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 225,56
2051	Concessions, droits similaires	0,00	1 160 988,72	0,00	14 856,99	0,00	0,00	0,00	1 175 845,71
2153	Réseaux divers	0,00	34 151,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 151,95
2157	Matériel et outillage technique	0,00	26 322,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 322,06
2182	Matériel de transport	0,00	268 324,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	268 324,69
21838	Autre matériel informatique	0,00	974 586,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	974 586,08
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	114 624,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 624,47
2185	Matériel de téléphonie	0,00	70 739,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 739,85
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	88 663,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 663,15
231351	Bâtiments publics	0,00	215 832,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	215 832,34
Equipements non départementaux (c/204)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES REELLES		**20 174,65**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**20 174,65**
2743	Prêts au personnel	20 174,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 174,65

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	02 Administration générale				04 Coop. décent., act° europ. et inter.		05 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		020 Administration générale collectivité		021 Assemblée locale	023 Information, communication, publicité	041 Subvention globale	048 Autres		
		0201 Admin. géné. collect. (pers. non vent.)	0202 Admin. géné. collect. (autres moy. gén.)						
DEPENSES REELLES		**15 974 355,47**	**3 722 554,56**	**1 068 619,87**	**512 660,27**	**0,00**	**10 000,00**	**0,00**	**21 288 190,17**
60611	Eau et assainissement	0,00	16 847,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 847,14
60612	Energie - Electricité	0,00	236 172,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	236 172,51
60622	Carburants	0,00	116 522,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 522,00
60623	Alimentation	0,00	2 586,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 586,57
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	22 746,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 746,37
60631	Fournitures d'entretien	0,00	65 931,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 931,47
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	92 011,18	0,00	3 065,49	0,00	0,00	0,00	95 076,67
60636	Vêtements de travail	136,08	94 852,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 988,24
6064	Fournitures administratives	0,00	51 953,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 953,95
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	2 181,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 181,02
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	1 489,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 489,20
6068	Autres matières et fournitures	0,00	60 264,90	0,00	9 524,02	0,00	0,00	0,00	69 788,92
611	Contrats de prestations de services	8 864,00	301 143,95	0,00	73 288,52	0,00	0,00	0,00	383 296,47

Art. (1)	Libellé	02 Administration générale				04 Coop. décent., act° europ. et inter.		05 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		020 Administration générale collectivité		021 Assemblée locale	023 Information, communication, publicité				
		0201 Admin. géné. collect. (pers. non vent.)	0202 Admin. géné. collect. (autres moy. gén.)			041 Subvention globale	048 Autres		
6132	Locations immobilières	0,00	104 849,61	0,00	4 258,00	0,00	0,00	0,00	109 107,61
6135	Locations mobilières	0,00	103 540,45	0,00	2 676,69	0,00	0,00	0,00	106 217,14
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	1 745,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 745,93
61521	Entretien terrains	0,00	7 254,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 254,80
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	22 376,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 376,63
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	826,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	826,44
61551	Entretien matériel roulant	0,00	29 168,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 168,54
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	2 958,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 958,79
6156	Maintenance	0,00	929 842,33	0,00	3 360,00	0,00	0,00	0,00	933 202,33
6161	Multirisques	0,00	59 225,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 225,41
6168	Autres primes d'assurance	0,00	212 478,87	3 380,90	0,00	0,00	0,00	0,00	215 859,77
617	Etudes et recherches	0,00	78 185,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 185,30
6182	Documentation générale et technique	0,00	121 285,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 285,75
6184	Versements à des organismes de formation	174 526,12	11 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	186 046,12
6188	Autres frais divers	3 593,18	78 718,40	0,00	13 824,86	0,00	0,00	0,00	96 136,44
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	540,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	540,76
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	47 989,02	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	48 989,02
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	5 213,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 213,00
6228	Divers	0,00	4 786,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 786,13
6231	Annonces et insertions	56 221,13	8 794,80	0,00	147 643,59	0,00	0,00	0,00	212 659,52
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	14 689,99	0,00	22 437,91	0,00	0,00	0,00	37 127,90
6234	Réceptions	3 558,60	1 339,30	0,00	25 412,41	0,00	0,00	0,00	30 310,31
6236	Catalogues et imprimés	0,00	18 512,62	0,00	10 132,61	0,00	0,00	0,00	28 645,23
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	73 906,64	0,00	0,00	0,00	73 906,64
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	6 327,00	0,00	0,00	0,00	6 327,00
6248	Divers	0,00	7 660,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 660,16
6251	Voyages, déplacements et missions	47 315,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 315,87
6255	Frais de déménagement	1 174,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 174,51
6261	Frais d'affranchissement	0,00	160 122,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 122,57
6262	Frais de télécommunications	0,00	457 617,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	457 617,21
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	23,05	0,00	0,00	0,00	23,05
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	33 493,07	0,00	535,00	0,00	10 000,00	0,00	44 028,07
62878	Remboursement de frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	184,76	0,00	0,00	0,00	184,76
6288	Autres services extérieurs	3 006,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 006,35
6331	Versement mobilité	44 243,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 243,99
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	40 782,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 782,63
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	93 695,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 695,38
63512	Taxes foncières	0,00	26 788,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 788,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	4 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 200,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	6 737,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 737,28
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	2 231,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 231,60

Art. (1)	Libellé	02 Administration générale				04 Coop. décent., act° europ. et inter.		05 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		020 Administration générale collectivité		021 Assemblée locale	023 Information, communication, publicité				
		0201 Admin. géné. collect. (pers. non vent.)	0202 Admin. géné. collect. (autres moy. gén.)			041 Subvention globale	048 Autres		
64111	Rémunération principale titulaires	6 915 769,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 915 769,93
64112	SFT, indemnité résidence	58 584,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 584,34
64113	NBI	55 630,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 630,00
64118	Autres indemnités titulaires	2 016 372,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 016 372,10
64131	Rémunérations non tit.	947 727,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	947 727,50
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	58 557,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 557,34
64138	Autres	311 985,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	311 985,01
64168	Autres emplois d'insertion	16 242,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 242,95
6417	Rémunérations des apprentis	86 538,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 538,72
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 433 185,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 433 185,63
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 338 115,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 338 115,22
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	51 629,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 629,31
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	95 619,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 619,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	23 694,52	1 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 424,52
6478	Autres charges sociales diverses	471 687,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	471 687,97
6488	Autres charges	110 289,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 289,00
6531	Indemnités	0,00	0,00	789 056,13	0,00	0,00	0,00	0,00	789 056,13
6532	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00	12 512,15	0,00	0,00	0,00	0,00	12 512,15
6533	Cotisations de retraite	0,00	0,00	63 641,69	0,00	0,00	0,00	0,00	63 641,69
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00	0,00	199 370,91	0,00	0,00	0,00	0,00	199 370,91
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	0,00	658,09	0,00	0,00	0,00	0,00	658,09
6541	Créances admises en non-valeur	455,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	455,97
6542	Créances éteintes	2 167,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 167,43
6568	Autres participations	365 276,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	365 276,14
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	137 168,79	19 916,00	0,00	115 059,72	0,00	0,00	0,00	272 144,51
65811	Droits d'utilisat° informatique nuage	0,00	72 054,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 054,14
RECETTES REELLES		**482 450,91**	**297 447,22**	**0,00**	**8 861,13**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**788 759,26**
6419	Remboursements rémunérations personnel	73 910,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 910,97
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	32 343,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 343,70
6479	Rembourst sur autres charges sociales	51,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	66 359,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 359,38
70872	Remb. frais Budgets annexes	0,00	6 602,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 602,61
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	6 361,13	0,00	0,00	0,00	6 361,13
74718	Autres participations Etat	287 022,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	287 022,96
7475	Group. coll et coll. statut particulier	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
74788	Autres	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
752	Revenus des immeubles	0,00	72 481,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 481,16

Art. (1)	Libellé	02 Administration générale				04 Coop. décent., act° europ. et inter.		05 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		020 Administration générale collectivité		021 Assemblée locale	023 Information, communication, publicité				
		0201 Admin. géné. collect. (pers. non vent.)	0202 Admin. géné. collect. (autres moy. gén.)			041 Subvention globale	048 Autres		
7588	Autres produits divers gestion courante	0,00	17 612,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 612,30
7718	Autres prod. except. opération gestion	12 258,57	37 580,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 838,83
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	160 811,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 811,89
7788	Produits exceptionnels divers	10 504,33	859,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 363,33

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/1

FONCTION 1 – Sécurité (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	10 Services communs	11 Gendarmerie, police, sécurité, justice	12 Incendie et Secours	13 Plan de relance (crise sanitaire)	18 Autres interventions de protection	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		**0,00**	**21 105,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**21 105,00**
Equipements départementaux		**0,00**	**21 105,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**21 105,00**
231351	Bâtiments publics	0,00	21 105,00	0,00	0,00	0,00	21 105,00
Equipements non départementaux (c/204)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES REELLES		**0,00**	**4 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 500,00**
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	0,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	10 Services communs	11 Gendarmerie, police, sécurité, justice	12 Incendie et Secours	13 Plan de relance (crise sanitaire)	18 Autres interventions de protection	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		**0,00**	**17 753,67**	**8 693 071,00**	**0,00**	**3 800,00**	**8 714 624,67**
6068	Autres matières et fournitures	0,00	253,87	0,00	0,00	0,00	253,87
61521	Entretien terrains	0,00	2 640,00	0,00	0,00	0,00	2 640,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	6 359,80	0,00	0,00	0,00	6 359,80
63512	Taxes foncières	0,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00
6553	Service d'incendie	0,00	0,00	8 693 071,00	0,00	0,00	8 693 071,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	0,00	0,00	0,00	3 800,00	3 800,00
RECETTES REELLES		**0,00**	**72 885,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**72 885,00**
752	Revenus des immeubles	0,00	72 885,00	0,00	0,00	0,00	72 885,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES — IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION — A1/2

FONCTION 2 – Enseignement (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du second degré	
				221 Collèges	222 Lycées
DEPENSES REELLES		**0,00**	**0,00**	**4 219 309,95**	**0,00**
Equipements départementaux		**0,00**	**0,00**	**3 531 052,89**	**0,00**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	114 877,86	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	3 715,20	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	67 877,41	0,00
2153	Réseaux divers	0,00	0,00	58 288,37	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	331 963,54	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	329 903,14	0,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	1 185,80	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	38 181,78	0,00
231312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	38 646,59	0,00
231351	Bâtiments publics	0,00	0,00	2 203 386,82	0,00
231735	Installations générales, agencements	0,00	0,00	270 802,60	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	72 223,78	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		**0,00**	**0,00**	**686 749,06**	**0,00**
204122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	0,00	0,00	650 000,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	31 854,74	0,00
20431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	4 894,32	0,00
RECETTES REELLES		**0,00**	**0,00**	**1 369 067,80**	**0,00**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	2 058,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	70 387,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	12 232,11	0,00
1332	Dot. Dép. équip. Collèges transférables	0,00	0,00	1 252 923,00	0,00
1338	Autres fonds équip. transférables	0,00	0,00	0,00	0,00
231351	Bâtiments publics	0,00	0,00	30 684,69	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	783,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du second degré	
				221 Collèges	222 Lycées
DEPENSES REELLES		**8 588 354,37**	**0,00**	**3 473 606,17**	**0,00**
60611	Eau et assainissement	499,70	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	2 368,37	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	809,85	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	12 196,09	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	66 846,07	0,00
6064	Fournitures administratives	231,95	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	31 135,70	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	56 089,52	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	34 305,78	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	43 749,15	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	2 728,37	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	10 524,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	106 207,91	0,00
6156	Maintenance	34,16	0,00	248 801,96	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	4 252,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	874,17	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	13 472,40	0,00
6188	Autres frais divers	1 400,64	0,00	48 906,88	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	7 291,64	0,00
6228	Divers	159,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	705,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	903,59	0,00	0,00	0,00

Art. (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du second degré	
				221 Collèges	222 Lycées
6262	Frais de télécommunications	1 781,87	0,00	52 704,94	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	1 600,00	0,00
62878	Remboursement de frais à des tiers	6 567,51	0,00	2 042,64	0,00
6331	Versement mobilité	7 269,96	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	23 621,66	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	54 267,11	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	1 169,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	4 321 850,12	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	42 693,11	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	24 429,99	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	940 618,05	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	363 523,57	0,00	0,00	0,00
64138	Autres	89 363,65	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	10 215,27	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	3 147,21	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	798 900,80	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 437 356,34	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	18 681,58	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	11 574,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	6 082,00	0,00	0,00	0,00
6513	Bourses	0,00	0,00	0,00	0,00
65511	Etablissements publics	0,00	0,00	1 517 530,80	0,00
65512	Etablissements privés	0,00	0,00	765 983,69	0,00
6568	Autres participations	419 938,99	0,00	16 265,37	0,00
65731	Subv. fonct. Etat	0,00	0,00	0,00	0,00
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	0,00	0,00	144 839,70	0,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	0,00	0,00	0,00
65881	Hébergement et restauration scolaires	0,00	0,00	283 447,71	0,00
	RECETTES REELLES	**320 105,13**	**0,00**	**719 300,67**	**0,00**
7472	Participation régions	320 105,13	0,00	7 367,48	0,00
7473	Participation Départements	0,00	0,00	36 638,25	0,00
7475	Group. coll et coll. statut particulier	0,00	0,00	587 974,05	0,00
74772	Participation FEDER	0,00	0,00	77 359,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	401,60	0,00
7718	Autres prod. except. opération gestion	0,00	0,00	1 047,88	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	8 512,41	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

IV

A1/2

FONCTION 2 – Enseignement

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Formation pro. , apprentissage (COM)	25 Plan de relance (crise sanitaire)	28 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		**103 268,37**	**0,00**	**130 837,97**	**0,00**	**4 453 416,29**
Equipements départementaux		**3 268,37**	**0,00**	**130 837,97**	**0,00**	**3 665 159,23**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	9 601,49	0,00	124 479,35
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	864,00	0,00	4 579,20
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	67 877,41
2153	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	58 288,37
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	331 963,54
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	329 903,14
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	0,00	0,00	1 185,80
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	38 181,78
231312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	38 646,59
231351	Bâtiments publics	3 268,37	0,00	117 636,48	0,00	2 324 291,67
231735	Installations générales, agencements	0,00	0,00	2 736,00	0,00	273 538,60
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	72 223,78
Equipements non départementaux (c/204)		**100 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**786 749,06**
204122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	100 000,00	0,00	0,00	0,00	750 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	31 854,74
20431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	4 894,32
RECETTES REELLES		**0,00**	**0,00**	**64 004,80**	**0,00**	**1 433 072,60**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	2 058,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	70 387,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	12 232,11
1332	Dot. Dép. équip. Collèges transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	1 252 923,00
1338	Autres fonds équip. transférables	0,00	0,00	64 004,80	0,00	64 004,80
231351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	30 684,69
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	783,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Formation pro. , apprentissage (COM)	25 Plan de relance (crise sanitaire)	28 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		**84 453,24**	**0,00**	**0,00**	**41 666,00**	**12 188 079,78**
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	499,70
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	2 368,37
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	809,85
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	12 196,09
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	66 846,07
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	231,95
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	31 135,70
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	56 089,52
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	34 305,78
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	43 749,15
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	2 728,37
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	10 524,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	106 207,91
6156	Maintenance	1 453,24	0,00	0,00	0,00	250 289,36
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	4 252,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	874,17
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	13 472,40
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	50 307,52
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	7 291,64
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	159,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	705,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	903,59

Art. (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Formation pro. , apprentissage (COM)	25 Plan de relance (crise sanitaire)	28 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	54 486,81
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
62878	Remboursement de frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	8 610,15
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	7 269,96
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	23 621,66
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	54 267,11
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	1 169,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	4 321 850,12
64112	SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	42 693,11
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	24 429,99
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	940 618,05
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	363 523,57
64138	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	89 363,65
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	10 215,27
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	3 147,21
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	798 900,80
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	1 437 356,34
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	18 681,58
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	11 574,00
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	6 082,00
6513	Bourses	0,00	0,00	0,00	29 996,00	29 996,00
65511	Etablissements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	1 517 530,80
65512	Etablissements privés	0,00	0,00	0,00	0,00	765 983,69
6568	Autres participations	0,00	0,00	0,00	0,00	436 204,36
65731	Subv. fonct. Etat	83 000,00	0,00	0,00	0,00	83 000,00
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	144 839,70
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	0,00	0,00	11 670,00	11 670,00
65881	Hébergement et restauration scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	283 447,71
	RECETTES REELLES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 039 405,80**
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	327 472,61
7473	Participation Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	36 638,25
7475	Group. coll et coll. statut particulier	0,00	0,00	0,00	0,00	587 974,05
74772	Participation FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	77 359,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	401,60
7718	Autres prod. except. opération gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	1 047,88
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	8 512,41

IV – ANNEXES — IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION — A1/3

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture			
			311 Activités artistiques, action culturelle	312 Patrimoine (musées, monuments...)	313 Bibliothèques et médiathèques	314 Musées
DEPENSES REELLES		**0,00**	**23 946,27**	**274 269,62**	**62 966,54**	**25 000,00**
Equipements départementaux		**0,00**	**22 383,51**	**62 346,19**	**54 966,54**	**25 000,00**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	13 717,24	13 730,38	0,00
2157	Matériel et outillage technique	0,00	595,86	0,00	0,00	0,00
216	Collections et oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	203,62	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	13 451,94	32 786,65	0,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	1 129,20	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	10 258,85	7 875,10	0,00
231351	Bâtiments publics	0,00	21 787,65	23 585,34	574,41	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		**0,00**	**1 562,76**	**211 923,43**	**8 000,00**	**0,00**
204141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	0,00	211 923,43	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	1 562,76	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		**0,00**	**16 000,00**	**0,00**	**54 982,83**	**0,00**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	16 000,00	0,00	54 982,83	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1336	Dot. soutien investissement départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1338	Autres fonds équip. transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture			
			311 Activités artistiques, action culturelle	312 Patrimoine (musées, monuments...)	313 Bibliothèques et médiathèques	314 Musées
DEPENSES REELLES		**892,86**	**1 982 310,49**	**966 797,30**	**1 236 722,70**	**120 443,60**
60611	Eau et assainissement	0,00	268,83	991,76	446,87	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	5 708,33	54 633,74	10 686,83	0,00
60623	Alimentation	0,00	333,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	575,75	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	3 151,48	1 227,30	4 442,97
60636	Vêtements de travail	892,86	0,00	0,00	217,54	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	444,60	554,66	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	5 282,76	0,00	138 738,93	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	4 912,38	0,00	10 320,35	4 780,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	17 962,90	0,00	37 278,13	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	40 445,90	7 556,77	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	257,40	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	566,67	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	4 852,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	3 028,12	5 946,25	4 786,97	0,00
6156	Maintenance	0,00	1 437,66	15 198,95	15 297,24	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	3 050,13	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	4 260,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	6 911,64	1 322,58
6183	Frais de formation (personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	5 591,07	0,00

Art. (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture			
			311 Activités artistiques, action culturelle	312 Patrimoine (musées, monuments...)	313 Bibliothèques et médiathèques	314 Musées
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	1 445,29	0,00	12 275,21	2 736,93
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00	142,73	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	899,25	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	47 978,60
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	97,96	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	31 117,64
6238	Divers	0,00	2 799,60	0,00	10 189,73	27 713,86
6241	Transports de biens	0,00	29 393,80	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	640,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	86,85	583,60	7 141,99	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	351,02
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	615,00	0,00	55,29	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	5 781,00	0,00	200,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	1 627,65	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	841,97	1,88	3 101,62	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	765,50	2 470,62	2 819,63	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	1 760,85	5 682,83	6 484,87	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	244,00	252,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	152 823,85	460 630,42	554 172,39	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	0,00	54,96	4 003,38	2 760,62	0,00
64113	NBI	0,00	1 968,12	8 287,26	9 561,98	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	33 596,63	102 619,47	110 492,64	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	40 121,33	12 442,66	0,00
64138	Autres	0,00	0,00	6 881,81	1 212,48	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	23 625,26	82 568,69	88 980,66	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	49 276,16	147 005,39	180 814,90	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	1 775,34	553,04	0,00
6488	Autres charges	0,00	162,00	1 080,00	1 202,00	0,00
65111	Famille et enfance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6518	Autres (primes, dots)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	0,00	140 000,00	0,00	0,00	0,00
6568	Autres participations	0,00	9 806,42	0,00	0,00	0,00
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	0,00	24 568,00	0,00	0,00	0,00
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	1 381 547,00	4 180,00	0,00	0,00
65818	Autres	0,00	5 626,50	0,00	105,50	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		**0,00**	**32 500,00**	**0,00**	**38 797,01**	**120 833,14**
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	120 833,14
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	30 000,00	0,00	29 600,00	0,00
7475	Group. coll et coll. statut particulier	0,00	0,00	0,00	3 999,88	0,00
74788	Autres	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
7718	Autres prod. except. opération gestion	0,00	0,00	0,00	197,13	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES — IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION — A1/3

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	31 Culture / 315 Services d'archives	32 Sports	33 Jeunesse (act° socio-éduc...) et loisirs	34 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		**194 686,73**	**58 398,01**	**451 750,67**	**113 561,77**	**1 204 579,61**
Equipements départementaux		**194 686,73**	**2 621,40**	**353 258,66**	**113 561,77**	**828 824,80**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	5 124,96	37 531,72	42 656,68
2033	Frais d'insertion	864,00	0,00	0,00	0,00	864,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	27 447,62
2157	Matériel et outillage technique	28 516,75	0,00	5 200,80	0,00	34 313,41
216	Collections et oeuvres d'art	93 127,82	0,00	0,00	0,00	118 127,82
2182	Matériel de transport	0,00	2 621,40	0,00	0,00	2 621,40
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	203,62
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	46 238,59
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	0,00	0,00	1 129,20
2188	Autres immobilisations corporelles	38 149,38	0,00	12 964,24	0,00	69 247,57
231351	Bâtiments publics	34 028,78	0,00	329 968,66	76 030,05	485 974,89
Equipements non départementaux (c/204)		**0,00**	**55 776,61**	**98 492,01**	**0,00**	**375 754,81**
204141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	34 500,00	5 000,00	0,00	251 423,43
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	87 040,00	0,00	87 040,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	21 276,61	6 452,01	0,00	29 291,38
RECETTES REELLES		**0,00**	**0,00**	**272 325,32**	**115 115,70**	**458 423,85**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	70 982,83
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	42 000,00	0,00	42 000,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	60 982,00	0,00	60 982,00
1336	Dot. soutien investissement départements	0,00	0,00	169 343,32	0,00	169 343,32
1338	Autres fonds équip. transférables	0,00	0,00	0,00	115 115,70	115 115,70

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	31 Culture / 315 Services d'archives	32 Sports	33 Jeunesse (act° socio-éduc...) et loisirs	34 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		**936 447,47**	**1 037 403,32**	**750 466,47**	**0,00**	**7 031 484,21**
60611	Eau et assainissement	242,66	0,00	0,00	0,00	1 950,12
60612	Energie - Electricité	41 499,68	0,00	0,00	0,00	112 528,58
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	333,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	575,75
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	8 821,75
60636	Vêtements de travail	830,02	0,00	0,00	0,00	1 940,42
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	999,26
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	144 021,69
6068	Autres matières et fournitures	42 144,86	470,06	1 555,42	0,00	64 183,07
611	Contrats de prestations de services	65 381,25	0,00	680,00	0,00	121 302,28
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	48 002,67
6135	Locations mobilières	5 755,57	0,00	522,00	0,00	6 534,97
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	566,67
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	4 852,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	6 359,78	0,00	747,60	0,00	20 868,72
6156	Maintenance	45 235,81	0,00	6 481,74	0,00	83 651,40
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	3 050,13
617	Etudes et recherches	1 000,00	0,00	0,00	0,00	5 260,00
6182	Documentation générale et technique	5 672,68	0,00	0,00	0,00	13 906,90
6183	Frais de formation (personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	5 591,07
6184	Versements à des organismes de formation	1 992,00	0,00	0,00	0,00	1 992,00
6188	Autres frais divers	1 339,80	0,00	368,00	0,00	18 165,23
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	91,70	0,00	0,00	0,00	234,43

Art. (1)	Libellé	31 Culture 315 Services d'archives	32 Sports	33 Jeunesse (act° socio-éduc...) et loisirs	34 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION
62268	Autres honoraires, conseils	2 001,96	0,00	0,00	0,00	2 001,96
6228	Divers	124,50	0,00	0,00	0,00	1 023,75
6231	Annonces et insertions	864,00	0,00	0,00	0,00	48 842,60
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	97,96
6236	Catalogues et imprimés	4 594,80	1 230,00	0,00	0,00	36 942,44
6238	Divers	0,00	5 126,87	445,68	0,00	46 275,74
6241	Transports de biens	166,02	0,00	0,00	0,00	29 559,82
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	2 394,00	199,68	0,00	3 233,68
6251	Voyages, déplacements et missions	1 623,91	147,29	93,77	0,00	9 677,41
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	351,02
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	670,29
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	5 981,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	1 627,65
6331	Versement mobilité	2 240,70	1 057,66	837,92	0,00	8 081,75
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 037,36	961,52	761,59	0,00	9 816,22
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 685,12	2 211,70	1 751,59	0,00	22 576,96
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	9 502,00	0,00	9 998,00
64111	Rémunération principale titulaires	363 640,10	187 756,47	143 403,18	0,00	1 862 426,41
64112	SFT, indemnité résidence	2 230,20	190,71	893,76	0,00	10 133,63
64113	NBI	2 857,14	2 108,76	1 932,48	0,00	26 715,74
64118	Autres indemnités titulaires	72 704,35	39 382,26	35 104,56	0,00	393 899,91
64131	Rémunérations non tit.	52 802,61	0,00	14 941,70	0,00	120 308,30
64138	Autres	12 936,92	0,00	2 289,76	0,00	23 320,97
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	71 889,03	31 381,05	25 318,56	0,00	323 763,25
6453	Cotisations aux caisses de retraites	118 248,84	58 184,22	45 713,97	0,00	599 243,48
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 534,10	0,00	509,91	0,00	5 372,39
6488	Autres charges	720,00	180,00	417,60	0,00	3 761,60
65111	Famille et enfance	0,00	0,00	2 648,00	0,00	2 648,00
6518	Autres (primes, dots)	0,00	83 100,75	0,00	0,00	83 100,75
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	0,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00
6568	Autres participations	0,00	0,00	0,00	0,00	9 806,42
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	0,00	5 000,00	2 000,00	0,00	31 568,00
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	0,00	14 700,00	0,00	0,00	44 700,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	500 210,00	451 346,00	0,00	2 337 283,00
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	5 732,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	101 610,00	0,00	0,00	101 610,00
RECETTES REELLES		**32 167,36**	**1 200,00**	**75,60**	**0,00**	**225 573,11**
7062	Redevances services à caractère culturel	290,96	0,00	0,00	0,00	121 124,10
7088	Produits activités annexes (abonnements)	67,40	0,00	0,00	0,00	67,40
74718	Autres participations Etat	30 759,00	0,00	0,00	0,00	90 359,00
7475	Group. coll et coll. statut particulier	0,00	0,00	0,00	0,00	3 999,88
74788	Autres	0,00	1 000,00	0,00	0,00	6 000,00
7718	Autres prod. except. opération gestion	0,00	0,00	75,60	0,00	272,73
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	200,00	0,00	0,00	2 700,00
7788	Produits exceptionnels divers	1 050,00	0,00	0,00	0,00	1 050,00

IV – ANNEXES — IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION — A1/4

FONCTION 4 – Prévention médico-sociale (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	40 Services communs	41 PMI et planification familiale	42 Prévention et éducation pour la santé	43 Plan de relance (crise sanitaire)	48 Autres actions	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		**0,00**	**29 473,98**	**0,00**	**0,00**	**11 850,98**	**41 324,96**
Equipements départementaux		**0,00**	**29 473,98**	**0,00**	**0,00**	**11 850,98**	**41 324,96**
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	320,40	0,00	0,00	0,00	320,40
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	5 218,54	0,00	0,00	11 850,98	17 069,52
231351	Bâtiments publics	0,00	23 935,04	0,00	0,00	0,00	23 935,04
Equipements non départementaux (c/204)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES REELLES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	40 Services communs	41 PMI et planification familiale	42 Prévention et éducation pour la santé	43 Plan de relance (crise sanitaire)	48 Autres actions	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		**536 535,95**	**2 435 978,50**	**337 121,65**	**0,00**	**91 260,79**	**3 400 896,89**
60611	Eau et assainissement	0,00	250,15	0,00	0,00	0,00	250,15
60612	Energie - Electricité	0,00	3 714,55	0,00	0,00	0,00	3 714,55
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	5 520,39	0,00	0,00	0,00	5 520,39
6064	Fournitures administratives	0,00	737,15	0,00	0,00	0,00	737,15
60662	Vaccins et sérums	0,00	11 524,91	13 084,05	0,00	0,00	24 608,96
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	11 576,84	1 502,05	0,00	0,00	13 078,89
6068	Autres matières et fournitures	0,00	453,74	1 191,99	0,00	0,00	1 645,73
611	Contrats de prestations de services	0,00	148,70	821,92	0,00	0,00	970,62
6132	Locations immobilières	0,00	6 478,63	0,00	0,00	0,00	6 478,63
6156	Maintenance	0,00	575,35	0,00	0,00	0,00	575,35
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	14 700,00	14 700,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	189,36	0,00	0,00	0,00	189,36
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	32 055,00	0,00	0,00	0,00	32 055,00
6188	Autres frais divers	0,00	420,00	0,00	0,00	0,00	420,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	5 384,22	4 403,42	0,00	0,00	9 787,64
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	297,00	0,00	0,00	297,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	6 504,00	6 504,00
6251	Voyages, déplacements et missions	5 642,73	31 288,93	414,75	0,00	282,15	37 628,56
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	53 378,34	53 378,34
6331	Versement mobilité	1 716,11	6 030,93	849,86	0,00	59,22	8 656,12
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 560,21	6 500,82	772,55	0,00	53,82	8 887,40
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 588,18	14 506,67	1 777,14	0,00	123,82	19 995,81
64111	Rémunération principale titulaires	234 454,98	1 011 918,64	153 817,13	0,00	3 317,70	1 403 508,45
64112	SFT, indemnité résidence	1 914,75	15 735,18	27,48	0,00	147,58	17 824,99
64113	NBI	3 186,48	4 217,40	702,96	0,00	0,00	8 106,84
64118	Autres indemnités titulaires	62 255,31	208 066,63	41 185,88	0,00	812,28	312 320,10
64131	Rémunérations non tit.	60 850,89	189 060,26	0,00	0,00	6 002,68	255 913,83
64138	Autres	13 569,06	55 884,56	0,00	0,00	1 447,30	70 900,92
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	38 762,50	0,00	0,00	0,00	38 762,50
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	58 982,89	231 990,71	23 842,58	0,00	2 684,92	317 501,10
6453	Cotisations aux caisses de retraites	84 296,59	346 458,67	49 890,55	0,00	1 425,26	482 071,07
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 043,81	11 493,21	0,00	0,00	301,72	14 838,74
6488	Autres charges	1 173,96	1 422,00	180,00	0,00	20,00	2 795,96
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	0,00	0,00	41 960,34	0,00	0,00	41 960,34
6568	Autres participations	0,00	183 236,90	0,00	0,00	0,00	183 236,90
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	300,00	0,00	400,00	0,00	0,00	700,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	375,50	0,00	0,00	0,00	375,50
RECETTES REELLES		**0,00**	**274 768,30**	**262 294,35**	**0,00**	**0,00**	**537 062,65**

Art. (1)	Libellé	40 Services communs	41 PMI et planification familiale	42 Prévention et éducation pour la santé	43 Plan de relance (crise sanitaire)	48 Autres actions	TOTAL DE LA FONCTION
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	146 225,36	0,00	0,00	0,00	146 225,36
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	259 257,00	0,00	0,00	259 257,00
7512	Recouvrements sur Sécurité Sociale	0,00	128 542,94	3 037,35	0,00	0,00	131 580,29

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES — IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION — A1/5

FONCTION 5 – Action sociale (hors RMI, APA et RSA) (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	50 Services communs	51 Famille et enfance	52 Personnes handicapées
DEPENSES REELLES		**366 835,22**	**0,00**	**72 350,07**
Equipements départementaux		**284 958,47**	**0,00**	**72 350,07**
2031	Frais d'études	8 187,30	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	324,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	27 244,38
2157	Matériel et outillage technique	0,00	0,00	454,93
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	37 636,38
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	34 530,06	0,00	4 435,18
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	2 579,20
231351	Bâtiments publics	155 096,55	0,00	0,00
23181	Installations générales, agencements et	16 828,76	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	69 991,80	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		**81 876,75**	**0,00**	**0,00**
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	81 876,75	0,00	0,00
2041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		**30 375,00**	**0,00**	**2 057,34**
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	2 057,34
1336	Dot. soutien investissement départements	30 375,00	0,00	0,00
2748	Autres prêts	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	50 Services communs	51 Famille et enfance	52 Personnes handicapées
DEPENSES REELLES		**8 502 545,24**	**33 464 605,17**	**33 168 984,34**
60611	Eau et assainissement	7 226,15	0,00	160,71
60612	Energie - Electricité	100 578,36	0,00	2 544,53
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	778,25
6064	Fournitures administratives	9 483,10	0,00	729,60
6068	Autres matières et fournitures	27 226,63	0,00	329,52
611	Contrats de prestations de services	0,00	705 873,14	41 954,43
6132	Locations immobilières	307 954,50	0,00	38 986,67
6135	Locations mobilières	232,56	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	30 336,03	0,00	3 400,00
61521	Entretien terrains	5 461,20	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	19 758,69	0,00	0,00
6156	Maintenance	19 473,70	0,00	25 478,57
617	Etudes et recherches	21 015,00	0,00	0,00
6183	Frais de formation (personnel extérieur	11 130,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	36 988,75	0,00	8 629,20
6188	Autres frais divers	4 160,88	0,00	4 810,28
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	803,74	380,74	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00	140,00
62268	Autres honoraires, conseils	29 692,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	9 693,86	0,00
6228	Divers	996,87	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	864,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	893,81	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	47 367,90	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	4 762,54
6251	Voyages, déplacements et missions	83 115,11	751 814,53	292,45
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	247,02
6281	Concours divers (cotisations)	1 030,00	0,00	0,00

Art. (1)	Libellé	50 Services communs	51 Famille et enfance	52 Personnes handicapées
6283	Frais de nettoyage des locaux	22 012,77	0,00	0,00
62878	Remboursement de frais à des tiers	0,00	424 547,97	0,00
6331	Versement mobilité	7 773,55	9 328,64	2 664,97
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	22 818,34	43 263,91	2 422,59
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	52 448,07	89 430,03	5 572,62
63512	Taxes foncières	1 735,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	17,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	4 068 902,07	1 333 692,79	450 173,57
64112	SFT, indemnité résidence	45 931,85	11 230,82	3 141,39
64113	NBI	42 018,03	12 324,44	4 930,10
64118	Autres indemnités titulaires	749 033,70	293 466,57	85 980,12
64121	Rémunération principale	0,00	7 083 150,15	0,00
64123	Indemnités d'attente	0,00	38 028,97	0,00
64126	Indemnités de licenciement	0,00	106 382,15	0,00
64128	Autres indemnités	0,00	52 470,24	0,00
64131	Rémunérations non tit.	452 073,82	137 651,93	44 060,11
64138	Autres	95 787,34	29 881,55	8 266,64
64168	Autres emplois d'insertion	10 446,78	7 284,98	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	29 415,53	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	777 414,77	2 335 785,01	82 275,42
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 343 425,70	779 186,92	144 734,69
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	21 342,12	295 932,25	2 108,11
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	29 563,58	0,00
6488	Autres charges	7 424,96	5 878,08	9 687,52
65111	Famille et enfance	0,00	658 964,76	0,00
6511211	Presta. de compensation handicapé +20ans	0,00	0,00	8 239 774,94
6511212	Presta. de compensation handicapé -20ans	0,00	0,00	616 263,32
651122	Allocation compensatrice tierce personne	0,00	0,00	494 117,42
651123	Aides au titre du FDPH	0,00	0,00	140 000,00
651128	Autres	0,00	0,00	1 274 999,81
65113	Personnes âgées	0,00	0,00	0,00
6512	Secours d'urgence	0,00	188 950,76	0,00
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	0,00	1 955,50	53 264,44
6518	Autres (primes, dots)	3 176,00	14 869,74	0,00
65211	Frais de scolarité	0,00	19 582,90	0,00
65212	Frais périscolaires	0,00	299 110,32	0,00
6522	Accueil familial	0,00	2 396 149,60	626 112,01
6523	Frais d'hospitalisation	0,00	6 837,62	0,00
652411	Foyers enf, centres et hot. mat.	0,00	915 805,78	0,00
652412	Mais. enf. caract. social	0,00	13 540 876,23	0,00
652413	Lieux de vie et d'accueil	0,00	427 209,50	0,00
652415	Etablissements scolaires	0,00	41 214,58	0,00
652416	Serv. aide éduc. milieu ouvert dom.	0,00	1 399,11	0,00
652418	Autres	0,00	202 095,21	0,00
65242	Frais séj. étab. adultes hand	0,00	0,00	19 727 312,49
65243	Frais séj. étab. pers. âgées	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	2,52
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	10 741,76	80 797,64	0,00
6568	Autres participations	13 662,00	7 810,42	400 928,00
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	0,00	0,00	0,00
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	0,00	0,00	39 508,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	6 540,00	26 550,00	135 356,00
6577	Remises gracieuses	0,00	0,00	115,60
6688	Autres	0,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	797,35	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	7 896,17
7498	Autres	0,00	0,00	434 072,00
RECETTES REELLES		**71 101,12**	**1 870 729,14**	**3 762 346,20**
70878	Remb. frais par des tiers	809,59	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	846 650,00	0,00
7474	Participation Communes et interco	0,00	0,00	0,00
7475	Group. coll et coll. statut particulier	0,00	0,00	20 980,76

Art. (1)	Libellé	50 Services communs	51 Famille et enfance	52 Personnes handicapées
7476	Sécurité sociale, organism. Mutualistes	0,00	0,00	0,00
74772	Participation FEDER	0,00	0,00	0,00
747812	Dotation versée au titre de la PCH	0,00	0,00	2 172 700,65
747813	Dotation versée au titre des MDPH	0,00	0,00	434 071,95
7478141	Part autonomie	0,00	0,00	0,00
7478142	Part prévention	0,00	0,00	0,00
747818	Autres	0,00	0,00	159 063,00
74788	Autres	0,00	0,00	0,00
7511	Recouvrements sur département, autres CL	0,00	951 781,75	0,00
7512	Recouvrements sur Sécurité Sociale	0,00	53 922,74	0,00
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-pa	0,00	0,00	873 372,76
7518	Recouvrements sur autres redevables	612,90	18 374,65	0,00
752	Revenus des immeubles	3 454,13	0,00	0,00
7535	PCH	0,00	0,00	87 432,41
7538	Autres	0,00	0,00	11 911,41
7588	Autres produits divers gestion courante	0,00	0,00	0,00
7718	Autres prod. except. opération gestion	1 224,50	0,00	2 813,26
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	65 000,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES — IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION — A1/5

FONCTION 5 – Action sociale (hors RMI, APA et RSA)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	53 Personnes âgées			57 Plan de relance (crise sanitaire)	58 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		531 Forfait autonomie	532 Autres actions de prévention	538 Autres			
DEPENSES REELLES		**0,00**	**0,00**	**164 275,00**	**0,00**	**122 116,78**	**725 577,07**
Equipements départementaux		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**357 308,54**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 187,30
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	324,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 244,38
2157	Matériel et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	454,93
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 636,38
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 965,24
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 579,20
231351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155 096,55
23181	Installations générales, agencements et	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 828,76
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 991,80
Equipements non départementaux (c/204)		**0,00**	**0,00**	**164 275,00**	**0,00**	**0,00**	**246 151,75**
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 876,75
2041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	0,00	0,00	70 472,00	0,00	0,00	70 472,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	93 803,00	0,00	0,00	93 803,00
RECETTES REELLES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**59 233,29**	**91 665,63**
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 057,34
1336	Dot. soutien investissement départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 375,00
2748	Autres prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	50 598,57	50 598,57
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	8 634,72	8 634,72

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	53 Personnes âgées			57 Plan de relance (crise sanitaire)	58 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		531 Forfait autonomie	532 Autres actions de prévention	538 Autres			
DEPENSES REELLES		**26 296,57**	**364 929,18**	**10 007 248,31**	**0,00**	**3 248 503,20**	**88 783 112,01**
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 386,86
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 122,89
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	778,25
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 212,70
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	388,51	27 944,66
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	476 515,22	1 224 342,79
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	850,00	347 791,17
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	232,56
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 736,03
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 461,20
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 758,69
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00	45 552,27
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 015,00
6183	Frais de formation (personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 130,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 617,95
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	996,00	9 967,16
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 184,48

Art. (1)	Libellé	53 Personnes âgées			57 Plan de relance (crise sanitaire)	58 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		531 Forfait autonomie	532 Autres actions de prévention	538 Autres			
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	15 633,21	45 325,21
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 693,86
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	996,87
6231	Annonces et insertions	0,00	1 080,00	324,00	0,00	0,00	2 268,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	4 389,59	5 283,40
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	2 272,74	2 272,74
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	9 071,52	9 071,52
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 367,90
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 762,54
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	9 340,69	0,00	1 775,85	846 338,63
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	247,02
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	2 945,00	3 975,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 012,77
62878	Remboursement de frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	424 547,97
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	2 906,24	0,00	1 988,08	24 661,48
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	2 642,14	0,00	1 979,18	73 126,16
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	6 084,45	0,00	4 551,97	158 087,14
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 735,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	586 624,17	0,00	388 775,71	6 828 168,31
64112	SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	2 832,50	0,00	2 728,67	65 865,23
64113	NBI	0,00	0,00	3 638,01	0,00	6 818,05	69 728,63
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	108 091,56	0,00	91 561,51	1 328 133,46
64121	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 083 150,15
64123	Indemnités d'attente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 028,97
64126	Indemnités de licenciement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 382,15
64128	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 470,24
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	6 178,26	0,00	1 576,76	641 540,88
64138	Autres	0,00	0,00	1 244,72	0,00	265,69	135 445,94
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 731,76
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 415,53
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	82 631,49	0,00	61 309,49	3 339 416,18
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	166 082,05	0,00	130 993,78	2 564 423,14
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	307,22	0,00	69,73	319 759,43
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 563,58
6488	Autres charges	0,00	0,00	783,17	0,00	1 074,00	24 847,73
65111	Famille et enfance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	658 964,76
6511211	Presta. de compensation handicapé +20ans	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 239 774,94
6511212	Presta. de compensation handicapé -20ans	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	616 263,32
651122	Allocation compensatrice tierce personne	0,00	0,00	475 102,92	0,00	0,00	969 220,34
651123	Aides au titre du FDPH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00
651128	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 274 999,81
65113	Personnes âgées	26 296,57	363 849,18	0,00	0,00	0,00	390 145,75
6512	Secours d'urgence	0,00	0,00	0,00	0,00	85 869,96	274 820,72
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	0,00	0,00	156 918,15	0,00	0,00	212 138,09
6518	Autres (primes, dots)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 045,74
65211	Frais de scolarité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 582,90
65212	Frais périscolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	299 110,32
6522	Accueil familial	0,00	0,00	70 831,31	0,00	0,00	3 093 092,92
6523	Frais d'hospitalisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 837,62
652411	Foyers enf, centres et hot. mat.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	915 805,78
652412	Mais. enf. caract. social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 540 876,23
652413	Lieux de vie et d'accueil	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	427 209,50
652415	Etablissements scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 214,58
652416	Serv. aide éduc. milieu ouvert dom.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 399,11
652418	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	202 095,21

Art. (1)	Libellé	53 Personnes âgées			57 Plan de relance (crise sanitaire)	58 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		531 Forfait autonomie	532 Autres actions de prévention	538 Autres			
65242	Frais séj. étab. adultes hand	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 727 312,49
65243	Frais séj. étab. pers. âgées	0,00	0,00	8 195 712,87	0,00	0,00	8 195 712,87
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	32 592,70	0,00	0,00	32 595,22
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	13 010,99	0,00	0,00	13 010,99
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 539,40
6568	Autres participations	0,00	0,00	0,00	0,00	58 000,00	480 400,42
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	0,00	0,00	0,00	0,00	41 500,00	41 500,00
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	15 564,00	55 072,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	0,00	0,00	0,00	22 450,00	22 450,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	0,00	64 386,28	0,00	1 784 518,26	2 017 350,54
6577	Remises gracieuses	0,00	0,00	0,00	0,00	742,09	857,69
6688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	46,87	46,87
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	1 278,51	0,00	0,00	2 075,86
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	17 703,91	0,00	30 681,76	56 281,84
7498	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	434 072,00
RECETTES REELLES		**36 907,46**	**403 496,31**	**1 403 287,17**	**0,00**	**1 090 866,60**	**8 638 734,00**
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	809,59
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	316 723,86	1 163 373,86
7474	Participation Communes et interco	0,00	0,00	0,00	0,00	40 666,10	40 666,10
7475	Group. coll et coll. statut particulier	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00	47 980,76
7476	Sécurité sociale, organism. Mutualistes	0,00	0,00	0,00	0,00	15 700,00	15 700,00
74772	Participation FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	36 416,58	36 416,58
747812	Dotation versée au titre de la PCH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 172 700,65
747813	Dotation versée au titre des MDPH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	434 071,95
7478141	Part autonomie	36 907,46	0,00	0,00	0,00	0,00	36 907,46
7478142	Part prévention	0,00	350 302,32	0,00	0,00	0,00	350 302,32
747818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	229 555,81	388 618,81
74788	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	374 811,21	374 811,21
7511	Recouvrements sur département, autres CL	0,00	0,00	8 267,97	0,00	0,00	960 049,72
7512	Recouvrements sur Sécurité Sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 922,74
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-pa	0,00	0,00	1 195 192,04	0,00	0,00	2 068 564,80
7518	Recouvrements sur autres redevables	0,00	0,00	199 827,16	0,00	0,00	218 814,71
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 454,13
7535	PCH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 432,41
7538	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 911,41
7588	Autres produits divers gestion courante	0,00	53 193,99	0,00	0,00	0,00	53 193,99
7718	Autres prod. except. opération gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 037,76
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	692,60	692,60
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	49 300,44	49 300,44

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-4

SOUS-FONCTION 5-4 – Revenu minimum d'insertion (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	541 Insertion sociale	542 Santé	543 Logement	544 Insertion professionnelle
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	541 Insertion sociale	542 Santé	543 Logement	544 Insertion professionnelle
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-4

SOUS-FONCTION 5-4 – Revenu minimum d'insertion

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	545 Évaluation des dépenses engagées	546 Dépenses de structure	548 Autres dépenses au titre du RMI	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	545 Évaluation des dépenses engagées	546 Dépenses de structure	547 Revenu minimum d'insertion - RMA		548 Autres dépenses au titre du RMI	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
				5471 Revenu minimum d'insertion - Allocations	5472 Revenu minimum d'activité		
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-5

SOUS-FONCTION 5-5 – Personnes dépendantes (APA) (hors RAR)

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	550 Services communs	551 APA à domicile	552 APA versée au bénéficiaire en établisst	553 APA versée à l'établissement	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
	DEPENSES REELLES	**1 517 253,17**	**21 158 219,83**	**138 739,93**	**10 961 398,54**	**33 775 611,47**
6251	Voyages, déplacements et missions	6 308,52	0,00	0,00	0,00	6 308,52
6331	Versement mobilité	3 749,93	0,00	0,00	0,00	3 749,93
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 499,03	0,00	0,00	0,00	4 499,03
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	10 346,27	0,00	0,00	0,00	10 346,27
64111	Rémunération principale titulaires	832 342,23	0,00	0,00	0,00	832 342,23
64112	SFT, indemnité résidence	5 643,38	0,00	0,00	0,00	5 643,38
64113	NBI	11 178,27	0,00	0,00	0,00	11 178,27
64118	Autres indemnités titulaires	155 712,96	0,00	0,00	0,00	155 712,96
64131	Rémunérations non tit.	46 459,60	0,00	0,00	0,00	46 459,60
64138	Autres	9 171,43	0,00	0,00	0,00	9 171,43
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	146 844,34	0,00	0,00	0,00	146 844,34
6453	Cotisations aux caisses de retraites	273 650,58	0,00	0,00	0,00	273 650,58
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 252,30	0,00	0,00	0,00	2 252,30
6478	Autres charges sociales diverses	8 080,67	0,00	0,00	0,00	8 080,67
6488	Autres charges	1 013,66	0,00	0,00	0,00	1 013,66
651141	APA à domicile au serv. Aide Dom.	0,00	36 672,95	0,00	0,00	36 672,95
651142	APA versée au bénéficiaire	0,00	21 058 519,28	0,00	0,00	21 058 519,28
651143	APA versée bénef. en étab.	0,00	0,00	138 739,93	0,00	138 739,93
651144	APA versée à l'étab.	0,00	0,00	0,00	10 961 398,54	10 961 398,54
651148	APA autres	0,00	63 027,60	0,00	0,00	63 027,60
	RECETTES REELLES	**13 458 838,64**	**2 996 950,09**	**1 758,02**	**3 907,34**	**16 461 454,09**
747811	Dotation versée au titre de l'APA	13 458 838,64	0,00	0,00	0,00	13 458 838,64
7533	APA	0,00	2 996 950,09	1 758,02	3 907,34	3 002 615,45

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES — IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION — A1/5-6

SOUS-FONCTION 5-6 – Revenu de solidarité active (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	561 Insertion sociale	562 Santé	563 Logement	564 Insertion professionnelle
DEPENSES REELLES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Equipements départementaux		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Equipements non départementaux (c/204)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES REELLES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	561 Insertion sociale	562 Santé	563 Logement	564 Insertion professionnelle
DEPENSES REELLES		**165 462,66**	**0,00**	**0,00**	**1 994 433,88**
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00
6512	Secours d'urgence	0,00	0,00	0,00	0,00
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	0,00	0,00	0,00	0,00
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	0,00	0,00	0,00	0,00
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	0,00	0,00	0,00	0,00
6518	Autres (primes, dots)	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00
65661	Contrat d'accompagnement dans l'emploi	0,00	0,00	0,00	544 297,65
6568	Autres participations	165 462,66	0,00	0,00	1 450 136,23
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**651 898,62**
7352	TICPE	0,00	0,00	0,00	0,00
74771	Participation Fonds social européen	0,00	0,00	0,00	612 712,53
74783	Fonds mobilisation départ. Insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
75342	Allocations forfaitaires	0,00	0,00	0,00	0,00
75343	Allocations forfaitaires majorées	0,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres prod. except. opération gestion	0,00	0,00	0,00	39 186,09

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-6

SOUS-FONCTION 5-6 – Revenu de solidarité active

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	565 Evaluation des dépenses engagées	566 Dépenses de structure	568 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
DEPENSES REELLES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Equipements départementaux		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Equipements non départementaux (c/204)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES REELLES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	565 Evaluation des dépenses engagées	566 Dépenses de structure	567 Allocations RSA	568 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
DEPENSES REELLES		**0,00**	**1 593 256,15**	**25 046 093,74**	**133 831,67**	**28 933 078,10**
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	464,74	464,74
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	38 260,40	38 260,40
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	14 197,90	14 197,90
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	23,70	0,00	0,00	23,70
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	13 740,75	0,00	0,00	13 740,75
6331	Versement mobilité	0,00	3 039,78	0,00	0,00	3 039,78
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	4 594,45	0,00	0,00	4 594,45
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	10 568,02	0,00	0,00	10 568,02
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	896 199,58	0,00	0,00	896 199,58
64112	SFT, indemnité résidence	0,00	7 693,80	0,00	0,00	7 693,80
64113	NBI	0,00	9 477,13	0,00	0,00	9 477,13
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	163 364,61	0,00	0,00	163 364,61
64131	Rémunérations non tit.	0,00	29 134,45	0,00	0,00	29 134,45
64138	Autres	0,00	6 517,36	0,00	0,00	6 517,36
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	146 930,18	0,00	0,00	146 930,18
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	292 170,19	0,00	0,00	292 170,19
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	1 443,89	0,00	0,00	1 443,89
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	6 918,26	0,00	0,00	6 918,26
6488	Autres charges	0,00	1 440,00	0,00	0,00	1 440,00
6512	Secours d'urgence	0,00	0,00	0,00	15 773,58	15 773,58
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	0,00	0,00	0,00	61 662,49	61 662,49
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	0,00	0,00	22 212 668,96	0,00	22 212 668,96
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	0,00	0,00	2 786 298,43	0,00	2 786 298,43
6518	Autres (primes, dots)	0,00	0,00	0,00	3 472,56	3 472,56
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	14 586,54	0,00	14 586,54
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	20 879,27	0,00	20 879,27
65661	Contrat d'accompagnement dans l'emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	544 297,65
6568	Autres participations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 615 598,89
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	11 660,54	0,00	11 660,54
RECETTES REELLES		**0,00**	**0,00**	**10 871 094,59**	**0,00**	**11 522 993,21**
7352	TICPE	0,00	0,00	9 394 464,00	0,00	9 394 464,00
74771	Participation Fonds social européen	0,00	0,00	0,00	0,00	612 712,53
74783	Fonds mobilisation départ. Insertion	0,00	0,00	1 235 183,00	0,00	1 235 183,00
75342	Allocations forfaitaires	0,00	0,00	213 806,48	0,00	213 806,48
75343	Allocations forfaitaires majorées	0,00	0,00	27 641,11	0,00	27 641,11
7718	Autres prod. except. opération gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	39 186,09

IV – ANNEXES — IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION — A1/6

FONCTION 6 – Réseaux et infrastructures (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	60 Services communs	61 Eaux et assainissement	62 Routes et voirie		
				621 Réseau routier départemental	622 Viabilité hivernale et aléas climatiques	628 Autres réseaux de voirie
DEPENSES REELLES		**0,00**	**532 432,67**	**11 855 963,34**	**0,00**	**5 969 423,00**
Equipements départementaux		**0,00**	**0,00**	**11 855 963,34**	**0,00**	**569 423,00**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	114 752,86	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	18 684,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	54 584,33	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	162 103,36	0,00	0,00
2157	Matériel et outillage technique	0,00	0,00	1 340 357,08	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	15 140,40	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	2 317,44	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	723,47	0,00	0,00
231351	Bâtiments publics	0,00	0,00	61 675,40	0,00	0,00
23151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	9 856 497,35	0,00	0,00
23153	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23181	Installations générales, agencements et	0,00	0,00	4 852,33	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	224 275,32	0,00	569 423,00
Equipements non départementaux (c/204)		**0,00**	**532 432,67**	**0,00**	**0,00**	**5 400 000,00**
204114	Voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	5 400 000,00
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	102 979,21	0,00	0,00	0,00
204151	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	0,00	11 085,34	0,00	0,00	0,00
204152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00	239 201,24	0,00	0,00	0,00
2041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	0,00	170 954,48	0,00	0,00	0,00
204183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	8 212,40	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		**0,00**	**0,00**	**648 311,00**	**0,00**	**745 101,00**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00
1324	Subv. non transf. Communes	0,00	0,00	0,00	0,00	745 101,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	583 311,00	0,00	0,00
27634	Créance Communes	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	60 Services communs	61 Eaux et assainissement	62 Routes et voirie		
				621 Réseau routier départemental	622 Viabilité hivernale et aléas climatiques	628 Autres réseaux de voirie
DEPENSES REELLES		**0,00**	**517 992,38**	**16 494 860,75**	**18 056,61**	**0,00**
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	9 926,64	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	92 911,53	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	6 096,45	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	825 384,80	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	4 827,23	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	686 031,82	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	828 673,15	4 102,21	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	100 289,80	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	4 493,96	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	15 891,69	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	16 760,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	15 649,06	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	215 753,41	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	18 660,36	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	854 696,80	13 954,40	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	256 374,95	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	7 155,77	0,00	0,00

Art. (1)	Libellé	60 Services communs	61 Eaux et assainissement	62 Routes et voirie		
				621 Réseau routier départemental	622 Viabilité hivernale et aléas climatiques	628 Autres réseaux de voirie
6156	Maintenance	0,00	0,00	51 165,74	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	70 762,40	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	108 574,50	336,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	2 972,78	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	715,50	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	2 484,00	11 772,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	5 150,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	285,62	143 262,60	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	50 232,79	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	336,03	12 340,83	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	344,05	33 686,19	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	791,15	77 484,18	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	13 845,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	455,52	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	53 928,29	6 726 719,35	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	0,00	1 083,21	69 809,46	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	674,76	30 185,07	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	19 208,74	1 888 907,55	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	11 562,61	65 557,29	0,00	0,00
64138	Autres	0,00	2 629,64	18 548,49	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	2 466,03	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	12 664,12	1 051 778,39	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	22 572,85	2 213 505,53	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	593,41	3 403,84	0,00	0,00
6488	Autres charges	0,00	84,40	10 357,00	0,00	0,00
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	0,00	138 000,00	0,00	0,00	0,00
6568	Autres participations	0,00	106 420,00	0,00	0,00	0,00
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	0,00	13 550,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	468,80	0,00	0,00
RECETTES REELLES		**0,00**	**102 658,52**	**336 058,95**	**0,00**	**0,00**
7022	Coupes de bois	0,00	0,00	1 646,09	0,00	0,00
70323	Red.occupation dom. public départemental	0,00	0,00	66 958,00	0,00	0,00
7037	Contribution pour dégradation des voies	0,00	0,00	24 459,95	0,00	0,00
70388	Autres	0,00	0,00	205 954,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	0,00	13 101,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation Départements	0,00	7 510,00	0,00	0,00	0,00
7474	Participation Communes et interco	0,00	3 029,00	0,00	0,00	0,00
7475	Group. coll et coll. statut particulier	0,00	69 018,52	0,00	0,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits divers gestion courante	0,00	0,00	1 497,35	0,00	0,00
7718	Autres prod. except. opération gestion	0,00	0,00	8 878,35	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	26 665,21	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES — IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION — A1/6

FONCTION 6 – Réseaux et infrastructures

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	63 Infrastructures ferroviaires et aéroport	64 Infra. fluviales, maritimes, portuaires	65 Plan de relance (crise sanitaire)	68 Autres réseaux	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		**0,00**	**0,00**	**51 657,76**	**1 139 382,00**	**19 548 858,77**
Equipements départementaux		**0,00**	**0,00**	**51 657,76**	**0,00**	**12 477 044,10**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	33 841,60	0,00	148 594,46
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	18 684,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	54 584,33
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	162 103,36
2157	Matériel et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	1 340 357,08
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	15 140,40
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	2 317,44
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	723,47
231351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	61 675,40
23151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	9 856 497,35
23153	Réseaux divers	0,00	0,00	17 816,16	0,00	17 816,16
23181	Installations générales, agencements et	0,00	0,00	0,00	0,00	4 852,33
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	793 698,32
Equipements non départementaux (c/204)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 139 382,00**	**7 071 814,67**
204114	Voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	5 400 000,00
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	102 979,21
204151	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	11 085,34
204152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	239 201,24
2041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	170 954,48
204183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	0,00	0,00	0,00	1 139 382,00	1 139 382,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	8 212,40
RECETTES REELLES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 393 412,00**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
1324	Subv. non transf. Communes	0,00	0,00	0,00	0,00	745 101,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	583 311,00
27634	Créance Communes	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	63 Infrastructures ferroviaires et aéroport	64 Infra. fluviales, maritimes, portuaires	65 Plan de relance (crise sanitaire)	68 Autres réseaux	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		**130 000,00**	**2 971,16**	**0,00**	**293 738,35**	**17 457 619,25**
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	9 926,64
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	92 911,53
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	6 096,45
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	825 384,80
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	4 827,23
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	686 031,82
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	832 775,36
60636	Vêtements de travail	0,00	2 971,16	0,00	0,00	103 260,96
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	4 493,96
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	15 891,69
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	9 647,00	26 407,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	15 649,06
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	215 753,41
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	18 660,36
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	868 651,20
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	256 374,95
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	7 155,77
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	51 165,74

Art. (1)	Libellé	63 Infrastructures ferroviaires et aéroport	64 Infra. fluviales, maritimes, portuaires	65 Plan de relance (crise sanitaire)	68 Autres réseaux	TOTAL DE LA FONCTION
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	70 762,40
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	108 910,50
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	2 972,78
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	715,50
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	14 256,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	5 150,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	143 548,22
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	50 232,79
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	12 676,86
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	34 030,24
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	78 275,33
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	13 845,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	455,52
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	6 780 647,64
64112	SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	70 892,67
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	30 859,83
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	1 908 116,29
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	77 119,90
64138	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	21 178,13
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	2 466,03
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 064 442,51
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	2 236 078,38
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	3 997,25
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	10 441,40
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	130 000,00	0,00	0,00	284 091,35	552 091,35
6568	Autres participations	0,00	0,00	0,00	0,00	106 420,00
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	0,00	0,00	0,00	13 550,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	468,80
	RECETTES REELLES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**7 070,10**	**445 787,57**
7022	Coupes de bois	0,00	0,00	0,00	0,00	1 646,09
70323	Red.occupation dom. public départemental	0,00	0,00	0,00	1 532,10	68 490,10
7037	Contribution pour dégradation des voies	0,00	0,00	0,00	0,00	24 459,95
70388	Autres	0,00	0,00	0,00	5 538,00	211 492,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	13 101,00
7473	Participation Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	7 510,00
7474	Participation Communes et interco	0,00	0,00	0,00	0,00	3 029,00
7475	Group. coll et coll. statut particulier	0,00	0,00	0,00	0,00	69 018,52
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
7588	Autres produits divers gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	1 497,35
7718	Autres prod. except. opération gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	8 878,35
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	26 665,21

IV – ANNEXES — IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION — A1/7

FONCTION 7 – Aménagement et environnement (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	70 Services communs	71 Aménagement et développement urbain	72 Logement	73 Environnement	
					731 Actions en matière de trait. des déchets	738 Autres actions en faveur milieu naturel
DEPENSES REELLES		**0,00**	**0,00**	**468 980,15**	**0,00**	**0,00**
Equipements départementaux		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Equipements non départementaux (c/204)		**0,00**	**0,00**	**468 980,15**	**0,00**	**0,00**
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	0,00	0,00	152 955,95	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	316 024,20	0,00	0,00
RECETTES REELLES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1346	Dot. soutien investissement départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	70 Services communs	71 Aménagement et développement urbain	72 Logement	73 Environnement	
					731 Actions en matière de trait. des déchets	738 Autres actions en faveur milieu naturel
DEPENSES REELLES		**51 660,93**	**82 000,00**	**266 880,00**	**0,00**	**496 603,46**
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	9 730,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	16 080,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	57 867,59
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	209,50
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	9 524,00
64131	Rémunérations non tit.	1 400,93	0,00	0,00	0,00	0,00
65542	Compens. / article L. 5217-13 du CGCT	50 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6568	Autres participations	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	82 000,00	266 880,00	0,00	46 710,00
65821	Déficit des budgets annexes administrati	0,00	0,00	0,00	0,00	281 482,37
RECETTES REELLES		**0,00**	**0,00**	**142 385,00**	**0,00**	**75 126,34**
7022	Coupes de bois	0,00	0,00	0,00	0,00	53 275,94
7028	Autres produits forestiers	0,00	0,00	0,00	0,00	21 358,40
7472	Participation régions	0,00	0,00	142 385,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	492,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/7

FONCTION 7 – Aménagement et environnement

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	74 Aménagement et développement rural	75 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		**1 405 823,78**	**0,00**	**1 874 803,93**
Equipements départementaux		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Equipements non départementaux (c/204)		**1 405 823,78**	**0,00**	**1 874 803,93**
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	1 405 823,78	0,00	1 405 823,78
2041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	0,00	0,00	152 955,95
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	316 024,20
RECETTES REELLES		**1 041 977,00**	**0,00**	**1 041 977,00**
1346	Dot. soutien investissement départements	1 041 977,00	0,00	1 041 977,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	74 Aménagement et développement rural	75 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		**31 063,96**	**0,00**	**928 208,35**
611	Contrats de prestations de services	8 965,96	0,00	18 695,96
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	16 080,00
6156	Maintenance	14 400,00	0,00	14 400,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	0,00	0,00	57 867,59
6238	Divers	198,00	0,00	198,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	209,50
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	9 524,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	1 400,93
65542	Compens. / article L. 5217-13 du CGCT	0,00	0,00	50 260,00
6568	Autres participations	0,00	0,00	75 000,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	7 500,00	0,00	403 090,00
65821	Déficit des budgets annexes administrati	0,00	0,00	281 482,37
RECETTES REELLES		**0,00**	**0,00**	**217 511,34**
7022	Coupes de bois	0,00	0,00	53 275,94
7028	Autres produits forestiers	0,00	0,00	21 358,40
7472	Participation régions	0,00	0,00	142 385,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	492,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/8

FONCTION 8 – Transports (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs	
				821 Routier	822 Ferroviaire
DEPENSES REELLES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Equipements départementaux		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Equipements non départementaux (c/204)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES REELLES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs	
				821 Routier	822 Ferroviaire
DEPENSES REELLES		**2 056 244,31**	**2 858,52**	**0,00**	**0,00**
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	2 438,52	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	144,00	0,00	0,00
6577	Remises gracieuses	0,00	48,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	228,00	0,00	0,00
73913	Attributions de compensation CVAE	2 056 244,31	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/8

FONCTION 8 – Transports

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	82 Transports publics de voyageurs			83 Plan de relance (crise sanitaire)	88 Autres	TOTAL DE LA FONCTION
		823 Maritime	824 Fluvial	825 Aérien			
DEPENSES REELLES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Equipements départementaux		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Equipements non départementaux (c/204)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES REELLES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	82 Transports publics de voyageurs			83 Plan de relance (crise sanitaire)	88 Autres	TOTAL DE LA FONCTION
		823 Maritime	824 Fluvial	825 Aérien			
DEPENSES REELLES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 059 102,83**
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 438,52
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144,00
6577	Remises gracieuses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	228,00
73913	Attributions de compensation CVAE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 056 244,31
RECETTES REELLES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

IV – ANNEXES — IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION — A1/9

FONCTION 9 – Développement économique (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	90 Services communs	91 Structures animation, développement éco.	92 Agriculture et pêche	
				921 Laboratoire départemental	928 Autres
DEPENSES REELLES		**0,00**	**300 000,00**	**0,00**	**7 373,00**
Equipements départementaux		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**7 373,00**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
2157	Matériel et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	7 373,00
231318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		**0,00**	**300 000,00**	**0,00**	**0,00**
204122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	0,00	300 000,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
1336	Dot. soutien investissement départements	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	90 Services communs	91 Structures animation, développement éco.	92 Agriculture et pêche	
				921 Laboratoire départemental	928 Autres
DEPENSES REELLES		**693 261,33**	**244 950,00**	**156 012,75**	**205 111,25**
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	306,86
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	14 212,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	45 904,46
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	6 221,96
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	2 539,83	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	1 882,81	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 865,83	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 290,99	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	282 085,63	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	4 387,65	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	4 104,96	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	103 600,05	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	75 985,45	0,00	0,00	0,00
64138	Autres	22 543,37	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	71 716,20	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	113 709,19	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 971,77	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	577,60	0,00	0,00	0,00
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	0,00	244 950,00	0,00	0,00
6568	Autres participations	0,00	0,00	156 012,75	0,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	0,00	0,00	138 465,97
65821	Déficit des budgets annexes administrati	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**57 433,28**
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	57 433,28

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES — IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION — A1/9

FONCTION 9 – Développement économique

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	93 Industrie, commerce et artisanat	94 Développement touristique	95 Maintien services publics non départ.	96 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		**246 963,05**	**0,00**	**0,00**	**79 383,00**	**633 719,05**
Equipements départementaux		**246 963,05**	**0,00**	**0,00**	**79 383,00**	**333 719,05**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	79 383,00	79 383,00
2157	Matériel et outillage technique	608,37	0,00	0,00	0,00	608,37
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	7 373,00
231318	Autres bâtiments publics	246 354,68	0,00	0,00	0,00	246 354,68
Equipements non départementaux (c/204)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**300 000,00**
204122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
RECETTES REELLES		**425 428,00**	**0,00**	**0,00**	**32 000,00**	**457 428,00**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	32 000,00	32 000,00
1312	Subv. transf. Régions	297 734,00	0,00	0,00	0,00	297 734,00
1336	Dot. soutien investissement départements	127 694,00	0,00	0,00	0,00	127 694,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	93 Industrie, commerce et artisanat	94 Développement touristique	95 Maintien services publics non départ.	96 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		**40 712,04**	**2 048 546,60**	**0,00**	**0,00**	**3 388 593,97**
60611	Eau et assainissement	61,19	0,00	0,00	0,00	61,19
60612	Energie - Electricité	214,15	0,00	0,00	0,00	214,15
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	306,86
611	Contrats de prestations de services	470,00	4 613,00	0,00	0,00	5 083,00
61521	Entretien terrains	1 480,00	0,00	0,00	0,00	1 480,00
6156	Maintenance	864,00	0,00	0,00	0,00	864,00
617	Etudes et recherches	1 200,00	0,00	0,00	0,00	15 412,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	45 904,46
6231	Annonces et insertions	864,00	0,00	0,00	0,00	7 085,96
6238	Divers	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6251	Voyages, déplacements et missions	639,30	466,76	0,00	0,00	3 645,89
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	3 500,00	0,00	0,00	3 500,00
6331	Versement mobilité	131,06	1 362,82	0,00	0,00	3 376,69
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	119,19	1 239,10	0,00	0,00	3 224,12
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	274,06	2 849,32	0,00	0,00	7 414,37
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	216 520,40	0,00	0,00	498 606,03
64112	SFT, indemnité résidence	0,00	936,72	0,00	0,00	5 324,37
64113	NBI	0,00	2 052,36	0,00	0,00	6 157,32
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	67 449,10	0,00	0,00	171 049,15
64131	Rémunérations non tit.	17 238,29	30 262,77	0,00	0,00	123 486,51
64138	Autres	6 594,62	4 428,38	0,00	0,00	33 566,37
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	7 114,17	43 242,57	0,00	0,00	122 072,94
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 001,02	71 068,74	0,00	0,00	185 778,95
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	946,99	1 406,86	0,00	0,00	6 325,62
6488	Autres charges	0,00	434,40	0,00	0,00	1 012,00
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	0,00	0,00	0,00	0,00	244 950,00
6568	Autres participations	0,00	0,00	0,00	0,00	156 012,75
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	1 052 150,00	0,00	0,00	1 190 615,97
65821	Déficit des budgets annexes administrati	0,00	544 563,30	0,00	0,00	544 563,30
RECETTES REELLES		**5 326,49**	**24 185,70**	**0,00**	**0,00**	**86 945,47**
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	24 185,70	0,00	0,00	24 185,70
7088	Produits activités annexes (abonnements)	5 326,49	0,00	0,00	0,00	5 326,49

Art. (1)	Libellé	93 Industrie, commerce et artisanat	94 Développement touristique	95 Maintien services publics non départ.	96 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	57 433,28

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
CONVENTION CP0874	10/03/2020	10 000 000,00	1 000 000,00	145,00	1 000 000,00	0,00
CONVENTION CP1328	11/03/2021	12 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		**22 000 000,00**	**1 000 000,00**	**145,00**	**1 000 000,00**	**0,00**

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 3211-2 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**222 740 318,73**									
1641 Emprunts en euros (total)					211 012 482,61									
200601/2006137	CREDIT FONCIER DE FRANCE	13/07/2006	24/10/2006	24/10/2007	4 500 000,00	F		3,835	3,835	EUR	A	P	O	A-1
200602/2006137CB	CREDIT FONCIER DE FRANCE	13/07/2006	19/12/2006	19/12/2007	4 000 000,00	F		3,835	3,835	EUR	A	P	O	A-1
200701/51037135465	CREDIT AGRICOLE -Caisse région	12/07/2007	18/10/2007	05/10/2008	10 000 000,00	F		4,600	4,602	EUR	A	P	O	A-1
20082/MON255504EUR	CAFFIL - DEXIA	10/01/2008	10/01/2008	01/02/2009	20 000 000,00	F		4,700	4,768	EUR	A	P	O	A-1
20083/6304614W	CREDIT FONCIER DE FRANCE	28/07/2008	01/12/2008	10/12/2009	12 000 000,00	F		3,256	5,139	EUR	A	C	O	A-1
20092/2009085	CAISSE D'EPARGNE	15/12/2009	22/12/2009	22/03/2010	5 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,900	0,499	EUR	T	P	O	A-1
20093/MIN267219EUR	CAFFIL - DEXIA	14/12/2009	31/12/2009	01/01/2011	5 000 000,00	V	EURIBOR12M	1,634	2,885	EUR	A	P	O	A-1
20094/00311663	CREDIT AGRICOLE -Caisse région	14/12/2009	23/12/2009	31/03/2010	4 000 000,00	F		1,059	0,781	EUR	T	P	O	A-1
20101/XU00332443	CREDIT AGRICOLE -Caisse région	15/12/2010	23/12/2010	31/03/2011	7 000 000,00	F		0,992	0,785	EUR	T	P	O	A-1
20102/XU00332443	CREDIT AGRICOLE -Caisse région	15/12/2010	23/12/2010	31/03/2011	1 000 000,00	V	EURIBOR03M	1,403	0,543	EUR	T	P	O	A-1
20111/2011100	CAISSE D'EPARGNE	24/11/2011	29/12/2011	03/06/2013	2 000 000,00	F		4,560	4,578	EUR	A	P	O	A-1
20121/0018542Y	CREDIT FONCIER DE FRANCE	22/05/2012	31/08/2012	03/12/2012	4 000 000,00	F		5,330	5,518	EUR	T	C	O	A-1
20122/00361533	CREDIT AGRICOLE -Caisse région	11/07/2012	12/07/2012	12/10/2012	2 000 000,00	F		5,220	5,419	EUR	T	C	O	A-1
20131/XU00375313	CREDIT AGRICOLE -Caisse région	30/05/2013	10/06/2013	10/09/2013	3 000 000,00	F		3,397	3,530	EUR	T	C	O	A-1
20132/MON279823EUR	CAFFIL - LA BANQUE POSTALE	03/06/2013	10/07/2013	01/11/2013	6 000 000,00	F		3,330	3,402	EUR	T	C	O	A-1
20133/MON281088EUR	CAFFIL - LA BANQUE POSTALE	08/11/2013	09/12/2013	01/04/2014	3 500 000,00	V	EURIBOR03M	1,760	1,304	EUR	T	C	O	A-1
20141/5064809	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	04/11/2014	16/12/2014	01/12/2016	569 087,00	V	LIVRET A	1,750	1,649	EUR	A	P	O	A-1
20142/5066365	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	04/11/2014	29/12/2014	01/01/2018	6 529 169,00	V	LIVRET A	1,750	1,612	EUR	A	P	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
20143/5066366	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	04/11/2014	01/06/2017	01/01/2019	1 929 813,00	V	LIVRET A	1,750	1,644	EUR	A	P	O	A-1
20144/MON501799EUR	CAFFIL - LA BANQUE POSTALE	04/12/2014	23/12/2014	01/04/2015	7 700 000,00	F		1,900	1,936	EUR	T	C	O	A-1
20151/MON508015EUR	CAFFIL - LA BANQUE POSTALE	26/11/2015	17/12/2015	01/04/2016	4 000 000,00	F		1,570	1,594	EUR	T	C	O	A-1
20152/CO8876	CREDIT AGRICOLE -Caisse région	10/12/2015	18/12/2015	21/03/2016	6 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,700	0,727	EUR	T	P	O	A-1
20161/MON509627EUR	CAFFIL - LA BANQUE POSTALE	10/03/2016	22/04/2016	01/08/2016	2 731 216,61	V	EURIBOR03M	0,880	0,914	EUR	T	C	O	A-1
20162/5161569	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	25/11/2016	15/12/2016	01/12/2017	2 393 075,00	F		0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
20163/4797698	CAISSE D'EPARGNE	09/12/2016	28/12/2016	05/04/2017	2 789 935,00	F		0,810	0,827	EUR	T	P	O	A-1
20164/MON512855EUR	CAFFIL - LA BANQUE POSTALE	09/11/2016	22/12/2016	01/04/2017	8 000 000,00	F		0,760	0,777	EUR	T	P	O	A-1
20171/MON520053EUR	CAFFIL - LA BANQUE POSTALE	30/11/2017	15/12/2017	01/04/2018	8 070 187,00	F		1,080	1,099	EUR	T	C	O	A-1
20172/00020517402	CREDIT MUTUEL	08/12/2017	15/12/2017	15/12/2018	2 000 000,00	F		1,150	1,164	EUR	A	C	O	A-1
20181/2128	SOCIETE GENERALE	05/12/2018	17/12/2018	17/03/2019	11 500 000,00	V	EURIBOR03M	0,370	0,380	EUR	T	C	O	A-1
20191/MON528606EUR	CAFFIL - LA BANQUE POSTALE	12/04/2019	20/05/2019	01/09/2019	7 000 000,00	F		0,980	0,991	EUR	T	C	O	A-1
20192/A92190DS	CREDIT COOPERATIF	28/11/2019	12/12/2019	15/03/2020	5 500 000,00	F		0,300	0,318	EUR	T	C	O	A-1
20201/MON533481EUR/001	LA BANQUE POSTALE	10/12/2019	01/01/2020	01/01/2021	15 000 000,00	F		0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
20202/CP1106	CREDIT AGRICOLE -Caisse région	30/10/2020	30/10/2020	29/01/2021	12 300 000,00	F		0,390	0,404	EUR	T	C	O	A-1
20211/00002399505	CREDIT AGRICOLE -Caisse région	16/11/2021	07/12/2021	01/02/2022	4 000 000,00	F		0,640	0,000	EUR	T	C	O	A-1
20212/152592C	CREDIT COOPERATIF	07/12/2021	10/12/2021	15/03/2022	3 000 000,00	F		0,520	0,000	EUR	T	P	O	A-1
20213/MON539229EUR	LA BANQUE POSTALE	04/11/2021	01/12/2021	01/03/2022	7 000 000,00	F		0,610	0,000	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					11 727 836,12									
20081/MIR200931EUR	DEXIA CREDIT LOCAL	10/01/2008	10/01/2008	30/11/2009	11 727 836,12	V	EONIA	3,980	0,316	EUR	A	X	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**222 740 318,73**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**122 111 746,72**					**14 769 715,40**	**1 739 055,69**	**0,00**	**510 005,92**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		122 111 746,72					13 868 189,40	1 739 055,69	0,00	510 005,92
200601/2006137	N	0,00	A-1	2 868 712,47	14,80	F		3,835	139 675,51	115 371,68	0,00	20 169,44
200602/2006137CB	N	0,00	A-1	2 549 966,70	14,96	F		3,835	124 156,00	102 552,61	0,00	2 988,07
200701/51037135465	N	0,00	A-1	896 319,99	0,76	F		4,600	856 902,49	80 648,23	0,00	9 735,03
20082/MON255504EUR	N	0,00	A-1	3 525 492,99	1,09	F		4,700	1 644 959,89	247 061,47	0,00	153 532,90
20083/6304614W	N	0,00	A-1	1 600 000,00	1,94	F		5,070	800 000,00	123 370,00	0,00	4 569,26
20092/2009085	N	0,00	A-1	1 186 849,89	2,97	F		0,000	372 550,20	0,00	0,00	0,00
20093/MIN267219EUR	N	0,00	A-1	1 632 383,87	3,00	V	EURIBOR12M	3,620	369 625,14	73 680,60	0,00	59 746,59
20094/00311663	N	0,00	A-1	947 772,39	3,00	F		0,500	297 702,09	5 747,81	0,00	0,00
20101/XU00332443	N	0,00	A-1	2 179 577,11	4,00	F		0,600	505 804,18	15 181,96	0,00	0,00
20102/XU00332443	N	0,00	A-1	311 368,15	4,00	V	EURIBOR03M	0,000	72 257,74	0,00	0,00	0,00
20111/2011100	N	0,00	A-1	962 640,16	5,41	F		4,560	136 859,42	50 137,18	0,00	25 484,29
20121/0018542Y	N	0,00	A-1	1 533 333,21	5,66	F		5,330	266 666,68	91 853,66	0,00	6 583,54
20122/00361533	N	0,00	A-1	766 666,67	5,52	F		5,220	133 333,33	44 983,83	0,00	8 863,69
20131/XU00375313	N	0,00	A-1	1 300 000,00	6,44	F		3,397	200 000,00	49 072,49	0,00	2 453,39
20132/MON279823EUR	N	0,00	A-1	2 700 000,00	6,58	F		3,330	400 000,00	98 235,00	0,00	14 735,25
20133/MON281088EUR	N	0,00	A-1	1 691 666,77	7,00	V	EURIBOR03M	0,979	233 333,32	18 473,97	0,00	4 176,79
20141/5064809	N	0,00	A-1	432 092,71	13,91	V	LIVRET A	1,500	24 552,24	6 849,67	0,00	522,11
20142/5066365	N	0,00	A-1	5 779 960,03	20,99	V	LIVRET A	1,750	195 686,87	104 573,82	0,00	86 458,57
20143/5066366	N	0,00	A-1	1 756 549,26	20,99	V	LIVRET A	1,750	59 469,90	31 780,34	0,00	26 275,05
20144/MON501799EUR	N	0,00	A-1	4 235 000,09	8,00	F		1,900	513 333,32	86 560,83	0,00	19 892,74
20151/MON508015EUR	N	0,00	A-1	2 466 666,59	9,00	F		1,570	266 666,68	41 343,33	0,00	9 574,10
20152/CO8876	N	0,00	A-1	3 707 278,53	8,96	F		0,700	391 724,45	27 974,30	0,00	720,86
20161/MON509627EUR	N	0,00	A-1	1 479 408,91	6,33	V	EURIBOR03M	0,880	227 601,40	14 466,73	0,00	2 181,05
20162/5161569	N	0,00	A-1	1 595 383,35	9,91	F		0,000	159 538,33	0,00	0,00	0,00
20163/4797698	N	0,00	A-1	1 942 812,58	10,01	F		0,810	181 057,37	16 654,31	0,00	3 715,63
20164/MON512855EUR	N	0,00	A-1	5 564 537,48	10,00	F		0,760	520 053,68	44 763,08	0,00	10 455,15
20171/MON520053EUR	N	0,00	A-1	6 052 640,20	11,00	F		1,080	538 012,48	69 000,10	0,00	16 160,55

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
20172/00020517402	N	0,00	A-1	1 466 666,68	10,95	F		1,150	133 333,33	18 400,00	0,00	702,78
20181/2128	N	0,00	A-1	9 775 000,00	16,95	V	EURIBOR03M	0,370	575 000,00	38 015,77	0,00	1 306,05
20191/MON528606EUR	N	0,00	A-1	5 833 333,30	12,41	F		0,980	466 666,68	60 025,00	0,00	4 605,09
20192/A92190DS	N	0,00	A-1	4 766 666,64	12,95	F		0,300	366 666,68	14 987,50	0,00	595,83
20201/MON533481EUR/001	N	0,00	A-1	13 125 000,00	6,00	F		0,000	1 875 000,00	0,00	0,00	0,00
20202/CP1106	N	0,00	A-1	11 480 000,00	13,82	F		0,390	820 000,00	47 290,42	0,00	7 836,47
20211/00002399505	N	0,00	A-1	4 000 000,00	14,83	F		0,000	0,00	0,00	0,00	1 659,26
20212/152592C	N	0,00	A-1	3 000 000,00	14,95	F		0,000	0,00	0,00	0,00	866,67
20213/MON539229EUR	N	0,00	A-1	7 000 000,00	14,91	F		0,000	0,00	0,00	0,00	3 439,72
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					901 526,00	0,00	0,00	0,00
20081/MIR200931EUR	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	EONIA	0,000	901 526,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**122 111 746,72**					**14 769 715,40**	**1 739 055,69**	**0,00**	**510 005,92**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	37	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	122 111 746,72	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – METHODES UTILISEES	B2

METHODES UTILISEES

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article D. 3321-1 du CGCT) : 500 €		06/02/2004
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	Logiciels bureautiques	2	17/10/2003
L	Progiciels de gestion	5	17/10/2003
L	Voitures	6	17/10/2003
L	Fourgons et matériel de fauchage de voirie	7	17/10/2003
L	Camions, tracteurs, saleuses et véhicules de voirie	10	17/10/2003
L	Autres camions et véhicules industriels	8	17/10/2003
L	Mobilier	10	17/10/2003
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	7	17/10/2003
L	Matériel micro-informatique	4	17/10/2003
L	Gros matériel, informatique, de reprographie et de téléphonie	5	17/10/2003
L	Matériels classiques	8	17/10/2003
L	Coffre-fort	25	17/10/2003
L	Installations et appareils de chauffage	15	17/10/2003
L	Appareils de levage, ascenseurs	20	17/10/2003
L	Appareils de laboratoire	7	17/10/2003
L	Equipements de garage et ateliers	12	17/10/2003
L	Equipements des cuisines	10	17/10/2003
L	Equipements sportifs	13	17/10/2003
L	Plantations	20	17/10/2003
L	Autres agencements et aménagements de terrains	23	17/10/2003
L	Bâtiments scolaires	20	17/10/2003
L	Bâtiments	25	17/10/2003
L	Constructions sur sol d'autrui (amortissement : sur durée du bail à construction)	0	17/10/2003
L	Bâtiments légers, abris	10	17/10/2003
L	Agencements et aménagements de bâtiment installations électriques et téléphoniques	18	17/10/2003
L	Frais d'études non suivies de réalisations	5	17/10/2003
L	Frais d'insertions publicitaires,en cas d'échec du projet d'investissement	5	17/10/2003
L	Subventions d'équipement versées à des bénéficiaires publics ou privés	5	17/10/2003
L	Subv d'équipement versées à des bénéficiaires publics ou privés:biens mobiliers, matériel ou études	5	27/10/2017
L	Subv d'équipement versées à des bénéficiaires publics ou privés:biens immobiliers ou installations	30	27/10/2017
L	Subv d'équipt versées bénéficiaires publics ou privés:projets d'infrastructure d'intérêt national	40	27/10/2017
L	Subv d'équipt versées : invest d'entreprises ne relevant d'aucune des catégories précédentes	5	27/10/2017

IV – ANNEXES — IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES — B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant des provisions de l'exercice B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D= A+B-C
Provisions pour risques et charges (2)		**173 004,28**	**351 695,00**	**173 004,28**	**351 695,00**
Provisions pour litiges		**157,12**	**3 000,00**	**157,12**	**3 000,00**
Provision pour risque FSL	31/12/2018	157,12	0,00	157,12	0,00
Provision pour risque contentieux	16/04/2021	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
Provisions pour pertes de change		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour garanties d'emprunts		**172 847,16**	**0,00**	**172 847,16**	**0,00**
Garanties d'emprunt	01/01/2013	172 847,16	0,00	172 847,16	0,00
Autres provisions pour risques		**0,00**	**348 695,00**	**0,00**	**348 695,00**
Provisions pour risque maladies professionnelles, accident du travail et capital décès	16/04/2021	0,00	145 000,00	0,00	145 000,00
Provision pour risque Compte Epargne Temps	16/04/2021	0,00	157 695,00	0,00	157 695,00
Provision pour risque rupture conventionnelle	16/04/2021	0,00	46 000,00	0,00	46 000,00
Provisions pour dépréciation (2)		**0,00**	**135 532,00**	**0,00**	**135 532,00**
- des immobilisations		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des stocks		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes de tiers		**0,00**	**135 532,00**	**0,00**	**135 532,00**
Provision pour risque créances irrécouvrables	16/04/2021	0,00	135 532,00	0,00	135 532,00
- des comptes financiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL PROVISIONS		**173 004,28**	**487 227,00**	**173 004,28**	**487 227,00**

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès … ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement …).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Non assortis d'intérêts (total)		**121 289,91**	**71 533,22**		
PRET AU PERSONNEL N°1 DU 19/01/2021	24/02/2021	0,00	788,00		
PRET AU PERSONNEL N°3 DU 09/03/2021	17/03/2021	80,00	320,00		
PRET AU PERSONNEL N°4 DU 23/03/2021	29/03/2021	1 071,00	441,00		
PRET AU PERSONNEL N°6 DU 11 MAI 2021	08/06/2021	720,00	240,00		
PRET AU PERSONNEL N°7 DU 8 JUIN 2021	14/06/2021	870,00	290,00		
PRET AU PERSONNEL N°5 DU 11 MAI 2021	15/06/2021	889,00	381,00		
PRET AU PERSONNEL N°9 DU 5 OCTOBRE 2021	13/10/2021	653,60	34,40		
PRET AU PERSONNEL N°8 DU 5 OCTOBRE 2021	20/10/2021	1 449,00	63,00		
PRET AU PERSONNEL N°1/2019	04/11/2021	0,00	189,00		
PRET AU PERSONNEL N°3/2019	04/11/2021	0,00	189,00		
PRET AU PERSONNEL N°5/2019	04/11/2021	0,00	86,25		
PRET AU PERSONNEL N°8/2019	04/11/2021	0,00	378,00		
PRET AU PERSONNEL N°10/2019	04/11/2021	0,00	441,00		
PRET AU PERSONNEL N°11/2019	04/11/2021	0,00	352,00		
PRET AU PERSONNEL N°13/2019	04/11/2021	0,00	504,00		
PRET AU PERSONNEL N°12/2019	04/11/2021	0,00	112,00		
PRET AU PERSONNEL N°14/2019	04/11/2021	0,00	504,00		
PRET AU PERSONNEL N°15/2019	04/11/2021	0,00	188,00		
PRET AU PERSONNEL N°16/2019	04/11/2021	0,00	693,00		
PRET AU PERSONNEL N°18/2019	04/11/2021	0,00	756,00		
PRET AU PERSONNEL N°1/2020	04/11/2021	80,00	480,00		
PRET AU PERSONNEL N°2/2020	04/11/2021	126,00	756,00		
PRET AU PERSONNEL N°3/2020	04/11/2021	189,00	756,00		
PRET AU PERSONNEL N°5/2020	04/11/2021	252,00	756,00		
PRET AU PERSONNEL N°6/2020	04/11/2021	252,00	756,00		
PRET AU PERSONNEL N°7/2020	04/11/2021	300,00	400,00		
PRET AU PERSONNEL N°8/2020	04/11/2021	567,00	756,00		
PRET AU PERSONNEL N°10/2020	04/11/2021	400,00	480,00		
PRET AU PERSONNEL N°11/2020	04/11/2021	693,00	756,00		
PRET AU PERSONNEL N°12/2020	04/11/2021	693,00	756,00		
PRET AU PERSONNEL N°14/2020	04/11/2021	756,00	756,00		
PRET AU PERSONNEL N°17/2020	04/11/2021	819,00	693,00		
PRET AU PERSONNEL N°4/2020	04/11/2021	0,00	550,00		
PRET AU PERSONNEL N°16/2020	04/11/2021	50,00	1 150,00		
PRET AU PERSONNEL N°9/2019	04/11/2021	0,00	252,00		
PRET AU PERSONNEL N°19/2019	04/11/2021	63,00	756,00		
PRET AU PERSONNEL N°9/2020	04/11/2021	504,00	756,00		
PRET AU PERSONNEL N°13/2020	04/11/2021	693,00	756,00		
PRET AU PERSONNEL N°15/2020	04/11/2021	256,00	384,00		
PRET AU PERSONNEL N°17/2019	04/11/2021	0,00	520,00		
PRET AU PERSONNEL N°10 DU 07/12/2021	20/12/2021	667,00	0,00		
PRET AU PERSONNEL N°11 DU 14 /12/2021	20/12/2021	1 512,00	0,00		
PRET HONNEUR DIVERS	31/12/2003	12 967,25	0,00		
PRET HONNEUR M.V.	01/07/2004	762,25	0,00		
PRET HONNEUR A.C.	14/01/2005	762,25	0,00		
PRET HONNEUR C.E.	02/02/2005	760,00	0,00		
PRET HONNEUR D.C.	04/03/2005	760,00	0,00		
PRET HONNEUR F.L.	21/06/2005	762,25	0,00		
PRET HONNEUR P.P.	20/02/2006	760,00	0,00		
PRET HONNEUR A.M.	01/09/2006	762,25	0,00		
PRET HONNEUR P.F.	01/09/2006	762,25	0,00		
PRET HONNEUR E.F.	19/03/2007	762,25	0,00		
PRET HONNEUR B.C.	04/12/2007	760,00	0,00		
PRET HONNEUR D.A.	14/03/2008	760,00	0,00		
PRET HONNEUR L.F.	03/04/2008	762,25	0,00		
PRET HONNEUR S.C.	03/04/2008	762,25	0,00		
PRET HONNEUR B.B.	03/04/2008	760,00	0,00		
PRET HONNEUR D.F.	03/04/2008	762,25	0,00		
PRET HONNEUR M.V.	06/03/2009	760,00	0,00		

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
PRET HONNEUR C.E.A.	06/03/2009	762,25	0,00		
PRET HONNEUR L.F.	06/03/2009	762,25	0,00		
PRET HONNEUR D.F.	06/03/2009	762,25	0,00		
PRET HONNEUR D.F.	06/03/2009	762,25	0,00		
PRET HONNEUR D.F.	06/03/2009	762,25	0,00		
PRET HONNEUR C.A.	06/03/2009	760,00	0,00		
PRET HONNEUR D.F.	06/03/2009	762,25	0,00		
PRET HONNEUR C.I.	06/03/2009	785,25	0,00		
PRET HONNEUR L.C.	06/03/2009	760,00	0,00		
PRET HONNEUR P.M.	06/03/2009	760,00	0,00		
PRET HONNEUR C.M.	06/03/2009	760,00	0,00		
PRET HONNEUR N.S.	06/03/2009	466,90	0,00		
PRET HONNEUR N.Y.	06/03/2009	760,00	0,00		
PRET HONNEUR M.B.	06/03/2009	0,00	760,00		
PRET HONNEUR C.M.	06/03/2009	760,00	0,00		
PRET HONNEUR B.M.	06/03/2009	760,00	0,00		
PRET HONNEUR DT.A.	06/03/2009	760,00	0,00		
PRET HONNEUR N.W.	06/03/2009	760,00	0,00		
PRET HONNEUR N.W.	06/03/2009	760,00	0,00		
PRET HONNEUR N.W.	06/03/2009	760,00	0,00		
PRET CACG APRES 25/04/1960	31/12/2003	12 199,48	0,00		
PRET CACG AVANT 25/04/1960	31/12/2003	51 828,28	0,00		
PRET INSERTION	31/12/2003	2 064,57	0,00		
PRET ACHAT VEHICULE V.D.	10/07/2008	69,83	0,00		
PRET FSL ENERGIE ENCOURS 2018	31/12/2018	0,00	341,85		
PRET FAJ AIDES AUX JEUNES ENCOURS 2018	31/12/2018	252,00	50,00		
PRET FSL ACCES LOGEMENT LOCATIF ENCOURS 2019	31/12/2019	0,00	28 838,50		
PRET FSL EAU ENCOURS 2019	31/12/2019	0,00	2 181,98		
PRET FSL ENERGIE ENCOURS 2019	31/12/2019	0,00	16 936,24		
2019 REGULARISATION FAJ	31/12/2019	938,00	0,00		
PRET FSL H.R.C 27/09/2021	16/11/2021	0,00	2 250,00		

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B7.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)		Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**17 556 510,82**	**I**	**17 030 387,32**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**14 771 287,82**		**14 769 715,40**
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	13 869 761,82		13 868 189,40
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	901 526,00		901 526,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00		0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681 (2)	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**2 785 223,00**		**2 260 671,92**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*2 265 223,00*		*2 260 671,92*
020	Dépenses imprévues	520 000,00		0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**17 030 387,32**	**0,00**	**11 514 315,08**	**28 544 702,40**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES — IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES — B7.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)		Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**31 193 492,43**	**III**	**13 948 319,69**
Ressources propres externes de l'année (a)		**3 243 292,81**		**3 386 814,68**
10222	FCTVA	3 040 000,00		3 201 606,00
10228	Autres fonds	0,00		0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00		0,00
26…	Participations et créances rattachées			
27…	Autres immobilisations financières			
2743	Prêts au personnel	25 000,00		20 174,65
2744	Prêts d'honneur	760,00		760,00
2748	Autres prêts	65 700,00		50 598,57
275	Dépôts et cautionnements versés	10 075,81		11 917,72
27634	Créance Communes	25 000,00		25 000,00
27638	Créance Autres établissements publics	72 257,00		72 257,74
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	4 500,00		4 500,00
Ressources propres internes de l'année (b)		**27 950 199,62**		**10 561 505,01**
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
266	*Autres formes de participation*	*0,00*		*20 930,05*
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
28031	*Frais d'études*	*21 000,00*		*20 166,00*
28033	*Frais d'insertion*	*5 000,00*		*3 937,00*
2804113	*Subv. Etat : Projet infrastructure*	*205 000,00*		*203 379,00*
2804114	*Voirie*	*258 000,00*		*257 555,00*
2804122	*Subv. Régions : Bâtiments, installations*	*176 000,00*		*174 973,00*
2804141	*Subv.Cne : Bien mobilier, matériel*	*28 000,00*		*27 567,77*
2804142	*Subv.Cne : Bâtiments, installations*	*683 000,00*		*682 806,00*
2804151	*Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel*	*22 000,00*		*21 664,64*
2804152	*Subv. Grpt : Bâtiments, installations*	*41 000,00*		*40 216,00*
28041781	*Autres EPL: Bien mobilier, matériel*	*18 000,00*		*16 397,00*
28041782	*Autres EPL: Bâtiments, installations*	*280 000,00*		*279 146,00*
2804181	*Autres org pub - Biens mob, mat, études*	*17 000,00*		*15 877,00*
2804182	*Autres org pub - Bât. et installations*	*8 000,00*		*6 550,00*
2804183	*Autres org pub-Proj infrastruct int nat.*	*203 000,00*		*202 401,00*
280421	*Privé - Biens mob., matériel et études*	*232 000,00*		*231 927,00*
280422	*Privé - Bâtiments et installations*	*164 000,00*		*162 359,00*
280432	*Subv.Scol : Bâtiments, installations*	*1 500,00*		*1 324,00*
2804411	*Sub nat org pub - Biens mob, mat, études*	*9 000,00*		*8 083,00*
2804412	*Sub nat org pub - Bât. et installations*	*1 000,00*		*764,00*
28051	*Concessions et droits similaires*	*520 000,00*		*519 396,80*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*500,00*		*294,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*800,00*		*590,00*
281311	*Bâtiments administratifs*	*285 000,00*		*282 903,00*
281312	*Bâtiments scolaires*	*45 000,00*		*43 151,00*
281313	*Bâtiments sociaux et médico-sociaux*	*4 500,00*		*3 386,00*
281314	*Bâtiments culturels et sportifs*	*520 000,00*		*518 881,00*
281318	*Autres bâtiments publics*	*245 000,00*		*242 430,00*
281351	*Bâtiments publics*	*2 210 000,00*		*2 204 648,84*
28153	*Réseaux divers*	*53 000,00*		*51 271,00*
28157	*Matériel et outillage techniques*	*670 000,00*		*669 046,31*
2817312	*Bâtiments scolaires (m. à dispo)*	*755 000,00*		*752 862,65*
281735	*Installations générales (m. à dispo)*	*1 018 000,00*		*1 012 737,00*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*28 000,00*		*27 590,00*
28182	*Matériel de transport*	*363 000,00*		*362 865,10*
281831	*Matériel informatique scolaire*	*248 000,00*		*247 817,05*
281838	*Autre matériel informatique*	*531 000,00*		*530 151,42*
281841	*Matériel de bureau et mobilier scolaire*	*310 000,00*		*307 054,82*

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*207 000,00*	*206 295,06*
28185	*Matériel de téléphonie*	*88 500,00*	*88 109,81*
28188	*Autres immo. corporelles*	*112 500,00*	*112 001,69*
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	215 807,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*17 147 092,62*	*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**13 948 319,69**	**0,00**	**0,00**	**11 514 315,08**	**25 462 634,77**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**28 544 702,40**
Ressources propres disponibles	IV	**25 462 634,77**
Solde	V = IV – II (2)	**-3 082 067,63**

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 3313-7 du CGCT) – ENTREES

IV

B9.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article R. 3313-7 du CGCT)

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
TOTAL GENERAL			**38 211 226,66**	**0,00**	
Acquisitions à titre onéreux			**38 196 622,06**	**0,00**	
	CAUTION FSL (321 dossiers)		118 218,45	0,00	0
01/01/2021	SIEGE ERGONOMIQUE RH LOGIC 400 FIPH	AUTCG32_21_0003	90,00	0,00	1
01/01/2021	USTENSILE CUISINE PELE POMME FIXE	AUTCG32_21_0006	79,20	0,00	1
01/01/2021	ACCESSOIRE BUREAU ECO	AUTCG32_21_0007	47,45	0,00	1
01/01/2021	ACCESSOIRES BUREAU ECO	AUTCG32_21_0008	639,47	0,00	1
01/01/2021	ACCESSOIRES BUREAU REPOSE PIED	AUTCG32_21_0010	735,95	0,00	1
01/01/2021	ACCESSOIRES BUREAU ECO	AUTCG32_21_0011	639,47	0,00	1
01/01/2021	ACCESSOIRES BUREAU ECO	AUTCG32_21_0012	639,47	0,00	1
01/01/2021	ACCESSOIRES BUREAU ECO	AUTCG32_21_0013	350,03	0,00	1
01/01/2021	FAUTEUILS UDO	AUTCG32_21_0014	748,78	0,00	1
01/01/2021	ACCESSOIRES BUREAU ECO	AUTCG32_21_0015	1 918,40	0,00	1
01/01/2021	RAYONNAGES ABBAYE FLARAN	AUTCG32_21_0016	13 451,94	0,00	1
01/01/2021	DIVERS MOBILIERS BUREAU	AUTCG32_21_0017	11 986,68	0,00	1
01/01/2021	ACCESSOIRES BUREAU ECO	AUTCG32_21_0018	705,34	0,00	1
01/01/2021	FAUTEUIL UDO	AUTCG32_21_0020	374,39	0,00	1
01/01/2021	FAUTEUILS TAMAKI	AUTCG32_21_0021	848,93	0,00	1
01/01/2021	FAUTEUILS CLUB	AUTCG32_21_0022	414,14	0,00	1
01/01/2021	FAUTEUILS UDO	AUTCG32_21_0023	5 241,43	0,00	1
01/01/2021	ACCESSOIRES BUREAU ECO	AUTCG32_21_0024	1 722,90	0,00	1
01/01/2021	DIVERS MOBILIERS BUREAU ECO	AUTCG32_21_0025	3 911,90	0,00	1
01/01/2021	DIVERS MOBILIERS BUREAU ECO	AUTCG32_21_0026	4 476,28	0,00	1
01/01/2021	FAUTEUILS TAMAKI	AUTCG32_21_0027	6 366,96	0,00	1
01/01/2021	DIVERS MOBILIERS BUREAU ECO	AUTCG32_21_0028	4 179,18	0,00	1
01/01/2021	DIVERS MOBILIERS ARMOIRES BUREAU	AUTCG32_21_0029	5 665,87	0,00	1
01/01/2021	DIVERS MOBILIERS BUREAU	AUTCG32_21_0030	1 568,66	0,00	1
01/01/2021	TABLES RABATTABLES SALLE ETUDE	AUTCG32_21_0031	6 360,20	0,00	1
01/01/2021	FAUTEUIL UDO	AUTCG32_21_0032	374,39	0,00	1
01/01/2021	ADAPTATEURS TELEPH ANALOGIQ CISCO ATA191	AUTCG32_21_0034	361,15	0,00	1
01/01/2021	ADAPTATEURS TELEPH ANALOGIQ CISCO ATA191	AUTCG32_21_0035	361,15	0,00	1
01/01/2021	ECRANS LED ACER	AUTCG32_21_0036	2 906,40	0,00	1
01/01/2021	LICENCES MIGRATON EXCHANGE	AUTCG32_21_0038	1 665,00	0,00	1
01/01/2021	LICENCE ZOOMFY PRO	AUTCG32_21_0041	54,00	0,00	1
01/01/2021	IMPRIMANTE EPSON WORKFORCE	AUTCG32_21_0056	275,50	0,00	1
01/01/2021	RAPE LARGE INOX AVEC POIGNEE	AUTCG32_21_0058	8,64	0,00	1
01/01/2021	MATELAS BULTEX ET ACCESSOIRES LITERIE	AUTCG32_21_0059	673,51	0,00	1
01/01/2021	CAFETIERE PHILIPS	AUTCG32_21_0060	99,99	0,00	1
01/01/2021	BATTERIES ONDULEUR	AUTCG32_21_0062	1 129,20	0,00	1
01/01/2021	TV LED 4K SAMSUNG SMART ET SUPPORT	AUTCG32_21_0092	434,81	0,00	1
01/01/2021	REFRIGERATEUR FAR TOP 93L	AUTCG32_21_0093	119,00	0,00	1

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
01/01/2021	REFRIGERATEURS HISENSE	AUTCG32_21_0094	498,00	0,00	1
01/01/2021	PLAQUE VITRO AMICA	AUTCG32_21_0095	219,99	0,00	1
01/01/2021	ECRAN PC DELL PORTABLE	AUTCG32_21_0108	276,85	0,00	1
01/01/2021	LICENCES ADOBE	AUTCG32_21_0111	941,69	0,00	1
01/01/2021	LICENCES ADOBE	AUTCG32_21_0112	6 631,08	0,00	1
01/01/2021	CONGELATEUR ARMOIRE FAR COVID	AUTCG32_21_0115	229,99	0,00	1
01/01/2021	HOTTE BOSCH	AUTCG32_21_0116	354,70	0,00	1
01/01/2021	ACCESSOIRES INFORM. ERGO FIPHFP LOGITECH	AUTCG32_21_0121	464,22	0,00	1
01/01/2021	VERRE ANTI FATIGUE POUR ECRAN ORDINATEUR	AUTCG32_21_0139	119,00	0,00	1
01/01/2021	VERRE ANTI-FATIGUE POUR ECRAN ORDINATEUR	AUTCG32_21_0140	94,00	0,00	1
01/01/2021	PERCEUSE SANS FIL METABO BS18 ET ACCESSOIRES	AUTCG32_21_0141	586,64	0,00	1
01/01/2021	ECRANS 22IN LED SAMSUNG ET CASQUES	AUTCG32_21_0154	1 769,84	0,00	1
01/01/2021	LICENCES WINDOWS W7 ESU	AUTCG32_21_0155	4 814,40	0,00	1
01/01/2021	SACOCHES ISOTHERME	AUTCG32_21_0157	908,26	0,00	1
01/01/2021	PLAQUES SEPARATION SACS ISOTHERME	AUTCG32_21_0168	73,51	0,00	1
01/01/2021	MATELAS DE CHANGE POUR BEBE	AUTCG32_21_0172	55,40	0,00	1
01/01/2021	THERMOMETRES FRONTAUX	AUTCG32_21_0180	79,80	0,00	1
01/01/2021	ELAGUEUSE STIHL	AUTCG32_21_0181	538,00	0,00	1
01/01/2021	POSTE A SOUDER	AUTCG32_21_0184	218,58	0,00	1
01/01/2021	BROUETTE	AUTCG32_21_0185	57,60	0,00	1
01/01/2021	MEULEUSE D'ANGLE	AUTCG32_21_0197	266,11	0,00	1
01/01/2021	MEULEUSE	AUTCG32_21_0198	175,09	0,00	1
01/01/2021	TELEPHONES SAMSUNG GALAXY A41 ET XCOVER	AUTCG32_21_0206	9 858,00	0,00	1
01/01/2021	SUPPORT MURAL ECRAN	AUTCG32_21_0207	32,00	0,00	1
01/01/2021	MACHINE PLASTIFIER FELLOWES NEPTUNE	AUTCG32_21_0211	318,72	0,00	1
01/01/2021	SONDES TEMPERATURE BERLINGER	AUTCG32_21_0212	705,60	0,00	1
01/01/2021	DISQUE DUR EXTERNE TRANSCEND	AUTCG32_21_0221	94,61	0,00	1
01/01/2021	ODOMETRES	AUTCG32_21_0222	410,76	0,00	1
01/01/2021	ACCESSOIRES COUPE-LEGUMES	AUTCG32_21_0223	313,31	0,00	1
01/01/2021	ODOMETRES MECANIQUE	AUTCG32_21_0235	389,18	0,00	1
01/01/2021	ECRANS 22 POUCE	AUTCG32_21_0236	5 812,80	0,00	1
01/01/2021	BORNES WIFI ARUBA	AUTCG32_21_0298	830,26	0,00	1
01/01/2021	BATTERIE DELL POWER COMPANION	AUTCG32_21_0299	121,02	0,00	1
01/01/2021	MATELAS DE CHANGE POUR BEBE	AUTCG32_21_0305	92,58	0,00	1
01/01/2021	SOUFFLEUR STIHL BG86	AUTCG32_21_0306	421,00	0,00	1
01/01/2021	SOUFFLEURS STIHL BG56 ET BG57	AUTCG32_21_0307	534,00	0,00	1
01/01/2021	DESTRUCTEURS PAPIER FELLOWES	AUTCG32_21_0310	1 956,12	0,00	1
01/01/2021	FAUTEUIL KENO	AUTCG32_21_0311	410,95	0,00	1
01/01/2021	ARMOIRE A RIDEAUX	AUTCG32_21_0312	366,20	0,00	1
01/01/2021	CASQUES TELEPHONES ET ACCESSOIRES	AUTCG32_21_0316	5 022,66	0,00	1
01/01/2021	DIVERS MATERIELS INFORMATIQUE	AUTCG32_21_0317	2 111,46	0,00	1
01/01/2021	DIABLE PLIABLE XL RUXVAC	AUTCG32_21_0318	183,30	0,00	1
01/01/2021	IPAD ET ACCESSOIRES	AUTCG32_21_0323	3 547,57	0,00	1
01/01/2021	MICRO ONDES	AUTCG32_21_0330	259,60	0,00	1
01/01/2021	PANNEAU SIGNALISATION HANGAR CITE2 SARAMON	AUTCG32_21_0336	549,17	0,00	1
01/01/2021	BORNE WIFI ARUBA	AUTCG32_21_0337	305,14	0,00	1
01/01/2021	PLEXI INCOLORE AVEC PIEDS	AUTCG32_21_0338	540,00	0,00	1
01/01/2021	PLEXI INCOLORE 3 PIEDS	AUTCG32_21_0339	180,00	0,00	1

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
01/01/2021	BORNES WIFI ARUBA	AUTCG32_21_0342	2 135,95	0,00	1
01/01/2021	CONCENTRATEURS ET ROUTEUR WI-FI	AUTCG32_21_0357	349,98	0,00	1
01/01/2021	ODOMETRES AVEC SAC DE TRANSPORT	AUTCG32_21_0360	415,20	0,00	1
01/01/2021	BOUILLOIRES	AUTCG32_21_0361	49,80	0,00	1
01/01/2021	SIEGES BIBLIOTHEQUE	AUTCG32_21_0362	5 346,37	0,00	1
01/01/2021	CAISSONS BUREAU	AUTCG32_21_0364	868,32	0,00	1
01/01/2021	TABLE ET CAISSON BUREAU	AUTCG32_21_0365	529,30	0,00	1
01/01/2021	RANGEMENT BUREAU	AUTCG32_21_0366	338,64	0,00	1
01/01/2021	FAUTEUILS UDO	AUTCG32_21_0367	3 743,88	0,00	1
01/01/2021	LAMPES LED	AUTCG32_21_0368	1 020,00	0,00	1
01/01/2021	SOUFFLEUR THERMIQUE STHIL	AUTCG32_21_0373	342,32	0,00	1
01/01/2021	CRIC HYDRAULIQUE	AUTCG32_21_0374	444,28	0,00	1
01/01/2021	CASQUES FILAIRES LOGITECH	AUTCG32_21_0387	4 902,00	0,00	1
01/01/2021	BORNE WIFI ARUBA	AUTCG32_21_0388	118,61	0,00	1
01/01/2021	TONDEUSE ELECTRIQUE COLOMBIA	AUTCG32_21_0390	199,00	0,00	1
01/01/2021	INJECTEUR ARUBA PD-9001GR-AC 1P GE	AUTCG32_21_0404	104,09	0,00	1
01/01/2021	IPAD WIFI CELLULAR + HOUSSE	AUTCG32_21_0405	2 537,04	0,00	1
01/01/2021	MODULES ADAPTATEUR CISCO	AUTCG32_21_0416	249,84	0,00	1
01/01/2021	TRONCONNEUSE BATTERIE STIHL MSA140CBQ	AUTCG32_21_0434	399,00	0,00	1
01/01/2021	LICENCES ADOBE PREMIERE PRO	AUTCG32_21_0464	313,58	0,00	1
01/01/2021	LICENCE LOGICIEL ANYTRANS	AUTCG32_21_0465	100,20	0,00	1
01/01/2021	LOGICIEL GESTION SITE INTERNET WEFORMS PRO V1.3.5	AUTCG32_21_0475	192,00	0,00	1
01/01/2021	SIEGES AUTO	AUTCG32_21_0488	4 462,61	0,00	1
01/01/2021	TRANSPALETTE HPTA 2500	AUTCG32_21_0493	403,03	0,00	1
01/01/2021	SOURIS VERTICALE ERGONOMIQUE BNEOYM	AUTCG32_21_0498	205,56	0,00	1
01/01/2021	MATELAS MOUSSE TENDRESSE	AUTCG32_21_0499	2 812,68	0,00	1
01/01/2021	DISQUE DUR 2TO DP SCCM	AUTCG32_21_0514	218,59	0,00	1
01/01/2021	ECRAN CONTINENTAL EDISON ANDROID 4K 50 POUCES	AUTCG32_21_0515	426,00	0,00	1
01/01/2021	PESE PERSONNES ELECTRONIQUE SECA 813	AUTCG32_21_0516	79,00	0,00	1
01/01/2021	MATERIELS PMI	AUTCG32_21_0525	102,19	0,00	1
01/01/2021	BARRE D ATTACHE CHEVAUX	AUTCG32_21_0526	404,41	0,00	1
01/01/2021	LICENCES F-SECURE RADAR	AUTCG32_21_0530	26 276,12	0,00	1
01/01/2021	LICENCES MAILEVA DIGIPOSTE DEMAT BULLETINS PAIE	AUTCG32_21_0537	1 968,02	0,00	1
01/01/2021	MAILEVA DEMATERIALISATION BUL	AUTCG32_21_0539	1 048,45	0,00	1
01/01/2021	ETAGERES RANGEMENT JOUETS	AUTCG32_21_0540	205,00	0,00	1
01/01/2021	TABLETTES SAMSUNG GALAXY A7	AUTCG32_21_0542	678,31	0,00	1
01/01/2021	CARTES MEMOIRES PC	AUTCG32_21_0543	1 015,20	0,00	1
01/01/2021	VENTILATEURS SUR PIED STAND FAN	AUTCG32_21_0544	499,80	0,00	1
01/01/2021	LICENCE APPLE DEVELOPPER	AUTCG32_21_0556	396,00	0,00	1
01/01/2021	MEULEUSE	AUTCG32_21_0562	95,30	0,00	1
01/01/2021	REFRIGERATEUR FAURE	AUTCG32_21_0563	449,00	0,00	1
01/01/2021	TABLES POLYETHYLENE 183X76 CM	AUTCG32_21_0564	1 039,08	0,00	1
01/01/2021	LOGICIEL DE RESSOURCE GRAPHIQUE FREEPIK PRENIUM	AUTCG32_21_0568	140,40	0,00	1
01/01/2021	VENTILATEURS SUR PIED STAND FAN	AUTCG32_21_0569	499,80	0,00	1
01/01/2021	ARMOIRE DE SECURITE PAVO PR 150 CLES	AUTCG32_21_0570	254,16	0,00	1
01/01/2021	ECRAN 27 POUCES	AUTCG32_21_0572	294,60	0,00	1
01/01/2021	HAUT- PARLEURS JABRA+DIQUE DUR	AUTCG32_21_0574	406,09	0,00	1
01/01/2021	COMPRESSEUR	AUTCG32_21_0575	49,90	0,00	1

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
01/01/2021	MATERIEL CHARIOT MOBILE	AUTCG32_21_0576	474,00	0,00	1
01/01/2021	FAUTEUILS WI-MAX	AUTCG32_21_0595	6 408,00	0,00	1
01/01/2021	CRIC HYDRAULIQUE	AUTCG32_21_0602	444,28	0,00	1
01/01/2021	USTENSILES DE CUISINE	AUTCG32_21_0611	1 487,64	0,00	1
01/01/2021	USTENSILES DE CUISINE	AUTCG32_21_0612	926,05	0,00	1
01/01/2021	MEMOIRE KINGSTONE DDR3L 8GO	AUTCG32_21_0627	72,76	0,00	1
01/01/2021	CADRES POUR EXPO TEMPORAIRE	AUTCG32_21_0628	502,47	0,00	1
01/01/2021	TELEPHONES GIGASET C530 IP DECT	AUTCG32_21_0629	463,50	0,00	1
01/01/2021	IPAD+ACCESSOIRES+CASQUES JABRA	AUTCG32_21_0630	24 517,68	0,00	1
01/01/2021	BOUILLOIRES+MICRO-ONDES	AUTCG32_21_0631	363,58	0,00	1
01/01/2021	CAFETIERES SENSEO+REFRIGERATEURS	AUTCG32_21_0632	853,73	0,00	1
01/01/2021	SCIE SABRE	AUTCG32_21_0640	413,20	0,00	1
01/01/2021	LAMPE BRAS ARTICULE	AUTCG32_21_0643	472,99	0,00	1
01/01/2021	MATERIEL BASSE VISION ORDINATEUR	AUTCG32_21_0644	588,32	0,00	1
01/01/2021	ARMOIRES ET TOP DE FINITION	AUTCG32_21_0657	958,56	0,00	1
01/01/2021	RAYONNAGES DAJI	AUTCG32_21_0658	445,70	0,00	1
01/01/2021	ECRAN PROJECTION MANUEL	AUTCG32_21_0659	241,12	0,00	1
01/01/2021	DIVERS MOBILIER CDI ENSEIGNANTS COLLEGE CONDOM	AUTCG32_21_0660	30 919,54	0,00	1
01/01/2021	DEFROISSEURS S-TRAVEL	AUTCG32_21_0695	155,97	0,00	1
01/01/2021	CASQUES FILAIRES ENCOREPRO HW720.E+A	AUTCG32_21_0701	822,30	0,00	1
01/01/2021	RAPE INOX	AUTCG32_21_0740	8,64	0,00	1
01/01/2021	CHARGEUR PORTABLE SAMSUNG PAD	AUTCG32_21_0779	69,99	0,00	1
01/01/2021	GLACIERE NORAUTO THERMOELECTRIQUE	AUTCG32_21_0787	53,95	0,00	1
01/01/2021	IPADS 10.2 8EME GENERATION	AUTCG32_21_0792	3 875,04	0,00	1
01/01/2021	LICENCES TREESIZE PRO 12 MOIS	AUTCG32_21_0793	228,00	0,00	1
01/01/2021	ECRANS WEBCAM CLAVIER	AUTCG32_21_0794	9 017,17	0,00	1
01/01/2021	SCANNER CASQUES ET DOCK STATION	AUTCG32_21_0795	12 430,74	0,00	1
01/01/2021	CHAISES PLIANTES	AUTCG32_21_0796	3 600,00	0,00	1
01/01/2021	FAUTEUILS WI-MAX SY PLUS	AUTCG32_21_0798	3 204,00	0,00	1
01/01/2021	CASQUES LOGITECH H570E	AUTCG32_21_0799	2 560,20	0,00	1
01/01/2021	CADRES MUSEO EXPO	AUTCG32_21_0815	611,45	0,00	1
01/01/2021	GLACIERES NORAUTO THERMOELECTRIQUE	AUTCG32_21_0817	215,82	0,00	1
01/01/2021	CLAVIERS HP	AUTCG32_21_0818	209,28	0,00	1
01/01/2021	ORDINATEURS DELL OPTIPLEX 3080	AUTCG32_21_0819	15 085,44	0,00	1
01/01/2021	ORDINATEURS DELL OPTIPLEX 3080	AUTCG32_21_0820	2 823,34	0,00	1
01/01/2021	ORDINATEURS DELL OPTIPLEX 3080	AUTCG32_21_0821	11 314,08	0,00	1
01/01/2021	ORDINATEUR DELL OPTIPLEX 3080	AUTCG32_21_0822	471,42	0,00	1
01/01/2021	ORDINATEURS DELL OPTIPLEX 3080	AUTCG32_21_0825	3 771,36	0,00	1
01/01/2021	ORDINATEURS DELL OPTIPLEX 3080	AUTCG32_21_0827	12 728,34	0,00	1
01/01/2021	ORDINATEURS DELL OPTIPLEX 3080	AUTCG32_21_0828	1 885,68	0,00	1
01/01/2021	ORDINATEURS DELL OPTIPLEX 3080	AUTCG32_21_0829	7 071,30	0,00	1
01/01/2021	ORDINATEURS DELL OPTIPLEX 3080	AUTCG32_21_0830	10 371,24	0,00	1
01/01/2021	ORDINATEURS DELL OPTIPLEX 3080	AUTCG32_21_0831	7 071,30	0,00	1
01/01/2021	ORDINATEURS DELL OPTIPLEX 3080	AUTCG32_21_0832	10 371,24	0,00	1
01/01/2021	ORDINATEURS DELL OPTIPLEX 3080	AUTCG32_21_0833	18 385,38	0,00	1
01/01/2021	ORDINATEURS DELL OPTIPLEX 3080	AUTCG32_21_0834	1 414,26	0,00	1
01/01/2021	TALKIE WALKIE MOTOROLA	AUTCG32_21_0837	271,56	0,00	1
01/01/2021	VITRINES EXPO ET CUBES PLEXI NUMEROTES	AUTCG32_21_0838	5 912,40	0,00	1

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
01/01/2021	USTENSILES DE CUISINE	AUTCG32_21_0847	304,80	0,00	1
01/01/2021	ORDINATEURS DELL OPTIPLEX 3080	AUTCG32_21_0853	942,84	0,00	1
01/01/2021	DIVERS OUTILLAGES ESPACES VERTS	AUTCG32_21_0854	1 635,36	0,00	1
01/01/2021	PERCEUSES VISSEUSES MAKITA	AUTCG32_21_0855	304,80	0,00	1
01/01/2021	POMPE A GRAISSE MAKITA	AUTCG32_21_0856	307,80	0,00	1
01/01/2021	FAUTEUILS WI-MAX SY PLUS	AUTCG32_21_0857	3 204,00	0,00	1
01/01/2021	FAUTEUIL WI-MAX SY PLUS ET CHAISES FLIPPER	AUTCG32_21_0858	370,80	0,00	1
01/01/2021	FAUTEUILS WI-MAX SY PLUS	AUTCG32_21_0859	590,40	0,00	1
01/01/2021	FAUTEUIL WI-MAX SY PLUS	AUTCG32_21_0860	320,40	0,00	1
01/01/2021	SIEGES BRIDGE ARCA/CHAISES FLIPPER	AUTCG32_21_0861	3 685,20	0,00	1
01/01/2021	SIEGES BRIDGE ARCA	AUTCG32_21_0862	4 099,44	0,00	1
01/01/2021	LICENCES MAILEVA DIGIPOSTE DEMAT BULLETINS PAIE	AUTCG32_21_0864	250,55	0,00	1
01/01/2021	LICENCES MAILEVA DIGIPOSTE DEMAT BULLETINS PAIE	AUTCG32_21_0865	984,50	0,00	1
01/01/2021	LICENCES MAILEVA DIGIPOSTE DEMAT BULLETINS PAIE	AUTCG32_21_0866	262,52	0,00	1
01/01/2021	LICENCES MAILEVA DIGIPOSTE DEMAT BULLETINS PAIE	AUTCG32_21_0867	1 216,80	0,00	1
01/01/2021	LICENCES MAILEVA DIGIPOSTE DEMAT BULLETINS PAIE	AUTCG32_21_0868	219,87	0,00	1
01/01/2021	LICENCES MAILEVA DIGIPOSTE DEMAT BULLETINS PAIE	AUTCG32_21_0869	827,48	0,00	1
01/01/2021	FAUTEUILS WI-MAX SY DUO	AUTCG32_21_0879	640,80	0,00	1
01/01/2021	FAUTEUILS WI-MAX SY PLUS	AUTCG32_21_0880	3 524,40	0,00	1
01/01/2021	FAUTEUIL WI-MAX SY	AUTCG32_21_0881	270,00	0,00	1
01/01/2021	FAUTEUIL WI-MAX SY PLUS	AUTCG32_21_0882	320,40	0,00	1
01/01/2021	LAMPADAIRES	AUTCG32_21_0884	477,60	0,00	1
01/01/2021	TABLE ET CAISSON BUREAU	AUTCG32_21_0886	533,94	0,00	1
01/01/2021	STORES	AUTCG32_21_0889	1 328,15	0,00	1
01/01/2021	FEUX SIGNALISATION ET BATTERIES	AUTCG32_21_0890	1 433,28	0,00	1
01/01/2021	MACHINE A CAFE NESPRESSO KRUPS PIXIE	AUTCG32_21_0895	123,49	0,00	1
01/01/2021	TOPOMETRES DM7 + KIT CAPTEUR	AUTCG32_21_0908	3 612,00	0,00	1
01/01/2021	MACHINE CAFE ZENIUS	AUTCG32_21_0910	418,80	0,00	1
01/01/2021	CASQUE SANS FIL EPOS ADAPT 660 FIPHFP	AUTCG32_21_0915	294,34	0,00	1
01/01/2021	PC PORTABLES DELL LATITUDE 3520 ET ACCESSOIRES	AUTCG32_21_0916	10 794,46	0,00	1
01/01/2021	FAUTEUILS BRIDGE	AUTCG32_21_0921	1 885,10	0,00	1
01/01/2021	FAUTEUIL WI-MAX SY PLUS	AUTCG32_21_0922	320,40	0,00	1
01/01/2021	FAUTEUILS WI-MAX SY PLUS	AUTCG32_21_0923	1 922,40	0,00	1
01/01/2021	FAUTEUIL	AUTCG32_21_0939	320,40	0,00	1
01/01/2021	FAUTEUILS	AUTCG32_21_0940	2 246,40	0,00	1
01/01/2021	FAUTEUILS	AUTCG32_21_0941	2 142,00	0,00	1
01/01/2021	DETECTEURS DE TENSION ET MULTIMETRES	AUTCG32_21_0951	393,80	0,00	1
01/01/2021	IMPRIMANTES+ROUTEURS 4G	AUTCG32_21_0953	772,20	0,00	1
01/01/2021	TELEPHONES GIGASET A170	AUTCG32_21_0954	113,40	0,00	1
01/01/2021	PULVERISATEUR ICLEAN MINI TERSANO	AUTCG32_21_0959	346,75	0,00	1
01/01/2021	PHOTOCOPIEUR ESTUDIO 409S	AUTCG32_21_0974	283,44	0,00	1
01/01/2021	TABLES PIQUE NIQUE	AUTCG32_21_0980	4 296,12	0,00	1
01/01/2021	BORNES WIFI ARUBA	AUTCG32_21_0981	9 499,09	0,00	4
01/01/2021	CHAISES FLIPPER	AUTCG32_21_0982	2 591,88	0,00	1
01/01/2021	SIEGES BRIDGE ARCA/CHAISES FLIPPER	AUTCG32_21_0984	2 353,20	0,00	1
01/01/2021	MAINTENANCE FORTINET + PALO ALTO	AUTCG32_21_0989	923,59	0,00	1
01/01/2021	TELEPHONES SIEMENS GIGASET C530 IP	AUTCG32_21_1024	463,50	0,00	1
01/01/2021	TELEPHONES SIEMENS GIGASET C530 IP	AUTCG32_21_1025	463,50	0,00	1

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
01/01/2021	MAINTENANCE EVOLUTIVE EASYREQUEST ART SUR LE WEB	AUTCG32_21_1027	467,33	0,00	1
01/01/2021	POMPES A GRAISSE	AUTCG32_21_1029	7 470,00	0,00	1
01/01/2021	CRIC ROULEUR 3T	AUTCG32_21_1030	259,02	0,00	1
01/01/2021	CENTRALE VAPEUR / MACHINE A CAFE	AUTCG32_21_1031	289,89	0,00	1
01/01/2021	BALANCE PESE-BEBE LANAFORM	AUTCG32_21_1034	61,81	0,00	1
01/01/2021	MORPHEE BOX	AUTCG32_21_1045	79,95	0,00	1
01/01/2021	SIEGES D'ACCUEIL BRIDGE ARCA	AUTCG32_21_1050	492,00	0,00	1
01/01/2021	RAYONNAGES	AUTCG32_21_1094	378,00	0,00	1
01/01/2021	SAMSUNG GALAXY ET ACCESSOIRES	AUTCG32_21_1105	11 469,60	0,00	1
01/01/2021	EXTRACTEUR A GRIFFE	AUTCG32_21_1116	138,17	0,00	1
01/01/2021	DIVERS MOBILER DE BUREAU	AUTCG32_21_1117	880,82	0,00	1
01/01/2021	ECRAN PC	AUTCG32_21_1118	203,62	0,00	1
01/01/2021	BORNES WIFI Serie 500 RESAH	AUTCG32_21_1129	3 002,65	0,00	1
01/01/2021	PERCHES ELAGUEUSE	AUTCG32_21_1136	237,60	0,00	1
01/01/2021	CHARIOT DEROULEUR	AUTCG32_21_1140	542,40	0,00	1
01/01/2021	LICENCES WITIGO PERENTAL FILTER	AUTCG32_21_1141	2 010,00	0,00	1
01/01/2021	STORES	AUTCG32_21_1144	1 076,33	0,00	1
01/01/2021	SCIE SAUTEUSE DEWALT DW331KT	AUTCG32_21_1145	227,30	0,00	1
01/01/2021	DIVERS OUTILLAGE MAKITA	AUTCG32_21_1148	1 380,32	0,00	1
01/01/2021	ONDULEURS EATON	AUTCG32_21_1149	463,80	0,00	1
01/01/2021	MEUBLE BAS CUISINE + PLATEAU PREDECOUPE	AUTCG32_21_1152	83,50	0,00	1
01/01/2021	DIVERS MOBILIER SCOLAIRE	AUTCG32_21_1157	2 248,06	0,00	1
01/01/2021	BUREAU ECO+ARMOIRES	AUTCG32_21_1158	1 227,72	0,00	1
01/01/2021	DIVERS MOBILIER	AUTCG32_21_1159	2 233,70	0,00	1
01/01/2021	ARMOIRES	AUTCG32_21_1161	6 409,08	0,00	1
01/01/2021	DIVERS MOBILIER	AUTCG32_21_1163	5 222,92	0,00	1
01/01/2021	CHAISES	AUTCG32_21_1164	24 940,80	0,00	1
01/01/2021	DIVERS MOBILIER	AUTCG32_21_1165	5 616,76	0,00	1
01/01/2021	DIVERS MOBILIER	AUTCG32_21_1166	953,22	0,00	1
01/01/2021	DIVERS MOBILIER	AUTCG32_21_1167	835,15	0,00	1
01/01/2021	MOBILIER SCOLAIRE	AUTCG32_21_1170	2 792,72	0,00	1
01/01/2021	DIVERS MOBILIER	AUTCG32_21_1171	3 460,88	0,00	1
01/01/2021	DIVERS MOBILIER	AUTCG32_21_1173	4 719,65	0,00	1
01/01/2021	DIVERS MOBILIER	AUTCG32_21_1174	7 055,41	0,00	1
01/01/2021	DIVERS MOBILIER	AUTCG32_21_1175	6 994,92	0,00	1
01/01/2021	REFRIGERATEURS ET MICRO-ONDES	AUTCG32_21_1182	1 024,91	0,00	1
01/01/2021	TABLEAUX TRIPTYQUES	AUTCG32_21_1183	2 253,42	0,00	1
01/01/2021	ARMOIRES+VESTIAIRES+TABLEAUX D'AFFICHAGE ET ACCESSOIRES	AUTCG32_21_1184	3 322,68	0,00	1
01/01/2021	DIVERS MOBILIER SCOLAIRE	AUTCG32_21_1185	12 727,10	0,00	1
01/01/2021	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRE	AUTCG32_21_1186	7 906,92	0,00	1
01/01/2021	DIVERS MOBILIER SCOLAIRE	AUTCG32_21_1187	2 987,70	0,00	1
01/01/2021	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRES	AUTCG32_21_1189	2 113,99	0,00	1
01/01/2021	COMPLEMENT DEMI-ROND BUREAU	AUTCG32_21_1191	67,14	0,00	1
01/01/2021	MOBILIER DE BUREAUX	AUTCG32_21_1192	8 587,10	0,00	1
01/01/2021	TABLE BASSE	AUTCG32_21_1193	156,62	0,00	1
01/01/2021	BUREAUX AVEC VOILES ET OBTURATEURS	AUTCG32_21_1194	958,66	0,00	1
01/01/2021	PRESENTOIRS MURAUX	AUTCG32_21_1195	224,40	0,00	1
01/01/2021	MOBILIER SCOLAIRE	AUTCG32_21_1196	7 657,20	0,00	1

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
01/01/2021	PRESENTOIRS MURAUX	AUTCG32_21_1197	224,40	0,00	1
01/01/2021	PRESENTOIR MOBILE	AUTCG32_21_1198	422,38	0,00	1
01/01/2021	CHAISES APPUI SUR TABLE	AUTCG32_21_1201	12 470,40	0,00	1
01/01/2021	ARMOIRES A RIDEAUX ET TIROIRS	AUTCG32_21_1202	1 420,45	0,00	1
01/01/2021	TABLE BASSE	AUTCG32_21_1203	139,00	0,00	1
01/01/2021	TABLEAUX TRIPTYQUES	AUTCG32_21_1204	901,37	0,00	1
01/01/2021	PC PORTABLES , ECRANS 22 POUCES ET ACCESSOIRES	AUTCG32_21_1205	12 779,94	0,00	1
01/01/2021	BUREAUX ET ACCESSOIRES	AUTCG32_21_1214	4 593,76	0,00	1
01/01/2021	TABLES+BUREAU	AUTCG32_21_1218	732,88	0,00	1
01/01/2021	DIVERS MOBILIER DE BUREAU	AUTCG32_21_1219	10 336,38	0,00	1
01/01/2021	BALANCE PESE BEBE BEURER	AUTCG32_21_1223	75,00	0,00	1
01/01/2021	ASPIRATEUR MUNTZ	AUTCG32_21_1226	370,00	0,00	1
01/01/2021	MATERIEL EQUIPEMENT MAGASIN	AUTCG32_21_1227	283,60	0,00	1
01/01/2021	LICENCE BOOKLY PRO	AUTCG32_21_1242	106,80	0,00	1
01/01/2021	DISQUES DURS EXTERNE HP	AUTCG32_21_1271	576,00	0,00	1
01/01/2021	LICENCES SUPPORT ET ASSISTANCE INFORMATIQUE COLLEGIENS	AUTCG32_21_1272	1 350,00	0,00	1
01/01/2021	ROLL-UP SUR TOILE JETUP	AUTCG32_21_1274	3 080,00	0,00	1
01/01/2021	REPRODUCTIONS THEMATIQUE OURS	AUTCG32_21_1279	300,00	0,00	1
01/01/2021	FAUTEUILS WI-MAX SY PLUS	AUTCG32_21_1283	9 612,00	0,00	1
01/01/2021	LICENCE SAMSUNG KNOX MANAGE CLOUD RESAH	AUTCG32_21_1284	2 635,20	0,00	1
01/01/2021	CASQUES LOGITECH	AUTCG32_21_1295	1 024,08	0,00	1
01/01/2021	MOBILIER ACCUEIL MEDIATHEQUE	AUTCG32_21_1317	29 809,99	0,00	1
01/01/2021	DESHUMIDIFICATEUR MOBILE WOODS	AUTCG32_21_1320	324,00	0,00	1
01/01/2021	VESTIAIRE	AUTCG32_21_1322	291,20	0,00	1
01/01/2021	TABLES DE REUNION	AUTCG32_21_1323	2 106,72	0,00	1
01/01/2021	BUREAU PLATEAU ECO	AUTCG32_21_1324	201,76	0,00	1
01/01/2021	MOBILIER SCOLAIRE	AUTCG32_21_1325	3 443,32	0,00	1
01/01/2021	CONSOLE SWITCH+JEUX	AUTCG32_21_1337	433,35	0,00	1
01/01/2021	COFFRET OUTILLAGE ATELIER	AUTCG32_21_1338	155,00	0,00	1
01/01/2021	DIABLE+TRANSPALETTE	AUTCG32_21_1342	595,86	0,00	1
01/01/2021	MINI PROJECTEURS LED RECHARGEABLES	AUTCG32_21_1368	295,01	0,00	1
01/01/2021	ASPIRATEUR+RABOT ELECTRIQUE	AUTCG32_21_1370	478,74	0,00	1
01/01/2021	BORNES WIFI ARUBA	AUTCG32_21_1373	3 046,68	0,00	1
01/01/2021	TABLE DE CUISSON VITROCERAMIQUE	AUTCG32_21_1377	179,99	0,00	1
01/01/2021	TABLE DE CUISSON VITROCERAMIQUE	AUTCG32_21_1378	179,99	0,00	1
01/01/2021	PRESENTOIRS SUR PIED DEFLECTO	AUTCG32_21_1381	233,42	0,00	1
01/01/2021	MEULEUSE-VISSEUSE-PERCEUSE-MARTEAU PERFORATEUR	AUTCG32_21_1425	941,68	0,00	1
01/01/2021	LICENCES XNVIEW ET BULK ARCHIVES	AUTCG32_21_1429	343,92	0,00	1
01/01/2021	FAUTEUILS	AUTCG32_21_1431	1 394,40	0,00	1
01/01/2021	CHAISES A TABLETTE ECRITURE	AUTCG32_21_1432	1 728,00	0,00	1
01/01/2021	MARCHEPIED DOUBLE ACCES ALPHA	AUTCG32_21_1437	214,43	0,00	1
01/01/2021	PLATEAUX ET RENFORT BUREAU	AUTCG32_21_1438	606,00	0,00	1
01/01/2021	SCIE ELAGAGE TELESCOPIQUE PRO	AUTCG32_21_1448	116,91	0,00	1
01/01/2021	LICENCE BULK RENAME UTILITY	AUTCG32_21_1449	166,80	0,00	1
01/01/2021	MESURE LASER TLM65-PRO	AUTCG32_21_1454	59,20	0,00	1
01/01/2021	EXTINCTEURS MDPH	AUTCG32_21_1456	454,93	0,00	1
01/01/2021	ASPIRATEURS ET ACCESSOIRES	AUTCG32_21_1457	2 935,07	0,00	1
01/01/2021	LICENCES VEEAM AZURE + BAIE NAS	AUTCG32_21_1468	50 265,60	0,00	1

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
01/01/2021	FOUR INOX FAURE	AUTCG32_21_1478	279,99	0,00	1
01/01/2021	THERMOMETRE ET STETHOSCOPE	AUTCG32_21_1479	84,95	0,00	1
01/01/2021	LAMPES LED	AUTCG32_21_1483	306,00	0,00	1
01/01/2021	TRONCONNEUSE+ELAGUEUSE+TAILLE HAIE	AUTCG32_21_1484	1 404,35	0,00	1
01/01/2021	CAISSE A OUTILS PRO 5	AUTCG32_21_1490	55,98	0,00	1
14/01/2021	SUB EQUIP COMMUNES BAT ET INSTAL 2021	AUTCG32_21_0002	1 842 103,17	0,00	30
14/01/2021	TERRAIN DE VOIRIE 2021	AUTCG32_21_0004	41 084,33	0,00	0
14/01/2021	AUTOLAVEUSE A CABLE ROLLY NRG	AUTCG32_21_0005	1 999,20	0,00	8
18/01/2021	SUB EQUIP VERSEES PERS DT PRIVE BAT ET INSTAL 2021	AUTCG32_21_0009	449 894,34	0,00	30
19/01/2021	DIVERS MOBILIERS ARMOIRES ET ACCESSOIRES	AUTCG32_21_0019	16 768,48	0,00	10
19/01/2021	PC PORTABLES DELL 3410 ET ACCESSOIRES	AUTCG32_21_0033	1 618,54	0,00	4
19/01/2021	PC PORTABLES DELL 3510 ET ACCESSOIRES	AUTCG32_21_0037	40 463,40	0,00	4
19/01/2021	ONDULEUR RIELLO UPS	AUTCG32_21_0039	3 690,00	0,00	5
20/01/2021	LICENCES GB/SMITH BC 20DI02-01	AUTCG32_21_0042	1 359,60	0,00	2
21/01/2021	LAVE LINGE FRONTAL BOSCH	AUTCG32_21_0045	687,90	0,00	8
21/01/2021	CONTENEURS REFRIGERES VACCINS	AUTCG32_21_0053	3 400,09	0,00	8
25/01/2021	OUVRAGE ANCIEN PELLETIER DE FR	AUTCG32_21_0055	400,00	0,00	0
28/01/2021	DIVERS MATERIEL INFORMATIQUE CASQUES TABLETTES	AUTCG32_21_0061	3 575,68	0,00	4
01/02/2021	DOCS ANCIENS BONNEFONT / DESPAX	AUTCG32_21_0091	1 487,00	0,00	0
02/02/2021	SUB EQUIP VERSEES REGIONS BAT ET INSTAL 2021	AUTCG32_21_0096	1 050 000,00	0,00	30
04/02/2021	CABLAGE INFORMATIQUE ET TELEPHONIQUE 2021	AUTCG32_21_0109	92 440,32	0,00	0
04/02/2021	CLICKSHARE CSE-200 - ZOOM	AUTCG32_21_0110	922,80	0,00	4
08/02/2021	CLICKSHARE CX-30 CONFERENCE	AUTCG32_21_0113	2 202,00	0,00	4
08/02/2021	LOGICIEL GB CONCEPT ALEXANDRIE	AUTCG32_21_0114	7 623,54	0,00	2
08/02/2021	DESTRUCTEUR PAPIER	AUTCG32_21_0118	992,45	0,00	8
09/02/2021	LOTS MANUSCRITS ET AFFICHES GERS 18 / 19EME S.	AUTCG32_21_0119	1 312,50	0,00	0
10/02/2021	REFONTE SITE INTERNET	AUTCG32_21_0123	14 856,99	0,00	5
10/02/2021	SUB EQUIP ETS PUBLIC LOCAUX AUTRE BAT ET INSTALL 2021	AUTCG32_21_0124	394 382,43	0,00	30
10/02/2021	SUBV EQUIPEMENT PERS DT PRIVE BIEN MOBILIER MATERIEL ET ETUDES 2021	AUTCG32_21_0125	29 291,38	0,00	5
12/02/2021	IPHONE 12 PRO 512 MO	AUTCG32_21_0138	1 675,20	0,00	5
15/02/2021	10 LOTS DE DESSINS DU PEINTRE LASSALLE BORDES	AUTCG32_21_0143	3 678,40	0,00	0
17/02/2021	I PHONE 12 PRO MAX	AUTCG32_21_0152	1 571,64	0,00	5
18/02/2021	TONDEUSE ET BATTERIE STIHL	AUTCG32_21_0153	3 984,79	0,00	8
23/02/2021	PORTE VELO	AUTCG32_21_0158	501,38	0,00	8
25/02/2021	IPHONE 11 ET ACCESSOIRES	AUTCG32_21_0167	795,36	0,00	5
02/03/2021	INSTALLATION DE VOIRIE 2021	AUTCG32_21_0170	162 103,36	0,00	0
03/03/2021	DEFIBRILLATEUR	AUTCG32_21_0182	1 242,32	0,00	8
03/03/2021	DEFIBRILLATEUR	AUTCG32_21_0183	1 242,32	0,00	8
04/03/2021	DEFIBRILLATEUR	AUTCG32_21_0186	1 242,32	0,00	8
04/03/2021	DEFIBRILLATEUR	AUTCG32_21_0187	1 242,32	0,00	8
04/03/2021	DEFIBRILLATEUR	AUTCG32_21_0188	1 242,32	0,00	8
04/03/2021	DEFIBRILLATEUR	AUTCG32_21_0189	1 242,32	0,00	8
04/03/2021	DEFIBRILLATEUR	AUTCG32_21_0190	1 242,32	0,00	8
04/03/2021	DEFIBRILLATEUR	AUTCG32_21_0191	1 242,32	0,00	8
04/03/2021	DEFIBRILLATEUR	AUTCG32_21_0192	1 242,32	0,00	8
04/03/2021	SUB EQUIP VERSEE AUTRE GRPT COLLEC BAT ET INSTAL 2021	AUTCG32_21_0193	239 201,24	0,00	30
04/03/2021	LOGICIEL JABBER ADAPT FIPHFP	AUTCG32_21_0194	3 271,00	0,00	2

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
17/03/2021	MANUSCRIT 200FEUILLETS ARCHICONFRAIRIE DE L EGLISE TOUGET	AUTCG32_21_0232	836,00	0,00	0
19/03/2021	LOTS DE DOCUMENTS ANCIENS SUR LE GERS	AUTCG32_21_0239	723,00	0,00	0
29/03/2021	LAVE LINGE FRONTAL BOSCH	AUTCG32_21_0308	687,90	0,00	8
29/03/2021	MONOBROSSE TASKI ERGODISC	AUTCG32_21_0309	4 284,13	0,00	8
30/03/2021	IPHONE 12 PRO	AUTCG32_21_0314	1 518,96	0,00	5
30/03/2021	ECRANS SAMSUNG ET SUPPORT	AUTCG32_21_0315	2 973,13	0,00	4
01/04/2021	LICENCE REGIE NET	AUTCG32_21_0324	667,20	0,00	2
01/04/2021	LIVRE DE RAISON N.BETOUS ANCIEN CONSUL 1720	AUTCG32_21_0325	265,00	0,00	0
06/04/2021	IPAD 10.2 AVEC HOUSSES	AUTCG32_21_0327	18 267,55	0,00	4
06/04/2021	POSTE A SOUDER	AUTCG32_21_0328	1 641,60	0,00	12
06/04/2021	LICENCE PARC FORTINET	AUTCG32_21_0329	15 000,00	0,00	5
12/04/2021	MAINTENANCE EVOLUTIVE PROGICIEL SOLIS 2021	AUTCG32_21_0340	23 014,27	0,00	5
13/04/2021	ONDULEUR RIELLO	AUTCG32_21_0341	3 060,00	0,00	4
13/04/2021	CAMERA DE VISIOCONFERENCE	AUTCG32_21_0343	2 219,58	0,00	4
13/04/2021	PROGICIEL SOLIS FSL	AUTCG32_21_0344	7 168,80	0,00	5
14/04/2021	TAILLE HAIE STIHL	AUTCG32_21_0345	684,00	0,00	8
15/04/2021	DESTRUCTEURS PAPIER	AUTCG32_21_0358	2 555,52	0,00	8
16/04/2021	AUTOLAVEUSE CHARIOT MONOBROSSE	AUTCG32_21_0359	3 852,00	0,00	8
19/04/2021	TABLES	AUTCG32_21_0363	2 402,40	0,00	10
20/04/2021	LICENCE SUP LOGICIEL GED MULTIGEST	AUTCG32_21_0369	2 536,27	0,00	2
20/04/2021	LICENCE LOGICIEL GED MULTIGEST	AUTCG32_21_0370	1 077,91	0,00	2
23/04/2021	LIVRE LANNELONGUE RELIURE CHAR	AUTCG32_21_0382	731,10	0,00	0
26/04/2021	LICENCES AREO / SIREO	AUTCG32_21_0383	24 861,43	0,00	2
26/04/2021	LICENCE MAILEVA DEMAT BULLETINS PAIE	AUTCG32_21_0384	6 029,31	0,00	2
26/04/2021	PC PORTABLE TABLETTE WEBCAM	AUTCG32_21_0386	2 967,79	0,00	4
03/05/2021	SUPPORT+CLOCHE VERRE PR EXPOSITION	AUTCG32_21_0401	653,00	0,00	8
04/05/2021	DISTRIBUTEUR SAO LOTUS PRO 220V	AUTCG32_21_0407	2 520,00	0,00	8
05/05/2021	ONDULEURS PIECES USURES	AUTCG32_21_0412	3 537,60	0,00	4
05/05/2021	REFRIGERATEUR LIEBHERR FKUM 1610	AUTCG32_21_0413	1 747,20	0,00	8
06/05/2021	TABLES PIQUE NIQUE	AUTCG32_21_0415	1 825,25	0,00	8
10/05/2021	LOGICIEL ULA ORACLE	AUTCG32_21_0419	59 423,08	0,00	2
11/05/2021	PC PORTABLES CACHE CAM ET ACCESSOIRES	AUTCG32_21_0430	40 774,09	0,00	4
12/05/2021	ARMOIRE REFRIGEREE FKUM 1610	AUTCG32_21_0432	1 747,20	0,00	8
18/05/2021	ORDINATEURS HP WORKSTATION Z2G5	AUTCG32_21_0436	3 093,98	0,00	5
18/05/2021	ORDINATEUR DELL OPTIPLEX 3080	AUTCG32_21_0437	604,84	0,00	4
20/05/2021	SOUFFLEUR STIHL A BATTERIE	AUTCG32_21_0445	525,60	0,00	8
26/05/2021	TARIERE THERMIQUE STIHL BT131	AUTCG32_21_0457	798,00	0,00	8
27/05/2021	LAVE LINGE FRONTAL BOSCH	AUTCG32_21_0458	589,00	0,00	8
28/05/2021	NETTOYEUR K 1050 AVEC TUYAU DEBOUCHEUR CANALISATION	AUTCG32_21_0461	652,50	0,00	8
31/05/2021	DEBROUSSAILLEUSE THERMIQUE STIHL FR 460	AUTCG32_21_0463	936,00	0,00	8
01/06/2021	LICENCE CISCO TOIP	AUTCG32_21_0476	41 232,20	0,00	5
01/06/2021	PACK EXPO (PANNEAUX PEDAGOGIQ+TABLETTE)	AUTCG32_21_0477	2 790,00	0,00	8
01/06/2021	LICENCE SIS MARCHE VERSION 8	AUTCG32_21_0484	5 250,00	0,00	5
01/06/2021	SUBV D'EQUIP VERSEE ORGAN PUBLIC DIV PROJ D'INFRAS INTER NATION	AUTCG32_21_0485	1 139 382,00	0,00	40
02/06/2021	PROGICIEL SOLIS MOBILITE APA	AUTCG32_21_0486	5 640,00	0,00	5
03/06/2021	FONTAINE LUMIO FROIDE TEMPEREE	AUTCG32_21_0487	696,00	0,00	8
09/06/2021	DOCUMENTS DU BARTAS ET DE MONLUC	AUTCG32_21_0512	1 518,32	0,00	0

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
14/06/2021	PORTRAIT DE MONTILLET ARCHEVEQUE D AUCH 1742-1776	AUTCG32_21_0518	1 020,90	0,00	0
15/06/2021	POSTE A SOUDER	AUTCG32_21_0524	1 380,00	0,00	12
16/06/2021	VIDEOPROJECTEUR EPSON EB685WI	AUTCG32_21_0527	1 458,50	0,00	4
16/06/2021	VIDEOPROJECTEUR EPSON EB685WI	AUTCG32_21_0528	1 458,50	0,00	4
16/06/2021	VIDEOPROJECTEUR EPSON EB685WI	AUTCG32_21_0529	1 458,50	0,00	4
17/06/2021	LITS SUPERPOSES	AUTCG32_21_0532	10 151,56	0,00	8
17/06/2021	VIDEOPROJECTEURS EPSON EB 982W	AUTCG32_21_0534	2 298,56	0,00	4
17/06/2021	VIDEOPROJECTEURS EPSON EB685WI	AUTCG32_21_0535	4 375,51	0,00	4
17/06/2021	VIDEOPROJECTEUR EPSON EB685WI	AUTCG32_21_0536	1 458,50	0,00	4
18/06/2021	MODULE WORKFLOW	AUTCG32_21_0538	10 020,00	0,00	5
21/06/2021	ASPIRATEUR MUNTS 555 HEPA	AUTCG32_21_0541	507,30	0,00	8
21/06/2021	VIDEOPROJECTEURS EB982W	AUTCG32_21_0545	1 532,38	0,00	4
21/06/2021	VIDEOPROJECTEURS EB982W	AUTCG32_21_0546	1 532,38	0,00	4
21/06/2021	VIDEOPROJECTEURS EB982W	AUTCG32_21_0547	2 298,56	0,00	4
21/06/2021	VIDEOPROJECTEURS EB982W	AUTCG32_21_0548	2 298,56	0,00	4
21/06/2021	VIDEOPROJECTEURS EB982W	AUTCG32_21_0549	3 830,94	0,00	4
21/06/2021	VIDEOPROJECTEURS EB982W	AUTCG32_21_0550	2 298,56	0,00	4
21/06/2021	VIDEOPROJECTEURS EB982W	AUTCG32_21_0551	1 532,38	0,00	4
21/06/2021	VIDEOPROJECTEURS EB982W	AUTCG32_21_0552	2 298,56	0,00	4
21/06/2021	VIDEOPROJECTEURS EB982W	AUTCG32_21_0553	2 298,56	0,00	4
21/06/2021	VIDEOPROJECTEURS EB982W	AUTCG32_21_0554	2 298,56	0,00	4
21/06/2021	VIDEOPROJECTEUR EB982W	AUTCG32_21_0555	766,19	0,00	4
22/06/2021	TRONCONNEUSE THERMIQUE STIHL	AUTCG32_21_0558	526,30	0,00	8
24/06/2021	LICENCES A.I.R.S.DELIB	AUTCG32_21_0565	16 253,53	0,00	2
24/06/2021	IPHONE 11 PRO ET ACCESSOIRES	AUTCG32_21_0566	1 413,24	0,00	5
28/06/2021	TESTAMENT PARCHEMIN -1566-DE ST PIERRE CAMARES-CATHEDRALE	AUTCG32_21_0567	290,00	0,00	0
28/06/2021	PROGICIEL SOLIS MOBILITE APA	AUTCG32_21_0571	6 084,00	0,00	5
30/06/2021	PC PORTABLE DELL+TOUR ASSEMBLE SYNOLOGY	AUTCG32_21_0573	2 289,79	0,00	4
30/06/2021	STRUCTURE METALLIQUE POUR EXPOSITIONS	AUTCG32_21_0577	6 252,00	0,00	8
02/07/2021	VIDEO PROJECTEURS	AUTCG32_21_0586	2 298,56	0,00	4
02/07/2021	VIDEO PROJECTEURS	AUTCG32_21_0587	1 532,38	0,00	4
02/07/2021	VIDEO PROJECTEURS	AUTCG32_21_0588	2 298,56	0,00	4
02/07/2021	VIDEO PROJECTEURS	AUTCG32_21_0589	1 532,38	0,00	4
02/07/2021	VIDEO PROJECTEURS	AUTCG32_21_0590	1 532,38	0,00	4
02/07/2021	VIDEO PROJECTEURS	AUTCG32_21_0591	2 298,56	0,00	4
02/07/2021	CAUTION GITE	AUTCG32_21_0594	500,00	0,00	0
06/07/2021	MAT INFORMATIQUE SOLUTION VISIO	AUTCG32_21_0600	27 003,60	0,00	4
06/07/2021	CHARIOT LEVE ROUE	AUTCG32_21_0601	967,20	0,00	12
08/07/2021	MONTEE VERSION GEO	AUTCG32_21_0614	9 792,00	0,00	5
15/07/2021	CHAMBRE FROIDE	AUTCG32_21_0642	7 373,00	0,00	8
20/07/2021	LAME DE DENEIGEMENT	AUTCG32_21_0645	6 293,50	0,00	8
21/07/2021	ABREUVOIR MODELE 630	AUTCG32_21_0652	594,00	0,00	8
21/07/2021	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT ETAT VOIRIE 2021	AUTCG32_21_0653	5 400 000,00	0,00	40
22/07/2021	SERVANTE BASIC 8.4.AVEC INSERT PLASTIQUES	AUTCG32_21_0654	704,21	0,00	8
22/07/2021	TRONCONNEUSES THERMIQUES STIHL	AUTCG32_21_0655	1 578,76	0,00	8
22/07/2021	CHARIOT LABO DDI	AUTCG32_21_0656	1 404,97	0,00	10
22/07/2021	CHAISES IZOALU	AUTCG32_21_0661	12 496,56	0,00	1

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
22/07/2021	DIVERS MOBILIERS COLLEGE EDOUARD LARTET GIMONT	AUTCG32_21_0662	11 683,73	0,00	1
22/07/2021	DIVERS MOBILIERS COLLEGE VERT AIGNAN	AUTCG32_21_0663	3 977,23	0,00	1
22/07/2021	DIVERS MOBILIERS COLLEGE VERT AIGNAN	AUTCG32_21_0664	3 330,14	0,00	1
22/07/2021	DIVERS MOBILIERS COLLEGE FRANCOIS DE BELLEFOREST SAMATAN	AUTCG32_21_0665	12 004,94	0,00	1
22/07/2021	MEULEUSE 230 MM	AUTCG32_21_0666	540,54	0,00	8
23/07/2021	DIVERS MOBILIERS COLLEGE DU FEZENSAGUET MAUVEZIN	AUTCG32_21_0668	5 788,58	0,00	10
23/07/2021	DIVERS MOBILIERS COLLEGE DU FEZENSAGUET MAUVEZIN	AUTCG32_21_0669	4 065,72	0,00	1
23/07/2021	DIVERS MOBILIERS COLLEGE DE BELLEFOREST SAMATAN	AUTCG32_21_0670	2 521,40	0,00	1
23/07/2021	DIVERS MOBILIERS COLLEGE VASCONIE MIELAN	AUTCG32_21_0671	1 143,30	0,00	1
23/07/2021	DIVERS MOBILIERS COLLEGE HUBERT REEVES FLEURANCE	AUTCG32_21_0672	606,76	0,00	1
23/07/2021	DIVERS MOBILIERS COLLEGE FLEURANCE	AUTCG32_21_0673	19 247,42	0,00	1
23/07/2021	SMARTPHONES SAMSUNG A41 ET ACCESSOIRES	AUTCG32_21_0674	5 410,56	0,00	1
23/07/2021	PEUGEOT BOXER 2.2 BLUE HDI 130 PREMIUM 435 L3H3 IMAT.EN 874 CE	AUTCG32_21_0675	19 200,00	0,00	6
23/07/2021	TRONCONNEUSE MS 201 TCM	AUTCG32_21_0676	769,00	0,00	8
23/07/2021	APPLE IPHONES 11 BLANC 64 GO	AUTCG32_21_0677	29 822,10	0,00	5
23/07/2021	TABLETTES SAMSUNG GALAX TAB A7	AUTCG32_21_0678	678,31	0,00	1
26/07/2021	AFFICHES ANCIENNES GERS EAUZE CONDOM	AUTCG32_21_0680	520,00	0,00	0
29/07/2021	CAUTION LOGT DE FONCTION GESTIONNAIRE COLLEGE FH ISLE JOURDAIN	AUTCG32_21_0709	859,00	0,00	0
29/07/2021	CAUTION LOGT DE FONCTION GESTIONNAIRE COLLLEGE LM ISLE JOURDAIN	AUTCG32_21_0710	649,00	0,00	0
02/08/2021	APPAREIL DE MESURE TOPOGRAHIQUE NIKON XF 5" PO	AUTCG32_21_0721	7 020,00	0,00	8
02/08/2021	LICENCE MODULE REGIES.NET GESTION DES TABLEAUX DE BORD	AUTCG32_21_0722	2 160,00	0,00	5
05/08/2021	COUPE LEGUMES	AUTCG32_21_0731	1 749,60	0,00	8
05/08/2021	RENAULT KANGOO EXPRESS GA219ZE	AUTCG32_21_0732	16 392,19	0,00	6
11/08/2021	AUTOLAVEUSE A BATTERIE	AUTCG32_21_0745	3 232,12	0,00	8
12/08/2021	RENAULT KANGOO EXPRESS	AUTCG32_21_0752	15 140,40	0,00	6
20/08/2021	LICENCES POWER PDF	AUTCG32_21_0770	517,74	0,00	1
25/08/2021	CITROEN C3 GB247EN	AUTCG32_21_0777	9 918,47	0,00	6
25/08/2021	CITROEN C3	AUTCG32_21_0778	9 918,47	0,00	6
01/09/2021	VTT NEOMOUV ENARA	AUTCG32_21_0786	2 621,40	0,00	6
06/09/2021	ECRANS SAMSUNG C34H890WGR	AUTCG32_21_0790	2 385,60	0,00	4
06/09/2021	IPAD AIR 10.9 4EME GENERATION	AUTCG32_21_0791	982,76	0,00	4
07/09/2021	FAUTEUIL LINEA	AUTCG32_21_0797	961,56	0,00	10
07/09/2021	PROGICIEL SOLIS FSL - GED MULTIGEST	AUTCG32_21_0800	20 916,00	0,00	5
13/09/2021	PC PORTABLES DELL LATITUDE 3510	AUTCG32_21_0816	11 076,29	0,00	4
13/09/2021	PC PORTABLES DELL LATITUDE 3510	AUTCG32_21_0823	1 384,54	0,00	4
13/09/2021	PC PORTABLES DELL LATITUDE 3510	AUTCG32_21_0824	10 384,02	0,00	4
13/09/2021	PC PORTABLES DELL LATITUDE 3510	AUTCG32_21_0826	7 614,95	0,00	4
13/09/2021	LICENCES FORTINET	AUTCG32_21_0835	5 437,87	0,00	5
14/09/2021	SWITCH INFRA - RESAH FACTURATION	AUTCG32_21_0836	20 217,20	0,00	4
16/09/2021	BALAYEUSE ALIGNEUSE SETRACLEAN	AUTCG32_21_0848	12 400,21	0,00	7
20/09/2021	BALAYEUSE ALIGNEUSE SETRACLEAN	AUTCG32_21_0850	12 400,21	0,00	7
20/09/2021	CITROEN C3 PURETECH	AUTCG32_21_0851	19 836,94	0,00	6
20/09/2021	CITROEN C3 PURETECH	AUTCG32_21_0852	19 836,94	0,00	6
22/09/2021	LICENCE NEEVA	AUTCG32_21_0863	4 215,60	0,00	5
23/09/2021	LICENCES EASILYS ET SUPPORT ASSOCIES	AUTCG32_21_0870	39 595,26	0,00	2

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
23/09/2021	LICENCE EASILYS ET SUPPORT ASSOCIES	AUTCG32_21_0877	3 757,44	0,00	2
23/09/2021	CITROEN C3 FEEL PURETECH	AUTCG32_21_0878	19 836,94	0,00	6
23/09/2021	CITROEN C3 FEEL PURETECH	AUTCG32_21_0883	19 836,94	0,00	6
24/09/2021	LAMPADAIRES ROPE LED	AUTCG32_21_0885	1 488,00	0,00	10
27/09/2021	LIVRES ET DOCUMENTS ANCIENS GERS	AUTCG32_21_0888	450,00	0,00	0
27/09/2021	TABLES PIQUE NIQUE HEXAGONALE AGORA	AUTCG32_21_0891	17 172,00	0,00	8
27/09/2021	PC PORTABLES DELL LATITUDE 3510	AUTCG32_21_0894	21 904,50	0,00	4
04/10/2021	CITROEN C3 FEEL PURETECH	AUTCG32_21_0911	9 918,47	0,00	6
04/10/2021	CITROEN C3 FEEL PURETECH	AUTCG32_21_0912	9 918,47	0,00	6
04/10/2021	ONDULEUR RIELLO UPS 5KVA	AUTCG32_21_0914	4 854,00	0,00	4
08/10/2021	CITROEN C3 FEEL PURETECH	AUTCG32_21_0935	9 918,47	0,00	6
08/10/2021	CITROEN C3 FEEL PURETECH	AUTCG32_21_0936	9 918,47	0,00	6
08/10/2021	FAUTEUILS	AUTCG32_21_0938	1 109,79	0,00	10
08/10/2021	FONTAINE A EAU	AUTCG32_21_0942	696,00	0,00	8
08/10/2021	LAVE LINGE BOSCH	AUTCG32_21_0946	687,90	0,00	8
11/10/2021	TURBINE HVLP/CINTREUSE ARBAL	AUTCG32_21_0950	1 018,20	0,00	8
11/10/2021	RENAULT MEGANE BUSINESS FQ 713 SQ	AUTCG32_21_0952	19 584,76	0,00	6
12/10/2021	PROGICIEL SOLIS APPLI WEBASMA V2	AUTCG32_21_0956	31 257,00	0,00	5
13/10/2021	CITROEN C3 PURETECH	AUTCG32_21_0957	29 755,40	0,00	6
13/10/2021	LICENCE VMWARE RENEW	AUTCG32_21_0960	110 217,72	0,00	5
15/10/2021	FER A VAPEUR FREEMOOVE	AUTCG32_21_0975	86,90	0,00	8
19/10/2021	CANDELABRES SOLAIRES A LED	AUTCG32_21_0983	12 534,31	0,00	8
20/10/2021	CITROEN C3 PURETECH	AUTCG32_21_0986	9 918,47	0,00	6
20/10/2021	CITROEN C3 PURETECH	AUTCG32_21_0987	9 918,47	0,00	6
21/10/2021	AUTOLAVEUSE TGB 4055T	AUTCG32_21_1014	6 360,00	0,00	8
21/10/2021	PHOTOGRAPHIES JAPON	AUTCG32_21_1015	3 600,00	0,00	0
21/10/2021	RESTAURATION DOCS ARCHIVES	AUTCG32_21_1016	33 643,20	0,00	0
21/10/2021	DEBROUSSAILLEUSE+TRONCONNEUSE STIHL	AUTCG32_21_1020	1 697,52	0,00	8
21/10/2021	LICENCE FME DESKTOP	AUTCG32_21_1026	2 400,00	0,00	2
26/10/2021	FRAIS ETUDES IMPACT PL PHASE 1	AUT1900062	20 100,00	0,00	5
26/10/2021	FRAIS INSERTION RELEVE TOPO	AUT1900217	1 080,00	0,00	5
26/10/2021	DIAGNOSTIC INSTALLATIONS NON I	AUT1900279	10 200,00	0,00	5
26/10/2021	FRAIS INSERTION LEVE TOPO ET FONCIERES	AUT1900299	540,00	0,00	5
26/10/2021	FRAIS ETUDES DECLASSEMENT RD924 ET 931	AUT1900315	14 640,00	0,00	5
26/10/2021	FRAIS INSERTION DEV ET MAINTENANCE LOGICIEL GLPI	AUT1900319	864,00	0,00	5
26/10/2021	FRAIS INSERTION MISE EN SERVICE LOGICIEL GLPI	AUT1900339	108,00	0,00	5
26/10/2021	FRAIS INSERTION LOCATION MATERIELS TX PUBLICS	AUT1900342	1 080,00	0,00	5
26/10/2021	FRAIS ETUDES IMPACT PL PHASE 3	AUT1900424	8 880,00	0,00	5
26/10/2021	FRAIS INSERTION PRESSETOPO FONCIERE	AUT1900426	1 080,00	0,00	5
26/10/2021	FRAIS D'INSERTION REPERAGE D'AMIANTE ET D'HYDROCARBURES	AUT1900541	864,00	0,00	5
26/10/2021	FRAIS ETUDES EXTENTION TVX ROUTIERS	AUT1900551	2 184,00	0,00	5
26/10/2021	FRAIS ETUDES MESURE APL APRES TVX 2019 RD634	AUT1900561	2 280,00	0,00	5
26/10/2021	FRAIS ETUDES MESURE APL APRES TVX	AUT1900562	1 620,00	0,00	5
26/10/2021	FRAIS INSERTION ANNONCE MISSIONS LEVES TOPOGRAPHIQUES BATIMENTS	AUT1900566	1 080,00	0,00	5
26/10/2021	FRAIS ETUDES PRESTA SUIVI PIEZOMETRIQUE IEM	AUT1900587	6 720,00	0,00	5
26/10/2021	FRAIS INSERTION PRESSE TAVAUX PLANTATION	AUT1900599	324,00	0,00	5
26/10/2021	FRAIS INSERTION MARCHE BUDGET PARTICIPATIF	AUT1900651	864,00	0,00	5

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
26/10/2021	FRAIS INSERTION PRESSE PRESTA RECONNAIS ETUDE GEOTECH	AUT1900700	864,00	0,00	5
26/10/2021	FRAIS INSERTION PRESSE PRETA CONTROLES TRVX ROUTIERS	AUT1900701	864,00	0,00	5
26/10/2021	FRAIS ETUDES ACOUSTIQUE RD 931 CNE NOGARO	AUT1900827	5 040,00	0,00	5
26/10/2021	FRAIS ETUDES REVISION CARTE DE BRUIT	AUTCG32_20_0108	4 320,00	0,00	5
26/10/2021	FRAIS INSERTION PRESSE DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE	AUTCG32_20_0149	1 080,00	0,00	5
26/10/2021	FRAIS INSERTION PRESSE RD 931 AMGT CARREFOUR ARBLADE	AUTCG32_20_0150	864,00	0,00	5
26/10/2021	FRAIS ETUDES RD 931 QUALITE DE L'AIR	AUTCG32_20_0152	10 668,00	0,00	5
26/10/2021	FRAIS D'INSERTION AMENAGEMENT CARREFOUR ARBLADE LE HAUT	AUTCG32_20_0226	108,00	0,00	5
26/10/2021	FRAIS D'INSERTION EXECUTION DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE	AUTCG32_20_0227	108,00	0,00	5
26/10/2021	FRAIS D'INSERTION FOURNITURE EMULSION CATIONIQUE	AUTCG32_20_0228	540,00	0,00	5
26/10/2021	FRAIS D'INSERTION DIVERS TRAVAUX VOIRIE	AUTCG32_20_0294	108,00	0,00	5
26/10/2021	FRAIS D'INSERTION AMENAGEMENT CARREFOUR ARBLADE-LE-HAUT	AUTCG32_20_0295	108,00	0,00	5
26/10/2021	FRAIS D'INSERTION FOURNITURE OUTILLAGE THERMIQUE	AUTCG32_20_0326	864,00	0,00	5
26/10/2021	FRAIS INSERTION PRESSE LOCATION MATERIEL TP	AUTCG32_20_0359	540,00	0,00	5
26/10/2021	FRAIS ETUDES EXPERTISE CHIROPTERES SUR 3 OUVRAGES D'ART	AUTCG32_20_0548	900,00	0,00	5
26/10/2021	FRAIS INSERTION PRESSE ENROBES SEMI TIEDES	AUTCG32_20_0602	540,00	0,00	5
26/10/2021	FRAIS INSERTION PRESSE PANNEAUX SIGNALISATION	AUTCG32_20_0629	1 080,00	0,00	5
26/10/2021	FRAIS INSERTION PRESSE MARQUAGE ROUTIER	AUTCG32_20_0630	1 080,00	0,00	5
26/10/2021	FRAIS INSERTION PRESSE FRE TRANS ENROBE	AUTCG32_20_0814	1 080,00	0,00	5
26/10/2021	FRAIS D'INSERTION MO TRAVAUX OUVRAGES HYDRAULIQUES	AUTCG32_20_0820	864,00	0,00	5
26/10/2021	FRAIS D'INSERTION FOURNITURE POIDS LOURDS D'OCCASION	AUTCG32_20_0837	1 080,00	0,00	5
26/10/2021	FRAIS D'ETUDES SUIVI PIEZOMETRIQUE IEM	AUTCG32_20_0839	6 280,80	0,00	5
26/10/2021	FRAIS D'INSERTION PLAN PREVENTION BRUIT	AUTCG32_20_0991	610,27	0,00	5
26/10/2021	FRAIS INSERTION PRESSE PANNEAUX RD	AUTCG32_20_1126	540,00	0,00	5
26/10/2021	LAVE-LINGE FRONTAL LG	AUTCG32_21_1033	1 039,00	0,00	8
27/10/2021	FRAIS INSERTION FOURNITURE MACHINE PEINTURE	AUT1900203	864,00	0,00	8
27/10/2021	OEUVRE D ART EINSTEIN	AUTCG32_21_1044	3 200,00	0,00	0
03/11/2021	SERVEURS HP PROLIANT DL360 GEN.10	AUTCG32_21_1049	111 552,00	0,00	5
03/11/2021	FAUTEUILS EDEN SY PLUS	AUTCG32_21_1051	2 076,29	0,00	10
08/11/2021	TRONCONNEUSE STIHL	AUTCG32_21_1097	552,00	0,00	8
09/11/2021	SUB EQUIP VERSEES AUTRES GRPT COLLECT. BIENS MAT. ETUDES	AUTCG32_21_1098	11 085,34	0,00	5
09/11/2021	ARCHIVES PARCHEMINS ET MANUSCRITS XVIE ET XVIIE	AUTCG32_21_1099	1 561,00	0,00	0
15/11/2021	LOGICIEL SALAMANDRE RESTAURATION	AUTCG32_21_1110	1 000,00	0,00	2
15/11/2021	LOGICIEL SOGELINK - DT/DICT	AUTCG32_21_1111	18 462,28	0,00	2
15/11/2021	DEPOUSSIERAGE CONDITIONNEMENT CLASSEMENT SERIE M	AUTCG32_21_1112	12 088,80	0,00	0
15/11/2021	VESTIAIRES	AUTCG32_21_1115	1 890,00	0,00	10
16/11/2021	PERFORATEUR SDS PLUS XR	AUTCG32_21_1121	822,00	0,00	8
16/11/2021	MEULEUSE D'ANGLE	AUTCG32_21_1122	678,00	0,00	8
16/11/2021	CHARGEUSE CATERPILLAR	AUTCG32_21_1123	152 048,89	0,00	10
16/11/2021	MODULES CLIMATISATIONS	AUTCG32_21_1124	20 525,88	0,00	8
16/11/2021	SALEUSE DE DENEIGEMENT	AUTCG32_21_1125	25 338,62	0,00	10
17/11/2021	PARE FEU FORTIGATE 61F SD-WAN PHASE 2	AUTCG32_21_1127	4 930,32	0,00	4
17/11/2021	PARE FEU FORTIGATE 61F SD-WAN PHASE 2	AUTCG32_21_1128	4 930,32	0,00	4
18/11/2021	ARMOIRE DE RECHARGEMENT TABISAFE	AUTCG32_21_1135	4 851,60	0,00	4
18/11/2021	CENTRALE CLIMATISATION	AUTCG32_21_1137	5 364,00	0,00	8
19/11/2021	LOGICIEL BORNE TACTILE MDPH	AUTCG32_21_1139	2 473,80	0,00	2
22/11/2021	SIEGE ERGONOMIQUE FIPHFP	AUTCG32_21_1147	1 684,50	0,00	10
23/11/2021	LICENCE VARONIS ORANGE	AUTCG32_21_1150	82 426,87	0,00	2

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
24/11/2021	VESTIAIRES	AUTCG32_21_1160	8 190,00	0,00	10
24/11/2021	ARMOIRE DE SECURITE	AUTCG32_21_1162	4 005,96	0,00	10
24/11/2021	ARMOIRE	AUTCG32_21_1168	1 188,60	0,00	10
24/11/2021	ARMOIRE DE SECURITE	AUTCG32_21_1169	4 005,96	0,00	10
25/11/2021	VESTIAIRES	AUTCG32_21_1172	8 820,00	0,00	10
25/11/2021	TABLEAUX SCOLAIRES	AUTCG32_21_1176	2 357,60	0,00	10
25/11/2021	LICENCE EOLE TELEPHONIE	AUTCG32_21_1177	20 064,00	0,00	2
25/11/2021	LICENCE SOLIS SAD	AUTCG32_21_1178	55 828,39	0,00	2
25/11/2021	LOGICIEL ATOL CD	AUTCG32_21_1179	11 829,64	0,00	2
25/11/2021	SOLUTION LOGICIEL - CS0167969	AUTCG32_21_1180	13 730,38	0,00	2
25/11/2021	LICENCE LOGICIEL ANVERGUR	AUTCG32_21_1181	10 045,60	0,00	2
26/11/2021	TABLEAUX PIVOTANT DOUBLE FACE ET EMAILLE	AUTCG32_21_1188	832,78	0,00	1
26/11/2021	ARMOIRE DE SECURITE MULTIRISK ET ACCESSOIRES	AUTCG32_21_1199	4 005,96	0,00	10
26/11/2021	AUTOLAVEUSE COMPACTE 244NX	AUTCG32_21_1200	3 609,73	0,00	8
29/11/2021	CARTE ANCIENNE 1615 DU DEPARTE	AUTCG32_21_1207	288,00	0,00	0
29/11/2021	LICENCE LOGICIEL CIVIL NET RH	AUTCG32_21_1209	42 305,54	0,00	2
29/11/2021	LOGICIEL ATAL- CS0272328	AUTCG32_21_1210	23 202,20	0,00	2
29/11/2021	LOGICIEL WEBACCUEILLANT	AUTCG32_21_1212	22 718,84	0,00	2
29/11/2021	LICENCE MOBYDOC	AUTCG32_21_1213	13 124,28	0,00	2
29/11/2021	ECRANS SUR TREPIED	AUTCG32_21_1215	2 450,40	0,00	10
29/11/2021	TABLE+TABOURETS DE BAR	AUTCG32_21_1216	2 009,78	0,00	10
29/11/2021	BANCS APPOLLO	AUTCG32_21_1217	4 836,60	0,00	10
29/11/2021	BANCS APPOLLO	AUTCG32_21_1220	5 227,92	0,00	10
30/11/2021	NUMERISATION PRESSE ANCIENNE V	AUTCG32_21_1225	3 131,00	0,00	8
30/11/2021	CANAPE+FAUTEUILS GATSBY	AUTCG32_21_1228	1 632,00	0,00	10
30/11/2021	LICENCES ATAL ET INTERFACE GES	AUTCG32_21_1229	24 642,19	0,00	2
02/12/2021	FONTAINE A EAU LUMIO	AUTCG32_21_1240	696,00	0,00	8
02/12/2021	MATERIEL AUDITIF PHONAK	AUTCG32_21_1241	2 284,86	0,00	5
03/12/2021	SCUPTURE EN BRONZE LA DAME BLEUE DE LYDIE ARICKX	AUTCG32_21_1255	18 200,00	0,00	0
03/12/2021	DESSINS LASSALLE BORDES	AUTCG32_21_1256	798,60	0,00	0
03/12/2021	NETTOYEURS ICA PW-H 190/16	AUTCG32_21_1257	19 815,60	0,00	12
06/12/2021	SERVEUR INFRA BACKUP RESAH 2018-019 MS195	AUTCG32_21_1270	70 011,60	0,00	5
06/12/2021	COMPACTEUR PNEUMATIQUE CATERPILLAR CW34	AUTCG32_21_1273	148 303,20	0,00	10
06/12/2021	MOBILER MUSEOGRAPHIE	AUTCG32_21_1275	2 350,00	0,00	8
06/12/2021	BAIES DE STOCKAGE NETAPP	AUTCG32_21_1276	399 879,65	0,00	5
06/12/2021	LICENCES VEEAM	AUTCG32_21_1277	81 804,00	0,00	2
06/12/2021	SUPPORT ECRAN MOBILE CONEN-SCETA	AUTCG32_21_1278	1 014,90	0,00	4
06/12/2021	DETECTEUR CO2+ENREGITREUR HYGROMETRIE	AUTCG32_21_1282	1 134,00	0,00	8
06/12/2021	SUPPORT TECH EMM N2/N3 KNOX RESAH	AUTCG32_21_1285	1 483,20	0,00	2
06/12/2021	PERCEUSE VISEUSE SANS FIL BS 12-A LI-ION	AUTCG32_21_1287	810,25	0,00	8
07/12/2021	LOGICIEL GEOCLIP	AUTCG32_21_1291	4 740,00	0,00	2
07/12/2021	RENAULT CLIO BUSINESS TCE 90 X2	AUTCG32_21_1292	24 696,82	0,00	6
07/12/2021	SERVANTE COFFRET A OUTILS	AUTCG32_21_1294	2 031,86	0,00	12
07/12/2021	TERMINAUX MOBILES ZEBRA MOTOROLA+ACCESSOIRES	AUTCG32_21_1296	5 156,40	0,00	4
07/12/2021	LICENCE MOBYDOC	AUTCG32_21_1297	592,96	0,00	2
08/12/2021	TRONCONNEUSE MSA161T STIHL	AUTCG32_21_1315	1 180,42	0,00	8
08/12/2021	AUTOLAVEUSE COMPACTE ROLLY	AUTCG32_21_1316	3 366,96	0,00	8
08/12/2021	TABLES EXAMENS AVEC ETRIERS	AUTCG32_21_1318	11 850,98	0,00	8

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
08/12/2021	AMPLIFICATEUR SONORISATION YAMAHA XMV4140	AUTCG32_21_1319	1 554,00	0,00	8
08/12/2021	RESTAURATION DOCUMENTS JOURNAUX	AUTCG32_21_1321	11 748,00	0,00	0
08/12/2021	LOGICIEL HQRESSOURCE	AUTCG32_21_1326	12 192,00	0,00	2
09/12/2021	RENAULT CAMION POLYBENNE 26 T	AUTCG32_21_1339	186 505,87	0,00	10
09/12/2021	RENAULT CAMION POLYBENNE 19 T	AUTCG32_21_1340	142 090,57	0,00	10
09/12/2021	TRAITEMENT ARCHIVAGE DOSSIERS ASE	AUTCG32_21_1341	16 800,00	0,00	8
09/12/2021	CONGELATEUR LIEBHER+REFRIGERATEUR SMEG	AUTCG32_21_1343	3 451,20	0,00	8
09/12/2021	SUB.EQUIP.VERSEES ETAB.SCOLAIRES MOBIL.MATERIEL ETUDES 2021	AUTCG32_21_1345	4 894,32	0,00	5
09/12/2021	COMPTEURS ROUTIERS	AUTCG32_21_1349	9 408,00	0,00	8
09/12/2021	LICENCE KLAXOON CS0283250	AUTCG32_21_1351	30 120,10	0,00	2
09/12/2021	ANTENNES PHOTONIQUES LIFIMAX	AUTCG32_21_1352	6 660,68	0,00	4
09/12/2021	LOGICIEL ETEMPTATION	AUTCG32_21_1353	18 168,00	0,00	2
09/12/2021	LOGICIEL FORTIGATE COLLEGE	AUTCG32_21_1354	1 100,71	0,00	2
09/12/2021	LOGICIEL ARUBA 8	AUTCG32_21_1355	18 611,04	0,00	2
10/12/2021	BANCS ET TABLES DE PIQUE-NIQUE	AUTCG32_21_1359	17 881,50	0,00	8
10/12/2021	NETTOYEUR STIHL	AUTCG32_21_1360	799,00	0,00	8
10/12/2021	AFFICHES ANCIENNES GERS	AUTCG32_21_1361	2 600,00	0,00	0
13/12/2021	SUB D'EQUIP.VERSEES ORG.PUBLICS DIVERS BAT ET INSTALL.2021	AUTCG32_21_1369	87 040,00	0,00	30
14/12/2021	SOUFFLEUR THERMIQUE STIHL	AUTCG32_21_1371	676,72	0,00	8
14/12/2021	DEBROUSSAILLEUSE STIHL	AUTCG32_21_1372	806,26	0,00	8
14/12/2021	PC PORTABLES DELL LATITUDE 3520	AUTCG32_21_1374	7 394,30	0,00	4
14/12/2021	ARMOIRE A CLES RESERVATION VEHICULES	AUTCG32_21_1375	12 827,00	0,00	4
14/12/2021	BORNE INTERACTIVE CIRCUS	AUTCG32_21_1376	6 183,36	0,00	4
14/12/2021	DESTRUCTEUR PAPIER FELLOWES	AUTCG32_21_1379	526,43	0,00	8
14/12/2021	DESTRUCTEUR PAPIER FELLOWES	AUTCG32_21_1380	526,43	0,00	8
14/12/2021	LICENCES KNOX	AUTCG32_21_1382	13 176,00	0,00	2
14/12/2021	LOGICIEL SOLUTION DE BASE IMAGICLE	AUTCG32_21_1384	71 641,80	0,00	5
15/12/2021	CAMERA PROKAM, ENDOSCOPE ET ACCESSOIRES	AUTCG32_21_1388	6 000,00	0,00	8
15/12/2021	RENOUVELLEMENT SERVEURS	AUTCG32_21_1414	40 488,00	0,00	5
15/12/2021	ENSEMBLE FRIGORIFIQUE RIVACOLD MONOBLOC	AUTCG32_21_1415	2 531,51	0,00	8
15/12/2021	IPAD WI-FI 64 GB ET ACCESSOIRES	AUTCG32_21_1416	7 563,20	0,00	1
15/12/2021	EQUIPEMENTS ECRANS ET VISIO MDPH	AUTCG32_21_1417	13 419,64	0,00	4
15/12/2021	DEBROUSSAILLEUSE THERMIQUE STIHL	AUTCG32_21_1419	521,26	0,00	8
15/12/2021	DEBROUSSAILLEUSE A DOS STIHL	AUTCG32_21_1420	959,26	0,00	8
15/12/2021	LICENCE ALFRESCO	AUTCG32_21_1422	26 452,87	0,00	2
15/12/2021	GALAXY TAB S5E WI-FI, CAMERA RICOH THETA, VIVE PRO HMD	AUTCG32_21_1423	12 993,50	0,00	4
15/12/2021	MONTEE DE VERSION THOT - INTRANET	AUTCG32_21_1424	10 344,00	0,00	5
15/12/2021	TABLETTES SURFACE G02 EQUIP. INFORMATIQUE ET ACCESSOIRES	AUTCG32_21_1426	26 497,09	0,00	4
15/12/2021	LICENCE IMAGICLE	AUTCG32_21_1427	27 674,64	0,00	2
15/12/2021	LICENCE IMAGICLE BLUE ET SPEEDY	AUTCG32_21_1428	26 706,11	0,00	2
15/12/2021	EVOLUTION AUTOCOM LICENCE 1 TR	AUTCG32_21_1433	2 720,21	0,00	2
15/12/2021	LOGICIELS KIOSK	AUTCG32_21_1436	6 748,80	0,00	2
16/12/2021	RESTAURATION TABLEAUX	AUTCG32_21_1442	4 330,00	0,00	0
16/12/2021	MATERIELS INFORMATIQUES SCOLAIRES ET ACCESSOIRES	AUTCG32_21_1443	41 287,79	0,00	4
16/12/2021	JEUX VIDEO MEDIATHEQUE	AUTCG32_21_1444	1 035,83	0,00	8
16/12/2021	MEUBLES A PLAN MEDIATHEQUE	AUTCG32_21_1445	20 508,00	0,00	8
16/12/2021	RESTAURATION TABLEAUX CASSAGNA	AUTCG32_21_1446	1 820,00	0,00	0

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
16/12/2021	MATERIELS INFORMATIQUES SCOLAIRES ET ACCESSOIRES	AUTCG32_21_1447	43 838,40	0,00	4
16/12/2021	ENSEMBLE BADGEUR MIFARE HOROQUARTZ	AUTCG32_21_1450	1 974,48	0,00	4
16/12/2021	RESTAURATION BANNIERE REPUBLIC	AUTCG32_21_1451	9 831,00	0,00	0
16/12/2021	CHARIOTS BI-FACE AVEC TABLETTES INCLINEES	AUTCG32_21_1452	2 976,66	0,00	10
16/12/2021	RESTAURATION PASTEL CASSAGNAC	AUTCG32_21_1453	1 187,00	0,00	0
16/12/2021	NUMERISATION DELIBERATIONS DEPARTEMENTALES ET COMMUNALES	AUTCG32_21_1458	18 218,38	0,00	8
16/12/2021	SUB EQUIP.VERSEES COMMUNES BIEN MOB.MAT.ET ETUDES 2021	AUTCG32_21_1459	8 000,00	0,00	5
17/12/2021	BADGEUSE MDPH	AUTCG32_21_1465	1 290,00	0,00	4
17/12/2021	EVOLUTION SCRIBE FONCIER 9.0	AUTCG32_21_1466	4 433,40	0,00	5
17/12/2021	LASER TREPIED BARRE TELESCOPIQUE	AUTCG32_21_1469	725,22	0,00	12
17/12/2021	MONTEE VERSION IODAS MDPH	AUTCG32_21_1471	10 339,20	0,00	5
20/12/2021	TRACTEUR EPAREUSE NOMERAT M57T	AUTCG32_21_1486	121 441,39	0,00	10
20/12/2021	FOURGON TOLE RENAULT MASTER 3	AUTCG32_21_1487	28 175,66	0,00	7
20/12/2021	CAMION BI BENNE RENAULT TRUCK C380	AUTCG32_21_1488	196 117,39	0,00	10
20/12/2021	CAMION BI BENNE 19T RENAULT TRUCK C380	AUTCG32_21_1489	196 117,39	0,00	10
21/12/2021	FRAIS ETUDES RD151 RD172 CNE	AUT1800481_1	472,80	0,00	0
21/12/2021	FRAIS INSERTION RD634 REFECTION CHAUSSEE ENDOUFIELLE POMPIAC	AUT1900135_1	864,00	0,00	0
21/12/2021	FRAIS ETUDE LEVE TOPO RD131/138 CNE LASSERADE	AUT1900151_1	639,13	0,00	0
21/12/2021	FRAIS INSERTION RD128 CNE MANENT MONTANE	AUT1900157_1	864,00	0,00	0
21/12/2021	FRAIS ETUDES RD128 VERIF OUVRAGE CNE PLIEUX	AUT1900190_1	4 040,82	0,00	0
21/12/2021	FRAIS INSERTION RD634 CNE ENDOUFIELLE ET POMPIAC	AUT1900340_1	324,00	0,00	0
21/12/2021	FRAIS INSERTION RD654 CADEILHAN	AUT1900391_1	864,00	0,00	0
21/12/2021	CREATION FOSSE POIDS LOURDS ET ENGINS DE CHANTIER2019	AUT1900392	4 560,00	0,00	18
21/12/2021	FRAIS INSERTION PRESSE RD931	AUT1900425_1	864,00	0,00	0
21/12/2021	FRAIS ETUDES RD654 CNE CADEILHAN	AUT1900446_1	2 245,00	0,00	0
21/12/2021	FRAIS INSERTION REFECTION COUCHE ROULEMENT CMES NOGARO ARBLADE LE HAUT	AUT1900478_1	324,00	0,00	0
21/12/2021	FRAIS ETUDES RD 654 CADEILHAN	AUT1900524_1	396,00	0,00	0
21/12/2021	FRAIS ETUDES RD39 LEVE TOPO MONFERRAN SAVES	AUT1900553_1	1 200,00	0,00	0
21/12/2021	FRAIS INSERTION RECTI.VIRAGE ET DEPLAC.OUVRAGE CADEILHAN	AUT1900569_1	324,00	0,00	0
21/12/2021	FRAIS D'INSERTION FOSSE VISITE PL	AUT1900610_1	864,00	0,00	18
21/12/2021	FRAIS ETUDES RD509 CTRL TRVX MARSAN	AUT1900638_1	2 784,00	0,00	0
21/12/2021	FRAIS ETUDES RD626 LEVE TOPO PUYLAUSIC	AUT1900639_1	1 760,40	0,00	0
21/12/2021	FRAIS ETUDES RD 39 GLISSEMT MONFERRAN SAVES	AUT1900640_1	1 620,00	0,00	0
21/12/2021	CREATION FOSSE POUR POIDS LOURDS ET ENGINS DE CHANTIER2020	AUTCG32_20_0290	147 489,67	0,00	18
21/12/2021	CREATION FOSSE POUR POIDS LOURDS ET ENGINS DE CHANTIER 2021	AUTCG32_21_0040	4 852,33	0,00	18
21/12/2021	FAUTEUIL ET BUREAU FIPHFP	AUTCG32_21_1493	1 599,37	0,00	10
22/12/2021	GROS TRAVAUX COLLEGE PLAISANCE	AUT0600481	70 000,00	0,00	25
22/12/2021	TRAVAUX CONSTRUCTION COLLEGE P	AUT1000044	430 446,57	0,00	25
22/12/2021	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	AUT1300047	1 706 385,25	0,00	18
22/12/2021	REHABILITATION COLLEGE DE PLA	AUT1400019	792 003,65	0,00	18
22/12/2021	REHABILITATION COLLEGE DE PLA	AUT1500016	946 072,20	0,00	18
22/12/2021	FRAIS INSERTION CONSTRUC PLATEFORME HANGAR BOIS SARAMON	AUT1600077_1	108,00	0,00	1
22/12/2021	FRAIS INSERTION CT PLATEFORME ET HANGAR SARAMON	AUT1600086_1	108,00	0,00	1

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
22/12/2021	GT PLATEFORME ET HANGAR SARAM	AUT1600573	16 934,86	0,00	25
22/12/2021	GROS TRAVAUX HANGAR ET PLATEF	AUT1700011	14 544,12	0,00	25
22/12/2021	FRAIS INSERTION TOITURES TERR	AUT1700025_1	324,00	0,00	1
22/12/2021	GROS TRAVAUX COLLEGE CARNOT 2	AUT1700101	471 551,38	0,00	18
22/12/2021	GROS TRAVAUX PLATEFORME ALIMENTAIRE 2017	AUT1700690	99 994,54	0,00	18
22/12/2021	CREATION 1 PANNEAU PLATEFORME	AUT1800072	361 151,57	0,00	25
22/12/2021	GROS TRAVAUX PLATEFORME ALIME	AUT1800077	93 778,27	0,00	18
22/12/2021	FRAIS INSERTION COLLEGE CAZAU	AUT1800174_1	864,00	0,00	18
22/12/2021	FRAIS INSERTION CONSTRUCTION	AUT1800710_1	108,00	0,00	1
22/12/2021	FRAIS INSERTION PLATEFORME ENERGIE HANGAR SARAMON	AUT1900036_1	108,00	0,00	1
22/12/2021	CONSTRUCTION PLATEFORME ENERGIE SARAMON 2019	AUT1900043	596 314,04	0,00	25
22/12/2021	GROS TRAVAUX PLATEFORME ALIMENTAIRE GERS SOLIDAIRE 2019	AUT1900063	365 910,86	0,00	18
22/12/2021	FRAIS INSERTION REAMGMT BATIMENT GERS SOLIDAIRE	AUT1900118_1	324,00	0,00	1
22/12/2021	GX TRAVAUX COLLEGE SAMATAN 20019	AUT1900454	52 966,07	0,00	18
22/12/2021	CONSTRUCTION PLATEFORME ENERGIE SARAMON 2020	AUTCG32_20_0058	8 961,27	0,00	25
22/12/2021	CONSTRUCTION HANGAR CITE2 FJ 323	AUTCG32_20_0392	196 765,41	0,00	25
22/12/2021	GROS TRAVAUX PLATEFORME ALIMENTAIRE GERS SOLIDAIRE 2020	AUTCG32_20_0450	12 474,30	0,00	18
22/12/2021	CONSTRUCTION HANGAR CITE2	AUTCG32_21_0048	243 427,70	0,00	25
22/12/2021	GROS TRAVAUX PLATEFORME ALIMENTAIRE GERS SOLIDAIRE 2021	AUTCG32_21_0758	3 243,17	0,00	18
23/12/2021	FRAIS INSERTION MISE EN CONFO	AUT1500116_1	864,00	0,00	18
23/12/2021	TRAVAUX AMENAGEMENT CENTRE AR	AUT1500590	123 560,58	0,00	18
23/12/2021	GROS TRAVAUX CENTRE ARREAU 20	AUT1800067	53 597,22	0,00	18
23/12/2021	FRAIS INSERTION RESTRUCT PARTIELLE INFIRMERIE ARREAU	AUT1900065_1	864,00	0,00	18
23/12/2021	GROS TRAVAUX CENTRE ARREAU 2019	AUT1900081	147 808,56	0,00	18
23/12/2021	FRAIS D'INSERTION CENTRE OXYGERS ARREAU	AUT1900487_1	324,00	0,00	1
23/12/2021	FRAIS D'INSERTION CENTRE OXYGERS ARREAU	AUT1900488_1	864,00	0,00	18
23/12/2021	GROS TRAVAUX CENTRE OXYGERS ARREAU 2020	AUTCG32_20_0070	371 246,73	0,00	18
23/12/2021	CREATION CHEMIN PIETONNIER MAQUIS DE MEILHAN	AUTCG32_20_0221	1 528,50	0,00	18
23/12/2021	TRAVAUX AMENAGEMENT ADDA 2020	AUTCG32_20_0811	51 792,72	0,00	18
23/12/2021	GROS TRAVAUX CENTRE OXYGERS ARREAU 2021	AUTCG32_21_0052	288 777,39	0,00	18
23/12/2021	TERRAIN VALENCE SUR BAISE AN221	AUTCG32_21_1480	13 500,00	0,00	0
31/12/2021	FONDS DE CONCOURS AMGT TRAVERS	AUT1700542	40 843,00	0,00	0
31/12/2021	FONDS DE CONCOURS AMGMT TRAVE	AUT1800614	12 284,00	0,00	0
31/12/2021	FONDS DE CONCOURS AMGMT TRAVE	AUT1800615	9 113,00	0,00	0
31/12/2021	FONDS DE CONCOURS AMGMT SECUR	AUT1800616	4 500,00	0,00	0
31/12/2021	FOND DE CONCOURS RD509 MARSAN	AUT1900331	68 626,00	0,00	0
31/12/2021	FONDS DE CONCOURS LUPPE VIOLLES RD930	AUT1900545	15 646,00	0,00	0
31/12/2021	FONDS DE CONCOURS NOGARO AM CARREFOUR COTE HOPITAL	AUT1900546	19 499,00	0,00	0
31/12/2021	FONDS DE CONCOURS ST PUY TRAVERSEE RD42-RD654	AUT1900547	49 502,00	0,00	0
31/12/2021	FONDS DE CONCOURT AMENAGEMENT RD531-RD572	AUT1900563	3 537,00	0,00	0
31/12/2021	FONDS DE CONCOURS PERGAIN TAILLAC RD41	AUT1900656	18 075,00	0,00	0
31/12/2021	FONDS DE CONCOURS CASTELNAU BARBARENS RD40	AUT1900657	7 950,00	0,00	0
31/12/2021	FONDS DE CONCOURS LIAS RD535	AUT1900658	26 591,00	0,00	0
31/12/2021	FONDS DE CONCOURS MONFERRAN SAVES RD39-RD257	AUT1900659	22 500,00	0,00	0
31/12/2021	FONDS DE CONCOURS AM CARREFOUR RD34-VC6 MONTESQUIOU	AUT1900660	5 289,00	0,00	0
31/12/2021	FONDS DE CONCOURS AM CARREFOUR RD626-VC1 MONTAMAT	AUT1900661	18 565,00	0,00	0
31/12/2021	FONDS DE CONCOURS AM BD DES PYRÉNÉES RD626 CAZAUBON	AUT1900712	6 331,00	0,00	0
31/12/2021	FONDS DE CONCOURS AM TRAVERSE RD157 CASTILLON DEBATS	AUT1900713	4 872,00	0,00	0

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
31/12/2021	FONDS DE CONCOURS AM TRAVERSE RD634 LABASTIDE SAVES	AUT1900714	89 284,00	0,00	0
31/12/2021	FONDS DE CONCOURS AM TRAVERSE RD626 PESSAN	AUT1900715	40 492,00	0,00	0
31/12/2021	FONDS DE CONCOURS NOGARO RD25	AUTCG32_20_0114	45 497,00	0,00	0
31/12/2021	FONDS DE CONCOURS CONDOM RD654	AUTCG32_20_0115	13 184,00	0,00	0
31/12/2021	FONDS DE CONCOURS TACHOIRE RD40 - RD129	AUTCG32_20_0116	5 995,00	0,00	0
31/12/2021	FONDS DE CONCOURS AMENAGT TRAVERSE TOURNECOUPE RD7	AUTCG32_20_0487	2 007,00	0,00	0
31/12/2021	FONDS DE CONCOURS AMGT SECURITE EAUZE RD43	AUTCG32_20_0488	10 500,00	0,00	0
31/12/2021	FONDS DE CONCOURS RD626 TRAVERSE PESSAN	AUTCG32_20_0633	10 493,00	0,00	0
31/12/2021	FONDS DE CONCOURS RD509 TRAVERSE MARSAN	AUTCG32_20_0634	21 402,00	0,00	0
31/12/2021	FONDS DE CONCOURS RD42-RD654 TRAVERSE ST PUY	AUTCG32_20_0635	12 375,00	0,00	0
31/12/2021	FONDS DE CONCOURS AMENAGEMENT RD626 EAUZE	AUTCG32_20_0636	13 954,00	0,00	0
31/12/2021	FONDS DE CONCOURS TRAVERSE RD157 CASTILLON DEBATS	AUTCG32_20_0638	10 352,00	0,00	0
31/12/2021	FONDS DE CONCOURS AMENAGEMENT RD112-VC8	AUTCG32_20_0719	6 037,00	0,00	0
31/12/2021	FONDS DE CONCOURS CHEMIN PIETONNIER RD247	AUTCG32_20_1027	7 248,00	0,00	0
31/12/2021	FONDS DE CONCOURS TRAVERSE RD40	AUTCG32_20_1028	18 551,00	0,00	0
31/12/2021	TRAVAUX COURANT COLLEGE AIGNAN 2021	AUTCG32_21_0047	302 086,04	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT HDD 2021	AUTCG32_21_0049	134 774,29	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT COLLEGE ISLE JOURDAIN LM 2021	AUTCG32_21_0050	120 168,48	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT COLLEGE CARNOT 2021	AUTCG32_21_0051	104 278,53	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX RESEAUX ROUTIERS 2021	AUTCG32_21_0065	9 871 151,28	0,00	0
31/12/2021	FONDS DE CONCOURS AM TRAVERSE RD634 LABASTIDE SAVES	AUTCG32_21_0097	48 440,00	0,00	0
31/12/2021	TRAVAUX COURANT SUBDIVISION LOMBEZ 2021	AUTCG32_21_0120	1 315,89	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT MEMENTO 2021	AUTCG32_21_0171	4 439,52	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT COLLEGE CONDOM 2021	AUTCG32_21_0213	275 053,95	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT SUBDIVISION NOGARO 2021	AUTCG32_21_0214	1 166,89	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT SUBDIVISION RISCLE 2021	AUTCG32_21_0215	46 474,98	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT COLLEGE SALINIS 2021	AUTCG32_21_0216	58 154,73	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT COLLEGE MARCIAC 2021	AUTCG32_21_0217	59 284,96	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT OENOPOLE EAUZE 2021	AUTCG32_21_0237	804,15	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT COLLEGE MASSEUBE 2021	AUTCG32_21_0240	210 675,73	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT COLLEGE MIELAN 2021	AUTCG32_21_0241	435 824,06	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT COLLEGE MIRANDE 2021	AUTCG32_21_0242	222 119,08	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT COLLEGE PLAISANCE 2021	AUTCG32_21_0243	48 403,00	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT COLLEGE RISCLE 2021	AUTCG32_21_0244	57 420,09	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT COLLEGE SAMATAN 2021	AUTCG32_21_0245	198 840,65	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT MDS NOGARO 2021	AUTCG32_21_0247	445,62	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT SLA MASSEUBE 2021	AUTCG32_21_0248	335,80	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT SLA PLAISANCE 2021	AUTCG32_21_0249	223,45	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT OXYGERS ARREAU 2021	AUTCG32_21_0250	44 281,27	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT ABBAYE DE FLARAN 2021	AUTCG32_21_0251	99 615,39	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT MDS CONDOM 2021	AUTCG32_21_0254	64 757,47	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT SLA MAUVEZIN 2021	AUTCG32_21_0255	299,19	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT SUBDIVISION FLEURANCE 2021	AUTCG32_21_0256	316,87	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT SUBDIVISION LECTOURE 2021	AUTCG32_21_0257	306,77	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT SUBDIVISION VIC FEZENSAC 2021	AUTCG32_21_0258	3 436,63	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT PAS VIC FEZENSAC 2021	AUTCG32_21_0259	229,77	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT COLLEGE CAZAUBON 2021	AUTCG32_21_0260	99 203,05	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT COLLEGE EAUZE 2021	AUTCG32_21_0261	42 189,27	0,00	18

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
31/12/2021	TRAVAUX COURANT COLLEGE FLEURANCE 2021	AUTCG32_21_0262	69 579,87	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT COLLEGE GIMONT 2021	AUTCG32_21_0263	14 706,59	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT COLLEGE MAUVEZIN 2021	AUTCG32_21_0264	23 235,20	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT COLLEGE VIC FEZENSAC 2021	AUTCG32_21_0265	58 380,30	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT 22 EME COLLEGE ISLE JOURDAIN 2021	AUTCG32_21_0266	965,73	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT MDS ISLE JOURDAIN 2021	AUTCG32_21_0267	285,33	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT ARCHIVES DEPARTEMENTALES 2021	AUTCG32_21_0268	29 589,26	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT BATIMENT LES COLONNES 2021	AUTCG32_21_0269	5 493,13	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT CARMEL 2021	AUTCG32_21_0270	46 520,08	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT FLL 2021	AUTCG32_21_0271	35 935,54	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT CHARTREUSE 2021	AUTCG32_21_0272	8 964,41	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT PARC 2021	AUTCG32_21_0273	7 798,93	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT MEDIATHEQUE 2021	AUTCG32_21_0274	574,41	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT MAISON DU TOURISME CDTL 2021	AUTCG32_21_0275	343,37	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT PMI 2021	AUTCG32_21_0276	23 935,04	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT MLE 2021	AUTCG32_21_0277	10 148,60	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT REGIE COLLEGE MATHALIN 2021	AUTCG32_21_0278	23 719,02	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT IUFM ESPE 2021	AUTCG32_21_0279	120 904,85	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT HQE 2021	AUTCG32_21_0280	1 003,63	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT CASERNE LANNES 2021	AUTCG32_21_0281	16 833,75	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT PAS DU GARROS 2021	AUTCG32_21_0282	190,61	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT COLLEGE MATHALIN 2021	AUTCG32_21_0402	75 645,82	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT MAQUIS MEILHAN 2021	AUTCG32_21_0462	18 365,22	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT GENDARMERIE MAUVEZIN 2021	AUTCG32_21_0641	21 105,00	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT UFAS 2021	AUTCG32_21_0780	7 590,53	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT PAS GIMONT 2021	AUTCG32_21_0976	5 529,06	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT CINEMA MIRANDE	AUTCG32_21_1222	2 772,00	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT MDS FLEURANCE	AUTCG32_21_1289	9 471,16	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT CINEMA CONDOM	AUTCG32_21_1290	19 015,65	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT REGIE COLLEGE CONDOM 2021	AUTCG32_21_1507	1 206,80	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT REGIE COLLEGE MASSEUBE 2021	AUTCG32_21_1508	1 395,51	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT REGIE COLLEGE MIRANDE 2021	AUTCG32_21_1509	12 529,36	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT REGIE COLLEGE VIC FEZENSAC 2021	AUTCG32_21_1510	1 484,29	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT REGIE HDD 2021	AUTCG32_21_1511	38 783,30	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT REGIE PARC 2021	AUTCG32_21_1512	13 020,10	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT REGIE SLA MASSEUBE 2021	AUTCG32_21_1513	8 848,30	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT REGIE BATIMENT LES COLONNES 2021	AUTCG32_21_1514	3 249,44	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT REGIE FLL 2021	AUTCG32_21_1515	4 458,87	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT REGIE CARMEL 2021	AUTCG32_21_1516	18 922,00	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT REGIE CHARTREUSE 2021	AUTCG32_21_1517	3 873,02	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT REGIE MEMENTO 2021	AUTCG32_21_1518	8 181,12	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT REGIE ATELIER HANGAR 2021	AUTCG32_21_1519	6 607,96	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT REGIE COLLEGE GIMONT 2021	AUTCG32_21_1520	5 872,84	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT REGIE COLLEGE SALINIS 2021	AUTCG32_21_1521	12 602,87	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT REGIE CASERNE LANNES 2021	AUTCG32_21_1522	2 013,65	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT REGIE PRE ARCHIVES 2021	AUTCG32_21_1524	1 905,51	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT REGIE SUBDIVISION MONTESQUIOU 2021	AUTCG32_21_1525	1 041,78	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT REGIE SLA MAUVEZIN 2021	AUTCG32_21_1526	6 410,61	0,00	18

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
31/12/2021	TRAVAUX COURANT REGIE MDS NOGARO 2021	AUTCG32_21_1527	4 974,07	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT REGIE SLA NOGARO 2021	AUTCG32_21_1528	1 110,17	0,00	18
Acquisitions à titre gratuit			**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition			**0,00**	**0,00**	
Affectation			**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage			**0,00**	**0,00**	
Divers			**14 604,60**	**0,00**	
17/03/2021	PRET AU PERSONNEL N°3 DU 09/0	AUTCG32_21_0233	80,00	0,00	0
29/03/2021	PRET AU PERSONNEL N°4 DU 23/0	AUTCG32_21_0302	1 071,00	0,00	0
08/06/2021	PRET AU PERSONNEL N°6 DU 11 M	AUTCG32_21_0497	720,00	0,00	0
14/06/2021	PRET AU PERSONNEL N°7 DU 8 JU	AUTCG32_21_0517	870,00	0,00	0
15/06/2021	PRET AU PERSONNEL N°5 DU 11 M	AUTCG32_21_0496	889,00	0,00	0
13/10/2021	PRET AU PERSONNEL N°9 DU 5 OCTOBRE 2021	AUTCG32_21_0958	653,60	0,00	0
20/10/2021	PRET AU PERSONNEL N°8 DU 5 OC	AUTCG32_21_0988	1 449,00	0,00	0
04/11/2021	PRET AU PERSONNEL N°1/2020	AUTCG32_21_1074	80,00	0,00	0
04/11/2021	PRET AU PERSONNEL N°2/2020	AUTCG32_21_1075	126,00	0,00	0
04/11/2021	PRET AU PERSONNEL N°3/2020	AUTCG32_21_1076	189,00	0,00	0
04/11/2021	PRET AU PERSONNEL N°5/2020	AUTCG32_21_1077	252,00	0,00	0
04/11/2021	PRET AU PERSONNEL N°6/2020	AUTCG32_21_1078	252,00	0,00	0
04/11/2021	PRET AU PERSONNEL N°7/2020	AUTCG32_21_1079	300,00	0,00	0
04/11/2021	PRET AU PERSONNEL N°8/2020	AUTCG32_21_1080	567,00	0,00	0
04/11/2021	PRET AU PERSONNEL N°10/2020	AUTCG32_21_1081	400,00	0,00	0
04/11/2021	PRET AU PERSONNEL N°11/2020	AUTCG32_21_1082	693,00	0,00	0
04/11/2021	PRET AU PERSONNEL N°12/2020	AUTCG32_21_1083	693,00	0,00	0
04/11/2021	PRET AU PERSONNEL N°14/2020	AUTCG32_21_1084	756,00	0,00	0
04/11/2021	PRET AU PERSONNEL N°17/2020	AUTCG32_21_1085	819,00	0,00	0
04/11/2021	PRET AU PERSONNEL N°16/2020	AUTCG32_21_1087	50,00	0,00	0
04/11/2021	PRET AU PERSONNEL N°19/2019	AUTCG32_21_1089	63,00	0,00	0
04/11/2021	PRET AU PERSONNEL N°9/2020	AUTCG32_21_1090	504,00	0,00	0
04/11/2021	PRET AU PERSONNEL N°13/2020	AUTCG32_21_1091	693,00	0,00	0
04/11/2021	PRET AU PERSONNEL N°15/2020	AUTCG32_21_1092	256,00	0,00	0
20/12/2021	PRET AU PERSONNEL N°10 DU 07/12/2021	AUTCG32_21_1491	667,00	0,00	0
20/12/2021	PRET AU PERSONNEL N°11 DU 14 /12/2021	AUTCG32_21_1492	1 512,00	0,00	0

(1) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 3313-7 du CGCT) – SORTIES

IV

B9.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article R. 3313-7 du CGCT)

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
TOTAL GENERAL							252 477,10	**-14 520,93**	
Cessions à titre onéreux							**252 477,10**	**-14 520,93**	
20/04/2021	INSTALLATION VOIRIE 2004 N A	01/01/2004	2 892,80	0	0,00	2 892,80	2 892,80	0,00	0,00
02/06/2021	ROUTES DEPARTEMENTALES TERRAIN	31/12/2003	382,00	0	0,00	382,00	382,00	0,00	0,00
24/08/2021	BERLINE IMMA AP 806 DG	19/04/2010	16 380,00	6	16 380,00	0,00	1 750,52	1 750,52	0,00
24/08/2021	TONDEUSE	07/09/2011	22 724,00	8	22 724,00	0,00	6 265,06	6 265,06	0,00
24/08/2021	RENAULT CLIO BLANCHE CD 631 VS	12/06/2015	9 566,89	6	9 566,89	0,00	3 542,13	3 542,13	0,00
24/08/2021	RENAULT CLIO BLANCHE IMMAT CS	12/06/2015	9 566,89	6	9 566,89	0,00	3 846,01	3 846,01	0,00
24/08/2021	RENAULT CLIO IMMAT CD 131 VT	13/07/2016	8 262,54	6	6 885,00	1 377,54	3 311,01	1 933,47	0,00
24/08/2021	RENAULT CLIO III IMMAT CH 573	02/09/2016	8 262,54	6	6 885,00	1 377,54	3 480,50	2 102,96	0,00
24/08/2021	RENAULT CLIO III IMMAT CD 947	02/09/2016	8 262,54	6	6 885,00	1 377,54	3 480,50	2 102,96	0,00
24/08/2021	RENAULT CLIO III IMMAT CD 254	02/09/2016	8 262,54	6	6 885,00	1 377,54	3 479,64	2 102,10	0,00
24/08/2021	RENAULT CLIO III CD 817 VS	02/09/2016	8 262,54	6	6 885,00	1 377,54	3 658,54	2 281,00	0,00
24/08/2021	RENAULT CLIO III IMMAT CJ 519	02/09/2016	8 262,54	6	6 885,00	1 377,54	3 703,91	2 326,37	0,00
24/08/2021	RENAULT CLIO IMMAT CD 028 VT	12/06/2017	6 857,86	6	4 568,00	2 289,86	3 311,01	1 021,15	0,00
24/08/2021	RENAULT CLIO IMMAT CD 707 VS	12/06/2017	6 857,86	6	4 568,00	2 289,86	2 497,81	207,95	0,00
14/09/2021	PARC DDE MAT ET OUTILLAGE ET M	31/12/2003	7 847,81	0	0,00	7 847,81	7 847,81	0,00	0,00
14/09/2021	KANGOO EXPRESS RENAULT 3019MQ3	08/12/2010	7 435,00	6	7 435,00	0,00	800,36	800,36	0,00
14/09/2021	KANGOO EXPRESS RENAULT 8145MN3	08/12/2010	7 435,00	6	7 435,00	0,00	1 503,99	1 503,99	0,00
14/09/2021	KANGOO EXPRESS RENAULT 8146MN3	08/12/2010	7 435,00	6	7 435,00	0,00	1 428,66	1 428,66	0,00
14/09/2021	BERLINGO FOURGONETTES	01/12/2011	10 400,00	6	10 400,00	0,00	3 660,26	3 660,26	0,00
14/09/2021	KANGOO EXPRESS CONFORT	12/12/2011	11 791,62	6	11 791,62	0,00	400,61	400,61	0,00
14/09/2021	PEUGEOT PARTNER 8133MP32	17/06/2013	5 684,00	6	5 684,00	0,00	2 938,65	2 938,65	0,00
14/09/2021	PEUGEOT PARTNER 8134MP32	17/06/2013	5 684,00	6	5 684,00	0,00	3 247,66	3 247,66	0,00
14/09/2021	BALAIS TRACTES	09/12/2013	8 156,73	8	8 156,73	0,00	1 527,96	1 527,96	0,00
29/09/2021	RENAULT CLIO IMMAT CJ-562-EA	02/10/2017	6 857,86	6	4 568,00	2 289,86	3 480,50	1 190,64	0,00
07/10/2021	CAST DSD LOMBEZ	21/10/1999	161 792,61	0	0,00	161 792,61	65 000,00	-96 792,61	0,00
07/10/2021	ROUTES DEPARTEMENTALES TERRAIN	31/12/2003	34,45	0	0,00	34,45	34,45	0,00	0,00
07/10/2021	TERRAINS DE VOIRIE 2011	01/01/2011	55 000,00	0	0,00	55 000,00	55 000,00	0,00	0,00
20/12/2021	PARC DDE MAT ET OUTILLAGE ET M	31/12/2003	13 082,24	0	0,00	13 082,24	13 082,24	0,00	0,00
20/12/2021	KANGOO EXPRESS RENAULT 8540 MQ	08/12/2010	7 435,00	6	7 435,00	0,00	939,89	939,89	0,00
21/12/2021	PEUGEOTS 208 ACTIVE BLANCHES	08/04/2014	12 519,59	6	12 519,59	0,00	3 479,64	3 479,64	0,00
21/12/2021	PEUGEOT 208 ACTIVES 5 PORTES	05/05/2015	10 934,19	6	10 934,19	0,00	4 269,73	4 269,73	0,00
21/12/2021	PEUGEOT 208 ACTIVES 5 PORTES	05/05/2015	43 736,74	6	43 736,74	0,00	16 723,68	16 723,68	0,00
21/12/2021	PEUGEOT 208 ACTIVES 5 PORTES	05/05/2015	21 868,37	6	21 868,37	0,00	8 756,88	8 756,88	0,00
21/12/2021	PEUGEOTS 208	10/05/2017	11 881,72	6	7 920,00	3 961,72	3 318,71	-643,01	0,00
21/12/2021	RENAULT CLIO IMMAT CS 278 VT	12/06/2017	6 857,86	6	4 568,00	2 289,86	3 148,37	858,51	0,00
21/12/2021	RENAULT CLIO IMMAT CD 983 VS	12/06/2017	6 857,86	6	4 568,00	2 289,86	3 148,37	858,51	0,00

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
21/12/2021	RENAULT CLIO IMMAT CJ-815-BM	12/09/2017	6 857,86	6	4 568,00	2 289,86	3 137,24	847,38	0,00
Cessions à titre gratuit							**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition							**0,00**	**0,00**	
Affectation							**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage							**0,00**	**0,00**	
Mise à la réforme							**0,00**	**0,00**	
31/12/2021	TABLE EXPO ITINERAN	01/01/2020	276,00	1	276,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	BAC DE RANGEMENT	01/01/2020	198,03	1	198,03	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	ARMOIRES A RIDEAUX / ARMOIRE	01/01/2020	4 763,71	1	4 763,71	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	FAUTEUILS TAMAKI COLLEGE RISCLE	01/01/2020	3 288,42	1	3 288,42	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	ARMOIRES 2 ECOBUREAUX/VESTIA	01/01/2020	6 349,98	1	6 349,98	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TABLES SCOLAIRE PMR JACK COLLEGE SAMATAN	01/01/2020	1 605,24	1	1 605,24	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	7 ARMOIRES 3 FAUTEUILS 1 BUREAU COLL MATHALIN	01/01/2020	2 266,63	1	2 266,63	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	1 ECOBUREAU 1 ARMOIRE 2 TABLEAUX COLLEGE GIMONT	01/01/2020	1 334,59	1	1 334,59	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	ECOBUREAU ECOTABLE FAUTEUIL TABLEAU DESSERTE COLL GIMONT	01/01/2020	1 967,22	1	1 967,22	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MOBILIERS SCOLAIRE COLLEGE GIMONT	01/01/2020	6 921,04	1	6 921,04	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MOBILIERS BUREAU COLLEGE CONDOM	01/01/2020	7 863,61	1	7 863,61	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MOBILIERS SCOLAIRE COLLEGE MAUVEZIN	01/01/2020	4 316,78	1	4 316,78	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	COUSSIN ANTI VIBRATION	01/01/2020	142,92	1	142,92	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	DROIT REPRESENTATION SITE INTERNET	01/01/2020	264,00	1	264,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PERCHE ELAGUEUSE TELESCOPIQUE	01/01/2020	106,98	1	106,98	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	LICENCES ADOBE	01/01/2020	4 042,18	1	4 042,18	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	LICENCES ABOBE CC	01/01/2020	975,79	1	975,79	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	KIT LECTEUR 90 TOUCH LIGHT	01/01/2020	249,60	1	249,60	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TELEVISEUR LG LED 70 CM	01/01/2020	179,99	1	179,99	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	ERGOLOMB APPUI LOMBAIRE POUR VOITURE	01/01/2020	109,32	1	109,32	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	FAUTEUILS UDO COLLEGE GIMONT	01/01/2020	760,57	1	760,57	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	ERGOCCYX ASSISE POUR VOITURE	01/01/2020	189,72	1	189,72	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	BATTERIES EP801 ENGENIUS	01/01/2020	129,60	1	129,60	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	OUTILLAGE	01/01/2020	301,09	1	301,09	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	THERMOMETRES ELECTRONIQUES	01/01/2020	104,70	1	104,70	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MOBILIERS BUREAU COLLEGE MATHALIN	01/01/2020	5 183,44	1	5 183,44	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	FAUTEUILS TAMAKI COLLEGE MIRANDE	01/01/2020	5 131,62	1	5 131,62	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MOBILIERS BUREAU	01/01/2020	4 406,23	1	4 406,23	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MOBILIERS BUREAU	01/01/2020	5 875,20	1	5 875,20	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MOBILIERS SCOLAIRE	01/01/2020	2 417,18	1	2 417,18	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PETIT ELECTROMENAGER RESIDENCE	01/01/2020	63,94	1	63,94	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
31/12/2021	COFFRE-FORT A CLE IGNIFUGE DOSIN	01/01/2020	301,79	1	301,79	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	SOURIS ERGONOMIQUE ROLLERMOUSE RED	01/01/2020	337,70	1	337,70	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TELEPHONES CISCO IP ECO RECYCLE 7941	01/01/2020	658,79	1	658,79	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TELEPHONES CISCO IP ECO RECYCLE 7941	01/01/2020	608,11	1	608,11	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TELEPHONES CISCO IP ECO RECYCLE 7941	01/01/2020	658,79	1	658,79	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	LICENCES WINDOWS 7 EXTENDED SECURITY	01/01/2020	15 045,00	1	15 045,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	BATTERIES BELKIN BOOST CHARGE	01/01/2020	110,80	1	110,80	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	SCANJET HP PRO 3500	01/01/2020	475,24	1	475,24	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	ETAU ESP.VERTS	01/01/2020	232,92	1	232,92	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	THERMOS A POMPE 2	01/01/2020	84,00	1	84,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TELEPHONES CISCO IP ECO RECYCLE 7941	01/01/2020	504,17	1	504,17	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TELEPHONES CISCO IP ECO RECYCLE 7941	01/01/2020	405,41	1	405,41	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TV PHILIPS + SUPPORT FIXIE	01/01/2020	512,40	1	512,40	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	DIVERS MOBILIERS DE BUREAU	01/01/2020	5 865,82	1	5 865,82	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	DIVERS MOBILIERS DE BUREAU	01/01/2020	940,69	1	940,69	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	DIVERS MOBILIERS DE BUREAU COLLEGE CARNOT	01/01/2020	12 354,48	1	12 354,48	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	ECO BUREAUX 160 X 80 ET ACCESSOIRES	01/01/2020	697,27	1	697,27	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	FAUTEUILS UDO DUO	01/01/2020	7 465,68	1	7 465,68	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	CHAISES TAMAKI DUO	01/01/2020	1 060,08	1	1 060,08	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	ECO BUREAU 180 X 80, CAISSON A ROULETTES ET ACCESSOIRES	01/01/2020	805,80	1	805,80	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	BUREAU ET ARMOIRES	01/01/2020	919,36	1	919,36	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	CHARIOT TROIS NIVEAUX	01/01/2020	454,20	1	454,20	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	CHARIOTS TROIS NIVEAUX	01/01/2020	1 816,80	1	1 816,80	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MOBILIER DE RANGEMENT	01/01/2020	309,00	1	309,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	FAUTEUILS REPEAT	01/01/2020	4 446,00	1	4 446,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	BUREAUX, ARMOIRES ET ACCESSOIRES	01/01/2020	2 073,16	1	2 073,16	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TABLES PLIANTES ET CHARIOT	01/01/2020	998,52	1	998,52	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TABOURETS ET FAUTEUILS	01/01/2020	2 155,54	1	2 155,54	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	FAUTEUILS	01/01/2020	916,20	1	916,20	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	DIVERS MATERIELS ET MOBILIERS	01/01/2020	2 373,00	1	2 373,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	DIVERS MOBILIERS	01/01/2020	4 283,66	1	4 283,66	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	FAUTEUILS UDO DUO	01/01/2020	746,57	1	746,57	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	DIVERS MOBILIERS	01/01/2020	2 254,40	1	2 254,40	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TABLES ET TABOURETS	01/01/2020	713,56	1	713,56	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TABOURETS ET TABLEAU	01/01/2020	1 859,38	1	1 859,38	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	DIVERS MOBILIERS	01/01/2020	8 317,32	1	8 317,32	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	DIVERS MOBILIERS	01/01/2020	6 495,62	1	6 495,62	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	DIVERS MOBILIERS	01/01/2020	4 774,36	1	4 774,36	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	DIVERS MOBILIERS	01/01/2020	10 071,11	1	10 071,11	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	ARMOIRES A RIDEAUX ET FAUTEUILS CLUB	01/01/2020	1 229,40	1	1 229,40	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	DIVERS MOBILIERS	01/01/2020	6 821,23	1	6 821,23	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	DIVERS MOBILIERS	01/01/2020	3 944,53	1	3 944,53	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
31/12/2021	CHAISES SHOOT	01/01/2020	3 499,80	1	3 499,80	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	FAUTEUILS ET SIEGES	01/01/2020	3 231,92	1	3 231,92	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	DIVERS MOBILIERS	01/01/2020	2 730,54	1	2 730,54	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	DIVERS MOBILIERS	01/01/2020	3 082,55	1	3 082,55	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MOBILIER ET MATERIEL	01/01/2020	3 374,62	1	3 374,62	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	DIVERS MOBILIERS	01/01/2020	4 317,04	1	4 317,04	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	DIVERS MOBILIERS	01/01/2020	1 886,64	1	1 886,64	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TABLES, CHAISES, FAUTEUIL	01/01/2020	2 793,84	1	2 793,84	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	DIVERS MOBILIERS	01/01/2020	4 292,33	1	4 292,33	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MOBILIER ET MATERIEL DIVERS	01/01/2020	1 374,17	1	1 374,17	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MOBILIERSS DIVERS	01/01/2020	3 084,16	1	3 084,16	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	VESTIAIRES SUR BANC STAD	01/01/2020	4 387,66	1	4 387,66	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TELEPHONES IP ECO-RECYCLES CISCO 7962	01/01/2020	1 236,00	1	1 236,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	LITS ET TIROIRS DE RANGEMENT	01/01/2020	8 968,02	1	8 968,02	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	POSE BORDURE ET ELINGUE	01/01/2020	406,20	1	406,20	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MICRO ORDINATEURS BUREAUTIQUE 5400	01/01/2020	19 811,52	1	19 811,52	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TRANSPALETTE MANUEL	01/01/2020	330,00	1	330,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	ECRANS DE PROTECTION COMPTOIR	01/01/2020	2 640,00	1	2 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MICRO ORDINATEURS 3500 + MEMOIRE 4GB	01/01/2020	828,70	1	828,70	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	DIVERS MATERIELSI NFORMATIQUE	01/01/2020	59 083,92	1	59 083,92	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	DIVERS MATERIELS INFORMATIQUE	01/01/2020	22 453,06	1	22 453,06	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	LICENCES F-SECURE	01/01/2020	40 550,20	1	40 550,20	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	ECRANS DE PROTECTION HYGIAPHONES	01/01/2020	2 096,40	1	2 096,40	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MACHINE PLASTIFIER FELLOWES SATURN	01/01/2020	176,53	1	176,53	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	LOGICIEL GESTION SITE INTERNET WEFORMS PRO V1.3.5	01/01/2020	192,00	1	192,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TELEPHONES CISCO 8851 / EXTENTION CP-BELEM	01/01/2020	908,47	1	908,47	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	EQUIPEMENT MAINTENANCE RESEAU CISCO	01/01/2020	127,98	1	127,98	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	LICENCES CISCO	01/01/2020	699,68	1	699,68	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	EQUIPEMENT MAINTENANCE RESEAU CISCO	01/01/2020	85,32	1	85,32	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	LICENCES CISCO	01/01/2020	619,32	1	619,32	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	LICENCES CISCO	01/01/2020	521,33	1	521,33	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	EQUIPEMENT MAINTENANCE RESEAU CISCO	01/01/2020	127,98	1	127,98	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MATERIEL DE TELEPHONIE	01/01/2020	1 377,31	1	1 377,31	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MATERIEL DE TELEPHONIE	01/01/2020	2 156,06	1	2 156,06	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MATERIEL DE TELEPHONIE	01/01/2020	1 693,51	1	1 693,51	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TELEPHONES CISCO IP 8851	01/01/2020	2 725,42	1	2 725,42	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	EQUIPEMENTS MAINTENANCE RESEAU CISCO	01/01/2020	85,32	1	85,32	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	LICENCES CISCO	01/01/2020	699,68	1	699,68	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
31/12/2021	LICENCES CISCO ENHANCED	01/01/2020	493,92	1	493,92	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	EQUIPEMENT MAINTENANCE RESEAU CISCO	01/01/2020	294,72	1	294,72	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	LICENCES CISCO	01/01/2020	423,34	1	423,34	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	LICENCES ENHANCED TOIP	01/01/2020	164,64	1	164,64	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MICRO-ONDES ELSAY 20UG80	01/01/2020	194,70	1	194,70	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MATERIEL DE TELEPHONIE	01/01/2020	1 369,58	1	1 369,58	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	FEUX ET CENTRALES	01/01/2020	982,80	1	982,80	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	FEUX TRIANGLES GYROLED	01/01/2020	5 519,76	1	5 519,76	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	CADRES POUR AFFICHES	01/01/2020	44,85	1	44,85	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	REFRIGERATEURS FAURE	01/01/2020	698,00	1	698,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	VENTILATEURS SUR PIED	01/01/2020	199,00	1	199,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	LOGICIELS ADOBE ACROBAT AFTER EFFECTS	01/01/2020	278,75	1	278,75	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MATERIEL INFORMATIQUE DELL MEMOIRE 8GO	01/01/2020	252,00	1	252,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MATERIELS INFORMATIQUE DELL MEMOIRE 8 GO	01/01/2020	504,00	1	504,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	FILTRE ANTI REFLETS	01/01/2020	80,29	1	80,29	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	ADAPTATEURS VIDEO	01/01/2020	97,56	1	97,56	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	BARRIERES CIRCULATION	01/01/2020	1 213,20	1	1 213,20	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TELEVISEURS PHILIPS 4K SMART	01/01/2020	2 808,00	1	2 808,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TRIANGLE TRI LED500	01/01/2020	402,30	1	402,30	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	POMPE A EAU POUR BASSIN LAGUNA	01/01/2020	297,97	1	297,97	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	SWITCH RESEAU D LINK 26	01/01/2020	405,46	1	405,46	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	SWITCH D LINK DGS	01/01/2020	810,91	1	810,91	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TABLES ET CHAISES QUAD	01/01/2020	326,47	1	326,47	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PONCEUSE A BANDE	01/01/2020	498,00	1	498,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	HUB 4 PORTS USB	01/01/2020	47,47	1	47,47	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TOPOMETRES	01/01/2020	708,00	1	708,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	LOGICIEL DE RESSOURCE GRAPHIQUE FREEPIK PRENIUM	01/01/2020	140,40	1	140,40	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TALKIES WALKIES MOTOROLA XT420	01/01/2020	1 011,74	1	1 011,74	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	EXTINCTEURS	01/01/2020	507,60	1	507,60	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	COFFRE FORT RESKAL	01/01/2020	123,73	1	123,73	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	ETAU ETABLI	01/01/2020	351,32	1	351,32	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MICRO HF SENNHEISER E835	01/01/2020	299,00	1	299,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MATERIEL SONORISATION TAMTAM	01/01/2020	1 963,00	1	1 963,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PROJECTEURS LED IBIZA	01/01/2020	554,00	1	554,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MALETTE OUTILLAGE	01/01/2020	99,00	1	99,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TRIANGLES TRI LED	01/01/2020	786,60	1	786,60	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TOPOMETRES ET KIT CAPTEURS	01/01/2020	1 194,00	1	1 194,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	GYROPHARES LED MAGNETIQUE	01/01/2020	163,20	1	163,20	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	VITRINES AFFICHAGE	01/01/2020	407,02	1	407,02	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	SOUFFLEUR THERMIQUE STIHL GB86 DE	01/01/2020	373,50	1	373,50	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MANGE DEBOUT INOX	01/01/2020	1 274,76	1	1 274,76	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
31/12/2021	FAUTEUILS	01/01/2020	706,43	1	706,43	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	ARMOIRE	01/01/2020	210,72	1	210,72	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TABLES RECTANGLES + TABLE RABATTABLE	01/01/2020	1 421,94	1	1 421,94	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	FAUTEUILS UDO	01/01/2020	1 123,16	1	1 123,16	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	FAUTEUILS UDO + TAMAKI DUO	01/01/2020	1 922,02	1	1 922,02	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	FAUTEUILS UDO	01/01/2020	748,78	1	748,78	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	FAUTEUIL UDO + TAMAKI DUO	01/01/2020	586,62	1	586,62	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	FAUTEUILS UDO	01/01/2020	374,39	1	374,39	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	FAUTEUILS UDO +TAMAKI DUO + TAMAKI CONTACT	01/01/2020	4 277,47	1	4 277,47	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MOBILIER BUREAU DOSIN	01/01/2020	963,82	1	963,82	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MOBILIER BUREAU MDS AUCH	01/01/2020	1 809,80	1	1 809,80	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MOBILIER BUREAU DIRECTION DES ARCHIVES	01/01/2020	3 682,46	1	3 682,46	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	SIEGES DIRECTION ARCHIVES	01/01/2020	1 005,82	1	1 005,82	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	DISTRIBUTEURS GEL HYDROALCOOLIQUE MODELE DIV.OC	01/01/2020	7 694,40	1	7 694,40	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	FAUTEUILS UDO	01/01/2020	748,78	1	748,78	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MICRO ET CAMERA VISIO LOGITECH	01/01/2020	447,41	1	447,41	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TOPOMETRES DM7	01/01/2020	1 062,00	1	1 062,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	LICENCES OFFICE	01/01/2020	42 676,92	1	42 676,92	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PLAQUE VITRO AMICA ET LAVE VAISSELLE BOSH	01/01/2020	729,98	1	729,98	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	REFRIGERATEUR TOP 102L FRTT102W	01/01/2020	258,00	1	258,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	GLACIERES 21L 12V	01/01/2020	754,65	1	754,65	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	LECTEURS LIVRES AUDIOS	01/01/2020	797,50	1	797,50	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	BOITE A HISTOIRES ET CASQUE AUDIO	01/01/2020	73,01	1	73,01	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	BALADEUSE LEDS ET SERVANTE 7 TIROIRS	01/01/2020	712,80	1	712,80	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	VENTILATEURS SUR PIED	01/01/2020	499,80	1	499,80	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TRIANGLES TRI LED / GYROLED	01/01/2020	1 134,90	1	1 134,90	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PETITE PLAQUE A INDUCTION	01/01/2020	49,90	1	49,90	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	SWITCH TOIP CISCO CATALYST 2960L	01/01/2020	326,62	1	326,62	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	ODOMETRES	01/01/2020	260,40	1	260,40	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TELEPHONES IP ECO RECYCLES CISCO 7941	01/01/2020	456,08	1	456,08	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	SWITCH TOIP CISCO CATALYST 2960L	01/01/2020	326,62	1	326,62	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TELEPHONES IP ECO RECYCLES CISCO 7941	01/01/2020	557,44	1	557,44	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TELEPHONES IP ECO RECYCLES CISCO 7941	01/01/2020	405,41	1	405,41	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TELEPHONES IP ECO RECYCLES CISCO 7941	01/01/2020	760,14	1	760,14	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TELEPHONES IP ECO RECYCLES CISCO 7941	01/01/2020	658,79	1	658,79	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
31/12/2021	TELEPHONES IP ECO RECYCLES CISCO 7941	01/01/2020	709,46	1	709,46	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	SWITCH TOIP CISCO CATALYST 2960L	01/01/2020	326,62	1	326,62	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	SWITCH TOIP CISCO CATALYST 2960L	01/01/2020	271,03	1	271,03	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	SWITCH TOIP CISCO CATALYST 2960L	01/01/2020	326,62	1	326,62	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	SWITCH TOIP CISCO CATALYST 2960L	01/01/2020	271,03	1	271,03	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	SWITCH TOIP CISCO CATALYST 2960L	01/01/2020	326,61	1	326,61	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	SWITCH TOIP CISCO CATALYST 2960L	01/01/2020	135,52	1	135,52	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	BORNES WIFI HPE ARUBA	01/01/2020	1 159,37	1	1 159,37	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MEULEUSE 230MM	01/01/2020	270,00	1	270,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	SWITCH TOIP CISCO CATALYST 2960L	01/01/2020	326,62	1	326,62	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	SWITCH TOIP CISCO CATALYST 2960L	01/01/2020	271,03	1	271,03	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	DONNEES CADASTRALES	01/01/2020	1 474,00	1	1 474,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	ADAPTATEURS CISCO ATA 191	01/01/2020	361,15	1	361,15	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	ADAPTATEURS CISCO ATA 191	01/01/2020	361,15	1	361,15	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	ADAPTATEURS CISCO ATA 191	01/01/2020	361,15	1	361,15	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	ENREGISTREUR NUMERIQUE ZOOM H5	01/01/2020	361,34	1	361,34	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	BORNE WIFI HPE ARUBA INSTANT IAP 305	01/01/2020	579,68	1	579,68	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	ORDINATEURS PORTABLES DELL LATITUDE 5400	01/01/2020	6 163,58	1	6 163,58	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	ORDINATEURS PORTABLES DELL LATITUDE 5400	01/01/2020	2 641,54	1	2 641,54	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	ORDINATEURS PORTABLES DELL LATITUDE 5400	01/01/2020	5 283,07	1	5 283,07	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	ORDINATEURS PORTABLES DELL LATITUDE 5400	01/01/2020	5 283,07	1	5 283,07	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	BATTERIES STIHL POUR OUTILLAGES	01/01/2020	317,00	1	317,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TABOURETS DE BAR	01/01/2020	442,50	1	442,50	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	DIVERS MATERIELS INFORMATIQUE	01/01/2020	8 080,46	1	8 080,46	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	LICENCES BASE DE DONNEES ORACLE	01/01/2020	2 484,00	1	2 484,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	ADAPTEUR TELEPHONE ANALOG	01/01/2020	180,58	1	180,58	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	ADAPTATEUR TELEPHONE ANALOG	01/01/2020	361,15	1	361,15	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	ADAPTATEURS TELEPHONE ANALOG	01/01/2020	361,15	1	361,15	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PERCEUSE D ANGLE	01/01/2020	190,93	1	190,93	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	CARTE MEMOIRE	01/01/2020	373,44	1	373,44	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MEULEUSE PERCEUSE SCIE CIRCULAIRE	01/01/2020	573,79	1	573,79	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PLANCHA RIO ACIER 2 BRULEURS	01/01/2020	191,88	1	191,88	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	BUREAUX CAISSONS OBTURATEURS ET VOILES DE FONDS	01/01/2020	7 232,76	1	7 232,76	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TABLES ET CHAISES SCOLAIRES	01/01/2020	5 244,98	1	5 244,98	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	ECRAN DE PROJECTION ET TABLEAUX D'AFFICHAGE LIEGE	01/01/2020	410,45	1	410,45	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	BUREAU VOILE DE FONDS OBTURATEUR CAISSON ET CONVIVIALITE	01/01/2020	1 981,70	1	1 981,70	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	BUREAUX ECO ET CAISSONS	01/01/2020	1 051,68	1	1 051,68	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TABLEAU	01/01/2020	194,48	1	194,48	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
31/12/2021	MOBILIER BUREAU SEGPA SALINIS	01/01/2020	5 920,46	1	5 920,46	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TABLES DE REUNION ET DESERTE MOBILE	01/01/2020	3 434,16	1	3 434,16	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TABLES CHAISES CAISSONS FAUTEUILS CLUB	01/01/2020	4 258,14	1	4 258,14	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TABLEAUX AFFICHAGE VITRINE TABLE RD VESTIAIRE	01/01/2020	1 305,50	1	1 305,50	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	CAISSONS ET VESTIAIRES	01/01/2020	4 535,77	1	4 535,77	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TABLES CHAISES CAISSONS	01/01/2020	3 084,16	1	3 084,16	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TABLES CHAISES CAISSONS	01/01/2020	6 317,95	1	6 317,95	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	DIVERS MOBILIERS DE CLASSE COLLEGE MIRANDE	01/01/2020	2 615,32	1	2 615,32	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TABLEAUX ET ETAGERES COLLEGE GIMONT	01/01/2020	2 528,80	1	2 528,80	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	DIVERS MOBILIERS COLLEGE GIMONT	01/01/2020	6 286,92	1	6 286,92	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	DIVERS MOBILIERS COLLEGE MAUVEZIN	01/01/2020	760,01	1	760,01	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	ETAGERE COLLEGE MARCIAC	01/01/2020	821,08	1	821,08	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TABLEAU D'AFFICHAGE COLLEGE MARCIAC	01/01/2020	80,90	1	80,90	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	DIVERS MOBILIERS COLLEGE EAUZE	01/01/2020	6 168,31	1	6 168,31	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	FAUTEUILS UDO ET TAMAKI COLLEGE FLEURANCE	01/01/2020	2 344,57	1	2 344,57	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	VESTIAIRES A CASIERS COLLEGE FLEURANCE	01/01/2020	13 388,70	1	13 388,70	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	FAUTEUILS UDO ET TAMAKI	01/01/2020	1 603,67	1	1 603,67	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	DIVERS MOBILIERS BUREAU	01/01/2020	2 334,66	1	2 334,66	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	ETAGERES	01/01/2020	744,72	1	744,72	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	LAMPES SOFIA LED	01/01/2020	419,57	1	419,57	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	LICENCES ADOBE ACROBAT	01/01/2020	98,70	1	98,70	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	COFFRET DOUILLES	01/01/2020	570,24	1	570,24	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	SCIES ELAGAGE	01/01/2020	188,46	1	188,46	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MALETTE DRONE MAVIC2	01/01/2020	119,99	1	119,99	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	ECRAN DE PROTECTION COMPTOIR	01/01/2020	152,98	1	152,98	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	DESHERBEUR THERMIQUE	01/01/2020	85,90	1	85,90	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	BOITIERS DESINFECTANT	01/01/2020	1 965,12	1	1 965,12	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	SIEGES AUTO	01/01/2020	431,82	1	431,82	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	NETTOYEUR HAUTE PRESSION 2.50	01/01/2020	159,00	1	159,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PLAQUE ELECTRIQUE 3 FEUX VITRO	01/01/2020	219,99	1	219,99	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	BORNE HOTSPOT LYNKIS	01/01/2020	142,80	1	142,80	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	LICENCES LOGICIEL ADOBE Premiere PRo CC	01/01/2020	139,37	1	139,37	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	LICENCES FORTIGARD SECURITY	01/01/2020	973,84	1	973,84	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MICRO-ONDE	01/01/2020	89,90	1	89,90	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MICRO-ONDE	01/01/2020	89,90	1	89,90	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MICRO-ONDE	01/01/2020	74,90	1	74,90	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MONITEUR DE TEMPERATURE FRIDGE TAG2	01/01/2020	1 386,00	1	1 386,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	BOULONNEUSE ET ACCESSOIRES	01/01/2020	652,46	1	652,46	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
31/12/2021	ARMOIRE	01/01/2020	498,22	1	498,22	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	FAUTEUILS TAMAKI / CLUB	01/01/2020	1 376,76	1	1 376,76	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TABLEAU TRIPTYQUE SALLE DE CLASSE	01/01/2020	438,68	1	438,68	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	DIVERS MOBILIERS SALLE DE CLASSE	01/01/2020	6 168,31	1	6 168,31	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TABLEAUX TRIPTYQUE SALLE DE CLASSE	01/01/2020	935,66	1	935,66	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MOBILIER DE RESTAURATION SCOLAIRE	01/01/2020	3 078,86	1	3 078,86	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MEMOIRE PC PORTABLE	01/01/2020	239,04	1	239,04	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MEMOIRE PC PORTABLE	01/01/2020	597,60	1	597,60	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MEMOIRE PC PORTABLE	01/01/2020	597,60	1	597,60	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	ORDINATEURS DE BUREAU 5400 4GO	01/01/2020	1 320,77	1	1 320,77	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MEMOIRES PC PORTABLE	01/01/2020	239,04	1	239,04	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MEMOIRES PC PORTABLE	01/01/2020	318,72	1	318,72	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MEMOIRES PC PORTABLES	01/01/2020	199,20	1	199,20	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MEMOIRES PC PORTABLE	01/01/2020	398,40	1	398,40	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	SWITCH CISCO CATALYST 2960L LOGICIEL ARIANNE	01/01/2020	3 511,51	1	3 511,51	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	DEBROUSSAILLEUSE ELECTRIQUE STIHL	01/01/2020	492,85	1	492,85	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MICRO-ONDES	01/01/2020	224,70	1	224,70	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MICRO-ONDES	01/01/2020	299,60	1	299,60	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MICRO-ONDES	01/01/2020	299,60	1	299,60	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	CAFETIERES SUBITO	01/01/2020	110,85	1	110,85	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MICRO-ONDES	01/01/2020	299,60	1	299,60	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MICRO-ONDES	01/01/2020	149,80	1	149,80	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	BATTERIE STIHL POUR OUTILLAGE	01/01/2020	303,60	1	303,60	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	DEBROUSSAILLEUSES	01/01/2020	648,00	1	648,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	CARTES GRAPHIQUES ET MEMOIRES	01/01/2020	226,80	1	226,80	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	IMPRIMANTES - VISIOS - CARTE SD - HUB	01/01/2020	559,20	1	559,20	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	AFFUTEUSE 3 MEULES	01/01/2020	200,00	1	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	BORNES WIFI ARUBA	01/01/2020	1 159,37	1	1 159,37	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TABLE PIQUE NIQUE SCELLEE	01/01/2020	345,62	1	345,62	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TABLE PIQUE NIQUE SCELLEE	01/01/2020	345,62	1	345,62	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TABLE PIQUE NIQUE ET CORBEILLE SCELLEES	01/01/2020	691,24	1	691,24	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	FAUTEUILS UDO + TAMAKI DUO	01/01/2020	798,85	1	798,85	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	BUREAU + TABLE RD + CAISSON	01/01/2020	844,48	1	844,48	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	BUREAU	01/01/2020	158,20	1	158,20	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	ETENDOIR CORDE A LINGE SCELLEE MINKY	01/01/2020	87,44	1	87,44	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	FAUTEUIL UDO	01/01/2020	446,50	1	446,50	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	ETENDOIRS CORDE A LINGE SCELLEE MINKY	01/01/2020	116,59	1	116,59	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	ETENDOIRS CORDE A LINGE SCELLEE MINKY	01/01/2020	87,44	1	87,44	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	DIVERS MOBILIERS DE BUREAU	01/01/2020	908,32	1	908,32	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	DIVERS MOBILIERS DE BUREAU	01/01/2020	3 841,28	1	3 841,28	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	DIVERS MOBILIERS DE BUREAU	01/01/2020	1 498,33	1	1 498,33	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
31/12/2021	CAISSONS A ROULETTES	01/01/2020	324,94	1	324,94	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	DIVERS MOBILIERS DE BUREAU	01/01/2020	1 180,75	1	1 180,75	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	DIVERS MOBILIERS DE BUREAU	01/01/2020	2 351,44	1	2 351,44	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	DIVERS MOBILIERS DE BUREAU	01/01/2020	954,48	1	954,48	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	FAUTEUILS TAMAKI + UDO DUO	01/01/2020	1 435,55	1	1 435,55	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	DIVERS MOBILIERS DE BUREAU	01/01/2020	2 950,49	1	2 950,49	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	FAUTEUILS TAMAKI CONTACT 2	01/01/2020	935,62	1	935,62	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	ARMOIRES A RIDEAUX	01/01/2020	618,41	1	618,41	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	DIVERS MOBILERS DE BUREAU	01/01/2020	1 342,27	1	1 342,27	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	CHAISES PLIANTES PLIX CONTACT 2	01/01/2020	1 899,36	1	1 899,36	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	DIVERS MOBILIERS DE BUREAU	01/01/2020	1 657,46	1	1 657,46	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	BUREAUX ECO + ARMOIRE A RIDEAUX	01/01/2020	1 015,69	1	1 015,69	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	ETENDOIRS CORDE A LINGE SCELLEE MINKY	01/01/2020	116,59	1	116,59	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TABLES RABATTABLES	01/01/2020	2 013,40	1	2 013,40	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	ETAGERES METALLIQUE	01/01/2020	447,00	1	447,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TABLEAU TRIPTYQUE	01/01/2020	438,68	1	438,68	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MEUBLE AVEC 20 BACS TRANSPARENT	01/01/2020	482,36	1	482,36	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MEUBLE DE RANGEMENT A CASE	01/01/2020	304,52	1	304,52	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	DIVERS MOBILIERS DE BUREAU	01/01/2020	5 474,96	1	5 474,96	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	DIVERS MOBILIERS D'AFFICHAGE	01/01/2020	2 606,76	1	2 606,76	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MULTIMETRE	01/01/2020	202,46	1	202,46	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TRANSPALETTE	01/01/2020	358,80	1	358,80	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PERCHE ELAGEUSE + ACCESSOIRES	01/01/2020	1 074,00	1	1 074,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MATERIEL ECRAN BASSE VISION	01/01/2020	131,55	1	131,55	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TABLE ET CHAISES MOBILIER EXTERIEUR MDS FLEURANCE COVID	01/01/2020	66,60	1	66,60	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	CHAUFFAGE IINDUSTRIEL 3300W STANLEY	01/01/2020	139,80	1	139,80	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MEMOIRE POUR PC PORTABLE	01/01/2020	119,52	1	119,52	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	HARNAIS ADVANCE UNIVERSEL PL	01/01/2020	122,22	1	122,22	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TABOURETS	01/01/2020	118,00	1	118,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	EPANDEUR BLACK 45L	01/01/2020	408,00	1	408,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	LICENCES ADOBE	01/01/2020	243,95	1	243,95	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	BATTERIE DRONE MAVIC 2	01/01/2020	139,99	1	139,99	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	CROCHETS A CHAPE	01/01/2020	237,60	1	237,60	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	VALISE A ROULETTES POUR ORDINATEUR PORTABLE	01/01/2020	161,99	1	161,99	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	ACCESSOIRES CISCO WEBCAM	01/01/2020	2 035,46	1	2 035,46	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	DIVERS MATERIEL INFORMATIQUE SURFACE DOCK	01/01/2020	2 681,68	1	2 681,68	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	LICENCES ACCESS REGULARISATION	01/01/2020	427,82	1	427,82	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	CLAUSTRA	01/01/2020	519,23	1	519,23	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	FAUTEUIL FLASH	01/01/2020	306,47	1	306,47	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	DIVERS MOBILIER DE BUREAU	01/01/2020	1 211,87	1	1 211,87	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	ADAPTATEUR	01/01/2020	537,74	1	537,74	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	LAMPES LED	01/01/2020	1 357,20	1	1 357,20	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
31/12/2021	FAUTEUILS TAMAKI	01/01/2020	2 122,32	1	2 122,32	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	FAUTEUILS UDO	01/01/2020	3 743,88	1	3 743,88	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	DIVERS MOBILIER DE BUREAU	01/01/2020	3 445,80	1	3 445,80	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	ASPIRATEURS TASKI	01/01/2020	1 316,54	1	1 316,54	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TELEPHONES SAMSUNG GALAXY A41 ET ACCESSOIRES	01/01/2020	1 708,80	1	1 708,80	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	DISQUES DUR	01/01/2020	576,00	1	576,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	RADIO PROFESSIONNEL PMT	01/01/2020	504,00	1	504,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	IMPRIMANTE MULTIFONCTION COLL EAUZE	01/01/2020	386,03	1	386,03	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	LICENCE OFFICE 365	01/01/2020	354,24	1	354,24	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	VESTIAIRES	01/01/2020	5 104,08	1	5 104,08	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	VESTIAIRES	01/01/2020	3 402,72	1	3 402,72	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	VESTIAIRES	01/01/2020	2 041,63	1	2 041,63	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	VESTIAIRES	01/01/2020	2 041,63	1	2 041,63	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	VESTIAIRES	01/01/2020	5 104,08	1	5 104,08	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	VESTIAIRES	01/01/2020	5 104,08	1	5 104,08	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	DIVERS MATERIELS VISIO WEBCAM	01/01/2020	17 719,86	1	17 719,86	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MEULEUSE	01/01/2020	407,30	1	407,30	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TELEPHONES IP CISCO	01/01/2020	23 372,76	1	23 372,76	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	LICENCES F-SECURE	01/01/2020	40 496,30	1	40 496,30	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PORTS ANALOG 191-k9	01/01/2020	541,73	1	541,73	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	LICENCES TOIP ET BOITIERS CISCO	01/01/2020	854,57	1	854,57	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	LICENCES TOIP	01/01/2020	905,52	1	905,52	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	LICENCES TOIP	01/01/2020	823,20	1	823,20	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	LICENCES TOIP	01/01/2020	987,84	1	987,84	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	LICENCES TOIP ENHANCED PLUS	01/01/2020	11 976,00	1	11 976,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	LICENCES TOIP	01/01/2020	1 234,80	1	1 234,80	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	LICENCES TOIP	01/01/2020	1 152,48	1	1 152,48	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	LICENCES TOIP	01/01/2020	1 317,12	1	1 317,12	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	LICENCES TOIP	01/01/2020	658,56	1	658,56	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	LICENCE TOIP	01/01/2020	607,61	1	607,61	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PERCEUSES VISSEUSE	01/01/2020	844,44	1	844,44	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	LICENCES TOIP	01/01/2020	740,88	1	740,88	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	LICENCES TOIP	01/01/2020	1 152,48	1	1 152,48	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TURBINE	01/01/2020	115,82	1	115,82	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	FAUTEUIL ROULANT NOVO	01/01/2020	265,00	1	265,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	CADRES EXPOSITION	01/01/2020	2 390,30	1	2 390,30	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PLATINES PARALLEPIPEDE-VITRINES	01/01/2020	1 204,80	1	1 204,80	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	LAMPES LED ET TABLEAU AFFICHAGE	01/01/2020	1 486,00	1	1 486,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MEULEUSE ET TELEMETRE	01/01/2020	446,61	1	446,61	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	SEPARATEURS ETAGERES MAGASINS	01/01/2020	4 092,00	1	4 092,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	ESSAIMS ABEILLES	01/01/2020	570,00	1	570,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	DIVERS OUTILLAGES TECHNIQUES	01/01/2020	301,64	1	301,64	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MATERIELS RESTAURATION COL ISLE JOURDAIN	01/01/2020	1 593,84	1	1 593,84	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PRESSE PUREE	01/01/2020	372,00	1	372,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
31/12/2021	MATERIELS RESTAURATION COLL MAUVEZIN	01/01/2020	1 543,68	1	1 543,68	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MICRO-ONDES	01/01/2020	99,80	1	99,80	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	DISQUE DUR / ONDULEUR / CASQUES	01/01/2020	6 465,78	1	6 465,78	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	CLAVIERS FUJITSU KEYBOARDS	01/01/2020	140,81	1	140,81	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	LICENCE SKETCHUP PRO	01/01/2020	368,18	1	368,18	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	HAUT-PARLEURS JABRA SPEAK 510 MS	01/01/2020	499,20	1	499,20	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	LICENCES KNOX SUPPORT	01/01/2020	1 069,22	1	1 069,22	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	LICENCES KNOX SUPPORT	01/01/2020	3 263,04	1	3 263,04	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	LICENCES KNOX SUPPORT	01/01/2020	10 540,80	1	10 540,80	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	ELEMENTS POUR MUSEOGRAPHIE JAR	01/01/2020	197,02	1	197,02	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MATERIELS TECHNIQUE PEINTURE	01/01/2020	259,86	1	259,86	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers							**0,00**	**0,00**	
31/12/2021	CAUTION LOGEMENT COLLEGE MARCI	20/08/2008	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PRET FSL ACCES LOGEMENT LOCAT	31/12/2015	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PRET FSL EAU ENCOURS INTEGRES	31/12/2015	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PRET FSL MAINTIEN LOGEMENT LO	31/12/2015	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PRET FSL ENERGIE ENCOURS INTE	31/12/2015	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PRET FAJ AIDES AUX JEUNES ENC	31/12/2015	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	SUB EQUIP GRPT COLLEC B MOB M	11/03/2016	3 041,64	5	3 041,64	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	SUB EQUIP VERSE COMMUNE BIEN	25/03/2016	68 803,77	5	68 803,77	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	SUB EQUIP PERS DT PRIVE BIEN	31/05/2016	5 000,00	5	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PRET FSL ACCES LOGEMENT LOCAT	31/12/2016	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PRET FSL MAINTIEN LOGEMENT LO	31/12/2016	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PRET FSL EAU ENCOURS 2016	31/12/2016	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PRET FSL ENERGIE ENCOURS 2016	31/12/2016	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PRET FAJ AIDES AUX JEUNES ENC	31/12/2016	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PRET FSL ACCES LOGEMENT LOCAT	31/12/2017	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PRET FSL MAINTIEN LOGEMENT LO	31/12/2017	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PRET FSL EAU ENCOURS 2017	31/12/2017	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PRET FSL ENERGIE ENCOURS 2017	31/12/2017	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PRET FAJ AIDES AUX JEUNES ENC	31/12/2017	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	AVANCE SUR MARCHE180050 COLLE	31/12/2021	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	AVANCE SUR MARCHE 180050 COLL	31/12/2021	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	AVANCE SUR MARCHE 180086 RD931	31/12/2021	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	AVANCE SUR MARCHE 180131 RD93	31/12/2021	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PRET FSL ENERGIE ENCOURS 2018	31/12/2018	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PRET FSL EAU ENCOURS 2018	31/12/2018	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PRET FSL MAINTIEN LOGEMENT LOCATIF ENCOURS 2018	31/12/2018	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PRET FSL ACCES LOGEMENT LOCATIF ENCOURS 2018	31/12/2018	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	AVANCE SUR MARCHE 180191 PLATEFORME ALIMENTAIRE	31/12/2021	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
31/12/2021	AVANCE SUR MARCHE RD154 CNE MONCLAR	31/12/2021	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	AVANCE SUR MARCHE N°190014 LOT N°2 PLATE FORME BOIS ENERGIE	31/12/2021	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	AVANCE SUR MARCHE N°190071 LOT N°4 INFIRMERIE ARREAU	31/12/2021	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	AVANCE SUR MARCHE N°190074 LOT N°8 INFIRMERIE ARREAU	31/12/2021	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	AVANCE SUR MARCHE N°190075 LOT N°9 INFIRMERIE ARREAU	31/12/2021	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	AVANCE SUR MARCHE N°190076 LOT N°10 INFIRMERIE ARREAU	31/12/2021	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	AVANCE SUR MARCHE 180180,	31/12/2021	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PRET FSL ACCES LOGEMENT LOCATIF ENCOURS 2019	31/12/2019	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PRET FSL MAINTIEN LOGEMENT LOCATIF ENCOURS 2019	31/12/2019	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PRET FSL EAU ENCOURS 2019	31/12/2019	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PRET FSL ENERGIE ENCOURS 2019	31/12/2019	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	AVANCE SUR MARCHE CREATION FOSSE DE VISITE POIDS LOURDS	31/12/2021	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	CAUTION NOTIN JEAN-MICHEL 27/02/2020	29/04/2020	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	AVANCE MARCHE N° 200074 RECONS.MONTIOUS LOT N°9	31/12/2021	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PRET AU PERSONNEL N°1 DU 19/0	24/02/2021	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PRET AU PERSONNEL N°2 DU 19/0	24/02/2021	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	CAUTION GITE	26/04/2021	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PRET AU PERSONNEL N°1/2019	04/11/2021	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PRET AU PERSONNEL N°3/2019	04/11/2021	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PRET AU PERSONNEL N°5/2019	04/11/2021	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PRET AU PERSONNEL N°8/2019	04/11/2021	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PRET AU PERSONNEL N°10/2019	04/11/2021	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PRET AU PERSONNEL N°11/2019	04/11/2021	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PRET AU PERSONNEL N°13/2019	04/11/2021	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PRET AU PERSONNEL N°12/2019	04/11/2021	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PRET AU PERSONNEL N°14/2019	04/11/2021	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PRET AU PERSONNEL N°15/2019	04/11/2021	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PRET AU PERSONNEL N°16/2019	04/11/2021	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PRET AU PERSONNEL N°18/2019	04/11/2021	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PRET AU PERSONNEL N°4/2020	04/11/2021	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PRET AU PERSONNEL N°9/2019	04/11/2021	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PRET AU PERSONNEL N°17/2019	04/11/2021	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PRET FSL	16/11/2021	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PRÊT HONNEUR (18 dossiers)		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	CAUTION FSL (12 dossiers)		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(2) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(3) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	B9.3

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	215 807,00

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	252 477,10
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	266 998,03

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – BATIMENTS SCOLAIRES	B11.1

Bâtiments scolaires et administratifs (1)

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL			**10 811 723,81**		**4 065 143,00**	**414 822,00**	**6 331 758,81**
Immobilisations incorporelles			**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Immobilisations corporelles			**10 811 723,81**		**4 065 143,00**	**414 822,00**	**6 331 758,81**
	TRAVAUX SERVICE RESTAURATION C	31/12/2006	219 216,00	25	122 752,00	8 768,00	87 696,00
	TRAVAUX CONSTRUCTION SR COLLEG	31/12/2006	1 200 000,00	25	672 000,00	48 000,00	480 000,00
	TRAVAUX RS COLLEGE RISCLE 2006	31/12/2006	800 000,00	25	448 000,00	32 000,00	320 000,00
	CASERNE LANNES	25/07/2008	4 853 561,65	25	2 329 704,00	194 142,00	2 329 715,65
	FRAIS INSERTION MOE BATIMENTS	11/12/2014	861,12	25	204,00	34,00	623,12
	FRAIS INSERTION MISS GEOTECH	11/12/2014	861,12	25	204,00	34,00	623,12
	FRAIS INSERTION CONSTRUC BAT	11/12/2014	861,12	25	204,00	34,00	623,12
	TRAVAUX CONSTRUCTION BATIMENT	15/12/2016	100 000,00	25	16 000,00	4 000,00	80 000,00
	TRAVAUX CONSTRUCTION HQE HD BU	15/12/2016	500 000,00	25	80 000,00	20 000,00	400 000,00
	TRAVAUX CONSTRUCTION BATIMENT	15/12/2016	1 390 000,00	25	222 400,00	55 600,00	1 112 000,00
	CONSTRUCTION BUREAUX HQE HOTEL	15/12/2016	130 000,00	25	20 800,00	5 200,00	104 000,00
	CONSTRUCTION MODULAIRE COLLEG	15/12/2016	501 389,38	25	80 220,00	20 055,00	401 114,38
	TRAVAUX DE CONSTRUCTION BAT M	28/12/2017	39 615,48	10	11 883,00	3 961,00	23 771,48
	CONSTRUCTION MODULAIRE COLLEG	28/12/2017	431 677,76	25	51 801,00	17 267,00	362 609,76
	CONSTRUCTION MODULAIRE COLLEG	28/12/2017	39 937,61	25	4 791,00	1 597,00	33 549,61
	FRAIS INSERTION BAT MODULAIRE	31/12/2018	864,00	25	68,00	34,00	762,00
	FRAIS INSERTION TS CONSTRUCTI	31/12/2018	108,00	25	8,00	4,00	96,00
	FRAIS INSERTION TX CONSTRUC B	31/12/2018	324,00	25	24,00	12,00	288,00
	IMMEUBLE 13 RUE DES JUSTICES MAUVEZIN	17/12/2019	102 000,00	25	4 080,00	4 080,00	93 840,00
	GROS TRAVAUX COLLEGE PLAISANCE	22/12/2021	70 000,00	25	0,00	0,00	70 000,00
	TRAVAUX CONSTRUCTION COLLEGE P	22/12/2021	430 446,57	25	0,00	0,00	430 446,57
Autres			**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – CONSTRUCTIONS	B11.2

Constructions, installations et agencements (hors bâtiments scolaires) (1)

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL			**74 449 040,84**		**21 732 679,38**	**3 449 089,84**	**49 267 271,62**
Immobilisations incorporelles			**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Immobilisations corporelles			**74 449 040,84**		**21 732 679,38**	**3 449 089,84**	**49 267 271,62**
	GROS TRAVAUX AMENAGEMENT COLLE	22/12/2005	8 310,79	18	6 915,00	461,00	934,79
	GROS TRAVAUX AMENAGEMENT HOTE	22/12/2005	366 799,76	18	305 655,00	20 377,00	40 767,76
	TVX ENTR COURANT COL CARNOT	22/12/2005	364,78	18	300,00	20,00	44,78
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT HOTE	22/12/2005	54 612,49	18	45 510,00	3 034,00	6 068,49
	TRX ENT COLL AIGNAN	22/12/2005	17 691,12	18	14 730,00	982,00	1 979,12
	GROS TRAVAUX AMENAGEMENT COLL	22/12/2005	12 428,71	18	10 350,00	690,00	1 388,71
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	22/12/2005	112 252,32	18	93 540,00	6 236,00	12 476,32
	GROS TRAVAUX AMENAGEMENT COLLE	22/12/2005	22 467,15	18	18 720,00	1 248,00	2 499,15
	GROS TRAVAUX AMEMAGEMENT COLL	22/12/2005	1 533,39	18	1 275,00	85,00	173,39
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	22/12/2005	5 991,87	18	4 980,00	332,00	679,87
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	22/12/2005	38 379,35	18	31 980,00	2 132,00	4 267,35
	GROS TRAVAUX ANEMAGEMENT COLLE	22/12/2005	29 184,72	18	24 315,00	1 621,00	3 248,72
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	22/12/2005	63 947,18	18	53 280,00	3 552,00	7 115,18
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	22/12/2005	18 261,73	18	15 210,00	1 014,00	2 037,73
	GROS TRAVAUX AMENAGEMENT C S L	22/12/2005	15 491,98	18	12 900,00	860,00	1 731,98
	GROS TRX AMENAGT COLLE MIELAN	22/12/2005	55 963,23	18	46 635,00	3 109,00	6 219,23
	GROS TRAVAUX AMENAGEMENT FLARA	22/12/2005	167 254,10	18	139 365,00	9 291,00	18 598,10
	TRAVAUX AMENAGEMENT CDTL	22/12/2005	41 645,44	18	34 695,00	2 313,00	4 637,44
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	22/12/2005	41 140,40	18	34 275,00	2 285,00	4 580,40
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	22/12/2005	17 027,42	18	14 175,00	945,00	1 907,42
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	22/12/2005	23 163,77	18	19 290,00	1 286,00	2 587,77
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	22/12/2005	53 177,75	18	44 310,00	2 954,00	5 913,75
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	22/12/2005	27 432,06	18	22 860,00	1 524,00	3 048,06
	GROS TRAVAUX CEEI	22/12/2005	300 000,00	25	180 000,00	12 000,00	108 000,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SUBD	22/12/2005	2 652,25	18	2 205,00	147,00	300,25
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SUBD	22/12/2005	15 684,28	18	13 065,00	871,00	1 748,28
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SUBD	22/12/2005	29 756,61	18	24 795,00	1 653,00	3 308,61
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	22/12/2005	29 716,96	18	24 750,00	1 650,00	3 316,96
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SUBD	22/12/2005	998,41	18	825,00	55,00	118,41
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SUBD	22/12/2005	899,46	18	735,00	49,00	115,46
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SUBD	22/12/2005	3 327,12	18	2 760,00	184,00	383,12
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SUBD	22/12/2005	3 565,09	18	2 970,00	198,00	397,09

	Désignation des ensembles	Date d'acquisi-tion	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT	22/12/2005	1 426,83	18	1 185,00	79,00	162,83
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SUBD	22/12/2005	8 996,55	18	7 485,00	499,00	1 012,55
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SUBD	22/12/2005	582,45	18	480,00	32,00	70,45
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SUBD	22/12/2005	10 946,03	18	9 120,00	608,00	1 218,03
	GROS TRAVAUX AMENAGEMENT COLL	22/12/2005	160 130,84	18	133 440,00	8 896,00	17 794,84
	GROS TRAVAUX CINEMA VIC FEZENS	22/12/2005	1 255,80	18	1 035,00	69,00	151,80
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT GARE	22/12/2005	157 557,15	19	122 581,33	8 746,00	26 229,82
	FRAIS ETUDES REHABILITATION FL	23/12/2005	1 184,04	18	975,00	65,00	144,04
	FRAIS ETUDES MENUISERIES EXTER	23/12/2005	1 094,34	18	900,00	60,00	134,34
	FRAIS ETUDES CHARPENTE CINEMA	23/12/2005	2 093,00	18	1 740,00	116,00	237,00
	FRAIS ETUDES DIAG COLLEGE CAZA	23/12/2005	8 073,00	18	6 720,00	448,00	905,00
	FRAIS ETUDES TOITURE CINEMA VI	23/12/2005	1 423,24	18	1 185,00	79,00	159,24
	FRAIS ETUDES DORTOIR DES MOIN	23/12/2005	6 576,80	18	5 475,00	365,00	736,80
	FRAIS INSERTION CS LECTOURE	23/12/2005	451,61	18	375,00	25,00	51,61
	FRAIS INSERTION CS LECTOURE	23/12/2005	981,68	18	810,00	54,00	117,68
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	23/12/2005	37 553,90	18	31 290,00	2 086,00	4 177,90
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	23/12/2005	12 741,57	18	10 605,00	707,00	1 429,57
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	23/12/2005	139 007,59	18	115 830,00	7 722,00	15 455,59
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	23/12/2005	18 003,14	18	15 000,00	1 000,00	2 003,14
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	23/12/2005	20 827,38	18	17 355,00	1 157,00	2 315,38
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	23/12/2005	65 958,09	18	54 960,00	3 664,00	7 334,09
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SUBD	23/12/2005	5 916,85	18	4 920,00	328,00	668,85
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	23/12/2005	36 664,71	18	30 540,00	2 036,00	4 088,71
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	23/12/2005	4 232,10	18	3 525,00	235,00	472,10
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	23/12/2005	13 196,66	18	10 995,00	733,00	1 468,66
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	23/12/2005	79 753,00	18	66 450,00	4 430,00	8 873,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	23/12/2005	9 879,16	18	8 220,00	548,00	1 111,16
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	23/12/2005	45 680,10	18	38 055,00	2 537,00	5 088,10
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	23/12/2005	104 880,79	18	87 390,00	5 826,00	11 664,79
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CINE	23/12/2005	3 946,80	18	3 285,00	219,00	442,80
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT IUT	23/12/2005	32 177,75	18	26 805,00	1 787,00	3 585,75
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CENT	23/12/2005	101,34	18	75,00	5,00	21,34
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SUBD	23/12/2005	9 575,33	18	7 965,00	531,00	1 079,33
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	23/12/2005	6 335,49	18	5 265,00	351,00	719,49
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	23/12/2005	26 093,29	18	21 735,00	1 449,00	2 909,29
	TRAVAUX MISE EN CONFORMITE HD	23/12/2005	336 494,48	18	280 410,00	18 694,00	37 390,48
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CITE	23/12/2005	48 926,93	18	40 770,00	2 718,00	5 438,93
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	23/12/2005	91 710,69	18	76 425,00	5 095,00	10 190,69
	GROS TRAVAUX PEPINIERES ENTREP	23/12/2005	101 000,00	25	60 600,00	4 040,00	36 360,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT ABB	23/12/2005	7 394,03	18	6 150,00	410,00	834,03
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SUBD	23/12/2005	2 027,17	18	1 680,00	112,00	235,17

	Désignation des ensembles	Date d'acquisi-tion	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	GROS TRAVAUX CIMENA VIC FEZENS	23/12/2005	40 448,60	18	33 705,00	2 247,00	4 496,60
	TRAVAUX ENTRETIEN HDD	23/12/2005	69 961,17	18	58 290,00	3 886,00	7 785,17
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SUBD	23/12/2005	1 865,64	18	1 545,00	103,00	217,64
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SUBD	23/12/2005	7 171,16	18	5 970,00	398,00	803,16
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SUBD	23/12/2005	1 090,75	18	900,00	60,00	130,75
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT FOYE	23/12/2005	12 558,00	18	10 455,00	697,00	1 406,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT GARE	23/12/2005	975,94	18	810,00	54,00	111,94
	FRAIS INSERTION SC LECTOURE	24/12/2005	740,56	18	615,00	41,00	84,56
	GROS TRAVAUX AMENAGEMENT COLLE	31/12/2006	46 605,13	18	36 246,00	2 589,00	7 770,13
	GROS TRAVAUX AMENAGEMENT IUFM	31/12/2006	45 433,65	18	35 336,00	2 524,00	7 573,65
	GROS TRVX AMENAGT CAST NOGARO	31/12/2006	8 893,41	18	6 916,00	494,00	1 483,41
	GROS TRAVAUX COLONIE ARREAU	31/12/2006	25 134,12	18	19 544,00	1 396,00	4 194,12
	TRAVAUX DE CONSTRUCTION IUT	31/12/2006	1 500 000,00	25	840 000,00	60 000,00	600 000,00
	GROS TRAVAUX AMENAGEMENT COLLE	31/12/2006	3 348,80	18	2 604,00	186,00	558,80
	FRAIS ETUDES COLLEGE FLEURANCE	31/12/2006	310,96	18	238,00	17,00	55,96
	FRAIS ETUDES DORTOIR DES MOINE	31/12/2006	6 576,80	18	5 110,00	365,00	1 101,80
	FRAIS ETUDES CONTROLE MONTE HA	31/12/2006	1 076,40	18	826,00	59,00	191,40
	FRAIS ETUDES TOITURES CINEMA V	31/12/2006	1 423,24	18	1 106,00	79,00	238,24
	PHASE CONCEPTION CONTROLE TECH	31/12/2006	2 152,80	18	1 666,00	119,00	367,80
	FRAIS ETUDES COUVERTURES FACAD	31/12/2006	23 202,40	18	18 046,00	1 289,00	3 867,40
	FRAIS ETUDES CHARPENTE CITÉ S	31/12/2006	4 066,40	18	3 150,00	225,00	691,40
	FRAIS ETUDES PREAU COLLEGE EAU	31/12/2006	4 604,60	18	3 570,00	255,00	779,60
	FRAIS ETUDES TRAVAUX SECURITE	31/12/2006	4 693,25	18	3 640,00	260,00	793,25
	FRAIS ETUDES TRAVAUX TOITURE F	31/12/2006	4 186,00	18	3 248,00	232,00	706,00
	FRAIS ETUDES CENTRE ARREAU	31/12/2006	6 691,62	18	5 194,00	371,00	1 126,62
	FRAIS ETUDES PREAU COLLEGE EAU	31/12/2006	2 003,30	18	1 554,00	111,00	338,30
	3EME DEPARTEMENT IUT CONSTRUCT	31/12/2006	1 772 000,00	25	992 320,00	70 880,00	708 800,00
	FRAIS ETUDES COUVERTURES FACAD	31/12/2006	2 870,40	18	2 226,00	159,00	485,40
	MISSION SPS REFECTION TOITURE	31/12/2006	863,51	18	658,00	47,00	158,51
	FRAIS ETUDES TRX SECURITE COLL	31/12/2006	90,90	18	70,00	5,00	15,90
	FRAIS ETUDES CONTROLE COLLEGE	31/12/2006	370,76	18	280,00	20,00	70,76
	FRAIS ETUDES CONTROLE COLLEGE	31/12/2006	370,76	18	280,00	20,00	70,76
	FRAIS ETUDES CONTROLE COLLEGE	31/12/2006	370,76	18	280,00	20,00	70,76
	FRAIS ETUDES CONTROLE MENUISER	31/12/2006	370,76	18	280,00	20,00	70,76
	FRAIS ETUDES COUVERTURES FACAD	31/12/2006	2 224,56	18	1 722,00	123,00	379,56
	FRAIS ETUDES CONTROLE TECH CIN	31/12/2006	487,97	18	378,00	27,00	82,97
	FRAIS ETUDES CINEMA VIC FEZENS	31/12/2006	598,00	18	462,00	33,00	103,00
	FRAIS ETUDES TRX AMENAGEMENT C	31/12/2006	598,00	18	462,00	33,00	103,00
	FRAIS ETUDES QUALICONSULT COL	31/12/2006	1 896,86	18	1 470,00	105,00	321,86
	FRAIS ETUDES TVX AMENAGEMENT	31/12/2006	3 976,70	18	3 080,00	220,00	676,70
	FRAIS ETUDES APAVE SUR TRAVAU	31/12/2006	1 435,20	18	1 106,00	79,00	250,20

	Désignation des ensembles	Date d'acquisi-tion	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	MISSION SPS TOITURES ET FACADE	31/12/2006	826,70	18	630,00	45,00	151,70
	FRAIS ETUDES REFECTION TOITURE	31/12/2006	826,70	18	630,00	45,00	151,70
	TRAVAUX DE SECURITE COLLEGE DE	31/12/2006	305,41	18	224,00	16,00	65,41
	FRAIS ETUDES REMPLACEMENT ESCA	31/12/2006	430,56	18	322,00	23,00	85,56
	FRAIS ETUDES MAITRISE OEUVRE T	31/12/2006	980,79	18	756,00	54,00	170,79
	FRAIS ETUDES FACADES TOITURES	31/12/2006	802,38	18	616,00	44,00	142,38
	FRAIS ETUDES MISSION SPS TRVX	31/12/2006	463,57	18	350,00	25,00	88,57
	FRAIS ETUDES CHANGEMENT REGIME	31/12/2006	6 243,72	18	4 844,00	346,00	1 053,72
	FRAIS ETUDES QUALICONSULT CIN	31/12/2006	598,00	18	462,00	33,00	103,00
	FRAIS ETUDES TRAVX SECURITE	31/12/2006	4 377,14	18	3 402,00	243,00	732,14
	FRAIS ETUDES TOITURES ET FACAD	31/12/2006	2 224,56	18	1 722,00	123,00	379,56
	TRAVAUX ENTRETIEN CS LECTOURE	31/12/2006	256 831,33	18	199 752,00	14 268,00	42 811,33
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE VIC	31/12/2006	102 275,02	18	79 534,00	5 681,00	17 060,02
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE MIEL	31/12/2006	61 279,03	18	47 656,00	3 404,00	10 219,03
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE MIRA	31/12/2006	109 326,07	18	85 022,00	6 073,00	18 231,07
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT HOTE	31/12/2006	185 870,10	18	144 564,00	10 326,00	30 980,10
	TRAVAUX ENTRETIEN CENTRE VACAN	31/12/2006	211 753,76	18	164 696,00	11 764,00	35 293,76
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE GIMO	31/12/2006	30 617,60	18	23 800,00	1 700,00	5 117,60
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE MASS	31/12/2006	122 395,98	18	95 186,00	6 799,00	20 410,98
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE SALI	31/12/2006	3 632,61	18	2 814,00	201,00	617,61
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE FLEU	31/12/2006	28 110,11	18	21 854,00	1 561,00	4 695,11
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE RISC	31/12/2006	67 108,76	18	52 192,00	3 728,00	11 188,76
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE EAU	31/12/2006	66 445,21	18	51 674,00	3 691,00	11 080,21
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE COND	31/12/2006	77 139,76	18	59 990,00	4 285,00	12 864,76
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE ISLE	31/12/2006	55 212,24	18	42 938,00	3 067,00	9 207,24
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE SAMA	31/12/2006	90 274,77	18	70 210,00	5 015,00	15 049,77
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE MATH	31/12/2006	41 996,44	18	32 662,00	2 333,00	7 001,44
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SUBD	31/12/2006	10 307,45	18	8 008,00	572,00	1 727,45
	TRAVAUX ENTRETIEN SUBDIS MONTE	31/12/2006	19 693,38	18	15 316,00	1 094,00	3 283,38
	TRAVAUX ENTRETIEN CEEI PEPINIE	31/12/2006	2 500,00	25	1 400,00	100,00	1 000,00
	TRAVAUX ENTRETIEN SUBDIS LECTO	31/12/2006	2 137,06	18	1 652,00	118,00	367,06
	TRAVAUX ENTRETIEN CITE SCOLAIR	31/12/2006	30 090,76	18	23 394,00	1 671,00	5 025,76
	TRAVAUX ENTRETEIN COURANT SUBD	31/12/2006	987,80	18	756,00	54,00	177,80
	TRAVAUX ENTRETIEN SUBDI JEGUN	31/12/2006	4 991,49	18	3 878,00	277,00	836,49
	TRAVAUX ENTRETIEN SUBDI MASSEU	31/12/2006	23 587,31	18	18 340,00	1 310,00	3 937,31
	TRAVAUX ENTRETIEN SUBDI MIELEN	31/12/2006	690,37	18	532,00	38,00	120,37
	TRAVAUX ENTRETIEN SUBDIV SARAM	31/12/2006	669,76	18	518,00	37,00	114,76
	TRAVAUX ENTRETIEN SUBDIV CONDO	31/12/2006	7 829,32	18	6 076,00	434,00	1 319,32
	TRAVAUX ENTRETIEN SUBDI VALENC	31/12/2006	549,13	18	420,00	30,00	99,13
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT POLE	31/12/2006	581,33	18	448,00	32,00	101,33
	MAISON ECLUSIERE DE GRAZIAC	11/06/2007	55 559,67	25	28 886,00	2 222,00	24 451,67

	Désignation des ensembles	Date d'acquisi-tion	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	FRAIS ETUDES TRVX RESTAURATION	31/12/2007	3 080,90	18	2 223,00	171,00	686,90
	FRAIS ETUDES FLARAN TOITURE	31/12/2007	3 083,29	18	2 223,00	171,00	689,29
	FRAIS ETUDES FLARAN BAT DE LA	31/12/2007	2 310,67	18	1 664,00	128,00	518,67
	FRAIS ETUDES FLARAN FERME DE L	31/12/2007	966,97	18	689,00	53,00	224,97
	FRAIS INSERTION MARCHE PLOMBER	31/12/2007	408,17	18	286,00	22,00	100,17
	FRAIS INSERTION MARCHE TRAVAUX	31/12/2007	396,83	18	286,00	22,00	88,83
	FRAIS INSERTION MARCHE TRANCHE	31/12/2007	385,71	18	273,00	21,00	91,71
	FRAIS INSERTION MARCHE PUB PLO	31/12/2007	346,84	18	247,00	19,00	80,84
	FRAIS INSERTION MARCHE PUB TRV	31/12/2007	310,96	18	221,00	17,00	72,96
	FRAIS INSERTION MARCHE TRX CIT	31/12/2007	240,64	18	169,00	13,00	58,64
	FRAIS ETUDES MISSION SPS CENTR	31/12/2007	1 999,71	18	1 443,00	111,00	445,71
	FRAIS INSERTION MAR PUBLIC RE	31/12/2007	325,91	18	234,00	18,00	73,91
	FRAIS ETUDES TRAVAUX RESTAURAT	31/12/2007	4 709,37	18	3 393,00	261,00	1 055,37
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE ISLE	31/12/2007	21 496,23	18	15 522,00	1 194,00	4 780,23
	TRAVAUX ENTRETIEN CS LECTOURE	31/12/2007	183 417,09	18	132 457,00	10 189,00	40 771,09
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE EAUZ	31/12/2007	12 832,49	18	9 256,00	712,00	2 864,49
	TRAVAUX ENTRETIEN ABBAYE DE FL	31/12/2007	828 756,76	18	598 546,00	46 042,00	184 168,76
	TRAVAUX ENTRETIEN MDPH 2007	31/12/2007	13 048,36	18	9 412,00	724,00	2 912,36
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE COND	31/12/2007	260 920,32	18	188 435,00	14 495,00	57 990,32
	TRAVAUX ENTRETIEN IUFM 2007	31/12/2007	67 409,46	18	48 672,00	3 744,00	14 993,46
	TRAVAUX ENTRETIEN IUT 2007	31/12/2007	172 641,47	18	124 683,00	9 591,00	38 367,47
	TRAVAUX ENTRETIEN HOTEL DU DEP	31/12/2007	338 686,38	18	244 595,00	18 815,00	75 276,38
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE GIMO	31/12/2007	232 432,25	18	167 856,00	12 912,00	51 664,25
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE MASS	31/12/2007	113 138,17	18	81 705,00	6 285,00	25 148,17
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE MIRA	31/12/2007	220 960,40	18	159 575,00	12 275,00	49 110,40
	TRAVAUX ENTRETIEN CITE SCOLAIR	31/12/2007	1 068,94	18	767,00	59,00	242,94
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE MARC	31/12/2007	64 045,77	18	46 254,00	3 558,00	14 233,77
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE FLEU	31/12/2007	14 135,27	18	10 205,00	785,00	3 145,27
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE VIC	31/12/2007	15 332,79	18	11 063,00	851,00	3 418,79
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE CAZA	31/12/2007	2 683,80	18	1 937,00	149,00	597,80
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE MATH	31/12/2007	693,36	18	494,00	38,00	161,36
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE SALI	31/12/2007	10 574,50	18	7 631,00	587,00	2 356,50
	TRAVAUX ENTRETIEN CARMEL 2007	31/12/2007	834,31	18	598,00	46,00	190,31
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE MAUV	31/12/2007	51 589,46	18	37 258,00	2 866,00	11 465,46
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE SAMA	31/12/2007	34 876,86	18	25 181,00	1 937,00	7 758,86
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE CARN	31/12/2007	46 691,84	18	33 709,00	2 593,00	10 389,84
	TRAVAUX ENTRETIEN BDP AUCH 200	31/12/2007	85 512,44	23	61 332,00	4 749,00	19 431,44
	TRAVAUX ENTRETIEN CDTL	31/12/2007	58 714,50	18	42 393,00	3 261,00	13 060,50
	TRAVAUX ENTRETIEN CARMEL 200	31/12/2007	11 277,40	18	8 138,00	626,00	2 513,40
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE RISC	31/12/2007	21 245,80	18	15 340,00	1 180,00	4 725,80
	TRAVAUX ENTRETIEN SE MIELAN	31/12/2007	571,88	18	403,00	31,00	137,88

	Désignation des ensembles	Date d'acquisi-tion	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	TRAVAUX ENTRETIEN MAISON ECLUS	31/12/2007	1 946,71	18	1 404,00	108,00	434,71
	TRAVAUX ENTRETIEN CASTERA VERD	31/12/2007	3 528,20	18	2 548,00	196,00	784,20
	TRAVAUX ENTRETIEN FFL 2007	31/12/2007	280 000,00	18	202 215,00	15 555,00	62 230,00
	TRAVAUX ENTRETIEN ARCHIVES 200	31/12/2007	4 843,80	18	3 497,00	269,00	1 077,80
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE AIGN	31/12/2007	13 332,79	18	9 620,00	740,00	2 972,79
	FRAIS INSERTION MARCHE PLOMBER	29/12/2008	396,83	18	264,00	22,00	110,83
	FRAIS INSERTION MAPA REFECTION	29/12/2008	50,00	18	24,00	2,00	24,00
	FRAIS INSERTION MARCHE TRAVAUX	29/12/2008	340,86	18	216,00	18,00	106,86
	FRAIS INSERTION MAPA RENOV SYS	29/12/2008	50,00	18	24,00	2,00	24,00
	FRAIS INSERTION PRESSE REPRISE	29/12/2008	334,88	18	216,00	18,00	100,88
	FRAIS INSERTION MARCHE TOITURE	29/12/2008	415,73	18	276,00	23,00	116,73
	GROS TRAVAUX CITE SCOLAIRE NOG	29/12/2008	52 353,50	18	34 896,00	2 908,00	14 549,50
	FRAIS ETUDES HONORAIRES MOE HE	29/12/2008	1 614,60	18	1 068,00	89,00	457,60
	FRAIS ETUDES DIAG FOYER LAPEYR	29/12/2008	1 794,00	18	1 188,00	99,00	507,00
	FRAIS ETUDES DIAG FOYER LAPEYR	29/12/2008	1 794,00	18	1 188,00	99,00	507,00
	FRAIS ETUDES DIAG FOYER LAPEYR	29/12/2008	1 794,00	18	1 188,00	99,00	507,00
	FRAIS ETUDES DIAG FOYER LAPEYR	29/12/2008	1 794,00	18	1 188,00	99,00	507,00
	FRAIS ETUDES DIAG FOYER LAPEYR	29/12/2008	1 794,00	18	1 188,00	99,00	507,00
	FRAIS ETUDES DIAG FOYER LAPEYR	29/12/2008	1 794,00	18	1 188,00	99,00	507,00
	FRAIS ETUDES DIAG FOYER LAPEYR	29/12/2008	3 452,61	18	2 292,00	191,00	969,61
	FRAIS ETUDES EELCTRICITE CITE	29/12/2008	5 536,88	18	3 684,00	307,00	1 545,88
	FRAIS ETUDES RENOVATION SYSTE	29/12/2008	4 963,40	18	3 300,00	275,00	1 388,40
	FRAIS INSERTION APPEL PUBLIC R	29/12/2008	375,54	18	240,00	20,00	115,54
	FRAIS INSERTION APPLE PUBLIC R	29/12/2008	375,54	18	240,00	20,00	115,54
	FRAIS INSERTION APPEL PUBLIC P	29/12/2008	452,09	18	300,00	25,00	127,09
	FRAIS INSERTION PRESSE "TRAVX	29/12/2008	299,00	18	192,00	16,00	91,00
	INSERT° PRESSE : RECTIF REPRIS	29/12/2008	184,18	18	120,00	10,00	54,18
	AVIS MARCHE REPRISE TOITURES	29/12/2008	1 111,66	18	732,00	61,00	318,66
	PUB MARCHE COLLEGE MASSEUBE	29/12/2008	471,22	18	312,00	26,00	133,22
	PUB MARCHE COUVERT. RESTAURAT°	29/12/2008	479,55	18	312,00	26,00	141,55
	PUB MARCHE REPRISE TOITURE TER	29/12/2008	588,80	18	384,00	32,00	172,80
	FRAIS INSERTION IUT / PLANTATI	29/12/2008	299,00	18	192,00	16,00	91,00
	MARCHE CHAUDIERES	29/12/2008	303,59	18	192,00	16,00	95,59
	PUB MARCHE : REMPLACE INSTALL	29/12/2008	1 007,03	18	660,00	55,00	292,03
	FRAIS INSERTION PUB MARCHE / R	29/12/2008	968,76	18	636,00	53,00	279,76
	FRAIS INSERTION PUB MARCHE : R	29/12/2008	81,92	18	48,00	4,00	29,92
	FRAIS INSERTION PUB MARCHE : R	29/12/2008	1 276,18	18	840,00	70,00	366,18
	FRAIS INSERTION PUB MARCHE : D	29/12/2008	599,53	18	396,00	33,00	170,53
	FRAIS INSERTION PUB MARCHE / R	29/12/2008	701,44	18	456,00	38,00	207,44
	FRAIS INSERTION TX ACCESSIBILI	29/12/2008	548,82	18	360,00	30,00	158,82
	FRAIS INSERTION COL I NTERNAT	29/12/2008	522,84	18	348,00	29,00	145,84

	Désignation des ensembles	Date d'acquisi-tion	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	FRAIS INSERTION DOUCHE COLLEGE	29/12/2008	432,95	18	288,00	24,00	120,95
	FRAIS INSERTION TX RECFECT° CH	29/12/2008	297,52	18	192,00	16,00	89,52
	FRAIS INSERTION ATTR REMPL INS	29/12/2008	570,47	18	372,00	31,00	167,47
	FRAIS INSERTION REMPL INSTALLA	29/12/2008	586,04	18	384,00	32,00	170,04
	FRAIS INSERTION RENOVATION SY	29/12/2008	1 083,58	18	720,00	60,00	303,58
	FRAIS INSERTION REMPLACEMENT D	29/12/2008	133,12	18	84,00	7,00	42,12
	FRAIS INSERTION REMPLACEMENT D	29/12/2008	322,56	18	204,00	17,00	101,56
	FRAIS INSERTION RENOV SYSTEMES	29/12/2008	1 083,58	18	720,00	60,00	303,58
	FRAIS INSERTION REMP SOLS HEMI	29/12/2008	337,27	18	216,00	18,00	103,27
	FRAIS INSERTION COL EAUZE	29/12/2008	1 160,12	18	768,00	64,00	328,12
	TRAVAUX ENTRETIEN BDP 2008	29/12/2008	26 147,14	18	17 424,00	1 452,00	7 271,14
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE MARC	29/12/2008	60 797,54	18	40 524,00	3 377,00	16 896,54
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE MIEL	29/12/2008	20 836,72	18	13 884,00	1 157,00	5 795,72
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE LECT	29/12/2008	83 172,51	18	55 440,00	4 620,00	23 112,51
	TRAVAUX ENTRETIEN HDD 2008	29/12/2008	376 040,03	18	250 692,00	20 891,00	104 457,03
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE COND	29/12/2008	181 725,73	18	121 140,00	10 095,00	50 490,73
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE PLAI	29/12/2008	736,74	18	480,00	40,00	216,74
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE EAU	29/12/2008	258 953,94	18	172 632,00	14 386,00	71 935,94
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE CAZA	29/12/2008	12 845,04	18	8 556,00	713,00	3 576,04
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE MASS	29/12/2008	130 492,89	18	86 988,00	7 249,00	36 255,89
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE GIMO	29/12/2008	11 692,87	18	7 788,00	649,00	3 255,87
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE AIGN	29/12/2008	15 963,02	18	10 632,00	886,00	4 445,02
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE DE V	29/12/2008	30 800,71	18	20 532,00	1 711,00	8 557,71
	TRAVAUX ENTRETIEN IUT 2008	29/12/2008	19 652,67	18	13 092,00	1 091,00	5 469,67
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE MAUV	29/12/2008	48 812,71	18	32 532,00	2 711,00	13 569,71
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE FLEU	29/12/2008	97 385,87	18	64 920,00	5 410,00	27 055,87
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE SALI	29/12/2008	60 691,02	18	40 452,00	3 371,00	16 868,02
	TRAVAUX ENTRETIEN MAISON ECLUS	29/12/2008	15 867,81	18	10 572,00	881,00	4 414,81
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE SAMA	29/12/2008	813,28	18	540,00	45,00	228,28
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE RISC	29/12/2008	899,40	18	588,00	49,00	262,40
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE MIRA	29/12/2008	736,74	18	480,00	40,00	216,74
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE ISLE	29/12/2008	227,24	18	144,00	12,00	71,24
	TRAVAUX ENTRETIEN SUBDI RISCLE	29/12/2008	105,24	1	105,24	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN SUBDI PLAISA	29/12/2008	358,80	1	358,80	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN SUBDI LOMBEZ	29/12/2008	114,82	1	114,82	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN SUBDI MASSEU	29/12/2008	162,66	1	162,66	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN SUBDI MIELAN	29/12/2008	148,30	1	148,30	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN SUBDI CONDOM	29/12/2008	59,80	1	59,80	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN SUBDI LECTOU	29/12/2008	47,84	1	47,84	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN SUBDI FLEURA	29/12/2008	47,84	1	47,84	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN CENTRE ARREA	29/12/2008	3 090,46	18	2 052,00	171,00	867,46

	Désignation des ensembles	Date d'acquisi-tion	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	TRAVAUX ENTRETIEN UTAS CONDOM	29/12/2008	157,88	1	157,88	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN PAS VIC 2008	29/12/2008	47,84	1	47,84	0,00	0,00
	POLE MULTIMODAL AUCH	31/12/2010	1 843 702,73	25	737 480,00	73 748,00	1 032 474,73
	TRAVAUX VANTAUX PORTAIL	25/11/2011	4 079,00	18	2 034,00	226,00	1 819,00
	FRAIS ETUDES COLLEGE MATHALIN	09/07/2012	1 298,86	18	576,00	72,00	650,86
	TRAVAUX REABILITATION ABBAYE D	09/07/2012	59 747,52	18	26 552,00	3 319,00	29 876,52
	FRAIS ETUDES COLLEGE PLAISANCE	09/07/2012	8 946,08	18	3 976,00	497,00	4 473,08
	FRAIS INSERTION PRESSE BATIMEN	09/07/2012	387,50	1	387,50	0,00	0,00
	FRAIS INSERTION MARCHE BATIMEN	09/07/2012	472,42	1	472,42	0,00	0,00
	FRAIS INSERTION PRESSE MARCHE	09/07/2012	565,47	1	565,47	0,00	0,00
	FRAIS ETUDES PAYSAG7RES ET ENV	09/07/2012	3 006,44	18	1 336,00	167,00	1 503,44
	INSERTION PRESSE BATIMENTS DEP	09/07/2012	396,83	1	396,83	0,00	0,00
	FRAIS INSERTION PRESSE BATIMEN	09/07/2012	377,94	1	377,94	0,00	0,00
	FRAIS INSERTION PRESSE BATIMEN	09/07/2012	552,96	18	240,00	30,00	282,96
	FRAIS INSERTION PRESSE BATIEME	09/07/2012	261,12	1	261,12	0,00	0,00
	FRAIS INSERTION PRESSE BATIMEN	09/07/2012	240,64	1	240,64	0,00	0,00
	FRAIS INSERTION PRESSE BATIMEN	09/07/2012	355,81	1	355,81	0,00	0,00
	FRAIS INSERTION MARCHE TRVX IN	09/07/2012	582,50	18	256,00	32,00	294,50
	REHABILITATION ABBAYE DE FLARA	09/07/2012	150 000,00	18	66 664,00	8 333,00	75 003,00
	FRAIS ETUDES DIAGNOSTIC GYMNAS	09/07/2012	9 591,92	18	4 256,00	532,00	4 803,92
	FRAIS ETUDES DIAG RESEAU ELECT	09/07/2012	4 353,44	18	1 928,00	241,00	2 184,44
	FRAIS ETUDES MOE TVX SUR RESEA	09/07/2012	2 101,13	18	928,00	116,00	1 057,13
	FRAIS ETUDES DIAGNOSTIC GYMNAS	09/07/2012	1 172,08	18	520,00	65,00	587,08
	FRAIS ETUDES PAYSAGERES FLARAN	09/07/2012	11 241,80	18	4 992,00	624,00	5 625,80
	FRAIS ETUDES PAYSAGERES FLARAN	09/07/2012	2 696,98	18	1 192,00	149,00	1 355,98
	FRAIS ETUDES PAYSAGERES FLARAN	09/07/2012	3 426,54	18	1 520,00	190,00	1 716,54
	FRAIS ETUDES PAYSAGERES FLARAN	09/07/2012	2 362,10	18	1 048,00	131,00	1 183,10
	FRAIS ETUDES PROGRAMME GYMNASE	09/07/2012	706,03	18	312,00	39,00	355,03
	FRAIS ETUDES PAYSAGERES FLARAN	09/07/2012	7 275,87	18	3 232,00	404,00	3 639,87
	FRAIS ETUDES PAYSAGERES FLARAN	09/07/2012	3 025,88	18	1 344,00	168,00	1 513,88
	FRAIS ETUDES PAYSAGERES FLARAN	09/07/2012	5 277,35	18	2 344,00	293,00	2 640,35
	FRAIS ETUDES PAYSAGERES FLARAN	09/07/2012	1 151,15	18	504,00	63,00	584,15
	FRAIS ETUDES DIAG SERV REST MA	09/07/2012	1 453,50	18	640,00	80,00	733,50
	FRAIS ETUDES BATIMENT SDIS	09/07/2012	751,45	18	328,00	41,00	382,45
	FRAIS ETUDES HONOR	09/07/2012	1 707,89	18	752,00	94,00	861,89
	FRAIS ETUDES BAT SDIS	09/07/2012	548,96	18	240,00	30,00	278,96
	FRAIS ETUDES PROG BATIMENET SD	09/07/2012	391,39	1	391,39	0,00	0,00
	FRAIS ETUDES PROG GYMNASE SAMA	09/07/2012	1 707,89	18	752,00	94,00	861,89
	FRAIS ETUDES GYMNASE SAMATAN	09/07/2012	548,96	18	240,00	30,00	278,96
	FRAIS ETUDES PROG GYMNASE SAMA	09/07/2012	391,39	1	391,39	0,00	0,00
	FRAIS ETUDES PAYSAGERES FLARAN	09/07/2012	2 134,86	18	944,00	118,00	1 072,86

	Désignation des ensembles	Date d'acquisi-tion	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	FRAIS ETUDES PAYSAGERES FLARAN	09/07/2012	4 583,67	18	2 032,00	254,00	2 297,67
	FRAIS EUDES PAYSAGERES FLARAN	09/07/2012	911,95	18	400,00	50,00	461,95
	FRAIS ETUDES ASSISTANCE PASSAG	09/07/2012	2 392,00	18	1 056,00	132,00	1 204,00
	FRAIS ETUDES DIAG SR MAUVEZIN	09/07/2012	1 124,24	18	496,00	62,00	566,24
	FRAIS INSERTION APPEL PUBLIC R	09/07/2012	777,40	18	344,00	43,00	390,40
	FRAIS INSERTION APPEL PUBLIC T	09/07/2012	364,35	1	364,35	0,00	0,00
	FRAIS INSERTION PRESSE "MAINTE	09/07/2012	861,12	18	376,00	47,00	438,12
	FRAIS ETUDES PAYSAGERES FLARAN	09/07/2012	3 707,90	18	1 640,00	205,00	1 862,90
	PUB MARCHE GYMNASE LYCEE LECTO	09/07/2012	471,22	1	471,22	0,00	0,00
	PUB MARCHE : CONSTRUCTIONS MET	09/07/2012	471,22	1	471,22	0,00	0,00
	PUB MARCHE : COUVERTURE ET CHA	09/07/2012	471,22	1	471,22	0,00	0,00
	FRAIS INSERTION PUB MARCHE : R	09/07/2012	2 229,34	18	984,00	123,00	1 122,34
	FRAIS INSERTION REHABILITATION	09/07/2012	1 205,57	18	528,00	66,00	611,57
	FRAIS ETUDES BATIMENT SDIS	09/07/2012	1 707,89	18	752,00	94,00	861,89
	FRAIS ETUDES PREPROGRAMME BATI	09/07/2012	782,78	18	344,00	43,00	395,78
	FRAIS ETUDES GYMNASE SAMATAN	09/07/2012	1 707,89	18	752,00	94,00	861,89
	FRAIS ETUDES GYMNASE SAMATAN	09/07/2012	1 646,89	18	728,00	91,00	827,89
	FRAIS ETUDES GYMNASE SAMATAN	09/07/2012	391,39	1	391,39	0,00	0,00
	FRAIS ETUDES PAYSAGERES FLARAN	09/07/2012	3 437,30	18	1 520,00	190,00	1 727,30
	FRAIS ETUDES PAYSAGERES FLARAN	09/07/2012	1 805,96	18	800,00	100,00	905,96
	FRAIS ETUDES PAYSAGERES FLARAN	09/07/2012	2 116,92	18	936,00	117,00	1 063,92
	FRAIS ETUDES PAYSAGERES FLARAN	09/07/2012	418,60	1	418,60	0,00	0,00
	FRAIS INSERTION AMENAGEMENT LO	09/07/2012	413,82	1	413,82	0,00	0,00
	FRAIS INSERTION TRAVAUX DIVERS	09/07/2012	968,76	18	424,00	53,00	491,76
	FRAIS INSERTION TRVX DANS DIVE	09/07/2012	1 280,51	18	568,00	71,00	641,51
	FRAIS INSERTION TVX ENTRETIEN	09/07/2012	1 449,36	18	640,00	80,00	729,36
	FRAIS INSERTION TRX ENTRETIEN	09/07/2012	1 255,80	18	552,00	69,00	634,80
	TX DANS DIVERS BATIMENTS DU DE	09/07/2012	808,96	18	352,00	44,00	412,96
	FRAIS INSERTION COLLEGE FEZANS	09/07/2012	297,52	1	297,52	0,00	0,00
	FRAIS INSERTION COLLEGE FEZANG	09/07/2012	337,27	1	337,27	0,00	0,00
	FRAIS INSERTION AMENAGEMENT LO	09/07/2012	349,16	1	349,16	0,00	0,00
	FRAIS ETUDES BAT SDIS	09/07/2012	2 741,35	18	1 216,00	152,00	1 373,35
	FRAIS ETUDES BAT SDIS	09/07/2012	1 173,87	18	520,00	65,00	588,87
	FRAIS ETUDES BAT SDIS	09/07/2012	644,12	18	280,00	35,00	329,12
	FRAIS ETUDES BAT SDIS	09/07/2012	2 383,03	18	1 056,00	132,00	1 195,03
	FRAIS ETUDES GYMNASE SAMATAN	09/07/2012	2 707,91	18	1 200,00	150,00	1 357,91
	FRAIS ETUDES GYMNASE SAMATAN	09/07/2012	2 195,86	18	968,00	121,00	1 106,86
	FRAIS ETUDES GYMNASE SAMATAN	09/07/2012	1 564,97	18	688,00	86,00	790,97
	FRAIS ETUDES GYMNASE SAMATAN	09/07/2012	551,12	18	240,00	30,00	281,12
	FRAIS ETUDES PAYSAGERES FLARAN	09/07/2012	871,88	18	384,00	48,00	439,88
	FRAIS ETUDES PAYSAGERES FLARAN	09/07/2012	113,62	1	113,62	0,00	0,00

	Désignation des ensembles	Date d'acquisi-tion	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	FRAIS ETUDES PAYSAGERES FLARAN	09/07/2012	352,82	1	352,82	0,00	0,00
	FRAIS ETUDES PAYSAGERES FLARAN	09/07/2012	209,30	1	209,30	0,00	0,00
	FRAIS ETUDES TX ELECTRIQUE HDD	09/07/2012	1 050,57	18	464,00	58,00	528,57
	FRAIS ETUDES COL PLAISANCE	09/07/2012	4 066,40	18	1 800,00	225,00	2 041,40
	FRAIS ETUDES MISSION CT REMP I	09/07/2012	1 017,80	18	448,00	56,00	513,80
	FRAIS ETUDES INSTALL CHAUFF CD	09/07/2012	351,62	1	351,62	0,00	0,00
	FRAIS INSERTION REHA SANITAIRE	09/07/2012	1 393,08	18	616,00	77,00	700,08
	FRAIS INSERTION REP TOIT	09/07/2012	749,01	18	328,00	41,00	380,01
	FRAIS INSERTION TOIT TERR	09/07/2012	605,18	18	264,00	33,00	308,18
	FRAIS INSERTION REHAB SANITAIR	09/07/2012	711,68	18	312,00	39,00	360,68
	FRAIS INSERTION RENOV SYST AUD	09/07/2012	956,82	18	424,00	53,00	479,82
	FRAIS INSERTION TX ENTREE BAT	09/07/2012	947,71	18	416,00	52,00	479,71
	FRAIS INSERTION TX ENTRE BAT D	09/07/2012	773,12	18	336,00	42,00	395,12
	FRAIS INSERTION REMPL SOL HEMI	09/07/2012	291,44	1	291,44	0,00	0,00
	FRAIS INSERTION SYST AUDIO HDD	09/07/2012	719,99	18	320,00	40,00	359,99
	FRAIS INSERTION TX ENTRETIEN B	09/07/2012	593,92	18	264,00	33,00	296,92
	FRAIS INSERTION REHAB SANITAIR	09/07/2012	614,40	18	272,00	34,00	308,40
	FRAIS INSERTION AUDIO HEMICYCL	09/07/2012	384,00	1	384,00	0,00	0,00
	FRAIS INSERTION TOITURE BAT DE	09/07/2012	363,52	1	363,52	0,00	0,00
	FRAIS INSERTION TX ENTRETIEN B	09/07/2012	1 235,52	18	544,00	68,00	623,52
	FRAIS INSERTION REHAB COLL EAU	09/07/2012	1 906,85	18	840,00	105,00	961,85
	FRAIS INSERTION ENTRETIEN BAT	09/07/2012	575,32	18	248,00	31,00	296,32
	FRAIS INSERTION ADAPT PRTES HD	09/07/2012	408,08	1	408,08	0,00	0,00
	FRAIS INSERTION BAT BDP	09/07/2012	747,00	18	328,00	41,00	378,00
	FRAIS INSERTION BAT DEP	09/07/2012	1 006,19	18	440,00	55,00	511,19
	FRAIS INSERTION ATTRIB ENT BAT	09/07/2012	967,21	18	424,00	53,00	490,21
	FRAIS INSERTION PUB	09/07/2012	1 318,11	18	584,00	73,00	661,11
	FRAIS INSERTION REHAB COLL EAU	09/07/2012	389,12	1	389,12	0,00	0,00
	FRAIS INSERTION REHAB COLL EAU	09/07/2012	296,96	1	296,96	0,00	0,00
	FRAIS INSERTION BILLET AUTODRO	09/07/2012	460,34	1	460,34	0,00	0,00
	FRAIS INSSERTION CONSTR BAT NO	09/07/2012	650,15	18	288,00	36,00	326,15
	FRAIS INSERTION AMENAG BAT CG	09/07/2012	729,37	18	320,00	40,00	369,37
	FRAIS INSERTION TVX AMENAGT CG	09/07/2012	355,26	1	355,26	0,00	0,00
	FRAIS INSERTION TVX AMENAGT CG	09/07/2012	76,80	1	76,80	0,00	0,00
	FRAIS INSERTION REMP CHAU	09/07/2012	596,80	18	264,00	33,00	299,80
	FRAIS INSERTION COLLEGE PUB	09/07/2012	777,78	18	344,00	43,00	390,78
	tTRAVAUX REHABILITATION ABBAUY	09/07/2012	400 000,00	18	177 776,00	22 222,00	200 002,00
	FRAIS INSERTION COLL PUB	09/07/2012	1 110,00	18	488,00	61,00	561,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SUBD	09/07/2012	358,80	1	358,80	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SUBD	09/07/2012	287,04	1	287,04	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SUBD	09/07/2012	287,04	1	287,04	0,00	0,00

	Désignation des ensembles	Date d'acquisi-tion	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	09/07/2012	4 556,15	18	2 024,00	253,00	2 279,15
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	09/07/2012	12 834,59	18	5 704,00	713,00	6 417,59
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	09/07/2012	106 432,80	18	47 296,00	5 912,00	53 224,80
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	09/07/2012	72 529,16	18	32 232,00	4 029,00	36 268,16
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT FLEU	09/07/2012	154 469,82	18	68 648,00	8 581,00	77 240,82
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	09/07/2012	134 291,17	18	59 680,00	7 460,00	67 151,17
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	09/07/2012	311 905,96	18	138 624,00	17 328,00	155 953,96
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	09/07/2012	149 299,20	18	66 352,00	8 294,00	74 653,20
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	09/07/2012	89 575,48	18	39 808,00	4 976,00	44 791,48
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	09/07/2012	204 798,11	18	91 016,00	11 377,00	102 405,11
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	09/07/2012	165 745,45	18	73 664,00	9 208,00	82 873,45
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CV H	09/07/2012	574,08	18	248,00	31,00	295,08
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT UTAS	09/07/2012	430,56	1	430,56	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT IUFM	09/07/2012	2 382,37	18	1 056,00	132,00	1 194,37
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT UTAS	09/07/2012	1 677,88	18	744,00	93,00	840,88
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	09/07/2012	54 748,99	18	24 328,00	3 041,00	27 379,99
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	09/07/2012	34 324,10	18	15 248,00	1 906,00	17 170,10
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	09/07/2012	6 337,79	18	2 816,00	352,00	3 169,79
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	09/07/2012	10 913,02	18	4 848,00	606,00	5 459,02
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	09/07/2012	86 828,45	18	38 584,00	4 823,00	43 421,45
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	09/07/2012	33 394,55	18	14 840,00	1 855,00	16 699,55
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	09/07/2012	229 849,07	18	102 152,00	12 769,00	114 928,07
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	09/07/2012	195 514,42	18	86 888,00	10 861,00	97 765,42
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT HDD	09/07/2012	600 372,69	18	266 832,00	33 354,00	300 186,69
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CARM	09/07/2012	10 452,46	18	4 640,00	580,00	5 232,46
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SUBD	09/07/2012	377,09	1	377,09	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SUBD	09/07/2012	3 733,61	18	1 656,00	207,00	1 870,61
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SUBD	09/07/2012	291,95	1	291,95	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	09/07/2012	4 165,48	18	1 848,00	231,00	2 086,48
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	09/07/2012	2 879,76	18	1 272,00	159,00	1 448,76
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT ARRE	09/07/2012	112 316,74	18	49 912,00	6 239,00	56 165,74
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT UTAS	09/07/2012	218,98	1	218,98	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	09/07/2012	205,71	1	205,71	0,00	0,00
	FRAIS INSERTION COLLEGE CONDOM	09/07/2012	651,10	18	288,00	36,00	327,10
	FRAIS INSERTION MISE CONFOR SY	09/07/2012	828,11	18	368,00	46,00	414,11
	FRAIS INSERTION REPRISE INSTAL	09/07/2012	986,34	18	432,00	54,00	500,34
	FRAIS INSERTION MISE CONFORMIT	09/07/2012	850,71	18	376,00	47,00	427,71
	FRAIS INSERTION REP INSTAL ELE	09/07/2012	511,10	18	224,00	28,00	259,10
	FRAIS INSERTION INST ELECTRIQU	09/07/2012	898,77	18	392,00	49,00	457,77
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CDTL	09/07/2012	28 478,98	18	12 656,00	1 582,00	14 240,98
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT MIS	09/07/2012	179,62	1	179,62	0,00	0,00

	Désignation des ensembles	Date d'acquisi-tion	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT AUTO	09/07/2012	4 257,77	18	1 888,00	236,00	2 133,77
	FRAIS INSERTION COLLEGES	09/07/2012	1 422,07	18	632,00	79,00	711,07
	FRAIS INSERTION TRX CHAUFFAGE	09/07/2012	814,55	18	360,00	45,00	409,55
	FRAIS INSERTION GYMNASE COL SA	09/07/2012	408,88	1	408,88	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT POIN	09/07/2012	2 970,65	18	1 320,00	165,00	1 485,65
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SADI	09/07/2012	345 907,87	18	153 736,00	19 217,00	172 954,87
	FRAIS INSERTION TVX CHAUFFAGE	09/07/2012	603,17	18	264,00	33,00	306,17
	FRAIS INSERTION COORDINATION S	09/07/2012	728,65	18	320,00	40,00	368,65
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT ABBA	09/07/2012	5 100,62	18	2 264,00	283,00	2 553,62
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CASE	09/07/2012	10 805,63	18	4 800,00	600,00	5 405,63
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SUBD	09/07/2012	9 013,06	18	4 000,00	500,00	4 513,06
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT PAS	09/07/2012	845,57	18	368,00	46,00	431,57
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT AIG	09/07/2012	71 475,95	18	31 760,00	3 970,00	35 745,95
	FRAIS INSERTION PUB MO RENOV G	09/07/2012	107,60	1	107,60	0,00	0,00
	FRAIS INSERTION PUB TX DIVERS	09/07/2012	1 070,54	18	472,00	59,00	539,54
	FRAIS INSERTION TX ETANCH 14 C	09/07/2012	1 418,07	18	624,00	78,00	716,07
	FRAIS INSERTION PUB MISSION CO	09/07/2012	659,09	18	288,00	36,00	335,09
	FRAIS INSERTION PUB DIVERS MOB	09/07/2012	759,15	18	336,00	42,00	381,15
	PUB TX COUV ETANCH MENUI ALU B	09/07/2012	807,00	18	352,00	44,00	411,00
	FRAIS INSERTION PUB INSTALL CD	09/07/2012	638,23	18	280,00	35,00	323,23
	FRAIS INSERTION PUB TX DIVERS	09/07/2012	1 420,35	18	624,00	78,00	718,35
	FRAIS INSERTION PUB TX COUV ET	09/07/2012	1 791,06	18	792,00	99,00	900,06
	FRAIS INSERTION PUB AAPC CT TX	09/07/2012	930,73	18	408,00	51,00	471,73
	FRAIS INSERTION PUB ACCP COORD	09/07/2012	858,82	18	376,00	47,00	435,82
	FRAIS INSERTION PUB TX DIVERS	09/07/2012	602,56	18	264,00	33,00	305,56
	FRAIS INSERTION DIVERSES INSER	09/07/2012	719,61	18	312,00	39,00	368,61
	FRAIS INSERTION DIVERSES INSER	09/07/2012	846,19	18	376,00	47,00	423,19
	FRAIS INSERTION DIVERSES INSER	09/07/2012	990,86	18	440,00	55,00	495,86
	FRAIS INSERTION DIVERSES INSER	09/07/2012	968,26	18	424,00	53,00	491,26
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT IUT	09/07/2012	64 831,55	18	28 808,00	3 601,00	32 422,55
	FRAIS NSERTION PRESSE	09/07/2012	1 348,17	18	592,00	74,00	682,17
	FRAIS INSERTION PRESSE	09/07/2012	1 030,59	18	456,00	57,00	517,59
	FRAIS INSERTION	09/07/2012	591,80	18	256,00	32,00	303,80
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CINE	09/07/2012	21 901,09	18	9 728,00	1 216,00	10 957,09
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT LOGE	09/07/2012	2 990,00	18	1 328,00	166,00	1 496,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT PAS	09/07/2012	3 725,44	18	1 648,00	206,00	1 871,44
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT GEND	09/07/2012	9 499,04	18	4 216,00	527,00	4 756,04
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SDIS	09/07/2012	310 836,54	18	138 144,00	17 268,00	155 424,54
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT LOG	09/07/2012	21 393,33	18	9 504,00	1 188,00	10 701,33
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT MEDI	09/07/2012	48 003,32	18	21 328,00	2 666,00	24 009,32
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT FLL	09/07/2012	598,00	18	264,00	33,00	301,00

	Désignation des ensembles	Date d'acquisi-tion	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	TRAVAUX REHABILITATION FLL 200	09/07/2012	300 000,00	18	133 328,00	16 666,00	150 006,00
	TRAVAUX REHABILITATION ABBAYE	09/07/2012	315 000,00	18	140 000,00	17 500,00	157 500,00
	CONSTRUCTION PLATEAU SPORTIF C	09/07/2012	557 825,31	18	247 920,00	30 990,00	278 915,31
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT AIGN	09/07/2012	2 294,48	18	1 016,00	127,00	1 151,48
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CARN	09/07/2012	42 127,34	18	18 720,00	2 340,00	21 067,34
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CAZA	09/07/2012	78 080,42	18	34 696,00	4 337,00	39 047,42
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COND	09/07/2012	376 229,38	18	167 208,00	20 901,00	188 120,38
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT EAUZ	09/07/2012	21 964,48	18	9 760,00	1 220,00	10 984,48
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL FLEURANCE 2010	09/07/2012	33 684,68	18	14 968,00	1 871,00	16 845,68
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT GIMO	09/07/2012	43 102,80	18	19 152,00	2 394,00	21 556,80
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT ISLE	09/07/2012	20 797,56	18	9 240,00	1 155,00	10 402,56
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT MARC	09/07/2012	30 858,25	18	13 712,00	1 714,00	15 432,25
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT MASS	09/07/2012	175 366,37	18	77 936,00	9 742,00	87 688,37
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT MATH	09/07/2012	199 339,54	18	88 592,00	11 074,00	99 673,54
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT MAUV	09/07/2012	63 755,85	18	28 328,00	3 541,00	31 886,85
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT MIEL	09/07/2012	55 210,67	18	24 536,00	3 067,00	27 607,67
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT MIRA	09/07/2012	88 385,04	18	39 280,00	4 910,00	44 195,04
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT PLAI	09/07/2012	7 293,13	18	3 240,00	405,00	3 648,13
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT RISC	09/07/2012	123 047,48	18	54 680,00	6 835,00	61 532,48
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SALI	09/07/2012	29 560,33	18	13 136,00	1 642,00	14 782,33
	TRAVAUX ENTRETIENC OURANT SAMA	09/07/2012	25 227,76	18	11 208,00	1 401,00	12 618,76
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT VIC	09/07/2012	46 885,32	18	20 832,00	2 604,00	23 449,32
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SDIS	09/07/2012	115 703,16	18	51 416,00	6 427,00	57 860,16
	TRAVAUX ENTRETIEN COURA	09/07/2012	29 930,71	18	13 296,00	1 662,00	14 972,71
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT HOSS	09/07/2012	672,91	18	296,00	37,00	339,91
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	09/07/2012	256 863,10	18	114 160,00	14 270,00	128 433,10
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT IUFM	09/07/2012	2 739,27	18	1 216,00	152,00	1 371,27
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CARS	09/07/2012	2 843,84	18	1 256,00	157,00	1 430,84
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT MLE	09/07/2012	6 287,33	18	2 792,00	349,00	3 146,33
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CDTL	09/07/2012	1 169,26	18	512,00	64,00	593,26
	FRAIS INSERTION TX CHAUFFAGE	09/07/2012	638,86	18	280,00	35,00	323,86
	FRAIS INSERTION TX CHAUFFAGE	09/07/2012	70,00	18	24,00	3,00	43,00
	FRAIS INSERTION TX CHAUFFAGE	09/07/2012	1 423,24	18	632,00	79,00	712,24
	FRAIS INSERTION CT DVS TX	09/07/2012	683,06	18	296,00	37,00	350,06
	FRAIS INSERTION COOR MAT SANTE	09/07/2012	634,84	18	280,00	35,00	319,84
	FRAIS INSERTION TX MISE CONFOR	09/07/2012	775,49	18	344,00	43,00	388,49
	FRAIS INSERTION PIB MISSION CO	09/07/2012	654,93	18	288,00	36,00	330,93
	FRAIS INSERTION AAPC RESEAU HU	09/07/2012	683,06	18	296,00	37,00	350,06
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT HDD	09/07/2012	877 256,26	18	389 888,00	48 736,00	438 632,26
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	09/07/2012	37 679,33	18	16 744,00	2 093,00	18 842,33
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT FLL	09/07/2012	274 770,67	18	122 120,00	15 265,00	137 385,67

	Désignation des ensembles	Date d'acquisi-tion	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT FLAR	09/07/2012	19 862,25	18	8 824,00	1 103,00	9 935,25
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CARM	09/07/2012	35 780,94	18	15 896,00	1 987,00	17 897,94
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT UTAS	09/07/2012	1 237,60	18	544,00	68,00	625,60
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT UTAS	09/07/2012	596,78	18	264,00	33,00	299,78
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT UTAS	09/07/2012	4 311,33	18	1 912,00	239,00	2 160,33
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT UTAS	09/07/2012	1 046,34	18	464,00	58,00	524,34
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT UTAS	09/07/2012	15 790,22	18	7 016,00	877,00	7 897,22
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	09/07/2012	425,41	1	425,41	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	09/07/2012	10 617,71	18	4 712,00	589,00	5 316,71
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	09/07/2012	34 214,88	18	15 200,00	1 900,00	17 114,88
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	09/07/2012	353,19	1	353,19	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	09/07/2012	309,78	1	309,78	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	09/07/2012	143,52	1	143,52	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	09/07/2012	244,10	18	104,00	13,00	127,10
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	09/07/2012	4 247,78	18	1 880,00	235,00	2 132,78
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	09/07/2012	787,25	18	344,00	43,00	400,25
	FRAIS INSERTION CONTROLE TECH.	09/07/2012	696,07	18	304,00	38,00	354,07
	FRAIS INSERTION MISSION COORD	09/07/2012	501,10	18	216,00	27,00	258,10
	FRAIS INSERTION MISSION MO TX	09/07/2012	520,19	18	224,00	28,00	268,19
	FRAIS INSERTION MISSION SPS DS	09/07/2012	709,71	18	312,00	39,00	358,71
	FRAIS INSERTION MISSION MO TX	09/07/2012	864,23	18	384,00	48,00	432,23
	FRAIS INSERTION FLL	09/07/2012	795,58	18	352,00	44,00	399,58
	FRAIS INSERTION TX EXTRAIT AMI	09/07/2012	70,00	1	70,00	0,00	0,00
	FRAIS INSERTION TX CHAUFFAGE H	09/07/2012	638,00	18	280,00	35,00	323,00
	FRAIS INSERTION TRAVAUX ENTRET	09/07/2012	555,50	18	240,00	30,00	285,50
	FRAIS INSERTION TX COLLEGE VIC	09/07/2012	70,00	1	70,00	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT MDPH	09/07/2012	4 849,78	18	2 152,00	269,00	2 428,78
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT DOJO	09/07/2012	516,67	18	224,00	28,00	264,67
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT MAQU	09/07/2012	4 597,78	18	2 040,00	255,00	2 302,78
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT PRUD	09/07/2012	6 225,18	18	2 760,00	345,00	3 120,18
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT PONT	09/07/2012	37 436,24	18	16 632,00	2 079,00	18 725,24
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CINE	09/07/2012	102 612,64	18	45 600,00	5 700,00	51 312,64
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT IUT	09/07/2012	17 803,65	18	7 912,00	989,00	8 902,65
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	09/07/2012	11 276,50	18	5 008,00	626,00	5 642,50
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CINE	09/07/2012	11 049,46	18	4 904,00	613,00	5 532,46
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CHAR	09/07/2012	19 826,03	18	8 808,00	1 101,00	9 917,03
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT GEND	09/07/2012	9 499,04	18	4 216,00	527,00	4 756,04
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT AUTO	09/07/2012	7 099,46	18	3 152,00	394,00	3 553,46
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	09/07/2012	6 361,52	18	2 824,00	353,00	3 184,52
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CHAI	09/07/2012	21 104,17	18	9 376,00	1 172,00	10 556,17
	CREATION PARKING ET RAMPE COLL	09/07/2012	24 830,30	18	11 032,00	1 379,00	12 419,30

	Désignation des ensembles	Date d'acquisi-tion	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT FLL	09/07/2012	11 825,83	18	5 248,00	656,00	5 921,83
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT HDD	09/07/2012	439 528,43	18	195 344,00	24 418,00	219 766,43
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CINE	09/07/2012	37 562,73	18	16 688,00	2 086,00	18 788,73
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT DOJO	09/07/2012	382,72	1	382,72	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CINE	09/07/2012	60 648,15	18	26 952,00	3 369,00	30 327,15
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	09/07/2012	144 854,05	18	64 376,00	8 047,00	72 431,05
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	09/07/2012	44 694,59	18	19 864,00	2 483,00	22 347,59
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CHA	09/07/2012	23 589,87	18	10 480,00	1 310,00	11 799,87
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT IUFM	09/07/2012	29 070,70	18	12 920,00	1 615,00	14 535,70
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CASE	09/07/2012	3 526,03	18	1 560,00	195,00	1 771,03
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT UTAS	09/07/2012	1 262,04	18	560,00	70,00	632,04
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CARM	09/07/2012	17 297,30	18	7 680,00	960,00	8 657,30
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CDTL	09/07/2012	1 192,32	18	528,00	66,00	598,32
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT MLE	09/07/2012	19 087,46	18	8 480,00	1 060,00	9 547,46
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT UTAS	09/07/2012	255,23	1	255,23	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	09/07/2012	86 395,90	18	38 392,00	4 799,00	43 204,90
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CENT	09/07/2012	68 712,39	18	30 536,00	3 817,00	34 359,39
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT ABBA	09/07/2012	6 549,30	18	2 904,00	363,00	3 282,30
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	09/07/2012	1 288,14	18	568,00	71,00	649,14
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	09/07/2012	619 279,39	18	275 232,00	34 404,00	309 643,39
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	09/07/2012	331 860,46	18	147 488,00	18 436,00	165 936,46
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	09/07/2012	66 686,26	18	29 632,00	3 704,00	33 350,26
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	09/07/2012	433,89	1	433,89	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	09/07/2012	95 901,36	18	42 616,00	5 327,00	47 958,36
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	09/07/2012	9 710,65	18	4 312,00	539,00	4 859,65
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT UTAS	09/07/2012	2 071,79	18	920,00	115,00	1 036,79
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	09/07/2012	255,23	1	255,23	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	09/07/2012	5 443,84	18	2 416,00	302,00	2 725,84
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	09/07/2012	382,83	1	382,83	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	09/07/2012	7 186,99	18	3 192,00	399,00	3 595,99
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT UTA	09/07/2012	4 228,14	18	1 872,00	234,00	2 122,14
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	09/07/2012	395,56	1	395,56	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	09/07/2012	86 336,41	18	38 368,00	4 796,00	43 172,41
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CHAR	09/07/2012	365 062,12	18	162 248,00	20 281,00	182 533,12
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	09/07/2012	116 162,25	18	51 624,00	6 453,00	58 085,25
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT AUTO	09/07/2012	271 551,48	18	120 688,00	15 086,00	135 777,48
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT UTAS	09/07/2012	1 192,65	18	528,00	66,00	598,65
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT GEND	09/07/2012	12 094,33	18	5 368,00	671,00	6 055,33
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	09/07/2012	10 276,32	18	4 560,00	570,00	5 146,32
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT MAQU	09/07/2012	4 750,48	18	2 104,00	263,00	2 383,48
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT IUT	09/07/2012	4 049,42	18	1 792,00	224,00	2 033,42

	Désignation des ensembles	Date d'acquisi-tion	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	09/07/2012	45,26	1	45,26	0,00	0,00
	REHABILITATION COLLEGE PLAISAN	09/07/2012	1 017 480,68	18	452 208,00	56 526,00	508 746,68
	REHABILITATION FLL 2011	09/07/2012	160 500,50	18	71 328,00	8 916,00	80 256,50
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CINE	09/07/2012	15 282,08	18	6 792,00	849,00	7 641,08
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CINE	09/07/2012	26 055,70	18	11 576,00	1 447,00	13 032,70
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT ANCI	09/07/2012	85 600,32	18	38 040,00	4 755,00	42 805,32
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT HQE	09/07/2012	13 472,49	18	5 984,00	748,00	6 740,49
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT DRT	09/07/2012	9 346,51	18	4 152,00	519,00	4 675,51
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT NVLE	09/07/2012	10 134,34	18	4 504,00	563,00	5 067,34
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT DSIT	09/07/2012	18 856,61	18	8 376,00	1 047,00	9 433,61
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	09/07/2012	21 702,84	18	9 640,00	1 205,00	10 857,84
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT GYMN	09/07/2012	350 000,00	18	155 552,00	19 444,00	175 004,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CINE	09/07/2012	18 286,90	18	8 120,00	1 015,00	9 151,90
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT UFAS	09/07/2012	1 173,73	18	520,00	65,00	588,73
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT PARC	09/07/2012	2 415,92	18	1 072,00	134,00	1 209,92
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	10/07/2012	25 366,62	18	11 272,00	1 409,00	12 685,62
	TRAVAUX ENTRETIEN CONSTRUCTION	10/07/2012	162 793,43	18	72 352,00	9 044,00	81 397,43
	TRAVAUX ENTRETIENS CONSTRUCTIO	10/07/2012	56 222,38	18	24 984,00	3 123,00	28 115,38
	TRAVAUX ENTRETIEN CONSTRUCTION	10/07/2012	82 668,91	18	36 736,00	4 592,00	41 340,91
	TRAVAUX ENTRETIEN CONSTRUCTION	10/07/2012	98 888,92	18	43 944,00	5 493,00	49 451,92
	TRAVAUX ENTRETIEN CONSTRUCTION	10/07/2012	138 073,50	18	61 360,00	7 670,00	69 043,50
	TRAVAUX ENTRETIEN CONSTRUCTION	10/07/2012	125 082,69	18	55 592,00	6 949,00	62 541,69
	TRAVAUX ENTRETIEN CONSTRUCTION	10/07/2012	62 408,82	18	27 736,00	3 467,00	31 205,82
	TRAVAUX ENTRETIEN CONSTRUCTION	10/07/2012	27 443,67	18	12 192,00	1 524,00	13 727,67
	TRAVAUX ENTRETIEN CONSTRUCTION	10/07/2012	171 617,64	18	76 272,00	9 534,00	85 811,64
	TRAVAUX ENTRETIEN CONSTRUCTION	10/07/2012	146 842,33	18	65 256,00	8 157,00	73 429,33
	TRAVAUX ENTRETIEN CONSTRUCTION	10/07/2012	16 680,01	18	7 408,00	926,00	8 346,01
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLL	10/07/2012	23 911,49	18	10 624,00	1 328,00	11 959,49
	TRAVAUX CONSTRUCTIONS DIVERS C	10/07/2012	2 335,32	18	1 032,00	129,00	1 174,32
	WC SURELEVE	01/07/2013	1 176,15	18	455,00	65,00	656,15
	MENUISERIE CHANGEMENT PORTE A	07/10/2013	1 350,52	18	525,00	75,00	750,52
	ECLAIRAGE ESCALIER BATIMENT	23/10/2013	4 349,47	18	1 687,00	241,00	2 421,47
	TVX ENTRETIEN CONSTRUCTION CO	19/11/2013	34 705,11	18	13 496,00	1 928,00	19 281,11
	TRAVAUX ENTRETIEN CONSTRUCTIO	19/11/2013	1 807,63	18	700,00	100,00	1 007,63
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE EAU	19/11/2013	14 325,31	18	5 565,00	795,00	7 965,31
	TRAVAUX ENTRETIEN CONSTRUCTIO	19/11/2013	24 253,87	18	9 429,00	1 347,00	13 477,87
	TRAVAUX ENTRETIEN CONSTRUCTIO	19/11/2013	82 657,67	18	32 144,00	4 592,00	45 921,67
	TRAVAUX ENTRETIEN CONSTRUCTI	19/11/2013	95 994,67	18	37 331,00	5 333,00	53 330,67
	TRAVAUX ENTRETIEN CONSTRUCTI	19/11/2013	55,02	1	55,02	0,00	0,00
	TRAVAUX COURANT CONSTRUCTIO	19/11/2013	55,02	18	21,00	3,00	31,02
	TRAVAUX ENTRETIEN SALINIS COL	19/11/2013	35 368,00	18	13 748,00	1 964,00	19 656,00

	Désignation des ensembles	Date d'acquisi-tion	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	TRAVAUX ENTRETIEN CONSTRUCTIO	19/11/2013	29 418,30	18	11 438,00	1 634,00	16 346,30
	TRAVAUX ENTRETIEN CONSTRUCTI	19/11/2013	2 966,08	18	1 148,00	164,00	1 654,08
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE NOG	19/11/2013	35 148,28	18	13 664,00	1 952,00	19 532,28
	TRAVAUX ENTRETIEN CHARTREUSE	21/11/2013	111 342,72	18	43 295,00	6 185,00	61 862,72
	TVX ENTRETIEN COURANT AUTODR	21/11/2013	233 338,26	18	90 741,00	12 963,00	129 634,26
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT HDD	21/11/2013	454 727,47	18	176 834,00	25 262,00	252 631,47
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT IU	21/11/2013	16 261,46	18	6 321,00	903,00	9 037,46
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT UT	21/11/2013	1 269,34	18	490,00	70,00	709,34
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	21/11/2013	15 776,83	18	6 132,00	876,00	8 768,83
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT ARR	21/11/2013	59 516,17	18	23 142,00	3 306,00	33 068,17
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	21/11/2013	101 500,82	18	39 466,00	5 638,00	56 396,82
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CO	21/11/2013	41 812,13	18	16 254,00	2 322,00	23 236,13
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT FL	21/11/2013	14 337,89	18	5 572,00	796,00	7 969,89
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CO	21/11/2013	33 997,40	18	13 216,00	1 888,00	18 893,40
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT UT	21/11/2013	2 854,19	18	1 106,00	158,00	1 590,19
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT UT	21/11/2013	203,51	18	77,00	11,00	115,51
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	21/11/2013	10 194,40	18	3 962,00	566,00	5 666,40
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	21/11/2013	408,47	18	154,00	22,00	232,47
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	21/11/2013	3 271,45	18	1 267,00	181,00	1 823,45
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	21/11/2013	2 892,41	18	1 120,00	160,00	1 612,41
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SL	21/11/2013	156,54	18	56,00	8,00	92,54
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	21/11/2013	6 952,24	18	2 702,00	386,00	3 864,24
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	21/11/2013	7 182,32	18	2 793,00	399,00	3 990,32
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SL	21/11/2013	156,54	18	56,00	8,00	92,54
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	21/11/2013	13 828,10	18	5 376,00	768,00	7 684,10
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	21/11/2013	176 566,78	18	68 663,00	9 809,00	98 094,78
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	21/11/2013	26 319,29	18	10 234,00	1 462,00	14 623,29
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	21/11/2013	20 972,80	18	8 155,00	1 165,00	11 652,80
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CO	21/11/2013	78 353,95	18	30 471,00	4 353,00	43 529,95
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	21/11/2013	698 534,75	18	271 649,00	38 807,00	388 078,75
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CIO	21/11/2013	552,36	18	210,00	30,00	312,36
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CIN	21/11/2013	28 147,30	18	10 941,00	1 563,00	15 643,30
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CIN	21/11/2013	4 075,24	18	1 582,00	226,00	2 267,24
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT 2012	21/11/2013	11 982,78	18	4 655,00	665,00	6 662,78
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CAS	21/11/2013	4 924,14	18	1 911,00	273,00	2 740,14
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CAR	21/11/2013	4 524,34	18	1 757,00	251,00	2 516,34
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT HQE	21/11/2013	2 231,10	18	861,00	123,00	1 247,10
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT AR	21/11/2013	7 070,09	18	2 744,00	392,00	3 934,09
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT BDP	21/11/2013	11 507,27	18	4 473,00	639,00	6 395,27
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT FLL	21/11/2013	10 995,42	18	4 270,00	610,00	6 115,42
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT MLE	21/11/2013	8 403,99	18	3 262,00	466,00	4 675,99

	Désignation des ensembles	Date d'acquisi-tion	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT IU	21/11/2013	11 296,63	18	4 389,00	627,00	6 280,63
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CDT	21/11/2013	1 230,97	18	476,00	68,00	686,97
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT UT	21/11/2013	43 401,22	18	16 877,00	2 411,00	24 113,22
	TRAVAUX ENTRETIEN CEEI 2012	21/11/2013	35 354,99	18	13 748,00	1 964,00	19 642,99
	TRVX ENTRETIEN COURANT COLLEG	21/11/2013	77 010,64	18	29 946,00	4 278,00	42 786,64
	TRVX ENTRETIEN COURANT AUTODRO	21/11/2013	18 963,17	18	7 371,00	1 053,00	10 539,17
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CIN	21/11/2013	16 280,79	18	6 328,00	904,00	9 048,79
	TRAVAUX ENTRETIEN UTAS AUCH 20	21/11/2013	787,10	18	301,00	43,00	443,10
	TRAVAUX ENTRETIEN SERVICE VET	21/11/2013	199,26	18	77,00	11,00	111,26
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	21/11/2013	25 556,19	18	9 933,00	1 419,00	14 204,19
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	21/11/2013	66 633,96	18	25 907,00	3 701,00	37 025,96
	TRAVAUX ENTRETIEN SLA DE NOGAR	21/11/2013	1 293,89	18	497,00	71,00	725,89
	TRAVAUX ENTRETIEN GENDARMERIE	21/11/2013	2 887,64	18	1 120,00	160,00	1 607,64
	TRAVAUX D'ENTRETIEN MAQUIS DE	21/11/2013	10 085,52	18	3 920,00	560,00	5 605,52
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CIN	21/11/2013	107,64	1	107,64	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN GARE ROUTIE	21/11/2013	3 762,10	18	1 463,00	209,00	2 090,10
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT PAS	21/11/2013	14 129,94	18	5 495,00	785,00	7 849,94
	TRAVAUX ENTRETIEN SUBDI MARCIAC 2012	21/11/2013	15 969,09	1	15 969,09	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLLEGE MAUVEZIN 2012	21/11/2013	365,26	18	140,00	20,00	205,26
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLLEGE ISLE JOURDAIN 2012	21/11/2013	495,72	18	189,00	27,00	279,72
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLLEGE MASSEUBE 2012	21/11/2013	939,22	18	364,00	52,00	523,22
	FRAIS INSERTION TX SALLE VIDEO	08/12/2014	70,00	1	70,00	0,00	0,00
	FRAIS INSERTION TVX MENUISERIE	08/12/2014	550,00	18	180,00	30,00	340,00
	FRAIS INSERTION CONTROLE TECH	08/12/2014	70,00	1	70,00	0,00	0,00
	FRAIS INSERTION RECTIF POSE PO	08/12/2014	70,00	1	70,00	0,00	0,00
	FRAIS ISNERTION POSE PORTAIL	08/12/2014	70,00	1	70,00	0,00	0,00
	FRAIS INSERTION MOE CONSOLIDAT	08/12/2014	70,00	1	70,00	0,00	0,00
	FRAIS INSERTION MISE CONFORMIT	08/12/2014	544,50	18	180,00	30,00	334,50
	FRAIS INSERTION TVX CONFORMITE	08/12/2014	506,00	18	168,00	28,00	310,00
	FRAIS INSERTION TVX COL AIGNAN	08/12/2014	70,00	1	70,00	0,00	0,00
	FRAIS INSERTION TVX ENTRETIEN	08/12/2014	720,00	18	240,00	40,00	440,00
	FRAIS ETUDES RENOV LOCAUX ACC	08/12/2014	1 816,48	18	600,00	100,00	1 116,48
	FRAIS ETUDES RENOV LOCAUX ACC	08/12/2014	566,21	18	186,00	31,00	349,21
	FRAIS ETUDES RENOV LOCAUX ACC	08/12/2014	556,73	18	180,00	30,00	346,73
	FRAIS ETUDES RENOV LOCAUX ACC	08/12/2014	556,73	18	180,00	30,00	346,73
	FRAIS ETUDES RENOV LOCAUX ACC	08/12/2014	5 665,21	18	1 884,00	314,00	3 467,21
	FRAIS INSERTION TMC ET RENOV	08/12/2014	720,00	18	240,00	40,00	440,00
	FRAIS INSERTION DOSSIER TECH	08/12/2014	90,00	1	90,00	0,00	0,00

	Désignation des ensembles	Date d'acquisi-tion	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	FRAIS INSERTIONS TX MISE EN CO	08/12/2014	90,00	1	90,00	0,00	0,00
	DIVERS TRAVAUX COL VIC FEZENSA	08/12/2014	270,00	1	270,00	0,00	0,00
	FRAIS INSERTION MISSIONS DE C	08/12/2014	90,00	1	90,00	0,00	0,00
	FRAIS INSERTION REHABILITATION	08/12/2014	1 403,90	18	462,00	77,00	864,90
	FRAIS INSERTION REFECTION RES	08/12/2014	720,00	18	240,00	40,00	440,00
	FRAIS INSERTION TX REMPLACEME	08/12/2014	720,00	18	240,00	40,00	440,00
	FRAIS INSERTION SYSTEME CHAUFF	08/12/2014	270,00	1	270,00	0,00	0,00
	MISSION MOE CREATION CHAUFFERI	08/12/2014	90,00	1	90,00	0,00	0,00
	REMPLACEMENT MENUISERIES EXTER	08/12/2014	720,00	18	240,00	40,00	440,00
	FRAIS INSERTION TRAVAUX SYSTE	08/12/2014	90,00	1	90,00	0,00	0,00
	FRAIS INSERTION TRAVAUX BATIM	08/12/2014	720,00	18	240,00	40,00	440,00
	FRAIS INSERTION TRAVAUX COLLE	08/12/2014	270,00	1	270,00	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	08/12/2014	2 287,47	18	762,00	127,00	1 398,47
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT ECL	08/12/2014	53 543,77	18	17 844,00	2 974,00	32 725,77
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT HDD	08/12/2014	329 896,39	18	109 962,00	18 327,00	201 607,39
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT ARC	08/12/2014	11 957,80	18	3 984,00	664,00	7 309,80
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	08/12/2014	2 131,14	18	708,00	118,00	1 305,14
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CIR	08/12/2014	44 689,84	18	14 892,00	2 482,00	27 315,84
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	08/12/2014	89 484,55	18	29 826,00	4 971,00	54 687,55
	FRAIS INSERTION COLLEGE ISLE	08/12/2014	90,00	1	90,00	0,00	0,00
	FRAIS INSERTION TVX CONFOR SE	08/12/2014	861,12	18	282,00	47,00	532,12
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	08/12/2014	33 324,69	18	11 106,00	1 851,00	20 367,69
	FRAIS INSERTION MC ACCESSIBIL	08/12/2014	861,12	18	282,00	47,00	532,12
	FRAIS INSERTION TVX HOTEL DU	08/12/2014	861,12	18	282,00	47,00	532,12
	REHABILITATION SCE RESTAURATI	08/12/2014	1 835,86	18	606,00	101,00	1 128,86
	REHABILITATION COLLEGE VIC FE	08/12/2014	266 893,73	18	88 962,00	14 827,00	163 104,73
	FRAIS INSERTION TX REHAB MAIS	08/12/2014	107,64	1	107,64	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT GEN	08/12/2014	8 547,90	18	2 844,00	474,00	5 229,90
	FRAIS INSERTION TX ENTRETIEN	08/12/2014	1 076,40	18	354,00	59,00	663,40
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CIN	08/12/2014	73,41	1	73,41	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT MAQ	08/12/2014	9 974,33	18	3 324,00	554,00	6 096,33
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CIN	08/12/2014	6 950,23	18	2 316,00	386,00	4 248,23
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	08/12/2014	2 928,78	18	972,00	162,00	1 794,78
	FRAIS INSERTION TVX CHAUFFAGE	09/12/2014	70,00	1	70,00	0,00	0,00
	CONSTRUCTION SERVICE RESTAURA	09/12/2014	900,00	18	300,00	50,00	550,00
	FRAIS INSERTION MOE EXTERNAT	09/12/2014	90,00	1	90,00	0,00	0,00
	FRAIS INSERTION EXTERNAT COL	09/12/2014	668,10	18	222,00	37,00	409,10
	TRAVAUX ENTRETIEN CONSTRUCTIO	09/12/2014	300 722,54	18	100 236,00	16 706,00	183 780,54
	FRAIS INSERTION CONSTRUCTION	09/12/2014	90,00	1	90,00	0,00	0,00
	FRAIS INSERTION TRAV ENTRETIE	09/12/2014	270,00	1	270,00	0,00	0,00
	MISSIONS DE COORDINATION SPS E	09/12/2014	720,00	18	240,00	40,00	440,00

	Désignation des ensembles	Date d'acquisi-tion	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	FRAIS INSERTION PUB	09/12/2014	900,00	18	300,00	50,00	550,00
	FRAIS INSERTION TRAVAUX COLLE	09/12/2014	900,00	18	300,00	50,00	550,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE CAZ	09/12/2014	68 465,35	18	22 818,00	3 803,00	41 844,35
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE EAU	09/12/2014	128 231,15	18	42 738,00	7 123,00	78 370,15
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE VIC	09/12/2014	2 354,92	18	780,00	130,00	1 444,92
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE SAL	09/12/2014	79 725,74	18	26 574,00	4 429,00	48 722,74
	TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE MAR	09/12/2014	152 435,59	18	50 808,00	8 468,00	93 159,59
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	09/12/2014	267,55	1	267,55	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	09/12/2014	22 516,01	18	7 500,00	1 250,00	13 766,01
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	09/12/2014	267,55	1	267,55	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT UTA	09/12/2014	267,55	1	267,55	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT UTA	09/12/2014	401,25	1	401,25	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	09/12/2014	277 173,71	18	92 388,00	15 398,00	169 387,71
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	09/12/2014	11 321,90	18	3 768,00	628,00	6 925,90
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	09/12/2014	67 854,83	18	22 614,00	3 769,00	41 471,83
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	09/12/2014	13 073,36	18	4 356,00	726,00	7 991,36
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT ABB	09/12/2014	58 640,94	18	19 542,00	3 257,00	35 841,94
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	09/12/2014	248,79	1	248,79	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	09/12/2014	213,96	1	213,96	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	09/12/2014	643,78	18	210,00	35,00	398,78
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	09/12/2014	225,49	1	225,49	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT MAS	09/12/2014	358,39	1	358,39	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	09/12/2014	21 445,31	18	7 146,00	1 191,00	13 108,31
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	09/12/2014	2 823,15	18	936,00	156,00	1 731,15
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	09/12/2014	27 717,67	18	9 234,00	1 539,00	16 944,67
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	09/12/2014	99 778,54	18	33 258,00	5 543,00	60 977,54
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	09/12/2014	10 958,93	18	3 648,00	608,00	6 702,93
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	09/12/2014	89 502,37	18	29 832,00	4 972,00	54 698,37
	TRAUVAUX ENTRETIEN COURANT BD	09/12/2014	617,48	18	204,00	34,00	379,48
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CAS	09/12/2014	895,50	18	294,00	49,00	552,50
	TRAUVAUX ENTRETIEN COURANT UT	09/12/2014	529,16	18	174,00	29,00	326,16
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CAR	09/12/2014	214 784,64	18	71 592,00	11 932,00	131 260,64
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT FLL	09/12/2014	332,80	1	332,80	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CDT	09/12/2014	32 081,18	18	10 692,00	1 782,00	19 607,18
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT MLE	09/12/2014	56,64	1	56,64	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT HQE	09/12/2014	676,18	18	222,00	37,00	417,18
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT UTA	09/12/2014	12 216,93	18	4 068,00	678,00	7 470,93
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT ARR	09/12/2014	31 724,90	18	10 572,00	1 762,00	19 390,90
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT IUT	09/12/2014	11 851,25	18	3 948,00	658,00	7 245,25
	FRAIS INSERTION RESTAURATION	09/12/2014	538,20	18	174,00	29,00	335,20
	FRAIS INSERTION EXTENTION COL	09/12/2014	538,20	18	174,00	29,00	335,20

	Désignation des ensembles	Date d'acquisi-tion	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT IUF	09/12/2014	399,73	1	399,73	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT PAR	09/12/2014	17 451,16	18	5 814,00	969,00	10 668,16
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CO	09/12/2014	10 850,84	18	3 612,00	602,00	6 636,84
	FRAIS INSERTION TEC BAT DEP	11/12/2014	352,00	25	84,00	14,00	254,00
	FRAIS ETUDES DIAG APS YUBERO P	11/12/2014	1 046,52	25	246,00	41,00	759,52
	FRAIS INSERTION MO EXTENSION	11/12/2014	90,00	25	18,00	3,00	69,00
	FRAIS ETUDES YUBERO PAILHES	11/12/2014	1 491,75	25	354,00	59,00	1 078,75
	FRAIS INSERTION CONSTRUCTION	11/12/2014	107,64	25	24,00	4,00	79,64
	FRAIS ETUDES MISSION DE COORD	11/12/2014	239,20	25	54,00	9,00	176,20
	FRAIS ETUDES HANGAR CONDOM	11/12/2014	1 457,33	25	348,00	58,00	1 051,33
	FRAIS ETUDES HANGAR CONDOM	11/12/2014	240,97	25	54,00	9,00	177,97
	FRAIS ETUDES BECS HANGAR COND	11/12/2014	119,60	25	24,00	4,00	91,60
	TRAVAUX AMENAGENENT COLLEGE G	09/12/2015	281 925,49	18	78 310,00	15 662,00	187 953,49
	CONSTRUCTION TVX HANGAR CONDO	09/12/2015	100 856,93	25	20 170,00	4 034,00	76 652,93
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	09/12/2015	2 908,79	18	805,00	161,00	1 942,79
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	09/12/2015	165,71	1	165,71	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	09/12/2015	210,90	1	210,90	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	09/12/2015	430,83	1	430,83	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	09/12/2015	1 198,32	18	330,00	66,00	802,32
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	09/12/2015	12 697,16	18	3 525,00	705,00	8 467,16
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	09/12/2015	8 355,02	18	2 320,00	464,00	5 571,02
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	09/12/2015	34 400,16	18	9 555,00	1 911,00	22 934,16
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	09/12/2015	6 742,17	18	1 870,00	374,00	4 498,17
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	09/12/2015	28 377,38	18	7 880,00	1 576,00	18 921,38
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	09/12/2015	98 408,88	18	27 335,00	5 467,00	65 606,88
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	09/12/2015	46 048,10	18	12 790,00	2 558,00	30 700,10
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	09/12/2015	86 261,82	18	23 960,00	4 792,00	57 509,82
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	09/12/2015	90 104,64	18	25 025,00	5 005,00	60 074,64
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	09/12/2015	49 596,16	18	13 775,00	2 755,00	33 066,16
	GROS TRAVAUX COLLEGE CONDOM 2	09/12/2015	425 856,51	18	118 290,00	23 658,00	283 908,51
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	09/12/2015	8 208,73	18	2 280,00	456,00	5 472,73
	REHABILITATION COLLEGE VIC FE	09/12/2015	10 910,86	18	3 030,00	606,00	7 274,86
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	09/12/2015	32 308,44	18	8 970,00	1 794,00	21 544,44
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	09/12/2015	26 464,99	18	7 350,00	1 470,00	17 644,99
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	09/12/2015	88 416,03	18	24 560,00	4 912,00	58 944,03
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT ARR	09/12/2015	23 361,76	18	6 485,00	1 297,00	15 579,76
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT HDD	09/12/2015	276 058,89	18	76 680,00	15 336,00	184 042,89
	REHABILITATION MAION ECLUSE G	09/12/2015	37 430,13	18	10 395,00	2 079,00	24 956,13
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT IUT	09/12/2015	2 641,20	18	730,00	146,00	1 765,20
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT ABB	09/12/2015	4 382,37	18	1 215,00	243,00	2 924,37
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CAR	09/12/2015	26 041,67	18	7 230,00	1 446,00	17 365,67

	Désignation des ensembles	Date d'acquisi-tion	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CA	09/12/2015	301,10	1	301,10	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURAN T PA	09/12/2015	33 632,10	18	9 340,00	1 868,00	22 424,10
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT IUF	09/12/2015	4 295,46	18	1 190,00	238,00	2 867,46
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CDT	09/12/2015	454,34	1	454,34	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN HQE 2014	09/12/2015	1 060,72	18	290,00	58,00	712,72
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT MED	09/12/2015	18 211,55	18	5 055,00	1 011,00	12 145,55
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT MLE	09/12/2015	19 772,32	18	5 490,00	1 098,00	13 184,32
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT FLL	09/12/2015	1 971,24	18	545,00	109,00	1 317,24
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT PER	09/12/2015	5 523,06	18	1 530,00	306,00	3 687,06
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT UTA	09/12/2015	2 429,52	18	670,00	134,00	1 625,52
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT UTA	09/12/2015	7 552,89	18	2 095,00	419,00	5 038,89
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT UTA	09/12/2015	255,22	1	255,22	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT UTA	09/12/2015	7 622,37	18	2 115,00	423,00	5 084,37
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT UTA	09/12/2015	1 560,00	18	430,00	86,00	1 044,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CIN	09/12/2015	16 147,42	18	4 485,00	897,00	10 765,42
	CONSTRUCTION HANGAR CONDOM 20	09/12/2015	11 207,56	25	2 240,00	448,00	8 519,56
	RENOVATION COLLEGE SALINIS 20	09/12/2015	269 435,79	18	74 840,00	14 968,00	179 627,79
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	09/12/2015	52 862,77	18	14 680,00	2 936,00	35 246,77
	RENOVATION COLLEGE EAUZE 2014	09/12/2015	41 507,26	18	11 525,00	2 305,00	27 677,26
	FRAIS INSERTION ENTRETIEN BAT	09/12/2015	864,00	18	240,00	48,00	576,00
	FRAIS INSERTION ENTRETIEN ET	09/12/2015	540,00	18	150,00	30,00	360,00
	FRAIS INSERTION TVX RENOVATIO	09/12/2015	3 084,31	18	855,00	171,00	2 058,31
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT UTA	09/12/2015	4 759,80	18	1 320,00	264,00	3 175,80
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT UTA	09/12/2015	8 413,68	18	2 335,00	467,00	5 611,68
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT ARC	09/12/2015	3 115,20	18	865,00	173,00	2 077,20
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT MAQ	09/12/2015	13 730,74	18	3 810,00	762,00	9 158,74
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CIN	09/12/2015	1 795,12	18	495,00	99,00	1 201,12
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT GEN	09/12/2015	3 648,46	18	1 010,00	202,00	2 436,46
	GROS TRAVAUX GYMNASE + DOJO SA	15/12/2016	130 000,00	18	28 888,00	7 222,00	93 890,00
	TRAVAUX ENTRETIEN CONSTRUCTIO	15/12/2016	9 196,57	18	2 040,00	510,00	6 646,57
	TRAVAUX REHABILITATION COLLEG	15/12/2016	754 533,88	18	167 672,00	41 918,00	544 943,88
	REHABILITATION GYMNASE COLLEG	15/12/2016	32 754,50	18	7 276,00	1 819,00	23 659,50
	REHABILITATION EXTERNAT COLLE	15/12/2016	18 790,22	18	4 172,00	1 043,00	13 575,22
	REHABILITATION COLLEGE CARNOT	15/12/2016	172 503,67	18	38 332,00	9 583,00	124 588,67
	REHABILITATION COLLEGE CAZAUB	15/12/2016	49 209,06	18	10 932,00	2 733,00	35 544,06
	GROS TRAVAUX COLLEGE CAZAUBON	15/12/2016	326 760,50	18	72 612,00	18 153,00	235 995,50
	FRAIS INSERTION PRESTATIONS E	15/12/2016	1 545,46	18	340,00	85,00	1 120,46
	FRAIS INSERTION PRESTATIONS R	15/12/2016	864,00	18	192,00	48,00	624,00
	FRAIS INSERTION PRESTATIONS O	15/12/2016	1 078,62	18	236,00	59,00	783,62
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	15/12/2016	59 324,97	18	13 180,00	3 295,00	42 849,97
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	15/12/2016	112 989,58	18	25 108,00	6 277,00	81 604,58

	Désignation des ensembles	Date d'acquisi-tion	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	15/12/2016	8 193,76	18	1 820,00	455,00	5 918,76
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT PLA	15/12/2016	2 608,22	18	576,00	144,00	1 888,22
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	15/12/2016	43 110,75	18	9 580,00	2 395,00	31 135,75
	REHABILITATION COLLEGE SAMATA	15/12/2016	53 397,13	18	11 864,00	2 966,00	38 567,13
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	15/12/2016	15 558,08	18	3 456,00	864,00	11 238,08
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	15/12/2016	10 795,70	18	2 396,00	599,00	7 800,70
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	15/12/2016	18 880,14	18	4 192,00	1 048,00	13 640,14
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	15/12/2016	11 501,50	18	2 552,00	638,00	8 311,50
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	15/12/2016	7 577,67	18	1 680,00	420,00	5 477,67
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	15/12/2016	28 288,57	18	6 284,00	1 571,00	20 433,57
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	15/12/2016	21 233,47	18	4 716,00	1 179,00	15 338,47
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	15/12/2016	7 434,55	18	1 652,00	413,00	5 369,55
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT HDD	15/12/2016	63 475,13	18	14 104,00	3 526,00	45 845,13
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CEN	15/12/2016	43 670,46	18	9 704,00	2 426,00	31 540,46
	TRAVAUX AMENAGAMENT LOCAL ELU	15/12/2016	109 137,17	18	24 252,00	6 063,00	78 822,17
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT MLE	15/12/2016	302,49	1	302,49	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT FLL	15/12/2016	2 702,92	18	600,00	150,00	1 952,92
	TRAVAUX ENTRETIEN COURAN T GE	15/12/2016	20 127,31	18	4 472,00	1 118,00	14 537,31
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT IUM	15/12/2016	2 917,78	18	648,00	162,00	2 107,78
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT ABB	15/12/2016	11 130,91	1	11 130,91	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CAS	15/12/2016	3 883,21	1	3 883,21	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CAR	15/12/2016	1 672,23	18	368,00	92,00	1 212,23
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CDT	15/12/2016	558,58	18	124,00	31,00	403,58
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT PAR	15/12/2016	11 168,70	18	2 480,00	620,00	8 068,70
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SUB	15/12/2016	134,06	1	134,06	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	15/12/2016	348,58	1	348,58	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	15/12/2016	170,64	1	170,64	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	15/12/2016	152,36	1	152,36	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	15/12/2016	813,96	1	813,96	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	15/12/2016	4 117,11	18	912,00	228,00	2 977,11
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	15/12/2016	430,00	1	430,00	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CIN	15/12/2016	648,00	18	144,00	36,00	468,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT UTA	15/12/2016	39 740,25	18	8 828,00	2 207,00	28 705,25
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT UTA	15/12/2016	537,48	1	537,48	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CIN	15/12/2016	1 140,00	18	252,00	63,00	825,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT UTA	15/12/2016	173,39	1	173,39	0,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT UTA	15/12/2016	14 268,33	18	3 168,00	792,00	10 308,33
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	15/12/2016	20 368,55	18	4 524,00	1 131,00	14 713,55
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	15/12/2016	13 501,50	18	3 000,00	750,00	9 751,50
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	15/12/2016	94 049,19	18	20 896,00	5 224,00	67 929,19
	REHABILITATION EXTERNAT COLLE	15/12/2016	312 327,53	18	69 404,00	17 351,00	225 572,53

	Désignation des ensembles	Date d'acquisi-tion	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CIR	15/12/2016	11 924,76	18	2 648,00	662,00	8 614,76
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	15/12/2016	3 221,70	18	712,00	178,00	2 331,70
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	15/12/2016	2 489,75	18	552,00	138,00	1 799,75
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	15/12/2016	2 426,01	18	536,00	134,00	1 756,01
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT MAQ	15/12/2016	15 436,16	18	3 428,00	857,00	11 151,16
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CIN	15/12/2016	8 493,65	18	1 884,00	471,00	6 138,65
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT LOC	15/12/2016	3 265,66	18	724,00	181,00	2 360,66
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT MED	15/12/2016	5 249,83	18	1 164,00	291,00	3 794,83
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT ARC	15/12/2016	4 918,50	18	1 092,00	273,00	3 553,50
	REHABILITATION COLLEGE SALINI	15/12/2016	12 342,55	18	2 740,00	685,00	8 917,55
	RENOVATION COLLEGE CAZAUBON 2	15/12/2016	32 263,36	18	7 168,00	1 792,00	23 303,36
	RENOVATION DU COLLEGE DE FLEU	15/12/2016	51 404,67	18	11 420,00	2 855,00	37 129,67
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	15/12/2016	10 592,34	18	2 352,00	588,00	7 652,34
	REHABILITATION DU COLLEGE CAR	15/12/2016	195 899,34	18	43 532,00	10 883,00	141 484,34
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	15/12/2016	12 947,28	18	2 876,00	719,00	9 352,28
	TRAVAUX DE RENOVATION COLLEGE	15/12/2016	45 759,52	18	10 168,00	2 542,00	33 049,52
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CIN	15/12/2016	5 825,89	18	1 292,00	323,00	4 210,89
	TRAVAUX AMENAGEMENT HDD DIREC	15/12/2016	21 390,08	18	4 752,00	1 188,00	15 450,08
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT UFA	15/12/2016	54 146,30	18	12 032,00	3 008,00	39 106,30
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT ANC	15/12/2016	8 120,09	18	1 804,00	451,00	5 865,09
	MISE EN OEUVRE COUCHE DE ROUL	14/12/2017	23 270,40	18	3 876,00	1 292,00	18 102,40
	TRAVAUX AMENGEMENT ARCHIVES 2	28/12/2017	258 513,96	18	43 083,00	14 361,00	201 069,96
	FRAIS INSERTION RENOVATION CL	28/12/2017	864,00	18	144,00	48,00	672,00
	FRAIS INSERTION SURVEILLANCE	28/12/2017	108,00	18	18,00	6,00	84,00
	TRAVAUX AMENAGEMENT ARCHIVES	28/12/2017	172 350,85	18	28 725,00	9 575,00	134 050,85
	FRAIS INSERTION ENTRETIEN TOI	28/12/2017	864,00	18	144,00	48,00	672,00
	FRAIS INSERTION DIAG ELEC COL	28/12/2017	108,00	18	18,00	6,00	84,00
	FRAIS INSERTION TERRAIN SPORT	28/12/2017	864,00	18	144,00	48,00	672,00
	TECC OLLEGE FLEURANCE 2016	28/12/2017	30 809,69	18	5 133,00	1 711,00	23 965,69
	TEC COLLEGE MIELAN 2016	28/12/2017	17 599,23	18	2 931,00	977,00	13 691,23
	TEC COLLEGE CARNOT 2016	28/12/2017	23 503,25	18	3 915,00	1 305,00	18 283,25
	TEC MEDIATHEQUE 2016	28/12/2017	26 359,35	18	4 392,00	1 464,00	20 503,35
	TEC ANCIENNE ARCHIVE 2016	28/12/2017	27 187,50	18	4 530,00	1 510,00	21 147,50
	TEC ARCHIVES 2016	28/12/2017	12 238,21	18	2 037,00	679,00	9 522,21
	TEC UTAS CONDOM 2016	28/12/2017	3 786,82	18	630,00	210,00	2 946,82
	TEC CARMEL 2016	28/12/2017	3 243,63	18	540,00	180,00	2 523,63
	GT COLLEGE CONDOM 2016	28/12/2017	6 005,47	18	999,00	333,00	4 673,47
	TEC HDD 2016	28/12/2017	105 356,88	18	17 559,00	5 853,00	81 944,88
	GT COLLEGE AIGNAN 2016	28/12/2017	20 739,37	18	3 456,00	1 152,00	16 131,37
	TEC PERMANENCE ELU CONDOM 2016	28/12/2017	3 778,92	18	627,00	209,00	2 942,92
	TEC SLA LECTOURE 2016	28/12/2017	26 235,92	18	4 371,00	1 457,00	20 407,92

	Désignation des ensembles	Date d'acquisi-tion	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	TEC SLA FLEURANCE 2016	28/12/2017	189,51	1	189,51	0,00	0,00
	TEC SLA MAUVEZIN 2016	28/12/2017	95,38	1	95,38	0,00	0,00
	TEC SLA VIC 2016	28/12/2017	4 147,41	18	690,00	230,00	3 227,41
	TEC COLLEGE ISLE JOURDAIN 2016	28/12/2017	1 273,18	18	210,00	70,00	993,18
	TEC COLLEGE CONDOM 2016	28/12/2017	14 274,76	18	2 379,00	793,00	11 102,76
	TEC COLLEGE EAUZE 2016	28/12/2017	9 307,50	18	1 551,00	517,00	7 239,50
	TEC COLLEGE SALINIS 2016	28/12/2017	17 597,64	18	2 931,00	977,00	13 689,64
	GT COLLEGE SALINIS 2016	28/12/2017	29 057,55	18	4 842,00	1 614,00	22 601,55
	TEC COLLEGE GIMONT 2016	28/12/2017	21 337,71	18	3 555,00	1 185,00	16 597,71
	TEC COLLEGE CAZAUBON 2016	28/12/2017	1 845,57	18	306,00	102,00	1 437,57
	TEC CDTL 2016	28/12/2017	310,89	1	310,89	0,00	0,00
	TEC MLE 2016	28/12/2017	2 533,09	18	420,00	140,00	1 973,09
	TEC CASERNE LANNES 2016	28/12/2017	1 833,75	18	303,00	101,00	1 429,75
	TEC IUFM 2016	28/12/2017	15 918,34	18	2 652,00	884,00	12 382,34
	TEC COLLEGE MATHALIN 2016	28/12/2017	4 069,97	18	678,00	226,00	3 165,97
	TEC FLL 2016	28/12/2017	28 030,20	18	4 671,00	1 557,00	21 802,20
	TEC COLLEGE AIGNAN 2016	28/12/2017	2 026,17	18	336,00	112,00	1 578,17
	TEC COLLEGE MASSEUBE 2016	28/12/2017	4 659,37	18	774,00	258,00	3 627,37
	TEC COLLEGE MIRANDE 2016	28/12/2017	52 863,66	18	8 808,00	2 936,00	41 119,66
	TEC COLLEGE PLAISANCE 2016	28/12/2017	7 038,32	18	1 173,00	391,00	5 474,32
	TEC COLLEGE RISCLE 2016	28/12/2017	26 963,65	18	4 491,00	1 497,00	20 975,65
	TEC COLLEGE SAMATAN 2016	28/12/2017	25 304,73	18	4 215,00	1 405,00	19 684,73
	TEC ARREAU 2016	28/12/2017	15 547,76	18	2 589,00	863,00	12 095,76
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT UTA	28/12/2017	540,83	18	90,00	30,00	420,83
	TEC SLA MASSEUBE 2016	28/12/2017	350,73	1	350,73	0,00	0,00
	TEC SUBDI LOMBEZ 2016	28/12/2017	6 916,62	18	1 152,00	384,00	5 380,62
	TEC SLA PLAISANCE 2016	28/12/2017	13 792,06	18	2 298,00	766,00	10 728,06
	TEC SUBI RISCLE 2016	28/12/2017	153,29	1	153,29	0,00	0,00
	TEC COLLEGE MARCIAC 2016	28/12/2017	4 443,06	18	738,00	246,00	3 459,06
	TEC CINEMA FLEURANCE 2016	28/12/2017	6 073,20	18	1 011,00	337,00	4 725,20
	TEC HQE 2016	28/12/2017	544,91	18	90,00	30,00	424,91
	GROS TRAVAUX SLA NOGARO 2016	28/12/2017	21 616,91	18	3 600,00	1 200,00	16 816,91
	TEC CHARTREUSE 2016	28/12/2017	712,19	18	117,00	39,00	556,19
	TEC COLLEGE ISLE JOURDAIN 2016	28/12/2017	16 555,36	18	2 757,00	919,00	12 879,36
	TEC PMI 2016	28/12/2017	815,92	18	135,00	45,00	635,92
	TEC CIO/DISA 2016	28/12/2017	840,00	18	138,00	46,00	656,00
	TEC CINEMA ISLE JOURDAIN 2016	28/12/2017	505,86	18	84,00	28,00	393,86
	TEC MDS MIRANDE 2016	28/12/2017	47 820,74	18	7 968,00	2 656,00	37 196,74
	TEC CINEMA CONDOM 2016	28/12/2017	1 110,00	18	183,00	61,00	866,00
	TEC SLA MIELAN 2016	28/12/2017	4 537,20	18	756,00	252,00	3 529,20
	TRAVAUX ELECTRIQUE TRANSITION	21/02/2018	799,20	18	88,00	44,00	667,20

	Désignation des ensembles	Date d'acquisi-tion	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	FRAIS ETUDES HANGAR FLEURANCE	31/12/2018	2 274,79	25	180,00	90,00	2 004,79
	FRAIS ETUDES HANGAR FLEURANCE	31/12/2018	646,00	25	50,00	25,00	571,00
	FRAIS ETUDES FLEU SONDAGE POU	31/12/2018	690,55	25	54,00	27,00	609,55
	FRAIS ETUDES HANGAR FLEUR	31/12/2018	857,40	25	68,00	34,00	755,40
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT TER	31/12/2018	188 917,95	18	20 990,00	10 495,00	157 432,95
	FRAIS ETUDES HANGAR BAT FLEUR	31/12/2018	1 214,60	25	96,00	48,00	1 070,60
	TRX CONTRUCTION SCE RESTAURAT	31/12/2018	169 872,66	18	18 874,00	9 437,00	141 561,66
	REHABILITATION CHARTREUSE 2014	31/12/2018	915 781,66	18	101 752,00	50 876,00	763 153,66
	GROS TRAVAUX COLLEGE MARCIAC	31/12/2018	106 070,59	18	11 784,00	5 892,00	88 394,59
	FRAIS INSERTION DESAMIANTAGE	31/12/2018	861,12	18	94,00	47,00	720,12
	FRAIS INSERTION REHABILITATIO	31/12/2018	864,00	18	96,00	48,00	720,00
	FRAIS ETUDES HONORAIRES ARCHI	31/12/2018	2 844,48	25	226,00	113,00	2 505,48
	FRAIS INSERTION MISSION MOE M	31/12/2018	1 080,00	18	120,00	60,00	900,00
	FRAIS INSERTION HANGAR A MATE	31/12/2018	864,00	25	68,00	34,00	762,00
	REHABILITATION COLLEGE MIELAN	31/12/2018	307 415,61	18	34 156,00	17 078,00	256 181,61
	FRAIS ETUDES PRELEV ET ANALYS	31/12/2018	672,00	25	52,00	26,00	594,00
	REHABILITATION COLLEGE MIELAN	31/12/2018	346 816,04	18	38 534,00	19 267,00	289 015,04
	REHABILISATION CHARTREUSE 2015	31/12/2018	1 910 378,41	18	212 264,00	106 132,00	1 591 982,41
	TRAVAUX AMENAGEMENT MEDIATHEQ	31/12/2018	287 413,73	18	31 934,00	15 967,00	239 512,73
	RENOVATION COLLEGE DE MARCIAC	31/12/2018	1 920 977,70	18	213 440,00	106 720,00	1 600 817,70
	FRAIS INSERTION COLLEGES TVX	31/12/2018	108,00	18	12,00	6,00	90,00
	FRAIS INSERTION REFECTION VER	31/12/2018	864,00	18	96,00	48,00	720,00
	FRAIS INSERTION MOE REHAB COL	31/12/2018	540,00	18	60,00	30,00	450,00
	FRAIS INSERTION VERRIERES ET	31/12/2018	324,00	18	36,00	18,00	270,00
	FRAIS INSERTION ENT TERRASSE	31/12/2018	324,00	18	36,00	18,00	270,00
	TRAVAUX AMENAGEMENT ANCIENNE	31/12/2018	4 224,12	18	468,00	234,00	3 522,12
	FRAIS INSERTION PUB FOURNITUR	31/12/2018	1 080,00	18	120,00	60,00	900,00
	FRAIS ETUDES DIAGNOSTIC ADAP	31/12/2018	7 618,80	18	846,00	423,00	6 349,80
	FRAIS ETUDES DIAGNOSTIC ADAP	31/12/2018	10 474,57	18	1 162,00	581,00	8 731,57
	FRAIS ETUDES HANGAR FLEURANCE	31/12/2018	2 528,42	25	202,00	101,00	2 225,42
	GT COLLEGE MIELAN 2016	31/12/2018	388 348,30	18	43 148,00	21 574,00	323 626,30
	GT CHARTREUSE 2016	31/12/2018	100 497,89	18	11 166,00	5 583,00	83 748,89
	GT MEDIATHEQUE 2016	31/12/2018	57 960,32	18	6 440,00	3 220,00	48 300,32
	GT UFAS 2016	31/12/2018	60 612,49	18	6 734,00	3 367,00	50 511,49
	GT ARCHIVES 2016	31/12/2018	3 405,94	18	378,00	189,00	2 838,94
	GT PARC 2016	31/12/2018	28 796,96	18	3 198,00	1 599,00	23 999,96
	GT COLLEGE VIC 2016	31/12/2018	9 329,29	18	1 036,00	518,00	7 775,29
	GT COLLEGE MAUVEZIN 2016	31/12/2018	16 468,98	18	1 828,00	914,00	13 726,98
	GT PAS VIC 2016	31/12/2018	174,65	1	174,65	0,00	0,00
	FRAIS ETUDES HANGAR FLEURANCE	31/12/2018	921,83	25	72,00	36,00	813,83
	GT COLLEGE CAZAUBON 2016	31/12/2018	40 968,23	18	4 552,00	2 276,00	34 140,23

	Désignation des ensembles	Date d'acquisi-tion	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	FRAIS ETUDES DIAGNOSTIC ACCES	31/12/2018	576,00	18	64,00	32,00	480,00
	FRAIS ETUDES HANGAR FLEURANCE	31/12/2018	737,45	25	58,00	29,00	650,45
	GT COLLEGE EAUZE 2016	31/12/2018	125 169,24	18	13 906,00	6 953,00	104 310,24
	GT SERVEUR INFORMATIQUE HDD 2	31/12/2018	113 914,47	18	12 656,00	6 328,00	94 930,47
	FRAIS INSERTION RMPLCT MENUIS	31/12/2018	864,00	18	96,00	48,00	720,00
	FRAIS EUDES HONORAIES HANGAR	31/12/2018	220,76	25	16,00	8,00	196,76
	GT PAS GARROS 2016	31/12/2018	321 259,42	18	35 694,00	17 847,00	267 718,42
	GT COLLEGE MARCIAC 2016	31/12/2018	59 952,90	18	6 660,00	3 330,00	49 962,90
	GROS TRAVAUX PARC 2017	31/12/2018	80 753,66	18	8 972,00	4 486,00	67 295,66
	GROS TRAVAUX PAS DU GARROS 20	31/12/2018	47 214,99	18	5 246,00	2 623,00	39 345,99
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COLLEGE MIELAN C	31/12/2018	49 823,30	18	5 534,00	2 767,00	41 522,30
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	31/12/2018	11 238,50	18	1 248,00	624,00	9 366,50
	GROS TRAVAUX COLLEGE CAZAUBON	31/12/2018	164 550,58	18	18 282,00	9 141,00	137 127,58
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT HDD	31/12/2018	142 921,43	18	15 880,00	7 940,00	119 101,43
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT MDR	31/12/2018	345,60	18	38,00	19,00	288,60
	GROS TRAVAUX	31/12/2018	36 430,64	18	4 046,00	2 023,00	30 361,64
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	31/12/2018	14 411,33	18	1 600,00	800,00	12 011,33
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	31/12/2018	26 335,81	18	2 926,00	1 463,00	21 946,81
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT NOU	31/12/2018	62 346,31	18	6 926,00	3 463,00	51 957,31
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT UFA	31/12/2018	22 110,50	18	2 456,00	1 228,00	18 426,50
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT PER	31/12/2018	3 812,65	18	422,00	211,00	3 179,65
	GROS TRAVAUX DOMAINE LACOSTE	31/12/2018	36 150,75	18	4 016,00	2 008,00	30 126,75
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT FOY	31/12/2018	1 360,85	18	150,00	75,00	1 135,85
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT MLE	31/12/2018	307,40	18	34,00	17,00	256,40
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT HQE	31/12/2018	1 706,37	18	188,00	94,00	1 424,37
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	31/12/2018	56 168,17	18	6 240,00	3 120,00	46 808,17
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	31/12/2018	33 015,57	18	3 668,00	1 834,00	27 513,57
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	31/12/2018	13 227,49	18	1 468,00	734,00	11 025,49
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	31/12/2018	6 937,39	18	770,00	385,00	5 782,39
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	31/12/2018	83 703,40	18	9 300,00	4 650,00	69 753,40
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT ABB	31/12/2018	11 353,44	18	1 260,00	630,00	9 463,44
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT MED	31/12/2018	1 515,29	18	168,00	84,00	1 263,29
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT MDS	31/12/2018	1 853,38	18	204,00	102,00	1 547,38
	TRAVAUX ENTRETIEC COURANT PAS	31/12/2018	131,88	18	14,00	7,00	110,88
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CAR	31/12/2018	5 917,41	18	656,00	328,00	4 933,41
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT MDS	31/12/2018	6 765,50	18	750,00	375,00	5 640,50
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	31/12/2018	4 184,31	18	464,00	232,00	3 488,31
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	31/12/2018	96,22	18	10,00	5,00	81,22
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	31/12/2018	191,20	18	20,00	10,00	161,20
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	31/12/2018	1 870,35	18	206,00	103,00	1 561,35
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT PAR	31/12/2018	8 004,11	18	888,00	444,00	6 672,11

	Désignation des ensembles	Date d'acquisi-tion	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	31/12/2018	9 061,99	18	1 006,00	503,00	7 552,99
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	31/12/2018	81 755,70	18	9 082,00	4 541,00	68 132,70
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	31/12/2018	12 796,74	18	1 420,00	710,00	10 666,74
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	31/12/2018	29 584,56	18	3 286,00	1 643,00	24 655,56
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CHA	31/12/2018	21 621,96	18	2 402,00	1 201,00	18 018,96
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	31/12/2018	31 795,61	18	3 532,00	1 766,00	26 497,61
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT IUF	31/12/2018	101 159,62	18	11 238,00	5 619,00	84 302,62
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT AUT	31/12/2018	14 196,24	18	1 576,00	788,00	11 832,24
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	31/12/2018	18 083,78	18	2 008,00	1 004,00	15 071,78
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	31/12/2018	43 705,07	18	4 856,00	2 428,00	36 421,07
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	31/12/2018	5 070,97	18	562,00	281,00	4 227,97
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	31/12/2018	14 446,02	18	1 604,00	802,00	12 040,02
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	31/12/2018	38 419,29	18	4 268,00	2 134,00	32 017,29
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT ARR	31/12/2018	171 999,57	18	19 110,00	9 555,00	143 334,57
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT MDS	31/12/2018	545,34	18	60,00	30,00	455,34
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	31/12/2018	1 160,05	18	128,00	64,00	968,05
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	31/12/2018	44 040,73	18	4 892,00	2 446,00	36 702,73
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	31/12/2018	173,13	18	18,00	9,00	146,13
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	31/12/2018	154,58	18	16,00	8,00	130,58
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT PMI	31/12/2018	7 962,83	18	884,00	442,00	6 636,83
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT MAI	31/12/2018	313,66	18	34,00	17,00	262,66
	GROS TRAVAUX CENTRE MEMENTO A	31/12/2018	56 800,42	18	6 310,00	3 155,00	47 335,42
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CIN	31/12/2018	1 340,82	18	148,00	74,00	1 118,82
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT GEN	31/12/2018	4 492,88	18	498,00	249,00	3 745,88
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CHA	31/12/2018	2 062,36	18	228,00	114,00	1 720,36
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CAS	31/12/2018	929,85	1	929,85	0,00	0,00
	LABORATOIRE AGRICOLE VITICOLE	01/01/2019	191 304,67	0	0,00	0,00	191 304,67
	LABORATOIRE EAUZE	01/01/2019	184 118,01	0	0,00	0,00	184 118,01
	TRAVAUX COURANT BATIMENT LAV	01/01/2019	6 476,06	15	862,00	431,00	5 183,06
	TRAVAUX COURANT LAV 2009	01/01/2019	9 911,35	13	1 524,00	762,00	7 625,35
	TRAVAUX COURANT LAV 2013	01/01/2019	30 737,91	15	4 098,00	2 049,00	24 590,91
	TRAVAUX COURANT LAV 2014	01/01/2019	53 230,20	17	6 262,00	3 131,00	43 837,20
	TRAVAUX COURANT LVA 2015	01/01/2019	8 352,77	17	982,00	491,00	6 879,77
	TRAVAUX AMENAGEMENT LVA 2015	01/01/2019	66 787,30	17	7 856,00	3 928,00	55 003,30
	TRAVAUX COURANT LAV 2010	01/01/2019	47 556,90	13	7 316,00	3 658,00	36 582,90
	GT COLLEGE MIRANDE 2016	12/11/2019	1 765 341,43	18	98 074,00	98 074,00	1 569 193,43
	GT COLLEGE PLASANCE 2016	12/11/2019	526 250,80	18	29 236,00	29 236,00	467 778,80
	GT COLLEGE CARNOT 2016	12/11/2019	219 755,00	18	12 208,00	12 208,00	195 339,00
	GROS TRAVAUX HDD	12/11/2019	52 475,82	18	2 915,00	2 915,00	46 645,82
	GROS TRAVAUX COLLEGE PLAISANC	12/11/2019	3 301,76	18	183,00	183,00	2 935,76
	GROS TRAVAUX COLLEGE ISLE JOU	12/11/2019	276,84	18	15,00	15,00	246,84

	Désignation des ensembles	Date d'acquisi-tion	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	GROS TRAVAUX COLLEGE MARCIAC	12/11/2019	52 661,35	18	2 925,00	2 925,00	46 811,35
	GROS TRAVAUX COLLEGE MIRANDE	12/11/2019	522 874,32	18	29 048,00	29 048,00	464 778,32
	GROS TRAVAUX COLLEGE CONDOM 2	12/11/2019	52 499,78	18	2 916,00	2 916,00	46 667,78
	GROS TRAVAUX COLLEGE GIMONT 2	12/11/2019	42 014,54	18	2 334,00	2 334,00	37 346,54
	GROS TRAVAUX COLLEGE FLEURANC	12/11/2019	215 396,84	18	11 966,00	11 966,00	191 464,84
	GROS TRAVAUX COLLEGE DE PLAIS	12/11/2019	30 492,89	18	1 694,00	1 694,00	27 104,89
	GROS TRAVAUX COLLEGE DE MIRAN	12/11/2019	125 560,61	18	6 975,00	6 975,00	111 610,61
	GROS TRAVAUX COLLEGE FLEURANC	12/11/2019	41 533,95	18	2 307,00	2 307,00	36 919,95
	GROS TRAVAUX COLLEGE CONDOM 2	12/11/2019	70 937,03	18	3 940,00	3 940,00	63 057,03
	GROS TRAVAUX COLLEGE MASSEUBE	12/11/2019	90 964,41	18	5 053,00	5 053,00	80 858,41
	GROS TRAVAUX IUFM 2018	12/11/2019	64 523,87	18	3 584,00	3 584,00	57 355,87
	GROS TRAVAUX COLLEGE MAUVEZIN	12/11/2019	63 814,11	18	3 545,00	3 545,00	56 724,11
	GROS TRAVAUX CASERNE LANNES 2	12/11/2019	173 345,46	18	9 630,00	9 630,00	154 085,46
	GROS TRAVAUX COLLEGE GIMONT 20	12/11/2019	248 024,47	18	13 779,00	13 779,00	220 466,47
	GROS TRAVAUX COLLEGE CAZAUBON	12/11/2019	167 679,56	18	9 315,00	9 315,00	149 049,56
	GROS TRAVAUX COLLEGE SALINIS	12/11/2019	22 111,12	18	1 228,00	1 228,00	19 655,12
	GROS TRAVAUX COLLEGE ISLE JOU	12/11/2019	198 722,21	18	11 040,00	11 040,00	176 642,21
	GROS TRAVAUX DE RENOVATION CINEMA FLEURANCE 2018	12/11/2019	67 333,47	18	3 740,00	3 740,00	59 853,47
	GROS TRAVAUX URGENT NOUVELLES ARCHIVES 2018	12/11/2019	87 527,78	18	4 862,00	4 862,00	77 803,78
	IMMEUBLE FLEURANCE RUE CADEOT	19/12/2019	84 657,00	25	3 386,00	3 386,00	77 885,00
	QUITUS ODOST	01/01/2020	1 846,00	15	803,00	74,00	969,00
	TRAVAUX COURANT COLLEGE CAZAUBON 2018	12/10/2020	2 514,74	18	0,00	139,00	2 375,74
	TRAVAUX COURANT HDD	12/10/2020	91 344,80	18	0,00	5 074,00	86 270,80
	TRAVAUX COURANT COLLEGE GIMONT 2018	12/10/2020	17 264,41	18	0,00	959,00	16 305,41
	TRAVAUX COURANT ABBAYE FLARAN 2018	12/10/2020	25 389,28	18	0,00	1 410,00	23 979,28
	TRAVAUX COURANT COLLEGE MIRANDE 2018	12/10/2020	47 049,66	18	0,00	2 613,00	44 436,66
	TRAVAUX COURANT COLLEGE EAUZE 2018	12/10/2020	67 535,86	18	0,00	3 751,00	63 784,86
	TRAVAUX COURANT COLLEGE 2018	12/10/2020	42 043,10	18	0,00	2 335,00	39 708,10
	TRAVAUX COURANT COLLEGE MAUVEZIN 2018	12/10/2020	67 576,54	18	0,00	3 754,00	63 822,54
	TRAVAUX COURANT COLLEGE RISCLE 2018	12/10/2020	21 943,89	18	0,00	1 219,00	20 724,89
	TRAVAUX COURANT AUTODROME	12/10/2020	46 819,46	18	0,00	2 601,00	44 218,46
	TRAVAUX COURANT SLA NOGARO 2018	12/10/2020	727,68	18	0,00	40,00	687,68
	TRAVAUX COURANT COLLEGE AIGNAN	12/10/2020	42 660,33	18	0,00	2 370,00	40 290,33
	TRAVAUX COURANT COLLEGE SALINIS	12/10/2020	19 843,52	18	0,00	1 102,00	18 741,52
	TRAVAUX COURANT FLL	12/10/2020	1 519,09	18	0,00	84,00	1 435,09
	TRAVAUX COURANT MLE 2018	12/10/2020	787,59	18	0,00	43,00	744,59
	TRAVAUX COURANT HQE	12/10/2020	3 209,28	18	0,00	178,00	3 031,28
	TRAVAUX COURANT CDTL	12/10/2020	320,94	1	0,00	320,94	0,00
	TRAVAUX COURANT CHARTREUSE	12/10/2020	737,97	18	0,00	41,00	696,97
	TRAVAUX COURANT COLLEGE MATHALIN	12/10/2020	20 576,37	18	0,00	1 143,00	19 433,37

	Désignation des ensembles	Date d'acquisi-tion	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	TRAVAUX COURANT MEDIATHEQUE	12/10/2020	891,40	18	0,00	49,00	842,40
	TRAVAUX COURANT PMI	12/10/2020	5 295,08	18	0,00	294,00	5 001,08
	TRAVAUX COURANT CARMEL	12/10/2020	2 453,12	18	0,00	136,00	2 317,12
	TRAVAUX COURANT MDS AUCH	12/10/2020	64 194,93	18	0,00	3 566,00	60 628,93
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT PAR	12/10/2020	13 647,36	18	0,00	758,00	12 889,36
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT PER	12/10/2020	2 908,87	18	0,00	161,00	2 747,87
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	12/10/2020	13 318,79	18	0,00	739,00	12 579,79
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	12/10/2020	6 495,67	18	0,00	360,00	6 135,67
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	12/10/2020	13 425,59	18	0,00	745,00	12 680,59
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT MDS	12/10/2020	1 360,06	18	0,00	75,00	1 285,06
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT PAS	12/10/2020	197,82	1	0,00	197,82	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	12/10/2020	2 224,94	18	0,00	123,00	2 101,94
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	12/10/2020	848,03	18	0,00	47,00	801,03
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	12/10/2020	246,74	1	0,00	246,74	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	12/10/2020	561,85	18	0,00	31,00	530,85
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CO	12/10/2020	34 562,39	18	0,00	1 920,00	32 642,39
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	12/10/2020	49 700,15	18	0,00	2 761,00	46 939,15
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	12/10/2020	3 014,44	18	0,00	167,00	2 847,44
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	12/10/2020	21 471,47	18	0,00	1 192,00	20 279,47
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT MEM	12/10/2020	52 114,44	18	0,00	2 895,00	49 219,44
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT MDS	12/10/2020	485,94	1	0,00	485,94	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	12/10/2020	248,48	1	0,00	248,48	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	12/10/2020	148,18	1	0,00	148,18	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	12/10/2020	849,31	18	0,00	47,00	802,31
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SLA	12/10/2020	183,91	1	0,00	183,91	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CO	12/10/2020	41 037,67	18	0,00	2 279,00	38 758,67
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT OEN	12/10/2020	1 730,27	18	0,00	96,00	1 634,27
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT PAS	12/10/2020	2 836,82	18	0,00	157,00	2 679,82
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT IUF	12/10/2020	37 036,23	18	0,00	2 057,00	34 979,23
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	12/10/2020	24 236,03	18	0,00	1 346,00	22 890,03
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT GEN	12/10/2020	1 948,96	18	0,00	108,00	1 840,96
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT ARR	12/10/2020	5 851,33	18	0,00	325,00	5 526,33
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT 22I	12/10/2020	459,00	1	0,00	459,00	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT MDS	12/10/2020	135,60	1	0,00	135,60	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT PA	12/10/2020	90,60	1	0,00	90,60	0,00
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT MDS MIRANDE 2018	12/10/2020	908,40	18	0,00	50,00	858,40
	TRAVAUX EN REGIE 2018	12/10/2020	9 436,32	18	0,00	524,00	8 912,32
	TRAVAUX COURANT LAV 2017 ET 2019	12/10/2020	3 879,24	18	0,00	215,00	3 664,24
	TRAVAUX COURANT COLLEGE MASSEUBE 2019	12/10/2020	56 111,19	18	0,00	3 117,00	52 994,19
	TRAVAUX COURANT COLLEGE ISLE JOURDAIN 2019	12/10/2020	220 497,76	18	0,00	12 249,00	208 248,76
	TRAVAUX COURANT CASERNE LANNE MDS AUCH 2019	12/10/2020	7 018,77	18	0,00	389,00	6 629,77

	Désignation des ensembles	Date d'acquisi-tion	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	TRAVAUX COURANT COLLEGE SALINIS 2019	12/10/2020	483 994,19	18	0,00	26 888,00	457 106,19
	TRAVAUX COURANTS HDD 2019	12/10/2020	124 867,81	18	0,00	6 937,00	117 930,81
	TRAVAUX COURANT ABBAYE DE FLARAN 2019	12/10/2020	33 970,56	18	0,00	1 887,00	32 083,56
	TRAVAUX COURANT COLLEGE VIC 2	12/10/2020	111 529,99	18	0,00	6 196,00	105 333,99
	TRAVAUX COURANT PAS MARCIAC 2019	12/10/2020	3 744,00	18	0,00	208,00	3 536,00
	TRAVAUX COURANT COLLEGE MAUVEZIN 2019	12/10/2020	47 639,96	18	0,00	2 646,00	44 993,96
	TRAVAUX COURANT COLLEGE FLEURANCE 2019	12/10/2020	189 554,54	18	0,00	10 530,00	179 024,54
	TRAVAUX COURANT CINEMA VIC 2019	12/10/2020	21 820,58	18	0,00	1 212,00	20 608,58
	TRAVAUX COURANT UFAS 2019	12/10/2020	6 107,84	18	0,00	339,00	5 768,84
	TRAVAUX COURANT COLLEGE MIELAN 2019	12/10/2020	70 226,00	18	0,00	3 901,00	66 325,00
	TRAVAUX COURANT COLLEGE RISCLE 2019	12/10/2020	90 811,94	18	0,00	5 045,00	85 766,94
	TRAVAUX COURANT CINEMA FLEURANCE 2019	12/10/2020	15 460,62	18	0,00	858,00	14 602,62
	TRAVAUX COURANT OENOPOLE EAUZE	12/10/2020	382,20	1	0,00	382,20	0,00
	TRAVAUX COURANT COLLEGE AIGNAN 2019	12/10/2020	122 125,52	18	0,00	6 784,00	115 341,52
	TRAVAUX COURANT COLLEGE MIRANDE 2019	12/10/2020	49 917,67	18	0,00	2 773,00	47 144,67
	TRAVAUX COURANT COLLEGE PLAISANCE 2019	12/10/2020	21 016,97	18	0,00	1 167,00	19 849,97
	TRAVAUX COURANT COLLEGE SAMATAN 2019	12/10/2020	15 337,79	18	0,00	852,00	14 485,79
	TRAVAUX COURANT ARREAU 2019	12/10/2020	131 499,13	18	0,00	7 305,00	124 194,13
	TRAVAUX COURANT MDS CONDOM 2019	12/10/2020	26 462,05	18	0,00	1 470,00	24 992,05
	TRAVAUX COURANT MDS NOGARO 2019	12/10/2020	211,80	1	0,00	211,80	0,00
	TRAVAUX COURANT SLA LECTOURE 2019	12/10/2020	4 142,21	18	0,00	230,00	3 912,21
	TRAVAUX COURANT SLA RISCLE 2019	12/10/2020	160,84	1	0,00	160,84	0,00
	TRAVAUX COURANT SLA LOMBEZ 2019	12/10/2020	120,85	1	0,00	120,85	0,00
	TRAVAUX COURANT SLA MASSEUBE 2019	12/10/2020	2 793,30	18	0,00	155,00	2 638,30
	TRAVAUX COURANT SLA PLAISANCE 2019	12/10/2020	215,48	18	0,00	11,00	204,48
	TRAVAUX COURANT COLLEGE MATHALIN 2019	12/10/2020	78 676,54	18	0,00	4 370,00	74 306,54
	TRAVAUX COURANT FLL 2019	12/10/2020	7 768,34	18	0,00	431,00	7 337,34
	TRAVAUX COURANT ARCHIVES DEP	12/10/2020	35 672,65	18	0,00	1 981,00	33 691,65
	TRAVAUX COURANT HQE 2019	12/10/2020	10 374,53	18	0,00	576,00	9 798,53
	TRAVAUX COURANT MEMENTO 2019	12/10/2020	55 363,21	18	0,00	3 075,00	52 288,21
	TRAVAUX COURANT CARMEL 2019	12/10/2020	2 386,03	18	0,00	132,00	2 254,03
	TRAVAUX COURANT COLLEGE GIMONT 2019	12/10/2020	112 006,60	18	0,00	6 222,00	105 784,60
	TRAVAUX COURANT COLLEGE CARNOT 2019	12/10/2020	38 083,79	18	0,00	2 115,00	35 968,79
	TRAVAUX COURANT COLLEGE EAUZE 2019	12/10/2020	68 012,94	18	0,00	3 778,00	64 234,94
	TRAVAUX COURANT GENDARMERIE MAUVEZIN 2019	12/10/2020	2 067,56	18	0,00	114,00	1 953,56
	TRAVAUX COURANT PAS MAUVEZIN 2019	12/10/2020	2 551,20	18	0,00	141,00	2 410,20
	TRAVAUX COURANT CHARTREUSE 2019	12/10/2020	6 566,30	18	0,00	364,00	6 202,30
	TRAVAUX COURANT MAQUIS MEILHAN 2019	12/10/2020	55 084,38	18	0,00	3 060,00	52 024,38
	TRAVAUX COURANT COLLEGE CAZAUBON 2019	12/10/2020	57 502,00	18	0,00	3 194,00	54 308,00
	TRAVAUX COURANT MEDIATHEQUE 2019	12/10/2020	961,92	18	0,00	53,00	908,92
	TRAVAUX COURANT INNOPARC 2019	12/10/2020	23 867,18	18	0,00	1 325,00	22 542,18

	Désignation des ensembles	Date d'acquisi-tion	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	TRAVAUX COURANT IUFM 2019	12/10/2020	19 616,77	18	0,00	1 089,00	18 527,77
	TRAVAUX COURANT COLLEGE CONDOM 2019	12/10/2020	120 976,07	18	0,00	6 720,00	114 256,07
	TRAVAUX COURANT PAS GIMONT 2019	12/10/2020	3 983,75	18	0,00	221,00	3 762,75
	TRAVAUX COURANT MDS NOGARO 2019	12/10/2020	217,94	1	0,00	217,94	0,00
	TRAVAUX COURANT MLE 2019	12/10/2020	1 284,36	18	0,00	71,00	1 213,36
	TRAVAUX COURANT 22IEM COLLEGE ISLE JOURDAIN 2019	12/10/2020	931,32	18	0,00	51,00	880,32
	TRAVAUX COURANT PMI 2019	12/10/2020	210,62	1	0,00	210,62	0,00
	TRAVAUX COURANT PAS VIC 2019	12/10/2020	221,57	1	0,00	221,57	0,00
	TRAVAUX COURANT MDS ISLE JOURDAIN 2019	12/10/2020	275,14	1	0,00	275,14	0,00
	TRAVAUX COURANT PAS GARROS 2019	12/10/2020	183,84	1	0,00	183,84	0,00
	TRAVAUX COURANT SLA MAUVEZIN 2019	12/10/2020	9 329,40	18	0,00	518,00	8 811,40
	TRAVAUX COURANT SLA VALENCE 2019	12/10/2020	244,70	1	0,00	244,70	0,00
	TRAVAUX COURANT SPD 2019	12/10/2020	8 751,32	18	0,00	486,00	8 265,32
	TRAVAUX COURANT MAISON DU TOURISME CDTL 2019	12/10/2020	331,13	1	0,00	331,13	0,00
	TRAVAUX COURANT COLLEGE MARCIAC 2019	12/10/2020	1 621,41	18	0,00	90,00	1 531,41
	TRAVAUX COURANT SALLE HORS SOL PEYRAGUDE	12/10/2020	3 789,21	18	0,00	210,00	3 579,21
	TRAVAUX COURANT SLA PLAISANCE 2020	24/11/2020	2 278,99	18	0,00	126,00	2 152,99
	FRAIS INSERTION CREATION CHAU	26/11/2020	108,00	1	0,00	108,00	0,00
	FRAIS INSERTION TOITURE COLLE	26/11/2020	864,00	18	0,00	48,00	816,00
	FRAIS INSERTION CREATION CHAU	26/11/2020	108,00	1	0,00	108,00	0,00
	FRAIS INSERTION CREATION CHAU	26/11/2020	864,00	18	0,00	48,00	816,00
	FRAIS INSERTION COLLEGE MIELA	26/11/2020	108,00	1	0,00	108,00	0,00
	FRAIS INSERTION DESAMIANT CHA	26/11/2020	864,00	18	0,00	48,00	816,00
	GROS TRAVAUX COURANT COL	26/11/2020	473 013,68	18	0,00	26 278,00	446 735,68
	FRAIS INSERTION CREATION CHAU	26/11/2020	324,00	1	0,00	324,00	0,00
	GROS TRAVAUX COLLEGE MARCI	26/11/2020	163 348,86	18	0,00	9 074,00	154 274,86
	REHABILITATION COLLEGE CAZAUBON 2019	26/11/2020	59 531,69	18	0,00	3 307,00	56 224,69
	GROS TRAVAUX COLLEGE MATHALIN 2019	26/11/2020	60 217,02	18	0,00	3 345,00	56 872,02
	GROS TRAVAUX COLLEGE DE GIMONT 2019	26/11/2020	171 888,94	18	0,00	9 549,00	162 339,94
	TRAVAUX COURANT COLLEGE MARCIAC 2020	29/12/2020	104 090,71	18	0,00	5 782,00	98 308,71
	TRAVAUX COURANT COLLEGE SALINIS	29/12/2020	344 300,89	18	0,00	19 127,00	325 173,89
	TRAVAUX COURANT PARC 2020	29/12/2020	42 560,98	18	0,00	2 364,00	40 196,98
	TRAVAUX COURANT COLLEGE CARNOT 2020	29/12/2020	110 445,80	18	0,00	6 135,00	104 310,80
	TRAVAUX COURANT COLLEGE ISLE JOURDAIN LM 2020	29/12/2020	57 010,60	18	0,00	3 167,00	53 843,60
	TRAVAUX COURANT COLLEGE VIC FEZENSAC 2020	29/12/2020	336 099,79	18	0,00	18 672,00	317 427,79
	TRAVAUX COURANT MDS CONDOM 2020	29/12/2020	4 308,21	18	0,00	239,00	4 069,21
	TRAVAUX COURANT COLLEGE CONDOM 2020	29/12/2020	19 254,25	18	0,00	1 069,00	18 185,25
	TRAVAUX COURANT MEMENTO 2020	29/12/2020	41 100,59	18	0,00	2 283,00	38 817,59
	TRAVAUX COURANT HDD 2020	29/12/2020	118 275,90	18	0,00	6 570,00	111 705,90
	TRAVAUX COURANT COLLEGE DE SAMATAN 2020	29/12/2020	126 321,95	18	0,00	7 017,00	119 304,95

	Désignation des ensembles	Date d'acquisi-tion	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	TRAVAUX COURANT COLLEGE MATHALIN 2020	29/12/2020	109 762,43	18	0,00	6 097,00	103 665,43
	TRAVAUX COURANT COLLEGE MIELAN 2020	29/12/2020	59 169,41	18	0,00	3 287,00	55 882,41
	TRAVAUX COURANT COLLEGE MIRANDE 2020	29/12/2020	54 686,59	18	0,00	3 038,00	51 648,59
	TRAVAUX COURANT COLLEGE AIGNAN 2020	29/12/2020	26 148,46	18	0,00	1 452,00	24 696,46
	TRAVAUX COURANT CENTRE OXYGERS ARREAU 2020	29/12/2020	32 064,12	18	0,00	1 781,00	30 283,12
	TRAVAUX COURANT COLLEGE MASSEUBE 2020	29/12/2020	112 747,22	18	0,00	6 263,00	106 484,22
	TRAVAUX COURANT COLLEGE PLAISANCE 2020	29/12/2020	35 555,94	18	0,00	1 975,00	33 580,94
	TRAVAUX COURANT COLLEGE RISCLE 2020	29/12/2020	36 821,70	18	0,00	2 045,00	34 776,70
	TRAVAUX COURANT MDS NOGARO 2020	29/12/2020	438,87	18	0,00	24,00	414,87
	TRAVAUX COURANT SUBDIVISION LOMBEZ 2020	29/12/2020	502,80	18	0,00	27,00	475,80
	TRAVAUX COURANT SUBDIVISION RISCLE 2020	29/12/2020	114 143,01	18	0,00	6 341,00	107 802,01
	TRAVAUX COURANT SLA MASSEUBE 2020	29/12/2020	330,69	18	0,00	18,00	312,69
	TRAVAUX COURANT SLA PLAISANCE 2020	29/12/2020	27 540,65	18	0,00	1 530,00	26 010,65
	TRAVAUX COURANT SLA MAUVEZIN 2020	29/12/2020	8 565,83	18	0,00	475,00	8 090,83
	TRAVAUX COURANT SUBDIVISION DE FLEURANCE 2020	29/12/2020	312,05	18	0,00	17,00	295,05
	TRAVAUX COURANT SUBDIVISION DE LECTOURE	29/12/2020	302,10	18	0,00	16,00	286,10
	TRAVAUX COURANT SUBDIVISION DE VIC-FEZENSAC 2020	29/12/2020	21 716,00	18	0,00	1 206,00	20 510,00
	TRAVAUX COURANT PAS VIC-FEZENSAC 2020	29/12/2020	226,28	18	0,00	12,00	214,28
	TRAVAUX COURANT COLLEGE EAUZE 2020	29/12/2020	17 323,90	18	0,00	962,00	16 361,90
	TRAVAUX COURANT COLLEGE FLEURANCE 2020	29/12/2020	7 801,78	18	0,00	433,00	7 368,78
	TRAVAUX COURANT COLLEGE GIMONT 2020	29/12/2020	10 553,49	18	0,00	586,00	9 967,49
	TRAVAUX COURANT COLLEGE MAUVEZIN 2020	29/12/2020	23 760,22	18	0,00	1 320,00	22 440,22
	TRAVAUX COURANT COLLEGE CAZAUBON 2020	29/12/2020	2 245,22	18	0,00	124,00	2 121,22
	TRAVAUX COURANT ABBAYE DE FLARAN 2020	29/12/2020	9 871,71	18	0,00	548,00	9 323,71
	TRAVAUX COURANT MDS ISLE-JOURDAIN 2020	29/12/2020	2 637,07	18	0,00	146,00	2 491,07
	TRAVAUX COURANT ARCHIVES DEPARTEMENTALES 2020	29/12/2020	2 475,19	18	0,00	137,00	2 338,19
	TRAVAUX COURANT CARMEL 2020	29/12/2020	14 368,60	18	0,00	798,00	13 570,60
	TRAVAUX COURANT FLL 2020	29/12/2020	1 005,75	18	0,00	55,00	950,75
	TRAVAUX COURANT CHARTREUSE 2020	29/12/2020	460,00	18	0,00	25,00	435,00
	TRAVAUX COURANT MEDIATHEQUE 2020	29/12/2020	565,66	18	0,00	31,00	534,66
	TRAVAUX COURANT MAISON DU TOURISME CDTL 2020	29/12/2020	338,18	18	0,00	18,00	320,18
	TRAVAUX COURANT PMI 2020	29/12/2020	4 008,97	18	0,00	222,00	3 786,97
	TRAVAUX COURANT MLE 2020	29/12/2020	1 311,58	18	0,00	72,00	1 239,58
	TRAVAUX COURANT IUFM 2020	29/12/2020	9 419,55	18	0,00	523,00	8 896,55
	TRAVAUX COURANT HQE 2020	29/12/2020	5 803,42	18	0,00	322,00	5 481,42
	TRAVAUX COURANT CASERNE LANNES MDS 2020	29/12/2020	9 247,78	18	0,00	513,00	8 734,78
	TRAVAUX COURANT PAS DU GARROS 2020	29/12/2020	187,69	18	0,00	10,00	177,69
	TRAVAUX COURANT OENOPOLE EAUZE 2020	29/12/2020	791,91	18	0,00	44,00	747,91
	TRAVAUX COURANT UFAS 2020	29/12/2020	17 865,75	18	0,00	992,00	16 873,75

	Désignation des ensembles	Date d'acquisi-tion	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	TRAVAUX COURANT CINEMA FLEURANCE 2020	29/12/2020	5 448,33	18	0,00	302,00	5 146,33
	TRAVAUX COURANT 22EME COLLEGE ISLE JOURDAIN 2020	29/12/2020	714,89	18	0,00	39,00	675,89
	TRAVAUX COURANT SUBDIV CONDOM 2020	29/12/2020	3 516,05	18	0,00	195,00	3 321,05
	TRAVAUX COURANT SUBDIVISION ISLE JOURDAIN 2020	29/12/2020	4 576,82	18	0,00	254,00	4 322,82
	TRAVAUX COURANT SUBDIVISION NOGARO 2020	29/12/2020	4 140,21	18	0,00	230,00	3 910,21
	TRAVAUX COURANT CINEMA VIC-FEZENSAC 2020	29/12/2020	4 487,59	18	0,00	249,00	4 238,59
	TRAVAUX COURANT GENDARMERIE MAUVEZIN 2020	29/12/2020	5 721,88	18	0,00	317,00	5 404,88
	TRAVAUX COURANT REGIE COLLEGE VIC FEZENSAC 2020	31/12/2020	2 779,19	18	0,00	154,00	2 625,19
	TRAVAUX COURANT REGIE COLLEGE FLEURANCE 2020	31/12/2020	7 525,79	18	0,00	418,00	7 107,79
	TRAVAUX COURANT REGIE COLLEGE CARNOT 2020	31/12/2020	5 993,80	18	0,00	332,00	5 661,80
	TRAVAUX COURANT REGIE COLLEGE MATHALIN 2020	31/12/2020	3 526,95	18	0,00	195,00	3 331,95
	TRAVAUX COURANT REGIE COLLEGE SALINIS 2020	31/12/2020	11 619,79	18	0,00	645,00	10 974,79
	TRAVAUX COURANT REGIE HDD 2020	31/12/2020	14 017,24	18	0,00	778,00	13 239,24
	TRAVAUX COURANT REGIE CASERNE LANNES 2020	31/12/2020	6 795,66	18	0,00	377,00	6 418,66
	TRAVAUX COURANT REGIE PARC 2020	31/12/2020	9 532,33	18	0,00	529,00	9 003,33
	TRAVAUX COURANT REGIE CARMEL 2020	31/12/2020	7 067,19	18	0,00	392,00	6 675,19
	TRAVAUX COURANT REGIE PMI 2020	31/12/2020	1 803,48	18	0,00	100,00	1 703,48
	TRAVAUX COURANT REGIE MENENTO 2020	31/12/2020	13 974,32	18	0,00	776,00	13 198,32
	TRAVAUX REGIE BATIMENT LES COLONNES 2020	31/12/2020	8 046,43	18	0,00	447,00	7 599,43
	TRAVAUX COURANT REGIE FLL 2020	31/12/2020	10 202,95	18	0,00	566,00	9 636,95
	TRAVAUX COURANT REGIE MDPH 2020	31/12/2020	2 779,88	18	0,00	154,00	2 625,88
	TRAVAUC COURANT REGIE SLA MASSEUBE 2020	31/12/2020	1 244,85	18	0,00	69,00	1 175,85
	TRAVAUX COURANT REGIE FLARAN 2020	31/12/2020	5 933,69	18	0,00	329,00	5 604,69
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT COL	22/12/2021	1 706 385,25	18	0,00	0,00	1 706 385,25
	REHABILITATION COLLEGE DE PLA	22/12/2021	792 003,65	18	0,00	0,00	792 003,65
	REHABILITATION COLLEGE DE PLA	22/12/2021	946 072,20	18	0,00	0,00	946 072,20
	FRAIS INSERTION CONSTRUC PLATEFORME HANGAR BOIS SARAMON	22/12/2021	108,00	1	0,00	0,00	108,00
	FRAIS INSERTION CT PLATEFORME ET HANGAR SARAMON	22/12/2021	108,00	1	0,00	0,00	108,00
	GT PLATEFORME ET HANGAR SARAM	22/12/2021	16 934,86	25	0,00	0,00	16 934,86
	GROS TRAVAUX HANGAR ET PLATEF	22/12/2021	14 544,12	25	0,00	0,00	14 544,12
	FRAIS INSERTION TOITURES TERR	22/12/2021	324,00	1	0,00	0,00	324,00
	GROS TRAVAUX COLLEGE CARNOT 2	22/12/2021	471 551,38	18	0,00	0,00	471 551,38
	GROS TRAVAUX PLATEFORME ALIMENTAIRE 2017	22/12/2021	99 994,54	18	0,00	0,00	99 994,54
	CREATION 1 PANNEAU PLATEFORME	22/12/2021	361 151,57	25	0,00	0,00	361 151,57
	GROS TRAVAUX PLATEFORME ALIME	22/12/2021	93 778,27	18	0,00	0,00	93 778,27
	FRAIS INSERTION COLLEGE CAZAU	22/12/2021	864,00	18	0,00	0,00	864,00
	FRAIS INSERTION CONSTRUCTION	22/12/2021	108,00	1	0,00	0,00	108,00

	Désignation des ensembles	Date d'acquisi-tion	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	FRAIS INSERTION PLATEFORME ENERGIE HANGAR SARAMON	22/12/2021	108,00	1	0,00	0,00	108,00
	CONSTRUCTION PLATEFORME ENERGIE SARAMON 2019	22/12/2021	596 314,04	25	0,00	0,00	596 314,04
	GROS TRAVAUX PLATEFORME ALIMENTAIRE GERS SOLIDAIRE 2019	22/12/2021	365 910,86	18	0,00	0,00	365 910,86
	FRAIS INSERTION REAMGMT BATIMENT GERS SOLIDAIRE	22/12/2021	324,00	1	0,00	0,00	324,00
	GX TRAVAUX COLLEGE SAMATAN 20019	22/12/2021	52 966,07	18	0,00	0,00	52 966,07
	CONSTRUCTION PLATEFORME ENERGIE SARAMON 2020	22/12/2021	8 961,27	25	0,00	0,00	8 961,27
	CONSTRUCTION HANGAR CITE2 FJ 323	22/12/2021	196 765,41	25	0,00	0,00	196 765,41
	GROS TRAVAUX PLATEFORME ALIMENTAIRE GERS SOLIDAIRE 2020	22/12/2021	12 474,30	18	0,00	0,00	12 474,30
	CONSTRUCTION HANGAR CITE2	22/12/2021	243 427,70	25	0,00	0,00	243 427,70
	GROS TRAVAUX PLATEFORME ALIMENTAIRE GERS SOLIDAIRE 2021	22/12/2021	3 243,17	18	0,00	0,00	3 243,17
	FRAIS INSERTION MISE EN CONFO	23/12/2021	864,00	18	0,00	0,00	864,00
	TRAVAUX AMENAGEMENT CENTRE AR	23/12/2021	123 560,58	18	0,00	0,00	123 560,58
	GROS TRAVAUX CENTRE ARREAU 20	23/12/2021	53 597,22	18	0,00	0,00	53 597,22
	FRAIS INSERTION RESTRUCT PARTIELLE INFIRMERIE ARREAU	23/12/2021	864,00	18	0,00	0,00	864,00
	GROS TRAVAUX CENTRE ARREAU 2019	23/12/2021	147 808,56	18	0,00	0,00	147 808,56
	FRAIS D'INSERTION CENTRE OXYGERS ARREAU	23/12/2021	324,00	1	0,00	0,00	324,00
	FRAIS D'INSERTION CENTRE OXYGERS ARREAU	23/12/2021	864,00	18	0,00	0,00	864,00
	GROS TRAVAUX CENTRE OXYGERS ARREAU 2020	23/12/2021	371 246,73	18	0,00	0,00	371 246,73
	CREATION CHEMIN PIETONNIER MAQUIS DE MEILHAN	23/12/2021	1 528,50	18	0,00	0,00	1 528,50
	GROS TRAVAUX CENTRE OXYGERS ARREAU 2021	23/12/2021	288 777,39	18	0,00	0,00	288 777,39
	TRAVAUX COURANT COLLEGE AIGNAN 2021	31/12/2021	302 086,04	18	0,00	0,00	302 086,04
	TRAVAUX COURANT HDD 2021	31/12/2021	134 774,29	18	0,00	0,00	134 774,29
	TRAVAUX COURANT COLLEGE ISLE JOURDAIN LM 2021	31/12/2021	120 168,48	18	0,00	0,00	120 168,48
	TRAVAUX COURANT COLLEGE CARNOT 2021	31/12/2021	104 278,53	18	0,00	0,00	104 278,53
	TRAVAUX COURANT SUBDIVISION LOMBEZ 2021	31/12/2021	1 315,89	18	0,00	0,00	1 315,89
	TRAVAUX COURANT MEMENTO 2021	31/12/2021	4 439,52	18	0,00	0,00	4 439,52
	TRAVAUX COURANT COLLEGE CONDOM 2021	31/12/2021	275 053,95	18	0,00	0,00	275 053,95
	TRAVAUX COURANT SUBDIVISION NOGARO 2021	31/12/2021	1 166,89	18	0,00	0,00	1 166,89
	TRAVAUX COURANT SUBDIVISION RISCLE 2021	31/12/2021	46 474,98	18	0,00	0,00	46 474,98
	TRAVAUX COURANT COLLEGE SALINIS 2021	31/12/2021	58 154,73	18	0,00	0,00	58 154,73
	TRAVAUX COURANT COLLEGE MARCIAC 2021	31/12/2021	59 284,96	18	0,00	0,00	59 284,96
	TRAVAUX COURANT OENOPOLE EAUZE 2021	31/12/2021	804,15	18	0,00	0,00	804,15
	TRAVAUX COURANT COLLEGE MASSEUBE 2021	31/12/2021	210 675,73	18	0,00	0,00	210 675,73
	TRAVAUX COURANT COLLEGE MIELAN 2021	31/12/2021	435 824,06	18	0,00	0,00	435 824,06
	TRAVAUX COURANT COLLEGE MIRANDE 2021	31/12/2021	222 119,08	18	0,00	0,00	222 119,08
	TRAVAUX COURANT COLLEGE PLAISANCE 2021	31/12/2021	48 403,00	18	0,00	0,00	48 403,00

	Désignation des ensembles	Date d'acquisi-tion	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	TRAVAUX COURANT COLLEGE RISCLE 2021	31/12/2021	57 420,09	18	0,00	0,00	57 420,09
	TRAVAUX COURANT COLLEGE SAMATAN 2021	31/12/2021	198 840,65	18	0,00	0,00	198 840,65
	TRAVAUX COURANT MDS NOGARO 2021	31/12/2021	445,62	18	0,00	0,00	445,62
	TRAVAUX COURANT SLA MASSEUBE 2021	31/12/2021	335,80	18	0,00	0,00	335,80
	TRAVAUX COURANT SLA PLAISANCE 2021	31/12/2021	223,45	18	0,00	0,00	223,45
	TRAVAUX COURANT OXYGERS ARREAU 2021	31/12/2021	44 281,27	18	0,00	0,00	44 281,27
	TRAVAUX COURANT ABBAYE DE FLARAN 2021	31/12/2021	99 615,39	18	0,00	0,00	99 615,39
	TRAVAUX COURANT MDS CONDOM 2021	31/12/2021	64 757,47	18	0,00	0,00	64 757,47
	TRAVAUX COURANT SLA MAUVEZIN 2021	31/12/2021	299,19	18	0,00	0,00	299,19
	TRAVAUX COURANT SUBDIVISION FLEURANCE 2021	31/12/2021	316,87	18	0,00	0,00	316,87
	TRAVAUX COURANT SUBDIVISION LECTOURE 2021	31/12/2021	306,77	18	0,00	0,00	306,77
	TRAVAUX COURANT SUBDIVISION VIC FEZENSAC 2021	31/12/2021	3 436,63	18	0,00	0,00	3 436,63
	TRAVAUX COURANT PAS VIC FEZENSAC 2021	31/12/2021	229,77	18	0,00	0,00	229,77
	TRAVAUX COURANT COLLEGE CAZAUBON 2021	31/12/2021	99 203,05	18	0,00	0,00	99 203,05
	TRAVAUX COURANT COLLEGE EAUZE 2021	31/12/2021	42 189,27	18	0,00	0,00	42 189,27
	TRAVAUX COURANT COLLEGE FLEURANCE 2021	31/12/2021	69 579,87	18	0,00	0,00	69 579,87
	TRAVAUX COURANT COLLEGE GIMONT 2021	31/12/2021	14 706,59	18	0,00	0,00	14 706,59
	TRAVAUX COURANT COLLEGE MAUVEZIN 2021	31/12/2021	23 235,20	18	0,00	0,00	23 235,20
	TRAVAUX COURANT COLLEGE VIC FEZENSAC 2021	31/12/2021	58 380,30	18	0,00	0,00	58 380,30
	TRAVAUX COURANT 22 EME COLLEGE ISLE JOURDAIN 2021	31/12/2021	965,73	18	0,00	0,00	965,73
	TRAVAUX COURANT MDS ISLE JOURDAIN 2021	31/12/2021	285,33	18	0,00	0,00	285,33
	TRAVAUX COURANT ARCHIVES DEPARTEMENTALES 2021	31/12/2021	29 589,26	18	0,00	0,00	29 589,26
	TRAVAUX COURANT BATIMENT LES COLONNES 2021	31/12/2021	5 493,13	18	0,00	0,00	5 493,13
	TRAVAUX COURANT CARMEL 2021	31/12/2021	46 520,08	18	0,00	0,00	46 520,08
	TRAVAUX COURANT FLL 2021	31/12/2021	35 935,54	18	0,00	0,00	35 935,54
	TRAVAUX COURANT CHARTREUSE 2021	31/12/2021	8 964,41	18	0,00	0,00	8 964,41
	TRAVAUX COURANT PARC 2021	31/12/2021	7 798,93	18	0,00	0,00	7 798,93
	TRAVAUX COURANT MEDIATHEQUE 2021	31/12/2021	574,41	18	0,00	0,00	574,41
	TRAVAUX COURANT MAISON DU TOURISME CDTL 2021	31/12/2021	343,37	18	0,00	0,00	343,37
	TRAVAUX COURANT PMI 2021	31/12/2021	23 935,04	18	0,00	0,00	23 935,04
	TRAVAUX COURANT MLE 2021	31/12/2021	10 148,60	18	0,00	0,00	10 148,60
	TRAVAUX COURANT REGIE COLLEGE MATHALIN 2021	31/12/2021	23 719,02	18	0,00	0,00	23 719,02
	TRAVAUX COURANT IUFM ESPE 2021	31/12/2021	120 904,85	18	0,00	0,00	120 904,85
	TRAVAUX COURANT HQE 2021	31/12/2021	1 003,63	18	0,00	0,00	1 003,63
	TRAVAUX COURANT CASERNE LANNES 2021	31/12/2021	16 833,75	18	0,00	0,00	16 833,75
	TRAVAUX COURANT PAS DU GARROS 2021	31/12/2021	190,61	18	0,00	0,00	190,61
	TRAVAUX COURANT COLLEGE MATHALIN 2021	31/12/2021	75 645,82	18	0,00	0,00	75 645,82
	TRAVAUX COURANT MAQUIS MEILHAN 2021	31/12/2021	18 365,22	18	0,00	0,00	18 365,22
	TRAVAUX COURANT GENDARMERIE MAUVEZIN 2021	31/12/2021	21 105,00	18	0,00	0,00	21 105,00

	Désignation des ensembles	Date d'acquisi-tion	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	TRAVAUX COURANT UFAS 2021	31/12/2021	7 590,53	18	0,00	0,00	7 590,53
	TRAVAUX COURANT PAS GIMONT 2021	31/12/2021	5 529,06	18	0,00	0,00	5 529,06
	TRAVAUX COURANT CINEMA MIRANDE	31/12/2021	2 772,00	18	0,00	0,00	2 772,00
	TRAVAUX COURANT MDS FLEURANCE	31/12/2021	9 471,16	18	0,00	0,00	9 471,16
	TRAVAUX COURANT CINEMA CONDOM	31/12/2021	19 015,65	18	0,00	0,00	19 015,65
	TRAVAUX COURANT REGIE COLLEGE CONDOM 2021	31/12/2021	1 206,80	18	0,00	0,00	1 206,80
	TRAVAUX COURANT REGIE COLLEGE MASSEUBE 2021	31/12/2021	1 395,51	18	0,00	0,00	1 395,51
	TRAVAUX COURANT REGIE COLLEGE MIRANDE 2021	31/12/2021	12 529,36	18	0,00	0,00	12 529,36
	TRAVAUX COURANT REGIE COLLEGE VIC FEZENSAC 2021	31/12/2021	1 484,29	18	0,00	0,00	1 484,29
	TRAVAUX COURANT REGIE HDD 2021	31/12/2021	38 783,30	18	0,00	0,00	38 783,30
	TRAVAUX COURANT REGIE PARC 2021	31/12/2021	13 020,10	18	0,00	0,00	13 020,10
	TRAVAUX COURANT REGIE SLA MASSEUBE 2021	31/12/2021	8 848,30	18	0,00	0,00	8 848,30
	TRAVAUX COURANT REGIE BATIMENT LES COLONNES 2021	31/12/2021	3 249,44	18	0,00	0,00	3 249,44
	TRAVAUX COURANT REGIE FLL 2021	31/12/2021	4 458,87	18	0,00	0,00	4 458,87
	TRAVAUX COURANT REGIE CARMEL 2021	31/12/2021	18 922,00	18	0,00	0,00	18 922,00
	TRAVAUX COURANT REGIE CHARTREUSE 2021	31/12/2021	3 873,02	18	0,00	0,00	3 873,02
	TRAVAUX COURANT REGIE MEMENTO 2021	31/12/2021	8 181,12	18	0,00	0,00	8 181,12
	TRAVAUX COURANT REGIE ATELIER HANGAR 2021	31/12/2021	6 607,96	18	0,00	0,00	6 607,96
	TRAVAUX COURANT REGIE COLLEGE GIMONT 2021	31/12/2021	5 872,84	18	0,00	0,00	5 872,84
	TRAVAUX COURANT REGIE COLLEGE SALINIS 2021	31/12/2021	12 602,87	18	0,00	0,00	12 602,87
	TRAVAUX COURANT REGIE CASERNE LANNES 2021	31/12/2021	2 013,65	18	0,00	0,00	2 013,65
	TRAVAUX COURANT REGIE PRE ARCHIVES 2021	31/12/2021	1 905,51	18	0,00	0,00	1 905,51
	TRAVAUX COURANT REGIE SUBDIVISION MONTESQUIOU 2021	31/12/2021	1 041,78	18	0,00	0,00	1 041,78
	TRAVAUX COURANT REGIE SLA MAUVEZIN 2021	31/12/2021	6 410,61	18	0,00	0,00	6 410,61
	TRAVAUX COURANT REGIE MDS NOGARO 2021	31/12/2021	4 974,07	18	0,00	0,00	4 974,07
	TRAVAUX COURANT REGIE SLA NOGARO 2021	31/12/2021	1 110,17	18	0,00	0,00	1 110,17
Autres			**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – MATERIELS ET OUTILLAGES	B11.3

Installations techniques, matériels et outillages en cours d'amortissement (1)

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL		**218 651 535,78**		**6 099 441,94**	**685 358,05**	**211 866 735,79**
INSTALLATION VOIRIE 2004 N A	01/01/2004	674 693,75	0	0,00	0,00	674 693,75
DESSERTES HAUTS DEBITS	01/03/2004	54 935,62	18	48 816,00	3 051,00	3 068,62
MISE EN RESEAU ABBAYE DE FLARA	19/03/2004	17 422,13	18	6 672,00	417,00	10 333,13
MASSICOT	01/04/2004	699,55	8	699,55	0,00	0,00
FOURGON EXO PENALITES	01/04/2004	3 798,37	8	3 798,37	0,00	0,00
FOUR MATHALIN	02/04/2004	21 633,25	8	21 633,25	0,00	0,00
CUVE ABBAYE FLARAN	03/05/2004	1 214,49	8	1 214,49	0,00	0,00
FIBRE HAUT DEBIT	19/05/2004	227 240,00	18	201 984,00	12 624,00	12 632,00
KARCHER CHAUD	01/07/2004	2 726,88	12	2 726,88	0,00	0,00
MACHINE OUTIL PERC/COL 12 VITE	03/08/2004	763,53	8	763,53	0,00	0,00
DEBROUSSAILLEUSE STIHL FS350	25/10/2004	639,00	8	639,00	0,00	0,00
DEBROUSSAILLEUSE STIHL FR450	02/11/2004	808,35	8	808,35	0,00	0,00
DEBROUSSAILLEUSE	12/11/2004	958,49	8	958,49	0,00	0,00
NETTOYEUR HAUTE PRESSION	12/11/2004	599,00	8	599,00	0,00	0,00
MARTEAU PIQUEUR AVEC FORET	16/11/2004	2 215,73	8	2 215,73	0,00	0,00
TARIERE AVEC MECHES	22/11/2004	1 265,00	8	1 265,00	0,00	0,00
TALKIE WALKIE HANDIE PRO	01/12/2004	705,35	8	705,35	0,00	0,00
CHARGEURS FAUCHEUX	01/12/2004	21 420,36	12	21 420,36	0,00	0,00
DEBROUSSAILLEUSE ROUSSEAU	01/12/2004	46 225,01	12	46 225,01	0,00	0,00
FEUX TRICOLORE IR 400	07/12/2004	2 691,00	8	2 691,00	0,00	0,00
TRONCONNEUSE STHIL	08/12/2004	529,00	8	529,00	0,00	0,00
TARRIERE STHIL	08/12/2004	1 817,92	8	1 817,92	0,00	0,00
TRONCONNEUSE STHIL MS200T	08/12/2004	529,00	8	529,00	0,00	0,00
COMPRESSEUR	09/12/2004	656,72	8	656,72	0,00	0,00
DEBROUSSAILLEUSE KAAL	10/12/2004	585,00	8	585,00	0,00	0,00
TARRIERE STHILL B360	10/12/2004	1 817,92	8	1 817,92	0,00	0,00
TRACTEUR RENAULT TYPE ERGOS	10/12/2004	75 946,00	12	75 946,00	0,00	0,00
TRONCONNEUSE STHIL MS280	13/12/2004	629,00	8	629,00	0,00	0,00
COMPRESSEUR CREYSSENSAC	13/12/2004	898,44	8	898,44	0,00	0,00
RENAULT MASTER PCBL2H2	14/12/2004	35 666,42	12	35 666,42	0,00	0,00
ENAULT MASTER PCBL2H2	14/12/2004	35 666,42	12	35 666,42	0,00	0,00
RENAULT MASTER PCBL2H2	14/12/2004	35 666,42	12	35 666,42	0,00	0,00
NETTOYEUR AVEC MASQUE	15/12/2004	1 331,15	8	1 331,15	0,00	0,00
TRONCONNEUSE DEBROUSSAILLEUSE	15/12/2004	1 099,04	8	1 099,04	0,00	0,00
CAMION MIDLUM	15/12/2004	67 478,32	12	67 478,32	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
SALEUSE KA3000H	16/12/2004	14 830,40	12	14 830,40	0,00	0,00
SIGNALISATION DE VOIRIE 2005	01/01/2005	864 774,37	0	0,00	0,00	864 774,37
DEBROUSSAILLEUSE ROUSSEAU TYPE	21/01/2005	23 082,80	12	23 082,80	0,00	0,00
GENERATEUR BIANCA	01/02/2005	1 400,00	8	1 400,00	0,00	0,00
LAVE LINGE RESIDENCE	01/02/2005	3 821,22	8	3 821,22	0,00	0,00
CHARGEURS FAUCHEURS	11/02/2005	21 420,36	12	21 420,36	0,00	0,00
CAMION MIDLUM VF644AEA00000365	09/03/2005	66 258,40	12	66 258,40	0,00	0,00
TRACTEUR RENAULT ERGOS 436	10/03/2005	37 674,00	12	37 674,00	0,00	0,00
SALEUSE TYPE KA3000H	10/03/2005	14 830,40	12	14 830,40	0,00	0,00
BALAYEUSE ASPIRANTE A BATTERIE	05/04/2005	2 332,20	8	2 332,20	0,00	0,00
FIBRES HAUTS DEBITS LUSSAN MAU	13/04/2005	37 046,49	0	0,00	0,00	37 046,49
PLANCHA RESIDENCE	05/07/2005	1 378,00	8	1 378,00	0,00	0,00
CABLAGE RESEAU FLARAN	08/08/2005	28 012,32	0	0,00	0,00	28 012,32
GROUPE ELECTROGENE MONO HX6000	16/08/2005	1 162,51	8	1 162,51	0,00	0,00
LOT OUTILLAGE	16/08/2005	991,65	8	991,65	0,00	0,00
NETTOYEUR HAUTE PRESSION	16/08/2005	1 986,80	8	1 986,80	0,00	0,00
CHARGEUR DEMARREUR	16/08/2005	514,28	8	514,28	0,00	0,00
CABLAGE FLARAN	03/10/2005	2 702,96	18	2 250,00	150,00	302,96
FORAGE HAUTS DEBITS	03/10/2005	4 425,20	0	0,00	0,00	4 425,20
COMPRESSEUR SOLER	18/10/2005	1 860,69	8	1 860,69	0,00	0,00
TRONCONNEUSE ET TARRIERE THERM	03/11/2005	2 366,00	8	2 366,00	0,00	0,00
FEUX TRICOLORES	15/11/2005	2 559,44	8	2 559,44	0,00	0,00
TRONCONNEUSE STIHL MS 260	23/11/2005	728,00	8	728,00	0,00	0,00
TONDEUSE DEBROUSAILLEUSE SARP	24/11/2005	1 060,00	8	1 060,00	0,00	0,00
COMPRESSEUR TRIPHASE 150L	01/12/2005	617,14	12	617,14	0,00	0,00
AUTOLAVEUSE	01/12/2005	9 126,44	8	9 126,44	0,00	0,00
TONDEUSE A GAZON KUBOTA W 621	07/12/2005	1 400,00	8	1 400,00	0,00	0,00
CHARGEURS INDUS FAUCHEUX	08/12/2005	32 531,20	8	32 531,20	0,00	0,00
PULVERISATEUR ELECTRIQUE	13/12/2005	1 430,00	8	1 430,00	0,00	0,00
DECOUPEUSE STILHL TS 400	13/12/2005	1 199,00	8	1 199,00	0,00	0,00
TRONCONNEUSE	14/12/2005	1 275,00	8	1 275,00	0,00	0,00
DEBROUSSAILLEUSE PUMA	15/12/2005	24 645,97	8	24 645,97	0,00	0,00
DEBROUSSAILLEUSE PUMA	15/12/2005	24 645,97	8	24 645,97	0,00	0,00
PESAGE ADEMI	15/12/2005	5 112,90	8	5 112,90	0,00	0,00
MARTEAU ELECTRIQUE WACKER	15/12/2005	1 794,00	12	1 794,00	0,00	0,00
FRAIS ETUDES TRANCHEES LUSSAN	23/12/2005	3 283,02	0	0,00	0,00	3 283,02
EXTENTION RESEAUX RADIO MAUROU	23/12/2005	7 340,15	0	0,00	0,00	7 340,15
COUVERTURE GSM 2005	23/12/2005	146 359,34	0	0,00	0,00	146 359,34
CABLAGE MAISON DU HANDICAP	23/01/2006	3 368,58	18	2 618,00	187,00	563,58
MEUBLE ET ARMOIRE RESIDENCE	02/02/2006	2 196,50	8	2 196,50	0,00	0,00
LAME ARVEL	21/02/2006	5 226,52	12	5 226,52	0,00	0,00
TRACTEURS CLAAS TYPE ERGOS436	21/02/2006	78 936,00	12	78 936,00	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
SIGNALISATION VOIRIE 2006	01/03/2006	998 685,79	0	0,00	0,00	998 685,79
CAMION MIDLUM 180.14	22/03/2006	70 474,30	12	70 474,30	0,00	0,00
SALEUSE ARVEL TYPE KA 3000D	24/08/2006	14 520,64	12	14 520,64	0,00	0,00
NETTOYEUR THERMIQUE IDAF 88211	07/09/2006	1 829,88	12	1 829,88	0,00	0,00
SALEUSES TYPE KA3000ID	19/10/2006	38 176,32	12	38 176,32	0,00	0,00
FIBRE OPTIQUE COMMUNE AUBIET	24/10/2006	1 578,72	0	0,00	0,00	1 578,72
CAMION TYPE MIDLUM 180.14C REF	24/11/2006	86 112,00	12	86 112,00	0,00	0,00
CAMION TYPE MIDLUM 180.14.C RE	24/11/2006	86 112,00	12	86 112,00	0,00	0,00
CAMION TYPE MIDLUM 180.14.C RE	24/11/2006	86 112,00	12	86 112,00	0,00	0,00
CAMION TYPE MIDLUM 180.14.C RE	28/11/2006	86 112,00	12	86 112,00	0,00	0,00
CAMION MIDLUM TYPE 180.14C REF	08/12/2006	86 112,00	12	86 112,00	0,00	0,00
SALEUSES ARVEL TYPEKA300ID	15/12/2006	25 450,88	12	25 450,88	0,00	0,00
LAMES DE DENEIGEMENT	15/12/2006	17 043,00	12	17 043,00	0,00	0,00
ASPIRATEUR KARCHER	18/12/2006	635,68	8	635,68	0,00	0,00
SALEUSE TYPE KA3000D	18/12/2006	16 313,44	12	16 313,44	0,00	0,00
BALAYEUSE SUPER CHAMPION	18/12/2006	39 629,45	12	39 629,45	0,00	0,00
THERMOMETRES I R	22/12/2006	9 061,20	8	9 061,20	0,00	0,00
POSTE RADIO PARC	22/12/2006	6 487,10	8	6 487,10	0,00	0,00
COUVERTURE GSM 2006	31/12/2006	403 497,37	0	0,00	0,00	403 497,37
INSTALLATION DE VOIRIE 2007	01/01/2007	1 307 231,19	0	0,00	0,00	1 307 231,19
FILTRES A AIR	05/07/2007	10 452,63	12	10 452,63	0,00	0,00
OUTILLAGE MAUVEZIN	21/08/2007	2 801,03	8	2 801,03	0,00	0,00
DEBROUSAILLEUSES ET TRONCONNE	21/08/2007	4 469,06	8	4 469,06	0,00	0,00
MATERIELS ACTIFS DU RESAU INFO	07/09/2007	16 702,14	7	16 702,14	0,00	0,00
RESERVOIR ACIER POUR TPT DE FI	25/09/2007	27 266,69	12	27 266,69	0,00	0,00
CUVE DIESTER	05/10/2007	34 390,18	12	34 390,18	0,00	0,00
TRONCONNEUSES DEBROUSAILLEUSE	10/10/2007	2 890,99	8	2 890,99	0,00	0,00
MATERIEL ELAGAGE	23/11/2007	1 675,00	8	1 675,00	0,00	0,00
COMPTAGE TRAVAUX ROUTIERS	28/11/2007	18 280,47	12	18 280,47	0,00	0,00
TRONCONNEUSES ET DEBROUSAILLEU	12/12/2007	5 741,04	12	5 741,04	0,00	0,00
ECHELLE	13/12/2007	691,59	12	691,59	0,00	0,00
NETTOYEUR HP ELAGUEUSE TARRIER	13/12/2007	3 791,32	12	3 791,32	0,00	0,00
ECHELLES	13/12/2007	1 382,58	12	1 382,58	0,00	0,00
MACHINE A BOIS	14/12/2007	4 784,00	12	4 784,00	0,00	0,00
APPAREILS ELAGAGE DEBROUSSAILL	14/12/2007	14 830,40	12	14 830,40	0,00	0,00
NETTOYEUR HP + TAILLE HAIES	14/12/2007	3 787,07	12	3 787,07	0,00	0,00
PULVERISATEUR BLANCHARD 400L	14/12/2007	3 393,05	12	3 393,05	0,00	0,00
ECHELLES POLYVALENTES	14/12/2007	2 074,76	8	2 074,76	0,00	0,00
FOURGON	14/12/2007	24 392,22	12	24 392,22	0,00	0,00
ECHELLES	14/12/2007	2 073,86	12	2 073,86	0,00	0,00
COUVERTURE GSM 2007	31/12/2007	47 039,07	0	0,00	0,00	47 039,07
SIGNALISATION DE VOIRIE 2008	01/01/2008	1 342 594,11	0	0,00	0,00	1 342 594,11

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
MATERIEL TECHNIQUE IUT	12/06/2008	25 743,90	8	25 743,90	0,00	0,00
CHROMATOGRAPHE IUT	12/06/2008	3 521,85	8	3 521,85	0,00	0,00
LAVEUR SECHEUR ENCASTRABLE LAN	10/07/2008	12 724,24	8	12 724,24	0,00	0,00
ENSEMBLE PRODUCTION EAU PURE	10/07/2008	4 341,48	8	4 341,48	0,00	0,00
MATERIEL TECHNIQUE IUT	22/07/2008	98 134,19	8	98 134,19	0,00	0,00
AMENAGEMENT FOURGON MASTER	28/07/2008	1 088,36	8	1 088,36	0,00	0,00
CUVES A FIOUL	09/09/2008	1 949,03	12	1 949,03	0,00	0,00
BALAYEUSE HYDRAULIQUE	18/09/2008	7 095,87	12	7 095,87	0,00	0,00
FOURGONS RENAULT MASTER	22/09/2008	51 102,81	12	51 102,81	0,00	0,00
AFFICHEUR GARE ROUTIERE AUCH	09/10/2008	9 562,02	8	9 562,02	0,00	0,00
CHROMATOGRAPHE SPECTROMETRE IU	15/10/2008	45 272,09	8	45 272,09	0,00	0,00
BALAYEUSES SUPERCHAMPION	20/10/2008	14 191,74	12	14 191,74	0,00	0,00
MATERIEL TECHNIQUE IUT	20/10/2008	11 999,99	8	11 999,99	0,00	0,00
SYSTEME ANALYSE POSTE TRAVAIL	04/11/2008	24 655,54	8	24 655,54	0,00	0,00
FOURGONS	25/11/2008	49 610,14	12	49 610,14	0,00	0,00
FOURGONS	25/11/2008	49 610,14	12	49 610,14	0,00	0,00
TRACTEUR	25/11/2008	47 421,08	12	47 421,08	0,00	0,00
NETTOYEUR HP DEBROUSAILLEUSE A	25/11/2008	5 791,81	8	5 791,81	0,00	0,00
NETTOYEURS PERFORATEUR ROTO FI	25/11/2008	8 833,45	8	8 833,45	0,00	0,00
TONDEUSE THERMIQUE TRACTEE	28/11/2008	1 348,99	8	1 348,99	0,00	0,00
PERCHE ELAGUEUSE	01/12/2008	820,00	8	820,00	0,00	0,00
MATERIEL TECHNIQUE IUT	01/12/2008	27 729,32	8	27 729,32	0,00	0,00
MATERIEL TECHNIQUE IUT	01/12/2008	4 646,46	8	4 646,46	0,00	0,00
GENERATEUR AIR ZERO IUT	01/12/2008	20 751,16	8	20 751,16	0,00	0,00
AIR IDEAL 3 P IUT	01/12/2008	6 279,00	8	6 279,00	0,00	0,00
EQUIPEMENT PEDAGOGIQUE IUT	01/12/2008	5 147,58	8	5 147,58	0,00	0,00
EQUIPEMENT PEDAGOGIQUE PHYSICO	01/12/2008	21 643,19	8	21 643,19	0,00	0,00
TONDEUSE KIVA AVEC PERCHE ELAG	02/12/2008	3 449,99	8	3 449,99	0,00	0,00
MATERIEL DE COMPTAGE	05/12/2008	2 637,18	8	2 637,18	0,00	0,00
MATERIEL COMPTAGE	08/12/2008	22 765,86	12	22 765,86	0,00	0,00
UNITE DE PRODUCTION DE VIDE IU	10/12/2008	8 301,68	8	8 301,68	0,00	0,00
FOUR A MOUFFLE IUT	10/12/2008	4 690,81	8	4 690,81	0,00	0,00
GENERATEUR H2 IUT	10/12/2008	7 655,74	8	7 655,74	0,00	0,00
BANC ETUDE DE 3 ECHANGEURS IU	10/12/2008	15 129,40	8	15 129,40	0,00	0,00
COMPTEUR DE RADIOACTIVITE IUT	10/12/2008	3 186,78	8	3 186,78	0,00	0,00
FRAIS INSERTION SIGNALISATION	15/12/2008	900,11	0	0,00	0,00	900,11
FRAIS INSERTION SIGNALISATION	15/12/2008	457,47	0	0,00	0,00	457,47
FRAIS INSERTION ANNONCE FRE PA	15/12/2008	1 099,70	0	0,00	0,00	1 099,70
AVIS PUBLICITE PANNEAUX SIGNAL	15/12/2008	649,35	0	0,00	0,00	649,35
FRAIS INSERTION SIGNALISATION	15/12/2008	561,00	0	0,00	0,00	561,00
FRAIS INSERTION ATTRIB DISPOSI	15/12/2008	375,54	0	0,00	0,00	375,54
FRAIS INSERTION TPT DE PANNEA	15/12/2008	258,00	0	0,00	0,00	258,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
FRAIS INSERTION ATTRIB FRE TSP	15/12/2008	549,85	0	0,00	0,00	549,85
FRAIS ETUDES SIGNALISATION CAN	18/12/2008	15 906,80	0	0,00	0,00	15 906,80
FRAIS ETUDES SIGNALISATION	18/12/2008	3 468,40	0	0,00	0,00	3 468,40
FRAIS ETUDES SIGNALISATIONS CA	18/12/2008	15 069,60	0	0,00	0,00	15 069,60
FRAIS ETUDES SIGNALISATION CAN	18/12/2008	10 225,80	0	0,00	0,00	10 225,80
FRAIS ETUDES SIGNALISATION	18/12/2008	538,20	0	0,00	0,00	538,20
FRAIS ETUDES COUVERTURE GSM S	29/12/2008	4 897,62	0	0,00	0,00	4 897,62
INSTALLATION DE VOIRIE 2009	01/01/2009	1 222 220,09	0	0,00	0,00	1 222 220,09
EQUIP FRIGORIFIQUE + REFRIGERA	25/03/2009	13 277,70	8	13 277,70	0,00	0,00
TRACTEUR ERGOS 446	15/04/2009	5 269,01	12	4 829,00	440,01	0,00
FOURGONS MASTER CONFORT SOLDE	15/04/2009	5 512,24	12	5 049,00	463,24	0,00
FOURGONS MASTER CONFORT SOLDE	15/04/2009	5 512,24	12	5 049,00	463,24	0,00
TRONCONNEUSES THERMIQUES	12/06/2009	2 030,01	12	1 859,00	171,01	0,00
TRONCONNEUSES STIHL MS 260	25/06/2009	1 673,20	12	1 529,00	144,20	0,00
TRACEUSE TM20	18/08/2009	155 398,67	12	142 439,00	12 959,67	0,00
FOURGONS MASTER	26/10/2009	48 307,84	12	44 275,00	4 032,84	0,00
FOURGONS MASTER	26/10/2009	6 950,57	12	6 369,00	581,57	0,00
TRONCONNEUSE	03/12/2009	1 100,32	8	1 100,32	0,00	0,00
PERCHE ELAGUEUSE	09/12/2009	615,94	8	615,94	0,00	0,00
LOCALISEUR DE CANALISATION	10/12/2009	1 389,86	8	1 389,86	0,00	0,00
NIVEAU LASER	10/12/2009	1 005,09	8	1 005,09	0,00	0,00
DEBROUSSAILLEUSE ET TRONCONNEU	14/12/2009	1 770,08	8	1 770,08	0,00	0,00
TRONCONNEUSE	14/12/2009	771,42	8	771,42	0,00	0,00
OUTILLAGES DIVERS	15/12/2009	1 646,29	8	1 646,29	0,00	0,00
PULVERISATEUR	15/12/2009	2 146,82	8	2 146,82	0,00	0,00
TRONCONNEUSE	16/12/2009	1 100,32	8	1 100,32	0,00	0,00
TRONCONNEUSE	16/12/2009	540,49	8	540,49	0,00	0,00
KIT DESHERBAGE	16/12/2009	2 336,98	8	2 336,98	0,00	0,00
DEBROUSSAILLEUSE	16/12/2009	693,68	8	693,68	0,00	0,00
DIVERS PETITS MATERIELS	17/12/2009	2 745,54	8	2 745,54	0,00	0,00
GROUPE ELECTROGENE	17/12/2009	904,82	8	904,82	0,00	0,00
GROUPE ELECTROGENE	17/12/2009	1 506,83	8	1 506,83	0,00	0,00
ECHAFFAUDAGE	17/12/2009	1 281,85	8	1 281,85	0,00	0,00
TRONCONNEUSES + DEBROUSSAILLEU	17/12/2009	2 528,34	8	2 528,34	0,00	0,00
INSTALLATIONS DE VOIRIES 2010	01/01/2010	890 888,68	0	0,00	0,00	890 888,68
CHARGEUR DEMARREUR VATMATIC	14/04/2010	986,58	8	986,58	0,00	0,00
LAMIER 3 LAMES	09/06/2010	9 926,80	8	9 926,80	0,00	0,00
GROUPE SOUDURE + PERFORATEUR	06/08/2010	2 669,47	8	2 669,47	0,00	0,00
LOCALISATEUR DE CANALISATION	11/08/2010	1 934,21	8	1 934,21	0,00	0,00
MATERIELS DIVERS POUR CHANTIER	11/08/2010	3 497,20	8	3 497,20	0,00	0,00
DIVERS OUTILLAGES	13/09/2010	1 238,14	8	1 238,14	0,00	0,00
CRIC ROULEUR CLASS	15/09/2010	791,15	8	791,15	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
SOUFFLEUR THERMIQUE	01/10/2010	775,01	8	775,01	0,00	0,00
PERCHE ELAGUEUSE	05/10/2010	704,44	8	704,44	0,00	0,00
TRONCONNEUSE LAME 95	07/10/2010	1 218,72	8	1 218,72	0,00	0,00
INTEGRATION 2010 ROUTES NATION	21/10/2010	118 000 000,00	0	0,00	0,00	118 000 000,00
POSTE OXYFLAM + CRIC	03/11/2010	1 341,48	8	1 341,48	0,00	0,00
SECATEUR + PERCHE	17/11/2010	1 907,62	8	1 907,62	0,00	0,00
PERCEUSE A COLONNE	18/11/2010	2 087,09	8	2 087,09	0,00	0,00
PULVERISATEUR BLANCHARD	24/11/2010	944,84	8	944,84	0,00	0,00
SOUFFLEUR	30/11/2010	775,01	8	775,01	0,00	0,00
KANGOO EXPRESS RENAULT 8149MN3	08/12/2010	7 435,00	6	7 435,00	0,00	0,00
KANGOO EXPRESS RENAULT 8152MN3	08/12/2010	7 435,00	6	7 435,00	0,00	0,00
KANGOO EXPRESS RENAULT 8158MN	08/12/2010	7 435,00	6	7 435,00	0,00	0,00
KANGOO ESPRESS RENAULT 8539MQ3	08/12/2010	7 435,00	6	7 435,00	0,00	0,00
MATERIEL DE COMPTAGE	14/12/2010	47 064,99	8	47 064,99	0,00	0,00
DEHERBEUR	17/12/2010	865,77	8	865,77	0,00	0,00
FRAIS INSERTION FRE TPT PANNEA	31/12/2010	249,00	0	0,00	0,00	249,00
FRAIS INSERTION IUT AUCH	31/12/2010	1 654,88	12	1 370,00	137,00	147,88
FRAIS INSERTION POUR ETUDE MIS	31/12/2010	606,13	0	0,00	0,00	606,13
FRAIS INSERTION FRE & TPT PANN	31/12/2010	717,00	0	0,00	0,00	717,00
FRAIS INSERTION FRE MACHINE M	31/12/2010	558,00	8	558,00	0,00	0,00
FRAIS INSERTION FRE TPT PANNEA	31/12/2010	363,00	0	0,00	0,00	363,00
FRAIS ETUDES MISE EN CONFORMIT	31/12/2010	7 774,00	0	0,00	0,00	7 774,00
FRAIS ETUDES SIGNALISATION CA	31/12/2010	6 219,20	0	0,00	0,00	6 219,20
ABRIBUS ANTI VANDALISME	31/12/2010	29 620,14	0	0,00	0,00	29 620,14
INSTALLATION DE VOIRIES 2011	01/01/2011	398 214,61	0	0,00	0,00	398 214,61
SALEUSE 3M3	05/04/2011	14 963,75	12	11 214,00	1 246,00	2 503,75
LAME DENEIGEMENT	05/04/2011	4 948,15	8	4 948,15	0,00	0,00
LOGAN PICK UP BL-557-PE	02/05/2011	16 110,00	6	16 110,00	0,00	0,00
LOGAN PICK UP BL-560-FF	02/05/2011	16 110,00	6	16 110,00	0,00	0,00
LOGAN PICK UP BL-076-PF	02/05/2011	16 110,00	6	16 110,00	0,00	0,00
LOGAN PICK UP BL-127-PE	02/05/2011	16 110,00	6	16 110,00	0,00	0,00
LOGAN PICK UP BM-300-PM	13/05/2011	14 980,00	6	14 980,00	0,00	0,00
LOGAN PICK UP BM-103-PM	13/05/2011	14 980,00	6	14 980,00	0,00	0,00
LOGAN PICK UP BM-138-PM	13/05/2011	14 980,00	6	14 980,00	0,00	0,00
LOGAN PICK UP BM-344-PM	13/05/2011	14 980,00	6	14 980,00	0,00	0,00
MATERIELS DE COMPTAGE	20/06/2011	16 233,31	8	16 233,31	0,00	0,00
COUPES HAIES	19/07/2011	1 231,88	8	1 231,88	0,00	0,00
PONT ELEVATEUR HYDRAULIQUE	18/08/2011	2 870,40	8	2 870,40	0,00	0,00
TRONCONNEUSE ET PERCEUSE	24/08/2011	1 160,12	8	1 160,12	0,00	0,00
DIVERS MATERIEL DE BRICOLAGE	29/09/2011	2 366,88	8	2 366,88	0,00	0,00
MATERIELS DIVERS	05/10/2011	2 656,72	8	2 656,72	0,00	0,00
ECHAFAUDAGE	05/10/2011	3 486,81	8	3 486,81	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
ENSEMBLE NUMERIQUE CINE FLEURA	11/10/2011	79 801,31	8	79 801,31	0,00	0,00
ENSEMBLE NUMERIQUE CINE MIRAND	11/10/2011	90 146,71	8	90 146,71	0,00	0,00
ENSEMBLE NUMERIQUE CINE VIC FE	11/10/2011	88 890,89	8	88 890,89	0,00	0,00
LAMIERS	25/10/2011	27 926,84	12	20 943,00	2 327,00	4 656,84
PROJECTION NUMERIQUE CINE ISLE	26/10/2011	81 057,11	7	81 057,11	0,00	0,00
PROJECTION NUMERIQUE CINE COND	27/10/2011	79 741,51	7	79 741,51	0,00	0,00
TARRIERE AC INVERSEUR	14/11/2011	1 909,41	8	1 909,41	0,00	0,00
MATERIEL DE COMPTAGE	22/11/2011	29 407,25	8	29 407,25	0,00	0,00
PICK UP	01/12/2011	9 200,00	6	9 200,00	0,00	0,00
TARIERE	05/12/2011	946,04	8	946,04	0,00	0,00
FRAIS INSERTION ANNONCES FRE G	12/12/2011	680,40	0	0,00	0,00	680,40
FRAIS INSERTION TPT GLISSIERES	12/12/2011	299,00	0	0,00	0,00	299,00
SECATEUR ELECTROPCOUP + PERCHE	12/12/2011	1 929,15	8	1 929,15	0,00	0,00
KANGOO EXPRESS CONFORT	12/12/2011	23 583,23	6	23 583,23	0,00	0,00
PURGEUR	12/12/2011	2 174,69	8	2 174,69	0,00	0,00
FOURGON RENAULT TRAFIC	12/12/2011	33 570,57	12	25 173,00	2 797,00	5 600,57
COMPTEUR ET BRANCHEMENT MODEM	16/12/2011	8 785,82	8	8 785,82	0,00	0,00
CRIC HYDRO PNEUMATIQUE	16/12/2011	2 721,20	12	2 034,00	226,00	461,20
NUMERISATION CINEMA FLEURANCE	10/02/2012	68 979,30	8	68 979,30	0,00	0,00
NUMERISATION CINEMA ISLE JOUR	10/02/2012	69 900,22	8	69 900,22	0,00	0,00
NUMERISATION CINEMA CONDOM	10/02/2012	69 481,62	8	69 481,62	0,00	0,00
BOUCLES ELECTROMAGNETIQUES ET	21/02/2012	12 193,22	8	12 193,22	0,00	0,00
EXTRACTEUR BITUME COMPLET	21/03/2012	52 814,57	12	35 208,00	4 401,00	13 205,57
INSTALLATION DE VOIERIE 2012	21/03/2012	324 329,74	0	0,00	0,00	324 329,74
MATERIEL DE COMPTAGE	16/04/2012	36 693,28	12	24 456,00	3 057,00	9 180,28
RADAR PEDAGOGIQUE	05/06/2012	3 449,26	8	3 449,26	0,00	0,00
FRAIS INSERTION RD 931 GLISSEM	09/07/2012	408,88	0	0,00	0,00	408,88
TRAVAUX ENTRETIEN COURANT HDD	09/07/2012	70 460,10	18	31 312,00	3 914,00	35 234,10
FRAIS ETUDES RD626 LOMBEZ	09/07/2012	4 664,40	0	0,00	0,00	4 664,40
TRAVAUX INSTALLATION DE VOIRIE	09/07/2012	30 852,99	0	0,00	0,00	30 852,99
FRAIS INSERTION AMGT VOIRIE H	09/07/2012	429,00	0	0,00	0,00	429,00
FRAIS INSERTION ENQ AMGT PA	09/07/2012	659,00	0	0,00	0,00	659,00
TRAVAUX ENTRETIEN COURANT RESE	09/07/2012	64 067,40	0	0,00	0,00	64 067,40
TRAVAUX ENTRETIEN COURANT RESE	09/07/2012	300 842,40	18	133 704,00	16 713,00	150 425,40
BETONNIERE TRACTABLE PRO	20/07/2012	1 782,04	12	1 184,00	148,00	450,04
PRESSE HYDRAULIQUE 30T	04/09/2012	1 973,40	12	1 312,00	164,00	497,40
TRACTEUR CLAAS ARION 410M	24/10/2012	102 715,39	12	68 472,00	8 559,00	25 684,39
TRACTEUR CLAAS ARION 410M	24/10/2012	102 715,39	12	68 472,00	8 559,00	25 684,39
TARIERE THERMIQUE STILH BT360	06/11/2012	1 913,60	8	1 913,60	0,00	0,00
MASTER L3 CDC	20/11/2012	21 470,97	12	14 312,00	1 789,00	5 369,97
MASTER CDC L3	20/11/2012	21 470,97	12	14 312,00	1 789,00	5 369,97
RENAULT KANGOO DCI 75 CV	20/11/2012	19 992,13	6	19 992,13	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
COMPTEURS ROUTIER	04/12/2012	4 388,12	8	4 388,12	0,00	0,00
ACHAT UNE DEBROUSSAILLEUSE NOR	05/12/2012	42 101,75	12	28 064,00	3 508,00	10 529,75
TRONCONNEUSE STIHL	05/12/2012	919,08	12	608,00	76,00	235,08
TRONCONNEUSES THERMIQUES STIH	06/12/2012	1 099,16	12	728,00	91,00	280,16
BENNE TP 7200 FRUEHAUF BY-590	06/12/2012	15 548,00	12	10 360,00	1 295,00	3 893,00
BURINEUR SDS PLUS + SCIE RECI	06/12/2012	543,10	8	543,10	0,00	0,00
TRONCONNEUSE THERMIQUE	06/12/2012	597,28	8	597,28	0,00	0,00
PONT HYDRAULIQUE MAROLOTEST	10/12/2012	9 217,81	12	6 144,00	768,00	2 305,81
TARIERE THERMIQUE ET DEBROUSS	10/12/2012	2 057,08	12	1 368,00	171,00	518,08
NETTOYEUR HP 200B-1000 L	10/12/2012	3 707,60	12	2 464,00	308,00	935,60
NETTOYEUR HAUTE PRESSION HDS	10/12/2012	1 624,50	12	1 080,00	135,00	409,50
LASER AUTOMATIQUE ET ASPIRATE	10/12/2012	1 138,19	12	752,00	94,00	292,19
GROUPE ELECTROGENE, KIT BROUE	10/12/2012	1 858,21	12	1 232,00	154,00	472,21
TARIERE ET DEBROUSAILLEUSES	10/12/2012	2 828,41	8	2 828,41	0,00	0,00
DEBROUISSAILLEUSE	10/12/2012	1 067,44	8	1 067,44	0,00	0,00
NETTOYEUR HAUTE PRESSION	10/12/2012	2 565,00	8	2 565,00	0,00	0,00
STATIONS DE CMPTAGE SOLAIRE	10/12/2012	13 244,50	8	13 244,50	0,00	0,00
INSTALLATION DE VOIRIE 2013	14/02/2013	308 162,54	0	0,00	0,00	308 162,54
COMPTEURS ROUTIERS	25/02/2013	15 435,58	8	13 503,00	1 932,58	0,00
ENVELOPPE PRE PERCEE SRTATION	05/04/2013	1 381,38	8	1 204,00	177,38	0,00
PLATINE DIALOGUE + CARTE UD	15/04/2013	1 554,80	8	1 358,00	196,80	0,00
BOUCLES ELECTROMOAGNETIQUE +	25/04/2013	20 117,92	8	17 598,00	2 519,92	0,00
DIVERS MATERIEL CELLULE PEINT	19/06/2013	15 559,96	12	9 072,00	1 296,00	5 191,96
FRAIS INSERTION BALISAGE PLAST	21/06/2013	640,25	0	0,00	0,00	640,25
FRAIS INSERTION TRANSPORT DE B	21/06/2013	450,00	0	0,00	0,00	450,00
FRAIS INSERTION OUTILLAGE THE	24/06/2013	900,00	8	784,00	116,00	0,00
FRAIS INSERTION FRE & MEO MATE	24/06/2013	720,00	8	630,00	90,00	0,00
FRAIS INSERTION SIGNALISATION	24/06/2013	900,00	0	0,00	0,00	900,00
FRAIS INSERTION GLISSIERES	24/06/2013	900,00	0	0,00	0,00	900,00
RADARS PEDAGOGIQUES	24/06/2013	9 407,74	8	8 225,00	1 182,74	0,00
AMENAGEMENT CELLULE POLYVALENT	25/06/2013	14 184,56	12	8 274,00	1 182,00	4 728,56
FRAIS ETUDES CANTON MIELAN	09/07/2013	7 774,00	0	0,00	0,00	7 774,00
FRAIS ETUDES CANTON PLAISANCE	09/07/2013	8 252,40	0	0,00	0,00	8 252,40
FRAIS ETUDES SD PLAISANCE	09/07/2013	9 089,60	0	0,00	0,00	9 089,60
FRAIS ETUDES SD PLAISANCE	09/07/2013	4 305,60	0	0,00	0,00	4 305,60
KANGOO EXPRESS	09/07/2013	25 068,70	6	25 068,70	0,00	0,00
FRAIS INSERTION RETENUS METALL	15/07/2013	90,00	0	0,00	0,00	90,00
FRAIS INSERTION RETENUE MATELL	15/07/2013	90,00	0	0,00	0,00	90,00
FRAIS INSERTION RETENUE METALL	15/07/2013	720,00	0	0,00	0,00	720,00
TRACTEURS ARION + DEBROUSSAI	17/07/2013	213 368,59	12	124 460,00	17 780,00	71 128,59
TONDEUSE DEBROUSAILLEUSE	31/07/2013	2 332,20	8	2 037,00	295,20	0,00
GROUPE ELECTROGENE	26/08/2013	1 415,04	8	1 232,00	183,04	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
NETTOYEUR HAUTE PRESSION	11/09/2013	2 443,91	8	2 135,00	308,91	0,00
PLAQUE VIBRANTE + CHARIOT D	17/09/2013	2 168,35	8	1 897,00	271,35	0,00
RENAULT MASTER	25/09/2013	48 871,68	12	28 504,00	4 072,00	16 295,68
CHARGEUR FRONTAL FAUCHEUX LC4	27/09/2013	12 839,93	12	7 483,00	1 069,00	4 287,93
CHARGEUR FRONTAL FAUCHEUX LC 3	27/09/2013	12 839,93	12	7 483,00	1 069,00	4 287,93
PILONNEUSE MTX 70	27/09/2013	2 812,00	8	2 457,00	355,00	0,00
DEBROUSSAILLEUSE + TRONCONNEU	03/10/2013	2 321,96	8	2 030,00	291,96	0,00
RENAULT MAXITY DYNAMIC 4T5DCI	10/10/2013	41 218,74	12	24 038,00	3 434,00	13 746,74
MATERIEL DE CONTROLE DE GARAGE	12/11/2013	9 568,00	12	5 579,00	797,00	3 192,00
NIVEAU LASER	18/11/2013	812,47	8	707,00	105,47	0,00
TRAVAUX COUVERTURE GSM 2012	19/11/2013	122 345,67	0	0,00	0,00	122 345,67
TRAVAUX ENTRETIEN RESEAUX DIV	19/11/2013	47 591,43	0	0,00	0,00	47 591,43
KANGOO EXPRESS DCI	19/11/2013	13 389,28	6	13 389,28	0,00	0,00
DEBROUSSAILLEUSE STIHL	26/11/2013	1 067,44	8	931,00	136,44	0,00
MARTEAU PIQUEUR	26/11/2013	560,92	8	490,00	70,92	0,00
DECOUPEUSE THERMIQUE ET CHARI	26/11/2013	1 584,65	8	1 386,00	198,65	0,00
PERCHE COUPE HAIE + TRONCONNE	26/11/2013	1 679,58	8	1 463,00	216,58	0,00
TAILLES HAIE	27/11/2013	1 283,36	8	1 120,00	163,36	0,00
TRONCONNEUSE STIHL	27/11/2013	1 607,88	8	1 400,00	207,88	0,00
TAILLE HAIE STIHL	03/12/2013	515,68	8	448,00	67,68	0,00
COFFRE A DOUILLES	04/12/2013	541,68	8	469,00	72,68	0,00
DEMONTE PNEU	05/12/2013	2 631,20	12	1 533,00	219,00	879,20
ROBOT DE DENEIGEMENT	05/12/2013	6 308,45	12	3 675,00	525,00	2 108,45
MACHINE PEINTURE TRASSAR	09/12/2013	15 564,39	8	13 615,00	1 949,39	0,00
BALAIS TRACTES	09/12/2013	8 156,73	8	7 140,00	1 016,73	0,00
CUVE A EAU	09/12/2013	10 964,33	8	9 590,00	1 374,33	0,00
MODULATEUR MACHINE A PEINTURE	11/12/2013	1 610,17	8	1 407,00	203,17	0,00
DECOUPEUSE THERMIQUE A DISQUE	11/12/2013	1 155,00	8	1 008,00	147,00	0,00
SCIE A SOL	13/12/2013	2 557,11	8	2 233,00	324,11	0,00
INSTALLATION DE VOIRIE 2014	17/03/2014	176 928,89	0	0,00	0,00	176 928,89
VIDEO PORTIER BARRIERE	17/03/2014	2 404,87	8	1 800,00	300,00	304,87
TRONCONNEUSE A PERCHE	11/06/2014	808,72	8	606,00	101,00	101,72
ASPIRATEUR ET SES ACCESSOIRES	12/06/2014	1 331,54	8	996,00	166,00	169,54
1 ASPIRATEUR ELECTRONIQUE COMP	26/06/2014	715,20	8	534,00	89,00	92,20
TONDEUSE + TRONCONNEUSE	02/07/2014	2 736,00	8	2 052,00	342,00	342,00
SOUFFLEUR THERMIQUE	07/07/2014	755,92	8	564,00	94,00	97,92
SOUFFLEUR THERMIQUE	08/07/2014	827,74	8	618,00	103,00	106,74
PILONNEUSE A MOTEUR	21/07/2014	2 220,66	8	1 662,00	277,00	281,66
TRONCONNEUSE	22/07/2014	660,68	8	492,00	82,00	86,68
BETONNIERE	28/07/2014	2 160,00	8	1 620,00	270,00	270,00
NETTOYEUR HAUTE PRESSION	28/07/2014	1 380,00	8	1 032,00	172,00	176,00
BETONNIERE	30/07/2014	1 686,42	8	1 260,00	210,00	216,42

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TONDEUSE + TARRIERE THERMIQUE	30/07/2014	1 774,49	8	1 326,00	221,00	227,49
COMPRESSEUR	11/08/2014	1 857,60	8	1 392,00	232,00	233,60
SOUFFLEUR THERMIQUE A DOS	21/08/2014	827,74	8	618,00	103,00	106,74
DETECTEUR DE RESEAU	27/08/2014	2 214,00	8	1 656,00	276,00	282,00
TARIERE + TRONCONNEUSES	18/09/2014	2 889,93	8	2 166,00	361,00	362,93
ASPIRATEUR	18/09/2014	538,68	8	402,00	67,00	69,68
FRAIS INSERTIONS SIGNALISATIO	22/09/2014	450,00	0	0,00	0,00	450,00
FRAIS INSERTION SIGNALISATION	22/09/2014	900,00	0	0,00	0,00	900,00
FRAIS INSERTION PANNEAUX SIGN	22/09/2014	538,20	0	0,00	0,00	538,20
SOUFFLEUR THERMIQUE + TRONCON	02/10/2014	1 687,73	8	1 260,00	210,00	217,73
BOOSTER A BATTERIE ET KIP POM	28/10/2014	1 123,20	8	840,00	140,00	143,20
CAMIONS RENAULT MAXITY DYNAM	19/11/2014	42 093,61	12	21 042,00	3 507,00	17 544,61
CAMION RENAULT MAXITY DYNAMIC	19/11/2014	42 093,61	12	21 042,00	3 507,00	17 544,61
GRUE ATELIER	24/11/2014	945,60	12	468,00	78,00	399,60
KANGOO EXPRESS	27/11/2014	40 105,90	6	40 105,90	0,00	0,00
KANGOO EXPRESS PIC UP	27/11/2014	20 986,82	6	20 986,82	0,00	0,00
VERIN ELEVATEUR + PLATEAU	04/12/2014	6 198,00	8	4 644,00	774,00	780,00
FAUCHEUSE SOUS GLISSIERES	10/12/2014	39 562,04	8	29 670,00	4 945,00	4 947,04
FRAIS ETUDES AERODROME	11/12/2014	7,39	0	0,00	0,00	7,39
FRAIS INSERTION COULOUME MONDE	11/12/2014	184,66	0	0,00	0,00	184,66
FRAIS INSERTION CHEMIN BOUSSAS	11/12/2014	223,90	0	0,00	0,00	223,90
FRAIS INSERTION CONTROLE TECHN	11/12/2014	90,00	18	30,00	5,00	55,00
TRACTEUR ARION + EPAREUSE	12/12/2014	107 709,66	12	53 850,00	8 975,00	44 884,66
CHARGEURS FRONTAUX	12/12/2014	32 006,17	12	16 002,00	2 667,00	13 337,17
FRAIS ETUDES AERODROME NOGARO	15/12/2014	4 101,08	0	0,00	0,00	4 101,08
FRAIS ETUDES AUTODROME NOGARO	15/12/2014	598,00	0	0,00	0,00	598,00
RENAULT MAXITY	16/12/2014	42 925,55	12	21 462,00	3 577,00	17 886,55
BALAI TRACTE	16/12/2014	7 942,56	8	5 952,00	992,00	998,56
CHARGEUR FRONTAL FAUCHEU	16/12/2014	15 922,67	8	11 940,00	1 990,00	1 992,67
TRACTEUR ROUTIER IMMAT BC531BW	16/12/2014	50 400,00	12	25 200,00	4 200,00	21 000,00
TRACTEUR ARION + EPAREUSE	17/12/2014	107 709,66	12	53 850,00	8 975,00	44 884,66
INSTALLATION DE VOIRIE 2015	05/03/2015	206 100,57	0	0,00	0,00	206 100,57
PANNEAU IMAGE SAINT JACQUES D	24/04/2015	1 986,56	8	1 240,00	248,00	498,56
PANNEAUX SAINT JACQUES DE COM	24/04/2015	64 971,48	8	40 605,00	8 121,00	16 245,48
DESSERTES 3 PLATEAUX	04/05/2015	1 119,60	8	695,00	139,00	285,60
TAILLE HAIE A PERCHE	18/05/2015	994,00	8	620,00	124,00	250,00
PERCHE TRONCONNEUSE SOUFFLEUR	18/05/2015	2 035,47	8	1 270,00	254,00	511,47
GROUPE MOTOPOMPE	19/05/2015	660,00	8	410,00	82,00	168,00
MACHINES CHARGEUR	22/05/2015	964,44	8	600,00	120,00	244,44
TRONCONNEUSE THERMIQUE	02/06/2015	654,68	8	405,00	81,00	168,68
TRONCONNEUSE THERMIQUE	02/06/2015	859,67	8	535,00	107,00	217,67
TRONCONNEUSE DECOUPEUSE	04/06/2015	1 656,00	8	1 035,00	207,00	414,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TRONCONNEUSE STHIL	09/06/2015	865,67	8	540,00	108,00	217,67
TRONCONNEUSE THERMIQUE	12/06/2015	654,68	8	405,00	81,00	168,68
DEBROUSSAILLEUSES THERMIQUES	12/06/2015	1 134,60	8	705,00	141,00	288,60
NETTOYEUR EAU CHAUDE 120 BARS	19/06/2015	2 280,00	8	1 425,00	285,00	570,00
LASER ROTATIF	19/06/2015	1 134,40	8	705,00	141,00	288,40
ASPIRATEUR	23/06/2015	588,00	8	365,00	73,00	150,00
VISSEUSE MEULEUSE	23/06/2015	751,20	8	465,00	93,00	193,20
NETTOYEUR HAUTE PRESSION KARC	23/06/2015	3 300,00	8	2 060,00	412,00	828,00
PACK LASER EXTERIEUR	23/06/2015	1 188,20	8	740,00	148,00	300,20
VISSEUSE MEULEUSE	25/06/2015	751,20	8	465,00	93,00	193,20
TRONCONNEUSES	26/08/2015	2 200,54	8	1 375,00	275,00	550,54
COFFRET OUTILLAGE COMPLET	26/08/2015	1 986,17	8	1 240,00	248,00	498,17
CENTRALE CLIMATISATION ECOCLIM	09/09/2015	3 297,36	8	2 060,00	412,00	825,36
ASPIRATEUT POUR ATELIER ET VE	29/09/2015	598,80	8	370,00	74,00	154,80
TRACTEUR EPAREUSE	05/10/2015	113 129,86	12	47 135,00	9 427,00	56 567,86
TRACTEUR EPAREUSE	05/10/2015	113 129,86	12	47 135,00	9 427,00	56 567,86
TRACTEUR EPAREUSE	05/10/2015	113 129,86	12	47 135,00	9 427,00	56 567,86
DEBROUSSAILLEUSE	29/10/2015	769,20	8	480,00	96,00	193,20
SECHOIR A PAPIER 20 CASIERS	19/11/2015	3 829,78	8	2 390,00	478,00	961,78
TONDEUSE KUSQVARNA RIDER COLL	30/11/2015	3 100,00	8	1 935,00	387,00	778,00
CHASSIS NU DAILY IVECO	02/12/2015	39 589,56	12	16 495,00	3 299,00	19 795,56
CAMION MAXITY TRIBENNE	02/12/2015	43 286,93	12	18 035,00	3 607,00	21 644,93
CAMION MAXITY TRIBENNE	02/12/2015	43 286,93	12	18 035,00	3 607,00	21 644,93
CHASSIS NU IVECO	02/12/2015	39 589,56	12	16 495,00	3 299,00	19 795,56
BALAI TRACTE DE VOIRIE	03/12/2015	7 649,34	12	3 185,00	637,00	3 827,34
TRAVAUX ENTRETIEN BADGEUSE	09/12/2015	47 065,50	18	13 070,00	2 614,00	31 381,50
TRAVAUX RESEAUX ROUTIER 2014	09/12/2015	10 402 736,24	0	0,00	0,00	10 402 736,24
TRAVAUX CABLAGE INFORMATIQUE	09/12/2015	56 755,50	18	15 765,00	3 153,00	37 837,50
MEUBLES AVEC PLAN ET SOCLE A	15/12/2015	2 759,40	7	1 970,00	394,00	395,40
DEBROUSSAILLEUSE STIHL	16/12/2015	729,00	8	455,00	91,00	183,00
PERCHE ELAGEUSE + TRONCONNEUS	21/12/2015	3 062,36	8	1 910,00	382,00	770,36
INSTALLATION DE VOIRIE 2016	18/02/2016	153 005,91	0	0,00	0,00	153 005,91
BANQUETTES ET COMPARTIMENT	25/03/2016	5 768,96	8	2 884,00	721,00	2 163,96
MOULAGES ANIMAUX POUR EXPOSIT	12/04/2016	6 040,19	8	3 020,00	755,00	2 265,19
DEBROUSSAILLEUSES THERMIQUES	18/04/2016	1 420,99	8	708,00	177,00	535,99
MATERIEL MOTOPOMPE	17/05/2016	586,33	8	292,00	73,00	221,33
DEBROUSSAILLEUSE ET TRONCONNE	17/05/2016	1 861,04	8	928,00	232,00	701,04
PERFOREUSE MEULEUSE VISSEUSE	24/05/2016	1 070,47	8	532,00	133,00	405,47
TRONCONNEUSE THERMIQUE	24/05/2016	1 003,28	8	500,00	125,00	378,28
SOUFFLEUR THERMIQUE STILH	30/05/2016	696,15	8	348,00	87,00	261,15
TRONCONNEUSE STHIL	31/05/2016	1 189,15	8	592,00	148,00	449,15
NETTOYEUR HAUTE PRESSION	03/06/2016	2 508,00	8	1 252,00	313,00	943,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
MATERIEL BOOSTER DEMARREUR EAU	03/06/2016	900,00	8	448,00	112,00	340,00
NETTOYEUR HP STIHL	09/06/2016	623,92	8	308,00	77,00	238,92
MATERIEL KIT SCIE BOULONNEUSE	10/06/2016	1 305,00	8	652,00	163,00	490,00
COMPRESSEUR A PISTON	10/06/2016	654,00	8	324,00	81,00	249,00
ENSEMBLE DE MACHINES PERCEUSE	10/06/2016	718,80	8	356,00	89,00	273,80
ENSEMBLE PERCEUSE VISSEUSE	10/06/2016	522,20	8	260,00	65,00	197,20
FONDS DE CONCOURS RD30 ESTANG	21/06/2016	77 870,00	0	0,00	0,00	77 870,00
FONDS DE CONCOURS RD626 SARAMO	21/06/2016	110 417,00	0	0,00	0,00	110 417,00
FONDS DE CONCOURS RD148 MERENS	21/06/2016	4 860,00	0	0,00	0,00	4 860,00
FONDS DE CONCOURS RD654 COLOGN	21/06/2016	17 510,00	0	0,00	0,00	17 510,00
FONDS DE CONCOURS RD9 ISLE JOU	21/06/2016	85 250,50	0	0,00	0,00	85 250,50
FONDS DE CONCOURS RD150 ST JEA	21/06/2016	5 482,00	0	0,00	0,00	5 482,00
FONDS DECONCOURS RD572 PUJAUDR	21/06/2016	27 456,50	0	0,00	0,00	27 456,50
FONDS DE CONCOURS RD175 CRASTE	21/06/2016	6 250,00	0	0,00	0,00	6 250,00
FONDS DE CONCOURS RD39 SAMATAN	21/06/2016	10 163,02	0	0,00	0,00	10 163,02
FONDS DE CONCOURS RD9 SEGOUFIE	21/06/2016	9 725,00	0	0,00	0,00	9 725,00
FONDS DE CONCOURS CARREFOUR RD	21/06/2016	12 500,00	0	0,00	0,00	12 500,00
FONDS DE CONCOURS RD247 LAHAS	21/06/2016	4 815,00	0	0,00	0,00	4 815,00
FONDS DE CONCOURS RD40 TRAVERS	21/06/2016	16 637,50	0	0,00	0,00	16 637,50
FONDS DE CONCOURS RD104 TRAVER	21/06/2016	23 985,00	0	0,00	0,00	23 985,00
FONDS DE CONCOURS RD153 BOURRO	21/06/2016	28 520,50	0	0,00	0,00	28 520,50
FONDS DE CONCOURS RD 931 CONDO	21/06/2016	100 000,00	0	0,00	0,00	100 000,00
FONDS DE CONCOURS MASSEUBE RD9	21/06/2016	35 250,00	0	0,00	0,00	35 250,00
FONDS DE CONCOURS SAMATAN RD4	21/06/2016	52 796,50	0	0,00	0,00	52 796,50
FONDS DE CONCOURS DURAN RD148	21/06/2016	29 672,50	0	0,00	0,00	29 672,50
FONDS DE CONCOURS COLOGNE RD65	21/06/2016	116 000,00	0	0,00	0,00	116 000,00
FONDS DE CONCOURS CAUSSENS RD7	21/06/2016	8 630,00	0	0,00	0,00	8 630,00
FONDS DE CONCOURS GONDRIN RD9	21/06/2016	352 765,00	0	0,00	0,00	352 765,00
FONDS CONCOURS PAVIE RD 929	21/06/2016	5 935,00	0	0,00	0,00	5 935,00
FONDS DE CONCOURS TRAVERSE RD	21/06/2016	23 985,00	0	0,00	0,00	23 985,00
FONDS DE CONCOURS RD 153 TRAVE	21/06/2016	28 520,50	0	0,00	0,00	28 520,50
FONDS DE CONCOURS COMDOM RD 9	21/06/2016	44 000,00	0	0,00	0,00	44 000,00
FONDS DE CONCOURS SIVOM MASSEU	21/06/2016	27 453,00	0	0,00	0,00	27 453,00
FONDS CONCOURS TRAVERSE FDC	21/06/2016	29 672,50	0	0,00	0,00	29 672,50
FONDS DE CONCOURS ACPTE RD3	21/06/2016	27 270,00	0	0,00	0,00	27 270,00
FONDS DE CONCOURS SAMATAN RD4	21/06/2016	52 796,50	0	0,00	0,00	52 796,50
FONDS DE CONCOURS SEGOUFIELLE	21/06/2016	8 971,23	0	0,00	0,00	8 971,23
PERGAIN ACPTE FDC RD 41	21/06/2016	5 734,89	0	0,00	0,00	5 734,89
PERGAIN RD41 SOLDE FDC	21/06/2016	5 734,89	0	0,00	0,00	5 734,89
FONDS CONCOURS TRAVERSE RUE ST	21/06/2016	23 365,50	0	0,00	0,00	23 365,50
FONDS CONCOURS CARREFOUR RD939	21/06/2016	16 153,00	0	0,00	0,00	16 153,00
FONDS DE CONCOURS RD 40	21/06/2016	18 941,70	0	0,00	0,00	18 941,70

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
FONDS CONCOURS MASSEUBE PLACE	21/06/2016	27 453,00	0	0,00	0,00	27 453,00
FONDS DE CONCOURS MASSEUBE GI	21/06/2016	33 340,78	0	0,00	0,00	33 340,78
FONDS CONCOURS RD 151	21/06/2016	12 500,00	0	0,00	0,00	12 500,00
FONDS DE CONCOURS MONBLANC RD	21/06/2016	28 110,00	0	0,00	0,00	28 110,00
FONDS DE CONCOURS RD 140 CHEM P	21/06/2016	20 200,00	0	0,00	0,00	20 200,00
FONDS DE CONCOURS TRAVERSE RD9	21/06/2016	53 295,77	0	0,00	0,00	53 295,77
FONDS DE CONCOURS RD 9 EN FOUR	21/06/2016	85 254,50	0	0,00	0,00	85 254,50
FONDS DE CONCOURS ECRETEMENT R	21/06/2016	100 000,00	0	0,00	0,00	100 000,00
FONDS CONCOURS RD34 CAUDERON	21/06/2016	21 060,50	0	0,00	0,00	21 060,50
FONDS CONCOURS RD 160 RUE COLL	21/06/2016	20 510,00	0	0,00	0,00	20 510,00
FONDS CONCOURS TRAVERSE RD119	21/06/2016	28 110,00	0	0,00	0,00	28 110,00
FONDS CONCOURS CAMARADON	21/06/2016	3 065,33	0	0,00	0,00	3 065,33
SOLDE FONDS DE CONCOURS RUE ST	21/06/2016	23 365,50	0	0,00	0,00	23 365,50
FONDS CONCOURS RD930 -	21/06/2016	64 592,00	0	0,00	0,00	64 592,00
FONDS CONCOURS CONDOM	21/06/2016	44 000,00	0	0,00	0,00	44 000,00
FONDS CONCOURS RD34 VIC	21/06/2016	5 422,69	0	0,00	0,00	5 422,69
RD 160 FONDS CONCOURS RUE COLL	21/06/2016	11 768,00	0	0,00	0,00	11 768,00
FONDS CONCOURS RD4 SAMATAN	21/06/2016	9 240,00	0	0,00	0,00	9 240,00
FONDS CONCOURS RD929 PAVIE	21/06/2016	5 930,64	0	0,00	0,00	5 930,64
FONDS CONCOURS RD38 VILLECOMTA	21/06/2016	18 000,00	0	0,00	0,00	18 000,00
FONDS DE CONCOURS RD654 BRUGNE	21/06/2016	86 968,00	0	0,00	0,00	86 968,00
FONDS DE CONCOURS RD572 PUJAUD	21/06/2016	3 975,27	0	0,00	0,00	3 975,27
FONDS DE CONCOURS RD7 BLAZIERT	21/06/2016	6 962,82	0	0,00	0,00	6 962,82
FONDS DE CONCOURS RD7 BLAZIER	21/06/2016	7 250,00	0	0,00	0,00	7 250,00
FONDS DE CONCOURS RD9 SEGOUFIE	21/06/2016	51 014,14	0	0,00	0,00	51 014,14
FONDS DE CONCOURS RD128 ARRO	21/06/2016	22 267,00	0	0,00	0,00	22 267,00
FONDS DE CONCOURS RD930 CAST	21/06/2016	64 592,00	0	0,00	0,00	64 592,00
FONDS DE CONCOURS RD217 AUTI	21/06/2016	37 986,00	0	0,00	0,00	37 986,00
FONDS DE CONCOURS RD280 HAGET	21/06/2016	10 147,00	0	0,00	0,00	10 147,00
FONDS DE CONCOURS RD119 MON	21/06/2016	33 447,91	0	0,00	0,00	33 447,91
FONDS DE CONCOURS RD160 GIMO	21/06/2016	9 121,97	0	0,00	0,00	9 121,97
FONDS DE CONCOURS RD931 LUPPE	21/06/2016	4 937,50	0	0,00	0,00	4 937,50
FONDS DE CONCOURS RD632/626	21/06/2016	13 768,00	0	0,00	0,00	13 768,00
FONDS DE CONCOURS RD931/626/	21/06/2016	111 000,00	0	0,00	0,00	111 000,00
FONDS DE CONCOURS RD160 GIMO	21/06/2016	15 899,89	0	0,00	0,00	15 899,89
FONDS DE CONCOURS LIAS	21/06/2016	20 447,50	0	0,00	0,00	20 447,50
FONDS DE CONCOURS MIELAN EN	21/06/2016	27 270,00	0	0,00	0,00	27 270,00
FONDS DE CONCOURS RD116 ENCA	21/06/2016	31 785,00	0	0,00	0,00	31 785,00
FONDS DE CONCOURS RD116 ARDI	21/06/2016	22 080,00	0	0,00	0,00	22 080,00
FONDS DE CONCOURS RD8 ST LEO	21/06/2016	63 840,00	0	0,00	0,00	63 840,00
FONDS DE CONCOURS RD151 SOLO	21/06/2016	46 370,00	0	0,00	0,00	46 370,00
FONDS DE CONCOURS RD924 ISLE	21/06/2016	13 740,00	0	0,00	0,00	13 740,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
FONDS DE CONCOURS RD930 CAST	21/06/2016	86 123,00	0	0,00	0,00	86 123,00
FONDS DE CONCOURS RD939/237	21/06/2016	16 153,00	0	0,00	0,00	16 153,00
FONDS DE CONCOURS RD247 LAHAS	21/06/2016	4 815,00	0	0,00	0,00	4 815,00
FONDS DE CONCOURS PAVIE RD 9	21/06/2016	52 980,00	0	0,00	0,00	52 980,00
FONDS DE CONCOURS PAVIE RD92	21/06/2016	13 629,00	0	0,00	0,00	13 629,00
FONDS DE CONCOURS LOMBEZ RD 6	21/06/2016	3 118,50	0	0,00	0,00	3 118,50
FONDS DE CONCOURS MALABAT RD	21/06/2016	24 000,00	0	0,00	0,00	24 000,00
FONDS DE CONCOURS CHELAN	21/06/2016	105 231,13	0	0,00	0,00	105 231,13
FONDS DE CONCOURS LE BROUILH	21/06/2016	3 600,00	0	0,00	0,00	3 600,00
FONDS DE CONCOURS LAVARDENS	21/06/2016	29 130,00	0	0,00	0,00	29 130,00
FONDS DE CONCOURS VIC FEZENS	21/06/2016	147 628,08	0	0,00	0,00	147 628,08
FONDS DE CONCOURS TERMES ARM	21/06/2016	25 474,00	0	0,00	0,00	25 474,00
FONDS DE CONCOURS AURADE RD2	21/06/2016	13 164,00	0	0,00	0,00	13 164,00
FONDS DE CONCOURS GIMONT RD2	21/06/2016	43 000,00	0	0,00	0,00	43 000,00
FONDS DE CONCOURS CAST. BARBAR	21/06/2016	34 901,00	0	0,00	0,00	34 901,00
FONDS DE CONCOURS RD8 ST LEO	21/06/2016	33 830,00	0	0,00	0,00	33 830,00
FONDS DE CONCOURS RD654 BRUGNE	21/06/2016	23 104,00	0	0,00	0,00	23 104,00
FONDS DE CONCOURS RD280 HAGET	21/06/2016	10 147,00	0	0,00	0,00	10 147,00
FONDS DE CONCOURS RD632/626 LO	21/06/2016	7 458,83	0	0,00	0,00	7 458,83
FONDS DE CONCOURS RD217 AURIMO	21/06/2016	16 083,18	0	0,00	0,00	16 083,18
FONDS DE CONCOURS RD572 PUJAUD	21/06/2016	1 943,43	0	0,00	0,00	1 943,43
FONDS DE CONCOURS RD924 ISLE J	21/06/2016	9 160,00	0	0,00	0,00	9 160,00
FONDS DE CONCOURS RD116 ARDIZA	21/06/2016	7 920,00	0	0,00	0,00	7 920,00
FONDS DE CONCOURS RD116 ENCAUS	21/06/2016	10 701,67	0	0,00	0,00	10 701,67
FONDS DE CONCOURS LIAS	21/06/2016	14 835,75	0	0,00	0,00	14 835,75
FONDS DE CONCOURS AURADE RD2	21/06/2016	8 776,00	0	0,00	0,00	8 776,00
FONDS DE CONCOURS RD160	21/06/2016	125 600,00	0	0,00	0,00	125 600,00
FONDS DE CONCOURS RD128 VC6 L	21/06/2016	9 931,35	0	0,00	0,00	9 931,35
FONDS DE CONCOURS GIRATOIRE	21/06/2016	15 000,00	0	0,00	0,00	15 000,00
FONDS DE CONCOURS RD939 LE BR	21/06/2016	2 400,00	0	0,00	0,00	2 400,00
TRONCONNEUSE STIHL	23/06/2016	524,40	8	260,00	65,00	199,40
NETTOYEUR HAUTE PRESSION KARC	23/06/2016	3 660,60	8	1 828,00	457,00	1 375,60
BETONNIERE THERMIQUE	24/06/2016	1 676,40	8	836,00	209,00	631,40
MATERIEL TARRIERE STIHL	24/06/2016	839,48	8	416,00	104,00	319,48
CHALUMEAU ARTOGAZ	30/06/2016	1 323,84	8	660,00	165,00	498,84
TRACTEUR DEBROUSSAILLEUSE CLA	07/07/2016	115 327,09	12	38 440,00	9 610,00	67 277,09
NETTOYEUR HP	20/07/2016	695,00	8	344,00	86,00	265,00
CHARIOT + TRONCONNEUSES STHIL	20/07/2016	1 958,96	8	976,00	244,00	738,96
DEBROUSSAILEUSE STIHL	21/07/2016	769,20	8	384,00	96,00	289,20
AMENAGEMENTS DE CAMIONS IVEC	02/08/2016	41 421,60	12	13 804,00	3 451,00	24 166,60
DESHERBEURS THERMIQUES	10/08/2016	8 265,60	8	4 132,00	1 033,00	3 100,60
COMPTEUR ROUTIER TEMPORAIRE	29/08/2016	1 145,42	8	572,00	143,00	430,42

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
POSTE A SOUDER	29/08/2016	4 355,52	8	2 176,00	544,00	1 635,52
COFFRET ART MALETTE PEDAGOGIQ	15/11/2016	5 000,00	8	2 500,00	625,00	1 875,00
FRAIS ETUDE CONCEPTION GRAPHI	28/11/2016	12 916,80	8	6 456,00	1 614,00	4 846,80
FRAIS ETUDE CONCEPTION GRAPHI	28/11/2016	4 968,00	8	2 484,00	621,00	1 863,00
FRAIS ETUDE CONCEPTION GRAPHI	28/11/2016	5 982,30	8	2 988,00	747,00	2 247,30
FRAIS ETUDE CONCEPTION GRAPHI	28/11/2016	1 403,40	8	700,00	175,00	528,40
FRAIS ETUDES PHOTOGRAPHIE VIL	28/11/2016	54,00	8	24,00	6,00	24,00
FRAIS ETUDES VILMINOT PHOTOGR	28/11/2016	3,19	8	0,00	0,00	3,19
FRAIS ETUDES PRISES PHOTOGRAP	28/11/2016	4 867,50	8	2 432,00	608,00	1 827,50
FRAIS ETUDES PANNEAUX SIGNALI	28/11/2016	289,50	8	144,00	36,00	109,50
PORTEUR REMORQUEUR RENAULT TR	30/11/2016	111 202,12	12	37 064,00	9 266,00	64 872,12
TRAVAUX RESEAUX ROUTIER 2015	15/12/2016	5 822 099,55	0	0,00	0,00	5 822 099,55
TRAVAUX CABLAGE INFORMATIQUE	15/12/2016	58 001,78	0	0,00	0,00	58 001,78
REPANDEUSE EMULSION	15/12/2016	214 690,00	8	107 340,00	26 835,00	80 515,00
RAYONNAGE MAGASIN	16/12/2016	67 553,40	7	38 600,00	9 650,00	19 303,40
FOURGON DAILY	19/12/2016	42 409,81	12	14 136,00	3 534,00	24 739,81
INSTALLATION DE VOIRIE 2017	06/03/2017	185 999,85	0	0,00	0,00	185 999,85
ETUVE UNIVERSELLE MEMMERT VEN	11/05/2017	6 429,24	8	2 409,00	803,00	3 217,24
DESHERBEURS ELECTROFLAM ET MO	16/06/2017	7 700,70	8	2 886,00	962,00	3 852,70
MATERIEL DE NETTOYAGE STIHL	16/06/2017	615,12	8	228,00	76,00	311,12
NETTOYEUR HP SLA	22/06/2017	1 398,00	8	522,00	174,00	702,00
SOUFFLEUR THERMIQUE DOLMAR	22/06/2017	609,12	8	228,00	76,00	305,12
COFFRETS MEDIATION	04/07/2017	2 760,00	8	1 035,00	345,00	1 380,00
CLE CHOC A BATTERIE	06/07/2017	718,81	8	267,00	89,00	362,81
RAYONNAGES MOBILE AVEC PLANCH	06/07/2017	65 295,00	8	24 483,00	8 161,00	32 651,00
TRACTEUR CLAAS ARION	26/07/2017	114 417,01	12	28 602,00	9 534,00	76 281,01
PERFORATEUR SDS LIION	02/08/2017	599,30	8	222,00	74,00	303,30
TRONCONNEUSE STHIL	03/08/2017	1 120,00	8	420,00	140,00	560,00
TRONCONNEUSE THERMIQUE STIHL	03/08/2017	880,62	8	330,00	110,00	440,62
TARIERE STHIL	21/08/2017	755,82	8	282,00	94,00	379,82
COMPRESSEUR PISTON BLACK	24/08/2017	678,00	8	252,00	84,00	342,00
SOUFFLEUR DOLMAR TRONCONNEUSE	24/08/2017	2 784,24	8	1 044,00	348,00	1 392,24
TRONCONNEUSE DEBROUSSAILLEUSE	25/08/2017	609,12	8	228,00	76,00	305,12
BOOSTER START PIECE DETACHEE	04/09/2017	527,40	8	195,00	65,00	267,40
TRONCONNEUSE THERMIQUE STHIL	04/09/2017	654,42	8	243,00	81,00	330,42
MATERIEL DE NETTOYAGE ASPIRAT	04/09/2017	515,30	8	192,00	64,00	259,30
TRONCONNEUSE THERMIQUE STIHL	04/09/2017	859,74	8	321,00	107,00	431,74
DEBROUSSAILLEUSE A DOS STIHL	04/09/2017	974,22	8	363,00	121,00	490,22
SOUFFLEUR THERMIQUE STHIL	11/09/2017	638,82	8	237,00	79,00	322,82
COMPRESSEUR A PISTON MOBILE	29/09/2017	1 185,84	8	444,00	148,00	593,84
TONDEUSE TRACTEE VIKING	09/10/2017	540,00	8	201,00	67,00	272,00
TARIERE STIHL	17/10/2017	872,10	8	327,00	109,00	436,10

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
COFFRET TACTILE SIMONOW VUE RO	24/10/2017	5 400,00	8	2 025,00	675,00	2 700,00
DEBROUSSAILLEUSE TEHRMIQUE ST	25/10/2017	967,12	8	360,00	120,00	487,12
TRONCONNEUSE THERMIQUE STIHL	25/10/2017	641,52	8	240,00	80,00	321,52
COMBINE MEULEUSE + BOULONNEUSE	26/10/2017	649,24	8	243,00	81,00	325,24
SALEUSE PORTEE	27/10/2017	26 367,66	12	6 591,00	2 197,00	17 579,66
MEULEUSE IHON	06/11/2017	548,02	8	204,00	68,00	276,02
TRONCONNEUSE PS460-45	17/11/2017	574,87	8	213,00	71,00	290,87
FRAIS INSERTION FOURNITURE RE	23/11/2017	864,00	8	324,00	108,00	432,00
FRAIS INSERTION POUR OUTILLAG	23/11/2017	864,00	8	324,00	108,00	432,00
FRAIS INSERTION RAYONNAGES MO	23/11/2017	1 080,00	8	405,00	135,00	540,00
FRAIS INSERTION PUBLICATION D	23/11/2017	540,00	8	201,00	67,00	272,00
DIVERS MATERIELS SALLE EXPOSI	28/11/2017	4 690,19	8	1 758,00	586,00	2 346,19
TRACTEUR ARION CLASS ET DEBRO	06/12/2017	113 842,07	10	34 152,00	11 384,00	68 306,07
PLAQUE VIBRANTE MVC	07/12/2017	1 736,52	8	651,00	217,00	868,52
DEBROUSSAILLEUSE THERMIQUE ST	07/12/2017	849,42	8	318,00	106,00	425,42
DEMANDE AVANCE ACHAT UN CAMION	07/12/2017	98 209,82	10	29 460,00	9 820,00	58 929,82
FOURGON RENAULT MAXITY	07/12/2017	43 535,93	7	18 657,00	6 219,00	18 659,93
ACHAT UN CAMION BIBENNE	07/12/2017	163 070,00	10	48 921,00	16 307,00	97 842,00
UN BALAI FRONTAL	07/12/2017	11 002,60	12	2 748,00	916,00	7 338,60
RENAULT MAXITY	07/12/2017	43 535,93	7	18 657,00	6 219,00	18 659,93
RESERVOIR HYDROCARBURE	11/12/2017	6 996,00	8	2 622,00	874,00	3 500,00
COFFRET ART MALETTE PEDEGOGIQ	12/12/2017	1 800,00	8	675,00	225,00	900,00
SERVANTE FACOM MECANICIEN	12/12/2017	1 787,98	8	669,00	223,00	895,98
MATERIEL POUR EXPO MUSEOGRAPH	13/12/2017	525,95	8	195,00	65,00	265,95
FRAIS INSERTION TVX CABLAGE B	28/12/2017	107,64	0	0,00	0,00	107,64
FRAIS ETUDES AMGT AERODROME A	28/12/2017	7 214,02	18	1 200,00	400,00	5 614,02
TRAVAUX CABLAGE INFORMATIQUE	28/12/2017	323 826,40	0	0,00	0,00	323 826,40
FONDS DE CONCOURS SIVOM MIELA	31/12/2017	40 494,00	0	0,00	0,00	40 494,00
FONDS DE CONCOURS RD930 SAIN	31/12/2017	6 004,82	0	0,00	0,00	6 004,82
FONDS DE CONCOURS RD924 ISLE	31/12/2017	3 948,00	0	0,00	0,00	3 948,00
FONDS DE CONCOURS RD4 BEZERIL	31/12/2017	7 781,00	0	0,00	0,00	7 781,00
FONDS DE CONCOURS- RD 654 - 2°	31/12/2017	16 286,00	0	0,00	0,00	16 286,00
ACPTE -FDC- RD6- PERCHEDE	31/12/2017	21 610,00	0	0,00	0,00	21 610,00
ACPTE -FDC- HOMPS RD40	31/12/2017	16 737,00	0	0,00	0,00	16 737,00
ACPTE -FDC- FLEURANCE RD 654	31/12/2017	21 965,00	0	0,00	0,00	21 965,00
ACPTE -FDC- SEYSSES SAVES - RD	31/12/2017	9 560,00	0	0,00	0,00	9 560,00
FONDS DE CONCOURS SOLDE -ST CRICQ RD654 et 511	31/12/2017	41 999,00	0	0,00	0,00	41 999,00
FONDS DE CONCOURS SOLDE SIVOM MIELAN MARCIAC	31/12/2017	50 363,00	0	0,00	0,00	50 363,00
FONDS DE CONCOURS SOLDE RD6/ZA	31/12/2017	120 000,00	0	0,00	0,00	120 000,00
FONDS DE CONCOURS SOLDE SAINT BLANCARD -RD228- traverse	31/12/2017	52 681,86	0	0,00	0,00	52 681,86
FONDS DE CONCOURS SOLDE LALANNE ARQUE - RD139- traverse	31/12/2017	19 692,00	0	0,00	0,00	19 692,00
FONDS DE CONCOURS SOLDE BEZERIL - RD4	31/12/2017	18 157,00	0	0,00	0,00	18 157,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
FONDS DE CONCOURS RD931/VC4 ST	31/12/2017	27 549,00	0	0,00	0,00	27 549,00
FONDS DE CONCOURS RD654 FLEURA	31/12/2017	51 253,00	0	0,00	0,00	51 253,00
FONDS DE CONCOURS RD172 SAINTE	31/12/2017	4 198,00	0	0,00	0,00	4 198,00
FONDS DE CONCOURS CARREFOUR RD	31/12/2017	21 950,00	0	0,00	0,00	21 950,00
TRAVAUX RESEAUX ROUTIER 2016	31/12/2017	7 278 772,19	0	0,00	0,00	7 278 772,19
FONDS DE CONCOURS RD654 RD928	31/12/2017	19 921,00	0	0,00	0,00	19 921,00
FONDS DE CONCOURS REANS RD30	31/12/2017	14 590,00	0	0,00	0,00	14 590,00
FONDS DE CONCOURS RD151 RD654	31/12/2017	30 680,00	0	0,00	0,00	30 680,00
FONDS DE CONCOURS RD924 VC5 AU	31/12/2017	51 218,00	0	0,00	0,00	51 218,00
FONDS DE CONCOURS MAUVEZIN RD6	31/12/2017	110 337,00	0	0,00	0,00	110 337,00
FONDS DE CONCOURS RD651 - 151	31/12/2017	63 198,00	0	0,00	0,00	63 198,00
FONDS DE CONCOURS RD149 ET 49	31/12/2017	54 983,00	0	0,00	0,00	54 983,00
FONDS DE CONCOURS RD30 REANS	31/12/2017	34 044,00	0	0,00	0,00	34 044,00
FONDS DE CONCOURS LOMAGNE GERS	31/12/2017	50 560,00	0	0,00	0,00	50 560,00
FONDS DE CONCOURS FLEURANCE RD	31/12/2017	21 170,00	0	0,00	0,00	21 170,00
FONDS DE CONCOURS CARREFOUR RD	31/12/2017	58 060,00	0	0,00	0,00	58 060,00
FONDS DE CONCOURS RD172 SAINTE	31/12/2017	9 795,00	0	0,00	0,00	9 795,00
GRAVILLONNEUR PORTE BENNE	15/03/2018	22 200,00	10	4 440,00	2 220,00	15 540,00
INSTALLATION DE VOIRIE 2018	23/03/2018	174 855,48	0	0,00	0,00	174 855,48
TRAVAUX CABLAGE INFORMATIQUE	24/04/2018	135 558,02	18	15 062,00	7 531,00	112 965,02
DEBROUSSAILLEUSE THERMIQUE ST	03/07/2018	562,00	8	140,00	70,00	352,00
MACHINE A ELIMINER LE BITUME	26/07/2018	21 372,00	8	5 342,00	2 671,00	13 359,00
TRANSPALETTE	06/08/2018	504,84	8	126,00	63,00	315,84
PANNEAU TOTEMS ROUTE SOLAIRE	14/08/2018	2 342,45	8	584,00	292,00	1 466,45
DEBROUSSAILLEUSE + TRONCONNEU	20/08/2018	1 085,74	8	270,00	135,00	680,74
SOUFFLEUR THERMIQUE	20/08/2018	638,82	8	158,00	79,00	401,82
MEULEUSE D230	30/08/2018	702,55	8	174,00	87,00	441,55
ASPIRATEUR STIHL	07/09/2018	509,00	8	126,00	63,00	320,00
DIVERS MATERIELS POUR RAYONNA	28/09/2018	65 295,00	8	16 322,00	8 161,00	40 812,00
TARIERE STIHL	05/10/2018	755,82	8	188,00	94,00	473,82
PERFORATEUR BURINEUR ET NETTO	08/10/2018	2 708,16	8	676,00	338,00	1 694,16
PERFORATEUR BURINEUR	08/10/2018	915,10	8	228,00	114,00	573,10
PERFORATEUR BURINEUR	15/10/2018	741,96	8	184,00	92,00	465,96
TRONCONNEUSE STIHL	18/10/2018	1 009,10	8	252,00	126,00	631,10
DEBROUSSAILLEUSE THERMIQUE ST	31/10/2018	564,40	8	140,00	70,00	354,40
TARIERE STIHL	31/10/2018	1 070,32	8	266,00	133,00	671,32
TAILLE HAIES THERMIQUE STIHL	31/10/2018	569,00	8	142,00	71,00	356,00
TRONCONNEUSE A PERCHE STIHL	05/11/2018	779,22	8	194,00	97,00	488,22
TRONCONNEUSE THERMIQUE STIHL	05/11/2018	503,29	8	124,00	62,00	317,29
TRONCONNEUSE A BATTERIE STIHL	05/11/2018	512,00	8	128,00	64,00	320,00
TRONCONNEUSE THERMIQUE STIHL	05/11/2018	654,42	8	162,00	81,00	411,42
TRONCONNEUXE THERMIQUE STIHL	05/11/2018	576,42	8	144,00	72,00	360,42

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
NETTOYEUR HP EAU	08/11/2018	1 349,93	8	336,00	168,00	845,93
DESHERBEUR THERMIQUE HONDA	13/11/2018	1 426,98	8	356,00	178,00	892,98
TRONCONNEUSE THERMIQUE STIHL	16/11/2018	654,42	8	162,00	81,00	411,42
BETONNIERE ALTRAD THERMIQUE	21/11/2018	1 794,88	8	448,00	224,00	1 122,88
PERCHE THERMIQUE STIHL	22/11/2018	1 611,90	8	402,00	201,00	1 008,90
DETECTEUR RESEAUX	22/11/2018	1 012,49	8	252,00	126,00	634,49
FONDS DE CONCOURS SOLDE EAUZE RD10B et 43 -	29/11/2018	85 545,00	0	0,00	0,00	85 545,00
FONDS DE CONCOURS RD931 EAUZE	29/11/2018	186 042,00	0	0,00	0,00	186 042,00
FONDS DE COUCOURS GIRATOIRE B	29/11/2018	4 245,25	0	0,00	0,00	4 245,25
FONDS DE CONCOURS RD654 BRUGN	29/11/2018	38 000,00	0	0,00	0,00	38 000,00
FONDS DE CONCOURS RD12 GIMONT	29/11/2018	12 000,00	0	0,00	0,00	12 000,00
FONDS DE CONCOURS RD626 PRAT	29/11/2018	8 565,00	0	0,00	0,00	8 565,00
FONDS DE CONCOURS RD654 / 511	29/11/2018	4 885,00	0	0,00	0,00	4 885,00
FONDS DE CONCOURS SEGOUFIELLE	29/11/2018	17 188,00	0	0,00	0,00	17 188,00
FONDS DE CONCOURS MONFORT RD	29/11/2018	11 065,00	0	0,00	0,00	11 065,00
FONDS DE CONCOURS LAVERAER RD	29/11/2018	11 190,00	0	0,00	0,00	11 190,00
FONDS DE CONCOURS SAINT ANTON	29/11/2018	7 018,00	0	0,00	0,00	7 018,00
FONDS DE CONCOURS SAINT SAUVY	29/11/2018	9 234,00	0	0,00	0,00	9 234,00
FONDS DE CONCOURS EAUZE RD931	29/11/2018	69 910,00	0	0,00	0,00	69 910,00
FONDS DE CONCOURS ISLE DE NOE	29/11/2018	40 312,00	0	0,00	0,00	40 312,00
FONDS DE CONCOURS RD107 BARCEL	29/11/2018	7 613,00	0	0,00	0,00	7 613,00
FONDS DE CONCOURS RD931 CODOM	29/11/2018	50 681,00	0	0,00	0,00	50 681,00
FONDS DE CONCOURS RD931 AV DAN	29/11/2018	147 678,00	0	0,00	0,00	147 678,00
FONDS DE CONCOURS RD30 AMGT	29/11/2018	13 396,00	0	0,00	0,00	13 396,00
FONDS DE CONCOURS RD 43 CASETL	29/11/2018	28 861,00	0	0,00	0,00	28 861,00
FRAIS DE CONCOURS ED6 TRAVERS	29/11/2018	31 347,00	0	0,00	0,00	31 347,00
FONDS DE CONCOURS RD146 ESTAMP	29/11/2018	7 889,00	0	0,00	0,00	7 889,00
FONDS DE CONCOURS RD 261 BECCA	29/11/2018	15 662,00	0	0,00	0,00	15 662,00
FONDS DE CONCOURS RD 12 GIMONT	29/11/2018	28 000,00	0	0,00	0,00	28 000,00
FONDS DE CONCOURS RD 160 SEYSS	29/11/2018	26 914,00	0	0,00	0,00	26 914,00
FONDS DE CONCOURS LOMAGNE AM	29/11/2018	556,00	0	0,00	0,00	556,00
FONDS DE CONCOURS RD175 VC10	29/11/2018	10 905,00	0	0,00	0,00	10 905,00
FONDS DE CONCOURS RD6 MAGNAN	29/11/2018	51 439,00	0	0,00	0,00	51 439,00
FONDS DE CONCOURS RD 160 - 3	29/11/2018	0,00	0	0,00	0,00	0,00
FONDS DE CONCOURS RD161 CLER	29/11/2018	15 660,00	0	0,00	0,00	15 660,00
FONDS DE CONCOURS RD160 CAZAU	29/11/2018	47 940,00	0	0,00	0,00	47 940,00
FONDS DE CONCOURS RD39/161 RA	29/11/2018	13 952,00	0	0,00	0,00	13 952,00
FONDS DE CONCOURS RDD241 MIR	29/11/2018	2 276,00	0	0,00	0,00	2 276,00
FONDS DE CONCOURS RD43 CASTEL	29/11/2018	67 342,00	0	0,00	0,00	67 342,00
FONDS DE CONCOURS RD 129/929	29/11/2018	15 861,00	0	0,00	0,00	15 861,00
FONDS DE CONCOURS RD175/VC10	29/11/2018	25 445,00	0	0,00	0,00	25 445,00
FONDS DE CONCOURS RD30 ESTANG	29/11/2018	31 259,00	0	0,00	0,00	31 259,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
FONDS DE CONCOURS RD626/12 S	29/11/2018	35 643,00	0	0,00	0,00	35 643,00
FONDS DE CONCOURS RD6 TRAVER	29/11/2018	105 675,00	0	0,00	0,00	105 675,00
FONDS DE CONCOURS RD40 RD151	29/11/2018	39 054,00	0	0,00	0,00	39 054,00
FONDS DE CONCOURS RD161 CLERM	29/11/2018	28 599,00	0	0,00	0,00	28 599,00
FONDS DE CONCOURS RD939/943	29/11/2018	80 624,00	0	0,00	0,00	80 624,00
FONDS DE CONCOURS RD260/VC1 SE	29/11/2018	19 788,00	0	0,00	0,00	19 788,00
FONDS DE CONCOURS BARCELONNE R	29/11/2018	7 514,79	0	0,00	0,00	7 514,79
FONDS DE CONCOURS BRETAGNE ARM	29/11/2018	7 850,00	0	0,00	0,00	7 850,00
FONDS DE CONCOURS RD953 MIRADO	29/11/2018	4 629,07	0	0,00	0,00	4 629,07
FONDS DE CONCOURS RD160/VC4 PO	29/11/2018	12 932,00	0	0,00	0,00	12 932,00
FONDS DE CONCOURS RD166 GIRATO	29/11/2018	21 669,00	0	0,00	0,00	21 669,00
FONDS DE CONCOURS RD7 ET 953 S	29/11/2018	40 273,00	0	0,00	0,00	40 273,00
FONDS DE CONCOURS RD129/929 SE	29/11/2018	37 008,00	0	0,00	0,00	37 008,00
FONDS DE CONCOURS RD14 LADEVEZE	29/11/2018	9 010,00	0	0,00	0,00	9 010,00
FONDS DE CONCOURS RD127 TRAVER	29/11/2018	9 922,00	0	0,00	0,00	9 922,00
FONDS DE CONCOURS RD7/953 SAIN	29/11/2018	93 969,00	0	0,00	0,00	93 969,00
FONDS DE CONCOURS RD131 CLERMO	29/11/2018	12 140,00	0	0,00	0,00	12 140,00
FONDS DE CONCOURS RD626/12 SAR	29/11/2018	34 962,00	0	0,00	0,00	34 962,00
FONDS DE CONCOURS RD39/161 TRA	29/11/2018	49 810,00	0	0,00	0,00	49 810,00
FONDS DE CONCOURS RD939/943 TR	29/11/2018	13 438,00	0	0,00	0,00	13 438,00
FONDS DE CONCOURS CHEMIN PIETO	29/11/2018	18 310,00	0	0,00	0,00	18 310,00
FONDS DE CONCOURS SIVOM MIELAN	29/11/2018	21 025,00	0	0,00	0,00	21 025,00
FONDS DE CONCOURS RD179 GRAMONT	29/11/2018	34 530,00	0	0,00	0,00	34 530,00
FONDS DE CONCOURS SIVOM MIELAN	29/11/2018	6 260,00	0	0,00	0,00	6 260,00
FONDS DE CONCOURS LUPIAC AMGT	29/11/2018	26 513,00	0	0,00	0,00	26 513,00
FONDS DE CONCOURS AYGUETINTE	29/11/2018	19 432,00	0	0,00	0,00	19 432,00
FONDS DE CONCOURS CHEMIN PIETO	29/11/2018	10 713,00	0	0,00	0,00	10 713,00
FONDS DE CONCOURS RD928 TRAVA	29/11/2018	41 198,00	0	0,00	0,00	41 198,00
FONDS DE CONCOURS TRAVERSE VI	29/11/2018	12 977,00	0	0,00	0,00	12 977,00
FONDS DE CONCOURS AMGT RUE D	29/11/2018	32 959,00	0	0,00	0,00	32 959,00
FONDS DE CONCOURS REHABILITA	29/11/2018	30 659,63	0	0,00	0,00	30 659,63
FONDS DE CONCOURS AMENAGEMENT	29/11/2018	96 129,00	0	0,00	0,00	96 129,00
FONDS DE CONCOURS AMGT CHEMIN	29/11/2018	42 725,00	0	0,00	0,00	42 725,00
FONDS DE CONCOURS AMGT CARREF	29/11/2018	2 560,00	0	0,00	0,00	2 560,00
FONDS DE CONCOURS AMGT CARREF	29/11/2018	2 191,00	0	0,00	0,00	2 191,00
FONDS DE CONCOURS AMGT TRAVER	29/11/2018	45 342,00	0	0,00	0,00	45 342,00
FONDS DE CONCOURS TIRENT PONT	29/11/2018	2 454,00	0	0,00	0,00	2 454,00
FONDS DE CONCOURS LUPIAC RD17	29/11/2018	44 188,00	0	0,00	0,00	44 188,00
FONDS DE CONCOURS SARAMON RD6	29/11/2018	23 891,00	0	0,00	0,00	23 891,00
FONDS DE CONCOURS VERGOIGNAN	29/11/2018	5 662,00	0	0,00	0,00	5 662,00
FONDS DE CONCOURS SIVOM MIELA	29/11/2018	29 741,00	0	0,00	0,00	29 741,00
FONDS DE CONCOURS AMENAGEMENT	29/11/2018	2 500,00	0	0,00	0,00	2 500,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
FONDS DE CONCOURS RD40 CASTEL	29/11/2018	9 271,00	0	0,00	0,00	9 271,00
FONDS DE CONCOURS MONTADET RD	29/11/2018	5 973,00	0	0,00	0,00	5 973,00
FONDS DE CONCOURS RD174 LUPI	29/11/2018	14 004,00	0	0,00	0,00	14 004,00
FONDS DE CONCOURS RD626 RD12	29/11/2018	55 745,00	0	0,00	0,00	55 745,00
FONDS DE CONCOURS RD 120 ET 1	29/11/2018	30 280,00	0	0,00	0,00	30 280,00
FONDS DE CONCOURS CARREFOUR R	29/11/2018	5 725,00	0	0,00	0,00	5 725,00
FONDS DE CONCOURS AMGT RUE RE	29/11/2018	76 903,00	0	0,00	0,00	76 903,00
FONDS DE CONCOURS RD931 AMGT	29/11/2018	11 670,00	0	0,00	0,00	11 670,00
TRACTEUR EPAREUSE CLAAS ARION 420M	04/12/2018	115 416,35	10	23 082,00	11 541,00	80 793,35
COMPLEMENT EQUIPEMENT SUR CAMION BI BENNE	04/12/2018	27 130,01	10	5 426,00	2 713,00	18 991,01
PELLE HYDRAULIQUE A ROUES CATERPILLAR	04/12/2018	213 628,73	10	42 724,00	21 362,00	149 542,73
CAMION PORTEUR RENAULT TRUCK T430	04/12/2018	119 066,09	10	23 812,00	11 906,00	83 348,09
SOUFFLEUR THERMIQUE STIHL	05/12/2018	719,00	8	178,00	89,00	452,00
TRONCONNEUSE THERMIQUE STIHL	05/12/2018	667,92	8	166,00	83,00	418,92
CHARGEUR DEMARREUR	07/12/2018	836,40	8	208,00	104,00	524,40
TRACTEURS ORION AVEC CHARGEURS CLASS	14/12/2018	41 706,70	10	8 340,00	4 170,00	29 196,70
TRACTEUR ORION AVEC CHARGEUR CLASS	14/12/2018	20 853,36	10	4 170,00	2 085,00	14 598,36
AUTOLAVEUSE SEMI TRACTEE KARCHER	14/12/2018	3 322,80	8	830,00	415,00	2 077,80
APPLICATION DASHBOARD LECTURE	14/12/2018	10 378,80	8	2 594,00	1 297,00	6 487,80
SEMI REMORQUE 3 ESSIEUX PORTE ENGIN	14/12/2018	66 712,34	10	13 342,00	6 671,00	46 699,34
MULTIPLICATEUR	19/12/2018	827,21	8	206,00	103,00	518,21
FRAIS ETUDES RD 121 LIAS LEVE	31/12/2018	2 990,00	0	0,00	0,00	2 990,00
FRAIS ETUDES RD654 MONFORT LEV	31/12/2018	2 033,20	0	0,00	0,00	2 033,20
FRAIS ETUDES RD150 CLERMONT	31/12/2018	522,41	0	0,00	0,00	522,41
FRAIS ETUDES RD654 MONFORT	31/12/2018	322,92	0	0,00	0,00	322,92
FRAIS ETUDE RD16 LAAS	31/12/2018	179,40	0	0,00	0,00	179,40
FRAIS ETUDES RD 169 LUPPE VIO	31/12/2018	4 058,69	0	0,00	0,00	4 058,69
FRAIS ETUDES RD 924 MARSAN	31/12/2018	326,04	0	0,00	0,00	326,04
FRAIS INSERTION COMMUNE MONFO	31/12/2018	887,62	0	0,00	0,00	887,62
FRAIS ETUDE LEVE TOPO TRAVERS	31/12/2018	413,18	0	0,00	0,00	413,18
FRAIS INSERTION RD634 TVX GIR	31/12/2018	540,00	0	0,00	0,00	540,00
FRAIS INSERTION TVX PLANTATIO	31/12/2018	324,00	0	0,00	0,00	324,00
FRAIS INSERTION EMULSION CATI	31/12/2018	108,00	0	0,00	0,00	108,00
FRAIS INSERTION REPERAGE AMIA	31/12/2018	864,00	0	0,00	0,00	864,00
FRAIS INSERTION LOCATION PELL	31/12/2018	324,00	0	0,00	0,00	324,00
FRAIS INSERTION PRESTATIONS T	31/12/2018	1 080,00	0	0,00	0,00	1 080,00
FRAIS ETUDES RD654 MONFORT	31/12/2018	8 448,00	0	0,00	0,00	8 448,00
FRAIS INSERTION RD 931 LUPPE VIO	31/12/2018	864,00	0	0,00	0,00	864,00
FRAIS INSERTION LOCATION MATE	31/12/2018	1 080,00	0	0,00	0,00	1 080,00
FRAIS ETUDES LEVE TOPO CARREF	31/12/2018	1 221,68	0	0,00	0,00	1 221,68
FRAIS ETUDES GEOTECHNIQUE RD	31/12/2018	5 419,20	0	0,00	0,00	5 419,20
FRAIS ETUDES GEOTECHNIQUE RD9	31/12/2018	888,00	0	0,00	0,00	888,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
FRAIS INSERTION RD654 CNE MON	31/12/2018	864,00	0	0,00	0,00	864,00
FRAIS INSERTION LEVE TOPO ET	31/12/2018	540,00	0	0,00	0,00	540,00
FRAIS INSERTION RD931 LUPPE	31/12/2018	324,00	0	0,00	0,00	324,00
FRAIS ETUDES LEVE TOPO RD931	31/12/2018	3 985,30	0	0,00	0,00	3 985,30
FRAIS ETUDES CARREFOUR RD3/RD	31/12/2018	410,26	0	0,00	0,00	410,26
FRAIS ETUDES REPERAGE AMIANTE	31/12/2018	330,00	0	0,00	0,00	330,00
FRAIS ETUDES REPERAGE AMIANTE	31/12/2018	330,00	0	0,00	0,00	330,00
FRAIS ETUDE REPERAGE AMIANTE	31/12/2018	1 722,00	0	0,00	0,00	1 722,00
FRAIS INSERTION ANNONCE MARCH	31/12/2018	1 080,00	0	0,00	0,00	1 080,00
FRAIS INSERTION CONTROLE EXTE	31/12/2018	1 080,00	0	0,00	0,00	1 080,00
FRAIS INSERTION VERIF NOTES D	31/12/2018	108,00	0	0,00	0,00	108,00
FRAIS ETUDES LEVE TOPO RD931	31/12/2018	760,57	0	0,00	0,00	760,57
FRAIS ETUDES REPERAGE AMIANTE	31/12/2018	330,00	0	0,00	0,00	330,00
FRAIS ETUDES LEVE TOPO RD634	31/12/2018	2 320,68	0	0,00	0,00	2 320,68
FRAIS ETUDES LEVE TOPO RD964/	31/12/2018	1 038,00	0	0,00	0,00	1 038,00
FRAIS ETUDES LEVE TOPO RD264	31/12/2018	6 608,87	0	0,00	0,00	6 608,87
FRAIS ETUDES LEVE RD931 NOGARO	31/12/2018	669,90	0	0,00	0,00	669,90
FRAIS ETUDES RD522 STE CHRIST	31/12/2018	1 198,51	0	0,00	0,00	1 198,51
FRAIS ETUDES RD931 LIGARDES E	31/12/2018	2 281,20	0	0,00	0,00	2 281,20
FRAIS ETUDES RD153/33 SALLES	31/12/2018	840,42	0	0,00	0,00	840,42
FRAIS ETUDES RD144/RD164 RISC	31/12/2018	913,50	0	0,00	0,00	913,50
FRAIS ETUDES RD104 MIRANDE ET	31/12/2018	552,00	0	0,00	0,00	552,00
FRAIS ETUDES ECHANTILLONS REP	31/12/2018	6 456,00	0	0,00	0,00	6 456,00
FRAIS ETUDES RD155 BASSOUES E	31/12/2018	552,00	0	0,00	0,00	552,00
FRAIS ETUDES RD104 MIRANDE ET	31/12/2018	552,00	0	0,00	0,00	552,00
FRAIS ETUDES RD104 MIRANDE LE	31/12/2018	1 815,60	0	0,00	0,00	1 815,60
FRAIS ETUDES MESURES APPAREIL	31/12/2018	6 435,60	0	0,00	0,00	6 435,60
FRAIS INSERTION REFEC COUCHE	31/12/2018	324,00	0	0,00	0,00	324,00
FRAIS INSERTION LOCATION MATE	31/12/2018	540,00	0	0,00	0,00	540,00
FRAIS INSERTION MATERIAUX BIT	31/12/2018	1 080,00	0	0,00	0,00	1 080,00
FRAIS INSERTION RD634/RD160 C	31/12/2018	864,00	0	0,00	0,00	864,00
FRAIS INSERTION RD626 TVX COM	31/12/2018	108,00	0	0,00	0,00	108,00
FRAIS INSERTION CONTROLE EXTE	31/12/2018	540,00	0	0,00	0,00	540,00
FRAIS INSERTION RD924 COUCHE	31/12/2018	108,00	0	0,00	0,00	108,00
FRAIS INSERTION ENDUIT SUPERF	31/12/2018	540,00	0	0,00	0,00	540,00
FRAIS INSERTION TPT GRANULATS	31/12/2018	540,00	0	0,00	0,00	540,00
FRAIS INSERTION LOCATION PETI	31/12/2018	1 080,00	0	0,00	0,00	1 080,00
FRAIS INSERTION EMULSION CATI	31/12/2018	540,00	0	0,00	0,00	540,00
FRAIS ETUDES ECHANTILLONS AMI	31/12/2018	4 836,00	0	0,00	0,00	4 836,00
FRAIS ETUDES RD103 RD 148 LAV	31/12/2018	903,00	0	0,00	0,00	903,00
FRAIS INSERTION AMGT CARREFOU	31/12/2018	864,00	0	0,00	0,00	864,00
FRAIS ETUDES LEVE TOTO RD16 LAAS	31/12/2018	2 876,88	0	0,00	0,00	2 876,88

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
FRAIS ETUDES LEVE TOPO PARKIN	31/12/2018	2 178,00	0	0,00	0,00	2 178,00
FRAIS INSERTION RD654 AMGT CA	31/12/2018	864,00	0	0,00	0,00	864,00
FRAIS INSERTION PANNEAUX SIGN	31/12/2018	1 080,00	0	0,00	0,00	1 080,00
FRAIS INSERTION RD PONTAGE DE	31/12/2018	864,00	0	0,00	0,00	864,00
FRAIS ETUDES RD262 LEVE TOPO	31/12/2018	4 088,16	0	0,00	0,00	4 088,16
FRAIS INSERTION REFECTION COU	31/12/2018	864,00	0	0,00	0,00	864,00
FRAIS INSERTION TPT MEO MATER	31/12/2018	540,00	0	0,00	0,00	540,00
FRAIS INSERTION DIVERS TRAVAU	31/12/2018	540,00	0	0,00	0,00	540,00
FRAIS INSERTION DISPOSITIF DE	31/12/2018	864,00	0	0,00	0,00	864,00
FRAIS INSERTION REPRISE GLISS	31/12/2018	864,00	0	0,00	0,00	864,00
FRAIS ETUDES MESURES APL DES	31/12/2018	5 673,00	0	0,00	0,00	5 673,00
FRAIS INSERTION ANNONCE LOCAT	31/12/2018	540,00	0	0,00	0,00	540,00
FRAIS ETUDES RD953 LEVE TOPO	31/12/2018	2 994,00	0	0,00	0,00	2 994,00
FRAIS ETUDES RD303 RD123 LEVE	31/12/2018	1 428,00	0	0,00	0,00	1 428,00
FRAIS INSERTION RD632 REFEC C	31/12/2018	864,00	0	0,00	0,00	864,00
FRAIS INSERTION TRANSPORT PAN	31/12/2018	1 080,00	0	0,00	0,00	1 080,00
FRAIS ETUDES MESURES DEFLEXIO	31/12/2018	21 396,60	0	0,00	0,00	21 396,60
FRAIS ETUDES REALISATION ESSA	31/12/2018	3 033,60	0	0,00	0,00	3 033,60
FRAIS ETUDES PRELEVEMENTS ESS	31/12/2018	5 059,20	0	0,00	0,00	5 059,20
FRAIS ETUDES MISSION GEOTECHN	31/12/2018	4 322,40	0	0,00	0,00	4 322,40
FRAIS INSERTION FOURNITURES	31/12/2018	1 080,00	0	0,00	0,00	1 080,00
FRAIS INSERTION FOURNITURES	31/12/2018	1 080,00	0	0,00	0,00	1 080,00
FRAIS INSERTION FOURNITURE ET	31/12/2018	1 080,00	0	0,00	0,00	1 080,00
FRAIS INSERTION FOURNITURES M	31/12/2018	1 080,00	0	0,00	0,00	1 080,00
FRAIS ETUDES RD16 ASSISTANCE	31/12/2018	552,00	0	0,00	0,00	552,00
FRAIS EUTDES MESURES APL SUR	31/12/2018	4 155,00	0	0,00	0,00	4 155,00
FRAIS ETUDES MESURES AVEC APP	31/12/2018	10 890,00	0	0,00	0,00	10 890,00
FRAIS ETUDES RD 943 ETUDE STA	31/12/2018	1 266,00	0	0,00	0,00	1 266,00
TRAVAUX RESEAUX ROUTIER 2017	31/12/2018	7 704 565,42	0	0,00	0,00	7 704 565,42
TRAVAUX CABLAGE INFORMATIQUE	31/12/2018	338 915,90	0	0,00	0,00	338 915,90
INSTALLATION DE VOIRIE 2019	25/02/2019	202 146,18	0	0,00	0,00	202 146,18
SAUTEUSE GAZ ELECTROLUX	28/02/2019	5 496,00	8	687,00	687,00	4 122,00
CABLAGE INFORMATIQUE ET TELEPHONIQUE 2019	11/03/2019	86 259,42	0	0,00	0,00	86 259,42
MODEM IP POUR STATION DE COMPTAGE	25/03/2019	660,00	8	82,00	82,00	496,00
STATION DE COMPTAGE AVEC MISE EN SERVICE	08/04/2019	2 734,80	8	341,00	341,00	2 052,80
COMPRESSEURS TWINAIR	23/04/2019	10 873,20	8	1 359,00	1 359,00	8 155,20
BROYEUR VEGETAUX KPC	06/06/2019	1 872,00	8	234,00	234,00	1 404,00
DEBROUSAILLEUSE TRONCONNEUSE STILH	19/06/2019	1 038,40	8	129,00	129,00	780,40
BALANCES ELECTRONIQUES	26/06/2019	1 111,20	8	138,00	138,00	835,20
PLAQUES VIBRANTES	27/06/2019	1 438,80	8	179,00	179,00	1 080,80
FOURNITURES ET POSE RAYONNAGE	04/07/2019	71 847,17	8	8 980,00	8 980,00	53 887,17
ABRI DE VELOS AVEC SUPPORT VELOS	10/07/2019	5 571,90	12	464,00	464,00	4 643,90

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
MODEM IP POUR STATION DE COMPTAGE	15/07/2019	16 500,00	8	2 062,00	2 062,00	12 376,00
BROYEUR ESPACES VERTS	25/07/2019	3 270,00	8	408,00	408,00	2 454,00
REPANDEUR GRAVILLONNEUR	29/07/2019	253 268,33	12	21 105,00	21 105,00	211 058,33
BETONNIERE ST350 THERMIQUE	09/09/2019	1 721,77	8	215,00	215,00	1 291,77
TRONCONNEUSE THERMIQUE STHIL	09/09/2019	680,49	8	85,00	85,00	510,49
POSTE MOBIL FLAM	02/10/2019	1 083,60	12	90,00	90,00	903,60
DEBROUSSAILLEUSE STIHL ET ACCESSOIRES	08/10/2019	870,70	8	108,00	108,00	654,70
TRONCONNEUSE METAL	10/10/2019	681,96	8	85,00	85,00	511,96
MODEMS POUR STATION DE COMPTAGE	10/10/2019	1 980,00	12	165,00	165,00	1 650,00
SOUFFLEUR THERMIQUE STHIL	14/10/2019	569,00	8	71,00	71,00	427,00
MACHINE PEINTURE ROUTIERE TRASSAR 251 AIRLESS V2	04/11/2019	232 980,00	12	19 415,00	19 415,00	194 150,00
PERCEUSE A COLONNE 400V	08/11/2019	1 130,40	12	94,00	94,00	942,40
FONDS DE CONCOURS AMENAGEMENT	12/11/2019	11 929,00	0	0,00	0,00	11 929,00
FONDS DE CONCOURS AMGT CARREFO	12/11/2019	9 745,00	0	0,00	0,00	9 745,00
FONDS DE CONCOURS LAYMONT TRA	12/11/2019	39 409,00	0	0,00	0,00	39 409,00
FONDS DE CONCOURS	12/11/2019	41 117,00	0	0,00	0,00	41 117,00
FONDS DE CONCOURS AMGT TRAVER	12/11/2019	19 841,00	0	0,00	0,00	19 841,00
FONDS DE CONCOURS ISLE JOURDA	12/11/2019	32 257,00	0	0,00	0,00	32 257,00
FONDS DE CONCOURS CASTERA VER	12/11/2019	7 600,00	0	0,00	0,00	7 600,00
FONDS DE CONCOURS MANCIET RD9	12/11/2019	96 330,00	0	0,00	0,00	96 330,00
FONDS DE CONCOURS ISLE JOURDA	12/11/2019	64 677,00	0	0,00	0,00	64 677,00
FONDS DE CONCOURS RD931 AMGT	12/11/2019	192 660,00	0	0,00	0,00	192 660,00
FONDS DE CONCOURS LAYMONT RD2	12/11/2019	65 681,00	0	0,00	0,00	65 681,00
FONDS DE CONCOURS MONTEGUT CARREFOUR RD149/VC6	12/11/2019	8 428,00	0	0,00	0,00	8 428,00
FONDS DE CONCOURS VERGOIGNAN	12/11/2019	27 835,00	0	0,00	0,00	27 835,00
FONDS DE CONCOURS GIMONT RD4	12/11/2019	75 657,00	0	0,00	0,00	75 657,00
FONDS DE CONCOURS TRAVERSE MANCIET RD931	12/11/2019	84 077,00	0	0,00	0,00	84 077,00
FONDS DE CONCOURS FLAMARENS RD49-953 ET VC8	12/11/2019	20 547,00	0	0,00	0,00	20 547,00
FONDS DE CONCOURS COLOGNE TRAVERSE RD165 ET 654	12/11/2019	50 872,00	0	0,00	0,00	50 872,00
FONDS DE CONCOURS RD2313-RD2 LAYMONT	12/11/2019	26 272,00	0	0,00	0,00	26 272,00
FOND DE CONCOURS RD931 MANCIET	12/11/2019	12 252,00	0	0,00	0,00	12 252,00
FOND DE CONCOURS RD158 CASTERAN VERDUZAN	12/11/2019	14 932,00	0	0,00	0,00	14 932,00
FOND DE CONCOURS RD246 ISLE JOURDAIN	12/11/2019	150 913,00	0	0,00	0,00	150 913,00
FOND DE CONCOURS RD 246 ET 634 ISLE JOURDAIN	12/11/2019	75 267,00	0	0,00	0,00	75 267,00
JEU DE DEUX FEUX TRICOLORES TEMPO	13/11/2019	3 292,78	8	411,00	411,00	2 470,78
FRAIS INSERTION PANNEAUX SIGN	19/11/2019	540,00	0	0,00	0,00	540,00
FRAIS INSERTION DISPOSITIFS E	19/11/2019	864,00	0	0,00	0,00	864,00
COUPE HERBE MAKITA DUR368AZ LECTOURE	19/11/2019	505,15	12	42,00	42,00	421,15
EQUIPEMENT CUISINE CENTRE ARREAU	19/11/2019	5 318,40	8	664,00	664,00	3 990,40
DEBROUSSAILLEUSE FS 131R	20/11/2019	1 230,00	12	102,00	102,00	1 026,00
TRONCONNEUSE A METAUX MAKITA LW1400	20/11/2019	524,40	12	43,00	43,00	438,40
PERCEUSE ET MEULEUSE MAKITA	26/11/2019	1 082,27	12	90,00	90,00	902,27

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
POMPE HUILE ET CRIC ROULEUR	26/11/2019	894,00	12	74,00	74,00	746,00
TARRIERE STHIL	27/11/2019	1 131,30	12	94,00	94,00	943,30
VALISE DIAGNOSTIC AXONE NEMO	16/12/2019	2 388,00	12	199,00	199,00	1 990,00
CAMION RENAULT TRUCKS BI BENNE 16 T	17/12/2019	129 002,09	10	12 900,00	12 900,00	103 202,09
FOURGON RENAULT PICKUP MASTER3 GRD CONFORT	17/12/2019	50 388,81	7	7 198,00	7 198,00	35 992,81
VALISES ECLAIRANTES	18/12/2019	5 926,45	8	740,00	740,00	4 446,45
BOULONNEUSES	18/12/2019	1 185,82	8	148,00	148,00	889,82
BETONNIERE	18/12/2019	1 684,88	8	210,00	210,00	1 264,88
ABRI VELO DOUBLE GRAND LARGE	18/12/2019	24 464,22	0	0,00	0,00	24 464,22
SOUFFLEUR+DEBROUSSAILLEUSE THERMIQUE STILH	20/02/2020	2 647,30	8	0,00	330,00	2 317,30
SECATEUR A BATTERIE KUBOTA	03/03/2020	946,74	8	0,00	118,00	828,74
INSTALLATION DE VOIRIE 2020	17/03/2020	178 610,70	0	0,00	0,00	178 610,70
VALISES ECLAIRANTES	17/03/2020	19 754,84	8	0,00	2 469,00	17 285,84
TOPOMETRES ET CAPTEURS INDUCTIFS	15/04/2020	1 548,00	8	0,00	193,00	1 355,00
MEULEUSE 125MM	25/05/2020	503,30	8	0,00	62,00	441,30
STATION DE COMPTAGE ROUTIER	02/06/2020	3 160,80	8	0,00	395,00	2 765,80
MATERIEL DE COMPTAGE ROUTIER	02/06/2020	2 133,60	8	0,00	266,00	1 867,60
ELECTRODENSIMETRE PQI380	03/06/2020	16 530,00	12	0,00	1 377,00	15 153,00
MATERIEL NETTOYEUR COMET	18/06/2020	2 330,00	8	0,00	291,00	2 039,00
TRONCONNEUSES STIHL	22/06/2020	1 452,60	8	0,00	181,00	1 271,60
ASPIRATEURS MUNTZ 555	23/06/2020	1 063,67	8	0,00	132,00	931,67
DEBROUSSAILLEUSE THERMIQUE STIHL FS 240 CE	22/07/2020	661,50	12	0,00	55,00	606,50
ENROULEUR AUTOMATIQUE EAU	10/08/2020	696,00	8	0,00	87,00	609,00
COMPRESSEUR DE CHANTIER	12/08/2020	19 870,80	12	0,00	1 655,00	18 215,80
TRONCONNEUSE - DEBROUSSAILLEUSE STIHL	01/09/2020	1 271,22	8	0,00	158,00	1 113,22
CABLAGE INFORMATIQUE ET TELEPHONIQUE 2020	07/09/2020	93 118,67	0	0,00	0,00	93 118,67
BETONNIERE THERMIQUE 350 L HONDA OPS	18/09/2020	1 558,80	12	0,00	129,00	1 429,80
POSTE A SOUDER	23/09/2020	660,98	8	0,00	82,00	578,98
TRONCONNEUSE + TARIERE STIHL	23/09/2020	2 000,00	8	0,00	250,00	1 750,00
EQUIPT MAT. ROULANT TRIANGLES LED	30/09/2020	4 795,20	12	0,00	399,00	4 396,20
FRAIS ETUDES RD142 FLARAN	12/10/2020	2 432,66	0	0,00	0,00	2 432,66
FRAIS ETUDES RD930 CASTERA VE	12/10/2020	5 950,80	0	0,00	0,00	5 950,80
FRAIS INSERTION LEVE TOPO RD1	12/10/2020	1 287,26	0	0,00	0,00	1 287,26
FRAIS INSERTION GRANULATS ROU	12/10/2020	540,00	0	0,00	0,00	540,00
FRAIS INSERTION REFECTION VER	12/10/2020	108,00	0	0,00	0,00	108,00
FRAIS ETUDES GEOTHERMIQUES RD	12/10/2020	2 391,60	0	0,00	0,00	2 391,60
FRAIS INSERTION ETUDE REMISE	12/10/2020	108,00	0	0,00	0,00	108,00
FRAIS ETUDES LEVE TOPO RD36 L	12/10/2020	3 000,00	0	0,00	0,00	3 000,00
FRAIS ETUDES RD931 VERGOIGNAN	12/10/2020	2 435,03	0	0,00	0,00	2 435,03
FRAIS INSERTION CARREFOUR RD6	12/10/2020	669,09	0	0,00	0,00	669,09
FRAIS ETUDES RD931 VERGOIGNAN	12/10/2020	2 930,51	0	0,00	0,00	2 930,51
FRAIS ETUDES RD260 ETUDE PREL	12/10/2020	1 979,52	0	0,00	0,00	1 979,52

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
FRAIS ETUDES RD931 LEVE TOPO	12/10/2020	1 571,22	0	0,00	0,00	1 571,22
FRAIS ETUDES RD466S SEMPESSER	12/10/2020	846,00	0	0,00	0,00	846,00
FRAIS INSERTION RD931 LIGARDES	12/10/2020	864,00	0	0,00	0,00	864,00
FRAIS ETUDES TVX RD 935 PEINT	12/10/2020	3 000,00	0	0,00	0,00	3 000,00
FRAIS EUTDES TVX RD935 RISCLE	12/10/2020	2 970,00	0	0,00	0,00	2 970,00
FRAIS ETUDES TVX RD935 RISCLE	12/10/2020	600,00	0	0,00	0,00	600,00
FRAIS ETUDES RD7 RD42 LEVE TO	12/10/2020	1 721,16	0	0,00	0,00	1 721,16
FRAIS INSERTION RD466 ELARGIS	12/10/2020	864,00	0	0,00	0,00	864,00
FRAIS ETUDES RD38 SONDAGES GE	12/10/2020	2 131,20	0	0,00	0,00	2 131,20
FRAIS ETUDES RD931 LEVE TOPO	12/10/2020	949,82	0	0,00	0,00	949,82
FRAIS ETUDES RD466 VERIFICATI	12/10/2020	1 410,00	0	0,00	0,00	1 410,00
FRAIS ETUDES RD260 LEVE TOPO	12/10/2020	1 627,92	0	0,00	0,00	1 627,92
FRAIS ETUDES RD928 LEVE TOPO	12/10/2020	3 483,48	0	0,00	0,00	3 483,48
FRAIS INSERTION TRANSPORT MO	12/10/2020	864,00	0	0,00	0,00	864,00
FRAIS INSERTION RD931 AMENENA	12/10/2020	864,00	0	0,00	0,00	864,00
FRAIS INSERTION RD626 REFECTI	12/10/2020	108,00	0	0,00	0,00	108,00
FRAIS ETDES MO TVX REMISE EN	12/10/2020	4 425,00	0	0,00	0,00	4 425,00
FRAIS ETUDES REPERAGE AMIANTE	12/10/2020	485,86	0	0,00	0,00	485,86
FRAIS INSERTION FOURNITURE ET	12/10/2020	540,00	0	0,00	0,00	540,00
FRAIS INSERTION RD654 AMGT CA	12/10/2020	864,00	0	0,00	0,00	864,00
FRAIS ETUDES RD260 SONDAGES G	12/10/2020	4 339,20	0	0,00	0,00	4 339,20
FRAIS ETUDES MESURES APL NBO	12/10/2020	4 170,00	0	0,00	0,00	4 170,00
FRAIS INSERTION MARCHE RD935	12/10/2020	864,00	0	0,00	0,00	864,00
FRAIS ETUDES RD103 ET 150	12/10/2020	1 138,32	0	0,00	0,00	1 138,32
FRAIS ETUDES RD114 CARREFOUR	12/10/2020	988,99	0	0,00	0,00	988,99
FRAIS ETUDES RD10 LEVE TOPO C	12/10/2020	1 056,07	0	0,00	0,00	1 056,07
FRAIS ETUDES RD246 ET RUE AYG	12/10/2020	1 098,00	0	0,00	0,00	1 098,00
FRAIS ETUDES RD128 RD40 LEVE	12/10/2020	2 112,67	0	0,00	0,00	2 112,67
FRAIS ETUDES RD12 CARREFOUR R	12/10/2020	1 501,50	0	0,00	0,00	1 501,50
FRAIS ETUDES RD935 MAITRISE O	12/10/2020	2 085,00	0	0,00	0,00	2 085,00
FRAIS INSERTION RD964 CHAUSSE	12/10/2020	864,00	0	0,00	0,00	864,00
FRAIS INSERTION MATERIAUX BIT	12/10/2020	324,00	0	0,00	0,00	324,00
FRAIS INSERTION FOURNITURE TR	12/10/2020	540,00	0	0,00	0,00	540,00
FRAIS ETUDES RD145 CARREFOUR	12/10/2020	1 015,92	0	0,00	0,00	1 015,92
FRAIS ETUDES RD219 LEVE TOPO	12/10/2020	2 180,47	0	0,00	0,00	2 180,47
FRAIS INSERTION TPT GRANULATS	12/10/2020	540,00	0	0,00	0,00	540,00
FRAIS INSERTION RD931 TVX REF	12/10/2020	864,00	0	0,00	0,00	864,00
FRAIS INSERTION ANNONCE RD931	12/10/2020	324,00	0	0,00	0,00	324,00
FRAIS ETUDES MOE RD935 TX REM	12/10/2020	1 034,40	0	0,00	0,00	1 034,40
+	12/10/2020	864,00	0	0,00	0,00	864,00
FRAIS ETUDES REPERAGE AMIANTE	12/10/2020	1 492,27	0	0,00	0,00	1 492,27
FRAIS ETUDES RD544 DEVOIEMENT	12/10/2020	3 314,40	0	0,00	0,00	3 314,40

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
FRAIS ETUDES RD22 ETUDE GEOTE	12/10/2020	2 775,60	0	0,00	0,00	2 775,60
FRAIS INSERTION RD246 SECURIT	12/10/2020	864,00	0	0,00	0,00	864,00
FRAIS INSERTION GRANULATS ROU	12/10/2020	1 080,00	0	0,00	0,00	1 080,00
FRAIS ETUDES RD246 VERIF NOTE	12/10/2020	1 997,69	0	0,00	0,00	1 997,69
FRAIS ETUDES REPERAGE AMIANTE	12/10/2020	20 220,86	0	0,00	0,00	20 220,86
FRAIS INSERTION RD935 CONFORT	12/10/2020	324,00	0	0,00	0,00	324,00
FRAIS INSERTION RD654 RECTI	12/10/2020	324,00	0	0,00	0,00	324,00
FRAIS ETUDES RD20 COMMUNE AIG	12/10/2020	1 524,00	0	0,00	0,00	1 524,00
FRAIS INSERTION RD924 CHAUSSE	12/10/2020	324,00	0	0,00	0,00	324,00
FRAIS ETUDES PRELEV ANALYSES	12/10/2020	2 518,62	0	0,00	0,00	2 518,62
FRAIS ETUDES CTRL TRAVAUX ROU	12/10/2020	2 694,00	0	0,00	0,00	2 694,00
FRAIS ETUDES CONTROLE TRAVAUX	12/10/2020	2 184,00	0	0,00	0,00	2 184,00
FRAIS ETUDES TVX OA RD935 AVT	12/10/2020	1 958,39	0	0,00	0,00	1 958,39
FRAIS ETUDES AUSCULTATION DES	12/10/2020	26 490,00	0	0,00	0,00	26 490,00
FRAIS INSERTION AUSCULTATION	12/10/2020	3 840,00	0	0,00	0,00	3 840,00
FRAIS ETUDES REALISATION DE M	12/10/2020	2 520,00	0	0,00	0,00	2 520,00
FRAIS ETUDES REALISATION DE M	12/10/2020	8 394,00	0	0,00	0,00	8 394,00
FRAIS ETUDES MESURES APL APRE	12/10/2020	494,64	0	0,00	0,00	494,64
FRAIS ETUDES AUSCULTATION RES	12/10/2020	4 093,20	0	0,00	0,00	4 093,20
FRAIS ETUDES RD218 CONFORTEME	12/10/2020	1 712,30	0	0,00	0,00	1 712,30
FRAIS ETUDES AUSCULTATION DES	12/10/2020	19 245,13	0	0,00	0,00	19 245,13
FRAIS ETUDE AUSCULTATION DES	12/10/2020	3 849,03	0	0,00	0,00	3 849,03
FRAIS ETUDES RD2 RD931 AUSCUL	12/10/2020	393,12	0	0,00	0,00	393,12
FRAIS ETUDES RD2 RD931 AUSCUL	12/10/2020	500,00	0	0,00	0,00	500,00
FRAIS ETUDES RD929 RECHERCHE	12/10/2020	684,12	0	0,00	0,00	684,12
FRAIS ETUDES RD6 DESORDRES AQ	12/10/2020	1 104,00	0	0,00	0,00	1 104,00
FRAIS ETUDES RD122 LEVE TOPO	12/10/2020	762,00	0	0,00	0,00	762,00
FRAIS INSERTION GRANULATS ROU	12/10/2020	540,00	0	0,00	0,00	540,00
FRAIS INSERTION PRESSE TVX SE	12/10/2020	864,00	0	0,00	0,00	864,00
TRAVAUX RESEAUX ROUTIER 2018	12/10/2020	9 999 479,14	0	0,00	0,00	9 999 479,14
FRAIS ETUDES AUSCULTATIONS DE	12/10/2020	4 985,24	0	0,00	0,00	4 985,24
FRAIS ETUDES PREV ANALYSE AMI	12/10/2020	8 451,77	0	0,00	0,00	8 451,77
FRAIS INSERTION PRESSE TVX CO	12/10/2020	864,00	0	0,00	0,00	864,00
FRAIS ETUDES RD127 SONDAGE ET	12/10/2020	3 177,60	0	0,00	0,00	3 177,60
FRAIS INSERTION CNE ST JUSTIN	12/10/2020	864,00	0	0,00	0,00	864,00
FRAIS INSERTION CNE CADEILHAN	12/10/2020	864,00	0	0,00	0,00	864,00
FRAIS INSERTION RD122 MANCIET	12/10/2020	864,00	0	0,00	0,00	864,00
FRAIS ETUDES MESURES APL RD2	12/10/2020	2 462,40	0	0,00	0,00	2 462,40
FRAIS ETUDES RD946 LEVE TOPO	12/10/2020	1 911,47	0	0,00	0,00	1 911,47
FRAIS INSERTION TX COMMUNES J	12/10/2020	864,00	0	0,00	0,00	864,00
FRAIS ETUDES RD930 AUSCULTAT	12/10/2020	5 124,00	0	0,00	0,00	5 124,00
FRAIS ETUDES REPERAGE AMIANTE	12/10/2020	2 439,84	0	0,00	0,00	2 439,84

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
FRAIS ETUDES MESURES APL AVT	12/10/2020	4 283,28	0	0,00	0,00	4 283,28
FRAIS INSERTION RD127 GLISSEM	12/10/2020	864,00	0	0,00	0,00	864,00
FRAIS INSERTION RD9 CNE ISLE	12/10/2020	864,00	0	0,00	0,00	864,00
FRAIS ETUDES RD154 GEOTECHNIQ	12/10/2020	2 496,00	0	0,00	0,00	2 496,00
FRAIS ETUDES RD12 RD105 LEVE	12/10/2020	1 930,90	0	0,00	0,00	1 930,90
RD943 LEVE TOPO RD1 CNE BASSO	12/10/2020	1 699,55	0	0,00	0,00	1 699,55
FRAIS INSERTION TVX CNE JEGUN	12/10/2020	324,00	0	0,00	0,00	324,00
FRAIS INSERTIONS RD 654 RECTI	12/10/2020	324,00	0	0,00	0,00	324,00
FRAIS INSERTION RD154 GLISSEM	12/10/2020	864,00	0	0,00	0,00	864,00
FRAIS INSERTION FOURNITURES D	12/10/2020	1 080,00	0	0,00	0,00	1 080,00
FRAIS INSERTION RD930 REFECTI	12/10/2020	864,00	0	0,00	0,00	864,00
FRAIS ETUDES RD626 GEOTECH MO	12/10/2020	1 368,00	0	0,00	0,00	1 368,00
FRAIS ETUDES CONTROLES EXTERI	12/10/2020	2 544,00	0	0,00	0,00	2 544,00
FRAIS ETUDES RD626 MISSION GE	12/10/2020	1 368,00	0	0,00	0,00	1 368,00
FRAIS INSERTION RD128 ETUDE G	12/10/2020	3 100,80	0	0,00	0,00	3 100,80
FRAIS ETUDES LEVE TOPO MARCIA	12/10/2020	2 408,40	0	0,00	0,00	2 408,40
FRAIS ETUDES LEVE TOPO RD154	12/10/2020	681,60	0	0,00	0,00	681,60
FRAIS INSERTION LOCATION PELL	12/10/2020	864,00	0	0,00	0,00	864,00
FRAIS ETUDES RECHERCHE AMIANTE	12/10/2020	1 809,88	0	0,00	0,00	1 809,88
FRAIS ETUDES RD626 NOTE CALCU	12/10/2020	1 154,52	0	0,00	0,00	1 154,52
FRAIS ETUDES GEOTECHNIQUE TRA	12/10/2020	600,00	0	0,00	0,00	600,00
FRAIS INSERTION RD930 COUCHE	12/10/2020	324,00	0	0,00	0,00	324,00
FRAIS ETUDES RD122 GEOTECHNIQ	12/10/2020	600,00	0	0,00	0,00	600,00
FRAIS ETUDES GEOTECHNIQUE RD2	12/10/2020	2 964,00	0	0,00	0,00	2 964,00
FRAIS ETUDES RD930 DEFLEXION	12/10/2020	8 196,00	0	0,00	0,00	8 196,00
FRAIS ETUDES RD930 CASTERA VA	12/10/2020	1 638,00	0	0,00	0,00	1 638,00
FRAIS ETUDES	12/10/2020	5 278,36	0	0,00	0,00	5 278,36
FRAIS ETUDES CALCUL INDICATIO	12/10/2020	3 840,00	0	0,00	0,00	3 840,00
FRAIS ETUDES MESURE DEFLEXION	12/10/2020	11 636,40	0	0,00	0,00	11 636,40
FRAIS ETUDES MESURE APL APRES	12/10/2020	4 222,80	0	0,00	0,00	4 222,80
FRAIS ETUDES MESURE APL APRES	12/10/2020	520,56	0	0,00	0,00	520,56
FRAIS ETUDES RD930 MESURE APL	12/10/2020	2 316,60	0	0,00	0,00	2 316,60
FRAIS ETUDES MESURE APL APRES	12/10/2020	325,08	0	0,00	0,00	325,08
FRAIS ETUDES CREATION FOSSE	12/10/2020	8 040,00	0	0,00	0,00	8 040,00
FRAIS ETUDES SONDAGE ET ESSAI	12/10/2020	1 543,20	0	0,00	0,00	1 543,20
FRAIS ETUDES CAMPAGNE AUSCULT	12/10/2020	19 532,00	0	0,00	0,00	19 532,00
FRAIS ETDUES CAMPAGNE OSCULTA	12/10/2020	3 255,34	0	0,00	0,00	3 255,34
FRAIS ETUDES CAMPAGNE AUSCULT	12/10/2020	30 867,42	0	0,00	0,00	30 867,42
TRAVAUX RESEAUX ROUTIERS 2019	12/10/2020	7 711 518,60	0	0,00	0,00	7 711 518,60
FRAIS ETUDES MESURES ALP APRE	13/10/2020	4 157,40	0	0,00	0,00	4 157,40
TONDEUSE-DEBROUSSAILLEUSE HONDA	21/10/2020	1 900,00	8	0,00	237,00	1 663,00
CITERNE D'ARROSAGE 1900L	22/10/2020	1 623,52	8	0,00	202,00	1 421,52

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
CARGO BOOSTER	09/11/2020	1 438,80	8	0,00	179,00	1 259,80
BURINEUR SDS MAX 1510 W	10/11/2020	983,30	8	0,00	122,00	861,30
DEBROUSSAILLEUSE THERMIQUE	24/11/2020	1 075,00	8	0,00	134,00	941,00
DECOUPEUSE A DISQUE STIHL TS800	24/11/2020	1 700,00	8	0,00	212,00	1 488,00
CAMION BI BENNE RENAULT 16T	02/12/2020	134 138,42	10	0,00	13 413,00	120 725,42
CAMION BI BENNE RENAULT 16T	02/12/2020	134 138,42	10	0,00	13 413,00	120 725,42
BALAYEUSE ALIGNEUSE SETRACLEAN	02/12/2020	12 126,32	7	0,00	1 732,00	10 394,32
CAMION BI BENNE GRAVILLONNEUR RENAULT 19T	02/12/2020	170 559,73	10	0,00	17 055,00	153 504,73
TRACTEUR CLAAS ARION DEBROUSSAILLEUSE NEREMAT	02/12/2020	116 356,73	10	0,00	11 635,00	104 721,73
TRACTEUR CLAAS ARION	02/12/2020	20 410,57	10	0,00	2 041,00	18 369,57
TRACTEUR CLAAS ARION DEBROUSSAILLEUSE TR120001	02/12/2020	116 356,73	10	0,00	11 635,00	104 721,73
TRACTEUR CLAAS ARION DEBROUSSAILLEUSE TR120002	02/12/2020	116 356,73	10	0,00	11 635,00	104 721,73
TRACTEUR CLAAS ARION DEBROUSSAILLEUSE TR120003	02/12/2020	116 356,73	10	0,00	11 635,00	104 721,73
ARMOIRE REFRIGEREE PORTE VITREE	10/12/2020	732,00	8	0,00	91,00	641,00
VITRINES EXPOSITION	11/12/2020	7 332,00	8	0,00	916,00	6 416,00
DESHERBEUR	14/12/2020	1 304,50	12	0,00	108,00	1 196,50
DECOUPEUSE THERMIQUE	14/12/2020	834,59	8	0,00	104,00	730,59
TONDEUSE AUTOPORTEE KUBOTA	15/12/2020	13 490,00	8	0,00	1 686,00	11 804,00
TONDEUSE AUTOPORTEE GRILLO FV 243 HM	15/12/2020	36 370,00	8	0,00	4 546,00	31 824,00
CRYOPEDOMETRES	15/12/2020	3 204,00	8	0,00	400,00	2 804,00
ECHAFAUDAGE NANO TOWER KIT ROUE	15/12/2020	886,36	8	0,00	110,00	776,36
ECHAFAUDAGE CROSS 3M	15/12/2020	1 198,80	8	0,00	149,00	1 049,80
CRIC BORD DE FOSSE	15/12/2020	7 705,20	8	0,00	963,00	6 742,20
TRAVAUX RESEAUX ROUTIERS 2020	29/12/2020	8 056 082,26	0	0,00	0,00	8 056 082,26
PERCEUSE SANS FIL METABO BS18 ET ACCESSOIRES	01/01/2021	586,64	1	0,00	0,00	586,64
ELAGUEUSE STIHL	01/01/2021	538,00	1	0,00	0,00	538,00
POSTE A SOUDER	01/01/2021	218,58	1	0,00	0,00	218,58
BROUETTE	01/01/2021	57,60	1	0,00	0,00	57,60
MEULEUSE D'ANGLE	01/01/2021	266,11	1	0,00	0,00	266,11
MEULEUSE	01/01/2021	175,09	1	0,00	0,00	175,09
ODOMETRES	01/01/2021	410,76	1	0,00	0,00	410,76
ODOMETRES MECANIQUE	01/01/2021	389,18	1	0,00	0,00	389,18
SOUFFLEUR STIHL BG86	01/01/2021	421,00	1	0,00	0,00	421,00
SOUFFLEURS STIHL BG56 ET BG57	01/01/2021	534,00	1	0,00	0,00	534,00
PANNEAU SIGNALISATION HANGAR CITE2 SARAMON	01/01/2021	549,17	1	0,00	0,00	549,17
ODOMETRES AVEC SAC DE TRANSPORT	01/01/2021	415,20	1	0,00	0,00	415,20
SOUFFLEUR THERMIQUE STHIL	01/01/2021	342,32	1	0,00	0,00	342,32
CRIC HYDRAULIQUE	01/01/2021	444,28	1	0,00	0,00	444,28
TONDEUSE ELECTRIQUE COLOMBIA	01/01/2021	199,00	1	0,00	0,00	199,00
TRONCONNEUSE BATTERIE STIHL MSA140CBQ	01/01/2021	399,00	1	0,00	0,00	399,00
TRANSPALETTE HPTA 2500	01/01/2021	403,03	1	0,00	0,00	403,03
MEULEUSE	01/01/2021	95,30	1	0,00	0,00	95,30

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
COMPRESSEUR	01/01/2021	49,90	1	0,00	0,00	49,90
CRIC HYDRAULIQUE	01/01/2021	444,28	1	0,00	0,00	444,28
SCIE SABRE	01/01/2021	413,20	1	0,00	0,00	413,20
CADRES MUSEO EXPO	01/01/2021	611,45	1	0,00	0,00	611,45
TALKIE WALKIE MOTOROLA	01/01/2021	271,56	1	0,00	0,00	271,56
VITRINES EXPO ET CUBES PLEXI NUMEROTES	01/01/2021	5 912,40	1	0,00	0,00	5 912,40
DIVERS OUTILLAGES ESPACES VERTS	01/01/2021	1 635,36	1	0,00	0,00	1 635,36
PERCEUSES VISSEUSES MAKITA	01/01/2021	304,80	1	0,00	0,00	304,80
POMPE A GRAISSE MAKITA	01/01/2021	307,80	1	0,00	0,00	307,80
FEUX SIGNALISATION ET BATTERIES	01/01/2021	1 433,28	1	0,00	0,00	1 433,28
TOPOMETRES DM7 + KIT CAPTEUR	01/01/2021	3 612,00	1	0,00	0,00	3 612,00
DETECTEURS DE TENSION ET MULTIMETRES	01/01/2021	393,80	1	0,00	0,00	393,80
POMPES A GRAISSE	01/01/2021	7 470,00	1	0,00	0,00	7 470,00
CRIC ROULEUR 3T	01/01/2021	259,02	1	0,00	0,00	259,02
EXTRACTEUR A GRIFFE	01/01/2021	138,17	1	0,00	0,00	138,17
PERCHES ELAGUEUSE	01/01/2021	237,60	1	0,00	0,00	237,60
CHARIOT DEROULEUR	01/01/2021	542,40	1	0,00	0,00	542,40
SCIE SAUTEUSE DEWALT DW331KT	01/01/2021	227,30	1	0,00	0,00	227,30
DIVERS OUTILLAGE MAKITA	01/01/2021	1 380,32	1	0,00	0,00	1 380,32
ASPIRATEUR MUNTZ	01/01/2021	370,00	1	0,00	0,00	370,00
MATERIEL EQUIPEMENT MAGASIN	01/01/2021	283,60	1	0,00	0,00	283,60
DESHUMIDIFICATEUR MOBILE WOODS	01/01/2021	324,00	1	0,00	0,00	324,00
COFFRET OUTILLAGE ATELIER	01/01/2021	155,00	1	0,00	0,00	155,00
DIABLE+TRANSPALETTE	01/01/2021	595,86	1	0,00	0,00	595,86
MINI PROJECTEURS LED RECHARGEABLES	01/01/2021	295,01	1	0,00	0,00	295,01
ASPIRATEUR+RABOT ELECTRIQUE	01/01/2021	478,74	1	0,00	0,00	478,74
MEULEUSE-VISSEUSE-PERCEUSE-MARTEAU PERFORATEUR	01/01/2021	941,68	1	0,00	0,00	941,68
MARCHEPIED DOUBLE ACCES ALPHA	01/01/2021	214,43	1	0,00	0,00	214,43
SCIE ELAGAGE TELESCOPIQUE PRO	01/01/2021	116,91	1	0,00	0,00	116,91
MESURE LASER TLM65-PRO	01/01/2021	59,20	1	0,00	0,00	59,20
EXTINCTEURS MDPH	01/01/2021	454,93	1	0,00	0,00	454,93
TRONCONNEUSE+ELAGUEUSE+TAILLE HAIE	01/01/2021	1 404,35	1	0,00	0,00	1 404,35
CAISSE A OUTILS PRO 5	01/01/2021	55,98	1	0,00	0,00	55,98
CABLAGE INFORMATIQUE ET TELEPHONIQUE 2021	04/02/2021	92 440,32	0	0,00	0,00	92 440,32
TONDEUSE ET BATTERIE STIHL	18/02/2021	3 984,79	8	0,00	0,00	3 984,79
INSTALLATION DE VOIRIE 2021	02/03/2021	162 103,36	0	0,00	0,00	162 103,36
POSTE A SOUDER	06/04/2021	1 641,60	12	0,00	0,00	1 641,60
TAILLE HAIE STIHL	14/04/2021	684,00	8	0,00	0,00	684,00
SOUFFLEUR STIHL A BATTERIE	20/05/2021	525,60	8	0,00	0,00	525,60
TARIERE THERMIQUE STIHL BT131	26/05/2021	798,00	8	0,00	0,00	798,00
NETTOYEUR K 1050 AVEC TUYAU DEBOUCHEUR CANALISATION	28/05/2021	652,50	8	0,00	0,00	652,50
DEBROUSSAILLEUSE THERMIQUE STIHL FR 460	31/05/2021	936,00	8	0,00	0,00	936,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
POSTE A SOUDER	15/06/2021	1 380,00	12	0,00	0,00	1 380,00
ASPIRATEUR MUNTS 555 HEPA	21/06/2021	507,30	8	0,00	0,00	507,30
TRONCONNEUSE THERMIQUE STIHL	22/06/2021	526,30	8	0,00	0,00	526,30
CHARIOT LEVE ROUE	06/07/2021	967,20	12	0,00	0,00	967,20
LAME DE DENEIGEMENT	20/07/2021	6 293,50	8	0,00	0,00	6 293,50
SERVANTE BASIC 8.4.AVEC INSERT PLASTIQUES	22/07/2021	704,21	8	0,00	0,00	704,21
TRONCONNEUSES THERMIQUES STIHL	22/07/2021	1 578,76	8	0,00	0,00	1 578,76
MEULEUSE 230 MM	22/07/2021	540,54	8	0,00	0,00	540,54
TRONCONNEUSE MS 201 TCM	23/07/2021	769,00	8	0,00	0,00	769,00
APPAREIL DE MESURE TOPOGRAHIQUE NIKON XF 5" PO	02/08/2021	7 020,00	8	0,00	0,00	7 020,00
COUPE LEGUMES	05/08/2021	1 749,60	8	0,00	0,00	1 749,60
BALAYEUSE ALIGNEUSE SETRACLEAN	16/09/2021	12 400,21	7	0,00	0,00	12 400,21
BALAYEUSE ALIGNEUSE SETRACLEAN	20/09/2021	12 400,21	7	0,00	0,00	12 400,21
TURBINE HVLP/CINTREUSE ARBAL	11/10/2021	1 018,20	8	0,00	0,00	1 018,20
CANDELABRES SOLAIRES A LED	19/10/2021	12 534,31	8	0,00	0,00	12 534,31
DEBROUSSAILLEUSE+TRONCONNEUSE STIHL	21/10/2021	1 697,52	8	0,00	0,00	1 697,52
FRAIS INSERTION FOURNITURE MACHINE PEINTURE	27/10/2021	864,00	8	0,00	0,00	864,00
TRONCONNEUSE STIHL	08/11/2021	552,00	8	0,00	0,00	552,00
PERFORATEUR SDS PLUS XR	16/11/2021	822,00	8	0,00	0,00	822,00
MEULEUSE D'ANGLE	16/11/2021	678,00	8	0,00	0,00	678,00
CHARGEUSE CATERPILLAR	16/11/2021	152 048,89	10	0,00	0,00	152 048,89
MODULES CLIMATISATIONS	16/11/2021	20 525,88	8	0,00	0,00	20 525,88
SALEUSE DE DENEIGEMENT	16/11/2021	25 338,62	10	0,00	0,00	25 338,62
CENTRALE CLIMATISATION	18/11/2021	5 364,00	8	0,00	0,00	5 364,00
NETTOYEURS ICA PW-H 190/16	03/12/2021	19 815,60	12	0,00	0,00	19 815,60
COMPACTEUR PNEUMATIQUE CATERPILLAR CW34	06/12/2021	148 303,20	10	0,00	0,00	148 303,20
DETECTEUR CO2+ENREGITREUR HYGROMETRIE	06/12/2021	1 134,00	8	0,00	0,00	1 134,00
PERCEUSE VISEUSE SANS FIL BS 12-A LI-ION	06/12/2021	810,25	8	0,00	0,00	810,25
SERVANTE COFFRET A OUTILS	07/12/2021	2 031,86	12	0,00	0,00	2 031,86
TRONCONNEUSE MSA161T STIHL	08/12/2021	1 180,42	8	0,00	0,00	1 180,42
RENAULT CAMION POLYBENNE 26 T	09/12/2021	186 505,87	10	0,00	0,00	186 505,87
RENAULT CAMION POLYBENNE 19 T	09/12/2021	142 090,57	10	0,00	0,00	142 090,57
CONGELATEUR LIEBHER+REFRIGERATEUR SMEG	09/12/2021	3 451,20	8	0,00	0,00	3 451,20
COMPTEURS ROUTIERS	09/12/2021	9 408,00	8	0,00	0,00	9 408,00
NETTOYEUR STIHL	10/12/2021	799,00	8	0,00	0,00	799,00
SOUFFLEUR THERMIQUE STIHL	14/12/2021	676,72	8	0,00	0,00	676,72
DEBROUSSAILLEUSE STIHL	14/12/2021	806,26	8	0,00	0,00	806,26
CAMERA PROKAM, ENDOSCOPE ET ACCESSOIRES	15/12/2021	6 000,00	8	0,00	0,00	6 000,00
DEBROUSSAILLEUSE THERMIQUE STIHL	15/12/2021	521,26	8	0,00	0,00	521,26
DEBROUSSAILLEUSE A DOS STIHL	15/12/2021	959,26	8	0,00	0,00	959,26
MEUBLES A PLAN MEDIATHEQUE	16/12/2021	20 508,00	8	0,00	0,00	20 508,00
LASER TREPIED BARRE TELESCOPIQUE	17/12/2021	725,22	12	0,00	0,00	725,22

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TRACTEUR EPAREUSE NOMERAT M57T	20/12/2021	121 441,39	10	0,00	0,00	121 441,39
FOURGON TOLE RENAULT MASTER 3	20/12/2021	28 175,66	7	0,00	0,00	28 175,66
CAMION BI BENNE RENAULT TRUCK C380	20/12/2021	196 117,39	10	0,00	0,00	196 117,39
CAMION BI BENNE 19T RENAULT TRUCK C380	20/12/2021	196 117,39	10	0,00	0,00	196 117,39
FRAIS ETUDES RD151 RD172 CNE	21/12/2021	472,80	0	0,00	0,00	472,80
FRAIS INSERTION RD634 REFECTION CHAUSSEE ENDOUFIELLE POMPIAC	21/12/2021	864,00	0	0,00	0,00	864,00
FRAIS ETUDE LEVE TOPO RD131/138 CNE LASSERADE	21/12/2021	639,13	0	0,00	0,00	639,13
FRAIS INSERTION RD128 CNE MANENT MONTANE	21/12/2021	864,00	0	0,00	0,00	864,00
FRAIS ETUDES RD128 VERIF OUVRAGE CNE PLIEUX	21/12/2021	4 040,82	0	0,00	0,00	4 040,82
FRAIS INSERTION RD634 CNE ENDOUFIELLE ET POMPIAC	21/12/2021	324,00	0	0,00	0,00	324,00
FRAIS INSERTION RD654 CADEILHAN	21/12/2021	864,00	0	0,00	0,00	864,00
FRAIS INSERTION PRESSE RD931	21/12/2021	864,00	0	0,00	0,00	864,00
FRAIS ETUDES RD654 CNE CADEILHAN	21/12/2021	2 245,00	0	0,00	0,00	2 245,00
FRAIS INSERTION REFECTION COUCHE ROULEMENT CMES NOGARO ARBLADE LE HAUT	21/12/2021	324,00	0	0,00	0,00	324,00
FRAIS ETUDES RD 654 CADEILHAN	21/12/2021	396,00	0	0,00	0,00	396,00
FRAIS ETUDES RD39 LEVE TOPO MONFERRAN SAVES	21/12/2021	1 200,00	0	0,00	0,00	1 200,00
FRAIS INSERTION RECTI.VIRAGE ET DEPLAC.OUVRAGE CADEILHAN	21/12/2021	324,00	0	0,00	0,00	324,00
FRAIS ETUDES RD509 CTRL TRVX MARSAN	21/12/2021	2 784,00	0	0,00	0,00	2 784,00
FRAIS ETUDES RD626 LEVE TOPO PUYLAUSIC	21/12/2021	1 760,40	0	0,00	0,00	1 760,40
FRAIS ETUDES RD 39 GLISSEMT MONFERRAN SAVES	21/12/2021	1 620,00	0	0,00	0,00	1 620,00
FONDS DE CONCOURS AMGT TRAVERS	31/12/2021	40 843,00	0	0,00	0,00	40 843,00
FONDS DE CONCOURS AMGMT TRAVE	31/12/2021	12 284,00	0	0,00	0,00	12 284,00
FONDS DE CONCOURS AMGMT TRAVE	31/12/2021	9 113,00	0	0,00	0,00	9 113,00
FONDS DE CONCOURS AMGMT SECUR	31/12/2021	4 500,00	0	0,00	0,00	4 500,00
FOND DE CONCOURS RD509 MARSAN	31/12/2021	68 626,00	0	0,00	0,00	68 626,00
FONDS DE CONCOURS LUPPE VIOLLES RD930	31/12/2021	15 646,00	0	0,00	0,00	15 646,00
FONDS DE CONCOURS NOGARO AM CARREFOUR COTE HOPITAL	31/12/2021	19 499,00	0	0,00	0,00	19 499,00
FONDS DE CONCOURS ST PUY TRAVERSEE RD42-RD654	31/12/2021	49 502,00	0	0,00	0,00	49 502,00
FONDS DE CONCOURT AMENAGEMENT RD531-RD572	31/12/2021	3 537,00	0	0,00	0,00	3 537,00
FONDS DE CONCOURS PERGAIN TAILLAC RD41	31/12/2021	18 075,00	0	0,00	0,00	18 075,00
FONDS DE CONCOURS CASTELNAU BARBARENS RD40	31/12/2021	7 950,00	0	0,00	0,00	7 950,00
FONDS DE CONCOURS LIAS RD535	31/12/2021	26 591,00	0	0,00	0,00	26 591,00
FONDS DE CONCOURS MONFERRAN SAVES RD39-RD257	31/12/2021	22 500,00	0	0,00	0,00	22 500,00
FONDS DE CONCOURS AM CARREFOUR RD34-VC6 MONTESQUIOU	31/12/2021	5 289,00	0	0,00	0,00	5 289,00
FONDS DE CONCOURS AM CARREFOUR RD626-VC1 MONTAMAT	31/12/2021	18 565,00	0	0,00	0,00	18 565,00
FONDS DE CONCOURS AM BD DES PYRÉNÉES RD626 CAZAUBON	31/12/2021	6 331,00	0	0,00	0,00	6 331,00
FONDS DE CONCOURS AM TRAVERSE RD157 CASTILLON DEBATS	31/12/2021	4 872,00	0	0,00	0,00	4 872,00
FONDS DE CONCOURS AM TRAVERSE RD634 LABASTIDE SAVES	31/12/2021	89 284,00	0	0,00	0,00	89 284,00
FONDS DE CONCOURS AM TRAVERSE RD626 PESSAN	31/12/2021	40 492,00	0	0,00	0,00	40 492,00
FONDS DE CONCOURS NOGARO RD25	31/12/2021	45 497,00	0	0,00	0,00	45 497,00
FONDS DE CONCOURS CONDOM RD654	31/12/2021	13 184,00	0	0,00	0,00	13 184,00
FONDS DE CONCOURS TACHOIRE RD40 - RD129	31/12/2021	5 995,00	0	0,00	0,00	5 995,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
FONDS DE CONCOURS AMENAGT TRAVERSE TOURNECOUPE RD7	31/12/2021	2 007,00	0	0,00	0,00	2 007,00
FONDS DE CONCOURS AMGT SECURITE EAUZE RD43	31/12/2021	10 500,00	0	0,00	0,00	10 500,00
FONDS DE CONCOURS RD626 TRAVERSE PESSAN	31/12/2021	10 493,00	0	0,00	0,00	10 493,00
FONDS DE CONCOURS RD509 TRAVERSE MARSAN	31/12/2021	21 402,00	0	0,00	0,00	21 402,00
FONDS DE CONCOURS RD42-RD654 TRAVERSE ST PUY	31/12/2021	12 375,00	0	0,00	0,00	12 375,00
FONDS DE CONCOURS AMENAGEMENT RD626 EAUZE	31/12/2021	13 954,00	0	0,00	0,00	13 954,00
FONDS DE CONCOURS TRAVERSE RD157 CASTILLON DEBATS	31/12/2021	10 352,00	0	0,00	0,00	10 352,00
FONDS DE CONCOURS AMENAGEMENT RD112-VC8	31/12/2021	6 037,00	0	0,00	0,00	6 037,00
FONDS DE CONCOURS CHEMIN PIETONNIER RD247	31/12/2021	7 248,00	0	0,00	0,00	7 248,00
FONDS DE CONCOURS TRAVERSE RD40	31/12/2021	18 551,00	0	0,00	0,00	18 551,00
TRAVAUX RESEAUX ROUTIERS 2021	31/12/2021	9 871 151,28	0	0,00	0,00	9 871 151,28
FONDS DE CONCOURS AM TRAVERSE RD634 LABASTIDE SAVES	31/12/2021	48 440,00	0	0,00	0,00	48 440,00

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	B11.4

Autres immobilisations corporelles (1)

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL		**31 012 258,77**		**9 865 011,22**	**1 179 463,23**	**19 967 784,32**
PUPITRE HD	03/02/2004	907,76	8	907,76	0,00	0,00
COPIEUR	10/02/2004	1 435,20	2	1 435,20	0,00	0,00
PLAN DE TRAVAIL	17/02/2004	2 968,47	10	2 968,47	0,00	0,00
RAMPE ELECTRIQUE POUR ETABLI	17/02/2004	1 444,77	10	1 444,77	0,00	0,00
NUMERISATION CADASTRE GERSOIS	24/02/2004	160 470,75	4	160 470,75	0,00	0,00
REGLOPHARE	01/03/2004	801,12	7	801,12	0,00	0,00
ENREGISTREUR DE COMMUNICATION	01/03/2004	7 726,16	8	7 726,16	0,00	0,00
FOUR ET GRILLADE GAZ	08/03/2004	3 519,83	10	3 519,83	0,00	0,00
UTILITAIRE DE RECUPERATION DE	16/03/2004	945,32	4	945,32	0,00	0,00
CREDENCE A TIROIR	24/03/2004	908,96	10	908,96	0,00	0,00
TABLEAU VALCKE	05/04/2004	580,00	0	0,00	0,00	580,00
FAUTEUIL DIRECTION	06/04/2004	951,66	10	951,66	0,00	0,00
PLANS DE TRAVAIL AVEC CAISSONS	06/04/2004	1 554,00	10	1 554,00	0,00	0,00
ORDINATEUR PORTABLE HP	20/04/2004	1 393,35	4	1 393,35	0,00	0,00
ORDINATEURS SANS OFFICE	23/04/2004	22 341,75	4	22 341,75	0,00	0,00
ORDINATEURS MAXDATA NOTEBOOK	23/04/2004	6 916,20	4	6 916,20	0,00	0,00
IMPRIMANTE SECRETARIAT PRESIDE	03/05/2004	1 015,76	4	1 015,76	0,00	0,00
PC MAXDATA BTO	18/05/2004	1 365,83	4	1 365,83	0,00	0,00
IMPRIMANTE HP INKJET CP 1700	18/05/2004	1 015,76	4	1 015,76	0,00	0,00
IMPRIMANTE HP INKJET CP1700	18/05/2004	2 031,53	4	2 031,53	0,00	0,00
PHOTOCOPIEURS	19/05/2004	1 315,60	5	1 315,60	0,00	0,00
PC MAXDATA	07/06/2004	1 539,25	4	1 539,25	0,00	0,00
PC MAXDATA	07/06/2004	1 365,83	4	1 365,83	0,00	0,00
PC MAXDAT 20 GO	07/06/2004	2 583,12	4	2 583,12	0,00	0,00
ORDINATEURS	24/06/2004	5 425,06	4	5 425,06	0,00	0,00
ORDINATEURS MAXDATA	24/06/2004	2 583,12	4	2 583,12	0,00	0,00
PLAQUES PHOTOS SUR VERRE	25/06/2004	598,00	0	0,00	0,00	598,00
FONTAINES REFRIGERANTES	01/07/2004	11 571,30	8	11 571,30	0,00	0,00
PC MAXDATA	01/07/2004	1 432,81	4	1 432,81	0,00	0,00
PARCELLE CHEMIN INTERNAT AIGNA	02/07/2004	3 001,11	0	0,00	0,00	3 001,11
IMPRIMANTE MULTIFONCTION BROTH	06/07/2004	1 228,39	4	1 228,39	0,00	0,00
PC MAXDATA PORTABLE	06/07/2004	1 291,56	4	1 291,56	0,00	0,00
SERVEUR ESCALA	07/07/2004	24 637,60	5	24 637,60	0,00	0,00
VIDEO PROJECTEUR AVEC APPAREI	08/07/2004	1 924,54	4	1 924,54	0,00	0,00
SCANNER EPSON	12/07/2004	1 828,49	4	1 828,49	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
SCANNER EPSON EXPRESSION 1680	12/07/2004	1 828,49	4	1 828,49	0,00	0,00
RESTAURATION DIVERS PLANS	02/08/2004	6 246,71	0	0,00	0,00	6 246,71
SCANNER EPSON 1680	09/08/2004	903,03	4	903,03	0,00	0,00
PC MAXDATA BTO MB 256MO	09/08/2004	4 780,41	4	4 780,41	0,00	0,00
PHOTOCOPIEURS A4/A5	09/08/2004	4 604,60	5	4 604,60	0,00	0,00
PHOTOCOPIEUR A4/A5	16/08/2004	657,80	5	657,80	0,00	0,00
ARMOIRE A PORTES BATTANTES	23/08/2004	601,18	10	601,18	0,00	0,00
ALARME FLARAN	25/08/2004	6 901,54	8	6 901,54	0,00	0,00
MICROS MAXDATA	08/09/2004	5 463,33	4	5 463,33	0,00	0,00
SERVEUR NETOP REMOTE CONTROL	09/09/2004	1 007,52	4	1 007,52	0,00	0,00
MOBILIER STUDIO CONCIERGERIE H	24/09/2004	1 592,13	10	1 592,13	0,00	0,00
MOBILIER CAST NOGARO	24/09/2004	4 434,29	10	4 434,29	0,00	0,00
ARMOIRES AUDIO VISUEL	27/09/2004	5 590,67	10	5 590,67	0,00	0,00
ARMOIRE DE STOCKAGE DE LABORAT	01/10/2004	2 182,10	10	2 182,10	0,00	0,00
IMPRIMANTES LASER BROTHER	07/10/2004	1 998,52	4	1 998,52	0,00	0,00
PC MAXDATA BTO	07/10/2004	4 104,67	4	4 104,67	0,00	0,00
PC MAXDATA	07/10/2004	1 432,81	4	1 432,81	0,00	0,00
IMPRIMANTES	13/10/2004	2 031,53	4	2 031,53	0,00	0,00
ARMOIRES	22/10/2004	4 362,43	10	4 362,43	0,00	0,00
PRESENTOIRS DOCUMENTS	22/10/2004	1 162,06	10	1 162,06	0,00	0,00
MOBILIER FOYER LAPEYRERE	22/10/2004	1 568,68	10	1 568,68	0,00	0,00
POSTE INFORMATIQUE AVEC SIEGE	22/10/2004	700,63	10	700,63	0,00	0,00
COPIEUR NASHUA D422	03/11/2004	1 794,00	4	1 794,00	0,00	0,00
BLOCS CASIERS	04/11/2004	5 595,99	10	5 595,99	0,00	0,00
MOBILIER INFIRMERIE	04/11/2004	703,79	10	703,79	0,00	0,00
TABLES SALLE DE SCIENCES	04/11/2004	8 000,04	10	8 000,04	0,00	0,00
MOBILIER INFIRMERIE COLLEGE MA	05/11/2004	1 190,28	10	1 190,28	0,00	0,00
INTERVENTION ONDULEUR	08/11/2004	7 758,45	4	7 758,45	0,00	0,00
MEUBLE DE TABLE DE FLASHAGE 10	08/11/2004	1 846,62	5	1 846,62	0,00	0,00
RESTAURATION PLANS	08/11/2004	1 750,96	0	0,00	0,00	1 750,96
IMPRIMANTES SCANNERS AVEC LICE	18/11/2004	2 212,60	4	2 212,60	0,00	0,00
IMPRIMANTES SCANNERS RESEAU	18/11/2004	3 930,89	4	3 930,89	0,00	0,00
TABLE AVEC CABINE D EXPOSITION	18/11/2004	6 207,24	5	6 207,24	0,00	0,00
ARMOIRE PORTES PLEINES	22/11/2004	1 131,23	10	1 131,23	0,00	0,00
TABLEAU TRITYQUE	22/11/2004	1 227,86	10	1 227,86	0,00	0,00
PAILLASSES	22/11/2004	10 200,69	10	10 200,69	0,00	0,00
PAILLASSES	22/11/2004	8 769,07	10	8 769,07	0,00	0,00
RANGEMENT	22/11/2004	2 159,98	10	2 159,98	0,00	0,00
IMPRIMANTE CANON BIJ 2300	07/12/2004	1 592,62	4	1 592,62	0,00	0,00
ORDINATEURS	07/12/2004	31 811,21	4	31 811,21	0,00	0,00
SERVEUR DE DONNEES ET DE MESS	08/12/2004	21 751,29	4	21 751,29	0,00	0,00
ARMOIRE ET CHARIOT DE SERVICE	13/12/2004	1 613,40	10	1 613,40	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
PAILLAISSES	13/12/2004	9 872,98	10	9 872,98	0,00	0,00
IMPRIMANTE HP LASERJET 2430 TN	13/12/2004	1 238,80	4	1 238,80	0,00	0,00
IMPRIMANTES BROTHER HL5140	13/12/2004	4 021,72	4	4 021,72	0,00	0,00
WORK STATION MCI	16/12/2004	6 042,19	4	6 042,19	0,00	0,00
SWITCH 3824	16/12/2004	1 774,60	4	1 774,60	0,00	0,00
TERRAINS DE VOIRIE 2005	01/01/2005	3 220,24	0	0,00	0,00	3 220,24
CONTAINER	01/02/2005	4 664,40	8	4 664,40	0,00	0,00
FONTAINES REFRIGERANTES	01/02/2005	16 199,82	8	16 199,82	0,00	0,00
IMPRIMANTE HP DESJET 1200	03/02/2005	1 106,30	4	1 106,30	0,00	0,00
ORDINATEURS	03/02/2005	12 314,02	4	12 314,02	0,00	0,00
TAPIS COLLEGE MARCIAC	07/02/2005	8 029,00	10	8 029,00	0,00	0,00
APPAREIL PHOTO NUMERIQUE CANON	07/02/2005	899,00	4	899,00	0,00	0,00
POWERBOOK MACINTOSH	07/02/2005	4 241,02	4	4 241,02	0,00	0,00
PORTABLES MAXDATA NOTEBOOK	07/02/2005	3 416,28	4	3 416,28	0,00	0,00
PC MAXDATA	08/02/2005	2 052,34	4	2 052,34	0,00	0,00
BUFFET AVEC SURMEUBLE	08/02/2005	1 614,89	10	1 614,89	0,00	0,00
BUREAU PREMIUM AVEC RETOUR ET	08/02/2005	3 361,42	10	3 361,42	0,00	0,00
TABLES A HAUTEUR REGLABLE	08/02/2005	2 378,25	10	2 378,25	0,00	0,00
BUREAU COMPACT AVEC RANGEMENT	08/02/2005	1 116,06	10	1 116,06	0,00	0,00
BLOCS CASIERS A PORTILLON	08/02/2005	3 312,87	10	3 312,87	0,00	0,00
SERVEUR HP	04/03/2005	4 353,44	4	4 353,44	0,00	0,00
ARMOIRE PRODUITS DANGEREUX	04/03/2005	1 618,19	10	1 618,19	0,00	0,00
ARMOIRE PRODUITS DANGEREUX	04/03/2005	1 618,19	10	1 618,19	0,00	0,00
ARMOIRE PRODUITS DANGEREUX	04/03/2005	1 618,19	10	1 618,19	0,00	0,00
ARMOIRE A SERRURE ELECTRONIQUE	07/03/2005	764,96	10	764,96	0,00	0,00
IMPRIMANTES LASER	07/03/2005	9 271,87	4	9 271,87	0,00	0,00
NUMERISATION DU CADASTRE	07/03/2005	156 360,10	4	156 360,10	0,00	0,00
SIEGE ERGONOMIQUE	08/03/2005	996,41	10	996,41	0,00	0,00
SERVEURS ASE/ASG INTRANET	01/04/2005	1 148,16	4	1 148,16	0,00	0,00
TRACEUR HP DESIGNJET	01/04/2005	10 207,61	5	10 207,61	0,00	0,00
ARMOIRE PRODUITS DANGEREUX	04/04/2005	1 618,19	10	1 618,19	0,00	0,00
PROPRIETE BROQUA NOGARO	04/04/2005	101 953,53	0	0,00	0,00	101 953,53
HP SYSTEME ALIMANTATION POUR T	10/05/2005	3 108,40	4	3 108,40	0,00	0,00
TERRAIN COLLEGE MARCIAC	10/05/2005	36 272,36	0	0,00	0,00	36 272,36
BIBLIOBUS MERCEDES ATEGO	17/05/2005	44 296,25	6	44 296,25	0,00	0,00
ARMOIRE A RIDEAUX	20/05/2005	2 400,13	10	2 400,13	0,00	0,00
MICRO-ORDINATEURS PORTABLES	01/06/2005	8 570,54	4	8 570,54	0,00	0,00
REHAUSSES COURBES OCEANE	23/06/2005	1 135,35	10	1 135,35	0,00	0,00
CAISSE ENREGISTREUSE	06/07/2005	897,00	8	897,00	0,00	0,00
ARMOIRE A SERRURE ELECTRONIQUE	02/08/2005	803,21	10	803,21	0,00	0,00
MICROS PORTABLES	02/08/2005	5 884,33	4	5 884,33	0,00	0,00
RECEPTEURS GPS GEOXT	05/08/2005	23 017,44	5	23 017,44	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
MOBILIER ARCHIVES DEPART	05/08/2005	46 205,15	10	46 205,15	0,00	0,00
AUTOCOM NEXSPAN	08/08/2005	9 010,42	5	9 010,42	0,00	0,00
MAPA F05302 AC26 PETIT MATERIE	08/08/2005	933,24	4	933,24	0,00	0,00
ACHAT HORS MARCHE	08/08/2005	1 327,56	4	1 327,56	0,00	0,00
MOBILIER SALLE DE CONFERENCE	08/08/2005	53 247,71	10	53 247,71	0,00	0,00
SERVEUR HP POUR EVEOLUTION SA	16/08/2005	12 591,70	4	12 591,70	0,00	0,00
LIBRAIRIE OVLXM2000	16/08/2005	8 622,60	4	8 622,60	0,00	0,00
PORTIQUE ANTIVOL ARCHIVES	23/08/2005	11 827,00	5	11 827,00	0,00	0,00
COMMUTATEUR DISCOTEL PAS LECT	01/09/2005	986,51	5	986,51	0,00	0,00
TERRAIN GYMNASE MAUVEZIN	01/09/2005	315,50	0	0,00	0,00	315,50
IMPRIMANTES EPL 6200 LASER	01/09/2005	2 523,56	4	2 523,56	0,00	0,00
BUREAUX	06/09/2005	1 290,60	10	1 290,60	0,00	0,00
FAUTEUILS SALLE DETENTE INTERN	07/09/2005	2 947,55	10	2 947,55	0,00	0,00
MASSICOT IDEAL 4700	07/09/2005	1 935,13	10	1 935,13	0,00	0,00
ACHAT MICRO DELL PRECISION 670	16/09/2005	2 475,72	4	2 475,72	0,00	0,00
MICROS OPTIPLEX AVEC ECRANS	16/09/2005	12 885,70	4	12 885,70	0,00	0,00
SEPARATION VERTICALE POUR ETAG	20/09/2005	4 530,93	10	4 530,93	0,00	0,00
MICROS LATITUDE 110 DELL	13/10/2005	3 789,93	4	3 789,93	0,00	0,00
MICROS PORTABLES	13/10/2005	1 714,10	4	1 714,10	0,00	0,00
ECRANS HYUNDAI QV770	13/10/2005	2 714,92	4	2 714,92	0,00	0,00
BUREAUX COMPACT AVEC CAISSONS	17/10/2005	1 290,60	10	1 290,60	0,00	0,00
SIEGE ERGOFORM LARGE	17/10/2005	1 035,64	10	1 035,64	0,00	0,00
BUREAUX AVEC COFFRES	17/10/2005	1 194,09	10	1 194,09	0,00	0,00
SIEGE RH/ACTIVE	17/10/2005	770,00	10	770,00	0,00	0,00
LAVE VAISSELLE RIA	17/10/2005	21 603,41	10	21 603,41	0,00	0,00
IMPRIMANTES EPL6200 LASER	20/10/2005	2 523,56	4	2 523,56	0,00	0,00
IMPRIMANTES HP BUSINESS INKJET	20/10/2005	3 762,38	4	3 762,38	0,00	0,00
ARMOIRES	24/10/2005	1 684,63	10	1 684,63	0,00	0,00
EPLUCHEUSE RIA	24/10/2005	2 903,89	10	2 903,89	0,00	0,00
SEVEUR XEON	25/10/2005	4 556,76	4	4 556,76	0,00	0,00
IMPRIMANTES HP LASERJET 9040N	10/11/2005	8 853,49	4	8 853,49	0,00	0,00
ONDULEUR	10/11/2005	3 677,70	5	3 677,70	0,00	0,00
SERVEUR VOCAL ADICTIS	10/11/2005	2 351,33	5	2 351,33	0,00	0,00
TONDEUSE A GAZON KUBOTA 6021 H	14/11/2005	1 365,00	8	1 365,00	0,00	0,00
TERRAIN LA HOURRE FLL AUCH	14/11/2005	37 036,50	0	0,00	0,00	37 036,50
BUREAU COMPACT 90 AVEC RETOUR	18/11/2005	650,60	10	650,60	0,00	0,00
BUREAU COMPACT 90 AVEC CAISSON	18/11/2005	615,59	10	615,59	0,00	0,00
CAISSONS MOBILES 2 TIROIRS	18/11/2005	282,50	10	282,50	0,00	0,00
BUREAUX COMPACTS 120 AVEC CAIS	18/11/2005	2 126,54	10	2 126,54	0,00	0,00
BUREAUX COMPACT AVEC ARMOIRE	18/11/2005	1 208,75	10	1 208,75	0,00	0,00
RAYONNAGES ET ETAGERES ARCHIVE	18/11/2005	332 550,25	1	320 910,99	0,00	11 639,26
RESTAURATIONS 65 PLANS ET 4 CA	21/11/2005	4 901,08	0	0,00	0,00	4 901,08

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
RESTAURATIONS 17 PLANS SERIE C	21/11/2005	4 976,53	0	0,00	0,00	4 976,53
TRANCHEUR ETANCHE A PIGNON RIA	22/11/2005	2 240,42	10	2 240,42	0,00	0,00
ENSEMBLE BLOCS FICHIERS AVEC S	22/11/2005	28 265,31	10	28 265,31	0,00	0,00
RESTAURATIONS PLANS	01/12/2005	2 122,38	0	0,00	0,00	2 122,38
ORDINATEURS PORTABLES	06/12/2005	6 758,60	4	6 758,60	0,00	0,00
IMPRIMANTES LASER EPL6200	09/12/2005	1 009,43	4	1 009,43	0,00	0,00
PC APPLE IMAC G5	12/12/2005	2 151,60	4	2 151,60	0,00	0,00
ORDINATEURS PORTABLES LATITUDE	12/12/2005	5 142,32	4	5 142,32	0,00	0,00
MOBILER ARCHIVES DEPARTEMENTAL	13/12/2005	83 474,82	1	74 209,11	0,00	9 265,71
VITRINES ET MOBILIER EXPOSITIO	13/12/2005	25 751,00	10	25 751,00	0,00	0,00
CHARIOTS ARCHIVES	13/12/2005	10 773,35	10	10 773,35	0,00	0,00
MOBILIER ARCHIVES DEPARTEMENTA	13/12/2005	24 531,22	1	22 004,50	0,00	2 526,72
ARMOIRES HAUTES A BATTANTS	13/12/2005	1 179,81	10	1 179,81	0,00	0,00
SIGNALETIQUES ARCHIVES DEPARTE	15/12/2005	10 658,76	1	9 326,41	0,00	1 332,35
EQUIPEMENTS ARCHIVES DEPARTEME	15/12/2005	73 625,76	5	73 625,76	0,00	0,00
MOBILIER ARCHIVES DEPARTEMENTA	15/12/2005	31 813,85	10	31 813,85	0,00	0,00
TERRAIN FOYER LUDOVIC LAPEYRER	15/12/2005	948,35	0	0,00	0,00	948,35
MICRO OPTIPLEX GSX280	15/12/2005	724,42	4	724,42	0,00	0,00
AUTOCOMMUTATEUR ARCHIVES	15/12/2005	11 063,00	5	11 063,00	0,00	0,00
RELIEUSE FASTBACK	15/12/2005	5 262,40	5	5 262,40	0,00	0,00
MICRO OPTIFLEX AVEC MONITEUR	16/12/2005	1 114,59	4	1 114,59	0,00	0,00
MICROS OPTIFLEX AVEC ECRANS	16/12/2005	1 879,04	4	1 879,04	0,00	0,00
OUVRAGES ANCIENS	21/12/2005	9 000,00	0	0,00	0,00	9 000,00
TERRAINS DE VOIRIE 2006	23/01/2006	97 358,36	0	0,00	0,00	97 358,36
ORDINATEUR PORTABLE LATITUDE 1	02/02/2006	857,05	4	857,05	0,00	0,00
TIROIRS POUR MEUBLES	08/02/2006	885,42	5	885,42	0,00	0,00
PAILLASSES SALLE SVT COL VIC	08/02/2006	12 677,60	10	12 677,60	0,00	0,00
IMPRIMANTES LASER EPL6200	10/02/2006	1 514,12	4	1 514,12	0,00	0,00
IMPRIMANTES HP BUSINESS INKJET	10/02/2006	2 392,00	4	2 392,00	0,00	0,00
IMPRIMANTES EPL 6200 LASER	10/02/2006	1 009,43	4	1 009,43	0,00	0,00
ARMOIRE PRODUITS DANGEREUX	17/02/2006	3 314,83	10	3 314,83	0,00	0,00
ROTORS DRH	21/02/2006	12 465,31	10	12 465,31	0,00	0,00
MICRO PORTABLE INSPIRON 9300	21/02/2006	1 459,12	4	1 459,12	0,00	0,00
PORTABLE LATITUDE X1	21/02/2006	2 146,82	4	2 146,82	0,00	0,00
ORDINATEURS OPTIPLEX	21/02/2006	3 664,90	4	3 664,90	0,00	0,00
VOIE FERRE CONDOM GONDRIN	01/03/2006	40 555,76	0	0,00	0,00	40 555,76
TERRAIN PARKING CAST NOGARO	01/03/2006	762,00	0	0,00	0,00	762,00
PANNEAU HEURES OUVERTURE CG	09/03/2006	180,60	0	0,00	0,00	180,60
PANNEAU CG	14/03/2006	149,99	0	0,00	0,00	149,99
NUMERISATION CADASTRE 2006	20/03/2006	39 292,26	4	39 292,26	0,00	0,00
SERVEUR CONTROLEUR DOMAINE PRO	24/03/2006	4 633,38	4	4 633,38	0,00	0,00
IMPRIMANTES EPL 6200	04/04/2006	2 595,32	4	2 595,32	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
MICROS LATITUDE ORDER 40 GO	18/04/2006	6 233,13	4	6 233,13	0,00	0,00
PANNEAU D ACCES AUX ARCHIVES	19/04/2006	1 382,58	8	1 382,58	0,00	0,00
PEINTURE LES EGLISES ABANDONNE	21/04/2006	534,00	0	0,00	0,00	534,00
IMPRIMANTES LASER EPL 6200	09/05/2006	2 523,56	4	2 523,56	0,00	0,00
BIBLIOBUS SUR BASE ATEGO CHASS	17/05/2006	149 580,13	6	149 580,13	0,00	0,00
ARMOIRE A RIDEAUX AVEC CHASSI	22/05/2006	406,76	10	406,76	0,00	0,00
MICRO STATION DE TRAVAIL CELCI	01/06/2006	2 786,68	4	2 786,68	0,00	0,00
COFFRET DE SECURITE M60	12/06/2006	580,59	10	580,59	0,00	0,00
MICROS OPTIPLEX GX 620	23/06/2006	3 622,09	4	3 622,09	0,00	0,00
MICROS OPTIPLEX	23/06/2006	16 005,23	4	16 005,23	0,00	0,00
AUTOCOM ALCATEL OMNIPCX	13/07/2006	1 654,07	5	1 654,07	0,00	0,00
IMPRIMANTES EPL6200 LASER	19/07/2006	2 523,56	4	2 523,56	0,00	0,00
BAC 3000 FEUILLES POUR HP 9040	17/08/2006	2 619,24	4	2 619,24	0,00	0,00
IMPRIMANTE HP LASERJET 9040N	17/08/2006	5 945,75	4	5 945,75	0,00	0,00
IMPRIMANTE HP 4250 N	17/08/2006	1 996,12	4	1 996,12	0,00	0,00
ASPIRATEUR	21/08/2006	502,30	8	502,30	0,00	0,00
FAUTEUILS DE BUREAU ERGONOMMIQ	23/08/2006	3 114,55	10	3 114,55	0,00	0,00
PHOTOCOPIEURS AFICIO 1515	01/09/2006	17 212,53	5	17 212,53	0,00	0,00
PHOTOCOPIEUR AF 1515 MF	01/09/2006	1 128,96	5	1 128,96	0,00	0,00
MICROS DAO OPTIPLEX GX620	05/09/2006	3 622,09	4	3 622,09	0,00	0,00
MICROS PORTABLES L 100	05/09/2006	2 571,16	4	2 571,16	0,00	0,00
MICROS OPTIPLEX GX 620	05/09/2006	3 622,09	4	3 622,09	0,00	0,00
TEVISION LCD	05/09/2006	1 544,44	0	0,00	0,00	1 544,44
IMPRIMANTE HP 5550N 28 PPM ETH	12/09/2006	4 878,78	4	4 878,78	0,00	0,00
BUREAU AVEC EXTENTION ET CAISS	13/09/2006	1 350,58	10	1 350,58	0,00	0,00
CLIMATISATION BUREAU PRESIDENT	25/09/2006	8 348,08	8	8 348,08	0,00	0,00
MICROS OPTIPLEX 210L	25/09/2006	22 698,88	5	22 698,88	0,00	0,00
SERVEURS BI-PROCESSEEUR XEON 3	03/10/2006	12 675,21	4	12 675,21	0,00	0,00
VIDEOPROJECTEUR HITACHI CPX250	06/10/2006	1 186,12	4	1 186,12	0,00	0,00
VIDEO PROJECTEUR EPSON EMP-830	09/10/2006	3 503,09	4	3 503,09	0,00	0,00
RETOUR BUREAU AVEC CAISSON POR	10/10/2006	1 195,23	10	1 195,23	0,00	0,00
TRIEUR VERTICAL 3 COLONNES	10/10/2006	597,96	10	597,96	0,00	0,00
VIDEOPROJECTEUR HITACHI 4500L	19/10/2006	4 091,62	4	4 091,62	0,00	0,00
CLASSEURS A CLAPETS GRIS PERLE	19/10/2006	684,65	10	684,65	0,00	0,00
MICROS COMPLETS AVEC ECRANS	13/11/2006	13 526,22	4	13 526,22	0,00	0,00
BUREAU COMPACT AVEC CAISSON MO	14/11/2006	2 624,38	10	2 624,38	0,00	0,00
RESTAURATION PLANS	17/11/2006	2 448,18	0	0,00	0,00	2 448,18
EQUIPEMENTS POUR SERVEUR BULL	22/11/2006	29 062,80	4	29 062,80	0,00	0,00
IMPRIMANTE HP2300 JET D ENCRE	23/11/2006	834,21	4	834,21	0,00	0,00
RESTAURATIONS PLANS	24/11/2006	5 102,13	0	0,00	0,00	5 102,13
FOUR MIXTE ELECTRIQUE COVOTHER	05/12/2006	14 347,44	10	14 347,44	0,00	0,00
PLANS RESTAURES	08/12/2006	4 940,68	0	0,00	0,00	4 940,68

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
MICROS NEC POWERMATE	13/12/2006	3 653,31	4	3 653,31	0,00	0,00
MICROS NEC	13/12/2006	8 643,49	4	8 643,49	0,00	0,00
MICROS NEC ML450	13/12/2006	8 643,49	4	8 643,49	0,00	0,00
ARMOIRES A BALAIS DESSUS INCLI	14/12/2006	3 314,83	10	3 314,83	0,00	0,00
ARMOIRES PRODUITS DANGEREXU CO	14/12/2006	1 699,10	10	1 699,10	0,00	0,00
MICROS PORTABLES LATITUDE 12	18/12/2006	37 285,30	4	37 285,30	0,00	0,00
MICROS OPTIPLEX 210L	18/12/2006	22 195,13	4	22 195,13	0,00	0,00
MICROS NEC POWERMATE ML450	18/12/2006	6 412,11	4	6 412,11	0,00	0,00
MICROS NEC	18/12/2006	9 420,29	4	9 420,29	0,00	0,00
MICRO PORTABLE LATITUDE D520	19/12/2006	1 285,70	4	1 285,70	0,00	0,00
ORDINATEURS AVEC VIDEOPREJECT	20/12/2006	7 311,27	4	7 311,27	0,00	0,00
ORDINATEURS	20/12/2006	8 643,49	4	8 643,49	0,00	0,00
MICROS AVEC VIDEOPRECTEUR	20/12/2006	6 612,68	4	6 612,68	0,00	0,00
MICROS DAO OPTILEX GX620	21/12/2006	2 852,22	4	2 852,22	0,00	0,00
TERRAINS DE VOIRIE 2007	24/01/2007	311 301,68	0	0,00	0,00	311 301,68
AUTOCOMMUTATEUR	09/02/2007	4 724,20	5	4 724,20	0,00	0,00
AUTOCOMMUTATEUR	09/02/2007	4 822,27	5	4 822,27	0,00	0,00
AUTOCOMMUTATEUR	09/02/2007	4 717,02	5	4 717,02	0,00	0,00
AUTOCOMMUTATEUR	09/02/2007	5 047,12	5	5 047,12	0,00	0,00
ONDULEUR 60 KVA	09/02/2007	18 262,92	4	18 262,92	0,00	0,00
MICRO DAO OPTIPLEX GX620	09/02/2007	3 622,10	4	3 622,10	0,00	0,00
AUTOCOMMUTATEURS	09/02/2007	12 206,38	5	12 206,38	0,00	0,00
MOBILIER CDI COLLEGE SALINIS	13/02/2007	1 662,80	10	1 662,80	0,00	0,00
ORDINATEURS STANDARTS	15/02/2007	8 067,26	4	8 067,26	0,00	0,00
ORDINATEURS AVEC VIDEOPROJECTE	15/02/2007	10 491,43	4	10 491,43	0,00	0,00
NUMERISATION CADASTRALE 2007	15/02/2007	47 481,20	4	47 481,20	0,00	0,00
VIDEO-PROJECTEUR HITACHI	15/02/2007	1 186,12	4	1 186,12	0,00	0,00
MICROS STANDARDS AVEC SERVEUR	15/02/2007	15 367,24	4	15 367,24	0,00	0,00
MICROS STANDARDS	15/02/2007	9 219,72	4	9 219,72	0,00	0,00
MICROS STANDARDS	15/02/2007	8 059,49	4	8 059,49	0,00	0,00
MICROS STANDARDS AVEC SERVEUR	15/02/2007	12 665,83	4	12 665,83	0,00	0,00
MOBILIER HDD	27/02/2007	9 520,79	10	9 520,79	0,00	0,00
MICROS AVEC ECRANS	27/02/2007	8 142,49	4	8 142,49	0,00	0,00
MICROS AVEC SERVEUR	27/02/2007	13 242,06	4	13 242,06	0,00	0,00
BUREAU COMPACT 90 AVEC CAISSO	08/03/2007	690,79	10	690,79	0,00	0,00
IMPRIMANTES HP 2800 DTN	15/03/2007	4 212,41	4	4 212,41	0,00	0,00
MICROS STANDARTS NEC ML 450	15/03/2007	11 668,24	4	11 668,24	0,00	0,00
AC3 F07301 IMPRIMANTE HP 2800	19/03/2007	1 053,10	4	1 053,10	0,00	0,00
IMPRIMANTE BUSINESS INKJET 280	19/03/2007	1 053,10	4	1 053,10	0,00	0,00
SCULPTURE FEMME EN MARCHE	19/03/2007	600,00	0	0,00	0,00	600,00
FAUTEUILS	20/03/2007	7 797,92	10	7 797,92	0,00	0,00
FAUTEUILS AVEC CANAPE GAMME GE	20/03/2007	8 527,48	10	8 527,48	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
EQUIPEMENT INFORMATIQUE BUREEA	26/03/2007	48 820,72	10	48 820,72	0,00	0,00
MICROS AVEC VIDEOPROJECTEUR ET	12/04/2007	13 062,31	4	13 062,31	0,00	0,00
CAMESCOPE DCR-SR70	12/04/2007	1 044,11	4	1 044,11	0,00	0,00
MICROS OPTIPLEX 210 L AVEC ECR	18/04/2007	3 131,73	4	3 131,73	0,00	0,00
MICROS OTIPLEX 210L	18/04/2007	2 995,98	4	2 995,98	0,00	0,00
MICROS	18/04/2007	8 067,26	4	8 067,26	0,00	0,00
VIDEO+PORTABLE+MICROS+IMPRIMAN	18/04/2007	6 735,03	4	6 735,03	0,00	0,00
MICROS STANDARTS AVEC SERVEUR	18/04/2007	12 665,83	4	12 665,83	0,00	0,00
SERVEUR AVEC PORTABLE VIDEO PR	18/04/2007	6 723,74	5	6 723,74	0,00	0,00
IMPRIMANTE HP 2800 DNT COULEUR	26/04/2007	1 053,35	4	1 053,35	0,00	0,00
IMPRIMANTE ZEBRA	26/04/2007	678,13	4	678,13	0,00	0,00
ECRANS DE PROJECTION	27/04/2007	3 181,85	8	3 181,85	0,00	0,00
TRACTEUR AGRICOLE AVEC CHARGEU	27/04/2007	32 292,00	8	32 292,00	0,00	0,00
BALAYEUSE MECANIQUE	03/05/2007	526,24	10	526,24	0,00	0,00
TABLE RECTANGULAIRE 12 PLACES	07/05/2007	547,07	10	547,07	0,00	0,00
IMPRIMANTE THERMIQUE ZEBRA LP2	21/05/2007	617,14	4	617,14	0,00	0,00
MICROS STANDARDS AVEC IMPRIMAN	21/05/2007	9 570,51	4	9 570,51	0,00	0,00
MICROS STANDARDS AVEC IMPRIMAN	21/05/2007	6 194,44	4	6 194,44	0,00	0,00
COLLEGE LECTOURE	21/05/2007	4 443,98	4	4 443,98	0,00	0,00
COLLEGE CONDOM	21/05/2007	5 541,55	4	5 541,55	0,00	0,00
MICROS STANDARDS	21/05/2007	9 374,61	4	9 374,61	0,00	0,00
MICROS STANDARDS	21/05/2007	4 188,51	4	4 188,51	0,00	0,00
MICROS STANDARDS	21/05/2007	8 643,49	4	8 643,49	0,00	0,00
MICROS AVEC VIDEO PROJECTEUR	29/05/2007	9 420,29	4	9 420,29	0,00	0,00
MICROS OPTIPLEX 210 L AVEC ECR	29/05/2007	2 505,38	4	2 505,38	0,00	0,00
MICROS PORTABLES LATITUDE	29/05/2007	11 142,65	4	11 142,65	0,00	0,00
TABLEAUX LA COOPERATIVE DE LOM	31/05/2007	8 000,00	0	0,00	0,00	8 000,00
PLANCHES ORIGINALES LE CHEMEIN	31/05/2007	1 800,00	0	0,00	0,00	1 800,00
MICROS DAO	05/06/2007	7 244,17	4	7 244,17	0,00	0,00
IMPRIMANTE HP LASERJET P2015N	05/06/2007	564,67	4	564,67	0,00	0,00
IMPRIMANTE HP LASERJET P2015N	05/06/2007	564,67	4	564,67	0,00	0,00
AUTOCOM	07/06/2007	1 947,09	5	1 947,09	0,00	0,00
COPIEUR COULEUR	07/06/2007	2 146,66	5	2 146,66	0,00	0,00
COPIEUR COULEUR	07/06/2007	2 146,66	5	2 146,66	0,00	0,00
COPIEUR COULEUR	07/06/2007	2 146,66	5	2 146,66	0,00	0,00
COPIEUR COULEUR	07/06/2007	2 146,66	5	2 146,66	0,00	0,00
COPIEUR COULEUR	07/06/2007	2 146,66	5	2 146,66	0,00	0,00
COPIEUR COULEUR	07/06/2007	2 146,66	5	2 146,66	0,00	0,00
COPIEUR COULEUR	07/06/2007	2 146,66	5	2 146,66	0,00	0,00
COPIEUR COULEUR	07/06/2007	2 146,66	5	2 146,66	0,00	0,00
COPIEUR COULEUR	07/06/2007	2 146,66	5	2 146,66	0,00	0,00
COPIEUR COULEUR	07/06/2007	2 146,66	5	2 146,66	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
COPIEUR COULEUR	07/06/2007	2 146,66	5	2 146,66	0,00	0,00
COPIEUR COULEUR	07/06/2007	2 146,66	5	2 146,66	0,00	0,00
COPIEUR COULEUR	07/06/2007	2 146,66	5	2 146,66	0,00	0,00
VIDEOPROJECTEURS HITACHI CPS24	08/06/2007	7 093,61	10	7 093,61	0,00	0,00
LAMINOIR VERTICAL	14/06/2007	1 581,83	10	1 581,83	0,00	0,00
TELEVISEUR PHILIPS	14/06/2007	502,99	8	502,99	0,00	0,00
MATERIEL INFORMATIQUE COLLEGE	20/06/2007	5 737,45	4	5 737,45	0,00	0,00
MATERIEL INFORMATIQUE - COLLEG	20/06/2007	7 923,14	4	7 923,14	0,00	0,00
MATERIEL INFORMATIQUE - COLLEG	20/06/2007	7 167,15	4	7 167,15	0,00	0,00
ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE -	20/06/2007	12 665,83	4	12 665,83	0,00	0,00
MATERIEL INFORMATIQUE - COLLEG	20/06/2007	3 214,85	4	3 214,85	0,00	0,00
MATERIEL INFORMATIQUE - COLLEG	20/06/2007	4 609,86	5	4 609,86	0,00	0,00
ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE CO	11/07/2007	10 146,74	4	10 146,74	0,00	0,00
MATERIEL INFORMATIQUE - COLLEG	11/07/2007	5 737,45	4	5 737,45	0,00	0,00
MATERIEL INFORMATIQUE - COLLEG	11/07/2007	6 590,92	4	6 590,92	0,00	0,00
MATERIEL INFORMATIQUE - COLLEG	11/07/2007	8 643,49	4	8 643,49	0,00	0,00
MATERIEL INFORMATIQUE - COLLEG	11/07/2007	12 665,83	4	12 665,83	0,00	0,00
MATERIEL INFORMATIQUE - COLLEG	11/07/2007	7 311,27	4	7 311,27	0,00	0,00
MATERIEL INFORMATIQUE COLLEGE	12/07/2007	9 363,32	4	9 363,32	0,00	0,00
BUREAUX AVEC CAISSONS	16/07/2007	3 747,79	10	3 747,79	0,00	0,00
PHOTOCOPIEURS	17/07/2007	5 644,82	5	5 644,82	0,00	0,00
MICRO OPTIPLEX AVEC ECRANS	02/08/2007	11 169,44	4	11 169,44	0,00	0,00
MICROS PORTABLES DR520	02/08/2007	5 142,80	4	5 142,80	0,00	0,00
MATERIEL DE MENAGE	20/08/2007	2 061,62	8	2 061,62	0,00	0,00
ARMOIRES HAUTES A PORTES PLIAN	14/09/2007	2 158,01	10	2 158,01	0,00	0,00
PLANS AYGUETINTE LAGARDERE TAU	24/09/2007	3 638,41	0	0,00	0,00	3 638,41
MICROS AVEC VIDEOPROJECTEUR ET	10/10/2007	7 311,27	4	7 311,27	0,00	0,00
PHOTOGRAPHIES BN SERIE POUR SA	15/10/2007	3 275,10	0	0,00	0,00	3 275,10
PHOTOGAPHIE NB PAYSAGES GERSOI	15/10/2007	1 190,00	0	0,00	0,00	1 190,00
TELEVISEUR SONY	16/10/2007	601,00	8	601,00	0,00	0,00
ENSEMBLE CLOCHES PLEXI INCOLAO	18/10/2007	3 005,68	10	3 005,68	0,00	0,00
PC STANDARD NEC POWERMATE ML 4	24/10/2007	576,23	5	576,23	0,00	0,00
IMPRIMANTE HP LASERJET 2015N	30/10/2007	531,14	4	531,14	0,00	0,00
BUREAUX COMPACTS GAMME EPURE	06/11/2007	2 191,86	10	2 191,86	0,00	0,00
SCULPTURE LA METAMORPHOSE DE J	07/11/2007	4 000,00	0	0,00	0,00	4 000,00
MICRO PORTABLE	07/11/2007	3 857,10	4	3 857,10	0,00	0,00
SIGNALETIQUE MEMORIAL ROCLINCO	13/11/2007	3 474,38	8	3 474,38	0,00	0,00
BALAYEUSE FW505	13/11/2007	2 708,89	8	2 708,89	0,00	0,00
RESTAURATION PLANS COTES	13/11/2007	19 351,33	0	0,00	0,00	19 351,33
MACHINE A COUDRE PROF SINGER	22/11/2007	2 395,00	8	2 395,00	0,00	0,00
PHOTOCOPIEUR AFICIO 1515	22/11/2007	1 128,96	5	1 128,96	0,00	0,00
COPIEUR AFICIO MP 2000 SP	22/11/2007	2 066,93	5	2 066,93	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
IMPRIMANTES HP LASERJET 2015+2	26/11/2007	3 147,23	4	3 147,23	0,00	0,00
SIGNALETIQUE EN PIERRE ROCLINC	28/11/2007	1 196,00	0	0,00	0,00	1 196,00
VIDEO PROJECTEUR AVEC MICRO S	30/11/2007	1 353,03	5	1 353,03	0,00	0,00
VIDEO PROJECTEUR	30/11/2007	776,80	5	776,80	0,00	0,00
VIDEO PROJECTEUR AVEC PC EVOLU	04/12/2007	2 970,15	5	2 970,15	0,00	0,00
MICROS AVEC MASTER DE BASE + E	06/12/2007	11 694,49	4	11 694,49	0,00	0,00
MICRO PORTABLE AVEC MASTER	06/12/2007	944,72	4	944,72	0,00	0,00
MICROS PORTABLES D520 ET 110L	06/12/2007	2 142,75	4	2 142,75	0,00	0,00
VIDEO PROJECTEUR	06/12/2007	776,80	5	776,80	0,00	0,00
COPIEUR MULTI-FONCTIONS HP 200	11/12/2007	2 146,67	5	2 146,67	0,00	0,00
IMPRIMANTES NOIR ET BLANC	11/12/2007	4 249,15	4	4 249,15	0,00	0,00
TELEVISEUR LCD SONY KDL32T3000	14/12/2007	1 147,98	10	1 147,98	0,00	0,00
PC PORTABLE VAIO	14/12/2007	2 910,35	4	2 910,35	0,00	0,00
MICRO PORTABLE 1720	14/12/2007	2 976,84	4	2 976,84	0,00	0,00
TERRAIN AUTODROME NOGARO	20/12/2007	180 935,02	0	0,00	0,00	180 935,02
TERRAINS DE VOIRIE 2008	01/01/2008	97 085,55	0	0,00	0,00	97 085,55
SERVEUR DL 360 G5 XEON	24/01/2008	2 530,68	5	2 530,68	0,00	0,00
ACHAT VIDEO PROJECTEUR+MICRO P	29/01/2008	1 847,94	5	1 847,94	0,00	0,00
VIDEO PROJECTEUR SONY VPL	29/01/2008	776,80	5	776,80	0,00	0,00
MICROS OPTIPLEX MT CORE DUO	31/01/2008	6 755,61	4	6 755,61	0,00	0,00
TABLEAU PEINTURE SANS TITRE	08/02/2008	1 600,00	0	0,00	0,00	1 600,00
TABLEAU LA COOPERATIVE DE LOMB	08/02/2008	4 000,00	0	0,00	0,00	4 000,00
TABLES MOBILER REUNION RESIDEN	27/02/2008	30 904,64	8	30 904,64	0,00	0,00
MICROS PORTABLES	05/03/2008	1 561,26	4	1 561,26	0,00	0,00
ACHAT 1MICRO DAO POUR LE SIG	05/03/2008	675,56	4	675,56	0,00	0,00
MICROS OPTIPLEX 740SF	05/03/2008	2 203,63	4	2 203,63	0,00	0,00
MICROS ORDINATEURS FIXES	13/03/2008	12 954,77	4	12 954,77	0,00	0,00
COPIEURS MULTIFONCTION MP 2000	31/03/2008	4 293,32	5	4 293,32	0,00	0,00
COPIEURS MULTIFONCTION MP200SP	31/03/2008	4 293,32	5	4 293,32	0,00	0,00
MICROS FIXES OPTIPLEX 740 SF A	07/04/2008	2 923,62	4	2 923,62	0,00	0,00
CARDIOTOCOGRAPHE	10/04/2008	5 265,75	8	5 265,75	0,00	0,00
CISCO CATALYST 3560-48PS	14/04/2008	5 243,14	4	5 243,14	0,00	0,00
MICROS PORTABLES AVEC HOUSSES	16/04/2008	2 734,41	4	2 734,41	0,00	0,00
MICRO T7250	05/05/2008	759,10	4	759,10	0,00	0,00
MICROS DAO ET BUREAUTIQUE AVEC	05/05/2008	5 171,74	4	5 171,74	0,00	0,00
AUTOCOM IP	13/05/2008	9 873,99	5	9 873,99	0,00	0,00
MICROCOMMUTATEUR ADEPT	15/05/2008	1 026,71	5	1 026,71	0,00	0,00
BUREAUX GAMME ILAO AVEC CAISS	21/05/2008	1 785,63	10	1 785,63	0,00	0,00
MOBILIER DE BUREAU	21/05/2008	14 583,73	10	14 583,73	0,00	0,00
PUPITRE PLEXI PRESTIGE	27/05/2008	3 162,36	10	3 162,36	0,00	0,00
PUPITRE PLEXI PRESTIGE	03/06/2008	934,08	10	934,08	0,00	0,00
MICROS NEC POWERMATE ML470	06/06/2008	2 304,93	4	2 304,93	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
ROTISSOIRE EUROFRANCE E6P	13/06/2008	1 678,71	10	1 678,71	0,00	0,00
FAUTEUILS	17/06/2008	5 276,75	10	5 276,75	0,00	0,00
LAVE VAISSELLE ELETTROBAR	20/06/2008	2 631,20	10	2 631,20	0,00	0,00
COPIEUR MP 2000 SP AVEC MEUB	24/06/2008	2 146,67	5	2 146,67	0,00	0,00
LETTRE SIGNEE BERTHIER A JEAN	25/06/2008	4 000,00	0	0,00	0,00	4 000,00
OEUVRE ART FLARAN	27/06/2008	7 165,88	0	0,00	0,00	7 165,88
ORDINATEUR AVEC ONDULEUR	02/07/2008	1 387,36	4	1 387,36	0,00	0,00
LECTEUR E THANIUM EXTERIEUR	07/07/2008	1 554,80	4	1 554,80	0,00	0,00
IMPRIMANTE LASER COULEUR	07/07/2008	752,40	4	752,40	0,00	0,00
SERVEUR DL360	16/07/2008	3 471,08	4	3 471,08	0,00	0,00
BAIE DE BRASSAGE-ONDULEUR ET C	16/07/2008	1 561,59	5	1 561,59	0,00	0,00
ORDINATEURS OPTIPLEX 740 MDLK	17/07/2008	1 754,17	4	1 754,17	0,00	0,00
MICRO PORTABLE D530	17/07/2008	780,63	4	780,63	0,00	0,00
BAIE SERVEUR DSITC	17/07/2008	1 757,52	4	1 757,52	0,00	0,00
BUREAU DEMI LUNE	22/07/2008	1 254,65	10	1 254,65	0,00	0,00
IMPRIMANTE JET D ENCRE COULEUR	22/07/2008	1 216,06	4	1 216,06	0,00	0,00
MATERIEL DE RESTAURATION	28/08/2008	10 572,44	10	10 572,44	0,00	0,00
MICROS AVEC ECRANS LCD	09/09/2008	11 694,49	4	11 694,49	0,00	0,00
CUVE DE RECUPERATION GALVANISE	17/09/2008	2 188,68	8	2 188,68	0,00	0,00
BUREAU EN VERRE COLLEGE EAUZE	17/09/2008	1 898,58	10	1 898,58	0,00	0,00
SERVEUR DL360 G5	19/09/2008	3 431,08	5	3 431,08	0,00	0,00
TACHEOMETRE	19/09/2008	7 965,36	8	7 965,36	0,00	0,00
OEUVRE PICTURALE - PARTITION 2	26/09/2008	9 234,00	0	0,00	0,00	9 234,00
MICRO OPTIPLEX AVEC ECRAN	09/10/2008	584,72	4	584,72	0,00	0,00
IMPRIMANTE LEXMARK E352 COLLEG	13/10/2008	853,47	4	853,47	0,00	0,00
MICROS NEC POWERMATE COLLEGE S	13/10/2008	6 735,04	4	6 735,04	0,00	0,00
SERVEUR NEC EXPRESS COLLEGE A	13/10/2008	4 022,34	4	4 022,34	0,00	0,00
MICROS NEC POWERMATE COLLEGE	13/10/2008	5 762,33	4	5 762,33	0,00	0,00
MICROS NEC POWERMATE COLLEGE	13/10/2008	9 075,61	4	9 075,61	0,00	0,00
MICROS NEC POWERNATE COLLEGE	13/10/2008	1 152,47	4	1 152,47	0,00	0,00
MICROS NEC POWER NATE COLLEGE	13/10/2008	4 609,86	4	4 609,86	0,00	0,00
IMPRIMANTE LEXMARK E352 COLLEG	13/10/2008	853,47	4	853,47	0,00	0,00
RESTAURATION DE 61 PLANS	14/10/2008	3 183,63	0	0,00	0,00	3 183,63
AUTOCOM COLLEGE MATHALIN	24/10/2008	5 666,65	5	5 666,65	0,00	0,00
AUTOCOM COLLEGE CARNOT	24/10/2008	8 466,48	5	8 466,48	0,00	0,00
MICROS AVEC IMPRIMANTES ET PRO	31/10/2008	4 907,90	4	4 907,90	0,00	0,00
MICROS AVEC IMPRIMANTE COLLEGE	31/10/2008	6 534,47	4	6 534,47	0,00	0,00
MICROS NEC POWERMATE 470 AVEC	07/11/2008	3 889,51	5	3 889,51	0,00	0,00
MICROS POWER MARE ML 470 COLL	07/11/2008	731,11	5	731,11	0,00	0,00
MICROS NEC POWERMATE ML470 COL	07/11/2008	8 643,49	4	8 643,49	0,00	0,00
MICROS POWERMATE 470 COLLEGE I	07/11/2008	8 067,26	4	8 067,26	0,00	0,00
PORTABLE AVEC VIDEO ET IMPRIMA	07/11/2008	2 701,41	4	2 701,41	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
COPIEUR AVEC MEUBLE	14/11/2008	2 146,66	5	2 146,66	0,00	0,00
RESTAURATIONS PLANS	25/11/2008	4 172,25	0	0,00	0,00	4 172,25
RESTAURATION PLANS	25/11/2008	24 309,32	0	0,00	0,00	24 309,32
LAVE LINGE ET SECHE LINGE	25/11/2008	1 550,00	8	1 550,00	0,00	0,00
CUISINIERE SAUTER	28/11/2008	753,00	10	753,00	0,00	0,00
SERVEUR	02/12/2008	4 451,99	4	4 451,99	0,00	0,00
AC17 MA F07307 LOT 2 ACHAT IMP	02/12/2008	1 052,48	4	1 052,48	0,00	0,00
ELEMENTS ARC EN CIEL	05/12/2008	2 534,24	10	2 534,24	0,00	0,00
SERVEUR	05/12/2008	3 125,87	5	3 125,87	0,00	0,00
ELEMENTS ACTIF RESE	05/12/2008	8 844,39	5	8 844,39	0,00	0,00
CATALYST 3560	05/12/2008	1 782,62	5	1 782,62	0,00	0,00
MICROS DAO AVEC MASTER BASE	10/12/2008	6 080,05	4	6 080,05	0,00	0,00
MICROS AVEC ECRANS	10/12/2008	5 847,24	4	5 847,24	0,00	0,00
MICROS AVEC ECRANS	10/12/2008	12 279,21	4	12 279,21	0,00	0,00
MICROS AVEC VALISETTES DE TRAN	10/12/2008	3 095,87	4	3 095,87	0,00	0,00
MICROS PORTABLES	10/12/2008	10 532,86	4	10 532,86	0,00	0,00
MATERIEL SAUVEGARDE TIME NAVIG	11/12/2008	22 150,11	5	22 150,11	0,00	0,00
MICROS POWERMATE NEC COLLEGE	12/12/2008	3 734,63	4	3 734,63	0,00	0,00
MICROS STANDARDS COLLEGE CARNO	12/12/2008	8 643,49	4	8 643,49	0,00	0,00
LIAISON HERTZINNE CISCO	12/12/2008	3 863,08	5	3 863,08	0,00	0,00
SERVEUR APPLICATION ASTRE	12/12/2008	4 581,52	5	4 581,52	0,00	0,00
FAUTEUIL DE TRAVAIL TANGO	15/12/2008	2 717,53	8	2 717,53	0,00	0,00
TERRAINS DE VOIRIE 2009	01/01/2009	1 370 481,24	0	0,00	0,00	1 370 481,24
LIVRE DE COMPTES D ORBESSAN	23/01/2009	300,00	0	0,00	0,00	300,00
AUTOCOM	02/02/2009	1 662,20	5	1 662,20	0,00	0,00
AUTOCOMMUTATEUR	02/02/2009	4 847,32	5	4 847,32	0,00	0,00
AUTOCOM	02/02/2009	3 338,51	5	3 338,51	0,00	0,00
MICROS DELL OPTIPLEX 740MLK	19/02/2009	11 694,49	4	11 694,49	0,00	0,00
VIDEOS PROJS EPSON + LECTEUR +	20/02/2009	3 128,16	4	3 128,16	0,00	0,00
OEUVRE D ART PICTURAL PARTITIO	24/02/2009	4 516,00	0	0,00	0,00	4 516,00
DOCS CONSUL MONFORT MONTESQUIO	25/02/2009	1 000,00	0	0,00	0,00	1 000,00
GRAVURES CHAM COULEUR	25/02/2009	160,00	0	0,00	0,00	160,00
DOC COMTE ACHILLE SALVANDY	27/02/2009	1 250,00	0	0,00	0,00	1 250,00
PEINTURE A L HUILE GRANDS ARBR	02/03/2009	950,00	0	0,00	0,00	950,00
CLOISONS	17/03/2009	906,71	10	906,71	0,00	0,00
IMPRIMANTES HP	01/04/2009	1 464,47	4	1 464,47	0,00	0,00
BUREAU	01/04/2009	1 404,75	10	1 404,75	0,00	0,00
LECTEUR SCANNER + LECTEUR OPTI	07/04/2009	27 176,47	4	27 176,47	0,00	0,00
TABLE A LANGER + ARMOIRE	12/05/2009	2 877,90	10	2 877,90	0,00	0,00
NUMERISATION PLANCHES CADASTRA	18/05/2009	4 186,00	4	4 186,00	0,00	0,00
BUT BASKET COL LECTOURE	05/06/2009	3 635,84	10	3 635,84	0,00	0,00
REFECTION CLOTURE MAQUIS DE ME	11/06/2009	7 578,57	23	3 619,00	329,00	3 630,57

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
NUMERISATION PLANCHES CADASTRA	12/06/2009	4 903,60	4	4 903,60	0,00	0,00
NUMERISATION PLANCHES CADASTR	12/06/2009	4 126,20	4	4 126,20	0,00	0,00
ARMOIRE VESTIAIRE	23/06/2009	521,40	10	521,40	0,00	0,00
ONDULEUR S2S SYRIUS	26/06/2009	18 358,60	5	18 358,60	0,00	0,00
BUREAUX TABLES CAISSONS	01/07/2009	12 269,97	10	12 269,97	0,00	0,00
GLACIERES ELECTRIQUES	01/07/2009	1 890,00	8	1 890,00	0,00	0,00
INJECTEUR EXTRACTEUR TW 300S	01/07/2009	732,27	8	732,27	0,00	0,00
LITHOGRAPHIES	03/07/2009	508,00	0	0,00	0,00	508,00
COUSOIR + DIVERS MATERIELS	09/07/2009	279,51	10	279,51	0,00	0,00
SECHE-LINGE MIELE	23/07/2009	5 402,57	8	5 402,57	0,00	0,00
SERVEUR FIREWALL COL MAUVEZIN	23/07/2009	933,14	4	933,14	0,00	0,00
SERVEUR COL VIC-FEZENSAC	23/07/2009	933,14	4	933,14	0,00	0,00
SERVEUR FIREWALL COL CARNOT	23/07/2009	933,14	4	933,14	0,00	0,00
SERVEUR FIREWALL COL PLAISANCE	23/07/2009	933,14	4	933,14	0,00	0,00
SERVEUR FIREWALL COL CAZAUBON	23/07/2009	933,14	4	933,14	0,00	0,00
MICROS+ECRANS ORTIPLEX 740	05/08/2009	1 229,25	4	1 229,25	0,00	0,00
MICROS LATITUDE E550	05/08/2009	1 561,26	4	1 561,26	0,00	0,00
MICRO LATITUDE E5500	05/08/2009	780,63	4	780,63	0,00	0,00
MICROS LATITUDE E5500	05/08/2009	1 561,26	4	1 561,26	0,00	0,00
MICROS OPTIPLEX 760	05/08/2009	2 702,24	4	2 702,24	0,00	0,00
MICROS LATITUDE E5500	05/08/2009	2 963,80	4	2 963,80	0,00	0,00
SERVEUR PROGOS	24/08/2009	4 252,02	4	4 252,02	0,00	0,00
SOUFFLEUR FEUILLES ESPACES VER	25/08/2009	478,40	0	0,00	0,00	478,40
TABLE RONDE	25/08/2009	818,10	10	818,10	0,00	0,00
TONDEUSE	25/08/2009	1 142,18	8	1 142,18	0,00	0,00
MICROS OPTIPLEX 740 COL FLEURA	08/09/2009	8 186,14	4	8 186,14	0,00	0,00
MICROS OPTIPLEX 740 COL FLEURA	08/09/2009	12 863,94	4	12 863,94	0,00	0,00
MICROS OPTIPLEX 740 COL CAZAUB	08/09/2009	7 016,69	4	7 016,69	0,00	0,00
MICROS OPTIPLEX 740 COL MATHAL	08/09/2009	5 262,52	4	5 262,52	0,00	0,00
INSTALLATION OUTIL REPORTING	14/09/2009	7 233,41	4	7 233,41	0,00	0,00
MICROSOPTIPLEX 760	14/09/2009	3 378,52	4	3 378,52	0,00	0,00
MICRO LATITTUDE + VALISETTE	14/09/2009	780,63	4	780,63	0,00	0,00
MICRO LATITUDE E5500	14/09/2009	780,63	4	780,63	0,00	0,00
IMPRIMANTE JET ENCRE + LASERJE	16/09/2009	2 292,46	4	2 292,46	0,00	0,00
DEBROUSSAILLEUSE ESPACES VERTS	17/09/2009	715,00	8	715,00	0,00	0,00
INVENTAIRE iNTENDANT D'ETIGNY	23/09/2009	500,00	0	0,00	0,00	500,00
OEUVRE DE PHILIPPE GUESDON	08/10/2009	2 250,00	0	0,00	0,00	2 250,00
MATERIEL DE NETTOYAGE	08/10/2009	3 017,91	8	3 017,91	0,00	0,00
SERVEUR FIREWALL	13/10/2009	933,14	4	933,14	0,00	0,00
SERVEUR FIREWALL	13/10/2009	1 021,97	5	1 021,97	0,00	0,00
SIEGES LOGIC	14/10/2009	6 345,68	10	6 345,68	0,00	0,00
PLANCHES CADASTRALES PHASE 2	14/10/2009	5 920,20	4	5 920,20	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
SERVEUR FIREWALL	26/10/2009	1 021,97	4	1 021,97	0,00	0,00
SERVEUR FIREWALL	26/10/2009	841,47	4	841,47	0,00	0,00
CARTE ETHERNET	26/10/2009	180,50	4	180,50	0,00	0,00
MICROS LATITUDE E5500	27/10/2009	3 903,15	4	3 903,15	0,00	0,00
SERVEUR FIRVEWALL	12/11/2009	1 021,97	4	1 021,97	0,00	0,00
PLANCHES ORIGINALES BD	16/11/2009	2 800,00	0	0,00	0,00	2 800,00
ARMOIRES	16/11/2009	1 903,24	10	1 903,24	0,00	0,00
TONDEUSE AUTO PORTEE	16/11/2009	1 959,00	8	1 959,00	0,00	0,00
FAUTEUILS	17/11/2009	6 346,01	10	6 346,01	0,00	0,00
TRAVAUX SUR TOMBES MAQUIS DE M	17/11/2009	5 259,61	23	2 508,00	228,00	2 523,61
RESTAURATIONS PLANS CADASTRAL	19/11/2009	7 319,23	0	0,00	0,00	7 319,23
SCANNER HEPSON	19/11/2009	954,65	4	954,65	0,00	0,00
MICROS PORTABLES + MASTER BASE	24/11/2009	1 561,26	4	1 561,26	0,00	0,00
MICROS PORTABLES + MASTER BAS	24/11/2009	1 932,26	4	1 932,26	0,00	0,00
LOGICIEL THOT IMAGE	25/11/2009	327,70	0	0,00	0,00	327,70
PHOTOS DANIEL MAIGNE	03/12/2009	1 484,00	0	0,00	0,00	1 484,00
REMORQUE TRELGO	08/12/2009	3 869,06	8	3 869,06	0,00	0,00
EPANDEUR	09/12/2009	9 564,41	8	9 564,41	0,00	0,00
SERVEURS LAMES	09/12/2009	37 616,59	5	37 616,59	0,00	0,00
AUTOCOM	09/12/2009	2 938,33	5	2 938,33	0,00	0,00
AUTOCOM	09/12/2009	2 950,29	5	2 950,29	0,00	0,00
GPS	09/12/2009	10 225,80	5	10 225,80	0,00	0,00
MICROS LATITUDES E5500	09/12/2009	3 036,40	4	3 036,40	0,00	0,00
CONGELATEUR A.MARTIN	10/12/2009	671,71	10	671,71	0,00	0,00
CUISINIERE FAURE	10/12/2009	713,68	10	713,68	0,00	0,00
IMPRIMANTES HP OFFICEJET	11/12/2009	1 437,32	4	1 437,32	0,00	0,00
SIEGE ARTHRODESE	15/12/2009	996,75	10	996,75	0,00	0,00
MOBILIER DIVERS	16/12/2009	1 414,57	10	1 414,57	0,00	0,00
MEUBLES 12 CASES	16/12/2009	1 840,64	10	1 840,64	0,00	0,00
VITRINE	16/12/2009	680,58	10	680,58	0,00	0,00
EQUIPEMENTS SPORTIFS	16/12/2009	13 379,39	10	13 379,39	0,00	0,00
DEFIBRILATEURS	16/12/2009	10 506,62	8	10 506,62	0,00	0,00
VIDEOS-PROJECTEURS	17/12/2009	3 851,12	4	3 851,12	0,00	0,00
MOBILIERS DIVERS	17/12/2009	36 946,34	10	36 946,34	0,00	0,00
DIVERS MOBILIERS	17/12/2009	4 259,61	10	4 259,61	0,00	0,00
DIVERS MOBILIERS	17/12/2009	8 797,63	10	8 797,63	0,00	0,00
MICROS + ECRANS OPTIPLEX	17/12/2009	11 694,49	4	11 694,49	0,00	0,00
MICROS BDP	17/12/2009	3 903,15	4	3 903,15	0,00	0,00
EQUIPEMENT ERGONOMIQUE	18/12/2009	1 170,40	8	1 170,40	0,00	0,00
TABLES RONDES + POUFS	18/12/2009	562,42	10	562,42	0,00	0,00
BACS DE RETENTION	18/12/2009	4 567,52	8	4 567,52	0,00	0,00
TERRAINS DE VOIRIES 2010	01/01/2010	813 245,53	0	0,00	0,00	813 245,53

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUTOLAVEUSE TASWI SWINGO	22/01/2010	4 974,40	8	4 974,40	0,00	0,00
VIDEO PROJECTEUR SONY	01/02/2010	605,18	4	605,18	0,00	0,00
DEFIBRILLATEURS	12/02/2010	10 492,27	8	10 492,27	0,00	0,00
ONDULEUR	16/02/2010	14 831,60	5	14 831,60	0,00	0,00
PHOTO LA PROFONDEUR DES SILLON	17/02/2010	2 916,00	0	0,00	0,00	2 916,00
FOLIE CARICATURALES ALBUM 1842	01/03/2010	815,00	0	0,00	0,00	815,00
DOCUMENTS ANCIENS CAZE DE LA B	09/03/2010	500,00	0	0,00	0,00	500,00
TAXATION ELICOST	11/03/2010	1 195,90	5	1 195,90	0,00	0,00
AUTOCOM ADEPT	16/03/2010	1 332,05	5	1 332,05	0,00	0,00
TABLEAU ENCADRE	18/03/2010	1 500,00	0	0,00	0,00	1 500,00
FAUTEUIL	19/03/2010	2 109,92	10	2 109,92	0,00	0,00
DOCUMENTS ANCIENS	23/03/2010	685,00	0	0,00	0,00	685,00
TABLE RONDE	24/03/2010	625,89	10	625,89	0,00	0,00
LAVE VAISELLE MIELE	06/04/2010	975,02	8	975,02	0,00	0,00
ARMOIRES A CASIERS	09/04/2010	8 710,23	10	8 710,23	0,00	0,00
PLAN CADASTRAL GIMONT LA SAUV.	14/04/2010	4 998,68	0	0,00	0,00	4 998,68
BERLINE IMMA AP 804 DE	19/04/2010	16 380,00	6	16 380,00	0,00	0,00
CHARIOT A PLATE FORME ELEVATRI	26/04/2010	522,65	8	522,65	0,00	0,00
PHOTOS LA PROFONDEUR DES CHAMP	28/04/2010	2 400,00	0	0,00	0,00	2 400,00
BUREAU + CASSON	28/04/2010	1 012,80	10	1 012,80	0,00	0,00
BUREAU + CAISSON	28/04/2010	752,53	10	752,53	0,00	0,00
MIXER FOUET	30/04/2010	885,17	10	885,17	0,00	0,00
MICRO DAO OPTIPLEX 760	05/05/2010	3 377,80	4	3 377,80	0,00	0,00
MICROS OPTIPLEX 760	05/05/2010	1 351,12	4	1 351,12	0,00	0,00
BAIE SERVEUR	05/05/2010	1 816,36	5	1 816,36	0,00	0,00
FAUTEUIL ERGO	10/05/2010	1 732,71	8	1 732,71	0,00	0,00
FAUTEUIL ERGO	10/05/2010	1 650,90	8	1 650,90	0,00	0,00
ARMOIRES	20/05/2010	1 824,33	10	1 824,33	0,00	0,00
CLAVIER ECRAN INTEGRE	26/05/2010	1 060,25	4	1 060,25	0,00	0,00
LAVE LINGE WHIRPOOL	07/06/2010	533,86	8	533,86	0,00	0,00
LAVE LINGE WHIRLPOOL	07/06/2010	533,86	8	533,86	0,00	0,00
LAVE LINGE WHIRLPOOL	07/06/2010	533,86	8	533,86	0,00	0,00
LAVE LINGE WHIRLPOOL	07/06/2010	533,86	8	533,86	0,00	0,00
LAVE LINGE WHIRLPOOL	07/06/2010	533,86	8	533,86	0,00	0,00
LAVE LINGE WHIRLPOOL	07/06/2010	533,86	8	533,86	0,00	0,00
LAVE LINGE WHIRLPOOL	07/06/2010	533,86	8	533,86	0,00	0,00
PANNEAUX AFFICHAGES + LAMPES	15/06/2010	1 407,03	8	1 407,03	0,00	0,00
MOBILIERS DIVERS	22/06/2010	16 544,56	10	16 544,56	0,00	0,00
MICROS OPTIPLEX	25/06/2010	5 847,24	4	5 847,24	0,00	0,00
MICRO OPTIPLEX	02/07/2010	2 923,62	5	2 923,62	0,00	0,00
TABLE RONDE	07/07/2010	625,88	10	625,88	0,00	0,00
BUREAUX + CAISSONS	07/07/2010	1 505,33	10	1 505,33	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
VENTILATEURS FAGOR	20/07/2010	599,80	8	599,80	0,00	0,00
SIEGE ERGONOMIQUE	23/07/2010	1 487,29	8	1 487,29	0,00	0,00
ONDULEUR SYRIUS	26/07/2010	1 231,88	4	1 231,88	0,00	0,00
SERVEUR PROLIANT	27/07/2010	965,16	4	965,16	0,00	0,00
DIVERS MATERIELS	04/08/2010	5 653,50	4	5 653,50	0,00	0,00
DIVERS MATERIELS	04/08/2010	6 984,65	4	6 984,65	0,00	0,00
DIVERS MATERIELS	04/08/2010	14 131,93	4	14 131,93	0,00	0,00
FONTAINE WATERLOGIC	10/08/2010	693,68	8	693,68	0,00	0,00
ARMOIRES HAUTES	17/08/2010	1 625,01	10	1 625,01	0,00	0,00
SERIGRAPHIE MEMOIRE DE GAVRINI	07/09/2010	210,00	0	0,00	0,00	210,00
MICROS PORTABLES	07/09/2010	2 277,30	4	2 277,30	0,00	0,00
ARMOIRE + CHARIOTS	08/09/2010	3 075,48	10	3 075,48	0,00	0,00
CHAISE	08/09/2010	791,15	10	791,15	0,00	0,00
POMPE FONTAINE	09/09/2010	4 067,34	8	4 067,34	0,00	0,00
MICRO PORTABLE + SACCOCHE	14/09/2010	1 120,92	4	1 120,92	0,00	0,00
MICRONS + ECRANS	14/09/2010	4 205,86	4	4 205,86	0,00	0,00
ARMOIRES A TIROIRS	28/09/2010	2 596,16	10	2 596,16	0,00	0,00
BUREAU	28/09/2010	933,49	10	933,49	0,00	0,00
TERRAIN COMMUNE LOMBEZ	30/09/2010	76 785,89	0	0,00	0,00	76 785,89
ARMOIRE SECURITE	01/10/2010	1 157,80	10	1 157,80	0,00	0,00
DIVERS MOBILIERS	01/10/2010	28 703,47	10	28 703,47	0,00	0,00
ARMOIRE A BAC	04/10/2010	877,05	10	877,05	0,00	0,00
ARMOIRE + CAISSON	04/10/2010	3 327,22	10	3 327,22	0,00	0,00
BAC DE RETENTION	04/10/2010	636,27	10	636,27	0,00	0,00
BAC DE RETENTION	04/10/2010	636,27	10	636,27	0,00	0,00
ARMOIRE PHYTOSANITAIRE	04/10/2010	1 045,30	10	1 045,30	0,00	0,00
ARMOIRE PHYTOSANITAIRE	04/10/2010	1 045,30	10	1 045,30	0,00	0,00
ARMOIRE PHYTOSANITAIRE	04/10/2010	1 045,30	10	1 045,30	0,00	0,00
ARMOIRE PHYTOSANITAIRE	04/10/2010	1 045,30	10	1 045,30	0,00	0,00
ARMOIRE PHYTOSANITAIRE	04/10/2010	1 045,30	10	1 045,30	0,00	0,00
VESTIAIRE INDUSTRIE PROPRE	04/10/2010	539,70	10	539,70	0,00	0,00
MEUBLES	04/10/2010	2 130,38	10	2 130,38	0,00	0,00
BUREAU + CAISSON	05/10/2010	792,36	10	792,36	0,00	0,00
DOSSIER ERGONOMIQUE	07/10/2010	814,40	8	814,40	0,00	0,00
BUT BASKET	08/10/2010	3 500,69	10	3 500,69	0,00	0,00
BUT HAND BALL	11/10/2010	3 060,72	10	3 060,72	0,00	0,00
FAUTEUIL ERGO SOFT	13/10/2010	1 525,92	8	1 525,92	0,00	0,00
FILET PARE BALLON	20/10/2010	1 789,52	10	1 789,52	0,00	0,00
MAT DE SALLE DE TECHNOL	20/10/2010	8 629,97	10	8 629,97	0,00	0,00
DIVERS CHARIOTS	21/10/2010	3 318,66	10	3 318,66	0,00	0,00
MICROS OPTIPLEX	25/10/2010	5 847,24	4	5 847,24	0,00	0,00
ARMOIRE + CAISSON	27/10/2010	3 327,22	10	3 327,22	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
ABRIS VELO ET ABRIS BOIS GARON	27/10/2010	9 878,72	8	9 878,72	0,00	0,00
AUTOCOM	08/11/2010	2 985,32	5	2 985,32	0,00	0,00
MICROS DELL VOSTROS + VIDEO PR	19/11/2010	6 601,32	5	6 601,32	0,00	0,00
MICROS DELLE VOSTROS + VIDEO P	19/11/2010	6 601,30	5	6 601,30	0,00	0,00
MICROS DELL VOSTROS	19/11/2010	9 361,69	5	9 361,69	0,00	0,00
MICROS DELL VOSTROS + VIDEO PR	22/11/2010	7 291,41	5	7 291,41	0,00	0,00
MICROS DELL VOSTROS + VIDEO PR	22/11/2010	13 074,55	5	13 074,55	0,00	0,00
MICROS DELL VOSTROS + VIDEO PR	22/11/2010	8 506,31	5	8 506,31	0,00	0,00
MICROS DELL VOSTROS + VIDEO PR	22/11/2010	12 053,89	5	12 053,89	0,00	0,00
MICROS DELL VOSTROS + VIDEO PR	22/11/2010	11 363,80	5	11 363,80	0,00	0,00
MICROS DELL VOSTROS + VIDEO PR	22/11/2010	7 553,81	5	7 553,81	0,00	0,00
AUTOCOM	25/11/2010	3 609,07	5	3 609,07	0,00	0,00
AUTCOM	25/11/2010	3 767,26	5	3 767,26	0,00	0,00
BALAYEUSE SILVER 510 M	25/11/2010	564,21	8	564,21	0,00	0,00
LICENCE CISCO TOLP	26/11/2010	1 175,13	4	1 175,13	0,00	0,00
POSTE CISCO	26/11/2010	2 383,50	5	2 383,50	0,00	0,00
SWITH + TEL CISCO TOPL	26/11/2010	1 049,90	5	1 049,90	0,00	0,00
TEL CISCO TOLP	26/11/2010	1 839,29	5	1 839,29	0,00	0,00
MARQUEUR EVENEMENT PERIPH	29/11/2010	1 339,52	4	1 339,52	0,00	0,00
IMPRIMANTE M2000TDN	29/11/2010	3 457,16	4	3 457,16	0,00	0,00
AUTOCOM OXO	29/11/2010	2 654,15	5	2 654,15	0,00	0,00
ARMOIRE + CAISSON	02/12/2010	3 327,22	10	3 327,22	0,00	0,00
ARMOIRE + CAISSON	02/12/2010	3 408,43	10	3 408,43	0,00	0,00
PROTECTION POTEAUX	02/12/2010	5 077,38	10	5 077,38	0,00	0,00
MICROS + VIDEOS PROJECTEURS	02/12/2010	12 256,37	4	12 256,37	0,00	0,00
MICROS + VIDEOS PROJECTEURS	02/12/2010	3 285,17	4	3 285,17	0,00	0,00
MICROS + VIDEOS PROJECTEURS	02/12/2010	5 783,14	4	5 783,14	0,00	0,00
MICROS + VIDEO PROJECTEUR	02/12/2010	6 473,23	4	6 473,23	0,00	0,00
MICROS + VIDEOS PROJECTEURS	02/12/2010	11 303,87	4	11 303,87	0,00	0,00
MICROS + VIDEOS PROJECTEURS	02/12/2010	12 256,37	4	12 256,37	0,00	0,00
MICROS + VIDEOS PROJECTEURS	02/12/2010	7 853,41	4	7 853,41	0,00	0,00
MEUBLES PLANS	02/12/2010	8 854,90	10	8 854,90	0,00	0,00
MEUBLES PLANS	02/12/2010	2 130,38	10	2 130,38	0,00	0,00
PAILLASSE	08/12/2010	678,67	10	678,67	0,00	0,00
CHARIOTS	08/12/2010	3 772,66	8	3 772,66	0,00	0,00
MICROS ORDI FIXE	08/12/2010	3 377,80	4	3 377,80	0,00	0,00
TABLES + CHAISES	09/12/2010	3 290,55	10	3 290,55	0,00	0,00
PAILLASSES	09/12/2010	19 031,11	10	19 031,11	0,00	0,00
PAILLASSES	09/12/2010	3 891,05	10	3 891,05	0,00	0,00
SERVEUR MAGRET	13/12/2010	2 042,53	4	2 042,53	0,00	0,00
SERVEUR MAGRET	13/12/2010	2 042,53	4	2 042,53	0,00	0,00
SERVEUR MAGRET	13/12/2010	2 042,53	4	2 042,53	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
MATERIEL INFORMATIQUE	14/12/2010	2 042,53	4	2 042,53	0,00	0,00
OEUVRE ART ALQUIER	15/12/2010	974,00	0	0,00	0,00	974,00
TABLE REFRIGEREE + ARMOIRE FRO	15/12/2010	6 024,25	10	6 024,25	0,00	0,00
MICROS + VIDEOS PROJECTEURS	15/12/2010	5 093,05	4	5 093,05	0,00	0,00
MICROS + VIDEOS PROJECTEURS	15/12/2010	3 712,86	4	3 712,86	0,00	0,00
MICROS + VIDEO PROJECTEUR	15/12/2010	5 093,05	4	5 093,05	0,00	0,00
MICROS + VIDEO PROJECTEUR	15/12/2010	5 093,05	4	5 093,05	0,00	0,00
MICROS + VIDEOS PROJECTEURS	15/12/2010	6 045,54	4	6 045,54	0,00	0,00
DIVERS MATERIEL FIN LOCATION	16/12/2010	641,06	4	641,06	0,00	0,00
FRAIS INSERTION PLANTATIONS LE	31/12/2010	892,22	20	440,00	44,00	408,22
FRAIS INSERTION ATT PLANTATION	31/12/2010	554,18	20	270,00	27,00	257,18
FRAIS INSERTION ATTRIBUTION PL	31/12/2010	575,83	20	280,00	28,00	267,83
FRAIS INSERTION FOR DIVERS MOB	31/12/2010	1 556,81	10	1 556,81	0,00	0,00
IMPRIMANTE LASERJET COLOR HP	31/12/2010	5 545,85	4	5 545,85	0,00	0,00
POLE MULTIMODAL GARE ROUTIERE	31/12/2010	496 687,81	0	0,00	0,00	496 687,81
TERRAINS DE VOIRIE 2011	01/01/2011	426 394,08	0	0,00	0,00	426 394,08
OEUVRE ART TETE EN PIERRE	13/01/2011	3 489,63	0	0,00	0,00	3 489,63
PLATEFORME FIXE	19/01/2011	560,92	8	560,92	0,00	0,00
TRONCONNEUSE ZENOH G5300	19/01/2011	550,00	8	550,00	0,00	0,00
OEUVRE ART COMPLAINTE DES LAND	20/01/2011	1 100,00	0	0,00	0,00	1 100,00
OEUVRE ART MURENA 6	20/01/2011	2 050,00	0	0,00	0,00	2 050,00
OEUVRE ART LES ARDENNES BELGES	20/01/2011	3 500,00	0	0,00	0,00	3 500,00
MICROS PORTABLES	24/01/2011	3 036,40	4	3 036,40	0,00	0,00
DOCUMENTS ANCIENS TENAT DE LAU	03/02/2011	2 500,00	0	0,00	0,00	2 500,00
OEUVRE ART AFFICHES GUERRE 14-	17/02/2011	600,00	0	0,00	0,00	600,00
TELEVISEURS SONY ET PHILIPS	02/03/2011	1 770,15	8	1 770,15	0,00	0,00
OEUVRE ART SOUFFLES	07/04/2011	1 860,00	0	0,00	0,00	1 860,00
CONFIGURATION ASTARO	04/05/2011	35 158,73	4	35 158,73	0,00	0,00
DIVERS MAT. INFORMATIQUES	27/05/2011	8 805,91	5	8 805,91	0,00	0,00
LICENCE SERVEUR MAGRET	27/05/2011	2 042,53	5	2 042,53	0,00	0,00
EPSON VIDEO PROJECTEUR	27/05/2011	952,49	5	952,49	0,00	0,00
SERVEUR MAGRETMICRO	09/06/2011	9 633,54	5	9 633,54	0,00	0,00
MICROS PORTABLES	16/06/2011	8 381,93	4	8 381,93	0,00	0,00
TRACEUR SIG HPT 7100 PRINTER	17/06/2011	22 015,09	5	22 015,09	0,00	0,00
ARMOIRES + CAISSONS	17/06/2011	3 327,22	10	2 988,00	339,22	0,00
JARDINIERES	17/06/2011	3 187,34	10	2 862,00	325,34	0,00
MATERIELS INFORMATIQUES DIVERS	20/06/2011	6 183,08	4	6 183,08	0,00	0,00
MATERIELS INFORMATIQUES DIVERS	20/06/2011	6 183,08	4	6 183,08	0,00	0,00
MATERIELS INFORMATIQUES DIVER	20/06/2011	13 346,40	4	13 346,40	0,00	0,00
MICROS PORTABLES	23/06/2011	4 190,96	4	4 190,96	0,00	0,00
MICROS PORTABLES	23/06/2011	1 676,39	4	1 676,39	0,00	0,00
SERVEUR MAGRET	24/06/2011	2 042,53	4	2 042,53	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
MICROS	24/06/2011	10 351,38	4	10 351,38	0,00	0,00
MICROS	24/06/2011	2 070,28	4	2 070,28	0,00	0,00
MICROS + VIDEO PROJ + SERVEUR	24/06/2011	9 205,85	4	9 205,85	0,00	0,00
MICRO + VIDEO PROJ	24/06/2011	7 260,44	4	7 260,44	0,00	0,00
JARDINNIERES	27/06/2011	2 822,56	10	2 538,00	284,56	0,00
MEUBLES	27/06/2011	3 035,35	10	2 727,00	308,35	0,00
TABLES DE DIRECTION	27/06/2011	1 928,08	10	1 728,00	200,08	0,00
OEUVRE ART TABLEAU LE GARDIEN	01/07/2011	1 000,00	0	0,00	0,00	1 000,00
MICROS DELL	06/07/2011	3 450,46	4	3 450,46	0,00	0,00
MICROS + VIDEO PROJECTEURS	07/07/2011	3 547,57	4	3 547,57	0,00	0,00
MICROS DELL	07/07/2011	2 070,28	4	2 070,28	0,00	0,00
MICROS DELL	07/07/2011	4 830,64	4	4 830,64	0,00	0,00
MATERIELS INFORMATIQUES	12/07/2011	11 800,93	4	11 800,93	0,00	0,00
DIVERS OUVRAGES ANCIENS	19/07/2011	1 065,00	0	0,00	0,00	1 065,00
CHAISES	20/07/2011	871,88	10	783,00	88,88	0,00
ARMOIRES PORTES COULISSANTES	20/07/2011	1 249,82	10	1 116,00	133,82	0,00
RESTAURATION PLANCHE CADASTALE	22/07/2011	10 196,00	0	0,00	0,00	10 196,00
FAUTEUIL ERGONOMIQUE	27/07/2011	1 732,71	10	1 557,00	175,71	0,00
CLIMATISEUR	27/07/2011	4 280,20	4	4 280,20	0,00	0,00
MICROS DELL	29/07/2011	2 070,28	4	2 070,28	0,00	0,00
IMPRIMANTE HP	29/07/2011	1 201,00	4	1 201,00	0,00	0,00
AFFICHE DE FILM	01/08/2011	2 500,00	0	0,00	0,00	2 500,00
MATERIEL DE CHAMBRE FROIDE	01/08/2011	4 449,12	10	3 996,00	453,12	0,00
MATERIEL DE CHAMBRE FROIDE	01/08/2011	21 324,68	10	19 188,00	2 136,68	0,00
MATERIEL CHAMBRE FROIDE	01/08/2011	11 242,40	10	10 116,00	1 126,40	0,00
TELEVISEUR SONY	04/08/2011	651,41	8	651,41	0,00	0,00
MICRO PORTABLE	09/08/2011	838,19	4	838,19	0,00	0,00
ARMOIRES A RDX	26/08/2011	2 289,36	10	2 052,00	237,36	0,00
ARMOIRES	29/08/2011	4 064,19	10	3 654,00	410,19	0,00
MATELAS DE SAUT	29/08/2011	2 846,18	10	2 556,00	290,18	0,00
ARMOIRES	30/08/2011	745,35	10	666,00	79,35	0,00
MEUBLE A LANGER	30/08/2011	1 126,02	10	1 008,00	118,02	0,00
ARMOIRES + CAISSONS VENTILATIO	30/08/2011	3 408,43	10	3 060,00	348,43	0,00
JARDINNIERE SUR PIED	02/09/2011	1 316,80	10	1 179,00	137,80	0,00
SERVEUR MARCHES PUBLICS	05/09/2011	4 289,42	5	4 289,42	0,00	0,00
SYSTEME JOURNALISATION CONNEXI	05/09/2011	2 497,37	5	2 497,37	0,00	0,00
MICROS DELL	09/09/2011	6 210,83	4	6 210,83	0,00	0,00
MICRO PORTABLE	09/09/2011	1 738,94	4	1 738,94	0,00	0,00
PORTE ROULEAUX + CISAILLES IDE	09/09/2011	1 082,38	10	972,00	110,38	0,00
EXTENSION STOKAGE	13/09/2011	7 893,64	4	7 893,64	0,00	0,00
BUREAU + CAISSON	13/09/2011	839,22	10	747,00	92,22	0,00
VIDEO PROJECTEUR EPSON	26/09/2011	1 079,10	4	1 079,10	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TABLES	06/10/2011	2 109,79	10	1 890,00	219,79	0,00
FAUTEUIL ERGONOMIQUE LOGIC 400	10/10/2011	1 405,48	10	1 260,00	145,48	0,00
MICROS DELL VOSTROS 260	11/10/2011	2 070,28	4	2 070,28	0,00	0,00
MICROS DELL VOSTROS 260 + VIDE	11/10/2011	1 642,58	4	1 642,58	0,00	0,00
AUTOCOMMUTATEUR OXO	11/10/2011	6 623,13	5	6 623,13	0,00	0,00
TABLE EN ALU ET BOIS	12/10/2011	918,15	10	819,00	99,15	0,00
ANCIENS LETTRES CARTES	14/10/2011	2 500,00	0	0,00	0,00	2 500,00
MOBILIER SALLE DE PHYSIQUE	21/10/2011	28 505,08	10	25 650,00	2 855,08	0,00
PAILLASSES + ARMOIRES + MEUBLE	21/10/2011	25 580,79	10	23 022,00	2 558,79	0,00
ARMOIRES A PHARMACIE	21/10/2011	772,62	10	693,00	79,62	0,00
DIVERS MATERIELS DE TELEPHONIE	26/10/2011	13 769,79	5	13 769,79	0,00	0,00
TELEPHONE LONGUE PORTEE	27/10/2011	1 424,07	5	1 424,07	0,00	0,00
OPTIPLEX 580 DT	31/10/2011	3 941,00	4	3 941,00	0,00	0,00
SIEGE DUO BACK	04/11/2011	977,13	10	873,00	104,13	0,00
AUTOCOMMUTATEUR	07/11/2011	5 729,95	5	5 729,95	0,00	0,00
TABLE ELLIPSE	08/11/2011	1 340,86	10	1 206,00	134,86	0,00
GROUPE FROID CHAMBRE FROIDE	15/11/2011	2 769,34	10	2 484,00	285,34	0,00
GROUPE FROID CHAMBRE FROIDE VI	15/11/2011	3 103,62	10	2 790,00	313,62	0,00
GROUPE FROID CHAMBRE FROIDE LE	15/11/2011	2 592,93	10	2 331,00	261,93	0,00
GROUPE FROIDE CHAMBRE FROIDE	15/11/2011	2 769,34	10	2 484,00	285,34	0,00
GROUPE FROID MIRANDE	15/11/2011	3 167,98	10	2 844,00	323,98	0,00
GROUPE FROID MARCIAC	15/11/2011	2 801,64	10	2 520,00	281,64	0,00
GROUPE FROID MIRANDE	15/11/2011	3 167,98	10	2 844,00	323,98	0,00
GROUPE FROID MIRANDE	15/11/2011	5 922,28	10	5 328,00	594,28	0,00
GROUPE FROID MIRANDE	15/11/2011	3 110,03	10	2 799,00	311,03	0,00
RESTAURATION CADACTRAUX LECTOU	16/11/2011	6 207,24	0	0,00	0,00	6 207,24
IMPRIMANTE COULEUR	21/11/2011	1 201,00	4	1 201,00	0,00	0,00
KARCHER	23/11/2011	1 973,40	8	1 973,40	0,00	0,00
ONDULEUR ELLIPSE	24/11/2011	1 061,26	5	1 061,26	0,00	0,00
TABLEAU TRIPTYQUE	25/11/2011	660,91	10	594,00	66,91	0,00
DIVERS MOBILIERS	25/11/2011	3 307,01	10	2 970,00	337,01	0,00
PHOTOGRAPHIE ERIC DESSERT	25/11/2011	1 500,00	0	0,00	0,00	1 500,00
GROUPE FROID PLAISANCE	25/11/2011	6 582,65	10	5 922,00	660,65	0,00
BACS A LIVRES	30/11/2011	1 093,02	10	981,00	112,02	0,00
BATTERIES ONDULEURS	01/12/2011	2 372,86	4	2 372,86	0,00	0,00
MATERIEL DE RELIURE	01/12/2011	3 707,60	5	3 707,60	0,00	0,00
MATERIEL DE TELEPHONIE	06/12/2011	19 091,56	5	19 091,56	0,00	0,00
DEFRIBRILLATEURS	07/12/2011	21 353,20	8	21 353,20	0,00	0,00
COMBISYSTEME	07/12/2011	1 303,64	8	1 303,64	0,00	0,00
PC PORTABLES	07/12/2011	1 676,39	4	1 676,39	0,00	0,00
PC PORTABLES	07/12/2011	4 190,96	4	4 190,96	0,00	0,00
MICROS	07/12/2011	11 583,02	4	11 583,02	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
FAUTEUIL ERGONOMIQUE	08/12/2011	827,03	10	738,00	89,03	0,00
ARMOIRE PHYTOSANITAIRE	09/12/2011	913,50	10	819,00	94,50	0,00
ARMOIRE PHYTOSANITAIRE	09/12/2011	913,50	10	819,00	94,50	0,00
FRAIS INSERTION MOBIL SD32	12/12/2011	1 318,11	10	1 179,00	139,11	0,00
FRAIS INSERTIONS MOBILIER SERV	12/12/2011	793,80	10	711,00	82,80	0,00
FRAIS INSERTION EQUIPEMENT MOB	12/12/2011	1 849,49	10	1 656,00	193,49	0,00
FRAIS INSERTION ATTR FOURN DIV	12/12/2011	2 278,52	10	2 043,00	235,52	0,00
DIPLOME PARCHEMIN	12/12/2011	431,00	0	0,00	0,00	431,00
TERRAIN COULOUME-MONDEBAT RESEAU MOBILE	13/12/2011	1,00	0	0,00	0,00	1,00
TERRAIN BEAUMARCHES RESEAU MOBILE	13/12/2011	1 500,00	0	0,00	0,00	1 500,00
SIEGE ERGONOMIQUE	14/12/2011	1 566,25	10	1 404,00	162,25	0,00
SIEGE ERGONOMIQUE	14/12/2011	1 566,25	10	1 404,00	162,25	0,00
GROUP FROID CHAMBRE FROIDE VIANDE	14/12/2011	2 808,21	10	2 520,00	288,21	0,00
SERVEUR SIG	15/12/2011	3 515,82	4	3 515,82	0,00	0,00
GROUPE FROID	15/12/2011	5 652,22	10	5 085,00	567,22	0,00
MONOBROSSE BASSE VITESSE	15/12/2011	788,52	8	788,52	0,00	0,00
TERRAIN RIGUEPEU RESEAU MOBILE	16/12/2011	81,00	0	0,00	0,00	81,00
PLATEAU SPORTIF	16/12/2011	3 063,17	10	2 754,00	309,17	0,00
BAC RETENTION POLYETHYLENE + ARMOIRE PHYTO	16/12/2011	1 324,07	10	1 188,00	136,07	0,00
ARMOIRES PHYTOSANITAIRE	16/12/2011	664,11	10	594,00	70,11	0,00
TERRAIN COLLEGE VASCONIE MIELA	31/12/2011	1 296,36	0	0,00	0,00	1 296,36
TERRAINS DE VOIERIE 2012	03/01/2012	242 801,25	0	0,00	0,00	242 801,25
SCULTURE EN FER	17/01/2012	2 000,00	0	0,00	0,00	2 000,00
MICRO COMMUTATEUR AVEC POSTE	17/01/2012	1 002,97	5	1 002,97	0,00	0,00
DISQUES DURS	20/01/2012	1 375,40	4	1 375,40	0,00	0,00
ARMOIRE PHYTOSANITAIRE	24/01/2012	913,50	10	728,00	91,00	94,50
ARMOIRE PHYTOSANITAIRE	24/01/2012	913,50	10	728,00	91,00	94,50
ARMOIRE PHYTOSANITAIRE	25/01/2012	913,50	10	728,00	91,00	94,50
VIDEOS PROJECTEURS	27/01/2012	2 801,03	4	2 801,03	0,00	0,00
VIDEO PROJECTEUR + IMPRIMANTE	31/01/2012	1 740,55	4	1 740,55	0,00	0,00
OEUVRES SERIE SOUFFLES	14/02/2012	2 166,00	0	0,00	0,00	2 166,00
REVUES BAIONETTES	16/02/2012	1 009,50	0	0,00	0,00	1 009,50
CHARIOT DE RESTAURATION	12/03/2012	1 007,63	10	800,00	100,00	107,63
VIDEOPROJECTEUR	14/03/2012	539,55	4	539,55	0,00	0,00
MICRO-ORDINATEUR PORTABLE	14/03/2012	12 572,89	4	12 572,89	0,00	0,00
ARMOIRE A RIDEAUX	22/03/2012	417,30	10	328,00	41,00	48,30
MICRO ORDINATEUR BDP	26/03/2012	838,19	4	838,19	0,00	0,00
IPAD 2 3G	27/03/2012	597,88	5	597,88	0,00	0,00
DOCUMENTS ANCIENS	03/04/2012	2 500,00	0	0,00	0,00	2 500,00
FAUTEUIL ERGONOMIQUE	06/04/2012	530,45	10	424,00	53,00	53,45
FAUTEUIL ERGONOMIQUE	06/04/2012	530,45	10	424,00	53,00	53,45
FAUTEUIL ERGONOMIQUE	06/04/2012	1 481,03	10	1 184,00	148,00	149,03

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
FAUTEUIL ERGONOMIQUE	06/04/2012	1 566,25	10	1 248,00	156,00	162,25
FAUTEUIL ERGONOMIQUE	06/04/2012	1 566,25	10	1 248,00	156,00	162,25
MICROS BUREAUTIQUE + ECRANS	11/04/2012	14 670,14	4	14 670,14	0,00	0,00
STATION DE TRAVAIL NTIC	11/04/2012	1 913,60	5	1 913,60	0,00	0,00
MICROS PORTABLES	11/04/2012	2 514,58	4	2 514,58	0,00	0,00
IMPRIMANTE COULEUR JET ENCRE	11/04/2012	1 201,00	4	1 201,00	0,00	0,00
MICROS PORTABLES	11/04/2012	838,19	4	838,19	0,00	0,00
ACHAT CASQUE TEL	11/04/2012	656,60	5	656,60	0,00	0,00
BAIE RESEAU REPARTITEUR	16/04/2012	544,13	4	544,13	0,00	0,00
TABLES CAISSONS ARMOIRES	17/04/2012	8 284,26	10	6 624,00	828,00	832,26
FAUTEUIL ERGONOMIQUE	18/04/2012	1 566,25	10	1 248,00	156,00	162,25
FAUTEUIL ERGONOMIQUE	18/04/2012	1 566,25	10	1 248,00	156,00	162,25
SERVEUR G ESCALA	24/04/2012	16 419,38	5	16 419,38	0,00	0,00
OEUVRE ARDT TORO	25/04/2012	1 400,00	0	0,00	0,00	1 400,00
APPAREIL PHOTO CANON	27/04/2012	681,90	4	681,90	0,00	0,00
DIVERS MATERIELS DE TELEPHONIE	27/04/2012	8 654,75	5	8 654,75	0,00	0,00
FONTAINES SEQUOIA	02/05/2012	4 110,65	8	4 110,65	0,00	0,00
MOBILERS SALLE SVT COLLEGE GI	04/05/2012	17 909,50	10	14 320,00	1 790,00	1 799,50
MICROS DELL VOSTROS	15/05/2012	4 439,55	4	4 439,55	0,00	0,00
MICROS DELL VOSTROS + VIDEO P	15/05/2012	3 321,77	4	3 321,77	0,00	0,00
MICROS DELL VOSTROS + VIDEO P	18/05/2012	6 869,35	4	6 869,35	0,00	0,00
BUREAU REGLABLE EN HAUTEUR	22/05/2012	503,99	10	400,00	50,00	53,99
APPLE IPAD 64 GO	25/05/2012	1 195,76	5	1 195,76	0,00	0,00
MICROS DELL VOSTROS	25/05/2012	2 369,28	4	2 369,28	0,00	0,00
MICROS CELL VOSTROS + DELL PO	25/05/2012	7 862,26	4	7 862,26	0,00	0,00
VIDEOS PROJ EPSON + DELL POWE	01/06/2012	3 947,52	4	3 947,52	0,00	0,00
MICROS DELL VOSTRO + DELL POW	01/06/2012	3 721,71	4	3 721,71	0,00	0,00
IMPRIMANTE PRIMERA CISC	04/06/2012	2 206,62	5	2 206,62	0,00	0,00
MOBILIER DIVERS	05/06/2012	10 547,24	10	8 432,00	1 054,00	1 061,24
MICROS DELL VOSTRO	05/06/2012	9 569,20	4	9 569,20	0,00	0,00
MICROS DELL VOSTRO	05/06/2012	5 129,64	4	5 129,64	0,00	0,00
SIEGE PNEUMATIQUE	07/06/2012	2 360,51	10	1 888,00	236,00	236,51
ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE	13/06/2012	6 482,08	4	6 482,08	0,00	0,00
TABLE RONDE	13/06/2012	786,47	10	624,00	78,00	84,47
MICROS DELL AVEC ECRANS	19/06/2012	3 059,37	4	3 059,37	0,00	0,00
MICROS DELL AVEC ECRANS	19/06/2012	8 189,01	4	8 189,01	0,00	0,00
MICROS + VIDEOS PROJECTEURS	19/06/2012	9 238,62	4	9 238,62	0,00	0,00
SWITCHS CISCO	20/06/2012	1 794,00	5	1 794,00	0,00	0,00
MICROS DELL + VIDEOS PROJECTE	26/06/2012	6 344,54	4	6 344,54	0,00	0,00
MICROS + VIDEOS PROJECTEURS	26/06/2012	12 523,79	4	12 523,79	0,00	0,00
FAUTEUIL ERGONOMIQUE	26/06/2012	1 289,29	8	1 289,29	0,00	0,00
FAUTEUIL ERGONOMIQUE	26/06/2012	1 289,29	8	1 289,29	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
IMPRIMANTE HP COLOR LASERJET	29/06/2012	651,99	4	651,99	0,00	0,00
ORDINATEUR ESPRIMO G840 AVEC E	29/06/2012	1 357,03	4	1 357,03	0,00	0,00
LECTEUR DE BANDES HP	29/06/2012	1 819,12	4	1 819,12	0,00	0,00
RESTAURATION SARCOPHAGE	05/07/2012	9 998,56	0	0,00	0,00	9 998,56
FONTAINES DE RESEAU	05/07/2012	587,24	8	587,24	0,00	0,00
BUREAU AVEC CAISSON	05/07/2012	772,40	10	616,00	77,00	79,40
TRAVAUX DE NUMERISATION	09/07/2012	10 634,81	0	0,00	0,00	10 634,81
NUMERISATION ARCHIVES	09/07/2012	22 521,40	0	0,00	0,00	22 521,40
TRAVAUX ENTRETIEN COURANT PARK	09/07/2012	2 499,30	18	1 104,00	138,00	1 257,30
TRAUVAUX ENTRETIEN PARKING AUT	09/07/2012	87 994,64	18	39 104,00	4 888,00	44 002,64
TRAVAUX NUMERISATION ARCHIVES	09/07/2012	11 982,00	8	11 982,00	0,00	0,00
ORDINATEURS DELL AVEC ECRANS	12/07/2012	2 369,28	4	2 369,28	0,00	0,00
ORDINATEURS DELL AVEC ECRANS	12/07/2012	3 059,37	4	3 059,37	0,00	0,00
ORDINATEURS DELL AVEC ECRANS	12/07/2012	2 369,28	4	2 369,28	0,00	0,00
ORDINATEURS DELL AVEC ECRANS	12/07/2012	6 772,23	4	6 772,23	0,00	0,00
ORDINATEURS DELL AVEC ECRANS	12/07/2012	11 998,99	4	11 998,99	0,00	0,00
DOCUMENTS ANCIENS	12/07/2012	1 656,77	0	0,00	0,00	1 656,77
CHARIOT RESTAURATION	17/07/2012	1 327,00	10	1 056,00	132,00	139,00
BADGEUSE	18/07/2012	1 315,60	4	1 315,60	0,00	0,00
BADGEUSES ETPROX	18/07/2012	2 631,20	4	2 631,20	0,00	0,00
ONDULEUR AUTOCOM	18/07/2012	9 870,05	5	9 870,05	0,00	0,00
PC ULTRA MOBILE LIFEBOOK	26/07/2012	1 208,09	4	1 208,09	0,00	0,00
MICRO ORDINATEUR AVEC ECRAN	26/07/2012	1 084,71	4	1 084,71	0,00	0,00
ENSEMBLE GROUPE FROID CHAMBRE	30/07/2012	3 159,23	10	2 520,00	315,00	324,23
FAUTEUIL ERGONOMIQUE	02/08/2012	583,72	5	583,72	0,00	0,00
PHOTOGRAPHIES ORIGINALES ERIC	02/08/2012	2 100,00	0	0,00	0,00	2 100,00
HUILES SUR TOILES 1989 DE KLAPHOLZ MELVIN	02/08/2012	7 000,00	0	0,00	0,00	7 000,00
FAUTEUIL	02/08/2012	583,72	8	583,72	0,00	0,00
TABLES BUREAUX + CAISSONS JUX	06/08/2012	9 509,09	10	7 600,00	950,00	959,09
RESTAURATION PLANCHES CADASTRALES	07/08/2012	8 965,22	0	0,00	0,00	8 965,22
SYSTEME DE SAUVEGARDE	14/08/2012	40 862,15	5	40 862,15	0,00	0,00
PETITES FOURNITURES INFORMATI	22/08/2012	1 376,13	4	1 376,13	0,00	0,00
CAISSE ENREGISTREUSE CASIO	22/08/2012	2 549,84	8	2 549,84	0,00	0,00
IPAD	23/08/2012	12 886,01	4	12 886,01	0,00	0,00
ACHAT MICRO ORDINATEUR DAO MED	04/09/2012	673,10	4	673,10	0,00	0,00
TABLE RONDE	05/09/2012	786,47	10	624,00	78,00	84,47
SIEGE ERGONOMIQUE DB 11	18/09/2012	1 304,84	10	1 040,00	130,00	134,84
SIEGE XENIUM BASIC DUO BACK	18/09/2012	1 096,73	10	872,00	109,00	115,73
SIEGE ERGNONOMIQUE DB 114 ART	18/09/2012	1 584,70	10	1 264,00	158,00	162,70
FAUTEUIL ERGONOMIQUE	18/09/2012	1 354,11	10	1 080,00	135,00	139,11
PAILLASSES, MEUBLES, ARMOIRE	18/09/2012	27 069,08	10	21 648,00	2 706,00	2 715,08
PHOTOS GUY HERSANT	18/09/2012	2 996,00	0	0,00	0,00	2 996,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
OEUVRE D'ART TETE FUNER	18/09/2012	1 200,00	0	0,00	0,00	1 200,00
SIEGE ERGONOMIQUE AVEC ACCOUDO	20/09/2012	1 566,26	10	1 248,00	156,00	162,26
FAUTEUIL ERGONOMIQUE WKSHP PL	27/09/2012	566,64	10	448,00	56,00	62,64
FAUTEUIL ERGONOMIQUE	27/09/2012	583,72	10	464,00	58,00	61,72
SIEGE ERGONOMIQUE	02/10/2012	1 566,26	10	1 248,00	156,00	162,26
HOTTE PORTATIVE	04/10/2012	1 583,56	10	1 264,00	158,00	161,56
BUREAU COMPACT AVEC CAISSON	08/10/2012	952,90	10	760,00	95,00	97,90
SCANNER EPSON GT2500 N	10/10/2012	767,40	4	767,40	0,00	0,00
IMPRIMANTE COULEUR RESEAU HP BUSINESS INKJET 2800	10/10/2012	1 201,00	4	1 201,00	0,00	0,00
SERVEUR HP PROLIAN	10/10/2012	2 690,40	4	2 690,40	0,00	0,00
APPAREIL PHOTO NUMERIQUE CANON EOS 600D	15/10/2012	831,52	4	831,52	0,00	0,00
LECTEUR BLU-RAY	15/10/2012	908,96	4	908,96	0,00	0,00
DEFIBRILLATEUR	24/10/2012	3 050,46	8	3 050,46	0,00	0,00
CHAISES	24/10/2012	434,39	10	344,00	43,00	47,39
VELOS VAE URBAINS	24/10/2012	4 796,01	6	4 796,01	0,00	0,00
NUMERISATION DOCUMENT D'URBANI	29/10/2012	4 867,72	4	4 867,72	0,00	0,00
SIEGE ERGONOMIQUE	30/10/2012	590,94	10	472,00	59,00	59,94
FAUTEUIL ERGONOMIQUE	30/10/2012	1 708,25	10	1 360,00	170,00	178,25
SIEGE ERGONOMIQUE SBS, ACCOUD	30/10/2012	1 530,64	10	1 224,00	153,00	153,64
SIEGE SELLE BAS AVEC DOSSIER	30/10/2012	1 612,44	10	1 288,00	161,00	163,44
SIEGE ERGONOMIQUE	05/11/2012	1 440,22	10	1 152,00	144,00	144,22
SIEGE ERGONOMIQUE SBS	05/11/2012	1 530,64	10	1 224,00	153,00	153,64
FAUTEUIL ERGONOMIQUE	05/11/2012	1 247,55	10	992,00	124,00	131,55
RIDEAUX OCCULTANTS	05/11/2012	1 770,08	10	1 416,00	177,00	177,08
CHAISE, TABLES, ECRAN MOTEUR	06/11/2012	3 676,74	10	2 936,00	367,00	373,74
IPAD AVEC ACCESSOIRES	07/11/2012	4 231,69	4	4 231,69	0,00	0,00
VIDEO-PROJECTEUR EPSON EB 475	07/11/2012	1 706,69	4	1 706,69	0,00	0,00
VIDEO-PROJECTEURS LCD EPSON EB 915	07/11/2012	6 083,96	4	6 083,96	0,00	0,00
TABLES ET CAISSON	07/11/2012	2 243,10	10	1 792,00	224,00	227,10
JOURNEE EXPERTISE	07/11/2012	944,84	4	944,84	0,00	0,00
RESTAURATION REGISTRES SUCCESSIONS	12/11/2012	11 030,11	0	0,00	0,00	11 030,11
BAC DE RETENTION POLYETHYLENE	15/11/2012	2 821,64	10	2 256,00	282,00	283,64
IPAD + MATERIEL IPAD	20/11/2012	1 163,65	4	1 163,65	0,00	0,00
ACHAT PLANCHES BD TOPPI FLARAN	27/11/2012	6 600,00	0	0,00	0,00	6 600,00
OEUVRES "ANGES" PSAUME 1 PLAN	03/12/2012	6 000,00	0	0,00	0,00	6 000,00
REGISTRE HYPOTHEQUE COTE Q45	04/12/2012	1 820,91	0	0,00	0,00	1 820,91
ORDINNATEUR TECHNIQUE DAO	05/12/2012	1 346,19	4	1 346,19	0,00	0,00
IMPRIMANTES + LASER MONOCHROME	05/12/2012	2 756,34	4	2 756,34	0,00	0,00
OEUVRES D'ART SERIE "SOUFFLES"	06/12/2012	8 000,00	0	0,00	0,00	8 000,00
BACS BD ET CHARIOTS A LIVRES	07/12/2012	3 238,46	10	2 584,00	323,00	331,46
SCANNER EPSON	07/12/2012	956,67	4	956,67	0,00	0,00
CHAMBRE FROIDE SELF SVCE ARRE	11/12/2012	20 003,75	10	16 000,00	2 000,00	2 003,75

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
OEUVRES D'ART TABLEAUX	11/12/2012	6 000,00	0	0,00	0,00	6 000,00
NUMERISATION PLU CNE - 1500 H	11/12/2012	3 659,76	4	3 659,76	0,00	0,00
IPAD RETINA 32GO NOIR	13/12/2012	765,44	4	765,44	0,00	0,00
APPAREIL PHOTO POWERSHOT A230	13/12/2012	635,78	4	635,78	0,00	0,00
CHARIOT RESTAURATION	13/12/2012	1 164,55	10	928,00	116,00	120,55
TALKIE-WALKIE MOTOROLA XTNI	13/12/2012	514,76	5	514,76	0,00	0,00
TABLEAUX BILL HINES ET LE MAR	13/12/2012	4 000,00	0	0,00	0,00	4 000,00
BUREAUX	14/12/2012	953,57	10	760,00	95,00	98,57
PLASTIFIEUSE A POCHETTES	14/12/2012	911,35	10	728,00	91,00	92,35
SERVEURS TELEPHONIE	20/12/2012	18 363,86	5	18 363,86	0,00	0,00
FRAIS INSERTION AMENAGEMENT DU	31/12/2012	55,00	18	24,00	3,00	28,00
FRAIS INSERTION AMGT PARKING A	31/12/2012	482,90	18	208,00	26,00	248,90
IMPRIMANTE JET D ENCRE COULEUR	16/01/2013	1 201,00	4	1 201,00	0,00	0,00
TERRAIN DE VOIRIE 2013	17/01/2013	128 243,05	0	0,00	0,00	128 243,05
ORDINATEUR TECHNIQUE DAO	18/01/2013	673,10	4	673,10	0,00	0,00
BIBLIOTHEQUE DECO + ARMOIRE	25/01/2013	5 467,00	10	3 822,00	546,00	1 099,00
TABLEAUX KLAPHOLZ	29/01/2013	3 000,00	0	0,00	0,00	3 000,00
ACHAT OEUVRE D'ART FLARAN/MC	15/02/2013	4 825,00	0	0,00	0,00	4 825,00
BAIE NOIRE + PORTES AJOUREE	18/02/2013	968,28	4	968,28	0,00	0,00
DISQUE DRIVE	01/03/2013	1 434,53	5	1 434,53	0,00	0,00
MEMOIRE SERVEUR LAME AIX	06/03/2013	3 104,77	5	3 104,77	0,00	0,00
CALL MENAGER	21/03/2013	16 576,72	5	16 576,72	0,00	0,00
LAVE LINGE LG	28/03/2013	1 005,00	8	875,00	130,00	0,00
ORDINATEURS BUREAUTIQUE	03/04/2013	1 148,16	4	1 148,16	0,00	0,00
PC PORTABLES	03/04/2013	3 067,07	4	3 067,07	0,00	0,00
ORDINATEURS TECHNIQUE DAO	03/04/2013	1 346,19	4	1 346,19	0,00	0,00
ORDINATEUR TECHNIQUE DAO	03/04/2013	5 810,26	4	5 810,26	0,00	0,00
SERVEUR HP PORLIANT	05/04/2013	3 913,78	5	3 913,78	0,00	0,00
PAIRE DE BUTS HAND	12/04/2013	3 447,69	10	2 408,00	344,00	695,69
PANNEAUX DE BASKET	12/04/2013	3 454,50	10	2 415,00	345,00	694,50
BACS DE RETENTION ET ARMOIRES	17/04/2013	4 615,93	10	3 227,00	461,00	927,93
LECTEUR CODE BARRE	18/04/2013	2 446,42	4	2 446,42	0,00	0,00
ORDINATEURS BUREAUTIQUES	18/04/2013	2 870,40	4	2 870,40	0,00	0,00
PIQUEUSE	22/04/2013	9 550,06	5	9 550,06	0,00	0,00
PRESTATION COMPLEMENTAIRE EXC	22/04/2013	3 647,80	4	3 647,80	0,00	0,00
SWTICH	24/04/2013	2 419,21	5	2 419,21	0,00	0,00
VIDEO PROJECTEUR EPSON	25/04/2013	539,55	4	539,55	0,00	0,00
IPAD	03/05/2013	1 315,36	5	1 315,36	0,00	0,00
PLEASE FAUTEUIL DE TRAVAIL	07/05/2013	600,77	10	420,00	60,00	120,77
RESTAURATION REGISTRE HYPOTHE	13/05/2013	18 000,00	0	0,00	0,00	18 000,00
FAUTEUIL DE TRAVAIL STEELCASE	14/05/2013	600,77	10	420,00	60,00	120,77
SIEGE ERGO AXIA PLUS	14/05/2013	1 440,22	10	1 008,00	144,00	288,22

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
SIEGE ERGONOMIQUE RH LOGIC	14/05/2013	1 368,10	10	952,00	136,00	280,10
SIEGE ERGONOMIQUE RH LOGIC	14/05/2013	1 504,81	10	1 050,00	150,00	304,81
SIEGE ERGONOMIQUE RH LOGIC	14/05/2013	1 478,97	10	1 029,00	147,00	302,97
SIEGE ERGONOMIQUE RH LOGIC	14/05/2013	1 588,77	10	1 106,00	158,00	324,77
SIEGE ERGONOMIQUE RH LOGIC	14/05/2013	1 654,43	10	1 155,00	165,00	334,43
SIEGE DU0 BACK	14/05/2013	1 222,79	10	854,00	122,00	246,79
AUDIO VIDEO SAMSUNG	16/05/2013	2 037,57	4	2 037,57	0,00	0,00
RACCORDEMENT HERTZIEN ALSATIS	17/05/2013	23 227,22	5	23 227,22	0,00	0,00
VIDEOS PROJECTEURS + PC DELL	17/05/2013	6 441,66	4	6 441,66	0,00	0,00
VELOS ASSISTANCE ELECTRIQUE	21/05/2013	4 796,01	6	4 796,01	0,00	0,00
RANGEMENT BIBLIOTHEQUE + DESS	22/05/2013	2 757,98	10	1 925,00	275,00	557,98
BUREAUX	22/05/2013	2 217,98	10	1 547,00	221,00	449,98
BUREAU + CAISSON	22/05/2013	1 059,30	10	735,00	105,00	219,30
VIDEOS PROJECTEURS + PC DELL	23/05/2013	7 596,04	4	7 596,04	0,00	0,00
FRAISEUSE ELECTRONIQUE	23/05/2013	6 398,60	8	5 593,00	805,60	0,00
MICROS DELL VOSTROS	24/05/2013	2 070,28	4	2 070,28	0,00	0,00
VIDEOS PROJECTEURS	27/05/2013	3 809,98	4	3 809,98	0,00	0,00
VIDEO PROJECTEUR EPSON	28/05/2013	952,49	4	952,49	0,00	0,00
VIDEOS PROJECTEUR + MICRO DEL	28/05/2013	3 269,62	4	3 269,62	0,00	0,00
VIDEOS PROJECTEURS + MICRO DE	28/05/2013	3 947,52	4	3 947,52	0,00	0,00
POSE TETE ET TRANSFERT DE LIG	28/05/2013	1 304,64	5	1 304,64	0,00	0,00
APPLE IPAD RETINA	30/05/2013	9 313,25	5	9 313,25	0,00	0,00
VIDEOS PROJECTEURS + DELL VOS	31/05/2013	9 666,31	4	9 666,31	0,00	0,00
VIDEOS PROJECTEURS	03/06/2013	1 904,99	4	1 904,99	0,00	0,00
VIDEOS PROJECTEURS EPSON	05/06/2013	2 857,48	4	2 857,48	0,00	0,00
DOCUMENTS ANCIENS	10/06/2013	352,95	0	0,00	0,00	352,95
MICROS DELL VOSTRO	12/06/2013	3 749,46	4	3 749,46	0,00	0,00
BUREAU RECTANGULAIRE	12/06/2013	1 020,79	10	714,00	102,00	204,79
RENAULT CLIO EXPRESSION ENERGY	17/06/2013	100 021,98	6	100 021,98	0,00	0,00
IMPRIMANTE HP LASER	18/06/2013	1 381,76	4	1 381,76	0,00	0,00
MICRO TECHNIQUE DAO	18/06/2013	673,10	4	673,10	0,00	0,00
VIDEOS PROJECTEURS ESPON	21/06/2013	1 904,99	4	1 904,99	0,00	0,00
VIDEOS PROJECTEURS ESPON	21/06/2013	5 061,47	4	5 061,47	0,00	0,00
FRAIS ETUDES RD122 MANCIET	25/06/2013	1 742,93	20	609,00	87,00	1 046,93
FRAIS ETUDES RD931 CRAVENCERES	25/06/2013	2 167,75	20	756,00	108,00	1 303,75
VITRINE EXTERIEUR	26/06/2013	1 179,99	10	826,00	118,00	235,99
RENAULT LIO CAMPUS GRIS 8267M	28/06/2013	4 850,00	6	4 850,00	0,00	0,00
FONDS PHOTOGRAPHIQUES	01/07/2013	2 728,00	0	0,00	0,00	2 728,00
SIEGE ERGONOMIQUE COMPLET + R	02/07/2013	1 518,80	10	1 057,00	151,00	310,80
SIEGE ERGONOMIQUE + ACCOUDOIRS	02/07/2013	1 406,85	10	980,00	140,00	286,85
SIEGE ERGONOMIQUE COMPLET	02/07/2013	1 588,77	10	1 106,00	158,00	324,77
VIDEOS PROJECTEURS ESPON + P	04/07/2013	10 094,00	4	10 094,00	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
PC DELL	04/07/2013	13 019,66	4	13 019,66	0,00	0,00
VIDEOS PROJECTEURS + PC DELL	04/07/2013	15 877,14	4	15 877,14	0,00	0,00
VIDEOS PROJECTEURS	04/07/2013	1 904,99	4	1 904,99	0,00	0,00
FAUTEUILS DE RELAXATION	08/07/2013	584,84	10	406,00	58,00	120,84
SIEGE ERGONOMIQUE AXIA	08/07/2013	1 439,98	10	1 008,00	144,00	287,98
CLOISONS SEPARATIVE	08/07/2013	694,76	8	602,00	92,76	0,00
VESTIAIRES MONOBLOC	09/07/2013	1 999,71	10	1 393,00	199,00	407,71
VIDEOS PROJECTEURS + MICROS	09/07/2013	12 923,74	4	12 923,74	0,00	0,00
PEUGEOT KANGOO 216MQ32	09/07/2013	5 684,00	6	5 684,00	0,00	0,00
PEUGEOT PARTNER 8132MP32	09/07/2013	5 684,00	6	5 684,00	0,00	0,00
RENAULT KANGOO EXPRESSE GD CO	09/07/2013	39 504,29	6	39 504,29	0,00	0,00
BUREAU COMPLET	10/07/2013	1 690,58	10	1 183,00	169,00	338,58
DIVERS MOBILIERS	10/07/2013	4 206,74	10	2 940,00	420,00	846,74
BUREAU COMPACT + EXTENSION	10/07/2013	1 064,14	10	742,00	106,00	216,14
BUREAU + CAISSON + ARMOIRE	10/07/2013	1 146,49	10	798,00	114,00	234,49
FRAIS INSERTION EQUIP INFOR ET	11/07/2013	562,25	4	562,25	0,00	0,00
LAMPADAIRE + LAMPE DE BUREAU	11/07/2013	1 855,00	10	1 295,00	185,00	375,00
SIEGE ERGONOMIQUE + REPOSE P	12/07/2013	1 641,51	10	1 148,00	164,00	329,51
SIEGE ERGONOMIQUE + REPOSE PI	12/07/2013	1 551,09	10	1 085,00	155,00	311,09
SIEGE ERGONOMIQUE ET REPOSE P	15/07/2013	1 434,84	10	1 001,00	143,00	290,84
APPLE IPAD RETINA	17/07/2013	657,68	5	657,68	0,00	0,00
DIVAN D EXAMEN	22/07/2013	2 153,72	8	1 883,00	270,72	0,00
MICROS TECHNIQUE DAO	24/07/2013	3 365,48	4	3 365,48	0,00	0,00
MACHINE A CAFE	29/07/2013	2 175,52	10	1 519,00	217,00	439,52
FONTAINE A EAU DE RESEAU	29/07/2013	587,24	8	511,00	76,24	0,00
IPAD + TELEPHONES MOBILES	30/07/2013	831,10	5	831,10	0,00	0,00
MATERIELS ET MOBILIER CLASSE	31/07/2013	42 556,80	10	29 785,00	4 255,00	8 516,80
BUREAU + CAISSON	05/08/2013	835,81	10	581,00	83,00	171,81
BORNES WIFI	05/08/2013	1 386,63	4	1 386,63	0,00	0,00
DIVERS MOBILIERS BUREAUX CAIS	05/08/2013	3 534,69	10	2 471,00	353,00	710,69
PORTS OVER POUR BASCULE FAX	07/08/2013	2 932,63	5	2 932,63	0,00	0,00
DEPLOIEMENT DU RESEAU CISCO	16/08/2013	2 419,21	4	2 419,21	0,00	0,00
LECTEUR ETPROX BADGEUR	19/08/2013	1 315,60	4	1 315,60	0,00	0,00
BLACK BERRY BOLD 990	20/08/2013	1 235,95	5	1 235,95	0,00	0,00
SIEGE ERGONOMIQUE + REPOSE PIED	23/08/2013	1 517,72	10	1 057,00	151,00	309,72
SIEGE ERGONOMIQUE AVEC APPUI	23/08/2013	1 234,63	10	861,00	123,00	250,63
SIEGE ERGONOMIQUE AXIA	23/08/2013	1 440,22	10	1 008,00	144,00	288,22
SIEGE ERGONOMIQUE + REPOSE PI	23/08/2013	1 517,72	10	1 057,00	151,00	309,72
VEHICULES 207 5 PORTES	23/08/2013	54 855,70	6	54 855,70	0,00	0,00
IP + TERMINAUX	27/08/2013	6 040,03	5	6 040,03	0,00	0,00
IPHONE 4S	28/08/2013	322,80	5	322,80	0,00	0,00
PC PORTABLE 17 POUCE	09/09/2013	960,21	4	960,21	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
MICRO ORDINATEURS BUREAUTIQUE	09/09/2013	8 611,20	4	8 611,20	0,00	0,00
GROS MATERIEL DE NETTOYAGE	10/09/2013	4 930,12	8	4 312,00	618,12	0,00
TABLEAU KLAPHOLZ	10/09/2013	4 000,00	0	0,00	0,00	4 000,00
ARMOIRE HAUTES PORTES COULISS	12/09/2013	3 815,24	10	2 667,00	381,00	767,24
POSTE INFORMATIQUE AMENAGEMENT FI	30/09/2013	7 372,20	4	7 372,20	0,00	0,00
INSEREUSE PLIEUSE COURRIER	10/10/2013	11 632,71	5	11 632,71	0,00	0,00
SERVEUR DE PRODUCTION POUR LA	15/10/2013	44 890,63	5	44 890,63	0,00	0,00
LOT DE CORRESPONDANCE DE POI	15/10/2013	2 400,00	0	0,00	0,00	2 400,00
ARMOIRES ELECTROLUX	17/10/2013	11 960,00	10	8 372,00	1 196,00	2 392,00
ARMOIRE BLINDEE	23/10/2013	1 927,53	10	1 344,00	192,00	391,53
ARMOIRES 8 CASIERS	28/10/2013	3 178,84	10	2 219,00	317,00	642,84
PLANCHE MARSUPILAMI	04/11/2013	9 000,00	0	0,00	0,00	9 000,00
BUREAU AVEC TRAVEE	06/11/2013	859,98	10	602,00	86,00	171,98
BORNES IP	06/11/2013	2 440,99	5	2 440,99	0,00	0,00
DIVERS DOCUMENTS ANCIENS GERS	06/11/2013	2 145,56	0	0,00	0,00	2 145,56
PLATEAU SPORTIF	07/11/2013	1 212,74	10	847,00	121,00	244,74
SIEGE ERGONOMIQUE + REPOSE PI	12/11/2013	1 234,63	10	861,00	123,00	250,63
SIEGE ERGONOMIQUE + REPOSE PI	12/11/2013	1 504,81	10	1 050,00	150,00	304,81
SIEGE ERGONOMIQUE + REPOSE PI	12/11/2013	1 455,29	10	1 015,00	145,00	295,29
AUTOCOM ET TERMINAUX	13/11/2013	5 847,72	5	5 847,72	0,00	0,00
TRAVAUX AUTODROME 2008	19/11/2013	199 806,87	18	77 700,00	11 100,00	111 006,87
RESTAURATION OEUVRE ART FLAR	19/11/2013	3 775,34	0	0,00	0,00	3 775,34
TRAVAUX ENTRETIEN COURANT AUT	19/11/2013	38 128,37	18	14 826,00	2 118,00	21 184,37
NUMERISATION	19/11/2013	8 664,50	8	7 581,00	1 083,50	0,00
VIDEO PROJECTEUR	21/11/2013	2 697,76	4	2 697,76	0,00	0,00
PC + ECRANS FUJITSU	21/11/2013	2 191,60	4	2 191,60	0,00	0,00
TABLEAU DE CAMPISTRON	22/11/2013	2 500,00	0	0,00	0,00	2 500,00
CHARIOT SERVICE 3 PLATEAUX	26/11/2013	765,44	5	765,44	0,00	0,00
BUREAUX	26/11/2013	1 162,15	10	812,00	116,00	234,15
PC PORTABLE	27/11/2013	726,28	4	726,28	0,00	0,00
VIDEOS PROJECTEURS AVEC HAUTS	28/11/2013	3 947,04	4	3 947,04	0,00	0,00
FAUTEUILS DE TRAVAIL	28/11/2013	1 063,24	10	742,00	106,00	215,24
FAUTEUIL DE TRAVAIL STEELCASE	28/11/2013	624,20	10	434,00	62,00	128,20
SIEGE ERGONOMIQUE RH LOGIC	28/11/2013	1 393,94	10	973,00	139,00	281,94
SIEGE ERGONOMIQUE RH LOGIC	28/11/2013	1 368,10	10	952,00	136,00	280,10
CATALYSTS	29/11/2013	20 298,56	5	20 298,56	0,00	0,00
BAIE EMC VIRUTALISATION	29/11/2013	16 501,86	5	16 501,86	0,00	0,00
TABLES ALPHANUMERIQUES DES S	03/12/2013	5 372,90	0	0,00	0,00	5 372,90
NUMERISATION PLU CMNE MOINS 1	03/12/2013	2 439,84	4	2 439,84	0,00	0,00
TABLEAUX TRIPTYQUES	05/12/2013	1 445,22	10	1 008,00	144,00	293,22
TABLEAU TRIPTYQUE	05/12/2013	722,61	10	504,00	72,00	146,61
SIEGE ERGONOMIQUE AXIA	05/12/2013	856,81	10	595,00	85,00	176,81

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
SWITCH + TELEPHONES CISCO	09/12/2013	4 655,51	5	4 655,51	0,00	0,00
EXPOSITION BD FLARAN	09/12/2013	2 130,00	0	0,00	0,00	2 130,00
BIBLIOBUS	09/12/2013	17 200,00	8	15 050,00	2 150,00	0,00
REMORQUE PORTE VOITURE	09/12/2013	4 580,99	6	4 580,99	0,00	0,00
SIEGE ERGONOMIQUE	09/12/2013	1 234,63	10	861,00	123,00	250,63
SIEGE ERGONOMIQUE	09/12/2013	1 551,09	10	1 085,00	155,00	311,09
ONDULEUR SENTINAL DUAL	10/12/2013	2 056,50	4	2 056,50	0,00	0,00
APPAREIL PHOTONUMERIQUE EOS	10/12/2013	998,38	4	998,38	0,00	0,00
ONDULEUR EATON ELLIPSE	10/12/2013	1 416,90	4	1 416,90	0,00	0,00
BOITIER ANYWHERE USB	10/12/2013	1 087,86	4	1 087,86	0,00	0,00
PHOTOGRAPHIES LES LANDES DE G	11/12/2013	2 008,38	0	0,00	0,00	2 008,38
TABLE DE REUNION	12/12/2013	781,90	10	546,00	78,00	157,90
MEUBLE A CASIERS	12/12/2013	1 179,03	10	819,00	117,00	243,03
TABLEAU TRIPTIQUE	12/12/2013	722,61	10	504,00	72,00	146,61
MEUBLE CASIER	12/12/2013	1 401,75	10	980,00	140,00	281,75
MEUBLES PROFESSEURS A CASIER	12/12/2013	2 284,31	10	1 596,00	228,00	460,31
CASIERS VISITABLES	12/12/2013	4 554,37	10	3 185,00	455,00	914,37
CASIERS VISITABLES	12/12/2013	9 759,36	10	6 825,00	975,00	1 959,36
MEUBLE PROFESSEUR A CASIER	12/12/2013	1 142,16	10	798,00	114,00	230,16
MEUBLE PROFESSEUR A CASIER	12/12/2013	1 142,16	10	798,00	114,00	230,16
SIEGE ERGONOMIQUE	12/12/2013	1 234,63	10	861,00	123,00	250,63
SIEGE ERGONOMIQUE	12/12/2013	1 551,09	10	1 085,00	155,00	311,09
IMPRIMANTE HP COLOR A3	13/12/2013	6 475,12	4	6 475,12	0,00	0,00
PC PORTABLE LIFEBBOK	13/12/2013	1 359,47	4	1 359,47	0,00	0,00
MICROS ORDINATEURS	13/12/2013	2 905,13	4	2 905,13	0,00	0,00
PC FUJITSU AVEC ECRANS	13/12/2013	2 191,60	4	2 191,60	0,00	0,00
CLOISONS DE SEPARATION	13/12/2013	1 164,58	10	812,00	116,00	236,58
CLOISON	13/12/2013	743,24	10	518,00	74,00	151,24
BANC CROCUS	13/12/2013	5 370,04	10	3 759,00	537,00	1 074,04
BANS CROCUS	13/12/2013	1 074,01	10	749,00	107,00	218,01
DESSINS DE GUSTAVE DE LASSALL	13/12/2013	4 500,00	0	0,00	0,00	4 500,00
LAMPADAIRE	31/12/2013	1 488,00	10	1 036,00	148,00	304,00
LAMPADAIRE + LAMPE DE BUREAU	31/12/2013	1 855,00	10	1 295,00	185,00	375,00
DESSINS GUSTAVE DE LASALLE BO	13/01/2014	5 500,00	0	0,00	0,00	5 500,00
DIVERS DOCUMENTS ANCIENS	14/01/2014	1 700,00	0	0,00	0,00	1 700,00
RESTAURATION SUCESSION ET ABC	21/01/2014	339,13	0	0,00	0,00	339,13
IPHONE + IPAD	23/01/2014	5 658,16	5	5 658,16	0,00	0,00
REFRIGERATEUR VACCINS	28/01/2014	1 190,02	8	888,00	148,00	154,02
TERRAIN DE VOIRIE 2014	30/01/2014	232 654,47	0	0,00	0,00	232 654,47
NETTOYEUR HAUTE PRESSION	31/01/2014	781,02	8	582,00	97,00	102,02
LIVRE DE CPTE COMMERCANT AIGN	04/02/2014	50,00	0	0,00	0,00	50,00
CHARIOTS A NIVEAU CONSTANT	04/02/2014	7 426,70	10	4 452,00	742,00	2 232,70

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
MAISON AVENUE DE SOUBOIRES EA	06/02/2014	199 295,99	0	0,00	0,00	199 295,99
SIEGE ERGONOMIQUE	11/02/2014	1 580,40	10	948,00	158,00	474,40
DIVERS MATERIELS INFORMATIQUES	18/02/2014	10 195,38	4	10 195,38	0,00	0,00
SIEGE ERGONOMIQUE	18/02/2014	1 512,35	10	906,00	151,00	455,35
SIEGE ERGONOMIQUE	18/02/2014	1 683,11	10	1 008,00	168,00	507,11
SIEGE ERGONOMIQUE	18/02/2014	1 624,67	10	972,00	162,00	490,67
SIEGE ERGONOMIQUE	18/02/2014	1 645,56	10	984,00	164,00	497,56
SIEGE ERGONOMIQUE	18/02/2014	1 571,91	10	942,00	157,00	472,91
IPHONE	20/02/2014	659,89	5	659,89	0,00	0,00
SIEGE ERGONOMIQUE	25/02/2014	750,74	10	450,00	75,00	225,74
SIEGE AVEC DOSSIER	25/02/2014	676,50	10	402,00	67,00	207,50
SIEGE ERGONOMIQUE	27/02/2014	1 123,76	10	672,00	112,00	339,76
CARDIOTOCAGRAPHE	10/03/2014	1 890,00	8	1 416,00	236,00	238,00
MICROS ORDI PORTABLES	11/03/2014	1 457,42	4	1 457,42	0,00	0,00
PROJECTEUR EPSON	11/03/2014	738,47	4	738,47	0,00	0,00
MICROS ORDI PORTABLES	11/03/2014	6 558,41	4	6 558,41	0,00	0,00
DEBROUSSAILLEUSE + SOUFFLEUR	14/03/2014	1 138,80	8	852,00	142,00	144,80
LETTRE PESQUIDOUX	17/03/2014	280,60	0	0,00	0,00	280,60
LETTRES LACAVE BARRIS	18/03/2014	512,80	0	0,00	0,00	512,80
DIVERS CHARIOTS DE RESTAURATI	18/03/2014	3 632,40	10	2 178,00	363,00	1 091,40
SIEGE ERGONOMIQUE	19/03/2014	1 434,62	10	858,00	143,00	433,62
SIEGE ERGONOMIQUE	19/03/2014	1 680,29	10	1 008,00	168,00	504,29
CAISSON DE VENTILATION	28/03/2014	873,00	10	522,00	87,00	264,00
CARTE GRAPHIQUE COLLEGE MATHA	01/04/2014	1 453,62	4	1 453,62	0,00	0,00
TABLEAUX VITAL LACAZE	04/04/2014	5 500,00	0	0,00	0,00	5 500,00
PEUGEOTS 208 ACTIVE BLANCHES	08/04/2014	112 676,31	6	112 676,31	0,00	0,00
PLACARD 1726 1760 1789	08/04/2014	560,00	0	0,00	0,00	560,00
RESTAURATION TABLE DE SUCCESS	08/04/2014	22 053,00	0	0,00	0,00	22 053,00
NUMERISATION REGISTRES FICHIER	08/04/2014	5 217,32	0	0,00	0,00	5 217,32
SIEGE ERGONOMIQUE	09/04/2014	1 512,35	10	906,00	151,00	455,35
BUREAUX	16/04/2014	1 220,02	10	732,00	122,00	366,02
EQUISSES ET DESSINS	18/04/2014	3 500,00	0	0,00	0,00	3 500,00
CARTES POSTALES	18/04/2014	458,55	0	0,00	0,00	458,55
RENAULT KANGOO IMMAT AN 643 QB	22/04/2014	6 300,00	6	6 300,00	0,00	0,00
RENAULT KANGOO IMMAT AN 996 QQ	22/04/2014	6 300,00	6	6 300,00	0,00	0,00
RENAULT KANGOO IMMAT AN 877 QR	22/04/2014	6 300,00	6	6 300,00	0,00	0,00
SIEGE ERGONOMIQUE	29/04/2014	1 592,76	10	954,00	159,00	479,76
SIEGE AMAZONE	29/04/2014	606,30	10	360,00	60,00	186,30
PROJECTEURS EPSON	29/04/2014	1 694,76	4	1 694,76	0,00	0,00
PROJECTEURS EPSON	29/04/2014	2 542,14	4	2 542,14	0,00	0,00
BANCS	29/04/2014	1 136,40	10	678,00	113,00	345,40
PROJECTEURS EPSON	30/04/2014	1 694,76	4	1 694,76	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
PORT CISCO	16/05/2014	688,63	5	688,63	0,00	0,00
ORDINATEUR DELL OPTIPLEX	20/05/2014	540,54	4	540,54	0,00	0,00
RENAULT CLIO IMMAT 1741MS32	23/05/2014	4 800,00	6	4 800,00	0,00	0,00
ORDINATEURS PORTABLES	26/05/2014	2 914,85	4	2 914,85	0,00	0,00
IMPRIMANTES COULEURS RECTO VE	26/05/2014	4 987,51	4	4 987,51	0,00	0,00
ORDINATEURS PORTABLES	26/05/2014	1 457,42	4	1 457,42	0,00	0,00
ORDINATEUR DAO	26/05/2014	2 026,04	4	2 026,04	0,00	0,00
ORDINATEURS PORTABLES	26/05/2014	1 404,06	4	1 404,06	0,00	0,00
ORDINATEURS PORTABLES	26/05/2014	2 914,85	4	2 914,85	0,00	0,00
ECRAN 22 POUCES	26/05/2014	709,20	4	709,20	0,00	0,00
PEUGEOT 208 5 PORTES BLEUE	27/05/2014	12 369,59	6	12 369,59	0,00	0,00
RENAULT CLIO ZEN	27/05/2014	51 542,17	6	51 542,17	0,00	0,00
ARMOIRE DE STERILISATION	02/06/2014	684,48	10	408,00	68,00	208,48
RESTAURATION CERAMIQUE CONTEM	03/06/2014	15,00	0	0,00	0,00	15,00
PC DELL + PROJECTEURS EPSON	04/06/2014	18 656,70	4	18 656,70	0,00	0,00
PC DELL + PROJECTEURS EPSON C	04/06/2014	4 084,92	4	4 084,92	0,00	0,00
PC DELL + PROJECTEUR EPSON CO	04/06/2014	3 778,08	4	3 778,08	0,00	0,00
PC DELL + PROJECTEURS EPSON C	04/06/2014	7 789,86	4	7 789,86	0,00	0,00
PROJECTEUR EPSON	04/06/2014	847,38	4	847,38	0,00	0,00
COFFRE FORT	04/06/2014	549,60	25	126,00	21,00	402,60
PALETTE DE RETENTION METALLIQ	05/06/2014	609,94	10	360,00	60,00	189,94
SIEGE ERGONOMIQUE	05/06/2014	1 672,19	10	1 002,00	167,00	503,19
SIEGE ERGONOMIQUE	05/06/2014	1 596,59	10	954,00	159,00	483,59
MATERIELS DE NETTOYAGE	05/06/2014	3 324,91	8	2 490,00	415,00	419,91
TURBINE A GLACES	05/06/2014	599,00	10	354,00	59,00	186,00
DOCUMENTATION FAMILLE DE MONT	12/06/2014	545,05	0	0,00	0,00	545,05
BAC CROCUS	16/06/2014	1 133,95	10	678,00	113,00	342,95
SIEGE ERGONOMIQUE	16/06/2014	1 680,29	10	1 008,00	168,00	504,29
ARMOIRE A RDX + TABLEAUX	17/06/2014	561,30	10	336,00	56,00	169,30
MEUBLE BAS	17/06/2014	1 194,00	10	714,00	119,00	361,00
SIEGE ERGONOMIQUE	17/06/2014	1 705,55	10	1 020,00	170,00	515,55
SIEGE ERGONOMIQUE	17/06/2014	748,44	10	444,00	74,00	230,44
SIEGE ERGONOMIQUE	17/06/2014	750,74	10	450,00	75,00	225,74
PC OPTIPLEX + PROJECTEUR EPSO	19/06/2014	1 387,92	4	1 387,92	0,00	0,00
PERCEUSE VISSEUSE + PERFORATE	19/06/2014	1 411,93	8	1 056,00	176,00	179,93
SIEGE ERGONOMIQUE	24/06/2014	748,44	10	444,00	74,00	230,44
PC OPTIPLEX +	27/06/2014	23 135,88	4	23 135,88	0,00	0,00
PC OPTIPLEX + PROJECTEUR EPSON	30/06/2014	9 411,48	4	9 411,48	0,00	0,00
ORDINATEUR DAO	03/07/2014	2 026,04	4	2 026,04	0,00	0,00
PC OPTIPLEX COLLEGE NOGARO	07/07/2014	1 849,62	4	1 849,62	0,00	0,00
BANS CROCUS MARRON	08/07/2014	596,38	10	354,00	59,00	183,38
NETTOYEUR HP + PULVERISATEUR	09/07/2014	3 048,00	8	2 286,00	381,00	381,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
CAMERA SALLE D ATTENTE UTAS C	10/07/2014	1 119,60	4	1 119,60	0,00	0,00
MATERIELS INFORMATIQUES CISCO	10/07/2014	4 174,02	5	4 174,02	0,00	0,00
MATERIELS TELEPHONIQUES CISCO	10/07/2014	3 129,72	5	3 129,72	0,00	0,00
COLLECTION COSTUMES GUERRE	15/07/2014	2 111,00	0	0,00	0,00	2 111,00
DOCUMENTS ANCIENS	18/07/2014	350,00	0	0,00	0,00	350,00
SIEGE ERGONOMIQUE + PUPITRE	22/07/2014	1 721,52	10	1 032,00	172,00	517,52
PC PORTABLE	25/07/2014	728,71	4	728,71	0,00	0,00
PC BUREAUTIQUE	25/07/2014	5 760,00	4	5 760,00	0,00	0,00
MATERIELS PHOTOGRAPHIQUES	25/07/2014	1 934,94	4	1 934,94	0,00	0,00
OEUVRES DE FELIX ANAUT	28/07/2014	4 500,00	0	0,00	0,00	4 500,00
ORDINATEURS DAO	04/08/2014	728,71	4	728,71	0,00	0,00
ORDINATEURS DAO	04/08/2014	2 026,04	4	2 026,04	0,00	0,00
ORDINATEUR PORTABLE	04/08/2014	2 026,04	4	2 026,04	0,00	0,00
SYSTEME AUDIO VIDEO HEMYCICLE	05/08/2014	15 096,00	5	15 096,00	0,00	0,00
BANCS CROCUS	06/08/2014	1 136,40	10	678,00	113,00	345,40
ENSEMBLE DE RANGEMENT	07/08/2014	955,15	10	570,00	95,00	290,15
RENAULT KANGOO EXPRESS OMMAT	11/08/2014	6 300,00	6	6 300,00	0,00	0,00
BALAYEUSE ESCOMEL	13/08/2014	4 320,00	8	3 240,00	540,00	540,00
PEINTURES DE GUSTAVE DE LASSA	27/08/2014	4 000,00	0	0,00	0,00	4 000,00
SIEGE ERGONOMIQUE + PUPITRE +	08/09/2014	1 717,31	10	1 026,00	171,00	520,31
SIEGE ERGONOMIQUE	08/09/2014	1 471,80	10	882,00	147,00	442,80
TERRAIN CONSTRUCTION 22 EME C	08/09/2014	838 776,78	0	0,00	0,00	838 776,78
SIEGES	15/09/2014	1 331,04	10	798,00	133,00	400,04
CAISSONS EXTENSION BUREAU + A	17/09/2014	3 022,44	10	1 812,00	302,00	908,44
RAYONNAGE + ARMOIRE	17/09/2014	1 320,52	10	792,00	132,00	396,52
AUDIOMETRE	17/09/2014	599,00	8	444,00	74,00	81,00
TABOURETS	22/09/2014	1 034,66	10	618,00	103,00	313,66
PC DELL OPTIPLEX + PROJECTEURS	25/09/2014	8 637,24	4	8 637,24	0,00	0,00
PC DELL OPTIPLEX	25/09/2014	1 081,08	4	1 081,08	0,00	0,00
EXPOSITION ELOGE DE L EAU 2014	01/10/2014	3 700,00	0	0,00	0,00	3 700,00
DOCUMENTS ANCIENS BASSOUES DIV	07/10/2014	1 054,00	0	0,00	0,00	1 054,00
SIEGES ERGONOMIQUES	08/10/2014	2 795,82	10	1 674,00	279,00	842,82
ARMOIRE PORTES BATTANTES	10/10/2014	6 457,43	10	3 870,00	645,00	1 942,43
ARMOIRES	13/10/2014	1 074,83	10	642,00	107,00	325,83
CARTES POSTALES ET PHOTOS ANCI	15/10/2014	548,81	0	0,00	0,00	548,81
CARTES POSTALES ANCIENNES AL	20/10/2014	300,00	0	0,00	0,00	300,00
RESTAURATION ARBRE A PHENIX	23/10/2014	800,00	0	0,00	0,00	800,00
ARMOIRE MULTIRISQUE	28/10/2014	2 703,24	10	1 620,00	270,00	813,24
SIEGE ERGONOMIQUE	28/10/2014	1 498,31	10	894,00	149,00	455,31
MACHINE A GLACON	30/10/2014	1 905,12	10	1 140,00	190,00	575,12
LAMPE A DEL ET REHAUSSE POUR	30/10/2014	2 339,50	8	1 752,00	292,00	295,50
FOURNITURE ET INSTALLATION TE	31/10/2014	6 089,26	5	6 089,26	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
MATERIEL DE WII THERME DE CAS	05/11/2014	2 488,85	4	2 488,85	0,00	0,00
RESTAURATION TABLES SUCCESSIO	13/11/2014	7 056,00	0	0,00	0,00	7 056,00
TABLE AUTOPSIE	17/11/2014	5 497,94	8	4 122,00	687,00	688,94
ARMOIRES ET CHARIOTS COLLEGE	21/11/2014	12 261,60	10	7 356,00	1 226,00	3 679,60
COFFRE FORT COLLEGE MASSEUBE	21/11/2014	1 244,40	10	744,00	124,00	376,40
BUREAUX + ARMOIRE	21/11/2014	1 523,87	10	912,00	152,00	459,87
DEBROUSSAILLEUSE	21/11/2014	1 107,05	8	828,00	138,00	141,05
BUREAU RECTANGULAIRE	21/11/2014	996,32	10	594,00	99,00	303,32
SIEGES ERGONOMIQUES	21/11/2014	2 804,02	10	1 680,00	280,00	844,02
BUREAUX + CAISSON	21/11/2014	2 004,60	10	1 200,00	200,00	604,60
RESTAURATION OEUVRE DE JAN FA	27/11/2014	457,20	0	0,00	0,00	457,20
RESTAURATION OBJETS METALLIQU	27/11/2014	2 340,00	0	0,00	0,00	2 340,00
PC PORTABLE	02/12/2014	3 643,56	4	3 643,56	0,00	0,00
MICROS ORDINATEURS DAO	02/12/2014	6 753,48	4	6 753,48	0,00	0,00
PC PORTABLES	02/12/2014	2 186,14	4	2 186,14	0,00	0,00
MICRO ORDINATEURS DAO	02/12/2014	3 376,74	4	3 376,74	0,00	0,00
MICRO-ORDINATEURS	02/12/2014	2 880,00	4	2 880,00	0,00	0,00
MICRO-ORDINATEURS	02/12/2014	1 457,42	4	1 457,42	0,00	0,00
MICRO-ORDINATEURS	02/12/2014	5 760,00	4	5 760,00	0,00	0,00
MICRO-ORDINATEURS	02/12/2014	5 760,00	4	5 760,00	0,00	0,00
PC PORTABLE	02/12/2014	728,71	4	728,71	0,00	0,00
SIEGE ERGONOMIQUE	02/12/2014	2 711,82	10	1 626,00	271,00	814,82
SIEGE ERGONOMIQUE	02/12/2014	1 724,03	10	1 032,00	172,00	520,03
SIEGE ERGONOMIQUE	02/12/2014	1 609,55	10	960,00	160,00	489,55
IPHONES + IPAD	08/12/2014	1 774,56	5	1 774,56	0,00	0,00
PLANCHES BD 1ER GUERRE MONDIA	08/12/2014	800,00	0	0,00	0,00	800,00
FRAIS INSERTION ENQUETE PARKIN	09/12/2014	421,95	1	421,95	0,00	0,00
FRAIS INSERTION PARKING AUTODR	09/12/2014	421,95	1	421,95	0,00	0,00
FRAIS INSERTION AMGT PARKING A	09/12/2014	182,79	1	182,79	0,00	0,00
GROS TRAVAUX PARKING AUTODROM	09/12/2014	42 401,88	18	14 130,00	2 355,00	25 916,88
RESTAURATION TABLEAU	11/12/2014	3 132,20	0	0,00	0,00	3 132,20
NUMERISATION REGISTRE MATRICU	11/12/2014	39 689,45	0	0,00	0,00	39 689,45
ECRANS LCD + LECTEUR DVD	15/12/2014	2 444,40	4	2 444,40	0,00	0,00
TERRAIN ROUTE AQUITAINE RISCLE	15/12/2014	42 343,84	0	0,00	0,00	42 343,84
PLANCHES BD 1 ERE GUERRE MOND	15/12/2014	2 000,00	0	0,00	0,00	2 000,00
TABLES DE SUCCESSIONS ET ABSE	16/12/2014	1 126,00	0	0,00	0,00	1 126,00
MOBILIER POUR SALLE DE REUNIO	16/12/2014	4 453,99	10	2 670,00	445,00	1 338,99
TERRAIN MAIGNAUT TAUZIA POUR	16/12/2014	101 200,00	0	0,00	0,00	101 200,00
RAYONNAGE	16/12/2014	4 447,08	10	2 664,00	444,00	1 339,08
MATERIEL INFORMATIQUE CISCO	16/12/2014	51 715,42	5	51 715,42	0,00	0,00
RENAULT KANGOO DCI	16/12/2014	13 301,45	6	13 301,45	0,00	0,00
MEMOIRES VIVES	22/12/2014	4 264,44	4	4 264,44	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
PHOTO 4 DE BRUNO BLAIS	22/12/2014	300,00	0	0,00	0,00	300,00
PANNEAUX AFFICHAGES	22/12/2014	40 310,40	4	40 310,40	0,00	0,00
KANGOO	23/12/2014	13 301,45	6	13 301,45	0,00	0,00
EQUIPEMENT CDI COLLEGE MIRANDE	23/12/2014	802,48	10	480,00	80,00	242,48
EQUIPEMENTS SPORTIF COLLEGE S	23/12/2014	16 640,65	10	9 984,00	1 664,00	4 992,65
VITRINE	23/12/2014	625,21	10	372,00	62,00	191,21
LAMPADAIRES ERGONOMIQUES	23/12/2014	1 146,50	10	684,00	114,00	348,50
SIEGE ERGONOMIQUE	23/12/2014	1 243,57	10	744,00	124,00	375,57
SIEGE ERGONOMIQUE	23/12/2014	1 621,73	10	972,00	162,00	487,73
SIEGE ERGONOMIQUE	23/12/2014	606,30	10	360,00	60,00	186,30
SIEGE ERGONOMIQUE	23/12/2014	1 623,59	10	972,00	162,00	489,59
TERMINAUX DE PAIEMENT BANCAIR	24/12/2014	992,40	4	992,40	0,00	0,00
TERMINAUX DE PAIEMENT BANCAIR	24/12/2014	548,40	4	548,40	0,00	0,00
TERMINAUX PAIEMENT BANCAIRE T	24/12/2014	1 046,40	4	1 046,40	0,00	0,00
ARMOIRES DE SECURITE	30/12/2014	2 925,60	10	1 752,00	292,00	881,60
IMPRIMANTE EPSON	30/12/2014	2 160,24	4	2 160,24	0,00	0,00
MATERIEL ERGONOMIQUE AMENAGEM	31/12/2014	652,16	8	486,00	81,00	85,16
PHOTO DE BRUNO BLAIS	05/02/2015	300,00	0	0,00	0,00	300,00
OBJETS SOLDATS DE LA GUERRE	05/02/2015	2 000,00	0	0,00	0,00	2 000,00
APPLE IPHONE 6 GRIS	05/02/2015	707,88	5	707,88	0,00	0,00
TERRAIN DE VOIRIE 2015	10/02/2015	224 421,24	0	0,00	0,00	224 421,24
LIVRES TOME 1 ET 2 BELLEFORES	10/02/2015	1 011,50	0	0,00	0,00	1 011,50
MICRO ORDINATEUR BUREAUTIQUE	11/02/2015	5 792,16	4	5 792,16	0,00	0,00
TABLETTE IPAD AIR 2 GRIS	12/02/2015	503,88	5	503,88	0,00	0,00
SIEGE ERGONOMIQUE	16/02/2015	1 447,92	10	720,00	144,00	583,92
HUILE SUR TOILE DE ELSHOUT FL	19/02/2015	15 000,00	0	0,00	0,00	15 000,00
OEUVRES ANAUT FL	19/02/2015	4 000,00	0	0,00	0,00	4 000,00
LAMPADAIRE ERGO FIPHFP	23/02/2015	1 359,00	10	675,00	135,00	549,00
IMPRIMANTE COULEUR	27/02/2015	966,00	4	966,00	0,00	0,00
COMPRESSEUR ESPACES VERTS	27/02/2015	694,68	8	430,00	86,00	178,68
IPAD AIR WI FI	02/03/2015	1 526,58	4	1 526,58	0,00	0,00
PC AVEC VIDEOSURVEILLANCE	09/03/2015	1 479,22	4	1 479,22	0,00	0,00
TRANCHEUSE PROFESSIONNELLE	11/03/2015	559,64	10	275,00	55,00	229,64
MEUBLE BAS	19/03/2015	1 380,00	10	690,00	138,00	552,00
PC PORTABLES 15 POUCES	20/03/2015	14 424,00	4	14 424,00	0,00	0,00
SIEGE ERGONOMIQUE FIPHFP	23/03/2015	1 319,69	10	655,00	131,00	533,69
SIEGE ERGONOMIQUE FIPHFP	23/03/2015	1 839,14	10	915,00	183,00	741,14
SIEGE ERGONOMIQUE FIPHFP	23/03/2015	1 642,77	10	820,00	164,00	658,77
SIEGE ERGONOMIE FIHFP	23/03/2015	1 278,94	10	635,00	127,00	516,94
SIEGE ERGONOMIQUE	23/03/2015	1 425,82	10	710,00	142,00	573,82
SIEGE ERGONOMIQUE FIPHFP	23/03/2015	1 501,21	10	750,00	150,00	601,21
FONTAINE A EAU	23/03/2015	1 761,72	8	1 100,00	220,00	441,72

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
MEUBLE COURRIER ARMOIRE	27/03/2015	1 482,83	10	740,00	148,00	594,83
COFFRE FORT	27/03/2015	1 186,80	10	590,00	118,00	478,80
FONTAINE A EAU	27/03/2015	1 386,18	10	690,00	138,00	558,18
VESTIAIRES	31/03/2015	2 275,73	10	1 135,00	227,00	913,73
PUPITRE + MALLE DE TRANSPORT	31/03/2015	1 219,92	10	605,00	121,00	493,92
CAMESCOPE NUMERIQUE ET ACCESS	03/04/2015	1 378,08	4	1 378,08	0,00	0,00
AUGMENTATION CAPACITE STOKAGE	03/04/2015	17 882,16	5	17 882,16	0,00	0,00
SIEGE ERGONOMIQUE FIPHFP	08/04/2015	1 907,21	10	950,00	190,00	767,21
ARMOIRE BLINDEE	14/04/2015	1 914,00	10	955,00	191,00	768,00
TABLETTE HYBRIDE MICROSOFT	14/04/2015	1 379,88	4	1 379,88	0,00	0,00
MICRO ORDINATEURS BUREAUTIQU	14/04/2015	8 232,00	4	8 232,00	0,00	0,00
SERVEURS HP	17/04/2015	20 087,88	4	20 087,88	0,00	0,00
ORDINATEUR PORTABLE 17 POUCES	17/04/2015	710,40	4	710,40	0,00	0,00
BATTERIES ET FILTRES DC	27/04/2015	7 948,80	5	7 948,80	0,00	0,00
MICROS ORDINATEURS COLLEGES	27/04/2015	22 061,58	4	22 061,58	0,00	0,00
PEUGEOT 208 ACTIVES 5 PORTES	05/05/2015	65 605,12	6	54 675,00	10 930,12	0,00
VITRINE	06/05/2015	531,48	10	265,00	53,00	213,48
DIVERS MOBILIERS COLLEGE	06/05/2015	6 386,88	10	3 190,00	638,00	2 558,88
BUREAU ERGONOMIQUE FIPHFP	06/05/2015	1 245,22	10	620,00	124,00	501,22
VIDEOPROJECTEUR AVEC ZOOM POU	28/05/2015	5 970,00	5	5 970,00	0,00	0,00
SIEGE ERGONOMIQUE FIPHFP	02/06/2015	1 527,91	10	760,00	152,00	615,91
SIEGE ERGONOMIQUE FIPFHP	02/06/2015	1 116,97	10	555,00	111,00	450,97
SIEGE ERGONOMIQUE FIPHFP	02/06/2015	1 157,23	10	575,00	115,00	467,23
SIEGE ERGONOMIQUE FIPHFP	02/06/2015	1 224,94	10	610,00	122,00	492,94
SIEGE ERGONOMIQUE FIPHFP	02/06/2015	1 527,91	10	760,00	152,00	615,91
SIEGE ERGONOMIQUE FIHFP	02/06/2015	1 701,09	10	850,00	170,00	681,09
RENAULT CLIO BLANCHE IMMAT CD	12/06/2015	9 566,89	6	7 970,00	1 596,89	0,00
RENAULT CLIO BLANCHE IMMAT CD	12/06/2015	9 566,89	6	7 970,00	1 596,89	0,00
RENAULT CLIO BLANCHE CS 246 VT	12/06/2015	9 566,89	6	7 970,00	1 596,89	0,00
RENAULT CLIO BLANCHE IMMAT CD	12/06/2015	9 566,89	6	7 970,00	1 596,89	0,00
RENAULT CLIO BLANCHE IMMAT CS	12/06/2015	9 566,89	6	7 970,00	1 596,89	0,00
SERVEUR HP COLLEGE CARNOT	12/06/2015	2 276,33	5	2 276,33	0,00	0,00
CARGO MASTER MONTE ESCALIER	12/06/2015	4 056,00	8	2 535,00	507,00	1 014,00
ARMOIRES	12/06/2015	8 136,14	10	4 065,00	813,00	3 258,14
ENSEMBLE DE MOBILIER POUR LIV	12/06/2015	4 419,58	10	2 205,00	441,00	1 773,58
IMPRIMANTE COULEUR A3	15/06/2015	966,00	4	966,00	0,00	0,00
SERVEUR HP COLLEGE MASSEUVE	15/06/2015	2 276,33	5	2 276,33	0,00	0,00
BUREAU AVEC CAISSON	15/06/2015	1 915,73	10	955,00	191,00	769,73
BUREAUX + TABLE RONDE	15/06/2015	2 311,54	10	1 155,00	231,00	925,54
CHAPITEAU D'OCCASION	18/06/2015	600,00	8	375,00	75,00	150,00
SERVEUR HP COLLEGE VIC FEZENS	19/06/2015	2 276,33	5	2 276,33	0,00	0,00
RENAULT CLIO EXPRESSION IMMAT	29/06/2015	9 566,89	6	7 970,00	1 596,89	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
ALBUMS DE DESSIN CROQUIS ET C	30/06/2015	2 931,82	0	0,00	0,00	2 931,82
LOUPE ELECTRONIQUE	01/07/2015	1 050,00	4	1 050,00	0,00	0,00
BUREAU AVEC CAISSON + ARMOIRE	01/07/2015	1 010,05	10	505,00	101,00	404,05
BUREAU AVEC CAISSON	01/07/2015	772,62	10	385,00	77,00	310,62
BUREAUX AVEC CAISSONS	01/07/2015	2 353,14	10	1 175,00	235,00	943,14
ENSEMBLE TABLE INFORMATIQUE	01/07/2015	2 410,43	10	1 205,00	241,00	964,43
SIEGE ERGONOMIQUE	09/07/2015	1 301,49	10	650,00	130,00	521,49
DIVERS MOBILIERS DE CLASSE	20/07/2015	4 483,86	10	2 240,00	448,00	1 795,86
SIEGE ERGONOMIQUE	20/07/2015	1 278,94	10	635,00	127,00	516,94
VEHICULES CLIO ZEN ENERGY DC	23/07/2015	39 183,12	6	32 650,00	6 533,12	0,00
PORT FIN DEPLOIEMENT TOIP HDD	28/07/2015	3 129,72	5	3 129,72	0,00	0,00
PC PORTABLE + SMALL BOX	31/07/2015	14 416,56	4	14 416,56	0,00	0,00
LAVE LINGE FRONTAL MIELE	31/07/2015	2 032,79	8	1 270,00	254,00	508,79
RENAULT CLIO III IMMAT CG-403	07/08/2015	9 566,89	6	7 970,00	1 596,89	0,00
BUREAUX AVEC CAISSON	12/08/2015	1 277,45	10	635,00	127,00	515,45
ENSEMBLE CLOISONS SEPARATIVES	12/08/2015	2 044,40	10	1 020,00	204,00	820,40
ENSEMBLE CLOISON ULTRACOUSTIQ	12/08/2015	1 152,61	10	575,00	115,00	462,61
DIFFUSION VIDEO ET AUDIO FIXE	12/08/2015	7 122,00	8	4 450,00	890,00	1 782,00
DOCUMENTS FACTURES ET BON DE	12/08/2015	400,00	0	0,00	0,00	400,00
AFFICHES EXPOSITION BIEN DANS	17/08/2015	1 020,00	0	0,00	0,00	1 020,00
MICROS ORDINATEURS + VIDEOPRO	24/08/2015	18 432,00	4	18 432,00	0,00	0,00
BATTERIE CARTE CHARGEUR SUR O	26/08/2015	1 230,72	4	1 230,72	0,00	0,00
IPHONES 6 GRIS	26/08/2015	1 127,76	5	1 127,76	0,00	0,00
BACS A LIVRES + SYSTEMES DE	02/09/2015	1 249,70	10	620,00	124,00	505,70
RENAULT CLIO IMMAT CJ 375 BL	21/09/2015	9 566,89	6	7 970,00	1 596,89	0,00
RENAULT CLIO IMMAT CJ 856 BQ	21/09/2015	9 566,89	6	7 970,00	1 596,89	0,00
LETTRE GRANIER DE CASSAGNAC	21/09/2015	190,00	0	0,00	0,00	190,00
IPAD AIR2	24/09/2015	748,82	4	748,82	0,00	0,00
RENAULT CLIO IMMAT CH 800 DN	24/09/2015	9 566,89	6	7 970,00	1 596,89	0,00
RAYONNAGES CUISINES	28/09/2015	1 796,04	10	895,00	179,00	722,04
MOBILIERS DE BUREAU	28/09/2015	4 560,26	10	2 280,00	456,00	1 824,26
SIEGE ERGONOMIQUE + PUPITRE	28/09/2015	1 614,68	10	805,00	161,00	648,68
SIEGE ERGONOMIQUE	28/09/2015	1 498,69	10	745,00	149,00	604,69
SIEGE ERGONOMIQUE	28/09/2015	1 454,85	10	725,00	145,00	584,85
SIEGE ERGONOMIQUE + REPOSE PI	28/09/2015	1 290,81	10	645,00	129,00	516,81
SIEGE ERGONOMIQUE	28/09/2015	1 157,56	10	575,00	115,00	467,56
SIEGE ERGONOMIQUE + REPOSE PI	28/09/2015	1 642,77	10	820,00	164,00	658,77
SIEGE ERGONOMIQUE + REPOSE PI	28/09/2015	1 755,24	10	875,00	175,00	705,24
SIEGE ERGONOMIQUE + REPOSE PI	28/09/2015	1 553,13	10	775,00	155,00	623,13
RENAULT MASTER IMMAT AC 662 E	28/09/2015	7 548,00	6	6 290,00	1 258,00	0,00
FRAIS INSERTION MATERIELS INFO	29/09/2015	552,50	4	552,50	0,00	0,00
FRAIS INSERTION MARCHE PETIT	29/09/2015	861,12	4	861,12	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
FRAIS INSERTION ANNONCE PRESS	29/09/2015	1 076,40	4	1 076,40	0,00	0,00
FRAIS INSERTION MATERIEL INFO	29/09/2015	538,20	4	538,20	0,00	0,00
FRAIS ETUDES EXPERIMENTATION	29/09/2015	6 468,00	4	6 468,00	0,00	0,00
FRAIS ETUDE ASSISTANCE SYSTAN	29/09/2015	2 352,00	4	2 352,00	0,00	0,00
QUALIFICATEUR SIGNALTEK	01/10/2015	2 041,20	4	2 041,20	0,00	0,00
EXPO TOUR DE FRANCE DE LA LIT	01/10/2015	1 150,00	0	0,00	0,00	1 150,00
ARMOIRE MOBILE DE MAINTIEN TE	05/10/2015	4 134,00	10	2 065,00	413,00	1 656,00
CASIERS	05/10/2015	8 676,72	10	4 335,00	867,00	3 474,72
CASIERS	05/10/2015	1 446,12	10	720,00	144,00	582,12
ARMOIRE BLINDEE	05/10/2015	1 914,00	10	955,00	191,00	768,00
CASIERS	05/10/2015	15 183,18	10	7 590,00	1 518,00	6 075,18
VIDEO PROJECTEUR HEMICYCLE	06/10/2015	16 098,00	5	16 098,00	0,00	0,00
CASIERS	12/10/2015	3 373,92	10	1 685,00	337,00	1 351,92
BANC A PATERES + PORTE BAGAGES	16/10/2015	1 148,02	10	570,00	114,00	464,02
CHARIOT CAFETERIA	21/10/2015	658,80	10	325,00	65,00	268,80
MOBILIERS DOCUMENTALISTE	21/10/2015	1 230,47	10	615,00	123,00	492,47
BORNE WIFI	23/10/2015	503,93	4	503,93	0,00	0,00
AUTOLAVEUSE	23/10/2015	5 850,00	8	3 655,00	731,00	1 464,00
BUREAU	23/10/2015	957,60	10	475,00	95,00	387,60
OEUVRE VALENCE SUR BAISE DE B	26/10/2015	6 000,00	0	0,00	0,00	6 000,00
ONDULEUR HEMICYCLE	26/10/2015	1 275,00	4	1 275,00	0,00	0,00
SERVEURS ASTRE HORUS DELOS	26/10/2015	9 583,20	5	9 583,20	0,00	0,00
MICRO ORDINATEURS	29/10/2015	9 468,00	4	9 468,00	0,00	0,00
DALLE BETON	29/10/2015	779,84	23	165,00	33,00	581,84
ARMOIRE + BUREAU	02/11/2015	1 362,01	10	680,00	136,00	546,01
BUREAUX	02/11/2015	1 134,90	10	565,00	113,00	456,90
BUREAUX RECTANGULAIRES	02/11/2015	1 910,54	10	955,00	191,00	764,54
BUREAUX	02/11/2015	1 132,78	10	565,00	113,00	454,78
LAMPADAIRES	02/11/2015	2 285,51	10	1 140,00	228,00	917,51
SIEGE ERGONOMIQUE	03/11/2015	1 537,21	10	765,00	153,00	619,21
DIVERS MOBILIERS	03/11/2015	2 982,22	10	1 490,00	298,00	1 194,22
ENSEMBLE DE RAYONNAGES	03/11/2015	2 641,86	10	1 320,00	264,00	1 057,86
ONDULEURS	04/11/2015	8 064,00	5	8 064,00	0,00	0,00
NUMERISEUR DE LIVRES	05/11/2015	44 281,20	5	44 281,20	0,00	0,00
ORDINATEURS TECHNIQUE PORTABL	06/11/2015	9 637,20	4	9 637,20	0,00	0,00
DOCUMENTS ANCIENS PLAN ECOLE	06/11/2015	406,50	0	0,00	0,00	406,50
BATTERIES ONDULEUR	10/11/2015	5 710,56	4	5 710,56	0,00	0,00
BATTERIE ONDULEUR + FILTRE	10/11/2015	7 717,92	4	7 717,92	0,00	0,00
CADRE ATELIER	10/11/2015	229,00	0	0,00	0,00	229,00
COFFRET OEUVRE CHIAM SOUTINE	10/11/2015	4 500,00	0	0,00	0,00	4 500,00
MICRO ORDINATEURS STANDARD CO	18/11/2015	511,20	4	511,20	0,00	0,00
SERVEUR PAREU FEU COLLEGE CAR	18/11/2015	1 022,40	4	1 022,40	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
VIDEO PROJECTEURS COLLEGE MIE	18/11/2015	1 389,60	4	1 389,60	0,00	0,00
AUTOCOM COLLEGE SALINIS	18/11/2015	7 389,72	5	7 389,72	0,00	0,00
TONDEUSE TRACTEE KUBOTA	25/11/2015	1 700,00	8	1 060,00	212,00	428,00
SIEGE ERGONOMIQUE PAS D'AUCH	25/11/2015	792,62	10	395,00	79,00	318,62
SIEGE ERGONOMIQUE UTAS DE CO	25/11/2015	1 278,94	10	635,00	127,00	516,94
CHAISE SPECIFIQUE	25/11/2015	829,12	10	410,00	82,00	337,12
VELO ELECTRIQUE EASY	27/11/2015	1 406,92	6	1 170,00	236,92	0,00
SERVEUR ADMINISTRTATIF COLLEG	30/11/2015	4 868,14	4	4 868,14	0,00	0,00
MICRO ORDINATEURS COLLEGE SAM	30/11/2015	511,20	4	511,20	0,00	0,00
KANGOO ZEN	02/12/2015	13 516,46	6	11 260,00	2 256,46	0,00
FOURGON MASTER FGL2H2	02/12/2015	12 901,64	7	9 215,00	1 843,00	1 843,64
CLIO ZEN DCI	02/12/2015	13 340,04	6	11 115,00	2 225,04	0,00
FOURGON MASTER FG2H2	02/12/2015	24 883,79	7	17 770,00	3 554,00	3 559,79
KANGOO FOURGONS	02/12/2015	26 330,57	7	18 805,00	3 761,00	3 764,57
FOURGONS RENAULT MASTER	02/12/2015	49 969,27	7	35 690,00	7 138,00	7 141,27
FOURGONS TRAFIC	02/12/2015	71 932,36	7	51 380,00	10 276,00	10 276,36
SIEGE ERGONOMIQUE	02/12/2015	1 278,93	10	635,00	127,00	516,93
BUREAU COMPACT	02/12/2015	743,60	10	370,00	74,00	299,60
OEUVRE BABOU SHEZAD	02/12/2015	6 000,00	0	0,00	0,00	6 000,00
BORNES WIFI COLLEGE DE FLEURA	03/12/2015	7 494,78	4	7 494,78	0,00	0,00
BORNES WIFI COLLEGE VIC FEZEN	03/12/2015	6 928,31	4	6 928,31	0,00	0,00
SERVEUR COLLEGE EAUZE	04/12/2015	4 868,14	5	4 868,14	0,00	0,00
ILLUSTRATION ORIGINALE FEUTRE	04/12/2015	350,00	0	0,00	0,00	350,00
APPAREIL GPS GEO POUR LES SIG	04/12/2015	13 851,60	5	13 851,60	0,00	0,00
TRACEUR HP	04/12/2015	2 704,26	4	2 704,26	0,00	0,00
MICRO ORDINATEURS AVEC ECRANS	04/12/2015	8 205,60	4	8 205,60	0,00	0,00
APPAREIL PHOTO NIKON D3300	07/12/2015	599,00	5	599,00	0,00	0,00
NUMERISATION DE CASSETTES	07/12/2015	6 952,50	8	4 345,00	869,00	1 738,50
AUTOLAVEUSE ET ACCESSOIRES	08/12/2015	5 571,30	8	3 480,00	696,00	1 395,30
KANGOO EXPRESS	08/12/2015	13 516,46	6	11 260,00	2 256,46	0,00
EXPOSITION SUR BACHE "LAICITE	14/12/2015	1 080,00	0	0,00	0,00	1 080,00
TRAVAUX DE RESTAURATION REGIS	15/12/2015	24 085,44	0	0,00	0,00	24 085,44
1LIVRE DE RAISON+3 CARTES POST	15/12/2015	90,74	0	0,00	0,00	90,74
ENSEMBLE DE CARTES POSTALES	15/12/2015	2 380,00	0	0,00	0,00	2 380,00
CONSERVATION ET RESTAURATION	15/12/2015	3 446,40	0	0,00	0,00	3 446,40
ENSEMBLE RAYONNAGE REPRO	16/12/2015	4 669,13	10	2 330,00	466,00	1 873,13
EQUIPEMENT AUDIO VISUEL	16/12/2015	27 703,20	4	27 703,20	0,00	0,00
BUREAU + CAISSON	16/12/2015	1 994,45	10	995,00	199,00	800,45
MISE A JOUR TAXATION SILT	17/12/2015	4 282,46	5	4 282,46	0,00	0,00
WYSES PORTABLES	18/12/2015	21 139,20	4	21 139,20	0,00	0,00
WYSES PORTABLES PC BUREAUTIQUE	18/12/2015	5 012,40	4	5 012,40	0,00	0,00
FLIGHT CASE AVEC ROULETTE	18/12/2015	649,20	10	320,00	64,00	265,20

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
MICRO ORDINATEURS COMPLETS	18/12/2015	1 022,40	4	1 022,40	0,00	0,00
MICRO ORDINATEURS + ECRANS A	18/12/2015	5 049,60	4	5 049,60	0,00	0,00
MICRO ORDINATEURS COMPLETS	18/12/2015	3 067,20	4	3 067,20	0,00	0,00
VIDEO PROJECTEUR LCD	18/12/2015	694,80	4	694,80	0,00	0,00
VIDEO PROJECTEUR LCD	18/12/2015	694,80	4	694,80	0,00	0,00
SERVEUR PEDAGOGIQUE MIELAN	18/12/2015	6 476,98	5	6 476,98	0,00	0,00
VIDEO PROJECTEUR LCD	18/12/2015	1 389,60	4	1 389,60	0,00	0,00
MICRO ORDINATEURS + ECRANS LED	18/12/2015	1 262,40	4	1 262,40	0,00	0,00
TABLEAUX TRYPTIQUES COLLEGE PL	21/12/2015	3 519,71	10	1 755,00	351,00	1 413,71
TABLEAUX TRYPTIQUES COLLEGE P	21/12/2015	3 519,71	10	1 755,00	351,00	1 413,71
DIVERS MOBILIERS DE RANGEMENT	21/12/2015	7 905,11	10	3 950,00	790,00	3 165,11
SIEGE ERGONOMIQUE	21/12/2015	1 326,45	10	660,00	132,00	534,45
SIEGE ERGONOMIQUE	21/12/2015	1 431,73	10	715,00	143,00	573,73
SIEGE ERGONOMIQUE	21/12/2015	1 236,82	10	615,00	123,00	498,82
SIEGE ERGONOMIQUE	21/12/2015	1 054,91	10	525,00	105,00	424,91
CELLULE DE REFROIDISSEMENT MI	28/12/2015	8 040,00	10	4 020,00	804,00	3 216,00
SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE	31/12/2015	6 345 247,22	0	0,00	0,00	6 345 247,22
TERRAIN DE VOIRIE 2016	19/01/2016	170 734,29	0	0,00	0,00	170 734,29
COFFRE FORT	28/01/2016	634,80	25	100,00	25,00	509,80
MATERIELS POUR RESTAURATION O	16/02/2016	114,00	0	0,00	0,00	114,00
AMENAGEMENT VEHICULE TRAFIC R	23/02/2016	4 098,00	7	2 340,00	585,00	1 173,00
AMENAGEMENT FOURGON RENAULT T	23/02/2016	4 098,00	7	2 340,00	585,00	1 173,00
AMENAGEMENT FOURGON RENAULT T	23/02/2016	4 098,00	7	2 340,00	585,00	1 173,00
AMEGEMENT FOURGON RENAULT TRA	23/02/2016	4 098,00	7	2 340,00	585,00	1 173,00
SERVEUR PEDAGOGIQUE COLLEGE G	02/03/2016	5 943,46	5	4 752,00	1 191,46	0,00
SIEGE ERGONOMIQUE AXIA	03/03/2016	1 346,72	10	536,00	134,00	676,72
SIEGE LOFFLER	07/03/2016	1 116,87	10	444,00	111,00	561,87
TRONCONNEUSE THERMIQUE	07/03/2016	798,00	8	396,00	99,00	303,00
SUPPORT DE JAMBE SIMPLE	07/03/2016	591,68	8	292,00	73,00	226,68
ONDULEUR FLL	08/03/2016	4 740,00	4	4 740,00	0,00	0,00
ECRANS ELECTRIQUE ET PAIRE DE	14/03/2016	1 058,02	10	420,00	105,00	533,02
PC STANDARDS ET ECRANS COLLEG	17/03/2016	2 524,80	4	2 524,80	0,00	0,00
LAMPADAIRE ATARO	21/03/2016	1 096,56	10	436,00	109,00	551,56
SIEGE ERGONOMIQUE	04/04/2016	1 566,43	10	624,00	156,00	786,43
TABLE DE REUNION ET ARMOIRE	05/04/2016	1 946,32	10	776,00	194,00	976,32
MICRO-ORDINATEURS DE BUREAUX	11/04/2016	8 556,00	4	8 556,00	0,00	0,00
MICRO ORDINATEUR COLLEGE	12/04/2016	511,20	4	511,20	0,00	0,00
PLANCHE BD COULEUR NOTRE MERE	12/04/2016	1 020,00	0	0,00	0,00	1 020,00
MEUBLES INOX COLLEGE	18/04/2016	5 676,00	10	2 268,00	567,00	2 841,00
FAUTEUIL CHAUFFEUSE COLLEGES	18/04/2016	576,42	10	228,00	57,00	291,42
TRONCONNEUSE ET TAILLE HAIE A	18/04/2016	1 929,00	8	964,00	241,00	724,00
VIDEOPROJECTEURS COLLEGE	19/04/2016	4 168,80	4	4 168,80	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
ORDINATEURS PORTABLES ET CHAR	21/04/2016	15 121,15	4	15 121,15	0,00	0,00
ORDINATEUR AVEC ECRAN 22 POUC	21/04/2016	678,00	4	678,00	0,00	0,00
ORDINATEUR AVEC ECRAN 22 POUC	21/04/2016	678,00	4	678,00	0,00	0,00
ORDINATEURS COLLEGE	21/04/2016	2 556,00	4	2 556,00	0,00	0,00
ORDINATEUR AVEC 17 POUCE	26/04/2016	631,20	4	631,20	0,00	0,00
RESTAURATION TABLES DE SUCESS	27/04/2016	9 872,64	0	0,00	0,00	9 872,64
RESTAURATION REGISTRE ETAT CI	27/04/2016	5 351,04	0	0,00	0,00	5 351,04
FAUTEUIL ERGONOMIQUE	09/05/2016	862,24	10	344,00	86,00	432,24
MOBILIER BANQUE ACCUEIL COLLE	09/05/2016	3 167,69	10	1 264,00	316,00	1 587,69
PHOTOS OEUVRE DE PONS FRANCOIS	13/05/2016	3 200,00	0	0,00	0,00	3 200,00
DIVERS MOBILERS COLLEGES	23/05/2016	7 856,21	10	3 140,00	785,00	3 931,21
SERVEUR PEDAGOGIQUE COLLEGE	23/05/2016	5 943,46	4	5 943,46	0,00	0,00
FAUTEUIL ERGONOMIQUE	23/05/2016	2 067,21	10	824,00	206,00	1 037,21
TABLE REUNION RONDE	23/05/2016	507,42	10	200,00	50,00	257,42
PRESENTOIR FIXE	23/05/2016	506,20	10	200,00	50,00	256,20
VEHICULES PEUGEOT 208	24/05/2016	78 629,94	6	52 416,00	13 104,00	13 109,94
SERVEUR PEDAGOGIQUE COLLEGE	26/05/2016	5 943,46	4	5 943,46	0,00	0,00
ARMOIRES DE RANGEMENTS COLLEGE	31/05/2016	3 737,10	10	1 492,00	373,00	1 872,10
MACHINE LAVEUSE POUR ENTRETI	31/05/2016	5 998,00	8	2 996,00	749,00	2 253,00
SIEGE ERGONOMIQUE	03/06/2016	1 441,15	10	576,00	144,00	721,15
SIEGE ERGONOMIQUE	03/06/2016	951,17	10	380,00	95,00	476,17
ORDINATEURS ET WYSES	08/06/2016	11 052,00	4	11 052,00	0,00	0,00
ORDINATEURS AVEC ECRANS COLLEGE	08/06/2016	7 365,60	4	7 365,60	0,00	0,00
PC STANDARDS COLLEGE	08/06/2016	6 436,80	4	6 436,80	0,00	0,00
PC STANDARDS COLLEGE	08/06/2016	8 582,40	4	8 582,40	0,00	0,00
PC STANDARDS AVEC ECRANS COLLEGE	08/06/2016	10 044,00	4	10 044,00	0,00	0,00
PC STANDARDS AVEC ECRANS COLLEGE	08/06/2016	10 713,60	4	10 713,60	0,00	0,00
RENAULT KANGOO 5 PLACES ZEN	09/06/2016	13 308,10	6	8 872,00	2 218,00	2 218,10
BORNE MODULO TAB22 EXPO MEMEN	09/06/2016	3 540,00	4	3 540,00	0,00	0,00
ARMOIRES BASSES A RIDEAUX COLLEGE	10/06/2016	1 107,60	10	440,00	110,00	557,60
CASIERS VISITABLES COLLEGE	10/06/2016	6 674,40	10	2 668,00	667,00	3 339,40
ARMOIRES RANGEMENTS OUVERT COLLEGE	10/06/2016	2 216,66	10	884,00	221,00	1 111,66
SIEGE ERGONOMIQUE COLLEGE	10/06/2016	1 632,81	10	652,00	163,00	817,81
VELO ASSISTANCE ELECTRIQUE	23/06/2016	1 476,28	6	984,00	246,00	246,28
DIVERS MOBILIERS COLLEGE	30/06/2016	5 928,63	10	2 368,00	592,00	2 968,63
MEUBLES PORTEURS ET PLAN DE T	30/06/2016	3 138,83	10	1 252,00	313,00	1 573,83
RENAULT CLIO IMMAT CE 206 QP	30/06/2016	8 262,54	6	5 508,00	1 377,00	1 377,54
RENAULT CLIO IMMAT CE 869 QP	30/06/2016	8 262,54	6	5 508,00	1 377,00	1 377,54
RENAULT CLIO IMMAT CD 098 VT	30/06/2016	8 262,54	6	5 508,00	1 377,00	1 377,54
RENAULT CLIO IMMAT CD 964 VS	30/06/2016	8 262,54	6	5 508,00	1 377,00	1 377,54
RENAULT CLIO IMMAT CE 605 QP	30/06/2016	8 262,54	6	5 508,00	1 377,00	1 377,54
RAYONNAGE POUR RESERVE	04/07/2016	4 154,40	10	1 660,00	415,00	2 079,40

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
ALBUM DESSINS CHATEAUX GERS	04/07/2016	1 089,00	0	0,00	0,00	1 089,00
ENSEMBLE DE LETTRES CARTES ET	04/07/2016	97,00	0	0,00	0,00	97,00
VIDEOPROJECTEUR COLLEGES	04/07/2016	694,80	4	694,80	0,00	0,00
TABLE PLIANTE AVEC TETIERE	11/07/2016	865,00	8	432,00	108,00	325,00
CAISSE ENREGISTREUSE EXPO MEM	11/07/2016	1 081,70	8	540,00	135,00	406,70
BORNE WIFI EXPO MEMENTO	11/07/2016	3 720,64	4	3 720,64	0,00	0,00
SIEGE ERGONOMIQUE	18/07/2016	1 189,76	10	472,00	118,00	599,76
TELEPHONIE TOIP CISCO	20/07/2016	9 948,76	5	7 956,00	1 992,76	0,00
ARMOIRE BLINDEE COLLEGE	20/07/2016	1 956,00	10	780,00	195,00	981,00
DEBROUSSAILLEUSE THERMIQUE KA	04/08/2016	700,00	8	348,00	87,00	265,00
FONTAINE A EAU	10/08/2016	587,24	8	292,00	73,00	222,24
SCANNER HP SCANJET4500	11/08/2016	820,51	4	820,51	0,00	0,00
SERVEUR PEDAGOGIQUE COLLEGE	11/08/2016	6 888,82	5	5 508,00	1 380,82	0,00
PC STANDARDS AVEC ECRANS COLL	11/08/2016	10 713,60	4	10 713,60	0,00	0,00
BUREAU AVEC PLAN MANAGER ET C	16/08/2016	1 224,37	10	488,00	122,00	614,37
ARMOIRE A DOCUMENTATION AVEC	16/08/2016	772,56	10	308,00	77,00	387,56
TABLE TONNEAU COLLEGE	16/08/2016	541,08	10	216,00	54,00	271,08
ENSEMBLE DE BUREAU ADEMA	29/08/2016	1 505,92	10	600,00	150,00	755,92
SIEGE ERGONOMIQUE AXIA	01/09/2016	1 346,73	10	536,00	134,00	676,73
SIEGE ERGONOMIQUE RH LOGIC +	01/09/2016	1 492,09	10	596,00	149,00	747,09
TABLETTES IPADS AIR	08/09/2016	1 144,75	4	1 144,75	0,00	0,00
RENAULT CLIO IMMAT CH 067 CY	08/09/2016	8 262,54	6	5 508,00	1 377,00	1 377,54
RENAULT CLIO IMMAT CJ 936 BL	08/09/2016	8 262,54	6	5 508,00	1 377,00	1 377,54
RENAULT CLIO CJ 247 BR	08/09/2016	8 262,54	6	5 508,00	1 377,00	1 377,54
RENAULT CLIO IMMAT CJ 246 BN	08/09/2016	8 262,54	6	5 508,00	1 377,00	1 377,54
MISE A NIVEAU SERVEUR TINA	09/09/2016	6 773,18	5	5 416,00	1 357,18	0,00
TABLES ELEVATRICES A CISEAUX	16/09/2016	4 018,34	8	2 008,00	502,00	1 508,34
MINI TABLE ELEVATRICE	16/09/2016	1 031,35	8	512,00	128,00	391,35
BUREAU AVEC DESSERTE	19/09/2016	2 204,62	10	880,00	220,00	1 104,62
BUREAU AVEC CAISSON	19/09/2016	776,11	10	308,00	77,00	391,11
PC PORTABLE	19/09/2016	1 122,00	4	1 122,00	0,00	0,00
REMISE EN ETAT DE BOUGEOIRS M	20/09/2016	2 784,00	0	0,00	0,00	2 784,00
MIGRATION TELEPHONIE CUCM	22/09/2016	62 117,15	5	49 692,00	12 425,15	0,00
ONDULEUR	28/09/2016	5 160,00	5	4 128,00	1 032,00	0,00
DEBROUSSAILLEUSE	03/10/2016	700,00	8	348,00	87,00	265,00
DIVERS IPADS	06/10/2016	9 323,77	4	9 323,77	0,00	0,00
LAMPADAIRE ATARO	11/10/2016	1 096,56	10	436,00	109,00	551,56
LAMPADAIRE LAVIGO	11/10/2016	1 269,36	10	504,00	126,00	639,36
SIEGE ERGONOMIQUE AXIA + REPO	11/10/2016	1 128,41	10	448,00	112,00	568,41
SIEGE ERGONOMIQUE RH + REPOSE	11/10/2016	1 659,74	10	660,00	165,00	834,74
SIEGE ERGONOMIQUE AXIA + REPO	13/10/2016	986,81	10	392,00	98,00	496,81
TABLE RONDE ET TABLE TONNEAU	26/10/2016	1 011,35	10	404,00	101,00	506,35

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
PC BUREAUTIQUES	26/10/2016	1 296,00	4	1 296,00	0,00	0,00
BORNE WIFI ARUBA	08/11/2016	15 943,20	4	15 943,20	0,00	0,00
SIEGE ERGONOMIQUE	09/11/2016	1 599,33	10	636,00	159,00	804,33
SIEGE ERGONOMIQUE	09/11/2016	1 304,24	10	520,00	130,00	654,24
SIEGE ERGONOMIQUE	09/11/2016	1 687,89	10	672,00	168,00	847,89
PC GRAPHIQUES	15/11/2016	2 834,40	4	2 834,40	0,00	0,00
SCULPTURE "SUR UNE TERRE D'ES	15/11/2016	6 000,00	0	0,00	0,00	6 000,00
LIVRE "OUBLIER QU'ON PEINT" D	15/11/2016	249,00	0	0,00	0,00	249,00
SIEGE ERGONOMIQUE	16/11/2016	1 654,41	10	660,00	165,00	829,41
SIEGE ERGONOMIQUE	16/11/2016	1 362,56	10	544,00	136,00	682,56
FRAIS INSERTION RESTAURATION	21/11/2016	864,00	0	0,00	0,00	864,00
PC STANDARDS COLLEGE	21/11/2016	1 072,80	4	1 072,80	0,00	0,00
ENSEMBLE DE MEUBLE DE RANGEME	29/11/2016	605,16	10	240,00	60,00	305,16
ARMOIRES PORTES BATTANTES	29/11/2016	1 534,42	10	612,00	153,00	769,42
SIEGE ERGONOMIQUE	29/11/2016	1 878,51	10	748,00	187,00	943,51
SIEGE ERGONOMIQUE	29/11/2016	1 786,17	10	712,00	178,00	896,17
SERVEURS	30/11/2016	156 578,59	5	125 260,00	31 318,59	0,00
ORDINATEURS HP	01/12/2016	6 355,20	4	6 355,20	0,00	0,00
RENAULT KANGOO EXPRESS	02/12/2016	13 874,80	6	9 248,00	2 312,00	2 314,80
DIVERS JEUX EXPOSITIONS	06/12/2016	4 140,00	0	0,00	0,00	4 140,00
SIEGE ERGONOMIQUE	06/12/2016	1 189,76	10	472,00	118,00	599,76
LAMPADAIRE DE BUREAU	06/12/2016	1 290,96	10	516,00	129,00	645,96
CONTROLEUR WIFI ARUBA	08/12/2016	21 595,04	5	17 276,00	4 319,04	0,00
IPADS AIR	08/12/2016	1 092,79	4	1 092,79	0,00	0,00
MICRO HF ENSEMBLE EMETTEUR RE	12/12/2016	745,20	8	372,00	93,00	280,20
PC TECHNIQUE	13/12/2016	1 515,06	4	1 515,06	0,00	0,00
TERRAIN SARAMON PLATEFORME E	14/12/2016	105 975,63	0	0,00	0,00	105 975,63
SIEGE SELLE MOYEN	14/12/2016	614,64	10	244,00	61,00	309,64
RESTAURATIONS REGISTRES SERIE	16/12/2016	19 584,00	0	0,00	0,00	19 584,00
BAIES DE STOCKAGE	16/12/2016	495 837,94	5	396 668,00	99 169,94	0,00
FOURGONS RENAULT TRAFIC	19/12/2016	93 150,37	7	62 100,00	15 525,00	15 525,37
FOURGON TRAFIC	19/12/2016	18 879,07	6	12 584,00	3 146,00	3 149,07
FOURGONS RENAULT	19/12/2016	37 453,96	6	24 968,00	6 242,00	6 243,96
DIVERS OUTILLAGES ELECTRIQUES	19/12/2016	2 442,00	8	1 220,00	305,00	917,00
AFFICHES DE POESIE	19/12/2016	200,00	0	0,00	0,00	200,00
RESTAURATION DE REGISTRE	19/12/2016	626,00	0	0,00	0,00	626,00
LAMPADAIRE LAVIGO	19/12/2016	1 290,96	10	516,00	129,00	645,96
VIDEOPROJECTEUR	20/12/2016	798,00	8	396,00	99,00	303,00
LIVRE D ARTISTE FOU ET ILLUSTRATION OEUVRE ORIGINALE MATHURIN	20/12/2016	1 293,00	0	0,00	0,00	1 293,00
TELEPHONE CISCO UC PHONE	20/12/2016	4 138,56	5	3 308,00	830,56	0,00
MICROS ORDINATEURS COLLEGE	20/12/2016	7 509,60	4	7 509,60	0,00	0,00
MICRO ORDINATEUR 16-17 POUCE	20/12/2016	740,40	4	740,40	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
MICRO ORDINATEUR STANDARD COL	20/12/2016	536,40	4	536,40	0,00	0,00
SERVEUR HP COLLEGE	20/12/2016	6 888,82	5	5 508,00	1 380,82	0,00
PC PORTABLE	21/12/2016	2 371,20	4	2 371,20	0,00	0,00
TABLETTES IPAD AIR	21/12/2016	10 097,39	4	10 097,39	0,00	0,00
MICRO-ORDINATEURS COLLEGE	21/12/2016	536,40	4	536,40	0,00	0,00
PC PORTABLES CHARIOT POINT AC	21/12/2016	15 274,30	4	15 274,30	0,00	0,00
MICRO-ORDINATEURS STANDARDS C	21/12/2016	2 682,00	4	2 682,00	0,00	0,00
MICRO-ORDINATEURS STANDARDS C	21/12/2016	1 072,80	4	1 072,80	0,00	0,00
MICRO-ORDINATEURS STANDARDS C	21/12/2016	1 072,80	4	1 072,80	0,00	0,00
MICRO-ORDINATEUR STANDARD CO	21/12/2016	536,40	4	536,40	0,00	0,00
CONTROLE ACCES HD	22/12/2016	4 695,60	4	4 695,60	0,00	0,00
TIRAGES ARGENTIQUES ET TIRAGE	22/12/2016	2 500,00	0	0,00	0,00	2 500,00
RESTAURATION TABLEAU HUILE S	22/12/2016	800,00	0	0,00	0,00	800,00
TERRAIN DE VOIRIE 2017	18/01/2017	184 558,00	0	0,00	0,00	184 558,00
PHOTOS LES LANDES	24/01/2017	544,14	0	0,00	0,00	544,14
CAMERA SONY AVEC INSTALLATION	31/01/2017	8 478,00	4	6 357,00	2 121,00	0,00
PARAVENT 3 PANNEAUX BLANCS	15/02/2017	509,90	8	189,00	63,00	257,90
ARMOIRE RACK	22/02/2017	952,62	4	714,00	238,62	0,00
RESTAURATION REGISTRE NOTARIE	24/02/2017	341,68	0	0,00	0,00	341,68
TELEPHONE IPHONE 7 NOIR	24/02/2017	701,88	5	420,00	140,00	141,88
FONTAINES A EAU ET INSTALLATI	02/03/2017	2 784,00	8	1 044,00	348,00	1 392,00
VIDEOPROJECTEUR INTERACTIF CO	28/03/2017	1 455,60	4	1 089,00	366,60	0,00
IPADS AIR 2 WIFI CELLULAR	05/04/2017	9 135,50	4	6 849,00	2 286,50	0,00
AMENAGEMENT 5 FOURGONS	06/04/2017	25 050,00	6	12 525,00	4 175,00	8 350,00
VIDEOS PROJECTEURS LCD	06/04/2017	2 084,40	4	1 563,00	521,40	0,00
MICRO ORDINATEURS STANDARDS CO	10/04/2017	5 900,40	4	4 425,00	1 475,40	0,00
MICRO ORDINATEURS STANDARDS C	10/04/2017	5 900,40	4	4 425,00	1 475,40	0,00
MICRO ORDINATEURS STANDARDS C	10/04/2017	2 145,60	4	1 608,00	537,60	0,00
MICRO ORDINATEURS STANDARDS C	10/04/2017	2 682,00	4	2 010,00	672,00	0,00
RESTAUTATION DE 4 REGISTRES	12/04/2017	7 822,08	0	0,00	0,00	7 822,08
MATERIELS DE SONORISATION CHA	13/04/2017	4 809,60	8	1 803,00	601,00	2 405,60
LAVEUSE ROLLY	03/05/2017	2 100,00	8	786,00	262,00	1 052,00
ARMOIRE A TIROIRS ET MEUBLE 1	09/05/2017	3 154,39	10	945,00	315,00	1 894,39
RAYONNAGE ACIER GALVANISE COLLEGE	09/05/2017	2 956,24	10	885,00	295,00	1 776,24
MICROS ORDINATEURS + SMALLBOX	10/05/2017	14 368,78	4	10 776,00	3 592,78	0,00
PEUGEOTS 208	10/05/2017	59 408,61	6	29 703,00	9 901,00	19 804,61
VIDEOS PROJECTEURS LDC COLLEGE	15/05/2017	2 779,20	4	2 082,00	697,20	0,00
VIDEOS PROJECTEURS LCD COLLEG	15/05/2017	2 084,40	4	1 563,00	521,40	0,00
VIDEOS PROJECTEURS LCD COLLEGE	15/05/2017	2 779,20	4	2 082,00	697,20	0,00
VIDEOS PROJECTEUR LCD COLLEGE	15/05/2017	1 389,60	4	1 041,00	348,60	0,00
ETABLIS COLLEGE	17/05/2017	555,19	10	165,00	55,00	335,19
IPAD AIR2 WIFI CELLULAR	17/05/2017	761,29	4	570,00	191,29	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
MICRO-ORDINATEURS COLLEGE	22/05/2017	10 728,00	4	8 046,00	2 682,00	0,00
MICRO-ORDINATEURS COLLEGE	22/05/2017	4 827,60	4	3 618,00	1 209,60	0,00
MICRO-ORDINATEURS STANDARD CO	22/05/2017	10 191,60	4	7 641,00	2 550,60	0,00
MICRO-ORDINATEURS STANDARDS C	22/05/2017	1 072,80	4	804,00	268,80	0,00
BANCS EXTERIEURS COLLEGE	31/05/2017	2 119,57	10	633,00	211,00	1 275,57
ARMOIRE + CAISSON DE FILTRATI	07/06/2017	3 281,16	10	984,00	328,00	1 969,16
MEUBLE A COURRIER COLLEGE	07/06/2017	505,10	10	150,00	50,00	305,10
RENAULT CLIO IMMAT CD 004 VT	12/06/2017	6 857,86	6	3 426,00	1 142,00	2 289,86
RENAULT CLIO IMMAT CD 627 VS	12/06/2017	6 857,86	6	3 426,00	1 142,00	2 289,86
SERVEUR PEDAGOGIQUE COLLEGE	13/06/2017	6 353,30	5	3 810,00	1 270,00	1 273,30
SERVEUR PEDAGOGIQUE COLLEGE	13/06/2017	6 353,30	5	3 810,00	1 270,00	1 273,30
SERVEUR PEDAGOGIQUE COLLEGE	13/06/2017	6 353,30	5	3 810,00	1 270,00	1 273,30
ARMOIRE ET CAISSON DE FILTRAT	14/06/2017	3 281,16	10	984,00	328,00	1 969,16
ERGODISCS ET ACCESSOIRES	19/06/2017	4 375,80	8	1 638,00	546,00	2 191,80
VIDEOPROJECTEURS COLLEGE	20/06/2017	2 084,40	4	1 563,00	521,40	0,00
SERVEUR ADMINISTRATIF COLLEGE	20/06/2017	4 940,10	4	3 705,00	1 235,10	0,00
SERVEUR ADMINISTRATIF COLLEGE	20/06/2017	4 940,10	4	3 705,00	1 235,10	0,00
VIDEOPROJECTEURS LCD COLLEGE	20/06/2017	1 389,60	4	1 041,00	348,60	0,00
VIDEOPROJECTEUR COLLEGE	20/06/2017	694,80	4	519,00	175,80	0,00
VIDEOPROJECTEURS COLLEGE	20/06/2017	1 389,60	4	1 041,00	348,60	0,00
SERVEUR ADMINISTRATIF COLLEGE	20/06/2017	4 940,10	4	3 705,00	1 235,10	0,00
SERVEUR ADMINISTRATIF COLLEGE	20/06/2017	4 940,10	4	3 705,00	1 235,10	0,00
TELEPHONE CISCO IP PHONE 8851	21/06/2017	532,74	5	318,00	106,00	108,74
RAYONNAGE	26/06/2017	714,54	10	213,00	71,00	430,54
LAMPADAIRE LAVIGO	29/06/2017	1 269,96	10	381,00	127,00	761,96
SECHE LINGE 9KG A CONDENSATION	03/07/2017	638,00	8	237,00	79,00	322,00
REPOSE PIEDS ET SIEGE ERGONOM	03/07/2017	2 131,95	10	639,00	213,00	1 279,95
ONDULEUR S2S SYRIUS SRS3000	03/07/2017	1 215,60	4	909,00	306,60	0,00
SERVEUR PEDAGOGIQUE COLLEGE	03/07/2017	6 353,30	4	4 764,00	1 589,30	0,00
ORDINATEUR PC HP	06/07/2017	1 681,32	4	1 260,00	421,32	0,00
APPAREIL PHOTO CANON 5D	06/07/2017	6 176,05	4	4 632,00	1 544,05	0,00
TENTES CHAPITEAUX	10/07/2017	7 826,40	8	2 934,00	978,00	3 914,40
MICRO ORDINATEURS STANDARDS C	10/07/2017	14 482,80	4	10 860,00	3 622,80	0,00
MICRO ORDINATEURS PORTABLE AV	12/07/2017	4 378,50	4	3 282,00	1 096,50	0,00
PIECES SCULTEES EN PORCELAINE	26/07/2017	1 600,00	0	0,00	0,00	1 600,00
ARMOIRE PHYTO ET CAISSON FILT	31/07/2017	3 281,16	10	984,00	328,00	1 969,16
MATERIEL INFORMATIQUE POUR LI	01/08/2017	2 505,60	4	1 878,00	627,60	0,00
PHOTOGRAPHIE EXPO CATHEDRALE	02/08/2017	4 000,00	0	0,00	0,00	4 000,00
OUVRAGE MARGOUET ET ROQUELAURE	03/08/2017	1 500,00	0	0,00	0,00	1 500,00
IMPRIMANTE OKIM MATERIEL FIPH	09/08/2017	509,51	4	381,00	128,51	0,00
TABLE EXAMEN	18/08/2017	629,00	8	234,00	78,00	317,00
RENAULT MASTER 3 FOURGONS INV	25/08/2017	41 395,49	7	17 739,00	5 913,00	17 743,49

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
RENAULT CLIO IMMAT CJ-636-BK	12/09/2017	6 857,86	6	3 426,00	1 142,00	2 289,86
RENAULT CLIO IMMAT CJ-675-BN	12/09/2017	6 857,86	6	3 426,00	1 142,00	2 289,86
VIDEO PROJECTEUR EPSON LCD	21/09/2017	694,80	4	519,00	175,80	0,00
CONTE EN TISSU LA MOUFLE	22/09/2017	1 188,00	8	444,00	148,00	596,00
ACHAT CONTE EN TISSU	22/09/2017	1 250,00	8	468,00	156,00	626,00
RENAULT CLIO IMMAT CH-258-DN	25/09/2017	6 857,86	6	3 426,00	1 142,00	2 289,86
VIDEOPROJECTEUR COLLEGE	27/09/2017	694,80	4	519,00	175,80	0,00
VIDEOPROJECTEURS COLLEGE	27/09/2017	1 389,60	4	1 041,00	348,60	0,00
SERVEUR PEDAGOGIQUE COLLEGE	27/09/2017	6 697,10	4	5 022,00	1 675,10	0,00
ARMOIRE PHYTO ET CAISSON DE F	02/10/2017	3 281,16	10	984,00	328,00	1 969,16
FOURGONS RENAULT TRAFIC	03/10/2017	37 774,93	7	16 188,00	5 396,00	16 190,93
SERVEUR PEDAGOGIQUE COLLEGE	09/10/2017	6 697,10	5	4 017,00	1 339,00	1 341,10
RENAULT TRAFIC FOURGON L1H2	10/10/2017	21 982,22	7	9 420,00	3 140,00	9 422,22
DIVERS MATERIELS AUDIO ET VID	25/10/2017	53 989,92	5	32 391,00	10 797,00	10 801,92
SIEGE ERGONOMIQUE T4000 EHD A	30/10/2017	1 550,10	10	465,00	155,00	930,10
FAUTEUIL ET CHAISES	03/11/2017	6 537,00	10	1 959,00	653,00	3 925,00
IPAD PRO 12.9 WIFI 256Go	03/11/2017	1 382,64	4	1 035,00	347,64	0,00
DIVERS MATERIELS INFORMATIQUE	03/11/2017	11 019,22	4	8 262,00	2 757,22	0,00
SIEGE SELLE AMAZONE BUREAU C	06/11/2017	721,09	8	270,00	90,00	361,09
BAIE DE STACKAGE	09/11/2017	27 614,21	5	16 566,00	5 522,00	5 526,21
CHAISES DE CONFERENCESIR JAMES	10/11/2017	1 317,89	10	393,00	131,00	793,89
SYSTEME DE VIDEOCONFERENCE	15/11/2017	7 758,00	5	4 653,00	1 551,00	1 554,00
SIEGE ERGONOMIQUE	04/12/2017	1 512,04	10	453,00	151,00	908,04
CENTRIFUGEUSE J100U COLLEGE	04/12/2017	1 374,00	10	411,00	137,00	826,00
TABLETTES SAMSUNG GALAXY	04/12/2017	14 825,70	4	11 118,00	3 707,70	0,00
SERVEUR PEDAGOGIQUE COLLEGE	04/12/2017	6 354,41	5	3 810,00	1 270,00	1 274,41
SERVEUR PADAGOGIQUE COLLEGE	04/12/2017	6 353,30	5	3 810,00	1 270,00	1 273,30
CENTRIFUGEUSE J100U COLLEGE	05/12/2017	1 374,00	10	411,00	137,00	826,00
FOURGONS RENAULT MASTER FE 466 NX ET FE 402 NX	05/12/2017	62 234,78	7	26 670,00	8 890,00	26 674,78
SERVEUR PEDAGOGIQUE COLLEGE	05/12/2017	6 353,30	5	3 810,00	1 270,00	1 273,30
MASTER FOURGON GRAND CONFORT	05/12/2017	25 431,23	7	10 899,00	3 633,00	10 899,23
PLANCHES ORIGINALES ET DESSIN	06/12/2017	1 500,00	0	0,00	0,00	1 500,00
PHOTOGRAPHIES NOIR ET BLANC B	06/12/2017	2 000,00	0	0,00	0,00	2 000,00
LOT D ARCHIVES ANCIENNES	06/12/2017	106,61	0	0,00	0,00	106,61
TERRAIN PLATEFORME BANQUE ALI	06/12/2017	223 520,54	0	0,00	0,00	223 520,54
TRAVAUX RESTAURATION REGISTRE	07/12/2017	5 705,28	0	0,00	0,00	5 705,28
TABLE DE TRI 3 TROUS + COLLERE	07/12/2017	3 096,00	10	927,00	309,00	1 860,00
PLAQUES SATINE FROIDES AVEC C	07/12/2017	1 468,80	10	438,00	146,00	884,80
UNTITES CENTRALES WYSES ET PC	07/12/2017	5 770,80	4	4 326,00	1 444,80	0,00
NUMERISATION DE PHOTOTYPES DU	07/12/2017	2 427,60	0	0,00	0,00	2 427,60
SIEGE ERGONOMIQUE RH LOGIC 400	12/12/2017	1 512,03	10	453,00	151,00	908,03
PC PORTABLE FIPH	12/12/2017	740,40	4	555,00	185,40	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
SERVEUR PEDAGOGIQUE 22 IEME C	12/12/2017	12 079,10	5	7 245,00	2 415,00	2 419,10
AUTOLAVEUSES ROLLY	12/12/2017	5 055,80	8	1 893,00	631,00	2 531,80
ASPIRATEUR PRODIM	12/12/2017	1 197,72	8	447,00	149,00	601,72
SIEGE ERGONOMIQUE	12/12/2017	1 183,60	10	354,00	118,00	711,60
FOURGON MASTER FOU17011	12/12/2017	30 104,83	7	12 900,00	4 300,00	12 904,83
LOT DE CARTES POSTALES ANCIEN	13/12/2017	300,00	0	0,00	0,00	300,00
OEUVRES PHOTOS MA	13/12/2017	748,00	0	0,00	0,00	748,00
BUREAU ET ARMOIRE METALLIQUE	14/12/2017	1 168,21	10	348,00	116,00	704,21
COLONNES ROTATIVES	14/12/2017	4 677,55	10	1 401,00	467,00	2 809,55
PLAN DE TRAVAIL FIPHFP	14/12/2017	1 090,76	10	327,00	109,00	654,76
SUPPORT DE JAMBRE SIMPLE FIPH	14/12/2017	526,80	8	195,00	65,00	266,80
DIVERS MATERIELS INFORMATIQUES	18/12/2017	4 866,62	4	3 648,00	1 218,62	0,00
ECRAN LCD LED	31/12/2017	8 857,20	4	6 642,00	2 215,20	0,00
DIVERS MATERIELS INFORMATIQUES	31/12/2017	34 124,40	4	25 593,00	8 531,40	0,00
TERRAIN DE VOIRIE 2018	18/01/2018	127 677,96	0	0,00	0,00	127 677,96
PC MACPRO + CAMERA SONY	07/02/2018	19 571,82	4	9 784,00	4 892,00	4 895,82
MATERIEL AUDIO AVEC ECRAN ET	09/02/2018	1 668,00	4	834,00	417,00	417,00
PC ASUS ZENBOOK	23/02/2018	1 200,28	4	600,00	300,00	300,28
FAUTEUIL DE DIRECTION EN CUIR	26/02/2018	976,63	10	194,00	97,00	685,63
MONO BROSSE AVEC ACCESSOIRES	26/02/2018	4 104,00	8	1 026,00	513,00	2 565,00
SIEGE AXIA AVEC ACCOUDOIRS	05/03/2018	1 092,06	10	218,00	109,00	765,06
IPAD WIFI + CELLULAR	09/03/2018	1 070,28	4	534,00	267,00	269,28
MATERIEL DE NETTOYAGE MONO BR	12/03/2018	2 438,77	8	608,00	304,00	1 526,77
RAYONNAGE DIVERS COLLEGE	12/03/2018	1 044,83	10	208,00	104,00	732,83
FONTAINE A EAU AVEC BRANCHEMEN	12/03/2018	2 784,00	8	696,00	348,00	1 740,00
FONTAINE A EAU AVEC BRANCHEME	12/03/2018	696,00	8	174,00	87,00	435,00
PC PORTABLE LENOVO THINKPAD	15/03/2018	1 292,42	4	646,00	323,00	323,42
IPADS WIFI CELLULAR	20/03/2018	1 070,28	4	534,00	267,00	269,28
SIEGE DUO BACK AVEC APPUI TET	29/03/2018	1 183,60	10	236,00	118,00	829,60
MICRO ORDINATEURS STANDARDS C	10/04/2018	6 638,40	4	3 318,00	1 659,00	1 661,40
MATERIELS DE MENAGE INJECTEURS	16/04/2018	1 566,40	8	390,00	195,00	981,40
SERVEUR PEDAGOGIQUE COLLEGE	20/04/2018	6 968,90	5	2 786,00	1 393,00	2 789,90
SERVEUR ADMINISTRATIF COLLEGE	20/04/2018	5 110,20	5	2 044,00	1 022,00	2 044,20
VIDEOPROJECTEUR BASKUP SANS	20/04/2018	853,20	4	426,00	213,00	214,20
SERVEUR ADMINISTRATIF COLLEGE	20/04/2018	5 110,20	5	2 044,00	1 022,00	2 044,20
SERVEUR ADMINISTRATIF COLLEGE	20/04/2018	5 110,20	5	2 044,00	1 022,00	2 044,20
SERVEUR ADMINISTRATIF COLLEGE	20/04/2018	5 110,20	5	2 044,00	1 022,00	2 044,20
SERVEUR ADMINISTRATIF COLLEGE	20/04/2018	5 086,20	5	2 034,00	1 017,00	2 035,20
SERVEUR ADMINISTRATIF COLLEGE	23/04/2018	5 110,20	5	2 044,00	1 022,00	2 044,20
PLATEAUX ET CHASSIS REGLABLE M	24/04/2018	1 086,00	10	216,00	108,00	762,00
DEFIBRILLATEUR FRED EASY LIF DEA	24/04/2018	1 251,60	8	312,00	156,00	783,60
MATERIEL DE SONO	26/04/2018	2 464,00	8	616,00	308,00	1 540,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
MICRO ORDINATEURS STANDARDS C	27/04/2018	7 744,80	4	3 872,00	1 936,00	1 936,80
MICRO ORDINATEURS STANDARDS E	27/04/2018	10 982,40	4	5 490,00	2 745,00	2 747,40
ENSEMBLES VIDEOS ET SONS	27/04/2018	2 106,00	4	1 052,00	526,00	528,00
CADRE CLASSIC A3 NOIR	14/05/2018	854,28	8	212,00	106,00	536,28
AMENAGEMENT DE 4 FOURGONS RENA	17/05/2018	20 664,00	7	5 904,00	2 952,00	11 808,00
SONOS ET ACCESSOIRES	28/05/2018	2 336,00	8	584,00	292,00	1 460,00
MICRO ORDINATEURS STANDARTS C	28/05/2018	61 405,20	4	30 702,00	15 351,00	15 352,20
MICRO ORDINATEURS STANDARD CO	31/05/2018	11 064,00	4	5 532,00	2 766,00	2 766,00
MICRO ORDINATEURS STANDARD CO	31/05/2018	8 298,00	4	4 148,00	2 074,00	2 076,00
MATERIEL DE SONO	01/06/2018	1 258,00	8	314,00	157,00	787,00
ARMOIRE FORTE	12/06/2018	1 800,24	10	360,00	180,00	1 260,24
FONTAINE A EAU	13/06/2018	876,00	8	218,00	109,00	549,00
AUTOLAVEUSE DUPLEX AVEC CHARI	13/06/2018	6 050,40	8	1 512,00	756,00	3 782,40
FAUTEUIL DE PRELEVEMENT	14/06/2018	2 339,16	10	466,00	233,00	1 640,16
MICRO ORDINATEUR STANDARD COL	14/06/2018	553,20	4	276,00	138,00	139,20
SERVEUR DE CACHE APPLE COLLEGE	14/06/2018	1 452,22	5	580,00	290,00	582,22
SERVEUR DE CACHE APPLE COLLEGE	14/06/2018	1 452,22	5	580,00	290,00	582,22
SERVEUR DE CACHE APPLE COLLEGE	14/06/2018	1 452,22	5	580,00	290,00	582,22
MICRO ORDINATEURS STANDARDS A	14/06/2018	3 432,00	5	1 372,00	686,00	1 374,00
SERVEUR DE CACHE APPLE COLLE	14/06/2018	1 452,22	5	580,00	290,00	582,22
MICRO ORDINATEURS STANDARDS	14/06/2018	8 298,00	4	4 148,00	2 074,00	2 076,00
MICROS ORDINATEURS STANDARDS	14/06/2018	3 319,20	4	1 658,00	829,00	832,20
SERVEUR DE CACHE APPLE COLLEGE	14/06/2018	1 452,22	5	580,00	290,00	582,22
SERVEUR DE CACHE APPLE COLLEGE	14/06/2018	1 452,22	5	580,00	290,00	582,22
SERVEUR DE CACHE APPLE COLLEGE	14/06/2018	1 452,22	5	580,00	290,00	582,22
SERVEUR DE CACHE APPLE COLLEGE	14/06/2018	1 452,22	5	580,00	290,00	582,22
MICRO ORDINATEURS STANDARDS C	14/06/2018	2 212,80	4	1 106,00	553,00	553,80
SERVEUR DE CACHE APPLE COLLEGE	14/06/2018	1 452,22	5	580,00	290,00	582,22
VIDEOPROJECTEURS COLLEGE	14/06/2018	2 084,40	4	1 042,00	521,00	521,40
VIDEOPROJECTEURS COLLEGE	14/06/2018	1 389,60	4	694,00	347,00	348,60
VIDEOPROJECTEURS COLLEGE	14/06/2018	1 389,60	4	694,00	347,00	348,60
VIDEOPROJECTEURS COLLEGE	14/06/2018	1 389,60	4	694,00	347,00	348,60
MICRO ORDINATEURS STANDARD CO	14/06/2018	17 149,20	4	8 574,00	4 287,00	4 288,20
VIDEOPROJECTEURS COLLEGE	14/06/2018	1 389,60	4	694,00	347,00	348,60
VIDEOPROJECTEURS COLLEGE	14/06/2018	3 474,00	4	1 736,00	868,00	870,00
VIDEOPROJECTEURS COLLEGE	14/06/2018	1 389,60	4	694,00	347,00	348,60
VIDEOPROJECTEURS COLLEGE	14/06/2018	1 389,60	4	694,00	347,00	348,60
VIDEOPROJECTEURS COLLEGE	14/06/2018	1 389,60	4	694,00	347,00	348,60
MICRO ORDINATEURS STANDARDS A	29/06/2018	49 420,80	5	19 768,00	9 884,00	19 768,80
DIVERS MOBILIERS DE RANGEMENT	02/07/2018	3 627,60	10	724,00	362,00	2 541,60
MICRO ORDINATEURS STANDARDS C	05/07/2018	3 432,00	5	1 372,00	686,00	1 374,00
MICRO ORDINATEURS STANDARDS C	05/07/2018	4 118,40	5	1 646,00	823,00	1 649,40

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
ARMOIRE POSITIVE HOSHIZAKI	12/07/2018	1 954,80	8	488,00	244,00	1 222,80
DIVERS MOBILIERS COLLEGE	19/07/2018	3 388,07	10	676,00	338,00	2 374,07
ONDULEUR SYRIUS	20/07/2018	2 022,00	4	1 010,00	505,00	507,00
COMMUTATEURS RESEAUX CISCO	20/07/2018	9 378,65	5	3 750,00	1 875,00	3 753,65
SURFACE PRO ET PE	23/07/2018	4 025,98	4	2 012,00	1 006,00	1 007,98
MICRO ORDINATEURS STANDARD ET	26/07/2018	2 745,60	4	1 372,00	686,00	687,60
MICRO ORDINATEURS HP PRO ONE	30/07/2018	1 887,00	4	942,00	471,00	474,00
DESSERTE MOBILE COLLEGE	30/07/2018	587,57	10	116,00	58,00	413,57
BANCS EXTERIEURS COLLEGE	30/07/2018	1 446,48	10	288,00	144,00	1 014,48
MOBILERS CUISINE COLLEGE	02/08/2018	3 301,64	10	660,00	330,00	2 311,64
DIVERS MATERIELS INFORMATIQUE	03/08/2018	38 865,60	4	19 432,00	9 716,00	9 717,60
VIDEO PROJECTEUR EPSON	06/08/2018	694,80	4	346,00	173,00	175,80
EMETTEUR ET TRANSMETTEUR EXTR	03/09/2018	1 065,60	4	532,00	266,00	267,60
DIVERS RAGEMENTS COLLEGE	13/09/2018	4 090,12	10	818,00	409,00	2 863,12
MEUBLES RANGEMENT COLLEGE	19/09/2018	3 369,97	10	674,00	337,00	2 358,97
SCULPTURES EN PORCELAINE SUR V	25/09/2018	5 000,00	0	0,00	0,00	5 000,00
BANCS EXTERIEURS COLLEGE	28/09/2018	2 958,62	10	590,00	295,00	2 073,62
KANGOO EXPRESS GRAND CONFORT	28/09/2018	15 904,34	6	5 300,00	2 650,00	7 954,34
INDEXATION FICHES MATRICULES	11/10/2018	4 680,00	8	1 170,00	585,00	2 925,00
PEINTURES DE PAUL STOREY	17/10/2018	10 000,00	0	0,00	0,00	10 000,00
BOITIER ACCEES INFORMATIQUE	19/10/2018	516,60	5	206,00	103,00	207,60
IMPRIMANTE COULEUR A3 EPSON	19/10/2018	966,00	4	482,00	241,00	243,00
REGISTRE FONCIER ANCIEN RICOU	29/10/2018	1 500,00	0	0,00	0,00	1 500,00
DESTRUCTEUR PAPIER	31/10/2018	414,80	8	102,00	51,00	261,80
MATERIEL INFORMATIQUE EVOLUTI	14/11/2018	39 955,99	5	15 982,00	7 991,00	15 982,99
RAYONNAGE DIVERS	14/11/2018	1 100,92	10	220,00	110,00	770,92
MICRO ORDINATEUR HP	14/11/2018	1 387,48	4	692,00	346,00	349,48
POTEAUX ALUMINIUM	14/11/2018	4 485,00	8	1 120,00	560,00	2 805,00
COFFRET ART SENSORIEL PORTRAI	14/11/2018	5 500,00	8	1 374,00	687,00	3 439,00
BUREAU AVEC RETOUR SECRETAIRE	22/11/2018	567,25	10	112,00	56,00	399,25
BUREAU RECTANGLE	22/11/2018	718,40	10	142,00	71,00	505,40
CHAISES	28/11/2018	2 490,00	10	498,00	249,00	1 743,00
SERVEUR ADMINISTRATIF COLLEGE	03/12/2018	3 148,20	5	1 258,00	629,00	1 261,20
SERVEUR ADMINISTRATIF COLLEGE	03/12/2018	3 148,20	5	1 258,00	629,00	1 261,20
CITROEN C3 FEEL PURE TECH	04/12/2018	167 552,88	6	55 850,00	27 925,00	83 777,88
DIVAN EXAM FIXE ECOPOSTURAL	05/12/2018	510,00	8	126,00	63,00	321,00
PHOTOS DE MICHEL THERSIQUEL	06/12/2018	960,00	0	0,00	0,00	960,00
PHOTOGRAPHIES MONUMENTS AUX M	06/12/2018	1 620,00	0	0,00	0,00	1 620,00
PEINTURE A L HUILE RONDE DE N	10/12/2018	3 000,00	0	0,00	0,00	3 000,00
TABLEAU TRYPTIQUE	10/12/2018	757,60	10	150,00	75,00	532,60
SIEGE ERGONOMIQUE RH LOGIC 4	10/12/2018	1 508,38	10	300,00	150,00	1 058,38
LAMPADAIRE LAVIGO	10/12/2018	1 290,96	10	258,00	129,00	903,96

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
BUREAU AMGT POSTE FIPHFP	10/12/2018	1 170,64	10	234,00	117,00	819,64
PEUGEOT 308 SW IMMAT EY-194-ZV	11/12/2018	19 747,49	6	6 582,00	3 291,00	9 874,49
ENCEINTE AUTONOME BLUETOOTH	12/12/2018	1 596,00	8	398,00	199,00	999,00
MATERIEL VIDEO SON SALLE POLYV	12/12/2018	5 043,60	5	2 016,00	1 008,00	2 019,60
MATERIELS VIDEO MONITEUR EDGE LED SAMSUNG	12/12/2018	1 152,00	4	576,00	288,00	288,00
MATERIELS DIVERS VIDEO HEMICYC	12/12/2018	4 254,00	4	2 126,00	1 063,00	1 065,00
DIVERS MATERIELS INFORMATIQUES CLASSE MOBILER COLLEGE	12/12/2018	12 958,80	4	6 478,00	3 239,00	3 241,80
PC STANDARDS	12/12/2018	6 771,60	4	3 384,00	1 692,00	1 695,60
VIDEO PROJECTEUR COLLEGE	12/12/2018	1 455,60	4	726,00	363,00	366,60
VIDEO PROJECTEUR EPSON	12/12/2018	694,80	4	346,00	173,00	175,80
CITROEN C3 FELL PURE TECH X11	12/12/2018	102 047,35	6	34 014,00	17 007,00	51 026,35
TINA ADAPTATION SEREUR HORUS	12/12/2018	5 911,66	4	2 954,00	1 477,00	1 480,66
SERVEUR BULLION S2	12/12/2018	76 887,19	5	30 754,00	15 377,00	30 756,19
MATERIEL EVOLUTION SAUVEGARDE TINA	12/12/2018	24 739,54	4	12 368,00	6 184,00	6 187,54
RESEAU CISCO ONE NEXUS	12/12/2018	54 678,37	5	21 870,00	10 935,00	21 873,37
RESTAURANT REGISTRES ETAT CIVIL	12/12/2018	10 900,80	0	0,00	0,00	10 900,80
NETTOYEURS A VAPEUR	12/12/2018	6 960,00	8	1 740,00	870,00	4 350,00
MICRO ORDINATEURS STANDARDS COLLEGE	12/12/2018	2 212,80	4	1 106,00	553,00	553,80
SERVEUR ADMINISTRATIF COLLEGE	12/12/2018	3 148,20	5	1 258,00	629,00	1 261,20
SERVEUR ADMINISTRATIF COLLEGE	12/12/2018	3 148,20	5	1 258,00	629,00	1 261,20
SERVEUR ADMINISTRATIF COLLEGE	12/12/2018	3 148,20	5	1 258,00	629,00	1 261,20
SERVEUR ADMINISTRATIF COLLEGE	12/12/2018	3 148,20	5	1 258,00	629,00	1 261,20
SERVEUR ADMINISTRATIF COLLEGE	12/12/2018	3 148,20	5	1 258,00	629,00	1 261,20
VIDEOPROJECTEUR EPSON COLLEGE	13/12/2018	694,80	4	346,00	173,00	175,80
ENSEMBLE DE DOCUMENTS ANCIENS	13/12/2018	500,00	0	0,00	0,00	500,00
TRAVAUX DE RESTAURATION LIASSE MINUTES NOTARIALES	13/12/2018	3 419,14	0	0,00	0,00	3 419,14
PC PORTABLE 13 POUCE	13/12/2018	1 043,34	4	520,00	260,00	263,34
ORDINATEURS PORTABLES 17 POUCE	13/12/2018	3 798,00	4	1 898,00	949,00	951,00
MONOBROSSES BATTERIES ASPIRATEUR DORSAL	13/12/2018	3 674,50	8	918,00	459,00	2 297,50
FLIGHT CASE M 34308	14/12/2018	681,60	10	136,00	68,00	477,60
IPHONE ET SAMSUNG GALAXY	14/12/2018	2 269,20	5	906,00	453,00	910,20
PROJECTEUR LCD PORTABLE LUMENS	19/12/2018	624,00	4	312,00	156,00	156,00
ALSATIS RESEAU HERTZIEN EVOLUTION	19/12/2018	20 804,59	5	8 320,00	4 160,00	8 324,59
TERRAIN DE VOIRIE 2019	15/01/2019	89 441,23	0	0,00	0,00	89 441,23
LAVE LINGE FRONTAL BOSCH	24/01/2019	509,90	8	63,00	63,00	383,90
PC GRAPHIQUES ET TABLETTE	28/01/2019	5 434,80	4	1 358,00	1 358,00	2 718,80
DIVERS PHOTOGRAPHIES POUR EXPOSITIONS	08/02/2019	9 257,19	0	0,00	0,00	9 257,19
AUTOLAVEUSES ROLLY	11/02/2019	8 505,35	8	1 063,00	1 063,00	6 379,35
SCANNER EPSON EXPRESSION	12/02/2019	3 874,86	4	968,00	968,00	1 938,86
CHARIOTS ARIANE + MONOBROSSES BATTERIES	12/02/2019	3 071,93	8	383,00	383,00	2 305,93
SIEGE ERGONOMIQUE ET BUREAU REGLABLE FIPHFP	25/02/2019	1 990,52	10	199,00	199,00	1 592,52
ONDULEUR S2S LEGRAND KHTD	25/02/2019	14 115,60	5	2 823,00	2 823,00	8 469,60

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
ECHELLE 3 PLANS 14 BARREAUX	27/02/2019	528,41	8	66,00	66,00	396,41
SIEGE AXIA 2.2D	04/03/2019	1 430,70	10	143,00	143,00	1 144,70
ASPIRATEUR SPC CARPET	06/03/2019	596,40	8	74,00	74,00	448,40
MACHINE NESPRESSO GEMINI CS203	06/03/2019	525,60	8	65,00	65,00	395,60
ECRAN EIZO 4M HD	25/03/2019	810,00	4	202,00	202,00	406,00
PHOTOGRAPHIES MONUMENTS AUX MORTS DU GERS	03/04/2019	1 620,00	0	0,00	0,00	1 620,00
PHOTOS DE MICHEL THERSIQUEL	04/04/2019	480,00	0	0,00	0,00	480,00
RESTAURATION LIASSE - MINUTES NOTARIALES XVII	09/04/2019	851,84	0	0,00	0,00	851,84
SMARTPHONES APPLE 8+	09/04/2019	1 527,36	5	305,00	305,00	917,36
LETTRE DE FRANCOIS II ROI DE F	18/04/2019	2 210,00	0	0,00	0,00	2 210,00
ARMOIRE DE SECURITE AVEC CAISSON VENTILATION COLLEGE	18/04/2019	3 449,39	10	344,00	344,00	2 761,39
VIDEOPROJECTEURS EPSON COLLEGE	19/04/2019	1 230,78	4	307,00	307,00	616,78
VIDEOPROJECTEURS EPSON COLLEGE	19/04/2019	3 028,81	4	757,00	757,00	1 514,81
VIDEOPROJECTEURS EPSON COLLEGE	19/04/2019	1 230,78	4	307,00	307,00	616,78
3 VIDEOPROJECTEURS EPSON COLLEGE	19/04/2019	1 846,18	4	461,00	461,00	924,18
AUTOLAVEUSE DUPLEX AVEC CHARIOT DE TRANSPORT	07/05/2019	3 071,59	8	383,00	383,00	2 305,59
MIGRATION SERVEUR TOIP	10/05/2019	21 000,00	5	4 200,00	4 200,00	12 600,00
IPHONE 8 GRIS 64GB	10/05/2019	910,68	5	182,00	182,00	546,68
ARMOIRE DE SECURITE AVEC CAIS	20/05/2019	3 449,51	10	344,00	344,00	2 761,51
DIVERS MOBILIERS DE LABORATOIRE COLLEGE	20/05/2019	5 943,90	10	594,00	594,00	4 755,90
DOCUMENTS ANCIENS LIVRES DE CO	20/05/2019	500,00	0	0,00	0,00	500,00
MATERIEL CRESTON HEMICYCLE	21/05/2019	3 577,20	4	894,00	894,00	1 789,20
ARMOIRE A PHARMACIE	23/05/2019	711,98	10	71,00	71,00	569,98
DESTRUCTEURS PAPIER	03/06/2019	3 710,21	8	463,00	463,00	2 784,21
DOCUMENTS ANCIENS GERS REVOLUT	04/06/2019	2 187,50	0	0,00	0,00	2 187,50
PAREFEUX EXTERNES FORTINET GATE	12/06/2019	75 931,20	5	15 186,00	15 186,00	45 559,20
IPAD WIFI 4 GRIS AVEC HOUSSES	12/06/2019	2 787,55	4	696,00	696,00	1 395,55
SERVER UCOPIA	12/06/2019	1 636,56	4	409,00	409,00	818,56
MIGRATION SEVEUR TOIP CISCO	12/06/2019	31 420,32	5	6 284,00	6 284,00	18 852,32
CLOISON DE SEPARATION	17/06/2019	784,20	10	78,00	78,00	628,20
VIDEPROJECTEURS	27/06/2019	4 597,13	4	1 149,00	1 149,00	2 299,13
VIDEOPROJECTEURS LUMENS COLLEGE	02/07/2019	2 298,56	4	574,00	574,00	1 150,56
VIDEOPROJECTEURS LUMENS COLLEGE	02/07/2019	1 532,38	4	383,00	383,00	766,38
VIDEOPROJECTEUR LUMENS COLLEGE	03/07/2019	766,19	4	191,00	191,00	384,19
VIDEOPROJECTEURS LUMENS	03/07/2019	1 532,38	4	383,00	383,00	766,38
VIDEOPROJECTEURS LUMENS COLLEGE	03/07/2019	1 532,38	4	383,00	383,00	766,38
VIDEOPROJECTEURS LUMENS COLLEGE	03/07/2019	1 532,38	4	383,00	383,00	766,38
VIDEOPROJECTEURS LUMENS COLLEGE	03/07/2019	1 532,38	4	383,00	383,00	766,38
VIDEOPROJECTEURS LUMENS COLLEGE	03/07/2019	1 532,38	4	383,00	383,00	766,38
VIDEOPROJECTEURS LUMENS COLLEGE	03/07/2019	1 532,38	4	383,00	383,00	766,38
VIDEOPROJECTEURS LUMENS COLLEGE	03/07/2019	1 532,38	4	383,00	383,00	766,38
VIDEOPROJECTEURS LUMENS COLLEGE	03/07/2019	1 532,38	4	383,00	383,00	766,38

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
VIDEOPROJECTEURS LUMENS COLLEGE	03/07/2019	1 532,38	4	383,00	383,00	766,38
VIDEOPROJECTEURS LUMENS COLLEGE	03/07/2019	1 532,38	4	383,00	383,00	766,38
VIDEOPROJECTEURS LUMENS COLLEGE	03/07/2019	2 298,56	4	574,00	574,00	1 150,56
PANNEAUX PLEXIGLAS COLLEGE	09/07/2019	2 757,00	8	344,00	344,00	2 069,00
TOTEMS NON LUMINEUX COLLEGE	09/07/2019	22 743,12	8	2 842,00	2 842,00	17 059,12
VIDEO PROJECTEURS COLLEGE	12/07/2019	1 532,38	4	383,00	383,00	766,38
FOURNITURES POUR BORNES WIFI	12/07/2019	3 594,24	4	898,00	898,00	1 798,24
COLLECTION TRANSITION ENERGETIQUE	23/07/2019	5 602,49	0	0,00	0,00	5 602,49
BORNE WIFI	23/07/2019	5 283,60	4	1 320,00	1 320,00	2 643,60
ECRAN ACCUEIL MAGIC INFO SERVER	31/07/2019	240,00	4	60,00	60,00	120,00
ECRAN TC ET CLIKSHARE	31/07/2019	4 540,80	4	1 135,00	1 135,00	2 270,80
FAUTEUIL SIR JAMES CUIR	31/07/2019	986,47	10	98,00	98,00	790,47
TABLES DE PIQUE NIQUE CANADA	05/08/2019	1 786,92	10	178,00	178,00	1 430,92
FONTAINE A EAU BRANCHEE SUR RESEAU	06/08/2019	696,00	8	87,00	87,00	522,00
FONTAINE A EAU BRANCHEE SUR RESEAU	06/08/2019	696,00	8	87,00	87,00	522,00
FONTAINE A EAU BRANCHEE SUR RESEAU	06/08/2019	696,00	8	87,00	87,00	522,00
ONDULEUR RIELLO UPS	14/08/2019	11 040,00	4	2 760,00	2 760,00	5 520,00
PHOTOGRAPHIE DEPARTEMENT DU GERS	29/08/2019	480,00	0	0,00	0,00	480,00
TABLETTES SAMSUNG ET ACCESSOIRES	11/09/2019	16 912,50	4	4 228,00	4 228,00	8 456,50
PC GRAPHIQUE	11/09/2019	1 192,70	4	298,00	298,00	596,70
STANDARD ET ACCESSOIRES TELEPHONIE IP	11/09/2019	18 288,00	5	3 657,00	3 657,00	10 974,00
CISCO IP KEY EXPANSION MODULE	11/09/2019	1 576,80	5	315,00	315,00	946,80
BAC A BD SUR ROULETTES	17/09/2019	753,89	10	75,00	75,00	603,89
CLASSE MOBILE AVEC TABLETTES	04/10/2019	12 282,90	4	3 070,00	3 070,00	6 142,90
PUPITRE TACTILE TOMA 32P	09/10/2019	12 628,38	4	3 157,00	3 157,00	6 314,38
SIEGE RH LOGIC 400	16/10/2019	1 638,94	10	163,00	163,00	1 312,94
SIEGE CYMO ASSISE SPECIALE ARTHRODESE	16/10/2019	1 263,54	10	126,00	126,00	1 011,54
RECEPTEUR ARPENTGIS R4S CM TDC600 ABO RTK et RTX	18/10/2019	10 602,00	5	2 120,00	2 120,00	6 362,00
RECEPTEUR ARPENTGIS R4S CM TDC600 ABO RTK	18/10/2019	10 602,00	5	2 120,00	2 120,00	6 362,00
PLANCHE BD COMPLAINTE DES LAND	22/10/2019	2 000,00	0	0,00	0,00	2 000,00
OEUVRE SCULPTEE "AU TRAVERS DU TEMPS"	22/10/2019	5 000,00	0	0,00	0,00	5 000,00
RESTAURATIONS REGITRES DU XIX SIECLE	25/10/2019	27 599,04	0	0,00	0,00	27 599,04
VIDEO PROJECTEUR INTERACTIF	29/10/2019	1 458,50	4	364,00	364,00	730,50
VIDEO PROJECTEUR INTERACTIF	29/10/2019	1 458,50	4	364,00	364,00	730,50
VIDEO PROJECTEUR INTER ACTIF	29/10/2019	1 458,50	4	364,00	364,00	730,50
TABLETTES SAMSUNG	29/10/2019	1 353,00	4	338,00	338,00	677,00
PAREFEU CLUSTER PA-3220 - 2 x PLATEFORMES 5 GBPS	04/11/2019	39 724,93	5	7 944,00	7 944,00	23 836,93
I PHONE APPLE 8 ARGENT 64	05/11/2019	1 414,56	5	282,00	282,00	850,56
CONNECTEUR ASM COLLEGES	13/11/2019	8 640,00	4	2 160,00	2 160,00	4 320,00
PC GRAPHIQUE	13/11/2019	2 263,03	4	565,00	565,00	1 133,03
PAREFEU PALO ALTO REF 5488799 2XPLATEFORME 5 GBPS	14/11/2019	2 916,35	4	729,00	729,00	1 458,35
CASETTE SAUVEGARDE LT08 TINA	14/11/2019	828,96	4	207,00	207,00	414,96

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
APPLE IPHONE 11 PRO ARGENT+ACCESSOIRES	14/11/2019	1 496,40	5	299,00	299,00	898,40
VIDEO EPSON AVEC BARRE DE SON	18/11/2019	2 662,76	4	665,00	665,00	1 332,76
BAC A BD ET ALBUMS GRAND CLAUS	19/11/2019	618,24	10	61,00	61,00	496,24
IMPRIMANTE HP DESIGNJET T1700DR	19/11/2019	6 771,58	4	1 692,00	1 692,00	3 387,58
ORDINATEUR PORTAB DELL LATITUDE 3590	21/11/2019	2 416,56	4	604,00	604,00	1 208,56
NUMERISATIONS FASCICULES INVENTAIRE DE 1843	26/11/2019	5 500,00	0	0,00	0,00	5 500,00
PHOTOGRAPHIES BONFORT POLOGNE	26/11/2019	500,00	0	0,00	0,00	500,00
HUILE SUR TOILE BOIS DE VIE	26/11/2019	2 400,00	0	0,00	0,00	2 400,00
CLASSE MOBILE AVEC TABLETTES	27/11/2019	11 757,30	4	2 939,00	2 939,00	5 879,30
ECRAN INTERACTIFS TACTILES	27/11/2019	17 077,20	5	3 415,00	3 415,00	10 247,20
CONNECTIQUE HDMI SALLE REUNION ARCHIVES	27/11/2019	3 576,00	4	894,00	894,00	1 788,00
SAMSUNG GALAXY A 50	27/11/2019	8 194,56	5	1 638,00	1 638,00	4 918,56
IPHONE 8 ARGENT	27/11/2019	707,28	5	141,00	141,00	425,28
CITROENC3 X8 FP884DQ/FP944DQ/FP 452 VV/FP 601 TF/FP 360 VV/FX489TJ/FP 708 TF/FP	02/12/2019	76 829,47	6	12 804,00	12 804,00	51 221,47
RENAULT CLIO 5 BUSINESS X2	02/12/2019	23 300,11	6	3 883,00	3 883,00	15 534,11
RENAULT X2 KANGOO EXPRESS FM 308 XN ET FN 241 AS	02/12/2019	28 173,48	6	4 695,00	4 695,00	18 783,48
PC PORTABLES AVEC ACCESSOIRES TELETRAVAIL	03/12/2019	33 750,00	4	8 437,00	8 437,00	16 876,00
PUPITRE TACTILE TOMA 32P	03/12/2019	6 458,18	4	1 614,00	1 614,00	3 230,18
SIEGE ERGONOMIQUE T4000 EHD	04/12/2019	1 617,78	10	161,00	161,00	1 295,78
DOCS ANCIENS SUR LE GERS LETTRES MANUSCRITS PARCHEMINS	04/12/2019	1 500,00	0	0,00	0,00	1 500,00
ARCHIVES BORDES DE BIRAN CAHIE	04/12/2019	248,00	0	0,00	0,00	248,00
FABRICATION MATERIEL MUSEOGRAP	05/12/2019	648,00	0	0,00	0,00	648,00
RELEVE TOPOGRAPHIQUE ET DIVISION PARCELLAIRE	11/12/2019	1 257,96	0	0,00	0,00	1 257,96
TERRAIN COL MAUVEZIN	12/12/2019	0,00	0	0,00	0,00	0,00
BORNE WIFI ULIS COL ISLE-JOURDAIN	12/12/2019	516,02	4	129,00	129,00	258,02
BORNE WIFI CLASSER MOBILE COL RISCLE	12/12/2019	516,02	4	129,00	129,00	258,02
NUMERISATION FICHES MATRICULES	12/12/2019	4 212,00	0	0,00	0,00	4 212,00
PLANS AQUARELLES ABBAYE DE CAHUZAC SUR ADOUR	16/12/2019	1 049,60	0	0,00	0,00	1 049,60
SCAN. IMPRIMANTE OKI. CASQUES. DISQUE DUR EXT	17/12/2019	7 311,31	4	1 827,00	1 827,00	3 657,31
BAC A BD SUR ROULETTES	17/12/2019	753,89	10	75,00	75,00	603,89
BROCHURES 1801-NOMINATION JEAN DUFFAU	17/12/2019	403,00	0	0,00	0,00	403,00
LOT 72 CARTES POSTALES DU GERS	17/12/2019	700,00	0	0,00	0,00	700,00
LIVRE BOSSUET "DISCOURS S/ L'HISTOIRE UNIVERSELLE"	17/12/2019	200,00	0	0,00	0,00	200,00
LOT DE FACTURES DE COMMERCES GERSOIS	17/12/2019	350,00	0	0,00	0,00	350,00
VUES AERIENNES DU DEPARTEMENT DU GERS	17/12/2019	1 740,00	0	0,00	0,00	1 740,00
PLAQUETTE SUR LE THERMALISME LAVARDENS 1747	17/12/2019	400,00	0	0,00	0,00	400,00
RENAULT X4 KANGOO FP 026 KS / FP 871 KR / FP 726 SW / FP 243 FT	17/12/2019	58 842,31	6	9 807,00	9 807,00	39 228,31
FOURGONS RENAULT X3 MASTER FP 152 FT/FP 340 CR/FP 655 CR	17/12/2019	80 240,37	6	13 373,00	13 373,00	53 494,37
CONDITIONNEMENT DES COLLECTIONS	17/12/2019	8 920,80	0	0,00	0,00	8 920,80
AUTOLAVEUSE ET CHARIOTS	17/12/2019	3 224,86	8	403,00	403,00	2 418,86
SIEGE ERGONOMIQUE RH LOGIC PRO 400 ET ACCESSOIRES	17/12/2019	1 232,98	10	123,00	123,00	986,98

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TABLEAU CHAMBAS "TRANQUILLEM. 4 PRETEXTES 1985"	18/12/2019	30 000,00	0	0,00	0,00	30 000,00
TERRAIN CASTERA VERDUZAN	01/01/2020	28 556,21	0	0,00	0,00	28 556,21
TERRAIN DE VOIRIE 2020	13/01/2020	43 762,60	0	0,00	0,00	43 762,60
BACS ET JARDINIERE DRH ENV 199	24/01/2020	2 650,51	8	0,00	331,00	2 319,51
LAMPADAIRE VITAWORK	31/01/2020	1 070,00	10	0,00	107,00	963,00
4 DOCUMENTS ANCIENS GERS	07/02/2020	1 210,00	0	0,00	0,00	1 210,00
TABLE CUISSON / FOUR ENCASTRABLE BOSCH	10/02/2020	1 074,80	10	0,00	107,00	967,80
LAVE VAISSELLE BOSCH	10/02/2020	579,90	10	0,00	57,00	522,90
ECO BUREAU COLLEGE MARCIAC	10/02/2020	511,44	10	0,00	51,00	460,44
ARMOIRES A RIDEAUX COLLEGE SAMATAN	10/02/2020	1 777,56	10	0,00	177,00	1 600,56
BANCS EXTERIEURS APPOLLO COLL SAMATAN	10/02/2020	7 396,56	10	0,00	739,00	6 657,56
FONTAINE A EAU BRANCHEE SUR RESEAU	10/02/2020	696,00	8	0,00	87,00	609,00
DESTRUCTEUR FELLOWES LX221 MICRO NOIR	20/02/2020	527,30	8	0,00	65,00	462,30
COFFRE FORT FIRE RANGER A CODE 230L	03/03/2020	1 344,00	25	0,00	53,00	1 291,00
SIEGE ERGONOMIQUE RH LOGIC PRO 400 ET ACCESSOIRES	03/03/2020	1 157,50	10	0,00	115,00	1 042,50
SIEGE ERGONOMIQUE RH LOGIC PRO 400 ET ACCESSOIRES	03/03/2020	1 217,68	10	0,00	121,00	1 096,68
TELEPHONE CISCO IP ECO RECYCLE 7962	04/03/2020	5 191,20	5	0,00	1 038,00	4 153,20
ARMOIRES ET CHAISES	09/03/2020	10 047,53	1	0,00	10 047,53	0,00
TABLES ET CHAISES	09/03/2020	5 038,42	1	0,00	5 038,42	0,00
BORNES WIFI ARUBA	12/03/2020	1 118,47	4	0,00	279,00	839,47
BORNES WIFI ARUBA	12/03/2020	3 355,42	4	0,00	838,00	2 517,42
SIEGE ERGONOMIQUE RH LOGIC PRO 400 ET ACCESSOIRES	13/03/2020	1 341,10	10	0,00	134,00	1 207,10
MATERIEL DE TELEPHONIE	17/03/2020	6 651,60	5	0,00	1 330,00	5 321,60
IPHONE 11 PRO GRIS 256G SPARE	18/03/2020	1 234,68	5	0,00	246,00	988,68
BUT DE BASKET BORTON COLLEGE VIC-FEZENSAC	24/03/2020	2 961,22	8	0,00	370,00	2 591,22
MATERIEL PEDAGOGIQUE ET D'ANIMATION	25/03/2020	584,15	10	0,00	58,00	526,15
DIVERS MOBILIERS	01/04/2020	5 526,30	1	0,00	5 526,30	0,00
VESTIAIRES VISATABLE 2 COLONNES 4 CASIERS	01/04/2020	8 483,22	10	0,00	848,00	7 635,22
ARMOIRE DE SECURITE MULTIRISK ET ACCESSOIRES	01/04/2020	3 543,96	10	0,00	354,00	3 189,96
CLASSEURS A DOSSIERS SUSPENDUS	01/04/2020	1 074,00	10	0,00	107,00	967,00
PC PORTABLES ET ACCESSOIRES	01/04/2020	85 282,26	4	0,00	21 320,00	63 962,26
TABLES PIQUE NIQUE	10/04/2020	7 555,20	8	0,00	944,00	6 611,20
TABLETTES IPAD	21/04/2020	19 845,22	4	0,00	4 961,00	14 884,22
MATERIEL INFORMATIQUE MCO SDWAN	23/04/2020	10 018,08	4	0,00	2 504,00	7 514,08
APPLE IPHONE 11	28/04/2020	1 256,40	5	0,00	251,00	1 005,40
ARMOIRE ELECTRONIQUE REFRIGEREE LIEBHERR	14/05/2020	3 138,00	8	0,00	392,00	2 746,00
COFFRE-FORT PHOENIX TITAN	14/05/2020	1 020,00	25	0,00	40,00	980,00
SIEGE ERGONOMIQUE RH LOGIC PRO 400	28/05/2020	1 069,30	10	0,00	106,00	963,30
VIDEOPROJECTEUR COLLEGE MATHALIN	02/06/2020	1 458,50	4	0,00	364,00	1 094,50
VIDEOPROJECTEURS	03/06/2020	4 375,51	4	0,00	1 093,00	3 282,51
MATERIEL DE TELEPHONIE	03/06/2020	1 571,45	5	0,00	314,00	1 257,45
VIDEOPROJECTEURS COLLEGE MATHALIN	09/06/2020	2 298,56	4	0,00	574,00	1 724,56

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
VIDEOPROJECTEURS COLLEGE GIMONT	09/06/2020	2 298,56	4	0,00	574,00	1 724,56
VIDEOPROJECTEURS COLLEGE MAUVEZIN	09/06/2020	1 532,38	4	0,00	383,00	1 149,38
VIDEOPROJECTEURS COLLEGE MARCIAC	09/06/2020	2 298,56	4	0,00	574,00	1 724,56
VIDEOPROJECTEURS COLLEGE VIC FEZENSAC	09/06/2020	2 298,56	4	0,00	574,00	1 724,56
VIDEOPROJECTEURS COLLEGE MAUVEZIN	09/06/2020	2 298,56	4	0,00	574,00	1 724,56
VIDEOPROJECTEURS COLLEGE CONDOM	09/06/2020	3 064,75	4	0,00	766,00	2 298,75
VIDEOPROJECTEURS COLLEGE AIGNAN	09/06/2020	2 298,56	4	0,00	574,00	1 724,56
VIDEOPROJECTEURS COLLEGE PLAISANCE	09/06/2020	1 532,38	4	0,00	383,00	1 149,38
MANUSCRIT EVEQUE DE CONDOM	09/06/2020	1 500,00	0	0,00	0,00	1 500,00
ORDINATEURS PORTABLES TACTILES SURFACE LAPTOP	10/06/2020	4 338,43	4	0,00	1 084,00	3 254,43
CONGELATEUR COFFRE LIEBHERR	10/06/2020	877,90	10	0,00	87,00	790,90
DRONE DJI MAVIC 2 PRO	15/06/2020	1 449,00	8	0,00	181,00	1 268,00
ONDULEUR	22/06/2020	2 190,00	4	0,00	547,00	1 643,00
ONDULEUR	22/06/2020	5 976,00	4	0,00	1 494,00	4 482,00
ONDULEUR	22/06/2020	1 680,00	4	0,00	420,00	1 260,00
ONDULEUR	22/06/2020	1 680,00	4	0,00	420,00	1 260,00
VIDEOPROJECTEURS FOCALE	22/06/2020	2 298,56	5	0,00	459,00	1 839,56
ORDINATEUR PORTABLE TACTILE SURFACE LAPTOP	22/06/2020	1 793,65	4	0,00	448,00	1 345,65
DEFIBRILLATEURS	22/06/2020	8 880,90	8	0,00	1 110,00	7 770,90
RENAULT KANGOO EXPRESS X4 FQ 969 BJ/FQ 274 FR/FQ 382 BK/FP 336 YR	24/06/2020	58 390,13	6	0,00	9 731,00	48 659,13
VIDEOPROJECTEUR	24/06/2020	1 458,50	4	0,00	364,00	1 094,50
RENAULT X2 KANGOO FQ 368 KK / FQ 567 FR	25/06/2020	29 195,06	6	0,00	4 865,00	24 330,06
RENAULT X2 KANGOO FQ 446 KK / FP 402 YR	25/06/2020	29 534,21	6	0,00	4 922,00	24 612,21
MACHINE A BROUILLARD MEMENTO	25/06/2020	774,00	8	0,00	96,00	678,00
DOCUMENTS ANCIENS	29/06/2020	380,00	0	0,00	0,00	380,00
MICROSOFT SURFACE BOOK 2 ET ACCESSOIRES	29/06/2020	2 854,11	4	0,00	713,00	2 141,11
ONDULEUR CARTE CHARGEUR	02/07/2020	1 272,00	4	0,00	318,00	954,00
VIDEOPROJECTEURS FOCALE COLLEGE SAMATAN	02/07/2020	2 298,56	4	0,00	574,00	1 724,56
VIDEOPROJECTEURS FOCALE COLLEGE FLEURANCE	02/07/2020	2 298,56	4	0,00	574,00	1 724,56
VIDEOPROJECTEURS FOCALE COLLEGE MIELAN	02/07/2020	1 532,38	4	0,00	383,00	1 149,38
VIDEOPROJECTEURS FOCALE COLLEGE EAUZE	02/07/2020	1 532,38	4	0,00	383,00	1 149,38
VIDEOPROJECTEURS FOCALE COLLEGE MIRANDE	02/07/2020	2 298,56	4	0,00	574,00	1 724,56
VIDEOPROJECTEURS FOCALE COLLEGE CAZAUBON	02/07/2020	1 532,38	4	0,00	383,00	1 149,38
PAPERBOARD DIGITAL SAMSUNG FLIPCHART	06/07/2020	2 329,39	5	0,00	465,00	1 864,39
VIDEOPROJECTEURS FOCALE COLLEGE MASSEUBE	06/07/2020	1 532,38	5	0,00	306,00	1 226,38
VIDEOPROJECTEURS FOCALE COLLEGE AUCH CARNOT	06/07/2020	2 298,56	5	0,00	459,00	1 839,56
VIDEOPROJECTEURS FOCALE COLLEGE AUCH SALINIS	06/07/2020	3 064,75	5	0,00	612,00	2 452,75
LETTRES AUTOGRAPHES 1551-1610	06/07/2020	2 375,00	0	0,00	0,00	2 375,00
FONDS LARTET DOCUMENTS ANCIENS	09/07/2020	12 000,00	0	0,00	0,00	12 000,00
TELEPHONES TOIP	09/07/2020	622,81	5	0,00	124,00	498,81
IPHONE 11 PRO 256GO	20/07/2020	1 616,26	5	0,00	323,00	1 293,26
PLATEFORME ACIER 3 MARCHES	23/07/2020	834,00	8	0,00	104,00	730,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
MACHINES D ENTRETIEN	03/08/2020	6 196,54	8	0,00	774,00	5 422,54
MONOBROSSES BATTERIES MS2000M	06/08/2020	2 770,80	8	0,00	346,00	2 424,80
IPHONE 11 GRIS + COQUE	07/08/2020	1 426,68	5	0,00	285,00	1 141,68
VIDEOPROJECTEUR EPSON EB-700U	17/08/2020	2 640,20	10	0,00	264,00	2 376,20
ROUTEUR CISCO ROOM KIT MINI	21/08/2020	3 414,00	4	0,00	853,00	2 561,00
PC PORTABLE ASSUS UX433FAC	27/08/2020	1 434,37	4	0,00	358,00	1 076,37
MAC MINI 8TH GEN CORE I3 256GB ET ACCESSOIRES	31/08/2020	1 896,50	4	0,00	474,00	1 422,50
PAPERBOARD DIGITAL SAMSUNG FLIPCHART	08/09/2020	11 990,60	5	0,00	2 398,00	9 592,60
FONTAINES A EAU BRANCHEE SUR RESEAU	08/09/2020	1 392,00	8	0,00	174,00	1 218,00
AUTOLAVEUSE A BATTERIES ROLLY	09/09/2020	2 941,94	8	0,00	367,00	2 574,94
TERRAIN SARAMON PLATEFORME ENERGIES RENOUV. 2020	10/09/2020	34 320,00	0	0,00	0,00	34 320,00
ONDULEUR RIELLO UPS 5KVA	11/09/2020	3 171,60	4	0,00	792,00	2 379,60
ORDINATEURS PORTABLES HP 250 I5 ET ACCESSOIRES	14/09/2020	74 736,06	4	0,00	18 684,00	56 052,06
BORNES WIFI ARUBA	14/09/2020	4 679,95	4	0,00	1 169,00	3 510,95
BORNE ARUBA	14/09/2020	1 169,99	4	0,00	292,00	877,99
MICROSOFT SURFACE BOOK 3 ET ACCESSOIRES	15/09/2020	2 904,30	4	0,00	726,00	2 178,30
ECRAN DE PROJECTION SCREEN UP	16/09/2020	2 058,07	8	0,00	257,00	1 801,07
IPAD PRO 11 WIFI AVEC CLAVIER ET STYLET	18/09/2020	1 705,74	4	0,00	426,00	1 279,74
CHARIOTS ARMOIRES METALLIQUES	21/09/2020	1 992,00	10	0,00	199,00	1 793,00
ORDINATEURS HP 250 AVEC ACCESSOIRES	21/09/2020	78 027,60	4	0,00	19 506,00	58 521,60
ORDINATEURS PORTABLES HP 250 I5 AVEC ACCESSOIRES	21/09/2020	27 317,10	4	0,00	6 829,00	20 488,10
BANCS APPOLO	22/09/2020	4 210,86	10	0,00	421,00	3 789,86
BANCS APPOLLO COLLEGE GIMONT	22/09/2020	3 416,69	10	0,00	341,00	3 075,69
PEINTURE BOIS DE VIE	22/09/2020	3 100,00	0	0,00	0,00	3 100,00
DOCUMENTS ANCIENS LANNES	28/09/2020	600,00	0	0,00	0,00	600,00
CISCO WEBEX ROOM KIT MINI	01/10/2020	13 656,00	4	0,00	3 414,00	10 242,00
CELLULE JEUNE PUBLIC	02/10/2020	4 000,00	8	0,00	500,00	3 500,00
WEBCAM LOGITECH AVEC ACCESSOIRES	05/10/2020	1 116,66	4	0,00	279,00	837,66
LOUPE ELECTRONIQUE	06/10/2020	1 495,00	4	0,00	373,00	1 122,00
MATERIEL ECHOGRAPHE	06/10/2020	15 000,00	8	0,00	1 875,00	13 125,00
FONTAINE LUMIO FROIDE TEMPEREE	06/10/2020	696,00	8	0,00	87,00	609,00
OEUVRES BD SERGE ERNST	15/10/2020	1 350,00	0	0,00	0,00	1 350,00
SONDE FRIGO CONNECTEE KOOVEA	19/10/2020	1 225,92	8	0,00	153,00	1 072,92
ARMOIRE DE CLASSEMENT	21/10/2020	2 716,20	10	0,00	271,00	2 445,20
MOBILIERS RANGEMENT DOSSIERS SUSPENDUS	21/10/2020	2 028,00	10	0,00	202,00	1 826,00
REFRIGERATEUR LIEBHERR FKUM 1610	22/10/2020	1 747,20	10	0,00	174,00	1 573,20
RESTAURATION REGISTRES ETAT CIVIL	27/10/2020	49 910,40	0	0,00	0,00	49 910,40
IPHONE 11 PRO GRIS 256G	28/10/2020	1 449,48	5	0,00	289,00	1 160,48
TABLE DE REUNION	04/11/2020	547,19	10	0,00	54,00	493,19
CISCO VISIO ET READO	06/11/2020	3 523,21	4	0,00	880,00	2 643,21
ECRANS PROJECTIONS AVEC SUPPORTS	06/11/2020	1 123,20	8	0,00	140,00	983,20
BORNE WIFI ARUBA	09/11/2020	579,68	4	0,00	144,00	435,68

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
BORNE WIFI ARUBA	09/11/2020	579,68	4	0,00	144,00	435,68
BORNE WIFI ARUBA	09/11/2020	579,68	4	0,00	144,00	435,68
BORNE WIFI ARUBA	09/11/2020	579,68	4	0,00	144,00	435,68
PC PORTABLES	09/11/2020	6 041,40	4	0,00	1 510,00	4 531,40
PC PORTABLES	09/11/2020	9 062,10	4	0,00	2 265,00	6 797,10
PC PORTABLES	09/11/2020	3 020,70	4	0,00	755,00	2 265,70
PC PORTABLES	09/11/2020	1 812,42	4	0,00	453,00	1 359,42
PC PORTABLES	09/11/2020	3 624,84	4	0,00	906,00	2 718,84
CLASSE MOBILE AVEC TABLETTES	10/11/2020	11 757,30	4	0,00	2 939,00	8 818,30
PC PORTABLES	10/11/2020	4 833,12	4	0,00	1 208,00	3 625,12
PC PORTABLES	10/11/2020	3 624,84	4	0,00	906,00	2 718,84
ECRAN INTERACTIF 55P SAMSUNG	10/11/2020	2 508,67	4	0,00	627,00	1 881,67
DOCUMENTS ANCIENS GERS	13/11/2020	325,00	0	0,00	0,00	325,00
CONDITIONNEMENT DES COLLECTIONS 2020	13/11/2020	19 384,20	0	0,00	0,00	19 384,20
DOCUMENTS ANCIENS GERS	13/11/2020	494,00	0	0,00	0,00	494,00
IMPRIMANTES XEROX	17/11/2020	9 194,40	4	0,00	2 298,00	6 896,40
DOCUMENTS ANCIENS GERS	18/11/2020	170,00	0	0,00	0,00	170,00
FRAIS ETUDES RELEVE GEOREFERE	26/11/2020	5 880,00	18	0,00	326,00	5 554,00
FRAIS ETUDES DIAGNOSTIC STAT	26/11/2020	2 340,00	18	0,00	130,00	2 210,00
FRAIS ETUDES CONSULT DIAG STA	26/11/2020	840,00	18	0,00	46,00	794,00
FRAIS ETUDES REPERAGE AMIANTE	26/11/2020	1 440,00	18	0,00	80,00	1 360,00
FRAIS ETUDES DIAGNOSTIC TERR	26/11/2020	5 611,20	18	0,00	311,00	5 300,20
MISE EN CONFORMITE PARC 2018	26/11/2020	102 812,40	18	0,00	5 711,00	97 101,40
FRAIS ETUDES STATION SERVICE	26/11/2020	2 580,00	18	0,00	143,00	2 437,00
FRAIS INSERTION REHABILITATIO	26/11/2020	864,00	18	0,00	48,00	816,00
FRAIS ETUDES MISSION GEOTECHN	26/11/2020	1 690,80	18	0,00	93,00	1 597,80
TABLEAU DANS LE BOIS	27/11/2020	2 000,00	0	0,00	0,00	2 000,00
LIVRES ANCIENS PIERRE GABRIEL CONDOM	30/11/2020	450,00	0	0,00	0,00	450,00
SMALLBOX CLASSE MOBILE	30/11/2020	2 695,20	4	0,00	673,00	2 022,20
CARTE ANCIENNE DU GERS	30/11/2020	100,00	0	0,00	0,00	100,00
LAVE LINGE FRONTAL BOSCH	01/12/2020	689,90	8	0,00	86,00	603,90
MACBOOK PRO 3	01/12/2020	2 029,48	4	0,00	507,00	1 522,48
FAUTEUIL ERGONOMIQUE LOGIC PRO 300 ET ACCESSOIRES	02/12/2020	1 371,76	10	0,00	137,00	1 234,76
INTERFACE VISIO	02/12/2020	6 168,00	4	0,00	1 542,00	4 626,00
CISCO VISIO ROOM KIT MINI	02/12/2020	3 523,21	4	0,00	880,00	2 643,21
ECRAN INTERACTIF 86P ET ACCESSOIRES	02/12/2020	6 230,60	4	0,00	1 557,00	4 673,60
DOCUMENT PIERRE LEGLISE MIELAN	02/12/2020	300,00	0	0,00	0,00	300,00
MACHINE A COUVRIR	02/12/2020	4 120,80	8	0,00	515,00	3 605,80
MEUBLE METAL THERMOLAQUE	02/12/2020	2 900,00	8	0,00	362,00	2 538,00
MUR D'EXPRESSION	02/12/2020	2 100,00	8	0,00	262,00	1 838,00
ECRANS ET SUPPORTS	07/12/2020	9 920,71	4	0,00	2 480,00	7 440,71
TEXA AIR 2 SAN ASSAINISSEMENT VEHICULES	07/12/2020	736,80	8	0,00	92,00	644,80

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
CARTE ANCIENNE GUIENNE GASCOGNE	07/12/2020	860,00	0	0,00	0,00	860,00
NUMERISATION FONDS DELIBERATIO	07/12/2020	4 900,08	8	0,00	612,00	4 288,08
VESTIAIRES	08/12/2020	2 722,18	10	0,00	272,00	2 450,18
CITROEN C3 FEEL PURETECH	08/12/2020	29 577,24	6	0,00	4 929,00	24 648,24
RENAULT CLIO5 BUSINESS	08/12/2020	11 935,75	6	0,00	1 989,00	9 946,75
RENAULT KANGOO FV 289 FQ	08/12/2020	17 400,00	6	0,00	2 900,00	14 500,00
FOURGONS RENAULT MASTER 3	08/12/2020	83 411,28	7	0,00	11 915,00	71 496,28
LAVE-LINGE FRONTAL BOSCH	08/12/2020	3 039,54	8	0,00	379,00	2 660,54
ONDULEUR RIELLO FLARAN	09/12/2020	5 514,00	5	0,00	1 102,00	4 412,00
PORTABLES DELL LATITUDE 3510	09/12/2020	40 463,40	4	0,00	10 115,00	30 348,40
FRAIS INSERTION EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	10/12/2020	108,00	1	0,00	108,00	0,00
FRAIS INSERTION EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	10/12/2020	108,00	1	0,00	108,00	0,00
FRAIS INSERTION POUR EQUIPEMENTS INFORTIQUES	10/12/2020	540,00	4	0,00	135,00	405,00
FRAIS INSERTION ANNONCE PRESSE MAINT EQPTS RESEAU TOIP	10/12/2020	1 080,00	5	0,00	216,00	864,00
LOT D ARCHIVES CHATEAU DU CALA	10/12/2020	1 475,00	0	0,00	0,00	1 475,00
AFFICHES GERSOISES ANCIENNES ARMAGNAC	11/12/2020	700,00	0	0,00	0,00	700,00
PHOTOGRAPHIE DESSERT	11/12/2020	1 200,00	0	0,00	0,00	1 200,00
LIVRES ANCIENS GERS-LA ROMIEU-LECTOURE-PARDAILHAN	11/12/2020	285,00	0	0,00	0,00	285,00
SIEGE ERGONOMIQUE RH LOGIC PRO 400 ET ACCESSOIRES	11/12/2020	1 167,22	10	0,00	116,00	1 051,22
NUMERISATION DOCUMENTS	11/12/2020	1 100,00	8	0,00	137,00	963,00
TAPIS DE LECTURE	11/12/2020	2 100,00	8	0,00	262,00	1 838,00
CITROENC3 X7 FT 676 CV/FT 278 XJ/FT 757 CV/FT 673 ED/FT 371 XJ/ FT554ED/FT348XJ	14/12/2020	67 225,79	6	0,00	11 204,00	56 021,79
FONTAINE A EAU	14/12/2020	696,00	8	0,00	87,00	609,00
AUTOLAVEUSE AVEC CHARIOT DE TRANSPORT	14/12/2020	2 906,64	8	0,00	363,00	2 543,64
AUTOLAVEUSE ROLLY ET ACCESSOIRES	14/12/2020	6 424,20	8	0,00	803,00	5 621,20
NUMERISATION TSA RECENSEMENTS	14/12/2020	13 932,00	8	0,00	1 741,00	12 191,00
MANUSCRIT NEGOCIANT DU SUD OUE	14/12/2020	520,00	0	0,00	0,00	520,00
LIVRES ET DOCUMENTS ANCIENS	14/12/2020	960,00	0	0,00	0,00	960,00
DOCUMENT BERTRAND D ORNEZAN	14/12/2020	807,50	0	0,00	0,00	807,50
RESTAURATION OEUVRE EINSTEIN	14/12/2020	1 992,00	0	0,00	0,00	1 992,00
LOUISE LANNES DUCHESSE DE MONT	14/12/2020	175,00	0	0,00	0,00	175,00
TV LED SONY ET CASQUES AUDIO	14/12/2020	1 989,00	8	0,00	248,00	1 741,00
TRAVAUX COURANT REGIE ADDA 20	31/12/2020	1 346,79	18	0,00	74,00	1 272,79
SIEGE ERGONOMIQUE RH LOGIC 400 FIPH	01/01/2021	90,00	1	0,00	0,00	90,00
USTENSILE CUISINE PELE POMME FIXE	01/01/2021	79,20	1	0,00	0,00	79,20
ACCESSOIRE BUREAU ECO	01/01/2021	47,45	1	0,00	0,00	47,45
ACCESSOIRES BUREAU ECO	01/01/2021	639,47	1	0,00	0,00	639,47
ACCESSOIRES BUREAU REPOSE PIED	01/01/2021	735,95	1	0,00	0,00	735,95
ACCESSOIRES BUREAU ECO	01/01/2021	639,47	1	0,00	0,00	639,47
ACCESSOIRES BUREAU ECO	01/01/2021	639,47	1	0,00	0,00	639,47
ACCESSOIRES BUREAU ECO	01/01/2021	350,03	1	0,00	0,00	350,03
FAUTEUILS UDO	01/01/2021	748,78	1	0,00	0,00	748,78

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
ACCESSOIRES BUREAU ECO	01/01/2021	1 918,40	1	0,00	0,00	1 918,40
RAYONNAGES ABBAYE FLARAN	01/01/2021	13 451,94	1	0,00	0,00	13 451,94
DIVERS MOBILIERS BUREAU	01/01/2021	11 986,68	1	0,00	0,00	11 986,68
ACCESSOIRES BUREAU ECO	01/01/2021	705,34	1	0,00	0,00	705,34
FAUTEUIL UDO	01/01/2021	374,39	1	0,00	0,00	374,39
FAUTEUILS TAMAKI	01/01/2021	848,93	1	0,00	0,00	848,93
FAUTEUILS CLUB	01/01/2021	414,14	1	0,00	0,00	414,14
FAUTEUILS UDO	01/01/2021	5 241,43	1	0,00	0,00	5 241,43
ACCESSOIRES BUREAU ECO	01/01/2021	1 722,90	1	0,00	0,00	1 722,90
DIVERS MOBILIERS BUREAU ECO	01/01/2021	3 911,90	1	0,00	0,00	3 911,90
DIVERS MOBILIERS BUREAU ECO	01/01/2021	4 476,28	1	0,00	0,00	4 476,28
FAUTEUILS TAMAKI	01/01/2021	6 366,96	1	0,00	0,00	6 366,96
DIVERS MOBILIERS BUREAU ECO	01/01/2021	4 179,18	1	0,00	0,00	4 179,18
DIVERS MOBILIERS ARMOIRES BUREAU	01/01/2021	5 665,87	1	0,00	0,00	5 665,87
DIVERS MOBILIERS BUREAU	01/01/2021	1 568,66	1	0,00	0,00	1 568,66
TABLES RABATTABLES SALLE ETUDE	01/01/2021	6 360,20	1	0,00	0,00	6 360,20
FAUTEUIL UDO	01/01/2021	374,39	1	0,00	0,00	374,39
ADAPTATEURS TELEPH ANALOGIQ CISCO ATA191	01/01/2021	361,15	1	0,00	0,00	361,15
ADAPTATEURS TELEPH ANALOGIQ CISCO ATA191	01/01/2021	361,15	1	0,00	0,00	361,15
ECRANS LED ACER	01/01/2021	2 906,40	1	0,00	0,00	2 906,40
IMPRIMANTE EPSON WORKFORCE	01/01/2021	275,50	1	0,00	0,00	275,50
RAPE LARGE INOX AVEC POIGNEE	01/01/2021	8,64	1	0,00	0,00	8,64
MATELAS BULTEX ET ACCESSOIRES LITERIE	01/01/2021	673,51	1	0,00	0,00	673,51
CAFETIERE PHILIPS	01/01/2021	99,99	1	0,00	0,00	99,99
BATTERIES ONDULEUR	01/01/2021	1 129,20	1	0,00	0,00	1 129,20
TV LED 4K SAMSUNG SMART ET SUPPORT	01/01/2021	434,81	1	0,00	0,00	434,81
REFRIGERATEUR FAR TOP 93L	01/01/2021	119,00	1	0,00	0,00	119,00
REFRIGERATEURS HISENSE	01/01/2021	498,00	1	0,00	0,00	498,00
PLAQUE VITRO AMICA	01/01/2021	219,99	1	0,00	0,00	219,99
ECRAN PC DELL PORTABLE	01/01/2021	276,85	1	0,00	0,00	276,85
CONGELATEUR ARMOIRE FAR COVID	01/01/2021	229,99	1	0,00	0,00	229,99
HOTTE BOSCH	01/01/2021	354,70	1	0,00	0,00	354,70
ACCESSOIRES INFORM. ERGO FIPHFP LOGITECH	01/01/2021	464,22	1	0,00	0,00	464,22
VERRE ANTI FATIGUE POUR ECRAN ORDINATEUR	01/01/2021	119,00	1	0,00	0,00	119,00
VERRE ANTI-FATIGUE POUR ECRAN ORDINATEUR	01/01/2021	94,00	1	0,00	0,00	94,00
ECRANS 22IN LED SAMSUNG ET CASQUES	01/01/2021	1 769,84	1	0,00	0,00	1 769,84
SACOCHES ISOTHERME	01/01/2021	908,26	1	0,00	0,00	908,26
PLAQUES SEPARATION SACS ISOTHERME	01/01/2021	73,51	1	0,00	0,00	73,51
MATELAS DE CHANGE POUR BEBE	01/01/2021	55,40	1	0,00	0,00	55,40
THERMOMETRES FRONTAUX	01/01/2021	79,80	1	0,00	0,00	79,80
TELEPHONES SAMSUNG GALAXY A41 ET XCOVER	01/01/2021	9 858,00	1	0,00	0,00	9 858,00
SUPPORT MURAL ECRAN	01/01/2021	32,00	1	0,00	0,00	32,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
MACHINE PLASTIFIER FELLOWES NEPTUNE	01/01/2021	318,72	1	0,00	0,00	318,72
SONDES TEMPERATURE BERLINGER	01/01/2021	705,60	1	0,00	0,00	705,60
DISQUE DUR EXTERNE TRANSCEND	01/01/2021	94,61	1	0,00	0,00	94,61
ACCESSOIRES COUPE-LEGUMES	01/01/2021	313,31	1	0,00	0,00	313,31
ECRANS 22 POUCE	01/01/2021	5 812,80	1	0,00	0,00	5 812,80
BORNES WIFI ARUBA	01/01/2021	830,26	1	0,00	0,00	830,26
BATTERIE DELL POWER COMPANION	01/01/2021	121,02	1	0,00	0,00	121,02
MATELAS DE CHANGE POUR BEBE	01/01/2021	92,58	1	0,00	0,00	92,58
DESTRUCTEURS PAPIER FELLOWES	01/01/2021	1 956,12	1	0,00	0,00	1 956,12
FAUTEUIL KENO	01/01/2021	410,95	1	0,00	0,00	410,95
ARMOIRE A RIDEAUX	01/01/2021	366,20	1	0,00	0,00	366,20
CASQUES TELEPHONES ET ACCESSOIRES	01/01/2021	5 022,66	1	0,00	0,00	5 022,66
DIVERS MATERIELS INFORMATIQUE	01/01/2021	2 111,46	1	0,00	0,00	2 111,46
DIABLE PLIABLE XL RUXVAC	01/01/2021	183,30	1	0,00	0,00	183,30
IPAD ET ACCESSOIRES	01/01/2021	3 547,57	1	0,00	0,00	3 547,57
MICRO ONDES	01/01/2021	259,60	1	0,00	0,00	259,60
BORNE WIFI ARUBA	01/01/2021	305,14	1	0,00	0,00	305,14
PLEXI INCOLORE AVEC PIEDS	01/01/2021	540,00	1	0,00	0,00	540,00
PLEXI INCOLORE 3 PIEDS	01/01/2021	180,00	1	0,00	0,00	180,00
BORNES WIFI ARUBA	01/01/2021	2 135,95	1	0,00	0,00	2 135,95
CONCENTRATEURS ET ROUTEUR WI-FI	01/01/2021	349,98	1	0,00	0,00	349,98
BOUILLOIRES	01/01/2021	49,80	1	0,00	0,00	49,80
SIEGES BIBLIOTHEQUE	01/01/2021	5 346,37	1	0,00	0,00	5 346,37
CAISSONS BUREAU	01/01/2021	868,32	1	0,00	0,00	868,32
TABLE ET CAISSON BUREAU	01/01/2021	529,30	1	0,00	0,00	529,30
RANGEMENT BUREAU	01/01/2021	338,64	1	0,00	0,00	338,64
FAUTEUILS UDO	01/01/2021	3 743,88	1	0,00	0,00	3 743,88
LAMPES LED	01/01/2021	1 020,00	1	0,00	0,00	1 020,00
CASQUES FILAIRES LOGITECH	01/01/2021	4 902,00	1	0,00	0,00	4 902,00
BORNE WIFI ARUBA	01/01/2021	118,61	1	0,00	0,00	118,61
INJECTEUR ARUBA PD-9001GR-AC 1P GE	01/01/2021	104,09	1	0,00	0,00	104,09
IPAD WIFI CELLULAR + HOUSSE	01/01/2021	2 537,04	1	0,00	0,00	2 537,04
MODULES ADAPTATEUR CISCO	01/01/2021	249,84	1	0,00	0,00	249,84
SIEGES AUTO	01/01/2021	4 462,61	1	0,00	0,00	4 462,61
SOURIS VERTICALE ERGONOMIQUE BNEOYM	01/01/2021	205,56	1	0,00	0,00	205,56
MATELAS MOUSSE TENDRESSE	01/01/2021	2 812,68	1	0,00	0,00	2 812,68
DISQUE DUR 2TO DP SCCM	01/01/2021	218,59	1	0,00	0,00	218,59
ECRAN CONTINENTAL EDISON ANDROID 4K 50 POUCES	01/01/2021	426,00	1	0,00	0,00	426,00
PESE PERSONNES ELECTRONIQUE SECA 813	01/01/2021	79,00	1	0,00	0,00	79,00
MATERIELS PMI	01/01/2021	102,19	1	0,00	0,00	102,19
BARRE D ATTACHE CHEVAUX	01/01/2021	404,41	1	0,00	0,00	404,41
ETAGERES RANGEMENT JOUETS	01/01/2021	205,00	1	0,00	0,00	205,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TABLETTES SAMSUNG GALAXY A7	01/01/2021	678,31	1	0,00	0,00	678,31
CARTES MEMOIRES PC	01/01/2021	1 015,20	1	0,00	0,00	1 015,20
VENTILATEURS SUR PIED STAND FAN	01/01/2021	499,80	1	0,00	0,00	499,80
REFRIGERATEUR FAURE	01/01/2021	449,00	1	0,00	0,00	449,00
TABLES POLYETHYLENE 183X76 CM	01/01/2021	1 039,08	1	0,00	0,00	1 039,08
VENTILATEURS SUR PIED STAND FAN	01/01/2021	499,80	1	0,00	0,00	499,80
ARMOIRE DE SECURITE PAVO PR 150 CLES	01/01/2021	254,16	1	0,00	0,00	254,16
ECRAN 27 POUCES	01/01/2021	294,60	1	0,00	0,00	294,60
HAUT- PARLEURS JABRA+DIQUE DUR	01/01/2021	406,09	1	0,00	0,00	406,09
MATERIEL CHARIOT MOBILE	01/01/2021	474,00	1	0,00	0,00	474,00
FAUTEUILS WI-MAX	01/01/2021	6 408,00	1	0,00	0,00	6 408,00
USTENSILES DE CUISINE	01/01/2021	1 487,64	1	0,00	0,00	1 487,64
USTENSILES DE CUISINE	01/01/2021	926,05	1	0,00	0,00	926,05
MEMOIRE KINGSTONE DDR3L 8GO	01/01/2021	72,76	1	0,00	0,00	72,76
CADRES POUR EXPO TEMPORAIRE	01/01/2021	502,47	1	0,00	0,00	502,47
TELEPHONES GIGASET C530 IP DECT	01/01/2021	463,50	1	0,00	0,00	463,50
IPAD+ACCESSOIRES+CASQUES JABRA	01/01/2021	24 517,68	1	0,00	0,00	24 517,68
BOUILLOIRES+MICRO-ONDES	01/01/2021	363,58	1	0,00	0,00	363,58
CAFETIERES SENSEO+REFRIGERATEURS	01/01/2021	853,73	1	0,00	0,00	853,73
LAMPE BRAS ARTICULE	01/01/2021	472,99	1	0,00	0,00	472,99
MATERIEL BASSE VISION ORDINATEUR	01/01/2021	588,32	1	0,00	0,00	588,32
ARMOIRES ET TOP DE FINITION	01/01/2021	958,56	1	0,00	0,00	958,56
RAYONNAGES DAJI	01/01/2021	445,70	1	0,00	0,00	445,70
ECRAN PROJECTION MANUEL	01/01/2021	241,12	1	0,00	0,00	241,12
DIVERS MOBILIER CDI ENSEIGNANTS COLLEGE CONDOM	01/01/2021	30 919,54	1	0,00	0,00	30 919,54
DEFROISSEURS S-TRAVEL	01/01/2021	155,97	1	0,00	0,00	155,97
CASQUES FILAIRES ENCOREPRO HW720.E+A	01/01/2021	822,30	1	0,00	0,00	822,30
RAPE INOX	01/01/2021	8,64	1	0,00	0,00	8,64
CHARGEUR PORTABLE SAMSUNG PAD	01/01/2021	69,99	1	0,00	0,00	69,99
GLACIERE NORAUTO THERMOELECTRIQUE	01/01/2021	53,95	1	0,00	0,00	53,95
IPADS 10.2 8EME GENERATION	01/01/2021	3 875,04	1	0,00	0,00	3 875,04
ECRANS WEBCAM CLAVIER	01/01/2021	9 017,17	1	0,00	0,00	9 017,17
SCANNER CASQUES ET DOCK STATION	01/01/2021	12 430,74	1	0,00	0,00	12 430,74
CHAISES PLIANTES	01/01/2021	3 600,00	1	0,00	0,00	3 600,00
FAUTEUILS WI-MAX SY PLUS	01/01/2021	3 204,00	1	0,00	0,00	3 204,00
CASQUES LOGITECH H570E	01/01/2021	2 560,20	1	0,00	0,00	2 560,20
GLACIERES NORAUTO THERMOELECTRIQUE	01/01/2021	215,82	1	0,00	0,00	215,82
CLAVIERS HP	01/01/2021	209,28	1	0,00	0,00	209,28
ORDINATEURS DELL OPTIPLEX 3080	01/01/2021	15 085,44	1	0,00	0,00	15 085,44
ORDINATEURS DELL OPTIPLEX 3080	01/01/2021	2 823,34	1	0,00	0,00	2 823,34
ORDINATEURS DELL OPTIPLEX 3080	01/01/2021	11 314,08	1	0,00	0,00	11 314,08
ORDINATEUR DELL OPTIPLEX 3080	01/01/2021	471,42	1	0,00	0,00	471,42

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
ORDINATEURS DELL OPTIPLEX 3080	01/01/2021	3 771,36	1	0,00	0,00	3 771,36
ORDINATEURS DELL OPTIPLEX 3080	01/01/2021	12 728,34	1	0,00	0,00	12 728,34
ORDINATEURS DELL OPTIPLEX 3080	01/01/2021	1 885,68	1	0,00	0,00	1 885,68
ORDINATEURS DELL OPTIPLEX 3080	01/01/2021	7 071,30	1	0,00	0,00	7 071,30
ORDINATEURS DELL OPTIPLEX 3080	01/01/2021	10 371,24	1	0,00	0,00	10 371,24
ORDINATEURS DELL OPTIPLEX 3080	01/01/2021	7 071,30	1	0,00	0,00	7 071,30
ORDINATEURS DELL OPTIPLEX 3080	01/01/2021	10 371,24	1	0,00	0,00	10 371,24
ORDINATEURS DELL OPTIPLEX 3080	01/01/2021	18 385,38	1	0,00	0,00	18 385,38
ORDINATEURS DELL OPTIPLEX 3080	01/01/2021	1 414,26	1	0,00	0,00	1 414,26
USTENSILES DE CUISINE	01/01/2021	304,80	1	0,00	0,00	304,80
ORDINATEURS DELL OPTIPLEX 3080	01/01/2021	942,84	1	0,00	0,00	942,84
FAUTEUILS WI-MAX SY PLUS	01/01/2021	3 204,00	1	0,00	0,00	3 204,00
FAUTEUIL WI-MAX SY PLUS ET CHAISES FLIPPER	01/01/2021	370,80	1	0,00	0,00	370,80
FAUTEUILS WI-MAX SY PLUS	01/01/2021	590,40	1	0,00	0,00	590,40
FAUTEUIL WI-MAX SY PLUS	01/01/2021	320,40	1	0,00	0,00	320,40
SIEGES BRIDGE ARCA/CHAISES FLIPPER	01/01/2021	3 685,20	1	0,00	0,00	3 685,20
SIEGES BRIDGE ARCA	01/01/2021	4 099,44	1	0,00	0,00	4 099,44
FAUTEUILS WI-MAX SY DUO	01/01/2021	640,80	1	0,00	0,00	640,80
FAUTEUILS WI-MAX SY PLUS	01/01/2021	3 524,40	1	0,00	0,00	3 524,40
FAUTEUIL WI-MAX SY	01/01/2021	270,00	1	0,00	0,00	270,00
FAUTEUIL WI-MAX SY PLUS	01/01/2021	320,40	1	0,00	0,00	320,40
LAMPADAIRES	01/01/2021	477,60	1	0,00	0,00	477,60
TABLE ET CAISSON BUREAU	01/01/2021	533,94	1	0,00	0,00	533,94
STORES	01/01/2021	1 328,15	1	0,00	0,00	1 328,15
MACHINE A CAFE NESPRESSO KRUPS PIXIE	01/01/2021	123,49	1	0,00	0,00	123,49
MACHINE CAFE ZENIUS	01/01/2021	418,80	1	0,00	0,00	418,80
CASQUE SANS FIL EPOS ADAPT 660 FIPHFP	01/01/2021	294,34	1	0,00	0,00	294,34
PC PORTABLES DELL LATITUDE 3520 ET ACCESSOIRES	01/01/2021	10 794,46	1	0,00	0,00	10 794,46
FAUTEUILS BRIDGE	01/01/2021	1 885,10	1	0,00	0,00	1 885,10
FAUTEUIL WI-MAX SY PLUS	01/01/2021	320,40	1	0,00	0,00	320,40
FAUTEUILS WI-MAX SY PLUS	01/01/2021	1 922,40	1	0,00	0,00	1 922,40
FAUTEUIL	01/01/2021	320,40	1	0,00	0,00	320,40
FAUTEUILS	01/01/2021	2 246,40	1	0,00	0,00	2 246,40
FAUTEUILS	01/01/2021	2 142,00	1	0,00	0,00	2 142,00
IMPRIMANTES+ROUTEURS 4G	01/01/2021	772,20	1	0,00	0,00	772,20
TELEPHONES GIGASET A170	01/01/2021	113,40	1	0,00	0,00	113,40
PULVERISATEUR ICLEAN MINI TERSANO	01/01/2021	346,75	1	0,00	0,00	346,75
PHOTOCOPIEUR ESTUDIO 409S	01/01/2021	283,44	1	0,00	0,00	283,44
TABLES PIQUE NIQUE	01/01/2021	4 296,12	1	0,00	0,00	4 296,12
BORNES WIFI ARUBA	01/01/2021	9 499,09	4	0,00	0,00	9 499,09
CHAISES FLIPPER	01/01/2021	2 591,88	1	0,00	0,00	2 591,88
SIEGES BRIDGE ARCA/CHAISES FLIPPER	01/01/2021	2 353,20	1	0,00	0,00	2 353,20

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
MAINTENANCE FORTINET + PALO ALTO	01/01/2021	923,59	1	0,00	0,00	923,59
TELEPHONES SIEMENS GIGASET C530 IP	01/01/2021	463,50	1	0,00	0,00	463,50
TELEPHONES SIEMENS GIGASET C530 IP	01/01/2021	463,50	1	0,00	0,00	463,50
CENTRALE VAPEUR / MACHINE A CAFE	01/01/2021	289,89	1	0,00	0,00	289,89
BALANCE PESE-BEBE LANAFORM	01/01/2021	61,81	1	0,00	0,00	61,81
MORPHEE BOX	01/01/2021	79,95	1	0,00	0,00	79,95
SIEGES D'ACCUEIL BRIDGE ARCA	01/01/2021	492,00	1	0,00	0,00	492,00
RAYONNAGES	01/01/2021	378,00	1	0,00	0,00	378,00
SAMSUNG GALAXY ET ACCESSOIRES	01/01/2021	11 469,60	1	0,00	0,00	11 469,60
DIVERS MOBILER DE BUREAU	01/01/2021	880,82	1	0,00	0,00	880,82
ECRAN PC	01/01/2021	203,62	1	0,00	0,00	203,62
BORNES WIFI Serie 500 RESAH	01/01/2021	3 002,65	1	0,00	0,00	3 002,65
STORES	01/01/2021	1 076,33	1	0,00	0,00	1 076,33
ONDULEURS EATON	01/01/2021	463,80	1	0,00	0,00	463,80
MEUBLE BAS CUISINE + PLATEAU PREDECOUPE	01/01/2021	83,50	1	0,00	0,00	83,50
DIVERS MOBILIER SCOLAIRE	01/01/2021	2 248,06	1	0,00	0,00	2 248,06
BUREAU ECO+ARMOIRES	01/01/2021	1 227,72	1	0,00	0,00	1 227,72
DIVERS MOBILIER	01/01/2021	2 233,70	1	0,00	0,00	2 233,70
ARMOIRES	01/01/2021	6 409,08	1	0,00	0,00	6 409,08
DIVERS MOBILIER	01/01/2021	5 222,92	1	0,00	0,00	5 222,92
CHAISES	01/01/2021	24 940,80	1	0,00	0,00	24 940,80
DIVERS MOBILIER	01/01/2021	5 616,76	1	0,00	0,00	5 616,76
DIVERS MOBILIER	01/01/2021	953,22	1	0,00	0,00	953,22
DIVERS MOBILIER	01/01/2021	835,15	1	0,00	0,00	835,15
MOBILIER SCOLAIRE	01/01/2021	2 792,72	1	0,00	0,00	2 792,72
DIVERS MOBILIER	01/01/2021	3 460,88	1	0,00	0,00	3 460,88
DIVERS MOBILIER	01/01/2021	4 719,65	1	0,00	0,00	4 719,65
DIVERS MOBILIER	01/01/2021	7 055,41	1	0,00	0,00	7 055,41
DIVERS MOBILIER	01/01/2021	6 994,92	1	0,00	0,00	6 994,92
REFRIGERATEURS ET MICRO-ONDES	01/01/2021	1 024,91	1	0,00	0,00	1 024,91
TABLEAUX TRIPTYQUES	01/01/2021	2 253,42	1	0,00	0,00	2 253,42
ARMOIRES+VESTIAIRES+TABLEAUX D'AFFICHAGE ET ACCESSOIRES	01/01/2021	3 322,68	1	0,00	0,00	3 322,68
DIVERS MOBILIER SCOLAIRE	01/01/2021	12 727,10	1	0,00	0,00	12 727,10
MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRE	01/01/2021	7 906,92	1	0,00	0,00	7 906,92
DIVERS MOBILIER SCOLAIRE	01/01/2021	2 987,70	1	0,00	0,00	2 987,70
MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRES	01/01/2021	2 113,99	1	0,00	0,00	2 113,99
COMPLEMENT DEMI-ROND BUREAU	01/01/2021	67,14	1	0,00	0,00	67,14
MOBILIER DE BUREAUX	01/01/2021	8 587,10	1	0,00	0,00	8 587,10
TABLE BASSE	01/01/2021	156,62	1	0,00	0,00	156,62
BUREAUX AVEC VOILES ET OBTURATEURS	01/01/2021	958,66	1	0,00	0,00	958,66
PRESENTOIRS MURAUX	01/01/2021	224,40	1	0,00	0,00	224,40
MOBILIER SCOLAIRE	01/01/2021	7 657,20	1	0,00	0,00	7 657,20

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
PRESENTOIRS MURAUX	01/01/2021	224,40	1	0,00	0,00	224,40
PRESENTOIR MOBILE	01/01/2021	422,38	1	0,00	0,00	422,38
CHAISES APPUI SUR TABLE	01/01/2021	12 470,40	1	0,00	0,00	12 470,40
ARMOIRES A RIDEAUX ET TIROIRS	01/01/2021	1 420,45	1	0,00	0,00	1 420,45
TABLE BASSE	01/01/2021	139,00	1	0,00	0,00	139,00
TABLEAUX TRIPTYQUES	01/01/2021	901,37	1	0,00	0,00	901,37
PC PORTABLES , ECRANS 22 POUCES ET ACCESSOIRES	01/01/2021	12 779,94	1	0,00	0,00	12 779,94
BUREAUX ET ACCESSOIRES	01/01/2021	4 593,76	1	0,00	0,00	4 593,76
TABLES+BUREAU	01/01/2021	732,88	1	0,00	0,00	732,88
DIVERS MOBILIER DE BUREAU	01/01/2021	10 336,38	1	0,00	0,00	10 336,38
BALANCE PESE BEBE BEURER	01/01/2021	75,00	1	0,00	0,00	75,00
DISQUES DURS EXTERNE HP	01/01/2021	576,00	1	0,00	0,00	576,00
ROLL-UP SUR TOILE JETUP	01/01/2021	3 080,00	1	0,00	0,00	3 080,00
REPRODUCTIONS THEMATIQUE OURS	01/01/2021	300,00	1	0,00	0,00	300,00
FAUTEUILS WI-MAX SY PLUS	01/01/2021	9 612,00	1	0,00	0,00	9 612,00
CASQUES LOGITECH	01/01/2021	1 024,08	1	0,00	0,00	1 024,08
MOBILIER ACCUEIL MEDIATHEQUE	01/01/2021	29 809,99	1	0,00	0,00	29 809,99
VESTIAIRE	01/01/2021	291,20	1	0,00	0,00	291,20
TABLES DE REUNION	01/01/2021	2 106,72	1	0,00	0,00	2 106,72
BUREAU PLATEAU ECO	01/01/2021	201,76	1	0,00	0,00	201,76
MOBILIER SCOLAIRE	01/01/2021	3 443,32	1	0,00	0,00	3 443,32
CONSOLE SWITCH+JEUX	01/01/2021	433,35	1	0,00	0,00	433,35
BORNES WIFI ARUBA	01/01/2021	3 046,68	1	0,00	0,00	3 046,68
TABLE DE CUISSON VITROCERAMIQUE	01/01/2021	179,99	1	0,00	0,00	179,99
TABLE DE CUISSON VITROCERAMIQUE	01/01/2021	179,99	1	0,00	0,00	179,99
PRESENTOIRS SUR PIED DEFLECTO	01/01/2021	233,42	1	0,00	0,00	233,42
FAUTEUILS	01/01/2021	1 394,40	1	0,00	0,00	1 394,40
CHAISES A TABLETTE ECRITURE	01/01/2021	1 728,00	1	0,00	0,00	1 728,00
PLATEAUX ET RENFORT BUREAU	01/01/2021	606,00	1	0,00	0,00	606,00
ASPIRATEURS ET ACCESSOIRES	01/01/2021	2 935,07	1	0,00	0,00	2 935,07
FOUR INOX FAURE	01/01/2021	279,99	1	0,00	0,00	279,99
THERMOMETRE ET STETHOSCOPE	01/01/2021	84,95	1	0,00	0,00	84,95
LAMPES LED	01/01/2021	306,00	1	0,00	0,00	306,00
TERRAIN DE VOIRIE 2021	14/01/2021	41 084,33	0	0,00	0,00	41 084,33
AUTOLAVEUSE A CABLE ROLLY NRG	14/01/2021	1 999,20	8	0,00	0,00	1 999,20
DIVERS MOBILIERS ARMOIRES ET ACCESSOIRES	19/01/2021	16 768,48	10	0,00	0,00	16 768,48
PC PORTABLES DELL 3410 ET ACCESSOIRES	19/01/2021	1 618,54	4	0,00	0,00	1 618,54
PC PORTABLES DELL 3510 ET ACCESSOIRES	19/01/2021	40 463,40	4	0,00	0,00	40 463,40
ONDULEUR RIELLO UPS	19/01/2021	3 690,00	5	0,00	0,00	3 690,00
LAVE LINGE FRONTAL BOSCH	21/01/2021	687,90	8	0,00	0,00	687,90
CONTENEURS REFRIGERES VACCINS	21/01/2021	3 400,09	8	0,00	0,00	3 400,09
OUVRAGE ANCIEN PELLETIER DE FR	25/01/2021	400,00	0	0,00	0,00	400,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
DIVERS MATERIEL INFORMATIQUE CASQUES TABLETTES	28/01/2021	3 575,68	4	0,00	0,00	3 575,68
DOCS ANCIENS BONNEFONT / DESPAX	01/02/2021	1 487,00	0	0,00	0,00	1 487,00
CLICKSHARE CSE-200 - ZOOM	04/02/2021	922,80	4	0,00	0,00	922,80
CLICKSHARE CX-30 CONFERENCE	08/02/2021	2 202,00	4	0,00	0,00	2 202,00
DESTRUCTEUR PAPIER	08/02/2021	992,45	8	0,00	0,00	992,45
LOTS MANUSCRITS ET AFFICHES GERS 18 / 19EME S.	09/02/2021	1 312,50	0	0,00	0,00	1 312,50
IPHONE 12 PRO 512 MO	12/02/2021	1 675,20	5	0,00	0,00	1 675,20
10 LOTS DE DESSINS DU PEINTRE LASSALLE BORDES	15/02/2021	3 678,40	0	0,00	0,00	3 678,40
I PHONE 12 PRO MAX	17/02/2021	1 571,64	5	0,00	0,00	1 571,64
PORTE VELO	23/02/2021	501,38	8	0,00	0,00	501,38
IPHONE 11 ET ACCESSOIRES	25/02/2021	795,36	5	0,00	0,00	795,36
DEFIBRILLATEUR	03/03/2021	1 242,32	8	0,00	0,00	1 242,32
DEFIBRILLATEUR	03/03/2021	1 242,32	8	0,00	0,00	1 242,32
DEFIBRILLATEUR	04/03/2021	1 242,32	8	0,00	0,00	1 242,32
DEFIBRILLATEUR	04/03/2021	1 242,32	8	0,00	0,00	1 242,32
DEFIBRILLATEUR	04/03/2021	1 242,32	8	0,00	0,00	1 242,32
DEFIBRILLATEUR	04/03/2021	1 242,32	8	0,00	0,00	1 242,32
DEFIBRILLATEUR	04/03/2021	1 242,32	8	0,00	0,00	1 242,32
DEFIBRILLATEUR	04/03/2021	1 242,32	8	0,00	0,00	1 242,32
DEFIBRILLATEUR	04/03/2021	1 242,32	8	0,00	0,00	1 242,32
MANUSCRIT 200FEUILLETS ARCHICONFRAIRIE DE L EGLISE TOUGET	17/03/2021	836,00	0	0,00	0,00	836,00
LOTS DE DOCUMENTS ANCIENS SUR LE GERS	19/03/2021	723,00	0	0,00	0,00	723,00
LAVE LINGE FRONTAL BOSCH	29/03/2021	687,90	8	0,00	0,00	687,90
MONOBROSSE TASKI ERGODISC	29/03/2021	4 284,13	8	0,00	0,00	4 284,13
IPHONE 12 PRO	30/03/2021	1 518,96	5	0,00	0,00	1 518,96
ECRANS SAMSUNG ET SUPPORT	30/03/2021	2 973,13	4	0,00	0,00	2 973,13
LIVRE DE RAISON N.BETOUS ANCIEN CONSUL 1720	01/04/2021	265,00	0	0,00	0,00	265,00
IPAD 10.2 AVEC HOUSSES	06/04/2021	18 267,55	4	0,00	0,00	18 267,55
ONDULEUR RIELLO	13/04/2021	3 060,00	4	0,00	0,00	3 060,00
CAMERA DE VISIOCONFERENCE	13/04/2021	2 219,58	4	0,00	0,00	2 219,58
DESTRUCTEURS PAPIER	15/04/2021	2 555,52	8	0,00	0,00	2 555,52
AUTOLAVEUSE CHARIOT MONOBROSSE	16/04/2021	3 852,00	8	0,00	0,00	3 852,00
TABLES	19/04/2021	2 402,40	10	0,00	0,00	2 402,40
LIVRE LANNELONGUE RELIURE CHAR	23/04/2021	731,10	0	0,00	0,00	731,10
PC PORTABLE TABLETTE WEBCAM	26/04/2021	2 967,79	4	0,00	0,00	2 967,79
SUPPORT+CLOCHE VERRE PR EXPOSITION	03/05/2021	653,00	8	0,00	0,00	653,00
DISTRIBUTEUR SAO LOTUS PRO 220V	04/05/2021	2 520,00	8	0,00	0,00	2 520,00
ONDULEURS PIECES USURES	05/05/2021	3 537,60	4	0,00	0,00	3 537,60
REFRIGERATEUR LIEBHERR FKUM 1610	05/05/2021	1 747,20	8	0,00	0,00	1 747,20
TABLES PIQUE NIQUE	06/05/2021	1 825,25	8	0,00	0,00	1 825,25
PC PORTABLES CACHE CAM ET ACCESSOIRES	11/05/2021	40 774,09	4	0,00	0,00	40 774,09
ARMOIRE REFRIGEREE FKUM 1610	12/05/2021	1 747,20	8	0,00	0,00	1 747,20

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
ORDINATEURS HP WORKSTATION Z2G5	18/05/2021	3 093,98	5	0,00	0,00	3 093,98
ORDINATEUR DELL OPTIPLEX 3080	18/05/2021	604,84	4	0,00	0,00	604,84
LAVE LINGE FRONTAL BOSCH	27/05/2021	589,00	8	0,00	0,00	589,00
PACK EXPO (PANNEAUX PEDAGOGIQ+TABLETTE)	01/06/2021	2 790,00	8	0,00	0,00	2 790,00
FONTAINE LUMIO FROIDE TEMPEREE	03/06/2021	696,00	8	0,00	0,00	696,00
DOCUMENTS DU BARTAS ET DE MONLUC	09/06/2021	1 518,32	0	0,00	0,00	1 518,32
PORTRAIT DE MONTILLET ARCHEVEQUE D AUCH 1742-1776	14/06/2021	1 020,90	0	0,00	0,00	1 020,90
VIDEOPROJECTEUR EPSON EB685WI	16/06/2021	1 458,50	4	0,00	0,00	1 458,50
VIDEOPROJECTEUR EPSON EB685WI	16/06/2021	1 458,50	4	0,00	0,00	1 458,50
VIDEOPROJECTEUR EPSON EB685WI	16/06/2021	1 458,50	4	0,00	0,00	1 458,50
LITS SUPERPOSES	17/06/2021	10 151,56	8	0,00	0,00	10 151,56
VIDEOPROJECTEURS EPSON EB 982W	17/06/2021	2 298,56	4	0,00	0,00	2 298,56
VIDEOPROJECTEURS EPSON EB685WI	17/06/2021	4 375,51	4	0,00	0,00	4 375,51
VIDEOPROJECTEUR EPSON EB685WI	17/06/2021	1 458,50	4	0,00	0,00	1 458,50
VIDEOPROJECTEURS EB982W	21/06/2021	1 532,38	4	0,00	0,00	1 532,38
VIDEOPROJECTEURS EB982W	21/06/2021	1 532,38	4	0,00	0,00	1 532,38
VIDEOPROJECTEURS EB982W	21/06/2021	2 298,56	4	0,00	0,00	2 298,56
VIDEOPROJECTEURS EB982W	21/06/2021	2 298,56	4	0,00	0,00	2 298,56
VIDEOPROJECTEURS EB982W	21/06/2021	3 830,94	4	0,00	0,00	3 830,94
VIDEOPROJECTEURS EB982W	21/06/2021	2 298,56	4	0,00	0,00	2 298,56
VIDEOPROJECTEURS EB982W	21/06/2021	1 532,38	4	0,00	0,00	1 532,38
VIDEOPROJECTEURS EB982W	21/06/2021	2 298,56	4	0,00	0,00	2 298,56
VIDEOPROJECTEURS EB982W	21/06/2021	2 298,56	4	0,00	0,00	2 298,56
VIDEOPROJECTEURS EB982W	21/06/2021	2 298,56	4	0,00	0,00	2 298,56
VIDEOPROJECTEUR EB982W	21/06/2021	766,19	4	0,00	0,00	766,19
IPHONE 11 PRO ET ACCESSOIRES	24/06/2021	1 413,24	5	0,00	0,00	1 413,24
TESTAMENT PARCHEMIN -1566-DE ST PIERRE CAMARES-CATHEDRALE	28/06/2021	290,00	0	0,00	0,00	290,00
PC PORTABLE DELL+TOUR ASSEMBLE SYNOLOGY	30/06/2021	2 289,79	4	0,00	0,00	2 289,79
STRUCTURE METALLIQUE POUR EXPOSITIONS	30/06/2021	6 252,00	8	0,00	0,00	6 252,00
VIDEO PROJECTEURS	02/07/2021	2 298,56	4	0,00	0,00	2 298,56
VIDEO PROJECTEURS	02/07/2021	1 532,38	4	0,00	0,00	1 532,38
VIDEO PROJECTEURS	02/07/2021	2 298,56	4	0,00	0,00	2 298,56
VIDEO PROJECTEURS	02/07/2021	1 532,38	4	0,00	0,00	1 532,38
VIDEO PROJECTEURS	02/07/2021	1 532,38	4	0,00	0,00	1 532,38
VIDEO PROJECTEURS	02/07/2021	2 298,56	4	0,00	0,00	2 298,56
MAT INFORMATIQUE SOLUTION VISIO	06/07/2021	27 003,60	4	0,00	0,00	27 003,60
CHAMBRE FROIDE	15/07/2021	7 373,00	8	0,00	0,00	7 373,00
ABREUVOIR MODELE 630	21/07/2021	594,00	8	0,00	0,00	594,00
CHARIOT LABO DDI	22/07/2021	1 404,97	10	0,00	0,00	1 404,97
CHAISES IZOALU	22/07/2021	12 496,56	1	0,00	0,00	12 496,56
DIVERS MOBILIERS COLLEGE EDOUARD LARTET GIMONT	22/07/2021	11 683,73	1	0,00	0,00	11 683,73
DIVERS MOBILIERS COLLEGE VERT AIGNAN	22/07/2021	3 977,23	1	0,00	0,00	3 977,23

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
DIVERS MOBILIERS COLLEGE VERT AIGNAN	22/07/2021	3 330,14	1	0,00	0,00	3 330,14
DIVERS MOBILIERS COLLEGE FRANCOIS DE BELLEFOREST SAMATAN	22/07/2021	12 004,94	1	0,00	0,00	12 004,94
DIVERS MOBILIERS COLLEGE DU FEZENSAGUET MAUVEZIN	23/07/2021	5 788,58	10	0,00	0,00	5 788,58
DIVERS MOBILIERS COLLEGE DU FEZENSAGUET MAUVEZIN	23/07/2021	4 065,72	1	0,00	0,00	4 065,72
DIVERS MOBILIERS COLLEGE DE BELLEFOREST SAMATAN	23/07/2021	2 521,40	1	0,00	0,00	2 521,40
DIVERS MOBILIERS COLLEGE VASCONIE MIELAN	23/07/2021	1 143,30	1	0,00	0,00	1 143,30
DIVERS MOBILIERS COLLEGE HUBERT REEVES FLEURANCE	23/07/2021	606,76	1	0,00	0,00	606,76
DIVERS MOBILIERS COLLEGE FLEURANCE	23/07/2021	19 247,42	1	0,00	0,00	19 247,42
SMARTPHONES SAMSUNG A41 ET ACCESSOIRES	23/07/2021	5 410,56	1	0,00	0,00	5 410,56
PEUGEOT BOXER 2.2 BLUE HDI 130 PREMIUM 435 L3H3 IMAT.EN 874 CE	23/07/2021	19 200,00	6	0,00	0,00	19 200,00
APPLE IPHONES 11 BLANC 64 GO	23/07/2021	29 822,10	5	0,00	0,00	29 822,10
TABLETTES SAMSUNG GALAX TAB A7	23/07/2021	678,31	1	0,00	0,00	678,31
AFFICHES ANCIENNES GERS EAUZE CONDOM	26/07/2021	520,00	0	0,00	0,00	520,00
RENAULT KANGOO EXPRESS GA219ZE	05/08/2021	16 392,19	6	0,00	0,00	16 392,19
AUTOLAVEUSE A BATTERIE	11/08/2021	3 232,12	8	0,00	0,00	3 232,12
RENAULT KANGOO EXPRESS	12/08/2021	15 140,40	6	0,00	0,00	15 140,40
CITROEN C3 GB247EN	25/08/2021	9 918,47	6	0,00	0,00	9 918,47
CITROEN C3	25/08/2021	9 918,47	6	0,00	0,00	9 918,47
VTT NEOMOUV ENARA	01/09/2021	2 621,40	6	0,00	0,00	2 621,40
ECRANS SAMSUNG C34H890WGR	06/09/2021	2 385,60	4	0,00	0,00	2 385,60
IPAD AIR 10.9 4EME GENERATION	06/09/2021	982,76	4	0,00	0,00	982,76
FAUTEUIL LINEA	07/09/2021	961,56	10	0,00	0,00	961,56
PC PORTABLES DELL LATITUDE 3510	13/09/2021	11 076,29	4	0,00	0,00	11 076,29
PC PORTABLES DELL LATITUDE 3510	13/09/2021	1 384,54	4	0,00	0,00	1 384,54
PC PORTABLES DELL LATITUDE 3510	13/09/2021	10 384,02	4	0,00	0,00	10 384,02
PC PORTABLES DELL LATITUDE 3510	13/09/2021	7 614,95	4	0,00	0,00	7 614,95
SWITCH INFRA - RESAH FACTURATION	14/09/2021	20 217,20	4	0,00	0,00	20 217,20
CITROEN C3 PURETECH	20/09/2021	19 836,94	6	0,00	0,00	19 836,94
CITROEN C3 PURETECH	20/09/2021	19 836,94	6	0,00	0,00	19 836,94
CITROEN C3 FEEL PURETECH	23/09/2021	19 836,94	6	0,00	0,00	19 836,94
CITROEN C3 FEEL PURETECH	23/09/2021	19 836,94	6	0,00	0,00	19 836,94
LAMPADAIRES ROPE LED	24/09/2021	1 488,00	10	0,00	0,00	1 488,00
LIVRES ET DOCUMENTS ANCIENS GERS	27/09/2021	450,00	0	0,00	0,00	450,00
TABLES PIQUE NIQUE HEXAGONALE AGORA	27/09/2021	17 172,00	8	0,00	0,00	17 172,00
PC PORTABLES DELL LATITUDE 3510	27/09/2021	21 904,50	4	0,00	0,00	21 904,50
CITROEN C3 FEEL PURETECH	04/10/2021	9 918,47	6	0,00	0,00	9 918,47
CITROEN C3 FEEL PURETECH	04/10/2021	9 918,47	6	0,00	0,00	9 918,47
ONDULEUR RIELLO UPS 5KVA	04/10/2021	4 854,00	4	0,00	0,00	4 854,00
CITROEN C3 FEEL PURETECH	08/10/2021	9 918,47	6	0,00	0,00	9 918,47
CITROEN C3 FEEL PURETECH	08/10/2021	9 918,47	6	0,00	0,00	9 918,47
FAUTEUILS	08/10/2021	1 109,79	10	0,00	0,00	1 109,79
FONTAINE A EAU	08/10/2021	696,00	8	0,00	0,00	696,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
LAVE LINGE BOSCH	08/10/2021	687,90	8	0,00	0,00	687,90
RENAULT MEGANE BUSINESS FQ 713 SQ	11/10/2021	19 584,76	6	0,00	0,00	19 584,76
CITROEN C3 PURETECH	13/10/2021	29 755,40	6	0,00	0,00	29 755,40
FER A VAPEUR FREEMOOVE	15/10/2021	86,90	8	0,00	0,00	86,90
CITROEN C3 PURETECH	20/10/2021	9 918,47	6	0,00	0,00	9 918,47
CITROEN C3 PURETECH	20/10/2021	9 918,47	6	0,00	0,00	9 918,47
AUTOLAVEUSE TGB 4055T	21/10/2021	6 360,00	8	0,00	0,00	6 360,00
PHOTOGRAPHIES JAPON	21/10/2021	3 600,00	0	0,00	0,00	3 600,00
RESTAURATION DOCS ARCHIVES	21/10/2021	33 643,20	0	0,00	0,00	33 643,20
LAVE-LINGE FRONTAL LG	26/10/2021	1 039,00	8	0,00	0,00	1 039,00
OEUVRE D ART EINSTEIN	27/10/2021	3 200,00	0	0,00	0,00	3 200,00
SERVEURS HP PROLIANT DL360 GEN.10	03/11/2021	111 552,00	5	0,00	0,00	111 552,00
FAUTEUILS EDEN SY PLUS	03/11/2021	2 076,29	10	0,00	0,00	2 076,29
ARCHIVES PARCHEMINS ET MANUSCRITS XVIE ET XVIIE	09/11/2021	1 561,00	0	0,00	0,00	1 561,00
DEPOUSSIERAGE CONDITIONNEMENT CLASSEMENT SERIE M	15/11/2021	12 088,80	0	0,00	0,00	12 088,80
VESTIAIRES	15/11/2021	1 890,00	10	0,00	0,00	1 890,00
PARE FEU FORTIGATE 61F SD-WAN PHASE 2	17/11/2021	4 930,32	4	0,00	0,00	4 930,32
PARE FEU FORTIGATE 61F SD-WAN PHASE 2	17/11/2021	4 930,32	4	0,00	0,00	4 930,32
ARMOIRE DE RECHARGEMENT TABISAFE	18/11/2021	4 851,60	4	0,00	0,00	4 851,60
SIEGE ERGONOMIQUE FIPHFP	22/11/2021	1 684,50	10	0,00	0,00	1 684,50
VESTIAIRES	24/11/2021	8 190,00	10	0,00	0,00	8 190,00
ARMOIRE DE SECURITE	24/11/2021	4 005,96	10	0,00	0,00	4 005,96
ARMOIRE	24/11/2021	1 188,60	10	0,00	0,00	1 188,60
ARMOIRE DE SECURITE	24/11/2021	4 005,96	10	0,00	0,00	4 005,96
VESTIAIRES	25/11/2021	8 820,00	10	0,00	0,00	8 820,00
TABLEAUX SCOLAIRES	25/11/2021	2 357,60	10	0,00	0,00	2 357,60
TABLEAUX PIVOTANT DOUBLE FACE ET EMAILLE	26/11/2021	832,78	1	0,00	0,00	832,78
ARMOIRE DE SECURITE MULTIRISK ET ACCESSOIRES	26/11/2021	4 005,96	10	0,00	0,00	4 005,96
AUTOLAVEUSE COMPACTE 244NX	26/11/2021	3 609,73	8	0,00	0,00	3 609,73
CARTE ANCIENNE 1615 DU DEPARTE	29/11/2021	288,00	0	0,00	0,00	288,00
ECRANS SUR TREPIED	29/11/2021	2 450,40	10	0,00	0,00	2 450,40
TABLE+TABOURETS DE BAR	29/11/2021	2 009,78	10	0,00	0,00	2 009,78
BANCS APPOLLO	29/11/2021	4 836,60	10	0,00	0,00	4 836,60
BANCS APPOLLO	29/11/2021	5 227,92	10	0,00	0,00	5 227,92
NUMERISATION PRESSE ANCIENNE V	30/11/2021	3 131,00	8	0,00	0,00	3 131,00
CANAPE+FAUTEUILS GATSBY	30/11/2021	1 632,00	10	0,00	0,00	1 632,00
FONTAINE A EAU LUMIO	02/12/2021	696,00	8	0,00	0,00	696,00
MATERIEL AUDITIF PHONAK	02/12/2021	2 284,86	5	0,00	0,00	2 284,86
SCUPTURE EN BRONZE LA DAME BLEUE DE LYDIE ARICKX	03/12/2021	18 200,00	0	0,00	0,00	18 200,00
DESSINS LASSALLE BORDES	03/12/2021	798,60	0	0,00	0,00	798,60
SERVEUR INFRA BACKUP RESAH 2018-019 MS195	06/12/2021	70 011,60	5	0,00	0,00	70 011,60
MOBILER MUSEOGRAPHIE	06/12/2021	2 350,00	8	0,00	0,00	2 350,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
BAIES DE STOCKAGE NETAPP	06/12/2021	399 879,65	5	0,00	0,00	399 879,65
SUPPORT ECRAN MOBILE CONEN-SCETA	06/12/2021	1 014,90	4	0,00	0,00	1 014,90
RENAULT CLIO BUSINESS TCE 90 X2	07/12/2021	24 696,82	6	0,00	0,00	24 696,82
TERMINAUX MOBILES ZEBRA MOTOROLA+ACCESSOIRES	07/12/2021	5 156,40	4	0,00	0,00	5 156,40
AUTOLAVEUSE COMPACTE ROLLY	08/12/2021	3 366,96	8	0,00	0,00	3 366,96
TABLES EXAMENS AVEC ETRIERS	08/12/2021	11 850,98	8	0,00	0,00	11 850,98
AMPLIFICATEUR SONORISATION YAMAHA XMV4140	08/12/2021	1 554,00	8	0,00	0,00	1 554,00
RESTAURATION DOCUMENTS JOURNAUX	08/12/2021	11 748,00	0	0,00	0,00	11 748,00
TRAITEMENT ARCHIVAGE DOSSIERS ASE	09/12/2021	16 800,00	8	0,00	0,00	16 800,00
ANTENNES PHOTONIQUES LIFIMAX	09/12/2021	6 660,68	4	0,00	0,00	6 660,68
BANCS ET TABLES DE PIQUE-NIQUE	10/12/2021	17 881,50	8	0,00	0,00	17 881,50
AFFICHES ANCIENNES GERS	10/12/2021	2 600,00	0	0,00	0,00	2 600,00
PC PORTABLES DELL LATITUDE 3520	14/12/2021	7 394,30	4	0,00	0,00	7 394,30
ARMOIRE A CLES RESERVATION VEHICULES	14/12/2021	12 827,00	4	0,00	0,00	12 827,00
BORNE INTERACTIVE CIRCUS	14/12/2021	6 183,36	4	0,00	0,00	6 183,36
DESTRUCTEUR PAPIER FELLOWES	14/12/2021	526,43	8	0,00	0,00	526,43
DESTRUCTEUR PAPIER FELLOWES	14/12/2021	526,43	8	0,00	0,00	526,43
RENOUVELLEMENT SERVEURS	15/12/2021	40 488,00	5	0,00	0,00	40 488,00
ENSEMBLE FRIGORIFIQUE RIVACOLD MONOBLOC	15/12/2021	2 531,51	8	0,00	0,00	2 531,51
IPAD WI-FI 64 GB ET ACCESSOIRES	15/12/2021	7 563,20	1	0,00	0,00	7 563,20
EQUIPEMENTS ECRANS ET VISIO MDPH	15/12/2021	13 419,64	4	0,00	0,00	13 419,64
GALAXY TAB S5E WI-FI, CAMERA RICOH THETA, VIVE PRO HMD	15/12/2021	12 993,50	4	0,00	0,00	12 993,50
TABLETTES SURFACE G02 EQUIP. INFORMATIQUE ET ACCESSOIRES	15/12/2021	26 497,09	4	0,00	0,00	26 497,09
RESTAURATION TABLEAUX	16/12/2021	4 330,00	0	0,00	0,00	4 330,00
MATERIELS INFORMATIQUES SCOLAIRES ET ACCESSOIRES	16/12/2021	41 287,79	4	0,00	0,00	41 287,79
JEUX VIDEO MEDIATHEQUE	16/12/2021	1 035,83	8	0,00	0,00	1 035,83
RESTAURATION TABLEAUX CASSAGNA	16/12/2021	1 820,00	0	0,00	0,00	1 820,00
MATERIELS INFORMATIQUES SCOLAIRES ET ACCESSOIRES	16/12/2021	43 838,40	4	0,00	0,00	43 838,40
ENSEMBLE BADGEUR MIFARE HOROQUARTZ	16/12/2021	1 974,48	4	0,00	0,00	1 974,48
RESTAURATION BANNIERE REPUBLIC	16/12/2021	9 831,00	0	0,00	0,00	9 831,00
CHARIOTS BI-FACE AVEC TABLETTES INCLINEES	16/12/2021	2 976,66	10	0,00	0,00	2 976,66
RESTAURATION PASTEL CASSAGNAC	16/12/2021	1 187,00	0	0,00	0,00	1 187,00
NUMERISATION DELIBERATIONS DEPARTEMENTALES ET COMMUNALES	16/12/2021	18 218,38	8	0,00	0,00	18 218,38
BADGEUSE MDPH	17/12/2021	1 290,00	4	0,00	0,00	1 290,00
CREATION FOSSE POIDS LOURDS ET ENGINS DE CHANTIER2019	21/12/2021	4 560,00	18	0,00	0,00	4 560,00
FRAIS D'INSERTION FOSSE VISITE PL	21/12/2021	864,00	18	0,00	0,00	864,00
CREATION FOSSE POUR POIDS LOURDS ET ENGINS DE CHANTIER2020	21/12/2021	147 489,67	18	0,00	0,00	147 489,67
CREATION FOSSE POUR POIDS LOURDS ET ENGINS DE CHANTIER 2021	21/12/2021	4 852,33	18	0,00	0,00	4 852,33
FAUTEUIL ET BUREAU FIPHFP	21/12/2021	1 599,37	10	0,00	0,00	1 599,37
TRAVAUX AMENAGEMENT ADDA 2020	23/12/2021	51 792,72	18	0,00	0,00	51 792,72
TERRAIN VALENCE SUR BAISE AN221	23/12/2021	13 500,00	0	0,00	0,00	13 500,00

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

IV – ANNEXES — IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES — B11.5

Immobilisations incorporelles (1)

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL		**93 645 816,67**		**19 463 837,43**	**2 668 984,13**	**71 512 995,11**
LICENCE WEB LOGIQ EXP	10/02/2004	596,80	2	596,80	0,00	0,00
MACRO MEDIA MAJ STUDIO	10/02/2004	535,81	2	535,81	0,00	0,00
LICENCE PROG FORMATION	24/02/2004	1 023,78	2	1 023,78	0,00	0,00
MODULE EDITIONS BUDGETAIRES	01/04/2004	2 990,00	5	2 990,00	0,00	0,00
OUTIL TANSPOSITION M52	01/04/2004	5 980,00	5	5 980,00	0,00	0,00
LICENCE MICROSOFT OFFICE 2003	10/05/2004	836,48	5	836,48	0,00	0,00
LICENCE RESEAU	11/05/2004	8 480,84	5	8 480,84	0,00	0,00
LICENCES LOGICIEL	07/06/2004	1 732,95	2	1 732,95	0,00	0,00
DONNEES NUMERIQUES	01/07/2004	807,08	0	0,00	0,00	807,08
BRIGHTSTORE WINDOW	06/07/2004	616,50	2	616,50	0,00	0,00
COMPILATEUR C AIX 6	07/07/2004	980,72	2	980,72	0,00	0,00
LOGICIEL GESTION AIDES DEPARTE	08/07/2004	34 954,33	2	34 954,33	0,00	0,00
LOGICIELS CARTES BANCAIRES	17/08/2004	1 632,54	2	1 632,54	0,00	0,00
LICENCE ARCVIEW	10/09/2004	4 845,95	2	4 845,95	0,00	0,00
LOGICIEL ARCVIEW 8	10/09/2004	7 355,40	2	7 355,40	0,00	0,00
LICENCES ARCVIEW	06/10/2004	11 307,22	2	11 307,22	0,00	0,00
DONNEES FICHIERS FONCIERS	07/10/2004	1 887,48	0	0,00	0,00	1 887,48
LOGICIEL PERCEVAL	19/10/2004	61 315,33	5	61 315,33	0,00	0,00
LOGICIEL ASE	07/12/2004	13 754,00	2	13 754,00	0,00	0,00
LOGICIEL ADOBE	15/12/2004	1 258,19	2	1 258,19	0,00	0,00
LICENCE INVENTORY ORACLE	07/02/2005	1 064,44	2	1 064,44	0,00	0,00
LICENCES ARCVIEW 8.3	09/02/2005	5 188,25	2	5 188,25	0,00	0,00
LOGICIEL UNIVERIS MODULE BILLE	15/03/2005	1 314,40	2	1 314,40	0,00	0,00
LOGICIEL AUTOCAD SIG	11/04/2005	1 382,32	2	1 382,32	0,00	0,00
LOGICIEL AUTOCAD 2006 V FR	22/06/2005	5 920,20	2	5 920,20	0,00	0,00
LICENCE WEBLOGIC EXPRESS	01/07/2005	596,80	2	596,80	0,00	0,00
LOGICIELS MAJ AUTOCAD 2002 VER	02/08/2005	17 222,40	2	17 222,40	0,00	0,00
MAPA F05306 FOURNITURE DE 2 LI	08/08/2005	1 292,64	2	1 292,64	0,00	0,00
LOGICIELS SAUVEGARDE DONNEES	16/08/2005	4 619,55	2	4 619,55	0,00	0,00
LOGICIEL AUTOCAD LT2006	06/09/2005	1 453,14	2	1 453,14	0,00	0,00
LOGICIEL ADOBE PHOTOSHOP CS2	12/09/2005	752,28	2	752,28	0,00	0,00
LICENCE DE REPRESENTATION ELEC	03/10/2005	4 035,38	2	4 035,38	0,00	0,00
LOGICIEL AUTODESK ARCHITECTURA	10/10/2005	4 425,20	2	4 425,20	0,00	0,00
ADOBE MAJ CREATIVE	25/10/2005	863,51	2	863,51	0,00	0,00
LOGICIEL REALVIZ STICHER 5	03/11/2005	626,70	2	626,70	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
FICHIERS FONCIERS NUMERIQUES	10/11/2005	1 887,48	0	0,00	0,00	1 887,48
LOGICIEL TEMPTATION AVEC INTER	18/11/2005	5 324,59	5	5 324,59	0,00	0,00
LOGICIEL AUTOCAD 2006	09/12/2005	3 229,20	2	3 229,20	0,00	0,00
LICENCESS ARC VIEW 9.1	09/12/2005	9 800,02	2	9 800,02	0,00	0,00
LICENCES BUSINESS OBJECT	15/12/2005	11 118,02	2	11 118,02	0,00	0,00
LICENCE DE REPRESENTATION ELEC	20/03/2006	1 883,18	2	1 883,18	0,00	0,00
CONCESSION DROIT UTILISATION	22/03/2006	6 055,70	0	0,00	0,00	6 055,70
LICENCE MENSURA	24/03/2006	2 272,40	2	2 272,40	0,00	0,00
LOGICIEL PC ANYWHERE	27/03/2006	1 986,56	2	1 986,56	0,00	0,00
LOGICIEL PROGOS	02/05/2006	10 681,86	2	10 681,86	0,00	0,00
LOGICIEL DADS U	02/05/2006	6 714,34	2	6 714,34	0,00	0,00
CERTIFICAT SSL CARTO32.FR	23/06/2006	1 823,90	2	1 823,90	0,00	0,00
LICENCE MDPH	10/08/2006	7 176,00	2	7 176,00	0,00	0,00
LICENCE MACROMEDIA STUDIO	25/09/2006	570,49	2	570,49	0,00	0,00
DONNEES CADASTRALES DES COMMUN	03/10/2006	1 887,48	0	0,00	0,00	1 887,48
LOGICIEL E TEMPTATION	03/10/2006	1 923,17	2	1 923,17	0,00	0,00
LICENCE ARCVIEW 9.1 WIN FIX UN	17/10/2006	2 450,01	2	2 450,01	0,00	0,00
CONCESSION DROIT UTILISATION B	25/10/2006	2 421,23	0	0,00	0,00	2 421,23
LOGICIEL EVALUATION DES RISQUE	27/10/2006	1 040,52	2	1 040,52	0,00	0,00
LOGICIEL COMPILATEUR C V8 AIX	22/11/2006	1 105,10	2	1 105,10	0,00	0,00
LOGICIEL HVX SERVEUR BULL PL25	22/11/2006	8 970,00	2	8 970,00	0,00	0,00
LICENCE PROGOS GESTION DES BOU	24/11/2006	699,33	2	699,33	0,00	0,00
LICENCE ORACLE	13/12/2006	10 066,37	2	10 066,37	0,00	0,00
LOGICIEL ARKOON	21/12/2006	31 244,30	2	31 244,30	0,00	0,00
LICENCES TRUE UP WINDOWS	21/12/2006	3 018,87	2	3 018,87	0,00	0,00
MODULE DE DEMATERIALISATION ET	21/12/2006	1 794,00	2	1 794,00	0,00	0,00
LICENCES MODULE CARTOPEGASE	21/12/2006	9 328,80	2	9 328,80	0,00	0,00
LICENCE E-TEMPTATION	27/02/2007	17 820,40	2	17 820,40	0,00	0,00
LICENCES PROGOS	22/03/2007	19 016,40	2	19 016,40	0,00	0,00
LICENCE CDELIBERATION	27/03/2007	21 813,04	2	21 813,04	0,00	0,00
MODULE E-PROCEDURE GEDELIB	20/04/2007	14 352,00	2	14 352,00	0,00	0,00
PROGICIEL GESTION DES ARCHIVES	10/05/2007	19 571,70	5	19 571,70	0,00	0,00
ORTOPHOTOPLAN DU GERS	05/06/2007	18 320,00	0	0,00	0,00	18 320,00
LICENCES TIMES NAVIGATOR	20/06/2007	1 480,05	2	1 480,05	0,00	0,00
LOGICIEL REGARD	20/06/2007	12 745,83	2	12 745,83	0,00	0,00
CERTIFICAT SSL CARTO.32	20/06/2007	3 085,68	2	3 085,68	0,00	0,00
LOGICIEL GESTION ARCHIVES DEPA	28/08/2007	11 743,02	2	11 743,02	0,00	0,00
LOGICIEL REGARD	12/10/2007	5 462,50	2	5 462,50	0,00	0,00
PERCEAVAL (VERIFICATION)	12/10/2007	35 060,26	2	35 060,26	0,00	0,00
PV DE VERIF CDU PROFIL	24/10/2007	1 545,23	2	1 545,23	0,00	0,00
DELIVRANCE DE FICHIERS FONCIER	03/12/2007	1 887,48	0	0,00	0,00	1 887,48
DONNEES GEOGRAPHIQUES DE PRECI	13/12/2007	39 008,63	0	0,00	0,00	39 008,63

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
LICENCES GAMME ARCGIS	13/12/2007	40 778,82	2	40 778,82	0,00	0,00
EVOLUTION INTEGRATION PROGOS A	08/02/2008	1 435,20	2	1 435,20	0,00	0,00
ADOBE CREATIVE SUITE 3 DESIGN	21/02/2008	2 163,56	2	2 163,56	0,00	0,00
LICENCE MASTER PHOTO	09/04/2008	3 303,35	2	3 303,35	0,00	0,00
DONNEES CARTOGRAPHIQUES ET STA	21/07/2008	123,59	0	0,00	0,00	123,59
PROTECTION DE 100 BOITES AUX L	06/10/2008	15 867,62	5	15 867,62	0,00	0,00
LICENCE MODULE USAGERS PEGASE	28/10/2008	11 900,20	5	11 900,20	0,00	0,00
LICENCE ACTIVE DIRECTORY	26/11/2008	914,94	2	914,94	0,00	0,00
LICENCE UPGRADE ARCGIS SERVEUR	02/12/2008	16 265,60	5	16 265,60	0,00	0,00
LICENCES	05/12/2008	4 370,18	2	4 370,18	0,00	0,00
LICENCES MICROSOLFT	08/12/2008	3 483,00	2	3 483,00	0,00	0,00
FICHIERS FONCIERS	09/12/2008	1 887,48	0	0,00	0,00	1 887,48
LICENCE LOGICIEL TACKYCAD	10/12/2008	3 788,93	2	3 788,93	0,00	0,00
FICHIER SIRENE	11/12/2008	2 815,21	0	0,00	0,00	2 815,21
PROGICILE ACTEURFSE	11/12/2008	2 893,36	5	2 893,36	0,00	0,00
LOGICIEL GESTION RESSOURCES HU	11/12/2008	22 866,33	5	22 866,33	0,00	0,00
EXTENSION LOGICIEL PROGOS A L'	11/12/2008	4 371,62	5	4 371,62	0,00	0,00
LOGICIEL AUTOCAD AVEC MISE A J	12/12/2008	15 292,30	2	15 292,30	0,00	0,00
LOGICIEL DE GESTION AIDE SOCIA	12/12/2008	13 676,39	5	13 676,39	0,00	0,00
LOGICIEL WEBROUTE	12/12/2008	11 362,00	5	11 362,00	0,00	0,00
LOGICIEL DE GESTION CERVOPRIM	16/12/2008	30 588,90	5	30 588,90	0,00	0,00
LICENCES COLLEGE CARNOT	28/04/2009	2 966,08	2	2 966,08	0,00	0,00
LICENCES COLLEGE VIC-FEZENSAC	28/04/2009	1 243,84	2	1 243,84	0,00	0,00
LICENCE COLLEGE RISCLE	28/04/2009	956,80	2	956,80	0,00	0,00
LICENCE COLLEGE MAUVEZIN	28/04/2009	1 196,00	2	1 196,00	0,00	0,00
LICENCE COLLEGE PLAISANCE	28/04/2009	908,96	2	908,96	0,00	0,00
PROGICIEL ACTEURSFE	07/05/2009	1 240,01	2	1 240,01	0,00	0,00
LICENCES PROGICIEL ASTRE	12/05/2009	14 763,72	5	14 763,72	0,00	0,00
LICENCE MODULE CONSULTATION	09/06/2009	6 518,20	2	6 518,20	0,00	0,00
LICENCES CALLMANAGER BATIMENT	09/06/2009	2 539,29	2	2 539,29	0,00	0,00
LICENCE MASTER COLLECTION 4 F	26/06/2009	1 086,94	2	1 086,94	0,00	0,00
LICENCES WINDOWS	07/07/2009	5 451,18	5	5 451,18	0,00	0,00
LICENCES CORECAL	07/07/2009	51 509,18	5	51 509,18	0,00	0,00
LICENCES TSE	07/07/2009	4 014,49	5	4 014,49	0,00	0,00
LICENCES ORACLE	05/08/2009	13 464,38	5	13 464,38	0,00	0,00
LOGICIEL HORUS	14/09/2009	17 267,25	2	17 267,25	0,00	0,00
OUTIL REPORTING	14/09/2009	4 736,16	2	4 736,16	0,00	0,00
FICHIERS FONCIERS	25/09/2009	1 887,48	0	0,00	0,00	1 887,48
LICENCES POWER BUILDER ENTREPR	28/09/2009	25 237,51	5	25 237,51	0,00	0,00
FRAIS INSERTION MISSION COOD.	02/10/2009	277,20	0	0,00	0,00	277,20
LICENCE HORUS	15/10/2009	3 363,75	5	3 363,75	0,00	0,00
LOGICIEL ZOOMIFI	15/10/2009	995,67	5	995,67	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
LICENCES GAMME ARCGIS	03/11/2009	31 061,32	5	31 061,32	0,00	0,00
LOGICIEL HORUS	12/11/2009	7 400,25	5	7 400,25	0,00	0,00
LICENCES INTEGRATION PROGOS AS	19/11/2009	8 324,16	5	8 324,16	0,00	0,00
LICENCE BUSINESS	19/11/2009	41 860,00	5	41 860,00	0,00	0,00
PROGICIEL ASTRE	19/11/2009	19 684,96	5	19 684,96	0,00	0,00
LOGICIEL GRH	19/11/2009	4 839,02	5	4 839,02	0,00	0,00
LOGICIEL GRH	19/11/2009	8 505,95	5	8 505,95	0,00	0,00
LOGICIEL GRH	19/11/2009	14 122,37	5	14 122,37	0,00	0,00
LOGICIEL GRH	19/11/2009	2 200,64	5	2 200,64	0,00	0,00
ATLAS CARTOGRAPHIQUES	19/11/2009	14 830,40	5	14 830,40	0,00	0,00
LICENCES MP SCAN	24/11/2009	10 873,09	0	0,00	0,00	10 873,09
LICENCES HORUS	24/11/2009	4 485,00	2	4 485,00	0,00	0,00
LOGICIEL SIG GEOCLIP	24/11/2009	8 862,36	5	8 862,36	0,00	0,00
MIGRATION ARIANE SUR ASTRE	27/11/2009	22 006,40	5	22 006,40	0,00	0,00
LOGICIEL BULL	09/12/2009	1 169,69	5	1 169,69	0,00	0,00
MODULE COMPLEMENTAIRE HORUS	09/12/2009	3 363,75	5	3 363,75	0,00	0,00
MODULE USAGERS NON SCOLAIRES	09/12/2009	5 704,92	5	5 704,92	0,00	0,00
ACQUISITION LOGICILE SIG	09/12/2009	2 475,72	5	2 475,72	0,00	0,00
AUTOCAD ARCHITECT	09/12/2009	5 136,82	5	5 136,82	0,00	0,00
LICENCE WINDOWS SERVEUR	15/12/2009	3 284,02	5	3 284,02	0,00	0,00
LICENCE ENT ISLE JOURDAIN	15/12/2009	3 253,12	5	3 253,12	0,00	0,00
LICENCES ENT SALINIS	15/12/2009	2 439,84	5	2 439,84	0,00	0,00
LICENCES ENT LECTOURE	15/12/2009	2 152,80	5	2 152,80	0,00	0,00
LICENCES ENT MARCIAC	15/12/2009	1 052,48	5	1 052,48	0,00	0,00
LICENCES ENT AIGNAN	15/12/2009	813,28	5	813,28	0,00	0,00
LICENCE INTEGRATION BANCAIRE	21/12/2009	3 576,04	5	3 576,04	0,00	0,00
MIGRATION ARIANE VERS ASTRE	04/05/2010	14 763,60	2	14 763,60	0,00	0,00
ATLAS CARTOGRAPHIQUES	01/06/2010	2 870,40	2	2 870,40	0,00	0,00
MIGRATION LICENCE SCRIBE FONCI	19/07/2010	5 843,66	2	5 843,66	0,00	0,00
LOGICIEL AIX	04/08/2010	2 847,68	5	2 847,68	0,00	0,00
CONDUITE DE PROJET PROGICIEL	23/08/2010	1 674,40	5	1 674,40	0,00	0,00
CONDUITE DE PROJET PROGICIEL A	23/08/2010	1 674,40	5	1 674,40	0,00	0,00
LOGICIEL TRUST CHA	30/08/2010	14 352,00	2	14 352,00	0,00	0,00
LICENCE DELOS + ORACLE	09/09/2010	11 556,23	2	11 556,23	0,00	0,00
DONNEES CADASTRALES FICHIER FO	28/09/2010	1 885,18	0	0,00	0,00	1 885,18
LICENSE SERVEUR PORTAIL	29/09/2010	5 896,28	2	5 896,28	0,00	0,00
LICENSE SERVEUR PORTAIL ORPHEE	29/09/2010	14 740,70	2	14 740,70	0,00	0,00
FRAIS INSERTION RD924 LABRIHE	04/10/2010	745,35	0	0,00	0,00	745,35
LICENCES CORECAL	11/10/2010	22 429,56	2	22 429,56	0,00	0,00
LICENCES WINDOWS	11/10/2010	21 503,81	2	21 503,81	0,00	0,00
LICENCES OFFICE	11/10/2010	19 247,90	2	19 247,90	0,00	0,00
FRAIS ETUDES RD 935 BARCELONNE	13/10/2010	271,11	0	0,00	0,00	271,11

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
FRAIS ETUDE MESURE UNE APL CET	13/10/2010	3 357,47	0	0,00	0,00	3 357,47
FRAIS INSERTION LICENCES CITRI	19/10/2010	423,50	0	0,00	0,00	423,50
FRAIS ETUDE RD3 MARCIAC	20/10/2010	2 466,92	0	0,00	0,00	2 466,92
FRAIS ETUDE RD249 MAQUIS MEILH	20/10/2010	911,69	0	0,00	0,00	911,69
FRAIS ETUDES RD935 BARCELONNE	20/10/2010	5 142,80	0	0,00	0,00	5 142,80
FRAIS ETUDE RD935 BARCELONNE B	20/10/2010	27 909,86	0	0,00	0,00	27 909,86
FRAIS INSERTION MAT. INFOR. SC	25/10/2010	578,50	0	0,00	0,00	578,50
FRAIS INSERTION PUBLICITE DIVE	29/10/2010	70,00	0	0,00	0,00	70,00
FRAIS INSERTION MO STRUCTURE M	29/10/2010	70,00	0	0,00	0,00	70,00
FRAIS INSERTION MO STRUCTURE M	29/10/2010	484,00	0	0,00	0,00	484,00
FRAIS INSERTION RENF CHAUSSE E	04/11/2010	654,50	0	0,00	0,00	654,50
FRAIS INSERTION RD 7 CARREFOUR	04/11/2010	715,30	0	0,00	0,00	715,30
FRAIS INSERTION RD931 EAUZE/BR	04/11/2010	795,34	0	0,00	0,00	795,34
FRAIS INSERTION VENTE MAT. ET	04/11/2010	672,63	0	0,00	0,00	672,63
FRAIS INSERTION ENG TRAVAUX RD	04/11/2010	808,97	0	0,00	0,00	808,97
FRAIS INSERTION ENF TRAVAUX RD	04/11/2010	808,97	0	0,00	0,00	808,97
FRAIS INSERTION ENG TRAVAUX RD	04/11/2010	808,97	0	0,00	0,00	808,97
FRAIS INSERTION RD931 / RD152	09/11/2010	242,00	0	0,00	0,00	242,00
FRAIS INSERTION VEHICULE UTILI	09/11/2010	578,50	0	0,00	0,00	578,50
FRAIS INSERTION RD48 TERMES AR	09/11/2010	808,97	0	0,00	0,00	808,97
FRAIS INSERTION RD48 ENTREE SU	09/11/2010	699,23	0	0,00	0,00	699,23
FRAIS INSERTION RD626 PONT SAV	10/11/2010	247,50	0	0,00	0,00	247,50
PROGICIEL SEVALPROWEB	16/11/2010	1 557,19	5	1 557,19	0,00	0,00
FRAIS ETUDE RD935 BARCELONNE	18/11/2010	271,11	0	0,00	0,00	271,11
FRAIS ETUDE RD931 LANNE SOUBIR	18/11/2010	3 887,03	0	0,00	0,00	3 887,03
FRAIS INSERTION TPT MEO ENROVE	19/11/2010	247,50	0	0,00	0,00	247,50
FRAIS INSERTION TRAVAUX CHAUFF	19/11/2010	407,00	0	0,00	0,00	407,00
FRAIS INSERTION TRAVAUX MISE C	19/11/2010	566,50	0	0,00	0,00	566,50
FRAIS INSERTION DIVERS TRAVAUX	23/11/2010	70,00	0	0,00	0,00	70,00
FRAIS INSERTION SPS DIVERS TRA	23/11/2010	70,00	0	0,00	0,00	70,00
FRAIS INSERTION LOC PELLE HYDR	26/11/2010	1 056,79	0	0,00	0,00	1 056,79
LICENCES SWETCH + TEL CISCO T	26/11/2010	2 479,52	2	2 479,52	0,00	0,00
LICENCES CISCO TOLP	26/11/2010	2 479,52	2	2 479,52	0,00	0,00
PROGICIEL APTA	29/11/2010	19 136,00	5	19 136,00	0,00	0,00
PROGICIEL NETISYS	29/11/2010	10 225,80	5	10 225,80	0,00	0,00
LICENCES COL. GIMONT	30/11/2010	1 485,86	2	1 485,86	0,00	0,00
LICENCES COLLEGE DE FLEURANCE	30/11/2010	1 634,45	2	1 634,45	0,00	0,00
LICENCES COLLEGE DE CONDOM	30/11/2010	2 476,43	2	2 476,43	0,00	0,00
LICENCES COLLEGE DE NOGARO	30/11/2010	1 931,62	2	1 931,62	0,00	0,00
LICENCES COLLEGE MATHALIN	30/11/2010	2 179,26	2	2 179,26	0,00	0,00
LICENCES COLLEGE DE SAMATAN	30/11/2010	1 783,03	2	1 783,03	0,00	0,00
LICENCES COLLEGE DE MASSEUBE	30/11/2010	1 287,74	2	1 287,74	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
LICENCES COLLEGE DE MIELAN	30/11/2010	1 089,62	2	1 089,62	0,00	0,00
LICENCES COLLEGE DE MIRANDE	30/11/2010	1 882,09	2	1 882,09	0,00	0,00
LICENCES COLLEGE EAUZE	30/11/2010	1 733,50	2	1 733,50	0,00	0,00
LOGICIEL ZOMMTEXT	30/11/2010	753,48	2	753,48	0,00	0,00
VERIF D'APTITUDE + LICENCES DE	08/12/2010	15 408,31	2	15 408,31	0,00	0,00
VERIFICATION D'APTITUDE PROGIC	13/12/2010	10 764,00	5	10 764,00	0,00	0,00
PERCEVAL	14/12/2010	3 588,00	5	3 588,00	0,00	0,00
AUTOCAD	14/12/2010	14 652,89	2	14 652,89	0,00	0,00
LICENCES CITRIX	15/12/2010	41 403,97	2	41 403,97	0,00	0,00
ANTIVIRUS SYMANTEC	15/12/2010	33 511,10	2	33 511,10	0,00	0,00
LOGICIEL GESTION OUVRAGE ART	15/12/2010	8 073,00	2	8 073,00	0,00	0,00
VERIFICATION SERVICE LOGICIEL	15/12/2010	14 352,00	2	14 352,00	0,00	0,00
LICENCES AGENDA 21	15/12/2010	2 076,26	2	2 076,26	0,00	0,00
LICENCES LOGICIEL GARAGE	17/12/2010	4 976,56	2	4 976,56	0,00	0,00
LICENCE SAUVEGARDE SYSTEME TIN	28/01/2011	2 616,25	5	2 616,25	0,00	0,00
LICENCE MP SCAN	01/02/2011	5 156,31	0	0,00	0,00	5 156,31
LICENCE APRES VSR	14/04/2011	1 557,19	5	1 557,19	0,00	0,00
PROGICIEL GESCAR	18/04/2011	6 635,41	5	6 635,41	0,00	0,00
VERIFICATION SERV REGULIE	02/05/2011	22 514,70	5	22 514,70	0,00	0,00
LICENSE INTRANET + VISUAL	10/05/2011	3 217,24	5	3 217,24	0,00	0,00
CERTIFICAT ELECTRONIQUE	23/06/2011	897,00	2	897,00	0,00	0,00
LICENCE CALLMANAGE	24/06/2011	2 479,52	2	2 479,52	0,00	0,00
LICENCE ADOBEINDESID	24/06/2011	2 866,63	2	2 866,63	0,00	0,00
LICENCE TIRO	27/06/2011	4 772,04	2	4 772,04	0,00	0,00
LOGICIEL GESCAR	07/07/2011	4 976,56	2	4 976,56	0,00	0,00
LOGICIELS	25/07/2011	5 501,60	5	5 501,60	0,00	0,00
LOGICIEL ADOBE	25/08/2011	1 204,43	2	1 204,43	0,00	0,00
PROGICIEL	31/08/2011	11 003,20	5	11 003,20	0,00	0,00
SYSTEME DE TAXATION	13/09/2011	779,00	2	779,00	0,00	0,00
FICHIERS FONCIERS DU 01/07/11	30/09/2011	1 423,00	0	0,00	0,00	1 423,00
LICENCES DELOS + ORACLE IAS	07/10/2011	11 556,23	2	11 556,23	0,00	0,00
INSTALLATION LOGICIEL ORPHEE	19/10/2011	1 345,50	2	1 345,50	0,00	0,00
VERIFICATION LICENCE BILAN 4	31/10/2011	9 418,50	2	9 418,50	0,00	0,00
EVOLUTION LOGICIEL GEOMENSURA	07/11/2011	7 128,16	2	7 128,16	0,00	0,00
LICENCE ORPHEE	01/12/2011	8 844,42	5	8 844,42	0,00	0,00
LICENCE ORTHO IRC	01/12/2011	614,74	2	614,74	0,00	0,00
AUTOCADS	01/12/2011	3 738,41	5	3 738,41	0,00	0,00
LOGICIEL SCRIBE	06/12/2011	8 906,55	2	8 906,55	0,00	0,00
LOGICIEL VISUALIS	06/12/2011	2 392,00	2	2 392,00	0,00	0,00
LICENCES MICROSOFT	07/12/2011	4 188,50	2	4 188,50	0,00	0,00
PRESTATION SUR LOGICIEL	09/12/2011	807,30	2	807,30	0,00	0,00
LOGICIEL AIGLE	12/12/2011	20 092,80	2	20 092,80	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
INSTALLATION LOGICIEL AIGLE	12/12/2011	13 658,32	2	13 658,32	0,00	0,00
LOGICIEL EVOLUTION AMARIS	15/12/2011	3 955,77	2	3 955,77	0,00	0,00
LOGICIEL WEB HORAIRE	16/12/2011	2 691,00	2	2 691,00	0,00	0,00
LICENCES CALL MANAGER	16/12/2011	5 356,30	2	5 356,30	0,00	0,00
SUB. EQUIP. VERSEES. CNES ET	01/01/2012	4 190 392,30	30	1 590 196,00	118 190,00	2 482 006,30
SUB. EQUIP. VERSEES PERS. DRO	20/01/2012	1 533 198,54	30	581 828,00	43 244,00	908 126,54
FORMATION IMMO NET	20/02/2012	2 167,75	2	2 167,75	0,00	0,00
SUB. AUIS. VERSEES LOGEMENT	21/02/2012	930 641,07	30	353 160,00	26 248,00	551 233,07
MIGRATION LOGICIEL ET ACQUIS	21/02/2012	3 817,09	2	3 817,09	0,00	0,00
COMPLEMENT LOGICIEL RH	24/02/2012	15 220,01	2	15 220,01	0,00	0,00
SUB. AQUIP. VERSEES REGION BA	13/03/2012	565 173,34	30	214 472,00	15 940,00	334 761,34
COMPLEMENT LOGICIEL CIRIL	28/03/2012	15 225,08	2	15 225,08	0,00	0,00
LOGICIEL SIT SITE ET SERVEUR	28/03/2012	2 930,20	2	2 930,20	0,00	0,00
ADAPTATION STATS + INSTAL A D	10/04/2012	1 722,24	2	1 722,24	0,00	0,00
SUB EQUIP VERSEE ETS SCOLAIR	12/04/2012	30 579,80	30	11 600,00	862,00	18 117,80
COMPLEMENT CIVITAS	19/04/2012	1 315,60	2	1 315,60	0,00	0,00
SIGNATURE ELECTRONIQUE FIDUCI	10/05/2012	178,20	2	178,20	0,00	0,00
PARAMETRAGE SISMARCH	01/06/2012	1 375,40	2	1 375,40	0,00	0,00
SUB EQUIP VERSEE AUTRES GRPT	05/06/2012	277 342,81	30	105 244,00	7 822,00	164 276,81
EVOLUTION DE L'ARCHITECTURE DE	18/06/2012	7 116,20	2	7 116,20	0,00	0,00
LICENCES PROGICIEL VA SISMARC	10/07/2012	26 013,00	2	26 013,00	0,00	0,00
FICHIERS FONCIERS	20/07/2012	1 431,00	0	0,00	0,00	1 431,00
COMPLEMENT HORUS	26/07/2012	5 382,00	5	5 382,00	0,00	0,00
COMPLEMENT LOGICIEL ROUTE PLUS	08/08/2012	16 181,88	5	16 181,88	0,00	0,00
ACHAT LICENCE TIME NAVIGATOR O	14/08/2012	11 960,00	5	11 960,00	0,00	0,00
SUBV EQUIPEMENT VERSEES ETAT P	28/08/2012	2 696 000,00	40	619 076,00	64 903,00	2 012 021,00
EVOLUTION LOGICIEL UNIVERIS VERS AMARIS GESTION	05/09/2012	3 250,13	5	3 250,13	0,00	0,00
LICENCES TEAMVIEWER	06/09/2012	7 485,29	2	7 485,29	0,00	0,00
LICENCE MICROSOFT WINDOWS	06/09/2012	1 044,89	2	1 044,89	0,00	0,00
DONNES SIG IGN	17/09/2012	13 712,38	0	0,00	0,00	13 712,38
LOGICIEL GESTION AGENDA 21	18/09/2012	717,60	5	717,60	0,00	0,00
LICENCES LANDPARK	05/10/2012	3 958,76	2	3 958,76	0,00	0,00
MIGRATION PROGOS EN VERSION WEB	10/10/2012	10 465,00	5	10 465,00	0,00	0,00
PROGICIEL OXYD	10/10/2012	4 601,02	5	4 601,02	0,00	0,00
LICENCES LOGICIEL ROUTE	23/10/2012	4 018,56	2	4 018,56	0,00	0,00
DEVELOPPEMENT SPECIFIQUE	30/10/2012	7 534,80	2	7 534,80	0,00	0,00
PERSONNALISATION DES EDITIONS	07/11/2012	2 750,80	2	2 750,80	0,00	0,00
PARAMETRAGE FONCTIONNEL	07/11/2012	4 126,20	2	4 126,20	0,00	0,00
ASSISTANCE PAIE	07/11/2012	657,80	2	657,80	0,00	0,00
LICENCE SERVEUR ORPHEE MEDIA	08/11/2012	5 232,50	2	5 232,50	0,00	0,00
MODULE WEB HORAIRE PEGASE TRA	12/11/2012	6 279,00	2	6 279,00	0,00	0,00
LOGICIEL SISMARCH	15/11/2012	4 126,20	2	4 126,20	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
MODULES COMMUNICATION CIBLEE	19/11/2012	7 596,99	2	7 596,99	0,00	0,00
MISE EN PLACE PORTAIL + INTEG	20/11/2012	4 843,80	2	4 843,80	0,00	0,00
LOGICIEL GRH	20/11/2012	11 063,00	2	11 063,00	0,00	0,00
LICENCE PROGICIEL VSR	21/11/2012	17 999,80	5	17 999,80	0,00	0,00
LICENCES ORACLE STANDARD EDITI	03/12/2012	4 065,98	2	4 065,98	0,00	0,00
LICENCE POUR MISE A JOUR LOGIC	03/12/2012	1 566,76	2	1 566,76	0,00	0,00
CANEVAS AIGLE MOBILE	05/12/2012	5 980,00	5	5 980,00	0,00	0,00
LICENCE ARCGIS	05/12/2012	5 920,20	2	5 920,20	0,00	0,00
LICENCE TSE	05/12/2012	12 791,58	2	12 791,58	0,00	0,00
LOGICIELS TOIP	11/12/2012	9 112,19	2	9 112,19	0,00	0,00
MIGRATION CALL MANAGER	11/12/2012	15 559,43	2	15 559,43	0,00	0,00
LICENCE SITE MODULE ACQUISITI	11/12/2012	4 383,34	2	4 383,34	0,00	0,00
LICENCE MOBILE NET SWTCH	13/12/2012	775,01	2	775,01	0,00	0,00
LICENCE ADOBE	13/12/2012	5 095,68	2	5 095,68	0,00	0,00
SUB EQUIP COMMUNE BAT ET INST	08/01/2013	3 584 229,79	30	2 362 931,00	53 099,00	1 168 199,79
SUB EQUIP VERSEES PERS DT PRI	14/01/2013	1 259 492,76	30	830 330,00	18 659,00	410 503,76
SUB EQUIP ETS PUB LOCAUX AUTR	07/02/2013	1 259 934,89	30	830 618,00	18 665,00	410 651,89
SUB ETS SCOLAIRE PUBLIC BAT E	14/02/2013	31 185,00	30	20 559,00	462,00	10 164,00
INTERFACES ET MIS EN OEUVRE	21/02/2013	4 186,00	2	4 186,00	0,00	0,00
LICENCE EXCHANGE	04/03/2013	1 019,04	2	1 019,04	0,00	0,00
ASSISTANCE LOGICIEL ROUTE PLUS	12/03/2013	2 583,36	2	2 583,36	0,00	0,00
DELIBERATION 5704 DU 28 JANVI	20/03/2013	42 839,80	30	28 237,00	634,00	13 968,80
LOGICIEL ADOBE ACROBATE	07/05/2013	1 253,77	2	1 253,77	0,00	0,00
DEVELOPPEMENT INTERFACE ASTRE	06/06/2013	3 408,60	2	3 408,60	0,00	0,00
SUB EQUIP ETAT INFRAS INTERET	12/06/2013	1 229 500,00	40	242 573,00	29 906,00	957 021,00
FRAIS INSERTION CARTE CARTOGR	21/06/2013	65,00	0	0,00	0,00	65,00
FRAIS ETUDES PROGICIEL APTA	24/06/2013	900,96	2	900,96	0,00	0,00
FICHIERS FONCIERS DU 07/2013	09/07/2013	1 439,00	0	0,00	0,00	1 439,00
LICENCE GESCAR	09/07/2013	975,94	2	975,94	0,00	0,00
FRAIS INSERTION PRESSE GRH	11/07/2013	672,00	2	672,00	0,00	0,00
LOGICIEL DE GESTION DU MOBILI	25/07/2013	35 826,18	2	35 826,18	0,00	0,00
SUB EQUIP VERSEE AUTRE GRPT	27/08/2013	116 729,29	30	76 951,00	1 729,00	38 049,29
PROGICIEL PEGASE PARTICIPATIO	06/09/2013	7 961,69	5	7 961,69	0,00	0,00
EXTENSION LICENCE INTERNET	12/09/2013	3 217,24	2	3 217,24	0,00	0,00
MODULE HORUS	20/09/2013	3 139,50	2	3 139,50	0,00	0,00
SUB. EQUIP. VERSEES. REGION B	26/09/2013	188 127,09	30	124 023,00	2 787,00	61 317,09
LOGICIEL RSA	15/10/2013	28 773,96	2	28 773,96	0,00	0,00
AUTOCAD ET ARCHITECTURE	26/11/2013	3 738,41	2	3 738,41	0,00	0,00
LOGICIEL VOIRIE DEPARTEMENTALE	26/11/2013	18 927,90	2	18 927,90	0,00	0,00
EVOLUTION INTERFACE FINANCIERE	27/11/2013	2 355,92	2	2 355,92	0,00	0,00
LICENCE MODULE HQ CALENDAR	29/11/2013	5 172,70	2	5 172,70	0,00	0,00
LICENCES GAMME PRENIUM ET SC	03/12/2013	9 834,50	0	0,00	0,00	9 834,50

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
LICENCE VMWARE VIRTUALISATION	03/12/2013	7 495,97	2	7 495,97	0,00	0,00
SUB EQUIP VERSEE ORG PUBLIC D	05/12/2013	57 424,00	30	37 852,00	850,00	18 722,00
LICENCE EXTENSION DE REFERENC	06/12/2013	7 666,36	2	7 666,36	0,00	0,00
LOGICIEL ATLAS GEOCLIP	06/12/2013	11 960,00	2	11 960,00	0,00	0,00
LICENCES SIGB INFORMATISATION	10/12/2013	7 355,40	5	7 355,40	0,00	0,00
CONDUITE DE PROJET	10/12/2013	1 495,00	2	1 495,00	0,00	0,00
LICENCE MODULE WEB HORAIRE	10/12/2013	13 759,98	2	13 759,98	0,00	0,00
MODIFICATIONS PEGASE 2	10/12/2013	980,09	2	980,09	0,00	0,00
PROGICIEL SCRIBE FONCIER	10/12/2013	7 801,21	5	7 801,21	0,00	0,00
MISE A JOUR LIGICIEL TACHYCAD	11/12/2013	777,40	2	777,40	0,00	0,00
LICENCE TLP GOUV PHOTOSHOP	12/12/2013	1 828,78	2	1 828,78	0,00	0,00
LICENCE VA L LITTER WEB	12/12/2013	13 950,14	2	13 950,14	0,00	0,00
LOGICIELWEBASMA ASSISTANTES MA	12/12/2013	16 707,23	2	16 707,23	0,00	0,00
LICENCE ORACLE BI PUBLISHER	13/12/2013	9 568,00	2	9 568,00	0,00	0,00
LOGICIEL GESTION DES BIBLIOTH	13/12/2013	2 242,50	2	2 242,50	0,00	0,00
SUV EQUIP COMMUNE BAT ET INST	06/01/2014	3 527 036,27	30	1 713 130,00	75 579,00	1 738 327,27
SUB EQUIP VERSEES PERS DT PRI	13/01/2014	610 617,90	30	296 582,00	13 084,00	300 951,90
INSTALLATION OUTI LOGICIEL RSA	29/01/2014	71 020,26	2	71 020,26	0,00	0,00
SUB EQUIP ETS PUBLIC LOCAUX A	04/02/2014	921 191,74	30	447 432,00	19 739,00	454 020,74
LOGICIEL WEBASMA	17/02/2014	27 262,80	2	27 262,80	0,00	0,00
FLUX RSS ENT COLLEGES	17/03/2014	869,89	2	869,89	0,00	0,00
SUB EQUIP VERSEE AUTRE GRPT	18/03/2014	158 016,67	30	76 750,00	3 386,00	77 880,67
LOGICIEL GESTION MOBILIER	20/03/2014	12 192,00	2	12 192,00	0,00	0,00
LOGICIEL GESTION DE STOCK	20/03/2014	6 780,00	2	6 780,00	0,00	0,00
SUB EQUIP ETAT INFRAS INTERET	10/06/2014	542 000,00	40	89 380,00	13 312,00	439 308,00
LOGICIEL PEGASE 2	13/06/2014	14 081,35	2	14 081,35	0,00	0,00
EDITION BUDGETAIRE M4X	27/06/2014	2 025,60	2	2 025,60	0,00	0,00
LOGICIEL IMPORT EMPLOI DU TPS	08/07/2014	5 836,82	2	5 836,82	0,00	0,00
FICHIERS FONCIERS	23/07/2014	1 445,00	0	0,00	0,00	1 445,00
LOGICIEL PES	13/08/2014	9 315,60	5	9 315,60	0,00	0,00
LICENCE MICROSOLT EXCHANGE	08/09/2014	1 059,22	2	1 059,22	0,00	0,00
FRAIS ETUDES REACT DOSSIER FS	16/09/2014	5 023,20	0	0,00	0,00	5 023,20
FRAIS ETUDES DOSSIER FSN DEMA	16/09/2014	3 588,00	0	0,00	0,00	3 588,00
FRAIS INSERTION ANNONCE JO PRO	30/09/2014	768,60	2	768,60	0,00	0,00
FRAIS INSERTION ANNONCE SUD OU	30/09/2014	1 801,56	2	1 801,56	0,00	0,00
FRAIS INSERTION OCCITANE DE PU	30/09/2014	2 048,75	5	2 048,75	0,00	0,00
FRAIS INSERTION FOURN. ET INST	30/09/2014	70,00	2	70,00	0,00	0,00
FRAIS INSERTION PROGICIEL SIGB	30/09/2014	1 059,66	2	1 059,66	0,00	0,00
FRAIS INSERTION PROGICIEL SIGB	30/09/2014	892,02	2	892,02	0,00	0,00
FRAIS INSERTION DEMAT	30/09/2014	734,50	2	734,50	0,00	0,00
LICENCES BALINTER ET BALPARC	06/10/2014	6 480,00	2	6 480,00	0,00	0,00
SUB. EQUIP. VERSEES REGION BA	07/10/2014	761 674,57	30	369 952,00	16 321,00	375 401,57

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
SUB EQUIP VERSEE ORG PUBLIC D	24/11/2014	100 000,00	30	48 568,00	2 142,00	49 290,00
LOGICIEL MONOPOSTE MODERNISAT	27/11/2014	2 820,00	2	2 820,00	0,00	0,00
LOGICIEL GESTION DE PROJET	01/12/2014	7 718,21	2	7 718,21	0,00	0,00
INTERFACE ASTRE POUR PROGICIE	05/12/2014	4 504,46	2	4 504,46	0,00	0,00
CARTES DU GERS	16/12/2014	75,85	0	0,00	0,00	75,85
LOGICIEL IXBUS	22/12/2014	1 476,00	2	1 476,00	0,00	0,00
LOGICIEL GESTION PANNEA AFFIC	22/12/2014	13 716,00	2	13 716,00	0,00	0,00
LICENCES WINDOWS	24/12/2014	31 585,01	2	31 585,01	0,00	0,00
LOGICIEL GESTION VACCINATION	26/12/2014	3 840,00	2	3 840,00	0,00	0,00
LICENCE AUTOCAD RESEAU	30/12/2014	10 793,94	2	10 793,94	0,00	0,00
SUB EQUIP VERSE ORG PUB DIVER	31/12/2014	738 000,00	40	341 808,00	11 652,00	384 540,00
SUB EQUIP COMMUNE BAT ET INST	21/01/2015	1 890 306,32	30	586 645,00	52 146,00	1 251 515,32
BOUCLE LOCALE FRANCE TELECOM	27/01/2015	1 935,60	0	0,00	0,00	1 935,60
SUB EQUIP VERSEES PERS DT PRI	28/01/2015	477 640,62	30	148 232,00	13 176,00	316 232,62
SUB EQUIP VERSEE AUTRE GRPT C	17/02/2015	186 902,29	30	58 000,00	5 155,00	123 747,29
TIME NAVIGATOR LICENCE HABITAN	23/03/2015	13 037,04	2	13 037,04	0,00	0,00
SUB EQUIP ETS PUBLIC LOCAUX A	30/03/2015	818 019,79	30	253 867,00	22 566,00	541 586,79
ALERTES MESSAGES FORUM EVOLUT	13/04/2015	1 800,00	2	1 800,00	0,00	0,00
LICENCE NETSCALER POUR CITRIX	04/06/2015	3 880,78	2	3 880,78	0,00	0,00
LOGICIEL LICENCE VMWARE	04/06/2015	14 952,92	2	14 952,92	0,00	0,00
ANALYSE SPECIFICATION DETAILL	10/06/2015	1 795,50	2	1 795,50	0,00	0,00
RESAWEB DEVELOPPEMENT SPECIFI	15/06/2015	6 480,00	2	6 480,00	0,00	0,00
EASY CONNECT	15/06/2015	1 080,00	2	1 080,00	0,00	0,00
MISE A JOUR LOGICIEL VEEAM	09/07/2015	3 813,30	2	3 813,30	0,00	0,00
LICENCE LOGICIEL GESTION MOBI	09/07/2015	3 552,00	2	3 552,00	0,00	0,00
LICENCE LOGICIEL GESTION DES	09/07/2015	5 700,00	2	5 700,00	0,00	0,00
SUB EQUIP VERSE ORG PUB DIVER	10/07/2015	1 156 567,00	40	326 209,00	23 724,00	806 634,00
LOGICIEL RSA	28/07/2015	18 928,44	2	18 928,44	0,00	0,00
SUB EQUIP ETAT INFRAS INTERET	04/08/2015	938 000,00	40	124 262,00	23 249,00	790 489,00
LOGICIEL ADOBE ACROBAT PRO	24/09/2015	576,71	2	576,71	0,00	0,00
LOGICIEL CERVOPRINT	28/09/2015	2 128,80	2	2 128,80	0,00	0,00
FRAIS INSERTION MARCHE MICROS	29/09/2015	900,00	2	900,00	0,00	0,00
FRAIS INSERTION LOGICIEL DE G	29/09/2015	720,00	2	720,00	0,00	0,00
FRAIS INSERTION ANNONCE ASSIS	29/09/2015	861,12	2	861,12	0,00	0,00
SUB. EQUIP. VERSEES REGION BA	13/10/2015	690 978,49	30	214 439,00	19 061,00	457 478,49
ACCOMPAGNEMENT POUR USAGE DES	29/10/2015	4 320,00	2	4 320,00	0,00	0,00
DELIVRANCE DE FICHIERS FONCIE	16/11/2015	1 451,00	0	0,00	0,00	1 451,00
LOGICIEL DTSEARCH	18/11/2015	1 039,36	2	1 039,36	0,00	0,00
LICENCE WEBASMA	18/11/2015	29 933,90	2	29 933,90	0,00	0,00
EXTENSION E-VAX	19/11/2015	960,00	2	960,00	0,00	0,00
MODULE COMPLEMENT ASTRE	04/12/2015	10 803,60	2	10 803,60	0,00	0,00
MIS A JOUR LOGICIEL TERRASYNC	04/12/2015	792,00	2	792,00	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
DOCUMENTS ANNEXES FACTURES MA	07/12/2015	10 125,00	2	10 125,00	0,00	0,00
LICENCES SQL SERVEUR SECURITE	09/12/2015	10 328,62	2	10 328,62	0,00	0,00
LICENCE EASYQUALIF	11/12/2015	14 145,60	2	14 145,60	0,00	0,00
EXTENSION PEGASE 3	11/12/2015	7 800,00	2	7 800,00	0,00	0,00
LOGICIEL SCORE	15/12/2015	6 600,00	2	6 600,00	0,00	0,00
INTERFACE ET PARAMETRAGE HOPI	16/12/2015	6 240,00	2	6 240,00	0,00	0,00
MODULE 360 VIEM AVEC MAINTENA	18/12/2015	7 407,41	2	7 407,41	0,00	0,00
LOGICIEL KOFAX	18/12/2015	35 066,44	2	35 066,44	0,00	0,00
LOGICIEL ECIVI-RH CNFPR	21/12/2015	6 636,00	2	6 636,00	0,00	0,00
LICENCES AUTODESK	21/12/2015	5 635,86	2	5 635,86	0,00	0,00
MISE A JOUR LOGICIEL TEAMVIEW	28/12/2015	8 157,25	2	8 157,25	0,00	0,00
SUB EQUIP VERSEES PERS DT PRI	22/01/2016	614 129,11	30	81 880,00	20 470,00	511 779,11
SUB EQUIP COMMUNE BAT ET INST	28/01/2016	1 816 046,85	30	242 136,00	60 534,00	1 513 376,85
LICENCES DEEP SECURITY SECURI	12/02/2016	4 152,86	2	4 152,86	0,00	0,00
SUB EQUIP VERSEE AUTRE GRPT C	11/03/2016	195 380,37	30	26 048,00	6 512,00	162 820,37
SUB EQUIP VERSEE ORG PUBLIC D	01/04/2016	85 000,00	30	11 332,00	2 833,00	70 835,00
SUB EQUIP ETS PUBLIC LOCAUX A	06/04/2016	1 271 028,24	30	169 468,00	42 367,00	1 059 193,24
LICENCES SQL SERVEUR	26/04/2016	10 328,62	2	10 328,62	0,00	0,00
DEVELOPPEMENT INTERVAX	28/04/2016	6 039,00	2	6 039,00	0,00	0,00
SUB EQUIP ETAT INFRAS INTERET	12/05/2016	1 281 000,00	40	128 100,00	32 025,00	1 120 875,00
LICENCES FME	12/05/2016	2 400,00	2	2 400,00	0,00	0,00
LICENCE GESCAR	12/05/2016	13 200,00	2	13 200,00	0,00	0,00
LICENCE JQWINDGETS	26/05/2016	839,52	2	839,52	0,00	0,00
LICENCE SOPHOS	31/05/2016	19 589,42	2	19 589,42	0,00	0,00
LICENCES VEEAM	31/05/2016	6 806,51	2	6 806,51	0,00	0,00
LICENCES VNWARE VSPH	07/06/2016	10 324,54	2	10 324,54	0,00	0,00
LOGICIEL DATADVANTAGE	09/06/2016	64 880,60	2	64 880,60	0,00	0,00
LOGICIEL NDWA	14/06/2016	2 509,00	2	2 509,00	0,00	0,00
DELIVRANCES CADASTRALES FICHI	30/06/2016	1 456,00	0	0,00	0,00	1 456,00
ASSISTANCE DEMARRAGE LICENCES	11/07/2016	3 000,00	2	3 000,00	0,00	0,00
LOGICIEL PEGASE 2 EVOLUTION S	13/07/2016	4 260,00	5	3 408,00	852,00	0,00
SUB EQUIP VERSE ORG PUB DIVER	20/07/2016	1 156 567,00	40	115 656,00	28 914,00	1 011 997,00
SUB. EQUIP. VERSEES REGION BA	17/08/2016	662 432,32	30	88 324,00	22 081,00	552 027,32
LOGICIEL WALLIX LICENCE	29/08/2016	9 875,63	2	9 875,63	0,00	0,00
EVOLUTION AUTOCAD ARCHITECTURE	01/09/2016	1 771,20	2	1 771,20	0,00	0,00
SERVICE PEDAGOGIQUE ENTMIP CO	02/09/2016	9 353,23	2	9 353,23	0,00	0,00
DEVELOPPEMENT SERVEUR ENTMIP	07/10/2016	6 235,49	2	6 235,49	0,00	0,00
MODULES DE CONNECTEURS AUX RE	13/10/2016	1 920,00	2	1 920,00	0,00	0,00
LOGICIEL MICROSOFT EMBEDDED	17/10/2016	29 328,54	2	29 328,54	0,00	0,00
LICENCES ADOBE PRO	26/10/2016	2 670,50	2	2 670,50	0,00	0,00
LICENCES REH HAT ENTREPRISE	08/11/2016	10 942,25	2	10 942,25	0,00	0,00
ASTRES DOCUMENTS ANNEXES ENGA	30/11/2016	2 835,00	2	2 835,00	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
ABONNEMENT GPS TERIA RTK NATIO	30/11/2016	1 188,00	2	1 188,00	0,00	0,00
LICENCES CITRIX NETSCALER VPX	30/11/2016	10 051,86	2	10 051,86	0,00	0,00
LICENCE ADOBE	02/12/2016	687,02	2	687,02	0,00	0,00
LOGICIELS ANTIVIRUS SERVERPROTE	02/12/2016	10 289,76	2	10 289,76	0,00	0,00
LICENCE CRYSTAL	12/12/2016	1 120,37	2	1 120,37	0,00	0,00
LOGICIEL INSIGHT BAIES DE STO	16/12/2016	30 673,73	2	30 673,73	0,00	0,00
LOGICIEL ADMINISTRATION SWITCH	16/12/2016	5 234,96	2	5 234,96	0,00	0,00
LOGICIEL ASTRE CHORUS FACTURES	19/12/2016	18 252,00	2	18 252,00	0,00	0,00
LOGICIELS ASTRE GED POUR ALFRE	19/12/2016	10 425,60	2	10 425,60	0,00	0,00
LOGICIEL POUR BORNE WIFI	20/12/2016	1 293,24	2	1 293,24	0,00	0,00
DEVELOPPEMENT SOLIS EVOLUTION	21/12/2016	2 454,38	2	2 454,38	0,00	0,00
LOGICIEL SYSTEME INFORMATIQUE	21/12/2016	28 800,00	2	28 800,00	0,00	0,00
LICENCES MS PROJECT	21/12/2016	2 849,69	2	2 849,69	0,00	0,00
SUB EQUIP VERSEE AUTRE GRPT C	30/01/2017	180 155,89	30	18 015,00	6 005,00	156 135,89
SUB EQUIP COMMUNE BAT ET INST	03/02/2017	2 455 919,18	30	245 589,00	81 863,00	2 128 467,18
SUB EQUIP VERSEES PERS DT PRI	03/03/2017	428 029,10	30	42 801,00	14 267,00	370 961,10
LICENCES VARONIS SECUR ACCES	12/04/2017	77 802,83	2	77 802,83	0,00	0,00
SUB EQUIP ETS PUBLIC LOCAUX A	18/04/2017	1 241 100,00	30	124 110,00	41 370,00	1 075 620,00
LOGICIEL SIG	22/05/2017	13 044,00	3	13 044,00	0,00	0,00
SUB. EQUIP. VERSEES REGION BA	29/05/2017	718 431,00	30	71 841,00	23 947,00	622 643,00
SUB EQUIP VERSE COMMUNE BIEN	20/06/2017	22 556,96	5	13 533,00	4 511,00	4 512,96
LICENCES ANTIVIRUS TRENDMICRO	27/06/2017	5 600,73	2	5 600,73	0,00	0,00
SUB EQUIP VERSE ORG PUB DIVER	10/07/2017	2 035 676,61	40	152 673,00	50 891,00	1 832 112,61
SUB EQUIP GRPT COLLEC B MOB M	24/07/2017	22 915,28	5	13 749,00	4 583,00	4 583,28
SUB EQUIP ETAT INFRAS INTERET	03/08/2017	1 599 360,00	40	119 952,00	39 984,00	1 439 424,00
LICENCES VEEAM	03/08/2017	5 386,72	2	5 386,72	0,00	0,00
FRAIS INSERTION CHAUFFERIE BO	06/11/2017	108,00	0	0,00	0,00	108,00
FRAIS INSERTION TX SOLS AMIA	06/11/2017	864,00	0	0,00	0,00	864,00
DELIVRANCES DE DONNEES CADAST	13/11/2017	1 460,00	0	0,00	0,00	1 460,00
MISE A JOUR LOGICIEL ALERT	17/11/2017	5 231,34	2	5 231,34	0,00	0,00
FRAIS ETUDES ANALYSES RD 246	20/11/2017	508,55	0	0,00	0,00	508,55
FRAIS ETUDES RD928 SOLOMIIAC	23/11/2017	2 514,34	5	1 506,00	502,00	506,34
FRAIS ETUDES RD22 VIELLA	23/11/2017	4 829,58	5	2 895,00	965,00	969,58
FRAIS ETUDES RD35 CALLIAN LEV	23/11/2017	1 008,00	5	603,00	201,00	204,00
FRAIS ETUDES RD175 CRASTES ET	23/11/2017	2 797,20	5	1 677,00	559,00	561,20
MISE E JOUR LOGICIEL TERIA	04/12/2017	1 188,00	2	1 188,00	0,00	0,00
SUBV EQUIPEMENT PERS DT PRIVE	06/12/2017	1 000,00	5	600,00	200,00	200,00
LOGICIEL SNAPMIRROR	06/12/2017	5 319,38	2	5 319,38	0,00	0,00
EVOLUTION LOGICIEL DELOS	07/12/2017	12 000,00	2	12 000,00	0,00	0,00
EVOLUTION LOGICIEL ODJ COMMIS	07/12/2017	3 240,00	2	3 240,00	0,00	0,00
LOGICIEL ALIZE LCPC ROUTES	07/12/2017	8 652,00	2	8 652,00	0,00	0,00
MODULE DONNEES ATTRIBUTAIRES	07/12/2017	10 320,00	2	10 320,00	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
CESSION DU DROIT USAGE CONNEC	07/12/2017	9 960,00	2	9 960,00	0,00	0,00
LICENCES MICROSOLFT	12/12/2017	5 217,71	2	5 217,71	0,00	0,00
LICENCES MICROSOFT	12/12/2017	14 170,98	2	14 170,98	0,00	0,00
LICENCE QUIDITMIAM	12/12/2017	9 996,00	2	9 996,00	0,00	0,00
LOGICIEL SOLIS	14/12/2017	6 798,00	2	6 798,00	0,00	0,00
LOGICIEL MODULE GESTION DES C	14/12/2017	2 880,00	2	2 880,00	0,00	0,00
MIGRATION LOGICIL SCRIBE	14/12/2017	3 025,15	2	3 025,15	0,00	0,00
MIGRATION PLATERFORME GEO	14/12/2017	7 200,00	2	7 200,00	0,00	0,00
LOGICIEL ASTRE GECCO	14/12/2017	33 439,20	5	20 061,00	6 687,00	6 691,20
MODULE DOCUMENTS ANNEXES TIERS	14/12/2017	2 430,00	2	2 430,00	0,00	0,00
LOGICIEL UNIVERS IMMO NET	14/12/2017	2 025,60	2	2 025,60	0,00	0,00
LICENCES VMWARE	18/12/2017	7 585,84	2	7 585,84	0,00	0,00
SUB EQUIP GRPT COLLEC B MOB MA	23/01/2018	43 351,38	5	17 340,00	8 670,00	17 341,38
SUB EQUIP COMMUNE BAT ET INST	23/01/2018	3 030 625,63	30	202 040,00	101 020,00	2 727 565,63
SUB EQUIP ETS PUBLIC LOCAUX AU	26/01/2018	934 540,00	30	62 302,00	31 151,00	841 087,00
SUB EQUIP VERSEES PERS DT PRIV	26/01/2018	500 450,11	5	113 895,00	13 805,00	372 750,11
LICENCE MICROSFT	22/03/2018	7 393,03	2	7 393,03	0,00	0,00
SUB EQUIP VERSEE AUTRE GRPT C	18/04/2018	126 551,65	30	8 436,00	4 218,00	113 897,65
SUB. EQUIP. VERSEES REGION BA	14/05/2018	710 000,00	30	47 332,00	23 666,00	639 002,00
LOGICIEL SIG	18/06/2018	13 044,00	2	13 044,00	0,00	0,00
DONNEE SIG BD ORTHO HISTO GERS	22/06/2018	3 000,00	0	0,00	0,00	3 000,00
LOGICIEL GESCAR INSTALLATION	26/06/2018	2 880,00	2	2 880,00	0,00	0,00
PROGICIEL MGDIS CONNECTEUR GEF	03/07/2018	8 250,00	5	3 300,00	1 650,00	3 300,00
MIGRATION PLATEFORME GEO	18/07/2018	9 216,00	2	9 216,00	0,00	0,00
SUB EQUIP ETAT VOIRIE 2018	24/07/2018	2 533 300,00	40	126 664,00	63 332,00	2 343 304,00
PARAMETRAGE LOGICIEL WALLIX	31/07/2018	6 090,00	2	6 090,00	0,00	0,00
DELIVRANCE DE DONNEES CADASTR	06/08/2018	1 463,00	0	0,00	0,00	1 463,00
SERVEUR GOECILP	18/09/2018	9 600,00	2	9 600,00	0,00	0,00
DONNEES GEOCLIP SERVEUR	18/09/2018	1 680,00	0	0,00	0,00	1 680,00
LOGICIEL SKETCHUP PRO	26/09/2018	725,04	2	725,04	0,00	0,00
SUB EQUIP VERSE COMMUNE BIEN	31/10/2018	3 075,50	5	1 230,00	615,00	1 230,50
SUB EQUIP VERSE ORG PUB DIVER	08/11/2018	1 156 567,00	40	57 828,00	28 914,00	1 069 825,00
LOGICIEL ORACLE	29/11/2018	26 706,16	2	26 706,16	0,00	0,00
FRAIS INSERTION MAINT LOGICIEL	03/12/2018	450,00	5	180,00	90,00	180,00
FRAIS INSERTION PRESSE PLIEUS	03/12/2018	107,64	5	42,00	21,00	44,64
FRAIS ETUDES PRESTATION INGEN	03/12/2018	2 918,24	5	1 166,00	583,00	1 169,24
FRAIS INSERTION PRESSE FOURNI	03/12/2018	107,64	5	42,00	21,00	44,64
FRAIS ETUDES RD248 SEMPESSERRE	03/12/2018	297,57	5	118,00	59,00	120,57
FRAIS INSERTION PLATEFORME TY	03/12/2018	108,00	5	42,00	21,00	45,00
FRAIS INSERTION EQUIP INFOR S	03/12/2018	1 080,00	5	432,00	216,00	432,00
FRAIS INSERTION AUDIT RESEAU	03/12/2018	108,00	5	42,00	21,00	45,00
FRAIS INSERTION TELETRAM FLUX	03/12/2018	108,00	5	42,00	21,00	45,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
FRAIS INSERTION SYST AFFICHAG	03/12/2018	108,00	5	42,00	21,00	45,00
FRAIS ETUDE LEVE TOPO BEZERIL	03/12/2018	3 253,82	5	1 300,00	650,00	1 303,82
FRAIS ETUDES LEVE TOPO BEZERIL	03/12/2018	522,93	5	208,00	104,00	210,93
FRAIS ETUDE LEVE TOPO LECTOU	03/12/2018	450,31	5	180,00	90,00	180,31
FRAIS ETUDE CONCEPTION GRAPHI	03/12/2018	480,97	5	192,00	96,00	192,97
FRAIS ETUDES PANNEAUX SIGNA S	03/12/2018	1 345,50	5	538,00	269,00	538,50
FRAIS INSERTION PRESTATION SY	03/12/2018	3 394,80	5	1 356,00	678,00	1 360,80
FRAIS INSERTION EQUIPEMENTS I	03/12/2018	540,00	5	216,00	108,00	216,00
FRAIS INSERTION NUMERISATION	03/12/2018	108,00	5	42,00	21,00	45,00
FRAIS INSERTION LICENCES MICR	03/12/2018	1 080,00	5	432,00	216,00	432,00
FRAIS INSERTION MP NUMERISEUR	03/12/2018	108,00	5	42,00	21,00	45,00
FRAIS INSERTION ANNONCES LOGI	03/12/2018	540,00	5	216,00	108,00	216,00
FRAIS ETUDES AUDIT RESEAU PHA	03/12/2018	12 176,64	5	4 870,00	2 435,00	4 871,64
FRAIS ETUDES AUDIT RESEAU	03/12/2018	5 218,56	5	2 086,00	1 043,00	2 089,56
FRAIS ETUDES UTAS ISLE JOURDA	03/12/2018	772,80	5	308,00	154,00	310,80
FRAIS ETUDES RD929 DEV PAVIE	03/12/2018	5 979,60	5	2 390,00	1 195,00	2 394,60
FRAIS ETUDES RD929 DEV PAVIE	03/12/2018	216,00	5	86,00	43,00	87,00
FRAIS ETUDES RD929 DEV PAVIE	03/12/2018	7 602,00	5	3 040,00	1 520,00	3 042,00
FRAIS ETUDES RD929 DEV PAVIE	03/12/2018	190,80	5	76,00	38,00	76,80
FRAIS ETUDES RD929 DEV PAVIE	03/12/2018	1 796,40	5	718,00	359,00	719,40
FRAIS ETUDES AUDIT RESEAU	03/12/2018	28 279,44	5	11 310,00	5 655,00	11 314,44
FRAIS ETUDE CONCEPTION PANNEA	03/12/2018	2 160,00	5	864,00	432,00	864,00
FRAIS INSERTION SYSTEMES ANTI	03/12/2018	864,00	5	344,00	172,00	348,00
FRAIS ETUDES RD 931 LEVE TOPO	03/12/2018	690,34	5	276,00	138,00	276,34
FRAIS INSERTION SUST INFORMAT	03/12/2018	864,00	5	344,00	172,00	348,00
FRAIS ETUDES LEVE TOPO SITE P	03/12/2018	3 324,00	5	1 328,00	664,00	1 332,00
FRAIS INSERTION INSTALLATION	03/12/2018	108,00	5	42,00	21,00	45,00
FRAIS INSERTION ANNONCE MP AU	03/12/2018	108,00	5	42,00	21,00	45,00
FRAIS INSERTION FOURNITURE MA	03/12/2018	108,00	5	42,00	21,00	45,00
FRAIS INSERTION MP MICROSOFT	03/12/2018	1 080,00	5	432,00	216,00	432,00
LICENCES MICROSOFT DATACENTER	03/12/2018	20 942,93	2	20 942,93	0,00	0,00
AUTOMATISATION PROCEDURE D IMPORT SIREO	04/12/2018	3 036,00	2	3 036,00	0,00	0,00
REFONTE SITE INTERNET AVEC AV	10/12/2018	10 821,08	2	10 821,08	0,00	0,00
DONNEES STATISTIQUES	10/12/2018	1 440,00	0	0,00	0,00	1 440,00
CONVERTION LICENCES BO	12/12/2018	39 522,00	2	39 522,00	0,00	0,00
LICENCE PRESTATION ASTRE REGIE	12/12/2018	22 495,20	2	22 495,20	0,00	0,00
LICENCES VEEAM	12/12/2018	3 471,80	2	3 471,80	0,00	0,00
SERVEUR TINA PRESTATION EXPERT	12/12/2018	8 134,76	2	8 134,76	0,00	0,00
UGAP REDHAT	12/12/2018	2 085,52	2	2 085,52	0,00	0,00
LICENCE V8	13/12/2018	30 300,00	2	30 300,00	0,00	0,00
PROGICIEL MGDIS MODULE DEMAT DES PJ	13/12/2018	17 220,00	5	6 888,00	3 444,00	6 888,00
PROGICIEL SOLIS MOBILITE APA	13/12/2018	20 964,00	5	8 384,00	4 192,00	8 388,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
LOGICIEL SIREO MODULE SAISIE VISITE SUR TABLETTE	13/12/2018	17 040,00	5	6 816,00	3 408,00	6 816,00
LOGICIEL TREND MICRO	13/12/2018	5 438,52	2	5 438,52	0,00	0,00
LICENCES THOT INTRANET	13/12/2018	6 456,00	2	6 456,00	0,00	0,00
LOGICIEL LOGICLIC.NET	14/12/2018	3 384,00	2	3 384,00	0,00	0,00
LICENCE MODULE UPLOAD	14/12/2018	6 289,20	2	6 289,20	0,00	0,00
SUB EQUIP COMMUNE BAT ET INSTAL 2019	17/01/2019	2 371 076,63	30	79 035,00	79 035,00	2 213 006,63
SUB EQUIP ETS PUBLIC LOCAUX AUTRE BAT ET INSTALL 2019	22/01/2019	1 100 369,50	30	36 678,00	36 678,00	1 027 013,50
SUB EQUIP VERSEES PERS DT PRIVE BAT ET INSTAL 2019	24/01/2019	517 761,45	30	17 258,00	17 258,00	483 245,45
SILVERFAST LOGICIEL SCAN ARCHIVES	12/02/2019	540,00	2	270,00	270,00	0,00
SERVEURS VMWARE BULLION	11/03/2019	6 155,82	2	3 077,00	3 078,82	0,00
LICENCE ESX HP	11/03/2019	1 542,67	2	771,00	771,67	0,00
LICENCES ADOBE	11/03/2019	3 641,64	2	1 820,00	1 821,64	0,00
RENOUVELLEMENT LICENCES TINA	25/03/2019	11 652,04	2	5 826,00	5 826,04	0,00
SUBV EQUIPEMENT PERS DT PRIVE BIEN MOBILIER MATERIEL ET ETUDES 2019	01/04/2019	414 265,62	5	82 853,00	82 853,00	248 559,62
SUB EQUIP VERSEE AUTRE GRPT COLLEC BAT ET INSTAL 2019	09/04/2019	57 879,89	30	1 929,00	1 929,00	54 021,89
REFONTE DU SITE INTERNET	11/04/2019	50 749,91	2	25 374,00	25 375,91	0,00
SUB EQUIP ORGANISMES PUB DIVERS MOBILIER MATERIEL	30/04/2019	79 385,74	5	15 877,00	15 877,00	47 631,74
LICENCE ADOBE ACROBAT PRO 2017	21/05/2019	637,26	2	318,00	319,26	0,00
SUBV EQUIPEMENT VERSEES REGIONS BAT ET INSTALLATIONS 2019	23/05/2019	835 126,72	30	27 837,00	27 837,00	779 452,72
SUB EQUIP ETAT VOIRIE 2019	24/06/2019	3 200 000,00	40	80 000,00	80 000,00	3 040 000,00
SUB EQUIP VERSEES COMMUNES BIEN MOB MAT ET ETUDES 2019	27/06/2019	33 393,00	5	6 678,00	6 678,00	20 037,00
SUB EQUIP GRPT COLLEC B MOB MATER ET ETUDE	27/06/2019	28 086,32	5	5 617,00	5 617,00	16 852,32
LICENCE TELETRAVAIL TOIP	14/08/2019	19 028,40	2	9 514,00	9 514,40	0,00
LICENCE SSO + CONNECTEUR	05/09/2019	4 365,00	2	2 182,00	2 183,00	0,00
LICENCE I PARAPHEUR VERSION 4.6	04/10/2019	790,61	2	395,00	395,61	0,00
LICENCE INTEGRATION LOGICLIC	04/10/2019	7 464,00	2	3 732,00	3 732,00	0,00
PARAMETRAGE MIGRATION THOT	07/10/2019	3 355,20	2	1 677,00	1 678,20	0,00
SUBV D'EQUIP VERSEE ORGAN PUBLIC DIV PROJ D'INFRAS INTER NATION	09/10/2019	1 039 567,00	40	25 989,00	25 989,00	987 589,00
SUB VERSEES AUTRES 2019	15/10/2019	9 269,89	5	1 853,00	1 853,00	5 563,89
LOGICIEL ARPENTEGIS EXPERT LI	18/10/2019	1 926,60	2	963,00	963,60	0,00
MIGRATION ORACLE THOT	25/10/2019	12 550,20	5	2 510,00	2 510,00	7 530,20
PAREFEU PALO ALTO	04/11/2019	12 491,14	2	6 245,00	6 246,14	0,00
LICENCE SIREO EVOLUTIONS	19/11/2019	16 260,00	2	8 130,00	8 130,00	0,00
LICENCES WALLIX BRONZE 3 ANS	19/11/2019	12 545,40	2	6 272,00	6 273,40	0,00
FRAIS INSERTION ETUDE ENV GIMO	20/11/2019	279,50	5	55,00	55,00	169,50
FRAIS ETUDES RD 250 MARGUESTAU	20/11/2019	4 267,33	5	853,00	853,00	2 561,33
FRAIS ETUDES RD250 MARGUESTAU	20/11/2019	1 390,22	5	278,00	278,00	834,22
FRAIS ETUDES RD42 MAS AUVIGNON	20/11/2019	984,00	5	196,00	196,00	592,00
FRAIS ETUDES RD250 MOULIN DE	20/11/2019	1 632,00	5	326,00	326,00	980,00
FRAIS ETUDES RD250 MOULIN DE	20/11/2019	408,00	5	81,00	81,00	246,00
FRAIS INSERTION CONTROLES EXT	20/11/2019	1 080,00	5	216,00	216,00	648,00
FRAIS INSERTION AUSCULTATION	20/11/2019	1 080,00	5	216,00	216,00	648,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
FRAIS INSERTION PRETATIONS TO	20/11/2019	1 080,00	5	216,00	216,00	648,00
FRAIS INSERTION ENQUETE PUBLI	20/11/2019	780,91	5	156,00	156,00	468,91
FRAIS INSERTION ENQUETE PUBLI	20/11/2019	1 261,34	5	252,00	252,00	757,34
FRAIS INSERTION ENQUETE PUBLI	20/11/2019	1 261,34	5	252,00	252,00	757,34
FRAIS INSERTION PRESTATION DE	20/11/2019	540,00	5	108,00	108,00	324,00
FRAIS INSERTION AUSCULTATION	20/11/2019	540,00	5	108,00	108,00	324,00
FRAIS INSERTION ENQUETE PUBLI	20/11/2019	780,91	5	156,00	156,00	468,91
FRAIS INSERTION AVIS PUBLICAT	20/11/2019	247,87	5	49,00	49,00	149,87
FRAIS INSERTION RD250 CNE MAR	20/11/2019	864,00	5	172,00	172,00	520,00
FRAIS INSERTION ETUDE IMPACTS	20/11/2019	864,00	5	172,00	172,00	520,00
FRAIS INSERTION FOURNITURE MA	20/11/2019	540,00	5	108,00	108,00	324,00
FRAIS INSERTION REFONTE DU SI	20/11/2019	864,00	5	172,00	172,00	520,00
LICENCE MODULE DELOS AUTOMAT. VALIDATION EPRD	21/11/2019	9 600,00	5	1 920,00	1 920,00	5 760,00
LICENCE NEEVA	27/11/2019	51 562,86	5	10 312,00	10 312,00	30 938,86
LICENCE LIBRICIEL I PARAPHEUR SSO/ SCRIPTS	29/11/2019	720,00	2	360,00	360,00	0,00
LOGICIEL SOLIS FSL	29/11/2019	52 869,60	5	10 573,00	10 573,00	31 723,60
EVOLUTION SOLIS MOBILITE	03/12/2019	1 224,00	5	244,00	244,00	736,00
RED HAT RENEW	03/12/2019	2 075,44	2	1 037,00	1 038,44	0,00
LICENCE MAJ DES COLLECT DE DONNEES DE L'OBSERVATOIRE STA	04/12/2019	3 960,00	2	1 980,00	1 980,00	0,00
LICENCE GFI UNIVERS BO	04/12/2019	6 720,00	5	1 344,00	1 344,00	4 032,00
POC PUBLIK	12/12/2019	26 280,00	2	13 140,00	13 140,00	0,00
LOGICIEL GLPI	12/12/2019	50 700,00	2	25 350,00	25 350,00	0,00
LICENCE SIS MARCHE	17/12/2019	2 448,00	2	1 224,00	1 224,00	0,00
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT EN NATURE 2019	31/12/2019	22 928,08	30	764,00	764,00	21 400,08
SUB EQUIP COMMUNE BAT ET INSTAL 2020	21/01/2020	1 840 221,20	30	0,00	61 340,00	1 778 881,20
SUB EQUIP ETS PUBLIC LOCAUX AUTRE BAT ET INSTALL 2020	24/01/2020	1 210 860,02	30	0,00	40 362,00	1 170 498,02
SUBV EQUIP VERSEES PERSONNES DROITS PRIVES- BAT ET INSTALLATIONS 2020	06/02/2020	251 904,35	30	0,00	8 396,00	243 508,35
PROGICIEL SOLIS MOBILITE APA	14/02/2020	10 728,00	5	0,00	2 145,00	8 583,00
SUBV EQUIPEMENT PERS DT PRIVE BIEN MOBILIER MATERIEL ET ETUDES 2020	17/02/2020	739 371,96	5	0,00	147 874,00	591 497,96
SUB EQUIP VERSEES REGIONS BAT ET INSTAL 2020	17/03/2020	700 000,00	30	0,00	23 333,00	676 667,00
LICENCES PREZI BUSINESS TEAM 3 ANS	23/03/2020	11 484,00	5	0,00	2 296,00	9 188,00
LICENCES MCO SDWAN	23/04/2020	4 896,22	2	0,00	2 448,00	2 448,22
LICENCES PACK AVANTAGE / SERENITE	11/05/2020	32 678,88	2	0,00	16 339,00	16 339,88
SUB EQUIP VERSEE AUTRE GRPT COLLEC BAT ET INSTAL 2020	14/05/2020	84 799,11	30	0,00	2 826,00	81 973,11
VERSION LOGICIEL THOT A DISTANCE	20/05/2020	3 570,00	2	0,00	1 785,00	1 785,00
SUBV D'EQUIP VERSEE ORGAN PUBLIC DIV PROJ D'INFRAS INTER NATION	09/06/2020	1 292 697,23	40	0,00	32 317,00	1 260 380,23
LOGICIEL ROHDE SCHARZ CLOUD PROTECTOR	17/06/2020	13 996,46	2	0,00	6 998,00	6 998,46
SUBV D'EQUIP VERSEE ORGAN PUBLIC DIV BAT ET INSTAL 2020	02/07/2020	21 760,00	30	0,00	725,00	21 035,00
SUBV EQUIP ORGAN PUBLIC AUTRE BIEN MOB MAT ET ETUDES 2020	06/07/2020	72 722,48	5	0,00	14 544,00	58 178,48
LICENCE WAF SCHWARZ CYBERSECURITY	09/07/2020	37 902,07	2	0,00	18 951,00	18 951,07
SUBVENTION ETAT VOIRIE 2020	23/07/2020	4 568 947,00	40	0,00	114 223,00	4 454 724,00
LICENCES USERS CISCO WEBEX	10/08/2020	47 376,00	5	0,00	9 475,00	37 901,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
FRAIS INSERTION FOURNIT. ET LIVR. DISPOSITIF RETENUE ROUTIER RD	25/08/2020	540,00	0	0,00	0,00	540,00
FRAIS INSERTION RD 931 REFECTION COUCHE DE ROULEMENT	25/08/2020	324,00	0	0,00	0,00	324,00
SUB EQUIP GRP COLLEC B MOB MATER ET ETUDES 2020	31/08/2020	10 925,58	5	0,00	2 185,00	8 740,58
LICENCES VARONIS	01/09/2020	12 499,88	2	0,00	6 249,00	6 250,88
LOGICIEL CERVOPRINT MONTEE DE VERSION	17/09/2020	6 900,00	2	0,00	3 450,00	3 450,00
LICENCE WALLIX BRONZE	17/09/2020	15 574,00	2	0,00	7 787,00	7 787,00
LICENCE VARONIS	12/10/2020	27 275,90	2	0,00	13 637,00	13 638,90
PROGICIEL SOLIS FSL	13/10/2020	12 864,00	5	0,00	2 572,00	10 292,00
LOGICIEL FSL	27/10/2020	6 993,60	2	0,00	3 496,00	3 497,60
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT EN NATURE - BIENS MOBILIERS 2020	17/11/2020	40 415,92	5	0,00	8 083,00	32 332,92
LICENCE EOLE COLLEGES MATHALIN CARNOT	30/11/2020	7 200,00	5	0,00	1 440,00	5 760,00
LOGICIEL ALEXANDRIE 8	30/11/2020	4 915,01	2	0,00	2 457,00	2 458,01
REFONTE SITE INTERNET / NEEVA	02/12/2020	7 109,58	5	0,00	1 421,00	5 688,58
UPGRATE CERVOPRINT MONTEE DE V	02/12/2020	11 748,60	5	0,00	2 349,00	9 399,60
LICENCE KNOX CLOUD	02/12/2020	2 635,20	2	0,00	1 317,00	1 318,20
LICENCE GB AND SMITH 360 EYES	02/12/2020	10 604,88	5	0,00	2 120,00	8 484,88
LICENCES TEAMVIEWER	08/12/2020	5 517,12	2	0,00	2 758,00	2 759,12
LOGICIEL EASYREQUEST-ART SUR LE WEB	08/12/2020	13 045,21	2	0,00	6 522,00	6 523,21
LOGICIEL SOLIS	08/12/2020	8 568,00	2	0,00	4 284,00	4 284,00
LOGICIEL GB CONCEPT ALEXANDRIE	08/12/2020	5 583,07	2	0,00	2 791,00	2 792,07
LICENCES RDP MICROSOFT	10/12/2020	10 074,00	2	0,00	5 037,00	5 037,00
LICENCES WAF	14/12/2020	8 291,09	2	0,00	4 145,00	4 146,09
SUB EQUIP VERSEES COMMUNES BIEN MOB MAT ET ETUDES 2019	14/12/2020	10 001,67	5	0,00	2 000,00	8 001,67
PROGICIEL EFALIA	15/12/2020	28 826,62	5	0,00	5 765,00	23 061,62
LICENCE EFALIA	15/12/2020	60 119,04	5	0,00	12 023,00	48 096,04
MONTEE VERSION GEO	15/12/2020	19 800,00	5	0,00	3 960,00	15 840,00
APPLI MOBILE SITE BPG	17/12/2020	22 200,00	5	0,00	4 440,00	17 760,00
LICENCES MIGRATON EXCHANGE	01/01/2021	1 665,00	1	0,00	0,00	1 665,00
LICENCE ZOOMFY PRO	01/01/2021	54,00	1	0,00	0,00	54,00
LICENCES ADOBE	01/01/2021	941,69	1	0,00	0,00	941,69
LICENCES ADOBE	01/01/2021	6 631,08	1	0,00	0,00	6 631,08
LICENCES WINDOWS W7 ESU	01/01/2021	4 814,40	1	0,00	0,00	4 814,40
LICENCES ADOBE PREMIERE PRO	01/01/2021	313,58	1	0,00	0,00	313,58
LICENCE LOGICIEL ANYTRANS	01/01/2021	100,20	1	0,00	0,00	100,20
LOGICIEL GESTION SITE INTERNET WEFORMS PRO V1.3.5	01/01/2021	192,00	1	0,00	0,00	192,00
LICENCES F-SECURE RADAR	01/01/2021	26 276,12	1	0,00	0,00	26 276,12
LICENCES MAILEVA DIGIPOSTE DEMAT BULLETINS PAIE	01/01/2021	1 968,02	1	0,00	0,00	1 968,02
MAILEVA DEMATERIALISATION BUL	01/01/2021	1 048,45	1	0,00	0,00	1 048,45
LICENCE APPLE DEVELOPPER	01/01/2021	396,00	1	0,00	0,00	396,00
LOGICIEL DE RESSOURCE GRAPHIQUE FREEPIK PRENIUM	01/01/2021	140,40	1	0,00	0,00	140,40
LICENCES TREESIZE PRO 12 MOIS	01/01/2021	228,00	1	0,00	0,00	228,00
LICENCES MAILEVA DIGIPOSTE DEMAT BULLETINS PAIE	01/01/2021	250,55	1	0,00	0,00	250,55

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
LICENCES MAILEVA DIGIPOSTE DEMAT BULLETINS PAIE	01/01/2021	984,50	1	0,00	0,00	984,50
LICENCES MAILEVA DIGIPOSTE DEMAT BULLETINS PAIE	01/01/2021	262,52	1	0,00	0,00	262,52
LICENCES MAILEVA DIGIPOSTE DEMAT BULLETINS PAIE	01/01/2021	1 216,80	1	0,00	0,00	1 216,80
LICENCES MAILEVA DIGIPOSTE DEMAT BULLETINS PAIE	01/01/2021	219,87	1	0,00	0,00	219,87
LICENCES MAILEVA DIGIPOSTE DEMAT BULLETINS PAIE	01/01/2021	827,48	1	0,00	0,00	827,48
MAINTENANCE EVOLUTIVE EASYREQUEST ART SUR LE WEB	01/01/2021	467,33	1	0,00	0,00	467,33
LICENCES WITIGO PERENTAL FILTER	01/01/2021	2 010,00	1	0,00	0,00	2 010,00
LICENCE BOOKLY PRO	01/01/2021	106,80	1	0,00	0,00	106,80
LICENCES SUPPORT ET ASSISTANCE INFORMATIQUE COLLEGIENS	01/01/2021	1 350,00	1	0,00	0,00	1 350,00
LICENCE SAMSUNG KNOX MANAGE CLOUD RESAH	01/01/2021	2 635,20	1	0,00	0,00	2 635,20
LICENCES XNVIEW ET BULK ARCHIVES	01/01/2021	343,92	1	0,00	0,00	343,92
LICENCE BULK RENAME UTILITY	01/01/2021	166,80	1	0,00	0,00	166,80
LICENCES VEEAM AZURE + BAIE NAS	01/01/2021	50 265,60	1	0,00	0,00	50 265,60
SUB EQUIP COMMUNES BAT ET INSTAL 2021	14/01/2021	1 842 103,17	30	0,00	0,00	1 842 103,17
SUB EQUIP VERSEES PERS DT PRIVE BAT ET INSTAL 2021	18/01/2021	449 894,34	30	0,00	0,00	449 894,34
LICENCES GB/SMITH BC 20DI02-01	20/01/2021	1 359,60	2	0,00	0,00	1 359,60
SUB EQUIP VERSEES REGIONS BAT ET INSTAL 2021	02/02/2021	1 050 000,00	30	0,00	0,00	1 050 000,00
LOGICIEL GB CONCEPT ALEXANDRIE	08/02/2021	7 623,54	2	0,00	0,00	7 623,54
REFONTE SITE INTERNET	10/02/2021	14 856,99	5	0,00	0,00	14 856,99
SUB EQUIP ETS PUBLIC LOCAUX AUTRE BAT ET INSTALL 2021	10/02/2021	394 382,43	30	0,00	0,00	394 382,43
SUBV EQUIPEMENT PERS DT PRIVE BIEN MOBILIER MATERIEL ET ETUDES 2021	10/02/2021	29 291,38	5	0,00	0,00	29 291,38
SUB EQUIP VERSEE AUTRE GRPT COLLEC BAT ET INSTAL 2021	04/03/2021	239 201,24	30	0,00	0,00	239 201,24
LOGICIEL JABBER ADAPT FIPHFP	04/03/2021	3 271,00	2	0,00	0,00	3 271,00
LICENCE REGIE NET	01/04/2021	667,20	2	0,00	0,00	667,20
LICENCE PARC FORTINET	06/04/2021	15 000,00	5	0,00	0,00	15 000,00
MAINTENANCE EVOLUTIVE PROGICIEL SOLIS 2021	12/04/2021	23 014,27	5	0,00	0,00	23 014,27
PROGICIEL SOLIS FSL	13/04/2021	7 168,80	5	0,00	0,00	7 168,80
LICENCE SUP LOGICIEL GED MULTIGEST	20/04/2021	2 536,27	2	0,00	0,00	2 536,27
LICENCE LOGICIEL GED MULTIGEST	20/04/2021	1 077,91	2	0,00	0,00	1 077,91
LICENCES AREO / SIREO	26/04/2021	24 861,43	2	0,00	0,00	24 861,43
LICENCE MAILEVA DEMAT BULLETINS PAIE	26/04/2021	6 029,31	2	0,00	0,00	6 029,31
LOGICIEL ULA ORACLE	10/05/2021	59 423,08	2	0,00	0,00	59 423,08
LICENCE CISCO TOIP	01/06/2021	41 232,20	5	0,00	0,00	41 232,20
LICENCE SIS MARCHE VERSION 8	01/06/2021	5 250,00	5	0,00	0,00	5 250,00
SUBV D'EQUIP VERSEE ORGAN PUBLIC DIV PROJ D'INFRAS INTER NATION	01/06/2021	1 139 382,00	40	0,00	0,00	1 139 382,00
PROGICIEL SOLIS MOBILITE APA	02/06/2021	5 640,00	5	0,00	0,00	5 640,00
MODULE WORKFLOW	18/06/2021	10 020,00	5	0,00	0,00	10 020,00
LICENCES A.I.R.S.DELIB	24/06/2021	16 253,53	2	0,00	0,00	16 253,53
PROGICIEL SOLIS MOBILITE APA	28/06/2021	6 084,00	5	0,00	0,00	6 084,00
MONTEE VERSION GEO	08/07/2021	9 792,00	5	0,00	0,00	9 792,00
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT ETAT VOIRIE 2021	21/07/2021	5 400 000,00	40	0,00	0,00	5 400 000,00
LICENCE MODULE REGIES.NET GESTION DES TABLEAUX DE BORD	02/08/2021	2 160,00	5	0,00	0,00	2 160,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
LICENCES POWER PDF	20/08/2021	517,74	1	0,00	0,00	517,74
PROGICIEL SOLIS FSL - GED MULTIGEST	07/09/2021	20 916,00	5	0,00	0,00	20 916,00
LICENCES FORTINET	13/09/2021	5 437,87	5	0,00	0,00	5 437,87
LICENCE NEEVA	22/09/2021	4 215,60	5	0,00	0,00	4 215,60
LICENCES EASILYS ET SUPPORT ASSOCIES	23/09/2021	39 595,26	2	0,00	0,00	39 595,26
LICENCE EASILYS ET SUPPORT ASSOCIES	23/09/2021	3 757,44	2	0,00	0,00	3 757,44
PROGICIEL SOLIS APPLI WEBASMA V2	12/10/2021	31 257,00	5	0,00	0,00	31 257,00
LICENCE VMWARE RENEW	13/10/2021	110 217,72	5	0,00	0,00	110 217,72
LICENCE FME DESKTOP	21/10/2021	2 400,00	2	0,00	0,00	2 400,00
FRAIS ETUDES IMPACT PL PHASE 1	26/10/2021	20 100,00	5	0,00	0,00	20 100,00
FRAIS INSERTION RELEVE TOPO	26/10/2021	1 080,00	5	0,00	0,00	1 080,00
DIAGNOSTIC INSTALLATIONS NON I	26/10/2021	10 200,00	5	0,00	0,00	10 200,00
FRAIS INSERTION LEVE TOPO ET FONCIERES	26/10/2021	540,00	5	0,00	0,00	540,00
FRAIS ETUDES DECLASSEMENT RD924 ET 931	26/10/2021	14 640,00	5	0,00	0,00	14 640,00
FRAIS INSERTION DEV ET MAINTENANCE LOGICIEL GLPI	26/10/2021	864,00	5	0,00	0,00	864,00
FRAIS INSERTION MISE EN SERVICE LOGICIEL GLPI	26/10/2021	108,00	5	0,00	0,00	108,00
FRAIS INSERTION LOCATION MATERIELS TX PUBLICS	26/10/2021	1 080,00	5	0,00	0,00	1 080,00
FRAIS ETUDES IMPACT PL PHASE 3	26/10/2021	8 880,00	5	0,00	0,00	8 880,00
FRAIS INSERTION PRESSETOPO FONCIERE	26/10/2021	1 080,00	5	0,00	0,00	1 080,00
FRAIS D'INSERTION REPERAGE D'AMIANTE ET D'HYDROCARBURES	26/10/2021	864,00	5	0,00	0,00	864,00
FRAIS ETUDES EXTENTION TVX ROUTIERS	26/10/2021	2 184,00	5	0,00	0,00	2 184,00
FRAIS ETUDES MESURE APL APRES TVX 2019 RD634	26/10/2021	2 280,00	5	0,00	0,00	2 280,00
FRAIS ETUDES MESURE APL APRES TVX	26/10/2021	1 620,00	5	0,00	0,00	1 620,00
FRAIS INSERTION ANNONCE MISSIONS LEVES TOPOGRAPHIQUES BATIMENTS	26/10/2021	1 080,00	5	0,00	0,00	1 080,00
FRAIS ETUDES PRESTA SUIVI PIEZOMETRIQUE IEM	26/10/2021	6 720,00	5	0,00	0,00	6 720,00
FRAIS INSERTION PRESSE TAVAUX PLANTATION	26/10/2021	324,00	5	0,00	0,00	324,00
FRAIS INSERTION MARCHE BUDGET PARTICIPATIF	26/10/2021	864,00	5	0,00	0,00	864,00
FRAIS INSERTION PRESSE PRESTA RECONNAIS ETUDE GEOTECH	26/10/2021	864,00	5	0,00	0,00	864,00
FRAIS INSERTION PRESSE PRETA CONTROLES TRVX ROUTIERS	26/10/2021	864,00	5	0,00	0,00	864,00
FRAIS ETUDES ACOUSTIQUE RD 931 CNE NOGARO	26/10/2021	5 040,00	5	0,00	0,00	5 040,00
FRAIS ETUDES REVISION CARTE DE BRUIT	26/10/2021	4 320,00	5	0,00	0,00	4 320,00
FRAIS INSERTION PRESSE DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE	26/10/2021	1 080,00	5	0,00	0,00	1 080,00
FRAIS INSERTION PRESSE RD 931 AMGT CARREFOUR ARBLADE	26/10/2021	864,00	5	0,00	0,00	864,00
FRAIS ETUDES RD 931 QUALITE DE L'AIR	26/10/2021	10 668,00	5	0,00	0,00	10 668,00
FRAIS D'INSERTION AMENAGEMENT CARREFOUR ARBLADE LE HAUT	26/10/2021	108,00	5	0,00	0,00	108,00
FRAIS D'INSERTION EXECUTION DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE	26/10/2021	108,00	5	0,00	0,00	108,00
FRAIS D'INSERTION FOURNITURE EMULSION CATIONIQUE	26/10/2021	540,00	5	0,00	0,00	540,00
FRAIS D'INSERTION DIVERS TRAVAUX VOIRIE	26/10/2021	108,00	5	0,00	0,00	108,00
FRAIS D'INSERTION AMENAGEMENT CARREFOUR ARBLADE-LE-HAUT	26/10/2021	108,00	5	0,00	0,00	108,00
FRAIS D'INSERTION FOURNITURE OUTILLAGE THERMIQUE	26/10/2021	864,00	5	0,00	0,00	864,00
FRAIS INSERTION PRESSE LOCATION MATERIEL TP	26/10/2021	540,00	5	0,00	0,00	540,00
FRAIS ETUDES EXPERTISE CHIROPTERES SUR 3 OUVRAGES D'ART	26/10/2021	900,00	5	0,00	0,00	900,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
FRAIS INSERTION PRESSE ENROBES SEMI TIEDES	26/10/2021	540,00	5	0,00	0,00	540,00
FRAIS INSERTION PRESSE PANNEAUX SIGNALISATION	26/10/2021	1 080,00	5	0,00	0,00	1 080,00
FRAIS INSERTION PRESSE MARQUAGE ROUTIER	26/10/2021	1 080,00	5	0,00	0,00	1 080,00
FRAIS INSERTION PRESSE FRE TRANS ENROBE	26/10/2021	1 080,00	5	0,00	0,00	1 080,00
FRAIS D'INSERTION MO TRAVAUX OUVRAGES HYDRAULIQUES	26/10/2021	864,00	5	0,00	0,00	864,00
FRAIS D'INSERTION FOURNITURE POIDS LOURDS D'OCCASION	26/10/2021	1 080,00	5	0,00	0,00	1 080,00
FRAIS D'ETUDES SUIVI PIEZOMETRIQUE IEM	26/10/2021	6 280,80	5	0,00	0,00	6 280,80
FRAIS D'INSERTION PLAN PREVENTION BRUIT	26/10/2021	610,27	5	0,00	0,00	610,27
FRAIS INSERTION PRESSE PANNEAUX RD	26/10/2021	540,00	5	0,00	0,00	540,00
SUB EQUIP VERSEES AUTRES GRPT COLLECT. BIENS MAT. ETUDES	09/11/2021	11 085,34	5	0,00	0,00	11 085,34
LOGICIEL SALAMANDRE RESTAURATION	15/11/2021	1 000,00	2	0,00	0,00	1 000,00
LOGICIEL SOGELINK - DT/DICT	15/11/2021	18 462,28	2	0,00	0,00	18 462,28
LOGICIEL BORNE TACTILE MDPH	19/11/2021	2 473,80	2	0,00	0,00	2 473,80
LICENCE VARONIS ORANGE	23/11/2021	82 426,87	2	0,00	0,00	82 426,87
LICENCE EOLE TELEPHONIE	25/11/2021	20 064,00	2	0,00	0,00	20 064,00
LICENCE SOLIS SAD	25/11/2021	55 828,39	2	0,00	0,00	55 828,39
LOGICIEL ATOL CD	25/11/2021	11 829,64	2	0,00	0,00	11 829,64
SOLUTION LOGICIEL - CS0167969	25/11/2021	13 730,38	2	0,00	0,00	13 730,38
LICENCE LOGICIEL ANVERGUR	25/11/2021	10 045,60	2	0,00	0,00	10 045,60
LICENCE LOGICIEL CIVIL NET RH	29/11/2021	42 305,54	2	0,00	0,00	42 305,54
LOGICIEL ATAL- CS0272328	29/11/2021	23 202,20	2	0,00	0,00	23 202,20
LOGICIEL WEBACCUEILLANT	29/11/2021	22 718,84	2	0,00	0,00	22 718,84
LICENCE MOBYDOC	29/11/2021	13 124,28	2	0,00	0,00	13 124,28
LICENCES ATAL ET INTERFACE GES	30/11/2021	24 642,19	2	0,00	0,00	24 642,19
LICENCES VEEAM	06/12/2021	81 804,00	2	0,00	0,00	81 804,00
SUPPORT TECH EMM N2/N3 KNOX RESAH	06/12/2021	1 483,20	2	0,00	0,00	1 483,20
LOGICIEL GEOCLIP	07/12/2021	4 740,00	2	0,00	0,00	4 740,00
LICENCE MOBYDOC	07/12/2021	592,96	2	0,00	0,00	592,96
LOGICIEL HQRESSOURCE	08/12/2021	12 192,00	2	0,00	0,00	12 192,00
SUB.EQUIP.VERSEES ETAB.SCOLAIRES MOBIL.MATERIEL ETUDES 2021	09/12/2021	4 894,32	5	0,00	0,00	4 894,32
LICENCE KLAXOON CS0283250	09/12/2021	30 120,10	2	0,00	0,00	30 120,10
LOGICIEL ETEMPTATION	09/12/2021	18 168,00	2	0,00	0,00	18 168,00
LOGICIEL FORTIGATE COLLEGE	09/12/2021	1 100,71	2	0,00	0,00	1 100,71
LOGICIEL ARUBA 8	09/12/2021	18 611,04	2	0,00	0,00	18 611,04
SUB D'EQUIP.VERSEES ORG.PUBLICS DIVERS BAT ET INSTALL.2021	13/12/2021	87 040,00	30	0,00	0,00	87 040,00
LICENCES KNOX	14/12/2021	13 176,00	2	0,00	0,00	13 176,00
LOGICIEL SOLUTION DE BASE IMAGICLE	14/12/2021	71 641,80	5	0,00	0,00	71 641,80
LICENCE ALFRESCO	15/12/2021	26 452,87	2	0,00	0,00	26 452,87
MONTEE DE VERSION THOT - INTRANET	15/12/2021	10 344,00	5	0,00	0,00	10 344,00
LICENCE IMAGICLE	15/12/2021	27 674,64	2	0,00	0,00	27 674,64
LICENCE IMAGICLE BLUE ET SPEEDY	15/12/2021	26 706,11	2	0,00	0,00	26 706,11
EVOLUTION AUTOCOM LICENCE 1 TR	15/12/2021	2 720,21	2	0,00	0,00	2 720,21

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
LOGICIELS KIOSK	15/12/2021	6 748,80	2	0,00	0,00	6 748,80
SUB EQUIP.VERSEES COMMUNES BIEN MOB.MAT.ET ETUDES 2021	16/12/2021	8 000,00	5	0,00	0,00	8 000,00
EVOLUTION SCRIBE FONCIER 9.0	17/12/2021	4 433,40	5	0,00	0,00	4 433,40
MONTEE VERSION IODAS MDPH	17/12/2021	10 339,20	5	0,00	0,00	10 339,20

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – PARTICIPATIONS	B11.6

Participations et créances rattachées à des participations

Organisme dans lequel la participation est prise	Date délibération	Valeur acquisition	Observations (1)
TOTAL		**3 887 106,22**	
261 - Titres de participation		**487 846,25**	
SEMGERS	16/12/1987	400 000,00	
SEMPA	21/10/1991	50 000,00	
SEMPA	21/10/1991	18 393,75	
SACICAP PYRENEES	08/02/2008	152,50	
SPL BAROUSSE	29/10/2010	10 000,00	
SCIC RESTAU BIO	27/01/2012	1 000,00	
SPL AREC (EX ARPE)	19/12/2014	3 500,00	
SCIC HLM DU GERS	30/11/2018	4 800,00	
266 – Autres formes de participation		**3 399 259,97**	
SA GASCONNE D'HLM DU GERS	31/12/1969	5 850,00	
CRCA SUD OUEST	31/12/1979	750,00	
SAFER GHL	05/11/1990	90 240,00	
CRCA PYRENEES GASCOGNE	31/12/1996	26 914,00	
PARC DDE MATERIEL ROULANT	31/12/2003	3 234 048,39	
PARC DDE BATIMENTS	31/12/2003	41 457,58	

(1) Indiquer par exemple si une provision a été constituée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS –AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	B11.7

Autres immobilisations financières

Nature de l'immobilisation financière	Date délibération	Valeur acquisition	Observations (1)
TOTAL		**1 518 719,61**	
271 - Titres immobilisés (droit de propriété)		**594 163,68**	
ACTUALISATION PARTICIPATION CACG	18/12/1964	185 915,67	
ACTUALISATION PARTICIPATION SE	16/12/1987	163 200,00	
ACTIONS SEMPA	23/09/1991	103 823,50	
ACTIONS SEM E.TERA CG81	10/03/2000	76 224,51	
AUGMENTATION CAPITAL SEMPA	08/04/2010	65 000,00	
272 – Titres immobilisés (droit de créances)		**0,00**	
276 –Autres créances immobilisées		**924 555,93**	
PRET ACHAT VEHICULE VD		69,83	
PRET AU PERSONNEL N°3 DU 09/0		80,00	
PRET AU PERSONNEL N°4 DU 23/0		1 071,00	
PRET AU PERSONNEL N°5 DU 11 M		889,00	
PRET AU PERSONNEL N°6 DU 11 M		720,00	
PRET AU PERSONNEL N°7 DU 8 JU		870,00	
PRET AU PERSONNEL N°9 DU 5 OCTOBRE 2021		653,60	
PRET AU PERSONNEL N°8 DU 5 OC		1 449,00	
PRET AU PERSONNEL N°1/2020		80,00	
PRET AU PERSONNEL N°2/2020		126,00	
PRET AU PERSONNEL N°3/2020		189,00	
PRET AU PERSONNEL N°5/2020		252,00	
PRET AU PERSONNEL N°6/2020		252,00	
PRET AU PERSONNEL N°7/2020		300,00	
PRET AU PERSONNEL N°8/2020		567,00	
PRET AU PERSONNEL N°10/2020		400,00	
PRET AU PERSONNEL N°11/2020		693,00	
PRET AU PERSONNEL N°12/2020		693,00	
PRET AU PERSONNEL N°14/2020		756,00	
PRET AU PERSONNEL N°17/2020		819,00	
PRET AU PERSONNEL N°16/2020		50,00	
PRET AU PERSONNEL N°19/2019		63,00	
PRET AU PERSONNEL N°9/2020		504,00	
PRET AU PERSONNEL N°13/2020		693,00	
PRET AU PERSONNEL N°15/2020		256,00	
PRET AU PERSONNEL N°10 DU 07/12/2021		667,00	
PRET AU PERSONNEL N°11 DU 14 /12/2021		1 512,00	
PRÊT HONNEUR (35 dossiers)		26 365,90	
CAUTION SERV MEDICO SOCIAL ZUP GARROS		22,87	

Nature de l'immobilisation financière	Date délibération	Valeur acquisition	Observations (1)
CAUTION APPT DIRECTEUR C ABINET		548,82	
CAUTION CITERNE GAZ COLONIES		1 204,35	
CAUTION 55 BD SADI-CARNOT		3 048,98	
CAUTION RUE ANDRE GIDE AUCH		1 372,04	
CAUTION APPARTEMENT AIGNAN		395,06	
CAUTION APPT P.A.S GARROS		1 460,00	
CAUTION LOCATION ANCIENS COMBATTANTS		250,00	
CAUTION LOCATION MDPH RUE GAMBETTA		1 190,00	
CAUTION LOCATION MDPH RUE ESPAGNE		1 300,00	
CAUTION LOCATION SLA VALENCE		650,00	
CAUTION LOGEMENT DE FONCTION DU PRINCIPAL COLLEGE DE GIMONT		1 300,00	
CAUTION LOCAL PROFESSIONNEL EAUZE		540,00	
DEPOT DE GARANTIE PAS MAUVEZIN		100,00	
DEPOT DE GARANTIE GITE RURAL CASSAIGNE		120,00	
CAUTION BUREAUX UTAS ISLE JOURDAIN		18 424,00	
CAUTION LOCATION GITE MIRANDE		150,00	
CAUTION MAISON LA PRADA EAUZE		663,00	
CAUTION LOCATION MDS FLEURANCE		490,00	
CAUTION RACCORD ELEC PLAT ENR SARAMON		360,00	
CAUTION LOGT FONCT COL FH ISLE JOURDAIN		900,00	
CAUTION GITE		500,00	
CAUTION LOGT DE FONCTION GESTIONNAIRE COLLEGE FH ISLE JOURDAIN		859,00	
CAUTION LOGT DE FONCTION GESTIONNAIRE COLLLEGE LM ISLE JOURDAIN		649,00	
CAUTIONS FSL (599 dossiers)		226 169,33	
PRET HONNEUR DIVERS		12 967,25	
PRET CACG APRES 25/04/1960		12 199,48	
PRET CACG AVANT 25/04/1960		51 828,28	
PRET INSERTION		2 064,57	
PRET FAJ AIDES AUX JEUNES ENCOURS 2018		252,00	
2019 REGULARISATION FAJ		938,00	
AVANCE GARANTIE EMPRUNT INTER	27/05/1991	229 231,42	
EMPRUNT SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L' AERODROME D'AUCH	08/12/2010	311 368,15	

(1) Indiquer par exemple si une provision a été constituée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	B12

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	**Charges à caractère général**	**94 049,50**	
6068	Achats non stockés de matières et fournitures	94 049,50	
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**87 450,80**	
64111	Charges de personnel rémunération principale	87 450,80	
72	***Travaux en régie***		***181 500,30***
722	*Immobilisations corporelles*		*181 500,30*
TOTAL GENERAL		**181 500,30**	**I 181 500,30**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	***Immobilisations incorporelles***	***0,00***
21	***Immobilisations corporelles***	***0,00***
23	***Immobilisations en cours***	***181 500,30***
23151	*Immobilisations corporelles en cours bâtiments publics*	*181 500,30*
TOTAL GENERAL		**181 500,30**

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le département.
(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	B12

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	181 500,30
Recettes réelles de fonctionnement	267 537 627,96
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,07 %

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	B13.1

B13.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	**Libellé (1)**	**Montant**
011	**Charges à caractère général**	**70 193,99**
6135	LOCATIONS MOBILIERES	23 919,49
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	46 274,50
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**14 931,00**
6568	AUTRES PARTICIPATIONS	14 931,00
66	Charges financières	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles**	**0,00**
68	**Dotations amortissements et provisions**	**0,00**
014	**Atténuations de produits**	**0,00**
015	**Revenu minimum d'insertion**	**0,00**
016	**Allocation personnalisée d'autonomie**	**0,00**
017	**Revenu de solidarité active**	**0,00**
Total des dépenses réelles		85 124,99
042	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
043	***Opérations ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
TOTAL GENERAL		85 124,99

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	B13.2

B13.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	**Libellé (1)**	**Montant**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (hors opérations)**	**300 000,00**
204122	REGIONS - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	300 000,00
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**7 293,00**
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	7 293,00
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**0,00**
26	**Participations et créances rattachées**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**
010	**Revenu minimum d'insertion**	**0,00**
018	**Revenu de solidarité active**	**0,00**
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		**307 293,00**
040	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**307 293,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN–ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS	C1.1

C1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**22 297 184,20**	**15 774 973,57**											**357 066,20**	**1 125 664,54**
CCAS MONFERRAN SAVES	2020	C	712/MON532629EUR/MONFERRAN SAVES CCAS FOYER THUYAS-REFINANCEMENT	LA BANQUE POSTALE	1 107 846,50	1 034 961,85	17,49	T	F		0,723	F		0,720	A-1	EUR	7 714,11	58 307,72
CENTRE HOSPTALIER D'AUCH	2019	C	705/23416/AUCH USLD DU CENTRE HOSPITALIER-DIVERS TRAVAUX	LA BANQUE POSTALE	150 000,00	120 000,00	7,83	T	F		1,509	F		1,500	A-1	EUR	1 940,63	15 000,00
COMMUNE CAHUZAC SUR ADOUR	2002	P	357/7426702B/CAHUZAC S/ADOUR FOYER HEBGT COMPLEXE CHARMETTES	CREDIT FONCIER DE FRANCE	794 396,74	310 356,06	9,99	A	V	LIVRET A	3,877	V	LIVRET A	2,450	A-1	EUR	8 384,05	31 850,15
COMMUNE DE SAINT-BLANCARD	2001	P	351/7186541A/SAINT-BLANCARD CENTRE INSERTION LOISIR TOURISME	CREDIT FONCIER DE FRANCE	889 465,88	301 044,93	4,91	A	F		6,394	F		6,400	A-1	EUR	22 453,61	49 792,80
COMMUNE DE SAINT-BLANCARD	2000	P	353/200085032/SAINT-BLANCARD CENTRE INSERTION LOISIR TOURISME	CAISSE D'EPARGNE	241 890,86	70 020,40	4,84	A	V	TMM	3,241	V	TMM	3,520	A-1	EUR	2 908,54	12 608,47
COMMUNE DE SAINT-BLANCARD	2002	P	361/51140910801/SAINT-BLANCARD CENTRE INSERTION LOISIR TOURISME	CREDIT AGRICOLE -Caisse région	508 500,00	189 372,45	5,79	A	F		5,500	F		5,500	A-1	EUR	11 848,76	26 059,58
EHPAD ELUSA	2019	C	702/00005011/EAUZE EHPAD ELUSA-TRAVAUX DE RESTRUCTURATION	LA BANQUE POSTALE	145 000,00	121 544,10	14,03	T	F		1,786	F		1,760	A-1	EUR	2 233,00	8 529,42
EHPAD ELUSA	2019	C	703/00005010/EAUZE EHPAD ELUSA-TRAVAUX DE RESTRUCTURATION	LA BANQUE POSTALE	400 000,00	357 894,72	16,87	T	F		1,975	F		1,960	A-1	EUR	7 272,64	21 052,64
EHPAD ELUSA	2021	C	713/00009049/EAUZE EHPAD ELUSA-TRAVAUX DE RESTRUCTURATION	LA BANQUE POSTALE	355 000,00	342 897,73	21,03	T	F		1,474	F		1,450	A-1	EUR	3 974,04	12 102,27
EHPAD ELUSA	2021	C	714//EAUZE EHPAD ELUSA TRAVAUX DE RESTRUCTURATION	LA BANQUE POSTALE	485 000,00	485 000,00	22,61	T	F		1,040	F		0,000	A-1	EUR	0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
EHPAD LAVALLEE	2017	C	700/00002435/SAINT CLAR EHPAD LAVALLEE TRAVAUX CUISINE CENTRALE	LA BANQUE POSTALE	165 000,00	99 000,00	5,95	A	F		1,350	F		1,320	A-1	EUR	1 524,60	16 500,00
EHPAD LAVALLEE	2020	X	711/1350011/SAINT CLAR EHPAD Réaménagement emprunt n° 365	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	1 200 578,72	1 074 824,51	14,49	A	V	LIVRET A	1,420	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	15 943,50	63 996,98
GERS NUMERIQUE SYNDICAT MIXTE	2015	C	419/MIN505286EUR/GERS SYNDICAT GERS NUMERIQUE-RESEAU TRES HT DEBIT	CAFFIL - LA BANQUE POSTALE	14 500 000,00	10 684 210,55	13,49	A	F		2,262	F		2,250	A-1	EUR	257 565,79	763 157,89
HOPITAL LOCAL DE GIMONT	2003	C	362/7328506X/GIMONT EPHAD DE L' HOPITAL LOCAL TRVX CONSTRUCTION	CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 354 505,50	583 846,27	12,32	T	V	LIVRET A	3,556	V	LIVRET A	2,170	A-1	EUR	13 302,93	46 706,62
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**12 850 821,76**	**9 249 983,44**											**254 123,78**	**482 305,55**
A.R.R.E.A.H.P.	2011	C	384/07054842/ORDAN ARREAHP-FOYER CASTEL ST LOUIS TVX RENOVATION	BANQUE POPULAIRE TOULOUSE	400 000,00	185 000,22	9,20	M	F		3,401	F		3,350	A-1	EUR	6 560,42	19 999,98
A.R.R.E.A.H.P.	2017	C	399/17045200/ORDAN ARREAHP-FOYER CASTEL ST LOUIS REFINANCT PRET	CREDIT COOPERATIF	400 000,00	315 000,00	15,57	T	F		1,416	F		1,400	A-1	EUR	4 585,00	20 000,00
ADSEA	2015	P	391/00000295112/AUCH ADSEA TVX AMENAGEMENT IMMEUBLE P.MENDES FRANC	CREDIT AGRICOLE -Caisse région	158 000,00	102 896,83	13,17	M	F		2,670	F		2,640	A-1	EUR	2 808,42	6 403,09
ADSEA	2017	P	398/611827/JEGUN ADSEA-ITEP PH.MONELLO TRVX REHABILITATION	CREDIT AGRICOLE -Caisse région	500 000,00	412 445,86	15,67	M	F		2,124	F		2,090	A-1	EUR	8 868,70	21 887,07
ADSEA	2017	P	749/51042143710/ADSEA-Réaménagement emprunt n° 371	CREDIT AGRICOLE -Caisse région	769 887,64	581 662,78	11,28	M	F		2,550	F		2,550	A-1	EUR	15 438,53	43 711,76
AGAPEI	2001	P	354/1271849/AUCH AGAPEI-DOMAINE LA REMONTE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	304 898,04	93 660,70	4,16	A	F		5,004	F		5,000	A-1	EUR	5 490,19	16 143,08
AGAPEI	2004	P	363/200085032/MONTREAL AGAPEI-FOYER VIE VILLAGE TERRE D'ESPOIR	CREDIT AGRICOLE -Caisse région	1 500 000,00	922 497,68	12,25	A	F		5,120	F		5,120	A-1	EUR	49 749,22	49 166,74

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
AGAPEI	2014	P	389/4224823/MARCIAC AGAPEI-FOYER DE VIE "VILLA BLEUE" CONSTRUC	CAISSE D'EPARGNE	513 000,00	408 156,77	17,92	T	F		2,953	F		2,370	A-1	EUR	9 940,44	17 980,55
AGAPEI	2014	C	390/7726272B/MARCIAC AGAPEI-FOYER DE VIE "VILLA BLEUE" CONSTRUC	CAISSE D'EPARGNE	819 900,00	712 018,44	32,98	A	V	LIVRET A	1,963	V	LIVRET A	1,860	A-1	EUR	13 644,86	21 576,31
AGAPEI	2016	P	393/431706/LADEVEZE AGAPEI-MAS D'ESPAGNET TVX REHABILITATION	CREDIT AGRICOLE -Caisse région	576 240,00	474 764,06	19,24	M	F		2,488	F		2,460	A-1	EUR	11 932,65	18 949,53
AMASSAG	2009	P	374/1849087L/BEAUMARCHES AMASSAG-ESAT FOYER HBGT TVX CONSTRUCT°	CREDIT FONCIER DE FRANCE	181 135,50	123 471,48	18,48	A	V	LIVRET A	3,190	V	LIVRET A	1,630	A-1	EUR	2 112,55	6 132,39
AMASSAG	2009	P	375/1849111T/BEAUMARCHES AMASSAG-ESAT FOYER HBGT TVX CONSTRUCT°	CREDIT FONCIER DE FRANCE	247 824,00	217 600,85	28,22	A	F		4,698	F		4,810	A-1	EUR	10 631,92	3 437,00
AMASSAG	2009	P	373/1849101F/BEAUMARCHES AMASSAG-ESAT FOYER HBGT TVX CONSTRUCT°	CREDIT FONCIER DE FRANCE	170 000,00	149 267,79	28,22	A	F		4,854	F		4,810	A-1	EUR	7 293,19	2 357,68
ANRAS	2008	C	368/7244691/AUCH ANRAS-IME MATHALIN CREAT° UNITE ACC JOUR	CAISSE D'EPARGNE	200 000,00	69 166,54	6,86	M	F		4,308	F		1,600	A-1	EUR	1 193,34	9 999,96
ANRAS	2007	C	369/51033414380/AUCH ANRAS-IME MATHALIN MISE AUX NORMES	CREDIT AGRICOLE -Caisse région	217 500,00	63 437,50	5,79	M	F		3,783	F		3,700	A-1	EUR	2 565,14	10 875,00
ANRAS	2021	C	716/00011835/AUCH ANRAS-EHPAD SAINT DOMINIQUE TVX REHABILITAT°	LA BANQUE POSTALE	1 300 979,50	1 274 959,91	24,27	T	F		0,502	F		0,500	A-1	EUR	3 236,19	26 019,59
ASSOCIATION LOUISE DE MARILLAC	2008	C	366/1102145/AUCH ASSO LOUISE MARILLAC ACQUISIT° 12 R EGLANTINE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	320 000,00	176 000,09	16,24	T	V	LIVRET A	2,090	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	2 363,17	10 666,66
ASSOCIATION LOUISE DE MARILLAC	2008	C	367/1102150/AUCH ASSO LOUISE MARILLAC RENOVAT° 12 R EGLANTINE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	48 123,19	29 275,01	18,15	T	V	LIVRET A	1,795	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	391,70	1 604,10
ASSOCIATION LOUISE DE MARILLAC	2012	C	386/07067247/AUCH ASSO LOUISE MARILLAC-ACQUISIT° CH. DU HT LIEU	BANQUE POPULAIRE OCCITANE	100 000,00	37 222,29	5,51	M	F		3,918	F		3,850	A-1	EUR	1 572,09	6 666,66
ASSOCIATION LOUISE DE MARILLAC	2019	P	704/08803207/AUCH ASSO LOUISE MARILLAC-ACQUISIT°3 RUE EGLANTINE	BANQUE POPULAIRE OCCITANE	265 000,00	232 846,97	13,86	M	F		1,018	F		1,000	A-1	EUR	2 412,66	15 517,03
CINE 32	2011	P	511/0705974/AUCH ASSOCIAT° CINE 32-CONSTRUCTION CINEMA	BANQUE POPULAIRE OCCITANE	493 500,00	213 743,72	4,84	T	F		4,753	F		4,650	A-1	EUR	11 024,50	37 133,05
CINE 32	2011	P	512/1105988/AUCH ASSOCIAT° CINE 32-CONSTRUCTION CINEMA	CREDIT COOPERATIF	493 500,00	209 843,07	4,85	T	F		4,388	F		3,950	A-1	EUR	9 212,76	37 242,79

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CITE SAINT JOSEPH	2011	P	385/1194150/PLAISANCE EHPAD CITE SAINT JOSEPH TVX RESTRUCTURAT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	2 201 186,39	1 805 942,87	21,57	T	F		3,590	F		3,590	A-1	EUR	65 184,93	54 253,71
EHPAD LA ROSERAIE	2010	P	377/51071098319/AUCH EHPAD LA ROSERAIE MISE AUX NORMES	CREDIT AGRICOLE -Caisse région	325 000,00	161 050,54	8,28	T	V	EURIBOR03M	3,097	V	EURIBOR03M	2,529	A-1	EUR	4 338,99	16 777,14
REGAR	2010	X	378/1173934/AUCH REGAR-ACQUISITION/AMELIORATION IMMEUBLE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	245 054,50	193 721,75	28,98	A	V	LIVRET A	0,646	V	LIVRET A	0,550	A-1	EUR	1 098,06	5 924,42
REGAR	2010	X	379/1173935/AUCH REGAR-ACQUISITION/AMELIORATION IMMEUBLE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	100 093,00	84 329,72	38,98	A	V	LIVRET A	0,584	V	LIVRET A	0,550	A-1	EUR	474,16	1 880,26
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					**188 213 834,63**	**143 102 627,50**											**1 709 984,18**	**5 825 787,73**
AGAPEI	2018	P	701/1061777/LADEVEZE AGAPEI-FAM ESPAGNET CONSTRUCT° RENOVAT°	CREDIT AGRICOLE -Caisse région	937 879,50	844 178,28	21,86	M	F		1,860	F		1,860	A-1	EUR	15 879,75	30 974,86
ASSOCIATION REVIVRE	2013	X	387/1257399/COLOGNE ASSOCIAT° REVIVRE-TVX AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	79 466,00	66 543,08	31,81	A	V	LIVRET A	0,924	V	LIVRET A	0,800	A-1	EUR	546,89	1 818,36
ASSOCIATION REVIVRE	2013	X	388/1257400/COLOGNE ASSOCIAT° REVIVRE-ACQUISITION MAISON	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	102 534,00	90 091,70	41,81	A	V	LIVRET A	0,902	V	LIVRET A	0,800	A-1	EUR	735,12	1 798,92
ASSOCIATION REVIVRE	2016	X	397/5115209/CONDOM ASSO REVIVRE-ACQUISIT° AMELIORAT° 3 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	50 000,00	36 557,93	12,66	A	V	LIVRET A	0,372	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	117,94	2 753,62
ASSOCIATION REVIVRE	2021	X	741/5411936/MAUVEZIN CREATION DE 9 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	161 500,00	161 500,00	19,58	T	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
CIAS ARMAGNAC ADOUR	2016	X	394/5113122/RISCLE CIAS-EHPAD BEL ADOUR TVX RECONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	1 724 141,70	1 555 763,51	29,31	T	F		2,962	F		2,980	A-1	EUR	46 456,51	32 670,88
CIAS ARMAGNAC ADOUR	2016	X	395/5113123/RISCLE CIAS-EHPAD BEL ADOUR TVX RECONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	3 798 258,30	3 453 409,07	34,31	A	V	LIVRET A	1,637	V	LIVRET A	1,610	A-1	EUR	56 860,02	78 269,27
EHPAD LES MILLE SOLEILS	2020	X	715/5390430/MARCIAC EHPAD "MILLE SOLEIL"-TRANSFERT PATRIMOINE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	2 970 000,00	2 970 000,00	18,99	A	V	LIVRET A	1,510	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
HOPITAL LOCAL DE GIMONT	2016	C	396/00000430321/GIMONT EHPAD SAINT HIPPOLYTE DE l'HL TVX RECONSTRU	CREDIT AGRICOLE -Caisse région	1 759 500,00	1 539 562,50	26,17	T	V	LIVRET A	1,683	V	LIVRET A	1,610	A-1	EUR	25 377,12	58 650,00
MESOLIA HABITAT	2014	X	9000/1274701/AUCH CONSTRUCTION EHPAD LA RIBERE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	3 488 895,43	2 908 066,63	23,48	T	V	LIVRET A	1,692	V	LIVRET A	1,610	A-1	EUR	47 540,92	99 886,33
MESOLIA HABITAT	2014	P	9001/1274702/AUCH CONSTRUCTION EHPAD LA RIBERE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	3 340 952,74	2 639 140,21	23,48	T	F		3,220	F		3,220	A-1	EUR	85 437,10	73 330,60
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	1999	X	5389/0860882/MONTESTRUC LA BOUPEYRE 2PLA-TS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	102 903,08	35 438,56	8,74	A	V	LIVRET A	2,337	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	512,58	3 990,74
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	1999	X	5390/0863187/RISCLE FOYER HANDICAPES 16 T1B	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	596 837,90	190 512,85	8,83	A	V	LIVRET A	3,005	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	3 827,86	22 146,24
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	1999	X	5391/0860930/LUPIAC FB.ST-ANDRE 7PLA-TS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	185 225,55	59 722,10	8,74	A	V	LIVRET A	2,922	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	868,56	7 090,61
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	1999	X	5395/0875899/MARSOLAN CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	65 857,98	23 290,67	9,49	A	V	LIVRET A	2,827	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	335,38	2 507,63
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	1999	X	5398/0881832/MONFORT AUX MOULINS CONSTR. 2 LOGT.	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	102 140,84	35 204,54	9,83	A	V	LIVRET A	2,766	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	506,93	3 790,36
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	1999	X	5399/0883352/PERGAIN-TAILLAC REHABILIT. 5 LOGT.	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	194 829,84	67 183,79	9,83	A	V	LIVRET A	2,803	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	967,43	7 233,46
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2000	X	5401/0881741/MONBLANC CONSTR 3 LOGT. EN PONSON	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	119 367,58	42 020,06	9,83	A	V	LIVRET A	2,858	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	605,08	4 524,17
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	1986	X	5238/0262019/AUCH GG TOUR T 4L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	196 826,93	15 259,08	1,42	A	V	LIVRET A	3,629	V	LIVRET A	0,400	A-1	EUR	92,75	7 928,07
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	1978	P	5185/0186714/MONTESTRUC LES CHENES 10L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	184 112,68	5 539,92	0,56	A	F		1,053	F		1,200	A-1	EUR	132,17	5 474,25
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2001	X	5414/0935806/MONTEGUT-SUR-ARROS A LAS MOUIRLANES	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	89 182,67	41 525,94	14,32	A	V	LIVRET A	2,556	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	535,77	3 121,19

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2001	X	5419/0940361/LUPIAC SAINT ANDRE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	19 757,39	9 153,53	14,57	A	V	LIVRET A	2,549	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	118,10	688,01
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2001	X	5420/0940364/MONBLANC EN PONSON	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	4 819,43	2 310,59	14,57	A	V	LIVRET A	3,066	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	42,15	168,59
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2003	X	5431/1017696/MONTEGUT "Au moulin"	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	33 662,70	22 035,15	31,31	A	V	LIVRET A	2,165	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	275,36	910,82
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	1982	P	5214/0142069/EAUZE LE VERT GALANT 20 LOGTS.	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	40 856,34	0,00	0,00	A	F		3,318	F		3,600	A-1	EUR	69,62	1 932,97
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	1982	P	5215/0142070/COLOGNE CHRISTIANIE 2 TR. 7 L.	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	13 339,29	0,00	0,00	A	F		3,318	F		3,600	A-1	EUR	22,72	631,11
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2001	X	5415/0935812/VALENCE-SUR-BAISE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	153 668,61	71 552,38	14,32	A	V	LIVRET A	2,579	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	923,17	5 378,07
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2001	X	5416/0935801/RAZENGUES AU SOURIGUE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	12 195,92	7 766,01	29,23	A	V	LIVRET A	2,379	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	97,22	335,68
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	1988	X	5342/0267610/VILLECOMTAL-SUR-ARROS 20 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	896 080,08	169 400,84	3,58	A	V	LIVRET A	3,916	V	LIVRET A	1,020	A-1	EUR	2 170,64	43 407,11
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	1989	X	5343/0267612/VILLECOMTAL-SUR-ARROS 20 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	246 967,41	46 688,34	3,58	A	V	LIVRET A	4,070	V	LIVRET A	1,020	A-1	EUR	598,25	11 963,38
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	1996	X	5297/0464454/DURAN LOT.COMMUNAL 1 PLA-TS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	42 725,50	11 992,62	7,00	A	V	LIVRET A	3,231	V	LIVRET A	1,550	A-1	EUR	210,57	1 592,79
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	1987	X	5313/0262157/VIC-FEZENSAC 12 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	473 491,40	67 288,78	2,16	A	V	LIVRET A	3,866	V	LIVRET A	1,020	A-1	EUR	919,62	22 870,83
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	1992	X	5322/0281596/LOURTIES-MONBRUN AMEL.2L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	3 059,65	1 140,72	7,41	A	V	LIVRET A	4,285	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	23,14	144,73
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	1997	X	5357/0468897/CONDOM LA BOUQUERIE CONTS. 2TS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	60 883,72	16 761,72	7,33	A	V	LIVRET A	3,141	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	247,45	2 273,07

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	1986	X	5361/0262021/AUCH GG BATS V-W 6L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	300 847,46	30 169,25	1,67	A	V	LIVRET A	4,107	V	LIVRET A	1,020	A-1	EUR	463,83	15 303,85
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	1986	X	5362/0262023/AUCH LA TREILLE 3/6L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	133 623,09	13 399,84	1,67	A	V	LIVRET A	4,104	V	LIVRET A	1,020	A-1	EUR	206,01	6 797,29
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	1986	X	5363/0262079/LECTOURE RUE NATIONALE 7L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	2 332,47	233,90	1,67	A	V	LIVRET A	4,060	V	LIVRET A	1,020	A-1	EUR	3,60	118,65
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	1986	X	5364/0262105/AUCH LA TREILLE 36L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	27 578,03	2 765,55	1,67	A	V	LIVRET A	4,060	V	LIVRET A	1,020	A-1	EUR	42,52	1 402,87
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	1986	X	5367/0262104/COLOGNE CHRISTIANIE 4TR 8L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	431 589,27	43 280,15	1,67	A	V	LIVRET A	4,169	V	LIVRET A	1,020	A-1	EUR	665,40	21 954,57
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	1980	P	5303/0164641/MONTESTRUC PLR 10L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	8 384,70	741,18	2,31	A	F		1,129	F		1,200	A-1	EUR	11,79	241,25
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	1988	X	5334/0267604/AUCH GG BAT.R 4L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	76 738,27	14 247,07	3,50	A	V	LIVRET A	3,715	V	LIVRET A	1,020	A-1	EUR	182,56	3 650,66
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	1988	X	5335/0267605/AUCH GG BAT.R 4L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	109 763,29	21 007,22	3,50	A	V	LIVRET A	3,958	V	LIVRET A	1,020	A-1	EUR	269,18	5 382,87
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	1987	X	5341/0262223/TERRAUBE 6 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	357 798,15	52 259,23	2,58	A	V	LIVRET A	4,032	V	LIVRET A	1,020	A-1	EUR	714,22	17 762,42
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	1996	X	5273/0461503/MONTREAL BD DU NORD 1 PLA TS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	44 263,69	10 771,32	6,75	A	V	LIVRET A	3,231	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	161,51	1 653,04
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2000	X	5405/0929378/COLOGNE ACQUISTION AMELIORATION 5 L.	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	205 806,18	78 277,48	10,91	A	V	LIVRET A	2,620	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	1 032,44	7 758,89
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2001	X	5412/0935810/MASSEUBE CHEMIN DE BRUN	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	89 182,67	41 525,94	14,32	A	V	LIVRET A	2,554	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	535,77	3 121,19
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2007	X	5493/1099143/MONFERAN-SAVES Maison ARQUES	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	189 000,00	145 305,39	26,57	A	V	LIVRET A	1,876	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	1 947,06	4 468,80

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2007	X	5494/1099318/BEAUMARCHES LA ROUQUETTE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	16 200,00	5 546,14	5,91	A	V	LIVRET A	2,201	V	LIVRET A	0,950	A-1	EUR	61,18	894,15
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2007	X	5495/1099322/VILLECOMTAL-SUR-ARROS LOT.COMMUNAL	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	6 885,00	2 357,11	5,91	A	V	LIVRET A	2,281	V	LIVRET A	0,950	A-1	EUR	26,00	380,02
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2007	X	5496/1099330/EAUZE ELUSA VRD	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	11 500,00	3 937,10	5,91	A	V	LIVRET A	2,186	V	LIVRET A	0,950	A-1	EUR	43,43	634,74
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2007	X	5497/1099332/AUCH GRAND GARROS VRD	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	5 500,00	1 882,94	5,91	A	V	LIVRET A	2,229	V	LIVRET A	0,950	A-1	EUR	20,77	303,57
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2008	X	5521/1118909/AUCH DIVERS TRAVAUX	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	290 000,00	76 325,57	6,83	A	V	LIVRET A	1,776	V	LIVRET A	0,750	A-1	EUR	651,80	10 581,41
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2008	X	5522/1118896/CONDOM LES PYRENEES-MIRATEAU	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	92 500,00	35 740,17	6,83	A	V	LIVRET A	1,746	V	LIVRET A	0,750	A-1	EUR	305,22	4 954,84
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2008	X	5523/1118894/MIRANDE LE CANERON ET LE GRAND PONT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	114 250,00	44 143,96	6,83	A	V	LIVRET A	1,737	V	LIVRET A	0,750	A-1	EUR	376,98	6 119,90
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2008	X	5524/1118898/MONTESTRUC LES CHENES	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	16 650,00	6 433,24	6,83	A	V	LIVRET A	1,805	V	LIVRET A	0,750	A-1	EUR	54,94	891,87
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2008	X	5525/1118890/SAMATAN CITE LARRAZET	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	24 750,00	9 562,90	6,83	A	V	LIVRET A	1,764	V	LIVRET A	0,750	A-1	EUR	81,67	1 325,76
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2008	X	5526/1118889/VALENCE-SUR-BAISE CITE COUPEOU	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	14 400,00	5 563,86	6,83	A	V	LIVRET A	1,819	V	LIVRET A	0,750	A-1	EUR	47,51	771,35
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2008	X	5500/1109617/AUCH LA HOURRE TELEDISTRIBUTION	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	97 500,00	14 575,92	1,42	A	V	LIVRET A	2,111	V	LIVRET A	0,950	A-1	EUR	206,73	7 185,25
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2008	X	5503/1114001/VIC-FEZENSAC CAUDERON 13 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	565 000,00	429 233,60	26,57	A	V	LIVRET A	1,738	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	5 751,65	13 200,86
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2008	X	5504/1113996/VIC-FEZENSAC CAUDERON 2 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	74 323,50	53 593,95	26,57	A	V	LIVRET A	0,821	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	166,49	1 902,92

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2008	X	5505/1114002/VIC-FEZENSAC CAUDERON FONCIER	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	14 818,00	12 277,64	36,56	A	V	LIVRET A	1,759	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	162,95	257,17
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2008	X	5506/1114848/FLEURANCE LA BOURDETTE 12 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	105 000,00	67 324,86	16,57	A	V	LIVRET A	2,004	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	920,97	3 518,62
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2008	X	5508/1114284/CONDOM LA BOURDETTE AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	36 750,00	14 633,74	6,58	A	V	LIVRET A	2,236	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	216,04	1 984,61
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2008	X	5509/1115737/MAUVEZIN INSTALLATION VMC	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	14 400,00	5 734,04	6,58	A	V	LIVRET A	2,300	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	84,65	777,64
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2006	X	5457/1053513/FLEURANCE LE GEBRA	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	115 500,00	0,00	0,00	A	V	LIVRET A	2,759	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	129,21	9 229,06
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2006	X	5458/1051112/LECTOURE BAGATELLE REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	21 500,00	0,00	0,00	A	V	LIVRET A	2,759	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	24,05	1 717,96
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2008	X	5527/1118649/EAUZE BELLE MARIE-VERT GALANT-ELUZA	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	34 000,00	13 136,92	6,83	A	V	LIVRET A	1,720	V	LIVRET A	0,750	A-1	EUR	112,19	1 821,24
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2008	X	5528/1118646/NOGARO CITE LE MIDOUR	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	34 200,00	13 214,21	6,83	A	V	LIVRET A	1,741	V	LIVRET A	0,750	A-1	EUR	112,84	1 831,96
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	1996	X	5380/0447489/PUYCASQUIER AU VILLAGE 5L. TS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	109 571,21	29 221,88	8,74	A	V	LIVRET A	3,234	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	427,30	3 647,39
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	1996	X	5381/0446937/AUCH LA HOURRE 3 LOGTS - TS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	35 673,07	9 513,76	8,74	A	V	LIVRET A	3,256	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	139,12	1 187,48
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	1998	X	5383/0856497/COLOGNE R. BEAUMONT & SABOULI	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	109 763,29	35 833,75	8,41	A	V	LIVRET A	2,996	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	521,09	4 250,34
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2000	X	5403/0881746/VALENCE-SUR-BAISE REHAB. 1 LOGT.	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	46 649,40	14 747,90	9,83	A	V	LIVRET A	2,129	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	212,36	1 587,86
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2009	X	5551/1145254/LECTOURE CITE LES AMENDIERS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	29 500,00	6 617,24	2,75	A	V	LIVRET A	1,932	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	96,53	2 157,93

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2009	X	5555/1146578/MARCIAC AMELIORATION 24 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	62 100,00	38 701,12	12,99	A	V	LIVRET A	1,674	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	556,16	2 496,22
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2009	X	5553/1146574/CONDOM AMELIORATION 16 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	58 500,00	36 457,58	12,99	A	V	LIVRET A	1,665	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	523,93	2 351,51
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2009	P	5552/20238202/MISE AUX NORMES SIEGE O P H G	CREDIT MUTUEL AUCH	800 000,00	396 434,62	7,66	T	F		4,579	F		4,500	A-1	EUR	19 023,21	41 851,11
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2009	X	5554/1146575/RISCLE AMELIORATION 8 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	29 700,00	18 509,25	12,99	A	V	LIVRET A	1,689	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	266,00	1 193,84
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2006	X	5459/1051110/NOGARO LA CAILLAOUERE REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	11 500,00	0,00	0,00	A	V	LIVRET A	2,759	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	12,87	918,91
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	1992	X	5324/0281601/AUCH 26 TER, BD ROQUELAURE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	1 363,81	508,46	7,41	A	V	LIVRET A	4,285	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	10,31	64,51
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	1987	X	5325/0262153/LE HOUGA 1TR 8L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	8 567,63	1 263,76	2,41	A	V	LIVRET A	4,028	V	LIVRET A	1,020	A-1	EUR	17,27	429,54
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	1987	X	5332/0262171/AUCH CHEMIN LABADIE 2L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	88 880,82	13 142,43	2,50	A	V	LIVRET A	4,021	V	LIVRET A	1,020	A-1	EUR	179,61	4 467,00
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	1987	X	5333/0262222/AUCH GG BAT.D 3L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	118 962,83	17 590,54	2,50	A	V	LIVRET A	4,078	V	LIVRET A	1,020	A-1	EUR	240,41	5 978,85
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2006	X	5463/1058226/PANJAS MANUGUETS 1 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	134 308,00	109 633,15	34,39	A	V	LIVRET A	1,635	V	LIVRET A	1,000	A-1	EUR	1 122,39	2 605,54
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2006	X	5466/1061292/AUCH GRAND GARROS RENOVATION 330 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	75 500,00	20 329,82	4,75	A	V	LIVRET A	2,522	V	LIVRET A	1,150	A-1	EUR	278,97	3 928,34
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2006	X	5467/1061293/MIELAN CITE COTE VIEILLE RENOVATION 8 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	63 000,00	18 697,20	4,83	A	V	LIVRET A	2,500	V	LIVRET A	1,150	A-1	EUR	256,56	3 612,87
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2006	X	5468/1061295/EAUZE CITE ELUSA RENOVATION 19 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	7 000,00	2 077,46	4,83	A	V	LIVRET A	2,568	V	LIVRET A	1,150	A-1	EUR	28,51	401,43

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2006	X	5473/1064089/EAUZE AMELIORATION CHAUFFAGE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	114 000,00	33 541,80	4,83	A	V	LIVRET A	2,474	V	LIVRET A	1,150	A-1	EUR	460,27	6 481,30
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2006	X	5474/1064091/VIC-FEZENSAC AMELIORATION CHAUFFAGE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	10 500,00	3 089,38	4,83	A	V	LIVRET A	2,539	V	LIVRET A	1,150	A-1	EUR	42,40	596,96
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2006	X	5475/1064093/MIELAN AMELIORATION DU CHAUFFAGE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	8 100,00	2 383,25	4,83	A	V	LIVRET A	2,602	V	LIVRET A	1,150	A-1	EUR	32,71	460,51
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2006	X	5476/1064095/MAUVEZIN AMELIORATION DU CHAUFFAGE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	23 400,00	6 884,87	4,83	A	V	LIVRET A	2,527	V	LIVRET A	1,150	A-1	EUR	94,47	1 330,37
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2006	X	5477/1064098/LECTOURE AMELIORATION CHAUFFAGE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	3 000,00	882,68	4,83	A	V	LIVRET A	2,676	V	LIVRET A	1,150	A-1	EUR	12,11	170,56
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2006	X	5478/1064099/GIMONT AMELIORATION CHAUFFAGE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	12 500,00	3 677,84	4,83	A	V	LIVRET A	2,530	V	LIVRET A	1,150	A-1	EUR	50,47	710,67
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2006	X	5479/1064102/AUCH AMELIORATION DU CHAUFFAGE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	68 500,00	8 091,23	4,83	A	V	LIVRET A	2,585	V	LIVRET A	1,150	A-1	EUR	111,03	1 563,47
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2006	X	5480/1064104/VILLECOMTAL-SUR-ARROS CHAUFFAGE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	21 600,00	6 355,30	4,83	A	V	LIVRET A	2,528	V	LIVRET A	1,150	A-1	EUR	87,21	1 228,03
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2007	X	5487/1095771/MAUVEZIN LES JUSTICES TOITURES	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	27 900,00	14 018,56	10,74	A	V	LIVRET A	1,943	V	LIVRET A	0,950	A-1	EUR	144,61	1 203,59
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2007	X	5489/1095769/CONDOM AMELIORATION PATRIMOINE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	162 500,00	81 649,43	10,83	A	V	LIVRET A	1,945	V	LIVRET A	0,950	A-1	EUR	842,27	7 010,17
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2007	X	5490/1095767/MONTESTRUC AMELIORATION PATRIMOINE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	32 400,00	16 279,64	10,74	A	V	LIVRET A	1,943	V	LIVRET A	0,950	A-1	EUR	167,93	1 397,73
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2007	X	5491/1095762/AUCH AMELIORATION DU PATRIMOINE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	101 500,00	49 994,59	10,74	A	V	LIVRET A	1,781	V	LIVRET A	0,950	A-1	EUR	515,73	4 292,39
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2009	X	5540/1131412/AUCH COURREGES 19 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	894 510,00	679 571,24	27,31	A	V	LIVRET A	1,139	V	LIVRET A	0,750	A-1	EUR	5 259,83	21 738,67

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2009	X	5550/1138271/PREIGNAN REHABILITATION 5 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	44 100,00	16 064,01	5,58	A	V	LIVRET A	1,582	V	LIVRET A	0,750	A-1	EUR	140,04	2 608,01
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2010	X	5558/1149796/BELMONT ACQUISITION-AMELIORATION 4 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	224 100,00	179 545,85	28,07	A	V	LIVRET A	1,426	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 032,56	5 232,29
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2008	X	5498/1102396/CASTET-ARROUY MAISON FABAS 4 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	157 500,00	102 786,77	15,99	A	V	LIVRET A	2,196	V	LIVRET A	1,550	A-1	EUR	1 674,57	5 249,73
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2008	X	5499/1103200/GIMONT REHABILITATION 16 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	212 750,00	106 885,95	11,16	A	V	LIVRET A	1,826	V	LIVRET A	0,950	A-1	EUR	1 094,95	8 371,76
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2010	X	5605/1180084/LECTOURE ACQUISITION AMELIORATION 2 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	87 273,00	65 569,72	28,98	A	V	LIVRET A	0,583	V	LIVRET A	0,550	A-1	EUR	371,66	2 005,26
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2010	X	5606/1180085/LECTOURE ACQUISITION AMELIORATION 2 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	24 338,50	20 505,52	38,98	A	V	LIVRET A	0,582	V	LIVRET A	0,550	A-1	EUR	115,30	457,20
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2010	X	5607/1179938/LAHITTE CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	205 650,00	162 571,51	28,98	A	V	LIVRET A	0,629	V	LIVRET A	0,550	A-1	EUR	921,49	4 971,77
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2011	X	5608/1192082/AUCH RESIDENCE SOCIALE EMMAÜS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	425 000,00	333 754,31	29,48	A	V	LIVRET A	0,595	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	1 033,12	10 616,84
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2011	X	5610/1190589/EAUZE CONSTRUCTION 5 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	186 500,00	146 459,23	29,48	A	V	LIVRET A	0,592	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	453,36	4 658,92
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2011	X	5611/1193802/AUCH LA HOURRE CONSTRUCTION 24 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	945 851,49	759 521,23	31,14	A	V	LIVRET A	1,075	V	LIVRET A	0,900	A-1	EUR	7 019,32	20 403,31
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2011	X	5613/1193806/AUCH LA HOURRE CONSTRUCTION 6 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	252 573,00	183 531,04	29,48	A	V	LIVRET A	0,393	V	LIVRET A	0,100	A-1	EUR	189,56	6 023,43
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2011	P	5614/17131/EAUZE CONSTRUCTION 5 LOGEMENTS	GROUPE CILEO	14 000,00	9 015,86	14,57	A	F		1,500	F		1,500	A-1	EUR	143,23	532,47
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2011	X	5615/1196622/AUCH RESIDENSE SOCIALE EMMAUS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	40 000,00	20 935,90	9,66	A	V	LIVRET A	0,818	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	68,99	2 059,31
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2011	P	5616/17129/AUCH ACQUISITION AMELIORATION 8 LOGT	GROUPE CILEO	18 000,00	11 591,85	14,71	A	F		1,500	F		1,500	A-1	EUR	184,15	684,60

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2011	P	5617/1202127/AUCH REHABILITATION GRAND GARROS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	168 000,00	93 712,20	9,83	A	F		2,305	F		2,350	A-1	EUR	2 395,62	8 228,99
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2011	X	5618/1202095/AUCH ACQUISITION DE 5 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	164 750,00	133 126,89	29,82	A	V	LIVRET A	1,367	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 505,41	3 728,69
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2011	X	5619/1202097/AUCH ACQUISITION DE 5 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	48 193,00	41 433,48	39,81	A	V	LIVRET A	1,351	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	464,80	821,18
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2011	X	5620/1202098/AUCH ACQUISITION DE 3 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	112 750,00	88 109,10	29,82	A	V	LIVRET A	0,567	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	272,74	2 802,78
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2011	X	5621/1202099/AUCH ACQUISITION DE 3 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	32 709,50	27 239,61	39,81	A	V	LIVRET A	0,537	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	83,64	640,05
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2011	X	5622/1202103/MONTEGUT-SUR-ARROS CONSTRUCTON 2 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	189 000,00	152 722,21	29,82	A	V	LIVRET A	1,370	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 727,00	4 277,52
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2011	X	5623/1202104/MONTEGUT-SUR-ARROS CONSTRUCTION 2 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	177 300,00	138 552,02	29,82	A	V	LIVRET A	0,569	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	428,88	4 407,39
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2009	X	5541/1136052/LECTOURE CONSTRUCTION 2 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	4 669,00	3 767,20	37,39	A	V	LIVRET A	0,635	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	11,58	93,47
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2009	X	5542/1136049/LECTOURE CONSTRUCTION 18 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	814 500,00	630 645,06	27,40	A	V	LIVRET A	1,472	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	7 147,69	19 144,36
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2009	X	5543/1136050/LECTOURE CONSTRUCTION 18 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	45 229,50	37 901,86	37,39	A	V	LIVRET A	1,455	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	425,72	800,04
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2009	X	5544/1136051/LECTOURE CONSTRUCTION 2 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	84 216,50	62 655,61	27,40	A	V	LIVRET A	0,706	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	194,40	2 141,96
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2009	X	5545/1135916/VILLECOMTAL-SUR-ARROS CONSTR 7 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	540 000,00	418 107,21	27,40	A	V	LIVRET A	1,515	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	4 738,80	12 692,39
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2009	X	5546/1135917/VILLECOMTAL-SUR-ARROS CONSTR 7 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	47 754,00	35 340,23	27,40	A	V	LIVRET A	0,585	V	LIVRET A	0,200	A-1	EUR	73,13	1 225,94

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2008	X	5529/1118647/PLAISANCE SAINT JEAN CHAUFFERIE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	11 700,00	4 520,62	6,75	A	V	LIVRET A	1,828	V	LIVRET A	0,750	A-1	EUR	38,60	626,72
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2008	X	5530/1118994/SAMATAN LARRAZET RESEAUX GPL	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	7 250,00	2 858,93	6,75	A	V	LIVRET A	2,180	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	35,75	390,84
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2008	X	5531/1118888/VILLECOMTAL-SUR-ARROS MENUISERIES	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	35 550,00	13 735,80	6,83	A	V	LIVRET A	1,770	V	LIVRET A	0,750	A-1	EUR	117,30	1 904,27
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2010	X	5572/1159144/AUCH ACQUISITION 6 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	174 800,00	140 047,37	28,31	A	V	LIVRET A	1,448	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 585,42	4 081,24
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2010	X	5573/1159145/AUCH ACQUISITION 6 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	95 000,00	81 702,29	38,31	A	V	LIVRET A	1,403	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	917,10	1 670,55
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2010	X	5574/1159146/AUCH ACQUISITION 6 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	23 100,00	17 739,54	28,31	A	V	LIVRET A	0,548	V	LIVRET A	0,200	A-1	EUR	36,67	593,57
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2008	X	5517/1118643/CAZAUBON TRAVAUX CHAUFFERIE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	23 400,00	9 041,31	6,75	A	V	LIVRET A	1,797	V	LIVRET A	0,750	A-1	EUR	77,21	1 253,44
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2008	X	5518/1118648/MIELAN TRAVAUX CHAUFFERIE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	21 600,00	8 345,81	6,75	A	V	LIVRET A	1,798	V	LIVRET A	0,750	A-1	EUR	71,27	1 157,02
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2008	X	5519/1118892/COLOGNE TRAVAUX MENUISERIES	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	18 000,00	6 954,85	6,75	A	V	LIVRET A	1,813	V	LIVRET A	0,750	A-1	EUR	59,39	964,19
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2009	X	5548/1136825/AUCH ACQUISITION-AMELIORATION 12 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	227 695,00	188 322,25	37,39	A	V	LIVRET A	1,450	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 115,27	3 975,12
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2008	X	5511/1133119/VILLECOMTAL-SUR-ARROS V M C	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	15 300,00	6 051,70	6,75	A	V	LIVRET A	2,154	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	75,67	827,31
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2008	X	5512/1133144/AUCH GRAND GARROS LA HOURRE VMC	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	152 500,00	80 914,61	11,74	A	V	LIVRET A	1,576	V	LIVRET A	0,750	A-1	EUR	655,02	6 421,08
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2008	X	5513/1133107/L'ISLE-JOURDAIN LA VIERGE VMC	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	80 000,00	42 447,00	11,74	A	V	LIVRET A	1,589	V	LIVRET A	0,750	A-1	EUR	343,62	3 368,44

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2008	X	5514/1133113/NOGARO CITE LACOMBE VMC	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	33 300,00	17 668,56	11,74	A	V	LIVRET A	1,615	V	LIVRET A	0,750	A-1	EUR	143,03	1 402,11
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2008	X	5515/1133150/AUCH GRAND GARROS ASCENSEURS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	78 000,00	29 646,87	6,75	A	V	LIVRET A	1,713	V	LIVRET A	0,750	A-1	EUR	253,18	4 110,10
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2008	X	5516/1133133/L'ISLE-JOURDAIN LA VIERGE TOITURES	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	45 000,00	24 353,46	11,74	A	V	LIVRET A	1,949	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	288,67	1 888,81
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2008	X	5520/1118990/AUCH AMELIORATION V M C	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	24 000,00	3 943,35	6,83	A	V	LIVRET A	2,207	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	49,31	539,09
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2010	X	5559/1152288/LIAS CONSTRUCTION DE 2 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	15 435,00	11 853,22	28,07	A	V	LIVRET A	0,547	V	LIVRET A	0,200	A-1	EUR	24,50	396,61
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2010	X	5560/1152280/LIAS CONSTRUCTION 1 LOGEMENT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	79 200,00	63 453,93	28,07	A	V	LIVRET A	1,461	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	718,34	1 849,17
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2010	X	5561/1152279/LIAS CONSTRUCTION DE 1 LOGEMENT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	82 417,50	63 607,50	28,07	A	V	LIVRET A	0,649	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	197,11	2 096,33
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2010	X	5562/1152059/AUCH ACQUISITION AMELIORATION 12 LOG	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	31 325,00	24 055,86	28,07	A	V	LIVRET A	0,547	V	LIVRET A	0,200	A-1	EUR	49,72	804,91
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2010	X	5566/1156098/VIC-FEZENSAC ACQUISITION 11 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	242 500,00	194 287,67	28,15	A	V	LIVRET A	1,445	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 199,45	5 661,90
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2010	X	5567/1156099/VIC-FEZENSAC ACQUISITION 2 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	45 350,00	34 999,85	28,15	A	V	LIVRET A	0,650	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	108,46	1 153,50
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2010	X	5568/1156102/VIC-FEZENSAC AMELIORATION 13 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	27 300,00	20 964,89	28,15	A	V	LIVRET A	0,548	V	LIVRET A	0,200	A-1	EUR	43,34	701,48
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2010	X	5557/1149793/BELMONT ACQUISITION-AMELIORATION 2 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	129 165,30	99 686,12	28,07	A	V	LIVRET A	0,617	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	308,92	3 285,39
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2010	X	5575/1160726/AUCH CONSTRUCTION 1 LOGEMENT TUCO	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	22 500,00	17 364,85	28,31	A	V	LIVRET A	0,647	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	53,81	572,30

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2010	X	5563/1155786/FLEURANCE AMELIORATION 26 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	43 500,00	27 012,19	13,16	A	V	LIVRET A	1,651	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	316,67	1 775,73
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2010	X	5564/1156105/MAUVEZIN AMELIORATION 8 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	46 800,00	29 061,39	13,16	A	V	LIVRET A	1,612	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	340,69	1 910,44
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2010	X	5570/1158416/COLOGNE CONSTRUCTION1 LOGEMENT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	61 200,00	47 232,43	28,31	A	V	LIVRET A	0,641	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	146,37	1 556,66
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2010	X	5571/1158418/COLOGNE ACQUISITION 1 LOGEMENT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	85 500,00	65 986,48	28,31	A	V	LIVRET A	0,641	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	204,48	2 174,74
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2010	X	5556/1148598/AUCH ACQUISITION-AMELIORATION 12 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	124 000,00	99 697,56	27,98	A	V	LIVRET A	1,493	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	1 383,64	2 793,83
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2010	X	5565/1156104/MONBLANC AMELIORATION 8 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	38 700,00	24 031,51	13,16	A	V	LIVRET A	1,648	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	281,73	1 579,78
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2011	X	5628/1208740/RISCLE ACQUISITION AMELIORATION 6 LOG	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	297 000,00	199 068,27	30,07	A	V	LIVRET A	1,289	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 248,77	5 364,68
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2011	X	5629/1208741/RISCLE ACQUISITION AMELIORATION 6 LOG	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	80 456,40	70 366,12	40,06	A	V	LIVRET A	1,315	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	788,90	1 352,61
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2011	X	5630/1208742/RISCLE ACQUISITION AMELIORATION 2 LOG	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	107 100,00	77 616,67	30,07	A	V	LIVRET A	0,538	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	240,00	2 385,74
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2011	X	5631/1208743/RISCLE ACQUISITION AMELIORATION 2 LOG	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	26 910,00	22 869,26	40,06	A	V	LIVRET A	0,506	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	70,18	523,45
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2012	X	5647/1221906/EAUZE ACQUISITION AMELIORATION 6 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	230 000,00	184 086,56	30,73	A	V	LIVRET A	0,504	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	569,24	5 658,35
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2013	P	5661/17489/VIELLA CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS	GROUPE CILEO	12 600,00	8 833,12	16,41	T	F		1,509	F		1,500	A-1	EUR	136,90	468,44
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2012	X	5632/1209692/LECTOURE LES AMANDIERS LE COULOUME	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	133 500,00	91 637,33	15,08	A	V	LIVRET A	1,485	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 065,35	5 212,13
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2012	P	5635/1208870/AUCH LA HOURRE REHABILITATION 72 LOG	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	582 000,00	353 153,38	10,16	A	F		2,228	F		2,350	A-1	EUR	8 953,65	27 853,04

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2012	P	5636/17128/AUCH LA HOURRE REHABILITATION	GROUPE CILEO	36 000,00	24 552,85	15,08	A	F		1,500	F		1,500	A-1	EUR	388,53	1 348,96
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2013	X	5654/1234124/LE HOUGA ACQUISITION-AMELIORATION 3 L.	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	27 450,00	23 201,35	31,23	A	V	LIVRET A	1,262	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	261,84	602,23
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2013	X	5655/1234126/LE HOUGA ACQUISIYION-AMELIORATION 5 L.	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	105 300,00	86 603,34	31,23	A	V	LIVRET A	0,469	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	267,53	2 574,86
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2010	X	5576/1162286/MAUVEZIN CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	70 245,00	53 944,27	28,31	A	V	LIVRET A	0,523	V	LIVRET A	0,200	A-1	EUR	111,50	1 804,97
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2010	X	5577/1162285/MAUVEZIN CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	211 500,00	163 229,74	28,31	A	V	LIVRET A	0,623	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	505,83	5 379,62
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2010	X	5578/1162284/MAUVEZIN CNSTRUCTION 6 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	370 800,00	297 079,88	28,31	A	V	LIVRET A	1,416	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 363,11	8 657,45
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2010	X	5580/1162817/VIC-FEZENSAC ACQUISITION 8 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	214 348,00	140 207,62	28,31	A	V	LIVRET A	1,432	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 587,23	4 085,91
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2010	X	5581/1162818/VIC-FEZENSAC ACQUISITION 8 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	71 590,00	61 569,14	38,31	A	V	LIVRET A	1,412	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	691,11	1 258,89
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2010	X	5582/1162819/MAUVEZIN ACQUISITION 4 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	115 005,00	88 757,63	28,31	A	V	LIVRET A	0,627	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	275,05	2 925,21
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2010	X	5583/1162820/VIC-FEZENSAC ACQUISITION 4 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	38 410,00	31 873,12	38,31	A	V	LIVRET A	0,590	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	97,93	769,30
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2010	X	5584/1162826/VIC-FEZENSAC ACQUISITION 12 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	38 500,00	26 259,87	28,31	A	V	LIVRET A	0,547	V	LIVRET A	0,200	A-1	EUR	54,28	878,66
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2010	X	5585/1160605/MIRANDE AMELORATION 12 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	19 250,00	11 953,66	13,41	A	V	LIVRET A	1,681	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	140,14	785,81
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2010	X	5586/1163175/LAGARDERE CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	293 400,00	235 068,07	28,48	A	V	LIVRET A	1,455	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 661,10	6 850,31
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2010	X	5587/1163176/LAGARDERE CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	23 751,00	18 239,45	28,48	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,200	A-1	EUR	37,70	610,29

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2008	X	5510/1115719/VIC-FEZENSAC INSTALLATION VMC	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	6 000,00	2 389,19	6,58	A	V	LIVRET A	2,306	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	35,27	324,02
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2009	X	5532/1127272/AUCH COURREGES FONCIER 19 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	91 424,50	75 211,87	37,14	A	V	LIVRET A	1,131	V	LIVRET A	0,750	A-1	EUR	576,88	1 705,17
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2009	X	5533/1127269/AUCH COURREGES CONSTRUCTION 3 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	166 809,50	120 740,61	27,15	A	V	LIVRET A	0,234	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	4 312,17
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2009	P	5534/1127270/AUCH COURREGES FONCIER 3 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	15 490,00	10 934,20	37,14	A	V	LIVRET A	0,004	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	379,65
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2009	X	5535/1131303/FLEURANCE RENOVATION LE GEBRA	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	108 500,00	47 356,10	7,33	A	V	LIVRET A	1,549	V	LIVRET A	0,750	A-1	EUR	398,10	5 722,95
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2009	X	5536/1131580/CONDOM RENOVATION LES PYRENEES	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	34 000,00	19 265,48	12,32	A	V	LIVRET A	1,444	V	LIVRET A	0,750	A-1	EUR	155,04	1 405,89
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2009	X	5537/1131485/MONTAUT LES CRENEAUX 4 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	392 400,00	303 110,80	27,31	A	V	LIVRET A	1,542	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 435,44	9 201,47
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2009	X	5538/1131486/MONTAUT LES CRENEAUX 4 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	8 343,00	6 971,05	37,31	A	V	LIVRET A	1,487	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	78,30	147,15
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2009	X	5539/1131579/VALENCE-SUR-BAISE RENOVATION COUPEOU	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	47 700,00	27 028,33	12,32	A	V	LIVRET A	1,448	V	LIVRET A	0,750	A-1	EUR	217,50	1 972,39
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2010	X	5589/1175342/SAINT-CLAR ACQUISITION-AMELIORATION 4 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	345 600,00	274 453,38	28,82	A	V	LIVRET A	1,437	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 106,96	7 998,08
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2010	X	5590/1175344/SAINT-CLAR ACQUISITION-AMELIORATION 4 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	61 597,80	52 491,37	38,81	A	V	LIVRET A	1,398	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	589,21	1 073,28
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2010	X	5591/1175345/SAINT-CLAR ACQUISITION-AMELIORATION 2 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	175 500,00	134 310,65	28,82	A	V	LIVRET A	0,597	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	416,21	4 426,52
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2010	X	5593/1178876/RISCLE REHABILIRATION 8 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	24 300,00	15 948,61	13,99	A	V	LIVRET A	1,681	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	228,18	953,49

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2010	X	5594/1178878/MAUVEZIN REHABILITATION 23 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	63 000,00	41 348,26	13,99	A	V	LIVRET A	1,652	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	591,57	2 471,99
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2010	X	5595/1178879/LECTOURE REHABILITATION 29 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	66 500,00	43 645,37	13,99	A	V	LIVRET A	1,647	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	624,44	2 609,33
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2010	X	5596/1178882/GIMONT REHABILITATION 16 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	30 000,00	19 689,64	13,99	A	V	LIVRET A	1,661	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	281,70	1 177,14
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2010	X	5597/1178884/CONDOM REHABILITATION 31 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	109 000,00	58 576,69	13,99	A	V	LIVRET A	1,617	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	838,06	3 501,99
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2010	X	5599/1179933/AUCH PORTAGE FONCIER PERALBA	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	126 500,00	55 384,30	4,00	A	V	LIVRET A	1,835	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	891,31	10 638,18
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2010	X	5600/1179935/AUCH PORTAGE FONCIER MONTOVANI	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	91 000,00	39 841,66	4,00	A	V	LIVRET A	1,855	V	LIVRET A	1,350	B-1	EUR	641,18	7 652,76
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2010	X	5601/1178875/VALENCE-SUR-BAISE REHABILTATION 24 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	198 000,00	129 951,63	13,99	A	V	LIVRET A	1,638	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	1 859,23	7 769,12
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2010	X	5602/1178883/FLEURANCE REHABILITATION DE 83 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	65 000,00	35 277,29	13,99	A	V	LIVRET A	1,633	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	504,72	2 109,04
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2010	X	5603/1180081/LECTOURE ACQUISITION AMELIORATION 8 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	289 937,00	221 891,13	28,98	A	V	LIVRET A	1,405	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	3 076,10	5 968,00
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2010	X	5604/1180082/LECTOURE ACQUISITION AMELIORATION 8 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	72 511,50	63 055,05	38,98	A	V	LIVRET A	1,398	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	867,22	1 183,27
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2012	P	5650/17488/LE HOUGA ACQUISITION 8 LOGEMENTS	GROUPE CILEO	37 800,00	25 789,13	15,91	T	F		1,509	F		1,500	A-1	EUR	400,14	1 415,84
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2012	P	5651/17487/RISCLE ACQUISITION 8 LOGEMENTS COLLECTIFS	GROUPE CILEO	12 600,00	8 596,25	15,91	T	F		1,509	F		1,500	A-1	EUR	133,37	471,97
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2013	X	5659/1247119/VIELLA CONSTRUCTION DE 2 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	128 700,00	108 780,13	31,48	A	V	LIVRET A	1,237	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 227,64	2 823,53
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2013	X	5660/1247122/VIELLA CONSTRUCTION 1 LOGEMENT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	109 110,60	89 737,39	31,48	A	V	LIVRET A	0,448	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	277,22	2 668,03

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2013	X	5668/5000865/SEISSAN CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	258 300,00	217 500,54	31,81	A	V	LIVRET A	1,226	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 454,61	5 645,51
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2013	X	5669/5000866/SEISSAN CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	36 534,60	32 259,62	41,81	A	V	LIVRET A	1,204	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	361,48	601,79
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2013	X	5670/5000867/SEISSAN CONSTRUCTION DE 3 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	174 024,90	142 514,15	31,81	A	V	LIVRET A	0,419	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	440,25	4 237,17
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2013	X	5671/5000868/SEISSAN CONSTRUCTION DE 3 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	15 938,10	13 701,03	41,81	A	V	LIVRET A	0,397	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	42,02	305,67
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2013	X	5688/5021318/NOGARO REFECTION DES TOITURES	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	82 500,00	62 315,52	16,99	A	V	LIVRET A	1,278	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	882,31	3 040,52
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2013	X	5672/5010435/SEISSAN REHABILITATION 6 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	42 300,00	25 744,42	11,83	A	V	LIVRET A	0,256	V	LIVRET A	0,050	A-1	EUR	13,94	2 138,41
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2013	X	5673/5010877/SEISSAN REHABILITATION 6 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	20 700,00	12 598,34	11,83	A	V	LIVRET A	0,256	V	LIVRET A	0,050	A-1	EUR	6,82	1 046,46
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2013	X	5681/5018816/CONDOM REHABILITATION 30 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	60 000,00	39 743,52	11,99	A	V	LIVRET A	0,418	V	LIVRET A	0,500	A-1	EUR	213,48	2 951,79
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2013	X	5679/5018797/CONDOM REHABILITATION 30 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	60 000,00	39 743,52	11,99	A	V	LIVRET A	0,418	V	LIVRET A	0,500	A-1	EUR	213,48	2 951,79
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2013	X	5678/5018728/EAUZE REHABILITATION 70 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	13 500,00	8 942,29	11,99	A	V	LIVRET A	0,419	V	LIVRET A	0,500	A-1	EUR	48,03	664,16
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2013	X	5677/5018721/EAUZE REHABILITATION 70 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	54 000,00	35 769,18	11,99	A	V	LIVRET A	0,419	V	LIVRET A	0,500	A-1	EUR	192,13	2 656,61
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2013	X	5676/5018710/EAUZE REHABILITATION 70 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	141 750,00	93 894,08	11,99	A	V	LIVRET A	0,422	V	LIVRET A	0,500	A-1	EUR	504,34	6 973,60
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2013	X	5689/5010668/VIC-FEZENSAC ACQUISITION 4 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	54 074,50	45 599,81	31,98	A	V	LIVRET A	0,413	V	LIVRET A	0,550	A-1	EUR	257,72	1 257,08

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2013	X	5690/5010669/VIC-FEZENSAC ACQUISITION 4 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	13 614,50	11 964,66	41,97	A	V	LIVRET A	0,392	V	LIVRET A	0,550	A-1	EUR	67,16	246,05
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2013	X	5691/5010666/VIC-FEZENSAC ACQUISITION 4 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	105 500,00	91 141,72	31,98	A	V	LIVRET A	1,211	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	1 259,86	2 181,05
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2013	X	5692/5010667/VIC-FEZENSAC ACQUISITION 4 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	29 375,00	26 421,66	41,97	A	V	LIVRET A	1,192	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	362,79	451,20
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2010	X	5592/1175346/SAINT-CLAR ACQUISITION-AMELIORATION 2 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	34 414,20	28 311,12	38,81	A	V	LIVRET A	0,581	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	86,99	683,33
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2015	X	5712/5068029/CLERMONT-SAVES CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	176 400,00	161 773,69	32,98	A	V	LIVRET A	1,147	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	2 234,30	3 730,46
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2015	X	5713/5068030/CLERMONT-SAVES CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	52 507,80	47 947,13	42,97	A	V	LIVRET A	1,146	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	658,01	794,32
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2015	X	5727/5111009/L'ISLE-JOURDAIN LES PRAIRIES DE LAFITTE PLAI	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	134 000,00	121 030,10	33,89	A	V	LIVRET A	0,341	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	373,22	3 376,45
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2014	X	5694/5044625/GIMONT CONSTRUCTION 1 LOGEMENT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	46 849,50	39 372,67	32,90	A	V	LIVRET A	0,374	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	121,52	1 133,41
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2014	X	5695/5044626/GIMONT CONSTRUCTION 1 LOGEMENT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	15 153,50	13 272,94	42,89	A	V	LIVRET A	0,368	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	40,69	288,79
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2014	X	5696/5044623/GIMONT CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	90 000,00	77 516,23	32,90	A	V	LIVRET A	1,135	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	874,02	1 939,80
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2014	X	5697/5044624/GIMONT CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	32 015,00	28 714,15	42,89	A	V	LIVRET A	1,169	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	321,58	520,13
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2014	X	5698/5047223/L'ISLE-JOURDAIN CONSTRUCTION 6 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	258 935,50	217 611,28	32,90	A	V	LIVRET A	0,375	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	671,63	6 264,34
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2014	X	5699/5047224/L'ISLE-JOURDAIN CONSTRUCTION 6 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	51 609,50	45 204,69	42,89	A	V	LIVRET A	0,368	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	138,57	983,55

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2014	X	5700/5047221/L'ISLE-JOURDAIN CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	572 500,00	493 089,40	32,90	A	V	LIVRET A	1,124	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	5 559,72	12 339,24
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2014	X	5701/5047222/L'ISLE-JOURDAIN CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	114 318,00	102 531,44	42,89	A	V	LIVRET A	1,169	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 148,28	1 857,24
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2014	X	5702/5042026/PANASSAC REHABILITATION 3 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	41 850,00	27 681,53	12,83	A	V	LIVRET A	0,382	V	LIVRET A	0,500	A-1	EUR	148,69	2 055,93
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2014	X	5703/5042505/PANASSAC REHABILITATION 2 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	27 900,00	18 454,38	12,83	A	V	LIVRET A	0,382	V	LIVRET A	0,500	A-1	EUR	99,13	1 370,62
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2014	X	5704/5042524/PANASSAC REHABILITATION 1 LOGEMENT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	13 500,00	8 929,52	12,83	A	V	LIVRET A	0,382	V	LIVRET A	0,500	A-1	EUR	47,96	663,21
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2013	X	5685/5005199/L'ISLE-JOURDAIN CONSTRUCTION 5 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	28 102,50	24 696,98	41,97	A	V	LIVRET A	0,396	V	LIVRET A	0,550	A-1	EUR	138,63	507,89
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2013	X	5684/5005198/L'ISLE-JOURDAIN CONSTRUCTION 5 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	85 956,00	72 484,78	31,98	A	V	LIVRET A	0,407	V	LIVRET A	0,550	A-1	EUR	409,66	1 998,23
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2013	X	5683/5020356/EAUZE REFECTION DES TOITURES	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	97 500,00	73 645,62	16,99	A	V	LIVRET A	1,274	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	1 042,73	3 593,34
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2011	X	5626/1207047/VALENCE-SUR-BAISE REHABILITATION CITE COUPEOU	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	159 300,00	109 687,03	14,99	A	V	LIVRET A	1,482	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	1 563,19	6 105,27
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2011	X	5627/1207977/VIC-FEZENSAC REHABILITATION PONT NEUF	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	8 500,00	2 157,20	5,00	A	V	LIVRET A	1,902	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	33,75	342,96
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2012	X	5645/1221921/CEZAN CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	342 000,00	283 318,12	30,48	A	V	LIVRET A	1,330	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 200,49	7 635,14
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2012	X	5646/1221923/CEZAN CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	182 700,00	146 858,79	30,48	A	V	LIVRET A	0,530	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	454,12	4 514,06
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2012	P	5649/17482/PAVIE CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS	GROUPE CILEO	20 000,00	13 455,99	15,57	T	F		1,509	F		1,500	A-1	EUR	208,91	751,94
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2013	X	5657/1236526/SAINTE-GEMME CONSTRUCTION 2 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	151 200,00	128 348,28	31,07	A	V	LIVRET A	1,276	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 448,48	3 331,45

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2013	X	5658/1236558/SAINTE-GEMME CONSTRUCTION 2 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	19 810,80	17 628,85	41,06	A	V	LIVRET A	1,266	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	197,53	328,87
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2013	X	5663/5005130/AUCH CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	19 035,00	16 807,68	41,72	A	V	LIVRET A	1,194	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	188,34	313,54
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2013	X	5664/5005131/AUCH CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	44 385,50	36 348,61	31,73	A	V	LIVRET A	0,413	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	112,29	1 080,70
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2013	X	5665/5005132/AUCH CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	9 681,50	8 322,62	41,72	A	V	LIVRET A	0,395	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	25,53	185,68
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2013	X	5675/5018701/EAUZE REHABILITATION 70 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	141 750,00	93 894,08	11,99	A	V	LIVRET A	0,422	V	LIVRET A	0,500	A-1	EUR	504,34	6 973,60
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2013	X	5674/5018681/EAUZE REHABILITATION 70 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	126 000,00	83 461,39	11,99	A	V	LIVRET A	0,422	V	LIVRET A	0,500	A-1	EUR	448,30	6 198,76
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2013	X	5687/5005197/L'ISLE-JOURDAIN CONSTRUCTION 5 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	43 719,00	39 323,52	41,97	A	V	LIVRET A	1,200	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	539,94	671,53
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2013	X	5686/5005196/L'ISLE-JOURDAIN CONSTRUCTION 5 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	93 000,00	80 342,94	31,98	A	V	LIVRET A	1,199	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	1 110,59	1 922,63
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2011	X	5625/1206021/GIMONT L'ASTARGESE AMELIRATION 16 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	13 000,00	4 699,31	4,91	A	V	LIVRET A	1,817	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	61,70	909,41
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2012	X	5652/1234139/NOGARO REHABILITATION12 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	33 775,00	24 371,18	16,08	A	V	LIVRET A	1,218	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	282,36	1 297,31
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2012	X	5653/1234155/CONDOM REHABILITATION 55 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	165 525,00	119 438,67	16,08	A	V	LIVRET A	1,260	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 383,76	6 357,88
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2013	P	5666/17132/AUCH CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS	GROUPE CILEO	9 000,00	6 475,46	16,74	A	F		1,500	F		1,500	A-1	EUR	102,12	332,26
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2013	P	5667/17484/SEISSAN CONSTRUCTION 9 LOGEMENTS	GROUPE CILEO	37 800,00	27 204,98	16,74	T	F		1,509	F		1,500	A-1	EUR	421,18	1 394,80
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2013	X	5662/5005129/AUCH CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	56 750,00	47 786,12	31,73	A	V	LIVRET A	1,220	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	539,29	1 240,35

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2011	X	5624/1206027/NOGARO LE MIDOUR REFECTION TOITURES	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	25 000,00	13 537,81	9,91	A	V	LIVRET A	1,677	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	162,93	1 274,10
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2012	P	5637/17130/EAUZE ACQUISITION AMELIORATION 6 LOGT	GROUPE CILEO	14 000,00	9 548,32	15,24	A	F		1,500	F		1,500	A-1	EUR	151,10	524,60
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2012	X	5638/1215938/MONTAUT LES CRENEAUX CONSTRUCTION 2 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	148 500,00	119 367,96	30,48	A	V	LIVRET A	0,553	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	369,11	3 669,07
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2012	X	5639/1215939/MONTAUT LES CRENEAUX 2 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	177 300,00	142 518,11	30,48	A	V	LIVRET A	0,553	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	440,69	4 380,64
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2012	X	5640/1215948/PAVIE CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	134 500,00	111 000,00	30,81	A	V	LIVRET A	1,314	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 253,91	2 991,34
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2012	X	5641/1215949/PAVIE CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	14 912,50	13 042,28	40,14	A	V	LIVRET A	1,318	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	146,23	250,71
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2012	X	5643/1215950/PAVIE CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	52 500,00	43 178,31	31,07	A	V	LIVRET A	0,469	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	133,39	1 283,76
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2012	X	5642/1215947/CONDOM AMELIORATION 67 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	122 500,00	81 135,07	15,24	A	V	LIVRET A	1,484	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	943,25	4 614,79
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2012	X	5644/1217194/MAUVEZIN AMELIORATION 31 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	121 500,00	65 109,82	10,24	A	V	LIVRET A	1,518	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	777,14	5 539,72
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2016	X	5715/5084603/CONDOM AMELIORATION 64 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	135 000,00	106 595,33	18,49	A	V	LIVRET A	1,280	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 227,77	5 019,89
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2015	X	5716/5084602/CONDOM AMELIORATION 64 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	34 000,00	21 213,62	8,49	A	V	LIVRET A	1,117	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	257,89	2 230,71
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2015	X	5721/5094868/CONDOM CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	110 000,00	94 885,98	33,89	A	V	LIVRET A	0,340	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	292,60	2 647,09
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2015	X	5722/5094869/CONDOM CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	8 021,00	7 162,17	43,89	A	V	LIVRET A	0,342	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	21,95	152,06
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2015	X	5723/5094866/CONDOM CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	220 000,00	180 084,51	33,89	A	V	LIVRET A	1,115	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 028,77	4 348,64

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2015	X	5724/5094867/CONDOM CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	16 713,50	15 232,03	43,89	A	V	LIVRET A	1,130	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	170,50	268,06
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2015	X	5725/5095509/FLEURANCE REHABILITATION 12 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	96 000,00	67 717,60	13,91	A	V	LIVRET A	0,147	V	LIVRET A	0,050	A-1	EUR	36,27	4 818,86
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2015	X	5717/5098609/EAUZE AMELIORATION 37 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	60 000,00	39 042,56	18,74	A	V	LIVRET A	1,190	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	449,70	1 838,63
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2015	X	5718/5098624/EAUZE AMELIOARATION 18 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	29 000,00	16 169,14	18,74	A	V	LIVRET A	1,190	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	186,24	761,46
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2015	X	5719/5098654/CASTET-ARROUY AMELIORATION 64 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	57 600,00	29 104,44	18,74	A	V	LIVRET A	1,190	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	335,22	1 370,62
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2015	F	5714/17764/CLERMONT-SAVES CONSTRUCTION 2 LOGT	GROUPE CILEO	10 800,00	10 800,00	33,14	T	F		1,256	F		1,250	A-1	EUR	135,00	0,00
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2016	C	5733/LBP-00000993/GIMONT BEAUREGARD	LA BANQUE POSTALE	41 250,00	30 937,50	14,86	T	F		1,834	F		1,810	A-1	EUR	583,30	2 062,50
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2016	C	5734/LBP-00000996/L'ISLE-JOURDAIN BAULAC	LA BANQUE POSTALE	100 000,00	75 000,00	14,86	T	F		1,834	F		1,810	A-1	EUR	1 414,07	5 000,00
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2016	C	5735/LBP-00000995/L'ISLE-JOURDAIN LES HAUTS DU LAC	LA BANQUE POSTALE	75 000,00	56 250,00	14,86	T	F		1,834	F		1,810	A-1	EUR	1 060,55	3 750,00
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2015	X	5726/5095510/FLEURANCE REHABILITATION 12 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	74 000,00	53 781,51	13,91	A	V	LIVRET A	1,126	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	630,49	3 535,49
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2015	P	5720/17763/L'ISLE-JOURDAIN CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS	GROUPE CILEO	18 000,00	18 000,00	33,89	T	F		1,256	F		1,250	A-1	EUR	225,00	0,00
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2015	X	5728/5111010/L'ISLE-JOURDAIN LES PRAIRIES DE LAFITTE PLAI FONCI	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	26 500,00	24 519,67	43,89	A	V	LIVRET A	0,341	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	75,12	520,57
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2015	X	5729/5111007/L'ISLE-JOURDAIN LES PRAIRIES DE LAFITTE PLUS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	290 000,00	265 671,92	33,89	A	V	LIVRET A	1,110	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 992,96	6 415,39
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2015	X	5730/5111008/L'ISLE-JOURDAIN LES PRAIRIES DE LAFITTE PLUS FONCI	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	45 500,00	42 681,53	43,89	A	V	LIVRET A	1,128	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	477,76	751,11
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2016	X	5731/5098638/NOGARO CITE LACOMBE PAM	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	122 500,00	84 652,97	18,99	A	V	LIVRET A	1,198	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	1 192,31	3 665,77

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5732/5135302/VALENCE-SUR-BAISE COUPEOU PAM	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	67 500,00	45 000,00	9,16	A	V	LIVRET A	0,008	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	4 500,00
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2013	X	5680/1276979/CONDOM REHABILITATION 30 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	60 000,00	40 939,49	11,99	A	V	LIVRET A	1,293	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	591,34	2 863,43
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2014	P	5693/17483/L'ISLE-JOURDAIN CONSTRUCTION 5 LOGEMENTS	GROUPE CILEO	20 000,00	14 579,69	17,15	T	F		1,509	F		1,500	A-1	EUR	225,60	735,24
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2014	X	5707/5060509/CONDOM REHABILITATION 10 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	23 450,00	12 724,78	7,91	A	V	LIVRET A	0,402	V	LIVRET A	0,500	A-1	EUR	71,40	1 555,20
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2014	X	5708/5052043/CONDOM ACQUISITION 10 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	151 500,00	71 056,54	32,90	A	V	LIVRET A	1,150	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	801,18	1 778,15
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2014	X	5709/5052044/CONDOM ACQUISITION 10 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	53 412,00	47 905,06	42,89	A	V	LIVRET A	1,168	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	536,50	867,75
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2014	X	5710/5052045/CONDOM ACQUISITION 10 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	102 000,00	65 131,57	32,90	A	V	LIVRET A	0,362	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	201,02	1 874,93
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2014	X	5711/5052046/CONDOM ACQUISITION 10 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	26 587,50	23 287,95	42,89	A	V	LIVRET A	0,367	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	71,39	506,69
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	C	5758/5170905/DIVERSES COMMUNES PHBB	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	500 000,00	500 000,00	35,01	A	F		0,366	F		0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2018	X	5854/5195280/MARCIAC BUJALON 24 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	75 600,00	48 025,70	20,74	A	V	LIVRET A	1,145	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	550,54	2 023,20
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2018	X	5855/5195278/CLERMONT SAVES LES JARDINS DU CHATEAU 6 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	305 550,00	290 663,20	35,81	A	V	LIVRET A	0,335	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	894,90	7 635,02
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2018	X	5856/5195279/CLERMONT SAVES LES JARDINS DU CHATEAU 6 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	91 799,10	88 334,38	45,80	A	V	LIVRET A	0,328	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	270,37	1 788,36
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2018	X	5857/5195276/CLERMONT SAVES LES JARDINS DU CHATEAU 6 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	192 150,00	184 096,72	35,81	A	V	LIVRET A	1,131	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 070,71	4 149,98
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2018	X	5858/5195277/CLERMONT SAVES LES JARDINS DU CHATEAU 6 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	87 660,90	84 938,06	45,80	A	V	LIVRET A	1,126	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	949,86	1 412,94

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	C	5859/5209490/DIVERSES COMMUNES PHBB	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	650 000,00	650 000,00	35,89	A	F		0,366	F		0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5850/5185561/AUCH 7 RUE LECONTE DE LISLE 6 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	19 650,00	17 852,18	35,73	A	V	LIVRET A	0,336	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	54,97	468,93
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5851/5185560/AUCH 7 RUE LECONTE DE LISLE 6 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	7 750,00	7 196,81	45,72	A	V	LIVRET A	0,329	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	22,03	145,70
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5852/5185559/AUCH 7 RUE LECONTE DE LISLE 6 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	53 850,00	49 617,33	35,73	A	V	LIVRET A	1,136	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	558,10	1 118,50
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5853/5185558/AUCH 7 RUE LECONTE DE LISLE 6 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	13 900,00	13 084,98	45,72	A	V	LIVRET A	1,130	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	146,33	217,67
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5779/1301125/Réaménagement emprunt n° 5336	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	79 058,38	50 069,09	8,58	A	V	LIVRET A	1,607	V	LIVRET A	1,500	A-1	EUR	838,44	5 827,05
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5781/1301259/Réaménagement emprunt n° 5436	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	174 278,65	145 222,51	31,65	A	V	LIVRET A	1,652	V	LIVRET A	1,600	A-1	EUR	2 418,20	5 914,93
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5782/1301362/Réaménagement emprunt n° 5501	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	6 559,54	5 740,77	26,57	A	V	LIVRET A	1,450	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	82,81	174,00
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5783/1301363/Réaménagement emprunt n° 5502	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	10 932,57	9 567,95	26,57	A	V	LIVRET A	1,450	V	LIVRET A	1,400	B-1	EUR	138,01	289,99
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5787/1301100/Réaménagement emprunt n° 5289	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	170 851,12	98 295,90	6,91	A	V	LIVRET A	1,629	V	LIVRET A	1,500	A-1	EUR	1 692,68	14 549,28
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5788/1301102/Réaménagement emprunt n° 5290	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	31 833,86	18 314,97	6,83	A	V	LIVRET A	1,627	V	LIVRET A	1,500	A-1	EUR	315,39	2 710,90
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5789/1301106/Réaménagement emprunt n° 5291	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	106 120,15	61 054,17	6,91	A	V	LIVRET A	1,629	V	LIVRET A	1,500	A-1	EUR	1 051,37	9 036,94
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5790/1301109/Réaménagement emprunt n° 5241	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	7 805,71	5 445,74	8,08	A	V	LIVRET A	1,595	V	LIVRET A	1,500	A-1	EUR	91,19	633,77

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5791/1301110/Réaménagement emprunt n° 5292	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	404 872,67	266 756,63	7,08	A	V	LIVRET A	1,601	V	LIVRET A	1,500	A-1	EUR	4 522,35	34 733,37
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5792/1301114/Réaménagement emprunt n° 5293	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	108 890,96	71 744,48	7,41	A	V	LIVRET A	1,610	V	LIVRET A	1,500	A-1	EUR	1 216,29	9 341,59
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5793/1301115/Réaménagement emprunt n° 5321	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	34 925,59	21 975,31	6,41	A	V	LIVRET A	1,617	V	LIVRET A	1,500	A-1	EUR	378,42	3 252,67
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5794/1301141/Réaménagement emprunt n° 5306	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	149 689,67	83 761,37	6,75	A	V	LIVRET A	1,627	V	LIVRET A	1,500	A-1	EUR	1 450,23	12 920,64
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5795/1301144/Réaménagement emprunt n° 5307	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	148 157,53	96 793,53	7,00	A	V	LIVRET A	1,632	V	LIVRET A	1,750	A-1	EUR	1 914,87	12 627,52
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5796/1301145/Réaménagement emprunt n° 5360	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	132 841,56	86 787,38	7,00	A	V	LIVRET A	1,632	V	LIVRET A	1,750	A-1	EUR	1 716,91	11 322,14
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5797/1301148/Réaménagement emprunt n° 5356	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	76 904,34	49 549,16	7,33	A	V	LIVRET A	1,609	V	LIVRET A	1,500	A-1	EUR	844,64	6 759,84
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5798/1301180/Réaménagement emprunt n° 5388	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	231 660,75	148 770,67	8,74	A	V	LIVRET A	1,610	V	LIVRET A	1,500	A-1	EUR	2 484,49	16 861,64
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5800/1301183/Réaménagement emprunt n° 5396	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	49 849,15	34 750,78	9,49	A	V	LIVRET A	1,600	V	LIVRET A	1,500	A-1	EUR	577,83	3 770,86
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5801/1301187/Réaménagement emprunt n° 5400	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	91 869,42	59 426,81	9,83	A	V	LIVRET A	1,608	V	LIVRET A	1,500	A-1	EUR	988,13	6 448,49
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5802/1301188/Réaménagement emprunt n° 5397	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	107 716,91	69 677,96	9,83	A	V	LIVRET A	1,608	V	LIVRET A	1,500	A-1	EUR	1 158,58	7 560,86
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5803/1301211/Réaménagement emprunt n° 5404	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	20 073,64	13 353,16	10,91	A	V	LIVRET A	1,504	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	205,63	1 335,11
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5804/1301213/Réaménagement emprunt n° 5413	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	63 880,88	49 000,64	14,32	A	V	LIVRET A	1,476	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	738,24	3 730,78

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5805/1301214/Réaménagement emprunt n° 5411	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	65 584,38	50 307,32	14,32	A	V	LIVRET A	1,476	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	757,93	3 830,27
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5806/1301215/Réaménagement emprunt n° 5417	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	32 575,89	26 503,15	14,41	A	V	LIVRET A	1,472	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	393,14	1 578,04
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5807/1301234/Réaménagement emprunt n° 5425	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	35 228,51	27 367,73	15,32	A	V	LIVRET A	1,473	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	410,77	1 972,71
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5808/1301235/Réaménagement emprunt n° 5426	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	298 561,43	231 941,23	15,49	A	V	LIVRET A	1,476	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	3 481,24	16 718,75
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5809/1301236/Réaménagement emprunt n° 5427	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	215 055,60	168 964,94	16,15	A	V	LIVRET A	1,467	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	2 527,60	11 577,36
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5810/1301237/Réaménagement emprunt n° 5428	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	356 409,02	280 023,53	16,49	A	V	LIVRET A	1,473	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	4 188,95	19 187,01
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5811/1301239/Réaménagement emprunt n° 5429	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	57 283,71	42 084,14	15,82	A	V	LIVRET A	1,483	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	631,65	3 033,50
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5777/1301124/NOGARO NOBILO CONST 8LOGTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	105 251,72	66 657,80	8,58	A	V	LIVRET A	1,607	V	LIVRET A	1,500	A-1	EUR	1 116,23	7 757,65
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5778/1301069/LOURTIES MONBRUN 2 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	49 739,85	26 296,18	4,67	A	V	LIVRET A	1,642	V	LIVRET A	1,500	A-1	EUR	475,36	5 394,41
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2018	X	5759/5197583/CONDOM CITE LES JACOBINS 24 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	168 000,00	142 334,95	20,57	A	V	LIVRET A	0,298	V	LIVRET A	0,250	A-1	EUR	372,32	6 593,48
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	P	5760/5197584/CONDOM CITE LES JACOBINS 24 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	75 000,00	62 573,51	16,01	T	F		1,491	F		1,490	A-1	EUR	958,55	3 381,41
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5784/1301068/Réaménagement emprunt n° 5314	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	158 989,06	93 017,51	4,25	A	V	LIVRET A	1,632	V	LIVRET A	1,500	A-1	EUR	1 681,49	19 081,67
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5785/1301098/Réaménagement emprunt n° 5288	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	75 995,19	50 070,61	7,08	A	V	LIVRET A	1,601	V	LIVRET A	1,500	A-1	EUR	848,85	6 519,50

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5786/1301099/Réaménagement emprunt n° 5348	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	128 540,64	84 690,98	7,08	A	V	LIVRET A	1,601	V	LIVRET A	1,500	A-1	EUR	1 435,77	11 027,30
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5812/1301245/Réaménagement emprunt n° 5430	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	192 389,62	160 473,37	16,32	A	V	LIVRET A	1,465	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	2 362,97	8 310,09
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5813/1301252/Réaménagement emprunt n° 5434	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	50 059,38	39 330,67	16,49	A	V	LIVRET A	1,473	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	588,36	2 694,91
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5814/1301253/Réaménagement emprunt n° 5435	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	43 503,98	34 180,22	16,49	A	V	LIVRET A	1,473	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	511,31	2 342,01
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5739/5138675/SAMATAN LARRAZET	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	37 500,00	30 935,55	19,82	A	V	LIVRET A	1,166	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	355,43	1 376,19
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5740/5138672/PLAISANCE GUIRANTON	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	57 600,00	32 667,94	19,82	A	V	LIVRET A	1,163	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	375,34	1 453,25
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	P	5741/5153368/NOGARO LA CAILLOUERE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	22 000,00	12 374,21	19,82	A	V	LIVRET A	1,163	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	142,17	550,48
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	P	5742/5138671/MIELAN LA TOURETTE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	39 600,00	21 140,41	19,82	A	V	LIVRET A	1,163	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	242,89	940,44
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5743/5138673/MAUVEZIN LES JUSTICES	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	175 000,00	123 116,93	19,82	A	V	LIVRET A	1,163	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 414,53	5 476,93
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5744/5141696/MARSAN RESIDENCE AU CHATEAU	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	19 800,00	5 975,09	19,82	A	V	LIVRET A	1,163	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	68,65	265,81
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	P	5745/5138670/MARCIAC BUJALON	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	78 300,00	64 593,42	19,82	A	V	LIVRET A	1,168	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	742,14	2 873,48
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2016	X	5736/5115836/PREIGNAN 2 IMPASSE CLUSA	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	96 750,00	90 677,95	34,73	A	V	LIVRET A	1,149	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 020,72	2 114,78
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2016	X	5737/5115837/PREIGNAN 2 IMPASSE CLUSA	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	28 080,00	26 777,11	44,72	A	V	LIVRET A	1,140	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	299,58	458,04

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5746/5147310/SAMATAN LES JARDINS JEAN CAHUZAC PLAI	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	258 500,00	239 709,64	34,81	A	V	LIVRET A	0,345	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	738,59	6 486,37
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5747/5147311/SAMATAN LES JARDINS JEAN CAHUZAC PLAI FONCIER	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	21 919,50	20 687,95	44,80	A	V	LIVRET A	0,336	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	63,35	428,80
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5748/5147308/SAMATAN LES JARDINS JEAN CAHUZAC PLUS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	403 750,00	378 410,62	34,81	A	V	LIVRET A	1,140	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	4 259,60	8 825,25
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5749/5147309/SAMATAN LES JARDINS JEAN CAHUZAC PLUS FONCIER	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	44 509,50	42 444,30	44,80	A	V	LIVRET A	1,133	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	474,88	726,03
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5750/5160848/LE HOUGA RESIDENCE LE SOLEIL	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	108 000,00	90 822,15	20,40	T	F		1,180	F		1,180	A-1	EUR	1 095,64	3 896,05
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5751/5160847/LE HOUGA RESIDENCE LE SOLEIL	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	216 000,00	174 715,16	19,90	A	V	LIVRET A	0,321	V	LIVRET A	0,250	A-1	EUR	458,06	8 508,82
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5752/5160849/NOGARO RESIDENCE LE MIDOUR	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	120 000,00	97 063,98	19,90	A	V	LIVRET A	0,321	V	LIVRET A	0,250	A-1	EUR	254,48	4 727,12
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5753/5160850/NOGARO RESIDENCE LE MIDOUR	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	100 000,00	84 094,55	20,40	T	F		1,180	F		1,180	A-1	EUR	1 014,48	3 607,46
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5754/5163340/LECTOURE RESIDENCE BAGATELLE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	252 000,00	181 590,54	19,90	A	V	LIVRET A	0,314	V	LIVRET A	0,250	A-1	EUR	476,09	8 843,67
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5755/5163341/LECTOURE RESIDENCE BAGATELLE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	215 500,00	181 223,66	20,40	T	F		1,180	F		1,180	A-1	EUR	2 186,21	7 774,09
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5756/5163343/CONDOM RESIDENCE LES PYRENEES	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	148 750,00	125 090,63	20,40	T	F		1,180	F		1,180	A-1	EUR	1 509,05	5 366,10
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5757/5163342/CONDOM RESIDENCE LES PYRENEES	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	180 000,00	129 014,22	19,90	A	V	LIVRET A	0,314	V	LIVRET A	0,250	A-1	EUR	338,25	6 283,14
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5845/1301345/Réaménagement emprunt n° 5484	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	75 272,58	69 693,60	35,31	A	V	LIVRET A	1,437	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	996,45	1 481,39

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5846/1301353/Réaménagement emprunt n° 5492	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	231 950,17	207 984,24	26,07	A	V	LIVRET A	1,442	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	3 000,03	6 303,65
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5847/1301354/Réaménagement emprunt n° 5488	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	538 874,16	483 195,71	26,15	A	V	LIVRET A	1,444	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	6 969,77	14 644,84
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	C	5761/1303219/Réaménagement emprunt n° 5328	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	36 021,71	23 263,96	7,66	T	F		2,051	F		2,050	A-1	EUR	511,45	3 001,82
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	C	5762/1303220/Réaménagement emprunt n° 5365	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	179 060,52	115 643,24	7,66	T	F		2,051	F		2,050	A-1	EUR	2 542,41	14 921,71
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	C	5763/1303221/Réaménagement emprunt n° 5329	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	16 655,27	10 756,51	7,66	T	F		2,051	F		2,050	A-1	EUR	236,48	1 387,94
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	C	5764/1303222/Réaménagement emprunt n° 5330	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	34 755,94	22 446,48	7,66	T	F		2,051	F		2,050	A-1	EUR	493,49	2 896,34
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	C	5765/1303223/Réaménagement emprunt n° 5331	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	68 816,53	44 443,94	7,66	T	F		2,051	F		2,050	A-1	EUR	977,09	5 734,73
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	C	5766/1303224/Réaménagement emprunt n° 5323	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	8 045,22	5 195,90	7,66	T	F		2,051	F		2,050	A-1	EUR	114,23	670,43
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	C	5767/1303225/Réaménagement emprunt n° 5287	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	5 495,41	3 549,10	7,66	T	F		2,051	F		2,050	A-1	EUR	78,02	457,96
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	C	5768/1303227/Réaménagement emprunt n° 5305	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	211 015,39	136 280,75	7,66	T	F		2,051	F		2,050	A-1	EUR	2 996,12	17 584,62
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	C	5769/1303228/Réaménagement emprunt n° 5382	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	14 755,92	9 529,87	7,66	T	F		2,051	F		2,050	A-1	EUR	209,52	1 229,66
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	C	5770/1303229/Réaménagement emprunt n° 5352	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	50 077,29	32 341,61	7,66	T	F		2,051	F		2,050	A-1	EUR	711,03	4 173,10
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	C	5771/1303230/Réaménagement emprunt n° 5354	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	4 543,05	2 934,08	7,66	T	F		2,051	F		2,050	A-1	EUR	64,51	378,58

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	C	5772/1303231/Réaménagement emprunt n° 5358	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	197 534,71	127 574,52	7,66	T	F		2,051	F		2,050	A-1	EUR	2 804,72	16 461,22
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	C	5773/1303234/Réaménagement emprunt n° 5386	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	71 597,16	46 239,87	7,66	T	F		2,051	F		2,050	A-1	EUR	1 016,58	5 966,42
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	C	5774/1303226/Réaménagement emprunt n° 5359	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	291 892,66	188 514,08	7,66	T	F		2,051	F		2,050	A-1	EUR	4 144,46	24 324,37
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5815/1301254/Réaménagement emprunt n° 5433	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	54 826,95	43 076,46	16,49	A	V	LIVRET A	1,473	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	644,39	2 951,57
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5816/1301256/Réaménagement emprunt n° 5439	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	139 374,01	110 614,10	17,15	A	V	LIVRET A	1,464	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	1 649,83	7 230,59
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5817/1301257/Réaménagement emprunt n° 5437	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	370 748,59	294 244,41	17,15	A	V	LIVRET A	1,464	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	4 388,70	19 234,06
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5818/1301258/Réaménagement emprunt n° 5438	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	16 181,47	13 998,41	32,14	A	V	LIVRET A	1,644	V	LIVRET A	1,600	A-1	EUR	232,91	558,66
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5823/1301270/Réaménagement emprunt n° 5444	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	119 776,94	92 326,41	17,82	A	V	LIVRET A	1,472	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	1 370,97	5 599,94
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5824/1301272/Réaménagement emprunt n° 5445	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	595 618,30	485 763,59	18,40	A	V	LIVRET A	1,462	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	7 193,87	28 084,43
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5825/1301273/Réaménagement emprunt n° 5446	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	26 159,22	23 162,46	33,39	A	V	LIVRET A	1,641	V	LIVRET A	1,600	A-1	EUR	383,15	784,49
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5827/1301286/Réaménagement emprunt n° 5448	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	414 528,85	355 842,29	19,40	A	V	LIVRET A	1,459	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	5 196,36	15 326,20
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5828/1301287/Réaménagement emprunt n° 5449	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	15 621,66	14 457,85	34,39	A	V	LIVRET A	1,589	V	LIVRET A	1,550	A-1	EUR	228,90	309,43
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5829/1301288/Réaménagement emprunt n° 5450	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	172 114,33	147 747,40	19,32	A	V	LIVRET A	1,458	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	2 157,56	6 363,51

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5830/1301289/Réaménagement emprunt n° 5451	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	7 668,04	7 096,77	34,31	A	V	LIVRET A	1,588	V	LIVRET A	1,550	A-1	EUR	112,36	151,89
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5831/1301295/Réaménagement emprunt n° 5453	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	263 228,49	218 586,71	19,74	A	V	LIVRET A	1,464	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	3 192,02	9 414,57
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5832/1301296/Réaménagement emprunt n° 5454	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	11 276,46	10 225,94	34,73	A	V	LIVRET A	1,443	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	146,32	225,26
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5833/1301306/Réaménagement emprunt n° 5452	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	150 220,94	119 857,10	19,74	A	V	LIVRET A	1,465	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	1 766,06	6 290,22
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5834/1301307/Réaménagement emprunt n° 5455	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	11 927,00	10 353,88	34,73	A	V	LIVRET A	1,443	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	149,61	332,26
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5835/1301317/Réaménagement emprunt n° 5460	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	483 139,34	417 700,59	24,82	A	V	LIVRET A	1,456	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	6 042,07	13 875,59
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5836/1301318/Réaménagement emprunt n° 5461	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	81 786,29	74 167,07	34,81	A	V	LIVRET A	1,444	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	1 061,21	1 633,76
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5837/1301319/Réaménagement emprunt n° 5462	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	121 076,92	103 935,56	19,32	A	V	LIVRET A	1,458	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	1 517,77	4 476,53
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5838/1301320/Réaménagement emprunt n° 5464	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	249 967,40	223 051,32	25,07	A	V	LIVRET A	1,444	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	3 221,73	7 072,30
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5839/1301333/Réaménagement emprunt n° 5470	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	32 079,95	29 091,38	34,81	A	V	LIVRET A	1,444	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	416,25	640,83
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5840/1301334/Réaménagement emprunt n° 5471	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	48 484,13	43 967,35	34,81	A	V	LIVRET A	1,444	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	629,10	968,52
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5841/1301335/Réaménagement emprunt n° 5469	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	16 171,80	14 665,24	34,81	A	V	LIVRET A	1,444	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	209,84	323,05
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5842/1301341/Réaménagement emprunt n° 5481	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	495 464,00	444 742,65	25,98	A	V	LIVRET A	1,457	V	LIVRET A	1,650	A-1	EUR	7 552,65	12 993,29

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	X	5843/1301342/Réaménagement emprunt n° 5482	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	109 467,29	101 722,05	35,98	A	V	LIVRET A	1,445	V	LIVRET A	1,650	A-1	EUR	1 711,15	1 984,10
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	C	5775/1303232/Réaménagement emprunt n° 5384	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	116 563,48	75 280,59	7,66	T	F		2,051	F		2,050	A-1	EUR	1 655,04	9 713,62
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	C	5776/1303233/Réaménagement emprunt n° 5385	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	83 280,49	53 785,32	7,66	T	F		2,051	F		2,050	A-1	EUR	1 182,47	6 940,04
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2018	X	5861/5217664/CAZAUBON LE VILLAGE REHAB ENERG 16 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	392 400,00	351 956,70	20,99	A	V	LIVRET A	1,143	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	4 935,85	13 662,28
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2018	X	5860/5209952/VILLECOMTAL SUR ARROS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	220 500,00	121 086,02	20,99	A	V	LIVRET A	1,143	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	1 698,12	4 700,32
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2018	X	5862/5217663/CAZAUBON LE VILLAGE REHAB ENERG 16 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	172 800,00	153 183,51	20,99	A	V	LIVRET A	0,335	V	LIVRET A	0,500	A-1	EUR	798,78	6 571,47
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2018	X	5863/5217665/MIRANDE LE GRAND PONT TVX AMELIORATION 12 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	92 500,00	49 724,04	21,07	A	V	LIVRET A	1,124	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	568,84	1 988,20
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2018	X	5864/5220716/AIGNAN LE VERGER TVX AMELIORATION 28 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	349 200,00	309 183,91	21,07	A	V	LIVRET A	0,276	V	LIVRET A	0,250	A-1	EUR	807,09	13 654,30
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2018	X	5865/5220715/AIGNAN LE VERGER TVX AMELIORATION 28 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	216 000,00	193 520,31	21,07	A	V	LIVRET A	1,124	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 213,84	7 737,85
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2018	X	5866/5219559/AUCH LA HOURRE TVX AMELIORATION 28 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	368 000,00	239 032,79	20,99	A	V	LIVRET A	1,143	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	3 352,21	9 278,79
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2018	X	5867/5219560/AUCH LA HOURRE TVX AMELIORATION 28 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	188 000,00	166 658,00	20,99	A	V	LIVRET A	0,294	V	LIVRET A	0,500	A-1	EUR	869,04	7 149,51
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2018	X	5868/5212756/AUCH LE BARON REHABILITATION ENERGETIQUE 36 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	280 000,00	248 214,04	20,99	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	0,500	A-1	EUR	1 294,31	10 648,21
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2018	X	5869/5212757/AUCH LE BARON REHABILITATION ENERGETIQUE 36 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	216 000,00	183 871,38	20,99	A	V	LIVRET A	1,144	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	2 578,62	7 137,53

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2018	X	5870/5213136/SEISSAN RUE DES GRAVIERS TVX AMELIORATION 9 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	168 300,00	132 387,38	20,99	A	V	LIVRET A	0,439	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	1 856,61	5 139,02
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2018	X	5871/5234246/GIMONT ACQUISITION EN VEFA LE CLOS DES CHENES 17 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	409 500,00	399 310,13	36,56	A	V	LIVRET A	0,325	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	1 228,50	10 189,87
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2018	X	5872/5234243/GIMONT ACQUISITION EN VEFA LE CLOS DES CHENES 17 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	116 200,00	109 962,48	46,55	A	V	LIVRET A	0,321	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	336,41	2 175,54
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2018	X	5873/5234244/GIMONT ACQUISITION EN VEFA LE CLOS DES CHENES 17	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	625 800,00	612 445,27	36,56	A	V	LIVRET A	1,123	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	6 883,80	13 354,73
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2019	X	5874/5234245/GIMONT ACQUISITION EN VEFA LE CLOS DES CHENES 17 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	211 400,00	202 112,93	46,55	A	V	LIVRET A	1,113	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 259,22	3 271,13
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2018	X	5878/1321061/Réaménagement emprunt n° 5486	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	134 734,87	115 621,26	15,41	A	V	LIVRET A	1,200	V	LIVRET A	1,150	A-1	EUR	1 404,95	6 547,94
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2018	X	5879/1321060/Réaménagement emprunt n° 5472	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	85 788,99	62 882,75	9,83	A	V	LIVRET A	1,231	V	LIVRET A	1,150	A-1	EUR	791,02	5 901,81
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2018	X	5880/1321059/Réaménagement emprunt n° 5465	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	76 917,34	43 864,00	4,58	A	V	LIVRET A	1,232	V	LIVRET A	1,150	A-1	EUR	601,91	8 475,86
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2018	X	5881/1321047/Réaménagement emprunt n° 5456	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	49 884,91	31 825,11	4,00	A	V	LIVRET A	1,286	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	531,01	6 103,82
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2018	X	5882/1321098/Réaménagement emprunt n° 5844	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	290 318,70	270 413,18	30,31	A	V	LIVRET A	1,428	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	3 882,80	6 929,57
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2018	X	5883/1321097/Réaménagement emprunt n° 5826	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	45 416,98	25 949,64	3,41	A	V	LIVRET A	1,517	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	358,09	6 603,98
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2018	X	5884/1321074/Réaménagement emprunt n° 5569	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	195 463,93	171 885,61	18,32	A	V	LIVRET A	1,142	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 979,78	8 094,60
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2019	X	5906/5304252/CONDOM ACQUISIT° AMELIORAT° 4 LGTS RUE LAFONTAINE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	43 500,00	43 500,00	37,56	A	V	LIVRET A	0,310	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	130,50	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2019	X	5907/5304253/CONDOM ACQUISIT° AMELIORAT° 4 LGTS RUE LAFONTAINE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	13 150,00	12 675,61	47,55	A	V	LIVRET A	0,309	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	38,76	245,18
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2019	X	5908/5304250/CONDOM ACQUISIT° AMELIORAT° 4 LGTS RUE LAFONTAINE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	70 000,00	70 000,00	37,56	A	V	LIVRET A	1,110	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	770,00	0,00
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2019	X	5909/5304251/CONDOM ACQUISIT° AMELIORAT° 4 LGTS RUE LAFONTAINE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	15 973,50	15 503,51	47,55	A	V	LIVRET A	1,108	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	173,23	244,24
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2020	X	5919/5312165/AUCH CHEMIN DE BARON 22 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	440 000,00	440 000,00	37,98	A	V	LIVRET A	0,312	V	LIVRET A	0,550	A-1	EUR	2 244,49	0,00
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2019	X	5898/5220714/LASSERAN AU VILLAGE CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	61 200,00	61 200,00	36,98	A	V	LIVRET A	0,321	V	LIVRET A	0,550	A-1	EUR	336,60	0,00
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2019	X	5899/5220711/LASSERAN AU VILLAGE CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	16 446,60	15 871,69	46,97	A	V	LIVRET A	0,317	V	LIVRET A	0,550	A-1	EUR	88,88	288,24
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2019	X	5900/5220712/LASSERAN AU VILLAGE CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	45 000,00	45 000,00	36,98	A	V	LIVRET A	1,121	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	607,50	0,00
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2019	X	5901/5220713/LASSERAN AU VILLAGE CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	16 030,80	15 574,59	46,97	A	V	LIVRET A	1,118	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	213,35	229,64
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2019	X	5902/5255808/LASSERAN AU VILLAGE CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	25 650,00	25 011,73	36,89	A	V	LIVRET A	0,320	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	76,95	638,27
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2019	X	5903/5255807/LASSERAN AU VILLAGE CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	26 100,00	25 543,02	36,89	A	V	LIVRET A	1,120	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	287,10	556,98
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2019	X	5904/5271403/AUCH ACQUISITION AMELIORATION 1 LOGEMENT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	87 000,00	82 990,60	37,06	A	V	LIVRET A	0,310	V	LIVRET A	0,300	-1	EUR	255,15	2 058,94
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2019	X	5905/5271404/AUCH ACQUISITION AMELIORATION 1 LOGEMENT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	22 000,00	21 206,35	47,06	A	V	LIVRET A	0,308	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	64,85	410,19
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2018	X	5890/1321088/Réaménagement emprunt n° 5648	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	38 668,71	32 431,53	13,49	A	V	LIVRET A	1,157	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	380,20	2 131,98

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2018	X	5891/1321087/Réaménagement emprunt n° 5633	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	175 297,22	156 167,43	20,15	A	V	LIVRET A	1,136	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 790,21	6 578,94
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2018	X	5892/1321086/Réaménagement emprunt n° 5634	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	214 518,97	191 109,02	20,07	A	V	LIVRET A	1,134	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 190,76	8 050,94
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2018	X	5893/1321085/Réaménagement emprunt n° 5609	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	57 292,76	48 621,64	14,49	A	V	LIVRET A	1,154	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	567,47	2 966,50
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2018	X	5894/1321081/Réaménagement emprunt n° 5598	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	207 795,58	184 185,28	18,99	A	V	LIVRET A	1,154	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	2 594,18	7 975,87
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2018	X	5895/1321075/Réaménagement emprunt n° 5588	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	392 345,46	329 060,83	13,49	A	V	LIVRET A	1,157	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 857,62	21 631,78
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2020	X	5914/5310975/AUCH BARON BAT B 12 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	35 000,00	28 500,00	37,98	A	V	LIVRET A	0,313	V	LIVRET A	0,550	A-1	EUR	151,15	0,00
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2020	X	5915/5310976/AUCH BARON BAT B 12 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	30 000,00	29 477,09	47,97	A	V	LIVRET A	0,311	V	LIVRET A	0,550	A-1	EUR	159,11	522,92
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2020	P	5916/5310978/AUCH BARON BAT B 12 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	45 000,00	45 000,00	37,98	A	V	LIVRET A	1,111	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	508,27	0,00
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2020	P	5917/5310977/AUCH BARON BAT B 12 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	22 500,00	22 182,00	47,97	A	V	LIVRET A	1,111	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	292,86	318,00
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2020	C	5918/5310974/AUCH BARON BAT B 12 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	30 000,00	30 000,00	37,98	A	F		0,364	F		0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2018	X	5896/1321066/Réaménagement emprunt n° 5547	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	470 042,55	410 250,98	17,40	A	V	LIVRET A	1,145	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	4 738,36	20 508,88
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2018	X	5897/1321063/Réaménagement emprunt n° 5507	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	279 950,86	233 093,60	16,57	A	V	LIVRET A	1,351	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	3 188,59	12 182,24
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2020	X	5925/5344547/CONDOM RENOVATION ENERGETIQUE 24 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	80 000,00	77 202,40	23,23	A	V	LIVRET A	1,101	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	657,29	2 797,60

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2020	X	3832/5354414/AUCH REHABILITATION 64 LOGEMENTS "TUILERIES"	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	192 000,00	183 057,47	18,15	A	F		0,741	F		0,740	A-1	EUR	640,98	8 942,53
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2018	X	5875/1321025/Réaménagement emprunt n° 5387	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	43 296,92	36 267,16	15,15	A	V	LIVRET A	1,346	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	502,62	2 395,69
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2018	X	5876/1321096/Réaménagement emprunt n° 5780	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	888 598,28	456 450,22	3,67	A	V	LIVRET A	1,627	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	6 311,47	117 319,81
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2018	X	5877/1321016/Réaménagement emprunt n° 5353	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	36 750,25	29 169,15	11,99	A	V	LIVRET A	1,377	V	LIVRET A	1,550	A-1	EUR	490,64	2 485,11
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2020	X	5920/5312166/AUCH CHEMIN DE BARON 22 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	111 415,00	109 472,98	47,97	A	V	LIVRET A	0,305	V	LIVRET A	0,550	A-1	EUR	249,75	1 942,02
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2020	X	5921/5312163/AUCH CHEMIN DE BARON 22 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	291 250,00	291 250,00	37,98	A	V	LIVRET A	1,104	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	996,82	0,00
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2020	X	5922/5312164/AUCH CHEMIN DE BARON 22 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	64 739,00	63 824,02	47,97	A	V	LIVRET A	1,103	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	221,58	914,99
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2020	C	5923/5312167/AUCH CHEMIN DE BARON 22 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	55 000,00	55 000,00	37,98	A	F		0,366	F		0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2019	C	5924/5310312/PRET HAUT DE BILAN	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	107 702,67	107 702,67	37,81	A	F		1,102	F		0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2019	X	5910/5304248/LIAS CONSTRUCTION DE 4 LOGTS AU VILLAGE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	96 300,00	96 300,00	37,56	A	V	LIVRET A	0,309	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	288,90	0,00
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2019	X	5911/5304249/LIAS CONSTRUCTION DE 4 LOGTS AU VILLAGE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	16 839,00	16 231,53	47,55	A	V	LIVRET A	0,307	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	49,64	313,96
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2019	X	5912/5304246/LIAS CONSTRUCTION DE 4 LOGTS AU VILLAGE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	224 100,00	224 100,00	37,56	A	V	LIVRET A	1,108	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 465,10	0,00
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2019	X	5913/5304247/LIAS CONSTRUCTION DE 4 LOGTS AU VILLAGE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	45 986,40	44 633,32	47,55	A	V	LIVRET A	1,107	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	498,70	703,13

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2018	X	5885/1321144/Réaménagement emprunt n° 5738	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	153 610,56	135 652,67	24,82	A	V	LIVRET A	1,142	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 543,80	4 692,16
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2018	X	5886/1321140/Réaménagement emprunt n° 5706	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	38 792,97	30 408,69	12,91	A	V	LIVRET A	1,169	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	358,31	2 164,88
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2018	X	5887/1321139/Réaménagement emprunt n° 5705	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	79 913,76	69 742,63	22,90	A	V	LIVRET A	1,146	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	796,35	2 652,25
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2018	X	5888/1321135/Réaménagement emprunt n° 5682	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	106 109,74	95 668,27	21,99	A	V	LIVRET A	1,149	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	1 339,14	3 527,27
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2018	X	5889/1321090/Réaménagement emprunt n° 5656	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	191 823,81	171 860,20	21,07	A	V	LIVRET A	1,133	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 966,05	6 871,78
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2020	X	5939/5392858/AIGNAN RENOVATION ENERGETIQUE 28 LOGTS LE VERGER	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	63 000,00	60 796,89	23,90	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	660,56	2 203,11
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2020	X	5926/5376226/AUCH ACQUISITION AMELIORATION 4 LOGTS CHEMIN BARON	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	28 750,00	28 750,00	38,81	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	73,95	0,00
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2020	X	5927/5376227/AUCH ACQUISITION AMELIORATION 4 LOGTS CHEMIN BARON	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	9 096,00	8 927,12	48,80	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	23,40	168,89
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2020	X	5928/5376224/AUCH ACQUISITION AMELIORATION 4 LOGTS CHEMIN BARON	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	87 000,00	87 000,00	38,81	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	820,02	0,00
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2020	X	5929/5376225/AUCH ACQUISITION AMELIORATION 4 LOGTS CHEMIN BARON	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	22 792,00	22 447,64	48,80	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	214,83	344,36
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2020	C	5930/5376228/AUCH ACQUISITION AMELIORATION 4 LOGTS CHEMIN BARON	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	10 000,00	10 000,00	38,81	A	F		0,360	F		0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2020	X	5931/5375547/AUCH ACQUISITION AMELIORAT° 12 LOGTS RUE LORRAINE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	9 454,00	9 278,46	48,80	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	24,32	175,54
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2020	X	5932/5375544/AUCH ACQUISITION AMELIORAT° 12 LOGTS RUE LORRAINE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	95 044,00	95 044,00	38,81	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	800,76	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2020	X	5933/5375545/AUCH ACQUISITION AMELIORAT° 12 LOGTS RUE LORRAINE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	57 028,50	56 166,88	48,80	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	488,97	861,63
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2020	C	5934/5375548/AUCH ACQUISITION AMELIORAT° 12 LOGTS RUE LORRAINE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	30 000,00	30 000,00	38,81	A	F		0,360	F		0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2020	X	5935/5375071/L'ISLE JOURDAIN CONSTRUCTION EN VEFA 10 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	155 266,00	155 266,00	38,81	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	0,300	A-	EUR	392,97	0,00
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2020	X	5936/5375072/L'ISLE JOURDAIN CONSTRUCTION EN VEFA 10 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	45 078,00	44 241,02	48,80	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	114,09	836,98
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2020	X	5937/5375069/L'ISLE JOURDAIN CONSTRUCTION EN VEFA 10 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	373 133,50	373 133,50	38,81	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 460,54	0,00
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2020	X	5938/5375070/L'ISLE JOURDAIN CONSTRUCTION EN VEFA 10 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	101 185,00	99 656,23	48,80	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	1,100	A-	EUR	938,42	1 528,78
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2021	C	5945/5418387/PRET DE HAUT BILAN - SOUTIEN REPRISE DES CHANTIERS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	203 000,00	203 000,00	29,19	A	F		0,000	F		0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2021	X	5946/5397080/AUCH GRAND GARROS BAT A2 REHABILITAT° 19 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	37 500,00	37 500,00	23,20	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2021	C	5947/5397081/AUCH GRAND GARROS BAT A2 REHABILITAT° 19 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	95 000,00	95 000,00	29,19	A	F		0,000	F		0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2021	C	5948/5397089/AUCH GRAND GARROS BAT E1 REHABILITAT° 18 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	90 000,00	90 000,00	29,34	A	F		0,000	F		0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2021	X	5949/5393019/AUCH QUAI DES MARRONNIERS REHABILITAT° 6 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	32 000,00	32 000,00	24,21	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,000	-1	EUR	0,00	0,00
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2021	X	5944/5393039/CONDOM REHABILITATION 24 LOGEMENTS "LES JACOBINS"	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	58 500,00	58 500,00	24,15	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2021	X	5940/5388639/CAZAUBON REHABILITATION 8 LOGTS CITE ARTAGNAN	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	123 300,00	123 300,00	23,99	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2021	C	5941/5388640/CAZAUBON REHABILITATION 8 LOGTS CITE ARTAGNAN	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	72 000,00	72 000,00	28,98	A	F		0,230	F		0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2021	X	5942/5393045/LUPIAC REHABLITATION DE 7 LOGEMENTS "LE COUVENT"	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	33 300,00	33 300,00	24,15	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2021	C	5943/5393046/LUPIAC REHABILITATION 7 LOGEMENTS "LE COUVENT"	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	63 000,00	63 000,00	29,14	A	F		0,230	F		0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2021	C	5950/5439289/L'ISLE JOURDAIN ACQUISITION EN VEFA 10 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	25 000,00	25 000,00	39,51	A	F		0,000	F		0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA D'HLM ALTEAL	2013	X	10008/1238497/LOMBEZ ACQUISITION DE 3 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	160 000,00	131 591,04	31,14	A	V	LIVRET A	0,470	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	406,51	3 912,42
SA D'HLM ALTEAL	2013	X	10009/1238499/LOMBEZ ACQUISITION DE 3 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	39 568,00	34 154,48	41,14	A	V	LIVRET A	0,439	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	104,75	761,98
SA D'HLM ALTEAL	2009	P	10001/1881428P/BEAUMARCHES FONCIER ESAT	CREDIT FONCIER DE FRANCE	79 569,50	64 542,33	37,64	A	V	LIVRET A	1,952	V	LIVRET A	1,630	A-1	EUR	1 078,85	1 644,87
SA D'HLM ALTEAL	2009	P	10000/1881380/BEAUMARCHES FOYER ESAT	CREDIT FONCIER DE FRANCE	546 960,50	360 098,74	18,15	A	V	LIVRET A	2,163	V	LIVRET A	1,630	A-1	EUR	6 167,61	18 282,39
SA D'HLM ALTEAL	2012	X	10002/1231822/AUCH CONSTRUCTION 37 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	952 500,00	786 078,11	30,90	A	V	LIVRET A	1,317	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	8 879,89	21 184,02
SA D'HLM ALTEAL	2012	X	10003/1231823/AUCH CONSTRUCTION 37 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	238 182,50	207 580,82	40,89	A	V	LIVRET A	1,280	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 327,28	3 990,22
SA D'HLM ALTEAL	2012	X	10004/1231828/AUCH CONSTRUCTION 37 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	441 500,00	353 366,15	30,90	A	V	LIVRET A	0,507	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	1 092,69	10 861,57
SA D'HLM ALTEAL	2012	X	10005/1231829/AUCH CONSTRUCTION 37 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	95 664,00	80 964,07	40,89	A	V	LIVRET A	0,469	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	248,45	1 853,18
SA D'HLM ALTEAL	2013	X	10006/1238455/LOMBEZ ACQUISITION DE 10 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	540 000,00	456 420,21	31,14	A	V	LIVRET A	1,279	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	5 150,94	11 846,98

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA D'HLM ALTEAL	2013	X	10007/1238487/LOMBEZ ACQUISITION 10 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	152 292,50	134 942,03	41,14	A	V	LIVRET A	1,248	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 512,06	2 517,31
SA D'HLM ALTEAL	2013	X	10010/5009402/LOMBEZ ACQUISITION 10 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	439 000,00	369 658,29	31,73	A	V	LIVRET A	1,223	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	4 171,79	9 594,96
SA D'HLM ALTEAL	2013	X	10011/5009403/LOMBEZ ACQUISITION 10 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	121 906,50	107 642,02	41,72	A	V	LIVRET A	1,202	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 206,15	2 008,04
SA D'HLM ALTEAL	2013	X	10012/5009404/LOMBEZ ACQUISITION 10 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	104 000,00	85 168,66	31,73	A	V	LIVRET A	0,419	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	263,11	2 532,20
SA D'HLM ALTEAL	2013	X	10013/5009405/LOMBEZ ACQUISITION 10 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	26 528,00	22 804,51	41,72	A	V	LIVRET A	0,397	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	69,94	508,76
SA D'HLM ALTEAL	2014	X	10018/5061610/L'ISLE-JOURDAIN CONTRUCTION 2 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	113 250,00	95 313,13	32,81	A	V	LIVRET A	0,370	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	294,17	2 743,76
SA D'HLM ALTEAL	2014	X	10019/5061611/L'ISLE-JOURDAIN CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	31 032,00	27 220,81	42,81	A	V	LIVRET A	0,357	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	83,44	592,26
SA D'HLM ALTEAL	2014	X	10020/5061608/L'ISLE-JOURDAIN CONSTRUCTION 6 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	320 000,00	276 081,69	32,81	A	V	LIVRET A	1,160	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 112,90	6 908,76
SA D'HLM ALTEAL	2014	X	10021/5061609/L'ISLE-JOURDAIN CONSTRUCTION 6 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	101 666,00	91 344,90	42,81	A	V	LIVRET A	1,151	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 023,00	1 654,61
SA D'HLM ALTEAL	2014	X	10014/5039183/MAUVEZIN CONSTRUCTION 20 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	775 000,00	667 500,92	32,81	A	V	LIVRET A	1,170	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	7 526,25	16 703,78
SA D'HLM ALTEAL	2014	X	10015/5039184/MAUVEZIN CONSTRUCTION 20 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	250 000,00	224 224,16	42,81	A	V	LIVRET A	1,158	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 511,15	4 061,57
SA D'HLM ALTEAL	2014	X	10016/5039185/MAUVEZIN CONSTRUCTION 6 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	272 000,00	228 590,77	32,81	A	V	LIVRET A	0,378	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	705,52	6 580,40
SA D'HLM ALTEAL	2014	X	10017/5039186/MAUVEZIN CONSTRUCTION 6 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	75 000,00	65 692,43	42,81	A	V	LIVRET A	0,364	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	201,37	1 429,31

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA D'HLM ALTEAL	2016	X	10024/5140228/L'ISLE-JOURDAIN LA GAVARRE PLAI FONCIER	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	166 448,50	153 394,39	44,47	A	V	LIVRET A	0,338	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	469,12	2 978,79
SA D'HLM ALTEAL	2016	X	10025/5140226/L'ISLE-JOURDAIN LA GAVARRE PLUS FONCIER	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	445 328,50	398 898,54	44,47	A	V	LIVRET A	1,142	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	4 498,14	10 023,42
SA D'HLM ALTEAL	2016	X	10022/5140227/L'ISLE-JOURDAIN LA GAVARRE PLAI	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	597 500,00	535 344,67	34,48	A	V	LIVRET A	0,347	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	1 647,39	13 785,54
SA D'HLM ALTEAL	2016	X	10023/5140225/L'ISLE-JOURDAIN LA GAVARRE PLUS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	1 510 000,00	1 317 869,88	34,48	A	V	LIVRET A	1,150	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	14 946,58	40 910,23
SA D'HLM ALTEAL	2017	X	10026/5202193/L'ISLE JOURDAIN 47 RUE LAURIO 4 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	96 500,00	87 670,98	35,64	A	V	LIVRET A	0,335	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	269,92	2 302,91
SA D'HLM ALTEAL	2017	X	10027/5202190/L'ISLE JOURDAIN 47 RUE LAURIO 4 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	41 000,00	38 073,43	45,64	A	V	LIVRET A	0,329	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	116,54	770,81
SA D'HLM ALTEAL	2017	X	10028/5202191/L'ISLE JOURDAIN 47 RUE LAURIO 4 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	77 500,00	71 408,43	35,64	A	V	LIVRET A	1,136	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	803,20	1 609,72
SA D'HLM ALTEAL	2017	X	10029/5202192/L'ISLE JOURDAIN 47 RUE LAURIO 4 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	41 500,00	39 066,66	45,64	A	V	LIVRET A	1,130	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	436,88	649,87
SA D'HLM ALTEAL	2018	X	10035/5215609/AUCH 47 RUE GAMBETTA 11 L PLUS 6 L PLAI	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	87 500,00	85 902,16	45,97	A	V	LIVRET A	0,325	V	LIVRET A	0,550	A-1	EUR	481,25	1 597,85
SA D'HLM ALTEAL	2018	X	10036/5215610/AUCH 47 RUE GAMBETTA 11 L PLUS 6 L PLAI	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	475 000,00	465 350,94	35,98	A	V	LIVRET A	1,132	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	6 412,50	9 649,07
SA D'HLM ALTEAL	2018	X	10037/5215611/AUCH 47 RUE GAMBETTA 11 L PLUS 6 L PLAI	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	160 500,00	158 101,68	45,97	A	V	LIVRET A	1,126	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	2 166,75	2 398,32
SA D'HLM ALTEAL	2018	X	10038/5213960/L'ISLE JOURDAIN RUE DE LA MADELEINE VEFA 2 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	46 000,00	42 889,12	35,98	A	V	LIVRET A	0,335	V	LIVRET A	0,550	A-1	EUR	241,63	1 042,66
SA D'HLM ALTEAL	2018	X	10039/5213957/L'ISLE JOURDAIN RUE DE LA MADELEINE VEFA 2 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	11 500,00	10 895,34	45,97	A	V	LIVRET A	0,328	V	LIVRET A	0,550	A-1	EUR	61,04	202,66

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA D'HLM ALTEAL	2018	X	10040/5213958/L'ISLE JOURDAIN RUE DE LA MADELEINE VEFA 2 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	41 000,00	38 628,96	35,98	A	V	LIVRET A	1,135	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	532,31	800,97
SA D'HLM ALTEAL	2018	X	10041/5213959/L'ISLE JOURDAIN RUE DE LA MADELEINE VEFA 2 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	12 500,00	11 962,81	45,97	A	V	LIVRET A	1,129	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	163,95	181,47
SA D'HLM ALTEAL	2018	X	10030/5210424/LIAS LA PRAIRIE DES LINS 5 L PLUS 3 L PAI	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	297 900,00	270 644,44	35,89	A	V	LIVRET A	0,335	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	833,27	7 109,17
SA D'HLM ALTEAL	2018	X	10031/5210421/LIAS LA PRAIRIE DES LINS 5 L PLUS 3 L PAI	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	76 500,00	71 039,44	45,89	A	V	LIVRET A	0,328	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	217,43	1 438,23
SA D'HLM ALTEAL	2018	X	10032/5210422/LIAS LA PRAIRIE DES LINS 5 L PLUS 3 L PAI	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	459 000,00	422 922,09	35,89	A	V	LIVRET A	1,136	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	4 757,01	9 533,68
SA D'HLM ALTEAL	2018	X	10033/5210423/LIAS LA PRAIRIE DES LINS 5 L PLUS 3 L PAI	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	124 200,00	116 917,57	45,89	A	V	LIVRET A	1,129	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 307,48	1 944,91
SA D'HLM ALTEAL	2018	X	10034/5215612/AUCH 47 RUE GAMBETTA 11 L PLUS 6 L PLAI	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	282 500,00	275 795,27	35,98	A	V	LIVRET A	0,331	V	LIVRET A	0,550	A-1	EUR	1 553,75	6 704,73
SA D'HLM ALTEAL	2019	X	10042/5257924/AUCH RUE ARISTIDE BRIAND CONSTR 47L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	670 100,00	624 046,37	36,73	A	V	LIVRET A	0,317	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	1 919,92	15 924,85
SA D'HLM ALTEAL	2019	X	10043/5257925/AUCH RUE ARISTIDE BRIAND CONSTR 47L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	174 850,00	165 464,21	46,72	A	V	LIVRET A	0,314	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	506,22	3 273,60
SA D'HLM ALTEAL	2019	X	10044/5257922/AUCH RUE ARISTIDE BRIAND CONSTR 47L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	1 375 900,00	1 294 972,80	36,73	A	V	LIVRET A	1,117	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	14 555,32	28 237,64
SA D'HLM ALTEAL	2019	X	10045/5257923/AUCH RUE ARISTIDE BRIAND CONSTR 47L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	359 050,00	343 276,49	46,72	A	V	LIVRET A	1,114	V	LIVRET A	1,100	-1	EUR	3 837,16	5 555,81
SA D'HLM ALTEAL	2020	X	706/5311783/PAVIE CONSTRUCTION DE 2 LOGTS RES. BARONNIES	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	117 000,00	111 608,05	37,56	A	V	LIVRET A	0,308	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	343,13	2 768,92
SA D'HLM ALTEAL	2020	X	707/5311784/PAVIE CONSTRUCTION DE 2 LOGTS RES. BARONNIES	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	36 000,00	34 701,29	47,55	A	V	LIVRET A	0,307	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	106,12	671,21

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA D'HLM ALTEAL	2020	X	708/5311785/PAVIE CONSTRUCTION DE 2 LOGTS RES. BARONNIES	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	117 000,00	112 402,20	37,56	A	V	LIVRET A	1,108	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 262,53	2 372,59
SA D'HLM ALTEAL	2020	X	709/5311786/PAVIE CONSTRUCTION DE 2 LOGTS RES. BARONNIES	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	36 000,00	34 940,76	47,55	A	V	LIVRET A	1,106	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	390,41	550,44
SA D'HLM ALTEAL	2020	C	710/5311787/PAVIE CONSTRUCTION DE 2 LOGTS RES. BARONNIES	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	14 000,00	14 000,00	37,56	A	F		1,128	F		1,140	A-1	EUR	159,60	0,00
SA D'HLM ALTEAL	2018	C	10094/5257927/AUCH RUE ARISTIDE BRIANT 47 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	164 500,00	164 500,00	46,72	A	F		0,000	F		1,850	A-1	EUR	3 043,25	0,00
SA D'HLM ALTEAL	2020	X	717/5399187/L'ISLE JOURDAIN LE CLOS JOLI ACQUISIT° VEFA 3 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	53 595,80	53 500,00	39,98	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA D'HLM ALTEAL	2020	X	718/5399188/L'ISLE JOURDAIN LE CLOS JOLI ACQUISIT° VEFA 3 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	17 531,34	17 500,00	49,97	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA D'HLM ALTEAL	2020	X	719/5399185/L'ISLE JOURDAIN LE CLOS JOLI ACQUISIT° VEFA 3 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	113 237,48	112 500,00	39,98	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA D'HLM ALTEAL	2020	X	720/5399186/L'ISLE JOURDAIN LE CLOS JOLI ACQUISIT° VEFA 3 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	35 732,72	35 500,00	49,97	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA D'HLM ALTEAL	2020	C	721/5399190/L'ISLE JOURDAIN LE CLOS JOLI ACQUISIT° VEFA 3 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	7 500,00	7 500,00	38,98	A	F		0,360	F		0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA D'HLM ALTEAL	2020	C	722/5399189/L'ISLE JOURDAIN LE CLOS JOLI ACQUISIT° VEFA 3 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	22 500,00	22 500,00	48,97	A	F		0,790	F		0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA D'HLM ALTEAL	2020	X	729/5401962/L'ISLE JOURDAIN ACQUISIT° 3 LOGTS LE CLOS MOLIERE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	39 570,74	39 500,00	39,98	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA D'HLM ALTEAL	2020	X	730/5401960/L'ISLE JOURDAIN ACQUISIT° 3 LOGTS LE CLOS MOLIERE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	13 524,18	13 500,00	49,97	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,000	A-	EUR	0,00	0,00
SA D'HLM ALTEAL	2020	X	731/5401961/L'ISLE JOURDAIN ACQUISIT° 3 LOGTS LE CLOS MOLIERE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	98 139,15	97 500,00	39,98	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA D'HLM ALTEAL	2020	X	732/5401959/L'ISLE JOURDAIN ACQUISIT° 3 LOGTS LE CLOS MOLIERE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	31 706,50	31 500,00	49,97	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA D'HLM ALTEAL	2020	C	733/5401964/L'ISLE JOURDAIN ACQUISIT° 3 LOGTS LE CLOS MOLIERE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	7 500,00	7 500,00	38,98	A	F		0,000	F		0,000	A-	EUR	0,00	0,00
SA D'HLM ALTEAL	2020	C	734/5401963/L'ISLE JOURDAIN ACQUISIT° 3 LOGTS LE CLOS MOLIERE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	22 500,00	22 500,00	48,97	A	F		0,000	F		0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA D'HLM ALTEAL	2020	X	735/5400413/L'ISLE JOURDAIN ACQUISIT°3 LOGTS LE CLOS VICTOR H.	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	54 096,70	54 000,00	39,98	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA D'HLM ALTEAL	2020	X	736/5400414/L'ISLE JOURDAIN ACQUISIT°3 LOGTS LE CLOS VICTOR H.	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	17 531,34	17 500,00	49,97	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA D'HLM ALTEAL	2020	X	737/5400411/L'ISLE JOURDAIN ACQUISIT°3 LOGTS LE CLOS VICTOR H.	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	98 642,43	98 000,00	39,98	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA D'HLM ALTEAL	2020	X	738/5400412/L'ISLE JOURDAIN ACQUISIT°3 LOGTS LE CLOS VICTOR H.	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	31 706,50	31 500,00	49,97	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA D'HLM ALTEAL	2020	C	739/5400416/L'ISLE JOURDAIN ACQUISIT°3 LOGTS LE CLOS VICTOR H.	EMP PAR EMISSION DANS PUBLIC	7 500,00	7 500,00	38,98	A	F		0,000	F		0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA D'HLM ALTEAL	2020	C	740/5400415/L'ISLE JOURDAIN ACQUISIT°3 LOGTS LE CLOS VICTOR H.	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	22 500,00	22 500,00	48,97	A	F		0,000	F		0,000	-1	EUR	0,00	0,00
SA D'HLM ALTEAL	2021	X	742/5421035/L'ISLE JOURDAIN LE CLOS EMBLADE 3 LOGTS EN VEFA	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	51 500,00	51 500,00	39,14	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA D'HLM ALTEAL	2021	X	743/5421036/L'ISLE JOURDAIN LE CLOS EMBLADE 3 LOGTS EN VEFA	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	17 500,00	17 500,00	49,13	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA D'HLM ALTEAL	2021	X	744/5421033/L'ISLE JOURDAIN LE CLOS EMBLADE 3 LOGTS EN VEFA	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	106 500,00	106 500,00	39,14	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA D'HLM ALTEAL	2021	X	745/5421034/L'ISLE JOURDAIN LE CLOS EMBLADE 3 LOGTS EN VEFA	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	35 000,00	35 000,00	49,13	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA D'HLM ALTEAL	2021	C	746/5421038/L'ISLE JOURDAIN LE CLOS EMBLADE 3 LOGTS EN VEFA	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	7 500,00	7 500,00	39,22	A	F		0,000	F		0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA D'HLM ALTEAL	2021	C	747/5421037/L'ISLE JOURDAIN LE CLOS EMBLADE 3 LOGTS EN VEFA	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	22 500,00	22 500,00	49,22	A	F		0,000	F		0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA D'HLM ALTEAL	2020	X	723/5399181/L'ISLE JOURDAIN ACQUISITION 2 LOGTS CLOS LAURENCY	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	39 069,84	39 000,00	39,98	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA D'HLM ALTEAL	2020	X	724/5399182/L'ISLE JOURDAIN ACQUISITION 2 LOGTS CLOS LAURENCY	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	13 524,18	13 500,00	49,97	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA D'HLM ALTEAL	2020	X	725/5399179/L'ISLE JOURDAIN ACQUISITION 2 LOGTS CLOS LAURENCY	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	83 040,82	82 500,00	39,98	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA D'HLM ALTEAL	2020	X	726/5399180/L'ISLE JOURDAIN ACQUISITION 2 LOGTS CLOS LAURENCY	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	27 680,28	27 500,00	49,97	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA D'HLM ALTEAL	2020	C	727/5399184/L'ISLE JOURDAIN ACQUISITION 2 LOGTS CLOS LAURENCY	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	7 500,00	7 500,00	38,98	A	F		0,000	F		0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA D'HLM ALTEAL	2020	C	728/5399183/L'ISLE JOURDAIN ACQUISITION 2 LOGTS CLOS LAURENCY	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	22 500,00	22 500,00	48,97	A	F		0,000	F		0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA D'HLM ALTEAL	2021	C	748/5437344/L'ISLE JOURDAIN PHB 2.0 SOUTIEN A LA CRISE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	26 250,00	26 250,00	39,41	A	F		0,000	F		0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA GASCONNE HLM	1998	X	3323/0856385/PAUILHAC CONSTR. 1 LOGT PLATS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	38 417,15	13 488,03	8,49	A	V	LIVRET A	2,870	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	195,61	1 558,38
SA GASCONNE HLM	1998	X	3325/0856378/GALIAX CONSTR. 1 LOGT PLA	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	61 741,85	23 026,82	8,49	A	V	LIVRET A	3,237	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	434,72	2 544,98
SA GASCONNE HLM	1998	X	3326/0856379/GALIAX CONSTR. 1 LOGT PLATS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	48 021,44	16 860,02	8,49	A	V	LIVRET A	2,848	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	244,50	1 947,97
SA GASCONNE HLM	1998	X	3331/0863193/FLEURANCE CONSTR. 2 LOGTS PLATS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	53 357,16	18 464,24	8,83	A	V	LIVRET A	2,827	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	267,79	2 135,11

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA GASCONNE HLM	1998	X	3333/0865544/SAINT-CLAR CONSTR. 1 LOGT PLATS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	46 649,40	17 287,87	8,91	A	V	LIVRET A	2,841	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	250,05	1 946,79
SA GASCONNE HLM	2000	X	3337/0880040/NOGARO CONSTR.3 LOGT. "AU BOURG"	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	45 734,71	18 710,06	10,74	A	V	LIVRET A	2,822	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	266,47	1 787,56
SA GASCONNE HLM	1999	X	3338/1256741/NOGARO CONSTR.6 LOGT. "AU BOURG"	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	86 774,70	64 370,80	15,99	A	V	LIVRET A	3,124	V	LIVRET A	1,950	A-1	EUR	1 317,01	3 168,20
SA GASCONNE HLM	1999	X	3340/0882074/MARCIAC CONSTR.3 LOGT.LES BAS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	130 343,91	53 323,67	10,74	A	V	LIVRET A	2,822	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	759,44	5 094,54
SA GASCONNE HLM	1999	X	3341/0886270/GIMONT REHABILITATION 1 LOGT. AU BOURG	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	7 622,45	2 960,08	9,91	A	V	LIVRET A	2,834	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	42,45	305,45
SA GASCONNE HLM	1996	X	3139/0456762/LECTOURE CONSTR. 2 LOGEMENTS TS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	24 361,14	8 225,60	7,75	A	V	LIVRET A	2,869	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	120,47	1 041,23
SA GASCONNE HLM	1996	X	3142/0455991/BARCELONNE CONSTR 2 LOGEMENTS TS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	54 413,95	18 690,05	7,16	A	V	LIVRET A	2,930	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	273,73	2 365,87
SA GASCONNE HLM	1995	X	3146/0450180/SAMATAN CONSTRUCTION 1 LOGT TS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	33 687,32	8 887,01	6,75	A	V	LIVRET A	2,989	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	132,89	1 334,80
SA GASCONNE HLM	1996	X	3149/0449352/MANCIET REHABILITATION 1 LOGT TS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	36 870,59	9 726,77	6,66	A	V	LIVRET A	3,212	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	145,44	1 460,93
SA GASCONNE HLM	2000	X	3345/0901641/FOURCES CONSTR.3 LOGT. "AU BOURG"	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	157 784,73	70 821,97	10,08	A	V	LIVRET A	3,167	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	1 311,44	6 321,64
SA GASCONNE HLM	2000	X	3350/0922252/GONDRIN CONSTR. 2 LOGT. "BEL AIR"	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	84 316,56	38 106,64	11,41	A	V	LIVRET A	2,733	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	538,31	3 301,40
SA GASCONNE HLM	2001	X	3353/0934667/ESPAON CONSTR.2 LOGT. AU BOURG	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	82 322,47	41 146,16	14,15	A	V	LIVRET A	2,585	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	529,32	2 963,41
SA GASCONNE HLM	2001	X	3355/0934664/SAINT-GERME CONSTRUCTION 3 LOGT.	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	137 204,12	68 576,95	14,15	A	V	LIVRET A	2,807	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	882,19	4 939,02

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA GASCONNE HLM	2001	X	3358/0935939/SAMATAN CONSTRUCTION 2 LOGT.	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	89 182,67	44 575,02	14,24	A	V	LIVRET A	2,530	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	573,43	3 210,36
SA GASCONNE HLM	2001	X	3365/0944442/VIC-FEZENSAC DURMES REHAB.1 LOGT.	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	22 867,36	9 407,98	14,83	A	V	LIVRET A	2,511	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	121,03	677,58
SA GASCONNE HLM	1996	X	3308/0461716/SAINT-SAUVY CONSTR 1 LOGT LOT. DU MOULIN	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	54 881,65	17 239,94	6,75	A	V	LIVRET A	3,620	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	333,01	2 348,61
SA GASCONNE HLM	1996	X	3309/0461992/JEGUN CONSTR. 1 LOGT TS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	23 324,70	6 618,74	6,75	A	V	LIVRET A	3,189	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	98,71	974,37
SA GASCONNE HLM	1997	X	3314/0469594/MONTESQUIOU LOT. COMMUNAL	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	39 789,19	12 704,53	7,41	A	V	LIVRET A	3,220	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	186,53	1 643,78
SA GASCONNE HLM	1998	X	3320/0854889/JU-BELLOC CONSTR. 1 LOGT PLA	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	61 741,85	22 970,83	8,33	A	V	LIVRET A	3,374	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	433,67	2 538,78
SA GASCONNE HLM	1997	X	3300/0466207/BEAUMARCHES CONSTR. LOTISSEMENT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	78 206,35	25 153,59	7,08	A	V	LIVRET A	3,078	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	369,31	3 254,51
SA GASCONNE HLM	1997	X	3305/0468280/SAMATAN CONSTR 2 LOGTS TS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	74 090,22	26 138,81	8,16	A	V	LIVRET A	3,044	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	379,06	3 020,03
SA GASCONNE HLM	2008	X	3429/1098860/LE HOUGA CONSTRUCTION DE 19 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	131 183,10	85 880,52	20,90	A	V	LIVRET A	0,856	V	LIVRET A	0,200	A-1	EUR	179,77	4 000,35
SA GASCONNE HLM	2007	P	3454/1114802/ESTANG REFINANCEMENT PRET 3117	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	186 337,88	49 697,63	3,83	A	V	LIVRET A	3,038	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	1 049,83	12 057,45
SA GASCONNE HLM	2007	P	3456/1114490/SAMATAN REFINANCT. PRETS 3127 ET 3147	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	317 398,13	92 992,03	4,56	A	V	LIVRET A	2,981	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	1 918,63	19 868,60
SA GASCONNE HLM	2007	P	3457/1114474/SAINT-BLANCARD COMPACTAGE PRETS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	344 541,97	45 098,92	4,08	A	V	LIVRET A	3,435	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	943,88	10 423,89
SA GASCONNE HLM	2007	P	3458/1114437/AUCH COMPACTAGE PRETS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	1 508 538,68	453 860,46	4,07	A	V	LIVRET A	3,090	V	LIVRET A	1,950	A-1	EUR	10 764,46	98 163,23

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA GASCONNE HLM	2007	P	3460/1114432/CONDOM COMPACTAGE PRETS 3141- 3155	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	287 596,54	82 386,55	4,08	A	V	LIVRET A	2,988	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	1 724,29	19 042,32
SA GASCONNE HLM	2008	X	3461/1109313/MIELAN A GASPAR CONSTRUCTION 2 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	171 000,00	115 340,90	21,32	A	V	LIVRET A	0,900	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	361,22	5 064,33
SA GASCONNE HLM	2007	X	3462/1114824/LANNEPAX REAMENAGEMENT PRET 3336	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	115 617,45	60 185,31	10,58	S	V	IPC FR XT	2,708	V	IPC FR XT	1,350	A-2	EUR	925,26	5 013,55
SA GASCONNE HLM	2007	X	3469/1114636/SAMATAN REFINANC. PRET 3306- 3357	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	535 797,76	252 847,38	9,31	S	V	IPC FR XT	3,015	V	IPC FR XT	1,350	A-2	EUR	3 927,07	24 659,54
SA GASCONNE HLM	2008	X	3476/1111715/AUCH LE ARROS REHAB.15 PAVILLONS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	50 000,00	19 579,52	6,49	A	V	LIVRET A	1,969	V	LIVRET A	0,950	A-1	EUR	211,59	2 692,78
SA GASCONNE HLM	2008	X	3478/1114864/PERGAIN-TAILLAC CONSTRUCTION 6 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	495 000,00	351 117,19	21,57	A	V	LIVRET A	1,790	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	4 742,77	13 710,83
SA GASCONNE HLM	2008	X	3479/1115005/LE HOUGA CONSTRUCTION 1 LOGEMENT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	90 000,00	63 839,44	21,57	A	V	LIVRET A	1,902	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	862,32	2 492,88
SA GASCONNE HLM	2008	X	3492/1126725/CONDOM CONSTRUCTION UN LOGEMENT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	35 000,00	23 948,39	21,99	A	V	LIVRET A	0,397	V	LIVRET A	0,050	A-1	EUR	12,49	1 035,00
SA GASCONNE HLM	2008	X	3490/1121026/AUCH SAINT BERTRANET FONCIER	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	72 500,00	60 276,84	37,89	A	V	LIVRET A	1,426	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	677,04	1 272,33
SA GASCONNE HLM	2007	X	3465/1114572/CASTERA-VERDUZAN REF. PRET 3422	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	360 076,44	120 041,03	5,08	S	V	IPC FR XT	2,908	V	IPC FR XT	1,350	A-2	EUR	1 965,56	20 822,94
SA GASCONNE HLM	2009	X	3505/1136985/CAHUZAC SUR ADOUR CONSTRUCTION 1 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	81 915,30	59 654,59	22,57	A	V	LIVRET A	1,550	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	681,16	2 268,60
SA GASCONNE HLM	2009	X	3506/1137157/CAHUZAC SUR ADOUR CONSTRUCTION1 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	90 000,00	62 894,09	22,48	A	V	LIVRET A	0,745	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	196,60	2 637,45
SA GASCONNE HLM	2009	X	3507/1137166/CAHUZAC SUR ADOUR ACQUISITION 1 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	90 000,00	62 894,09	22,48	A	V	LIVRET A	0,739	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	196,60	2 637,45

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA GASCONNE HLM	2009	X	3520/1144793/LASSEUBE-PROPRE ACQUISITION 3 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	243 000,00	170 914,87	22,74	A	V	LIVRET A	0,701	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	534,25	7 167,29
SA GASCONNE HLM	2009	X	3525/1146351/CAHUZAC SUR ADOUR ACQUISITION 1 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	13 500,00	9 495,27	22,90	A	V	LIVRET A	0,717	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	29,68	398,18
SA GASCONNE HLM	2009	X	3526/1147370/PUJAUDRAN ACQUISITION 1 LOGEMENT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	58 500,00	41 146,17	22,90	A	V	LIVRET A	0,717	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	128,62	1 725,45
SA GASCONNE HLM	2009	X	3527/1147371/PUJAUDRAN ACQUISITION 1 LOGEMENT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	81 000,00	56 971,62	22,90	A	V	LIVRET A	0,717	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	178,08	2 389,10
SA GASCONNE HLM	2006	X	3405/1060634/GONDRIN A CUEILLERE CONSTRUCTION 2 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	135 000,00	90 996,13	19,57	A	V	LIVRET A	1,749	V	LIVRET A	1,000	A-1	EUR	950,88	4 091,71
SA GASCONNE HLM	2007	X	3424/1091339/AUCH 9 RUE DARWIN REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	45 000,00	29 662,48	20,57	A	V	LIVRET A	1,032	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	93,09	1 366,49
SA GASCONNE HLM	2007	X	3425/1095438/COLOGNE CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	162 000,00	107 045,28	20,74	A	V	LIVRET A	1,028	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	335,93	4 931,35
SA GASCONNE HLM	2007	X	3427/1098314/PESSAN REHABILITATION 4 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	288 000,00	175 610,41	20,82	A	V	LIVRET A	1,165	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	2 376,96	7 232,68
SA GASCONNE HLM	2007	P	3442/1115029/SAINT-MARTIN DE HORGUES REFI N° 3319	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	107 299,53	38 048,03	5,25	A	V	LIVRET A	2,935	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	753,80	6 292,77
SA GASCONNE HLM	2007	P	3443/1115031/L'ISLE DE NOE REFINANCEMENT 3318	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	239 024,54	82 608,35	5,49	A	V	LIVRET A	2,902	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	1 643,26	14 053,94
SA GASCONNE HLM	2007	P	3444/1115034/BEAUMARCHES REFINACEMENT 3317	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	214 599,03	74 166,73	5,41	A	V	LIVRET A	2,893	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	1 475,33	12 617,79
SA GASCONNE HLM	2007	P	3445/1114887/MONTESQUIOU REFINANCT. 3307	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	225 341,42	73 024,83	5,66	A	V	LIVRET A	2,968	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	1 473,39	13 645,31
SA GASCONNE HLM	2007	P	3446/1114818/RISCLE REFINANCEMENT 3151	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	537 692,75	157 534,51	4,50	A	V	LIVRET A	2,948	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	3 250,29	33 658,67

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA GASCONNE HLM	2007	P	3447/1114814/VALENCE-SUR-BAISE REFINANCEMENT 3150	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	279 652,08	97 637,44	5,83	A	V	LIVRET A	2,962	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	1 939,09	16 426,20
SA GASCONNE HLM	2007	P	3448/1114839/MANCIET REFINANCEMENT PRET 3148	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	87 564,59	25 979,31	4,67	A	V	LIVRET A	2,992	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	534,74	5 475,97
SA GASCONNE HLM	2007	P	3449/1114841/BARCELONNE REFINANCEMENT 3143	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	408 669,11	134 613,84	5,16	A	V	LIVRET A	2,949	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	2 708,51	24 710,09
SA GASCONNE HLM	2007	P	3451/1114634/MONTREAL REFINANCEMENT 3132	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	861 714,57	297 813,81	5,33	A	V	LIVRET A	2,883	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	5 924,16	50 666,28
SA GASCONNE HLM	2007	X	3483/1123137/REAMENAGT CONTRAT 262257-267625	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	236 016,94	90 364,70	5,07	S	V	IPC FR XT	4,514	V	IPC FR XT	1,550	A-2	EUR	3 420,32	14 136,05
SA GASCONNE HLM	2007	X	3486/1123186/REAMENAGEMENT CONTRAT 267608	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	162 718,34	48 538,72	3,58	S	V	IPC FR XT	4,557	V	IPC FR XT	1,350	A-2	EUR	896,11	11 639,39
SA GASCONNE HLM	2009	X	3493/1132391/DURAN LE MOULERON 6 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	42 498,00	29 628,82	22,23	A	V	LIVRET A	0,697	V	LIVRET A	0,200	A-1	EUR	61,78	1 257,58
SA GASCONNE HLM	2009	X	3495/1131397/AUCH MAISON RELAIS RUE CHARRAS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	250 000,00	159 743,41	22,23	A	V	LIVRET A	0,294	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	6 945,37
SA GASCONNE HLM	2009	X	3509/1138235/PUYCASQUIER CONSTRUCTION 8 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	620 109,00	408 577,88	22,57	A	V	LIVRET A	1,455	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	4 665,28	15 537,83
SA GASCONNE HLM	2009	X	3510/1138239/PUYCASQUIER CONSTRUCTION 8 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	54 891,00	34 574,28	22,57	A	V	LIVRET A	0,537	V	LIVRET A	0,200	A-1	EUR	72,08	1 467,49
SA GASCONNE HLM	2009	X	3511/1138209/TASQUE CONSTRUCTION 5 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	324 000,00	235 952,19	22,57	A	V	LIVRET A	1,543	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 694,18	8 973,04
SA GASCONNE HLM	2009	P	3528/51063528923/AUCH ST BERTRANET CONSTRUCTION 2 LOGT	CREDIT AGRICOLE -Caisse région	127 500,00	86 946,62	17,19	A	V	LIVRET A	2,274	V	LIVRET A	1,630	A-1	EUR	1 484,52	4 128,06
SA GASCONNE HLM	2009	P	3529/51063271504/DURAN CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS	CREDIT AGRICOLE -Caisse région	340 200,00	230 987,62	17,52	A	V	LIVRET A	2,045	V	LIVRET A	1,630	A-1	EUR	3 943,85	10 966,83

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA GASCONNE HLM	2009	P	3530/51065285941/AUCH RUE BAZEILLES CONSTRUCTION 3 L	CREDIT AGRICOLE -Caisse région	75 000,00	50 814,69	17,36	A	V	LIVRET A	2,160	V	LIVRET A	1,630	A-1	EUR	867,61	2 412,58
SA GASCONNE HLM	2008	X	3430/1108513/LAGRAULET CONSTRUCTON 6 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	495 000,00	352 200,77	21,40	A	V	LIVRET A	1,753	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	4 757,40	13 753,14
SA GASCONNE HLM	2007	P	3433/1115198/CONDOM REFINANCEMENT PRET 31417	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	55 052,71	18 033,83	4,91	A	F		4,000	F		4,000	A-1	EUR	849,41	3 201,46
SA GASCONNE HLM	2007	P	3434/1116427/AUCH REFINANCEMENT PRET 3120	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	86 681,14	32 389,27	5,66	A	F		4,000	F		4,000	A-1	EUR	1 483,38	4 695,26
SA GASCONNE HLM	2007	P	3437/1115197/CONDOM REFINANCEMENT PRET 3418	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	449 958,47	133 496,84	4,58	A	V	LIVRET A	2,983	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	2 747,81	28 138,78
SA GASCONNE HLM	2007	P	3438/1114792/L'ISLE-JOURDAIN REFINANCEMENT 3415	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	341 545,23	103 106,60	4,16	A	V	LIVRET A	2,974	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	2 115,41	21 329,34
SA GASCONNE HLM	2007	P	3439/1115064/REFINANCEMENT CONTRAT N° 0883788	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	4 479 091,82	0,00	0,00	A	V	LIVRET A	3,312	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	2 195,87	129 168,81
SA GASCONNE HLM	2007	P	3441/1115059/PAUILHAC REFINANCEMENT N° 3324	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	95 609,82	33 043,39	5,49	A	V	LIVRET A	2,902	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	657,31	5 621,57
SA GASCONNE HLM	2007	X	3567/1114801/PLAISANCE LARAMEE REAM PRET 3315	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	285 886,77	127 761,90	8,08	S	V	IPC FR XT	2,998	V	IPC FR XT	1,350	A-2	EUR	2 001,73	14 028,94
SA GASCONNE HLM	2007	X	3568/1114803/PLAISANCE LARAMEE REAM PRET 3316	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	117 632,62	52 569,66	8,08	S	V	IPC FR XT	2,971	V	IPC FR XT	1,350	A-2	EUR	823,64	5 772,43
SA GASCONNE HLM	2011	X	3570/1183791/BRETAGNE D'ARMAGNAC CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	153 000,00	118 818,24	24,15	A	V	LIVRET A	1,468	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 352,21	4 109,87
SA GASCONNE HLM	2011	X	3571/1183792/BRETAGNE D'ARMAGNAC CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	99 000,00	74 295,07	24,15	A	V	LIVRET A	0,658	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	231,46	2 857,63
SA GASCONNE HLM	2011	C	3573/7879125/VALENCE-SUR-BAISE CONSTRUCTION GEDARMERIE	CAISSE D'EPARGNE	720 000,00	396 000,00	10,01	A	F		3,288	F		3,280	A-1	EUR	14 169,60	36 000,00
SA GASCONNE HLM	2011	C	3574/7878907/MARCIAC CONSTRUCTION GENDARMERIE	CAISSE D'EPARGNE	720 000,00	432 000,00	14,25	A	F		3,369	F		3,360	A-1	EUR	15 482,88	28 800,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA GASCONNE HLM	2011	X	3572/1182691/AUCH CONSTRUCTION MAISON RELAIS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	45 000,00	22 557,58	19,15	A	V	LIVRET A	0,744	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	70,95	1 092,80
SA GASCONNE HLM	2011	X	3577/1199921/PAVIE CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	18 000,00	14 592,38	29,73	A	V	LIVRET A	1,401	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	165,02	408,71
SA GASCONNE HLM	2011	X	3578/1199898/CASTELNAU-BARBARENS CONSTRUCTION 1 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	117 000,00	91 709,53	29,82	A	V	LIVRET A	0,590	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	283,88	2 917,31
SA GASCONNE HLM	2009	X	3500/1135890/DEMU CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	173 439,00	126 268,66	22,48	A	V	LIVRET A	1,534	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 441,77	4 801,88
SA GASCONNE HLM	2009	X	3501/1135893/DEMU CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	15 561,00	10 815,89	22,48	A	V	LIVRET A	0,636	V	LIVRET A	0,200	A-1	EUR	22,55	459,07
SA GASCONNE HLM	2009	X	3502/1137567/SEGOUFIELLE ACQUISITION VEFA 4 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	855 000,00	622 465,05	22,40	A	V	LIVRET A	1,572	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	7 107,51	23 671,75
SA GASCONNE HLM	2009	X	3514/1139866/FLAMARENS CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	162 000,00	118 848,90	22,74	A	V	LIVRET A	1,471	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 357,06	4 519,71
SA GASCONNE HLM	2009	X	3521/1141595/MIRADOUX ACQUISITION 1 LOGEMENT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	90 000,00	63 301,82	22,82	A	V	LIVRET A	0,717	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	197,87	2 654,56
SA GASCONNE HLM	2010	X	3549/1159123/PAVIE CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	14 813,50	10 762,11	23,23	A	V	LIVRET A	0,587	V	LIVRET A	0,200	A-1	EUR	22,40	437,32
SA GASCONNE HLM	2010	X	3536/1154581/EAUZE CONSTRUCTION 10 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	654 328,80	496 396,04	23,07	A	V	LIVRET A	1,500	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	5 658,23	17 988,00
SA GASCONNE HLM	2010	X	3537/1154603/EAUZE CONSTRUCTION 10 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	65 580,30	47 644,54	23,07	A	V	LIVRET A	0,593	V	LIVRET A	0,200	A-1	EUR	99,16	1 936,04
SA GASCONNE HLM	2010	X	3539/1153956/MARCIAC CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	84 762,00	61 580,13	23,07	A	V	LIVRET A	0,587	V	LIVRET A	0,200	A-1	EUR	128,17	2 502,31
SA GASCONNE HLM	2010	X	3540/1153955/MARCIAC CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	117 000,00	85 430,49	23,07	A	V	LIVRET A	0,693	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	266,58	3 428,05

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA GASCONNE HLM	2009	X	3523/1146001/MARCIAC CONSTRUCTION 1 LOGEMENT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	72 000,00	50 641,45	22,82	A	V	LIVRET A	0,710	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	158,29	2 123,65
SA GASCONNE HLM	2009	X	3524/1146007/MARCIAC CONSTRUCION 8 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	71 352,00	49 909,82	22,82	A	V	LIVRET A	0,610	V	LIVRET A	0,200	A-1	EUR	104,06	2 118,39
SA GASCONNE HLM	2007	X	3491/1123207/AUCH REAMENAGT PRETS 3097 ET 3103	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	921 245,42	341 865,33	6,41	S	V	IPC FR XT	3,184	V	IPC FR XT	1,350	A-2	EUR	5 492,44	49 813,45
SA GASCONNE HLM	2007	P	3498/51034105739/CASTELNAU D'AUZAN CONSTRUCTION 8 L	CREDIT AGRICOLE -Caisse région	135 000,00	76 544,90	10,78	T	V	LIVRET A	2,596	V	LIVRET A	1,650	A-1	EUR	1 318,82	5 385,71
SA GASCONNE HLM	2007	X	3464/1114549/SAMATAN REAMENAGEMENT PRET3414	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	434 781,77	114 105,48	3,58	S	V	IPC FR XT	2,980	V	IPC FR XT	1,350	A-2	EUR	1 954,06	27 514,57
SA GASCONNE HLM	2009	X	3513/1138718/LE HOUGA CONSTRUCTION 1 LOGEMENT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	81 000,00	56 971,62	22,65	A	V	LIVRET A	0,716	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	178,08	2 389,10
SA GASCONNE HLM	2008	X	3481/1121023/RISCLE PARC BEL ADOUR CONSTR 6 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	402 984,90	294 627,11	21,99	A	V	LIVRET A	1,656	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	4 124,12	10 862,84
SA GASCONNE HLM	2008	X	3482/1115445/RISCLE PARC BEL ADOUR CONSTR 6 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	38 015,10	25 530,09	21,74	A	V	LIVRET A	0,802	V	LIVRET A	0,200	A-1	EUR	53,33	1 134,01
SA GASCONNE HLM	2008	X	3489/1117442/AUCH SAINT BERTRANET 16 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	69 881,00	46 930,58	21,82	A	V	LIVRET A	0,711	V	LIVRET A	0,200	A-1	EUR	98,03	2 084,59
SA GASCONNE HLM	2010	X	3531/1150213/NOGARO CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	475 000,00	403 117,96	27,98	A	V	LIVRET A	1,394	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	5 551,05	8 070,39
SA GASCONNE HLM	2010	X	3551/1160661/MONTREAL ACQUISITION 4 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	360 000,00	273 108,20	23,32	A	V	LIVRET A	1,499	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 113,06	9 896,68
SA GASCONNE HLM	2010	X	3547/1157677/LOMBEZ ACQUISITION 4 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	90 000,00	65 715,79	23,23	A	V	LIVRET A	0,697	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	205,06	2 636,96
SA GASCONNE HLM	2010	X	3555/1161935/MONTREAL CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	196 404,30	127 624,35	23,48	A	V	LIVRET A	1,419	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 454,74	4 624,75

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA GASCONNE HLM	2010	X	3556/1161936/MONTREAL CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	19 594,80	14 235,73	23,48	A	V	LIVRET A	0,549	V	LIVRET A	0,200	A-1	EUR	29,63	578,47
SA GASCONNE HLM	2010	X	3557/1161652/PREIGNAN CONSTRUCTION 18 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	1 319 088,60	1 000 705,38	23,40	A	V	LIVRET A	1,474	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	11 406,65	36 262,76
SA GASCONNE HLM	2010	X	3558/1161654/PREIGNAN CONSTRUCTION 18 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	120 910,50	87 842,31	23,40	A	V	LIVRET A	0,592	V	LIVRET A	0,200	A-1	EUR	182,83	3 569,47
SA GASCONNE HLM	2010	X	3559/1161653/PREIGNAN CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	189 000,00	138 003,09	23,40	A	V	LIVRET A	0,697	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	430,62	5 537,61
SA GASCONNE HLM	2010	X	3560/1162253/PESSAN CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	113 553,00	86 145,17	23,40	A	V	LIVRET A	1,477	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	981,94	3 121,66
SA GASCONNE HLM	2010	X	3561/1162254/PESSAN CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	12 445,20	9 041,50	23,40	A	V	LIVRET A	0,590	V	LIVRET A	0,200	A-1	EUR	18,82	367,40
SA GASCONNE HLM	2010	X	3564/1172764/SEGOUFIELLE ACQUISITION DE 2 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	207 000,00	155 682,89	23,73	A	V	LIVRET A	1,499	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 774,57	5 641,52
SA GASCONNE HLM	2010	X	3542/1155340/SAINT-PUY CONSTRUCTION 10 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	72 143,10	52 412,45	23,15	A	V	LIVRET A	0,592	V	LIVRET A	0,200	A-1	EUR	109,08	2 129,79
SA GASCONNE HLM	2010	X	3543/1155338/SAINT-PUY CONSTRUCTION 10 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	782 856,90	593 901,84	23,15	A	V	LIVRET A	1,469	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	6 769,66	21 521,34
SA GASCONNE HLM	2010	X	3545/1155336/AUCH CONSTRUCTION1 LOGEMENT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	58 094,00	42 205,67	23,23	A	V	LIVRET A	0,595	V	LIVRET A	0,200	A-1	EUR	87,84	1 715,03
SA GASCONNE HLM	2012	X	3588/1223081/L'ISLE-JOURDAIN CONSTRUCTION 1 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	60 000,00	48 229,49	30,48	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	149,14	1 482,45
SA GASCONNE HLM	2013	X	3597/1242758/AUCH FOYER JEUNES TRAVAILLEURS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	275 000,00	226 172,09	31,23	A	V	LIVRET A	0,472	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	698,69	6 724,46
SA GASCONNE HLM	2013	X	3598/1246740/BARRAN CONSTRUCTION 13 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	855 000,00	745 621,90	31,31	A	F		2,570	F		2,570	A-1	EUR	19 545,85	14 916,87

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA GASCONNE HLM	2013	P	3599/1246743/BARRAN CONSTRUCTION 13 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	69 402,60	63 292,29	41,30	A	F		2,570	F		2,570	A-1	EUR	1 648,03	833,32
SA GASCONNE HLM	2013	P	3600/1246748/BARRAN CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	162 000,00	137 833,36	31,31	A	F		1,730	F		1,730	A-1	EUR	2 439,97	3 205,25
SA GASCONNE HLM	2013	P	3616/17512/L'ISLE-JOURDAIN CONSTRUCTION 2 LOGT	GROUPE CILEO	20 000,00	16 906,02	31,72	T	F		1,509	F		1,500	A-1	EUR	257,47	412,82
SA GASCONNE HLM	2011	C	3580/1209616/VALENCE-SUR-BAISE GENDARMERIE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	450 000,00	300 857,17	24,99	A	V	LIVRET A	2,082	V	LIVRET A	2,040	A-1	EUR	6 373,54	11 571,43
SA GASCONNE HLM	2012	X	3589/1227624/MARCIAC CONSTRUCTION DE 2 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	153 000,00	126 267,65	30,73	A	V	LIVRET A	1,278	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 426,37	3 402,79
SA GASCONNE HLM	2012	X	3590/1227625/MARCIAC CONSTRUCTION 1 LOGEMENT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	72 000,00	57 627,10	30,73	A	V	LIVRET A	0,491	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	178,19	1 771,32
SA GASCONNE HLM	2012	X	3591/1227751/BARCELONNE CONSTRUCTION 5 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	360 000,00	251 915,39	30,73	A	V	LIVRET A	1,283	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 845,75	6 788,87
SA GASCONNE HLM	2012	X	3592/1227766/BARCELONNE CONSTRUCTION 1 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	63 000,00	50 423,71	30,73	A	V	LIVRET A	0,502	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	155,93	1 549,89
SA GASCONNE HLM	2013	X	3594/1234231/PAVIE CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	94 810,50	84 217,60	40,97	A	V	LIVRET A	1,257	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	1 156,96	1 483,27
SA GASCONNE HLM	2013	X	3596/1237037/PAVIE CONSTRUCTION DE 3 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	28 345,50	24 467,39	41,14	A	V	LIVRET A	0,437	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	75,04	545,86
SA GASCONNE HLM	2013	X	3595/1234234/PAVIE CONSTRUCTION DE 3 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	178 363,80	147 146,17	30,98	A	V	LIVRET A	0,469	V	LIVRET A	0,550	A-1	EUR	832,37	4 195,06
SA GASCONNE HLM	2001	P	3533/22614/DURAN CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS	CIL PYRENEEN	48 021,30	48 021,30	16,99	A	F		0,902	F		1,250	A-1	EUR	600,26	0,00
SA GASCONNE HLM	2003	P	3534/22615/MARCIAC REHABILITATION 7 LOGEMENTS	CIL PYRENEEN	7 659,90	7 659,90	19,99	A	F		0,880	F		1,250	A-1	EUR	95,75	0,00
SA GASCONNE HLM	2009	X	3516/1142317/MONTREAL ANCIENNE GENDARMERIE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	441 000,00	323 445,70	22,74	A	V	LIVRET A	1,509	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 693,20	12 300,34

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA GASCONNE HLM	2010	X	3566/1178327/BARCELONNE DU GERS CONSTRUCTION 1 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	45 000,00	33 894,07	23,99	A	V	LIVRET A	0,676	V	LIVRET A	0,550	A-1	EUR	193,36	1 261,47
SA GASCONNE HLM	2013	X	3615/1250030/AUCH ACQUISTION 1 LOGEMENT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	16 000,00	13 129,78	31,56	A	V	LIVRET A	0,424	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	40,56	390,37
SA GASCONNE HLM	2013	X	3632/1256736/MARCIAC REAMENAGEMENT PRET 3339	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	281 150,01	214 761,44	16,15	T	F		3,560	F		3,560	A-1	EUR	7 743,89	8 984,97
SA GASCONNE HLM	2013	X	3633/1256737/GONDRIN REAMENAGEMENT PRET 3349	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	256 273,83	199 685,05	17,15	T	F		3,560	F		3,560	A-1	EUR	7 185,18	7 670,41
SA GASCONNE HLM	2013	X	3635/1257266/AUCH REAMENAGEMENT PRET N° 3399	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	881 386,13	605 772,30	12,16	T	F		3,560	F		3,560	A-1	EUR	22 102,47	37 099,31
SA GASCONNE HLM	2012	X	3582/1217803/CERAN CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	495 000,00	387 698,47	30,31	A	V	LIVRET A	1,320	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	4 379,62	10 448,08
SA GASCONNE HLM	2012	X	3583/1217807/CERAN CONSTRUCTION DE 1 LOGEMENT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	85 500,00	68 726,99	30,31	A	V	LIVRET A	0,543	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	212,52	2 112,49
SA GASCONNE HLM	2012	X	3584/1217799/FLEURANCE ACQUISITION 1 LOGEMENT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	80 000,00	64 305,97	30,31	A	V	LIVRET A	0,552	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	198,85	1 976,60
SA GASCONNE HLM	2013	X	3626/1256728/MARCIAC COMPACTAGE 3371-3522	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	794 724,80	659 345,61	27,56	A	V	LIVRET A	1,374	V	LIVRET A	1,220	A-1	EUR	8 261,32	17 811,46
SA GASCONNE HLM	2013	F	3623/17783/BARRAN CONSTRUCTION 16 LOGEMENTS	GROUPE CILEO	32 400,00	32 400,00	31,97	T	F		1,246	F		1,250	A-1	EUR	405,00	0,00
SA GASCONNE HLM	2013	X	3627/1257259/AUCH COMPACTAGE 6 PRETS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	387 750,64	316 689,52	27,23	A	V	LIVRET A	0,481	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	980,09	10 006,81
SA GASCONNE HLM	2013	X	3629/1257262/DURAN COMPACTAGE PRETS N° 3366 et 3494	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	639 024,77	527 353,10	24,23	A	V	LIVRET A	1,506	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	7 067,21	16 278,97
SA GASCONNE HLM	2015	X	3657/5074312/SAINT-MEDARD CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	180 000,00	154 979,29	27,98	A	V	LIVRET A	1,135	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	2 150,85	4 343,00
SA GASCONNE HLM	2016	C	3693/LBP-00001062/L'ISLE-JOURDAIN LES TOURNESOLS	LA BANQUE POSTALE	70 500,00	50 916,70	12,78	T	F		1,886	F		1,850	A-1	EUR	987,25	3 916,66

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA GASCONNE HLM	2016	C	3694/LBP-00001064/PAVIE RUE MARRAST	LA BANQUE POSTALE	187 000,00	135 055,60	12,78	T	F		1,876	F		1,850	A-1	EUR	2 618,65	10 388,88
SA GASCONNE HLM	2016	C	3695/LBP-00001063/SAMATAN MAISON CAHUZAC AVENUE DE CAZAUX	LA BANQUE POSTALE	114 000,00	82 333,30	12,78	T	F		1,876	F		1,850	A-1	EUR	1 596,40	6 333,34
SA GASCONNE HLM	2014	X	3652/5044298/AUCH REHABILITATION GARROS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	125 000,00	69 861,39	7,58	A	V	LIVRET A	1,285	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	859,89	8 310,57
SA GASCONNE HLM	2014	X	3653/5052733/MONTREAL CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	31 500,00	27 156,63	32,56	A	V	LIVRET A	1,191	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	306,20	679,58
SA GASCONNE HLM	2013	X	3607/1250658/MONTREAL ACQUISITION 3 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	211 500,00	178 412,49	31,56	A	V	LIVRET A	1,161	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 013,48	4 630,92
SA GASCONNE HLM	2013	X	3608/1250662/MONTREAL ACQUISITION 2 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	126 000,00	103 397,05	31,56	A	V	LIVRET A	0,419	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	319,41	3 074,17
SA GASCONNE HLM	2013	X	3609/1250686/AUCH ACQUISITION 2 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	50 000,00	41 030,58	31,56	A	V	LIVRET A	0,421	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	126,75	1 219,91
SA GASCONNE HLM	2013	X	3610/1250679/MARCIAC ACQUISITION 3 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	180 000,00	151 840,42	31,56	A	V	LIVRET A	1,210	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 713,60	3 941,21
SA GASCONNE HLM	2013	X	3611/1250681/MARCIAC ACQUISITION 1 LOGEMENT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	54 000,00	44 313,05	31,56	A	V	LIVRET A	0,419	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	136,89	1 317,50
SA GASCONNE HLM	2013	X	3651/1256739/MARCIAC CONSTRUCTION GENDARMERIE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	614 124,31	483 627,28	19,99	A	V	LIVRET A	2,023	V	LIVRET A	2,040	A-1	EUR	10 239,43	18 305,19
SA GASCONNE HLM	2012	X	3586/1222126/AUCH ACQUISITON-AMELIORATION 2 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	55 000,00	44 210,37	30,48	A	V	LIVRET A	0,552	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	136,71	1 358,91
SA GASCONNE HLM	2014	F	3637/17784/SAINT-MEDARD CONSTRUCTION 8 LOGT	GROUPE CILEO	10 800,00	10 800,00	32,47	T	F		1,256	F		1,250	A-1	EUR	135,00	0,00
SA GASCONNE HLM	2014	F	3638/17798/AUCH CONSTRUCTION 1 LOGEMENT	GROUPE CILEO	6 000,00	6 000,00	31,97	T	F		1,256	F		1,250	A-1	EUR	75,00	0,00
SA GASCONNE HLM	2013	P	3601/1246774/BARRAN CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	13 103,10	11 680,01	41,30	A	F		1,720	F		1,720	A-1	EUR	204,14	188,69
SA GASCONNE HLM	2013	X	3603/1245408/L'ISLE-JOURDAIN CONSTRUCTION 4 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	175 000,00	143 927,69	31,31	A	V	LIVRET A	0,413	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	444,62	4 279,21

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA GASCONNE HLM	2013	X	3604/1245411/MAUVEZIN CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	372 600,00	189 878,78	31,39	A	V	LIVRET A	1,194	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 142,88	4 928,54
SA GASCONNE HLM	2013	X	3605/1245413/MAUVEZIN CONSTRUCTION 1 LOGEMENT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	54 000,00	44 411,98	31,39	A	V	LIVRET A	0,409	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	137,20	1 320,44
SA GASCONNE HLM	2013	P	3606/17513/BARCELONNE CONSTRUCTION 1 L	GROUPE CILEO	12 600,00	10 644,92	31,97	T	F		1,509	F		1,500	A-1	EUR	162,09	257,38
SA GASCONNE HLM	2013	F	3617/17766/MARCIAC CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS	GROUPE CILEO	10 800,00	10 800,00	31,97	T	F		1,256	F		1,250	A-1	EUR	135,00	0,00
SA GASCONNE HLM	2014	F	3618/17767/PAVIE CONSTRUCTION 15 LOGEMENTS	GROUPE CILEO	54 000,00	54 000,00	32,22	T	F		1,256	F		1,250	A-1	EUR	675,00	0,00
SA GASCONNE HLM	2013	F	3619/17771/AUCH ACQUISITION 4 LOGEMENTS	GROUPE CILEO	12 000,00	12 000,00	31,97	T	F		1,256	F		1,250	A-1	EUR	150,00	0,00
SA GASCONNE HLM	2013	F	3620/17772/L'ISLE-JOURDAIN CONSTRUCTION 17 LOGT	GROUPE CILEO	30 000,00	30 000,00	31,97	T	F		1,226	F		1,250	A-1	EUR	375,00	0,00
SA GASCONNE HLM	2013	F	3621/17773/BARCELONNE CONSTRUCTION 6 LOGT	GROUPE CILEO	10 800,00	10 800,00	31,97	T	F		1,256	F		1,250	A-1	EUR	135,00	0,00
SA GASCONNE HLM	2013	F	3622/17774/CERAN CONSTRUCTION 7 LOGEMENTS	GROUPE CILEO	10 800,00	10 800,00	31,97	T	F		1,256	F		1,250	A-1	EUR	135,00	0,00
SA GASCONNE HLM	2013	X	3631/1256735/FLEURANCE REAMENAGEMENT 3332	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	161 846,40	117 992,61	14,15	T	F		3,560	F		3,560	A-1	EUR	4 276,27	5 918,25
SA GASCONNE HLM	2012	X	3581/1217796/PLAISANCE AMELIORATION 2 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	144 000,00	115 750,74	30,31	A	V	LIVRET A	0,556	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	357,93	3 557,87
SA GASCONNE HLM	2013	X	3612/1250022/SAINT-MEDARD CONTRUCTION 6 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	504 000,00	425 153,14	31,56	A	V	LIVRET A	1,216	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	4 798,07	11 035,40
SA GASCONNE HLM	2013	X	3613/1250026/SAINT-MEDARD CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	135 000,00	110 782,58	31,56	A	V	LIVRET A	0,404	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	342,23	3 293,75
SA GASCONNE HLM	2013	X	3614/1250031/AUCH ACQUISITION 1 LOGEMENT FONCIER	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	29 947,00	25 793,86	41,56	A	V	LIVRET A	0,401	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	79,11	575,45
SA GASCONNE HLM	2015	X	3660/5078984/AUCH ACQUISITION-AMELIORATION 1 LOGEMENT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	60 000,00	51 876,00	32,98	A	V	LIVRET A	0,370	V	LIVRET A	0,550	A-1	EUR	292,93	1 384,12
SA GASCONNE HLM	2015	X	3661/5082845/BARCELONNE CONSTRUCTION 7 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	117 000,00	101 038,49	33,07	A	V	LIVRET A	0,339	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	311,57	2 818,74

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA GASCONNE HLM	2015	X	3662/5082844/BARCELONNE CONSTRUCTION 7 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	405 000,00	237 619,89	33,07	A	V	LIVRET A	1,103	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 676,93	5 738,00
SA GASCONNE HLM	2015	X	3663/5092482/CONDOM CONSTRUCTION FOYER AGAPEI	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	330 000,00	291 769,48	28,48	T	F		1,162	F		2,790	A-1	EUR	8 170,29	6 567,19
SA GASCONNE HLM	2015	X	3664/5092481/CONDOM CONSTRUCTION FOYER AGAPEI	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	370 000,00	311 380,35	23,48	A	V	LIVRET A	1,574	V	LIVRET A	1,610	A-1	EUR	5 183,27	10 561,44
SA GASCONNE HLM	2015	X	3665/5079128/EAUZE CONSTRUCTION 16 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	135 000,00	116 721,00	32,98	A	V	LIVRET A	0,366	V	LIVRET A	0,550	A-1	EUR	659,10	3 114,26
SA GASCONNE HLM	2015	X	3666/5079127/EAUZE CONSTRUCTION 16 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	385 000,00	339 895,23	32,98	A	V	LIVRET A	1,161	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	4 694,40	7 837,89
SA GASCONNE HLM	2015	X	3667/5082868/LAGRAULET CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	225 000,00	194 304,75	33,07	A	V	LIVRET A	0,346	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	599,18	5 420,65
SA GASCONNE HLM	2015	X	3668/5082867/LAGRAULET CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	747 000,00	658 784,39	33,07	A	V	LIVRET A	1,114	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	7 421,62	15 908,18
SA GASCONNE HLM	2015	P	3669/5074515/NOGARO CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	42 500,00	36 068,82	27,98	A	F		0,840	F		0,840	A-1	EUR	312,17	1 094,41
SA GASCONNE HLM	2015	P	3670/5074514/NOGARO CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	85 000,00	73 693,67	27,98	A	F		1,670	F		1,670	A-1	EUR	1 263,47	1 963,27
SA GASCONNE HLM	2014	X	3646/5023611/AUCH REHABILITATION 38 LOGEMMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	100 000,00	56 020,22	7,00	A	V	LIVRET A	1,175	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	845,23	6 589,36
SA GASCONNE HLM	2014	X	3648/5032519/AUCH CONSTRUCTION 11 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	100 000,00	84 227,82	32,07	A	V	LIVRET A	0,366	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	259,96	2 424,66
SA GASCONNE HLM	2014	X	3649/5032711/PLAISANCE CONSTRUCTION 7 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	369 000,00	213 760,46	32,07	A	V	LIVRET A	1,133	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 410,21	5 349,21
SA GASCONNE HLM	2014	X	3650/5032712/PLAISANCE CONSTRUCTION 7 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	112 500,00	94 756,29	32,07	A	V	LIVRET A	0,369	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	292,46	2 727,73

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA GASCONNE HLM	2014	X	3656/5065504/L'ISLE-JOURDAIN CONSTRUCTION 7 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	65 000,00	54 626,48	32,65	A	V	LIVRET A	0,371	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	168,60	1 572,53
SA GASCONNE HLM	2016	X	3692/5134623/EAUZE RUISSEAU DU PELAN PLUS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	175 000,00	157 736,02	34,23	A	V	LIVRET A	1,147	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 775,56	3 678,70
SA GASCONNE HLM	2016	X	3696/1281283/VALENCE-SUR-BAISE CONSTR.4 LOGT.	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	181 133,27	134 410,05	14,15	A	V	LIVRET A	1,696	V	LIVRET A	1,600	A-1	EUR	2 302,86	9 518,53
SA GASCONNE HLM	2016	X	3697/1281284/MONTEGUT CONSTRUCTION A LA COME	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	119 166,64	88 427,68	14,15	A	V	LIVRET A	1,696	V	LIVRET A	1,600	A-1	EUR	1 515,04	6 262,18
SA GASCONNE HLM	2016	X	3698/1281285/FLEURANCE LE MAS VERT CONSTR. 12 LOGT.	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	321 611,80	230 819,84	15,82	A	V	LIVRET A	1,703	V	LIVRET A	1,600	A-1	EUR	3 939,63	15 406,88
SA GASCONNE HLM	2016	X	3699/1281288/VILLECOMTAL-SUR-ARROS LOT.2000	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	518 702,18	403 260,48	16,74	A	V	LIVRET A	1,693	V	LIVRET A	1,600	A-1	EUR	6 780,19	20 501,29
SA GASCONNE HLM	2016	X	3700/1281289/SAINT-MONT LOT. BOUTILLET	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	172 654,77	123 913,82	15,74	A	V	LIVRET A	1,702	V	LIVRET A	1,600	A-1	EUR	2 114,96	8 271,06
SA GASCONNE HLM	2016	X	3701/1281291/PREIGNAN CONSTRUCTION 4 LOGT.	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	167 736,63	137 035,03	16,99	A	V	LIVRET A	1,697	V	LIVRET A	1,850	A-1	EUR	2 652,95	6 367,47
SA GASCONNE HLM	2016	X	3702/1281292/MAUVEZIN CONSTRUCTION 7 LOGT.	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	255 251,36	208 531,57	16,99	A	V	LIVRET A	1,697	V	LIVRET A	1,850	A-1	EUR	4 037,09	9 689,63
SA GASCONNE HLM	2016	X	3703/1281293/CASTERA-VERDUZAN CONSTR. 8 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	401 109,29	327 692,46	16,99	A	V	LIVRET A	1,697	V	LIVRET A	1,850	A-1	EUR	6 344,00	15 226,56
SA GASCONNE HLM	2016	X	3704/1281294/LANNEPAX LOT.DOAT 3 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	145 857,92	119 160,87	16,99	A	V	LIVRET A	1,697	V	LIVRET A	1,850	A-1	EUR	2 306,91	5 536,94
SA GASCONNE HLM	2016	X	3705/1281295/MIRANDE REHABILITATION 5 LOGT.	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	72 234,06	58 947,88	17,15	A	V	LIVRET A	1,681	V	LIVRET A	1,600	A-1	EUR	988,08	2 806,95
SA GASCONNE HLM	2016	X	3706/1281296/BEAUMARCHES CONSTR. 8 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	325 053,26	265 265,45	17,08	A	V	LIVRET A	1,680	V	LIVRET A	1,600	A-1	EUR	4 446,35	12 631,25

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA GASCONNE HLM	2016	X	3707/1281298/LAGRAULET DU GERS AU VILLAGE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	97 188,50	76 657,24	17,66	A	V	LIVRET A	1,689	V	LIVRET A	1,600	A-1	EUR	1 284,92	3 650,21
SA GASCONNE HLM	2016	X	3708/1281300/CAHUZAC SUR ADOUR A LACOSTE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	244 398,49	195 057,43	18,74	A	V	LIVRET A	1,637	V	LIVRET A	1,550	A-1	EUR	3 159,35	8 771,41
SA GASCONNE HLM	2016	X	3709/1281301/MIRAMONT D'ASTARAC CENTRE BOURG	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	110 743,08	88 385,40	18,74	A	V	LIVRET A	1,637	V	LIVRET A	1,550	A-1	EUR	1 431,58	3 974,55
SA GASCONNE HLM	2016	X	3710/1281302/AUCH FONCIER 16 LOGT.COURREGES	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	75 579,70	69 038,80	34,98	A	V	LIVRET A	1,608	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	1 267,10	1 355,27
SA GASCONNE HLM	2016	X	3711/1281303/SARAMON ACQUISITION IMMEUBLE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	230 345,15	191 697,85	18,99	A	V	LIVRET A	1,540	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	3 394,73	7 992,23
SA GASCONNE HLM	2016	X	3712/1281304/AUCH FONCIER 6 LOGT. COURREGES	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	36 707,19	33 432,77	35,14	A	V	LIVRET A	1,500	V	LIVRET A	1,450	A-1	EUR	494,98	703,66
SA GASCONNE HLM	2016	X	3713/1281306/CASTELNAU D'AUZAN CONSTRUCTION 8 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	390 667,30	318 180,68	20,90	A	V	LIVRET A	1,533	V	LIVRET A	1,450	A-1	EUR	4 800,43	12 883,48
SA GASCONNE HLM	2016	X	3714/1281307/CERAN LE PRESBYTERE 2 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	114 971,26	92 622,31	19,82	A	V	LIVRET A	1,535	V	LIVRET A	1,450	A-1	EUR	1 400,55	3 967,75
SA GASCONNE HLM	2016	X	3715/1281308/MIRADOUX A GACHADOAT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	136 513,24	114 562,66	20,15	A	V	LIVRET A	1,523	V	LIVRET A	1,450	A-1	EUR	1 728,42	4 638,76
SA GASCONNE HLM	2016	X	3716/1281309/REJAUMONT ANCIENNE ECOLE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	121 345,11	101 833,46	20,15	A	V	LIVRET A	1,523	V	LIVRET A	1,450	A-1	EUR	1 536,37	4 123,35
SA GASCONNE HLM	2016	X	3717/1281310/CEZAN ANCIENNE ECOLE REHAB.5 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	265 442,40	222 760,71	20,15	A	V	LIVRET A	1,523	V	LIVRET A	1,450	A-1	EUR	3 360,82	9 019,83
SA GASCONNE HLM	2016	X	3718/1281314/BARCELONNE COMPACTAGE 3362-3565	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	829 391,89	710 268,50	24,83	A	V	LIVRET A	1,432	V	LIVRET A	1,360	A-1	EUR	9 955,10	21 723,80
SA GASCONNE HLM	2016	X	3672/5104125/L'ISLE-JOURDAIN ACQUISITION 24 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	195 645,50	168 763,77	33,73	A	V	LIVRET A	0,358	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	520,42	4 708,11

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA GASCONNE HLM	2016	X	3673/5104124/L'ISLE-JOURDAIN ACQUISITION 24 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	104 354,50	93 180,86	43,72	A	V	LIVRET A	0,347	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	285,48	1 978,29
SA GASCONNE HLM	2015	X	3677/5090828/DIVERSES COMMUNES RENOVATION ENERGETIQUES 800 LOG	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	250 000,00	103 913,37	3,67	A	V	LIVRET A	1,189	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 421,08	25 275,57
SA GASCONNE HLM	2014	X	3640/5028321/AUCH FOYER JEUNES TRAVAILLEURS LE NOCTILE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	45 000,00	37 947,50	31,98	A	V	LIVRET A	0,403	V	LIVRET A	0,550	A-1	EUR	214,47	1 046,12
SA GASCONNE HLM	2014	X	3641/5023564/CASTELNAU D'AUZAN CONSTRUCTION 11 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	882 000,00	585 546,26	31,90	A	V	LIVRET A	1,187	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	6 608,20	15 198,61
SA GASCONNE HLM	2014	X	3642/5023565/CASTELNAU D'AUZAN CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	117 000,00	95 814,77	31,90	A	V	LIVRET A	0,400	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	295,99	2 848,73
SA GASCONNE HLM	2014	X	3643/5026472/CAUSSENS CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	711 000,00	614 234,75	31,98	A	V	LIVRET A	1,172	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	8 490,60	14 698,81
SA GASCONNE HLM	2014	X	3645/5026473/CAUSSENS CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	184 500,00	155 584,70	31,98	A	V	LIVRET A	0,390	V	LIVRET A	0,550	A-1	EUR	879,31	4 289,09
SA GASCONNE HLM	2016	X	3678/5115902/AUCH FAMILISTERE PLAI	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	475 000,00	412 105,01	29,90	A	V	LIVRET A	0,356	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	1 275,65	13 109,20
SA GASCONNE HLM	2015	X	3679/5115656/CONDOM JULES FERRY PLUS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	32 500,00	28 633,42	33,89	A	V	LIVRET A	1,136	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	322,58	691,43
SA GASCONNE HLM	2017	X	3681/5120827/EAUZE LE CLOS DU BEARN PLUS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	800 000,00	737 895,85	34,98	A	V	LIVRET A	1,151	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	10 175,43	15 839,72
SA GASCONNE HLM	2017	X	3680/5120826/EAUZE LE CLOS DU BEARN PLAI	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	300 000,00	272 874,24	34,98	A	V	LIVRET A	0,349	V	LIVRET A	0,550	A-1	EUR	1 538,42	6 837,34
SA GASCONNE HLM	2017	X	3682/5121926/FLEURANCE DISTILLERIE PLAI	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	105 000,00	93 994,72	29,98	A	V	LIVRET A	0,356	V	LIVRET A	0,550	A-1	EUR	532,23	2 774,00
SA GASCONNE HLM	2017	X	3684/5123559/SAINT-MONT A LABAQUE PLAI	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	139 500,00	126 886,53	34,98	A	V	LIVRET A	0,349	V	LIVRET A	0,550	A-1	EUR	715,37	3 179,36

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA GASCONNE HLM	2017	X	3685/5123558/SAINT-MONT A LABAQUE PLUS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	495 000,00	456 573,07	34,98	A	V	LIVRET A	1,151	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	6 296,05	9 800,82
SA GASCONNE HLM	2017	X	3686/5125602/FLEURANCE LA PEPINIERE PLAI	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	110 000,00	98 470,66	29,98	A	V	LIVRET A	0,356	V	LIVRET A	0,550	A-1	EUR	557,57	2 906,10
SA GASCONNE HLM	2017	X	3689/5127008/L'ISLE-JOURDAIN ACTIS VIA DI MOTTA PLAI	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	90 000,00	81 765,69	35,06	A	V	LIVRET A	0,338	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	251,74	2 147,79
SA GASCONNE HLM	2017	X	3774/5197539/LAGRAULET VIGNERONNES 2	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	184 500,00	167 728,99	35,56	A	V	LIVRET A	1,138	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 894,93	4 537,78
SA GASCONNE HLM	2018	X	3775/5199691/MONTREAL DU GERS LE POTAGER	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	153 000,00	143 407,94	36,64	A	V	LIVRET A	0,326	V	LIVRET A	0,300	B-1	EUR	440,64	3 471,99
SA GASCONNE HLM	2018	X	3776/5199692/MONTREAL DU GERS-LE POTAGER	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	162 000,00	150 885,52	36,64	A	V	LIVRET A	1,128	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 703,45	3 973,17
SA GASCONNE HLM	2017	X	3777/5186707/CASTEX D'ARMAGNAC PLEIN CHAMP 6 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	81 900,00	76 271,31	36,81	A	V	LIVRET A	0,326	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	234,66	1 946,34
SA GASCONNE HLM	2017	X	3778/5186708/CASTEX D'ARMAGNAC PLEIN CHAMP 6 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	432 000,00	406 590,77	36,81	A	V	LIVRET A	1,126	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	4 570,02	8 865,95
SA GASCONNE HLM	2018	X	3767/5170434/AUCH RUE GAMBETTA	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	75 000,00	70 662,71	35,98	A	V	LIVRET A	1,139	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	973,73	1 465,20
SA GASCONNE HLM	2017	P	3761/4885503/L'ISLE-JOURDAIN VIA DI MOTTA	CAISSE D'EPARGNE	150 000,00	134 760,40	25,33	A	F		2,007	F		2,000	A-1	EUR	2 773,69	3 923,81
SA GASCONNE HLM	2018	X	3764/5174568/SAMATAN LES BERGES D'ENSAHUQUE PLAI	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	90 000,00	83 913,48	36,02	A	V	LIVRET A	0,338	V	LIVRET A	0,550	A-1	EUR	472,75	2 039,98
SA GASCONNE HLM	2018	X	3765/5174567/SAMATAN LES BERGES D'ENSAHUQUE PLUS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	375 000,00	353 313,55	36,02	A	V	LIVRET A	1,139	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	4 868,64	7 325,97
SA GASCONNE HLM	2018	X	3768/5181064/L ISLE JOURDAIN VIA DI MOTTA PLS 3EME TRANCHE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	215 000,00	201 309,00	31,14	A	V	LIVRET A	1,640	V	LIVRET A	1,610	A-1	EUR	3 318,06	4 781,34
SA GASCONNE HLM	2016	X	3721/1281286/PLAISANCE LARRAMEE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	79 419,99	56 999,48	15,49	A	V	LIVRET A	1,698	V	LIVRET A	1,600	A-1	EUR	972,86	3 804,63

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA GASCONNE HLM	2016	X	3722/1281287/PLAISANCE CHANTE GRENOUILLE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	160 876,40	115 460,52	15,49	A	V	LIVRET A	1,698	V	LIVRET A	1,600	A-1	EUR	1 970,68	7 706,82
SA GASCONNE HLM	2016	X	3723/1281290/RISCLE CONSTRUCTION 3 PAVILLONS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	129 333,25	100 549,00	16,32	A	V	LIVRET A	1,687	V	LIVRET A	1,600	A-1	EUR	1 690,57	5 111,79
SA GASCONNE HLM	2016	X	3724/1281297/ESPAON "AU VILLAGE"	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	48 594,26	38 328,65	17,57	A	V	LIVRET A	1,687	V	LIVRET A	1,600	A-1	EUR	642,46	1 825,11
SA GASCONNE HLM	2016	X	3725/1281299/MIELAN LOTISSEMENT LAGRANGE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	850 857,87	687 224,18	19,32	A	V	LIVRET A	1,628	V	LIVRET A	1,550	A-1	EUR	11 103,36	29 122,08
SA GASCONNE HLM	2016	X	3726/1281305/PAVIE CONSTRUCTION 5 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	153 866,35	125 317,12	20,57	A	V	LIVRET A	1,529	V	LIVRET A	1,450	A-1	EUR	1 890,68	5 074,23
SA GASCONNE HLM	2016	X	3727/1281311/CASTELNAU-BARBARENS 4 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	217 621,93	177 243,11	20,32	A	V	LIVRET A	1,525	V	LIVRET A	1,450	A-1	EUR	2 674,09	7 176,76
SA GASCONNE HLM	2016	X	3728/1281312/COLOGNE RUE SAINT AUBIN 1 LOGT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	77 722,11	63 301,13	20,32	A	V	LIVRET A	1,525	V	LIVRET A	1,450	A-1	EUR	955,04	2 563,13
SA GASCONNE HLM	2016	X	3736/5160273/L'ISLE JOURDAIN LIEU DIT PAYOLLE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	32 500,00	28 782,54	34,81	A	V	LIVRET A	0,342	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	88,69	778,84
SA GASCONNE HLM	2017	X	3737/5160315/AUCH 44 RUE D'ETIGNY	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	90 000,00	79 705,50	34,81	A	V	LIVRET A	0,342	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	245,59	2 156,78
SA GASCONNE HLM	2016	X	3738/1283109/MARCIAC - REAMENAGEMENT PRET	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	818 657,62	667 004,09	23,07	A	V	LIVRET A	1,166	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	7 680,83	31 253,15
SA GASCONNE HLM	2016	X	3739/1283113/L'ISLE-JOURDAIN - REAMENAGEMENT PRET	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	390 617,20	320 409,07	30,48	A	V	LIVRET A	1,159	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 658,00	12 136,33
SA GASCONNE HLM	2016	X	3740/1283114/PAVIE - REAMENAGEMENT PRET	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	555 797,28	473 168,68	30,98	A	V	LIVRET A	1,165	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	6 607,35	16 264,57
SA GASCONNE HLM	2016	X	3741/1283115/L'ISLE-JOURDAIN - REAMENAGEMENT PRET	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	677 050,44	557 972,06	31,31	A	V	LIVRET A	1,156	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	6 364,37	20 606,76

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA GASCONNE HLM	2016	X	3743/1283102/LECTOURE - REAMENAGEMENT PRET	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	60 841,71	34 954,98	6,06	S	V	IPC FR XT	2,481	V	IPC FR XT	1,400	A-2	EUR	797,25	4 981,66
SA GASCONNE HLM	2016	X	3745/1283104/REAMENAGEMENT PRET	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	572 682,13	260 811,74	6,08	S	V	IPC FR XT	2,479	V	IPC FR XT	1,200	A-2	EUR	3 761,21	38 217,16
SA GASCONNE HLM	2016	X	3746/1283105/AUCH - REAMENAGEMENT PRET	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	615 035,55	202 379,00	6,06	S	V	IPC FR XT	1,939	V	IPC FR XT	1,400	A-2	EUR	4 615,83	28 842,35
SA GASCONNE HLM	2017	C	3766/5174200/DIVERSES COMMUNES PHBB	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	928 000,00	928 000,00	35,14	A	F		0,365	F		0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA GASCONNE HLM	2016	X	3729/1281313/LOMBEZ COMPACTAGE FICHES 3361 - 3546	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	744 473,84	618 887,74	22,08	T	V	LIVRET A	1,598	V	LIVRET A	1,530	A-1	EUR	9 636,18	23 203,99
SA GASCONNE HLM	2016	X	3748/1283094/SARAMON - REAMENAGEMENT PRET	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	453 048,57	391 604,56	23,99	S	V	IPC FR XT	2,251	V	IPC FR XT	1,500	A-2	EUR	8 588,09	12 088,94
SA GASCONNE HLM	2016	X	3749/1283106/PUJAUDRAN - REAMENAGEMENT PRET	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	348 957,17	303 805,43	26,23	S	V	IPC FR XT	1,852	V	IPC FR XT	1,060	A-2	EUR	3 601,31	9 746,12
SA GASCONNE HLM	2016	X	3750/1283107/PUJAUDRAN - REAMENAGEMENT PRET	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	631 446,34	549 743,20	26,23	S	V	IPC FR XT	1,852	V	IPC FR XT	1,060	A-2	EUR	6 516,66	17 635,84
SA GASCONNE HLM	2016	X	3751/1283108/TASQUE - REAMENAGEMENT PRET	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	54 515,29	47 443,66	25,98	S	V	IPC FR XT	1,944	V	IPC FR XT	1,190	A-2	EUR	890,15	1 384,89
SA GASCONNE HLM	2016	P	3756/1283100/SAINT-CLAR - REAMENAGEMENT PRET	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	163 962,40	104 091,08	8,74	A	V	LIVRET A	1,826	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	1 951,51	10 703,27
SA GASCONNE HLM	2016	P	3757/1283096/PAVIE - REAMENAGEMENT PRET	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	147 329,64	97 501,53	8,24	A	V	LIVRET A	1,773	V	LIVRET A	1,650	A-1	EUR	1 782,99	10 558,31
SA GASCONNE HLM	2016	P	3758/1283097/L'ISLE-JOURDAIN - REAMENAGEMENT PRET	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	85 489,22	55 678,60	8,74	A	V	LIVRET A	1,830	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	1 035,38	5 225,67
SA GASCONNE HLM	2016	P	3759/1283098/PAVIE - REAMENAGEMENT PRET	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	90 034,58	55 090,87	8,74	A	V	LIVRET A	1,833	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	1 042,55	6 235,23

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA GASCONNE HLM	2016	P	3760/1283099/LECTOURE - REAMENAGEMENT PRET	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	220 226,15	134 753,22	8,74	A	V	LIVRET A	1,833	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	2 550,08	15 251,47
SA GASCONNE HLM	2017	X	3732/5157756/SAINT-CLAR BELLEVUE PLAI	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	58 500,00	53 147,69	35,73	A	V	LIVRET A	0,338	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	163,63	1 396,06
SA GASCONNE HLM	2017	X	3733/5157757/SAINT-CLAR BELLEVUE PLUS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	432 000,00	398 044,33	35,73	A	V	LIVRET A	1,139	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	4 477,19	8 972,87
SA GASCONNE HLM	2016	X	3734/5158206/GIMONT RUE DU COUVENT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	150 000,00	107 932,39	10,24	T	V	LIVRET A	1,192	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 248,54	9 647,33
SA GASCONNE HLM	2017	X	3735/5158224/AUCH SEILHAN 1 SEILHAN 2 TUILERIES	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	150 000,00	107 932,39	10,24	T	V	LIVRET A	1,192	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 248,54	9 647,33
SA GASCONNE HLM	2017	P	3763/4911172/AUCH RESIDENCE ETUDIANTE EMBAQUES	CAISSE D'EPARGNE	200 000,00	179 680,54	25,33	A	F		2,007	F		2,000	A-1	EUR	3 698,25	5 231,74
SA GASCONNE HLM	2018	X	3762/5174773/AUCH BOULEVARD SADI CARNOT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	140 000,00	130 532,06	35,98	A	V	LIVRET A	0,338	V	LIVRET A	0,550	A-1	EUR	735,38	3 173,31
SA GASCONNE HLM	2017	X	3769/5182583/AUBIET 10 ROUTE DE TOULOUSE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	207 000,00	190 729,58	35,14	A	V	LIVRET A	1,132	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 145,32	4 299,50
SA GASCONNE HLM	2018	X	3770/5174570/LADEVEZE RIVIERE LOTISSEMENT COMMUNAL	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	76 500,00	71 242,42	36,14	A	V	LIVRET A	0,326	V	LIVRET A	0,300	B-1	EUR	219,18	1 818,02
SA GASCONNE HLM	2018	X	3771/5174569/LADEVEZE RIVIERE LOTISSEMENT COMMUNAL	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	369 000,00	347 296,29	36,14	A	V	LIVRET A	1,798	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 903,56	7 573,00
SA GASCONNE HLM	2017	X	3772/5187789/AUCH FAMILISTERE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	50 000,00	45 838,06	35,47	A	V	LIVRET A	0,334	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	140,95	1 144,09
SA GASCONNE HLM	2017	X	3773/5197538/LABEJAN MAISON MARIE MADELEINE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	135 000,00	123 762,78	35,56	A	V	LIVRET A	0,334	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	380,56	3 089,03
SA GASCONNE HLM	2017	C	3779/5209365/DIVERSES COMMUNES PHBB-2ème tranche	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	1 039 500,00	1 039 500,00	35,89	A	F		0,366	F		0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA GASCONNE HLM	2018	X	3780/5216477/AUCH RESIDENCE TUILERIE 65 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	200 000,00	148 564,29	10,91	A	V	LIVRET A	1,172	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 780,27	13 278,49

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA GASCONNE HLM	2018	X	3782/5191176/CASTELNAU BARBARENS AU LAVOIR 1 7 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	136 800,00	125 412,95	35,89	A	V	LIVRET A	0,334	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	385,63	3 130,22
SA GASCONNE HLM	2018	X	3783/5191175/CASTELNAU BARBARENS AU LAVOIR 1 7 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	414 000,00	376 367,48	35,89	A	V	LIVRET A	1,138	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	4 252,05	10 182,33
SA GASCONNE HLM	2018	X	3786/5235189/CASTELNAU BARBARENS LAVOIR 2 2 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	198 000,00	184 415,63	36,31	A	V	LIVRET A	1,123	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 081,99	4 856,10
SA GASCONNE HLM	2019	X	3792/5235185/SAINT MEDARD SARNIGUET 3 CONSTRUCT° 3L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	180 000,00	171 640,76	37,22	A	V	LIVRET A	1,112	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 936,48	4 402,58
SA GASCONNE HLM	2019	X	3785/5235191/SARRANT LA DOUVE 5 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	270 000,00	257 461,16	37,31	A	V	LIVRET A	1,114	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 904,71	6 603,86
SA GASCONNE HLM	2019	X	3784/5235190/SARRANT LA DOUVE 5 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	166 500,00	159 442,52	37,31	A	V	LIVRET A	0,314	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	489,57	3 747,11
SA GASCONNE HLM	2019	X	3787/5235187/BELLOC SAINT CLAMENS VILLAGE 5 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	76 500,00	73 257,37	37,31	A	V	LIVRET A	0,314	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	224,94	1 721,65
SA GASCONNE HLM	2019	X	3788/5235188/BELLOC SAINT CLAMENS VILLAGE 5 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	351 000,00	334 699,51	37,31	A	V	LIVRET A	1,114	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 776,13	8 585,01
SA GASCONNE HLM	2018	X	3789/5235195/LAVARDENS LA CONSERVERIE 7 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	126 000,00	118 100,66	36,31	A	V	LIVRET A	0,319	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	362,88	2 859,29
SA GASCONNE HLM	2018	X	3790/5235196/LAVARDENS LA CONSERVERIE 7 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	405 000,00	377 213,78	36,31	A	V	LIVRET A	1,119	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	4 258,61	9 932,93
SA GASCONNE HLM	2018	X	3791/5235186/SAINT CLAR BELLEVUE 2 3 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	270 000,00	251 475,85	36,22	A	V	LIVRET A	1,120	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 839,08	6 621,96
SA GASCONNE HLM	2019	X	3793/5240804/SAMATAN CONSTR 11 LOGTS LE SUD	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	90 000,00	85 852,34	37,56	A	V	LIVRET A	0,314	V	LIVRET A	0,300	B-1	EUR	263,95	2 129,94
SA GASCONNE HLM	2019	X	3794/5240803/SAMATAN CONSTR 11 LOGTS LE SUD	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	375 000,00	360 263,44	37,56	A	V	LIVRET A	1,114	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	4 046,55	7 604,46

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA GASCONNE HLM	2019	X	3795/5240737/MIRANDE CONSTR 2 LOGTS CANTEPERDRIX3	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	95 000,00	88 482,25	36,39	A	V	LIVRET A	1,119	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	998,94	2 329,95
SA GASCONNE HLM	2019	X	3796/5240735/FLEURANCE CONSTR 10 LOGTS LES 4 CONSULS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	145 000,00	138 853,85	37,39	A	V	LIVRET A	0,314	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	426,35	3 263,26
SA GASCONNE HLM	2019	X	3797/5240736/FLEURANCE CONSTR 10 LOGTS LES 4 CONSULS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	280 000,00	266 996,76	37,39	A	V	LIVRET A	1,114	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 012,30	6 848,45
SA GASCONNE HLM	2020	X	3798/5248508/GIMONT CAHUZAC ACQUISIT° AMELIORAT°26 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	215 000,00	205 886,74	37,31	A	V	LIVRET A	0,305	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	632,18	4 838,62
SA GASCONNE HLM	2020	X	3799/5248509/GIMONT CAHUZAC ACQUISIT° AMELIORAT°26 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	625 000,00	595 974,91	37,31	A	V	LIVRET A	1,105	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	6 723,88	15 286,71
SA GASCONNE HLM	2019	P	3800/5265415/LAGRAULET 13 LOGTS LAROUSSA	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	612 000,00	586 054,94	32,07	A	V	LIVRET A	1,618	V	LIVRET A	1,610	A-1	EUR	9 650,93	13 381,16
SA GASCONNE HLM	2019	X	3801/5300517/AUCH ACQUISITION AMELIORATION 1L RUE VIALA	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	20 000,00	19 078,30	37,39	A	V	LIVRET A	0,307	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	58,66	473,32
SA GASCONNE HLM	2019	X	3802/5300336/MARCIAC ACQUISITION 8 L LE CLOITRE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	135 000,00	128 778,52	37,39	A	V	LIVRET A	0,309	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	395,92	3 194,90
SA GASCONNE HLM	2020	X	3803/5300335/MARCIAC ACQUISITION 8 L LE CLOITRE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	288 000,00	276 682,32	37,39	A	V	LIVRET A	1,103	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 107,75	5 840,23
SA GASCONNE HLM	2020	X	3817/5300412/AUCH ACQUISITION AMELIORATION 8 LOGTS SADI CARNOT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	210 000,00	200 322,13	37,72	A	V	LIVRET A	0,308	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	615,88	4 969,85
SA GASCONNE HLM	2020	P	3818/5293496/AUCH ACQUISITION AMELIORATION 8 LOGTS SADI CARNOT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	28 000,00	24 505,99	12,74	A	F		1,011	F		1,010	A-1	EUR	265,25	1 755,79
SA GASCONNE HLM	2019	X	3808/5301557/AUCH CONSTRUCTION 21 LOGTS LE BARRAIL	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	200 000,00	190 782,98	37,39	A	V	LIVRET A	0,308	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	586,55	4 733,19
SA GASCONNE HLM	2019	X	3809/5301556/AUCH CONSTRUCTION 21 LOGTS LE BARRAIL	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	650 000,00	624 456,63	37,39	A	V	LIVRET A	1,107	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	7 014,02	13 181,07

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA GASCONNE HLM	2019	P	3810/5297318/AUCH CONSTRUCTION 21 LOGTS LE BARRAIL	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	73 500,00	68 555,72	22,40	A	F		1,471	F		1,470	A-1	EUR	1 044,38	2 490,18
SA GASCONNE HLM	2019	X	3811/5289631/L'ISLE JOURDAIN CONSTRUCTION DE 9 LOGTS EMBETPEOU	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	85 000,00	81 082,77	37,39	A	V	LIVRET A	0,309	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	249,29	2 011,60
SA GASCONNE HLM	2020	X	3812/5289629/L'ISLE JOURDAIN CONSTRUCTION DE 9 LOGTS EMBETPEOU	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	290 000,00	278 603,73	37,39	A	V	LIVRET A	1,105	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 129,33	5 880,78
SA GASCONNE HLM	2019	P	3813/5289632/L'ISLE JOURDAIN CONSTRUCTION DE 9 LOGTS EMBETPEOU	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	10 500,00	9 189,75	12,66	A	F		1,011	F		1,010	A-1	EUR	99,47	658,42
SA GASCONNE HLM	2019	P	3814/5289630/L'ISLE JOURDAIN CONSTRUCTION DE 9 LOGTS EMBETPEOU	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	21 000,00	18 379,50	12,66	A	F		1,011	F		1,010	A-1	EUR	198,94	1 316,84
SA GASCONNE HLM	2019	C	3815/5301508/L'ISLE JOURDAIN CONSTRUCTION DE 9 LOGTS EMBETPEOU	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	15 000,00	15 000,00	37,39	A	F		0,364	F		0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA GASCONNE HLM	2019	C	3816/5301512/L'ISLE JOURDAIN CONSTRUCTION DE 9 LOGTS EMBETPEOU	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	7 500,00	7 500,00	37,39	A	F		0,364	F		0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA GASCONNE HLM	2019	X	3804/5301498/CASTERA VERDUZAN CONSTRUCTION 11 LOGTS LE CHATEAU	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	171 000,00	163 119,45	37,39	A	V	LIVRET A	0,307	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	501,50	4 046,88
SA GASCONNE HLM	2019	X	3805/5301497/CASTERA VERDUZAN CONSTRUCTION 11 LGTS LE CHATEAU	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	540 000,00	518 779,36	37,39	A	V	LIVRET A	1,106	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	5 827,03	10 950,42
SA GASCONNE HLM	2019	P	3806/5295702/CASTERA VERDUZAN CONSTRUCTION 11 LOGTS LE CHATEAU	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	69 300,00	64 638,24	22,40	A	F		1,471	F		1,470	A-1	EUR	984,70	2 347,88
SA GASCONNE HLM	2019	C	3807/5301499/CASTERA VERDUZAN CONSTRUCTION 11 LOGTS LE CHATEAU	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	49 500,00	49 500,00	37,39	A	F		0,372	F		0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA GASCONNE HLM	2020	X	3879/5362013/MASSEUBE LE CLOS DU LAC CONSTRUCTION 16 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	315 000,00	307 576,26	38,31	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	465,68	7 423,74
SA GASCONNE HLM	2020	X	3880/5362012/MASSEUBE LE CLOS DU LAC CONSTRUCTION 16 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	801 000,00	784 950,28	38,31	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	4 333,10	16 049,72

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA GASCONNE HLM	2020	P	3881/5362014/MASSEUBE LE CLOS DU LAC CONSTRUCTION 16 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	216 000,00	205 978,53	18,32	A	F		0,780	F		0,780	A-1	EUR	829,22	10 021,47
SA GASCONNE HLM	2020	X	3882/5356171/BARCELONNE ACQUISITION AMELIORATION 7 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	90 000,00	87 878,93	38,31	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	95,33	2 121,07
SA GASCONNE HLM	2020	X	3883/5356170/BARCELONNE ACQUISITION AMELIORATION 7 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	342 000,00	335 147,31	38,31	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 664,63	6 852,69
SA GASCONNE HLM	2021	P	3884/5356172/BARCELONNE ACQUISITION AMELIORATION 7 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	94 500,00	91 124,94	23,32	A	F		0,930	F		0,930	A-1	EUR	146,31	3 375,06
SA GASCONNE HLM	2020	X	3820/5304396/GIMONT ACQUISITION EN VEFA DE 39 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	270 000,00	263 946,83	37,98	A	V	LIVRET A	0,307	V	LIVRET A	0,550	A-1	EUR	635,14	6 053,18
SA GASCONNE HLM	2020	X	3821/5304395/GIMONT ACQUISITION EN VEFA DE 39 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	98 000,00	96 291,81	47,97	A	V	LIVRET A	0,303	V	LIVRET A	0,550	A-1	EUR	92,82	1 708,19
SA GASCONNE HLM	2020	X	3822/5304399/GIMONT ACQUISITION EN VEFA DE 39 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	892 500,00	857 426,98	37,89	A	V	LIVRET A	1,106	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	9 630,78	18 098,62
SA GASCONNE HLM	2020	X	3823/5304400/GIMONT ACQUISITION EN VEFA DE 39 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	325 000,00	315 437,38	47,89	A	V	LIVRET A	1,103	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 524,48	4 969,27
SA GASCONNE HLM	2020	P	3824/5304397/GIMONT ACQUISITION EN VEFA DE 39 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	136 500,00	118 675,74	12,91	A	F		0,324	F		0,320	A-1	EUR	408,33	8 926,37
SA GASCONNE HLM	2019	C	3825/5304398/GIMONT ACQUISITION EN VEFA DE 39 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	97 500,00	97 500,00	37,89	A	F		0,364	F		0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA GASCONNE HLM	2020	X	3826/5325714/AUCH ACQUISIT° AMELIORAT° 11 LOGEMENTS RUE DESSOLE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	150 000,00	144 105,38	37,89	A	V	LIVRET A	1,109	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 618,62	3 041,79
SA GASCONNE HLM	2019	C	3827/5319870/AUCH ACQUISIT° AMELIORAT° 11 LOGEMENTS RUE DESSOLE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	27 500,00	27 500,00	37,89	A	F		0,366	F		0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA GASCONNE HLM	2020	X	3828/5326097/AUCH ACQUISIT°AMELIORATION 1 LOGT RUE ANGERVILLE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	36 000,00	35 192,91	37,98	A	V	LIVRET A	0,305	V	LIVRET A	0,550	A-1	EUR	50,35	807,09

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA GASCONNE HLM	2020	X	3829/5331466/LABEJAN CONSTRUCTION DE 2 LOGEMENTS "JARDIN MARIE"	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	189 000,00	185 405,42	38,06	A	V	LIVRET A	1,103	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	431,00	3 594,58
SA GASCONNE HLM	2020	C	3830/5331467/LABEJAN CONSTRUCTION DE 2 LOGEMENTS "JARDIN MARIE"	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	9 000,00	9 000,00	38,06	A	F		0,364	F		0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA GASCONNE HLM	2020	X	3831/5354376/AUCH RENOVATION DE 54 LOGEMENTS " LESTERRASSES"	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	162 000,00	154 454,74	18,15	A	F		0,741	F		0,740	A-1	EUR	540,83	7 545,26
SA GASCONNE HLM	2019	C	3819/5314972/PRET HAUT DE BILAN	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	282 500,00	282 500,00	37,89	A	F		0,366	F		0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA GASCONNE HLM	2021	X	3833/5352903/FLEURANCE LE PARC ACQUISITION AMELIORATION 4 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	80 000,00	78 114,61	38,31	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	57,14	1 885,40
SA GASCONNE HLM	2021	X	3834/5352902/FLEURANCE LE PARC ACQUISITION AMELIORATION 4 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	95 000,00	93 096,48	38,31	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	248,05	1 903,53
SA GASCONNE HLM	2020	C	3835/5352904/FLEURANCE LE PARC ACQUISITION AMELIORATION 4 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	10 000,00	10 000,00	38,31	A	F		0,360	F		0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA GASCONNE HLM	2021	X	3885/5388264/MIRANDE CONSTRUCTION DE 21 LOGEMENTS BD LASCOURS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	170 000,00	165 993,54	38,81	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	117,24	4 006,47
SA GASCONNE HLM	2020	X	10070/1362896/L ISLE JOURDAIN REAM PRET N°3758	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	63 894,48	54 800,29	10,74	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	831,31	4 578,71
SA GASCONNE HLM	2020	X	10071/1362897/AUCH REAM PRET N°3742	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	544 318,12	516 181,44	28,82	S	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,737	A-1	EUR	7 768,35	14 171,68
SA GASCONNE HLM	2020	X	10072/1362898/CONDOM REAM PRET N°3744	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	68 367,55	61 128,87	11,08	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,737	A-1	EUR	955,02	4 843,49
SA GASCONNE HLM	2020	X	10073/1362899/AUCH REAM PRET N°3752	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	51 147,45	48 702,83	30,81	S	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,737	A-1	EUR	731,79	1 231,29
SA GASCONNE HLM	2020	X	10074/1362900/L'ISLE JOURDAIN REAM PRET N°3753	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	224 526,58	213 997,22	31,23	S	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,737	A-1	EUR	3 214,25	5 303,35

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA GASCONNE HLM	2020	X	10075/1362901/LE HOUGA REAM PRET N°3754	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	76 612,45	72 950,71	30,81	T	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,737	A-1	EUR	1 096,13	1 844,32
SA GASCONNE HLM	2020	X	10077/1362903/FLEURANCE REAM PRET N°3644	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	81 921,68	78 913,46	32,05	T	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,548	A-1	EUR	882,23	2 010,96
SA GASCONNE HLM	2020	X	10078/1362904/AUCH REAM PRET N°3647	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	278 641,45	268 409,55	32,05	S	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,548	A-1	EUR	3 000,76	6 839,91
SA GASCONNE HLM	2020	X	10079/1362905/L'ISLE JOURDAIN REAM PRET N°3654	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	158 060,51	152 454,94	33,05	S	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,548	A-1	EUR	1 703,28	3 747,26
SA GASCONNE HLM	2020	X	10080/1362906/L'ISLE JOURDAIN REAM PRET N°3655	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	25 527,43	24 863,42	43,04	S	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,548	A-1	EUR	276,41	443,89
SA GASCONNE HLM	2020	X	10081/1362907/AUCH REAM PRET N°3659	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	135 480,44	130 675,67	33,05	S	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,548	A-1	EUR	1 459,96	3 211,94
SA GASCONNE HLM	2020	X	10082/1362908/AUCH REAM PRET N°3658	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	286 875,06	279 232,94	28,07	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,500	A-1	EUR	3 970,75	7 642,12
SA GASCONNE HLM	2020	X	10083/1362909/L'ISLE JOURDAIN REAM PRET N°3676	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	161 277,04	157 197,38	44,04	S	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,548	A-1	EUR	1 746,90	2 727,21
SA GASCONNE HLM	2020	X	10084/1362910/L'ISLE JOURDAIN REAM PRET N°3675	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	349 439,35	337 460,79	34,05	S	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,548	A-1	EUR	3 767,86	8 007,53
SA GASCONNE HLM	2020	X	10085/1362911/L'ISLE JOURDAIN REAM PRET N°3674	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	153 356,87	145 454,06	28,73	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,500	A-1	EUR	2 241,53	3 980,82
SA GASCONNE HLM	2020	X	10086/1362912/L'ISLE JOURDAIN REAM PRET N°3671	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	112 156,53	106 376,87	28,73	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,500	A-1	EUR	1 639,33	2 911,35
SA GASCONNE HLM	2020	P	10087/1362913/FLEURANCE REAM PRET N°3683	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	428 473,08	416 413,53	28,15	A	F		0,000	F		1,140	A-1	EUR	4 884,60	12 059,55
SA GASCONNE HLM	2020	P	10088/1362914/FLEURANCE REAM PRET N°3687	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	465 731,62	452 623,41	28,15	A	F		0,000	F		1,140	A-1	EUR	5 309,34	13 108,21

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA GASCONNE HLM	2020	X	10089/1362915/FLEURANCE REAM PRET N°3688	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	92 300,04	89 501,94	24,99	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,500	A-1	EUR	1 159,31	2 798,10
SA GASCONNE HLM	2020	X	10090/1362916/L'ISLE JOURDAIN REAM PRET N°3690	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	508 771,51	491 901,18	35,04	S	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,548	A-1	EUR	5 488,99	11 277,62
SA GASCONNE HLM	2020	X	10091/1362917/L'ISLE JOURDAIN REAM PRET N°3691	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	140 588,95	137 133,68	30,07	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,500	A-1	EUR	1 945,95	3 455,27
SA GASCONNE HLM	2020	X	10092/1362918/AUCH REAM PRET N°3767	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	72 127,91	69 812,74	36,14	T	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,548	A-1	EUR	778,59	1 547,67
SA GASCONNE HLM	2020	P	10093/1362919/AUCH REAM PRET N°3781	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	196 488,85	184 133,89	13,08	A	F		0,000	F		0,830	A-1	EUR	1 505,28	12 354,97
SA GASCONNE HLM	2020	X	10076/1362902/FLEURANCE REAM PRET N°3639	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	44 228,81	42 604,70	32,05	T	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,548	A-1	EUR	476,31	1 085,70
SA GASCONNE HLM	2021	X	3891/5391130/AUCH ACQUIT°-AMELIORAT° 4 LOGTS RUE C. DESMOULINS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	85 000,00	85 000,00	38,98	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA GASCONNE HLM	2021	P	3892/5391131/AUCH ACQUIT°-AMELIORAT° 4 LOGTS RUE C. DESMOULINS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	30 000,00	30 000,00	18,99	A	F		0,340	F		0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA GASCONNE HLM	2020	X	3893/5393079/MAUVEZIN CONSTRUCTION 20 LOGTS LOT CAP SOLEIL	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	132 500,00	132 500,00	38,98	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA GASCONNE HLM	2020	X	3894/5393078/MAUVEZIN CONSTRUCTION 20 LOGTS LOT CAP SOLEIL	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	69 500,00	69 500,00	48,97	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA GASCONNE HLM	2020	X	3895/5393077/MAUVEZIN CONSTRUCTION 20 LOGTS LOT CAP SOLEIL	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	340 000,00	340 000,00	38,98	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA GASCONNE HLM	2020	X	3896/5393076/MAUVEZIN CONSTRUCTION 20 LOGTS LOT CAP SOLEIL	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	155 000,00	155 000,00	48,97	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA GASCONNE HLM	2020	P	3897/5393075/MAUVEZIN CONSTRUCTION 20 LOGTS LOT CAP SOLEIL	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	150 000,00	150 000,00	18,99	A	F		0,340	F		0,000	A-1	EUR	0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA GASCONNE HLM	2020	C	3898/5393074/MAUVEZIN CONSTRUCTION 20 LOGTS LOT CAP SOLEIL	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	50 000,00	50 000,00	38,98	A	F		0,360	F		0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA GASCONNE HLM	2020	P	10052/1362878/FLEURANCE REAM PRET N°3303	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	8 399,67	7 871,51	13,08	A	F		0,000	F		0,830	A-1	EUR	64,35	528,16
SA GASCONNE HLM	2020	P	10053/1362879/MIRANDE REAM PRET N°3352	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	33 074,49	30 994,81	13,08	A	F		0,000	F		0,830	A-1	EUR	253,38	2 079,68
SA GASCONNE HLM	2020	P	10054/1362880/FLEURANCE REAM PRET N°3363	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	73 059,50	68 465,62	13,08	A	F		0,000	F		0,830	A-1	EUR	559,70	4 593,89
SA GASCONNE HLM	2020	P	10055/1362881/CONDOM REAM PRET N°3426	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	109 364,63	105 535,40	23,07	A	F		0,000	F		1,090	A-	EUR	1 100,17	3 829,24
SA GASCONNE HLM	2020	X	10056/1362882/MIRANDE REAM PRET N°3459	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	85 550,33	69 378,31	7,34	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	1 085,29	8 142,22
SA GASCONNE HLM	2020	X	10057/1362883/CONDOM REAM PRET 3466	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	85 330,04	78 155,01	14,06	T	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,737	A-1	EUR	1 205,61	4 800,91
SA GASCONNE HLM	2020	X	10058/1362884/AUCH REAM PRET N°3471	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	54 121,25	49 570,42	14,08	S	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,737	A-1	EUR	764,67	3 045,02
SA GASCONNE HLM	2020	X	10059/1362885/CONDOM REAM PRET 3468	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	139 450,05	124 291,46	14,36	T	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,737	A-1	EUR	1 917,30	7 634,97
SA GASCONNE HLM	2020	X	10060/1362886/AUCH REAM PRET N°3472	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	379 574,71	307 821,77	7,20	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	4 815,27	36 125,86
SA GASCONNE HLM	2020	X	10061/1362887/PAVIE REAM PRET N°3463	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	68 995,38	63 576,69	15,08	T	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,737	A-1	EUR	977,63	3 625,72
SA GASCONNE HLM	2020	P	10062/1362888/PAVIE REAM PRET N°3548	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	126 076,03	121 661,67	23,07	A	F		0,000	F		1,090	A-1	EUR	1 268,28	4 414,36
SA GASCONNE HLM	2020	P	10063/1362889/AUCH REAM PRET N°3585	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	78 469,82	76 261,25	28,15	A	F		0,000	F		1,140	A-1	EUR	894,56	2 208,57

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA GASCONNE HLM	2020	X	10064/1362890/FLEURANCE REAMP PRET N°3636	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	134 033,77	122 521,62	16,15	T	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,373	A-1	EUR	1 889,36	6 615,08
SA GASCONNE HLM	2020	X	10065/1362891/MIRANDE REAM PRET N°3634	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	136 090,13	126 820,85	20,15	T	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,373	A-1	EUR	1 941,46	5 326,29
SA GASCONNE HLM	2020	X	10066/1362892/AUCH REAM PRET N°3719	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	2 722 790,60	2 605 727,43	27,15	T	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,653	A-1	EUR	34 791,55	78 295,76
SA GASCONNE HLM	2020	X	10067/1362893/L ISLE JOURDAIN REAM PRET N°3720	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	766 432,46	734 001,91	27,15	T	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,707	A-1	EUR	10 616,61	21 696,49
SA GASCONNE HLM	2020	X	10068/1362894/LE HOUGA REAM PRET N°3747	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	1 043 025,08	989 109,41	28,90	T	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,737	A-1	EUR	14 885,75	27 155,86
SA GASCONNE HLM	2020	X	10069/1362895/MIRANDE REAM PRET N°3755	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	144 704,37	122 231,90	9,74	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	1 869,65	11 314,34
SA GASCONNE HLM	2021	X	3886/5388266/MIRANDE CONSTRUCTION DE 21 LOGEMENTS BD LASCOURS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	475 000,00	465 482,38	38,81	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	869,25	9 517,63
SA GASCONNE HLM	2021	P	3887/5388265/MIRANDE CONSTRUCTION DE 21 LOGEMENTS BD LASCOURS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	157 500,00	151 634,68	23,82	A	F		0,590	F		0,590	A-1	EUR	154,92	5 865,33
SA GASCONNE HLM	2021	X	3888/5374051/EAUZE CONSTRUCTION 11 LOGTS LOT LE PANORAMIQUE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	125 000,00	122 054,07	38,81	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	243,37	2 945,93
SA GASCONNE HLM	2021	X	3889/5374050/EAUZE CONSTRUCTION 11 LOGTS LOT LE PANORAMIQUE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	315 000,00	308 688,31	38,81	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 026,81	6 311,69
SA GASCONNE HLM	2021	P	3890/5374052/EAUZE CONSTRUCTION 11 LOGTS LOT LE PANORAMIQUE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATø	82 500,00	79 427,69	23,82	A	F		0,590	F		0,590	A-1	EUR	249,02	3 072,32
TOTAL GENERAL					**223 361 840,59**	**168 127 584,51**											**2 321 174,16**	**7 433 757,82**

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois …).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	C1.2

C1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 3231-4 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	2 160 009,65
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	11 623,10
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	16 436 513,35
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A+ B + C - D**	**18 608 146,10**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**262 726 887,60**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	**I / II**	**7,08**

(1) Hors opérations visées par l'article L. 3231-4-1 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

C6

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenus dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N (6)=(4)-(5)
Numéro	Libellé								
	--Présentation des AP tous budgets--	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D HEBERPA 2021/1	1DGAS-HEBERPA MAISON DE RETRAITE	500 000,00	812 678,00	0,00	312 678,00	0,00	312 678,00	93 803,00	218 875,00
D HEBERPA 2019/1	1DGAS-HEBERPA MAISONS DE RETRAITE	176 181,00	0,00	98 834,00	0,00	0,00	98 834,00	70 472,00	28 362,00
D TRANENERG 2018/1	2DGAIT-DPI CONSTRUCTION CITE HANGAR TRANSIT 2018/1	3 033,96	50 000,00	47 280,40	223 344,19	27 196,88	243 427,71	243 427,70	0,01
D TRANENERG 2020/1	2DGAIT-DPI PHOTOVOLTAIQUES OMBRIERES	388 800,00	0,00	0,00	36 300,00	5 100,00	31 200,00	8 280,00	22 920,00
D TRANENERG 2016/1	2DGAIT-DPI PLATEFORME ENERGIE 2016/1	9 120,62	0,00	6 339,57	2 926,98	4 948,66	4 317,89	2 926,98	1 390,91
D ESPACEDP 2017/2	2DGAIT-DTDD 2EME SCHEMA DEPARTEMENTAL ESPACES NATURELS SENSIBLES B49 2017/2	0,00	0,00	375 812,57	1 176,00	1 176,00	375 812,57	8 976,00	366 836,57
D AIL 2016/1	2DGAIT-DTDD AIDE A L INVESTISSEMENT LOCAL TERRITORIAL AILTe 2016/1	1,00	-4 151,00	31 589,00	0,00	4 149,00	27 440,00	27 440,00	0,00
D AIDELOGE 2015/1	2DGAIT-DTDD AIDE AU LOGEMENT 2015/1	0,00	-2 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D AIDELOGE 2016/1	2DGAIT-DTDD AIDE AU LOGEMENT 2016/1	4 975,00	-1 400,00	7 775,00	0,00	6 375,00	1 400,00	1 400,00	0,00
D AIDELOGE 2017/1	2DGAIT-DTDD AIDE AU LOGEMENT 2017/1	29,00	0,00	13 326,00	0,00	29,00	13 297,00	6 455,00	6 842,00
D AIDELOGE 2018/1	2DGAIT-DTDD AIDE AU LOGEMENT 2018/1	54,00	-1 400,00	27 237,00	0,00	0,00	27 237,00	1 328,00	25 909,00
D AIDELOGE 2019/1	2DGAIT-DTDD AIDE AU LOGEMENT AP2019/1	160 117,00	-1 465,00	189 841,00	237 771,00	2 442,00	425 170,00	157 476,00	267 694,00
D TRANENERG 2016/2	2DGAIT-DTDD CITE TRANSITION ENERGETIQUE 2016/2	334 484,01	0,00	335 033,18	0,00	334 484,01	549,17	549,17	0,00
D DGAD 2015/1	2DGAIT-DTDD DOTATION GLOBALE AMENAGEMENT DURABLE 2015/1	0,00	-4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenus dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D ESPACEDP 2017/1	2DGAIT-DTDD ESPACEDP SITE DU MOURA B49 2017/1	0,00	0,00	109 672,50	0,00	0,00	109 672,50	43 688,59	65 983,91
D PARCHLM 2016/1	2DGAIT-DTDD PARC HLM 2016/1	0,00	-7 000,00	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00
D PARCHLM 2017/1	2DGAIT-DTDD PARC HLM 2017/1	0,00	0,00	37 500,00	0,00	0,00	37 500,00	6 000,00	31 500,00
D PARCHLM 2018/1	2DGAIT-DTDD PARC HLM 2018/1	0,00	0,00	195 005,20	0,00	0,00	195 005,20	187 671,15	7 334,05
D PARCHLM 2019/1	2DGAIT-DTDD PARC HLM 2019/1	820 000,00	0,00	902 500,00	499 500,00	10 000,00	1 392 000,00	96 650,00	1 295 350,00
D URBARESID 2012/1	2DGAIT-DTDD URBANISME RESIDENTIEL 2012/1	0,00	-4 200,00	4 200,00	0,00	4 200,00	0,00	0,00	0,00
D HAUTDEBIT 2014/1	2DGARM-DAJI GERS NUMERIQUE SDAN 2014/1	3 420 618,00	2 580 681,00	0,00	1 139 382,00	0,00	1 139 382,00	1 139 382,00	0,00
D TRANSPREGU 2017/1	3DGAIT-DDI FINANCEMENT LGV TOURS BORDEAUX 2017/1	0,00	-518 489,16	184,77	0,00	184,77	0,00	0,00	0,00
D ITINCYCLIS 2021/1	3DGAIT-DDI ITINERAIRES CYCLABLES AP 2021	1 124 183,84	3 126 000,00	0,00	2 001 816,16	0,00	2 001 816,16	17 816,16	1 984 000,00
D MODERNRD 2015/1	3DGAIT-DDI MODERNISATION DES RD 2015/1	0,00	0,00	48 440,00	0,00	0,00	48 440,00	48 440,00	0,00
D MODERNRD 2017/1	3DGAIT-DDI MODERNISATION DES RD 2017/1	0,00	-178 380,91	241 521,91	0,00	178 380,91	63 141,00	43 141,00	20 000,00
D MODERNRD 2018/1	3DGAIT-DDI MODERNISATION DES RD 2018/1	0,00	-7 290,98	278 813,01	55 625,00	62 915,98	271 522,03	179 323,61	92 198,42
D MODERNRD 2019/1	3DGAIT-DDI MODERNISATION DES RD 2019/1	0,00	-44 328,32	1 185 359,32	313 730,32	358 058,64	1 141 031,00	261 961,92	879 069,08
D MODERNRD 2020/1	3DGAIT-DDI MODERNISATION DES RD AP2020/1	0,00	212 945,43	782 841,57	727 858,43	514 913,00	995 787,00	252 965,18	742 821,82
D MODERNRD 2021/1	3DGAIT-DDI MODERNISATION DES RD AP2021	0,00	860 000,00	0,00	923 533,00	63 533,00	860 000,00	171 308,00	688 692,00
D MOYENEXEC 2019/1	3DGAIT-DDI MOYENS D EXECUTION DES RD 2019/1	0,00	25 082,46	874 917,54	2 415 141,00	890 058,54	2 400 000,00	1 242 373,30	1 157 626,70
D OUVRAGERD 2017/1	3DGAIT-DDI OUVRAGE D ART 2017/1	0,00	-63,84	63,84	0,00	63,84	0,00	0,00	0,00
D OUVRAGERD 2015/1	3DGAIT-DDI OUVRAGE D ART DES RD 2015/1	0,00	0,00	35 000,00	5 000,00	0,00	40 000,00	28 770,53	11 229,47
D OUVRAGERD 2016/1	3DGAIT-DDI OUVRAGE D ART DES RD 2016/1	0,00	-7 710,92	257 710,92	0,37	7 711,29	250 000,00	0,00	250 000,00
D OUVRAGERD 2018/1	3DGAIT-DDI OUVRAGES D ART DES RD 2018/1	0,00	80 000,00	300 000,00	80 000,00	0,00	380 000,00	11 910,48	368 089,52

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenus dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D OUVRAGERD 2019/1	3DGAIT-DDI OUVRAGES D ART DES RD 2019/1	0,00	95 711,68	106 788,32	95 711,68	0,00	202 500,00	120 696,92	81 803,08
D OUVRAGERD 2021/1	3DGAIT-DDI OUVRAGES D ART DES RD AP2021	0,00	945 000,00	0,00	945 000,00	0,00	945 000,00	387 362,44	557 637,56
D PDIPR 2019/1	3DGAIT-DDI PLAN DEPART ITINERAIRE DE PROMENADE ET DE RANDO B49 2019/1	0,00	236 017,11	22 958,61	629 722,81	181,42	652 500,00	205 335,36	447 164,64
D RENOVRD 2015/1	3DGAIT-DDI RENOVATION DES RD 2015/1	0,00	-21 723,22	18 723,22	885,28	19 608,50	0,00	0,00	0,00
D RENOVRD 2016/1	3DGAIT-DDI RENOVATION DES RD 2016/1	0,00	109 128,43	825 871,57	278 185,20	169 056,77	935 000,00	690 904,06	244 095,94
D RENOVRD 2017/1	3DGAIT-DDI RENOVATION DES RD 2017/1	0,00	50 000,00	200 000,00	50 000,00	0,00	250 000,00	0,00	250 000,00
D RENOVRD 2018/1	3DGAIT-DDI RENOVATION DES RD 2018/1	0,00	777 796,86	1 302 903,14	1 028 199,31	250 402,45	2 080 700,00	1 147 070,09	933 629,91
D RENOVRD 2019/1	3DGAIT-DDI RENOVATION DES RD 2019/1	0,00	38 718,76	836 081,24	107 800,00	69 081,24	874 800,00	316 192,78	558 607,22
D RENOVRD 2020/1	3DGAIT-DDI RENOVATION DES RD 2020/1	0,00	8 387 505,42	6 714 794,58	8 387 505,42	0,00	15 102 300,00	5 041 412,91	10 060 887,09
D VOIRIENATI 2021/1	3DGAIT-DDI RN124 SECTION AUCH-TOULOUSE	16 204 107,00	41 547 000,00	0,00	25 342 893,00	0,00	25 342 893,00	5 400 000,00	19 942 893,00
D VOIEVERTE 2019/1	3DGAIT-DDI VOIE VERTE MONTREAL EAUZE B49 AP2019	2 150 542,00	1 676 270,67	12,91	157 242,00	59 767,91	97 487,00	38 931,06	58 555,94
D VOIRIENATI 2011/1	3DGAIT-DDI VOIRIE NATIONALE RN 124 PDMI DEVIATION GIMONT 2011/1	0,00	-8 047 272,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D VOIRIENATI 2012/1	3DGAIT-DDI VOIRIE NATIONALE RN 124 PDMI GIMONT- ISLE-JOURDAIN 2012/1	0,00	-17 096 372,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D VOIRIENATI 2015/1	3DGAIT-DDI VOIRIE NATIONALE RN 21 CONTOURNEMENT AUCH PAVIE 2015/1	400 000,00	0,00	400 000,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00
D VOIRIENATI 2015/2	3DGAIT-DDI VOIRIE NATIONALE RN 21 DEVIATION LECTOURE 2015/2	600 000,00	0,00	600 000,00	0,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00
D VOIRIENATI 2009/1	3DGAIT-DDI VOIRIE NATIONALE RN124 AUCH AUBIET 2009/1	0,00	-199 249,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D C2D 2020/1	3DGAIT-MIT AIDE AUX MOYENS DE DEFENSE SANITAIRE DES POPULATIONS	0,00	-677 097,13	20 680,53	0,00	680,53	20 000,00	0,00	20 000,00
D C2D 2021/1	3DGAIT-MIT C2D	0,00	147 000,00	0,00	147 000,00	0,00	147 000,00	25 350,00	121 650,00
D DDR 2017/1	3DGAIT-MIT DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE 2017/1	0,00	-279,25	52 779,25	0,00	279,25	52 500,00	51 500,00	1 000,00

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenus dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D DDR 2018/1	3DGAIT-MIT DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE 2018/1	0,00	-1 438,35	90 300,00	0,00	1 438,35	88 861,65	63 627,84	25 233,81
D DDR 2021/1	3DGAIT-MIT DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE AP 2021	0,00	330 000,00	0,00	330 000,00	0,00	330 000,00	26 382,75	303 617,25
D DDR 2019/1	3DGAIT-MIT DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE AP2019	0,00	-9 257,04	231 238,10	0,00	7 545,96	223 692,14	138 477,11	85 215,03
D DDR 2020/1	3DGAIT-MIT DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE AP2020/1	0,00	-1 702,09	261 763,00	0,00	1 702,09	260 060,91	79 635,41	180 425,50
D DDR PLUS 2021/1	3DGAIT-MIT DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE PLUS AP2021	0,00	888 000,00	0,00	888 000,00	0,00	888 000,00	155 500,00	732 500,00
D C2D 2017/1	3DGAIT-MIT-CONTRAT DEPARTEMENTAL DEVELOPPEMENT EPCI 2017/1	0,00	-897 823,72	1 502 701,99	100 380,00	24 532,44	1 578 549,55	837 910,67	740 638,88
D COLLEGEPRI 2018/1	3DGARM-DCRE COLLEGES PRIVES 2018/1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D COLLEGEPUB 2019/2	4DGAIT-DPI AGENDA D ACCESSIBILITE PROGRAMME COLLEGES AP2019	952 210,00	0,00	32 847,58	9 291,20	4 784,00	37 354,78	13 201,49	24 153,29
D COLLEGEPUB 2020/2	4DGAIT-DPI CITE SCOLAIRE LECTOURE AP 2020/2	1 490 000,00	0,00	1 150 000,00	150 000,00	0,00	1 300 000,00	150 000,00	1 150 000,00
D COLLEGEPUB 2019/3	4DGAIT-DPI COLLEGE MAUVEZIN AP2019/3	10 733,99	0,00	2 266,01	0,00	0,00	2 266,01	0,00	2 266,01
D COLLEGEPUB 2018/2	4DGAIT-DPI COLLEGE PUBLIC EAUZE 2018/2	2 787 168,00	0,00	194 532,00	840,00	0,00	195 372,00	840,00	194 532,00
D COLLEGEPUB 2014/2	4DGAIT-DPI COLLEGE PUBLIC MIRANDE 2014/2	0,00	-7 649,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D COLLEGEPUB 2017/1	4DGAIT-DPI COLLEGES PUBLICS - CITES SCOLAIRES 2017/1	838 600,00	0,00	0,00	450 000,00	0,00	450 000,00	450 000,00	0,00
D COLLEGEPUB 2019/4	4DGAIT-DPI COLLEGES PUBLICS - CITES SCOLAIRES AP2019	308 084,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D COLLEGEPUB 2018/1	4DGAIT-DPI COLLEGES PUBLICS - TRAVAUX DE CLIMATISATION 2018/1	126 014,75	0,00	178 199,93	10 495,71	3 328,60	185 367,04	84 793,18	100 573,86

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenus dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D COLLEGEPUB 2004/1	4DGAIT-DPI COLLEGES PUBLICS 2004/1	0,00	-27 161,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D COLLEGEPUB 2012/1	4DGAIT-DPI COLLEGES PUBLICS 2012/1	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	9 000,00
D COLLEGEPUB 2020/1	4DGAIT-DPI COLLEGES PUBLICS CITE SCOLAIRE NOGARO AP 2020/1	2 500,00	0,00	150 000,00	50 000,00	0,00	200 000,00	50 000,00	150 000,00
D COLLEGEPUB 2014/1	4DGAIT-DPI COLLEGES PUBLICS CONSTRUCTION 22EME COLLEGE IJ 2014/1	99 304,75	0,00	133 484,65	45 118,95	7 552,36	171 051,24	37 566,59	133 484,65
D COLLEGEPUB 2016/1	4DGAIT-DPI COLLEGES PUBLICS TRAVAUX MAINTENANCE PROGRAMMATION TRIENNALE 2016/1	0,28	-23 033,74	11 503,17	0,00	7 148,45	4 354,72	0,00	4 354,72
D COLLEGEPUB 2018/4	4DGAIT-DPI CONSTRUCTION GYMNASE COLLEGE FLEURANCE 2018/4	2 692 357,76	0,00	1 070,00	287 784,16	1 494,00	287 360,16	58 793,62	228 566,54
D ETABLSUP 2016/1	4DGAIT-DPI ETABLISSEMENTS ENSEIG. SUP 2016/1	119 823,58	0,00	13 676,42	0,00	0,00	13 676,42	0,00	13 676,42
D ETABLSUP 2018/1	4DGAIT-DPI ETABLISSEMENTS ENSEIG. SUPERIEURS 2018/1	4 466,00	0,00	7 610,11	0,00	0,00	7 610,11	3 268,37	4 341,74
D ETABLSUP 2021/1	4DGAIT-DPI SUBVENTION POUR TRAVAUX IFSI AP2021	400 000,00	500 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00
D ETABLSUP 2019/1	4DGAIT-DPI TRAVAUX AMENAGEMENT ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AP 2019	49 984,63	0,00	0,01	126 182,69	2 368,24	123 814,46	117 636,48	6 177,98
D COLLEGEPUB 2019/1	4DGAIT-DPI TRAVAUX DE MAINTENANCE PROGRAMMATION TRIENNALE 2019/1	1 137 891,95	2 052 203,06	225 397,11	2 536 598,31	392 188,46	2 369 806,96	2 242 458,11	127 348,85
D COLLEGEPUB 2018/3	4DGAIT-DPI TRAVAUX LAVERIE SERVICE RESTAURATION COLLEGES 2018/3	176 847,14	0,00	359 086,03	272 433,66	9 280,80	622 238,89	299 003,89	323 235,00
D COLLEGEPRI 2019/1	4DGARM-DCRE COLLEGES PRIVES 2019/1	0,00	-29 450,00	35 964,00	0,00	29 450,00	6 514,00	6 513,74	0,26
D COLLEGEPRI 2020/1	4DGARM-DCRE COLLEGES PRIVES AP 2020/1	0,00	0,00	45 735,00	0,00	0,00	45 735,00	25 341,00	20 394,00
D COLLEGEPRI 2021/1	4DGARM-DCRE COLLEGES PRIVES AP 2021	0,00	45 735,00	0,00	45 735,00	0,00	45 735,00	0,00	45 735,00
D COLLEGEPUB 2021/1	4DGARM-DOSIN NUMERISATION COLLEGES PUB AP 2021	181 459,31	330 000,00	0,00	203 339,82	54 799,13	148 540,69	146 530,67	2 010,02

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenus dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D BATDEPART 2018/3	5DGAIT-DPI BATDEPART TRAVAUX CVC THERMES CASTERA VERDUZAN B51 2018/3	14 110,65	0,00	19 855,89	0,00	212,11	19 643,78	8 647,44	10 996,34
D BATDEPART 2019/3	5DGAIT-DPI TRAVAUX AMENAGEMENT THERMES CASTERA-VERDUZAN B51 2019/3	18 086,02	0,00	17 567,01	6 548,78	2 039,90	22 075,89	5 604,19	16 471,70
D CONSERVRES 2020/1	5DGARM-DDACPC CONSERVATION RESTAURATION DU PATRIMOINE AP2020	55 645,00	0,00	0,00	96 723,00	2 368,00	94 355,00	76 909,00	17 446,00
D CONSERVRES 2021/1	5DGARM-DDACPC CONSERVATION RESTAURATION PATRIMOINE	43 524,00	150 000,00	0,00	106 476,00	0,00	106 476,00	5 400,00	101 076,00
D CONSERVRES 2016/1	5DGARM-DDACPC CONSERVATION RESTAURATION PATRIMOINE 2016/1	0,00	-1 963,00	143,00	0,00	143,00	0,00	0,00	0,00
D CONSERVRES 2017/1	5DGARM-DDACPC CONSERVATION RESTAURATION PATRIMOINE 2017/1	1 024,00	0,00	29 639,00	0,00	139,00	29 500,00	27 527,00	1 973,00
D CONSERVRES 2018/1	5DGARM-DDACPC CONSERVATION RESTAURATION PATRIMOINE 2018/1	2 340,00	0,00	14 883,00	0,00	2 340,00	12 543,00	6 669,00	5 874,00
D CONSERVRES 2019/1	5DGARM-DDACPC CONSERVATION RESTAURATION PATRIMOINE AP19	2 156,00	0,00	54 911,00	1 950,00	2 156,00	54 705,00	30 122,00	24 583,00
D DEVLECTURE 2015/1	5DGARM-DDACPC DEVELOPPEMENT LECTURE PUBLIQUE 2015/1	0,00	-14 939,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D ESPACEDP 2012/2	5DGARM-DDACPC ESPACEDP CHEMIN DU HALAGE B49 2012/2	66,98	0,00	1 864,98	0,00	12,74	1 852,24	1 852,24	0,00
D DEVLECTURE 2019/1	5DGARM-DDACPC LECTURE PUBLIQUE 2019/1	24 000,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	16 000,00	8 000,00	8 000,00
D BATDEPART 2017/2	6DGAIT-DPI BATDEPART EXTENSION LABO VETO B54 2017/2	0,00	-33 961,33	23 211,12	0,00	23 211,12	0,00	0,00	0,00
D BATDEPART 2018/4	6DGAIT-DPI BATDEPART P3 CVC LABORATOIRE VETERINAIRE B54 2018/4	3 708,00	0,00	6 102,00	0,00	0,00	6 102,00	2 575,02	3 526,98
D BATDEPART 2019/5	6DGAIT-DPI BATDEPART REHABILITATION LABO VETO 2019/5 B.54	47 098,69	-30 000,00	2 394,43	1 508,16	0,00	3 902,59	1 508,16	2 394,43

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenus dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D EAUPOTABLE 2017/1	6DGAIT-DTDD ALIMENTATION EN EAU POTABLE 2017/1	0,00	0,00	157 458,00	0,00	0,00	157 458,00	8 958,00	148 500,00
D ASSAINISSE 2017/1	6DGAIT-DTDD ASSAINISSEMENT AGGLOMERATIONS 2017/1	0,00	-4 201,68	8 550,40	0,00	4 201,68	4 348,72	4 348,72	0,00
D ASSAINISSE 2018/1	6DGAIT-DTDD ASSAINISSEMENT AGGLOMERATIONS 2018/1	0,00	-1 619,72	30 516,72	0,00	1 619,72	28 897,00	0,00	28 897,00
D ASSAINISSE 2019/1	6DGAIT-DTDD ASSAINISSEMENT AGGLOMERATIONS 2019/1	0,00	-536,96	27 430,21	0,00	536,96	26 893,25	25 370,17	1 523,08
D ASSAINISSE 2021/1	6DGAIT-DTDD ASSAINISSEMENT AP2021	115 270,24	150 000,00	0,00	34 729,76	0,00	34 729,76	7 973,96	26 755,80
D EAUPOTABLE 2021/1	6DGAIT-DTDD EAU POTABLE AP2021	0,00	625 500,00	0,00	625 500,00	0,00	625 500,00	131 250,00	494 250,00
D EAUPOTABLE 2018/2	6DGAIT-DTDD EAU POTABLE UNITE PLEHAUT RESERVOIR BROQUENS 2018/2	0,00	0,00	39 704,48	0,00	0,00	39 704,48	39 704,48	0,00
D GESTCRISE 2017/1	6DGAIT-DTDD GESTION DE CRISE 2017/1	0,00	-245 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D NESTE 2020/1	6DGAIT-DTDD NESTE OUVRAGES HYDRAULIQUES AP2020	230 000,00	110 000,00	0,00	780 000,00	0,00	780 000,00	33 841,60	746 158,40
D AGRIDUR 2020/1	6DGAIT-DTDD PLAN DE SOUTIEN AGRICULTURE ET ALMINENTATION	571 798,00	0,00	0,00	128 202,00	0,00	128 202,00	71 103,00	57 099,00
D QUALITEAU 2016/1	6DGAIT-DTDD QUALITE DE L EAU B49 2016/1	0,00	-4 425,00	4 425,00	0,00	4 425,00	0,00	0,00	0,00
D QUALITEAU 2017/1	6DGAIT-DTDD QUALITE DE L EAU B49 2017/1	0,00	-532 612,49	3 024,24	0,00	1 679,24	1 345,00	0,00	1 345,00
D QUALITEAU 2018/1	6DGAIT-DTDD QUALITE DE L EAU B49 2018/1	634,72	-2 058,16	17 430,94	0,00	2 692,88	14 738,06	0,00	14 738,06
D QUALITEAU 2019/1	6DGAIT-DTDD QUALITE DE L EAU B49 AP2019	0,25	-14 204,82	58 719,82	0,00	7 408,07	51 311,75	21 019,54	30 292,21
D QUALITEAU 2021/1	6DGAIT-DTDD QUALITE EAU AP2021	0,35	310 502,00	0,00	310 501,65	0,00	310 501,65	30 727,72	279 773,93
D QUALITEAU 2020/1	6DGAIT-DTDD QUALITEAU AP2020	3 852,00	-84 004,30	165 995,70	0,00	3 852,00	162 143,70	75 719,70	86 424,00
D QUALITEAU 2018/2	6DGAIT-DTDD RUISSEAU COULEGNE B47 2018/2	0,00	-90,00	90,00	0,00	90,00	0,00	0,00	0,00
D ASSAINISSE 2020/1	6DGAIT-DTDD SUBVENTION ASSAINISSEMENT AP2020/1	0,16	-79 120,00	70 879,84	0,00	0,00	70 879,84	56 328,36	14 551,48

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenus dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D NESTE 2013/1	6DGAIT-DTDD SYSTEME NESTE RETENUE BATAILLOUZE 2EME TRANCHE 2013/1	12 084,04	16 000,00	0,73	8 212,40	0,00	8 213,13	8 212,40	0,73
D REINVENTER 2018/1	7DGARM-DDACPC BUDGET PARTICIPATIF - 1 -	0,00	0,00	143 000,00	0,00	0,00	143 000,00	58 976,61	84 023,39
D REINVENTER 2019/1	7DGARM-DDACPC BUDGET PARTICIPATIF - 2 -	0,00	0,00	101 537,13	0,00	0,00	101 537,13	75 111,20	26 425,93
D PDESI 2021/1	7DGARM-DDACPC PDESI APPLICATION NUMERIQUE	40 000,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D CENTREVACA 2019/1	7DGARM-DDACPC PROJET SPORT OXYGERS 2019/1	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
D EQUIPDIV 2018/1	8DGAIT-DDI EQUIPDIV MATERIEL ROULANT 2018/1	7 330,00	0,00	49 860,00	156 880,90	7 330,00	199 410,90	149 555,24	49 855,66
D EQUIPDIV 2021/1	8DGAIT-DDI EQUIPDIV MATERIEL ROULANT AP2021	0,00	600 000,00	0,00	600 000,00	0,00	600 000,00	118 769,45	481 230,55
D BATDEPART 2019/6	8DGAIT-DPI ACQUISITION TERRAIN MDS FLEURANCE AP19	312 607,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D AUTRESBAT 2018/1	8DGAIT-DPI AUTRES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX 2018/1	27 488,00	0,00	11 515,81	0,00	0,00	11 515,81	4 486,56	7 029,25
D BATDEPART 2019/2	8DGAIT-DPI BATDEPART AGENDA ACCESSIBILITE PROGRAMMEE 2019/2	544 915,00	0,00	41 793,03	0,00	0,00	41 793,03	5 214,49	36 578,54
D BATDEPART 2018/9	8DGAIT-DPI BATIMENTS SERVICES DEPART MDS CONDOM 2018/9	15 710,95	0,00	56 106,00	413 274,06	1 024,09	468 355,97	141 583,38	326 772,59
D BATDEPART 2010/1	8DGAIT-DPI BATIMENTS SERVICES DEPART. FLARAN FERME DE LA MADELEINE 2010/1	951 187,52	0,00	12 590,89	164 978,82	10 553,61	167 016,10	113 561,77	53 454,33
D BATDEPART 2018/1	8DGAIT-DPI BATIMENTS SERVICES DEPARTEMENTAUX - TRAVAUX DE CLIMATISATION 2018/1	134 902,88	0,00	55 678,24	4 457,52	3 592,00	56 543,76	26 296,99	30 246,77
D AUTRESBAT 2017/1	8DGAIT-DPI CENTRE ARREAU 2017/1	4 646,87	0,00	227 107,10	148 994,15	50 890,23	325 211,02	301 642,75	23 568,27
D AUTRESBAT 2017/2	8DGAIT-DPI PLATEFORME ALIMENT 2017/2	1 206,84	-28 552,55	1 149,99	3 469,53	226,36	4 393,16	3 243,17	1 149,99
D BATDEPART 2018/6	8DGAIT-DPI RENOVATION LES COLONNES 2018/6	563 532,80	0,00	37 056,00	0,00	0,00	37 056,00	0,00	37 056,00
D AUTRESBAT 2020/2	8DGAIT-DPI RESEAUX EAU ET CHEMINEMENTS ARREAU AP20	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D BATDEPART 2019/4	8DGAIT-DPI SITE SERVICE PARC DEPARTEMENTAL AP2019	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

DEPARTEMENT DU GERS - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2021

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenus dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N (6)=(4)-(5)
D AUTRESBAT 2018/2	8DGAIT-DPI SUBV PAS SAMATAN 2018/2	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00
D AUTRESBAT 2019/1	8DGAIT-DPI TRAV AMENAGT AUTRES BATIMENTS 2019/1	65 480,51	0,00	1 438,68	48 544,88	2 774,22	47 209,34	45 770,66	1 438,68
D BATDEPART 2019/1	8DGAIT-DPI TRAV MAINTENANCE PROGRAMMATION TRIENNALE BATS DEPARTEMENTAUX 2019/1	328 776,02	-200 000,00	67 295,56	627 626,08	36 006,58	658 915,06	350 770,70	308 144,36
D BATDEPART 2018/7	8DGAIT-DPI TRAVAUX RAFRAICHISSEMENT LOCAUX 2018/7	659 764,59	0,00	23 931,37	0,00	0,00	23 931,37	0,00	23 931,37
D BATDEPART 2018/5	8DGAIT-DPI TRAVAUX SITE FLARAN 2018/5	5 395 706,80	0,00	100 294,20	0,00	0,00	100 294,20	0,00	100 294,20
D LOGICIEL 2020/1	8DGARM-DOSIN ACQ LOGICIEL AP2020/1	92 267,93	0,00	21 010,20	251 709,64	57 503,43	215 216,41	145 798,18	69 418,23
D EQUIPINFOR 2021/1	8DGARM-DOSIN EQUIPEMENT INFORMATIQUE	78 068,75	700 000,00	0,00	621 931,25	0,00	621 931,25	621 931,25	0,00
D LOGICIEL 2018/1	8DGARM-DOSIN LOGICIEL 2018/1	119 431,69	0,00	13 868,40	51 724,27	7 623,54	57 969,13	43 678,27	14 290,86
D LOGICIEL 2021/1	8DGARM-DOSIN LOGICIELS AP2021/1	365 653,34	810 000,00	0,00	444 346,66	0,00	444 346,66	401 789,88	42 556,78
D INTERINTRA 2018/1	8DGARM-DOSIN REFONTE SITE INTERNET DEPARTEMENT	15 186,00	0,00	17 704,37	14 562,55	14 562,55	17 704,37	14 856,99	2 847,38
TOTAL		**50 442 956,15**	**40 315 997,80**	**23 998 501,26**	**57 420 978,71**	**4 847 805,50**	**76 571 674,47**	**26 230 581,55**	**50 341 092,92**

*Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2003.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(3) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	C8

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Produits des amendes de police et des radars automatiques	0,00	583 311,00	583 311,00	0,00
Dotation Départementale d'Equipement des Collèges	0,00	1 252 923,00	3 275 094,64	-2 022 171,64
Fonds communs des services d hébergement hors budget (FSCH)	257 994,65	85 680,46	166 309,70	177 365,41
Total	**257 994,65**	**1 921 914,46**	**4 024 715,34**	**-1 844 806,23**

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2): Produits des amendes de police et des radars automatiques

Reste à employer au 01/01/N	**0,00**

Recettes

Article	Libellé article	Montant
1345	Produits des amendes de police et des radars automatiques	583 311,00
	Total	**583 311,00**

Dépenses

Article	Libellé article	Montant
23151	Réseaux de voirie	583 311,00
	Total	**583 311,00**
	Reste à employer au 31/12/N (3)	**0,00**

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2): Dotation Départementale d'Equipement des Collèges

Reste à employer au 01/01/N	**0,00**

Recettes

Article	Libellé article	Montant
1332	Dotation Départementale d'Equipement des Collèges	1 252 923,00
	Total	**1 252 923,00**

Dépenses

Article	Libellé article	Montant
2153	Installations, matériels et outillages techniques Réseaux divers	58 288,37
21831	Matériel informatique scolaire	331 963,54
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	329 903,14
2185	Matériel de téléphonie	1 185,80
2188	Autres immobilsations corporelles	38 181,78
231312	Immoblilisations corporelles en cours bâtiments scolaires	38 646,59
231351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions bâtiments publics	2 203 386,82
231735	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition Installations générales, agencements…	273 538,60
	Total	**3 275 094,64**
	Reste à employer au 31/12/N (3)	**-2 022 171,64**

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2): Fonds communs des services d hébergement hors budget (FSCH)

Reste à employer au 01/01/N	**257 994,65**

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2): Fonds communs des services d hébergement hors budget (FSCH)		
Recettes		
Article	**Libellé article**	**Montant**
4532	COLLEGE AIGNAN	2 848,29
4532	COLLEGE CARNOT	5 786,91
4532	COLLEGE CONDOM	3 934,36
4532	COLLEGE EAUZE CAZAUBON	6 098,32
4532	COLLEGE FLEURANCE	3 703,99
4532	COLLEGE GIMONT	4 476,38
4532	COLLEGE LECTOURE	4 024,25
4532	COLLEGE L'ISLE JOURDAIN FRANCOISE HERITIER	3 201,11
4532	COLLEGE L'ISLE JOURDAIN LOUISE MICHEL	4 933,93
4532	COLLEGE MARCIAC	5 600,59
4532	COLLEGE MASSEUBE	4 834,29
4532	COLLEGE MATHALIN	4 108,23
4532	COLLEGE MAUVEZIN	3 442,49
4532	COLLEGE MIELAN	2 508,62
4532	COLLEGE MIRANDE	4 178,80
4532	COLLEGE NOGARO	3 613,84
4532	COLLEGE PLAISANCE	2 941,66
4532	COLLEGE RISCLE	4 105,46
4532	COLLEGE SALINIS	5 853,83
4532	COLLEGE SAMATAN	2 866,53
4532	COLLEGE VIC-FEZENSAC	2 618,58
	Total	**85 680,46**
Dépenses		
Article	**Libellé article**	**Montant**
4532	COLLEGE CARNOT	378,90
4532	COLLEGE CONDOM	28 313,91
4532	COLLEGE EAUZE CAZAUBON	6 605,10
4532	COLLEGE FLEURANCE	7 820,82
4532	COLLEGE GIMONT	5 225,39
4532	COLLEGE L'ISLE JOURDAIN FRANCOISE HERITIER	3 575,09
4532	COLLEGE L'ISLE JOURDAIN LOUISE MICHEL	1 933,56
4532	COLLEGE MATHALIN	5 524,86
4532	COLLEGE MAUVEZIN	4 249,88
4532	COLLEGE MIRANDE	5 527,43
4532	COLLEGE SALINIS	982,54
4532	COLLEGE SAMATAN	88 246,64
4532	COLLEGE VIC-FEZENSAC	7 925,58
	Total	**166 309,70**
	Reste à employer au 31/12/N (3)	**177 365,41**

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = Reste à employer au 01/01/N + Total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	D1.1

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**4,00**	**0,00**	**4,00**	**3,00**	**1,00**	**4,00**
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**434,00**	**1,00**	**435,00**	**386,82**	**6,87**	**393,69**
Adjoint adm principal 1ère cl	C	152,00	0,00	152,00	146,31	0,00	146,31
Adjoint adm principal 2e cl	C	39,00	0,00	39,00	36,84	0,17	37,01
Adjoint administratif	C	49,00	1,00	50,00	41,41	0,00	41,41
Administrateur territorial	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaches terr, hors classe	A	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Attaches terr. hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Attaché ppal territorial	A	31,00	0,00	31,00	31,00	0,00	31,00
Attaché territorial	A	62,00	0,00	62,00	49,23	2,88	52,11
Directeur territorial	A	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Rédacteur ppal 1ère cl	B	41,00	0,00	41,00	39,96	0,00	39,96
Rédacteur ppal 2ème classe	B	14,00	0,00	14,00	11,78	1,82	13,60
Rédacteur territorial	B	35,00	0,00	35,00	21,29	1,00	22,29
FILIERE TECHNIQUE (c)		**652,00**	**9,93**	**661,93**	**579,85**	**15,17**	**595,02**
Adj tech ppal 1re cl Ets Ens	C	47,00	0,50	47,50	45,75	0,00	45,75
Adjoint tech ppal 2e cl Ets Ens	C	29,00	0,00	29,00	28,60	0,00	28,60
Adjoint techn, ppal 1re cl	C	150,00	1,00	151,00	148,80	0,00	148,80
Adjoint technique	C	59,00	2,00	61,00	57,69	0,00	57,69
Adjoint technique	C	18,00	0,43	18,43	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique Ets Ens	C	41,00	4,00	45,00	32,94	0,00	32,94
Adjoint technique ppal 2è cl	C	79,00	2,00	81,00	76,94	0,00	76,94
Agent de maîtrise	C	30,00	0,00	30,00	25,00	0,00	25,00
Agent de maîtrise principal	C	62,00	0,00	62,00	61,22	0,00	61,22
Ingénieur	A	16,00	0,00	16,00	13,00	3,00	16,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur en chef	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur en chef hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur principal	A	28,00	0,00	28,00	25,26	1,00	26,26
Technicien principal 1ère cl	B	33,00	0,00	33,00	32,55	0,00	32,55
Technicien principal 2ème cl	B	31,00	0,00	31,00	21,10	8,50	29,60
Technicien territorial	B	26,00	0,00	26,00	11,00	2,67	13,67
FILIERE SOCIALE (d)		**183,00**	**1,00**	**184,00**	**154,17**	**17,49**	**171,66**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Agent social	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent social principal 1è cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Assistant socio-éducatif	A	101,00	0,00	101,00	77,58	15,49	93,07
Assistant socio-éducatif cl except	A	47,00	0,00	47,00	44,69	0,00	44,69
Conseiller hors cl socio educatif	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Conseiller socio-éducatif	A	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Conseiller supérieur socio-éducatif	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Infir soins gx classe nor avt 2022	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Infirmiers soins gx hors cl	A	6,00	1,00	7,00	6,50	0,00	6,50
Puér classe normale avt 2022	A	3,00	0,00	3,00	1,70	1,00	2,70
Puéricultrice hors classe	A	12,00	0,00	12,00	11,70	0,00	11,70
cadre de santé 1ère clas avt 2022	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
cadre supérieur de santé	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**32,00**	**0,00**	**32,00**	**22,63**	**3,22**	**25,85**
Infirmier classe supérieure	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Médecin de 1e classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Médecin de 2e classe	A	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Médecin hors classe	A	8,00	0,00	8,00	4,90	2,80	7,70
Psychologue classe normale	A	7,00	0,00	7,00	4,00	0,42	4,42
Psychologue hors classe	A	7,00	0,00	7,00	6,83	0,00	6,83
Puéricultrice cl supérieure	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Sage femme cl normale	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Sage-femme hors classe	A	2,00	0,00	2,00	1,90	0,00	1,90
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**2,00**	**0,00**	**2,00**	**2,00**	**0,00**	**2,00**
Educateur principal 1e cl APS	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE CULTURELLE (h)		**30,00**	**0,00**	**30,00**	**27,09**	**0,00**	**27,09**
Adjoint du patrimoine	C	2,00	0,00	2,00	0,80	0,00	0,80
Adjoint patrimoine ppal 1re cl	C	8,00	0,00	8,00	7,90	0,00	7,90
Assistant conserv, ppal 1re cl	B	8,00	0,00	8,00	7,90	0,00	7,90
Assistant conserv, ppal 2e cl	B	3,00	0,00	3,00	2,90	0,00	2,90
Assistant de conservation	B	3,00	0,00	3,00	1,89	0,00	1,89
Attaché Conservation Patrim,	A	2,00	0,00	2,00	1,90	0,00	1,90
Bibliothécaire territorial	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Conservateur Chef Biblio,	A	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80
Conservateur Chef Patrim,	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**1 333,00**	**11,93**	**1 344,93**	**1 172,56**	**42,75**	**1 215,31**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	D1.1

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**0,00**		
Adjoint adm principal 2e cl	C	ADM	359	0,00	A 38	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	461	0,00	A A	CDI
Assistant socio-éducatif	A	S	461	0,00	A 3-2	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	444	0,00	A 3-3-2°	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	461	0,00	A 3-2	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	444	0,00	A 3-a°	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	444	0,00	A 3-3-2°	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	478	0,00	A 3-a°	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	494	0,00	A 3-2	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	444	0,00	A A	CDI
Assistant socio-éducatif	A	S	444	0,00	A 3-2	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	444	0,00	A 3-a°	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	478	0,00	A	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	444	0,00	A 3-a°	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	444	0,00	A 3-a°	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	444	0,00	3-3-2° 3-3-2°	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	494	0,00	A 3-3-2°	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	547	0,00	A 3-3-2°	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	478	0,00	A 3-2	CDD
Attaches terr. hors classe	A	ADM	A 1	0,00	A	CDD
Attaché territorial	A	ADM	469	0,00	A 3-3-2°	CDD
Attaché territorial	A	ADM	444	0,00	A 3-2	CDD
Attaché territorial	A	ADM	444	0,00	A 38	CDD
Attaché territorial	A	ADM	444	0,00	A 3-2	CDD
Conseiller socio-éducatif	A	S	555	0,00	A 3-3-2°	CDD
DGA Dpt < 900 mil hab	A	OTR	A 3	0,00	A 47	CDI
Ingénieur	A	TECH	611	0,00	A 3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	611	0,00	A 3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	484	0,00	A 3-a°	CDD
Ingénieur principal	A	TECH	791	0,00	A 3-3-2°	CDD
Médecin hors classe	A	MS	977	0,00	A 3-3-2°	CDD
Médecin hors classe	A	MS	BB3	0,00	A 3-3-2°	CDD
Médecin hors classe	A	MS	B 2	0,00	A 3-3-2°	CDD
Psychologue classe normale	A	MS	500	0,00	3-3-2° 3-3-2°	CDD
Puér classe normale avt 2022	A	S	561	0,00	A 3-2	CDD
Rédacteur ppal 2ème classe	B	ADM	389	0,00	3-2 3-2	CDD
Rédacteur ppal 2ème classe	B	ADM	429	0,00	3-2 3-2	CDD
Rédacteur territorial	B	ADM	372	0,00	A 3-2	CDD
Technicien principal 2ème cl	B	TECH	389	0,00	A 3-3-2°	CDD
Technicien principal 2ème cl	B	TECH	429	0,00	A 3-a°	CDD
Technicien principal 2ème cl	B	TECH	399	0,00	A 3-2	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Technicien principal 2ème cl	B	TECH	399	0,00	A 3-2	CDD
Technicien principal 2ème cl	B	TECH	399	0,00	A 3-a°	CDD
Technicien principal 2ème cl	B	TECH	389	0,00	A 3-2	CDD
Technicien principal 2ème cl	B	TECH	429	0,00	A 3-3-2°	CDD
Technicien principal 2ème cl	B	TECH	429	0,00	A 3-a°	CDD
Technicien principal 2ème cl	B	TECH	389	0,00	3-2 3-2	CDD
Technicien territorial	B	TECH	431	0,00	A 3-a°	CDD
Technicien territorial	B	TECH	379	0,00	A 3-a°	CDD
Technicien territorial	B	TECH	513	0,00	3-3-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**7 161 126,77**		
Adjoint administratif	C	ADM	354	0,00	A 3-a°	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	354	0,00	A 3-1	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	354	0,00	A 3-1	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	354	0,00	A 3-a°	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	354	0,00	A 3-a°	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	354	0,00	A 3-1	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	354	0,00	A 3-a°	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	354	0,00	A 3-a°	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	354	0,00	A 3-1	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	354	0,00	A 3-1	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	354	0,00	A 3-1	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	354	0,00	A 3-a°	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	354	0,00	A 3-1	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	354	0,00	A 3-a°	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	354	0,00	A 3-1	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	354	0,00	A 3-1	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	354	0,00	A 3-1	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	354	0,00	A 3-a°	CDD
Adjoint technique	C	TECH	354	0,00	A 3-1	CDD
Adjoint technique	C	TECH	354	0,00	A 3-a°	CDD
Adjoint technique	C	TECH	354	0,00	A 3-a°	CDD
Adjoint technique	C	TECH	354	0,00	A 3-1	CDD
Adjoint technique	C	TECH	354	0,00	A 3-a°	CDD
Adjoint technique	C	TECH	354	0,00	A 3-a°	CDD
Adjoint technique	C	TECH	354	0,00	A 3-1	CDD
Adjoint technique	C	TECH	354	0,00	A 3-1	CDD
Adjoint technique Ets Ens	C	TECH	354	0,00	A 3-1	CDD
Adjoint technique Ets Ens	C	TECH	354	0,00	A 3-1	CDD
Adjoint technique Ets Ens	C	TECH	354	0,00	A 3-1	CDD
Adjoint technique Ets Ens	C	TECH	354	0,00	A 3-1	CDD
Adjoint technique Ets Ens	C	TECH	354	0,00	A 3-1	CDD
Adjoint technique Ets Ens	C	TECH	354	0,00	A 3-1	CDD
Adjoint technique Ets Ens	C	TECH	354	0,00	A 3-1	CDD
Adjoint technique Ets Ens	C	TECH	354	0,00	A 3-1	CDD
Adjoint technique Ets Ens	C	TECH	354	0,00	A 3-1	CDD
Adjoint technique Ets Ens	C	TECH	354	0,00	A 3-1	CDD
Adjoint technique Ets Ens	C	TECH	354	0,00	A 3-a°	CDD
Adjoint technique Ets Ens	C	TECH	354	0,00	A 3-1	CDD
Adjoint technique Ets Ens	C	TECH	354	0,00	A 3-a°	CDD
Adjoint technique Ets Ens	C	TECH	354	0,00	A 3-a°	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent de maîtrise	C	TECH	449	0,00	A 3-a°	CDD
Apprentis (nbre : 9)	C	OTR		85 243,00	A Apprentis	A
Assistant de conservation	B	CULT	372	0,00	A 3-a°	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	444	0,00	A 3-1	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	444	0,00	A 3-1	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	444	0,00	A 3-1	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	444	0,00	A 3-1	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	444	0,00	A 3-a°	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	444	0,00	A 3-a°	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	444	0,00	A 3-a°	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	444	0,00	A 3-1	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	444	0,00	A 3-a°	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	444	0,00	A 3-1	CDD
Assistants familiaux (nbre : 225)	C	OTR		7 034 345,00	A Assistants familiaux	A
Attaché Conservation Patrim.	A	CULT	444	0,00	A 3-1	CDD
Attaché territorial	A	ADM	778	0,00	A 3-a°	CDD
Attaché territorial	A	ADM	525	0,00	3-a° 3-a°	CDD
Attaché territorial	A	ADM	444	0,00	3-a° 3-a°	CDD
Cheffe de Cabinet	A	OTR	914	0,00	A 110	CDD
Collaborateur d'élus	A	OTR	936	0,00	A 110-1	CDD
Collaborateur d'élus	A	OTR	783	0,00	A 110-1	CDI
Collaborateur d'élus	A	OTR	914	0,00	A 110-1	CDD
Collaborateur de Cabinet	A	OTR	815	0,00	A 110	CDD
Contrats PEC (nbre : 6)	C	OTR		41 538,77	A Contrats PEC	A
Ingénieur	A	TECH	518	0,00	A A	CDD
Ingénieur	A	TECH	518	0,00	A A	CDD
Rédacteur territorial	B	ADM	372	0,00	A 3-1	CDD
Technicien principal 1ère cl	B	TECH	446	0,00	A 3-1	CDD
Technicien principal 2ème cl	B	TECH	389	0,00	A 3-a°	CDD
Technicien principal 2ème cl	B	TECH	389	0,00	A A	CDD
Technicien territorial	B	TECH	372	0,00	A 3-a°	CDD
Technicien territorial	B	TECH	372	0,00	A 3-a°	CDD
Technicien territorial	B	TECH	372	0,00	A 3-a°	CDD
Technicien territorial	B	TECH	372	0,00	A 3-a°	CDD
TOTAL GENERAL				**7 161 126,77**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LE DEPARTEMENT A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 applicables au département par renvoi de l'article L. 3313-1 du CGCT)

D2.1

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
01/07/2010 - concession d'une durée de 20 ans	Compagnie d'Aménagement des Côteaux de Gascogne - Aménagement et gestion réservoir de la Bataillouze	CACG	Société Anonyme d'Economie Mixte	0,00
01/04/2016 - contrat innomé d'une durée de 5 ans	EUROP ASSISTANCE (SA) Service téléassistance aux personnes âgées et handicapées du Gers	EUROP ASSISTANCE	Société Anonyme	0,00
01/01/2018 - concession d'une durée de 12 ans	Société d'Economie Mixte Paul Armagnac (SEMPA) Exploitation et développement autodrome de Nogaro	SEMPA	Société d'Economie Mixte	0,00
01/01/2019 - concession d'une durée de 5 ans	Compagnie d'Aménagement des Côteaux de Gascogne - Gestion et exploitation de l'ouvrage de Candau	CACG	Société Anonyme d'Economie Mixte	0,00
01/01/2019 - concession d'une durée de 5 ans	Compagnie d'Aménagement des Côteaux de Gascogne - Gest et expl ouvrage de Bousquetara	CACG	Société Anonyme d'Economie Mixte	0,00
01/01/2019 - concession d'une durée de 5 ans	Compagnie d'Aménagement des Côteaux de Gascogne - Gestion et exploitation de l'ouvrage d'Astarac	CACG	Société Anonyme d'Economie Mixte	0,00
01/01/2019 - concession d'une durée de 5 ans	Compagnie d'Aménagement des Côteaux de Gascogne - Gest et expl ouvrage de Saint-Laurent	CACG	Société Anonyme d'Economie Mixte	0,00
01/01/2019 - concession d'une durée de 5 ans	Compagnie d'Aménagement des Côteaux de Gascogne - Gestion et exploitation de l'ouvrage du Lizet	CACG	Société Anonyme d'Economie Mixte	0,00
Détention d'une part du capital				
23/05/1959 - délibération	Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG)	CACG	SA d'économie mixte à conseil d'administration	185 915,67
09/12/1966 - délibération	Caisse Régionale du Crédit Agricole du Gers	CREDIT AGRICOLE DU GERS	Caisse de crédit agricole mutuel	27 664,00
31/12/1969 - délibération	Société Anonyme Gasconne d'HLM du Gers	SA GASCONNE D'HLM DU GERS	SA à conseil d'administration	5 850,00
30/10/1987 - délibération	Société d'Economie Mixte du Gers (SEMGERS)	SEMGERS	SA d'économie mixte à conseil d'administration	563 200,00
21/10/1991 - délibération n° 501	Société d'Economie Mixte circuit Paul Armagnac (SEMPA)	SEMPA	SA d'économie mixte à conseil d'administration	237 217,25
10/03/2000 - délibération n° 2116	Société d'Economie Mixte E-Tera (SAEM E-TERA)	SEM E-TERA	SA d'économie mixte à conseil d'administration	76 224,51

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
21/10/2005 - délibération n° 6101	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural Gascogne Haut Languedoc (SAFERGHL)	SAFER	Société Anonyme à But Non Lucratif	90 240,00
08/02/2008 - délibération n° 5718	Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété (SACICAP)	SACICAP	SA coopérative à conseil d'administration	152,50
29/10/2010 - délibération n° 5720	Société Publique Locale des Eaux Barousse Comminges Save (SPL EBCS)	SPL BAROUSSE	Société Publique Locale	10 000,00
27/01/2012 - délibération n° 5707	Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) RESTO BIO MIDI-PYRENEES	RESTO BIO MIDI-PYRENEES	Société Coopérative à But Non Lucratif	1 000,00
23/03/2018 - délibération n° 44L03	Agence Régionale Energie Climat	AREC OCCITANIE	Société Publique Locale	3 500,00
30/11/2018 - délibération n° 44L03	Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) d'HLM d'Auch	SCIC HLM du Gers	SA Coopérative	4 800,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
02/06/1978 - MONTESTRUC LES CHENES 10L	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	184 112,68
16/11/1979 - MONTESTRUC PLR 10L	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	8 384,70
12/11/1981 - EAUZE LE VERT GALANT 20 LOGTS.	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	40 856,34
12/11/1981 - COLOGNE CHRISTIANIE 2 TR. 7 L.	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	13 339,29
11/02/1986 - AUCH GG TOUR T 4L	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	196 826,93
16/05/1986 - AUCH GG BATS V-W 6L	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	300 847,46
16/05/1986 - AUCH LA TREILLE 3/6L	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	133 623,09
16/05/1986 - LECTOURE RUE NATIONALE 7L	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	2 332,47
27/06/1986 - AUCH LA TREILLE 36L	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	27 578,03
27/06/1986 - COLOGNE CHRISTIANIE 4TR 8L	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	431 589,27
19/09/1986 - VIC-FEZENSAC 12 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	473 491,40
27/03/1987 - LE HOUGA 1TR 8L	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	8 567,63
27/03/1987 - AUCH CHEMIN LABADIE 2L	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	88 880,82
27/03/1987 - AUCH GG BAT.D 3L	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	118 962,83
27/03/1987 - TERRAUBE 6 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	357 798,15
12/02/1988 - AUCH GG BAT.R 4L	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	76 738,27
12/02/1988 - AUCH GG BAT.R 4L	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	109 763,29
12/02/1988 - VILLECOMTAL-SUR-ARROS 20 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	896 080,08
18/11/1988 - Réaménagement emprunt n° 5314	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	158 989,06
20/03/1989 - LOURTIES MONBRUN 2 LOGTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	49 739,85
15/11/1991 - Réaménagement emprunt n° 5348	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	128 540,64
17/01/1992 - Réaménagement emprunt n° 5288	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	75 995,19
17/01/1992 - Réaménagement emprunt n° 5289	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	170 851,12
06/03/1992 - Réaménagement emprunt n° 5290	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	31 833,86
29/04/1992 - Réaménagement emprunt n° 5291	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	106 120,15
29/04/1992 - Réaménagement emprunt n° 5292	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	404 872,67
27/05/1992 - LOURTIES-MONBRUN AMEL.2L	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	3 059,65
27/05/1992 - AUCH 26 TER, BD ROQUELAURE	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	1 363,81
02/10/1992 - Réaménagement emprunt n° 5241	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	7 805,71
29/01/1993 - Réaménagement emprunt n° 5293	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	108 890,96
29/01/1993 - Réaménagement emprunt n° 5321	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	34 925,59
30/09/1993 - NOGARO NOBILO CONST 8LOGTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	105 251,72
30/09/1993 - Réaménagement emprunt n° 5336	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	79 058,38
10/03/1995 - PUYCASQUIER AU VILLAGE 5L. TS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	109 571,21
10/03/1995 - AUCH LA HOURRE 3 LOGTS - TS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	35 673,07

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
10/03/1995 - MANCIET REHABILITATION 1 LOGT TS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	36 870,59
14/04/1995 - SAMATAN CONSTRUCTION 1 LOGT TS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	33 687,32
22/09/1995 - BARCELONNE CONSTR 2 LOGEMENTS TS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	54 413,95
28/12/1995 - LECTOURE CONSTR. 2 LOGEMENTS TS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	24 361,14
02/02/1996 - MONTREAL BD DU NORD 1 PLA TS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	44 263,69
02/02/1996 - DURAN LOT.COMMUNAL 1 PLA-TS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	42 725,50
02/02/1996 - Réaménagement emprunt n° 5306	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	149 689,67
02/02/1996 - Réaménagement emprunt n° 5307	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	148 157,53
02/02/1996 - Réaménagement emprunt n° 5360	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	132 841,56
02/02/1996 - JEGUN CONSTR. 1 LOGT TS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	23 324,70
21/03/1996 - SAINT-SAUVY CONSTR 1 LOGT LOT. DU MOULIN	SA GASCONNE HLM		SA HLM	54 881,65
03/07/1996 - CONDOM LA BOUQUERIE CONTS. 2TS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	60 883,72
03/07/1996 - Réaménagement emprunt n° 5356	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	76 904,34
04/10/1996 - BEAUMARCHES CONSTR. LOTISSEMENT	SA GASCONNE HLM		SA HLM	78 206,35
04/10/1996 - SAMATAN CONSTR 2 LOGTS TS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	74 090,22
04/10/1996 - MONTESQUIOU LOT. COMMUNAL	SA GASCONNE HLM		SA HLM	39 789,19
20/08/1997 - COLOGNE R. BEAUMONT & SABOULI	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	109 763,29
22/10/1997 - MONTESTRUC LA BOUPEYRE 2PLA-TS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	102 903,08
22/10/1997 - Réaménagement emprunt n° 5388	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	231 660,75
30/01/1998 - RISCLE FOYER HANDICAPES 16 T1B	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	596 837,90
30/01/1998 - LUPIAC FB.ST-ANDRE 7PLA-TS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	185 225,55
30/01/1998 - JU-BELLOC CONSTR. 1 LOGT PLA	SA GASCONNE HLM		SA HLM	61 741,85
30/01/1998 - PAUILHAC CONSTR. 1 LOGT PLATS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	38 417,15
30/01/1998 - GALIAX CONSTR. 1 LOGT PLA	SA GASCONNE HLM		SA HLM	61 741,85
30/01/1998 - GALIAX CONSTR. 1 LOGT PLATS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	48 021,44
30/01/1998 - FLEURANCE CONSTR. 2 LOGTS PLATS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	53 357,16
30/01/1998 - SAINT-CLAR CONSTR. 1 LOGT PLATS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	46 649,40
09/07/1998 - MARSOLAN CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	65 857,98
09/07/1998 - MONFORT AUX MOULINS CONSTR. 2 LOGT.	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	102 140,84
09/07/1998 - PERGAIN-TAILLAC REHABILIT. 5 LOGT.	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	194 829,84
09/07/1998 - Réaménagement emprunt n° 5396	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	49 849,15
09/07/1998 - Réaménagement emprunt n° 5397	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	107 716,91
30/09/1998 - MONBLANC CONSTR 3 LOGT. EN PONSON	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	119 367,58
30/09/1998 - Réaménagement emprunt n° 5400	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	91 869,42
18/12/1998 - VALENCE-SUR-BAISE REHAB. 1 LOGT.	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	46 649,40
18/12/1998 - COLOGNE ACQUISTION AMELIORATION 5 L.	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	205 806,18
18/12/1998 - Réaménagement emprunt n° 5404	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	20 073,64
29/01/1999 - FOURCES CONSTR.3 LOGT. "AU BOURG"	SA GASCONNE HLM		SA HLM	157 784,73
19/03/1999 - NOGARO CONSTR.3 LOGT. "AU BOURG"	SA GASCONNE HLM		SA HLM	45 734,71
19/03/1999 - NOGARO CONSTR.6 LOGT. "AU BOURG"	SA GASCONNE HLM		SA HLM	86 774,70
19/03/1999 - MARCIAC CONSTR.3 LOGT.LES BAS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	130 343,91
19/03/1999 - GIMONT REHABILITATION 1 LOGT. AU BOURG	SA GASCONNE HLM		SA HLM	7 622,45
19/03/1999 - GONDRIN CONSTR. 2 LOGT. "BEL AIR"	SA GASCONNE HLM		SA HLM	84 316,56
28/04/2000 - SAINT-BLANCARD CENTRE INSERTION LOISIR TOURISME	COMMUNE DE SAINT-BLANCARD		Autres	241 890,86
29/09/2000 - SAINT-BLANCARD CENTRE INSERTION LOISIR TOURISME	COMMUNE DE SAINT-BLANCARD		Autres	889 465,88
27/10/2000 - MASSEUBE CHEMIN DE BRUN	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	89 182,67
27/10/2000 - MONTEGUT-SUR-ARROS A LAS MOUIRLANES	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	89 182,67
27/10/2000 - VALENCE-SUR-BAISE	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	153 668,61

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
27/10/2000 - RAZENGUES AU SOURIGUE	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	12 195,92
27/10/2000 - Réaménagement emprunt n° 5413	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	63 880,88
27/10/2000 - Réaménagement emprunt n° 5411	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	65 584,38
27/10/2000 - ESPAON CONSTR.2 LOGT. AU BOURG	SA GASCONNE HLM		SA HLM	82 322,47
27/10/2000 - SAINT-GERME CONSTRUCTION 3 LOGT.	SA GASCONNE HLM		SA HLM	137 204,12
27/10/2000 - SAMATAN CONSTRUCTION 2 LOGT.	SA GASCONNE HLM		SA HLM	89 182,67
27/10/2000 - VIC-FEZENSAC DURMES REHAB.1 LOGT.	SA GASCONNE HLM		SA HLM	22 867,36
27/10/2000 - VALENCE-SUR-BAISE CONSTR.4 LOGT.	SA GASCONNE HLM		SA HLM	181 133,27
27/10/2000 - MONTEGUT CONSTRUCTION A LA COME	SA GASCONNE HLM		SA HLM	119 166,64
27/10/2000 - FLEURANCE LE MAS VERT CONSTR. 12 LOGT.	SA GASCONNE HLM		SA HLM	321 611,80
24/11/2000 - Réaménagement emprunt n° 5417	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	32 575,89
15/12/2000 - AUCH AGAPEI-DOMAINE LA REMONTE	AGAPEI		Association	304 898,04
28/02/2001 - LUPIAC SAINT ANDRE	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	19 757,39
28/02/2001 - MONBLANC EN PONSON	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	4 819,43
28/02/2001 - SAINT-MONT LOT. BOUTILLET	SA GASCONNE HLM		SA HLM	172 654,77
28/09/2001 - Réaménagement emprunt n° 5425	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	35 228,51
28/09/2001 - Réaménagement emprunt n° 5426	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	298 561,43
29/10/2001 - PLAISANCE LARRAMEE	SA GASCONNE HLM		SA HLM	79 419,99
29/10/2001 - PLAISANCE CHANTE GRENOUILLE	SA GASCONNE HLM		SA HLM	160 876,40
30/11/2001 - Réaménagement emprunt n° 5429	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	57 283,71
08/03/2002 - CAHUZAC S/ADOUR FOYER HEBGT COMPLEXE CHARMETTES	COMMUNE CAHUZAC SUR ADOUR		Autres	794 396,74
08/03/2002 - Réaménagement emprunt n° 5427	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	215 055,60
08/03/2002 - VILLECOMTAL-SUR-ARROS LOT.2000	SA GASCONNE HLM		SA HLM	518 702,18
08/03/2002 - RISCLE CONSTRUCTION 3 PAVILLONS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	129 333,25
26/04/2002 - Réaménagement emprunt n° 5428	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	356 409,02
20/09/2002 - Réaménagement emprunt n° 5430	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	192 389,62
25/10/2002 - SAINT-BLANCARD CENTRE INSERTION LOISIR TOURISME	COMMUNE DE SAINT-BLANCARD		Autres	508 500,00
25/10/2002 - MONTEGUT "Au moulin"	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	33 662,70
31/01/2003 - GIMONT EPHAD DE L' HOPITAL LOCAL TRVX CONSTRUCTION	HOPITAL LOCAL DE GIMONT		Hôpital	1 354 505,50
31/01/2003 - Réaménagement emprunt n° 5434	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	50 059,38
31/01/2003 - Réaménagement emprunt n° 5435	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	43 503,98
31/01/2003 - Réaménagement emprunt n° 5433	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	54 826,95
31/01/2003 - DURAN CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	48 021,30
31/01/2003 - MARCIAC REHABILITATION 7 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	7 659,90
31/01/2003 - LANNEPAX LOT.DOAT 3 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	145 857,92
29/03/2003 - Réaménagement emprunt n° 5436	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	174 278,65
29/03/2003 - Réaménagement emprunt n° 5439	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	139 374,01
29/03/2003 - Réaménagement emprunt n° 5437	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	370 748,59
29/03/2003 - Réaménagement emprunt n° 5438	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	16 181,47
29/03/2003 - Réaménagement emprunt n° 5444	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	119 776,94
29/03/2003 - PREIGNAN CONSTRUCTION 4 LOGT.	SA GASCONNE HLM		SA HLM	167 736,63
29/03/2003 - MAUVEZIN CONSTRUCTION 7 LOGT.	SA GASCONNE HLM		SA HLM	255 251,36
29/03/2003 - CASTERA-VERDUZAN CONSTR. 8 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	401 109,29
29/03/2003 - MIRANDE REHABILITATION 5 LOGT.	SA GASCONNE HLM		SA HLM	72 234,06
29/03/2003 - BEAUMARCHES CONSTR. 8 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	325 053,26
17/10/2003 - Réaménagement emprunt n° 5445	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	595 618,30
17/10/2003 - Réaménagement emprunt n° 5446	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	26 159,22

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
17/10/2003 - Réaménagement emprunt n° 5452	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	150 220,94
17/10/2003 - Réaménagement emprunt n° 5455	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	11 927,00
17/10/2003 - ESPAON "AU VILLAGE"	SA GASCONNE HLM		SA HLM	48 594,26
12/12/2003 - Réaménagement emprunt n° 5462	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	121 076,92
06/02/2004 - MONTREAL AGAPEI-FOYER VIE VILLAGE TERRE D'ESPOIR	AGAPEI		Association	1 500 000,00
30/04/2004 - LAGRAULET DU GERS AU VILLAGE	SA GASCONNE HLM		SA HLM	97 188,50
30/04/2004 - CAHUZAC SUR ADOUR A LACOSTE	SA GASCONNE HLM		SA HLM	244 398,49
30/04/2004 - AUCH FONCIER 16 LOGT.COURREGES	SA GASCONNE HLM		SA HLM	75 579,70
30/04/2004 - MIELAN LOTISSEMENT LAGRANGE	SA GASCONNE HLM		SA HLM	850 857,87
30/04/2004 - PAVIE CONSTRUCTION 5 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	153 866,35
29/10/2004 - Réaménagement emprunt n° 5448	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	414 528,85
29/10/2004 - Réaménagement emprunt n° 5449	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	15 621,66
29/10/2004 - Réaménagement emprunt n° 5451	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	7 668,04
29/10/2004 - Réaménagement emprunt n° 5453	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	263 228,49
29/10/2004 - Réaménagement emprunt n° 5454	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	11 276,46
17/12/2004 - MIRAMONT D'ASTARAC CENTRE BOURG	SA GASCONNE HLM		SA HLM	110 743,08
17/12/2004 - AUCH FONCIER 6 LOGT. COURREGES	SA GASCONNE HLM		SA HLM	36 707,19
29/12/2004 - Réaménagement emprunt n° 5450	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	172 114,33
23/09/2005 - FLEURANCE LE GEBRA	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	115 500,00
23/09/2005 - LECTOURE BAGATELLE REHABILITATION	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	21 500,00
23/09/2005 - NOGARO LA CAILLAOUERE REHABILITATION	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	11 500,00
23/09/2005 - SARAMON ACQUISITION IMMEUBLE	SA GASCONNE HLM		SA HLM	230 345,15
12/12/2005 - AUCH GRAND GARROS RENOVATION 330 L	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	75 500,00
12/12/2005 - MIELAN CITE COTE VIEILLE RENOVATION 8 L	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	63 000,00
12/12/2005 - EAUZE CITE ELUSA RENOVATION 19 L	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	7 000,00
12/12/2005 - Réaménagement emprunt n° 5460	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	483 139,34
12/12/2005 - Réaménagement emprunt n° 5461	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	81 786,29
12/12/2005 - Réaménagement emprunt n° 5464	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	249 967,40
27/01/2006 - PANJAS MANUGUETS 1 LOGT	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	134 308,00
24/03/2006 - SAINT CLAR EHPAD Réaménagement emprunt n° 365	EHPAD LAVALLEE		Maison de retraite	1 200 578,72
24/03/2006 - GONDRIN A CUEILLERE CONSTRUCTION 2 L	SA GASCONNE HLM		SA HLM	135 000,00
24/03/2006 - CASTELNAU D'AUZAN CONSTRUCTION 8 L	SA GASCONNE HLM		SA HLM	390 667,30
24/03/2006 - CERAN LE PRESBYTERE 2 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	114 971,26
24/03/2006 - MIRADOUX A GACHADOAT	SA GASCONNE HLM		SA HLM	136 513,24
19/05/2006 - EAUZE AMELIORATION CHAUFFAGE	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	114 000,00
19/05/2006 - VIC-FEZENSAC AMELIORATION CHAUFFAGE	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	10 500,00
19/05/2006 - MIELAN AMELIORATION DU CHAUFFAGE	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	8 100,00
19/05/2006 - MAUVEZIN AMELIORATION DU CHAUFFAGE	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	23 400,00
19/05/2006 - LECTOURE AMELIORATION CHAUFFAGE	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	3 000,00
19/05/2006 - GIMONT AMELIORATION CHAUFFAGE	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	12 500,00
19/05/2006 - AUCH AMELIORATION DU CHAUFFAGE	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	68 500,00
19/05/2006 - VILLECOMTAL-SUR-ARROS CHAUFFAGE	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	21 600,00
23/05/2006 - CEZAN ANCIENNE ECOLE REHAB.5 LOGT	SA GASCONNE HLM		SA HLM	265 442,40
20/07/2006 - Réaménagement emprunt n° 5501	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	6 559,54
20/07/2006 - Réaménagement emprunt n° 5502	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	10 932,57
20/07/2006 - Réaménagement emprunt n° 5470	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	32 079,95
20/07/2006 - Réaménagement emprunt n° 5471	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	48 484,13
20/07/2006 - Réaménagement emprunt n° 5469	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	16 171,80
29/09/2006 - Réaménagement emprunt n° 5481	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	495 464,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
29/09/2006 - Réaménagement emprunt n° 5482	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	109 467,29
29/09/2006 - Réaménagement emprunt n° 5484	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	75 272,58
03/11/2006 - REJAUMONT ANCIENNE ECOLE	SA GASCONNE HLM		SA HLM	121 345,11
26/01/2007 - CASTELNAU-BARBARENS 4 LOGT	SA GASCONNE HLM		SA HLM	217 621,93
26/01/2007 - COLOGNE RUE SAINT AUBIN 1 LOGT	SA GASCONNE HLM		SA HLM	77 722,11
23/03/2007 - CONDOM AMELIORATION PATRIMOINE	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	162 500,00
23/03/2007 - MONTESTRUC AMELIORATION PATRIMOINE	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	32 400,00
23/03/2007 - AUCH AMELIORATION DU PATRIMOINE	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	101 500,00
23/03/2007 - AUCH 9 RUE DARWIN REHABILITATION	SA GASCONNE HLM		SA HLM	45 000,00
23/03/2007 - COLOGNE CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	162 000,00
23/03/2007 - PESSAN REHABILITATION 4 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	288 000,00
23/03/2007 - CASTELNAU D'AUZAN CONSTRUCTION 8 L	SA GASCONNE HLM		SA HLM	135 000,00
23/03/2007 - FLAMARENS CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	162 000,00
23/03/2007 - NOGARO CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	475 000,00
25/05/2007 - LAGRAULET CONSTRUCTON 6 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	495 000,00
29/06/2007 - MAUVEZIN LES JUSTICES TOITURES	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	27 900,00
29/06/2007 - Réaménagement emprunt n° 5492	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	231 950,17
29/06/2007 - Réaménagement emprunt n° 5488	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	538 874,16
20/07/2007 - MONFERAN-SAVES Maison ARQUES	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	189 000,00
20/07/2007 - BEAUMARCHES LA ROUQUETTE	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	16 200,00
20/07/2007 - VILLECOMTAL-SUR-ARROS LOT.COMMUNAL	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	6 885,00
20/07/2007 - EAUZE ELUSA VRD	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	11 500,00
20/07/2007 - AUCH GRAND GARROS VRD	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	5 500,00
21/09/2007 - AUCH ASSO LOUISE MARILLAC ACQUISIT° 12 R EGLANTINE	ASSOCIATION LOUISE DE MARILLAC		Association	320 000,00
28/09/2007 - AUCH ANRAS-IME MATHALIN CREAT° UNITE ACC JOUR	ANRAS		Association	200 000,00
28/09/2007 - AUCH ANRAS-IME MATHALIN MISE AUX NORMES	ANRAS		Association	217 500,00
28/09/2007 - AUCH ASSO LOUISE MARILLAC RENOVAT° 12 R EGLANTINE	ASSOCIATION LOUISE DE MARILLAC		Association	48 123,19
28/09/2007 - GIMONT REHABILITATION 16 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	212 750,00
28/09/2007 - CONDOM REFINANCEMENT PRET 31417	SA GASCONNE HLM		SA HLM	55 052,71
28/09/2007 - AUCH REFINANCEMENT PRET 3120	SA GASCONNE HLM		SA HLM	86 681,14
28/09/2007 - CONDOM REFINANCEMENT PRET 3418	SA GASCONNE HLM		SA HLM	449 958,47
28/09/2007 - L'ISLE-JOURDAIN REFINANCEMENT 3415	SA GASCONNE HLM		SA HLM	341 545,23
28/09/2007 - REFINANCEMENT CONTRAT N° 0883788	SA GASCONNE HLM		SA HLM	4 479 091,82
28/09/2007 - PAUILHAC REFINANCEMENT N° 3324	SA GASCONNE HLM		SA HLM	95 609,82
28/09/2007 - SAINT-MARTIN DE HORGUES REFI N° 3319	SA GASCONNE HLM		SA HLM	107 299,53
28/09/2007 - L'ISLE DE NOE REFINANCEMENT 3318	SA GASCONNE HLM		SA HLM	239 024,54
28/09/2007 - BEAUMARCHES REFINACEMENT 3317	SA GASCONNE HLM		SA HLM	214 599,03
28/09/2007 - MONTESQUIOU REFINANCT. 3307	SA GASCONNE HLM		SA HLM	225 341,42
28/09/2007 - RISCLE REFINANCEMENT 3151	SA GASCONNE HLM		SA HLM	537 692,75
28/09/2007 - VALENCE-SUR-BAISE REFINANCEMENT 3150	SA GASCONNE HLM		SA HLM	279 652,08
28/09/2007 - MANCIET REFINANCEMENT PRET 3148	SA GASCONNE HLM		SA HLM	87 564,59
28/09/2007 - BARCELONNE REFINANCEMENT 3143	SA GASCONNE HLM		SA HLM	408 669,11
28/09/2007 - MONTREAL REFINANCEMENT 3132	SA GASCONNE HLM		SA HLM	861 714,57
28/09/2007 - ESTANG REFINANCEMENT PRET 3117	SA GASCONNE HLM		SA HLM	186 337,88
28/09/2007 - SAMATAN REFINANCT. PRETS 3127 ET 3147	SA GASCONNE HLM		SA HLM	317 398,13
28/09/2007 - SAINT-BLANCARD COMPACTAGE PRETS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	344 541,97
28/09/2007 - AUCH COMPACTAGE PRETS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	1 508 538,68
28/09/2007 - CONDOM COMPACTAGE PRETS 3141- 3155	SA GASCONNE HLM		SA HLM	287 596,54

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
28/09/2007 - LANNEPAX REAMENAGEMENT PRET 3336	SA GASCONNE HLM		SA HLM	115 617,45
28/09/2007 - SAMATAN REAMENAGEMENT PRET3414	SA GASCONNE HLM		SA HLM	434 781,77
28/09/2007 - CASTERA-VERDUZAN REF. PRET 3422	SA GASCONNE HLM		SA HLM	360 076,44
28/09/2007 - SAMATAN REFINANC. PRET 3306- 3357	SA GASCONNE HLM		SA HLM	535 797,76
28/09/2007 - PLAISANCE LARAMEE REAM PRET 3315	SA GASCONNE HLM		SA HLM	285 886,77
28/09/2007 - PLAISANCE LARAMEE REAM PRET 3316	SA GASCONNE HLM		SA HLM	117 632,62
09/11/2007 - CASTET-ARROUY MAISON FABAS 4 LOGT	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	157 500,00
09/11/2007 - LE HOUGA CONSTRUCTION DE 19 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	131 183,10
08/02/2008 - ADSEA-Réaménagement emprunt n° 371	ADSEA		Association	769 887,64
08/02/2008 - AUCH LA HOURRE TELEDISTRIBUTION	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	97 500,00
08/02/2008 - MIELAN A GASPAR CONSTRUCTION 2 LOGT	SA GASCONNE HLM		SA HLM	171 000,00
08/02/2008 - AUCH LE ARROS REHAB.15 PAVILLONS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	50 000,00
03/03/2008 - FLEURANCE LA BOURDETTE 12 LOGT	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	105 000,00
03/03/2008 - PERGAIN-TAILLAC CONSTRUCTION 6 LOGT	SA GASCONNE HLM		SA HLM	495 000,00
03/03/2008 - LE HOUGA CONSTRUCTION 1 LOGEMENT	SA GASCONNE HLM		SA HLM	90 000,00
03/03/2008 - RISCLE PARC BEL ADOUR CONSTR 6 LOGT	SA GASCONNE HLM		SA HLM	402 984,90
03/03/2008 - RISCLE PARC BEL ADOUR CONSTR 6 LOGT	SA GASCONNE HLM		SA HLM	38 015,10
03/03/2008 - REAMENAGT CONTRAT 262257-267625	SA GASCONNE HLM		SA HLM	236 016,94
03/03/2008 - REAMENAGEMENT CONTRAT 267608	SA GASCONNE HLM		SA HLM	162 718,34
03/03/2008 - AUCH SAINT BERTRANET 16 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	69 881,00
03/03/2008 - AUCH SAINT BERTRANET FONCIER	SA GASCONNE HLM		SA HLM	72 500,00
03/03/2008 - AUCH REAMENAGT PRETS 3097 ET 3103	SA GASCONNE HLM		SA HLM	921 245,42
03/03/2008 - DURAN LE MOULERON 6 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	42 498,00
03/03/2008 - DEMU CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	173 439,00
03/03/2008 - DEMU CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	15 561,00
03/03/2008 - CAHUZAC SUR ADOUR CONSTRUCTION 1 LOGT	SA GASCONNE HLM		SA HLM	81 915,30
03/03/2008 - CAHUZAC SUR ADOUR CONSTRUCTION1 L	SA GASCONNE HLM		SA HLM	90 000,00
03/03/2008 - CAHUZAC SUR ADOUR ACQUISITION 1 LOGT	SA GASCONNE HLM		SA HLM	90 000,00
03/03/2008 - AUCH ST BERTRANET CONSTRUCTION 2 LOGT	SA GASCONNE HLM		SA HLM	127 500,00
03/03/2008 - DURAN CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	340 200,00
04/04/2008 - VIC-FEZENSAC CAUDERON 13 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	565 000,00
04/04/2008 - VIC-FEZENSAC CAUDERON 2 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	74 323,50
04/04/2008 - VIC-FEZENSAC CAUDERON FONCIER	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	14 818,00
04/04/2008 - CONDOM LA BOURDETTE AMELIORATION	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	36 750,00
30/05/2008 - MAUVEZIN INSTALLATION VMC	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	14 400,00
30/05/2008 - VIC-FEZENSAC INSTALLATION VMC	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	6 000,00
30/05/2008 - VILLECOMTAL-SUR-ARROS V M C	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	15 300,00
30/05/2008 - AUCH GRAND GARROS LA HOURRE VMC	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	152 500,00
30/05/2008 - L'ISLE-JOURDAIN LA VIERGE VMC	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	80 000,00
30/05/2008 - NOGARO CITE LACOMBE VMC	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	33 300,00
30/05/2008 - AUCH GRAND GARROS ASCENSEURS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	78 000,00
30/05/2008 - L'ISLE-JOURDAIN LA VIERGE TOITURES	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	45 000,00
30/05/2008 - AUCH AMELIORATION V M C	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	24 000,00
06/06/2008 - VILLECOMTAL-SUR-ARROS 20 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	246 967,41
27/06/2008 - MIELAN TRAVAUX CHAUFFERIE	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	21 600,00
27/06/2008 - AUCH DIVERS TRAVAUX	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	290 000,00
27/06/2008 - CONDOM LES PYRENEES-MIRATEAU	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	92 500,00
27/06/2008 - MIRANDE LE CANERON ET LE GRAND PONT	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	114 250,00
27/06/2008 - MONTESTRUC LES CHENES	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	16 650,00
27/06/2008 - SAMATAN CITE LARRAZET	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	24 750,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
27/06/2008 - VALENCE-SUR-BAISE CITE COUPEOU	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	14 400,00
27/06/2008 - EAUZE BELLE MARIE-VERT GALANT-ELUZA	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	34 000,00
27/06/2008 - NOGARO CITE LE MIDOUR	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	34 200,00
27/06/2008 - PLAISANCE SAINT JEAN CHAUFFERIE	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	11 700,00
27/06/2008 - SAMATAN LARRAZET RESEAUX GPL	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	7 250,00
27/06/2008 - VILLECOMTAL-SUR-ARROS MENUISERIES	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	35 550,00
27/06/2008 - FLEURANCE RENOVATION LE GEBRA	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	108 500,00
27/06/2008 - CONDOM CONSTRUCTION UN LOGEMENT	SA GASCONNE HLM		SA HLM	35 000,00
27/07/2008 - CAZAUBON TRAVAUX CHAUFFERIE	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	23 400,00
27/07/2008 - COLOGNE TRAVAUX MENUISERIES	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	18 000,00
29/07/2008 - AUCH ACQUISITION-AMELIORATION 12 L	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	227 695,00
29/07/2008 - AUCH ACQUISITION-AMELIORATION 12 LOGT	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	124 000,00
29/09/2008 - CONDOM RENOVATION LES PYRENEES	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	34 000,00
29/09/2008 - MONTAUT LES CRENEAUX 4 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	392 400,00
29/09/2008 - MONTAUT LES CRENEAUX 4 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	8 343,00
29/09/2008 - VALENCE-SUR-BAISE RENOVATION COUPEOU	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	47 700,00
31/10/2008 - AUCH COURREGES FONCIER 19 LOGTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	91 424,50
31/10/2008 - AUCH COURREGES CONSTRUCTION 3 LOGT	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	166 809,50
31/10/2008 - AUCH COURREGES FONCIER 3 LOGT	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	15 490,00
31/10/2008 - AUCH COURREGES 19 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	894 510,00
31/10/2008 - AUCH MAISON RELAIS RUE CHARRAS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	250 000,00
31/10/2008 - LASSEUBE-PROPRE ACQUISITION 3 LOGT	SA GASCONNE HLM		SA HLM	243 000,00
31/10/2008 - AUCH RUE BAZEILLES CONSTRUCTION 3 L	SA GASCONNE HLM		SA HLM	75 000,00
02/02/2009 - LECTOURE CONSTRUCTION 2 LOGT	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	4 669,00
02/02/2009 - LECTOURE CONSTRUCTION 18 LOGT	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	814 500,00
02/02/2009 - LECTOURE CONSTRUCTION 18 LOGT	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	45 229,50
02/02/2009 - LECTOURE CONSTRUCTION 2 LOGT	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	84 216,50
02/02/2009 - BEAUMARCHES FOYER ESAT	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	546 960,50
02/02/2009 - BEAUMARCHES FONCIER ESAT	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	79 569,50
06/03/2009 - BEAUMARCHES AMASSAG-ESAT FOYER HBGT TVX CONSTRUCT°	AMASSAG		Association	170 000,00
06/03/2009 - BEAUMARCHES AMASSAG-ESAT FOYER HBGT TVX CONSTRUCT°	AMASSAG		Association	181 135,50
06/03/2009 - BEAUMARCHES AMASSAG-ESAT FOYER HBGT TVX CONSTRUCT°	AMASSAG		Association	247 824,00
06/03/2009 - VILLECOMTAL-SUR-ARROS CONSTR 7 LOGT	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	540 000,00
06/03/2009 - VILLECOMTAL-SUR-ARROS CONSTR 7 LOGT	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	47 754,00
30/03/2009 - PREIGNAN REHABILITATION 5 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	44 100,00
30/03/2009 - LECTOURE CITE LES AMENDIERS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	29 500,00
30/03/2009 - SEGOUFIELLE ACQUISITION VEFA 4 LOGT	SA GASCONNE HLM		SA HLM	855 000,00
30/03/2009 - PUYCASQUIER CONSTRUCTION 8 LOGT	SA GASCONNE HLM		SA HLM	620 109,00
30/03/2009 - PUYCASQUIER CONSTRUCTION 8 LOGT	SA GASCONNE HLM		SA HLM	54 891,00
30/03/2009 - TASQUE CONSTRUCTION 5 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	324 000,00
30/03/2009 - LE HOUGA CONSTRUCTION 1 LOGEMENT	SA GASCONNE HLM		SA HLM	81 000,00
30/03/2009 - MONTREAL ANCIENNE GENDARMERIE	SA GASCONNE HLM		SA HLM	441 000,00
30/03/2009 - MIRADOUX ACQUISITION 1 LOGEMENT	SA GASCONNE HLM		SA HLM	90 000,00
30/03/2009 - EAUZE CONSTRUCTION 10 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	654 328,80
30/03/2009 - EAUZE CONSTRUCTION 10 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	65 580,30
30/03/2009 - SAINT-PUY CONSTRUCTION 10 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	72 143,10
30/03/2009 - SAINT-PUY CONSTRUCTION 10 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	782 856,90

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
30/03/2009 - PAVIE CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	14 813,50
30/03/2009 - MONTREAL CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	196 404,30
30/03/2009 - MONTREAL CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	19 594,80
30/03/2009 - PESSAN CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	113 553,00
30/03/2009 - PESSAN CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	12 445,20
29/06/2009 - CONDOM AMELIORATION 16 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	58 500,00
29/06/2009 - RISCLE AMELIORATION 8 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	29 700,00
29/06/2009 - MARCIAC AMELIORATION 24 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	62 100,00
29/06/2009 - FLEURANCE AMELIORATION 26 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	43 500,00
29/06/2009 - MAUVEZIN AMELIORATION 8 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	46 800,00
29/06/2009 - MONBLANC AMELIORATION 8 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	38 700,00
29/06/2009 - MIRANDE AMELORATION 12 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	19 250,00
24/07/2009 - BELMONT ACQUISITION-AMELIORATION 2 LOGT	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	129 165,30
24/07/2009 - BELMONT ACQUISITION-AMELIORATION 4 LOGT	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	224 100,00
24/07/2009 - LIAS CONSTRUCTION DE 2 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	15 435,00
24/07/2009 - LIAS CONSTRUCTION 1 LOGEMENT	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	79 200,00
24/07/2009 - LIAS CONSTRUCTION DE 1 LOGEMENT	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	82 417,50
24/07/2009 - MARCIAC CONSTRUCTION 1 LOGEMENT	SA GASCONNE HLM		SA HLM	72 000,00
24/07/2009 - MARCIAC CONSTRUCION 8 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	71 352,00
24/07/2009 - CAHUZAC SUR ADOUR ACQUISITION 1 LOGT	SA GASCONNE HLM		SA HLM	13 500,00
24/07/2009 - PUJAUDRAN ACQUISITION 1 LOGEMENT	SA GASCONNE HLM		SA HLM	58 500,00
24/07/2009 - PUJAUDRAN ACQUISITION 1 LOGEMENT	SA GASCONNE HLM		SA HLM	81 000,00
28/09/2009 - MISE AUX NORMES SIEGE O P H G	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	800 000,00
28/09/2009 - MARCIAC CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	84 762,00
28/09/2009 - MARCIAC CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	117 000,00
28/09/2009 - AUCH CONSTRUCTION1 LOGEMENT	SA GASCONNE HLM		SA HLM	58 094,00
28/09/2009 - PREIGNAN CONSTRUCTION 18 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	1 319 088,60
28/09/2009 - PREIGNAN CONSTRUCTION 18 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	120 910,50
28/09/2009 - PREIGNAN CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	189 000,00
29/09/2009 - BARCELONNE DU GERS CONSTRUCTION 1 L	SA GASCONNE HLM		SA HLM	45 000,00
26/10/2009 - AUCH ACQUISITION AMELIORATION 12 LOG	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	31 325,00
26/10/2009 - VIC-FEZENSAC ACQUISITION 11 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	242 500,00
26/10/2009 - VIC-FEZENSAC ACQUISITION 2 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	45 350,00
26/10/2009 - VIC-FEZENSAC AMELIORATION 13 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	27 300,00
30/11/2009 - COLOGNE CONSTRUCTION1 LOGEMENT	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	61 200,00
30/11/2009 - COLOGNE ACQUISITION 1 LOGEMENT	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	85 500,00
30/11/2009 - AUCH ACQUISITION 6 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	174 800,00
30/11/2009 - AUCH ACQUISITION 6 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	95 000,00
30/11/2009 - AUCH ACQUISITION 6 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	23 100,00
30/11/2009 - MAUVEZIN CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	70 245,00
30/11/2009 - MAUVEZIN CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	211 500,00
30/11/2009 - MAUVEZIN CNSTRUCTION 6 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	370 800,00
30/11/2009 - VIC-FEZENSAC ACQUISITION 8 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	214 348,00
30/11/2009 - VIC-FEZENSAC ACQUISITION 8 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	71 590,00
30/11/2009 - MAUVEZIN ACQUISITION 4 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	115 005,00
30/11/2009 - VIC-FEZENSAC ACQUISITION 4 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	38 410,00
30/11/2009 - VIC-FEZENSAC ACQUISITION 12 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	38 500,00
30/11/2009 - LOMBEZ ACQUISITION 4 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	90 000,00
25/01/2010 - AUCH CONSTRUCTION 1 LOGEMENT TUCO	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	22 500,00
25/01/2010 - MONTREAL ACQUISITION 4 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	360 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
25/03/2010 - AUCH EHPAD LA ROSERAIE MISE AUX NORMES	EHPAD LA ROSERAIE		Association	325 000,00
25/03/2010 - LAGARDERE CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	293 400,00
25/03/2010 - LAGARDERE CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	23 751,00
25/03/2010 - AUCH REGAR-ACQUISITION/AMELIORATION IMMEUBLE	REGAR		Association	245 054,50
25/03/2010 - AUCH REGAR-ACQUISITION/AMELIORATION IMMEUBLE	REGAR		Association	100 093,00
25/06/2010 - SAINT-CLAR ACQUISITION-AMELIORATION 4 LOGT	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	345 600,00
25/06/2010 - SAINT-CLAR ACQUISITION-AMELIORATION 4 LOGT	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	61 597,80
25/06/2010 - SAINT-CLAR ACQUISITION-AMELIORATION 2 LOGT	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	175 500,00
25/06/2010 - SAINT-CLAR ACQUISITION-AMELIORATION 2 LOGT	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	34 414,20
25/06/2010 - SEGOUFIELLE ACQUISITION DE 2 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	207 000,00
01/10/2010 - RISCLE REHABILIRATION 8 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	24 300,00
01/10/2010 - MAUVEZIN REHABILITATION 23 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	63 000,00
01/10/2010 - LECTOURE REHABILITATION 29 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	66 500,00
01/10/2010 - GIMONT REHABILITATION 16 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	30 000,00
01/10/2010 - CONDOM REHABILITATION 31 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	109 000,00
01/10/2010 - VALENCE-SUR-BAISE REHABILTATION 24 LOGT	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	198 000,00
01/10/2010 - FLEURANCE REHABILITATION DE 83 LOGT	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	65 000,00
01/10/2010 - BRETAGNE D'ARMAGNAC CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	153 000,00
01/10/2010 - BRETAGNE D'ARMAGNAC CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	99 000,00
01/10/2010 - MARCIAC CONSTRUCTION GENDARMERIE	SA GASCONNE HLM		SA HLM	720 000,00
29/10/2010 - AUCH PORTAGE FONCIER PERALBA	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	126 500,00
29/10/2010 - AUCH PORTAGE FONCIER MONTOVANI	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	91 000,00
29/10/2010 - LECTOURE ACQUISITION AMELIORATION 8 L	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	289 937,00
29/10/2010 - LECTOURE ACQUISITION AMELIORATION 8 L	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	72 511,50
29/10/2010 - LECTOURE ACQUISITION AMELIORATION 2 L	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	87 273,00
29/10/2010 - LECTOURE ACQUISITION AMELIORATION 2 L	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	24 338,50
29/10/2010 - LAHITTE CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	205 650,00
29/10/2010 - AUCH CONSTRUCTION MAISON RELAIS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	45 000,00
29/10/2010 - VALENCE-SUR-BAISE CONSTRUCTION GEDARMERIE	SA GASCONNE HLM		SA HLM	720 000,00
28/01/2011 - ORDAN ARREAHP-FOYER CASTEL ST LOUIS TVX RENOVATION	A.R.R.E.A.H.P.		Association	400 000,00
28/02/2011 - AUCH RESIDENCE SOCIALE EMMAÜS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	425 000,00
28/02/2011 - EAUZE CONSTRUCTION 5 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	186 500,00
28/02/2011 - EAUZE CONSTRUCTION 5 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	14 000,00
28/02/2011 - AUCH RESIDENSE SOCIALE EMMAUS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	40 000,00
28/02/2011 - CASTELNAU-BARBARENS CONSTRUCTION 1 LOGT	SA GASCONNE HLM		SA HLM	117 000,00
28/02/2011 - VALENCE-SUR-BAISE GENDARMERIE	SA GASCONNE HLM		SA HLM	450 000,00
28/02/2011 - L'ISLE-JOURDAIN CONSTRUCTION 1 LOGT	SA GASCONNE HLM		SA HLM	60 000,00
28/02/2011 - AUCH FOYER JEUNES TRAVAILLEURS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	275 000,00
28/02/2011 - MARCIAC CONSTRUCTION GENDARMERIE	SA GASCONNE HLM		SA HLM	614 124,31
22/04/2011 - PLAISANCE EHPAD CITE SAINT JOSEPH TVX RESTRUCTURAT	CITE SAINT JOSEPH		Association	2 201 186,39
22/04/2011 - AUCH LA HOURRE CONSTRUCTION 24 LOGT	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	945 851,49
22/04/2011 - AUCH LA HOURRE CONSTRUCTION 6 LOGT	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	252 573,00
22/04/2011 - AUCH REHABILITATION GRAND GARROS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	168 000,00
22/04/2011 - PAVIE CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	18 000,00
27/05/2011 - AUCH ACQUISITION AMELIORATION 8 LOGT	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	18 000,00
27/05/2011 - AUCH ACQUISITION DE 5 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	164 750,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
27/05/2011 - AUCH ACQUISITION DE 5 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	48 193,00
27/05/2011 - AUCH ACQUISITION DE 3 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	112 750,00
27/05/2011 - AUCH ACQUISITION DE 3 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	32 709,50
27/05/2011 - MONTEGUT-SUR-ARROS CONSTRUCTON 2 L	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	189 000,00
27/05/2011 - MONTEGUT-SUR-ARROS CONSTRUCTION 2 L	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	177 300,00
24/06/2011 - AUCH ASSOCIAT° CINE 32-CONSTRUCTION CINEMA	CINE 32		Association	493 500,00
24/06/2011 - AUCH ASSOCIAT° CINE 32-CONSTRUCTION CINEMA	CINE 32		Association	493 500,00
30/09/2011 - NOGARO LE MIDOUR REFECTION TOITURES	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	25 000,00
30/09/2011 - GIMONT L'ASTARGESE AMELIRATION 16 L	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	13 000,00
30/09/2011 - VALENCE-SUR-BAISE REHABILITATION CITE COUPEOU	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	159 300,00
30/09/2011 - VIC-FEZENSAC REHABILITATION PONT NEUF	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	8 500,00
30/09/2011 - RISCLE ACQUISITION AMELIORATION 6 LOG	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	297 000,00
30/09/2011 - RISCLE ACQUISITION AMELIORATION 6 LOG	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	80 456,40
30/09/2011 - RISCLE ACQUISITION AMELIORATION 2 LOG	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	107 100,00
30/09/2011 - RISCLE ACQUISITION AMELIORATION 2 LOG	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	26 910,00
30/09/2011 - LECTOURE LES AMANDIERS LE COULOUME	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	133 500,00
30/09/2011 - AUCH LA HOURRE REHABILITATION 72 LOG	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	582 000,00
30/09/2011 - AUCH LA HOURRE REHABILITATION	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	36 000,00
30/09/2011 - EAUZE ACQUISITION AMELIORATION 6 LOGT	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	14 000,00
30/09/2011 - PAVIE CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	134 500,00
30/09/2011 - PAVIE CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	14 912,50
30/09/2011 - CONDOM AMELIORATION 67 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	122 500,00
30/09/2011 - PAVIE CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	52 500,00
30/09/2011 - MAUVEZIN AMELIORATION 31 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	121 500,00
30/09/2011 - EAUZE ACQUISITION AMELIORATION 6 LOGT	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	230 000,00
30/09/2011 - PLAISANCE AMELIORATION 2 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	144 000,00
30/09/2011 - MAUVEZIN CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	372 600,00
30/09/2011 - MAUVEZIN CONSTRUCTION 1 LOGEMENT	SA GASCONNE HLM		SA HLM	54 000,00
28/10/2011 - CERAN CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	495 000,00
28/10/2011 - CERAN CONSTRUCTION DE 1 LOGEMENT	SA GASCONNE HLM		SA HLM	85 500,00
28/10/2011 - FLEURANCE ACQUISITION 1 LOGEMENT	SA GASCONNE HLM		SA HLM	80 000,00
28/10/2011 - AUCH ACQUISITON-AMELIORATION 2 LOGT	SA GASCONNE HLM		SA HLM	55 000,00
02/12/2011 - MONTAUT LES CRENEAUX CONSTRUCTION 2 LOGT	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	148 500,00
02/12/2011 - MONTAUT LES CRENEAUX 2 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	177 300,00
27/01/2012 - CEZAN CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	342 000,00
27/01/2012 - CEZAN CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	182 700,00
23/03/2012 - MARCIAC CONSTRUCTION DE 2 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	153 000,00
23/03/2012 - MARCIAC CONSTRUCTION 1 LOGEMENT	SA GASCONNE HLM		SA HLM	72 000,00
23/03/2012 - BARCELONNE CONSTRUCTION 5 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	360 000,00
23/03/2012 - BARCELONNE CONSTRUCTION 1 LOGT	SA GASCONNE HLM		SA HLM	63 000,00
23/03/2012 - PAVIE CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	94 810,50
23/03/2012 - L'ISLE-JOURDAIN CONSTRUCTION 4 LOGT	SA GASCONNE HLM		SA HLM	175 000,00
25/05/2012 - AUCH ASSO LOUISE MARILLAC-ACQUISIT° CH. DU HT LIEU	ASSOCIATION LOUISE DE MARILLAC		Association	100 000,00
25/05/2012 - PAVIE CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	20 000,00
25/05/2012 - LE HOUGA ACQUISITION 8 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	37 800,00
25/05/2012 - AUCH CONSTRUCTION 37 LOGEMENTS	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	952 500,00
25/05/2012 - AUCH CONSTRUCTION 37 LOGEMENTS	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	238 182,50
25/05/2012 - AUCH CONSTRUCTION 37 LOGEMENTS	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	441 500,00
25/05/2012 - AUCH CONSTRUCTION 37 LOGEMENTS	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	95 664,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
21/09/2012 - RISCLE ACQUISITION 8 LOGEMENTS COLLECTIFS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	12 600,00
21/09/2012 - NOGARO REHABILITATION12 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	33 775,00
21/09/2012 - CONDOM REHABILITATION 55 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	165 525,00
21/09/2012 - LE HOUGA ACQUISITION-AMELIORATION 3 L.	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	27 450,00
21/09/2012 - LE HOUGA ACQUISIYION-AMELIORATION 5 L.	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	105 300,00
21/09/2012 - LOMBEZ ACQUISITION DE 10 LOGEMENTS	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	540 000,00
21/09/2012 - LOMBEZ ACQUISITION 10 LOGEMENTS	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	152 292,50
21/09/2012 - LOMBEZ ACQUISITION DE 3 LOGEMENTS	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	160 000,00
21/09/2012 - LOMBEZ ACQUISITION DE 3 LOGEMENTS	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	39 568,00
21/09/2012 - PAVIE CONSTRUCTION DE 3 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	178 363,80
29/10/2012 - SAINTE-GEMME CONSTRUCTION 2 LOGT	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	151 200,00
29/10/2012 - SAINTE-GEMME CONSTRUCTION 2 LOGT	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	19 810,80
29/10/2012 - PAVIE CONSTRUCTION DE 3 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	28 345,50
01/02/2013 - VIELLA CONSTRUCTION DE 2 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	128 700,00
01/02/2013 - VIELLA CONSTRUCTION 1 LOGEMENT	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	109 110,60
01/02/2013 - VIELLA CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	12 600,00
01/02/2013 - BARRAN CONSTRUCTION 13 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	855 000,00
01/02/2013 - BARRAN CONSTRUCTION 13 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	69 402,60
01/02/2013 - BARRAN CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	162 000,00
01/02/2013 - BARRAN CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	13 103,10
01/02/2013 - BARCELONNE CONSTRUCTION 1 L	SA GASCONNE HLM		SA HLM	12 600,00
29/03/2013 - COLOGNE ASSOCIAT° REVIVRE-TVX AMELIORATION	ASSOCIATION REVIVRE		Association	79 466,00
29/03/2013 - COLOGNE ASSOCIAT° REVIVRE-ACQUISITION MAISON	ASSOCIATION REVIVRE		Association	102 534,00
29/03/2013 - AUCH CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	56 750,00
29/03/2013 - AUCH CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	19 035,00
29/03/2013 - AUCH CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	44 385,50
29/03/2013 - AUCH CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	9 681,50
29/03/2013 - AUCH CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	9 000,00
29/03/2013 - MARCIAC CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	10 800,00
29/03/2013 - PAVIE CONSTRUCTION 15 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	54 000,00
29/03/2013 - AUCH ACQUISITION 4 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	12 000,00
29/03/2013 - L'ISLE-JOURDAIN CONSTRUCTION 17 LOGT	SA GASCONNE HLM		SA HLM	30 000,00
29/03/2013 - BARCELONNE CONSTRUCTION 6 LOGT	SA GASCONNE HLM		SA HLM	10 800,00
29/03/2013 - CERAN CONSTRUCTION 7 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	10 800,00
29/03/2013 - BARRAN CONSTRUCTION 16 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	32 400,00
26/04/2013 - SEISSAN CONSTRUCTION 9 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	37 800,00
26/04/2013 - SEISSAN CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	258 300,00
26/04/2013 - SEISSAN CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	36 534,60
26/04/2013 - SEISSAN CONSTRUCTION DE 3 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	174 024,90
26/04/2013 - SEISSAN CONSTRUCTION DE 3 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	15 938,10
26/04/2013 - LOMBEZ ACQUISITION 10 LOGEMENTS	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	439 000,00
26/04/2013 - LOMBEZ ACQUISITION 10 LOGEMENTS	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	121 906,50
26/04/2013 - LOMBEZ ACQUISITION 10 LOGEMENTS	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	104 000,00
26/04/2013 - LOMBEZ ACQUISITION 10 LOGEMENTS	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	26 528,00
28/06/2013 - SAINT-MEDARD CONTRUCTION 6 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	504 000,00
28/06/2013 - SAINT-MEDARD CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	135 000,00
28/06/2013 - AUCH ACQUISITION 1 LOGEMENT FONCIER	SA GASCONNE HLM		SA HLM	29 947,00
28/06/2013 - AUCH ACQUISTION 1 LOGEMENT	SA GASCONNE HLM		SA HLM	16 000,00
28/06/2013 - L'ISLE-JOURDAIN CONSTRUCTION 2 LOGT	SA GASCONNE HLM		SA HLM	20 000,00
28/06/2013 - MARCIAC COMPACTAGE 3371-3522	SA GASCONNE HLM		SA HLM	794 724,80

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
28/06/2013 - AUCH COMPACTAGE 6 PRETS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	387 750,64
28/06/2013 - DURAN COMPACTAGE PRETS N° 3366 et 3494	SA GASCONNE HLM		SA HLM	639 024,77
28/06/2013 - FLEURANCE REAMENAGEMENT 3332	SA GASCONNE HLM		SA HLM	161 846,40
28/06/2013 - MARCIAC REAMENAGEMENT PRET 3339	SA GASCONNE HLM		SA HLM	281 150,01
28/06/2013 - GONDRIN REAMENAGEMENT PRET 3349	SA GASCONNE HLM		SA HLM	256 273,83
28/06/2013 - AUCH REAMENAGEMENT PRET N° 3399	SA GASCONNE HLM		SA HLM	881 386,13
28/06/2013 - BARCELONNE COMPACTAGE 3362-3565	SA GASCONNE HLM		SA HLM	829 391,89
28/06/2013 - LOMBEZ COMPACTAGE FICHES 3361 - 3546	SA GASCONNE HLM		SA HLM	744 473,84
04/10/2013 - MONTREAL ACQUISITION 3 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	211 500,00
04/10/2013 - MONTREAL ACQUISITION 2 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	126 000,00
04/10/2013 - AUCH ACQUISITION 2 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	50 000,00
04/10/2013 - MARCIAC ACQUISITION 3 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	180 000,00
04/10/2013 - MARCIAC ACQUISITION 1 LOGEMENT	SA GASCONNE HLM		SA HLM	54 000,00
04/10/2013 - SAINT-MEDARD CONSTRUCTION 8 LOGT	SA GASCONNE HLM		SA HLM	10 800,00
04/10/2013 - AUCH CONSTRUCTION 1 LOGEMENT	SA GASCONNE HLM		SA HLM	6 000,00
06/12/2013 - SEISSAN REHABILITATION 6 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	42 300,00
06/12/2013 - SEISSAN REHABILITATION 6 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	20 700,00
06/12/2013 - EAUZE REHABILITATION 70 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	126 000,00
06/12/2013 - EAUZE REHABILITATION 70 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	141 750,00
06/12/2013 - EAUZE REHABILITATION 70 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	141 750,00
06/12/2013 - EAUZE REHABILITATION 70 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	54 000,00
06/12/2013 - EAUZE REHABILITATION 70 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	13 500,00
06/12/2013 - CONDOM REHABILITATION 30 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	60 000,00
06/12/2013 - CONDOM REHABILITATION 30 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	60 000,00
06/12/2013 - EAUZE REFECTION DES TOITURES	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	97 500,00
06/12/2013 - L'ISLE-JOURDAIN CONSTRUCTION 5 LOGT	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	85 956,00
06/12/2013 - L'ISLE-JOURDAIN CONSTRUCTION 5 LOGT	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	28 102,50
06/12/2013 - L'ISLE-JOURDAIN CONSTRUCTION 5 LOGT	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	93 000,00
06/12/2013 - L'ISLE-JOURDAIN CONSTRUCTION 5 LOGT	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	43 719,00
06/12/2013 - NOGARO REFECTION DES TOITURES	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	82 500,00
06/12/2013 - VIC-FEZENSAC ACQUISITION 4 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	54 074,50
06/12/2013 - VIC-FEZENSAC ACQUISITION 4 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	13 614,50
06/12/2013 - VIC-FEZENSAC ACQUISITION 4 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	105 500,00
06/12/2013 - VIC-FEZENSAC ACQUISITION 4 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	29 375,00
06/12/2013 - L'ISLE-JOURDAIN CONSTRUCTION 5 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	20 000,00
31/01/2014 - AUCH FOYER JEUNES TRAVAILLEURS LE NOCTILE	SA GASCONNE HLM		SA HLM	45 000,00
31/01/2014 - CASTELNAU D'AUZAN CONSTRUCTION 11 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	882 000,00
31/01/2014 - CASTELNAU D'AUZAN CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	117 000,00
31/01/2014 - CAUSSENS CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	711 000,00
31/01/2014 - CAUSSENS CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	184 500,00
07/03/2014 - AUCH CONSTRUCTION EHPAD LA RIBERE	MESOLIA HABITAT		SA HLM	3 488 895,43
07/03/2014 - AUCH CONSTRUCTION EHPAD LA RIBERE	MESOLIA HABITAT		SA HLM	3 340 952,74
07/03/2014 - AUCH REHABILITATION 38 LOGEMMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	100 000,00
07/03/2014 - AUCH CONSTRUCTION 11 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	100 000,00
07/03/2014 - PLAISANCE CONSTRUCTION 7 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	369 000,00
07/03/2014 - PLAISANCE CONSTRUCTION 7 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	112 500,00
23/05/2014 - MAUVEZIN CONSTRUCTION 20 LOGEMENTS	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	775 000,00
23/05/2014 - MAUVEZIN CONSTRUCTION 20 LOGEMENTS	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	250 000,00
23/05/2014 - MAUVEZIN CONSTRUCTION 6 LOGEMENTS	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	272 000,00
23/05/2014 - MAUVEZIN CONSTRUCTION 6 LOGEMENTS	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	75 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
27/06/2014 - MARCIAC AGAPEI-FOYER DE VIE "VILLA BLEUE" CONSTRUC	AGAPEI		Association	513 000,00
27/06/2014 - MARCIAC AGAPEI-FOYER DE VIE "VILLA BLEUE" CONSTRUC	AGAPEI		Association	819 900,00
26/09/2014 - AUCH ADSEA TVX AMENAGEMENT IMMEUBLE P.MENDES FRANC	ADSEA		Association	158 000,00
26/09/2014 - GIMONT CONSTRUCTION 1 LOGEMENT	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	46 849,50
26/09/2014 - GIMONT CONSTRUCTION 1 LOGEMENT	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	15 153,50
26/09/2014 - GIMONT CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	90 000,00
26/09/2014 - GIMONT CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	32 015,00
26/09/2014 - L'ISLE-JOURDAIN CONSTRUCTION 6 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	258 935,50
26/09/2014 - L'ISLE-JOURDAIN CONSTRUCTION 6 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	51 609,50
26/09/2014 - L'ISLE-JOURDAIN CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	572 500,00
26/09/2014 - L'ISLE-JOURDAIN CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	114 318,00
26/09/2014 - PANASSAC REHABILITATION 3 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	41 850,00
26/09/2014 - PANASSAC REHABILITATION 2 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	27 900,00
26/09/2014 - PANASSAC REHABILITATION 1 LOGEMENT	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	13 500,00
26/09/2014 - L'ISLE-JOURDAIN CONTRUCTION 2 LOGEMENTS	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	113 250,00
26/09/2014 - L'ISLE-JOURDAIN CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	31 032,00
26/09/2014 - L'ISLE-JOURDAIN CONSTRUCTION 6 LOGEMENTS	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	320 000,00
26/09/2014 - L'ISLE-JOURDAIN CONSTRUCTION 6 LOGEMENTS	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	101 666,00
26/09/2014 - AUCH REHABILITATION GARROS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	125 000,00
26/09/2014 - MONTREAL CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	31 500,00
31/10/2014 - CONDOM REHABILITATION 10 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	23 450,00
31/10/2014 - CONDOM ACQUISITION 10 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	151 500,00
31/10/2014 - CONDOM ACQUISITION 10 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	53 412,00
31/10/2014 - CONDOM ACQUISITION 10 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	102 000,00
31/10/2014 - CONDOM ACQUISITION 10 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	26 587,50
31/10/2014 - L'ISLE-JOURDAIN CONSTRUCTION 7 LOGT	SA GASCONNE HLM		SA HLM	65 000,00
30/01/2015 - CLERMONT-SAVES CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	176 400,00
30/01/2015 - CLERMONT-SAVES CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	52 507,80
30/01/2015 - CLERMONT-SAVES CONSTRUCTION 2 LOGT	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	10 800,00
30/01/2015 - SAINT-MEDARD CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	180 000,00
26/06/2015 - CONDOM AMELIORATION 64 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	135 000,00
26/06/2015 - CONDOM AMELIORATION 64 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	34 000,00
26/06/2015 - AUCH ACQUISITION-AMELIORATION 1 LOGEMENT	SA GASCONNE HLM		SA HLM	60 000,00
26/06/2015 - BARCELONNE CONSTRUCTION 7 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	117 000,00
26/06/2015 - BARCELONNE CONSTRUCTION 7 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	405 000,00
26/06/2015 - CONDOM CONSTRUCTION FOYER AGAPEI	SA GASCONNE HLM		SA HLM	330 000,00
26/06/2015 - CONDOM CONSTRUCTION FOYER AGAPEI	SA GASCONNE HLM		SA HLM	370 000,00
26/06/2015 - EAUZE CONSTRUCTION 16 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	135 000,00
26/06/2015 - EAUZE CONSTRUCTION 16 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	385 000,00
26/06/2015 - LAGRAULET CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	225 000,00
26/06/2015 - LAGRAULET CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	747 000,00
26/06/2015 - NOGARO CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	42 500,00
26/06/2015 - NOGARO CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	85 000,00
26/06/2015 - AUCH REAM PRET N°3658	SA GASCONNE HLM		SA HLM	286 875,06
25/09/2015 - GIMONT EHPAD SAINT HIPPOLYTE DE l'HL TVX RECONSTRU	HOPITAL LOCAL DE GIMONT		Hôpital	1 759 500,00
25/09/2015 - EAUZE AMELIORATION 37 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	60 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
25/09/2015 - EAUZE AMELIOARATION 18 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	29 000,00
25/09/2015 - CASTET-ARROUY AMELIORATION 64 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	57 600,00
30/10/2015 - GERS SYNDICAT GERS NUMERIQUE-RESEAU TRES HT DEBIT	GERS NUMERIQUE SYNDICAT MIXTE		Entreprise publique locale	14 500 000,00
30/10/2015 - L'ISLE-JOURDAIN CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	18 000,00
30/10/2015 - CONDOM CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	110 000,00
30/10/2015 - CONDOM CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	8 021,00
30/10/2015 - CONDOM CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	220 000,00
30/10/2015 - CONDOM CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	16 713,50
30/10/2015 - FLEURANCE REHABILITATION 12 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	96 000,00
30/10/2015 - FLEURANCE REHABILITATION 12 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	74 000,00
30/10/2015 - L'ISLE-JOURDAIN ACQUISITION 24 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	195 645,50
30/10/2015 - L'ISLE-JOURDAIN ACQUISITION 24 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	104 354,50
30/10/2015 - DIVERSES COMMUNES RENOVATION ENERGETIQUES 800 LOG	SA GASCONNE HLM		SA HLM	250 000,00
30/10/2015 - L'ISLE JOURDAIN REAM PRET N°3674	SA GASCONNE HLM		SA HLM	153 356,87
30/10/2015 - L'ISLE JOURDAIN REAM PRET N°3671	SA GASCONNE HLM		SA HLM	112 156,53
29/01/2016 - LADEVEZE AGAPEI-MAS D'ESPAGNET TVX REHABILITATION	AGAPEI		Association	576 240,00
29/01/2016 - CONDOM REHABILITATION 30 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	60 000,00
29/01/2016 - L'ISLE-JOURDAIN LES PRAIRIES DE LAFITTE PLAI	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	134 000,00
29/01/2016 - L'ISLE-JOURDAIN LES PRAIRIES DE LAFITTE PLAI FONCI	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	26 500,00
29/01/2016 - L'ISLE-JOURDAIN LES PRAIRIES DE LAFITTE PLUS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	290 000,00
29/01/2016 - L'ISLE-JOURDAIN LES PRAIRIES DE LAFITTE PLUS FONCI	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	45 500,00
29/01/2016 - NOGARO CITE LACOMBE PAM	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	122 500,00
29/01/2016 - VALENCE-SUR-BAISE COUPEOU PAM	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	67 500,00
29/01/2016 - AUCH FAMILISTERE PLAI	SA GASCONNE HLM		SA HLM	475 000,00
29/01/2016 - CONDOM JULES FERRY PLUS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	32 500,00
11/03/2016 - RISCLE CIAS-EHPAD BEL ADOUR TVX RECONSTRUCTION	CIAS ARMAGNAC ADOUR		Maison de retraite	1 724 141,70
11/03/2016 - RISCLE CIAS-EHPAD BEL ADOUR TVX RECONSTRUCTION	CIAS ARMAGNAC ADOUR		Maison de retraite	3 798 258,30
11/03/2016 - EAUZE LE CLOS DU BEARN PLAI	SA GASCONNE HLM		SA HLM	300 000,00
11/03/2016 - EAUZE LE CLOS DU BEARN PLUS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	800 000,00
11/03/2016 - FLEURANCE DISTILLERIE PLAI	SA GASCONNE HLM		SA HLM	105 000,00
11/03/2016 - SAINT-MONT A LABAQUE PLAI	SA GASCONNE HLM		SA HLM	139 500,00
11/03/2016 - SAINT-MONT A LABAQUE PLUS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	495 000,00
11/03/2016 - FLEURANCE LA PEPINIERE PLAI	SA GASCONNE HLM		SA HLM	110 000,00
11/03/2016 - L'ISLE-JOURDAIN ACTIS VIA DI MOTTA PLAI	SA GASCONNE HLM		SA HLM	90 000,00
11/03/2016 - L'ISLE JOURDAIN REAM PRET N°3691	SA GASCONNE HLM		SA HLM	140 588,95
23/06/2016 - GIMONT BEAUREGARD	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	41 250,00
23/06/2016 - L'ISLE-JOURDAIN BAULAC	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	100 000,00
23/06/2016 - L'ISLE-JOURDAIN LES HAUTS DU LAC	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	75 000,00
23/06/2016 - L'ISLE-JOURDAIN LA GAVARRE PLAI	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	597 500,00
23/06/2016 - L'ISLE-JOURDAIN LA GAVARRE PLUS	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	1 510 000,00
23/06/2016 - L'ISLE-JOURDAIN LA GAVARRE PLAI FONCIER	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	166 448,50
23/06/2016 - L'ISLE-JOURDAIN LA GAVARRE PLUS FONCIER	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	445 328,50
23/06/2016 - EAUZE RUISSEAU DU PELAN PLUS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	175 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
23/06/2016 - L'ISLE-JOURDAIN LES TOURNESOLS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	70 500,00
23/06/2016 - PAVIE RUE MARRAST	SA GASCONNE HLM		SA HLM	187 000,00
23/06/2016 - SAMATAN MAISON CAHUZAC AVENUE DE CAZAUX	SA GASCONNE HLM		SA HLM	114 000,00
23/06/2016 - MARCIAC - REAMENAGEMENT PRET	SA GASCONNE HLM		SA HLM	818 657,62
23/06/2016 - L'ISLE-JOURDAIN - REAMENAGEMENT PRET	SA GASCONNE HLM		SA HLM	390 617,20
23/06/2016 - PAVIE - REAMENAGEMENT PRET	SA GASCONNE HLM		SA HLM	555 797,28
23/06/2016 - L'ISLE-JOURDAIN - REAMENAGEMENT PRET	SA GASCONNE HLM		SA HLM	677 050,44
23/06/2016 - LECTOURE - REAMENAGEMENT PRET	SA GASCONNE HLM		SA HLM	60 841,71
23/06/2016 - REAMENAGEMENT PRET	SA GASCONNE HLM		SA HLM	572 682,13
23/06/2016 - AUCH - REAMENAGEMENT PRET	SA GASCONNE HLM		SA HLM	615 035,55
23/06/2016 - SARAMON - REAMENAGEMENT PRET	SA GASCONNE HLM		SA HLM	453 048,57
23/06/2016 - PUJAUDRAN - REAMENAGEMENT PRET	SA GASCONNE HLM		SA HLM	348 957,17
23/06/2016 - PUJAUDRAN - REAMENAGEMENT PRET	SA GASCONNE HLM		SA HLM	631 446,34
23/06/2016 - TASQUE - REAMENAGEMENT PRET	SA GASCONNE HLM		SA HLM	54 515,29
23/06/2016 - SAINT-CLAR - REAMENAGEMENT PRET	SA GASCONNE HLM		SA HLM	163 962,40
23/06/2016 - PAVIE - REAMENAGEMENT PRET	SA GASCONNE HLM		SA HLM	147 329,64
23/06/2016 - L'ISLE-JOURDAIN - REAMENAGEMENT PRET	SA GASCONNE HLM		SA HLM	85 489,22
23/06/2016 - PAVIE - REAMENAGEMENT PRET	SA GASCONNE HLM		SA HLM	90 034,58
23/06/2016 - LECTOURE - REAMENAGEMENT PRET	SA GASCONNE HLM		SA HLM	220 226,15
23/09/2016 - CONDOM ASSO REVIVRE-ACQUISIT° AMELIORAT° 3 LOGTS	ASSOCIATION REVIVRE		Association	50 000,00
30/09/2016 - PREIGNAN 2 IMPASSE CLUSA	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	96 750,00
30/09/2016 - PREIGNAN 2 IMPASSE CLUSA	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	28 080,00
05/12/2016 - SAMATAN LARRAZET	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	37 500,00
05/12/2016 - PLAISANCE GUIRANTON	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	57 600,00
05/12/2016 - NOGARO LA CAILLOUERE	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	22 000,00
05/12/2016 - MIELAN LA TOURETTE	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	39 600,00
05/12/2016 - MAUVEZIN LES JUSTICES	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	175 000,00
05/12/2016 - MARSAN RESIDENCE AU CHATEAU	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	19 800,00
05/12/2016 - MARCIAC BUJALON	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	78 300,00
05/12/2016 - SAMATAN LES JARDINS JEAN CAHUZAC PLAI	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	258 500,00
05/12/2016 - SAMATAN LES JARDINS JEAN CAHUZAC PLAI FONCIER	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	21 919,50
05/12/2016 - SAMATAN LES JARDINS JEAN CAHUZAC PLUS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	403 750,00
05/12/2016 - SAMATAN LES JARDINS JEAN CAHUZAC PLUS FONCIER	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	44 509,50
05/12/2016 - SAINT-CLAR BELLEVUE PLAI	SA GASCONNE HLM		SA HLM	58 500,00
05/12/2016 - SAINT-CLAR BELLEVUE PLUS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	432 000,00
05/12/2016 - GIMONT RUE DU COUVENT	SA GASCONNE HLM		SA HLM	150 000,00
05/12/2016 - AUCH SEILHAN 1 SEILHAN 2 TUILERIES	SA GASCONNE HLM		SA HLM	150 000,00
05/12/2016 - L'ISLE JOURDAIN LIEU DIT PAYOLLE	SA GASCONNE HLM		SA HLM	32 500,00
05/12/2016 - AUCH 44 RUE D'ETIGNY	SA GASCONNE HLM		SA HLM	90 000,00
27/01/2017 - LE HOUGA RESIDENCE LE SOLEIL	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	108 000,00
27/01/2017 - LE HOUGA RESIDENCE LE SOLEIL	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	216 000,00
27/01/2017 - NOGARO RESIDENCE LE MIDOUR	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	120 000,00
27/01/2017 - NOGARO RESIDENCE LE MIDOUR	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	100 000,00
27/01/2017 - LECTOURE RESIDENCE BAGATELLE	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	252 000,00
27/01/2017 - LECTOURE RESIDENCE BAGATELLE	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	215 500,00
27/01/2017 - CONDOM RESIDENCE LES PYRENEES	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	148 750,00
27/01/2017 - CONDOM RESIDENCE LES PYRENEES	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	180 000,00
27/01/2017 - L'ISLE-JOURDAIN VIA DI MOTTA	SA GASCONNE HLM		SA HLM	150 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
17/03/2017 - DIVERSES COMMUNES PHBB	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	500 000,00
17/03/2017 - AUCH BOULEVARD SADI CARNOT	SA GASCONNE HLM		SA HLM	140 000,00
17/03/2017 - AUCH RESIDENCE ETUDIANTE EMBAQUES	SA GASCONNE HLM		SA HLM	200 000,00
17/03/2017 - SAMATAN LES BERGES D'ENSAHUQUE PLAI	SA GASCONNE HLM		SA HLM	90 000,00
17/03/2017 - SAMATAN LES BERGES D'ENSAHUQUE PLUS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	375 000,00
17/03/2017 - DIVERSES COMMUNES PHBB	SA GASCONNE HLM		SA HLM	928 000,00
17/03/2017 - AUCH RUE GAMBETTA	SA GASCONNE HLM		SA HLM	75 000,00
26/06/2017 - JEGUN ADSEA-ITEP PH.MONELLO TRVX REHABILITATION	ADSEA		Association	500 000,00
26/06/2017 - ORDAN ARREAHP-FOYER CASTEL ST LOUIS REFINANCT PRET	A.R.R.E.A.H.P.		Association	400 000,00
26/06/2017 - L ISLE JOURDAIN VIA DI MOTTA PLS 3EME TRANCHE	SA GASCONNE HLM		SA HLM	215 000,00
26/06/2017 - AUBIET 10 ROUTE DE TOULOUSE	SA GASCONNE HLM		SA HLM	207 000,00
26/06/2017 - LADEVEZE RIVIERE LOTISSEMENT COMMUNAL	SA GASCONNE HLM		SA HLM	76 500,00
26/06/2017 - LADEVEZE RIVIERE LOTISSEMENT COMMUNAL	SA GASCONNE HLM		SA HLM	369 000,00
29/09/2017 - SAINT CLAR EHPAD LAVALLEE TRAVAUX CUISINE CENTRALE	EHPAD LAVALLEE		Maison de retraite	165 000,00
29/09/2017 - CONDOM CITE LES JACOBINS 24 L	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	168 000,00
29/09/2017 - CONDOM CITE LES JACOBINS 24 L	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	75 000,00
29/09/2017 - Réaménagement emprunt n° 5328	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	36 021,71
29/09/2017 - Réaménagement emprunt n° 5365	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	179 060,52
29/09/2017 - Réaménagement emprunt n° 5329	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	16 655,27
29/09/2017 - Réaménagement emprunt n° 5330	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	34 755,94
29/09/2017 - Réaménagement emprunt n° 5331	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	68 816,53
29/09/2017 - Réaménagement emprunt n° 5323	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	8 045,22
29/09/2017 - Réaménagement emprunt n° 5287	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	5 495,41
29/09/2017 - Réaménagement emprunt n° 5305	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	211 015,39
29/09/2017 - Réaménagement emprunt n° 5382	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	14 755,92
29/09/2017 - Réaménagement emprunt n° 5352	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	50 077,29
29/09/2017 - Réaménagement emprunt n° 5354	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	4 543,05
29/09/2017 - Réaménagement emprunt n° 5358	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	197 534,71
29/09/2017 - Réaménagement emprunt n° 5386	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	71 597,16
29/09/2017 - Réaménagement emprunt n° 5359	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	291 892,66
29/09/2017 - Réaménagement emprunt n° 5384	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	116 563,48
29/09/2017 - Réaménagement emprunt n° 5385	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	83 280,49
29/09/2017 - AUCH FAMILISTERE	SA GASCONNE HLM		SA HLM	50 000,00
29/09/2017 - LABEJAN MAISON MARIE MADELEINE	SA GASCONNE HLM		SA HLM	135 000,00
29/09/2017 - LAGRAULET VIGNERONNES 2	SA GASCONNE HLM		SA HLM	184 500,00
29/09/2017 - MONTREAL DU GERS LE POTAGER	SA GASCONNE HLM		SA HLM	153 000,00
29/09/2017 - MONTREAL DU GERS-LE POTAGER	SA GASCONNE HLM		SA HLM	162 000,00
27/10/2017 - AUCH 7 RUE LECONTE DE LISLE 6 L	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	19 650,00
27/10/2017 - AUCH 7 RUE LECONTE DE LISLE 6 L	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	7 750,00
27/10/2017 - AUCH 7 RUE LECONTE DE LISLE 6 L	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	53 850,00
27/10/2017 - AUCH 7 RUE LECONTE DE LISLE 6 L	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	13 900,00
27/10/2017 - MARCIAC BUJALON 24 L	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	75 600,00
27/10/2017 - CLERMONT SAVES LES JARDINS DU CHATEAU 6 L	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	305 550,00
27/10/2017 - CLERMONT SAVES LES JARDINS DU CHATEAU 6 L	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	91 799,10
27/10/2017 - CLERMONT SAVES LES JARDINS DU CHATEAU 6 L	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	192 150,00
27/10/2017 - CLERMONT SAVES LES JARDINS DU CHATEAU 6 L	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	87 660,90
27/10/2017 - L'ISLE JOURDAIN 47 RUE LAURIO 4 L	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	96 500,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
27/10/2017 - L'ISLE JOURDAIN 47 RUE LAURIO 4 L	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	41 000,00
27/10/2017 - L'ISLE JOURDAIN 47 RUE LAURIO 4 L	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	77 500,00
27/10/2017 - L'ISLE JOURDAIN 47 RUE LAURIO 4 L	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	41 500,00
30/11/2017 - AUCH RUE ARISTIDE BRIAND CONSTR 47L	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	670 100,00
08/12/2017 - DIVERSES COMMUNES PHBB	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	650 000,00
08/12/2017 - CASTEX D'ARMAGNAC PLEIN CHAMP 6 L	SA GASCONNE HLM		SA HLM	81 900,00
08/12/2017 - CASTEX D'ARMAGNAC PLEIN CHAMP 6 L	SA GASCONNE HLM		SA HLM	432 000,00
12/01/2018 - Réaménagement emprunt n° 5826	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	45 416,98
02/02/2018 - LIAS LA PRAIRIE DES LINS 5 L PLUS 3 L PAI	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	297 900,00
02/02/2018 - LIAS LA PRAIRIE DES LINS 5 L PLUS 3 L PAI	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	76 500,00
02/02/2018 - LIAS LA PRAIRIE DES LINS 5 L PLUS 3 L PAI	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	459 000,00
02/02/2018 - LIAS LA PRAIRIE DES LINS 5 L PLUS 3 L PAI	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	124 200,00
02/02/2018 - AUCH 47 RUE GAMBETTA 11 L PLUS 6 L PLAI	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	282 500,00
02/02/2018 - AUCH 47 RUE GAMBETTA 11 L PLUS 6 L PLAI	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	87 500,00
02/02/2018 - AUCH 47 RUE GAMBETTA 11 L PLUS 6 L PLAI	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	475 000,00
02/02/2018 - AUCH 47 RUE GAMBETTA 11 L PLUS 6 L PLAI	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	160 500,00
02/02/2018 - L'ISLE JOURDAIN RUE DE LA MADELEINE VEFA 2 L	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	46 000,00
02/02/2018 - L'ISLE JOURDAIN RUE DE LA MADELEINE VEFA 2 L	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	11 500,00
02/02/2018 - L'ISLE JOURDAIN RUE DE LA MADELEINE VEFA 2 L	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	41 000,00
02/02/2018 - L'ISLE JOURDAIN RUE DE LA MADELEINE VEFA 2 L	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	12 500,00
02/02/2018 - DIVERSES COMMUNES PHBB-2ème tranche	SA GASCONNE HLM		SA HLM	1 039 500,00
02/02/2018 - AUCH RESIDENCE TUILERIE 65 L	SA GASCONNE HLM		SA HLM	200 000,00
02/02/2018 - CASTELNAU BARBARENS AU LAVOIR 1 7 L	SA GASCONNE HLM		SA HLM	136 800,00
02/02/2018 - CASTELNAU BARBARENS AU LAVOIR 1 7 L	SA GASCONNE HLM		SA HLM	414 000,00
15/03/2018 - LAVARDENS LA CONSERVERIE 7 L	SA GASCONNE HLM		SA HLM	126 000,00
23/03/2018 - VILLECOMTAL SUR ARROS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	220 500,00
23/03/2018 - CAZAUBON LE VILLAGE REHAB ENERG 16 L	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	392 400,00
23/03/2018 - CAZAUBON LE VILLAGE REHAB ENERG 16 L	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	172 800,00
23/03/2018 - MIRANDE LE GRAND PONT TVX AMELIORATION 12 L	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	92 500,00
23/03/2018 - AIGNAN LE VERGER TVX AMELIORATION 28 L	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	349 200,00
23/03/2018 - AIGNAN LE VERGER TVX AMELIORATION 28 L	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	216 000,00
23/03/2018 - AUCH LA HOURRE TVX AMELIORATION 28 L	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	368 000,00
23/03/2018 - AUCH LA HOURRE TVX AMELIORATION 28 L	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	188 000,00
23/03/2018 - AUCH LE BARON REHABILITATION ENERGETIQUE 36 L	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	280 000,00
23/03/2018 - AUCH LE BARON REHABILITATION ENERGETIQUE 36 L	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	216 000,00
23/03/2018 - SEISSAN RUE DES GRAVIERS TVX AMELIORATION 9 L	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	168 300,00
15/06/2018 - LADEVEZE AGAPEI-FAM ESPAGNET CONSTRUCT° RENOVAT°	AGAPEI		Association	937 879,50
15/06/2018 - SARRANT LA DOUVE 5 LOGTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	166 500,00
15/06/2018 - SARRANT LA DOUVE 5 LOGTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	270 000,00
15/06/2018 - CASTELNAU BARBARENS LAVOIR 2 2 L	SA GASCONNE HLM		SA HLM	198 000,00
15/06/2018 - BELLOC SAINT CLAMENS VILLAGE 5 L	SA GASCONNE HLM		SA HLM	76 500,00
15/06/2018 - BELLOC SAINT CLAMENS VILLAGE 5 L	SA GASCONNE HLM		SA HLM	351 000,00
15/06/2018 - LAVARDENS LA CONSERVERIE 7 L	SA GASCONNE HLM		SA HLM	405 000,00
15/06/2018 - SAINT CLAR BELLEVUE 2 3 L	SA GASCONNE HLM		SA HLM	270 000,00
15/06/2018 - SAINT MEDARD SARNIGUET 3 CONSTRUCT° 3L	SA GASCONNE HLM		SA HLM	180 000,00
29/06/2018 - GIMONT ACQUISITION EN VEFA LE CLOS DES CHENES 17 L	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	409 500,00
29/06/2018 - GIMONT ACQUISITION EN VEFA LE CLOS DES CHENES 17 L	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	116 200,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
29/06/2018 - GIMONT ACQUISITION EN VEFA LE CLOS DES CHENES 17	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	625 800,00
29/06/2018 - GIMONT ACQUISITION EN VEFA LE CLOS DES CHENES 17 L	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	211 400,00
12/10/2018 - Réaménagement emprunt n° 5387	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	43 296,92
12/10/2018 - Réaménagement emprunt n° 5780	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	888 598,28
12/10/2018 - Réaménagement emprunt n° 5353	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	36 750,25
12/10/2018 - Réaménagement emprunt n° 5486	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	134 734,87
12/10/2018 - Réaménagement emprunt n° 5472	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	85 788,99
12/10/2018 - Réaménagement emprunt n° 5465	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	76 917,34
12/10/2018 - Réaménagement emprunt n° 5456	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	49 884,91
12/10/2018 - Réaménagement emprunt n° 5844	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	290 318,70
12/10/2018 - Réaménagement emprunt n° 5569	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	195 463,93
12/10/2018 - Réaménagement emprunt n° 5738	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	153 610,56
12/10/2018 - Réaménagement emprunt n° 5706	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	38 792,97
12/10/2018 - Réaménagement emprunt n° 5705	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	79 913,76
12/10/2018 - Réaménagement emprunt n° 5682	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	106 109,74
12/10/2018 - Réaménagement emprunt n° 5656	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	191 823,81
12/10/2018 - Réaménagement emprunt n° 5648	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	38 668,71
12/10/2018 - Réaménagement emprunt n° 5633	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	175 297,22
12/10/2018 - Réaménagement emprunt n° 5634	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	214 518,97
12/10/2018 - Réaménagement emprunt n° 5609	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	57 292,76
12/10/2018 - Réaménagement emprunt n° 5598	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	207 795,58
12/10/2018 - Réaménagement emprunt n° 5588	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	392 345,46
12/10/2018 - Réaménagement emprunt n° 5547	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	470 042,55
12/10/2018 - Réaménagement emprunt n° 5507	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	279 950,86
12/10/2018 - SAMATAN CONSTR 11 LOGTS LE SUD	SA GASCONNE HLM		SA HLM	90 000,00
12/10/2018 - SAMATAN CONSTR 11 LOGTS LE SUD	SA GASCONNE HLM		SA HLM	375 000,00
12/10/2018 - MIRANDE CONSTR 2 LOGTS CANTEPERDRIX3	SA GASCONNE HLM		SA HLM	95 000,00
12/10/2018 - FLEURANCE CONSTR 10 LOGTS LES 4 CONSULS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	145 000,00
12/10/2018 - FLEURANCE CONSTR 10 LOGTS LES 4 CONSULS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	280 000,00
30/11/2018 - EAUZE EHPAD ELUSA- TRAVAUX DE RESTRUCTURATION	EHPAD ELUSA		Maison de retraite	145 000,00
30/11/2018 - EAUZE EHPAD ELUSA-TRAVAUX DE RESTRUCTURATION	EHPAD ELUSA		Maison de retraite	400 000,00
30/11/2018 - AUCH RUE ARISTIDE BRIAND CONSTR 47L	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	174 850,00
30/11/2018 - AUCH RUE ARISTIDE BRIAND CONSTR 47L	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	1 375 900,00
30/11/2018 - AUCH RUE ARISTIDE BRIAND CONSTR 47L	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	359 050,00
30/11/2018 - AUCH RUE ARISTIDE BRIANT 47 LOGTS	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	164 500,00
22/02/2019 - LASSERAN AU VILLAGE CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	61 200,00
22/02/2019 - LASSERAN AU VILLAGE CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	16 446,60
22/02/2019 - LASSERAN AU VILLAGE CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	45 000,00
22/02/2019 - LASSERAN AU VILLAGE CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	16 030,80
22/02/2019 - LASSERAN AU VILLAGE CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	25 650,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
22/02/2019 - LASSERAN AU VILLAGE CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	26 100,00
22/02/2019 - AUCH ACQUISITION AMELIORATION 1 LOGEMENT	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	87 000,00
22/02/2019 - AUCH ACQUISITION AMELIORATION 1 LOGEMENT	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	22 000,00
12/04/2019 - LAGRAULET 13 LOGTS LAROUSSA	SA GASCONNE HLM		SA HLM	612 000,00
14/06/2019 - AUCH ASSO LOUISE MARILLAC-ACQUISIT°3 RUE EGLANTINE	ASSOCIATION LOUISE DE MARILLAC		Association	265 000,00
14/06/2019 - AUCH USLD DU CENTRE HOSPITALIER-DIVERS TRAVAUX	CENTRE HOSPTALIER D'AUCH		Hôpital	150 000,00
14/06/2019 - GIMONT CAHUZAC ACQUISIT° AMELIORAT°26 L	SA GASCONNE HLM		SA HLM	215 000,00
14/06/2019 - GIMONT CAHUZAC ACQUISIT° AMELIORAT°26 L	SA GASCONNE HLM		SA HLM	625 000,00
14/06/2019 - AUCH ACQUISITION AMELIORATION 1L RUE VIALA	SA GASCONNE HLM		SA HLM	20 000,00
14/06/2019 - MARCIAC ACQUISITION 8 L LE CLOITRE	SA GASCONNE HLM		SA HLM	135 000,00
14/06/2019 - MARCIAC ACQUISITION 8 L LE CLOITRE	SA GASCONNE HLM		SA HLM	288 000,00
27/09/2019 - CONDOM ACQUISIT° AMELIORAT° 4 LGTS RUE LAFONTAINE	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	43 500,00
27/09/2019 - CONDOM ACQUISIT° AMELIORAT° 4 LGTS RUE LAFONTAINE	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	13 150,00
27/09/2019 - CONDOM ACQUISIT° AMELIORAT° 4 LGTS RUE LAFONTAINE	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	70 000,00
27/09/2019 - CONDOM ACQUISIT° AMELIORAT° 4 LGTS RUE LAFONTAINE	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	15 973,50
27/09/2019 - LIAS CONSTRUCTION DE 4 LOGTS AU VILLAGE	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	96 300,00
27/09/2019 - LIAS CONSTRUCTION DE 4 LOGTS AU VILLAGE	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	16 839,00
27/09/2019 - LIAS CONSTRUCTION DE 4 LOGTS AU VILLAGE	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	224 100,00
27/09/2019 - LIAS CONSTRUCTION DE 4 LOGTS AU VILLAGE	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	45 986,40
27/09/2019 - PAVIE CONSTRUCTION DE 2 LOGTS RES. BARONNIES	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	117 000,00
27/09/2019 - PAVIE CONSTRUCTION DE 2 LOGTS RES. BARONNIES	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	36 000,00
27/09/2019 - PAVIE CONSTRUCTION DE 2 LOGTS RES. BARONNIES	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	117 000,00
27/09/2019 - PAVIE CONSTRUCTION DE 2 LOGTS RES. BARONNIES	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	36 000,00
27/09/2019 - PAVIE CONSTRUCTION DE 2 LOGTS RES. BARONNIES	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	14 000,00
27/09/2019 - AUCH CONSTRUCTION 21 LOGTS LE BARRAIL	SA GASCONNE HLM		SA HLM	200 000,00
27/09/2019 - AUCH CONSTRUCTION 21 LOGTS LE BARRAIL	SA GASCONNE HLM		SA HLM	650 000,00
27/09/2019 - AUCH CONSTRUCTION 21 LOGTS LE BARRAIL	SA GASCONNE HLM		SA HLM	73 500,00
27/09/2019 - L'ISLE JOURDAIN CONSTRUCTION DE 9 LOGTS EMBETPEOU	SA GASCONNE HLM		SA HLM	85 000,00
27/09/2019 - L'ISLE JOURDAIN CONSTRUCTION DE 9 LOGTS EMBETPEOU	SA GASCONNE HLM		SA HLM	290 000,00
27/09/2019 - L'ISLE JOURDAIN CONSTRUCTION DE 9 LOGTS EMBETPEOU	SA GASCONNE HLM		SA HLM	10 500,00
27/09/2019 - L'ISLE JOURDAIN CONSTRUCTION DE 9 LOGTS EMBETPEOU	SA GASCONNE HLM		SA HLM	21 000,00
27/09/2019 - L'ISLE JOURDAIN CONSTRUCTION DE 9 LOGTS EMBETPEOU	SA GASCONNE HLM		SA HLM	15 000,00
27/09/2019 - L'ISLE JOURDAIN CONSTRUCTION DE 9 LOGTS EMBETPEOU	SA GASCONNE HLM		SA HLM	7 500,00
27/09/2019 - AUCH ACQUISITION AMELIORATION 8 LOGTS SADI CARNOT	SA GASCONNE HLM		SA HLM	210 000,00
27/09/2019 - AUCH ACQUISITION AMELIORATION 8 LOGTS SADI CARNOT	SA GASCONNE HLM		SA HLM	28 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
13/12/2019 - AUCH BARON BAT B 12 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	35 000,00
13/12/2019 - AUCH BARON BAT B 12 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	30 000,00
13/12/2019 - AUCH BARON BAT B 12 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	45 000,00
13/12/2019 - AUCH BARON BAT B 12 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	22 500,00
13/12/2019 - AUCH BARON BAT B 12 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	30 000,00
13/12/2019 - AUCH CHEMIN DE BARON 22 LOGTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	440 000,00
13/12/2019 - AUCH CHEMIN DE BARON 22 LOGTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	111 415,00
13/12/2019 - AUCH CHEMIN DE BARON 22 LOGTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	291 250,00
13/12/2019 - AUCH CHEMIN DE BARON 22 LOGTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	64 739,00
13/12/2019 - AUCH CHEMIN DE BARON 22 LOGTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	55 000,00
13/12/2019 - PRET HAUT DE BILAN	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	107 702,67
13/12/2019 - CASTERA VERDUZAN CONSTRUCTION 11 LOGTS LE CHATEAU	SA GASCONNE HLM		SA HLM	171 000,00
13/12/2019 - CASTERA VERDUZAN CONSTRUCTION 11 LGTS LE CHATEAU	SA GASCONNE HLM		SA HLM	540 000,00
13/12/2019 - CASTERA VERDUZAN CONSTRUCTION 11 LOGTS LE CHATEAU	SA GASCONNE HLM		SA HLM	69 300,00
13/12/2019 - CASTERA VERDUZAN CONSTRUCTION 11 LOGTS LE CHATEAU	SA GASCONNE HLM		SA HLM	49 500,00
13/12/2019 - PRET HAUT DE BILAN	SA GASCONNE HLM		SA HLM	282 500,00
14/02/2020 - GIMONT ACQUISITION EN VEFA DE 39 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	270 000,00
14/02/2020 - GIMONT ACQUISITION EN VEFA DE 39 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	98 000,00
14/02/2020 - GIMONT ACQUISITION EN VEFA DE 39 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	892 500,00
14/02/2020 - GIMONT ACQUISITION EN VEFA DE 39 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	325 000,00
14/02/2020 - GIMONT ACQUISITION EN VEFA DE 39 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	136 500,00
14/02/2020 - GIMONT ACQUISITION EN VEFA DE 39 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	97 500,00
14/02/2020 - AUCH ACQUISIT° AMELIORAT° 11 LOGEMENTS RUE DESSOLE	SA GASCONNE HLM		SA HLM	150 000,00
14/02/2020 - AUCH ACQUISIT° AMELIORAT° 11 LOGEMENTS RUE DESSOLE	SA GASCONNE HLM		SA HLM	27 500,00
14/02/2020 - AUCH ACQUISIT°AMELIORATION 1 LOGT RUE ANGERVILLE	SA GASCONNE HLM		SA HLM	36 000,00
14/02/2020 - LABEJAN CONSTRUCTION DE 2 LOGEMENTS "JARDIN MARIE"	SA GASCONNE HLM		SA HLM	189 000,00
14/02/2020 - LABEJAN CONSTRUCTION DE 2 LOGEMENTS "JARDIN MARIE"	SA GASCONNE HLM		SA HLM	9 000,00
28/05/2020 - MONFERRAN SAVES CCAS FOYER THUYAS-REFINANCEMENT	CCAS MONFERRAN SAVES		Autres	1 107 846,50
28/05/2020 - CONDOM RENOVATION ENERGETIQUE 24 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	80 000,00
28/05/2020 - AUCH RENOVATION DE 54 LOGEMENTS " LESTERRASSES"	SA GASCONNE HLM		SA HLM	162 000,00
08/06/2020 - AUCH REHABILITATION 64 LOGEMENTS "TUILERIES"	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	192 000,00
26/06/2020 - FLEURANCE LE PARC ACQUISITION AMELIORATION 4 LOGTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	80 000,00
26/06/2020 - FLEURANCE LE PARC ACQUISITION AMELIORATION 4 LOGTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	95 000,00
26/06/2020 - FLEURANCE LE PARC ACQUISITION AMELIORATION 4 LOGTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	10 000,00
26/06/2020 - FLEURANCE REAM PRET N°3303	SA GASCONNE HLM		SA HLM	8 399,67

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
26/06/2020 - MIRANDE REAM PRET N°3352	SA GASCONNE HLM		SA HLM	33 074,49
26/06/2020 - FLEURANCE REAM PRET N°3363	SA GASCONNE HLM		SA HLM	73 059,50
26/06/2020 - CONDOM REAM PRET N°3426	SA GASCONNE HLM		SA HLM	109 364,63
26/06/2020 - MIRANDE REAM PRET N°3459	SA GASCONNE HLM		SA HLM	85 550,33
26/06/2020 - CONDOM REAM PRET 3466	SA GASCONNE HLM		SA HLM	85 330,04
26/06/2020 - AUCH REAM PRET N°3471	SA GASCONNE HLM		SA HLM	54 121,25
26/06/2020 - CONDOM REAM PRET 3468	SA GASCONNE HLM		SA HLM	139 450,05
26/06/2020 - AUCH REAM PRET N°3472	SA GASCONNE HLM		SA HLM	379 574,71
26/06/2020 - PAVIE REAM PRET N°3463	SA GASCONNE HLM		SA HLM	68 995,38
26/06/2020 - PAVIE REAM PRET N°3548	SA GASCONNE HLM		SA HLM	126 076,03
26/06/2020 - AUCH REAM PRET N°3585	SA GASCONNE HLM		SA HLM	78 469,82
26/06/2020 - FLEURANCE REAMP PRET N°3636	SA GASCONNE HLM		SA HLM	134 033,77
26/06/2020 - MIRANDE REAM PRET N°3634	SA GASCONNE HLM		SA HLM	136 090,13
26/06/2020 - AUCH REAM PRET N°3719	SA GASCONNE HLM		SA HLM	2 722 790,60
26/06/2020 - L ISLE JOURDAIN REAM PRET N°3720	SA GASCONNE HLM		SA HLM	766 432,46
26/06/2020 - LE HOUGA REAM PRET N°3747	SA GASCONNE HLM		SA HLM	1 043 025,08
26/06/2020 - MIRANDE REAM PRET N°3755	SA GASCONNE HLM		SA HLM	144 704,37
26/06/2020 - L ISLE JOURDAIN REAM PRET N°3758	SA GASCONNE HLM		SA HLM	63 894,48
26/06/2020 - AUCH REAM PRET N°3742	SA GASCONNE HLM		SA HLM	544 318,12
26/06/2020 - CONDOM REAM PRET N°3744	SA GASCONNE HLM		SA HLM	68 367,55
26/06/2020 - AUCH REAM PRET N°3752	SA GASCONNE HLM		SA HLM	51 147,45
26/06/2020 - L'ISLE JOURDAIN REAM PRET N°3753	SA GASCONNE HLM		SA HLM	224 526,58
26/06/2020 - LE HOUGA REAM PRET N°3754	SA GASCONNE HLM		SA HLM	76 612,45
26/06/2020 - FLEURANCE REAM PRET N°3639	SA GASCONNE HLM		SA HLM	44 228,81
26/06/2020 - FLEURANCE REAM PRET N°3644	SA GASCONNE HLM		SA HLM	81 921,68
26/06/2020 - AUCH REAM PRET N°3647	SA GASCONNE HLM		SA HLM	278 641,45
26/06/2020 - L'ISLE JOURDAIN REAM PRET N°3654	SA GASCONNE HLM		SA HLM	158 060,51
26/06/2020 - L'ISLE JOURDAIN REAM PRET N°3655	SA GASCONNE HLM		SA HLM	25 527,43
26/06/2020 - AUCH REAM PRET N°3659	SA GASCONNE HLM		SA HLM	135 480,44
26/06/2020 - L'ISLE JOURDAIN REAM PRET N°3676	SA GASCONNE HLM		SA HLM	161 277,04
26/06/2020 - L'ISLE JOURDAIN REAM PRET N°3675	SA GASCONNE HLM		SA HLM	349 439,35
26/06/2020 - FLEURANCE REAM PRET N°3683	SA GASCONNE HLM		SA HLM	428 473,08
26/06/2020 - FLEURANCE REAM PRET N°3687	SA GASCONNE HLM		SA HLM	465 731,62
26/06/2020 - FLEURANCE REAM PRET N°3688	SA GASCONNE HLM		SA HLM	92 300,04
26/06/2020 - L'ISLE JOURDAIN REAM PRET N°3690	SA GASCONNE HLM		SA HLM	508 771,51
26/06/2020 - AUCH REAM PRET N°3767	SA GASCONNE HLM		SA HLM	72 127,91
26/06/2020 - AUCH REAM PRET N°3781	SA GASCONNE HLM		SA HLM	196 488,85
25/09/2020 - MASSEUBE LE CLOS DU LAC CONSTRUCTION 16 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	315 000,00
25/09/2020 - MASSEUBE LE CLOS DU LAC CONSTRUCTION 16 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	801 000,00
25/09/2020 - MASSEUBE LE CLOS DU LAC CONSTRUCTION 16 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	216 000,00
25/09/2020 - BARCELONNE ACQUISITION AMELIORATION 7 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	90 000,00
25/09/2020 - BARCELONNE ACQUISITION AMELIORATION 7 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	342 000,00
25/09/2020 - BARCELONNE ACQUISITION AMELIORATION 7 LOGEMENTS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	94 500,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
02/10/2020 - EAUZE EHPAD ELUSA-TRAVAUX DE RESTRUCTURATION	EHPAD ELUSA		Maison de retraite	355 000,00
04/12/2020 - EAUZE EHPAD ELUSA TRAVAUX DE RESTRUCTURATION	EHPAD ELUSA		Maison de retraite	485 000,00
04/12/2020 - MARCIAC EHPAD "MILLE SOLEIL"-TRANSFERT PATRIMOINE	EHPAD LES MILLE SOLEILS		Association	2 970 000,00
04/12/2020 - AUCH ACQUISITION AMELIORATION 4 LOGTS CHEMIN BARON	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	28 750,00
04/12/2020 - AUCH ACQUISITION AMELIORATION 4 LOGTS CHEMIN BARON	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	9 096,00
04/12/2020 - AUCH ACQUISITION AMELIORATION 4 LOGTS CHEMIN BARON	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	87 000,00
04/12/2020 - AUCH ACQUISITION AMELIORATION 4 LOGTS CHEMIN BARON	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	22 792,00
04/12/2020 - AUCH ACQUISITION AMELIORATION 4 LOGTS CHEMIN BARON	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	10 000,00
04/12/2020 - AUCH ACQUISITION AMELIORAT° 12 LOGTS RUE LORRAINE	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	9 454,00
04/12/2020 - AUCH ACQUISITION AMELIORAT° 12 LOGTS RUE LORRAINE	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	95 044,00
04/12/2020 - AUCH ACQUISITION AMELIORAT° 12 LOGTS RUE LORRAINE	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	57 028,50
04/12/2020 - AUCH ACQUISITION AMELIORAT° 12 LOGTS RUE LORRAINE	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	30 000,00
04/12/2020 - L'ISLE JOURDAIN CONSTRUCTION EN VEFA 10 LOGTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	155 266,00
04/12/2020 - L'ISLE JOURDAIN CONSTRUCTION EN VEFA 10 LOGTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	45 078,00
04/12/2020 - L'ISLE JOURDAIN CONSTRUCTION EN VEFA 10 LOGTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	373 133,50
04/12/2020 - L'ISLE JOURDAIN CONSTRUCTION EN VEFA 10 LOGTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	101 185,00
04/12/2020 - AIGNAN RENOVATION ENERGETIQUE 28 LOGTS LE VERGER	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	63 000,00
04/12/2020 - MIRANDE CONSTRUCTION DE 21 LOGEMENTS BD LASCOURS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	170 000,00
04/12/2020 - MIRANDE CONSTRUCTION DE 21 LOGEMENTS BD LASCOURS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	475 000,00
04/12/2020 - MIRANDE CONSTRUCTION DE 21 LOGEMENTS BD LASCOURS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	157 500,00
04/12/2020 - EAUZE CONSTRUCTION 11 LOGTS LOT LE PANORAMIQUE	SA GASCONNE HLM		SA HLM	125 000,00
04/12/2020 - EAUZE CONSTRUCTION 11 LOGTS LOT LE PANORAMIQUE	SA GASCONNE HLM		SA HLM	315 000,00
04/12/2020 - EAUZE CONSTRUCTION 11 LOGTS LOT LE PANORAMIQUE	SA GASCONNE HLM		SA HLM	82 500,00
26/02/2021 - AUCH ANRAS-EHPAD SAINT DOMINIQUE TVX REHABILITAT°	ANRAS		Association	1 300 979,50
26/02/2021 - CAZAUBON REHABILITATION 8 LOGTS CITE ARTAGNAN	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	123 300,00
26/02/2021 - CAZAUBON REHABILITATION 8 LOGTS CITE ARTAGNAN	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	72 000,00
26/02/2021 - AUCH ACQUIT°-AMELIORAT° 4 LOGTS RUE C. DESMOULINS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	85 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
26/02/2021 - AUCH ACQUIT°-AMELIORAT° 4 LOGTS RUE C. DESMOULINS	SA GASCONNE HLM		SA HLM	30 000,00
26/02/2021 - MAUVEZIN CONSTRUCTION 20 LOGTS LOT CAP SOLEIL	SA GASCONNE HLM		SA HLM	132 500,00
26/02/2021 - MAUVEZIN CONSTRUCTION 20 LOGTS LOT CAP SOLEIL	SA GASCONNE HLM		SA HLM	69 500,00
26/02/2021 - MAUVEZIN CONSTRUCTION 20 LOGTS LOT CAP SOLEIL	SA GASCONNE HLM		SA HLM	340 000,00
26/02/2021 - MAUVEZIN CONSTRUCTION 20 LOGTS LOT CAP SOLEIL	SA GASCONNE HLM		SA HLM	155 000,00
26/02/2021 - MAUVEZIN CONSTRUCTION 20 LOGTS LOT CAP SOLEIL	SA GASCONNE HLM		SA HLM	150 000,00
26/02/2021 - MAUVEZIN CONSTRUCTION 20 LOGTS LOT CAP SOLEIL	SA GASCONNE HLM		SA HLM	50 000,00
16/04/2021 - MAUVEZIN CREATION DE 9 LOGEMENTS	ASSOCIATION REVIVRE		Association	161 500,00
16/04/2021 - LUPIAC REHABLITATION DE 7 LOGEMENTS "LE COUVENT"	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	33 300,00
16/04/2021 - LUPIAC REHABILITATION 7 LOGEMENTS "LE COUVENT"	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	63 000,00
16/04/2021 - CONDOM REHABILITATION 24 LOGEMENTS "LES JACOBINS"	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	58 500,00
16/04/2021 - L'ISLE JOURDAIN LE CLOS JOLI ACQUISIT° VEFA 3 LOGT	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	53 595,80
16/04/2021 - L'ISLE JOURDAIN LE CLOS JOLI ACQUISIT° VEFA 3 LOGT	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	17 531,34
16/04/2021 - L'ISLE JOURDAIN LE CLOS JOLI ACQUISIT° VEFA 3 LOGT	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	113 237,48
16/04/2021 - L'ISLE JOURDAIN LE CLOS JOLI ACQUISIT° VEFA 3 LOGT	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	35 732,72
16/04/2021 - L'ISLE JOURDAIN LE CLOS JOLI ACQUISIT° VEFA 3 LOGT	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	7 500,00
16/04/2021 - L'ISLE JOURDAIN LE CLOS JOLI ACQUISIT° VEFA 3 LOGT	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	22 500,00
16/04/2021 - L'ISLE JOURDAIN ACQUISITION 2 LOGTS CLOS LAURENCY	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	39 069,84
16/04/2021 - L'ISLE JOURDAIN ACQUISITION 2 LOGTS CLOS LAURENCY	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	13 524,18
16/04/2021 - L'ISLE JOURDAIN ACQUISITION 2 LOGTS CLOS LAURENCY	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	83 040,82
16/04/2021 - L'ISLE JOURDAIN ACQUISITION 2 LOGTS CLOS LAURENCY	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	27 680,28
16/04/2021 - L'ISLE JOURDAIN ACQUISITION 2 LOGTS CLOS LAURENCY	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	7 500,00
16/04/2021 - L'ISLE JOURDAIN ACQUISITION 2 LOGTS CLOS LAURENCY	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	22 500,00
16/04/2021 - L'ISLE JOURDAIN ACQUISIT° 3 LOGTS LE CLOS MOLIERE	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	39 570,74
16/04/2021 - L'ISLE JOURDAIN ACQUISIT° 3 LOGTS LE CLOS MOLIERE	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	13 524,18
16/04/2021 - L'ISLE JOURDAIN ACQUISIT° 3 LOGTS LE CLOS MOLIERE	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	98 139,15
16/04/2021 - L'ISLE JOURDAIN ACQUISIT° 3 LOGTS LE CLOS MOLIERE	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	31 706,50
16/04/2021 - L'ISLE JOURDAIN ACQUISIT° 3 LOGTS LE CLOS MOLIERE	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	7 500,00
16/04/2021 - L'ISLE JOURDAIN ACQUISIT° 3 LOGTS LE CLOS MOLIERE	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	22 500,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
16/04/2021 - L'ISLE JOURDAIN ACQUISIT°3 LOGTS LE CLOS VICTOR H.	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	54 096,70
16/04/2021 - L'ISLE JOURDAIN ACQUISIT°3 LOGTS LE CLOS VICTOR H.	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	17 531,34
16/04/2021 - L'ISLE JOURDAIN ACQUISIT°3 LOGTS LE CLOS VICTOR H.	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	98 642,43
16/04/2021 - L'ISLE JOURDAIN ACQUISIT°3 LOGTS LE CLOS VICTOR H.	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	31 706,50
16/04/2021 - L'ISLE JOURDAIN ACQUISIT°3 LOGTS LE CLOS VICTOR H.	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	7 500,00
16/04/2021 - L'ISLE JOURDAIN ACQUISIT°3 LOGTS LE CLOS VICTOR H.	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	22 500,00
18/05/2021 - PRET DE HAUT BILAN - SOUTIEN REPRISE DES CHANTIERS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	203 000,00
28/05/2021 - AUCH GRAND GARROS BAT A2 REHABILITAT° 19 LOGTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	37 500,00
28/05/2021 - AUCH GRAND GARROS BAT A2 REHABILITAT° 19 LOGTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	95 000,00
28/05/2021 - AUCH GRAND GARROS BAT E1 REHABILITAT° 18 LOGTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	90 000,00
28/05/2021 - AUCH QUAI DES MARRONNIERS REHABILITAT° 6 LOGTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	32 000,00
28/05/2021 - L'ISLE JOURDAIN LE CLOS EMBLADE 3 LOGTS EN VEFA	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	51 500,00
28/05/2021 - L'ISLE JOURDAIN LE CLOS EMBLADE 3 LOGTS EN VEFA	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	17 500,00
28/05/2021 - L'ISLE JOURDAIN LE CLOS EMBLADE 3 LOGTS EN VEFA	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	106 500,00
28/05/2021 - L'ISLE JOURDAIN LE CLOS EMBLADE 3 LOGTS EN VEFA	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	35 000,00
28/05/2021 - L'ISLE JOURDAIN LE CLOS EMBLADE 3 LOGTS EN VEFA	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	7 500,00
28/05/2021 - L'ISLE JOURDAIN LE CLOS EMBLADE 3 LOGTS EN VEFA	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	22 500,00
24/09/2021 - L'ISLE JOURDAIN ACQUISITION EN VEFA 10 LOGEMENTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		Office public de l'habitat	25 000,00
29/10/2021 - L'ISLE JOURDAIN PHB 2.0 SOUTIEN A LA CRISE	SA D'HLM ALTEAL		SA HLM	26 250,00
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
22/10/2015 - convention plan Etat-Région	Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Economie	MINISTERE DE L ECONOMIE	Etat	5 400 000,00
17/03/2017 - délibération n° 34N01	Region OCCITANIE	REGION OCCITANIE	Région	1 050 000,00
12/10/2018 - délibération n° 44L00 + subventions FSL	SA Gasconne d'HLM Le Toit Familial de Gascogne	LE TOIT FAMILIAL DE GASCOGNE	Société	160 440,98
30/11/2018 - délibération n° 84N02	Commune de Samatan	COMMUNE DE SAMATAN	Commune	97 761,17
30/11/2018 - délibération n° 84V01	Commune de Fleurance	COMMUNE DE FLEURANCE	Commune	77 500,00
27/09/2019 - délibération n° 44L03 + subventions FSL	Office Public de l'Habitat du Gers OPHLM 32	OPHLM 32	Etablissement public national	194 729,50
07/11/2019 - convention 2019-2022	Comité des Œuvres Sociales du Département du Gers	COS 32	Association	137 168,79

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
15/02/2020 - convention	Chambre des Métiers et de l'Artisanat	CHAMBRE DE METIERS ET DE L ARTISANAT	Etablissement public national	87 040,00
03/07/2020 - délibération n° 84T00	Communauté de communes Bastides de Lomagne	CC BASTIDES DE LOMAGNE	Groupement collectivités	81 852,47
01/01/2021 - subventions FSL	Electricité de France	EDF	Société	285 706,72
26/02/2021 - délibération n° 73K04	Association Oxygers Vacances 2000	OXYGERS VACANCES 2000	Association	215 000,00
26/02/2021 - délibération n° 83J01	Amicale Conseillers Generaux et Departementaux du Gers	AMICALE CONSEILLERS GENERAUX DU GERS	Association	89 000,00
18/03/2021 - délibération 26/2021	Institution Adour	INSTITUTION ADOUR	Etablissement public national	250 286,58
25/03/2021 - convention 2021	EHPAD Saint Dominique	ANRAS EHPAD ST DOMINIQUE	Association	93 803,00
16/04/2021 - délibération n° 33K03	Ligue de l'Enseignement Federation Gers	LIGUE DE L ENSEIGNEMENT FEDERATION GERS	Association	140 000,00
28/05/2021 - délibération n° 73K01	Comite Departemental du Tourisme DESTINATION GERS	DESTINATION GERS	Association	1 020 000,00
28/05/2021 - délibération n° 43J00	Syndicat Mixte GERS NUMERIQUE	SYNDICAT MIXTE GERS NUMERIQUE	Etablissement public national	1 139 382,00
28/05/2021 - délibération n° 53K04	Association Departementale pour le Developpement des Arts du Gers ADDA 32	ADDA 32	Association	302 000,00
28/05/2021 - délibération n° 53K04	Circa Auch Gers Midi Pyrenees	CIRCa	Association	161 000,00
28/05/2021 - délibération n° 53K04	Cine 32	CINE 32	Association	100 000,00
28/05/2021 - délibération n° 53K04	Association Jazz In Marciac	JAZZ IN MARCIAC	Association	190 000,00
17/08/2021 - convention 2021	Mission Locale pour l'Emploi du Gers MLE 32	MISSION LOCALE POUR L EMPLOI DU GERS	Association	174 879,62
24/09/2021 - délibération n° 24L04 + subventions FSL	Association Départementale d'Information sur le Logement du Gers	ADIL 32	Association	162 025,00
24/09/2021 - délibération n° 24L04	Conseil Architecture Urbanisme et Environnement CAUE 32	CAUE 32	Association	197 980,00
24/09/2021 - délibération n° 24L03 + subventions FSL	Association Un Logement Pour Revivre	ASSOCIATION REVIVRE	Association	81 739,08
22/10/2021 - délibération n° 64L09	Syndicat mixte Production Eau et Traitement des Dechets du Gers TRIGONE	SYNDICAT MIXTE TRIGONE	Etablissement public national	170 954,48
22/10/2021 - délibération n° 12D03 + subventions FSL	Association Reseau Expert Gersois d'Aide à la Réinsertion (REGAR)	REGAR	Association	249 521,00
22/10/2021 - délibération n° 12B01	Federation départementale des associations ADMR du Gers	FEDERATION DEPARTEMENTALE ADMR 32	Association	206 369,98
22/10/2021 - délibération n° 34T01	Commune de Castéra-Verduzan	COMMUNE DE CASTERA VERDUZAN	Commune	77 000,00
Autres				
27/05/2005 - participation statutaire	Syma du Nogaropole	NOGAROPOLE	Etablissement public national	244 950,00
03/12/2010 - participation statutaire	Syndicat Mixte de Gestion de l'Aeroport Auch Gers	AEROPORT AUCH	Etablissement public national	130 000,00
13/10/2014 - convention de gestion	Agence de Services et de Paiements	AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENTS	Etablissement public national	536 766,91
18/02/2016 - convention d'adhésion	Comité National des Actions Sociales antenne Sud Ouest	CNAS	Association	365 276,14
28/10/2016 - délibération n° 83J05	Etablissement Public de Coopération Culturelle L'Astrada	EPCC L ASTRADA	Etablissement public national	140 000,00
15/06/2018 - délibération n° 33K00	Région Occitanie	REGION OCCITANIE	Région	436 204,36

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
14/12/2020 - convention de moyens	Maison Departementale des Personnes Handicapees	MDPH 32	Etablissement public national	835 000,00
26/02/2021 - délibération n° 12D04	Ateliers Gersois Innovation et Insertion (AG2I)	AG2I	Association	106 838,49
26/02/2021 - délibération n° 12D04	association Reseau Expert Gersois d'Aide à la Réinsertion (REGAR)	REGAR	Association	481 176,74
26/02/2021 - délibération n° 12D04	Armagnac Service au Territoire (ASTER)	ASTER	Association	100 083,33
26/02/2021 - délibération n° 12D04	Action pour le Conseil et le Recrutement	A CO R	Association	97 369,29
18/03/2021 - délibération n° 26	Institution Adour	INSTITUTION ADOUR	Etablissement public national	138 000,00
16/04/2021 - délibération n° 12D00	Jardin de Cocagne Terra Ferma	JARDIN DE COCAGNE TERRA FERMA	Association	82 241,87
16/04/2021 - délibération n° 64L05	Groupement d'Intérêt Public Public Labos	GIP PUBLIC LABOS	Etablissement public national	155 118,20
05/05/2021 - convention PDI 2021	Valoris	VALORIS	Association	112 744,46
28/05/2021 - délibération n° 43J00	Syndicat Mixte Gers Numerique	GERS NUMERIQUE	Etablissement public national	284 091,35
22/10/2021 - délibération n° 64L08	Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Epuration	SATESE	Département	100 000,00
02/12/2021 - décision n° 3824	Association Departementale des Pupilles de l'Enseignement Public	ADPEP	Association	183 236,90

(1) Hôtel du département et autres lieux publics désignés par le département.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	D2.2

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 3312-2 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	**17 303 146,83**	
Personnes de droit privé	**6 728 200,63**	
Associations	**5 125 668,80**	
HORS SUBVENTIONS FSL LOGEMENT SOCIAL	0,00	
1 2 3 GYM	200,00	
1 2 3 PARENTS	500,00	
A L ANE BLEU	600,00	
A LA CROISEE DES CHEMINS	20 000,00	
A PIED D OEUVRE	2 000,00	
ACADEMIE DE GASCON DE SEISSAN	200,00	
ACADEMIE DE MUSIQUE ET DES ARTS EN GASCOGNE	300,00	
ACADEMIE MEDIEVALE POPULAIRE DE TERMES D ARMAGNAC	10 000,00	
ACCUEIL LOISIRS DU LEEZ ET DE L ADOUR	500,00	
ADAMA TERRES D AFRIQUE 32	4 300,00	
ADASEA ASSOCIATION DEPARTEMENTALE AMENAGEMENT DES STRUCTURES ET EXPLOITATIONS AGRICOLES	1 500,00	
ADDA 32 ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ARTS DU GERS	302 000,00	LOCAUX 34848,80 ; INFOR/REPRO/TELEPH 7030 ; AFFRANCH 5000 ; MOBILIER 14365 ; CHARGES DIVERS : 8900
ADDICT	1 700,00	
ADEAR 32 ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L EMPLOI AGRICOLE ET RURAL DU GERS	9 260,00	
ADFI MIDI PYRENEES ASSOCIATION DEFENSE DES FAMILLES ET DE L INDIVIDU VICTIMES DE SECTES	830,00	
ADIL DU GERS ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D INFORMATION SUR LE LOGEMENT	118 900,00	
ADOM TRAIT D UNION	32 458,30	
ADPAM AIDE A DOMICILE AUX PERSONNES AGEES ET AUX MALADES DU GERS	56 706,46	
ADPEP DU GERS ASSOCIATION DES PUPILLES DE L ENSEIGNEMENT PUBLIC	3 000,00	
ADRASEC 32 ASSOCIATION DEPARTEMENTALE RADIOAMATEURS GERSOIS AU SERVICE DE LA SECURITE CIVILE	150,00	
AGORA	300,00	
AIGNAN Y TOROS	150,00	
ALAVETZ	1 000,00	
ALISIER ASSOCIATION LOCALE D INITIATIVES ET SENSIBILISATION A L ENVIRONNEMENT RURAL	450,00	
AMASSAG ASSOCIATION MUTUELLE ACTION SANITAIRE ET SOCIALE AGRICOLE	100,00	
AMICALE BOULISOCIETE DE SAINT MICHEL	150,00	
AMICALE CONSEILLERS GENERAUX ET DEPARTEMENTAUX DU GERS	89 000,00	SECRETARIAT : 3500 ; FOURNITURES ADMINISTRATIVES : 500
AMICALE CYCLISOCIETE ORNEZANAISE	530,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
AMICALE DE CONDOM POUR LE DON DU SANG BENEVOLE	200,00	
AMICALE DES SAPEURS POMPIER DE RISCLE	400,00	
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE FLEURANCE	200,00	
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE FOURCES	300,00	
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE SAINT CLAR	200,00	
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE VALENCE SUR BAISE	200,00	
AMICALE DES SUPPORTERS L UNION SPORTIVE LISLOISE	400,00	
AMICALE DONNEURS DE SANG BENEVOLES	200,00	
AMICALE LAIQUE DE CONDOM	300,00	
AMICALE LASSERANAISE POUR LE DON DU SANG	300,00	
AMICALE SAPEURS POMPIERS DE BARCELONNE DU GERS	400,00	
AMICALE SAPEURS POMPIERS DE CASTERA VERDUZAN	200,00	
AMICALE SAPEURS POMPIERS DE CONDOM	200,00	
AMICALE SAPEURS POMPIERS DE GONDRIN	300,00	
AMICALE SAPEURS POMPIERS DE L ISLE JOURDAIN	300,00	
AMICALE SAPEURS POMPIERS DE SAINT PUY	200,00	
AMICALE SPORTIVE RIGUEPEULOISE	500,00	
AMIS DU MOULIN A VENT DE DURBAN	530,00	
AMITIE SOLIDARITE MAROC	300,00	
ANIMATIONS MEDIEVALES ET CULTURELLES DE LA BASTIDE	200,00	
ANNEE ZERO	3 000,00	
ANRAS EHPAD ST DOMINIQUE	93 803,00	
ARBRE ET PAYSAGE 32 INGENIERIE CONSEIL	30 000,00	
ARC AUSCITAIN	300,00	
ARCHERS DE LA SAVE	300,00	
ARCON ARRATS FOOTBALL CLUB	250,00	
ARIAC DE GASCOGNE ASSOCIATION DES RENCONTRES INTERNATIONALES DES ARTS ET DE LA CULTURE DE GASCOGNE	4 000,00	
ARMAGNAC AVIRON CLUB	1 000,00	
ARRET SUR IMAGES CENTRE DE PHOTOGRAPHIE	45 000,00	
ART EN GASCOGNE	250,00	
ART HISTOIRE ET TRADITION	200,00	
ART TERRE 32	600,00	
ART VIVANT	3 900,00	
ARTIGA	500,00	
ARTS EN FLECHE	200,00	
ARTS EN GIMONT	300,00	
ARTS ET CULTURE EN CASTILLONNAIS	100,00	
ARTS ET MUSIQUES EN BARRANAIS	200,00	
ASSOCIATION AGREEE DE PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE	6 700,00	
ASSOCIATION AMIS DES ORGUES DE LA CATHEDRALE D AUCH	1 500,00	
ASSOCIATION ANIMATION SPORTIVE ET CULTURELLE DU MOURROUSSIN	300,00	
ASSOCIATION ATHLETIQUE NOGAROLIENNE	7 000,00	
ASSOCIATION CARRE BLANC	4 500,00	
ASSOCIATION CHEVAUX DE SPORT DE GASCOGNE	400,00	
ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE DE ROQUEBRUNE	500,00	
ASSOCIATION CULTURE LOISIRS ESPACE DASTROS	2 000,00	
ASSOCIATION CULTURE LOISIRS EVASION SPORTS	500,00	
ASSOCIATION CULTURE PORTES DE GASCOGNE	2 500,00	
ASSOCIATION CULTURELLE SEMEZIES CACHAN	150,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION D AIDE AUX VICTIMES MEDIATION PENALE	1 000,00	
ASSOCIATION DE LA RONDE DES CRECHES AUTOUR DE MIRADOUX	700,00	
ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE A DURAN	1 200,00	
ASSOCIATION DE SKI MASSYLVAINE	200,00	
ASSOCIATION DEFENSE AIL BLANC DE LOMAGNE	1 500,00	
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE PROTECTION CIVILE DU GERS	1 800,00	
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES ELEVEURS DU GERS	15 000,00	
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE FAMILLES ACCUEIL ASSISTANTES MATERNELLES	2 750,00	
ASSOCIATION DES AMIS DES ORGUES DE ST PIERRE DE VIC FEZENSAC	100,00	
ASSOCIATION DES AMIS DU PACHERENC DE LA ST SYLVESTRE	1 000,00	
ASSOCIATION DES CHASSEURS DE BEAPUY	200,00	
ASSOCIATION DES ECOLES DE LAHITTE ET MONTEGUT	600,00	
ASSOCIATION DES FAMILLES D ENFANTS EXTRAORDINAIRES DE GASCOGNE	400,00	
ASSOCIATION DES GITES DE FRANCE GERS GASCOGNE	6 500,00	
ASSOCIATION DES PARENTS D ELEVES DE MARSAN	500,00	
ASSOCIATION DES PARENTS D ELEVES DU BAS ARMAGNAC	400,00	
ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE ADOUR GERSOISE	200,00	
ASSOCIATION DES RADIOAMATEURS DE GASCOGNE	300,00	
ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU COEUR DU GERS	7 000,00	
ASSOCIATION DISTORSION	1 000,00	
ASSOCIATION DONNEURS DE SANG BENEVOLES DE TOURRENQUETS	200,00	
ASSOCIATION DU CINEMA DE SAMATAN	300,00	
ASSOCIATION EMMAUS GERS GASCOGNE	5 250,00	
ASSOCIATION ENSEMBLE	530,00	
ASSOCIATION EUROPEENNE ROUTE D ARTAGNAN	4 600,00	
ASSOCIATION GERSOISE ASSISTANTES MATERNELLES INDEPENDANTES	500,00	
ASSOCIATION GERSOISE POUR L ENSEIGNEMENT DES JEUNES MALADES	800,00	
ASSOCIATION GRAINE DE COQUINS	150,00	
ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL	2 000,00	
ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES RETRAITES AGRICOLES DU GERS	10 800,00	
ASSOCIATION INTERCOMMUNALLE DES PARENTS D ELEVES D AURENSAN CORNEILLAN LANNUX ET SEGOS	450,00	
ASSOCIATION JEUNES SIMORRAINS	6 452,01	
ASSOCIATION KIROUL	6 000,00	
ASSOCIATION L ARCADE	400,00	
ASSOCIATION LE GERS AU NATUREL	250,00	
ASSOCIATION LES AMIS DE FLARAN	2 000,00	LOCAUX ARCHIVAGES : 2710,42
ASSOCIATION LOISIRS ET CONVIVIALITE A BARRAN	250,00	
ASSOCIATION MOMATIQUE DE TIESOCIETE URAGNOUX	3 500,00	
ASSOCIATION NATIONALE DE PREVENTION EN ALCOOLOGIE ET ADDICTOLOGIE	300,00	
ASSOCIATION PARENTS D ELEVES AUTOUR D EUX DE LANNEPAX	150,00	
ASSOCIATION PARENTS D ELEVES CARNOT BASKET	1 500,00	
ASSOCIATION PARENTS D ELEVES DE SARAMON	250,00	
ASSOCIATION PARENTS D ELEVES DU GARROS	530,00	
ASSOCIATION PARENTS D ELEVES ET AMIS DES ECOLES DE BOULAUR ET CASTELNAU	300,00	
ASSOCIATION PECHE ET PROTECTION LOMBEZ SAMATAN	250,00	
ASSOCIATION PIERRE ET TERRE ANIMATION CONSEIL	6 000,00	
ASSOCIATION POUR L ANIMATION DE VIC	450,00	
ASSOCIATION POUR L ANIMATION DU GARROS	250,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION POUR LA CULTURE POPULAIRE EN PAYS GASCON	5 000,00	
ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU MELON DE LECTOURE	1 700,00	
ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE L'EGLISE DE LAS	500,00	
ASSOCIATION POUR LOGEMENT DES JEUNES DANS LE GERS	13 000,00	
ASSOCIATION PROMOTION DES RICHESSES MUSICALES INTER COMMUNALE	4 960,00	
ASSOCIATION REVIVRE	4 000,00	
ASSOCIATION SERVICES A DOM	2 352,00	
ASSOCIATION SPIRALE	20 000,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE CARNOT	1 500,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE NATIONAL MIXTE DE GIMONT	350,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COURSE LANDAISE DE PLAISANCE	150,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DE SEGOUFIELLE	200,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DE SAMATAN	300,00	
ASSOCIATION SPORTIVE FLEURANCE GYM	400,00	
ASSOCIATION SPORTIVE FLEURANCE LA SAUVETAT	6 000,00	
ASSOCIATION SPORTIVE FLEURANTINE RUGBY	30 000,00	
ASSOCIATION SPORTIVE MARCIACAISE	1 600,00	
ASSOCIATION SPORTIVE MONFERRANNAISE	700,00	
ASSOCIATION SPORTIVE MONTALTAISE	1 600,00	
ASSOCIATION SPORTIVE SAINTE CHRISTIE PREIGNAN	2 000,00	
ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS LAVARDENAISE	300,00	
ASSOCIATION TOUS EN SCENE	500,00	
ASSOCIATION VAL D ARROS ADOUR	400,00	
ASSOCIATION VICOISE DES PARENTS D ELEVES	200,00	
ASTA DROLE	2 800,00	
ATELIER ARTS PLASTIQUES PLAISANCE GERS	600,00	
ATELIER DU VELO POUR TOUS	530,00	
ATHLETIC CLUB AUSCITAIN	7 000,00	
AUCH BASKET CLUB	20 900,00	
AUCH FOOT FAUTEUIL	700,00	
AUCH FOOTBALL	20 000,00	
AUCH NORD MUSIQUE	4 884,00	
AUCHANDI	1 300,00	
AUTO CLUB CROSS 32 DUFFORTOIS	300,00	
AUTOUR DU RYTHME	150,00	
AVENIR CASTERA REJAUMONT	1 600,00	
AVENIR ET TRADITIONS DE PAVIE	300,00	
AVENIR MASSYLVAIN	2 200,00	
AVOZ ART	500,00	
BALADE ET CULTURE	150,00	
BANQUE ALIMENTAIRE DU GERS	32 000,00	
BAS ARMAGNAC RUGBY CLUB	1 600,00	
BASKET CLUB CASTILLON DEBATS	600,00	
BASKET CLUB COURRENSANAIS	600,00	
BASKET CLUB FLEURANCE PRECHAC	150,00	
BASKET CLUB MAUVEZINOIS	200,00	
BASKET ELUSA CLUB	7 600,00	
BASKET UNION CAUSSENS	200,00	
BOULE JOYEUSE PLAISANTINE	350,00	
BOXE LOISIR MIXTE	150,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CAMOM COLLECTIF ARTISTIQUE ET MUSICAL OCCITANIE MEDITERRANEE	3 000,00	
CAMPUS LE SALLE ST CHRISTOPHE	14 541,00	
CAP FLEURANCE	200,00	
CAPELLA AUSCITENSIS	500,00	
CARNAVAL GASCON	2 200,00	
CAUE CONSEIL ARCHITECTURE URBANISME ET ENVIRONNEMENT DU GERS	197 980,00	VEHICULE : 719,52
CDJA DU GERS JEUNES AGRICULTEURS DU GERS	2 759,72	
CDMJS 32 COMITE DEPARTEMENTAL DES MEDAILLES JEUNESSE ET SPORTS	150,00	
CENTRE CULTUREL ESPAGNOL	400,00	
CENTRE D INFORMATION DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES	19 000,00	
CENTRE VELI VOLE D AUCH	300,00	
CERCLE D ECHECS RISCLOIS	500,00	
CERCLE DES NAGEURS AUSCITAINS	5 000,00	
CERCLE NAUTIQUE DE FLEURANCE	400,00	
CERCLE PONGISOCIETE AUSCITAIN	4 500,00	
CHATEAU NEUF DES PEUPLES	2 000,00	
CHEMINS D ART EN ARMAGNAC	2 800,00	
CHEZ LES VOISINS	1 562,76	
CHORALE DU SAVES	200,00	
CIMADE SERVICE OECUMENIQUE D ENTRAIDE	2 000,00	
CINE 32	100 000,00	
CINEMA GRAND ANGLE	600,00	
CIRC ADOUR ATELIER CIRQUE	2 500,00	
CIRCA AUCH GERS OCCITANIE	161 000,00	
CIRQUE&CAMPAGNIE	5 000,00	
CLAP	1 300,00	
CLEVACANCES GERS	19 500,00	LOCAUX : 3310,82
CLUB AEROMODELISME DE LA LOMAGNE	400,00	
CLUB AINES LOUS SANQUETTOS	100,00	
CLUB ALPIN FRANCAIS AUCH GERS	14 976,61	
CLUB AUSCITAIN RAID 32 ET ORIENTATION 32	2 000,00	
CLUB D ANIMATION VALENCIENNE D EXPRESSION ARTISTIQUE	1 350,00	
CLUB D ECHECS DE CONDOM	3 400,00	
CLUB DES AINES BRIN DE MUGUET	150,00	
CLUB DES AINES DE CHELAN	200,00	
CLUB DES DEUX BAISES	150,00	
CLUB DES LOISIRS DE BARRAN	200,00	
CLUB DES RETRAITES DE MASSEUBE	200,00	
CLUB LA CARPE MIELANAISE	150,00	
CLUB MONT ROYAL	300,00	
CLUB PERSONNES RETRAITEES AMBIANCE ET CORDIALITE	200,00	
CLUB PONGISOCIETE FLEURANTIN	200,00	
CLUB RANDONNEE CHEMINS ST JACQUES SENTIERS PUJAUDRAN	150,00	
CLUB RENAISSANCE DE L ISLE JOURDAIN	150,00	
CLUB RETROUVAILLES DE STJEAN LE COMTAL	200,00	
CLUB SPORTIF DE LA VALLEE DE LA BAISE	300,00	
CLUB TAURIN VICOIS	5 500,00	
COLLEMBOLE	300,00	
COLLINES EN SCENES	1 500,00	
COLOGNE FOOTBALL CLUB	200,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMITE ANIMATION PLAISANCE 2022	500,00	
COMITE BOULISOCIETE DU GERS	500,00	
COMITE CULTUREL DE BEDECHAN	500,00	
COMITE DE JUMELAGE DE PAVIE	100,00	
COMITE DE L ASTARAC DE LA FNACA	100,00	
COMITE DE LA FNACA AUCH	300,00	
COMITE DEPARTEMENTAL ATHLETISME DU GERS	2 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL D AVIRON DU GERS	500,00	
COMITE DEPARTEMENTAL D EQUITATION DU GERS	700,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE BADMINTON DU GERS	600,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE BOWLING ET SPORTS DE QUILLE	400,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE BOXE ANGLAISE	400,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE COURSE D ORIENTATION DU GERS	700,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE CYCLOTOURISME DU GERS	1 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE GOLF DU GERS	2 200,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE GYMNASTIQUE DU GERS	1 500,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE HOCKEY SUR GAZON	700,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE JUDO JUJITSU DU GERS	1 900,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE LA FEDERATION NATIONALE DES COMPAGNIES THEATRE D ANIMATION	1 800,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	5 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE LA RANDONNEE PEDESTRE	500,00	LOCAUX : 3310,82
COMITE DEPARTEMENTAL DE NATATION DU GERS	1 500,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE RUGBY DU GERS	4 500,00	PERSONNEL : 54019,54
COMITE DEPARTEMENTAL DE SPELEOLOGIE DU GERS	300,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE SPORT ADAPTE DU GERS	0,00	LOCAUX : 223,70
COMITE DEPARTEMENTAL DE TENNIS	7 900,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L ARC GERSOIS	600,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR GERSOIS	500,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE VOL EN PLANEUR DU GERS	500,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DES SOCIETES CYCLISTES DU GERS	1 300,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DES ULM DU GERS	500,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DU GERS DE HAND BALL	2 500,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DU SPORT ADAPTE DU GERS	1 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DESTINATION GERS	1 020 000,00	LOCAUX : 51131,61 ; VEHIC 784,49 ; CARTO 3000 ; REPRO 1225 ; FLUIDES : 4491,18
COMITE DEPARTEMENTAL GERS DE BASKET BALL	8 400,00	
COMITE DEPARTEMENTAL GYM VOLONTAIRE	1 500,00	
COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT DU GERS	0,00	LOCAUX : 250,40
COMITE DEPARTEMENTAL PETANQUE ET JEU PROVENCAL	3 900,00	
COMITE DEPARTEMENTAL SKI DU GERS	500,00	
COMITE DEPARTEMENTAL TENNIS DE TABLE DU GERS	800,00	
COMITE DEPARTEMENTAL UFOLEP UNION FRANCAISE DES ŒUVRES LAIQUES D EDUCATION PHYSIQUE	2 700,00	
COMITE DEPARTEMENTAL UNION SPORTIVE ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE	15 850,00	
COMITE DES FETES AUTERRIVOIS LOUS REPOUPETS	530,00	
COMITE DES FETES AYGUETINTE	200,00	
COMITE DES FETES CLERMONTOIS	200,00	
COMITE DES FETES CLUB TAURIN	500,00	
COMITE DES FETES D ANTRAS	150,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMITE DES FETES DE BARBOTAN LES THERMES	500,00	
COMITE DES FETES DE BIVES	200,00	
COMITE DES FETES DE LAGARDERE	200,00	
COMITE DES FETES DE LARROQUE SUR L OSSE	300,00	
COMITE DES FETES DE MOUCHES	500,00	
COMITE DES FETES DE NOULENS	150,00	
COMITE DES FETES DE ST CAPRAIS	200,00	
COMITE DES FETES DU FAUBOURG	200,00	
COMITE DES FETES ENDOUFIELLE	200,00	
COMITE DES FETES SAINT PUY	200,00	
COMITE DES FETES TRAVERSERES	150,00	
COMITE DES FETES VALENCE SUR BAISE	200,00	
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU DEPARTEMENT COS 32	137 168,79	LOCAUX : 5003 ; PERSONNEL : 104244,52 ; INFORMATIQUE : 5320 ; REPROGRAPHIE : 1120
COMITE DU CARNAVAL DE FLEURANCE	500,00	
COMITE FETES DE ROQUEPINE	400,00	
COMITE FOIRE BARCELONNE GERS JEUNES AGRICULTEURS	4 000,00	
COMITE FRANCAIS POUR L UNICEF	1 400,00	
COMITE GERS DU JEU D ECHECS	600,00	
COMITE GERSOIS ASSOCIATIONS D ANCIENS COMBATTANTS	1 000,00	
COMITE INTERPROFESSIONNEL DU FLOC DE GASCOGNE	8 000,00	
COMITE JUMELAGE CASTIN DURAN RUDA	400,00	
COMITE MISS GERS	1 500,00	
COMITE OLYMPIQUE ET SPORTIF DU GERS	44 000,00	REPROGRAPHIE : 70
COMITE REGIONAL DE L ARMAGNAC	1 500,00	
COMPAGNIE DE LA ROSE	2 500,00	
COMPAGNIE MONDE A PART THEATRE	4 000,00	
COMPAGNIE VORTEX	3 800,00	
CONCORDIA	896,00	
CONDOM FOOTBALL CLUB	200,00	
CONTACT DIALOGUE PARENTS GAYS LESBIENNES	300,00	
COTEAUX DE GASCOGNE HANDBALL	1 500,00	
COUNTRY IN MIRANDE	1 000,00	
CREO 32 CENTRE REGIONAL DES ENSEIGNANTS D OCCITAN DU GERS	8 300,00	
CROIX ROUGE FRANCAISE DELEGATION CONDOM	200,00	
CROIX ROUGE FRANCAISE DELEGATION DEPARTEMENTALE DU GERS	18 400,00	
CROIX ROUGE FRANCAISE DELEGATION L ISLE JOURDAIN	300,00	
CROIX ROUGE FRANCAISE DELEGATION LOCALE DE MASSEUBE	300,00	
CULTURE ET LOISIRS MONTEGUTOIS	250,00	
CULTURE ET LOISIRS ORDAN LARROQUE	500,00	
CULTURE LOISIRS ANIMATION NOGARO	500,00	
CULTURE POUR TOUS A BASCOUS	150,00	
CYCLO VTT DE FLEURANCE	200,00	
CYCLO VTT FLEURANCE UFOLEP	200,00	
CYCLOTOURISME ET VTT L ISLE JOURDAIN	150,00	
CYCLOTOURISME MASSYLVAIN	200,00	
D ARTAGNAN CHEZ D ARTAGNAN	500,00	
D AUSCI FEMMES ENSEMBLE VOCAL	500,00	
DE NENOUS A AUTERRIVE	530,00	
DELIVRE LES MOTS	450,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
DISTRICT DU GERS DE FOOTBALL	10 600,00	
DONNEURS DE SANG DES BASTIDES ET VALLONS DU GERS	200,00	
DU HAUT DE NOS COTEAUX	400,00	
EAUZE CULTURE LOISIRS ANIMATION	800,00	
EAUZE OLYMPIQUE	1 800,00	
ECHAPPEMENTS ELUSATES	2 000,00	
ECHIQUIER DE L ARMAGNAC	1 700,00	
ECLATS DE VOIX	20 000,00	
ECOLE DE FOOTBALL DU SAVES	300,00	
ECOLE DE MUSIQUE D AIGNAN	3 740,00	
ECOLE DE MUSIQUE D ESCORNEBOEUF	4 884,00	
ECOLE DE MUSIQUE DE D ARTAGNAN	6 652,00	
ECOLE DE MUSIQUE DE GIMONT	4 982,00	
ECOLE DE MUSIQUE DE LA GASCOGNE TOULOUSAINE	5 876,00	
ECOLE DE MUSIQUE DE PAVIE	200,00	
ECOLE DE MUSIQUE DE SAINTE CHRISTIE D ARMAGNAC	3 782,00	
ECOLE DE MUSIQUE ELUSATE	4 846,00	
ECOLE DE MUSIQUE MASSYLVAINE	4 106,00	
ECOLE DE MUSIQUE MONTREALAISE	5 544,00	
ECOLE DE MUSIQUE NOGAROLIENNE	4 922,00	
ECOLE DE MUSIQUE PLAISANTINE	4 876,00	
ENSEMBLE VOCAL CRESCENDO DE GASCOGNE	150,00	
ENTENTE BARRAN RIGUEPEU	400,00	
ENTENTE RUGBY MIELAN MIRANDE RABASTENS	13 000,00	
ENTENTE SARAMON SIMORRE	300,00	
ENTENTE SPORTIVE MAS D AUVIGNON ST PUY	1 200,00	
ESCOTA E MINJA	2 200,00	
ESPACE LOISIRS ET CULTURE JEAN VILAR	300,00	
ETOILE SPORTIVE GIMONTOISE SECTION BASKET	8 000,00	
ETOILE SPORTIVE GIMONTOISE SECTION FOOTBALL	400,00	
ETOILE SPORTIVE GIMONTOISE SECTION RUGBY	8 400,00	
EUFASO	150,00	
EXCUSE VICOISE	150,00	
FANYE	100,00	
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS ADMR DU GERS	206 369,98	
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU GERS	1 850,00	
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES FOYERS RURAUX	50 300,00	
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS	38 600,00	
FEDERATION DES SOCIETES MUSICALES DU GERS	15 000,00	
FEDERATION INTERDEPARTEMENTALE DE LA RACE MIRANDAISE	6 000,00	
FEDERATION REGIONALE MIDI PYRENEES DE L HOTELLERIE DE PLEIN AIR (FRMPHPA)	0,00	LOCAUX : 3243,48
FESTIVAL EUROPEEN DE BANDAS Y PENAS	8 000,00	
FESTIVAL INTERNATIONAL DU CIEL ET DE L ESPACE	12 000,00	
FEUILLE DE SCENE	3 000,00	
FFESSM GERS FEDERATION FRANCAISE D ETUDES ET DE SPORTS SOUS MARINS	300,00	
FLEURANCE ANIMATIONS	500,00	
FLEURANCE CUIVRO CUIVRO FOLIZ	2 800,00	
FNACA CASTERA VERDUZAN	200,00	
FNACA COMITE DE LECTOURE	400,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
FNACA DE PLAISANCE	150,00	
FNACA PARIS	250,00	
FOGOLAR FURLAN DE VUASCOGNE	500,00	
FOOTBALL CLUB CASTERA VERDUZAN	200,00	
FOOTBALL CLUB LISLOIS	2 700,00	
FOOTBALL CLUB MIRANDAIS	200,00	
FOOTBALL CLUB PAVIEN	2 500,00	
FORZA LABEJAN SAINT JEAN LE COMTAL	450,00	
FOURCES DANSE CLUB	600,00	
FOYER D EDUCATION PERMANENTE BEAUCAIRE CANOE KAYAK	200,00	
FOYER DES ASSOCIATIONS D AURADE	500,00	
FOYER DES JEUNES COURRENSAN SECTION BASKET	750,00	
FOYER INTERCOMMUNAL DU VAL D ARROS	300,00	
FOYER MONTEGUTOIS	200,00	
FOYER RURAL AUBIET	5 854,00	
FOYER RURAL D AVEZAN	200,00	
FOYER RURAL D ORBESSAN	530,00	
FOYER RURAL DE LIAS	200,00	
FOYER RURAL DE PELLEFIGUE	200,00	
FOYER RURAL DE SARAMON	1 300,00	
FOYER RURAL JEUNES EDUCATION POPULAIRE DE LAHITTE	200,00	
FOYER RURAL LAUJUZAN	300,00	
FOYER RURAL PAVIE	4 580,00	
FOYER RURAL SAINT JEAN LE COMTAL	400,00	
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE CARNOT	600,00	
FOYER SOCIO EDUCATIF IMPRO PAULHIAC	100,00	
GARROS SERVICES REGIE DE QUARTIER	250,00	
GASCONH A TABLE	300,00	
GASCONNADES	1 800,00	
GEAG GROUPEMENT D EMPLOYEURS DES ASSOCIATIONS GERSOISES	4 000,00	
GENERATIONS MOUVEMENT ENTR AMICS	200,00	
GENERATIONS MOUVEMENT FEDERATION GERS	10 300,00	
GIHP 32 GROUPEMENT POUR INSERTION PERSONNES HANDICAPEES PHYSIQUES DU GERS	15 000,00	
GROUPEMENT DES AGRICULTEURS BIO ET BIODYNAMISTES DU GERS	40 000,00	
GROUPEMENT DES AGRICULTEURS DE LA GASCOGNE TOULOUSAINE	400,00	
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE GYM PLAISIR DE MIELAN	100,00	
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE MONTEGUTOISE	300,00	
HAND BALL CLUB L ISLE JOURDAIN	1 500,00	
HAND BALL CLUB LOMBEZ SAMATAN	2 300,00	
HANDISPORT COMITE DEPARTEMENTAL DU GERS	2 000,00	
HARMONIE DE LA SAVE ECOLE DE MUSIQUE	5 210,00	
HARMONIE UNION VICOISE	500,00	
HEURE D AMITIE DES AINES	150,00	
HOCKEY CLUB AUCH	300,00	
HUMANISME EN FEZENSAC	500,00	
ID3	1 000,00	
IN & OFF	400,00	
INFORMATION MUSIQUE ANIMATION JEUNESSE IMAJ	27 000,00	
J ANIM VILLECOMTAL ARROS JAVA	550,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
JARDINS DE COCAGNE DE FLEURANCE	20 000,00	
JAZZ IN MARCIAC	190 000,00	
JEUNESSE ATHLETIQUE CONDOMOISE	600,00	
JEUNESSE ATHLETIQUE PAVIENNE	450,00	
JEUNESSE MUSICALES DE FRANCE DE MIELAN	1 500,00	
JEUNESSE SPORTIVE RISCLOISE BASKET FEMININ	1 400,00	
JEUNESSE SPORTIVE RISCLOISE RUGBY	9 000,00	
JEUNESSE SPORTIVE TOUGETOISE	2 500,00	
JOYEUSE PETANQUE BARRANNAISE	300,00	
JUDO CLUB BARRANNAIS	300,00	
JUDO CLUB CONDOM	1 300,00	
JUDO CLUB GASCON	280,00	
JUDO CLUB MIELANAIS	850,00	
JUDO CLUB MIRADOUX	300,00	
JUDO CLUB MONTESQUIVAIS	500,00	
JUDO CLUB PESSANAIS	530,00	
JUDO CLUB VALENCIEN	300,00	
JUDO JU JITSU CLUB DE FLEURANCE	200,00	
KIOSQNROCK	1 500,00	
KIRIKOU	350,00	
L AIR DES BALKANS	15 000,00	
L ATELIER BARRANNAIS	250,00	
L ATELIER DES BERGES DU GERS	1 900,00	
L ATTRACTION CELESOCIETE	3 000,00	
L OUTIL EN MAIN D AUCH	200,00	
LA BIENFAISANCE	150,00	
LA BOITE A DIRE	10 000,00	
LA BOITE A JOUER ART DES JEUNES	3 200,00	
LA BOULE AURADEENNE	150,00	
LA BOULE JOYEUSE LECTOUROISE	300,00	
LA BOULE LALANNAISE	280,00	
LA CAILLE FREGOUVILLOISE	150,00	
LA CHEVALERIE DE LARRESSINGLE	300,00	
LA CHRYSALIDE	400,00	
LA CLE DES CHAMPS	2 000,00	
LA CLOCHETTE LISLOISE	200,00	
LA FLAMME DE MONTREAL	500,00	
LA FLECHE GASCONNE	200,00	
LA FOIRE DE LA MADELEINE	500,00	
LA GAULE MOUCHANAISE	300,00	
LA GAULE PLAISANTINE	150,00	
LA LANGUE ECARLATE	4 800,00	
LA LYRE CAZAUBONNAISE ECOLE DE MUSIQUE	4 770,00	
LA LYRE D ORPHEE	2 000,00	
LA LYRE MIELANAISE	4 918,00	
LA LYRE NOUVELLE AUZANAISE	3 440,00	
LA LYRE SEISSANNAISE	3 668,00	
LA MAIN HARMONIQUE	25 000,00	
LA MAISON DES ECRITURES DE LOMBEZ MIDI PYRENEES	5 300,00	
LA MELENCO MONTREALAISE	1 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LA NOURRICE UN JARDIN FORET COMESTIBLE ET HABITABLE	250,00	
LA PALA DE L ASTARAC	100,00	
LA PETANQUE AUTERRIVOISE	250,00	
LA PETANQUE MASSYLVAINE	200,00	
LA PETITE PIERRE	22 200,00	
LA PREVENTION ROUTIERE	5 700,00	
LA RELATIVE	2 000,00	
LA RONDE DES EXPOS	550,00	
LA ROUTE D OCCITANIE	10 000,00	
LA ROUTE DE LA TRANSHUMANCE	600,00	
LA SAINT HUBERT CLUB FLEURANTINE	400,00	
LABEL DE NUIT	600,00	
LAPINCE A LINGE	2 200,00	
LE 122	300,00	
LE 32 DEUCHE CLUB	200,00	
LE BATACLOWN	700,00	
LE CARREAU GASCON PUJAUDRANAIS	200,00	
LE CASTELLA	1 600,00	
LE CLUB DES MOTIVES	500,00	
LE FISSOU SIMORRAIN	250,00	
LE GRAIN A MOUDRE	4 000,00	
LE GUIDON SIMORRAIN	200,00	
LE M U R EAUZE	6 000,00	
LE MAILLET PEYRUSSAIS	400,00	
LE PLANNING FAMILIAL 32	6 000,00	
LE POOL AUSCITAIN	400,00	
LE SOUVENIR FRANCAIS	150,00	
LECTOURE A VOIX HAUTE	500,00	
LES AMIS DE L ORGUE DE LOMBEZ	200,00	
LES AMIS DE LA CHAPELLE DE ST CLAMENS	100,00	
LES AMIS DE LA COURSE LANDAISE CLUB TAURIN DU HOUGA	1 300,00	
LES AMIS DE LA MUSIQUE ECOLE DE MUSIQUE DE CONDOM	4 424,00	
LES AMIS DE LA NATURE	300,00	
LES AMIS DES EGLISES ANCIENNES DU GERS	300,00	
LES AMIS DU BACH FESTIVAL GERS	1 500,00	
LES AMIS DU LARTET	100,00	
LES AMIS DU MUSEE PAYSAN D EMILE	250,00	
LES AMIS DU PATRIMOINE	200,00	
LES ATTRACTEURS ETRANGES	5 500,00	
LES BONS P TITS LOUPS	300,00	
LES CRINS DE ST CHRISTOPHE	260,00	
LES ECHOS DE L ADOUR	350,00	
LES ECOLIERS DE DEMAIN	200,00	
LES EPIS MURS DE GASCOGNE	150,00	
LES FARFALOUS CENTRE DE LOISIRS	500,00	
LES GAIS LURONS DE LA GELE	150,00	
LES JARDINS DE LA MARQUISE	1 000,00	
LES JARDINS DU BONHEUR	5 500,00	
LES JARDINS DU GARR HOU	530,00	
LES MUSICALES DES COTEAUX DE GIMONE	2 750,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LES PASTELLISTES SEYSSOIS	250,00	
LES PETITS GASCONS	300,00	
LES PTITS BALAUCHS	1 000,00	
LES SAGES DU LEES	200,00	
LES TRIBOULES DES DOUVES	400,00	
LES TROUBADOURS DE GASCOGNE	500,00	
LES TROUBADOURS DE LA LOMAGNE	400,00	
LES TROUS GASCONS	200,00	
LES VIEUX CRAMPONS DE LOMAGNE	300,00	
LICRA DELEGATION DU GERS	400,00	
LIGUE DE L ENSEIGNEMENT FEDERATION GERS	140 000,00	
LIGUE OCCITANIE FEDERATION FRACAISE SPORTIVE TWIRLING BATON	700,00	
LIONS AUCH HANDBALL	250,00	
LOISIRS ASSOCIATIFS DE FREGOUVILLE	200,00	
LOMBEZ ANIMATIONS MANIFESTATIONS	250,00	
LOMBEZ CULTURE	1 250,00	
LOMBEZ SAMATAN CLUB	30 300,00	
LOS BAMBASITOS	3 000,00	
LOS MUCHACHOS PRODUCTION	2 500,00	
LOU CAREILH DE MIELA	800,00	
LOU RONDEU DE CASTELNAU	4 500,00	
LOUS PETITS MARCATS DE LAVARDENS	400,00	
LOUS PETITS VALENCE SUR BAISE	600,00	
MAILLET ET PALETS VALENCIENS	200,00	
MAINTIEN DOMICILE INTERCOMMUNAL IZAUTE MIDOUR	18 530,53	
MAISON DE RETRAITE LE CHATEAU FLEURI ASSOCIATION VICOISE DE GESTION	500,00	
MARCO MARCIAC ART CONTEMPORAIN	300,00	
MARGUERITE PETERSON	5 200,00	
MEHAREE	2 500,00	
MEMOIRE DES COMBATTANTS EN GASCOGNE	200,00	
MISSION LOCALE POUR L EMPLOI DU GERS	174 879,62	LOYERS ET CHARGES LOCATIVES : 21651,28
MJC DE L ISLE JOURDAIN	2 000,00	
MJC DE MALABAT	650,00	
MJC DE MONBLANC	400,00	
MONTESQUIOU ON THE ROCK S	6 000,00	
MONTESTRUC GERS RUGBY	800,00	
MUSEE DEPARTEMENTAL DE L ECOLE PUBLIQUE	200,00	
MUSICOLI ECOLE DE MUSIQUE	4 010,00	
MUSIQUE DANS LE GERS ENSEMBLE A CORDES	1 000,00	
MUSIQUE DE CHAMBRE DANS LE GERS	1 500,00	
MUTUELLES ANTENNES HOTEL DU DEPARTEMENT	0,00	LOCAUX : 276,89
NUITS MUSICALES EN ARMAGNAC	25 000,00	
O RIDERS	300,00	
OCCE 32 COOP SCOLAIRE ECOLE LA CROUTZ	200,00	
OCCE 32 COOP SCOLAIRE ECOLE MAT VICTOR HUGO	200,00	
OCCE 32 COOP SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE MAUVEZIN	450,00	
OCCE 32 COOP SCOLAIRE ESCORNEBOEUF	400,00	
OCCE 32 COOP SCOLAIRE ESTANG	300,00	
OCCE 32 COOP SCOLAIRE MONGE FLEURANCE PASTEUR	200,00	
OCCE 32 COOP SCOLAIRE PANJAS	300,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
OCCE 32 COOP SCOLAIRE RIGUEPEU	500,00	
OCCE 32 COOP SCOLAIRE SOCIETE MARIE	400,00	
OCCE 32 COOP SCOLAIRE ST SAU	400,00	
OCCE 32 OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L ECOLE	2 250,00	
OFFICE TOURISME DU CANTON DE NOGARO EN ARMAGNAC	700,00	
OGEC ECOLE SAINT TAURIN	450,00	
OGEC NOTRE DAME DE PIETAT	820,54	
OGEC ORATOIRE SAINTE MARIE	10 943,20	
OGEC SAINT JOSEPH	5 100,00	
ORGUE CULTURE MUSIQUES EN VAL D ADOUR	800,00	
OSTAU GASCON	3 000,00	
OUTIL EN MAIN EN GASCOGNE TOULOUSAINE	350,00	
OXYGENE 32	700,00	
OXYGERS VACANCES 2000	215 000,00	LOCAUX : 68792,84 ; COURRIERS : 1340 ; INFOR/REPRO/TELEPH 904 ; VEHICULE 228,93
PANJAS ATHLETIC CLUB	1 600,00	
PARFOIS L OISEAU	2 200,00	
PARLEM DE LALOUBERE	4 000,00	
PARLEM TV DE NOGARO	1 200,00	
PASS A JEUX LUDOTHEQUE ITINERANTE	500,00	
PEIRA E CASAU HISTOIRE DE PATRIMOINE	200,00	
PELOTE MARCIACAISE	150,00	
PENA LOU BEROY	400,00	
PENA VIVEMENT 5 HEURES	1 000,00	
PESSOULENS ATHLETIC CLUB	400,00	
PETANQUE AMICALE MIRANDAISE	200,00	
PETANQUE BEZOLLAISE	200,00	
PETANQUE JOYEUSE DE L AULOUE	150,00	
PETANQUE MONTEGUTOISE	250,00	
PETANQUE SAINT ARAILLAISE	200,00	
PIANONOVO	1 500,00	
PIMAO	4 000,00	
PING AIGNAN	200,00	
PLAISANCE CANOE KAYAK	150,00	
POLE VOCAL	280,00	
POP CIRCUS	9 400,00	
PREMIERES NOTES ECOLE DE MUSIQUE	3 516,00	
PYRENEES CLUB 32	300,00	
RADIO PAIS GERS EN GASCOGNE	1 000,00	
RALLIEMENT SPORTIF DE PUYCASQUIER	1 200,00	
RANDO CLUB COEUR DE GASCOGNE	200,00	
RANDO PAVIE	250,00	
REBONDS	5 000,00	
REGAR RESEAU EXPERT GERSOIS AIDE A LA REINSERTION	20 000,00	
RENAISSANCE SPORTIVE LANNEPAXIENNE	800,00	
RENAISSANCE SPORTIVE MAUVEZINOISE	2 900,00	
RENCONTRE MOI UNE HISTOIRE	750,00	
RENCONTRES RECREATIVES	1 090,00	
RESEAU NATIONAL DES JUNIORS ASSOCIATIONS	1 200,00	
RETRAITE ET LOISIRS A MARCIAC	150,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
REVEIL VALENCIEN	3 364,00	
ROUE LIBRE SAMATANAISE	400,00	
RUGBY CLUB AUCH	31 600,00	
RUGBY CLUB BASSOUES LUPIAC MONTESQUIOU	2 100,00	
RUGBY COEUR DE LOMAGNE	2 400,00	
RUMBA ET SEVILLANES	400,00	
SAMU SOCIAL AGRICOLE	6 300,00	
SCENES EN VIE	2 250,00	
SECOURISTES CROIX BLANCHE 32	1 000,00	
SECOURS CATHOLIQUE D AUCH	10 000,00	
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS FEDERATION DU GERS	10 000,00	
SENTIERS DE L ECOLE	200,00	
SERVICE REMPLACEMENT AGRICULTEURS GERS	8 000,00	
SKI CLUB VICOIS	200,00	
SOCIETE AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE COURRENSAN	150,00	
SOCIETE ARCHEOLOGIQUE DU GERS	2 800,00	
SOCIETE ATHLETIQUE CONDOMOISE RUGBY	7 000,00	
SOCIETE CHASSE LAGRAULET CLUB CYNEGETIQUE PROTECTION	800,00	
SOCIETE DE CHASSE D ANTRAS	150,00	
SOCIETE DE CHASSE DE LIAS	150,00	
SOCIETE DE CHASSE ST HUBERT DE JUILLES ST CAPRAIS	200,00	
SOCIETE DE MUSIQUE CANTON DE MONTESQUIOU	3 630,00	
SOCIETE DE TENNIS DE CONDOM	200,00	
SOCIETE PHILARMONIQUE DE L ISLE JOURDAIN	150,00	
SOCIETE PHILARMONIQUE DE MIRANDE	4 360,00	
SOCIETE PHILARMONIQUE DE SARAMON	200,00	
SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX	2 800,00	
SOCIETE QUITTERIE DE LASPEYRES	600,00	
SOCIETE SAINT HUBERT DE LA LIEUZE MONBLANC PEBEES	300,00	
SOUS LES MARRONNIERS	500,00	
SPLACH TRIATHLON	200,00	
SPORT ATHLETIQUE JEGUNOIS	2 400,00	
SPORTING CLUB SAINT CLARAIS FOOTBALL	200,00	
STADE VILLECOMTAL ARROS	2 200,00	
SUD ASTARAC 2010	2 280,00	
SUPPORT TERRE ET VIE	200,00	
SYNDICAT CGT	0,00	LOCAUX : 310,41
SYNDICAT DEFENSE ET PROMOTION DES VINS COTES DE SAINT MONT	10 000,00	
SYNDICAT FO	0,00	LOCAUX : 310,41
SYNDICAT FSU	0,00	LOCAUX : 310,41
SYNDICAT SUD	0,00	LOCAUX : 310,41
SYNDICAT UNSA	0,00	LOCAUX : 310,41
TARTARIN BEAUMONTOIS	800,00	
TEMPO LATINO VIC	24 999,00	
TENAREZE GASCOGNE VELIVOLE	1 000,00	
TENNIS CLUB AUSCITAIN	1 200,00	
TENNIS CLUB BARRANAIS	250,00	
TENNIS CLUB DE BEAUMARCHES	150,00	
TENNIS CLUB DE LA SAVE	600,00	
TENNIS CLUB FLEURANCE	400,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TENNIS CLUB LECTOUROIS	700,00	
TENNIS CLUB MARCIACAIS	400,00	
TENNIS CLUB NOGARO	8 000,00	
TENNIS CLUB SAINT CLARAIS	200,00	
TERRE DE LIENS MIDI PYRENEES	5 000,00	
THE GASCONS RIDERS NP	1 000,00	
THEATRE DU MOUVEMENT 2 COMPAGNIE YVES MARC	500,00	
THEATRE HISTORIQUE LECTOUROIS	400,00	
TILT DE JUILLES	200,00	
TRACKS ATHLE L ISLE JOURDAIN 32	300,00	
UDCCAS DEPARTEMENTALE DES CENTRES COMMUNAUX D ACTION SOCIALE DU GERS	28 986,28	
UNION ATHLETIQUE VICOISE BASKET BALL	1 350,00	
UNION ATHLETIQUE VICOISE UAV SECTION RUGBY	1 600,00	
UNION BOULISTE SOCIETE AUSCITAINE	300,00	
UNION DEPARTEMENTALE CFE CGC DU GERS	1 417,00	
UNION DEPARTEMENTALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES	400,00	
UNION DES METIERS DE L INDUSTRIE ET DE L HOTELLERIE (UMIH)	0,00	LOCAUX : 5218,59
UNION FEDERALE GERSOISE DES ASSOCIATIONS D ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE	0,00	LOCAUX : 269,03
UNION GASCOGNE BASKET D AUCH	4 000,00	
UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE	2 250,00	
UNION REGIONALE DES COMMUNES FORESTIERES (URCOFOR)	0,00	LOCAUX : 547,09
UNION SPORTIVE AIGNANAISE	500,00	
UNION SPORTIVE AUBIETAINE	350,00	
UNION SPORTIVE ELUSATE RUGBY	1 600,00	
UNION SPORTIVE GONDRINOISE	1 600,00	
UNION SPORTIVE L ISLOISE RUGBY	13 600,00	
UNION SPORTIVE LECTOUROISE SECTION RUGBY	1 600,00	
UNION SPORTIVE MONTREALAISE	1 600,00	
UNION SPORTIVE PAUILHAC SAINTE RADEGONDE	200,00	
UNION SPORTIVE PLAISANCE CYCLOTOURISME	150,00	
UNION SPORTIVE PLAISANTINE	1 950,00	
UNION SPORTIVE SEMPESSERROIS SEMPESSERRE	400,00	
UNION SYNDICALE SOLIDAIRES DU GERS	2 008,00	
UNION VELOCIPEDIQUE AUCH GERS GASCOGNE	4 000,00	
UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE D AUCH	500,00	
USFEN UNION SPORTIVE FRANCAISE DE L EDUCATION NATIONALE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE AUCH	200,00	
VALENCE CONDOM GERS BASKET	7 600,00	
VALS ET VILLAGES EN ASTARAC L ISLE DE NOE XV	1 800,00	
VENDERBORG PROD	3 000,00	
VIA SAHEL GASCOGNE	400,00	
VIC AERO MODELES	150,00	
VISITE DES MALADES EN ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS	400,00	
VIVRE TOUJOURS	200,00	
Entreprises	**277 218,48**	
HORS SUBVENTIONS FSL LOGEMENT SOCIAL	0,00	
ASSAD CONDOM	11 519,88	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CONFEDERATION SYNDICALE AGRICOLE DES EXPLOITANTS FAMILIAUX CSAEF MODEF	1 000,00	
DOMAINE DE L HERETE	308,00	
EARL AAMB	3 000,00	
EARL ADES	359,00	
EARL ALAIN ET DOMINIQUE MOLE	308,00	
EARL AUBRY	220,00	
EARL BACHELIER	320,00	
EARL BALEN	308,00	
EARL BEL AIR	410,00	
EARL BERDE	231,00	
EARL BERNARDO	220,00	
EARL BORDENEUVE ENTRAS	436,00	
EARL BOUSQUET	220,00	
EARL CAMET	333,00	
EARL CAPMARTIN GUY	320,00	
EARL CARRERE	320,00	
EARL CAUBEYRE	436,00	
EARL COURALET	320,00	
EARL COURNET	308,00	
EARL D ALBERT	474,00	
EARL D AUGE	308,00	
EARL DABADIE	449,00	
EARL DAVID DUCLOS	218,00	
EARL DE BAJOLLES	346,00	
EARL DE BIRADEIL	220,00	
EARL DE CAMARIO	220,00	
EARL DE CANET	308,00	
EARL DE CAUDE	449,00	
EARL DE GRABIEOU	372,00	
EARL DE HOURTIN	295,00	
EARL DE JEAN D AUVERGNE	220,00	
EARL DE L AUZOUE	295,00	
EARL DE L IZAUTE	308,00	
EARL DE LA HARGUE	308,00	
EARL DE LA PRAIRIE	346,00	
EARL DE LA TEOULERE	320,00	
EARL DE LAGARDERE	220,00	
EARL DE LAGATARRE	282,00	
EARL DE LESQUIRO	461,00	
EARL DE MANDRAU	320,00	
EARL DE MASSAS	308,00	
EARL DE MOUSSARON	220,00	
EARL DE PAOUEILHAC	308,00	
EARL DE PEDAUGE	220,00	
EARL DE PINGAU	346,00	
EARL DE RIBERON	220,00	
EARL DE ROQUEDOR	436,00	
EARL DE SOULAS	220,00	
EARL DE TIBY	295,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
EARL DE TILLY	320,00	
EARL DE TOUJA	220,00	
EARL DE TOURNE	423,00	
EARL DE TURET	205,00	
EARL DELLA VEDOVE	1 423,00	
EARL DES DEUX FERMES	282,00	
EARL DES LACS	308,00	
EARL DES THIOTS	218,00	
EARL DIDIER ALEX	410,00	
EARL DOMAINE CHEVALLIER	220,00	
EARL DOMAINE DE DANIS	220,00	
EARL DOMAINE DE PAJOT	449,00	
EARL DOMAINE GUILHON D AZE TASTET DENIS	385,00	
EARL DOUSSEAU	308,00	
EARL DU BARRY	282,00	
EARL DU BERGERAYRE	308,00	
EARL DU BOUSCAU	220,00	
EARL DU CHATEAU	220,00	
EARL DU CHATEAU DE MILLET	220,00	
EARL DU CHENE	220,00	
EARL DU FONTAN	218,00	
EARL DU HAGET	846,00	
EARL DU HILLON	220,00	
EARL DU LUCE	220,00	
EARL DU MOUGIN	320,00	
EARL DU MOURELAT	320,00	
EARL DU MOUSSOULET	333,00	
EARL DU POUGET	282,00	
EARL DU ROC	346,00	
EARL DU TERME	218,00	
EARL DU TOUCH	220,00	
EARL DU VIGNAU	282,00	
EARL DUCOURNAU	346,00	
EARL ENCOURET	220,00	
EARL FAMILLE FEZAS	333,00	
EARL FAMILLE GESSLER	220,00	
EARL FARBOS	320,00	
EARL FITAN BERNARD	359,00	
EARL FITAN SEBASTIEN	449,00	
EARL GAY	333,00	
EARL GEORGACARACOS FILLE ET FILS	308,00	
EARL GESSLER AU HARRY	220,00	
EARL GRATIAN	449,00	
EARL H SUR L OSSE	220,00	
EARL HAUT CASSOU	220,00	
EARL J L S	282,00	
EARL JEAN BLANC	308,00	
EARL LA CERILLERE	220,00	
EARL LA TUILERIE	308,00	
EARL LABARRERE	346,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
EARL LABORDE	220,00	
EARL LACAVE FRANCIS	308,00	
EARL LANNAFOERT	372,00	
EARL LAPRUNE	308,00	
EARL LAS TECOURES	282,00	
EARL LE PICON	295,00	
EARL LES GRANDS VINS DE MONTREAL	308,00	
EARL LES QUATRE VENTS	205,00	
EARL LEZIAN PUJOL	346,00	
EARL LOSS	372,00	
EARL LOUMET	436,00	
EARL MANDILLET	220,00	
EARL MENEGAZZO FILLES	220,00	
EARL MORLANNES	320,00	
EARL PERE	436,00	
EARL POUCHALAN	282,00	
EARL POZZOBON	220,00	
EARL ROMA	410,00	
EARL SAINT ARAILLES	308,00	
EARL SAINT MARTIN	320,00	
EARL SAINT SEVERIN	218,00	
EARL TAILLEFER	346,00	
EARL TAUZIA	359,00	
EARL TECHOIZIN	220,00	
EARL TRUAU	220,00	
EARL VENTAYRAC	320,00	
EARL VIGNOBLES DU HOUR	449,00	
EARL VIGNOBLES DUFFOUR	220,00	
EARL VIGNOBLES ESTRADE ET FILS	308,00	
EARL VIGNOBLES FONTAN	286,00	
EARL VIGNOBLES LABENNE	436,00	
FDSEA FEDERATION DEPARTEMENTALE SYNDICAT DES EXPLOITANTS AGRICOLES	1 000,00	
GAEC BROQUA ET FILS	436,00	
GAEC BUROSSE	948,00	
GAEC DE CAMP DU HAUT	641,00	
GAEC DE CHAMPAGNE	615,00	
GAEC DE CLAOUZO	872,00	
GAEC DE JEANBORDE	564,00	
GAEC DE LESTANCILLE	564,00	
GAEC DE LION	440,00	
GAEC DE MAOURIES	1 423,00	
GAEC DE MENARD	308,00	
GAEC DE PEBORDE	743,00	
GAEC DE POLES	440,00	
GAEC DE TAPIOT	641,00	
GAEC DE TAUZUN	872,00	
GAEC DE TOULET	440,00	
GAEC DEL CANTAOU	3 000,00	
GAEC DOMAINE DU POUNTET	615,00	
GAEC DU LAURIER	872,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
GAEC DU MOULIN DE GUERRE	436,00	
GAEC DU PRADA	440,00	
GAEC DU TESSON	564,00	
GAEC FAGET PHILIPPE	615,00	
GAEC FAMILLE LAFFITTE	615,00	
GAEC JOLIBOY	564,00	
GAEC LA CAHUZE	1 500,00	
GAEC LABOIERIE	487,00	
GAEC LARTIGOLLE	923,00	
GAEC LES GASCONS DANS LE PRE	615,00	
GAEC MALABIRABE LESBATS	1 423,00	
GAEC MIGLIORINI FRERES	564,00	
GAEC PERISSE	692,00	
GAEC RUCHER DE COURSIANA	590,00	
RADIO COTEAUX	300,00	
SA GASCONNE D HLM LE TOIT FAMILIAL DE GASCOGNE	144 115,20	
SACICAP TOULOUSE PYRENEES	13 411,00	
SAFER OCCITANIE SAFALT	8 212,40	
SARL DE BERNARD	231,00	
SARL MENARD	308,00	
SCEA BELLEVUE	308,00	
SCEA BERNICHOT	333,00	
SCEA BUFFAUMENE	220,00	
SCEA CASSAGNE CHRISTIAN ET FILS	333,00	
SCEA CHATEAU DE VIELLA	436,00	
SCEA CHATEAU LAFFITTE TESTON	220,00	
SCEA D ARTON	320,00	
SCEA DAL BEN	436,00	
SCEA DE BARATON	359,00	
SCEA DE BERDOT	282,00	
SCEA DE CAUNEZE	295,00	
SCEA DE GUILLAN	282,00	
SCEA DE JAULIN	220,00	
SCEA DE LA TENAREZE	308,00	
SCEA DE MOUREOU	872,00	
SCEA DES CEDRES	308,00	
SCEA DES REMPARTS	308,00	
SCEA DOMAINE DE JUGLARON	220,00	
SCEA DOMAINE DE LABRIT	449,00	
SCEA DOMINIQUE FERRET	220,00	
SCEA DU BAQUE	220,00	
SCEA DU CANDELE	359,00	
SCEA DU JARGAIL	220,00	
SCEA DU LAURON	449,00	
SCEA DU PADOUEN	308,00	
SCEA ESTEVEN	385,00	
SCEA FAMILLE NEGRI	308,00	
SCEA FORTUNET	220,00	
SCEA GASCOGNE	220,00	
SCEA JEAN CHARLES MOREL	220,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SCEA LA RESPITE	220,00	
SCEA LA TREILLE	320,00	
SCEA LAFFARGUE	461,00	
SCEA LES COUTONS	220,00	
SCEA LES VIGNOBLES BERNARD PIFFARD	320,00	
SCEA MANAUDE	220,00	
SCEA MOREL SCEA MOREL SCEA MOREL	295,00	
SCEA MOULIES	308,00	
SCEA TISSIER FREDERIC	220,00	
SOC CIVILE VITICOLE BERAUT	220,00	
UNION DEPARTEMENTALE CFDT	2 520,00	
UNION DEPARTEMENTALE CGT	9 308,00	
UNION DEPARTEMENTALE CGT FO	4 663,00	
VIGNOBLES FITERE	320,00	
Personnes physiques	**198 755,60**	
HORS SUBVENTIONS FSL LOGEMENT SOCIAL	0,00	
PARTICULIERS	198 755,60	
Autres	**1 126 557,75**	
SUBVENTIONS FSL LOGEMENT SOCIAL (VERSEMENT PUBLIC ET PRIVE)	1 126 557,75	
Personnes de droit public	**10 574 946,20**	
Etat	**5 400 000,00**	
ETAT DEVIATION RN124	5 400 000,00	
Régions	**1 050 000,00**	
REGION OCCITANIE	1 050 000,00	
Départements	**0,00**	
Communes	**1 222 214,40**	
AUBIET	1 500,00	
AUCH	41 876,75	
AUCH	5 000,00	
BARRAN	4 800,00	
BAZIAN	300,00	
BEAUMARCHES	12 000,00	
BEAUMARCHES	4 000,00	
BELMONT	11 079,13	
BERDOUES	2 400,00	
BERDOUES	5 000,00	
BERRAC	4 500,00	
BOUCAGNERES	1 300,00	
BOUCAGNERES	595,43	
BRUGNENS	10 000,00	
CAILLAVET	4 000,00	
CALLIAN	1 500,00	
CASTELNAU D AUZAN LABARRERE	14 793,00	
CASTERA LECTOUROIS	14 550,00	
CASTERA LECTOUROIS	888,55	
CASTERA VERDUZAN	2 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CASTERA VERDUZAN	75 000,00	
CASTEX D ARMAGNAC	700,00	
CASTILLON DEBATS	3 000,00	
CASTIN	2 287,32	
CAZAUBON	28 000,00	
CAZAUBON	5 986,24	
CAZAUX SAVES	8 000,00	
CAZAUX SAVES	10 000,00	
CAZENEUVE	28 000,00	
CCAS DE FLEURANCE	500,00	
CCAS DE FLEURANCE	500,00	
CHELAN	10 000,00	
COLOGNE	1 000,00	
COURRENSAN	7 796,43	
DEMU	6 000,00	
ENDOUFIELLE	4 000,00	
ESTANG	20 500,00	
FLEURANCE	77 500,00	
GAUJAN	800,00	
GAUJAN	2 000,00	
GIMBREDE	807,00	
GIMBREDE	4 896,99	
HOMPS	12 000,00	
JEGUN	2 400,00	
JUILLES	900,00	
L ISLE DE NOE	489,09	
L ISLE JOURDAIN	40 000,00	
LABASTIDE SAVES	35 000,00	
LANNEMAIGNAN	1 000,00	
LARROQUE SUR L OSSE	12 000,00	
LASSERADE	15 239,00	
LASSERADE	2 000,00	
LASSERAN	5 000,00	
LE HOUGA	8 000,00	
LEBOULIN	900,00	
LECTOURE	6 807,00	
LECTOURE	500,00	
LOMBEZ	7 187,54	
LOMBEZ	9 784,97	
LOMBEZ	4 000,00	
LOURTIES MONBRUN	1 500,00	
LOUSSOUS DEBAT	1 000,00	
MARCIAC	30 000,00	
MARGOUET MEYMES	5 000,00	
MARSOLAN	4 000,00	
MAULEON D ARMAGNAC	10 500,00	
MAURENS	457,00	
MAUVEZIN	10 000,00	
MIELAN	1 675,57	
MIRADOUX	5 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MONBLANC	20 000,00	
MONBLANC	10 000,00	
MONFERRAN PLAVES	952,20	
MONFERRAN SAVES	1 998,17	
MONTESQUIOU	3 829,00	
MONTESQUIOU	5 000,00	
MONTESQUIOU	2 374,50	
MOUCHAN	14 000,00	
NOULENS	1 000,00	
PANJAS	2 600,00	
PAVIE	21 580,00	
PAVIE	5 000,00	
PELLEFIGUE	3 900,00	
PERGAIN TAILLAC	1 500,00	
PLIEUX	1 500,00	
PRECHAC	5 000,00	
PUYLAUSIC	10 000,00	
PUYSEGUR	1 000,00	
RISCLE	7 500,00	
ROQUES	34 375,00	
SABAILLAN	10 000,00	
SAINT BLANCARD	1 022,40	
SAINT BLANCARD	2 000,00	
SAINT CHRISTAUD	15 478,00	
SAINT CLAR	10 000,00	
SAINT CRICQ	1 680,48	
SAINT CRICQ	2 800,00	
SAINT ELIX D ASTARAC	1 295,27	
SAINT GERME	8 000,00	
SAINT GRIEDE	1 500,00	
SAINT JEAN LE COMTAL	10 000,00	
SAINT LARY	1 500,00	
SAINT MARTIN DE GOYNE	3 896,65	
SAINT MARTIN GIMOIS	1 000,00	
SAINT MEZARD	1 500,00	
SAINT MONT	12 300,00	
SAINT PAUL DE BAISE	8 266,19	
SAINT PUY	4 500,00	
SAINT SAUVY	1 000,00	
SAINT SAUVY	655,33	
SAINTE CHRISTIE D ARMAGNAC	1 500,00	
SAINTE MARIE	1 000,00	
SAMATAN	40 000,00	
SAMATAN	35 000,00	
SAMATAN	22 261,17	
SAMATAN	500,00	
SARAMON	50 000,00	
SARRANT	5 000,00	
SARRANT	10 000,00	
SARRANT	5 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SAUVIAC	5 000,00	
SEREMPUY	14 000,00	
SIMORRE	14 644,00	
SIMORRE	6 669,00	
SIMORRE	450,00	
SION	8 000,00	
SIRAC	1 019,95	
SOLOMIAC	3 500,00	
TACHOIRES	10 000,00	
TASQUE	17 070,00	
TAYBOSC	3 000,00	
THOUX	1 500,00	
TIESOCIETE URAGNOUX	989,53	
TOUJOUSE	4 000,00	
TOURNAN	3 000,00	
TOURNECOUPE	8 910,55	
URDENS	2 000,00	
VALENCE SUR BAISE	25 000,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	**2 902 731,80**	
CHAMBRE DE METIERS ET DE L ARTISANAT	87 040,00	
CHAMBRE DEPARTEMENTALE D AGRICULTURE	22 450,00	
CIAS GRAND AUCH COEUR DE GASCOGNE	40 000,00	
COLLEGE ARETHA FRANKLIN	12 496,92	
COLLEGE DU FEZENSAGUET	320,00	
COLLEGE DU VAL D ADOUR	3 465,00	
COLLEGE EDOUARD LARTET	4 610,50	
COLLEGE FRANCOIS DE BELLEFOREST	3 072,04	
COLLEGE FRANCOISE HERITIER	1 875,00	
COLLEGE GABRIEL SEAILLES	8 042,60	
COLLEGE HUBERT REEVES	1 700,00	
COLLEGE JEAN ROSTAND	12 948,00	
COLLEGE L ASTARAC	11 282,80	
COLLEGE LOUIS PASTEUR DE PLAISANCE	6 250,00	
COLLEGE LOUISE MICHEL	10 155,00	
COLLEGE MARECHAL LANNES	1 724,00	
COLLEGE MATHALIN	18 693,72	
COLLEGE SADI CARNOT	1 630,00	
COLLEGE SAINT EXUPERY	21 155,14	
COLLEGE SALINIS	26 969,46	
COLLEGE SIMONE VEIL	7 251,17	
COLLEGE VASCONIE	3 591,12	
COLLEGE VERT	7 751,55	
COMMUNAUTE AGGLOMERATION GRAND AUCH COEUR DE GASCOGNE	31 000,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES ARMAGNAC ADOUR	36 940,50	
COMMUNAUTE DE COMMUNES ASTARAC ARROS EN GASCOGNE	51 072,75	
COMMUNAUTE DE COMMUNES BAS ARMAGNAC	56 269,38	
COMMUNAUTE DE COMMUNES BASTIDES DE LOMAGNE	81 852,47	
COMMUNAUTE DE COMMUNES BASTIDES ET VALLONS DU GERS	70 199,02	
COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR D ASTARAC EN GASCOGNE	55 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNAUTE DE COMMUNES GASCOGNE TOULOUSAINE	10 000,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES GRAND ARMAGNAC	1 500,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA LOMAGNE GERSOISE	66 379,80	
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GERS	72 194,74	
EHPAD RESIDENCE ELUSA	70 472,00	
EPCC L ASTRADA ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	30 000,00	
GIP GERS SOLIDAIRE	0,00	PERSONNEL : 348649
INSTITUTION ADOUR	250 286,58	
LYCEE BOSSUET	250,00	
MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES (MDPH)	0,00	LOCAUX : 90003 ; PRESTATIONS INFORMATIQUES : 111439 ; PERSONNEL : 192808
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DU GERS	152 955,95	
SIAEP DE LA REGION DE CONDOM CAUSSENS	70 235,87	
SIVOM DE MIELAN ET MARCIAC	67 354,24	
SIVOM DU CANTON DE LECTOURE	12 000,00	
SYNDICAT EAUX TERRITOIRES ARMAGNAC	8 958,00	
SYNDICAT MIXTE GERS NUMERIQUE	1 139 382,00	
SYNDICAT MIXTE PRODUCTION EAU TRAITEMENT DES DECHETS DU GERS TRIGONE	170 954,48	
UNIVERSITE TOULOUSE II ANTENNE INSPE AUCH	33 000,00	
UNIVERSITE TOULOUSE III PAUL SABATHIER	50 000,00	
Autres	**0,00**	

IV– ANNEXES — IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN – LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LE DEPARTEMENT AUX COMMUNES — D2.3

SUBVENTIONS VERSEES PAR LE DEPARTEMENT AUX COMMUNES (article L. 3312-5 du CGCT)

Nom de la commune (1) : CASTELNAU D AUZAN LABARRERE

Numéro de SIREN : 20005758600014

Population de la commune : 1 237

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT	REHABILITATION DE LA PISCINE MUNICIPALE DELIB-84T00-03072020	204142	14 793,00	11,96
Total			**14 793,00**	**11,96**

Nom de la commune (1) : RISCLE

Numéro de SIREN : 20008690800015

Population de la commune : 1 929

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	AMENAGEMENT D UNE SALLE ASSOCIATIVE POLYVALENTE ACCESSIBLE AUX PMR DELIB-84V00-08112019	204142	7 500,00	3,89
Total			**7 500,00**	**3,89**

Nom de la commune (1) : AUBIET

Numéro de SIREN : 21320012400013

Population de la commune : 1 136

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	TRAVAUX D AMENAGEMENT ET DE SECURISATION D UNE AIRE DE JEUX DELIB-34T00-22102021	204142	1 500,00	1,32
Total			**1 500,00**	**1,32**

Nom de la commune (1) : AUCH

Numéro de SIREN : 21320013200016

Population de la commune : 23 276

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
AUTRES BATIMENTS	SUBVENTION AUCH PARTICIPATION FINANCIERE TVX AMENAGEMENT RUE LAFAYETTE MDPH	204142	41 876,75	1,80
AIDES A LA PRATIQUE SPORTIVE	SUBV TOUR D OCCITANIE 11 JUIN 2021 CD210528 73K02	65734	5 000,00	0,21
Total			**46 876,75**	**2,01**

Nom de la commune (1) : BARRAN

Numéro de SIREN : 21320029800015

Population de la commune : 684

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	TRAVAUX D AGRANDISSEMENT ET DE MISE EN ACCESSIBILITE DE L ECOLE DELIB-84V00-15062018	204142	4 800,00	7,02
Total			**4 800,00**	**7,02**

Nom de la commune (1) : BAZIAN

Numéro de SIREN : 21320033000016

Population de la commune : 107

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	REFECTION DE LA TOITURE DE LA MAIRIE DELIB-34T00-22102021	204142	300,00	2,80
Total			**300,00**	**2,80**

Nom de la commune (1) : BEAUMARCHES

Numéro de SIREN : 21320036300017

Population de la commune : 701

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	REHABILITATION DE LA SALLE DE REUNION DU BATIMENT MAIRIE DELIB-84T03-04122020	204142	12 000,00	17,12
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	RENOVATION ENERGETIQUE ET ISOLATION DE LA SALLE DES FETES DELIB-84T00-02102020	204142	4 000,00	5,71
Total			**16 000,00**	**22,83**

Nom de la commune (1) : BELMONT

Numéro de SIREN : 21320043900015

Population de la commune : 154

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	RENOVATION ET AMENAGEMENT DE LA SALLE DES FETES DELIB-84V00-08112019	204142	11 079,13	71,94
Total			**11 079,13**	**71,94**

Nom de la commune (1) : BERDOUES

Numéro de SIREN : 21320045400014

Population de la commune : 437

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
CONSERVATION RESTAURATION DU PATRIMOINE	SUBV MH DELIB 16 AVRIL 2021 CD210416 53K	204142	2 400,00	5,49
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	REFECTION MAIRIE SALLE DES FETES EGLISE DELIB-84V00-26062017	204142	5 000,00	11,44
Total			**7 400,00**	**16,93**

Nom de la commune (1) : BERRAC

Numéro de SIREN : 21320047000010

Population de la commune : 112

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
REINVENTER	SUBVCD32 BPG 2 - 83K06	204142	4 500,00	40,18
Total			**4 500,00**	**40,18**

Nom de la commune (1) : BOUCAGNERES

Numéro de SIREN : 21320060300016

Population de la commune : 225

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	CREATION D UNE AIRE DE JEUX	204142	1 300,00	5,78
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DU LOGEMENT COMMUNAL DELIB-34T00-22102021	204142	595,43	2,65
Total			**1 895,43**	**8,43**

Nom de la commune (1) : BRUGNENS

Numéro de SIREN : 21320066000016

Population de la commune : 265

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	CREATION D UN ESPACE ASSOCIATIF DANS LE FOYER RURAL	204142	10 000,00	37,74
Total			**10 000,00**	**37,74**

Nom de la commune (1) : CAILLAVET

Numéro de SIREN : 21320071000019

Population de la commune : 194

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAIRIE DELIB-34T00-22102021	204142	4 000,00	20,62
Total			**4 000,00**	**20,62**

Nom de la commune (1) : CALLIAN

Numéro de SIREN : 21320072800011

Population de la commune : 50

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	REAMENAGEMENT DE LA PLACE DU VILLAGE	204142	1 500,00	30,00
Total			**1 500,00**	**30,00**

Nom de la commune (1) : CASTERA LECTOUROIS

Numéro de SIREN : 21320082700011

Population de la commune : 359

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab

CONSERVATION RESTAURATION DU PATRIMOINE	DELIB CD201204 53K10	204142	14 550,00	40,53
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	REFECTION DE LA TOITURE DU LOGEMENT CONVENTIONNE PLA TS DELIB-84T00-02102020	204142	888,55	2,48
Total			**15 438,55**	**43,01**

Nom de la commune (1) : CASTERA VERDUZAN				
Numéro de SIREN : 21320083500014				
Population de la commune : 1 030				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (2)**	**Montant en €**	**Montant en €/hab**
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	AMENAGEMENT DU TERRAIN DE FOOTBALL DELIB-84T00-02102020	204142	2 000,00	1,94
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE PLUS	CREATION NOUVELLE ECOLE ELEMENTAIRE DELIB-34T01-22102021	204142	75 000,00	72,82
Total			**77 000,00**	**74,76**

Nom de la commune (1) : CASTEX D ARMAGNAC				
Numéro de SIREN : 21320087600018				
Population de la commune : 125				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (2)**	**Montant en €**	**Montant en €/hab**
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	MISE EN PLACE D UN DEFIBRILLATEUR DELIB-84T03-04122020	204142	700,00	5,60
Total			**700,00**	**5,60**

Nom de la commune (1) : CASTILLON DEBATS				
Numéro de SIREN : 21320088400012				
Population de la commune : 324				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (2)**	**Montant en €**	**Montant en €/hab**
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	REFECTION DE LA TOITURE DE L ANCIENNE ECOLE LOGEMENT COMMUNAL DELIB-34T00-22102021	204142	3 000,00	9,26
Total			**3 000,00**	**9,26**

Nom de la commune (1) : CASTIN				
Numéro de SIREN : 21320091800018				
Population de la commune : 375				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (2)**	**Montant en €**	**Montant en €/hab**
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	RENOVATION DU LOGEMENT COMMUNAL DELIB-34T00-22102021	204142	2 287,32	6,10
Total			**2 287,32**	**6,10**

Nom de la commune (1) : CAZAUBON				
Numéro de SIREN : 21320096700015				
Population de la commune : 1 690				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (2)**	**Montant en €**	**Montant en €/hab**

CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT	CREATION D UN POINT DE MOBILITE ET D UNE HALLE ACCUEILLANT DES ANIMATIONS TOURISTIQUES	204142	28 000,00	16,57
CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT	MODERNISATION DU LAC DE LUBY T2 ET T3 DELIB-84V01-14062019	204142	5 986,24	3,54
Total			**33 986,24**	**20,11**

Nom de la commune (1) : CAZAUX SAVES				
Numéro de SIREN : 21320098300012				
Population de la commune : 328				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (2)**	**Montant en €**	**Montant en €/hab**
CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT	ALAE ALSH DELIB-84V01-14062019	204142	8 000,00	24,39
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	REHABILITATION DE L ANCIEN PRESBYTERE EN MAIRIE DELIB-84V00-14062019	204142	10 000,00	30,49
Total			**18 000,00**	**54,88**

Nom de la commune (1) : CAZENEUVE				
Numéro de SIREN : 21320100700019				
Population de la commune : 167				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (2)**	**Montant en €**	**Montant en €/hab**
REINVENTER	SUBV CD32 BPG - 2 81R13	204142	28 000,00	167,66
Total			**28 000,00**	**167,66**

Nom de la commune (1) : CHELAN				
Numéro de SIREN : 21320103100019				
Population de la commune : 174				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (2)**	**Montant en €**	**Montant en €/hab**
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	MISE EN CONFORMITE DE LA SALLE POLYVALENTE ET DE LA MAIRIE DELIB-84V00-14062019	204142	10 000,00	57,47
Total			**10 000,00**	**57,47**

Nom de la commune (1) : COLOGNE				
Numéro de SIREN : 21320106400010				
Population de la commune : 997				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (2)**	**Montant en €**	**Montant en €/hab**
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	MISE EN ACCESSIBILITE DES TOILETTES PUBLIQUES SOUS LA HALLE DELIB-84T00-02102020	204142	1 000,00	1,00
Total			**1 000,00**	**1,00**

Nom de la commune (1) : COURRENSAN				
Numéro de SIREN : 21320110600019				
Population de la commune : 404				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (2)**	**Montant en €**	**Montant en €/hab**

REINVENTER	SUBVCD32 BPG 2 - 81R22	204142	7 796,43	19,30
Total			**7 796,43**	**19,30**

Nom de la commune (1) : DEMU				
Numéro de SIREN : 21320115500016				
Population de la commune : 331				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (2)**	**Montant en €**	**Montant en €/hab**
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE PLUS	CREATION D UN REFECTOIRE A L ECOLE MATERNELLE DELIB-34T01-22102021	204142	6 000,00	18,13
Total			**6 000,00**	**18,13**

Nom de la commune (1) : ENDOUFIELLE				
Numéro de SIREN : 21320121300013				
Population de la commune : 522				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (2)**	**Montant en €**	**Montant en €/hab**
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	MUTUALISATION DANS UN BATIMENT DES SERVICES POSTAUX ET DE LA BIBLIOTHEQUE DELIB-84V00-26062017	204142	4 000,00	7,66
Total			**4 000,00**	**7,66**

Nom de la commune (1) : ESTANG				
Numéro de SIREN : 21320127000013				
Population de la commune : 671				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (2)**	**Montant en €**	**Montant en €/hab**
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE PLUS	CREATION MAISON MEDICALE DU PLATEAU DELIB-34T01-22102021	204142	20 500,00	30,55
Total			**20 500,00**	**30,55**

Nom de la commune (1) : FLEURANCE				
Numéro de SIREN : 21320132000016				
Population de la commune : 6 035				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (2)**	**Montant en €**	**Montant en €/hab**
CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT	TRANCHES 2 ET 3 DE LA REHABILITATION DU FOIRAIL MARCADET DELIB-84V01-30112018	204142	77 500,00	12,84
Total			**77 500,00**	**12,84**

Nom de la commune (1) : GAUJAN				
Numéro de SIREN : 21320141100013				
Population de la commune : 115				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (2)**	**Montant en €**	**Montant en €/hab**
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	CONSTRUCTION D UN FOUR A PAIN BANAL	204142	800,00	6,96

DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	REFECTION DE LA VOIRIE COEUR DE VILLAGE DELIB-84V00-08112019	204142	2 000,00	17,39
Total			**2 800,00**	**24,35**

Nom de la commune (1) : GIMBREDE

Numéro de SIREN : 21320146000010

Population de la commune : 276

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
CONSERVATION RESTAURATION DU PATRIMOINE	SUBV MH DELIB CD20120453K10	204142	807,00	2,92
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	PROJET D EXTENSION DU CIMETIERE DELIB-84V00-30112018	204142	4 896,99	17,74
Total			**5 703,99**	**20,66**

Nom de la commune (1) : HOMPS

Numéro de SIREN : 21320154400011

Population de la commune : 112

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	RENOVATION ET EXTENSION DE LA HALLE DELIB-84V00-15062018	204142	12 000,00	107,14
Total			**12 000,00**	**107,14**

Nom de la commune (1) : LE HOUGA

Numéro de SIREN : 21320155100016

Population de la commune : 1 212

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE	SUBV 2021 EQUIP MOBILIER LE HOUGA CD210924 53K01	204141	8 000,00	6,60
Total			**8 000,00**	**6,60**

Nom de la commune (1) : L ISLE DE NOE

Numéro de SIREN : 21320159300018

Population de la commune : 564

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	EQUIPEMENT NUMERIQUE DE L ECOLE PRIMAIRE	204142	489,09	0,87
Total			**489,09**	**0,87**

Nom de la commune (1) : L ISLE JOURDAIN

Numéro de SIREN : 21320160100019

Population de la commune : 9 294

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab

CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT	REHABILITATION DE LA PISOCIETE D ATHLETISME DELIB-84V02-27102017 DELIB-84V01-08112019	204142	40 000,00	4,30
Total			**40 000,00**	**4,30**

Nom de la commune (1) : JEGUN				
Numéro de SIREN : 21320162700014				
Population de la commune : 1 197				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (2)**	**Montant en €**	**Montant en €/hab**
CONSERVATION RESTAURATION DU PATRIMOINE	SUBV MH DELIB 04 DEC 2020 CD201204 53K10	204142	2 400,00	2,01
Total			**2 400,00**	**2,01**

Nom de la commune (1) : JUILLES				
Numéro de SIREN : 21320165000016				
Population de la commune : 225				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (2)**	**Montant en €**	**Montant en €/hab**
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	REMPLACEMENT MENUISERIES DE LA MAIRIE DELIB-84T03-04122020	204142	900,00	4,00
Total			**900,00**	**4,00**

Nom de la commune (1) : LABASTIDE SAVES				
Numéro de SIREN : 21320171800011				
Population de la commune : 180				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (2)**	**Montant en €**	**Montant en €/hab**
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE PLUS	MISE EN ACCESSIBILITE ET RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE DES FETES DELIB-34T01-22102021	204142	35 000,00	194,44
Total			**35 000,00**	**194,44**

Nom de la commune (1) : LANNEMAIGNAN				
Numéro de SIREN : 21320189000018				
Population de la commune : 109				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (2)**	**Montant en €**	**Montant en €/hab**
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	ISOLATION DES DEUX LOGEMENTS COMMUNAUX DELIB-84V00-08112019	204142	1 000,00	9,17
Total			**1 000,00**	**9,17**

Nom de la commune (1) : LARROQUE SUR L OSSE				
Numéro de SIREN : 21320197300012				
Population de la commune : 229				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (2)**	**Montant en €**	**Montant en €/hab**

DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	MISE EN ACCESSIBILITE DE LA PLACE DU VILLAGE ET DE LA RUE DE L EGLISE DELIB-84V00-15062018	204142	12 000,00	52,40
Total			**12 000,00**	**52,40**

Nom de la commune (1) : LASSERADE

Numéro de SIREN : 21320199900017

Population de la commune : 199

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
CONSERVATION RESTAURATION DU PATRIMOINE	DELIB CD201204 53K10	204142	15 239,00	76,58
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	REFECTION DU MUR DE L ANCIEN CIMETIERE DE LASSERADE ET DU CIMETIERE DE CROUTE DELIB-84V00-08112019	204142	2 000,00	10,05
Total			**17 239,00**	**86,63**

Nom de la commune (1) : LASSERAN

Numéro de SIREN : 21320200500012

Population de la commune : 383

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
REINVENTER	SUBVCD32 BPG2-81R08	204142	5 000,00	13,05
Total			**5 000,00**	**13,05**

Nom de la commune (1) : LEBOULIN

Numéro de SIREN : 21320207000016

Population de la commune : 359

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	REMISE EN ETAT DU COURT DE TENNIS DELIB-84T03-04122020	204142	900,00	2,51
Total			**900,00**	**2,51**

Nom de la commune (1) : LECTOURE

Numéro de SIREN : 21320208800018

Population de la commune : 4 027

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
CONSERVATION RESTAURATION DU PATRIMOINE	SUBV MH DELIB 04 DEC 2020 CD201204 53K10	204142	6 807,00	1,69
JEUNESSE	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021 CD21041633K02	65734	500,00	0,12
Total			**7 307,00**	**1,81**

Nom de la commune (1) : LOMBEZ

Numéro de SIREN : 21320213800011

Population de la commune : 2 192

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT	CREATION D UNE ECOMOBILITE AVEC CHEMINEMENT LIAISON DOUCE ET PASSERELLES DELIB-84V01-15062018	204142	7 187,54	3,28
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	AMENAGEMENT DU TRIANON ABORDS MONUMENT AUX MORTS DELIB-84V00-08112019	204142	9 784,97	4,46
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	RECONSTRUCTION DU MUR DU CIMETIERE DELIB-84T03-04122020	204142	4 000,00	1,82
Total			**20 972,51**	**9,56**

Nom de la commune (1) : LOURTIES MONBRUN

Numéro de SIREN : 21320216100013

Population de la commune : 167

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	EQUIPEMENTS DE DEFENSE CONTRE L INCENDIE DELIB-84V00-26062017	204142	1 500,00	8,98
Total			**1 500,00**	**8,98**

Nom de la commune (1) : LOUSSOUS DEBAT

Numéro de SIREN : 21320218700018

Population de la commune : 63

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	RENOVATION SALLE COMMUNALE	204142	1 000,00	15,87
Total			**1 000,00**	**15,87**

Nom de la commune (1) : MARCIAC

Numéro de SIREN : 21320233600011

Population de la commune : 1 293

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
REINVENTER	SUBVCD32 BPG2-83K03	204142	30 000,00	23,20
Total			**30 000,00**	**23,20**

Nom de la commune (1) : MARGOUET MEYMES

Numéro de SIREN : 21320235100010

Population de la commune : 169

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
REINVENTER	SUBVCD32 BPG2-83K07	204142	5 000,00	29,59
Total			**5 000,00**	**29,59**

Nom de la commune (1) : MARSOLAN

Numéro de SIREN : 21320239300012

Population de la commune : 459

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	MISE EN ACCESSIBILITE DE LA PLACE DU VILLAGE DELIB-84V00-15062018	204142	4 000,00	8,71
Total			**4 000,00**	**8,71**

Nom de la commune (1) : MAULEON D ARMAGNAC

Numéro de SIREN : 21320243500011

Population de la commune : 272

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
REINVENTER	SUBV CD32 BPG2 - 81R15	204142	10 500,00	38,60
Total			**10 500,00**	**38,60**

Nom de la commune (1) : MAURENS

Numéro de SIREN : 21320247600015

Population de la commune : 316

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
CONSERVATION RESTAURATION DU PATRIMOINE	SUBV MH PRNP 2020 CD201204 53K10	204142	457,00	1,45
Total			**457,00**	**1,45**

Nom de la commune (1) : MAUVEZIN

Numéro de SIREN : 21320249200012

Population de la commune : 2 268

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT	MISE EN CONFORMITE DU CINEMA	204142	10 000,00	4,41
Total			**10 000,00**	**4,41**

Nom de la commune (1) : MIELAN

Numéro de SIREN : 21320252600017

Population de la commune : 1 131

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX DELIB-84V00-15062018	204142	1 675,57	1,48
Total			**1 675,57**	**1,48**

Nom de la commune (1) : MIRADOUX

Numéro de SIREN : 21320253400011

Population de la commune : 537

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab

DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	INSTALLATION DE L ATELIER COMMUNAL DANS LE BATIMENT DEPARTEMENTAL DELIB-84V00-14062019	204142	5 000,00	9,31
Total			**5 000,00**	**9,31**

Nom de la commune (1) : MONBLANC

Numéro de SIREN : 21320261700014

Population de la commune : 377

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT	RENOVATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS INTECOMMUNALES DELIB-84V00-23032018	204142	20 000,00	53,05
CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT	RENOVATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES DELIB-84V00-23032018	204142	10 000,00	26,53
Total			**30 000,00**	**79,58**

Nom de la commune (1) : MONFERRAN PLAVES

Numéro de SIREN : 21320267400015

Population de la commune : 115

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	RENOVATION INTERIEURE DE LA MAIRIE DELIB-84T00-02102020	204142	952,20	8,28
Total			**952,20**	**8,28**

Nom de la commune (1) : MONFERRAN SAVES

Numéro de SIREN : 21320268200018

Population de la commune : 840

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE DE GARBIC DELIB-84T00-02102020	204142	1 998,17	2,38
Total			**1 998,17**	**2,38**

Nom de la commune (1) : MONTESQUIOU

Numéro de SIREN : 21320285600018

Population de la commune : 590

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
CONSERVATION RESTAURATION DU PATRIMOINE	SUBV MH DELIB 04 DEC 2020 CD201204 53K10	204142	3 829,00	6,49
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	RENOVATION ENERGETIQUE ET MISE EN ACCESSIBILITE DE LA SALLE DES FETES DELIB-84V01-27102017	204142	5 000,00	8,47
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	RESTAURATION DE LA TOUR PORTE FORTIFIEE DELIB-84T00-02102020	204142	2 374,50	4,02
Total			**11 203,50**	**18,98**

Nom de la commune (1) : MOUCHAN

Numéro de SIREN : 21320292200018

Population de la commune : 410				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (2)**	**Montant en €**	**Montant en €/hab**
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE PLUS	CREATION SALLE ACTIVITE PERISCOLAIRE ET SANITAIRE ET REFECTION COUR DE L ECOLE DELIB-34T01-22102021	204142	14 000,00	34,15
Total			**14 000,00**	**34,15**

Nom de la commune (1) : NOULENS Numéro de SIREN : 21320299700010				
Population de la commune : 101				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (2)**	**Montant en €**	**Montant en €/hab**
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	MISE EN ACCESIBILITE ET EN SECURITE DE DIFFERENTS ESPACES PUBLICS DELIB-84V00-08112019	204142	1 000,00	9,90
Total			**1 000,00**	**9,90**

Nom de la commune (1) : PANJAS Numéro de SIREN : 21320305200013				
Population de la commune : 420				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (2)**	**Montant en €**	**Montant en €/hab**
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	RENOVATION DU COURT DE TENNIS MUNICIPAL DELIB-34T00-22102021	204142	2 600,00	6,19
Total			**2 600,00**	**6,19**

Nom de la commune (1) : PAVIE Numéro de SIREN : 21320307800018				
Population de la commune : 2 620				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (2)**	**Montant en €**	**Montant en €/hab**
CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT	REDYNAMISATION DU CENTRE BOURG SALLE MUTUALISEE ET SES ABORDS DELIB-N°84V01-15062018	204142	21 580,00	8,24
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE PLUS	RENOVATION ENERGETIQUE DES ECOLES ELEMENTAIRES ET MATERNELLES DELIB-34T01-22102021	204142	5 000,00	1,91
Total			**26 580,00**	**10,15**

Nom de la commune (1) : PELLEFIGUE Numéro de SIREN : 21320309400015				
Population de la commune : 119				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (2)**	**Montant en €**	**Montant en €/hab**
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	RENOVATION D UN LOGEMENT COMMUNAL DELIB-84T03-04122020	204142	3 900,00	32,77
Total			**3 900,00**	**32,77**

Nom de la commune (1) : PERGAIN TAILLAC

Numéro de SIREN : 21320311000019

Population de la commune : 331

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	REHABILITATION DU BATIMENT ECOLE ET SALLE DE SPORT ATTENANTE DELIB-84T00-02102020	204142	1 500,00	4,53
Total			**1 500,00**	**4,53**

Nom de la commune (1) : PLIEUX

Numéro de SIREN : 21320320100016

Population de la commune : 157

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	REFECTION DE LA RUE DU CHATEAU TRANCHE 2 DELIB-84T00-02102020	204142	1 500,00	9,55
Total			**1 500,00**	**9,55**

Nom de la commune (1) : PRECHAC

Numéro de SIREN : 21320329200015

Population de la commune : 166

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	RENOVATION DE LA SALLE DE BASKET DELIB-84T00-02102020	204142	5 000,00	30,12
Total			**5 000,00**	**30,12**

Nom de la commune (1) : PUYLAUSIC

Numéro de SIREN : 21320336700015

Population de la commune : 169

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE	204142	10 000,00	59,17
Total			**10 000,00**	**59,17**

Nom de la commune (1) : PUYSEGUR

Numéro de SIREN : 21320337500018

Population de la commune : 77

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA BAIE N 5 DE L EGLISE DELIB-84T00-02102020	204142	1 000,00	12,99
Total			**1 000,00**	**12,99**

Nom de la commune (1) : ROQUES

Numéro de SIREN : 21320351600017

Population de la commune : 109

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT	PROJET AMENAGEMENT TOURISTIQUE DU VILLAGE DELIB-84V00-12042019	204142	34 375,00	315,37
Total			**34 375,00**	**315,37**

Nom de la commune (1) : SABAILLAN

Numéro de SIREN : 21320353200014

Population de la commune : 153

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	RESTAURATION DE L EGLISE NOTRE DAME DELIB-84V00-08112019	204142	10 000,00	65,36
Total			**10 000,00**	**65,36**

Nom de la commune (1) : SAINT BLANCARD

Numéro de SIREN : 21320365600011

Population de la commune : 341

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS	30% SURCOUTS INTERDICTION EPANDAGE DELIB.64L03 DU 04-12-2020	204142	1 022,40	3,00
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	CREATION DU BUREAU DE LA MSAP DELIB-84T00-02102020	204142	2 000,00	5,87
Total			**3 022,40**	**8,87**

Nom de la commune (1) : SAINT CHRISTAUD

Numéro de SIREN : 21320367200018

Population de la commune : 66

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
CONSERVATION RESTAURATION DU PATRIMOINE	SUBV MH DELIB CD190614 53K04	204142	15 478,00	234,52
Total			**15 478,00**	**234,52**

Nom de la commune (1) : SAINTE CHRISTIE D ARMAGNAC

Numéro de SIREN : 21320369800013

Population de la commune : 388

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	RENOVATION DE L ECOLE DE MUSIQUE	204142	1 500,00	3,87
Total			**1 500,00**	**3,87**

Nom de la commune (1) : SAINT CLAR

Numéro de SIREN : 21320370600014

Population de la commune : 1 112

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT	CONSTRUCTION D UNE SALLE DE SPORT DELIB-84T00-03072020	204142	10 000,00	8,99
Total			**10 000,00**	**8,99**

Nom de la commune (1) : SAINT CRICQ

Numéro de SIREN : 21320372200011

Population de la commune : 292

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	ACHAT CAMION ELECTRIQUE AVEC BENNE	204142	1 680,48	5,76
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	CONXTRUCTION D UN GARAGE ATELIER COMMUNAL DELIB-34T00-22102021	204142	2 800,00	9,59
Total			**4 480,48**	**15,35**

Nom de la commune (1) : SAINT ELIX D ASTARAC

Numéro de SIREN : 21320374800016

Population de la commune : 187

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	CREATION D UNE RESERVE D INCENDIE SOUPLE DELIB-84V00-08112019	204142	1 295,27	6,93
Total			**1 295,27**	**6,93**

Nom de la commune (1) : SAINT GERME

Numéro de SIREN : 21320378900010

Population de la commune : 505

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	RENOVATION D UN LOGEMENT COMMUNAL	204142	8 000,00	15,84
Total			**8 000,00**	**15,84**

Nom de la commune (1) : SAINT GRIEDE

Numéro de SIREN : 21320380500014

Population de la commune : 148

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	INSTALLATION CHAUFFERIE BOIS ENERGIE DANS LE LOGEMENT COMMUNAL DU PRESBYTERE DELIB-84T03-04122020	204142	1 500,00	10,14
Total			**1 500,00**	**10,14**

Nom de la commune (1) : SAINT JEAN LE COMTAL

Numéro de SIREN : 21320381300018

Population de la commune : 431

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	RENOVATION DE LA SALLE DES SPORTS DELIB-84V00-14062019	204142	10 000,00	23,20
Total			**10 000,00**	**23,20**

Nom de la commune (1) : SAINT LARY

Numéro de SIREN : 21320384700016

Population de la commune : 284

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	RESTAURATION FACADE NORD OUEST DU CLOCHER ET DES PIGNONS SUD ET NORD DELIB-84T00-02102020	204142	1 500,00	5,28
Total			**1 500,00**	**5,28**

Nom de la commune (1) : SAINTE MARIE

Numéro de SIREN : 21320388800010

Population de la commune : 446

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	INSTALLATION D UNE CHAUDIERE A GAZ A HAUTE PERFORMANCE ENERGETIQUE FOYER RURAL DE LA MAIRIE	204142	1 000,00	2,24
Total			**1 000,00**	**2,24**

Nom de la commune (1) : SAINT MARTIN DE GOYNE

Numéro de SIREN : 21320391200018

Population de la commune : 129

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	REAMENAGEMENT DU LOGEMENT COMMUNAL DELIB-84T00-02102020	204142	3 896,65	30,21
Total			**3 896,65**	**30,21**

Nom de la commune (1) : SAINT MARTIN GIMOIS

Numéro de SIREN : 21320392000011

Population de la commune : 89

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	REFECTION PEINTURES ET INSTALLATION MATERIEL AUDIOVISUEL SALLE BOULODROME DELIB-84T00-02102020	204142	1 000,00	11,24
Total			**1 000,00**	**11,24**

Nom de la commune (1) : SAINT MEZARD

Numéro de SIREN : 21320396100015

Population de la commune : 237

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	TRAVAUX D ECONOMIE D ENERGIE SUR LE BATIMENT MAIRIE SALLE DES FETES DELIB-84V00-14062019	204142	1 500,00	6,33
Total			**1 500,00**	**6,33**

Nom de la commune (1) : SAINT MONT

Numéro de SIREN : 21320398700010

Population de la commune : 325

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
CONSERVATION RESTAURATION DU PATRIMOINE	SUBV MH DELIB2020 201204 53K10	204142	12 300,00	37,85
Total			**12 300,00**	**37,85**

Nom de la commune (1) : SAINT PAUL DE BAISE

Numéro de SIREN : 21320402700014

Population de la commune : 109

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	AMENAGEMENT DES RUES DU VILLAGE DELIB-84V00-30112018	204142	8 266,19	75,84
Total			**8 266,19**	**75,84**

Nom de la commune (1) : SAINT PUY

Numéro de SIREN : 21320404300011

Population de la commune : 604

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	AMENAGEMENT EXTERIEUR DES BATIMENTS SCOLAIRES DELIB-84T00-02102020	204142	4 500,00	7,45
Total			**4 500,00**	**7,45**

Nom de la commune (1) : SAINT SAUVY

Numéro de SIREN : 21320406800018

Population de la commune : 365

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	ACHAT ET POSE D UN PORTAIL D ENTREE A L ECOLE DELIB-84V00-14062019	204142	1 000,00	2,74
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	EQUIPEMENT NUMERIQUE DE L ECOLE DELIB-84T03-04122020	204142	655,33	1,80
Total			**1 655,33**	**4,54**

Nom de la commune (1) : SAMATAN

Numéro de SIREN : 21320410000019

Population de la commune : 2 430

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
AUTRES BATIMENTS	SOLDE PARTICIPATION TRAVAUX PAS SAMATAN	204142	40 000,00	16,46
CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT	CREATION D UNE MAISON DE SANTE PLURI PROFESSIONNELLE DELIB-84V02-27102017	204142	35 000,00	14,40
CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT	MAISON DE SERVICES AU PUBLIC DELIB-84V02-27102017	204142	22 261,17	9,16
JEUNESSE	2021 - FONCT PIJ SAMATAN CD21092473K01	65734	500,00	0,21
Total			**97 761,17**	**40,23**

Nom de la commune (1) : SARAMON

Numéro de SIREN : 21320412600014

Population de la commune : 856

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT	POLE MEDICAL DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DELIB-84V01-15062018	204142	50 000,00	58,41
Total			**50 000,00**	**58,41**

Nom de la commune (1) : SARRANT

Numéro de SIREN : 21320416700018

Population de la commune : 376

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT	AMENAGEMENT DU VILLAGE DE L ILLUSTRATION DELIB-84V01-15062018	204142	5 000,00	13,30
CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT	AMENAGEMENT DU VILLAGE DE L ILLUSTRATION DELIB-84V01-15062018	204142	10 000,00	26,60
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	EQUIPEMENT D UN LOCAL DANS LE CADRE DU PROJET MICROFOLIE DELIB-84T03-04122020	204142	5 000,00	13,30
Total			**20 000,00**	**53,20**

Nom de la commune (1) : SAUVIAC

Numéro de SIREN : 21320419100018

Population de la commune : 109

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	TRAVAUX DE SECURITE DESAMIANTAGE RECONSTRUCTION TOITURE DE LA SALLE DES FETES DELIB-34T00-22102021	204142	5 000,00	45,87
Total			**5 000,00**	**45,87**

Nom de la commune (1) : SEREMPUY

Numéro de SIREN : 21320431600011

Population de la commune : 43

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab

REINVENTER	SUBVCD32 BPG1 - 83K05	204142	14 000,00	325,58
Total			**14 000,00**	**325,58**

Nom de la commune (1) : SIMORRE

Numéro de SIREN : 21320433200018

Population de la commune : 728

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
CONSERVATION RESTAURATION DU PATRIMOINE	SUBV MH DELIB 14062021 CD190614 53K04	204142	14 644,00	20,12
CONSERVATION RESTAURATION DU PATRIMOINE	SUBV MH DELIB CD181130 53K07	204142	6 669,00	9,16
CONSERVATION RESTAURATION DU PATRIMOINE	SUBV MH DELIB CD20120453K10	204142	450,00	0,62
Total			**21 763,00**	**29,90**

Nom de la commune (1) : SION

Numéro de SIREN : 21320434000011

Population de la commune : 100

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	RENOVATION DU LOGEMENT DE L ANCIENNE ECOLE DELIB-84V00-26062017	204142	8 000,00	80,00
Total			**8 000,00**	**80,00**

Nom de la commune (1) : SIRAC

Numéro de SIREN : 21320435700015

Population de la commune : 176

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	RENOVATION ET EMBELLISSEMENT DES ALENTOURS DE LA MAIRIE DELIB-84V00-14062019	204142	1 019,95	5,80
Total			**1 019,95**	**5,80**

Nom de la commune (1) : SOLOMIAC

Numéro de SIREN : 21320436500018

Population de la commune : 488

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	CREATION D UN ESPACE DE PROXIMITE MULTISPORT DELIB-34T00-22102021	204142	3 500,00	7,17
Total			**3 500,00**	**7,17**

Nom de la commune (1) : TACHOIRES

Numéro de SIREN : 21320438100015

Population de la commune : 101

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab

DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	AMENAGEMENT ET QUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DELIB-84V00-08112019	204142	10 000,00	99,01
Total			**10 000,00**	**99,01**

Nom de la commune (1) : TASQUE				
Numéro de SIREN : 21320440700018				
Population de la commune : 256				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (2)**	**Montant en €**	**Montant en €/hab**
CONSERVATION RESTAURATION DU PATRIMOINE	SUBV MH CLASSE 2020 CD201204 53K10	204142	17 070,00	66,68
Total			**17 070,00**	**66,68**

Nom de la commune (1) : TAYBOSC				
Numéro de SIREN : 21320441500011				
Population de la commune : 61				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (2)**	**Montant en €**	**Montant en €/hab**
CONSERVATION RESTAURATION DU PATRIMOINE	SUBV MH DELIB CD20120453K10	204142	3 000,00	49,18
Total			**3 000,00**	**49,18**

Nom de la commune (1) : THOUX				
Numéro de SIREN : 21320444900010				
Population de la commune : 267				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (2)**	**Montant en €**	**Montant en €/hab**
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	TRAVAUX DE REHABILITATION DU LOGEMENT COMMUNAL DELIB-84T00-02102020	204142	1 500,00	5,62
Total			**1 500,00**	**5,62**

Nom de la commune (1) : TIESOCIETE URAGNOUX				
Numéro de SIREN : 21320445600015				
Population de la commune : 161				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (2)**	**Montant en €**	**Montant en €/hab**
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	RENFORCEMENT DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L INCENDIE DE LA COMMUNE	204142	989,53	6,15
Total			**989,53**	**6,15**

Nom de la commune (1) : TOUJOUSE				
Numéro de SIREN : 21320449800017				
Population de la commune : 274				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (2)**	**Montant en €**	**Montant en €/hab**
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS DU MUSEE DU PAYSAN GASCON DELIB-84T00-02102020	204142	4 000,00	14,60

Total	**4 000,00**	**14,60**

Nom de la commune (1) : TOURNAN				
Numéro de SIREN : 21320451400011				
Population de la commune : 184				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (2)**	**Montant en €**	**Montant en €/hab**
AIDES A LA CULTURE	COMMUNE DE TOURNAN SUBV 2021 CD32 DELIB 53K00 DU 10/12/2021	65734	3 000,00	16,30
Total			**3 000,00**	**16,30**

Nom de la commune (1) : TOURNECOUPE				
Numéro de SIREN : 21320452200014				
Population de la commune : 268				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (2)**	**Montant en €**	**Montant en €/hab**
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	REHABILITATION DE L ANCIENNE POSTE EN DEUX LOGEMENTS SOCIAUX DELIB-84V00-14062019	204142	8 910,55	33,25
Total			**8 910,55**	**33,25**

Nom de la commune (1) : URDENS				
Numéro de SIREN : 21320457100011				
Population de la commune : 295				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (2)**	**Montant en €**	**Montant en €/hab**
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	AMENAGEMENTS EXTERIEURS DE LA SALLE DES FETES DELIB-84T00-02102020	204142	2 000,00	6,78
Total			**2 000,00**	**6,78**

Nom de la commune (1) : VALENCE SUR BAISE				
Numéro de SIREN : 21320459700016				
Population de la commune : 1 142				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (2)**	**Montant en €**	**Montant en €/hab**
AIDE A L'INVESTISSEMENT TERRITORIAL AITE	SOLDE CREATION ECOLE MATERNELLE DELIB.44L05 DU 28-10-2016	204142	25 000,00	21,89
Total			**25 000,00**	**21,89**

Nom de la commune (1) : CCAS DE FLEURANCE				
Numéro de SIREN : 26320104800018				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (2)**	**Montant en €**	**Montant en €/hab**
JEUNESSE	2021 - JOURNEE DEDIEE A LA JEUNESSE CD21092473K01	65734	500,00	0,00
JEUNESSE	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021 CD21041633K02	65734	500,00	0,00

Total	**1 000,00**	**0,00**

(1) Ouvrir un tableau par commune bénéficiant d'une ou de plusieurs subventions versées par le département.

(2) Détailler le numéro d'article.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

IV

D3.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LE DEPARTEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE PARTICIPATION	MONTANT DU FINANCEMENT
Syndicats mixtes (article L. 5721-1 du CGCT)			
Institution interdépartementale pour l'aménagement hydraulique du bassin de l'Adour	07/07/1978	Participation	388 286,58
Syndicat Mixte SYMA du Nogaropole	06/06/2005	Participation	244 950,00
Syndicat Mixte de production d'eau potable et de traitement des déchets du Gers TRIGONE	31/10/2008	Participation	170 954,48
Syndicat Mixte de gestion de l'aéroport Auch Gers	01/10/2010	Participation	130 000,00
Syndicat Mixte Gers Numérique	17/07/2013	Participation	1 423 473,35
Autres organismes de regroupement			
Compagnie d'aménagement des coteaux de gascogne (CACG)	06/02/1959	Participation au capital	185 915,67
Groupement d'intérêt public Enfance en danger	23/07/1987	Participation	7 810,42
Société d'Economie Mixte du Gers (SEM Gers)	30/10/1987	Participation au capital	563 200,00
Société d'Economie Mixte Paul Armagnac (SEMPA)	20/10/1991	Participation au capital	237 217,25
Société d'Economie Mixte E-TERA (SAEM E-TERA)	10/03/2000	Participation au capital	76 224,51
Groupement d'intérêt public Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD)	09/07/2001	Participation	3 000,00
Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) Groupement d'intérêt public	01/01/2006	Participation	835 000,00
Société Eaux Barousse Comminges Save (EBCS)	01/01/2011	Participation au capital	10 000,00
Société publique locale AREC Occitanie	19/12/2014	Participation au capital	3 500,00
Etablissement Public de Coopération Culturelle de Marciac (EPCC) l'Astrada	01/01/2017	Participation	170 000,00
Groupement d'intérêt public Café cultures	26/06/2017	Participation	9 806,42
Groupement d'intérêt public Gers Solidaire	15/06/2018	Participation	55 000,00
Groupement d'intérêt public Public Labos	15/11/2019	Participation	155 118,20
Association pour la création du Parc Naturel Régional Astarac	02/02/2021	Participation	75 000,00

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	D3.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
	Espaces Natures Sensibles et CAUE	26/02/1991	26/02/1991	22320001500186	SPA	non
	Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Epurations (SATESE)	01/01/1998	18/12/1997	22320001500533	SPA	non
	Pôle Thermal	01/01/1999	18/12/1998	22320001500939	SPA	oui
	Laboratoire Vétérinaire Eaux et Sols	01/01/2004	01/01/2004	22320001500590	SPA	non
	Autodrome de Nogaro	01/01/2019	22/02/2019	22320001500954	SPIC	oui

(1) Exemples de catégories :régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social…

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

IV

D4

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	62 927 773,51	61 144 361,07	0,00	1 783 412,44
RECETTES	62 927 773,51	45 388 823,19	0,00	17 538 950,32
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	269 372 342,59	242 983 290,49	0,00	26 389 052,10
RECETTES	269 372 342,59	284 519 132,59	0,00	-15 146 790,00

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET SATESE/ n° SIRET :22320001500533

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	77 309,70	15 884,40	0,00	61 425,30
RECETTES	77 309,70	31 046,71	0,00	46 262,99
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	725 707,70	666 927,20	0,00	58 780,50
RECETTES	725 707,70	651 764,89	0,00	73 942,81

BUDGET ESPACES NATURELS SENSIBLES ET CAUE/ n° SIRET :22320001500186

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 833 261,50	1 409 068,22	0,00	424 193,28
RECETTES	1 833 261,50	1 195 257,03	0,00	638 004,47
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 642 482,26	1 260 014,57	0,00	382 467,69
RECETTES	1 642 482,26	1 473 825,76	0,00	168 656,50

BUDGET POLE THERMAL/ n° SIRET :22320001500939				
SECTION	**Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)**	**Réalisations - mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12/N**	**Crédits annulés**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	369 650,77	37 881,26	0,00	331 769,51
RECETTES	369 650,77	338 112,05	0,00	31 538,72
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 166 426,77	1 054 224,45	0,00	112 202,32
RECETTES	1 166 426,77	753 993,66	0,00	412 433,11

BUDGET LABORATOIRE VETERINAIRE EAUX ET SOLS/ n° SIRET :22320001500590				
SECTION	**Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)**	**Réalisations - mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12/N**	**Crédits annulés**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	95 064,00	4 083,18	0,00	90 980,82
RECETTES	95 064,00	77 161,92	0,00	17 902,08
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 279 598,00	1 189 624,06	0,00	89 973,94
RECETTES	1 279 598,00	1 206 978,69	0,00	72 619,31

BUDGET AUTODROME NOGARO/ n° SIRET :22320001500954				
SECTION	**Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)**	**Réalisations - mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12/N**	**Crédits annulés**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	161 911,96	105 221,30	0,00	56 690,66
RECETTES	161 911,96	54 998,11	0,00	106 913,85
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	182 534,85	74 915,00	0,00	107 619,85
RECETTES	182 534,85	182 534,85	0,00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	**Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)**	**Réalisations - mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12/N**	**Crédits annulés**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	65 464 971,44	62 716 499,43	0,00	2 748 472,01
RECETTES	65 464 971,44	47 085 399,01	0,00	18 379 572,43
FONCTIONNEMENT				

DEPARTEMENT DU GERS - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2021

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
DEPENSES	274 369 092,17	247 228 995,77	0,00	27 140 096,40
RECETTES	274 369 092,17	288 788 230,44	0,00	-14 419 138,27

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D4

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de la M52) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 653 503,42	1 021 017,06	0,00	632 486,36
RECETTES	1 646 184,42	1 021 017,06	0,00	625 167,36

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative ;

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES(après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	65 464 971,44	62 716 499,43	0,00	2 748 472,01
RECETTES	65 464 971,44	47 085 399,01	0,00	18 379 572,43
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	272 715 588,75	246 207 978,71	0,00	26 507 610,04
RECETTES	272 722 907,75	287 767 213,38	0,00	-15 044 305,63
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**338 180 560,19**	**308 924 478,14**	**0,00**	**29 256 082,05**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**338 187 879,19**	**334 852 612,39**	**0,00**	**3 335 266,80**

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	D5

FONDS EUROPEENS RECUS ET REVERSES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE
(reproduire l'annexe par fonds européen géré)

Libellé du fonds européen géré : FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE)

I – AU TITRE DES MESURES GEREES SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES

RECETTES (fonds versés par l'Etat à la région)

Objet	Article (1)	Montant
TOTAL		0,00

DEPENSES (aides communautaires versées directement aux bénéficiaires)
En cas de recouvrement de sommes indues, les faire apparaître en dépenses négatives

Titre de la mesure	**Bénéficiaires**(nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire(2))	Libellé de l'opération	Article (1)	Montant (3)
2015/2020 : axe 3 : lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion	ACOR	Accompagnement dans l'emploi	6568	31 700,00
2015/2020 : axe 3 : lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion	JARDIN DE COCAGNE TERRA FERMA	Accompagnement de personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle	6568	19 541,87
2015/2020 : axe 3 : lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion	JARDIN DE COCAGNE TERRA FERMA	Accompagnement de personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle	6568	20 200,00
2015/2020 : axe 3 : lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion	BGE SUD OUEST	Accompagnement renforcé de bénéficiaires du RSA dans leur activité ou future activité	6568	16 050,00
2015/2020 : axe 3 : lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion	ENERGIE M4	Accompagnement vers l'emploi de personnes en difficultés d'insertion professionnelle	6568	12 100,00
2015/2020 : axe 3 : lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion	ENERGIE M4	Accompagnement vers l'emploi de personnes en difficultés d'insertion professionnelle	6568	10 417,43
2015/2020 : axe 3 : lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion	ASTER ARMAGNAC SERVICE AU TERRITOIRE	Atelier chantier d'insertion	6568	26 583,33
2015/2020 : axe 3 : lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion	ASTER ARMAGNAC SERVICE AU TERRITOIRE	Atelier chantier d'insertion	6568	33 500,00
2015/2020 : axe 3 : lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion	REGAR	Ateliers d'expression orale et écrite	6568	22 650,00
2015/2020 : axe 3 : lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion	REGAR	Ateliers d'expression orale et écrite	6568	12 945,49
2015/2020 : axe 3 : lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion	VALORIS	Chantier insertion environnement : un accompagnement renforcé vers l'emploi	6568	25 150,00
2015/2020 : axe 3 : lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion	VALORIS	Chantier insertion environnement : un accompagnement renforcé vers l'emploi	6568	10 386,13
2015/2020 : axe 3 : lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion	REGAR	Chantiers d'insertion : organisation, suivi et accompagnement des salariés	6568	65 104,92
2015/2020 : axe 3 : lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion	REGAR	Chantiers d'insertion : organisation, suivi et accompagnement des salariés	6568	73 250,00
2015/2020 : axe 3 : lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion	LE COMPTOIR DES COLIBRIS	Des ailes à vos projets	6568	12 500,00

Titre de la mesure	**Bénéficiaires**(nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire(2))	Libellé de l'opération	Article (1)	Montant (3)
2015/2020 : axe 3 : lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion	POLE GERSOIS DE L ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Facilitation des clauses sociales	6568	7 793,12
2015/2020 : axe 3 : lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion	ATELIERS GERSOIS INNOVATION ET INSERTION	Parcours plus	6568	29 700,00
2015/2020 : axe 3 : lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion	ATELIERS GERSOIS INNOVATION ET INSERTION	REACTIF (Retour vers l'Emploi par l'Accompagnement, le Tutorat, l'Innovation et la Formation)	6568	13 307,43
2015/2020 : axe 3 : lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion	ATELIERS GERSOIS INNOVATION ET INSERTION	REACTIF (Retour vers l'Emploi par l'Accompagnement, le Tutorat, l'Innovation et la Formation)	6568	15 150,00
Total des aides versées par la collectivité gestionnaire				**458 029,72**

DEPENSES JUSTIFIEES PAR LES BENEFICIAIRES (3)

Titre de la mesure	**Bénéficiaires**(nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire (2))	Libellé de l'opération	Emetteurs (4)	Date d'acquittement de la facture	Montant
2015/2020 : axe 3 : lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion	JARDIN DE COCAGNE TERRA FERMA	Accompagnement de personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle	Direction Insertion et Solidarités Actives Département du Gers	18/02/2021	19 541,87
2015/2020 : axe 3 : lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion	REGAR	Chantiers d'insertion : organisation, suivi et accompagnement des salariés	Direction Insertion et Solidarités Actives Département du Gers	07/04/2021	65 104,92
2015/2020 : axe 3 : lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion	ASTER ARMAGNAC SERVICE AU TERRITOIRE	Atelier chantier d'insertion	Direction Insertion et Solidarités Actives Département du Gers	15/04/2021	26 583,33
2015/2020 : axe 3 : lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion	ATELIERS GERSOIS INNOVATION ET INSERTION	REACTIF (Retour vers l'Emploi par l'Accompagnement, le Tutorat, l'Innovation et la Formation)	Direction Insertion et Solidarités Actives Département du Gers	06/05/2021	13 307,43
2015/2020 : axe 3 : lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion	ATELIERS GERSOIS INNOVATION ET INSERTION	Parcours plus	Direction Insertion et Solidarités Actives Département du Gers	27/05/2021	29 700,00
2015/2020 : axe 3 : lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion	ATELIERS GERSOIS INNOVATION ET INSERTION	REACTIF (Retour vers l'Emploi par l'Accompagnement, le Tutorat, l'Innovation et la Formation)	Direction Insertion et Solidarités Actives Département du Gers	27/05/2021	15 150,00
2015/2020 : axe 3 : lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion	LE COMPTOIR DES COLIBRIS	Des ailes à vos projets	Direction Insertion et Solidarités Actives Département du Gers	27/05/2021	12 500,00
2015/2020 : axe 3 : lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion	JARDIN DE COCAGNE TERRA FERMA	Accompagnement de personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle	Direction Insertion et Solidarités Actives Département du Gers	27/05/2021	20 200,00
2015/2020 : axe 3 : lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion	REGAR	Ateliers d'expression orale et écrite	Direction Insertion et Solidarités Actives Département du Gers	27/05/2021	22 650,00
2015/2020 : axe 3 : lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion	REGAR	Chantiers d'insertion : organisation, suivi et accompagnement des salariés	Direction Insertion et Solidarités Actives Département du Gers	27/05/2021	73 250,00
2015/2020 : axe 3 : lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion	VALORIS	Chantier insertion environnement : un accompagnement renforcé vers l'emploi	Direction Insertion et Solidarités Actives Département du Gers	27/05/2021	25 150,00
2015/2020 : axe 3 : lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion	ASTER ARMAGNAC SERVICE AU TERRITOIRE	Atelier chantier d'insertion	Direction Insertion et Solidarités Actives Département du Gers	17/06/2021	33 500,00
2015/2020 : axe 3 : lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion	ACOR	Accompagnement dans l'emploi	Direction Insertion et Solidarités Actives Département du Gers	17/06/2021	31 700,00

Titre de la mesure	**Bénéficiaires**(nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire (2))	Libellé de l'opération	Emetteurs (4)	Date d'acquittement de la facture	Montant
2015/2020 : axe 3 : lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion	BGE SUD OUEST	Accompagnement renforcé de bénéficiaires du RSA dans leur activité ou future activité	Direction Insertion et Solidarités Actives Département du Gers	17/06/2021	16 050,00
2015/2020 : axe 3 : lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion	ENERGIE M4	Accompagnement vers l'emploi de personnes en difficultés d'insertion professionnelle	Direction Insertion et Solidarités Actives Département du Gers	17/06/2021	12 100,00
2015/2020 : axe 3 : lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion	POLE GERSOIS DE L ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Facilitation des clauses sociales	Direction Insertion et Solidarités Actives Département du Gers	17/06/2021	7 793,12
2015/2020 : axe 3 : lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion	VALORIS	Chantier insertion environnement : un accompagnement renforcé vers l'emploi	Direction Insertion et Solidarités Actives Département du Gers	16/08/2021	10 386,13
2015/2020 : axe 3 : lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion	REGAR	Ateliers d'expression orale et écrite	Direction Insertion et Solidarités Actives Département du Gers	16/08/2021	12 945,49
2015/2020 : axe 3 : lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion	ENERGIE M4	Accompagnement vers l'emploi de personnes en difficultés d'insertion professionnelle	Direction Insertion et Solidarités Actives Département du Gers	16/08/2021	10 417,43

II – AU TITRE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE (5)

Montant des recettes		Dépenses d'assistance technique justifiées par l'organisme intermédiaire (6)				
Article (1)	Montant	Mesure	Libellé de l'opération	Emetteurs (4)	Date d'acquittement de la facture	Montant
74771	0,00					0,00
74771	12 307,92					0,00
74771	600 404,61					0,00
TOTAL	**612 712,53**				**TOTAL**	**0,00**

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

(2) La collectivité gestionnaire peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage.

(3) Hors dépenses d'assistance technique.

(4) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération.

(5) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds.

(6) Les informations seront extraites de PRESAGE.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET INDIRECTES	E1

Taux des contributions directes et indirectes

	Base notifiée (si connue à la date de vote) ou assiettes	Variation des bases ou assiettes / (N-1)	Taux ou coefficient multiplicateur appliqué par décision du Conseil général	Variation du taux / N-1	Produit voté par le Conseil général	Variation du produit / N-1
Taxe foncières sur les propriétés bâties	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe destinée au financement des dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe départementale des espaces naturels sensibles	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe départementale de publicité foncière et droit départemental d'enregistrement	0,00	0,00 %	4,50 %	0,00 %	35 578 729,00	39,39 %
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00 %	4,25	0,00 %	2 659 821,00	4,77 %
Taxe sur les remontées mécaniques	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe d'aménagement	0,00	0,00 %	1,50 %	0,00 %	1 184 825,00	-2,04 %
Total des contributions directes et indirectes	**0,00**	**0,00 %**			**39 423 375,00**	**34,67 %**

(1) Détailler les taxes pour lesquelles le département a un pouvoir de modulation du taux.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES : Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
A le
,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

.

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) L'assemblée délibérante étant : (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : conseil général, conseil syndical, …).

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT - DEPARTEMENT DU GERS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE DEPARTEMENT DU GERS (2)

Numéro SIRET : 22320001500533

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE

M 52

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : SATESE (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer soit « Département : nom du département », soit le libellé de l'établissement ou du syndicat (exemples : MDPH, libellé du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721- 2 du CGCT…).

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal (du département ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Pour mémoire : modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice - RAR Recettes 8

II - Présentation générale

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget 9
A2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement 10
A3 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement 11
B1 - Balance générale - Dépenses 12
B2 - Balance générale - Recettes 13

III - Vote

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble - Dépenses / Recettes 14
A1.1 - Equipements départementaux - Dépenses non individualisées en programme 16
A1.2 - Equipements départementaux - Dépenses RMI / RSA 17
A1.3 - Equipements départementaux - Vue d'ensemble des chapitres de programme 18
A1.4 - Equipements départementaux - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme 19
A1.5 - Equipements départementaux - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme 20
A2 - Equipements non départementaux 21
A3 - Dépenses financières 22
A4.1 - Recettes - Financement des équipements départementaux et non départementaux 23
A4.2 - Recettes - RMI / RSA 24
A4.3 - Recettes financières 25
A5 - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers 26
A6 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections 27
A7 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales 28
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 29
B1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 31
B2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes 33

IV - Annexes

A - Présentation croisée par fonction

A1 - Vue d'ensemble 35
A1/01 - Opérations non ventilées 41
A1/0 - Fonction 0 (sauf 01) Sans Objet
A1/1 - Fonction 1 Sans Objet
A1/2 - Fonction 2 Sans Objet
A1/3 - Fonction 3 Sans Objet
A1/4 - Fonction 4 Sans Objet
A1/5 - Fonction 5 Sans Objet
A1/6 - Fonction 6 Sans Objet
A1/7 - Fonction 7 42
A1/8 - Fonction 8 Sans Objet
A1/9 - Fonction 9 Sans Objet

B - Eléments du bilan

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées 44
B3 - Etat des provisions constituées Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers Sans Objet
B6 - Prêts Sans Objet
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 45
B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 46

B8 - Etat présentant le montant des recettes et des dépenses affectées aux services assujettis à la TVA ne faisant pas l'objet d'un budget annexe distinct du budget général	Sans Objet
B9.1 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Entrées	47
B9.2 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Sorties	48
B9.3 - Etat des opérations liées aux cessions	Sans Objet
B10.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
B10.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
B11.1 - Etat des immobilisations - Bâtiments scolaires et administratifs	Sans Objet
B11.2 - Etat des immobilisations - Constructions, installation et agencements (hors bâtiments scolaires)	Sans Objet
B11.3 - Etat des immobilisations - Installations techniques, matériels et outillage	49
B11.4 - Etat des immobilisations - Autres immobilisations corporelles	50
B11.5 - Etat des immobilisations - Immobilisations incorporelles	53
B11.6 - Etat des immobilisations - Participations et créances rattachées à des participations	Sans Objet
B11.7 - Etat des immobilisations - Autres immobilisations financières	Sans Objet
B12 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B13.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B13.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
C - Engagements hors bilan	
C1.1 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
C2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
C3 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
C4 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
C5 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
C6 - Situation des autorisations de programme	Sans Objet
C7 - Situation des autorisations d'engagement	Sans Objet
C8 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Etat du personnel	54
D1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D2.1 - Liste des organismes dans lesquels le département a pris un engagement financier	Sans Objet
D2.2 - Liste des concours attribués sous forme de prestations en nature ou de subventions	Sans Objet
D2.3 - Liste des subventions versées par le département aux communes	Sans Objet
D3.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
D3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	56
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures	
E1 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
E2 - Arrêté et signatures	60

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES — I

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES — A

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale Longueur de la voirie départementale (en km)		Nombre de m^2 de surface utile de bâtiments (5) Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient le département	

Informations fiscales (N-2)			
Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant pour le département (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par catégorie (2)
Fiscal	Financier		

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et financier définis à l'article L. 3334-6 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).
(2) Il s'agit du potentiel financier défini à l'article L. 3334-6-1 pour les départements urbains et R. 3334-3-1 du CGCT pour les départements non urbains. Le potentiel financier moyen par catégorie figure sur la fiche de la répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2.

	Informations financières – ratios	Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population (3) (4)		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (5)		
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (5)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (5)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (3) (4) (5)		

(3) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31/12/N.
(4) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts
(5) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE

I – L'Assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement
- (2) sans les programmes d'équipement listés en III-A1.3
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement
- (3) sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement, et, en section d'investissement, sans chapitre de programme.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RESULTATS	C1

RESULTATS DE L'EXERCICE

	RESULTAT DE L'EXERCICE N			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	662 179,90	662 179,90	0,00	A1 0,00
Investissement	15 884,40	10 415,01	(2) 20 631,70	A2 15 162,31
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	646 295,50	651 764,89	(3) -20 631,70	A3 -15 162,31

(1) Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-1 reporté sur la ligne budgétaire 001 du budget. Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement N-1 reporté sur la ligne budgétaire 002 du budget (diminué de l'affectation au 1068 en N). Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

	RESTES A REALISER N (4)					
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I+II	0,00	III+IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

		RESULTAT CUMULE = (A)+(B) (6)
TOTAL	**A1+B1**	0,00
Investissement	**A2+B2**	15 162,31
Fonctionnement	**A3+B3**	-15 162,31

(6) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap./art (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	0,00
010	Revenu minimum d'insertion		0,00
018	Revenu de solidarité active		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)		0,00
20	Immobilisations incorporelles(3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées(3)		0,00
21	Immobilisations corporelles(3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(3)		0,00
23	Immobilisations en cours(3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières(3)		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)	0,00
011	Charges à caractère général(4)		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés(4)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
015	Revenu minimum d'insertion		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie		0,00
017	Revenu de solidarité active		0,00
65	Autres charges de gestion courante(4)		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges exceptionnelles(4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées aux comptes 010 et 018.

(4) Hors dépenses imputées aux comptes 015, 016 et 017.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap./art (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
010	Revenu minimum d'insertion		0,00
018	Revenu de solidarité active		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement(3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles(3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées(3)		0,00
21	Immobilisations corporelles(3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (3)		0,00
23	Immobilisations en cours(3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières(3)		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Impositions directes		0,00
74	Dotations, subventions et participations(4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante(4)		0,00
013	Atténuations de charges(4)		0,00
015	Revenu minimum d'insertion		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie		0,00
017	Revenu de solidarité active		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels(4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées aux comptes 010 et 018.

(4) Hors recettes imputées aux comptes 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE — II
VUE D'ENSEMBLE — A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 646 295,50	G 651 764,89
	Section d'investissement	B 15 884,40	H 10 415,01
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 20 631,70 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 20 631,70 (si excédent)
		=	=
	TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A+B+C+D 682 811,60	= G+H+I+J 682 811,60

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 666 927,20	= G+I+K 651 764,89
	Section d'investissement	= B+D+F 15 884,40	= H+J+L 31 046,71
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 682 811,60	= G+H+I+J+K+L 682 811,60

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

	TOTAL DES MANDATS EMIS			TOTAL DES TITRES EMIS		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	15 884,40	0,00	15 884,40	1 448,00	8 967,01	10 415,01
FONCTIONNEMENT	637 328,49	8 967,01	646 295,50	651 764,89	0,00	651 764,89
TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE (1)	653 212,89	8 967,01	662 179,90	653 212,89	8 967,01	662 179,90

(1) Total des réalisations = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement. Les reports N-1 ne sont pas comptabilisés car ils sont réalisés d'office.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	A2

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris programmes) (9)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(9)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris programmes) (9)	11 123,40	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2) (y compris programmes) (9)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris programmes) (9)	4 761,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		**15 884,40**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (7)	0,00	1 448,00
13	Subventions d'investissement (6) (9)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (3)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières(9)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		**0,00**	**1 448,00**
45…	Total des opé. pour compte de tiers (4)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I **15 884,40**	II **1 448,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (1)*	*0,00*	*8 967,01*
041	*Opérations patrimoniales (1)*	*0,00*	*0,00*
Total des réalisations d'ordre en investissement		***III 0,00***	***IV 8 967,01***

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	**I+III**	**15 884,40**	**II+IV**	**10 415,01**

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'Exécution de la section d'investissement N-1 reporté	**V**	**0,00**	**VI**	**20 631,70**
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			**VII**	**0,00**

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	**I+III+V**	**15 884,40**	**II+IV+VI+VII**	**31 046,71**
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (8)	**15 162,31**			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(2) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(2) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) En recettes, sauf 1068.

(7) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(8) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	A3

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général(2)	251 500,22	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	88 368,78
012 Charges de personnel et frais assimilés(2)	385 826,58	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Impositions directes	0,00
		74 Dotations, subventions et participations(2)	343 467,23
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586)(2)	1,69	75 Autres produits de gestion courante(2)	119 928,88
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges(2)	0,00
015 Revenu minimum d'insertion	0,00	015 Revenu minimum d'insertion	0,00
016 Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	016 Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017 Revenu de solidarité active	0,00	017 Revenu de solidarité active	0,00
Total dépenses de gestion des services	637 328,49	Total recettes de gestion des services	551 764,89
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67 Charges exceptionnelles(2)	0,00	77 Produits exceptionnels(2)	100 000,00
68 Dotations amortissements et provisions(2)	0,00	78 Reprises amortissements et provisions (2)	0,00
022 Dépenses imprévues	0,00		
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I **637 328,49**	**TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES**	II **651 764,89**

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections	*8 967,01*	*042 Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
043 Opérations ordre intérieur de la section	*0,00*	*043 Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*III* ***8 967,01***	***TOTAL RECETTES D'ORDRE***	*IV* ***0,00***

TOTAL DES DEPENSES DE l'EXERCICE	I+III **646 295,50**	**TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE**	II+IV **651 764,89**

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	20 631,70	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	0,00

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I+III+V **666 927,20**	**TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**	II+IV+VI **651 764,89**

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (1)	**-15 162,31**

(1) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(2) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE — II
BALANCE GENERALE – DEPENSES — B1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement(7)	0,00	*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(5) 0,00		0,00
	Total des programmes d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (7)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (7)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles(3) (7)	11 123,40	*0,00*	11 123,40
22	Immobilisations reçues en affectation(3) (7)	(6) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(3) (7)	4 761,00	*0,00*	4 761,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	*0,00*	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières(7)	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
19	*Neutral. et régul. d'opérations*		*0,00*	*0,00*
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	**15 884,40**	***0,00***	**15 884,40**

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	**0,00**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général(8)	251 500,22		251 500,22
012	Charges de personnel et frais assimilés(8)	385 826,58		385 826,58
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante(sauf 6586) (8)	1,69	*0,00*	1,69
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles(8)	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions(8)	0,00	*8 967,01*	8 967,01
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
	Dépenses de fonctionnement –Total	**637 328,49**	***8 967,01***	**646 295,50**

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	**20 631,70**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE — II

BALANCE GENERALE – RECETTES — B2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		1 448,00	*0,00*	1 448,00
13	Subventions d'investissement(6)		0,00	*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(4)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées(6)		0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles(6)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(6)	(5)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(6)		0,00	*0,00*	0,00
010	Revenu minimum d'insertion		0,00	*0,00*	0,00
018	Revenu de solidarité active		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières(6)		0,00	*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
19	*Neutral. et régul. d'opérations*			*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*			*8 967,01*	8 967,01
45	Opérations pour compte de tiers (3)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
	Recettes d'investissement –Total		**1 448,00**	***8 967,01***	**10 415,01**

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	**0,00**

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	**20 631,70**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges(7)	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	88 368,78		88 368,78
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Impositions directes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations(7)	343 467,23		343 467,23
75	Autres produits d'activités(7)	119 928,88	*0,00*	119 928,88
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels(7)	100 000,00	*0,00*	100 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions(7)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement –Total	**651 764,89**	***0,00***	**651 764,89**

Pour information R002 Résultat positif reporté	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(4) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

(7) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A

DEPENSES

Nature	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits annulés (2)	Pour information réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information réalisations gérées hors AP
DEPENSES D'INVESTISSEMENT - TOTAL	**77 309,70**	**15 884,40**	**0,00**	**61 425,30**	**0,00**	**15 884,40**
Dépenses des équipements départementaux (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)	**27 285,70**	**15 884,40**	**0,00**	**11 401,30**	**0,00**	**15 884,40**
- Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)	27 285,70	15 884,40	0,00	11 401,30	0,00	15 884,40
- Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III A1.5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépenses financières (détail en III-A3)	**3 024,00**	**0,00**	**0,00**	**3 024,00**		**0,00**
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040* Opérations ordre transf. entre sections *(détail en III-A6)	***0,00***	***0,00***		***0,00***		***0,00***
041* Opérations patrimoniales *(détail en III-A7)	***47 000,00***	***0,00***		***47 000,00***		***0,00***

Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté	**0,00**						

Total des dépenses d'investissement cumulées	**77 309,70**	**15 884,40**	**0,00**	**61 425,30**	**0,00**	**15 884,40**

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III

A

RECETTES

Nature	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits annulés (2)
RECETTES D'INVESTISSEMENT - TOTAL	**56 678,00**	**10 415,01**	**0,00**	**46 262,99**
Recettes d'équipements départementaux et non départementaux (détail en III-A4.1)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
018 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes financières (détail en III-A4.3)	**378,00**	**1 448,00**	**0,00**	**-1 070,00**
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	***9 300,00***	***8 967,01***		***332,99***
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	***47 000,00***	***0,00***		***47 000,00***
021 Virement de la section de fonctionnement (3)	***0,00***			
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté	**20 631,70**			
Total des recettes d'investissement cumulées	**77 309,70**	**31 046,71**	**0,00**	**46 262,99**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisations).

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux – Dépenses non individualisées	A1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT (hors RMI et RSA)

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Réalisations gérées hors AP
TOTAL		**27 285,70**	**15 884,40**	**0,00**	**11 401,30**	**0,00**	**15 884,40**
20	**Immobilisations incorporelles(sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**12 039,00**	**11 123,40**	**0,00**	**915,60**	**0,00**	**11 123,40**
21838	Autre matériel informatique	1 000,00	384,36	0,00	615,64		
2188	Autres immobilisations corporelles	11 039,00	10 739,04	0,00	299,96		
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**15 246,70**	**4 761,00**	**0,00**	**10 485,70**	**0,00**	**4 761,00**
231311	Bâtiments administratifs	10 485,70	0,00	0,00	10 485,70		
23153	Réseaux divers	4 761,00	4 761,00	0,00	0,00		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux – RMI / RSA - Dépenses	A1.2

RMI DEPENSES

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Réalisations gérées hors AP
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

RSA DEPENSES

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Réalisations gérées hors AP
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III - VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT VUE D'ENSEMBLE DES CHAPITRES DE PROGRAMMES D'EQUIPEMENT DEPARTEMENTAUX	A1.3

Vue d'ensemble des chapitres de programmes d'équipement départementaux (1)

N° progr.	Libellé du programme	N° AP (2)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations	Pour information	
								Réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Réalisations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Le détail des programmes d'équipement afférents ou non à une AP sont présentés individuellement en détail en III-A1.4 et en III-A1.5.

(2) Colonne à renseigner uniquement lorsque le programme d'équipement est afférent à une AP.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – DETAIL PAR PROGRAMME	A1.4

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – DETAIL PAR PROGRAMME	A1.5

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX – DEPENSES	A2

EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER (hors RMI et RSA)

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits annulés (4)
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses relatives au compte 204 sauf celles relatives au RMI et au RSA (voir état III-A1.2).

(3) Dépenses engagées non mandatées.

(4) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES	A3

Dépenses financières

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
DEPENSES TOTALES		**3 024,00**	**0,00**	**0,00**	**3 024,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Cpte de liaison : affectation (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participations et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**3 024,00**	**0,00**	**0,00**	**3 024,00**
2743	Prêts au personnel	3 024,00	0,00	0,00	3 024,00
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**			

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT	A4.1

RECETTES D'EQUIPEMENT – Détail des chapitres

Financement des équipements départementaux et non départementaux (hors RMI et RSA)

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits annulés (4)
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES RMI/RSA	A4.2

RECETTES RMI

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

RECETTES RSA

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES	A4.3

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
TOTAL		**378,00**	**1 448,00**	**0,00**	**-1 070,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**1 448,00**	**0,00**	**-1 448,00**
10222	FCTVA	0,00	1 448,00	0,00	-1 448,00
138	**Autres subventions invest. non transf.**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Cpte de liaison : affectation (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participations et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**378,00**	**0,00**	**0,00**	**378,00**
2743	Prêts au personnel	378,00	0,00	0,00	378,00
024	**Produits des cessions d'immobilisations**	**0,00**		**0,00**	

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	A5

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Cumul des réalisations (4)
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats/Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	
TOTAL DEPENSES (5) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES (5) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir le détail des opérations pour compte de tiers en annexe en IV-B5.

(2) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12. A la clôture de l'opération, les crédits ouverts non consommés sont automatiquement annulés. En cas de déficit, le solde s'obtient par l'inscription d'une recette à la rubrique « Financement par le département ».

(4) Ensemble des réalisations au 31/12.

(5) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat. Pour les opérations gérées sur plusieurs années, l'opération peut être déséquilibrée au titre d'un exercice. Toutefois cette opération doit être équilibrée à sa clôture.

(6) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	A6

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats/Titres émis	Crédits annulés (3)
040	***DEPENSES (2)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
040	***RECETTES (2)***	***9 300,00***	***8 967,01***	***332,99***
28157	*Matériel et outillage techniques*	*800,00*	*776,00*	*24,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*1 500,00*	*1 361,60*	*138,40*
28188	*Autres immo. corporelles*	*7 000,00*	*6 829,41*	*170,59*

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES	A7

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats/Titres émis	Crédits annulés (3)
041	***DEPENSES (2)***	***47 000,00***	***0,00***	***47 000,00***
2188	*Autres immobilisations corporelles*	*47 000,00*	*0,00*	*47 000,00*
041	***RECETTES (2)***	***47 000,00***	***0,00***	***47 000,00***
2033	*Frais d'insertion*	*47 000,00*	*0,00*	*47 000,00*

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations.

III – VOTE — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)	Pour information dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information dépenses gérées hors AE
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)			
DEPENSES DE L'EXERCICE(Détail en III-B1)		**705 076,00**	**619 627,32**	**26 668,18**	**0,00**	**58 780,50**	**0,00**	**646 295,50**
011	Charges à caractère général (4)	292 360,00	224 832,04	26 668,18	0,00	40 859,78	0,00	251 500,22
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	401 404,00	385 826,58	0,00	0,00	15 577,42		385 826,58
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	12,00	1,69	0,00	0,00	10,31	0,00	1,69
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles (4)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00		0,00
68	Dotations amortissements et provisions (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (3)	0,00						
023	*Virement à la section d'investissement (3)*	*0,00*						
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*9 300,00*	*8 967,01*			*332,99*		*8 967,01*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*		*0,00*

Pour information : **002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1**		**20 631,70**						

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**725 707,70**	**640 259,02**	**26 668,18**	**0,00**	**58 780,50**	**0,00**	**646 295,50**

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Mandats émis – Charges rattachées – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de mandats (opérations sans réalisations).

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	
RECETTES DE L'EXERCICE(Détail en III-B2)		**725 707,70**	**651 764,89**	**0,00**	**0,00**	**73 942,81**
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	87 751,00	88 368,78	0,00	0,00	-617,78
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (3)	284 433,12	343 467,23	0,00	0,00	-59 034,11
75	Autres produits de gestion courante (3)	253 523,58	119 928,88	0,00	0,00	133 594,70
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (3)	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (3)	0,00	0,00			0,00
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*

Pour information : **002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1**	**0,00**					

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**725 707,70**	**651 764,89**	**0,00**	**0,00**	**73 942,81**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE	B1

OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Dépenses gérées hors AE
011	**Charges à caractère général(4)**	**292 360,00**	**224 832,04**	**26 668,18**	**0,00**	**40 859,78**	**0,00**	**251 500,22**
60622	Carburants	4 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00		
60632	Fournitures de petit équipement	2 358,00	1 274,64	0,00	0,00	1 083,36		
60636	Vêtements de travail	1 715,00	1 479,48	0,00	0,00	235,52		
611	Contrats de prestations de services	87 833,00	77 617,82	0,00	0,00	10 215,18		
61551	Entretien matériel roulant	960,00	56,64	0,00	0,00	903,36		
6156	Maintenance	16 200,00	4 328,52	0,00	0,00	11 871,48		
6182	Documentation générale et technique	500,00	279,00	0,00	0,00	221,00		
6183	Frais de formation (personnel extérieur	700,00	0,00	0,00	0,00	700,00		
6184	Versements à des organismes de formation	2 184,00	2 184,00	0,00	0,00	0,00		
6188	Autres frais divers	170 494,00	129 730,14	26 668,18	0,00	14 095,68		
6251	Voyages, déplacements et missions	5 416,00	3 881,80	0,00	0,00	1 534,20		
012	**Charges de personnel et frais assimilés (2) (4)**	**401 404,00**	**385 826,58**	**0,00**	**0,00**	**15 577,42**		**385 826,58**
6331	Versement mobilité	1 208,00	1 131,68	0,00	0,00	76,32		
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 470,00	1 028,86	0,00	0,00	441,14		
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 500,00	2 367,84	0,00	0,00	132,16		
64111	Rémunération principale titulaires	212 376,00	205 740,30	0,00	0,00	6 635,70		
64112	SFT, indemnité résidence	9 200,00	8 912,16	0,00	0,00	287,84		
64118	Autres indemnités titulaires	70 000,00	65 645,19	0,00	0,00	4 354,81		
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	33 000,00	31 753,09	0,00	0,00	1 246,91		
6453	Cotisations aux caisses de retraites	66 100,00	65 896,77	0,00	0,00	203,23		
6478	Autres charges sociales diverses	5 050,00	3 098,69	0,00	0,00	1 951,31		
6488	Autres charges	500,00	252,00	0,00	0,00	248,00		
014	**Atténuations de produits**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
015	**Revenu minimum d'insertion**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
016	**Allocation personnalisée d'autonomie**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
017	**Revenu de solidarité active**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)**	**12,00**	**1,69**	**0,00**	**0,00**	**10,31**	**0,00**	**1,69**
65888	Autres	12,00	1,69	0,00	0,00	10,31		
6586	**Frais fonctionnement des groupes d'élus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A)= (011+012+014+015+016+017+65+6586)		**693 776,00**	**610 660,31**	**26 668,18**	**0,00**	**56 447,51**	**0,00**	**637 328,49**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Mandats émis – Charges rattachées – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE	B1

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES – OPERATIONS D'ORDRE

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE
66	**Charges financières (B)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
67	**Charges exceptionnelles (C) (5)**	**2 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 000,00**		**0,00**
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00		
68	**Dotations amortissements et provisions (D) (5)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**		**0,00**
022	**Dépenses imprévues (E)**	**0,00**						
TOTAL DES DEPENSES REELLES = A+B+C+D+E		**695 776,00**	**610 660,31**	**26 668,18**	**0,00**	**58 447,51**	**0,00**	**637 328,49**
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***						
042	***Opérations ordre transf. entre sections (4)***	***9 300,00***	***8 967,01***			***332,99***		***8 967,01***
6811	*Dot. amort. et prov. Immos incorporelles*	*9 300,00*	*8 967,01*			*332,99*		*8 967,01*
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (= prélèvement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)		***9 300,00***	***8 967,01***			***332,99***		***8 967,01***
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**705 076,00**	**619 627,32**	**26 668,18**	**0,00**	**58 780,50**	**0,00**	**646 295,50**
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		**20 631,70**	**20 631,70**					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		**725 707,70**	**640 259,02**	**26 668,18**	**0,00**	**58 780,50**	**0,00**	**646 295,50**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Mandats émis – Charges rattachées – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040.*

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Pour information : détail du calcul des ICNE au compte 66112 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(6) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap/ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
70	**Prod. services, domaine, ventes diverses**	**87 751,00**	**88 368,78**	**0,00**	**0,00**	**-617,78**
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	87 751,00	88 368,78	0,00	0,00	-617,78
73	**Impôts et taxes (sauf 731)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
731	**Impositions directes**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Dotations, subventions et participations(4)**	**284 433,12**	**343 467,23**	**0,00**	**0,00**	**-59 034,11**
74788	Autres	284 433,12	343 467,23	0,00	0,00	-59 034,11
75	**Autres produits de gestion courante(4)**	**253 523,58**	**119 928,88**	**0,00**	**0,00**	**133 594,70**
75822	Prise en charge déficit budget annexe	253 517,58	119 927,90	0,00	0,00	133 589,68
7588	Autres produits divers gestion courante	6,00	0,98	0,00	0,00	5,02
013	**Atténuations de charges(4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
015	**Revenu minimum d'insertion**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
016	**Allocation personnalisée d'autonomie**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
017	**Revenu de solidarité active**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (70 + 73 + 731 + 74 + 75 + 013 + 015 + 016 + 017)		**625 707,70**	**551 764,89**	**0,00**	**0,00**	**73 942,81**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits « surfiscalisés » (compte 7321) (5)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

(5) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS – OPERATIONS D'ORDRE

Chap/ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
76	**Produits financiers (B)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (C) (5)**	**100 000,00**	**100 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
7748	Autres subventions exceptionnelles	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
78	**Reprises amortissements et provisions (D) (5)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
TOTAL DES RECETTES REELLES = A+B+C+D		**725 707,70**	**651 764,89**	**0,00**	**0,00**	**73 942,81**
042	***Opérations ordre transf. entre sections (4)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**725 707,70**	**651 764,89**	**0,00**	**0,00**	**73 942,81**
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		**0,00**	**0,00**			
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		**725 707,70**	**651 764,89**	**0,00**	**0,00**	**73 942,81**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040.*

(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(6) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
INVESTISSEMENT						
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)						
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0
- Equipements départementaux		0	0	0	0	0
- Equipements non départementaux (c/204)		0	0	0	0	0
- Opérations financières	0					
Dépenses d'ordre	0					
Solde d'exécution reporté de N-1	0					
Total dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total recettes	**31 047**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Solde d'investissement	**31 047**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total RAR recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
SOLDE RAR investissement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
FONCTIONNEMENT						
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)						
Total dépenses	**29 600**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total recettes	**1**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Solde de fonctionnement	**-29 599**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total RAR recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
SOLDE RAR fonctionnement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

IV – ANNEXES — IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE — A1

Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
INVESTISSEMENT									
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)									
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	15 884	0	0	15 884
- Equipements départementaux	0	0	0	0	0	15 884	0	0	15 884
- Equipements non départementaux (c/204)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières									0
Dépenses d'ordre									0
Solde d'exécution reporté de N-1									0
Total dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**15 884**	**0**	**0**	**15 884**
Total recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**31 047**
Solde d'investissement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**-15 884**	**0**	**0**	**15 162**
RESTES A REALISER au 31/12/N									
Total RAR dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total RAR recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
SOLDE RAR investissement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
FONCTIONNEMENT									
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)									
Total dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**637 327**	**0**	**0**	**666 927**
Total recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**651 764**	**0**	**0**	**651 765**
Solde de fonctionnement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**14 437**	**0**	**0**	**-15 162**
RESTES A REALISER au 31/12/N									
Total RAR dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total RAR recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
SOLDE RAR fonctionnement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

IV – ANNEXES — IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE — A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
Total dépenses d'investissement		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0
21838	Autre matériel informatique	0	0	0	0	0	0
2188	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
23153	Réseaux divers	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre entre section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations patrimoniales		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
001 Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0
RECETTES							
Total recettes d'investissement		**31 047**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Recettes réelles		1 448	0	0	0	0	0
10222	FCTVA	1 448	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		*8 967*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre entre section		*8 967*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
28157	*Matériel et outillage techniques*	*776*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
281838	*Autre matériel informatique*	*1 362*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
28188	*Autres immo. corporelles*	*6 829*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations patrimoniales		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
001 Solde d'exécution reporté de N-1		20 632	0	0	0	0	0
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
Total dépenses de fonctionnement		**29 600**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Dépenses réelles		2	0	0	0	0	0
60622	Carburants	0	0	0	0	0	0
60632	Fournitures de petit équipement	0	0	0	0	0	0
60636	Vêtements de travail	0	0	0	0	0	0
611	Contrats de prestations de services	0	0	0	0	0	0
61551	Entretien matériel roulant	0	0	0	0	0	0
6156	Maintenance	0	0	0	0	0	0
6182	Documentation générale et technique	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
6184	Versements à des organismes de formation	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
6188	Autres frais divers	0	0	0	0	0	0
6251	Voyages, déplacements et missions	0	0	0	0	0	0
6331	Versement mobilité	0	0	0	0	0	0
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	0	0	0	0	0
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	0	0	0	0	0
64111	Rémunération principale titulaires	0	0	0	0	0	0
64112	SFT, indemnité résidence	0	0	0	0	0	0
64118	Autres indemnités titulaires	0	0	0	0	0	0
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	0	0	0	0	0
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	0	0	0	0	0
6478	Autres charges sociales diverses	0	0	0	0	0	0
6488	Autres charges	0	0	0	0	0	0
65888	Autres	2	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		*8 967*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre entre section		*8 967*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
6811	*Dot. amort. et prov. Immos incorporelles*	*8 967*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		20 632	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes de fonctionnement		**1**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Recettes réelles		1	0	0	0	0	0
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	0	0	0	0	0	0
74788	Autres	0	0	0	0	0	0
75822	Prise en charge déficit budget annexe	0	0	0	0	0	0
7588	Autres produits divers gestion courante	1	0	0	0	0	0
7748	Autres subventions exceptionnelles	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre entre section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0	0	0	0	0	0

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
INVESTISSEMENT										
DEPENSES										
Total dépenses d'investissement		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**15 884**	**0**	**0**	**15 884**
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	15 884	0	0	15 884
21838	Autre matériel informatique	0	0	0	0	0	384	0	0	384
2188	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	10 739	0	0	10 739
23153	Réseaux divers	0	0	0	0	0	4 761	0	0	4 761
Dépenses d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre entre section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations patrimoniales		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
001 Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES										
Total recettes d'investissement		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**31 047**
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	1 448
10222	FCTVA	0	0	0	0	0	0	0	0	1 448
Recettes d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*8 967*
Opérations d'ordre entre section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*8 967*
28157	*Matériel et outillage techniques*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*776*
281838	*Autre matériel informatique*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1 362*
28188	*Autres immo. corporelles*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*6 829*
Opérations patrimoniales		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
001 Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	20 632
FONCTIONNEMENT										
DEPENSES										
Total dépenses de fonctionnement		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**637 327**	**0**	**0**	**666 927**
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	637 327	0	0	637 328
60622	Carburants	0	0	0	0	0	4 000	0	0	4 000
60632	Fournitures de petit équipement	0	0	0	0	0	1 275	0	0	1 275
60636	Vêtements de travail	0	0	0	0	0	1 479	0	0	1 479
611	Contrats de prestations de services	0	0	0	0	0	77 618	0	0	77 618
61551	Entretien matériel roulant	0	0	0	0	0	57	0	0	57
6156	Maintenance	0	0	0	0	0	4 329	0	0	4 329

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
6182	Documentation générale et technique	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**279**	**0**	**0**	**279**
6184	Versements à des organismes de formation	0	0	0	0	0	2 184	0	0	2 184
6188	Autres frais divers	0	0	0	0	0	156 398	0	0	156 398
6251	Voyages, déplacements et missions	0	0	0	0	0	3 882	0	0	3 882
6331	Versement mobilité	0	0	0	0	0	1 132	0	0	1 132
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	0	0	0	0	1 029	0	0	1 029
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	0	0	0	0	2 368	0	0	2 368
64111	Rémunération principale titulaires	0	0	0	0	0	205 740	0	0	205 740
64112	SFT, indemnité résidence	0	0	0	0	0	8 912	0	0	8 912
64118	Autres indemnités titulaires	0	0	0	0	0	65 645	0	0	65 645
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	0	0	0	0	31 753	0	0	31 753
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	0	0	0	0	65 897	0	0	65 897
6478	Autres charges sociales diverses	0	0	0	0	0	3 099	0	0	3 099
6488	Autres charges	0	0	0	0	0	252	0	0	252
65888	Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Dépenses d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*8 967*
Opérations d'ordre entre section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*8 967*
6811	*Dot. amort. et prov. Immos incorporelles*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*8 967*
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	20 632

RECETTES										
Total recettes de fonctionnement		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**651 764**	**0**	**0**	**651 765**
Recettes réelles		0	0	0	0	0	651 764	0	0	651 765
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	0	0	0	0	0	88 369	0	0	88 369
74788	Autres	0	0	0	0	0	343 467	0	0	343 467
75822	Prise en charge déficit budget annexe	0	0	0	0	0	119 928	0	0	119 928
7588	Autres produits divers gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	1
7748	Autres subventions exceptionnelles	0	0	0	0	0	100 000	0	0	100 000
Recettes d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre entre section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0

IV – ANNEXES — IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – OPERATIONS NON VENTILEES — A1/01

SOUS-FONCTION 01 OPERATIONS NON-VENTILABLES (hors RAR et reports)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
DEPENSES		**0,00**
Dépenses réelles		**0,00**
Dépenses d'ordre		***0,00***
040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
RECETTES		**10 415,01**
Recettes réelles		**1 448,00**
10222	FCTVA	1 448,00
Recettes d'ordre		***8 967,01***
040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*8 967,01*
28157	*Matériel et outillage techniques*	*776,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*1 361,60*
28188	*Autres immo. corporelles*	*6 829,41*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
DEPENSES		**8 968,70**
Dépenses réelles		**1,69**
65888	Autres	1,69
Dépenses d'ordre		***8 967,01***
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*8 967,01*
6811	*Dot. amort. et prov. Immos incorporelles*	*8 967,01*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*
RECETTES		**0,98**
Recettes réelles		**0,98**
7588	Autres produits divers gestion courante	0,98
Recettes d'ordre		***0,00***
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES — IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION — A1/7

FONCTION 7 – Aménagement et environnement (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	70 Services communs	71 Aménagement et développement urbain	72 Logement	73 Environnement	
					731 Actions en matière de trait. des déchets	738 Autres actions en faveur milieu naturel
DEPENSES REELLES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**15 884,40**
Equipements départementaux		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**15 884,40**
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	384,36
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	10 739,04
23153	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	4 761,00
Equipements non départementaux (c/204)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES REELLES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	70 Services communs	71 Aménagement et développement urbain	72 Logement	73 Environnement	
					731 Actions en matière de trait. des déchets	738 Autres actions en faveur milieu naturel
DEPENSES REELLES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**637 326,80**
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	1 274,64
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	1 479,48
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	77 617,82
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	56,64
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	4 328,52
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	279,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	2 184,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	156 398,32
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	3 881,80
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	1 131,68
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 028,86
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	2 367,84
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	205 740,30
64112	SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	8 912,16
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	65 645,19
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	31 753,09
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	65 896,77
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	3 098,69
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	252,00
RECETTES REELLES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**651 763,91**
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	0,00	0,00	0,00	0,00	88 368,78
74788	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	343 467,23
75822	Prise en charge déficit budget annexe	0,00	0,00	0,00	0,00	119 927,90
7748	Autres subventions exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/7

FONCTION 7 – Aménagement et environnement

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	74 Aménagement et développement rural	75 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		**0,00**	**0,00**	**15 884,40**
Equipements départementaux		**0,00**	**0,00**	**15 884,40**
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	384,36
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	10 739,04
23153	Réseaux divers	0,00	0,00	4 761,00
Equipements non départementaux (c/204)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES REELLES		**0,00**	**0,00**	**0,00**

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	74 Aménagement et développement rural	75 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		**0,00**	**0,00**	**637 326,80**
60622	Carburants	0,00	0,00	4 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	1 274,64
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	1 479,48
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	77 617,82
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	56,64
6156	Maintenance	0,00	0,00	4 328,52
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	279,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	2 184,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	156 398,32
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	3 881,80
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	1 131,68
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	1 028,86
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	2 367,84
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	205 740,30
64112	SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	8 912,16
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	65 645,19
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	31 753,09
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	65 896,77
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	3 098,69
6488	Autres charges	0,00	0,00	252,00
RECETTES REELLES		**0,00**	**0,00**	**651 763,91**
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	0,00	0,00	88 368,78
74788	Autres	0,00	0,00	343 467,23
75822	Prise en charge déficit budget annexe	0,00	0,00	119 927,90
7748	Autres subventions exceptionnelles	0,00	0,00	100 000,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – METHODES UTILISEES	B2

METHODES UTILISEES

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article D. 3321-1 du CGCT) : 500 €		06/02/2004
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	Logiciels bureautiques	2	17/10/2003
L	Progiciels de gestion	5	17/10/2003
L	Voitures	6	17/10/2003
L	Fourgons et matériel de fauchage de voirie	7	17/10/2003
L	Camions, tracteurs, saleuses et véhicules de voirie	10	17/10/2003
L	Autres camions et véhicules industriels	8	17/10/2003
L	Mobilier	10	17/10/2003
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	7	17/10/2003
L	Matériel micro-informatique	4	17/10/2003
L	Gros matériel, informatique, de reprographie et de téléphonie	5	17/10/2003
L	Matériels classiques	8	17/10/2003
L	Coffre-fort	25	17/10/2003
L	Installations et appareils de chauffage	15	17/10/2003
L	Appareils de levage, ascenseurs	20	17/10/2003
L	Appareils de laboratoire	7	17/10/2003
L	Equipements de garage et ateliers	12	17/10/2003
L	Equipements des cuisines	10	17/10/2003
L	Equipements sportifs	13	17/10/2003
L	Plantations	20	17/10/2003
L	Autres agencements et aménagements de terrains	23	17/10/2003
L	Bâtiments scolaires	20	17/10/2003
L	Bâtiments	25	17/10/2003
L	Constructions sur sol d'autrui (amortissement : sur durée du bail à construction)	0	17/10/2003
L	Bâtiments légers, abris	10	17/10/2003
L	Agencements et aménagements de bâtiment installations électriques et téléphoniques	18	17/10/2003
L	Frais d'études non suivies de réalisations	5	17/10/2003
L	Frais d'insertions publicitaires,en cas d'échec du projet d'investissement	5	17/10/2003
L	Subventions d'équipement versées à des bénéficiaires publics ou privés	5	17/10/2003
L	Subv d'équipement versées à des bénéficiaires publics ou privés:biens mobiliers, matériel ou études	5	27/10/2017
L	Subv d'équipement versées à des bénéficiaires publics ou privés:biens immobiliers ou installations	30	27/10/2017
L	Subv d'équipt versées bénéficiaires publics ou privés:projets d'infrastructure d'intérêt national	40	27/10/2017
L	Subv d'équipt versées : invest d'entreprises ne relevant d'aucune des catégories précédentes	5	27/10/2017

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B7.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**0,00**	**I** **0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681 (2)	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	B7.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**9 678,00**	**III**	**10 415,01**
Ressources propres externes de l'année (a)		**378,00**		**1 448,00**
10222	FCTVA	0,00		1 448,00
10228	Autres fonds	0,00		0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00		0,00
26…	Participations et créances rattachées			
27…	Autres immobilisations financières			
2743	Prêts au personnel	378,00		0,00
Ressources propres internes de l'année (b)		**9 300,00**		**8 967,01**
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
28157	*Matériel et outillage techniques*	*800,00*		*776,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*1 500,00*		*1 361,60*
28188	*Autres immo. corporelles*	*7 000,00*		*6 829,41*
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**10 415,01**	**0,00**	**20 631,70**	**0,00**	**31 046,71**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**0,00**
Ressources propres disponibles	IV	**31 046,71**
Solde	V = IV – II (2)	**31 046,71**

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 3313-7 du CGCT) – ENTREES	B9.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article R. 3313-7 du CGCT)

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
TOTAL GENERAL			**89 033,40**	**0,00**	
Acquisitions à titre onéreux			**89 033,40**	**0,00**	
01/01/2021	ENREGISTREUR TEMPERATURE CATER	AUTCG32_21_0381	467,64	0,00	1
01/01/2021	ECRAN 22 POUCES	AUTCG32_21_0849	145,32	0,00	1
01/01/2021	ENCEINTE BLUETOOTH	AUTCG32_21_0917	239,04	0,00	1
26/01/2021	DEBITMETRE ULTRAFLUX	AUTCG32_21_0057	4 912,68	0,00	8
26/03/2021	ENREGISTREUR TEMPERATURE CATER	AUTCG32_21_0300	1 237,92	0,00	8
13/04/2021	CONDUCTIMETRE PORTABLE	AUTCG32_21_0346	1 080,00	0,00	8
26/10/2021	FRAIS ETUDES RUISSEAU COULEGNE	AUT1800711	19 440,00	0,00	5
26/10/2021	FRAIS ETUDES LEVE TOPO COULEGNE	AUT1900198	840,00	0,00	5
26/10/2021	FRAIS ETUDES COULEGNE - PARTIE 1B - TOMOGRAPHIE ELECTRIQUE	AUT1900268	7 920,00	0,00	5
26/10/2021	FRAIS ETUDES TOMOGRAPHIE SUPPLEMENTAIRE	AUT1900269	1 320,00	0,00	5
26/10/2021	FRAIS ETUDES SONDAGES GEOTECHNIQUES	AUT1900384	7 476,00	0,00	5
26/10/2021	FRAIS ETUDES SONDAGES GEOTECHNIQUES	AUT1900385	864,00	0,00	5
26/10/2021	FRAIS ETUDES SUIVI INTERPRETATION SONDAGES GEOTECH COULEGNE	AUT1900438	756,00	0,00	5
26/10/2021	FRAIS ETUDES SUIVI INTERPRETATION SONDAGES GEOTECH COULEGNE	AUT1900439	3 180,00	0,00	5
26/10/2021	FRAIS ETUDES SONDAGES GEOTECHNIQUES - TO MAPA COULEGNE	AUT1900440	32 130,00	0,00	5
26/10/2021	FRAIS ETUDES RD214 RUISSEAU COULEGNE	AUT1900451	1 080,00	0,00	5
26/10/2021	FRAIS ETUDES GEOPHYSIQUE PAR POLARISATION INSTANTANEE LAVARDENS	AUTCG32_20_0019	2 904,00	0,00	5
05/11/2021	TUBICAM R-TT	AUTCG32_21_1095	3 040,80	0,00	8
Acquisitions à titre gratuit			**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition			**0,00**	**0,00**	
Affectation			**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage			**0,00**	**0,00**	
Divers			**0,00**	**0,00**	

(1) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 3313-7 du CGCT) – SORTIES	B9.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article R. 3313-7 du CGCT)

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
TOTAL GENERAL							0,00	**0,00**	
Cessions à titre onéreux							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre gratuit							**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition							**0,00**	**0,00**	
Affectation							**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage							**0,00**	**0,00**	
Mise à la réforme							**0,00**	**0,00**	
31/12/2021	DIVERS OUTILLAGE HORTICOLE	01/01/2020	1 376,40	1	1 376,40	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	ENREGISTREURS DE TEMPERATURE	01/01/2020	1 237,92	1	1 237,92	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers							**0,00**	**0,00**	

(1) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(2) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(3) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – MATERIELS ET OUTILLAGES	B11.3

Installations techniques, matériels et outillages en cours d'amortissement (1)

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL		**81 617,81**		**17 204,77**	**776,00**	**63 637,04**
TRAVAUX RESEAUX	31/12/2006	23 574,95	0	0,00	0,00	23 574,95
TRAVAUX DE RESEAUX 2005	31/12/2006	18 203,72	0	0,00	0,00	18 203,72
COURANTOMETRE NUMERIQUE	15/12/2009	9 179,30	7	9 179,30	0,00	0,00
ACCESSOIRES COURANTOMETRE	16/02/2010	1 921,97	7	1 921,97	0,00	0,00
MULTI PARAMETRE CATER	30/05/2012	2 809,50	7	2 809,50	0,00	0,00
APPAREIL DE MESURE PH METRE	18/09/2015	823,68	7	585,00	117,00	121,68
CONDUCTIVIMETRE ECRAN LCD	18/09/2015	1 087,68	7	775,00	155,00	157,68
OXYMETRE	13/10/2015	1 478,40	7	1 055,00	211,00	212,40
TRAVAUX RESEAUX RESSOURCES EA	09/12/2015	1 407,81	0	0,00	0,00	1 407,81
ENREGISTREUR 3 VOIES ANALOGIQ	14/12/2017	2 056,80	7	879,00	293,00	884,80
TRAVAUX REHABILITATION STATION	31/12/2018	2 560,80	0	0,00	0,00	2 560,80
TRAVAUX STATIONS HYDROMETRIQUES SUIVI COULEGNE	18/11/2019	10 113,60	0	0,00	0,00	10 113,60
TRAVAUX RENOVATION SITE JU-BELLOC 2019	13/10/2020	6 399,60	0	0,00	0,00	6 399,60

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	B11.4

Autres immobilisations corporelles (1)

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL		**219 171,24**		**184 059,32**	**5 576,69**	**29 535,23**
PRELEVEUR HYDREKA	02/03/2004	951,96	8	951,96	0,00	0,00
DEBIMETRE 950 B AVEC BATTERIE	03/08/2004	6 275,59	8	6 275,59	0,00	0,00
PC MAXDATA AVEC ECRAN	10/08/2004	5 066,25	4	5 066,25	0,00	0,00
CONSERVATEUR 50 L	17/11/2004	1 001,19	8	1 001,19	0,00	0,00
APPAREIL PHOTO NUMERIQUE CANON	08/03/2005	1 244,12	4	1 244,12	0,00	0,00
MICRO PORTABLE DELL	22/06/2005	1 208,55	4	1 208,55	0,00	0,00
CAPTEURS DE NIVEAU	10/08/2005	3 061,76	8	3 061,76	0,00	0,00
MICROS LATITUDE 110L	19/08/2005	2 560,61	4	2 560,61	0,00	0,00
CONDUCTIMETRE WTW	14/09/2005	1 650,48	8	1 650,48	0,00	0,00
MULTIPARAMETRE WTW	14/09/2005	887,43	8	887,43	0,00	0,00
MULTIPARAMETRE 340I	07/12/2005	1 650,48	8	1 650,48	0,00	0,00
GLACIERE COFFRE COMPRESSEURS 4	06/02/2006	965,77	8	965,77	0,00	0,00
IMPRIMANTE LASER COULEUR RESEA	08/09/2006	4 878,78	4	4 878,78	0,00	0,00
ORDINATEURS PORTABLES LATITUDE	17/10/2006	1 714,11	4	1 714,11	0,00	0,00
COLORIMETRE DR890	28/02/2007	1 552,89	8	1 552,89	0,00	0,00
TURBIDIMETRE	28/02/2007	944,84	8	944,84	0,00	0,00
MULTIPARAMETRE WT340I	27/03/2007	2 291,20	8	2 291,20	0,00	0,00
MULTI 340I + OXY 340I	27/03/2007	3 813,35	8	3 813,35	0,00	0,00
PHMETRE 340I	27/03/2007	1 071,26	8	1 071,26	0,00	0,00
CANOE AVEC EQUIPEMENTS	03/08/2007	1 003,88	8	1 003,88	0,00	0,00
DÉBITMÈTRE ULTRA SONS	13/11/2007	9 462,58	8	9 462,58	0,00	0,00
MICRO AVEC ECRAN LCD	06/12/2007	759,10	4	759,10	0,00	0,00
OXYMETRE ENREGISTEUR DE POCHE	11/02/2009	1 236,54	8	1 236,54	0,00	0,00
APPAREIL PORTABLE DE MESURE NE	11/02/2009	2 386,02	8	2 386,02	0,00	0,00
CONDUCTIMETRE DE POCHE WTW340i	11/02/2009	947,71	8	947,71	0,00	0,00
PH METRE DE POCHE WTW340i	11/02/2009	741,40	8	741,40	0,00	0,00
CANALS VENTURI TYPE B	11/03/2009	1 367,03	8	1 367,03	0,00	0,00
MICRO OPTIPLEX	05/08/2009	584,72	4	584,72	0,00	0,00
MICRO LATITUDE E5500	24/11/2009	966,13	4	966,13	0,00	0,00
MICRO ORDINATEUR LATITUDE E550	24/11/2009	780,63	4	780,63	0,00	0,00
DETECTEUR DE GAZ PORTABLE	18/02/2010	682,92	8	682,92	0,00	0,00
PC PORTABLE DELL	05/05/2010	759,10	4	759,10	0,00	0,00
LAVE LINGE + SECHE LINGE WHIRP	11/08/2010	1 060,76	8	1 060,76	0,00	0,00
DEBIMETRE H/V	16/09/2010	6 322,06	8	6 322,06	0,00	0,00
CONDUCTIMETRES	18/11/2010	1 904,03	8	1 904,03	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
MULTIPARAMETRE DE POCHE	20/01/2011	2 438,76	8	2 438,76	0,00	0,00
ENREGISTEUR DE DONNEES OCTOPUS	17/03/2011	2 028,42	8	2 028,42	0,00	0,00
CAPTEUR OXYGENE	06/04/2011	2 205,42	8	2 205,42	0,00	0,00
MICRO PORTABLE	09/08/2011	838,19	4	838,19	0,00	0,00
MICRO PORTABLE	09/08/2011	838,19	4	838,19	0,00	0,00
MICRO PORTABLE	07/12/2011	838,19	4	838,19	0,00	0,00
MULTI PARAMETRES WTW 350I	31/01/2012	6 027,84	8	6 027,84	0,00	0,00
DIVERS MATERIELS POUR TRANSFO	31/01/2012	1 135,67	8	1 135,67	0,00	0,00
OCTOPUS	16/02/2012	2 540,40	8	2 540,40	0,00	0,00
DEBIMETRE SIGMA 950	16/02/2012	6 361,70	8	6 361,70	0,00	0,00
PRELEVEUR PORTABLE REFRIGERER	16/02/2012	5 119,60	8	5 119,60	0,00	0,00
MICRO ORDINATEUR TECHNIQUE DAO	04/09/2012	673,10	4	673,10	0,00	0,00
MICRO PORTABLE	10/10/2012	726,28	4	726,28	0,00	0,00
RENAULT KANGOO	07/12/2012	13 032,64	6	13 032,64	0,00	0,00
POMPE PERISTALTIQUE DE TERRAIN	29/03/2013	3 127,09	8	2 730,00	397,09	0,00
REFRIGERATEUR DE VEHICULE	14/06/2013	1 174,00	8	1 022,00	152,00	0,00
BERLINGO 4X4	22/08/2013	21 705,58	6	21 705,58	0,00	0,00
REFRIGERATEUR PORTABLE WAECO	10/10/2013	815,00	8	707,00	108,00	0,00
RENAULT KANGOO IMMAT 9712MR32	29/04/2014	4 950,00	6	4 950,00	0,00	0,00
RENAULT KANGOO IMMAT 1759MS32	29/04/2014	4 800,00	6	4 800,00	0,00	0,00
RENAULT KANGOO IMMAT AP092AL	05/05/2014	6 300,00	6	6 300,00	0,00	0,00
RENAULT KANGOO IMMAT 9714MR32	07/05/2014	4 950,00	6	4 950,00	0,00	0,00
DIVERS APPAREILS DE MESURES	17/06/2014	3 205,20	8	2 400,00	400,00	405,20
RENAULT KANGOO IMMAT 4823MT32	07/11/2014	4 950,00	6	4 950,00	0,00	0,00
MICRO ORDINATEUR BUREAUTIQUE	02/12/2014	576,00	4	576,00	0,00	0,00
MICRO ORDINATEUR	30/12/2014	728,71	4	728,71	0,00	0,00
CONDUCTIVIMETRE ECRAN LCD	18/09/2015	1 017,98	8	635,00	127,00	255,98
APPAREIL PHOTO ETANCHE	25/11/2015	756,00	4	756,00	0,00	0,00
SYSTEME AUTOSURVEILLANCE	23/12/2015	2 364,00	8	1 475,00	295,00	594,00
ORDINATEUR PORTABLE 17 POUCES	04/04/2016	710,40	4	710,40	0,00	0,00
MULTI PARAMETRE PORTABLE ET S	09/05/2016	3 380,40	8	1 688,00	422,00	1 270,40
ECHO-SONDEUR CATER	13/12/2017	969,00	8	363,00	121,00	485,00
PC PORTABLES ET PC FIXE	14/12/2017	2 685,60	4	2 013,00	672,60	0,00
PLUVIOMETRE PLV2 +OCTOPUS 4 ET DETECTEURS ELECT	17/12/2018	4 998,24	8	1 248,00	624,00	3 126,24
DEBIMETRE ULTRAFLUX	16/10/2019	4 844,76	8	605,00	605,00	3 634,76
MATERIEL SUIVI HYDROMORPHO	19/12/2019	1 502,28	8	187,00	187,00	1 128,28
TABLETTES IPAD ET DELL	08/12/2020	2 759,22	4	0,00	689,00	2 070,22
CAPTEUR DE PRESSION OCTOPUS 4	15/12/2020	2 872,80	8	0,00	359,00	2 513,80
POMPE SOLAIRE RECIRCULATION	17/12/2020	3 345,95	8	0,00	418,00	2 927,95
ENREGISTREUR TEMPERATURE CATER	01/01/2021	467,64	1	0,00	0,00	467,64
ECRAN 22 POUCES	01/01/2021	145,32	1	0,00	0,00	145,32
ENCEINTE BLUETOOTH	01/01/2021	239,04	1	0,00	0,00	239,04

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
DEBITMETRE ULTRAFLUX	26/01/2021	4 912,68	8	0,00	0,00	4 912,68
ENREGISTREUR TEMPERATURE CATER	26/03/2021	1 237,92	8	0,00	0,00	1 237,92
CONDUCTIMETRE PORTABLE	13/04/2021	1 080,00	8	0,00	0,00	1 080,00
TUBICAM R-TT	05/11/2021	3 040,80	8	0,00	0,00	3 040,80

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	B11.5

Immobilisations incorporelles (1)

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL		**79 401,83**		**1 491,83**	**0,00**	**77 910,00**
LOGICIEL COREL DRAW V12	11/05/2005	529,35	2	529,35	0,00	0,00
LOGICIEL ADOBE PHOTOSHOP	11/05/2005	962,48	2	962,48	0,00	0,00
FRAIS ETUDES RUISSEAU COULEGNE	26/10/2021	19 440,00	5	0,00	0,00	19 440,00
FRAIS ETUDES LEVE TOPO COULEGNE	26/10/2021	840,00	5	0,00	0,00	840,00
FRAIS ETUDES COULEGNE - PARTIE 1B - TOMOGRAPHIE ELECTRIQUE	26/10/2021	7 920,00	5	0,00	0,00	7 920,00
FRAIS ETUDES TOMOGRAPHIE SUPPLEMENTAIRE	26/10/2021	1 320,00	5	0,00	0,00	1 320,00
FRAIS ETUDES SONDAGES GEOTECHNIQUES	26/10/2021	7 476,00	5	0,00	0,00	7 476,00
FRAIS ETUDES SONDAGES GEOTECHNIQUES	26/10/2021	864,00	5	0,00	0,00	864,00
FRAIS ETUDES SUIVI INTERPRETATION SONDAGES GEOTECH COULEGNE	26/10/2021	756,00	5	0,00	0,00	756,00
FRAIS ETUDES SUIVI INTERPRETATION SONDAGES GEOTECH COULEGNE	26/10/2021	3 180,00	5	0,00	0,00	3 180,00
FRAIS ETUDES SONDAGES GEOTECHNIQUES - TO MAPA COULEGNE	26/10/2021	32 130,00	5	0,00	0,00	32 130,00
FRAIS ETUDES RD214 RUISSEAU COULEGNE	26/10/2021	1 080,00	5	0,00	0,00	1 080,00
FRAIS ETUDES GEOPHYSIQUE PAR POLARISATION INSTANTANEE LAVARDENS	26/10/2021	2 904,00	5	0,00	0,00	2 904,00

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	D1.1

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**1,00**	**0,00**	**1,00**	**1,00**	**0,00**	**1,00**
Rédacteur ppal 1ère cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**6,00**	**0,00**	**6,00**	**6,00**	**0,00**	**6,00**
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal 1ère cl	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Technicien principal 2ème cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**7,00**	**0,00**	**7,00**	**7,00**	**0,00**	**7,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	D1.1

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

IV

D4

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	62 927 773,51	61 144 361,07	0,00	1 783 412,44
RECETTES	62 927 773,51	45 388 823,19	0,00	17 538 950,32
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	269 372 342,59	242 983 290,49	0,00	26 389 052,10
RECETTES	269 372 342,59	284 519 132,59	0,00	-15 146 790,00

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET SATESE/ n° SIRET :22320001500533

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	77 309,70	15 884,40	0,00	61 425,30
RECETTES	77 309,70	31 046,71	0,00	46 262,99
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	725 707,70	666 927,20	0,00	58 780,50
RECETTES	725 707,70	651 764,89	0,00	73 942,81

BUDGET ESPACES NATURELS SENSIBLES ET CAUE/ n° SIRET :22320001500186

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 833 261,50	1 409 068,22	0,00	424 193,28
RECETTES	1 833 261,50	1 195 257,03	0,00	638 004,47
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 642 482,26	1 260 014,57	0,00	382 467,69
RECETTES	1 642 482,26	1 473 825,76	0,00	168 656,50

BUDGET POLE THERMAL/ n° SIRET :22320001500939				
SECTION	**Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)**	**Réalisations - mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12/N**	**Crédits annulés**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	369 650,77	37 881,26	0,00	331 769,51
RECETTES	369 650,77	338 112,05	0,00	31 538,72
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 166 426,77	1 054 224,45	0,00	112 202,32
RECETTES	1 166 426,77	753 993,66	0,00	412 433,11

BUDGET LABORATOIRE VETERINAIRE EAUX ET SOLS/ n° SIRET :22320001500590				
SECTION	**Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)**	**Réalisations - mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12/N**	**Crédits annulés**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	95 064,00	4 083,18	0,00	90 980,82
RECETTES	95 064,00	77 161,92	0,00	17 902,08
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 279 598,00	1 189 624,06	0,00	89 973,94
RECETTES	1 279 598,00	1 206 978,69	0,00	72 619,31

BUDGET AUTODROME NOGARO/ n° SIRET :22320001500954				
SECTION	**Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)**	**Réalisations - mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12/N**	**Crédits annulés**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	161 911,96	105 221,30	0,00	56 690,66
RECETTES	161 911,96	54 998,11	0,00	106 913,85
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	182 534,85	74 915,00	0,00	107 619,85
RECETTES	182 534,85	182 534,85	0,00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	**Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)**	**Réalisations - mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12/N**	**Crédits annulés**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	65 464 971,44	62 716 499,43	0,00	2 748 472,01
RECETTES	65 464 971,44	47 085 399,01	0,00	18 379 572,43
FONCTIONNEMENT				

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
DEPENSES	274 369 092,17	247 228 995,77	0,00	27 140 096,40
RECETTES	274 369 092,17	288 788 230,44	0,00	-14 419 138,27

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D4

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de la M52) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative ;

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES(après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	65 464 971,44	62 716 499,43	0,00	2 748 472,01
RECETTES	65 464 971,44	47 085 399,01	0,00	18 379 572,43
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	274 369 092,17	247 228 995,77	0,00	27 140 096,40
RECETTES	274 369 092,17	288 788 230,44	0,00	-14 419 138,27
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**339 834 063,61**	**309 945 495,20**	**0,00**	**29 888 568,41**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**339 834 063,61**	**335 873 629,45**	**0,00**	**3 960 434,16**

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES : Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
A le
,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

.

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) L'assemblée délibérante étant : (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : conseil général, conseil syndical, …).

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT - DEPARTEMENT DU GERS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE DEPARTEMENT DU GERS (2)

Numéro SIRET : 22320001500186

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE

M 52

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : ESPACES NATURELS SENSIBLES ET CAUE (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer soit « Département : nom du département », soit le libellé de l'établissement ou du syndicat (exemples : MDPH, libellé du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721- 2 du CGCT…).

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal (du département ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Pour mémoire : modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice - RAR Recettes 8

II - Présentation générale

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget 9
A2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement 10
A3 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement 11
B1 - Balance générale - Dépenses 12
B2 - Balance générale - Recettes 13

III - Vote

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble - Dépenses / Recettes 14
A1.1 - Equipements départementaux - Dépenses non individualisées en programme 16
A1.2 - Equipements départementaux - Dépenses RMI / RSA 17
A1.3 - Equipements départementaux - Vue d'ensemble des chapitres de programme 18
A1.4 - Equipements départementaux - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme 19
A1.5 - Equipements départementaux - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme 20
A2 - Equipements non départementaux 21
A3 - Dépenses financières 22
A4.1 - Recettes - Financement des équipements départementaux et non départementaux 23
A4.2 - Recettes - RMI / RSA 24
A4.3 - Recettes financières 25
A5 - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers 26
A6 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections 27
A7 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales 28
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 29
B1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 31
B2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes 34

IV - Annexes

A - Présentation croisée par fonction

A1 - Vue d'ensemble 36
A1/01 - Opérations non ventilées 44
A1/0 - Fonction 0 (sauf 01) Sans Objet
A1/1 - Fonction 1 Sans Objet
A1/2 - Fonction 2 Sans Objet
A1/3 - Fonction 3 Sans Objet
A1/4 - Fonction 4 Sans Objet
A1/5 - Fonction 5 Sans Objet
A1/6 - Fonction 6 Sans Objet
A1/7 - Fonction 7 45
A1/8 - Fonction 8 Sans Objet
A1/9 - Fonction 9 Sans Objet

B - Eléments du bilan

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées 49
B3 - Etat des provisions constituées 50
B4 - Etat des charges transférées Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers Sans Objet
B6 - Prêts 51
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 52
B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 53

B8 - Etat présentant le montant des recettes et des dépenses affectées aux services assujettis à la TVA ne faisant pas l'objet d'un budget annexe distinct du budget général	Sans Objet
B9.1 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Entrées	54
B9.2 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Sorties	56
B9.3 - Etat des opérations liées aux cessions	Sans Objet
B10.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
B10.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
B11.1 - Etat des immobilisations - Bâtiments scolaires et administratifs	Sans Objet
B11.2 - Etat des immobilisations - Constructions, installation et agencements (hors bâtiments scolaires)	57
B11.3 - Etat des immobilisations - Installations techniques, matériels et outillage	59
B11.4 - Etat des immobilisations - Autres immobilisations corporelles	63
B11.5 - Etat des immobilisations - Immobilisations incorporelles	68
B11.6 - Etat des immobilisations - Participations et créances rattachées à des participations	Sans Objet
B11.7 - Etat des immobilisations - Autres immobilisations financières	Sans Objet
B12 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B13.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B13.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
C - Engagements hors bilan	
C1.1 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
C2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
C3 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
C4 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
C5 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
C6 - Situation des autorisations de programme	Sans Objet
C7 - Situation des autorisations d'engagement	Sans Objet
C8 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Etat du personnel	70
D1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D2.1 - Liste des organismes dans lesquels le département a pris un engagement financier	Sans Objet
D2.2 - Liste des concours attribués sous forme de prestations en nature ou de subventions	72
D2.3 - Liste des subventions versées par le département aux communes	73
D3.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
D3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	74
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures	
E1 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
E2 - Arrêté et signatures	78

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale Longueur de la voirie départementale (en km)		Nombre de m^2 de surface utile de bâtiments (5) Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient le département	

Informations fiscales (N-2)			
Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant pour le département (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par catégorie (2)
Fiscal	Financier		

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et financier définis à l'article L. 3334-6 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).
(2) Il s'agit du potentiel financier défini à l'article L. 3334-6-1 pour les départements urbains et R. 3334-3-1 du CGCT pour les départements non urbains. Le potentiel financier moyen par catégorie figure sur la fiche de la répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2.

	Informations financières – ratios	Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population (3) (4)		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (5)		
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (5)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (5)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (3) (4) (5)		

(3) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31/12/N.
(4) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts
(5) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE

I – L'Assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement
- (2) sans les programmes d'équipement listés en III-A1.3
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement
- (3) sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement, et, en section d'investissement, sans chapitre de programme.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RESULTATS	C1

RESULTATS DE L'EXERCICE

	RESULTAT DE L'EXERCICE N			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	1 982 274,79	2 571 397,60	-589 122,81	A1 0,00
Investissement	722 260,22	1 195 257,03	(2) -686 808,00	A2 -213 811,19
Dont 1068		686 808,00		
Fonctionnement	1 260 014,57	1 376 140,57	(3) 97 685,19	A3 213 811,19

(1) Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-1 reporté sur la ligne budgétaire 001 du budget. Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement N-1 reporté sur la ligne budgétaire 002 du budget (diminué de l'affectation au 1068 en N). Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

	RESTES A REALISER N (4)					
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I+II	0,00	III+IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

		RESULTAT CUMULE = (A)+(B) (6)
TOTAL	**A1+B1**	0,00
Investissement	**A2+B2**	-213 811,19
Fonctionnement	**A3+B3**	213 811,19

(6) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap./art (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	0,00
010	Revenu minimum d'insertion		0,00
018	Revenu de solidarité active		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)		0,00
20	Immobilisations incorporelles(3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées(3)		0,00
21	Immobilisations corporelles(3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(3)		0,00
23	Immobilisations en cours(3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières(3)		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)	0,00
011	Charges à caractère général(4)		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés(4)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
015	Revenu minimum d'insertion		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie		0,00
017	Revenu de solidarité active		0,00
65	Autres charges de gestion courante(4)		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges exceptionnelles(4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées aux comptes 010 et 018.

(4) Hors dépenses imputées aux comptes 015, 016 et 017.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap./art (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
010	Revenu minimum d'insertion		0,00
018	Revenu de solidarité active		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement(3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles(3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées(3)		0,00
21	Immobilisations corporelles(3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (3)		0,00
23	Immobilisations en cours(3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières(3)		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Impositions directes		0,00
74	Dotations, subventions et participations(4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante(4)		0,00
013	Atténuations de charges(4)		0,00
015	Revenu minimum d'insertion		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie		0,00
017	Revenu de solidarité active		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels(4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées aux comptes 010 et 018.

(4) Hors recettes imputées aux comptes 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 1 260 014,57	G 1 376 140,57
	Section d'investissement	B 722 260,22	H 1 195 257,03
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 97 685,19 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 686 808,00 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)
		=	=
	TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A+B+C+D 2 669 082,79	= G+H+I+J 2 669 082,79
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 1 260 014,57	= G+I+K 1 473 825,76
	Section d'investissement	= B+D+F 1 409 068,22	= H+J+L 1 195 257,03
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 2 669 082,79	= G+H+I+J+K+L 2 669 082,79

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

	TOTAL DES MANDATS EMIS			TOTAL DES TITRES EMIS		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	708 667,22	13 593,00	722 260,22	929 380,00	265 877,03	1 195 257,03
FONCTIONNEMENT	1 007 730,54	252 284,03	1 260 014,57	1 376 140,57	0,00	1 376 140,57
TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE (1)	1 716 397,76	265 877,03	1 982 274,79	2 305 520,57	265 877,03	2 571 397,60

(1) Total des réalisations = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement. Les reports N-1 ne sont pas comptabilisés car ils sont réalisés d'office.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	A2

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)		110 574,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris programmes) (9)	46 992,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(9)	229 966,96	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris programmes) (9)	94 136,91	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2) (y compris programmes) (9)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris programmes) (9)	337 256,35	0,00
Total des réalisations d'équipement		**708 352,22**	**110 574,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (7)	0,00	131 683,00
13	Subventions d'investissement (6) (9)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (3)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières(9)	315,00	315,00
Total des réalisations financières		**315,00**	**131 998,00**
45…	Total des opé. pour compte de tiers (4)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I **708 667,22**	II **242 572,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (1)*	*0,00*	*252 284,03*
041	*Opérations patrimoniales (1)*	*13 593,00*	*13 593,00*
Total des réalisations d'ordre en investissement		***III 13 593,00***	***IV 265 877,03***

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	**I+III**	**722 260,22**	**II+IV**	**508 449,03**

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'Exécution de la section d'investissement N-1 reporté	**V**	**686 808,00**	**VI**	**0,00**
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			**VII**	**686 808,00**

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	**I+III+V**	**1 409 068,22**	**II+IV+VI+VII**	**1 195 257,03**
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (8)	**-213 811,19**			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(2) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(2) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) En recettes, sauf 1068.

(7) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(8) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	A3

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général(2)	229 892,41	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés(2)	347 099,14	73 Impôts et taxes (sauf 731)	1 184 824,86
		731 Impositions directes	0,00
		74 Dotations, subventions et participations(2)	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586)(2)	11 870,99	75 Autres produits de gestion courante(2)	161 653,13
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	418 508,00	013 Atténuations de charges(2)	0,00
015 Revenu minimum d'insertion	0,00	015 Revenu minimum d'insertion	0,00
016 Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	016 Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017 Revenu de solidarité active	0,00	017 Revenu de solidarité active	0,00
Total dépenses de gestion des services	1 007 370,54	Total recettes de gestion des services	1 346 477,99
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67 Charges exceptionnelles(2)	0,00	77 Produits exceptionnels(2)	29 662,58
68 Dotations amortissements et provisions(2)	360,00	78 Reprises amortissements et provisions (2)	0,00
022 Dépenses imprévues	0,00		
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I **1 007 730,54**	**TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES**	II **1 376 140,57**

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections	*252 284,03*	*042 Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
043 Opérations ordre intérieur de la section	*0,00*	*043 Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*III* ***252 284,03***	***TOTAL RECETTES D'ORDRE***	*IV* ***0,00***

TOTAL DES DEPENSES DE l'EXERCICE	I+III	**1 260 014,57**	**TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE**	II+IV	**1 376 140,57**

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	97 685,19

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I+III+V	**1 260 014,57**	**TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**	II+IV+VI	**1 473 825,76**

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (1)	**213 811,19**

(1) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(2) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE — II
BALANCE GENERALE – DEPENSES — B1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement(7)		0,00	*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(5)	0,00		0,00
	Total des programmes d'équipement		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (7)		46 992,00	*0,00*	46 992,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (7)		229 966,96	*0,00*	229 966,96
21	Immobilisations corporelles(3) (7)		94 136,91	*0,00*	94 136,91
22	Immobilisations reçues en affectation(3) (7)	(6)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(3) (7)		337 256,35	*13 593,00*	350 849,35
010	Revenu minimum d'insertion		0,00	*0,00*	0,00
018	Revenu de solidarité active		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières(7)		315,00	*0,00*	315,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
19	*Neutral. et régul. d'opérations*			*0,00*	*0,00*
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement –Total		**708 667,22**	***13 593,00***	**722 260,22**

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	**686 808,00**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général(8)	229 892,41		229 892,41
012	Charges de personnel et frais assimilés(8)	347 099,14		347 099,14
014	Atténuations de produits	418 508,00		418 508,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante(sauf 6586) (8)	11 870,99	*0,00*	11 870,99
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles(8)	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions(8)	360,00	*252 284,03*	252 644,03
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
	Dépenses de fonctionnement –Total	**1 007 730,54**	***252 284,03***	**1 260 014,57**

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE — II

BALANCE GENERALE – RECETTES — B2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		131 683,00	*0,00*	131 683,00
13	Subventions d'investissement(6)		110 574,00	*0,00*	110 574,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(4)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)		0,00	*13 593,00*	13 593,00
204	Subventions d'équipement versées(6)		0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles(6)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(6)	(5)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(6)		0,00	*0,00*	0,00
010	Revenu minimum d'insertion		0,00	*0,00*	0,00
018	Revenu de solidarité active		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières(6)		315,00	*0,00*	315,00
3…	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
19	*Neutral. et régul. d'opérations*			*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*			*252 284,03*	252 284,03
45	Opérations pour compte de tiers (3)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
	Recettes d'investissement –Total		**242 572,00**	***265 877,03***	**508 449,03**

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	**686 808,00**

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	**0,00**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges(7)	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 184 824,86		1 184 824,86
731	Impositions directes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations(7)	0,00		0,00
75	Autres produits d'activités(7)	161 653,13	*0,00*	161 653,13
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels(7)	29 662,58	*0,00*	29 662,58
78	Reprise sur amortissements et provisions(7)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement –Total	**1 376 140,57**	***0,00***	**1 376 140,57**

Pour information R002 Résultat positif reporté	**97 685,19**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(4) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

(7) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A

DEPENSES

Nature	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits annulés (2)	Pour information réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information réalisations gérées hors AP
DEPENSES D'INVESTISSEMENT - TOTAL	**1 146 453,50**	**722 260,22**	**0,00**	**424 193,28**	**426 250,21**	**296 010,01**
Dépenses des équipements départementaux (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)	**776 742,50**	**478 385,26**	**0,00**	**298 357,24**	**298 783,25**	**179 602,01**
- Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)	776 742,50	478 385,26	0,00	298 357,24	298 783,25	179 602,01
- Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III A1.5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)	**330 687,00**	**229 966,96**	**0,00**	**100 720,04**	**127 466,96**	**102 500,00**
Dépenses financières (détail en III-A3)	**3 024,00**	**315,00**	**0,00**	**2 709,00**		**315,00**
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040* Opérations ordre transf. entre sections *(détail en III-A6)	***0,00***	***0,00***		***0,00***		***0,00***
041* Opérations patrimoniales *(détail en III-A7)	***36 000,00***	***13 593,00***		***22 407,00***		***13 593,00***

Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté	**686 808,00**					

Total des dépenses d'investissement cumulées	**1 833 261,50**	**1 409 068,22**	**0,00**	**424 193,28**	**426 250,21**	**296 010,01**

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A

RECETTES

Nature	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits annulés (2)
RECETTES D'INVESTISSEMENT - TOTAL	**1 833 261,50**	**1 195 257,03**	**0,00**	**638 004,47**
Recettes d'équipements départementaux et non départementaux (détail en III-A4.1)	**443 700,24**	**110 574,00**	**0,00**	**333 126,24**
010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
018 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes financières (détail en III-A4.3)	**807 375,00**	**818 806,00**	**0,00**	**-11 431,00**
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	***265 300,00***	***252 284,03***		***13 015,97***
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	***36 000,00***	***13 593,00***		***22 407,00***
021 Virement de la section de fonctionnement (3)	***280 886,26***			
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté	**0,00**			
Total des recettes d'investissement cumulées	**1 833 261,50**	**1 195 257,03**	**0,00**	**638 004,47**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisations).

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux – Dépenses non individualisées	A1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT (hors RMI et RSA)

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Réalisations gérées hors AP
TOTAL		**776 742,50**	**478 385,26**	**0,00**	**298 357,24**	**298 783,25**	**179 602,01**
20	**Immobilisations incorporelles(sauf 204)**	**91 600,00**	**46 992,00**	**0,00**	**44 608,00**	**46 992,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	90 700,00	46 128,00	0,00	44 572,00		
2033	Frais d'insertion	900,00	864,00	0,00	36,00		
21	**Immobilisations corporelles**	**147 474,00**	**94 136,91**	**0,00**	**53 337,09**	**4 821,70**	**89 315,21**
2117	Bois et forêts	31 250,00	30 840,60	0,00	409,40		
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	27 850,00	10 012,49	0,00	17 837,51		
2128	Autres agencements et aménagements	31 660,00	13 831,06	0,00	17 828,94		
21318	Autres bâtiments publics	1 740,00	1 740,00	0,00	0,00		
2153	Réseaux divers	9 853,00	6 684,35	0,00	3 168,65		
2157	Matériel et outillage technique	8 000,00	2 834,62	0,00	5 165,38		
2188	Autres immobilisations corporelles	37 121,00	28 193,79	0,00	8 927,21		
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**537 668,50**	**337 256,35**	**0,00**	**200 412,15**	**246 969,55**	**90 286,80**
2312	Agencements et aménagements de terrains	100 268,50	38 535,79	0,00	61 732,71		
23153	Réseaux divers	416 400,00	298 720,56	0,00	117 679,44		
238	Avances commandes immo corporelles	21 000,00	0,00	0,00	21 000,00		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux – RMI / RSA - Dépenses	A1.2

RMI DEPENSES

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Réalisations gérées hors AP
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

RSA DEPENSES

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Réalisations gérées hors AP
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III - VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT VUE D'ENSEMBLE DES CHAPITRES DE PROGRAMMES D'EQUIPEMENT DEPARTEMENTAUX	A1.3

Vue d'ensemble des chapitres de programmes d'équipement départementaux (1)

N° progr.	Libellé du programme	N° AP (2)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations	Pour information	
								Réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Réalisations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Le détail des programmes d'équipement afférents ou non à une AP sont présentés individuellement en détail en III-A1.4 et en III-A1.5.

(2) Colonne à renseigner uniquement lorsque le programme d'équipement est afférent à une AP.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – DETAIL PAR PROGRAMME	A1.4

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – DETAIL PAR PROGRAMME	A1.5

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX – DEPENSES	A2

EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER (hors RMI et RSA)

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits annulés (4)
204	**Subventions d'équipement versées (2)**	**330 687,00**	**229 966,96**	**0,00**	**100 720,04**
204141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	37 024,00	22 568,67	0,00	14 455,33
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	175 893,00	104 898,29	0,00	70 994,71
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	23 770,00	16 000,00	0,00	7 770,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	94 000,00	86 500,00	0,00	7 500,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses relatives au compte 204 sauf celles relatives au RMI et au RSA (voir état III-A1.2).

(3) Dépenses engagées non mandatées.

(4) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES	A3

Dépenses financières

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
DEPENSES TOTALES		3 024,00	315,00	0,00	2 709,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 024,00	315,00	0,00	2 709,00
2743	Prêts au personnel	3 024,00	315,00	0,00	2 709,00
020	Dépenses imprévues	0,00			

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT	A4.1

RECETTES D'EQUIPEMENT – Détail des chapitres

Financement des équipements départementaux et non départementaux (hors RMI et RSA)

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits annulés (4)
TOTAL		**443 700,24**	**110 574,00**	**0,00**	**333 126,24**
13	**Subventions d'investissement (sauf 138)**	**443 700,24**	**110 574,00**	**0,00**	**333 126,24**
13178	Autres fonds européens	30 690,24	0,00	0,00	30 690,24
1322	Subv. non transf. Régions	102 148,00	0,00	0,00	102 148,00
13278	Autres fonds européens	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
1346	Dot. soutien investissement départements	203 362,00	110 574,00	0,00	92 788,00
1348	Autres fonds non transférables	67 500,00	0,00	0,00	67 500,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (5)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (2)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (2)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles (2)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation (2)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (2)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES RMI/RSA	A4.2

RECETTES RMI

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

RECETTES RSA

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES	A4.3

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
TOTAL		**807 375,00**	**818 806,00**	**0,00**	**-11 431,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**806 808,00**	**818 491,00**	**0,00**	**-11 683,00**
10222	FCTVA	120 000,00	131 683,00	0,00	-11 683,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	686 808,00	686 808,00	0,00	0,00
138	**Autres subventions invest. non transf.**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Cpte de liaison : affectation (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participations et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**567,00**	**315,00**	**0,00**	**252,00**
2743	Prêts au personnel	567,00	315,00	0,00	252,00
024	**Produits des cessions d'immobilisations**	**0,00**		**0,00**	

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	A5

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Cumul des réalisations (4)
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats/Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	
TOTAL DEPENSES (5) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES (5) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir le détail des opérations pour compte de tiers en annexe en IV-B5.

(2) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12. A la clôture de l'opération, les crédits ouverts non consommés sont automatiquement annulés. En cas de déficit, le solde s'obtient par l'inscription d'une recette à la rubrique « Financement par le département ».

(4) Ensemble des réalisations au 31/12.

(5) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat. Pour les opérations gérées sur plusieurs années, l'opération peut être déséquilibrée au titre d'un exercice. Toutefois cette opération doit être équilibrée à sa clôture.

(6) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	A6

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats/Titres émis	Crédits annulés (3)
040	***DEPENSES (2)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
040	***RECETTES (2)***	***265 300,00***	***252 284,03***	***13 015,97***
28031	*Frais d'études*	*31 000,00*	*30 808,00*	*192,00*
28033	*Frais d'insertion*	*50,00*	*42,00*	*8,00*
2804131	*Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel*	*1 200,00*	*1 129,00*	*71,00*
2804141	*Subv.Cne : Bien mobilier, matériel*	*15 000,00*	*14 564,80*	*435,20*
2804142	*Subv.Cne : Bâtiments, installations*	*33 000,00*	*32 117,00*	*883,00*
2804152	*Subv. Grpt : Bâtiments, installations*	*50,00*	*18,00*	*32,00*
280421	*Privé - Biens mob., matériel et études*	*900,00*	*876,00*	*24,00*
280422	*Privé - Bâtiments et installations*	*15 000,00*	*14 627,00*	*373,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*36 500,00*	*36 392,00*	*108,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*50 500,00*	*40 347,77*	*10 152,23*
281314	*Bâtiments culturels et sportifs*	*600,00*	*577,00*	*23,00*
281318	*Autres bâtiments publics*	*1 000,00*	*945,00*	*55,00*
281351	*Bâtiments publics*	*48 500,00*	*48 451,00*	*49,00*
2814	*Constructions sur sol d'autrui*	*6 100,00*	*6 055,00*	*45,00*
28157	*Matériel et outillage techniques*	*24 000,00*	*23 546,30*	*453,70*
28188	*Autres immo. corporelles*	*1 900,00*	*1 788,16*	*111,84*

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES	A7

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats/Titres émis	Crédits annulés (3)
041	***DEPENSES (2)***	***36 000,00***	***13 593,00***	***22 407,00***
2312	*Agencements et aménagements de terrains*	*35 000,00*	*13 593,00*	*21 407,00*
23153	*Réseaux divers*	*1 000,00*	*0,00*	*1 000,00*
041	***RECETTES (2)***	***36 000,00***	***13 593,00***	***22 407,00***
2031	*Frais d'études*	*35 000,00*	*13 593,00*	*21 407,00*
2033	*Frais d'insertion*	*1 000,00*	*0,00*	*1 000,00*

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations.

III – VOTE — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)	Pour information dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information dépenses gérées hors AE
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)			
DEPENSES DE L'EXERCICE(Détail en III-B1)		**1 642 482,26**	**1 259 246,57**	**768,00**	**0,00**	**382 467,69**	**0,00**	**1 260 014,57**
011	Charges à caractère général (4)	258 665,00	229 124,41	768,00	0,00	28 772,59	0,00	229 892,41
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	368 236,00	347 099,14	0,00	0,00	21 136,86		347 099,14
014	Atténuations de produits	453 160,00	418 508,00	0,00	0,00	34 652,00		418 508,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	15 875,00	11 870,99	0,00	0,00	4 004,01	0,00	11 870,99
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations amortissements et provisions (4)	360,00	360,00			0,00		360,00
022	Dépenses imprévues (3)	0,00						
023	*Virement à la section d'investissement (3)*	*280 886,26*						
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*265 300,00*	*252 284,03*			*13 015,97*		*252 284,03*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*		*0,00*

Pour information : **002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1**	**0,00**							

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**1 642 482,26**	**1 259 246,57**	**768,00**	**0,00**	**382 467,69**	**0,00**	**1 260 014,57**

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Mandats émis – Charges rattachées – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de mandats (opérations sans réalisations).

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	
RECETTES DE L'EXERCICE(Détail en III-B2)		**1 544 797,07**	**1 376 140,57**	**0,00**	**0,00**	**168 656,50**
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 250 000,00	1 184 824,86	0,00	0,00	65 175,14
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	294 797,07	161 653,13	0,00	0,00	133 143,94
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (3)	0,00	29 662,58	0,00	0,00	-29 662,58
78	Reprises amortissements et provisions (3)	0,00	0,00			0,00
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*

Pour information : **002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1**		**97 685,19**				

Total des recettes de fonctionnement cumulées		**1 642 482,26**	**1 473 825,76**	**0,00**	**0,00**	**168 656,50**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE — B1

OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Dépenses gérées hors AE
011	**Charges à caractère général(4)**	**258 665,00**	**229 124,41**	**768,00**	**0,00**	**28 772,59**	**0,00**	**229 892,41**
60622	Carburants	4 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00		
60628	Autres fournitures non stockées	2 815,00	2 814,28	0,00	0,00	0,72		
60632	Fournitures de petit équipement	12 751,00	12 748,51	0,00	0,00	2,49		
611	Contrats de prestations de services	64 972,00	56 946,96	0,00	0,00	8 025,04		
6135	Locations mobilières	5 239,00	2 424,86	0,00	0,00	2 814,14		
61521	Entretien terrains	40 754,00	29 180,00	768,00	0,00	10 806,00		
615232	Entretien, réparations réseaux	38 300,00	36 228,00	0,00	0,00	2 072,00		
61524	Entretien bois et forêts	15 037,00	15 036,43	0,00	0,00	0,57		
61551	Entretien matériel roulant	11 057,00	10 161,90	0,00	0,00	895,10		
61558	Entretien autres biens mobiliers	998,00	997,17	0,00	0,00	0,83		
6156	Maintenance	14 832,00	14 831,92	0,00	0,00	0,08		
617	Etudes et recherches	19 100,00	16 100,00	0,00	0,00	3 000,00		
6184	Versements à des organismes de formation	812,00	812,00	0,00	0,00	0,00		
6188	Autres frais divers	5 973,00	5 972,64	0,00	0,00	0,36		
6236	Catalogues et imprimés	3 915,00	3 914,40	0,00	0,00	0,60		
6251	Voyages, déplacements et missions	3 988,00	2 835,00	0,00	0,00	1 153,00		
6281	Concours divers (cotisations)	919,00	918,28	0,00	0,00	0,72		
63512	Taxes foncières	1 428,00	1 428,00	0,00	0,00	0,00		
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	11 775,00	11 774,06	0,00	0,00	0,94		
012	**Charges de personnel et frais assimilés (2) (4)**	**368 236,00**	**347 099,14**	**0,00**	**0,00**	**21 136,86**		**347 099,14**
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	30 502,00	30 501,19	0,00	0,00	0,81		
6331	Versement mobilité	800,00	630,11	0,00	0,00	169,89		
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 200,00	893,83	0,00	0,00	306,17		
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 400,00	2 053,08	0,00	0,00	346,92		
64111	Rémunération principale titulaires	188 000,00	178 885,60	0,00	0,00	9 114,40		
64112	SFT, indemnité résidence	5 775,00	4 206,48	0,00	0,00	1 568,52		
64118	Autres indemnités titulaires	48 000,00	43 488,33	0,00	0,00	4 511,67		
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	30 000,00	27 585,84	0,00	0,00	2 414,16		
6453	Cotisations aux caisses de retraites	57 999,00	57 248,65	0,00	0,00	750,35		
6478	Autres charges sociales diverses	2 760,00	1 426,03	0,00	0,00	1 333,97		
6488	Autres charges	800,00	180,00	0,00	0,00	620,00		
014	**Atténuations de produits**	**453 160,00**	**418 508,00**	**0,00**	**0,00**	**34 652,00**		**418 508,00**
73928	Autres reversements sur droits d'enreg.	453 160,00	418 508,00	0,00	0,00	34 652,00		
015	**Revenu minimum d'insertion**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
016	**Allocation personnalisée d'autonomie**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
017	**Revenu de solidarité active**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)**	**15 875,00**	**11 870,99**	**0,00**	**0,00**	**4 004,01**	**0,00**	**11 870,99**
6541	Créances admises en non-valeur	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00		
6542	Créances éteintes	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00		
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	11 870,00	11 870,00	0,00	0,00	0,00		
6577	Remises gracieuses	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00		
65888	Autres	5,00	0,99	0,00	0,00	4,01		
6586	**Frais fonctionnement des groupes d'élus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A)= (011+012+014+015+016+017+65+6586)		**1 095 936,00**	**1 006 602,54**	**768,00**	**0,00**	**88 565,46**	**0,00**	**1 007 370,54**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Mandats émis – Charges rattachées – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE	B1

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES – OPERATIONS D'ORDRE

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE
66	**Charges financières (B)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
67	**Charges exceptionnelles (C) (5)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
68	**Dotations amortissements et provisions (D) (5)**	**360,00**	**360,00**			**0,00**		**360,00**
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	360,00	360,00			0,00		
022	**Dépenses imprévues (E)**	**0,00**						
TOTAL DES DEPENSES REELLES = A+B+C+D+E		**1 096 296,00**	**1 006 962,54**	**768,00**	**0,00**	**88 565,46**	**0,00**	**1 007 730,54**
023	***Virement à la section d'investissement***	***280 886,26***						
042	***Opérations ordre transf. entre sections (4)***	***265 300,00***	***252 284,03***			***13 015,97***		***252 284,03***
6811	*Dot. amort. et prov. Immos incorporelles*	*265 300,00*	*252 284,03*			*13 015,97*		*252 284,03*
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (= prélèvement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)		***546 186,26***	***252 284,03***			***293 902,23***		***252 284,03***
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**1 642 482,26**	**1 259 246,57**	**768,00**	**0,00**	**382 467,69**	**0,00**	**1 260 014,57**
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		**0,00**	**0,00**					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		**1 642 482,26**	**1 259 246,57**	**768,00**	**0,00**	**382 467,69**	**0,00**	**1 260 014,57**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Mandats émis – Charges rattachées – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040.*

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Pour information : détail du calcul des ICNE au compte 66112 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(6) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap/ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
70	**Prod. services, domaine, ventes diverses**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
73	**Impôts et taxes (sauf 731)**	**1 250 000,00**	**1 184 824,86**	**0,00**	**0,00**	**65 175,14**
7327	Taxe d'aménagement	1 250 000,00	1 184 824,86	0,00	0,00	65 175,14
731	**Impositions directes**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Dotations, subventions et participations(4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante(4)**	**294 797,07**	**161 653,13**	**0,00**	**0,00**	**133 143,94**
757	Redevances versées par fermiers, conces.	100,00	98,17	0,00	0,00	1,83
75822	Prise en charge déficit budget annexe	294 692,07	161 554,47	0,00	0,00	133 137,60
7588	Autres produits divers gestion courante	5,00	0,49	0,00	0,00	4,51
013	**Atténuations de charges(4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
015	**Revenu minimum d'insertion**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
016	**Allocation personnalisée d'autonomie**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
017	**Revenu de solidarité active**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (70 + 73 + 731 + 74 + 75 + 013 + 015 + 016 + 017)		**1 544 797,07**	**1 346 477,99**	**0,00**	**0,00**	**198 319,08**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits « surfiscalisés » (compte 7321) (5)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

(5) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS – OPERATIONS D'ORDRE

Chap/ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
76	**Produits financiers (B)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (C) (5)**	**0,00**	**29 662,58**	**0,00**	**0,00**	**-29 662,58**
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	29 662,58	0,00	0,00	-29 662,58
78	**Reprises amortissements et provisions (D) (5)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
TOTAL DES RECETTES REELLES = A+B+C+D		**1 544 797,07**	**1 376 140,57**	**0,00**	**0,00**	**168 656,50**
042	***Opérations ordre transf. entre sections (4)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**1 544 797,07**	**1 376 140,57**	**0,00**	**0,00**	**168 656,50**
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		**97 685,19**	**97 685,19**			
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		**1 642 482,26**	**1 473 825,76**	**0,00**	**0,00**	**168 656,50**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040.*

(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(6) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
INVESTISSEMENT						
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)						
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0
- Equipements départementaux		0	0	0	0	0
- Equipements non départementaux (c/204)		0	0	0	0	0
- Opérations financières	0					
Dépenses d'ordre	0					
Solde d'exécution reporté de N-1	686 808					
Total dépenses	**686 808**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total recettes	**1 070 775**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Solde d'investissement	**383 967**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total RAR recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
SOLDE RAR investissement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
FONCTIONNEMENT						
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)						
Total dépenses	**252 645**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total recettes	**127 348**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Solde de fonctionnement	**-125 297**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total RAR recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
SOLDE RAR fonctionnement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

IV – ANNEXES — IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE — A1

Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
INVESTISSEMENT									
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)									
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	708 667	0	0	708 667
- Equipements départementaux	0	0	0	0	0	478 385	0	0	478 385
- Equipements non départementaux (c/204)	0	0	0	0	0	229 967	0	0	229 967
- Opérations financières									0
Dépenses d'ordre									13 593
Solde d'exécution reporté de N-1									686 808
Total dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**722 260**	**0**	**0**	**1 409 068**
Total recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**124 482**	**0**	**0**	**1 195 257**
Solde d'investissement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**-597 778**	**0**	**0**	**-213 811**
RESTES A REALISER au 31/12/N									
Total RAR dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total RAR recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
SOLDE RAR investissement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
FONCTIONNEMENT									
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)									
Total dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1 007 370**	**0**	**0**	**1 260 015**
Total recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1 346 478**	**0**	**0**	**1 473 826**
Solde de fonctionnement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**339 108**	**0**	**0**	**213 811**
RESTES A REALISER au 31/12/N									
Total RAR dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total RAR recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
SOLDE RAR fonctionnement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

IV – ANNEXES — IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE — A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
Total dépenses d'investissement		**686 808**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0
2031	Frais d'études	0	0	0	0	0	0
2033	Frais d'insertion	0	0	0	0	0	0
204141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	0	0	0	0	0	0
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0	0	0	0	0	0
20422	Privé : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0
2117	Bois et forêts	0	0	0	0	0	0
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0	0	0	0	0	0
2128	Autres agencements et aménagements	0	0	0	0	0	0
21318	Autres bâtiments publics	0	0	0	0	0	0
2153	Réseaux divers	0	0	0	0	0	0
2157	Matériel et outillage technique	0	0	0	0	0	0
2188	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
2312	Agencements et aménagements de terrains	0	0	0	0	0	0
23153	Réseaux divers	0	0	0	0	0	0
2743	Prêts au personnel	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre entre section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations patrimoniales		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
2312	*Agencements et aménagements de terrains*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
001 Solde d'exécution reporté de N-1		686 808	0	0	0	0	0
RECETTES							
Total recettes d'investissement		**1 070 775**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Recettes réelles		818 491	0	0	0	0	0
10222	FCTVA	131 683	0	0	0	0	0
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	686 808	0	0	0	0	0
1346	Dot. soutien investissement départements	0	0	0	0	0	0
2743	Prêts au personnel	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		*252 284*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre entre section		*252 284*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
28031	*Frais d'études*	*30 808*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
28033	*Frais d'insertion*	***42***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***
2804131	*Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel*	*1 129*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
2804141	*Subv.Cne : Bien mobilier, matériel*	*14 565*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
2804142	*Subv.Cne : Bâtiments, installations*	*32 117*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
2804152	*Subv. Grpt : Bâtiments, installations*	*18*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
280421	*Privé - Biens mob., matériel et études*	*876*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
280422	*Privé - Bâtiments et installations*	*14 627*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*36 392*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*40 348*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
281314	*Bâtiments culturels et sportifs*	*577*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
281318	*Autres bâtiments publics*	*945*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
281351	*Bâtiments publics*	*48 451*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
2814	*Constructions sur sol d'autrui*	*6 055*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
28157	*Matériel et outillage techniques*	*23 546*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
28188	*Autres immo. corporelles*	*1 788*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations patrimoniales		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
2031	*Frais d'études*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
001 Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de fonctionnement		**252 645**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Dépenses réelles		361	0	0	0	0	0
60622	Carburants	0	0	0	0	0	0
60628	Autres fournitures non stockées	0	0	0	0	0	0
60632	Fournitures de petit équipement	0	0	0	0	0	0
611	Contrats de prestations de services	0	0	0	0	0	0
6135	Locations mobilières	0	0	0	0	0	0
61521	Entretien terrains	0	0	0	0	0	0
615232	Entretien, réparations réseaux	0	0	0	0	0	0
61524	Entretien bois et forêts	0	0	0	0	0	0
61551	Entretien matériel roulant	0	0	0	0	0	0
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	0	0	0	0	0
6156	Maintenance	0	0	0	0	0	0
617	Etudes et recherches	0	0	0	0	0	0
6184	Versements à des organismes de formation	0	0	0	0	0	0
6188	Autres frais divers	0	0	0	0	0	0
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	0	0	0	0	0	0
6236	Catalogues et imprimés	0	0	0	0	0	0
6251	Voyages, déplacements et missions	0	0	0	0	0	0
6281	Concours divers (cotisations)	0	0	0	0	0	0
6331	Versement mobilité	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	0	0	0	0	0
63512	Taxes foncières	0	0	0	0	0	0
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	0	0	0	0	0
64111	Rémunération principale titulaires	0	0	0	0	0	0
64112	SFT, indemnité résidence	0	0	0	0	0	0
64118	Autres indemnités titulaires	0	0	0	0	0	0
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	0	0	0	0	0
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	0	0	0	0	0
6478	Autres charges sociales diverses	0	0	0	0	0	0
6488	Autres charges	0	0	0	0	0	0
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0	0	0	0	0	0
65888	Autres	1	0	0	0	0	0
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	360	0	0	0	0	0
73928	Autres reversements sur droits d'enreg.	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		*252 284*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre entre section		*252 284*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
6811	*Dot. amort. et prov. Immos incorporelles*	*252 284*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes de fonctionnement		**127 348**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Recettes réelles		29 663	0	0	0	0	0
7327	Taxe d'aménagement	0	0	0	0	0	0
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0	0	0	0	0	0
75822	Prise en charge déficit budget annexe	0	0	0	0	0	0
7588	Autres produits divers gestion courante	0	0	0	0	0	0
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	29 663	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre entre section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		97 685	0	0	0	0	0

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES — IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE — A1

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
INVESTISSEMENT										
DEPENSES										
Total dépenses d'investissement		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**722 260**	**0**	**0**	**1 409 068**
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	708 667	0	0	708 667
2031	Frais d'études	0	0	0	0	0	46 128	0	0	46 128
2033	Frais d'insertion	0	0	0	0	0	864	0	0	864
204141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	0	0	0	0	0	22 569	0	0	22 569
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	104 898	0	0	104 898
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0	0	0	0	0	16 000	0	0	16 000
20422	Privé : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	86 500	0	0	86 500
2117	Bois et forêts	0	0	0	0	0	30 841	0	0	30 841
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0	0	0	0	0	10 012	0	0	10 012
2128	Autres agencements et aménagements	0	0	0	0	0	13 831	0	0	13 831
21318	Autres bâtiments publics	0	0	0	0	0	1 740	0	0	1 740
2153	Réseaux divers	0	0	0	0	0	6 684	0	0	6 684
2157	Matériel et outillage technique	0	0	0	0	0	2 835	0	0	2 835
2188	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	28 194	0	0	28 194
2312	Agencements et aménagements de terrains	0	0	0	0	0	38 536	0	0	38 536
23153	Réseaux divers	0	0	0	0	0	298 721	0	0	298 721
2743	Prêts au personnel	0	0	0	0	0	315	0	0	315
Dépenses d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*13 593*	*0*	*0*	*13 593*
Opérations d'ordre entre section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations patrimoniales		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*13 593*	*0*	*0*	*13 593*
2312	*Agencements et aménagements de terrains*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*13 593*	*0*	*0*	*13 593*
001 Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	686 808
RECETTES										
Total recettes d'investissement		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**124 482**	**0**	**0**	**1 195 257**
Recettes réelles		0	0	0	0	0	110 889	0	0	929 380
10222	FCTVA	0	0	0	0	0	0	0	0	131 683
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0	0	0	0	0	0	0	0	686 808
1346	Dot. soutien investissement départements	0	0	0	0	0	110 574	0	0	110 574
2743	Prêts au personnel	0	0	0	0	0	315	0	0	315

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
Recettes d'ordre		***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***13 593***	***0***	***0***	***265 877***
Opérations d'ordre entre section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*252 284*
28031	*Frais d'études*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*30 808*
28033	*Frais d'insertion*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*42*
2804131	*Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1 129*
2804141	*Subv.Cne : Bien mobilier, matériel*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*14 565*
2804142	*Subv.Cne : Bâtiments, installations*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*32 117*
2804152	*Subv. Grpt : Bâtiments, installations*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*18*
280421	*Privé - Biens mob., matériel et études*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*876*
280422	*Privé - Bâtiments et installations*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*14 627*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*36 392*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*40 348*
281314	*Bâtiments culturels et sportifs*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*577*
281318	*Autres bâtiments publics*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*945*
281351	*Bâtiments publics*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*48 451*
2814	*Constructions sur sol d'autrui*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*6 055*
28157	*Matériel et outillage techniques*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*23 546*
28188	*Autres immo. corporelles*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1 788*
Opérations patrimoniales		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*13 593*	*0*	*0*	*13 593*
2031	*Frais d'études*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*13 593*	*0*	*0*	*13 593*
001 Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

					DEPENSES					
Total dépenses de fonctionnement		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1 007 370**	**0**	**0**	**1 260 015**
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	1 007 370	0	0	1 007 731
60622	Carburants	0	0	0	0	0	4 000	0	0	4 000
60628	Autres fournitures non stockées	0	0	0	0	0	2 814	0	0	2 814
60632	Fournitures de petit équipement	0	0	0	0	0	12 749	0	0	12 749
611	Contrats de prestations de services	0	0	0	0	0	56 947	0	0	56 947
6135	Locations mobilières	0	0	0	0	0	2 425	0	0	2 425
61521	Entretien terrains	0	0	0	0	0	29 948	0	0	29 948
615232	Entretien, réparations réseaux	0	0	0	0	0	36 228	0	0	36 228
61524	Entretien bois et forêts	0	0	0	0	0	15 036	0	0	15 036
61551	Entretien matériel roulant	0	0	0	0	0	10 162	0	0	10 162
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	0	0	0	0	997	0	0	997
6156	Maintenance	0	0	0	0	0	14 832	0	0	14 832
617	Etudes et recherches	0	0	0	0	0	16 100	0	0	16 100
6184	Versements à des organismes de formation	0	0	0	0	0	812	0	0	812
6188	Autres frais divers	0	0	0	0	0	5 973	0	0	5 973

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**30 501**	**0**	**0**	**30 501**
6236	Catalogues et imprimés	0	0	0	0	0	3 914	0	0	3 914
6251	Voyages, déplacements et missions	0	0	0	0	0	2 835	0	0	2 835
6281	Concours divers (cotisations)	0	0	0	0	0	918	0	0	918
6331	Versement mobilité	0	0	0	0	0	630	0	0	630
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	0	0	0	0	894	0	0	894
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	0	0	0	0	2 053	0	0	2 053
63512	Taxes foncières	0	0	0	0	0	1 428	0	0	1 428
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	0	0	0	0	11 774	0	0	11 774
64111	Rémunération principale titulaires	0	0	0	0	0	178 886	0	0	178 886
64112	SFT, indemnité résidence	0	0	0	0	0	4 206	0	0	4 206
64118	Autres indemnités titulaires	0	0	0	0	0	43 488	0	0	43 488
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	0	0	0	0	27 586	0	0	27 586
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	0	0	0	0	57 249	0	0	57 249
6478	Autres charges sociales diverses	0	0	0	0	0	1 426	0	0	1 426
6488	Autres charges	0	0	0	0	0	180	0	0	180
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0	0	0	0	0	11 870	0	0	11 870
65888	Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	1
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0	0	0	0	0	0	0	0	360
73928	Autres reversements sur droits d'enreg.	0	0	0	0	0	418 508	0	0	418 508
Dépenses d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*252 284*
Opérations d'ordre entre section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*252 284*
6811	*Dot. amort. et prov. Immos incorporelles*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*252 284*
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes de fonctionnement		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1 346 478**	**0**	**0**	**1 473 826**
Recettes réelles		0	0	0	0	0	1 346 478	0	0	1 376 141
7327	Taxe d'aménagement	0	0	0	0	0	1 184 825	0	0	1 184 825
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0	0	0	0	0	98	0	0	98
75822	Prise en charge déficit budget annexe	0	0	0	0	0	161 554	0	0	161 554
7588	Autres produits divers gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0	0	0	0	0	0	0	0	29 663
Recettes d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre entre section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	97 685

IV – ANNEXES — IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – OPERATIONS NON VENTILEES — A1/01

SOUS-FONCTION 01 OPERATIONS NON-VENTILABLES (hors RAR et reports)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
DEPENSES		**0,00**
Dépenses réelles		**0,00**
Dépenses d'ordre		***0,00***
040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
RECETTES		**1 070 775,03**
Recettes réelles		**818 491,00**
10222	FCTVA	131 683,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	686 808,00
Recettes d'ordre		***252 284,03***
040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*252 284,03*
28031	*Frais d'études*	*30 808,00*
28033	*Frais d'insertion*	*42,00*
2804131	*Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel*	*1 129,00*
2804141	*Subv.Cne : Bien mobilier, matériel*	*14 564,80*
2804142	*Subv.Cne : Bâtiments, installations*	*32 117,00*
2804152	*Subv. Grpt : Bâtiments, installations*	*18,00*
280421	*Privé - Biens mob., matériel et études*	*876,00*
280422	*Privé - Bâtiments et installations*	*14 627,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*36 392,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*40 347,77*
281314	*Bâtiments culturels et sportifs*	*577,00*
281318	*Autres bâtiments publics*	*945,00*
281351	*Bâtiments publics*	*48 451,00*
2814	*Constructions sur sol d'autrui*	*6 055,00*
28157	*Matériel et outillage techniques*	*23 546,30*
28188	*Autres immo. corporelles*	*1 788,16*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
DEPENSES		**252 645,02**
Dépenses réelles		**360,99**
65888	Autres	0,99
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	360,00
Dépenses d'ordre		***252 284,03***
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*252 284,03*
6811	*Dot. amort. et prov. Immos incorporelles*	*252 284,03*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*
RECETTES		**29 663,07**
Recettes réelles		**29 663,07**
7588	Autres produits divers gestion courante	0,49
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	29 662,58
Recettes d'ordre		***0,00***
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/7

FONCTION 7 – Aménagement et environnement (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	70 Services communs	71 Aménagement et développement urbain	72 Logement	73 Environnement	
					731 Actions en matière de trait. des déchets	738 Autres actions en faveur milieu naturel
DEPENSES REELLES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**672 705,62**
Equipements départementaux		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**442 423,66**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	14 728,80
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	864,00
2117	Bois et forêts	0,00	0,00	0,00	0,00	30 840,60
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	10 012,49
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	13 831,06
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	1 740,00
2153	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	6 684,35
2157	Matériel et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	2 834,62
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	28 193,79
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	38 535,79
23153	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	294 158,16
Equipements non départementaux (c/204)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**229 966,96**
204141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	22 568,67
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	104 898,29
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	86 500,00
RECETTES REELLES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**110 889,00**
1346	Dot. soutien investissement départements	0,00	0,00	0,00	0,00	110 574,00
2743	Prêts au personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	315,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	70 Services communs	71 Aménagement et développement urbain	72 Logement	73 Environnement	
					731 Actions en matière de trait. des déchets	738 Autres actions en faveur milieu naturel
DEPENSES REELLES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 007 369,55**
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	2 814,28
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	12 748,51
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	56 946,96
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	2 424,86
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	29 948,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	36 228,00
61524	Entretien bois et forêts	0,00	0,00	0,00	0,00	15 036,43
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	10 161,90
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	997,17
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	14 831,92
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	16 100,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	812,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	5 972,64
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	30 501,19
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	3 914,40
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	2 835,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	918,28
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	630,11
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	893,83
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	2 053,08

Art. (1)	Libellé	70 Services communs	71 Aménagement et développement urbain	72 Logement	73 Environnement	
					731 Actions en matière de trait. des déchets	738 Autres actions en faveur milieu naturel
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	1 428,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	11 774,06
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	178 885,60
64112	SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	4 206,48
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	43 488,33
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	27 585,84
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	57 248,65
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	1 426,03
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	180,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	0,00	0,00	0,00	11 870,00
73928	Autres reversements sur droits d'enreg.	0,00	0,00	0,00	0,00	418 508,00
	RECETTES REELLES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 346 477,50**
7327	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	1 184 824,86
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	0,00	0,00	0,00	98,17
75822	Prise en charge déficit budget annexe	0,00	0,00	0,00	0,00	161 554,47

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/7

FONCTION 7 – Aménagement et environnement

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	74 Aménagement et développement rural	75 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		**0,00**	**35 961,60**	**708 667,22**
Equipements départementaux		**0,00**	**35 961,60**	**478 385,26**
2031	Frais d'études	0,00	31 399,20	46 128,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	864,00
2117	Bois et forêts	0,00	0,00	30 840,60
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	10 012,49
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	13 831,06
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	1 740,00
2153	Réseaux divers	0,00	0,00	6 684,35
2157	Matériel et outillage technique	0,00	0,00	2 834,62
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	28 193,79
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	38 535,79
23153	Réseaux divers	0,00	4 562,40	298 720,56
Equipements non départementaux (c/204)		**0,00**	**0,00**	**229 966,96**
204141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	22 568,67
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	0,00	104 898,29
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	16 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	86 500,00
RECETTES REELLES		**0,00**	**0,00**	**110 889,00**
1346	Dot. soutien investissement départements	0,00	0,00	110 574,00
2743	Prêts au personnel	0,00	0,00	315,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	74 Aménagement et développement rural	75 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		**0,00**	**0,00**	**1 007 369,55**
60622	Carburants	0,00	0,00	4 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	2 814,28
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	12 748,51
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	56 946,96
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	2 424,86
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	29 948,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	36 228,00
61524	Entretien bois et forêts	0,00	0,00	15 036,43
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	10 161,90
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	997,17
6156	Maintenance	0,00	0,00	14 831,92
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	16 100,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	812,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	5 972,64
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	0,00	0,00	30 501,19
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	3 914,40
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	2 835,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	918,28
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	630,11
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	893,83
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	2 053,08
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	1 428,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	11 774,06
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	178 885,60
64112	SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	4 206,48
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	43 488,33
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	27 585,84

Art. (1)	Libellé	74 Aménagement et développement rural	75 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	57 248,65
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	1 426,03
6488	Autres charges	0,00	0,00	180,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	0,00	11 870,00
73928	Autres reversements sur droits d'enreg.	0,00	0,00	418 508,00
RECETTES REELLES		**0,00**	**0,00**	**1 346 477,50**
7327	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	1 184 824,86
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	0,00	98,17
75822	Prise en charge déficit budget annexe	0,00	0,00	161 554,47

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – METHODES UTILISEES	B2

METHODES UTILISEES

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article D. 3321-1 du CGCT) : 500 €		06/02/2004
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	Logiciels bureautiques	2	17/10/2003
L	Progiciels de gestion	5	17/10/2003
L	Voitures	6	17/10/2003
L	Fourgons et matériel de fauchage de voirie	7	17/10/2003
L	Camions, tracteurs, saleuses et véhicules de voirie	10	17/10/2003
L	Autres camions et véhicules industriels	8	17/10/2003
L	Mobilier	10	17/10/2003
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	7	17/10/2003
L	Matériel micro-informatique	4	17/10/2003
L	Gros matériel, informatique, de reprographie et de téléphonie	5	17/10/2003
L	Matériels classiques	8	17/10/2003
L	Coffre-fort	25	17/10/2003
L	Installations et appareils de chauffage	15	17/10/2003
L	Appareils de levage, ascenseurs	20	17/10/2003
L	Appareils de laboratoire	7	17/10/2003
L	Equipements de garage et ateliers	12	17/10/2003
L	Equipements des cuisines	10	17/10/2003
L	Equipements sportifs	13	17/10/2003
L	Plantations	20	17/10/2003
L	Autres agencements et aménagements de terrains	23	17/10/2003
L	Bâtiments scolaires	20	17/10/2003
L	Bâtiments	25	17/10/2003
L	Constructions sur sol d'autrui (amortissement : sur durée du bail à construction)	0	17/10/2003
L	Bâtiments légers, abris	10	17/10/2003
L	Agencements et aménagements de bâtiment installations électriques et téléphoniques	18	17/10/2003
L	Frais d'études non suivies de réalisations	5	17/10/2003
L	Frais d'insertions publicitaires,en cas d'échec du projet d'investissement	5	17/10/2003
L	Subventions d'équipement versées à des bénéficiaires publics ou privés	5	17/10/2003
L	Subv d'équipement versées à des bénéficiaires publics ou privés:biens mobiliers, matériel ou études	5	27/10/2017
L	Subv d'équipement versées à des bénéficiaires publics ou privés:biens immobiliers ou installations	30	27/10/2017
L	Subv d'équipt versées bénéficiaires publics ou privés:projets d'infrastructure d'intérêt national	40	27/10/2017
L	Subv d'équipt versées : invest d'entreprises ne relevant d'aucune des catégories précédentes	5	27/10/2017

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant des provisions de l'exercice B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D= A+B-C
Provisions pour risques et charges (2)		**0,00**	**360,00**	**0,00**	**360,00**
Provisions pour litiges		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour pertes de change		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour garanties d'emprunts		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres provisions pour risques		**0,00**	**360,00**	**0,00**	**360,00**
Provision pour risque Compte Epargne Temps	29/10/2021	0,00	360,00	0,00	360,00
Provisions pour dépréciation (2)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des immobilisations		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des stocks		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes de tiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes financiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL PROVISIONS		**0,00**	**360,00**	**0,00**	**360,00**

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès … ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement …).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Non assortis d'intérêts (total)		**0,00**	**315,00**		
PRET AU PERSONNEL N° 7/2019	01/01/2019	0,00	315,00		

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B7.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**0,00**	**I 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681 (2)	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**0,00**	**0,00**	**686 808,00**	**686 808,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	B7.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**666 753,26**	**III**	**384 282,03**
Ressources propres externes de l'année (a)		**120 567,00**		**131 998,00**
10222	FCTVA	120 000,00		131 683,00
10228	Autres fonds	0,00		0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00		0,00
26…	Participations et créances rattachées			
27…	Autres immobilisations financières			
2743	Prêts au personnel	567,00		315,00
Ressources propres internes de l'année (b)		**546 186,26**		**252 284,03**
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
28031	*Frais d'études*	*31 000,00*		*30 808,00*
28033	*Frais d'insertion*	*50,00*		*42,00*
2804131	*Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel*	*1 200,00*		*1 129,00*
2804141	*Subv.Cne : Bien mobilier, matériel*	*15 000,00*		*14 564,80*
2804142	*Subv.Cne : Bâtiments, installations*	*33 000,00*		*32 117,00*
2804152	*Subv. Grpt : Bâtiments, installations*	*50,00*		*18,00*
280421	*Privé - Biens mob., matériel et études*	*900,00*		*876,00*
280422	*Privé - Bâtiments et installations*	*15 000,00*		*14 627,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*36 500,00*		*36 392,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*50 500,00*		*40 347,77*
281314	*Bâtiments culturels et sportifs*	*600,00*		*577,00*
281318	*Autres bâtiments publics*	*1 000,00*		*945,00*
281351	*Bâtiments publics*	*48 500,00*		*48 451,00*
2814	*Constructions sur sol d'autrui*	*6 100,00*		*6 055,00*
28157	*Matériel et outillage techniques*	*24 000,00*		*23 546,30*
28188	*Autres immo. corporelles*	*1 900,00*		*1 788,16*
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*280 886,26*		*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**384 282,03**	**0,00**	**0,00**	**686 808,00**	**1 071 090,03**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**686 808,00**
Ressources propres disponibles	IV	**1 071 090,03**
Solde	V = IV – II (2)	**384 282,03**

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 3313-7 du CGCT) – ENTREES	B9.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article R. 3313-7 du CGCT)

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
TOTAL GENERAL			**964 200,84**	**0,00**	
Acquisitions à titre onéreux			**964 200,84**	**0,00**	
01/01/2021	ARBRES	AUTCG32_21_0301	1 450,30	0,00	1
01/01/2021	SYSTEME ARROSAGE AIRES PIQUE-N	AUTCG32_21_0531	315,70	0,00	1
01/01/2021	SCIE SUR TABLE METABO	AUTCG32_21_0634	378,00	0,00	1
01/01/2021	PIEGES PHOTOGRAPHIQUES PACK BROWNING PATRIOT	AUTCG32_21_0667	772,98	0,00	1
01/01/2021	POTEAUX CLOTURE	AUTCG32_21_0679	1 412,10	0,00	1
01/01/2021	RABOT ET SCIE SAUTEUSE	AUTCG32_21_0789	449,81	0,00	1
01/01/2021	ENREGISTREUR TINITAG P PLUS 2	AUTCG32_21_0919	268,80	0,00	1
01/01/2021	DEFONCEUSE	AUTCG32_21_0947	363,60	0,00	1
01/01/2021	ANEMOMETRE AVEC DONGLE LINK	AUTCG32_21_0955	987,15	0,00	1
01/01/2021	BORNES KMS	AUTCG32_21_1013	343,61	0,00	1
01/01/2021	ARBRES	AUTCG32_21_1211	2 408,49	0,00	1
01/01/2021	ENREGISTREURS DE TEMPERATURE	AUTCG32_21_1383	767,40	0,00	1
01/01/2021	TABLES ET BANCS LAC BOUSQUETAR	AUTCG32_21_1385	3 449,70	0,00	1
01/01/2021	SUPPORTS VELOS CORBEILLES BARRES ATTACHE CHEVAUX	AUTCG32_21_1408	7 008,96	0,00	1
01/01/2021	ROSIERS GRIMPANTS	AUTCG32_21_1418	50,01	0,00	1
01/01/2021	ARBUSTES	AUTCG32_21_1430	5 508,00	0,00	1
01/01/2021	ARBRES	AUTCG32_21_1439	336,40	0,00	1
01/01/2021	ARBUSTES	AUTCG32_21_1440	139,30	0,00	1
01/01/2021	POMMIERS 1/2 TIGE	AUTCG32_21_1485	119,99	0,00	1
25/01/2021	SIGNALISATION CHEMIN DU HALAGE 2021	AUTCG32_21_0054	1 852,24	0,00	0
18/05/2021	SUBV EQUIPT VERSEES CNES ET STRUCTURES INTERCOM BAT ET INSTALLATION 2021	AUTCG32_21_0435	104 898,29	0,00	30
07/06/2021	PANNEAU PHOTOVOLTAIQUE TOILETT	AUTCG32_21_0490	1 740,00	0,00	25
09/06/2021	SUBV EQUIPT VERSEES PERS. DROIT PRIVE BIENS ET ETUDES 2021	AUTCG32_21_0513	16 000,00	0,00	5
06/07/2021	MADRIERS VOIE VERTE	AUTCG32_21_0596	1 213,75	0,00	8
01/10/2021	SUBV EQUIPT VERSEES CNES ET STRUCT INTERCOM BIENS ET ETUDES 2021	AUTCG32_21_0909	22 568,67	0,00	5
26/10/2021	FRAIS INSERTION ENTRETIEN SYSTEM ELECTRO 5 ECLUSES	AUT1300298	861,12	0,00	5
26/10/2021	EXPERTISE HYDRAULIQUE BAÏSE-CO	AUT1800292	1 020,00	0,00	5
26/10/2021	FRAIS ETUDES EFFONDREMENTS COU	AUT1800296	4 080,00	0,00	5
15/11/2021	MODULE BARRES PARALLELES	AUTCG32_21_1113	758,40	0,00	23
15/11/2021	SUB VERSEES EQUIP PERSONNES DROITS PRIVES 2021	AUTCG32_21_1114	86 500,00	0,00	30
09/12/2021	TRONCONNEUSES	AUTCG32_21_1347	1 327,51	0,00	8
09/12/2021	PANNEAUX SIGNALISATION ECLUSE DOUBLE GRAZIAC	AUTCG32_21_1348	4 832,11	0,00	0
15/12/2021	AMENAGEMENT FORET DEPARTEMENTALE 2021	AUTCG32_21_1409	30 840,60	0,00	0
15/12/2021	PIQUETS ET PANNEAU PARCOURS D'ORIENTATION	AUTCG32_21_1410	1 900,00	0,00	23
15/12/2021	DRONE FLOTTANT	AUTCG32_21_1413	22 428,00	0,00	8
16/12/2021	PANNEAUX SENSIBILISATION DECHETS	AUTCG32_21_1441	714,00	0,00	23
21/12/2021	FRAIS INSERTION TVX CANAUX EC	AUT1300297	861,12	0,00	0

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
21/12/2021	FRAIS INSERTION CHEMIN DU HAL	AUT1400539	864,00	0,00	18
21/12/2021	FRAIS INSERTION CHEMIN DE HAL	AUT1400971	324,00	0,00	18
21/12/2021	AMENAGEMENT CHEMIN DE HALAGE 2020	AUTCG32_20_0088	299 955,60	0,00	18
21/12/2021	TRAVAUX AMENAGEMENT VOIE VERTE 2020	AUTCG32_20_0601	317 812,37	0,00	0
21/12/2021	TRAVAUX AMENAGEMENT SITE DU MOURA 2020	AUTCG32_20_0722	4 742,76	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX TUNNEL POMIRO SUR ANCIENNE VOIE FERREE 2021	AUTCG32_21_0985	1 176,00	0,00	23
31/12/2021	SIGNALISATION LAC ASTARAC	AUTCG32_21_1288	7 800,00	0,00	23
31/12/2021	AMENAGEMENT LAC ASTARAC 2021	AUTCG32_21_1411	600,00	0,00	23
Acquisitions à titre gratuit			**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition			**0,00**	**0,00**	
Affectation			**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage			**0,00**	**0,00**	
Divers			**0,00**	**0,00**	

(1) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 3313-7 du CGCT) – SORTIES	B9.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article R. 3313-7 du CGCT)

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
TOTAL GENERAL							0,00	**0,00**	
Cessions à titre onéreux							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre gratuit							**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition							**0,00**	**0,00**	
Affectation							**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage							**0,00**	**0,00**	
Mise à la réforme							**0,00**	**0,00**	
31/12/2021	PIQUETS BOIS	01/01/2020	356,40	1	356,40	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PIQUETS BOIS	01/01/2020	249,48	1	249,48	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PANNEAU DEPART PARCOURS SANTE LAC LIZET	01/01/2020	150,00	1	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PANNEAU EUROPE 50X30 CM	01/01/2020	96,00	1	96,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PANNEAUX CHEMIN DE HALLAGE	01/01/2020	360,00	1	360,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PANNEAUX	01/01/2020	504,00	1	504,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TUTEURS	01/01/2020	89,70	1	89,70	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	TUTEUR BALISAGE	01/01/2020	72,00	1	72,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	SOUFLEUR ET CISAILLE A BATTERIE	01/01/2020	342,00	1	342,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	JALONS SENTIER KARSTIQUE	01/01/2020	2 303,77	1	2 303,77	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	MEULEUSE	01/01/2020	149,30	1	149,30	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers							**0,00**	**0,00**	
31/12/2021	SUB EQUIP VERSEES CNE ET STRU	13/07/2016	4 468,80	5	4 468,80	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	PRET AU PERSONNEL N°7/2019	04/11/2021	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(2) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(3) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – CONSTRUCTIONS	B11.2

Constructions, installations et agencements (hors bâtiments scolaires) (1)

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL			**1 369 409,34**		**114 490,00**	**56 028,00**	**1 198 891,34**
Immobilisations incorporelles			**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Immobilisations corporelles			**1 369 409,34**		**114 490,00**	**56 028,00**	**1 198 891,34**
	FRAIS INSERTION BOAMP J O	23/07/2012	230,40	25	72,00	9,00	149,40
	FRAIS INSERTION JO BARRAGE DE	23/07/2012	261,12	25	80,00	10,00	171,12
	FRAIS INSERTION OCCITANE DE PU	23/07/2012	501,20	25	160,00	20,00	321,20
	FRAIS INSERTION MARCHES PUBLIC	23/07/2012	452,09	25	144,00	18,00	290,09
	TRAVAUX CONSOLIDATION BARRAGE	23/07/2012	149 964,70	25	47 984,00	5 998,00	95 982,70
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT SI	08/12/2014	6 121,36	18	2 040,00	340,00	3 741,36
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT ENS	08/12/2014	7 694,02	18	2 562,00	427,00	4 705,02
	FRAIS INSERTIONE MARCJE ETANG	31/12/2014	107,64	18	30,00	5,00	72,64
	TOILETTES SECHES VOIE VERTE	23/11/2017	9 931,00	25	1 191,00	397,00	8 343,00
	REHABILITATION CHEMIN DU HALA	28/12/2017	269 681,17	18	44 946,00	14 982,00	209 753,17
	TRAVAUX RESTAURATION MOULIN D	28/12/2017	38 359,09	18	6 393,00	2 131,00	29 835,09
	GROS TRAVAUX RESTAURATION SIT	28/12/2017	10 241,17	18	1 704,00	568,00	7 969,17
	CREATION PARCOURS SANTE LAC A	28/12/2017	14 441,24	25	1 731,00	577,00	12 133,24
	FRAIS ETUDES RESTAURATION ETA	31/12/2018	5 305,85	18	588,00	294,00	4 423,85
	FRAIS ETUDE RESTAURATION OUVR	31/12/2018	13 660,50	18	1 516,00	758,00	11 386,50
	FRAIS ETUDE RESTAURATION OUV	31/12/2018	9 042,13	18	1 004,00	502,00	7 536,13
	TRAVAUX AMENAGEMENT BATI SIT	31/12/2018	11 428,26	18	1 268,00	634,00	9 526,26
	FRAIS ETUDES SECURITE ET PROT	18/11/2019	315,29	18	17,00	17,00	281,29
	FRAIS ETUDES SECURITE ET PROT	18/11/2019	145,30	18	8,00	8,00	129,30
	FRAIS ETUDES MISE EN SECURITE	18/11/2019	72,65	18	4,00	4,00	64,65
	TRAVAUX AMENAGEMENT BATI SIT	18/11/2019	9 012,22	18	500,00	500,00	8 012,22
	TOILETTES SECHES GRAZIAC	17/12/2019	13 716,70	25	548,00	548,00	12 620,70
	TRAVAUX AMENAGEMENT SITE DU MOURA 2019	13/10/2020	4 441,72	18	0,00	246,00	4 195,72
	AMENAGEMENT CHEMIN HALAGE 2018	26/11/2020	445 010,16	18	0,00	24 722,00	420 288,16
	AMENAGEMENT CHEMIN DE HALAGE 2019	26/11/2020	41 646,00	18	0,00	2 313,00	39 333,00
	PANNEAU PHOTOVOLTAIQUE TOILETT	07/06/2021	1 740,00	25	0,00	0,00	1 740,00
	FRAIS INSERTION CHEMIN DU HAL	21/12/2021	864,00	18	0,00	0,00	864,00
	FRAIS INSERTION CHEMIN DE HAL	21/12/2021	324,00	18	0,00	0,00	324,00
	AMENAGEMENT CHEMIN DE HALAGE 2020	21/12/2021	299 955,60	18	0,00	0,00	299 955,60
	TRAVAUX AMENAGEMENT SITE DU MOURA 2020	21/12/2021	4 742,76	18	0,00	0,00	4 742,76
Autres			**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – MATERIELS ET OUTILLAGES	B11.3

Installations techniques, matériels et outillages en cours d'amortissement (1)

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL		**2 829 594,56**		**274 735,94**	**22 905,00**	**2 531 953,62**
STATION VIDANGE DES EAUX USEES	31/12/2007	34 095,57	8	34 095,57	0,00	0,00
TRAVAUX VOIRIE 2007	31/12/2007	15 000,00	0	0,00	0,00	15 000,00
SIGNALETIQUE VOIE FERREE	15/09/2008	463,30	0	0,00	0,00	463,30
SIGNALITIQUE VOIE FERREE 09	11/03/2009	13 504,72	0	0,00	0,00	13 504,72
REMORQUE LIDER	10/12/2010	2 633,01	8	2 633,01	0,00	0,00
TAILLEUSE DE HAIE KIROGN TH 38	22/08/2011	18 298,80	8	18 298,80	0,00	0,00
TRACTEURS CARRARO	16/12/2011	126 297,60	8	126 297,60	0,00	0,00
BROYEURS	16/12/2011	9 568,00	8	9 568,00	0,00	0,00
MULTIPLICATEUR	16/12/2011	404,09	8	404,09	0,00	0,00
AMENAGEMENT RESEAU SIGNALISA	06/06/2012	4 625,70	0	0,00	0,00	4 625,70
MOTO POMPE	18/06/2012	818,72	8	818,72	0,00	0,00
FRAIS ETUDES DIG ANCIENNE VOIE	23/07/2012	10 345,40	0	0,00	0,00	10 345,40
RESTAURATION DE LA BAISE 2008	23/07/2012	7 073,62	0	0,00	0,00	7 073,62
REHABILITATION VOIE FERREE 200	23/07/2012	108 238,64	0	0,00	0,00	108 238,64
REHABILITATION VOIE FERREE 200	23/07/2012	46 804,43	0	0,00	0,00	46 804,43
REHAB VOIE FERRE BROUSTET ET R	23/07/2012	79 581,84	0	0,00	0,00	79 581,84
TRAVAUX ENTRETIEN COURANT ENS	23/07/2012	22 946,49	0	0,00	0,00	22 946,49
TRAVAUX ENTRETIEN COURANT RESE	23/07/2012	369 186,30	0	0,00	0,00	369 186,30
POLYCUVES	04/09/2012	1 436,30	8	1 436,30	0,00	0,00
POMPE DOSEUSE	30/11/2012	1 060,85	8	1 060,85	0,00	0,00
MOTO POMPE	03/12/2012	711,50	12	472,00	59,00	180,50
GROUPE ENTRETIEN MULTIPRO SOC	07/12/2012	6 697,60	12	4 464,00	558,00	1 675,60
SOUFFLEUR STIHL ET TONDEUSE H	07/12/2012	2 140,84	12	1 424,00	178,00	538,84
TAILLE HAIES ET DEBROUSSAILLE	07/12/2012	2 643,38	12	1 760,00	220,00	663,38
DEBROUSSAILLEUSE STIHL	07/12/2012	539,10	12	352,00	44,00	143,10
GROUPE ELECTROGENE ET TRONCON	07/12/2012	1 473,59	12	976,00	122,00	375,59
TRONCONNEUSE STIHL MS 201T	07/12/2012	597,28	12	392,00	49,00	156,28
DEBROUSSAILLEUSES STIHL	07/12/2012	891,02	12	592,00	74,00	225,02
SOUFFLEUR BR 600 STIHL	07/12/2012	659,00	12	432,00	54,00	173,00
AMENAGEMENT RESEAU SIGNALISAT	13/05/2013	10 542,06	0	0,00	0,00	10 542,06
VEHICULES AGRICOLES POLARIS	03/12/2013	35 503,60	12	20 706,00	2 958,00	11 839,60
PANNEAUX DE SIGNALISATION	21/01/2014	10 610,12	8	7 956,00	1 326,00	1 328,12
PANNEAUX DE SIGNALISATION	21/01/2014	7 542,50	8	5 652,00	942,00	948,50
FILM RETRO	20/05/2014	431,04	0	0,00	0,00	431,04
AMENAGEMENT SIGNALISATION PDI	01/07/2014	1 123,07	0	0,00	0,00	1 123,07

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AMENAGEMENT SIGNALISATION PDI	07/07/2014	1 946,21	0	0,00	0,00	1 946,21
FRAIS ETUDES LOC ENGINS AGRICO	09/12/2014	511,50	0	0,00	0,00	511,50
FRAIS ETUDES GR 65 ST ANTOINE	09/12/2014	1 854,57	0	0,00	0,00	1 854,57
FRAIS ETUDES GF65 LECTOURE	09/12/2014	1 854,57	0	0,00	0,00	1 854,57
FRAIS ETUDES VOIE VERTE MOUCHA	09/12/2014	4 724,20	0	0,00	0,00	4 724,20
FRAIS ETUDES EXTRAIT MATRICE C	11/12/2014	36,00	0	0,00	0,00	36,00
FRAIS ETUDES LEVE TOPO	11/12/2014	3 584,75	0	0,00	0,00	3 584,75
FRAIS ETUDES LEVES TOPOS	11/12/2014	3 139,79	0	0,00	0,00	3 139,79
FRAIS ETUDES GR65 LEVES TOPO	11/12/2014	5 690,05	0	0,00	0,00	5 690,05
FRAIS INSERTION PLATEFORME VO	11/12/2014	720,00	0	0,00	0,00	720,00
FRAIS ETUDES VOIE VERTE MOUCH	11/12/2014	598,00	0	0,00	0,00	598,00
FRAIS ETUDES CONTROLE DOC EXEC	11/12/2014	598,00	0	0,00	0,00	598,00
FRAIS ETUDES TVX REHABILITATIO	11/12/2014	2 511,60	0	0,00	0,00	2 511,60
TRX ENTRETIEN COURANT VOIE VE	11/12/2014	54 503,94	0	0,00	0,00	54 503,94
FRAIS ETUDE REHAB MOUCHAN	11/12/2014	418,60	0	0,00	0,00	418,60
FRAIS ETUDE CONFORMITE ET VIS	11/12/2014	1 255,80	0	0,00	0,00	1 255,80
FRAIS INSERTION TVX REHAB OA/	11/12/2014	90,00	0	0,00	0,00	90,00
FRAIS INSERTION VOIE FERRE GO	11/12/2014	720,00	0	0,00	0,00	720,00
FRAIS ETUDES INGC VOIRE VERTE	11/12/2014	787,51	0	0,00	0,00	787,51
TRAVAUX VOIE VERTE GONDRIN	11/12/2014	947,24	0	0,00	0,00	947,24
PANCARTES TRESPA	16/12/2014	5 784,29	0	0,00	0,00	5 784,29
PUPITRE TOTEM TABLE	22/12/2014	10 687,72	0	0,00	0,00	10 687,72
PANNEAUX TABLE ORIENTATION	23/12/2014	11 910,22	0	0,00	0,00	11 910,22
FRAIS INSERTION TVX MISE EN SE	31/12/2014	451,00	0	0,00	0,00	451,00
FRAIS INSERTION MO TVX OA FRAN	31/12/2014	467,50	0	0,00	0,00	467,50
FRAIS INSERTION VOIE VERTE	31/12/2014	720,00	0	0,00	0,00	720,00
PANNEAUX DE SIGNALISATION GR	09/07/2015	7 169,65	0	0,00	0,00	7 169,65
TRAVAUX ENTRETIEN VOIE VERTE	09/12/2015	374 080,58	0	0,00	0,00	374 080,58
DIVERS FOURNITURES DE SIGNALI	29/11/2016	36 223,77	0	0,00	0,00	36 223,77
BERLINE SUSIKI JIMMY 1.3 VVT	14/12/2016	14 750,00	12	4 916,00	1 229,00	8 605,00
BROYEUR MASCHIO PORTE REVERSIB	14/12/2016	5 760,00	8	2 880,00	720,00	2 160,00
GROUPE DE BROYAGE	19/12/2016	7 481,42	8	3 740,00	935,00	2 806,42
BALISES RANDONNEE PEDESTRE	22/06/2017	1 770,00	0	0,00	0,00	1 770,00
COMPTEUR PYRO COMPTAGE RANDON	26/07/2017	3 678,00	8	1 377,00	459,00	1 842,00
DEBROUSSAILLEUSE ROUSSEAU	02/10/2017	20 160,00	12	5 040,00	1 680,00	13 440,00
SUZUKI JIMNY	07/12/2017	14 800,00	6	7 398,00	2 466,00	4 936,00
KIT 4 POCHOIRS RANDONNEE PEDES	11/12/2017	230,16	0	0,00	0,00	230,16
CADENAS VOIE VERTE	11/12/2017	1 201,20	0	0,00	0,00	1 201,20
SIGNALISATION G65	12/12/2017	518,46	0	0,00	0,00	518,46
DOSSES ET POTEAUX	12/12/2017	831,53	0	0,00	0,00	831,53
SIGNALISATION VOIE VERTE	12/12/2017	4 000,48	0	0,00	0,00	4 000,48
PIQUETS BOIS	13/12/2017	1 200,00	0	0,00	0,00	1 200,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
MATERIEL DIVERS	15/12/2017	3 441,00	8	1 290,00	430,00	1 721,00
PUPITRE PUPITRE	05/03/2018	643,10	0	0,00	0,00	643,10
PUPITRE MOURA	24/05/2018	756,23	8	188,00	94,00	474,23
PANNEAUX SIGNALISATION HALAGE	05/07/2018	1 546,01	0	0,00	0,00	1 546,01
POTEAUX LAQUES VOIE VERTE GON	01/10/2018	680,70	0	0,00	0,00	680,70
LOTS BALISES RANDONNEES	03/12/2018	1 214,40	0	0,00	0,00	1 214,40
PLANIMETRE ET PUPITRE VOIE VERTE	12/12/2018	3 284,54	0	0,00	0,00	3 284,54
SIGNALISATION GR65 LECTOURE	12/12/2018	677,48	0	0,00	0,00	677,48
AMENAGEMENT VOIE VERTE	14/12/2018	971,74	0	0,00	0,00	971,74
DEBROUSSAILLEUSE ROUSSEAU ARTHEA 420	17/12/2018	22 800,00	12	3 800,00	1 900,00	17 100,00
FRAIS INSERTION VOIE VERTE GL	31/12/2018	864,00	0	0,00	0,00	864,00
FRAIS ETUDES ETUDES GLISSEMEN	31/12/2018	690,00	0	0,00	0,00	690,00
FRAIS ETUDES CLOUAGE TALUS GO	31/12/2018	552,00	0	0,00	0,00	552,00
GROS TRAVAUX CURAGE CANAL EC	31/12/2018	35 697,60	0	0,00	0,00	35 697,60
TRAVAUX RESTAURATION DE LA BAI	31/12/2018	103 434,24	0	0,00	0,00	103 434,24
TRAVAUX VOIE VERTE 2017	31/12/2018	13 657,20	0	0,00	0,00	13 657,20
TRAVAUX GR 65 2017	31/12/2018	3 334,25	0	0,00	0,00	3 334,25
PANNEAUX SIGNALISATION VOIE VERTE	04/06/2019	9 602,35	0	0,00	0,00	9 602,35
DEPOSE ET MONTAGE GARDE CORPS	29/07/2019	1 400,00	8	175,00	175,00	1 050,00
FRAIS ETUDES LEVE TOPO CRAVEN	18/11/2019	791,70	0	0,00	0,00	791,70
TRAVAUX AMENAGEMENT GR65 2018	18/11/2019	51 615,72	0	0,00	0,00	51 615,72
TRAVAUX AMENAGEMENT VOIE VERT	18/11/2019	255 915,54	0	0,00	0,00	255 915,54
SUZUKI 4X4 JIMNY	04/12/2019	17 600,00	6	2 933,00	2 933,00	11 734,00
PANNEAUX IMAGE GRAZIAC	17/12/2019	5 489,81	0	0,00	0,00	5 489,81
SOUFFLEUR DEBROUSAILLEUSE KIT ENERGIE PLUS	17/12/2019	1 758,20	12	146,00	146,00	1 466,20
ECO-COMPTEURS	18/12/2019	8 496,00	8	1 062,00	1 062,00	6 372,00
REMORQUE LIDER POUR TRACTEUR TONDEUSE	30/07/2020	3 091,00	12	0,00	257,00	2 834,00
TRACTEUR TONDEUSE KUBOTA	30/07/2020	21 360,00	12	0,00	1 780,00	19 580,00
SIGNALISATION RESEAUX 2020	07/08/2020	22 992,76	0	0,00	0,00	22 992,76
FRAIS ETUDES TUNNEL POMIRO CN	13/10/2020	7 448,07	0	0,00	0,00	7 448,07
FRAIS ETUDES LEVE TOPO TUNNEL	13/10/2020	3 435,53	0	0,00	0,00	3 435,53
TRAVAUX AMENAGEMENT BAISE 2019	13/10/2020	23 984,40	0	0,00	0,00	23 984,40
TRAVAUX AMENAGEMENT VOIE VERTE 2019	13/10/2020	306 647,24	0	0,00	0,00	306 647,24
DEBROUSAILLEUSE	11/12/2020	671,90	12	0,00	55,00	616,90
SYSTEME ARROSAGE AIRES PIQUE-N	01/01/2021	315,70	1	0,00	0,00	315,70
SCIE SUR TABLE METABO	01/01/2021	378,00	1	0,00	0,00	378,00
RABOT ET SCIE SAUTEUSE	01/01/2021	449,81	1	0,00	0,00	449,81
DEFONCEUSE	01/01/2021	363,60	1	0,00	0,00	363,60
SIGNALISATION CHEMIN DU HALAGE 2021	25/01/2021	1 852,24	0	0,00	0,00	1 852,24
TRONCONNEUSES	09/12/2021	1 327,51	8	0,00	0,00	1 327,51
PANNEAUX SIGNALISATION ECLUSE DOUBLE GRAZIAC	09/12/2021	4 832,11	0	0,00	0,00	4 832,11
FRAIS INSERTION TVX CANAUX EC	21/12/2021	861,12	0	0,00	0,00	861,12

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TRAVAUX AMENAGEMENT VOIE VERTE 2020	21/12/2021	317 812,37	0	0,00	0,00	317 812,37

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	B11.4

Autres immobilisations corporelles (1)

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL		**2 713 589,63**		**719 657,78**	**74 496,58**	**1 919 435,27**
TRAVAUX FORET DEPARTEMENTALE	22/01/2004	5 715,67	0	0,00	0,00	5 715,67
TRAVAUX FORET DEPARTEMENTALE	22/01/2004	1 823,96	0	0,00	0,00	1 823,96
PLANTATIONS RD 939	16/03/2004	3 758,77	20	2 992,00	187,00	579,77
PLANTATIONS RD939	16/03/2004	5 295,31	20	4 224,00	264,00	807,31
TRAVAUX FORET DEPARTEMENTALE	02/04/2004	14 340,04	0	0,00	0,00	14 340,04
PLANTATIONS RD105-172-243-509	14/05/2004	44 794,28	20	35 824,00	2 239,00	6 731,28
PLANTATIONS RD39	14/05/2004	1 553,21	20	1 232,00	77,00	244,21
RELEVE RD 953	18/08/2004	2 741,23	0	0,00	0,00	2 741,23
BORNAGE LE LONG RD953	08/09/2004	11 739,94	0	0,00	0,00	11 739,94
TRAVAUX FORET DEPARTEMENTALE	05/10/2004	3 853,33	0	0,00	0,00	3 853,33
TERRAINS GR65	03/11/2004	3 843,84	0	0,00	0,00	3 843,84
TRAVAUX FORET DEPARTEMENTALE	07/12/2004	10 860,80	0	0,00	0,00	10 860,80
PLANTATION RD 12	14/12/2004	6 624,60	20	5 296,00	331,00	997,60
PLANTATION RD GR65	15/12/2004	13 351,94	20	10 672,00	667,00	2 012,94
PLANTATION RD20	15/12/2004	6 644,01	20	5 312,00	332,00	1 000,01
AMENAGEMENT GR65	15/12/2004	37 062,28	23	25 776,00	1 611,00	9 675,28
PLANTATION RD14	15/12/2004	5 014,23	20	4 000,00	250,00	764,23
PLANTATION RD935	15/12/2004	7 923,43	20	6 336,00	396,00	1 191,43
PLANTATION RD37/131	15/12/2004	8 354,11	20	6 672,00	417,00	1 265,11
PLANTATION RD14	15/12/2004	11 301,70	20	9 040,00	565,00	1 696,70
TERRAINS GR65 2005	01/01/2005	12 740,41	0	0,00	0,00	12 740,41
PLANTATIONS GR 65	02/03/2005	120 636,27	20	90 465,00	6 031,00	24 140,27
AMENAGEMENT GR65	19/05/2005	13 277,11	23	8 655,00	577,00	4 045,11
PLANTATION RD930	01/07/2005	5 411,69	20	4 050,00	270,00	1 091,69
TRAVAUX FORET DEPARTEMENTALE	01/07/2005	47 827,80	0	0,00	0,00	47 827,80
PLANTATIONS ROUTIERES 2005	07/09/2005	39 461,07	20	29 595,00	1 973,00	7 893,07
AMENAGEMENTS CHEMINS ST JACQUE	01/01/2006	13 474,25	23	8 190,00	585,00	4 699,25
AMENAGEMENT VOIE FERREE	01/01/2006	10 566,01	23	6 426,00	459,00	3 681,01
ENTRETIEN FORET DEPART	01/01/2006	43 921,31	0	0,00	0,00	43 921,31
TERRAINS GR65	16/02/2006	2 722,02	0	0,00	0,00	2 722,02
PLANTATIONS 2006	06/04/2006	125 056,29	20	90 328,00	6 452,00	28 276,29
TERRAINS GR65	01/01/2007	7 432,34	0	0,00	0,00	7 432,34
AMENAGEMENTS VOIE FERREE 2007	01/01/2007	106 975,55	23	60 463,00	4 651,00	41 861,55
AMENAGEMENT FORET DEPARTEMENTA	01/01/2007	37 213,54	0	0,00	0,00	37 213,54
PLANTATIONS ROUTIERES 2007	01/01/2007	51 791,89	20	33 657,00	2 589,00	15 545,89

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
VELOCIMETRE ELECTROMAGNETIQUE	07/11/2007	5 539,70	8	5 539,70	0,00	0,00
TERRAINS GR65 2008	14/01/2008	5 976,49	0	0,00	0,00	5 976,49
PLANTATIONS ROUTIERES 2008	03/04/2008	69 502,14	20	41 700,00	3 475,00	24 327,14
APPAREIL PHOTO REFLEX CANON	10/04/2008	1 338,60	8	1 338,60	0,00	0,00
CAISSON ETANCHE IKELITE	14/04/2008	2 045,16	8	2 045,16	0,00	0,00
AMMENAGEMENT VOIE FERREE 2008	15/09/2008	70 527,28	23	36 792,00	3 066,00	30 669,28
AMENAGEMENT FORET DEPARTEMENTA	24/10/2008	36 619,73	0	0,00	0,00	36 619,73
AMENAGEMENTS VOIE FERREE 09	01/01/2009	3 617,54	23	1 727,00	157,00	1 733,54
PLANTATIONS 2009	19/02/2009	61 592,27	20	33 869,00	3 079,00	24 644,27
GYRIBROYAGE	09/11/2009	719,10	0	0,00	0,00	719,10
FORET DEPARTEMENTALE	23/11/2009	6 227,27	0	0,00	0,00	6 227,27
MOBILIERS D'EXTERIEUR	01/12/2009	6 770,56	8	6 770,56	0,00	0,00
DEGAGEMENT MANUEL EN PARCELLE	03/12/2009	369,56	0	0,00	0,00	369,56
FOURNITURES ET MISE EN PLACE D	03/12/2009	4 226,66	0	0,00	0,00	4 226,66
PANNEAU EN BOIS PAUILHAC	09/12/2009	2 104,96	0	0,00	0,00	2 104,96
TERRAINS DE VOIRIES 2010	01/01/2010	360,00	0	0,00	0,00	360,00
PLANTATION ROUTE DEPARTEMENTAL	15/04/2010	67 457,04	20	33 720,00	3 372,00	30 365,04
BOIS ET FORETS	29/09/2010	23 034,24	0	0,00	0,00	23 034,24
FRAIS INSERTION SUD OUEST PUBL	31/12/2010	413,82	0	0,00	0,00	413,82
FRAIS INSERTION EXPERTISE MISE	31/12/2010	337,01	0	0,00	0,00	337,01
FRAIS INSERTION SECURISATION	31/12/2010	2 061,90	23	890,00	89,00	1 082,90
FRAIS INSERTION SECURISATION V	31/12/2010	1 226,71	23	530,00	53,00	643,71
FRAIS INSERTION SECURISATION V	31/12/2010	1 181,65	23	510,00	51,00	620,65
FRAIS INSERTION TRAVAUX VOIE F	31/12/2010	616,30	23	260,00	26,00	330,30
FRAIS INSERTION TRAVAUX VOIE F	31/12/2010	827,44	23	350,00	35,00	442,44
PLANTATIONS ROUTIERE 2011	01/01/2011	54 949,71	20	24 723,00	2 747,00	27 479,71
TERRAIN DE VOIERIE ENS 2011	01/01/2011	2 615,32	0	0,00	0,00	2 615,32
BOIS SUR PIED	06/04/2011	2 440,80	0	0,00	0,00	2 440,80
TRAVAUX SYLVICOLES FORET DEP	09/11/2011	6 416,42	0	0,00	0,00	6 416,42
PANNEAUX	29/11/2011	1 076,40	0	0,00	0,00	1 076,40
TRAVAUX EN FORET DEPARTEMENTAL	06/12/2011	6 188,58	0	0,00	0,00	6 188,58
PLANTATIONS ROUTIERES ENS 2012	02/02/2012	11 600,49	20	4 640,00	580,00	6 380,49
SITE DU MOURA	01/08/2012	334 580,85	0	0,00	0,00	334 580,85
TX EN FORET DEP	12/12/2012	11 701,67	0	0,00	0,00	11 701,67
TERRAIN CHEMIN HALAGE VALENCE	28/02/2013	14 141,33	0	0,00	0,00	14 141,33
TERRAIN DE VOIERIE 2013	17/06/2013	914,86	0	0,00	0,00	914,86
FRAIS INSERTION MOBILIER EXTER	20/06/2013	720,00	8	630,00	90,00	0,00
PARCOURS DE SANTE LAC D ASTAR	26/09/2013	11 400,16	23	3 465,00	495,00	7 440,16
PANNEAUX RIS VOIE VERTE	09/12/2013	1 895,58	8	1 652,00	243,58	0,00
PANNEAUX EN BOIS	10/12/2013	1 788,02	0	0,00	0,00	1 788,02
TERRAIN DE VOIRIE 2014	25/02/2014	13 188,55	0	0,00	0,00	13 188,55
PARCOURS DE SANTE LAC D ASTAR	04/03/2014	648,00	23	168,00	28,00	452,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TERRAIN SITE NATURE	20/03/2014	95,68	0	0,00	0,00	95,68
TRONCONNEUSE	28/05/2014	695,60	8	516,00	86,00	93,60
TUBE ANNELE	17/07/2014	3 150,00	23	816,00	136,00	2 198,00
FRAIS INSERTION SUPPORTS INFO	22/09/2014	720,00	8	540,00	90,00	90,00
TRAVAUX SYLVICOLES 2014	15/12/2014	8 316,00	0	0,00	0,00	8 316,00
BANCS + TABLE DE PIQUE NIQUE	16/12/2014	4 376,62	1	4 376,62	0,00	0,00
LOCATION ENGINS	30/12/2014	1 047,84	23	270,00	45,00	732,84
FOURNITURE BEON PARCOURS SANT	30/12/2014	631,15	23	162,00	27,00	442,15
TERRAIN CHEMIN DE HALAGE	04/06/2015	61 237,14	0	0,00	0,00	61 237,14
MOBILIERS DE PLEIN AIR	10/07/2015	7 848,41	23	1 705,00	341,00	5 802,41
COMBI SYSTEME MOTEUR STIHL	29/09/2015	599,00	8	370,00	74,00	155,00
TRAVAUX SYLVICOLES REBOISEMEN	02/12/2015	11 294,00	0	0,00	0,00	11 294,00
TERRAIN CHEMIN DU HALAGE 2016	26/04/2016	66 453,90	0	0,00	0,00	66 453,90
TRAVAUX ACCES FORET PAUILHAC	20/09/2016	12 927,83	0	0,00	0,00	12 927,83
CONCEPTIONE ET REALISATION DE	30/11/2016	10 000,00	0	0,00	0,00	10 000,00
CHEMIN DE HALAGE 2017	26/01/2017	12 157,82	0	0,00	0,00	12 157,82
PLANTATION VOIE VERTE 2017	23/06/2017	1 998,00	20	297,00	99,00	1 602,00
DECORATION BANC SUR LA VOIE VE	07/08/2017	200,00	0	0,00	0,00	200,00
TERRAIN CHEMIN DE HALAGE	05/12/2017	7 243,84	0	0,00	0,00	7 243,84
TRAVAUX SYLVICOLES 2017	06/12/2017	16 822,20	0	0,00	0,00	16 822,20
MATERIEL DIVERS	11/12/2017	3 500,41	8	1 311,00	437,00	1 752,41
TERRAIN CHEMIN DE HALAGE MAIG	14/12/2017	43 228,24	0	0,00	0,00	43 228,24
FRAIS INSERTION EXPERTISE HYD	28/12/2017	107,64	23	12,00	4,00	91,64
FRAIS ETUDES EXPERTISE HYDRAU	28/12/2017	12 299,66	23	1 602,00	534,00	10 163,66
FRAIS ETUDES EXPERTISE HYDRAU	28/12/2017	11 211,30	23	1 461,00	487,00	9 263,30
FRAIS ETUDES LEVE BATHYMETRIQ	28/12/2017	13 407,16	23	1 746,00	582,00	11 079,16
FRAIS ETUDES EXPERTISE HYDRAU	28/12/2017	29 089,11	23	3 792,00	1 264,00	24 033,11
FRAIS ETUDES RESTAURATION MOU	28/12/2017	900,00	23	117,00	39,00	744,00
FRAIS ETUDE EXPERTISE OUVRAG	28/12/2017	4 416,00	23	576,00	192,00	3 648,00
FRAIS INSERTION RESTAURATION	28/12/2017	108,00	23	12,00	4,00	92,00
TRAVAUX PLANTATION TERRAIN BA	28/12/2017	20 951,48	23	2 730,00	910,00	17 311,48
FRAIS INSERTION TX RESTAURATI	28/12/2017	864,00	23	111,00	37,00	716,00
FRAIS ETUDES MISSION ACT MOURA	28/12/2017	5 006,52	23	651,00	217,00	4 138,52
FRAIS INSERTION PUB RESTAURAT	28/12/2017	151,36	23	18,00	6,00	127,36
FRAIS INSERTION PUB RESTAURAT	28/12/2017	151,14	1	151,14	0,00	0,00
TRAVAUX DE RESTAURATION HYDRA	28/12/2017	262 440,90	23	34 230,00	11 410,00	216 800,90
FRAIS INSERTION RESTAURATION	28/12/2017	324,00	23	42,00	14,00	268,00
TRAVAUX DE RESTAURATION TERRA	28/12/2017	75 837,66	23	9 704,00	3 305,00	62 828,66
PARCELLE LIEU DIT -LA FORET-	29/10/2018	18 668,53	0	0,00	0,00	18 668,53
POINT DE BORNAGE CHEMIN HALAGE ENTRE VALENCE/BAISE ET CONDOM	03/12/2018	805,02	0	0,00	0,00	805,02
DIVERS EQUIPEMENT BOIS 2018	12/12/2018	14 789,55	0	0,00	0,00	14 789,55
AMENAGEMENT ET MOBLIER VOIE VE	14/12/2018	3 582,70	0	0,00	0,00	3 582,70

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
PANNEAUX ET PROTECTIONS GIBIER	18/12/2018	1 593,18	0	0,00	0,00	1 593,18
ENROCHEMENT CANAL ALIMENTATION	31/12/2018	9 816,00	23	852,00	426,00	8 538,00
FRAIS ETUDES MISSION COORDI S	18/11/2019	217,96	23	9,00	9,00	199,96
FRAIS ETUDES ETANG DU MOURA	18/11/2019	629,14	23	27,00	27,00	575,14
FRAIS ETUDES RESTAURATION SER	18/11/2019	15 436,92	23	671,00	671,00	14 094,92
FRAIS ETUDES FORMAMISATION DI	18/11/2019	2 793,00	23	121,00	121,00	2 551,00
PANNEAUX ET PUPITRE VOIE VERTE	06/12/2019	3 101,57	23	134,00	134,00	2 833,57
AMENAGEMENT FORET DEPART 2019	18/12/2019	17 580,83	0	0,00	0,00	17 580,83
TERRAIN CHEMIN DE HALAGE 2020	04/06/2020	2 540,00	0	0,00	0,00	2 540,00
FRAIS ETUDES ACCUEIL PUBLIC C	13/10/2020	12 483,00	23	0,00	542,00	11 941,00
TRAVAUX AMENAGEMENT SITE DU MOURA 2018	13/10/2020	58 311,40	23	0,00	2 535,00	55 776,40
FRAIS ETUDES FAISABILITE ESPA	13/10/2020	2 325,00	23	0,00	101,00	2 224,00
FRAIS ETUDES DIGUE FORET DE SE	13/10/2020	2 760,00	23	0,00	120,00	2 640,00
TRAVAUX AMENAGEMENT SITE DU MOURA 2019	13/10/2020	21 107,40	23	0,00	917,00	20 190,40
TRAVAUX AGENCEMENT ET AMENAGE	26/11/2020	1 032,00	23	0,00	44,00	988,00
AMENAGEMENT FORET DEPARTEMENTALE 2020	07/12/2020	23 688,78	0	0,00	0,00	23 688,78
ARBRES	01/01/2021	1 450,30	1	0,00	0,00	1 450,30
PIEGES PHOTOGRAPHIQUES PACK BROWNING PATRIOT	01/01/2021	772,98	1	0,00	0,00	772,98
POTEAUX CLOTURE	01/01/2021	1 412,10	1	0,00	0,00	1 412,10
ENREGISTREUR TINITAG P PLUS 2	01/01/2021	268,80	1	0,00	0,00	268,80
ANEMOMETRE AVEC DONGLE LINK	01/01/2021	987,15	1	0,00	0,00	987,15
BORNES KMS	01/01/2021	343,61	1	0,00	0,00	343,61
ARBRES	01/01/2021	2 408,49	1	0,00	0,00	2 408,49
ENREGISTREURS DE TEMPERATURE	01/01/2021	767,40	1	0,00	0,00	767,40
TABLES ET BANCS LAC BOUSQUETAR	01/01/2021	3 449,70	1	0,00	0,00	3 449,70
SUPPORTS VELOS CORBEILLES BARRES ATTACHE CHEVAUX	01/01/2021	7 008,96	1	0,00	0,00	7 008,96
ROSIERS GRIMPANTS	01/01/2021	50,01	1	0,00	0,00	50,01
ARBUSTES	01/01/2021	5 508,00	1	0,00	0,00	5 508,00
ARBRES	01/01/2021	336,40	1	0,00	0,00	336,40
ARBUSTES	01/01/2021	139,30	1	0,00	0,00	139,30
POMMIERS 1/2 TIGE	01/01/2021	119,99	1	0,00	0,00	119,99
MADRIERS VOIE VERTE	06/07/2021	1 213,75	8	0,00	0,00	1 213,75
MODULE BARRES PARALLELES	15/11/2021	758,40	23	0,00	0,00	758,40
AMENAGEMENT FORET DEPARTEMENTALE 2021	15/12/2021	30 840,60	0	0,00	0,00	30 840,60
PIQUETS ET PANNEAU PARCOURS D'ORIENTATION	15/12/2021	1 900,00	23	0,00	0,00	1 900,00
DRONE FLOTTANT	15/12/2021	22 428,00	8	0,00	0,00	22 428,00
PANNEAUX SENSIBILISATION DECHETS	16/12/2021	714,00	23	0,00	0,00	714,00
TRAVAUX TUNNEL POMIRO SUR ANCIENNE VOIE FERREE 2021	31/12/2021	1 176,00	23	0,00	0,00	1 176,00
SIGNALISATION LAC ASTARAC	31/12/2021	7 800,00	23	0,00	0,00	7 800,00
AMENAGEMENT LAC ASTARAC 2021	31/12/2021	600,00	23	0,00	0,00	600,00

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

IV – ANNEXES — IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES — B11.5

Immobilisations incorporelles (1)

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL		**2 174 600,53**		**515 738,00**	**93 285,00**	**1 565 577,53**
SUB. EQUIP. VERSEES. CNES ET	19/01/2012	119 228,71	30	99 048,00	917,00	19 263,71
SUB EQUIP COMMUNES BAT ET INS	23/01/2013	79 715,55	30	52 549,00	1 180,00	25 986,55
SUB EQUIP VERSEES PERS DT PRI	28/02/2013	61 389,64	30	40 467,00	909,00	20 013,64
SUB EQUIP COMMUNES BAT ET INS	21/01/2014	163 049,93	30	79 190,00	3 493,00	80 366,93
SUB EQUIP VERSEES PERS DT PRI	03/03/2014	71 007,56	30	34 486,00	1 521,00	35 000,56
SUB EQUIP VERSEES PERS DT PRI	07/04/2015	60 893,54	30	19 363,00	1 721,00	39 809,54
SUB EQUIP VERSEES CNE ET STRU	08/04/2015	126 195,78	30	39 163,00	3 481,00	83 551,78
SUB. EQUIP. VERSEES AUTRES GR	01/12/2015	679,64	30	207,00	18,00	454,64
SUB EQUIP VERSEES CNE ET STRU	04/02/2016	155 664,97	30	20 752,00	5 188,00	129 724,97
SUB EQUIP VERSEES PERS DT PRI	03/10/2016	59 615,30	30	7 948,00	1 987,00	49 680,30
SUBV EQUIPT VERSEES CNES ET S	07/06/2017	183 436,37	30	18 342,00	6 114,00	158 980,37
SUB EQUIP VERSEES PERS DT PRI	28/06/2017	69 060,00	30	6 906,00	2 302,00	59 852,00
SUBV EQUIPT VERSEES CNES ET	09/08/2017	15 904,61	5	9 540,00	3 180,00	3 184,61
FRAIS ETUDES INVENTAIRE SITE	23/11/2017	4 560,00	5	2 736,00	912,00	912,00
FRAIS ETUDES INVENTAIRE SITE	23/11/2017	4 560,00	5	2 736,00	912,00	912,00
FRAIS ETUDES INVENTAIRE SITE	23/11/2017	2 490,00	5	1 494,00	498,00	498,00
FRAIS ETUDES INVENTRAIRE SITE	23/11/2017	19 213,30	5	11 526,00	3 842,00	3 845,30
FRAIS ETUDE EXPERTISE POPULAT	23/11/2017	5 400,00	5	3 240,00	1 080,00	1 080,00
FRAIS ETUDES INVENTAIRE ET ET	23/11/2017	1 980,00	5	1 188,00	396,00	396,00
FRAIS ETUDES INVENTAIRES SITE	23/11/2017	3 040,00	5	1 824,00	608,00	608,00
FRAIS INSERTION BILAN SCHEMA	23/11/2017	108,00	5	63,00	21,00	24,00
FRAIS ETUDES REALISATION SCHE	23/11/2017	8 676,00	5	5 205,00	1 735,00	1 736,00
SUBV EQUIPT VERSEES CNES ET	24/04/2018	12 659,16	5	5 062,00	2 531,00	5 066,16
SUBV EQUIPT VERSEES CNES ET S	27/04/2018	104 659,15	5	23 818,00	2 887,00	77 954,15
SUV EQUIP VERSEES PERS DT PRI	12/06/2018	56 500,00	30	3 766,00	1 883,00	50 851,00
SUV EQUIP VERSEES PERS DT PRIV	14/12/2018	3 664,00	5	1 464,00	732,00	1 468,00
FRAIS ETUDES SITE NATUREL ENS	18/12/2018	864,00	5	344,00	172,00	348,00
FRAIS ETUDES DES DEBITS SUR L	18/12/2018	9 756,00	5	3 902,00	1 951,00	3 903,00
FRAIS ETUDES DEBIT BAÏSE NAVI	18/12/2018	7 860,00	5	3 144,00	1 572,00	3 144,00
FRAIS ETUDES MISSION SHEMA EN	18/12/2018	1 152,00	5	460,00	230,00	462,00
FRAIS ETUDES DEFINITION BAISE	18/12/2018	2 040,00	5	816,00	408,00	816,00
FRAIS ETUDES FAUNE FLORE BAISE	18/12/2018	7 562,30	5	3 024,00	1 512,00	3 026,30
SUB EQUIP VERSEES COMMUNES ET INTER COM 2019	04/04/2019	148 624,41	30	4 954,00	4 954,00	138 716,41
SUB VERSEES EQUIP PERSONNES DROITS PRIVES 2019	31/07/2019	69 079,50	30	2 302,00	2 302,00	64 475,50
SUBV VERSEES COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOM BIENS MAT 2019	31/07/2019	17 901,19	5	3 580,00	3 580,00	10 741,19

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
SUBV EQUIP VERSEES DEPT BIENS MAT ETUDES 2019	18/12/2019	5 645,00	5	1 129,00	1 129,00	3 387,00
SUBV EQUIPT VERSEES CNES ET STRUCTURES INTERCOM BAT ET INSTALLATION 2020	15/06/2020	117 111,02	30	0,00	3 903,00	113 208,02
SUB VERSEES EQUIP PERSONNES DROITS PRIVES 2020	07/08/2020	60 060,50	30	0,00	2 002,00	58 058,50
SUV EQUIP VERSEES PERS DT PRIVE B MOB MAT ETUDES 2020	17/09/2020	720,00	5	0,00	144,00	576,00
SUBV EQUIPT VERSEES CNES ET STRUCT INTERCOM BIENS ET ETUDES 2020	03/12/2020	21 886,19	5	0,00	4 377,00	17 509,19
FRAIS ETUDES RD 122 AMGT SENTE	11/12/2020	1 108,38	5	0,00	221,00	887,38
SONDAGE GEOTECH. OUVRAGE RD930	11/12/2020	5 340,00	5	0,00	1 068,00	4 272,00
Marché : S13506, Société : 1	11/12/2020	10 771,20	5	0,00	2 154,00	8 617,20
ANALYSES QUALITE EAU OPERATION	11/12/2020	299,51	5	0,00	59,00	240,51
FRAIS ETUDES REST CONTINUIT	11/12/2020	8 964,00	5	0,00	1 792,00	7 172,00
ANALYSES MAI 2017 AULOUE CASTE	11/12/2020	131,45	5	0,00	26,00	105,45
AO MAPA ETUDE REST CONTINUITE	11/12/2020	108,00	5	0,00	21,00	87,00
FRAIS ETUDES ANALYSES QUALITE	11/12/2020	223,12	5	0,00	44,00	179,12
FRAIS ETUDES ANALYSES QUALITE	11/12/2020	223,12	5	0,00	44,00	179,12
FRAIS ETUDES REST CONTINUITE E	11/12/2020	2 424,30	5	0,00	484,00	1 940,30
FRAIS ETUDES ANALYSES EAUX	11/12/2020	131,45	5	0,00	26,00	105,45
ANALYSES 01/2018 AULOUE CASTER	11/12/2020	132,77	5	0,00	26,00	106,77
ANALYSES OCTOBRE 2017 THERMES	11/12/2020	131,45	5	0,00	26,00	105,45
FRAIS ETUDES CONTINUITE ECOLOG	11/12/2020	20 616,00	5	0,00	4 123,00	16 493,00
ANALYSES FEVRIER 2018 AULOUE C	11/12/2020	291,74	5	0,00	58,00	233,74
FRAIS ETUDES GEOLOGIQUE RIVIER	11/12/2020	5 904,00	5	0,00	1 180,00	4 724,00
FRAIS ETUDES FORAGE AULOUE-CAS	11/12/2020	9 479,70	5	0,00	1 895,00	7 584,70
FRAIS ETUDES FORAGE AULOUE -CA	11/12/2020	1 512,00	5	0,00	302,00	1 210,00
FRAIS ETUDES AULOUE FORAGE C	11/12/2020	84,94	5	0,00	16,00	68,94
Marché : S17713, Société : 1	11/12/2020	6 750,00	5	0,00	1 350,00	5 400,00
Marché : S17713, Société : 2	11/12/2020	432,00	5	0,00	86,00	346,00
SUBV EQUIPT VERSEES CNES ET STRUCTURES INTERCOM BAT ET INSTALLATION 2021	18/05/2021	104 898,29	30	0,00	0,00	104 898,29
SUBV EQUIPT VERSEES PERS. DROIT PRIVE BIENS ET ETUDES 2021	09/06/2021	16 000,00	5	0,00	0,00	16 000,00
SUBV EQUIPT VERSEES CNES ET STRUCT INTERCOM BIENS ET ETUDES 2021	01/10/2021	22 568,67	5	0,00	0,00	22 568,67
FRAIS INSERTION ENTRETIEN SYSTEM ELECTRO 5 ECLUSES	26/10/2021	861,12	5	0,00	0,00	861,12
EXPERTISE HYDRAULIQUE BAÏSE-CO	26/10/2021	1 020,00	5	0,00	0,00	1 020,00
FRAIS ETUDES EFFONDREMENTS COU	26/10/2021	4 080,00	5	0,00	0,00	4 080,00
SUB VERSEES EQUIP PERSONNES DROITS PRIVES 2021	15/11/2021	86 500,00	30	0,00	0,00	86 500,00

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	D1.1

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**1,00**	**0,00**	**1,00**	**1,00**	**0,00**	**1,00**
Rédacteur ppal 1ère cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**7,00**	**0,00**	**7,00**	**6,00**	**0,00**	**6,00**
Adjoint techn, ppal 1re cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique ppal 2è cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien principal 1ère cl	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**8,00**	**0,00**	**8,00**	**7,00**	**0,00**	**7,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	D1.1

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	D2.2

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 3312-2 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	**241 836,96**	
Personnes de droit privé	**106 870,00**	
Associations	**106 870,00**	
ADASEA ASSOCIATION DEPARTEMENTALE AMENAGEMENT DES STRUCTURES ET EXPLOITATIONS AGRICOLES	15 000,00	
ARBRE ET PAYSAGE 32 INGENIERIE CONSEIL	49 000,00	
ASSOCIATION GASCOGNE NATURE ENVIRONNEMENT	6 870,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE LA RANDONNEE PEDESTRE	5 000,00	
CONSERVATOIRE D ESPACES NATURELS OCCITANIE	30 000,00	
ULM ALBATROS CLUB	1 000,00	
Entreprises	**0,00**	
Personnes physiques	**0,00**	
Autres	**0,00**	
Personnes de droit public	**134 966,96**	
Etat	**0,00**	
Régions	**0,00**	
Départements	**0,00**	
Communes	**820,80**	
SAINT LARY	820,80	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	**134 146,16**	
AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENTS	7 500,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES BASTIDES DE LOMAGNE	3 800,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE	2 361,75	
COMMUNAUTE DE COMMUNES GASCOGNE TOULOUSAINE	1 500,00	
SYNDICAT D AMENAGEMENT DE LA BAISE ET AFFLUENTS	19 357,79	
SYNDICAT DE GESTION DE LA SAVE ET DE SES AFFLUENTS	42 223,92	
SYNDICAT MIXTE BASSINS VERSANTS OSSE GELISE AUZOUE	7 618,30	
SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DU MIDOUR ET DE LA DOUZE	27 236,40	
SYNDICAT MIXTE DES TROIS VALLEES	15 048,00	
SYNDICAT MIXTE GESTION DES RIVIERES ASTARAC LOMAGNE SYGRAL	7 500,00	
Autres	**0,00**	

IV– ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LE DEPARTEMENT AUX COMMUNES	D2.3

SUBVENTIONS VERSEES PAR LE DEPARTEMENT AUX COMMUNES (article L. 3312-5 du CGCT)

Nom de la commune (1) : SAINT LARY

Numéro de SIREN : 21320384700016

Population de la commune : 284

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
QUALITE DE L'EAU	ENROCHEMENT BERGE RIVIERE LOUSTERE DELIB.64L10 DU 22-10-2021	204142	820,80	2,89
Total			**820,80**	**2,89**

(1) Ouvrir un tableau par commune bénéficiant d'une ou de plusieurs subventions versées par le département.

(2) Détailler le numéro d'article.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

IV

D4

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	62 927 773,51	61 144 361,07	0,00	1 783 412,44
RECETTES	62 927 773,51	45 388 823,19	0,00	17 538 950,32
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	269 372 342,59	242 983 290,49	0,00	26 389 052,10
RECETTES	269 372 342,59	284 519 132,59	0,00	-15 146 790,00

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET SATESE/ n° SIRET :22320001500533

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	77 309,70	15 884,40	0,00	61 425,30
RECETTES	77 309,70	31 046,71	0,00	46 262,99
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	725 707,70	666 927,20	0,00	58 780,50
RECETTES	725 707,70	651 764,89	0,00	73 942,81

BUDGET ESPACES NATURELS SENSIBLES ET CAUE/ n° SIRET :22320001500186

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 833 261,50	1 409 068,22	0,00	424 193,28
RECETTES	1 833 261,50	1 195 257,03	0,00	638 004,47
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 642 482,26	1 260 014,57	0,00	382 467,69
RECETTES	1 642 482,26	1 473 825,76	0,00	168 656,50

BUDGET POLE THERMAL/ n° SIRET :22320001500939				
SECTION	**Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)**	**Réalisations - mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12/N**	**Crédits annulés**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	369 650,77	37 881,26	0,00	331 769,51
RECETTES	369 650,77	338 112,05	0,00	31 538,72
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 166 426,77	1 054 224,45	0,00	112 202,32
RECETTES	1 166 426,77	753 993,66	0,00	412 433,11

BUDGET LABORATOIRE VETERINAIRE EAUX ET SOLS/ n° SIRET :22320001500590				
SECTION	**Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)**	**Réalisations - mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12/N**	**Crédits annulés**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	95 064,00	4 083,18	0,00	90 980,82
RECETTES	95 064,00	77 161,92	0,00	17 902,08
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 279 598,00	1 189 624,06	0,00	89 973,94
RECETTES	1 279 598,00	1 206 978,69	0,00	72 619,31

BUDGET AUTODROME NOGARO/ n° SIRET :22320001500954				
SECTION	**Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)**	**Réalisations - mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12/N**	**Crédits annulés**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	161 911,96	105 221,30	0,00	56 690,66
RECETTES	161 911,96	54 998,11	0,00	106 913,85
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	182 534,85	74 915,00	0,00	107 619,85
RECETTES	182 534,85	182 534,85	0,00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	**Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)**	**Réalisations - mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12/N**	**Crédits annulés**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	65 464 971,44	62 716 499,43	0,00	2 748 472,01
RECETTES	65 464 971,44	47 085 399,01	0,00	18 379 572,43
FONCTIONNEMENT				

DEPARTEMENT DU GERS - ESPACES NATURELS SENSIBLES ET CAUE - CA - 2021

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
DEPENSES	274 369 092,17	247 228 995,77	0,00	27 140 096,40
RECETTES	274 369 092,17	288 788 230,44	0,00	-14 419 138,27

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D4

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de la M52) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative ;

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES(après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	65 464 971,44	62 716 499,43	0,00	2 748 472,01
RECETTES	65 464 971,44	47 085 399,01	0,00	18 379 572,43
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	274 369 092,17	247 228 995,77	0,00	27 140 096,40
RECETTES	274 369 092,17	288 788 230,44	0,00	-14 419 138,27
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**339 834 063,61**	**309 945 495,20**	**0,00**	**29 888 568,41**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**339 834 063,61**	**335 873 629,45**	**0,00**	**3 960 434,16**

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES : Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
A le
,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

.

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) L'assemblée délibérante étant : (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : conseil général, conseil syndical, …).

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT - DEPARTEMENT DU GERS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE DEPARTEMENT DU GERS (2)

Numéro SIRET : 22320001500939

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE

M 52

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : POLE THERMAL (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer soit « Département : nom du département », soit le libellé de l'établissement ou du syndicat (exemples : MDPH, libellé du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721- 2 du CGCT…).

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal (du département ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Pour mémoire : modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice - RAR Recettes 8

II - Présentation générale

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget 9
A2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement 10
A3 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement 11
B1 - Balance générale - Dépenses 12
B2 - Balance générale - Recettes 13

III - Vote

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble - Dépenses / Recettes 14
A1.1 - Equipements départementaux - Dépenses non individualisées en programme 16
A1.2 - Equipements départementaux - Dépenses RMI / RSA 17
A1.3 - Equipements départementaux - Vue d'ensemble des chapitres de programme 18
A1.4 - Equipements départementaux - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme 19
A1.5 - Equipements départementaux - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme 20
A2 - Equipements non départementaux 21
A3 - Dépenses financières 22
A4.1 - Recettes - Financement des équipements départementaux et non départementaux 23
A4.2 - Recettes - RMI / RSA 24
A4.3 - Recettes financières 25
A5 - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers 26
A6 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections 27
A7 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales 28
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 29
B1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 31
B2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes 34

IV - Annexes

A - Présentation croisée par fonction

A1 - Vue d'ensemble 36
A1/01 - Opérations non ventilées 44
A1/0 - Fonction 0 (sauf 01) Sans Objet
A1/1 - Fonction 1 Sans Objet
A1/2 - Fonction 2 Sans Objet
A1/3 - Fonction 3 Sans Objet
A1/4 - Fonction 4 Sans Objet
A1/5 - Fonction 5 Sans Objet
A1/6 - Fonction 6 Sans Objet
A1/7 - Fonction 7 Sans Objet
A1/8 - Fonction 8 Sans Objet
A1/9 - Fonction 9 45

B - Eléments du bilan

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées 49
B3 - Etat des provisions constituées Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers Sans Objet
B6 - Prêts 50
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 51
B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 52

B8 - Etat présentant le montant des recettes et des dépenses affectées aux services assujettis à la TVA ne faisant pas l'objet d'un budget annexe distinct du budget général	Sans Objet
B9.1 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Entrées	53
B9.2 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Sorties	54
B9.3 - Etat des opérations liées aux cessions	Sans Objet
B10.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
B10.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
B11.1 - Etat des immobilisations - Bâtiments scolaires et administratifs	Sans Objet
B11.2 - Etat des immobilisations - Constructions, installation et agencements (hors bâtiments scolaires)	55
B11.3 - Etat des immobilisations - Installations techniques, matériels et outillage	56
B11.4 - Etat des immobilisations - Autres immobilisations corporelles	57
B11.5 - Etat des immobilisations - Immobilisations incorporelles	60
B11.6 - Etat des immobilisations - Participations et créances rattachées à des participations	Sans Objet
B11.7 - Etat des immobilisations - Autres immobilisations financières	Sans Objet
B12 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B13.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B13.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
C - Engagements hors bilan	
C1.1 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
C2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
C3 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
C4 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
C5 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
C6 - Situation des autorisations de programme	Sans Objet
C7 - Situation des autorisations d'engagement	Sans Objet
C8 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Etat du personnel	61
D1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D2.1 - Liste des organismes dans lesquels le département a pris un engagement financier	Sans Objet
D2.2 - Liste des concours attribués sous forme de prestations en nature ou de subventions	Sans Objet
D2.3 - Liste des subventions versées par le département aux communes	Sans Objet
D3.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
D3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	65
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures	
E1 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
E2 - Arrêté et signatures	69

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale Longueur de la voirie départementale (en km)		Nombre de m^2 de surface utile de bâtiments (5) Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient le département	

Informations fiscales (N-2)			
Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant pour le département (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par catégorie (2)
Fiscal	Financier		

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et financier définis à l'article L. 3334-6 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).
(2) Il s'agit du potentiel financier défini à l'article L. 3334-6-1 pour les départements urbains et R. 3334-3-1 du CGCT pour les départements non urbains. Le potentiel financier moyen par catégorie figure sur la fiche de la répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2.

	Informations financières – ratios	Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population (3) (4)		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (5)		
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (5)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (5)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (3) (4) (5)		

(3) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31/12/N.
(4) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts
(5) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE

I – L'Assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement
- (2) sans les programmes d'équipement listés en III-A1.3
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement
- (3) sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement, et, en section d'investissement, sans chapitre de programme.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RESULTATS	C1

RESULTATS DE L'EXERCICE

	RESULTAT DE L'EXERCICE N			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	875 604,94	875 604,94	0,00	A1 0,00
Investissement	37 881,26	121 611,28	(2) 216 500,77	A2 300 230,79
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	837 723,68	753 993,66	(3) -216 500,77	A3 -300 230,79

(1) Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-1 reporté sur la ligne budgétaire 001 du budget. Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement N-1 reporté sur la ligne budgétaire 002 du budget (diminué de l'affectation au 1068 en N). Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

	RESTES A REALISER N (4)					
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I+II	0,00	III+IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

		RESULTAT CUMULE = (A)+(B) (6)
TOTAL	**A1+B1**	0,00
Investissement	**A2+B2**	300 230,79
Fonctionnement	**A3+B3**	-300 230,79

(6) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap./art (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	0,00
010	Revenu minimum d'insertion		0,00
018	Revenu de solidarité active		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)		0,00
20	Immobilisations incorporelles(3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées(3)		0,00
21	Immobilisations corporelles(3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(3)		0,00
23	Immobilisations en cours(3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières(3)		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)	0,00
011	Charges à caractère général(4)		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés(4)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
015	Revenu minimum d'insertion		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie		0,00
017	Revenu de solidarité active		0,00
65	Autres charges de gestion courante(4)		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges exceptionnelles(4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées aux comptes 010 et 018.

(4) Hors dépenses imputées aux comptes 015, 016 et 017.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap./art (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
010	Revenu minimum d'insertion		0,00
018	Revenu de solidarité active		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement(3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles(3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées(3)		0,00
21	Immobilisations corporelles(3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (3)		0,00
23	Immobilisations en cours(3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières(3)		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Impositions directes		0,00
74	Dotations, subventions et participations(4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante(4)		0,00
013	Atténuations de charges(4)		0,00
015	Revenu minimum d'insertion		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie		0,00
017	Revenu de solidarité active		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels(4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées aux comptes 010 et 018.

(4) Hors recettes imputées aux comptes 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE — II
VUE D'ENSEMBLE — A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 837 723,68	G 753 993,66
	Section d'investissement	B 37 881,26	H 121 611,28
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 216 500,77 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 216 500,77 (si excédent)
		=	=
	TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A+B+C+D 1 092 105,71	= G+H+I+J 1 092 105,71
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 1 054 224,45	= G+I+K 753 993,66
	Section d'investissement	= B+D+F 37 881,26	= H+J+L 338 112,05
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 092 105,71	= G+H+I+J+K+L 1 092 105,71

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

	TOTAL DES MANDATS EMIS			TOTAL DES TITRES EMIS		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	37 881,26	0,00	37 881,26	630,00	120 981,28	121 611,28
FONCTIONNEMENT	716 742,40	120 981,28	837 723,68	753 993,66	0,00	753 993,66
TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE (1)	754 623,66	120 981,28	875 604,94	754 623,66	120 981,28	875 604,94

(1) Total des réalisations = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement. Les reports N-1 ne sont pas comptabilisés car ils sont réalisés d'office.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	A2

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris programmes) (9)	14 175,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(9)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris programmes) (9)	7 942,63	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2) (y compris programmes) (9)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris programmes) (9)	14 251,63	0,00
Total des réalisations d'équipement		**36 369,26**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (7)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (6) (9)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (3)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières(9)	1 512,00	630,00
Total des réalisations financières		**1 512,00**	**630,00**
45…	Total des opé. pour compte de tiers (4)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I **37 881,26**	II **630,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (1)*	*0,00*	*120 981,28*
041	*Opérations patrimoniales (1)*	*0,00*	*0,00*
Total des réalisations d'ordre en investissement		***III 0,00***	***IV 120 981,28***

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	**I+III**	**37 881,26**	**II+IV**	**121 611,28**

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'Exécution de la section d'investissement N-1 reporté	**V**	**0,00**	**VI**	**216 500,77**
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			**VII**	**0,00**

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	**I+III+V**	**37 881,26**	**II+IV+VI+VII**	**338 112,05**
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (8)	**300 230,79**			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(2) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(2) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) En recettes, sauf 1068.

(7) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(8) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	A3

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS			TITRES EMIS		
OPERATIONS REELLES ET MIXTES					
011 Charges à caractère général(2)		226 527,84	70 Prod. services, domaine, ventes diverses		120 330,20
012 Charges de personnel et frais assimilés(2)		489 742,21	73 Impôts et taxes (sauf 731)		1 896,00
			731 Impositions directes		0,00
			74 Dotations, subventions et participations(2)		0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586)(2)		472,35	75 Autres produits de gestion courante(2)		627 508,80
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00			
014 Atténuations de produits		0,00	013 Atténuations de charges(2)		4 111,44
015 Revenu minimum d'insertion		0,00	015 Revenu minimum d'insertion		0,00
016 Allocation personnalisée d'autonomie		0,00	016 Allocation personnalisée d'autonomie		0,00
017 Revenu de solidarité active		0,00	017 Revenu de solidarité active		0,00
Total dépenses de gestion des services		716 742,40	Total recettes de gestion des services		753 846,44
66 Charges financières		0,00	76 Produits financiers		0,00
67 Charges exceptionnelles(2)		0,00	77 Produits exceptionnels(2)		147,22
68 Dotations amortissements et provisions(2)		0,00	78 Reprises amortissements et provisions (2)		0,00
022 Dépenses imprévues		0,00			
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I	**716 742,40**	**TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES**	II	**753 993,66**

OPERATIONS D'ORDRE (2)					
042 Opérations ordre transf. entre sections		*120 981,28*	*042 Opérations ordre transf. entre sections*		*0,00*
043 Opérations ordre intérieur de la section		*0,00*	*043 Opérations ordre intérieur de la section*		*0,00*
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*III*	***120 981,28***	***TOTAL RECETTES D'ORDRE***	*IV*	***0,00***

TOTAL DES DEPENSES DE l'EXERCICE	I+III	**837 723,68**	**TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE**	II+IV	**753 993,66**

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	216 500,77	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	0,00

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I+III+V	**1 054 224,45**	**TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**	II+IV+VI	**753 993,66**

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (1)	**-300 230,79**

(1) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(2) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE — II
BALANCE GENERALE – DEPENSES — B1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement(7)		0,00	*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(5)	0,00		0,00
	Total des programmes d'équipement		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (7)		14 175,00	*0,00*	14 175,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (7)		0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles(3) (7)		7 942,63	*0,00*	7 942,63
22	Immobilisations reçues en affectation(3) (7)	(6)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(3) (7)		14 251,63	*0,00*	14 251,63
010	Revenu minimum d'insertion		0,00	*0,00*	0,00
018	Revenu de solidarité active		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières(7)		1 512,00	*0,00*	1 512,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
19	*Neutral. et régul. d'opérations*			*0,00*	*0,00*
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement –Total		**37 881,26**	***0,00***	**37 881,26**

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	**0,00**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général(8)	226 527,84		226 527,84
012	Charges de personnel et frais assimilés(8)	489 742,21		489 742,21
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante(sauf 6586) (8)	472,35	*0,00*	472,35
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles(8)	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions(8)	0,00	*120 981,28*	120 981,28
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
	Dépenses de fonctionnement –Total	**716 742,40**	***120 981,28***	**837 723,68**

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	**216 500,77**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE — II

BALANCE GENERALE – RECETTES — B2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement(6)		0,00	*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(4)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées(6)		0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles(6)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(6)	(5)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(6)		0,00	*0,00*	0,00
010	Revenu minimum d'insertion		0,00	*0,00*	0,00
018	Revenu de solidarité active		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières(6)		630,00	*0,00*	630,00
3…	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
19	*Neutral. et régul. d'opérations*			*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*			*120 981,28*	120 981,28
45	Opérations pour compte de tiers (3)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
	Recettes d'investissement –Total		**630,00**	***120 981,28***	**121 611,28**

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	**0,00**

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	**216 500,77**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges(7)	4 111,44		4 111,44
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	120 330,20		120 330,20
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 896,00		1 896,00
731	Impositions directes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations(7)	0,00		0,00
75	Autres produits d'activités(7)	627 508,80	*0,00*	627 508,80
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels(7)	147,22	*0,00*	147,22
78	Reprise sur amortissements et provisions(7)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement –Total	**753 993,66**	***0,00***	**753 993,66**

Pour information R002 Résultat positif reporté	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(4) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

(7) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III

A

DEPENSES

Nature	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits annulés (2)	Pour information réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information réalisations gérées hors AP
DEPENSES D'INVESTISSEMENT - TOTAL	**369 650,77**	**37 881,26**	**0,00**	**331 769,51**	**14 251,63**	**23 629,63**
Dépenses des équipements départementaux (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)	**365 114,77**	**36 369,26**	**0,00**	**328 745,51**	**14 251,63**	**22 117,63**
- Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)	365 114,77	36 369,26	0,00	328 745,51	14 251,63	22 117,63
- Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III A1.5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépenses financières (détail en III-A3)	**4 536,00**	**1 512,00**	**0,00**	**3 024,00**		**1 512,00**
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040* Opérations ordre transf. entre sections *(détail en III-A6)	***0,00***	***0,00***		***0,00***		***0,00***
041* Opérations patrimoniales *(détail en III-A7)	***0,00***	***0,00***		***0,00***		***0,00***

Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté	**0,00**					

Total des dépenses d'investissement cumulées	**369 650,77**	**37 881,26**	**0,00**	**331 769,51**	**14 251,63**	**23 629,63**

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III

A

RECETTES

Nature	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits annulés (2)
RECETTES D'INVESTISSEMENT - TOTAL	**153 150,00**	**121 611,28**	**0,00**	**31 538,72**
Recettes d'équipements départementaux et non départementaux (détail en III-A4.1)	**30 720,00**	**0,00**	**0,00**	**30 720,00**
010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
018 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes financières (détail en III-A4.3)	**630,00**	**630,00**	**0,00**	**0,00**
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	***121 800,00***	***120 981,28***		***818,72***
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	***0,00***	***0,00***		***0,00***
021 Virement de la section de fonctionnement (3)	***0,00***			
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté	**216 500,77**			
Total des recettes d'investissement cumulées	**369 650,77**	**338 112,05**	**0,00**	**31 538,72**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisations).

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux – Dépenses non individualisées	A1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT (hors RMI et RSA)

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Réalisations gérées hors AP
TOTAL		**365 114,77**	**36 369,26**	**0,00**	**328 745,51**	**14 251,63**	**22 117,63**
20	**Immobilisations incorporelles(sauf 204)**	**38 400,00**	**14 175,00**	**0,00**	**24 225,00**	**0,00**	**14 175,00**
2031	Frais d'études	38 400,00	14 175,00	0,00	24 225,00		
21	**Immobilisations corporelles**	**15 889,00**	**7 942,63**	**0,00**	**7 946,37**	**0,00**	**7 942,63**
2157	Matériel et outillage technique	8 393,00	7 136,17	0,00	1 256,83		
2181	Install. générales, agencements	3 889,00	0,00	0,00	3 889,00		
21838	Autre matériel informatique	3 000,00	199,90	0,00	2 800,10		
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	607,00	606,56	0,00	0,44		
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**310 825,77**	**14 251,63**	**0,00**	**296 574,14**	**14 251,63**	**0,00**
231351	Bâtiments publics	18 860,00	14 251,63	0,00	4 608,37		
2314	Constructions sur sol d'autrui	291 965,77	0,00	0,00	291 965,77		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux – RMI / RSA - Dépenses	A1.2

RMI DEPENSES

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Réalisations gérées hors AP
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

RSA DEPENSES

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Réalisations gérées hors AP
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III - VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT VUE D'ENSEMBLE DES CHAPITRES DE PROGRAMMES D'EQUIPEMENT DEPARTEMENTAUX	A1.3

Vue d'ensemble des chapitres de programmes d'équipement départementaux (1)

N° progr.	Libellé du programme	N° AP (2)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations	Pour information	
								Réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Réalisations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Le détail des programmes d'équipement afférents ou non à une AP sont présentés individuellement en détail en III-A1.4 et en III-A1.5.

(2) Colonne à renseigner uniquement lorsque le programme d'équipement est afférent à une AP.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – DETAIL PAR PROGRAMME	A1.4

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – DETAIL PAR PROGRAMME	A1.5

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX – DEPENSES	A2

EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER (hors RMI et RSA)

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits annulés (4)
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses relatives au compte 204 sauf celles relatives au RMI et au RSA (voir état III-A1.2).

(3) Dépenses engagées non mandatées.

(4) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES	A3

Dépenses financières

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
DEPENSES TOTALES		**4 536,00**	**1 512,00**	**0,00**	**3 024,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Cpte de liaison : affectation (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participations et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**4 536,00**	**1 512,00**	**0,00**	**3 024,00**
2743	Prêts au personnel	4 536,00	1 512,00	0,00	3 024,00
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**			

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT	A4.1

RECETTES D'EQUIPEMENT – Détail des chapitres

Financement des équipements départementaux et non départementaux (hors RMI et RSA)

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits annulés (4)
TOTAL		**30 720,00**	**0,00**	**0,00**	**30 720,00**
13	**Subventions d'investissement (sauf 138)**	**30 720,00**	**0,00**	**0,00**	**30 720,00**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	11 520,00	0,00	0,00	11 520,00
1312	Subv. transf. Régions	19 200,00	0,00	0,00	19 200,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (5)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (2)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (2)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles (2)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation (2)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (2)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES RMI/RSA	A4.2

RECETTES RMI

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

RECETTES RSA

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES	A4.3

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
TOTAL		**630,00**	**630,00**	**0,00**	**0,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
138	**Autres subventions invest. non transf.**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Cpte de liaison : affectation (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participations et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**630,00**	**630,00**	**0,00**	**0,00**
2743	Prêts au personnel	630,00	630,00	0,00	0,00
024	**Produits des cessions d'immobilisations**	**0,00**		**0,00**	

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	A5

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Cumul des réalisations (4)
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats/Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	
TOTAL DEPENSES (5) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES (5) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir le détail des opérations pour compte de tiers en annexe en IV-B5.

(2) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12. A la clôture de l'opération, les crédits ouverts non consommés sont automatiquement annulés. En cas de déficit, le solde s'obtient par l'inscription d'une recette à la rubrique « Financement par le département ».

(4) Ensemble des réalisations au 31/12.

(5) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat. Pour les opérations gérées sur plusieurs années, l'opération peut être déséquilibrée au titre d'un exercice. Toutefois cette opération doit être équilibrée à sa clôture.

(6) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	A6

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats/Titres émis	Crédits annulés (3)
040	***DEPENSES (2)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
040	***RECETTES (2)***	***121 800,00***	***120 981,28***	***818,72***
281351	*Bâtiments publics*	*23 000,00*	*22 996,00*	*4,00*
2814	*Constructions sur sol d'autrui*	*28 700,00*	*28 637,00*	*63,00*
28157	*Matériel et outillage techniques*	*53 000,00*	*52 520,00*	*480,00*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*12 700,00*	*12 585,25*	*114,75*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*700,00*	*645,86*	*54,14*
28185	*Matériel de téléphonie*	*800,00*	*725,00*	*75,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*2 900,00*	*2 872,17*	*27,83*

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES	A7

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats/Titres émis	Crédits annulés (3)
041	*DEPENSES (2)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*RECETTES (2)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations.

III – VOTE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III

B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)	Pour information dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information dépenses gérées hors AE
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)			
DEPENSES DE L'EXERCICE(Détail en III-B1)		**949 926,00**	**817 896,74**	**19 826,94**	**0,00**	**112 202,32**	**0,00**	**837 723,68**
011	Charges à caractère général (4)	328 966,00	206 700,90	19 826,94	0,00	102 438,16	0,00	226 527,84
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	498 100,00	489 742,21	0,00	0,00	8 357,79		489 742,21
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	1 060,00	472,35	0,00	0,00	587,65	0,00	472,35
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations amortissements et provisions (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (3)	0,00						
023	*Virement à la section d'investissement (3)*	*0,00*						
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*121 800,00*	*120 981,28*			*818,72*		*120 981,28*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*		*0,00*

Pour information : **002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1**		**216 500,77**						

Total des dépenses de fonctionnement cumulées		**1 166 426,77**	**1 034 397,51**	**19 826,94**	**0,00**	**112 202,32**	**0,00**	**837 723,68**

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Mandats émis – Charges rattachées – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de mandats (opérations sans réalisations).

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III

B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	
RECETTES DE L'EXERCICE(Détail en III-B2)		**1 166 426,77**	**743 527,91**	**10 465,75**	**0,00**	**412 433,11**
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	162 500,00	116 566,85	3 763,35	0,00	42 169,80
73	Impôts et taxes (sauf 731)	3 000,00	1 896,00	0,00	0,00	1 104,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	999 238,77	620 806,40	6 702,40	0,00	371 729,97
013	Atténuations de charges (3)	0,00	4 111,44	0,00	0,00	-4 111,44
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (3)	1 688,00	147,22	0,00	0,00	1 540,78
78	Reprises amortissements et provisions (3)	0,00	0,00			0,00
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*

Pour information : **002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1**	**0,00**					

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**1 166 426,77**	**743 527,91**	**10 465,75**	**0,00**	**412 433,11**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

III

B1

OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Dépenses gérées hors AE
011	**Charges à caractère général(4)**	**328 966,00**	**206 700,90**	**19 826,94**	**0,00**	**102 438,16**	**0,00**	**226 527,84**
60611	Eau et assainissement	2 234,00	2 233,57	0,00	0,00	0,43		
60612	Energie - Electricité	71 249,00	51 364,10	18 710,34	0,00	1 174,56		
60622	Carburants	460,00	460,00	0,00	0,00	0,00		
60623	Alimentation	1 317,00	1 216,37	0,00	0,00	100,63		
60628	Autres fournitures non stockées	4 219,00	3 685,07	0,00	0,00	533,93		
60631	Fournitures d'entretien	5 800,00	4 493,81	0,00	0,00	1 306,19		
60632	Fournitures de petit équipement	5 436,00	3 905,48	0,00	0,00	1 530,52		
60636	Vêtements de travail	800,00	752,28	0,00	0,00	47,72		
6064	Fournitures administratives	650,00	461,67	0,00	0,00	188,33		
60668	Autres produits pharmaceutiques	5 080,00	3 247,82	0,00	0,00	1 832,18		
6068	Autres matières et fournitures	2 796,00	2 795,13	0,00	0,00	0,87		
607	Achats de marchandises	2 500,00	1 045,85	1 116,60	0,00	337,55		
611	Contrats de prestations de services	33 290,00	23 611,17	0,00	0,00	9 678,83		
6132	Locations immobilières	1,00	0,15	0,00	0,00	0,85		
6135	Locations mobilières	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00		
61521	Entretien terrains	500,00	416,67	0,00	0,00	83,33		
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	1 000,00	116,33	0,00	0,00	883,67		
61551	Entretien matériel roulant	420,00	0,00	0,00	0,00	420,00		
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 114,00	4 343,90	0,00	0,00	770,10		
6156	Maintenance	27 724,00	26 522,57	0,00	0,00	1 201,43		
617	Etudes et recherches	79 336,00	20 850,00	0,00	0,00	58 486,00		
6182	Documentation générale et technique	650,00	308,03	0,00	0,00	341,97		
6184	Versements à des organismes de formation	223,00	0,00	0,00	0,00	223,00		
6188	Autres frais divers	15 070,00	6 057,02	0,00	0,00	9 012,98		
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	1 720,00	1 720,00	0,00	0,00	0,00		
6231	Annonces et insertions	15 780,00	10 201,80	0,00	0,00	5 578,20		
6236	Catalogues et imprimés	3 950,00	3 625,00	0,00	0,00	325,00		
6251	Voyages, déplacements et missions	3 400,00	2 593,88	0,00	0,00	806,12		
6261	Frais d'affranchissement	2 902,00	2 428,65	0,00	0,00	473,35		
6262	Frais de télécommunications	6 525,00	5 024,67	0,00	0,00	1 500,33		
627	Services bancaires et assimilés	448,00	438,69	0,00	0,00	9,31		
6281	Concours divers (cotisations)	2 300,00	1 765,05	0,00	0,00	534,95		
63512	Taxes foncières	17 250,00	17 242,00	0,00	0,00	8,00		
6353	Impôts indirects	150,00	58,00	0,00	0,00	92,00		
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	7 472,00	3 716,17	0,00	0,00	3 755,83		
012	**Charges de personnel et frais assimilés (2) (4)**	**498 100,00**	**489 742,21**	**0,00**	**0,00**	**8 357,79**		**489 742,21**
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 000,00	1 628,20	0,00	0,00	371,80		
6333	Particip. employeurs format. prof. cont.	5 152,00	5 152,00	0,00	0,00	0,00		
64131	Rémunérations non tit.	332 200,00	329 720,51	0,00	0,00	2 479,49		
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	11 000,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00		
6417	Rémunérations des apprentis	5 000,00	3 092,67	0,00	0,00	1 907,33		
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	102 153,00	102 152,53	0,00	0,00	0,47		
6453	Cotisations aux caisses de retraites	21 000,00	20 495,62	0,00	0,00	504,38		
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	14 075,00	13 182,80	0,00	0,00	892,20		
6478	Autres charges sociales diverses	4 920,00	3 317,88	0,00	0,00	1 602,12		
6488	Autres charges	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00		
014	**Atténuations de produits**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
015	**Revenu minimum d'insertion**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
016	**Allocation personnalisée d'autonomie**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Dépenses gérées hors AE
017	**Revenu de solidarité active**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)**	**1 060,00**	**472,35**	**0,00**	**0,00**	**587,65**	**0,00**	**472,35**
65888	Autres	1 060,00	472,35	0,00	0,00	587,65		
6586	**Frais fonctionnement des groupes d'élus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A)= (011+012+014+015+016+017+65+6586)		**828 126,00**	**696 915,46**	**19 826,94**	**0,00**	**111 383,60**	**0,00**	**716 742,40**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Mandats émis – Charges rattachées – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE	B1

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES – OPERATIONS D'ORDRE

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE
66	Charges financières (B)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles (C) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations amortissements et provisions (D) (5)	0,00	0,00			0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (E)	0,00						
TOTAL DES DEPENSES REELLES = A+B+C+D+E		828 126,00	696 915,46	19 826,94	0,00	111 383,60	0,00	716 742,40
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*						
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*121 800,00*	*120 981,28*			*818,72*		*120 981,28*
6811	*Dot. amort. et prov. Immos incorporelles*	*121 800,00*	*120 981,28*			*818,72*		*120 981,28*
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (= prélèvement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)		*121 800,00*	*120 981,28*			*818,72*		*120 981,28*
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		949 926,00	817 896,74	19 826,94	0,00	112 202,32	0,00	837 723,68
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		216 500,77	216 500,77					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		1 166 426,77	1 034 397,51	19 826,94	0,00	112 202,32	0,00	837 723,68

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Mandats émis – Charges rattachées – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040.*

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Pour information : détail du calcul des ICNE au compte 66112 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(6) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap/ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
70	**Prod. services, domaine, ventes diverses**	**162 500,00**	**116 566,85**	**3 763,35**	**0,00**	**42 169,80**
70388	Autres	159 500,00	114 654,03	3 763,35	0,00	41 082,62
707	Ventes de marchandises	3 000,00	1 912,82	0,00	0,00	1 087,18
73	**Impôts et taxes (sauf 731)**	**3 000,00**	**1 896,00**	**0,00**	**0,00**	**1 104,00**
7388	Autres	3 000,00	1 896,00	0,00	0,00	1 104,00
731	**Impositions directes**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Dotations, subventions et participations(4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante(4)**	**999 238,77**	**620 806,40**	**6 702,40**	**0,00**	**371 729,97**
752	Revenus des immeubles	42 000,00	42 821,50	0,00	0,00	-821,50
75822	Prise en charge déficit budget annexe	910 223,77	544 563,30	0,00	0,00	365 660,47
7588	Autres produits divers gestion courante	47 015,00	33 421,60	6 702,40	0,00	6 891,00
013	**Atténuations de charges(4)**	**0,00**	**4 111,44**	**0,00**	**0,00**	**-4 111,44**
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	4 111,44	0,00	0,00	-4 111,44
015	**Revenu minimum d'insertion**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
016	**Allocation personnalisée d'autonomie**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
017	**Revenu de solidarité active**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (70 + 73 + 731 + 74 + 75 + 013 + 015 + 016 + 017)		**1 164 738,77**	**743 380,69**	**10 465,75**	**0,00**	**410 892,33**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits « surfiscalisés » (compte 7321) (5)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

(5) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS – OPERATIONS D'ORDRE

Chap/ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
76	**Produits financiers (B)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (C) (5)**	**1 688,00**	**147,22**	**0,00**	**0,00**	**1 540,78**
7718	Autres prod. except. opération gestion	1 688,00	147,22	0,00	0,00	1 540,78
78	**Reprises amortissements et provisions (D) (5)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
TOTAL DES RECETTES REELLES = A+B+C+D		**1 166 426,77**	**743 527,91**	**10 465,75**	**0,00**	**412 433,11**
042	***Opérations ordre transf. entre sections (4)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**1 166 426,77**	**743 527,91**	**10 465,75**	**0,00**	**412 433,11**
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		**0,00**	**0,00**			
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		**1 166 426,77**	**743 527,91**	**10 465,75**	**0,00**	**412 433,11**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040.*

(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(6) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES — IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE — A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
INVESTISSEMENT						
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)						
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0
- Equipements départementaux		0	0	0	0	0
- Equipements non départementaux (c/204)		0	0	0	0	0
- Opérations financières	0					
Dépenses d'ordre	0					
Solde d'exécution reporté de N-1	0					
Total dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total recettes	**337 482**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Solde d'investissement	**337 482**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total RAR recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
SOLDE RAR investissement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
FONCTIONNEMENT						
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)						
Total dépenses	**337 484**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total recettes	**4**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Solde de fonctionnement	**-337 480**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total RAR recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
SOLDE RAR fonctionnement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

IV – ANNEXES — IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE — A1

Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
INVESTISSEMENT									
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)									
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	37 881	37 881
- Equipements départementaux	0	0	0	0	0	0	0	36 369	36 369
- Equipements non départementaux (c/204)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières									0
Dépenses d'ordre									0
Solde d'exécution reporté de N-1									0
Total dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**37 881**	**37 881**
Total recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**630**	**338 112**
Solde d'investissement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**-37 251**	**300 231**
RESTES A REALISER au 31/12/N									
Total RAR dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total RAR recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
SOLDE RAR investissement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
FONCTIONNEMENT									
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)									
Total dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**716 740**	**1 054 224**
Total recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**753 990**	**753 994**
Solde de fonctionnement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**37 249**	**-300 231**
RESTES A REALISER au 31/12/N									
Total RAR dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total RAR recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
SOLDE RAR fonctionnement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

IV – ANNEXES — IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE — A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
Total dépenses d'investissement		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0
2031	Frais d'études	0	0	0	0	0	0
2157	Matériel et outillage technique	0	0	0	0	0	0
21838	Autre matériel informatique	0	0	0	0	0	0
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0	0	0	0	0	0
231351	Bâtiments publics	0	0	0	0	0	0
2743	Prêts au personnel	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre entre section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations patrimoniales		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
001 Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0
RECETTES							
Total recettes d'investissement		**337 482**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0
2743	Prêts au personnel	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		*120 981*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre entre section		*120 981*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
281351	*Bâtiments publics*	*22 996*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
2814	*Constructions sur sol d'autrui*	*28 637*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
28157	*Matériel et outillage techniques*	*52 520*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*12 585*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*646*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
28185	*Matériel de téléphonie*	*725*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
28188	*Autres immo. corporelles*	*2 872*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations patrimoniales		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
001 Solde d'exécution reporté de N-1		216 501	0	0	0	0	0
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
Total dépenses de fonctionnement		**337 484**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Dépenses réelles		2	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
60611	Eau et assainissement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
60612	Energie - Electricité	0	0	0	0	0	0
60622	Carburants	0	0	0	0	0	0
60623	Alimentation	0	0	0	0	0	0
60628	Autres fournitures non stockées	0	0	0	0	0	0
60631	Fournitures d'entretien	0	0	0	0	0	0
60632	Fournitures de petit équipement	0	0	0	0	0	0
60636	Vêtements de travail	0	0	0	0	0	0
6064	Fournitures administratives	0	0	0	0	0	0
60668	Autres produits pharmaceutiques	0	0	0	0	0	0
6068	Autres matières et fournitures	0	0	0	0	0	0
607	Achats de marchandises	0	0	0	0	0	0
611	Contrats de prestations de services	0	0	0	0	0	0
6132	Locations immobilières	0	0	0	0	0	0
61521	Entretien terrains	0	0	0	0	0	0
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	0	0	0	0	0
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	0	0	0	0	0
6156	Maintenance	0	0	0	0	0	0
617	Etudes et recherches	0	0	0	0	0	0
6182	Documentation générale et technique	0	0	0	0	0	0
6188	Autres frais divers	0	0	0	0	0	0
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0	0	0	0	0	0
6231	Annonces et insertions	0	0	0	0	0	0
6236	Catalogues et imprimés	0	0	0	0	0	0
6251	Voyages, déplacements et missions	0	0	0	0	0	0
6261	Frais d'affranchissement	0	0	0	0	0	0
6262	Frais de télécommunications	0	0	0	0	0	0
627	Services bancaires et assimilés	0	0	0	0	0	0
6281	Concours divers (cotisations)	0	0	0	0	0	0
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	0	0	0	0	0
6333	Particip. employeurs format. prof. cont.	0	0	0	0	0	0
63512	Taxes foncières	0	0	0	0	0	0
6353	Impôts indirects	0	0	0	0	0	0
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	0	0	0	0	0
64131	Rémunérations non tit.	0	0	0	0	0	0
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0	0	0	0	0	0
6417	Rémunérations des apprentis	0	0	0	0	0	0
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	0	0	0	0	0
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	0	0	0	0	0
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0	0	0	0	0	0
6478	Autres charges sociales diverses	0	0	0	0	0	0
65888	Autres	2	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		*120 981*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
Opérations d'ordre entre section		***120 981***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***
6811	*Dot. amort. et prov. Immos incorporelles*	*120 981*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		216 501	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes de fonctionnement		**4**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Recettes réelles		4	0	0	0	0	0
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0	0	0	0	0	0
70388	Autres	0	0	0	0	0	0
707	Ventes de marchandises	0	0	0	0	0	0
7388	Autres	0	0	0	0	0	0
752	Revenus des immeubles	0	0	0	0	0	0
75822	Prise en charge déficit budget annexe	0	0	0	0	0	0
7588	Autres produits divers gestion courante	4	0	0	0	0	0
7718	Autres prod. except. opération gestion	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre entre section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0	0	0	0	0	0

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES — IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE — A1

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
INVESTISSEMENT										
DEPENSES										
Total dépenses d'investissement		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**37 881**	**37 881**
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	37 881	37 881
2031	Frais d'études	0	0	0	0	0	0	0	14 175	14 175
2157	Matériel et outillage technique	0	0	0	0	0	0	0	7 136	7 136
21838	Autre matériel informatique	0	0	0	0	0	0	0	200	200
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0	0	0	0	0	0	0	607	607
231351	Bâtiments publics	0	0	0	0	0	0	0	14 252	14 252
2743	Prêts au personnel	0	0	0	0	0	0	0	1 512	1 512
Dépenses d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre entre section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations patrimoniales		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
001 Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES										
Total recettes d'investissement		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**630**	**338 112**
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	630	630
2743	Prêts au personnel	0	0	0	0	0	0	0	630	630
Recettes d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*120 981*
Opérations d'ordre entre section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*120 981*
281351	*Bâtiments publics*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*22 996*
2814	*Constructions sur sol d'autrui*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*28 637*
28157	*Matériel et outillage techniques*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*52 520*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*12 585*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*646*
28185	*Matériel de téléphonie*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*725*
28188	*Autres immo. corporelles*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*2 872*
Opérations patrimoniales		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
001 Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	216 501

FONCTIONNEMENT

DEPENSES										
Total dépenses de fonctionnement		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**716 740**	**1 054 224**

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
Dépenses réelles		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**716 740**	**716 742**
60611	Eau et assainissement	0	0	0	0	0	0	0	2 234	2 234
60612	Energie - Electricité	0	0	0	0	0	0	0	70 074	70 074
60622	Carburants	0	0	0	0	0	0	0	460	460
60623	Alimentation	0	0	0	0	0	0	0	1 216	1 216
60628	Autres fournitures non stockées	0	0	0	0	0	0	0	3 685	3 685
60631	Fournitures d'entretien	0	0	0	0	0	0	0	4 494	4 494
60632	Fournitures de petit équipement	0	0	0	0	0	0	0	3 905	3 905
60636	Vêtements de travail	0	0	0	0	0	0	0	752	752
6064	Fournitures administratives	0	0	0	0	0	0	0	462	462
60668	Autres produits pharmaceutiques	0	0	0	0	0	0	0	3 248	3 248
6068	Autres matières et fournitures	0	0	0	0	0	0	0	2 795	2 795
607	Achats de marchandises	0	0	0	0	0	0	0	2 162	2 162
611	Contrats de prestations de services	0	0	0	0	0	0	0	23 611	23 611
6132	Locations immobilières	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61521	Entretien terrains	0	0	0	0	0	0	0	417	417
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	0	0	0	0	0	0	116	116
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	0	0	0	0	0	0	4 344	4 344
6156	Maintenance	0	0	0	0	0	0	0	26 523	26 523
617	Etudes et recherches	0	0	0	0	0	0	0	20 850	20 850
6182	Documentation générale et technique	0	0	0	0	0	0	0	308	308
6188	Autres frais divers	0	0	0	0	0	0	0	6 057	6 057
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	1 720	1 720
6231	Annonces et insertions	0	0	0	0	0	0	0	10 202	10 202
6236	Catalogues et imprimés	0	0	0	0	0	0	0	3 625	3 625
6251	Voyages, déplacements et missions	0	0	0	0	0	0	0	2 594	2 594
6261	Frais d'affranchissement	0	0	0	0	0	0	0	2 429	2 429
6262	Frais de télécommunications	0	0	0	0	0	0	0	5 025	5 025
627	Services bancaires et assimilés	0	0	0	0	0	0	0	439	439
6281	Concours divers (cotisations)	0	0	0	0	0	0	0	1 765	1 765
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	0	0	0	0	0	0	1 628	1 628
6333	Particip. employeurs format. prof. cont.	0	0	0	0	0	0	0	5 152	5 152
63512	Taxes foncières	0	0	0	0	0	0	0	17 242	17 242
6353	Impôts indirects	0	0	0	0	0	0	0	58	58
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	0	0	0	0	0	0	3 716	3 716
64131	Rémunérations non tit.	0	0	0	0	0	0	0	329 721	329 721
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0	0	0	0	0	0	0	11 000	11 000
6417	Rémunérations des apprentis	0	0	0	0	0	0	0	3 093	3 093
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	0	0	0	0	0	0	102 153	102 153
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	0	0	0	0	0	0	20 496	20 496
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0	0	0	0	0	0	0	13 183	13 183
6478	Autres charges sociales diverses	0	0	0	0	0	0	0	3 318	3 318

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
65888	Autres	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**470**	**472**
Dépenses d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*120 981*
Opérations d'ordre entre section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*120 981*
6811	*Dot. amort. et prov. Immos incorporelles*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*120 981*
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	216 501

RECETTES										
Total recettes de fonctionnement		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**753 990**	**753 994**
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	753 990	753 994
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0	0	0	0	0	0	0	4 111	4 111
70388	Autres	0	0	0	0	0	0	0	118 417	118 417
707	Ventes de marchandises	0	0	0	0	0	0	0	1 913	1 913
7388	Autres	0	0	0	0	0	0	0	1 896	1 896
752	Revenus des immeubles	0	0	0	0	0	0	0	42 822	42 822
75822	Prise en charge déficit budget annexe	0	0	0	0	0	0	0	544 563	544 563
7588	Autres produits divers gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	40 120	40 124
7718	Autres prod. except. opération gestion	0	0	0	0	0	0	0	147	147
Recettes d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre entre section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0

IV – ANNEXES — IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – OPERATIONS NON VENTILEES — A1/01

SOUS-FONCTION 01 OPERATIONS NON-VENTILABLES (hors RAR et reports)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
DEPENSES		**0,00**
Dépenses réelles		**0,00**
Dépenses d'ordre		***0,00***
040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
RECETTES		**120 981,28**
Recettes réelles		**0,00**
Recettes d'ordre		***120 981,28***
040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*120 981,28*
281351	*Bâtiments publics*	*22 996,00*
2814	*Constructions sur sol d'autrui*	*28 637,00*
28157	*Matériel et outillage techniques*	*52 520,00*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*12 585,25*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*645,86*
28185	*Matériel de téléphonie*	*725,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*2 872,17*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
DEPENSES		**120 983,36**
Dépenses réelles		**2,08**
65888	Autres	2,08
Dépenses d'ordre		***120 981,28***
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*120 981,28*
6811	*Dot. amort. et prov. Immos incorporelles*	*120 981,28*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*
RECETTES		**3,92**
Recettes réelles		**3,92**
7588	Autres produits divers gestion courante	3,92
Recettes d'ordre		***0,00***
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES — IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION — A1/9

FONCTION 9 – Développement économique (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	90 Services communs	91 Structures animation, développement éco.	92 Agriculture et pêche	
				921 Laboratoire départemental	928 Autres
DEPENSES REELLES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Equipements départementaux		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
2157	Matériel et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00
231351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES REELLES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2743	Prêts au personnel	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	90 Services communs	91 Structures animation, développement éco.	92 Agriculture et pêche	
				921 Laboratoire départemental	928 Autres
DEPENSES REELLES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00
6333	Particip. employeurs format. prof. cont.	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00
6353	Impôts indirects	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00

Art. (1)	Libellé	90 Services communs	91 Structures animation, développement éco.	92 Agriculture et pêche	
				921 Laboratoire départemental	928 Autres
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
7388	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00
75822	Prise en charge déficit budget annexe	0,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits divers gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres prod. except. opération gestion	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/9

FONCTION 9 – Développement économique

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	93 Industrie, commerce et artisanat	94 Développement touristique	95 Maintien services publics non départ.	96 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		**0,00**	**37 881,26**	**0,00**	**0,00**	**37 881,26**
Equipements départementaux		**0,00**	**36 369,26**	**0,00**	**0,00**	**36 369,26**
2031	Frais d'études	0,00	14 175,00	0,00	0,00	14 175,00
2157	Matériel et outillage technique	0,00	7 136,17	0,00	0,00	7 136,17
21838	Autre matériel informatique	0,00	199,90	0,00	0,00	199,90
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	606,56	0,00	0,00	606,56
231351	Bâtiments publics	0,00	14 251,63	0,00	0,00	14 251,63
Equipements non départementaux (c/204)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES REELLES		**0,00**	**630,00**	**0,00**	**0,00**	**630,00**
2743	Prêts au personnel	0,00	630,00	0,00	0,00	630,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	93 Industrie, commerce et artisanat	94 Développement touristique	95 Maintien services publics non départ.	96 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		**0,00**	**716 740,32**	**0,00**	**0,00**	**716 740,32**
60611	Eau et assainissement	0,00	2 233,57	0,00	0,00	2 233,57
60612	Energie - Electricité	0,00	70 074,44	0,00	0,00	70 074,44
60622	Carburants	0,00	460,00	0,00	0,00	460,00
60623	Alimentation	0,00	1 216,37	0,00	0,00	1 216,37
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	3 685,07	0,00	0,00	3 685,07
60631	Fournitures d'entretien	0,00	4 493,81	0,00	0,00	4 493,81
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	3 905,48	0,00	0,00	3 905,48
60636	Vêtements de travail	0,00	752,28	0,00	0,00	752,28
6064	Fournitures administratives	0,00	461,67	0,00	0,00	461,67
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	3 247,82	0,00	0,00	3 247,82
6068	Autres matières et fournitures	0,00	2 795,13	0,00	0,00	2 795,13
607	Achats de marchandises	0,00	2 162,45	0,00	0,00	2 162,45
611	Contrats de prestations de services	0,00	23 611,17	0,00	0,00	23 611,17
6132	Locations immobilières	0,00	0,15	0,00	0,00	0,15
61521	Entretien terrains	0,00	416,67	0,00	0,00	416,67
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	116,33	0,00	0,00	116,33
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	4 343,90	0,00	0,00	4 343,90
6156	Maintenance	0,00	26 522,57	0,00	0,00	26 522,57
617	Etudes et recherches	0,00	20 850,00	0,00	0,00	20 850,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	308,03	0,00	0,00	308,03
6188	Autres frais divers	0,00	6 057,02	0,00	0,00	6 057,02
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	1 720,00	0,00	0,00	1 720,00
6231	Annonces et insertions	0,00	10 201,80	0,00	0,00	10 201,80
6236	Catalogues et imprimés	0,00	3 625,00	0,00	0,00	3 625,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	2 593,88	0,00	0,00	2 593,88
6261	Frais d'affranchissement	0,00	2 428,65	0,00	0,00	2 428,65
6262	Frais de télécommunications	0,00	5 024,67	0,00	0,00	5 024,67
627	Services bancaires et assimilés	0,00	438,69	0,00	0,00	438,69
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	1 765,05	0,00	0,00	1 765,05
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	1 628,20	0,00	0,00	1 628,20
6333	Particip. employeurs format. prof. cont.	0,00	5 152,00	0,00	0,00	5 152,00
63512	Taxes foncières	0,00	17 242,00	0,00	0,00	17 242,00
6353	Impôts indirects	0,00	58,00	0,00	0,00	58,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	3 716,17	0,00	0,00	3 716,17
64131	Rémunérations non tit.	0,00	329 720,51	0,00	0,00	329 720,51
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	11 000,00	0,00	0,00	11 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	3 092,67	0,00	0,00	3 092,67

Art. (1)	Libellé	93 Industrie, commerce et artisanat	94 Développement touristique	95 Maintien services publics non départ.	96 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	102 152,53	0,00	0,00	102 152,53
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	20 495,62	0,00	0,00	20 495,62
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	13 182,80	0,00	0,00	13 182,80
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	3 317,88	0,00	0,00	3 317,88
65888	Autres	0,00	470,27	0,00	0,00	470,27
RECETTES REELLES		**0,00**	**753 989,74**	**0,00**	**0,00**	**753 989,74**
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	4 111,44	0,00	0,00	4 111,44
70388	Autres	0,00	118 417,38	0,00	0,00	118 417,38
707	Ventes de marchandises	0,00	1 912,82	0,00	0,00	1 912,82
7388	Autres	0,00	1 896,00	0,00	0,00	1 896,00
752	Revenus des immeubles	0,00	42 821,50	0,00	0,00	42 821,50
75822	Prise en charge déficit budget annexe	0,00	544 563,30	0,00	0,00	544 563,30
7588	Autres produits divers gestion courante	0,00	40 120,08	0,00	0,00	40 120,08
7718	Autres prod. except. opération gestion	0,00	147,22	0,00	0,00	147,22

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – METHODES UTILISEES	B2

METHODES UTILISEES

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article D. 3321-1 du CGCT) : 500 €		06/02/2004
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	Logiciels bureautiques	2	17/10/2003
L	Progiciels de gestion	5	17/10/2003
L	Voitures	6	17/10/2003
L	Fourgons et matériel de fauchage de voirie	7	17/10/2003
L	Camions, tracteurs, saleuses et véhicules de voirie	10	17/10/2003
L	Autres camions et véhicules industriels	8	17/10/2003
L	Mobilier	10	17/10/2003
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	7	17/10/2003
L	Matériel micro-informatique	4	17/10/2003
L	Gros matériel, informatique, de reprographie et de téléphonie	5	17/10/2003
L	Matériels classiques	8	17/10/2003
L	Coffre-fort	25	17/10/2003
L	Installations et appareils de chauffage	15	17/10/2003
L	Appareils de levage, ascenseurs	20	17/10/2003
L	Appareils de laboratoire	7	17/10/2003
L	Equipements de garage et ateliers	12	17/10/2003
L	Equipements des cuisines	10	17/10/2003
L	Equipements sportifs	13	17/10/2003
L	Plantations	20	17/10/2003
L	Autres agencements et aménagements de terrains	23	17/10/2003
L	Bâtiments scolaires	20	17/10/2003
L	Bâtiments	25	17/10/2003
L	Constructions sur sol d'autrui (amortissement : sur durée du bail à construction)	0	17/10/2003
L	Bâtiments légers, abris	10	17/10/2003
L	Agencements et aménagements de bâtiment installations électriques et téléphoniques	18	17/10/2003
L	Frais d'études non suivies de réalisations	5	17/10/2003
L	Frais d'insertions publicitaires,en cas d'échec du projet d'investissement	5	17/10/2003
L	Subventions d'équipement versées à des bénéficiaires publics ou privés	5	17/10/2003
L	Subv d'équipement versées à des bénéficiaires publics ou privés:biens mobiliers, matériel ou études	5	27/10/2017
L	Subv d'équipement versées à des bénéficiaires publics ou privés:biens immobiliers ou installations	30	27/10/2017
L	Subv d'équipt versées bénéficiaires publics ou privés:projets d'infrastructure d'intérêt national	40	27/10/2017
L	Subv d'équipt versées : invest d'entreprises ne relevant d'aucune des catégories précédentes	5	27/10/2017

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Non assortis d'intérêts (total)		**882,00**	**630,00**		
PRET AU PERSONNEL N°2 DU 19/01/2021	24/02/2021	882,00	630,00		

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B7.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**0,00**	**I** **0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681 (2)	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	B7.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**122 430,00**	**III** **121 611,28**
Ressources propres externes de l'année (a)		**630,00**	**630,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
2743	Prêts au personnel	630,00	630,00
Ressources propres internes de l'année (b)		**121 800,00**	**120 981,28**
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
281351	*Bâtiments publics*	*23 000,00*	*22 996,00*
2814	*Constructions sur sol d'autrui*	*28 700,00*	*28 637,00*
28157	*Matériel et outillage techniques*	*53 000,00*	*52 520,00*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*12 700,00*	*12 585,25*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*700,00*	*645,86*
28185	*Matériel de téléphonie*	*800,00*	*725,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*2 900,00*	*2 872,17*
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**121 611,28**	**0,00**	**216 500,77**	**0,00**	**338 112,05**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**0,00**
Ressources propres disponibles	IV	**338 112,05**
Solde	V = IV – II (2)	**338 112,05**

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 3313-7 du CGCT) – ENTREES	B9.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article R. 3313-7 du CGCT)

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
TOTAL GENERAL			**82 583,73**	**0,00**	
Acquisitions à titre onéreux			**81 701,73**	**0,00**	
01/01/2021	MITIGEURS .LAVABO	AUTCG32_21_0557	477,92	0,00	1
01/01/2021	MITIGEURS LAVABO NYASA CHR	AUTCG32_21_0626	332,50	0,00	1
01/01/2021	PROJECTEURS LED 50W 830	AUTCG32_21_0759	192,84	0,00	1
01/01/2021	RADAR INTRUSION	AUTCG32_21_0771	243,00	0,00	1
01/01/2021	TELEPHONE SANS FIL MOTOROLA DECT IP 67	AUTCG32_21_1048	199,90	0,00	1
01/01/2021	TABLES CHEVET+LAMPES	AUTCG32_21_1155	165,79	0,00	1
01/01/2021	TABLES CHEVET+MIROIR	AUTCG32_21_1156	440,77	0,00	1
01/01/2021	OXYMETRE PROFESSIONNEL	AUTCG32_21_1190	20,42	0,00	1
06/12/2021	VARIATEUR FORAGE	AUTCG32_21_1269	2 383,87	0,00	8
06/12/2021	POMPE SUBMERSIBLE FLYGT 3102	AUTCG32_21_1286	3 485,62	0,00	8
21/12/2021	TRAVAUX RENOVATION PARKING 2020	AUTCG32_20_1145	33 994,62	0,00	0
31/12/2021	TRAVAUX COURANT THERMES CASTERA 2020	AUTCG32_20_0139	25 512,85	0,00	18
31/12/2021	TRAVAUX COURANT THERMES CASTERA 2021	AUTCG32_21_0137	14 251,63	0,00	18
Acquisitions à titre gratuit			**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition			**0,00**	**0,00**	
Affectation			**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage			**0,00**	**0,00**	
Divers			**882,00**	**0,00**	
22/11/2021	PRET AU PERSONNEL N°2 DU 19/01/2021	AUTCG32_21_1143	882,00	0,00	0

(1) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 3313-7 du CGCT) – SORTIES	B9.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article R. 3313-7 du CGCT)

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
TOTAL GENERAL							0,00	**0,00**	
Cessions à titre onéreux							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre gratuit							**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition							**0,00**	**0,00**	
Affectation							**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage							**0,00**	**0,00**	
Mise à la réforme							**0,00**	**0,00**	
31/12/2021	ASPIRATEUR TASKI AERO	01/01/2020	310,25	1	310,25	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers							**0,00**	**0,00**	

(1) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(2) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(3) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – CONSTRUCTIONS	B11.2

Constructions, installations et agencements (hors bâtiments scolaires) (1)

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL			**583 832,33**		**109 420,00**	**28 192,00**	**446 220,33**
Immobilisations incorporelles			**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Immobilisations corporelles			**583 832,33**		**109 420,00**	**28 192,00**	**446 220,33**
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT ACCE	24/07/2012	1 233,17	18	544,00	68,00	621,17
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT POLE	24/07/2012	20 713,93	18	9 200,00	1 150,00	10 363,93
	TRAVAUX BATIMENT RESIDENCE CASTERA 2011	24/07/2012	10 313,70	25	3 296,00	412,00	6 605,70
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT THE	08/12/2014	33 290,63	18	11 094,00	1 849,00	20 347,63
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT THE	08/12/2014	99 967,23	18	33 318,00	5 553,00	61 096,23
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT POL	08/12/2014	1 056,08	18	348,00	58,00	650,08
	TRAVAUX ENTRETIEN CHAUFFERIE	09/12/2015	6 741,76	25	1 345,00	269,00	5 127,76
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT POL	15/12/2016	21 465,53	18	4 768,00	1 192,00	15 505,53
	GROS TRAVAUX THERMES LECTOURE	15/12/2016	85 173,39	18	18 924,00	4 731,00	61 518,39
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT THE	15/12/2016	832,29	18	184,00	46,00	602,29
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT THE	15/12/2016	11 366,76	18	2 524,00	631,00	8 211,76
	GROS TRAVAUX THERMES LECTOURE	15/12/2016	17 814,35	18	3 956,00	989,00	12 869,35
	DIVERS TRAVAUX NETTOYAGE PEINT	28/12/2017	14 384,70	25	1 725,00	575,00	12 084,70
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT THE	28/12/2017	11 109,12	18	1 851,00	617,00	8 641,12
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT T	28/12/2017	640,36	18	105,00	35,00	500,36
	PEINTURES CABINES THERMES CAS	28/12/2017	1 850,00	25	222,00	74,00	1 554,00
	TRAVAUX DE FAURAGE THERMES LE	31/12/2018	54 007,51	25	4 320,00	2 160,00	47 527,51
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT THE	31/12/2018	58 738,50	18	6 526,00	3 263,00	48 949,50
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT THE	31/12/2018	10 322,35	18	1 146,00	573,00	8 603,35
	TRAVAUX ONDULEUR FORAGE THERME	31/12/2018	35 127,57	25	2 810,00	1 405,00	30 912,57
	TRAVAUX PETITES RENOVATIONS TH	31/12/2018	3 440,70	25	274,00	137,00	3 029,70
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT THE	18/11/2019	3 737,92	25	149,00	149,00	3 439,92
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT THE	18/11/2019	11 171,34	18	620,00	620,00	9 931,34
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT THE	18/11/2019	3 091,50	18	171,00	171,00	2 749,50
	TRAVAUX RENOVATION THERMES CASTERA	13/10/2020	375,00	25	0,00	15,00	360,00
	TRAVAUX COURANT THERMES CASTERA 2019	13/10/2020	26 102,46	18	0,00	1 450,00	24 652,46
	TRAVAUX COURANT THERMES CASTERA 2020	31/12/2021	25 512,85	18	0,00	0,00	25 512,85
	TRAVAUX COURANT THERMES CASTERA 2021	31/12/2021	14 251,63	18	0,00	0,00	14 251,63
Autres			**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – MATERIELS ET OUTILLAGES	B11.3

Installations techniques, matériels et outillages en cours d'amortissement (1)

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL		**473 638,81**		**307 468,47**	**52 520,00**	**113 650,34**
TRAVAUX ENTRETIEN COURANT CAST	24/07/2012	3 920,00	8	3 920,00	0,00	0,00
TRAVAUX RESEAUX COURANT POLE T	24/07/2012	2 857,32	8	2 857,32	0,00	0,00
TRAVAUX ENTRETIEN THERMIQUE PO	24/07/2012	5 541,15	8	5 541,15	0,00	0,00
TRAVAUX ENTRETIEN COURANT	11/12/2014	88 318,50	8	66 234,00	11 039,00	11 045,50
TRAVAUX INSTALLATION TECHNIQU	11/12/2014	259 899,93	8	194 922,00	32 487,00	32 490,93
TRAVAUX INSTAL TECH COURANT T	09/12/2015	52 820,00	8	33 010,00	6 602,00	13 208,00
ASSISTANCE TECHNIQUE THERMES	28/12/2017	1 975,00	8	738,00	246,00	991,00
TRAVAUX FORAGE LECTOURE 2017	18/11/2019	1 975,00	8	246,00	246,00	1 483,00
CENTRALE D ACQUISITION FORAGE	29/06/2020	12 985,12	8	0,00	1 623,00	11 362,12
PARTIE INOX TRAITEMENT PISCINE	06/11/2020	2 216,00	8	0,00	277,00	1 939,00
MITIGEURS .LAVABO	01/01/2021	477,92	1	0,00	0,00	477,92
MITIGEURS LAVABO NYASA CHR	01/01/2021	332,50	1	0,00	0,00	332,50
PROJECTEURS LED 50W 830	01/01/2021	192,84	1	0,00	0,00	192,84
RADAR INTRUSION	01/01/2021	243,00	1	0,00	0,00	243,00
OXYMETRE PROFESSIONNEL	01/01/2021	20,42	1	0,00	0,00	20,42
VARIATEUR FORAGE	06/12/2021	2 383,87	8	0,00	0,00	2 383,87
POMPE SUBMERSIBLE FLYGT 3102	06/12/2021	3 485,62	8	0,00	0,00	3 485,62
TRAVAUX RENOVATION PARKING 2020	21/12/2021	33 994,62	0	0,00	0,00	33 994,62

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	B11.4

Autres immobilisations corporelles (1)

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL		**297 857,12**		**224 870,87**	**16 518,03**	**56 468,22**
MOBILIER DE RANGEMENT	26/01/2004	554,00	10	554,00	0,00	0,00
VESTIAIRE SUR PIEDS	11/03/2004	2 294,60	8	2 294,60	0,00	0,00
DOUCHE GINGIVALE	22/03/2004	4 571,52	8	4 571,52	0,00	0,00
CASIERS VESTIAIRES	09/04/2004	2 123,97	10	2 123,97	0,00	0,00
AUTOLAVEUSE ACCOMPAGNEE	22/04/2004	3 200,00	8	3 200,00	0,00	0,00
MICRO MAXDATA AVEC ECRAN	18/05/2004	906,00	4	906,00	0,00	0,00
MICRO MAXDATA PRO	03/06/2004	1 079,90	4	1 079,90	0,00	0,00
ASPIRATEUR EUROPA 103 22L/1400	13/07/2004	162,00	8	162,00	0,00	0,00
ARMOIRES GRIS PERLE	20/09/2004	744,00	10	744,00	0,00	0,00
MOTEUR ELECTRIQUE POUR AEOREFR	04/10/2004	980,00	8	980,00	0,00	0,00
VITRINE EN VERRE	15/10/2004	378,60	10	378,60	0,00	0,00
CARRELAGE PISCINE	18/03/2005	1 717,70	18	1 425,00	95,00	197,70
ASPIRATEUR AVEC CHARIOT ET BAC	08/04/2005	1 352,68	10	1 352,68	0,00	0,00
BRANCHEMENT GAZ LECTOURE	22/07/2005	762,31	18	630,00	42,00	90,31
MICRO CASTERA	17/08/2005	605,70	4	605,70	0,00	0,00
MITIGEUR EAU DE MER	01/09/2005	1 334,27	8	1 334,27	0,00	0,00
MICRO OPTIPLEX GX280	02/02/2006	605,70	4	605,70	0,00	0,00
CITERNE SOUPLE 10M3	07/03/2006	590,00	18	448,00	32,00	110,00
RESERVOIR SOUPLE DE STOCKAGE E	03/04/2006	11 095,00	18	8 624,00	616,00	1 855,00
GENERATEUR VAPEUR AVEC CHARIOT	03/04/2006	1 693,00	8	1 693,00	0,00	0,00
AUTOLAVEUSE	03/04/2006	3 025,00	8	3 025,00	0,00	0,00
EQUIPEMENTS SALLE DE SPORT	03/04/2006	5 916,85	18	4 592,00	328,00	996,85
LAVERIE THERME	13/10/2006	7 537,45	18	5 852,00	418,00	1 267,45
CITERNE SOUPLE FERMEE¿POUR STO	10/11/2006	3 475,00	18	2 702,00	193,00	580,00
IMPRIMANTE HP 5550 N ETHERNET	13/11/2006	4 079,25	4	4 079,25	0,00	0,00
POWER PLATE	26/03/2007	9 950,00	10	9 950,00	0,00	0,00
PORTE PVC	15/06/2007	577,00	18	416,00	32,00	129,00
KIT DSM COMPLET	17/07/2007	646,58	8	646,58	0,00	0,00
PEINTURE THERMES DE LECTOURE	30/11/2007	6 126,25	18	4 420,00	340,00	1 366,25
PAILLASSE LABO	10/12/2007	3 070,28	18	2 210,00	170,00	690,28
EQUIPEMENT LABO	10/12/2007	4 955,00	18	3 575,00	275,00	1 105,00
SERVEUR PROLIANT ML150	14/12/2007	3 169,07	4	3 169,07	0,00	0,00
ELLIPTER CROSS TRAINER	07/04/2008	2 005,02	18	1 332,00	111,00	562,02
TAPIS DE MARCHE	23/05/2008	3 095,32	18	2 052,00	171,00	872,32
AUTO LAVEUSE PRO	19/06/2008	4 953,34	8	4 953,34	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
CAISSE ENREGISTREUSE CASIO TE4	26/06/2008	1 512,38	10	1 512,38	0,00	0,00
SERRURES AVEC CLEFS	02/10/2008	616,32	18	408,00	34,00	174,32
POMPE SABLE ET GRAVIER	12/12/2008	750,00	8	750,00	0,00	0,00
IMPRIMANTE HP BUSINESS	12/12/2008	1 016,77	4	1 016,77	0,00	0,00
CAILLEBOTIS PISICE LECTOURE	26/02/2009	646,00	18	385,00	35,00	226,00
POMPE SPN30-29 LECTOURE	12/03/2009	12 750,00	8	12 750,00	0,00	0,00
ARMOIRE VENTILEE LECTOURE	12/03/2009	775,35	8	775,35	0,00	0,00
MACHINE A COUDRE LECTOURE	12/03/2009	501,67	8	501,67	0,00	0,00
POMPES LECTOURE	12/03/2009	3 671,97	8	3 671,97	0,00	0,00
DEFIBRILATEUR LECTOURE	19/03/2009	1 337,79	8	1 337,79	0,00	0,00
DEFIBRILATEUR CASTERA VERDUZAN	19/03/2009	1 337,79	8	1 337,79	0,00	0,00
SONDE DE FORAGE SEMS SENSORS	02/06/2009	1 844,00	8	1 844,00	0,00	0,00
PREFILTRES EN INOX	06/08/2009	2 000,00	8	2 000,00	0,00	0,00
DECHLORALINATEUR PISCINE	15/10/2009	3 854,21	8	3 854,21	0,00	0,00
BANS DEVELOPPE INCLINE + VELO	24/12/2009	2 833,61	18	1 727,00	157,00	949,61
ELECTRODES CHLORE	15/07/2010	1 581,57	8	1 581,57	0,00	0,00
VELO SEMI ALLONGE	05/04/2011	1 909,50	8	1 909,50	0,00	0,00
BANC MUSCULATION	07/04/2011	5 860,86	10	5 274,00	586,86	0,00
LAVE LINGE MIELE	04/08/2011	4 102,13	18	2 043,00	227,00	1 832,13
NETTOYEUR VAPEUR	08/12/2011	1 754,73	8	1 754,73	0,00	0,00
VOLETS ROULANTS	10/04/2012	12 053,57	18	5 352,00	669,00	6 032,57
VOLETS ROULANT RENOVATIONS	19/07/2012	12 053,57	18	5 352,00	669,00	6 032,57
AUTOCOM OMNIPCX	07/11/2012	10 105,70	5	10 105,70	0,00	0,00
PORT AQUABIKE	31/01/2013	9 151,00	8	8 001,00	1 150,00	0,00
COULISSANT ALU BLANC	28/02/2013	1 802,00	18	700,00	100,00	1 002,00
VELO ELLYPTIQUE	11/04/2013	2 402,00	8	2 100,00	302,00	0,00
AUTOLAVEUSE ET ACCESSOIRES	13/05/2013	2 441,92	8	2 135,00	306,92	0,00
ENSEIGNE EN LETTRAGE DECOUPE	15/07/2013	2 360,00	18	917,00	131,00	1 312,00
VELOS AQUATIQUES SMART BIKE	03/09/2013	3 146,25	8	2 751,00	395,25	0,00
MICRO ORDINATEUR PORTABLE	09/09/2013	607,26	4	607,26	0,00	0,00
CLIMATISATION SALON RESIDENCE	08/10/2013	4 209,86	18	1 631,00	233,00	2 345,86
TAPIS DE COURSES IMPULSE	03/02/2014	4 140,00	8	3 102,00	517,00	521,00
SAUNA	17/02/2014	16 198,24	8	12 144,00	2 024,00	2 030,24
TABLE DE MASSAGE	20/02/2014	4 190,00	8	3 138,00	523,00	529,00
TABLES DE MASSA	20/02/2014	3 199,80	8	2 394,00	399,00	406,80
DIVERS EQUIPEMENT DE SPORT	24/02/2014	4 704,54	8	3 528,00	588,00	588,54
PEUGEOT 208 COULEUR BLANCHE	08/04/2014	10 433,00	6	10 433,00	0,00	0,00
SECHE LINGE	11/07/2014	590,28	10	354,00	59,00	177,28
PUPITRE GINGIVAL	26/12/2014	1 442,34	8	1 080,00	180,00	182,34
MOTOREDUCTEURS + CALE PIED	26/12/2014	1 584,38	8	1 188,00	198,00	198,38
ELECTRODE CHLORE	26/12/2014	1 400,00	8	1 050,00	175,00	175,00
IMPRIMANTE COULEUR	30/01/2015	805,00	4	805,00	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
POMPE ET COLONNE SUR FORAGE	11/05/2015	7 221,00	8	4 510,00	902,00	1 809,00
POMPE IMMERGEE	11/05/2015	4 590,00	8	2 865,00	573,00	1 152,00
THERMO SMART BIKE SUPERIOR	18/12/2015	1 111,75	8	690,00	138,00	283,75
FOURNITURE ET TRANSFORMATION	02/05/2016	730,00	8	364,00	91,00	275,00
BARRIERE ANTI INNONDATION SYS	20/06/2016	2 080,00	8	1 040,00	260,00	780,00
DOUCHE DANS STUDIO THERME CAS	08/12/2016	2 151,87	18	476,00	119,00	1 556,87
MICRO ORDINATEUR AVEC ECRAN 2	19/12/2016	502,00	4	502,00	0,00	0,00
POMPE FORAGE CV1	09/08/2017	4 260,00	18	708,00	236,00	3 316,00
POMPE IMMERGEE GRUNDFOS SP 30	26/07/2018	4 200,00	8	1 050,00	525,00	2 625,00
PIEDS ASSISE, GRIFFE . POIGNEE POMPE	13/12/2018	3 771,83	18	418,00	209,00	3 144,83
SONDE ULTRASON	12/12/2019	3 115,02	18	173,00	173,00	2 769,02
COMPRESSEUR TWINAIR	17/12/2019	682,47	8	85,00	85,00	512,47
ONDULEUR	14/12/2020	3 625,00	5	0,00	725,00	2 900,00
TELEPHONE SANS FIL MOTOROLA DECT IP 67	01/01/2021	199,90	1	0,00	0,00	199,90
TABLES CHEVET+LAMPES	01/01/2021	165,79	1	0,00	0,00	165,79
TABLES CHEVET+MIROIR	01/01/2021	440,77	1	0,00	0,00	440,77

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	B11.5

Immobilisations incorporelles (1)

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL		**45 013,70**		**45 013,70**	**0,00**	**0,00**
LICENCE OFFICE XP	10/05/2004	349,70	2	349,70	0,00	0,00
LOGICIEL PROLOGUE CASTERA	31/08/2009	1 170,00	2	1 170,00	0,00	0,00
LOGICIEL PROLOGUE LECTOURE	31/08/2009	1 170,00	2	1 170,00	0,00	0,00
LICENSE HOMING ADN	15/12/2010	3 710,00	2	3 710,00	0,00	0,00
DIVERS LICENCE NYMPHEA ET HOMI	26/05/2011	2 394,00	2	2 394,00	0,00	0,00
CONCEPTION SITE INTERNET	27/03/2012	10 710,00	2	10 710,00	0,00	0,00
LICENCES HOMING ET NYMPHEA	24/09/2012	2 620,00	2	2 620,00	0,00	0,00
PROGICIEL NYMPHEA	07/03/2014	22 090,00	2	22 090,00	0,00	0,00
MISE EN OEUVRE VERSION TEST	14/04/2015	800,00	2	800,00	0,00	0,00

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	D1.1

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**14,00**	**0,00**	**14,00**	**0,00**	**12,00**	**12,00**
Agent d'accueil n°1		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent d'accueil n°2		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent d'hygiène		2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Agent de maîtrise		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Agent de soin n° 2		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Agent de soin n°3		2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Assistant de Direction Agent maîtrise		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Infirmière Agent de maîtrise		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Kinésithérapeuthe n°1		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Maître nageur sauveteur		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Moniteur Sportif		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Tech Ht Qualifié -Agt Maitrise		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**14,00**	**0,00**	**14,00**	**0,00**	**12,00**	**12,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	D1.1

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**303 234,12**		
Agent d'accueil n°1		OTR		18 881,79	A Droit privé	CDI
Agent d'accueil n°2		OTR		18 885,72	A Droit privé	CDI
Agent d'hygiène		OTR		19 669,03	A Droit privé	CDI
Agent d'hygiène		OTR		22 169,68	A Droit privé	CDI
Agent de maîtrise		OTR		21 011,89	A Droit privé	CDI
Agent de soin n° 2		OTR		18 239,82	A Droit privé	CDI
Agent de soin n°3		OTR		20 549,95	A Droit privé	CDI
Agent de soin n°3		OTR		20 549,95	A Droit privé	CDI
Assistant de Direction Agent maîtrise		OTR		21 340,44	A Droit privé	CDI
Infirmière Agent de maîtrise		OTR		27 936,84	A Droit privé	CDI
Kinésithérapeuthe n°1		OTR		22 097,74	A Droit privé	CDI
Maître nageur sauveteur		OTR		21 274,35	A Droit privé	CDI
Moniteur Sportif		OTR		23 449,56	A Droit privé	CDI
Tech Ht Qualifié -Agt Maitrise		OTR		27 177,36	A Droit privé	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**0,00**		
TOTAL GENERAL				**303 234,12**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

IV

D4

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	62 927 773,51	61 144 361,07	0,00	1 783 412,44
RECETTES	62 927 773,51	45 388 823,19	0,00	17 538 950,32
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	269 372 342,59	242 983 290,49	0,00	26 389 052,10
RECETTES	269 372 342,59	284 519 132,59	0,00	-15 146 790,00

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET SATESE/ n° SIRET :22320001500533

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	77 309,70	15 884,40	0,00	61 425,30
RECETTES	77 309,70	31 046,71	0,00	46 262,99
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	725 707,70	666 927,20	0,00	58 780,50
RECETTES	725 707,70	651 764,89	0,00	73 942,81

BUDGET ESPACES NATURELS SENSIBLES ET CAUE/ n° SIRET :22320001500186

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 833 261,50	1 409 068,22	0,00	424 193,28
RECETTES	1 833 261,50	1 195 257,03	0,00	638 004,47
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 642 482,26	1 260 014,57	0,00	382 467,69
RECETTES	1 642 482,26	1 473 825,76	0,00	168 656,50

BUDGET POLE THERMAL/ n° SIRET :22320001500939				
SECTION	**Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)**	**Réalisations - mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12/N**	**Crédits annulés**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	369 650,77	37 881,26	0,00	331 769,51
RECETTES	369 650,77	338 112,05	0,00	31 538,72
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 166 426,77	1 054 224,45	0,00	112 202,32
RECETTES	1 166 426,77	753 993,66	0,00	412 433,11

BUDGET LABORATOIRE VETERINAIRE EAUX ET SOLS/ n° SIRET :22320001500590				
SECTION	**Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)**	**Réalisations - mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12/N**	**Crédits annulés**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	95 064,00	4 083,18	0,00	90 980,82
RECETTES	95 064,00	77 161,92	0,00	17 902,08
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 279 598,00	1 189 624,06	0,00	89 973,94
RECETTES	1 279 598,00	1 206 978,69	0,00	72 619,31

BUDGET AUTODROME NOGARO/ n° SIRET :22320001500954				
SECTION	**Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)**	**Réalisations - mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12/N**	**Crédits annulés**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	161 911,96	105 221,30	0,00	56 690,66
RECETTES	161 911,96	54 998,11	0,00	106 913,85
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	182 534,85	74 915,00	0,00	107 619,85
RECETTES	182 534,85	182 534,85	0,00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	**Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)**	**Réalisations - mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12/N**	**Crédits annulés**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	65 464 971,44	62 716 499,43	0,00	2 748 472,01
RECETTES	65 464 971,44	47 085 399,01	0,00	18 379 572,43
FONCTIONNEMENT				

DEPARTEMENT DU GERS - POLE THERMAL - CA - 2021

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
DEPENSES	274 369 092,17	247 228 995,77	0,00	27 140 096,40
RECETTES	274 369 092,17	288 788 230,44	0,00	-14 419 138,27

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D4

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de la M52) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative ;

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES(après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	65 464 971,44	62 716 499,43	0,00	2 748 472,01
RECETTES	65 464 971,44	47 085 399,01	0,00	18 379 572,43
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	274 369 092,17	247 228 995,77	0,00	27 140 096,40
RECETTES	274 369 092,17	288 788 230,44	0,00	-14 419 138,27
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**339 834 063,61**	**309 945 495,20**	**0,00**	**29 888 568,41**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**339 834 063,61**	**335 873 629,45**	**0,00**	**3 960 434,16**

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES : Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
A le
,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

.

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) L'assemblée délibérante étant : (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : conseil général, conseil syndical, …).

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT - DEPARTEMENT DU GERS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE DEPARTEMENT DU GERS (2)

Numéro SIRET : 22320001500590

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE

M 52

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : LABORATOIRE VETERINAIRE EAUX ET SOLS (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer soit « Département : nom du département », soit le libellé de l'établissement ou du syndicat (exemples : MDPH, libellé du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721- 2 du CGCT…).

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal (du département ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Pour mémoire : modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice - RAR Recettes 8

II - Présentation générale

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget 9
A2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement 10
A3 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement 11
B1 - Balance générale - Dépenses 12
B2 - Balance générale - Recettes 13

III - Vote

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble - Dépenses / Recettes 14
A1.1 - Equipements départementaux - Dépenses non individualisées en programme 16
A1.2 - Equipements départementaux - Dépenses RMI / RSA 17
A1.3 - Equipements départementaux - Vue d'ensemble des chapitres de programme 18
A1.4 - Equipements départementaux - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme 19
A1.5 - Equipements départementaux - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme 20
A2 - Equipements non départementaux 21
A3 - Dépenses financières 22
A4.1 - Recettes - Financement des équipements départementaux et non départementaux 23
A4.2 - Recettes - RMI / RSA 24
A4.3 - Recettes financières 25
A5 - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers 26
A6 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections 27
A7 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales 28
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 29
B1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 31
B2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes 33

IV - Annexes

A - Présentation croisée par fonction

A1 - Vue d'ensemble 35
A1/01 - Opérations non ventilées 43
A1/0 - Fonction 0 (sauf 01) Sans Objet
A1/1 - Fonction 1 Sans Objet
A1/2 - Fonction 2 Sans Objet
A1/3 - Fonction 3 Sans Objet
A1/4 - Fonction 4 Sans Objet
A1/5 - Fonction 5 Sans Objet
A1/6 - Fonction 6 Sans Objet
A1/7 - Fonction 7 Sans Objet
A1/8 - Fonction 8 Sans Objet
A1/9 - Fonction 9 44

B - Eléments du bilan

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées 46
B3 - Etat des provisions constituées 47
B4 - Etat des charges transférées Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers Sans Objet
B6 - Prêts Sans Objet
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 48
B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 49

B8 - Etat présentant le montant des recettes et des dépenses affectées aux services assujettis à la TVA ne faisant pas l'objet d'un budget annexe distinct du budget général	Sans Objet
B9.1 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Entrées	50
B9.2 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Sorties	51
B9.3 - Etat des opérations liées aux cessions	Sans Objet
B10.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
B10.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
B11.1 - Etat des immobilisations - Bâtiments scolaires et administratifs	Sans Objet
B11.2 - Etat des immobilisations - Constructions, installation et agencements (hors bâtiments scolaires)	52
B11.3 - Etat des immobilisations - Installations techniques, matériels et outillage	53
B11.4 - Etat des immobilisations - Autres immobilisations corporelles	54
B11.5 - Etat des immobilisations - Immobilisations incorporelles	56
B11.6 - Etat des immobilisations - Participations et créances rattachées à des participations	Sans Objet
B11.7 - Etat des immobilisations - Autres immobilisations financières	Sans Objet
B12 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B13.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B13.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
C - Engagements hors bilan	
C1.1 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
C2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
C3 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
C4 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
C5 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
C6 - Situation des autorisations de programme	Sans Objet
C7 - Situation des autorisations d'engagement	Sans Objet
C8 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Etat du personnel	57
D1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D2.1 - Liste des organismes dans lesquels le département a pris un engagement financier	59
D2.2 - Liste des concours attribués sous forme de prestations en nature ou de subventions	Sans Objet
D2.3 - Liste des subventions versées par le département aux communes	Sans Objet
D3.1 - Liste des organismes de regroupement	60
D3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	61
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures	
E1 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
E2 - Arrêté et signatures	65

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES — I

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES — A

Informations statistiques			
	Valeurs		**Valeurs**
Population totale Longueur de la voirie départementale (en km)		Nombre de m^2 de surface utile de bâtiments (5) Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient le département	

Informations fiscales (N-2)			
Potentiel fiscal et financier (1)		**Valeurs par habitant pour le département (population DGF)**	**Moyennes nationales du potentiel financier par catégorie (2)**
Fiscal	**Financier**		

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et financier définis à l'article L. 3334-6 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).
(2) Il s'agit du potentiel financier défini à l'article L. 3334-6-1 pour les départements urbains et R. 3334-3-1 du CGCT pour les départements non urbains. Le potentiel financier moyen par catégorie figure sur la fiche de la répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2.

	Informations financières – ratios	Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population (3) (4)		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (5)		
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (5)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (5)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (3) (4) (5)		

(3) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31/12/N.
(4) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts
(5) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE

I – L'Assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement
- (2) sans les programmes d'équipement listés en III-A1.3
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement
- (3) sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement, et, en section d'investissement, sans chapitre de programme.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RESULTATS	C1

RESULTATS DE L'EXERCICE

	RESULTAT DE L'EXERCICE N			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	1 169 363,12	1 259 796,49	0,00	A1 90 433,37
Investissement	4 083,18	52 817,80	(2) 24 344,12	A2 73 078,74
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	1 165 279,94	1 206 978,69	(3) -24 344,12	A3 17 354,63

(1) Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-1 reporté sur la ligne budgétaire 001 du budget. Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement N-1 reporté sur la ligne budgétaire 002 du budget (diminué de l'affectation au 1068 en N). Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

	RESTES A REALISER N (4)					
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I+II	0,00	III+IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

		RESULTAT CUMULE = (A)+(B) (6)
TOTAL	**A1+B1**	90 433,37
Investissement	**A2+B2**	73 078,74
Fonctionnement	**A3+B3**	17 354,63

(6) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap./art (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	0,00
010	Revenu minimum d'insertion		0,00
018	Revenu de solidarité active		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)		0,00
20	Immobilisations incorporelles(3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées(3)		0,00
21	Immobilisations corporelles(3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(3)		0,00
23	Immobilisations en cours(3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières(3)		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)	0,00
011	Charges à caractère général(4)		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés(4)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
015	Revenu minimum d'insertion		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie		0,00
017	Revenu de solidarité active		0,00
65	Autres charges de gestion courante(4)		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges exceptionnelles(4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées aux comptes 010 et 018.

(4) Hors dépenses imputées aux comptes 015, 016 et 017.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap./art (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
010	Revenu minimum d'insertion		0,00
018	Revenu de solidarité active		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement(3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles(3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées(3)		0,00
21	Immobilisations corporelles(3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (3)		0,00
23	Immobilisations en cours(3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières(3)		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Impositions directes		0,00
74	Dotations, subventions et participations(4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante(4)		0,00
013	Atténuations de charges(4)		0,00
015	Revenu minimum d'insertion		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie		0,00
017	Revenu de solidarité active		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels(4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées aux comptes 010 et 018.

(4) Hors recettes imputées aux comptes 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE — II
VUE D'ENSEMBLE — A1

EXECUTION DU BUDGET

			DEPENSES		RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 165 279,94	G	1 206 978,69
	Section d'investissement	B	4 083,18	H	52 817,80
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	24 344,12 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	24 344,12 (si excédent)
		=		=	
	TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A+B+C+D	1 193 707,24	= G+H+I+J	1 284 140,61
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 189 624,06	= G+I+K	1 206 978,69
	Section d'investissement	= B+D+F	4 083,18	= H+J+L	77 161,92
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 193 707,24	= G+H+I+J+K+L	1 284 140,61

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

	TOTAL DES MANDATS EMIS			TOTAL DES TITRES EMIS		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	4 083,18	0,00	4 083,18	0,00	52 817,80	52 817,80
FONCTIONNEMENT	1 112 462,14	52 817,80	1 165 279,94	1 206 978,69	0,00	1 206 978,69
TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE (1)	1 116 545,32	52 817,80	1 169 363,12	1 206 978,69	52 817,80	1 259 796,49

(1) Total des réalisations = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement. Les reports N-1 ne sont pas comptabilisés car ils sont réalisés d'office.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	A2

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris programmes) (9)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(9)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris programmes) (9)	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2) (y compris programmes) (9)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris programmes) (9)	4 083,18	0,00
Total des réalisations d'équipement		**4 083,18**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (7)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (6) (9)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (3)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières(9)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		**0,00**	**0,00**
45…	Total des opé. pour compte de tiers (4)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I **4 083,18**	II **0,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (1)*	*0,00*	*52 817,80*
041	*Opérations patrimoniales (1)*	*0,00*	*0,00*
Total des réalisations d'ordre en investissement		***III 0,00***	***IV 52 817,80***

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	**I+III**	**4 083,18**	**II+IV**	**52 817,80**

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'Exécution de la section d'investissement N-1 reporté	**V**	**0,00**	**VI**	**24 344,12**
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			**VII**	**0,00**

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	**I+III+V**	**4 083,18**	**II+IV+VI+VII**	**77 161,92**
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (8)	**73 078,74**			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(2) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(2) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) En recettes, sauf 1068.

(7) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(8) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	A3

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS			TITRES EMIS		
OPERATIONS REELLES ET MIXTES					
011 Charges à caractère général(2)		109 539,61	70 Prod. services, domaine, ventes diverses		575 577,58
012 Charges de personnel et frais assimilés(2)		579 458,75	73 Impôts et taxes (sauf 731)		0,00
			731 Impositions directes		0,00
			74 Dotations, subventions et participations(2)		0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586)(2)		403 788,78	75 Autres produits de gestion courante(2)		628 503,78
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00			
014 Atténuations de produits		0,00	013 Atténuations de charges(2)		0,00
015 Revenu minimum d'insertion		0,00	015 Revenu minimum d'insertion		0,00
016 Allocation personnalisée d'autonomie		0,00	016 Allocation personnalisée d'autonomie		0,00
017 Revenu de solidarité active		0,00	017 Revenu de solidarité active		0,00
Total dépenses de gestion des services		1 092 787,14	Total recettes de gestion des services		1 204 081,36
66 Charges financières		0,00	76 Produits financiers		0,00
67 Charges exceptionnelles(2)		0,00	77 Produits exceptionnels(2)		2 897,33
68 Dotations amortissements et provisions(2)		19 675,00	78 Reprises amortissements et provisions (2)		0,00
022 Dépenses imprévues		0,00			
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I	**1 112 462,14**	**TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES**	II	**1 206 978,69**
OPERATIONS D'ORDRE (2)					
042 Opérations ordre transf. entre sections		*52 817,80*	*042 Opérations ordre transf. entre sections*		*0,00*
043 Opérations ordre intérieur de la section		*0,00*	*043 Opérations ordre intérieur de la section*		*0,00*
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*III*	***52 817,80***	***TOTAL RECETTES D'ORDRE***	*IV*	***0,00***
TOTAL DES DEPENSES DE l'EXERCICE	I+III	**1 165 279,94**	**TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE**	II+IV	**1 206 978,69**
RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	24 344,12	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I+III+V	**1 189 624,06**	**TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**	II+IV+VI	**1 206 978,69**
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (1)			**17 354,63**		

(1) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(2) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE — II
BALANCE GENERALE – DEPENSES — B1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement(7)		0,00	*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(5)	0,00		0,00
	Total des programmes d'équipement		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (7)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (7)		0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles(3) (7)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(3) (7)	(6)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(3) (7)		4 083,18	*0,00*	4 083,18
010	Revenu minimum d'insertion		0,00	*0,00*	0,00
018	Revenu de solidarité active		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières(7)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
19	*Neutral. et régul. d'opérations*			*0,00*	*0,00*
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement –Total		**4 083,18**	***0,00***	**4 083,18**

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	**0,00**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général(8)	109 539,61		109 539,61
012	Charges de personnel et frais assimilés(8)	579 458,75		579 458,75
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante(sauf 6586) (8)	403 788,78	*0,00*	403 788,78
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles(8)	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions(8)	19 675,00	*52 817,80*	72 492,80
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
	Dépenses de fonctionnement –Total	**1 112 462,14**	***52 817,80***	**1 165 279,94**

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	**24 344,12**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE — II

BALANCE GENERALE – RECETTES — B2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement(6)		0,00	*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(4)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées(6)		0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles(6)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(6)	(5)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(6)		0,00	*0,00*	0,00
010	Revenu minimum d'insertion		0,00	*0,00*	0,00
018	Revenu de solidarité active		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières(6)		0,00	*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
19	*Neutral. et régul. d'opérations*			*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*			*52 817,80*	52 817,80
45	Opérations pour compte de tiers (3)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
	Recettes d'investissement –Total		**0,00**	***52 817,80***	**52 817,80**

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	**0,00**

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	**24 344,12**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges(7)	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	575 577,58		575 577,58
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Impositions directes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations(7)	0,00		0,00
75	Autres produits d'activités(7)	628 503,78	*0,00*	628 503,78
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels(7)	2 897,33	*0,00*	2 897,33
78	Reprise sur amortissements et provisions(7)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement –Total	**1 206 978,69**	***0,00***	**1 206 978,69**

Pour information R002 Résultat positif reporté	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(4) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

(7) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A

DEPENSES

Nature	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits annulés (2)	Pour information réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information réalisations gérées hors AP
DEPENSES D'INVESTISSEMENT - TOTAL	**95 064,00**	**4 083,18**	**0,00**	**90 980,82**	**4 083,18**	**0,00**
Dépenses des équipements départementaux (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)	**95 064,00**	**4 083,18**	**0,00**	**90 980,82**	**4 083,18**	**0,00**
- Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)	95 064,00	4 083,18	0,00	90 980,82	4 083,18	0,00
- Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III A1.5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépenses financières (détail en III-A3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040* Opérations ordre transf. entre sections *(détail en III-A6)	***0,00***	***0,00***		***0,00***		***0,00***
041* Opérations patrimoniales *(détail en III-A7)	***0,00***	***0,00***		***0,00***		***0,00***

Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté	**0,00**					

Total des dépenses d'investissement cumulées	**95 064,00**	**4 083,18**	**0,00**	**90 980,82**	**4 083,18**	**0,00**

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III

A

RECETTES

Nature	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits annulés (2)
RECETTES D'INVESTISSEMENT - TOTAL	**70 719,88**	**52 817,80**	**0,00**	**17 902,08**
Recettes d'équipements départementaux et non départementaux (détail en III-A4.1)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
018 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes financières (détail en III-A4.3)	**1 000,00**	**0,00**	**0,00**	**1 000,00**
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	***55 700,00***	***52 817,80***		***2 882,20***
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	***0,00***	***0,00***		***0,00***
021 Virement de la section de fonctionnement (3)	***14 019,88***			
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté	**24 344,12**			
Total des recettes d'investissement cumulées	**95 064,00**	**77 161,92**	**0,00**	**17 902,08**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisations).

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux – Dépenses non individualisées	A1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT (hors RMI et RSA)

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Réalisations gérées hors AP
TOTAL		**95 064,00**	**4 083,18**	**0,00**	**90 980,82**	**4 083,18**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles(sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**95 064,00**	**4 083,18**	**0,00**	**90 980,82**	**4 083,18**	**0,00**
231311	Bâtiments administratifs	86 464,00	0,00	0,00	86 464,00		
231351	Bâtiments publics	7 600,00	4 083,18	0,00	3 516,82		
23153	Réseaux divers	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux – RMI / RSA - Dépenses	A1.2

RMI DEPENSES

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Réalisations gérées hors AP
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

RSA DEPENSES

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Réalisations gérées hors AP
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III - VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT VUE D'ENSEMBLE DES CHAPITRES DE PROGRAMMES D'EQUIPEMENT DEPARTEMENTAUX	A1.3

Vue d'ensemble des chapitres de programmes d'équipement départementaux (1)

N° progr.	Libellé du programme	N° AP (2)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations	Pour information	
								Réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Réalisations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Le détail des programmes d'équipement afférents ou non à une AP sont présentés individuellement en détail en III-A1.4 et en III-A1.5.

(2) Colonne à renseigner uniquement lorsque le programme d'équipement est afférent à une AP.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – DETAIL PAR PROGRAMME	A1.4

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – DETAIL PAR PROGRAMME	A1.5

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX – DEPENSES	A2

EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER (hors RMI et RSA)

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits annulés (4)
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses relatives au compte 204 sauf celles relatives au RMI et au RSA (voir état III-A1.2).

(3) Dépenses engagées non mandatées.

(4) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES	A3

Dépenses financières

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
DEPENSES TOTALES		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT	A4.1

RECETTES D'EQUIPEMENT – Détail des chapitres

Financement des équipements départementaux et non départementaux (hors RMI et RSA)

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits annulés (4)
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES RMI/RSA	A4.2

RECETTES RMI

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

RECETTES RSA

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES	A4.3

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
TOTAL		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 000,00		0,00	

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	A5

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Cumul des réalisations (4)
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats/Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	
TOTAL DEPENSES (5) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES (5) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir le détail des opérations pour compte de tiers en annexe en IV-B5.

(2) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12. A la clôture de l'opération, les crédits ouverts non consommés sont automatiquement annulés. En cas de déficit, le solde s'obtient par l'inscription d'une recette à la rubrique « Financement par le département ».

(4) Ensemble des réalisations au 31/12.

(5) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat. Pour les opérations gérées sur plusieurs années, l'opération peut être déséquilibrée au titre d'un exercice. Toutefois cette opération doit être équilibrée à sa clôture.

(6) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	A6

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats/Titres émis	Crédits annulés (3)
040	***DEPENSES (2)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
040	***RECETTES (2)***	***55 700,00***	***52 817,80***	***2 882,20***
28051	*Concessions et droits similaires*	*4 000,00*	*3 310,00*	*690,00*
281318	*Autres bâtiments publics*	*600,00*	*512,00*	*88,00*
281351	*Bâtiments publics*	*37 100,00*	*37 024,00*	*76,00*
28157	*Matériel et outillage techniques*	*6 000,00*	*5 228,00*	*772,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*7 000,00*	*5 948,16*	*1 051,84*
28188	*Autres immo. corporelles*	*1 000,00*	*795,64*	*204,36*

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES	A7

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats/Titres émis	Crédits annulés (3)
041	*DEPENSES (2)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*RECETTES (2)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations.

III – VOTE — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)	Pour information dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information dépenses gérées hors AE
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)			
DEPENSES DE L'EXERCICE(Détail en III-B1)		**1 255 253,88**	**1 162 879,94**	**2 400,00**	**0,00**	**89 973,94**	**0,00**	**1 165 279,94**
011	Charges à caractère général (4)	127 706,00	107 139,61	2 400,00	0,00	18 166,39	0,00	109 539,61
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	634 118,00	579 458,75	0,00	0,00	54 659,25		579 458,75
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	404 035,00	403 788,78	0,00	0,00	246,22	0,00	403 788,78
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations amortissements et provisions (4)	19 675,00	19 675,00			0,00		19 675,00
022	Dépenses imprévues (3)	0,00						
023	*Virement à la section d'investissement (3)*	*14 019,88*						
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*55 700,00*	*52 817,80*			*2 882,20*		*52 817,80*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*		*0,00*

Pour information : **002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1**	**24 344,12**							

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**1 279 598,00**	**1 187 224,06**	**2 400,00**	**0,00**	**89 973,94**	**0,00**	**1 165 279,94**

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Mandats émis – Charges rattachées – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de mandats (opérations sans réalisations).

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	
RECETTES DE L'EXERCICE(Détail en III-B2)		**1 279 598,00**	**1 206 978,69**	**0,00**	**0,00**	**72 619,31**
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	636 996,00	575 577,58	0,00	0,00	61 418,42
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	642 602,00	628 503,78	0,00	0,00	14 098,22
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (3)	0,00	2 897,33	0,00	0,00	-2 897,33
78	Reprises amortissements et provisions (3)	0,00	0,00			0,00
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*

Pour information : **002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1**	**0,00**					

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**1 279 598,00**	**1 206 978,69**	**0,00**	**0,00**	**72 619,31**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

III

B1

OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Dépenses gérées hors AE
011	**Charges à caractère général(4)**	**127 706,00**	**107 139,61**	**2 400,00**	**0,00**	**18 166,39**	**0,00**	**109 539,61**
60611	Eau et assainissement	1 860,00	1 671,18	0,00	0,00	188,82		
60612	Energie - Electricité	24 600,00	21 103,87	2 400,00	0,00	1 096,13		
60621	Combustibles	10 466,00	10 060,65	0,00	0,00	405,35		
60622	Carburants	1 300,00	193,35	0,00	0,00	1 106,65		
60632	Fournitures de petit équipement	1 334,00	426,10	0,00	0,00	907,90		
60636	Vêtements de travail	1 970,00	0,00	0,00	0,00	1 970,00		
6064	Fournitures administratives	657,00	318,00	0,00	0,00	339,00		
611	Contrats de prestations de services	5 100,00	4 269,48	0,00	0,00	830,52		
6135	Locations mobilières	1 720,00	712,80	0,00	0,00	1 007,20		
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	2 400,00	1 470,95	0,00	0,00	929,05		
61551	Entretien matériel roulant	2 934,00	233,28	0,00	0,00	2 700,72		
6156	Maintenance	19 576,00	17 994,98	0,00	0,00	1 581,02		
6228	Divers	2 102,00	2 040,50	0,00	0,00	61,50		
6236	Catalogues et imprimés	87,00	0,00	0,00	0,00	87,00		
6251	Voyages, déplacements et missions	900,00	0,00	0,00	0,00	900,00		
6262	Frais de télécommunications	14 000,00	11 753,59	0,00	0,00	2 246,41		
6283	Frais de nettoyage des locaux	30 000,00	28 288,27	0,00	0,00	1 711,73		
62872	Remb. frais au budget annexe	6 700,00	6 602,61	0,00	0,00	97,39		
012	**Charges de personnel et frais assimilés (2) (4)**	**634 118,00**	**579 458,75**	**0,00**	**0,00**	**54 659,25**		**579 458,75**
6331	Versement mobilité	2 300,00	1 815,51	0,00	0,00	484,49		
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 300,00	1 650,45	0,00	0,00	649,55		
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 800,00	3 797,79	0,00	0,00	1 002,21		
64111	Rémunération principale titulaires	342 000,00	326 619,32	0,00	0,00	15 380,68		
64112	SFT, indemnité résidence	1 128,00	1 120,20	0,00	0,00	7,80		
64113	NBI	5 000,00	4 216,92	0,00	0,00	783,08		
64118	Autres indemnités titulaires	90 000,00	78 779,62	0,00	0,00	11 220,38		
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	60 000,00	50 930,60	0,00	0,00	9 069,40		
6453	Cotisations aux caisses de retraites	115 000,00	105 901,95	0,00	0,00	9 098,05		
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00		
6478	Autres charges sociales diverses	9 090,00	4 304,39	0,00	0,00	4 785,61		
6488	Autres charges	500,00	322,00	0,00	0,00	178,00		
014	**Atténuations de produits**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
015	**Revenu minimum d'insertion**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
016	**Allocation personnalisée d'autonomie**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
017	**Revenu de solidarité active**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)**	**404 035,00**	**403 788,78**	**0,00**	**0,00**	**246,22**	**0,00**	**403 788,78**
6541	Créances admises en non-valeur	15,00	15,00	0,00	0,00	0,00		
6542	Créances éteintes	4 000,00	3 772,10	0,00	0,00	227,90		
6568	Autres participations	400 000,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00		
65888	Autres	20,00	1,68	0,00	0,00	18,32		
6586	**Frais fonctionnement des groupes d'élus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A)= (011+012+014+015+016+017+65+6586)		**1 165 859,00**	**1 090 387,14**	**2 400,00**	**0,00**	**73 071,86**	**0,00**	**1 092 787,14**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Mandats émis – Charges rattachées – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE	B1

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES – OPERATIONS D'ORDRE

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE
66	**Charges financières (B)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
67	**Charges exceptionnelles (C) (5)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
68	**Dotations amortissements et provisions (D) (5)**	**19 675,00**	**19 675,00**			**0,00**		**19 675,00**
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	8 310,00	8 310,00			0,00		
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	11 365,00	11 365,00			0,00		
022	**Dépenses imprévues (E)**	**0,00**						
TOTAL DES DEPENSES REELLES = A+B+C+D+E		**1 185 534,00**	**1 110 062,14**	**2 400,00**	**0,00**	**73 071,86**	**0,00**	**1 112 462,14**
023	***Virement à la section d'investissement***	***14 019,88***						
042	***Opérations ordre transf. entre sections (4)***	***55 700,00***	***52 817,80***			***2 882,20***		***52 817,80***
6811	*Dot. amort. et prov. Immos incorporelles*	*55 700,00*	*52 817,80*			*2 882,20*		*52 817,80*
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (= prélèvement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)		***69 719,88***	***52 817,80***			***16 902,08***		***52 817,80***
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**1 255 253,88**	**1 162 879,94**	**2 400,00**	**0,00**	**89 973,94**	**0,00**	**1 165 279,94**
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		**24 344,12**	**24 344,12**					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		**1 279 598,00**	**1 187 224,06**	**2 400,00**	**0,00**	**89 973,94**	**0,00**	**1 165 279,94**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Mandats émis – Charges rattachées – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040.*

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Pour information : détail du calcul des ICNE au compte 66112 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(6) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap/ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
70	**Prod. services, domaine, ventes diverses**	**636 996,00**	**575 577,58**	**0,00**	**0,00**	**61 418,42**
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	636 996,00	575 577,58	0,00	0,00	61 418,42
73	**Impôts et taxes (sauf 731)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
731	**Impositions directes**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Dotations, subventions et participations(4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante(4)**	**642 602,00**	**628 503,78**	**0,00**	**0,00**	**14 098,22**
7588	Autres produits divers gestion courante	642 602,00	628 503,78	0,00	0,00	14 098,22
013	**Atténuations de charges(4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
015	**Revenu minimum d'insertion**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
016	**Allocation personnalisée d'autonomie**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
017	**Revenu de solidarité active**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (70 + 73 + 731 + 74 + 75 + 013 + 015 + 016 + 017)		**1 279 598,00**	**1 204 081,36**	**0,00**	**0,00**	**75 516,64**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits « surfiscalisés » (compte 7321) (5)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

(5) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS – OPERATIONS D'ORDRE

Chap/ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
76	**Produits financiers (B)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (C) (5)**	**0,00**	**2 897,33**	**0,00**	**0,00**	**-2 897,33**
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	0,00	870,18	0,00	0,00	-870,18
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	2 027,15	0,00	0,00	-2 027,15
78	**Reprises amortissements et provisions (D) (5)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
TOTAL DES RECETTES REELLES = A+B+C+D		**1 279 598,00**	**1 206 978,69**	**0,00**	**0,00**	**72 619,31**
042	***Opérations ordre transf. entre sections (4)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**1 279 598,00**	**1 206 978,69**	**0,00**	**0,00**	**72 619,31**
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		**0,00**	**0,00**			
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		**1 279 598,00**	**1 206 978,69**	**0,00**	**0,00**	**72 619,31**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040.*

(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(6) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES — IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE — A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
INVESTISSEMENT						
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)						
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0
- Equipements départementaux		0	0	0	0	0
- Equipements non départementaux (c/204)		0	0	0	0	0
- Opérations financières	0					
Dépenses d'ordre	0					
Solde d'exécution reporté de N-1	0					
Total dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total recettes	**77 162**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Solde d'investissement	**77 162**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total RAR recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
SOLDE RAR investissement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
FONCTIONNEMENT						
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)						
Total dépenses	**85 474**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total recettes	**5**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Solde de fonctionnement	**-85 469**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total RAR recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
SOLDE RAR fonctionnement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

IV – ANNEXES — IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE — A1

Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
INVESTISSEMENT									
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)									
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	4 083	4 083
- Equipements départementaux	0	0	0	0	0	0	0	4 083	4 083
- Equipements non départementaux (c/204)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières									0
Dépenses d'ordre									0
Solde d'exécution reporté de N-1									0
Total dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**4 083**	**4 083**
Total recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**77 162**
Solde d'investissement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**-4 083**	**73 079**
RESTES A REALISER au 31/12/N									
Total RAR dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total RAR recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
SOLDE RAR investissement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
FONCTIONNEMENT									
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)									
Total dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1 104 150**	**1 189 624**
Total recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1 206 974**	**1 206 979**
Solde de fonctionnement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**102 823**	**17 355**
RESTES A REALISER au 31/12/N									
Total RAR dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total RAR recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
SOLDE RAR fonctionnement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

IV – ANNEXES — IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE — A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
Total dépenses d'investissement		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0
231351	Bâtiments publics	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre entre section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations patrimoniales		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
001 Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0
RECETTES							
Total recettes d'investissement		**77 162**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		*52 818*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre entre section		*52 818*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
28051	*Concessions et droits similaires*	*3 310*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
281318	*Autres bâtiments publics*	*512*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
281351	*Bâtiments publics*	*37 024*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
28157	*Matériel et outillage techniques*	*5 228*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
281838	*Autre matériel informatique*	*5 948*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
28188	*Autres immo. corporelles*	*796*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations patrimoniales		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
001 Solde d'exécution reporté de N-1		24 344	0	0	0	0	0
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
Total dépenses de fonctionnement		**85 474**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Dépenses réelles		8 312	0	0	0	0	0
60611	Eau et assainissement	0	0	0	0	0	0
60612	Energie - Electricité	0	0	0	0	0	0
60621	Combustibles	0	0	0	0	0	0
60622	Carburants	0	0	0	0	0	0
60632	Fournitures de petit équipement	0	0	0	0	0	0
6064	Fournitures administratives	0	0	0	0	0	0
611	Contrats de prestations de services	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
6135	Locations mobilières	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	0	0	0	0	0
61551	Entretien matériel roulant	0	0	0	0	0	0
6156	Maintenance	0	0	0	0	0	0
6228	Divers	0	0	0	0	0	0
6262	Frais de télécommunications	0	0	0	0	0	0
6283	Frais de nettoyage des locaux	0	0	0	0	0	0
62872	Remb. frais au budget annexe	0	0	0	0	0	0
6331	Versement mobilité	0	0	0	0	0	0
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	0	0	0	0	0
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	0	0	0	0	0
64111	Rémunération principale titulaires	0	0	0	0	0	0
64112	SFT, indemnité résidence	0	0	0	0	0	0
64113	NBI	0	0	0	0	0	0
64118	Autres indemnités titulaires	0	0	0	0	0	0
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	0	0	0	0	0
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	0	0	0	0	0
6478	Autres charges sociales diverses	0	0	0	0	0	0
6488	Autres charges	0	0	0	0	0	0
6541	Créances admises en non-valeur	0	0	0	0	0	0
6542	Créances éteintes	0	0	0	0	0	0
6568	Autres participations	0	0	0	0	0	0
65888	Autres	2	0	0	0	0	0
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	8 310	0	0	0	0	0
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		*52 818*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre entre section		*52 818*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
6811	*Dot. amort. et prov. Immos incorporelles*	*52 818*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		24 344	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes de fonctionnement		**5**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Recettes réelles		5	0	0	0	0	0
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0	0	0	0	0	0
7588	Autres produits divers gestion courante	5	0	0	0	0	0
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	0	0	0	0	0	0
7788	Produits exceptionnels divers	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre entre section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0	0	0	0	0	0

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
INVESTISSEMENT										
DEPENSES										
Total dépenses d'investissement		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**4 083**	**4 083**
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	4 083	4 083
231351	Bâtiments publics	0	0	0	0	0	0	0	4 083	4 083
Dépenses d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre entre section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations patrimoniales		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
001 Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES										
Total recettes d'investissement		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**77 162**
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*52 818*
Opérations d'ordre entre section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*52 818*
28051	*Concessions et droits similaires*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*3 310*
281318	*Autres bâtiments publics*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*512*
281351	*Bâtiments publics*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*37 024*
28157	*Matériel et outillage techniques*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*5 228*
281838	*Autre matériel informatique*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*5 948*
28188	*Autres immo. corporelles*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*796*
Opérations patrimoniales		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
001 Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	24 344
FONCTIONNEMENT										
DEPENSES										
Total dépenses de fonctionnement		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1 104 150**	**1 189 624**
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	1 104 150	1 112 462
60611	Eau et assainissement	0	0	0	0	0	0	0	1 671	1 671
60612	Energie - Electricité	0	0	0	0	0	0	0	23 504	23 504
60621	Combustibles	0	0	0	0	0	0	0	10 061	10 061
60622	Carburants	0	0	0	0	0	0	0	193	193
60632	Fournitures de petit équipement	0	0	0	0	0	0	0	426	426
6064	Fournitures administratives	0	0	0	0	0	0	0	318	318

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
611	Contrats de prestations de services	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**4 269**	**4 269**
6135	Locations mobilières	0	0	0	0	0	0	0	713	713
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	0	0	0	0	0	0	1 471	1 471
61551	Entretien matériel roulant	0	0	0	0	0	0	0	233	233
6156	Maintenance	0	0	0	0	0	0	0	17 995	17 995
6228	Divers	0	0	0	0	0	0	0	2 041	2 041
6262	Frais de télécommunications	0	0	0	0	0	0	0	11 754	11 754
6283	Frais de nettoyage des locaux	0	0	0	0	0	0	0	28 288	28 288
62872	Remb. frais au budget annexe	0	0	0	0	0	0	0	6 603	6 603
6331	Versement mobilité	0	0	0	0	0	0	0	1 816	1 816
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	0	0	0	0	0	0	1 650	1 650
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	0	0	0	0	0	0	3 798	3 798
64111	Rémunération principale titulaires	0	0	0	0	0	0	0	326 619	326 619
64112	SFT, indemnité résidence	0	0	0	0	0	0	0	1 120	1 120
64113	NBI	0	0	0	0	0	0	0	4 217	4 217
64118	Autres indemnités titulaires	0	0	0	0	0	0	0	78 780	78 780
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	0	0	0	0	0	0	50 931	50 931
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	0	0	0	0	0	0	105 902	105 902
6478	Autres charges sociales diverses	0	0	0	0	0	0	0	4 304	4 304
6488	Autres charges	0	0	0	0	0	0	0	322	322
6541	Créances admises en non-valeur	0	0	0	0	0	0	0	15	15
6542	Créances éteintes	0	0	0	0	0	0	0	3 772	3 772
6568	Autres participations	0	0	0	0	0	0	0	400 000	400 000
65888	Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	2
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0	0	0	0	0	0	0	0	8 310
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0	0	0	0	0	0	0	11 365	11 365
Dépenses d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*52 818*
Opérations d'ordre entre section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*52 818*
6811	*Dot. amort. et prov. Immos incorporelles*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*52 818*
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	24 344

RECETTES										
Total recettes de fonctionnement		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1 206 974**	**1 206 979**
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	1 206 974	1 206 979
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0	0	0	0	0	0	0	575 578	575 578
7588	Autres produits divers gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	628 499	628 504
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	0	0	0	0	0	0	0	870	870
7788	Produits exceptionnels divers	0	0	0	0	0	0	0	2 027	2 027
Recettes d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'ordre entre section		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0

IV – ANNEXES — IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – OPERATIONS NON VENTILEES — A1/01

SOUS-FONCTION 01 OPERATIONS NON-VENTILABLES (hors RAR et reports)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
DEPENSES		**0,00**
Dépenses réelles		**0,00**
Dépenses d'ordre		***0,00***
040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
RECETTES		**52 817,80**
Recettes réelles		**0,00**
Recettes d'ordre		***52 817,80***
040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*52 817,80*
28051	*Concessions et droits similaires*	*3 310,00*
281318	*Autres bâtiments publics*	*512,00*
281351	*Bâtiments publics*	*37 024,00*
28157	*Matériel et outillage techniques*	*5 228,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*5 948,16*
28188	*Autres immo. corporelles*	*795,64*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
DEPENSES		**61 129,48**
Dépenses réelles		**8 311,68**
65888	Autres	1,68
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	8 310,00
Dépenses d'ordre		***52 817,80***
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*52 817,80*
6811	*Dot. amort. et prov. Immos incorporelles*	*52 817,80*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*
RECETTES		**5,06**
Recettes réelles		**5,06**
7588	Autres produits divers gestion courante	5,06
Recettes d'ordre		***0,00***
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES — IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION — A1/9

FONCTION 9 – Développement économique (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	90 Services communs	91 Structures animation, développement éco.	92 Agriculture et pêche	
				921 Laboratoire départemental	928 Autres
DEPENSES REELLES		**0,00**	**0,00**	**4 083,18**	**0,00**
Equipements départementaux		**0,00**	**0,00**	**4 083,18**	**0,00**
231351	Bâtiments publics	0,00	0,00	4 083,18	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES REELLES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	90 Services communs	91 Structures animation, développement éco.	92 Agriculture et pêche	
				921 Laboratoire départemental	928 Autres
DEPENSES REELLES		**0,00**	**0,00**	**1 104 150,46**	**0,00**
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	1 671,18	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	23 503,87	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	10 060,65	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	193,35	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	426,10	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	318,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	4 269,48	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	712,80	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	1 470,95	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	233,28	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	17 994,98	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	2 040,50	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	11 753,59	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	28 288,27	0,00
62872	Remb. frais au budget annexe	0,00	0,00	6 602,61	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	1 815,51	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	1 650,45	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	3 797,79	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	326 619,32	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	1 120,20	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	4 216,92	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	78 779,62	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	50 930,60	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	105 901,95	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	4 304,39	0,00
6488	Autres charges	0,00	0,00	322,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	15,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	3 772,10	0,00
6568	Autres participations	0,00	0,00	400 000,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00	11 365,00	0,00
RECETTES REELLES		**0,00**	**0,00**	**1 206 973,63**	**0,00**
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	575 577,58	0,00
7588	Autres produits divers gestion courante	0,00	0,00	628 498,72	0,00
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	0,00	0,00	870,18	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	2 027,15	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES — IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION — A1/9

FONCTION 9 – Développement économique

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	93 Industrie, commerce et artisanat	94 Développement touristique	95 Maintien services publics non départ.	96 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 083,18**
Equipements départementaux		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 083,18**
231351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	4 083,18
Equipements non départementaux (c/204)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES REELLES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	93 Industrie, commerce et artisanat	94 Développement touristique	95 Maintien services publics non départ.	96 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 104 150,46**
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	1 671,18
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	23 503,87
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	10 060,65
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	193,35
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	426,10
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	318,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	4 269,48
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	712,80
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	1 470,95
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	233,28
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	17 994,98
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	2 040,50
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	11 753,59
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	28 288,27
62872	Remb. frais au budget annexe	0,00	0,00	0,00	0,00	6 602,61
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	1 815,51
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 650,45
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	3 797,79
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	326 619,32
64112	SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	1 120,20
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	4 216,92
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	78 779,62
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	50 930,60
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	105 901,95
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	4 304,39
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	322,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	15,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00	3 772,10
6568	Autres participations	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00	0,00	0,00	11 365,00
RECETTES REELLES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 206 973,63**
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	575 577,58
7588	Autres produits divers gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	628 498,72
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	870,18
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	2 027,15

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – METHODES UTILISEES	B2

METHODES UTILISEES

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article D. 3321-1 du CGCT) : 500 €		06/02/2004
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	Logiciels bureautiques	2	17/10/2003
L	Progiciels de gestion	5	17/10/2003
L	Voitures	6	17/10/2003
L	Fourgons et matériel de fauchage de voirie	7	17/10/2003
L	Camions, tracteurs, saleuses et véhicules de voirie	10	17/10/2003
L	Autres camions et véhicules industriels	8	17/10/2003
L	Mobilier	10	17/10/2003
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	7	17/10/2003
L	Matériel micro-informatique	4	17/10/2003
L	Gros matériel, informatique, de reprographie et de téléphonie	5	17/10/2003
L	Matériels classiques	8	17/10/2003
L	Coffre-fort	25	17/10/2003
L	Installations et appareils de chauffage	15	17/10/2003
L	Appareils de levage, ascenseurs	20	17/10/2003
L	Appareils de laboratoire	7	17/10/2003
L	Equipements de garage et ateliers	12	17/10/2003
L	Equipements des cuisines	10	17/10/2003
L	Equipements sportifs	13	17/10/2003
L	Plantations	20	17/10/2003
L	Autres agencements et aménagements de terrains	23	17/10/2003
L	Bâtiments scolaires	20	17/10/2003
L	Bâtiments	25	17/10/2003
L	Constructions sur sol d'autrui (amortissement : sur durée du bail à construction)	0	17/10/2003
L	Bâtiments légers, abris	10	17/10/2003
L	Agencements et aménagements de bâtiment installations électriques et téléphoniques	18	17/10/2003
L	Frais d'études non suivies de réalisations	5	17/10/2003
L	Frais d'insertions publicitaires,en cas d'échec du projet d'investissement	5	17/10/2003
L	Subventions d'équipement versées à des bénéficiaires publics ou privés	5	17/10/2003
L	Subv d'équipement versées à des bénéficiaires publics ou privés:biens mobiliers, matériel ou études	5	27/10/2017
L	Subv d'équipement versées à des bénéficiaires publics ou privés:biens immobiliers ou installations	30	27/10/2017
L	Subv d'équipt versées bénéficiaires publics ou privés:projets d'infrastructure d'intérêt national	40	27/10/2017
L	Subv d'équipt versées : invest d'entreprises ne relevant d'aucune des catégories précédentes	5	27/10/2017

IV – ANNEXES — IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES — B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant des provisions de l'exercice B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D= A+B-C
Provisions pour risques et charges (2)		**0,00**	**8 310,00**	**0,00**	**8 310,00**
Provisions pour litiges		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour pertes de change		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour garanties d'emprunts		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres provisions pour risques		**0,00**	**8 310,00**	**0,00**	**8 310,00**
Provision pour risque Compte Epargne Temps	29/10/2021	0,00	8 310,00	0,00	8 310,00
Provisions pour dépréciation (2)		**0,00**	**11 365,00**	**0,00**	**11 365,00**
- des immobilisations		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des stocks		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes de tiers		**0,00**	**11 365,00**	**0,00**	**11 365,00**
Provision pour risque créances irrécouvrables	29/10/2021	0,00	11 365,00	0,00	11 365,00
- des comptes financiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL PROVISIONS		**0,00**	**19 675,00**	**0,00**	**19 675,00**

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès … ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement …).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B7.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**0,00**	**I** **0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681 (2)	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	B7.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**70 719,88**	**III** **52 817,80**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b)		**70 719,88**	**52 817,80**
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
28051	*Concessions et droits similaires*	*4 000,00*	*3 310,00*
281318	*Autres bâtiments publics*	*600,00*	*512,00*
281351	*Bâtiments publics*	*37 100,00*	*37 024,00*
28157	*Matériel et outillage techniques*	*6 000,00*	*5 228,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*7 000,00*	*5 948,16*
28188	*Autres immo. corporelles*	*1 000,00*	*795,64*
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 000,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*14 019,88*	*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**52 817,80**	**0,00**	**24 344,12**	**0,00**	**77 161,92**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**0,00**
Ressources propres disponibles	IV	**77 161,92**
Solde	V = IV – II (2)	**77 161,92**

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 3313-7 du CGCT) – ENTREES	B9.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article R. 3313-7 du CGCT)

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 3313-7 du CGCT) – SORTIES	B9.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article R. 3313-7 du CGCT)

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
TOTAL GENERAL							0,00	**0,00**	
Cessions à titre onéreux							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre gratuit							**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition							**0,00**	**0,00**	
Affectation							**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage							**0,00**	**0,00**	
Mise à la réforme							**0,00**	**0,00**	
31/12/2021	BALANCE DE PRECISION	01/01/2020	415,80	1	415,80	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	IMPRIMANTE ZEBRA GK420 TT 203DPI	01/01/2020	325,14	1	325,14	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	IMPRIMANTES ZEBRA	01/01/2020	1 040,02	1	1 040,02	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers							**0,00**	**0,00**	
31/12/2021	AVANCE MARCHE 180188 LOT7	31/12/2021	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	AVANCE MARCHE 180186 LOT5	31/12/2021	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	AVANCES SUR MARCHE 180187 LOT 6 LVES	31/12/2021	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(2) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(3) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – CONSTRUCTIONS	B11.2

Constructions, installations et agencements (hors bâtiments scolaires) (1)

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL			**666 581,11**		**84 851,00**	**37 024,00**	**544 706,11**
Immobilisations incorporelles			**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Immobilisations corporelles			**666 581,11**		**84 851,00**	**37 024,00**	**544 706,11**
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT LAV	23/07/2012	11 314,30	18	5 024,00	628,00	5 662,30
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT LVE	23/07/2012	26 051,37	18	11 576,00	1 447,00	13 028,37
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT LVE	08/12/2014	28 290,69	18	9 426,00	1 571,00	17 293,69
	TRAVAUX CLIMATISATION LVE 2013	08/12/2014	112 727,97	18	37 572,00	6 262,00	68 893,97
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT LV	09/12/2014	37 973,60	18	12 654,00	2 109,00	23 210,60
	CREATION LOCAL STOCKAGE DANS	09/12/2015	13 765,50	18	3 820,00	764,00	9 181,50
	AMENAGEMENT DE POSTE DE TRAVA	15/12/2015	10 084,20	18	2 800,00	560,00	6 724,20
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT LVE	15/12/2016	2 618,54	18	580,00	145,00	1 893,54
	TRAVAUX CREATION STOCKAGE LOC	15/12/2016	442,27	18	96,00	24,00	322,27
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT LVE	15/12/2016	1 776,74	18	392,00	98,00	1 286,74
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT LA	28/12/2017	1 789,80	18	297,00	99,00	1 393,80
	TRAVAUX ENTRETIEN COURANT LAB	31/12/2018	5 529,45	18	614,00	307,00	4 608,45
	TRAVAUX AMENAGEMENT 2018	13/10/2020	97 952,02	18	0,00	5 441,00	92 511,02
	TRAVAUX COURANT LABORATOIRE EAUX ET SOLS 2019	13/10/2020	8 396,75	18	0,00	466,00	7 930,75
	GROS TRAVAUX EXTENSION LABOR	26/11/2020	307 867,91	18	0,00	17 103,00	290 764,91
Autres			**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – MATERIELS ET OUTILLAGES	B11.3

Installations techniques, matériels et outillages en cours d'amortissement (1)

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL		**58 083,74**		**48 556,96**	**5 228,00**	**4 298,78**
TRAVAUX ENTRETIEN COURANT LABO	23/07/2012	4 966,75	4	4 966,75	0,00	0,00
TRAVAUX ENTRETIEN THERMIQUES L	23/07/2012	7 427,86	4	7 427,86	0,00	0,00
TRAVAUX ENTRETIEN THERMIQUES 2	23/07/2012	14 468,58	4	14 468,58	0,00	0,00
TRAVAUX ENTRETIEN COURANT EX	09/12/2014	3 711,83	4	3 711,83	0,00	0,00
TRAVAUX INSTALLATION TECHNIQU	09/12/2014	1 507,40	4	1 507,40	0,00	0,00
TRAVAUX CABLAGE BADGEUSE	09/12/2015	866,77	0	0,00	0,00	866,77
TRAVAUX ENTREZTIEN COURANT EX	01/01/2017	294,99	2	294,99	0,00	0,00
TRVAUX ENTRETIEN COURANT EXPL	01/01/2017	504,55	2	504,55	0,00	0,00
MISE EN CONFORMITE POSTE DETE	01/01/2017	8 000,01	7	3 426,00	1 142,00	3 432,01
INSTALLATION POUR MISE EN OEU	01/01/2017	16 335,00	4	12 249,00	4 086,00	0,00

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	B11.4

Autres immobilisations corporelles (1)

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL		**175 316,25**		**156 551,48**	**4 962,84**	**13 801,93**
PC MAXDATA	08/09/2004	570,23	4	570,23	0,00	0,00
IMPRIME ETIQUETTE THERMIQUE ZE	03/11/2004	352,14	4	352,14	0,00	0,00
BAINS MARIE	01/02/2005	2 700,00	7	2 700,00	0,00	0,00
DISTILLATEUR ET MINERALISATEUR	01/02/2005	12 380,07	7	12 380,07	0,00	0,00
ENSEMBLE ANALYSEUR CARBONNE E	01/08/2005	33 800,00	7	33 800,00	0,00	0,00
SERVEUR XEON 3.0 GHZ	09/09/2005	4 752,00	4	4 752,00	0,00	0,00
CAPTEUR ENREGISTREUR TMI	14/12/2005	1 943,00	7	1 943,00	0,00	0,00
iMPRIMANTES LASER	12/09/2006	4 525,24	4	4 525,24	0,00	0,00
MICROS OPTIPLEX 210L	25/09/2006	1 077,40	4	1 077,40	0,00	0,00
AUTOMATE POUR DENOMBREMENT	11/12/2006	40 000,00	7	40 000,00	0,00	0,00
MODULE ALARME SONDE	20/12/2006	12 341,00	7	12 341,00	0,00	0,00
OXYMETRE PORTABLE	06/02/2007	1 013,00	8	1 013,00	0,00	0,00
MICRO lLABO VETO	15/02/2007	796,86	4	796,86	0,00	0,00
MICRO PORTABLE AVEC MASTER (L	06/12/2007	634,70	4	634,70	0,00	0,00
VIDAS HEAT 220V LABO VETO	14/12/2007	1 350,00	7	1 350,00	0,00	0,00
ONDULEUR LABO VETO ET DES EAUX	14/12/2007	5 664,00	4	5 664,00	0,00	0,00
MICROS + ECRANS	07/12/2011	2 195,08	4	2 195,08	0,00	0,00
ENSEMBLE POUR MESURE DCO	19/12/2011	4 586,15	7	4 586,15	0,00	0,00
TABLETTES WINDOWS 7	31/01/2012	1 020,00	4	1 020,00	0,00	0,00
TABLETTE TACTILE	04/06/2012	563,10	4	563,10	0,00	0,00
MICRO ORDINATEUR PORTABLE	04/09/2012	607,26	4	607,26	0,00	0,00
MICRO ORIDNATEUR + ECRAN	27/11/2012	609,06	4	609,06	0,00	0,00
MICROS ORDINATEURS BUREAUTIQUE	09/09/2013	1 072,38	4	1 072,38	0,00	0,00
IMPRIMANTE COULEUR VERSO RECTO	03/06/2014	1 385,42	4	1 385,42	0,00	0,00
KANGOO EXPRESSE GRAND CONFORT	13/06/2014	10 416,65	6	10 416,65	0,00	0,00
ORDINATEUR BUREAUTIQUE	02/12/2014	480,00	4	480,00	0,00	0,00
CUVE DE CALIBRATION MINISTAT	30/12/2014	957,84	7	816,00	141,84	0,00
PC BUREAUTIQUE + DAO	30/12/2014	1 042,79	4	1 042,79	0,00	0,00
EQUIPEMENT POUR SERVEUR	12/12/2016	5 678,10	4	5 678,10	0,00	0,00
BAIE SERVEUR	31/12/2016	793,85	4	793,85	0,00	0,00
PC DAO	19/09/2017	520,00	4	390,00	130,00	0,00
PC PRODESK 400 AVEC ECRAN 22 POUCES	13/12/2018	523,00	4	260,00	130,00	133,00
MICRO ORDINATEUR BUREAUTIQUE	13/12/2018	523,00	4	260,00	130,00	133,00
RACCORDEMENT GAZ POSTE ARGON	13/12/2018	1 668,60	7	476,00	238,00	954,60
ORDINATEURS DELL LATITUDE 3510 ET TABLETTE	14/12/2020	16 774,33	4	0,00	4 193,00	12 581,33

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	B11.5

Immobilisations incorporelles (1)

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis-sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL		**71 966,00**		**65 345,00**	**3 310,00**	**3 311,00**
LICENCES POUR LE LOGICIEL AIG	12/03/2004	8 295,00	2	8 295,00	0,00	0,00
EVOLUTION LOGICIEL AIGL	02/03/2005	5 000,00	2	5 000,00	0,00	0,00
LOGICIEL MODULE SEROTHEQUE	02/02/2006	2 000,00	2	2 000,00	0,00	0,00
LICENCE LOGICILE DE MESURE VAR	14/04/2006	1 500,00	2	1 500,00	0,00	0,00
LOGICIEL DE SURVEILLANCE VIGIT	21/12/2006	1 500,00	2	1 500,00	0,00	0,00
LOGICIEL EVOLUTION AIGL (MIXTE	14/12/2007	3 250,00	2	3 250,00	0,00	0,00
LICENCE MODULE EDI-LABO (LABO	14/12/2007	6 000,00	2	6 000,00	0,00	0,00
LOGICIEL + LICENCE SERVEUR	01/06/2012	13 300,00	2	13 300,00	0,00	0,00
EVOLUTION TMPI POCKET TOURNEE	13/12/2013	2 500,00	2	2 500,00	0,00	0,00
LICENCES POCKET TOURNEE + LIC	26/12/2014	4 000,00	2	4 000,00	0,00	0,00
EVOLUTION MAJEURE AIGL	18/12/2015	10 000,00	2	10 000,00	0,00	0,00
REPRISE DE DONNEES	21/12/2016	8 000,00	2	8 000,00	0,00	0,00
PREFIGURATION LOGICIEL GIP PUB	14/12/2020	6 621,00	2	0,00	3 310,00	3 311,00

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

IV

D1.1

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE TECHNIQUE (c)		**15,00**	**0,00**	**15,00**	**9,00**	**0,00**	**9,00**
Adjoint technique	C	5,00	0,00	5,00	2,00	0,00	2,00
Agent de maîtrise	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Ingénieur	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal 1ère cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien territorial	B	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		**3,00**	**0,00**	**3,00**	**3,00**	**0,00**	**3,00**
Technicien paramédical cl sup	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
cadre de santé 1ère clas avt 2022	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,50**	**0,50**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Biologiste Véter Pharm	A	0,00	0,50	0,50	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**18,00**	**0,50**	**18,50**	**12,00**	**0,00**	**12,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	D1.1

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS **LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LE DEPARTEMENT A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER** (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 applicables au département par renvoi de l'article L. 3313-1 du CGCT)	**D2.1**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				
15/11/2019 - convention constitutive	Groupement d'Intérêt Public Public Labos	GIP PUBLIC LABOS	GIP Public Labos	400 000,00

(1) Hôtel du département et autres lieux publics désignés par le département.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, …).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	D3.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LE DEPARTEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE PARTICIPATION	MONTANT DU FINANCEMENT
Syndicats mixtes (article L. 5721-1 du CGCT)			
Autres organismes de regroupement			
Groupement d'intérêt public Public Labos	15/11/2019	Participation annuelle	400 000,00

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

IV

D4

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	62 927 773,51	61 144 361,07	0,00	1 783 412,44
RECETTES	62 927 773,51	45 388 823,19	0,00	17 538 950,32
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	269 372 342,59	242 983 290,49	0,00	26 389 052,10
RECETTES	269 372 342,59	284 519 132,59	0,00	-15 146 790,00

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET SATESE/ n° SIRET :22320001500533

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	77 309,70	15 884,40	0,00	61 425,30
RECETTES	77 309,70	31 046,71	0,00	46 262,99
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	725 707,70	666 927,20	0,00	58 780,50
RECETTES	725 707,70	651 764,89	0,00	73 942,81

BUDGET ESPACES NATURELS SENSIBLES ET CAUE/ n° SIRET :22320001500186

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 833 261,50	1 409 068,22	0,00	424 193,28
RECETTES	1 833 261,50	1 195 257,03	0,00	638 004,47
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 642 482,26	1 260 014,57	0,00	382 467,69
RECETTES	1 642 482,26	1 473 825,76	0,00	168 656,50

BUDGET POLE THERMAL/ n° SIRET :22320001500939				
SECTION	**Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)**	**Réalisations - mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12/N**	**Crédits annulés**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	369 650,77	37 881,26	0,00	331 769,51
RECETTES	369 650,77	338 112,05	0,00	31 538,72
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 166 426,77	1 054 224,45	0,00	112 202,32
RECETTES	1 166 426,77	753 993,66	0,00	412 433,11

BUDGET LABORATOIRE VETERINAIRE EAUX ET SOLS/ n° SIRET :22320001500590				
SECTION	**Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)**	**Réalisations - mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12/N**	**Crédits annulés**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	95 064,00	4 083,18	0,00	90 980,82
RECETTES	95 064,00	77 161,92	0,00	17 902,08
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 279 598,00	1 189 624,06	0,00	89 973,94
RECETTES	1 279 598,00	1 206 978,69	0,00	72 619,31

BUDGET AUTODROME NOGARO/ n° SIRET :22320001500954				
SECTION	**Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)**	**Réalisations - mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12/N**	**Crédits annulés**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	161 911,96	105 221,30	0,00	56 690,66
RECETTES	161 911,96	54 998,11	0,00	106 913,85
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	182 534,85	74 915,00	0,00	107 619,85
RECETTES	182 534,85	182 534,85	0,00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	**Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)**	**Réalisations - mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12/N**	**Crédits annulés**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	65 464 971,44	62 716 499,43	0,00	2 748 472,01
RECETTES	65 464 971,44	47 085 399,01	0,00	18 379 572,43
FONCTIONNEMENT				

DEPARTEMENT DU GERS - LABORATOIRE VETERINAIRE EAUX ET SOLS - CA - 2021

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
DEPENSES	274 369 092,17	247 228 995,77	0,00	27 140 096,40
RECETTES	274 369 092,17	288 788 230,44	0,00	-14 419 138,27

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D4

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de la M52) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative ;

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES(après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	65 464 971,44	62 716 499,43	0,00	2 748 472,01
RECETTES	65 464 971,44	47 085 399,01	0,00	18 379 572,43
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	274 369 092,17	247 228 995,77	0,00	27 140 096,40
RECETTES	274 369 092,17	288 788 230,44	0,00	-14 419 138,27
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**339 834 063,61**	**309 945 495,20**	**0,00**	**29 888 568,41**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**339 834 063,61**	**335 873 629,45**	**0,00**	**3 960 434,16**

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES : Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
A le
,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

.

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) L'assemblée délibérante étant : (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : conseil général, conseil syndical, …).

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 22320001500954	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT DEPARTEMENT DEPARTEMENT DU GERS

POSTE COMPTABLE DE : PAIERIE DEPARTEMENTALE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : AUTODROME NOGARO (2)

ANNEE 2021

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 12
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 13
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 14
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 15

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 16
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 17
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées Sans Objet
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet
A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet
A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 18

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 20

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 74 915,00	G 86 927,00	G-A 12 012,00
	Section d'investissement	B 50 223,19	H 54 998,11	H-B 4 774,92
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 95 607,85 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 54 998,11 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 180 136,30	Q= G+H+I+J 237 532,96	=Q-P 57 396,66

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 74 915,00	= G+I+K 182 534,85	107 619,85
	Section d'investissement	= B+D+F 105 221,30	= H+J+L 54 998,11	-50 223,19
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 180 136,30	= G+H+I+J+K+L 237 532,96	57 396,66

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.
(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF — II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES — A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	75 611,00	74 915,00	0,00	0,00	696,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00
Total des dépenses de gestion courante		**75 621,00**	**74 915,00**	**0,00**	**0,00**	**706,00**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		**75 621,00**	**74 915,00**	**0,00**	**0,00**	**706,00**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*106 913,85*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***106 913,85***	***0,00***			***106 913,85***
TOTAL		**182 534,85**	**74 915,00**	**0,00**	**0,00**	**107 619,85**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	86 927,00	86 927,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		**86 927,00**	**86 927,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**86 927,00**	**86 927,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*	0,00			0,00
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)*	*0,00*	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL		**86 927,00**	**86 927,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**95 607,85**				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF — II

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES — A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	106 913,85	50 223,19	0,00	56 690,66
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**106 913,85**	**50 223,19**	**0,00**	**56 690,66**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**106 913,85**	**50 223,19**	**0,00**	**56 690,66**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***0,00***	***0,00***		***0,00***
TOTAL		**106 913,85**	**50 223,19**	**0,00**	**56 690,66**
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		**54 998,11**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	54 998,11	54 998,11	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**54 998,11**	**54 998,11**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour le compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**54 998,11**	**54 998,11**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (2)*	*106 913,85*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***106 913,85***	***0,00***		***106 913,85***
TOTAL		**161 911,96**	**54 998,11**	**0,00**	**106 913,85**
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		**0,00**			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2)*DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*
(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF — II
BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	74 915,00		74 915,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*0,00*	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**74 915,00**	***0,00***	**74 915,00**

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**74 915,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	50 223,19	*0,00*	50 223,19
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations(reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	**50 223,19**	***0,00***	**50 223,19**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	**54 998,11**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	**105 221,30**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	*0,00*
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)(3)*		*0,00*	*0,00*
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	86 927,00		86 927,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	*0,00*
	Recettes d'exploitation – Total	**86 927,00**	***0,00***	**86 927,00**

\+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	**95 607,85**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**182 534,85**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*0,00*	*0,00*
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	*0,00*
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	*0,00*
45…	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481			*0,00*	*0,00*
3…	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	**0,00**

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**54 998,11**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**54 998,11**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	**Charges à caractère général (2) (3)**	**75 611,00**	**74 915,00**	**0,00**	**0,00**	**696,00**
63512	Taxes foncières	75 611,00	74 915,00	0,00	0,00	696,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
014	**Atténuations de produits (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**10,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10,00**
658	Charges diverses de gestion courante	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		**75 621,00**	**74 915,00**	**0,00**	**0,00**	**706,00**
66	**Charges financières (b) (5)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		**75 621,00**	**74 915,00**	**0,00**	**0,00**	**706,00**
023	***Virement à la section d'investissement***	***106 913,85***				
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***106 913,85***	***0,00***			***106 913,85***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (10)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***106 913,85***	***0,00***			***106 913,85***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**182 534,85**	**74 915,00**	**0,00**	**0,00**	**107 619,85**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	**Atténuations de charges (2)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
73	**Produits issus de la fiscalité (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**86 927,00**	**86 927,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
757	Redevances des fermiers, concession..	86 927,00	86 927,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		**86 927,00**	**86 927,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		**86 927,00**	**86 927,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (6)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (5)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		**86 927,00**	**86 927,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**95 607,85**				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.*
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**106 913,85**	**50 223,19**	**0,00**	**56 690,66**
2313	Constructions	106 913,85	50 223,19	0,00	56 690,66
	Total des dépenses d'équipement	**106 913,85**	**50 223,19**	**0,00**	**56 690,66**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**			
	Total des dépenses financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**106 913,85**	**50 223,19**	**0,00**	**56 690,66**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (5)***	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	Charges transférées	***0,00***	***0,00***		***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (7)***	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**106 913,85**	**50 223,19**	**0,00**	**56 690,66**
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	**54 998,11**			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées(hors 165)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'équipement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**54 998,11**	**54 998,11**	**0,00**	**0,00**
1068	Autres réserves	54 998,11	54 998,11	0,00	0,00
165	**Dépôts et cautionnements reçus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes financières	**54 998,11**	**54 998,11**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES	**54 998,11**	**54 998,11**	**0,00**	**0,00**
021	***Virement de la section d'exploitation***	***106 913,85***			
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)***	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	***106 913,85***	***0,00***		***106 913,85***
041	***Opérations patrimoniales (6)***	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***106 913,85***	***0,00***		***106 913,85***
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	**161 911,96**	**54 998,11**	**0,00**	**106 913,85**
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	**0,00**			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**0,00**	**I 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**0,00**	**0,00**	**54 998,11**	**54 998,11**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**106 913,85**	**III** **0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		**106 913,85**	**0,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
29…	*Dépréciation des immobilisations*		
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*		
021	*Virement de la section d'exploitation*	*106 913,85*	*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**54 998,11**	**54 998,11**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**54 998,11**
Ressources propres disponibles	IV	**54 998,11**
Solde	V = IV – II (3)	**0,00**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	269 372 342,59	242 983 290,49	0,00	242 983 290,49
RECETTES	269 372 342,59	284 519 132,59	0,00	284 519 132,59
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	62 927 773,51	61 144 361,07	0,00	61 144 361,07
RECETTES	62 927 773,51	45 388 823,19	0,00	45 388 823,19

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET SATESE / Numéro SIRET : 22320001500533

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	725 707,70	666 927,20	0,00	666 927,20
RECETTES	725 707,70	651 764,89	0,00	651 764,89
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	77 309,70	15 884,40	0,00	15 884,40
RECETTES	77 309,70	31 046,71	0,00	31 046,71

BUDGET ESPACES NATURELS SENSIBLES ET CAUE / Numéro SIRET : 22320001500186

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 642 482,26	1 260 014,57	0,00	1 260 014,57
RECETTES	1 642 482,26	1 473 825,76	0,00	1 473 825,76
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 833 261,50	1 409 068,22	0,00	1 409 068,22
RECETTES	1 833 261,50	1 195 257,03	0,00	1 195 257,03

BUDGET POLE THERMAL / Numéro SIRET : 22320001500939

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 166 426,77	1 054 224,45	0,00	1 054 224,45
RECETTES	1 166 426,77	753 993,66	0,00	753 993,66
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	369 650,77	37 881,26	0,00	37 881,26
RECETTES	369 650,77	338 112,05	0,00	338 112,05

BUDGET LABORATOIRE VETERINAIRE EAUX ET SOLS / Numéro SIRET : 22320001500590

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 279 598,00	1 189 624,06	0,00	1 189 624,06
RECETTES	1 279 598,00	1 206 978,69	0,00	1 206 978,69
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	95 064,00	4 083,18	0,00	4 083,18

BUDGET LABORATOIRE VETERINAIRE EAUX ET SOLS / Numéro SIRET : 22320001500590				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
RECETTES	95 064,00	77 161,92	0,00	77 161,92

BUDGET AUTODROME NOGARO / Numéro SIRET : 22320001500954				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	182 534,85	74 915,00	0,00	74 915,00
RECETTES	182 534,85	182 534,85	0,00	182 534,85
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	161 911,96	105 221,30	0,00	105 221,30
RECETTES	161 911,96	54 998,11	0,00	54 998,11

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	274 369 092,17	247 228 995,77	0,00	247 228 995,77
RECETTES	274 369 092,17	288 788 230,44	0,00	288 788 230,44
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	65 464 971,44	62 716 499,43	0,00	62 716 499,43
RECETTES	65 464 971,44	47 085 399,01	0,00	47 085 399,01
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	339 834 063,61	309 945 495,20	0,00	309 945 495,20
TOTAL AGREGE DES RECETTES	339 834 063,61	335 873 629,45	0,00	335 873 629,45

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
A le
(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

.

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,…
(2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANCAISE

ISSN 1152-4030

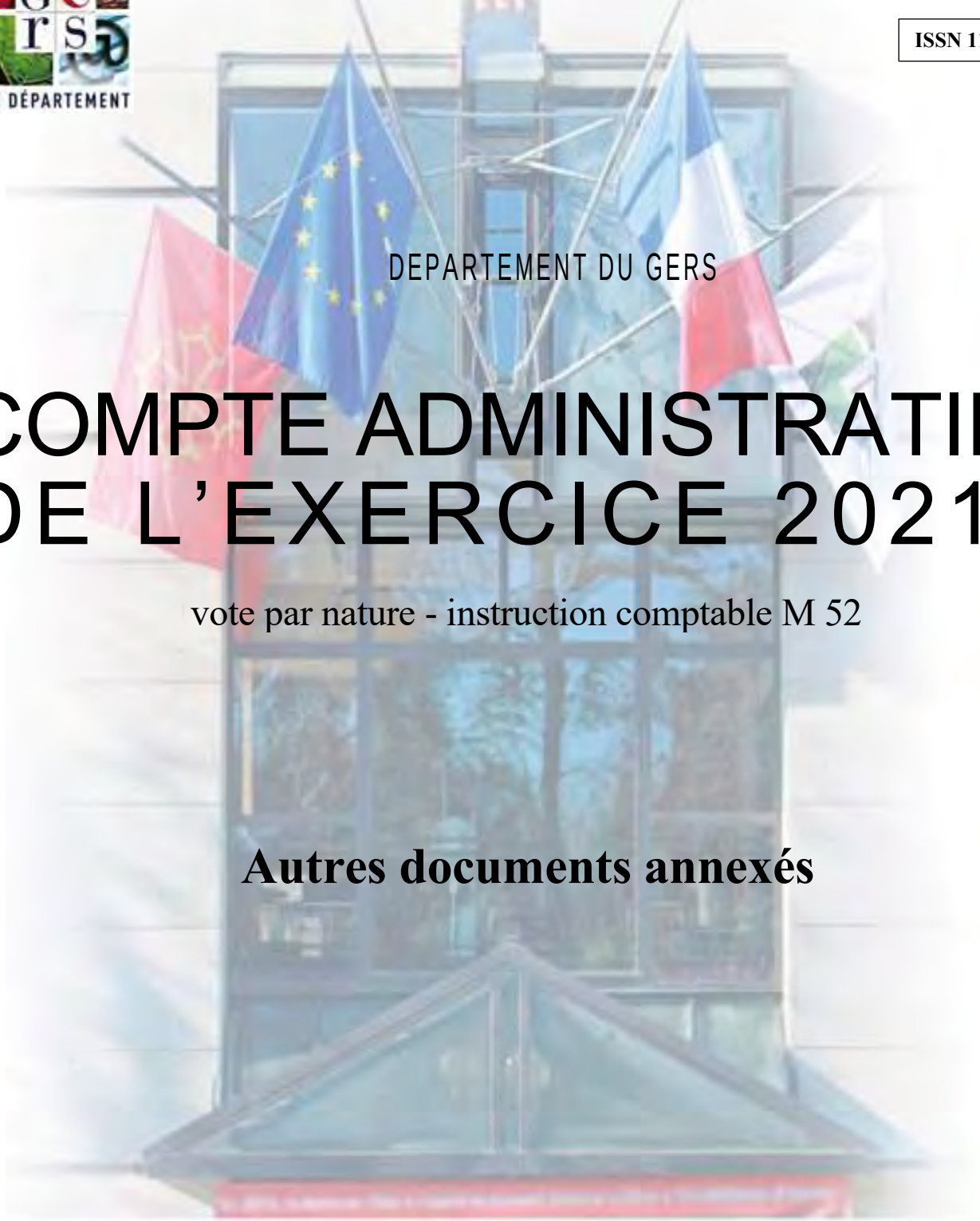

DEPARTEMENT DU GERS

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021

vote par nature - instruction comptable M 52

Autres documents annexés

SOMMAIRE

BILAN TAXE D'AMENAGEMENT	P 3
BILAN FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT	P 7
BILAN FONDS D'AIDE AUX JEUNES	P 9
BILANS CONVENTIONS DE DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS	P 11

BILAN DE LA TAXE D'AMENAGEMENT DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

BILAN DE LA TAXE D'AMENAGEMENT ET DE LA TDENS 2021
ANNEXE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

BILAN DES EMPLOIS

NATURE DES OPERATIONS	MONTANTS REALISES 2014	MONTANTS REALISES 2015	MONTANTS REALISES 2016	MONTANTS REALISES 2017	MONTANTS REALISES 2018	MONTANTS REALISES 2019	MONTANTS REALISES 2020	MONTANTS REALISES 2021
FONCTIONNEMENT								
1 - Aménagement et entretien des espaces naturels sensibles								
. Subvention aux associations pour la valorisation des espaces naturels sensibles	2 098,05 €	0,00 €	3 360,00 €		870,00 €	840,00 €		6 870,00 €
. Subvention aux communes valorisation des espaces naturels sensibles		8 027,00 €	0,00 €		0,00 €			
. Travaux d'entretien dans les forêts départementales, taxe forêts départementales	23 123,94 €	23 769,02 €	15 790,95 €	14 912,06 €	15 298,84 €	10 146,98 €	21 621,83 €	26 810,49 €
. Travaux d'entretien de la Baïse (entretien et maintenance des écluses)	30 591,02 €	40 777,09 €	9 304,66 €	21 395,49 €	4 247,37 €	14 158,67 €	11 178,58 €	25 133,09 €
. Etudes (Schéma ENS) et chartes paysagères, étude accueil public forêts départementales	14 529,00 €	0,00 €	0,00 €			4 000,00 €	21 020,00 €	11 100,00 €
. Equipements divers, entretien, cotisation ENS, taxe transport, remboursement personnel ENS agri, repas stagiaire CAUE Moura, frais personnel ENS titulaire	4 810,08 €	41 260,73 €	65 579,20 €	65 116,74 €	20 725,70 €	11 903,70 €	11 818,45 €	4 879,30 €
. Frais d'insertion et de publicité	864,00 €	864,00 €	864,00 €		3 780,00 €	2 052,00 €	1 881,33 €	
2 - Site du Moura : taxe foncière, fermage parcelles, études moura, frais analyses, aménagement site Moura	1 349,00 €	1 293,00 €	1 315,00 €	1 333,00 €	9 041,39 €	15 687,86 €	22 181,40 €	6 954,00 €
3 - Filière bois énergie - subvention aux associations et au Centre Régional de la propriété forestière, prestations de service	7 000,00 €	8 300,00 €	8 400,00 €	8 600,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	56 371,96 €
- Qualité eau : subvention suivi techniciens rivière, remboursement salaires au budget principal, frais études, subventions associations, salaires et autres charges de personnel SATESE	227 682,00 €	59 782,00 €	31 407,00 €	32 200,00 €	319 923,19 €	335 544,35 €	327 930,86 €	347 170,11 €
- Participation à l'Institution Adour pour l'enlèvement des déchets flottants sur l'Adour et Natura 2000	3 132,12 €	2 004,30 €	2 935,22 €	941,64 €	0,00 €	750,00 €	599,63 €	
- Aménagements touristiques et de loisirs (fournitures et outillages pour entretien et valorisation sites départementaux)					2 500,40 €	1 408,14 €		
. Remboursements coûts personnels tourisme, PDIPR, titulaires ENS		26 494,00 €	25 363,00 €	26 000,00 €	25 999,97 €		0,00 €	
. Aide de fonctionnement au CDRNM, Comité Départemental de Randonnées non motorisées dans le cadre du PDIPR et remboursement coût personnel DDI		119 140,00 €	91 000,00 €	92 500,00 €	0,00 €			
. Entretien chemin de halage, chemin de randonnées (PDIPR), voie verte, plaquettes touristiques, animation, édition publication PDESI, écocompteur radonneurs	50 153,33 €	59 963,61 €	76 068,81 €	61 239,50 €	41 775,47 €	80 308,14 €	95 984,75 €	98 073,59 €
- Plantations routières								
. Travaux d'entretien des plantations en bordure de routes, prestations de service bois							58 172,72 €	
4 - Reversement taxe d'aménagement au CAUE et reversement solde négatif taxe	315 592,00 €	310 000,00 €	310 000,00 €	376 296,00 €	327 405,33 €	518 083,84 €	380 000,00 €	418 508,00 €
5 - Aides à la pratique sportive (sport nature)	7 050,00 €	12 400,00 €	7 800,00 €	8 300,00 €	7 300,00 €	6 700,00 €	6 218,00 €	5 500,00 €
6-Provision risque CET, remises gracieuses taxe urbanisme, créances éteintes, admision en non valeur								360,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	***687 974,54 €***	***714 074,75 €***	***649 187,84 €***	***708 834,43 €***	***786 867,66 €***	***1 009 583,68 €***	***966 607,55 €***	***1 007 730,54 €***

NATURE DES OPERATIONS	MONTANTS REALISES 2014	MONTANTS REALISES 2015	MONTANTS REALISES 2016	MONTANTS REALISES 2017	MONTANTS REALISES 2018	MONTANTS REALISES 2019	MONTANTS REALISES 2020	MONTANTS REALISES 2021
INVESTISSEMENT								
1 - Travaux de restauration des espaces naturels sensibles								
. Travaux de restauration, d'aménagements et de production dans les forêts départementales	8 316,00 €	11 294,00 €	12 927,83 €	16 822,20 €	35 051,26 €	17 580,83 €	23 688,78 €	30 840,60 €
. Travaux de restauration sur la Baïse, matériel écluses, étude faune et flore, frais étude débit Baïse	29 588,40 €	48 650,04 €	7 298,40 €	134 093,54 €	1 020,00 €	25 742,60 €	57 413,24 €	92 521,42 €
. Chemin halage (frais d'insertion, acquisition terrain et travaux, signalétique) et panneaux chemin St-Jacque	274 683,91 €	76 468,11 €	68 113,32 €	65 134,29 €	448 004,29 €	50 388,00 €	317 036,78 €	8 861,20 €
2 - Plantations de haies champêtres pour les agriculteurs, particuliers, associations, entreprises agricoles, collectivités publiques	61 393,00 €	34 252,35 €	49 508,30 €	49 000,00 €	49 000,00 €	49 000,00 €	49 000,00 €	49 000,00 €
3 - Plantations agroforestières, opération plantations "7 000 arbres"		21 048,36 €		7 500,00 €	7 500,00 €	15 167,50 €	11 060,50 €	17 512,49 €
. Aménagement paysager								
4 - Site du Moura : acquisition, travaux d'aménagement, bâti	560,00 €	298 477,37 €	81 418,27 €	21 244,26 €	67 323,62 €	25 549,12 €	95 522,98 €	28 959,79 €
Etude et plan de gestion du Moura et signalétique	5 316,00 €	47 075,98 €	28 541,72 €		2 325,00 €	19 911,00 €	3 708,00 €	14 728,80 €
5 - Site ENS : travaux d'aménagement (contruction toilette sèche), panneaux signalisation	27 062,11 €	21 348,92 €	0,00 €		0,00 €	19 206,51 €		6 572,11 €
5 - Schéma ENS : évaluation schéma 2012-2016 et lancement nouveau schéma 2017-2021, subvention associations pour études, études et plans de gestion, signalétique, achat matériel technique pour technicien	4 451,71 €	21 748,29 €	8 784,00 €	29 209,92 €	39 881,31 €	35 235,19 €	25 036,01 €	26 004,93 €
6 - Subvention d'équipement versée aux Communes et Communautés de Communes	23 582,00 €	6 506,00 €	2 150,20 €	3 200,00 €		6 993,00 €	8 007,00 €	
Subvention aux particuliers, agriculteurs, entreprises agri	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €			
Subvention associations pour acquisition terrains et travaux	7 843,71 €	156,29 €	11 137,00 €	12 560,00 €	0,00 €	4 912,00 €		30 000,00 €
7 - Aires de collecte sélective des ordures ménagères	13 328,45 €	1 123,75 €	6 956,89 €		0,00 €			
. Aménagement paysager et aires bétonnées	0,00 €	0,00 €						
8 - Amélioration de la qualité de l'eau								
. Subvention aux syndicats de rivière pour des travaux de restauration, de gestion et des études ainsi que pour des travaux rivière sous MO DEPARTEMENT (AULOUE), acquisition matériels milieux aquatiques	128 055,00 €	129 110,75 €	149 996,68 €	215 661,68 €	166 864,36 €	159 532,60 €	130 990,21 €	150 662,36 €
9 - Système Adour								
. Subvention à l'Institution Adour (poisson migrateur, dechets flottants...)	0,00 €	679,64 €	0,00 €		0,00 €			
10 - Aménagements touristiques et de loisirs								
. PDIPR : création GR Pays, achat matériel et mobilier, frais d'études et travaux, d'insertion marché, signalétique, PDESI (plan départemental des sites)	31 451,51 €	11 735,58 €	82 558,45 €	41 494,41 €	76 307,60 €	44 706,72 €	38 810,39 €	210 099,06 €
. Voie verte : travaux,aménagements, valorisation, achat matériel, signalétique, frais études et insertion marché, système comptage randonnée, achat oeuvres d'art, construction toilette sèche	48 296,25 €	99 927,85 €	22 384,05 €	38 166,29 €	264 435,22 €	301 188,17 €	288 677,14 €	38 931,06 €
11 - Plantations routières								
. Plantations en bordure de routes								
12 - Aide à la pratique sportive (sport nature),	20 539,94 €	9 733,51 €	14 441,24 €			6 968,20 €	2 957,77 €	3 658,40 €
13 - Transferts frais d'études et d'insertion, moins value sur cessions		0,00 €						
14 - Solde d'exécution d'investissement reporté		33 107,98 €	230 063,21 €	69 489,82 €	310 083,73 €	788 204,22 €	346 897,86 €	686 808,00 €
15 - Provision pour équilibre des budgets annexes		0,00 €	0,00 €					
16 - Prêts au personnel ENS		0,00 €	0,00 €					315,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	***684 467,99 €***	***872 444,77 €***	***776 279,56 €***	***703 576,41 €***	***1 467 796,39 €***	***1 570 285,66 €***	***1 398 806,66 €***	***1 395 475,22 €***
TOTAL DES DEPENSES REALISEES	**1 372 442,53 €**	**1 586 519,52 €**	**1 425 467,40 €**	**1 412 410,84 €**	**2 254 664,05 €**	**2 579 869,34 €**	**2 365 414,21 €**	**2 403 205,76 €**

NATURE DES OPERATIONS	MONTANTS REALISES 2014	MONTANTS REALISES 2015	MONTANTS REALISES 2016	MONTANTS REALISES 2017	MONTANTS REALISES 2018	MONTANTS REALISES 2019	MONTANTS REALISES 2020	MONTANTS REALISES 2021
BILAN DES RECETTES								
. Taxe ENS perçue au titre de l'année 2015	123 499,00 €	0,00 €	0,00 €					
. Taxe pour les conseils d'architecture (CAUE)	1 103,00 €	0,00 €	0,00 €					
. Taxe aménagement	909 080,37 €	1 237 933,98 €	1 077 207,52 €	1 068 843,26 €	976 799,70 €	1 123 477,65 €	1 209 479,76 €	1 184 824,86 €
. Subvention FEDER pour acquisition de sites naturels sensibles et valorisation itinéraires touristiques et site du Moura		109 160,00 €	0,00 €					
. Paiement du fermage Gérard BARRAIL site du Moura ;	542,57 €	325,15 €	848,15 €	555,43 €	234,09 €	124,47 €	97,11 €	98,17 €
· Autre recette de fonctionnement et d'investissement (participation des extracteurs, subventions Agence eau Adour-Garonne, Etat (dont DSID), ADEME, Région.)	66 838,80 €	11 700,00 €	23 595,00 €	9 900,00 €	24 961,20 €	35 091,60 €	81 482,22 €	110 574,00 €
· Résultat reporté	2 308 192,53 €	2 145 977,90 €	2 105 440,29 €	2 116 373,77 €	1 995 456,44 €	1 195 200,11 €	744 627,60 €	97 685,19 €
· Fonds de compensation de la TVA	53 797,00 €	55 053,00 €	71 678,00 €	47 842,00 €	40 704,00 €	142 292,00 €	78 890,00 €	161 345,58 €
· Dotation Globale d'Equipement	55 367,16 €	62 786,84 €	31 398,00 €	94 863,00 €	101 625,00 €	37 171,00 €		
Remboursement sinistre Moura, Remboursement prêts personnel ENS		33 853,52 €	0,00 €					315,00 €
· Recette d'investissement (excédent de fonctionnement affecté à l'investissement)	0,00 €	33 107,98 €	230 063,21 €	69 489,82 €	310 083,73 €	788 204,22 €	346 897,86 €	686 808,00 €
Amortissements, produits de cession immo, autres produits de gestion courante (fonds compensation TVA, DGE), arrondi prelev à la source			1 611,00 €			2 935,89 €	0,82 €	0,49 €
Transfert frais études et d'insertion suivis de réalisation		0,00 €	0,00 €					
Remboursement trop perçu subventions Agroforesterie et Gr Pays		2 061,44 €	0,00 €				1 624,03 €	
Subvention d'équilibre								161 554,47 €
TOTAL DES RECETTES PERCUES	3 518 420,43 €	3 691 959,81 €	3 541 841,17 €	3 407 867,28 €	3 449 864,16 €	3 324 496,94 €	2 463 099,40 €	2 403 205,76 €

Résultat annuel	-162 214,63 €	-40 537,61 €	10 933,48 €	-120 917,33 €	-800 256,33 €	-450 572,51 €	-646 942,41 €	-97 685,19 €
Résultat cumulé	2 145 977,90 €	2 105 440,29 €	2 116 373,77 €	1 995 456,44 €	1 195 200,11 €	744 627,60 €	97 685,19 €	0,00 €

BILAN DU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Programme Logement Social (FSL) - Réalisé 2021

					Hors rattachements		*Avec rattachements*	
Budget	**Section**	**Article**	**Ligne de crédit**	**Libellé**	**Mandats**	**Titres**	**Mandats**	**Titres**
01	FONCTIONNEMENT	65737	29599	FSL - SUBVENTION ACCOMPAGNEMENT SOCIAL - CIAS	11 564,00		15 564,00	
		65737		**Sous-total Article**	**11 564,00**		**15 564,00**	
		6574	29595	FSL - SUBVENTION ACCES DANS UN LOGEMENT LOCATIF	57 575,33		49 750,81	
			29596	FSL - SUBVENTION MAINTIEN DANS UN LOGEMENT LOCATIF	91 272,26		92 538,38	
			29597	FSL - SUBVENTION EAU	122 548,70		122 438,15	
			29598	FSL - SUBVENTION ENERGIE	486 687,37		470 845,15	
			29600	FSL - SUBVENTION ACCOMPAGNEMENT SOCIAL - ASSOCIATIONS	223 048,00		223 048,00	
			29601	FSL - SUBVENTION PRECARITE ENERGETIQUE	71 000,00		71 000,00	
			29602	FSL - SUBVENTION MEDIATION LOCATIVE	18 995,00		18 995,00	
			31036	FSL - SUBVENTION DIAGNOSTICS BAILLEURS ET PREVENTION EXPULSIONS	43 125,00		40 214,00	
		6574		**Sous-total Article**	**1 114 251,66**		**1 088 829,49**	
		6577	29594	FSL - REMISES GRACIEUSES	742,09		742,09	
		6577		**Sous-total Article**	**742,09**		**742,09**	
		7474	29608	FSL - PARTICIPATION COMMUNES EPCI ET CIAS		20 962,10		20 962,10
		7474		**Sous-total Article**		**20 962,10**		**20 962,10**
		7475	29609	FSL - PARTICIPATION SYNDICAT DEPARTEMENTAL ELECTRIFICATION DU GERS		27 000,00		27 000,00
		7475		**Sous-total Article**		**27 000,00**		**27 000,00**
		7476	29614	FSL - PARTICIPATION MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE		15 700,00		15 700,00
		7476		**Sous-total Article**		**15 700,00**		**15 700,00**
		74788	29612	FSL - PARTICIPATION CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES		70 000,00		70 000,00
			29615	FSL - PARTICIPATION EDF		210 000,00		210 000,00
			29616	FSL - PARTICIPATION ENGIE		48 000,00		48 000,00
			29618	FSL - PARTICIPATION DISTRIBUTEURS D'EAU		13 506,21		13 506,21
			29619	FSL - PARTICIPATION ORGANISMES DE LOGEMENT SOCIAL		19 105,00		19 105,00
		74788		**Sous-total Article**		**360 611,21**		**360 611,21**
		773	38131	FSL - MANDATS ANNULES EXERCICES ANTERIEURS		542,60		542,60
		773		**Sous-total Article**		**542,60**		**542,60**
		7788	31339	FSL - AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		16 687,68		16 687,68
			31344	FSL - ANNULATIONS DE SUBVENTIONS VERSEES		1 931,00		1 931,00
		7788		**Sous-total Article**		**18 618,68**		**18 618,68**
	FONCTIONNEMENT			**TOTAL SECTION**	**1 126 557,75**	**443 434,59**	**1 227 252,36**	**502 617,88**
	INVESTISSEMENT	2748	29604	FSL - PRETS POUR L'ACCES A UN LOGEMENT LOCATIF	2 250,00		2 250,00	
			29622	FSL - REMBOURSEMENT PRETS POUR L'ACCES A UN LOGEMENT LOCATIF		33 514,87		33 514,87
			29623	FSL - REMBOURSEMENT PRETS IMPAYES LOYERS		823,43		823,43
			29624	FSL - REMBOURSEMENT PRETS EAU		1 235,47		1 235,47
			29625	FSL - REMBOURSEMENT PRETS ENERGIE		14 974,80		14 974,80
		2748		**Sous-total Article**	**2 250,00**	**50 548,57**	**2 250,00**	**50 548,57**
		275	36496	FSL - AVANCE REMBOURSABLE DEPOT DE GARANTIE ACCES LOGT	119 866,78		119 866,78	
			37015	FSL - REMBOURSEMENT AVANCE DEPOT GARANTIE POUR L'ACCES A UN LOGEMENT LOCATIF		8 634,72		8 634,72
		275		**Sous-total Article**	**119 866,78**	**8 634,72**	**119 866,78**	**8 634,72**
	INVESTISSEMENT			**TOTAL SECTION**	**122 116,78**	**59 183,29**	**1 227 252,36**	**502 617,88**
01				**TOTAL GENERAL**	**1 248 674,53**	**502 617,88**	**1 227 252,36**	**502 617,88**

BILAN DU FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Fonds d'Aide aux Jeunes - Année 2021

	N° Env.	Libellé Enveloppe	DOB	BP	BS / DM1	DM2	Report	DPLCT	Total crédits	Total dépenses	Solde	DOB N + 1
DEPENSES		**FONCTIONNEMENT**								**77 559,70**		0
	29671	FAJ - Frais de gestion (011)								15 633,21		
	29672	FAJ - Frais de banque (66)								46,87		
	29673	FAJ - Subvention aides aux jeunes (65)								63 252,16		
		FAJ - Aides annulées								-2 872,54		
	29674	FAJ - Subvention Maison du Logement (65)								1 500,00		
		INVESTISSEMENT								**0,00**		0
	29675	FAJ - Prêt aides aux jeunes - ASE (27)										
TOTAL DEPENSES										**77 559,70**		0
RECETTES		**FONCTIONNEMENT**								**33 904,00**		0
	29676	FAJ - Participation Grand Auch (74)								9 000,00		
	29677	FAJ - Participation autres communes et EPCI (74)								10 704,00		
	29678	FAJ - Participation autres pers. de droit public (OPHG) (74)								1 200,00		
	29679	FAJ - Participation Caisse d'Allocation Familiale (74)								8 000,00		
	29680	FAJ - Participation autres pers. de droit privé (SAGHLM) (74)								5 000,00		
		INVESTISSEMENT								**50,00**		
	29682	FAJ - Prêt aides aux jeunes (27)								50,00		
TOTAL RECETTES										**33 954,00**		0
PARTICIPATION DU DEPARTEMENT									45 000,00	43 605,70	1 394,30	0

Certifié conforme aux écritures FAJ 2021 arrêtées au 31/12/2021
Auch le 13 janvier 2022

MISSION LOCALE
POUR L'EMPLOI DU GERS
7, Rue Arago - 32000 AUCH
Tél. 05 62 05 32 32 - Fax 05 62 05 55 27

Pour la Présidente par intérim, par délégation
la cheffe du service de l'ASE

13 JAN. 2022

Emmanuelle REZAG-DELMAS

BILAN DES CONVENTIONS DE DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS

ANNEXE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

CONVENTIONS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

ETAT RECAPITUALTIF DES CONVENTIONS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – EXERCICE 2020

OBJET DE LA DELEGATION	DELEGATAIRE	DUREE	DATE D'EFFET	ECHEANCE	BILAN COMPTABLE
Gestion du service de téléassistance aux personnes âgées et aux personnes handicapées du Gers.	EUROP ASSISTANCE (SA)	5 ans	01/04/2016	31/03/2021	Le service compte en moyenne sur l'année 2020, 1886 contrats d'abonnement représentant 2082 usagers. 40% d'entre eux bénéficient d'une prise en charge de l'aide sociale du Département. Le nombre de bénéficiaires est stable sur l'année. Le coût de l'abonnement s'établit en 2020 à 8.97€ TTC comme en 2019. Auquel s'applique un barème d'intervention de l'aide sociale du Département en fonction des ressources des bénéficiaires. Le reste à charge de la personne par mois commence à 2.00€ TTC et va jusqu'à 8.97€ TTC selon les ressources des bénéficiaires. Le délégataire n'a pas demandé de revalorisation du tarif en 2020 Le nombre d'abonnés bénéficiant d'une prise en charge totale du Département baisse (340 bénéficiaires en 2019 contre 295 en 2020). Alors que le nombre d'abonnés ne recevant pas de participation du Département augmente (1231 bénéficiaires en 2019 contre 1321 en 2020). Cette évolution montre que le développement de la prestation s'effectue auprès des personnes dont les revenues sont dans les tranches hautes.
Exploitation et développement de l'autodrome de NOGARO	Société d'Economie Mixte Paul Armagnac (SEMPA)	12 ans	01/01/2018	31/12/2030	L'exercice 2020 présente un résultat net déficitaire de 241.000€. Le chiffre d'affaires 2020 de la SEMPA s'établi a -627.000€ du fait de la crise sanitaire. Le chiffre d'affaires consolidé de la SEMPA, de l'A.S.A.A.B. et de l'A.S.M.A.B est de 1.4M€, soit une diminution de 31% par rapport à l'exercice précédent (2.04M€). Les charges d'exploitation sont en diminution de 16%, passant de 2 048K€ à 1 723K€. Les 2 associations subdélégataires ont

ETAT RECAPITUALTIF DES CONVENTIONS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – EXERCICE 2020

OBJET DE LA DELEGATION	DELEGATAIRE	DUREE	DATE D'EFFET	ECHEANCE	BILAN COMPTABLE
					versé une redevance d'utilisation du circuit à la SEMPA d'un montant de 323K€ pour l'année 2020. La redevance versée au Département au titre de l'exploitation du circuit est quant à elle passée de 128K€ en 2019 à 87K€ en 2020. Elle est composée d'une partie fixe de 80K€ et d'une partie variable représentant 4.5% du CA consolidée. Le montant des investissements de la SEMPA en 2020 s'élève à 46K€. L'affluence du public est estimée à environ 38.000 visiteurs pour l'année 2020, contre une moyenne de 200.000 visiteurs les années précédentes. Les limitations du nombre de personnes du fait de la crise sanitaire, a fortement impacté la fréquentation du circuit.
Gestion des ouvrages hydrauliques Départementaux (Astarac, Bousquetara, Candau, Osse, Saint-Laurent)	Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG)	5 ans	01/01/2019	31/12/2023	Le compte d'exploitation pour les 5 ouvrages hydrauliques fait apparaître, un résultat excédentaire s'élevant à 69 403€ (avant impôts) en 2020. Le total des produits 374 958€, sont supérieurs aux charges 305 555€. En 2020, le concessionnaire a versé au département une redevance de 10 000€ (contre 10 767€ en 2019). Les produits d'activité représentent un montant de 328 725€. Les charges pour travaux et maintenance sont de 36 216€ en 2020. Les charges d'énergie s'élèvent à 51 478€ pour tous les ouvrages, en baisse par rapport à 2019 (89 596€). Le nombre de contrats d'irrigation pour tous les ouvrages, s'élève pour 2020 à 248 contre 256 en 2019.

ETAT RECAPITUALTIF DES CONVENTIONS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – EXERCICE 2020

OBJET DE LA DELEGATION	DELEGATAIRE	DUREE	DATE D'EFFET	ECHEANCE	BILAN COMPTABLE
Aménagement, gestion et exploitation réservoir de la Bataillouze	Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG)	20 ans	01/07/2010	30/06/2030	Dans le cadre de l'instruction du projet, une étude socio économique a été pilotée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Elle fait état de nombreuses réserves quant à l'intérêt de l'investissement financé à 80 % par des subventions publiques. Il ressort d'une analyse menée en 2015 que la faisabilité du projet n'est pas confirmée. En 2019, le Département s'est acquitté du paiement des frais de gestion et stockage SAFER et de constitution de la réserve foncière, à hauteur de 8 313.89 €TTC.

Téléassistance aux personnes âgées et aux personnes handicapées du Gers

BILAN COMPTABLE

EXTRAITS DU RAPPORT DU DELEGATAIRE

COMPTE D'EXPLOITATION 2020

	2020
Nombre de contrats moyen sur la période	1 887
Tarif mensuel moyen HT	8.18 €
Chiffre d'Affaires	**185 286 €**
Charges externes installations	32 505 €
Charges externes facturation SDIS	26 208 €
Marges sur charges externes (MSCE)	126 573 €
%	68%
Coûts opérationnels	55 375 €
Marge sur coûts variables (MSCV)	71 198 €
%	38%
Amortissements	18 375 €
Frais généraux	37 798 €
Marge opérationnelle (MO)	15 025 €
% MO	8.11%

Commentaires

Nombre d'abonnés et prix moyen de la prestation :

Le nombre moyen de contrats sur 2020 était de 1 887, stable par rapport à 2019.
La croissance du nombre d'abonnés est en retrait par rapport à l'année dernière été est en ligne avec la moyenne constatée en France.
Le prix moyen de la prestation mensuelle était de 8.18€ HT (soit 9.82€ TTC avec une TVA de 20%)

Chiffre d'affaires (CA) :

Il s'agit du montant total des abonnements perçus auprès des abonnés et du Département sur l'année 2020.
Ce montant correspond à l'unique source de revenus pour le délégataire.

Charges externes installations :

Les charges externes intègrent le montant des interventions effectuées par nos installateurs lors des installations, déposes et interventions de maintenance sur l'année 2020. Ce montant est en croissance de 12% par rapport à 2019.

Charges externes facturations SDIS

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) peut facturer au délégataire un coût forfaitaire de participation aux interventions, lorsque celles-ci sont intempestives. Pour l'année 2020, le montant facturé est de 26 208€, en baisse de 25% par rapport à 2019.

Marge sur Charges Externes (MSCE) :

Il s'agit de la différence entre le Chiffre d'Affaires constaté et les charges externes sur l'année 2020.

Coûts opérationnels :

Les coûts opérationnels correspondent aux coûts liés exclusivement à la réception et au traitement des appels d'urgence (salaires et charges du plateau d'écoute).

La répartition de ces coûts est effectuée en fonction du nombre d'appels émis par les abonnés et reçus sur le plateau d'écoute.

Les coûts opérationnels se montent à 55 375€ sur l'année 2020 en légère croissance par rapport à 2019.

Marge sur Charges variables (MSCV) :

Il s'agit de la différence entre la Marge sur Charges Externes et les coûts opérationnels.

Amortissements :

Le montant total des amortissements sur l'année 2020 est de 18 375€.
Les produits sont amortis linéairement sur une durée de 6 ans.

Frais généraux :

Il s'agit de la quote-part de l'ensemble des charges internes liées à la gestion de la prestation (à l'exception des coûts opérationnels).

Gestion des contrats (saisie, modification, gestion des paiements et éventuelles relances)	7 661 €
Support	4 655 €
Direction opérationnelle	2 492 €
Equipe commerciale ETL	689 €
Direction générale	659 €
Marketing et communication	1 777 €
Environnement (bâtiment, IT …)	19 865 €

Le montant total des frais généraux pour 2020 s'élève à 37 798€, en croissance de 11% par rapport à 2019.

Pour les dépenses marketing et communication, il s'agit des dépenses liées à l'impression des brochures et dossiers de souscription.

Marge opérationnelle (MO) :

Il s'agit de la différence entre le Chiffre d'Affaires constaté et l'ensemble des charges constatées sur l'année 2020.

Informations complémentaires sur l'année 2020

Personnel :

2 nouveaux chargés d'assistance sur 2020.

Accident du travail :

Aucun accident de travail significatif sur 2019

Patrimoine immobilier

Variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat en 2020 : Aucune

Biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public :

Une centrale de réception composée d'un PABX, 2 frontaux XoIP, 4 serveurs F1 (gestion des alarmes RTC et IP), un serveur M1 (base de données clients), 24 postes informatiques de régulation de jour, 6 postes informatiques de gestion des alarmes techniques, 4 postes informatiques de régulation de nuit, 2 postes informatiques de manager/contrôle, 4 postes informatiques administratif, 1 poste de supervision/gestion des enregistrements audio/management global

Une centrale de réception de back-up composée d'un PABX, 1 frontal XoIP, 2 serveurs F1 (gestion des alarmes RTC et IP), un serveur M1 (base de données clients), 3 postes informatiques de régulation et de contrôle

Une seconde centrale de back-up composée d'un PABX, 1 frontal XoIP, 2 serveurs F1 (gestion des alarmes RTC et IP), un serveur M1 (base de données clients), 3 postes informatiques de régulation et de contrôle et 2 postes administratifs

2 groupes électrogènes/onduleurs

Investissements effectués en 2020 pour l'exploitation du service public de téléassistance

En 2020, les investissements ont porté sur le renouvellement des transmetteurs de téléassistance (Quiatil Easy) ainsi que les périphériques selon les contrats reçus sur l'année.

Inventaire des biens de retour et biens de reprise

Conformément au contrat de délégation de service public, il n'existe aucun bien de retour, ni bien de reprise.

AUTODROME DE NOGARO

BILAN COMPTABLE

EXTRAITS DU RAPPORT DU DELEGATAIRE

ANNEXE 4.3

TABLEAU DE BORD FINANCIER SA SEMPA

AU 31.12.2020

S.E.M.P.A. : TABLEAU DE BORD AU 31/12/2020

COMPTE DE RESULTAT	Activité Réelle au 31/12/19	Activité Prévi 31/12/20	Activité Réelle au 31/12/20	Ecart Réel N Réel N-1		Ecart Réel N / Prévi Prorata (1)	
- Chiffre d'affaires	2 014 343	1 657 737	1 387 453	-626 890	-31,1%	-270 284	-16,3%
- Achats consommés	407 313	347 342	231 389	-175 924	-43,2%	-115 953	-33,4%
MARGE BRUTE	**1 607 030**	**1 310 395**	**1 156 065**	**-450 965**	**-28,1%**	**-154 330**	**-9,6%**
- Autres achats	109 809	103 500	97 756	-12 053	-11,0%	-5 744	-5,5%
- Crédit-bail	0		0			0	NS
- Autres charges externes	289 757	277 085	253 973	-35 784	-12,3%	-23 112	-8,3%
- Redevance concession	127 744	115 000	86 927	-40 817	-32,0%	-28 073	-24,4%
VALEUR AJOUTEE	**1 079 720**	**814 810**	**717 408**	**-362 311**	**-33,6%**	**-97 402**	**-9,0%**
- Salaires bruts	602 495	510 000	497 533	-104 962	-17,4%	-12 467	-2,4%
- Charges sociales	227 687	204 000	153 572	-74 115	-32,6%	-50 428	-24,7%
- Impots et taxes	13 185	15 200	12 570	-616	-4,7%	-2 630	-17,3%
- Subventions	0	2 000	76 267	76 267		74 267	3713,4%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOIT.	**236 352**	**87 610**	**130 001**	**-106 351**	**-45,0%**	**42 391**	**17,9%**
- Transfert de charges	18 589	9 500	7 403	-11 187	-60,2%	-2 097	-22,1%
- Prod. opérations courantes	116	0	676	559	480,7%	676	NS
- Ch. opérations courantes	2 173	2 133	2 921	747	34,4%	788	NS
- Dotations aux amort.	55 876	57 984	59 112	3 236	5,8%	1 129	1,9%
- Prov./Rép Grosses Réparations	177 000	186 000	186 000	9 000	5,1%	0	
- Prov./Rép. sur actif circulant	5 372	0	-915	-6 287	-117,0%	-915	
- Prov. risques et ch.	0	0	0	0		0	
RESULTAT D'EXPLOITATION	**14 636**	**-149 006**	**-109 039**	**-123 675**	**-845,0%**	**39 967**	**273,1%**
- Charges Financières	1 255	10 000	5 793	4 538	361,6%	-4 207	-42,1%
- Produits Financiers	25 086	10 300	10 677	-14 410	-57,4%	377	3,7%
RESTAT COURANT AVANT IS	**38 468**	**-148 706**	**-104 156**	**-142 623**	**-370,8%**	**44 551**	**115,8%**
- Charges exceptionnelles	7 276	0	2 415	-4 862	-66,8%	2 415	NS
- Produits exceptionnels	8 650	0	2 670	-5 980	-69,1%	2 670	NS
RESULTAT NET AVANT IS	**39 841**	**-148 706**	**-103 900**	**-143 741**	**-360,8%**	**44 806**	**112,5%**
- Impot sur les sociétés		0		0		0	NS
RESULTAT NET COMPTABLE	**39 841**	**-148 706**	**-103 900**	**-143 741**	**-360,8%**	**44 806**	**112,5%**

S.E.M.P.A. : TABLEAU DE BORD AU 31/12/2020

	Activité Réelle au 31/12/19	Activité Prévi 31/12/20	Activité Réelle au 31/12/20	Ecart Réel N Réel N-1		Ecart Réel N / Prévi Prorata (1)	
C. A. DES ACTIVITES	1 328 051	1 102 287	975 910	-352 141	-26,5%	-126 377	-11,5%
	128 479	62 700	77 893	-50 587	-39,4%	15 193	24,2%
	342 195	331 500	205 597	-136 598	-39,9%	-125 903	-38,0%
	70 457	68 500	71 038	582	0,8%	2 538	3,7%
	145 161	92 750	57 016	-88 146	-60,7%	-35 734	-38,5%
	2 014 343	**1 657 737**	**1 387 453**	**-626 890**	**-31,1%**	**-270 284**	**-13,4%**
ACHATS DES ACTIVITES	30 724	30 750	22 215	-8 509	-27,7%	-8 535	-27,8%
	114 891	60 092	58 673	-56 219	-48,9%	-1 419	-2,4%
	249 099	245 500	150 501	-98 598	-39,6%	-94 999	-38,7%
	0	0	0	0		0	
	12 598	11 000	0	-12 598		-11 000	-100,0%
	407 313	**347 342**	**231 389**	**-175 924**	**-43,2%**	**-115 953**	**-28,5%**
MARGE DES ACTIVITES	1 297 327	1 071 537	953 695	-343 632	-26,5%	-117 842	-11,0%
	13 588	2 608	19 220	5 632	41,4%	16 612	637,0%
	93 095	86 000	55 096	-38 000	NS	-30 904	-35,9%
	70 457	68 500	71 038	582	0,8%	2 538	3,7%
	132 563	81 750	57 016	-75 547	-57,0%	-24 734	-30,3%
TOTAL	**1 607 030**	**1 310 395**	**1 156 065**	**-450 965**	**-28,1%**	**-154 330**	**-9,6%**

S.E.M.P.A. : TABLEAU DE BORD AU 31/12/2020

ACTIVITE 1 - LOCATION	Activité Réelle au 31/12/19	Activité Prévi 31/12/20	Activité Réelle au 31/12/20	Ecart Réel N Réel N-1		Ecart Réel N / Prévi Prorata (1)	
1 - PRODUITS							
- Location circuit et infras.	803 372	630 000	559 665	-243 707	-30,3%	-70 335	-11,2%
- Loc. mise a dispo. ASAAB	317 472	323 487	323 488	6 016	1,9%	1	0,0%
- Entrées piste auto	65 625	42 500	33 017	-32 608	-49,7%	-9 483	-22,3%
- Entrées piste moto	37 175	26 000	19 658	-17 517	-47,1%	-6 342	-24,4%
- Locations diverses	26 740	20 000	6 490	-20 250	-75,7%	-13 510	-67,6%
- Location immmeuble	17 400	18 000	15 300	-2 100	-12,1%	-2 700	-15,0%
- Prest. annexe locations	58 690	41 000	17 233	-41 457	-70,6%	-23 767	-58,0%
- Location bornes elec.							
- Assurances RC J Clubs	1 578	1 300	1 060	-518	-32,8%	-240	-18,5%
- Assurances Ind Acc J Clubs							
TOTAL PRODUITS ACTIVITE 1	1 328 051	1 102 287	975 910	-352 141	-26,5%	-126 377	-11,5%
2 - CHARGES							
- Sous traitance circuit	228		756	528	231,7%	756	
- Assurances RC Circulation	898	750	238	-660	-73,5%	-512	-68,2%
- Services sécurité J.Clubs	29 598	30 000	21 221	-8 378	-28,3%	-8 780	-29,3%
-							
-							
-							
-							
-							
-							
-							
-							
TOTAL CHARGES ACTIVITE 1	30 724	30 750	22 215	-8 509	-27,7%	-8 535	-27,8%
MARGE S/ACTIVITE 1	1 297 327	1 071 537	953 695	-343 632	-26,5%	-117 842	-11,0%
	97,69%	*97,21%*	*97,72%*				

S.E.M.P.A. : TABLEAU DE BORD AU 31/12/2020

ACTIVITE 2 - ECOLE DE PILOTAGE	Activité Réelle au 31/12/19	Activité Prévi 31/12/20	Activité Réelle au 31/12/20	Ecart Réel N Réel N-1		Ecart Réel N / Prévi Prorata (1)	
1 - PRODUITS							
- Stages pilotage indiv.	34 792	17 400	31 117	-3 676	-10,6%	13 717	78,8%
- Stages pilotage grpe	9 267	5 000		-9 267		-5 000	-100,0%
- Assurance	3 858	1 900	2 558	-1 300	-33,7%	658	34,6%
- Stages Fourn. Extérieurs	73 754	35 000	39 268	-34 486	-46,8%	4 268	12,2%
- Participations pub. école							
- Pièces détachées			1 833	1 833		1 833	
- Commission ventes stages	6 808	3 400	3 116	-3 692	-54,2%	-284	-8,4%
- Refact. prestations école							
-							
-							
- Remboursement assurances							
TOTAL PRODUITS ACTIVITE 2	128 479	62 700	77 893	-50 587	-39,4%	15 193	24,2%
2 - CHARGES							
- Achats pièces							
- Achats carburant	6 413	3 200	3 394	-3 019	-47,1%	194	6,0%
- Achats pneus	2 152	1 500	205	-1 947	-90,5%	-1 295	-86,3%
- Entretien	7 822	4 000	5 870	-1 952	-25,0%	1 870	46,7%
- Assurances véhicules	8 392	8 392	8 519	127	1,5%	127	1,5%
- Stages soustraités Fourn. Ext.	60 909	30 000	26 627	-34 283	-56,3%	-3 373	-11,2%
- Publicité école	3 583	2 000	4 170	587	16,4%	2 170	108,5%
- Restauration stagiaires							
- Sous traitance école	21 854	11 000	9 390	-12 464	-57,0%	-1 610	-14,6%
- Location voitures							
- Interet emprunt + dot amort	3 765		498	-3 267	-86,8%	498	
TOTAL CHARGES ACTIVITE 2	114 891	60 092	58 673	-56 219	-48,9%	-1 419	-2,4%
MARGE S/ACTIVITE 2	13 588	2 608	19 220	5 632	41,4%	16 612	637,0%
	10,58%	*4,16%*	*24,67%*				

S.E.M.P.A. : TABLEAU DE BORD AU 31/12/2020

ACTIVITE 3 - NEGOCE	Activité Réelle au 31/12/19	Activité Prévi 31/12/20	Activité Réelle au 31/12/20	Ecart Réel N Réel N-1		Ecart Réel N / Prévi Prorata (1)	
1 - PRODUITS							
- Ventes accessoires	32 130	22 500	21 038	-11 092	-34,5%	-1 462	-6,5%
- Prestations sur opérations **(1)**	106 314	80 000	42 259	-64 056	-60,3%	-37 741	-47,2%
- Services sécurité refacturés	203 750	229 000	142 300	-61 450	-30,2%	-86 700	-37,9%
-							
-							
-							
-							
-							
-							
-							
-							
TOTAL PRODUITS ACTIVITE 3	342 195	331 500	205 597	-136 598	-39,9%	-125 903	-38,0%
2 - CHARGES							
- Achats accessoires	17 888	12 500	17 618	-270	-1,5%	5 118	40,9%
- Prestations sur opérations	85 919	63 000	21 591	-64 328	-74,9%	-41 409	-65,7%
- Achats Services sécurité	145 292	170 000	111 293	-34 000	-23,4%	-58 707	-34,5%
-							
-							
-							
-							
-							
-							
-							
-							
TOTAL CHARGES ACTIVITE 3	249 099	245 500	150 501	-98 598	-39,6%	-94 999	-38,7%
MARGE S/ACTIVITE 3	93 095	86 000	55 096	-38 000	-40,8%	-30 904	-35,9%
	27,21%	*25,94%*	*26,80%*				

(1) = **Prestations sur opérations**
- Restaurations
- Hébergements
- Structures, châpiteaux
- Services sous-traités

S.E.M.P.A. : TABLEAU DE BORD AU 31/12/2020

ACTIVITE 4 - PUBLICITE	Activité Réelle au 31/12/19	Activité Prévi 31/12/20	Activité Réelle au 31/12/20	Ecart Réel N Réel N-1		Ecart Réel N / Prévi Prorata (1)	
1 - PRODUITS							
- Publicité fixe	63 500	62 500	64 450	950	1,5%	1 950	3,1%
- Publicité diverse	6 957	6 000	6 588	-368	-5,3%	588	9,8%
- Publicité annuaire							
-							
-							
-							
-							
-							
-							
-							
-							
TOTAL PRODUITS ACTIVITE 4	70 457	68 500	71 038	582	0,8%	2 538	3,7%
2 - CHARGES							
-			-				
-							
-							
-							
-							
-							
-							
-							
-							
-							
-							
TOTAL CHARGES ACTIVITE 4			-				
MARGE S/ACTIVITE 4	70 457	68 500	71 038	582	0,8%	2 538	3,7%
	100,00%	*100,00%*	*100,00%*				

S.E.M.P.A. : TABLEAU DE BORD AU 31/12/2020

ACTIVITE 5 - ANNEXE	Activité Réelle au 31/12/19	Activité Prévi 31/12/20	Activité Réelle au 31/12/20	Ecart Réel N Réel N-1		Ecart Réel N / Prévi Prorata (1)	
1 - PRODUITS							
- Prestations annexes	80 714	60 500	52 732	-27 982	-34,7%	-7 768	-12,8%
- Commissions s/ventes	9 931	5 000	4 283	-5 648	-56,9%	-717	-14,3%
- Borne sanitaire/Wifi							
- Livres Nogaro 2000							
- Entrées manif auto (Drift)	54 516	27 250		-54 516		-27 250	-100,0%
-							
-							
-							
-							
-							
-							
TOTAL PRODUITS ACTIVITE 5	145 161	92 750	57 016	-88 146	-60,7%	-35 734	-38,5%
2 - CHARGES							
- Couts manif auto (Drift)	12 598	11 000		-12 598		-11 000	-100,0%
- Location Borne sanitaire							
- Livres Nogaro 2000							
-							
-							
-							
-							
-							
-							
-							
TOTAL CHARGES ACTIVITE 5	12 598	11 000		-12 598		-11 000	-100,0%
MARGE S/ACTIVITE 5	132 563	81 750	57 016	-75 547	-57,0%	-24 734	-30,3%
	91,32%	*88,14%*	*100,00%*				

S.E.M.P.A. : TABLEAU DE BORD AU 31/12/2020

DETAIL DE CERTAINS POSTES	Activité Réelle au 31/12/19	Activité Prévi 31/12/20	Activité Réelle au 31/12/20	Ecart Réel N Réel N-1		Ecart Réel N / Prévi Prorata (1)	
AUTRES ACHATS							
- Fournitures bureau	7 592	4 500	5 689	-1 903	-25,1%	1 189	26,4%
- Electricité / Fuel / Gaz	64 149	65 000	58 930	-5 220	-8,1%	-6 070	-9,3%
- Eau	13 170	14 000	11 544	-1 626	-12,3%	-2 456	-17,5%
- Fournitures d'entretien	18 573	20 000	21 593	3 020	16,3%	1 593	8,0%
TOTAL	**103 485**	**103 500**	**97 756**	**-5 729**	**-5,5%**	**-5 744**	**-5,5%**
AUTRES CHARGES EXTERNES							
SERVICES EXTERIEURS							
- Cotisations diverses							
- Sous traitance générale							
- Crédit bail charriot éléva.& Radios							
- Locations diverses	31 246	32 000	26 528	-4 719	-15,1%	-5 472	-17,1%
- Ent. Rép. biens immob.	30 557	32 000	29 216	-1 341	-4,4%	-2 784	-8,7%
- Ent. Rép. DSP	15 550			-15 550			
- Ent. Rép. matériels	84 248	80 000	70 248	-14 000	-16,6%	-9 752	-12,2%
- Etudes	900			-900			
- Personnel intérimaire							
- Assurances	28 189	29 000	28 631	442	1,6%	-369	-1,3%
- Documentation générale	1 411	1 150	1 322	-90	-6,3%	172	14,9%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS							
- Commissions sur ventes	570	285	459	-110	-19,4%	174	61,1%
- Honoraires et frais d'actes	41 805	48 000	53 516	11 711	28,0%	5 516	11,5%
- Formation du personnel			800	800		800	
- Pub. générale circuit	5 253	5 000	2 888	-2 365	-45,0%	-2 112	-42,2%
- Imprimés							
- Transports sur achats	1 562	350	185	-1 377	-88,2%	-165	-47,2%
- Frais de déplacement	7 319	6 500	4 665	-2 654	-36,3%	-1 835	-28,2%
- Frais de réception	3 606	3 500	2 275	-1 331	-36,9%	-1 225	-35,0%
- Frais postaux	9 867	8 500	6 277	-3 590	-36,4%	-2 223	-26,2%
- Frais de télécom.	25 527	25 000	22 928	-2 599	-10,2%	-2 072	-8,3%
- Services bancaires et divers	2 147	3 000	2 637	490	22,8%	-363	-12,1%
- Cotisations professionnelles		2 800	1 400	1 400		-1 400	-50,0%
TOTAL	**289 757**	**277 085**	**253 973**	**-35 784**	**-12,3%**	**-23 112**	**-8,3%**
IMPOTS ET TAXES							
- Taxe d'apprentissage	0	3 500	2 721	2 721		-779	-22,3%
- FPC	6 102	6 200	6 273	170	2,8%	73	1,2%
- Contribution Eco. Territoriale	5 506	4 000	2 248	-3 258	-59,2%	-1 752	-43,8%
- Autres taxes	1 577	1 500	1 328	-249	-15,8%	-172	-11,5%
TOTAL	**13 185**	**15 200**	**12 570**	**-616**	**-4,7%**	**-2 630**	**-17,3%**

Annexe 4_4

COMPTES SA SEMPA

Bilan – Compte de Résultat – Annexe

Au 31.12.2020

Annexe 4-4

SEMPA
Circuit Paul Armagnac
BP 24
32110 NOGARO

Dossier financier de l'exercice
Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Nous vous présentons ci-après le dossier financier comprenant :

- Les comptes annuels

SYGNATURES SAS

8 Chemin de la Terrasse - 31500 Toulouse - 05 62 47 73 73 - global@sygnatures.com

Société d'Expertise Comptable, inscrite au tableau de l'ordre de la région Toulouse Midi-Pyrénées

Société de commissariat aux comptes, inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes et rattachée à la compagnie des commissaires aux comptes de Toul

SEMPA
32110 NOGARO

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	28 343	28 240	103	1 731	-1 628	-94.07
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	143 109	90 990	52 119	15 800	36 319	229.86
	Autres immobilisations corporelles	585 447	432 880	152 567	200 432	-47 864	-23.88
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	1		1	1		
	Prêts	911	911				
	Autres immobilisations financières	521		521	521		
	Total II	758 332	553 022	205 310	218 485	-13 174	-6.03
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens	13 523	13 523				
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	31 889	1 302	30 587	25 593	4 994	19.51
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	88 646	7 623	81 023	184 690	-103 668	-56.13
	Autres créances	230 700		230 700	290 815	-60 116	-20.67
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	558 222	16 720	541 502	538 384	3 118	0.58
	Disponibilités	812 508		812 508	194 890	617 618	316.91
	Charges constatées d'avance (3)	9 718		9 718	7 845	1 874	23.88
	Total III	1 745 207	39 168	1 706 039	1 242 218	463 820	37.34
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 503 539	592 190	1 911 349	1 460 703	450 646	30.85

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

SEMPA
32110 NOGARO

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 373 501)	373 501	373 501		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	22 867	22 867		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	460 099	460 099		
	Report à nouveau	-348 379	-388 220	39 841	10.26
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-240 900	39 841	-280 741	-704.65
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	267 188	508 088	-240 900	-47.41
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	697 000	374 000	323 000	86.36
	Total III	697 000	374 000	323 000	86.36
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	540 768	108 251	432 518	399.55
	Concours bancaires courants		25 862	-25 862	-100.00
	Emprunts et dettes financières diverses	113	63	50	79.96
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	63 167	52 789	10 379	19.66
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	189 001	223 700	-34 699	-15.51
	Dettes fiscales et sociales	149 491	139 656	9 835	7.04
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	3 120	27 695	-24 575	-88.73
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	1 500	600	900	150.00
	Total IV	947 161	578 615	368 546	63.69
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 911 349	1 460 703	450 646	30.85
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	947 161	578 615		

SEMPA
32110 NOGARO

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2019 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	22 871		22 871	32 130	-9 259	-28.82
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 364 582		1 364 582	1 982 210	-617 628	-31.16
Chiffre d'affaires NET	1 387 453		1 387 453	2 014 341	-626 887	-31.12
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			76 267		76 267	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			12 385	48 359	-35 974	-74.39
Autres produits			676	119	557	468.12
Total des Produits d'exploitation (I)			1 476 781	2 062 819	-586 038	-28.41
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			21 697	22 871	-1 174	-5.13
Variation de stock (marchandises)			-4 079	-4 983	904	18.13
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 150	5 712	-3 562	-62.36
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				1 106	-1 106	-100.00
Autres achats et charges externes *			653 846	918 670	-264 824	-28.83
Impôts, taxes et versements assimilés			12 570	13 185	-616	-4.67
Salaires et traitements			497 533	602 495	-104 962	-17.42
Charges sociales			153 572	227 687	-74 115	-32.55
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			59 610	57 425	2 186	3.81
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				9 840	-9 840	-100.00
Dotations aux provisions			323 000	192 000	131 000	68.23
Autres charges			2 921	2 173	747	34.39
Total des Charges d'exploitation (II)			1 722 820	2 048 183	-325 363	-15.89
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-246 039	14 636	-260 675	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	3 297	5 346	-2 049	-38.33
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		19 740	-19 740	-100.00
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	7 379		7 379	
Total V	10 677	25 086	-14 410	-57.44
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	859		859	
Intérêts et charges assimilées (4)	1 227	1 255	-28	-2.22
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 707		3 707	
Total VI	5 793	1 255	4 538	361.59
2. Résultat financier (V-VI)	4 883	23 831	-18 948	-79.51
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-241 156	38 468	-279 623	-726.91
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 670	8 650	-5 980	-69.13
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	2 670	8 650	-5 980	-69.13
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 415	7 276	-4 862	-66.82
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	2 415	7 276	-4 862	-66.82
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	256	1 373	-1 118	-81.40
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	1 490 128	2 096 555	-606 427	-28.92
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 731 028	2 056 714	-325 686	-15.84
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	-240 900	39 841	-280 741	-704.65

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	x
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	x
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	x
Permanence ou changement de méthodes	x
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	x
Etat des amortissements	x
Etat des provisions	x
Etat des échéances des créances et des dettes	x
Composition du capital social	x
Autres immobilisations incorporelles	x
Evaluation des immobilisations corporelles	x
Evaluation des amortissements	x
Créances immobilisées	x
Evaluation des matières et marchandises	x
Dépréciation des stocks et en cours	x
Evaluation des créances et des dettes	x
Dépréciation des créances	x
Evaluation des valeurs mobilières de placement	x
Dépréciation des valeurs mobilières de placement	x
Disponibilités en Euros	x
Produits à recevoir	x
Charges à payer	x
Charges et produits constatés d'avance	x
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation du chiffre d'affaires	x
Ventilation de l'effectif moyen	x
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	x
Engagement en matière de pensions et retraites	x
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Transferts de charges	x
Résultats financiers des cinq derniers exercices	x

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 911 349.01 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 387 453.41 Euros et dégageant un déficit de -240 900.13 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 :

Le contexte sanitaire lié au COVID19 a impacté significativement l'activité de l'entreprise notamment avec la fermeture de l'établissement du 17 mars au 1er juin, puis du 29 octobre au 31 décembre 2020.
Pendant les périodes de fermeture, la SEMPA n'a pas réalisé de chiffre d'affaires lié aux activités de location des infrastructures pour des essais privés et lié aux activités de l'école de pilotage.
En revanche, la location des infrastructures aux associations ASAAB et ASMAB a été maintenue. En effet, ces associations qui louent le circuit à la SEMPA dans le cadre de l'organisation d'épreuves auto et moto, ont pu reporter sur le 2d semestre 2020 les manifestations annulées sur la période courant du 15 Mars au 30 Juin 2020.

Afin de faire face à cette situation particulière, la SEMPA a eu recours aux dispositifs suivants :
- Activité partielle d'une partie de son personnel
- Fonds de solidarité pour un montant de 43 K€
- Dispositif d'exonération de cotisations sociales et d'aides au paiement de l'URSSAF pour un montant de 31 K€
- Souscription d'un prêt garanti par l'Etat d'un montant de 350 K€

A la date d'arrêté des comptes, l'évolution et l'impact économique qui pourraient être engendrés par l'épidémie de Covid19 sur l'activité commerciale de la société ne peuvent être évalués de manière fiable.
Cependant, sur la base des mesures prises à ce jour, les impacts attendus ne remettent en cause ni la valeur comptable des actifs et passifs, ni la continuité d'exploitation.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Conséquences de l'évènement Covid-19 :

A partir du mois de janvier 2021, la SEMPA a repris son activité de location de ses installations auprès de clients pour des essais privés.

Les principales épreuves habituelles inscrites au calendrier vont se dérouler au cours du premier semestre 2021 et vont donc générer des revenus de location des installations, à l'exception du GP CAMION qui a été décalé du mois de juin aux 3 et 4 juillet 2021.

Le déconfinement prévu pour mi-2021 devrait permettre un retour progressif de l'activité à son niveau normal.

Rénouvellement de la piste du circuit :

Dans le cadre de ses obligations issues du contrat de concession conclu avec le département du Gers, la SEMPA doit assurer les grosses réparations et le renouvellement de la piste.
A ce titre, la SEMPA constitue une provision pour grosses réparations calculée en fonction d'un calendrier prévisionnel d'engagement des dépenses.
Compte tenu des conditions climatiques (périodes de sècheresse succédant à des périodes de froid et de fortes pluies), il apparait que la réfection de la piste initialement prévue en 2025 doit en fait être avancée pour la fin de l'exercice 2022.
Le cout des réparations actualisé début 2021 est maintenu dans une enveloppe de 1100 K€.

En conséquence, et dans le respect de ses obligations mentionnées dans le contrat de concession, la provision pour grosses réparation a fait l'objet d'une modification de son plan de constitution de façon prospective dès l'exercice 2020. A ce titre, la dotation qui devait s'élever selon le plan initial à 186 K€ est portée à 323 K€.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	28 343		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	98 871		44 238
Installations générales agencements aménagements divers	270 929		2 198
Matériel de transport	80 635		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	231 685		
TOTAL	682 120		46 436
Autres titres immobilisés	1		
Prêts, autres immobilisations financières	1 432		
TOTAL	1 433		
TOTAL GENERAL	711 896		46 436

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			28 343	28 343
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			143 109	143 109
Installations générales agencements aménagements divers			273 127	273 127
Matériel de transport			80 635	80 635
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			231 685	231 685
TOTAL			728 556	728 556
Autres titres immobilisés			1	1
Prêts, autres immobilisations financières			1 432	1 432
TOTAL			1 433	1 433
TOTAL GENERAL			758 332	758 332

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	26 612	1 628		28 240
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	83 071	7 920		90 990
Installations générales agencements aménagements divers	109 853	35 716		145 569
Matériel de transport	45 057	12 591		57 647
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	227 908	1 756		229 664
TOTAL	465 889	57 982		523 871
TOTAL GENERAL	492 500	59 610		552 111

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 628				
Instal.techniques matériel outillage indus.	7 920				
Instal.générales agenc.aménag.divers	35 716				
Matériel de transport	12 591				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 756				
TOTAL	57 982				
TOTAL GENERAL	59 610				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	374 000	323 000			697 000
TOTAL	374 000	323 000			697 000

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur autres immobilisations financières	911				911
Sur stocks et en cours	15 740		915		14 825
Sur comptes clients	7 623				7 623
Autres provisions pour dépréciation	15 861	859			16 720
TOTAL	40 136	859	915		40 080
TOTAL GENERAL	414 136	323 859	915		737 080
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		323 000	915		
financières		859			

Provision pour Grosses Réparations :

La provision pour grosses réparation a fait l'objet d'une modification de son plan de constitution de façon prospective dès l'exercice 2020. A ce titre, la dotation qui devait s'élever selon le plan initial à 186 K€ est portée à 323 K€.
Voir à ce sujet la note sur les évènements post-cloture.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	911	0	911
Autres immobilisations financières	521	0	521
Clients douteux ou litigieux	7 928	7 928	
Autres créances clients	80 718	80 718	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	65 970	65 970	
Impôts sur les bénéfices	22 577	22 577	
Taxe sur la valeur ajoutée	36 101	36 101	
Divers état et autres collectivités publiques	912	912	
Débiteurs divers	105 139	105 139	
Charges constatées d'avance	9 718	9 718	
TOTAL	330 496	329 064	1 432

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	540 768	540 768		
Emprunts et dettes financières divers	113	113		
Fournisseurs et comptes rattachés	189 001	189 001		
Personnel et comptes rattachés	59 931	59 931		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	74 912	74 912		
Taxe sur la valeur ajoutée	114	114		
Autres impôts taxes et assimilés	14 534	14 534		
Autres dettes	3 120	3 120		
Produits constatés d'avance	1 500	1 500		
TOTAL	883 993	883 993		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	432 518			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions libérées	152.4500	2 450			2 450

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciel	28 343	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Aménagements circuit et autres	Linéaire	10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 ans et 7 ans
Matériel roulant	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 a 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 a 10 ans

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode "Premier entré, Premier sorti".

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes

droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :
- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	106
Autres créances	171 969
Total	172 075

Le poste "Produits à recevoir" comprend, pour un montant de 101 610 euros, une indemnité à recevoir de la part du Département du Gers.
L'échéance de cette créance est à moins d'un an.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	113
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 672
Dettes fiscales et sociales	85 017
Autres dettes	3 120
Total	152 921

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	9 718
Total	9 718
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	1 500
Total	1 500

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Locations	975 910
Ecole de pilotage	77 893
Négoce	205 597
Publicité	71 038
Autres activités	57 016
Total	1 387 454

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	4
Employés	11
Total	15

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		104 679
Nantissement des placements en garantie de l'emprunt CRCA Aquitaine du 30/09/2020	104 679	
Total (1)		104 679

Engagements reçus

Néant

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

L'engagement à la fin de l'exercice 2020 s'élève à la somme de 67 440 euros.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Convention collective : indemnité légale (loi de mensualisation du 19/01/1978)
- Départ à la retraite à l'age de 65 ans, à l'initiative du salarié
- Augmentation des salaires : 2 % constant
- Table de mortalité : TH/TF 00-02
- Taux de rotation : faible
- Taux d'actualisation : 0.34%
- Taux de charges sociales : 50%

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
Transfert de charges salariales (rembt IJSS, maladie, etc.)	7 402
Transfert de charges sinistres (rembt d'assurance)	4 067
Total	11 469

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	373 501	373 501	373 501	373 501	373 501
Nbre des actions ordinaires existantes	2 450	2 450	2 450	2 450	2 450
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 776 374	1 821 329	1 937 654	2 014 341	1 387 453
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	263 775	486 188	318 910	262 114	141 654
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	96 253	71 712	69 646	39 841	-240 900
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	107.66	198.44	130.17	106.99	57.82
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	39.29	29.27	28.43	16.26	-98.33
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	15	15	16	16	15
Montant de la masse salariale de l'exercice	532 931	558 884	574 027	602 495	497 533
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	224 471	230 801	242 229	227 687	153 572

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES		103	1 731	-1 628	-94.07
20500000	CONCESSIONS LICENCES MARQUES	28 343	28 343		
28050000	AMORT.LOGICIELS	-28 240	-26 612	-1 628	-6.12
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS		52 119	15 800	36 319	229.86
21540000	MATERIEL	89 513	45 275	44 238	97.71
21540600	MATERIELS ECOLE PILOTAGE	53 596	53 596		
28154000	AMORT.MAT. ET OUTILLAGES	-38 469	-31 048	-7 422	-23.90
28154060	AMORT.VOITURES ECOLES	-52 521	-52 023	-498	-0.96
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		152 567	200 432	-47 864	-23.88
21810000	AMENAGEMENTS CIRCUIT ET DIVERS	77 614	77 614		
21815000	AMENAGEMENTS DU CIRCUIT	195 512	193 314	2 198	1.14
21820000	MATERIEL ROULANT	80 635	80 635		
21830000	MATERIEL DE BUREAU INFORMATIQU	137 142	137 142		
21831000	MAT BUREAU/INFO NVX STANDS	14 415	14 415		
21840000	MOBILIER DE BUREAU	38 188	38 188		
21841000	MOBILIER NVX STANDS	41 940	41 940		
28181000	AMORT.AMENAG CIRCUIT ET DIVERS	-40 344	-34 053	-6 291	-18.47
28181500	AMORT.AMENAGEMENT CIRCUIT	-105 226	-75 800	-29 425	-38.82
28182000	AMORT.MATERIEL ROULANT	-57 647	-45 057	-12 591	-27.94
28183000	AMORT.MATERIEL DE BUREAU	-136 101	-134 820	-1 281	-0.95
28183100	AMORT.MAT INFO NVX STANDS	-14 415	-14 415		
28184000	AMORT.MOBILIER	-37 207	-36 733	-475	-1.29
28184100	AMORT.MOBILIER NVX STANDS	-41 940	-41 940		
AUTRES TITRES IMMOBILISES		1	1		
27180000	PARTS SOCIALES CAPG	1	1		
PRETS					
27480000	PRET MUTUELLE DES TRANSPORTS	911	911		
29748000	DEPRECIATION DES PRETS	-911	-911		
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		521	521		
27550000	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSE	521	521		
Total II		205 310	218 485	-13 174	-6.03
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS					
33100000	STOCKS EC LIVRES NOG 2000	13 523	13 523		
39333100	PROV.DEPR.EN CRS PRO.BIEN	-13 523	-13 523		
MARCHANDISES		30 587	25 593	4 994	19.51
37110000	STOCKS ACCESSOIRES	31 889	27 810	4 079	14.67
39700000	PROV DEP STOCK ACCESSOIRES	-1 302	-2 217	915	41.29
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		81 023	184 690	-103 668	-56.13
41100000	COLLECTIF CLIENTS	80 612	184 386	-103 774	-56.28
41600000	CLIENTS DOUTEUX	7 928	7 928		
41810000	CLIENTS FACTURES A ETABLIR	106		106	
49100000	PROVISION DEP. CLIENTS DOUTEUX	-7 623	-7 623		

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
AUTRES CREANCES		230 700	290 815	-60 116	-20.67
40980000	AVOIR A RECEVOIR	3 529	843	2 686	318.73
42100000	REMUNERATIONS DUES		110	-110	NS
43750000	MYRIADE MTUELLE C+NC	52	105	-52	-50.00
43780000	TICKETS RESTAURANT		24	-24	NS
43870000	ETAT - PDT A RECEVOIR	65 918		65 918	
44400000	IMPOT SUR LES BENEFICES	22 577	47 893	-25 316	-52.86
44562000	TVA S/ACHATS D'IMMOB.		2 056	-2 056	NS
44566000	TVA S/ACHATS B ET S	17 244	4 235	13 009	307.14
44567000	CREDIT DE TVA A REPORTER	7 704	9 292	-1 588	-17.09
44571600	TVA COLLECTEE A 5.5%	0	0		
44586000	TVA SUR FACT NON PARV.	10 651	14 183	-3 532	-24.90
44587000	TVA SUR FAC.A ETABLIR	502	50	452	904.66
44870000	ETAT PRODUITS A RECEVOIR	912		912	
46870000	PRODUITS A RECEVOIR	101 610	203 220	-101 610	-50.00
46871000	PRODUITS A RECEVOIR		8 805	-8 805	NS
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		541 502	538 384	3 118	0.58
50600000	OBLIGATIONS	60 000	34 999	25 001	71.43
50800100	DAT PERF5 2024	100 000	100 000		
50800200	DAT PERF10 2029	150 000	150 000		
50800300	DÉPOTS À TERME	100 000	100 000		
50800500	FCP CREDIT AGRICOLE	28 588	35 247	-6 659	-18.89
50800600	SICAV CREDIT AGRICOLE	119 635	133 603	-13 968	-10.46
50870000	INT. A RECEVOIR REM OAT/DAT		396	-396	NS
59080000	PROV. DEPRECIATION VMP	-16 720	-15 861	-859	-5.42
DISPONIBILITES		812 508	194 890	617 618	316.91
51210000	CA AQUITAINE	38 824		38 824	
51210200	CA PYRENEES GASCOGNE	1 195	1 550	-354	-22.87
51210400	CA AQUITAINE EXCEDENT PRO	770 031	190 511	579 519	304.19
51210700	DAV NANTI 23085360086	1	1	1	100.00
51400000	CHEQUES POSTAUX	2 137	2 371	-234	-9.87
53000000	CAISSE	169	307	-138	-44.83
53010000	CAISSE POINT DE VENTE	150	150		
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		9 718	7 845	1 874	23.88
48600000	CHARGES CONSTATEES D' AVANCE	9 718	7 845	1 874	23.88
Total III		1 706 039	1 242 218	463 820	37.34
TOTAL GENERAL		1 911 349	1 460 703	450 646	30.85

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAL	373 501	373 501		
10130000 CAPITAL SOCIAL	373 501	373 501		
RESERVE LEGALE	22 867	22 867		
10610000 RESERVE LEGALE	22 867	22 867		
AUTRES RESERVES	460 099	460 099		
10680000 RESERVE ORDINAIRE	460 099	460 099		
REPORT A NOUVEAU	-348 379	-388 220	39 841	10.26
11900000 REPORT A NOUVEAU	-348 379	-388 220	39 841	10.26
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	-240 900	39 841	-280 741	-704.65
Total I	267 188	508 088	-240 900	-47.41
PROVISIONS POUR CHARGES	697 000	374 000	323 000	86.36
15810000 PROVISION GROSSE REPARATION	697 000	374 000	323 000	86.36
Total III	697 000	374 000	323 000	86.36
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	540 768	108 251	432 518	399.55
16401600 EMPRUNT CAA 150KE 2018	86 161	108 251	-22 090	-20.41
16401700 PGE 350KE 07/2020	350 000		350 000	
16401800 EMPRUNT CAA 110KE 2020	104 608		104 608	
CONCOURS BANCAIRES COURANTS		25 862	-25 862	-100.00
51210000 CA AQUITAINE		25 862	-25 862	NS
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	113	63	50	79.96
16880000 INTERETS COURUS S/EMPRUNT	113	63	50	79.96
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	63 167	52 789	10 379	19.66
41910000 ACPTES RECUS S/COMMANDES	5 140	5 200	-60	-1.15
41910600 ACPTES S/STAGES	58 027	47 589	10 439	21.94
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	189 001	223 700	-34 699	-15.51
40100000 COLLECTIF FOURNISSEURS	124 330	131 030	-6 700	-5.11
40810000 FOURN.FACT.NON PARVENUES	64 672	92 670	-27 998	-30.21
DETTES FISCALES ET SOCIALES	149 491	139 656	9 835	7.04
42700000 SAISIE SUR SALAIRE	154	679	-526	-77.38
42820000 DETTES PROV.CONGES PAYES	59 777	51 156	8 621	16.85
43100000 URSSAF DU GERS	30 386	33 016	-2 630	-7.97
43730000 CAISSE RETRAITE KLESIA	11 507	12 342	-835	-6.76
43740000 STE SUISSE RETRAITE	6 097	4 133	1 964	47.52
43745000 GAN PREV C ET NC	4 403	4 908	-505	-10.29
43860000 ORG.SOC CH A PAYER	22 519	20 634	1 885	9.13
44210000 ETAT - PRELEVEMENT A LA SOURCE	4 286	5 520	-1 234	-22.36
44562000 TVA S/ACHATS D'IMMOB.	0		0	
44572000 TVA COLLECTEE 20%	113	1 730	-1 616	-93.44
44703000 FORMATION	7 527	1 744	5 784	331.71
44860000 ETAT CHARGES A PAYER		3 793	-3 793	NS
44862000 TAXE D'APPRENTISSAGE	2 721		2 721	

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
AUTRES DETTES	3 120	27 695	-24 575	-88.73
41980000 AVOIR A ETABLIR	3 120	24 300	-21 180	-87.16
46710000 D/C DIVERS		3 395	-3 395	NS
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	1 500	600	900	150.00
48700000 PROD CONSTATES D' AVANCE	1 500	600	900	150.00
Total IV	947 161	578 615	368 546	63.69
TOTAL GENERAL	1 911 349	1 460 703	450 646	30.85

SEMPA
32110 NOGARO

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
VENTES DE MARCHANDISES		22 871	32 130	-9 259	-28.82
70720000	VTES ACCESSOIRES	21 019	31 215	-10 196	-32.66
70720100	VENTES DE LIVRES	19	916	-897	-97.93
70721600	VTES PIECES OCCASION	1 833		1 833	
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES		1 364 582	1 982 210	-617 628	-31.16
70621100	ENTREES MANIF AUTO		51 109	-51 109	NS
70660200	PUBLICITE FIXE CIRCUIT	64 450	63 500	950	1.50
70660300	AUTRES PUBLICITES	6 588	6 957	-368	-5.29
70664000	ASSCE RC CIRCULATION	1 060	1 578	-518	-32.84
70664600	GARANTIE DOMMAGES ECOLE	1 375	1 583	-208	-13.16
70664700	ASSUR INDIV/STAGES	1 183	2 275	-1 092	-47.99
70665600	STAGES PILOTAGE INDIV.	31 117	34 792	-3 676	-10.56
70666600	STAGES REALISES PAR FRS EXTER	39 268	73 754	-34 486	-46.76
70669600	STAGES PILOTAGE GPE		9 267	-9 267	NS
70684000	LOCATION CIRCUIT	499 055	665 317	-166 262	-24.99
70684100	LOCATION INFRASTRUCTURES	60 610	138 055	-77 445	-56.10
70684200	LOCATION INFRASTRUCTURES A ASA	323 488	317 472	6 016	1.90
70684400	LOCATIONS EMPLACEMENTS		3 300	-3 300	NS
70684500	OPERATIONS PROMOTIONS	42 259	106 418	-64 160	-60.29
70685000	ENTREES PISTE AUTO	28 046	41 383	-13 338	-32.23
70685100	ESSAIS LIBRES COURSE AUTO	4 971	24 242	-19 271	-79.49
70685400	ENTREES PISTE MOTO	19 658	37 175	-17 517	-47.12
70820000	COMMISSIONS S/VENTES	7 399	16 739	-9 340	-55.80
70831000	LOCATIONS DIVERSES	6 490	26 740	-20 250	-75.73
70831500	LOCATIONS IMMOBILIERES	15 300	17 400	-2 100	-12.07
70840000	M.A.D. PERSO FACTURE	52 414	80 477	-28 063	-34.87
70850000	PAA PORTS FRAIS FACTURES EXO	319	237	81	34.24
70880000	SERVICES SECURITE	142 300	203 750	-61 450	-30.16
70885000	PREST ANNEXES/LOC CIRCUIT	17 233	58 690	-41 457	-70.64
Chiffre d'affaires NET		1 387 453	2 014 341	-626 887	-31.12
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		76 267		76 267	
74000000	SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT	2 000		2 000	
74000100	FONDS DE SOLIDARITE	43 572		43 572	
74000200	AIDES AU PAIEMENT CH SOC	30 695		30 695	
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES		12 385	48 359	-35 974	-74.39
78150000	REP PROV RISQUES ET CHARGES		15 000	-15 000	NS
78173000	REP PROV S/STOCKS	915	2 252	-1 336	-59.35
79100000	TRANSF. CH. SALARIES	7 402	18 589	-11 187	-60.18
79110000	TRANSF CH. ET RMBT SINISTRES	4 067	12 519	-8 451	-67.51
AUTRES PRODUITS		676	119	557	468.12
75800000	PDTS DIVERS GEST. COURANTE	676	119	557	468.12
Total des Produits d'exploitation		1 476 781	2 062 819	-586 038	-28.41
ACHATS DE MARCHANDISES		21 697	22 871	-1 174	-5.13
60720000	ACHATS ACCESSOIRES	21 697	22 871	-1 174	-5.13

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)		-4 079	-4 983	904	18.13
60370000	VARIATION STOCKS MARCHANDISES	-4 079	-4 983	904	18.13
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS		2 150	5 712	-3 562	-62.36
60221000	FUEL GRPE ELECTROGENE	2 150	5 712	-3 562	-62.36
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEM.)			1 106	-1 106	-100.00
60322000	VARIATION STOCK PNEU ECOLE		1 106	-1 106	NS
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		653 846	918 670	-264 824	-28.83
60481000	SVCES SECURITE/LOCATIONS	111 293	147 143	-35 851	-24.36
60481100	SVCES SECU JOURNEE CLUB&AUTRES	21 221	33 549	-12 329	-36.75
60481500	SOUS TRAITANCE CIRCUIT	756	1 968	-1 212	-61.57
60481600	SOUS TRAITANCE ECOLE	9 390	21 744	-12 354	-56.82
60481610	STAGES SOUS-TRAITES FRS EXT.	26 627	60 909	-34 283	-56.28
60612000	ELECTRICITE	51 532	61 876	-10 345	-16.72
60613000	EAU	11 544	13 095	-1 551	-11.84
60614000	GAZ	5 248	5 032	216	4.30
60630000	ENTRET. PETIT EQUIP.CIRCUIT	21 593	18 828	2 765	14.68
60630600	ENTRETIEN ECOLE	2 053	1 174	880	74.96
60640000	FOURN. BUREAU	5 689	5 267	423	8.03
60681000	ACHAT OP PROMOTION	21 591	86 238	-64 647	-74.96
60681600	ACHAT CARBURANT ECOLE	3 394	6 413	-3 019	-47.08
60682600	ACHT PNEUS ECOLE P	205	1 046	-841	-80.39
61319900	REDEVANCE AFFERMAGE	86 927	127 744	-40 817	-31.95
61320100	LOCATION IMMOBILIERE	3 000	1 750	1 250	71.43
61350000	LOCATIONS MAT DIVERS	21 115	18 149	2 966	16.34
61350300	LOCATIONS COURTE DUREE	1 371	8 061	-6 690	-83.00
61520000	ENTRET.INFRAST.CIRCUIT	22 496	21 999	497	2.26
61520200	REMISE EN ETAT (SINISTRES)	5 363	12 722	-7 359	-57.84
61520300	GROSSE REPARATION INFRASTRUCTU		15 550	-15 550	NS
61521000	ENTRETIEN LOCAUX	5 424	8 355	-2 931	-35.08
61550000	ENTRET.MATERIEL CIRCUIT	25 991	37 299	-11 308	-30.32
61550600	ENTRET.MAT ECOLE	3 816	6 648	-2 832	-42.60
61560000	MAINTENANCE CIRCUIT	38 516	39 797	-1 280	-3.22
61561000	RECHARGES EXTINCTEURS	5 740	7 152	-1 412	-19.75
61610000	MULTIRISQUES CIRCUIT	28 631	28 189	442	1.57
61610600	ASSURANCES ECOLE	8 519	8 392	127	1.51
61664000	ASSCE RC CIRCULATION	238	898	-660	-73.45
61700000	ETUDES ET RECHERCHES		900	-900	NS
61810000	DOCUMENTATION GENERALE	1 322	1 411	-90	-6.34
62210000	COMMISSION S/ ACHATS	341	512	-171	-33.44
62220000	COMMISSIONS S/VENTES	118	641	-522	-81.54
62260000	HONORAIRES	53 332	41 538	11 793	28.39
62270000	FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	184	267	-83	-31.05
62289000	FORMATION PERSONNEL	800		800	
62310000	PUB.GENERALE CIRCUIT	2 650	8 892	-6 242	-70.20
62310200	ANNONCES INSERTIONS	238	515	-277	-53.75
62310600	PUBLICITE ECOLE	4 170	3 583	587	16.38
62410000	PORTS/ACHATS CIRCUIT	185	1 562	-1 377	-88.18
62510100	DEPLACEMENTS PERSONNEL	50	62	-12	-19.56
62510300	DEPLACEMENTS DG	4 615	6 762	-2 147	-31.75
62510400	DEPLACEMENTS DIVERS		495	-495	NS
62510600	DEPLACEMENTS ECOLE		110	-110	NS
62570200	RECEPTIONS CIRCUIT	2 275	3 606	-1 331	-36.92

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
62610000	FRAIS POSTAUX	6 277	9 867	-3 590	-36.39
62620000	TELECOMMUNICATIONS	22 928	25 527	-2 599	-10.18
62620100	FRAIS SITE INTERNET	1 042	3 287	-2 244	-68.29
62700000	SERVICES BANCAIRES	2 637	2 147	490	22.82
62810000	COTISATIONS PROFESSIONNELLES	1 400		1 400	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		12 570	13 185	-616	-4.67
63120000	TAXE APPRENTISSAGE	2 721	0	2 721	NS
63330000	FORMATION PROFES. CONTINUE	6 273	6 102	170	2.79
63511000	CONTRIBUTION ECO TERRITORIALE	2 248	5 506	-3 258	-59.17
63580000	TAXES FISCALES DIV.	1 328	1 577	-249	-15.78
SALAIRES ET TRAITEMENTS		497 533	602 495	-104 962	-17.42
64110000	SALAIRES APPOINTEMENTS	453 746	581 300	-127 554	-21.94
64115000	AVANTAGE EN NATURE	2 895		2 895	
64120000	CONGES PAYES	8 621	-3 519	12 140	344.97
64130000	PRIMES ET GRATIFICATIONS	3 363	3 607	-244	-6.77
64140000	INDEMNITES NON SOUMISES	26 211	21 106	5 104	24.18
64141000	RELIQUAT ACTIVITE PARTIELLE	2 697		2 697	
CHARGES SOCIALES		153 572	227 687	-74 115	-32.55
64510000	URSSAF	81 085	145 395	-64 310	-44.23
64512000	PROC CH SOC S/CP	1 885	-2 345	4 229	180.38
64530000	CAISSE RETRAITE C+NC	43 511	54 215	-10 704	-19.74
64586000	MUTUELLE+PREVOYANCE	14 110	14 528	-418	-2.88
64700000	TICKETS RESTAURANT	9 434	12 296	-2 862	-23.28
64750000	MEDECINE DU TRAVAIL	1 155	1 232	-77	-6.25
64800000	AUTRES CH. DE PERSONNEL	2 394	2 366	28	1.18
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS		59 610	57 425	2 186	3.81
68111000	DOT.AMORT.IMMOB.INCORP.	1 628	1 628		
68112000	DOT.AMORT.IMMOB.CORP.	57 982	55 796	2 186	3.92
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT			9 840	-9 840	-100.00
68173000	DOT.PROV DEP STOCKS		2 217	-2 217	NS
68174000	DOT.PROV.CLIENTS DOUTEUX		7 623	-7 623	NS
DOTATIONS AUX PROVISIONS		323 000	192 000	131 000	68.23
68150000	DOT PROV RISQUES ET CHARGES	323 000	192 000	131 000	68.23
AUTRES CHARGES		2 921	2 173	747	34.39
65110000	REDEVANCES LOGICIEL	2 133	2 133		
65800000	CHARGES DIVERSES DE GESTION CO	788	41	747	NS
Total des Charges d'exploitation		1 722 820	2 048 183	-325 363	-15.89
Résultat d'exploitation		-246 039	14 636	-260 675	NS
PRODUITS AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES ACTIF IMMOBILISE		3 297	5 346	-2 049	-38.33
76240000	REVENUS DES PLACEMENTS	3 297	5 346	-2 049	-38.33
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES			19 740	-19 740	-100.00
78665000	REP PROV DEP ELTS FINANCIERS		19 740	-19 740	NS

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	7 379		7 379	
76700000 PLUS VALUES CESSIONS VMP	7 379		7 379	
Total des Produits financiers	10 677	25 086	-14 410	-57.44
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	859		859	
68665000 DOT.PROV DEPRECIATION VMP	859		859	
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	1 227	1 255	-28	-2.22
66110000 INTERETS S/EMPRUNTS	1 220	1 251	-31	-2.51
66160000 INTERETS BANCAIRES	8	4	4	86.41
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	3 707		3 707	
66700000 PERTE SUR CESSION VMP	3 707		3 707	
Total des Charges financières	5 793	1 255	4 538	361.59
Résultat financier	4 883	23 831	-18 948	-79.51
Résultat courant avant impôts	-241 156	38 468	-279 623	-726.91
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	2 670	8 650	-5 980	-69.13
77200000 PDTS EXCEPT S/EXERCICES ANT.	2 670	8 650	-5 980	-69.13
Total des Produits exceptionnels	2 670	8 650	-5 980	-69.13
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	2 415	7 276	-4 862	-66.82
67130000 DONS LIBERALITES	493	1 078	-585	-54.28
67200000 CHARGES EXCEPT SUR EXERCICES A	1 921	6 198	-4 276	-69.00
Total des Charges exceptionnelles	2 415	7 276	-4 862	-66.82
Résultat exceptionnel	256	1 373	-1 118	-81.40
Total des produits	1 490 128	2 096 555	-606 427	-28.92
Total des charges	1 731 028	2 056 714	-325 686	-15.84
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	-240 900	39 841	-280 741	-704.65

SEMPA
32110 NOGARO

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2020 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2019 12	% CA	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Ventes marchandises + Production	1 387 453	100.00	2 014 341	100.00	-626 887	-31.12
+ Ventes de marchandises	22 871	100.00	32 130	100.00	-9 259	-28.82
- Coût d'achat des marchandises vendues	17 618	77.03	17 888	55.67	-270	-1.51
Marge commerciale	5 254	22.97	14 242	44.33	-8 989	-63.11
+ Production vendue	1 364 582	100.00	1 982 210	100.00	-617 628	-31.16
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	1 364 582	100.00	1 982 210	100.00	-617 628	-31.16
- Matières premières, approvisionnements consommés	2 150	0.16	6 818	0.34	-4 668	-68.47
- Sous traitance directe	169 286	12.41	265 314	13.38	-96 027	-36.19
Marge brute de production	1 193 146	87.44	1 710 079	86.27	-516 933	-30.23
Marge brute globale	1 198 399	86.37	1 724 321	85.60	-525 922	-30.50
- Autres achats + charges externes	484 560	34.92	653 357	32.44	-168 797	-25.84
Valeur ajoutée	713 839	51.45	1 070 964	53.17	-357 125	-33.35
+ Subventions d'exploitation	76 267	5.50			76 267	
- Impôts, taxes et versements assimilés	12 570	0.91	13 185	0.65	-616	-4.67
- Salaires du personnel	497 533	35.86	602 495	29.91	-104 962	-17.42
- Charges sociales du personnel	153 572	11.07	227 687	11.30	-74 115	-32.55
Excédent brut d'exploitation	126 432	9.11	227 597	11.30	-101 165	-44.45
+ Autres produits de gestion courante	676	0.05	119	0.01	557	468.12
- Autres charges de gestion courante	2 921	0.21	2 173	0.11	747	34.39
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	12 385	0.89	48 359	2.40	-35 974	-74.39
- Dotations aux amortissements	59 610	4.30	57 425	2.85	2 186	3.81
- Dotations aux provisions	323 000	23.28	201 840	10.02	121 160	60.03
Résultat d'exploitation	-246 039	-17.73	14 636	0.73	-260 675	NS
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	10 677	0.77	25 086	1.25	-14 410	-57.44
- Charges financières	5 793	0.42	1 255	0.06	4 538	361.59
Résultat courant	-241 156	-17.38	38 468	1.91	-279 623	-726.91
+ Produits exceptionnels	2 670	0.19	8 650	0.43	-5 980	-69.13
- Charges exceptionnelles	2 415	0.17	7 276	0.36	-4 862	-66.82
Résultat exceptionnel	256	0.02	1 373	0.07	-1 118	-81.40
- Impôt sur les bénéfices						
- Participation des salariés						
Résultat NET	-240 900	-17.36	39 841	1.98	-280 741	-704.65

ANNEXE 5

ACTIVITE DES ASSOCIATIONS

Annexe 5-1.1

COMPTES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ARMAGNAC-BIGORRE

2020

Annexe 5.1.1

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ARMAGNAC BIGORRE

NOGARO

ASSEMBLEE GENERALE 7 FEVRIER 2021

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

	ACTIF	EXERCICE 2020 BRUT	Amort.& Prov.	NET	EX. 2019 NET
IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Concessions, brevets et droits	205	205	1	1
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	97 103	14 122	82 981	84 590
	Constructions	16 674	16 674	-	-
	Instal. Techniques, matériel & outil.	23 625	23 625	-	-
	Autres immobilisations corporelles	42 665	39 145	3 521	-
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	Autres participations	100 007		100 007	100 007
	Autres immobilisations financières	304		304	304
	TOTAL (I)	**280 582**	**93 769**	**186 813**	**184 901**
CIRCULANT	**STOCKS**				
	CREANCES				
	Créances usagers & cptes.rattachés	4 409	400	4 009	18 291
	Autres créances	26 006		26 006	57 291
	TITRES DE PLACEMENTS	152 452		152 452	195 438
	DISPONIBILITES	114 685		114 685	35 310
	Charges constatées d'avance	2 543		2 543	30 422
	TOTAL (II)	**300 096**	**400**	**299 696**	**336 752**
	Charges à répartir **TOTAL (III)**				
	Ecarts de conversion Actif **(TOTAL IV)**				
	TOTAL GENERAL	**580 678**	**94 169**	**486 508**	**521 653**

	PASSIF	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
CAPP.	**FONDS SOCIAL**		
	Fonds associatif sans droit reprise	223 258	223 258
	Report à nouveau	69 841	34 505
	Résultat de l'exercice	-48 534	35 336
	TOTAL (I)	**244 566**	**293 099**
PRI	Provisions pour risques		
	TOTAL (II)	-	-
DETTES	Emprunts et dettes Etablissts.de crédit	136 945	58 500
	Avances-acptes reçus sur commandes	134	274
	Dettes fournisseurs & Cptes.rattachés	76 200	113 101
	Dettes fiscales et sociales	1 173	4 499
	Autres dettes	24 360	47 040
REGUL	Produits constatés d'avance	3 130	5 139
	TOTAL (III) (*)	**241 943**	**228 554**
	Ecarts conversion Passif **(TOTAL IV)**		
	TOTAL GENERAL	486 508	521 653
	*(*) Dont dettes à plus d'un an*	*28 891*	*36 844*
	*(*) Dont dettes à moins d'un an*	*213 052*	*191 710*
	*(*) Dont concours bancaires*		*13 710*

Présentation en euros (arrondis)

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2020

CHARGES HT	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019	PRODUITS HT	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
CHARGES D'EXPLOITATION			**PRODUITS D'EXPLOITATION**		
Achats de marchandises			Prestations de services	758 146	1 050 597
Variation de stocks					
Autres approvisionnements			**CHIFFRE D'AFFAIRES NET**	758 146	1 050 597
Autres achats et charges externes	742 798	873 131			
Impôts, taxes et versements assimilés	3 168	2 942			
Salaires et traitements	39 262	42 527	Subventions d'exploitation	10 000	
Charges sociales	2 708	2 116	Reprises sur amortissements et provisions, transferts		
Dotations aux amortissements / Immobilis°	2 291	1 610	de charges		
Dotations aux provisions/actif circulant		200	Autres produits	3 488	170
Dotations aux provisions/risques et charges					
Autres charges	35 300	62 447			
TOTAL (I)	**825 527**	**984 974**	**TOTAL (I)**	**771 634**	**1 050 767**
CHARGES FINANCIERES			**PRODUITS FINANCIERS**		
			Des autres val. mobilières et créances actif immo.	3 603	173
Intérêts et charges assimilées	672	800	Autres intérêts et produits assimilés		30
Dotations aux amortissements et provisions			Reprises sur provisions, transferts de charges		
			Produits nets de cessions val.mobilières placement		
TOTAL (II)	**672**	**800**	**TOTAL (II)**	**3 603**	**203**
CHARGES EXCEPTIONNELLES			**PRODUITS EXCEPTIONNELS**		
Sur opération de gestion	360	28 851	Sur opération de gestion	2 789	370
Dotations aux amortissements et provisions			Reprises sur provisions, transferts de charges		
TOTAL (III)	**360**	**28 851**	**TOTAL (III)**	**2 789**	**370**
Impôt sur les bénéfices		1 380			
TOTAL DES CHARGES	**826 559**	**1 016 004**	**TOTAL DES PRODUITS**	**778 026**	**1 051 340**
Solde créditeur **(Excédent)**		35 336	Solde débiteur **(Déficit)**	48 534	-
TOTAL GENERAL	**826 559**	**1 051 340**	**TOTAL GENERAL**	**826 559**	**1 051 340**

Présentation en euros (arrondis)

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ARMAGNAC-BIGORRE
NOTES ET COMMENTAIRES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2020

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Comparabilité et continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au **31/12/2020** ont été établis conformément aux règles comptables françaises selon les prescriptions du règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application de ce règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'association a choisi la méthode rétrospective.

Complément d'information relatif au bilan et compte de résultat

Tableau des provisions et dépréciations inscrites au bilan (En euros arrondis)

Nature des provisions	Valeur début	Augment. Dotations	Diminutions Reprises	Valeur fin
Dépréciation des clients Autres dépréciations	400			400
Total Général	**400**			**400**
Dont dotations et reprises d'exploitation				

Les Immobilisations Corporelles
Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilsations) ou à leur coût de production. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou d'usage prévue.

Etat des immobilisations	Valeur début	Augment.	Diminutions	Valeur fin
Autres immobilisations incorporelles	205			205
Terrains,constructions & aménagements	113 777			113 777
Instal techn., Matériel et Outillages	47 707		24 082	23 625
Instal géné, agencements et aménagts.	26 471	4 202		30 673
Matériel de transport	8 155			8 155
Matériel de bureau et mobilier informat.	3 837			3 837
Immobilisations corporelles en cours				
Total Général	**200 152**	**4 202**	**24 082**	**180 272**

Etat & mouvements des amortissements	Valeur début	Augment.	Diminutions	Valeur fin	Durée amort
Autres immobilisations incorporelles	205			205	2 ans
Terrains,constructions & aménagements	29 186	1 609		30 795	20 ans
Instal techn., Matériel et Outillage ind.	47 707		24 082	23 625	4 à 7 ans
Instal générales,agencemts. et aménag.	26 471	682		27 153	5 à 10 ans
Matériel transport	8 155			8 155	5 ans
Matériel de bureau et mob. informatique	3 837			3 837	3 à 5 ans
Total Général	**115 561**	**2 291**	**24 082**	**93 769**	

Les Immobilisations Financières

Etat des immo. financières	Valeur début	Augment.	Diminutions	Valeur fin
Autres participations (SA SEMPA)	100 007			100 007
Prêts et autres immo. financières	304			304
Total Général	**100 311**			**100 311**

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré. Les titres immobilisés ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Les Créances et les Dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Etat des Créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
De l'actif immobilisé (Autres immo fi.)	304		304	
De l'actif Circulant : - Clients douteux	480	480		
- Autres Créances Clients	3 929	3 929		
- Taxe sur la valeur ajoutée	26 006	26 006		
- Autres impôts et taxes assim.				
- Débiteurs divers				
- Charges constatées d'avance	2 543	2 543		
Total Général	**33 262**	**32 958**	**304**	

Etat des Dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5ans
Empunts et dettes auprès établ.crédit (1)	136 945	108 054	28 891	
Fournisseurs et comptes rattachés	76 200	76 200		
Etat, Impôt sur les bénéfices				
Taxe sur valeur ajoutée	685	685		
Autres impôts, taxes et assimilés	489	489		
Autres dettes	24 494	24 494		
Produits constatés d'avance (Exploitat°)	3 130	3 130		
Total Général	**241 943**	**213 052**	**28 891**	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice : 100 000€ (Prêt Garanti par l'Etat dans le cadre de la COVID19
Emprunts remboursés en cours d'exercice : 7 824€

Les charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes de bilan suivants :	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	101	122
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 761	6 791
Dettes fiscales et sociales	489	570
Autres dettes	24 000	47 040
Total	**32 351**	**54 523**

Le poste « Autres Dettes » au 31.12.2020 concerne la provision du championnat club automobile pour 24 000 €.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Inventaire du portefeuille de valeurs mobilières :

Nature	Prix d'achat	Cours au 31/12/2020	Plus Value latente
- OPCVM Crédit Agricole	20 292	22 537	+ 2 245
TOTAL	**20 292**	**22 537**	**+ 2 245**

. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président en date du 14 Janvier 2021.

Annexe 5-1-2

CIRCUIT PAUL ARMAGNAC NOGARO
A.S.A ARMAGNAC BIGORRE

LES ACTIVITES DE L'ASSOCIATION AUTOMOBILE

En **2020**, l'**ASA ARMAGNAC-BIGORRE,** après bien des péripéties, a pu organiser ses **4 manifestations** prévues au calendrier fédéral : COUPE DE FRANCE DES CIRCUITS, COUPES DE PAQUES, GRAND PRIX CAMION, et l'HISTORIC TOUR (ce dernier dans le cadre du 60ème Grand Prix Automobile de NOGARO).

Cependant, en raison de la pandémie et des décisions des Pouvoirs Publics prises à cet effet, les **COUPES DE PAQUES,** après plusieurs reports, **ont eu lieu au mois d'AOUT** (21-22-23) et le **GP CAMION** initialement prévu en juin comme tous les ans, a été reporté aux **5 et 6 SEPTEMBRE** !

Du fait de leur report à des dates inhabituelles et aux jauges imposées à 5 000 personnes/jour, ces deux manifestations ont connu une forte baisse de fréquentation du public (***- 54 %*** pour les Coupes de Pâques, ***- 43 %*** pour le GP Camion).

Le **GP AUTOMOBILE** (Historic Tour) quant à lui, a pu se dérouler aux dates prévues (12 et 13 septembre) mais il a été également soumis aux limitations de personnes (5 000 /Jour).

Globalement, la **perte de recettes** des titres d'accès à ces trois manifestations a été de **205 382 €** (204 280 € en 2020 contre 409 662 € en 2019), soit une **diminution de – 50,13 %.**
Dans le même temps, les recettes liées aux relations publiques (Prestations et repas Vip) ont diminué pratiquement dans la même proportion **(-49,48 %)**, soit une **diminution de – 47 337 €,** et les dépenses de publicité des manifestations engagées en début de saison, ont été quasiment maintenues (127 168 €).

Heureusement, les droits d'engagements des pilotes ont été nombreux (264 958 €) principalement aux Coupes de Pâques et à l'Historic Tour, ce qui a permis d'atténuer quelque peu le manque à gagner aux guichets et aux réceptifs. Enfin, les charges d'organisation sportive et matérielle des manifestations ont été réduites de 43 269 euros, par mesure d'économie ou par obligation du fait des mesures sanitaires en vigueur (pas d'animations, moins de réceptifs, pas de podium, pas de programme...).

Ainsi, l'organisation de ces 3 manifestations, ainsi que l'ensemble de nos activités, dégagent en 2020 un **résultat négatif** pour le **club automobile** tel que cela ressort du compte de résultat et du bilan de l'association :

1. Le COMPTE DE RESULTAT

Le **chiffre d'affaires net** réalisé en **2020** est de **758 146 €** contre 1 050 597 € en 2019), soit une **diminution de 27,84 %. Le chiffre d'affaires 2020** est composé des éléments suivants :

Eléments	Montants €	% du C.A. H.T
Entrées aux manifestations auto et camion	204 280	26,94 %
Engagements	264 958	34,95 %
Autres produits liés aux manifestations (*essais, buvettes, communication...*)	181 224	23,90 %
Emplacements commerçants	25 852	3,41 %
Cotisations auto et karting	59 260	7,82 %
Licences-Titres de Participation FFSA	22 572	2,98 %
Total du Chiffre d'affaires 2020 HT	**758 146**	**100 %**

Association Sportive Automobile Armagnac Bigorre
Association agréée sous le n° 769 en date du 2 décembre 1953 - SIRET 777 024 324 00025 - CODE APE : 9312Z
CIRCUIT PAUL ARMAGNAC - BP 24 - 32110 NOGARO (F) - Tél. 05 62 09 02 49 - Fax : 09 75 98 64 26
IBAN/BIC CA AQUITAINE - FR76 1330 6009 1501 5167 4400 064 / AGRIFRPP833

Une **subvention d'exploitation** exceptionnelle de 10 000 € a été attribuée à notre association dans le cadre du plan Marshall mis en place par le Conseil Départemental, pour soutenir les associations gersoises (Covid-19).

Les **autres produits** figurent pour 3 488 €,

Les **produits financiers** pour 3 603 € et les **produits exceptionnels** pour 2 789 €.

Ainsi, le **TOTAL GENERAL DES PRODUITS 2020** s'élève à **778 026 €** (contre 1 051 340 € en 2019).

LES CHARGES :

Les **charges d'exploitation** s'élèvent à 825 527 € (contre 984 974 € en 2019).
Les **charges financières** figurent pour 672 € *(Dont intérêts Emprunt du Parking R2).*
Les **charges exceptionnelles** s'élèvent à 360 €.

Ainsi, le **TOTAL DES CHARGES 2020** s'élève, après versement du loyer à la SEMPA (274 965 €), les dotations aux amortissements et aux provisions, à la somme de **826 559 €** (contre 1 016 004 € en 2019).

Il en résulte un **DEFICIT de 48 534 €** (contre un excédent de **35 336 €** en 2019).

2. Le BILAN

Le **total net du bilan 2020** s'élève à **468 508 €** (contre 521 653 € en 2019), soit une diminution de **10,19 %.**
La **situation nette,** quant à elle, **a diminué de 48 534 €,** du fait du résultat négatif de l'exercice.

A NOTER :

On notera que l'ASAAB a contracté un prêt garanti par l'Etat (PGE) auprès du Crédit Agricole d'Aquitaine d'un montant de **100 000 €,** à titre de précaution, pour faire face à un éventuel besoin en cas d'annulation de manifestations ou de pertes d'exploitations liées à la situation sanitaire (Covid-19).

A ce jour, l'association n'a pas utilisé les fonds de ce prêt (dont le remboursement a été prorogé à mai 2022) et augmentent d'autant les disponibilités figurant au bilan.

3 - CONCLUSION

Pour le **club Automobile**, comme pour l'ensemble des clubs organisateurs, la saison 2020 a été marquée par les problématiques de la situation sanitaire de la Covid-19. Qui aurait pu imaginer une seconde que nous organiserions les COUPES DE PAQUES au mois d'Août ?...

Nous devons retenir de cette saison 2020 le fait d'avoir pu organiser malgré tout, nos principales épreuves, grâce d'une part à l'autorisation de l'administration, mais aussi, d'autre part, à la volonté et au dévouement de tous les acteurs (fédération, écuries, pilotes, commissaires, dirigeants, bénévoles, salariés…) dans des conditions relativement compliquées.

Souhaitons fermement que la saison 2021 ne connaisse pas une telle complexité et que nous retrouvions la normalité dans notre vie associative.

INFORMATIONS OU EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

L'Association Sportive Automobile a bénéficié du fonds de compensation des pertes de recettes spectateurs de ses manifestations 2020 (COUPES DE PAQUES, GP CAMION), fonds mis en place par le Ministère des Sports pour soutenir les organisateurs de manifestations sportives en raison des mesures prises pour faire face à l'épidémie de Covid-19. A ce titre, l'ASA Armagnac-Bigorre s'est vue attribuer le 20 avril 2021 une subvention de 37 907,80 € dont 70 % (26 535,50 €) lui ont été versés début mai.

Annexe 5-2.1

COMPTES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE MOTOCYCLISTE

ARMAGNAC-BIGORRE

2020

Annexe 5-2-1

ASSOCIATION SPORTIVE MOTOCYCLISTE ARMAGNAC BIGORRE

NOGARO

ASSEMBLEE GENERALE 7 FEVRIER 2021

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

ACTIF	EXERCICE 2020 BRUT	Amort.& Prov.	NET	EX. 2019 NET
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Instal. Techniques, matériel & outil.				
Autres immobilisations corporelles				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations	152		152	152
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	**152**	**-**	**152**	**152**
CREANCES				
Créances usagers & cptes.rattachés	6 192		6 192	
Autres créances	11 162		11 162	9 533
TITRES DE PLACEMENTS				4 544
DISPONIBILITES	72 807		72 807	50 874
Charges constatées d'avance	70		70	1 530
TOTAL (II)	**90 230**	**-**	**90 230**	**66 480**
Charges à répartir **TOTAL (III)**				
Ecarts de conversion Actif **(TOTAL IV)**				
TOTAL GENERAL	**90 383**	**-**	**90 383**	**66 633**

PASSIF	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
FONDS SOCIAL		
Fonds associatifs sans droit reprise	36 846	36 846
Report à nouveau	6 212	3 916
Résultat de l'exercice	8 904	2 296
TOTAL (I)	**51 962**	**43 058**
Provisions pour risques		
TOTAL (II)	**-**	**-**
Concours bancaires courants		
Avances, acomptes reçus sur commandes		240
Dettes fournisseurs & Cptes.rattachés	21 463	6 801
Dettes fiscales et sociales	1 593	1 754
Autres dettes	9 185	11 000
Produits constatés d'avance	6 180	3 780
TOTAL (III) (*)	**38 421**	**23 575**
Ecarts conversion Passif **(TOTAL IV)**		
TOTAL GENERAL	**90 383**	**66 633**
*(*) Dont dettes à moins d'un an*	*38 421*	*23 575*

Présentation en euros (arrondis)

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2020

CHARGES HT	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres approvisionnements		
Autres achats et charges externes	144 954	161 803
Impôts, taxes et versements assimilés	1 566	2 454
Salaires et traitements	12 098	14 160
Charges sociales	649	705
Dotations aux amortissements / Immobilis°		
Dotations aux provisions/actif circulant		
Dotations aux provisions/risques et charges		
Autres charges	21 820	22 482
TOTAL (I)	**181 087**	**201 604**
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	527	60
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL (II)	**527**	**60**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opération de gestion	100	2 103
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL (III)	**100**	**2 103**
Impôt sur les bénéfices		
TOTAL DES CHARGES	**181 714**	**203 767**
Solde créditeur **(Excédent)**	**8 904**	**2 296**
TOTAL GENERAL	**190 618**	**206 063**

PRODUITS HT	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Prestations de services	171 590	193 201
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	171 590	193 201
Subventions d'exploitation	18 633	8 623
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		
Autres produits	130	115
TOTAL (I)	**190 353**	**201 940**
PRODUITS FINANCIERS		
Des autres val. mobil. et créances actif immo.	169	4 123
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, transferts de charges		
Produits nets /Cessions val.mobilières placement		
TOTAL (II)	**169**	**4 123**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opération de gestion	96	
Reprises sur provisions, transferts de charges		
TOTAL (III)	**96**	**0**
TOTAL DES PRODUITS	**190 618**	**206 063**
Solde débiteur **(Déficit)**	-	-
TOTAL GENERAL	**190 618**	**206 063**

Présentation en euros (arrondis)

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Comparabilité et continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au **31/12/2020** ont été établis conformément aux règles comptables françaises selon les prescriptions du règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application de ce règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'association a choisi la méthode rétrospective.

Complément d'information relatif au bilan et compte de résultat

Tableau des provisions et dépréciations inscrites au bilan (En euros)

Nature des provisions	Valeur début	Augment. Dotations	Diminutions Reprises	Valeur fin
Dépréciation des clients Autres dépréciations				
Total Général				
Dont dotations et reprises d'exploitation Dont dotations et reprises financières				

Les Immobilisations financières (En euros)

Etat des immo. financières	Valeur début	Augment.	Diminutions	Valeur fin
Autres participations (SA SEMPA)	152			152
Total Général	**152**			**152**

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les CREANCES et les DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Etat des CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
De l'actif Circulant :				
- Clients douteux				
- Autres Créances Clients	6 192	6 192		
- Taxe sur la valeur ajoutée	6 962	6 962		
- Autres impôts, taxes et assim.				
- Etat et autres coll. publiques				
- Débiteurs divers	4 200	4 200		
- Charges constatées d'avance (Exploitation)	70	70		
Total Général	**17 424**	**17 424**		

Etat des DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5ans
Fournisseurs et comptes rattachés	21 463	21 463		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 443	1 443		
Autres impôts et taxes	150	150		
Autres dettes	9 185	9 185		
Produits constatés d'avance (Exploitat°)	6 180	6 180		
Total Général	**38 421**	**38 421**		

Les produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan suivants :	31/12/2020	31/12/2019
Autres créances	3 200	-
Disponibiltés	-	-
Total	**-**	**-**

Les charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes de bilan suivants :	31/12/2020	31/12/2019
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 860	1 800
Dettes fiscales et sociales	150	190
Autres dettes	9 185	11 000
Total	**11 195**	**12 990**

Le poste « Autres Dettes » au passif du bilan au 31.12.2020 concerne la provision du championnat club.

. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président en date du 14 Janvier 2021.

Annexe 5-2-2

CIRCUIT PAUL ARMAGNAC NOGARO
A.S.M. ARMAGNAC BIGORRE

ACTIVITES DE L'ASSOCIATION MOTOCYCLISTE

En raison de la pandémie de la Covid-19 et des décisions des Pouvoirs Publics, la fédération française de motocyclisme a été dans l'obligation de réaménager le calendrier 2020 de ses championnats et coupes. Ainsi, la manche nogarolienne du PROMOSPORT a été avancée des 29-30 août aux 1er et 2 août et celle du SUPERBIKE a été reportée des 25-26 avril aux 24-25 octobre.

La Coupe de France PROMOSPORT s'est déroulée à huis clos et la manche finale du Championnat de France de SUPERBIKE a supporté la limitation imposée de 5000 personnes par jour, avec le respect des consignes sanitaires en vigueur.

L'entrée au Promosport étant habituellement gratuite, le huis clos n'a pas eu d'incidence sur le plan financier de cette épreuve dont les engagements, la location des stands et la subvention FFM ont permis de couvrir les charges d'organisation.

Le SUPERBIKE reporté en octobre (à 3 jours de la période de re-confinement) a vu sa recette aux entrées diminuer de - **51,08 %** par rapport à 2019 (*29 608 € en 2020 contre 60 526 € en 2019).*

Cependant, les droits d'engagements perçus ont augmenté de 9,21 % (+ 5 303 €) ; dans le même temps, les charges d'organisation et de publicité ont diminué de 20 517 € ce qui permet à l'**association moto** de présenter malgré tout un **compte de résultat positif**, comme détaillé ci-après.

1- Le COMPTE DE RESULTAT

Le **chiffre d'affaires net** réalisé en **2020** est de **171 590 €** contre 193 201 € en 2019, soit **une baisse de 11,19 %.**

Dans le détail, ce **chiffre d'affaires 2020** est composé des éléments suivants :

Eléments	Montants €	% du C.A. HT
Entrées manifestation moto (Superbike)	29 608 €	17,26 %
Engagements	62 909 €	36,66 %
Autres produits liés aux manifestations (Emplacements commerçants, communication, essais, …)	53 008 €	30,89 %
Cotisations club moto	26 065 €	15,19 %
Chiffre d'affaires Total HT	**171 590 €**	**100,00 %**

Association Sportive Motocycliste Armagnac Bigorre
Association agréée sous le n° 1481 en date du 18 janvier 1974 - SIRET 512 657 727 00016 - CODE APE : 9312Z
CIRCUIT PAUL ARMAGNAC - BP 24 - 32110 NOGARO (F) - Tél. 05 62 09 02 49 - Fax : 09 75 98 64 26
IBAN / BIC CA AQUITAINE - FR76 1330 6009 1501 5546 8900 093 / AGRIFRPP833
EMAIL : contact@circuit-nogaro.com www.circuit-nogaro.com

Les **autres produits** sont constitués par :

- les subventions d'exploitation pour 18 663€ :
  . FFM : 7 633 € ;
  . Ligue Régionale 1 000 € ;
  . Conseil Départemental : 10 000 € *(Aide exceptionnelle reçue au titre du plan « Marshall » mis en place par le Département dans le cadre de la Covid-19 pour soutenir les associations gersoises)*
- les autres produits pour 130 € ;
- les produits financiers pour 169€ et les produits exceptionnels pour 96 €

Le **TOTAL GENERAL DES PRODUITS** s'élève ainsi à **190 618 €** (contre 206 063 € en 2019).

Les Charges :

- Les charges d'exploitation s'élèvent à 181 087 €,
- Les charges financières à 527 €,
- Les charges exceptionnelles à 100 €

Le **TOTAL DES CHARGES** s'élève, après versement du loyer à la SEMPA (48 523 €) à **181 714 €** contre 203 767 € en 2019, soit **une diminution de10,82 %.**

Ainsi, le **Compte de Résultat MOTO 2020** présente un EXCEDENT de **8 904 €**
(*Contre un excédent de 2 296€ en 2019*).

2- Le BILAN

Le **total net du bilan 2020** de l'ASM ARMAGNAC-BIGORRE s'élève à **90 383 €** (contre 66 633 € en 2019), soit une augmentation de 35,64 %.

La **situation nette** du bilan a augmenté de 8 904 € du fait du résultat bénéficiaire de l'exercice.

3 - CONCLUSION

L'AS Motocycliste, en liaison avec la FFM, a dû gérer les problèmes liés au coronavirus et notamment le report du Superbike en fin de saison, les 24 et 25 octobre 2020, à 3 jours du reconfinement ! Autrement dit, une chance pour notre club d'avoir pu l'organiser.

Avec l'autorisation des pouvoirs publics, l'épreuve a pu se dérouler avec du public, certes limité à 5 000 personnes/jour, mais sa recette, même réduite de 51 % par rapport à 2019, ajoutée aux engagements des pilotes, au soutien de la fédération et à celui, exceptionnel, du Département, a permis d'obtenir l'équilibre financier de la saison 2020 (Excédent de 8 904 €).

Pour 2021, il conviendra de gérer avec prudence l'organisation de nos deux épreuves, en espérant qu'elles se tiennent aux dates fixées au calendrier FFM et surtout avec l'espoir d'un retour à la normale dans notre quotidien en général, et dans notre vie associative en particulier.

- Annexe 6 -

FRANCE GERS NOGARO ARMAGNAC BIGORRE

CALENDRIER 2021 prévisionnel

17 mai. 21

CIRCUIT - V 14 (13/04/21)

MARS	06 - 07	COUPE DE FRANCE DES CIRCUITS
AVRIL	03 - 04 - 05	COUPES DE PAQUES®
	24 - 25	*CHAMPIONNAT DE France SUPERBIKE (Moto)*
MAI	*15 - 16*	*« Fan Zone » SHARK Helmets*
		Grand Prix de France Moto 2021 (Moto)
JUIN	05 - 06	LAMERA CUP
	19 - 20	CHAMPIONNAT DE FRANCE CAMIONS
	26 - 27	*COUPES DE France PROMOSPORT (Moto)*
JUILLET	24 - 25	NOGARO CLASSICS # 61ème GRAND PRIX
AOUT	*07 - 08*	*JOURNEES COYOTE*
	14 - 15	*JOURNEES DUCATI*
SEPT.	04 - 05	100 TOURS DE NOGARO
	11 - 12	COUPES d'AUTOMNE
	25 - 26	TROPHEE TOURISME ENDURANCE
OCT.	02 - 03	FUN RACING CARS
	09 - 10	CLASSIC FESTIVAL *(Rassemblement véhicules collection)*

SECTIONS

JUILLET	03 - 04	17ème AUTOCROSS / SPRINT CAR D'AYDIE
	10 - 11	31ème RALLYE TT TERRES D'ARMAGNAC
AOUT	31 - 01	41ème AUTOCROSS / SPRINT CAR DE TOURNECOUPE
OCT.	16 - 17	SLALOM POURSUITE DE LOURDES

Circuit Paul Armagnac - BP 24 - 32110 NOGARO
Tél. : 05 62 09 02 49 - Fax : 05 62 69 05 44
www.circuit-nogaro.com / *email : circuit-nogaro@circuit-nogaro.com*

Annexe 7

Tarif des places des Manifestations

(ASA et ASM ARMAGNAC-BIGORRE)

TARIFS BILLETTERIE 2020

V3 (09/06/2020)

Année 2020	CATEGORIES BILLETS	PRIX PLACES	PREVENTE
21-22 & 23 AOUT	**COUPES DE PAQUES**		
VENDREDI	Entrée Générale *Tarif Spécial -14 ans + PMR +80%*	16 € *2 €*	
SAMEDI	Entrée Générale Tarif Réduit* Terrasse + Grid Walk *Tarif Spécial -14 ans + PMR +80%*	22 € 18 € 35 € *2 €*	
DIMANCHE	Entree Générale Tarif Réduit * Terrasse + Grid Walk *Tarif Spécial -14 ans + PMR +80%*	22 € 18 € 35 € *2 €*	
SPECIAL 3 JOURS	Entrée Générale Tarif Réduit * Terrasse + Grid Walk *Tarif Spécial -14 ans + PMR +80%*	38 € 32 € 60 € *6 €*	
VIP Partenaires (WE)	VIP *(pas d'accès Grid Walk)*	35 €	
5 & 6 SEPTEMBRE	**GRAND PRIX CAMION**		jusqu'au 4/09
SAMEDI	Entrée Générale Tarif Réduit* Balcon + Grid Walk	25 € 20 € 35 €	20 € 30 €
DIMANCHE	Entrée Générale Tarif Réduit* Terrasse + Grid Walk	25 € 20 € 35 €	20 € 30 €
2 JOURS	Entrée générale Tarif Réduit* Terrasse + Grid Walk	32 € 27 € 50 €	27 € 40 €
VIP Partenaires (WE)	VIP	35 €	
12 & 13 SEPTEMBRE	**60ème GRAND PRIX DE NOGARO**		jusqu'au 11/09
SAMEDI	Entrée Générale	15 €	10 €
DIMANCHE	Entrée Générale Tarif Réduit*	20 € 15 €	15 €
2 JOURS	Entrée Générale Tarif Réduit*	25 € 20 €	20 €
14 & 15 NOVEMBRE	**CHAMPIONNAT DRIFT**		
SAMEDI	Entrée Générale	10 €	
DIMANCHE	Entrée Générale	10 €	
2 JOURS	Entrée Générale	15 €	
24 & 25 OCTOBRE	**SUPERBIKE**		
SAMEDI	Entrée Générale Tarif réduit -18 ans Tarif Enfant - 14 Ans	15 € 10 € 2 €	
DIMANCHE	Entrée Générale Tarif réduit* + DAMES Tarif Enfant - 14 Ans	20 € 15 € 2 €	
2 JOURS	Entrée générale Tarif réduit* + DAMES Tarif Enfant - 14 Ans	25 € 20 € 4 €	

Tarif Endant : -14 ans et PMR à + 80%

* Tarif Réduit : Jeunes de 14 à 18 ans, PMR -80%, Etudiants Demandeurs d'emploi (sur présentation de justificatif)

Ouvrages hydrauliques Départementaux (Astarac, Bousquetara, Candau, Osse, Saint-Laurent)

BILAN COMPTABLE

EXTRAITS DU RAPPORT DU DELEGATAIRE

BILAN FINANCIER ANNUEL
Concession de Service Public avec le Département du Gers
Année 2020
(Intégré au rapport du délégataire)

CACG
Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne
Chemin de Lalette – CS 50449
Tel : 05 62 51 71 49
Fax : 05 62 51 71 30
WWW.CACG.FR

1 Compte Annuel du Résultat de l'Exploitation (CARE) 3

1.1 Produits 3

1.2 Charges 4

1.3 Résultat 6

2 Méthodes de calcul 7

3 Etat des autres dépenses de renouvellement 8

4 Engagements à incidences financières 8

ANNEXES 9

Annexes 1 : Compte Annuel du Résultat de l'Exploitation 10

Annexes 2 : Charges du personnel en Equivalent Temps Plein et en coûts 11

Annexes 3 : Maintenance et Renouvellement 12

Liste des tableaux

Tableau 1 : CARE 2020 – Produits (comparatif 2019) 3

Tableau 2 : CARE 2020 – Charges (comparatif 2019) 5

Tableau 3 : CARE 2020 – Résultat d'Exploitation (comparatif 2019) 6

1 COMPTE ANNUEL DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION (CARE)

Les Comptes Annuels du Résultat de l'Exploitation sont annexés au présent rapport de bilan annuel financier. Ils ont été réalisés sur la base de l'annexe 6 au contrat.

Les tableaux financiers ci-après présentent des extraits analysés et commentés de ces tableaux. Ils sont comparés pour cette première année au Compte Prévisionnel d'Exploitation de l'annexe 6. A partir de l'année suivante, l'année N-1 servira de comparaison dans les variations des montants.

Les comptes de la CACG n'ayant pas été validé en Conseil d'Administration à la date de remise du présent rapport, l'ensemble des chiffres présentés reste provisoire.

1.1 Produits

Le tableau ci-après récapitule les produits 2020 de la CSP.

Tableau 1 : CARE 2020 – Produits (comparatif 2019)

	REEL			*REEL*		
CPTE PREVISIONNEL D EXPLOIT	**2 019**			**2 020**		
TOTAL OUVRAGES	Direct	Indirect	**Total**	Direct	Indirect	**Total**
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Produits d'exploitation du service	317 268	-	**317 268**	328 725	-	**328 725**
PRODUITS ACCESSOIRES	-	-	**-**			
Produits divers et accessoires	-	-	**-**	-	-	**-**
Reprise sur provision, créances douteuses	-	-	**-**	-	-	**-**
Reprise sur provision de maintenance	36 990		**36 990**	36 216	-	**36 216**
Reprise sur provision de renouvellement	7 497		**7 497**	10 017	-	**10 017**
Autres produits	-	-	**-**	-	-	**-**
PRDODUITS FINANCIERS	-	-	**-**	-	-	**-**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-	**-**	-	-	**-**
I -TOTAL des PRODUITS	361 755	-	**361 755**	374 958	-	**374 958**

Les produits de l'exercice 2020 de l'ensemble du contrat sont en augmentation par rapport à l'année 2019 :

- L'année 2020 est caractérisé par une augmentation tarifaire couplée à une saison estivale sèche ayant entraîné des consommations importantes.

Il est rappelé que le CEP ne prenait pas en compte les reprises sur provision. Elles ont été reprises à hauteur de la maintenance dans la limite de la provision disponible pour chaque bassin.

La reprise sur provision pour créances douteuses est absente en 2020 car aucune provision n'avait été nécessaire en 2019.

1.2 Charges

Les charges de la DSP concernent tous les postes de dépenses décrits dans le rapport. Par exemple, le suivi, l'entretien et la maintenance des ouvrages engendrent de nombreux frais (personnel, énergie, fournitures, sous-traitances…).

Les charges de l'exercice 2019 de l'ensemble du contrat sont nettement supérieur au montant prévu par le CPE (19%).

Les montants ci-après ont été analysés en particulier :

- Energie électrique : le coût est inférieur en lien avec la consommation de la station de transfert de Mouchès d'environ 47 704,06 €. C'est le plus gros poste en énergie électrique, comme en 2019.
- Sous-traitance : la sous-traitance concerne en grande partie l'entretien de la végétation.
- Charges de personnel : en 2019 et en 2020, ces charges ont été moins importantes que les estimations d'environ 20%.
- Provisions : les provisions de maintenance et de renouvellement ont été réalisées à hauteur du montant moyen annuel estimé. Les provisions pour créances douteuses seront réalisées au réel des créances contractées pour lesquels existe un risque de non recouvrement. Aucune provision pour créances douteuses n'a été nécessaire en 2019 et en 2020.
- Maintenance : la maintenance est similaire entre 2019 et 2020.
- Travaux de renouvellement : le renouvellement a été plus important en 2020, notamment en lien avec des opérations importantes sur le barrage de Bousquétara.

Tableau 2 : CARE 2020 – Charges (comparatif 2019)

CPTE PREVISIONNEL D EXPLOIT TOTAL OUVRAGES	*REEL* 2 019 Direct	Indirect	**Total**	*REEL* 2 020 Direct	Indirect	**Total**
CHARGES D'EXPLOITATION						
ACHATS	-	-	**-**	-	-	**-**
Achats de matières premières, fournitures et consommables	-	-	**-**	-	-	**-**
Eau et assainissement	-	-	**-**	-	-	**-**
Energie - Electricité	89 596	-	**89 596**	51 478	-	**51 478**
Achats de matériel et petits équipements	-	-	**-**	-	-	**-**
Autres achats	-	-	**-**	-	-	**-**
SERVICES	-	-	**-**	-	-	**-**
Sous-traitance	15 424	-	**15 424**	15 980	-	**15 980**
Locations	-	-	**-**	-	-	**-**
Services extérieurs : Entretien, réparation, maintenance	-	-	**-**	352	-	**352**
Primes d'Assurances	11 275	-	**11 275**	11 275	-	**11 275**
Personnel extérieur à l'entreprise : intérimaires, intermédiaires et honoraires	-	-	**-**	-	-	**-**
Publicité, publications, relations publiques	-	-	**-**	-	-	**-**
Déplacements, missions réceptions	5 883	-	**5 883**	4 579	-	**4 579**
Frais postaux et de télécommunications	5 545	-	**5 545**	5 885	-	**5 885**
Divers - Autres services	-	14 000	**14 000**	-	14 000	**14 000**
IMPOTS	-	-	**-**	-	-	**-**
Impots taxes et versements assimilés,	-	-	**-**	-	-	**-**
CH de PERSONNNEL	-	-	**-**	-	-	**-**
Rémunérations	27 253	28 365	**55 618**	26 622	27 708	**54 330**
Charges sociales	13 423	13 971	**27 394**	13 112	13 647	**26 759**
AUTRES	-	-	**-**	-	-	**-**
Redevance	10 767	-	**10 767**	10 000	-	**10 000**
Autres charges	-	-	**-**	-	-	**-**
CHARGES FINANCIERES	-	-	**-**	-	-	**-**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	-	**-**	-	-	**-**
DOTATIONS	-	-	**-**	-	-	**-**
Provision créances douteuses	-	-	**-**	-	-	**-**
Provisions de maintenance	50 135	-	**50 135**	50 135	-	**50 135**
Provisions de renouvellement	8 757	-	**8 757**	8 757	-	**8 757**
TRAVAUX	-	-	**-**	-	-	**-**
Travaux de maintenance (1)	22 494	14 496	**36 990**	22 291	13 925	**36 216**
Travaux de renouvellement (2)	6 265	1 232	**7 497**	10 679	5 131	**15 810**
Provisions d'exploitation	-	-	**-**	-	-	**-**
II -TOTAL des CHARGES	266 817	72 065	**338 881**	231 145	74 411	**305 557**

(1) Dont CH de PERSONNNEL Maintenance : 28 425 €	13 928	14 497	28 425	13 379	13 925	27 305	17 196	17 898	35 095
(1) dont Achats Maintenance : 8 566 €	8 566	-	8 566	9 012	-	9 012	15 040	-	15 040
(2) Dont CH de PERSONNNEL Renouvellement : 2 416 €	1 184	1 232	2 416	4 930	5 131	10 061	1 931	2 010	3 941
(2) dont Achats Renouvellement : 5 081 €	5 081	-	5 081	5 749	-	5 749	4 816	-	4 816

Total CH de PERSONNEL	55 788	58 065	113 853	58 043	60 411	118 455	69 014	71 791	140 805

1.3 Résultat

Le résultat de l'exploitation 2020 est globalement positif, avec une marge de près de 14%. Cette marge est importante en raison de l'augmentation des produits et de la diminution des charges d'énergie électrique. Un bilan sur la globalité de la CSP permettra de juger du résultat du contrat.

Tableau 3 : CARE 2020 – Résultat d'Exploitation (comparatif 2019)

	REEL			***REEL***		
CPTE PREVISIONNEL D EXPLOIT	**2 019**			**2 020**		
TOTAL OUVRAGES	Direct	Indirect	**Total**	Direct	Indirect	**Total**
V - RESULTAT : BENEFICE ou PERTE			**15 250**			**46 270**

2 METHODES DE CALCUL

Les méthodes et éléments de calcul économique pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte annuel de résultat sont détaillés ci-dessous. Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation prend en compte :

Charges d'opérations

Les charges liées directement à l'opération identifiée par un code analytique spécifique sont de différents ordres : salaires, déplacements, fournitures, sous-traitances…

Charges générales

La part des charges générales de la CACG imputée également à l'opération selon des critères internes issus de la comptabilité analytique et dont les modalités sont les suivantes :

Identification des charges générales faite à deux niveaux :

Charges de structures

Elles correspondent aux coûts de l'encadrement (Direction Générale) et de services généraux supports : communication, ressources humaines, comptabilité, cellule juridique, gestion des contentieux (impayés, créances douteuses…), logistique centralisée, informatique de gestion…

Elles prennent en compte également, sous forme de quote-part, les charges de structure du siège de la CACG et concernent essentiellement les locaux (entretien, éclairage, chauffage), les moyens de communication (téléphone, affranchissement), les assurances, les impôts et taxes diverses.

Frais généraux

Il s'agit en premier lieu des charges propres à la Direction Exploitation, encadrement et formation du personnel, amortissement du mobilier, de l'outillage et de la micro-informatique.

Estimation des masses et coefficients de répartition appliqués à la Direction Exploitation :

Grâce à la comptabilité analytique, tous les postes de dépenses générales sont précisément identifiés :

- les charges de structures font l'objet d'une répartition entre services dont la clé, poste par poste, est arrêtée par le Directeur Général lors de la préparation budgétaire et maintenue pour la réalisation dudit budget. Elles sont constantes depuis le début de la DSP,
- les frais généraux sont affectées directement au service concerné (charges propres) ou sont réparties selon une clé d'usage (surface, volume de communications…).

Les masses ainsi estimées, services par services, permettent de déterminer pour chacun des deux postes (charges indirectes et semi-directes) un coefficient appliqué aux coûts salariaux directs de chaque service.

Répartition des charges générales entre opérations

La Direction de l'Exploitation gère de nombreuses opérations (barrages, réseaux collectifs d'irrigation) sous plusieurs niveaux de délégation (concession, affermage, prestations de service) et pour différents maîtres d'ouvrages.

Chaque délégation (ou opération) supporte une quote-part des charges générales indirectes et semi-directes au prorata des coûts salariaux dont elle est l'objet, par application directe des coefficients évoqués ci-avant.

3 ETAT DES AUTRES DEPENSES DE RENOUVELLEMENT

Aucun renouvellement n'a été réalisé au titre de la DSP en 2020 en dehors des opérations réalisées pendant le contrat.

4 ENGAGEMENTS A INCIDENCES FINANCIERES

Ce chapitre liste les engagements particuliers existant entre le l'Institution Adour et la CACG par le contrat de DSP, notamment les obligations de fin de contrat suivantes :

Biens de retour

Ils correspondent au patrimoine listé lors de l'inventaire que la CACG remettra à la fin du contrat.

Biens de reprise

Il n'y a pas de biens de reprises identifiés à la clôture de l'exercice 2020.

Biens propres

Les compteurs, les logiciels et l'outillage sont des biens propres aux préleveurs, utilisés dans le cadre de la DSP.

ANNEXES

Annexes 1 : Compte Annuel du Résultat de l'Exploitation

Liste des pièces annexées :

- CARE global du contrat de CSP
- CARE Astarac
- CARE Bousquétara
- CARE Candau
- CARE Lizet
- CARE Saint-Laurent

Annexe 6	**CSP CONSEIL DEPARTEMENTAL 32**

	REEL			*REEL*			*CONTRAT*			
CPTE PREVISIONNEL D EXPLOIT	**2 019**			**2 020**						
TOTAL OUVRAGES	Direct	Indirect	**Total**	Direct	Indirect	**Total**	Direct	Indirect	**Total**	**Var en %**
PRODUITS D'EXPLOITATION										
Produits d'exploitation du service	317 268	-	**317 268**	328 725	-	**328 725**	286 230	-	**286 230**	
PRODUITS ACCESSOIRES	-	-	**-**							
Produits divers et accessoires	-	-	**-**	-	-	**-**	-	-	**-**	
Reprise sur provision, créances douteuses	-	-	**-**	-	-	**-**	-	-	**-**	
Reprise sur provision de maintenance	36 990		**36 990**	36 216	-	**36 216**	-	-	**-**	
Reprise sur provision de renouvellement	7 497		**7 497**	10 017	-	**10 017**	-	-	**-**	
Autres produits	-	-	**-**	-	-	**-**	-	-	**-**	
PRDODUITS FINANCIERS	-	-	**-**	-	-	**-**	-	-	**-**	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-	**-**	-	-	**-**	-	-	**-**	
I -TOTAL des PRODUITS	361 755	-	**361 755**	374 958	-	**374 958**	286 230	-	**286 230**	**4%**
CHARGES D'EXPLOITATION										
ACHATS	-	-	**-**	-	-	**-**	-	-	**-**	
Achats de matières premières, fournitures et consommables	-	-	**-**	-	-	**-**	60	-	**60**	
Eau et assainissement	-	-	**-**	-	-	**-**	-	-	**-**	
Energie - Electricité	89 596	-	**89 596**	51 478	-	**51 478**	54 955	-	**54 955**	
Achats de matériel et petits équipements	-	-	**-**	-	-	**-**	-	-	**-**	
Autres achats	-	-	**-**	-	-	**-**	-	-	**-**	
SERVICES	-	-	**-**	-	-	**-**	-	-	**-**	
Sous-traitance	15 424	-	**15 424**	15 980	-	**15 980**	9 850	-	**9 850**	
Locations	-	-	**-**	-	-	**-**	-	-	**-**	
Services extérieurs : Entretien, réparation, maintenance	-	-	**-**	352	-	**352**	-	-	**-**	
Primes d'Assurances	11 275	-	**11 275**	11 275	-	**11 275**	11 275	-	**11 275**	
Personnel extérieur à l'entreprise : intérimaires, intermédiaires et honoraires	-	-	**-**	-	-	**-**	-	-	**-**	
Publicité, publications, relations publiques	-	-	**-**	-	-	**-**	4 284	-	**4 284**	
Déplacements, missions réceptions	5 883	-	**5 883**	4 579	-	**4 579**	8 849	-	**8 849**	
Frais postaux et de télécommunications	5 545	-	**5 545**	5 885	-	**5 885**	8 952	-	**8 952**	
Divers - Autres services	-	14 000	**14 000**	-	14 000	**14 000**	-	14 000	**14 000**	
IMPOTS	-	-	**-**	-	-	**-**	-	-	**-**	
Impots taxes et versements assimilés,	-	-	**-**	-	-	**-**	-	-	**-**	
CH de PERSONNNEL	-	-	**-**	-	-	**-**	-	-	**-**	
Rémunérations	27 253	28 365	**55 618**	26 622	27 708	**54 330**	33 259	34 588	**67 847**	
Charges sociales	13 423	13 971	**27 394**	13 112	13 647	**26 759**	16 628	17 295	**33 923**	
AUTRES	-	-	**-**	-	-	**-**	-	-	**-**	
Redevance	10 000	-	**10 000**	10 000	-	**10 000**	10 000	-	**10 000**	
Autres charges	-	-	**-**	-	-	**-**	-	-	**-**	
CHARGES FINANCIERES	-	-	**-**	-	-	**-**	-	-	**-**	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	-	**-**	-	-	**-**	-	-	**-**	
DOTATIONS	-	-	**-**	-	-	**-**	-	-	**-**	
Provision créances douteuses	-	-	**-**	-	-	**-**	-	-	**-**	
Provisions de maintenance	50 135	-	**50 135**	50 135	-	**50 135**	32 236	17 898	**50 135**	
Provisions de renouvellement	8 757	-	**8 757**	8 757	-	**8 757**	6 747	2 010	**8 757**	
TRAVAUX	-	-	**-**	-	-	**-**	-	-	**-**	
Travaux de maintenance (1)	22 494	14 496	**36 990**	22 291	13 925	**36 216**	-	-	**-**	
Travaux de renouvellement (2)	6 265	1 232	**7 497**	10 679	5 131	**15 810**	-	-	**-**	
Provisions d'exploitation	-	-	**-**	-	-	**-**	-	-	**-**	
II -TOTAL des CHARGES	266 050	72 065	**338 114**	231 145	74 411	**305 557**	197 095	85 791	**282 886**	**-10%**
III - RESULTAT avant IMPOT			**23 641**			**69 401**			**3 344**	
IV - IMPOTS sur LES SOCIETES			**7 880**			**23 132**			**1 114**	
V - RESULTAT : BENEFICE ou PERTE			**15 761**			**46 270**			**2 229**	

(1) Dont CH de PERSONNNEL Maintenance : 28 425 €	13 928	14 497	28 425	13 379	13 925	27 305	17 196	17 898	35 095
(1) dont Achats Maintenance : 8 566 €	8 566	-	8 566	9 012	-	9 012	15 040	-	15 040
(2) Dont CH de PERSONNNEL Renouvellement : 2 416 €	1 184	1 232	2 416	4 930	5 131	10 061	1 931	2 010	3 941
(2) dont Achats Renouvellement : 5 081 €	5 081	-	5 081	5 749	-	5 749	4 816	-	4 816

Total CH de PERSONNEL	55 788	58 065	113 853	58 043	60 411	118 455	69 014	71 791	140 805

Annexe 6	**CSP ASTARAC**

	REEL			*REEL*			*CONTRAT*			
CPTE PREVISIONNEL D EXPLOIT	**2 019**			**2 020**			**2 019**			**Var en %**
ASTARAC	Direct	Indirect	**Total**	Direct	Indirect	**Total**	Direct	Indirect	**Total**	
PRODUITS D'EXPLOITATION										
Produits d'exploitation du service	118 414		**118 414**	123 051	-	**123 051**	117 235	-	**117 235**	
PRODUITS ACCESSOIRES	-									
Produits divers et accessoires	-		-							
Reprise sur provision, créances douteuses										
Reprise sur provision de maintenance										
Reprise sur provision de renouvellement										
Autres produits	-		-							
PRDODUITS FINANCIERS	-		-							
PRODUITS EXCEPTIONNELS	-		-		-					
I -TOTAL des PRODUITS	**118 414**		**118 414**	**123 051**		**123 051**	**117 235**		**117 235**	**4%**
CHARGES D'EXPLOITATION										
ACHATS										
Achats de matières premières, fournitures et consommables	-		-	-		-	40		**40**	
Eau et assainissement	-		-	-		-			-	
Energie - Electricité	1 514		**1 514**	1 178		**1 178**	2 999		**2 999**	
Achats de matériel et petits équipements	-		-	-		-			-	
Autres achats	-		-	-		-			-	
SERVICES	-		-	-		-			-	
Sous-traitance	6 142		**6 142**	5 483		**5 483**	1 650		**1 650**	
Locations	-		-	-		-			-	
Services extérieurs : Entretien, réparation, maintenance	-		-	-		-			-	
Primes d'Assurances	2 255		**2 255**	2 255		**2 255**	2 255		**2 255**	
Personnel extérieur à l'entreprise : intérimaires, intermédiaires et honoraires	-		-	-		-			-	
Publicité, publications, relations publiques	-		-	-		-	1 671		**1 671**	
Déplacements, missions réceptions	1 659		**1 659**	1 189		**1 189**	1 878		**1 878**	
Frais postaux et de télécommunications	3 604		**3 604**	3 225		**3 225**	2 011		**2 011**	
Divers - Autres services	-	1 000	**1 000**		1 000	**1 000**		1 000	**1 000**	
IMPOTS	-		-	-		-			-	
Impots taxes et versements assimilés,	-		-	-		-			-	
CH de PERSONNNEL			-			-			-	
Rémunérations	8 417	8 760	**17 177**	8 313	8 652	**16 965**	5 035	5 236	**10 271**	
Charges sociales	4 146	4 315	**8 460**	4 094	4 261	**8 356**	2 517	2 618	**5 135**	
AUTRES	-		-	-		-			-	
Redevance	6 547		**6 547**	5 376		**5 376**	2 000		**2 000**	
Autres charges	-		-	-		-	-		-	
CHARGES FINANCIERES			-	-		-			-	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-		-	-		-			-	
DOTATIONS	-		-	-		-			-	
Provision créances douteuses	-		-	-		-			-	
Provisions de maintenance	-		-				8 475	4 705	**13 180**	
Provisions de renouvellement	-		-				1 567	467	**2 033**	
TRAVAUX	-		-	-		-			-	
Travaux de maintenance (1)	2 523	1 756	**4 278**	5 420	3 435	**8 855**				
Travaux de renouvellement (2)	4 429	1 232	**5 661**	494	147	**641**				
Provisions d'exploitation	-		-	-		-				
II -TOTAL des CHARGES	**41 235**	17 063	**58 297**	**37 026**	17 495	**54 521**	**32 097**	14 026	**46 123**	**-6%**
III - RESULTAT Bénéfice ou Perte [avant Impôt et Provisions]			**60 117**			**68 529**			**71 112**	

(1) Dont CH de PERSONNNEL Maintenance : 3 442 €	1 687	1 755	3 442	3 300	3 435	6 735	4 521	4 705	9 226
(1) Dont Achats Maintenance : 836 €	836	-	836	2 219	-	2 219	3 954		3 954
(2) Dont CH de PERSONNNEL Renouvellement : 2 416 €	1 184	1 232	2 416	141	147	288	448	467	915
(2) Dont Achats Renouvellement : 3 245 €	3 245	-	3 245	353	-	353	1 118		1 118

Total CH de PERSONNEL	15 433	16 063	31 495	15 849	16 495	32 344	12 521	13 026	25 547

Annexe 6	**CSP BOUSQUETARA**

	REEL			*REEL*			*CONTRAT*			
CPTE PREVISIONNEL D EXPLOIT	**2 019**			**2 020**			**2 019**			**Var en %**
BOUSQUETARA	Direct	Indirect	**Total**	Direct	Indirect	**Total**	Direct	Indirect	**Total**	
PRODUITS D'EXPLOITATION										
Produits d'exploitation du service	28 137		**28 137**	29 140	-	**29 140**	28 029		**28 029**	
PRODUITS ACCESSOIRES				-	-	-				
Produits divers et accessoires	-		-	-	-	-				
Reprise sur provision, créances douteuses	-		-	-	-	-				
Reprise sur provision de maintenance				-	-	-				
Reprise sur provision de renouvellement				-	-	-				
Autres produits	-		-	-	-	-				
PRDODUITS FINANCIERS	-		-	-	-	-				
PRODUITS EXCEPTIONNELS					-					
I -TOTAL des PRODUITS	**28 137**		**28 137**	**29 140**		**29 140**	**28 029**		**28 029**	**4%**
CHARGES D'EXPLOITATION										
ACHATS							-		-	
Achats de matières premières, fournitures et consommables	-		-	-		-			-	
Eau et assainissement	-		-	-		-				
Energie - Electricité	1 980		**1 980**	1 640		**1 640**	1 602		**1 602**	
Achats de matériel et petits équipements	-		-	-		-			-	
Autres achats	-		-	-		-			-	
SERVICES	-		-	-		-			-	
Sous-traitance	2 149		**2 149**	2 556		**2 556**	1 150		**1 150**	
Locations	-		-	-		-			-	
Services extérieurs : Entretien, réparation, maintenance	-		-	-		-			-	
Primes d'Assurances	2 255		**2 255**	2 255		**2 255**	2 255		**2 255**	
Personnel extérieur à l'entreprise : intérimaires, intermédiaires et honoraires	-		-	-		-			-	
Publicité, publications, relations publiques	-		-	-		-	292		**292**	
Déplacements, missions réceptions	913		**913**	686		**686**	812		**812**	
Frais postaux et de télécommunications	643		**643**	373		**373**	1 635		**1 635**	
Divers - Autres services	-	4 000	**4 000**		4 000	**4 000**		4 000	**4 000**	
IMPOTS	-		-						-	
Impots taxes et versements assimilés,				-		-			-	
CH de PERSONNNEL	-		-	-		-			-	
Rémunérations	4 019	4 183	**8 201**	3 906	4 065	**7 970**	7 570	7 873	**15 443**	
Charges sociales	1 979	2 060	**4 039**	1 924	2 002	**3 926**	3 785	3 937	**7 722**	
AUTRES	-		-	-		-			-	
Redevance	643		**643**	837		**837**	2 000		**2 000**	
Autres charges	-			-		-	-		-	
CHARGES FINANCIERES	-		-	-		-			-	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-		-	-		-			-	
DOTATIONS	-		-	-		-			-	
Provision créances douteuses	-		-	-		-			-	
Provisions de maintenance							6 003	3 333	**9 337**	
Provisions de renouvellement							1 558	464	**2 023**	
TRAVAUX	-		-	-		-			-	
Travaux de maintenance (1)	11 795	6 879	**18 675**	6 861	4 138	**10 998**				
Travaux de renouvellement (2)	730		**730**	10 184	4 984	**15 169**				
Provisions d'exploitation	-		-			-				
II -TOTAL des CHARGES	27 106	17 122	**44 228**	31 220	19 189	**50 409**	**28 663**	19 608	**48 270**	**14%**
III - RESULTAT Bénéfice ou Perte [avant Impôt et Provisions]			- **16 092**			- **21 270**			- **20 241**	

(1) Dont CH de PERSONNNEL Maintenance : 13 489 €	6 610	6 879	13 489	3 975	4 138	8 113	3 203	3 333	6 536
(1) Dont Achats Maintenance : 5 186 €	5 186		5 186	2 885	-	2 885	2 801		2 801
(2) Dont CH de PERSONNNEL Renouvellement : 0 €	-	-	-	4 789	4 984	9 773	446	464	910
(2) Dont Achats Renouvellement : 730 €	730	-	730	5 395	-	5 395	1 112		1 112

Total CH de PERSONNEL	12 608	13 122	25 730	14 593	15 189	29 782	15 004	15 608	30 611

Annexe 6	**CSP CANDAU**

CPTE PREVISIONNEL D EXPLOIT	REEL 2 019			REEL 2 020			CONTRAT 2 019			Var en %
CANDAU	Direct	Indirect	**Total**	Direct	Indirect	**Total**	Direct	Indirect	**Total**	
PRODUITS D'EXPLOITATION										
Produits d'exploitation du service	32 616		**32 616**	33 687	-	**33 687**	32 021	-	**32 021**	
PRODUITS ACCESSOIRES				-	-	-				
Produits divers et accessoires	-		-	-	-	-				
Reprise sur provision, créances douteuses	-		-	-	-	-				
Reprise sur provision de maintenance				-	-	-				
Reprise sur provision de renouvellement				-	-	-				
Autres produits	-		-	-	-	-				
PRDODUITS FINANCIERS	-		-	-	-	-				
PRODUITS EXCEPTIONNELS					-					
I -TOTAL des PRODUITS	**36 625**		**36 625**	**33 687**	**-**	**33 687**	**32 021**		**32 021**	**-8%**
CHARGES D'EXPLOITATION										
ACHATS										
Achats de matières premières, fournitures et consommables	-		-	-		-	-	-	-	
Eau et assainissement	-		-	-		-	-	-	-	
Energie - Electricité	572		**572**	247		**247**	700	-	**700**	
Achats de matériel et petits équipements	-		-	-		-	-	-	-	
Autres achats	-		-	-		-	-	-	-	
SERVICES				-		-	-	-	-	
Sous-traitance	1 860		**1 860**	2 299		**2 299**	1 150	-	**1 150**	
Locations	-		-	-		-	-	-	-	
Services extérieurs : Entretien, réparation, maintenance	-		-	-		-	-	-	-	
Primes d'Assurances	2 255		**2 255**	2 255		**2 255**	2 255	-	**2 255**	
Personnel extérieur à l'entreprise : intérimaires, intermédiaires et honoraires	-		-	-		-	-	-	-	
Publicité, publications, relations publiques	-		-	-		-	326	-	**326**	
Déplacements, missions réceptions	773		**773**	402		**402**	1 715	-	**1 715**	
Frais postaux et de télécommunications	655		**655**	1 178		**1 178**	1 644	-	**1 644**	
Divers - Autres services	-	4 000	**4 000**		4 000	**4 000**	-	4 000	**4 000**	
IMPOTS	-		-	-		-	-	-	-	
Impots taxes et versements assimilés,	-		-	-		-	-	-	-	
CH de PERSONNNEL	-		-	-		-	-	-	-	
Rémunérations	3 351	3 488	**6 839**	3 078	3 204	**6 282**	7 281	7 572	**14 853**	
Charges sociales	1 650	1 718	**3 368**	1 516	1 578	**3 094**	3 640	3 786	**7 426**	
AUTRES	-		-	-		-	-	-	-	
Redevance	650		**650**	871		**871**	2 000	-	**2 000**	
Autres charges	-		-	-		-	-	-	-	
CHARGES FINANCIERES	-		-	-		-	-	-	-	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-		-	-		-	-	-	-	
DOTATIONS	-		-	-		-	-	-	-	
Provision créances douteuses	-		-	-		-	-	-	-	
Provisions de maintenance							6 046	3 357	**9 403**	
Provisions de renouvellement							644	192	**836**	
TRAVAUX			-			-	-	-	-	
Travaux de maintenance (1)	2 345	1 664	**4 009**	4 728	2 812	**7 539**				
Travaux de renouvellement (2)										
Provisions d'exploitation	-		-	-		-				
II -TOTAL des CHARGES	14 112	10 870	**24 982**	16 574	11 593	**28 167**	**27 401**	18 907	**46 308**	**13%**
III - RESULTAT Bénéfice ou Perte [avant Impôt et Provisions]			**11 644**			**5 520**			**-** **14 287**	

(1) Dont CH de PERSONNNEL Maintenance : 3 263 €	1 599	1 664	3 263	2 701	2 812	5 513	3 225	3 357	6 582
(1) Dont Achats Maintenance : 746 €	746	-	746	2 026	-	2 026	2 821		2 821
(2) Dont CH de PERSONNNEL Renouvellement : 0 €	-	-	-	-	-	-	184	192	376
(2) Dont Achats Renouvellement : 0 €	-	-	-	-	-	-	460		460

Total CH de PERSONNEL	6 600	6 870	13 470	7 295	7 593	14 888	14 331	14 907	29 237

Annexe 6	**CSP LIZET**

	REEL			REEL			CONTRAT			
CPTE PREVISIONNEL D EXPLOIT	**2 019**			**2 020**			**2 019**			**Var en %**
LIZET	Direct	Indirect	**Total**	Direct	Indirect	**Total**	Direct	Indirect	**Total**	
PRODUITS D'EXPLOITATION										
Produits d'exploitation du service	96 206		**96 206**	99 541	-	**99 541**	67 775	-	**67 775**	
PRODUITS ACCESSOIRES				-	-	-				
Produits divers et accessoires	-		-	-	-	-				
Reprise sur provision, créances douteuses	-		-	-	-	-				
Reprise sur provision de maintenance				-	-	-				
Reprise sur provision de renouvellement				-	-	-				
Autres produits	-		-	-	-	-				
PRDODUITS FINANCIERS	-		-	-	-	-				
PRODUITS EXCEPTIONNELS										
I -TOTAL des PRODUITS	**96 206**		**96 206**	**99 541**		**99 541**	**67 775**		**67 775**	**3%**
CHARGES D'EXPLOITATION										
ACHATS										
Achats de matières premières, fournitures et consommables	-		-	-		-	20		**20**	
Eau et assainissement	-		-	-		-			-	
Energie - Electricité	85 118		**85 118**	48 054		**48 054**	49 000		**49 000**	
Achats de matériel et petits équipements	-		-	-		-			-	
Autres achats	-		-	-		-			-	
SERVICES	-		-	-		-			-	
Sous-traitance	3 404		**3 404**	3 605		**3 605**	4 650		**4 650**	
Locations	-		-	-		-			-	
Services extérieurs : Entretien, réparation, maintenance	-		-	146		**146**			-	
Primes d'Assurances	2 255		**2 255**	2 255		**2 255**	2 255		**2 255**	
Personnel extérieur à l'entreprise : intérimaires, intermédiaires et honoraires	-		-	-		-			-	
Publicité, publications, relations publiques	-		-	-		-	393		**393**	
Déplacements, missions réceptions	1 613		**1 613**	1 643		**1 643**	2 502		**2 502**	
Frais postaux et de télécommunications	643		**643**	373		**373**	1 675		**1 675**	
Divers - Autres services	-	1 000	**1 000**		1 000	**1 000**		1 000	**1 000**	
IMPOTS	-		-	-		-			-	
Impots taxes et versements assimilés,	-		-	-		-			-	
CH de PERSONNNEL			-			-			-	
Rémunérations	7 468	7 772	**15 240**	7 948	8 272	**16 220**	5 475	5 693	**11 168**	
Charges sociales	3 678	3 828	**7 506**	3 915	4 074	**7 989**	2 737	2 847	**5 584**	
AUTRES	-		-	-		-			-	
Redevance	1 323		**1 323**	1 795		**1 795**	2 000		**2 000**	
Autres charges	-		-	-		-	-		-	
CHARGES FINANCIERES	-		-	-		-			-	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-		-	-		-			-	
DOTATIONS	-		-	-		-			-	
Provision créances douteuses	-		-	-		-			-	
Provisions de maintenance							4 889	2 715	**7 604**	
Provisions de renouvellement							1 872	558	**2 430**	
TRAVAUX	-		-						-	
Travaux de maintenance (1)	2 093	1 701	**3 795**	2 109	1 524	**3 633**				
Travaux de renouvellement (2)	1 106		**1 106**							
Provisions d'exploitation	-		-	-		-				
II -TOTAL des CHARGES	108 701	14 302	**123 003**	71 842	14 871	**86 713**	**77 468**	12 812	**90 281**	**-30%**
III - RESULTAT Bénéfice ou Perte [avant Impôt et Provisions]			- **26 797**			**12 828**			- **22 506**	

(1) Dont CH de PERSONNNEL Maintenance : 3 336 €	1 635	1 701	3 336	1 465	1 524	2 989	2 608	2 715	5 323
(1) Dont Achats Maintenance : 459 €	459	-	459	644	-	644	2 281		2 281
(2) Dont CH de PERSONNNEL Renouvellement : 0 €	-	-	-	-	-	-	536	558	1 094
(2) Dont Achats Renouvellement : 1 106 €	1 106	-	1 106	-	-	-	1 336		1 336

Total CH de PERSONNEL	12 780	13 302	26 082	13 327	13 871	27 198	11 356	11 812	23 168

Annexe 6	CSP ST LAURENT

	REEL			REEL			CONTRAT			
CPTE PREVISIONNEL D EXPLOIT	2 019			2 020			2 019			Var en %
ST LAURENT	Direct	Indirect	Total	Direct	Indirect	Total	Direct	Indirect	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION										
Produits d'exploitation du service	41 895		**41 895**	43 306	-	**43 306**	41 170	-	**41 170**	
PRODUITS ACCESSOIRES				-	-	-				
Produits divers et accessoires	-		-	-	-	-				
Reprise sur provision, créances douteuses	-		-	-	-	-				
Reprise sur provision de maintenance				-	-	-				
Reprise sur provision de renouvellement				-	-	-				
Autres produits	-		-	-	-	-				
PRDODUITS FINANCIERS	-		-	-	-	-				
PRODUITS EXCEPTIONNELS										
I -TOTAL des PRODUITS	**41 895**		**41 895**	**43 306**		**43 306**	**41 170**	-	**41 170**	**3%**
CHARGES D'EXPLOITATION										
ACHATS										
Achats de matières premières, fournitures et consommables	-		-	-		-	-	-	-	
Eau et assainissement	-		-	-		-	-	-	-	
Energie - Electricité	413		**413**	360		**360**	654		**654**	
Achats de matériel et petits équipements	-		-	-		-			-	
Autres achats	-		-	-		-			-	
SERVICES	-		-	-		-			-	
Sous-traitance	1 868		**1 868**	2 038		**2 038**	1 250		**1 250**	
Locations	-		-	-		-			-	
Services extérieurs : Entretien, réparation, maintenance	-		-	205		**205**			-	
Primes d'Assurances	2 255		**2 255**	2 255		**2 255**	2 255		**2 255**	
Personnel extérieur à l'entreprise : intérimaires, intermédiaires et honoraires	-		-	-		-			-	
Publicité, publications, relations publiques	-		-	-		-	1 602		**1 602**	
Déplacements, missions réceptions	925		**925**	660		**660**	1 942		**1 942**	
Frais postaux et de télécommunications	-		-	736		**736**	1 987		**1 987**	
Divers - Autres services	-	4 000	**4 000**		4 000	**4 000**		4 000	**4 000**	
IMPOTS	-		-	-		-			-	
Impots taxes et versements assimilés,	-		-	-		-			-	
CH de PERSONNNEL			-			-			-	
Rémunérations	3 999	4 162	**8 161**	3 378	3 515	**6 893**	7 898	8 214	**16 112**	
Charges sociales	1 970	2 050	**4 020**	1 664	1 732	**3 395**	3 949	4 107	**8 056**	
AUTRES	-		-	-		-			-	
Redevance	837		**837**	1 120		**1 120**	2 000		**2 000**	
Autres charges	-		-	-		-	-		-	
CHARGES FINANCIERES	-		-	-		-			-	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-		-	-		-			-	
DOTATIONS	-		-	-		-			-	
Provision créances douteuses	-		-	-		-			-	
Provisions de maintenance							6 823	3 788	**10 611**	
Provisions de renouvellement							1 106	329	**1 435**	
TRAVAUX	-		-						-	
Travaux de maintenance (1)	3 737	2 496	**6 233**	3 174	2 017	**5 191**				
Travaux de renouvellement (2)	-		-							
Provisions d'exploitation				-		-				
II -TOTAL des CHARGES	16 004	12 708	**28 712**	15 591	11 264	**26 854**	**31 466**	20 438	**51 904**	**-6%**
III - RESULTAT Bénéfice ou Perte [avant Impôt et Provisions]			**13 183**			**16 452**			**- 10 734**	

(1) Dont CH de PERSONNNEL Maintenance : 4 895 €	2 399	2 496	4 895	1 937	2 017	3 954	3 640	3 788	7 428
(1) Dont Achats Maintenance : 1 339 €	1 339	-	1 339	1 237	-	1 237	3 183		3 183
(2) Dont CH de PERSONNNEL Renouvellement : 0 €	-	-	-	-	-	-	316	329	646
(2) Dont Achats Renouvellement : 0 €	-	-	-	-	-	-	789		789

Total CH de PERSONNEL	8 367	8 709	17 076	6 979	7 264	14 242	15 803	16 438	32 241

Annexes 2 : Charges du personnel en Equivalent Temps Plein et en coûts

Liste des pièces annexées :

- ETP global du contrat de CSP
- ETP Astarac
- ETP Bousquétara
- ETP Candau
- ETP Lizet
- ETP Saint-Laurent

Il est à noter que les ETP de maintenance et renouvellement dans la colonne du contrat ont été recalculés a posterio en 2022 sur la base des hypothèses émises au moment de la réponse à l'appel d'offres.

	CONTRAT			REEL			REEL		
CH PERSONNEL PREVISIONNELLES				**2 019**			**2 020**		
CD 32	Direct	Indirect	**Total**	Direct	Indirect	**Total**	Direct	Indirect	**Total**
NBRE ETP AFFECTE	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**		
	-	-	**-**	-	-	**-**	-		
REPARTION des ETP PAR FONCTION / MISSIONS	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**		
Encadrement	-	-	**-**	-	-	**-**	-		
Gestion des ressources en eau	0,30	-	**0,30**	0,34	-		0,37		
Gestion des contrats	0,17	-	**0,17**	0,23	-		0,23		
Contrôle : suivi-sécurité surveillance des ouvrages	0,31	-	**0,31**	0,19	-		0,16		
Maintenance *	0,25	-	**0,25**	0,19	-		0,15		
Services suppports	-	-	**-**	-	-		-		
	-	-	**-**	-	-		-		
TOTAL	1,03	-	**1,03**	**0,96**	-		**0,91**		
COUT TOTAL des ETP (€)	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
	-	-	**-**	-	-	**-**	-	-	**-**
REPARTION des COUTS PAR FONCTION / MISSIONS	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Encadrement	-	-	**-**	-	-	**-**	-	-	**-**
Gestion des ressources en eau	14 155	14 723	**28 878**	12 036	12 527	**24 563**	11 260	11 720	**22 980**
Gestion des contrats	8 386	8 720	**17 106**	9 357	9 739	**19 096**	11 441	11 908	**23 349**
Contrôle : suivi-sécurité surveillance des ouvrages	14 797	15 390	**30 187**	10 853	11 296	**22 149**	8 687	9 041	**17 728**
Maintenance *(1)*	12 549	13 050	**25 599**	8 430	8 774	**17 204**	8 346	8 687	**17 032**
Services suppports	-	-	**-**	-	-	**-**	-	-	**-**
	-	-	**-**	-	-	**-**	-	-	**-**
TOTAL	49 887	51 883	**101 770**	40 676	42 336	**83 012**	39 734	41 355	**81 089**

(1) fonctionnelle

REPARTION des ETP Maintenance / Renouvellement									
ETP Maintenance	0,34	-	0,34	0,54	-	-	0,39	-	-
ETP Renouvellement	0,04	-	0,04	0,02	-	-	0,18	-	-

Travaux maintenance € (2)	17 196	17 898	35 095	13 928	14 497	28 425	13 379	13 925	27 305
Travaux renouvellement € (2)	1 931	2 010	3 941	1 184	1 232	2 416	4 930	5 131	10 061

(2) MO régie ou sous-traitance

Total CH de PERSONNEL €	69 014	71 791	140 805	55 788	58 065	113 853	58 043	60 412	118 455
Total ETP			1,41			1,51			1,48

	CONTRAT			REEL			REEL		
CH PERSONNEL PREVISIONNELLES				**2 019**			**2 020**		
ASTARAC	Direct	Indirect	**Total**	Direct	Indirect	**Total**	Direct	Indirect	**Total**
NBRE ETP AFFECTE									
REPARTION des ETP PAR FONCTION / MISSIONS									
Encadrement									
Gestion des ressources en eau	0,02		**0,02**	0,04			0,03		
Gestion des contrats	0,02		**0,02**	0,03			0,03		
Contrôle : suivi-sécurité surveillance des ouvrages	0,06		**0,06**	0,06			0,05		
Maintenance *	0,05		**0,05**	0,03			0,04		
Services suppports									
TOTAL	0,15		**0,15**	0,16			0,15		
COUT TOTAL des ETP (€)									
REPARTION des COUTS PAR FONCTION / MISSIONS									
Encadrement									
Gestion des ressources en eau	926	963	**1 889**	2 787	2 901	**5 688**	2 154	2 242	**4 395**
Gestion des contrats	1 100	1 144	**2 244**	2 473	2 574	**5 047**	2 669	2 778	**5 446**
Contrôle : suivi-sécurité surveillance des ouvrages	2 939	3 057	**5 996**	4 750	4 944	**9 694**	3 868	4 026	**7 894**
Maintenance *(1)*	2 587	2 690	**5 277**	2 552	2 656	**5 208**	3 717	3 868	**7 585**
Services suppports									
TOTAL	7 552	7 854	**15 406**	12 562	13 075	**25 637**	12 407	12 914	**25 321**

(1) fonctionnelle

REPARTION des ETP Maintenance / Renouvellement									
ETP Maintenance	0,09		0,09	0,02			0,04		
ETP Renouvellement	0,01		0,01	0,02			0,00		

Travaux maintenance € (2)	4 521	4 705	9 226	1 687	1 755	3 442	3 300	3 435	6 735
Travaux renouvellement € (2)	448	467	915	1 184	1 232	2 416	141	147	288

(2) MO régie ou sous-traitance

Total CH de PERSONNEL €	12 521	13 026	25 547	15 433	16 063	31 495	15 849	16 495	32 344
Total ETP			0,25			0,20			0,19

	CONTRAT			REEL			REEL		
CH PERSONNEL PREVISIONNELLES				**2 019**			**2 020**		
bousquetara	Direct	Indirect	**Total**	Direct	Indirect	**Total**	Direct	Indirect	**Total**
NBRE ETP AFFECTE									
REPARTION des ETP PAR FONCTION / MISSIONS									
Encadrement									
Gestion des ressources en eau	0,08		**0,08**	0,10			0,10		
Gestion des contrats	0,04		**0,04**	0,06			0,04		
Contrôle : suivi-sécurité surveillance des ouvrages	0,06		**0,06**	0,04			0,04		
Maintenance *	0,05		**0,05**	0,02			0,04		
Services suppports									
TOTAL	0,23		**0,23**	0,22			0,22		
COUT TOTAL des ETP (€)									
REPARTION des COUTS PAR FONCTION / MISSIONS									
Encadrement									
Gestion des ressources en eau	3 932	4 090	**8 022**	2 702	2 812	**5 514**	2 533	2 636	**5 169**
Gestion des contrats	1 964	2 043	**4 007**	1 635	1 701	**3 336**	1 186	1 234	**2 420**
Contrôle : suivi-sécurité surveillance des ouvrages	2 939	3 057	**5 996**	1 054	1 097	**2 150**	1 076	1 120	**2 197**
Maintenance *(1)*	2 520	2 620	**5 140**	608	633	**1 241**	1 034	1 076	**2 111**
Services suppports									
TOTAL	11 355	11 810	**23 165**	5 998	6 243	**12 241**	5 829	6 067	**11 896**

(1) fonctionnelle

REPARTION des ETP Maintenance / Renouvellement									
ETP Maintenance	0,06		0,06	0,24			0,15		
ETP Renouvellement	0,01		0,01	-			0,18		

Travaux maintenance € (2)	3 203	3 333	6 536	6 610	6 879	13 489	3 975	4 138	8 113
Travaux renouvellement € (2)	446	464	910	-	-	-	4 789	4 984	9 773

(2) MO régie ou sous-traitance

Total CH de PERSONNEL €	15 004	15 608	30 611	12 608	13 122	25 730	14 593	15 189	29 782
Total ETP			0,30			0,47			0,55

	CONTRAT			REEL			REEL		
CH PERSONNEL PREVISIONNELLES				**2 019**			**2 020**		
Candau	Direct	Indirect	**Total**	Direct	Indirect	**Total**	Direct	Indirect	**Total**
NBRE ETP AFFECTE									
REPARTION des ETP PAR FONCTION / MISSIONS									
Encadrement									
Gestion des ressources en eau	0,09		**0,09**	0,09			0,10		
Gestion des contrats	0,04		**0,04**	0,05			0,04		
Contrôle : suivi-sécurité surveillance des ouvrages	0,05		**0,05**	0,02			0,02		
Maintenance *	0,05		**0,05**	0,04			0,02		
Services suppports									
TOTAL	0,23		**0,23**	0,21			0,19		
COUT TOTAL des ETP (€)									
REPARTION des COUTS PAR FONCTION / MISSIONS									
Encadrement									
Gestion des ressources en eau	4 207	4 375	**8 582**	2 804	2 919	**5 723**	2 391	2 489	**4 880**
Gestion des contrats	1 974	2 052	**4 026**	1 202	1 251	**2 453**	1 028	1 070	**2 098**
Contrôle : suivi-sécurité surveillance des ouvrages	2 220	2 311	**4 531**	498	518	**1 016**	599	624	**1 223**
Maintenance *(1)*	2 520	2 620	**5 140**	498	518	**1 016**	576	599	**1 175**
Services suppports									
TOTAL	10 921	11 358	**22 279**	5 001	5 206	**10 207**	4 594	4 782	**9 376**

(1) fonctionnelle

REPARTION des ETP Maintenance / Renouvellement									
ETP Maintenance	0,06		0,06	0,14			0,11		
ETP Renouvellement	0,00		0,00	-			-		

Travaux maintenance € (2)	3 225	3 357	6 582	1 599	1 664	3 263	2 701	2 812	5 513
Travaux renouvellement € (2)	184	192	376	-	-	-	-	-	-

(2) MO régie ou sous-traitance

Total CH de PERSONNEL €	14 331	14 907	29 237	6 600	6 870	13 470	7 295	7 593	14 888
Total ETP			0,30			0,35			0,30

	CONTRAT			REEL			REEL		
CH PERSONNEL PREVISIONNELLES				**2 019**			**2 020**		
Lizet	Direct	Indirect	**Total**	Direct	Indirect	**Total**	Direct	Indirect	**Total**
NBRE ETP AFFECTE									
REPARTION des ETP PAR FONCTION / MISSIONS									
Encadrement									
Gestion des ressources en eau	0,02		**0,02**	0,01			0,04		
Gestion des contrats	0,02		**0,02**	0,03			0,08		
Contrôle : suivi-sécurité surveillance des ouvrages	0,08		**0,08**	0,05			0,02		
Maintenance *	0,05		**0,05**	0,05			0,02		
Services suppports									
TOTAL	0,17		**0,17**	0,15			0,16		
COUT TOTAL des ETP (€)									
REPARTION des COUTS PAR FONCTION / MISSIONS									
Encadrement									
Gestion des ressources en eau	782	814	**1 596**	758	789	**1 547**	1 400	1 457	**2 856**
Gestion des contrats	1 085	1 127	**2 212**	2 502	2 604	**5 106**	5 669	5 900	**11 569**
Contrôle : suivi-sécurité surveillance des ouvrages	3 965	4 123	**8 088**	4 019	4 183	**8 201**	2 445	2 545	**4 990**
Maintenance *(1)*	2 380	2 476	**4 856**	3 867	4 025	**7 892**	2 349	2 445	**4 794**
Services suppports									
TOTAL	8 212	8 540	**16 752**	11 146	11 601	**22 746**	11 862	12 346	**24 208**

(1) fonctionnelle

REPARTION des ETP Maintenance / Renouvellement									
ETP Maintenance	0,05		0,05	0,02			0,01		
ETP Renouvellement	0,01		0,01	-			-		

Travaux maintenance € (2)	2 608	2 715	5 323	1 635	1 701	3 336	1 465	1 524	2 989
Travaux renouvellement € (2)	536	558	1 094	-	-	-	-	-	-

(2) MO régie ou sous-traitance

Total CH de PERSONNEL €	11 356	11 812	23 168	12 780	13 302	26 082	13 327	13 871	27 198
Total ETP			0,24			0,17			0,17

	CONTRAT			REEL			REEL		
CH PERSONNEL PREVISIONNELLES				**2 019**			**2 020**		
St Laurent	Direct	Indirect	**Total**	Direct	Indirect	**Total**	Direct	Indirect	**Total**
NBRE ETP AFFECTE									
REPARTION des ETP PAR FONCTION / MISSIONS									
Encadrement									
Gestion des ressources en eau	0,09		**0,09**	0,11			0,10		
Gestion des contrats	0,05		**0,05**	0,06			0,03		
Contrôle : suivi-sécurité surveillance des ouvrages	0,06		**0,06**	0,02			0,03		
Maintenance *	0,05		**0,05**	0,04			0,03		
Services suppports									
TOTAL	0,25		**0,25**	0,22			0,19		
COUT TOTAL des ETP (€)									
REPARTION des COUTS PAR FONCTION / MISSIONS									
Encadrement									
Gestion des ressources en eau	4 308	4 481	**8 789**	2 984	3 106	**6 090**	2 783	2 897	**5 679**
Gestion des contrats	2 263	2 354	**4 617**	1 545	1 609	**3 154**	890	926	**1 816**
Contrôle : suivi-sécurité surveillance des ouvrages	2 734	2 842	**5 576**	533	555	**1 088**	698	727	**1 425**
Maintenance *(1)*	2 542	2 644	**5 186**	906	943	**1 849**	671	698	**1 369**
Services suppports									
TOTAL	11 847	12 321	**24 168**	5 969	6 212	**12 181**	5 041	5 247	**10 288**

(1) fonctionnelle

REPARTION des ETP Maintenance / Renouvellement									
ETP Maintenance	0,07		0,07	0,11			0,07		
ETP Renouvellement	0,01		0,01	-			-		

Travaux maintenance € (2)	3 640	3 788	7 428	2 399	2 496	4 895	1 937	2 017	3 954
Travaux renouvellement € (2)	316	329	646	-	-	-	-	-	-

(2) MO régie ou sous-traitance

Total CH de PERSONNEL €	15 803	16 438	32 241	8 367	8 709	17 076	6 979	7 264	14 242
Total ETP			0,33			0,33			0,26

Annexes 3 : Maintenance et Renouvellement

Liste des pièces annexées :

- Evolution des montants de maintenance et de renouvellement

Annexe 6 Ter
PLAN QUINQUENNAL A REMPLIR PAR LE CANDIDAT

	Réel	Réel	Contrat
PLAN QUINQUENNAL Astarac	**2019**	**2020**	**2019**
Maintenance	4 278	9 152	13 180
Renouvellement	5 661	344	2 033
TOTAL ANNUEL	9 939	9 496	15 213

PLAN QUINQUENNAL Bousquétara	**2019**	**2020**	**2019**
Maintenance	18 675	25 373	9 337
Renouvellement	730	115	2 023
TOTAL ANNUEL	19 405	25 488	11 359

PLAN QUINQUENNAL Candau	**2019**	**2020**	**2019**
Maintenance	4 009	7 539	9 403
Renouvellement	0	0	836
TOTAL ANNUEL	4 009	7 539	10 239

PLAN QUINQUENNAL Lizet	**2019**	**2020**	**2019**
Maintenance	3 795	3 633	7 604
Renouvellement	1 106	0	2 430
TOTAL ANNUEL	4 901	3 633	10 034

PLAN QUINQUENNAL Saint-Laurent	**2019**	**2020**	**2019**
Maintenance	6 233	5 191	10 611
Renouvellement	0	0	1 435
TOTAL ANNUEL	6 233	5 191	12 046

PLAN QUINQUENNAL TOUS OUVRAGES CONFONDUS	**2019**	**2020**	**2 019**
Maintenance	36 990	50 888	50 135
Renouvellement	7 497	459	8 757
TOTAL ANNUEL	44 487	51 347	58 891

2019	**Provisions de maintenance**	**Maintenance**	**Reprises s/ provisions de maintenance**
Astarac	13 180	4 278	
Bousquetara	9 337	18 675	
Candau	9 403	4 009	
Lizet	7 604	3 795	
St Laurent	10 611	6 233	
TOTAL	***50 135***	***36 990***	***36 990***

2020	**Provisions de maintenance**	**Maintenance**	**Reprises s/ provisions de maintenance**
Astarac	13 180	8 855	
Bousquetara	9 337	10 998	
Candau	9 403	7 539	
Lizet	7 604	3 633	
St Laurent	10 611	5 191	
TOTAL	***50 135***	***36 216***	***36 216***

2019	**Provisions de renouvellement**	**Renouvellement**	**Reprises s/ provisions de renouvellement**
Astarac	2 033	5 661	
Bousquetara	2 023	730	
Candau	836	-	
Lizet	2 430	1 106	
St Laurent	1 435	-	
TOTAL	***8 757***	***7 497***	***7 497***

2020	**Provisions de renouvellement**	**Renouvellement**	**Reprises s/ provisions de renouvellement**
Astarac	2 033	641	
Bousquetara	2 023	15 169	
Candau	836	-	
Lizet	2 430	-	
St Laurent	1 435	-	
TOTAL	***8 757***	***15 810***	***10 017***

Réservoir de réalimentation de la Bataillouze

BILAN COMPTABLE

EXTRAITS DU RAPPORT DU DELEGATAIRE

---

4 – Bilan financier

41 – Etat de réalisation 2018 de la DSP

N'est ici abordé que **la première phase de la DSP.** La deuxième phase, concernant **l'exploitation de l'aménagement**, fera l'objet en temps opportun, d'un **compte rendu spécifique** prenant en compte les données telles que demandées à l'article 17 de la convention de DSP.

Rappel du montant prévisionnel de la première phase de la DSP : 6 770 000 € HT au 31/12/2010.
Rappel du montant actualisé au 1er mars 2011 : 6 977 703 € HT
Rappel du montant prévisionnel actualisé de la première phase de la DSP : 7 789 000 € HT sur la base des prix 2011 et d'une réalisation des travaux principaux en 2013/2014 (non validé par l'assemblée délibérante).
Rappel du montant de la première tranche T1 (a+b) : 336 000 € sollicités *(cf. tableau ci-dessous).*

Les cofinancements pour cette tranche 1 ont été mobilisés :

- ⇒ au bénéfice direct du Conseil Général à hauteur de 155 750 € (dont 46.000 € d'autofin^{t}),
- ⇒ au bénéfice direct de la CACG délégataire à hauteur de 174 950 € (dont 21 000 € d'autofin^{t}),

comme détaillés dans le tableau donné ci-dessous.

42 – Bilan des financements mobilisés :

OPERATION BATAILLOUZE TMB24

Tranche	Financeur	Sollicité par	Montant sollicité	%	Aide accordée	Date de la convention	Commentaires
1 a	Région Midi-Pyrénées	CG32	69 000 €	30%	**69 000 €**	24/02/2010	
	Agence de l'Eau A-G	CG32	115 000 €	50%	**40 750 €**	18/06/2010	AEAG n'a retenu qu'une 1ère phase d'étude de 81500 €, la 2ème phase a été reporté en phase 2
	Conseil Général 32		46 000 €	20%	**46 000 €**	DSP du 20/05/210	Autofinancement
Sous-total 1a			**230 000 €**		**155 750 €**	→	**Bénéficiaire : CG32**
1 b	Région Midi-Pyrénées	CACG	31 800 €	30%	**31 600 €**	19/11/2012	soit - 200 € / aide sollicitée
	Agence de l'Eau A-G	CACG	53 000 €	50%	**47 900 €**	31/05/2012	soit - 5100 € non pris en compte sur étude de dangers
		CG32 (T1a)			**74 250 €**		AEAG a réintégré la 2ème phase prévue en T1a
	Conseil Général 32		21 200 €	20%	**21 200 €**	DSP du 20/05/2010 et avenant n°1 du 24/01/2013	Autofinancement
Sous-total 1b			**106 000 €**		**174 950 €**	→	**Bénéficiaire : CACG**
TOTAL			**336 000 €**		**330 700 €**		**Manquent 5 300 €, qui reviennent à la charge du Maître d'ouvrage**

NB : Une sollicitation d'un financement complémentaire à la tranche 1 initiale (1a) à hauteur de **106 000 €** (1b) a été faite par la CACG à son bénéfice direct, en janvier 2012, auprès de l'Agence de l'Eau et de la Région MP), dans le cadre de sa mission de DSP.
A cette occasion, l'Agence de l'Eau a réintégré dans cette demande la part de la tranche 1a qui restait en attente de conventionnement. L'aide correspondante initialement sollicitée par le CG32 a ainsi été attribuée directement à la CACG, son délégataire.

Il convient de noter un différentiel de 5 300 € entre le financement sollicité et le financement attribué. Ce différentiel provient :

- d'une aide inférieure de 5 100 € attribuée par l'Agence de l'Eau qui a plafonné le coût de réalisation de l'étude de danger (plafonnement du coût journalier « ingénieur » selon les critères de l'Agence) à 21 800 €, le coût réel ressortant à 32 000 € HT,
- d'une aide inférieure de 200 € attribuée par le Conseil Régional Midi-Pyrénées qui a appliqué un taux de subvention de 29,81 % au lieu de 30%.

Il conviendra de formaliser la prise en charge de ces 5 300 € par avenant, conformément à l'article 14 du contrat de DSP.

Le découpage des tranches ultérieures n'est pas à ce jour précisément déterminé. L'opportunité d'obtenir une aide européenne (sur fonds FEADER) pour la réalisation de l'aménagement sera à

examiner après adoption par le Conseil Régional Midi-Pyrénées du PDRR 2014-2020, en concertation avec les Services du Conseil Régional, du Conseil Général 32 et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Aux termes actuels du contrat DSP, le financement qu'il restera à mobiliser après obtention des arrêtés préfectoraux (DUP, DIG et Autorisation de travaux) ressort à ce jour (**hors travaux ou prestations complémentaires qui pourraient être imposés à l'issue des enquêtes publiques, hors adaptations techniques liées à la sécurisation du barrage et en base de prix 1er mars 2011**) à :

6 977 703 € - (230 000 € + 106 000 €) = 6 641 703 € HT

43 – Bilan 2016 de trésorerie (inchangé à ce jour)

431 – Dépenses engagées directement par la CACG délégataire

Tranche	Exercices 2010 à 2015				
	Dépense engagée par CACG au 31/12/2015 (HT)	Montant appelé par CACG (HT)	Financeur	Montant perçu in fine par CACG (HT)	Montant (HT) non perçu au 31/12/2015
Tranche 1 *(a+b)*	342 000 €	40 750 €	AEAG	40 750 €	
		69 000 €	REGION MP	69 000 €	
		46 000 €	CG32	46 000 €	0 €
		97 720 €	AEAG	97 720 €	
		18 960 €	REGION MP	18 960 €	0 €
		14 600 €	CG32	14 600 €	0 €
TOTAL	342 000 €	287 030 €		287 030 €	0 €

En bleu : montants reversés à CACG par CG32 bénéficiaire direct des aides

La dépense engagée par CACG se compose de :

- *67 k€ de règlements extérieurs : reconnaissances géotechniques, étude environnementale (marché principal), modèle numérique de terrain (Géosis) et frais de cadastre,*
- *275 k€ de prestations CACG.*

432 – Dépenses engagées directement par le Conseil Général 32

Dépense engagée et préfinancée par CG32 dans le cadre de la tranche 1, non encore réintégrée dans le décompte de l'opération de tranche 1 *(a + b) et* ***hors préfinancement foncier*** :

Désignation	Dépenses antérieures (€ HT)	Dépenses engagées en 2013 (€ HT)	Montant total engagé au 31/12/2015 (€ HT)
PREMIERE PHASE - Tranche 1 *(a+b)*			
Étude environnementale (*marché direct CG32 avec ETEN Environnement)*	*(pm : dépense réintégrée/CACG)*		
Complément au *marché direct CG32 avec ETEN Environnement)*		5 620,00	**5 620,00**
TOTAL…….			**5 620,00**

Cette dépense devra faire l'objet d'une facturation du CG32 à la CACG.

Dépense engagée et/ou préfinancée directement par le CG32, par anticipation à la mobilisation du financement de la tranche 2 par la CACG (cette mobilisation ne pouvant intervenir qu'après obtention des arrêtés préfectoraux : DUP, DIG et Autorisation de travaux).

Cette dépense relève en totalité du volet foncier de l'opération.

Désignation	Dépenses antérieures (€ HT)	Dépenses engagées en 2013 (€ HT)	Montant total engagé au 31/12/2013 (€ HT)
PREMIERE PHASE – Tranche 2 : par anticipation			
Réserve foncière SEMBRES	108 760.00		**108 760.00**
Réserve foncière BONNEAU	23 970.00		**23 970,00**
Réserve Foncière BARRERE	179 520.00		**179 520.00**
Frais SAFER 2011	15 835.42		**15 835.42**
Frais SAFER 2012	14 783.88		**14 783.88**
Réserve foncière ROZIS (acompte)		38 235.00	**38 235.00**
Réserve foncière ROZIS (solde)		57 865.00	**57 235.00**
Frais de gestion et stockage SAFER 2013		9 746,97	**9 746,97**
TOTAL…….			**448 086,27**

Par ailleurs, nous rappelons que dans le cadre de la convention bipartite CG32/SAFER, la SAFER avait procédé **en 2012** à l'authentification devant notaire de deux échanges liés à la libération de l'emprise du projet :

- échange SAFER (portefeuille) / SENAC Michel – acte signé le 26/09/2012 moyennant une soulte payée par M. SENAC d'un montant de 5 872,42 €,
- échange SAFER (portefeuille) / DESPAUX Pascal – acte signé le 04/10/2012 moyennant une soulte payée par M. SENAC d'un montant de 11 780,60 €.

44 - Prévisions 2016 (inchangées à ce jour)

Pendant l'exercice 2016 et au vu des dates d'échéance des subventions, la CACG devrait solliciter auprès des financeurs (dont le CD32) le paiement de la totalité du financement prévu en **tranche 1 (a+b)**.

Il est prévu que les aides AEAG et Région MP ne soient appelées qu'après la fin des enquêtes publiques (les demandes d'acomptes étant bloquées à 80 % pour AEAG et 60 % pour la Région MP).
Compte tenu du contexte, il est probable qu'il faille s'orienter vers un solde de la subvention en l'état d'avancement du dossier et la recherche d'une solution de financement avec le délégant.

Récapitulatif des dépenses prévisionnelles de tranche 1 restant à solliciter :

	Montant	dont :	Sollicitation du CG32	Sollicitation de l'AEAG	Sollicitation de Région MP
Dépense effective en fin 2015 non encore sollicitée :	48 970 €		11 900 €	24 430 €	12 640 €
Dépenses engagées au-delà du financement actuel (1) :	6 000 €				
TOTAL	**54 970 €**				

(1) hors dépenses directement engagées par le département du Gers.

Remarques :

1- La dépense relative au complément au marché d'étude environnementale, déjà réalisé et réglé directement au bureau d'étude ETEN par le Conseil Général 32 (à savoir à ce jour 5 620 € HT), est à défalquer du montant effectif restant dû par celui-ci à la CACG (sachant toutefois que cette dépense devra être reportée à la charge de la CACG qui devra la justifier auprès des partenaires financiers).
La dépense prévisionnelle effective de tranche 1 restant à la charge du CG32 ressort donc à :

11 900 € - 5 620 € = **6 280 € HT**.

Il conviendra également d'intégrer à l'opération les compléments d'étude de tranche 1 à venir visant les compléments de prestations d'études environnementales qui seront demandés et les prestations liées aux procédures PIG et dossier territorial.

2- Les conditions de prise en charge de la dépense supplémentaire de 6 000 € au-delà du financement de la tranche 1 restent à définir

___

LE DÉPARTEMENT

81A01

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Direction Finances
Service Préparation Budgétaire

Rapport examiné par la 8ème commission :
Finances, patrimoine départemental, ressources humaines

OBJET :
Répartition du Fonds Départemental de Péréquation de :
- la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière sur les mutations à titre onéreux (produit 2021) ;
- la compensation résultant de la baisse des droits de mutation sur les fonds de commerce produit 2021).

Pièces jointes ou annexes :	*Annexe FDPTA répartition 2022*

Mes chers collègues,

Il nous appartient, comme chaque année, de procéder à la répartition du produit du fonds départemental de péréquation :

1.- de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière exigible sur les mutations à titre onéreux de l'exercice précédent, pour un montant **6 592 463,55 €,** *soit en progression de +48,9%* par rapport au produit 2020, réparti en 2021, d'une part ;

2.- de la compensation résultant de la baisse des taux des droits de mutation sur les fonds de commerce, pour la période du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2021, pour un montant de **1 831,00** €, en augmentation de +24,2% par rapport au produit 2019, réparti en 2020, d'autre part.

En vertu de l'article n° 1595 bis du code général des impôts, **il est perçu au profit d'un fonds de péréquation départemental**, dans toutes les communes **dont la population n'excède pas 5 000 habitants** *(soit, pour le Gers : toutes les communes sauf Auch, Condom, Fleurance et l'Isle-Jourdain),* **et à l'exception des communes ayant le statut de « stations de tourisme »** [selon les dispositions du Code du Tourisme- Articles L133-13 et suivants-] qui perçoivent cette taxe par ailleurs et conservent son produit (*soit, pour le Gers, au 1er janvier 2021 : les communes de Castéra-Verduzan, Cazaubon/Barbotan-les-Thermes, Condom et Lectoure*)**, une taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière exigible sur les mutations à titre onéreux :**

1)- d'immeubles et de droits immobiliers,

2)- de meubles corporels vendus publiquement dans le département,

3)- *d'offices ministériels ayant leur siège dans le département,*

4)- *de fonds de commerce ou de clientèle établis sur leur territoire et de marchandises neuves dépendant de ces fonds ;*

5)- *de droit à bail ou de bénéfice d'une promesse de bail.*

Cette taxe, dont la perception est confiée au service des impôts, est fixée selon chacune de ces catégories de transactions :

1)- pour les immeubles et droits immobiliers, à .....**1,20 %**

2)-pour les meubles corporels vendus publiquement dans le département à.....**1,20 %**

3)-4)-5)– *pour les offices ministériels ayant leur siège dans le département, les fonds de commerce ou de clientèle établis sur leur territoire et de marchandises neuves dépendant de ces fonds, de droit à bail ou de bénéfice d'une promesse de bail, le taux varie ainsi :*

** mutation n'excédant pas 23 000 € :.....**0,00 %***

** comprise entre 23 000 et 107 000 € :..... **0,40 %***

** supérieure à 107 000 €..... **1,00 %***

L'autre partie du fonds départemental de péréquation qui nous est notifiée par ailleurs, provient des compensations versées par l'Etat aux collectivités territoriales, du fait de la diminution des taux des droits de mutation sur les fonds de commerce.

Les ressources de ces deux fonds de péréquation sont réparties par le conseil départemental, selon des modalités similaires et définies dans le respect des évolutions réglementaires.

I - Le fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière sur les mutations à titre onéreux

L'article 1595 bis du code général des impôts dispose : *« les ressources provenant de ce fonds de péréquation sont réparties entre les communes dont la population n'excède pas 5.000 habitants suivant un barème établi par le conseil départemental. Le système de répartition adopté doit tenir compte notamment de l'importance de la population, du montant des dépenses d'équipement brut* [1] *et de l'effort fiscal* [2] *fourni par la collectivité bénéficiaire ».*

La répartition du fonds départemental 2021, que nous avons validée le 24 septembre 2021, a été opérée selon l'application des taux respectifs suivants : ***10 %*** (population) - ***40 %*** (effort fiscal) - ***50 %*** (dépenses d'équipement brut).

LES MODALITÉS DE RÉPARTITION PROPOSÉES POUR 2022

Le produit 2021, constituant le fonds départemental de péréquation 2022, s'élève à la somme de **6 592 463,55 € (***produit réparti en 2021 égal à 4 428 629,98 €*). Pour sa répartition, je vous propose d'appliquer, aux données fournies par les services de l'Etat, les critères utilisés précédemment :

- population et effort fiscal issus des fiches DGF 2021 (données 2020) éditées par la Direction Générale des Collectivités Locales ;

- liste des dépenses d'équipement brut transmise par les services de la Préfecture le 15/04/2022, établie à partir des comptes administratifs des communes attributaires 2018- 2019-2020.

---

1 *Définies par l'article R2313-2 du CGCT, les dépenses d'équipement brut comprennent les acquisitions de biens meubles et immeubles, les travaux en cours (dont les charges de voirie), les immobilisations incorporelles (hors subventions), les travaux d'investissement en régie et les opérations pour compte de tiers.*

2 *L**'effort fiscal d'une commune est égal au rapport entre :***
-<u>d'une part</u>, le produit des impôts, taxes et redevances perçus l'année précédente par la commune, sur son territoire (taxes foncier bâti – habitation - foncier non bâti - taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties- taxe ou redevance enlèvement ordures ménagères – compensations Etat pour exonérations prévues sur taxe foncier bâti ou taxe habitation) ;
- <u>d'autre part</u>, la somme du produit déterminé par <u>l'application aux bases communales</u> des trois impôts ménages <u>du taux moyen national d'imposition</u> de chacune de ces taxes ainsi que du produit de la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties perçu par la commune (réf. : art.2334-5 du CGCT).

II - Le fonds départemental de péréquation de la compensation résultant de la baisse des taux des droits de mutation sur les fonds de commerce

L'article 4 de la LFR n° 93-859 du 22 juin 1993 a instauré un prélèvement sur les recettes de l'Etat destiné à compenser, pour les départements et à hauteur de 80 %, la perte résultant de la diminution des taux des droits de mutation sur les cessions de fonds de commerce.

Une partie de ces compensations est reversée à un fonds départemental de péréquation à répartir, comme pour la taxe additionnelle, en vertu de l'article 1595 bis du CGI ; *pour mémoire* : *entre toutes les communes dont la population n'excède pas 5 000 habitants, hors « stations classées de tourisme »*, selon des critères définis par le conseil départemental.

Les sommes ayant alimenté ce fonds de péréquation pour la période du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2021 *(notifiées le 23/11/2020)* s'élèvent à **1 831 € (***contre 1 474 € répartis pour 2020 -période du 01/10/19 au 30/09/20-).*

La modicité de cette somme et le fait que les règles de répartition soient identiques à celles du produit de la taxe additionnelle ont conduit à réunir les deux fonds, en vue d'alléger la procédure.

- § -

En conséquence, je vous propose **d'adopter,** pour répartir au profit de l'ensemble des 454 communes gersoises de moins de cinq mille habitants (*hors stations classées de tourisme au 1er janvier 2021*), la totalité des fonds constitués par :

- le produit de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux *(**6 592 463,55 €**)*, d'une part,

- celui de la compensation de la baisse des taux des droits de mutation sur les fonds de commerce ***(1 831,00 €)***, d'autre part,

les critères décrits ci-dessus, soit, pour un produit global de **6 594 294,55 € :**

- **10 % au prorata de la population,**
- **40 % au prorata de l'effort fiscal,**
- **50 % au prorata de la moyenne des dépenses d'équipement brut constatées sur les trois derniers exercices connus (2018-2019-2020).**

Un état de répartition, figurant en annexe du présent rapport, détaille **le montant de l'attribution revenant à chaque commune concernée.**

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

REPARTITION DU FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATIONS 2022
- PRODUIT 2021 -

Constitution des fonds à répartir en 2022 :	
* Produit 2021 de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux (notifié le 31/05/2022)	**6 592 463,55 €**
* Produit issu, pour la période du 01/10/2020 au 30/09/2021, de la compensation versée par l'Etat en contrepartie de la baisse des taux des droits de mutation sur les fonds de commerce (notifié le 23/11/2021)	**1 831,00 €**
Soit un total mis en répartition de …	**6 594 294,55 €**

N° Insee	Communes bénéficiaires (triées selon le numéro Insee)	Total attribué
32001	AIGNAN	29 269,10 €
32002	ANSAN	4 702,50 €
32003	ANTRAS	6 657,47 €
32004	ARBLADE-LE-BAS	6 556,71 €
32005	ARBLADE-LE-HAUT	7 508,44 €
32007	ARDIZAS	8 212,90 €
32008	ARMENTIEUX	7 217,54 €
32009	ARMOUS-ET-CAU	5 287,63 €
32010	ARROUEDE	15 054,33 €
32012	AUBIET	44 138,46 €
32014	AUGNAX	6 127,18 €
32015	AUJAN-MOURNEDE	9 099,39 €
32016	AURADE	10 049,19 €
32017	AURENSAN	7 783,45 €
32018	AURIMONT	8 686,24 €
32019	AUTERIVE	10 155,75 €
32020	AUX-AUSSAT	6 917,97 €
32021	AVENSAC	5 779,42 €
32022	AVERON-BERGELLE	6 875,71 €
32023	AVEZAN	10 436,59 €
32024	AYGUETINTE	14 819,22 €
32025	AYZIEU	15 851,53 €
32026	BAJONNETTE	6 993,97 €
32027	BARCELONNE-DU-GERS	51 620,65 €
32028	BARCUGNAN	6 849,58 €
32029	BARRAN	48 870,42 €
32030	BARS	6 435,68 €
32031	BASCOUS	11 719,14 €
32032	BASSOUES	9 528,71 €
32033	BAZIAN	6 408,39 €
32034	BAZUGUES	6 870,73 €
32035	BEAUCAIRE	10 297,65 €
32036	BEAUMARCHES	19 604,27 €
32037	BEAUMONT	6 072,52 €
32038	BEAUPUY	6 722,64 €
32039	BECCAS	6 433,39 €
32040	BEDECHAN	7 796,27 €
32041	BELLEGARDE	6 315,34 €

N° Insee	Communes bénéficiaires (triées selon le numéro Insee)	Total attribué
32042	BELLOC-SAINT-CLAMENS	6 816,51 €
32043	BELMONT	13 169,60 €
32044	BERAUT	8 930,52 €
32045	BERDOUES	9 368,63 €
32046	BERNEDE	13 102,43 €
32047	BERRAC	5 714,03 €
32048	BETCAVE-AGUIN	7 306,71 €
32049	BETOUS	7 994,92 €
32050	BETPLAN	7 374,86 €
32051	BEZERIL	16 220,05 €
32052	BEZOLLES	10 016,96 €
32053	BEZUES-BAJON	7 935,62 €
32054	BIRAN	11 291,64 €
32055	BIVES	11 843,40 €
32056	BLANQUEFORT	2 524,09 €
32057	BLAZIERT	7 272,59 €
32058	BLOUSSON-SERIAN	7 368,08 €
32059	BONAS	8 592,84 €
32060	BOUCAGNERES	7 584,64 €
32061	BOULAUR	6 018,68 €
32062	BOURROUILLAN	11 034,06 €
32063	BOUZON-GELLENAVE	7 694,01 €
32064	BRETAGNE-D'ARMAGNAC	10 257,99 €
32065	BROUILH-MONBERT	8 227,88 €
32066	BRUGNENS	13 140,11 €
32067	CABAS-LOUMASSES	6 215,40 €
32068	CADEILHAN	7 847,11 €
32069	CADEILLAN	7 977,16 €
32070	CAHUZAC-SUR-ADOUR	7 063,64 €
32071	CAILLAVET	6 401,63 €
32072	CALLIAN	5 353,47 €
32073	CAMPAGNE-D'ARMAGNAC	8 959,87 €
32075	CASSAIGNE	8 448,05 €
32076	CASTELNAU-BARBARENS	22 741,92 €
32077	CASTELNAU-D'ANGLES	8 193,88 €
32078	CASTELNAU-D'ARBIEU	14 655,69 €
32079	CASTELNAU-D'AUZAN LABARRERE	59 951,50 €
32080	CASTELNAU-SUR-L'AUVIGNON	7 055,61 €
32081	CASTELNAVET	7 442,52 €
32082	CASTERA-LECTOUROIS	9 653,91 €
32084	CASTERON	10 321,30 €
32085	CASTET-ARROUY	7 198,75 €
32086	CASTEX	6 296,06 €
32087	CASTEX-D'ARMAGNAC	10 768,10 €
32088	CASTILLON-DEBATS	13 840,30 €
32089	CASTILLON-MASSAS	8 655,43 €
32090	CASTILLON-SAVES	6 736,24 €
32091	CASTIN	8 206,84 €
32092	CATONVIELLE	7 078,18 €
32093	CAUMONT	9 278,72 €
32094	CAUPENNE-D'ARMAGNAC	12 476,61 €

N° Insee	Communes bénéficiaires (triées selon le numéro Insee)	Total attribué
32095	CAUSSENS	15 325,46 €
32097	CAZAUX-D'ANGLES	7 018,77 €
32098	CAZAUX-SAVES	27 240,34 €
32099	CAZAUX-VILLECOMTAL	6 664,21 €
32100	CAZENEUVE	7 786,50 €
32101	CERAN	7 358,85 €
32102	CEZAN	7 938,34 €
32103	CHELAN	14 013,87 €
32104	CLERMONT-POUYGUILLES	8 262,77 €
32105	CLERMONT-SAVES	8 727,23 €
32106	COLOGNE	32 579,04 €
32108	CORNEILLAN	5 626,92 €
32109	COULOUME-MONDEBAT	9 500,24 €
32110	COURRENSAN	16 726,53 €
32111	COURTIES	5 885,45 €
32112	CRASTES	8 482,82 €
32113	CRAVENCERES	6 044,98 €
32114	CUELAS	14 434,86 €
32115	DEMU	27 964,13 €
32116	DUFFORT	7 591,43 €
32117	DURAN	30 823,31 €
32118	DURBAN	19 987,65 €
32119	EAUZE	196 542,17 €
32120	ENCAUSSE	9 028,71 €
32121	ENDOUFIELLE	22 322,83 €
32122	ESCLASSAN-LABASTIDE	10 864,70 €
32123	ESCORNEBOEUF	20 939,65 €
32124	ESPAON	8 279,92 €
32125	ESPAS	5 507,66 €
32126	ESTAMPES	7 163,34 €
32127	ESTANG	24 501,49 €
32128	ESTIPOUY	6 592,88 €
32129	ESTRAMIAC	9 299,94 €
32130	FAGET-ABBATIAL	16 000,94 €
32131	FLAMARENS	17 282,70 €
32133	FOURCES	19 220,48 €
32134	FREGOUVILLE	9 841,55 €
32135	FUSTEROUAU	7 070,01 €
32136	GALIAX	9 083,09 €
32138	GARRAVET	9 411,67 €
32139	GAUDONVILLE	7 864,40 €
32140	GAUJAC	9 502,59 €
32141	GAUJAN	9 779,11 €
32142	GAVARRET-SUR-AULOUSTE	7 654,75 €
32143	GAZAUPOUY	16 443,20 €
32144	GAZAX-ET-BACCARISSE	7 576,34 €
32145	GEE-RIVIERE	5 457,56 €
32146	GIMBREDE	14 469,69 €
32147	GIMONT	58 406,95 €
32148	GISCARO	9 997,43 €
32149	GONDRIN	29 188,84 €

N° Insee	Communes bénéficiaires (triées selon le numéro Insee)	Total attribué
32150	GOUTZ	8 443,88 €
32151	GOUX	6 484,68 €
32152	HAGET	9 894,12 €
32153	HAULIES	10 521,34 €
32154	HOMPS	11 290,73 €
32155	HOUGA	90 107,46 €
32156	IDRAC-RESPAILLES	7 122,70 €
32157	ISLE-ARNE	6 681,57 €
32158	ISLE-BOUZON	13 534,86 €
32159	ISLE-DE-NOE	10 017,66 €
32161	IZOTGES	9 134,40 €
32162	JEGUN	54 029,25 €
32163	JU-BELLOC	10 435,69 €
32164	JUILLAC	6 584,31 €
32165	JUILLES	9 385,79 €
32166	JUSTIAN	6 920,89 €
32167	LAAS	6 617,55 €
32169	LABARTHE	7 068,38 €
32170	LABARTHETE	6 625,39 €
32171	LABASTIDE-SAVES	31 069,13 €
32172	LABEJAN	9 953,38 €
32173	LABRIHE	8 584,43 €
32174	LADEVEZE-RIVIERE	7 503,63 €
32175	LADEVEZE-VILLE	9 928,57 €
32176	LAGARDE	5 777,38 €
32177	LAGARDE-HACHAN	7 721,68 €
32178	LAGARDERE	14 298,25 €
32180	LAGRAULET-DU-GERS	35 762,93 €
32181	LAGUIAN-MAZOUS	7 074,26 €
32182	LAHAS	15 220,97 €
32183	LAHITTE	8 666,16 €
32184	LALANNE	6 210,88 €
32185	LALANNE-ARQUE	7 494,10 €
32186	LAMAGUERE	7 138,75 €
32187	LAMAZERE	7 391,29 €
32188	LAMOTHE-GOAS	5 129,01 €
32189	LANNEMAIGNAN	8 322,33 €
32190	LANNEPAX	26 979,08 €
32191	LANNE-SOUBIRAN	6 301,20 €
32192	LANNUX	15 876,30 €
32193	LAREE	10 525,17 €
32194	LARRESSINGLE	13 311,96 €
32195	LARROQUE-ENGALIN	7 151,80 €
32196	LARROQUE-SAINT-SERNIN	14 018,60 €
32197	LARROQUE-SUR-L'OSSE	20 898,22 €
32198	LARTIGUE	8 283,41 €
32199	LASSERADE	13 990,48 €
32200	LASSERAN	11 441,63 €
32201	LASSEUBE-PROPRE	9 475,16 €
32202	LAUJUZAN	49 664,87 €
32203	LAURAET	9 602,56 €

N° Insee	Communes bénéficiaires (triées selon le numéro Insee)	Total attribué
32204	LAVARDENS	12 182,29 €
32205	LAVERAET	7 705,43 €
32206	LAYMONT	18 599,73 €
32207	LEBOULIN	7 359,56 €
32209	LELIN-LAPUJOLLE	12 519,27 €
32210	LIAS	38 808,27 €
32211	LIAS-D'ARMAGNAC	12 655,90 €
32212	LIGARDES	29 707,56 €
32213	LOMBEZ	80 872,83 €
32214	LOUBEDAT	14 551,30 €
32215	LOUBERSAN	6 907,67 €
32216	LOURTIES-MONBRUN	6 850,60 €
32217	LOUSLITGES	4 305,91 €
32218	LOUSSOUS-DEBAT	6 598,27 €
32219	LUPIAC	19 729,83 €
32220	LUPPE-VIOLLES	10 941,65 €
32221	LUSSAN	7 061,54 €
32222	MAGNAN	12 807,63 €
32223	MAGNAS	7 775,15 €
32224	MAIGNAUT-TAUZIA	7 813,68 €
32225	MALABAT	6 018,73 €
32226	MANAS-BASTANOUS	6 891,91 €
32227	MANCIET	41 026,02 €
32228	MANENT-MONTANE	6 458,27 €
32229	MANSEMPUY	5 578,47 €
32230	MANSENCOME	5 695,58 €
32231	MARAMBAT	23 494,32 €
32232	MARAVAT	5 975,69 €
32233	MARCIAC	82 130,01 €
32234	MARESTAING	6 878,90 €
32235	MARGOUET-MEYMES	9 267,05 €
32236	MARGUESTAU	12 794,45 €
32237	MARSAN	24 085,83 €
32238	MARSEILLAN	6 421,14 €
32239	MARSOLAN	12 070,95 €
32240	MASCARAS	4 393,12 €
32241	MAS-D'AUVIGNON	6 982,41 €
32242	MASSEUBE	52 978,44 €
32243	MAULEON-D'ARMAGNAC	17 430,18 €
32244	MAULICHERES	7 005,75 €
32245	MAUMUSSON-LAGUIAN	8 733,49 €
32246	MAUPAS	11 049,38 €
32247	MAURENS	10 493,73 €
32248	MAUROUX	7 842,67 €
32249	MAUVEZIN	60 942,87 €
32250	MEILHAN	10 121,42 €
32251	MERENS	6 446,74 €
32252	MIELAN	21 115,05 €
32253	MIRADOUX	21 877,70 €
32254	MIRAMONT-D'ASTARAC	11 057,31 €
32255	MIRAMONT-LATOUR	8 404,90 €

N° Insee	Communes bénéficiaires (triées selon le numéro Insee)	Total attribué
32256	MIRANDE	53 707,99 €
32257	MIRANNES	6 401,96 €
32258	MIREPOIX	9 271,98 €
32260	MONBARDON	8 912,93 €
32261	MONBLANC	9 350,09 €
32262	MONBRUN	9 377,62 €
32263	MONCASSIN	10 073,50 €
32264	MONCLAR	9 386,95 €
32265	MONCLAR-SUR-L'OSSE	8 203,18 €
32266	MONCORNEIL-GRAZAN	8 288,16 €
32267	MONFERRAN-PLAVES	8 357,36 €
32268	MONFERRAN-SAVES	25 101,21 €
32269	MONFORT	13 037,98 €
32270	MONGAUSY	11 173,75 €
32271	MONGUILHEM	10 661,85 €
32272	MONLAUR-BERNET	8 079,44 €
32273	MONLEZUN	7 626,73 €
32274	MONLEZUN-D'ARMAGNAC	8 452,06 €
32275	MONPARDIAC	7 228,05 €
32276	MONTADET	8 182,36 €
32277	MONTAMAT	13 123,17 €
32278	MONTAUT	6 960,57 €
32279	MONTAUT-LES-CRENEAUX	36 823,22 €
32280	MONT-D'ASTARAC	9 859,20 €
32281	MONT-DE-MARRAST	6 907,61 €
32282	MONTEGUT	19 099,50 €
32283	MONTEGUT-ARROS	6 692,97 €
32284	MONTEGUT-SAVES	9 824,44 €
32285	MONTESQUIOU	27 141,75 €
32286	MONTESTRUC-SUR-GERS	11 690,51 €
32287	MONTIES	7 119,72 €
32288	MONTIRON	5 905,54 €
32289	MONTPEZAT	9 041,14 €
32290	MONTREAL	19 414,24 €
32291	MORMES	7 112,53 €
32292	MOUCHAN	16 061,25 €
32293	MOUCHES	5 786,01 €
32294	MOUREDE	5 802,63 €
32295	NIZAS	9 534,30 €
32296	NOGARO	96 017,74 €
32297	NOILHAN	11 403,46 €
32298	NOUGAROULET	9 653,78 €
32299	NOULENS	8 242,45 €
32300	ORBESSAN	17 403,90 €
32301	ORDAN-LARROQUE	28 625,34 €
32302	ORNEZAN	9 976,69 €
32303	PALLANNE	6 273,71 €
32304	PANASSAC	10 685,13 €
32305	PANJAS	20 058,21 €
32306	PAUILHAC	25 878,44 €
32307	PAVIE	107 906,26 €

N° Insee	Communes bénéficiaires (triées selon le numéro Insee)	Total attribué
32308	PEBEES	8 842,71 €
32309	PELLEFIGUE	17 795,72 €
32310	PERCHEDE	7 101,91 €
32311	PERGAIN-TAILLAC	20 914,44 €
32312	PESSAN	26 701,49 €
32313	PESSOULENS	9 862,44 €
32314	PEYRECAVE	6 883,68 €
32315	PEYRUSSE-GRANDE	9 015,53 €
32316	PEYRUSSE-MASSAS	7 914,47 €
32317	PEYRUSSE-VIEILLE	9 154,22 €
32318	PIS	11 374,37 €
32319	PLAISANCE	22 112,09 €
32320	PLIEUX	8 439,04 €
32321	POLASTRON	19 333,97 €
32322	POMPIAC	16 323,13 €
32323	PONSAMPERE	8 523,65 €
32324	PONSAN-SOUBIRAN	7 683,88 €
32325	POUYDRAGUIN	5 687,24 €
32326	POUYLEBON	8 643,92 €
32327	POUY-LOUBRIN	6 375,44 €
32328	POUY-ROQUELAURE	8 852,97 €
32329	PRECHAC	6 574,22 €
32330	PRECHAC-SUR-ADOUR	6 686,85 €
32331	PREIGNAN	28 849,06 €
32332	PRENERON	13 282,57 €
32333	PROJAN	7 187,96 €
32334	PUJAUDRAN	78 039,62 €
32335	PUYCASQUIER	20 764,24 €
32336	PUYLAUSIC	15 197,16 €
32337	PUYSEGUR	5 712,16 €
32338	RAMOUZENS	10 494,83 €
32339	RAZENGUES	26 371,63 €
32340	REANS	10 520,69 €
32341	REJAUMONT	8 496,70 €
32342	RICOURT	7 982,88 €
32343	RIGUEPEU	12 219,73 €
32344	RISCLE	83 402,86 €
32345	ROMIEU	14 592,92 €
32346	ROQUEBRUNE	10 236,29 €
32347	ROQUEFORT	8 862,73 €
32348	ROQUELAURE	24 897,88 €
32349	ROQUELAURE-SAINT-AUBIN	5 960,96 €
32350	ROQUEPINE	10 944,45 €
32351	ROQUES	14 450,43 €
32352	ROZES	9 404,12 €
32353	SABAILLAN	12 819,50 €
32354	SABAZAN	6 804,28 €
32355	SADEILLAN	7 646,02 €
32356	SAINT-ANDRE	8 973,55 €
32357	SAINTE-ANNE	7 141,59 €
32358	SAINT-ANTOINE	11 863,97 €

N° Insee	Communes bénéficiaires (triées selon le numéro Insee)	Total attribué
32359	SAINT-ANTONIN	9 126,59 €
32360	SAINT-ARAILLES	7 632,38 €
32361	SAINT-ARROMAN	6 157,19 €
32362	SAINT-AUNIX-LENGROS	7 847,05 €
32363	SAINTE-AURENCE-CAZAUX	7 042,12 €
32364	SAINT-AVIT-FRANDAT	7 109,21 €
32365	SAINT-BLANCARD	13 622,99 €
32366	SAINT-BRES	6 782,38 €
32367	SAINT-CHRISTAUD	11 539,85 €
32368	SAINTE-CHRISTIE	17 126,56 €
32369	SAINTE-CHRISTIE-D'ARMAGNAC	14 869,29 €
32370	SAINT-CLAR	58 234,28 €
32371	SAINT-CREAC	7 681,89 €
32372	SAINT-CRICQ	8 110,22 €
32373	SAINTE-DODE	9 414,58 €
32374	SAINT-ELIX	10 559,47 €
32375	SAINT-ELIX-THEUX	6 498,05 €
32376	SAINTE-GEMME	7 160,27 €
32377	SAINT-GEORGES	6 573,67 €
32378	SAINT-GERME	24 496,49 €
32379	SAINT-GERMIER	11 925,03 €
32380	SAINT-GRIEDE	7 095,48 €
32381	SAINT-JEAN-LE-COMTAL	17 499,76 €
32382	SAINT-JEAN-POUTGE	8 630,57 €
32383	SAINT-JUSTIN	8 653,86 €
32384	SAINT-LARY	10 716,92 €
32385	SAINT-LEONARD	11 389,72 €
32386	SAINT-LIZIER-DU-PLANTE	7 853,30 €
32387	SAINT-LOUBE	10 959,81 €
32388	SAINTE-MARIE	12 186,86 €
32389	SAINT-MARTIN	10 485,03 €
32390	SAINT-MARTIN-D'ARMAGNAC	10 323,57 €
32391	SAINT-MARTIN-DE-GOYNE	12 164,56 €
32392	SAINT-MARTIN-GIMOIS	8 981,44 €
32393	SAINT-MAUR	5 430,47 €
32394	SAINT-MEDARD	8 564,14 €
32395	SAINTE-MERE	9 106,33 €
32396	SAINT-MEZARD	10 523,40 €
32397	SAINT-MICHEL	8 123,33 €
32398	SAINT-MONT	15 012,74 €
32399	SAINT-ORENS	4 843,39 €
32400	SAINT-ORENS-POUY-PETIT	16 503,12 €
32401	SAINT-OST	6 467,12 €
32402	SAINT-PAUL-DE-BAISE	4 917,63 €
32403	SAINT-PIERRE-D'AUBEZIES	7 582,47 €
32404	SAINT-PUY	42 704,96 €
32405	SAINTE-RADEGONDE	7 655,22 €
32406	SAINT-SAUVY	9 743,28 €
32407	SAINT-SOULAN	16 641,59 €
32408	SALLES-D'ARMAGNAC	8 316,44 €
32409	SAMARAN	8 883,61 €

N° Insee	Communes bénéficiaires (triées selon le numéro Insee)	Total attribué
32410	SAMATAN	47 238,03 €
32411	SANSAN	7 386,75 €
32412	SARAMON	48 565,53 €
32413	SARCOS	7 818,22 €
32414	SARRAGACHIES	8 662,14 €
32415	SARRAGUZAN	6 505,74 €
32416	SARRANT	18 896,20 €
32417	SAUVETAT	10 401,06 €
32418	SAUVETERRE	28 345,64 €
32419	SAUVIAC	7 082,77 €
32420	SAUVIMONT	7 910,24 €
32421	SAVIGNAC-MONA	12 308,65 €
32422	SCIEURAC-ET-FLOURES	6 950,00 €
32423	SEAILLES	8 594,28 €
32424	SEGOS	7 596,74 €
32425	SEGOUFIELLE	12 661,45 €
32426	SEISSAN	47 391,00 €
32427	SEMBOUES	7 092,65 €
32428	SEMEZIES-CACHAN	6 289,43 €
32429	SEMPESSERRE	9 310,90 €
32430	SERE	7 505,80 €
32431	SEREMPUY	10 826,80 €
32432	SEYSSES-SAVES	13 686,32 €
32433	SIMORRE	35 190,05 €
32434	SION	11 193,25 €
32435	SIRAC	8 455,77 €
32436	SOLOMIAC	21 183,61 €
32437	SORBETS	10 446,45 €
32438	TACHOIRES	13 830,97 €
32439	TARSAC	14 368,07 €
32440	TASQUE	17 362,26 €
32441	TAYBOSC	6 404,13 €
32442	TERRAUBE	10 864,71 €
32443	TERMES-D'ARMAGNAC	23 611,56 €
32444	THOUX	9 233,63 €
32445	TIESTE-URAGNOUX	11 083,65 €
32446	TILLAC	7 717,94 €
32447	TIRENT-PONTEJAC	8 768,04 €
32448	TOUGET	27 697,78 €
32449	TOUJOUSE	25 161,79 €
32450	TOURDUN	7 512,57 €
32451	TOURNAN	16 461,76 €
32452	TOURNECOUPE	16 799,01 €
32453	TOURRENQUETS	8 948,25 €
32454	TRAVERSERES	6 259,51 €
32455	TRONCENS	8 783,55 €
32456	TUDELLE	6 195,37 €
32457	URDENS	19 806,05 €
32458	URGOSSE	11 989,50 €
32459	VALENCE-SUR-BAISE	94 268,23 €
32460	VERGOIGNAN	30 430,20 €

N° Insee	Communes bénéficiaires (triées selon le numéro Insee)	Total attribué
32461	VERLUS	9 193,31 €
32462	VIC-FEZENSAC	77 323,31 €
32463	VIELLA	11 241,39 €
32464	VILLECOMTAL-SUR-ARROS	46 203,99 €
32465	VILLEFRANCHE	7 856,94 €
32466	VIOZAN	5 517,09 €
32467	SAINT-CAPRAIS	8 976,21 €
32468	AUSSOS	8 932,04 €
TOTAL		**6 594 294,55 €**

81A02

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Direction Finances
Service Exécution Budgétaire

Rapport examiné par la 8ème commission :
Finances, patrimoine départemental, ressources humaines

OBJET :
Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables au titre des exercices antérieurs - remise gracieuse.

Comptabilité des affectations :

Chapitre 65 article 6541
fonction 81
Enveloppe n°33987
Admissions en non valeur
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	5 000,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	5 000,00 €
Proposé	634,00 €

Chapitre 65 article 6541
fonction 538
Enveloppe n°32373
Admissions en non valeur PA
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	20 000,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	20 000,00 €
Proposé	2 033,28 €

Chapitre 65 article 6541
fonction 0201
Enveloppe n°14712
Admissions en non valeur
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	500,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	500,00 €
Proposé	27,71 €

Pièces jointes ou annexes :	*Néant*

Chapitre 65 article 6541 fonction 52
Enveloppe n°36825
Admissions en non valeur ACTP-PCH
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	1,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	1,00 €
Proposé	0,08 €

Chapitre 65 article 6541 fonction 52
Enveloppe n°522
Admissions en non valeur PH
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	2,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	2,00 €
Proposé	1,90 €

Chapitre 017 article 6541 fonction 567
Enveloppe n°22071
Admissions en non valeur RSA Allocations
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	81 800,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	81 800,00 €
Proposé	81 111,52 €

Chapitre 65 article 6541 fonction 921
Enveloppe n°66
Laboratoire Vétérinaire, Eaux et Sols - Admissions en non valeur
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	1 500,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	1 500,00 €
Proposé	27,52 €

Mes chers collègues,

Notre assemblée est saisie périodiquement d'un état de recettes qui n'ont pu être recouvrées au titre des exercices antérieurs, afin qu'elle statue sur leur admission en non-valeur en raison de l'insolvabilité ou de la disparition des débiteurs, de la modicité ou de la caducité de la créance. Contrairement à la remise gracieuse, l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur reviendrait à meilleur fortune. Par ailleurs, dans ce rapport, vous sont également présentées des remises gracieuses au titre de la taxe d'urbanisme, ainsi que des créances éteintes.

1/ Admissions en non-valeur :

Madame le Payeur départemental, Comptable du Département, m'a adressé un relevé détaillé des créances proposées à l'admission en non-valeur pour un montant total de 113 578,26 €.

Compte tenu d'éléments nouveaux ou de l'instruction de dossiers en cours, l'intégralité des listes se sera pas admis.

Je vous propose d'admettre en non-valeur la somme de 83 836,01 € ainsi qu'il suit :

			Imputation titre d'origine								
		Chap/Article	***017 / 75342***	***75/7513***	***75 / 7513***	***75/7535***	***013/ 6419***	***70/7061***	***70 / 7061***	**Total admis en non valeur**	***Pour mémoire : Montant non admis***
Budget principal	N° liste paierie	**Fonction**	**567 RSA**	**52**	**538**	**52**	**0201**	**/**	**921**		
		4894293112	81 111,52	1,90	2 033,28	0,08	27,71	634,00		**83 808,49**	*29 742,25*
Budget Laboratoire, Vétérinaire, Eaux et Sols		*5289340312*							27,52	**27,52**	*0,00*
		TOTAL	**81 111,52**	**1,90**	**2 033,28**	**0,08**	**27,71**	**634,00**	**27,52**	**83 836,01**	*29 742,25*

Les sommes admises en non-valeur seront imputées en dépenses sur un article budgétaire particulier – 6541 – Admissions en non-valeur – du budget principal et du budget Laboratoire, Vétérinaire, Eaux et Sols.

2/ Remises gracieuses :

Une remise gracieuse d'un montant de 302 € est accordée à M. Anton DUFFEL, correspondant aux intérêts de retard de la taxe d'urbanisme.

3/ Créances éteintes :

Je vous informe en outre de l'irrécouvrabilité de certaines créances dénommées « créances éteintes » pour un montant de 10 751.97 € sur le budget principal, résultant d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à notre collectivité et qui s'oppose à toute action en recouvrement. De ce fait, les mandats correspondants ont déjà été émis.

		Chapitre/Article	*017/75342*	*017 / 7531*	*013/6419*	**Total**
Budget principal	N° de titre	**Fonction**	**567**	**567**	**0201**	
		2341 & 2342/2013		6 652,58		**6 652,58**
		5155/2018			2 167,43	**2 167,43**
		5515/2018	1 931,96			**1 931,96**
		TOTAL	**1 931,96**	**6 652,58**	**2 167,43**	**10 751,97**

Je vous prie de bien vouloir délibérer sur les sommes admises en non-valeur et sur la remise gracieuse.

Signé
Philippe DUPOUY

81A03

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Direction Finances
Service Exécution Budgétaire

Rapport examiné par la 8ème commission :
Finances, patrimoine départemental, ressources humaines

OBJET :
Autorisation permanente et générale de poursuites accordée à Madame le Payeur Départemental du Gers.

Pièces jointes ou annexes :	*Néant*

Mes chers collègues,

Notre Assemblée, lors de sa réunion du 27 octobre 2017, a accordé à Mme Pascale CUVILLIER, Payeur Départemental du Gers, une autorisation permanente et générale de poursuite, conformément au décret n°2009-125 du 3 février 2009, relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux.

Cette autorisation ayant un caractère personnel, elle doit être renouvelée en cas de changement d'ordonnateur ou de comptable.

Cette autorisation permanente et générale de poursuites n'a pas pour conséquence de priver la collectivité de son pouvoir de surveillance en matière de poursuites, mais participe à l'efficacité de l'action en recouvrement du comptable public et contribue à l'amélioration du recouvrement des produits de la collectivité.

En l'absence d'autorisation accordée, le délai retenu pour engager les poursuites est le suivant :

- 45 jours après l'avis des sommes à payer (ASAP), envoi d'une lettre de relance ;
- 45 jours après la lettre de relance, poursuite comminatoire amiable (PCA) – intervention d'un huissier, partenaire de la Direction Générale des Finances Publiques ;
- Si la poursuite comminatoire amiable est négative, saisie administrative à tiers détenteur (SATD) - procédure mise à place au 1er janvier 2019.

Nota : La saisie administrative à tiers détenteur (SATD) se substitue à l'ensemble des saisies simplifiées (dont avis à tiers détenteur, opposition à tiers détenteur). La création de la SATD permet juridiquement de regrouper sur une même saisie des créances de natures différentes, dues par le même redevable auprès du même comptable public. Le délai de versement des fonds par le tiers détenteur est de 30 jours en matière de SATD.

Les comptables publics disposant d'une autorisation générale des poursuites de l'ordonnateur procèdent directement à la SATD après une simple lettre de relance.

Aussi, je vous propose d'accorder à Mme le Payeur Départemental, une autorisation permanente de poursuites sur l'ensemble des budgets du Département soumise à une information mensuelle de sa part sur les procédures engagées dans le mois.

En ce qui concerne la saisie vente mobilière ou immobilière, je vous propose de reconduire les termes de notre délibération en date du 27 octobre 2017, qui stipule qu'en cas de saisie vente mobilière ou immobilière, il convient de ne pas recourir à ce type de procédure en dessous d'un montant de 5 000 €, sauf avis contraire. Au-delà de ce montant, le Payeur Départemental peut recourir à cette dernière avec l'accord express du Département.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

81A04

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Direction Finances
Service Exécution Budgétaire

Rapport examiné par la 8ème commission :
Finances, patrimoine départemental, ressources humaines

OBJET :
Société Anonyme Gasconne d'HLM du Gers - Demande de garantie d'emprunt pour la construction de 4 logements à Auch "Pilotis Labourdette".

Pièces jointes ou annexes :	*Convention_SAG_Auch_PilotisLabourdette_4Logts*

Mes chers collègues,

La SA Gasconne d'HLM du Gers sollicite la garantie du Département à hauteur de 50%, pour un emprunt d'un montant global de 380 000 €, qu'elle souhaite contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations, afin de financer la construction de 4 logements à Auch Chemin de La Bourdette.

Les caractéristiques financières du prêt sont les suivantes :

Prêts							Quotité garantie	Montant à garantir
N° contrat de prêt CDC	N° ligne de prêt	Type	Montant	Durée (ans)	Index	Taux ou marge %		
134781	5478350	PLUS	320 000 €	40	Livret A	+0,53 %	50%	160 000,00 €
	5478351	Prêt Booster	60 000 €	25	Taux fixe	1,76%	50%	30 000,00 €
TOTAL			**380 000 €**					**190 000,00 €**

* indexé sur le Livret A (taux actuel du Livret A : 1 %)

L'encours garanti s'établirait à 190 000 €.

Je vous propose de :

- décider de garantir cet emprunt,

- m'autoriser à signer une convention avec cet organisme, pour l'opération précitée, et à intervenir au contrat de prêt correspondant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

N° DFI/GE/2022/005

CONVENTION DE GARANTIE

0

entre

LE DEPARTEMENT DU GERS

et

LA SOCIETE ANONYME GASCONNE D'HABITATIONS A LOYER MODERE DU GERS

Entre les soussignés :

M. Philippe DUPOUY, Président du Conseil Départemental du Gers, agissant au nom et pour le compte dudit Département,
désigné aux présentes par les mots "le Département",

et

M. Serge CAMPAGNOLLE, Directeur général, agissant au nom de la Société Anonyme Gasconne d'H.L.M. du Gers dont le siège social est situé à AUCH, en exécution de la délibération de son Conseil d'Administration en date du 3 avril 2004 désigné aux présentes par les mots "la Société",

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Par délibération en date du 24 juin 2022, le Conseil Départemental a décidé d'accorder la garantie du Département à la Société, à hauteur de 50%, soit 190 000 €, d'un emprunt de 380 000 € :

- sur une durée de 40 ans pour la ligne du prêt **5478350** (PLUS) d'un montant de 320 000 € à taux indexé sur le livret A +marge de 0,53%
- sur une durée de 25 ans pour la ligne du prêt **5478351** (Prêt Booster) d'un montant de 60 000 € à taux fixe de 1,76 %.

contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la construction de 4 logements situés à Auch « Pilotis » Chemin de la Bourdette.

Article 1 : La présente convention a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles fonctionnera la garantie.

Article 2 : Au cas où la Société ne se trouverait pas en mesure de tenir ses engagements envers les établissements prêteurs, le Département prendrait ses lieu et place et réglerait dans la limite des garanties ci-dessus définies, et à concurrence de la défaillance de la Société, le montant des annuités impayées à leurs échéances.

Article 3 : La Société s'engage à prévenir le Président du Conseil Départemental au moins deux mois à l'avance en cas d'impossibilité d'honorer une échéance, par lettre recommandée avec accusé de réception. A partir de la date de cette lettre et dans le délai de 2 mois précité, la Société devra étudier et proposer au Président du Conseil Départemental un plan de redressement financier assurant en premier lieu la reprise du paiement des annuités ainsi que le remboursement de l'avance consentie par le Département.
La Société transmettra au Président du Conseil Départemental, dans un délai de 10 jours à partir de la date de la lettre précitée, toutes les informations figurant à l'article 6 de la présente convention, par lettre recommandée avec accusé de réception.
Le jeu de garantie susvisée est subordonné à la fourniture de toutes les informations et au respect des délais précisés par la convention.

Article 4 : Il est expressément stipulé que les versements effectués par le Département aux lieu et place de la Société ont le caractère d'avances remboursables.

Au cas où le Département, pris en sa qualité de caution, serait amené à se substituer à la Société pour le remboursement d'une ou plusieurs annuités de l'emprunt, le versement ainsi effectué par le Département s'analyserait comme une avance, dont le remboursement serait immédiatement rendu exigible par l'émission d'un titre de recette d'un montant égal à celui de l'avance consentie.

Article 5 : Cette avance sera remboursée dans un délai maximal d'un an.

La Société pourra solliciter du Département une prorogation du délai d'un an si elle apporte la preuve que le remboursement de l'avance mettrait obstacle :

- au service régulier des annuités qui resteraient dues aux établissements prêteurs ;
- et à son équilibre budgétaire.

La Société aura la faculté de rembourser l'avance du Département par anticipation à toute époque et sans indemnité. Cette avance ne portera pas d'intérêt.

Article 6 : La Société transmettra également tous les ans, au plus tard le 30 Juin, et jusqu'à complet remboursement des emprunts garantis par le Département, ou en cas de mise en jeu de la garantie, dans un délai de 10 jours, conformément à l'article 3 de la présente convention :

- son bilan certifié, conformément à la circulaire NOR/INT/B/93/00119/C relative aux annexes à joindre aux documents budgétaires, en application du décret 93-570 du 27 Mars 1993,
- son compte de résultats,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- un état de la dette sur la durée de remboursement de l'emprunt garanti par le Département,
- un état des biens et des sûretés grevant le patrimoine de l'emprunteur,
- une prévision d'exploitation pour l'année à venir, faisant notamment apparaître les ressources pour couvrir l'annuité de l'emprunt,
- toute modification dans les statuts ou les éléments dirigeants de la Société,
- un état détaillé des créanciers divers faisant apparaître les sommes qui pourraient rester dues aux établissements prêteurs sur les échéances d'intérêts et d'amortissements d'emprunts contractés.

Article 7 : Sur simple demande du Département, et dans un délai de 10 jours, la Société devra fournir toutes justifications utiles. Elle devra permettre à toute époque, aux agents désignés par le Président du Conseil Départemental, de contrôler le fonctionnement de la Société, d'effectuer la vérification de sa caisse ainsi que de ses livres de comptabilité et, d'une manière générale, de s'assurer de la parfaite régularité de toutes ses opérations.

Article 8 : L'application de la présente convention se poursuit jusqu'à l'expiration de la période d'amortissement des emprunts contractés ou à contracter avec la garantie du Département. Elle est de droit prorogée en tant que de besoin jusqu'à la date de complet remboursement par la Société des avances faites par le Département au titre de la présente garantie d'emprunt telles que définies à l'article 4.

Article 9 : La Société devra faire parvenir au Président du Conseil Départemental les contrats de prêts et tableaux d'amortissement relatifs à l'emprunt dont il s'agit dans un délai maximum d'un mois après que ceux-ci auront été établis par l'organisme prêteur. La Société fera en outre parvenir au Président du Conseil Départemental la preuve de l'utilisation de l'emprunt pour la fin correspondant à la destination précisée dans le préambule de la présente convention, dans les deux ans à compter de la date de la délibération.

Article 10 : La présente convention pourra en tant que de besoin faire l'objet de modifications par voie d'avenant.

Article 11 : Les litiges pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention seront soumis selon qu'il conviendra, aux autorités administratives, investies par la loi de la compétence pour en connaître et/ou aux tribunaux judiciaires ou administratifs dans le ressort desquels est situé le Département et qui d'accord entre les parties, reçoivent attribution exclusive de compétence par la connaissance des présentes.

Fait en trois exemplaires

A AUCH, le

Pour la Société,

Pour le Département,

Le Président,

81A05

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Direction Finances
Service Exécution Budgétaire

Rapport examiné par la 8ème commission :
Finances, patrimoine départemental, ressources humaines

OBJET :
Société Anonyme Gasconne d'HLM du Gers - Demande de garantie d'emprunt pour la construction de 9 logements à Lasseran.

Pièces jointes ou annexes :	*Convention_SAG_Lasseran_LeVallon_9Logts*

Mes chers collègues,

La SA Gasconne d'HLM du Gers sollicite la garantie du Département à hauteur de 90%, pour un emprunt d'un montant global de 910 000 €, qu'elle souhaite contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations, afin de financer la construction de 9 logements à Lasseran « Le Vallon ».

Les caractéristiques financières du prêt sont les suivantes :

Prêts							Quotité garantie	Montant à garantir
N° contrat de prêt CDC	N° ligne de prêt	Type	Montant	Durée (ans)	Index	Taux ou marge %		
134780	5478151	PLAI	175 000 €	40	Livret A	-0,20%	90%	157 500,00 €
	5478150	PLUS	600 000 €	40	Livret A	+0,53 %	90%	540 000,00 €
	5478149	Prêt Booster	135 000 €	25	Taux fixe	1,76%	90%	121 500,00 €
TOTAL			**910 000 €**					**819 000,00 €**

* indexé sur le Livret A (taux actuel du Livret A : 1 %)

L'encours garanti s'établirait à 819 000 €.

Je vous propose de :

- décider de garantir cet emprunt,

- m'autoriser à signer une convention avec cet organisme, pour l'opération précitée, et à intervenir au contrat de prêt correspondant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

N° DFI/GE/2022/007

CONVENTION DE GARANTIE

0

entre

LE DEPARTEMENT DU GERS

et

LA SOCIETE ANONYME GASCONNE D'HABITATIONS A LOYER MODERE DU GERS

Entre les soussignés :

M. Philippe DUPOUY, Président du Conseil Départemental du Gers, agissant au nom et pour le compte dudit Département,
désigné aux présentes par les mots "le Département",

et

M. Serge CAMPAGNOLLE, Directeur général, agissant au nom de la Société Anonyme Gasconne d'H.L.M. du Gers dont le siège social est situé à AUCH, en exécution de la délibération de son Conseil d'Administration en date du 3 avril 2004 désigné aux présentes par les mots "la Société",

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Par délibération en date du 24 juin 2022, le Conseil Départemental a décidé d'accorder la garantie du Département à la Société, à hauteur de 90%, soit 819 000 €, d'un emprunt de 910 000 € :

- sur une durée de 40 ans pour la ligne du prêt **5478151** (PLAI) d'un montant de 175 000 € à taux indexé sur le livret A -marge de 0,20%
- sur une durée de 40 ans pour la ligne du prêt **5478150** (PLUS) d'un montant de 600 000 € à taux indexé sur le livret A +marge de 0,53%
- sur une durée de 25 ans pour la ligne du prêt **5478149** (Prêt Booster) d'un montant de 135 000 € à taux fixe de 1,76 %.

contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la construction de 9 logements situés à Lasseran « Le Vallon ».

Article 1 : La présente convention a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles fonctionnera la garantie.

Article 2 : Au cas où la Société ne se trouverait pas en mesure de tenir ses engagements envers les établissements prêteurs, le Département prendrait ses lieu et place et réglerait dans la limite des

garanties ci-dessus définies, et à concurrence de la défaillance de la Société, le montant des annuités impayées à leurs échéances.

Article 3 : La Société s'engage à prévenir le Président du Conseil Départemental au moins deux mois à l'avance en cas d'impossibilité d'honorer une échéance, par lettre recommandée avec accusé de réception. A partir de la date de cette lettre et dans le délai de 2 mois précité, la Société devra étudier et proposer au Président du Conseil Départemental un plan de redressement financier assurant en premier lieu la reprise du paiement des annuités ainsi que le remboursement de l'avance consentie par le Département.
La Société transmettra au Président du Conseil Départemental, dans un délai de 10 jours à partir de la date de la lettre précitée, toutes les informations figurant à l'article 6 de la présente convention, par lettre recommandée avec accusé de réception.
Le jeu de garantie susvisée est subordonné à la fourniture de toutes les informations et au respect des délais précisés par la convention.

Article 4 : Il est expressément stipulé que les versements effectués par le Département aux lieu et place de la Société ont le caractère d'avances remboursables.

Au cas où le Département, pris en sa qualité de caution, serait amené à se substituer à la Société pour le remboursement d'une ou plusieurs annuités de l'emprunt, le versement ainsi effectué par le Département s'analyserait comme une avance, dont le remboursement serait immédiatement rendu exigible par l'émission d'un titre de recette d'un montant égal à celui de l'avance consentie.

Article 5 : Cette avance sera remboursée dans un délai maximal d'un an.

La Société pourra solliciter du Département une prorogation du délai d'un an si elle apporte la preuve que le remboursement de l'avance mettrait obstacle :

- au service régulier des annuités qui resteraient dues aux établissements prêteurs ;
- et à son équilibre budgétaire.

La Société aura la faculté de rembourser l'avance du Département par anticipation à toute époque et sans indemnité. Cette avance ne portera pas d'intérêt.

Article 6 : La Société transmettra également tous les ans, au plus tard le 30 Juin, et jusqu'à complet remboursement des emprunts garantis par le Département, ou en cas de mise en jeu de la garantie, dans un délai de 10 jours, conformément à l'article 3 de la présente convention :

- son bilan certifié, conformément à la circulaire NOR/INT/B/93/00119/C relative aux annexes à joindre aux documents budgétaires, en application du décret 93-570 du 27 Mars 1993,
- son compte de résultats,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- un état de la dette sur la durée de remboursement de l'emprunt garanti par le Département,
- un état des biens et des sûretés grevant le patrimoine de l'emprunteur,
- une prévision d'exploitation pour l'année à venir, faisant notamment apparaître les ressources pour couvrir l'annuité de l'emprunt,
- toute modification dans les statuts ou les éléments dirigeants de la Société,
- un état détaillé des créanciers divers faisant apparaître les sommes qui pourraient rester dues aux établissements prêteurs sur les échéances d'intérêts et d'amortissements d'emprunts contractés.

Article 7 : Sur simple demande du Département, et dans un délai de 10 jours, la Société devra fournir toutes justifications utiles. Elle devra permettre à toute époque, aux agents désignés par le Président

du Conseil Départemental, de contrôler le fonctionnement de la Société, d'effectuer la vérification de sa caisse ainsi que de ses livres de comptabilité et, d'une manière générale, de s'assurer de la parfaite régularité de toutes ses opérations.

Article 8 : L'application de la présente convention se poursuit jusqu'à l'expiration de la période d'amortissement des emprunts contractés ou à contracter avec la garantie du Département. Elle est de droit prorogée en tant que de besoin jusqu'à la date de complet remboursement par la Société des avances faites par le Département au titre de la présente garantie d'emprunt telles que définies à l'article 4.

Article 9 : La Société devra faire parvenir au Président du Conseil Départemental les contrats de prêts et tableaux d'amortissement relatifs à l'emprunt dont il s'agit dans un délai maximum d'un mois après que ceux-ci auront été établis par l'organisme prêteur. La Société fera en outre parvenir au Président du Conseil Départemental la preuve de l'utilisation de l'emprunt pour la fin correspondant à la destination précisée dans le préambule de la présente convention, dans les deux ans à compter de la date de la délibération.

Article 10 : La présente convention pourra en tant que de besoin faire l'objet de modifications par voie d'avenant.

Article 11 : Les litiges pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention seront soumis selon qu'il conviendra, aux autorités administratives, investies par la loi de la compétence pour en connaître et/ou aux tribunaux judiciaires ou administratifs dans le ressort desquels est situé le Département et qui d'accord entre les parties, reçoivent attribution exclusive de compétence par la connaissance des présentes.

Fait en trois exemplaires

A AUCH, le

Pour la Société,

Pour le Département,

Le Président,

81A06

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Direction Finances
Service Exécution Budgétaire

Rapport examiné par la 8ème commission :
Finances, patrimoine départemental, ressources humaines

OBJET :
Société Anonyme Gasconne d'HLM du Gers - Demande de garantie d'emprunt pour la construction de 10 logements à Fleurance.

Pièces jointes ou annexes :	*Convention_SAG_Fleurance_LeChai_10Logts*

Mes chers collègues,

La SA Gasconne d'HLM du Gers sollicite la garantie du Département à hauteur de 50%, pour un emprunt d'un montant global de 1 070 000 €, qu'elle souhaite contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations, afin de financer la construction de 10 logements à Fleurance 22, Rue Thierry Cazes « Le Chai ».

Les caractéristiques financières du prêt sont les suivantes :

Prêts							Quotité garantie	Montant à garantir
N° contrat de prêt CDC	N° ligne de prêt	Type	Montant	Durée (ans)	Index	Taux ou marge %		
134791	5480372	PLAI	200 000 €	40	Livret A	-0,20%	50%	100 000,00 €
	5480371	PLUS	720 000 €	40	Livret A	+0,53 %	50%	360 000,00 €
	5480370	Prêt Booster	150 000 €	25	Taux fixe	1,76%	50%	75 000,00 €
TOTAL			**1 070 000 €**					**535 000,00 €**

* indexé sur le Livret A (taux actuel du Livret A : 1 %)

L'encours garanti s'établirait à 535 000 €.

Je vous propose de :

- décider de garantir cet emprunt,

- m'autoriser à signer une convention avec cet organisme, pour l'opération précitée, et à intervenir au contrat de prêt correspondant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

N° DFI/GE/2022/006

CONVENTION DE GARANTIE

0

entre

LE DEPARTEMENT DU GERS

et

LA SOCIETE ANONYME GASCONNE D'HABITATIONS A LOYER MODERE DU GERS

Entre les soussignés :

M. Philippe DUPOUY, Président du Conseil Départemental du Gers, agissant au nom et pour le compte dudit Département,
désigné aux présentes par les mots "le Département",

et

M. Serge CAMPAGNOLLE, Directeur général, agissant au nom de la Société Anonyme Gasconne d'H.L.M. du Gers dont le siège social est situé à AUCH, en exécution de la délibération de son Conseil d'Administration en date du 3 avril 2004 désigné aux présentes par les mots "la Société",

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Par délibération en date du 24 juin 2022, le Conseil Départemental a décidé d'accorder la garantie du Département à la Société, à hauteur de 50%, soit 535 000 €, d'un emprunt de 1 070 000 € :

- sur une durée de 40 ans pour la ligne du prêt **5480372** (PLAI) d'un montant de 200 000 € à taux indexé sur le livret A -marge de 0,20%
- sur une durée de 40 ans pour la ligne du prêt **5480371** (PLUS) d'un montant de 720 000 € à taux indexé sur le livret A +marge de 0,53%
- sur une durée de 25 ans pour la ligne du prêt **5480370** (Prêt Booster) d'un montant de 150 000 € à taux fixe de 1,76 %.

contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la construction de 10 logements situés à Fleurance 22 Rue Thierry Cazes « Le Chai ».

Article 1 : La présente convention a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles fonctionnera la garantie.

Article 2 : Au cas où la Société ne se trouverait pas en mesure de tenir ses engagements envers les établissements prêteurs, le Département prendrait ses lieu et place et réglerait dans la limite des

garanties ci-dessus définies, et à concurrence de la défaillance de la Société, le montant des annuités impayées à leurs échéances.

Article 3 : La Société s'engage à prévenir le Président du Conseil Départemental au moins deux mois à l'avance en cas d'impossibilité d'honorer une échéance, par lettre recommandée avec accusé de réception. A partir de la date de cette lettre et dans le délai de 2 mois précité, la Société devra étudier et proposer au Président du Conseil Départemental un plan de redressement financier assurant en premier lieu la reprise du paiement des annuités ainsi que le remboursement de l'avance consentie par le Département.
La Société transmettra au Président du Conseil Départemental, dans un délai de 10 jours à partir de la date de la lettre précitée, toutes les informations figurant à l'article 6 de la présente convention, par lettre recommandée avec accusé de réception.
Le jeu de garantie susvisée est subordonné à la fourniture de toutes les informations et au respect des délais précisés par la convention.

Article 4 : Il est expressément stipulé que les versements effectués par le Département aux lieu et place de la Société ont le caractère d'avances remboursables.

Au cas où le Département, pris en sa qualité de caution, serait amené à se substituer à la Société pour le remboursement d'une ou plusieurs annuités de l'emprunt, le versement ainsi effectué par le Département s'analyserait comme une avance, dont le remboursement serait immédiatement rendu exigible par l'émission d'un titre de recette d'un montant égal à celui de l'avance consentie.

Article 5 : Cette avance sera remboursée dans un délai maximal d'un an.

La Société pourra solliciter du Département une prorogation du délai d'un an si elle apporte la preuve que le remboursement de l'avance mettrait obstacle :

- au service régulier des annuités qui resteraient dues aux établissements prêteurs ;
- et à son équilibre budgétaire.

La Société aura la faculté de rembourser l'avance du Département par anticipation à toute époque et sans indemnité. Cette avance ne portera pas d'intérêt.

Article 6 : La Société transmettra également tous les ans, au plus tard le 30 Juin, et jusqu'à complet remboursement des emprunts garantis par le Département, ou en cas de mise en jeu de la garantie, dans un délai de 10 jours, conformément à l'article 3 de la présente convention :

- son bilan certifié, conformément à la circulaire NOR/INT/B/93/00119/C relative aux annexes à joindre aux documents budgétaires, en application du décret 93-570 du 27 Mars 1993,
- son compte de résultats,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- un état de la dette sur la durée de remboursement de l'emprunt garanti par le Département,
- un état des biens et des sûretés grevant le patrimoine de l'emprunteur,
- une prévision d'exploitation pour l'année à venir, faisant notamment apparaître les ressources pour couvrir l'annuité de l'emprunt,
- toute modification dans les statuts ou les éléments dirigeants de la Société,
- un état détaillé des créanciers divers faisant apparaître les sommes qui pourraient rester dues aux établissements prêteurs sur les échéances d'intérêts et d'amortissements d'emprunts contractés.

Article 7 : Sur simple demande du Département, et dans un délai de 10 jours, la Société devra fournir toutes justifications utiles. Elle devra permettre à toute époque, aux agents désignés par le Président

du Conseil Départemental, de contrôler le fonctionnement de la Société, d'effectuer la vérification de sa caisse ainsi que de ses livres de comptabilité et, d'une manière générale, de s'assurer de la parfaite régularité de toutes ses opérations.

Article 8 : L'application de la présente convention se poursuit jusqu'à l'expiration de la période d'amortissement des emprunts contractés ou à contracter avec la garantie du Département. Elle est de droit prorogée en tant que de besoin jusqu'à la date de complet remboursement par la Société des avances faites par le Département au titre de la présente garantie d'emprunt telles que définies à l'article 4.

Article 9 : La Société devra faire parvenir au Président du Conseil Départemental les contrats de prêts et tableaux d'amortissement relatifs à l'emprunt dont il s'agit dans un délai maximum d'un mois après que ceux-ci auront été établis par l'organisme prêteur. La Société fera en outre parvenir au Président du Conseil Départemental la preuve de l'utilisation de l'emprunt pour la fin correspondant à la destination précisée dans le préambule de la présente convention, dans les deux ans à compter de la date de la délibération.

Article 10 : La présente convention pourra en tant que de besoin faire l'objet de modifications par voie d'avenant.

Article 11 : Les litiges pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention seront soumis selon qu'il conviendra, aux autorités administratives, investies par la loi de la compétence pour en connaître et/ou aux tribunaux judiciaires ou administratifs dans le ressort desquels est situé le Département et qui d'accord entre les parties, reçoivent attribution exclusive de compétence par la connaissance des présentes.

Fait en trois exemplaires

A AUCH, le

Pour la Société,

Pour le Département,

Le Président,

81A07

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Direction Finances
Service Exécution Budgétaire

Rapport examiné par la 8ème commission :
Finances, patrimoine départemental, ressources humaines

OBJET :
Société Anonyme Gasconne d'HLM du Gers - Demande de garantie d'emprunt pour la construction de 7 logements à Saint Mont.

Pièces jointes ou annexes :	*Convention_SAG_SaintMont_BordeNeuve_7Logts*

Mes chers collègues,

La SA Gasconne d'HLM du Gers sollicite la garantie du Département à hauteur de 90%, pour un emprunt d'un montant global de 715 000 €, qu'elle souhaite contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations, afin de financer la construction de 7 logements situés à Saint Mont « Borde Neuve », Lieu dit A Jean Labaque.

Les caractéristiques financières du prêt sont les suivantes :

Prêts							Quotité garantie	Montant à garantir
N° contrat de prêt CDC	N° ligne de prêt	Type	Montant	Durée (ans)	Index	Taux ou marge %		
133037	5412127	PLUS	610 000 €	40	Livret A	+0,53%	90%	549 000,00 €
	5412128	Prêt Booster	105 000 €	25	Taux fixe	1,47%	90%	94 500,00 €
TOTAL			**715 000 €**					**643 500,00 €**

* indexé sur le Livret A (taux actuel du Livret A : 1 %)

L'encours garanti s'établirait à 643 500 €.

Je vous propose de :

- décider de garantir cet emprunt ;

- m'autoriser à signer une convention avec cet organisme, pour l'opération précitée, et à intervenir au contrat de prêt correspondant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

N° DFI/GE/2022/053

CONVENTION DE GARANTIE

entre

LE DEPARTEMENT DU GERS

et

LA SOCIETE ANONYME GASCONNE D'HABITATIONS A LOYER MODERE DU GERS

Entre les soussignés :

M. Philippe DUPOUY, Président du Conseil Départemental du Gers, agissant au nom et pour le compte dudit Département,
désigné aux présentes par les mots "le Département",

et

M. Serge CAMPAGNOLLE, Directeur général, agissant au nom de la Société Anonyme Gasconne d'H.L.M. du Gers dont le siège social est situé à AUCH, en exécution de la délibération de son Conseil d'Administration en date du 3 avril 2004 désigné aux présentes par les mots "la Société",

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Par délibération en date du 24 juin 2022, le Conseil Départemental a décidé d'accorder la garantie du Département à la Société, à hauteur de 90%, soit 643 500 €, d'un emprunt de 715 000 € :

- sur une durée de 40 ans pour la ligne du prêt **5412127** (PLUS) d'un montant de 610 000 € à taux indexé sur le livret A +marge de 0,53%
- sur une durée de 25 ans pour la ligne du prêt **5412128** (Prêt Booster) d'un montant de 105 000 € à taux fixe de 1,47%.

contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la construction de 7 logements situés à Saint Mont « Borde Neuve », Lieu dit A Jean Labaque

Article 1 : La présente convention a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles fonctionnera la garantie.

Article 2 : Au cas où la Société ne se trouverait pas en mesure de tenir ses engagements envers les établissements prêteurs, le Département prendrait ses lieu et place et réglerait dans la limite des garanties ci-dessus définies, et à concurrence de la défaillance de la Société, le montant des annuités impayées à leurs échéances.

Article 3 : La Société s'engage à prévenir le Président du Conseil Départemental au moins deux mois à l'avance en cas d'impossibilité d'honorer une échéance, par lettre recommandée avec accusé de réception. A partir de la date de cette lettre et dans le délai de 2 mois précité, la Société devra étudier et proposer au Président du Conseil Départemental un plan de redressement financier assurant en premier lieu la reprise du paiement des annuités ainsi que le remboursement de l'avance consentie par le Département.
La Société transmettra au Président du Conseil Départemental, dans un délai de 10 jours à partir de la date de la lettre précitée, toutes les informations figurant à l'article 6 de la présente convention, par lettre recommandée avec accusé de réception.
Le jeu de garantie susvisée est subordonné à la fourniture de toutes les informations et au respect des délais précisés par la convention.

Article 4 : Il est expressément stipulé que les versements effectués par le Département aux lieu et place de la Société ont le caractère d'avances remboursables.

Au cas où le Département, pris en sa qualité de caution, serait amené à se substituer à la Société pour le remboursement d'une ou plusieurs annuités de l'emprunt, le versement ainsi effectué par le Département s'analyserait comme une avance, dont le remboursement serait immédiatement rendu exigible par l'émission d'un titre de recette d'un montant égal à celui de l'avance consentie.

Article 5 : Cette avance sera remboursée dans un délai maximal d'un an.

La Société pourra solliciter du Département une prorogation du délai d'un an si elle apporte la preuve que le remboursement de l'avance mettrait obstacle :

- au service régulier des annuités qui resteraient dues aux établissements prêteurs ;
- et à son équilibre budgétaire.

La Société aura la faculté de rembourser l'avance du Département par anticipation à toute époque et sans indemnité. Cette avance ne portera pas d'intérêt.

Article 6 : La Société transmettra également tous les ans, au plus tard le 30 Juin, et jusqu'à complet remboursement des emprunts garantis par le Département, ou en cas de mise en jeu de la garantie, dans un délai de 10 jours, conformément à l'article 3 de la présente convention :

- son bilan certifié, conformément à la circulaire NOR/INT/B/93/00119/C relative aux annexes à joindre aux documents budgétaires, en application du décret 93-570 du 27 Mars 1993,
- son compte de résultats,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- un état de la dette sur la durée de remboursement de l'emprunt garanti par le Département,
- un état des biens et des sûretés grevant le patrimoine de l'emprunteur,
- une prévision d'exploitation pour l'année à venir, faisant notamment apparaître les ressources pour couvrir l'annuité de l'emprunt,
- toute modification dans les statuts ou les éléments dirigeants de la Société,
- un état détaillé des créanciers divers faisant apparaître les sommes qui pourraient rester dues aux établissements prêteurs sur les échéances d'intérêts et d'amortissements d'emprunts contractés.

Article 7 : Sur simple demande du Département, et dans un délai de 10 jours, la Société devra fournir toutes justifications utiles. Elle devra permettre à toute époque, aux agents désignés par le Président du Conseil Départemental, de contrôler le fonctionnement de la Société, d'effectuer la vérification de sa caisse ainsi que de ses livres de comptabilité et, d'une manière générale, de s'assurer de la parfaite régularité de toutes ses opérations.

Article 8 : L'application de la présente convention se poursuit jusqu'à l'expiration de la période d'amortissement des emprunts contractés ou à contracter avec la garantie du Département. Elle est de droit prorogée en tant que de besoin jusqu'à la date de complet remboursement par la Société des avances faites par le Département au titre de la présente garantie d'emprunt telles que définies à l'article 4.

Article 9 : La Société devra faire parvenir au Président du Conseil Départemental les contrats de prêts et tableaux d'amortissement relatifs à l'emprunt dont il s'agit dans un délai maximum d'un mois après que ceux-ci auront été établis par l'organisme prêteur. La Société fera en outre parvenir au Président du Conseil Départemental la preuve de l'utilisation de l'emprunt pour la fin correspondant à la destination précisée dans le préambule de la présente convention, dans les deux ans à compter de la date de la délibération.

Article 10 : La présente convention pourra en tant que de besoin faire l'objet de modifications par voie d'avenant.

Article 11 : Les litiges pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention seront soumis selon qu'il conviendra, aux autorités administratives, investies par la loi de la compétence pour en connaître et/ou aux tribunaux judiciaires ou administratifs dans le ressort desquels est situé le Département et qui d'accord entre les parties, reçoivent attribution exclusive de compétence par la connaissance des présentes.

Fait en trois exemplaires

A AUCH, le

Pour la Société,

Pour le Département,

Le Président,

81A08

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Direction Finances
Service Exécution Budgétaire

Rapport examiné par la 8ème commission :
Finances, patrimoine départemental, ressources humaines

OBJET :
Société Anonyme Gasconne d'HLM du Gers - Demande de garantie d'emprunt pour la construction de 13 logements à Valence sur Baïse.

Pièces jointes ou annexes :	*Convention_SAG_Valence_AuChateau_13Logts*

Mes chers collègues,

La SA Gasconne d'HLM du Gers sollicite la garantie du Département à hauteur de 90%, pour un emprunt d'un montant global de 1 085 000 €, qu'elle souhaite contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations, afin de financer la construction de 13 logements à Valence sur Baïse, avenue René Cassin «Le château ».

Les caractéristiques financières du prêt sont les suivantes :

Prêts							Quotité garantie	Montant à garantir
N° contrat de prêt CDC	N° ligne de prêt	Type	Montant	Durée (ans)	Index	Taux ou marge %		
134777	5478146	PLAI	250 000 €	40	Livret A	-0,20%	90%	225 000,00 €
	5478147	PLAI foncier	60 000 €	50	Livret A	-0,20%	90%	54 000,00 €
	5478143	PLUS	490 000 €	40	Livret A	+0,53 %	90%	441 000,00 €
	5478145	PLUS Foncier	90 000 €	50	Livret A	+0,53 %	90%	81 000,00 €
	5478144	Prêt Booster	195 000 €	25	Taux fixe	1,76%	90%	175 500,00 €
TOTAL			**1 085 000 €**					**976 500,00 €**

* indexé sur le Livret A (taux actuel du Livret A : 1 %)

L'encours garanti s'établirait à 976 500 €.

Je vous propose de :

- décider de garantir cet emprunt,

- m'autoriser à signer une convention avec cet organisme, pour l'opération précitée, et à intervenir au contrat de prêt correspondant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

N° DFI/GE/2022/004

CONVENTION DE GARANTIE

0

entre

LE DEPARTEMENT DU GERS

et

LA SOCIETE ANONYME GASCONNE D'HABITATIONS A LOYER MODERE DU GERS

Entre les soussignés :

M. Philippe DUPOUY, Président du Conseil Départemental du Gers, agissant au nom et pour le compte dudit Département,
désigné aux présentes par les mots "le Département",

et

M. Serge CAMPAGNOLLE, Directeur général, agissant au nom de la Société Anonyme Gasconne d'H.L.M. du Gers dont le siège social est situé à AUCH, en exécution de la délibération de son Conseil d'Administration en date du 3 avril 2004 désigné aux présentes par les mots "la Société",

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Par délibération en date du 24 juin 2022, le Conseil Départemental a décidé d'accorder la garantie du Département à la Société, à hauteur de 90%, soit 976 500 €, d'un emprunt de 1 085 000 € :

- sur une durée de 40 ans pour la ligne du prêt **5478146** (PLAI) d'un montant de 250 000 € à taux indexé sur le livret A -marge de 0,20%
- sur une durée de 50 ans pour la ligne du prêt **5478147** (PLAI foncier) d'un montant de 60 000 € à taux indexé sur le livret A -marge de 0,20%
- sur une durée de 40 ans pour la ligne du prêt **5478143** (PLUS) d'un montant de 490 000 € à taux indexé sur le livret A +marge de 0,53%
- sur une durée de 50 ans pour la ligne du prêt **5478145** (PLUS foncier) d'un montant de 90 000 € à taux indexé sur le livret A +marge de 0,53%
- sur une durée de 25 ans pour la ligne du prêt **5478144** (Prêt Booster) d'un montant de 195 000 € à taux fixe de 1,76 %.

contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la construction de 13 logements situés à Valence sur Baïse Avenue René Cassin « Au château ».

Article 1 : La présente convention a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles fonctionnera la garantie.

Article 2 : Au cas où la Société ne se trouverait pas en mesure de tenir ses engagements envers les établissements prêteurs, le Département prendrait ses lieu et place et réglerait dans la limite des garanties ci-dessus définies, et à concurrence de la défaillance de la Société, le montant des annuités impayées à leurs échéances.

Article 3 : La Société s'engage à prévenir le Président du Conseil Départemental au moins deux mois à l'avance en cas d'impossibilité d'honorer une échéance, par lettre recommandée avec accusé de réception. A partir de la date de cette lettre et dans le délai de 2 mois précité, la Société devra étudier et proposer au Président du Conseil Départemental un plan de redressement financier assurant en premier lieu la reprise du paiement des annuités ainsi que le remboursement de l'avance consentie par le Département.
La Société transmettra au Président du Conseil Départemental, dans un délai de 10 jours à partir de la date de la lettre précitée, toutes les informations figurant à l'article 6 de la présente convention, par lettre recommandée avec accusé de réception.
Le jeu de garantie susvisée est subordonné à la fourniture de toutes les informations et au respect des délais précisés par la convention.

Article 4 : Il est expressément stipulé que les versements effectués par le Département aux lieu et place de la Société ont le caractère d'avances remboursables.

Au cas où le Département, pris en sa qualité de caution, serait amené à se substituer à la Société pour le remboursement d'une ou plusieurs annuités de l'emprunt, le versement ainsi effectué par le Département s'analyserait comme une avance, dont le remboursement serait immédiatement rendu exigible par l'émission d'un titre de recette d'un montant égal à celui de l'avance consentie.

Article 5 : Cette avance sera remboursée dans un délai maximal d'un an.

La Société pourra solliciter du Département une prorogation du délai d'un an si elle apporte la preuve que le remboursement de l'avance mettrait obstacle :

- au service régulier des annuités qui resteraient dues aux établissements prêteurs ;
- et à son équilibre budgétaire.

La Société aura la faculté de rembourser l'avance du Département par anticipation à toute époque et sans indemnité. Cette avance ne portera pas d'intérêt.

Article 6 : La Société transmettra également tous les ans, au plus tard le 30 Juin, et jusqu'à complet remboursement des emprunts garantis par le Département, ou en cas de mise en jeu de la garantie, dans un délai de 10 jours, conformément à l'article 3 de la présente convention :

- son bilan certifié, conformément à la circulaire NOR/INT/B/93/00119/C relative aux annexes à joindre aux documents budgétaires, en application du décret 93-570 du 27 Mars 1993,
- son compte de résultats,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- un état de la dette sur la durée de remboursement de l'emprunt garanti par le Département,
- un état des biens et des sûretés grevant le patrimoine de l'emprunteur,
- une prévision d'exploitation pour l'année à venir, faisant notamment apparaître les ressources pour couvrir l'annuité de l'emprunt,
- toute modification dans les statuts ou les éléments dirigeants de la Société,
- un état détaillé des créanciers divers faisant apparaître les sommes qui pourraient rester dues aux établissements prêteurs sur les échéances d'intérêts et d'amortissements d'emprunts contractés.

Article 7 : Sur simple demande du Département, et dans un délai de 10 jours, la Société devra fournir toutes justifications utiles. Elle devra permettre à toute époque, aux agents désignés par le Président du Conseil Départemental, de contrôler le fonctionnement de la Société, d'effectuer la vérification de sa caisse ainsi que de ses livres de comptabilité et, d'une manière générale, de s'assurer de la parfaite régularité de toutes ses opérations.

Article 8 : L'application de la présente convention se poursuit jusqu'à l'expiration de la période d'amortissement des emprunts contractés ou à contracter avec la garantie du Département. Elle est de droit prorogée en tant que de besoin jusqu'à la date de complet remboursement par la Société des avances faites par le Département au titre de la présente garantie d'emprunt telles que définies à l'article 4.

Article 9 : La Société devra faire parvenir au Président du Conseil Départemental les contrats de prêts et tableaux d'amortissement relatifs à l'emprunt dont il s'agit dans un délai maximum d'un mois après que ceux-ci auront été établis par l'organisme prêteur. La Société fera en outre parvenir au Président du Conseil Départemental la preuve de l'utilisation de l'emprunt pour la fin correspondant à la destination précisée dans le préambule de la présente convention, dans les deux ans à compter de la date de la délibération.

Article 10 : La présente convention pourra en tant que de besoin faire l'objet de modifications par voie d'avenant.

Article 11 : Les litiges pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention seront soumis selon qu'il conviendra, aux autorités administratives, investies par la loi de la compétence pour en connaître et/ou aux tribunaux judiciaires ou administratifs dans le ressort desquels est situé le Département et qui d'accord entre les parties, reçoivent attribution exclusive de compétence par la connaissance des présentes.

Fait en trois exemplaires

A AUCH, le

Pour la Société,

Pour le Département,

Le Président,

81A09

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Direction Finances
Service Exécution Budgétaire

Rapport examiné par la 8ème commission :
Finances, patrimoine départemental, ressources humaines

OBJET :
Société Anonyme Gasconne d'HLM du Gers - Demande de garantie d'emprunt pour l'acquisition-amélioration de 18 logements à Riscle "Generis".

Pièces jointes ou annexes :	*Convention_SAG_Riscle_Generis_BelAdour_18Logts*

Mes chers collègues,

La SA Gasconne d'HLM du Gers sollicite la garantie du Département à hauteur de 90 %, pour un emprunt d'un montant global de 1 150 000 €, qu'elle souhaite contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations, afin de financer l'acquisition-amélioration de 18 logements situés à Riscle « Generis Bel Adour » 1 lotissement du bourdalat.

Les caractéristiques financières du prêt sont les suivantes :

Prêts							Quotité garantie	Montant à garantir
N° contrat de prêt CDC	N° ligne de prêt	Type	Montant	Durée (ans)	Index	Taux ou marge %		
135529	5480363	PLAI	180 000 €	40	Livret A	-0,20%	90%	162 000,00 €
	5480364	PLAI foncier	60 000 €	50	Livret A	-0,20%	90%	54 000,00 €
	5480362	PLUS	500 000 €	40	Livret A	+0,53%	90%	450 000,00 €
	5480360	PLUS foncier	140 000 €	50	Livret A	+0,53%	90%	126 000,00 €
	5480361	Prêt Booster	270 000 €	25	Taux fixe	1,76%	90%	243 000,00 €
TOTAL			**1 150 000 €**					**1 035 000,00 €**

* indexé sur le Livret A (taux actuel du Livret A : 1 %)

L'encours garanti s'établirait à 1 035 000 €.

Je vous propose de :

- décider de garantir cet emprunt,

- m'autoriser à signer une convention avec cet organisme, pour l'opération précitée, et à intervenir au contrat de prêt correspondant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

N° DFI/GE/2022/054

CONVENTION DE GARANTIE

0

entre

LE DEPARTEMENT DU GERS

et

LA SOCIETE ANONYME GASCONNE D'HABITATIONS A LOYER MODERE DU GERS

Entre les soussignés :

M. Philippe DUPOUY, Président du Conseil Départemental du Gers, agissant au nom et pour le compte dudit Département,
désigné aux présentes par les mots "le Département",

et

M. Serge CAMPAGNOLLE, Directeur général, agissant au nom de la Société Anonyme Gasconne d'H.L.M. du Gers dont le siège social est situé à AUCH, en exécution de la délibération de son Conseil d'Administration en date du 3 avril 2004 désigné aux présentes par les mots "la Société",

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Par délibération en date du 24 juin 2022, le Conseil Départemental a décidé d'accorder la garantie du Département à la Société, à hauteur de 90%, soit 1 035 000 €, d'un emprunt de 1 150 000 € :

- sur une durée de 40 ans pour la ligne du prêt **5480363** (PLAI) d'un montant de 180 000 € à taux indexé sur le livret A -marge de 0,20%
- sur une durée de 50 ans pour la ligne du prêt **5480364** (PLAI foncier) d'un montant de 60 000 € à taux indexé sur le livret A -marge de 0,20%
- sur une durée de 40 ans pour la ligne du prêt **5480362** (PLUS) d'un montant de 500 000 € à taux indexé sur le livret A +marge de 0,53%
- sur une durée de 50 ans pour la ligne du prêt **5480360** (PLUS foncier) d'un montant de 140 000 € à taux indexé sur le livret A +marge de 0,53%
- sur une durée de 25 ans pour la ligne du prêt **5480361** (Prêt Booster) d'un montant de 270 000 € à taux fixe de 1,76 %.

contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer l'acquisition-amélioration de 18 logements situés à Riscle « Generis Bel Adour », 1 Lotissement du bourdalat.

Article 1 : La présente convention a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles fonctionnera la garantie.

Article 2 : Au cas où la Société ne se trouverait pas en mesure de tenir ses engagements envers les établissements prêteurs, le Département prendrait ses lieu et place et réglerait dans la limite des garanties ci-dessus définies, et à concurrence de la défaillance de la Société, le montant des annuités impayées à leurs échéances.

Article 3 : La Société s'engage à prévenir le Président du Conseil Départemental au moins deux mois à l'avance en cas d'impossibilité d'honorer une échéance, par lettre recommandée avec accusé de réception. A partir de la date de cette lettre et dans le délai de 2 mois précité, la Société devra étudier et proposer au Président du Conseil Départemental un plan de redressement financier assurant en premier lieu la reprise du paiement des annuités ainsi que le remboursement de l'avance consentie par le Département.
La Société transmettra au Président du Conseil Départemental, dans un délai de 10 jours à partir de la date de la lettre précitée, toutes les informations figurant à l'article 6 de la présente convention, par lettre recommandée avec accusé de réception.
Le jeu de garantie susvisée est subordonné à la fourniture de toutes les informations et au respect des délais précisés par la convention.

Article 4 : Il est expressément stipulé que les versements effectués par le Département aux lieu et place de la Société ont le caractère d'avances remboursables.

Au cas où le Département, pris en sa qualité de caution, serait amené à se substituer à la Société pour le remboursement d'une ou plusieurs annuités de l'emprunt, le versement ainsi effectué par le Département s'analyserait comme une avance, dont le remboursement serait immédiatement rendu exigible par l'émission d'un titre de recette d'un montant égal à celui de l'avance consentie.

Article 5 : Cette avance sera remboursée dans un délai maximal d'un an.

La Société pourra solliciter du Département une prorogation du délai d'un an si elle apporte la preuve que le remboursement de l'avance mettrait obstacle :

- au service régulier des annuités qui resteraient dues aux établissements prêteurs ;
- et à son équilibre budgétaire.

La Société aura la faculté de rembourser l'avance du Département par anticipation à toute époque et sans indemnité. Cette avance ne portera pas d'intérêt.

Article 6 : La Société transmettra également tous les ans, au plus tard le 30 Juin, et jusqu'à complet remboursement des emprunts garantis par le Département, ou en cas de mise en jeu de la garantie, dans un délai de 10 jours, conformément à l'article 3 de la présente convention :

- son bilan certifié, conformément à la circulaire NOR/INT/B/93/00119/C relative aux annexes à joindre aux documents budgétaires, en application du décret 93-570 du 27 Mars 1993,
- son compte de résultats,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- un état de la dette sur la durée de remboursement de l'emprunt garanti par le Département,
- un état des biens et des sûretés grevant le patrimoine de l'emprunteur,
- une prévision d'exploitation pour l'année à venir, faisant notamment apparaître les ressources pour couvrir l'annuité de l'emprunt,
- toute modification dans les statuts ou les éléments dirigeants de la Société,
- un état détaillé des créanciers divers faisant apparaître les sommes qui pourraient rester dues aux établissements prêteurs sur les échéances d'intérêts et d'amortissements d'emprunts contractés.

Article 7 : Sur simple demande du Département, et dans un délai de 10 jours, la Société devra fournir toutes justifications utiles. Elle devra permettre à toute époque, aux agents désignés par le Président du Conseil Départemental, de contrôler le fonctionnement de la Société, d'effectuer la vérification de sa caisse ainsi que de ses livres de comptabilité et, d'une manière générale, de s'assurer de la parfaite régularité de toutes ses opérations.

Article 8 : L'application de la présente convention se poursuit jusqu'à l'expiration de la période d'amortissement des emprunts contractés ou à contracter avec la garantie du Département. Elle est de droit prorogée en tant que de besoin jusqu'à la date de complet remboursement par la Société des avances faites par le Département au titre de la présente garantie d'emprunt telles que définies à l'article 4.

Article 9 : La Société devra faire parvenir au Président du Conseil Départemental les contrats de prêts et tableaux d'amortissement relatifs à l'emprunt dont il s'agit dans un délai maximum d'un mois après que ceux-ci auront été établis par l'organisme prêteur. La Société fera en outre parvenir au Président du Conseil Départemental la preuve de l'utilisation de l'emprunt pour la fin correspondant à la destination précisée dans le préambule de la présente convention, dans les deux ans à compter de la date de la délibération.

Article 10 : La présente convention pourra en tant que de besoin faire l'objet de modifications par voie d'avenant.

Article 11 : Les litiges pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention seront soumis selon qu'il conviendra, aux autorités administratives, investies par la loi de la compétence pour en connaître et/ou aux tribunaux judiciaires ou administratifs dans le ressort desquels est situé le Département et qui d'accord entre les parties, reçoivent attribution exclusive de compétence par la connaissance des présentes.

Fait en trois exemplaires

A AUCH, le

Pour la Société,

Pour le Département,

Le Président,

81A10

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Direction Finances
Service Exécution Budgétaire

Rapport examiné par la 8ème commission :
Finances, patrimoine départemental, ressources humaines

OBJET :
Société Anonyme Gasconne d'HLM du Gers - Demande de garantie d'emprunt pour l'acquisition-amélioration de 12 logements à Riscle "Actis"

Pièces jointes ou annexes :	*Convention_SAG_Riscle_Actis_BelAdour_12Logts*

Mes chers collègues,

La SA Gasconne d'HLM du Gers sollicite la garantie du Département à hauteur de 90%, pour un emprunt d'un montant global de 600 000 €, qu'elle souhaite contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations, afin de financer l'acquisition-amélioration de 12 logements situés à Riscle « Actis - Parc Bel Adour ».

Les caractéristiques financières du prêt sont les suivantes :

Prêts							Quotité garantie	Montant à garantir
N° contrat de prêt CDC	N° ligne de prêt	Type	Montant	Durée (ans)	Index	Taux ou marge %		
135257	5485921	PLUS	420 000 €	40	Livret A	+0,53%	90%	378 000,00 €
	5485922	Prêt Booster	180 000 €	25	Taux fixe	1,76%	90%	162 000,00 €
TOTAL			**600 000 €**					**540 000,00 €**

* indexé sur le Livret A (taux actuel du Livret A : 1 %)

L'encours garanti s'établirait à 540 000 €.

Je vous propose de :

- décider de garantir cet emprunt,

- m'autoriser à signer une convention avec cet organisme, pour l'opération précitée, et à intervenir au contrat de prêt correspondant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

N° DFI/GE/2022/052

CONVENTION DE GARANTIE

0

entre

LE DEPARTEMENT DU GERS

et

LA SOCIETE ANONYME GASCONNE D'HABITATIONS A LOYER MODERE DU GERS

Entre les soussignés :

M. Philippe DUPOUY, Président du Conseil Départemental du Gers, agissant au nom et pour le compte dudit Département,
désigné aux présentes par les mots "le Département",

et

M. Serge CAMPAGNOLLE, Directeur général, agissant au nom de la Société Anonyme Gasconne d'H.L.M. du Gers dont le siège social est situé à AUCH, en exécution de la délibération de son Conseil d'Administration en date du 3 avril 2004 désigné aux présentes par les mots "la Société",

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Par délibération en date du 24 juin 2022, le Conseil Départemental a décidé d'accorder la garantie du Département à la Société, à hauteur de 90%, soit 540 000 €, d'un emprunt de 600 000 € :

- sur une durée de 40 ans pour la ligne du prêt **5485921** (PLUS) d'un montant de 420 000 € à taux indexé sur le livret A +marge de 0,53%
- sur une durée de 25 ans pour la ligne du prêt **5485922** (Prêt Booster) d'un montant de 180 000 € à taux fixe de 1,76 %.

contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer l'acquisition-amélioration de 12 logements situés à Riscle «Actis Parc Bel Adour ».

Article 1 : La présente convention a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles fonctionnera la garantie.

Article 2 : Au cas où la Société ne se trouverait pas en mesure de tenir ses engagements envers les établissements prêteurs, le Département prendrait ses lieu et place et réglerait dans la limite des garanties ci-dessus définies, et à concurrence de la défaillance de la Société, le montant des annuités impayées à leurs échéances.

Article 3 : La Société s'engage à prévenir le Président du Conseil Départemental au moins deux mois à l'avance en cas d'impossibilité d'honorer une échéance, par lettre recommandée avec accusé de réception. A partir de la date de cette lettre et dans le délai de 2 mois précité, la Société devra étudier et proposer au Président du Conseil Départemental un plan de redressement financier assurant en premier lieu la reprise du paiement des annuités ainsi que le remboursement de l'avance consentie par le Département.
La Société transmettra au Président du Conseil Départemental, dans un délai de 10 jours à partir de la date de la lettre précitée, toutes les informations figurant à l'article 6 de la présente convention, par lettre recommandée avec accusé de réception.
Le jeu de garantie susvisée est subordonné à la fourniture de toutes les informations et au respect des délais précisés par la convention.

Article 4 : Il est expressément stipulé que les versements effectués par le Département aux lieu et place de la Société ont le caractère d'avances remboursables.

Au cas où le Département, pris en sa qualité de caution, serait amené à se substituer à la Société pour le remboursement d'une ou plusieurs annuités de l'emprunt, le versement ainsi effectué par le Département s'analyserait comme une avance, dont le remboursement serait immédiatement rendu exigible par l'émission d'un titre de recette d'un montant égal à celui de l'avance consentie.

Article 5 : Cette avance sera remboursée dans un délai maximal d'un an.

La Société pourra solliciter du Département une prorogation du délai d'un an si elle apporte la preuve que le remboursement de l'avance mettrait obstacle :

- au service régulier des annuités qui resteraient dues aux établissements prêteurs ;
- et à son équilibre budgétaire.

La Société aura la faculté de rembourser l'avance du Département par anticipation à toute époque et sans indemnité. Cette avance ne portera pas d'intérêt.

Article 6 : La Société transmettra également tous les ans, au plus tard le 30 Juin, et jusqu'à complet remboursement des emprunts garantis par le Département, ou en cas de mise en jeu de la garantie, dans un délai de 10 jours, conformément à l'article 3 de la présente convention :

- son bilan certifié, conformément à la circulaire NOR/INT/B/93/00119/C relative aux annexes à joindre aux documents budgétaires, en application du décret 93-570 du 27 Mars 1993,
- son compte de résultats,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- un état de la dette sur la durée de remboursement de l'emprunt garanti par le Département,
- un état des biens et des sûretés grevant le patrimoine de l'emprunteur,
- une prévision d'exploitation pour l'année à venir, faisant notamment apparaître les ressources pour couvrir l'annuité de l'emprunt,
- toute modification dans les statuts ou les éléments dirigeants de la Société,
- un état détaillé des créanciers divers faisant apparaître les sommes qui pourraient rester dues aux établissements prêteurs sur les échéances d'intérêts et d'amortissements d'emprunts contractés.

Article 7 : Sur simple demande du Département, et dans un délai de 10 jours, la Société devra fournir toutes justifications utiles. Elle devra permettre à toute époque, aux agents désignés par le Président du Conseil Départemental, de contrôler le fonctionnement de la Société, d'effectuer la vérification de sa caisse ainsi que de ses livres de comptabilité et, d'une manière générale, de s'assurer de la parfaite régularité de toutes ses opérations.

Article 8 : L'application de la présente convention se poursuit jusqu'à l'expiration de la période d'amortissement des emprunts contractés ou à contracter avec la garantie du Département. Elle est de droit prorogée en tant que de besoin jusqu'à la date de complet remboursement par la Société des avances faites par le Département au titre de la présente garantie d'emprunt telles que définies à l'article 4.

Article 9 : La Société devra faire parvenir au Président du Conseil Départemental les contrats de prêts et tableaux d'amortissement relatifs à l'emprunt dont il s'agit dans un délai maximum d'un mois après que ceux-ci auront été établis par l'organisme prêteur. La Société fera en outre parvenir au Président du Conseil Départemental la preuve de l'utilisation de l'emprunt pour la fin correspondant à la destination précisée dans le préambule de la présente convention, dans les deux ans à compter de la date de la délibération.

Article 10 : La présente convention pourra en tant que de besoin faire l'objet de modifications par voie d'avenant.

Article 11 : Les litiges pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention seront soumis selon qu'il conviendra, aux autorités administratives, investies par la loi de la compétence pour en connaître et/ou aux tribunaux judiciaires ou administratifs dans le ressort desquels est situé le Département et qui d'accord entre les parties, reçoivent attribution exclusive de compétence par la connaissance des présentes.

Fait en trois exemplaires

A AUCH, le

Pour la Société,

Pour le Département,

Le Président,

81A11

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Direction Finances
Service Exécution Budgétaire

Rapport examiné par la 8ème commission :
Finances, patrimoine départemental, ressources humaines

OBJET :
Société Anonyme Gasconne d'HLM du Gers - Maintien de garantie d'emprunt à l'occasion de la vente de logements.

Pièces jointes ou annexes :	*Néant*

Mes chers collègues,

La SA Gasconne d'HLM du Gers envisage la vente aux locataires en place de 9 logements situés à FLEURANCE, Rue du Docteur Louis Mousseron « Mas Vert 1 ».

L'article L443-13 du Code de la Construction et de l'Habitation prévoit que « l'organisme d'habitations à loyer modéré peut continuer à rembourser selon l'échéancier initialement prévu les prêts comportant une aide de l'Etat sous réserve que leur remboursement demeure garanti dans les conditions qui avaient permis l'obtention du prêt ».

L'article L443-7 de ce même code précise : « la décision d'aliéner est transmise au représentant de l'Etat dans le département qui consulte la commune d'implantation ainsi que les collectivités publiques qui ont accordé un financement ou leur garantie aux emprunts contractés pour la construction, l'acquisition ou l'amélioration des logements ».

En application de cet article, Monsieur le Préfet du Gers sollicite l'avis du Département sur le maintien de sa garantie pour les prêts concernés.

Par délibération en date du 30/01/1998, le Département a accordé sa garantie à hauteur de 50% pour un prêt de la de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 106 714,31 €, destinés à la construction de 2 logements.

A ce jour, le capital restant dû de ce prêt s'élève à 36 928,48 €, et l'encours garanti à 18 464,24 €.

Par délibération en date du 30/01/1998, le Département a accordé sa garantie à hauteur de 50% pour un prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 457 347,05 €, destinés à la construction de 7 logements. Ce prêt a été réaménagé en 2013, le capital restant dû à ce jour s'élève à 232 944,85 €, et l'encours garanti à 116 472,43 €.

Au total, le solde de l'encours garanti pour ce projet s'élève à ce jour à **134 936,67 €**.

Je vous propose de décider de maintenir la garantie de cet emprunt.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

81A12

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Direction Finances
Service Exécution Budgétaire

Rapport examiné par la 8ème commission :
Finances, patrimoine départemental, ressources humaines

OBJET :
Société Anonyme Gasconne d'HLM du Gers - Demande de nouvelles garanties d'emprunt dans le cadre d'un réaménagement de prêts.

Pièces jointes ou annexes :	*ProjetConvention_SAG_RéamenagtLigneDePret*

Mes chers collègues,

La Sa Gasconne d'HLM du Gers a décidé de procéder au réaménagement de 45 lignes de prêt souscrites auprès de la Caisse des dépôts et consignation et garanties par le Département.

Ce réaménagement consiste, pour 18 lignes de prêt, à différer l'amortissement pendant 3 ans, pour 27 lignes de prêt, à allonger la durée de vie du prêt de 3 ans, et pour l'ensemble des lignes à un passage à un taux de progressivité de 5%. Il n'y a pas de modification de taux, ni de marge sur le livret A.

L'encours réaménagé s'élève à 21 756 377 €. L'encours garanti s'élève à 12 582 392 €.

La Sa Gasconne d'HLM du Gers sollicite la garantie du Département pour ces nouveaux contrats, celle-ci se substituant à celle accordée antérieurement.

Vous trouverez ci-après le détail des modifications apportées par ce réaménagement :

N° avenant	N° de la ligne du prêt	Objet de la garantie initiale	Date de la délibération initiale	Montant de capital restant dû à la date de réaménagement	% de garantie	Montant garanti	Nature du réaménagement
131418	1227624	Marciac Construction 2 logements	23/ 03/ 2012	140 297,39 €	90	126 267,65 €	Différé d'amortissement de 3 ans
131418	1250679	Marciac Acquisition 3 logements	04/ 10/ 2013	168 711,58 €	90	151 840,42 €	Différé d'amortissement de 3 ans
131413	1362902	Fleurance Réaménagement de prêt	26/ 06/ 2020	84 114,75 €	50	42 057,38 €	Différé d'amortissement de 3 ans
131413	1362903	Fleurance Réaménagement de prêt	26/ 06/ 2020	155 799,40 €	50	77 899,70 €	Différé d'amortissement de 3 ans
131420	1362899	Auch Réaménagement de prêt	26/ 06/ 2020	97 405,65 €	50	48 702,82 €	Différé d'amortissement de 3 ans
131420	1362904	Auch Réaménagement de prêt	26/ 06/ 2020	529 922,86 €	50	264 961,43 €	Différé d'amortissement de 3 ans
131420	1362907	Auch Réaménagement de prêt	26/ 06/ 2020	258 112,94 €	50	129 056,47 €	Différé d'amortissement de 3 ans
131414	5115656	Condom Construction logements	29/ 01/ 2016	57 266,83 €	50	28 633,42 €	Différé d'amortissement de 3 ans
131415	1283113	L'Isle Jourdain Réaménagement de prêt	23/ 06/ 2016	640 818,13 €	50	320 409,06 €	Différé d'amortissement de 3 ans
131415	1283115	L'Isle Jourdain Réaménagement de prêt	23/ 06/ 2016	1 115 944,11 €	50	557 972,06 €	Différé d'amortissement de 3 ans
131415	1362917	L'Isle Jourdain Réaménagement de prêt	26/ 06/ 2020	267 253,16 €	50	133 626,58 €	Différé d'amortissement de 3 ans
131415	1362900	L'Isle Jourdain Réaménagement de prêt	26/ 06/ 2020	427 994,44 €	50	213 997,22 €	Différé d'amortissement de 3 ans
131415	1362905	L'Isle Jourdain Réaménagement de prêt	26/ 06/ 2020	301 131,77 €	50	150 565,88 €	Différé d'amortissement de 3 ans
131415	1362910	L'Isle Jourdain Réaménagement de prêt	26/ 06/ 2020	666 848,10 €	50	333 424,05 €	Différé d'amortissement de 3 ans

N° avenant	N° de la ligne du prêt	Objet de la garantie initiale	Date de la délibération initiale	Montant de capital restant dû à la date de réaménagement	% de garantie	Montant garanti	Nature du réaménagement
131421	1227751	Barcelonne Construction 5 logements	23/ 03/ 2012	279 905,99 €	90	251 915,39 €	Différé d'amortissement de 3 ans
131421	5082844	Barcelonne Construction 5 logements	26/ 06/ 2015	257 576,42 €	90	231 818,78 €	Différé d'amortissement de 3 ans
131412	5079127	Eauze Construction 16 logements	26/ 06/ 2015	663 194,46 €	50	331 597,23 €	Différé d'amortissement de 3 ans
131419	5082867	Lagraulet Construction 12 logements	26/ 06/ 2015	714 112,47 €	90	642 701,22 €	Différé d'amortissement de 3 ans
131418	1256728	Marciac Compactage de prêts	28/ 06/ 2013	732 606,23 €	90	659 345,61 €	Allongement de la durée du prêt de 3 ans
131418	0882074	Marciac Construction 3 logements	19/ 03/ 1999	59 248,52 €	90	53 323,67 €	Allongement de la durée du prêt de 3 ans
131418	1283109	Marciac Réaménagement de prêt	23/ 06/ 2016	706 761,94 €	90	636 085,75 €	Allongement de la durée du prêt de 3 ans
131413	1362890	Fleurance Réamenagement de prêt	26/ 06/ 2020	245 043,23 €	50	122 521,62 €	Allongement de la durée du prêt de 3 ans
131413	1362915	Fleurance Réamenagement de prêt	26/ 06/ 2020	173 323,74 €	50	86 661,87 €	Allongement de la durée du prêt de 3 ans
131413	0863193	Fleurance Construction 2 logements	30/ 01/ 1998	36 928,48 €	50	18 464,24 €	Allongement de la durée du prêt de 3 ans
131420	5216477	Auch Tuileries 65 logements	02/ 02/ 2018	297 128,58 €	50	148 564,29 €	Allongement de la durée du prêt de 3 ans
131420	5023611	Auch Réhabilitation 38 logements	07/ 03/ 2014	98 565,72 €	50	49 282,86 €	Allongement de la durée du prêt de 3 ans
131420	5044298	Auch Réhabilitation Garros	26/ 09/ 2014	139 722,78 €	50	69 861,39 €	Allongement de la durée du prêt de 3 ans
131420	1362884	Auch Réaménagement de prêt	26/ 06/ 2020	96 062,10 €	50	48 031,05 €	Allongement de la durée du prêt de 3 ans
131420	5158224	Auch Seilhan 1 et 2	05/ 12/ 2016	211 008,04 €	50	105 504,02 €	Allongement de la durée du prêt de 3 ans
131420	1362886	Auch Réaménagement de prêt	26/ 06/ 2020	615 643,53 €	50	307 821,76 €	Allongement de la durée du prêt de 3 ans
131420	1362908	Auch Réaménagement de prêt	26/ 06/ 2020	542 952,38 €	50	271 476,19 €	Allongement de la durée du prêt de 3 ans
131420	1362892	Auch Réaménagement de prêt	26/ 06/ 2020	5 211 454,86 €	50	2 605 727,43 €	Allongement de la durée du prêt de 3 ans
131420	1362897	Auch Réaménagement de prêt	26/ 06/ 2020	1 032 362,87 €	50	516 181,44 €	Allongement de la durée du prêt de 3 ans
131414	1362885	Condom Réaménagement de prêt	26/ 06/ 2020	248 582,91 €	50	124 291,46 €	Allongement de la durée du prêt de 3 ans
131416	1281305	Pavie Construction 5 logements	30/ 04/ 2004	250 634,23 €	50	125 317,12 €	Allongement de la durée du prêt de 3 ans
131416	1362887	Pavie Réaménagement de prêt	26/ 06/ 2020	123 487,51 €	50	61 743,76 €	Allongement de la durée du prêt de 3 ans
131415	1362896	L'Isle Jourdain Réaménagement de prêt	26/ 06/ 2020	109 600,57 €	50	54 800,28 €	Allongement de la durée du prêt de 3 ans
131415	1362911	L'Isle Jourdain Réaménagement de prêt	26/ 06/ 2020	290 908,11 €	50	145 454,06 €	Allongement de la durée du prêt de 3 ans
131415	1362912	L'Isle Jourdain Réaménagement de prêt	26/ 06/ 2020	212 753,72 €	50	106 376,86 €	Allongement de la durée du prêt de 3 ans
131415	1362893	L'Isle Jourdain Réaménagement de prêt	26/ 06/ 2020	1 468 003,81 €	50	734 001,90 €	Allongement de la durée du prêt de 3 ans
131421	1281314	Barcelonne Compactage de prêts	28/ 06/ 2013	789 187,22 €	90	710 268,50 €	Allongement de la durée du prêt de 3 ans
131422	0455991	Barcelonne Construction 2 logements	22/ 09/ 1995	20 766,72 €	90	18 690,09 €	Allongement de la durée du prêt de 3 ans
131419	1108513	Lagraulet Construction 6 logements	25/ 07/ 2007	391 334,19 €	90	352 200,77 €	Allongement de la durée du prêt de 3 ans
131417	0880040	Nogaro Construction 3 logements	19/ 036/ 1999	37 420,12 €	50	18 710,06 €	Allongement de la durée du prêt de 3 ans
131417	1150213	Nogaro Construction 12 logements	23/ 03/ 2007	788 474,01 €	50	394 237,00 €	Allongement de la durée du prêt de 3 ans

Je vous propose de :

- décider de garantir les emprunts ainsi réaménagés,

- m'autoriser à signer une convention avec cet organisme, pour l'opération précitée, et à intervenir aux contrats de prêt correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

N° DFI/GE/2022/

CONVENTION DE GARANTIE

entre

LE DEPARTEMENT DU GERS

et

LA SOCIETE ANONYME GASCONNE D'HABITATIONS A LOYER MODERE DU GERS

Entre les soussignés :

M. Philippe DUPOUY, Président du Conseil Départemental du Gers, agissant au nom et pour le compte dudit Département,
désigné aux présentes par les mots "le Département",

et

M. Serge CAMPAGNOLLE, Directeur général, agissant au nom de la Société Anonyme Gasconne d'H.L.M. du Gers dont le siège social est situé à AUCH, en exécution de la délibération de son Conseil d'Administration en date du 3 avril 2004 désigné aux présentes par les mots "la Société",

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Par délibération en date du 24 juin 2022, le Président du Conseil Départemental a décidé d'accorder la garantie du Département à la Société, à hauteur de %, soit €, d'un emprunt de € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et réaménagé par avenant n° , aux conditions financières suivantes :

Article 1 : La présente convention a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles fonctionnera la garantie.

Article 2 : Au cas où la Société ne se trouverait pas en mesure de tenir ses engagements envers les établissements prêteurs, le Département prendrait ses lieu et place et réglerait dans la limite des garanties ci-dessus définies, et à concurrence de la défaillance de la Société, le montant des annuités impayées à leurs échéances.

Article 3 : La Société s'engage à prévenir le Président du Conseil Départemental au moins deux mois à l'avance en cas d'impossibilité d'honorer une échéance, par lettre recommandée avec accusé de réception. A partir de la date de cette lettre et dans le délai de 2 mois précité, la Société devra étudier et proposer au Président du Conseil Départemental un plan de redressement financier assurant en premier lieu la reprise du paiement des annuités ainsi que le remboursement de l'avance consentie par le Département.

La Société transmettra au Président du Département Conseil Départemental, dans un délai de 10 jours à partir de la date de la lettre précitée, toutes les informations figurant à l'article 6 de la présente convention, par lettre recommandée avec accusé de réception.
Le jeu de garantie susvisée est subordonné à la fourniture de toutes les informations et au respect des délais précisés par la convention.

Article 4 : Il est expressément stipulé que les versements effectués par le Département aux lieu et place de la Société ont le caractère d'avances remboursables.

Au cas où le Département, pris en sa qualité de caution, serait amené à se substituer à la Société pour le remboursement d'une ou plusieurs annuités de l'emprunt, le versement ainsi effectué par le Département s'analyserait comme une avance, dont le remboursement serait immédiatement rendu exigible par l'émission d'un titre de recette d'un montant égal à celui de l'avance consentie.

Article 5 : Cette avance sera remboursée dans un délai maximal d'un an.

La Société pourra solliciter du Département une prorogation du délai d'un an si elle apporte la preuve que le remboursement de l'avance mettrait obstacle :

- au service régulier des annuités qui resteraient dues aux établissements prêteurs ;
- et à son équilibre budgétaire.

La Société aura la faculté de rembourser l'avance du Département par anticipation à toute époque et sans indemnité.
Cette avance ne portera pas d'intérêt.

Article 6 : La Société transmettra également tous les ans, au plus tard le 31 Juillet, et jusqu'à complet remboursement des emprunts garantis par le Département, ou en cas de mise en jeu de la garantie, dans un délai de 10 jours, conformément à l'article 3 de la présente convention :

- son bilan certifié, conformément à la circulaire NOR/INT/B/93/00119/C relative aux annexes à joindre aux documents budgétaires, en application du décret 93-570 du 27 Mars 1993,
- son compte de résultats,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- un état de la dette sur la durée de remboursement de l'emprunt garanti par le Département,
- un état des biens et des sûretés grevant le patrimoine de l'emprunteur,
- une prévision d'exploitation pour l'année à venir, faisant notamment apparaître les ressources pour couvrir l'annuité de l'emprunt,
- toute modification dans les statuts ou les éléments dirigeants de la Société,
- un état détaillé des créanciers divers faisant apparaître les sommes qui pourraient rester dues aux établissements prêteurs sur les échéances d'intérêts et d'amortissements d'emprunts contractés.

Article 7 : Sur simple demande du Département, et dans un délai de 10 jours, la Société devra fournir toutes justifications utiles. Elle devra permettre à toute époque, aux agents désignés par le Président du Conseil Départemental, de contrôler le fonctionnement de la Société, d'effectuer la vérification de sa caisse ainsi que de ses livres de comptabilité et, d'une manière générale, de s'assurer de la parfaite régularité de toutes ses opérations.

Article 8 : L'application de la présente convention se poursuit jusqu'à l'expiration de la période d'amortissement des emprunts contractés ou à contracter avec la garantie du Département. Elle est de droit prorogée en tant que de besoin jusqu'à la date de complet remboursement par la Société des avances faites par le Département au titre de la présente garantie d'emprunt telles que définies à l'article 4.

Article 9 : La Société devra faire parvenir au Président du Département les contrats de prêts et tableaux d'amortissement relatifs à l'emprunt dont il s'agit dans un délai maximum d'un mois après que ceux-ci auront été établis par l'organisme prêteur. La Société fera en outre parvenir au Président du Conseil Départemental la preuve de l'utilisation de l'emprunt pour la fin correspondant à la destination précisée dans le préambule de la présente convention, dans les deux ans à compter de la date de la délibération.

Article 10 : La présente convention pourra en tant que de besoin faire l'objet de modifications par voie d'avenant.

Article 11 : Les litiges pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention seront soumis selon qu'il conviendra, aux autorités administratives, investies par la loi de la compétence pour en connaître et/ou aux tribunaux judiciaires ou administratifs dans le ressort desquels est situé le Département et qui, d'accord entre les parties, reçoivent attribution exclusive de compétence par la connaissance des présentes.

Fait en trois exemplaires

A AUCH, le

Pour le Département,

Le Président,

Pour la Société,

LE DÉPARTEMENT

81P00

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Direction Centre Départemental de Santé

Rapport examiné par la 8ème commission :
Finances, patrimoine départemental, ressources humaines

OBJET :
Participation à la permanence des soins :
Convention relative au paiement des actes et forfaits de garde.

Pièces jointes ou annexes :	*Projet Convention PDSA*

Mes chers collègues,

Le Code de la Santé Publique ouvre la possibilité aux médecins salariés des centres de santé de participer à la permanence des soins ambulatoires.

Ils contribuent donc de façon occasionnelle à l'exécution d'une mission de service public à caractère administratif au sens des dispositions du 21° de l'article L.311-3 du Code de la Sécurité Sociale.

Lorsque la participation à la mission de service public constitue le prolongement d'une activité salariée, l'employeur habituel pour le compte duquel est exercée cette activité salariée peut verser directement à son salarié la rémunération et les cotisations et contributions de sécurité sociale associées, sous réserve d'un accord écrit et préalable passé avec le salarié et le ou les organismes (CPAM–ARS) pour le compte desquels est effectuée la mission de service public.

A cet effet, il convient donc de conclure une convention ayant pour objet de définir notamment les conditions de paiement des actes, les majorations et les rémunérations forfaitaires dues aux médecins salariés des centres de santé au titre de leur participation à la permanence des soins ambulatoires.

Cette convention organise également les relations entre la caisse primaire d'assurance maladie, l'ARS, le Centre de Santé (en l'occurrence le Département du Gers) et chaque médecin salarié du centre, et précise leurs engagements respectifs relatifs à la mise en œuvre et à la rémunération de ce dispositif.

Ainsi, je vous propose de bien vouloir :

- Valider le principe du paiement direct par le département des rémunérations dues aux médecins salariés de nos centres de santé participant à la permanence des soins, ainsi que de l'encaissement, en contrepartie, du paiement des actes réalisés ;

- M'autoriser à conclure, à chaque fois que nos médecins salariés des Centres de Santé le souhaitent, la convention afférente, dont le projet figure en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

CONVENTION TYPE RELATIVE AU PAIEMENT DES ACTES ET FORFAITS DE GARDE DUS AUX MEDECINS DES CENTRES DE SANTE PARTICIPANT A LA PERMANENCE DES SOINS MENTIONNEE A L'ARTICLE L. 6314-1 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

Entre, d'une part, la caisse primaire d'assurance maladie du GERS,

11 rue de Chateaudun 32000 Auch

Représentée par son Directeur, Monsieur Bernard SERVAUD,

Ci-après dénommée « caisse primaire » ;

Et, d'autre part, l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie,

26 – 28, Parc Club du Millénaire - 1025 rue Henri Becquerel,

CS 30001 – 34 067 MONTPELLIER Cedex 2,

Représentée par son Directeur Général, Monsieur Pierre RICORDEAU,

Ci-après dénommée « ARS Occitanie» ;

Et, d'autre part, le Département du Gers

Numéro finess géographique :

Représenté par, Mr Philippe DUPOUY, Président

Ci-après dénommé « centre de santé » ;

Et, d'autre part, le Docteur

Adresse :

Numéro RPPS :

Ci-après dénommé « médecin» ;

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 6314-1 et suivants et R. 6315-1 et suivants ;

Vu l'article L. 162-5-14 du code de la sécurité sociale ;Vu le code de la sécurité sociale et notamment son article D. 311-3 modifié par le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public ;

Vu l'arrêté ARS Occitanie n° 2019-496 en date du 26 février 2019 fixant le cahier des charges régional de la permanence des soins en médecine ambulatoire pour la région Occitanie ; modifié par l'arrêté ARS Occitanie n° 2019-3736 en date du 3 décembre 2019 ;

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

L'article L. 6314-1 du code de la santé publique ouvre la possibilité aux médecins salariés des centres de santé de participer à la permanence des soins ambulatoires rémunérée par des forfaits sur le fonds d'intervention régional des ARS et par des actes et majorations définies par voie conventionnelle et financées par l'assurance maladie.

Les dispositions de l'article D. 311-1 du code de la sécurité sociale, précisent que les médecins participant à la permanence des soins ambulatoires contribuent de façon occasionnelle à l'exécution d'une mission de service public à caractère administratif au sens des dispositions du 21° de l'article L. 311-3 du code de la sécurité sociale.

L'article D. 311-3 du code de la sécurité sociale permet, lorsque la participation à la mission de service public constitue le prolongement d'une activité salariée, à l'employeur habituel pour le compte duquel est exercée cette activité salariée, sous réserve d'un accord écrit et préalable passé avec le salarié et l'organisme pour le compte duquel est effectuée la mission de service public, de verser la rémunération et les cotisations et contributions de sécurité sociale associées.

L'employeur habituel assure ainsi le précompte des cotisations et contributions mentionnées à l'article D. 311-2 du code de la sécurité sociale aux organismes de recouvrement.

Article 1er Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions de paiement des actes, majorations et rémunérations forfaitaires aux médecins salariés des centres de santé au titre de leur participation à la mission de service public de permanence des soins ambulatoires visée aux articles L. 6314-1 et suivant du code de la santé publique.

Elle organise les relations entre la caisse primaire d'assurance maladie, l'ARS, le centre de santé et le médecin salarié du centre signataire et précise leurs engagements respectifs relatifs à la mise en œuvre et à la rémunération de ce dispositif.

Article 2 Champ d'application

La présente convention porte sur les modalités et conditions de mise en œuvre ainsi que les circuits de versements des montants forfaitaires et des actes et majorations liés à l'intervention de ces médecins participant à la mission de service public de permanence des soins ambulatoires dans les conditions définies d'une part, par le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public, et d'autre part, par le cahier des charges fixant les conditions de mise en œuvre de la permanence des soins ambulatoires (PDSA) dans la région Occitanie.

Article 3 Engagement de la caisse primaire d'assurance maladie

La caisse primaire s'engage à effectuer au centre de santé le paiement de l'ensemble des actes et majorations d'actes spécifiques de la PDSA et les éventuelles indemnités kilométriques associées.

Ces actes sont facturés par le médecin salarié au nom du centre de santé via le numéro FINESS du centre de santé.

De même, la caisse primaire s'engage à verser au centre de santé les forfaits de régulation et d'astreinte de PDSA. Les forfaits sont versés au regard des tableaux de gardes et astreintes validés par l'ARS dans l'outil Ordigard de gestion des gardes du Conseil national de l'Ordre des médecins (CNOM). Ce versement est effectué sur demande du centre de santé, en tant que mandataire du médecin, sur le portail Pgarde de paiement des astreintes (*cf*. article 5).

La caisse primaire s'engage à transmettre au CNOM, gestionnaire d'Ordigard, les informations nécessaires sur le médecin salarié et son CDS mandataire et à la création d'un compte utilisateur consultatif pour le centre de santé.

La caisse primaire met à disposition de l'ARS Occitanie un état récapitulatif des paiements effectués trimestriellement.

Article 4 Engagement de l'agence régionale de santé

Conformément à l'instruction n° DSS/SD1B/2012/60 du 27 janvier 2012 portant sur le circuit de liquidation et de paiement des forfaits de régulation et d'astreinte de permanence des soins ambulatoires, l'ARS valide la conformité des tableaux de gardes et astreintes au cahier des charges régional de PDSA avant de les transmettre à la caisse primaire pour paiement des forfaits. Chaque mois, une fois consolidées par le CDOM et validées par l'ARS dans Ordigard, les gardes et astreintes sont adressées à Pgarde.

Les forfaits, dont les montants sont déterminés par l'ARS dans le cahier des charges régional de PDSA, sont versés au centre de santé par la caisse primaire en fonction de la participation effective du médecin, attestée au vu des tableaux de garde validés dans Ordigard.

Article 5 Engagements du centre de santé

Le centre de santé garantit que le médecin est assuré à titre personnel en responsabilité civile professionnelle pour son activité durant les périodes de permanence des soins ambulatoires.

Il dispose d'un compte utilisateur consultatif à Ordigard pour extraire, après validation de l'ARS, les tableaux mensuels détaillés de participation du médecin à la PDSA (nom du médecin, nom du secteur, date, plages horaires, montant de l'indemnisation forfaitaire).

Il fait une demande d'inscription au portail Pgarde en tant que mandataire du médecin et effectue dans cet outil la demande de paiement des indemnités forfaitaires de gardes et d'astreintes.

Il assure le précompte des cotisations et contributions sociales mentionnées à l'article D. 311-2 du code de la sécurité sociale, sur les rémunérations versées par la caisse primaire d'assurance maladie pour les actes réalisées dans le cadre des astreintes de PDSA.

Il assure le versement au médecin du montant de rémunération net associé aux forfaits et actes réalisés par celui-ci au titre de sa participation à la PDSA, selon un rythme trimestriel. Il remet au médecin un relevé trimestriel détaillé des rémunérations versées (brutes et nettes).

Il s'engage à favoriser le tiers-payant des actes réalisés au titre de sa participation à la PDSA.

Article 6 Engagements du médecin

Le médecin s'engage à respecter les tableaux mensuels de gardes et astreintes auxquels il s'est inscrit auprès du conseil départemental de l'ordre des médecins, ainsi que les dispositions du cahier des charges régional de PDSA fixé par l'ARS et les conditions relatives à la permanence des soins ambulatoire telles que définies aux articles R. 6315-1 et suivants du code de la santé publique.

Il s'engage à fournir tout document attestant de sa couverture par une assurance en responsabilité civile professionnelle sur ses activités de permanence des soins ambulatoires. Il fournit les documents en attestant au centre de santé.

Il s'engage à fournir tout document attestant de sa participation au dispositif à l'agence régionale de santé et/ou à la caisse primaire d'assurance maladie, sur demande de leur part.

Article 7 Administration du dispositif

L'ARS Occitanie, la caisse primaire, le centre de santé désignent des interlocuteurs référents chargés de régler les éventuelles demandes internes et habilités à traiter, si besoin, des difficultés rencontrées.

Article 8 Durée de la convention

La présente convention s'applique à toute demande du médecin de participation à la PDSA transmise à compter du 01/07/2022 et pour une durée de 4 mois

Article 9 Modification et résiliation de la convention

En cas de modification des dispositions du cahier des charges régional fixant les conditions d'organisation de la permanence des soins ambulatoires, le présent contrat est immédiatement modifié en conséquence.

Si l'une des parties veut mettre un terme au présent contrat, elle devra aviser les autres parties par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un délai de préavis fixé à deux mois.

Ce délai de préavis oblige les parties qui pourront toutefois convenir, de manière expresse, d'une modification de sa durée.

Sauf non-respect de la période de prévenance, totalement ou partiellement, qui n'aurait pas fait l'objet d'un accord exprès préalable, les parties ne pourront prétendre à aucune indemnité du fait de la rupture contractuelle.

Le centre de santé et le médecin au présent contrat informent immédiatement l'ARS et la caisse primaire en cas de difficultés rencontrées lors de l'exécution du contrat, en cas de modification du contrat et en cas de résiliation du contrat.

Article 10 Recours

Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Montpellier, le en quatre exemplaires

Pour l'ARS Occitanie

M. Pierre RICORDEAU
Directeur Général

Pour la caisse primaire du GERS

M. Bernard SERVAUD
Directeur

Le Département du Gers
Centre de santé de

Philippe DUPOUY
Président du conseil départemental

Le Docteur

Annexe : Taux des cotisations et contributions du régime général de sécurité sociale
(2019)

Cotisations et contributions	Taux		
	Salarié	Employeur	Total
Cotisations de sécurité sociale			
Maladie, maternité, invalidité, décès	*0,00%*	*13,00%*	*13,00%*
Vieillesse plafonnée	*6,90%*	*8,55%*	*15,45%*
Vieillesse déplafonnée	*0,40%*	*1,90%*	*2,30%*
Allocations familiales		*5,25%*	*5,25%*
ATMP		*1,60%*	*1,60%*
Total des cotisations sociales	***7,30%***	***30,30%***	***37,60%***
Contributions de sécurité sociale			
CSG déductible (sur 98,25% du salaire brut)	*6,80%*		*6,80%*
CSG non déductible (sur 98,25% du salaire brut)	*2,40%*		*2,40%*
CRDS (sur 98,25% du salaire brut)	*0,50%*		*0,50%*
CSA		*0,30%*	*0,30%*
Total des contributions de sécurité sociale	***9,70%***	***0,30%***	***10,00%***
Autres cotisations ou taxes recouvrées par les URSSAF (hors chômage)			
Contribution au FNAL			
** entreprises < 20 salariés (plafonnée)*		*0,10%*	*0,10%*
** entreprises ≥ 20 salariés (déplafonné)*		*0,50%*	*0,50%*
Versement transport *(entreprises ≥ 11 salariés, ici taux moyen)*		*1,65%*	*1,65%*
Total des autres cotisations ou taxes recouvrées par les URSSAF	**0,00%**	**2,25%**	**2,25%**
Retraite complémentaire			
Régime IRCANTEC			
** tranche A (jusqu'à 1 PASS)*	*2,80%*	*4,20%*	*7,00%*
** tranche B (à partir de 1 PASS)*	*6,95%*	*12,55%*	*19,50%*
Total retraite complémentaire (application du taux tranche A)	***2,80%***	***4,20%***	***7,00%***

Ce tableau indique les taux applicables pour l'année 2019 ; ils pourront évoluer chaque année

LE DÉPARTEMENT

81S00

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Direction Communication
Service Evènementiel et Institutionnel

Rapport examiné par la 8ème commission :
Finances, patrimoine départemental, ressources humaines

OBJET :
Partenariat pour la promotion des éleveurs gersois au SIA 2022 à Paris.

Comptabilité des affectations :

Chapitre 65 article 6574 fonction 023
Enveloppe n°32505
Sub assos agritouristiques
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	96 392,00 €
Affecté	81 000,00 €
Disponible	15 392,00 €
Proposé	5 000,00 €

Pièces jointes ou annexes :	*Néant*

Mes chers collègues,

Dans le cadre de la valorisation de l'image du Département du Gers au travers des plus beaux spécimens de son élevage, je propose de verser une aide de 1 000 € à chaque éleveur gersois suivant : GAEC DE BELLOC, EARL MATHIEU, GAEC DUBOSC ROBIN, EARL DE LAPEYRADE, DUPRAT HERVE, ayant participé au concours général agricole du Salon International de l'Agriculture de Paris 2022, soit une contribution totale de 5 000€.

En échange de cette aide financière, les éleveurs concernés se sont engagés à apposer le logo du Département sur la signalétique de présentation de leurs animaux lors de ce palmarès et à indiquer le soutien du Département s'ils étaient sollicités par les médias.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

81S01

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Direction Communication
Service Evènementiel et Institutionnel

Rapport examiné par la 8ème commission :
Finances, patrimoine départemental, ressources humaines

OBJET :
Partenariats de communication - Filières agritouristiques.

Comptabilité des affectations :

Chapitre 65 article 6574 fonction 023
Enveloppe n°32505
Sub assos agritouristiques
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	96 392,00 €
Affecté	81 000,00 €
Disponible	15 392,00 €
Proposé	3 300,00 €

Pièces jointes ou annexes :	*Tableau des aides agricoles*

Mes chers collègues,

Je soumets à votre examen les demandes de subvention de fonctionnement émanant de structures intervenant dans les filières agritouristiques, au titre de l'année 2022, dont la liste figure ci-joint.

Ces propositions, qui s'élèvent à un montant de 3 300 €, sont destinées à soutenir financièrement ces structures associatives, dans la mise en œuvre de campagnes promotionnelles et de manifestations emblématiques gersoises concourant au développement et à la promotion de leur activité et par conséquent, à l'attractivité de notre territoire, en partenariat avec le Département.

Je vous rappelle qu'il n'existe pas de critères définis pour l'attribution des aides relevant de cette enveloppe financière.

Ceci exposé, je vous propose :

- de rendre un avis favorable aux demandes de subvention présentées et d'attribuer les aides telles que figurant au tableau joint en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

PRESENTATION DES AIDES AGRICOLES - Séance du 24/06/2022

Organisme demandeur	Commune	Objet de la demande	Budget prévisionnel	Montant demandé en 2022	Montant proposé en 2022
Culture et Loisirs au Village	32350 Ordan-Larroque	Organisation de la 20ème "Journée des plantes rares"	8 650,00 €	500,00 €	500,00 €
Comité des fêtes de Saramon	32450 Saramon	Organisation de l'édition 2022 de la Foire de la Sen Bitou	13 003,00 €	1 000,00 €	800,00 €
Judo Club Condomois	32100 Condom	Organisation d'une foire aux vins et aux produits regionaux	8 000,00 €	1 000,00 €	500,00 €
ADASEA du Gers	32000 Auch	Organisation du Concours Géneral Agricoles des Pratiques Agro-écologiques prairies et parcours	5 207,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
TOTAL GENERAL				**4 000,00 €**	**3 300,00 €**

LE DÉPARTEMENT

81S02

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Direction Communication
Service Evènementiel et Institutionnel

Rapport examiné par la 8ème commission :
Finances, patrimoine départemental, ressources humaines

OBJET :
Partenariats de communication - Domaine de la culture et du sport.

Comptabilité des affectations :

Chapitre 65 article 6574 fonction 023
Enveloppe n°26898
Sub assos sportives
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	6 800,00 €
Affecté	6 000,00 €
Disponible	800,00 €
Proposé	800,00 €

Chapitre 65 article 6574 fonction 023
Enveloppe n°26899
Sub structures culturelles
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	50 200,00 €
Affecté	11 000,00 €
Disponible	39 200,00 €
Proposé	3 500,00 €

Pièces jointes ou annexes :	*Tableau des propositions d'aide*

Mes chers collègues,

Je soumets à votre examen des demandes de subventions émises dans le cadre de partenariats de communication, au titre de l'année 2022, dont la liste figure en annexe ci-jointe.

Ces propositions qui s'élèvent à un montant total de 4 300,00 €, sont destinées à soutenir financièrement des structures associatives, pour la mise en œuvre, diffusion et la promotion d'actions d'intérêt départemental et/ou de manifestations emblématiques gersoises, dans les domaines de la culture, du sport ou du tourisme.

En contrepartie, la Direction de la Communication veillera à ce que :

- le logo du Gers soit apposé sur tous les supports de communication relatifs aux évènementiels organisés ainsi que sur toute leur signalétique,

- le partenariat du Département soit mentionné dans toutes les couvertures médiatiques relatives à ces manifestations.

Je vous rappelle qu'il n'existe pas de critères définis pour l'attribution des aides relevant de cette enveloppe financière.
Ceci exposé, je vous propose :

- de rendre un avis favorable aux demandes de subvention présentées et d'attribuer les aides conformément au tableau ci-annexé.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

PRESENTATION DES PARTENARIATS DE COMMUNICATION - Séance du 24/06/2022					
Organisme demandeur	**Commune**	**Objet de la demande**	**Budget prévisionnel**	**Montant demandé en 2022**	**Montant proposé en 2022**
Moto Club Enduro Sport Marciac	32230 Marciac	Organisation d'un Enduro Moto qui comptera pour la ligue occitanie	12 150,00 €	800,00 €	800,00 €
Formation Musicale d'Armagnac d'Eauze	32800 Eauze	Un périple à la Féria de Seville pour représenter le Gers	26 830,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Comité Miss Gers	32410 Catsera-Verduzan	Organisation de l'election Miss Gers	16 500,00 €	1 000,00 €	500,00 €
TOTAL GENERAL				**4 800,00 €**	**4 300,00 €**

LE DÉPARTEMENT

83H00

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA RESSOURCES ET MOYENS
Direction Organisation des Systèmes d'Information et Numérique
Service Administratif et Financier

Rapport examiné par la 8ème commission :
Finances, patrimoine départemental, ressources humaines

OBJET :
Convention de groupement de commandes pour la plateforme mutualisée de dématérialisation des marchés publics avec le centre de gestion du Gers.

Pièces jointes ou annexes :	*Projet de convention de groupement de commandes*

Mes chers collègues,

Par délibération du 24 septembre 2021, vous avez approuvé le principe de reconduire un partenariat avec le Centre De Gestion de la fonction publique (CDG32) pour la mise en place d'une plateforme départementale de dématérialisation des marchés publics à compter de 2022.

Je vous rappelle que cette solution est utilisée par notre collectivité et par le CDG32 pour leurs propres besoins. Le CDG assure seul la mise à disposition de l'outil auprès des collectivités locales et des établissements publics gersois souhaitant bénéficier de ce service.

Dans le cadre de cette convention, le Département s'engageait à financer 50 % des coûts annuels avec un plafond à 3 500 € au titre d'abonnement annuel au service intégrant l'hébergement, la maintenance et l'assistance de la solution informatique.

Compte tenu du volume croissant d'utilisation de la plateforme par le Département, des évolutions et développements (les accès au portail, le suivi des correspondances, le suivi des procédures et de l'exécution des marchés) apportés à la solution informatique de cette plateforme de dématérialisation, il s'avère que le montant du plafond doit être augmenté à hauteur de 9 000 € par an.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer la nouvelle convention, dont le projet figure ci-joint.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

Convention de groupement de commandes

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Le **DEPARTEMENT DU GERS**,

représenté par le Président du Conseil Départemental, Monsieur Philippe DUPOUY, dûment habilité aux fins des présentes par délibération de l'assemblée départementale en date du ……. ci-après dénommé « le Département »,

D'UNE PART,

ET

Le ***CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU GERS***

représentée par Monsieur Didier DUPRONT, dans ses fonctions de Président du Conseil d'administration, expressément habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du conseil d'administration en date du ……..

ci-après dénommé « le CDG »

D'AUTRE PART.

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Le code de la commande publique dispose que l'intégralité des procédures de passation d'un montant supérieur à 40 000 € HT, doit être entièrement dématérialisé.

Cette mesure s'appliquant à tous les profils acheteurs, le Département du Gers et le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG) du Gers ont convenu de s'associer pour créer une plateforme mutualisée de dématérialisation des marchés publics ouverte aux collectivités et aux établissements publics Gersois affiliés ou pas au CDG.

Une telle plateforme poursuit deux objectifs principaux :

- accompagner les acheteurs publics locaux et notamment ceux de petites tailles, dans le respect de la nouvelle règlementation,
- faciliter l'accès des entreprises à la commande publique gersoise en centralisant l'ensemble des avis d'appel public à la concurrence sur une seule et même plateforme.

L'enquête réalisée par le CDG auprès des collectivités et EPCI du département en décembre 2017 a confirmé tout l'intérêt de la démarche.

En conséquence, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

<u>Article 1</u> : Membres fondateurs du Groupement

Il est constitué, conformément aux articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, un groupement de commandes entre le Département du Gers et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers.

<u>Article 2</u> : Objet du Groupement

La constitution de ce groupement de commandes a pour objet la fourniture d'une plateforme mutualisée de dématérialisation des marchés publics, dans la perspective des obligations mises à la charge des acheteurs publics par les dispositions du Code de la commande publique précité.

Cette plateforme sera utilisée par le Département du Gers et le CDG, chacun pour ses propres besoins ; étant précisé, à cet égard, que les besoins du CDG doivent s'entendre comme regroupant l'ensemble des besoins des collectivités et établissements publics qui auront fait le choix de souscrire à ce nouveau service.

A ce titre, le CDG fera son affaire d'assurer la mise à disposition de l'outil aux collectivités et établissements publics concernés.

Les membres du groupement ont décidé de recourir à la centrale d'achats « UGAP » pour réaliser cette opération.

La solution proposée par la centrale d'achat est celle de l'éditeur SIS MARCHES du groupe ACH@T SOLUTIONS.

La présente convention définit les modalités administratives, techniques et financières de fonctionnement de ce groupement.

<u>Article 3</u> : Durée du Groupement

La convention prend effet à compter de sa signature par les différents membres du groupement et se terminera au 31 Décembre 2025.

Elle pourra être modifiée par avenant, prolongée ou renouvelée par approbation de l'organe délibérant de chacun des membres du groupement.

<u>Article 4</u> : Le Coordonnateur du Groupement

Article 4.1 - Désignation du Coordonnateur mandataire

Le CDG est désigné comme coordonnateur du groupement de commandes. Il est domicilié à son siège.

Article 4.2 - Les missions du Coordonnateur

En sa qualité de coordonnateur du groupement, le CDG est chargé avec l'appui du Département :

- de centraliser, dans les conditions qu'il fixera et, le cas échéant, les besoins recensés pour l'ensemble du groupement ;
- de conclure le marché public de fourniture de la plateforme dématérialisée avec la centrale d'achat UGAP et de passer la commande ;
- d'exécuter financièrement le marché pour tous les membres, sauf pour les éventuels besoins complémentaires particuliers propres à chaque membre du groupement ;

<u>Article 5</u> : Exécution du marché public

Les membres du groupement assureront, chacun en ce qui les concerne, l'exécution administrative et technique du marché public.

L'exécution financière du marché public sera assurée par le CDG, qui passera la commande auprès de l'UGAP, selon les dispositions de l'article 7 pour tous les besoins des membres du groupement au niveau :

- de l'abonnement annuel au service de dématérialisation des procédures de marchés publics (y compris hébergement, maintenance et assistance).

Toutefois, chaque membre du groupement se réserve la possibilité d'exécuter financièrement le marché public pour tout besoin complémentaire particulier propre à ses besoins et qui ne concerne pas ceux des autres membres (prestation, formation….etc).

<u>Article 6</u> : Obligations des membres du groupement

Les membres désignés à l'article premier de la présente convention :

- Transmettent au CDG la délibération approuvant le présent groupement de commandes dès son entrée en vigueur ;

- Participent financièrement au projet, dans les conditions prévues à l'article 7 ci-dessous ;
- Valident les contours de l'offre proposée par l'UGAP et l'éditeur SIS MARCHES dans les délais fixés par le coordonnateur ;
- Informent le CDG de toute difficulté rencontrée dans le cadre de la présente convention.

Article 7 : Dispositions financières

Après avoir défini en partenariat avec le Département le cahier des charges de la solution SIS MARCHES, Le CDG s'engage à passer commande auprès de l'UGAP.

Le Département s'engage à financer :

- 50 % des coûts annuels avec un plafond à 9000 € TTC par an au titre d'abonnement annuel au service (intégrant l'hébergement, la maintenance et l'assistance) de la plateforme la 1ère année (2022) et les suivantes.

Le CDG s'engage à financer :

- 50 % des coûts annuels d'abonnement au service et le cas échéant, en supplément, la part du Département qui excède le montant plafond annuel fixé par ce dernier. Le CDG fait son affaire d'équilibrer le service au plan comptable auprès des collectivités et établissements publics qui y auront adhéré.

Pour ce faire, le CDG fera l'avance auprès du titulaire de l'ensemble des dépenses des membres du groupement liées à l'abonnement annuel au service.

Le CDG émettra ensuite chaque année un titre de recette auprès des membres du groupement correspondant à sa quote-part calculée suivant les modalités précédentes.

A noter que pour tout autre besoin complémentaire spécifique commandé directement par un membre du groupement auprès du titulaire du marché, ce besoin complémentaire sera entièrement financé par son commanditaire.

Article 8 : Adhésion au Groupement

L'adhésion éventuelle d'un futur membre doit être acceptée par l'organe délibérant de chacun des membres du groupement. Cette adhésion sera prise en compte dans le cadre d'une nouvelle convention constitutive.

Article 9 : Sortie du Groupement

Si un membre souhaite quitter le groupement, il annonce son intention dans un délai de trois mois avant sa date d'effet. Le CDG effectue le solde comptable et financier de la situation du membre sortant.

Sauf accord entre les membres, les frais afférents à la dissolution du groupement de commande sont supportés exclusivement par le membre ayant fait valoir son droit de retrait.

<u>Article 10</u> : Règlement des litiges et contentieux

Le Département du Gers est chargé du suivi des éventuelles actions en justice liées à la passation du marché.

A ce titre, il assurera la défense des intérêts du groupement. Les éventuels frais relatifs au contentieux seront assumés, à parts égales, par les membres du groupement.

Fait à en 2 exemplaires originaux.

Le

Le Département du GERS, le CDG 32,

83H01

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA RESSOURCES ET MOYENS
Direction Organisation des Systèmes d'Information et Numérique
Service Administratif et Financier

Rapport examiné par la 8ème commission :
Finances, patrimoine départemental, ressources humaines

OBJET :
Convention de financement du projet : Plateforme de Gestion de Relations aux Usagers (GRU).

Pièces jointes ou annexes :	*Projet de convention de financement GRU*

Mes chers collègues,

Notre collectivité s'est engagée dans une transformation numérique qui doit notamment nous permettre de répondre aux nouvelles attentes de nos usagers gersois.

Dans ce contexte, un projet de plateforme de Gestion de Relation aux Usagers (GRU) a été engagé pour créer un point d'accès unique simple qui concentrera l'ensemble des démarches en ligne que le Département propose aux citoyens (fonds social logement, transport enfants en situation de handicap, allocation personnalisée d'autonomie, saisine par voie électronique, agrément assistant maternel, agrément assistant familial, demande de subvention, etc).

Toujours dans cette approche de simplification et d'unification, il a été proposé d'ouvrir cette plateforme aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) et aux organismes de protection sociale (CAF, MSA, etc).

La mise en place du projet se fera entre 2022 et 2023 suivant trois phases :

- Département et des organismes associés (MDPH, Gers Solidaire, etc),
- EPCI (enfance et jeunesse, service aux personnes âgées, transport à la demande, etc),
- organismes de protection sociale.

Cette plateforme de GRU se voudra d'une part, facilitante en guidant les Gersois en fonction de leurs parcours de vie et de leurs besoins vers la structure publique en capacité de leur répondre, et d'autre part, inclusive pour accompagner les Gersois les plus éloignés du numérique.

Pour mener à bien ces objectifs, la plateforme de GRU s'appuiera sur les dispositifs nationaux performants (Mon France Connect, Aidants Connect, etc) et sur les téléservices existants, notamment ceux des organismes de protection sociale, pour lesquels des connecteurs seront proposés afin de respecter le principe du « dites-le nous qu'une fois ».

Ce projet innovant et ambitieux à l'échelle d'un territoire comme le nôtre a été retenu par France Relance qui a octroyé une aide de 139 500 € représentant 75 % du coût total TTC du projet, d'un montant de 186 000 €.

Les crédits correspondants en dépenses et en recettes seront inscrits à l'occasion du vote de la Délibération Modificative.

Vous trouverez en annexe un projet de convention transmis par la Direction Interministérielle du Numérique pour bénéficier de cette subvention.

Je vous propose de m'autoriser à signer à cette convention.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction interministérielle du numérique

Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

Convention 12-363-DNUM-DNUM-0164

PLAN DE RELANCE

VOLET « MISE A NIVEAU NUMERIQUE DE COLLECTIVITES TERRITORIALES »

Convention de financement de projet

ENTRE

La Direction Interministérielle du Numérique,
sise 20 avenue de Ségur, 75007 Paris
représentée par le Directeur Interministériel du Numérique,
ci-après désignée « **DINUM** »,

D'UNE PART,

ET

Le Département du Gers,
sis 81 Route de Pessan, BP 569, 32022 Auch Cedex 9, France
représenté par en sa qualité de Président du Département du Gers,
ci-après désigné « **porteur** »,

D'AUTRE PART,

Vu la convention entre le ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance et le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques relative à la délégation de gestion et à l'utilisation des crédits du Plan France Relance,

Vu l'instruction du 9 mars 2021 relative à l'application de la circulaire CCPB2100712C de gestion budgétaire du Plan de relance du 11 janvier 2021,

Vu la circulaire n°6300/SG du Premier ministre du 30 août 2021 relative à la mise en œuvre et au suivi des mesures du Plan national de relance et de résilience,

Cette convention de financement de projet conclue entre le Département du Gers et la direction interministérielle du numérique d'autre part, définit les modalités d'exécution du projet, qui conditionnent le versement des crédits.

1. Identification du projet

Nom du projet : PORTAIL GRC/GRU-TELESERVICES

Thématique concernée : ITN7 – Volet « Dématérialiser ou améliorer l'expérience d'une démarche administrative en ligne »

2. Identification des acteurs

A. Identification du porteur du projet, signataire de la convention

Dénomination :	DEPARTEMENT DU GERS
SIRET :	22320001500012
Adresse :	DEPARTEMENT DU GERS 81 RTE DE PESSAN BP 569 32022 AUCH CEDEX 9 FRANCE
Établissement code INSEE localité :	32013

B. Identification des collectivité(s) territoriale(s) bénéficiaires du projet lauréat

Le Département du Gers est bénéficiaire du projet lauréat

3. Niveau de cofinancement du projet par le Plan de relance

Le niveau de cofinancement du projet est le suivant :

	Crédits (*AE=CP pour la partie versante*)	2022
Porteur	**AE**	**139.500€**
	CP	**139.500€**

Le financement indiqué est mis à disposition dès réception de la présente convention signée.

L'ordonnateur de la dépense est la DINUM. Le comptable assignataire est le contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) auprès des services de la DINUM.

Les crédits sont versés sous forme de subvention au porteur. La subvention fait l'objet d'une publicité préalable par la DINUM.

4. Intégration de France Connect et des logos France Relance et NEXT GEN EU

Le porteur du projet s'efforcera de déployer le bouton FranceConnect dans les services en ligne qu'il propose à ses usagers.

Si le projet implique un site accessible sur Internet ou toute communication auprès du public et autres professionnels en lien avec le projet, alors le porteur s'engage à intégrer sur ce site en début de parcours et dans ses communications en lien avec le projet, d'une part, une mention du cofinancement apporté par France Relance (via notamment l'inclusion du logo France Relance) et d'autre part, une mention du cofinancement apporté par l'Union Européenne dans le cadre du plan NEXT GEN EU (également via l'inclusion du logo NEXT GEN EU).

Le logo NEXT GEN EU est dans le fichier zip suivant :
https://ec.europa.eu/regional_policy/sources/information/logos_downloadcenter/nextgenerationeu_fr.zip
Le logo France Relance est disponible sur le lien suivant :
https://resana.numerique.gouv.fr/public/information/consulterAccessUrl?cle_url=1675479649VT9QMAcLUGwBbABmBGoDI1FvDzIBIAFoAWpTblc2W2FSZA87B2YAYwAzUGk=

5. Reporting budgétaire

Aucun reporting budgétaire systématique n'est demandé.

Le porteur répondra aux sollicitations de la DINUM (prise d'information, dialogue de gestion).

6. Reporting projet

Le porteur :

1. Transmettra, à la DINUM, chaque trimestre, un point de situation sur l'état du projet en faisant le lien avec la consommation budgétaire ;
2. Fournira à la DINUM la liste des entreprises, qui bénéficieront de commandes dans le cadre du financement accordé (en précisant, pour celles dont le siège social est établi en France, leur numéro de département et le code SIRET des établissements réalisant les prestations) :
    - A la signature de la présente convention ;
    - A chaque nouvelle entreprise répondant au critère ;
    - En fin de projet.
3. Facilitera le suivi projet avec la DINUM en nommant un ou plusieurs référents identifiés et répondra à toutes ses sollicitations sur l'avancement de son projet ;
4. Le cas échéant, fournira à la DINUM la démonstration d'accès par France Connect à tout ou partie des services mis en œuvre dans son projet.

7. Modifications de la convention

La présente convention peut être modifiée par voie d'avenant signé par les parties en cas de modification de ses modalités d'exécution.

En particulier, toute difficulté majeure dans la réalisation du projet sera portée à la connaissance de la DINUM qui pourra suspendre ou interrompre les financements initialement définis.

8. Recouvrement des indus

La DINUM se réserve le droit de recouvrer intégralement ou partiellement le financement prévu à l'article 3, à due concurrence de la mise en œuvre effective du projet en cas :

1. de non-exécution du projet conventionné ;
2. d'exécution non conforme aux modalités de réalisation conventionnées ;
3. de non transmission des éléments de reporting budgétaire et projet prévus aux articles 5 et 6 de la présente convention.

La DINUM ne saurait être tenue responsable d'éventuelles irrégularités générées par le porteur et constatées lors de contrôles européens ou nationaux. La DINUM procède au recouvrement des sommes indues en cas de correction financière demandée à la suite d'un contrôle.

9. Respect des exigences de la piste d'audit

Le respect des exigences issues de la piste d'audit européenne présentées en annexe 2, s'applique à la présente convention. Le porteur est réputé avoir pris connaissance de ces exigences.

Le Président du Département du Gers, le ..... / ..... / .....

Monsieur

Le Directeur Interministériel du Numérique

Le 30/03/2022

ANNEXE 1 : IMPUTATIONS

REFERENCES CHORUS (pour les services bénéficiaires de l'Etat)	
Domaine fonctionnel	0363-04
Centre financier	0363-DNUM-DNUM
Activité(s)	036304030001 Fond ITN
Projet analytique ministériel	12-363-DNUM-DNUM-0164

ANNEXE 2 : EXIGENCES ISSUES DE LA PISTE D'AUDIT EUROPENNE

Les entités chargées de la gestion du plan de relance doivent veiller au respect des exigences suivantes issues de la piste d'audit européenne :

- prévenir et corriger les risques de fraude, de corruption et de conflits d'intérêt et procéder à une notification en cas de soupçon ;

- garantir l'efficacité des vérifications opérées aux fins de prévention de double financement au titre de la facilité pour la relance et la résilience et d'autres programmes de l'Union, conformément au principe de bonne gestion financière ;

- garantir le respect de la réglementation relative aux aides d'État ;

- vérifier la fiabilité et la validité des éléments relatifs au respect des jalons et cibles (examens documentaires, contrôles sur place, etc.) ;

- recouvrer les sommes indues ou procéder aux corrections financières ;

- assurer la collecte et le stockage des données permettant l'audit et le contrôle, notamment les données relatives aux bénéficiaires finaux contractants et sous-contractants, les bénéficiaires effectifs du destinataire des fonds ou du contractant, ainsi que la liste de toutes les mesures de mise en œuvre des réformes et des projets d'investissement au titre du plan de relance et la résilience, avec le montant total du financement public de ces mesures et en indiquant le montant des fonds versés au titre de la facilité et d'autres fonds de l'Union. Ces procédures devront comprendre l'accès aux données par la Commission européenne, l'OLAF, la Cour des comptes européennes et le Parquet européen ;

- assurer la visibilité du financement de l'Union (art. 34 (2) du règlement (UE) 2041/2021).

Le porteur met tout en œuvre pour éviter les irrégularités ciblées par la piste d'audit, dans l'exécution des projets.

83H02

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA RESSOURCES ET MOYENS
Direction Organisation des Systèmes d'Information et Numérique
Service Administratif et Financier

Rapport examiné par la 8ème commission :
Finances, patrimoine départemental, ressources humaines

OBJET :
Convention de mise à disposition des ressources informatiques et réseau au profit du Groupement d'Intérêt Public "GERS SOLIDAIRE.

Pièces jointes ou annexes :	*Projet de convention GIP Gers Solidaire*

Mes chers collègues,

La convention constitutive du groupement d'intérêt public (GIP) « Gers Solidaire » a été approuvée par arrêté préfectoral du 21 décembre 2018 afin de répondre au besoin de coordination territoriale autour des problématiques de pauvreté et de toutes les formes d'inclusion sociale.

Avec 41 % des droits statutaires, le Département à l'initiative du projet, est le membre majoritaire du groupement. Pour le département, le GIP est un outil au service de ses politiques publiques de solidarité, et permet une continuité de son action au plus près de tous les acteurs institutionnels, administratifs et associatifs.

Afin de faciliter le fonctionnement de ce GIP, il est proposé que le Département mette à sa disposition des ressources et systèmes informatiques.

A cet effet, une convention doit être établie et approuvée par les deux parties afin de définir le périmètre et les modalités de cette mise à disposition.

Cette contribution de ressources et systèmes informatiques, bien qu'à titre gracieux, s'effectue conformément à l'article 7 de la constitution du GIP et doit être valorisée.

Il est établi que cette valorisation (en annexe de la convention) est calculée au plus juste et pourra faire l'objet de modifications ultérieures en fonction des nécessités ou des besoins du GIP.

Je vous propose donc :

- de valider la mise à disposition du GIP « Gers Solidaire » de ressources et systèmes informatiques, valorisée à hauteur de 20 850 € annuels ;

- d'approuver le projet de convention avec le groupement d'intérêt public « Gers Solidaire », tel que joint en annexe et de m'autoriser à le signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

Convention de mise à disposition des ressources informatiques et réseau au profit du Groupement d'Intérêt Public « GERS SOLIDAIRE », par le Conseil Départemental du GERS

Entre : Le Département du GERS représenté par M. Philippe DUPOUY, Président du Conseil départemental du Gers, agissant en exécution de la délibération du

et,

Le Groupement d'Intérêt Public « GERS SOLIDAIRE », représenté par sa Présidente Madame Hélène ROZIS LE BRETON

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Le GIP GERS SOLIDAIRE, issu de l'association de préfiguration du même nom créé le 31 aout 2017, a été institué par arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2018, afin de répondre au besoin de coordination territoriale autour des problématiques de pauvreté et de toutes les formes d'inclusion sociale.

Avec 41 % des droits statutaires, le Département à l'initiative du projet, est le membre majoritaire du groupement. Pour le Département, le Groupement d'Intérêt Public est un outil au service de ses politiques publiques de solidarité, et permet une continuité de son action au plus près de tous les acteurs institutionnels, administratifs et associatifs.

Le GIP GERS SOLIDAIRE a pour objet de fédérer et coordonner les acteurs associatifs, institutionnels et publics du département afin d'agir collectivement en faveur de l'inclusion sociale en prenant en compte la mutation des besoins relatif à

- ✓ **l'aide alimentaire :** de sécuriser, sur le site départemental, les approvisionnements en terme sanitaire et de stockage, lutter contre le gaspillage alimentaire, coordonner les démarches de collectage et assurer un approvisionnement qualitatif et diversifié sur tout le département.

- ✓ **les territoires :** créer des sites Tiers Lieux Solidaires identifiés comme des lieux d'accueil, offrant par la mutualisation de moyens, des infrastructures de qualité pour les bénévoles des associations et les bénéficiaires.
- ✓ **les publics :** promouvoir un accompagnement des publics et des bénévoles, articulé entre l'action publique des collectivités et des associations caritatives.
- ✓ **Auprès des institutions** : Agir comme prestataire ou partenaire en ingénierie, montage de projet, évaluation, consulting, design des politiques publiques, aide à la décision, structuration de la connaissance du besoin territorial, sur le champ des politiques publiques de solidarité, du médico-social et de la santé.

La présente convention a pour objectif de fixer l'ensemble des modalités de coopération et de contribution financière du Département dans le domaine des systèmes d'information et du numérique.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DES RESSOURCES ET SYSTEMES INFORMATIQUES

Préambule : Sur la base de matériels acquis par le GIP, la Direction de l'Organisation des Systèmes d'Information et Numérique (DOSIN), assure le conseil technique et le maintien en conditions opérationnelles du système d'informations, de réseau, d'impression et de téléphonie.

Le GIP GERS SOLIDAIRE s'engage à ce que le matériel acquis par ses soins soit utilisé dans le cadre des protocoles informatiques de sécurité du Conseil départemental.

Une estimation financière forfaitaire annuelle se trouve en annexe 1.

Pour aider et faciliter la convention, le GIP GERS SOLIDAIRE désigne au sein de son personnel, un référent informatique et réseau en charge de la mise en application et du suivi de la présente convention.

1.1 MESSAGERIE

- Gestion du nom de domaine « gerssolidaire.org »
- Mise en place d'une redirection des adresses « gers.fr » vers les adresses « gerssolidaire.org »

1.2 PACK OFFICE WINDOWS

- Configuration des comptes des personnels mis à disposition
- Configuration des postes avec suite Office 2013,
    - OneNote
    - Excel
    - Publisher
    - Word
    - PowerPoint

- Configuration Office 365 plan E1 et accès OneDrive

1.3 Gestion Espace de travail / stockage fichiers

- Mise à disposition d'espace de stockage de fichiers en concordance avec les besoins et évolution des missions du GIP
- Partage de l'arborescence des disques et ajustement nécessaires (suppression, agglomération, création)
- Soutien technique dans la gestion des fichiers et stockage

1.4 SCAN et COPIEUR

- Le copieur XEROX situé au rez-de-chaussée du site chemin de baron est souscrit par GIP GERS SOLIDAIRE directement au fournisseur Bureau Moderne. Par conséquence, en cas de panne ou dysfonctionnement du copieur, le GIP GERS SOLIDAIRE devra contacter directement le fournisseur. Les consommables sont gérés également en direct avec le fournisseur. Le règlement de la location du copieur est effectué par le GIP GERS SOLIDAIRE.
- Mise à disposition d'un copieur XEROX couleur situé au premier étage du site chemin de baron à Auch. Les consommables, le support, la maintenance et la facturation sont gérés par le Département du Gers. Le fax n'est plus maintenu.

1.5 WIFI

- Le matériel portable (téléphones et ordinateurs portables) de l'ensemble des personnels mis à disposition du GIP GERS SOLIDAIRE sont configurés pour accéder au WIFI «wifi_interne».

1.6 TELEPHONE FIXE IP

- Mise à disposition de 3 téléphones IP :
    - 1 Modèle 7931 pour le standard du numéro vert
    - 2 Modèle 7811 pour 2 agents
- Solution JABBER (logiciel) pour 10 personnes

1.7 TELEPHONIE MOBILE

- Le matériel et les abonnements en téléphonie mobile sont sous la responsabilité du GIP GERS SOLIDAIRE.

1.8 INTERNET

- En interne : l'accès internet est fourni par le Département, la règle d'accès pour les agents mis à disposition du GIP GERS SOLIDAIRE est allégée pour éviter les blocages « pare-feu » et accéder aux sites d'usage en particulier les réseaux sociaux.
- En externe (domicile, itinérance) : un raccourci installé sur le bureau désactive le proxy et désactive le « pare-feu ».

- Une liaison par VPN/MPLS est mise en place par le Département pour un débit de 10 mbits/s accompagné d'une fibre optique de type FTTH avec un boitier FORTIGATE 60e qui permet une priorisation des flux et une évasion locale.

1.9 ONDULEUR et INFRASTRUCTURE D'APPUI

- Le GIP GERS SOLIDAIRE fournira l'ensemble du matériel nécessaire à la mise en réseau du site : Onduleur avec carte SNMP, routeur, switch.
- La maintenance de l'onduleur est assurée par le Département dans le cadre de ses marchés.

10 LICENCES / LOGICIELS / MAINTENANCE / ABONNEMENTS

- ADOBE : GIP GERS SOLIDAIRE
- PREZI : GIP GERS SOLIDAIRE
- ASTRE : Licence et maintenance annuelle : GIP GERS SOLIDAIRE
- Régie.net : Licence et maintenance annuelle : GIP GERS SOLIDAIRE
- iXBUS : Abonnement inclus dans l'abonnement Département du Gers
- Certificat RGS / DGFIP : GIP GERS SOLIDAIRE

1.11 Hébergement et Exploitation

Logiciels :

- ASTRE et REGIE.NET : Le Département assure l'hébergement et le maintien en condition opérationnelle (sécurité, disponibilité, sauvegarde données…) des logiciels ASTRE et REGIE.NET.
- iXBUS : SRCI pour le compte du Département du Gers
- Site Internet du Numéro Vert Social et du GIP GERS SOLIDAIRE : hébergeur DRI, pour le compte du Département du Gers, qui assure la sécurité et la haute disponibilité des serveurs et des données. GIP GERS SOLIDAIRE et le cas échéant ses sous-traitants s'engagent à respecter les mesures de sécurité mises en place entre le Département et DRI.

Le Département se réserve le droit de procéder ou faire procéder à toute modification de la configuration du serveur, à toute modification de l'un des programmes ou l'un des fichiers des logiciels hébergés tant que cela ne porte pas préjudice à GIP GERS SOLIDAIRE.

1.12 CARTOGRAPHIE et OBSERVATOIRE GERSOIS

- Le service de cartographie et ses techniciens peuvent être sollicités, pour effectuer des travaux de cartographie, et viennent en appui à la démarche conjointe CTGGS initiée par la collectivité départementale, et pilotée par le GIP GERS SOLIDAIRE.

Ce service sera limité à 10 jours de prestations annuelles pour la réalisation de cartes et autres prestations liées à l'observatoire gersois.

Le GIP GERS SOLIDAIRE s'engage à ne pas solliciter le Département pendant la période d'été et à faire une demande écrite au Directeur et au Directeur-Adjoint de la DOSIN au moins 4 semaines avant la date de réalisation de la prestation.

Si le Département ne pouvait répondre au besoin, celui-ci en informera par écrit le GIP GERS SOLIDAIRE dans un délai de 5 à 10 jours ouvrés après réception de ladite demande.

1.13 ASSISTANCE

Le Département assure une assistance fonctionnelle et technique sur les systèmes et matériels ainsi que sur les logiciels de gestion financière (ASTRE et REGIE.NET) auprès du GIP GERS SOLIDAIRE :

- Formation et assistance à l'utilisation des logiciels ASTRE et REGIE.NET,
- Suivi (évolutions, remontées anomales éditeur…). Chaque demande d'évolution sollicitée par GIP GERS SOLIDAIRE devra être faite par écrit au Département du Gers.

Le GIP GERS SOLIDAIRE s'engage à prendre en compte les nécessités techniques d'utilisation des matériels et logiciels exposées par le Département.

1.14 CENTRE DE SUPPORT

Le GIP GERS SOLIDAIRE bénéficie du centre de support de la DOSIN disponible du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Pour un problème urgent et bloquant uniquement, les agents du GIP GERS SOLIDAIRE peuvent contacter le 05.31.00.32.00.

Pour tout autre problème, ils peuvent ouvrir un ticket via l'outil GLPI disponible par un navigateur en tapant l'adresse : https://dosin.gers.fr

ARTICLE 2 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Chacune des parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel, et en particulier, la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et le Règlement européen de la Protection des Données (dit RGPD) du 27 avril 2016.

Les parties s'engagent également à garantir la sécurité et la confidentialité des données auxquelles elles peuvent avoir accès dans le cadre de la présente convention. A ce titre, elles veillent à ce que les personnes autorisées à traiter les données s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité et reçoivent la formation appropriée.

Par ailleurs, dans l'exercice de ses missions, le Département du Gers a la qualité de Responsable de Traitement. A ce titre, il met en œuvre un certain nombre de traitements informatiques pour lesquels il définit seul les finalités et moyens (notamment, mise à disposition d'outils informatiques, suivi des traces, gestion de la messagerie électronique, gestion des archives).

Pour ses activités, le GIP GERS SOLIDAIRE a également la qualité de Responsable de Traitement. A ce titre, il lui incombe de respecter l'ensemble des obligations légales et réglementaires attachées à cette qualité (notamment en termes de collecte, finalités, données, sécurité ou durée de conservation).

Pour l'exécution de la présente convention, le Département du Gers met à disposition du GIP GERS SOLIDAIRE un accès à ses outils informatiques décrits précédemment dans l'article 1.

A ce titre, GIP GERS SOLIDAIRE est utilisateur externe des systèmes d'information du Département du Gers. En cette qualité, GIP GERS SOLIDAIRE et l'ensemble de son personnel adhèrent sans réserve à la Charte d'utilisation responsable et sécurisée du numérique du Département du Gers. Le GIP GERS SOLIDAIRE et son personnel s'engagent également à appliquer, sans délai, toute consigne de sécurité qui pourrait leur être communiquée par la DOSIN.

Chacune des Parties s'engage à notifier à l'autre tout incident de sécurité ou violation de données à caractère personnel qu'elle pourrait constater. Cette notification devra être accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au Responsable de Traitement concerné, de mettre en œuvre les mesures nécessaires.

En sa qualité de Responsable de Traitement, le Département du Gers est libre des moyens qu'il décide de mettre en œuvre. Il peut ainsi avoir recours à la sous-traitance ou gérer des transferts de données hors de l'UE, à charge pour lui de l'encadrer dans les conditions légales et réglementaires applicables.

En sa qualité de Responsable de Traitement, il incombe au GIP GERS SOLIDAIRE de s'assurer que les services et le niveau de sécurité qui lui sont offerts par le Département du Gers sont en adéquation avec ses besoins, les données traitées et plus généralement avec les obligations générales et spécifiques qui peuvent en découler.

Au terme de la présente convention ou en cas de rupture anticipée de cette dernière pour quelque cause que ce soit, il appartiendra au GIP GERS SOLIDAIRE de récupérer l'intégralité des données qu'elle aura stockée grâce aux moyens et outils mis à sa disposition par le Département du Gers. Ce dernier s'engage à supprimer et à ne conserver aucune copie des données éventuellement détenues dans ses systèmes informatiques dans un délai raisonnable.

Enfin, dans la limite de leurs possibilités, les Parties s'apporteront assistance mutuelle et coopération, notamment en cas de demande d'information qui pourrait lui être adressée ou en cas de contrôle.

Par ailleurs, pour l'exécution de la présente convention, le Département du Gers collecte et traite des données à caractère personnel en qualité de Responsable de Traitement. Les traitements mis en œuvre ont pour finalités :

- Le contrôle et l'évaluation par le Département des moyens mis à disposition du GIP GERS SOLIDAIRE
- La bonne gestion et le suivi de la présente convention

Les données font l'objet d'un traitement informatique mais ne font pas l'objet d'une prise de décision automatisée ou de profilage. Elles sont conservées conformément aux prescriptions réglementaires. Les destinataires des données sont les agents habilités de la DOSIN et ses éventuels sous-traitants. Le Département du Gers a désigné un Délégué à la Protection des Données que vous pouvez joindre par courriel à l'adresse suivante : dpd@gers.fr.

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » modifiée et au RGPD, GIP GERS SOLIDAIRE et ses personnels bénéficient d'un droit d'accès et de rectification. Ils peuvent également pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de leurs données. Ils disposent en outre du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatiques et des Libertés – www.cnil.fr.

ARTICLE 3 : DATE D'EFFET ET DUREE

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties. Elle est reconduite chaque année par tacite reconduction.

ARTICLE 4 : MODIFICATIONS

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

ARTICLE 5 : RESILIATION

La présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant un préavis de 3 mois.

AUCH, le

Hélène ROZIS LE BRETON	**Philippe DUPOUY**
Présidente du GIP GERS SOLIDAIRE	**Président du Conseil départemental du GERS**

Annexe 1 : Estimation du coût de la mise à disposition de ressources et systèmes informatiques du Département au groupement d'intérêt public « Gers Solidaire »

Nature	Contenu des prestations	Montants TTC Forfaitaires Annuels
Messagerie électronique	Le relais de messagerie des mails de Gers Solidaire est relayé par l'opérateur vers les serveurs de messageries du CD32. Gers Solidaire bénéfice des services associés tels que l'anti-spam et l'antivirus sur la messagerie.	Inclus
Accès internet	Gers Solidaire est considéré comme un site extérieur du Département en utilisant également l'infrastructure informatique du CD32 avec un débit de 10m/bits de type VPN MPLS ainsi qu'un lien FTTH associé avec la technologie SD-WAN par un boitier FORTIGATE 61e assurant la sécurité	15 500 €
Poste de travail	Le CD 32 assure l'installation, le paramétrage et la mise à jour des postes fournis par Gers Solidaire. Les licences suivantes sont à la charge du CD32 : • 9 Licence Office 365 Pack Plan E1 • 9 Licence Active Directory par utilisateur	850 €
Assistance informatique	Gers Solidaire peut solliciter le support informatique du CD32 de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00	Inclus
Téléphonie fixe	Fourniture, maintenance et référencement des équipements de téléphonie de marque CISCO avec accessoires associés. Gestion de la messagerie vocale Gestion des appels et des licences associées sont gérés par le CD32 Suivi des consommations Gestion du numéro vert social	500 €
Serveurs de fichiers	Mise à disposition d'un espace de stockage de fichiers spécifiques Gers Solidaire sauvegardé toutes les heures.	Inclus
Onduleurs	Configuration, protection et supervision des éléments à protéger en cas de coupure électrique	Inclus
Supervision	Supervision des équipements informatiques en prévention d'une panne ou d'un dysfonctionnement	Inclus

Travaux de reprographie	Gers Solidaire bénéficiera des prestations du service de reprographie	1500 €
Impressions/Fax	Mise à disposition d'un copieur Xerox 7220 multifonctions A3 couleur + entretien (1000 copies par mois)	1200€
Hébergement site web		1 300 €
	TOTAL :	**20 850 €**

83H03

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA RESSOURCES ET MOYENS
Direction Organisation des Systèmes d'Information et Numérique
Service Administratif et Financier

Rapport examiné par la 8ème commission :
Finances, patrimoine départemental, ressources humaines

OBJET :
Services numériques du Département - Modification des statuts de Gers Numérique - Nouvelles articulations et synergies du champs des usages du numérique.

Pièces jointes ou annexes :	*Délibération Gers Numérique - Statuts Gers Numérique - Carte objectif 100% fibre*

Mes chers collègues,

Par délibération du 28 juin 2013, notre Assemblée a approuvé la création du syndicat mixte Gers Numérique dont il est membre avec 15 Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) afin de déployer sur notre territoire une infrastructure réseaux de communications à très haut débit.

• Avancement du Déploiement Haut Débit

Avec un objectif 2021 presque atteint à l'issue d'une année très intense, le syndicat mixte Gers Numérique affiche, pour fin 2022, l'objectif d'atteindre 75 % de couverture : en ayant quasiment achevé la 1ère phase de chantier et bien entamé la 2ème phase qui permettra une couverture 100 % fibre du département d'ici fin 2025 (Cf. carte en annexe).

A noter qu'en juin 2022, le niveau de déploiement a déjà atteint le seuil de près de 65 % en comptant les prises sur le réseau Gers Numérique et les prises déployées par Orange sur le Grand Auch.

• Les Nouveaux Statuts de Gers Numérique

Le Conseil syndical de Gers Numérique a approuvé en décembre 2021 une évolution de ses statuts (Cf. délibération en pièce jointe) que vous trouverez en annexe et dont l'objectif est d'offrir à ses membres un bouquet de services et usages numériques (médiation numérique, cyber sécurité, dématérialisation, participation citoyenne, etc.).

Cette nouvelle offre s'adresse principalement aux collectivités de petites et moyennes tailles ne disposant pas de ressources internes en matière numérique et s'articule sur 2 axes :

- un socle commun portant sur la stratégie de développement des usages et services numériques,

- une offre de services optionnels « à la carte ».

A travers cette évolution, le syndicat mixte Gers Numérique pourra aussi devenir la structure porteuse de mutualisation d'achats de logiciels et de matériels pour ces mêmes collectivités et leur faire ainsi bénéficier d'économies substantielles.

Le Département du Gers soutient complètement cette nouvelle offre de services et d'usages numériques y compris sur un plan financier au titre de la solidarité territoriale et dans la continuité des clés de répartitions initiales, sans toutefois y souscrire pour ses propres besoins car disposant d'une structuration interne à travers la Direction de l'Organisation des Systèmes d'Information et du Numérique.

Ce positionnement permettra toutefois de mener conjointement des projets numériques par conventionnement comme le prévoit l'article 4 desdits statuts.

Un des sujets à venir pourrait être l'application mobile « Mon Gers dans ma poche » en cours d'étude entre les deux structures.

• Un bouquet de services numériques complémentaire aux offres existantes

Le syndicat mixte Gers Numérique va proposer à ses adhérents un bouquet de services qui restera complémentaire aux dispositifs déjà engagés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG32) et le Conseil Départemental.

S'agissant du CDG32, il s'agit principalement de prestations d'accompagnement à l'utilisation de logiciels métiers (gestion financière, paie, état civil, élection, cimetière, cadastre, dématérialisation actes, marchés publics, etc.) et à la mise en conformité au règlement européen de la protection des données personnelles.

• Je vous rappelle que **le Département propose déjà un bouquet de services numériques aux EPCI et à leurs communes** :

1) **La banque de données territoriales**, bdt.gers.fr

Créée en 2003, elle s'adresse à des partenaires publics et privés pour consulter le cadastre, le système d'information géographique associée et un observatoire de données statistiques départementales.

- 17 EPCI dont 15 Gersoises et 37 Syndicats ont déjà adhéré à ce projet ambitieux.
- 670 comptes utilisateurs actifs et en moyenne 2300 visites par mois.

2) **Portail Open Data**, data.gers.fr

Mis en place en 2013 puis dynamisé en 2019, dans le cadre d'un partenariat avec la Région Occitanie pour valoriser des jeux de données dans un format ouvert et exploitable :

- ceux de la BDT32.
- 61 jeux de données sont publiés pour 800 téléchargements mensuels en moyenne.

3) **Le réseau Mediagers**, www.mediagers.fr

Il permet depuis 2010 à 32 médiathèques communales/inter communales de bénéficier d'une part, d'un logiciel complet et performant de gestion interne de leurs adhérents, et d'autre part, d'un portail Internet valorisant leurs activités et permettant aux usagers de réaliser des démarches en ligne (réservation et prolongation de prêt, consultation de ressources numériques, etc).

4) **La plateforme de dématérialisation des marchés publics**, marches.gers.fr

Mise en place en 2018 en partenariat avec le CDG32 pour proposer sur un seul et même site une offre la plus exhaustive possible de la commande publique Gersoise. Pour ce faire, notre collectivité y publie ses propres procédures de marchés publics et le Centre De Gestion propose d'accompagner ses collectivités adhérentes à publier leurs consultations.

- Département, CDG32 et 217 collectivités.
- Département : 137 publications en 2021 pour 2688 téléchargements et 314 réponses électroniques.
- CDG32 et collectivités : 157 publication en 2021 pour 7947 téléchargements et 795 réponses électroniques.

5) **Le projet de Plateforme de Démarches en Lignes**

En cours de construction, il vise à répondre à un objectif simple : proposer aux usagers Gersois un seul et même espace leur permettant d'engager un maximum de démarches en ligne auprès de leurs collectivités locales de proximité et des partenaires sociaux (CAF, MSA, etc).

6) **Digitalisation des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes** (EHPAD) publics et privés Gersois

La crise sanitaire que nous traversons et l'enchainement des différents confinements ont isolé les résidents de nos EHPAD en les éloignant de leurs familles.

Plus que jamais, une modernisation numérique s'impose pour maintenir et développer ce lien social, pilier de leur bien-être. Cela porte sur la mise en réseau Wifi, le développement de la visio conférence, du portail famille, des casques de réalité virtuelle, etc.

Par ailleurs, le contexte géopolitique est venu fragiliser les dispositifs actuels de cyber défense qu'il faut nécessairement renforcer y compris au sein de ces structures fortement exposées.

Au regard de ces éléments, le Département du Gers a engagé depuis 2021 une démarche d'assistance à maitrise d'ouvrage pour aider ces structures à faire des choix technologiques efficients et sécurisés étant entendu que la collectivité cofinancera ces investissements en 2022 à hauteur de 500 000 €.

Le Département du Gers maintiendra les dispositifs ci-dessus et se réserve la possibilité d'en développer de nouveaux dès lors qu'ils restent en complémentarité des actions menées par le syndicat mixte Gers Numérique et le Centre de Gestion du Gers.

Pour ce faire, il est proposé de mettre en place une instance de pilotage adhoc entre ces 3 entités pour coordonner les projets de chacun et travailler des hypothèses de mutualisation.

Je vous demande donc de bien vouloir :

- prendre acte de la nouvelle rédaction des statuts de Gers Numérique suite aux modifications apportées par délibération du comité syndical et de l'articulation nouvelle qu'elle induit dans les relations entre le Syndicat Mixte et le Département ;

- de prendre acte du maintien de l'engagement du Département au soutien du Syndicat Mixte Gers Numérique, tant en fonctionnement qu'en investissement, sur la base des demandes de financement qui nous seront présentées ;

- de valider le principe de la création d'une instance de pilotage à constituer entre ces deux entités ainsi que le Centre de Gestion du Gers intervenant en lien avec le Département dans le cadre du bouquet de services numériques proposés par le Département aux Communes et aux EPCI.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU GERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »

Le 16 décembre 2021 à 10h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation : 09/12/2021 **Date d'affichage :** 09/12/2021

N° de délibération **CS-20211216-03** Annexe(s) : 1

Membres du Comité Syndical
Nombre de membres en exercice : 21
Présents ou représentés : **19**
Michel ESTEREZ, David LACOSTE, Jean-Luc SILHERES, Jean-Luc BOAS, Alain SCUDELLARO, Alain SANCERRY, François RIVIERE, Xavier BALLENGHIEN, Philippe DUPOUY, Camille BONNE, Nathalie BARROUILLET, Françoise CASALE, Jean-Pierre SALERS.
Procurations : Muriel ABADIE à Jean-Pierre SALERS, Céline SALLES à Jean-Pierre SALERS, Michel PETIT à Alain SCUDELLARO, Cyril COTONAT à Nathalie BARROUILLET, Sandrine REDOLFI DE ZAN à Philippe DUPOUY, Benoît DESENLIS à Alain SANCERRY

Nombre de voix
Susceptibles de se prononcer : 33
Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Philippe DUPOUY a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Mise à jour des statuts du Syndicat Mixte Gers Numérique

Vu la délibération n°CG1306288105 du 28 juin 2013 du Conseil Général du Gers relative à la création d'un syndicat mixte ouvert dans le domaine de l'aménagement numérique et adhésion du Département à cet établissement public ;

Vu la délibération n°CS-20170224-01 du 24 février 2017 relative à la modification des statuts et du règlement intérieur ;

Pour accompagner une évolution vers les usages numériques, il est proposé de modifier les statuts du Syndicat pour que d'une part, la collectivité exerce de droit, pour tous ses membres la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques et d'autre part, elle intervienne en matière d'usages et services numériques pour le compte de ses membres.

Cette nouvelle compétence se décompose en :
- Un socle commun portant sur la stratégie de développement des usages et services numériques dont tout membre qui la lui confie bénéficie et ;
- Une offre de services optionnels développés et fournis par le syndicat à chaque membre qui le demande

Chaque membre devra délibérer sur l'offre à laquelle il souhaite adhérer.

Le comité syndical décide d'approuver la mise à jour des statuts du Syndicat Mixte Gers Numérique, tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

Ainsi délibéré, leditjour 16 décembre 2021
Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, le 16 décembre 2021
Et publication, le 16 décembre 2021
Ou notification, le 16 décembre 2021
Publié au recueil des Actes Administratifs, le 16 décembre 2021

Pour extrait conforme et certification
du caractère exécutoire de l'acte
Auch, le 16 décembre 2021

Le Président,

Jean-Pierre SALERS

Vu pour être annexé à la délibération
N°CS-20211216-03 en date du 16 décembre 2021

Fait à Auch, le 16 décembre 2021

Le Président,

Jean-Pierre SALERS

SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »
STATUTS

Article 1 – Composition et dénomination ..... page 3
Article 2 – Objet ..... page 3
Article 3 – Transfert de compétences ..... page 4
Article 4 – Prestations de services et activités complémentaires ..... page 4
Article 5 – Membres associés ..... page 4
Article 6 – Durée et siège ..... page 4
Article 7 – Développement du réseau ..... page 5

Article 8 – Le comité syndical ..... page 7
8.1 la composition du comité syndical ..... page 7
8.2 les réunions et délibérations du comité syndical ..... page 7
8.3 les attributions du comité syndical ..... page 8
Article 9 – Le Président ..... page 8
9.1 la désignation du président ..... page 8
9.2 les attributions du président ..... page 8
Article 10 – Le Bureau ..... page 9
10.1 la composition et la constitution du Bureau ..... page 9
10.2 les réunions du Bureau ..... page 9
10.3 les attributions du Bureau ..... page 9
Article 11 – Instances consultatives ..... page 10

Article 12 – Ressources du syndicat ..... page 12
Article 13 – Le budget ..... page 12
13.1 Détermination du budget ..... page 12
13.2 Recettes et dépenses ..... page 12
Article 14 – Comptabilité ..... page 12

Article 15 – Adhésion ..... page 14
Article 16 – Retrait ..... page 14
Article 17 – Dissolution et liquidation ..... page 14

Article 18 – Lois applicables ..... page 16

Annexe 1 : liste prévisionnelle des membres du syndicat mixte ..... page 17

1ère partie

COMPOSITION – DENOMINATION – OBJET – SIEGE – DUREE

Article 1 – Composition et dénomination

En application des articles L. 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est créé, entre le Département du Gers et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre œuvrant, dans l'intérêt commun, à la création et à l'exploitation d'une infrastructure de très haut débit, un syndicat mixte ouvert dénommé « Gers Numérique ».

Au titre de membres associés ne disposant pas d'une voix délibérative aux instances du syndicat, d'autres collectivités territoriales ou établissements publics peuvent demander à y adhérer et adopter à cet effet les présents statuts, qui comportent en leur annexe 1 la liste des membres dudit syndicat.

Article 2 – Objet

2.1 Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques

Le syndicat mixte exerce de droit, pour tous ses membres, la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques dans les conditions définies à l'article L. 1425-1 du CGCT, la création et l'exploitation d'une infrastructure à très haut débit d'une capacité au moins égale à 8 Mb/s dans le département du Gers.

Il assurera le développement des infrastructures et leur adaptation à l'évolution des besoins sur l'ensemble du territoire départemental, en cohérence avec les réseaux d'initiative publique (RIP).

Il pourra exercer cette compétence directement ou par l'intermédiaire d'un opérateur de télécommunications.

En sa qualité de maître d'ouvrage des travaux ressortissant à sa compétence, il est habilité à conclure toute convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement numérique locaux avec les collectivités territoriales et EPCI qui le constituent.

Aux fins de réalisation de son objet, il est habilité à :

- procéder à toute consultation publique destinée à recenser les besoins des opérateurs ou utilisateurs et, plus généralement mener toute procédure de consultation et demander tous avis nécessaires à la réalisation et à l'exploitation du réseau et des infrastructures dont il a la charge ;
- recenser les infrastructures existantes susceptibles d'être utilisées pour la fourniture d'un service de télécommunications à très haut débit, en particulier dans les zones d'activités économiques appartenant à ses membres ;
- négocier avec les tiers l'acquisition ou les droits d'utilisation des infrastructures existantes ;
- créer des infrastructures destinées à supporter des réseaux à très haut débit ;
- conclure tout contrat ou marché permettant la réalisation des réseaux à très haut débit, leur exploitation et leur raccordement aux réseaux locaux, nationaux et internationaux de télécommunications ;
- devenir propriétaire des infrastructures acquises ou créées sous sa maîtrise d'ouvrage ou, dans le cas d'une délégation, des biens de retour correspondants ;

- financer l'acquisition, les droits d'utilisation ou la construction des infrastructures et, à cette fin, souscrire tout emprunt ;
- réaliser toutes prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage, gérer des services et des projets en matière de communications électroniques pour le compte de ses adhérents ou de tiers.

2.2 Usages et services numériques

Le syndicat peut intervenir en outre en matière d'usages et services numériques pour le compte de ses membres.

Cette compétence se décompose en :

- un socle commun portant sur la stratégie de développement des usages et services numériques dont tout membre qui la lui confie bénéficie et ;
- une offre de services optionnels développés et fournis par le syndicat à chaque membre qui le demande.

Au titre du socle commun en matière de stratégie de développement des usages et services numériques, le Syndicat organise :

- l'élaboration d'analyses prospectives quant à l'évolution des besoins en matière d'usages et de services numériques, incluant l'actualisation du schéma départemental d'aménagement numérique visé à l'article L.1425-2 du code général des collectivités territoriales ;
- la coordination des acteurs du secteur pour un déploiement cohérent des usages et des services numériques, en particulier par la conclusion de partenariats avec ses membres, partenaires privés ou publics, notamment l'Etat,
- la formation des agents et élus territoriaux : numérisation des services publics, applications métiers, outils SI, conduite du changement, etc.

Au titre de l'offre de services optionnels, le syndicat peut fournir et développer, en fonction des besoins de chacun de ses membres pour l'exercice de leurs compétences, et en lieu et place de ceux-ci, les services et usages numériques suivants, sans que cette liste ne soit limitative :

- médiation numérique : animation d'atelier d'initiation et de perfectionnement aux outils numériques : ordinateur, tablette, smartphone, logiciels et applications, navigation et outils web, permanence en mairie pour un accompagnement personnalisé sur les difficultés rencontrées par les administrés ;
- services d'Infrastructures et outils numériques : audit, préconisation et support en matière de services internet et interconnexion des sites publics, VPN et cloud computing, Système d'Information et matériel informatique, valorisation des Systèmes d'Informations Géographiques, etc.
- sécurisation des infrastructures et activités numériques : stockage sécurisé des données), certificat électronique, RGPD et missions du DPO, gestion du nom de domaine, etc.
- dématérialisation à usage interne de la collectivité : dématérialisation des marchés publics et des actes administratifs, convocation et parapheur électronique, Gestion Electronique des documents (GED), gestion du courrier, etc.
- dématérialisation du service au public : prise de rendez-vous, démarches administratives (état civil, urbanisme…), paiement en ligne, Environnement Numérique de Travail (ENT) des écoles primaires, dispositifs de « territoire intelligent », etc.
- outils numérique d'information des administrés : préconisation pour la création de site web, Open Data, application de Gestion de la Relation Usager, etc.

- outils numériques de participation citoyenne : budget participatif, référendums locaux, réseaux d'entraide, etc.

Article 3 – Transfert de compétences

Les membres du syndicat, ainsi que tout autre membre qui viendrait à adhérer, transfèrent à celui-ci, à compter de sa création, leur compétence en matière de communications électroniques visée à l'article 2.1 des présents statuts telle que définie à l'article L. 1425-1 du CGCT, dans la limite du champ d'intervention du syndicat défini au premier alinéa de l'article 2 des présents statuts. En conséquence de ce transfert, tout projet d'aménagement numérique d'un membre adhérent entrant dans ce champ d'intervention devient une affaire syndicale.

A la date de création du syndicat, les biens, équipements et services publics des membres adhérents qui seraient éventuellement affectés à l'exercice d'une activité entrant dans l'objet de la compétence visée à l'article 2.1, ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés, seront de plein droit mis à disposition à titre gratuit pour la durée du syndicat.

Au titre de la compétence en matière d'usages et services visée à l'article 2.2 des statuts, les membres du syndicat adhèrent expressément au socle commun de cette compétence par délibération de leur organe délibérant. Cette adhésion au socle commun les laisse libres de mener leurs projets d'usages et services numériques.

Chaque membre qui a adhéré à la compétence peut exprimer le souhait de bénéficier de l'offre de services optionnels visée à l'article 2.2 par une décision expresse de son organe délibérant et le notifie au syndicat. Le comité syndical détermine alors les modalités de mise en œuvre de cette offre de services optionnels, conformément aux modalités de financement de ces actions.

Article 4 – Prestations de services et activités complémentaires

Le syndicat peut assurer des prestations de services se rattachant à son objet, dans les conditions de l'article L. 5211-56 du CGCT. Les contrats relatifs à ces prestations sont conclus dans le respect de la réglementation en vigueur.

Des conventions à l'effet d'entreprendre ou de conserver à frais communs des ouvrages ou des institutions d'utilité commune peuvent en outre être conclues dans le cadre de l'article L. 5221-1 du CGCT.

Enfin, le syndicat peut être coordonnateur de commandes publiques et être centrale d'achat dans les conditions prévues au code des marchés publics pour toute catégorie d'achat ou de commande publique se rattachant à ses domaines d'activités.

Article 5 – Membres associés

Les membres associés du syndicat tels que définis au second alinéa de l'article 1 des présents statuts sont invités aux réunions du comité syndical.

Ils peuvent demander que certaines questions soient inscrites à l'ordre du jour de la réunion du comité syndical, par courrier adressé, au plus tard cinq jours avant la réunion, au Président, qui décide de leur inscription.

Le Président ou le Bureau peuvent décider de consulter les membres associés, avant la réunion du comité syndical, sur chaque sujet inscrit à l'ordre du jour, y compris de nature budgétaire.

Par une décision spéciale, qui sera mentionnée sur l'ordre du jour, le Président peut inviter tout ou partie des membres associés, qui ne disposent pas du droit de vote, à participer à certaines délibérations du comité syndical avec simple voix consultative.

Article 6 – Durée et siège

Le syndicat est créé pour une durée illimitée.

Le siège du syndicat est fixé 1, rue Marcel Luquet 32000 AUCH. Il pourra être transféré par délibération du comité syndical.

Article 7 – Développement du réseau déployé au titre de la compétence de l'article 2.1

Les caractéristiques, l'architecture et les extensions du réseau à très haut débit sont arrêtées par une décision du comité syndical. La réalisation de ce programme et des interventions futures qui y seront liées constitue l'objet principal du syndicat, dont les coûts sont pris en charge par l'ensemble de ses membres.

Au-delà de ce périmètre, chaque membre du syndicat pourra solliciter du syndicat mixte un développement ultérieur du réseau, soit pour l'étendre à un territoire nouveau dépendant de sa compétence territoriale, soit pour offrir une extension des services fournis.

Ces demandes sont adressées au syndicat mixte qui agrée préalablement tout projet de boucle locale. Le syndicat mixte arrête une méthodologie de faisabilité technique et financière pour l'évaluation de tout projet de boucle locale. Il propose à cette fin un plan de financement au membre adhérent porteur du projet de boucle locale.

La décision de développement du réseau sur le territoire concerné est subordonnée au versement par la collectivité pétitionnaire d'une contribution financière spéciale précisée dans le plan de financement évoqué précédemment.

Le syndicat est tenu d'étudier tout projet d'extension porté par un membre adhérent qui s'engage par écrit à en assumer toutes les conséquences financières. Cette demande d'extension peut être refusée dans le cas où elle est de nature à déséquilibrer gravement les conditions d'exploitation du réseau ou à compromettre les intérêts du syndicat.

2ème partie

ORGANES – FONCTIONNEMENT

Article 8 – Le comité syndical

8.1 la composition du comité syndical

Le syndicat est administré par un comité syndical composé de délégués de ses membres.

Les délégués sont désignés par l'organe délibérant de chaque membre.

Chaque EPCI est représenté au comité syndical par un délégué titulaire, porteur d'une voix délibérative pour le compte de l'EPCI qui l'a désigné, et un délégué suppléant appelé à siéger au comité en lieu et place du délégué titulaire en cas d'empêchement constaté de celui-ci.

Le Département du Gers est majoritaire dans la composition du comité syndical. Il dispose de sept sièges. Il est représenté par sept délégués titulaires et sept délégués suppléants. Les délégués départementaux possèdent chacun trois voix.

La durée du mandat de chaque délégué expire lors du renouvellement de l'assemblée délibérante de l'organisme l'ayant désigné pour le représenter au comité syndical.

Le comité syndical délibère sur les affaires du syndicat conformément à l'ordre du jour de chaque réunion.

8.2 les réunions et délibérations du comité syndical

Le comité syndical se réunit sur convocation de son président ou à la demande de la majorité absolue de ses membres, au moins deux fois par an. Ses réunions sont publiques. Sauf dans les cas où l'urgence commanderait un délai plus court, la convocation doit être adressée aux délégués au moins 5 jours avant la réunion du comité syndical. Elle est accompagnée de l'ordre du jour de la réunion, auquel peut être joint un rapport sur chacune des affaires qui doivent y être évoquées.

L'ordre du jour est fixé par le Président.

Tous les délégués du comité syndical prennent part au vote pour les affaires présentant un intérêt commun à tous les membres, notamment pour l'élection du président et des membres du bureau, le vote du budget, l'approbation du compte administratif et les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat. A l'inverse, ne prennent part au vote que les délégués représentant les membres concernés par l'affaire mise en délibération. Le Président prend part à tous les votes sauf s'il est intéressé à l'affaire ou vote du compte administratif.

Le comité ne peut valablement délibérer que si la majorité des délégués est présente ou représentée pour l'affaire à l'ordre du jour. Tout membre du comité syndical empêché d'assister à une séance peut donner procuration à un autre membre pour le représenter. Chaque délégué syndical ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Si le quorum n'est pas atteint le jour fixé par la convocation, le Président convoque une nouvelle réunion sur le même ordre du jour, dans un délai maximum de trente jours et le comité syndical délibère alors valablement quel que soit le nombre de délégués présents.

Les délibérations du comité sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. En cas d'égalité des suffrages, le Président a voix prépondérante.

Les décisions relatives à la modification des statuts du syndicat et au retrait de ses membres sont prises à la majorité des trois quarts des suffrages exprimés.

8.3 les attributions du comité syndical

Le comité syndical délibère sur toutes les questions touchant aux affaires du syndicat et a compétence exclusive pour :

- élire le Président et les membres du Bureau ;
- voter le compte de gestion, le compte administratif et le budget du syndicat ;
- définir le montant des contributions financières des membres du syndicat ;
- décider de la souscription des emprunts ;
- décider de la délégation de la gestion d'un service public ;
- décider de l'octroi de garanties d'emprunts au profit de tiers ;
- décider de l'acquisition de toute infrastructure ;
- décider de la création d'emplois ;
- modifier les conditions de fonctionnement du syndicat ;
- autoriser l'adhésion et le retrait des membres du syndicat ;
- modifier les statuts et établir le règlement intérieur.

Article 9 – Le Président

9.1 la désignation du président

Lors de sa réunion d'installation, présidée par le délégué le plus âgé, après avoir constitué le Bureau, le comité syndical désigne le Président parmi les membres de celui-ci.

Le mandat du Président est d'une durée de trois ans reconductible.

9.2 les attributions du président

Le Président est l'exécutif du syndicat mixte pour l'ensemble des compétences de ce dernier. A ce titre :

- il prépare et exécute les délibérations du comité syndical et du bureau ;
- il convoque et préside les réunions du comité syndical et du bureau ;
- il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes en conformité avec le budget voté par le comité syndical ;
- il nomme aux différents emplois créés par le comité syndical ;
- il représente le syndicat mixte en justice et, plus généralement, dans tous les actes de la vie civile ;
- il passe tout contrat au titre des marchés de travaux, de fournitures ou de prestations de services selon les règles du code des marchés publics ;
- il prépare le projet de budget.

Le Président peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux membres du Bureau ou, en cas d'empêchement de ces derniers, à des membres du comité syndical. Il peut également déléguer pour partie sa signature par arrêté, dans les cas prévus par la loi et sous sa surveillance et sa responsabilité.

Article 10 – Le Bureau

10.1 la composition et la constitution du Bureau

Lors de sa réunion d'installation, présidée par le délégué le plus âgé, le comité syndical désigne les membres du Bureau parmi les délégués syndicaux.

Le Bureau est constitué pour une durée de trois ans et exerce ses fonctions jusqu'à la réunion du comité syndical procédant à son renouvellement.

Le Bureau est composé :

- du président ;
- de trois vice-présidents ;
- d'un secrétaire.

Les membres du Bureau peuvent être reconduits dans leurs fonctions.

10.2 les réunions du Bureau

Le Bureau doit être convoqué par le président au moins trois fois par an. Ses réunions ne sont pas publiques.

Chaque membre du Bureau reçoit, cinq jours avant la réunion, l'ordre du jour du Bureau et le procès-verbal de la réunion précédente.

Le Bureau ne peut valablement délibérer que si la majorité des délégués est présente ou représentée. Tout membre du Bureau empêché d'assister à une séance peut donner procuration à un autre membre pour le représenter. Chaque membre du Bureau ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Si le quorum n'est pas atteint le jour fixé par la convocation, le président convoque une nouvelle réunion sur le même ordre du jour, dans un délai maximum de quinze jours et le Bureau délibère alors valablement quel que soit le nombre de présents.

Les délibérations du Bureau sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.

En cas d'égalité de suffrages, le Président a voix prépondérante.

10.3 les attributions du Bureau

Sur délégation du comité syndical, le Bureau délibère sur toutes les affaires du syndicat, à l'exception des attributions exclusives du comité syndical.

Sous réserve de modification par une délibération du comité syndical, les compétences attribuées au Bureau sont les suivantes :

- autoriser le Président à passer des contrats pour les marchés de travaux, de fournitures ou pour les prestations de services dans les conditions fixées par la réglementation ;
- décider du lancement des consultations publiques, appels à candidatures et appels d'offres, arrêter tout cahier des charges en conformité avec les décisions du comité syndical ;
- contrôler l'activité des titulaires de contrats de partenariat public-privé ou de délégations de service public et le respect des contrats liant ces derniers au syndicat mixte ;
- négocier avec les titulaires de contrats de partenariat public-privé ou de délégations de service public les éventuelles évolutions ou modifications de ces contrats, instruire les demandes d'avenant aux conventions et d'extension du réseau.

Le Secrétaire tient à jour les registres du syndicat et rédige les procès-verbaux des réunions du Bureau et du comité syndical.

Il assure l'intérim du Président en cas d'empêchement de ce dernier.

Il peut, sur délégation du Président, adresser les convocations en vue des réunions du Bureau ou du comité syndical.

Article 11 – Instances consultatives

Le comité syndical pourra constituer en son sein ou selon la composition qui lui semblera appropriée toute commission de réflexion sur les sujets ressortissant à sa compétence, en charge d'analyser les thématiques identifiées et de formuler des propositions.

Il peut également se doter d'un comité d'experts associant des organismes ressources œuvrant dans le champ du développement local, afin de bénéficier de toute expertise et proposition lui permettant d'inscrire son action dans des perspectives durables.

3ème partie

RESSOURCES – REGLES FINANCIERES

Article 12 – Ressources du syndicat

Les ressources du syndicat sont composées comme suit :

- les contributions financières de chaque membre décidées par le comité syndical ;
- les revenus des biens meubles et immeubles du syndicat ;
- les produits des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés ;
- les subventions de l'Etat, de la Région, du Département, des communes, des établissements publics de coopération intercommunale et de l'Union européenne ;
- toute autre ressource autorisée par la réglementation.

Article 13 – Le budget

13.1 Détermination du budget

Le comité syndical vote chaque année le budget primitif du syndicat mixte et, si nécessaire, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de ce budget.

Il détermine les conditions de participation des membres du syndicat au financement des coûts afférents à la réalisation de son objet, en vue de l'inscription au budget des montants correspondants.

13.2 Recettes et dépenses

Une contribution est versée obligatoirement chaque année par les membres du syndicat en vue d'assurer le financement des dépenses courantes de fonctionnement de l'établissement. Les contributions des membres sont calculées selon une clé de répartition arrêtée dans le règlement intérieur.

Cette contribution est calculée sur la base du pourcentage des voix détenu par chaque membre du comité syndical et peut être pondérée par tout autre critère en vue de tenir compte de l'incidence des charges et services transférés sur le syndicat.

Le niveau des contributions sera revu lors de l'adhésion ou du retrait d'un des membres du syndicat.

Des crédits exceptionnels pourront être demandés sur des financements extérieurs (Europe, Etat, Région) spécifiques, pour subvenir à des frais complémentaires (frais d'étude ou d'assistance technique).

Article 14 – Comptabilité

La comptabilité du syndicat est tenue conformément aux règles de la comptabilité publique.

Conformément à l'article L. 1425-1 du CGCT, les dépenses et les recettes relatives à la construction, à l'entretien, à la location des infrastructures du réseau à très haut débit et à l'exercice éventuel d'une activité d'opérateur de communications électroniques sont retracées au sein d'une comptabilité distincte.

La fonction de comptable du syndicat mixte est assurée par un comptable public dont la nomination sera effectuée par le directeur départemental des finances publiques sur demande écrite du président du syndicat.

4ème partie

ADHESION – RETRAIT – DISSOLUTION

Article 15 – Adhésion

L'adhésion de nouveaux membres est décidée par une délibération du comité syndical prise à la majorité des suffrages exprimés.

Article 16 – Retrait

Le retrait de membres du syndicat est autorisé par une délibération du comité syndical prise à la majorité des trois quarts des suffrages exprimés.

Le retrait d'un membre associé est constaté par le président qui en informe le comité syndical.

Le comité syndical fixe, en accord avec l'organe délibérant du membre intéressé, les conditions auxquelles s'opère ce retrait, dans le respect des dispositions du CGCT.

Article 17 – Dissolution et liquidation

Le syndicat mixte est dissous dans les cas prévus par le CGCT.

Quel que soit le cas de dissolution, il est procédé à la répartition de l'actif et du passif entre les membres du syndicat dans le respect des droits des tiers et des dispositions du CGCT.

5ème partie

LOIS APPLICABLES

Article 18 – Lois applicables

Le contrôle comptable, financier et administratif du syndicat s'effectue selon les règles applicables aux syndicats mixtes ouverts définies à l'article L. 5721-4 du CGCT.

Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, seront appliquées les dispositions des articles L. 5211-1 à L. 5211-15 et L. 5721-1 à L. 5722-7 du CGCT.

Les présents statuts sont annexés aux délibérations des organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale décidant de la création du syndicat.

ANNEXE 1

LISTE DES MEMBRES DU SYNDICAT MIXTE GERS NUMERIQUE

1	Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine	EPCI
2	Communauté de Communes du Savès	EPCI
3	Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise	EPCI
4	Communauté de Communes Val de Gers	EPCI
5	Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne	EPCI
6	Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac	EPCI
7	Communauté de Communes de la Ténarèze	EPCI
8	Communauté de Communes du Grand Armagnac	EPCI
9	Communauté de Communes du Bas Armagnac	EPCI
10	Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers	EPCI
11	Communauté de Communes des Bastides de Lomagne	EPCI
12	Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne	EPCI
13	Communauté de Communes Armagnac Adour	EPCI
14	Communauté de Communes des Coteaux d'Arrats-Gimone	EPCI
15	Département du Gers	Collectivité territoriale
Membre associé	Communauté d'Agglomération Grand Auch Agglomération Cœur de Gascogne	EPCI
Membre associé	Région Occitanie	Collectivité territoriale

Gers 100% FttH
Calendrier prévisionnel

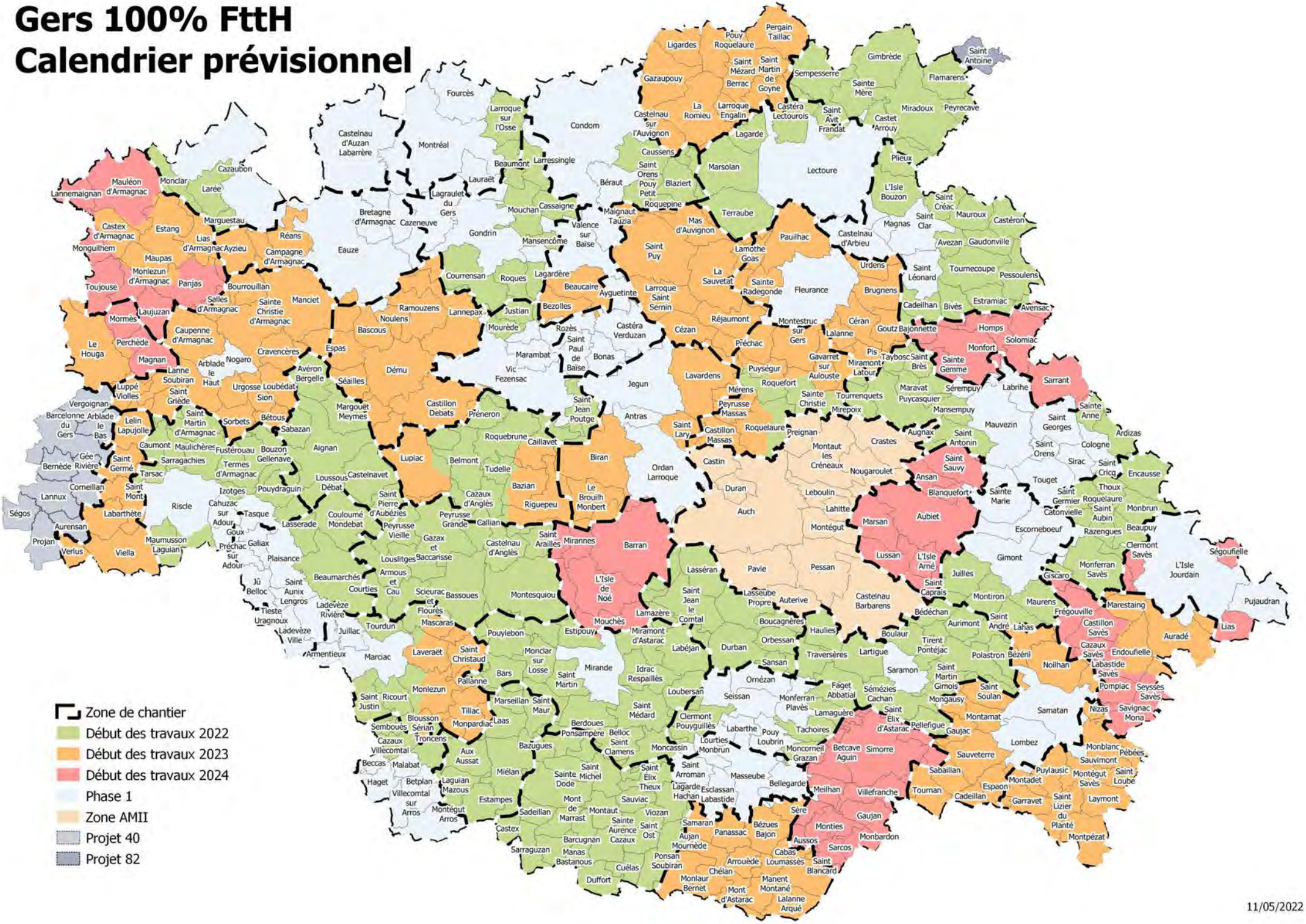

11/05/2022

LE DÉPARTEMENT

83I00

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA RESSOURCES ET MOYENS
Direction Ressources Humaines
Service Gestion de l'Emploi et Formation

Rapport examiné par la 8ème commission :
Finances, patrimoine départemental, ressources humaines

OBJET :
Modification du tableau des emplois.

Pièces jointes ou annexes :	*Néant*

Mes chers collègues,

Pour faire face à l'évolution des missions des services, l'organisation administrative doit s'adapter, modifiant comme suit le tableau des emplois :

I – Suppressions de postes permanents

Les suppressions de poste ont été soumises à l'avis du Comité Technique du 24 mars 2022 :

- trois postes du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, à temps complet, chef du service centre de support, développeur-intégrateur de logiciels, et responsable du pôle infrastructures, en compensation de la création de trois postes du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, à temps complet,

- un poste du cadre d'emplois des attachés territoriaux, à temps complet, infirmier coordonnateur prévention santé mis à disposition de Gers Solidaire, en compensation de la création d'un poste du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux, à temps complet,

- un poste du cadre d'emplois des attachés territoriaux, à temps complet, cadre administratif en MDS, en compensation de la création d'un poste du cadre d'emplois des attaché territoriaux ou des rédacteurs territoriaux, à temps complet.

II – Créations de postes permanents :

- Pour permettre le renforcement de la cellule préparation des moyens budgétaires et suivi des progiciels métiers de la direction gestion coordination de la DGAS, je propose la création de :

- un poste sur le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, à temps complet, en qualité de chef de projets logiciels métiers.

Je préconise l'ouverture de ce poste à la possibilité de recruter un agent contractuel dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, compte tenu des besoins du service en cas de vacance de ce dernier. En effet, il est fait le constat de la difficulté de recrutement dans le domaine informatique en raison de la technicité demandée et du manque de candidats titulaires ou inscrits sur liste d'aptitude, dont le profil est en adéquation avec les compétences recherchées.

Ce poste sera pourvu selon les modalités suivantes et conformément à la législation en vigueur :

Emploi	Cadre d'emplois	Durée hebdomadaire	Niveau de rémunération
chef de projets logiciels métiers	Ingénieurs territoriaux	35 heures	IB 444 ou au maximum l'indice brut terminal de la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux en fonction de l'expérience professionnelle

• Dans la perspective d'un renforcement des équipes paramédicales du service protection maternelle et infantile, je propose la création de :

- un poste sur le cadre d'emplois des puéricultrices territoriales, à temps complet, en qualité de puéricultrice secteur Fleurance au pôle paramédical.

- un poste sur le cadre d'emplois des sage-femmes territoriales, à temps complet, en qualité de sage-femme au pôle de planification et d'éducation familiale.

Je préconise l'ouverture de ces deux postes à la possibilité de recruter un agent contractuel dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, compte tenu des besoins du service en cas de vacance de ces derniers.
En effet, il est fait le constat de la difficulté de recrutement sur ces postes en raison du manque de candidat titulaire ou inscrit sur liste d'aptitude, dont le profil est en adéquation avec les compétences recherchées, répondant aux offres, et du délai nécessaire aux conctractuels en poste pour obtenir le concours.

Ces postes seront pourvus selon les modalités suivantes et conformément à la législation en vigueur :

Emploi	Cadre d'emplois	Durée hebdomadaire	Niveau de rémunération
Puéricultrice	Puéricultrice territoriale	35 heures	IB 489 ou au maximum l'indice brut terminal de la grille indiciaire du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales, en fonction de l'expérience professionnelle et du profil
Sage-femme	Sage-femme territoriale	35 heures	IB 541 ou au maximum l'indice brut terminal de la grille indiciaire du cadre d'emplois des sage-femmes territoriales, en fonction de l'expérience professionnelle et du profil

• Afin de tenir compte de l'application des critères de dotation des effectifs d'agents polyvalents dans les collèges du département suite au décompte des élèves pour la rentrée scolaire 2022 – 2023, je propose la création de :

- trois postes sur le cadre d'emplois des adjoints techniques des établissements d'enseignement, ou des adjoints techniques territoriaux, à temps complet, en qualité d'agents polyvalents en collèges.

La suppression des postes existants, ouverts sur les mêmes cadres d'emplois mais à temps non complet, sera proposée lors d'une prochaine séance après avis du comité technique

Je vous prie de bien vouloir m'autoriser à signer les contrats correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

LE DÉPARTEMENT

83I01

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA RESSOURCES ET MOYENS
Direction Ressources Humaines
Service Carrière et Paie

Rapport examiné par la 8ème commission :
Finances, patrimoine départemental, ressources humaines

OBJET :
Mise à disposition de fonctionnaires.

Pièces jointes ou annexes :	*Projet de convention DAC32*

Mes chers collègues,

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 offrent la possibilité de mettre des fonctionnaires territoriaux des services du Département à disposition d'établissements habilités ou d'organismes d'intérêt général.

Il vous est proposé de vous prononcer sur la mise à disposition d'un fonctionnaire auprès :

- **<u>de l'association Dispositif d'Appui à la Coordination du Gers (DAC32)</u> :**

Face à la nécessité d'optimisation des parcours de santé et de coordination des professionnels, la loi n° 219-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé a prévu la mise en place des dispositifs d'appuis à la coordination (DAC) des parcours de santé complexes.

Dans ce cadre, un agent de catégorie A de la filière médico-sociale, est mis à disposition à temps complet, à compter du 1er juillet 2022 pour une durée de trois ans, en qualité de coordinateur de parcours de santé.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer la convention correspondante dont le projet figure ci-joint.

Signé
Philippe DUPOUY

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE TterritorIAL

* * *

Entre les soussignés

Le Conseil Départemental du Gers, représenté par son Président, Monsieur Philippe DUPOUY, ci-après désigné "le Département", d'une part,

Et

L'association Dispositif d'Appui à la Coordination du Gers (DAC 32), représenté par son Président Monsieur Yves CAHUZAC, d'autre part,

VU la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée,
VU le décret n° 2008.580 du 18 juin 2008, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux
VU la délibération du Conseil Départemental n° CD XXXXX 83I03 en date du 24 juin 2022,

La mise à disposition fait l'objet de la présente convention qui sera annexée à l'arrêté de mise à disposition.

ARTICLE 1 – MODALITÉS

Un agent de catégorie A de la filière médico-sociale des services du Département du Gers, est mis à disposition de L'association Dispositif d'Appui à la Coordination du Gers (DAC32), à temps complet, pour une durée de 3 ans à compter du 1er juillet 2022 en qualité de Coordinateur de parcours de santé.

Les conditions d'emplois seront fixés d'un commun accord et conforme à la fiche de poste jointe.

ARTICLE 2 - MAINTIEN DU LIEN ENTRE LE DÉPARTEMENT DU GERS ET L'AGENT PUBLIC CONCERNÉ

La mise à disposition ne remet pas en cause le lien entre le Département et l'agent public. Les parties signataires reconnaissent formellement que le lien de subordination fonctionnelle qui lie les agents à la collectivité d'accueil ne remet en aucun cas en cause le lien de dépendance qui continue à rattacher juridiquement le Département à ces agents.

L'agent bénéficie des prestations d'action sociale mises en place au sein du Département.

ARTICLE 3 - RESPONSABILITÉS RESPECTIVES DU DAC 32 ET DU DÉPARTEMENT DU GERS

L'association DAC 32 fixe les conditions de travail du fonctionnaire mis à sa disposition. Il définit notamment l'organisation de de son travail, ses attributions, ses horaires de travail et ses congés annuels.

Le Département délivre les autorisations de travail à temps partiel et autorise les congés de formation professionnelle ou de formation syndicale après accord de l'établissement d'accueil.

Le Département exerce le pouvoir disciplinaire sur saisine du DAC 32.

L'évaluation annuelle du personnel qui correspond à la "manière de servir" de l'agent est effectuée par l'établissement d'accueil sous la forme décidée par le Département pour l'évaluation de l'ensemble de ses agents et transmise au Département.

ARTICLE 4 - FIN DE MISE À DISPOSITION

La mise à disposition peut prendre fin avant le terme fixé par l'autorité territoriale, à la demande de celle-ci, du DAC 32 ou du fonctionnaire concerné.

Dans tous les cas, un préavis de trois mois doit être effectué (qui peut être réduit d'un commun accord) entre la date de décision et la date d'effet. Ce préavis ne sera pas effectué en cas de faute de l'agent, ou dans le cas d'une situation mettant en péril le climat de travail dans la structure d'accueil.

ARTICLE 5 - MODALITÉS FINANCIÈRES

Le fonctionnaire mis à disposition continue à percevoir la rémunération correspondant à son grade ou à l'emploi qu'il occupe dans son administration ou son établissement d'origine. Une rémunération complémentaire peut être versée par l'établissement d'accueil.

Les remboursements de frais professionnels sont pris en charge par l'établissement d'accueil qui ne peut en demander le remboursement au Département.

La mise à disposition de l'agent fera l'objet d'un remboursement des salaires et charges sociales au Département, sur la base d'un état établi par la Direction des Ressources Humaines des services départementaux. Le versement sera effectué annuellement.

ARTICLE 6 – DURÉE

La présente convention est conclue du 01/07/2022 au 30/06/2025.

ARTICLE 7 - NOTIFICATION AUX INTÉRESSÉS

La mise à disposition sera concrétisée par un arrêté individuel notifié à l'intéressé(e).

Fait à Auch, le

Le Président de l'association
Dispositif d'Appui à la Coordination du Gers

Le Président du
Conseil Départemental du Gers,

Yves CAHUZAC

83I02

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA RESSOURCES ET MOYENS
Direction Ressources Humaines
Service Carrière et Paie

Rapport examiné par la 8ème commission :
Finances, patrimoine départemental, ressources humaines

OBJET :
Prime de revalorisation pour certains personnels relevant de la fonction publique territoriale suite au décret n° 2022-728 du 28 avril 2022.

Pièces jointes ou annexes :	*Fonctions et cadres d'emplois concernés par la prime de revalorisation*

Mes chers collègues,

Suite à la conférence pour les métiers de l'accompagnement du social et du médico-social du 18 février 2022, le gouvernement a annoncé une revalorisation salariale pour tous les agents qui n'ont pas été ciblés par le Ségur.

Tout au long de cette période de crise sanitaire, et avant même qu'elle débute, le Conseil Départemental et ses élus n'ont eu de cesse d'alerter le gouvernement sur la nécessaire revalorisation des salariés et agents du CARE et notamment des métiers du soin et de l'intervention sociale. A ce titre, les revalorisations pour les métiers de l'aide à domicile sont engagées pour assurer la continuité des prestations APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et PCH (Prestation de Compensation du Handicap) auprès des bénéficiaires dans un contexte de carence de recrutement faute de candidats.

Ces majorations salariales ont un impact direct sur le budget départemental. Il faut aussi noter que dans les compétences exercées par le Département lui-même des professionnels de santé interviennent : médecins PMI, sages-femmes, puéricultrices, infirmiers. Il convient de rappeler aussi la mobilisation accrue des professionnels sociaux et médico-sociaux du Département qui demeurent les rouages essentiels de l'accompagnement et de la prise en charge des bénéficiaires. Œuvrant bien souvent pour les mêmes publics que bon nombre de salariés ou agents ayant bénéficié du Ségur et contribuent aux mêmes politiques publiques de solidarités, ces personnels attendent légitimement une reconnaissance financière à l'instar des intervenants du secteur privé et des fonctions publiques d'Etat et Hospitalière.

Désormais, le décret n° 2022-728 du 28 avril 2022 permet le versement d'une prime de revalorisation aux agents titulaires et contractuels des filières sociales et médico-sociales qui exercent des fonctions d'accompagnement socio-éducatif ainsi que les agents exerçant les fonctions de médecin.

Je vous propose de verser la prime de revalorisation selon les montants indiqués ci-dessous :

- Concernant les agents exerçant des fonctions d'accompagnement, le montant de la prime est de 49 points d'indice majoré soit 229,32 € bruts mensuels (valeur du point au 01/02/17). Ce montant suit l'évolution du point d'indice.

- Concernant les médecins, le montant de la prime est de 517 € bruts mensuels.

Cette prime est versée à compter du mois d'avril 2022 conformément à l'article 8 du décret.

Pour les personnels exerçant dans les domaines visés par le décret mais intégrés à la filière administrative, la revalorisation sera établie par majoration du régime indemnitaire actuel à niveau équivalent et avec le même calendrier de versement.

Je vous propose le versement de cette prime aux agents dont les fonctions sont listées dans le tableau annexé.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

FONCTIONS ET CADRES D'EMPLOIS CONCERNES PAR LA PRIME DE REVALORISATION

Les agents concernés sont ceux exerçant les fonctions d'encadrement d'équipes d'intervention sociale , les fonctions d'intervenant social et titulaires des grades listés en suivant :

Fonctions concernées :

Cadre social

Chef de service d'intervention sociale

Conseiller conjugal

Conseiller socio esthétique

Infirmier

Intervenant social

Médecin

Psychologue

Puéricultrice

Référent technique

Responsable CPEF

Responsable pôle

Sage femme

Travailleur social / travailleur social enfance

Cadres d'emplois concernés

Agent social

Assistants socio éducatifs

Cadre de santé

Conseillers socio éducatif

Infirmier en soins généraux

Médecin

Psychologue

Puéricultrice

Sage femme

83I03

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA RESSOURCES ET MOYENS
Direction Ressources Humaines
Service Carrière et Paie

Rapport examiné par la 8ème commission :
Finances, patrimoine départemental, ressources humaines

OBJET : **Rémunération de vacations de médecins.**

Pièces jointes ou annexes :	*Néant*

Mes chers collègues,

Le principe de faire appel à des médecins vacataires a été acté par délibération CD170317-83I02 du 17 mars 2017.

Le présent rapport a pour objet de revaloriser la rémunération des vacations et la porter à 70 € brut par heure (50 € brut par heure jusqu'à présent). Les frais de déplacements engagés pour les besoins du service font l'objet d'un remboursement selon le régime en vigueur (règle inchangée depuis 2017).

Le contexte global de recrutement reste le même : la crise de la démographie médicale et les aspirations des professionnels de santé qui touchent l'exercice de la médecine en général dans le Gers se retrouvent également sur le volet de l'exercice des missions médico-sociales dévolues au Département et notamment en matière de Protection Maternelle et Infantile.

En effet, les difficultés chroniques pour pourvoir les postes et la pénurie de médecins nous ont conduit, en 2017, à ouvrir la possibilité au recours à des médecins libéraux pour des vacations.

Aussi, je vous demande de vous prononcer sur le principe de faire appel à des médecins qui seraient rémunérés sous forme de vacations à raison de 70 € Brut de l'heure et d'abroger la délibération CD170317-83I02 du 17 mars 2017 ayant le même objet.

Je vous demande de m'autoriser à signer les documents contractuels correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

LE DÉPARTEMENT

83I04

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA RESSOURCES ET MOYENS
Direction Ressources Humaines

Rapport examiné par la 8ème commission :
Finances, patrimoine départemental, ressources humaines

OBJET :
Dispositions Complémentaires Forfait mobilités Durables

Comptabilité des affectations :

Chapitre 011 article 6251
fonction 0201
Enveloppe n°10519
Déplacements et missions - Admin générale (B01)
Crédit de paiement (fonctionnement)

Inscrit	43 140,00 €
Affecté	11 162,68 €
Disponible	31 977,32 €
Proposé	7 000,00 €

Chapitre 011 article 6251
fonction 738
Enveloppe n°13953
Déplac & mission assistance technique eau (B47)
Crédit de paiement (fonctionnement)

Inscrit	5 000,00 €
Affecté	1 330,00 €
Disponible	3 670,00 €
Proposé	200,00 €

Chapitre 011 article 6251
fonction 738
Enveloppe n°18542
Déplacements formations espaces naturels sensibles (B49)
Crédit de paiement (fonctionnement)

Inscrit	800,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	800,00 €
Proposé	200,00 €

Pièces jointes ou annexes :	*Néant*

Chapitre 011 article 6251 fonction 94
Enveloppe n°286
Déplacements et missions - Thermes Castera (B51)
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	1 000,00 €
Affecté	€
Disponible	1 000,00 €
Proposé	200,00 €

Chapitre 011 article 6251 fonction 48
Enveloppe n°22
Déplacements et missions - CDS (B58)
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	3 300,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	3 300,00 €
Proposé	400,00 €

Mes chers collègues,

Lors de la Commission permanente du 10 décembre 2021, il a été décidé d'accorder l'indemnisation du Forfait Mobilités Durables afin d'encourager les agents départementaux à adopter des déplacements doux pour leurs déplacements entre la résidence familiale habituelle et le lieu de travail.

Ainsi, chaque année, les agents pourront bénéficier d'un premier versement de 100 € de forfait s'ils ont effectué au moins 50 trajets aller-retour dans ces conditions entre la période du1er janvier au 30 juin après avoir renseigné le formulaire disponible dans « Demandes RH » / « Nouvelles demandes » / « Prestations diverses ».

Pour la période du 1er juillet au 31 décembre le second versement du forfait Mobilités Durables pourra être accordé après la production du second formulaire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

LE DÉPARTEMENT

83I05

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA RESSOURCES ET MOYENS
Direction Ressources Humaines

Rapport examiné par la 8ème commission :
Finances, patrimoine départemental, ressources humaines

OBJET :
Création et composition du Comité Social Territorial

Pièces jointes ou annexes :	*Néant*

Mes chers collègues,

Le renouvellement général des instances consultatives aura lieu le 8 décembre 2022. L'article 47 de la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits des fonctionnaires a modifié l'article 9 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations du fonctionnaire, dans l'objectif de favoriser une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les listes des candidatures présentées lors des élections professionnelles.

Le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs met en œuvre cette obligation de représentation équilibrée pour les Comités Techniques.

Au sens du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics actant leur création et leur composition, l'effectif de la collectivité au 1er janvier 2022 est établi à 1584 électeurs dont 64 % de femmes et 36 % d'hommes.

Considérant cet effectif, le comité social territorial, à l'issue des élections professionnelles de décembre 2022, sera composé ainsi qu'il suit :

- Collège des représentants du personnel : le nombre de représentants titulaires du personnel est fixé à 8. Chaque représentant titulaire a un suppléant ;

- Collège des représentants de la collectivité : le nombre de représentants titulaires de la collectivité est fixé à 5. Chaque représentant titulaire a un suppléant.

Seul le vote du collège des représentants du personnel sera recueilli.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

LE DÉPARTEMENT

83I06

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA RESSOURCES ET MOYENS
Direction Ressources Humaines

Rapport examiné par la 8ème commission :
Finances, patrimoine départemental, ressources humaines

OBJET :
Recours au vote électronique pour les Élections Professionnelles 2022.

Pièces jointes ou annexes :	*Néant*

Mes chers collègues,

Le renouvellement général des instances consultatives aura lieu le 8 décembre 2022.

Le Département souhaite mettre en place pour l'ensemble des scrutins (CAP, CCP et CST), le vote électronique. Le décret n° 2014-793 du 9 juillet 2014 établit les conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique territoriale.

Le souhait de se positionner sur ce dispositif répond à deux objectifs principaux : fiabiliser le vote et favoriser la plus grande participation. Elle présente des avantages tant pour les agents que pour la collectivité.

Dans un contexte où pèse encore l'incertitude de l'évolution de la crise sanitaire, le scrutin électronique permet aux agents de voter, même éloignés du service pour isolement ou arrêt de travail et garantit la distanciation sociale.

Considérant qu'en application de l'article 4 du décret n° 2014-793 du 9 juillet 2014 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique territoriale, « L'autorité territoriale de la collectivité ou de l'établissement auprès duquel est placée l'instance de représentation des personnels peut, par délibération prise après avis du comité technique compétent, décider de recourir au vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel ».

Considérant l'avis rendu par le Comité Technique du 24 mars 2022 relatif au recours au vote électronique dans le cadre de l'organisation des élections professionnelles 2022,

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

LE DÉPARTEMENT

83J00

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA RESSOURCES ET MOYENS
Direction Action Juridique et Institutionnelle
Service Achat et Commande Publique

Rapport examiné par la 8ème commission :
Finances, patrimoine départemental, ressources humaines

OBJET :
Compte rendu des travaux de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

Pièces jointes ou annexes :	*Tableau récapitulatif des observations de la CCSPL2019-2020*

Mes chers collègues,

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) s'est réunie pour examiner les rapports 2019-2020 des délégataires ainsi que les bilans d'activité 2019-2020 des Thermes de Castéra-Verduzan.

Elle a également eu à connaître le projet de création de la régie à autonomie financière pour le Centre Départemental de Santé pour lequel elle a émis un avis favorable.

La réunion s'est tenue le 16 mars dernier.

La Commission a formulé des remarques sur chacun des services délégués, lesquelles figurent au tableau récapitulatif joint au présent rapport. Elles font l'objet, en tant que de besoin, de notifications aux délégataires concernés.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de la communication du compte rendu des travaux de la CCSPL.

Signé
Philippe DUPOUY

Tableau récapitulatif des observations de la commission consultatives des services publics locaux relatives à la gestion déléguée des services publics départementaux

Exercices 2019 et 2020

DELEGATAIRE	OBJET DE LA DSP	DUREE	COMPTE-RENDU D'EXECUTION ET CONTENU DU RAPPORT DU DELEGATAIRE	OBSERVATIONS DE LA COMMISSION
EUROP ASSISTANCE (SA)	**Gestion du dispositif de téléassistance pour les personnes âgées et les personnes handicapées**	5 ans à compter du 01/04/2016	Europ Assistance et son sous-traitant ADPAM assurent l'intégralité du service de téléassistance dans le Gers. Ils gèrent l'accès des demandeurs au service (montage des dossiers administratifs et transmission, le cas échéant, au service d'aide sociale du Département), l'installation des équipements à domicile et le traitement des appels. La réception des appels est effectuée 24 H sur 24 et 365 jours par an. **<u>Pour l'exercice 2019</u>** : Le service compte 1895 contrats d'abonnement représentant 2047 usagers. 39.9% d'entre eux bénéficient d'une prise en charge de l'aide sociale du Département. Le nombre de bénéficiaires poursuit une légère croissance de 1.7% par rapport à 2018, en corrélation avec la moyenne nationale. Le coût de l'abonnement s'établit à 8.18€ TTC contre 7.99€ TTC en 2018. Auquel s'applique un barème d'intervention de l'aide sociale du Département en fonction des ressources des bénéficiaires. Un avenant à la convention a été signé pour revaloriser ce tarif à 8.97€ TTC à partir du 1er octobre 2019. Le nombre d'abonnés bénéficiant d'une prise en charge totale du Département baisse. Alors que le nombre d'abonnés ne recevant pas de participation du Département augmente. Cette évolution montre que le	Les membres de la CCSPL se félicitent de la bonne gestion de ce service public par le délégataire, et des relations saines entre le Département et le délégataire. L'année 2019 aura permis l'actualisation du tarif d'abonnement à deux reprises : une fois en juillet à 8,18€ et une autre fois à 8,97€. L'aide sociale du département pour ce dispositif s'élève à 50 280€ en 2019 et à 46 000€ en 2020. On assiste à une stabilité des demandes d'abonnement et de l'aide sociale. En 2019, on note 2,7% d'appels d'urgence, soit plus de 13% par rapport à 2018. Des tests sont effectués tous les 3 mois auprès des clients par Europ Assistance. La qualité du service est, quant à elle, très positive : on note une bonne capacité d'écoute. Le délégataire a démontré son professionnalisme et ses capacités d'écoute face à la crise sanitaire. La commission souhaiterait plus de précision sur la tarification du SDIS lors des interventions dites abusives.

DELEGATAIRE	OBJET DE LA DSP	DUREE	COMPTE-RENDU D'EXECUTION ET CONTENU DU RAPPORT DU DELEGATAIRE	OBSERVATIONS DE LA COMMISSION
			développement de la prestation s'effectue auprès des personnes dont les revenues sont dans les tranches hautes. **<u>Pour l'exercice 2020</u>** : Le service compte en moyenne sur l'année 2020, 1886 contrats d'abonnement représentant 2082 usagers. 40% d'entre eux bénéficient d'une prise en charge de l'aide sociale du Département. Le nombre de bénéficiaires est stable sur l'année. Le coût de l'abonnement s'établit en 2020 à 8.97€ TTC comme en 2019. Auquel s'applique un barème d'intervention de l'aide sociale du Département en fonction des ressources des bénéficiaires. Le reste à charge de la personne par mois commence à 2.00€ TTC et va jusqu'à 8.97€ TTC selon les ressources des bénéficiaires. Le délégataire n'a pas demandé de revalorisation du tarif en 2020 Le nombre d'abonnés bénéficiant d'une prise en charge totale du Département baisse (340 bénéficiaires en 2019 contre 295 en 2020). Alors que le nombre d'abonnés ne recevant pas de participation du Département augmente (1231 bénéficiaires en 2019 contre 1321 en 2020). Cette évolution montre que le développement de la prestation s'effectue auprès des personnes dont les	

DELEGATAIRE	OBJET DE LA DSP	DUREE	COMPTE-RENDU D'EXECUTION ET CONTENU DU RAPPORT DU DELEGATAIRE	OBSERVATIONS DE LA COMMISSION
			revenues sont dans les tranches hautes.	
Société d'Economie Mixte Paul ARMAGNAC (SEMPA)	**Exploitation et développement de l'autodrome de Nogaro**	12 ans à compter du 01/01/2018	**<u>Pour l'exercice 2019</u>** : L'exercice 2019 présente un résultat excédentaire de 40.000€. Le chiffre d'affaires 2019 de la SEMPA est en augmentation de 63.6% par rapport à 2018. Le chiffre d'affaires consolidé de la SEMPA, de l'A.S.A.A.B. et de l'A.S.M.A.B est de 3.25M€. Les charges d'exploitation sont en augmentation de 7.49%, passant de 1.90M€ à 2.04M€. Les 2 associations subdélégataires ont versé une redevance d'utilisation du circuit à la SEMPA d'un montant de 332K€ pour l'année 2019. La redevance versée au Département au titre de l'exploitation du circuit est quant à elle passée de 129K€ en 2018 à 127K€ en 2018, soit 4.5% du CA consolidé. Le montant des investissements de la SEMPA en 2019 s'élève à 100K€. L'affluence du public est estimée à environ 200.000 visiteurs pour l'année 2019, chiffre stable par rapport à 2018.	Il est précisé aux membres de la CCSPL, l'existence d'une forte dégradation des pistes du circuit : la réfection de ces dernières prévue en 2025 interviendra, finalement, en 2022. Ce qui engendre une modification importante du montant de la provision pour grosses réparations. Il est fait une présentation financière des deux années écoulées. L'exercice 2019 a été excédentaire grâce à un bon niveau du chiffre d'affaire. 2020 s'est soldé par un résultat net comptable déficitaire causée par la chute du chiffre d'affaire suite à la crise sanitaire. Le nombre de jour d'occupation du circuit est en net recul en 2020 du fait de la crise sanitaire (fermeture de mars à juin puis de fin octobre à décembre). Mais également la fréquentation du circuit avec seulement 29714 personnes lors de la saison 2020 L'indemnisation prévue à l'ancien contrat a été soldée.

DELEGATAIRE	OBJET DE LA DSP	DUREE	COMPTE-RENDU D'EXECUTION ET CONTENU DU RAPPORT DU DELEGATAIRE	OBSERVATIONS DE LA COMMISSION
			<u>Pour l'exercice 2020</u> : L'exercice 2020 présente un résultat net déficitaire de 241.000€. Le chiffre d'affaires 2020 de la SEMPA s'établi a -627.000€ du fait de la crise sanitaire. Le chiffre d'affaires consolidé de la SEMPA, de l'A.S.A.A.B. et de l'A.S.M.A.B est de 1.4M€, soit une diminution de 31% par rapport à l'exercice précédent (2.04M€). Les charges d'exploitation sont en diminution de 16%, passant de 2 048K€ à 1 723K€. Les 2 associations subdélégataires ont versé une redevance d'utilisation du circuit à la SEMPA d'un montant de 323K€ pour l'année 2020. La redevance versée au Département au titre de l'exploitation du circuit est quant à elle passée de 128K€ en 2019 à 87K€ en 2020. Elle est composée d'une partie fixe de 80K€ et d'une partie variable représentant 4.5% du CA consolidée. Le montant des investissements de la SEMPA en 2020 s'élève à 46K€. L'affluence du public est estimée à environ 38.000 visiteurs pour l'année 2020, contre une moyenne de 200.000 visiteurs les années précédentes. Les limitations du nombre de personnes du fait de la crise sanitaire, a	Les membres de la CCSPL prennent acte que les restrictions sanitaires en 2020 ont fortement impacté l'activité de l'autodrome de Nogaro et espèrent une reprise de l'activité en 2022.

DELEGATAIRE	OBJET DE LA DSP	DUREE	COMPTE-RENDU D'EXECUTION ET CONTENU DU RAPPORT DU DELEGATAIRE	OBSERVATIONS DE LA COMMISSION
			fortement impacté la fréquentation du circuit.	
Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG)	**Aménagement, gestion et exploitation du réservoir de la Bataillouze**	20 ans à compter du 01/07/2007	Aucune action n'a été conduite par la CACG au cours de l'exercice rapporté.	Cette convention signée il y a douze ans est au point mort du fait du départ d'un financeur dans le projet.
Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG)	**Gestion des ouvrages hydrauliques Départementaux (Astarac, Bousquetara, Candau, Osse, Saint-Laurent)**	5 ans à compter du 01/01/2019	**<u>Pour l'exercice 2019</u>** : Le compte d'exploitation pour les 5 ouvrages hydrauliques fait apparaître, un résultat excédentaire de 6122€ en 2019. Le total des produits 348790€, sont supérieurs aux charges 339608€. En 2019, le concessionnaire a versé au département une redevance de 10767€. Les produits d'activité représentent un montant de 317268€. Les charges pour travaux et maintenance sont de 44488€ en 2019. Les charges d'énergie s'élèvent à 89596€ pour tous les ouvrages, soit 26.38% des charges. Le nombre de contrats d'irrigation pour tous les ouvrages, s'élève pour 2019 à 256. **<u>Pour l'année 2020 :</u>** Le compte d'exploitation pour les 5 ouvrages hydrauliques fait apparaître, un résultat excédentaire s'élevant à 69 403€ (avant impôts) en 2020.	Il est présenté aux membres de la CCSPL le bilan pour les années 2019 et 2020 pour l'ensemble des lacs. Les travaux restants des précédents contrats ont été réalisés par le concessionnaire. L'année 2019 aura été une année de gestion : on assiste à une forte baisse d'alimentation en eau, phénomène qui met en avant sa dépendance (les débits de la Neste sont faibles). Les stockages se retrouvent peu remplis. L'année 2020, quant à elle, affiche une configuration tendue, mais pas autant qu'en 2019. Les membres de la commission prennent acte de la situation tendue sur l'usage de l'eau pendant les périodes sèches. Il est précisé à la commission que d'importants travaux à la charge du département sont prévus pour la mise aux normes de deux ouvrages et qui permettront un remplissage complet des ouvrages.

Tableau récapitulatif des observations de la commission consultatives des services publics locaux relatives à la gestion déléguée des services publics départementaux – exercices 2019 et 2020

DELEGATAIRE	OBJET DE LA DSP	DUREE	COMPTE-RENDU D'EXECUTION ET CONTENU DU RAPPORT DU DELEGATAIRE	OBSERVATIONS DE LA COMMISSION
			Le total des produits 374 958€, sont supérieurs aux charges 305 555€. En 2020, le concessionnaire a versé au département une redevance de 10 000€ (contre 10 767€ en 2019). Les produits d'activité représentent un montant de 328 725€. Les charges pour travaux et maintenance sont de 36 216€ en 2020. Les charges d'énergie s'élèvent à 51 478€ pour tous les ouvrages, en baisse par rapport à 2019 (89 596€). Le nombre de contrats d'irrigation pour tous les ouvrages, s'élève pour 2020 à 248 contre 256 en 2019.	Il est fait une présentation globale du bilan financier des lacs pour les années 2019 et 2020, mais également sur la durée totale des contrats de délégation de service public. Les résultats des deux exercices sont excédentaires. Les membres de la commission demandent de maintenir ce niveau d'exigence auprès du délégataire tant pour sa gestion financière que technique.

DELEGATAIRE	OBJET DE LA DSP	DUREE	COMPTE-RENDU D'EXECUTION ET CONTENU DU RAPPORT DU DELEGATAIRE	OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

REGIE	OBJET	BILAN D'ACTIVITE	OBERVATIONS DE LA COMMISSION
Centre thermal de Castera-Verduzan	Gestion et Exploitation du centre thermal	**<u>Pour l'exercice 2019</u>** : Le budget annexe du pôle thermal a été équilibré par le budget principal à hauteur 337 815 €. Le nombre de curistes s'établit à 209 curistes. Il est en baisse par rapport à 2018 (249 curistes). Le chiffre d'affaires sur l'activité « cures » y compris résidence est de : 170 065 € (200 101 € en 2018). Le centre thermal de CASTERA-VERDUZAN a vu en 2019 une baisse de son activité « cures thermales » et « thermoludique ». En effet, l'établissement rencontre des difficultés à capter un public diversifié au plan national en raison de ses spécificités thérapeutiques sachant par ailleurs que son fonctionnement est optimisé au maximum afin d'éviter tout surcoût. **<u>Pour l'exercice 2020</u>** : L'année 2020 a été marquée par 4 mois et demi de fermeture en raison de la situation sanitaire exceptionnelle liée au Covid et d'énormes contraintes pendant les périodes d'ouverture (jauges, port du	Il est précisé aux membres de la CCSPL qu'un agrément thérapeutique supplémentaire a été demandé (rhumatologie) pour permettre de diversifier l'activité thermale. Cette procédure est actuellement en cours. La commission s'interroge également sur la possibilité ou non de développer l'activité « thermoludique ».

DELEGATAIRE	OBJET DE LA DSP	DUREE	COMPTE-RENDU D'EXECUTION ET CONTENU DU RAPPORT DU DELEGATAIRE	OBSERVATIONS DE LA COMMISSION
			masque) qui ont eu un fort impact sur la fréquentation de l'établissement. Le budget annexe du centre thermal a été équilibré par le budget principal à hauteur de 635 739 €. Le nombre de curistes, en très forte baisse, s'établit à 75 contre 209 en 2019. Cette fréquentation s'explique d'une part par les fermetures administratives, les interdictions de circuler et les craintes des curistes, public souvent âgé et fragile, face à l'épidémie de Covid. Le chiffre d'affaires sur l'activité « cures » y compris résidence est de : 52 454 € contre 170 065 € en 2019. Le centre thermal de CASTERA-VERDUZAN, comme l'ensemble des établissements thermaux et de bien-être a connu une très forte baisse de son activité du fait de la pandémie de Covid et des contraintes sanitaires qui en ont découlé.	
Centre Départemental de santé	Gestion des centres départementaux de santé		Création de la régie avec autonomie financière pour les centres départementaux de santé. Cette régie, dotée de la seul autonomie financière est chargée de l'exploitation d'un service public administratif. Le Centre départemental de santé a pour objet d'assurer des soins de proximité dans les communes du département confrontées à une absence ou une insuffisance marquée de médecins généralistes pratiquant l'exercice libéral.	Les membres de la CCSPL donnent un avis favorable à la création de la régie autonome pour la gestion du centre départemental de santé. Ils demandent à avoir un retour sur les avis des usagers des futurs centres de santé.

DELEGATAIRE	OBJET DE LA DSP	DUREE	COMPTE-RENDU D'EXECUTION ET CONTENU DU RAPPORT DU DELEGATAIRE	OBSERVATIONS DE LA COMMISSION
			Fixation des tarifs du service : la rémunération des actes de consultation se fait en application de l'Accord national contracté avec l'Assurance maladie ; le centre de santé étant conventionné secteur 1 et pratiquant la dispense d'avance de frais. Les autres produits éventuels correspondant à des services fournis par la régie sont fixés par le Conseil départemental, après avis de la Caisse primaire d'assurance maladie.	

LE DÉPARTEMENT

83J01

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA RESSOURCES ET MOYENS
Direction Action Juridique et Institutionnelle
Service de l'Assemblée

Rapport examiné par la 8ème commission :
Finances, patrimoine départemental, ressources humaines

OBJET :
Attribution de mandats spéciaux à des Conseillers Départementaux.

Pièces jointes ou annexes :	*Néant*

Mes chers collègues,

Afin de procéder à la prise en charge réglementaire des frais de mission dans les conditions de l'article L3123-19 du code général des collectivités territoriales, je vous propose d'accorder un mandat spécial aux Conseillers Départementaux, pour leur participation aux Marchés Flottants, qui se tiendront du 16 au 18 septembre 2022, à Paris.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

83J02

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA RESSOURCES ET MOYENS
Direction Action Juridique et Institutionnelle
Service de l'Assemblée

Rapport examiné par la 8ème commission :
Finances, patrimoine départemental, ressources humaines

OBJET :
Représentations du Conseil Départemental au sein de commissions et organismes divers.

Pièces jointes ou annexes :	*Annexe en attente*

Mes chers collègues,

En application des dispositions de l'article L3121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Départemental de procéder à la désignation de ses membres pour siéger au sein de commissions et organismes divers.

La liste des commissions et organismes concernés vous sera remise en séance.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

84N00

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES
Direction Patrimoine Immobilier
Service Technique Patrimoine Immobilier

Rapport examiné par la 8ème commission :
Finances, patrimoine départemental, ressources humaines

OBJET :
Abbaye de Flaran : programmation de travaux au titre du strict entretien pour l'exercice 2022.

Comptabilité des affectations :

Chapitre 011 article 615221 fonction 312
Enveloppe n°30993
ENTRETIEN REPARATIONS BATIMENT ABBAYE FLARAN
Crédit de paiement
(fonctionnement)

Inscrit	16 240,00 €
Affecté	4 239,50 €
Disponible	12 000,50 €
Proposé	11 939,00 €

Pièces jointes ou annexes :	*Néant*

Mes chers collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le programme de travaux de strict entretien de l'Abbaye de Flaran que je vous propose de réaliser au titre de l'année 2022.

Il s'agit d'un programme à maîtrise d'ouvrage départementale, auquel l'État participe par le biais d'une subvention qui devrait s'élever à 40 % du montant hors taxes des travaux, et dont la programmation, proposée en concertation avec le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Gers, consiste à réaliser :

- recalage d'une pierre de voute d'une baie de l'église, surveillance de plusieurs fissures dans l'église et au niveau de la salle capitulaire et nettoyage des contreforts Nord de l'Abbaye, de la façade Nord du Dortoir aux Moines et du muret entre les 2 cours
  Société ACROBAT & SAUGNAC 4 772,70 € HT

- reprise du plancher du bâtiment « Pompe » et constat de l'état de vétusté de l'ensemble des toitures de l'Abbaye de FLARAN, en vue de planification de travaux de strict entretien ultérieurs
  Société VILLECAMPE 5 175,93 € HT

soit un montant total envisagé de 9 948,63 € HT

Je vous propose de donner votre accord pour :

- la réalisation des travaux précités,
- la sollicitation de la subvention correspondante soit 3 979,45 €,

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

84N01

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES
Direction Patrimoine Immobilier
Service Gestion Patrimoine Immobilier

Rapport examiné par la 8ème commission :
Finances, patrimoine départemental, ressources humaines

OBJET :
Pôle d'Action Sociale de Gimont - Proposition d'acquisition d'un bâtiment 4, rue du Collège à Gimont

Comptabilité des affectations :
ACQ BATI POLE AS GIMONT
Autorisation de programme (2022/4)
N°39550
Chapitre 21 article 2115 fonction 50

Voté	550 000,00 €
Affecté	0,00 €
Disponible	550 000,00 €
Proposé	410 000,00 €

Pièces jointes ou annexes :	*PlanGimontPASPlaceStEloiEtRueCollege*

Mes chers collègues,

Le Pôle d'Action Sociale de Gimont est actuellement installé dans un bâtiment situé 13, place Saint-Eloi, acquis par le Département en 1996.

Cet immeuble, d'une surface de 330 m² élevé sur 4 niveaux, n'est plus entièrement utilisé car il était dimensionné pour abriter notre ancienne Unité Territoriale d'Action Sociale devenue depuis Maison Départementale des Solidarités désormais implantée à L'Isle-Jourdain.

De plus, il nécessite d'importants travaux de réhabilitation notamment en matière d'accessibilité, de rénovation et de mise aux normes des locaux. Aujourd'hui, les conditions d'accueil du public ne sont plus satisfaisantes, de même que les conditions de travail de nos agents.

Le Département a eu connaissance de la vente d'un immeuble situé 4, rue du Collège, à proximité immédiate de la place Saint-Eloi, situé sur des terrains cadastrés section AD n°199 et 200. Ce bâtiment, élevé sur un étage, est constitué de deux lots de copropriété à usage de bureaux. Il a été totalement restructuré en 2006.

Le lot n° 1 est propriété de la Mutualité Sociale Agricole. Il comprend le rez-de-chaussée du bâtiment, les espaces verts extérieurs, le cheminement piétonnier et le parking de 4 places de stationnement. Les locaux du rez-de-chaussée, d'une surface de 137 m², sont composés de 5 bureaux, un hall d'accueil, une salle de repos, des sanitaires et des espaces de rangements.

Le lot n° 2 appartient à la SCI de l'Atelier (Cabinet d'architecture). Il regroupe le premier étage du bâtiment d'une superficie de 139 m². Cet espace est constitué de 4 bureaux, d'une salle de repos, de sanitaires et de locaux techniques.

En plus d'une situation géographique idéalement située en cœur de ville et dans le même secteur que les locaux actuellement occupés, l'état sanitaire, structurel et fonctionnel de cet ensemble immobilier permettrait de répondre rapidement aux besoins du Pôle d'Action Sociale. Des aménagements permettront de rendre le 1er étage accessible et de réunir les deux parties, qui disposent, à l'heure actuelle, d'entrées indépendantes. Le coût des travaux à engager est estimé à environ 140 000 € TTC, honoraires de prestations intellectuelles compris.

Le Département a fait une offre à chacun des copropriétaires qui ont accepté, soit 180 000 € pour le lot 1 et 220 000 € pour le lot 2, net vendeurs. Ces montants s'inscrivent dans la fourchette d'évaluation établie par la Direction de l'Immobilier de l'Etat. Il convient également de préciser que s'ajouteront à ces frais, les honoraires du notaire estimés à environ 10 000 € TTC.

Ainsi, le montant total prévisionnel de ce projet s'élève à 550 000 € TTC.

Il convient de préciser qu'une demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) a été déposée auprès de l'Etat, pour cette opération, à hauteur de 208 667 €.

Au vu de l'importance des travaux à réaliser sur le bâtiment actuel, l'acquisition de nouveaux locaux semble la solution la plus appropriée. L'ensemble immobilier de la rue du Collège est plus adapté et permettra d'améliorer de façon considérable les conditions d'accueil des publics du Pôle Social et de travail de nos agents.

Le bien départemental, situé 13, place Saint-Eloi, pourra être mis en vente après déménagement de nos agents ; l'estimation de la DIE s'établissant à 200 000 €.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, je vous propose :

- de procéder à l'acquisition des deux lots de copropriété constituant l'immeuble 4, rue du Collège, aux conditions financières suivantes :

  - 180 000 € net vendeur, pour le lot n° 1, propriété de la Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Sud,

  - 220 000 € net vendeur, pour le lot n° 2, propriété de la SCI de l'Atelier,

- de m'autoriser à signer tous les documents relatifs à la réalisation de cette opération, notamment les actes d'acquisition correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

COMMUNE DE GIMONT

84N02

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES
Direction Patrimoine Immobilier
Service Gestion Patrimoine Immobilier

Rapport examiné par la 8ème commission :
Finances, patrimoine départemental, ressources humaines

OBJET :
Commune d'Eauze - Proposition de vente de l'ancien Laboratoire viticole à la Communauté de Communes du Grand Armagnac.

Pièces jointes ou annexes :	*Plan de localisation*

Mes chers collègues,

Le Département est propriétaire, depuis 1970, du site de l'ancien laboratoire viti-vinicole, situé route de Cazaubon à Eauze.

Cet ensemble immobilier se compose d'un bâtiment principal à usage de laboratoire d'environ 900 m², d'un garage couvert et d'un atelier fermé d'environ 120 m², sur un terrain de 11 272 m², cadastré Section BB n°15.

Depuis la cessation des activités viticoles et le transfert de l'activité Sol au sein du laboratoire, chemin de Naréoux à Auch, le site est désaffecté et a été mis en vente en 2021.

La Communauté de Communes du Grand Armagnac (CCGA) a fait part de son souhait de se porter acquéreur de ce bien, lui permettant ainsi de réunir sur un même site, l'ensemble de ses services administratifs ainsi que le centre de loisirs.

Après réalisation des études de faisabilité techniques et financières, la CCGA a fait une offre au prix de 270 000 € net vendeur.

Cette proposition étant conforme à l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat, je vous propose :

- de répondre favorablement à cette offre,
- de constater la désaffectation du site et de procéder à son déclassement,
- de m'autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de cette transaction, notamment l'acte de vente correspondant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

Commune d'EAUZE
Localisation Laboratoire Viti-vinicole

84N03

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES
Direction Patrimoine Immobilier
Service Gestion Patrimoine Immobilier

Rapport examiné par la 8ème commission :
Finances, patrimoine départemental, ressources humaines

OBJET :
Commune de Cologne - Projet de vente du terrain départemental situé lieudit "A Buguet" à la commune de Cologne.

Pièces jointes ou annexes :	*Plan situation*

Mes chers collègues,

Le Département est propriétaire, par ordonnance d'expropriation du 1er février 1984, d'une parcelle située lieudit « A Buguet » à Cologne, cadastrée section AH n°1, d'une contenance totale de 7 432 m² sur laquelle est implanté un bâtiment loué par l'association Arcolan œuvrant dans le domaine social.

Lors de notre dernière séance, nous avons décidé de vendre à cette association l'emprise qu'elle occupe, soit une surface de 2 232 m², à détacher de cette parcelle départementale, moyennant le prix de 80 000 €.

Aujourd'hui, la commune de Cologne a fait part de son intérêt à acquérir le terrain restant, dont une partie était à usage de dépôt de matériaux, représentant une surface d'environ 5 200 m².

Après échanges avec la Commune, le prix de vente pourrait s'établir à 17,28 € le mètre carré, s'inscrivant dans la fourchette de la valeur vénale établie par la Direction de l'Immobilier de l'Etat.

Je vous rappelle que la vente de ce bien, acquis par voie d'expropriation, peut être effectuée sans qu'il soit nécessaire de purger le droit de rétrocession, un délai de 30 ans s'étant écoulé depuis l'ordonnance d'expropriation.

Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord :

- de répondre favorablement à la demande de la commune de Cologne et de réaliser cette cession au prix de 17,28 € le mètre carré, étant précisé que la surface exacte à céder sera déterminée par les soins d'un géomètre expert,

- de procéder à la désaffectation et au déclassement du domaine public départemental de ce bien,

- de m'autoriser à signer tous les documents relatifs à la réalisation de cette opération, notamment l'acte de vente correspondant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

COLOGNE – PARCELLE DEPARTEMENTALE SITUEE A BUGUET

LE DÉPARTEMENT

84N04

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 24 JUIN 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DGA INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES
Direction Patrimoine Immobilier
Service Gestion Patrimoine Immobilier

Rapport examiné par la 8ème commission :
Finances, patrimoine départemental, ressources humaines

OBJET :
MDS de Nogaro - Mise à disposition de locaux pour l'installation d'une Maison France Services et d'une permanence de la Mutualité Sociale Agricole.

Pièces jointes ou annexes :	*Projet convention MDS Nogaro Maison France Service CCBA.doc - Projet convention MDS Nogaro MSA.doc*

Mes chers collègues,

La Communauté de Communes du Bas-Armagnac (CCBA) souhaite implanter sur son territoire une Maison France Services (MFS) et, à cette fin, a sollicité du Département la possibilité d'intégrer les locaux de la Maison Départementale des Solidarités (MDS) de Nogaro, située 8, avenue du Cassou de Herré.

Comme vous le savez, cette structure permet à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il réside de réaliser ses démarches administratives du quotidien, liées à l'emploi, la retraite, la santé, la famille… et d'être accueilli dans un lieu unique.

En parallèle, la MSA a émis la volonté d'assurer une permanence sur ce même secteur, et dans ces mêmes locaux.

Toujours attentif au renforcement d'un service public de proximité, il semble important que notre Collectivité s'associe à ces initiatives.

En effet, l'accueil de ces deux partenaires au sein des locaux de la MDS permettra d'améliorer les échanges entre les professionnels des trois institutions, pour développer les complémentarités dans l'accompagnement du public accueilli.

Le rez-de-chaussée du bâtiment départemental est en capacité d'accueillir ces services. Des aménagements sont toutefois indispensables pour permettre à chaque entité de disposer des postes de travail nécessaires et de restructurer l'espace attente et les sanitaires.

Le montant estimatif des travaux nécessaires s'établit à 135 000 € Hors Taxes, intégrant également des améliorations au niveau de l'accueil de la MDS.

La CCBA et la MSA ont fait part de leur accord pour une participation financière à cet investissement qui s'élève respectivement à 45 677,99 € et 37 548,45 €.

Il convient de préciser que cette opération a fait l'objet d'une demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental (DSID) à hauteur de 40%. Dans l'hypothèse de l'octroi de cette aide, les participations financières seront alors ajustées.

Concernant la mise à disposition proprement dite, les redevances d'occupation pourraient intervenir sur la base de 103 € le mètre carré par an, hors charges, correspondant au prix moyen sur ce secteur.

Les surfaces pressenties sont de 44,10 m² pour la MFS et 30,34 m² pour la MSA, ce qui porterait le montant annuel des redevances à 4 542,30 € pour la MFS et 3 125, 02 € pour la MSA.

Concernant le remboursement des charges (fluides, entretien des locaux, maintenances obligatoires), celui-ci sera calculé en fonction des surfaces occupées.

Aussi, si vous en êtes d'accord, je vous propose d'adopter le principe de l'installation d'une Maison France Services et d'une permanence MSA au sein de la Maison Départementale des Solidarités de Nogaro et, à cet effet :

- d'autoriser la mise à disposition à la Communauté de Communes du Bas-Armagnac pour le projet MFS, d'une surface de 44,10 m², moyennant le paiement d'une redevance d'occupation annuelle hors charges de 103 €/m², soit 4 542,30 € ;

- d'autoriser la mise à disposition à la MSA, d'une surface de 30,34 m², moyennant le paiement d'une redevance d'occupation annuelle hors charges de 103 €/m², soit 3 125,02 € ;

- de fixer le montant maximum des participations financières inhérentes aux travaux à réaliser pour permettre ces installations à 45 677,99 € pour la MFS et 37 548,45 € pour la MSA, précision faite que ces montants sont susceptibles d'être ajustés en fonction de l'octroi de la Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental, sollicitée par le Département au titre de cette opération ;

- de m'autoriser à signer les conventions d'occupation temporaire correspondantes, dont les projets figurent ci-joint.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé
Philippe DUPOUY

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAS-ARMAGNAC

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

ENTRE :

Le Département du Gers, représenté par Monsieur Philippe DUPOUY, Président du Conseil Départemental du Gers, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Départemental du 24 juin 2022,

ci-après désigné « **le Bailleur** » ou « **le Département** »,

ET

La Communauté de Communes du Bas-Armagnac (CCBA), dont le siège social est à Nogaro (32110) 77, rue Nationale - BP 45, représenté par Monsieur Vincent GOUANELLE, en sa qualité de Président, en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du 8 juin 2022,

ci-après désigné « **le Preneur**» ou « **la CCBA** »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 3213-1.

EXPOSE :

La Communauté de Communes du Bas Armagnac (CCBA) a souhaité implanter sur son territoire une Maison France Services (MFS) et a sollicité du Département, à cette fin, la possibilité d'intégrer les locaux de la Maison Départementale des Solidarités (MDS) de Nogaro.

L'accueil de cette structure a nécessité toutefois des aménagements au rez-de-chaussée du bâtiment. La CCBA a donné son accord pour participer financièrement à cette opération.

La présente convention a donc pour objet de définir les modalités et les conditions de mise à disposition des locaux ainsi que celles inhérentes à la participation financière.

CECI ETANT EXPOSE, LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION :

Le Département met à la disposition de la CCBA des locaux, d'une surface de 44,10 m², situés au rez-de-chaussée du bâtiment, dont il est propriétaire à Nogaro 8, avenue Cassou de Herré, ainsi constitués :

- dans le hall d'accueil mutualisé, deux espaces de travail, pour une surface de 27,45 m²,
- un bureau meublé à usage d'entretien confidentiel, de 8,40 m²,
- des locaux communs comprenant un espace attente et des sanitaires.

Les locaux sont équipés en eau, électricité, chauffage, connexions téléphoniques et informatiques.

Le Preneur déclare avoir une parfaite connaissance des lieux pour les avoir visités au préalable.

Un plan des espaces mis à disposition figure en annexe.

ARTICLE 2 – REGIME JURIDIQUE DE L'AUTORISATION :

L'autorisation d'occupation accordée au Preneur est consentie sous le régime de l'occupation temporaire du domaine public. Elle est soumise aux règles du droit administratif.

ARTICLE 3 – USAGE DE L'AUTORISATION :

Cette autorisation est accordée pour permettre l'installation et le fonctionnement d'une Maison France Services.

Le Département pourra retirer l'autorisation d'occuper, si l'activité exercée n'est plus compatible avec l'objet ci-dessus.

ARTICLE 4 – DUREE – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION :

La présente convention est consentie pour une durée de 3 ans et prend avec effet à compter du 11 juillet 2022.

Elle pourra être renouvelée par tacite reconduction pour une période identique.

Toute modification au présent contrat s'effectue par avenant.

ARTICLE 5 – ETAT DES LIEUX :

Un état des lieux sera dressé et joint aux présentes.

Au terme de la convention, les lieux devront être restitués en parfait état de réparation de toute espèce et les équipements en bon état de fonctionnement.

ARTICLE 6 – REDEVANCE D'OCCUPATION ET CHARGES :

a) <u>Redevance</u> :

Pour le calcul de la redevance, la surface prise en compte est de 44,10 m². Elle correspond à la surface privative de 35,85 m² à laquelle s'ajoute le prorata des espaces communs établi à 8,25 m².

La présente mise à disposition est consentie moyennant une redevance annuelle de 103 €/m², soit un montant de 4 542,30 €.

Ce montant est payable semestriellement à terme échu.

Cette redevance sera révisée à l'expiration de chaque période annuelle, en fonction de l'indice ILAT (Indice des Loyers des Activités Tertiaires) publié par l'INSEE, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une quelconque notification.

L'indice de base à retenir est celui du dernier trimestre connu au moment de la prise de jouissance de locaux par le locataire : indice de référence : 4ème trimestre 2021 : 118,97. L'indice servant de référence au calcul de chaque modification périodique sera celui du même trimestre de chaque année.

b) <u>Charges</u> :

Le Preneur règlera sa part de frais de fonctionnement (chauffage, électricité, eau, ménage, taxe ordures ménagères). Le calcul s'établit au prorata des surfaces occupées.

Le règlement des charges interviendra sur l'exercice n+1 sur présentation d'un récapitulatif, établi par le Département, les justificatifs étant tenus à la disposition du Preneur**.**

Il convient de préciser que le Preneur règlera directement ses consommations téléphoniques, celui-ci disposant d'une ligne dédiée.

ARTICLE 7 – PARTICIPATION FINANCIERE

L'installation de la Maison France Service au sein de la Maison Départementale des Solidarités a induit des travaux dont le montant total est de l'ordre de 135 000 € HT.

La CCBA participe financièrement à cette opération pour un montant maximal de 45 677,99 €, conformément au tableau de répartition financière figurant en annexe.

Toutefois, cette opération ayant fait l'objet d'une demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental (DSID), à hauteur de 40%, cette participation sera ajustée en fonction du montant effectivement attribué, à ce titre, par l'Etat.

Le Département tient informé la CCBA de la suite réservée à cette demande.

La CCBA procèdera au remboursement de cette participation, sur présentation des factures acquittées, soit en un seul versement sur l'exercice budgétaire 2022, dans l'hypothèse où la subvention DSID est octroyée, soit en deux versements respectivement en 2022 et 2023, dans le cas contraire.

Il convient de noter que la participation financière comprend les travaux à réaliser et les achats de mobiliers. Aussi, il est convenu que lorsque la CCBA aura versé l'intégralité du montant de la participation financière, elle deviendra propriétaire des mobiliers acquis, spécifiquement par le Département, pour l'accueil de la Maison France Services, conformément à la liste figurant en annexe.

ARTICLE 8 - RESILIATION

♦Cette convention pourra être dénoncée :

* à tout moment par l'une ou l'autre partie avec un préavis de trois mois, signifié par lettre recommandée avec avis de réception,

* par lettre recommandée avec accusé de réception, en cas d'inexécution par le preneur de l'une quelconque de ses obligations, deux mois après une mise en demeure restée sans effet,

* pour un motif d'intérêt général en ce que l'autorisation d'occupation porte sur le domaine public, sous réserve d'un préavis de 3 mois signifié par lettre recommandée avec avis de réception.

♦Dans tous les cas, si la résiliation des présentes intervenait avant le remboursement total de la participation financière aux travaux réalisés, soit 45 677,99 €, la CCBA s'engage à s'acquitter du montant restant dû avant la fin du délai de préavis.

ARTICLE 9 – DROITS ET OBLIGATIONS DES PARTIES :

9.1 - OBLIGATIONS DU PRENEUR :

- JOUISSANCE – ETAT DES LIEUX : le Preneur prend les lieux, objet de la convention, dans l'état où ils se trouvent au moment de l'entrée en jouissance. Il n'occupe pas d'autres parties que les lieux mis à disposition, ne fera rien qui puisse nuire à la tranquillité ou à la jouissance paisible des autres occupants et voisins de l'immeuble.

- TRAVAUX-TRANSFORMATIONS : le Preneur ne fait aucun changement, démolition, percement de murs ou cloisons, etc…, sans le consentement préalable, par écrit, du Bailleur. Tous embellissements et améliorations faits par le Preneur restera à l'expiration de la convention la possession du propriétaire, et ce, sans indemnité.

- ENTRETIEN-REPARATIONS : concernant les réparations locatives, le Preneur s'engage à informer immédiatement le Département de tout dysfonctionnement constaté, par l'intermédiaire du chef de la MDS.

- CESSION-SOUS LOCATION : le Preneur occupe personnellement les lieux loués, il ne peut en aucun cas, sous peine de résiliation de la convention, sous-louer les lieux, y domicilier toute entreprise ou céder le droit à occupation.

- DESTINATION DE L'IMMEUBLE : il doit user des locaux suivant la destination prévue à la convention et les tenir en état d'exploitation.

- CHARGES : le Preneur s'acquitte des charges de toute nature qui lui incombe, des frais d'installation et des frais de remise en état en fin d'occupation des lieux.

- ASSURANCES : le Preneur s'engage à contracter toutes les assurances nécessaires (en tant qu'occupant) auprès de la compagnie de son choix, couvrant l'intégralité des risques susceptibles de survenir durant le temps de son occupation : incendie, explosion, dégâts des eaux, vols, responsabilité civile et accidents de toute nature, recours des voisins et des tiers, etc…
Les occupants auront l'entière responsabilité des dommages et nuisances éventuelles pouvant survenir, de leur fait ou des personnes agissant pour leur compte, sur leur personnel, leurs fournisseurs, leurs prestations et à tout tiers pouvant se trouver dans les lieux objets des présentes, ainsi qu'à leurs biens.

L'occupant devra fournir au propriétaire l'attestation justificative délivrée par sa compagnie d'assurance.

Il demeurera par ailleurs gardien du matériel qu'il serait amené à entreposer dans les locaux, objet de la présente convention.

9.2 - OBLIGATIONS DU BAILLEUR :

- Le Département est tenu aux obligations incombant au propriétaire, à savoir les grosses réparations relatives au clos et au couvert, à l'exclusion de celles consécutives à un manquement du Preneur à ses propres obligations.

- Le Département prend également à sa charge les réparations locatives,

- Le Bailleur contracte toutes les assurances nécessaires en sa qualité de propriétaire des lieux.

ARTICLE 10 – MODIFICATIONS ET LITIGES :

Toute modification des présentes interviendra par avenant qui sera négocié d'accord parties.

En cas de litige dans l'exécution des présentes, les parties attribuent compétence exclusive aux tribunaux du ressort de la situation des immeubles.

ARTICLE 11 – ELECTION DE DOMICILE :

Pour l'exécution des présentes et de leur suite,

- Le Département élit domicile au : 81, route de Pessan – BP 569
32022 AUCH CEDEX 9

- La CCBA à l'adresse suivante : 77, rue Nationale - BP 45
32110 NOGARO

ARTICLE 12 – ENREGISTREMENT :

Si l'une des parties souhaite procéder à l'enregistrement de la présente convention, les frais correspondants seront à sa charge.

ARTICLE 13 – ANNEXES A LA CONVENTION

Sont annexés aux présentes les documents suivants :

- Le plan des locaux,
- L'état des lieux,
- La liste des mobiliers propriété de la CCBA, après règlement de la totalité de la participation financière,
- Le récapitulatif des travaux et le montant de la participation financière.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux.

Fait à Auch, le

Pour le Département du Gers,
Le Président,

Pour la Communauté de Communes
Du Bas-Armagnac,
Le Président,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GERS

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE
MIDI-PYRENEES SUD

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

ENTRE :

Le Département du Gers, représenté par Monsieur Philippe DUPOUY, Président du Conseil Départemental du Gers, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Départemental du 24 juin 2022,

ci-après désigné « **le Bailleur** » ou « **le Département** »,

ET

La Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Sud (MSA MPS), dont le siège social est à Auch (32000) place du Maréchal Lannes, représentée par Monsieur Sébastien BISMUTH-KIMPE, Directeur Général, en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date des 17 et 18 septembre 2020,

ci-après désigné « **le Preneur**» ou « **la MSA MPS**»

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 3213-1.

EXPOSE :

La Mutualité Sociale Agricole a souhaité assurer une permanence au sein de la Maison Départementale des Solidarités (MDS) de Nogaro.

L'accueil de cette structure a nécessité des aménagements au rez-de-chaussée du bâtiment. La MSA MPS a donné son accord pour participer financièrement à cette opération.

La présente convention a donc pour objet de définir les modalités et les conditions de mise à disposition des locaux ainsi que celles inhérentes à la participation financière.

CECI ETANT EXPOSE, LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION :

Le Département met à la disposition de la MSA MPS des locaux, d'une surface de 30,34 m², situés au rez-de-chaussée du bâtiment, dont il est propriétaire à Nogaro 8, avenue Cassou de Herré, ainsi constitués :

- deux bureaux, représentant une surface de 22,09 m²,

- des locaux communs comprenant un espace attente et des sanitaires.

Les locaux sont équipés en eau, électricité, chauffage, connexions téléphoniques et informatiques.

La MSA MPS déclare avoir une parfaite connaissance des lieux pour les avoir visités au préalable.

Un plan des locaux mis à disposition figure en annexe.

ARTICLE 2 – REGIME JURIDIQUE DE L'AUTORISATION :

L'autorisation d'occupation accordée au Preneur est consentie sous le régime de l'occupation temporaire du domaine public. Elle est soumise aux règles du droit administratif.

ARTICLE 3 – USAGE DE L'AUTORISATION :

Cette autorisation est accordée pour permettre à la MSA MPS d'assurer ses permanences.

Le Département pourra retirer l'autorisation d'occuper, si l'activité exercée n'est plus compatible avec l'objet ci-dessus.

ARTICLE 4 – DUREE – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION :

La présente convention est consentie pour une durée de 3 ans et prend effet à compter du 1er septembre 2022.

Elle pourra être renouvelée par tacite reconduction pour une période identique.

Toute modification au présent contrat s'effectue par avenant.

ARTICLE 5 – ETAT DES LIEUX :

Un état des lieux sera dressé et joint aux présentes.

Au terme de la convention, les lieux devront être restitués en parfait état de réparation de toute espèce et les équipements en bon état de fonctionnement.

ARTICLE 6 – REDEVANCE D'OCCUPATION ET CHARGES :

a) <u>Redevance</u> :

Pour le calcul de la redevance, la surface prise en compte est de 30,34 m². Elle correspond à la partie privative de 22,09 m² à laquelle se rajoute le prorata des espaces communs établi à 8,25 m².

La présente mise à disposition est consentie moyennant une redevance annuelle de 103€/m², soit un montant de 3 125,02 €.

Ce montant est payable annuellement par avance.

Cette redevance sera révisée à l'expiration de chaque période annuelle, en fonction de l'indice ILAT (Indice des Loyers des Activités Tertiaires) publié par l'INSEE, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une quelconque notification.

L'indice de base à retenir est celui du dernier trimestre connu au moment de la prise de jouissance de locaux par le locataire : indice de référence : 4ème trimestre 2021 : 118,97. L'indice servant de référence au calcul de chaque modification périodique sera celui du même trimestre de chaque année.

b) <u>Charges</u> :

Le Preneur règlera sa part de frais de fonctionnement (chauffage, électricité, eau, ménage, taxe ordures ménagères). Le calcul s'établit au prorata des surfaces occupées.

Le règlement des charges interviendra sur l'exercice n+1, sur présentation d'un récapitulatif établi par le Département, les justificatifs étant tenus à la disposition du Preneur**.**

Il convient de préciser que la MSA MPS règlera directement ses consommations téléphoniques, celle-ci disposant d'une ligne dédiée.

ARTICLE 7 – PARTICIPATION FINANCIERE AUX TRAVAUX

L'installation de la MSA MPS au sein de la Maison Départementale des Solidarités a induit des travaux dont le montant est de l'ordre de 135 000 € HT.

La MSA MPS participe financièrement à cette opération pour un montant maximal de 37 548,45 € HT, (conformément au tableau de répartition financière figurant en annexe).

Toutefois, cette opération ayant fait l'objet d'une demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental (DSID), à hauteur de 40%, cette participation sera ajustée en fonction du montant effectivement attribué, à ce titre, par l'Etat.

Le Département tient informé la MSA MPS de la suite réservée à cette demande.

La MSA MPS procèdera au remboursement de cette participation en un seul versement sur l'exercice budgétaire 2022, sur présentation du récapitulatif des factures acquittées.

Il convient de noter que la participation financière comprend les travaux à réaliser et les achats de mobiliers. Aussi, il est convenu que lorsque la MSA MPS aura versé l'intégralité du montant de la participation financière, elle deviendra propriétaire des mobiliers acquis, spécifiquement par le Département, pour son installation, conformément à la liste figurant en annexe.

ARTICLE 8 - RESILIATION

♦Cette convention pourra être dénoncée :

* à tout moment par l'une ou l'autre partie avec un préavis de trois mois, signifié par lettre recommandée avec avis de réception,

* par lettre recommandée avec accusé de réception, en cas d'inexécution par le preneur de l'une quelconque de ses obligations, deux mois après une mise en demeure restée sans effet,

* pour un motif d'intérêt général en ce que l'autorisation d'occupation porte sur le domaine public, sous réserve d'un préavis de 3 mois signifié par lettre recommandée avec avis de réception.

♦Dans tous les cas, si la résiliation des présentes intervenait avant le remboursement total de la participation financière aux travaux réalisés, soit 37 548,45 € HT, la MSA MPS s'engage à s'acquitter du montant restant dû avant la fin du délai de préavis.

ARTICLE 9 – DROITS ET OBLIGATIONS DES PARTIES :

9.1 - OBLIGATIONS DU PRENEUR :

- JOUISSANCE – ETAT DES LIEUX : le Preneur prend les lieux, objet de la convention, dans l'état où ils se trouvent au moment de l'entrée en jouissance. Il n'occupe pas d'autres parties que les lieux mis à disposition, ne fera rien qui puisse nuire à la tranquillité ou à la jouissance paisible des autres occupants et voisins de l'immeuble.

- TRAVAUX-TRANSFORMATIONS : le Preneur ne fait aucun changement, démolition, percement de murs ou cloisons, etc…, sans le consentement préalable, par écrit, du Bailleur. Tous embellissements et améliorations faits par le Preneur restera à l'expiration de la convention la possession du propriétaire, et ce, sans indemnité.

- ENTRETIEN-REPARATIONS : concernant les réparations locatives, le Preneur s'engage à informer immédiatement le Département de tout dysfonctionnement constaté par l'intermédiaire du chef de la MDS.

- CESSION-SOUS LOCATION : le Preneur occupe personnellement les lieux loués, il ne peut en aucun cas, sous peine de résiliation de la convention, sous-louer les lieux, y domicilier toute entreprise ou céder le droit à occupation.

- DESTINATION DE L'IMMEUBLE : il doit user des locaux suivant la destination prévue à la convention et les tenir en état d'exploitation.

- CHARGES : le Preneur s'acquitte des charges de toute nature qui lui incombe, des frais d'installation et des frais de remise en état en fin d'occupation des lieux.

- ASSURANCES : le Preneur s'engage à contracter toutes les assurances nécessaires (en tant qu'occupant) auprès de la compagnie de son choix, couvrant l'intégralité des risques susceptibles de survenir durant le temps de son occupation : incendie, explosion, dégâts des eaux, vols, responsabilité civile et accidents de toute nature, recours des voisins et des tiers, etc…

Les occupants auront l'entière responsabilité des dommages et nuisances éventuelles pouvant survenir, de leur fait ou des personnes agissant pour leur compte, sur leur personnel, leurs fournisseurs, leurs prestations et à tout tiers pouvant se trouver dans les lieux objets des présentes, ainsi qu'à leurs biens.

L'occupant devra fournir au propriétaire l'attestation justificative délivrée par sa compagnie d'assurance.

Il demeurera par ailleurs gardien du matériel qu'il serait amené à entreposer dans les locaux, objet de la présente convention.

9.2 - OBLIGATIONS DU BAILLEUR :

- Le Département est tenu aux obligations incombant au propriétaire, à savoir les grosses réparations relatives au clos et au couvert, à l'exclusion de celles consécutives à un manquement du Preneur à ses propres obligations.

- Le Département prend également à sa charge les réparations locatives,

- Le Bailleur contracte toutes les assurances nécessaires en sa qualité de propriétaire des lieux.

ARTICLE 10 – MODIFICATIONS ET LITIGES :

Toute modification des présentes interviendra par avenant qui sera négocié d'accord parties.

En cas de litige dans l'exécution des présentes, les parties attribuent compétence exclusive aux tribunaux du ressort de la situation des immeubles.

ARTICLE 11 – ELECTION DE DOMICILE :

Pour l'exécution des présentes et de leur suite,

- Le Département élit domicile au : 81, route de Pessan – BP 569
32022 AUCH CEDEX 9

- La MSA MPS à l'adresse suivante : 78, voie du Toec
31064 TOULOUSE CEDEX 9

ARTICLE 12 – ENREGISTREMENT :

Si l'une des parties souhaite procéder à l'enregistrement de la présente convention, les frais correspondants seront à sa charge.

ARTICLE 13 – ANNEXES A LA CONVENTION

Sont annexés aux présentes les documents suivants :

- Le plan des locaux,
- L'état des lieux,
- La liste des mobiliers propriété de la MSA MPS, après règlement de la totalité de la participation financière,
- Le récapitulatif des travaux et le montant de la participation financière.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux.

Fait à Auch, le

Pour le Département du Gers,
Le Président,

Pour la Mutualité Sociale Agricole
Midi-Pyrénées Sud,
Le Directeur Général,